Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
University of Toronto

http://archive.org/details/cataloguedelhist05bibl

CATALOGUES

DE LA

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

ANNEXE DE LA BIBLIOTHÈQUE
uOttawa
LIBRARY ANNEX

AVIS DES IMPRIMEURS-EDITEURS.

Ce tome V du Catalogue de l'Histoire de France renferme :

1° Numéros	10,744
2° Mentions d'éditions nouvelles	1,318
3° Articles à astérisques ou rappels	3,640
Total général des mentions	15,702

Le tome I renfermait 16,036 mentions; le tome II, 20,272; le tome III, 19,521; le tome IV, 16,613.

Le tome VI contiendra l'Histoire constitutionnelle.

TYPOGRAPHIE DE HYACINTHE FIRMIN DIDOT
MESNIL (EURE).

JUIN 61 1973

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE — DÉPARTEMENT DES IMPRIMÉS

CATALOGUE

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE

TOME CINQUIÈME

PUBLIÉ

PAR ORDRE DE L'EMPEREUR

Université d'Ottawa
ANNEXE DE LA BIBLIOTHÈQUE
BIBLIOTHÈQUES
LIBRARIES
University of Ottawa

PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET Cie
IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE
RUE JACOB, 56

M DCCC LVIII

ANNEXE DE LA BIBLIOTHÈQUE
uOttawa
LIBRARY ANNEX

Ref

DC
37
.Z9
F7
1255
v.5

HISTOIRE

DE FRANCE

ET DES FRANÇAIS.

CHAPITRE CINQUIÈME.

HISTOIRE RELIGIEUSE DE FRANCE.

PREMIÈRE PARTIE.

CULTE CATHOLIQUE.

SECTION I.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE FRANCE.

§ 1. (Ld[1])

Géographie ecclésiastique de France.

1. Les Arceveschez, eveschez et contez du royaulme de France. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(On lit au recto du dernier feuillet : « Item les noms et surnoms des ducz et contes qui ont assisté au sacre du roy Loys douziesme de ce nom fait a Reims le XVIII jour de may lan mil. CCCCIIII XX et XVIII... » — Caractères gothiques. — Réserve. 2 exemplaires.)

2. Notitia episcopatuum Galliæ, qua Francia est, ad antistites et clerum regni Lutetiæ congregatos, PAPIRII MASSONI opera. — *Parisiis, D. Douceur, 1606, in-8°.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, avec notes manuscrites.)

A. — 2ª ed. — *Parisiis, D. Douceur, 1610, in-8°.*

3. Table du pouillé royal et recueil fait par PIERRE POURCELET, secrétaire ordinaire de la chambre de Sa Majesté, banquier à la cour. Des archevêchés, évêchés, abbayes, doyennés, trésoreries, prévôtés, et autres bénéfices étant à la nomination et collation du roi, les électifs et ceux à la disposition des évêques, prélats, patrons ecclésiastiques et laïques, les annates et valeurs. Ensemble les origines des anciennes règles et ordres, tant ecclésiastiques que de chevaleries, qui sont en la chrétienté, leurs institutions et exercices, même ceux érigés et fondés par les rois et princes français. — *Paris, 1618, in-4°. Pièce.*

4. Archiespiscoporum et episcoporum Galliæ chronologica historia. Qua ordo eorumdem a temporibus apostolorum incœptus, ad nostra usque per traducem succedentium servatus, ostenditur. Auctore JOANNE CHENU, biturico... — *Parisiis, N. Buon, 1621, in-4°.*

A. — *1621.* — *Parisiis, N. Buon, in-4°.* (1 autre exemplaire dans la Réserve, rel. mar. bleu, semé de fleurs de lis.)

* Numerus et tituli cardinalium, archiepiscoporum et episcoporum christianorum. Taxæ et valor beneficiorum regni Galliæ, cum taxis cancellariæ apostolicæ, necnon sacræ pœnitentiariæ itidem apostolicæ : quibus addita sunt multa... *(1625.)*

(Voyez la division HISTOIRE GÉNÉRALE.)

5. Gallia christiana, in qua regni Franciæ ditionumque vicinarum diœceses et in iis præsules describuntur : cura et labore CLAUDII ROBERTI, lingonensis presbyteri. Felicibus auspiciis illustrissimi et reverendissimi D. Andreæ Fremyot, archiepiscopi, patriarchæ bituricensis, Aquitanarium primatis. — *Lutetiæ Parisiorum, S. Cramoisy, 1626, in-fol.*

(Voyez, pour le *Gallia christiana* des frères Sainte-Marthe et des Bénédictins, les nos 9-12 ci-après.)

6. Le grand Pouillé des bénéfices de la France. Des archevêchés, évêchés, abbayes, prieurés conventuels électifs, doyennés étant à la collation et nomination du roi, et ceux de la disposition des archevêques, évêques, prélats, patrons ecclésiastiques et laïques. Ensemble les annates qui se payent en cour de Rome. — *Paris, G. Alliot, 1626, 2 vol. in-8°.*

7. Pouillé général, contenant les bénéfices de l'archevêché de Bordeaux, et des diocèses d'Agen, Condom, Engoulesme, Luçon, Maillezais, Perigueux, Poictiers, Xaintes, Sarlat. Avec aussi les abbayes, prieurés, doyennés, chapitres, cures, chapelles, maladeries et hôpitaux desdits diocèses, commanderies, leurs dépendances, patrons et collateurs. Le tout selon les mémoires pris sur les originaux desdits diocèses et registres du clergé de France, ainsi qu'ils ont été ordonnés en l'assemblée de Mante l'an 1641, et de ceux des amortissements faits par commandement du roi. (Tome I.) — *Paris, G. Alliot, 1648, 8 vol. in-4°.*

(D'après le P. Lelong, le tome II a été rédigé par le P. LABBE. — 1 autre exemplaire du tome V, grand papier, dans la Réserve.)

(Tome II.) Contenant les bénéfices de l'archevêché de Bourges, et des diocèses d'Alby, Cahors, Castres, Clermont, Limoges, Mende, Le Puy Nostre-Dame, Rodez, S. Flour, Tulles, Vabres.

(Tome III.) Contenant les bénéfices de l'archevêché de Lyon, et des diocèses d'Autun, Challon-sur-Saône, Langres, Mascon.

(Tome IV.) Contenant les bénéfices de l'archevêché de Paris, et des diocèses de Chartres, Orléans et Meaux.

(Tome V.) Contenant les bénéfices de l'archevêché de Rheims, et des diocèses de Chaalons, Senlis, Soissons, Noyon, Laon, Beauvais, Amiens, Boulogne et Arras, en dépendants.

(Tome VI.) Contenant les bénéfices de l'archevêché de Rouen, et des diocèses d'Avranches, Bayeux, Coutance, Évreux, Lisieux, Seez.

(Tome VII.) Contenant les bénéfices de l'archevêché de Sens, et des diocèses de Troyes, Auxerre et Nevers.

(Tome VIII.) Contenant les bénéfices de l'archevêché de Tours, et des diocèses d'Angers, Dol, Kymper-Corentin, Mans, Nantes, Rennes, S. Brieu, S. Malo, S. Pol de Léon, Triguier, Vannes.

8. Pouillé royal, contenant les bénéfices appartenant à la nomination ou collation du roi, à savoir, les archevêchés, évêchés, abbayes, prieurés, saintes-chapelles, dignités de chapitre, canonicats, prébendes, cures, chapelles, vicaireries, selon l'ordre alphabétique des diocèses. Avec les annates qui se payent en cour de Rome et le revenu d'iceux. Ensemble les maladeries, hôpitaux et Maisons-Dieu, tant de fondation royale que commune et appartenantes au grand aumônier, aux ordinaires des lieux, abbés, prieurs, ou autres particuliers. — *Paris, G. Alliot, 1648, in-4°.*

(Par le P. PHILIPPE LABBE, d'après le P. Lelong.)

9. Gallia christiana, qua series omnium archiepiscoporum, episcoporum et abbatum Franciæ vicinarumque ditionum, ab origine ecclesiarum ad nostra tempora per quatuor tomos deducitur et probatur ex antiquæ fidei manuscriptis, Vaticani, regum, principum, tabulariis omnium Galliæ cathedralium et abbatiarum. Opus fratrum gemellorum SCÆVOLÆ et LUDOVICI SAMMARTHANORUM : auctum et primo in lucem editum a PETRO-ABELIO et NICOLAO SAMMARTHANIS, Scævolæ filiis, Ludovici nepotibus. — *Lutetiæ Parisiorum, vidua E. Pepingué, 1656, 4 vol. in-fol.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, gr. papier, avec notes mss. de Baluze. — Voyez, pour le *Gallia christiana* de Cl. Robert, le n° 5 ci-dessus.)

A. — *1656.* — *Lutetiæ vidua G. Aliot, 4 vol. in-fol.* (Réserve. — Avec notes mss. de d'Hozier.)

B. — *1656.* — *Lutetiæ, P. Menard, 4 vol. in-fol.* (Réserve.)

C. — *1656.* — *Lutetiæ, C. Du Mesnil, 4 vol. in-fol.*

D. — *1656.* — *Lutetiæ, J. Guignard, 4 vol. in-fol.*

10. Gallia christiana in provincias ecclesiasticas distributa, qua series et historia archiepiscorum, episcoporum et abbatum Franciæ vicinarumque ditionum, ab origine ecclesiarum ad nostra tempora deducitur et probatur ex authenticis instrumentis ad calcem appositis. Opera et studio domini DIONYSII SAMMARTHANI, presbyteri et monachi ordinis sancti Benedicti e congregatione Sancti-Mauri. — *Lutetiæ Parisiorum, excudebat J.-B. Coignard, 1715-1785, 13 vol. in-fol.*

(A partir du tome II l'adresse porte : *Ex Typographia regia*, et à partir du tome IV on lit sur le titre, au lieu du nom de Denys de Sainte Marthe : *Opera et studio monachorum congregationis S. Mauri ordinis S. Benedicti.* — Le tome XIII est suivi des feuilles A-B des *Instrumenta ad tomum XIV*, seules publiées de ce dernier volume. — On a joint au tome I une circulaire de DENYS DE SAINTE MARTHE, en date de 1706, à l'effet de solliciter des documents. — 2 autres exemplaires, sur grand papier, dans la Réserve, dont l'un relié aux armes des ducs d'Orléans, et incomplet des tomes IX-XIII, a, pour le tome I, un titre réimprimé qui porte l'adresse *Ex Typographia regia*, et la date de 1716.)

11. Gallia christiana in provincias ecclesiasticas distributa... A monachis congregationis S. Mauri ad tertium decimum tomum opere perducto, tomum quartum decimum, ubi de provincia turonensi agitur, condidit BARTHOLOM. HAUREAU. — *Parisiis, F. Didot fratres, 1856, in-fol.*

(En cours de publication.)

12. Gallia christiana in provincias ecclesiasticas distributa... opera et studio monachorum congregationis S. Mauri ordinis sancti Benedicti. Editio nova... (Edente abbate D. G. C.) — *Paris, Loisel, 1845, in-4°. Pièce.*

(2 prospectus-spécimens. — L'ouvrage, annoncé en 20 vol. gr. in-8°, n'a pas paru.)

13. Nova Gallia christiana... — *Niort, Robin et L. Favre, (1855,) in-8°. Pièce.*

(Prospectus. — L'ouvrage, annoncé en 60 vol. environ, n'a pas paru.)

* (Lettre circulaire des agents généraux du clergé de France au sujet des arrangements faits par la dernière assemblée du clergé avec les PP. Bénédictins relativement au *Gallia christiana;* datée du 23 janvier 1727, et commençant par ces mots :) Monseigneur, suivant les ordres qui nous ont été donnés par la dernière assemblée générale du clergé...

(Voyez ci-après la section *Actes du clergé.*)

14. Du *Gallia Christiana* et de ses auteurs, étude bibliographique, par VICTOR FOUQUE,... — *Paris, E. Tross, 1857, in-8°.*

(Réserve. — Tiré à petit nombre.)

15. *Gallia christiana.* Critique historique et littéraire. (Signé : ABEL JEANDET [20 avril 1857.]) — *Châlon-S.-S., imp. de Montalan, (s. d.,) in-12. Pièce.*

16. M. Abel Jeandet, de Verdun-sur-Saône, et sa prétendue Critique historique et littéraire. Lettre à M. le rédacteur en chef du « Courrier de Saône-et-Loire », par VICTOR FOUQUE,... mai 1857. — *Paris, E. Tross, (s. d.,) in-12. Pièce.*

17. Deux Mots sur la réplique de M. Fouque, au sujet de Claude Robert, auteur de la *Gallia christiana,* par J.-P.-ABEL JEANDET, de Verdun... (24 mai 1857.) — *Châlon-S.-S., Mulcey, (s. d.,) in-12. Pièce.*

18. M. Fouque et son étude bibliographique sur le *Gallia christiana.* Lettre à M. le rédacteur en chef du « Courrier de Saône-et-Loire ». Demigny, le 6 mai 1857. (Signé : JOSEPH BARD.) — *Châlon-S.-S., imp. de Montalan, (s. d.,) in-12. Pièce.*

* Le Nombre des ecclésiastiques de France, celui des religieux et des religieuses; le temps de leur établissement, ce dont ils subsistent, et à quoi ils servent. *(1670.)*

(Voyez ci-après le § *Détails de l'histoire ecclésiastique de France,* à l'année 1670.)

19. La Clef du « Grand Pouillé de France »; composée du dénombrement des archevêchés, évêchés et abbayes : plus, de la liste des prieurés, saintes-chapelles, dignités de chapitres, canonicats ou prébendes, et autres bénéfices de ce royaume dépendants de la nomination ou collation du roi : avec les annates qui se payent en cour de Rome et le revenu de chacun : ensemble des catalogues des couvents, monastères et maisons de tous les ordres religieux; et des congrégations et missions; avec les provinces et diocèses où ils sont situés et les fondations et filiations de chaque maison. Le tout tiré des titres originaux et autres enseignements. Ces catalogues précédés de deux Traités, ou Tables, qui leur servent de préface. L'une, des provinces et métropoles ecclésiastiques de toute la chrétienté, en latin et en français, comme elles étaient au sixième siècle. L'autre, de tous les ordres et congrégations religieuses, avec l'origine de chacun. Par J. DOUJAT,... *Paris, G. Alliot, 1671.* — Suite de la Clef du « Grand Pouillé des bénéfices de France. » Les abbayes, l'année de leur fondation, le nom des fondateurs, et la situation. Tome II. Par le R. P. A. LUBIN, religieux augustin réformé... Ensemble un traité des taxes, ancienne et nouvelle, qui se payent en cour de Rome, extrait des registres de la Chambre apostolique. *Paris, G. Alliot, (s. d.)* — La clef du « Grand Pouillé des bénéfices », tome III, contenant la liste de tous les monastères de l'ordre de saint Augustin dans toutes les régions de la terre, avec le temps de leur fondation, le nom de leurs fondateurs, leurs dépendances; le diocèse et leur situation. Le tout tiré des titres originaux, cartulaires, registres, relations, et autres manuscrits. Par le R. P. AUGUSTIN LUBIN,... chorographe général du même ordre... *Paris, G. Alliot, 1672.* — *Le tout en 3 vol. in-12.*

(Le titre gravé de la 1re partie porte : *Specimen juris ecclesiastici apud Gallos usu recepti.* — La 3e partie est en latin et précédée d'un titre latin portant : *Orbis Augustinianus, sive conventuum ordinis eremitarum sancti Augustini chorographica et topographica descriptio...*)

A. — *1671-1672.* — *Paris, G. Alliot, in-4°.* (Ne consiste que dans les 2 dernières parties.)

* Franckryeks Kercklicke en Weereldlicke Staet... [État ecclésiastique et politique de la France sous tous ses rois, depuis l'année 402 jusqu'en l'année 1684 de l'ère chrétienne. Présenté dans un ordre commode, dans un récit historique des principaux faits remarquables contenant particulièrement les persécutions continuelles des papistes contre les réformés, depuis l'époque des Vaudois et ensuite depuis le temps de la réforme jusqu'à présent. Par SIMON DE VRIES.] *(1684.)*

(Voyez, ci-après, même chapitre, 2e partie, section *Histoire des Églises réformées de France.)*

20. Recueil général de tous les bénéfices et commanderies de France et de ses dépendances, par ordre alphabétique; avec leurs noms latins, français, leurs revenus, leurs qualités, leurs diocèses, et le lieu où ils sont situés, ceux qui possèdent les archevêchés et évêchés, leur éloignement de Paris, et combien les bulles et celles des abbayes sont payées en cour de Rome. Par JACQUES LE PELLETIER, expéditionnaire en cour de Rome. Première édition. — *Paris, chez l'auteur, 1690, 4 parties en 1 vol. in-12.*

A. — *1690-1692.* — *Paris, chez l'auteur, 6 parties en 2 vol. in-12.*

B. — *1693,* 2e éd. — *Paris, chez l'auteur, in-12.* (20e partie.)

21. (La France chrétienne, divisée par archevêchés et évêchés.) — *Gr. in-fol. oblong.*

(Recueil factice, sans titre, et avec table manuscrite, des cartes dressées par SANSON, JOUVIN DE ROCHEFORT, HUBERT JAILLOT, DU VAL, et autres.)

* La France chrétienne, divisée en archevêchés et évêchés, et les armes des archevêques, évêques, généraux des ordres et grands prieurs de France vivants en 1691... Par JACQUES CHEVILLARD... *Paris, chez l'auteur (1691).* — Addition à « la France chrétienne, » ou Succession chronologique des archevêques et évêques de France, depuis le commencement de l'année 1691... (Par le même.) — *(Paris,) (1709,) in-fol. plano.*

(Voyez « Le Grand Armorial », du même auteur, division HISTOIRE GÉNÉRALE.)

22. La France chrétienne, ou État des archevêchés et évêchés de France; leur situation, leur distance de Paris, le nom des cathédrales et de leurs premiers évêques, le nombre de ceux qui les ont possédés, et le blason de ceux qui les possèdent à présent... (Par JACQUES CHEVILLARD.) — *Paris, chez J. Chevillard, (1695,) in-4°.*

23. Recueil historique, chronologique et topographique des archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de France, tant d'hommes que de filles, de nomination et collation royale, avec les noms des titulaires, la taxe en cour de Rome telle qu'elle est sur le livre de la Chambre apostolique; les revenus, les unions et pensions sur ces bénéfices. Le tout distribué par diocèses, par ordre alphabétique, et enrichi de dix-huit cartes géographiques, avec les armes des archevêques... Par Dom BEAUNIER, religieux bénédictin. — *Paris, A.-X.-R. Mesnier, 1726, 2 vol. in-4°.*

24. Catalogue alphabétique des archevêques, évêques, abbés et prieurs qui possèdent des bénéfices dépendants du roi, leurs revenus, la taxe de Rome, et la date de leur nomination. (Par JEAN-DAGOBERT ANTOINE.) — *Paris, d'Houry, 1728, in-8°.*

25. Catalogue des archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de nomination royale... (Par JEAN-DAGOBERT ANTOINE.) — *Paris, Langlois, 1734, in-8°.*

(Même ouvrage que le n° précédent.)

26. L'État présent de la France ecclésiastique, contenant le catalogue des archevêques, évêques, abbés et prieurs nommés par le roi... (Par JEAN-DAGOBERT ANTOINE.) — *Paris, Quillau, 1736, in-12.*

(Même ouvrage que les 2 n°s précédents.)

27. Table générale de l'état des archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de nomination et collation royale, avec la taxe en cour de Rome, le revenu, le nom des titulaires et la date de leur nomination. Troisième édition, augmentée des bénéfices dépendants des abbayes de Marmoutier, de l'Isle-Barbe, de S. Claude, de S. Victor de Marseille, et de S. Julien de Tours, et du duché de Chateauroux. (Par JEAN-DAGOBERT ANTOINE.) — *Paris, A. Boudet, 1743, in-8°.*

(Même ouvrage que les 3 n°s précédents.)

28. Prospectus, ou Plan d'un ouvrage qui aura pour titre : Pouillé général et détaillé de toutes les églises de France, comprenant tout le clergé de ce grand royaume, les archevêchés, évêchés, chapitres, paroisses, abbayes, prieurés, monastères, couvents, communautés, maisons de l'un et de l'autre sexe... Par M. J. VALLUET,... — *Dijon, chez l'Imprimeur du roi, 1754, in-8°.*

(L'ouvrage n'a pas paru.)

29. Le Clergé de France, ou Tableau historique et chronologique des archevêques, évêques, abbés, abbesses et chefs des chapitres principaux du royaume, depuis la fondation des églises jusqu'à nos jours; par M. l'abbé HUGUES DU TEMS,... — *Paris, Delalain, 1774-1775, 4 vol. in-8°.*

(Avec prospectus.)

30. Dictionnaire historique, critique, politique et moral des bénéfices, contenant tous les établissements ecclésiastiques, tant séculiers, réguliers, qu'hospitaliers, militaires de la France, où l'on trouvera les titres de tous les bénéfices, les noms des patrons et des collateurs, avec une note historique sur chacun d'eux et sur les personnages célèbres ou intéressants qui y reposent; par M. H. D. C.,... — *Paris, chez l'auteur, 1778, in-8°.*

(Par HENNIQUE DE CHENILLI, d'après Barbier. — Le faux titre porte : *Tome I, contenant le diocèse de Paris.* — C'est tout ce qui a paru. — Avec un prospectus de 1769, annonçant 3 volumes.)

31. Archevêchés, évêchés et monastères de France sous les trois dynasties. Par LOUIS DE MAS LATRIE,... (Extrait de l' « Annuaire de la Société de l'Histoire de France », 2e année.) — *Paris, imp. de Crapelet, 1837, in-18.*

32. La France catholique, histoire des églises, des chapelles, des ordres et des monuments religieux de la France ancienne et moderne, par MM. BALLEYDIER et PITRE-CHEVALIER. — *Saint-Germain-en-Laye, imp. de Beau, (1847,) gr. in-8°. Pièce.*

(Prospectus. — C'est tout ce qui a paru.)

33. Topographie ecclésiastique de la France, par M. J. DESNOYERS. (Extrait de l'« Annuaire de la Société de l'Histoire de France ».) — *Paris, imp. de Lahure, 1854, in-8°.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

34. Histoire chrétienne des diocèses de France, de Belgique, de Savoie et des bords du Rhin, *Gallia christiana* en français, annales de la monarchie, du clergé, de la noblesse, de la bourgeoisie, du peuple, des saints patrons et saintes patronnes des paroisses... par M. le chanoine CLAVEL DE SAINT-GENIEZ. — *Paris, Vivès, 1855, in-8°.*

(En cours de publication.)

35. La France chrétienne au XIXe siècle. — *Paris, Société des beaux-arts pour la propagation de la foi, 1857, in-fol.*

(En cours de publication.)

§ 2. (Ld²)

Généralités de l'histoire ecclésiastique de France.

1. Ecclesiæ gallicanæ historiarum liber primus. A primo Jesu Christi in Galliis evangelio ad datam a Constantino imperatore Ecclesiæ pacem, Christi nati annum CCCVI, deductus, et in sequentium librorum præjudicium præmissus. (Auctore FRANCISCO BOSQUET.) — *Parisiis, J. Camusat, 1633, in-8°.* Réserve.

2. Ecclesiæ gallicanæ historiarum tomus primus. A primo Christi in Galliis evangelio ad datam Ecclesiæ pacem, res a fidelibus præclare gestas, eorum contra idololatriam et hæresim pugnas ac triumphos, et synodorum decreta, quatuor libris complectens. Accessit secunda pars, quæ vetera monumenta ex ms. eruta, in fidem historiæ, describit. (Autore FRANCISCO BOSQUET.) — *Parisiis, J. Camusat, 1636, in-4°.*

(2ᵉ édition du n° précédent.)

3. Annales ecclesiastici Francorum, auctore CAROLO LE COINTE, trecensi... — *Parisiis, e Typographia regia, 1665-1683, 8 vol. in-fol.*

(Le tome VIII a été publié par G. DUBOIS.)

4. Histoire de l'Église gallicane... — *Paris, F. Montalant, etc., 1732-1847, 19 vol. in-4°.*

(Tomes I-VIII, par le P. JACQUES LONGUEVAL, de la compagnie de Jésus; tomes IX-X, par le P. PIERRE-CLAUDE FONTENAY; tome XI, par les PP. PIERRE-CLAUDE FONTENAY et PIERRE BRUMOY; tome XII, par le P. BRUMOY; tomes XIII-XVIII, par le P. GUILLAUME-FRANÇOIS BERTHIER; tomes XIX, par le P. J.-M. PRAT.)

5. Histoire de l'Église gallicane... Par les Pères LONGUEVAL, FONTENAY, BRUMOY et BERTHIER, de la compagnie de Jésus. IVᵉ édition. Augmentée d'un Martyrologe gallican, d'une table des matières et d'une continuation en forme de tableau chronologique, depuis 1560 jusqu'au sacre du roi Charles X. — *Paris, au bureau de la Bibliothèque catholique, etc., 1825-1828, 26 vol. in-8° reliés en 25.*

(Le faux titre des tomes XXIV et XXVI porte : *Bibliothèque catholique, dédiée à N. S. P. le pape, approuvée par un grand nombre d'évêques, et publiée par une société d'ecclésiastiques.*)

A. — 4ᵉ éd. — *Paris, au bureau de la Bibliothèque catholique, 1825-1828, 26 vol. in-12.*
(Un 1ᵉʳ titre porte : *Bibliothèque catholique...*)

6. Essai sur l'état de la société religieuse en France et sur ses rapports avec la société politique, depuis l'établissement de la monarchie jusqu'à nos jours; par M. DE BENGY-PUYVALLÉE,... — *Paris, Leclère, 1820, in-8°.*

7. Histoire de l'inquisition en France, depuis son établissement au XIIIᵉ siècle, à la suite de la croisade contre les Albigeois, jusqu'en 1772, époque définitive de sa suppression. Par E.-L.-B. DE LAMOTHE-LANGON,... — *Paris, J.-G. Dentu, 1829, 3 vol. in-8°.*

8. Abrégé de l'histoire de l'Église gallicane, depuis sa fondation jusqu'au règne de Charles X. Par l'abbé*** (FAUCILLON-DUPARC.) — *Paris, L. Lacroix, 1829, in-12.*

A. — 2ᵉ éd. jusqu'en 1830. Par l'abbé FAUCILLON DUPARC. — *Paris, L. Lacroix, 1834, in-8°.* (Ne consiste que dans le titre.)

B. — 2ᵉ éd. — *Falaise, Brée l'aîné, 1836, in-12.*

9. Tableau historique de l'Église gallicane, suivi de pièces justificatives... de quelques lettres sur la discipline... par M. l'abbé DE FOUCAULD,... — *Paris, Marecourt, 1833, 2 vol. in-12.*

10. Extrait de l'«Encyclopédie des gens du monde», tome XII, 1ʳᵉ partie, pages 64 et suivantes. Église gallicane, par M. l'abbé GUILLON, évêque de Maroc. — *(Paris,) imp. de E. Duverger, (1839,) in-8°. Pièce.*

11. Le Cycle des jours chrétiens en France; chroniques et légendes; par M. DELANDINE DE SAINT-ESPRIT. — *Paris, librairie de la Société de l'enseignement catholique, 1839, 4 vol. in-8°.*

12. Histoire du clergé de France, civilisateur, missionnaire et martyr, depuis la prédication de l'évangile dans les Gaules jusqu'à nos jours. Par P. CHRISTIAN. (PITOIS) — *Paris, P. Bertrand, 1840, 2 vol. in-8°.*

(Avec prospectus-spécimen.)

13. Histoire de la société chrétienne en Occident, et particulièrement en France, depuis les premiers siècles du christianisme jusqu'à la fin du règne de Saint-Louis. Tableau historique de l'influence du principe chrétien sur le développement et sur l'ordre de la Société, par S.-P.-A. BAZY,... — *Paris, J. Tessier, 1842, in-8°.*

(Tome Iᵉʳ, 1ʳᵉ partie. *Histoire de la société chrétienne jusqu'à l'établissement permanent des Franks dans les Gaules.* — C'est tout ce qui a paru.)

* Gouvernement du pape sous la monarchie française, par M. P. BONTEMPS, de Belvès. *(1842.)*

(Voyez ci-après le § *Détails de l'Histoire ecclésiastique de France*, à l'année 1842.)

14. Du Pouvoir spirituel dans ses rapports avec l'État, depuis l'origine de la monarchie française jusqu'à la révolution de 1830. Par M. FILON,... — *Paris, L. Hachette, 1844, in-8°.*

15. Histoire du clergé de France depuis l'introduction du christianisme dans les Gaules jusqu'à nos jours. Par J. BOUSQUET,... — *Paris, Pillet, 1847-1851, 4 vol. in-8°.*

(On a joint au tome IV un *Supplément*, de 1852. — Avec prospectus.)

16. Histoire de l'Église de France, composée sur les documents originaux et authentiques; par l'abbé GUETTÉE. — *Paris, V. Masson, 1847-1856, 12 vol. in-8°.*

(A partir du tome X le nom du libraire *J. Renouard* remplace celui de *V. Masson*. — Avec 2 prospectus.)

A. — *1854.* Tom. I-IX. — *Paris, J. Renouard, in-8°.*
(Ne consiste que dans les titres.)

17. Histoire de l'Église de France, ou Histoire du christianisme en France depuis son origine jusqu'à nos

ours ; composée sur les documents originaux et authentiques, par l'abbé Guettée. — *Paris, au bureau de l'administration de l'Histoire de l'Église de France, 1853, in-8°. Pièce.*

(Extrait du tome VIII.)

18. Supplément aux décrets du concile de la province de Bordeaux célébré à La Rochelle en 1853, et publié en 1855, ou Défense de l'«Histoire de l'Église de France » contre les imputations contenues dans ces décrets, par l'abbé Guettée,... (15 novembre 1853.) — *Paris, chez l'auteur, 1855, in-8°. Pièce.*

19. Première Lettre à monseigneur Sibour, archevêque de Paris, à propos d'une mesure qu'il a cru pouvoir prendre contre M. l'abbé Guettee,... — *Paris, chez l'auteur, 1856, in-8°. Pièce.*

20. Douze Journées chrétiennes. — *Paris, Plon frères, (1850,) in-fol. plano.*

(Douze vignettes, dont les sujets sont tirés de l'histoire de France, accompagnées d'un texte.)

21. Réflexions sur l'histoire religieuse des Français, à l'occasion du livre d'un protestant allemand, « Histoire de France, principalement pendant le seizième et le dix-septième siècle, par Léopold Ranke », par R. P. charles Verdière, S. J. — *Paris, imp. de Soye et Bouchet, 1856, in-8°.*

(Extrait de l'*Ami de la Religion*. — La couverture imprimée porte : *Réflexions sur l'histoire religieuse des Français et recherches sur le protestantisme... Paris, C. Douniol,* 1856. — Voyez précédemment, pour l'ouvrage de Léop. Ranke, tome I, pages 140 et 141, n^{os} 12 et 13.)

§ 3. (Ld^{3})

Histoire ecclésiastique de France par époques.

1. georgii-florentis Gregorii, episcopi turonici, de gloria martyrum libri duo. Ejusdem Gregorii de gloria confessorum... Ex vetustis et manuscriptis codicibus. — *Parisiis, G. Morelius, 1563, in-8°.*

2. Divi Gregorii, archiepiscopi turonensis, de gloria martyrum libri duo. Ejusdem de gloria confessorum liber unus. De virtutibus et miraculis S. Martini libri IV... Ex vetustis et manuscriptis codicibus. — *Coloniæ, M. Cholinus, 1583, in-8°.*

(Réserve. — Exemplaire avec corrections manuscrites.)

3. Divi georgii-florentis Gregorii, episcopi turonici, de miraculis S. Martini, archiepiscopi turonensis, libri quatuor. De vitis Patrum liber unus. De septem dormientibus in majori monasterio prope Turonum liber unus. Diligenti opera et fide veterum codicum exscripti, emendati et aucti. Labore et industria J. B. (joannis Balesdens)... — *Paris, J. Dugast, 1640, in-12.*

(Un 1er frontispice porte en plus : *Publicæ utilitati divi* georgii-florentis Gregorii,... *operum piorum pars II.*)

4. Sainte Apologie pour saint Denys Aréopagite, saint Lazare, saint Trophime et autres saints apôtres des Gaules. Par françois Gerson,... — *Paris, R. Bertault, 1642, in-8°.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve avec notes manuscrites de l'auteur.)

5. Dissertationes tres, quarum una Gregorii, turonensis, de septem episcoporum adventu in Galliam, altera Sulpitii Severi de primis Galliæ martyribus locus defenditur : et in utraque diversarum Galliæ ecclesiarum origines tractantur; tertia, quid de primi Cenomannorum antistitis epocha sentiendum sit, explicatur. Auctore joanne de Launoy, constantiensi... — *Lutetiæ Parisiorum, typis E. Martini, 1651, in-8°.*

A. — 2^{a} ed. — *Lutetiæ Parisiorum, typ. viduæ E. Martini, 1670, in-8°.*

6. Réfutation des trois Dissertations de M^{e} Jean de Launoy... contre les missions apostoliques dans les Gaules au premier siècle; par Dom jean Bondonnet,... — *Paris, J. Piot, 1655, in-4°.*

7. Epistola illustrissimi ac reverendissimi archiepiscopi tolosani, petri de Marca, ad clarissimum virum Henricum Valesium, de tempore quo primum in Gallis suscepta est Christi fides. — *Parisiis, ex typ. A. Vitré, 1658, in-8°.*

8. Défense de l'ancienne tradition des Églises de France sur la mission des premiers prédicateurs évangéliques dans les Gaules du temps des apôtres ou de leurs disciples immédiats; et de l'usage des écrits des SS. Sévère Sulpice et Grégoire de Tours; et de l'abus qu'on en a fait en cette matière et en d'autres pareilles. Par R. O. (René Ouvrard.) — *Paris, L. Roulland, 1678, in-12.*

9. L'Origine des Églises de France, prouvée par la succession de ses évêques. Avec la vie de saint Austremoine, premier apôtre et primat des Aquitaines. (Par jean Dufraisse, chanoine de la cathédrale de Clermont.) — *Paris, E. Michallet, 1688, in-8°.*

10. Dissertatio de tempore quo primo evangelium est prædicatum in Galliis. Auctore bernardo Labenazie,... — *Tolosæ, J. et G. Pech, 1691, in-12.*

11. Défense de l'antiquité des Églises de France : contre le livre intitulé « l'Origine des Eglises de France » et contre les faux principes de Launoi. Par M. Labenazie,... — *Agen, R. Gayau, 1696, in-12.*

12. Nouvelle Dissertation touchant le temps auquel la religion chrétienne a été établie dans les Gaules; où l'on fait voir que ç'a été, non dans le I^{er}, mais dans le II^{e} siècle, qu'elle y a été établie; et qu'y étant depuis déchue, elle y a été rétablie vers le milieu du III^{e}. (Par l'abbé Abbadie.) — *Toulouse, V^{e} J.-J. Boude, 1703, in-12.*

13. De apostolica Ecclesiæ gallicanæ origine dissertatio, in qua probatur apostolos, et nominatim sanctum Philippum, evangelium in Galliis prædicasse. Auctore

JOANNE-BAPTISTA BULLET,... — *Vesontione, C.-J. Daclin, 1752, in-12.*

14. Prix littéraire fondé dans l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Le sujet du prix, proposé pour Pâques 1755, est celui-ci : « En quel temps et par quels moyens le paganisme a été entièrement éteint dans les Gaules ».)

15. Mémoires pour servir à l'Histoire de l'introduction du christianisme dans les Gaules. Par M. le marquis de FORTIA D'URBAN,... — *Paris, chez l'auteur, 1838, in-8°. Pièce.*

16. Geneviève et le roi payen, ou Essai sur l'établissement du christianisme dans les Gaules; par AMABLE NICOLLE. — *Paris, Amyot, 1841, in-8°.*

17. Les Martyrs des Gaules présentés à la jeunesse chrétienne. — *Paris, imp. de J.-B. Gros, 1845, in-32.*

(La couverture imprimée porte : *Histoire des martyrs.*)

18. Aperçu de la dixième question de la section d'histoire et d'archéologie, par M. l'abbé LAMORT,... — *Arras, imp. de A. Brissy, (1854,) in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre. — Réponse à la question suivante, proposée dans la XX^e session du Congrès scientifique de France : « Rechercher les causes qui ont amené dans la Gaule-Belgique, aux 6^e et 7^e siècles, des missionnaires Scoto-Irlandais »...)

19. Dissertation sur l'apostolat de saint Martial et sur l'antiquité des Églises de France, par l'abbé ARBELLOT,... — *Paris, V. Didron, 1855, in-8°.*

20. Origines chrétiennes de la Gaule. Lettres au R. P. Dom Paul Piolin, religieux bénédictin de la congrégation de France, à Solesmes, en réponse aux objections contre l'introduction du christianisme dans les Gaules aux deuxième et troisième siècles, précédées de Lettres sur la nécessité d'un examen de l'ouvrage intitulé : « Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence ». (Par WILLIAM D'OZOUVILLE.) — *Paris, Julien, Lanier et C^ie, 1855-1856, in-8°.*

21. Discussion historique et impartiale sur l'époque de l'établissement de la foi chrétienne dans les Gaules, et principalement sur l'origine des Églises de Limoges et de Mende, par l'abbé J.-B.-E. PASCAL,... — *Paris, A. Bray, 1857, gr. in-8°.*

(Voyez ci-après, pour tous les ouvrages relatifs à l'établissement du christianisme dans les diocèses particuliers, le chapitre HISTOIRE LOCALE, section *Histoire des diocèses.*)

---

22. Les heureux Commencements de la France chrétienne sous l'apôtre de nos rois S. Rémy. Par RENÉ DE CERIZIERS, religieux de la compagnie de Jésus. — *Reims, imp. de F. Bernard, 1635, in-4°.*

(2 autres exemplaires dans la Réserve, dont un relié au chiffre de Gaston d'Orléans.)

23. HADRIANI VALESII disceptatio de basilicis quas primi Francorum reges condiderunt, an ab origine monachos habuerint. — *Parisiis, ex officina Cramosiana, 1657, in-8°.*

24. JOANNIS LAUNOII, parisiensis theologi, judicium de Hadr. Valesii disceptatione quæ de Basilicis inscribitur. — *Lutetiæ Parisiorum, E. Martinus, 1658, in-8°.*

25. HADRIANI VALESII disceptationis de Basilicis defensio adversus Joh. Launoii... de ea judicium. Ejusdem de vetustioribus Lutetiæ basilicis liber. — *Parisiis, J. Du Puis, 1660, in-8°.*

26. Des Causes principales de la popularité du clergé en France sous les deux premières races, par M. BENJAMIN GUÉRARD,... — *(Paris,) imp. de Crapelet, (1835,) in-8°. Pièce.*

27. Communication de M. Augustin Thierry, relative au mémoire précédent. (Signé : J. D. [JULES DESNOYERS.]) — *(Paris,) imp. de Crapelet, (1835,) in-8°. Pièce.*

(Tirage à part d'une note insérée à la suite du mémoire catalogué sous le n° précédent, dans le tome II du « Bulletin de la Société de l'Histoire de France. »)

28. Étude sur l'Église franke au temps des Mérovingiens. (Fragment.) Lu par M. POINSIGNON, le 27 juillet 1854, dans la séance annuelle de l'Académie impériale de Reims. — *Reims, imp. de P. Regnier, 1854, in-8°. Pièce.*

---

29. Coup d'œil sur la religion en France pendant le régime féodal dans toute sa force et enfin détruit par l'esprit monarchique, ou pendant les siècles les plus mémorables du moyen âge, par MICHEL-JEAN-FRANÇOIS OZERAY,... — *Sédan, imp. de Laroche-Jacob, 1855, in-16. Pièce.*

---

30. FRANCISCUS DE ROYE, antecessor andegavensis, ad can. Ego Berengarius 41. De consecrat. distinct. 2. ubi vita, hæresis et pœnitentia Berengarii, andegavensis archidiaconi, et ad Fl. Josephi locum de D. Jesu Christo. — *Andegavi, P. Avril, 1656, in-4°.*

31. Berengarianismi veteris novique historia, exhibita ab HENRICO MULLERO,... — *Rostochii, J. Richelius, 1674, in-4°.*

32. I. N. J. Dissertatio carolina sistens hæresin berengarianam, de qua, assistente divina gratia, disputabunt præses NICOLAUS DASSOVIUS, ss. theol. doct... et respondens DIONYSIUS BEHRENS, ss. theol. et philos. stud. — *Gryphiswaldiæ, typis D.-B. Starckii, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

33. *Berengarius turonensis*, oder eine Sammlung ihn betreffender Briefe... [*Berengarius turonensis*, ou Recueil de lettres qui le concernent, publié par H. SUDENDORF,...] — *Hambourg et Gotha, F. et A. Perthes, 1850, in-8°.*

* Université de France. Faculté de théologie de Strasbourg. Histoire de la discussion d'Abailard et de saint Bernard. Thèse présentée à la Faculté de théologie protestante de Strasbourg, et soutenue publiquement lundi, le 14 décembre 1840... pour obtenir le grade de bachelier en théologie, par EUGÈNE DEMAGNIN,...

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

34. Q. D. B. V. Petrobruisianos et Henricianos testes veritatis sec. XII ineluti philosophorum ordinis consensu, publicæ eruditorum disquisitioni sistunt præses M. HENR.-CORNEL. HECKER, hamburgensis, et respondens GOTTLOB-LIBORIUS DATHE, annab. philos. baccal. H. L. Q. C. D. XXI aug. a. o. r. MDCCXXI. — *Lipsiæ, litteris Titii, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

* Præclara Francorum facinora variaque ipsorum certamina pluribus in locis, tam contra orthodoxæ fidei, quam ipsius gallicæ gentis hostes non impigre gesta... ab anno Domini millesimo ducentesimo ad annum ejusdem Domini millesimum CCCXI, ab illustrissimo, inquam, principe Montisque Fortis comite, dum viveret, Christi athleta... accuratissime recollecta : hoc historiali, nusquam tamen viso, clauduntur epitomate.

(Voyez précédemment, pour cet ouvrage et pour tous autres relatifs à la guerre des Albigeois, tome I^er^, pages 131 et 132, § 4.)

---

35. Ecclesiæ gallicanæ in schismate status. Ex actis publicis. Estat de l'Église gallicane durant le schisme. Extraict des registres et actes publiques. — *Paris, imp. de M. Patisson, 1594, in-8°.*

(Publié par PIERRE PITHOU, d'après le P. Lelong.)

36. Neutralitas Ecclesiæ gallicanæ, ex annalibus Francorum ad annum 1408. — *Lutetiæ Parisiorum, 1594, in-8°. Pièce.*

---

37. Lettres de saint PIE V sur les affaires religieuses de son temps en France, adressées à Charles IX, à Catherine de Médicis, au duc d'Anjou, au cardinal de Lorraine, à Philippe II, au duc d'Albe, etc., etc. Traduites du latin, par DE POTTER,... — *Paris, Ponthieu, 1826, in-8°.*

A. — *1827. — Bruxelles, H. Tarlier, in-8°.*

---

38. Q. D. B. V. Gallia Concilio tridentino repugnans. Cujus partem priorem (et posteriorem) præside M.-CONSTANTINO WOLLFF, gedanensi, in congressu disputantium publice exponet ac defendet respondens SIXTUS HEINTZELER, ulmensis, a. d. III decembr. A. C. MDCXXCVII (et XIV mart. A. C. MDCXXCVIII.) — *Wittebergæ, typis C. Fueelii, (s. d.,) 2 parties in-4°. Pièce.*

39. Gallia multis modis lutheranizans, sive de contemptu Concilii tridentini in Gallia exercitatio historico-theologica, publicæ disquisitioni exposita a præside HECT.-GOTFRIEDO MASIO, theologo hafniensi celeberrimo, respondente SEVERINO LINTRUPIO. Juxta exemplar hafniense recusum ab Andrea Hebero. — *(S. l.,) anno 1696 ad diem 6 febr. recusa, 1710, in-4°. Pièce.*

40. Exposition de la conduite tenue par le clergé de France relativement à l'acceptation des décrets de discipline du Concile de Trente. — *Avignon, Séguin aîné, 1825, in-8°. Pièce.*

---

* L'État de l'Église gallicane sous le règne de Louis XIV et sous la minorité du roi Louis XV. (Par J. BASNAGE, *1719.*)

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

41. The historical Memoirs of the Church of France, in the reigns of Lewis the fourteenth, Lewis the fifteenth, Lewis the sixteenth and the french revolution. By CHARLES BUTLER,... — *London, W. Clarke, 1817, in-8°.*

42. Essai historique sur l'influence de la religion en France pendant le XVII^e^ siècle, ou Tableau des établissements religieux formés à cette époque, et des exemples de piété, de zèle et de charité qui ont brillé dans le même intervalle. — *Paris, A. Le Clère, 1824, 2 vol. in-8°.*

(Par MICHEL-JOSEPH-PIERRE PICOT, d'après M. Quérard.)

---

43. La Réalité du projet de Bourg-Fontaine démontrée par l'exécution. — *Paris, V^e^ Dupuy, 1755, 2 vol. in-8°.*

(Par le P. SAUVAGE, d'après Barbier. — Assemblée secrète tenue en 1621 par les fondateurs du jansénisme, 1° Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran ; 2° Cornélius Jansénius, évêque d'Ypres; 3° Philippe Cospéan, évêque de Nantes ; 4^d^ Pierre Camus, évêque de Belley; 5° Arnauld d'Andilly, et 6° Simon Vigor, conseiller au grand Conseil.)

A. — *1764. — Paris, V^e^ Dupuy, 2 vol. in-12.*

44. La Vérité et l'innocence victorieuses de l'erreur et de la calomnie. Lettre à un ami sur « la Réalité du projet de Bourg-Fontaine. » — *A Cologne, chez le Sincère, à la Vérité, 1758, in-12.*

(Par Dom CLÉMENCET, d'après Barbier.)

A. — *1758. — A Colongne, chez le Sincère, à la Vérité, 2 vol. in-12.* (Les faux titres portent : *Nouvelle édition.*)

45. Vains Efforts des bénis Pères pour renouveler la fable de Bourg-Fontaine et les calomnies publiées dans la Réalité du projet démontrée dans l'exécution. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

46. Journal de M. DE SAINT-AMOUR, docteur en Sorbonne, de ce qui s'est fait à Rome dans l'affaire des cinq propositions. — *Imprimé par les soins dudit sieur de Saint-Amour, en la présente année 1662, in-fol.*

(On trouve imprimé après la page 578 : *Recueil de diverses pièces dont il est parlé dans ce Journal, ou qui en regardent la matière.*)

A. — *1662. — Imprimé par les soins dudit sieur de Saint-Amour, in-fol.*

47. The Journal of Mons^r^ DE SAINT-AMOUR, doctor of Sorbonne, containing a full account of all the transac-

tions both in France and at Rome, concerning the five famous propositions controverted between the Jansenists and the Molinists, from the beginning of that affair till the pope's decision. Faithfully rendered out of the french. A like display of the Romish state, court, interests, policies, etc., and the mighty influences of the Jesuits in that Church, and many other christian states, being not hitherto extant. — *London, H. Robinson and G. Thomason, 1664, in-fol.*

(L'épître dédicatoire du traducteur anglais est signée : G. Havers.)

48. Recueil des pièces publiées en l'affaire des évêques d'Alet, de Pamiés, de Beauvais et d'Angers, qui ont été poursuivis pour avoir distingué le fait du droit dans leurs mandements sur la signature du formulaire envoyé par le pape Alexandre VII. — *Cologne, N. Schoute, 1669, in-8°.*

* L'Esprit de M. Arnaud, tiré de sa conduite et des écrits de lui et de ses disciples, particulièrement de l'« Apologie pour les catholiques ». Ouvrage où l'on trouvera quantité d'observations et de pièces curieuses utiles à la connaissance de l'histoire ecclésiastique du temps. *(1684.)*

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

* Préjugés légitimes contre le jansénisme, avec une Histoire abrégée de cette erreur depuis le commencement des troubles que Jansénius et M. Arnaud ont causés dans le monde jusques à leur pacification, et une préface dans laquelle on détermine quel jugement on doit former aujourd'hui des disciples de Jansénius... *(1686.)*

(Par de La Ville, d'après le P. Lelong.)

(Voyez *ibidem.*)

* melchioris Leydeckeri de historia jansenismi libri vi, quibus de Cornelii Jansenii vita et morte, necnon de ipsius et sequacium dogmatibus disseritur. *(1695.)*

(Voyez *ibidem.*)

* Histoire abrégée du jansénisme, et remarques sur l'ordonnance de M. l'archevêque de Paris. *(1697.)*

(Par Fouillou, d'après le P. Lelong; et par jean Louail et françoise-marguerite de Joncoux, d'après les rédacteurs du Catalogue de 1742.)

(Voyez *ibidem.*)

* Recueil historique des bulles et constitutions, brefs, décrets et autres actes concernant les erreurs de ces deux derniers siècles, tant dans les matières de la foi que dans celles des mœurs, depuis le saint Concile de Trente jusqu'à notre temps. *(1697.)*

(Par le P. michel Tellier, d'après le P. Lelong.)

(Voyez *ibidem.*)

* Recueil de plusieurs lettres de M. Arnauld,... *(1698.)*

(Voyez *ibidem.*)

49. Histoire du formulaire qu'on a fait signer en France et de la paix que le pape Clément IX a rendue à cette Église en 1668. — *(S. l.,) imprimé cette année (1698), in-12.*

(L'« Histoire du formulaire » a été rédigée par le P. Quesnel, d'après le P. Lelong, par A. Arnauld, d'après Barbier, et par Dom Gerberon, d'après l'édition de 1755, cataloguée sous le n° 51 ci-après. — L'« Histoire abrégée de la paix de l'Église », qui a un titre spécial et une pagination particulière, a été rédigée par Sainte-Marthe, d'après Barbier.)

50. Histoire abrégée de la paix de l'Église. — *Mons et Amsterdam, P. Marteau, 1698, in-12.*

(Même ouvrage que le n° précédent. — Les deux parties sont ici imprimées dans l'ordre inverse.)

51. Histoire du formulaire qu'on fait signer en France, depuis son origine jusqu'à présent, avec quelques pièces intéressantes qui ont rapport à ce sujet. — *Cologne, 1755, in-12.*

(La préface de l'éditeur attribue l'ouvrage à Dom Gerberon. Voyez la note de l'avant-dernier numéro.)

52. Recueil des pièces qui justifient la vérité de ce qui s'est passé dans la paix qui a été donnée à l'Église de France par le pape Clément IX en l'année 1668. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

53. Histoire des cinq propositions de Jansénius. — *Liége, D. Moumal, 1699, in-12.*

(Par hilaire Dumas, d'après le P. Lelong.)

A. — *1699.* — *Liége, D. Moumal, 2 vol. in-12.*
B. — *1700.* — *Liége, D. Moumal, 2 vol. in-12.*
C. — *1702.* — *Trévoux, E. Ganeau, 3 vol. in-12 reliés en 2.*

54. La Paix de Clément IX, ou Démonstration des deux faussetés capitales avancées dans l'« Histoire des v propositions » contre la foi des disciples de S. Augustin et la sincérité des quatre évêques, avec l'histoire de leur accommodement, et plusieurs pièces justificatives et historiques. — *Chambéry, J.-B. Giraux, 1700, in-12.*

(Par le P. Quesnel, d'après le P. Lelong.)

55. Défense de l'« Histoire des cinq propositions de Jansénius », ou Deux vérités capitales de cette Histoire défendues contre un libelle intitulé : « La Paix de Clément IX, ou Démonstration des deux faussetés capitales, » etc. — *Liége, D. Moumal, 1701, in-12.*

(Par hilaire Dumas, d'après le P. Lelong.)

56. Deux Recueils de plusieurs actes, déclarations et autres pièces qui servent à prouver, le I, la pureté de la foi des disciples de S. Augustin sur les cinq propositions; le II, la sincérité et la bonne foi de plusieurs évêques de France dans l'accommodement ou la paix de 1668 et 1669. Contre les deux Faussetés capitales de l'« Histoire des v propositions », publiée à Liége en 1699. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

57. Histoire générale du jansénisme, contenant ce qui s'est passé en France, en Espagne, en Italie, dans les Pays-Bas, etc., au sujet du livre intitulé : *Augustinus Cornelii Jansenii*, par M. l'abbé *******. — *Amsterdam, J.-L. De Lorme, 1700, 3 vol. in-8°.*

(Par Dom Gerberon, d'après le P. Lelong.)

58. L'Histoire de Jansénius et de Saint-Siran. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

* Lettres de M. CORNÉLIUS JANSÉNIUS, évêque d'Ypres, et de quelques autres personnes, à M. Jean Du Verger de Hauranne, abbé de S. Ciran, avec des remarques historiques et théologiques, par FRANÇOIS DU VIVIER. *(1702.)*

(FRANÇOIS DU VIVIER est le pseudonyme de Dom GERBERON, d'après Barbier.)

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

59. Relation de ce qui s'est passé dans l'affaire de la paix de l'Église sous le pape Clément IX. Avec les lettres, actes, mémoires et autres pièces qui y ont rapport. *(S. l.,) 1706.* — Divers Écrits touchant la signature du formulaire, par rapport à la dernière constitution de N. S. P. le pape Clément IX. *(S. l.,) 1706.* — *Le tout en 3 vol. in-12.*

(Par ALEX. VARET, d'après le P. Lelong. — La 1re partie a été publiée par le P. PASQUIER QUESNEL, auteur de la « Préface apologétique » qui se trouve en tête du 1er volume et du supplément à la fin du second.)

* Recueil des écrits de M. l'évêque de S.-Pons (PIERRE-JEAN-FRANÇOIS DE PERCIN DE MONTGAILLARD) sur l'affaire du jansénisme.

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

* Lettres d'un docteur de Sorbonne à un homme de qualité, touchant les hérésies du dix-septième siècle. *(1711-1715.)*

(Par l'abbé DUMAS, d'après Barbier.)

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

* Lettres de la Mère ANGÉLIQUE DE S. JEAN (ANGÉLIQUE ARNAULD D'ANDILLY) à M. Arnaud, écrites depuis que la communauté fut transférée à Port-Royal-des-Champs jusqu'à la paix de l'Église. *(1723-1724.)*

(Formant la pièce 6 du Recueil catalogué ci-après page 12, n° 84.)

* Journaux de ce qui s'est passé à Port-Royal, depuis que la communauté fut transférée à Port-Royal-des-Champs jusqu'à la paix qui leur fut rendue en 1669. *(1723-1724.)*

(Formant la pièce 11 du Recueil catalogué ci-après page 12, n° 84.)

* Lettres de M. ANTOINE ARNAULD, docteur en Sorbonne. *(1727-1745.)*

(Voyez la division THÉOLOGIE.

* Lettres de la révérende Mère MARIE-ANGÉLIQUE ARNAULD, abbesse et réformatrice de Port-Royal. *(1742-1744.)*

(Voyez *ibidem.*)

60. Recueil de pièces qui n'ont pas encore paru, sur le formulaire, les bulles et constitutions des papes dont on exige des fidèles l'acceptation. — *A Avignon, chez Pierre Verax, à l'enseigne de la Sincérité, 1754, 2 parties en 1 vol. in-12.*

(Par l'abbé P. LECLERC, d'après M. Quérard.)

61. Mémoires historiques sur le formulaire. — *La Haye, Neaulme, 1756, 2 vol. in-12.*

62. Nécrologe des plus célèbres défenseurs et confesseurs de la vérité, du dix-septième siècle, contenant les principales circonstances de la vie et de la mort des personnes de l'un et de l'autre sexe qui ont été recommandables par leur piété, leur science et leur attachement à la vérité, et surtout par les persécutions qu'elles ont essuyées au sujet du formulaire, et de la part des Jésuites. On y trouvera ce qui concerne Port-Royal. On y a joint une bonne Table chronologique des principaux événements des dix-sept et dix-huitième siècles jusqu'à présent. — *(S. l.,) 1761, in-12.*

(Par l'abbé RENÉ CERVEAU, d'après le P. Lelong.)

63. Nécrologe des plus célèbres défenseurs et confesseurs de la vérité, du dix-huitième siècle; contenant les principales circonstances de la vie et de la mort des amis de la vérité, de l'un et de l'autre sexe, et surtout des persécutions qu'ils ont souffertes au sujet du formulaire et de la bulle *Unigenitus,* et de la part des Jésuites... — *(S. l.,) 1760, 2 parties en 2 vol. in-12.*

(Forme les tomes II et III du n° précédent.)

64. Supplément au Nécrologe des plus célèbres défenseurs et confesseurs de la vérité, des dix-septième et dix-huitième siècles... — *(S. l.,) 1763, in-12.*

(Suite des 2 nos précédents.)

65. Suite du Supplément au Nécrologe des défenseurs de la vérité, ou Recueil de pièces importantes sur les affaires de l'Église, des dix-septième et dix-huitième siècles, savoir : bulles, brefs, mandements, ordonnances... et autres pièces citées dans le « Nécrologe », avec l'histoire abrégée des principaux événements qui y ont rapport. Tome cinquième. — *(S. l.,) 1764, in-12.*

(Suite des 3 nos précédents.)

66. Suite du Nécrologe des plus célèbres défenseurs et amis de la vérité, du dix-huitième siècle, depuis 1760 jusqu'à 1767 (et de 1767 jusqu'à 1778). Tome sixième (-septième). — *(S. l.,) 1767-1778, 2 vol. in-12.*

(Suite des 4 nos précédents.)

---

67. Einheimischer Krieg des Pabstthums... [Guerre intestine du papisme, ou Relation historique et détaillée des nouvelles querelles qui existent en France à cause des droits régaliens; suivie de quelques Lettres curieuses écrites à ce sujet par de hauts personnages, et recueillies par le célèbre GILBERT BURNETT. Traduit de l'anglais en haut allemand par H.-L. B.] — *Lunebourg, J.-G. Lippern, 1689, in-4°.*

---

68. Précis historique des opinions et actes du clergé contre la puissance temporelle avant et après sa célèbre déclaration du 19 mars 1682, registrée au parlement de Paris, par édit de Louis XIV, le 23 des mêmes mois et

année jusqu'à la loi générale décrétée pour l'Empire français et le royaume d'Italie par S. M. Napoléon-le-Grand, le 25 février 1810, époque mémorable de concorde évangélique. (Signé : L'ami des hommes, ancien colonel.) — *Paris, Le Normant, 1812, in-8°.*

(Par DAMARZIT D'ESPAGNAC, d'après Barbier.

69. Mémorial historique, biographique, doctrinal et législatif du clergé de France, depuis son assemblée générale de 1682 jusqu'en 1840 inclusivement. Avec la chronologie analytique des conciles généraux; l'inscription qu'ils ont au Vatican; celle des papes; les prophéties relatives à chacun d'eux; le mode de leur élection; celui de leurs funérailles; le précis historique des cérémonies pontificales à Rome; la nomenclature des principales dignités du Saint-Siége, etc., etc. Offert à Sa Sainteté Grégoire XVI, rédigé par une société de prêtres, d'avocats et d'hommes de lettres, sous la direction de M. l'abbé MENGHI-D'ARVILLE,... — *Toulouse, Lagarrigue et Dours, 1842, in-8°.*

(Tome 1er. — C'est tout ce qui a paru. — On y a joint un prospectus imprimé à Toulouse chez Corne, en 1844, et dans lequel le nom de MENGHI-D'ARVILLE est remplacé par celui de BERGÉ DE MAZÈRES.)

70. La Question religieuse en 1682, 1790, 1802 et 1848, et historique complet des travaux du comité des cultes de l'Assemblée constituante de 1848, augmenté de rapports, discours, textes de lois annotées et commentées par la jurisprudence; documents inédits pour la plupart et très-importants à connaître pour l'étude de la question religieuse depuis le XVIIe siècle; par M. PIERRE PRADIÉ,... secrétaire du comité des cultes... — *Paris, Sagnier et Bray, 1849, in-8°.*

---

71. Quietismi revolutionem in Quietistis decimi quarti et hujus seculi, quam præses JO.-ANDR. SCHMIDT. ss. theol. D. ejusdemque et antiqq. sacr. prof. publ. ord. h. t. ordinis sui decanus observavit in lectionibus inauguralibus Ienæ habitis, excerpere ex iisdem et ventilationi subjicere voluit auth. resp. HIERONYMUS NIEPER, luneburgensis, in Juleo majori ad d. octobr. — *Helmestadii, typis G.-W. Hammii, 1696, in-4°. Pièce.*

* Relation sur le quiétisme, par messire JACQUES-BENIGNE BOSSUET,... *(1698.)*

(Voyez, pour cet ouvrage et pour tous autres relatifs à la controverse du quiétisme, la division THÉOLOGIE.)

72. JO.-GEORGII PRITII, SS. theologiæ licentiati et professoris publici, oratio inauguralis de lite archiepiscopo duci cameracensi, Francisco de Salignac Fenelon, a quibusdam Galliæ præsulibus circa nonnulla theologiæ mysticæ capita Romæ intentata, in splendidissima panegyri d. XVI decemb. MDCXCIIX dicta, quum professionem theologiæ et metaphysicæ in illustri Gymnasio anhaltino, quod Servestæ est, auspicaretur. — *Lipsiæ, J. Grossii vidua et hæredes, 1699, in-4°. Pièce.*

73. Traité historique contenant le jugement d'un protestant sur la théologie mystique, sur le quiétisme et sur les démêlés de l'évêque de Meaux avec l'archevêque de Cambrai; jusqu'à la bulle d'Innocent XII et l'assemblée provinciale de Paris du 13 de mai 1699 inclusivement, avec le Problème ecclésiastique contre l'archevêque de Paris. — *(S. l.,) 1699, in-8°.*

(Par P. JURIEU, d'après Barbier.)

A. — 2e éd. — *(S. l.,) 1700, in-8°.*

74. Gallia discors, in causa pietistico-mystica, proposita a JOH. WOLFGANGO JOEGERO, SS. theol. doctore... — *Tubingæ, litteris G.-H. Reisii, 1715, in-4°. Pièce.*

75. Relation de l'origine, du progrès et de la condamnation du quiétisme répandu en France, avec plusieurs anecdotes curieuses. (Par l'abbé PHÉLYPEAUX.) — *(S. l.,) 1732, 2 vol. in-8°.*

76. Lettres de M*** à un ami, au sujet de la Relation du quiétisme. (15 décembre 1732-10 janvier 1733.) — *(S. l.,) 1733, in-12.*

(Une note manuscrite porte : « Par le Père DE LA BLETTERIE, de l'Oratoire. »)

* Historique de la lutte de Bossuet et de Fénelon sur le quiétisme. Thèse publiquement soutenue dans la Faculté de théologie protestante de Montauban, le juin 1850, par BELLIVIER (Ls-DIOGÈNE)...

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

77. De la Controverse de Bossuet et de Fénelon sur le quiétisme; thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris par L.-A. BONNEL,... — *Macon, imp. de Dejussieu, 1850, in-8°.*

---

* Journal historique des assemblées tenues en Sorbonne pour condamner les Mémoires de la Chine, etc. *(1701.)*

(Voyez, pour cet ouvrage et pour tous autres relatifs à la question des cérémonies chinoises, la division HISTOIRE DE LA CHINE.)

---

78. Histoire du « Cas de conscience », signé par quarante docteurs de Sorbonne; contenant les brefs du pape, les ordonnances épiscopales, censures, lettres et autres pièces pour et contre ce Cas, avec des réflexions sur plusieurs des ordonnances. — *Nancy, J. Nicolaï, 1705-1711, 8 vol. in-12.*

(Par JEAN LOUAIL et mademoiselle DE JONCOUX, revu par le P. QUESNEL, PETIT-PIED et FOUILLOU, d'après le P. Lelong.)

---

79. Histoire abrégée de l'abbaye de Port-Royal, depuis sa fondation en 1204 jusqu'à l'enlèvement des religieuses en 1709. *(S. l.,) 1710, in-12.*

(Par MICHEL TRONCHAY, d'après le P. Lelong. — 1 exemplaire dans la Réserve relié aux armes de Huet.)

A. — *1710. — Paris, in-12.*

B. — *1710. — Paris, in-12.*

C. — *1710. — Amsterdam, Hook, in-12.*

30. Tableaux historiques de l'abbaye de Port-Royal-des-Champs. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Planches et texte gravés.)

31. Mémoires et relations sur ce qui s'est passé à Port-Royal-des-Champs depuis le commencement de la réforme de cette abbaye. (Par la Mère MARIE-ANGÉLIQUE ARNAULD, LE MAISTRE, etc.) — *(S. l.,) 1716, in-12.*

32. Nécrologe de l'abbaye de Notre-Dame de Port-Royal-des-Champs, ordre de Cîteaux, Institut du Saint-Sacrement, qui contient les éloges historiques avec les épitaphes des fondateurs et bienfaiteurs de ce monastère, et des autres personnes de distinction qui l'ont obligé par leurs services, honoré d'une affection particulière, illustré par la profession monastique, édifié par leur pénitence et leur piété, sanctifié par leur mort ou par leur sépulture. — *Amsterdam, N. Potgieter, 1723, in-4°.*

(Composé par les religieuses de Port-Royal, et principalement par la Mère ANGÉLIQUE DE SAINT-JEAN ARNAULD; publié par Dom ANTOINE RIVET, d'après le P. Lelong. — Avec un carton du feuillet LXVII-LXVIII de la préface. — 1 autre exemplaire dans la Réserve, avec notes manuscrites et planches rapportées.)

33. Supplément au « Nécrologe de l'abbaye de Notre-Dame de Port-Royal-des-Champs »... Première partie, contenant, outre de nouveaux éloges, des corrections et des additions à la plupart des articles des six premiers mois du Nécrologe; avec un recueil de pièces intéressantes. — *(S. l.,) 1735, in-4°.*

(Par CHARLES-HUGUES LE FÈVRE DE SAINT-MARC, d'après le P. Lelong. — Cette première partie est tout ce qui a paru. — 1 autre exemplaire dans la Réserve.)

34. Divers Actes, Lettres et Relations des religieuses de Port-Royal-du-Saint-Sacrement, touchant la persécution et les violences qui leur ont été faites au sujet de la signature du formulaire. — *(S. l., 1725-1724,) 11 parties en 1 vol. in-4°.*

(Le titre général ci-dessus ne se trouve qu'en tête de la 1re partie. Chaque partie a une pagination particulière et un intitulé spécial, qui est :)

1° Relation de ce qui s'est passé à Port-Royal, depuis le commencement d'avril 1661 jusqu'au 27 du même mois de l'année suivante 1663, où l'on rapporte les dispositions de la communauté au sujet des deux mandements de MM. les grands vicaires de monseigneur le cardinal de Rets.

2° Relation de ce qui s'est passé à Port-Royal, depuis le commencement de l'année 1664 jusqu'au jour de l'enlèvement des religieuses, qui fut le 26 août de la même année.

3° Relation de la captivité de la Sœur ANNE-MARIE DE SAINTE-EUSTOQUIE DE FLECELLES DE BREGI, religieuse de Port-Royal-des-Champs, écrite par elle-même. — Relation de ma S. AGNÈS DE LA MÈRE DE DIEU DE CHOUY DE PENSIÈRES et de ma Sœur FRANÇOISE DE LA CROIX DE VILLUME DE BARMONTI. (29 novembre 1664-28 juillet 1665.)

4° Mémoires touchant ma Sœur Anne-Eugénie, religieuse de Port-Royal, dite dans le monde madame de Saint-Ange; avec la Relation de sa captivité. (Par ARNAULD D'ANDILLY, et madame DE SAINT-ANGE.) — Relation de la Sœur MARIE-ANGÉLIQUE DE SAINTE-THÉRÈSE ARNAULD D'ANDILLY, sur l'enlèvement et la captivité de la Mère Catherine-Agnès de Saint-Arnauld, sa tante, avec laquelle elle fut mise au monastère de Sainte-Marie du faubourg Saint-Jacques à Paris. — Relation de la captivité de la Mère CATHERINE-AGNÈS DE SAINT-PAUL ARNAULD. — Avis donnés par la Mère CATHERINE-AGNÈS DE SAINT-PAUL ARNAULD aux religieuses de Port-Royal, sur la conduite qu'elles devaient garder, au cas qu'il arrivât du changement dans le gouvernement de la maison. Au mois de juin 1663. — Relation de la Sœur MADELEINE DE SAINTE-CHRISTINE BRIQUET, religieuse de Port-Royal, sur sa captivité. Relation de ma Sœur MADELEINE DE SAINTE-CANDIDE LE CERF, contenant les choses principales qui se sont passées depuis son enlèvement de Port-Royal de Paris. — Relation de la Sœur MARIE-CHARLOTTE DE SAINTE-CLAIRE ARNAULD D'ANDILLY, religieuse de Port-Royal. — Rétractation de Dom GABRIEL GERBERON, religieux bénédictin.

5° Relation de la captivité de la Mère ANGÉLIQUE DE SAINT-JEAN (ARNAULD D'ANDILLY), religieuse de Port-Royal-des-Champs. — Rétractation des dames DELUINES, religieuses de l'abbaye de Jouarre, envoyée à M. l'évêque de Meaux. (Signé : Sœur MARIE-LOUISE D'ALBRET DELUINES et Sœur HENRIETTE-THÉRÈSE D'ALBRET DELUINES.)

6° Lettres de la Mère ANGÉLIQUE DE SAINT-JEAN (ARNAULD D'ANDILLY), écrites depuis que la communauté fut transférée à Port-Royal-des-Champs, jusqu'à la paix de l'Église.

7° Relation faite par ma Sœur GENEVIÈVE DE L'INCARNATION (PINEAU), de ce qui s'est passé à Port-Royal-de-Paris, depuis le 26 août 1664 jusqu'au 3 juillet 1665. — Lettre de la Mère CATHERINE-AGNÈS DE SAINT-PAUL (ARNAULD), contre les accommodements. (18 août 1666.) —

Déclaration de Dom Jérome, de la congrégation des Feuillants, où il rétracte la signature du formulaire. (14 décembre 1719.) — Déclaration de Dom Turquoys de la congrégation des Feuillants, où il rétracte la signature du formulaire. (19 octobre 1719.)

8° Relation contenant les lettres que les religieuses de Port-Royal ont écrites pendant les dix mois qu'elles furent renfermées sous l'autorité de la Mère Eugénie. (2 sept. 1664-juin 1665.)

9° Relation de la visite de M. Hardouin de Péréfixe, archevêque de Paris, à Port-Royal-des-Champs, les 15, 16 et 17 novembre 1664.

10° Lettre de M. l'abbé de Ponchateau à M. l'archevêque de Paris, pour lui demander la liberté de M. de Sacy et des religieuses de Port-Royal.

11° Journaux de ce qui s'est passé à Port-Royal, depuis que la communauté fut transférée à Port-Royal-des-Champs, jusques à la paix qui leur fut rendue en 1669.

85. Histoire de l'origine des pénitents et solitaires de Port-Royal-des-Champs. — *Mons, Migeot fils, 1753, in-12. Pièce.*

* Almanach de pratique pour l'année 1734, ou Le calendrier historique des grands personnages de Port-Royal qui ont éclairé l'Église par leurs ouvrages, ou qui l'ont édifiée par leur conduite.

(Voyez précédemment tome IV, page 604, n° 3.)

86. Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal. — *(S. l.,) 1734-1737, 3 tomes en 2 vol. in-12.*

(Publié par l'abbé Goujet, d'après Barbier. — Le tome III, ajouté aux 2 premiers au moyen d'un titre rapporté, a pour titre particulier : *Relations sur la vie de la révérende Mère Angélique de Sainte-Magdelaine Arnauld, ou Recueil de la Mère* Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly, *sur la vie de sa tante la Mère Marie-Angélique de Saint-Magdelaine Arnauld, et sur la réforme des abbayes de Port-Royal, Maubuisson et autres, faites par cette sainte abbesse.*)

87. Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal, par M. Fontaine. — *Utreeht, aux dépens de la Compagnie, 1736, 2 vol. in-8°.*

A. — *1738. — Cologne, aux dépens de la Compagnie, 2 vol. in-12.*

88. Mémoires touchant la vie de M. de S.-Cyran, par M. Lancelot. Pour servir d'éclaircissement à l'histoire de Port-Royal. — *Cologne, aux dépens de la Compagnie, 1738, 2 vol. in-8°.*

(Le faux titre porte : *Mémoires de M.* Lancelot.)

89. Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal. par M. Du Fossé. — *Utrecht, aux dépens de la Compagnie, 1739, in-12.*

90. Recueil de plusieurs pièces pour servir à l'histoire de Port-Royal; ou Supplément aux Mémoires de MM. Fontaine, Lancelot et Du Fossé. — *Utreeht, aux dépens de la Compagnie, 1740, in-12.*

91. Abrégé de l'histoire de Port-Royal, par feu M. Racine, de l'Académie française. — *Cologne, aux dépens de la Compagnie, 1742, in-12.*

(Cette édition ne contient que la 1re partie.)

A. — *1767. — Paris, Lottin, 2 parties en 1 vol. in-12.*

B. — *1770. — Paris, Lottin, in-12.*

92. Histoire abrégée de la dernière persécution de Port-Royal, suivie de la Vie édifiante des domestiques de cette sainte maison. Édition royale. — *(S. l.,) 1750, 3 vol. in-12.*

(Par l'abbé olivier Pinault, d'après le P. Lelong.)

93. Vies intéressantes et édifiantes des religieuses de Port-Royal et de plusieurs personnes qui leur étaient attachées... — *(S. l.,) aux dépens de la Compagnie, 1750-1752, 4 vol. in-12.*

(Publiées par l'abbé Leclerc, d'après Barbier.)

94. Vies intéressantes et édifiantes des amis de Port-Royal, pour servir de suite aux Vies intéressantes et édifiantes des religieuses de cette maison. — *Utrecht, aux dépens de la Compagnie, 1751, in-12.*

95. Suite des « Vies des amis de Port-Royal. » — *Utreeht, aux dépens de la Compagnie, 1751, in-12.*

(Même ouvrage que le n° précédent.)

96. Histoire de l'abbaye de Port-Royal... — *Cologne, aux dépens de la Compagnie, 1752-1755, 2 parties en 6 vol. in-12.*

(Par jérome Besoigne, d'après le P. Lelong.)

97. Lettre à l'auteur des « Nouvelles ecclésiastiques » sur l'«Histoire de Port-Royal » qui vient de paraître en 6 vol. in-12. En réponse à sa feuille du 30 octobre 1753. (8 novembre 1753.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

98. Vies des quatre évêques engagés dans la cause de Port-Royal, M. d'Alet, M. d'Angers, M. de Beauvais, M. de Pamiers, pour servir de supplément à l'«Histoire de Port-Royal » en six volumes. — *Cologne, aux dépens de la Compagnie, 1756, 2 vol. in-12.*

(Par jérome Besoigne, d'après Barbier.)

99. Histoire des persécutions des religieuses de Port-Royal, écrites par elles-mêmes. — *Villefranehe, aux dépens de la Soeiété, 1753, in-4°.*

(Publié par l'abbé P. Leclerc, d'après M. Quérard.)

100. Histoire générale de Port-Royal. Depuis la réforme de l'abbaye jusqu'à son entière destruction. — *Amsterdam, J. Vanduren, 1755-1757, 10 vol. in-12.*

(Par Dom charles Clémencet, d'après le P. Lelong.)

101. Mémoires historiques et chronologiques sur

l'abbaye de Port-Royal-des-Champs. Depuis sa fondation, en 1204, jusqu'à la mort des dernières religieuses et amis de ce monastère. 1re partie. — *Utrecht, 1758, 2 vol. in-12.*

(Par PIERRE GUILBERT, d'après le P. Lelong.)

102. Mémoires historiques et chronologiques sur l'abbaye de Port-Royal-des-Champs. — *Utrecht, 1755-1756, 7 vol. in-12.*

(3e partie de l'ouvrage précédent, publiée avant la 1re. La 2e n'a pas paru. — Le titre des tomes II-VI porte en plus : *Depuis la paix de l'Église, en 1668, jusqu'à la mort des dernières religieuses et amis de ce monastère.*)

103. Lettre d'un théologien célèbre à une dame religieuse, sur Port-Royal-des-Champs, etc. (6 mai 1756.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Au sujet de l'ouvrage catalogué sous les 2 nos précédents.)

104. Abrégé chronologique de l'histoire de Port-Royal-des-Champs. Office et pèlerinage en l'honneur des saints et saintes qui ont habité ce saint désert. Pour l'utilité de ceux qui ont la dévotion de visiter les ruines de ce célèbre monastère et les lieux où reposent les corps qui en ont été exhumés. — *(S. l.,) 1760, in-8°.*

105. Les Ruines de Port-Royal en mil huit cent un, par le Cen GRÉGOIRE. — *Paris, Imprimerie-librairie chrétienne, rue Saint-Jacques, 278, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

106. Les Ruines de Port-Royal-des-Champs en 1809, année séculaire de la destruction de ce monastère, par M. GRÉGOIRE, ancien évêque de Blois, sénateur, etc. Nouvelle édition, considérablement augmentée. — *Paris, Levaehcr, 1809, in-8°.*

107. De la Nécessité et des moyens de défendre les hommes de mérite contre les calomnies et les préjugés injustes. On fait, par l'application de ces moyens, l'apologie des illustres auteurs de Port-Royal et de leurs disciples... par M. COUET,... — *Paris, Obré, an XI-1803, in-8°.*

(Par l'abbé JEAN-CLAUDE LUCET, d'après Barbier.)

108. La Vérité de l'histoire ecclésiastique rétablie par des monuments authentiques, contre le système d'un livre intitulé : « Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le dix-huitième siècle. » Par M. S**, ancien magistrat... — *Paris, Méquignon junior, décembre 1814, in-8°.*

(Par LOUIS SILVY, d'après M. Quérard. — Voyez pour les Mémoires de Pieot, auxquels cet ouvrage répond en ce qui concerne Port-Royal, la division HISTOIRE GÉNÉRALE.)

109. Première Lettre à l'auteur des « Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le dix-huitième siècle.» Cette Lettre peut servir d'avis aux souscripteurs de cet ouvrage et aux abonnés au journal du même auteur. On y a joint : 1° Un Avertissement, où l'on donne une première idée des Mémoires dont il s'agit, considérés sous le rapport de leur mérite littéraire ; 2° Un extrait de pièces inédites et très-importantes, tirées des archives du Vatican ; 3° Le texte entier de la réponse de l'auteur des Mémoires à un écrit justifié par la présente Lettre et par celle qui doit suivre. Par M. S***, ancien magistrat. — *Paris, A. Egron, 1815, in-8°. Pièce,*

(Par LOUIS SILVY, d'après M. Quérard.)

110. Narrative of the demolition of the monastery of Port-Royal-des-Champs, including biographical memoirs of its latter inhabitants, by MARY-ANNE SCHIMMELPENNINCK,... — *London, J. and A. Arch, 1816, in-8°.*

111. Inscriptions concernant la célèbre maison de Port-Royal-des-Champs. — *(Paris,) imp. de A. Pihan-Delaforest, (1830,) in-8°. Pièce.*

A. — *(1845.) — (Paris,) imp. de Lebègue, in-8°. Pièce.*

B. — *1854. — Paris, imp. de Soye et Bouchet, in-8°. Pièce.*

112. Geschichte von Port-Royal .. [Histoire de Port-Royal. Lutte du catholicisme réformé et du catholicisme jésuitique sous Louis XIII et Louis XIV. Par le Dr HERMANN REUCHLIN,...] — *Hambourg et Gotha, F. et A. Perthes, 1839-1844, 2 vol. in-8°.*

113. Port-Royal, par C.-A. SAINTE-BEUVE. — *Paris, E. Renduel, 1840, in-8°.*

(En cours de publication.)

114. Extrait de la « Revue de bibliographie analytique », février 1843. Notice sur l'histoire de Port-Royal de MM. de Sainte-Beuve et Reuchlin, par P. NICARD. — *Paris, imp. de Ve Dondey-Dupré, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

115. Sur un article de M. Foisset dans « le Correspondant, » revue mensuelle, première livraison. — *Beaune, imp. de Blondeau-Dejussieu, (1843,) in-8°. Pièce.*

(Sur l'histoire de Port-Royal. — Un post-scriptum, imprimé sur un feuillet séparé, est signé : SUREMAIN DE MISSERY.)

116. Précis de l'histoire du jansénisme et de Port-Royal ; par M. DE V.... — *Versailles, imp. de Klefer, (1846,) in-18. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre. — Extrait du *Siècle de Louis XIV* de VOLTAIRE.)

117. Faculté de théologie de Paris. Cours de M. l'abbé LAVIGERIE à la Sorbonne. Le jansénisme et Port-Royal, discours d'ouverture. Extrait de « l'Ami de la religion. » — *Paris, de Soye et Bouchet, 1856, in-8°. Pièce.*

118. Faculté de théologie de Paris, cours de M. l'abbé LAVIGERIE à la Sorbonne. Le jansénisme et Port-Royal, erreurs du jansénisme sur l'ordre naturel. Extrait de « l'Enseignement catholique, journal des prédicateurs. » — *Paris, au bureau de l'Enseignement catholique, 1857, in-8°. Pièce.*

119. Cours d'histoire ecclésiastique à la Sorbonne, par M. l'abbé Lavigerie. Extrait de « l'Observateur catholique » n° du premier janvier (-1er juillet) 1857. Obser-

vations sur la première (-treizième et dernière) leçon. (Signé : PARENT-DUCHATELET.) — *Paris, imp. de Dubuisson, (s. d.,) 13 pièces en 1 vol. in-8°.*

---

120. Mémoires-anecdotes de la cour et du clergé de France. Par le sieur JEAN-BAPTISTE DENIS, ci-devant secrétaire de M. l'évêque de Meaux. Avec l'histoire du différend du cardinal de Noailles avec les évêques de Luçon et de La Rochelle, et les Jésuites. — *Londres, 1712, in-12.*

121. Relation du différend entre M. le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, et MM. les évêques de Luçon, de La Rochelle et de Gap. Avec un recueil d'écrits importants sur ce sujet, et sur ce qui s'est passé entre Son Éminence et les Jésuites. — *(S. l.,) 1712, in-12.*

---

* Exposition historique de toutes les hérésies et les erreurs que l'Église a condamnées sur les matières de la grâce et du libre arbitre. *(1714.)*

(Voyez la division HISTOIRE GÉNÉRALE.)

122. Die Bulla *Unigenitus*... [Bulle *Unigenitus*, ou Constitution de Clément XI contre les considérations du P. Quesnel sur le Nouveau Testament; éclairée par un grand nombre de passages de la sainte Écriture et des saints Pères. Traduit en allemand avec une préface servant d'introduction détaillée à l'histoire de Jansénius et des Jansénistes, et de l'affaire du P. Quesnel, par JEAN FRICK,...] — *Ulm, D. Bartholomei, 1717, in-4°.*

123. A. Ω. Historia et examen bullæ anti-quesnellianæ, die VIII. sept. anno MDCCXIII a Clemente XI P. R. Romæ promulgatæ, ex decreto et auctoritate ordinis theologorum summe rev. in Academia lipsiensi die IV et V jul. anno MDCCXIV, ut licentiam summos in theologia honores capessendi impetraret, solemniter exhibitum a M. GOTTLOB-FRIDERICO JENICHEN,... — *Lipsiæ, J.-F. Gleditsch et fils, 1714, in-8°.*

124. Kurtzer doch gründlicher Bericht... [Relation courte, mais approfondie, des discussions qui se sont élevées entre le Saint-Siége et l'Église de France, tant dans les temps anciens que depuis un demi-siècle, et surtout au sujet de la contestation actuelle relative à la bulle *Unigenitus* dirigée contre le Nouveau Testament du P. Quesnel, dont le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, et ses adhérents ont pris la défense... Nouvelle édition.] — *Franefort, 1718, in-4°.*

125. Fortsetzung des kurtzen doch gründlichen Berichts... [Continuation de la Relation courte, mais approfondie, des discussions qui se sont élevées entre le Saint-Siége et l'Église de France au sujet de la bulle *Unigenitus*, et relation particulière de l'appel à un concile général libre et chrétien fait, à cet égard, d'abord par 4 évêques, ensuite par la plus grande partie du clergé français, et enfin par le cardinal de Noailles, archevêque de Paris. On y trouve le premier appel rédigé par 4 évêques et celui du cardinal de Noailles, qui lui fut volé plus tard avec d'autres choses remarquables.] — *Francfort, etc., 1718, in-4°.*

126. Dissertatio historico-theologica de constitutione *Unigenitus* qua Clemens XI, P. R., quasdam doctrinas P. Paschasii Quesnelli damnavit, in illustri Collegio ernestino-fridericiano, præside AMANDO-GOTTHOLD FEHMELIO,... A. O. R. M DCCXIX d. XXIV januarii benevolæ eruditorum disquisitioni exhibenda a respondente GEORGIO-HIERONYMO WEINMANNO, eisfeldafranco. — *Hildburghusæ, litteris Penzoldianis, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

127. Historia bullarum Clementis VI et XI *Unigenitus* dictarum, curiæ romanæ fatalium, consilio ductuque viri summe venerabilis Johannis-Andreæ Schmidii, abbatis Mariæ vallensis... exposita, et documentis præcipuis ad pleniorem historiæ hujus cognitionem facientibus illustrata a CHRISTIAN.-HENR. SCHILLING,... — *Helmstadii, typis S. Schnorrii, 1719, in-4°.*

128. Historia bullæ Clementis XI *Unigenitus* dictæ, curiæ romanæ fatalis, continuata a CHRIST.-HENR. SCHILLING. — *Helmstadii, typis S. Schnorrii, 1721, in-4°.*

129. Historia bullæ Clementis XI *Unigenitus* dictæ, curiæ romanæ fatalis, ad anni MDCCXXI finem continuata a CHRIST.-HENR. SCHILING, past. Hohnstedt. — *Helmstadii, typis S. Schnorrii, 1724, in-4°.*

130. Historiam constitutionis *Unigenitus* paucis ad nostra usque tempora prosequitur et ad disputationes viginti in ei propositiones quesnellianas, eadem constitutione damnatas, qua decet ratione, auditores invitat JONAS-CONR. SCHRAMMIUS,... — *Helmstadii, typis P.-D. Schnorrii, 1731, in-4°.*

131. Kern der merkwürdigen Geschichte... [Le Fond de la mémorable histoire de l'origine et du progrès de la lutte religieuse qui date en France du siècle dernier et qui dure encore aujourd'hui, au sujet de la constitution, entre Jansénius et ses amis d'une part, et les Jésuites et leurs partisans de l'autre; contenant les circonstances principales de cette lutte, la vie de Jansénius et du très-célèbre P. Quesnel, avec le *Credo* fait par lui le 28 novembre 1719... Et les intrigues dont se servent les Jésuites dans cette lutte. Le tout recueilli avec soin d'après les rapports français spéciaux, et traduit en allemand.] — *Franefort, Hambourg, Nuremberg et Leipzig, 1721, in-4°. Pièce.*

132. Histoire du livre des Réflexions morales sur le Nouveau Testament et de la constitution *Unigenitus*... — *Amsterdam, N. Potgieter, 1725-1739, 4 vol. in-4°.*

(La 1re partie est de JEAN LOUAIL, et les 3 autres de J.-B. CADRY, d'après le P. Lelong.)

A. — *1726.* — *Amsterdam, N. Potgieter, in-4°.* (Réimpression de la 1re partie.)

B. — *1735-1739.* — *Amsterdam, N. Potgieter, 4 parties en 16 vol. in-12.*

133. Vera Relazione di lettere, e brevi scritti, e di congregazioni deputate... Relation fidèle des lettres et des brefs écrits et des congrégations députées sous le pontificat du pape Benoît XIII. Avec les résolutions qui y ont été prises touchant l'acceptation de la constitution *Unigenitus* que devait faire monseigneur le cardinal de Noailles, et la formule de cette acceptation. — *Bruxelles, suivant les copies italienne et française imprimées à Rome, 1727, in-4°. Pièce.*

134. Abrégé chronologique des principaux évènements qui ont précédé la constitution *Unigenitus*, qui y ont donné lieu ou qui en sont les suites. Avec les ci propositions du P. Quesnel, mises en parallèle avec l'Écriture et la tradition. — *Utrecht, C.-G. Lefebvre, 1730, in-12.*

(Par LEGROS, d'après Barbier.)

A. — *1732.* Nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée, avec une explication abrégée des principales questions qui ont rapport aux affaires présentes. — *(S. l.,) in-12.*

135. Abrégé chronologique des principaux événements qui ont rapport à la constitution *Unigenitus* ou à l'appel, et qui ont précédé ou suivi ce décret. Continuation qui commence à l'année 1741 et finit à la présente année 1759. — *Utrecht, van der Weyde, (s. d.,) in-16.*

136. Anecdotes, ou Mémoires secrets sur la constitution *Unigenitus*. — *(S. l.,) 1730-1733, 3 vol. in-12.*

(L'adresse du tome II porte : *Utreeht, C.-G. Le Febvre;* celle du tome III : *Trévoux, aux dépens de la Soeiété.* — Par JOS.-FRANÇ. BOURGOIN DE VILLEFORE, d'après le P. Lelong.)

A. — 2ᵉ éd. — *Utreeht, C.-G. Le Febvre, 1732, 3 vol. in-12.*

137. Supplément aux « Anecdotes, ou Mémoires secrets sur la constitution *Unigenitus* ». — *En France, 1734, in-12.*

138. Réfutation des « Anecdotes », adressée à leur auteur par messire PIERRE-FRANÇ. LAFITAU, évêque de Sisteron, ci-devant chargé des affaires du roi auprès du Saint-Siége. (Tomes I-II. [15 août 1733.]) *Aix, J. David, etc., 1734.* — Lettres de monseigneur l'évêque de Sisteron (PIERRE-FRANÇ. LAFITAU) à l'auteur des « Anecdotes », au sujet d'un libelle intitulé, « Histoire du livre des Réflexions morales et de la constitution *Unigenitus.* » *Avignon, F. Labaye, (s. d.)* — *Le tout en 3 vol. in-8°.*

(Le faux titre de la dernière partie porte : *Suite des Réfutations des « Anecdotes ». Tome troisième.*)

A. — *1734.* — *Gray, F. Couäd, in-8°.* (Réimpression du tome I.)

B. — *1734.* — *Avignon, F. Labaye, in-8°.* (Réimpression du tome III.)

139. Essai de critique sur la « Réfutation des Anecdotes » par messire Pierre-François Lafiteau, évêque de Sisteron, ci-devant chargé des affaires du roi auprès du S. Siége, adressé à monseigneur l'évêque de X*** par M. l'abbé DE ***. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

* Étrennes jansénistes, ou Journal des principaux faits de l'histoire du prétendu jansénisme depuis son origine, et des miracles opérés par l'intercession du B. H. Paris; en forme d'almanach, pour l'année 1733.

(Voyez précédemment tome IV, page 604, n° 2.)

140. Mercure ecclésiastique, ou Journal historique des ouvrages du temps... Avec un examen critique de chaque ouvrage. — *Utrecht, 1733, in-12.*

* Le Calendrier ecclésiastique... Avec le Nécrologe des personnes qui depuis un siècle se sont le plus distinguées par leur piété, leur attachement à Port-Royal et leur amour pour les vérités combattues, et un abrégé chronologique des principaux événements qui ont précédé et suivi la constitution *Unigenitus.*

(Voyez précédemment tome IV, page 604, n° 4.)

141. Histoire de la constitution *Unigenitus* en ce qui regarde la congrégation de Saint-Maur. — *Utrecht, aux dépens de la Compagnie, 1736, in-12.*

142. Histoire des derniers chapitres généraux de la congrégation de Saint-Maur, où l'on voit l'irrégularité de ces assemblées, l'opposition de ce corps à la bulle *Unigenitus*, et par quelles intrigues on est enfin parvenu à faire souscrire un décret favorable à cette bulle dans le chapitre de 1733. Pour servir de supplément à l' « Histoire de la constitution ». — *(S. l.,) 1736, in-4°.*

(On trouve imprimé après la page 124 : *Addition à la relation précédente*, et ensuite : *Recueil dont il est parlé dans les relations précédentes*, chacun avec pagination particulière.)

143. Histoire de la constitution *Unigenitus*, par messire PIERRE.-F. LAFITEAU, évêque de Sisteron, ci-devant chargé des affaires du roi auprès du Saint-Siége. — *Avignon, F. Labaye, 1737-1738, 2 vol. in-4° reliés en 1.*

A. — *1766.* — *Avignon, P. Delaire, 2 vol. in-12.*

B. — *1820.* — *Besançon, Gauthier frères, in-8°.*

144. Annales pour servir d'étrennes aux amis de la vérité. — *(S. l. n. d.,) in-24.*

(Par LE PAIGE, d'après le P. Lelong. — Un 2ᵉ titre porte : *Le Prothéisme de l'erreur, annales historiques contenant les faits qui ont précédé la bulle « Unigenitus » et qui y ont rapport depuis* 1540...)

145. Abrégé historique des détours et des variations du jansénisme, depuis son origine jusqu'à présent. — *(S. l.,) 1739, in-4°.*

146. Lettres de messire CHARLES-JOACHIM COLBERT, évêque de Montpellier. — *Cologne, aux dépens de la Compagnie, 1741, 4 vol. in-12.*

147. La Vie et les lettres de messire JEAN SOANEN, évêque de Senez. — *Cologne, aux dépens de la Compagnie, 1750, 2 vol. in-4°.*

148. Lettres de messire JEAN SOANEN, évêque de Senez. — *Cologne, aux dépens de la Compagnie, 1750, 8 vol. in-12.*

(Même ouvrage que le n° précédent.)

* J.-J. Languet, archiepiscopi senonensis, antea episcopi suessionensis, opera omnia pro defensione constitutionis *Unigenitus*, et adversus ab ea appellantes successive edita... *(1752.)*

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

149. Clementis papæ XI constitutio *Unigenitus* cum præfatione historica. — *Brunsvigæ, ex officina Orphanotrophei, 1753, in-4°. Pièce.*

150. Des Pabsts Clemens XI berühmte Bulle. [Célèbre Bulle du pape Clément XI, nommée Bulle *Unigenitus*, à cause du mot *unigenitus*, par lequel elle commence. Accompagnée d'une petite introduction historique sur les querelles qui se sont élevées en France à ce sujet.] — *Brunswick, se trouve dans la grande maison des orphelins, 1753, in-4°.*

151. Journal de M. l'abbé Dorsanne, docteur de Sorbonne, chanoine et chantre de l'Église de Paris... contenant ce qui s'est passé à Rome et en France dans l'affaire de la constitution *Unigenitus*, avec des anecdotes très-intéressantes pour connaître les intrigues et le caractère de ceux qui ont demandé et soutenu ladite constitution, aussi bien que de tous ceux qui y ont eu part. — *Rome, aux dépens de la Société, 1753, 2 vol. in-4°.*

(La 1re édition a été publiée par P. Leclerc, et la 2e par G. Du Pac de Bellegarde, d'après Barbier.)

A. — *1753. — (S. l.,) 6 vol. in-12.*

B. — *1753.* 2e éd. — *(S. l.,) 5 vol. in-12.*

152. Mémoires et instructions secrètes du C. de Noailles, envoyées à Rome sous le pontificat de Benoît XIII, avec un recueil de quelques autres pièces. Pour servir de supplément au « Journal de M. l'abbé D'Orsanne. » — *(S. l.,) 1756, in-12.*

153. Appelants célèbres, ou Abrégé de la vie des personnes les plus recommandables entre ceux qui ont pris part à l'appel interjeté contre la bulle *Unigenitus*. Avec un Discours sur l'appel où l'on expose sommairement l'histoire des disputes qui ont donné lieu à l'appel et l'importance de la cause des appelants. — *(S. l.,) 1753, in-12.*

(Par pierre Barral, d'après le P. Lelong. — Le Discours sur l'appel est de L.-E. Rondet.)

154. Nécrologe des appelants et opposants à la bulle *Unigenitus*, de l'un et de l'autre sexe, avec des pratiques et des prières à chaque article. — *(S. l.,) 1755, in-12.*

(Par Labelle, d'après Barbier.)

155. La Constitution *Unigenitus* déférée à l'Église universelle, ou Recueil général des actes d'appel interjetés au futur concile général, de cette constitution et des lettres *Pastoralis officii*, par M. le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, et beaucoup d'autres évêques de France, par un grand nombre de chapitres d'Églises métropolitaines, cathédrales et autres, d'Universités, de Facultés de théologie, d'abbayes, de curés, de clergés, de communautés séculières et régulières, et par une multitude de différents particuliers de presque tous les diocèses : avec les arrêts et autres actes des parlements du royaume qui ont rapport à ces objets. — *Cologne, aux dépens de la Compagnie, 1757, 2 tomes en 3 vol. in-fol.*

(Publié par gabriel-nicolas Nivelle et pierre-gervais Le Fèvre d'Ausonne, d'après le P. Lelong.)

* Nécrologe des plus célèbres défenseurs et confesseurs de la vérité, du dix-huitième siècle; contenant les principales circonstances de la vie et de la mort des amis de la vérité, de l'un et de l'autre sexe, et surtout des persécutions qu'ils ont souffertes au sujet du formulaire et de la bulle *Unigenitus*, et de la part des Jésuites. *(1760.)*

(Voyez le n° 63 ci-dessus.)

156. Œuvres posthumes de monseigneur le duc de Fitz-James, évêque de Soissons, concernant les Jésuites, les IV articles de l'Assemblée du clergé de 1682, le décret de l'inquisition de Rome contre son ordonnance et instruction pastorale au sujet des Assertions des Jésuites, dénoncées par le parlement, etc. Accompagnées de plusieurs pièces importantes relatives aux mêmes objets, et d'un récit succinct de ce qui en a été l'occasion et la suite. — *Avignon, 1769, 2 vol. in-12.*

157. Œuvres posthumes de M. l'abbé Racine, prêtre-chanoine de Notre-Dame de la cité d'Auxerre et auteur de l'« Abrégé de l'histoire ecclésiastique avec des réflexions. » — *Avignon, 1759, in-12.*

(Publiées par Dom Clémencet, d'après Barbier.)

158. Histoire des Convulsionnaires du XVIIIe siècle, et des miracles du diacre Pâris. (Extrait du Dictionnaire des reliques et des images de M. Collin de Plancy. [Signé : jules Garinet.]) — *Paris, Guien, 1821, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

---

159. Recueil de pièces concernant les affaires du clergé, au sujet du XXe et autres impositions. — *(S. l. n. d.,) 16 vol. in-4°.*

(Réserve. — Recueil factice de pièces imprimées cataloguées et décrites chacune en son lieu et de pièces manuscrites, formé par Fontanieu, avec titres et tables manuscrits.)

---

160. Collection ecclésiastique, ou Recueil complet des ouvrages faits, depuis l'ouverture des États Généraux, relativement au clergé, à sa constitution civile décrétée par l'Assemblée nationale, sanctionnée par le roi. Dirigée par M. l'abbé Barruel,... — *Paris, Crapart, 1791-1793, 6 tomes en 14 vol. in-8°.*

161. Testimonianze delle Chiese di Francia sopra la così detta Constituzione civile del clero, decretata dall' Assemblea nazionale. Raccolte dal dott. Giovanni Marchetti, col testo originale e con note. — *Roma, nella stamperia di G. Zempel, 1791-1793, 15 vol. in-8°.*

(A partir du tome III, le titre porte : *Raccolte e tradotte dall' abbatte* serafino Viviani, *romano...*)

A. — 1a edizione veneta. — *Venezia, presso*

M. Fenzo, 1791-1795, 16 tomes reliés en 5 vol. in-8°.

162. Histoire du schisme de la nation française. Par l'abbé PIERS DE RUMENGHEN,... — *(S. l.,) 1791, in-8°.*

163. Histoire du serment à Paris, suivie de la liste de ceux qui ne l'ont pas prêté et d'observations critiques sur le tableau des jureurs, certifié conforme à l'original, par M. de Joly, secrétaire-greffier. Par M***. — *Paris, chez tous les marchands de nouveautés, 1791, in-8°.*

(Par l'abbé BOSSARD, d'après Barbier.)

164. Histoire du clergé pendant la révolution française, par M. l'abbé BARRUEL,... Seconde édition, revue, corrigée et augmentée par l'auteur lui-même. — *Londres; et Anvers, C.-H. de Vos, 1794, in-8°.*

A. — *1797. — Londres; et Paris, 2 vol. in-18.*

165. Mémoires pour servir à l'histoire de la persécution française, recueillis par les ordres de notre Très-Saint-Père le pape Pie VII, et dédiés à Sa Sainteté, par M. l'abbé D'HESMIVY D'AURIBEAU,... Tome I (1re et 2e parties). — *Rome, imp. de L. Perego Salvioni, 1794-1795, 2 vol. in-8°.*

(C'est tout ce que les bibliographies en mentionnent.)

166. Récit des traitements qu'ont éprouvés pendant dix mois en rade de l'île d'Aix, sur les côtes de Saintonge, les prêtres condamnés à être déportés à la Guyane, fait par l'un d'entre eux. — *(S. l., 1794,) in-8°. Pièce.*

167. Récit abrégé des souffrances de près de huit cents ecclésiastiques français, condamnés à la déportation, et détenus à bord des vaisseaux *le Washington* et *les Deux-Associés*, dans les environs de Rochefort, en 1794 et 1795, de la mort du plus grand nombre d'entre eux; de la translation des autres à Saintes pour y être reclus, et de leur bonne réception et délivrance en cette ville; par un curé du diocèse de Paris, que Dieu a daigné associer à ces ecclésiastiques persécutés, et qu'il a délivré avec ceux qui ont survécu à la persécution. — *Bordeaux, Lavigne jeune, (1829,) in-8°. Pièce.*

168. Journal de la déportation des ecclésiastiques du département de la Meurthe, dans la rade de l'île d'Aix, près Rochefort, en 1794 et 1795, par un de ces déportés (l'abbé JEAN MICHEL). Deuxième édition. — *Nancy, Grimblot, Raybois et Cie, 1840, in-18.*

(La 1re édition a paru en 1796.)

169. Geschichte der Religion und Kirche in Frankreich... [Histoire de la religion et de l'Église en France durant la révolution, par PIERRE-PHILIPPE WOLF.] — *Leipzig, P.-P. Wolf, 1798-1802, 2 vol. in-8°.*

* Mémoires historiques et philosophiques sur Pie VI et son pontificat, jusqu'à sa retraite en Toscane, où l'on trouve des détails curieux sur sa vie privée, sur ses querelles avec les diverses puissances dans l'Europe, sur les causes qui ont amené le renversement du trône pontifical et sur la révolution de Rome... *(An VII.)*

(Voyez, pour cet ouvrage et pour tous autres relatifs à la captivité de Pie VI, la division HISTOIRE GÉNÉRALE.)

* Collectio brevium atque instructionum SS. D. N. PII papæ VI, quæ ad præsentes Ecclesiæ catholicæ in Gallia et aliis a Gallis occupatis regionibus calamitates pertinent. Huic Collectioni etiam insertæ sunt nonnullæ Epistolæ, jussu et nomine summi Pontificis scriptæ, et quædam allocutiones seu acta pontificia in consistoriis eodem spectantia... (1800-1801.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

170. Précis de ce qui s'est passé dans la Belgique relativement au serment exigé par la République française, avec les brefs du souverain Pontife et d'autres pièces justificatives. — *Venise, imp. de A. Curti, 1800, in-8°.*

171. Journal historique et religieux de l'émigration et déportation du clergé de France en Angleterre. Contenant les sentiments expressifs de sa reconnaissance offerts en hommage à Sa Majesté George III, à son gouvernement et à la nation britannique, pour les bienfaits généreux qu'il en a reçus jusqu'à ce jour. Ce Journal devient également et essentiellement intéressant pour les autres ordres qui, en général, composent l'émigration française... Par M. l'abbé DE LUBERSAC,... — *Londres, chez l'auteur, 1802, in-8°.*

172. Histoire du clergé de France, depuis la convocation des États-Généraux par Louis XVI jusqu'au rétablissement du culte par le premier consul Bonaparte. — *Paris, J. Garnier, an XI-1803, 3 vol. in-12.*

173. Anzeige der Jahrbücher der gallikanischen Kirche... [Annales de l'Église gallicane, ou Histoire de cette Église vers la fin du XVIIIe siècle. (Signé : HAGE.)] — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Prospectus.)

174. Extraits de quelques écrits de l'auteur des « Mémoires pour servir à l'histoire de la persécution française. » Par un Français toujours fidèle au lis de S. Louis et de Henri IV. (Par PIERRE D'HESMIVY D'AURIBEAU.) — *(S. l.,) 1814, 2 vol. in-8°.*

175. Le Clergé français, ou Exposition des hommages rendus à ses talents, ses vertus, ses services, etc., depuis la naissance de la philosophie moderne. Par M. l'abbé CHAUMEIL,... — *Toulouse, Rivals l'aîné, 1820, in-12.*

176. Le Clergé de France, ou Beaux exemples de vertus chrétiennes donnés par des ecclésiastiques depuis le milieu du siècle dernier, et particulièrement durant la persécution révolutionnaire; par ED. HOCQUART. Avec une gravure. — *Paris, A. Hocquart jeune, 1821, in-12.*

A. — *1833. — Lyon, J.-F. Rolland, in-12.*

B. — *1844. — Tours, A. Mame, in-12. (Bibliothèque des écoles chrétiennes.)*

C. — *1849.* 3e éd. — *Tours, A. Mame, in-12.*
D. — *1850.* 4e éd. — *Tours, A. Mame, in-12.*
E. — *1852.* 5e éd. — *Tours, A. Mame, in-12.*
F. — *1857.* 6e éd. — *Tours, A. Mame, in-12.*

177. Les Martyrs de la foi pendant la révolution française, ou Martyrologe des pontifes, prêtres, religieux, religieuses, laïcs de l'un et l'autre sexe, qui périrent alors pour la foi; par M. l'abbé AIMÉ GUILLON,... — *Paris, G. Mathiot, 1821, 4 vol. in-8°.*

178. Observations sur les critiques que deux journaux, dits religieux, ont faites de l'ouvrage intitulé : « Martyrs de la foi pendant la révolution française »; par l'éditeur de cet ouvrage. (Signé : GERMAIN MATHIOT.) — *Paris, G. Mathiot, 15 juin 1821, in-8°. Pièce.*

(Extrait du tome IV des *Martyrs de la foi pendant la révolution française.*)

179. Actes des martyrs qui ont généreusement consommé leur sacrifice à Montpellier dans les années 1793 et 1794. — *Montpellier, A. Séguin, 1822, in-8°. Pièce.*

180. Recueil des victimes de la loi du 19 fructidor, sous le Directoire, déportés en 1798 et 1799 à Sinamari, Cayenne, aux îles de Rhé et d'Oleron, au nombre d'environ deux mille ecclésiastiques et quelques laïcs; dédié au clergé de France. Ce Recueil démontre que tout gouvernement usurpé n'agit toujours que par l'arbitraire, confond toutes les classes de citoyens dans la même proscription, et qu'il ne fallait rien moins que la guerre entreprise sur les Cortès révolutionnaires d'Espagne pour mettre fin aux révolutions. Par B. T. — *Paris, Chassaignon, 1823, in-8°.*

181. Tableau des évêques constitutionnels de France, de 1791 à 1801, classés dans l'ordre des métropoles établi d'après le décret de l'Assemblée constituante. — *Paris, Méquignon-Havard, 1827, in-8°.*

182. Histoire abrégée de a constitution civile du clergé de France. — *Paris, Gaume frères, 1828, in-8°.*

183. Histoire du clergé de France pendant la révolution... Par M. R., auteur de plusieurs ouvrages politiques et religieux. — *Paris, E. Bricon, 1828, 3 vol. in 12.*

184. Les Martyrs du Maine, ou Notice historique sur la persécution à mort que le clergé catholique du diocèse du Mans a soufferte pendant la révolution française, accompagné du tableau des opérations du tribunal révolutionnaire de La Mayenne. Par M. THÉODORE PERRIN. — *Paris, E. Bricon, 1830, in-12.*

A. — 2e éd. — *Paris, à la Librairie reproductive, (s. d.,) 2 vol. in-12.*

* Mémoires de GRÉGOIRE, ancien évêque de Blois, député à l'Assemblée constituante... précédés d'une Notice historique sur l'auteur, par M. H. CARNOT, ornés d'un portrait gravé par M. A. FAUCHERY. *(1837.)*

(Voyez précédemment tome I, page 180, n° 65.)

* Histoire religieuse, monarchique, militaire et littéraire de la révolution française, de l'Empire et de la Restauration, depuis la première Assemblée des notables, en 1787, jusqu'au 9 août 1830, rédigée sur des documents originaux et inédits, par le baron DE LAMOTHE-LANGON,... *(1838-1839.)*

(Voyez précédemment tome I, page 173, n° 217.)

* Complots des prétendus philosophes du XVIIIe siècle contre la religion, et preuves de sa vérité. Ouvrage nouveau, nécessaire à toutes les familles, par l'abbé PETITCUENOT. *(1839.)*

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

185. Histoire de la persécution révolutionnaire en Bretagne à la fin du dix-huitième siècle, par M. l'abbé TRESVAUX,... — *Paris, A. Le Clère, 1845, 2 vol. in-8°.*

186. De l'Église de Toulouse pendant la révolution française. Fragment historique. Par M. l'abbé ADRIEN SALVAN,... — *Toulouse, imp. de P. Montaubin, 1846, in-8°.*

187. L'Église de France depuis la convocation des États-Généraux (9 mai 1789) jusqu'à la chute du Directoire (9 novembre 1799); par A.-J. DELBOS;... — *Toulouse, E. Privat, 1848, 2 vol. in-8°.*

188. La Question religieuse à l'Assemblée nationale de 1790. Par GEORGES CADOUDAL. Extrait du « Correspondant, » numéro du 10 juin 1848. — *Paris, imp. de A. René, 1848, in-8°. Pièce.*

* Les Biens de l'Église. Comment on met la main dessus et ce qui s'ensuit; par le baron DE NILINSE. *(1849.)*

(Voyez la division HISTOIRE GÉNÉRALE.)

* La Chasse aux prêtres; profils de ceux qui la font, et ce qu'ils en retirent. Par le baron DE NILINSE. *(1849.)*

(Voyez *ibidem.*)

189. Le Père Jacques, ou Entretiens sur la constitution civile du clergé, sur le concordat passé entre Bonaparte et Pie VII, sur les lois et décisions de l'Église concernant ces deux actes, sur la dénomination de Petite-Église et de Dissidents, et explication de plusieurs prophéties qui ont rapport au temps présent et à venir. Par PIERRE-AUGUSTIN MÉTAY, cultivateur à la Foy-de-Saint-Pierre-du-Chemin (Vendée)... — *Fontenay-Vendée, Robuchon, 1851, in-8°.*

190. Histoire de l'Église de France pendant la révolution; par M. l'abbé JAGER. — *Paris, F. Didot frères, 1852, 3 vol. in-8°.*

* Université de France. Faculté de théologie protestante de Strasbourg. Essai sur la constitution civile du clergé décrétée par l'Assemblée nationale de 1789. Thèse présentée à la Faculté de théologie protestante de Strasbourg, et publiquement soutenue le mercredi 12 octobre

1853... pour obtenir le grade de bachelier en théologie, par FRÉD.-AUG.-THÉOD. ROTH,... *(1853.)*

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

191. Journal d'un confesseur de la foi, ou Relation des peines et des dangers encourus par les prêtres du diocèse de Tours condamnés à la déportation en 1793; par un des déportés (LEPROUST). Précédé d'une Notice sur l'auteur, par M. LÉON AUBINEAU. — *Tours, imp. de J. Bouserez, 1853, in-12.*

192. Le Triomphe des proscrits, par PAUL VALLET. — *Limoges, Barbou frères, (1853,) in-12.*

(Bibliothèque chrétienne et morale.)

A. — (1854) — Limoges, Barbou frères, in-12.

193. Tableau historique du rétablissement du culte à Lyon et des années de persécution qui précédèrent ce mémorable événement, 1793-1805, d'après des documents inédits et des témoignages des contemporains. Par l'auteur de « Fourvière au XIX^{e} siècle. » — *Lyon, J.-B. Pélagaud, 1853, in-12.*

194. Noms de MM. les ecclésiastiques du diocèse de Rennes morts pour la foi pendant la révolution. — *Rennes, imp. de A. Marteville et Oberthur, (s. d.,) in-fol. plano.*

195. Journal d'une Visitandine, pendant la Terreur, ou Mémoires de la Sœur GABRIELLE GAUCHAT, morte trappistine en 1809, à Yères; précédés d'une Introduction par M. l'abbé GODARD,... — *Paris, V^{e} Poussielgue-Rusand, 1853, in-12.*

196. Essai historique sur le chapitre de Rouen pendant la révolution, par M. l'abbé P. LANGLOIS, chanoine honoraire (1789-1802). Deuxième édition... suivie de pièces justificatives. — *Rouen, Fleury, 1856, in-8°.*

197. Les Prêtres français émigrés aux États-Unis, par M. C. MOREAU. — *Paris, C. Douniol, 1856, in-18.*

---

198. Recueil très-intéressant de plusieurs lettres concernant l'état critique de l'Église de France sous la tyrannie de Buonaparte, proclamé le Restaurateur de la religion. (Publié par l'abbé ALBRAND.) — *Nîmes, J.-B. Guibert, 1814, in-8°.*

199. Essai historique sur la dernière persécution de l'Église. Par M***. — *Paris, A. Égron, 1814, in-8°.*

(Par l'abbé VERGANI, revu par M. TABARAUD, d'après Barbier.)

* Précis historique du voyage et de la captivité de Pie VII, depuis son départ de Rome jusqu'à son retour dans cette ville... Par M. L***... *(1814.)*

(Voyez, pour cet ouvrage et pour tous autres relatifs à la captivité de Pie VII, la division HISTOIRE GÉNÉRALE.)

200. Fragments relatifs à l'histoire ecclésiastique des premières années du dix-neuvième siècle. — *Paris, A. Égron, 1814, in-8°.*

201. Mémoires historiques sur les affaires ecclésiastiques de France pendant les premières années du dix-neuvième siècle. — *Paris, A. Le Clère, 1819-1824, 3 vol. in-8°.*

(Par le comte JAUFFRET, d'après M. Quérard.)

---

202. De l'Influence du clergé avant et pendant les quinze années de la Restauration. (Signé : V. H. V.) — *Marseille, imp. de H. Bousquet, 1833, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre. — Extrait des *Mélanges occitaniques.*)

---

203. État du catholicisme en France, 1830-1840, ou Le catholicisme mis en présence de toutes les doctrines philosophiques, religieuses et sociales qui ont surgi ou se sont développées en France depuis dix ans. Par ALPHONSE PEPIN. — *Paris, Olivier-Fulgence, 1841, in-8°.*

§ 4. (Ld^{4})

Détails de l'histoire ecclésiastique de France.

* GEORGII-FLORENTIS GREGORII, episcopi turonici, de gloria martyrum libri duo...

(Voyez ci-dessus, pour cet ouvrage et pour tous autres relatifs à l'histoire générale de l'établissement du christianisme dans les Gaules, pages 6 et 7, n^{os} 1-21.)

* Les heureux Commencements de la France chrétienne sous l'apôtre de nos rois, S. Remy, par RENÉ DE CERIZIERS,...

(Voyez ci-dessus, pour cet ouvrage et pour tous autres relatifs à l'histoire générale de l'Église de France sous les deux premières races, page 7, n^{os} 22-28.)

1. Le Concile d'Agde en 506, par M. EUGÈNE THOMAS,... Extrait des « Mémoires de la Société archéologique de Montpellier ». — *Montpellier, J. Martel aîné, 1854, in-4°. Pièce.*

2. Défense de Charles Martel contre l'imputation d'avoir usurpé les biens ecclésiastiques, et nommément les dîmes, avec un précis de l'origine des dîmes ecclésiastiques et laïcales, propre à résoudre la question suivante : Comment peut-on distinguer les dîmes laïcales abolies en France d'avec celles qui ne le sont pas? Par J.-J. RAEPSAET,... — *Gand, imp. de M^{me} Houdin, 1806, in-8°.*

3. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand. Concile de Clermont en 1095, par le comte MARTHA-BEKER, vice-président de l'Académie... — *Clermont-Ferrand, imp. de Hubler, Bayle et Dubos, 1854, in-12. Pièce.*

(Lu dans la séance publique annuelle de l'Académie, le 18 juin 1854. — La couverture imprimée sert de titre.)

A. — 1854. — Clermont, imp. de Thibaud-Landriot frères, in-8°. Pièce.

* Coup d'œil sur la religion en France pendant le

régime féodal dans toute sa force... par MICHEL-JEAN-FRANÇOIS OZERAY,...

(Voyez ci-dessus, page 7, n° 29.)

* FRANCISCUS DE ROYE,... ad can. Ego Berengarius 41. De consecrat. distinct. 2. ubi vita, hæresis et pœnitentia Berengarii, andegavensis archidiaconi...

(Voyez ci-dessus, pour cet ouvrage et pour tous autres relatifs à l'histoire générale des hérésies nées ou répandues en France au moyen âge, pages 7 et 8, n^os 30-34.)

* Ecclesiæ gallicanæ in schismate status. Ex actis publicis...

(Voyez ci-dessus, pour cet ouvrage et pour tous autres relatifs à l'histoire générale de l'Église de France pendant le schisme d'Occident, page 8, n^os 35 et 36.)

* Protestations du tres-chretien roi de France, CHARLES VII, sur la détermination du Concile de Bâle. *(1560.)*

(Voyez précédemment tome I, page 216, n° 75.)

4. En ce Traictié sont contenues les Remonstrances faictes au feu roy Loys unzieme de ce nom que Dieu absoille, contenant les previlleiges de l'Eglise gallicane, les doleances, plainctes, pertes, evacuation des pecunes du royaume, depopulation de gens, ruyne des ediffices, perturbation du service divin : et aultres dommaiges et inconveniens que se pourroient ensuivir de soy despartir des sainctz decretz et pragmatique sanction et plusieurs aultres choses singulieres. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Caractères gothiques.)

5. Les Remonstrances faictes au roy Loys unziesme, sur les privileges de l'Eglise gallicane, et les plainctifs et doleances du peuple. Plus l'institution et ordonnance des chevaliers de l'ordre des treschrestiens roys de France. Avec la forme et ordre de l'assemblée des trois Estatz tenuz en la ville de Tours, soubz le regne de Charles huictieme, et ce qui y fut remonstré, decidé et ordonné. — *Paris, V. Sertenas, 1560, in-8°.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve.)

A. — *1560.* — *Paris, J. Dallier, in-8°.*
B. — *1561.* — *Paris, J. Dallier, in-8°.*

* De sacris Ecclesiæ ministeriis ac beneficiis libri VIII, in quibus quicquid ad plenam juris pontificii cognitionem necessarium est, breviter ac dilucide explicatum continetur. Item, pro libertate Ecclesiæ gallicæ adversus romanam aulam defensio parisiensis curiæ Ludovico XI, Gallorum regi, quondam oblata. Auctore FRANCISCO DUARENO, jurisconsulto et ordinario juris civilis doctore in civitate Biturig. Opus ab auctore denuo auctum ac emendatum. *(1564.)*

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

6. Libellus apostolorum nationis gallicanæ : cum constitutione sacri Concilii basiliensis et arresto curiæ parlamenti super annatis non solvendis, cum quibusdam aliis in quibus approbatur Concilium basiliense. — *Venundatur Parisiis in vico Sancti Jacobi sub Lilio aureo a Joanne Parvo, 1512, in-4°. Pièce.* Réserve.

* Edict du roi notre sire sur la prohibition faite à toutes personnes, banquiers et autres, de n'expedier et envoyer en court de Rome aucuns courriers, ne autres, pour y faire tenir or, ou argent, soit pour matieres beneficiales, provisions et autres expeditions. Publié en la cour de parlement, à Paris, le septième jour de septembre 1551.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

7. Les Modifications et restrictions faictes par la court de parlement sur les facultez du legat Ieronime Verallo données et octroyées par nostre Sainct-Pere le pape Paul, troisiesme du nom. (16 décembre 1551). — *Paris, J. André, 1552, in-8°. Pièce.*

* De F. II. Mandement du roy pour faire assembler certains personnages de chascune province pour consulter les moyens du concille général, reformation de l'Eglise, et convocation des Estats. (31 août 1560.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Lettres du roy, touchant la reformation de l'Eglise chrestienne assemblée des prelatz de l'Eglise gallicane, pour le concille nationel. (31 mars 1559 [1560].)

(Voyez *ibidem.*)

* Lettres patentes du roy, nostre sire, aux evesques, prelats et autres ministres des Eglises de son obeissance, pour se trouver en la ville de Paris le vingtiesme de janvier prochain en l'assemblée generale qui se fera, pour consulter et resoudre ce qu'ils aviseront devoir estre proposé au concile general, et cependant reformer les abus qui auroyent esté introduits en la maison de Dieu. (10 septembre 1560.)

(Voyez *ibidem.*)

*. De C. IX. Mandement du roy à tous les prelatz de son royaume, qu'ilz ayent à se preparer pour s'acheminer et se trouver en personne en la ville de Trente, où se doit tenir le concile general. (4 janvier 1560 [1561].)

(Voyez *ibidem.*)

* De CHARLES IX. Mandement du roy, à tous baillifs, senechaulx, prevostz, juges ou leurs lieutenans et autres, de ne bailler aucun empeschement à ceulx qui iront à l'assemblée qui se fera à Poissy, près de Paris. (25 juillet 1561.)

(Voyez *ibidem.* — Voyez aussi, pour toutes les pièces relatives au colloque de Poissy, précédemment tome I, pages 252-253.)

* Lettres patentes du roy, en forme d'edict, sur la vendition et alienation de deux cens mil livres tournois de rente, prins sur les eglises cathedrales, leurs chapitres, abbayes, priorez, commanderies, et autres dignitez, estans du ressort de la court de parlement. (Février 1562.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Edict de l'alienation ordonnée estre faicte par le roy aux prevost des marchands, et eschesvins de la ville de Paris, de la somme de cent mil livres tournois de rentes, racheptable à perpetuité, à prendre sur le revenu temporel des beneficiers de l'Eglise gallicane, Templiers, et autres ordres. (Novembre 1562.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* De C. IX. Lettres patentes du roy, nostre sire, pour faire refaire et restablir (en toute diligence) les ornemens, autelz et fons baptismaulx des eglises et paroisses nagueres ruinées et spoliées en ce royaume... (26 décembre 1562.)

(Voyez *ibidem*.)

* Edict du roy, pour retirer et rachepter par les gens d'eglise dedans un an toutes leurs seigneuries, terres, et autres immeubles quelsconques vendus en vertu de l'edict de l'alienation. (Janvier 1563.)

(Voyez *ibidem*.)

* Edict du roy pour la vente et alienation de soixante mil livres tournois de rente racheptable à perpetuité, sur les biens et revenus temporels d'aucuns benefices et communautez cy denommez, estants au-dedans du ressort de la cour de parlement de Paris. (Février 1563.)

(Voyez *ibidem*.)

* Edict du roy sur le faict de l'alienation de cent mil escuz soleil de rente et revenu annuel, prins sur les terres, heritages et biens patrimoniaulx des eglises cathedrales, leurs chapitres, abbayes, priorez, commanderies, et autres dignitez, estans en son royaume, païs, terres et seigneuries de son obeissance. (Mai 1563.)

(Voyez *ibidem*.)

* Ordonnance du roy sur l'execution de l'edict d'alienation de cent mil escuz du temporel de l'Eglise. (3 juin 1563).

(Voyez *ibidem*.)

* Instruction que le roy entend et veult estre suyvie et gardée de poinct en poinct par les prevost de Paris, baillifz, seneschaulx, ou leurs lieutenans et autres officiers, en procedant à l'execution de l'edict de la vente de cent mille escuz du temporel de l'Eglise. *(1563.)*

(Voyez *ibidem*.)

8. Conseil sur le fait du Concile de Trente, par messire CHARLES DU MOLIN, docteur ès droicts, professeur des sainctes lettres... (28 mai 1564). — *Lyon, 1564, in-8°. Pièce.*

* CAROLI MOLINÆI, jurisconsulti parisiensis, et in supremo Galliarum senatu advocati consultissimi, opuscula lectu dignissima... II De tridentini Concilii decretis consilium. *(1605-1609.)*

(Voyez ci-après, la section *Rapports de l'Église avec l'État en France*, § « Libertés de l'Église gallicane ».)

9. CAROLI MOLINÆI, Franciæ et Germaniæ Ic., et in supremo Parisiorum senatu antiqui advocati, consilia duo : I Super facto Concilii tridentini. II Super commodis vel incommodis novæ sectæ, seu factitiæ, religionis Jesuitarum. — *(S. l.,) 1606, in-8°.*

* Advertissement sur le faict du Concile de Trente, faict l'an mil cinq cens soixante-quatre.

(Voyez précédemment tome I, page 263, n° 145.)

* Declaration du roy sur la prolongation du rachapt de la vente et alienation du temporel de l'Eglise pour le temps et terme de six mois. (29 décembre 1564.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Lettres patentes du roy, pour faire saisir et arrester tous et chascuns les fruicts, profics et revenus temporels des abbayes et prieurez, estants au dedans du ressort et jurisdiction de ceste ville de Paris, entre les mains des fermiers et receveurs d'iceulx. (22 septembre 1568.)

(Voyez *ibidem*.)

* Lettres patentes et commission du roy, concernant les privileges et exemptions, octroyées au clergé et gens ecclesiastiques de France. (17 décembre 1568.)

(Voyez *ibidem*.)

* Lettres de commission, instruction et subdelegation pour proceder à la vente du temporel de l'Eglise, pour les cinquante mil escuz de rente, par messieurs les commissaires et subdeleguez estabiiz en la chambre du thresor à Paris. (4-18 mars 1569.)

(Voyez *ibidem*.)

* Lettres patentes du roy, d'authorisation et approbation des subdelegations faictes par les deleguez de Sa Majesté, pour proceder à la vente du temporel des ecclesiastiques suyvant la bulle de nostre S. Pere le pape, et autres lettres patentes, verifiée en sa court de parlement à Paris. (28 avril 1569.)

(Voyez *ibidem*.)

* Edict du roy, pour la recompense des cinquante mil escuz de rente accordez à Sa Majesté par le clergé de son royaume, publié en parlement (le roy y seant) le premier jour d'aoust 1569.

(Voyez *ibidem*.)

* Declaration du roy sur la prolongation de l'alienation du temporel de l'Eglise, pour le temps et terme d'un an. (21 juillet 1570.)

(Voyez *ibidem*.)

* Lettres patentes du roy sur plusieurs doleances, plainctes et remonstrances faictes à Sa Majesté de la part des prelats et gents du clergé de ce royaume. (16 avril 1571.)

(Voyez *ibidem*.)

* Lettres du roy, nostre sire, avec la Bulle de nostre S. Pere le pape, contenant permission de vendre et aliener

du patrimoine de l'Eglise jusques à la somme portée par ladite bulle pour le secours du roy, conservation de l'Église, et estat de ce royaume. (20 octobre 1574).

(Voyez *ibidem.*)

* Lettres patentes du roy du XXIX decembre 1574. Avec autres lettres de subdeleguation de nossieurs les reverendissimes cardinaux de Lorraine et de Bourbon, et leurs Memoires et Instructions adressans à messieurs les seneschal du Maine ou son lieutenant, evesque du Mans ou son grand-vicaire. Pour la vente du temporel ecclesiastique de cedict païs, jusques à cinquante mil livres tournois à une foys payer.

(Voyez *ibidem.*)

10. Memoires et instructions suivant lesquels seront faictes les adjudications des choses mises en vente par les beneficiers de ce royaume pour satisfaire à leur quote part et portion de ce à quoy ils sont taxez pour l'alienation accordée au roy, par nostre Sainct-Pere, du temporel de leurs benefices. (7 mars 1575.) — *Paris, imp. de F. Morel, 1575, in-8°. Piece.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques*, in-fol., tome L, fol. 9, division POLYGRAPHIE.)

* Main levee du clergé, pour raison des biens saisis à la requeste du prevost des marchands, et eschevins de la ville de Paris, à cause des rentes à eux constituees par les gens dudict clergé. (4 octobre 1575.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Exemption du diocese de Paris, à cause de la solde de deux mil quatre cens hommes de pied, levez naguieres en la dicte ville : ensemble l'exemption de tout le clergé de France d'aucune imposition sur l'Eglise. (5 octobre 1575.)

(Voyez *ibidem.*)

* Edict du roy touchant la vente et alienation des heritages, biens immeubles et temporel du clergé jusques à la somme de deux cens mil livres tournois de rente et revenu annuel. (Juin 1576.)

(Voyez *ibidem.*)

* Lettres de declaration du roy, par lesquelles est defendu de n'emprisonner aucunes personnes ecclesiastiques constituées ès ordres sacrez, pour condamnation et ordonnance de justice, à faute du payement de leurs debtes, et pour le payement des decimes, et autres subventions ordinaires et extraordinaires. (5 juillet 1576.)

(Voyez *ibidem.*)

* Bulla sanct. Patris D. D. nostri papæ (GREGORII XIII, [15 calend. 1. augusti 1576].) — Lettres d'attache du roi, pour la vérification de la dicte Bulle. (20 août 1576.)

(Au sujet de l'aliénation du temporel du clergé de France.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

11. Memoires et instructions, suivant lesquelles les commissaires subdeleguez en chacun diocese de ce royaume procederont à l'adjudication des choses mises et exposees en vente par chacun beneficier, pour satisfaire à la taxe de son benefice. (20 septembre 1576.) Avec la Bulle de nostre S. Pere le pape, et Lettres d'attache du roy. — *Paris, imp. de F. Morel, 1577, in-8°. Pièce.*

* Lettres patentes du roy pour les exemptions et immunitez des ecclesiastiques de ce royaume. (20 mars 1577.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* (Acte royal du 27 septembre 1578, pour le paiement du décime et demi levé sur les bénéficiers et gens du clergé, commençant par ces mots :) HENRY, par la grace de Dieu roi de France et de Polongne. A nos amez et feaux conseillers les tresoriers generaux de France... Ayant ci-devant resolu pour l'urgente necessité de nos affaires...

(Voyez *ibidem.*)

12. Response du sieur DE LA ROCHE à un sien amy sur l'assemblée generale du clergé de France, tenüe à Melun, et la descharge des obligations de l'Hostel de Ville de Paris. (13 août 1579.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

13. Copie d'une lettre du sieur DES ESTOILLES au sieur de La Double Marche, contenant un sommaire advis et discours des affaires qui se traictent à Melun par MM. du clergé de France, tant pour la reformation de l'Eglise, que pour les rentes de l'Hostel de Ville de Paris. (22 août 1579.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* Edict du roy sur les plainctes et remonstrances du clergé de France, generalement assemblé par permission de Sa Majesté en la ville de Melun l'an 1579, publié en parlement le VII jour de mars, l'an 1580.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Oraison pour le clergé de France plaidant publiquement au parlement de Paris touchant les rachapts feodaux pretenduz sur les terres ecclesiastiques. Par M. RENÉ CHOPPIN, advocat en parlement et dudict clergé. (11 février-3 mars 1580.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Extrait des registres de parlement. (4 octobre 1580.)

(Défense de publier la bulle *Litteræ processus.*)

(Voyez *ibidem.*)

14. Acte de protestation faicte à Tholoze par le clergé des provinces dudict Tholoze, Aulhx et Narbonne contre les deux decimes extraordinaires et contre la nouvelle creation des offices de receveurs-generaux de subventions du clergé en chacune generalité. (31 juillet 1581.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* Arrests et proces-verbaulx d'execution d'iceux, contre Jean Tanquerel, maistres Artus Desiré, François de Rosieres, et autres. (2 décembre 1561-26 avril 1583.)

(L'arrêt contre Jean Tanquerel avait pour objet une thèse sur les droits respectifs du pape et du roi.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

15. Advertissement sur la reception et publication du Concile de Trente. — *(S. l.,) 1585, in-8°. Pièce.*

(Réserve. Exemplaire rel. au chiffre de Gaston d'Orléans.)

A. — *1585. — (S. l.,) in-8°. Pièce.*

B. — *1585. — (S. l.,) in-8°. Pièce.*

16. Articles accordez au clergé de France sur les remonstrances faictes au roy par les agens generaux d'iceluy à Sainct-Germain-en-Laye le douziesme du mois de novembre 1583. — *Paris, 1584, in-4°.*

* (Deux actes royaux, confirmatifs des privilèges et immunités ecclésiastiques relativement aux taxes des villes, datés des 16 novembre 1585 et 6 février 1586, commençant, le premier, par ces mots :) HENRY, par la grace de Dieu roy de France et de Polongne, à tous ceux qui ces presentes lettres verront, salut. Sçavoir faisons que suyvant les privileges...

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* (Acte royal, confirmatif des privilèges et immunités des bénéfices ecclésiastiques, daté du 28 mars 1586, et commençant par ces mots :) HENRY, par la grace de Dieu roy de France et de Polongne, à nostre amé et feal Mᵉ Philippes de Castille, recepveur general du clergé...

(Voyez *ibidem.*)

17. Memoires et instructions dressez par nous CHARLES cardinal DE BOURBON, LOYS cardinal DE GUYSE, HIEROSME evesque de Bergame, nunce de nostre Sainct-Pere le pape... commissaires deleguez de nostredit Saint-Pere le pape, par ses bulles du trentiesme jour de janvier dernier, pour l'execution de l'alienation des cinquante mil escus de rente du bien temporel des eglises de ce royaume permis aux ecclesiastiques à l'instance de Sa Majesté, pour la manutention de la religion catholique, apostolique et romaine, soulagement du public et conservation de l'estat de ce royaume... (20 mai 1586.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* (Acte royal et lettres de jussion pour le rachat des biens ecclésiastiques aliénés à vil prix, datés de février et 23 mai 1586, le premier commençant par ces mots :) HENRY, par la grace de Dieu roy de France et de Polongne, à tous presens et advenir, salut. L'on sçait tant avec quel zelle...

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* (Acte royal pour le maintien des privilèges et immunités ecclésiastiques, daté du 3 juin 1586, et commençant par ces mots :) HENRY, par la grace de Dieu roy de France et de Polongne, à tous ceux qui ces presentes lettres verront, salut. Sur les remonstrances à nous faictes par les prelats...

(Voyez *ibidem.*)

* (Acte royal, portant que l'impôt volontaire d'un million d'or concédé par le clergé, sera levé par des agents dudit clergé et non par les officiers royaux ; daté du 27 novembre 1586, et commençant par ces mots :) HENRY, par la grace de Dieu roy de France et de Polongne, au premier nostre huissier ou sergent sur ce requis, salut...

(Voyez *ibidem.*)

* La Bulle et constitution de nostre Sainct-Pere le pape SIXTE cinquieme, sur les confidences des benefices. (13 août 1587.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

18. Memoires et instructions dressez par nous, CHARLES cardinal DE BOURBON, PIERRE cardinal DE GONDY, JEAN FRANCISQUE cardinal MOROSIN, nunce de nostre S. Pere... delegnez de nostredit S. Pere le pape, authorisez par le roy, pour l'execution des bulles du 30 juillet et bref... du 2 novembre mil cinq cens quatre vingts sept... pour la levée des deniers que messieurs les prelats et deputez du clergé ont consenty estre imposez sur les dioceses d'iceluy, pour parvenir au payement de la somme de cinq cens mille ecus, accordée à Sa Majesté afin de subvenir à l'entretenement des armées qu'elle est necessitée mettre sus pour l'extirpation des heresies, conservation de la religion catholique... Comme plus au long est contenu par le contract du 4 mars dernier fait entre lesdits sieurs prelats et deputez d'une part, et le sieur Scipion Sardini, gentilhomme lucquois d'autre... (27 août 1588.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

19. Remonstrance aux trois Estats sur la publication et reception du Concile de Trente. — *Paris, 1588, in-8°. Pièce.*

A. — *1589. — Lyon, L. Tantillon, in-8°. Pièce.*

* Extraict des registres du Conseil d'Estat. (20 février 1589.)

(Annulant des arrêts du parlement portant révocation du contrat fait entre le clergé de France et le sieur Scipion Sardini.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

20. Plainte et requeste presentée à nostre tres-sainct, tres-constant et tres-vigilant Pere le pape Sixte V, pour et au nom de l'Eglise gallicane miserablement tourmentée et affligée. Traduite du latin de M. RENÉ BENOIST,... (1ᵉʳ novembre 1589.) — *Paris, P. Le Roy, 1590, in-8°. Pièce.*

21. Traicté du concile. En ce traité est demonstré qu'un concile est tres-necessaire et utile en ce temps : quel doit estre un vray concile : qui y sera juge : qui y assistera : et par qui il sera legitimement assemblé : le tout succinctement et par la seule expresse parole de Dieu. — *(S. l.,) 1590, in-8°.*

22. Advis sur la necessité du concile et sur la forme de le rendre legitime et libre pour l'union chrestienne. A messieurs de l'assemblée que le roy convoque sur la restauration de l'Estat. — *(S. l.,) 1591, in-8°.*

23. De sacrarum electionum jure et necessitate ad

Ecclesiæ gallicanæ redintegrationem. Auctore G. Genebrardo, Aquarum Sextiarum archiep... — *Parisiis, S. Nivellius, 1593, in-12.*

A. — *1594. — Lugduni, J. Pillehotte, in-8°.*
B. — *1601. — Leodii, A. de Coerswaremia, in-12.*

24. Memoire et advis de M. jean Du Tillet, protenotaire et secretaire du roi tres-chrestien, greffier de sa cour de parlement. Faict en l'an 1551, sur les libertez de l'Eglise gallicane. — *(S. l.,) 1594, in-8°. Pièce.*

(Imprimé pour la circonstance. — 1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Fontanieu, tome CCCLIV, division POLYGRAPHIE.)

A. — *1594. — (S. l.,) in-8°. Pièce.*

25. Les Libertez de l'Eglise gallicane. (Par pierre Pithou.) — *Paris, R. Estienne, 1594, in-8°.*

(Le permis d'imprimer est du 3 septembre 1594. — 1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Fontanieu, tome CLXXXIX, division POLYGRAPHIE.)

* Ecclesiæ gallicanæ in schismate status. Ex actis publicis. Estat de l'Eglise gallicane durant le schisme. Extraict des registres et actes publiques. (Par pierre Pithou, *1594.*)

(Voyez ci-dessus page 8, n° 35.)

* Neutralitas Ecclesiæ gallicanæ, ex annalibus Francorum ad annum 1408. *(1594.)*

(Voyez ci-dessus page 8, n° 36.)

* Du Pouvoir des legats de N. S. Pere le pape, et de la forme qui se doit garder quand ils entrent en France.

(Voyez précédemment tome I, page 360, n° 189.)

* Arrest de la cour de parlement, contre Frere Florentin Jacob. (19 juillet 1595.)

(Au sujet d'une thèse sur les droits respectifs du pape et du roi.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Lettres patentes du roy du 22 janvier 1596, portant permission d'aller prendre à Rome les provisions des benefices comme auparavant les deffenses. Au bas desquelles est l'Arrest de verification du 1er février, contenant que les provisions obtenues en execution des arrests de la cour pendant lesdites deffenses demeureront valables.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrest de la cour de parlement du vingt-cinquieme janvier MDXCVI, portant defenses à tous juges de confirmer par leurs jugemens les provisions obtenues en cour de Rome pendant les defenses d'y aller. Et outre, defenses à tous sujets du roy de se pourvoir sur les differens d'entre eux pour raison des benefices ailleurs que par devant les juges ordinaires et par appel en ladite cour suivant les ordonnances.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

26. Ordre et reglement sur les provisions des benefices en l'Eglise gallicane pendant les empeschemens d'aller à Rome. — *Paris, imp. de D. Duval, 1596, in-8°. Pièce.*

27. Response au traité intitulé : « Ordre et reglement sur les provisions des benefices en l'Eglise gallicane, pendant l'empeschement d'aller à Rome ». A messieurs les prelatz et autres ecclesiastiques tenans l'assemblée generale du clergé de France à Paris. — *(S. l.,) 1596, in-8°.*

* 1596. Lettres d'exemption de bailler par declaration, adveu et denombrement leurs terres et possessions du droict de francs fiefs, et nouveaux acquests, avec mainlevée des saisies qui pourroient avoir esté faictes sur quelques beneficiers. (1er mai 1596.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* 1596. Lettres d'immunité et exemption de loger gens de guerre ez eglises et maisons des ecclesiastiques et de contribuer aux munitions, fortifications, subsides, aydes des villes, emprunts generaux et particuliers. (1er mai 1596.)

(Voyez *ibidem.*)

* 1596. Lettres d'evocation au Conseil privé des differents entre le clergé et ceux de l'Hostel de Ville de Paris, avec interdiction à tous autres juges. (1er mai 1596.)

(Voyez *ibidem.*)

* 1596. Lettres d'establissement de juges ès villes de Paris, Lyon, Rouen, Tours, Bourges, Thoulouze, Bourdeaux et Aix en Provence, pour juger sommairement des differends concernans le fait des decymes (1er mai 1596.)

(Voyez *ibidem.*)

* 1596. Extraict des registres du Conseil privé du roi. (5 juillet 1596.)

(Ordonnant l'exécution définitive du contrat du 4 mars 1588 fait entre le sieur Sardini et le clergé de France.)

(Voyez *ibidem.*)

* Lettres patentes du roy contenant exemption des nouvelles impositions faictes sur le clergé contre leurs privileges, nommement pour le fait des aumosnes publiques et cottizations d'icelles de l'année 1597. (31 juillet 1597.)

(Voyez *ibidem.*)

* Mémoires et instructions suivant lesquelles les baillifs et seneschaux, ou leurs lieutenans estans au ressort des generalitez de Bourgongne, Bretagne, Poictou, Auvergne, Lyon, Thoulouze, Montpellier, Bourdeaux, Provence et Daulphiné, procederont en toute diligence et chacun en son ressort, à ce qui reste à effectuer de la vente et aliennation permise par nostre Sainct-Pere le pape estre faicte sur les ecclesiastiques de ce royaume, en l'année mil cinq cens soixante seize, jusques à la concurrence de la somme de cinquante mil escuz de rente. (4 août 1598.)

(Voyez *ibidem.*)

28. Copie de la lettre envoyée à La Majesté du roy

par M. l'evesque d'Évreux (JACQUES DAVY DU PERRON [28 mars 1600]). — *(S. l.,) 1600, in-8°. Pièce.*

(Au sujet du cartel de Du Plessis-Mornay.)

29. Response du sieur DU PLESSIS à l'escrit publié par le sieur evesque d'Evreux, sur la sommation à luy faicte privément par ledit sieur Du Plessis. (1er avril 1600.) — *(S. l.,) 1600, in-8°. Pièce.*

30. Discours veritable de la conference tenue à Fontainebleau le quatriesme de mai MDC. — *(S. l. n.d.,) in-8°.*

31. Discours veritable de la conference tenue à Fontainebleau le quatriesme de may 1600. Entre le sieur Du Plessis et l'evesque d'Evreux. Seconde edition, où sont de nouveau remarquées certaines faussetez du sieur d'Evreux en son livre de la vocation contre les ministres : et où sont aussi adjoustées certaines particularitez qu'on avoit obmises en la premiere edition. — *Montpellier, J. Gillet, 1600, in-4°.*

32. Discours veritable de l'ordre et forme qui a esté gardée en l'assemblée faicte à Fontaine bleau par le congé du roy, pour l'effect de la conference accordée entre M. l'evesque d'Evreux et le sieur Du Plessis Mornay, le jeudy 4 jour du moys de may 1600, en presence de Sa Majesté et de plusieurs prelats, princes, seigneurs, gentils-hommes et autres personnes de toutes qualitez, touchant la preuve des faulsetez remarquées par ledict sieur d'Evreux en 500 passages citez par ledict sieur Du Plessis au livre qu'il a n'agueres composé et mis en lumiere contre le sainct sacrement de l'autel et sacrifice de la messe, P. M. N. R. S. D. PP. — *Anvers, H. Verdussen, 1600, in-8°.*

(Attribué à DU PERRON, d'après le P. Lelong.)

* Brevis Narratio eorum quæ, religionis causa, gesta sunt apud Fontem-Bellacum mense maio 1600... auctore CAROLO BURGESIO,... *(1609.)*

(Voyez précédemment tome I, page 403, n° 749.)

* Discours au roy, sur la conference tenuë à Fontainebleau. (Signé : JEAN BERTAUT [4 mai 1600].)

(Voyez la division POÉSIE.)

33. La Censure de l'evesque d'Evreux. — *(S. l.,) 1601, in-8°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 3, porte en plus : *Sur le pourparler d'une conference.*)

34. Veteris Ecclesiæ gallicanæ querela. JOANNE FILESACO, theologo parisiensi, exscribente. — *Lutetiæ, B. Macæus, 1605, in-8°.*

35. Les Souspirs de l'Eglise gallicane, adressez au roy tres-chrestien Henry IV, en l'assemblée generalle du clergé convoquée par le commandement de Sa Majesté en la presente année 1605. Par le protonotaire DU BLANC,... — *Paris, F. Bourriquant, 1605, in-8°. Pièce.*

36. Advis d'importance au clergé, dedié à nosseigneurs du clergé de France. (Signé : C. V. P.) — *Paris, A. Rousset, 1605, in-8°. Pièce.*

37. Le Moyen d'avoir de tres-necessaires en ce temps bons et utiles superieurs : comme aussi de voyr la reunion de Juda et d'Israël en France. — *Paris, P. Chevalier, 1605, in-8°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 3, porte : *Advertissement exortatoire au peuple françois, de bien se disposer à prier incessemment Dieu eternel, à ceste fin qu'il luy plaise assister... MM. les prelats et deputez du clergé de la France, assemblez en ceste ville de Paris es moys de juittet, aoust et autres... comme aussi pour l'esclaircissement, la conversion et reduction des pretendus reformez assemblez au mesme temps à Chatelrault.*)

* Declaration et protestation des doctes du tres-chrestien royaume de France, touchant le fonds de toutes les affaires d'Estat d'iceluy et de toute la chrestienté...

(Voyez ci-après la section *Histoire des ordres religieux en France*, § « Jésuites. »)

38. De la Liberté ancienne et canonique de l'Eglise gallicane; aux cours souveraines de France, par JACQUES LESCHASSIER,... — *Paris, C. Morel, 1606, in-8°. Pièce.*

(Le privilége est du 22 fév. 1606. — 1 autre exemplaire dans la Réserve.)

* Edict du roy, sur les plaintes et remonstrances du clergé de France, generalement assemblé par permission de Sa Majesté en la ville de Paris, l'an mil six cents six. (Décembre 1606.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

39. (Requête au roi pour demander un concile national qui mette fin aux divisions religieuses, commençant par ces mots :) Sire, c'estoit une façon ancienne du temps des premiers empercurs... — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* Discours au roy pour la paix de l'Eglise. (Signé : P. I. D. S., *1607.*)

(Voyez précédemment tome I, page 409, n° 835.)

* Discours au roy. *(1607.)*

(Voyez précédemment tome I, page 409, n° 836.)

* Response au Discours faict au roy pour l'assemblée d'un nouveau concile. *(1607.)*

(Voyez précédemment tome I, page 409, n° 837.)

* Remonstrance au roy sur la pretenduë convocation d'un nouveau concile. *(1607.)*

(Voyez précédemment tome I, page 409, n° 838.)

* Response au Discours presenté au roy sur la reünion des deux religions. (30 avril 1607.)

(Voyez précédemment tome I, page 409, n° 839.)

* Renvoy du Discours de l'union, contre la publication du Concile de Trente. (10 mai 1607.)

(Voyez précédemment tome I, page 409, n° 840.)

* De l'Impossibilité et impertinence du concile tel qu'il est demandé par requeste au roy, et des inconveniens qui en pourroient arriver. (Signé : D'AMBOISE sieur D'HEMERY., *1607.*)

(Voyez précédemment tome I, page 409, n° 841.)

* Apologie pour le Discours au roy sur la reunion de ses subjects en une mesme et seule religion. *(1607.)*

(Voyez précédemment tome I, page 409, n° 842.)

40. Le Restablissement de l'exercice de la religion catholique, apostolique, romaine, et des religieux de la compagnie de Jesus, dicts Jesuistes au pays et souveraineté de Bearn. Octroyez par le roy à monseigneur l'evesque d'Oleron, le 19 de février 1608. — *Paris, R. Ruelle, 1608, in-8°. Pièce.*

* Edit du roy par lequel est permis aux ecclesiastiques de France, reünir à leurs benefices les domaines vendus depuis quarante-quatre ans, encores qu'il n'y eust lesion. Avec l'Arrest de verification au grand Conseil. (Décembre 1606-15 octobre 1608.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

41. Quædam acta Ecclesiæ gallicanæ pro libertatitibus Ecclesiæ et juris communis defensione. — *Parisiis, 1608, in-4°.*

* Arrêt de la cour de parlement (8 juin 1610). Ensemble la censure de la Sorbonne (14 juin) contre le livre de Jean Mariana intitulé : *De rege et regis institutione.*

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et pour le livre de Mariana, ainsi que pour tous les autres traités auxquels il a donné occasion, la division DROIT PUBLIC.)

* De la Souveraineté des rois. Poëme épique, divisé en trois livres. A la reine, mère du roi, régente de France. (Signé : P. DE NANCEL, *1610.*)

(Voyez la division POÉSIE.)

42. Lettre déclaratoire de la doctrine des Pères Jésuites conforme aux décrets du Concile de Constance, adressée à la reine, mère du roi, régente en France. Par le Père P. COTON, de la compagnie de Jésus... — *Paris, C. Chappelet, 1610, in-8°. Pièce.*

A. — *1610.* — *Paris, C. Chappelet, in-8°. Pièce.*
B. — *1610.* — *Paris, C. Chappelet, in-8°. Pièce.*
C. — *1610.* — *Lyon, N. Jullieron, in-8°. Pièce.*

43. Avertissement aux bons Français sur la « Lettre déclaratoire » présentée à la reine, mère du roi, régente en France, par le Père Coton. Avec quelques stances à la louange de très-heureuse mémoire Henry-le-Grand, roi de France et de Navarre. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

44. Arrêt de la cour de parlement, ensemble la censure de la Sorbonne, contre le livre de Jean Mariana intitulé : *De rege et regis institutione.* Avec un « Avertissement aux bons Français sur la Lettre déclaratoire présentée à la reine, mère du roi, régente en France, par le Père Coton. Avec quelques Stances à la louange de très-heureuse mémoire Henry-le-Grand, roi de France et de Navarre. » — *(S. l.,) 1610, in-8°. Pièce.*

45. Anticoton, ou Réfutation de la « Lettre déclaratoire » du Père Coton. Livre où est prouvé que les Jésuites sont coupables et auteurs du parricide exécrable commis en la personne du roi très-chrétien Henri IV, d'heureuse mémoire. — *(S. l.,) 1610, in-8°.*

(La dédicace est signée P. D. C. — Attribué à JEAN DU BOIS, PIERRE DU MOULIN et à PIERRE DU COIGNET, mais plus généralement à CÉSAR DE PLAIX sieur DE L'ORMOYE, d'après le Père Lelong. — 1 autre exemplaire dans la Réserve, reliure vélin aux armes des frères Du Puy.)

A. — *1610.* — *(S. l.,) in-8°.*
B. — *1610.* — *(S. l.,) in-8°.*
C. — *1610.* — *(S. l.,) in-8°.*
D. — *1610.* — *(S. l.,) in-8°.*
E. — *1610.* — *(S. l.,) in-8°.*
F. — *1610.* — *(S. l.,) in-8°.*
G. — *1611.* — *(S. l.,) in-8°.*
H. — *In-8°.* (Le titre manque.)
I. — *1733.* — *(S. l.,) in-fol.*
J. — *1736.* — *(S. l.,) in-4°.*

46. Le Fléau d'Aristogiton, ou Contre le calomniateur des Pères Jésuistes sous le titre d'« Anticoton. » (Signé : LOUYS DE MONTGOMMERY.) — *Paris, F. Rousselet, 1610, in-8°. Pièce.*

A. — *1610.* — *(S. l.,) suivant la copie imprimée à Paris, in-8°. Pièce.* (1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques*, in-8°, tome IX, fol. 181, division POLYGRAPHIE.)
B. — *In-8°. Pièce.* (Le titre manque.)
C. — *In-8°. Pièce.* (Le titre manque.)

47. Le Remercîment des beurrières de Paris au sieur de Courbouzon Montgommery. — *(S. l.,) 1610, in-8°. Pièce.*

A. — *1610.* — *Sedan, Guion de la Plume, in-8°. Pièce.*
B. — *1610.* — *Niort, in-8°. Pièce.* (1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques*, in-8°, tome IX, fol. 187, division POLYGRAPHIE.)
C. — *1610.* — *Niort, in-8°. Pièce.*
D. — *1610.* — *Niort, in-8°. Pièce.*
E. — *1610.* — *Nyort, in-8°. Pièce.*
F. — *1610.* — *(S. l.,) in-8°. Pièce.*
G. — *1610.* — *(S. l.,) in-8°. Pièce.*

48. Réponse apologétique à l'« Anticoton » et à ceux de sa suite... Où il est montré que les auteurs anonymes de ces libelles diffamatoires sont atteints des crimes d'hérésie, lèse-majesté, perfidie, sacrilége, et très-énorme imposture. Par un Père de la compagnie de Jésus (FRANÇ. BONALD). — *Au Pont, M. Gaillard, 1610, in-8°.*

(D'après Barbier, FRANÇOIS BONALD est le pseudonyme du P. COTON — 1 autre exemplaire dans la Réserve.)

A. — *1610.* — *Au Pont, M. Gaillard, in-8°.*
B. — *1610.* — *Au Pont, M. Gaillard, in-8°.*
C. — *1610.* — *Paris, jouxte la copie imprimée au Pont par M. Gaillard, in-8°.*
D. — *1611.* — *Au Pont, M. Gaillard, in-8°.*
E. — *1611.* — *Au Pont, M. Gaillard, in-8°.*

F. — *1611.* Par FRANÇOIS BONALD. — *Au Pont, M. Gaillard, in-8°.*

G. — *1611.* 2e éd. Par un Père de la compagnie de Jésus. — *Paris, J. Cottereau, in-8°.*

H. — *1611.* 2e éd. — *Poitiers, A. Mesnier, in-8°.*

I. — *1611.* 2e éd. — *Caen, A. Cavelier, in-8°.*

49. Copie d'une lettre écrite à monseigneur Paulino, autrefois dataire sous le pontificat de Clément VIII, d'heureuse mémoire, où sont contenus plusieurs artifices et ruses des Pères Jésuites. Traduit de latin en français. (Signé : G. D. W. [21 septembre 1610].) — *(S. l.,) 1611, in-8°. Pièce.*

A. — *1611.* — *(S. l.,) in-8°. Pièce.*

50. Epistola M. ARTHUSII DE CRESSONNIERIIS, britonis galli, ad dominum de Parisius super attestatione sua justificante et nitidante Patres Jesuitas. (Cal. octobris 1610.) — *(S. l.,) 1611, in-8°. Pièce.*

(Contre la « Lettre déclaratoire » du P. Coton. — 1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques*, in-8°, tome IX, fol. 211, division POLYGRAPHIE.)

51. Kurtze Antwort auff des parisischen Jesuiten P. Cottonis Erklärung... [Courte Réponse à la Lettre déclaratoire adressée par le Père Coton, jésuite de Paris, à la reine de France, et récemment imprimée, dans laquelle il ose disculper son ordre tout entier de la doctrine du régicide.] — *(S. l.,) 1610, in-4°. Pièce.*

* La Salade des Iniquistes, ou Les plus excellents vers que ces messieurs les rappelés ont appropriés à leur sujet. Avec quelques autres vers sur la mort de Henry le Grand et sur son cœur qui est à La Flèche. *(1610.)*

(Voyez la division POÉSIE.)

* A la Reine régente et à nosseigneurs les princes et seigneurs du conseil.

(Requête de l'Université de Paris, à l'effet d'interdire l'enseignement aux Jésuites.)

(Voyez ci-après, pour cet ouvrage et pour tous autres exclusivement relatifs aux intérêts particuliers de l'ordre des Jésuites en France, la section *Histoire des Ordres religieux*, § « Histoire des Jésuites. »)

52. Remontrance et conclusions des gens du roi et arrêt de la cour de parlement, du 26 novembre MDCX, sur le livre intitulé : *Tractatus de potestate summi Pontificis in rebus temporalibus, adversus Guilielmum Barclaium, auctore S. R. E. cardinali Bellarmino*, imprimé à Rome en l'an 1610. — *(S. l.,) 1610, in-4°.*

53. Examen du livre intitulé : « Remontrance et conclusions des gens du roi et arrêt de la cour de parlement, du vingt-sixième novembre MDCX », attribué faussement à M. Servin, conseiller du roi et son avocat en la cour de parlement de Paris, comme ayant été faite en ladite cour sur le livre du cardinal Bellarmin. Pour montrer les ignorances, impertinences, faussetés et prévarications qui se trouvent presque en toutes les pages. — *(S. l.,) 1610, in-8°.*

(Par MICHEL DE MARILLAC, d'après le P. Lelong.)

A. — *1611.* — *(S. l.,) in-8°.* (1 autre exemplaire dans la Réserve, rel. vélin aux armes des frères DU PUY.)

54. Le Tocsin. Au roi, à la reine régente, mère du roi, aux princes du sang, à tous les parlements, magistrats, officiers, et bons et loyaux sujets de la couronne de France. Contre le livre de la Puissance temporelle du pape, mis naguère en lumière par le cardinal Bellarmin, jésuite. Par la statue de Memnon, avec permission du bon génie de la France. — *On les vend à Paris, à l'enseigne de la Quadrature du cercle, en la rue du Tonneau des Danaïdes, 1610, in-8°.*

(Par l'avocat LE JAY, d'après une note manuscrite du « Bouquet de fleur-d'épine », dont la mention suit immédialement le présent numéro.)

A. — *1610.* — *Paris, à l'enseigne de la Quadrature du cercle, in-8°.*

B. — *1610.* — *Paris, à l'enseigne de la Quadrature du cercle, in-8°.*

C. — *1610.* — *Paris, à l'enseigne de la Quadrature du cercle, in-8°.*

D. — *1610.* — *Paris, à l'enseigne de la Quadrature du cercle, in-8°.*

E. — *1610.* — *Paris, à l'enseigne de la Quadrature du cercle, in-8°.*

(Voyez, pour le livre du cardinal Bellarmin, ainsi que pour tous les autres traités auxquels il a donné occasion, la division DROIT PUBLIC.)

* Le Bouquet de fleur-d'épine.. (Signé : l'Hermite des fontaines.) *(1610.)*

(Contre l'« Anticoton » et « Le Tocsin ».)

(Voyez la division POÉSIE.)

* Le Rameau de la verte-épine. (Signé : N. D. P.) *(1610.)*

(Voyez *ibidem.*)

55 Le premier Coup de la retraite contre le Tocsin sonné par la statue de Memnon contre le livre du cardinal Bellarmin, jésuite, par ALEXANDRE DE MONRÉAL. (Saumur, 6 décembre 1610.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

A. *1611.* —*Montpellier, jouxte la copie imprimée à Saumur chez le Libertin, in-8°. Pièce.*

56. Le Pacifique aux calomniateurs des Pères Jésuites, salut et augmentation de cervelle. (Signé : PELLETIER.) — *Paris, 1610, in-8°. Pièce.*

* Le Bouquet de fleur-d'épine et le Pacifique aux calomniateurs des Pères Jésuites, salut et augmentation de cervelle. Avec l'Arrêt du privé Conseil sur un arrêt donné au parlement de Paris contre un certain livre de l'illustrissime cardinal Bellarmin (30 novembre 1610) et la Lettre du roi (16 décembre 1610). — *Paris, 1611, in-8°. Pièce.*

(Prose et vers.)

(RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques*, in-8°, tome IX, fol. 230, division POLYGRAPHIE.)

* Le *Pater noster* des Jésuites. Dédié à Philippe III, roi des Espagnes, pour ses étrennes de la présente année. *(1611.)*

(Voycz la division POÉSIE.)

* La Patenôtre des Jésuites, Loyalistes, Marianistes, Bellarministes. *(1611.)*

(Voyez *ibidem.*)

* Salutation angélique, ou Avis. Dédié à la reine régente. Par les Français. *(1611.)*

(Voyez *ibidem.*)

* Le *Credo* des Jésuites, dédié aux Français. *(1611.)*

(Voyez *ibidem.*)

* Le *Confiteor* de Henry le Grand, dédié au roi Louis XIII. (Signé : F. L.)

(Voyez *ibidem.*)

57. Recueil de plusieurs écrits publiés touchant les Jésuites, depuis la mort de Henry-le-Grand jusques au premier jour de cette année 1611. Qui sont l'Arrêt de la cour de parlement de Paris contre le livre de Mariana, espagnol jésuite. La Lettre déclaratoire du Père Coton,... L'Anti-Coton... Le Fléau d'Aristogiton... Le Remerciement des beurrières de Paris à l'auteur de l'Aristogiton. Remontrance à MM. de la cour de parlement de Paris sur le parricide de Henry-le-grand. Prosopopée de l'Université de Paris sur l'issue de son procès contre les Jésuites. Le Tocsin contre le livre du cardinal Bellarmin, jésuite. L'Arrêt de la cour de parlement de Paris contre le livre du cardinal Bellarmin, jésuite. — *(S. l.,) pour étrennes de l'an 1611, in-8°.*

58. La Doctrine de Jésus-Christ, notre seigneur, et celle de Robert, cardinal Bellarmin, jésuite, touchant les rois et princes, rapportées l'une à l'autre pour montrer que, ainsi que l'une est véritable, aussi l'autre est fausse et partant justement condamnée par arrêt de parlement du 26 novembre 1610. (Signé C. D. S. C.) — *(S. l.,) 1611, in-8°. Pièce.*

A. — *1611. — (S. l.,) in-8°. Pièce.*

59. Les Alarmes. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-8°. Pièce.*

60. Le Tribun français, ou Très-humble remontrance faite à la reine par son peuple. — *(S. l.,) 1611, in-8°. Pièce.*

61. Complainte à la reine, mère du roi, régente en France. Faite par le soldat catholique, touchant les fausses accusations que l'on fait contre les Pères Jésuites. (Signé : N. D. P.) — *(S. l.,) 1611, in-8°. Pièce.*

* La Patenostre des Huguenots, adressée au prince de l'enfer, père des hérésies; qu'il est enjoint à tous et à chacun fidèle de réciter attentivement et dévotement tous les jours de carême, pour l'extermination des Pères Jésuites. Le tout par ordonnance très-expresse des Églises réformées de France. *(1611.)*

(Voyez la division POÉSIE.)

62. Réponse à l'« Anticoton », de point en point, pour la défense de la doctrine et innocence des Pères Jésuites, par ADR. BENOTTE, chanoine et grand archidiacre de Rouen. — *Rouen, J. Osmont, 1611, in-8°.*

(Voyez ci-dessus le n° 45.)

A. — *1611. — Paris, Nigaud, in-8°.*

B. — *1611. — Paris, Nigaud, in-8°.*

* Censure par la sacrée Faculté de théologie de Paris de la doctrine d'assassiner les rois, contenue au livre intitulé la « Réponse à l'Anticoton ». Plus une analyse ou discours sur la précédente Censure par aucuns de la même sacrée Faculté de théologie de Paris. *(1611.)*

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

63. La véritable Réponse à l'Anticoton sans falsification de son texte. Mis en forme de dialogue. Par le sieur de L. N. — *Jouxte la copie imprimée à Nantes, 1611, in-8°.*

64. Confutatio Anticotoni, qua respondetur calumniis, ex occasione cædis christianissimi regis Franciæ et sententiæ Marianæ, ab anonymo quodam in P. Cottonem et socios ejus congestis. Auctore R. P. ANDREA EUDÆMON-JOANNE, cydonio, e societate Jesu. — *Moguntiæ, J. Kinckius, 1611, in-8°.*

65. Avis de Mtre GUILLAUME, nouvellement retourné de l'autre monde, sur le sujet de l'« Anticoton », composé par P. D. C., c'est-à-dire, Pierre Du Coignet, jadis mort et depuis naguères ressuscité. — *(S. l.,) 1611, in-8°.*

A. — *1611. — (S. l.,) in-8°.*

66. Le Tombeau de l'« Anticoton ». Mis à mort par maître GUILLAUME, sur la dispute de leurs écrits... — *Paris, P. Meinier, 1611, in-8°. Pièce.*

67. Le Passe-temps de M. GUILLAUME. — *(S. l.,) 1611, in-8°. Pièce.*

68. ISAACI CASAUBONI ad Frontonem Ducæum, S. J. theologum, epistola; in qua de apologia disseritur communi Jesuitarum nomine ante aliquot menses Lutetiæ Parisiorum edita. (Mense maio 1611.) — *Juxta exemplar Londini, excusum per J. Norton, 1611, in-8°.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, relié avec le n° 45 ci-dessus.)

69. Anti-Jésuiste. Au Roi. — *Saumur, 1611, in-8°.*

(Attribué à BONESTAT ou à MONTLYARD, d'après le P. Lelong. — 1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques*, in-8°, tome IX, fol. 251, division POLYGRAPHIE.)

A. — *1611. — Saumur, in-8°.*

B. — *1611. — (S. l.,) in-8°.*

* Jésuites établis et rétablis en France, et le fruit qui en est arrivé à la France. *(1611.)*

(Voyez la division POÉSIE.)

* L'Exil et passe-port des Jésuites. *(1611.)*

(Voyez *ibidem.*)

* (Satire contre les Jésuites, au sujet du livre de Mariana et autres, commençant par ce vers :) Avant que le mal s'enracine...

(Voyez la division POÉSIE.)

70. Extrait d'une lettre écrite de Toloze à un Parisien. Le 25 décembre 1611. — *(S. l.,) 1612, in-8°. Pièce.*

* Épître écrite du temps de Philippe-le-Bel, roi très-chrétien, contre les usurpations de Boniface VIII, extraite fidèlement d'un vieil manuscrit en latin, et traduite en français. Tous les Français catholiques qui vivent selon les façons anciennes, qui suivent les vestiges de leurs ancêtres, qui obéissent très-fidèlement à leur roi très-chrétien, suivant les commandements de Dieu, envoient la présente au cardinal Bellarmin, croyant pour certain qu'elle lui peut servir d'avertissement en son particulier et de réponse à son traité : « De la Puissance du pape ès choses temporelles ». *(1612.)*

(Voyez précédemment tome I, page 208, § 11, n° 1.)

71. Décrets du sénat de Venise contre les Jésuites, au conseil de Pregadi, le 18 d'août 1606, et 13 de mars 1612. Pour montrer que les catholiques prudents et sages ne les tiennent que pour pernicieux à l'Église catholique et à la république. — *(S. l.,) 1612, in-8°. Pièce.*

72. Le Contr' assassin, ou Réponse à l'apologie des Jésuites faite par un Père de la compagnie de Jésus de Loyola, et réfutée par un très-humble serviteur de Jésus-Christ, de la compagnie de tous les vrais chrétiens, D. H. — *(S. l.,) 1612, in-8°.*

(Par David Home, d'après le P. Lelong.)

73. Avis consolatoire sur le temps présent. Dédié à MM. les R. Pères de la compagnie de Jésus, par l'un de leurs plus fidèles amis et serviteurs. — *Poictiers, 1612, in-8°. Pièce.*

74. Copie d'une lettre écrite aux Pères Jésuites par un de leurs amis. — *(S. l.,) 1612, in-8°. Pièce.*

* Censure faite par les évêques de la province de Sens d'un livre intitulé : *De ecclesiastica et politica potestate*, avec la réservation des droits du roi et de la couronne de France, droits, immunités et libertés de l'Église gallicane, publiée aux prônes des messes parochiales le 18 de mars 1612 par l'ordonnance de M. l'évêque de Paris. Et quelques procédures contre la dite Censure; et ordonnances des rois François Ier et Henri II, autorisant les articles faits par la Faculté de théologie de l'Université de Paris le 10 de mars 1542, desquels aucunes des propositions rapportées au livre *De ecclesiastica potestate* sont tirées.

(Voyez la division THÉOLOGIE; et, pour le livre d'Emond Richer, ainsi que pour tous les autres traités auxquels il a donné occasion, la division DROIT PUBLIC.)

75. Copie d'une lettre écrite par le sieur Pandolphe de Palosa au Sr Scipione Baioco, baron de Vireloing. (17 mai 1612.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

76. Conclusio sacræ Facultatis theologiæ parisiensis facta in comitiis ordinariis celebratis 1 die junii MDCXII. — Acte fait en Sorbonne le 1 de juin 1612. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Pour le maintien d'Émond Richer dans les fonctions de syndic.)

77. Conclusio sacræ Facultatis theologiæ parisiensis, facta in comitiis ordinariis celebratis die 3 julii 1612. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet d'Émond Richer.)

78. Discours en forme de lettre missive, sur le sujet d'une Épître du sieur Casaubon. (Signé : M. P. P. [31 octobre 1612].) — *(S. l.,) 1612, in-8°.*

(Voyez le n° 68 ci-dessus.)

79. Avis sur l'appel interjeté par Me Émond Richer, docteur et ci-devant syndic de la Faculté de théologie à Paris, de la censure de son livre intitulé : *De ecclesiastica et politica potestate*, par paul de Gimont Sr D'Esclavolles. (3 novembre 1612.) — *(S. l.,) 1612, in-12.*

* Arrêt de la cour de parlement sur le livre fait par Gaspar Schoppius, intitulé : *Ecclesiasticus*, imprimé à Hetbergh l'an mil six cent onze, par lequel a été ordonné que ledit livre serait brûlé à cause des blasphêmes et diffamations exécrables y contenues contre la très-heureuse et louable mémoire du feu roi très-chrétien Henry le Grand, IV du nom, et autres propositions tendantes à troubler le repos de toute la chrétienté et contre la sûreté de la vie et état des rois et princes souverains. Prononcé et exécuté le 24 de novembre mil six cent douze.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

80. Recueil de plusieurs actes et mémoires remarquables pour l'histoire de ce temps... — *(S. l.,) 1612-1613, 2 parties en 1 vol. in-4°.*

(Pièces relatives, pour la plupart, aux discussions soulevées, depuis 1610, sur les droits respectifs du pape et du roi.)

81. Recueil de ce qui s'est fait en Sorbonne et ailleurs contre un livre de Becanus, jésuite... (1er décembre 1612-1er février 1613.) — *(S. l.,) 1613, in-4°. Pièce.*

A. — *1613. — (S. l.,) in-8°. Pièce.*

(Voyez, pour le livre de Becan intitulé : « Controversia anglicana de potestate regis et pontificis », la division DROIT PUBLIC.)

82. Quelques Propositions recueillies de l'*Epitome* des Annales ecclésiastiques du révérendissime cardinal Baronius, faites par M. Henri Sponde, prêtre romain, imprimées à Paris, chez La None, l'an 1613; et arrêts des parlements de Paris, Toulouse et Rouen; et édits des rois d'Espagne, qui condamnent semblables propositions, et ceux qui les publient... — *(S. l., 1613,) in-4°.*

83. Procuration de monsieur Vigor, conseiller au grand Conseil, pour l'aveu et défense du livre intitulé : *Ex responsione synodali data Basileæ. — Paris, 1613, in-8°. Pièce.*

(Voyez pour le livre : « Ex responsione », relatif aux droits respectifs du pape et du roi, la division DROIT PUBLIC.)

84. Déclaration faite aux doyen, syndic et docteurs de la Sorbonne de Paris, le dernier jour d'avril 1613, par maître NICOLAS VIGOR, comme procureur de maître Simon Vigor, son frère, conseiller du roi en son grand Conseil, sur le livre intitulé *Ex responsione synodali data Basilcæ*, etc., duquel ledit sieur Vigor, conseiller, est auteur. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

85. Examen catégorique du libelle « Anticoton », auquel est corrigé le plaidoyer de Me Pierre de La Martelière... et plusieurs calomniateurs des Pères Jésuites réfutés. Et les droits inviolables de la majesté et personnes des rois défendus... Par LOUIS RICHEOME, provençal, religieux de la compagnie de Jésus. — *Bourdeaux, J. Marcan, 1613, in-8°.*

* Sentence du prévôt de Paris contre un livre intitulé : *Apologia Adolphi Schulckenii*, etc. Avec l'extrait d'icelui. (10 juin 1613.)

(Question des droits respectifs du pape et du roi.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE, et, pour le livre de Schulckenius, la division DROIT PUBLIC.)

* Acta inter Bonifacium VIII, Benedictum XI, Clementem V, PPP., et Philippum-Pulc., regem christian... *(1614.)*

(Voyez précédemment tome I, page 208, § 11, n° 2.)

86. Lettre envoyée à M. Emond Richer, docteur de la Faculté de théologie de Paris, et naguère syndic d'icelle, par un sien ami, qui charitablement lui montre les erreurs de son livre *De ecclesiastica et politica potestate*, et le convie de les effacer *non tantum atramento, sed etiam lacrymis*, comme il a promis à MM. de la cour de parlement le mercredi premier jour de février 1612, et à la Faculté, tant en l'assemblée tenue au Collége de Sorbonne le premier jour de juin suivant qu'en plusieurs autres congrégations de ladite Faculté. (Signé : PHILOTHÉE.) — *(S. l.,) 1614, in-8°.*

(Par J. FORGEMONT, d'après le P. Lelong.)

87. Remontrance et plainte des gens du roi à la cour de parlement, et conclusions par eux prises le xx de juin 1614, contre le livre intitulé : *R. P. Francisci Suarez... defensio fidei catholicæ et apostolicæ adversus anglicanæ sectæ errores*, imprimé l'an 1613 à Conimbre en Portugal, et réimprimé à Colongne en l'an présent 1614; contenant plusieurs propositions et maximes contraires aux puissances souveraines des rois et princes ordonnés et établis de Dieu, sûreté de leurs personnes, repos et tranquillité de leurs sujets; sur lesquelles est intervenu l'arrêt de la cour donné le 26 et exécuté le 27 des mêmes mois et an. — *Paris, P. Mettayer, 1614, in-4°. Pièce.*

(Voyez, pour le livre de Suarez, la division THÉOLOGIE.)

A. — *1614. — Paris, jouxte la copie imprimée chez P. Mettayer, in-8°. Pièce.*

* Aux Catholiques français. Sur le livre *De suprema summi Pontificis in Ecclesiam potestate* nouvellement mis en lumière par maître André Du Val, docteur et professeur du roi en la Faculté de théologie à Paris. *(1614.)*

(Voyez la division POÉSIE; et, pour le livre d'André Du Val, la division DROIT PUBLIC.)

88. Horoscopus Anticotonis ejusque germanorum, Martillerii et Hardivillerii, vita, mors, cenotaphium, apotheosis, antijesuitis, ex omnibus Calvini catulis ministris, vigilantiis, dormitantiis, antiquis, novis, novantiquis, informibus, reformatis, mustricolariis, cerdonibus, hortulanis, vespillonibus et toti excucullatorum gregi. Auctore ANDREA SCHIOPPIO, Gasparis fratre (FRANC. GARASSE). — *Ex officina H. Verdussii, 1614, in-8°. Pièce.*

A. — *1614. — Ex officina H. Verdussii, in-8°. Pièce.*

89. Horoscopus Anticotonis, auctior et pene novus. Auctore ANDREA SCHIOPPIO, Gasparis fratre (FRANC. GARASSE)... — *Ingolstadii, 1616, 2 parties en 1 vol. in-4°.*

90. Le Décret du révérend Père CLAUDE AQUAVIVA, général de la compagnie de Jésus, contre la pernicieuse doctrine d'attenter aux sacrées personnes des rois. — *Paris, C. Chappelet, 1614, in-8°. Pièce.*

91. Apologie pour les Pères Jésuites. (Par le cardinal DU PERRON.) — *Paris, A. Estienne, 1614, in-8°.*

A. — *1615. — Paris, A. Estienne, in-8°.*

B. — *1618.* — Par messire JEAN DAVY sieur DU PERRON et DE LA GUETTE. — *Paris, A. Estienne, in-8°.*

92. Jugement définitif, donné par MATHAULT, à l'encontre de la bête rouge et de la bête noire, et autres leurs complices et associés. — *(S. l.,) 1614, in-8°. Pièce.*

93. Avertissement à MM. les députés du clergé sur la décadence de l'Église gallicane. — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-8°.*

94. Avertissement aux États assemblés par la permission du roi en novembre 1614. Sur la proposition de quelques ecclésiastiques pour la réception des décrets de l'assemblée nommée Concile de Trente. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

95. Réponse à un Avertissement envoyé à MM. de la noblesse et du tiers-état, sur la proposition faite par tout l'ordre ecclésiastique pour la réception du saint Concile de Trente. — *(S. l.,) 1614, in-8°. Pièce.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-8°. Pièce.*

B. — *(S. d.) — (S. l.,) in-8°. Pièce.*

96. Avis sur la proposition faite par aucuns pour la réception des décrets de l'assemblée nommée Concile de Trente. En l'an 1614. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

97. Réponse aux objections qui se font pour empêcher la réception du Concile de Trente. A nosseigneurs

des trois ordres qui composent les États-Généraux. — *Paris, S. Chappelet, 1614, in-4°.*

A. — *1615.* — *Paris, S. Chappelet, in-4°.*

B. — 2e éd. — *Paris, P. Delon, 1615, in-8°.*

98. Réponse au libelle intitulé : « Extrait des registres des États. » Sur la réception du Concile de Trente au royaume de France. — *Paris, 1614, in-8°. Pièce.*

(Voyez ci-après, pour l'« Extrait » auquel on répond, le chapitre HISTOIRE CONSTITUTIONNELLE.)

* Le premier Article du cahier général du tiers-état de France, assemblé à Paris, aux Augustins, en l'année 1614. *(1615.)*

(Voyez ci-après le chapitre HISTOIRE CONSTITUTIONNELLE.)

99. Loi fondamentale du royaume. (31 décembre 1614.) — *(S. l.,) 1615, in-8°. Pièce.*

(Actes du parlement relatifs aux droits respectifs du pape et du roi.)

A. — *1615.* — *(S. l.,) in-8°. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement du 2 janvier 1615. Touchant la souveraineté du roi au temporel, et contre la pernicieuse doctrine d'attenter aux personnes sacrées des rois. *(1615.)*

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Avis donné au roi en son Conseil par monseigneur le Prince, sur l'Article du tiers-état, contradictions du clergé et arrêt du parlement, le 4 de janvier mil six cent quinze.

(Voyez précédemment tome I, page 450, n° 368.)

* Extrait des registres du Conseil d'État, sur le différend d'un Article proposé en la chambre du tiers-état. (6 janvier 1615.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Apologie de l'Article premier du tiers-état, par le sieur R. P. D. B. *(1615.)*

(Voyez précédemment tome I, page 451, n° 370.)

100. Avis des affaires de France, du XXIX décembre MDLXXXIX, présenté à M. le cardinal Caëtan, légat de notre S.-Père et du S. Siége apostolique en France, au mois de fév. de l'an MDXC, par lequel est pleinement prouvée l'obéissance due aux rois, pour opposer à ceux qui ont entrepris contre l'Article premier du cahier général du tiers-état assemblé aux États-Généraux tenus à Paris en l'an 1614. (Signé : L. D. A.) — *(S. l.,) 1615, in-8°.*

* Le Véritable de ce qui s'est passé en la présence du roi le 8 janvier mil six cent quinze, la loi proposée aux États touchant la sacrée personne des rois, conformément aux arrêts de la cour de parlement. *(1615.)*

(Voyez précédemment tome I, page 451, n° 371.)

* Déclaration du sérénissime roi JACQUES Ier, roi de la Grande-Bretagne, France et Irlande, défenseur de la foi, pour le droit des rois et indépendance de leurs couronnes, contre la harangue de l'illustrissime cardinal Du Perron, prononcée en la chambre du tiers-état le 25 de janvier 1615.

(Voyez précédemment tome I, page 451, n° 372.)

101. Relation véritable, envoyée au sérénissime roi de la Grande-Bretagne, de plusieurs divers jugements faits en France. Sur le sujet de la Déclaration de S. M. pour le droit des rois et l'indépendance de leurs couronnes. Par FRANÇOIS DE KERMADEC, baron de Cussé etc... — *Caen, sur la copie imprimée à Nantes, 1615, in-4°.*

* Réponse à la harangue faite par l'illustrissime cardinal Du Perron, à Paris, l'an 1615 ; par M. V. D. C. C. D. (M. VIOLE D'ATHYS, conseiller au Conseil d'État.)

(Voyez précédemment tome I, page 451, n° 373.)

* Briève Confutation du cardinal Du Perron, sur la harangue par lui prononcée aux États derniers sur la puissance qu'il voulait attribuer au pontife romain sur l'autorité des rois; ensemble la destruction des Jésuites...

(Voyez précédemment tome I, page 451, n° 374.)

102. Au roi. (Signé : C. D. C. C. R. F.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

103. Procès du pape contre le roi. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* Avis de Me GUILLAUME sur la prétendue souveraineté du pape en ce royaume. *(1615.)*

(Voyez la division POÉSIE.)

* Arrêt de la cour de parlement de Thoulouse, du samedi 7 févr. 1615, les chambres assemblées. Par lequel, entre autres choses, est ordonné qu'à la requête du procureur général du roi, il sera enquis des vœux préjudiciables à l'État qui se font, sous prétexte de religion, par aucuns prêtres et autres.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

104. Consultation de Me I. BEDÉ sieur DE LA GORMANDIÈRE, angevin, avocat au parlement de Paris, sur la question, Si le pape est supérieur du roi en ce qui est du temporel. (28 février 1615.) — *Sédan, imp. de J. Jannon, 1615, in-8°.*

(On trouve, page 87 : *Réplique du peuple chrétien et royal contre le dialogisme du cardinal B. fait pour le pape contre le roi.*)

105. Désaveu de Provence. Au roi. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Désaveu, par les États de Provence, de la conduite de leurs députés aux États-Généraux relativement à l'Article du tiers-état.)

106. Libre Discours au roi, pour la réception du Concile de Trente, contre ceux qui s'efforcent de l'empêcher; où il est prouvé que l'un des meilleurs moyens d'arrêter le cours des hérésies est de faire valoir l'autorité des saints conciles généraux, par G. D. S. DE SOULAS. — *Paris, J. Petit-Pas, 1615, in-8°.*

(L'approbation est du 9 mars 1615.)

107. Discours sur la réception du Concile de Trente en France. — *(S. l.,) 1615, in-8°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, rel. vélin aux armes des frères Du Puy.)

108. Extrait de plusieurs articles du Concile de Trente contraires aux droits des rois de France, libertés de l'Église gallicane, priviléges et exemptions des chapitres, monastères et communautés. — *(S. l.,) 1615, in-8°. Pièce.*

(1 autre exemplaire relié avec l'exemplaire de Réserve du n° précédent.)

109. Brief Discours sur quelques points concernant la police de l'Église et de l'État, et, particulièrement, sur la réception du Concile de Trente et la vénalité des offices. — *Paris, A. Estienne, 1615, 2 parties en 1 vol. in-8°.*

(La dédicace est signée : D. P. [DU PERRON, d'après le P. Lelong.)]

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-8°.*

* Elixir calvinisticum, seu lapis philosophiæ reformatæ, a Calvino Genevæ primum effossus, dein ab Isaaco Casaubono Londini politus. Cum testamentario Anticotonis codice nuper invento, et ad fidem M.S. membranæ castigato reformatoque. Ad anglico-gallicanos præsumptæ reformationis Fratres. Auctore ANDREA SCHIOPPIO, Gasparis fratre (FRANCISCO GARASSE [21 mars 1615].)

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

* Sentence du Châtelet de Paris, donnée le vingt-deuxième d'août 1615. Entre le procureur du roi en la cour de céans, demandeur et complaignant d'une part, et Jean Richer, marchand libraire imprimeur et bourgeois de Paris, prisonnier ès prisons du grand Châtelet, défendeur d'autre part.

(Suppression de la « Remontrance du clergé de France faite au roi le huitième d'août mil six cent quinze »).

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et ci-après, pour la pièce supprimée, la section *Actes du clergé.*)

110. Plainte justificative de LOUIS DE BEAUMANOIR pour les Pères Jésuites. Contre la Remontrance et plainte de Me Louis Servin, avocat du roi, adressée à la cour de parlement de Paris. — *(S. l.,) 1615, in-8°. Pièce.*

(Réponse au n° 87 ci-dessus. — 1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques*, in-8°, tome X, fol. 292; division POLYGRAPHIE. — BEAUMANOIR est le pseudonyme du P. LOUIS RICHEOME.)

A. — *1615. — (S. l.,) in-8°. Pièce.*

B. — *1615. — (S. l.,) in-8°. Pièce.*

111. Conclusions sur la censure de la très-sacrée Faculté de théologie de Paris, des livres de Mre Jean de Mansencal, quand vivait, premier président au parlement de Tholoze, du 15 décembre 1552. Au bas de laquelle est l'extrait de l'écrit intitulé : « Plainte justificative de Louis de Beaumanoir pour les Pères Jésuites », imprimé l'an présent 1615. Contre la Remontrance et plainte de Me Louis Servin, avocat du roi, adressée à la cour de parlement de Paris, où, sous le nom dudit Beaumanoir, aucuns Jésuites, pour défendre Suarez, ont opposé audit sieur Servin les écrits du dit sieur de Mansencal, disant qu'il n'a jamais été repris de personne, dont le contraire appert en ce que ses livres ont été censurés. — *(S. l.,) 1615, in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-4°. Pièce.*

B. — *1615. — (S. l.,) in-8°. Pièce.*

112. Correction fraternelle en forme de missive, envoyée à M. Servin par un sien ami intime. (Signé : Le catholique PHILOCELTE.) — *(S. l.,) 1615, in-8°. Pièce.*

113. Avis et notes donnés sur quelques plaidoyers de Me Louis Servin, avocat du roi, ci-devant publiés en France au préjudice de la religion catholique, de l'honneur du roi très-chrétien et de la paix de son royaume. A nos très-honorés seigneurs les gens tenant la cour de parlement de Paris. Par LOUIS RICHEOME,... — *Caen, G. de La Marinière, 1615, in-8°.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques*, in-8°, tome X, fol. 103, division POLYGRAPHIE.)

A. — *1617. — Tournon, C. Michel, in-8°.*

* Sentence de M. le prévôt de Paris (LOUIS SÉGUIER), ou son lieutenant civil, portant suppression du libelle diffamatoire intitulé : « Avis et notes donnés sur quelques plaidoyers de Me Louis Servin, avocat du roi, publiés en France au préjudice de la religion catholique, de l'honneur du roi très-chrétien et de la paix de son royaume, par Louis Richeome, provençal, religieux de la compagnie de Jésus », imprimé à Agen chez George de La Marinière, imprimeur et libraire, en l'an mil six cent quinze; comme étant ledit libelle de Richeome pernicieux et plein d'impostures et calomnies. Du 27 janvier 1616.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

114. Lettre d'avis à M. le président Miron, prévôt des marchands de la ville de Paris. Sur le sujet des réponses par lui faites les second de janvier et dix-neuvième de février mil six cent quinze aux harangues de MM. l'illustrissime cardinal Du Perron et évêque de Beauvais, en la chambre du tiers état. Par FRANÇOIS DE KERMADEC baron DE CUSSÉ, etc. (1er juillet 1616.) — *Nantes, Ve de G. de Romni, 1616, in-4°.*

115. Avertissement et exhortation aux princes chrétiens de modérer la trop grande puissance de la cour romaine, traduit de latin sur l'original imprimé à Venise. Par I. L. F. P. — *(S. l.,) 1616, in-8°. Pièce.*

(Français-latin.)

116. Lettre d'un gentilhomme catholique, sur l'examen du révérendiss. cardinal Du Perron, naguère publié par M. l'évêque de Dardanie. — *La Rochelle, 1617, in-8°. Pièce.*

117. Le Banquet des sages, dressé au logis et aux dépens de Me Louys Servin, auquel est porté jugement tant de ses humeurs que de ses plaidoyers, pour servir d'avant-goût à l'inventaire de quatre mille grossières ignorances et fautes notables y remarquées. Par le sieur CHAR-

LES DE L'ESPINŒIL, gentilhomme picard. — *(S. l.,) 1617, in-8°.*

(CHARLES DE L'ESPINOEIL est un pseudonyme du P GARASSE, d'après le P. Lelong.)

A. — *1617. — (S. l.,) in-8°.*

* La Réalité du projet de Bourg-Fontaine, démontrée par l'exécution.

(Voyez ci-dessus, page 8, n° 43.)

118. Déclaration d'ÉMON RICHER, touchant l'édition de son livre de la Puissance ecclésiastique et politique. (30 juin 1622.) — Declaratio EMUNDI RICHERII, super editione libelli sui « De ecclesiastica et politica potestate ». — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Le Miroir du temps passé, à l'usage du présent. A tous bons Pères religieux, et vrais catholiques non passionnés.

(Voyez précédemment tome I, page 557, n° 2407.)

119. Les Plaintes de l'Église gallicane. Au roi. Pour les concussions qu'elle souffre de ceux qui s'emploient à la levée des deniers des décimes. — *Paris, 1625, in-8°. Pièce.*

120. Remontrances aux révérends Pères en Dieu cardinaux, archevêques et évêques. (Signé : DEMARTINET-LISLE.) — *(S. l.,) 1625, in-8°. Pièce.*

* Arrêt donné par le roi pour la conservation de l'autorité des assemblées du clergé. (28 juin 1625.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* De la Puissance royale sur la police de l'Église. (Par CHARLES BOUTREUX. *1625.*)

(Voyez, pour cet ouvrage et pour la controverse à laquelle il a donné lieu, ci-après la section *Rapports de l'Église avec l'État en France.*)

* Arrêts de la cour de parlement, portant défenses à toutes personnes de s'assembler, écrire, imprimer, ni publier aucune autre déclaration du clergé de France que celle de l'Assemblée du treizième décembre dernier. Avec injonction à tous les archevêques et évêques eux retirer dans quinzaine dans leurs diocèses pour y résider, à peine d'y être contraints par saisie de leur temporel. (21 janvier 1626.)

(Voyez, pour ces Arrêts, la division JURISPRUDENCE; ci-après, pour la déclaration dont il s'agit, relative à l'ouvrage intitulé : G. G. R., *theologi, ad Ludovicum decimum tertium... Admonitio* etc., la section *Actes du Clergé;* et, précédemment, pour l'*Admonitio* et les différents écrits auxquels elle a donné lieu, tome I, pages 554 et suivantes, nos 2357 et suivants *passim.*)

121. Désaveu des Jésuites, présenté au roi et à MM. de la cour de parlement, à Fontaine-Bleau. (16 et 17 février 1626.) — *(S. l.,) 1626, in-8°. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement, par lequel ladite cour casse, révoque et annule, comme attentat, les actes des délibérations des gens du clergé, si aucuns ont été faits au préjudice de l'arrêt du 21 janvier dernier, avec inhibitions et défenses de plus s'assembler, publier ni faire imprimer aucunes délibérations contraires à celle par eux faite le 13 décembre, sous les peines prononcées par ledit arrêt, et à tous imprimeurs et libraires de les imprimer, à peine de la vie. (18 février 1626.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Propositions accordées à Sainte-Geneviève, présent monseigneur le cardinal, sur le fait de la censure. (27 février 1626.)

(Voyez précédemment tome I, page 559, n° 2449.)

122. Articles des demandes de MM. du parlement aux Jésuites, avec leurs réponses. Ensemble les « Propositions accordées à Sainte-Geneviève, présent M. le cardinal, sur le fait de la censure. » — *(S. l.,) 1626, in-8°.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve.)

* Arrêt de la cour de parlement prononcé contre les PP. du Collége de Clermont, le 17 mars 1626.

(Injonction aux Jésuites de souscrire à la censure de la Sorbonne du 1er décembre 1625.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et précédemment, pour la censure de la Sorbonne, tome I, page 557, nos 2401 et 2402.)

123. La Doctrine des révérends Pères de la compagnie de Jésus, touchant le temporel des rois, conforme aux SS. conciles et décrets des papes. En l'année MDCXXVI. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

A. — *1626. — Paris, A. Baeot, in-8°. Pièce.*

* Censure de la sacrée Faculté de théologie de Paris, d'un livre intitulé : *Antonii Sanetarelli, ex societate Jesu, tractatus de hæresi, schismate, apostasia, sollicitatione in saeramento pœnitentiæ, et de potestate summi Pontificis in his delictis puniendis. Ad serenissimum prineipem Mauritium, eardinalem Sabaudiæ. Romæ, apud hæredem Bartholomæi Zannetti, 1625. Superiorum permissu.* (4 avril 1626.)

(Voyez, pour cette Censure et pour le livre de Santarelli, la division THÉOLOGIE.)

124. Decretum almæ Universitatis parisiensis, anno salutis MDCXXVI, die XII kal. maias, in mathurinensi, scribendo adfuerunt rector, decani, procuratores, magistri, universitas studiorum. — *Parisiis, P. Durand, 1626, in-8°. Pièce.*

(Contre le livre de Santarelli.)

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-8°. Pièce.*

125. Décret de l'Université de Paris, fait et résolu l'an de notre salut MDCXXVI, le XX d'avril, par les recteur, doyens, procureurs et suppôts de l'Université, en assemblée générale. Imprimé pour l'Université. — *Paris, P. Durand, 1626, in-8°. Pièce.*

(Traduction du n° précédent.)

126. Decretum Universitatis cadomensis. (VII maii 1626.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Contre le livre de Santarelli.)

* La grande et mémorable Défaite de cinquante et deux mille Turcs par le roi de Pologne, avec ce qui s'est passé à Rome entre le pape et le général des Jésuites touchant le livre de Santarelly. Le tout suivant la Lettre envoyée de Rome le 16 mai 1626.

(Voyez la division HISTOIRE DE POLOGNE.)

127. Decretum florentissimæ Universitatis rhemensis super articulis Anthonii Sanctarelli, jesuitæ, a sacra theologia parisiensi damnatis. (XVIII maii 1626.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

128. Decretum Universitatis generalis studii tolosani... (XXIII maii 1626.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Contre le livre de Santarelli.)

129. Decretum Universitatis generalis studii pictaviensis. (XXVI junii 1626.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Même sujet.)

130. Decretum Universitatis valentinæ... (XIV julii 1626.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Même sujet.)

131. Decretum Academiæ burdigalensis. (XVIII kalend. augusti 1626.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Même sujet.)

132. Decretum almæ Universitatis bituricensis. (XXV novembris 1626.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Même sujet.)

* Raisons pour les condamnations ci-devant faites du libelle *Admonitio*, du livre de Santarel et autres semblables, contre les Santarélistes de ce temps et leurs fauteurs, par un Français catholique.

(Voyez précédemment tome I, page 560, n° 2461.)

133. Réponses aux Considérations sur le livre de Sanctarel, jésuite. — *(S. l.,) 1626, in-8°. Pièce.*

(On y a joint une copie manuscrite de la pièce à laquelle on répond, sous le titre de : *Considerationes circa librum P. Sanctarelli.*)

* La Sauterelle démasquée à la France. *(1626.)*

(Voyez la division POÉSIE.)

134. Gallicinium in aliquot falsas damnatasque Antonii Sanctarelli assertiones. Pro rege christianiss. RODOLPHI BOTEREII, in magno Franc. Consilio advocati, opusculum. — *Parisiis, J. Bessin, 1626, in-8°.*

135. Regia Majestas sacro-sancta, interprete JOANNE FILESACO, theologo parisiensi. — *Parisiis, J. Bouillerot, 1626, in-8°.*

136. Libre Discours contre la grandeur et puissance temporelle du pape, pour la défense de notre roi très-chrétien et des libertés de l'Église gallicane. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 3, porte : *Traité de la puissance du pape.*)

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-8°. Pièce.*

B. — *(S. d.) — (S. l.,) in-8°. Pièce.*

C. — *(S. d.) — (S. l.,) in-8°. Pièce.*

D. — *In-8°. Pièce.* (Le frontispice manque.)

137. Discorso libero incontro la grandezza e potenzia temporale del papa; in difesa del re nostro cristianissimo e delle libertà della Chiesa gallicana; tradotto dal francese in lingua volgare. — *(S. l.,) 1628, in-4°. Pièce.*

(Traduction du n° précédent.)

138. Pour la Sûreté de la vie et de l'état des rois, contre les impiétés de ceux qui ont écrit contre leurs puissances souveraines. — *(S. l.,) 1626, in-8°. Pièce.*

139. La Cassandre française à sa patrie. — *(S. l.,) 1626, in-8°. Pièce.*

140. La Sibylle française, qui, sous la comparaison de la cabale de Loyola au cheval d'Épéus, remontre à la France la ressemblance qu'il y a de son état présent à celui d'Ilion peu auparavant la ruine de l'empire troyen. — *(S. l.,) 1626, in-8°. Pièce.*

141. Le Courrier breton. — *(S. l.,) 1626, in-8°. Pièce.*

(Réimpression, avec changements, du n° 69 ci-dessus.)

A. — *1626.* — *(S. l.,) in-8°. Pièce.*

* Pièce contre les Jésuites, par rapport à la mort d'Henry IV. — *(S. l.,) 1626, in-8°, monté in-4°. Pièce.*

(RECUEIL FONTANIEU, T. CLVII, division POLYGRAPHIE.)

142. Conclusions de M. SERVIN. — *(S. l.,) 1626, in-8°. Pièce.*

(Dialogue des morts entre l'avocat général Louis Servin et le P. Coton. — 1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques*, in-8°, tome XI, fol. 375, division POLYGRAPHIE.)

A. — *1626.* — *(S. l.,) in-8°. Pièce.*

143. La Rencontre de M. Servin et du P. Coton au voyage de l'autre monde. — *Avec privilége de Radamante, et se vend sur les rives du Cocyte, 1626, in-8°. Pièce.*

(Par ANTOINE REMY, avocat au parlement, d'après le P. Garasse, p. 84 de son « Récit des persécutions soulevées contre les Pères de la compagnie de Jésus », n° 76 du FONDS BOUHIER, DÉPARTEMENT DES MANUSCRITS.)

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-8°. Pièce.*

144. Décret de l'Université de Paris, fait l'an de notre salut 1626, le 3e jour de décembre, par les recteur, doyens, procureurs, censeurs et suppôts de l'Université. — Decretum Universitatis parisiensis, anno S. hominum MDCXXVI, die III non. decemb., in mathuriensi, scribendo adfuerunt rector, decani, procuratores, censores et magistri universitatis studiorum. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Contre une thèse de Frère Jean Testefort, relative aux droits respectifs du pape et du roi.)

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-8°. Pièce.* (Réimpression de la 1re partie.)

* Déclaration du roi sur le décret du recteur de l'Université de Paris touchant une thèse de F. Jean Teste-

fort, dominicain, le vingt-sixième de novembre mil six-cent-vingt-six. (13 décembre 1626.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

145. Confutatio censuræ quorumdam theologorum parisiensium, sub nomine Facultatis theolog. parisiensis editæ, in quasdam propositiones ex R. P. Santarelli libro collectas. — *(S. l.,) 1627, in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement, portant cassation de ce qui a été fait en la Faculté de théologie le deuxième janvier mil six cent vingt-sept. (4 janvier 1627.)

(Au sujet du projet de rétractation de la censure du 4 avril 1626 contre le livre de Santarelli.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour de parlement, par lequel la dite cour ordonne que l'arrêt du quatrième de janvier dernier sera exécuté, fait défenses à toutes personnes d'y contrevenir, et à tous docteurs de signer aucuns actes contraires à la censure de la Faculté de théologie des premier et quatrième avril mil six cent vingt-six, à peine de punition exemplaire. Avec commission d'informer des contraventions. (25 janvier 1627.)

(Voyez *ibidem.*)

146. Relation véritable de ce qui s'est passé en Sorbonne les XV de mars, I d'avril, II de mai MDCXXVI, le II de janvier et le I de février MDCXXVII. — *(S. l.,) 1629, 2 parties en 1 vol. in-8°.*

(On trouve imprimé après la 1re partie : 1° *Acta in Universitate parisiensi pro electione rectoris et approbatione eorum quæ ab ipso rectore gesta sunt a* 10 *die mensis octobris an.* 1626 *usque ad* 24 *martii an.* 1627, *extracta e registris ejusdem Universitatis*; 2° une série de pièces justificatives dont la 1re a pour titre : *Sentence de M. le prévôt de Paris, ou M. son lieutenant civil, contre deux pernicieux et méchants livres, l'un intitulé, « Mysteria politica » et l'autre : « G. G. R. theologi ad Ludovicum XIII. . Admonitio » qui ont été brûlés, suivant ladite sentence, le* 30 *d'octobre* 1625.)

147. Acte authentique du 15 juillet 1508, contenant les protestations que doivent faire les étudiants en théologie en l'Université de Paris, tant séculiers que réguliers, en chacun de leurs actes. Avec l'histoire de ce qui s'est passé en Sorbonne au sujet de quelques termes que l'on veut ajouter à ces protestations, et examen des moyens qui sont allégués par ceux qui veulent faire cette addition. — *(S. l.,) 1629, in-8°.*

148. Pars decretorum in qua jurarent studiosi in theologia... Partie des décrets esquels jureraient les étudiants en théologie, si la proposition conçue en Sorbonne le 1 de décemb. 1629 par aucuns subsistait. Extrait du Cours du droit canon imprimé à Paris 1589 et de la première partie du Directoire des inquisiteurs, imprimé à Rome 1587 et à Venise 1607. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

149. Relatio eorum quæ acta sunt in sacra theologiæ Facultate parisiensi sub finem anni 1629. — *(S. l.,) 1630, in-8°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État, portant défenses de lever dans les diocèses les dix-huit deniers pour livre sur les treize cent vingt mille livres accordées par le contrat fait à Fontenay le dix-septième jour de juin mil six cent vingt-huit. (19 décembre 1629.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du parlement de Rouen, contre une Table chronologique, imprimée sous le nom d'un nommé Tanquerel demeurant près le Collége des Jésuites; lequel, après serment, a dit que le Père Bertrix, recteur des Jésuites, lui avait mise entre les mains. (20 décembre 1630.)

(Au sujet de l'insertion dans la colonne des hérétiques du nom de Pierre de Cognières, célèbre défenseur des droits de la puissance temporelle sous le règne de Philippe de Valois.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

150. Déclaration et protestation de feu Me ÉMOND RICHER, docteur en théologie et grand maître du Collége du cardinal Le Moine, sur l'édition de son livre de la Puissance ecclésiastique et politique, faite entre les mains de monseigneur l'éminentissime cardinal de Richelieu. (7 décembre 1629-9 décembre 1631.) — *(S. l.,) 1632, in-8°. Pièce.*

151. Examen de quatre actes, publiés de la part des Jésuites ès années 1610, 1612 et 1626, contenant la déclaration de leur doctrine touchant le temporel des rois. Par lequel sont découvertes les équivoques et fallaces dont ces quatre pièces sont composées. — *Paris, 1633, in-8°.*

(Par CODEFROI HERMANT, d'après Barbier.)

A. — *1643.* — *Paris, in-8°.*

152. Copie d'une lettre de monseigneur l'évêque de Lengres (SÉBASTIEN ZAMET) à monseigneur l'évêque de S.-Malo, touchant les maximes de l'abbé de S.-Syran. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Suivi d'un certificat de conformité, daté du 26 mai 1638.)

* Arrêt de la cour de parlement sur les informations de vie et mœurs de ceux qui seront dans l'avenir nommés par le roi aux archevêchés, évêchés, abbayes, prieurés et autres bénéfices de ce royaume. (12 décembre 1639.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt du Conseil d'État, portant défenses aux parlements d'enregistrer aucuns brefs sans l'avis des prélats et lettres patentes de Sa Majesté sur iceux. (14 décembre 1639.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

153. OPTATI, galli, de cavendo schismate, ad illustrissimos ac reverendissimos Ecclesiæ gallicanæ primates, archiepiscopos, episcopos, liber paræneticus. (Lugduni, calendis januarii 1640.)—*(S. l.,) 1640, in-8°. Pièce.*

(Réserve. — Par CHARLES HERSENT, d'après le P. Lelong.)

A. — *1640.* — *(S. l.,) in-8°. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement, par lequel il est ordonné que le libelle intitulé *Optati, galli, de cavendo schismate*, etc., sera lacéré et brûlé... (23 mars 1640.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

154. La Chimère défaite, ou Réfutation d'un libelle séditieux, tendant à troubler l'État sous prétexte d'y prévenir un schisme. Par SULPICE DE MANDRINY sieur DE GAZONVAL. — *Paris, B. Lorge, 1640, in-4°.*

(D'après le P. Lelong, SULPICE DE MANDRINY est le pseudonyme de JEAN SIRMOND.)

155. Chimæra exeisa, sive confutatio libelli seditiosi, cujus auctor, ut schisma politicum excitet in Gallia, ecclesiasticum ab ea se fingit avertere. Ex gallico SULPICII MANDRINII domini DE GAZONVAL. — *Parisiis, B. Lorgius, 1641, in-4°.*

156. Confutatio Parænetici ad Gallos de schismate cavendo. (Auctore JOA. SAMBLANCATO, tolosate.) — *Tolosæ, P. d'Estey, (s. d.,) in-8°.*

157. NICOLAI RIGALTII dissertatio censoria super editione libelli parænetici « De cavendo schismate ». (Postridie cal. aprilis 1640.) — *Lutetiæ, M. Du Puis, 1640, in-4°. Pièce.*

158. Apotrepticus adversus inanem Optati, galli, de cavendo schismate... Parænetieum. — *(S. l.,) 1640, in-4°.*

159. De consensu hierarchiæ et monarchiæ; adversus Parænetieum Optati, galli, schismatum fictoris, libri sex : I De scopo Parænetici. II De falso schismatis augurio. III De somnio patriarchatus. IV De legitimo libertatis Ecclesiarum patrocinio. V De subsidiis ecclesiasticis erga S. Pontificem et regem. VI De justitia edicti connubialis. Lucubratio ISAACII HABERTI, SS. Ecclesiæ parisiensis presbyteri, canonici ac theologi, doctoris sorboniei, regii concionatoris. — *Parisiis, P. Blaise, 1640, in-4°.*

160. De l'Union de l'Église avec l'État, ouvrage composé en latin contre le livre d'Optatus, gallus, par M. HABERT,... mis en français par LOUIS GIRY. — *Paris, P. Blaise, 1641, in-8°.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, portant défense aux agents généraux de France de former à l'avenir aucune opposition à l'exécution des édits et ordonnances de Sa Majesté; et, au dit clergé, de faire aucune assemblée, générale ou particulière sans permission de Sa dite Majesté. (16 novembre 1640).

(Voyez la division LÉGISLATION.)

161. MICHAELIS RABARDEI, sacerdotis e Societate Jesu, diocœsis aurelianensis, Optatus, gallus, de cavendo schismate etc., benigna manu sectus... — *Parisiis, V^a J. Camusat, 1641, in-4°.*

* S^mi D. N. D. URBANI, divina providentia papæ VIII, confirmatio constitutionum Pii, papæ V, et Gregorii XIII prohibentium quasdam theologorum sententias et opiniones. Necnon prohibitio libri, cui titulus : « Augustinus Cornelii Jansenii, » olim ippreni episcopi, excusi Lovani typis Jacobi Zezeri, anno 1640; aliorumque operum ac libellorum occasione dicti libri variis in locis et variis idiomatibus impressorum. (Pridie nonas martii 1641.)

(Bulle *In eminenti.*)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE; et, pour le livre de Jansénius, la division THÉOLOGIE.)

* Arrêt de la cour de parlement. Par lequel défenses sont faites de publier la bulle du 5^me juin dernier sans ordre du roi. (18 septembre 1641.)

(Il s'agit de la bulle d'Urbain VII *Super præservatione jurium Sedis apostolicæ.*)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

162. Lettre au roi sur la rupture contre le pape. Par le sieur DE LA TOUR. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

163. Lettre du Père JOSEPH DES MARES, prêtre de l'Oratoire de Jésus, à monseigneur, monseigneur l'archevêque de Paris. (10 mai 1643.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Désaveu de paroles injurieuses à lui attribuées contre le Concile de Trente.)

164. (Acte par lequel ANTOINE ARNAULD soumet au jugement du Saint-Siége son livre « De la fréquente Communion »; daté du 14 mars 1644, et commençant par ces mots :) Comme je puis jurer solennellement devant Dieu, qui est la vérité même... — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Français latin. — Voyez, pour le livre « De la fréquente Communion » et pour toute la controverse à laquelle il a donné lieu, la division THÉOLOGIE.)

* Arrêt de la cour de parlement, la grand'chambre et Tournelle assemblées, contre le libelle faussement intitulé la : « Théologie morale des Jésuites ». (2 septembre 1644.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour le livre de la « Théologie morale des Jésuites », ainsi que pour les discussions qui l'ont provoqué ou auxquelles il a donné lieu, la division THÉOLOGIE.)

165. Relation de M. BOURGEOIS, docteur de Sorbonne et député de vingt évêques de France vers le S. Siége pour la défense du livre « De la fréquente Communion », composé par M. Arnauld, contenant ce qui s'est passé à Rome en 1645 et 1646 pour la justification de ce livre. Avec les Lettres des évêques aux papes Urbain VIII et Innocent X et quelques autres pièces sur le même sujet. — *(S. l., 1695,) in-12.*

* Déclaration du roi par laquelle Sa Majesté exhorte messeigneurs les archevêques et métropolitains de ce royaume de tenir les conciles provinciaux de trois ans en trois ans pour le moins, afin de pourvoir à la discipline et correction des mœurs et direction de la police ecclésiastique, institution des séminaires et écoles selon la forme des saints décrets; avec l'Arrêt de vérification au parlement. (26 avril 1646.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Sentence du prévôt de Paris (LOUIS SÉGUIER), portant condamnation du libelle intitulé *De elogio aureliano Paulus, romanus, candido Hesychio.* Extrait des registres du Châtelet. (25 octobre 1646.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour le livre de l'abbé de Saint-Cyran publié sous le titre de *Petri Aurelii theologi opera*, ainsi que pour la controverse à laquelle il a donné lieu, la division THÉOLOGIE.)

* Sentence de M. le prévôt de Paris, par laquelle il est ordonné que l'épître du libelle intitulé : *Theologia Petri Aurelii, etc. Auctore christiano catholico*, sera lacérée par les mains de l'exécuteur de la haute justice, comme contenant des termes injurieux et scandaleux contre l'honneur et dignité des archevêques et évêques. (22 février 1647.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt du parlement, touchant un décret de l'inquisition de Rome publié dans Paris sous ce titre : *Decretum S. D. N. D. Innocentii X, divina providentia papæ, adversus propositionem istam : Sanctus Petrus et sanctus Paulus sunt duo Ecclesiæ principes, qui unum efficiunt*; *et libros in quibus illa propositio asseritur et defenditur.* (15 mai 1647.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour la controverse relative à la question dite : des deux chefs, la division THÉOLOGIE.)

* Relations de ce qui s'est passé aux assemblées de la Faculté de théologie de Paris, les premiers septembre et octobre et 4 novembre 1648. Pour servir de réponse aux instructions, procès-verbaux et requête que Mᵉˢ Raymond de Roux et Louis de Saint-Amour ont fait imprimer contre l'honneur qu'ils doivent à la Faculté de théologie de Paris.

(Voyez ci-après, pour cet ouvrage et pour tous autres relatifs à la question du nombre des bacheliers des ordres mendiants, la section *Histoire des Ordres religieux.*)

166. Considérations sur l'entreprise faite par Mᵉ Nicolas Cornet, syndic de la Faculté de théologie de Paris, en la dernière assemblée, du premier juillet 1649. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Par ANTOINE ARNAULD, d'après les rédacteurs du Catalogue de 1742.)

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-4°. Pièce.*

B. — 3ᵉ édit. — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

167. Le *Prima mensis* funeste des Jansénistes, avec avertissement aux docteurs de l'une et l'autre opinion. (Signé : P. M. R. G. P. T. Th.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

168. Actes contenant ce qui s'est passé, le premier octobre 1649, en l'assemblée de la Faculté de théologie, touchant l'élection d'un syndic. (Signé : DE SAINT-JEAN et HERVY.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement, rendu le cinquième octobre 1649 sur les requêtes présentées contre la proposition faite par M. Cornet, syndic, dans l'assemblée de la Faculté de théologie tenue en Sorbonne le premier juillet de la même année.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

169. Procès-verbal de ce qui s'est passé dans l'assemblée de la Faculté de théologie de Paris le 4 novembre 1649. (Signé : CASAULT.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Contestation au sujet de la nomination du sieur Hallier au syndicat de la Faculté.)

170. Pièces instructives sur l'appel comme d'abus de l'élection prétendue de M. François Hallier en la charge de syndic de la Faculté de théologie de Paris, et ce qui s'est passé à ce sujet dans les assemblées des premier octobre et quatrième novembre de la présente année 1649. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

171. Conditiones propositæ ac postulatæ a doctoribus Facultatis theologiæ parisiensis ad examen doctrinæ de gratia. (Decembr. 1649.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

172. Conditions pour examiner la doctrine de la grâce, présentées à la Faculté de théologie assemblée en Sorbonne le premier décembre 1649. Récit de ce qui s'est passé dans la dite assemblée lorsque ces conditions y ont été présentées. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Traduction du n° précédent.)

* (Mandement du grand vicaire de l'archevêque de Sens, portant défense aux fidèles du diocèse de se confesser aux Jésuites, daté du 9 avril 1650, et commençant par ces mots :) Nous, CHARLES DE HANNIQUES DE BENJAMIN, prêtre...

(Voyez la division DROIT CANONIQUE; et ci-après, pour toutes les pièces relatives au différend entre l'archevêque et les Jésuites de Sens, le chapitre HISTOIRE LOCALE, section *Histoire des dioeèses.*)

* Condamnation de la doctrine des Jansénistes par les révérends Pères Capucins en leur chapitre général tenu à Rome cette année sainte 1650. Avec quelques autres particularités très-remarquables. (25 juin 1650.)

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

* Décret de notre S. P. le pape INNOCENT X. Donné en l'assemblée générale de nosseigneurs les éminentissimes et révérendissimes cardinaux. Contre le Catéchisme des Jansénistes, et excommunication de ses auteurs. (6 octobre 1650.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE; et pour le « Catéchisme de la grâce », ainsi que pour la controverse à laquelle il a donné lieu, la division THÉOLOGIE.)

* Lettre du R. P. ANTOINE SABRÉ, prêtre, religieux solitaire, écrite au sieur Labadie sur le sujet de sa profession de la religion prétendue réformée etc. Laquelle fait voir deux choses : la 1, que c'est une étrange imposture au sieur Labadie d'oser dire que ses amis d'autrefois savent bien que, lorsqu'il était dans la communion de l'Église, ses sentiments étaient les mêmes que ceux des Huguenots; la 2, que la cause de son apostasie n'ayant

rien de commun avec la doctrine de la grâce, puisque ceux même qui étaient enveloppés dans son affaire témoignent qu'il est sorti de l'Église pour décliner son tribunal, lorsqu'elle lui demandait compte de ses actions et de sa conduite plutôt que de sa doctrine, c'est une horrible calomnie aux Jésuites d'imputer la chute de cet homme à tous les disciples de saint Augustin et d'en prendre sujet de déchirer une infinité de personnes très-catholiques et beaucoup même de prélats et de docteurs de Sorbonne en les traitant d'hypocrites et de Huguenots convertis; comme si, lorsque des Jésuites ou d'autres religieux se font hérétiques, on devait croire pour cela que la compagnie des Jésuites ou ces autres ordres sont le grand chemin au calvinisme. (26 novembre 1650.)

(Voyez, pour cette pièce et pour tous autres ouvrages de controverse relatifs à la défection de Labadie, la division THÉOLOGIE.)

173. Le Calendrier des heures surnommées à la Janséniste, revu et corrigé par FRANÇOIS DE SAINT-ROMAIN, prêtre catholique. — *Paris, 1650, in-8°.*

(D'après Barbier, FRANÇOIS DE SAINT-ROMAIN est le pseudonyme du P. PH. LABBE, jésuite.)

174. Calendrier des heures à la Janséniste, de la seconde édition. Imprimé depuis deux ou trois mois à Paris, rue S.-Jacques, chez la veuve Jean Camusat et Pierre Le Petit, à la Toison-d'or et à la Croix-d'or. — *(S. l.,) 1650, in-8°. Pièce.*

175. Considérations sur la lettre composée par M. l'évêque de Vabres, pour être envoyée au pape en son nom et de quelques autres prélats dont il sollicite la signature. — *(S. l.,) 1650, in-4°. Pièce.*

(Par ANTOINE ARNAULD, d'après les rédacteurs du Catalogue de 1742.)

176. La Défense de messeigneurs les évêques qui ont écrit au Saint-Père touchant quelques points de la doctrine de Jansénius; pour réponse aux considérations très-inconsidérées que les Jansénistes ont faites sur leur lettre. Par le R. P. Dom PIERRE DE SAINT-JOSEPH, religieux feuillant. *Paris, G. Josse, 1651.* — Les Sentiments de saint Augustin et de toute l'Église touchant les propositions que la Faculté de théologie de Paris a fait examiner depuis quelque temps et dont les évêques ont demandé la censure au pape, par la lettre qu'ils ont écrite à Sa Sainteté. Par le R. P. Dom PIERRE DE SAINT-JOSEPH, religieux feuillant. *Paris, G. Josse, 1651.* — *Le tout en 1 vol. in-4°.*

177. Lettre d'un docteur régent en l'Université de Toulouse, sur le sujet de la lettre circulaire adressée à tous nosseigneurs les évêques de France sous le nom de l'Assemblée du clergé tenue à Paris l'an 1650. (1er janvier 1651.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-4°. Pièce.*

178. Lettres de quelques-uns de nos prélats pour réponse à la lettre circulaire qui leur a été envoyée dans les provinces par l'Assemblée générale du clergé, sur l'affaire d'entre monseigneur l'archevêque de Sens et les PP. Jésuites de la dite ville. (29 septembre 1650-13 janvier 1651.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

179. Lettre d'un ecclésiastique à un magistrat, où il est parlé d'une nouvelle poursuite que les Jésuites font à la cour, touchant les disputes de la grâce, pour empêcher qu'on ne réponde à leurs écrits et qu'on ne réfute leurs erreurs. (Signé : D. L. V. [15 janvier 1651].) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Conclusio Facultatis theologiæ parisiensis pro Hybernis, adversus decretum am. dom. rectoris Academiæ, de die 4 mart. 1651, et Jansenistas.

(Voyez, pour cette pièce et pour toutes autres relatives à l'affaire des étudiants irlandais, la division THÉOLOGIE.)

* Le Parallèle politique-chrétien du jansénisme et molinisme avec le mazarinisme et la Fronde. Tiré : I de leurs prétentions communes; II de leur naissance; III de leur créance et politique; IV de leur disposition pour le mal; V de l'alliance qu'ils ont avec les hérétiques et les rebelles; VI de leurs desseins; VII de la condition de leurs partisans; VIII de la façon de professer leurs maximes; IX et de leurs effets. Avec le procès de tous les quatre partis et l'arrêt de leur condamnation, si toutefois ils refusent de consentir à la réunion par le moyen d'une simplicité de créance dont les Jansénistes et les Molinistes ont besoin, et d'une obéissance aveugle que je prescris aux Mazarins et aux Frondeurs, pour se soumettre à la religion et au roi, les premiers sous le seul titre de catholiques-romains, les seconds sous la glorieuse qualité de très-fidèles sujets du roi. *(1651.)*

(Voyez précédemment tome II, page 112, n° 1744.)

180. Lettre écrite à monseigneur l'archevêque d'Ambrun, par un clerc de son diocèse, sur l'opposition formée au sceau par l'Assemblée du clergé de France tenue à Paris, et signée de lui, à la déclaration du roi, poursuivie et depuis obtenue et vérifiée par le parlement de Paris, pour exclure les cardinaux, même français, de l'entrée des Conseils du roi. (Signé : TIMOTHÉE [1er mai 1651].) — *Ambrun, 1651, in-4°. Pièce.*

* Très-humble Remontrance à nosseigneurs du parlement; pour les cardinaux français; en faveur du clergé de France. — *Paris, 1651, in-4°. Pièce.*

(RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques*, in-4°, tome XL, fol. 98, division POLYGRAPHIE.)

* Réponse du sieur POMIER à la lettre circulaire et censure de MM. de la dernière assemblée générale du clergé de France, pour la juste défense des droits du roi et de la Remontrance faite par le dit Pomier à Sa Majesté touchant le pouvoir souverain qu'elle a sur le temporel de l'état ecclésiastique. Contenant des moyens très-légitimes et assurés pour secourir l'État dans ses nécessités présentes, au soulagement des

peuples. — *Paris, par A. Estienne, 1651, in-4°. Pièce.*

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques*, in-4°, tome XIII, fol. 337, division POLYGRAPHIE.)

* Le Jansénisme confondu dans l'avocat du Sr Callaghan, par le P. Brisacier, de la compagnie de Jésus. Avec la défense de son sermon fait à Blois le 29 mars 1651, contre la réponse du Port Royal. *(1651.)*

(Voyez, pour cet ouvrage et pour tous autres relatifs à la controverse à laquelle il a donné lieu, la division THÉOLOGIE.)

181. Lettre d'un ecclésiastique de Reims, ami des Jésuites, au R. P. Dom Pierre de S.-Joseph, feuillant, sur le sujet de quelques vers ridicules qu'il lui envoie, qui ont été prononcés cette année en l'action publique des affiches de leur Collége de Reims, à dessein de déshonorer la doctrine de S. Augustin touchant la divine grâce, qui est celle de l'Église, et d'exposer aux bouffonneries des libertins la pénitence chrétienne. (Signé : I. G. [16 août 1652].) — *(S. l.,) 1652, in-4°. Pièce.*

* Relation véritable de la conférence entre le Père Dom Pierre de S.-Joseph, feuillant, et le P. Des Mares, prêtre de l'Oratoire, chez M. l'abbé Olier, alors curé de S.-Sulpice, avec la réfutation des insignes fausseté que le Père feuillant a publiées touchant cette même conférence dans un écrit imprimé sous ce titre : « Lettre d'un ecclésiastique à un évêque, » etc. (24 septembre 1652.)

(Voyez, pour cette pièce et pour toutes autres relatives à la même conférence, la division THÉOLOGIE.)

182. Extrait d'une Lettre de Rome, écrite à un homme d'honneur de Chartres, sur la conduite de M. Hallier pour obtenir la censure des cinq propositions des Jansénistes. (9 décembre 1652.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Le sieur Hallier était porteur de la Lettre rédigée par l'évêque de Vabres, et adressée au pape par les quatre-vingt-cinq évêques formant la majorité de l'Assemblée du clergé de 1650. — Voyez les nos 175 et 176 ci-dessus.)

183. Lettre à M. Grandin, syndic de la Faculté de théologie de Paris, sur ce qui s'est passé dans l'assemblée qui s'est tenue le premier jour du mois de février de l'année 1653, à l'occasion du livre de Dom Pierre de S.-Romuald, feuillant, qui a pour titre : *Chronicon, seu continuatio chronici Ademari* etc. (Signé : N. L. M. [19 février 1653].) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

184. Beatissimo Patri Innocentio, papæ X. Brevissima quinque propositionum in varios sensus distinctio, apertaque de iis tum Calvinistarum ac Lutheranorum, tum Pelagianorum ac Molinistarum, tum sancti Augustini ejusque discipulorum sententia. (Signé : natalis de Lalanne, etc. [19 maii 1653].) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

185. Distinction abrégée des cinq propositions qui regardent la matière de la grâce, laquelle a été présentée en latin à Sa Sainteté par les théologiens qui sont à Rome, pour la défense de la doctrine de saint Augustin. Où l'on voit clairement en trois colonnes les divers sens que ces propositions peuvent recevoir, et les sentiments des Calvinistes et des Luthériens, des Pélagiens et des Molinistes, de saint Augustin et de ses disciples. (Signé : noel de Lalanne, etc. [19 mai 1653].) — *(S. l.,) 1653, in-4°. Pièce.*

* Smi in Christo Patris ac D. N. D. Innocentii, divina providentia papæ X, constitutio, qua declarantur et definiuntur quinque propositiones in materia fidei. (Pridie kal. junii 1653.)

(Bulle *Cum occasione.*)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

186. (Lettre du pape à l'Assemblée du clergé de France en lui envoyant la bulle relative aux cinq propositions de Jansénius, datée du 31 mai 1653, et commençant par ces mots :) Innocentius PP. X. Venerabiles Fratres, salutem et apostolicam benedictionem. Recte atque ordine fecit Fraternitatum vestrarum pietas... — *(S. l. n. d.,) in-4°. oblong. Pièce.*

* Récit véritable de ce qui s'est passé en la ville de Châlons, en Champagne, sur le sujet de la prédication du Père Nathanaël, récollet, du dimanche vingt-unième juin de la présente année 1653.

(Voyez ci-après, pour cette pièce et pour toutes autres relatives à la même affaire, le chapitre histoire locale, section *Histoire des villes.*)

* Bulle de N. S. Père le pape Innocent X, où sont définies et déterminées cinq propositions en matière de foi, du trente-un mai mil six cent cinquante-trois, adressée au roi très-chrétien. Avec la Déclaration de Sa Majesté pour l'exécution de la bulle, du 4 juillet 1653.

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Bulle ou Constitution de notre S. P. le pape Innocent X, par laquelle sont déclarées et définies cinq propositions en matière de foi. (31 mai 1653.) Avec le Bref de Sa Sainteté aux archevêques et évêques de ce royaume, et le Mandement de monseigneur l'archevêque de Paris pour la publication et observance de ladite constitution. (15 juillet.)

(Voyez *ibidem.*)

* Constitution de notre S. Père le pape Innocent X, par laquelle sont déclarées et décidées cinq propositions en matière de la foi. (31 mai 1653.) — Mandement de monseigneur le révérendissime évêque d'Orléans (alphonse Delbène) en exécution de la susdite constitution. (1er août 1653.)

(Voyez *ibidem.*)

* Mandement de monseigneur le grand vicaire de monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque de Troyes (jean Roté [5 août 1653].)

(Publication de la bulle du 31 mai.)

(Voyez *ibidem.*)

* Lettre pastorale de monseigneur l'archevêque de Sens (LOUIS-HENRY DE GONDRIN), pour la publication de la constitution de N. Saint-Père le pape, donnée à Rome le trente-unième de mai dernier 1653... (23 septembre.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Ordonnance de monseigneur l'illustrissime et révérendissime HARDOUIN DE PÉREFIXE, archevêque de Paris, pour la signature du formulaire de foi dressé en exécution des constitutions de nos Saints-Pères les papes Innocent X et Alexandre VII. (23 septembre 1653.)

(Voyez *ibidem.*)

* Ordonnance de monseigneur l'évêque de Comenge (GILBERT DE CHOISEUL), sur la publication qu'il a faite dans le synode diocésain de Comenge, le 9 octobre 1653, de la constitution de notre Très-Saint-Père le pape Innocent X, portant censure de cinq propositions touchant la grâce et le franc arbitre. (10 octobre 1653.)

(Voyez *ibidem.*)

187. Avis charitable à MM. les Jansénistes, tiré des préceptes du roi S. Louis donnés à Philippe III, son fils, pour bien vivre et régner. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Lettre pastorale de monseigneur l'évêque et comte de Beauvais... (NICOLAS CHOART DE BUZANVAL). Pour la publication de son ordonnance du 12 novembre 1653...

(Au sujet de la publication faite, sans son autorisation, par son chapitre, de la bulle du 31 mai.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE; et ci-après, pour toutes les pièces relatives au même différend, le chapitre HISTOIRE LOCALE, section *Histoire des dioecèses.*)

* Sentence du présidial de Poitiers, du deuxième jour de décembre 1653, contre un libelle intitulé : « Lettre pastorale de monseigneur l'archevêque de Sens ».

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Ordonnance sur la Remontrance des gens du roi à Poitiers, contre le libelle intitulé : « Lettre pastorale de monseigneur l'archevêque de Sens ». (2 décembre 1653.)

(Voyez *ibidem.*)

188. Acta et decreta almæ Universitatis pictaviensis super receptione et observatione bullæ sanctissimi D. domini nostri Innocentii papæ X, contra quinque propositiones hæreticas Jansenistarum. (17-27 januarii 1654.) — *Pictavii, J. Thoreau, 1654, in-8°. Pièce.*

189. Relation juridique de ce qui s'est passé à Poictiers touchant la nouvelle doctrine des Jansénistes. Imprimée par le commandement de la reine et envoyée à Sa Majesté, par Me JEAN FILLEAU,... — *Poictiers, imp. de J. Thoreau, (s. d.,) in-8°.*

(Réserve. Exemplaire avec notes manuscrites.)

190. La Déroute et confusion des Jansénistes. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Texte gravé.)

* Les Enluminures du fameux almanach des PP. Jésuites, intitulé : « La Déroute et la confusion des Jansénistes » ; ou Triomphe de Molina, jésuite, sur S. Augustin. (18 février 1654.)

(Voyez la division POÉSIE.)

191. Lettre écrite à une personne de condition, sur le sujet des secondes Enluminures du célèbre et fameux almanach. (Par ANTOINE ARNAULD.) — *Paris, 1654, in-8°. Pièce.*

* L'Étrille du pégase janséniste. Aux rimailleurs du Port-Royal.

(Voyez la division POÉSIE.)

* Nouveau Décret de N. S. P. le pape INNOCENT X contre les livres de Jansénius et des Jansénistes. (23 avril 1654.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Ars et disciplina jansenianæ. *(S. d.)*

(Voyez la division POÉSIE.)

192. Inconvénients d'État procédant du jansénisme, avec la réfutation du « Mars français » de M. Jansénius; par le sieur DE MARANDÉ, conseiller et aumônier du roi, dédiés au roi. — *Paris, S. Cramoisy, 1654, in-4°.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, exemplaire de dédicace, rel. mar. semé de fleurs de lis, aux armes de Louis XIV.)

193. (Lettre d'un Janséniste au sujet de l'affaire des cinq propositions, commençant par ces mots :) M., c'est sans mentir... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

194. Lettre d'un docteur de Sorbonne à une personne de condition, sur ce qui est arrivé depuis peu dans une paroisse de Paris à un seigneur de la cour. (Signé : ANTOINE ARNAULD. [24 février 1655.]) — *Paris, 1655, in-4°. Pièce.*

(Au sujet du refus de sacrement, fait à Saint-Sulpice, au duc de Liancourt accusé de liaison avec les Jansénistes.)

195. Lettre de M. ARNAULD, docteur de Sorbonne, à une personne de condition, sur ce qui est arrivé depuis peu, dans une paroisse de Paris, à un seigneur de la cour. (24 février 1655.) — *Paris, 1655, in-4°. Pièce.*

A. — 3e éd. — *Paris, 1657, in-4°. Pièce.*

B. — 3e éd. — *Paris, 1657, in-4°. Pièce.*

196. Lettre d'un abbé à M. Arnauld, sur le sujet de celle qu'il a écrite à une personne de condition. (Signé : P. C. [18 mars 1655.]) — *(S. l.,) 1655, in-4°, Pièce.*

(Par l'abbé TRONSON, d'après les rédacteurs du Catalogue de la Théologie, de 1742.)

197. Remarques faites sur la Lettre de M. Arnauld, envoyées à madame la duchesse de Chevreuse. (Signé : PEAN DE LA CROULLARDIÈRE.) — *Paris, L. Boullanger, 1655, in-4°. Pièce.*

(Le nom de la destinataire a été coupé sur le titre de quelques exemplaires, et on y a collé une bande imprimée portant : *envoyées à une dame de très-grande condition.* Ce titre, modifié de cette dernière façon, a été adopté pour l'édition ci-dessous décrite.)

A. — *1655. — Paris, L. Boulanger, in-4°. Pièce.*

198. Lettre d'un docteur catholique à une dame de condition, sur le sujet de celle qu'on a fait courir sous le nom de M. Arnauld, où est traitée la question, savoir : Si l'on doit avoir suspectes la foi et la conduite du dit sieur Arnauld et de MM. ses adhérents communément appelés Jansénistes. (Signé : N. N. [4 avril 1655.]) — *Paris, 1655, in-4°. Pièce.*

(Par LOUIS ABELLY, d'après les rédacteurs du Catalogue de la Théologie, de 1742.)

199. Discours d'un théologien désintéressé, sur la « Lettre d'un docteur de Sorbonne », au sujet de ce qui s'est passé dans une paroisse de Paris. — *Paris, 1655, in-4°. Pièce.*

200. Réponse à la « Lettre de M. Arnauld », extraite de la préface d'un livre, qu'on prépare au public, qui a pour titre : « Règles de S. Augustin, pour l'intelligence de sa doctrine », composé par le sieur DE MARANDÉ,... — *Paris, 1655, in-4°. Pièce.*

201. Seconde Lettre d'un abbé à M. Arnauld, docteur de Sorbonne, sur le sujet de celle qu'il a écrite à une personne de condition. (Signé : P. C. [19 avril 1655.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Par l'abbé TRONSON, d'après les rédacteurs du Catalogue de la Théologie, de 1742. — Voyez, pour la 1re Lettre, le n° 196 ci-dessus.)

* Réponse à quelques demandes dont l'éclaircissement est nécessaire au temps présent, par le P. FRANÇOIS ANNAT, de la compagnie de Jésus. *(1655.)*

(Voyez, pour cet ouvrage et pour tous autres traités dogmatiques relatifs à la Lettre d'Antoine Arnauld, la division THÉOLOGIE.)

* Mandement de monseigneur l'évêque... d'Alet (NIC. PAVILLON), sur la signature du formulaire. (1er juin 1655.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

202. Constitution de N. S. P. le pape INNOCENT X, par laquelle sont déclarées et définies cinq propositions en matière de foi, avec les brefs de Sa Sainteté aux archevêques et évêques de ce royaume et les lettres des cardinaux, archevêques et évêques au pape sur le sujet desdites propositions. (31 mai 1653-2 juin 1655.) — *Paris, A. Vitré, 1655, in-4°.*

203. Seconde Lettre de M. ARNAULD, docteur de Sorbonne, à un duc et pair de France. Pour servir de réponse à plusieurs écrits qui ont été publiés contre sa première Lettre sur ce qui est arrivé à un seigneur de la cour dans une paroisse de Paris. (10 juillet 1655.) — *Paris, 1655, in-4°.*

(Voyez, pour la 1re Lettre, le n° 195 ci-dessus.)

A. — *1655. — Paris, in-4°.*
B. — 2e éd. — *Paris, 1655, in-4°.*
C. — 3e éd. — *Paris, 1657, in-4°.*

204. Réponse à la « Seconde Lettre de M. Arnauld »; par le sieur DE MARANDÉ,... ensemble les cinq propositions censurées, extraites du livre de Jansénius par les Jansénistes mêmes. — *Paris, S. et G. Cramoisy, 1655, in-4°.*

205. De la vraie Rétractation des sectaires et de leurs sectateurs, où la soumission prétendue des Jansénistes, dans les deux Lettres de M. Arnauld, est examinée, et où l'on voit comme ils doivent se rétracter sincèrement, sur les principes de la discipline de l'Église, sur l'exemple et sur les avis de saint Augustin et sur leurs propres maximes; par le R. P. Du Bosc, religieux cordelier... — — *Paris, J. et E. Langlois, 1655, in-4°.*

206 Alexandro septimo, Pontifici maximo. (Signé : ANTONIUS ARNALDUS. [27 aug. 1655.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Mandement de monseigneur l'évêque de Meaux (DOMINIQUE SEGUIER), pour la publication de la constitution de N. S. P. le pape Innocent X du 31 mai 1653, et du bref de Sa Sainteté du 29 septembre 1654. (2 septembre 1655.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

207. Relation de ce qui s'est passé au synode de Meaux, le 2 septembre 1655, écrite à Meaux le 7 du même mois, par un ecclésiastique qui y était présent. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Sur la signature du formulaire.)

208. Lettres patentes du roi, adressées à la cour de parlement de Bretagne, pour la publication et enregistrement de la bulle et bref du pape Innocent X et déclaration de Sa Majesté sur iceux, touchant les cinq propositions de Jansénius (9 septembre 1655). Arrêt du parlement de Bretagne, pour la publication et enregistrement des bulle et bref du pape Innocent X et déclaration du roi sur iceux (19 septembre 1655). Autre arrêt du parlement, donné en l'audience, portant publication des dites bulle et bref, avec injonction aux siéges présidiaux et royaux de faire la même chose (23 septembre 1655). Mandement de monseigneur l'évêque de Rennes (HENRI DE LA MOTHE HOUDANCOUR), pour la publication de la constitution de N. S. P. le pape Innocent X, du 31 mai 1653, et du bref de Sa Sainteté, du 29 septembre 1654 (26 septembre 1655). — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

209. Secondes Remarques sur la « Seconde Lettre de M. Arnauld... », adressées à lui-même, par M. PÉAN DE LA CROULLARDIÈRE, prêtre et docteur. (Ce jour de saint Michel, destructeur du schisme dans le royaume de Dieu.) — *Paris, L. Boullanger, 1655, in-4°. Pièce.*

(Voyez, pour les 1res Remarques, le n° 197 ci-dessus.)

A. — *1655. — Paris, L. Boullanger, in-4°. Pièce.*

* (Mandement de l'évêque d'Amiens, au sujet de la signature du formulaire, daté du 10 octobre 1655 et commençant par ces mots :) FRANÇOIS FAURE, par la grâce de Dieu et du S. Siége apostolique évêque d'Amiens... La constitution de notre S. Père le pape Innocent X...

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

210. Considérations sur ce qui s'est passé en l'assemblée de la Faculté de théologie de Paris tenue en Sorbonne le 4 novembre 1655. Sur le sujet de la « Seconde Lettre de M. Arnauld... ». (Par ANTOINE ARNAULD.) — *Paris, 1655, in-4°. Pièce.*

A. — *1655. — Paris, in-4°. Pièce.*

211. Lettre de M. ARNAULD, docteur de Sorbonne, écrite, le 24 de ce mois, à M. Messier, curé de S.-Landry, doyen de la Faculté de théologie. (24 novembre 1655.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-4°. Pièce.*
B. — *(S. d.) — (S. l.,) in-4°. Pièce.*

212. Venerando domino decano et sapientissimis viris sacræ Facultatis parisiensis doctoribus. (Signé : ANTONIUS ARNALDUS. [Prid. cal. decemb. 1655.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

213. Traduction de deux Lettres de M. ARNAULD, docteur de Sorbonne, l'une adressée au pape (26 août 1655); et l'autre à la Faculté (30 novembre 1655). — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

214. Epistola et scriptum ANTONII ARNALDI, doctoris et socii sorbonici, ad sacram Facultatem parisiensem in Sorbona congregatam die 6 decembris anni 1655. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-4°. Pièce.*
B. — *(S. d.) — (S. l.,) in-4°. Pièce.*

215. Scripti pars altera ad sacram Facultatem parisiensem in Sorbona congregatam. Die 10 decembris anni 1655. — *(S. l. n. d.,) in-4. Pièce.*

(Le titre de départ, page 3, porte : *Venerando domino decano et sapientissimis viris sacræ Facultatis theologiæ parisiensis doctoribus* ANTONIUS ARNALDUS, *doctor... sorbonicus.*)

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-4°. Pièce.*

216. Réponse à l'Écrit que M. Arnauld a fait présenter aux docteurs de la sacrée Faculté de théologie assemblés en Sorbonne pour la censure de sa « Seconde Lettre »; par le sieur DE MARANDÉ,... — *Paris, S. et G. Cramoisy, 1655, in-4°. Pièce.*

* Les Avis de M. JEAN ROUSSE, docteur de la Société de Sorbonne, curé de S.-Roch de Paris, sur la « Seconde Lettre de M. Arnauld », aussi docteur de Sorbonne, du 10 juillet 1655, aux paroissiens de Saint-Roch. *(1656.)*

(Voyez, pour cette pièce et pour tous autres ouvrages dogmatiques relatifs à la « Seconde Lettre » d'Antoine Arnauld, la division THÉOLOGIE.)

217. Epistola ANTONII ARNALDI, doctoris et socii sorbonici, et Apologeticus alter, ad sacram theologiæ Facultatem parisiensem in Sorbona congregatam die 17 janu. anni 1656. — *(S. l.,) 1656, in-4°. Pièce.*

218. Epistola et alter Apologeticus ANTONII ARNALDI, doctoris et socii sorbonici, ad sacram Facultatem parisiensem in Sorbona congregatam die 17 jan. an. 1656. — *Parisiis, G. Desprez, 1656, in-4°. Pièce.*

* Lettre écrite à un provincial par un de ses amis sur le sujet des disputes présentes de la Sorbonne de Paris, ce 23 janvier 1656.

(Voyez, pour les Lettres provinciales et pour tous les ouvrages de controverse relatifs au probabilisme, la division THÉOLOGIE.)

219. Acte signifié le 27ᵉ jour de janvier 1656, à MM. les doyen, syndic et greffier de la Faculté de théologie de Paris, à la requête de M. Arnauld, docteur de Sorbonne. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Avis délibératif de F. JEAN NICOLAÏ,... sur la proposition de M. Arnauld, appartenant à la question de droit... prononcé dans l'assemblée de toute la Faculté...

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

* Censure de la sacrée Faculté de théologie de Paris contre un livre intitulé : « Seconde Lettre de M. Arnauld, docteur de Sorbonne, à un duc et pair de France. Pour servir de réponse à plusieurs écrits qui ont été publiés contre sa première Lettre sur ce qui est arrivé à un seigneur de la cour dans une paroisse de Paris ». A Paris 1655. (31 janvier 1656.)

(Voyez *ibidem.*)

220. Réflexion sur la Censure que les docteurs de la sacrée Faculté de théologie assemblés en Sorbonne ont faite de la « Seconde Lettre de M. Arnauld », le 1ᵉʳ de février 1656, par le sieur DE MARANDÉ,... — *Paris, S. et G. Cramoisy, 1656, in-4°. Pièce.*

221. (Lettre de HENRI HOLDEN à Antoine Arnauld, au sujet de la Censure prononcée contre lui en Sorbonne, datée du 5 février 1656, et commençant par ces mots :) Reverende admodum et colendissime domine, ejus modi in me imperium merito habes... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

222. Doctoris cujusdam theologi parisiensis epistola ad amicum suum, qua rationem reddit cur subscripserit Censuræ in D. Arnaldum latæ. (22 februarii 1656.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez aussi le nº 231 ci-après.)

223. Lettre d'un bachelier à un docteur de Sorbonne. — Réponse d'un docteur de Sorbonne (ANTOINE ARNAULD) à la Lettre précédente. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

224. Éclaircissement de cette question morale et ecclésiastique : Si un docteur ou un bachelier peut, en sûreté de conscience, souscrire une censure qui condamne comme hérétique et impie une proposition qu'il sait être véritable et catholique, et traite comme criminelle une personne qu'il croit innocente. Seconde édition, revue, corrigée et augmentée. — *(S. l.,) 1656, in-4°. Pièce.*

(Suite du nº précédent.)

225. Epistola apologetica M. PHILIPPI OLONERGAN, theologi parisiensis. Ad D. Stephanum Le Camus... — *Parisiis, P. Josse, 1656, in-8°. Pièce.*

(Pour se justifier d'avoir pris la défense d'Antoine Arnauld.)

226. Mémoire sur l'exclusion des docteurs, licenciés et bacheliers de Sorbonne qui n'ont point signé la Censure de M. Arnaud. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

227. Première Lettre apologétique de M. ARNAULD, docteur de Sorbonne, à un évêque où il justifie sa conduite depuis le commencement des assemblées de la Faculté de théologie sur le sujet de sa Lettre jusqu'à la conclusion de la question de fait. (10 mars 1656.) — *(S. l.,) 1656, in-4°. Pièce.*

228. Considérations sur un libelle du Port Royal intitulé : « Défense de la constitution d'Innocent X » etc., sur la retraite des docteurs jansénistes, sur la protestation de M. Arnauld et sur les Lettres qu'il a fait courir dans Paris depuis la Censure de Sorbonne, par le sieur DE MARANDÉ,... (20 mars 1656.) — *Paris, S. et G. Cramoisy, 1656, in-4°.*

(Voyez, pour la « Défense de la constitution d'Innocent X », la division THÉOLOGIE.)

229. La Condamnation de M. Arnauld par lui-même et par sa propre déclaration opposée à la protestation qu'il a faite par-devant les notaires du Châtelet de Paris contre la Censure de Sorbonne. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

230. Seconde Lettre apologétique de M. ARNAULD, docteur de Sorbonne, à un évêque. Où il justifie sa conduite touchant la question de droit, et fait voir l'injustice du procédé de ses ennemis. (24 mars 1656.) — *(S. l.,) 1656, in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 227 ci-dessus.)

231. Viro sapientissimo Henrico Holdeno, sacræ Facultatis parisiensis doctori, ANTONIUS ARNALDUS, doctor sorbonicus, S. D. (Pridie calendas aprilis 1656.) — Doctissimi viri HENRICI HOLDEN, doctoris theologi parisiensis, epistola cui superior respondet. (5 februarii 1656.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 221 ci-dessus.)

232. Troisième Lettre apologétique de M. ARNAULD,... à un évêque; dans laquelle il justifie la proposition qui a été censurée par une partie de la Faculté de théologie. (15 avril 1656.) — *(S. l.,) 1656, in-4°. Pièce.*

(Voyez les n°s 227 et 230 ci-dessus.)

233. Lettres apologétiques de M. ARNAULD,... à un évêque; dans lesquelles il justifie sa conduite depuis le commencement des assemblées de la Faculté de théologie sur le sujet de sa Lettre, tant pour la question de fait que pour la question de droit, où il fait voir l'injustice du procédé de ses ennemis, et établit la vérité de la proposition qui a été censurée par une partie de la Faculté de théologie. Seconde édition. (10 mars-15 avril 1656.) — *(S. l.,) 1657, in-4°.*

234. Les Lettres apologétiques de M. ARNAULD,... à un évêque. Où il justifie sa conduite et sa doctrine contre la Censure d'une partie de la Faculté de théologie de Paris. Avec une autre Lettre, écrite à un de ses amis, touchant les sentiments particuliers qu'on lui attribue faussement. Seconde édition, revue par l'auteur. — *(S. l.,) 1657, in-4°.*

(La « Lettre écrite à un de ses amis », annoncée sur le titre de ce recueil, n'y a pas été imprimée, comme l'explique un avis final; on la trouve ci-après sous le n° 237.)

235. Viro sapientissimo Antonio Arnaldo... HENRICUS HOLDEN S. D. (22 aprilis 1656.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* (Ordonnance de l'évêque d'Orléans, interdisant la prédication au P. Jean Crasset, jésuite, au sujet des accusations de jansénisme dirigées par ce religieux contre le clergé du diocèse; datée du 9 septembre 1656, et commençant par ces mots :) ALPHONSE D'ELBENE, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique évêque d'Orléans...

(Voyez la division DROIT CANONIQUE; et ci-après, pour les différentes pièces relatives à la même affaire, le chapitre HISTOIRE LOCALE, section *Histoire des diocèses.*)

236. Avis de MM. les curés de Paris à MM. les curés des autres diocèses de France, sur le sujet des mauvaises maximes de quelques nouveaux casuistes. (13 septembre 1656.) — Requête de MM. les curés de Rouen à monseigneur leur archevêque sur le même sujet. (28 août 1656.) — Table et extrait de quelques-unes des plus dangereuses propositions de la morale de plusieurs nouveaux casuistes, fidèlement tirées de leurs ouvrages. (Par PIERRE NICOLE et ANTOINE ARNAULD.) — *Paris, 1656, in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-4°. Pièce.* (1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques*, in-4°, tome XVII, fol. 114, division POLYGRAPHIE.)

B. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-8°.* (Réserve. Avec notes manuscrites de Jamet.)

237. Lettre de M. ARNAULD,... à un de ses amis; où il se justifie avec beaucoup d'humilité et de force des sentiments particuliers et des erreurs en la foi qu'on lui attribue. (20 sept. 1656.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-4°. Pièce.*

238. Traduction d'une épître de saint BASILE à des solitaires qui avaient été persécutés par les Ariens. — *Paris, G. Desprez, 1656, in-4°. Pièce.*

239. Epistola theologi ad virum clarissimum. In qua rationes dat propter quas decreto illustrissimorum episcoporum in regia Lupara congregatorum, anno Domini 1654, postea confirmato ab illustrissimis episcopis Parisiis in comitiis generalibus congregatis, anno Domini 1656, subscribere non possit. (Auctore JOANNE FRONTEAU. [calendis octobris 1656.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

240. Lettre d'un théologien à une personne de condition. Où il déclare les raisons qui l'obligent à ne pas souscrire l'ordonnance de messeigneurs les évêques assemblés au Louvre, l'an 1654, et qui a été ensuite confir-

mée en l'Assemblée générale du clergé tenue à Paris, 1656. (1er octobre 1656.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Traduction du n° précédent.)

241. Sommaire de la harangue de MM. les curés de Paris prononcée par M. Rousse, curé de Saint-Roch, l'un des deux syndics en l'Assemblée générale du clergé de France tenant à Paris, le 13 octobre 1656, sur leur Avis envoyé aux curés des autres diocèses contre la pernicieuse morale de quelques nouveaux casuistes; avec un second Avis de MM. les curés de Paris aux autres curés du royaume et les deux Requêtes présentées par eux à M. de Hodene, grand vicaire de monseigneur le cardinal de Retz, archevêque de Paris, et à nosseigneurs de l'Assemblée générale du clergé, pour la condamnation et censure de plusieurs pernicieuses maximes extraites par eux des livres de morale de quelques nouveaux casuistes. — *Paris, 1656, in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques*, in-4°, tome XVII, fol. 130, division POLYGRAPHIE.)

* Bulle de N. S. P. le pape Alexandre VII, par laquelle Sa Sainteté confirme la bulle d'Innocent X, son prédécesseur, touchant les cinq propositions extraites du livre de Jansénius (16 octobre 1656); avec la Déclaration de Sa Majesté. Lues, publiées et registrées en parlement, le roi y séant, le 19 décembre 1657.

(Bulle *Ad sacram B. Petri sedem.*)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Sentence de M. le vicaire général (alexandre de Hodencq) de l'éminentissime cardinal de Retz, archevêque de Paris, portant approbation du miracle arrivé en l'église du monastère de Port-Royal, au faubourg S.-Jacques à Paris, le vendredi 24 mars 1656, sur les quatre heures du soir, en la personne de damoiselle Marguerite Perier, pensionnaire de cette maison, en suite de l'attouchement du reliquaire d'une sainte épine de la couronne de N. Seigneur Jésus Christ, qui est dans ledit monastère; avec permission d'informer des autres miracles qui s'y sont faits depuis. (22 octobre 1656.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

242. Rabat-joie des Jansénistes, ou Observations nécessaires sur ce qu'on dit être arrivé au Port-Royal au sujet de la sainte épine. Par un docteur de l'Église catholique. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Par le P. Annat, d'après le P. Lelong.)

A. — 2e éd. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

B. — *1656. — (S. l.,) in-4°. Pièce.*

243. Réponse à un écrit publié sur le sujet des miracles qu'il a plu à Dieu de faire à Port-Royal depuis quelque temps par une sainte épine de la couronne de Notre-Seigneur. — *Paris, 1656, in-4°. Pièce.*

(Attribué à l'abbé sébastien-joseph Du Cambout de Pontchateau, d'après le P. Lelong. — 1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques*, in-4°, tome X, fol. 13, division POLYGRAPHIE.)

244. Lettre d'un curé de Rouen à un curé de la campagne, sur le procédé des curés de ladite ville contre la doctrine de quelques casnistes, pour servir de réfutation à un libelle intitulé : « Réponse d'un théologien » etc. — Requête des curés de Rouen, présentée à M. l'official le 26 d'octobre 1656. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* A MM. les curés de Paris, défenseurs de la morale chrétienne. — Aux auteurs, défenseurs de l'Apologie. — A M. ***, connu sous le nom de Louis de Montalte, auteur des Provinciales. — Aux auteurs du schisme qui est dans la Faculté.

(Voyez la division POÉSIE.)

* Réponse à la « Lettre de M. l'archevêque de Thoulouse sur la délibération du clergé du 14 novembre 1656 ».

(Voyez précédemment tome I, page 203, n° 3288.)

* (Bulle d'Alexandre VII, confirmative de celle d'Innocent X contre les cinq propositions de Jansénius; datée du 17 novembre 1656, et commençant par ces mots :) Alexander episcopus, servus servorum Dei... ad sacram B. Petri sedem...

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

246. (Adresse de l'assemblée des curés de Paris, en date du 24 novembre 1656, à l'Assemblée générale du clergé, pour demander la condamnation de la morale des Jésuites : signée Rousse, curé de S.-Roch, syndic, et Du Puys, curé des SS.-Innocents, syndic; et commençant par ces mots :) Messeigneurs, l'accueil favorable... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

247. Miracle arrivé à Provins par la dévotion à la Ste épine révérée à Port-Royal, reconnu et approuvé par la sentence de M. le grand vicaire de monseigneur l'archevêque de Sens rendue sur les lieux le 14 décembre 1656. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Par alexandre Varet, d'après le P. Lelong.)

* Nouveau Bref de N. S. Père le pape Alexandre VII contre les Jansénistes. (23 décembre 1656.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

248. Défense de la vérité catholique touchant les miracles. Contre les déguisements et artifices de la Réponse faite par MM. de Port-Royal à un écrit intitulé : Observations nécessaires sur ce qu'on dit être arrivé à Port-Royal au sujet de la sainte épine. Par le sieur de Sainte-Foy, docteur en théologie. — *Paris, F. Lambert, 1657, in-4°. Pièce.*

(Sainte-Foy est le pseudonyme du P. françois Annat, d'après le P. Lelong. — Voyez les nos 242 et 243 ci-dessus.)

* Arrêt du parlement de Provence contre l'auteur des Lettres au Provincial. (9 février 1657.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

249. Belga percontator, sive franciscI Profuturi, theologici belgæ, super narratione rerum gestarum in Conventu cleri gallicani circa Innocentii X constitutionem scrupuli, istius narrationis opifici propositi xxv fe-

bruarii, anno MDCLVII. — *Sylvæ-Ducis*, *A. Wyngardus*, *1657*, *in-4°. Pièce.*

(FRANCISCUS PROFUTURUS est le pseudonyme de P. NICOLE, d'après le P. Lelong.)

* Déclaration du roi sur le cahier présenté à Sa Majesté par l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris ès années 1655, 1656 et 1657 ; donnée au mois de février 1657.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

250. Lettre d'un ecclésiastique de Rouen à un de ses amis, sur ce qui s'est passé au jugement du procès d'entre M. Du Four, abbé d'Aulney, ci-devant curé de S.-Maclou de Rouen, et le P. Brisacier, jésuite, recteur du Collége de la même ville. (Par CHARLES DUFOUR. [10 mars 1657.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

251 Lettre d'un ecclésiastique à son évêque, touchant la signature du formulaire de l'Assemblée du clergé. (Par ANTOINE ARNAULD. [19 mai 1657.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Mandement de monseigneur l'évêque de Meaux (DOMINIQUE SÉGUIER), pour la publication de la constitution de N. S. P. le pape Alexandre VII, du 16 octobre 1656. (23 mai 1657.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

252. Cas proposé par un docteur, touchant la signature de la constitution dernière du pape Alexandre VII et du formulaire arrêté en l'Assemblée générale du clergé le 17 mars 1657. Et l'Avis de monseigneur l'évêque d'Alet (NICOLAS PAVILLON) sur ce même Cas, avec les Réflexions d'un docteur de Sorbonne (ANTOINE ARNAULD) sur cet Avis. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

253. Lettre d'un avocat au parlement à un de ses amis. Touchant l'inquisition qu'on veut établir en France à l'occasion de la nouvelle bulle du pape Alexandre VII. (Par l'abbé PERRIER, et ANTOINE LE MAISTRE. [à Paris le 1ᵉʳ juin 1657.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-4°. Pièce.*

* (Ordonnance de la prévôté de Paris, portant suppression de la « Lettre d'un avocat » etc., datée du 20 juin 1657, et commençant par ces mots :) De par le roi et M. le prévôt de Paris ou son lieutenant civil...

(Voyez : *Registres d'affiches et publications des Jurés-crieurs de la ville de Paris*, 1655-1660, fol. 173 ; division LÉGISLATION.)

* Lettre d'un ecclésiastique à un de ses amis, sur le jugement qu'on doit faire de ceux qui ne croient pas que les cinq propositions soient dans le livre de Jansénius. (28 août 1657.)

(Voyez, pour cette pièce et pour tous autres ouvrages relatifs à la question dite *Du droit et du fait*, la division THÉOLOGIE.)

* Sentence de MM. les vicaires généraux de monseigneur l'éminentissime cardinal de Retz, archevêque de Paris (DE CONTES et A. DE HODENCQ), portant approbation du miracle arrivé, en un instant, dans le monastère de Port-Royal du faubourg S.-Jacques à Paris, le dimanche fête de la très-sainte Trinité, 27 mai 1657, sur les huit heures du soir, en la personne de Claude Baudrand, pensionnaire de cette maison, malade depuis environ quatre ans de plusieurs maux estimés comme incurables, par la vertu de la relique de la sainte épine, qui est dans ledit monastère. (29 août 1657.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* La Condamnation des dix-huit Lettres et autres écrits des Jansénistes avec les œuvres suivantes de Antoine Arnauld, docteur de Sorbonne, par notre S. Père le pape, le sixième jour de septembre 1657.

(Voyez *ibidem.*)

* Apologie pour les casuistes contre les calomnies des Jansénistes... Par un théologien et professeur en droit canon. (Par le P. GEORGES PIROT.)

(Voyez, pour cet ouvrage et pour tous autres relatifs à la controverse à laquelle il a donné lieu, la division THÉOLOGIE.)

254. A MM. les vicaires généraux de monseigneur l'éminentissime cardinal de Retz, archevêque de Paris. (Par l'abbé ROUSSE.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Requête des curés de Paris pour la censure de l'« Apologie pour les casuistes ». — 1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques*, in-4°, tome XVII, fol. 134, division POLYGRAPHIE.)

* Factum pour les curés de Paris contre un livre intitulé : « Apologie pour les casuistes... »

(Voyez, pour cet ouvrage et pour toute la série des publications dites « Écrits des curés de Paris » et pour les réponses qui y ont été faites, la division THÉOLOGIE.)

* Factum pour les curés de Rouen contre un livre intitulé : « Apologie pour les casuistes... » (14 janvier 1658.)

(Voyez, pour cette pièce et pour les réponses qui y ont été faites, la division THÉOLOGIE.)

255. Remontrance, faite le 21 janvier 1658, par Mᵉ JEAN FILLEAU, conseiller du roi et son premier avocat, en l'audience de la sénéchaussée et siége présidial de Poictiers, pour l'enregistrement de la bulle de notre Très-Saint-Père le pape Alexandre VII, en laquelle est insérée celle du pape Innocent X, son prédécesseur. Ensemble la Déclaration du roi vérifiée en parlement, le roi y séant. — *Poictiers, A. Mesnier, 1658, in-4°. Pièce.*

* Lettre pastorale de monseigneur l'évêque de Tulle (LOUIS DE RECHIGNEVOISIN DE GURON), contenant la censure qu'il a faite du livre intitulé : « Apologie des casuistes » etc. (18 avril 1658.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

256. Discours prononcé en l'assemblée synodale tenue le 30 avril 1658. Par maître ANTOINE DU PUYS, curé

des Saints-Innocents et promoteur général de l'archevêché de Paris. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

257. Lettre de MM. les curés de Rouen à monseigneur leur archevêque, pour lui demander la censure du livre de l'«Apologie pour les casuistes». (Par CHARLES DUFOUR. [3 mai 1658.]) — *(S. l. n. d,,) in-4°. Pièce.*

* Censure de monseigneur l'évêque d'Orléans (ALPHONSE DELBENE), contre le livre intitulé : « Apologie pour les casuistes... » (4 juin 1658.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

258. Requête des curés de Nevers, présentée à monseigneur leur évêque le 5 juillet 1658, contre un livre intitulé : « Apologie pour les casuistes » etc., imprimé à Paris l'an 1657. Avec le Factum qu'ils lui ont aussi présenté; et la Censure de mondit seigneur contre le même livre. (Par PASCAL.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Censure de la sacrée Faculté de théologie de l'Université de Paris contre un livre intitulé : « Apologie pour les casuistes... » (16 juillet 1658.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

259. Requête des curés d'Amiens, présentée à monseigneur leur évêque le 5 juillet 1658, contre un livre intitulé : « Apologie pour les casuistes ». Avec le Factum qu'ils lui ont aussi présenté le 27 du même mois, et les extraits des écrits dictés dans le Collége d'Amiens par trois Jésuites professeurs des cas de conscience, contenant les mêmes ou semblables erreurs que l'«Apologie». (Par PASCAL.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(2 autres exemplaires dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques*, in-4°, tome XVII, fol. 232, et tome LXXV, fol. 377, division POLYGRAPHIE.)

* Censure d'un livre intitulé : « Apologie pour les casuistes... » faite par MM. les vicaires généraux de monseigneur l'éminentissime cardinal de Retz, archevêque de Paris (DE CONTES et A. DE HODENCQ [23 août 1658]).

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Ordonnance de monseigneur l'archevêque de Sens, primat des Gaules et de Germanie (LOUIS-HENRI DE GONDRIN), contenant la condamnation d'un livre intitulé : « Apologie pour les casuistes... » (3 septembre 1658.)

(Voyez *ibidem.*)

* Censure d'un livre intitulé : « Apologie pour les casuistes... » faite par monseigneur l'illustrissime et révérendissime archevêque de Sens, primat des Gaules et de Germanie (LOUIS-HENRI DE GONDRIN), et publiée en son synode tenu à Sens le 4 septembre 1658; imprimée par le commandement de mon dit seigneur.

(Voyez *ibidem.*)

260 Requête des curés d'Évreux, présentée à monseigneur leur évêque pour demander la censure d'un livre intitulé : « Apologie pour les casuistes ». (21 septembre 1658.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques*, in-4°, tome XVII, fol. 242, division POLYGRAPHIE.)

261. Lettre de MM. les curés de Sens à MM. les curés de Paris sur la Censure de l'«Apologie pour les casuistes» faite par monseigneur l'archevêque de Sens. (Signé : N. OUZIER, curé de S.-Benoist etc. [1er octobre 1658.]) Avec la Réponse de MM. les curés de Paris à MM. les curés de Sens. (Signé : ROUSSE, curé de S.-Roch, syndic etc. [7 octobre 1658.]) — *Paris, G. Desprez, 1659, in-4°. Pièce.*

* Censure d'un livre anonyme intitulé : « Apologie pour les casuistes », imprimé à Paris, 1657, faite par messeigneurs les évêques d'Alet (NICOLAS PAVILLON), de Pamiés (FRANÇOIS-ÉTIENNE CAULET), de Comenge (GILBERT DE CHOISEUL), de Bazas (SAMUEL MARTINAU), de Conserans (BERNARD DE MARMIESSE [24 octobre 1658]).

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* (Mandement de l'évêque de Nevers contre l'«Apologie pour les casuistes», daté du 8 novembre 1658, et commençant par ces mots :) EUSTACHE DE CHÉRY, par la grâce de Dieu et autorité apostolique évêque de Nevers...

(Voyez *ibidem.*)

* Censure d'un livre intitulé : « Apologie pour les casuistes... » faite par monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque d'Angers (HENRI ARNAULD [11 novembre 1658]).

(Voyez *ibidem.*)

* Lettre pastorale de monseigneur l'évêque et comte de Beauvais, vidame de Gerberoy, pair de France (NICOLAS CHOART DE BUZANVAL), contenant la réponse à une requête que les curés de son diocèse lui ont présentée, dans son synode dernier, contre le livre intitulé : « Apologie pour les casuistes » etc. Et son Ordonnance pour la condamnation du même livre. (12 novembre 1658.)

(Voyez *ibidem.*)

262. Lettre de MM. les curés de Paris à monseigneur l'archevêque de Sens, primat des Gaules et de Germanie, sur la Censure qu'il a faite du livre intitulé : « Apologie pour les casuistes » etc. (Par PIERRE NICOLE. [16 octobre 1658.]) Avec la Réponse de monseigneur l'archevêque de Sens (H. DE GONDRIN) à MM. les curés de Paris. (16 novembre 1658.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

263. Conclusion de MM. les curés de Paris pour la publication de la Censure du livre de l'« Apologie pour les casuistes » faite par MM. les vicaires généraux de monseigneur l'éminentissime cardinal de Retz, archevêque de Paris. Du lundi 22 novembre 1658. (Par PASCAL.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Mandement de MM. les vicaires généraux de monseigneur le cardinal de Retz (DE CONTES et DE HODENCQ)... Pour la publication de la Censure par eux faite

du livre intitulé : « Apologie pour les casuistes » etc. (27 novembre 1658.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Censure d'un livre intitulé : « Apologie pour les casuistes », imprimé à Paris MDCLVII, faite par monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque baron et comte de Caors (ALAIN DE SOLMINIHAC [24 décembre 1658]).

(Voyez *ibidem.*)

* Ordonnance de monseigneur l'illustrissime et religiosissime archevêque de Rouen, primat de Normandie (FRANÇOIS DE HARLAY DE CHAMPVALLON), pour maintenir la paix dans son diocèse. (3 janvier 1659.)

(Voyez *ibidem.*)

264. Lettre véritable d'un casuiste à monseigneur l'évêque de Coutances, sur la réponse à l'Ordonnance de monseigneur l'archevêque de Rouen. (Signé : P. L. B.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Censure d'un livre intitulé : « Apologie pour les casuistes, contre les calomnies des Jansénistes... » Faite par monseigneur l'illustrissime et religiosissime archevêque de Rouen, primat de Normandie (FRANÇOIS DE HARLAY DE CHAMPVALLON [4 janvier 1659]).

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* (Déclaration de FRANÇOIS DE HARLAY DE CHAMPVALLON, archevêque de Rouen, en faveur des religieuses Ursulines de Rouen accusées de jansénisme; datée du 14 janvier 1659, et commençant par ces mots :) FRANÇOIS, par la permission divine archevêque de Rouen, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut et bénédiction. Sur ce qu'il nous a été présenté par nos chères Filles les religieuses Ursulines...

(Voyez *ibidem.*)

* Censure d'un livre intitulé : « Apologie pour les casuistes, contre les calomnies des Jansénistes... » faite par monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque d'Évreux (GILLES BOUCAULT [15 janvier 1659]).

(Voyez *ibidem.*)

265. Réponse de monseigneur l'évêque de Mirepoix (LOUIS-HERCULE DE LEVIS DE VENTADOUR) à la Lettre d'un prélat qui l'invitait à censurer un livre intitulé : « Apologie des casuistes, contre les calomnies des Jansénistes ». (15 janvier 1659.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques*, in-4°, tome XVII, fol. 285, division POLYGRAPHIE.)

266. Lettre de MM. les curés de Reims à monseigneur l'archêque de Sens. . sur le sujet de la Censure qu'il a faite du livre intitulé : « Apologie pour les casuistes » etc. (Signé : JACQUES GODINOT, curé de Saint-Jean, CLAUDE ROUSEL, curé de la Magdelaine. [5 décembre 1658.]) Avec la Réponse de mondit seigneur l'archevêque (L.-H. DE GONDRIN) auxdits sieurs curés de Reims. (7 février 1659.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

267. Ad illustrissimum D. D. episcopum alectensem theologus parisiensis. (1 martii 1659.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet des censures portées contre l'évêque d'Alet par l'archevêque de Narbonne.)

* Censure d'un livre intitulé : « Apologie pour les casuistes » etc., faite par monseigneur l'évêque et comte de Lisieux (LÉONOR DE MATIGNON [10 mars 1659]). Avec deux Requêtes qui lui ont été présentées à cet effet par les curés, tant de la ville et banlieue de Lisieux, que des villes et doyennés du diocèse (1-5 février 1659), et l'Ordonnance de mondit seigneur pour maintenir la paix parmi ses peuples (10 mars 1659).

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Lettre pastorale de monseigneur l'illustrissime évêque et comte de Chaalons (FÉLIX VIALART)... au clergé de son diocèse, contenant la condamnation du livre intitulé : « Apologie pour les casuistes »... (12 mars 1659.)

(Voyez *ibidem.*)

* Censure d'un livre intitulé : « Apologie pour les casuistes... » et des écrits d'un professeur des cas de conscience, enseignés à Bourges; faite par monseigneur l'illustrissime et révérendissime patriarche archevêque de Bourges, primat des Aquitaines (ANNE DE LEVIS DE VENTADOUR [6 février 1659]). Avec la Lettre circulaire de mondit seigneur à messeigneurs les illustrissimes et révérendissimes archevêques et évêques de la métropolitaine primatie de Bourges, sur le sujet de la même Censure (15 mars 1659).

(Voyez *ibidem.*)

268. Lettre circulaire d'illustrissime et révérendissime Père en Dieu, monseigneur messire ANNE DE LÉVY DE VANTADOUR, patriarche archevêque de Bourges, primat des Aquitaines etc., à messeigneurs les illustrissimes et révérendissimes archevêques et évêques de la métropolitaine primatie de Bourges, sur la « Censure de l'Apologie des casuistes et des écrits du professeur des cas de conscience, enseignés à Bourges ». (15 mars 1659.) *Bourges, imp. de J. Chaudière, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

269. Fautes de jugement commises en l'impression de l'errata fait et publié par certain correcteur d'imprimerie ignorant et mal avisé. Pour décrier l'impression de la Censure de monseigneur l'archevêque de Bourges faite par Jean Chaudière, imprimeur ordinaire du roi, de mondit seigneur et de l'Université. — *(S. l.,) 1659, in-4°. Pièce.*

270. Ad sapientissimum magistrum Claudium Morel, theologum parisiensem, Collegii sorbonici majorem et veterem bursarium, M. R. P. doctor Facultatis parisiensis et pastor S. G. A. vigilantissimus. Datum Parisiis die decima septima martii, anno Domini millessimo quinquagesimo nono. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Éloges ironiques au sujet de son hostilité contre les Jansénistes.)

271. Réflexions sur quelques points contenus en la

relation des délibérations du clergé de France, touchant la constitution et le bref de notre S. Père le pape Innocent X; avec quelques avis importants touchant l'état présent du jansénisme. — *Paris, G. Josse, 1659, in-4°. Pièce.*

272. Lettre d'un ecclésiastique désintéressé, d'une des plus célèbres communautés de Paris, à un abbé de ses amis, sur la question suivante : Si l'on peut, en sûreté de conscience, et même si l'on est obligé de recevoir et de souscrire la bulle d'Alexandre VII contre Jansénius et tout autre acte ou déclaration qui nous serait proposée par une autorité légitime pour l'exécution de cette bulle. — *Paris, 1659, in-4°. Pièce.*

273. Lettre apologétique d'un ecclésiastique de Languedoc à un abbé, sur le sujet de la Censure de messeigneurs les évêques d'Alet, de Pamiés, de Comenge, de Bazas et de Conserans contre un écrit intitulé : « Réponse d'un ecclésiastique à un de ses amis de Languedoc sur une censure publiée depuis deux mois contre la probabilité des opinions dans la morale et contre la direction d'intention ». (Signé : L. G. [21 mars 1659.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

274. Lettre de monseigneur l'archevêque de Bourges (ANNE DE LÉVIS DE VENTADOUR) à monseigneur l'évêque de Mirepoix, son frère. (28 mars 1659.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet de l'«Apologie pour les casuistes ».)

275. Lettre d'un ecclésiastique à monseigneur l'archevêque de Bourges. Pour réponse à celle qui court sous son nom contre monseigneur l'évêque de Mirepoix, son frère. (Signé : N.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Lettre pastorale de monseigneur l'illustrissime et révérendissime patriarche archevêque de Bourges (ANNE DE LÉVIS DE VENTADOUR)... au clergé et au peuple de son diocèse. (23 avril 1659.)

(Même sujet.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Lettre pastorale de monseigneur l'illustrissime évêque de Digne (TOUSSAINT DE FORBIN DE JANSON), contenant la condamnation d'un livre intitulé : « Apologie pour les casuistes, contre les calomnies des Jansénistes ». (6 mai 1659.)

(Voyez *ibidem.*)

* Ordonnance de monseigneur l'évêque de Vence (ANTOINE GODEAU), aux prieurs, vicaires, curés et confesseurs de son diocèse, en publiant dans son synode de l'année 1659 les instructions de saint Charles Borromée, cardinal et archevêque de Milan, laquelle Ordonnance porte la censure d'un livre intitulé : « Apologie pour les casuistes... » (6 mai 1659.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du Conseil d'État contre le libelle intitulé : « Journal de ce qui s'est passé, tant à Paris que dans les provinces, sur le sujet de la morale de l'Apologie des casuistes ». Du 7 juin 1659.

(Voyez la division LÉGISLATION; et, pour le Journal formant la 7[e] des publications dites « Écrits des curés de Paris », la division THÉOLOGIE.)

276. Réponse à la « Lettre apologétique d'un ecclésiastique à un abbé, sur le sujet de la Censure de messeigneurs d'Alet, de Pamiés, de Comenge, de Bazas et de Conserans ». (Signé : N. [23 juin 1659.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 273 ci-dessus.)

277. Le juste Tempérament qu'il faut garder dans les divers bruits qui courent touchant la Censure que les cinq prélats assemblés dans Alet ont fait publier contre l'Apologie des casuistes. Par le sieur FERRAND, chanoine théologal de Commenge, répondant aux MM. de Castelnaudary, ses auditeurs, l'an 1659. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* Contre la mauvaise Morale du temps, aux évêques de l'Église. (Par M. A. G. E. D. V. [ANT. GODEAU, évêque de Vence].)

(Voyez la division POÉSIE.)

* Décret de N. S. P. le pape ALEXANDRE VII, portant condamnation et censure d'un livre intitulé : « Apologie pour les casuistes » etc. (21 août 1659.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Extrait des registres du Conseil privé du roi. 23 août 1659.)

(Évocation au Conseil de l'affaire des Ursulines de Caen, qui avaient interdit leur église aux prêtres soupçonnés de jansénisme.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

278. Lettre de monseigneur l'archevêque de Sens (L.-H. DE GONDRIN) à M. le recteur de l'Université de Paris, sur le sujet de M. Du Monstier, principal du Collége des Grassins à Paris. (26 août 1659.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet de la demande de destitution faite contre le sieur Du Monstier, principal du collége des Grassins, comme suspect de jansénisme.)

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-4°. Pièce.* (Daté, à la fin, de 1656, par suite d'un 9 retourné.)

* Extrait des registres du Conseil privé du roi. (30 août 1659.)

(Évocation de l'affaire du sieur Norgeot, vicaire de S.-Michel de Vaucelles de Caen, accusé d'avoir prêché contre la bulle du 31 mai 1653.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Sentence de monseigneur l'évêque d'Évreux (GILLES BOUTAUT), publiée en sa présence dans la ville de L'Aigle, contre ceux qui ont lu ou retenu l'«Apologie des casuistes », depuis la Censure qui en a été faite. (14 septembre 1659.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

279. Lettre écrite par MM. les curés de Sens à MM. les curés de Rouen, en leur envoyant la Censure que mon-

seigneur leur archevêque a faite d'un livre intitulé l'« Apologie pour les casuistes ». (8 octobre 1659.) — *Paris, G. Desprez, 1659, in-4°. Pièce.*

230. A MM. les vicaires généraux de monseigneur l'éminentissime cardinal de Retz, archevêque de Paris. (10 octobre 1659.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Requête des curés de Paris pour la condamnation d'un livre du P. Thomas Tamburini.)

231. Extrait de plusieurs erreurs et maximes pernicieuses contenues dans un volume du Père Thomas Tambourin, jésuite, divisé en deux tomes, dont l'un est intitulé : *Explicatio Decalogi* etc., et l'autre : *Methodus expeditæ confessionis* etc.; composé par l'ordre du général des Jésuites, et approuvé par un vicaire général, deux provinciaux et plusieurs théologiens de la même compagnie, avec de grands éloges; imprimé à Lyon en la présente année 1659, avec une nouvelle approbation de deux célèbres Jésuites de la même ville. — *(S. l.,) 1659, in-4°.*

(Par les curés de Paris.)

* Seconde Lettre pastorale de monseigneur l'illustrissime et révérendissime monseigneur messire ANNE DE LÉVY DE VANTADOUR, patriarche archevêque de Bourges, primat des Aquitaines : pour informer le clergé et le peuple de son diocèse de tout ce qui s'est fait et passé tant devant qu'après la Censure par lui faite d'un livre intitulé : « Apologie des casuistes, contre les calomnies des Jansénistes »; et des écrits d'un professeur des cas de conscience enseignés à Bourges. (22 octobre 1659.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Ordonnance de monseigneur l'évêque de Soissons (CHARLES DE BOURLON), portant condamnation et censure d'un livre intitulé : « Apologie pour les casuistes », etc. (23 octobre 1659.)

(Voyez *ibidem.*)

* Lettres patentes de 1659 sur les brefs d'Innocent X, 1647, et d'Alexandre VII, 1659. (Décembre 1659.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil privé du roi contre les entreprises des religieuses Ursulines du monastère de la ville de Caen sur l'autorité des évêques. (9 mars 1660.)

(Voyez *ibidem.*)

232. Requête des curés d'Amiens, présentée à monseigneur leur évêque le 24 mars 1660, contre quelques propositions que le Frère... Le Mesge, religieux non réformé de l'ordre des Frères prêcheurs, a avancées dans un sermon en l'église cathédrale. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques*, in-4°, tome VIII, fol. 82, division POLYGRAPHIE.)

* Ordonnance de l'assemblée provinciale de Sens, contenant la condamnation d'un livre intitulé : « Apologie pour les casuistes, contre les calomnies des Jansénistes », et le renouvellement et approbation des Censures qui ont été faites de ce livre par monseigneur l'archevêque de Sens et monseigneur l'évêque de Nevers. (11 mai 1660.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* ALCINOI, elviensis, alcaïca in impiam casuistarum Apologiam... *(1660.)*

(Voyez la division POÉSIE.)

233. Relation du pays de Jansénie, où il est traité des singularités qui s'y trouvent, des coutumes, mœurs et religion de ses habitants. Par LOUIS FONTAINES sieur DE SAINT-MARCEL. — *Paris, Ve et D. Thierry, 1660, in-8°.*

(LOUIS FONTAINES est le pseudonyme du P. ZACHARIE, de Lisieux, capucin, d'après le P. Lelong.)

A. — *1664. — Paris, D. Thierry, in-8°.*
B. — *1693. — Rouen, P. Alline, in-8°. Pièce.*
C. — *1734. — Londres, A. Moetjens, in-8°.*

234. Description du pays de Jansénie, où il est traité des singularités qui s'y trouvent, des coutumes, mœurs et religion de ses habitants. Par LOUIS FONTAINES sieur DE SAINT-MARCEL. — *A Bourg-Fontaine, chez Antoine Arnauld, à l'enseigne de l'abbé de S. Cyran, 1688, in-12.*

235. L'Anti-fantôme du jansénisme, ou La nouvelle description du pays de Jansénie avec ses confins, la Calvinie, la Libertinie, la Désespérie, et la mer Prolyse ou mer de Présomption; le tout représenté dans une carte générale de ces quatre provinces, avec son explication. Où il est traité des singularités qui s'y trouvent, des coutumes, mœurs, et de la religion des habitants. — *A Ipres, chez Antoine Novateur, (s. d.,) in-12.*

(Même ouvrage que les 2 précédents. — Voyez, pour « Le Fantôme du Jansénisme », la division THÉOLOGIE.)

236. Extrait du second Avertissement, fait par l'Université de Paris en l'année 1643, tiré d'un livre intitulé : « Requête, procès-verbaux et avertissement, faits à la diligence de M. le recteur et par l'ordre de l'Université de Paris, etc., contre une doctrine préjudiciable à la vie des hommes enseignée par le Père Airault, jésuite, dans le Collége de Clermont, dont le procès-verbal est au greffe de la cour ». Pour montrer que le crime dont la dame Constantin, sage-femme, est depuis peu accusée, n'est qu'une suite de la doctrine des Jésuites, et aussi pour détromper les dames qui se laissent abuser par cette erreur, sous prétexte que ces Pères l'enseignent dans leurs livres. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques*, in-4°, tome XCIV bis, fol. 442, division POLYGRAPHIE.)

*. Arrêt du Conseil d'État contre un libelle diffamatoire intitulé : « Extrait du second Avertissement, fait par l'Université de Paris en l'année 1643, tiré d'un livre intitulé : Requête, procès-verbaux et avertissement, faits à la diligence de M. le recteur et par l'ordre de l'Université de Paris, contre une doctrine préjudiciable à la vie des

hommes », etc. (25 juin 1660.) Exécuté le 22 juillet 1660.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

287. (Lettre sur les moyens employés par les Jansénistes pour conserver la direction des consciences; signée D., et commençant par ces mots) : M., je commence enfin à croire que l'esprit de Dieu n'anime pas toujours nos MM... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

288. Lettre de M. FEYDEAU, docteur de Sorbonne, à un de ses amis, touchant le bruit, qu'on a répandu partout, qu'il a quitté la foi et l'unité de l'Église. (4 septembre 1660.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.,) — (S. l.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État portant que le livre intitulé : *Ludovici Montaltii Litteræ provinciales* etc., sera lacéré et brûlé par les mains de l'exécuteur de la haute justice. Ensemble la Sentence du lieutenant civil donnée en conséquence du dit Arrêt : et le procès-verbal d'exécution avec l'avis et jugement des prélats et autres docteurs de la sacrée Faculté de théologie de Paris qui ont examiné ledit livre. (23 septembre-8 octobre 1660.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

289. La Condamnation d'un prêtre de L'Hermitage par l'Université et par le présidial de la ville de Caen, pour avoir soutenu, dans l'un de ses actes de théologie, cette doctrine fausse, impie et séditieuse : Que le pape a pouvoir sur le temporel des rois, et qu'il a droit de les établir et de les déposer. — *(S. l.,) 1661, in-4°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 3, porte en plus : *Extrait d'une lettre écrite de Caen le 29 de novembre* 1660.)

290. Remarques sur le formulaire du serment de foi qui se trouve dans le procès-verbal du clergé. (Par PIERRE NICOLE.) — *Paris, 1660, in-4°. Pièce.*

A. — *1660. — Paris, in-4°. Pièce.*

291. Éloge de l'Église gallicane. A nosseigneurs les archevêques, évêques et autres prélats de France. Par le sieur DE CERIZIERS, aumônier du roi. — *Paris, C. Angot, 1660, in-4°. Pièce.*

* Déclaration de la sacrée Faculté de théologie de Paris, pour les approbations des versions françaises tant du Messel imprimé depuis peu de jours, que de la sainte Écriture et de l'office de l'Eglise, qui ont été publiées sous le nom de quelques docteurs de la même Faculté. Et la censure d'un certain livre de prières, imprimé en français chez Jean Le Mire... (4 janvier 1661.)

(Voyez, pour cette pièce et pour tous autres ouvrages relatifs à la traduction française du Missel, la division THÉOLOGIE.)

* Ordonnance de MM. les vicaires généraux de monseigneur l'éminentissime cardinal de Retz, archevêque de Paris (J.-B. DE CONTES et ALEXAN. DE HODENCQ), contre la délibération de l'Assemblée du clergé touchant la traduction du Messel en français. (19 janvier 1661.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Arrêt du Conseil d'État, portant que le contenu en la délibération de l'Assemblée du clergé, du premier février, contre la doctrine de Jansénius et de ses sectateurs, sera observé et exécuté suivant sa forme et teneur, sous les peines mentionnées au présent Arrêt. Du 13ᵉ jour d'avril 1661.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Decretum parisiensis theologiæ Facultatis super formula professionis fidei a clero gallicano, in executionem constitutionum Innocentii X et Alexandri VII, edita. (2 maii 1661.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

292. Difficultés proposées à l'Assemblée générale du clergé de France qui se tient à Paris en cette présente année 1661, sur ses délibérations touchant le formulaire. (Par ANT. ARNAULD et P. NICOLE. [20 février-6 mai 1661.]) — *(S. l. n. d.,) — in-4°. Pièce.*

293. Lettre écrite au roi par la R. M. AGNÈS (ARNAULD), abbesse de Port-Royal. (6 mai 1661.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

294. Lettre de la révérende Mère AGNÈS (ARNAULD), abbesse de Port-Royal, au roi. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Même Lettre que la précédente.)

295. Lettre d'un solitaire à sur le sujet de la persécution des religieuses de Port-Royal. (Par LE ROY, abbé de Hautefontaine. [11 mai 1661.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* (Ordonnance de FRANÇOIS PERROCHEL, évêque de Boulogne, pour la signature du formulaire, datée du 12 mai 1661, et commençant par ces mots :) FRANÇOIS, par la grâce de Dieu et du Saint-Siége apostolique, évêque de Bologne-sur-Mer...

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

296. Difficultés proposées à MM. les docteurs de la Faculté de théologie de Paris sur la réception qu'ils ont faite du formulaire du clergé dans leur assemblée tenue en Sorbonne le 2 de mai 1661. (Par NOEL DE LA LANE. [13 mai 1661.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

297. Lettre écrite à monseigneur l'évêque de Chaalons par monseigneur l'évêque d'Alet (NICOLAS PAVILLON), touchant la signature du formulaire. (22 mai 1661.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-4°. Pièce.*

298. Lettre écrite par la Mère ANGÉLIQUE ARNAULD, ancienne abbesse de Port-Royal, à la reine, mère du roi. (25 mai 1661.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

299. Copie de la Lettre écrite par la Mère ANGELIQUE (ARNAULD) à la reine, mère du roi. (25 mai 1661.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Même Lettre que le n° précédent.)

300. Lettre à l'abbesse et religieuses de Port-Royal,

pour les consoler. (Par MARTIN DE BARCOS. [Mai 1661.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

301. Lettre sur la constance et le courage qu'on doit avoir pour la vérité; avec les sentiments de saint Bernard sur l'obéissance qu'on est obligé de rendre aux supérieurs, et sur le discernement qu'on doit faire de ce qu'ils commandent, tirés de sa VII^e^ lettre. (Par LE ROY, abbé de Hautefontaine.) — *(S. l.,) 1661, in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques*, in-4°, tome IX, fol. 244, division POLYGRAPHIE.)

A. — *1661.* — *(S. l.,) in-4°. Pièce.* (Réimpression faite en 1726.)

302. Defensio formulæ fidei adversus hæreticorum calumnias. Qua ratio redditur subscriptionis doctorum parisiensium ad formulam fidei a clero gallicano constitutam ann. 1661. (5 junii 1661.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

303. De la Signature du formulaire, où l'on montre : I Que ceux qui ne croient point le fait de Jansénius contenu dans le formulaire ne peuvent le signer sans restriction. II Qu'on n'est point obligé de croire ce fait. III Qu'on ne peut empêcher sans injustice la distinction du droit et du fait dans la signature du formulaire. Pour servir d'apologie à ceux qui refusent de signer le formulaire sans restriction. (6 juin 1661.) — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

* Ordonnance de MM. les vicaires généraux de monseigneur l'éminentissime et révérendissime cardinal de Retz, archevêque de Paris (J.-B. DE CONTES et ALEXAN. DE HODENCQ). Pour la signature du formulaire de foi dressé en exécution des constitutions de nos SS. Pères les papes Innocent X et Alexandre VII. (8 juin 1661.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

304. De l'Hérésie et du schisme que causerait dans l'Église de France l'exécution de la signature du formulaire du clergé, sans faire ni souffrir la distinction du fait avec le droit, et en tenant pour hérétiques et traitant comme tels les refusants de le signer quant au seul fait de Jansénius qui y est renfermé. Où l'on montre : I Que celui qui obligerait sur peine d'hérésie à signer le formulaire du clergé, sans faire ni souffrir la distinction du fait et du droit, tomberait dans l'hérésie. II Que le mandement qui imposerait une telle obligation serait hérétique. III Que la sentence qui serait rendue contre un refusant de signer le fait seulement, comme contre un hérétique, serait pareillement hérétique. IV Que tous les théologiens qui considéreraient comme hérétiques ceux qui auraient ainsi refusé de signer le formulaire quant au seul fait tomberaient ainsi dans l'hérésie. V Que ceux qui sépareraient de l'Église ces refusants et qui se sépareraient d'eux feraient eux-mêmes un schisme dans l'Église et en seraient coupables, et que ces refusants demeureraient toujours unis à l'Église. (10 juin 1661.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

305. Lettre d'un théologien à un évêque de l'Assemblée générale du clergé de France, sur la voie qu'il faudrait prendre pour étouffer entièrement les contestations présentes. (Signé : DE LATIGNY.) — *(S. l.,) 1661, in-4°. Pièce.*

(Par NOEL DE LA LANE, d'après les rédacteurs du Catalogue de la Théologie de 1742.)

306. Mémoire touchant les moyens d'apaiser les disputes présentes. (Par ANT. ARNAULD et P. NICOLE.) — *(S. l.,) 1661, in-4°. Pièce.*

307. Discussion sommaire de deux écrits qui ont paru depuis quelque temps; l'un intitulé : « Lettre d'un théologien à un évêque de l'Assemblée générale du clergé de France, sur la voie qu'il faudrait prendre pour étouffer entièrement les contestations présentes » ; et l'autre : « Mémoire touchant les moyens d'apaiser les disputes présentes ». — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

308. La Sorbonne aux pieds de la reine, par M^e^ G. DUPUY,... — *Tolose, imp. de F. Boude, 1661, in-4°. Pièce.*

309. Lettre écrite au roi par monseigneur l'évêque d'Alet (NICOLAS PAVILLON), touchant la signature du formulaire. (22 juin 1661.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-4°. Pièce.*

310. Lettre écrite à messeigneurs de l'Assemblée du clergé par monseigneur l'évêque d'Alet (NICOLAS PAVILLON), touchant la signature du formulaire. (22 juin 1661.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-4°. Pièce.*

311. Lettre de monseigneur l'évêque d'Angers (HENRI ARNAULD) au roi. Sur le sujet de la signature du formulaire du clergé. (6 juillet 1661.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

312. Lettre écrite au roi par monseigneur l'évêque d'Angers (HENRI ARNAULD), touchant la signature du formulaire. (6 juillet 1661.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

313. Éclaircissement sur le différend entre Jean d'Antioche et S. Cyrille, dont il est parlé dans la Lettre de M. l'évêque d'Angers au roi. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État, portant que le mandement de MM. les grands vicaires de l'archevêché de Paris, du huitième du mois de juin dernier, pour la souscription du formulaire de profession de foi contre la doctrine de Jansénius demeurera révoqué et comme non fait. Du 9 juillet 1661.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

314. Défense de l'Ordonnance de MM. les vicaires généraux de monseigneur le cardinal de Retz, archevêque de Paris, pour la signature du formulaire. (Par ANT. ARNAULD et NOEL DE LA LANE.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Bulle de N. S. P. le pape ALEXANDRE VII, envoyée aux vicaires généraux de l'archevêque de Paris. (1er août 1661.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

315. Epistola vicariorum-generalium illust. ac reverend. archiep. parisi. ad summum Pontif. Alex. VII (Signé : DE CONTES, DE HODENCQ. [5 augusti 1661.]) — Epistola eorumdem ad eminentissimum cardinalem d'Est, Franciæ protectorem. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-4°. Pièce.*

316. Illustrissimi ac reverendissimi episcopi vencensis (ANT. GODEAU) epistola ad Alexandrum VII, Pontificem maximum, de formulæ fidei subscriptione. (9 augusti 1661.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

317. Epistola illustrissimi venciensis episcopi (ANTONII GODEAU) ad Alexandrum septimum, P. M... (9 augusti 1661.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

318. Avis à messeigneurs les évêques de France sur la surprise qu'on prétend faire au pape, pour lui faire donner quelque atteinte au mandement de MM. les vicaires généraux de monseigneur le cardinal de Rets, archevêque de Paris. (Par ANT. ARNAULD et P. NICOLE. [18 août 1661.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques*, in-4°, tome VII, fol. 326, division POLYGRAPHIE.)

319. Réponse de monseigneur l'évêque d'Angers (HENRI ARNAULD) à la lettre que M. de Lionne lui avait écrite après avoir présenté et lu au roi celle dudit sieur évêque à S. M., du sixième juillet 1661. (21 août 1661.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-4°. Pièce.*

320. Epistola illustrissimi et reverendissimi Andegavensium episcopi (HENRICI ARNAULD) ad Alexandrum septimum, Pontificem maximum. De fidei formula a cleri gallicani Conventu condita. (28 augusti 1661.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* Cui accessit tractatus de distinctione juris et facti per eumdem antistitem ad summum Pontificem transmissus. — *(S. l.,) in-4°. Pièce.*

321. Traduction de la Lettre écrite au pape par MM. DE CONTES et DE HODENCQ, grands vicaires de monseigneur le cardinal de Retz, archevêque de Paris, ensuite de leur premier mandement touchant la signature du formulaire. (5 août 1661.) — Traduction de la Lettre desdits sieurs grands vicaires à monseigneur le cardinal Rospigliosi, secrétaire d'État de Sa Sainteté. — Traduction de la Lettre écrite au pape par monseigneur l'évêque de Vence le 9 août 1661. — Traduction de la Lettre écrite au pape Alexandre VII par monseigneur l'évêque d'Angers le 28 août 1661. Touchant la formule de foi dressée par l'Assemblée du clergé de France. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

322. F.-I. FRONTO, canonicus regularis et cancellarius S. Genovefæ ac Universitatis parisiensis, cl. v. M. F., sacræ theologiæ doctori s. d. (4 octobris 1661.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Pour l'engager à signer le formulaire.)

323. Lettre écrite au roi par monseigneur l'évêque de Vence (ANTOINE GODEAU), touchant la signature du formulaire. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-4°. Pièce.* (Daté, à la fin, du 15 octobre 1661.)

B. — *(S. d.) — (S. l.,) in-4°. Pièce.*

* Mandement de MM. les vicaires généraux de monseigneur l'éminentissime cardinal de Retz, archevêque de Paris (J.-B. DE CONTES et ALEXAN. DE HODENCQ), pour la signature des deux constitutions de nos SS. Pères les papes Innocent X et Alexandre VII, en usant de la formule y apposée. (31 octobre 1661.)

(Portant révocation de leur Ordonnance du 8 juin 1661.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

324. Plaise à M. , conseiller du roi en son grand conseil, avoir pour recommandé en justice le bon droit de Me Nicolas Thiboult, prêtre, chanoine de S.-Thomas-du-Louvre à Paris, défendeur, contre Me Louis Pietre, dévolutaire, demandeur. (Signé : Me. ABRAHAM, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. oblong.*

(Pour être maintenu dans la jouissance de son bénéfice, bien qu'en signant le formulaire il ait distingué le fait du droit.)

* Défense des libertés de l'Église gallicane contre les thèses des Jésuites soutenues à Paris dans le Collége de Clermont le XII décembre MDCLXI. Adressée à tous les parlements de France. (Par ANTOINE ARNAULD.)

(Voyez, pour cette pièce et pour tous autres ouvrages relatifs à la controverse soulevée par la thèse du collège de Clermont, la division THÉOLOGIE.)

* La Sorbonne au roi, sur de nouvelles thèses contraires à la vérité, outrageuses aux libertés de l'Église gallicane, funestes à l'État, et condamnées par deux arrêts du parlement.

(Voyez la division POÉSIE.)

325. Arrêt de vérification des bulles du pape Paul III et des lettres patentes du roi Henry II, pour l'érection et établissement de l'Université de Reims, du pénultième janvier 1549, par lequel, au premier article, le parlement a jugé que les sacrées personnes de nos rois n'ont jamais été et ne sont sujettes aux censures de cour de Rome, contre l'opinion des auteurs de la nouvelle doctrine. Extrait des registres de la cour de parlement. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, par lequel Sa Majesté exhorte tous les archevêques et évêques de son royaume qui n'ont point encore signé ou fait signer le formulaire, de faire leur mandement pur et simple pour procéder à la signature d'icelui. Du 1er jour de mai 1662. Ensemble le premier mandement de MM. les grands

vicaires de Paris; le bref de Sa Sainteté sur icelui; les lettres patentes expédiées en conséquence; et le second Mandement desdits grands vicaires, portant révocation du premier.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Mandement de monseigneur l'évêque-duc de Laon, second pair de France et comte d'Anizy (CÉSAR D'ESTRÉES), pour la signature des deux constitutions de nos SS. Pères les papes Innocent X et Alexandre VII, en usant de la formule y apposée. (9 juin 1662.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

326. La Défense du formulaire dressé par l'Assemblée du clergé contre les derniers libelles des Jansénistes, par le R. P. Dom PIERRE DE SAINT-JOSEPH, religieux feuillant. Dédiée à monseigneur de Marca, archevêque de Toulouse, nommé par le roi à l'archevêché de Paris. — *Paris, F. Muguet, 1662, in-8°.*

327. Réfutation du livre du R. P. Dom Pierre de S.-Joseph, religieux feuillant, intitulé : « Défense du formulaire ». (Par NOEL DE LA LANE. [15 juin 1662.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Mandement de MM. les vicaires généraux, du chapitre et des archidiacres de l'Église métropolitaine de Paris, administrateurs de l'archevêché, le siége vacant. Pour la signature du formulaire de foi contre le jansénisme. (30 juin 1662.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Mandement de monseigneur l'évêque de Mascon (JEAN DE LINGENDES). Pour la souscription et la signature du formulaire dressé par l'Assemblée générale du clergé de France contre les cinq propositions contenues au livre de Jansénius. (Juin 1662.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

328. (Lettre, en date du 8 juillet 1662, adressée au pape par NICOLAS CHOART DE BUZANVAL, évêque de Beauvais, au sujet de la signature du formulaire; commençant par ces mots :) Beatissime Pater, quod in publica totius Ecclesiæ causa... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

329. Nullités et abus du troisième Mandement pour la signature du formulaire, publié à Paris le 2 de juillet 1662 pour réformer les deux autres. (Par ANT. ARNAULD et P. NICOLE. [8 juillet.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Le Mandement cité ici est celui du 30 juin ci-dessus.)

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-4°. Pièce.*

330. Nullités et injustices de l'interdiction portée par le troisième Mandement publié à Paris le 2 de juillet 1662 touchant la signature du formulaire, et de toutes les censures qui pourraient être faites sur ce sujet. (Par ANT. ARNAULD et P. NICOLE. [15 juillet 1662.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

331. Factum pour ceux qui ont fait ou imprimé les deux écrits des « Nullités » contre le dernier Mandement de Paris. (Par NOEL DE LA LANE. [18 juillet 1662.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

332. Lettre écrite au roi par monseigneur l'évêque d'Angers (HENRI ARNAULD), touchant la signature du formulaire. (24 juillet 1662.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

333. La Justice et la piété du roi dans le procès que Sa Majesté a voulu tenir pour obliger à la souscription de la formule dressée par l'Assemblée générale du clergé et bannir, par ce moyen, de son royaume les restes de la secte du jansénisme. Pour servir de réponse à plusieurs libelles qui ont été imprimés depuis quelque temps au préjudice du respect et de la soumission qui est due aux ordres de Sadite Majesté. Avec quelques remarques historiques sur la conduite tenue par le roi saint Louys pour l'extirpation de l'hérésie des Albigeois. Par Me LOUYS ABELLY,. . — *Paris, F. Lambert, 1662, in-4°.*

334. Lettre de monseigneur l'évêque de Beauvais (NICOLAS CHOART DE BUZANVAL) au roi, touchant la signature du formulaire pure et simple. (14 août 1662.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

335. Réponse de monseigneur l'évêque de Vence (ANTOINE GODEAU) à la lettre du roi pour la signature du formulaire pure et simple. (Août 1662.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

336. Troisième Lettre de monseigneur l'évêque d'Angers (HENRI ARNAULD) touchant la signature du formulaire, par laquelle il répond à la lettre de Sa Majesté, du 28 août 1662. (17 septembre 1662.) — Réponse de monseigneur l'évêque d'Angers à la lettre de monseigneur le nonce du 19 août 1662. (17 septembre 1662.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

337. Profession de foi qui peut servir de modèle ou de rétractation touchant la signature aux prêtres forains, ordinands, séminaristes, boursiers, novices, religieuses, et maîtres d'écoles de ce royaume etc., spécialement des diocèses de Rouen, Évreux et autres de Normandie où a commencé cette nouvelle inquisition. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Signé : PHILALETHE. — Profession de foi d'un soi-disant TH. PETIT, curé, en date du 4 décembre 1662.)

* Arrêt de la cour de parlement, contre une thèse de théologie qui devait être soutenue le 19 janvier 1663 par M. Gabriel Drouët de Villeneuve, bachelier. Du 22 jour de janvier 1663.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

338. Conférences entre les sieurs de La Lane et Girard, docteurs en théologie, et le révérend Père Ferrier, jésuite, touchant les contestations présentes, en présence de monseigneur l'évêque de Comenge, député par le roi. (25 janvier-18 février 1663.) — *(S. l.,) 1663, in-4°. Pièce.*

339. Lettre d'un docteur de Sorbonne à un de ses amis, sur ce qui s'est passé entre le parlement et la Faculté touchant la thèse de Me Gabriel Drouet de Ville-

neufve supprimée par arrêt du 22 janvier. (28 février 1663.) — *(S. l.,) 1663, in-4°. Pièce.*

340. Observations sur l'édit du mois d'avril 1663, adressé au parlement de Paris pour y être vérifié à la poursuite du clergé de France. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement, touchant une thèse de théologie soutenue le quatrième avril 1663. Du 14 avril 1663.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

341. Déclaration de la Faculté de théologie de Paris, faite au roi par ses députés, au sujet des thèses touchant l'infaillibilité du pape. Le 8 mai 1663. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques*, in-4°, tome XX, fol. 236, division POLYGRAPHIE.)

* Arrêt de la cour de parlement, portant que les propositions contenues en la Déclaration de la Faculté de Paris touchant l'autorité du pape seront registrées au greffe de la dite cour et envoyées aux bailliages et Universités du ressort. Du 30 mai 1663.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

342. VALERIANI DE FLAVIGNY, doctoris ac socii sorbonici... expostulatio adversus thesim claramontanam, habita 2 mensis julii 1663 publicis in comitiis. Accesserunt ejusdem Notæ ad asserendum ejus circa thesim istam judicium et probanda quæ ei inussit stigmata. — *(S. l. n. d.,) in-4° Pièce.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-8°. Pièce.*

343. (Lettre sur l'Arrêt du parlement portant défense à la Faculté de théologie de Paris d'examiner la thèse du Collége de Clermont; commençant par ces mots :) M., vous m'obligez... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Juillet 1663, d'après une note manuscrite contemporaine.)

344. (Lettre sur ce qui s'est passé à la Faculté de théologie de Paris, au sujet de la thèse soutenue chez les Jésuites du Collége de Clermont; commençant par ces mots :) M., vous me demandez mon sentiment... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques*, in-fol., tome XX, fol. 249, division POLYGRAPHIE.)

345. Lettre écrite à M. J. par le Sr DE C., touchant les droits du roi sur le temporel de MM. du clergé, et ce qu'il en peut tirer légitimement à l'accroissement notable de ses finances et au grand soulagement de son peuple. (15 juillet 1663.) — *(S. l.,) 1663, in-4°. Pièce.*

346. Lettre de monseigneur l'évêque d'Alet (NICOLAS PAVILLON), écrite à monseigneur l'évêque de Rhodez nommé par Sa Majesté à l'archevêché de Paris. (26 juillet 1663.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques*, in-4°, tome IX, fol. 262, division POLYGRAPHIE.)

347. Lettera d' un teologo di Roma ad un teologo di Parigi, sopra quella di monsignor il vescovo di Cominge scritta a nostro signore per terminare le dispute chi sono nella Chiesa della Francia. (30 guil. 1663.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

348. Lettre d'un théologien de Rome à un théologien de Paris, traduite de l'italien. Sur le sujet de la lettre écrite au pape par monseigneur l'évêque de Cominge pour terminer les contestations qui sont dans l'Église de France. (30 juillet 1663.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Traduction du n° précédent.)

349. Lettre de M. ARNAUD, docteur de Sorbonne, à un de ses amis. Sur ce qu'on lui attribue d'avoir eu part en l'accommodement qui a été fait sur le sujet des cinq propositions. (1er août 1663.) — *(S. l.,) 1663, in-4°. Pièce.*

350. Relation abrégée de ce qui s'est fait depuis un an pour terminer les contestations présentes qui sont entre les théologiens. (Par CLAUDE GIRARD. [1er août 1663.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Lettres patentes du roi, en forme de déclaration, touchant l'autorité du pape. Données à Paris le 4 août 1663.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

351. Articuli illustrissimo Convenarum episcopo oblati... — Articles présentés à monseigneur l'évêque de Comenge par les disciples de S. Augustin, et envoyés à N. S. P. le pape par ce prélat, dans lesquels est contenue leur doctrine sur le sujet des cinq propositions. (23 janvier 1663.) — Instrumentum a S. Augustini discipulis apud illustrissimum Convenarum episcopum depositum... Acte mis entre les mains de monseigneur l'illustrissime évêque de Comenge par les disciples de S. Augustin, pour le supplier d'assurer notre Saint-Père le pape de la pureté de leur foi et de leur respect envers le Saint-Siége. (7 juin 1663.) — Déclaration mise entre les mains de monseigneur l'évêque de Comenge par les disciples de S. Augustin, et présentée au roi par ce prélat le 24 de septembre 1663. (Par ANT. ARNAULD et CLAUDE GIRARD.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

352. Mémoire pour justifier la conduite des théologiens qui ne se croient pas obligés à condamner les cinq propositions au sens de Jansénius sans explication. (Par NOEL DE LA LANE. [1er octobre 1663.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

353. Les Desseins des Jésuites représentés à messeigneurs les prélats de l'assemblée tenue aux Augustins le 2 octobre 1663. (Par ANTOINE ARNAULD.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

354. Examen de la lettre circulaire de l'assemblée tenue à Paris le 2 octobre 1663. (Par ANTOINE ARNAULD.) — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

355. Les justes Plaintes des théologiens contre la délibération d'une assemblée tenue à Paris le deuxième

d'octobre 1663. Et la défense des évêques improbateurs du formulaire, contre l'entreprise de cette même assemblée. (Par ANT. ARNAULD et P. NICOLE.) — *(S. l.,) 1663, in-4°.*

356. Réflexions sur une délibération de quelques prélats assemblés à Paris le deuxième d'octobre 1663. (Par NOEL DE LA LANE. [3 novembre 1663.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-4°. Pièce.*

357. (Lettre de madame la marquise DE CREVECŒUR à l'abbesse de Port-Royal pour se justifier de sa conduite envers elle; commençant par ces mots :) Je ne fais point de difficulté, ma révérende Mère... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

358. Factum pour les religieuses de Port-Royal-du-S.-Sacrement, pour servir de réponse à une lettre imprimée de madame la marquise de Crevecœur. (Par LE MAISTRE.) — *(S. l.,) 1663, in-4°. Pièce.*

(Réponse au n° précédent.)

* Q. D. B. V. Jus Tertii orthodoxi circa causam jesuitico-jansenianam dissertatione historico-theologica deductum ab ÆGIDIO STRAUCHIO, S. S. theol. doct... *(1663.)*

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

359. Profession de foi de M. RICHARD, curé de Triel dans le vicariat de Pontoise, à présent détenu dans les prisons de l'officialité de Rouen, sur le sujet du formulaire. (7 novembre 1663.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

360. Justification de la foi et de la conduite de M. Richard, prêtre, curé de Triel dans le vicariat de Pontoise... — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

361. Décret de l'inquisition contre l'arrêt du parlement. (9 novembre 1609.) Lettre de M. PAUL touchant le dit Décret, avec la prophétie de Sorbonne, etc. (20 décembre 1663.) — *(S. l.,) 1664, in-4°. Pièce.*

362. Sentiments d'un théologien sur la délibération de quelques prélats assemblés à Paris, le second jour d'octobre dernier, pour déterminer les moyens d'exécuter les constitutions et le dernier bref du pape; où l'on fait voir : I Que le formulaire n'y est pas propre. II Que tout autre acte qui obligerait à signer la condamnation des cinq propositions dans le sens de Jansénius, serait encore pire et moins recevable que le formulaire. III Que, par la déclaration présentée au roi par M. l'évêque de Comenge, on satisfait pleinement au pape et aux constitutions. — *(S. l.,) 1664, in-4°. Pièce.*

* (Ordonnance de la prévôté de Paris, portant suppression de la pièce intitulée : « Les Desseins des Jésuites », etc., datée du 8 janvier 1664, et commençant par ces mots :) De par le roi et M. le prévôt de Paris ou M. son lieutenant civil. A tous ceux qui ces présentes lettres verront...

(Voyez la division JURISPRUDENCE et, pour l'ouvrage condamné, le n° 353 ci-dessus.)

363. Lettre de monseigneur l'évêque de Comenge (GILBERT DE CHOISEUL) au roi. (22 janvier 1664.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-4°. Pièce.*

364. Lettre à un ami, sur la difficulté que les Jansénistes font de signer le formulaire dressé par l'Assemblée générale du clergé de France. (29 janvier 1664.) — *Paris, imp. de R. Soubret, 1664, in-4°. Pièce.*

* L'Idée véritable du jansénisme, avec les conclusions que l'on doit prendre pour empêcher le progrès de cette hérésie. (Par le P. FERRIER. [7 février 1664.])

(Voyez, pour cet ouvrage et pour les réponses qui y ont été faites, la division THÉOLOGIE.)

365. Relation fidèle et véritable de ce qui s'est fait depuis un an dans l'affaire des Jansénistes, pour servir de réponse à divers écrits qu'on a publiés sur ce sujet; par le R. P. JEAN FERRIER, de la compagnie de Jésus. — *Paris, F. Muguet, 1664, in-4°.*

(Suivi de « Réflexions » sur cette Relation, par le même. — Achevé d'imprimer pour la 1re fois le 13 février 1664.)

366. Réfutation de la fausse Relation du P. Ferrier, jésuite. — *(S. l.,) 1664, 2 parties en 1 vol. in-4°.*

(Par ANTOINE ARNAULD et NOEL DE LA LANE, d'après le P. Lelong. — 1 autre exemplaire de la 2e partie dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques*, in-4°, tome VI, fol. 165, division POLYGRAPHIE.)

367. Lettre d'un ecclésiastique à M. Morel, sur le sujet de ses trois derniers sermons. (15 février 1664.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Sonnet sur l'illustre Morel. *(1664.)*

(Voyez la division POÉSIE.)

* Onguent pour la brûlure, ou Le secret pour empêcher les Jésuites de brûler les livres. (Par BARBIER D'AUCOUR, *1664.*)

(Voyez *ibidem.*)

368. Lettre d'un avocat à un de ses amis sur l'« Onguent pour la brûlure ». (Par BARBIER D'AUCOUR. [1er avril 1664.]) — *(S. l.,) 1664, in-4°. Pièce.*

369. Onguent pour la brûlure, ou Le secret pour empêcher les Jésuites de brûler les livres. *(S. l.,) 1664.* — Lettre d'un avocat à un de ses amis, sur l'« Onguent pour la brûlure ». (1er juin 1664.) *(S. l.,) 1654 (sic, 1664).* — *Le tout en 1 vol. in-12.*

(Réimpression collective des 2 ouvrages précédents.)

370. Onguent à la brûlure, et plusieurs pièces contenues en ce livre. — *(S. l.,) 1670, in-12*

(Réimpression collective des 3 ouvrages précédents et du n° 373 ci-après.)

371. Lettre de monseigneur l'évêque d'Angers (HENRI ARNAULD) à monseigneur l'archevêque de Paris. (12 avril 1664.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet des poursuites contre les religieuses de Port-Royal.)

372. Réflexions sur une déclaration que M. l'archevêque de Paris a donnée aux religieuses de Port-Royal pour expliquer la signature du formulaire qu'il leur demande. (Par ANTOINE ARNAULD.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Lettres patentes du roi, en forme d'édit, par lesquelles Sa Majesté ordonne que les bulles de nos SS. PP. les papes Innocent X et Alexandre VII au sujet des cinq propositions extraites du livre de Jansénius intitulé *Augustinus*, registrées en parlement, seront publiées par tout son royaume : et enjoint à tous ecclésiastiques, séculiers et réguliers, de souscrire et signer le formulaire délibéré et dressé par l'Assemblée générale du clergé de France, le 17 mars 1657, dans le temps et sur les peines mentionnées esdites Lettres patentes. Lues, publiées et registrées en parlement, le roi y séant, le 19 avril 1664.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

373. Lettre d'un avocat à un de ses amis, sur la signature du fait contenu dans le formulaire. (Par BARBIER D'AUCOUR. [4 juin 1664.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

374. Éclaircissement de quelques difficultés sur la signature du fait. (Par ANTOINE ARNAULD et DE LA LANE.) — *(S. l.,) 1664, in-4°. Pièce.*

* La Conduite de l'Église et du roi justifiée, dans la condamnation de l'hérésie des Jansénistes, par la réfutation des faux prétextes de la question de fait et de droit et de la prétendue conformité de leur doctrine avec celle des Thomistes, et par la preuve de leur véritable conformité avec les Calvinistes; par le P. FRANÇOIS ANNAT, de la compagnie de Jésus. *(1664.)*

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

* Ordonnance de monseigneur l'illustrissime et révérendissime HARDOUIN DE PÉREFIXE, archevêque de Paris, pour la signature du formulaire de foi dressé en exécution des constitutions de nos SS. PP. les papes Innocent X et Alexandre VII. (7 juin 1664.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

375. Mémoire pour les religieuses de Port-Royal. (Par ANTOINE ARNAULD et PIERRE NICOLE. [13 juin 1664.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-4°. Pièce.*

376. Résolution de cette difficulté : S'il suffit de n'avoir point lu Jansénius pour en pouvoir signer la condamnation en conscience. (Par DE LA LANE ET ANTOINE ARNAULD. [1er juillet 1664.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Remède contre les scrupules qui empêchent la signature du formulaire, avec la réponse aux deux parties de l'écrit qui a pour titre : « La Foi humaine ». Par le P. FRANÇOIS ANNAT,... *(1664.)*

(Voyez, pour cet ouvrage et pour celui auquel il répond, la division THÉOLOGIE.)

377. Lettre de monseigneur l'évêque d'Aleth (NICOLAS PAVILLON) au roi. Au sujet de la Déclaration de Sa Majesté sur la signature du formulaire. (25 août 1664.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-4°. Pièce.*

378. Lettre de monseigneur l'évêque d'Alet (NICOLAS PAVILLON) à M. le curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, touchant la signature du formulaire, où il rend raison de trois Lettres qu'il avait écrites au roi, à l'Assemblée du clergé, et à monseigneur l'évêque de Chaalons, sur le même sujet. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Relation de ce qui s'est passé à Port-Royal, depuis le commencement de l'année 1664 jusqu'au jour de l'enlèvement des religieuses, qui fut le 26 août de la même année.

(Formant la pièce 2 du Recueil catalogué ci-dessus page 12, n° 84.)

379. Lettre de la Sœur MAGDELEINE DE SAINTE-CHRISTINE BRIQUET, religieuse de Port-Royal. Du 2 septembre 1664. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

380. Divers Actes des religieuses de Port-Royal-du-Saint-Sacrement, touchant l'Ordonnance de monseigneur l'archevêque de Paris, par laquelle il exige la foi humaine du fait de Jansénius; et les étranges violences qui leur ont été faites en conséquence de ce commandement. (5 juillet-15 sept. 1664.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

381. Lettre d'un ecclésiastique sur les sentiments de monseigneur l'évêque d'Alet touchant le refus que font les religieuses de Port-Royal de signer le formulaire. (22 septembre 1664.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Lettre pastorale de monseigneur l'évêque de Montpellier (FRANÇOIS BOSQUET), dans laquelle il ordonne à tous les ecclésiastiques de son diocèse et autres y nommés de recevoir et souscrire, selon le formulaire mis au bas d'icelle, les constitutions des papes Innocent X et Alexandre VII, qui condamnent les cinq propositions tirées du livre de Jansénius intitulé *Augustinus*, au sens du même auteur. (2 octobre 1664.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

382. Déclaration des religieuses de Port-Royal, touchant leurs Actes qui ont été imprimés. (Signé : Sœur MARGUERITE DU S.-ESPRIT, etc. [5 octobre 1664.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

383. Requête des religieuses de Port-Royal-du-Saint-Sacrement. (7 octobre 1664.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

384. (Placet des religieuses de Port-Royal contre l'archevêque de Paris et le sieur Chamillard, commençant par ces mots :) Plaise à M. avoir pour recommandé en justice le bon droit pour les abbesse, prieures et religieuses de Port-Royal... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

385. Effusion de cœur dans une extrémité d'afflic-

tion. (Par Sœur ANNE-MARIE DE SAINTE-EUSTOQUIE DE FLECELLES DE BREGI. [11 octobre 1664.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Admonition de monseigneur l'évêque d'Alet (NICOLAS PAVILLON), du 20 octobre 1664, par laquelle il avertit les ecclésiastiques de son diocèse qu'ils ne peuvent signer le formulaire devant des juges séculiers sans en porter la peine d'excommunication portée par les canons.

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Relation de la visite de M. Hardouin de Péréfixe, archevêque de Paris, à Port-Royal-des-Champs les 15, 16 et 17 novembre 1664.

(Formant la pièce 9 du Recueil catalogué ci-dessus page 12, n° 84.)

386. Lettre de la Sœur MAGDELEINE de Ste MELTHIDE, R. de P.-R., à monseigneur l'archevêque de Paris, au sujet de la rétractation de sa signature du formulaire. (22 novembre 1664.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

387. Requête des religieuses de Port-Royal-des-Champs à monseigneur l'archevêque de Paris. Pour le supplier de déclarer nettement si, par les termes de soumission et d'acquiescement, il n'entend point renfermer la créance intérieure, comme il l'a témoigné à plusieurs personnes de mérite. (Par PIERRE NICOLE. [6 décembre 1664.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement, portant suppression de la Lettre écrite au roi par M. l'évêque d'Alect. (12 décembre 1664.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour la Lettre supprimée, le n° 377 ci-dessus.)

388. Examen de la conduite des religieuses de Port-Royal, touchant la signature du fait de Jansénius, selon les règles de l'Église et de la morale chrétienne. (Par NOEL DE LA LANE.) — *(S. l.,) 1664, in-4°. Pièce.*

* Censura sacræ Facultatis theologiæ parisiensis in librum cui titulus est: « Amadæi Guimenii Lomarensis, olim primarii sacræ theologiæ professoris, opusculum singularia universæ fere theologiæ moralis complectens: adversus quorumdam expostulationes contra nonnullas Jesuitarum opiniones morales ad tractatus de Peccatis, de Opinione probabili, etc. Editio novissima », etc. Lugduni, sumptibus Phil. Borde... 1664. (3 februarii 1665.)

(Voyez, pour cette Censure et pour l'ouvrage censuré, la division THÉOLOGIE.)

389. De l'Excommunication. (Par JEAN HAMON. [3 février 1665.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(A l'occasion de la signature du formulaire.)

390. Lettres de la Sœur MAGDELEINE DE SAINTE-MELTHIDE, religieuse de Port-Royal, à monseigneur l'archevêque de Paris et aux religieuses de Port-Royal, ses Sœurs; par lesquelles elle témoigne la douleur qu'elle a d'avoir rétracté sa première signature et la disposition où elle est de signer tout de nouveau sans jamais être capable de retomber en sa première faute. (18 janvier-6 février 1665.) — *Paris, imp. de F. Muguet, 1665, in-4°. Pièce.*

* Constitution de N. S. P. le pape ALEXANDRE VII. Contenant le formulaire qui doit être souscrit de tous les ecclésiastiques, séculiers et réguliers, et même des religieuses, au sujet des cinq propositions extraites du livre de Jansénius intitulé *Augustinus*. (15 février 1665.)

(Bulle *Regiminis apostolici.*)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Des faux Soupçons d'erreur sur le refus de la signature simple du formulaire. Contre le R. P. Annat, jésuite. (24 février 1665.)

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

* Arrêt de la cour de parlement, du 25 février 1665, contre un livre intitulé : *Amadæi Guimenii Lomarensis, olim primarii sacræ theologiæ professoris, opusculum.*

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Déclaration du roi sur la bulle de N. S. P. le pape Alexandre VII. Contenant le formulaire qui doit être souscrit de tous les ecclésiastiques, séculiers et réguliers, et même des religieuses, au sujet des cinq propositions extraites du livre de Jansénius intitulé *Augustinus*. Lue, publiée et registrée en parlement, le roi y séant, le 29 avril 1665. Ensemble ladite bulle en latin et en français.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

391. Lettre de M. l'évêque d'Aleth (NICOLAS PAVILLON) au roi, sur la Déclaration vérifiée au parlement de Paris, en présence de Sa Majesté, pour autoriser la signature du formulaire. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement, portant défenses de publier aucun bref et bulle de la cour de Rome sans lettres patentes du roi, et à tous libraires d'en imprimer, vendre et débiter aucunes sans permission du roi ou des magistrats. (6 mai 1665.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Ordonnance de monseigneur l'archevêque de Paris (HARDOUIN DE PÉRÉFIXE), avec la bulle de N. S. P. le pape ALEXANDRE VII, pour la signature du formulaire envoyé par Sa Sainteté. (13 mai 1665.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Ordonnance de monseigneur l'évêque du Mans (BEAUMANOIR DE LAVARDIN [27 mai 1665]), avec la bulle de N. S. P. le pape ALEXANDRE VII, pour la signature du formulaire envoyé par Sa Sainteté.

(Voyez *ibidem.*)

* Mandement de monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque-comte de Noyon, pair de France (FR. DE CLERMONT), pour la signature du formulaire envoyé par N. S. P. le pape Alexandre VII. (28 mai 1665.)

(Voyez *ibidem.*)

* Mandement de monseigneur l'évêque d'Alet (NI-

COLAS PAVILLON), touchant la signature du formulaire. (1er juin 1665.)

(Voyez *ibidem*.)

392. Observations sur le Mandement de monseigneur d'Alet touchant la signature du formulaire du pape Alexandre VII contre la doctrine de Jansénius. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement de Paris, portant défenses de publier, recevoir, envoyer, ou exécuter aucun bref et bulle de la cour de Rome sans lettres patentes du roi, et à tous libraires d'en imprimer, vendre et débiter aucunes sans permission du roi ou des magistrats. Du vingt-troisième juin 1665.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

393. Récit de ce qui s'est passé au parlement. Au sujet de la bulle de notre S.-Père le pape Alexandre VII contre les censures de Sorbonne. (Par NOEL DE LA LANE.) — *(S. l. n. d ,) in-4°. Pièce.*

* Mandement de monseigneur l'évêque et comte de Beauvais... (CHOART DE BUZANVAL) sur la signature du formulaire. (23 juin 1665.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Relation contenant les lettres que les religieuses de Port-Royal ont écrites pendant les dix mois qu'elles furent renfermées sous l'autorité de la Mère Eugénie. (2 septembre 1664-28 juin 1665.)

(Formant la pièce 8 du Recueil catalogué ci-dessus page 12, n° 84.)

* Ordonnance de monseigneur l'évêque de Montpellier (FRANÇOIS BOSQUET). Pour la souscription de la formule envoyée par notre Saint-Père le pape Alexandre VII, dans sa constitution du 15 février 1665, sur la condamnation des cinq propositions extraites du livre de Jansénius. (30 juin 1665.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

394. Lettre d'un docteur, sur le serment contenu dans le formulaire du pape. (PAR NOEL DE LA LANE. [1er juillet 1665.]) — *(S. l. n. d ,) in-4°. Pièce.*

* Relation, faite par ma Sœur GENEVIÈVE DE L'INCARNATION (PINEAU), de ce qui s'est passé à Port-Royal-de-Paris depuis le 26 août 1664 jusqu'au 3 juillet 1665.

(Formant la pièce 7 du Recueil catalogué ci-dessus page 12, n° 84.)

* Mandement de monseigneur l'évêque d'Angers (HENRI ARNAULD), sur la signature du formulaire. (8 juillet 1665.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Extrait des registres du Conseil d'État du roi. (20 juillet 1665.)

(Contre les mandements des quatre évêques d'Alet, d'Angers, de Beauvais et de Noyon.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

395. Lettre de monseigneur l'évêque d'Alet (NICOLAS PAVILLON) à monseigneur l'archevêque de Sens, président de l'Assemblée générale du clergé, sur le sujet de son Mandement. (27 juillet 1665.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Relation de la captivité de la Sœur ANNE-MARIE DE SAINTE-EUSTOQUIE DE FLECELLES DE BREGI, religieuse de Port-Royal-des-Champs, écrite par elle-même. — Relation de ma S. AGNÈS DE LA MERE-DE-DIEU DE THOUY DE PENSIFRES, et de ma Sœur FRANÇOISE DE LA CROIX DE VILLUME DE BARMONTÉ. (29 novembre 1664-28 juillet 1665.)

(Formant la pièce 3 du Recueil catalogué ci-dessus page 12, n° 84.)

* Mandement de monseigneur l'évêque de Pamiés (FRANÇOIS-ETIENNE DE CAULET), sur la signature du formulaire. (31 juillet 1665.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Mandement de monseigneur l'évêque de Mirepoix (LOUIS-HERCULE DE LEVIS DE VENTADOUR), pour la signature du formulaire de N. S. P. le pape Alexandre VII. (1er août 1665.)

(Voyez *ibidem*.)

396. Avis sur l'Acte suivant des religieuses de Port-Royal. — Acte des religieuses de Port-Royal-du-Saint-Sacrement. Du 16 d'août 1665. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

397. Acte des religieuses de Port-Royal-du-S.-Sacrement, du 16 août 1665. On a eu cet Acte par un ecclésiastique qui était alors à Port-Royal et qui en est sorti depuis. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

398. Souscription du formulaire de N. S.-Père le pape Alexandre VII par le théologal de Séez (JEAN LENOIR), en exécution de l'ordonnance de monseigneur l'évêque de Séez. (19 août 1665.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

399. Acte des religieuses de Port-Royal. Du 28 août 1665. Contenant leur disposition à la vie et à la mort touchant la signature du formulaire, et leurs sentiments en cas de refus des sacrements à la mort. — *(S. l.,) 1722, in-4°. Pièce.*

* Mandement de monseigneur l'évêque de Tulle (LOUIS DE RECHIGNEVOISIN DE GURON). Sur la signature du formulaire. (25 septembre 1665.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

400. Observations sur le mandement de monseigneur l'évêque de Clermont. (20 octobre 1665.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Récit de ce qui a donné occasion à ces Requêtes. — Requête présentée à monseigneur l'archevêque de Paris, le 17 juin 1665, par M. le curé d'Herblay et autres curés, sur le sujet de son Ordonnance du 13 mai pour la signature du formulaire du pape. — Requête de M. le curé d'Herblay, présentée à monseigneur l'archevêque de Paris le 27 novembre 1665, touchant la signa-

ture qu'il a faite. — Raisons de la signature faite par Mᵉ Thomas Le Petit, docteur en théologie de la Faculté de Paris et curé d'Herblay, conformément à la Requête du 17 juin. (Signé : Le Petit, curé d'Herblay. [27 novembre 1665.]) — *In-4°. Pièce.*

(Le frontispice manque.)

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques*, in-4°, tome VII, fol. 192, division POLYGRAPHIE.)

* Relation de la captivité de la Mère angélique de S.-Jean (angélique Arnauld d'Andilly), religieuse de Port-Royal-des-Champs. (28 novembre 1665.)

(Formant la pièce 5 du Recueil catalogué ci-dessus, page 12, n° 84.)

* Lettre écrite par le théologal de Séez (J. Le Noir) à monseigneur l'archevêque de Rouen, sur l'hérésie contenue dans l'ordonnance de monseigneur l'évêque de Séez, du 28 mai 1665, pour la signature du formulaire envoyé par Sa Sainteté. (15 décembre 1665.)

(Voyez, pour cette pièce et pour la controverse à laquelle elle a donné lieu, la division THÉOLOGIE.)

401. Réponse aux raisons que les religieuses de Port-Royal proposent contre la signature du formulaire, avec leurs maximes et leur esprit. Par M. Chamillard, docteur de Sorbonne. — *Paris, imp. de F. Muguet, 1665, in-4°.*

402. Lettre d'un théologien à un de ses amis, sur le livre de M. Chamillard contre les religieuses de Port-Royal. (Par noel de La Lane. [22 décembre 1665.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

403. Chamillarde. A M. Chamillard, docteur de Sorbonne. Sur sa « Réponse aux raisons que proposent les religieuses de P.-R. contre la signature du formulaire ». — Chamillarde seconde. — Chamillarde troisième. (Par jean Barbier D'Aucour.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire de la 1ʳᵉ pièce dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques*, in-4°, tome VII, fol. 120, division POLYGRAPHIE.)

404. Lettre d'un ecclésiastique à un de ses amis. (Par claude de Sainte-Marthe.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet de Port-Royal.)

405. Apologie pour les religieuses de Port-Royal-du Saint-Sacrement, contre les injustices et les violences du procédé dont on a usé envers ce monastère... (Par claude de Sainte-Marthe, antoine Arnauld, et pierre Nicole.) — *(S. l.,) 1665, 4 parties en 1 vol. in-4°.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve. Exemplaire réglé.)

406. Réponse à l'insolente Apologie des religieuses de Port-Royal, avec la découverte de la fausse Église des Jansénistes et de leur fausse éloquence, présentée au roi par le sieur de S.-Sorlin, conseiller de Sa Majesté... — *Paris, J. Couterot, 1666, in-8°.*

A. — *1666.* — *Paris, N. Le Gras, in-8°.* (1 autre exemplaire dans la Réserve, rel. mar. r. aux armes de Louis XIV.)

407. Seconde Partie de la Réponse à l'insolente Apologie de Port-Royal. Avec la découverte de la fausse éloquence des Jansénistes et de leur fausse Église nouvelle. Et la réponse aux Lettres visionnaires. Présentée au roi par le sieur de S.-Sorlin Desmarests,... — *Paris, F. Muguet, 1666, in-12.*

408. Troisième Partie de la Réponse à l'insolente Apologie de Port-Royal, et aux lettres et libelles des Jansénistes. Avec la découverte de leur arsenal sur le grand chemin de Charenton. Par le sieur de S.-Sorlin Desmarests. — *Paris, F. Muguet, 1666, in-12.*

(Voyez pour « Les Visionnaires », ainsi que pour « Les Imaginaires », auxquelles ces Réponses font suite, la division THÉOLOGIE.)

* Défense de l'honneur de la sainte mère de Dieu contre un attentat de l'apologiste de Port-Royal. Avec un projet d'examen de son Apologie. Par messire Louis Abelly, évêque de Rhodez.

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

409. (Acte par lequel l'archevêque de Rouen, Harlay de Champvallon, et les évêques de sa province donnent leur approbation au mandement publié par l'évêque de Sées sur le formulaire, daté du 10 mars 1666, et commençant par ces mots :) françois, par la permission divine, archevêque de Rouen... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

410. Mémoire sur la cause des évêques qui ont distingué le fait du droit. (Par pierre Nicole.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

411. Second Mémoire, contenant la réponse aux raisons politiques que le Père Annat allègue pour porter à poursuivre les évêques qui ont distingué le fait et le droit. (24 mars 1666.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° précédent.)

* Déclaration du roi sur le cahier présenté à Sa Majesté par l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris ès années 1665 et 1666. Donnée au mois de mars 1666.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Illustrissimis et reverendissimis in Christo Patribus D. dominis archiepiscopis, episcopis et aliis cleri gallici deputatis in comitiis generalibus anno Domini 1666. (Auctore joanne Maury.)

(Voyez la division POÉSIE.)

412. Troisième Mémoire, contenant des réflexions sur le Mémoire donné à ceux que Sa Majesté a fait consulter touchant l'affaire des mandements. (1ᵉʳ avril 1666.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez les nᵒˢ 410 et 411 ci-dessus.)

413. Quatrième Mémoire, sur l'iniquité et les pernicieuses conséquences de la conduite que les Jésuites inspirent au pape pour tourmenter les évêques qui ont

distingué le fait et le droit. (8 avril 1666.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez les nos 410-412 ci-dessus.)

* La Soumission apparente des Jansénistes, qui souscrivent le formulaire promettant la foi pour les dogmes et le respect pour les faits. Par un théologien catholique (le P. JEAN FERRIER).

(Voyez, pour cet ouvrage et pour la controverse à laquelle il a donné naissance, la division THÉOLOGIE.)

415. Question à examiner : Si monseigneur l'archevêque de Paris a droit de refuser les sacrements à l'article de la mort et la sépulture ecclésiastique à cause du seul refus de signer et de jurer que Jansénius a enseigné cinq propositions hérétiques. (15 juillet 1666.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

416. Extrait des registres du clergé d'Anjou. (16 juillet 1666.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Amende honorable de Jacques Thiot, avocat du roi au siége présidial de La Flèche, et désistement de l'évêque d'Angers de l'action intentée contre lui à la suite de paroles inconsidérées prononcées à l'enregistrement de la Déclaration du roi relative à la signature du formulaire.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, portant règlement sur les différends du diocèse d'Alet. (Fontainebleau, 23 juillet 1666.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Réfutation du livre du P. Annat, contenant des réflexions sur le mandement de M. l'évêque d'Alet et sur divers écrits, où l'on défend contre ce Père les mandements et les procès-verbaux de plusieurs prélats qui ont distingué le fait et le droit, sans exiger la créance du fait. (Par NOEL DE LA LANE et PIERRE NICOLE. [1er août 1666.])

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

417. Cinquième Mémoire, sur le droit qu'ont les évêques de n'être jugés que par douze évêques de leur province, maintenu par l'Assemblée générale du clergé de France de l'année 1650 et confirmé par la Déclaration du roi de 1663 sur les articles de Sorbonne vérifiés dans tous les parlements. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(6 septembre 1666, d'après les rédacteurs du Catalogue de la Théologie de 1742. — Voyez les nos 410-413 ci-dessus.)

418. Discours de la défense de la vérité, composé et prononcé par M. LOUIS MARAIS, prêtre, docteur en théologie de la Faculté de Paris, en présence de M. le recteur et de toute l'Université assemblée processionnellement en l'église de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, le 8 d'octobre 1666. — *Paris, P. Prome, 1666, in-4°.*

A. — *1666. — Paris, G. Desprez, in-4°.*

419. Maximes chrétiennes sur les devoirs de parler en faveur de la vérité. — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

420. Déclaration de M. BURLUGAY, docteur en théologie de la Faculté de Paris et curé des Trous, faite à l'officialité le 16 octobre 1666, sur la signature du formulaire, et mise par lui sur le bureau, M. l'official l'ayant empêché de la lire et de parler pour sa défense. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

421. Sixième Mémoire, contenant la réponse à une instruction donnée par un théologien contre les évêques qui ont distingué le fait et le droit. Où l'on voit en abrégé l'histoire de la naissance et du progrès du formulaire. (1er décembre 1666.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez les nos 410-413 et 417 ci-dessus.)

422. Septième Mémoire, contenant la suite de la réponse à une instruction donnée par un théologien contre les évêques qui ont distingué le fait et le droit. (20 décembre 1666.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez les nos 410-413, 417 et 421 ci-dessus.)

423. Requête présentée à M. l'official de Paris, le 5 février 1667, à l'audience de l'officialité, par MM. THIBOULT,... et LE FOURNIER,... sur le sujet de la signature du formulaire. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A — *(S. d.) — (S. l.,) in-4°. Pièce.* (RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques*, in-4°, tome XCIV bis, fol. 226, division POLYGRAPHIE.)

B. — *(S. d.) — (S. l.,) in-4°. Pièce.*

424. Lettre d'un docteur de Sorbonne à M. Gaudin, docteur de Sorbonne, chanoine de Notre-Dame et official de Paris, sur les sentences d'interdiction par lui rendues contre quelques ecclésiastiques au sujet du formulaire. (8 mars 1667.) — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

425. Lettre à la révérende Mère Marie de Ste-Dorothée, élue, par M. l'archevêque de Paris, abbesse de Port-Royal du faubourg S.-Jacques après le renversement de cette maison, écrite par une personne affectionnée particulièrement au salut de cette Mère et au bien spirituel de toute la communauté de Port-Royal, le 4 avril 1667, et imprimée au mois d'octobre suivant. (Par ANTOINE BAUDRI sieur DE SAINT-GILLES D'ASSON.) — *(S. l., 1667, in-4°. Pièce.*

426. Questions proposées, sur le sujet de la signature, pour discerner facilement si les religieuses de Port-Royal méritent la privation des sacrements même à Pâques et à la mort. (Par NOEL DE LA LANE. [20 avril 1667.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

427. Déclaration de la conduite que monseigneur l'archevêque de Paris a tenue contre le monastère de Port-Royal, où l'on fait voir premièrement que tout ce qu'il a fait contre ce monastère est selon les règles de l'Église; secondement, que la doctrine des Jansénistes est très-éloignée de celle des Thomistes; et en troisième lieu, que ceux qui refusent la signature du formulaire détournent le véritable sens de la question dont il s'agit, et pour le droit et pour le fait. Par M. CHAMILLARD, docteur de Sorbonne. — *Paris, G. Josse, 1667, in-4°.*

428. Défense de la foi des religieuses de Port-Royal et de leurs directeurs. Contre le libelle scandaleux et diffamatoire de M. Chamillard, intitulé : « Déclaration de la conduite », etc. (Par NOËL DE LA LANE. [26 avril-8 mai 1667.]) — *(S. l. n. d.,) 2 parties en 1 vol. in-4°.*

429. Huitième Mémoire, sur les nullités, abus et injustices d'un bref contre les quatre évêques obtenu par surprise du pape Alexandre VII dans l'extrémité de sa maladie. (20 mai 1667.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques*, in-4°, tome VI, fol. 445, division POLYGRAPHIE. — Voyez les nos 410-413, 417, 421 et 422 ci-dessus.)

430. La secrète Politique des Jansénistes et l'état présent de la Sorbonne de Paris, découverts par un docteur, lequel, ayant appris le jansénisme lorsqu'il étudiait en théologie sous la conduite d'un professeur qui l'enseignait publiquement, s'est enfin désabusé et suit maintenant le parti des catholiques. (21 mai 1667.) — *Troyes, Chrétien Romain, à la Vraie Foi, près la grande église, 1667, in-12.*

(Par DECHAMPS, d'après Barbier.)

A. — *1667. — Troyes, Chrétien Romain, à la Vraie Foi, près la grande église, in-12.*

* Arrêt du Conseil d'Etat, contre la traduction du Nouveau Testament imprimée à Mons. Du 22 novembre 1667.

(Voyez la division LÉGISLATION; et, pour tous les ouvrages de controverse relatifs au Nouveau Testament de Mons, la division THÉOLOGIE.)

431. Défense des religieuses de Port-Royal et de leurs directeurs sur tous les faits allégués par M. Chamillard, docteur de Sorbonne, dans ses deux libelles contre ces religieuses; adressée au même M. Chamillard. (Par CLAUDE DE SAINTE-MARTHE. [1 août 1667.]) — *(S. l.,) 1667, in-4°.*

432. Épître familière. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet des poursuites de l'archevêque de Paris contre les religieuses de Port-Royal.)

433. Lettre d'un ecclésiastique à un bachelier de ses amis. (Signé : J.-C. ALETHOPILE.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Par JEAN COURTOT, d'après une note manuscrite contemporaine. — Contre les Jésuites, au sujet des poursuites exercées contre les Jansénistes.)

* Lettre de M. l'abbé DE PONCHATEAU à M. l'archevêque de Paris, pour lui demander la liberté de M. de Sacy et des religieuses de Port-Royal.

(Formant la pièce 10 du Recueil catalogué ci-dessus page 12, n° 84.)

434. Lettre de plusieurs prélats de France au roi. (Signé : LOUIS-HENRI DE GONDRIN, archevêque de Sens, etc.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1er décembre 1667, d'après une note manuscrite contemporaine. — En faveur des quatre évêques. — 1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques*, in-4°, tome XXII, fol. 449, division POLYGRAPHIE.)

435. Lettre des prélats de France au roi, sur la cause des quatre évêques. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Même Lettre que la précédente.)

436. Plurimorum Galliæ antistitum ad summum Pontificem Clementem IX de quatuor episcopis litteræ. (Auctoribus LUDOVICO-HENRICO DE GONDRIN, etc. [1 decembris 1667.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

437. Lettre de plusieurs prélats de France à N. S. P. le pape Clément IX, sur la cause des quatre évêques. (1 décembre 1667.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques*, in-4°, tome X, fol. 29, division POLYGRAPHIE.)

438. Quatrième Partie de la Réponse aux insolentes Apologies de Port-Royal, contenant l'histoire et les dialogues présentés au roi avec les remarques générales et particulières sur la traduction du Nouveau Testament imprimé à Mons, par le sieur DE S.-SORLIN DES-MARESTS,... — *Paris, J. Henault, 1668, in-12.*

(Voyez les nos 406-408 ci-dessus.)

* Censura sacræ Facultatis theologiæ cadomensis in librum cui titulus est : « La secrète Politique des Jansénistes et l'état présent de la Sorbonne de Paris, découverts par un docteur, lequel, ayant appris le jansénisme lorsqu'il étudiait en théologie sous la conduite d'un professeur qui l'enseignait publiquement, s'est enfin désabusé et suit maintenant le parti des catholiques ». A Troyes, chez Chrétien Romain, à la Vraie Foi, près de la grande église, 1667. (24 januarii 1668.)

(Voyez la division THÉOLOGIE; et, pour l'ouvrage censuré, le n° 430 ci-dessus.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, sur un différend entre monseigneur l'évêque de Pamiés et les Jésuites. (1er février 1668.)

(Voyez la division LÉGISLATION; et, pour toutes les pièces relatives au même différend, ci-après, le chapitre HISTOIRE LOCALE, section *Histoire des dioeèses.*)

* Arrêt de la cour de parlement. (19 mars 1668.)

(Portant suppression de la « Lettre des prélats de France au roi », n° 434 ci-dessus.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* (Bref du pape contre le Rituel du diocèse d'Alet, daté du 17 avril 1668, et commençant par ces mots :) CLEMENS, papa IX, ad futuram rei memoriam. Creditæ nobis divinitus omnium Ecclesiarum sollicitudinis ratio exigit...

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Condamnation du Nouveau Testament de Mons par notre Saint-Père le pape CLÉMENT IX. (20 avril 1668.) — Première Ordonnance de monseigneur l'archevêque de Paris (HARDOUIN DE PÉRÉFIXE), portant dé-

fense de lire, vendre et débiter une traduction du Nouveau Testament imprimée à Mons. (18 novembre 1667.) — Seconde Ordonnance de monseigneur l'archevêque de Paris, portant condamnation de la traduction du Nouveau Testament imprimée à Mons. (20 avril 1668.)

(Voyez *ibidem*.)

* Lettre, en vers libres, à un ami. Sur le mandement de M. l'archevêque de Paris portant défense de lire le Nouveau Testament traduit en français imprimé à Mons.

(Voyez la division POÉSIE.)

439. Lettre circulaire, écrite par messeigneurs les évêques d'Alet (NICOLAS PAVILLON), de Pamiez (FR. DE CAULET), de Beauvais (CHOART DE BUZANVAL) et d'Angers (HENRI ARNAULD) à messeigneurs les archevêques et évêques de France, sur le sujet du bref obtenu contre leurs mandements. (25 avril 1668.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

440. Examen de la Lettre circulaire de MM. les quatre évêques, avec la défense du bref de Sa Sainteté. — *Paris, imp. de F. Muguet, 1668, in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire avec notes mss. dans la Réserve.)

441. Requête présentée au roi par messire GEORGE D'AUBUSSON, archevêque d'Ambrun, contre les libelles diffamatoires de Port-Royal touchant la traduction condamnée du Nouveau Testament imprimée à Mons, 1667. — *(S. l.,) 1668, in-4°. Pièce.*

A. — *1668. — (S. l.,) in-4°. Pièce.*

442. Remarques sur la Requête présentée au roi par monseigneur l'archevêque d'Ambrun contre la traduction du Nouveau Testament imprimée à Mons. (Par PIERRE NICOLE. [1er mai 1668.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

443. Réflexions sur les Remarques que l'on a imprimées à côté de la Requête de monseigneur l'archevêque d'Ambrun. — *Paris, S. Mabre-Cramoisy, 1668, in-4°. Pièce.*

444. Requête présentée au roi par les ecclésiastiques qui ont été à Port-Royal, pour répondre à celle que monseigneur l'archevêque d'Ambrun a présentée contre eux à Sa Majesté. (Par ANTOINE ARNAULD et NOEL DE LA LANE.) — *(S. l.,) 1668, in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques*, in-4°, tome X, fol. 31, division POLYGRAPHIE.)

A. — *1668. — (S. l.,) in-12. Pièce.*
B. — *1668. — (S. l.,) in-12. Pièce.*
C. — *(S. d.) — (S. l.,) in-12. Pièce.*

445. Ce qui s'est passé au lever du roi le jour de la Pentecôte (20 mai 1668); et, ensuite, touchant la Requête de P.-R. présentée au roi, contre M. d'Ambrun, pour la traduction du Nouveau Testament. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

446. Considérations sur la Requête que les docteurs de Port-Royal ont présentée au roi. — *(S. l.,) 1668, in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques*, in-4°, tome X, fol. 47, division POLYGRAPHIE.)

447. Lettre à un seigneur de la cour, sur la « Requête présentée au roi par les ecclésiastiques qui ont été à Port Royal ». (Par le P. DOMINIQUE BOUHOURS.) — *Paris, S. Mabre-Cramoisy, 1668, in-4°. Pièce.*

448. Réponse à l'auteur de la « Lettre à un seigneur de la cour », servant d'apologie à M. l'archevêque d'Ambrun. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

449. Remarques sur la conduite qu'ont tenue les Jansénistes en l'impression et publication du Nouveau Testament imprimé à Mons. Par le R. P. FRANÇOIS ANNAT,... — *Paris, imp. de F. Muguet, 1668, in-4°. Pièce.*

450. Lettre à un conseiller du parlement, sur l'écrit du P. Annat intitulé : « Remarques sur la conduite qu'ont tenue les Jansénistes dans l'impression et la publication du Nouveau Testament imprimée à Mons ». (Par l'abbé LE ROY.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques*, in-4°, tome X, fol. 181, division POLYGRAPHIE.)

451. Lettre de M. de Chaalons (FÉLIX DE VIALAR) au procureur général du parlement de Paris, sur la cause des 4 évêques. (24 mai 1668.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

452. Relation fidèle du miracle opéré au saint sacrement, en la paroisse des Ulmes-Saint-Florent, près de Saumur, le 2 juin 1668, sous l'épiscopat de M. Henri Arnauld, évêque d'Angers, qui a été l'un des quatre évêques qui ont procuré la paix de l'Église en 1668, et frère de M. Arnauld, docteur de Sorbonne. Par R... C... P. (RENÉ CERVEAU, prêtre.) — *Paris, chez l'auteur, 1779, in-8°.*

* Réponse à la « Requête présentée au roi par les ecclésiastiques qui ont été à Port-Royal », envoyée à une personne de mérite. (Signé : DES-ISLES, lecteur ecclésiastique et prédicateur de Sa Majesté pour les controverses. [17 juin 1668.])

(Réponse au n° 444 ci-dessus.)

(Voyez, pour cette pièce et pour les « Seconde » et « Troisième Lettre à une personne de mérite », qui y font suite, la division THÉOLOGIE.)

453. Réponse d'un théologien, domestique d'un grand prélat, à monseigneur l'évêque d'Alet, sur la Lettre circulaire signée des quatre évêques. (Signé : FRANÇOIS ROMAIN. [25 juin 1668.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(FRANÇOIS ROMAIN est le pseudonyme du P. MAIMBOURG. — 1 autre exemplaire dans la Réserve, rel. mar. r. aux armes de Harlay de Champvallon.)

454. Neuvième Mémoire, où l'on rapporte en abrégé les injustices du bref contre les quatre évêques, et l'on fait voir qu'on ne le pourrait recevoir et exécuter sans reconnaître le tribunal de l'inquisition. (1er juillet 1668.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez les nos 410-413, 417, 421, 422 et 429 ci-dessus.)

455. Dixième Mémoire, où l'on soutient la distinction du droit et du fait contre les chicaneries et les fausselés d'un écrit intitulé : « Éclaircissements nécessaires ». (1[er] juillet 1668.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez les n[os] 410-413, 417, 421, 422, 429 et 454 ci-dessus; et, pour les « Éclaircissements nécessaires », la division THÉOLOGIE.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, contre la Lettre circulaire des sieurs évêques d'Alet, Pamiez, Beauvais et Angers. Du 4 juillet 1668.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

456. Lettre à M[gr] l'archevêque d'Ambrun, où l'on montre l'imposture insigne de son défenseur touchant la « Lettre sur la constance et le courage qu'on doit avoir pour la vérité ». (Par PIERRE NICOLE. [22 juillet 1668.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez, pour la Lettre mentionnée, le n° 301 ci-dessus.)

457. Lettre à MM. de Port-Royal. Contre celle qu'ils ont écrite à monseigneur l'archevêque d'Ambrun pour justifier la « Lettre sur la constance et le courage qu'on doit avoir pour la vérité ». (Par le P. DOMINIQUE BOUHOURS.) — *Paris, S. Mabre-Cramoisy, 1668, in-4°. Pièce.*

458. Lettre à MM. de Port-Royal sur leur esprit de révolte. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Par le P. BOUHOURS, d'après Barbier.)

459. Seconde Lettre du sieur FRANÇOIS ROMAIN, théologien, à un de ses amis d'Alet, sur la Lettre circulaire signée des quatre évêques. (31 juillet 1668.) — *Paris, imp. de F. Muguet, 1668, in-4°.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, relié avec le n° 453 ci-dessus.)

460. Lettre de M. BROUSSE, docteur en théologie de la Faculté de Paris et chanoine de S.-Honoré, à un de ses amis, sur les calomnies avancées contre lui dans la Lettre d'un Jésuite à un seigneur de la cour. (1[er] août 1668.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 447 ci-dessus.)

461. Réfutation de la « Lettre à un seigneur de la cour », servant d'apologie à monseigneur l'archevêque d'Ambrun. (Par P. NICOLE. [4 août 1668.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

462. Réponse à la « Lettre circulaire, écrite par messeigneurs les évêques d'Alet, de Pamiers, de Beauvais et d'Angers à messeigneurs les archevêques et évêques de France, sur le sujet du bref obtenu contre leurs mandements ». Par le sieur BOMIER,... (12 août 1668.) — *La Rochelle, T. de Gouy, 1668, in-4°.*

(Voyez le n° 439 ci dessus.)

* Preuves du droit qu'a notre Saint-Père le pape de juger les évêques, tirées des canons de l'Église... *(1668.)*

(Voyez, pour cet ouvrage et pour tous autres relatifs au même sujet, publiés à l'occasion de l'affaire des quatre évêques, la division THÉOLOGIE.)

* Ordonnance de M. le prévôt de Paris, ou son lieutenant de police, portant qu'à la requête du procureur du roi, il sera informé contre les auteurs de deux libelles diffamatoires et contre ceux qui les ont imprimés et débités. (14 août 1668.)

(Suppression de la « Lettre à un conseiller du parlement, sur l'écrit du P. Annat », et du « Neuvième Mémoire », n[os] 450 et 454 ci-dessus.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

463. Troisième Lettre du sieur FRANÇOIS ROMAIN, théologien, à un de ses amis d'Alet, sur la Lettre circulaire signée des quatre évêques. (1[er] septembre.) — *Paris, S. Mabre-Cramoisy, 1668, in-4°.*

(Voyez les n[os] 453 et 459 ci-dessus. — 1 autre exemplaire dans la Réserve relié avec le n° 453 ci-dessus.)

A. — *1668.* — *Paris, F. Muguet, in-4°.*

464. Recueil de diverses pièces sur les questions du temps. — *(S. l.,) 1668, in-12.*

(Édition collective des ouvrages catalogués sous les n[os] 447, 453, 459 et 463 ci-dessus.)

465. Brevis et supplex adhortatio ad regem christianissimum. Pro finiendo controversiæ jansenianæ negotio per legitimum de quatuor episcopis summo Pontifici parere recusantibus judicium. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Par le Père RAPIN, d'après une note manuscrite de Huet.)

* Arrêt de la cour de parlement. Portant suppression du livre intitulé : « La Politique secrète des Jansénistes... »; avec défenses à tous imprimeurs et marchands-libraires d'imprimer, vendre et débiter aucuns livres qui traitent de théologie et des cas de conscience, sans privilége du roi et approbation des docteurs en théologie de France dont il y ait du moins un docteur séculier de la Faculté de Paris. (7 septembre 1668.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour l'ouvrage condamné, le n° 430 ci-dessus.)

466. Quatrième Lettre du sieur FRANÇOIS ROMAIN, théologien, à un de ses amis d'Alet, sur la Lettre circulaire signée des quatre évêques. (4 octobre 1668.) — *Paris, imp. de F. Muguet, 1668, in-4°.*

(Voyez les n[os] 453, 459 et 463 ci-dessus.)

A. — *1668.* — *Paris, S. Mabre-Cramoisy, in-4°.*

* — *1668.* — *Paris, S. Mabre-Cramoisy, in-4°.*

(Réserve, relié avec le n° 463 ci-dessus. — On trouve à la suite un ouvrage manuscrit intitulé : *Le Supplément de la Cinquième Lettre de François Romain sur les droits du pape et du roi, et de l'épiscopat, pour le jugement des causes criminelles des évêques; par le P. L. M.* [LOUIS MAIMBOURG.])

* Arrêt du Conseil d'État, portant que les constitutions que les papes Innocent X et Alexandre VII ont faites à l'occasion du livre de Jansénius intitulé *Augustinus*, continueront d'être observées... Donné à S.-Germain-en-Laye le 23 d'octobre 1668.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

467. (Impression collective de pièces relatives à la signature du formulaire, datées de mars 1664-19 janvier 1669, la première ayant pour titre :) Formularii per andegavensem, bellovacensem, apamiensem, et alctensem, episcopos, sincera ac debita subscriptio. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Mémoires touchant ma Sœur Anne-Eugénie, religieuse de Port-Royal, dite dans le monde madame de Saint-Ange; avec la Relation de sa captivité. (Par ARNAULD D'ANDILLY et madame DE SAINT-ANGE.)

(Formant la pièce 4 du Recueil catalogué ci-dessus page 12, n° 84.)

468. Lettre des religieuses de Port-Royal qui sont en la maison de P.-R.-des-Champs, aux religieuses du même monastère qui sont en la maison de Paris... 19 février 1669. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

469. Au Roi et à nosseigneurs de son Conseil. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Requête de JEAN LE NOIR, théologal de Séez, détenu par suite de ses prédications jansénistes.)

* Sentence par laquelle le livre intitulé : « Morale pratique des Jésuites » est condamné à être lacéré et brûlé par la main de l'exécuteur de la haute justice. (10 septembre 1669.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour l'ouvrage condamné, ci-après, section *Histoire des ordres religieux en France*, § « Histoire des Jésuites. »)

470. Raisons de l'appel interjeté par le théologal de Séez (JEAN LE NOIR), le dix-neuvième de mars 1670, du jugement rendu par monseigneur l'archevêque de Rouen conjointement avec monseigneur l'évêque de Séez et autres évêques de la province de Normandie, à Paris le 25 février 1666, sur le mandement dudit seigneur évêque de Séez, du 28 de mai 1665, pour la signature du formulaire, ledit seigneur évêque de Séez étant juge et partie. Évidences d'iniquité et nullité dudit jugement par lesquelles il paraît de première vue que l'appellation interjetée par le théologal de Séez n'est point téméraire. — *(S. l. n. d.,) in-fol.*

471. Extrait des registres du clergé d'Anjou. (10 juillet 1670.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Procès-verbal des excuses faites à l'évêque d'Angers par le sieur Thiot, avocat du roi au siége présidial de La Flèche, lequel, dans sa requête pour l'enregistrement de la Déclaration du roi sur le formulaire, avait parlé de l'évêque en termes inconvenants.)

* (Acte royal, portant ratification de la délibération du clergé relative à la levée d'une somme de dix-neuf cent mille livres sur les biens ecclésiastiques, daté du 15 novembre 1670, et commençant par ces mots :) Louis, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, à nos amés et féaux les archevêques...

(Voyez la division LÉGISLATION.)

472. Le Nombre des ecclésiastiques de France, celui des religieux et des religieuses, le temps de leur établissement, ce dont ils subsistent et à quoi ils servent. — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL FONTANIEU, tome CCCXX, fol. 9, division POLYGRAPHIE.)

A. — *(S. d.)* Mémoire fait environ l'an 1670. — *(S. l.,) in-12.*

473. (Pièce satirique contre les mœurs du haut clergé, commençant par ces mots :) Miramur de prælatis... — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* (Acte royal, portant ratification de la délibération du clergé relative à la levée d'une somme de deux millions quatre cent mille livres sur les biens ecclésiastiques, daté du 12 septembre 1675, et commençant par ces mots :) Louis, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, à nos amés et féaux... »

(Voyez *ibidem*.)

474. Bref de CLÉMENT IX au roi... (28 septembre 1668.) — Arrêt du Conseil d'État du roi, pour la pacification des troubles causés dans l'Église au sujet du livre de Jansénius... (23 octobre 1668.) — Bref de CLÉMENT IX aux quatre évêques. A nos vénérables Frères Henri Arnauld, évêque d'Angers; Nicolas Choart, évêque de Beauvais; François-Étienne Caulet, évêque de Pamiers; et Nicolas Pavillon, évêque d'Alet. (19 janvier 1669.) — Bref de CLÉMENT IX aux évêques médiateurs. A nos vénérables Frères l'archevêque de Sens et les évêques de Châlons et de Laon. (29 janvier 1669.) — Ordonnance de monseigneur l'évêque d'Angers (HENRI ARNAULD), portant suspense encourue *ipso facto* contre tous ceux qui feront ou exigeront le serment sur la condamnation des cinq propositions sans distinguer le fait d'avec le droit. (4 mai 1676.) — Arrêt du Conseil d'État, portant cassation de l'Ordonnance ci-dessus... (30 mai 1676.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Extrait des registres de la cour ordinaire et présidiale de la sénéchaussée de Poitou à Poitiers. (27 juillet 1676.)

(Ordre à tous les bénéficiers de signer le formulaire.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Mandement de monseigneur l'évêque d'Angers (HENRI ARNAULD), pour servir d'éclaircissement à son Ordonnance du 4 mai dernier. (4 septembre 1676.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

475. Du 16 février 1677. M. le premier président. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet de la thèse soutenue en Sorbonne par J. Lhuillier, le 8 juillet 1675.)

476. Anciens Droits et usages de la régale, confirmés par arrêt solennellement rendu au parlement de Paris, le quinzième mars 1677, au sujet de la chancellerie et d'un canonicat de l'église métropolitaine de Thoulouze, qui avaient vaqué en régale sur le défaut de prise de possession personnelle de M. l'archevêque de Thoulouse et défaut de signification de l'enregistrement du

serment de fidélité et des lettres patentes de main-levée aux officiers du roi sur les lieux et à l'économe. Avec le Plaidoyer de M. l'avocat général Talon et le règlement général, portant injonction faite par la cour aux officiers des lieux, pour tous les diocèses de France, de ce qu'ils doivent faire lors de la vacance des siéges, et pour clore la régale. Ensemble, la Consultation des avocats et le Factum pour le pourvu en régale, qui servent de mémoires et d'instructions pour ce qui a été jugé. — *Paris, J. Guignard, 1677, in-4°. Pièce.*

477. La Vie et la conduite de MM. les évêques d'Alet et de Pamiers. (27 octobre-14 novembre 1677.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du parlement de Provence, portant défense d'enseigner ou soutenir aucunes propositions condamnées par les bulles d'Innocent X et Alexandre VII, sous les peines portées par lesdites bulles et par les lettres patentes du roi, et défendant à toutes personnes d'enseigner sans faire apparoir qu'il a signé le formulaire et prêté le serment porté par la bulle d'Alexandre VII et par lesdites lettres patentes de Sa Majesté (11 décembre 1677). La Censure du livre intitulé : « Le Miroir de la piété chrétienne », par M. l'éminentissime cardinal Grimaldi, archevêque d'Aix (13 janvier 1678). Autre Arrêt du même parlement, ordonnant que ledit livre intitulé : Le Miroir de piété, et un autre intitulé : « Le Moine sécularisé », seront brûlés par l'exécuteur de la haute justice, et faisant défense de vendre, débiter ou garder la traduction du Nouveau Testament imprimé à Mons. (14 janvier 1678.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

478. Lettre de M. Le Noir, théologal de Séez, à Son Altesse royale madame la duchesse de Guise, sur le sujet de l'hérésie de la domination épiscopale qu'on établit en France. (23 juillet 1678.) — *Cologne, P. Girard, 1679, in-12.*

* Carissimo Filio nostro, Ludovico, Francorum regi christianissimo, Innocentius, papa XI. (12 martii et 21 septembris 1678.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Brefs au sujet de la régale.)

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques*, in-fol., tome XIII, fol. 101, division POLYGRAPHIE.)

479. Récit de tout ce qui s'est passé dans l'Université d'Angers pendant les années 1676, 77 et 78, au sujet de la doctrine de Jansénius et de la signature du formulaire en exécution des ordres du roi. — *(S. l.,) 1679, in-4°.*

480. Journal, ou Relation fidèle de tout ce qui s'est passé dans l'Université d'Angers au sujet de la philosophie de Des Carthes, en exécution des ordres du roi, pendant les années 1675, 1676, 1677 et 1678. — *(S. l.,) 1679, in-4°.*

(Par Babin, d'après Barbier.)

481. Extrait des décrets du chapitre général des chanoines réguliers de la congrégation de France, en l'année 1678. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Confirmation des statuts dressés dans les chapitres généraux des années 1650 et 1653, portant défense à tous les religieux de la congrégation de lire Jansénius.)

* Decretum SS. D. N. D. Innocentii, divina providentia papæ XI, quo 65 casuistarum propositiones, ad minus tanquam scandalosas et in praxi perniciosas, damnavit... Décret de notre Très-S.-P. Innocent, par la providence divine pape XI, par lequel il condamne, au moins comme scandaleuses et pernicieuses dans la pratique, 65 propositions extraites des casuistes, et défend de les enseigner ou soutenir sous peine d'excommunication encourue *ipso facto* et réservée au Saint-Siége. (2 mars 1679.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Arrêt du parlement sur le décret de l'inquisition contre plusieurs propositions tirées de différents casuistes. (5 mai 1679.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Relation en vers libres de quelques maximes prêchées à Caen le carême dernier 1679.

(Voyez la division POÉSIE.)

482. Requête de M. Arnauld, docteur de la maison et société de Sorbonne, au roi. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Au sujet des accusations dirigées contre Arnauld et son parti dans l'«Examen de quelques passages de la traduction française du Nouveau Testament imprimée à Mons ». — Voyez, pour cet Examen, la division THÉOLOGIE.)

483. Relation de la retraite de M. Arnauld dans les Pays-Bas en 1679. Avec quelques anecdotes qui ont précédé son départ de France. (Par Guelphe.) — *Mons, Migeot fils, 1733, in-12.*

484. Apologie de M. Nicole, écrite par lui-même, sur le refus qu'il fit, en 1679, de s'unir avec M. Arnauld et sur la lettre qu'il écrivit dans le même temps à M. de Harlay, archevêque de Paris. — *Amsterdam, M.-C. Le Cène, 1734, 3 parties en 1 vol. in-12.*

485. Réponses d'un docteur de S. à plusieurs questions touchant M. Arnaud et MM. les prêtres séculiers ou réguliers qui sont jansénistes. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(L'édition que nous cataloguons ici est sans date. Dans la Réfutation qui est portée sous le n° suivant on trouve une discussion peu claire, et compliquée de fautes d'impression évidentes, sur l'année dans laquelle ces Réponses ont dû paraître. Dans le doute nous avons cru devoir les rapprocher de la Réfutation qui a, elle, une date certaine.)

486. Réfutation de plusieurs calomnies contenues dans un libelle qui a pour titre : « Réponses d'un docteur de Sorbonne à plusieurs questions touchant MM. les prêtres séculiers ou réguliers qui sont jansénistes ». — *(S. l.,) 1679, in-8°. Pièce.*

* Carissimo Filio nostro, Ludovico, Francorum regi christianissimo, Innocentius, papa XI. — Bref de notre

Saint-Père le pape INNOCENT XI au roi très-chrétien, touchant la régale. (28 décembre 1679.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques*, in-fol., tome XIII, fol. 106, division POLYGRAPHIE.)

487. Mémoire pour servir au jugement de l'instance générale de la régale. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement. Avec le Plaidoyer de M. l'avocat général Talon au sujet de la régale de Xaintes. Du 16 janvier 1680.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Traité de la régale. Imprimé par l'ordre de M. l'évêque de Pamiers (FRANÇ.-ÉT. DE CAULET), pour la défense des droits de son Église.

(Voyez ci-après la section *Rapports de l'Église avec l'État en France*, § « Régale ».)

* Arrêt de la cour de parlement contre un libelle intitulé : « Traité de la régale ». Du 3 avril 1680.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Lettre de monseigneur de Pamiés (FRANÇ.-ÉT. DE CAULET) au R. P. De la Chaize. (Juin 1680.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet de la régale.)

(RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques*, in-fol., tome XIII, fol., 123, division POLYGRAPHIE.)

* (Acte royal, concernant les taxes à répartir sur les revenus ecclésiastiques pour le payement d'un don gratuit de trois millions, daté du 11 juillet 1680, et commençant par ces mots :) LOUIS, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, à tous nos amés et féaux les archevêques, évêques, syndics...

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, du 13 juillet 1680, pour le recouvrement du don gratuit de trois millions que l'Assemblée générale du clergé de France a accordé à Sa Majesté.

(Voyez *ibidem.*)

488. Venerabili Fratri Francisco, episcopo appamiensi INNOCENTIUS, papa XI. (17 julii 1680.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Affaires de la régale.)

489. Epistola pro pacando, super regaliæ negotio, summo Pontifice Innocentio XI. Ad eminentissimum cardinalem Alderanum Cibo, pontificii status administrum. (3 kalend. augusti an. 1680.) — *(S. l.,) 1680, in-8°.*

(Par l'abbé DE SAINT-FREMIN, d'après une note manuscrite contemporaine. — Voyez le n° 503 ci-après.)

A. — *1680. — (S. l.,) in-12.*

490. Lettre d'un chanoine à un évêque sur la lettre de l'Assemblée du clergé, du 10 juillet dernier, au sujet de la régale, dans laquelle l'on voit la conduite de monseigneur l'archevêque de Paris. (9 août 1680.) — *A Cologne, chez Eugène Vérité, 1680, in-8°.*

(Par JEAN LENOIR, d'après le P. Lelong.)

A — *(S. d.) — (S. l.,) in-8°.*

* Arrêt de la cour de parlement, sur un bref du mois d'août 1680. Du vingt-quatrième septembre 1680.

(Au sujet du bref du pape contre la nomination de la Sœur Marie-Angélique Lemaistre en qualité d'abbesse des religieuses de Charonne.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

491. Bref du pape (INNOCENT XI) à monseigneur l'archevêque de Tolose. (2 octobre 1680.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Latin-français. — Au sujet de la régale.)

492. Lettre (première-cinquième) d'un clerc tonsuré, de l'archevêché de Paris, à messeigneurs les archevêques et évêques, et à MM. les autres ecclésiastiques de l'Assemblée du clergé de France qui ont signé la Lettre au roi datée de S.-Germain-en-Laye le 10 juillet 1680... (Signé : RENÉ. [25 juillet-4 novembre 1680.]) — *Paris, F. Léonard, 1680, in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement, sur un Bref du mois d'octobre 1680. Du 4 décembre 1680.

(Arrêt qui casse l'élection faite par les religieuses de Charonne.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

493. Brefs de notre S. Père le pape INNOCENT XI au roi, sur la régale ; à M. l'archevêque de Thonlouse, à feu M. l'évêque de Pamiez, au chapitre de Pamiez, le siége vacant, tant sur la régale que sur l'établissement des vicaires généraux... (12 mars 1678-18 décembre 1680.) — *(S. l.,) 1681, in-8°. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement, sur une feuille imprimée à Rome en forme de bulle de notre S.-P. le pape, du dix-huitième décembre dernier. Du 24 janvier 1681.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Déclaration du roi pour empêcher que les bénéfices situés dans les pays cédés à Sa Majesté ne soient conférés à des étrangers. (Janvier 1681.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt de la cour de parlement, sur un libelle imprimé en forme de bref de N. S. Père le pape Innocent XI. Du 31 mars 1681.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

494. Recueil de diverses pièces concernant le monastère de Charonne... et le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire de messeigneurs les archevêques et évêques tenue en l'archevêché de Paris aux mois de mars et de mai 1681. — *Cologne, N. Schouten, 1681, in-12.*

495. Recueil de diverses pièces et lettres concernant la régale et le diocèse de Pamiez. — *Cologne, N. Schouten, 1681, 2 parties en 2 vol. in-12.*

(La 2ᵉ partie n'est autre chose qu'une réimpression de plusieurs de

pièces contenues dans la 1re partie. — 1 autre exemplaire de la 2e partie dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques*, in-4°, tome XXXVII, fol., 331, division POLYGRAPHIE.)

496. Relation de ce qui s'est passé, touchant l'affaire de la régale, dans les diocèses d'Alet et de Pamiers jusqu'à la mort de M. l'évêque d'Alet. — *(S. l.,) 1681, in-12.*

* Arrêts de la cour de parlement sur une copie d'un bref du pape, du premier janvier 1681, et sur des ordres envoyés par le général des Jésuites aux provinciaux de Toulouse et de Paris. Des 18 et 20 juin 1681.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

497. Observations sur les principales maximes que les défenseurs de la régale ont voulu établir en des discours manuscrits ou imprimés et dans le procès-verbal de l'assemblée de quelques prélats tenue chez M. l'archevêque de Paris le mois de mai 1681. (15 août 1681.) — *(S. l.,) 1681, in-8°.*

498. Considérations sur les affaires de l'Église qui doivent être proposées dans la prochaine Assemblée générale du clergé de France; adressées à un évêque de cette Assemblée. — *(S. l.,) 1681, in-12.*

(Par ant. Arnauld, d'après le P. Lelong.)

499. Examen des libelles contre les évêques. — *Cologne, N. Schouten, 1681, in-16.*

* Édit du roi sur l'usage de la régale. Vérifié en parlement le 24 janvier 1682.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Dissertations sur l'autorité légitime des rois en matière de régale. Par M. L. V. M. D. R.

(Par M. Le Vayer, maître des requêtes, et M. Le Tourneux, prêtre; d'après une note manuscrite contemporaine.)

(Voyez ci-après la section *Rapports de l'Église avec l'État en France*, § « Régale. »)

* Arrêt du parlement sur un ordre envoyé par le commissaire général des Carmes au prieur du grand couvent de Paris. Au sujet des thèses soutenues par le P. Félix Buhy, le 4 décembre dernier. (14 avril 1682.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

500. Édit du roi, sur la déclaration faite par le clergé de France de ses sentiments touchant la puissance ecclésiastique (8 mars). Et ce qui s'est passé en l'Université (24 avril), Sorbonne (2 mai) et Faculté de droit (8 mai 1682), pour l'enregistrement. — *Paris, F. Muguet, 1683, in-4°. Pièce.*

* Extractus ex tractatu IX œcumenici tridentini Concilii adversus hæreticos vindicati, super articulis cleri gallicani nomine circa œcumenicam romani Pontificis auctoritatem editis. Auctore reverendissimo et illustrissimo S. R. I. principe ac domino D. augustino Reding Aiberegg, exempti monasterii einsidlensis ordinis S. Benedicti abbate, etc., SS. theologiæ doctore, etc. Cum facultate superiorum.

(Voyez ci-après, pour cette pièce et pour tous autres ouvrages relatifs aux quatre articles de 1682, la section *Rapports de l'Église avec l'État en France*, § « Libertés de l'Église gallicane ».)

* Arrêt de la cour de parlement, qui ordonne que la Faculté de théologie continuera ses assemblées ordinaires pour donner son avis doctrinal et délibérer sur les matières qui ont accoutumé d'y être traitées. (31 juillet 1682.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Censura sacræ Facultatis theologicæ parisiensis, ad dandum senatui responsum, lata in propositionem de qua ille quæsierat quid ipsa sentiret. (4 novembris 1682.)

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

* Conclusio et censura sacræ Facultatis theologicæ parisiensis in F. Franciscum Malagola et in ejus doctrinam. Cum Censura jam olim lata in librum Antonii Sanctarelli. (4 novembris 1682.)

(Voyez *ibidem.*)

501. Propositio de qua jam Facultas ferendum habet judicium, mandante senatu ut de ea suam ipsa doctrinalem sententiam dicat : Ad solam sedem apostolicam divino immutabili privilegio spectat de controversiis fidei judicare. — *Parisiis, S. Mabre-Cramoisy, 1683, in-4°. Pièce.*

* Arrêt du parlement au sujet de deux libelles, l'un, en forme de censure, de l'archevêque de Strigonie, et l'autre, imprimé à Liége, intitulé : *Disquisitio theologico-juridica*, contre la déclaration du clergé de France du dix-neuvième mars 1682. Du 23 juin 1683.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et ci-après, pour la « Disquisitio theologico-juridica », la section *Rapports de l'Église avec l'État en France*, § « Libertés de l'Église gallicane ».)

502. Lettres à M. N**, l'une sur un livre qui a pour titre : « Considérations sur les affaires de l'Église », etc., et l'autre touchant les Remarques d'un auteur anonyme sur la lettre de M. Spon au R. P. de La Chaise, jésuite *** — *Cologne, P. Marteau, 1683, in-12.*

(Voyez, pour les « Considérations, » le n° 498 ci-dessus; et, pour les « Remarques », la division THÉOLOGIE.)

503. Lettre écrite à M. le cardinal Cibo pour apaiser le pape au sujet de la régale. (30 août 1683.) — *Cologne, P. Du Marteau, 1684, in-12.*

(Même Lettre, malgré la différence des dates, que le n° 489 ci-dessus.)

504. Lettre que M. Grenet, curé de St-Benoît et supérieur du monastère de Port-Royal-des-Champs, écrivit avant que de mourir à M. de Harlay, archevêque de Paris. — *(S. l. 1684,) in-12. Pièce.*

* (Ordonnance du roi, relative au don gratuit de trois millions de livres accordé par le clergé; datée du 4 août 1685, et commençant par ces mots :) Louis, par la grâce de Dieu...

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Extrait des registres de l'officialité de Paris. (8 août 1685.)

(Condamnation d'un faux formulaire.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

505. Déclaration signifiée à MM. les docteurs de la Faculté de théologie de Caen l'onzième février 1686. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Acte par lequel ANTOINE-PAUL LE GALLOIS, religieux de la congrégation de Saint-Maur, proteste contre l'accusation de jansénisme dirigée contre lui.)

506. L'Église de France affligée, où l'on voit, d'un côté, les entreprises de la cour contre les libertés de l'Église; et, de l'autre, les duretés avec lesquelles on traite en ce royaume les évêques et les prêtres... et les autres personnes de piété qui n'approuvent pas les entreprises de la cour ni la doctrine des Jésuites. Par FRANÇOIS POITEVIN. (18 octobre 1686.) — *A Cologne, chez Pierre Le Vrai, à l'enseigne de la Justice, 1688, in-8°.*

(D'après Barbier, FRANÇ. POITEVIN est le pseudonyme de Dom GERBERON.)

507. Gallicana Ecclesia divexata. — *Coloniæ, typ. H. Leero, 1690, in-12.*

(Même ouvrage que le précédent. — Le faux titre porte : *Ecclesia gallicana vexata.*)

508. L'Innocence opprimée par la calomnie, ou L'histoire de la congrégation des Filles de l'Enfance de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et de quelle manière on a surpris la religion du roi très-chrétien pour porter Sa Majesté à la détruire par un arrêt du Conseil. Violences et inhumanités exercées contre ces Filles dans l'exécution de cet arrêt, et l'injure faite au Saint-Siége par les mauvais traitements dont on les a punies pour avoir appelé au pape des ordonnances de M. l'archevêque de Toulouse et du vicaire général du chapitre d'Aix, le siége vacant. (20 octobre 1686.) — *(S. l.,) 1687, in-8°.*

(Par AMABLE DE COUREIL, d'après le P. Lelong; et par ANTOINE ARNAULD, d'après Barbier. — Voyez aussi le n° 511 ci-après.)

A. — *1688. — Toulouse, P. de La Noue, in-12.*

509. Suite de l'Innocence opprimée dans les Filles de l'Enfance, ou Relation du procès du sieur Peissonel, médecin de Marseille, et d'un grand nombre de personnes de toutes sortes de conditions que les Jésuites y ont fait envelopper. Où l'on voit aussi ce qui s'est passé à l'égard de M. l'évêque de Vaison. — *Toulouse, P. De La Noue, 1691, in-12.*

(Par DE PORRADE, d'après le P. Lelong. — Voyez aussi le n° 511 ci-après.)

510. Relation de l'établissement de l'Institut des Filles de l'Enfance de Jésus, avec le récit fidèle de tout ce qui s'est passé dans le renversement du même Institut. Par une des Filles de cette congrégation, de la maison de Toulouse. — *Toulouse, P. De La Noue, 1689, in-12.*

511. Recueil de pièces concernant la congrégation des Filles de l'Enfance de N.-S.-J.-C... — *Amsterdam, P. Brunel, 1718, 2 tomes en 1 vol. in-12.*

(Par ANT. ARNAULD et DE PORRADE, d'après Barbier.)

Tom. I. Contenant un Mémoire présenté pour demander au roi leur rétablissement. Avec leurs Constitutions, le Bref de N. S. P. le pape ALEXANDRE VII. Lettres patentes de LOUIS XIV de 1663 et 1678. Les approbations des archevêques, évêques, etc. Et la Relation de l'établissement et destruction de l'Institut. Par une des Filles de ladite congrégation.

Tome II. Contenant l'Innocence opprimée par la calomnie, ou L'histoire de ladite congrégation... Suite de l'Innocence opprimée, ou Relation du procès du sieur Peissonel, médecin de Marseille...

512. Histoire de la congrégation des Filles de l'Enfance de Notre-Seigneur J.-C., établie à Toulouse en 1662, et supprimée, par ordre de la cour, en 1686. — *Amsterdam, F. Girardi, 1734, 2 vol. in-12.*

(Par REBOULET, d'après le P. Lelong. — Voyez, pour les contestations soulevées par cette Histoire, ci-après, à l'année 1735.)

A. — *1754. — Amsterdam, aux dépens de la Compagnie, 2 vol. in-12.*

513. Factum pour les religieuses Bénédictines, composant la plus grande et la principale partie du monastère de Notre-Dame-de-Liesse, situé au faubourg Saint-Germain, demanderesses en requête; contre la Sœur Marguerite de S.-Benoit, religieuse du même monastère, défenderesse. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques*, in-fol., tome XXV, folio 242, division POLYGRAPHIE.)

* Poëme héroïque. Sur ce que le roi a fait pour l'Église et sur l'édit nouvellement rendu en faveur des curés. Par le sieur BAULDRY.

(Voyez la division POÉSIE.)

514. La Gloire de Louis-le-Grand dans les missions étrangères, par M. l'abbé HÉBERT DE ROCMONT. — *Paris, V. Coutelier, (s. d.,) in-12.*

(Le Privilége est du 27 novembre 1687.)

* Recueil des déclarations de la Faculté de théologie sur les versions françaises de l'Écriture et de l'office de l'Église, fait en 1661, le quatrième janvier, et présenté par elle à l'Assemblée du clergé de France...

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

* Acte d'appel interjeté au futur concile, par M. le procureur général du roi, et Arrêt rendu en conséquence par la chambre des vacations. Le 27 septembre 1688.

(Voyez précédemment tome II, page 267, n° 3926.)

* Actes des assemblées du clergé de la ville et faubourgs de Paris tenues dans l'archevêché par ordre de monseigneur l'archevêque, les 5 et 7 octobre 1688, à l'occasion de la lettre écrite à M. le cardinal d'Estrées le 6 septembre dernier et de l'appel au futur concile interjeté par M. le procureur général du parlement le 27 du même mois.

(Voyez précédemment tome II, page 267, n° 3927.)

* Acte de l'assemblée de MM. les vénérables trésorier, chantre et chanoines de la Sainte-Chapelle royale du Palais de Paris, convoquée extraordinairement par M. le trésorier, le septième jour d'octobre 1688. A l'occasion de la lettre du roi, écrite à M. le cardinal d'Estrées le 6 septembre dernier, et de l'appel au futur concile interjeté, le 27 du même mois, par M. le procureur général du parlement.

(Voyez précédemment tome II, page 267, n° 3928.)

* Extrait des registres de l'Université de Paris, contenant ce qui s'y est passé, lorsque M. le procureur général du roi y a été, par ordre de Sa Majesté, le huitième du mois d'octobre 1688.

(Voyez précédemment tome II, page 267, n° 3929.)

515. Instrumentum, quo Universitas remensis adhæsit appellationi v kal. octob. præsentis anni interjectæ ab illustrissimo regio cognitore catholico ad proxime futurum concilium generale. Die 27 mensis novembris. — *Remis, N. Potier, 1688, in-8°. Pièce.*

A. — *1688.* Cum versione gallica, regis, regiique cognitoris catholici litteris ad Universitatem remensem datis. — *Remis, N. Pottier, in-4°. Pièce.*

516. Justification de la bulle de N. S. P. le pape Innocent XI pour l'abolition des prétendus quartiers et de l'ordonnance par laquelle l'église de Saint-Louis a été soumise à l'interdit. Divisée en trois parties et traduite de l'italien. — *(S. l.,) 1688, in-12.*

517. Sumptum e commentariis Universitatis bituricensis. (12 januarii 1689.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Confirmation de l'appel de l'Université de Bourges au futur concile.)

518. Conformité des Églises de France avec celles d'Asie et de Syrie dans leurs différends avec Rome. — *Liége, J. Henry, 1689, in-12.*

(Par N. Faydit, d'après Barbier.)

519. La Vérité chrétienne à l'audience du roi très-chrétien donnée à Versailles le 15 juillet 1689. — *Sur la copie imprimée à Paris chez J. Coignard, 1689, in-12.*

* (Lettre de convocation de l'Assemblée générale du clergé pour le 25 mai 1690, datée du 11 décembre 1689, et commençant par ces mots :) De par le roi. Très-chers et bien aimés; voulant, ainsi que nous avons fait jusques à présent... — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques*, in-fol, tome I, folio 321, division POLYGRAPHIE.)

* Arrêt du Conseil d'État, pour le recouvrement du don gratuit du clergé. (29 juillet 1690.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* (Bref du pape au sujet de la régale et de la déclaration de 1682, daté du 4 août 1690; et précédé de la déclaration du notaire apostolique commençant par ces mots:) Alexander, papa VIII. In nomine Domini, amen. Cunctis ubique pateat et sit notum...

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

520. Question curieuse : Si M. Arnauld, docteur de Sorbonne, est hérétique. A M..., conseiller de Son Altesse l'évêque et prince de Liége. (Par le P. Pasquier Quesnel.) — *Cologne, N. Schouten, 1690, in-8°.*

(Voyez le n° 555 ci-après.)

A. — *1690. — Cologne, N. Schouten, in-12.*

521. Avis à M. Arnauld sur sa IV Dénonciation, et sur la nouvelle censure de ses erreurs qui viennent encore d'être condamnées à Rome. — *(S. l.,) 1691, in-12.*

(On trouve après la page 102 : *Parallèle des propositions de M. Arnauld avec celles que l'Église a déjà, pour la plupart, condamnées cinq ou six fois, et qui viennent encore d'être censurées tout de nouveau par un décret du 7 de décembre* 1690, *pour servir de réponse à la « Question curieuse : Si M. Arnauld est hérétique? ».*)

522. Secrets du parti de M. Arnauld découverts depuis peu. — *(S. l.,) 1691, in-12.*

(Réimpression de la pièce intitulée : « Lettre à un docteur de Douay sur l'affaire de son Université ».)

A. — *1691. — (S. l.,) in-12.*

B. — 3ᵉ éd. Avec un Avertissement touchant les Plaintes de M. Arnauld. — *(S. l.,) 1691, in-12.*

523. Lettres de l'imposteur qui, sous le nom de M. Arnauld, docteur de Sorbonne, a trompé pendant plus d'un an plusieurs théologiens de Douai. Avec quelques remarques pour servir d'éclaircissement. — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

A. — *1691. — (S. l.,) in-12.*

524. Lettres du faux Arnauld à M. de Ligny, licencié en théologie, ci-devant professeur en philosophie dans le Collége du roi à Douai. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Par honoré Tournély, d'après Barbier.)

A. — *1692. — (S. l.,) in-12. Pièce.*

525. Plainte de M. Arnauld, docteur de Sorbonne, à monseigneur l'évêque d'Arras. Contre des imposteurs qui, pendant plus d'un an, ont fait écrire sous son nom un grand nombre de Lettres à plusieurs théologiens de Douai, pleines de mensonges et de fourberies. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *1691. — (S. l.,) in-12.*

526. Seconde Plainte de M. Arnauld, docteur de Sorbonne, aux RR. PP. Jésuites. Sur le bruit qu'ils font courir que c'est le vrai M. Arnauld qui a écrit les Lettres et envoyé la thèse, et que c'est un faux Arnauld qui a fait la Plainte; et sur la « Lettre à un docteur de Douai », etc., réimprimée nouvellement à Paris sous ce titre : « Secrets du parti de M. Arnauld découverts depuis peu ». — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *1691. — (S. l.,) in-12. Pièce.*

527. Troisième Plainte de M. ARNAULD, docteur de Sorbonne, à Son Altesse monseigneur l'évêque et prince de Liége. Contre le P. Payen, recteur du Collége des Jésuites de Douay, nouvellement réfugié à Liége pour éviter d'être condamné comme auteur ou complice des fourberies du faux Arnauld. (12 novembre 1691.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-12. Pièce.*

528. Avertissement touchant les Plaintes de M. Arnauld. — *(S. l.,) 1691, in-12. Pièce.*

529. Lettre à M. Arnauld, sur les Plaintes adressées à monseigneur l'évêque d'Arras et aux RR. Pères Jésuites touchant l'affaire de Douai. — *(S. l.,) 1691, in-12.*

530. Quatrième Plainte de M. ARNAULD, docteur de Sorbonne, aux RR. PP. Jésuites sur la prétendue Lettre qu'ils viennent de publier sous le nom d'un inconnu qui se déclare être auteur du Faux-Arnauld, et de la Lettre à un docteur de Douay imprimée à Paris sous ce nouveau titre : « Secrets du parti de M. Arnauld découverts depuis peu ». — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

A. — *1692.* — *(S. l.,) in-12.* (On trouve, page 129 : *Avis sur une correction à faire dans la Quatrième Plainte de M. Arnauld... aux RR. Pères Jésuites, touchant la fourberie de Douay.*)

531. Avis importants au révérend Père recteur du Collége des Jésuites de Paris, pour réponse à un libelle intitulé : « Lettre à M. Arnauld sur ses Plaintes touchant l'affaire de Douai ». (Signé : F. LEFRANC. [1 janvier 1692.]) — *(S. l.,) 1692, in-12.*

(F. LEFRANC est le pseudonyme du P. QUESNEL.)

532. Remarques sur la Lettre du R. P. de Waudripont, recteur du noviciat des Jésuites à Tournay, du 17 juillet 1691, touchant l'affaire de Douay; avec une récapitulation des principaux faits de cette affaire qui résultent de cette Lettre et des divers écrits publiés de part et d'autre jusqu'à présent. (Par ANTOINE ARNAULD.) — *(S. l.,) 1692, in-4°.*

(La Lettre du P. de Waudripont fait partie intégrante du n° précédent.)

A. — *1692.* — *(S. l.,) in-12.*

533. Réponse du P. PAYEN, de la compagnie de Jésus, à la « Troisième Plainte de M. Arnauld ». Nouvelle édition, revue et corrigée. — *Cologne, N. Armand, 1692, in-12. Pièce.*

534. Justification de la « Troisième Plainte de M. ARNAULD, docteur de Sorbonne », contre le P. Payen, recteur du Collége des Jésuites de Liége. Avec la Lettre écrite à ce docteur de la part du pape Innocent XI par M. le cardinal Cibo, doyen du Sacré-Collége. — *(S. l.,) 1692, in-12. Pièce.*

535. Remarques envoyées à M. Arnauld sur sa « Quatrième Plainte ». (19 février 1692.) — *(S. l. n. d.,) in-12.*

536. Réponse du Père PAYEN, de la Compagnie de Jésus, à la « Justification de la Troisième Plainte de M. Arnauld ». (22 mars 1692.) — *(S. l.,) 1692, in-8°. Pièce.*

537. Correction faite au P. Payen, recteur des Jésuites de Liége, sur sa « Réponse à la Justification de la Troisième Plainte de M. ARNAULD ». — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *1692.* — *(S. l.,) in-12. Pièce.*

538. Avis sur la II^e^ édition de la « Quatrième Plainte de M. Arnauld ». Avec les preuves authentiques de la nouvelle calomnie qu'il a faite aux Jésuites. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

539. La bonne Foi de M. Arnauld, docteur de Sorbonne, et la mauvaise foi des Jésuites, touchant le fait de Rouen; contre leur écrit intitulé : Preuves authentiques de la nouvelle calomnie que M. Arnauld a faite aux Jésuites; et contre d'autres semblables libelles. — *(S. l.,) 1692, in-4°. Pièce.*

A. — *1692.* — *(S. l.,) in-12. Pièce.*

540. Le vain Triomphe des Jésuites. (Par ANTOINE ARNAULD.) — *(S. l.,) 1692, in-12.*

(Le titre de départ, page 3, porte en plus : *dans leur libelle intitulé : « Satisfaction donnée par Sa Majesté très-chrétienne à M. Antoine Arnauld sur les Plaintes qu'il a faites et qu'il a à faire pour la défense des Jansénistes de Douai contre l'abbé de La Croix Antoine A. A. A. etc., le faux Arnauld ».*)

A. — *(1692.)* — *(S. l.,) in-12. Pièce.*

541. Lettre de M. DE LIGNY à un de ses amis, où ce professeur fait le récit de son voyage de Carcassonne et de ses autres aventures. — *(S. l.,) 1692, in-4°. Pièce.*

(Affaire du faux Arnauld.)

A. — *1692.* — *(S. l.,) in-12.*

542. Relation sommaire de ce qui s'est passé dans l'affaire de quelques théologiens de Douai. — *Paris, F. Muguet, 1692, in-4°. Pièce.*

543. Les Illusions de l'écrit intitulé : « Relation sommaire de ce qui s'est passé dans l'affaire de quelques théologiens de Douai ». — *(S. l. n. d.,) in-12.*

544. Remarques sur l'écrit intitulé : « Relation sommaire de ce qui s'est passé dans l'affaire de quelques théologiens de Douai ». Nouvelle édition. — *(S. l.,) 1692, in-12. Pièce.*

545. Suite des Illusions de la « Relation sommaire de ce qui s'est passé dans l'affaire de quelques théologiens de Douai ». Pour servir de réponse aux Remarques sur cette Relation. En trois parties. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

546. Le Faux Arnauld, ou Recueil de tous les écrits publiés contre la fourberie de Douai, avec le libelle diffamatoire du faux Arnauld, réimprimé en deux colonnes selon les deux éditions fort différentes et tout ce que l'on a pu recouvrer de ses Lettres. — *(S. l.,) 1695, in-4°.*

* Extrait des registres du Conseil d'État. (9 janvier 1694.)

(Au sujet du recouvrement d'une partie de la somme de quatre millions de livres accordée au roi par l'Assemblée du clergé.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

---

547. Testament spirituel de M. Arnauld. (16 sept. 1689.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

A. — *1696. — Liége, H. Houyoux, in-12. Pièce.*

548. Testament de M. Arnauld. (23 sept. 1690.) — Dispositions spirituelles de M. Arnauld,... — Extrait d'une lettre du 11 août 1694, sur la mort de M. Arnauld. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

549. Testament du temporel de M. Arnauld. (23 septembre 1690.) — Testament spirituel de M. Arnauld. (16 septembre 1689.) — Extrait d'une Lettre écrite de Rome le 30 août 1694. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

550. Testaments de M. Arnauld, docteur de Sorbonne. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

A. — *1696. — (S. l.,) in-12.*

551. Les deux Testaments de feu M. Arnauld; dont l'un contient la disposition testamentaire qu'il a faite de ses biens temporels, et l'autre est une effusion de cœur à Dieu, devant qui il expose les sincères dispositions de son âme dans toutes les différentes traverses de sa vie, et les véritables motifs qui l'ont obligé d'écrire ses principaux livres. — *(S. l.,) 1695, in-12.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, rel. mar. r. aux armes de Condé.)

552. Recueil des plus belles pièces qui ont été composées en prose et en vers, en latin et en français, par différents auteurs, à la gloire de feu M. Arnauld, docteur de Sorbonne. — *(S. l.,) le cinquième novembre 1694, in-4°. Pièce.*

553. Discours prononcé par M. Guelphe, le 9me novembre 1694, à madame l'abbesse de Port-Royal-des-Champs, assistée de toutes les religieuses de sa communauté, en lui apportant des pays étrangers le cœur de M. Arnauld. — Réponse de madame Racine, abbesse de Port-Royal-des-Champs, étant à la tête de sa communauté. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Suivi de plusieurs épitaphes d'Arnauld en latin et en français.)

554. Lettre du R. P. Quenel à M. l'abbé de La Trape, au sujet de la lettre que cet abbé a écrite à M. l'abbé Nicaize, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon, sur la mort de M. Arnaud. Avec l'Harangne prononcée, le 9 octobre (*sic*, novembre) 1694, à Port-Royal-des-Champs, en y apportant le cœur de M. Arnaud. — *(S. l. n. d.) in-12.*

555. Histoire abrégée de la vie et des ouvrages de M. Arnauld. (Par le P. Quesnel.) — *Cologne, 1695, in-12.*

(Voyez le n° 520 ci-dessus. — 1 autre exemplaire dans la Réserve.)

A. — *1695.* Ci-devant imprimée sous le titre de : « Question curieuse », etc. Augmentée dans cette nouvelle édition. — *Cologne, N. Schouten, in-12.*

B. — *1697.* Augmentée dans cette 3e édition. — *Cologne, N. Schouten, in-12.*

C. — *1697. — (S. l.,) in-12.*

556. Histoire de la vie et des ouvrages de M. Arnauld... — *Cologne, N. Schouten, 1697, in-12.*

(Même ouvrage que le précédent.)

A. — *1697.* Augmentée, en cette édition, d'un grand nombre de pièces sur le même sujet. — *Liége, F. Massot, in-12.*

557. Recueil de quelques pièces concernant la mort de M. Arnauld... — *Liége, 1696, in-12.*

558. Recueil de plusieurs pièces concernant l'origine, la vie et la mort de M. Arnauld... — *Liége, 1697, in-12.*

A. — *1698.* Avec ses Lettres spirituelles et son Testament spirituel. — *Liége, 2 vol. in-12.*

559. Antonii Arnaldi epitaphium. — Arnaldi Annatique bellum. Epigramma. — A la mémoire éternelle de messire Antoine Arnauld... — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* Epitaphium Antonii Arnaldi. — Epitaphe de M. Arnauld. *(1694.)*

(Voyez la divison POÉSIE.)

* Santolio victorino linguarium. Le Baillon mis à la langue de M. Santeuil de S.-Victor. (Par le P. Commire.)

(Voyez *ibidem.*)

* Épitaphe de M. Arnauld, docteur de Sorbonne. (Signé : Despréaux.) — Arnaldi tumulus. (Signé : D. Bizot.) — Réponse de M. Despréaux aux RR. PP. de la Société de Jésus. — In Societatis Jesu Patres satiram viri clarissimi Despreaux de divino Amore dente livido male carpentes. (Signé : D. Bizot.)

(Voyez *ibidem.*)

* Santolius martyr, a Belgis laqueo suspensus. — Santeuil martyr de M. Arnauld, et pendu en Flandre par les Espagnols, commissaires de l'inquisition, pour cause de jansénisme.

(Voyez *ibidem.*)

* Santolius pœnitens. (Auctore car. Rollin, *1696.*)

(Voyez *ibidem.*)

* Épitaphe du cœur de M. Arnauld, traduite du latin de Santeuil. — Santeuil pénitent, traduction nouvelle. — Ad Santolium san-victorinum papam. — Lettre écrite à M. Ferand sur le mot de *Nenias inobolares* du Baillon de M. Santeuil.

(Voyez *ibidem.*)

560. Histoire des troubles causés par M. Arnauld

après sa mort, ou Le Démêlé de M. Santeuil avec les Jésuites. — *(S. l.,) 1696, in-12.*

(Par le P. Ducerceau, d'après Barbier.)

561. Histoire du différend de M. Santeuil avec les Jésuites pour l'Épigramme qu'il a fait sur M. Arnauld. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

A. — *(S. d.)* — Pour l'Épitaphe qu'il a fait sur le cœur de M. Arnauld. — *(S. l.,) in-12.*

562. Histoire du différend entre les Jésuites et M. de Santeul au sujet de l'Épigramme de ce poëte pour M. Arnauld, contenant des lettres de plusieurs Jésuites et des vers faits de part et d'autre; avec quelques lettres de M. Santeul à M. Arnauld. — *Liége, 1697, in-12.*

563. Les Éloges de MM. Arnauld et Pascal, composés par M. Perrault, de l'Académie française, imprimés d'abord et supprimés ensuite par la cabale de quelques envieux de la gloire de ces deux grands hommes. — *Cologne, P. Marteau, MC. XCVII* (sic, *1697,) in-12. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, relié avec l'ouvrage de Perrault, intitulé : « Les Hommes illustres qui ont paru en France pendant ce siècle », dont ces Éloges devaient faire partie. Voyez ci-après pour ce dernier ouvrage, le chapitre biographie.)

---

564. (Lettre de convocation de l'Assemblée générale du clergé de France, datée du 15 novembre 1694, et commençant par ces mots :) De par le roi. Très-chers et bien-amés, la permission... — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

565. Lettre aux religieuses de La Visitation du monastère de Paris, pour la justification des religieuses de Port-Royal. Contre l'auteur de la Vie de la R. Mère Eugénie de Fontaine, etc. (25 juin 1695.) Troisième édition, augmentée de quelques Lettres nouvelles de S. François de Sales et de la V. de Mère de Chantal, de l'Image abrégée de la conduite et de l'esprit des Filles de Port-Royal, et de plusieurs autres pièces. Le tout adressé aux monastères de La Visitation des provinces Wallones. (Par le P. Quesnel.) — *(Paris,) 1697, in-12.*

(Le faux titre porte : *Justification des religieuses de Port-Royal contre d'anciennes et de nouvelles calomnies.*)

* Arrêt du Conseil d'État pour le recouvrement du don gratuit du clergé. (9 août 1695.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État, concernant le recouvrement des quatre millions de livres accordés à Sa Majesté par le clergé de France, pour secours extraordinaire, au lieu et place de la capitation. Du dix-huitième octobre 1695.

(Voyez *ibidem.*)

* Lettres patentes, du 28 octobre 1695, pour l'imposition et levée de quatre millions de livres accordés à Sa Majesté par le clergé de France, pour secours extraordinaire, au lieu et place de la capitation.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt de la cour de parlement, qui défend le débit et l'entrée dans le royaume d'un livre imprimé à Valence en Espagne en 1691, intitulé : *De romani Pontificis auctoritate, auctore Joanne Thoma de Rocaberti, archiepiscopo valentino.* (20 décembre 1695.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Declaratio illustris. et reverendiss. Ecclesiæ principum ludovici-antonii de Noailles, archip. parisiensis, jacobi-benigni Bossuet, episcopi meldensis, et pauli de Godet des Marais, episcopi carnotensis, circa librum cui titulus est : « Explication des maximes des saints sur la vie intérieure », par messire François de Salignac Fénelon, archevêque-duc de Cambrai, précepteur de MM. les ducs de Bourgogne, d'Anjou, et de Berry; imprimé à Paris, chez Pierre Aubouin, en 1697. (6 augusti 1697.)

(Voyez, pour cette pièce et pour tous les ouvrages relatifs à la controverse soulevée par le livre de Fénelon, la division THÉOLOGIE.)

567. Lettre d'un théologien à monseigneur l'évêque de Meaux, touchant ses sentiments et sa conduite à l'égard de monseigneur l'archevêque de Cambrai. (Par René Angevin.) — *Thoulouse, D. de Saint-Saturnin, 1698, in-8°. Pièce.*

* A M. l'archevêque de Cambray. Épître.

(Voyez la divison POÉSIE.)

* Déclaration du roi, pour l'établissement des séminaires dans les diocèses où il n'y en a point. Donnée à Versailles le 15 décembre 1698.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

568. Considérations sur la « Déclaration du roi, pour l'établissement des séminaires dans les diocèses où il n'y en a point, donnée à Versailles le 15 décembre 1698 ». — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

569. Réflexions sur quelques endroits de la relation des évêques de France assemblés au sujet de la constitution d'Innocent X. — *Cologne, J. Drucherus, 1699, 2 vol. in-12.*

* Problème ecclésiastique proposé à M. l'abbé Boileau, de l'archevêché : A qui l'on doit croire de M^re^ Louis-Antoine de Noailles, évêque de Châlons en 1695, ou de M^re^ Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris en 1696. *(1699.)*

(Par le P. Doucin, d'après Barbier. — Au sujet de l'approbation par ce prélat, en 1695, du « Nouveau Testament en français... avec des Réflexions morales » du P. Quesnel, et de la condamnation, en 1696, par le même prélat, de l'« Exposition de la doctrine catholique », contenant des doctrines identiques.)

(Voyez, pour cet ouvrage et pour tous autres relatifs à la controverse soulevée par le « Problème ecclésiastique », la division THÉOLOGIE.)

* Arrêt de la cour de parlement, du dixième janvier 1699, par lequel il a été ordonné qu'un libelle diffamatoire contre monseigneur l'archevêque de Paris serait lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice.

(Contre l'ouvrage précédent.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

570. A Monseigneur l'archevêque de Paris, au sujet de sa dernière ordonnance. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

571. Lettre du P. DANIEL à monseigneur l'archevêque de Paris. — *(S. l.,) 1699, in-8°. Pièce.*

(Désaveu du « Problème ecclésiastique ».)

* Condamnation et défense de notre Très-S.-Père, par la providence divine INNOCENT pape XII du nom, du livre imprimé à Paris, en 1697, sous ce titre : « Explication des maximes des saints sur la vie intérieure », etc. En latin et en français. (12 mars 1699.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Mandement de messire FRANÇOIS DE SALIGNAC LA MOTHE FÉNELON, archevêque-duc de Cambrai... Donné à Cambrai le 9 avril 1699.

(Acte de soumission à la Condamnation prononcée par le Saint-Siége contre son livre de l'« Explication des maximes des saints ».)

(Voyez, pour cette pièce et pour tous autres mandements relatifs à la même affaire, la division DROIT CANONIQUE.)

572. Procès-verbal de l'assemblée de messeigneurs les évêques de la province de Reims tenue, par l'ordre du roi, à Reims au palais archiépiscopal, le cinquième dimanche d'après Pâques en l'année 1699. — *Reims, N. Pottier, 1699, in-4°. Pièce.*

(Au sujet de l'« Explication des maximes des saints ».)

573. Procès-verbal de l'assemblée de messeigneurs les évêques de la province de Toulouze, tenue, par l'ordre du roi, à Toulouze au palais archiépiscopal, le septième jour de mai, l'an 1699. — *Paris, F. Muguet, 1699, in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques*, in-4°, tome XXII, fol. 305, division POLYGRAPHIE.)

574. Procès-verbal de l'assemblée provinciale des évêques de la province de Paris tenue, par les ordres du roi, à Paris au palais archiépiscopal en l'année 1699. Du mercredi 13 mai 1699. — *Paris, L. Josse, 1699, in-4°. Pièce.*

A. — *1699. — Paris, F. Muguet, in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques*, in-4°, tome XXII, fol. 312, division POLYGRAPHIE.)

575. Procès-verbal de l'assemblée provinciale extraordinaire de messeigneurs les évêques suffragants de la métropole de Narbonne, tenue en l'archevêché dudit Narbonne, le vingt-unième jour du mois de mai 1699, Son Éminence monseigneur le cardinal de Bonzy, archevêque et primat de Narbonne, président. — *Paris, F. Muguet, 1699, in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, même volume, fol. 322.)

576. Procès-verbal de l'assemblée provinciale des évêques de la province de Cambray, tenue, par les ordres du roi, à Cambray au palais archiépiscopal en l'année 1699. Du vingt-quatrième mai 1699. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, même volume, fol. 326.)

577. Procès-verbal de l'assemblée provinciale de messeigneurs les évêques de la province de Vienne, tenue, par ordre du roi, à Vienne dans le palais archiépiscopal. Du trentième mai 1699. — *Paris, F. Muguet, 1699, in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, même volume, fol. 338.)

578. Procès-verbal de l'assemblée de messeigneurs les évêques de la province d'Alby tenue, par l'ordre du roi, à Alby au palais archiépiscopal, le premier jour de juin 1699. — *Paris, F. Muguet, 1699, in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, même volume, fol. 348.)

579. Procès-verbal de l'assemblée provinciale de messeigneurs les évêques de la province de Bordeaux, tenue, par ordre du roi, à Bordeaux dans le palais archiépiscopal. Du 1ᵉʳ juin 1699. — *Paris, F. Muguet, 1699, in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, même volume, fol. 356.)

580. Procès-verbal de l'assemblée provinciale de Sens, tenue, par ordre du roi, en l'année 1699, et convoquée à Sens, par monseigneur l'archevêque, au premier jour de juin de la même année. — *Paris, F. Muguet, 1699, in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, même volume, fol. 344.)

581. Résultat sommaire du procès-verbal de l'assemblée de la province d'Auch, tenue, par ordre du roi, dans le château archiépiscopal de Mazères le deuxième jour de juin, l'an de grâce 1699. — *Paris, F. Muguet, 1699, in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, même volume, fol. 362.)

582. Procès-verbal de l'assemblée provinciale des évêques de la province d'Arles, tenue par ordre de Sa Majesté. Du mardi seizième juin 1699. — *Paris, F. Muguet, 1699, in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, même volume, fol. 366.)

* Procès-verbal de l'assemblée de messeigneurs les évêques de la province de Lyon, tenue, par ordre du roi,

à Lyon dans le palais archiépiscopal, le mardi 30 de juin 1699. — *Paris, J. Anisson, 1699, in-4°. Pièce.*

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques*, in-4°, tome XV, fol. 255, et tome XXII, fol. 370, division POLYGRAPHIE.)

583. Procès-verbal de l'assemblée provinciale des évêques de la province de Normandie, tenue à Gaillon en l'année 1699. Du mardi 30 juin 1699. — *Paris, G. Valleyre, 1699, in-4°. Pièce.*

A. — *1699. — Paris, F. Muguet, in-4°. Pièce.*

* Résultat de l'assemblée provinciale, tenue à Ambrun dans le palais archiépiscopal le mardi 30 juin 1699. — *Paris, F. Muguet, 1699, in-4°. Pièce.*

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques*, in-4°, tome XXII, fol. 376, division POLYGRAPHIE.)

584. Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire de la province de Tours, convoquée par monseigneur l'illustrissime et révérendissime archevêque de Tours, en conséquence des ordres du roi, au palais archiépiscopal le 20 juillet 1699. — *Paris, F. Muguet, 1699, in-4°. Pièce.*

(2 autres exemplaires dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques*, in-4°, tome XV, fol. 261, et tome XXII, fol. 380, division POLYGRAPHIE.)

585. Procès-verbal de l'assemblée provinciale de Bourges, tenue, par ordre du roi, en l'année 1699, et convoquée à Bourges par monseigneur l'archevêque au 28 juillet de la même année. — *Paris, F. Muguet, 1699, in-4°. Pièce.*

* Déclaration du roi, qui ordonne l'exécution de la constitution de N. S. P. le pape en forme de bref, du 12 mars 1699, portant condamnation d'un livre intitulé: « Explication des maximes des saints sur la vie intérieure », composé par M. l'archevêque de Cambray. Donnée à Versailles le 4 août 1699.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt de la cour de parlement, portant enregistrement des lettres patentes du roi pour l'exécution de la constitution de N. S. Père le pape au sujet de la condamnation du livre intitulé : Les Maximes des saints, composé par M. l'archevêque de Cambrai. Du quatorzième août 1699.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

586. Constitution, en forme de bref, de N. S. Père le pape Innocent XII, portant condamnation et prohibition du livre intitulé : « Explication des maximes des saints », etc. Avec le Mandement de Mgr l'archevêque-duc de Cambrai, sa Lettre au pape, le Procès-verbal de l'assemblée provinciale des évêques de la province de Paris, et plusieurs autres pièces sur la même affaire, tant en latin qu'en français. (14 août 1699.) — *Paris; et Bruxelles, J.-B. de Leeneer, 1699, in-8°.*

587. Les Adieux de Nicodème, solliciteur en cour de Rome pour madame de Guion, à son compère Bonnefoy. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

588. Les Adieux de Nicodème, solliciteur en cour de Rome pour madame de Guyon, à son compère Bonnefoy; et le retour de son voyage de Rome. — *(S. l.,) 1699, in-12. Pièce.*

589. Recueil de lettres, tant en prose qu'en vers, sur le livre intitulé : « Explication des maximes des saints ». — *(S. l.,) 1699, in-8°.*

590. (Lettre de convocation de l'Assemblée générale du clergé de France, datée du 16 novembre 1699, et commençant par ces mots :) De par le roi. Très-chers et très-amés... — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

591. Procès-verbal de l'assemblée provinciale de messeigneurs les évêques de la province d'Aix, tenue, par ordre du roi, à Aix dans le palais archiépiscopal le dixième janvier 1700. — *Paris, F. Muguet, 1700, in-4°. Pièce.*

592. Lettre à l'auteur des « Avis importants au R. P. recteur des Jésuites du Collége de Paris », ou Apologie du P. Bouhours. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Voyez le n° 531 ci-dessus.)

593. Le Père Bouhours, jésuite, convaincu de ses calomnies, anciennes et nouvelles, contre MM. de Port-Royal, ou Recueil des divers écrits faits contre ses deux lettres et d'autres libelles. Avec une réponse au nouvel écrit intitulé : « Lettre à l'auteur des Avis importants, etc., ou Apologie du Père Bouhours ». (Par le P. Quesnel.) — *(S. l.,) 1700, in-12.*

* Decretum. (2 junii 1700.)

(Mise à l'index de différents ouvrages relatifs aux controverses religieuses du temps, et, entre autres, du livre intitulé : « Problème ecclésiastique », dernier article de la page 73 ci-dessus.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Lettres patentes, du mois d'août 1700, données pour la levée du don gratuit de trois millions cinq cent mille livres accordé au roi par l'Assemblée générale du clergé de France tenue en ladite année.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Lettres patentes, pour imposer cent cinquante mille livres, suivant le département du clergé, pour le remboursement des sommes avancées par M. de Pennautier en 1700. (21 septembre 1700.)

(Voyez *ibidem*.)

* Mandatum eminentissimi cardinalis de Noailles, parisiensis archiepiscopi, ad censuram nuper a clero gallicano in comitiis latam Parisiis promulgandam. (3 nonas octobris 1700.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE; et ci-après, pour la censure du clergé contre le jansénisme, la section *Actes du clergé de France*.)

* Lettres patentes, du 19 juillet 1701, pour l'imposi-

tion et levée des sommes accordées à Sa Majesté, par le clergé de France, pour le secours extraordinaire au lieu et place de la capitation.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Lettre de M***, chanoine de B., à Mʳᵉ. T. D. A. (Signé : S. A. C. D.) — Cas de conscience, proposé par un confesseur de province touchant un ecclésiastique qui est sous sa conduite, et résolu par plusieurs docteurs de la Faculté de théologie de Paris. (Par EUSTACE. [20 juillet 1701.])

(Voyez, pour cette pièce et pour tous autres ouvrages de controverse relatifs au « Cas de conscience », la division THÉOLOGIE.)

* Déclaration du roi qui permet au clergé d'emprunter quatorze cent mille livres. Donnée à Versailles au mois d'août 1701....

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Mandatum illustrissimi ac reverendissimi D. D. episcopi meldensis (JAC.-BENIG. BOSSUET), ad censuram ac declarationem Conventus cleri gallicani, anni 1700, promulgandam in synodo diœcesana, die 1 septembris anni 1701.

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

594. (Lettre de convocation de l'Assemblée générale du clergé de France, datée du 8 mars 1702, et commençant par ces mots :)De par le roi. Très-chers et bien-amés, il nous a été fait... — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

* Mandatum illustrissimi ac reverendissimi domini D. episcopi-comitis cathalaunensis, paris Franciæ (LUDOVICO A NOAILLES), ad censuram et declarationem Conventus generalis cleri gallicani, anni 1700, promulgandam, in cœtu archidiaconorum, decanorum et promotorum ruralium; die tertia mensis maii anni 1702.

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Censure faite par monseigneur l'évêque d'Apt (FORESTA DE COLONGUE) d'un imprimé contenant la décision d'un Cas de conscience signé par quarante docteurs de Sorbonne. (4 février 1703.)

(Voyez *ibidem.*)

* Bref de N. S. Père le pape CLÉMENT XI, portant condamnation et défense de certaines feuilles imprimées sous ce titre : « Lettres de M., chanoine de B., à Mʳᵉ T. D. A. », etc.; « Cas de conscience, proposé par un confesseur de province touchant un ecclésiastique qui est sous sa conduite », etc... (12 février 1703.)

(Voyez *ibidem.*)

* Ordonnance de Son Éminence monseigneur le cardinal DE NOAILLES, archevêque de Paris, portant condamnation d'un imprimé intitulé : « Cas de conscience, proposé par un confesseur de province touchant un ecclésiastique qui est sous sa conduite...». (22 février 1703.)

(Voyez *ibidem.*)

595. Bref du pape CLÉMENT XI au roi très-chrétien. (13 février 1703.) — Arrêt du Conseil d'État du roi, portant défenses de composer, imprimer, ni débiter aucuns libelles sur les anciennes contestations concernant la doctrine de Jansénius. Du 5 mars 1703. — *Paris, imp. de F. Léonard, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet du « Cas de conscience ». — 1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques*, in-4°, tome X, fol. 215, division POLYGRAPHIE.)

* Judicium S. Facultatis theologicæ lovaniensis de octo articulis, inter alios, excerptis ex Casu conscientiæ in Sorbona a quadraginta doctoribus 20 julii 1702 subscripto, recenter vero Universitati lovaniensi palam notificato, et eidem Facultati theologicæ ex parte Mechliniensium archiepiscopi proposito. Lovani expeditum die 13 martii 1703.

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

* Mandement de monseigneur l'évêque de Clermont (SARRON DE CHAMPIGNY), portant condamnation d'un imprimé intitulé : « Cas de conscience, proposé par un confesseur de province touchant un ecclésiastique qui est sous sa conduite... ». (15 avril 1703.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Mandement de monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque de Poitiers (LA POYPE DE VERTRIEU), pour l'exécution du bref de N. S. P. le pape et des intentions de Sa Majesté au sujet des feuilles intitulées : « Cas de conscience » proposé par un ecclésiastique, etc. (18 avril 1703.)

(Voyez *ibidem.*)

* SSᵐⁱ. domini nostri D. CLEMENTIS, divina providentia papæ XI, damnatio et prohibitio quorumdam foliorum impressorum sub titulo : *Deux Lettres de M., chanoine de B., à Mʳᵉ. T. D. A.*, etc. *Cas de conscience, proposé par un confesseur de province touchant un ecclésiastique qui est sous sa conduite...* (13 februarii 1703.) — Ordonnance de monseigneur l'évêque et seigneur de Sarlat (PAUL DE CHAULNES [6 mai 1703]).

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt de la cour de parlement, qui reçoit M. le procureur général du roi appelant, comme d'abus, d'un Mandement de monseigneur l'évêque de Clermont, donné le 15 avril 1703, fait défenses de l'exécuter, et de recevoir, faire lire, publier et exécuter aucuns brefs, bulles ou constitutions du pape jusqu'à ce que le roi en ait ordonné la publication par lettres patentes vérifiées en la cour. Du 9 mai 1703.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour de parlement, qui reçoit M. le procureur général du roi appelant, comme d'abus, d'un mandement de monseigneur l'évêque d'Apt, donné le 4 février 1703, fait défenses de le vendre et imprimer, et à

toutes personnes de le lire, publier et exécuter; ordonne que tous les exemplaires seront supprimés au greffe de la cour. Du vingt-cinquième mai 1703.

(Voyez *ibidem.*)

596. Lettre d'un théologien à monseigneur le premier président dans le parlement de ***, touchant l'autorité de l'Église pour juger du sens des livres dogmatiques. (Signé : J. D. P. D. L. C. D. J. P. G. D. L. P. D. L. [20 juin 1703.]) — *Liége, D. Moumal, 1704, in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement, qui reçoit M. le procureur général du roi, appelant, comme d'abus, d'un mandement de M. l'évêque de Sarlat donné le 6 mai 1703, fait défense de l'exécuter et de recevoir, faire lire, publier et exécuter aucuns brefs, bulles ou constitutions du pape, jusqu'à ce que le roi en ait ordonné la publication par lettres patentes vérifiées en la cour. Du mercredi 27 juin 1703.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Ordonnance et instruction pastorale de monseigneur l'évêque de Chartres (Godet des Marais), au clergé et au peuple de son diocèse, portant condamnation d'un imprimé intitulé : « Cas de conscience, proposé par un confesseur de province touchant un ecclésiastique qui est sous sa conduite... ». (3 août 1703.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

597. Histoire de la sortie du P. Quesnel des prisons de l'archevêché de Malines. (12 septembre 1703.) — *(S. l.,) 1718, in-12.*

(On trouve, page 93 : *Lettre à l'auteur de l'«Histoire du cas de conscience».*)

* Mandement de monseigneur l'évêque-comte de Noyon, pair de France (claude-maur d'Aubigné), portant condamnation d'un imprimé intitulé : « Cas de conscience, proposé par un confesseur de province touchant un ecclésiastique qui est sous sa conduite... ». (30 septembre 1703.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Mandement de monseigneur l'évêque d'Apt (Foresta de Colongue), portant condamnation de la traduction du Nouveau Testament en français avec des Réflexions morales. (15 octobre 1703.)

(Voyez *ibidem.*)

* Mandement et instruction pour le diocèse d'Auch, sur le libelle intitulé : « Cas de conscience, proposé par un confesseur de province touchant un ecclésiastique qui est sous sa conduite... ». Imprimé par l'ordre exprès de monseigneur l'archevêque d'Auch pour l'instruction de son diocèse. (Signé : Daignant, vicaire général, etc. [30 octobre 1703.])

(Voyez *ibidem.*)

* Mandement de monseigneur l'évêque du Mans (louis de Tressan), sur le libelle intitulé : « Cas de conscience, proposé par un confesseur de province... ». (15 novembre 1703.)

(Voyez *ibidem.*)

598. Lettre du R. P. Quesnel, prêtre de l'Oratoire de Jésus, etc., à M. Van Susteren, vicaire général de M. l'archevêque de Malines, etc. (5 décembre 1703.) — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

599. Lettre du révérend Père Quesnel au révérend Père de La Chaise. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

600. Deux Lettres du R. P. Quesnel, prêtre, etc. Dont l'une est adressée à la mère de M. Vande Nessen, pasteur de Sainte-Catherine à Brusselle; et l'autre, à la mère de M. de Brigode; au sujet de la disgrâce de leurs fils persécutés pour la cause de Dieu et la défense de la vérité. (28 septembre 1703-10 février 1704.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

601. Réponse au mémoire présenté au roi, au mois de décembre MDCCIII, contre les docteurs exilés pour le « Cas de conscience ». — *(S. l.,) 1704, in-8°. Pièce.*

602. Lettre de M. de Tillemont à feu M. l'abbé de La Trappe jean-armand Boutellier de Rancé, avec la réponse dudit abbé à M. de Tillemont. — *(S. l.,) 1704, in-8°. Pièce.*

(Au sujet d'Arnauld et de l'évêque d'Alet.)

603. Lettre de M. Lenain de Tillemont au R. P. armand-jean Boutillier de Rancé, abbé de La Trappe, et les réponses de cet abbé. Avec un Discours préliminaire, des éclaircissements sur les faits qui y sont rapportés et plusieurs lettres et pièces justificatives. — *Nancy, J. Nicolai, 1705, in-12.*

604. Lettre d'un particulier à un ami, touchant celle qui court contre les prétendus Jansénistes sous ce titre : « Copie de la lettre du roi d'Espagne, écrite toute de sa main, à M. le marquis de Bedmar ». — *(S. l.,) 1704, in-8°. Pièce.*

605. Lettre du R. P. Quesnel au roi, au sujet des calomnies répandues contre lui par les Jésuites et leurs adhérents; avec une autre à un archevêque, sur le même sujet. — *Valenciennes, G.-F. Henry, 1704, in-12. Pièce.*

606. Lettre du R. P. Quesnel au roi, au sujet des calomnies répandues contre lui par les Jésuites et leurs adhérents; avec deux autres, l'une à M. le chancelier et l'autre à un archevêque, sur le même sujet. — *(S. l.,) 1704, in-8°. Pièce.*

607. Lettre du R. P. Quesnel à un archevêque, au sujet des calomnies répandues contre lui par les Jésuites et leurs adhérents, en lui envoyant une copie de sa Lettre au roi. — *(S. l.,) 1704, in-8°. Pièce.*

608. Lettre écrite au Père Quesnel, ci-devant prêtre de l'Oratoire de Jésus, pour servir de réponse à celle qu'il a écrite au roi. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

* Le P. Quesnel séditieux dans ses Réflexions sur le Nouveau Testament. (Par le P. Lallemand.)

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

* Ordonnance et instruction pastorale de monseigneur l'archevêque de Cambrai (Fenelon), au clergé et au peuple de son diocèse, portant condamnation d'un imprimé intitulé : « Cas de conscience, proposé par un confesseur de province... ». (10 février 1704.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Déclaration de la Faculté de théologie de l'Université de Douai, sur ce qu'on a avancé dans un « Cas de conscience », savoir : qu'il suffit d'avoir une soumission de respect et de silence pour ce que l'Église a décidé sur le fait de Jansénius. (10 février 1704.)

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

609. Décret de monseigneur l'archevêque de Malines (humbert-guillaume de Précipian), pour citer le P. Pasquier Quesnel, prisonnier fugitif. (13 février 1704.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-4°. Pièce.*

A. — *1704. — Bruxelles, in-12. Pièce.*

610. Déclaration et protestation du R. P. Quesnel, prêtre, etc., contre le placard affiché contre lui à Bruxelles le 15 février 1704. (3 mars 1704.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

B. — *(S. d.) — (S. l.,) in-12. Pièce.*

611. Motif de droit du R. P. Quesnel, divisé en deux parties : la Ire contenant les raisons qu'il a eues, et qu'il a encore, de suspecter et de récuser la personne et le tribunal de M. l'archevêque de Malines ; la IIe, où, sans le reconnaître pour juge, il répond sommairement aux faits calomnieux avancés contre lui, par le procureur d'office de la cour ecclésiastique dudit seigneur archevêque, dans le placard du 13 février dernier. — *(S. l.,) 1704, in-8°.*

* Ordonnance et instruction pastorale de monseigneur l'archevêque d'Arles (françois de Mailly) au clergé et au peuple de son diocèse, portant condamnation d'un imprimé qui a pour titre : « Cas de conscience, proposé par un confesseur de province... ». (3 mars 1704.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Ordonnance de monseigneur l'évêque de Marseille (ch.-gasp.-guill. de Vintimille Du Luc), portant condamnation d'un imprimé intitulé : « Cas de conscience, proposé par un confesseur de province... ». (7 mai 1704.)

(Voyez *ibidem.*)

* Ordonnance et instruction pastorale de monseigneur l'évêque de La Rochelle (étienne de Champflour) au clergé et au peuple de son diocèse, portant condamnation d'un imprimé intitulé : « Cas de conscience, proposé par un confesseur de province... ». (15 juin 1704.)

(Voyez *ibidem.*)

* Deliberatio sacræ Facultatis theologicæ parisiensis adversus libellum, cui titulus est : *Cas de conscience, proposé par un confesseur de province...* Habita die lunæ prima septembris 1704.

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

612. Lettre de M. Vivant, syndic de la Faculté de théologie, à M. Petit-Pied, docteur de Sorbonne, sur le résultat du *Prima mensis* du 1 sept. 1704. (14 septembre 1704.) Avec la Réponse de M. Petit-Pied à M. Vivant. (17 octobre 1704.) — *(S. l.,) 1704, in-8°. Pièce.*

(Au sujet du « Cas de conscience ».)

613. Lettre de M. Petit-Pied, docteur et professeur de Sorbonne, à M. son frère. (7 novembre 1704.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Pour lui annoncer son départ. — Affaire du « Cas de conscience » dont l'abbé Petit-Pied était signataire.)

614. Causa Quesnelliana, sive motivum juris pro procuratore curiæ ecclesiasticæ mechliniensis, actore contra P. Paschasium Quesnel, Oratorii berrulliani, in Gallia, presbyterum, citatum fugitivum. Cui dein accessit Sententia ab illustrissimo ac reverendissimo D. archiepiscopo mechliniensi, Belgii primate, etc., in Quesnellum lata. (10 novembris 1704.) — *Bruxellis, 1704, in-4°.*

A. — *1705. — Bruxellis, in-8°.*

615. Processus officii fiscalis curiæ ecclesiasticæ mechliniensis contra dominum Gabrielem Gerberon, ordinis S.-Benedicti congregationis S.-Mauri religiosum presbyterum, qui, e Gallia profugus, sub veste laïca et nomine ficto Augustini Kergré in Belgio per plures annos latitaverat. — *Bruxellis, typis viduæ P. van de Velde, (s. d.,) in-4°.*

(La condamnation du P. Gerberon est du 7 décembre 1704.)

616. Le Jansénisme dévoilé. Lettre d'un docteur de Sorbonne à un homme de qualité, sur le procès fait par monseigneur l'archevêque de Malines à Dom Gabriel Gerberon, moine bénédictin de la congrégation de Saint-Maur. — *Louvain, imp. de van de Velde, 1704, in-4°.*

A. — *1704. — Louvain, imp. de van de Velde, in-8°.*

B. — *1704. — Louvain, imp. de van de Velde, in-8°.*

617. Anatomie de la sentence de M. l'archevêque de Malines contre le P. Quesnel, où l'on en découvre les injustices et les nullités fondées sur les calomnies et les artifices de son fiscal et sur les défauts essentiels de la procédure. — *(S. l.,) 1705, in-12.*

618. Confession juridique de M. humbert-guillaume de Précipian, alors abbé de Bellevaux, maintenant archevêque de Malines. Bref du pape Innocent XI pour l'absolution de cet abbé. Problème moral et canonique sur ce sujet, proposé à M. Malo, chanoine et ancien official de Malines. (23 mai 1680-2 janvier 1705.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

619. Idée générale du libelle publié en latin sous ce titre : Motif de droit pour le procureur de la cour ecclésiastique de Malines, accusateur et partie contre le

P. Quesnel. Où sont exposés les artifices et les calomnies de ce libelle et les nullités de la sentence de M. l'archevêque de Malines; par le même P. Quesnel. Avec un Mémoire sur une Ordonnance de M. l'évêque d'Apt insérée dans le même Motif, etc. (7 mars 1705.) — *(S. l.,) 1705, in-12.*

(Voyez le n° 614 ci-dessus.)

* Lettre de monseigneur l'évêque de S.-Pons (Percin de Montgaillard) à monseigneur l'archevêque de Cambrai, où il justifie les XIX évêques qui écrivirent, en 1667, au pape et au roi au sujet des IV célèbres évêques d'Alet, de Pamiers, de Beauvais et d'Angers. (9 juin 1705.)

(Voyez, pour cette pièce et pour tous autres ouvrages de controverse relatifs aux instructions de l'archevêque de Cambrai sur le « Cas de conscience », la division THÉOLOGIE.)

620. Les Finances du parti janséniste, levées, dans la châtellenie de L'Isle en Flandre, au préjudice des pauvres, et dénoncées à MM. les administrateurs de la bourse charitable appelés communément les Pauvriseurs. — *Louvain, 1705, in-12. Pièce.*

* Sanctiss. domini nostri D. Clementis, divina providentia papæ XI, confirmatio et innovatio constitutionum Innocentii papæ X, et Alexandri papæ VII, adversus jansenianam hæresim editarum. Cum nonnullis declarationibus pro debita illarum observantia adjectis. (17 calendas augusti 1705.)

(Bulle *Vineam Domini sabaoth.*)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

621. (Lettre du roi à l'Assemblée du clergé de France, pour l'inviter à délibérer sur l'acceptation de la bulle *Vineam Domini sabaoth;* datée du 2 août 1705, et commençant par ces mots :) MM., sur les instances qui ont été faites de ma part... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Clero gallicano hæresium debellatori in comitiis generalibus anni 1705, ode.

(Voyez la division POÉSIE.)

622. Panegyricus clero gallicano dictus coram ejusdem cleri comitiis. Ab andrea Le Camus, Societatis Jesu sacerdote. In regio Ludovici-Magni collegio. — *Parisiis, vid. S. Bénard, 1705, in-12.*

* Lettres patentes du roi, qui permettent au clergé d'emprunter quatre millions deux cent mille livres à constitution au denier seize. Données à Marly, le 25 août 1705.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Lettres patentes, sur la constitution du pape en forme de bulle qui confirme et explique les constitutions des papes Innocent X et Alexandre VII sur le jansénisme. Avec la constitution du pape en forme de bulle. Données à Versailles le dernier août 1705.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du Conseil d'État, du 24 septembre 1705, pour le recouvrement du don gratuit accordé au roi par le clergé en ladite année...

(Voyez *ibidem.*)

* Mandement de Son Éminence monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, pour la publication de la constitution de notre Saint-Père le pape Clément XI, du 16 juillet 1705, contre le jansénisme. (30 septembre 1705.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Ordonnance de monseigneur l'archevêque-duc de Rheims (ch.-maur. Letellier), pour la publication de la constitution de notre Très-Saint-Père le pape Clément XI, du 16 de juillet 1705... contre l'hérésie janséniennne; avec quelques nouvelles déclarations... (15 octobre 1705.)

(Voyez *ibidem.*)

* Mandement de monseigneur l'évêque-duc de Laon, pair de France (louis de Clermont), pour la publication de la constitution de notre S. P. le pape Clément XI, du 16 juillet 1705, contre le jansénisme. (1[er] novembre 1705.)

(Voyez *ibidem.*)

* Mandement de monseigneur l'évêque-comte de Noyon, pair de France (claude-maur d'Aubigné), pour la publication de la constitution de notre Saint-Père le pape Clément XI du 16 juillet 1705. (12 novembre 1705.)

(Voyez *ibidem.*)

* Mandement de monseigneur l'évêque de Soissons (Brulart de Sillery, [25 novembre 1705]).

(Pour la publication de la bulle *Vineam Domini sabaoth.*)

(Voyez *ibidem.*)

* Mandement de monseigneur l'archevêque de Rouen, primat de Normandie (jacques-nicolas Colbert), pour la publication de la constitution de notre Saint-Père le pape Clément XI, du 16 juillet 1705, contre le jansénisme. (26 novembre 1705.)

(Voyez *ibidem.*)

* Ordonnance de monseigneur l'évêque d'Angers (Poncet de La Rivière), pour la publication de la constitution de notre Saint-Père le pape Clément XI, du 16 juillet 1705, contre le jansénisme. (14 décembre 1705.)

(Voyez *ibidem.*)

* Mandement de monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque de Chaalons, pair de France (gaston de Noailles), pour la publication de la constitution de notre Saint-Père le pape Clément XI, du 16 juillet 1705, contre le jansénisme. (15 décembre 1705.)

(Voyez *ibidem.*)

* Mandement de monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque d'Arras (guy de Sève de Rochechouart), pour la publication de la constitution de notre

S. Père le pape Clément XI, du 16 juillet 1705, contre le jansénisme. (23 décembre 1705.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Mandement de monseigneur l'illustrissime et révérendissime archevêque de Sens (Hardouin Fortin de La Hoguette).... pour la publication de la constitution de notre Saint-Père le pape Clément XI, du 16 juillet 1705, contre le jansénisme.

(Voyez *ibidem.*)

* Ordonnance de monseigneur l'évêque de Chartres (Godet des Marais) aux fidèles de son diocèse, pour la publication de la constitution de notre Saint-Père le pape Clément XI, du 16 juillet 1705, contre le jansénisme. (5 janvier 1706.)

(Voyez *ibidem.*)

* Ordonnance de monseigneur l'éminentissime cardinal de Janson, évêque-comte de Beauvais, pour la publication de la constitution de notre Très-Saint-Père le pape Clément XI, du 16 de juillet 1705... contre l'hérésie jansénienne, avec quelques nouvelles déclarations... (1er février 1706.)

(Voyez *ibidem.*)

* Mandement de monseigneur l'archevêque de Toulouse (jean-baptiste-michel Colbert), pour la publication de la constitution de notre Saint-Père le pape Clément XI, du 16 juillet 1705, contre le jansénisme. (18 février 1706.)

(Voyez *ibidem.*)

* Ordonnance et instruction pastorale de monseigneur l'archevêque-duc de Cambrai, prince du Saint-Empire, etc. (Fénelon), au clergé et au peuple de son diocèse pour la publication de la constitution de notre Saint-Père le pape Clément XI, du 17 juillet 1705, contre le jansénisme. (1 mars 1706.)

(Voyez *ibidem.*)

* Mandement de monseigneur l'évêque d'Alais (françois Chevalier de Saulx), pour la publication de la constitution de notre Saint-Père le pape Clément XI, du 16 juillet 1705, contre les défenseurs du livre de Jansénius intitulé *Augustinus.* (12 mars 1706.)

(Voyez *ibidem.*)

* Ordonnance de monseigneur l'évêque d'Apt (Foresta de Colongue, [15 mai 1706]).

(Pour la publication de la bulle *Vineam Domini sabaoth.*)

(Voyez *ibidem.*)

* Mandement de monseigneur l'évêque et seigneur de Bellay (françois Madot)... Pour la publication de la constitution de notre Saint-Père le pape Clément XI, du 16 juillet 1705, contre le jansénisme. (4 juillet 1706.)

(Voyez *ibidem.*)

623. Bref du pape Clément XI au roi très-chrétien, contre l'Assemblée du clergé de France tenue à Paris en l'année 1706. (31 août 1706.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

624. Lettre d'un abbé à son ami, sur la censure des propositions de l'Assemblée du clergé. (27 septembre 1706.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

* Mandement de monseigneur l'évêque de S.-Pons (Percin de Montgaillard), touchant l'acceptation de la bulle de N. S. P. le pape Clément XI sur le Cas signé par les xl docteurs, avec la justification des xxiii évêques qui, voulant procurer la paix à l'Église de France, en 1667, se servirent de l'expression du Silence respectueux pour marquer la soumission qui est due aux décisions de l'Église sur les faits non révélés; avec les moyens de rétablir à présent cette paix. (31 octobre 1706.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Lettres patentes, portant confirmation du contrat, passé le 13 avril 1707 entre le roi et le clergé de France, concernant l'aliénation, à titre d'engagement, de la ferme générale des postes jusqu'à concurrence de trente-trois millions de livres qui doivent être fournis au trésor royal en billets de monnaie procédant des constitutions qui seront faites par le clergé aux porteurs desdits billets. (Avril 1707.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

625. Preuves de la sincérité de l'acceptation de la bulle *Vineam Domini sabaoth*, faites par M. l'évêque de S.-Pons (Percin de Montgaillard), dans son Mandement, par les motifs de l'amour de la paix et de l'éloignement du schisme. Adressées à monseigneur l'archevêque de Narbonne, député dans l'Assemblée du clergé. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* Mandement de monseigneur l'évêque de Gap (Berger de Malissol), pour la publication de la constitution de notre Saint-Père le pape Clément XI, du 16 juillet 1705, contre le jansénisme. — Mandement de monseigneur l'archevêque de Besançon (de Grammont), portant condamnation de plusieurs livres. (3 juillet 1707.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Mandement de monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque de Nevers (édouard Bargedé)... (5 août 1707.)

(Pour la publication de la bulle *Vineam Domini sabaoth.*)

(Voyez *ibidem.*)

* Justification du silence respectueux, ou Réponse aux instructions pastorales et autres écrits de M. l'archevêque de Cambrai.

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

626. Réponse des religieuses de Port-Royal-des-Champs aux requêtes que les religieuses de Port-Royal de Paris ont présentées contre elles au roi et à Son Éminence M. le cardinal de Noailles, archevêque de Paris. — *(S. l.,) 1707, in-12.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-12.*

627. Requête des religieuses de Port-Royal-des-Champs à Son Éminence monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris. (20 octobre 1707.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

628. Requête présentée au roi par les religieuses du Port-Royal-des-Champs en mars 1707. — Requête présentée à S. É. monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, par les religieuses du Port-Royal-des-Champs au mois d'octobre 1707. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

629. Lettre à une dame, où l'on examine : 1° Si on doit craindre les excommunications injustes; 2° Si on doit les garder. Publiée à l'occasion de divers bruits d'excommunication qui se répandent à Brusselles et ailleurs. (15 novembre 1707.) — *(S. l. n. d.,) in-12.*

* Ordonnance de monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, du 18 novembre 1707, qui interdit les sacrements aux religieuses de Port-Royal-des-Champs.

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

630. Pièces concernant les religieuses de Port-Royal-des-Champs. I Lettre à M. Pollet, vicaire de S.-Nicolas-du-Chardonnet. II Lettre de M. Grenet, supérieur des religieuses de Port-Royal-des-Champs, à M. l'archevêque de Paris. III Requête des religieuses de Port-Royal-des-Champs au roi. IV Lettre des religieuses de Port-Royal-des-Champs aux religieuses de Port-Royal-de-Paris. — *(S. l.,) 17 janvier 1708, in-12. Pièce.*

* Bulle de N. S. P. le pape Clément XI à M. l'official de Paris. Sur l'affaire des religieuses de Port-Royal-des-Champs. Du 27 mars 1708.

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

631. Préservatif contre le venin d'un écrit intitulé : « Lettre à une dame, où l'on examine : 1° Si on doit craindre les excommunications injustes; 2° Si on doit les garder. Publiée à l'occasion de divers bruits d'excommunication qui se répandent à Bruxelles et ailleurs ». Par un docteur en théologie. — *(S. l.,) 1708, in-8°.*

(Voyez le n° 629 ci-dessus.)

632. Seconde Lettre à une dame sur l'excommunication injuste. Pour servir de réponse à un libelle intitulé : « Préservatif », etc. (1er avril 1708.) — *(S. l.,) 1708, in-8°. Pièce.*

A. — *1708. — (S. l.,) in-12. Pièce.*

633. Lettres à une dame sur l'excommunication injuste. Première Lettre, où l'on examine : 1° Si on doit craindre les excommunications injustes; 2° Si on doit les garder. Publiée à l'occasion de divers bruits d'excommunication qui se répandent à Brusselles et ailleurs. Seconde édition. — *(S. l.,) 1714, in-12.*

(Réimpression collective des n^os^ 629 et 632 ci-dessus, auxquels l'auteur a ajouté une Troisième Lettre.)

* Instruction pastorale de monseigneur l'archevêque-duc de Cambrai, prince du Saint-Empire, etc. (Fénelon), au clergé et au peuple de son diocèse, sur le livre intitulé : « Justification du silence respectueux », etc. (1er juillet 1708.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Bulle de N. S. P. le pape Clément XI, contre le « Nouveau Testament en français, avec des Réflexions morales sur chaque verset », à Paris, 1699. *(Ac aliter :)* « Abrégé de la morale de l'évangile, des actes des Apôtres, des épîtres de saint Paul, des épîtres canoniques et de l'apocalypse, ou Pensées chrétiennes sur le texte de ces livres sacrés; par le P. Quesnel ». A Paris, 1693 et 1694, et qui se vendent à Bruxelles chez Eugène Frix. (13 juillet 1708.)

(Voyez *ibidem.*)

634. Lettres des religieuses de Port-Royal-des-Champs au pape et au roi. Touchant une bulle du pape qui donne pouvoir d'éteindre le titre de leur abbaye et d'en disperser les religieuses dans des couvents étrangers. (25 novembre 1708.) — *(S. l.,) 1709, in-8°. Pièce.*

635. Lettres des religieuses de Port-Royal-des-Champs au pape, au roi et à MM. les cardinaux de Noailles et d'Étrées. Touchant les bulles de notre S. P. le pape Clément XI, du 27 mars 1708, portant suppression du titre de l'abbaye de Port-Royal-des-Champs et union des biens qui en dépendent au monastère de Port-Royal-de-Paris. (25 novembre-14 décembre 1708.) — *(S. l.,) 1709, in-12. Pièce.*

636. Du Refus de signer le formulaire, pour servir de réponse à un écrit qui a pour titre : « Second Préservatif ». — *(S. l.,) 1709, in-12.*

637. Règles de M. Nicole pour les temps d'épreuve et de persécution. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Mandement de Son Éminence monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, portant permission d'imprimer une Lettre de feu M. l'évêque de Meaux aux religieuses de Port-Royal. (15 avril 1709.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

638. Lettre de messire Jacques-Bénigne Bossuet, avant qu'il fût évêque, à la révérende Mère abbesse et religieuses de Port-Royal, touchant la signature du formulaire. Troisième édition. — *Paris, Delusseux, 1727, in-12.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Fontanieu, tome CCCXXIII, division POLYGRAPHIE.)

639. Lettre des religieuses de Port-Royal-des-Champs à Son Éminence monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, sur son Mandement du 15 d'avril 1709, et sur une Lettre qui y est jointe, attribuée à feu M. Bossuet avant qu'il fût évêque. (30 avril 1709.) — *(S. l.,) 1709, in-12. Pièce.*

640. Réflexions sur le « Mandement de Son Eminence monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, portant permission d'imprimer une Lettre de

feu M. l'évêque de Meaux aux religieuses de Port-Royal ». — *(S. l.,) 1709, in-12. Pièce.*

641. Lettre, où on fait voir que les Jansénistes ont tort de se prévaloir du Mandement de S. É. M. le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, du 15 avril 1709, par lequel il adopte une Lettre écrite autrefois par feu M. Bossuet, jeune docteur, pour les religieuses de Port-Royal, et où on démontre qu'ils avancent contre la vérité que cette Lettre contredit tous les principes de monseigneur l'archevêque de Cambray. (6 août 1709.) — *(S. l.,) 1710, in-12.*

642. Prière, ou Effusion de cœur sur l'enlèvement des religieuses de Port-Royal-des-Champs. (29 octobre 1709.) — *(S. l.,) 1710, in-8°. Pièce.*

A. — *1710.* — *(S. l.,) in-8°. Pièce.* (1 autre exemplaire dans la Réserve, relié avec le n° 79, page 11 ci-dessus.)

* Ode pindarique sur la destruction du monastère de Port-Royal-des-Champs. (Par JEAN ROUSSEAU.)

(Voyez la divison POÉSIE.)

643. Gémissement d'une âme vivement touchée de la destruction du saint monastère de Port-Royal-des-Champs. — *(S. l.,) 1710, in-12.*

(Par LE SESNE-D'ETEMARE et PIERRE BOYER, d'après le P. Lelong.)

A. — *1710.* — *(S. l.,) in-12.* (1 autre exemplaire dans la Réserve, relié avec le n° 79, page 11 ci-dessus.)

644. Second Gémissement d'une âme vivement touchée de la destruction du S. monastère de Port-Royal-des-Champs. — *(S. l.,) 1710, in-12. Pièce.*

645. Troisième Gémissement d'une âme vivement touchée de la destruction du monastère de Port-Royal-des-Champs. Seconde édition... — *(S. l.,) 1713, in-12.*

(Voyez également n°s 730-732 ci-après.)

A. — 2e éd. — *(S. l.,) 1713, in-12.*

646. Lettre d'une religieuse de S.-Julien d'Amiens. A madame l'abbesse du Port-Royal-de-Paris. Sur la mort d'une de ses Filles du Port-Royal-des-Champs, décédée dans ledit monastère de S.-Julien le 8 novembre 1709. (25 novembre 1709.) — *Paris, imp. de S. Langlois, 1709, in-12. Pièce.*

647. (Lettre de convocation de l'Assemblée générale du clergé de France, datée du 27 novembre 1709, et commençant par ces mots :) De par le roi. Très-chers et bien-amés, voulant ainsi... — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

648. Lettres contenant la justification des religieuses du Port-Royal-des-Champs, l'explication que quelques prélats de France ont donnée, dans la dernière Assemblée du clergé, à l'acceptation de la constitution de Clément XI du 16 juillet 1705, et l'examen des réflexions des Jésuites sur la protestation de MM. des Missions-Étrangères. (15 décembre 1709-6 janvier 1710.) — *(S. l.,) 1710, in-8°.*

649. Lettre de M. l'évêque de S.-Pons (PERCIN DE MONTGAILLARD) à monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, président de l'Assemblée du clergé. (27 février 1710.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement, sur deux imprimés en forme de brefs du pape, du 18 janvier 1710 : l'un, concernant le mandement et autres écrits de M. l'évêque de Saint-Pons ; l'autre, touchant le Traité de l'origine de la régale, composé par le sieur Audoul. Du 1er avril 1710.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

650. Rétractation et soumission du Père GERBERON, religieux bénédictin. (Avril 1712.) — Lettres du Père GERBERON à Son Éminence. (15 et 22 avril 1710.) — *Paris, Josse, 1710, in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques*, in-4°, tome VIII, fol. 231, division POLYGRAPHIE.)

A. — *(S. d.).* — *(S. l.,) in-12. Pièce.*

651. Réponse de l'évêque de S.-Pons (PERCIN DE MONTGAILLARD) à M***, sur ce qu'il lui a soutenu, dans plusieurs conversations, que tous ceux qui se sont servis du silence respectueux après les premières bulles des papes Innocent X et Alexandre VII étaient hérétiques et méritaient les qualifications de la dernière bulle *Vineam Domini sabaoth.* — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(On lit à la fin, écrit à la main : « Au mois de septembre 1710 ».)

652. Recueil de pièces concernant les religieuses de Port-Royal-des-Champs qui se sont soumises à l'Église. — *Paris, Imprimerie royale, 1710, in-4°.*

(L'Avertissement est du P. LALLEMANT, d'après le P. Lelong.)

A. — *1710.* — *Paris, Imprimerie royale, in-12.*

B. — *1711.* — *Paris, in-12.*

653. Lettre de Son Éminence monseigneur le cardinal DE NOAILLES, archevêque de Paris, aux religieuses de Port-Royal-des-Champs qui ne se sont point encore soumises (12 décembre 1710). Avec divers actes et lettres de celles qui sont rentrées dans l'obéissance à l'Église. — *Paris, L. Josse, 1711, in-12.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve.)

654. Avertissement sur les prétendues rétractations des religieuses de Port-Royal-des-Champs. — *(S. l.,) 1711, in-12.*

655. (Lettre de convocation de l'Assemblée générale du clergé de France, datée du 14 mars 1711, et commençant par ces mots :) De par le roi. Très-chers et bien-amés, les avances... — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

656. Conclusion capitulaire du chapitre de l'église de Paris, au sujet d'une lettre écrite au roi par messeigneurs les évêques de Luçon et de La Rochelle contre Son Éminence monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris. Extrait des registres des conclusions capitulaires de l'église métropolitaine de Paris. Du vendredi 24 avril 1711... — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

657. Extractum ex registris conclusionum capituli

insignis et metropolitanæ ecclesiæ parisiensis. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

658. Ad eminentissimum sanctæ romanæ Ecclesiæ cardinalem et reverendissimum in Christo Patrem, archiepiscopum parisiensem, D. D. Ludovicum-Antonium de Noailles. Supplicatio et denunciatio plurimorum parisiensis civitatis metropolitanæ ecclesiæ canonicorum, urbicorum parochorum, superiorum regularium et sacræ Facultatis parisiensis theologorum. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

* Ordonnance de Son Éminence le cardinal DE NOAILLES, archevêque de Paris, portant défense de lire certains écrits publiés sous le prétendu titre d'ordonnances et instructions pastorales attribués à MM. les évêques de Luçon et de La Rochelle, et de mandement de M. l'évêque de Gap. (28 avril 1711.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Dissertation théologique sur cette parole de S. Paul à Timothée: Gardez le dépôt, *Depositum custodi.*

(Sur la question de savoir s'il est permis à un évêque d'interdire à ses diocésains la lecture de mandements émanés d'un autre évêque. — A l'occasion du mandement du cardinal de Noailles contre ceux des évêques de Luçon et de La Rochelle.)

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

* Instruction pastorale de messeigneurs les évêques de Luçon (VALDERIES DE LESCURE) et de La Rochelle (ÉT. DE CHAMFLOUR) au clergé et au peuple de leurs diocèses, sur le livre intitulé : « Justification des Réflexions sur le Nouveau Testament », etc., composépar messire Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Meaux. (14 mai 1711.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

659. Relation des assemblées extraordinaires de la Faculté de la théologie d'Anière, établie dans la ville d'Onopolis, sur la rivière d'Amathie, entre les diocèses de Luçon et de La Rochelle. Contre le jansénisme. Avec une censure portée contre plusieurs livres pernicieux et infectés du poison de cette hérésie. (15 mai 1711.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

660. Lettre de monseigneur l'archevêque-prince d'Ambrun (BRULART DE GENLIS) à monseigneur l'évêque-comte de Gap. (13 juillet 1711.) — Réponse de monseigneur l'évêque-comte de Gap (BERGER DE MALISSOLES) à monseigneur l'archevêque-prince d'Ambrun. (28 juillet 1711.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

661. Lettre de M. l'abbé BOCHART DE SARON,... à M. l'évêque de Clermont, son oncle, dont l'original a été mis entre les mains de M. le cardinal de Noailles. — Modèle de la Lettre donnée par le P. LETELLIER à M. l'abbé Bochart de Saron pour être envoyée à M. l'évêque de Clermont. — *(S. l. n. d.,) in-8°, Pièce.*

A. — *(S. d.,) — (S. l.,) in-12. Pièce.*

662. Les Lettres de M. l'abbé BOCHART à M. l'évêque de Clermont, son oncle, et au R. P. Le Tellier, avec les Remarques sur les deux Lettres. — *(S. l.,) 1711, in-12. Pièce.*

663. Lettre d'un gentilhomme de province à un de ses amis, sur les deux Lettres de M. l'abbé Bochard. — *(S. l.,) 1711, in-12. Pièce.*

* Mandement de monseigneur l'évêque de Bethléem, revu, corrigé, augmenté de plus des deux tiers, accompagné de notes instructives et agréables, et publié de nouveau par ledit prélat. A l'occasion de la Lettre de M. l'abbé Bochard de Saron à monseigneur l'évêque de Clermont, son oncle.

(Voyez la division POÉSIE.)

664. Réflexions sur la Lettre de M. l'abbé Bochard au Père Le Tellier. — *(S. l.,) 1711, in-12. Pièce.*

665. L'intrigue découverte, ou Réflexions sur la Lettre de M. l'abbé Bochart de Saron à M. l'évêque de Clermont, et sur un modèle de lettre au roi. Avec quelques pièces concernant le différend d'entre M. le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, et les évêques de Luçon et de la Rochelle. — *(S. l.,) 1711, in-12.*

666. Récit d'une conversation entre le R. P. Le Tellier et l'abbé Bochard. — *(S. l.,) 1711, in-12. Pièce.*

667. Lettre à Son Éminence monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, touchant les artifices et les intrigues du Père Tellier et de quelques autres Jésuites contre Son Éminence. — *(S. l.,) 1711, in-12. Pièce.*

668. Lettre d'un curé de campagne à un Jésuite de ses amis, au sujet de leur interdiction. — *(S. l.,) 1711, in-12. Pièce.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-12. Pièce.*

669. Lettre d'un religieux du tiers-ordre de S.-François au R. P. Delaistre, supérieur de la maison professe des Jésuites à Paris. (Signé : F. GABRIEL DE SAINTE-MARIE.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Au sujet de la révocation, par le cardinal de Noailles, des pouvoirs donnés aux Jésuites.)

670. A notre cher Fils Louis-Antoine de Noailles, cardinal, prêtre de la sainte Église romaine du titre de Sainte-Marie-sur-la-Minerve, CLÉMENT, pape XI. (17 août 1711.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Français-latin.)

671. Lettre à Son Éminence monseigneur le cardinal de Noailles. (20 août 1711.) — *(S. l.,) 1711, in-12.*

A. — *1711. — (S. l.,) in-12.*

* Lettres patentes qui confirment et autorisent le contrat passé entre le roi et le clergé le 13 juillet 1711. Données à Versailles le 3 octobre 1711.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

672. Lettre de monseigneur l'évêque d'Agen (FRANÇOIS HÉBERT) à M. le comte de Pont-Chartrain. (15 octobre 1711.) — *(S. l.,) 1712, in-12.*

673. Lettre de monseigneur l'évêque d'Agen (FRANÇOIS HÉBERT) à messeigneurs les évêques de Luçon et de La Rochelle. — *(S. l.,) 1711, in-12.*

A. — *(S. d.)* Sur leur Lettre écrite au roi contre M. le cardinal de Noailles. — *(S. l.,) in-12.*

674. Lettre d'un avocat à un magistrat, sur la constitution que l'on demande à Rome contre le livre des Réflexions sur le Nouveau Testament. (10 novembre 1711.) — *(S. l. n. d.,) in-12.*

* Extrait des registres du Conseil d'État. (11 novembre 1711.)

(Révocation du privilége pour l'impression du Nouveau Testament du P. Quesnel.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Extrait des registres du Conseil d'État. (15 décembre 1711.)

(Révocation itérative du même privilége.)

(Voyez *ibidem.*)

675. Lettre d'un évêque de la province de Bordeaux à monseigneur l'évêque d'Agen. — *Liége, P. Marteau, 1711, in-12.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-12. Pièce.*

676. Les véritables et fausses Lettres de MM. l'évêque d'Agen (HÉBERT) et comte DE PONT-CHARTRAIN. (Décembre 1711.) — *Bruxelles, Frise, 1712, in-12. Pièce.*

677. Lettre de monseigneur le cardinal DE NOAILLES, archevêque de Paris, à monseigneur l'évêque d'Agen. (20 décembre 1711.) — *Paris, Vᵉ F. Muguet, 1712, in-8°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-12. Pièce.*

678. Epistola eminentissimi cardinalis NOALLII, archiepiscopi parisiensis, ad illustrissimum aginnensis ecclesiæ antistitem. — *Parisiis, vidua F. Muguet, 1712, in-8°. Pièce.*

(Traduction du n° précédent.)

679. Relation de ce qui s'est passé dans le différend qui est aujourd'hui entre messeigneurs les évêques de Luçon, de La Rochelle et de Gap, et monseigneur le cardinal de Noailles. — *(S. l.,) 1711, in-12.*

A. — *1711.* — *(S. l.,) in-12.*

* Explication apologétique des sentiments du Père QUESNEL dans ses Réflexions sur le Nouveau Testament. Par rapport à l'ordonnance de MM. les évêques de Luçon et de La Rochelle du 15 juillet 1710. (8 janvier 1712.)

(Voyez, pour cet ouvrage et pour tous autres, de pure controverse, relatifs à la même ordonnance, la division THÉOLOGIE.)

* Arrêt du parlement, sur les libelles répandus dans le royaume, touchant les affaires de religion. Du 3 février 1712.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

680. Mémoire à monseigneur le Dauphin sur les affaires présentes de l'Église, présenté par MM. les évêques de Laon (CLERMONT CHATTE DE ROUSSILLON) et de Laugres (FRANÇOIS DE CLERMONT-TONNERRE), pairs de France, le 3 février 1712. — *(S. l.,) 1712, in-12. Pièce.*

681. Mémoire de monseigneur le Dauphin pour notre Saint-Père le pape, imprimé par ordre exprès de Sa Majesté. — *Paris, Imprimerie royale, 1712, in-4°. Pièce.*

(2 autres exemplaires dans la Réserve; l'un dans le RECUEIL FONTANIEU, tome CCXXV, division POLYGRAPHIE; l'autre dans le RECUEIL CANGÉ, *Ordonnances militaires*, 27ᵉ boite, pièce 25ᵉ, division LÉGISLATION.)

A. — *1712.* — *Sur l'imprimé à Paris; Bourges, Vᵉ J.-J. Cristo, in-12. Pièce.*

682. Réflexions sur un écrit intitulé : « Mémoire de monseigneur le Dauphin pour N. S. P. le pape, imprimé par ordre exprès de Sa Majesté » (1ᵉʳ mai 1712). Avec une Déclaration du P. QUESNEL sur ce Mémoire (8 mai 1712). — *(S. l.,) 1712, in-8°. Pièce.*

A. — *1712.* — *(S. l.,) in-8°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL FONTANIEU, tome CCXXX, fol. 51, division POLYGRAPHIE.)

683. Bref de notre Saint-Père le pape (CLÉMENT XI) au roi, sur le Mémoire de monseigneur le Dauphin, présenté à Sa Sainteté par M. le cardinal de La Trémoïlle, de la part de Sa Majesté. Imprimé de l'ordre exprès du roi. (4 juin 1712.) — *Paris, Imprimerie royale, 1712, in-4°. Pièce.*

684. Réponse du cardinal DE NOAILLES au Mémoire que le roi lui a fait l'honneur de lui donner. — *(S. l.,) 1712, in-12. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement, sur un imprimé portant pour titre : « Réponse du cardinal de Noailles au Mémoire que le roi lui a fait l'honneur de lui donner. 1712 ». Du 15 juin 1712.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour de parlement, qui condamne au feu un libelle ayant pour titre : « Réflexions sur un écrit intitulé : Mémoire de monseigneur le Dauphin pour notre Saint-Père le pape, imprimé par ordre exprès de Sa Majesté. Avec une Déclaration du P. Quesnel sur ce Mémoire... » Du 17 juin 1712.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour l'ouvrage condamné, le n° 682 ci-dessus.)

* Dialogue entre le R. P. Le Tellier, confesseur du roi, le P. de La Rue et le P. de La Ferté, jésuites. Avec quelques autres vers. (8 juillet 1712.)

(Voyez la division POÉSIE.)

* Conseil tenu par les confesseurs interdits de la maison professe des Jésuites de Paris.

(Voyez *ibidem.*)

* Parallèle abrégé de l'histoire du peuple d'Israël et de l'histoire de l'Église. (29 août 1712.)

(Voyez la division HISTOIRE GÉNÉRALE.)

685. Seconde Lettre d'un évêque de la province de Bordeaux à monseigneur l'évêque d'Agen. (22 décembre 1712.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Voyez le n° 675 ci-dessus.)

686. Lettre du Père QUESNEL à N. S. P. le pape Clément XI, au sujet des Réflexions sur le Nouveau Testament, approuvées par S. É. monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, et dénoncées à S. S. par les Jésuites. — *(S. l.,) 1712, in-12. Pièce.*

A. — *1713.* — *(S. l.,) in-12. Pièce.*

687. Lettre de M. l'évêque de S.-Pons (PERCIN DE MONTGAILLARD) à notre S. Père le pape Clément XI. En latin et en français. Du vingt-huitième février 1713. Seconde édition. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement, portant condamnation et suppression d'un livre qui a pour titre : *Historiæ Societatis Jesu pars quinta, tomus posterior, ab anno Christi 1591 ad 1616, auctore Josepho Juvencio, Societatis ejusdem sacerdote, Romæ, 1710.* Du 24 mars 1713.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

688. Lettre de monseigneur l'évêque et duc de Langres (FRANÇ. DE CLERMONT-TONNERRE) au roi. Nouvelle édition. (29 avril 1713.) — *(S. l.,) 1714, in-12. Pièce.*

(Contre le recours à Rome dans l'affaire du Nouveau Testament du P. Quesnel.)

* Sanctissimi D. N. domini CLEMENTIS XI, divina providentia papæ XI, damnatio... Condamnation faite par N. Très-Saint Père le pape CLÉMENT XI de plusieurs propositions extraites d'un livre imprimé en français, et divisé en plusieurs tomes, intitulé : « Le Nouveau Testament en français, avec des Réflexions morales sur chaque verset », à Paris, 1699; et autrement : « Abrégé de la morale de l'évangile, des épitres canoniques et de l'apocalypse, ou Pensées chrétiennes sur le texte de ces livres sacrés », etc., à Paris, 1693 et 1694. (8 sept. 1713.)

(Bulle *Unigenitus.*)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

689. Lettre du Père DAUBENTON, jésuite, assistant du général, écrite de Rome, le 9 septembre 1713, au Père Croiset, aussi jésuite, à Avignon. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet de la bulle *Unigenitus.* — Apocryphe.)

690. Mandement de Son Éminence monseigneur le cardinal DE NOAILLES, archevêque de Paris, portant défense et condamnation du : « Nouveau Testament en français, avec des Réflexions morales sur chaque verset », etc. (28 septembre 1713.) — Premier Dialogue entre un vieux docteur, zélé janséniste, et un confident du cardinal de Noailles, au sujet du Mandement de ce cardinal, fait immédiatement avant que la bulle du pape contre le livre du Père Quesnel fût publique. — Second Dialogue entre un vieux docteur, zélé janséniste, et un confident du cardinal de Noailles, sur le dessein et les moyens d'empêcher l'acceptation de la bulle contre le livre du P. Quesnel. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

691. Lettre à un archevêque, contenant des règles et des réflexions touchant la constitution de N. S. Père le pape Clément XI du 8 septembre 1713. (18 octobre 1713.) — *(S. l.,) 1714, in-12. Pièce.*

692. Lettre d'une dame française au pape Clément XI, sur sa constitution contre le Nouveau Testament du Père Quesnel. (Signé : URSULE DE LA GRANGE. [21 octobre 1713.]) — *(S. l.,) 1713, in-12. Pièce.*

693. Lettre d'une dame de Paris au pape sur la constitution, du 8 septembre 1713, contre « Le Nouveau Testament avec des Réflexions morales ». Nouvelle édition. — *(S. l.,) 1714, in-12. Pièce.*

(Même pièce que la précédente.)

694. Lettre de M. l'abbé DE*** à madame la marquise de***. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Lettre ironique à une dame janséniste.)

695. Mémoire présenté à l'Assemblée du clergé, où il est parlé d'obliger le pape à rétracter sa constitution du 8 septembre 1713. (10 novembre 1713.) — *(S. l.,) 1714, in-12. Pièce.*

696. Mémoire présenté à l'Assemblée du clergé sur la constitution *Unigenitus* du 7 (*sic*, 8) septembre 1713. S'il est à propos de se contenter d'explications pour la recevoir. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *1713.* — *(S. l.,) in-12. Pièce.*

B. — *1714.* 3e éd. — *(S. l.,) in-12. Pièce.*

* Mémoires pour servir à l'examen de la constitution du pape contre « Le Nouveau Testament en français, avec des Réflexions morales ». (Par le P. QUESNEL. [11 novembre 1713.])

(Voyez, pour cet ouvrage et pour tous autres relatifs à l'examen purement dogmatique de la bulle *Unigenitus*, la division THÉOLOGIE.)

697. Mémoire pour les évêques assemblés au sujet de la constitution du 8 septembre 1713. Où l'on examine s'il est permis de condamner des propositions véritables et orthodoxes, à cause de l'abus. (29 novembre 1713.) — *(S. l.,) 1714, in-12.*

698. Les Plaintes de madame URSULE DE LA GRANGE à l'Église de France. (2 décembre 1713.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* Recueil de poésies de différents auteurs faites au sujet de la constitution de N. S. P. le pape, portant condamnation des Réflexions du Père Quesnel sur le Nouveau Testament. (Décembre 1713.)

(Voyez la division POÉSIE.)

699. Lettre du Père QUESNEL à nos seigneurs les

cardinaux, archevêques et évêques de France, assemblés à Paris au sujet de la constitution du 8 septembre 1713. (La veille de l'Épiphanie 1714.) — *(S. l.,) 1714, in-12. Pièce.*

700. Lettre d'un évêque de France à monseigneur le cardinal Fabroni sur la constitution *Unigenitus.* (Signé : CHARLES, évêque de **. [10 janvier 1714.]) — *(S. l.,) 1714, in-12.*

A. — *1714. — Rome, chez les Frères Mineurs, in-12.*

701. Seconde Lettre du Père QUESNEL, au sujet de la constitution, à un des évêques de l'Assemblée. Pour lui exposer les sentiments du pape S. Grégoire-le-Grand touchant ce que les évêques doivent à la justice et à l'innocence. (15 janvier 1714.) — *(S. l.,) 1714, in-12. Pièce.*

(Voyez le n° 699 ci-dessus.)

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-12. Pièce.*

702. Dissertation sur la constitution du 8 septembre 1713, où l'on examine : I Si une grande Église, comme celle de France, est obligée d'accepter purement et simplement toutes les constitutions dogmatiques des papes, ou si elle a le droit de modifier, ou même de rejeter entièrement celles de ces constitutions qu'elle n'approuverait pas. II Si l'Église de France doit user de ce droit à l'égard de la nouvelle constitution. (22 janvier.) — *(S. l.,) 1714, in-12.*

703. Dissertation du droit des évêques touchant la réception des bulles, à l'occasion de la constitution du 8 septembre 1713. En trois parties. Seconde édition. — *(S. l.,) 1714, in-12.*

704. Écrit théologique par demandes et par réponses, sur la manière de recevoir les constitutions dogmatiques des souverains pontifes. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

705. Réflexions désintéressées sur la constitution du pape Clément XI, qui condamne le Nouveau Testament du Père Quesnel, dans lesquelles on examine les droits du pape, les libertés de l'Église gallicane, les plaintes des Augustiniens, et les différents remèdes qu'on y peut apporter. On a ajouté à ces Réflexions la constitution du pape et les pièces les plus essentielles des différents partis sur cette matière. — *Amsterdam, chez les frères Châtelain, 1714, in-8°.*

706. Entretien d'un évêque et d'un magistrat. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-8°. Pièce.*

* Entretien d'un curé et d'un avocat sur l'écrit intitulé : « La Constitution *Unigenitus,* en quatre colonnes ».

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

707. Lettre de M. l'abbé de Sept-Fons (F. JOSEPH) à un de ses amis. (2 février 1714.) — *Paris, imp. de Vᵉ Morcau, 1714, in-4°. Pièce.*

(Désaveu de deux ouvrages publiés sous le nom de : Un solitaire de Sept-Fons.)

* Lettres patentes sur la constitution du pape en forme de bulle, portant condamnation d'un livre intitulé : « Le Nouveau Testament en français, avec des Réflexions morales sur chaque verset », imprimé à Paris, en 1699, ou « Abrégé de la morale de l'évangile, des actes des Apôtres », etc., à Paris en 1693 et 1694. Données à Versailles, le 14 février 1714; avec la constitution en forme de bulle...

(Voyez la division LÉGISLATION.)

708. Mandement de monseigneur l'archevêque de Tours (MATHIEU-ISORÉ D'HERVAULT, [15 février 1714]). — Lettre à monseigneur l'archevêque de Tours. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Au sujet de la constitution *Unigenitus.*)

709. Lettre à monseigneur l'archevêque de Tours. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

710. Résolution de quelques doutes sur le devoir des docteurs de Sorbonne par rapport à l'enregistrement de la constitution de N. S. P. le pape Clément XI du 8 septembre 1713. (22 février 1714.) — *(S. l.,) 1714, in-12.*

* Lettre pastorale et mandement de Son Éminence monseigneur le cardinal DE NOAILLES, archevêque de Paris, au sujet de la constitution de N. S. P. le pape du 8 septembre 1713. (25 février 1714.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

711. Lettre (première-seconde) sur les sentiments de M. le cardinal de Noailles. — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

* Decretum sacræ Facultatis theologiæ parisiensis super constitutione S. D. N. papæ Clementis XI lata adversus librum, cui titulus est gallice : *Le Nouveau Testament en français, avec des Réflexions morales,* etc., quæ incipit *Unigenitus,* recipienda et observanda. Die Jovis prima mensis martii 1714.

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

712. Relation de ce qui s'est passé en Sorbonne à l'occasion de la constitution *Unigenitus* en 1714. — *(S. l.,) 1714, in-12.*

713. Relation des délibérations de la Faculté de théologie de Paris au sujet de l'acceptation de la bulle *Unigenitus,* avec une Relation particulière des assemblées de la maison de Sorbonne pour l'élection d'un professeur à la place de M. Witasse. — *(S. l.,) 1714, in-12.*

(Par l'abbé DE LA MORLIÈRE, d'après Barbier.)

* Lettre pastorale et mandement de monseigneur l'évêque de Boulogne (PIERRE DE LANGLE), au sujet de la constitution de notre Saint-Père le pape du 8 septembre 1713. (12 mars 1714.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Lettre pastorale et mandement de monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque-comte de Chaalons, pair de France (GASTON DE NOAILLES), au sujet de

la constitution de notre Saint-Père le pape du 8 septembre 1713. (15 mars 1714.)

(Voyez *ibidem.*)

714. Bref de notre S.-Père le pape CLÉMENT XI, du 17 de mars 1714, aux cardinaux, archevêques et évêques de France, assemblés à Paris en mil sept cent treize et mil sept cent quatorze, sur l'acceptation qu'ils ont faite de la constitution de Sa Sainteté, du 8 de septembre 1713, contre le livre des Réflexions morales sur le Nouveau Testament en français imprimé à Paris en 1693 et 1699, etc. — *Paris, V^e F. Muguet, 1714, in-4°. Pièce.*

(On trouve imprimé à la suite : *Lettre de MM. les agents généraux du clergé de France à nosseigneurs les prélats du royaume en leur adressant le Bref de Sa Sainteté du 17 de mars* 1714. [10 avril 1714.])

* Lettre pastorale, ou Mandement de monseigneur l'évêque de Bayonne (ANDRÉ DRUILLET), au sujet de la constitution de notre Saint-Père le pape du 8 septembre 1713. (22 mars 1714.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Mandement et instruction pastorale de monseigneur l'évêque de Rennes (TURPIN CRISSÉ DE SANSAY), au sujet de la constitution de N. Saint-Père le pape Clément XI, du 8 septembre 1713, contre le livre des Réflexions morales sur le Nouveau Testament. (23 mars 1714.)

(Voyez *ibidem.*)

715. Lettre à monseigneur l'évêque de Châlons-sur-Marne. Au sujet de son Mandement sur la constitution du pape portant condamnation de 101 propositions du Nouveau Testament du P. Quesnel. — Décret fait et publié par ordre de notre Saint-Père le pape Clément XI, portant condamnation des mandements de Son Éminence monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, et de monseigneur l'archevêque de Tours, au sujet de la constitution de Sa Sainteté du 8 de septembre 1713. Le lundi 26 de mars 1714. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-8°. Pièce.*

716. Nouvelle Lettre à monseigneur l'évêque de Châlons, sur le décret qu'il a reçu de Rome, et sur la Lettre qu'il a reçue du Père Quesnel. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

717. Lettre du R. P. POUGET, prêtre de l'Oratoire, docteur de Sorbonne, abbé de Chambon, écrite à S. É. monseigneur le cardinal de Noailles, le 27 mars 1714. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

* Ordonnance de monseigneur l'archevêque et primat de Narbonne (LEGOUX DE LA BERCHÈRE), pour la publication de la constitution de notre Saint-Père le pape Clément XI, du 8 septembre 1713, portant condamnation d'un livre intitulé : « Le Nouveau Testament en français, avec des remarques morales sur chaque verset », etc., à Paris, 1699; et, autrement : « Abrégé de la morale de l'évangile, des épîtres canoniques », etc. (5 avril 1714.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

718. Réflexions sur l'instruction pastorale proposée à tous les prélats du royaume, sous le nom de l'assemblée tenue à Paris en 1713 et 1714, sur l'acceptation de la constitution en forme de bulle de notre Saint-Père le pape Clément XI du 8 septembre 1713. — *(S. l.,) 12 avril 1714, in-12.*

719. Considérations sur l'instruction pastorale de la dernière assemblée du clergé, où l'on examine : I La mauvaise foi, II Les erreurs grossières, III Le préjugé de l'autorité ecclésiastique dans les circonstances de cette affaire. — *(S. l.,) 1714, in-12.*

720. Réponse du P. QUESNEL à une religieuse, au sujet de l'instruction pastorale des quarante évêques. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

* Ordonnance de monseigneur l'archevêque d'Alby (HENRI DE NESMOND), pour la publication de la constitution de notre Saint-Père le pape Clément XI, du 8 septembre 1713, portant condamnation de plusieurs propositions extraites d'un livre imprimé en français, et divisé en plusieurs tomes, intitulé : « Le Nouveau Testament en français, avec des Réflexions morales sur chaque verset », à Paris, 1699; et, autrement : « Abrégé de la morale de l'évangile, des épîtres de S. Paul, des épîtres canoniques, etc., ou Pensées chrétiennes sur le texte de ces livres sacrés », à Paris, 1693 et 1694, etc. (17 avril 1714.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Mandement de monseigneur l'évêque de Meaux (HENRI DE BISSY), pour la publication de la bulle de notre S. P. le pape Clément XI du 8 de septembre 1713, et qui commence : *Unigenitus Dei filius*, etc. (25 avril 1714.)

(Voyez *ibidem.*)

* Mandement de M. le vicaire général de monseigneur François de Mailly, archevêque de Reims, premier pair de France... etc. Pour la publication de la bulle de notre Saint-Père Clément XI, qui commence par ces mots : *Unigenitus Dei filius*, contre le livre des Réflexions morales sur le Nouveau Testament... (Signé : DU VAU. [27 avril 1714.])

(Voyez *ibidem.*)

* Mandement de monseigneur l'évêque d'Amiens (PIERRE SABATIER), pour la publication de la constitution de N. S. P. le pape Clément XI du 8 septembre 1713. (30 avril 1714.)

(Voyez *ibidem.*)

721. Lettre à Son Éminence monseigneur le cardinal de Rohan, au sujet du Bref de N. S.-P. le pape, du 17 mars 1714, adressé aux cardinaux, archevêques et évêques de France. (1^er^ mai 1714.) — *(S. l.,) 1714, in-12.*

A. — *1714. — Cologne, P. Marteau, in-12. Pièce.*

722. Remarques sur le Bref de N. S.-Père le pape Clément XI, du 17 mars 1714, adressé à M. le cardinal de Rohan et aux évêques assemblés à Paris. — *(S. l.,) 1714, in-12. Pièce.*

723. Mémoire sur la publication de la bulle *Unigenitus* dans le Pays-Bas, où l'on expose les raisons qui doivent empêcher de permettre cette publication. Avec la Lettre pastorale de M. le cardinal DE NOAILLES, les lettres de cette Éminence et de MM. les archevêques et évêques qui lui sont unis, au pape et au roi, et la protestation ou opposition de M. HULOT, docteur de Sorbonne. (14 janvier-2 mai 1714.) — *(S. l.,) 1714, in-12 Pièce.*

* Mandement de monseigneur l'évêque et comte de Châlon (FRANÇOIS MADOT), pour l'acceptation et publication de la constitution de notre Saint-Père le pape Clément XI du 8 septembre 1713, qui commence par ces mots : *Unigenitus Dei filius*, etc., portant condamnation de cent et une propositions extraites d'un livre imprimé en français, et divisé en plusieurs tomes, intitulé : « Le Nouveau Testament en français avec des Réflexions morales sur chaque verset », etc, à Paris, 1699... avec prohibition tant de ce livre que de tous les autres qui ont paru ou qui paraîtront à l'avenir pour sa défense. (2 mai 1714.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Mandement de monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque de Toulon (LOUIS DE LA TOUR DU PIN DE MONTAUBAN), pour la publication de la constitution en forme de bulle de notre Saint-Père le pape Clément XI portant condamnation d'un livre intitulé : « Le Nouveau Testament en français, avec des Réflexions morales sur chaque verset », à Paris 1699; et autrement : « Abrégé de la morale de l'évangile, des épîtres de S.-Paul, etc., ou Pensées chrétiennes sur ces livres saints », à Paris, 1693-1694, et de 101 propositions extraites de ce livre. Avec la même constitution en latin et en français, une instruction pastorale sur la même constitution, et quelques actes concernant l'acceptation de la bulle et de l'instruction. (2 mai 1714.)

(Voyez *ibidem.*)

* Mandement de monseigneur l'évêque d'Elne (JEAN-HERVEE BASAN DE FLAMENVILLE, [7 mai 1714]

(Pour la publication de la bulle *Unigenitus.*)

(Voyez *ibidem.*)

724. Lettre de M** à M**, sur un projet d'acceptation de la bulle *Unigenitus*, relative à des explications que l'on y donnerait dans un mandement. (Mai 1714.) — *(S. l. n. d.,) in-12.*

725. Mémoire en forme de lettre, sur le projet d'une acceptation de la bulle *Unigenitus*, relative à des explications contenues dans un mandement. Seconde édition... (7 mai 1714.) — *(S. l.,) 1714, in-12. Pièce.*

(Même pièce que la précédente.)

726. Lettre d'un théologien catholique à un de ses amis, sur l'acceptation relative, ou sur les explications que quelques prélats prétendent être en droit de donner aux constitutions dogmatiques du Saint-Siége avant que de les accepter. (15 mai 1714.) — *(S. l.,) 1714, in-8°. Pièce.*

727. Réponse d'un évêque à la question d'un magistrat : S'il n'est pas vrai que, dans l'Assemblée de 1713 et 1714, il a reçu la constitution *Unigenitus* avec relation? — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

728. Dissertation dans laquelle on établit des principes généraux pour juger de la constitution, et où l'on démontre d'une manière géométrique qu'on ne peut la recevoir absolument, même avec des explications. — *(S. l.,) 1714, in-12.*

A. — *1716.* — *(S. l.,) in-12.*

729. Lettre d'un solitaire au pape Clément XI, traduite du latin. — *(S. l.,) 1714, in-8°. Pièce.*

730. Quatrième Gémissement d'une âme vivement touchée de la constitution de N. S.-P. le pape Clément XI du 8 septembre 1713. — *(S. l.,) 1714, in-12.*

(Par l'abbé LE SESNE-D'ÉTEMARE et P. BOYER, d'après le P. Lelong.)

731. Premier Gémissement d'une âme vivement touchée de la destruction du saint monastère de Port-Royal-des-Champs. Seconde édition. 1714. — Second Gémissement d'une âme vivement touchée de la destruction du S. monastère de Port-Royal-des-Champs. Seconde édition. 1713. — Troisième Gémissement d'une âme vivement touchée de la destruction du monastère de Port-Royal-des-Champs. Troisième édition. 1717. – Quatrième Gémissement d'une âme vivement touchée de la constitution de N. S.-P. le Pape Clément XI du 8 septembre 1713. 1714. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

(Réimpression collective des nos 643-645 et 730 ci-dessus.)

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-12.* (Réimpression des 2 premiers Gémissements.)

B. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-12.* (Le « Premier Gémissement » porte 3e *édition* et la date de 1739; le « Second Gémissement » est sans titre; le « Troisième Gémissement » porte 4e *édition* et la date de 1734; et le « Quatrième Gémissement » porte 2e *édition* et la date de 1724.)

732. Les Gémissements d'une âme vivement touchée de la destruction du saint monastère de Port-Royal-des-Champs. Troisième édition, plus correcte que les précédentes. — *(S. l.,) 1734-1735, in-12.*

(Même ouvrage que le n° précédent.)

A. — 3e éd. — *(S. l.,) 1734, in-12.* (Les 12 premières pages, seules, ont été réimprimées.)

* Second Mandement de monseigneur l'évêque de Bethléem, de l'an 1714. Enrichi de plusieurs notes instructives et agréables.

(Voyez la division POÉSIE.)

733. Lettres d'un abbé à un évêque, où l'on démontre l'équité de la constitution *Unigenitus*, etc., et qui peuvent servir de réponse aux libelles qui ont paru contre cette constitution. — *Paris, N. Le Clerc, 1714, in-8°.*

A. — *1714.* — *Lyon, J. Lions et L. Bruyset, in-8°.*

B. — *1715.* Nouvelle éd. — *Paris, N. Le Clerc, in-8°.*

C. — *1715.* 3e éd. — *Paris, N. Le Clerc, in-8°.*

734. Les Dispositions intérieures d'un véritable ca-

tholique, au sujet de la constitution. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Le titre courant porte : *Lettre à un indifférent.*)

735. La Conduite extérieure d'un véritable catholique, au sujet de la constitution. Lettre à un provincial. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

736. Discours de monseigneur l'évêque d'Angers (PONCET DE LA RIVIÈRE), prononcé au synode tenu à Angers le 16 mai 1714. — *Angers, O. Avril, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

* Mandement et instruction pastorale de monseigneur l'illustrissime et révérendissime FRANÇOIS BOCHART DE SARON, évêque de Clermont, pour la publication de la constitution en forme de bulle de notre Saint-Père le pape Clément XI, portant condamnation de plusieurs propositions extraites d'un livre imprimé en français et divisé en plusieurs tomes, intitulé : « Le Nouveau Testament en français, avec des Réflexions morales sur chaque verset », à Paris 1699 ; et autrement : « Abrégé de la morale de l'évangile, des épîtres de saint Paul, des épîtres canoniques, etc., ou Pensées chrétiennes sur le texte de ces livres sacrés », à Paris, 1693 et 1694, etc. Avec la même constitution en latin et en français, et autres actes concernant son exécution et sa publication. (1 juin 1714.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Mandement et instruction pastorale de monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque-comte de Noyon, pair de France (CHATEAUNEUF DE ROCHEBONNE), pour la réception et la publication de la constitution de notre Saint-Père le pape Clément XI, portant condamnation de plusieurs propositions extraites d'un livre, imprimé en français et divisé en plusieurs tomes, intitulé : « Le Nouveau Testament en français, avec des Réflexions morales sur chaque verset », à Paris 1699 ; et autrement : « Abrégé de la morale de l'évangile, des épîtres de saint Paul, des épîtres canoniques, etc., ou Pensées chrétiennes sur le texte de ces livres sacrés » ; à Paris 1693 et 1694, etc. Avec la même constitution en latin et en français, et l'acte d'acceptation qui en a été faite par l'assemblée des cardinaux, archevêques et évêques tenue à Paris en l'année 1713 et 1714. (1[er] juin 1714.)

(Voyez *ibidem.*)

737. Lettre de monseigneur l'évêque de Montpellier (COLBERT DE CROISSY) à M. de La Vrillière. (5 juin 1714.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

A. — *1715.* Au sujet de la constitution *Unigenitus.* — *(S. l.,) in-8°. Pièce.*

* Ordonnance de monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque et comte de Beauvais, pair de France (FRANÇ.-HONORAT-ANT. DE BEAUVILLIER DE SAINT-AIGNAN), pour la publication de la constitution de notre Saint-Père le pape Clément XI, portant condamnation de plusieurs propositions extraites d'un livre imprimé en français, intitulé : « Le Nouveau Testament en français, avec des Réflexions morales sur chaque verset », à Paris 1699 ; et autrement : « Abrégé de la morale des évangiles, des épîtres de saint Paul, des épîtres canoniques, etc., ou Pensées chrétiennes sur le texte de ces livres sacrés », à Paris, 1693 et 1694.

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

738. Discours de monseigneur l'évêque et comte de Beauvais, pair de France (BEAUVILLIER DE SAINT-AIGNAN), au sujet de la publication de la constitution de notre Saint-Père le pape Clément XI, *Unigenitus Dei filius...* prononcé dans la conférence ecclésiastique du clergé de la ville de Beauvais, tenue au palais épiscopal le 14 juin 1714. — *Beauvais, P. Desjardins, 1714, in-4°. Pièce.*

* Mandement et instruction pastorale de monseigneur l'évêque de Metz (DU CAMBOUT DE COISLIN), pour la publication de la constitution de N. S.-P. le pape, du 8 septembre 1713. (20 juin 1714.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Mandement et instruction pastorale de monseigneur l'archevêque-duc de Cambrai (FÉNELON) au clergé et au peuple de son diocèse soumis à Sa Majesté impériale. Pour la réception de la constitution *Unigenitus* de N. S.-P. le pape Clément XI, du 8 septembre 1713, qui condamne le livre des Réflexions morales du Père Quesnel sur le Nouveau Testament et 101 propositions qui en sont extraites. (29 juin 1714.)

(Voyez *ibidem.*)

739. Lettre pastorale et mandement de Son Éminence monseigneur le cardinal DE NOAILLES, archevêque de Paris, au sujet de la constitution de notre Saint-Père le pape, du 8 septembre 1713. (25 février 1714.) — Lettre à M. le cardinal de Noailles, pour lui demander des éclaircissements sur son nouveau mandement. — Lettre à un évêque, où l'on apporte les raisons pourquoi M. le cardinal de Noailles doit accepter la constitution. — Lettre d'un évêque, où l'on apporte les raisons pourquoi M. le cardinal de Noailles n'acceptera pas la constitution. (4 juillet.) — Decretum... Décret fait et publié par ordre de notre Saint-Père le pape CLÉMENT XI, portant condamnation des mandements de Son Éminence monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, et de monseigneur l'archevêque de Tours, au sujet de la constitution de Sa Sainteté, du 8 septembre 1713. Le lundi 26 de mars 1714. — Copie de la réponse de monseigneur le cardinal PAULUCCI à monseigneur le cardinal de Noailles, qui lui avait envoyé son mandement. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

740. Mandement et instruction pastorale de monseigneur l'évêque de Metz (DU CAMBOUT DE COISLIN), pour la publication de la constitution de N. S.-P. le pape, du 8 septembre 1713. (20 juin 1714.) Avec l'Arrêt du Conseil d'État du roi qui supprime ce Mandement (5 juillet 1714), et un avertissement sur ces deux pièces. — *(S. l.,) 1714, in-12.*

741. Lettre de monseigneur l'évêque de Chaalons-sur-Marne (GASTON DE NOAILLES) à monseigneur l'évêque de ***, sur le projet d'une acceptation de la bulle, relative à des explications. De Chaalons, le 17 juillet 1714. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

742. Lettre de monseigneur l'évêque de Montpellier (COLBERT DE CROISSY) à monseigneur le cardinal de Noailles, sur le projet d'une acceptation de la bulle, relative à des explications. (20 août 1714.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Extrait des registres du Conseil d'État privé du roi. (27 août 1714.)

(Révocation du privilége pour l'impression du livre : « De l'Action de Dieu sur ses créatures ».)

(Voyez la division LÉGISLATION; et, pour le livre « De l'Action de Dieu », la division THÉOLOGIE.)

743. Lettre à M. Joly de Fleury, premier avocat général du parlement, touchant le décret du cardinal del Giudice, daté de Marly (*sic*) le 30 juillet 1714. (12 octobre 1714.) — *(S. l.,) 1715, in-12. Pièce.*

(Au sujet de l'ouvrage de Denis Talon ayant pour titre : « Traité de l'autorité des rois sur l'administration de l'Église », condamné par l'inquisition d'Espagne. — Voyez ci-après, pour l'ouvrage de Talon, la section : *Rapports de l'Église avec l'État en France.*)

744. Mémoire où l'on examine s'il est permis à ceux qui croient la constitution *Unigenitus* erronée, de la lire, ou de la faire lire publiquement par soumission pour les supérieurs. (15 nov. 1714.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Réimpression faite en 1729.)

745. Maximes abrégées sur les décisions de l'Église, avec plusieurs préjugés légitimes contre la constitution *Unigenitus* et son acceptation prétendue. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

746. Mémoire d'un avocat, présenté à M. Amelot, conseiller d'État, au sujet de son voyage à Rome. (28 novembre 1714.) — *(S. l.,) 1714, in-8°. Pièce.*

A. — *1715.* Nouvelle édition avec un Avis sur la méthode de l'auteur, et des remarques sur son Mémoire. — *(S. l.,) in-8°. Pièce.*

747. Recueil des mandements des prélats qui n'ont point reçu la constitution de N. S.-Père le pape Clément XI au sujet du Nouveau Testament du P. Quesnel, ensemble les Lettres contre ces mandements et autres pièces curieuses. — *(S. l.,) 1714, in-12.*

748. Recueil de pièces touchant les prélats qui refusent d'accepter la constitution *Unigenitus* de notre Saint-Père le pape Clément XI, du huitième septembre 1713, portant condamnation du Nouveau Testament du Père Quesnel. — *(S. l.,) 1714, in-12.*

(Ce recueil se compose des pièces cataloguées sous les n^os^ 691, 709, sous l'* qui suit immédiatement le n° 715, et sous les n^os^ 740 et 741 ci-dessus; il se compose encore de la réimpression collective, dans ce format, des pièces catalogués sous les deux * qui suivent le n° 714, et sous les n^os^ 716 et 717; réimpression à laquelle on a joint : 1° *Lettre pastorale et mandement de monseigneur l'évêque de Boulogne* [DE LANGLE], *au sujet de la constitution de N. S.-P. le pape, du 8 septembre* 1713 [12 mars 1714]; 2° *Lettre à monseigneur l'évêque de Boulogne, au sujet de son mandement sur la constitution « Unigenitus »...* [15 avril 1714]; 3° *Mandement de monseigneur l'évêque de Saint-Malo* [DESMARETS], *portant défense et condamnation du « Nouveau Testament... »* [1^er^ mars 1714]; 4° *Mandement de monseigneur l'évêque-comte de Verdun* [DE BÉTHUNE, 10 mars 1714].)

749. Recueil des pièces concernant la constitution du pape touchant la morale du P. Quesnel. — *Imprimé chez Jacques Le Sincère, à l'enseigne de la Vérité, 1714, 2 parties, in-12. Pièce.*

750. Projet de mandement et d'instruction pastorale de M. l'évêque de Mirepoix (PIERRE DE LA BROUE), au sujet de la constitution de N. S.-P. le pape, du 8 septembre 1713. — *(S. l.,) 1714, in-12.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, relié aux armes de Huet.)

751. Réfutation d'un écrit intitulé : Projet de mandement de M. l'évêque de Mirepoix au sujet de la constitution *Unigenitus*. Lettre d'un docteur en théologie à un prélat. — *Paris, N. Le Clerc, 1715, in-12.*

752. Relation des délibérations de la Faculté de théologie de Rheims, au sujet de l'acceptation de la bulle *Unigenitus*, du 8 septembre 1713. (1^er^ janvier 1715.) — *(S. l.,) 1715, in-12.*

* Examen théologique de l'instruction pastorale, approuvée dans l'Assemblée du clergé de France et proposée à tous les prélats du royaume pour l'acceptation et la publication de la bulle de N. S.-P. le pape Clément XI, du 8 septembre 1713. (Par NICOLAS PETITPIED.)

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

* Justification de la constitution, où l'on réfute tout ce que le Père Quesnel et ses partisans ont écrit pour justifier les cent et une propositions condamnées et pour combattre l'instruction pastorale des évêques de France.

(Voyez *ibidem*.)

* Mandement de monseigneur l'évêque de Nimes (ROUSSEAU DE LA PARICIÈRE), pour la publication de la constitution de notre Saint-Père le pape Clément XI, du 8 septembre 1713, portant condamnation d'un livre intitulé : « Le Nouveau Testament français, avec des Réflexions morales sur chaque verset », etc., à Paris 1699; et autrement : « Abrégé de la morale de l'évangile, des épîtres canoniques et de l'apocalypse », etc., à Paris, 1693 et 1694. (20 janvier 1715.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Arrêt de la cour de parlement, qui ordonne la suppression d'un libelle ayant pour titre : « Du Témoignage de la vérité dans l'Église », etc. Du 21 février 1715.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour le livre supprimé, ainsi que pour les réponses qui y ont été faites, la division THÉOLOGIE.)

753. Lettre de M. CLÉMENT WATERLOOP, curé de Car-

vin-Épinoy, à M. de Coninck, curé de S.-Jacques à Tournay et vice-gérant de l'officialité, où il se justifie contre la sentence rendue par ledit vice-gérant sur le refus de publier la constitution *Unigenitus* (29 janvier 1715); avec une autre Lettre du même curé à monseigneur l'évêque de Tournay (4 février 1715) et un Mémoire où l'on examine s'il est permis à des curés ou autres de publier, en quelque manière que ce soit, ladite constitution. — *(S. l.,) 1715, in-12.*

(Publié le 2 mars 1715.)

* Mandement de monseigneur l'archevêque de Lyon (Neufville de Villeroy), pour la publication et acceptation de la bulle de notre Saint-Père le pape Clément XI, du huitième septembre 1713, portant condamnation d'un livre intitulé : « Le Nouveau Testament en français, avec des Réflexions morales sur chaque verset », etc., à Paris, 1699; et autrement : « Abrégé de la morale de l'évangile, des épîtres canoniques, ou Pensées chrétiennes sur le texte de ces livres sacrés », etc.; à Paris, 1693 et 1694. (16 mars 1715.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Recueil des mandements et instructions pastorales de messeigneurs les archevêques et évêques de France pour l'acceptation de la constitution de N. S.-Père le pape Clément XI, du 8 septembre 1713, contre le livre intitulé : « Le Nouveau Testament en français, avec des Réflexions morales sur chaque verset ».

(Voyez *ibidem.*)

754. Lettre à monseigneur l'évêque d'Arras sur le refus qu'il a fait de se soumettre à la constitution de notre Saint-Père le pape Clément XI. (8 avril 1715.) — *(S. l.,) 1715, in-8°. Pièce.*

755. Lettre d'un religieux de Saint-Vaast d'Arras à un religieux de l'abbaye d'Anchin. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Au sujet du mandement de l'évêque d'Arras contre la bulle *Unigenitus.*)

756. Lettre à une dame de qualité, où l'on examine jusqu'à quel point il est permis aux dames de raisonner sur les matières de religion. — *Paris, L. Coignard, 1715, in-8°.*

(Par le P. Daniel, d'après Barbier.)

757. (Deux jugements, rendus à Saint-Germain-des-Prés par le supérieur général de la congrégation de Saint-Maur, contre les PP. Dom Chopelet et Dom Varaqueaux, insoumis à la constitution *Unigenitus;* datés, l'un du 26 mai, et l'autre du 7 juin 1715; le premier commençant par ces mots) : Vu par nous, humbles supérieur général et assistants de la congrégation de Saint-Maur, ordre de Saint-Benoît, le procès criminel... — *(S. l, n. d.,) in-4°. Pièce.*

758. Lettre de messeigneurs les évêques de Meaux (Thiard de Bissy) et de Montpellier (Colbert de Croissy), sur la constitution *Unigenitus.* (26 mars 1714-14 juin 1715.) — *(S. l.,) 1716, in-12. Pièce.*

* Mandement de M. le vicaire général (Louis-François Du Vau) de monseigneur François de Mailly, archevêque-duc de Reims... pour la publication des sentences d'excommunication, rendues, le 17 juin 1715, par M. l'official métropolitain de la province de Reims contre Mes Claude-Remy Hillet, prêtre, docteur en théologie, curé de la paroisse de Saint-Martin; Jean-François Debeine, aussi prêtre, docteur en théologie, curé de la paroisse de Saint-Jean-et-Saint-Sixte; Louis Geoffroy, aussi prêtre, docteur en théologie, curé de la paroisse de Saint-Symphorien; Nicolas Legros, prêtre, docteur en théologie, chanoine de l'église de Notre-Dame de Reims; Claude Bandouin, aussi prêtre, docteur en théologie, chanoine de l'église de Notre-Dame de Reims; et Jean-François Maillefer, aussi prêtre, docteur en théologie, chanoine en l'église collégiale de Saint-Symphorien de Reims : refusants de se soumettre à la constitution de notre Saint-Père le pape Clément XI, du 8 septembre 1713, qui commence par ces mots : *Unigenitus Dei filius,* acceptée par l'Assemblée du clergé de France tenue à Paris le 23 de janvier 1714, publiée par l'ordre de Sa Majesté, en vertu de ses Lettres patentes du 14 de février de la même année, et enregistrées au parlement le 15 desdits mois et an. (28 juin 1715.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

759. (Lettre d'envoi de deux jugements, rendus à Saint-Germain-des-Prés par le supérieur général de Saint-Maur, contre les PP. Dom Chopelet et Dom Varaqueaux, insoumis à la constitution *Unigenitus,* signée à la main : Charles de L'Hostallerie, portant la date manuscrite du 6 juillet 1715, et commençant par ces mots :) Mon révérend Père, le roi a eu la bonté de nous renvoyer l'instruction et le jugement du procès... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 757 ci-dessus.)

760. Divers Écrits sur l'affaire de M. le curé de Carvin-Épinoy (Clém. Waterloop) : I Examen de la sentence étendue de M. le vice-gérant. II Lettre sur la réponse de M. le promoteur. III Lettre sur la désolation de la paroisse de Carvin. IV Requête et quelques attestations des paroissiens de Carvin. — *(S. l.,) 1715, in-12.*

(Publié le 27 juillet 1715. — Voyez le n° 753 ci-dessus.)

* Lettre des RR. Pères Capucins au révérend Père Le Tellier. (12 septembre 1715.)

(Voyez la division POÉSIE.)

761. Lettre à monseigneur l'évêque D***, où l'on montre que l'on ne peut recevoir la constitution *Unigenitus,* même avec explication. (25 octobre 1715.) — *(S. l.,) 1715, in-8°. Pièce.*

762. Deux Questions sur la constitution *Unigenitus* : I Si on doit et on peut y obéir; II Si en n'y obéissant pas on encourt l'excommunication; examinées dans une

lettre d'un docteur en théologie à un curé du dioeèse de... — *(S. l.,) 1715, in-12. Pièce.*

763. Dissertation sur la matière de l'excommunication. Principes et maximes sur l'excommunication, tirés de Gerson et des plus savants canonistes et théologiens qui en ont parlé, par rapport à la constitution du pape Clément XI contre le livre des Réflexions morales sur le Nouveau Testament et à la réception de cette constitution par plusieurs évêques de France. — *(S. l.,) 1715, in-12.*

764. Difficultés sur la convocation et la tenue d'un concile national en France dans les circonstances présentes. — *(S. l.,) 1715, in-12. Pièce.*

765. Interrogatoire du Père de La Motte. (4 novembre 1715.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Devant le parlement de Rouen, au sujet d'un sermon où le régent était accusé de protéger les novateurs.)

766. Lettre d'un bachelier de Sorbonne, de la tribu de Bourges dans la nation de France, à un chanoine de Toulouse. Sur ce qui s'est passé dans l'Université de Paris, le 10 octobre 1715, au sujet de la déposition du sieur Poirier, recteur de l'Université de Paris. (16 novembre 1715.) — *(S. l.,) 1716, in-12.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui confirme et autorise la délibération de l'Assemblée générale du clergé de France, du 14 octobre 1715, portant pouvoir aux dioecèses du royaume d'emprunter les sommes nécessaires pour faire le rachat de leur quote-part des douze millions de livres accordées au roi par le clergé en ladite année 1715. Ensemble les Lettres patentes de Sa Majesté, qui confirment et autorisent pareillement ladite délibération, données à Vincennes le 18 novembre 1715.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

767. Réponse à un prélat sur le refus que M. le cardinal de Noailles a fait de continuer ses pouvoirs aux Jésuites. (28 novembre 1715.) — *(S. l.,) 1715, in-8°.*

768. Lettres d'un théologien à un évêque sur cette question importante : S'il est permis d'approuver les Jésuites pour prêcher et pour confesser. (Par BERNARD COUET.) — *(S. l.,) 1716-1717, in-12.*

A. — *1717. — Amsterdam, H. Schelte, in-12.*
B. — *1755. — Amsterdam, in-12.*

769. Bibliothèque jésuitique, ou Catalogue des ouvrages composés nouvellement par les Jésuites à l'usage de l'Église, ou par quelques personnes pieuses à l'usage de la Société. Avec de courtes notes sur les endroits difficiles. — *(S. l.,) 1716, in-12.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL FONTANIEU, tome CCXXVI, fol. 157, division POLYGRAPHIE.)

770. La Vie du Père Tellier, jésuite, son origine, ses progrès, sa chute et la déroute de sa Société. — *La Haye, H. Fristch, 1716, in-12.*

A. — *1716. — La Haye, H. Fristch, in-12.* (On trouve imprimé après la page 54 : *La Dispute entre le Père de La Chaise et Belzebut, au sujet de la connétablie des enfers, vacante par la retraite d'Astaroth.*)

771. La Vie et les miracles du Père Tellier : son origine, ses progrès, sa chute et la déroute de sa Société. — *La Haye, H. Fristch, 1716, in-12.*

(Même ouvrage que le précédent.)

A. — *1716. — La Haye, H. Fristch, in-12.* (On trouve aussi après la page 55 : *La Dispute entre le Père de La Chaise et Belzebut.*)

* Censura sacræ Facultatis theologiæ remensis, lata in novem propositiones excerptas ex tractatu de Pœnitentia professoris theologi fundationis furnerianæ in Universitate remensi; anno 1716, die 14 januarii.

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

772. Relation de ce qui s'est passé dans l'affaire de la Censure portée, le 14 janvier 1716, par la Faculté de théologie de Reims contre neuf propositions de M. Le Roux. — *Suivant la copie imprimée à Reims, Paris, F. Jouenne, 1716, in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement, qui ordonne la suppression de feuilles imprimées à Rome sous le titre de : *Illustrissimi et reverendissimi domini auditoris generalis reverendæ Cameræ apostoliæ litteræ monitoriæ*, etc., avec défenses de les imprimer, vendre ou débiter, et qui renouvelle la défense générale de recevoir ou publier aucunes bulles, brefs ou décrets de cour de Rome, sans lettres patentes, registrées en la cour, qui en ordonnent la publication. Du 15 janvier 1716.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

773. Mémoire pour les trois docteurs et curés de Reims, au sujet des poursuites contre eux faites pour la raison de la constitution *Unigenitus.* (Signé : PRÉVOST.) — *Paris, Damien Beugnié, 1716, in-4°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 3, porte : *Mémoire pour Mes Jean-François Debeyne, curé de Saint-Jean; Claude-Henry Hillet, curé de Saint-Martin; et Louis Geoffroy, chanoine théologal et curé de Saint-Symphorien de la ville de Reims; tous trois docteurs en théologie de la Faculté de la même ville, opposants et demandeurs en renvoi. Contre messire François de Mailly, archevêque-duc de Reims, premier pair de France, défendeur.* — On trouve page 17 : *Arrêt de renvoi de la cause des trois curés au parlement*, du 28 décembre 1715, signifié le 20 janvier 1716.)

774. (Lettre relative à l'appel, comme d'abus, de la sentence d'excommunication portée par l'archevêque de Reims contre les docteurs opposants à la constitution *Unigenitus;* commençant par ces mots :) MM., l'appel, comme d'abus, sur lequel il s'agit de prononcer... — *(Paris,) imp. de G. Huguier, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

* Mandement de monseigneur l'évêque de Vannes (FRANÇOIS D'ARGOUGES, [31 janvier 1716]).

(Au sujet de la résistance de l'Université de Nantes à la bulle *Unigenitus.*)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

775. Lettre d'un évêque à un évêque, touchant ce

qu'il pense d'un écrit intitulé : « Consultation sur la constitution de N. S.-P. le pape Clément XI ». (4 février 1716.) — *(S. l.,) 1716, in-12. Pièce.*

776. Réponse d'un docteur de *** sur un cas proposé au sujet de la constitution. (Signé : Du Longval.) — *Cologne, 1716, in-8°. Pièce.*

777. Mémoire à S. A. R. monseigneur le régent. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-4°. Pièce.*

778. Mémoire pour le corps des évêques qui ont reçu la constitution *Unigenitus.* — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-8°. Pièce.*

779. Réfutation de deux Mémoires séditieux, qui ont paru à la fin de février 1716, touchant l'acceptation de la constitution *Unigenitus.* — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

780. Réponse au libelle intitulé : « Réfutation des deux Mémoires ». — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

781. Lettre de Mgr l'évêque de *** à Mgr l'évêque de ***. (10 mars 1706.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Sur la conduite de la Sorbonne au sujet de la constitution *Unigenitus.*)

782. Lettre du P. Quesnel à M. l'évêque de Poitiers, où il se justifie des excès que ce prélat lui attribue dans son mandement, du 19 janvier 1716, touchant l'autorité de l'Église à l'égard de la sainte Écriture. (12 mars 1716.) — *(S. l.,) 1716, in-12.*

785. Déclaration de monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque de Toulon (Louis de La Tour du Pin Montauban, [14 mars 1716]). — Réflexions sur la précédente Déclaration. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Exclusion de l'état ecclésiastique de tous ceux qui n'auront pas accepté la bulle *Unigenitus.*)

784. Nouvelle Relation, en forme de lettre, de toutes les assemblées de Sorbonne, sur le sujet de la constitution *Unigenitus,* jusqu'à la fin de janvier 1716. Où l'on découvre toutes les intrigues du syndic et de ceux de son parti. Première Partie. — *(S. l.,) 1716, in-8°.*

(On trouve imprimé à la suite : *Supplément de la Nouvelle Relation de Sorbonne, contenant ce qui s'est passé au mois de mars* 1716, *avec le Procès-verbal.*)

785. Relation fidèle des assemblées de Sorbonne touchant la constitution *Unigenitus.* Avec le Mémoire des sieurs Charton et consorts. (Signé Me Fessart, avocat.) — *Anvers, J.-B. Verdussen, 1716, in-12.*

786. Lettre adressée à l'auteur de la nouvelle Relation de ce qui s'est passé dans les assemblées de Sorbonne au sujet de l'enregistrement de la bulle *Unigenitus.* (Signé : Dupin.) — *Paris, J.-B. Delespine, 1716, in-12.*

(Réponse au n° précédent.)

787. Mémoire sur l'affaire de la Sorbonne, pour les sieurs Charton, Senieur de Sorbonne, et consorts, contre le sieur Ravechet, syndic de la Faculté de théologie de Paris et consorts, avec les pièces servant de preuves au Mémoire. Par Me Fessart, avocat. — *Paris, imp. de Langlois, 1716, in-4°.*

* Arrêt de la cour de parlement. Portant suppression d'un libelle intitulé : Mémoire pour le corps des pasteurs qui ont reçu la constitution *Unigenitus.* Du samedi quatrième jour d'avril 1716.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour le Mémoire condamné, le n° 778 ci-dessus.)

* Arrêt de la souveraine cour de parlement d'Aix, du 21 avril 1716, au sujet du Recueil des ordonnances synodales de M. l'évêque de Marseille, publiées en son synode le 18 avril 1712.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

788. Procès-verbal de ce qui s'est passé dans l'assemblée des députés nommés par la Faculté de théologie de Paris pour examiner ce qui s'est fait pendant le syndicat de M. Le Rouge, avec les conclusions de la Faculté de théologie de Paris, depuis le 2 décembre 1715 jusqu'au 23 avril 1716. Imprimé par ordre de la Faculté. — *Paris, J.-B. Delespine, 1716, in-12.*

789. Relation des délibérations de la Faculté de théologie de Paris, au sujet du prétendu décret du 5 mars 1714. — *(S. l.,) 1716, in-12.*

(Le titre de départ, page 1, porte en plus : *Première Partie, contenant ce qui s'est passé depuis le* 1er *août* 1715 *jusqu'au rapport du Procès-verbal de M. Le Rouge ;* et les signatures typographiques : *Rel. I.* — Voyez le n° 1042 ci-après.)

790. Lettre d'un magistrat, adressée à M**, évêque de***, servant de réponse à un Mémoire présenté à M. le duc d'Orléans au sujet des explications que les évêques demandent au pape sur la constitution *Unigenitus.* (Avril 1716.) — *(S. l.,) 1716, in-8°.*

(Voyez le n° 777 ci-dessus.)

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-8°.*

791. Breve sanctissimi domini nostri Clementis, papæ XI. Venerabili Fratri Michaeli, episcopo andegavensi, Clemens, papa XI. (1 maii 1716.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Pour féliciter l'évêque et la Faculté de théologie d'Angers de leur adhésion à la bulle *Unigenitus.*)

* Mandement de monseigneur l'archevêque d'Arles (Forbin de Janson), sur la publication des censures de quelques livres faites par l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris en 1715. (1er mai 1716.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

792. Lettre au Père Tellier, touchant un libelle séditieux intitulé : « Mémoire pour le corps des évêques qui ont reçu la constitution *Unigenitus* », et auquel le public a donné le nom de « Tocsin ». Avec une Addition où l'on réfute trois autres écrits dont le premier est contre la Sorbonne, le second est contre M. le cardinal de Noailles et le troisième est une Lettre de M. le cardinal

de Bissy à ceux de MM. les évêques qui ont reçu la constitution. (2 mai 1716.) — *(S. l.,) 1716, in-12.*

(Voyez le n° 778 ci-dessus.)

793. Réfutation d'un libelle intitulé : Lettre d'un magistrat à M. l'évêque de***, servant de réponse à un Mémoire présenté à M. le duc d'Orléans au sujet des explications que les évêques demandent au pape sur la bulle *Unigenitus*. Avec une Addition sur deux autres écrits qui ont paru depuis quelques mois; le premier : « Réfutation de deux Mémoires séditieux, qui ont paru à la fin de février 1716, touchant l'acceptation de la constitution *Unigenitus* » ; le second : « Lettre au P. Tellier ». — *(S. l.,) 1716, in-12.*

(Voyez les nos 790, 779 et 792 ci-dessus.)

794. Lettre de M. l'évêque de Châlon-sur-Saône (FRANÇOIS MADOT), pour servir de réponse à celle que M. de Cruge lui avait écrite au sujet de son Mandement sur le livre des « Hexaples », dans laquelle ce magistrat lui conseillait de retirer ce Mandement ou d'adoucir la proposition qu'il tâche de justifier par cette Lettre. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Le Mandement est du 3 mai 1716.)

795. Dénonciation à monseigneur le procureur général du parlement de Dijon d'un libelle intitulé : « Lettre de M. l'évêque de Challon-sur-Saône, pour servir de réponse à celle que M. de Cruge lui avait écrite au sujet de son Mandement sur le livre des Hexaples », etc. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

796. Dénonciation aux évêques de France d'un libelle intitulé : « Dénonciation à M. le procureur général de Dijon de la Lettre de M. l'évêque de Châlon-sur-Saône, pour servir de réponse à celle que M. de Cruge lui avait écrite au sujet de son Mandement sur le livre des Hexaples », etc. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

797. Réponse à la Lettre que monseigneur l'évêque de Châlon-sur-Saône a écrite à M. de Cruge. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

798. Seconde Lettre de M. l'évêque de Châlon-sur-Saône (FRANÇOIS MADOT) à M. de Cruge, avocat général du parlement de Dijon. Avec la Réponse. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement, portant suppression d'un libelle intitulé : « Lettre d'un évêque à un évêque », et autres imprimés. Du 11 mai 1716.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour les 2 ouvrages supprimés, les nos 781 et 783 ci-dessus.)

* Arrêt de la souveraine cour de parlement d'Aix. Du vingt-deuxième mai 1716, dans la grand'chambre...

(Suppression des ouvrages catalogués sous les nos 781 et 783 ci-dessus.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

799. Mémoire pour Me Charles Le Rouge, docteur, ex-syndic de la Faculté de théologie de Paris, appelant de la conclusion de la même Faculté du 1er octobre 1715, du Procès-verbal fait en conséquence et de tout ce qui a suivi, avec les pièces servant de preuves au Mémoire, par Me GUERIN DES GIRARDIÈRES, avocat. — *Paris, imp. de Langlois, 1716, in-4°.*

(Voyez le nv 788 ci-dessus.)

800. Mémoire pour les trois chanoines, docteurs de la Faculté de théologie de Rheims, appelants, comme d'abus, d'une sentence d'excommunication prononcée contre eux au sujet de la constitution *Unigenitus*. — *Paris, F. Jouenne, 1716, in-4°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 3, porte : *Mémoire pour Mes Nicolas Legros et Claude Baudoin, prêtres, chanoines de l'église métropolitaine de Rheims; et Jean-François Mailtefer, prêtre, chanoine de l'église collégiale de S.-Symphorien de la même ville; tous trois docteurs en théologie de la Faculté de Rheims; appelants, comme d'abus, de la sentence d'excommunication rendue contre eux en l'officialité de Rheims, le 17 juin 1715, et autres actes et procédures qui la concernent. Contre messire François de Mailly, archevêque-duc de Rheims, premier pair de France, intimé.*)

801. Mémoire pour les trois docteurs et curés de Rheims, appelants, comme d'abus, d'une sentence d'excommunication prononcée contre eux au sujet de la constitution *Unigenitus;* avec un recueil des pièces qui y ont rapport... — *Paris, D. Beugnié, 1716, in-4°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 1, porte : *Mémoire pour Mes Jean-François Debeyne, curé de Saint-Jean; Claude Rémy Millet, curé de S.-Martin; et Louis Geoffroi, chanoine théologal et curé de S.-Symphorien de la ville de Reims; tous trois docteurs en théologie de la Faculté de la même ville : appelants, comme d'abus, de la sentence d'excommunication rendue contre eux, en l'officialité de Reims, le 17 juin 1715, et autres actes et procédures qui la concernent. Contre messire François de Mailly... intimé.* — Voyez le n° 773 ci-dessus.)

802. Plaidoyers de M. JOLY, en faveur des trois chanoines et des trois curés de Reims, pour être déchargés de la sentence d'excommunication prononcée contre eux, le 17 juin 1715, au sujet de la constitution *Unigenitus*. (23 avril-28 mai 1716.) — *(S. l.,) 1716, 4 parties en 1 vol. in-4°.*

(Voyez les nos 773, 800 et 801 ci-dessus.)

* Arrêt de la cour de parlement qui fait défenses à tous archevêques et évêques d'introduire dans leurs diocèses l'usage des souscriptions et signatures, sans délibération des évêques revêtue de lettres patentes du roi registrées en la cour. Du 28 mai 1716.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.

803. Lettre d'un évêque à M. Joly de Fleury. (10 juin 1716.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-4°. Pièce.*

804. Lettre de la Faculté de théologie de Nantes à la Faculté de théologie de Paris (12 février 1716), avec la réponse (12 juin). — *Suivant la copie imprimée à Nantes, Paris, F. Joüenne, 1716, in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement de Dijon, portant suppression d'un Mandement de l'évêque de Châlon-sur-Saône pour la publication des censures faites par la

dernière Assemblée du clergé de France contre les livres intitulés : « Témoignage de la vérité dans l'Église », et les « Hexaples, ou Six colonnes sur la constitution *Unigenitus* »; et défenses à tous archevêques et évêques d'introduire dans leurs diocèses l'usage des souscriptions et signatures, sans délibération des évêques revêtue de lettres patentes du roi registrées en la cour. (13 juin 1716.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la souveraine cour de parlement d'Aix. Du 15 juin 1716, dans la grand'chambre.

(Condamnation de la Lettre pastorale de l'évêque d'Apt, du 1er mai, et du Mandement de l'évêque de Grasse, du 14, pour l'acceptation pure et simple de la bulle *Unigenitus*.)

(Voyez *ibidem*.)

* Arrêt de la souveraine cour de parlement d'Aix. Du dix-septième juin 1716, dans la grand'chambre.

(Suppression de la Lettre d'un magistrat à M. Joly de Fleury.)

(Voyez *ibidem*.)

805. Oratio ab amplissimo rectore M. JOANNE-GABRIELE PETIT DEMONTEMPUYS, baccalaureo theologo, socio sorbonico, habita in comitiis generalibus Universitatis apud Maturinenses die vigesimo secundo mensis junii anni 1716, cum Conclusionibus Universitatis, sacræ theologiæ Facultatis et præclaræ Facultatis artium, ad hanc orationem pertinentibus. Adjuncta est gallica versio. — *Lutetiæ Parisiorum, typ. C.-L. Thiboust, 1716, in-4°. Pièce.*

(Révocation du décret d'acceptation de la bulle *Unigenitus*.)

A. — *1717. — Lutetiæ Parisiorum, ex typ. C.-L. Thiboust, in-4°. Pièce.*

806. Lettre d'un ancien professeur de l'Université de Paris au sieur de Montempuis, recteur de cette Université. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

* Épître de l'Église de Genève à la Sorbonne. — Réponse aux auteurs de l'Épître de Genève à la Sorbonne.

(Voyez la division POÉSIE.)

807. Lettre de M. DE HAUTTERIVE, conseiller au parlement de Toulouse, à monseigneur l'évêque de Mirepoix, en juin 1716. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

808. Du Renversement des libertés de l'Église gallicane dans l'affaire de la constitution *Unigenitus*. (Par NICOLAS LE GROS.) — *(S. l.,) 1716, 2 vol. in-12.*

A. — *1716. — (S. l.,) 2 vol. in-12.*

B. — *1717. — (S. l.,) 2 vol. in 12.*

809. Mémoire contenant les moyens généraux et particuliers pour maintenir les libertés de l'Église gallicane au sujet de la constitution *Unigenitus*. (Juin 1716.) — *(S. l.,) 1716, in-12. Pièce.*

810. Conclusio confecta in comitiis extraordinariis S. Facultatis remensis, die 26 junii 1716, relecta et unanimi triginta magistrorum consensu approbata in comitiis ordinariis, die 1 julii. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 772 ci-dessus.)

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-4°. Pièce.* (Avec la traduction française en regard.)

811. Conclusion faite en l'assemblée extraordinaire de la S. Faculté de Reims du 26 juin 1716, relue et approuvée du consentement unanime de trente docteurs en l'assemblée ordinaire du 1er juillet. — *Suivant la copie imprimée à Reims, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Suivi du texte latin.)

812. Les Plaidoyers de M. ANTOINE ARNAULD (12 et 13 juillet 1594), avocat en parlement, contre les Jésuites; et de M. CHEVALIER, aussi avocat en parlement, pour les chanoines de Reims. Avec la Relation de ce qui s'est passé au rétablissement des Jésuites en 1604, et la Conclusion de la Faculté de théologie de Reims faite le 26 juin et confirmée le 1er juillet 1716. — *(S. l.,) 1716, in-12.*

(Voyez le n° 802 ci-dessus.)

* Censura sacræ Facultatis theologiæ parisiensis adversus propositiones excerptas e codicibus M. Le Roux. (16 julii 1716.)

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

813. Decretum S. Facultatis theologicæ mussipontanæ, pro receptione et observatione constitutionum dogmaticarum Clementis, papæ XI, ac præcipue illius quæ incipit : *Unigenitus Dei filius...* (20 julii 1716.) — *Nanceii, ex typ. J.-B. Cusson, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la cour du parlement de Douai, portant suppression d'une thèse soutenue dans le couvent des Récollets de ladite ville, au sujet de la constitution *Unigenitus*. (22 juillet 1716.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

814. Lettre d'un docteur flamand à M. Waymel Duparcq, avocat général de Douai, son ami. Au sujet d'une thèse, soutenue dans ladite ville, pour la constitution *Unigenitus*. (31 juillet 1716.) — *(S. l.,) 1716, in-12. Pièce.*

* Arrêt de la cour du parlement de Flandres, portant suppression d'une thèse soutenue dans le couvent des Récollets de ladite ville, au sujet de la constitution *Unigenitus*. (6 août 1716.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Sentence de MM. les vicaires généraux de l'archevêché de Tours (BRUNET, T. LOPPIN et DAGUERDEAU), au sujet d'un sermon prononcé par le P. J.-B. Hervieux dans l'église des Jacobins de ladite ville le 4 août 1716. (8 août.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

815. Lettres de l'Université de Salamanque, sur le bruit répandu partout avec la plus grande malignité, savoir que cette Université avait rejeté la constitution *Unigenitus* de notre Très-Saint-Père Clément XI... dans lesquelles Lettres on montre à tout l'univers que c'est l'effet de la plus noire, de la plus envenimée et de la plus impudente calomnie. Par ordre de l'Université. — Epistolæ salmanticensis Academiæ... — *Salamanque, A.-E. Garcia, 1716, in-4°. Pièce.*

816. Copie de la Lettre écrite à M. l'évêque de Chartres par M. le duc DE NOAILLES. — *(S. l.,) imp. de M. Tigcr, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Précédée d'une Lettre d'envoi aux ecclésiastiques du diocèse, signée de l'évêque de Chartres (DESMOUTIERS DE MERINVILLE) et datée du 22 août 1716.)

817. Lettre d'un abbé provençal à M. Gaufridy, avocat général au parlement d'Aix. — *(S. l.,) 1716, in-12. Pièce.*

A. — *1716. — (S. l.,) in-12. Pièce.*

818. Défense du discours de M. de Gaufridy, avocat général du parlement d'Aix, du 22 mai dernier, des arrêts des parlements de Paris, d'Aix, de Dijon, de Douay, et de la conduite de la Sorbonne; ou Réfutation de la Lettre du prétendu abbé provençal adressée aux RR. PP. Jésuites. (Par FRANÇOIS GASTAUD. [28 août 1716.]) — *(S. l.,) 1716, in-12.*

A. — *1716. — (S. l.,) in-12.*

819. Dénonciation à monseigneur le procureur général d'un écrit séditieux et injurieux aux puissances ecclésiastiques et séculières, intitulé : « Lettre envoyée aux évêques acceptants ». (29 août 1716.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

820. Lettre de l'abbé DE *** à M. l'abbé de *, au sujet de la prétendue acceptation de la constitution *Unigenitus* par la Faculté de théologie de Paris et par toute l'Église. Avec des remarques sur le discours du syndic de cette Faculté du 1er avril 1716. (1er septembre 1716.) — *(S. l.,) 1716, in-12.*

821. Le Petit-Père André de retour de l'autre monde. (15 septembre 1716.) — *(S. l.,) 1716, in-12. Pièce.*

(Le titre de départ, page 3, porte en plus : *Lettre d'un marquis petit-maître à une demoiselle de ses amies.*)

822. Lettre d'un docteur de Sorbonne à M. Ravechet, syndic. (20 sept. 1716.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

823. Le Témoignage de l'Université de Paris au sujet de la constitution *Unigenitus;* ou Recueil de plusieurs écrits importants, au sujet des assemblées de Sorbonne, sur la bulle *Unigenitus.* Avec un Mémoire sur la publication et l'enregistrement de cette bulle. — *(S. l.,) 1716, 2 parties en 1 vol. in-12.*

824. Témoignage de l'Université de Paris, et, en particulier, de la Faculté de théologie, et de celles de Nantes et de Reims, au sujet de la constitution *Unigenitus*, avec un recueil de plusieurs pièces importantes sur cette affaire. — *(S. l.,) 1717, in-12.*

(Même ouvrage que le précédent.)

825. Recueil de pièces choisies sur les affaires présentes de l'Église, contenant la Dénonciation des mandements de Vannes, de Nantes et d'Angers, au parlement de Bretagne, la Lettre de la Sorbonne au parlement de Provence; la Réponse de cette cour, etc. — *(S. l.,) 1716, in-12.*

826. Les Tocsins, avec les écrits et les arrêts publiés contre ces libelles violents et séditieux, et un recueil de mandements et autres pièces qui ont rapport aux écrits précédents. (1er octobre 1716.) — *(S. l.,) 1716, in-12.*

827. Nouveau Tocsin des Jésuites avec des remarques critiques. Lettre à M. le régent, sur le refus que le pape fait d'accorder des bulles à nos évêques. Harangue de la Sorbonne à monseigneur le régent. Lettre de M. l'archevêque de Reims, avec des réflexions et plusieurs autres pièces curieuses. — *(S. l.,) 1716, in-12.*

A. — *1716. — (S. l.,) in-12.*

* Ordonnance de monseigneur l'archevêque-duc de Reims, premier pair de France, légat-né du S.-Siége... etc., (FRANÇ. DE MAILLY), portant condamnation d'un livre intitulé : « Le Témoignage de la vérité dans l'Église », sans nom d'auteur. (3 octobre 1716.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Instruction pastorale et ordonnance de messire François de Mailly, archevêque-duc de Reims, premier pair de France, primat de la Gaule-Belgique, légat-né du Saint-Siége, etc.; contre un discours du recteur, un réquisitoire du syndic et un décret du tribunal de l'Université de Paris. En vers libres, sur l'air des Pendus.

(Voyez la division POÉSIE.)

* Mandement de M. de Mailly, archevêque de Reims, aux fidèles de son diocèse. Avec quelques notes instructives. *(1716.)*

(Voyez *ibidem.*)

828. Lettre d'un évêque à M. l'évêque de Condom, sur la déclaration qu'il a signée au sujet de l'acceptation faite de la constitution par l'Assemblée de 1713 et 1714. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

829. Lettre écrite à monseigneur l'évêque et comte de Beauvais par MM. les curés de Sainte-Madeleine (HANNIN), de S.-Martin (D'AUGY), de Sainte-Marguerite (DE LA CROIX), de S.-Jacques (MICHEL), de S.-André (DUPRÉ), et de S.-Laurens (D'AUCHY), tous curés de la ville et faubourgs de Beauvais, en date du 9 octobre 1716, pour rétracter la publication qu'ils ont faite de la constitution *Unigenitus.* — Autre Lettre écrite à monseigneur l'évêque et comte de Beauvais par M. DRAPPIER, curé de S.-Sauveur, en date du 9 octobre 1716. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

830. Rétractations de plusieurs curés du diocèse de Rouen, au sujet de la publication de la bulle *Unigenitus.* (23 janvier-9 octobre 1716.) — *(S. l.,) 1716, in-12. Pièce.*

831. Conclusiones sacræ Facultatis theologiæ remensis, super Censura... Conclusions de la Faculté de théologie de Reims, au sujet des Censure et déclaration faites par la Faculté de théologie de Paris les 16 et 23 juillet 1716. (1er-14 octobre 1716.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

832. Copie de la lettre de M. MARTIN, curé de S.-Pierre

de Manneville, doyenné de S.-Georges, au diocèse de Rouen, écrite à monseigneur l'archevêque de Rouen. (29 octobre 1716.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Pour déclarer qu'en publiant la bulle *Unigenitus*, il n'a point entendu l'accepter.)

833. Lettre de M. Bizault, prêtre de l'Oratoire, curé du Fossey, écrite à monseigneur l'archevêque de Rouen, le octobre 1716. Au sujet de la constitution *Unigenitus.* — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

834. Observationes in quinque epistolas quæ circumferuntur nomine Universitatis salmanticensis, ac præsertim in quintam. Scriptæ ad illos a quibus legitur prima subscripta. (Signé : D. P. C. V. B. M. A. L., licentiatus theologus. [1 novembris 1716.]) — *(S. l.,) 1716, in-8°. Pièce.*

(Voyez le n° 815 ci-dessus.)

835. Lettre écrite à monseigneur l'évêque de Beauvais, par M. de Cambronne, chanoine de Clermont. (5 novembre 1716.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Refus par le chapitre de recevoir la bulle *Unigenitus.*)

* Ordonnance de Son Éminence monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, portant révocation des pouvoirs de confesser et de prêcher dans le diocèse, ci-devant accordés aux religieux de la compagnie de Jésus. (12 novembre 1716.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

836. Lettre d'un ami à un ami. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Au sujet de l'interdit prononcé contre les Jésuites par le cardinal de Noailles.)

* Requête adressée à monseigneur le cardinal au nom de tous les gros pécheurs de Paris, pour supplier Son Éminence de lever l'interdit qu'elle vient de jeter sur les confessionnaux des Jésuites.

(Voyez la divison POÉSIE.)

* Arrêt de la cour de parlement de Bretagne, qui défend d'imprimer ou débiter aucun livret ou libelle sans approbation et permission; qui maintient la Faculté de théologie de l'Université de Nantes dans tous ses droits et priviléges; qui fait défenses aux évêques de ce ressort d'introduire l'usage des souscriptions et signatures sans une délibération précédente du clergé, autorisée de lettres patentes du roi enregistrées en la cour; et à toutes personnes de s'attaquer ou provoquer, en public et en particulier, par des termes odieux de novateurs, hérétiques, excommuniés, ou autres noms de parti. (13 novembre 1716.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

837. Lettre de M. Le Jeune, curé de Saint-Nicier, adressée à monseigneur l'évêque de Troyes, nommé à l'archevêché de Sens, pour rétracter la publication qu'il a faite de la constitution *Unigenitus.* (15 novembre 1716.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

838. Lettre apologétique du P. Quesnel à monseigneur l'évêque et comte de Beauvais, pair de France, au sujet de son ordonnance du 14 juin 1714 et du discours fait aux curés de son diocèse. Cette Lettre peut aussi servir de réponse à diverses accusations répandues dans plusieurs mandements de quelques-uns de nosseigneurs les évêques. (17 novembre 1716.) — *(S. l.,) 1716, in-12.*

(Voyez le n° 738 ci-dessus.)

A. — *1717.* — *(S. l.,) in-8°.*

839. Ex actis sacræ Facultatis parisiensis. — Extrait des actes de la Faculté de théologie de Paris. (1ᵉʳ octobre-18 novembre 1716.) — *(Parisiis,) typis J.-B. Delespine, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet des Lettres de l'Université de Salamanque, cataloguées sous le n° 815 ci-dessus.)

* Sanctissimi D. nostri domini Clementis, divina providentia papæ XI, suspensio privilegiorum a Sede apostolica concessorum Facultati sacræ theologiæ parisiensi ad Sanctitatis Suæ et ejusdem Sedis beneplacitum. (Die 18 novembris 1716.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Sanctissimi D. nostri, domini Clementis, divina providentia papæ XI, litteræ apostolicæ in forma brevis ad archiepiscopos et episcopos regni Galliarum. Datæ die 20 novembris 1716.

(Voyez *ibidem.*)

840. Recueil de pièces concernant la publication faite de la bulle *Unigenitus* hors de la France dans les divers états catholiques. — *(S. l.,) 20 novembre 1716, in-12.*

* Censura sacræ Facultatis theologiæ parisiensis adversus propositiones excerptas e codicibus M. Le Roux (16 julii 1716), et acceptatio ejusdem Censuræ a sacra Facultate nannetensi. (25 novembris 1716.)

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

841. Rétractations du chapitre de Nevers, et des curés d'Évreux, de Nevers et de Toulon, de la publication de la bulle *Unigenitus.* (27 novembre 1716.) — *(S. l.,) 1716, in-12. Pièce.*

842. Lettre de monseigneur l'archevêque-duc de Reims, premier pair de France, etc. (franç. de Mailly), à messeigneurs les cardinaux, archevêques et évêques assemblés à Paris. (4 décembre 1716.) — *Reims, B. Multeau, 1716, in-4°. Pièce.*

843. La Sorbonne tombée. (8 décembre 1716.) — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

* Ordonnance de monseigneur l'archêque-duc de Reims (franç. de Mailly), portant déclaration de suspense encourue par divers chanoines de son église. (9 décembre 1716.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

844. Histoire du différend entre M. l'archevêque de

Reims et six de ses prêtres, au sujet de la constitution. — *Rotterdam, Boohm, 1716, in-8°.*

A. — *1717. — (S. l.,) in-12.*

845. Les Théologiens schismatiques de France à l'encan. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

846. Lettre du P. Quesnel à monseigneur le cardinal de Rohan, du 10 décembre 1716. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Pour demander à être entendu devant l'Assemblée du clergé de France.)

847. Réponse du Père Quesnel à un de ses amis de Beauvais, sur la maladie et la mort de M. le curé de Saint-Sauveur. (10 décembre 1716.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

848. Copie d'une lettre écrite à monseigneur l'archevêque de Rouen, par neuf curés du doyenné de Chaumont. Du 11 décembre 1716. (Signé : pierre Grouet, curé d'Ennencourt-Leage, etc.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Pour déclarer qu'en publiant la constitution *Unigenitus*, ils n'ont point entendu l'accepter.)

849. Conférence de notre S.-Père le pape, envoyée à monseigneur le duc d'Orléans, régent du royaume, sur la bulle et la constitution. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Circulaire apocryphe aux évêques de France, en date du 12 décembre 1716, signée : L'abbé de Meaupou; et portant défense de recevoir aucun bref du pape sans la permission préalable du roi.)

850. Lettre des fidèles laïques des diocèses de Paris, de Laon, de Châlons-sur-Marne, de Metz, d'Auxerres, de Mâcon, de Senez, de Montpellier, de Mirepoix, d'Agen, d'Acqs, de Leictour, de Baïonne, de Boulogne, de Saint-Malo, au pape Clément XI. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

* Ordonnance de monseigneur l'évêque-comte de Beauvais... (Beauvillier de Saint-Aignan), portant condamnation de certaines feuilles, tant manuscrites qu'imprimées, adressées à mondit seigneur évêque par plusieurs curés et autres ecclésiastiques, tant de sa ville épiscopale que du reste de son diocèse, contre la constitution *Unigenitus*. (14 décembre 1716.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE; et, pour les lettres condamnées, le n° 829 ci-dessus.)

851. Lettre des curés de Paris et du diocèse à Son Éminence monseigneur le cardinal de Noailles. Le 15 décembre 1716. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-12. Pièce.*

852. Lettre d'un homme de qualité, écrite à monseigneur le cardinal de Noailles, au sujet d'un sermon prêché par le Père de La Ferté, jésuite, le jour de la Toussaint devant Louis XV. — Lettre des curés de Paris et du diocèse à Son Éminence monseigneur le cardinal de Noailles. Le 15 décembre 1716. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

853. Oratio habita in aula eminentissimi cardinalis archiepiscopi parisiensis a R. P. francisco de Rouvière, ordinis FF. prædicatorum, quum doctorali laurea donatus esset. — *(S. l.,) 1716, in-8°. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement, qui renouvelle les défenses de recevoir, publier ou exécuter, imprimer, vendre ou distribuer aucunes bulles ou brefs de cour de Rome, sans lettres patentes du roi registrées en ladite cour. Du mercredi 16 décembre 1716.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

854. Lettre de M. Gueret, présentement curé de Saint-Paul, doyen pour lors du Vieux-Corbeil, du 19 décembre 1716. Dans laquelle il rend compte à monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, de la manière dont la Lettre qu'il adresse à Son Éminence a été signée par MM. les curés de son doyenné. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

855. Lettre de M. Hubert, curé de Puché, doyenné de Gisors, écrite à monseigneur l'archevêque de Rouen, le 21 décembre 1716, au sujet de la constitution *Unigenitus.* — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-12. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement de Normandie, qui fait défenses de recevoir, publier ou exécuter, imprimer, vendre ou distribuer aucunes bulles ou brefs de cour de Rome, sans lettres patentes du roi registrées en ladite cour. Du mardi 22 décembre 1716.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour de parlement de Bretagne, qui fait défenses de recevoir, faire lire, publier ou exécuter, imprimer, vendre ou distribuer aucunes bulles ou brefs de cour de Rome, sans lettres patentes du roi registrées en ladite cour. Cejourd'hui 24 décembre 1716.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt de la cour de parlement de Dijon, qui fait défenses de recevoir, publier ou exécuter aucunes bulles, brefs, ou autres expéditions émanées de la cour de Rome, sans lettres patentes du roi registrées en ladite cour. Du lundi 28 décembre 1716.

(Voyez *ibidem.*)

856. Lettre de M. Moulin, curé des Barils, doyenné de L'Aigle, du diocèse d'Évreux, écrite à monseigneur l'évêque d'Évreux, le 28 décembre 1716. — Lettre de M. Barbault, curé de Bouillant, diocèse de Senlis, écrite à monseigneur l'évêque de Senlis au mois de novembre 1716. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

* Arrêt de la cour du parlement de Metz, qui fait défenses de recevoir, publier ou exécuter, imprimer, vendre ou débiter aucunes bulles ou brefs de cour de Rome, sans lettres patentes du roi registrées en ladite cour. Du mardi 29 décembre 1716.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour du parlement de Toulouse, qui fait défenses de recevoir, faire lire, publier et exécuter aucuns décrets émanés de la cour de Rome, ensemble

à tous libraires ou imprimeurs, colporteurs et autres, de les imprimer, vendre et débiter qu'après qu'ils auront été revêtus de lettres patentes du roi registrées en la cour. Du 30 décembre 1716.

(Voyez *ibidem*.)

857. Lettre de MM. les curés du diocèse de Paris à Son Éminence monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, au sujet de la constitution *Unigenitus*. (Signé : G. Le Maire, etc. [22 novembre 1716.]) — Lettre de MM. les curés du doyenné du Vieux-Corbeil, dans l'archidiaconné de Brie, diocèse de Paris, à Son Éminence monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, au sujet de la constitution *Unigenitus*. (Signé : P.-N. Gueret, etc. [19 décembre 1716.]) — Lettre de M. le doyen du Vieux-Corbeil (Gueret), dans laquelle il rend compte à Son Éminence monseigneur le cardinal de Noailles... de la manière dont la Lettre précédente a été signée par MM. les curés de son doyenné. (19 décembre 1716.) — Lettre de MM. les curés du doyenné de Champeaux, dans l'archidiaconné de Brie, diocèse de Paris, à Son Éminence monseigneur le cardinal de Noailles... au sujet de la constitution *Unigenitus*. (Signé : Bouquet, etc. [30 décembre 1716.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

858. Rétractation de M. Le Jeune, curé de Saint-Nisier et supérieur du petit séminaire de la ville de Troyes. (15 novembre 1716.) — Lettre du R. P. Gaudin, prêtre de l'Oratoire, qui résidait à Clermont en Auvergne en 1714 et qui est à présent supérieur du Collége de Troyes, à MM. les vicaires généraux du diocèse de Clermont. (20 décembre.) — Lettre de M. Leroux, curé d'Angiviller, du diocèse de Beauvais, à monseigneur l'évêque de Beauvais. (30 décembre.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

859. Lettre de six curés de Senlis à monseigneur l'évêque de Senlis. (Signé : Dorgon, curé de Baron, etc.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Refus d'acceptation de la bulle *Unigenitus*.)

860. Lettre de M. de Bellaunay, archidiacre, et de M. L. Martin, chanoine théologal de Séez, écrite à M. l'évêque de Séez, au mois de novembre ou décembre 1716. Sur les dispositions de ce diocèse par rapport à la constitution *Unigenitus*. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

861. Consultation touchant la constitution de notre S.-Père le pape Clément XI du 8 septembre 1713. — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

862. Réponse à la question importante : Si les curés qui ont écrit et publié des lettres contraires au mandement de leur évêque diocésain au sujet de la constitution *Unigenitus*, ont encouru les censures? — *(S. l. n. d.,) in-12.*

* Pièces au sujet de la constitution *Unigenitus*.

(Voyez la division POÉSIE.)

863. Lettres d'un licencié en théologie à un intendant de province, sur la constitution *Unigenitus*. Où l'on établit, sans aucune partialité, l'état de la dispute. — *(S. l.,) 1716, in-12.*

864. Lettre écrite à Musala, homme de loi à Hispahan, sur les mœurs et la religion des Français et sur la querelle entre les Jésuites et les Jansénistes. — *(S. l.,) 1716, in-12. Pièce.*

(Par Joseph Bonnet, avocat, d'après Barbier.)

865. Seconde Lettre écrite à Musala, homme de loi à Hispahan. De Louis XIV, de l'ambassadeur du roi de Perse, des officiers de la couronne de France, caractère de la noblesse, raisonnements sur la grâce, sentiments sur les Jésuites et les Jansénistes. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

866. Lettre d'un avocat pour la réunion des évêques au sujet des propositions de la constitution, suivie de plusieurs autres Lettres. — *(S. l.,) 1716, in-12.*

867. Projet de réunion des évêques refusant et acceptant la constitution *Unigenitus*. Janvier. — *Amsterdam, 1717, in-8°.*

868. Lettre de M. le curé de Nuillé en Anjou... (Compagnon) à monseigneur l'évêque d'Angers, du 29 décembre 1716. — Lettre du même curé de Nuillé à Son Éminence monseigneur le cardinal de Noailles. (1 janvier 1717.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement à Besançon, portant défenses de recevoir, faire lire, publier ou exécuter aucunes bulles, décrets ou brefs de cour de Rome, sans lettres patentes du roi registrées en ladite cour. Du 2 janvier 1717.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

869. Lettre de MM. les curés de la conférence de Creil, diocèse de Beauvais, à monseigneur l'évêque de Beauvais. De la conférence de Creil, ce 9 nov. 1716. (Signé : Beaureins, curé de Montataire, etc.) — Copie de la lettre de M. Le Coq, curé de Rosay, doyenné de Longueville, écrite à monseigneur l'archevêque de Rouen le 3 janvier 1717. — Lettre de M. Allais, secrétaire de monseigneur l'archevêque de Rouen, prieur commandataire de S.-Nicolas de Bayeux, et curé non résidant de la paroisse d'Ommerville, doyenné de Magny, au doyen du doyenné de... pour engager les curés à donner des certificats de la publication de la constitution *Unigenitus*. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

* Arrêt du conseil souverain de Roussillon, qui fait défenses à tous archevêques, évêques et abbés dont la juridiction s'étend dans le ressort de la cour, leurs vicaires et officiaux, etc., de recevoir, faire lire, publier ou exécuter aucunes bulles ou brefs émanés de cour de Rome ou des légats apostoliques, sans lettres patentes du roi registrées en ladite cour. Du lundi 4 janvier 1717.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

370. Lettre du P. Richard, prêtre de l'Oratoire et curé de S.-Amatre de la ville de Langres, à monseigneur l'évêque-duc de Langres. (4 janvier 1717.) — Lettre de M. Richard,... à S. É. M. le cardinal de Noailles. (4 janvier 1717.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

371. Lettre écrite à monseigneur l'archevêque de Rouen par M. Le Machois, curé de Gueures, doyenné de Brachy, diocèse de Rouen, sur la constitution *Unigenitus*, en date du 4 janvier 1717. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

372. Lettre écrite à monseigneur l'archevêque de Rouen, en date du 4 janvier 1717, par MM. les curés d'Igoville (J. Dujardin), de Sotteville-sous-le-Val (J. David), des Autels (N. Serais), de Saint-Aubin (J. Cordoin), d'Oissel (Marsollet), du Manoir (G. Le Brun), et de Pitres (G. Mainière), au sujet de la constitution *Unigenitus*. — Lettre écrite à monseigneur l'archevêque de Rouen, en date du 4 janvier 1717, par MM. les curés de Barville (Marcotte), de S.-Denis-sur-Héricourt (P. Jouette), d'Ocqueville (pierre Regnault), de Sasseville (louis Bataille), et de Grainville-la-Teinturière (J.-B. Noel), au sujet de la constitution *Unigenitus*. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

373. Lettre de M. le curé de Rosé, doyenné de Gisors, diocèse de Rouen, à un docteur curé du même diocèse. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

374. Relation de la rétractation du curé de Rosé, au doyenné de Gisors, diocèse de Rouen, au sujet de la constitution *Unigenitus*. — *(S. l.,) 1717, in-12.*

* Instruction pastorale de monseigneur l'archevêque-duc de Reims, premier pair de France, etc. (franç. de Mailly), aux fidèles de son diocèse. (4 janvier 1717.)

(Au sujet de la condamnation du : « Témoignage de la vérité ».)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Ordonnance de monseigneur l'archevêque-duc de Reims... (franç. de Mailly), portant condamnation d'un imprimé intitulé : « Discours prononcé dans l'assemblée générale de l'Université de Paris le 22 juin 1716... », etc.; d'un autre imprimé intitulé : « *Decretum de imprimenda Oratione amplissimi rectoris...* ou Décret rendu dans l'assemblée extraordinaire tenue le 14 novembre 1716 par les députés de l'Université pour faire imprimer la harangue du recteur »; et d'un troisième imprimé intitulé : « Lettre des curés de Paris et du diocèse... » du 15 décembre 1716. (4 janvier 1717.)

(Le 1er et le 3e ouvrage condamnés sont catalogués sous les nos 805 et 851 ci-dessus.)

(Voyez *ibidem*.)

375. Dénonciation faite à M. le procureur général de trois ouvrages de monseigneur l'archevêque de Rheims, dont le premier est un mandement du 5 octobre; le second est une Lettre aux évêques assemblés à Paris du 4 décembre 1716; et le troisième, une Instruction pastorale et une Ordonnance du 4 janvier dernier. — *(S. l.,) 1717, in-8°. Pièce.*

376. Dénonciation à monseigneur le cardinal de Noailles d'un libelle intitulé : « Mémoire sur la publication et l'enregistrement de la constitution *Unigenitus* »; libelle inséré dans un recueil qui a pour titre : « Le Témoignage de l'Université de Paris au sujet de la constitution *Unigenitus* ». — *(S. l.,) 1717, in-12. Pièce.*

(Voyez le n° 823 ci-dessus.)

377. Mémoires et réflexions sur la constitution *Unigenitus* de Clément XI et sur l'instruction pastorale des xl prélats acceptants, par M. D., docteur de Sorbonne. Avec plusieurs lettres très-curieuses de quelques évêques contre cette bulle, et deux mémoires, l'un sur la convocation d'un concile national, par le célèbre M. N., avocat au parlement de Paris; et l'autre sur les libertés de l'Église gallicane, où l'auteur, en défendant ces libertés, réfute la prétendue infaillibilité du pape et censure avec sévérité la conduite des Jésuites. (Par louis-ellies Dupin et Nouet.) — *Amsterdam, 1717, in-12.*

378. Mémoire pour servir à l'examen de cette maxime, Que le pape ayant la provision, on doit se soumettre à ses jugements au moins par provision. — *(S. l.,) 1717, in-12.*

379. Preuves évidentes de ce qu'on doit penser de l'autorité des papes dans leurs décisions, tirées de leurs propres paroles et de leurs propres faits. — *(S. l.,) 1717, in-12.*

380. Le Rétablissement des libertés de l'Église gallicane par la censure du clergé de France contre le livre intitulé : « Du Témoignage de la vérité dans l'Église », dressée dans l'assemblée tenue à Paris en 1715. — *(S. l.,) 1717, in-12.*

381. Traité des libertés de l'Église gallicane, où l'on montre qu'elles sont fondées sur l'Écriture sainte et la tradition. — *(S. l.,) 1717, in-8°.*

(Le titre de départ, page 3, porte : *Le Rétablissement des libertés de l'Église gallicane...* — Même ouvrage que le précédent.)

382. Réponse aux conséquences qu'on tire de certaines propositions qui se débitent en Bretagne pour y retenir les peuples dans une obéissance au pape pernicieuse à la religion et à l'État. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

A. — *1717.* — *(S. l.,) in-12.*

* Arrêt de la cour de parlement de Bordeaux, qui fait défenses de recevoir, faire lire, publier ou exécuter, imprimer, vendre ou distribuer aucunes bulles ou brefs de cour de Rome, sans lettres patentes du roi registrées en ladite cour. Du septième janvier 1717.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour du parlement de Provence, portant défenses à tous archevêques et évêques, leurs vicaires généraux et officiaux, ensemble aux recteurs et prémissiers des Universités ou autres communautés ec-

clésiastiques, de faire lire, publier ni exécuter aucunes bulles ou brefs, ni autres expéditions émanées en cour de Rome, sans lettres patentes du roi enregistrées en parlement. Du 7 janvier 1717.

(Voyez *ibidem.*)

883. Lettre d'un avocat, ancien habitant la paroisse de Saint ***, à M. le curé de la même paroisse, sur la Lettre que lui et six autres curés de la ville de Rouen ont écrite à monseigneur l'archevêque, en date du 29 décembre 1716, au sujet de la constitution *Unigenitus.* (8 janvier 1717.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

884. Décret de l'Université de Caen. (9 janvier 1717.) — *Paris, A. Cavelier, 1717, in-4°. Pièce.*

(Suppression de plusieurs thèses attentatoires aux libertés de l'Église gallicane.)

885. Réfutation d'un libelle qui a pour titre : « Cas de conscience », au sujet de la constitution *Unigenitus*, proposé et résolu en faveur des fidèles du diocèse de R. (15 janvier 1717), où l'on montre que les fidèles qui ne reçoivent pas cette constitution, dans les diocèses où elle est publiée, ne sont ni excommuniés ni schismatiques. — *(S. l.,) 1717, in-12.*

886. La Censure du symbole des Apôtres, par THÉOPHILE RAYNAUD, jésuite. Pour montrer qu'on peut tout condamner, quand on veut, et que les ouvrages les plus orthodoxes ne seront pas à couvert des censures s'il est permis de donner des sens étrangers et ridicules aux propositions les plus exactes et les plus vraies. — *(S. l.,) 1717, in-12. Pièce.*

(Latin-français. — Publié pour la 1re fois en 1631, à l'occasion de la censure de deux ouvrages anglais, et réimprimé pour la circonstance.)

887. La Botte du Jésuite, histoire nouvelle... — *(S. l.,) 1717, in-8°. Pièce.*

888. Les Auteurs des Toesins confondus, et les appelants au concile justifiés, ou Réflexions critiques sur la « Réfutation de la Lettre d'un magistrat à M. l'évêque d'Alet », et sur plusieurs autres libelles séditieux et schismatiques que les Jésuites ont publiés... — *(S. l.,) 1707 (sic, 1717), in-12.*

889. Copie de la lettre des Pères de l'Oratoire de Nantes à monseigneur le cardinal de Noailles. (19 janvier 1717.) — Lettre écrite à monseigneur l'archevêque de Rouen par MM. VAREMBAULT, SUARD, HOMO, BOCQUIER, DUFOUR, DE MARTONNE et COUSTOU, curés de la ville de Rouen, en date du 29 décembre 1716, au sujet de la constitution *Unigenitus.* — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

890. Lettre des RR. PP. Feuillants du couvent de la rue Saint-Honoré à... monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, au sujet de la constitution *Unigenitus.* (Signé : F.-L. DE S.-BERNARD TURQUOIS, etc. [12 janvier 1717.]) — Lettre des FF. prêcheurs, du grand couvent de Saint-Jacques, à... monseigneur le cardinal de Noailles... au sujet de la constitution *Unigenitus.* — Lettre de DOM CHARLES-ARMAND DE LA VIE, prieur des Blancs-Manteaux, écrite au nom de sa communauté à... monseigneur le cardinal de Noailles... au sujet de la constitution *Unigenitus.* (12 janvier 1717.) — Lettre des chanoines réguliers de l'abbaye de S.-Victor à... monseigneur le cardinal de Noailles... au sujet de la constitution *Unigenitus.* (Signé : F. LE TONNELIER, etc. [Janvier 1717.]) — Lettre du R. P. POLINIER, prieur de l'abbaye* de Sainte-Geneviève, écrite au nom de sa communauté à... monseigneur le cardinal de Noailles... au sujet de la constitution *Unigenitus.* — Lettre des RR. PP. provincial et recteurs des Pères de la Doctrine Chrétienne de la ville et du diocèse de Paris, écrite au nom de leur communauté à monseigneur le cardinal de Noailles... au sujet de la constitution *Unigenitus.* (Signé : GRÉNAN, etc. [22 janvier 1717.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

891. Epistola S. Facultatis theologiæ nannetensis ad eminentissimum cardinalem Noallium. (23 januarii 1717.) — Traduction de la précédente Lettre de la Faculté de théologie de Nantes à S. E. monseigneur le cardinal de Noailles. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

892. Témoignage des anciens évêques de l'église d'Arles contre la doctrine de la constitution *Unigenitus.* Avec une Lettre d'un docteur de Sorbonne à monseigneur l'archevêque d'Arles, dans laquelle on réfute deux lettres de ce prélat à monseigneur le cardinal de Noailles et à M***. — *(S. l.,) 1717, in-12.*

(La « Lettre d'un docteur » est signée CAMET, et datée du 25 janvier 1717.)

893. Déclaration de M. GAULTIER, doyen de MM. les curés de la ville de Poitiers, au sujet de la publication qu'il a faite de la constitution *Unigenitus.* (28 janvier 1717.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

894. Lettre d'un avocat au parlement de Paris à un docteur de Sorbonne, curé dans le diocèse de Boulogne en Picardie, touchant le pridémisme. (28 janvier 1717.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

895. Lettre écrite à Son Éminence monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, par le chapitre de l'église métropolitaine de S.-Gatien de Tours, le 31 janvier 1717. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

896. Lettre du R. P. BOUTIN, prêtre de l'Oratoire, curé de Cunault, près Saumur, dans le diocèse d'Angers, à un chanoine de ses amis. Ce 28 janvier 1717. — Lettre du même P. BOUTIN à monseigneur l'évêque d'Angers. (29 janvier 1717.) — Lettre de MM. LE CESNE, DE LA CRÉTINIÈRE, CLOUET, GÉRARD LE CHARPENTIER, GOUJON, MANNOURY, DE FONTAINE, GRANGER, LE COMTE, CHEVALIER, curés dans le diocèse de Séez, à M. l'évêque de Séez, en janvier 1717. — Rétractation de l'acceptation de la constitution *Unigenitus,* faite par M. THOUMELIN, curé de Château-Chinon... entre les mains de M. le cardinal de Noailles, le 10 décembre 1716. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

* Decretum illustrissimi ac reverendissimi domini, D. archiepiscopi-ducis remensis, primi Franciæ paris, remensis Academiæ principis, ac privilegiorum apostolico-

rum ipsi concessorum perpetui conservatoris (FRANC. DE MAILLY, [1 februarii 1717]).

(Au sujet de la nomination faite par l'Université de Reims de trois officiers opposés à la constitution *Unigenitus*.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Exhortation à la lecture de l'Écriture sainte, surtout à celle du Nouveau Testament. (1er février 1717.)

(Par l'abbé RUFIN, d'après Barbier.)

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

897. Lettre écrite par trente curés de la ville de Paris à S. É. monseigneur le cardinal de Noailles, leur archevêque, au sujet du bruit qui s'est répandu d'une prochaine acceptation de la bulle *Unigenitus*. (3 février 1707 [*sic*, 1717].) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

898. Lettre du R. P. LAUGIER, supérieur de l'Oratoire de Toulon, écrite au nom de sa communauté à monseigneur l'évêque de Toulon, le 3 février 1717. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

899. Défense des rituels attaqués par M. Gaufredy, avocat général au parlement de Provence, dans son plaidoyer du 21 avril 1716 sur les ordonnances synodales de M. l'évêque de Marseille publiées dans son synode le 18 avril 1716. Adressée à M. Gaufredy. (3 février 1717.) — *(S. l.,) 1717, in-12.*

* Decretum illustrissimi ac reverendissimi domini, D. archiepiscopi-ducis remensis... remensis Academiæ principis ac privilegiorum apostolicorum ipsi concessorum perpetui conservatoris (FRANC. DE MAILLY)... (4 februarii 1717.)

(Annulation de l'élection du recteur J.-B.-C. Fillon, comme insoumis à la bulle *Unigenitus*.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

900. Lettre de trois curés du vicariat de Pontoise, savoir : MM. le curé du Beslay (DENIS DE MOTTIN), de Santeuil (VALENTIN), et de Brignencourt (MARTIN), adressée à monseigneur l'archevêque de Rouen, le 13 février 1717. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

901. Actes concernant la conférence de Creil, au sujet de la constitution *Unigenitus*. Avec la copie d'une Lettre de M. l'évêque de Castres (HONORÉ DE QUIQUERAN DE BEAUJEU) à M. le duc d'Orléans, et la réponse de Son Altesse royale. (9 novembre 1716-14 février 1717.) — *(S. l.,) 1717, in-12. Pièce.*

902. Lettre de M. BOULLARD, curé de Roiffé, à M. l'évêque de Poitiers, du 22 janvier 1717. — Seconde Lettre du même à M. l'évêque de Poitiers, du 14 février 1717. — Lettre de M. GAUTIER, curé de Notre-Dame-l'Ancienne et doyen des curés de la ville de Poitiers, à M. l'évêque de Poitiers. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

903. Déclaration des prévôts, chanoines, curés et autres prêtres du diocèse de Toulon, soussignés, au sujet de la constitution *Unigenitus* de N. S.-P. le pape Clément XI, datée du 8 septembre 1713, et du mandement de monseigneur l'évêque qui l'adopte, en date du 2 de mai 1714. (14 février 1717.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

904. Lettre de M. l'évêque d'Apt (FORESTA DE COLONGUE) à monseigneur le régent, et son Mandement contre la Sorbonne, ou Plutôt nouveaux Toesins adoptés par ce prélat. On y a ajouté une Préface et des Réflexions critiques pour en faire connaître le mérite. Avec un Appendice qui contient quelques autres pièces anecdotes et curieuses. — *(S. l.,) 1717, in-12.*

* Mandement de M. de Mérinville, évêque de Chartres, pour la mission de Mantes. En vers burlesques, avec une préface et des Notes instructives. (Signé : POLLUCHE. [*1717.*])

(Satire contre les acceptants de la bulle *Unigenitus*.)

(Voyez la division POÉSIE.)

905. Lettre de MM. les curés de la ville d'Agde et de plusieurs autres curés du même diocèse, à monseigneur l'évêque d'Agde. (26 janvier-16 février 1717.) — *(S. l. n. d.,) in-12.*

* Excellentissimo domino, domino Francisco de Mailly, archiepiscopo et duci remensi, primo Franciæ pari, defensori religionis acerrimo. Ode.

(Le permis d'imprimer est du 19 février 1717.)

(Voyez la division POÉSIE.)

906. Lettre de M. POITIER, prêtre, chanoine de l'église collégiale de Saint-Symphorien d'Epoasses, du diocèse de Langres, à monseigneur l'évêque-duc de Langres, pair de France. (20 février 1717.) — Déclaration faite à MM. du chapitre de l'église cathédrale de Beauvais, en leur chapitre général du mois de janvier 1717, par M. AUGUSTIN LE CAT, prêtre et chanoine de la même église, pour servir de plus ample explication de ce qu'il a dit au sujet de la constitution *Unigenitus*, toutes les fois qu'il en a été parlé dans les assemblées capitulaires. — Lettre de M. TRISTAN DE JUVIGNY, chanoine de l'église de Beauvais, à monseigneur l'évêque de Beauvais. (16 octobre 1716.) — Lettre des RR. PP. de l'Oratoire de Condom, à monseigneur leur évêque. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

907. Mémoire apologétique pour MM. les curés qui ont révoqué la publication par eux ci-devant faite de la constitution *Unigenitus* du huitième de septembre 1713 et des pièces y jointes. (22 février 1717.) — *(S. l.,) 1717, in-12.*

908. Lettre de MM. les doyens, chanoines, curés et autres ecclésiastiques de la ville d'Étampes et du détroit, à S. Émin. monseigneur le cardinal de Noailles. (Signé : C.-N. VOIZOT, etc. [24 février 1717.]) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

909. Observations sur l'Instruction pastorale et l'Ordonnance de Rheims du 4 janvier 1717, adressées à Son Excellence monseigneur l'archevêque de Rheims. (24 février 1717.) — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

910. Relation, en forme de lettre, de la désolation de l'église d'Orléans depuis que les trois premiers chapitres et onze curés de la même ville ont fait leur déclaration publique qu'ils n'ont point accepté la constitution *Unigenitus* du pape Clément XI. Avec les conclusions des trois chapitres et des curés qui ont rétracté, et les preuves des faits avancés dans la Relation. (25 février 1717.) — *(S. l.,) 1717, in-12.*

* (Condamnation de la Lettre des Dominicains du couvent de Saint-Jacques [cataloguée sous le n° 890 ci-dessus,] datée du 26 février 1717, et commençant par ces mots :) Nos Fr. ANTONINUS CLOCHE, sacræ theologiæ professor... Nous Fr. ANTONIN CLOCHE, professeur de théologie, humble serviteur et général de tout l'ordre des Frères prêcheurs, nous avons lu dans les nouvelles publiques...

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

911. Lettre de M. JOHANNE, docteur en théologie, curé de Sainte-Opportune dans la ville de Poitiers, à son évêque, du 26 fév. 1717. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

912. Instrumentum appellationis interjectæ, die prima martii 1717... — Acte d'appel interjeté, le 1er mars 1717, par nosseigneurs les illustrissimes et révérendissimes évêques de Mirepoix (PIERRE DE LABROUE), de Senez (JEAN SOANEN), de Montpellier (COLBERT DE CROISSY), et de Boulogne (PIERRE DE LANGLE), au futur concile général de la constitution de N. S.-P. le pape Clément XI, du 8 septembre 1713, ensemble de tout ce qui s'en est suivi ou s'ensuivra, comme aussi des griefs portés ou à porter à l'occasion de cette constitution, soit de l'autorité de N. T.-S.-P. le pape Clément XI, ou de quelque autre autorité que ce soit, contre lesdits évêques ou ceux qui leur adhèrent ou qui leur adhéreront. On y joint la conclusion par laquelle la Faculté de théologie de Paris a adhéré à cet appel, en présence desdits illustrissimes et révérendissimes évêques, dans son assemblée générale du 5 du même mois : celle de la Faculté de théologie de Reims du 8, et celle de la Faculté de théologie de Nantes des 10 et 11 du même mois. — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-12.*

* Sentence du bailliage de Chaalons, portant défenses d'exposer en vente un libelle intitulé : « Lettre d'un curé du diocèse de Chaalons à un curé de Reims ». Du deuxième mars 1717.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

913. Mémoire pour Me Jean-Baptiste Fortemps, prêtre, ci-devant vicaire de la paroisse de S.-Symphorien de Reims, appelant, comme d'abus, contre messire François de Mailly, archevêque-duc de Reims, intimé. (Signé : DE MARAIMBERG, avocat. [4 mars 1717.]) — *Paris, F. Jouenne, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques*, in-4°, tome XXI, fol. 253, division POLYGRAPHIE.)

914. L'Appel des quatre évêques et de la Sorbonne au futur concile de la constitution *Unigenitus*. Avec tout ce qui s'est passé dans l'assemblée tenue en Sorbonne le 5 mars 1717. — *(S. l.,) 1717, in-8°. Pièce.*

A. — *1717.* — *(S. l.,) in-8°. Pièce.*

915. Relation de ce qui s'est passé en Sorbonne lors de l'appel au futur concile, ou Lettre d'un docteur de Sorbonne à un de ses amis, au sujet de la conclusion faite dans l'assemblée de la Faculté de théologie de Paris le 5 mars 1717. — *(S. l.,) 1717, in-12. Pièce.*

916. Lettre de M. RAVECHET, syndic de la Faculté, à M***. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet de la Relation cataloguée sous le n° précédent.)

917. Le Témoignage du clergé séculier et régulier de la ville et du diocèse de Paris, au sujet de la constitution *Unigenitus*, dans les lettres présentées à Son Éminence monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris. (1er janvier-6 mars 1717.) *(S. l.,) 1717.* — Le Témoignage de MM. les curés de la ville et du diocèse de Paris, au sujet de la constitution *Unigenitus*, dans leurs Lettres présentées à Son Éminence monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris. — *(S. l.,) 1717, in-4°.* — *Le tout en 1 vol.*

918. Lettre de M. l'abbé de Guitaud (ANTONIN-CYPRIEN DE PECHPEIROU), prieur de Saugeon, ci-devant chanoine de l'église métropolitaine de Toulouse, à M. l'évêque-duc de Langres, pair de France, écrite du château d'Époësses, diocèse de Langres. (5 février et 6 mars 1717.) — Lettre de M. BOCQUILLOT, chanoine d'Avallon, à M. l'évêque d'Autun, du 25 fév. 1717. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

919. Lettre de M. FERRON DE MONDION, curé de Lardy, du diocèse de Paris, à M. de R., docteur de la maison et société de Sorbonne, au sujet de la Lettre des curés du diocèse de Paris à S. Ém. monseigneur le cardinal de Noailles, que ce curé a signée. (8 mars 1717.) — Lettre écrite à M. l'évêque de Mâcon. (Signé : Les très-humbles et très-obéissants serviteurs, les curés de votre diocèse, AUBRET, etc. [9 mars 1717.]) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

920. Lettre à monseigneur l'évêque du Mans, écrite par un prêtre de son diocèse, le 10 mars 1717. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

* Mandement et instruction pastorale de monseigneur l'archevêque de Rouen (CLAUDE-MAUR D'AUBIGNÉ), portant condamnation de lettres imprimées sous le nom de quelques curés de son diocèse. (12 mars 1717.) — Mandement de monseigneur l'archevêque de Rouen, portant condamnation du libelle des Exaples et de celui du « Témoignage de la vérité ». (12 mars 1717.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

921. Conclusio Universitatis parisiensis, qua declarat necessarium esse appellare a constitutione *Unigenitus* ad futurum concilium generale. — Conclusion de l'Univer-

sité de Paris, sur la nécessité d'appeler au futur concile général de la constitution *Unigenitus*. (12 mars 1717.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

922. Lettres de plusieurs curés de la ville et du diocèse de Montpellier à monseigneur l'évêque de Montpellier, au sujet de la constitution *Unigenitus*. (24 février-13 mars 1717.) — *(S. l.,) 1717, in-12. Pièce.*

923. Mémoires présentés par plusieurs cardinaux, archevêques et évêques à Son Altesse royale monseigneur le duc d'Orléans, régent du royaume. (13 mars 1717.) — *Paris, V^e F. Muguet, 1717, in-4°.*

(Le titre de départ, page 3, porte en plus : *A l'occasion de l'entreprise de quelques Universités, Facultés de théologie, chapitres et curés; présenté au nom des cardinaux, archevêques et évêques qui ont souscrit, le 8 mars 1717, la lettre adressée à Son Altesse royale.*

924. Réponse à un écrit qui a pour titre. « Mémoire présenté par plusieurs cardinaux, archevêques et évêques à monseigneur le régent ». —*(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-4°. Pièce.*
B. — 2^e éd. — *(S. l.,) 1717, in-12.*

925. De l'Union au Saint-Siége apostolique, ou De la nécessité de se soumettre à la dernière décision qui en est émanée. Discours à S. É. M. le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, emprunté de ses paroles et de ses principes. — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

926. Lettre de M. l'abbé de *** à monseigneur l'évêque de Mets, touchant l'Acte d'appel de la constitution *Unigenitus*. (17 mars 1717.) — *(S. l.,) 1717, in-12. Pièce.*

927. Lettre de M. l'évêque de*** à M. l'archevêque de... (18 mars 1717.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

928. Le Témoignage de l'église de Laon sur la constitution *Unigenitus*, ou lettres d'un très-grand nombre de chanoines et de curés de ce diocèse contre la dernière bulle. Avec un parallèle où l'on démontre l'opposition de sa doctrine avec celle des catéchisme, bréviaire, missel, etc., de l'église de Laon. (15 janvier-18 mars 1717.) — *(S. l.,) 1717, in-12.*

929. Mémoire pour dame Denise-Élisabeth de Sallo, abbesse des Petites-Cordelières. (Signé : M^e Guellerin, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Contre sa déposition pour cause de résistance à la bulle *Unigenitus*.)

* Mémoire pour les Sœurs de Chaulnes et Chevalier, religieuses cordelières du faubourg Saint-Germain, dénonciatrices, contre Sœur Denise-Élisabeth de Sallo, cidevant abbesse du même monastère, appelante, comme d'abus, d'une sentence rendue par le P. Le Jeune, provincial des Cordeliers, assisté de quatre autres religieux docteurs de Sorbonne, le 21 mai 1715, et à elle prononcée le même jour au parloir du monastère. (Signé : M^e Duperray.) — *(S. l.,) 1717, in-fol. Pièce.*

(Recueil Troisy, *Matières historiques*, in-fol., tome XXIV, fol. 292, division POLYGRAPHIE.)

930. Plaidoyer de M. Louis Chevalier, ancien avocat au parlement, pour la Mère Denise-Élisabeth de Sallo, abbesse perpétuelle du monastère des Cordelières de la Nativité-de-Jésus, du faubourg Saint-Germain à Paris, appelante, comme d'abus, de la sentence du Père Lejeune, provincial des Cordeliers, du 21 de mai 1715, et demanderesse en prise à partie. Contre Frère Nicolas Lejeune, provincial des Cordeliers de la province de France, intimé, et encore contre Frère Jacques-de-Sainte-Croix, religieux cordelier et promoteur du Père Lejeune, aussi intimé et pris à partie. Avec des notes historiques et de droit qui justifient cet appel bien fondé, et une dissertation sur le droit qu'ont les religieux de se pourvoir en la cour par appellation comme d'abus, quand il y a abus clair et manifeste. — *Solcure, B. Maintient, 1717, in-12.*

* Arrêt du parlement pour l'abbesse des Cordelières du faubourg Saint-Germain. Contre Frère Nicolas Le Jeune, provincial des Cordeliers de la province de France, et Frère Jacques-de-Sainte-Croix, promoteur de l'ordre. (18 mars 1717.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

931. Mémoire pour les Filles de la congrégation de l'Enfance. — *Paris, imp. de J. Quillau, 1717, in-fol. Pièce.*

(Pour demander le rétablissement de leur Institut.)

* Mandement de monseigneur l'évêque de Montpellier (Colbert de Croissy), au sujet de l'appel qu'il a interjeté, conjointement avec messeigneurs les évêques de Mirepoix, de Sencz et de Boulogne, au futur concile général, de la constitution de N. S.-P. le pape Clément XI du 8 septembre 1713. (20 mars 1717.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

932. Lettre de M. l'évêque de *** à M. l'évêque de Montpellier, sur son Mandement au sujet de l'appel qu'il a interjeté de la bulle *Unigenitus* au futur concile général. — *(S. l. n. d.,) in-18. Pièce.*

* Ordonnance de monseigneur l'archevêque-duc de Reims (franç. de Mailly... [20 mars 1717]).

(Pour la réception de la bulle *Unigenitus*.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

933. Mémoire pour les curés de la ville et du diocèse de Reims, appelants, comme d'abus, des ordonnances de M. l'archevêque de Reims des 5 octobre 1716 et 20 mars 1717 au sujet de la constitution *Unigenitus*. — *Paris, F. Jouenne, (s. d.,) 1717, in-4°.*

934. Mémoire pour le chapitre de l'église métropolitaine de Reims et autres appelants, comme d'abus, des ordonnances de M. l'archevêque de Reims des 5 octobre et 9 décembre 1716 et 20 mars 1717. (Signé : M^e Guillet de Blaru, avocat. [20 mars 1717.]) — *Paris, F. Jouenne, 1717, in-4°.*

935. Mémoire pour la Faculté de théologie de Reims, appelante, comme d'abus, des ordonnances de M. l'ar-

chevêque de Reims des 5 octobre 1716 et 20 mars 1717. (Signé : Me Chevalier, avocat.) — *Paris, F. Jouenne, 1717, in-4°.*

936. Trois Mémoires pour les curés, les chanoines, et les docteurs de Rheims, appelants, comme d'abus, des ordonnances de M. l'archevêque de Rheims des 5 octobre et 9 décembre 1716, et 20 mars 1717. Au sujet de la constitution *Unigenitus.* — *Paris, F. Jouenne, 1717, in-12.*

(Réimpression collective de 3 nos précédents.)

937. Consultation. (Signé : Habert, etc. [21 mars 1717.]) — *Châlons, imp. de P. Seneuze, (s. d.,) in-fol. Pièce.*

(Au sujet de l'appel au futur concile.)

A. — *(S. d.)* — *Châlons, imp. de P. Seneuze, in-4°. Pièce.*

B. — *(S. d.)* — *Châlons, imp. de P. Seneuze, in-4°. Pièce.*

C. — *(S. d.)* — *Châlons, imp. de P. Seneuze, in-12. Pièce.*

938. Lettre de M. Perthuis, curé de S.-Cyr, dans le diocèse de Sens, à M. l'évêque d'Arras, seigneur de S.-Cyr, nommé par le roi commissaire pour les conférences au sujet de la constitution *Unigenitus Dei filius,* dans laquelle il expose ses sentiments et la tradition de l'église de Sens sur cette matière importante. (18 février 1717.) — Lettre écrite à M. Moufle, docteur en théologie de la maison et société de Sorbonne, chanoine, trésorier, vicaire général, official de Sens. Par M. Présdeseigle, docteur en théologie de la Faculté de Paris, curé de S.-Aspais, et doyen rural au district de Melun; le 24 janvier 1717. — Copie de la lettre du même curé à monseigneur l'évêque de Troyes, nommé à l'archevêché de Sens. (26 janvier 1717.) — Déclaration des prévôts, chanoines, curés, et autres prêtres de Toulon, soussignés, au sujet de la constitution *Unigenitus* de notre Saint-Père le pape Clément XI, datée du 8 de septembre 1713, et du Mandement de monseigneur l'évêque, qui l'adopte, en date du 2 mai 1714. (14 février 1717.) — Extrait d'une lettre de M. Dagneau, doyen de l'église cathédrale de Laon, à un docteur de ses amis. (22 mars 1717.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

939. Lettre à M. Bidet, docteur de Sorbonne et prêtre du séminaire de Saint-Sulpice, sur ce qui s'est passé à l'assemblée de la Faculté, du 5 mars 1717, sur l'appel des quatre évêques. (Signé ***. [23 mars 1717.]) — *(S. l.,) 1717, in-8°. Pièce.*

940. Apologie des curés qui ont écrit des lettres contre l'acceptation de la constitution *Unigenitus,* ou Nouvelle défense de la Réponse à la Question importante contre les remarques sur cette Réponse; avec un Avertissement contre le libelle intitulé : Examen ou Anatomie de cette Réponse. Seconde édition. (Mars 1717.) — *(S. l.,) 1717, in-12.*

(Voyez le n° 862 ci-dessus.)

941. Acte d'appel de Son Éminence monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, du 3 avril 1717, au pape mieux conseillé et au futur concile général, de la constitution de notre Saint-Père le pape Clément XI du 8 septembre 1713. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-4°. Pièce.*

B. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-4°. Pièce.*

C. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-12. Pièce.*

942. Sr Eminentz des Herrn Cardinals von Noailles, Ertz-Bischoffs zu Paris Appellations-Instrument vom 3 April 1717, an einen besser-informirten Pabst und ein kunfftiges allgemeines Concilium wegen der von dem ietzigen Pabst Clemente XI den 8 septembr. 1713 herausgegebenen Constitution *Unigenitus* gerreulich ins Teutsche ubersetzt, mit Anmerckungen erläutert und nebst Berjfügung des Frantzösischen Originals ans Licht gestellet von D. Johann-Michael Heineccio,... — *Halle im Magdeburgischen, in Verlegung der Neuen Buchhandl., 1718, in-4°.*

(Traduction allemande du n° précédent, avec le texte en regard.)

943. (Lettre d'envoi d'un modèle d'acte d'adhésion à l'appel du cardinal de Noailles, archevêque de Paris, commençant par ces mots :) M., l'attachement que vous avez pour la vérité... — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

944. Formule d'acte d'appel pour les personnes qui n'auraient point encore appelé. — Autre formule d'acte d'appel pour les personnes qui auraient déjà adhéré à l'appel des quatre évêques. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

945. Éloge de feu messire Mathieu-Ysoré D'Hervault, archevêque de Tours, en forme de dissertation, ou Observations, tirées du droit romain, sur l'Arrêt de la cour de parlement du 22 février 1716. Par Me philippe P..., désigné docteur en droit en l'Université de Paris, et avocat au parlement et au bailliage et siége présidial de ladite ville de Tours. (5 avril 1717.) — *(Paris,) imp. de Ve Chastelain, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

946. Actes principaux, faits dans l'archevêché de Reims, au sujet de la constitution *Unigenitus.* Acte d'appel de la Faculté de théologie. Lettre de ladite Faculté aux quatre évêques appelants. Décret de l'Université. Ordonnance de M. l'archevêque du 20 mars 1717. Protestation de la Faculté de théologie contre ladite Ordonnance. (8 mars-6 avril 1717.) — *(S. l.,) 1717, in-12. Pièce.*

* Sentence de l'officialité métropolitaine de Paris, qui rétablit messire Jacques Sanson, prêtre, curé d'Olivet, diocèse d'Orléans, dans les fonctions de ses saints ordres, lève l'interdit prononcé contre lui par l'official d'Orléans au sujet de la constitution *Unigenitus,* et lui donne acte de son appel au futur concile. (9 avril 1717.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Sentence de l'officialité métropolitaine de Tours, qui

rétablit M. Maturin Compagnon, prêtre, curé de Neuillé, diocèse d'Angers, dans les fonctions de ses saints ordres, lève l'excommunication prononcée contre lui par l'official d'Angers au sujet de la constitution *Unigenitus*, et lui donne acte de son appel au futur concile. (10 avril 1717.)

(Voyez *ibidem*.)

* Arrêt de la cour de parlement, portant suppression de deux écrits, le premier intitulé : « Lettre d'un curé du diocèse de Châlons à un curé de Rheims », du 20 février 1717; le second intitulé : « Sentence du bailliage de Châlons, portant défenses d'exposer en vente un libelle intitulé : Lettre d'un curé du diocèse de Châlons à un curé de Rheims ». Du 12 avril 1717.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

947. Réponse au premier Mémoire présenté à M. le régent par plusieurs cardinaux, archevêques, évêques, contre plusieurs chapitres, curés, et Universités. Avec la Profession de foi de M. Ravechet, syndic de Sorbonne. (13 avril 1717.) — *(S. l.,) 1717, in-8°. Pièce.*

(Voyez le n° 923 ci-dessus.)

948. Dissertation sur l'appel interjeté de la constitution *Unigenitus* au concile général, etc. Le 15 avril 1717. — *(S. l.,) 1717, in-12.*

A. — *1717.* — *(S. l.,) in-12.*

949. Recueil de pièces importantes en faveur de la constitution *Unigenitus*. — *Avignon, J. Chastel, 1717, in-12.*

950. Objections et réponses au sujet de la constitution *Unigenitus*. — Suite des Objections et réponses dont cette édition a été augmentée. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

951. Lettre de monseigneur l'évêque d'Auxerre (ch.-gab. de Caylus) à un chanoine de son église cathédrale, au sujet d'une conclusion du chapitre, du 14 mai 1714, pour la réception de la constitution *Unigenitus*. (17 avril 1717.) — Réponse à la précédente. (Signé : Le Roy, chanoine... [17 avril 1717.]) — Lettre circulaire de plusieurs chanoines de l'église d'Auxerre à plusieurs églises métropolitaines et cathédrales du royaume. (Avril 1717.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

952. Acte par lequel le chapitre de l'église cathédrale du Mans a adhéré à l'appel interjeté par nosseigneurs les évêques de Mirepoix, Senez, Montpellier, et Boulogne, de la constitution *Unigenitus* au futur concile général. (19 avril 1717.) — *Le Mans, J. Pichon, 1717, in-4°. Pièce.*

A. — *1717.* — *(S. l.,) in-8°. Pièce.*

953. (Lettre sur l'acceptation de la bulle *Unigenitus*, en date du 20 avril 1717, signée Irénée, et commençant par ces mots :) M., dans l'Ordonnance du 20 mars dernier, monseigneur l'archevêque paraît rendre grâces à Dieu de ce que la constitution *Unigenitus* est reçue dans la plus grande partie des églises confiées à ses sens... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

954. Lettre écrite à monseigneur le cardinal de Bissy, évêque de Meaux, par M. Jourdain, docteur de Sorbonne et chanoine de l'église de Meaux, pour justifier et confirmer son adhésion à l'appel des quatre évêques fait en Sorbonne le 5 mars dernier. (28 avril 1717.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

* Sentence de l'officialité métropolitaine de Paris, qui reçoit les sieurs Jacques-Charles Le Roy, prêtre, chef-cier, chanoine-curé de l'église de Saint-Pierre-en-Pont d'Orléans, et Me Jacques Boulay, prêtre et chanoine de ladite église, appelants du refus fait par le sieur official d'Orléans, le 15 avril 1717, de renvoyer lesdits Le Roy et Boulay dans les fonctions de leurs saints ordres, après l'obtention d'un arrêt de la cour, du 6 avril 1717, qui les reçoit appelants de la procédure criminelle contre eux faite par le sieur official d'Orléans, et fait défense de mettre le décret d'ajournement personnel, ou conversion d'icelui en prise de corps, si aucun y a, à exécution, et d'attenter à leurs personnes et biens; lève l'interdit prononcé par l'official d'Orléans au sujet de la constitution *Unigenitus*, et leur donne acte de leur appel au futur concile. (28 avril 1717.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Mandement de monseigneur l'évêque d'Auxerre (ch.-gab. de Caylus), pour suspendre l'effet de l'acceptation et publication de la constitution *Unigenitus*, etc. (29 avril 1717.)

(Voyez *ibidem*.)

955. Relation abrégée de la maladie et de la mort de M. Ravechet, docteur de la maison et société de Sorbonne et syndic de la Faculté de théologie de Paris. Avec sa Profession de foi et un acte par lequel il a confirmé, avant que de mourir, tout ce qu'il a fait pendant son syndicat. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

956. Réflexions sur deux libelles contre la Lettre des curés de Rouen à M. l'archevêque, et sur le Mandement ou instruction pastorale de ce prélat du 12 mars 1717; ou Dissertation sur les qualités de seuls juges et de seuls témoins de la doctrine attribuées aux évêques dans ces écrits. (1er mai 1717.) — *(S. l.,) 1717, in-12.*

957. Lettre de monseigneur le Prince (henri II de Bourbon-Condé), pour remerciement à M. Habert du livre de la « Défense de la foi de l'Église », qu'il lui a dédié en 1644. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(On lit à la fin la note suivante : « Une personne zélée pour la religion a cru que cette Lettre, écrite par un prince d'un génie si distingué, pourrait plus que jamais servir de contre-poison contre l'esprit de séduction des novateurs de ce temps, 1er mai 1717 ».)

958. Parallèle de l'Acte d'appel des quatre évêques avec l'Acte d'appel de Luther et celui des Pélagiens, à monseigneur l'évêque de Mirepoix. (3 mai 1717.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièec.*

959. Décision d'un cas de conscience important, proposé par une dame de qualité de Châlons-sur-Marne

à un sâvant ecclésiastique retiré à la Chartreuse de ***. (10 mai 1717.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

960. Lettre à monseigneur l'évêque d'Autun, sur les deux mémoires présentés à Son Altesse royale monseigneur le duc d'Orléans... par vingt-huit prélats, du nombre desquels il était. (10 mai 1717.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Voyez le n° 923 ci-dessus.)

961. Divers Écrits sur l'obligation des rétractations par rapport à la constitution *Unigenitus*, et sur l'impossibilité de l'acceptation, même avec des explications. (22 mai 1717.) — *(S. l.,) 1717, in-12.*

962. (Série de pièces émanées du chapitre d'Auxerre, en témoignage de son adhésion à la bulle *Unigenitus;* datées des 2 avril-14 mai 1717, et précédée d'une lettre d'envoi, en date du 25 mai, commençant par ces mots :) M., quoique très-souvent le gazetier d'Hollande donne lieu de croire qu'il ne travaille pas ordinairement sur des mémoires certains... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

963. Justification du droit et de la canonicité de l'appel interjeté au concile général de la bulle *Unigenitus*, par nosseigneurs les quatre évêques appelants. (Mai 1717.) — *(S. l.,) 1717, in-12.*

A. — 2e éd. — *(S. l.,) 1718, in-12.*

964. De la Nécessité de l'appel des Églises de France au futur concile général de la constitution *Unigenitus.* Pour la défense de l'ancienne doctrine, de la morale, de la discipline et de la police de l'Église, et de la liberté des Écoles catholiques, attaquées par cette constitution, et par l'instruction pastorale de l'assemblée des XL évêques. (1er juin 1717.) — *(S. l.,) 1717, in-12.*

965. Nouveau Mémoire sur les appels des jugements ecclésiastiques, où l'on examine : I La justice et la force des appels aux conciles en général, et, en particulier, de celui qui a été interjeté de la constitution *Unigenitus* par les quatre évêques, auxquels se sont joints plusieurs autres prélats, Facultés, chapitres, curés, communautés, ecclésiastiques, etc.; II La nécessité d'adhérer à cet appel, pour rétablir la paix et la tranquillité dans l'Église et dans le royaume. — *(S. l.,) 1717, in-12.*

966. Actes d'appel de messeigneurs les illustrissimes et révérendissimes évêques de Lectoure (FRANÇOIS-LOUIS DE POLASTRON), de Condom (LOUIS MILON), et d'Agen (FRANÇOIS HÉBERT), au pape mieux informé et au futur concile général, de la constitution de N. S.-P. le pape Clément XI du 8 septembre 1713, qui commence par ces mots : *Unigenitus Dei filius.* (1er juin 1717.) — *(Paris,) imp. de J.-B. Delespine, 1718, in-4°. Pièce.*

967. Lettre d'un évêque à M. l'évêque d'Auxerre, au sujet de son Mandement portant suspension de la constitution. (1er juin 1717.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Voyez le 2e article à * après le n° 954 ci-dessus.)

968. Lettre de monseigneur le cardinal DE NOAILLES, archevêque de Paris, à N. S.-P. le pape Clément XI, au sujet de celle de S. S. à S. É. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

969. Lettre de monseigneur le cardinal DE NOAILLES, archevêque de Paris, à N. S.-P. le pape, en réponse à celle que Sa Sainteté lui a fait l'honneur de lui écrire. (2 juin 1717.) — *Paris, imp. de J.-B. Delespine, 1717, in-4°.*

(Français-italien.)

970. Acte d'appel au futur concile, du cinquième juin 1717, par MM. JEAN-BAPTISTE D'ISNARD, chanoine, sacristain de l'église collégiale de Salon, diocèse d'Arles, et FRANÇOIS MARGUERIT, prêtre du diocèse d'Aix. — *(S. l.,) 1717, in-12. Pièce.*

971. Lettre à monseigneur l'archevêque d'Aix en Provence, par messire GUILLAUME-FRANÇOIS MARGUERIT, prêtre. (Juin 1717.) — *(S. l. n. d.) in 4°. Pièce.*

972. Mémoire présenté à Son Altesse royale monseigneur le duc d'Orléans, régent du royaume, pour la défense de l'Université, contre un Mémoire de quelques prélats de France. (Signé : DEMONTEMPUYS, recteur de l'Université. [7 juin 1717.]) — *Paris, C.-L. Thiboust, 1717, in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 923 ci dessus.)

A. — 2e éd. — *Paris, C.-L. Thiboust, 1717, in-4°. Pièce.*

B. — 3e éd. — *Paris, C.-L. Thiboust, 1717, in-8°.*

* Mandement et instruction de monseigneur l'évêque de Boulogne (PIERRE DE LANGLE), au sujet de l'appel qu'il a interjeté, conjointement avec messeigneurs les évêques de Mirepoix, de Senez et de Montpellier, au futur concile général, de la constitution de N. S.-Père le pape Clément XI du 8 septembre 1713. (22 juin 1717.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Arrêt de la cour du parlement, portant suppression d'un livre qui a pour titre : « La Constitution, règle de foi et de discipline » ; imprimé, en 1717, à Anvers, chez Jean-Baptiste Verduissen, aux deux Cigognes, sans approbation, privilége ni permission. Du mardi 22 juin 1717.

(Voyez la division JURISPRUDENCE ; et, pour l'ouvrage supprimé, la division THÉOLOGIE.)

975. Dénonciation d'une thèse des Jésuites de Tours, où il est parlé de la nature et des priviléges de l'ancienne loi et de la synagogue. Faite dans l'assemblée du chapitre de l'église métropolitaine de S.-Gatien de Tours. Avec l'avis doctrinal des docteurs de la Faculté de théologie de Paris sur ladite thèse. (21 mai-25 juin 1717.) — *(S. l.,) 1717, in-12.*

* Arrêt de la cour du parlement de Metz, en faveur de Me Ponce Drouillet, prêtre, curé et doyen de Mouzon, appelant, comme d'abus, de la procédure extraordinairement instruite, décret de prise de corps et suspense des

fonctions de ses ordres, décerné contre lui par l'official de Reims, le seizième novembre 1716, au sujet de la constitution *Unigenitus*. Du 28 juin 1717.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

974. Dénonciation du presbytéranisme gallican, à nos seigneurs les cardinaux, archevêques et évêques de France. (1er juillet 1717.) — *(S. l. n. d.,) in-12.*

975. Apologie des curés du diocèse de Paris contre l'ordonnance de monseigneur l'archevêque de Rheims, du 4 janvier 1717, portant condamnation d'un imprimé intitulé : « Lettre des curés de Paris et du diocèse », etc. Dans laquelle ils déduisent les causes et moyens de l'appel qu'ils ont interjeté au futur concile général de la constitution de N. S.-P. le pape Clément XI du 8 septembre 1713. (7 juillet 1717.) — *(S. l.,) 1717, in-4°.*

A. — *1717.* — *(S. l.,) in-4°.*
B. — 2e éd. — *(S. l.,) 1718, in-8°.*

976. Lettre de S. A. R. monseigneur le duc D'Orléans, régent, à monseigneur le cardinal de Bissy, évêque de Meaux. A Paris, ce 13 juillet 1717. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Exposé de la conduite qu'il se propose de tenir dans les querelles religieuses relatives à la constitution *Unigenitus*.)

977. Acte d'appel de Son Éminence monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, du 3 avril 1717, au pape mieux conseillé et au futur concile général, de la constitution de notre Saint-Père le pape Clément XI du 8 septembre 1713. Stromento d'appello dell' eminentissimo e reverendissimo signore cardinale di Noailles, arcivescovo di Parigi, degli 3 aprile 1717, al Papa meglio consegliato... — Acte d'adhésion de feu monseigneur l'évêque de Leictoure (F.-L. de Polastron) à l'appel de Son Éminence monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, du 3 avril 1717. (1er juin 1717.) — Lettre de feu monseigneur l'évêque de Leictoure à monseigneur le cardinal de Noailles, en lui envoyant son Acte d'adhésion à l'appel de Son Éminence. (4 juillet 1717.) — Réponse de monseigneur le cardinal de Noailles à la précédente Lettre. (16 juillet.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-12. Pièce.*

978. Raisons qui empêchent les religieux de l'ordre de saint François d'adhérer à l'appel de S. É. M. le cardinal de Noailles. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Censure d'une thèse des Jésuites, par la Faculté de théologie de Poitiers. (16 juillet 1717.)

(Au sujet du péché philosophique.)

(Voyez, pour cette pièce et pour toute la controverse relative à la même thèse, la division THÉOLOGIE.)

979. Lettre de S. A. R. monseigneur le duc D'Orléans, régent, aux prélats du royaume qui ont accepté la constitution. A Paris, le 18 juillet 1717. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Même Lettre que le n° 976 ci-dessus, avec rectifications.)

* (Mandement de l'archevêque de Besançon, pour la publication de la Lettre précédente, en date du 24 juillet 1717, et commençant par ces mots :) François-Joseph de Grammont, par la grâce de Dieu et du Saint-Siége apostolique, archevêque de Besançon, à tous les fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction...

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

980. Lettre circulaire de monseigneur de Bissy, cardinal et évêque de Meaux, aux évêques de France. (26 juillet 1717.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

981. Lettre circulaire de M. le cardinal de Bissy à tous les évêques de France, avec les Lettres de monseigneur le duc D'Orléans, régent, et de M. le cardinal de Rohan, qui y ont rapport. — *(S. l.,) 1717, in-12.*

(Même Lettre que la précédente, avec la date du 25 juillet.)

982. Articuli de suprema regum auctoritate, deque ipsorum et regni securitate atque incolumitate, proponendi sacræ Facultati. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-4°. Pièce.*

(Latin-français.)

983. Prima (- tertia) Pars articulorum doctrinæ sacræ Facultatis theologiæ parisiensis. — *Parisiis, J.-B. Delespine, 1717, 3 parties in-4°. Pièce.*

(Au sujet de la constitution *Unigenitus*.)

984. Première Partie des articles de doctrine de la sacrée Faculté de théologie de Paris. (11 août 1717.) — — *Paris, J.-B. Delespine, 1717, in-4°. Pièce.*

(Français-latin.)

* Censures et conclusions de la sacrée Faculté de théologie de Paris, touchant la souveraineté des rois, la fidélité que leur doivent leurs sujets, la sûreté de leurs personnes, et la tranquillité de l'État.

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

985. Mémoire et pièces justificatives en la cause qui est au rôle de la Tournelle. Pour le curé de Saint-Martin de Beauvais, au sujet de la constitution *Unigenitus*. — *Paris, D. Beugnié, 1717, in-4°.*

(Le titre de départ, page 3, porte : *Mémoire pour Me* Jean D'Augy, *prêtre, bachelier en théologie de la Faculté de Paris, curé de St-Martin... contre messire François-Honorat-Antoine de Beauvillier, évêque-comte de Beauvais.*)

986. Lettre d'un ecclésiastique du diocèse de Meaux à M. le cardinal de Bissy, au sujet de la Lettre circulaire de Son Éminence à tous les évêques de France, et touchant la constitution *Unigenitus*. (4 août 1717.) — *(S. l.,) 1717, in-12.*

(Voyez le n° 980 ci-dessus.)

987. Intrigues des Jésuites dans l'affaire de la constitution *Unigenitus*. Divisées en trois Lettres. Première

Lettre. (Signé : P. X. T. Q. L. Y. [14 août 1717.]) — *Villefranche, 1720, in-12.*

* Avis instructifs de monseigneur l'évêque d'Angers (Poncet de La Rivière) aux curés de son diocèse, à l'occasion d'un libelle intitulé : « Réponse à un écrit qui a pour titre : Mémoire présenté par plusieurs cardinaux, archevêques et évêques à monseigneur le régent ». (16 août 1717.)

(L'ouvrage condamné est catalogué sous le n° 924 ci-dessus.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

988. Lettre de Son Altesse royale monseigneur le duc D'Orléans, régent, aux archevêques et évêques du royaume, contenant un désaveu de la Lettre circulaire du cardinal de Bissy, du 25 juillet 1717, adressée aux évêques de France. A Paris, le 17 août 1717. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Voyez le n° 980 ci-dessus.)

989. Observations sur la Lettre circulaire de M. de Bissy aux évêques de France. Du 1[er] septembre 1717. — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

990. Lettre de monseigneur l'évêque d'Agen (François Hébert) à monseigneur le cardinal de Bissy, évêque de Meaux. (2 septembre 1717.) — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

991. Relation de la bataille de Meaux entre les Molinistes et les Augustiniens. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

992. Réponse de monseigneur l'évêque de Grasse (Joseph de Mesgrigny) à monseigneur le régent. (4 septembre 1717.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Voyez le n° 988 ci-dessus.)

993. Réfutation du Mémoire publié en faveur de l'appel des quatre évêques, adressée à monseigneur l'évêque de Mirepoix... (Par claude Le Pelletier. [20 septembre 1717.]) *Bruxelles, S. T' Sertevens, 1718.* — Témoignage de l'Église universelle en faveur de la bulle *Unigenitus. Bruxelles, S. T'Sertevens, 1718.* — *Le tout en 1 vol. in-8°.*

A. — *1718. — Bruxelles, S. T'Sertevens, 3 tomes en 2 vol. in-8°.*

994. Acte d'appel de M. Fouillou, à Amsterdam, le 26 septembre 1717. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

995. Lettre de la Faculté de théologie de Reims à la Faculté de théologie de Paris. Du 28 septembre 1717. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Latin-français. — Au sujet du sieur Oudinet, syndic de la Faculté de théologie, exilé comme appelant de la bulle *Unigenitus.*)

* Déclaration du roi, qui suspend toutes les disputes, contestations et différends qui se sont formés dans le royaume à l'occasion de la constitution de N. S.-P. le pape contre le livre des Réflexions morales sur le Nouveau Testament. Donné à Paris le 7 octobre 1717.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

996. Type de l'empereur Constant, qui défend toutes les disputes, contestations et différends formés dans son empire à l'occasion de la question d'une ou de deux volontés en N.-S. J.-C. — Déclaration du roi, qui suspend toutes les disputes, contestations et différends formés dans le royaume à l'occasion de la constitution de notre Saint-Père le pape contre le livre des Réflexions morales sur le Nouveau Testament. Donnée à Paris, le 7 octobre 1717. — Jugement du Concile de Latran sur le Type. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

997. Réflexions sur la nouvelle Déclaration du roi du 7 octobre 1717. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement de Rennes, rendu sur la remontrance et conclusions de M. le procureur général du roi, qui ordonne la suppression de différents libelles, et qu'il sera publié des monitoires pour en découvrir les auteurs et les imprimeurs, et contre ceux qui les ont distribués; et qui fait défenses à tous imprimeurs d'imprimer aucuns ouvrages sans permission, privilége et approbation, et, à toutes personnes, de les débiter, sur peine de punition corporelle. Du 12 octobre 1717.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour de parlement, qui ordonne la suppression de quatre écrits ou libelles sur le sujet de la constitution de N. S.-P. le pape contre le livre des Réflexions morales sur le Nouveau Testament; fait défenses à toutes sortes de personnes, de quelque état et condition qu'elles soient, de composer, vendre, débiter ou autrement distribuer aucuns écrits, livres, libelles ou mémoires, sous quelque titre que ce soit, ni de faire aucuns actes, en signer ou faire signer aucuns, de quelque nature qu'ils puissent être, sur ce sujet. Du 23 octobre 1717.

(Suppression des ouvrages catalogués sous les n[os] 940, 975, et 989 ci-dessus.)

(Voyez *ibidem.*)

998. Lettre de M. le cardinal Paulucci à M. de Bentivoglio, nonce de Sa Sainteté en la cour de France, au sujet de la Déclaration du 7 octobre dernier. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Une note manuscrite contemporaine porte : « Cette dépêche doit être du 26 octobre, M. le cardinal de La Trémouille ayant eu audience du pape le mercredi 20 octobre ».)

* Arrêt de la cour du parlement, du 1[er] décembre 1717, qui ordonne l'exécution de la Déclaration du septième octobre dernier.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour du parlement, du 2 décembre 1717, par lequel il est ordonné qu'un libelle séditieux contre la Déclaration du septième octobre dernier sera lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice.

(Voyez *ibidem;* et, pour l'ouvrage condamné, le n° 996 ci-dessus.)

999. Maximes sur le jansénisme et sur la calomnie. (Signé : guy de Rochechouart. [11 décembre 1717.]) — *Arras, N.-C. Duchamp, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

* Censura sacræ Facultatis theologiæ nannetensis, lata die prima decembris ann. 1717, et approbata die 14 ejusdem mensis et anni, adversus propositiones excerptas ex thesibus et codicibus P. Georgelin lectis et propugnantis Rhedonibus in Collegio Societatis Jesu, per annos 1716 et 1717, et eidem sacræ Facultati delatis in suis comitiis diei secundæ Augusti ann. 1717.

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

* Arrêt de la cour de parlement de Bretagne, rendu sur la remontrance de M. le procureur général du roi, qui condamne comme fausses, scandaleuses, contraires aux libertés de l'Église gallicane, et pernicieuses à l'État, plusieurs propositions enseignées, en 1716, par les Jésuites du Collége de Rennes. (1er-16 décembre 1717.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

1000. Lettre de MM. les curés de la ville de Paris à Son Éminence monseigneur le cardinal de Noailles, sur le projet d'une acceptation de la bulle, relative à des explications. A Paris, le 11 décembre 1717. — Lettre de plusieurs docteurs de la Faculté de théologie de Paris à Son Éminence monseigneur le cardinal de Noailles, par laquelle ils approuvent la Lettre de MM. les curés de la ville de Paris. A Paris, le 17 décembre 1717. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Extrait des registres du parlement (de Bretagne [17 décembre 1717]).

(Suppression du « Catéchisme historique et dogmatique sur la constitution *Unigenitus* ».)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Mandement de monseigneur l'évêque d'Apt (Foresta de Colongue), contenant plusieurs déclarations importantes au sujet de la constitution *Unigenitus*. (20 décembre 1717.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1001. Mémoire dans lequel on examine si l'appel interjeté, au futur concile général, de la constitution *Unigenitus* par quatre évêques de France, auquel plusieurs Facultés et un grand nombre de chanoines et de curés du royaume ont adhéré, est légitime et canonique, et quels sont les effets de cet appel. — *(S. l.,) 1717, in-4°. Pièce.*

A. — *In-4°.* (Le frontispice manque.)

B. — 3e éd. — *(S. l.,) 1717, in-8°.*

1002. Mémoire fait en 1717. Où l'on démontre que l'appel interjeté de la bulle *Unigenitus* au futur concile est manifestement nul et insoutenable. (Par le cardinal de Bissy.) — *(S. l.,) 1718, in-4°.*

1003. Mémoire contre l'appel de la bulle *Unigenitus* au futur concile, fait en 1717. Par monseigneur le cardinal de Bissy. Où l'on démontre que l'appel interjeté de la bulle *Unigenitus* au futur concile est manifestement nul et insoutenable. — *(S. l.,) 1719, in-12.*

(Même ouvrage que le n° précédent. — On trouve imprimé après la page 300 : *Mémoire qui montre, suivant le droit civil et canonique, que les juges inférieurs sont juges de la nullité d'un appel quand la nullité est manifeste.* — Réserve, rel. aux armes de Condé.)

* Avertissement de monseigneur l'évêque de Soissons (Languet de Gergy) à ceux qui, dans son diocèse, se sont déclarés appelants de la constitution *Unigenitus*. (1er janvier 1718.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1004. Observations sur l'Avertissement de M. l'évêque de Soissons. — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-8°.*

1005. Première Lettre d'un ecclésiastique appelant, à monseigneur de Soissons sur son Avertissement. — *(S. l.,) 1718, in-12. Pièce.*

1006. Examen du Mémoire présenté à Son Altesse royale monseigneur le duc d'Orléans, régent du royaume, pour la défense de l'Université contre un Mémoire de quelques prélats de France. — *Bruxelles, 1718, in-12.*

(Voyez le n° 972 ci-dessus.)

1007. Recueil de diverses petites pièces, publiées depuis peu, à l'occasion des projets d'accommodements touchant les troubles excités par la constitution *Unigenitus*. — *(S. l.,) 1718, in-12.*

1008. Arrêt de la cour de parlement de Rouen, qui ordonne que le libelle qui a pour titre : « Dénonciation du presbytéranisme gallican, à nosseigneurs les cardinaux, archevêques et évêques de France », sera lacéré et brûlé en la cour du Palais par l'exécuteur des sentences criminelles. Du huitième janvier 1718. Avec une lettre, écrite à M. le procureur général de ce parlement, au sujet des remontrances qu'il a faites sur ce libelle. (18 janvier 1718.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 974 ci-dessus.)

A. — *1718.* — *(S. l.,) in-12. Pièce.*

1009. Lettre de M. l'archevêque de Reims (fr. de Mailly) à S. A. R. monseigneur le duc d'Orléans, régent du royaume. (20 janvier 1718.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1010. Lettre d'un évêque aux fidèles de l'Église gallicane, pour leur servir de préservatif contre le Mandement schismatique de M. l'évêque d'Apt. (10 février 1718.) — *(S. l.,) 1718, in-12.*

(Voyez le 2e article à * après le n° 1000 ci-dessus.)

1011. Avis et consultation. (10 février 1718.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(En réponse à un ouvrage intitulé : « Réponse d'un abbé à la Lettre d'un évêque ». — L'intitulé de la Consultation est : *Consultation de MM. les avocats au parlement de Paris, sur l'effet des arrêts des parlements, tant provisoires que définitifs, en matière d'appel comme d'abus des censures ecclésiastiques.*)

1012. Sommation ou comparant présenté à M. l'é-

vêque de Marseille par quarante-sept personnes laïques de la même ville, afin d'avoir la permission d'aller à confesse aux chanoines, curés appelants, dont il a restreint les pouvoirs dans les bornes de leurs paroisses, avec la Réponse du promoteur de l'officialité de Marseille. (15 février 1718.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

1013. Formulaire que M. l'évêque de Marseille fait signer aux religieuses de son diocèse et autres personnes du sexe qu'on soupçonne dans leur foi. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1014. Réfutation de l'appel et du corps de doctrine de M. le cardinal de Noailles touchant la constitution *Unigenitus*. (15 février 1718.) — *(S. l. n. d.,) in-12.*

1015. Lettre de M. l'abbé DE ROCHEPIERRE à un conseiller du parlement d'Aix, en réponse d'une autre qu'il en avait reçue au sujet de l'appel et du corps de doctrine de M. le cardinal de Noailles, et qui donne une idée de l'un et de l'autre aussi bien que de leur Réfutation. (28 février 1718.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

1016. Rabais pour obtenir la délivrance des mille écus, promis à Poitiers à celui qui mettra au plus bas prix la rémission des péchés dans le sacrement de pénitence. (Signé : Père JEAN. [1[er] mars 1718.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1017. Decretum, feria IV die 16 februarii 1718. Décret, du mercredi 16 février 1718. — Lettre de M. l'évêque de Marseille (DE BELSUNCE) à M. de***. (14 mars 1718.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Condamnation de l'« Acte d'appel » des évêques de Senez, de Montpellier et de Boulogne, et de celui du cardinal de Noailles.)

* Arrêt de la cour de parlement, du 19 mars 1718.

(Suppression de la « Lettre de M. l'archevêque de Reims à S. A. R. monseigneur le duc d'Orléans » cataloguée sous le n° 1009 ci-dessus.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

1018. (Lettre circulaire de FRANÇOIS DE MAILLY, archevêque de Reims, aux doyens ruraux de son diocèse, au sujet de l'Arrêt précédent; commençant par ces mots :) Reims, le 24 mars 1718. Prenez part à mon bonheur, M.... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1019. Lettre de monseigneur l'archevêque de Rheims (FRANÇOIS DE MAILLY) aux doyens généraux (*sic*, ruraux) de son diocèse. (24 mars 1718.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Même Lettre que le n° précédent.)

* Arrêt de la cour de parlement, qui ordonne la saisie et la suppression d'un décret de l'inquisition portant condamnation de l'écrit intitulé : « Acte d'appel, interjeté le 1[er] mars 1717 », etc.; et de celui intitulé : « Acte d'appel de Son Éminence monseigneur le cardinal de Noailles », etc.; et qui ordonne l'exécution de la Déclaration du septième octobre dernier... Du lundi 28 mars 1718.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour les deux actes condamnés, les n[os] 912 et 941 ci-dessus.)

1020. Requête au nom des évêques acceptants, présentée à Son Altesse royale monseigneur le duc d'Orléans, régent du royaume, par M. le cardinal de ROHAN, au sujet de l'acceptation de la bulle *Unigenitus*. — *(S. l.,) 1718, in-12. Pièce.*

1021. Difficultés proposées à M. l'évêque d'Angers sur ses Avis instructifs, par un prêtre de son diocèse. (30 mars 1718.) — *(S. l.,) 1719, in-12.*

1022. Réponse à un écrit qui a pour titre : « Avis instructifs de monseigneur l'évêque d'Angers aux curés de son diocèse, à l'occasion d'une Réponse au Mémoire présenté par plusieurs cardinaux, archevêques et évêques à monseigneur le régent ». — *(S. l.,) 1718, in-12.*

1023. Réponse d'un des doyens ruraux à monseigneur l'archevêque de Reims (2 avril 1718.) — *In-8°. Pièce.*

(Le frontispice manque. — Voyez le n° 1018 ci-dessus.)

* Arrêt de la cour de parlement (de Dijon), qui ordonne la saisie et la suppression d'un décret de l'inquisition portant condamnation de l'écrit intitulé : « Acte d'appel, interjeté le 1[er] mars 1717 », etc.; et de celui intitulé : « Acte d'appel de Son Éminence monseigneur le cardinal de Noailles », etc.; et qui ordonne l'exécution de la Déclaration du septième octobre dernier. Du lundi 4 avril 1718.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour les ouvrages supprimés, les n[os] 912 et 941 ci-dessus.)

* Arrêt de la cour de parlement (de Rouen), qui ordonne la suppression d'un décret de la congrégation de l'inquisition, du 16 février 1718, portant condamnation des actes d'appel au futur concile, faits par les quatre évêques y mentionnés et M. le cardinal de Noailles, de la constitution *Unigenitus*. Du quatrième avril 1718.

(Voyez *ibidem*.)

* Arrêt de la cour de parlement (de Metz), qui ordonne la saisie et la suppression d'un décret de l'inquisition portant condamnation de l'écrit intitulé : « Acte d'appel, interjeté le 1[er] mars 1717 », etc.; et de celui intitulé : « Acte d'appel de Son Éminence monseigneur le cardinal de Noailles », etc.; et qui ordonne l'exécution de la Déclaration du septième octobre dernier... Du mardi 5 avril 1718.

(Voyez *ibidem*.)

1024. Dénonciation à monseigneur l'archevêque de Rheims, par la Faculté de théologie de Rheims, de plusieurs propositions enseignées par les Jésuites de la même ville. (6 avril 1718.) — *Rheims, N. Pottier, 1718, in-4°.*

* Arrêt du parlement de Provence, qui ordonne la suppression d'un décret de l'inquisition de Rome portant condamnation de l'écrit intitulé : « Acte d'appel, interjeté le 1[er] mars 1717 », etc.; et de celui intitulé : « Acte d'appel de Son Éminence monseigneur le cardinal de Noailles », etc.; et qui ordonne l'exécution de la

Déclaration du 7 octobre 1717. Extrait des registres de parlement, du septième avril 1718.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour de parlement de Bordeaux, qui ordonne la saisie et la suppression d'un décret de l'inquisition portant condamnation de l'écrit intitulé : « Acte d'appel, interjeté le 1er mars 1717 », etc.; et de celui intitulé : « Acte d'appel de Son Éminence monseigneur le cardinal de Noailles », etc.; et qui ordonne l'exécution de la Déclaration du septième octobre dernier. Du 8 avril 1718.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt de la cour de parlement de Bretagne, rendu sur les remontrance et conclusions de M. le procureur général du roi, qui supprime un décret de l'inquisition, daté du 16 février, et publié à Rome le 8 mars 1718. Du 8 avril 1718.

(Voyez *ibidem.*)

1025. Lettre de M. l'abbé DE LA PRELE, docteur de Sorbonne, à monseigneur l'évêque de Grenoble. (8 avril 1718.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Au sujet de l'opposition faite par l'évêque à la bulle *Unigenitus*.)

* Arrêt de la cour du parlement de Toulouse, qui ordonne la saisie et la suppression d'un décret de l'inquisition portant condamnation de l'écrit intitulé : « Acte d'appel, interjeté le 1er mars 1717 », etc.; et de celui intitulé : « Acte d'appel de Son Éminence monseigneur le cardinal de Noailles », etc.; et qui ordonne l'exécution de la Déclaration du 7 octobre dernier. Du mardi 12 avril 1718.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

1026. Lettre de monseigneur l'évêque de Châlon-sur-Saône (FRANÇOIS MADOT) à monseigneur l'archevêque d'Arles. (29 avril 1718.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

1027. A monseigneur le marquis de La Vrillière, ministre et secrétaire d'État. (Signé : AUFRAY, prieur de Mouchamp.) — Second Mémoire contenant les allégations de messire François de Leseure, évêque de Luçon, qui lui ont servi de prétexte pour m'attirer deux lettres de cachet en 1704 et en 1713. Ensemble mes réponses appuyées de pièces authentiques et de preuves invincibles qui découvrent les faussetés qui ont été avancées au feu roi pour me faire exiler. (Avril 1718.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1028. Lettre de M. l'évêque d'Agen (FRANÇOIS HÉBERT) à M. l'évêque de Marseille, au sujet d'un écrit qui a pour titre : « Lettre de M. l'évêque de Marseille à M. de*** », à Marseille, le 14 mars 1718. (1 mai 1718.) — *(S. l. n. d.,) in-12.*

(Voyez le n° 1017 ci dessus.)

* Arrêt de la cour de parlement (de Douai), qui ordonne la suppression d'un décret de la congrégation de l'inquisition, du 16 février 1718, portant condamnation des actes d'appels au futur concile faits par les quatre évêques y mentionnés et monseigneur le cardinal de Noailles, de la constitution *Unigenitus*. Du 4e mai 1718.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* La Constitution *Unigenitus* rejetée depuis plusieurs siècles. (Par le P. DU CERCEAU.)

(Voyez la division POÉSIE.)

* La Constitution rejetée depuis plusieurs siècles. Réponse à « La Constitution rejetée depuis plusieurs siècles », attribuée au Père Du Cerceau.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt de la cour de parlement (de Dijon), qui condamne au feu un libelle ayant pour titre : « La Constitution *Unigenitus* rejetée depuis plusieurs siècles ». Du jeudi 5 mai 1718.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

1029. Arrêts rendus par les différents parlements du royaume contre plusieurs libelles jésuitiques, erronés et séditieux, publiés depuis la Déclaration du 7 octobre 1717, avec la fameuse pièce en vers du P. DU CERCEAU, brûlée par le bourreau à Dijon et quelques autres écrits nouveaux et curieux qui ont rapport à ces matières. — *(S. l.,) 1718, in-12.*

1030. Traité du schisme... — *Bruxelles, S. T' Serstevens, 1718, in-8°.*

(Par le P. LONGUEVAL, d'après Barbier. — L'Approbation est du 10 mai 1718.)

A. — *1718. — Bruxelles, S. T'Serstevens, in-8°.*
B. — *1718. — Bruxelles, S. T'Serstevens, in-12.*
C. — *1718. — Bruxelles, S. T'Serltevens* (sic), *in-12.*
D. — *1718. — Bruxelles, S. T'Serltevens* (sic), *in-12.*

1031. Réfutation abrégée du livre qui a pour titre : « Traité du schisme »; où l'on justifie, par le seul fait de la dispute de S. Cyprien avec le pape S. Étienne, les évêques et les théologiens qui refusent d'accepter la constitution *Unigenitus* de Clément XI, du crime de schisme que leur impute l'auteur de ce Traité. — *(S. l.,) 1718, in-12.*

(Par MÉGANCK, d'après Barbier.)

A. — *1718. — (S. l.,) in-12.*

1032. Dissertation sur le fait des évêques d'Illyrie et de Palestine, dont quelques évêques de France prétendent s'autoriser pour demander des explications de la constitution *Unigenitus* et pour pallier le refus qu'ils font de s'y soumettre. A tous les évêques du monde chrétien. (25 mai 1718.) — *(S. l. n. d.,) in-12.*

* Arrêt de la souveraine cour de parlement, aides et finances de Dauphiné, qui ordonne la suppression d'un exemplaire, imprimé en latin et en français en deux colonnes, du décret de l'inquisition de Rome du 18 février 1718, et d'une lettre insérée au bas; et condamne

deux autres exemplaires imprimés, qui contiennent deux lettres calomnieuses au sieur évêque de Grenoble, à être lacérés et brûlés par l'exécuteur de la haute justice. Du 2[e] juin 1718.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Mandement de monseigneur le cardinal DE ROHAN, évêque et prince de Strasbourg, etc., au sujet de la constitution *Unigenitus*. (7 juin 1718.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Second Avertissement de monseigneur l'évêque de Soissons (LANGUET DE GERGY) à ceux qui, dans son diocèse, se sont déclarés appelants... (15 juin 1718.)

(Voyez *ibidem;* et pour le 1[er] « Avertissement », l'article à * après le n° 1003 ci-dessus.)

* Précis de doctrine proposé pour devenir règle de foi et servir à faire recevoir la constitution *Unigenitus* dans tout le royaume. (18 juillet 1718.)

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

* Arrêt de la cour de parlement (de Douai), du 29 juillet 1718, portant suppression d'un libelle intitulé : « Acte d'acceptation de la constitution *Unigenitus* par les fidèles du diocèse d'Arras, signifié à M[gr] l'évêque d'Arras ».

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

1033. Acte d'appel, interjeté du roi mineur au roi majeur, de la Déclaration, du 7 octobre 1717, qui suspend la constitution *Unigenitus* et impose silence aux acceptants et non acceptants, comme aussi de tous les arrêts qui ont été donnés dans les cours supérieures contre les évêques bien intentionnés, ou avant, ou après, ou en vertu de cette Déclaration, et des appels de la constitution au futur concile que les procureurs généraux des cours supérieures pourraient interjeter au nom de la nation. (Signé : JOSEPH-IGNACE [FORESTA DE COLONGUE], évêque d'Apt. [Juillet 1718.]) — *(S. l.,) 1718, in-4°. Pièce.*

* Instruction pastorale de monseigneur JOSEPH LANGUET, évêque de Soissons, contenant un Troisième Avertissement à ceux qui, dans son diocèse, se sont déclarés appelants... (15 août 1718.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE; et, pour les Avertissements précédents, l'article à * après le n° 1003 et le 3[e] article à * après le n° 1032 ci-dessus.)

* Arrêt de la cour de parlement (de Douai), du 17 août 1718, qui condamne au feu un libelle qui a pour titre : « Le Tombeau de la constitution de Clément XI, en cinq entretiens sur l'état de la religion en France ».

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

1034. Lettre de M. ALBERT, docteur en théologie et curé de La Résurrection de la ville de Poitiers, à monseigneur l'évêque de Poitiers, au sujet de son Mandement du 18 juillet 1718. (18 août 1718.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* Mandement de monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque d'Amiens (PIERRE SABATIER), au sujet de la constitution *Unigenitus* et de l'appel qui en a été interjeté au futur concile. (23 août 1718.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1035. Formulaire du diocèse d'Amiens, à accepter et signer par tous les confesseurs et prédicateurs, et par tous ceux qui se destinent au service de l'Église, s'ils veulent continuer ou entrer dans le ministère sacré. — Extrait du dispositif ou ordonnance portée dans le Mandement de monseigneur l'évêque d'Amiens, du 23 août 1718. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Mandement de monseigneur l'évêque d'Orléans (LOUIS-GASTON FLEURIAU), au sujet de la constitution *Unigenitus* et des appels qui en ont été interjetés au futur concile. (27 août 1718.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Sanctissimi domini nostri, domini CLEMENTIS, divina providentia papæ XI, litteræ ad universos Christi fideles datæ adversus eos qui constitutioni Sanctitatis Suæ, quæ incipit *Unigenitus*... debitam obedientiam præstare hactenus recusarunt, aut in posterum recusaverint. (5 calendas septembris 1718.)

(Voyez *ibidem.*)

* Mandement de Son Éminence monseigneur le cardinal DE BISSY, évêque de Meaux, au sujet de la constitution *Unigenitus* et de l'appel qui en a été interjeté au futur concile. (1[er] septembre 1718.)

(Voyez *ibidem.*)

* Mandement de monseigneur l'évêque de S[t]-Flour (JOACH.-JOS. DESTAING), au sujet de la constitution *Unigenitus* et de l'appel qui en a été interjeté... (8 septembre 1718.)

(Voyez *ibidem.*)

* Mandement de monseigneur l'archevêque de Rouen (CLAUDE-MAUR D'AUBIGNÉ), au sujet de la constitution *Unigenitus* et des appels qui en ont été interjetés au futur concile. (10 septembre 1718.)

(Voyez *ibidem.*)

* Mandement de monseigneur l'archevêque-duc de Reims (FRANÇ. DE MAILLY), au sujet de la bulle *Unigenitus*. (10 septembre 1718.)

(Voyez *ibidem.*)

* Mandement de monseigneur l'illustrissime et révérendissime LÉON DE BEAUMONT, seigneur-évêque de Saintes, conseiller du roi en ses Conseils, portant renouvellement et confirmation de l'acceptation qui a été déjà faite de la constitution *Unigenitus*. (10 septembre 1718.)

(Voyez *ibidem.*)

1036. Remarques de M. le cardinal DE BISSY sur le projet de mandement de M. le cardinal de Noailles, présenté de sa part à MM. les cardinaux de Rohan et de Bissy. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1037. Avis du cardinal DE ROHAN et de, etc., sur le

projet de mandement de monseigneur le cardinal de Noailles, pour l'acceptation de la bulle *Unigenitus*, communiqué par M. le maréchal d'Uxelles, le 8 du mois d'août de la présente année 1718. (20 août-18 septembre 1718.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1038. Abrégé du projet de mandement de M. le cardinal de Noailles et des Remarques qui ont été faites en conséquence. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(On lit sur une bande imprimée collée sur le titre : *Abrégé des Remarques de M. le cardinal* DE BISSY *sur le projet de mandement de M. le cardinal de Noailles.*)

* Mandement de monseigneur l'archevêque de Bourges (POTIER DE GESVRES), au sujet de la constitution *Unigenitus*. (22 septembre 1718.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1039. Extrait des registres de la chancellerie de l'église et Université de Paris, du 11 septembre 1718. Extrait des registres des conclusions du chapitre de l'église métropolitaine de Paris. (23-24 septembre 1718.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Adhésion à l'Acte d'appel du cardinal de Noailles.)

1040. Discours prononcé par M. HIDEUX, curé des Saints-Innocents, doyen des curés de Paris, portant la parole au nom et à la tête desdits curés, en présentant à monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, leur adhésion à l'appel de Son Éminence de la constitution *Unigenitus* au pape mieux conseillé et au futur concile général. (24 septembre 1718.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1041. Discours prononcé par M. OURSEL, grand pénitencier de l'église de Paris, en présence de MM. du chapitre de Notre-Dame. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

* Mandement de Son Éminence monseigneur le cardinal DE NOAILLES, archevêque de Paris, pour la publication de l'appel qu'il a interjeté, le 3 avril 1717, au pape mieux conseillé et au futur concile général de la constitution... *Unigenitus*. (24 septembre 1718.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Mandement de monseigneur l'archevêque de Lyon (DE NEUFVILLE DE VILLEROY), au sujet de la constitution *Unigenitus*. (24 septembre 1718.)

(Voyez *ibidem*.)

1042. Relation des délibérations de la Faculté de théologie de Paris au sujet du prétendu décret du 5 mars 1714. *(S. l.,) 1716, 2 parties en 1 vol.* — Suite de la Relation des délibérations de la Faculté de théologie de Paris au sujet des affaires qui ont rapport à la constitution *Unigenitus,* divisée en trois parties, contenant ce qui s'est passé depuis le 2 avril 1716 jusqu'à l'adhésion de la Faculté à l'appel de M. le cardinal de Noailles, le 26 septembre 1718. *(S. l.,) 1718, 3 parties en 2 vol.* — Recueil des pièces dont il est parlé dans la Suite de la Relation des délibérations de la Faculté de théologie de Paris, en 1716, 1717 et 1718, au sujet des affaires qui ont rapport à la constitution *Unigenitus. (S. l.,) 1718. — Le tout formant 6 tomes en 4 vol. in-12.*

(Voyez le n° 789 ci-dessus.)

* Discours que prononça M. PARQUET dans la salle de l'archevêché, le jour qu'il prit le bonnet de docteur en 1718.

(Réimpression de circonstance, faite en 1730, contre l'auteur devenu d'appelant acceptant.)

(Voyez ci-après dans ce même § au 21 octobre 1730.)

1043. Acte d'appel du grand prieur et des religieux Bénédictins de l'abbaye royale de S.-Denys en France. (27 septembre 1718.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1044. Opposition de M. LEGENDRE, chanoine de l'église de Paris, à l'Acte d'appel de la constitution *Unigenitus*. (27 septembre 1718.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Mandement de monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque-comte de Chaalons, pair de France (GASTON DE NOAILLES), pour publier l'Acte du 21 avril 1717 par lequel il a adhéré à l'appel interjeté, le 3 du même mois, par monseigneur le cardinal de Noailles, de la constitution *Unigenitus* au pape mieux conseillé et au futur concile œcuménique, en adhérant pareillement aux appels précédents des 1 et 5 mars de la même année. (29 septembre 1718.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Mandement de MM. les doyen, chanoines et chapitre de la sainte église métropolitaine de Tours, le siége épiscopal vacant, pour la publication de l'appel qu'ils ont interjeté, le trentième septembre 1718, au futur concile général de la constitution *Unigenitus*... et de tous autres décrets qui se seraient ensuivis ou pourraient s'ensuivre, et notamment des Lettres adressées à tous les fidèles, publiées le 8 dudit mois de septembre, qui commencent par ces mots : *Pastoralis officii.* (30 septembre 1718.)

(Voyez *ibidem*.)

1045. Abus des Lettres apostoliques de S. S. affichées à Rome le 8 septembre 1718. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1046. Consultation de plusieurs docteurs en théologie et en droit canon sur l'écrit intitulé : Abus des Lettres apostoliques affichées à Rome le 8 septembre 1718. (1ᵉʳ octobre 1718.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1047. Acte d'appel au futur concile général de la constitution *Unigenitus,* interjeté par MM. les nobles doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Saint-Malo. (1ᵉʳ octobre 1718.) — *Saint-Malo, imp. de R. de La Mare, 1718, in-4°. Pièce.*

* Mandement de monseigneur l'évêque de S.-Malo (DESMARETZ), pour la publication de l'appel qu'il a interjeté, le 21 avril 1717, au pape mieux conseillé et au futur concile général de la constitution... *Unigenitus*... (1ᵉʳ octobre 1718.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1048. Acta appellationum, ab eminentissimo et reverendissimo D. cardinale Noallio, archiepisco parisiensi, interjectarum, die 3 aprilis 1717, ad papam melius consultum et ad concilium generale, a constitutione SS. D., D. N. papæ Clement XI, data die 8 septembris 1713, quæ incipit *Unigenitus Dei filius;* et, die 3 octobris 1718, ad concilium generale a Litteris ejusdem SS. D., D. N. Clementis, papæ XI, ad universos Christi fideles, publicatis die 8 septembris 1718, quæ sic incipiunt : *Pastoralis officii. — Parisiis, J.-B. Delespine, 1718, in-8°. Pièce.*

* Mandement de Son Éminence monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, pour la publication de l'appel qu'il a interjeté, le troisième octobre 1718, au futur concile général des Lettres de N. S.-P. le pape Clément XI... qui commencent par ces mots : *Pastoralis officii.* (3 octobre 1718.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1049. Extrait du registre des actes capitulaires de l'abbaye du mont Saint-Quentin-lès-Peronne, du diocèse de Noyon. (3 octobre 1718.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Adhésion à l'Acte d'appel interjeté par le cardinal de Noailles.)

1050. Acte d'adhésion des religieuses Cordelières d'Abbeville à l'appel de monseigneur le cardinal de Noailles. (3 octobre 1718.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement, qui reçoit le procureur général du roi appelant, comme d'abus, d'un décret du pape intitulé : *Sanctissimi domini nostri, domini Clementis, divina providentia papæ XI, litteræ ad universos Christi fideles datæ adversus eos qui constitutioni Sanctitatis Suæ quæ incipit* : « *Unigenitus* »... *debitam obedientiam præstare hactenus recusarunt aut in posterum recusaverint*, qui ordonne que les exemplaires en seront apportés au greffe de la cour. Fait défenses de l'exécuter, vendre, imprimer... Du 3 octobre 1718.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Mandement de monseigneur l'évêque d'Auxerre (ch.-gab. de Caylus), pour la publication de l'appel qu'il a interjeté, le 14 mai 1717, au pape mieux conseillé et au futur concile général de la constitution... *Unigenitus...* comme aussi de l'appel, par lui interjeté au futur concile, des Lettres de N. S.-P. le pape... qui commencent par ces mots : *Pastoralis officii...;* en adhérant aux actes d'appel de S. É. M. le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, des 3 avril 1717 et 3 octobre 1718. (4 octobre 1718.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1051. Acta Universitatis studii parisiensis super appellatione solemniter interjecta nomine ejusdem Universitatis ad futurum concilium generale a constitutione pontificia, quæ incipit *Unigenitus...* (26 septembris-3 octobris 1718.) — *Lutetiæ Parisiorum, ex typographia C.-L. Thiboust, 1718, in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(Lutetiæ Parisiorum,) ex typographia C.-L. Thiboust, in-4°. Pièce.*

(Latin-français.)

1052. Lettre de M. l'abbé *** à monseigneur l'ancien évêque ***. (8 octobre 1718). — *(S. l.,) 1718, in-12. Pièce.*

1053. Prône sur l'appel, fait dans une église de Paris, le 9 octobre 1718. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — 2e éd. A l'occasion de l'appel de S. É. monseigneur le cardinal de Noailles. Où l'on montre que les appelants ne sont point excommuniés, et que l'excommunication dont on les menace ne saurait leur nuire. — *(S. l.,) in-12. Pièce.*

B. — *1719.* — *(S. l.,) in-12. Pièce.*

1054. Acte d'adhésion de la conférence d'Argenteuil aux appels interjetés au futur concile général par Son Éminence monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, les 3 avril et 3 octobre 1718. (10 octobre.) — Abus des Lettres de N. S.-P. le pape Clément XI affichées à Rome le huitième septembre 1718. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement (de Rouen), qui reçoit le procureur général appelant, comme d'abus, d'un décret du pape intitulé : *Sanctissimi domini nostri... Clementis... papæ XI, litteræ...* qui ordonne que les exemplaires en seront apportés au greffe de la cour. Fait défenses de l'exécuter, vendre, imprimer, etc... (13 octobre 1718.) — Arrêt de la cour de parlement portant suppression du Mandement de M. l'archevêque de Rouen du 10 septembre 1718. Du 13 octobre 1718.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

1055. Acte d'appel et d'adhésion de monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque et comte de Verdun, prince du Saint-Empire (de Bethune), au sujet de l'appel, interjeté par monseigneur le cardinal de Noailles au futur concile général, des Lettres de notre Saint-Père le pape Clément XI qui commencent par ces mots : *Pastoralis officii.* (15 octobre 1718.) — *(S. l.,) 1718, in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement (de Rouen) pour la suppression d'un libelle qui a pour titre à la première page : « Première Conférence, de l'autorité du pape dans les affaires de religion », et qui ordonne qu'il sera lacéré par l'huissier de service. Du quinzième octobre 1718.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

1056. Adhésion à l'appel de MM. de l'église de Tours, par M. le théologal de la même église. (Signé : J. Foucher. [16 octobre 1718.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce*

(Les signatures typographiques commencent à la lettre C. — Paraît avoir été imprimé pour faire suite au Mandement du 30 septembre ci-dessus.)

1057. Acta appellationum ad concilium generale a sacra Facultate theologiæ parisiensis interjectarum a constitutione... quæ incipit : *Unigenitus Dei filius*, a de-

creto dato die 18 novembris 1716, a decreto Inquisitionis, die 16 februarii 1718, et a Litteris S S D., D. N. Clementis, papæ XI, datis 5 calendas septembris 1718. (18 octobris 1718.) — *Parisiis, J.-B. Delespine, 1718, in-4°. Pièce.*

1058. Actes d'appels, interjetés au futur concile général par la sacrée Faculté de théologie de Paris, de la constitution de N. S.-P. le pape Clément XI, qui commence par ces mots : *Unigenitus Dei filius*, du décret donné le 18 novembre 1716, du décret de l'Inquisition du 16 février 1718, et des Lettres de N. S.-P. le pape Clément XI du 28 août 1718. — *Paris, J.-B. Delespine, 1718, in-4°. Pièce.*

(Traduction du n° précédent.)

* Mandement de monseigneur l'évêque de Grasse (DE MÉGRIGNY), au sujet de la constitution *Unigenitus* et des appels interjetés au futur concile. (21 octobre 1718.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Arrêt de la cour du parlement de Provence, du vingt-unième octobre 1718, qui reçoit le procureur général du roi appelant, comme d'abus, d'un décret du pape intitulé : *Sanctissimi domini nostri... Clementis... papæ XI, litteræ...* Fait défenses de l'exécuter, vendre, imprimer, etc...

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Mandement de monseigneur l'évêque-duc de Laon, second pair de France et comte d'Anisy (CLERMONT DE CHATRE DE ROUSSILLON), pour la publication de l'appel qu'il interjette, au pape mieux conseillé et au futur concile général, de la constitution *Unigenitus...* comme aussi de l'appel qu'il interjette des Lettres de notre Saint-Père le pape... qui commencent par ces mots : *Pastoralis officii...* (24 octobre 1718.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1059. Protestation de M. RILLARD, prêtre, chanoine de l'église de Laon, contre l'appel de son chapitre. (25 octobre 1718.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement (de Metz), qui reçoit le procureur général du roi appelant, comme d'abus, d'un décret du pape intitulé : *Sanctissimi domini nostri... Clementis... papæ XI, litteræ...* Fait défenses de l'exécuter, vendre, imprimer, etc. Du 25 octobre 1718.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la chambre des vacations du parlement, aides et finances de Dauphiné, du 26 octobre 1718, qui ordonne la suppression et défend toute communication, tant en public que parmi les particuliers, de quelque ordre et qualité qu'ils soient, des Lettres de N. S.-P. le pape adressées à tous les fidèles chrétiens contre ceux qui jusqu'à présent n'ont pas adhéré et qui à l'avenir n'adhéreront pas à sa constitution *Unigenitus*, et reçoit M. le procureur général appelant, comme d'abus, desdites Lettres...

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

1060. Copie de la lettre de M. l'archevêque d'Arles (DE FORBIN-JANSON) à M. l'évêque de Bayonne, du 18 octobre 1718. — Réponse de M. l'évêque de Bayonne (ANDRÉ DREUILLET), du 29 octobre 1718. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-4°. Pièce.*

1061. Consultation. (22 et 30 octobre 1718.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Consultation des doyen et syndics de la Faculté de théologie de Paris sur la question de savoir : Si les ecclésiastiques excommuniés par leurs évêques, pour refus d'acceptation de la constitution, doivent s'abstenir de leurs fonctions.)

1062. Acte d'appel au futur concile de la constitution *Unigenitus*, interjeté par M. l'abbé DE POMPONE, conseiller d'État ordinaire, commandeur, chancelier des ordres du roi, et abbé de Saint-Médard-lez-Soissons, conjointement avec les religieux de ladite abbaye. (3 novembre 1718.) — *(S. l.,) 1719, in-12. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement (de Rennes), rendu sur les remontrances et conclusions de M. le procureur général du roi appelant, comme d'abus, d'un décret du pape, intitulé : *Sanctissimi domini nostri... Clementis... papæ XI, litteræ...* qui ordonne que les exemplaires en seront apportés au greffe de la cour; fait défenses de l'exécuter, vendre, imprimer, etc... Du 4 novembre 1718.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

1063. Lettre de monseigneur l'évêque de Soissons (LANGUET DE GERGY) à M. l'abbé d'Elfaut, sur le Mandement du chapitre de Tours. (Le jour de Saint-Martin [11 novembre] 1718.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *1718.* — *(S. l.,) in-12. Pièce.*

* Arrêt de la cour du Conseil souverain de Roussillon, qui reçoit le procureur général du roi appelant, comme d'abus, d'un décret du pape intitulé : *Sanctissimi domini nostri... Clementis... papæ XI, litteræ...* qui ordonne que les exemplaires en seront apportés au greffe de la cour. Fait défenses de l'exécuter, vendre, imprimer, etc... Du vendredi 11 novembre 1718.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

1064. Défense de l'opposition faite par six docteurs de la Faculté de théologie de Bourges au prétendu décret, du 11 novembre 1718, qui porte le nom de la même Faculté contre la réponse à cette opposition. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Mandement de monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque-comte de Chaalons, pair de France (GASTON DE NOAILLES), pour la publication de son Acte d'adhésion au second appel interjeté, le 3 octobre 1718, par monseigneur le cardinal de Noailles... des Lettres de N. S.-P. le pape Clément XI... qui commencent par ces mots : *Pastoralis officii.* (13 novembre 1718.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Arrêt de la cour de parlement de Bordeaux, qui déclare y avoir abus dans le décret ou Lettres apostoliques imprimées sous le titre : *Litteræ ad universos fideles...* daté du 5 des calendes de septembre, publié à Rome le 8 du même mois ; fait défenses à tous libraires, imprimeurs, colporteurs et autres, d'imprimer ou faire imprimer, vendre, débiter, ou autrement distribuer aucunes bulles, brefs ou autres expéditions de cour de Rome, sans lettres patentes du roi enregistrées en la cour. Du 15 novembre 1718...

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour du parlement de Bordeaux, qui déclare y avoir abus dans les mandements des évêques de Saintes, d'Aire, et de Limoges, des 10, 24 et 27 septembre dernier ; fait défenses de les exécuter, de les publier, imprimer, garder, et de les retenir ; enjoint à tous ceux qui en auront des exemplaires de les rapporter, dans le mois, au greffe de la cour ou à celui des sénéchaussées du ressort d'icelle ; fait pareillement défenses à tous archevêques et évêques de donner de pareils mandements, et, à tous imprimeurs, libraires et colporteurs de les imprimer, vendre, débiter et distribuer. Du 18 novembre 1718.

(Voyez *ibidem.*)

1065. Appel que l'Université de Caen a interjeté au premier concile général qui sera célébré librement suivant les saints canons, de la constitution... *Unigenitus...* et des Lettres apostoliques qui commencent par ces mots : *Pastoralis officii...* (19 novembre 1718.) — *Caen, imp. de P.-F. Doublet, 1718, in-4°. Pièce.*

A. — *1718. — Sur l'imprimé, à Caen, de l'imprimerie de P.-F. Doublet, in-4°. Pièce.*

* Mandement de monseigneur l'évêque de Mâcon (Cassagnet de Tilladet), pour la publication de l'appel qu'il a interjeté, le 22 août 1717, au pape mieux conseillé et au futur concile général, de la constitution *Unigenitus...* comme aussi de l'appel, par lui interjeté au futur concile, des Lettres de notre Saint-Père le pape... qui commencent par ces mots : *Pastoralis officii,* en adhérant aux actes d'appel de S. É. M. le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, des 3 avril 1717, et 3 octobre 1718. (23 novembre 1718.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1066. Extrait des témoignages de l'Église universelle en faveur de la constitution *Unigenitus,* tiré du « Second Avertissement » de M. l'évêque de Soissons. — *S. l.,) 1718, in-12.*

* Arrêt de la cour de parlement (de Rouen), qui ordonne que le libelle intitulé : « Extrait des témoignages de l'Église universelle en faveur de la constitution *Unigenitus,* tiré du Second Avertissement » du sieur évêque de Soissons, sera lacéré et brûlé, comme séditieux, en la cour du Palais, au pied du grand escalier, par l'exécuteur des sentences criminelles. Du 24 novembre 1718.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour de parlement de Bretagne, qui fait itératives défenses, tant au révérend évêque de Dol qu'à ses grands vicaires et promoteur, de procéder à l'excommunication contre les religieux du Tronchet, etc. Du 24 novembre 1718...

(Voyez *ibidem.*)

* L'Esprit de S. Charles, ode, à monseigneur le cardinal de Noailles. Présentée à Son Éminence lorsqu'elle fit l'honneur aux prêtres de la Doctrine chrétienne d'assister à l'ouverture de leur bibliothèque, le 24 novembre 1718.

(Voyez la division POÉSIE.)

1067. Instruction familière au sujet de la constitution *Unigenitus. — (S. l.,) 1718, in-8°.*

A. — 2[e] éd. — *(S. l.,) 1719, in-8°.*

1068. Instruction familière sur la soumission due à la constitution *Unigenitus. — (S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *1718. 25 novembre. — Arles, G. Mesnier, in-12. Pièce.*

B. — *1718.* — 2[e] éd. — *Avignon, J. Chastel, in-12. Pièce.*

1069. Les Tocsins catholiques, ou Recueil des pièces les plus fortes que les catholiques ont fait paraître contre les ennemis du Saint-Siége, au sujet de la constitution *Unigenitus. — Avignon, J. Chastel, 1717-1718, 4 vol. in-12.*

1070. Lettre d'un abbé à un magistrat de province. — Mémoire pour les évêques acceptants. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

1071. Notes marginales sur le Mémoire d'un évêque présenté à M. le duc d'Orléans. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

1072. Mémoire, où l'on prouve l'injustice et la nullité des excommunications dont on menace ceux qui ont appelé ou qui appelleront au futur concile général de la constitution *Unigenitus.* (25 novembre 1718.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — 2[e] éd. (30 janvier 1719.) — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

1073. Mémoire de ce que doivent faire les chapitres, curés, communautés, et autres ecclésiastiques appelants, au sujet du mandement de leur évêque contre l'appel. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1074. Instruction pour calmer les scrupules que l'on s'efforce de jeter dans les consciences timorées, au sujet de la constitution *Unigenitus* et de l'appel qui en a été interjeté. — *(S. l.,) 1718, in-12.*

A. — 2[e] éd. — *(S. l.,) 1719, in-12.*

1075. Système des nouveaux mandements des évêques qui ont accepté la bulle *Unigenitus,* renversé par la

tradition unanime et la discipline perpétuelle de l'Église. L'auteur y ajoute une réflexion sur le pouvoir des chapitres d'églises cathédrales, le siége vacant. — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

(Un second titre porte : *Remarques générales sur les nouveaux mandements contre l'appel qu'on a interjeté ou qu'on interjettera de la constitution Unigenitus.*)

1076. Dissertation sur ce mot de S. Augustin : *Causa finita est*, La cause est finie ; où l'on examine quelle était la force de cet argument contre les Pélagiens, et si on peut l'employer contre les évêques de France qui ont appelé de la constitution *Unigenitus*. — *(S. l.,) 1718, in-8°.*

(Par l'abbé Besoigne, d'après Barbier.)

A. — *1719.* — *(S. l.,) in-8°.*
B. — *1719.* 2e éd. — *(S. l.,) in-8°.*
C. — *1719.* 3e éd. Avec un Avertissement où l'on réfute en particulier un petit écrit latin publié à Louvain sur le même sujet. — *(S. l.,) in-12.*

1077. Acte d'appel de la constitution *Unigenitus*, interjeté par la communauté des prêtres de l'Oratoire de la ville de Marseille. (28 novembre 1718.) — *(S. l.,) 1719, in-12. Pièce.*

1078. Motifs de l'Arrêt rendu par la chambre des vacations du parlement de Rouen, le 13 octobre dernier, contre le Mandement du sieur archevêque de Rouen, daté du 10 de septembre précédent, que le procureur général du roi envoie à Sa Majesté en exécution de l'Arrêt du Conseil d'État, du 26 du même mois d'octobre, signifié au procureur général le 3 de novembre suivant. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Remis au parquet le 29 novembre 1718.)

1079. Mémoire servant de réponse aux Motifs de l'Arrêt de la chambre des vacations du parlement de Rouen, du 13 octobre 1718, qui supprime le Mandement de M. l'archevêque de Rouen du 10 septembre de la même année. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1080. Mémoire pour Mre François-Jacques Fleury, curé de la paroisse de Saint-Victor d'Orléans, prisonnier à la Bastille, accusé ; contre M. le procureur général de la chambre séant au château de l'Arsenal, accusateur. (Signé : Me Gaubert, avocat.) — *(S. l.,) imp. de J.-M. Garnier, (s. d.,) in-fol. Pièce.*

* Mandement de monseigneur l'évêque d'Angoulême (bernard de Rezay), pour la publication de l'appel qu'il a interjeté à l'Église universelle, au pape mieux conseillé et au futur concile général, de la constitution... *Unigenitus*... (29 novembre 1718.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1081. Réponse des PP. de l'Oratoire de Marseille aux calomnies qu'on répand contre eux dans cette ville. Avec la Lettre de leur supérieur (Gautier), écrite à Mgr l'évêque au sujet de leur appel de la constitution *Unigenitus*. (2 décembre 1718.) — *(S. l.,) 1718, in-12. Pièce.*

1082. Lettre d'un ami à un ami, pour servir d'apologie aux prêtres de l'Oratoire d'Anjou touchant leur appel de la constitution *Unigenitus* au futur concile général. — *(S. l.,) 1718, in-12.*

* Arrêt de la cour de parlement de Bordeaux, qui déclare y avoir abus dans le mandement de l'évêque de Tulle du 7 septembre dernier ; fait défenses de l'exécuter, de le publier, imprimer, garder et retenir. Du 2 décembre 1718.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

1083. Declaratio Universitatis studii parisiensis super appellatione ad futurum concilium generale, quam, quinto die oct. anni 1718, interposuit a constitutione pontificia, quæ incipit : *Unigenitus*... et a Litteris pontificiis Romæ affixis sexto idus sept. 1718. (3 decembris 1718.) — *Lutetiæ Parisiorum, Thiboust, 1718, in-4°. Pièce.*

(Rédigé, et signé par charles Coffin, en qualité de recteur.)

1084. Exposition des motifs de l'appel interjeté par l'Université de Paris au futur concile général, le 5 octobre 1718, de la constitution *Unigenitus*... et des Lettres de Sa Sainteté publiées à Rome le 8 septembre 1718. (3 décembre 1718.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Traduction du n° précédent, par pierre Restaut, d'après le P. Lelong.)

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-4°. Pièce.*

1085. Declaratio Universitatis studii parisiensis super appellatione ad futurum concilium generale... Exposition de l'appel interjeté par l'Université de Paris, le 5 octobre 1718, au futur concile général... de la constitution... *Unigenitus*... et des Lettres de Sa Sainteté publiées à Rome le 8 septembre 1718. (3 décembre.) — *(Paris,) C.-L. Thiboust, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Réunion des 2 nos précédents.)

* Arrêt de la cour de parlement de Toulouse, donné au mois de décembre 1718, qui déclare y avoir abus dans le décret ou Lettres apostoliques imprimées sous le titre : *Sanctissimi domini nostri... Clementis, papæ XI, litteræ*... qui ordonne que les exemplaires en seront apportés au greffe de la cour. Fait défenses de l'exécuter, vendre, imprimer, etc. (3 décembre 1718.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour du parlement de Bretagne, qui fait défenses, tant au révérend évêque de Dôle qu'à ses grands vicaires, officiaux, promoteurs, et à tous autres prêtres qui pourraient être commis, de procéder contre les prieur et religieux de S.-Jacut, etc. Du 3 décembre 1718.

(Voyez *ibidem.*)

* Mandement de monseigneur l'archevêque d'Aix (Vintimille Du Luc), au sujet de la constitution *Unigenitus* et de l'appel qui en a été interjeté au futur concile. (4 décembre 1718.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Arrêt de la cour de parlement de Provence, portant défenses à M. l'évêque de Toulon de procéder contre M^re^ Alexandre d'Esparra, prévôt de l'église cathédrale de ladite ville, et autres y dénommés. Du 3 décembre 1718. — Arrêt de la cour de parlement de Provence, portant défenses à M. l'évêque de Marseille de procéder contre M^re^ Bernard-Borgarel, chanoine de l'église collégiale et paroissiale Notre-Dame-des-Accoulles, et autres y dénommés. Du 7 décembre 1718.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Mandement de monseigneur l'évêque de Soissons (LANGUET DE GERGY), au sujet de la constitution *Unigenitus* et de l'appel qui en a été interjeté... (8 décembre 1718.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1086. Acte d'appel au futur concile général de la constitution *Unigenitus*, interjeté par MM. les nobles doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Saint-Malo. (1^er^ octobre-10 décembre 1718.) — *Saint-Malo, imp. de R. Delamare, 1718, in-4°. Pièce.*

1087. Réponse de monseigneur l'évêque d'Angers (PONCET DE LA RIVIÈRE) à M. Dublineau, docteur en théologie de la Faculté de Paris, sur l'appel au futur concile. Communiquée au clergé d'Anjou pour servir d'instruction au sujet dudit appel. Seconde édition. (10 décembre 1718.) — *Angers, O. Avril, 1719, in-8°. Pièce.*

1088. Lettre adressée aux curés du diocèse de Bayonne, avec la Réponse à la même Lettre. (12 décembre 1718.) — *(S. l.,) 1718, in-12. Pièce.*

1089. Oratio habita ab amplissimo rectore CAROLO COFFIN,... Discours prononcé par M. COFFIN, recteur de l'Université, dans l'assemblée générale tenue aux Mathurins, le 13 décembre 1718, pour la procession solennelle de l'Université en l'église de Saint-Magloire, peu de temps après son appel de la constitution *Unigenitus*... L'Université a ordonné que ce Discours fût transcrit dans ses registres et imprimé à la suite de l'Exposition de ses motifs. — *(Paris,) Thiboust, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

1090. Actes et exposition des motifs de l'appel interjeté par l'Université de Paris, le 5 octobre 1718, au futur concile général... de la constitution *Unigenitus* et des Lettres de Sa Sainteté publiées à Rome le 8 septembre 1718. Avec le « Discours prononcé par M. COFFIN, recteur de l'Université, dans l'assemblée générale tenue aux Mathurins, le 13 décembre 1718, pour la procession solennelle de l'Université en l'église de Saint-Magloire, peu de temps après son appel ». — *Paris, Thiboust, (s. d.,) in-4°.*

(Français-latin. — Réunion sous titre même des n^os^ 1051, 1085 et 1089.)

A. — *(S. d.) — Sur l'imprimé à Paris chez Thiboust, in-4°.* (Réimpression du texte français.)

1091. Consultation pour les curés bénéficiers, prêtres, et autres ecclésiastiques de la ville et du diocèse d'Aix, appelants, comme d'abus, du Mandement de M. l'archevêque d'Aix, du quatrième décembre 1718, publié dans l'église métropolitaine S.-Sauveur le 8 dudit mois. (Signé : GAYON, AUDIBERT, FOUQUE, DE COLLA. [13 décembre 1718.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Mandement de monseigneur l'évêque d'Acqs (D'ABBADIE D'ARBOUCAVE), pour la publication de l'appel qu'il a interjeté, le 16 juillet 1717, au pape mieux conseillé et au futur concile général... de la constitution ... *Unigenitus*... Et pour appeler aussi au même tribunal des Lettres de Sa Sainteté... qui commencent par ces mots : *Pastoralis officii*... Avec les extraits de deux délibérations capitulaires de l'église cathédrale Notre-Dame d'Acqs, concernant l'adhésion de MM. les chanoines et chapitre auxdits appels. (15 décembre 1718.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Arrêt de la cour de parlement de Provence, portant condamnation d'un imprimé intitulé : « Acte d'appel, interjeté du roi mineur au roi majeur, de la Déclaration du 7 octobre 1717, ensemble de tous les arrêts des parlements », qui ordonne qu'il sera lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice. Du 20 décembre 1718.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour la pièce supprimée, le n° 1033 ci-dessus.)

1092. Lettre de M. l'abbé HENNEQUIN à monseigneur le cardinal de Rohan, du 18 avril 1718. — *(S. l.,) 1719, in-12. Pièce.*

(On trouve page 6 : *Réplique de monseigneur le cardinal* DE ROHAN *à cette Lettre, du 6 mai* 1718, *à Savernes ;* page 10 : *Réponse à monseigneur le cardinal de Rohan, du 21 mai* 1718; page 19 : *Autre Lettre de M. l'abbé* HENNEQUIN *à monseigneur le cardinal de Rohan, du 13 décembre* 1718; page 27 : *Autre Lettre, à Paris, ce 18 décembre* 1718 [Signé : Le cardinal DE ROHAN]; page 29 : *Réplique à monseigneur le cardinal de Rohan, du 23 décembre* 1718.)

1093. Instruction de monseigneur J.-JOSEPH LANGUET, évêque de Soissons, où il montre quel est le parti le plus sûr dans la contestation présente. Au sujet de la constitution *Unigenitus*. Adressée à madame ***. (25 décembre 1718.) — *(S. l.,) 1719, in-12. Pièce.*

* Lettre d'un solitaire à un homme de la cour.

(Au sujet de l'appel.)

(Voyez la division POÉSIE.)

1094. Le Silence insuffisant, ou Lettre d'un docteur à un curé, pour servir de réponse aux objections de plusieurs curés, chanoines et supérieurs de communautés ecclésiastiques et religieuses qui croient pouvoir, en sûreté de conscience, garder le silence et se dispenser de se déclarer ouvertement pour l'appel... (28 décembre 1718.) — *(S. l.,) 1719, in-12. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement, qui fait défense d'exécuter des mandements et ordonnances de l'évêque de Beauvais, par lesquels il avait interdit et révoqué les pouvoirs de confesser et de prêcher aux chanoines réguliers de Saint-Quentin-lès-Beauvais et aux Bénédictins de l'abbaye Saint-Lucien de Beauvais, pour avoir appelé

de la constitution *Unigenitus;* et ce, à peine de mille livres d'amende, dépens, dommages et intérêts. (31 décembre 1718.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour de parlement de Toulouse, donné au mois de décembre 1718, qui déclare y avoir abus dans le décret ou Lettres apostoliques imprimées sous le titre : *Sanctissimi domini nostri... Clementis...papæ XI, litteræ...* qui ordonne que les exemplaires en seront apportés au greffe de la cour. Fait défenses de l'exécuter, vendre, imprimer, etc...

(Voyez *ibidem.*)

1095. Entretiens de Christine et de Pélagie, maîtresses d'école, sur la lecture des épîtres et évangiles des dimanches et fêtes. — *(S. l.,) 1718, in-12. Pièce.*

(Par le P. FABRE, d'après Barbier. — Voyez les nos 1130 et 1131 ci-après.)

1096. Lettre de monseigneur l'évêque de N... à S. É. monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, au sujet de son Mandement pour la publication de l'appel qu'il a interjeté, le 3 avril 1717, au pape mieux conseillé et au futur concile général, de la constitution... *Unigenitus...* — *(S. l.,) 1719, in-12.*

1097. Seconde Lettre de monseigneur l'évêque de N. à Son Éminence le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, au sujet de son Mandement pour la publication de l'appel qu'il a interjeté, le 3 octobre 1718, au futur concile général, des Lettres de N. S.-P. le pape Clément XI... qui commencent par ces mots : *Pastoralis officii...* (1er janvier 1719.) — *(S. l.,) 1719, in-12.*

1098. Parallèle de l'Acte d'appel de M. le cardinal de Noailles avec ses autres mandements. — *(S. l.,) 1719, in-12.*

1099. Réponse de monseigneur l'évêque d'Auxerre (CH.-GAB. DE CAYLUS) à monseigneur l'évêque de ***, qui lui avait écrit au sujet de son Mandement du 4 octobre 1718. — *Paris, J.-B. Delespine, 1719, in-4°.*

* Lettre pastorale de monseigneur l'évêque de Châlon-sur-Saône (FRANÇOIS MADOT) à quelques curés de son diocèse que l'on soupçonne d'avoir appelé de la constitution *Unigenitus* au futur concile. (1er janvier 1719.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1100. Question curieuse et du temps. S'il est plus sûr de se confesser aux Jésuites, les héros des acceptants de la bulle *Unigenitus*, et à leurs adhérents, qu'aux curés, chanoines et autres prêtres séculiers et réguliers sans nombre, qui, avec plus de trente évêques très-catholiques et les plus savantes Universités, ont appelé de cette même bulle au futur concile général. Lettre à M ***, conseiller au parlement de Flandres. (Signé : BON-FRANÇOIS. [1er janvier 1719.]) — *(S. l.,) 1719, in-12. Pièce.*

1101. La Politique des Jésuites démasquée et l'appel justifié par les principes des libertés de l'Église gallicane dans l'examen des mandements de M. l'évêque d'Apt des 30 avril et 20 décembre 1717. — *(S. l.,) 1719, in-12.*

1102. Jean danse mieux que Pierre, Pierre danse mieux que Jean; ils dansent bien tous deux. — *A Tetonville, chez Jean Patinet, 1719, 5 vol. in-12.*

(Les tom. I et II ont chacun un second titre qui porte : *Histoire du Père La Chaise*, avec l'adresse : *Cologne, P. Marteau.* — Le titre de départ des tom. III, IV et V porte : *Dialogue entre le P. Bouhours et le P. Ménétrier.* — Réserve.)

* L'État de l'Église gallicane sous le règne de Louis XIV et sous la minorité du roi Louis XV. (Par J. BASNAGE, *1719.*)

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

1103. Lettres d'un philosophe (DAGOUMER) à M. l'évêque de Soissons, sur son premier Avertissement. (Signé : ***. [1 septembre 1718-2 janvier 1719.]) — *(S. l.,) 1719, in-8°.*

(Voyez l'article à * après le n° 1003 ci-dessus.)

1104. Lettres du célèbre philosophe DAGOUMER, recteur de l'Université de Paris, à M. l'évêque de Soissons, sur son premier Avertissement. Nouvelle édition. (1er septembre 1718-2 janvier 1719.) — *Soissons, 1759, in-12.*

(Même ouvrage que le précédent.)

1105. Supplément aux Lettres du philosophe DAGOUMER à M. l'évêque de Soissons sur son premier Avertissement. — *Soissons, 1759, in-12.*

A. — *1759.* — *Soissons, in-12.*

1106. Observations sur le « Second Avertissement » de M. l'évêque de Soissons. — *(S. l.,) 1719, in-8°.*

1107. Réponse à la lettre de monseigneur l'évêque de Soissons, qui se trouve à la fin du « Troisième Avertissement », — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement de Provence, portant défenses à M. l'archevêque d'Aix de procéder contre messire Joseph-André Audibert, curé de la métropolitaine d'Aix, et autres y mentionnés, appelants comme d'abus. Du deuxième janvier 1719.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

1108. Dénonciation d'une Instruction sur la soumission due à la constitution *Unigenitus*. A monseigneur, monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque d'Amiens. (Signé : MASCLEF. [4 janvier 1719.]) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Voyez le n° 1068 ci-dessus.)

1109. Instruction théologique pour servir de réponse à un libelle intitulé : « Entretien familier, au sujet de la constitution *Unigenitus* », que les Jansénistes répandent depuis peu dans la ville de Douay. — *(S. l.,) 1719, in-8°. Pièce.*

A. — 3e éd. — *(S. l.,) 1720, in-12. Pièce.*

1110. Acte d'adhésion des religieux Jacobins de la ville d'Angoulême à l'appel interjeté par monseigneur

leur évêque, de la constitution *Unigenitus*, au pape mieux conseillé et au futur concile général, le 29 novembre 1718. (5 janvier 1719.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement, qui déclare abusives les Lettres ou décret du pape, intitulé : *Sanctissimi domini Clementis... papæ XI, litteræ...* fait itératives défenses de l'exécuter, vendre, imprimer, etc.; ordonne la suppression d'une Lettre du général des Carmes; fait défenses de recevoir ni exécuter aucunes bulles ni brefs de la cour de Rome, ni pareillement aucuns décrets, rescrits, commissions, etc., soit en forme de lettre ou autrement, des généraux d'ordre ou autres religieux étant hors le royaume, sans lettres patentes enregistrées en la cour. Du 10 janvier 1719.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour de parlement de Dijon, qui reçoit l'appel, comme d'abus, interjeté, par plusieurs curés du diocèse de Châlon-sur-Saône, du Mandement de M. leur évêque; fait expresses inhibitions et défenses à ce prélat de faire aucune chose au préjudice dudit appel, et ordonne que le présent Arrêt sera lu et publié, tant à l'audience du bailliage de Châlon, que par un notaire royal, huissier ou sergent, au-devant des églises, et à l'issue des messes paroissiales dudit diocèse. Du 10 janvier 1719.

(Voyez *ibidem.*)

1111. Résolution d'un cas de conscience faite par plusieurs docteurs de Sorbonne. (Signé : NICOLAS CHAUDIÈRE, etc. [12 janvier 1719.]) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Sur la question de savoir si un évêque peut faire un cas réservé du refus d'accepter la constitution *Unigenitus.*)

* Arrêt de la cour du parlement de Flandres contre un libelle séditieux intitulé : « Préservatif contre le feu du schisme qui commence à s'allumer à Douai », et contre quelques autres écrits, ou chansons manuscrites et imprimées. Du 13 janvier 1719.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour de parlement contre quatre libelles imprimés; le premier intitulé : « Instruction familière sur la soumission due à la constitution *Unigenitus* »; le second intitulé : « Traité du schisme »; le troisième intitulé : « Réfutation du mémoire publié en faveur de l'appel des quatre évêques »; le quatrième intitulé : « Instruction pour calmer les scrupules que l'on s'efforce de jeter dans les consciences timorées, au sujet de la constitution *Unigenitus* et de l'appel qui en a été interjeté ». Du 14 janvier 1719.

(Voyez *ibidem;* et, pour les ouvrages supprimés, les nos 1030, 1068 et 1074 ci-dessus.)

* Arrêt de la cour de parlement de Provence, du quatorzième janvier 1719, portant itératives défenses à M. l'évêque de Marseille de procéder contre les Pères de l'Oratoire de la ville de Marseille, et notamment contre le P. Gautier, supérieur de la maison et collége desdits Pères, saisie du temporel de l'évêché, et décret d'assigné contre l'official du promoteur dudit évêché.

(Voyez *ibidem.*)

* Première Instruction pastorale de Son Éminence monseigneur le cardinal DE NOAILLES, archevêque de Paris, au clergé séculier et régulier de son diocèse, sur la constitution *Unigenitus.* (14 janvier 1719.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Seconde Instruction pastorale de Son Éminence monseigneur le cardinal DE NOAILLES, archevêque de Paris, au clergé séculier et régulier de son diocèse, au sujet de l'appel qu'il a interjeté de la constitution *Unigenitus.*

(Cette Seconde Instruction n'a été publiée qu'en 1729 par le parti janséniste.)

(Voyez *ibidem.*)

* Mandement et instruction pastorale de monseigneur l'évêque de Bayonne (ANDRÉ DREUILLET), pour la publication de l'appel qu'il a interjeté en adhérant à celui de monseigneur le cardinal de Noailles, et qu'il interjette de nouveau, de la constitution de N. S.-P. le pape Clément XI, *Unigenitus Dei filius;* comme aussi de tous les actes que Sa Sainteté a faits pour imposer aux évêques la loi d'une obéissance aveugle à ladite constitution, spécialement de la dernière Lettre à tous les fidèles, qui commence par ces mots : *Pastoralis officii*, et enfin de tous les actes que Sa Sainteté fera au préjudice dudit appel. (17 janvier 1719.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt de la cour de parlement (de Metz), qui ordonne que deux libelles intitulés, l'un : « Première Lettre à un Verdunois », et l'autre : « Instruction familière sur la soumission due à la constitution *Unigenitus* », seront lacérés et brûlés par l'exécuteur des sentences criminelles, etc. Du dix-septième janvier 1719.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

1112. Extrait des registres du chapitre de l'église cathédrale de Notre-Dame de Bayonne, du 19 janvier 1719. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Adhésion à l'appel au futur concile, interjeté par l'évêque de Bayonne.)

* Ordonnance de monseigneur l'évêque de Soissons (LANGUET DE GERGY), portant révocation des pouvoirs de confesser et de prêcher dans le diocèse, ci-devant accordés aux religieux Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. (21 janvier 1719.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Arrêt de la cour de parlement, qui ordonne la suppression d'un décret intitulé : *Editto speciale del S.-Offizio*, du 19 décembre 1718, affiché et publié à Rome le 22 décembre, et qui fait défenses à tous religieux, de quelque ordre, société ou congrégation que ce soit, de sortir du royaume sans permission du roi, même sous

prétexte d'aller aux chapitres généraux ou provinciaux de leur ordre. Du 26 janvier 1719.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

1113. Acte d'appel de l'église de Mâcon. (27 janvier 1719.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1114. Lettre du révérend Père ALEXANDRE, de l'ordre de S.-Dominique, docteur en théologie de la Faculté de Paris, à M. l'abbé***, docteur de Sorbonne. (27 janvier 1719.) — *Paris, J.-B. Delespine, 1719, in-4°. Pièce.*

(Au sujet des Avertissements de M. l'évêque de Soissons.)

1115. Réponse à la Lettre du R. P. Alexandre, du 27 janvier... — *(S. l.,) 1719, in-8°. Pièce.*

1116. Le Cri de la foi, ou Recueil des différents témoignages rendus par plusieurs Facultés, chapitres, curés, communautés ecclésiastiques et régulières au sujet de la constitution *Unigenitus*. — *(S. l.,) 1719, 5 vol. in-12.*

(Par J.-A. NIVELLE, d'après Barbier.)

1117. Liste et extraits de divers actes d'appel au futur concile général, interjetés par les Églises, princes, États, communautés ecclésiastiques et séculières des Pays-Bas autrichiens et français, à laquelle on a ajouté les bulles *Unam sanctam*, et *In cœna Domini*. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1118. Apologie d'un curé appelant. — *(S. l.,) 1719, in-12. Pièce.*

1119. La Vérité rendue sensible à tout le monde, contre les défenseurs de la constitution *Unigenitus*, par demandes et par réponses. Ouvrage dans lequel on détruit clairement toutes les difficultés qu'on propose à ceux qui rejettent cette bulle. Seconde édition, revue et corrigée. — *(S. l.,) 1719, in-12.*

(Par DUSAUSSOY, d'après Barbier.)

A. — 3ᵉ éd. — *Bruxelles, G. Dams, 1722, in-12.*

1120. Dénonciations à monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque d'Amiens, d'un libelle en forme de catéchisme, intitulé : « Instruction familière sur la soumission due à la constitution *Unigenitus* », imprimé le 25 novembre 1718, par ordre de monseigneur l'archevêque, à Arles, chez Gaspard Mesnier, et distribué dans le diocèse d'Amiens à tous les curés et à une infinité de personnes de tout ordre et de toute condition, in-12, 23 pages. (Signé : MASCLEF. [4-30 janvier 1719.]) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Voyez le nº 1068 ci-dessus.)

1121. Lettre à M. l'évêque de Bayonne sur son appel et son Mandement qu'il a publié au mois de janvier 1719. — *Bruxelles, F. Foppens, 1719, in-12.*

* Arrêt du parlement de Besançon, portant suppression d'un imprimé qui a pour titre : « Lettre d'un avocat du parlement de Besançon à un abbé de qualité de ses amis ». Du 1ᵉʳ février 1719.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

1122. Lettre de monseigneur l'évêque de Soissons (LANGUET DE GERGY) à monseigneur l'évêque d'Angoulême au sujet de l'appel de ce prélat et du Mandement qu'il a publié à Angoulême au mois de décembre 1718. (2 février 1719.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-12.*

* Lettre pastorale de monseigneur J.-JOSEPH LANGUET, évêque de Soissons, aux ecclésiastiques de son diocèse. (2 février 1719.)

(Envoi de la Lettre précédente suivi du texte de la Lettre.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Lettres à M. l'évêque d'Angers sur son Mandement portant condamnation d'une thèse soutenue dans la maison de Notre-Dame-des-Ardilliers de Saumur le 23 et le 29 du mois d'août 1718. (Signé : le P. DE GENNES. [26 octobre 1718 et 5 février 1719.])

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

1123. Acte d'appel des chanoines réguliers de la réforme de Prémontré de l'abbaye de L'Ile-Dieu, diocèse de Rouen, au futur concile, de la constitution *Unigenitus*. (5 février 1719.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1124. Appel de madame DE VALBONETTE, religieuse ursuline de la ville d'Aix. (6 février 1719.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

1125. Lettre du chapitre de la sainte église métropolitaine de Tours à la Faculté de théologie de Paris. (8 février 1719.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Lettre de monseigneur l'évêque de Castres (QUIQUERAN DE BEAUJEU) au clergé séculier et régulier, et à tous les fidèles de son diocèse. (8 février 1719.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Arrêt de la cour de parlement (de Rouen), qui déclare les Lettres monitoriales affichées à Rome le 8 septembre 1718, qui ont pour titre : *Sanctissimi domini nostri... Clementis... papæ XI, litteræ...* et qui commencent par ces mots : *Pastoralis officii*, abusives; ordonne que l'Arrêt du 13 octobre, par lequel il a été ordonné que lesdites Lettres seraient supprimées, sera exécuté selon sa forme et teneur, etc. Du 8 février 1719.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour de parlement de Bordeaux, qui fait inhibitions et défenses à tous abbés, provinciaux, prieurs, sous-prieurs, et à tous les supérieurs réguliers des communautés religieuses, de quelque ordre, société et congrégation que ce soit, du ressort de ladite cour, de donner ni accorder permission à aucuns de leurs religieux pour sortir du royaume, sans une permission expresse du roi et par écrit. Du 8 février 1719.

(Voyez *ibidem*.)

* Arrêt de la cour de parlement (de Rennes), qui déclare abusives les Lettres ou décret du pape intitulé :

Litteræ ad universos Christi fideles datæ, adversus eos qui constitutioni Sanctitatis Suæ quæ incipit Unigenitus... debitam obedientiam præstare haetenus recusarunt..., fait itératives défenses de l'exécuter, vendre, imprimer, etc.; et reçoit M. le procureur général du roi appelant, comme d'abus, du mandement de l'évêque de Dol, imprimé sous la date du 2 novembre 1718; avec défenses de le mettre à exécution, et à tous les évêques de la province de donner de pareils mandements. Du 9 février 1719.

(Voyez *ibidem.*)

1126. Réflexions sur la « Première Instruction pastorale de Son Ém. le cardinal de Noailles », au sujet de la constitution *Unigenitus.* (12 février 1719.) — *Louvain, F. van de Velde, (s. d.,) in-8°.*

(Voyez le 4e article à * après le n° 1111 ci-dessus.)

A. — *1719. — (S. l.,) in-12.*

1127. Motifs que le parlement de Provence a envoyés au roi, par ordre de M. le garde des sceaux, de son Arrêt, du 14 janvier 1719, par lequel les revenus de M. l'évêque de Marseille ont été saisis. (13 février 1719.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement de Toulouse, qui ordonne la suppression d'un écrit intitulé : *Editto speciale del S.-Offizio*, du 19 décembre 1718, affiché et publié à Rome le 22 décembre; et qui fait défenses à tous religieux, de quelque ordre, société ou congrégation que ce soit, de sortir du royaume sans permission du roi, même sous prétexte d'aller aux chapitres généraux ou provinciaux de leur ordre. Du 13 février 1719.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

1128. Acte d'appel au futur concile de la constitution *Unigenitus*, interjeté par MM. DE HAGUES, officiers du roi en sa prévôté et maîtrise particulière de Chauny, tant en leur nom qu'au nom de leur famille. (14 février 1719.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1129. Acte d'appel de la constitution *Unigenitus* et du mandement imprimé de M. l'évêque de Noyon en date du 16 de septembre 1718, interjeté au futur concile général, le 14 février 1719, par M. SIMON DEHAGUES, avocat du roi et procureur de Sa Majesté au bailliage et prévôté royale de Chauni; et par M. SIMON DEHAGUES, son fils, avocat au parlement, conseiller du roi, lieutenant au siége de la maîtrise des eaux et forêts de la même ville... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Même pièce que le n° précédent.)

* Arrêt de la cour de parlement de Rouen, rendu en faveur de l'Université de Caen, qui déboute les Srs Le Normand, Le Fèvre, Doucet de Belleville, Poignavant, Le Maître, de Pétron, vicaire, Désert, vicaire, et Boutry, docteurs de la Faculté de théologie, de l'opposition par eux formée à l'exécution de l'arrêt de la cour, du 21 janvier, et qui ordonne par provision l'exécution de la conclusion du 12 dudit mois de janvier, excluant de ladite Université les susdits docteurs pour avoir déclaré par les protestations du... son appel au futur concile de la constitution *Unigenitus*, nul, frivole, illusoire, téméraire, scandaleux, injurieux au S.-Siége et au corps des évêques, contraire à l'autorité de l'Église, schismatique et tendant à renouveler et fomenter les erreurs condamnées. Du 17 février 1719.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

1130. Second Entretien de Christine et de Pélagie, maîtresses d'école, sur la constitution *Unigenitus.* (Par le P. FABRE.) — *(S. l.,) 1719, in-12.*

(On trouve page 77 : *Mandement de monseigneur l'illustrissime... évêque d'Arras* [GUY DE ROCHECHOUART], *au sujet des écoles de la ville de Douai.* [17 février 1719.] — Voyez le n° 1095 ci-dessus.)

1131. Nouvel Entretien de Christine et de Pélagie, maîtresses d'école, sur la constitution *Unigenitus.* — *(S. l.,) 1719, in-8°.*

(Même ouvrage que le n° précédent.)

1132. Inscription en faux du P. QUESNEL contre plusieurs calomnies avancées contre lui par quelques écrivains de Louvain, et dans une prétendue lettre publiée le 18 février 1719. — *(S. l.,) 1719, in-12. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement (de Besançon), qui ordonne nouvelle publication de l'Édit du mois de mars 1682, et de la Déclaration du clergé de France, attachée sous le contrescel, pour être exécutée dans le ressort; que l'arrêt, du 16 mars 1714, ordonnant la publication de la constitution *Unigenitus* sous les modifications y contenues, sera de nouveau publié, avec défenses de rien faire au préjudice du dit arrêt; que l'Arrêt, du 2 janvier 1717, portant défenses de recevoir, lire, publier ou exécuter aucuns décrets, brefs, bulles, ou autres expéditions de cour de Rome, sans lettres d'attache registrées, sera de nouveau publié pour être exécuté; ce faisant, que les Lettres apostoliques du 8 septembre dernier ne pourront être publiées et exécutées sans lettres d'attache; que le décret de l'inquisition du 19 décembre dernier, publié et affiché à Rome le 22 du même mois, demeurera supprimé, avec défenses, etc., à peine d'être les contrevenants poursuivis comme perturbateurs du repos public; et qui fait défenses à tous abbés, provinciaux, prieurs, sous-prieurs, et tous autres supérieurs réguliers, même à tous religieux, de quelque ordre, société ou congrégation que ce soit, de sortir du royaume sans permission expresse, et par écrit, de Sa Majesté, sous quelque prétexte que ce puisse être, ni pareillement de recevoir aucuns décrets, commissions, lettres citatoires ou autres de leurs généraux qui sont hors le royaume, ni de les exécuter sans lettres d'attache registrées à la cour. Du 18 février 1719.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour de parlement de Toulouse, du 20 février 1719, qui déclare y avoir abus aux mandements

faits par MM. les évêques de Lavaur, de Saint-Pons et de Vabres; fait défenses à tous archevêques et évêques du ressort de faire de semblables mandements, sous les peines de droit.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Lettre pastorale de Son Éminence monseigneur le cardinal DE BISSY, évêque de Meaux, etc., aux fidèles de son diocèse. (22 février 1719.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1133. Lettre à Son Éminence monseigneur le cardinal de Rohan, où l'on examine un des principes sur quoi roule son « Avis sur le projet de mandement de monseigneur le cardinal de Noailles ». (25 février 1719.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 1037 ci-dessus.)

* Arrêt du souverain sénat de Savoye, qui reçoit le procureur général appelant, comme d'abus, de la publication du mandement du sieur évêque de Belley, du 1er novembre 1718, et, y faisant droit, la déclare nulle et abusive, etc. (27 février 1719.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

1134. Dissertation sur la prétendue jurisdiction des ennemis de la constitution *Unigenitus*. (Signé : A.-F. DUPLÉCY, docteur en théologie. [1er mars 1719.]) — *(S. l. n. d.,) in-12.*

1135. Les Ennemis déclarés de la constitution *Unigenitus* privés de toute jurisdiction spirituelle dans l'Église. (Signé : F. P. D. L.) — *Nancy, Barbier, 1719, in-12.*

(Par le P. PAUL, capucin, d'après Barbier.)

A. — 2e éd. — *Nancy, J.-B. Barbier, 1720, in-12.*

* Arrêt de la cour de parlement (de Metz), qui déclare abusives les Lettres ou décret du pape intitulées : *Sanctissimi domini... Clementis... papæ XI, litteræ...* ordonne la suppression d'un décret intitulé : *Editto speciale del S.-Offizio*, du 19 décembre 1718, affiché et publié à Rome le 22 décembre; fait défenses à tous religieux de quelque ordre, société ou congrégation que ce soit, de sortir du royaume sans permission du roi, même sous prétexte d'aller aux chapitres généraux ou provinciaux de leur ordre; et ordonne en outre la suppression d'un libelle intitulé : « Liste des appelants au futur concile », etc. Du 3 mars 1719.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

1136. Lettre du révérend Père général de l'ordre des Chartreux (ANTOINE) à Dom Antoine Hudelet, chartreux, revenu d'Utrecht et rentré dans son ordre. (5 mars 1719.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement, qui ordonne la suppression d'un libelle intitulé : « Instruction familière sur la soumission due à la constitution *Unigenitus* », et qui ordonne qu'une information, commencée au sujet de la distribution et publication de ce libelle, sera continuée. Du 11 mars 1719.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour l'ouvrage supprimé, le n° 1068 ci-dessus.)

* Lettre pastorale de monseigneur l'évêque d'Auxerre (CH.-GAB. DE CAYLUS), par laquelle il adopte pour son diocèse la « Première Instruction pastorale de Son Éminence monseigneur le cardinal de Noailles » sur la constitution *Unigenitus*. (12 mars 1719.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1137. Rétractation faite à l'article de la mort par le P. FAVRE, prêtre de l'Oratoire de la communauté de La Ciotat, diocèse de Marseille. (13 mars 1719.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1138. Justification de messire Claude Truitlier, supérieur de la maison des prêtres de l'Oratoire de La Ciotat, et des autres prêtres qui composent ladite maison, sur les faux bruits qu'on affecte de faire courir à l'occasion d'une prétendue Rétractation faite par le Père Guillaume Favre, prêtre de l'Oratoire de la même communauté de La Ciotat, diocèse de Marseille. — *(S. l.,) 1719, in-12. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement (de Douai), portant défenses de publier les Lettres de N. S.-P. le pape adressées à tous les fidèles, commençant par ces mots : *Pastoralis officii*, affichées à Rome le 8 septembre dernier; suppression de l'imprimé intitulé : *Editto speciale de S.-Offizio*, publié et affiché à Rome le 22 décembre aussi dernier; et défenses aux religieux de sortir du royaume sans permission du roi. Du 20 mars 1719.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

1139. Réponses à l'Instruction de M. l'évêque de Soissons à madame *** sur le parti le plus sûr dans les affaires de la bulle. (25 mars 1719.) — *(S. l.,) 1719, in-12.*

(Voyez le n° 1093 ci-dessus.)

1140. Lettre à monseigneur l'évêque d'Amiens sur une nouvelle Instruction au sujet de la constitution *Unigenitus* qui se distribue en son diocèse à la place de celle qui a été flétrie et supprimée par les deux arrêts du parlement des 14 janvier et 11 mars 1719. (Par FRANÇ. MASCLEF. [26 mars 1719.]) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Voyez les nos 1067 et 1068 ci-dessus.)

* Arrêt de la cour de parlement, aides et finances de Dauphiné, qui ordonne la suppression d'un imprimé ayant pour titre : « Lettre d'un docteur provençal à M. Rolland, avocat général au parlement de Dauphiné »; et condamne ce libelle à être brûlé par l'exécuteur, etc. Du 28 mars 1719.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

1141. Remarques sur les « Remarques de M. le cardinal de Bissy sur le projet de mandement de M. le cardinal de Noailles, dressé l'été dernier », où l'on examine

par les principes de M. le cardinal de Bissy l'affaire de la constitution *Unigenitus*. (30 mars 1719.) — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

(Voyez le n° 1036 ci-dessus.)

1142. Réponse de la Faculté de théologie de Paris à la « Lettre du chapitre de la sainte église métropolitaine de Tours ». (1er avril 1719.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 1125 ci-dessus.)

1143. Réponse de la sainte église métropolitaine de Tours à la Lettre de M. l'évêque de Soissons contre le Mandement et l'acte d'appel de ce chapitre. (1er avril 1719.) — *Tours, J. Masson, 1719, in-4°. Pièce.*

(Rédigé par l'abbé VINOT, d'après une note manuscrite contemporaine.)

1144. Lettre au P. Alexandre, en réponse à celle que ce religieux a écrite, le 27 janvier 1719, à M. l'abbé ***, docteur de Sorbonne. (3 avril 1719.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 1114 ci-dessus.)

* Mandement de monseigneur l'évêque de Mirepoix (PIERRE DE LABROUE), pour la publication de l'acte par lequel il interjette appel, conjointement avec messeigneurs les évêques de Senez, de Montpellier, et de Boulogne, au futur concile général des Lettres de N. S.-P. le pape Clément XI adressées à tous les fidèles, publiées à Rome le 8 septembre 1718, et renouvelle l'appel déjà interjeté de la constitution *Unigenitus*. Avec un Mémoire qui en déduit les motifs. (6 avril 1719.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Mandement de monseigneur l'évêque de Montpellier (COLBERT DE CROISSY), pour la publication de l'acte par lequel il interjette appel, conjointement avec messeigneurs les évêques de Mirepoix, de Senez, et de Boulogne, au futur concile général des Lettres de N. S.-P. le pape Clément XI adressées à tous les fidèles, publiées à Rome le 8 septembre 1718; et renouvelle l'appel déjà interjeté de la constitution *Unigenitus*. Avec un Mémoire qui en déduit les motifs. (11 avril 1719.)

(Voyez *ibidem.*)

* Lettre de monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque-comte de Chaalons, pair de France (GASTON DE NOAILLES), au clergé séculier et régulier de son diocèse, au sujet de la distribution qu'il a faite de la « Première Instruction pastorale de Son Éminence monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris », sur la constitution *Unigenitus*. (15 avril 1719.)

(Voyez *ibidem.*)

* Mandement de monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque et comte d'Agen (FRANÇOIS HÉBERT), au clergé séculier et régulier de son diocèse, touchant la constitution *Unigenitus*. Pour l'adoption de la « Première Instruction pastorale » de monseigneur l'éminentissime cardinal de Noailles, archevêque de Paris. (15 avril 1719.)

(Voyez *ibidem.*)

* Mandement de monseigneur l'évêque de Senez (JEAN SOANEN), pour la publication de l'acte par lequel il interjette appel, conjointement avec MM. les évêques de Mirepoix, de Montpellier, et de Boulogne, au futur concile général des Lettres de N. S.-P. le pape Clément XI adressées à tous les fidèles, publiées à Rome le 8 septembre 1718; et renouvelle l'appel, déjà interjeté, de la constitution *Unigenitus*. Avec un Mémoire qui en déduit les motifs. (17 avril 1719.)

(Voyez *ibidem.*)

1145. Acte d'adhésion de MM. les curés, vicaires et autres prêtres du diocèse d'Angoulême, à l'appel de monseigneur leur évêque, du 29 novembre 1718, à l'Église universelle, au pape mieux conseillé, et au futur concile général, de la constitution... *Unigenitus*... (18 avril 1719.) — *Angoulême, M. Puinesge, 1719, in-4°. Pièce.*

* Instruction pastorale de monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque d'Arras (GUY DE ROCHECHOUART) aux fidèles de son diocèse. (19 avril 1719.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Arrêt du parlement de Provence, qui reçoit madame de Valbonette, religieuse ursuline d'Aix, partie intervenante dans l'appel, comme d'abus, interjeté par plusieurs curés et autres appelants du même diocèse, du mandement de M. l'archevêque d'Aix; qui lui permet de choisir un avocat pour lui servir de conseil pendant l'instance. (19 avril 1719.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour (du parlement de Bretagne), rendu sur les remontrance et conclusions de M. le procureur général du roi, qui fait défense à tous les recteurs et supérieurs des maisons religieuses de la province d'empêcher les prêtres ou religieux, appelants de la constitution *Unigenitus* au futur concile général, de dire la messe dans leur église sous prétexte dudit appel. Du 21 avril 1719.

(Voyez *ibidem.*)

1146. Lettre à monseigneur l'évêque d'Amiens, où l'on montre qu'il n'est pas permis aux évêques qui reçoivent la constitution, même en supposant qu'ils ont raison de la recevoir, de séparer de la communion de l'Église ceux qui ne la reçoivent pas. (25 avril 1719.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Requête des habitants de la ville d'Amiens à monseigneur leur évêque.

(Voyez la division POÉSIE.)

1147. Projet de défense pour les laïques contre les prélats constitutionnaires. Il s'agit ici de savoir : Si les laïques ont droit d'examiner les questions de la foi et de la religion. (5 mai 1719.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1148. Lettre à M. Mallet, prêtre de Louviers, diocèse d'Évreux, qui, en examinant à Pâques les enfants de la première communion, leur a demandé leur senti-

ment sur la constitution *Unigenitus* et les a obligés d'en signer l'acceptation. (8 mai 1719.) — *Rouen, 1719, in-12. Pièce.*

1149. Lettre de monseigneur l'évêque de Pamiers (DE VERTHAMON) au R. P. ****, où l'on voit les raisons qui ont porté ce prélat à ne point faire de mandements pour la publication de ses actes d'appel au futur concile général, tant de la constitution *Unigenitus* que des Lettres *Pastoralis officii.* (8 mai 1719.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1150. Lettre de monseigneur l'archevêque-duc de Rheims (FRANÇ. DE MAILLY) à messeigneurs les cardinaux, archevêques et évêques du royaume qui sont soumis à la bulle *Unigenitus.* (14 mai 1719.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-4°. Pièce.*
B. — *1719. — Reims, in-8°. Pièce.*
C. — *(S. d.) — (S. l.,) in-8°. Pièce.*

1151. Troisième Lettre de M. l'évêque N*** à Son Éminence monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, au sujet de sa « Première Instruction pastorale au clergé séculier et régulier de son diocèse sur la constitution *Unigenitus* ». (15 mai 1719.) — *(S. l.,) 1719, in-12.*

(Voyez les nᵒˢ 1096 et 1097 ci-dessus.)

1152. Nouvelles Lettres de M. l'évêque de N*** à Son Éminence monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, au sujet de sa « Première Instruction pastorale » sur la constitution *Unigenitus.* (15 mai 1719.) — *(S. l.,) 1719, in-12.*

(Titre et Avertissement imprimés pour la réunion de trois Lettres cataloguées sous les nᵒˢ 1096, 1097 et 1151 ci-dessus, et d'une quatrième dont la publication est annoncée comme prochaine.)

1153. Lettre de M. l'évêque d'Angoulême (BERNARD DE REZAY) à un religieux. (17 mai 1719.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1154. Révocation de l'acte d'appel au futur concile, au sujet de la constitution *Unigenitus*, fait par dix religieux de l'abbaye de S.-Urbain, de l'ordre de S.-Benoît, au diocèse de Châlons en Champagne. (Du 19 mai 1719.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1155. Réfutation de la réponse de M. l'évêque d'Angers à la lettre de M. Dublineau, docteur de Sorbonne, du faux système de M. l'évêque de Soissons, dans ses deux Avertissements, et des pernicieux principes sur lesquels on prétend établir l'acceptation de la bulle *Unigenitus.* (20 mai 1719.) — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

(Attribué à Dom GILLES DIDON, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur.)

* Arrêt de la cour de parlement de Provence, qui fait itératives défenses à l'évêque de Toulon de procéder contre les prêtres de l'Oratoire de la maison et collége dudit Toulon, de la maison d'Yères et de celle d'Ollioules, et qui ordonne le tout en état. (25 mai 1719.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Mandement de monseigneur l'évêque de Boulogne (PIERRE DE LANGLE), pour la publication de l'acte par lequel il interjette appel, conjointement avec messeigneurs les évêques de Mirepoix, de Senez, et de Montpellier, au futur concile général, des Lettres de N. S.-P. le pape Clément XI adressées à tous les fidèles, publiées à Rome le 8 septembre 1718, et renouvelle l'appel, déjà interjeté, de la constitution *Unigenitus.* Avec un Mémoire qui en déduit les motifs. (25 mai 1719.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Mandement de messeigneurs les évêques de Mirepoix (PIERRE DE LABROUE), de Sénez (JEAN SOANEN), de Montpellier (COLBERT DE CROISSY), et de Boulogne (PIERRE DE LANGLE), pour la publication de l'acte par lequel ils interjettent appel au futur concile général des Lettres de N. S.-P. le pape Clément XI, adressées à tous les fidèles, publiées à Rome le 8 septembre 1718, et renouvellent l'appel, déjà interjeté, de la constitution *Unigenitus.* Avec un Mémoire qui en déduit les motifs.

(Voyez *ibidem.*)

1156. Seconde Instruction de monseigneur l'évêque de Soissons (LANGUET DE GERGY), dressée en faveur de madame la marquise de***, où il montre quel est aujourd'hui le parti le plus sûr. (A Soissons, le samedi veille de la Pentecôte [27 mai] 1719.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Voyez le nº 1093 ci-dessus.)

1157. Instructions de monseigneur l'évêque de Soissons (LANGUET DE GERGY), où il montre quel est le parti le plus sûr dans la contestation présente, au sujet de la constitution *Unigenitus.* (25 décembre 1718-samedi veille de la Pentecôte [27 mai] 1719.) — *(S. l.,) 1719, in-8°.*

(Réimpression collective des nᵒˢ 1093 et 1156 ci-dessus.)

1158. Lettres catholiques d'un homme de la cour à M. de La Coste, ci-devant curé de Saint-Pierre-des-Arcis et présentement chanoine de Notre-Dame de Paris, appelant de la constitution *Unigenitus.* (11 novembre 1718-28 mai 1719.) — *(S. l.,) 1719, in-12.*

1159. Réflexions consolantes, fondées sur la « Première Instruction pastorale de S. Éminence monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris », du 14 de janvier 1719, et adressées par monseigneur l'évêque d'Angers (PONCET DE LA RIVIÈRE) aux fidèles de son diocèse pour les confirmer dans leur foi. (31 mai 1719.) — *Angers, O. Avril, 1719, in-8°.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-8°.*

1160. Cas de conscience au sujet de la constitution *Unigenitus,* délibéré au diocèse de R. (15 janvier 1717.) — Consultation d'une dame de P. à son curé, docteur de Sorbonne. (Mai 1719.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

1161. Lettre de M. l'évêque de Castres (QUIQUERAN DE BEAUJEU) au sieur Berand, son vicaire général. A Arles ce 1 juin 1719. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet de l'appel de la constitution *Unigenitus.*)

* Arrêt de la cour de parlement de Provence, portant défenses à tous les recteurs et supérieurs des maisons religieuses de la province d'empêchér les prêtres et religieux appelants de la constitution *Unigenitus* de dire la messe dans leurs églises sous prétexte dudit appel, à peine de saisie de leur temporel. Du 3 juin 1719.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Déclaration du roi, qui ordonne l'exécution de celle du 7 octobre 1717, et suspend pendant un an toutes les disputes, contestations et différends formés dans le royaume à l'occasion de la constitution de notre Saint-Père le pape contre le livre des Réflexions morales sur le Nouveau Testament. Donnée à Paris, le 5 juin 1719.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt de la cour de parlement, qui déclare abusifs le mandement de M. l'évêque de Soissons, du 8 décembre 1718, et un avis du même évêque, du 30 mars 1719, et qui ordonne la suppression de deux lettres dudit évêque. Du 7 juin 1719.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Extrait des registres du parlement de Navarre. (14 juin 1719.)

(Arrêt pour l'exécution de la Déclaration du 7 octobre 1717, et contre les assemblées des ecclésiastiques au sujet de la constitution *Unigenitus*.)

(Voyez *ibidem*.)

* Arrêt de la cour de parlement (de Metz), qui reçoit le procureur général du roi appelant, comme d'abus, tant de l'instruction intitulée : *Veritas catholica circa constitutionem sanctissimi domini nostri, domini Clementis, divina providentia papæ XI*, du 25 décembre 1718, signé : *J. Mathias, suff. et vicarius generalis trevirensis*, que des actes du 14 juin et 20 octobre 1717, et 14 avril 1718, etc. Du 17 juin 1719.

(Voyez *ibidem;* et, pour l'ouvrage supprimé, la division THÉOLOGIE.)

* Arrêt de la cour de parlement, qui ordonne qu'un libelle intitulé : « Lettre de monseigneur l'archevêque-duc de Reims à messeigneurs les cardinaux, archevêques et évêques du royaume qui sont soumis à la bulle *Unigenitus* », imprimé à Namur, sera lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice. Du 22 juin 1719.

(Voyez la division JURISPRUDENCE, et, pour la Lettre supprimée, le n° 1150 ci-dessus.)

1162. Lettre de M. l'évêque de Soissons (LANGUET DE GERGY) à S. A. R. monseigneur le duc d'Orléans, régent du royaume, au sujet de l'Arrêt rendu au parlement, le 7 juin, contre quelques écrits de cet évêque. (24 juin 1719.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-12. Pièce.*

* Ordonnance de monseigneur l'archevêque-duc de Reims, premier pair de France (FRANÇ. DE MAILLY), pour la signature du formulaire contre les propositions de Jansénius par tous ceux qui veulent prendre des degrés dans son Université de Reims. Du 18 juillet 1719.

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1163. Réponse d'un abbé à la lettre du révérend Provincial de l'ordre de ***, touchant la banqueroute de l'abbé Servien et les calomnies contre les appelants. — Copie d'une lettre écrite de Paris sur l'emprisonnement du S[r] Servien, aumônier de M. de Châlons-sur-Marne. (21 juillet 1719.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

1164. Requête en cassation de M[re] HENRI-FRANÇOIS-XAVIER DE BELSUNCE DE CASTELMORON, évêque de Marseille, contre deux arrêts du parlement d'Aix, des 7 décembre 1718 et 14 janvier 1719. Et Arrêt du Conseil d'État du roi, rendu en conséquence, qui ordonne qu'elle sera communiquée au procureur général de Sa Majesté au même parlement, et cependant, par provision, fait pleine et entière main-levée à M. l'évêque de Marseille du temporel de son évêché, saisi en vertu du second desdits arrêts. (22 juillet 1719.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Décret du jeudi cinquième (*sic*, 3[e]) août 1719. Decretum feria quinta die iij augusti 1719.

(Mise à l'index de la « Première Instruction pastorale de Son Éminence monseigneur le cardinal de Noailles ».)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Arrêt de la cour de parlement, qui ordonne que l'écrit intitulé : « Lettre de M. l'évêque de Soissons à S. A. R. monseigneur le duc d'Orléans, régent du royaume, au sujet de l'Arrêt rendu au parlement, le 7 juin, contre quelques écrits de cet évêque », daté à la fin en ces termes : « A Soissons, ce 24 juin 1719, » signé en ces termes : « J.-Joseph, évêque de Soissons », sera lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice, et qui ordonne que ledit évêque sera tenu d'avouer ou désavouer ledit écrit, l'impression et la publication qui en a été faite. Du 9 août 1719.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour la Lettre supprimée, le n° 1162 ci-dessus.)

* Arrêt de la cour de parlement, qui ordonne la suppression d'un décret de l'inquisition de Rome, du 3 août 1719, portant condamnation de l'Instruction pastorale de M. le cardinal de Noailles. Du 6 septembre 1719.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

1165. Dénonciation à monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque d'Amiens de plusieurs propositions pernicieuses soutenues et enseignées au Collége des révérends PP. Jésuites. (Signé : MASCLEF, chanoine d'Amiens. [8 septembre 1719.]) — Remontrance faite par MM. les curés de la ville d'Amiens à monseigneur leur évêque, sur plusieurs propositions pernicieuses soutenues et enseignées au Collége des RR. PP. Jésuites. (Signé : DE RAVENAY, etc. [23 septembre 1719.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Instruction pastorale de monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque d'Arras (GUY DE ROCHE-

CHOUART) aux fidèles de son diocèse, contenant un exposé des erreurs qu'il faut éviter et des vérités qu'il faut croire sur les matières contestées, avec un Mandement qui ordonne des prières publiques et solennelles et l'exposition du saint sacrement dans toutes les paroisses de la ville de Douai, les dimanches, fêtes et jeudis de chaque semaine, pour réparer le scandale causé par les Carmélites de la même ville qui ont fermé leur église à la procession du saint sacrement des prêtres de l'Oratoire de la paroisse de S.-Jacques. (19 avril et 28 septembre 1719.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1166. Lettre à Son Ém. monseigneur le cardinal de Bissy. (12 octobre 1719.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement (de Rouen), qui ordonne que l'imprimé qui a pour titre : « Décret de notre Saint-Père le pape Clément XI, portant condamnation de la Première Instruction pastorale de monseigneur le cardinal de Noailles, sur la constitution *Unigenitus* », en date du 3 août 1719, ensemble l'apostille, seront supprimés, et enjoint à tous ceux qui en ont des exemplaires de les apporter au greffe de la cour pour y être supprimés. Du dix-septième octobre 1719.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

1167. Seconde Dénonciation à monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque d'Amiens de plusieurs propositions pernicieuses soutenues et enseignées dans le Collége des révérends Pères Jésuites. (Signé : MASCLEF. | 17 octobre 1719.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 1165 ci-dessus.)

1168. Lettre du P. QUESNEL à N***, du 18 octobre 1719, au sujet des défenses faites, de la part des supérieurs à des inférieurs, de lire aucun des écrits faits pour ou contre la constitution *Unigenitus*, et de l'obligation des inférieurs de ne point déférer à ces défenses, à moins que le motif de cette lecture ne soit la curiosité et non le besoin de s'instruire. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Mandement de monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque d'Arras (GUY DE ROCHECHOUART), pour la réparation solennelle du scandale causé par les Carmélites de Douai. (21 octobre 1719.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Arrêt de la cour du parlement de Douay, du 27 octobre 1719, qui ordonne que l'écrit intitulé : « Réflexions sur le mandement de M. d'Arras, du 19 avril 1719, et M. d'Arras renvoyé à son petit catéchisme pour apprendre la conduite qu'il doit tenir dans l'affaire présente de la constitution », sera lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice, etc.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

1169. Lettre à monseigneur l'évêque de Marseille, pour servir de réponse à un écrit intitulé : « Requête en cassation de messire Henri-François-Xavier de Belsunce de Castelmoron, évêque de Marseille, contre deux arrêts du parlement d'Aix », etc. (28 octobre 1719.) — *(S. l.,) 1720, in-12.*

(Voyez le n° 1164 ci-dessus.)

1170. Les Illusions, les calomnies et les erreurs de monseigneur l'évêque de Marseille démontrées, ou Justification des différents arrêts du parlement de Provence rendus contre ce prélat, et, en particulier, de celui qui a ordonné la saisie de son temporel; pour servir de réponse à un écrit intitulé : « Requête en cassation de messire Henri-François-Xavier de Belsunce de Castelmoron, évêque de Marseille, contre deux arrêts du parlement d'Aix », etc. (28 octobre 1719.) — *(S. l.,) 1720, in-12.*

(Même ouvrage que le n° précédent; le titre seul a été réimprimé.)

1171. Troisième Dénonciation à monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque d'Amiens de plusieurs propositions pernicieuses soutenues et enseignées au Collége des révérends Pères Jésuites. (Signé : MASCLEF. [9 novembre 1719.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez les n°s 1165 et 1167 ci-dessus.)

* Arrêt de la cour de parlement (de Metz), qui reçoit le procureur général du roi appelant, comme d'abus, de deux décrets de l'official métropolitain de Trèves; fait défenses aux évêques de comparaître à telles citations, et aux sujets du roi de se pourvoir à Trèves pour la tonsure, sans dimissoires de leur évêque; ordonne la suppression desdits décrets et d'un libelle intitulé : *Resolutio casus;* et ajournement personnel contre le nommé Charles Le Clerc, qui a obtenu lesdits décrets. Du 9 novembre 1719.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

1172. Lettre de monseigneur l'évêque de Verdun (HIPP. DE BÉTHUNE) à monseigneur l'évêque de Soissons passant par Verdun et allant à Saverne... (26 septembre 1719.) — Autre Lettre de monseigneur l'évêque de Verdun à monseigneur de Soissons... (13 novembre.) — Réponse de monseigneur l'évêque de Soissons (LANGUET DE GERGY) à M. l'évêque de Verdun, le 16 novembre à huit heures du soir. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-4°. Pièce.*

1173. Instruzione o dispaccio mandato dalla parte di Sua Santità al signor abbate Borio... Instruction ou dépêche envoyée de la part de Sa Sainteté à M. l'abbé Borio, chargé des affaires de la cour de Rome en France, au sujet de la promotion de M. de Mailly au cardinalat, du 29 novembre 1729 (*sic*, 1719). — *(S. l. n. d.,) in-4° monté sur papier in-fol. Pièce.*

(Italien-français.)

1174. Examen fait par monseigneur l'évêque de Soissons, de M^e^ Louis-Alexandre de Bains, prêtre du diocèse d'Amiens, docteur en théologie, vicaire de Saint-Étienne-du-Mont à Paris, appelant au futur concile, et nommé, par les dames abbesse et religieuses du

Val-de-Grâce, à la cure de Saint-Jacques de Compiègne, diocèse de Soissons. Extrait du secrétariat de l'évêché de Soissons. (6 décembre 1719.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-4°. Pièce.*

1175. Lettre de M. l'évêque de Soissons (LANGUET DE GERGY) à M. de Lamoignon de Blanc-Menil, avocat général au parlement de Paris. (21 novembre-8 décembre 1719.) — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

1176. Lettres de M. l'abbé *** à monseigneur l'archevêque-duc de Reims... sur les erreurs des novateurs et leur résistance au S.-Siége et au corps des évêques. (2-15 décembre 1719.) — *(S. l.,) 1719, in-4°.*

* Errores et synopsis vitæ Paschasii Quesnel, presbyteri galli, cujus 101 propositiones constitutione SS. D. N. Clementis, papæ XI, quæ incipit *Unigenitus*, per Ecclesiam damnatæ, sacris litteris ac doctrinæ SS. PP. opponuntur. Accedunt instrumenta publicationum quibus eadem constitutio per Europam est annuntiata. (Decembri 1719.)

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

1177. Lettres et protestation du révérend Père GOURDAN, chanoine régulier de l'abbaye de Saint-Victor de Paris, sur la constitution *Unigenitus* et sur l'appel qui en a été interjeté par M. le cardinal de Noailles. — *(S. l.,) 1719, in-12.*

(On trouve après la page 78 : *Copie de la lettre circulaire de M. le duc* DE NOAILLES *à M. l'archevêque d'Arles, du 11 juin 1716. A Paris. — Réponse que fit M. l'archevêque d'Arles* [DE FORBIN-JANSON], *le 23 juin 1716 à la Lettre précédente. — Lettre que monseigneur l'archevêque d'Arles écrivit à Son Éminence monseigneur le cardinal de Noailles à la fin du mois de juin 1716.*)

A. — *1719.* — *(S. l.,) in-12.*

B. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-12.*

* In remenses Quesnellianos mendaciorum disseminatores; epodos extemporalis.

(Voyez la division POÉSIE.)

1178. Lettre de M. DE CAMPAGNE, lieutenant de galère, à madame de Campagne, sa sœur, religieuse au second monastère de Sainte-Ursule d'Aix, en réponse de celle qu'elle lui avait écrite pour l'engager à recevoir la constitution *Unigenitus.* — *(S. l.,) 1720, in-4°. Pièce.*

1179. Lettre de M. L. C. à un de ses parents, chanoine de Plancy, diocèse de Troyes, au sujet de la constitution *Unigenitus.* — *Avignon, Giroud, 1720, in-12.*

1180. Réponse d'un théologien à un évêque, sur les nouveaux projets de conciliation au sujet de la bulle *Unigenitus.* (21 janvier 1720.) — *Avignon, 1720, in-12.*

1181. Lettre de monseigneur l'évêque d'Angers (PONCET DE LA RIVIÈRE) aux curés de son diocèse en leur envoyant le résultat de l'examen que le sieur de Bains, vicaire de Saint-Étienne-du-Mont, a subi à Soissons le sixième de décembre 1719. (25 janvier 1720.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1182. Lettre de messeigneurs les évêques de Montpellier (COLBERT DE CROISSY), et de Boulogne (PIERRE DE LANGLE) à monseigneur le cardinal de Noailles. Du 12 mars 1720. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet du projet d'accommodement.)

1183. Réflexions succinctes sur l'accommodement au sujet de la constitution déclaré le 13 mars 1720. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1184. Juste Idée du nouveau projet d'accommodement. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

1185. Mémoire sur le projet d'accommodement présenté à monseigneur l'évêque de... par MM. de la Faculté de théologie de... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1186. Principes pour rejeter l'accommodement sur la constitution *Unigenitus,* tirés des écrits de M. le cardinal de Noailles. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

1187. Lettre de M*** à monseigneur l'évêque de Blois, contenant des remarques sur sa Lettre à M. l'abbé de Robien, grand vicaire de Vannes, du 14 mars 1720. Au sujet de l'accommodement. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

1188. Seconde Lettre à M. L. E. de B., contenant la suite des remarques sur la Lettre à, etc. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

(Suite du n° précédent.)

1189. Lettre d'un chanoine à un homme retiré du monde, sur l'accommodement au sujet de la constitution. (16 mars 1720.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

1190. Recueil instructif pour nosseigneurs les évêques de France. (17-18 mars 1720.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

1191. (Lettre circulaire du cardinal DE NOAILLES, archevêque de Paris, sur l'accommodement au sujet de la bulle *Unigenitus;* datée du 18 mars 1720, et commençant par ces mots :) Le zèle que vous avez toujours marqué, M., pour la vérité... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1192. Lettre circulaire de Son Éminence monseigneur le cardinal DE NOAILLES, archevêque de Paris. Envoyée imprimée aux curés de son diocèse. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Réimpression du n° précédent avec des notes critiques.)

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-4°. Pièce.*

1193. Lettre d'une damoiselle à Son Éminence monseigneur le cardinal de Noailles, sur la Lettre circulaire de S. É. à ses curés. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Réflexions critiques sur la nouvelle instruction pastorale que M. l'évêque de Marseille vient de publier sur la grâce, contenues dans deux lettres à ce prélat. (25 mars 1720.)

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

1194. Lettre de MM. du chapitre et du clergé séculier et régulier de l'église de Châlons-sur-Marne

à monseigneur leur évêque, sur le bruit d'une acceptation prochaine de la bulle *Unigenitus* avec des explications. (29 mars 1720.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1195. Lettre de M. le cardinal DE ROHAN à M. l'évêque de Langres. (6 avril 1720.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1196. Lettre d'un abbé à un prélat, sur l'acceptation de M. le cardinal de N. (Noailles) et sur sa Lettre aux curés. (8 avril 1720.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

1197. Lettre de monseigneur l'évêque d'Acqs (D'ABBADIE D'ARBOUCAVE) à monseigneur le cardinal de Noailles. (25 avril 1720.) — Mémoire sur les doutes que je n'ai pu m'empêcher de former au sujet de ce qui m'a été communiqué par M. l'abbé Pastel, docteur en Sorbonne. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1198. Lettre de M. l'évêque de Senés (J. SOANEN), du 18 mai 1720, à M. Law. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet de deux arrêts du Conseil ordonnant le remboursement des bénéficiers des communautés religieuses et des hôpitaux.)

1199. De l'Utilité des explications dans les disputes de religion. (15 juin 1720.) — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

1200. Examen théologique de la formule d'acceptation que présente M. le cardinal de Noailles pour recevoir la constitution *Unigenitus*, où l'on confronte les clauses de cette formule avec les principes établis et démontrés dans l'Avis de M. le cardinal de Rohan sur le projet de mandement de M. le cardinal de Noailles et dans les Remarques de M. le cardinal de Bissy sur le même projet de mandement. (1er juillet 1720.) — *(S. l.,) 1720, in-12.*

1201. Remarques sur le dispositif dressé pour l'acceptation de la bulle *Unigenitus* projetée nouvellement par plusieurs prélats de France dont monseigneur le cardinal de Noailles est le chef. — *(S. l.,) 1720, in-4°. Pièce.*

A. — *1720.* — *(S. l.,) in-4°. Pièce.*

1202. Lettre de monseigneur l'évêque d'Auxerre (CH.-GAB. DE CAYLUS) à Son Eminence monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris. Où il lui expose les motifs pressants qui l'obligent à partir pour son diocèse sans prendre congé de S. E., et à ne point prendre de part à l'accommodement de 1720. (6 juillet 1720.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(On lit en note au bas de la page 1 : « Cette Lettre a été trouvée parmi les papiers de feu M. le cardinal de Noailles ».)

1203. Lettre de M. l'évêque de *** à un abbé de ses amis, sur le refus qu'il a fait de signer l'accommodement ménagé à Paris au sujet de la constitution. (7 juillet 1720.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

1204. Lettre d'un docteur catholique à un de ses amis, au sujet des écrits que les Jansénistes publient contre M. le cardinal de Noailles depuis qu'il a accepté la constitution *Unigenitus*. (15 juillet 1720.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

1205. Lettre de monseigneur l'évêque de C... à S. É. monseigneur le cardinal de Noailles. (Signé : H..., év. de C...) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Lettre pastorale de M. l'évêque de Marseille (DE BELSUNCE) aux ecclésiastiques de son diocèse qui ont appelé de la constitution *Unigenitus* au futur concile général. (30 juillet 1720.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Mandement de Son Éminence monseigneur le cardinal DE NOAILLES, archevêque de Paris. Pour la publication et acceptation de la constitution *Unigenitus* suivant les Explications approuvées par un très-grand nombre d'évêques de France. (2 août 1720.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1206. Projet d'instruction pastorale de Son Éminence M. le cardinal de Noailles, où l'on expose les motifs qu'elle a d'appeler des Explications sur la bulle *Unigenitus* publiées le 2 jour du mois d'août 1720. — *(S. l.,) 1720, in-4°. Pièce.*

(Critique de l'article précédent, composée d'extraits des mandements précédents du cardinal de Noailles.)

1207. Explications sur la bulle *Unigenitus*. — *Paris, Imprimerie royale, 1720, in-4°.*

1208. Explication sur la bulle *Unigenitus*. — Suite de l'Explication de la bulle *Unigenitus*. — Suite des Explications sur la bulle *Unigenitus*. — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

(Réimpression du n° précédent, avec commentaires.)

* Déclaration du roi, touchant la conciliation des évêques du royaume au sujet de la constitution *Unigenitus*. Donnée à Paris le 4 août 1720.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

1209. Abrégé historique de la paix de Jean d'Antioche et des Orientaux avec S. Cyrille après le Concile d'Éphèse. — Abrégé historique de l'accommodement de M. le cardinal de Noailles avec les évêques de France. — Abrégé historique de la paix de Valens et des Ariens avec les Orientaux au Concile de Rimini. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

1210. Lettre de monseigneur l'évêque de Soissons (LANGUET DE GERGY) à monseigneur l'évêque de Fez, suffragant de Strasbourg. (5 août 1720.) — *(S. l.,) 1720, in-4°. Pièce.*

1211. Lettre de M. l'évêque de Grasse (DE MÉGRIGNY) à monseigneur le duc régent. Du 7 août 1720. — Lettre de M. l'évêque de Grasse à monseigneur le cardinal de Bissy. Du 7 août. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

1212. Lettre à monseigneur l'évêque de Soissons sur la fausse apparence de paix dans l'Église de France. (10 août 1720.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1213. Lettres à M. l'évêque de***, au sujet de l'accommodement des affaires de l'Église. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1214. Lettre d'un docteur à un archevêque. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

1215. Mémoire sur la paix de l'Église. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(On lit au bas de la page 6 : « On a communiqué la lecture de ce Mémoire, par ordre de S. É. monseigneur le cardinal de Noailles, à plusieurs évêques pour les porter à entrer dans l'accommodement ».)

1216. Mémoire. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Réponse au n° précédent.)

1217. Pensées d'un magistrat sur la Déclaration qui doit être portée au parlement. (Par l'abbé Du Guet. [20 août 1720.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1218. Mémoire sur la manière de procéder dans l'affaire de la Déclaration portée au parlement. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1219. Mémoire pour justifier l'usage de recevoir des requêtes de la part des parties intéressées, touchant l'enregistrement des édits et déclarations du roi; où l'on répond à l'objection tirée des ordonnances d'Orléans, de Moulins et de Blois alléguées contre cet usage. (Par Ducornet.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-4°. Pièce.*

1220. Pensées d'un théologien sur le parti proposé par quelques magistrats de recevoir la Déclaration du roi avec des modifications. (Par Lefèvre.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1221. Mémoire pour justifier le droit de l'Université de Paris d'être entendue dans les matières qui concernent la religion, avant l'enregistrement des édits et déclarations du roi qui y ont rapport. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1222. Mémoire sur le droit de la Faculté de théologie de Paris d'être entendue sur les décisions de doctrine proposées pour servir de loi dans le royaume. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1223. Mémoire pour prouver qu'on ne peut proposer la bulle comme loi de discipline. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1224. Modèle d'arrêt pour l'enregistrement de la Déclaration du roi en date du 4 août, suivant le vrai sens de ladite Déclaration et les modifications demandées par S. É. M. le C. de N. (le cardinal de Noailles.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Lettre pastorale de monseigneur l'évêque de Boulogne (pierre de Langle), adressée aux habitants de la paroisse de Quernes, de son diocèse, au sujet de l'attentat commis contre sa personne dans ladite paroisse, lorsqu'il s'est présenté pour y faire la visite le 21 d'août de la présente année 1720. (10 septembre 1720.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Lettres patentes, portant évocation et attribution au Grand Conseil de toutes les contestations nées et à naître au sujet de la constitution *Unigenitus*. Données à Paris le 15 septembre 1720.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt de la cour de parlement pour la suppression d'un libelle intitulé : « Dénonciation à S. A. monseigneur l'évêque de Bayeux de la philosophie de M. Jourdan, professeur du collége Du Bois, dans l'Université de Caen » ; et d'une feuille volante intitulée : « Décision d'un cas de conscience » ; lesquelles seront lacérées par les mains de l'huissier de service, etc. Du seizième jour de septembre 1720.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Mandement de monseigneur l'évêque d'Auxerre (ch.-gab. de Caylus), pour demander à Dieu par des prières publiques de faire cesser les calamités présentes. (17 septembre 1720.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Lettres patentes du roi, en forme de commission, portant établissement d'une chambre de vacations dans le couvent des Grands-Augustins de Paris, registrées en ladite chambre le 7 octobre 1720. (27 septembre 1720.)

Voyez la division LÉGISLATION.)

1225. Lettre de M. Sabathier, grand vicaire de monseigneur l'évêque de Mirepoix, sur la dernière maladie de ce prélat, à monseigneur l'évêque de Pamiers. (3 octobre 1720.)

1226. Lettre de monseigneur l'évêque de Marseille (de Belsunce) à monseigneur l'évêque de T***. Du 12 d'octobre 1720. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Sur la conduite des Jansénistes pendant la peste de Marseille.)

1227. Lettre à Son Altesse monseigneur l'évêque de Bayeux, sur l'Arrêt obtenu contre la Dénonciation des erreurs de son Université. (13 octobre 1720.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1228. Mandement de monseigneur l'archevêque d'Arles (de Forbin-Janson, [12 octobre 1720]). — Extrait d'une lettre d'Arles, du 14 octobre 1720. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1229. Relation de ce qui s'est passé au parlement de Rouen au sujet de la Déclaration du 4 août 1720, touchant la conciliation des évêques. (3-21 octobre 1720.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1230. Mémoire pour nos seigneurs du parlement de Rouen, au sujet de l'enregistrement de la Déclaration du roi, donnée le 4 août 1720, touchant la conciliation des évêques. (Octobre 1720.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1231. Mémoire pour nosseigneurs de parlement sur l'enregistrement de la Déclaration qui autorise l'accommodement conclu entre plusieurs évêques touchant la constitution *Unigenitus*. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-4°. Pièce.*

1232. Lettre de monseigneur l'évêque de Marseille (DE BELSUNCE) à monseigneur l'évêque de Toulon. Du 22 octobre 1720. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Même pièce, à quelques différences près, que le n° 1225 ci-dessus.)

* Mandement de monseigneur l'évêque de Montpellier (COLBERT DE CROISSY), pour la publication de l'Acte par lequel il renouvelle et confirme, conjointement avec messeigneurs les évêques de Mirepoix, de Senez, et de Boulogne, les appels, par eux interjetés au futur concile, de la constitution *Unigenitus* et des Lettres *Pastoralis officii.* (26 octobre 1720.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Mandement de monseigneur l'évêque de Boulogne (PIERRE DE LANGLE), pour la publication de l'Acte par lequel il renouvelle et confirme, conjointement avec messeigneurs les évêques de Mirepoix, de Senez, et de Montpellier, les appels interjetés au futur concile de la constitution *Unigenitus* et des Lettres *Pastoralis officii.* (30 octobre 1720.)

(Voyez *ibidem.*)

1233. Lettre de monseigneur l'évêque d'Angers (PONCET DE LA RIVIÈRE) à M. le marquis de ***. (30 octobre 1720.) — Extrait de l'enquête faite par Jacques Le Clerc, conseiller du roi, contrôleur au grenier à sel de Candé, et sénéchal de la châtellenie de La Roche-d'Iré, à la requête du sieur Pottier, curé de Loiré, contre le nommé Nicolas Pinson, sculpteur. Du jeudi vingt-deuxième février 1720. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1234. Procès-verbal du trouble et des violences faites à monseigneur l'évêque de Boulogne (PIERRE DE LANGLE) dans la visite des paroisses de Quernes et de Recy. (21 août 1720.) — Procès-verbal de la réparation faite à monseigneur l'évêque de Boulogne par les habitants de la paroisse de Quernes. (14 novembre 1720.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1235. Lettre d'un licencié en droit à un de ses amis, sur l'enregistrement de la Déclaration du roi, concernant la constitution *Unigenitus,* fait en la chambre des vacations du parlement de Rouen le 10 octobre 1720, contenant des Remarques sur le récit qu'en a fait le gazetier de Hollande dans les nouvelles publiques du 25 octobre et 5 novembre de la même année. (17 novembre 1720.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1236. Lettre de monseigneur l'évêque de Marseille (DE BELSUNCE) au Père gardien des Capucins de Grenoble, au sujet des faux bruits que les Jansénistes avaient répandus contre les Capucins de Marseille. Le 19 novembre 1720. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *1720.* — *Avignon, C. Giroud, in-12. Pièce.*

* Lettres patentes, portant évocation et attribution au parlement de Paris, séant à Pontoise, de toutes les contestations nées et à naître au sujet de la constitution *Unigenitus.* Données à Paris le 25 novembre 1720.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

1237. Lettre à M. ***, au sujet des libelles publiés contre l'Université de Caen. (29 novembre 1720.) — *Caen, imp. de P.-F. Doublet, 1720, in-4°. Pièce.*

1238. Acte du renouvellement d'appel des RR. PP. Bénédictins de S.-Pierre de Châlons en Champagne. (2 décembre 1720.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1239. Lettre (1re et 2e) de M. l'évêque de Soissons (LANGUET DE GERGY) à M. l'évêque de Boulogne. (8-25 décembre 1720.) — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne la suppression d'un Mandement donné par le sieur archevêque d'Arles. Du 31 décembre 1720.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne la suppression de trois mandements donnés par les Srs évêques de Senez, de Montpellier, et de Boulogne, et des actes qui y sont joints. Du 31 décembre 1720.

(Voyez *ibidem.*)

1240. Lettre de M. l'évêque de Metz (CAMBOUT DE COISLIN) à M. l'évêque de Tarbes. (1er janvier 1721.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-4°. Pièce.*

1241. Réponse de M. l'évêque de Marseille (DE BELSUNCE) à une lettre de madame de ***. (20 décembre 1720-2 janvier 1721.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1242. Lettre de MM. les évêques de Senez (JEAN SOANEN), de Montpellier (COLBERT DE CROISSY), et de Boulogne (PIERRE DE LANGLE) au roi, au sujet de l'Arrêt du Conseil d'État de Sa Majesté, du 31 décembre 1720, portant suppression de leurs mandements du mois de septembre de la même année et de l'Acte d'appel qui y est joint. (Janvier 1721.) — *(S. l.,) 1721, in-4°. Pièce.*

* Histoire de la paix des chiens avec les loups, poëme heureusement découvert par un mandarin de la Société.

(Voyez la division POÉSIE.)

1243. Mémoire où l'on établit le devoir de parler en faveur de la vérité, par rapport à ceux qui ne reçoivent ni la constitution *Unigenitus* ni l'accommodement. (Janvier 1721.) — *(S. l.,) 1721, in-4°. Pièce.*

1244. Maximes sur les devoirs des ecclésiastiques, particulièrement de MM. les curés, par rapport à la constitution *Unigenitus.* — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1245. Dissertation sur l'acceptation relative des constitutions du pape. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

1246. Réponse à un écrit où l'on croit avoir trouvé le secret d'accepter la constitution *Unigenitus* en sûreté de conscience, et se mettre par là à l'abri des vexations

dont on est menacé en refusant de l'accepter. (10 janvier 1721.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1247. Nouveau Catéchisme, dressé sur la doctrine et les expressions de la constitution *Unigenitus*, en faveur de ceux qui se soumettent à cette bulle. — *(S. l.,) 1721, in-12.*

* Lettre pastorale de monseigneur l'évêque de Boulogne (PIERRE DE LANGLE) au peuple de la ville de Calais, pour l'exhorter à la soumission et au respect qu'il doit à ses pasteurs. (10 janvier 1721.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1248. Remontrances de la ville de Calais à monseigneur l'évêque de Boulogne. — *(S. l.,) 1721, in-4°. Pièce.*

1249. Lettre à monseigneur l'évêque de Boulogne. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

1250. Extrait du registre des conclusions du général de l'Université de Caen. (16 janvier 1721.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Décret qui déclare les Jésuites séparés et retranchés pour toujours de l'Université de Caen.)

1251. Décret de l'Université de Caen contre les Jésuites de la même ville. (16 janvier 1721.) — *Caen, A. Cavelier, 1721, in-4°. Pièce.*

1252. Relation de ce qui s'est passé dans la Faculté de théologie de Bourges à l'occasion de la thèse du P. de Villeneuve, jacobin, soutenue le mardi 28 mai 1720. Où l'on verra de nouvelles preuves de l'esprit de domination des Jésuites et les intrigues dont ils se servent pour détruire partout l'ancienne doctrine de S. Augustin et de S. Thomas, et faire triompher les nouveautés pernicieuses de leur École. — *(S. l.,) 1721, in-12.*

1253. Lettre d'un gentilhomme de Provence à Mr L. M. D. Au sujet des lettres de M. de Marseille contre les Pères de l'Oratoire. (26 janvier 1721.) — *(S. l.,) 1721, in-12.*

(Par le P. VIDIAN DE LA BORDE, d'après Barbier.)

A. — *1721. — (S. l.,) in-12.*

* Lettre (-quatrième) pastorale de monseigneur J.-JOSEPH LANGUET, évêque de Soissons, au clergé de son diocèse. (2 février 1719-février 1721.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1254. Lettre de M. DU RUEL, curé de Sarcelles et docteur de Sorbonne, à S. É. monseigneur le cardinal de Noailles, sur les bruits faussement répandus à son sujet depuis son exil. (1 mars 1721.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1255. Relation de l'interrogatoire de M. l'abbé D'Asfeld, docteur de Sorbonne, devant M. de Baudry, lieutenant général de police, commissaire nommé par le roi, qui l'avait mandé par ordre de S. A. R. monseigneur le duc d'Orléans, régent, pour savoir s'il avait donné son nom pour être mis sur la Liste de ceux qui ont renouvelé leur appel au futur concile depuis la Déclaration du roi du 4 août 1720, et qui ont protesté contre l'acceptation de M. le cardinal de Noailles. (5 mars 1721.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-4°. Pièce.*

1256. Le Fanatisme dénoncé, à l'occasion d'un écrit nouvellement imprimé qui a pour titre : « Relation de l'interrogatoire de M. l'abbé D'Asfeld », etc. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1257. Lettre d'une dame à un religieux de l'ordre de..., prédicateur. (Signé : La Veuve de Sarepta. [6 mars 1721.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Mandement de monseigneur l'évêque et comte de Trégnier (JÉGOU DE QUERVILLIO), pour l'acceptation et la publication de la constitution de N. S.-P. le pape qui commence par cette parole : *Unigenitus,* suivant les Explications approuvées par un très-grand nombre d'évêques de France. (19 mars 1721.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1258. Prière pour demander à Dieu un bon pape. — *(S. l.,) 1721, in-12. Pièce.*

(Au sujet de la mort de Clément XI, arrivée le 19 mars 1721. Prière janséniste.)

1259. Une des Listes de ceux qui ont signé le renouvellement d'appel, et dont les actes ont été envoyés à nosseigneurs les évêques appelants. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — 2e éd. — *(S. l.,) 1721, in-4°. Pièce.*

1260. Liste des chanoines, curés, docteurs, et ecclésiastiques séculiers et réguliers de la ville et du diocèse de Paris, qui ont déclaré, par des actes envoyés à nos seigneurs les évêques appelants, qu'ils persistent dans leur appel et protestent de nullité contre tout ce qui pourrait avoir été fait ou qui pourrait se faire tendant à infirmer leurdit appel. Troisième édition, revue, corrigée et augmentée. — *(S. l.,) 1721, in-4°. Pièce.*

(Voyez les nos 1262-1264 ci-après.)

* Arrêt de la cour de parlement, qui ordonne la suppression de trois écrits, l'un intitulé : « Une des Listes de ceux qui ont signé le renouvellement d'appel, et dont les actes ont été envoyés à nosseigneurs les évêques appelants » ; le second intitulé : « Mémoire où l'on établit le devoir de parler en faveur de la vérité, par rapport à ceux qui ne reçoivent ni la constitution *Unigenitus* ni l'accommodement » ; et le troisième intitulé : « Lettre à monseigneur l'évêque de Soissons, sur la fausse apparence de paix dans l'Église de France ». Du 21 mars 1721.

(Voyez la division JURISPRUDENCE ; et, pour les ouvrages supprimés, les nos 1212, 1243 et 1259 ci-dessus.)

* Mandement de monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque d'Arras (GUY DE ROCHECHOUART), au sujet de la constitution *Unigenitus* et des Explications

approuvées par un très-grand nombre d'évêques de France. (22 mars 1721.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1261. Acte de plusieurs prêtres, séculiers et réguliers, du diocèse de Reims, par lequel ils déclarent qu'ils ne peuvent abandonner leur appel de la constitution, et font connaître les raisons qui les forcent de faire cette déclaration. (Signé : ALEXANDRE-LOUIS ADENET, curé de Berru, etc. [Avril 1721.]) — *(S. l. n. d.,) in-4° Pièce.*

1262. Première Liste des chanoines, curés, docteurs, et ecclésiastiques, séculiers et réguliers, de différents diocèses de l'Église de France, qui ont déclaré, par des actes envoyés à nosseigneurs les évêques appelants, qu'ils persistent dans leur appel et protestent de nullité contre tout ce qui pourrait avoir été fait ou qui pourrait se faire dans la suite tendant à infirmer leurdit appel. (Avril 1721.) — *(S. l.,) 1721, in-4°. Pièce.*

(Voyez les nos 1259 et 1260 ci-dessus.)

A. — 2e éd. — *(S. l.,) 1721, in-4°. Pièce.*

1263. Seconde Liste des chanoines, curés, docteurs, et ecclésiastiques, séculiers et réguliers, de différents diocèses de l'Église de France, qui ont déclaré, par des actes envoyés à nosseigneurs les évêques appelants, qu'ils persistent dans leur appel et protestent de nullité contre tout ce qui pourrait avoir été fait tendant à infirmer leur dit appel. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1264. Troisième Liste des chanoines, curés, docteurs, et ecclésiastiques, séculiers et réguliers, de différents diocèses de l'Église de France, qui ont déclaré, par lettres et par actes envoyés à nosseigneurs les évêques appelants, qu'ils persistent dans leur appel. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-4°. Pièce.*

1265. Réponse de monseigneur l'évêque de Marseille (DE BELSUNCE) à la Lettre anonyme du prétendu gentilhomme de Provence. (19 mars-6 avril 1721.) — *(S. l.,) 1721, in-8°. Pièce.*

(Voyez le n° 1253 ci-dessus.)

A. — *1721. — (S. l.,) in-8°. Pièce.*

1266. Mémoire contenant les propositions dénoncées à S. A. monseigneur l'évêque de Bayeux, par le P. DE GENNES,... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(On trouve, page 29 : *Lettre à monseigneur de Lorraine, évêque de Bayeux.* [Signé : DE GENNES, 23 mars 1721 ;] et page 32 : *Lettre à M. Pechard.* [Signé du même, 21 avril 1721.])

1267. Lettre de M. l'abbé de Sept-Fonts à madame de Gache, sa sœur, au sujet des doutes qu'elle avait sur la constitution *Unigenitus.* (Signé : Fr. JOSEPH. [Avril 1721.]) — *Viviers, 1721, in-12. Pièce.*

1268. Lettre à M. l'abbé de Sept-Fonts, en réponse à celle qu'il a écrite à madame de Gache, sa sœur, sur la constitution. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

1269. Discours de monseigneur l'évêque d'Angers (PONCET DE LA RIVIERE), prononcé au synode tenu à Angers le vingt-huitième mai 1721. — *Angers, O. Avril, 1721, in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-4°. Pièce.*

1270. Oratio habita in aula majori Collegii Sorbonæ, die 4 junii 1721, in comitiis ordinariis sacræ Facultatis parisiensis, a magistro JACOBO JOLLAIN, ejusdem Facultatis a regia Societate doctore theologo et syndico dignissimo, necnon parochiæ S.-Hilarii pastore vigilantissimo. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1271. Relation de ce qui s'est passé dans l'assemblée de Sorbonne du 4 juin 1721. — *(S. l.,) 1721, in-4°. Pièce.*

1272. Justification de la Déclaration du roi, ou Réfutation du renouvellement d'appel. Dissertation théologique. Par M ***, prêtre, docteur en théologie. — *Avignon, J. Chastel, 6 juin 1721, in-12.*

1273. Epistola illustrissimorum ac reverendissimorum Ecclesiæ principum FRANCISCI CAILLEBOT DE LA SALLE, olim episcopi tornacensis; JOANNIS-BAPTISTÆ DE VERTHAMONT, episcopi apamiensis; JOANNIS SOANEN, episcopi senecensis; CAROLI-JOACHIM COLBERT DE CROISSY, episcopi montispessulani; PETRI DE LANGLE, episcopi boloniensis; CAROLI DE CAYLUS, episcopi autissiodorensis; et MICHAELIS CASSAGNET DE TILLADET, episcopi matisconensis, ad sanctissimum D., D. Innocentium, papam XIII, occasione constitutionis *Unigenitus* datæ Romæ anno Domini millesimo septingentesimo decimo tertio sexto, idus septembris. (9 junii 1721.) — *(S. l.,) 1721, in-4°.*

1274. Lettre de MM. les illustrissimes et révérendissimes FRANÇOIS CAILLEBOT DE LA SALLE, ancien évêque de Tournai; JEAN-BAPTISTE DE VERTHAMONT, évêque de Pamiers; JEAN SOANEN, évêque de Senez; CHARLES-JOACHIM COLBERT DE CROISSY, évêque de Montpellier; PIERRE DE LANGLE, évêque de Boulogne; CHARLES DE CAYLUS, évêque d'Auxerre; et MICHEL CASSAGNET DE TILLADET, évêque de Mâcon, à notre Très-Saint-Père le pape Innocent XIII, au sujet de la constitution *Unigenitus* donnée à Rome le 8 septembre 1713. (9 juin 1721.) — *(S. l.,) 1721, in-4°. Pièce.*

(Traduction du n° précédent.)

1275. Réfutation de la Lettre des sept évêques, etc., contre la constitution *Unigenitus,* ou Éclaircissements de différentes matières sur ce sujet. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

1276. Lettre à un magistrat. (15 juin 1721.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 1, porte en plus : *où l'on examine si ceux qui ont déclaré qu'ils persistent dans leur appel, peuvent être accusés d'imprudence.*)

1277. Lettre de plusieurs chanoines, curés et ecclésiastiques de la ville et du diocèse d'Orléans à M. l'évêque de ***, dans laquelle ils déclarent qu'ils persistent dans leur appel. (Signé : R. LE BLOND, etc. [25 juin 1721.]) — Acte de M. GEORGES, chanoine de l'église d'Orléans, signé au lit de la mort, par lequel il déclare qu'il persiste

dans son appel. (27 janvier 1721.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Lettre pastorale de monseigneur l'évêque de Boulogne (PIERRE DE LANGLE) au clergé de son diocèse. Au sujet de la réponse de M. l'évêque de Soissons à sa Lettre pastorale aux habitants de Quernes. (25 juillet 1721.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1278. Lettre d'un théologien aux RR. PP. Bénédictins des congrégations de S.-Maur et de S.-Vanne, pour les exhorter à continuer de défendre le christianisme renversé par la constitution *Unigenitus* du pape Clément XI. (30 juillet 1721.) — *(S. l.,) 1721, in-4°. Pièce.*

1279. Lettre à un abbé sur les dialogues faits contre le Supplément. (Juillet 1721.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Réponse à un ouvrage intitulé : « Le Jésuite et le Capucin gazetier », publié en réponse à un article inséré dans le Supplément de la « Gazette de Hollande ».)

1280. Extrait des registres des conclusions du chapitre de S.-Symphorien de Reims, du 1er (et du 7) août 1721. — *Reims, B. Multeau, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Acceptation de la bulle *Unigenitus*.)

1281. Réponse de M. le marquis DE *** à la Lettre de M. l'évêque d'Angers du 30 octobre 1720. Où l'on justifie le sieur Pinson contre les nouvelles calomnies de ce prélat, et l'on démontre que ce sculpteur n'est ni neveu ni petit-neveu du P. Quesnel, et qu'il ne l'a jamais conduit en Hollande. — *(S. l.,) 1721, in-12.*

(Voyez le n° 1233 ci-dessus.)

1282. Lettre de monseigneur l'évêque d'Angers (PONCET DE LA RIVIÈRE) à M. l'abbé de Claye. (7 août 1721.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet de la Réponse cataloguée sous le n° précédent.)

1283. Lettre de M. DUGUET à M. Van-Espen, docteur et professeur en droit dans l'Université de Louvain, sur l'obligation où sont ceux qui connaissent la vérité, de la défendre et de lui rendre témoignage par des actes publics, quand elle est attaquée, et contre l'indifférence, ou le silence ordonné ou protégé par les puissances dans les disputes sur la religion. (16 août 1721.) — *(S. l.,) 1733, in-4°. Pièce.*

1284. Lettre à un chanoine de Flandre, où l'on montre que toutes les Eglises particulières du royaume sont obligées de réclamer contre l'accommodement; les appelants de renouveler leur appel; et les Églises étrangères d'appeler de la constitution *Unigenitus* au concile général. Pour servir de réponse aux principales objections que l'on fait contre la réclamation et les renouvellements de l'appel. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1285. Supplément au Mémoire sur le devoir de parler en faveur de la vérité. (20 août 1721.) — Modèle d'appel, formé sur le plan du Supplément au Mémoire sur la nécessité de parler. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 1243 ci-dessus.)

1286. Lettre de M. l'abbé DE COLLEVILLE, curé et seigneur de Colleville, au diocèse de Bayeux, à monseigneur l'évêque de Soissons. (21 août 1721.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Rétractation de son appel au futur concile.)

1287. Mémoire pour M. Estienne de Veissière, prieur de Merlou, intimé; contre Me Pierre Guérin de Tencin, abbé de Vezelay, appelant. (Signé : Me COCHIN, avocat.) — Second Mémoire. — *(S. l.,) imp. de J. Collombat, 1721, in-fol. Pièce.*

1288. Les très-humbles Remontrances de la Faculté de théologie de Paris, dont le présent projet, dressé en conséquence de la délibération du 1er juillet 1721 par un grand nombre de docteurs, la Faculté n'ayant pu s'assembler, a été remis entre les mains de M. le premier président, qui a bien voulu se charger de les présenter à Sa Majesté. (24 août 1721.) — *(S. l.,) 1721, in-4°. Pièce.*

1289. Lettre d'un bénéficier de l'église d'Arles à un de ses amis, sur la mort de M. l'abbé de Boche, sacristain de la même église. D'Arles, ce 25 août 1721. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(L'abbé de Boche était appelant.)

1290. Réponse aux Remontrances faites au roi par quelques docteurs en théologie de la Faculté de Paris au nom de toute la Faculté. (27 septembre 1721.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 1288 ci-dessus.)

1291. Conférence de l'autre monde entre le P. Tellier, jésuite, et M. Ravechet, syndic de la Faculté de théologie de Paris, touchant l'autorité des conciles au-dessus des papes, et sur la validité des appels. — *(S. l.,) 1721, in-12.*

1292. Réponse du sieur B***, bourgeois de Lyon, à Dom J. B***, son beau-frère, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, au sujet de ses doutes sur la constitution. (8 novembre 1721.) — *(S. l.,) 1721, in-12. Pièce.*

1293. Lettre de monseigneur l'évêque d'Auxerre (CH.-GAB. DE CAYLUS) à monseigneur l'évêque de Soissons, à l'occasion de ce que ce prélat dit de lui dans sa première Lettre à monseigneur l'évêque de Boulogne. (13 novembre 1721.) — *(S. l.,) 1722, in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 1239 ci-dessus.)

1294. La Tour de Babel, ou La division des évêques de France qui ont eu part à la constitution *Unigenitus*, depuis l'année 1714, pour servir de plan à une Histoire des variations au sujet de cette bulle. — *(S. l. n. d.,) in-fol. plano.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-4°. Pièce.*

1295. Des Welt-bekandten neulich zu Paris durchs Rad executirten Cartouche, Besprach... mit Calvino und Jansenio... [Dialogue dans l'empire des morts, entre le

célèbre Cartouche, qui vient de subir à Paris le supplice de la roue, Calvin, et Jansénius. Communiqué aux partisans actuels de l'union pour leurs méditations particulières.] — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1296. Suite de la Relation des délibérations de la Faculté de théologie de Paris au sujet des affaires qui ont rapport à la constitution *Unigenitus*, divisée en deux tomes, contenant ce qui s'est passé depuis l'adhésion de la Faculté à l'appel de M. le cardinal de Noailles, le 26 septembre 1718, jusqu'à la fin de l'année 1721, avec un Recueil des pièces, aussi partagé en deux tomes.— *(S. l.,) 1722, 2 vol. in-12.*

(Voyez le n° 1042 ci-dessus.)

1297. Réponse d'un docteur à la Lettre de M. l'évêque d'Angers à M. l'abbé de Claye du 7 août 1721. Où l'on fait voir que ce prélat s'obstine vainement contre la vérité, et que tout ce qu'il dit de nouveau ne sert qu'à prouver la calomnie et l'imposture du curé de Loiré. — *(S. l.,) 1722, in-12.*

(Voyez le n° 1282 ci-dessus.)

* Décret, du 8 janvier 1722, portant condamnation de la Lettre des sept évêques.

(Voyez la division DROIT CANONIQUE; et, pour la Lettre condamnée, le n° 1273 ci-dessus.)

1298. Lettre de M. l'évêque de Gap (BERGER DE MALISSOLES) à M. l'évêque de ***. (1 février 1722.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet de la pièce cataloguée sous le n° 1294 ci-dessus.)

1299. Lettre de M. le cardinal D'ALTHANN, ministre de l'empereur à la cour de Rome, écrite à M. le cardinal de Bissy. (10 mars 1722.) — *Paris, 1722, in-4°. Pièce.*

1300. Brefs de N. S.-Père le pape INNOCENT XIII au roi et à M. le duc d'Orléans, du 24 mars 1722. — *Paris, Imprimerie royale, 1722, in-4°. Pièce.*

A. — *1722. — (S. l.,) in-4°. Pièce.*
B. — *1725. — Paris, Vᵉ Saugrain et P. Prault, in-4°. Pièce.*

1301. Lettre du pape au roi et à M. le régent, au sujet de la constitution. Traduite fidèlement en français par l'abbé DE P**, vicaire général du diocèse d'A**. — *(S. l.,) 1722, in-12. Pièce.*

* Cinquième Lettre pastorale de monseigneur J.-JOSEPH LANGUET, évêque de Soissons, au clergé de son diocèse, contenant une réfutation : I du Mémoire donné en 1719 sous les noms de messeigneurs les évêques de Mirepoix, de Senez, de Montpellier, et de Boulogne; II de l'écrit anonyme intitulé : « Examen théologique de l'instruction pastorale des évêques de France assemblés en 1714 »; III de l'écrit anonyme intitulé : « Réponse au premier Avertissement de M. l'évêque de Soissons »; IV de la Lettre au pape sous le nom de sept évêques de France, datée du 9 juin 1721, et de quelques autre écrits ou libelles publiés contre la constitution et contre les écrits que M. l'évêque de Soissons a faits pour la défense de ladite constitution *Unigenitus*. (25 mars 1722.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE; et, pour les Lettres précédentes, l'article à * après le n° 1253 ci-dessus.)

* Mandement de monseigneur l'archevêque d'Arles (DE FORBIN-JANSON, [1ᵉʳ avril 1722]).

(Le titre de départ, page 3, porte en plus : *portant condamnation de quelques libelles diffamatoires.*)

(Voyez *ibidem.*)

1302. Essai du nouveau conte de ma mère Loye, ou Les enluminures du jeu de la constitution. (Par l'abbé DEBONNAIRE. [15 avril 1722.]) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Prose et vers.)

1303. Les Règles du jeu de la constitution, sur l'air du Branle de Metz. — *(S. l. n. d.,) in-fol. plano.*

(Réserve, 2 exemplaires.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi contre l'écrit, imprimé en latin et en français, qui a pour titre : Lettre à N. S.-P. le pape Innocent XIII, au sujet de la bulle *Unigenitus*, signée par sept évêques, et datée du 9 juin 1721. Du 19 avril 1722.

(Voyez la division LÉGISLATION; et, pour la Lettre supprimée, le n° 1272 ci-dessus.)

1304. Liste des pièces qui font foi de l'acceptation de la bulle *Unigenitus* dans tous les États catholiques. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1305. Lettre d'un théologien sur l'accommodement, où l'on examine si toutes les Églises particulières de la France sont obligées d'en appeler au concile général, et les appelants de renouveler leur appel nonobstant la Déclaration, du 4 août 1720, qui impose silence, et l'Arrêt du Conseil d'État, du 19 avril 1722, qui déclare la constitution généralement reçue dans l'Église. Avec quelques éclaircissements sur le devoir des Églises étrangères à l'égard de la constitution *Unigenitus*. — *(S. l.,) 1722, in-4°.*

1306. Réponse à un vicaire général sur ces paroles : « Je ne prends point de parti ». Lettre dogmatique. — *(S. l.,) 1722, in-4°.*

1307. Lettres d'un théologien à M. l'évêque de Soissons, pour servir de réponse à celles que ce prélat a écrites à M. l'évêque de Boulogne. (15 juillet 1721-26 avril 1722.) — *(S. l.,) 1721-1722, in-4°.*

(Voyez le n° 1239 ci-dessus.)

A. — *1722. — (S. l.,) in-4°.* Réimpression de la première Lettre.)

1308. Liste ou catalogue des principales erreurs, sophismes, calomnies, falsifications, fausseté et contradictions qui se trouvent dans les écrits de M. de Soissons; avec les preuves de la mauvaise foi de ce prélat, pour servir d'addition aux deux premières Lettres d'un théologien qui lui ont été adressées. — *(S. l.,) 1722, in-4°.*

1309. Déclaration du sieur FAUVEL, ci-devant professeur en philosophie à Coutances, et présentement docteur en théologie de l'Université de Caen et promoteur de l'officialité de Bayeux, sur certaines propositions tirées de ses écrits de philosophie. (30 avril 1722.) — *Paris, Imprimerie royale, 1722, in-4°. Pièce.*

* Censure portée par la Faculté de théologie de Nantes contre les propositions du P. Jacques-Henri Harivel, professeur de philosophie au Collége des Jésuites de Vannes en 1721. (2-8 mai 1722.)

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

1310. Seconde Lettre de monseigneur l'évêque d'Auxerre (CH.-GAB. DE CAYLUS) à monseigneur l'évêque de Soissons, au sujet de l'infaillibilité que ce prélat attribue aux jugements de Rome. (16 mai 1722.) — *(S. l.,) 1722, in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 1293 ci-dessus.)

1311. Troisième Lettre de M. l'évêque de Soissons (LANGUET DE GERGY) à M. l'évêque de Boulogne, en lui envoyant sa Cinquième Lettre pastorale. (25 mai 1722.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 1239 ci-dessus.)

1312. Lettre à notre Très-Saint-Père le pape Innocent XIII, sur la nécessité d'un concile général pour terminer l'affaire de la constitution *Unigenitus*, extraite de celle que le cardinal de Saint-Ange écrivit autrefois à Eugène IV afin de l'engager à donner son consentement pour la tenue du Concile de Basle. (5 juin 1722.) — *(S. l.,) 1722, in-4°. Pièce.*

* Instruction pastorale de Son Éminence monseigneur le cardinal DE BISSY, évêque de Meaux, abbé commandataire de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés, etc., au sujet de la bulle *Unigenitus*. (7 juin 1722.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1313. Lettre d'un théologien à M. le cardinal de Bissy, au sujet de son Instruction pastorale sur la bulle *Unigenitus. — (S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Avis d'un théologien sur quelques points décisifs contenus dans l'Instruction pastorale de M. le cardinal de ***.

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

1314. Conclusion de la réponse de MM. les évêques de ******. Où l'on donne une idée abrégée de l'Instruction pastorale de M. le cardinal de Bissy. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Mandement et instruction pastorale de monseigneur l'évêque de Laon (DE SAINT-ALBIN, [20 juin 1722]).

(Au sujet de la bulle *Unigenitus*.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1315. Lettre de MM. les illustrissimes et révérendissimes FRANÇOIS CAILLEBOT, ancien évêque de Tournay; JEAN-BAPTISTE DE VERTHAMONT, évêque de Pamiers; JEAN SOANEN, évêque de Senez; CHARLES-JOACHIM COLBERT DE CROISSY, évêque de Montpellier; PIERRE DE LANGLE, évêque de Boulogne; CHARLES DE CAYLUS, évêque d'Auxerre; et MICHEL CASSAGNET DE TILLADET, évêque de Mâcon; au roi, au sujet de l'Arrêt du Conseil d'État de Sa Majesté, du 19 avril 1722, contre la Lettre des susdits prélats à N. S.-P. le pape Innocent XIII au sujet de la bulle *Unigenitus*. (Juillet 1722.) — *(S. l.,) 1722, in-4°. Pièce.*

* Ordonnance de monseigneur l'archevêque d'Aix (VINTIMILLE DU LUC), contenant la rétractation du Père Vilhon, religieux dominicain et professeur de théologie dans le couvent de Saint-Maximin. (3 août 1722.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1316. Imposture découverte. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Pièces en date des 31 mai-14 août 1722, relatives à la rétractation d'un acte d'appel, prétendu interjeté à la sollicitation de l'évêque de Boulogne, par le Frère Blaise Godard, en religion Frère Bruno, de la communauté des Bons-Fils de Lille, compagnon du P. Quesnel.)

* Seconde Partie de la Cinquième Lettre pastorale de monseigneur J.-JOSEPH LANGUET, évêque de Soissons, au clergé de son diocèse... (8 septembre 1722.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE; et, pour la 1re Partie, l'article à * après le n° 1301 ci-dessus.)

* Ordonnance de monseigneur l'évêque et comte de Rodez (LA VOVE DE TOUROUVRE), pour la condamnation de plusieurs propositions extraites des Traités dictés au Collége de Rodez par le Père Charly, jésuite; et d'un libelle du même auteur servant de réponse à son dénonciateur. (19 octobre 1722.)

(Voyez *ibidem*.)

1317. Lettre d'un docteur en théologie, en forme de remontrance, à monseigneur l'évêque de Rodez, sur son Ordonnance, du 29 (*sic*, 19) octobre 1722, contre la doctrine du P. Charly, jésuite. — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

* Sixième Lettre pastorale de monseigneur J.-JOSEPH LANGUET, évêque de Soissons, au clergé de son diocèse. Contenant : I une réponse à la Lettre de M. l'évêque de Boulogne datée du 30 juin 1721, et à quelques libelles anonymes publiés contre M. l'évêque de Soissons; II une réponse à la Lettre de M. l'évêque d'Auxerre, datée du 13 novembre 1721 et publiée seulement au mois d'août 1722. (11 novembre 1722.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE; et, pour la Cinquième Lettre, le Ier article à * après le n° 1316 ci-dessus.)

1318. Lettres des Hibernois et des Arabes à l'Université d'Angers, sur son décret, du 3 décembre 1722, par lequel elle censure plusieurs propositions extraites des cahiers du P. Guillou, prêtre de l'Oratoire, ci-devant professeur en philosophie dans ladite Université. Aux hiberno-arabico-péripatétiques docteurs en l'Université d'Angers, les Hibernois et Arabes, en Aristote, salut. (Fait en la plaine des Chimères, le premier de la pre-

mière lune, l'an de l'hégire 1101.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1519. Dénonciation à monseigneur le procureur général de l'Instruction pastorale de monseigneur le cardinal de Bissy au sujet de la constitution *Unigenitus.* — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez l'article à * après le n° 1312 ci-dessus.)

1520. Consultation d'un avocat du parlement de Bordeaux, au sujet de la Dénonciation de l'Instruction de M. le cardinal de Bissy; dans laquelle on discute les différents partis qu'il pourrait prendre pour en arrêter les suites, et on examine si Son Éminence a un juste sujet de s'en plaindre. (15 décembre 1722.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1521. Lettre et révocation d'appel adressée à monseigneur l'évêque de Soissons par M. l'abbé DE STE-MARIE, grand archidiacre de Nevers. (11 décembre 1722.) — Révocation de l'appel au futur concile ci-devant interjeté par M. l'abbé DE STE-MARIE, grand archidiacre de Nevers. (27 décembre 1722.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1522. Lettre du R. P. ***, prêtre de l'Oratoire, à un de ses amis, pour lui rendre compte des motifs qui l'ont engagé à révoquer son appel. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Par le P. PRÉAU, d'après une note manuscrite contemporaine.)

1523. Lettres curieuses de différents endroits sur tout ce qui se passe dans l'Église au sujet de la constitution *Unigenitus.* Imprimées à Nancy au mois de janvier (— décembre) 1722. — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

1524. Dénonciation de l'Instruction pastorale de M. le cardinal de Bissy datée du 7 juin 1722, et de plusieurs autres écrits pernicieux à l'Église et à l'État; adressée à tous les archevêques et évêques, à tous les parlements, à toutes les Universités du royaume, et à tous les véritables Français. — *(S. l.,) 1723, in-4°.*

(Voyez l'article à * après le n° 1312 ci-dessus.)

1525. Caractères de l'erreur clairement marqués dans la Lettre de M. d'Auxerre à M. de Soissons, et conformes à ceux des anciens hérétiques, par un religieux de l'ordre de Saint-François. Première Partie. *Naney, J.-B. Barbier, 1723.* — Suite de la réponse à la Lettre de M. d'Auxerre. Où l'on fait voir que ce prélat et les autres appelants de la bulle Unigenitus sont privés de toute juridiction spirituelle dans l'Église. *Naney, J.-B. Barbier, 1723.* — *Le tout en 1 vol. in-12.*

(Voyez le n° 1710 ci-dessus.)

1526. Extrait d'une lettre du R. P. abbé de La Trappe (ISIDORE-MAXIME D'ENNETIÈRES) à monseigneur l'évêque de Soissons, au sujet de la constitution *Unigenitus.* (31 décembre 1721.) — Autre Extrait d'une lettre du même à M ***, sur le même sujet. (28 janvier 1723.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

1527. Décret de la Faculté de théologie de Nantes. Portant acceptation de la bulle *Unigenitus* et révocation de l'appel fait par ladite Faculté. Du 1er jour de février de l'année 1723. — *Nantes, imp. de Ve A. Quero, (s.d.,) in-4°. Pièce.*

1528. Decretum sacræ Facultatis theologiæ nannetensis diei primæ februarii 1723. Décret de la Faculté de théologie de Nantes, du 1er jour de février 1723. — Rétractation d'appel au futur concile général de la constitution *Unigenitus,* faite entre les mains de l'illustrissime et révérendissime évêque de Nantes, monseigneur de La Vergne de Tressan, par le sieur FLANNERY, prêtre... (9 janvier 1723.) — *Nantes, J. Mareschal, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

1529. Lettre du Sr FOSSY, curé de Brabant près de Clermont en Argonne, à monseigneur Charles-François D'Hallencourt de Drosmenil, évêque d'Autun, nommé et choisi pour évêque et comte de Verdun. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Plaintes sur la conduite du dernier évêque à son égard, à raison de son attachement à la constitution.)

* Mandement de monseigneur l'évêque et comte de Verdun, prince du Saint-Empire (D'HALLENCOURT), pour la publication de la constitution *Unigenitus.* (1er février 1723.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1530. Décret de la Faculté de théologie de Poitiers. Decretum sacræ Facultatis pictaviensis. (2 januarii 1723.) — Extrait des registres du chapitre de l'église cathédrale de Nevers. De die sabbati 13 feb. 1723... — De die Mercurii 17 feb. 1723. Capitulum generale quatuor temporum quadragesimæ... — Plan figuré de la conclusion, du 25 mai 1714, portant acceptation unanime de la constitution *Unigenitus,* inscrite au folio 193 du registre des conclusions capitulaires, qui commence le 11 janvier 1709 et finit le 23 juin 1714, trouvée biffée, le 20 janvier 1723, suivant le procès-verbal qui en a été dressé par conclusion capitulaire du 13 janvier 1723. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1531. Délibération du chapitre de l'église cathédrale de Nevers, pour renouveler l'acte d'acceptation de la constitution *Unigenitus* fait en 1714, et pour annuler l'acte d'appel au concile fait, au nom dudit chapitre, en 1714. (13, 17 et 20 février 1723.) — Rescrit de Sa Majesté impériale, par lequel quelques appelants du diocèse de Liége sont renvoyés par-devant leur évêque pour lui rendre l'obéissance, au sujet de la constitution *Unigenitus.* Du vendredi 5 février 1723. En la cause d'Hoffreumont et consorts, appelants du jugement rendu contre eux par le vicariat de Liége au sujet de la constitution *Unigenitus.* — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1532. A Son Éminence monseigneur le cardinal de Bissy, évêque de Meaux. (Signé GRAINDORGE, prêtre de l'Oratoire. [20 février 1723.]) — *Caen, Ve G. Briard, in-4°. Pièce.*

(Lettre de rétractation de son appel de la constitution *Unigenitus.*)

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-4°. Pièce.*

1533. Lettre de MM. les illustrissimes et révérendis-

simes J.-B. DE VERTHAMONT, évêque de Pamiers; JEAN SOANEN, évêque de Senez; CH.-JOA. COLBERT DE CROISSY, évêque de Montpellier; PIERRE DE LANGLE, évêque de Boulogne; CH. DE CAYLUS, évêque d'Auxerre; et MICHEL CASSAGNET DE TILLADET, évêque de Macon; au roi. Par laquelle ils supplient Sa Majesté de se faire rendre compte de leur réponse à l'Instruction pastorale de M. le cardinal de Bissy au sujet de la bulle *Unigenitus*. (Février 1723.) — *(S. l.,) 1725, in-4°. Pièce.*

1334. Acte de protestation, du 1er mars 1723. Signifié à ceux d'entre les docteurs de la Faculté de théologie de Nantes qui ont publié l'écrit intitulé : « Décret de la Faculté de théologie », du 1er février 1723. (Par CH. LE JEUNE DE LA VINCENDIÈRE.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 1327 ci-dessus.)

1335. Lettre à un docteur en théologie qui, ayant appelé de la constitution *Unigenitus*, demandait s'il était obligé de renouveler son appel, et qui proposait contre ce renouvellement les raisons qui lui avaient fait croire jusqu'alors qu'il n'était pas nécessaire. (16 mars 1723.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1336. Lettres d'un théologien à M. l'évêque de Soissons. Troisième Lettre, dans laquelle le théologien répond à la lettre pastorale que M. de Soissons a écrite contre lui au clergé de son diocèse; avec une addition où on fait le parallèle des principes de M. de Soissons et de M. le cardinal de Bissy, et où on remarque les principales contradictions de l'un et de l'autre, et celles de M. de Bissy avec lui-même. (2 avril 1723.) — *(S. l.,) 1725, in-4°.*

(Voyez le n° 1307 ci-dessus.)

* Mandement de monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque-comte de Chaalons, pair de France (DE SAULX-TAVANNES), pour la publication de la bulle *Unigenitus*. (10 avril 1723.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1337. Patrum Benedictinorum e congregatione S.-Mauri, ad RR. Patres superiores, in Majori-Monasterio prope Turones pro capitulo generali congregatos, supplex epistola. (13 aprilis 1723.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Protestation contre la bulle *Unigenitus*.)

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-4°. Pièce.*

1338. Révocation de l'appel au futur concile général de la bulle *Unigenitus* interjeté par M. l'abbé JOUBERT, archidiacre de l'église cathédrale de Montpellier, le... mai 1717, et... janvier 1719. (20 avril 1723.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1339. Lettre à l'assemblée générale des Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. Envoyée en 1723 et 1726. (10 mai 1723.) — *Amsterdam, Habraham Volegan, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

1340. Lettre de monseigneur l'archevêque de Reims (FRANÇ. DE MAILLY) à monseigneur l'évêque de Boulogne, du 29 avril 1723. — Réponse de monseigneur l'évêque de Boulogne (PIERRE DE LANGLE) à la Lettre de monseigneur l'archevêque-duc de Reims, du 12 mai 1723. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui supprime et condamne deux écrits anonymes portant pour titre, l'un : « Dénonciation à M. le procureur général de l'Instruction pastorale de M. le cardinal de Bissy »; l'autre : « Consultation d'un avocat de Bordeaux » au sujet de ladite Dénonciation, du 23 mai 1723.

(Voyez la division LÉGISLATION; et, pour les ouvrages supprimés, les nos 1319 et 1320 ci-dessus.)

1341. Décrets de l'Université et de la Faculté de théologie de Reims. (7 et 8 juin 1723.) — *Reims, N. Pottier, 1725, in-4°. Pièce.*

(Latin-français.)

1342. Lettre de M. l'archevêque de Reims (FRANÇ. DE MAILLY) à M. l'évêque de Boulogne. A Reims, le 13 juin 1723. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-4°. Pièce.* (Suivi de : *Lettre de M. l'évêque d'Amiens* [P. SABATIER] *à M. l'archevêque de Reims.* [9 mai 1723.])

* Décret du Saint-Office, portant condamnation de trois écrits, le premier intitulé : « Lettre de monseigneur l'évêque d'Auxerre », etc.; le second intitulé : « Ordonnance et instruction pastorale de monseigneur l'évêque et comte de Rhodez », etc.; le troisième intitulé : « Mandement de S. A. monseigneur l'évêque de Bayeux », etc. (14 juillet 1723.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1343. Apologie de monseigneur l'évêque de Rodez. — *Rodez, N. Leroux, 1725, in-12. Pièce.*

(Apologie ironique.)

1344. Réplique de M. l'évêque de Boulogne (PIERRE DE LANGLE) à la réponse de M. l'archevêque de Reims, en date du 24 juillet 1723. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Instruction pastorale de monseigneur l'évêque et comte de Valence (JEAN DE CATELLAN), en réponse à un ouvrage intitulé : « Réflexions sur la réponse de M. l'évêque de Valence à l'instruction pastorale de M. Basnage », sans nom d'auteur. (1er août 1723.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1345. Recueil de lettres concernant le différend de M. l'archevêque de Reims avec M. l'évêque de Boulogne. (18 mars-16 août 1723.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1346. Lettre d'un Chartreux à un de ses amis, sur la mort de Dom Nicolas de Verson, religieux profès de la Chartreuse de Bourbon-lès-Gaillon, en Normandie, exilé à Valprofonde, en Bourgogne, où il est mort de misère et privé des sacrements par ses supérieurs pour n'avoir pas voulu révoquer son appel de la constitution *Unigenitus*. (7 et 16 août 1723.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1347. Relation de ce qui s'est passé au chapitre de Tours, les 20 et 21 août, au sujet du Mandement de M. l'archevêque, pour la publication de la constitution, présenté au chapitre par M. Hérault, intendant à Tours, le 21 août 1721 (*sic*, 1723). — *(S. l. n.d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement de Toulouse, qui annule un Décret de l'inquisition de Rome, du 14 juillet 1723, rendu contre l'instruction pastorale de monseigneur l'évêque de Rodez pour la condamnation du Traité des actes humains, dicté au Collége de Rodez par le P. Cabrespine, jésuite, l'an 1722. Du 23 août 1723.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

1348. Lettre de M. Harivel, prêtre, à MM. les docteurs de la Faculté de théologie de Nantes (29 juillet 1723); avec la réponse de ladite Faculté à la Lettre de M. Harivel. (7 septembre 1723.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, et lettres patentes données sur icelui, qui ordonne la suppression d'un libelle imprimé intitulé : « Discours du feu sieur abbé Fleury sur les libertés de l'Église gallicane », auquel il a été ajouté des notes pleines d'une doctrine très-dangereuse pour la religion; et qui nomme des commissaires pour... instruire le procès en dernier ressort aux auteurs, imprimeurs et distributeurs dudit libelle; avec le jugement rendu... Du 9 septembre 1723.

(Voyez la division LÉGISLATION; et ci-après, pour l'ouvrage supprimé, la section *Rapports de l'Église avec l'État en France*, § « Libertés de l'Église gallicane ».)

1349. Consultation des sacrées Facultés de théologie des Universités de Douay et de Cologne. (15 septembre 1723.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet des appelants.)

1350. Lettre d'un docteur à un curé, au sujet de l'acceptation que ce curé a faite de la constitution et des peines qu'il ressent à cette occasion. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1351. Lettre d'un ecclésiastique de Bayeux à un docteur de l'Université d'Angers. (1er octobre 1723.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1352. Dénonciation de l'Examen théologique de l'Instruction pastorale approuvée dans l'Assemblée du clergé en 1714, etc., adressée à tous les cardinaux, archevêques et évêques du royaume. (15 octobre 1723.) — *(S. l.,) 1723, in-12.*

1353. Lettre du R. P. Dom Petitdidier, président de la congrégation de Saint-Vennes, à Dom Guillemin, professeur à l'abbaye de Saint-Michel en Lorraine. — Réflexions sur la Lettre du révérend Père Petitdidier, etc. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Sur la constitution *Unigenitus*, à l'occasion de l'Instruction pastorale du cardinal de Bissy.)

1354. Réponse à une Lettre du R. P. Dom Mathieu Petitdidier, président de la congrégation de Saint-Vanne. Du 15 novembre 1723. Où l'on réfute la dernière Instruction pastorale de M. le C. de Bissy. — *(S. l.,) 1724, in-4°.*

(Par le P. de Gennes, d'après Barbier.)

* Chanson nouvelle, contenant le récit véritable et remarquable de ce qui est arrivé dans la ville de Reims. A l'encontre des Gensinistres.

(Une note manuscrite contemporaine porte : « Ce novembre 1723».)

(Voyez la division POÉSIE.

* Cantique spirituel sur la constitution *Unigenitus*.

(Voyez *ibidem*.)

1355. Extrait des registres de l'assemblée du définitoire de la province des Récollets de Sainte-Marie-Magdeleine, convoquée par le très-révérend Père Épiphane Micaud, lecteur de théologie, premier Père de province des Récollets de Lyon et commissaire général sur cette province, dans le couvent d'Angers, le 26 du mois de novembre de l'année 1723; fol. 63. (26 novembre-1er décembre 1723.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1356. Lettre de M. Duvoy, pénitencier, écrite à monseigneur l'évêque de Boulogne, le 16 décembre 1723, au sujet d'un imprimé qui court dans son diocèse sous le titre de : « Recueil des lettres concernant le différend de monseigneur l'archevêque de Reims avec monseigneur l'évêque de Boulogne ». — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 1345 ci-dessus.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, portant suppression d'un écrit imprimé en français sous le titre de : « Lettre prétendue écrite à Sa Majesté », etc. Du 19 décembre 1723.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

1357. Réponse de M. l'évêque de Boulogne (pierre de Langle) à la Lettre du sieur Duvoy, pénitencier et chanoine de l'église cathédrale de Boulogne. A Boulogne, le 23 décembre 1723. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 1356 ci-dessus.)

1358. Lettre du P. Sénault, jésuite, résidant à Montpellier, d'où il est venu depuis peu en poste à Paris pour les affaires de la constitution, à M. l'abbé de Bécherand, chanoine de l'église cathédrale de Montpellier. (30 décembre 1723.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1359. Compliment à Son Éminence monseigneur le cardinal de Bissy, au sujet de la nouvelle année 1724, par M..., prêtre du diocèse de... et bachelier de la dernière licence 1723. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1360. Réflexions sur la nouvelle liturgie d'Anière. — *(S. l.,) 1724, in-4°.*

(Par le P. jacques La Beaune neveu; d'après Barbier. — 1 autre exemplaire dans le Recueil Fontanieu, tome CCLXXIII, division POLYGRAPHIE.)

1361. Lettre de M. l'évêque de Montpellier (Colbert

DE CROISSY) à M. de Bernage, intendant en Languedoc. (13 janvier 1724.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Suivi de 3 autres Lettres des 8 et 14 janvier 1723, et 16 janvier 1724.)

1562. Mémoire pour servir d'éclaircissement à la Lettre du P. Pacifique, de Calais, provincial des Capucins de Paris, à un abbé. (15 février 1724.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Différend des Capucins et Minimes de Boulogne avec l'évêque, Pierre de Langle, au sujet de la bulle *Unigenitus*.)

1563. Le faux Prosélyte, ou Lettres qui découvrent les illusions de celle que Dom Mathieu Petitdidier, président de la congrégation de Saint-Vannes, écrivit, au mois d... 1723, à Dom Guillemin, professeur à l'abbaye de S.-Michel en Lorraine, au sujet de l'Instruction pastorale du cardinal de Bissy du 7 juin 1722. Première Lettre. (13 mars 1724.) — *(S. l.,) 1724, in-4°. Pièce.*

(Par l'abbé DEBONNAIRE, d'après la « Biographie universelle ». — Voyez le n° 1353 ci-dessus.)

1564. Lettre sur le prétendu appel interjeté par le P. de Gennes, jésuite, du mandement de Son Altesse monseigneur de Lorraine, évêque de Bayeux, aux vicaires généraux du chapitre de la métropole de Rouen, le siége vacant. Pour servir de réponse à la Lettre anonyme d'un ecclésiastique de Bayeux à un docteur de l'Université d'Angers. (24 mars 1724.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1565. Lettre à un ecclésiastique, où on prouve que la constitution *Unigenitus* ne peut être reçue sans trahir la vérité et la justice. (Mars 1724.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1566. Relation de ce qui s'est passé durant la maladie et la mort (12 avril 1724) d'illustrissime et révérendissime Père en Dieu messire Pierre de Langle, évêque de Boulogne, avec quelques traits principaux de la vie sainte et laborieuse qu'il a menée durant son épiscopat. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1567. Les très-humbles Remontrances de M. l'évêque de Montpellier (COLBERT DE CROISSY) au roi, au sujet de l'Arrêt du Conseil d'État de Sa Majesté, du 11 mars 1724 (*sic*, 1723), signifié le 27 du même mois, publié et affiché le 26 février de la présente année 1724. (2 mai 1724.) — *(S. l.,) 1724, in-4°.*

1568. Réponse d'un théologien à une dame sur la demande qu'elle a faite, si elle pouvait se confesser à un prêtre catholique approuvé par un évêque appelant. — *Douai, 20 mai 1724, in-8°. Pièce.*

1569. Lettres à monseigneur l'évêque de Soissons sur les promesses faites à l'Église, où l'on réfute le nouveau système de ce prélat, et où l'on établit les vrais principes touchant les promesses faites à l'Église. (31 juillet 1723-22 juin 1724.) — *(S. l.,) 1729, in-4°.*

(3 Lettres. La 3ᵉ porte pour date d'impression 1731. — Voyez ci-après une Quatrième Lettre, n° 1593.)

* Lettre pastorale[r] de M. l'évêque de Montpellier (COLBERT DE CROISSY) au clergé de son diocèse, au sujet des troubles excités dans son diocèse et de quelques libelles répandus dans le public à l'occasion de la signature du formulaire. (Juin 1724.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Arrêt de la cour de parlement, qui ordonne la suppression du livre intitulé : « Traité théologique sur l'autorité et l'infaillibilité des papes ». Du 1ᵉʳ juillet 1724.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour l'ouvrage supprimé, composé par Dom Petit-Didier sous le titre de : « Tractatus... de auctoritate... summorum pontificum », la division THÉOLOGIE.)

1570. Écrit touchant l'excommunication, composé par M. HAMON, vers l'année 1665, à l'occasion des troubles excités dans l'Église par rapport au formulaire. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Réimprimé pour la circonstance en 1724.)

1571. Entretiens du prêtre Eusèbe et de l'avocat Théophile, sur la part que les laïques doivent prendre à l'affaire de la constitution *Unigenitus* et de l'appel qui en a été interjeté. — *(S. l.,) 1724, in-12.*

1572. Instruction, en forme de catéchisme, au sujet de la bulle *Unigenitus*. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

* Ordonnance et instruction pastorale de S. A. Mᵍʳ DE LORRAINE, évêque de Bayeux, portant condamnation de deux libelles intitulés, l'un : « Instruction, en forme de catéchisme, au sujet de la constitution *Unigenitus* »; l'autre : « Instruction théologique, pour servir de réponse à un libelle intitulé : Entretien familier au sujet de la constitution *Unigenitus*, que les Jansénistes ont répandu depuis peu dans la ville de Douai ». (17 juillet 1724.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1573. Lettre de M. DUGUET à M. l'évêque de Montpellier, au sujet de ses Remontrances au roi. (25 juillet 1724.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1574. Les Inouïs de M. l'abbé Duguet, dans sa Lettre à M. l'évêque de Montpellier. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

1575. Acte d'appel de messeigneurs les évêques de Senez (JEAN SOANEN) et de Montpellier (CHARLES-JOACHIM COLBERT DE CROISSY); par lequel, renouvelant et confirmant l'appel par eux interjeté, le 1ᵉʳ mars 1717, de la constitution *Unigenitus*, ils portent leurs plaintes à N. S.-P. le pape et au concile général des violements de la paix de l'Église, qui a été conclue en 1668, et qui est l'ouvrage de l'équité du pape Clément IX, du zèle des évêques de France et de la sagesse du feu roi... (15 juin-juillet 1724.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1576. Relation de ce qui s'est passé dans l'assemblée générale de la congrégation de la Mission tenue à Paris le 1ᵉʳ août 1724. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1577. Mémoire adressé à MM. de la congrégation de

la Mission, au sujet de ce qui se passe dans leur assemblée générale par rapport à la constitution *Unigenitus*. (5 août 1724.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1378. Lettre circulaire de monseigneur l'évêque de Mirepoix (Lancelot de Maniban de Casaubon) à nosseigneurs les archevêques et évêques de France. (5 août 1724.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne la suppression des exemplaires imprimés d'un arrêt du parlement de Metz, lesquels se sont trouvés altérés et falsifiés. Du 12 août 1724.

(Au sujet de la substitution du mot « Constitution » au mot « Contestations » dans cet arrêt rendu à la date du 8 juin.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

1379. Epistola illustrissimorum Ecclesiæ principum... ad sanctissimum D., D. Benedictum XIII. Lettre de nosseigneurs les illustrissimes évêques d'Auxerre (ch.-gab. de Caylus), de Bayeux (fr.-arm. de Lorraine d'Armagnac), et de Rodez (La Vove de Tourouvre) au pape Benoît XIII; au sujet du Décret du Saint-Office, du 14 juillet 1723, qui condamne leurs Lettre, Mandement et Instruction pastorale. Écrite vers le mois d'août 1724. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Latin-français.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne que les trois libelles y mentionnés, ensemble le mandement de M. l'évêque de Bayeux, du 17 juillet dernier, au sujet de la constitution *Unigenitus*, demeureront supprimés. Du 4 septembre 1724.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

1380. Lettre de M. Petitpied, docteur de la maison et société de Sorbonne, à monseigneur l'évêque de Montpellier, au sujet des Remontrances de ce prélat au roi sur la nouvelle exaction de la signature pure et simple du formulaire et les vexations qui s'en sont ensuivies. (8 septembre 1724.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Observations dogmatiques, historiques, critiques sur les ouvrages, la doctrine et la conduite de Jansénius, de l'abbé de Saint-Cyran, de M. Arnauld, du Père Quesnel, de M. Petit-Pié, et de leurs disciples. Avec des notes et une dissertation préliminaire. *(1724.)*

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

1381. Lettre d'un religieux de l'ordre de S.-Dominique à un de ses amis, sur la mort du très-révérend Père Alexandre, du même ordre, docteur et ancien professeur en théologie de la Faculté de Paris. (14 septembre 1724.) — *(S. l.,) 1724, in-12. Pièce.*

(Par le P. Alissan, d'après une note manuscrite de Falconet.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne qu'en conséquence de la contravention faite par le sieur évêque de Montpellier à l'édit, du mois d'avril 1665, concernant la signature du formulaire contre les cinq propositions du livre de Jansénius, les revenus de son évêché demeureront saisis; et déclare ses autres bénéfices vacants et impétrables de plein droit. Du 21 septembre 1724.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

1382. Lettre de Son Éminence monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, à N. S.-P. le pape Benoît XIII. Du 1er octobre 1724. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Latin-français. — Demande d'explications sur les dernières bulles.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne la suppression d'un écrit ayant pour titre : « Relation de ce qui s'est passé dans l'assemblée générale de la congrégation de la Mission tenue à Paris le 1er août 1724 ». Du 4 octobre 1724.

(Voyez la division LÉGISLATION; et pour l'ouvrage supprimé, le n° 1376 ci-dessus.)

* Jugements rendus, sur les conclusions de M. le procureur du roi, par M. le lieutenant général de police, commissaire du Conseil en cette partie, qui ordonnent la suppression d'un écrit ayant pour titre : « Relation de ce qui s'est passé dans l'assemblée générale de la congrégation de la Mission tenue à Paris le 1er août 1724 ». Du 16 octobre 1724.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

1383. Le Fanatisme des Quesnellistes découvert à S.-Urbain, dans le diocèse de Châlons-sur-Marne, et prouvé par le procès-verbal suivant. (20 octobre 1724.) — Extrait d'une lettre écrite de S.-Urbain au sujet de la susdite découverte. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Sanctissimi D. N., D. Benedicti, divina providentia papæ XIII, litteræ, in forma brevis, ad universos Fratres ordinis prædicatorum professores... Lettre de notre Saint-Père le pape Benoît XIII, en forme de bref, à tous les religieux de l'ordre des Frères prêcheurs, au sujet des calomnies répandues contre la doctrine de saint Augustin et de saint Thomas... (6 novembre 1724.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Réflexions sur le bref de notre S.-P. le pape Benoît XIII, du sixième de novembre 1724, adressé aux Dominicains.

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

* Lettre d'un théologien à un de ses amis, touchant le bref du pape adressé depuis peu aux religieux de l'ordre des Frères prêcheurs.

(Voyez *ibidem*.)

1384. Lettre au pape Benoît XIII, sur la révocation de la bulle *Unigenitus*. — *(S. l.,) 1724, in-4°. Pièce.*

* Poésies sur la constitution *Unigenitus*, recueillies par le chevalier de G..., officier du régiment de Champagne. *(1724.)*

(Voyez la division POÉSIE.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, et lettres patentes rendues sur icelui, le 11 novembre 1724, qui ordonnent la suppression d'un écrit imprimé sous le titre de : « Lettre de M. Duguet à M. l'évêque de Montpellier, au sujet de ses Remontrances au roi ».

(Voyez la division LÉGISLATION; et, pour la pièce supprimée, le n° 1373 ci-dessus.)

* Mandement et instruction pastorale de monseigneur l'évêque de Boulogne (JEAN-MARIE HANRIAU), pour l'acceptation de la bulle *Unigenitus* de N. S.-P. le pape Clément XI, de glorieuse mémoire, du 8 septembre 1713, portant condamnation du Nouveau Testament en français avec des Réflexions morales, etc. (2 décembre 1724.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1385. Bref de N. S.-P. le pape (BENOÎT XIII) à monseigneur le cardinal de Noailles. (5 décembre 1724.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1386. Réflexions envoyées de Rome en France, touchant les explications demandées par les appelants de la bulle *Unigenitus*, lues dans la congrégation des cardinaux, en présence du pape, et qui ont déterminé Sa Sainteté à n'en point accorder. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Lettre pastorale de monseigneur l'évêque de Montpellier (COLBERT DE CROISSY), au sujet d'un mandement latin qui porte faussement son nom, et que l'on affecte de répandre dans le public. (6 décembre 1724.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1387. Sententia CAROLI (DUPLESSIS D'ARGENTRÉ), tutellensis episcopi, de pontificia constitutione Clementis, papæ XI, quæ sic incipit : *Unigenitus Dei filius*, etc. (16 cal. januarii 1725.) — *Lutetiæ Parisiorum, A. Cailleau, 1726, in-4°. Pièce.*

(On trouve, page 5 : *Notationes atque animadversiones in provocationem a pontificia constitutione Clementis, papæ XI, quæ incipit : « Unigenitus Dei filius », etc., ad futurum concilium generale per quatuor episcopos Galliarum, in publicis comitiis sacræ Facultatis parisiensis, anno* 1717, *primo destinatum.*)

1388. Lettre de Son Altesse royale madame D'ORLÉANS, abbesse de Chelles, à une de ses amies. (28 janvier 1725.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-8°. Pièce.*

1389. Lettre de monseigneur l'évêque de Montpellier (COLBERT DE CROISSY) à N. S.-P. le pape Benoît XIII. Du 1er février 1725. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Latin-français.)

1390. Lettre de l'abbé DE *** à monseigneur l'évêque d'Auxerre, au sujet de la rétractation qu'il exige du Jésuite professeur de philosophie du Collège d'Auxerre. (8 février 1725.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

1391. Lettre de M. l'abbé DE BRION, écrite à monseigneur l'évêque de Soissons. (8 mars 1725.) — Lettre de M. l'abbé DE BRION, écrite à M. le curé de S.-Sulpice. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1392. Lettre du cardinal D'ALSACE DE BOUSSU, archevêque de Malines, au pape Benoît XIII. Du 16 mars 1725. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet de l'appel du cardinal de Noailles. — Latin-français.)

* Mandement et instruction pastorale de Son Éminence monseigneur le cardinal DE BISSY, évêque de Meaux... contenant la Réfutation d'un écrit adopté par MM. les évêques de Pamiers, de Senez, de Montpellier, de Boulogne, d'Auxerre et de Mâcon, et intitulé : Réponse à l'Instruction pastorale de M. le cardinal de Bissy, de 1722, sur la constitution *Unigenitus*. (26 mars 1725.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE; et, pour l'ouvrage auquel on répond, le n° 1354 ci-dessus.)

1393. Lettre de M. l'évêque de Soissons (LANGUET DE GERGY) au P. de Vitry, jésuite, à Rome, écrite vers Pâques de l'année 1725. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in 4°. Pièce.*

* Déclaration adressée à l'ordre des Chartreux, par le cardinal protecteur (ANNIBAL ALBANI), de la part du pape, qui exclut de la grâce du jubilé les opposants à la bulle. (18 avril 1725.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne que l'écrit imprimé ayant pour titre : « Lettre de Son Altesse royale madame D'Orléans, abbesse de Chelles, à une de ses amies», sera et demeurera supprimé. Du 28 avril 1725.

(Voyez la division LÉGISLATION; et, pour la pièce supprimée, le n° 1388 ci-dessus.)

1394. Les Blasphèmes de la fausse Lettre de Chelles. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, avec notes manuscrites.)

1395. Lettre circulaire de M. l'évêque de Montpellier (COLBERT DE CROISSY) aux évêques de France. (2 mai 1725.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet de la résolution prise contre lui par l'assemblée provinciale de Narbonne.)

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-4° Pièce.*

* Decretum Concilii romani, præsidente S. S. P. N. Benedicto, papa XIII, depromptum ex sessione habita in basilica S.-Petri v idus maii 1725. — Décret du Concile romain présidé par N. S.-P. le pape Benoît XIII. Extrait de la session tenue à S.-Pierre le 11 mai 1725.

(Voyez la division CONCILES.)

1396. Lettre adressée aux prélats du clergé de France assemblés à Paris le 25 mai 1725. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1397. IIe Lettre adressée aux prélats du clergé de France assemblés à Paris le 25 mai 1725. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1398. Témoignage des Chartreux contre la constitution *Unigenitus*, ou Relation de ce qui s'est passé en France dans l'ordre des Chartreux au sujet de la cons-

titution *Unigenitus*. (26 mai 1725.) — *(S. l.,) 1725, in-12.*

1399. Relation du miracle arrivé le 31 mai 1725, jour de la fête du saint sacrement, à la procession de la paroisse de Sainte-Marguerite au faubourg de Saint-Antoine à Paris, en la personne d'Anne Charlier, femme de François de La Fosse, maître ébéniste, dressée sur les procès-verbaux de l'officialité de Paris; et contenant toutes les circonstances intéressantes de ce grand événement. Publiée par permission de Son Éminence monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris. (Par CH. BERTIER.) — *Paris, Babuty, 1726, in-4°. Pièce.*

A. — *1726. — Paris, Babuty, in-4°. Pièce.*

1400. Relation du miracle surprenant arrivé à Paris le 31 mai 1725, jour de la grande Fête de Dieu, accompagnée d'un Avis aux fidèles. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

1401. Récit de la guérison miraculeuse opérée, le jour de la Fête-Dieu, au faubourg Saint-Antoine à Paris. — *Paris, Spé, (s. d.,) in-fol. plano.*

(Texte gravé.)

1402. Miraculi in nova hæmorrhoïssa perpetrati a Christo... præconium... Le Miracle opéré dans la nouvelle hémorrhoïsse par Jésus-Christ présent dans la sainte eucharistie, à Paris le 31 mai 1725. Cet écrit est tissu des paroles de la sainte Écriture. (Par PIERRE LE ROY.) — *(S. l.,) 1726, in-4°. Pièce.*

1403. Le véritable Portrait de Mme de La Fosse. — *Paris, Chéreau le jeune, (s. d.,) in-fol. plano.*

* Cantique de l'hémorroïsse guérie miraculeusement dans le faubourg de Saint-Antoine, le jour de la grande Fête-Dieu de l'année 1725...

(Voyez la division POÉSIE.)

* Hymni super patrato in nova hæmorrhoïssa miraculo. (Auctore : C. COFFIN.)

(Voyez *ibidem.*)

* Hymnes latines et françaises sur le miracle opéré à la procession du saint sacrement dans la paroisse de Sainte-Marguerite, le 31 mai 1725. (Composées par C. COFFIN, traduites par DE LA MONNOYE.)

(Voyez *ibidem.*)

1404. Office propre du miracle opéré à la procession du saint sacrement dans la paroisse de Sainte-Marguerite le 31 mai 1725. Avec octave. — *(S. l.,) 1761, in-8°.*

1405. Lettre à un abbé sur le miracle dit le miracle de Sainte-Marguerite; avec une Oraison catholique pour en détourner l'abus, et obtenir la fin du schisme des Jansénistes. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, portant suppression d'un écrit imprimé sous le titre d'« Explications de N. S.-P. le pape Benoît XIII, envoyées en France au mois de mars 1725, sur la bulle *Unigenitus* ». Du 2 juin 1725.

Voyez la division LÉGISLATION.

1406. Bref de notre Saint-Père le pape BENOIT XIII à M. l'évêque de Soissons. (18 juin 1725.) — *(S. l.,) 1725, in-4°. Pièce.*

* Mandement de monseigneur l'archevêque de Césarée, grand prévôt de Saint-Diey (JEAN-CLAUDE SOMMIER), pour la publication de la constitution *Unigenitus* dans la ville et le territoire de S.-Diey. (19 juin 1725.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1407. Lettres d'un médecin de Paris à un médecin de province, sur le miracle arrivé sur une femme du faubourg S.-Antoine. (Par PHILIPPE HECQUET. [19 juillet-6 août 1725.]) — *(S. l.,) 1725, in-4°. Pièce.*

* Sentence de l'officialité de Reims, rendue contre un curé du même diocèse, pour avoir mal parlé de la constitution *Unigenitus*. (6 août 1725.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Mandement de Son Éminence monseigneur le cardinal DE NOAILLES, archevêque de Paris, à l'occasion du miracle opéré dans la paroisse de Sainte-Marguerite le 31 mai, jour du saint sacrement. (10 août 1725.)

(Voyez *ibidem.*)

1408. Réponse à la Lettre circulaire de M. l'évêque de Montpellier aux évêques de France. (Signé : LEROUX, docteur de Sorbonne... [14 août 1725.]) — *(S. l. n d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 1395 ci dessus.)

1409. Bref de N. S.-P. le pape BENOIST XIII à M. l'archevêque de Tours, du 22 août 1725. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui nomme des commissaires au sujet des contestations entre le clergé de France et l'ordre de Malthe, tant sur l'exercice de la juridiction ecclésiastique que sur l'exemption prétendue par ledit ordre; comme aussi pour juger les contestations à l'occasion de l'exemption prétendue par quelques abbayes et monastères. Du 25 août 1725.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

1410. Lettre circulaire de M. l'évêque de Montpellier (COLBERT DE CROISSY), adressée à plusieurs évêques à l'occasion des projets d'accommodement où l'on s'était flatté que Rome allait entrer vers les mois d'avril et de mai 1725. (20 juin 1725.) — Réplique de M. l'évêque de Montpellier à l'un des prélats à qui la Lettre précédente avait été adressée. (25 août 1725.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1411. Lettre d'un théologien catholique, sur un endroit de la dernière Instruction pastorale de monseigneur le cardinal de Bissy. (1er septembre 1725.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Voyez l'article à * après le n° 1312 ci-dessus.)

1412. Protestation des Chartreux opposants à la

bulle *Unigenitus* qui ont pris le parti de la fuite. (15 septembre 1725.) — *(S. l.,) 1725, in-4°. Pièce.*

1413. Lettre adressée à Mgr l'évêque de ****, touchant la Protestation des vingt-six Chartreux retirés à Utrecht au sujet de la constitution *Unigenitus.* — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1414. Apologie pour les Chartreux que la persécution excitée contre eux au sujet de la bulle *Unigenitus* a obligés de sortir de leurs monastères. — *Amsterdam, N. Poggieter, 1725, in-4°.*

(Par l'abbé J.-B. Cadry, d'après le P. Lelong.)

A. — *1725. — Amsterdam, N. Potgieter, in-4°.*
B. — 2e éd. — *Amsterdam, N. Potgieter, 1725, in-8°.*

1415. Réfutation de l'Apologie des Chartreux retirés à Utrecht au sujet de la constitution *Unigenitus.* — *Louvain, P. Chrétien, 1725, in-4°.*

1416. La Retraite des Chartreux en Hollande justifiée par Thomas Sanchez, jésuite espagnol. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1417. Mémoire pour les dames abbesse, prieure et religieuses de l'abbaye de Port-Royal, Institut du Saint-Sacrement, établies à Paris, appelantes, comme d'abus, et demanderesses. Contre M. le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, intimé et défendeur. (Signé : Raffelin le fils, avocat.) — *Paris, imp. de J.-B. Coignard fils, (s. d.,) in-fol. Pièce.*

* Ordonnance et instruction pastorale de monseigneur l'évêque d'Auxerre (ch.-gab. de Caylus), portant condamnation de plusieurs propositions extraites des cahiers dictés au Collége d'Auxerre par le Frère Le Moyne, de la compagnie de Jésus. (18 septembre 1725.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1418. Lettre de M. le doyen d'Avesnes (P. Le Comte) à monseigneur l'archevêque de Cambrai, au sujet de la constitution. (24 septembre 1725.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Lettre pastorale de M. l'évêque de Montpellier (Colbert de Croissy), adressée aux fidèles de son diocèse à l'occasion du miracle opéré à Paris, dans la paroisse de Sainte-Marguerite, le 31 mai, jour du saint sacrement. (20 octobre 1725.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1419. Lettre d'un théologien à monseigneur l'évêque de Montpellier, sur la « Lettre pastorale adressée aux fidèles de son diocèse à l'occasion du miracle opéré à Paris, dans la paroisse de Sainte-Marguerite, le 31 mai, jour du saint sacrement ». — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Lettre pastorale de Son Altesse monseigneur François-Armand de Lorraine, évêque de Bayeux, adressée aux fidèles de son diocèse en leur faisant part de la protestation qu'il s'est cru obligé de faire contre une délibération de l'Assemblée du clergé de France du 2 octobre 1725. (25 octobre 1725.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1420. Epistola. Lettre connue à Rome sous le nom de Lettre des trois puissances, écrite de France au pape Benoît XIII, vers le mois d'octobre 1725. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Latin-français.)

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne la suppression d'un écrit imprimé sous le titre de : « Lettre circulaire de M. l'évêque de Montpellier aux évêques de France ». Du 13 novembre 1725.

(Voyez la division LÉGISLATION ; et, pour la pièce supprimée, le n° 1395 ci-dessus.)

* Mandement de M. l'évêque de Saintes (Léon de Beaumont) au clergé de son diocèse. (26 novembre 1725.)

(Au sujet de la bulle *Unigenitus.*)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Lettre pastorale de M. l'évêque de Montpellier (Colbert de Croissy), adressée aux fidèles de son diocèse en leur faisant part de la protestation qu'il s'est cru obligé de faire contre une délibération de l'Assemblée du clergé de France du deuxième octobre 1725. (1er décembre 1725.)

(Voyez *ibidem.*)

1421. Lettre à M. l'évêque de Montpellier, au sujet de sa Lettre pastorale du 1er décembre 1725. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1422. Lettre de M. l'abbé de *** à monseigneur l'évêque de Montpellier, sur sa Lettre pastorale aux fidèles de son diocèse en leur faisant part de la protestation qu'il s'est cru obligé de faire contre une délibération de l'Assemblée du clergé de France du 2 octobre 1725. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1423. Lettre d'un docteur de Sorbonne à monseigneur l'évêque de ***. Au sujet de la constitution qu'on fait signer dans le diocèse de ce prélat. (18 décembre 1725.) — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

1424. Réponse à la « Lettre d'un professeur de l'Université de Paris ». — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Mémoire sur quelques propositions dictées par un professeur de philosophie dans le Collége de la compagnie de Jésus à Auxerre. Pour servir de réponse à l'Ordonnance et instruction pastorale de M. l'évêque d'Auxerre en date du 18 septembre 1725. *(1726.)*

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

1425. Réflexions sur le mandement de M. de Montpellier du 20 octobre 1725, à l'occasion desquelles on

donne au public quelques anecdotes assez curieuses et l'on démontre la vérité du schisme des anticonstitutionnaires. — *Reims, B. Multeau, 1726, in-12.*

1426. Traité théologique, où l'on démontre que les fidèles ne peuvent communiquer, en matière de religion, avec les ennemis déclarés de la bulle *Unigenitus*. — *Nancy, J.-B. Barbier, 1726, in-8°.*

(Par le P. ANDRÉ DE GRAZAC, d'après Barbier.)

* Dissertation sur le pape Libère, dans laquelle on fait voir qu'il n'est jamais tombé.

(Par l'abbé CORGNE, d'après Barbier. — Publié à l'occasion de la bulle *Unigenitus* et de Clément XI que les Jansénistes accusaient d'hérésie.)

(Voyez la division HISTOIRE GÉNÉRALE.)

* Arrêt de la cour de parlement, portant suppression d'une feuille imprimée à laquelle on a donné pour titre : Lettre de nosseigneurs les archevêques, évêques et autres députés à l'Assemblée générale du clergé de France, de l'année 1725, au roi. Du 10 janvier 1726.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

1427. Lettres d'un ecclésiastique de Flandres à M. l'évêque de Soissons, où il lui demande la manière d'accorder ses principes sur ce qui fait la force des décisions de l'Église avec ce qui est prédit dans les livres du Nouveau Testament et annoncé par les SS. Pères, par rapport à certaines circonstances extraordinaires. (24 novembre 1725-10 janvier 1726.) — *(S. l.,) 1726, in-4°. Pièce.*

(Par J. VARLET, d'après Barbier.)

A. — *1726.* — *(S. l.,) in-4°. Pièce.*

B. — *1729.* — *Utrecht, C.-G. Le Febvre, in-12.*

* Mandement de monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque de Marseille (DE BELSUNCE), portant condamnation d'un écrit imprimé sous le titre d' «Explications de N. S.-P. le pape Benoît XIII, envoyées en France au mois de mars 1725, sur la bulle *Unigenitus*. Avec des remarques ». (14 janvier 1726.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Arrêt de la cour de parlement, qui ordonne la suppression de feuilles imprimées à Rome sous le titre de : *Illustrissimi et reverendissimi domini auditoris generalis reverendæ Cameræ apostolicæ litteræ monitoriæ*, etc., avec défenses de les imprimer, vendre ou débiter, et qui renouvelle les défenses générales de recevoir ou publier aucunes bulles, brefs ou décrets de cour de Rome, sans lettres patentes, registrées en la cour, qui en ordonnent la publication. Du 15 janvier 1726.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

1428. Extrait d'une lettre de Rome, du 16 janvier 1726, au sujet de l'addition *De Regula fidei*, faite après coup au décret du Concile romain en faveur de la bulle *Unigenitus*. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1429. Epistola cleri gallicani, in comitiis generalibus congregati, ad regem christianissimum. Lettre écrite par l'Assemblée générale du clergé de France au roi. (27 octobre 1725.) — Parodie. Arrêt de la cour de parlement, portant suppression d'une feuille imprimée à laquelle on a donné pour titre : Lettre de nosseigneurs les archevêques, évêques et autres députés à l'Assemblée générale du clergé de France, 1725, au roi. Du 10 janvier 1726. Mandement de monseigneur l'évêque de***, portant condamnation d'une feuille imprimée à laquelle on a donné pour titre : « Arrêt de la cour de parlement, portant suppression d'une feuille imprimée à laquelle on a donné pour titre : Lettre de nosseigneurs les archevêques, évêques et autres députés à l'Assemblée générale du clergé de France, 1725, au roi ». (Signé : QUOD-VULT-DEUS, évêque de ***. [30 janvier 1726.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1430. Parallèle de la doctrine des Païens avec celle des Jésuites, et de la constitution du pape Clément XI qui commence par ces mots : *Unigenitus Dei filius.* — *(S. l.,) 1726, in-8°.*

(Par le P. BOYER, oratorien, d'après Barbier.)

A — *1726.* — *Amsterdam, J. Roman, in-8°.*

1431. Réponse de l'auteur du Parallèle (le Père BOYER) à quelques reproches qu'on lui a faits, et sa justification par les Jésuites. (1er février 1726.) — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

1432. Lettre de monseigneur l'évêque d'Angers (PONCET DE LA RIVIÈRE) à monseigneur l'évêque de Montpellier, communiquée aux curés de son diocèse pour l'instruction des fidèles de leurs paroisses. (25 février 1726.) — *Angers, O. Avril, 1726, in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la cour (du parlement de Bretagne), rendu sur les remontrance et conclusions de M. le procureur général du roi, qui supprime un imprimé sous le titre de : Lettre du clergé, assemblé en 1725, au roi, ou Lettre de nosseigneurs les archevêques, évêques et autres députés à l'Assemblée générale du clergé de France, de l'année 1725, au roi. Du 27 février 1726.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

1433. De Gallorum appellationibus ad concilium unitatem Ecclesiæ spectabilem tollentibus. Præside JO.-LAUR. MOSHEMIO, sereniss. duc. Brunsv. in senatu sacr. consiliario theol. D. et P. P. O., ad d. VIII martii M. DCCXXVI in Juleo majori publice disputavit HERMANN-THEOD. IANTZEN, ... — *Helmstadii, ex officina S. Bucholtzii, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

* Sibylla capitolina, PUBLII VIRGILII MARONIS poemation, interpretatione et notis illustratum a S. P. (PETRO DAUDÉ).

(Voyez la division POÉSIE.)

1434. Justification du sieur DUPOIRIER, principal du Collége de Tours. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Procès intenté, par l'officialité de Paris, pour refus de reconnaître la juridiction ecclésiastique des appelants de la Constitution.)

1435. Mémoire sur l'affaire du sieur Du Poirier, principal du collége de Tours, à Paris, où l'on voit sa doctrine et celle de ses disciples, et les raisons qu'ils apportent pour se justifier. (10 mars 1726.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1436. Défense des Chartreux fugitifs, où l'on traite particulièrement de la fuite dans les persécutions. A l'occasion de deux écrits, dont l'un a pour titre : « Lettre à monseigneur l'évêque de ***, touchant la Protestation des Chartreux » ; et l'autre : « Réfutation de l'Apologie des Chartreux ». (15 mars 1726.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez les nos 1413 et 1415 ci dessus.)

1437. Parodie. Arrêt de la cour du parlement de Bretagne, rendu sur les remontrances et conclusions de M. le procureur général du roi, qui supprime un imprimé sous le titre de : Lettre du clergé, assemblé en 1725, au roi, ou Lettre de nosseigneurs les archevêques, évêques et autres députés à l'Assemblée générale du clergé de France de l'année 1725. Du 27 février 1726. Mandement de monseigneur l'évêque de***, portant condamnation d'une feuille imprimée à laquelle on a donné pour titre : « Arrêt de la cour, rendu sur les remontrances et conclusions de M. le procureur général du roi, qui supprime un imprimé sous le titre de : Lettre du clergé, assemblé en 1725, au roi; ou Lettre de nosseigneurs les archevêques, évêques et autres députés à l'Assemblée générale du clergé de France, de l'année 1725, au roi ». (Signé : J. DE LA PIERRE FERME, évêque de ***. [28 mars 1726.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1438. A Son Éminence monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris. — *(S. l.,) 31 mars 1726, in-4°. Pièce.*

(Requête des curés de Paris au sujet du Mandement de l'évêque de Saintes, dans lequel le cardinal était accusé d'hérésie. — Voyez le 2e article à * après le no 1420 ci-dessus.)

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-4°. Pièce.* (Seconde édition. Datée, à la fin, du 19 mai 1726.)

1439. Lettre au pape. (Mars 1726.) — *(S. l.,) 1726, in-12.*

(Le titre de départ, page 1, porte en plus : *et à tous supérieurs qui exigent des signatures et acceptations pures et simples.*)

* Arrêt de la cour de parlement, qui condamne un libelle imprimé intitulé : « Justification du sieur Du Poirier, principal du collége de Tours », à être lacéré et jeté au feu par l'exécuteur de la haute justice. Du 15 avril 1726.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour la pièce supprimée, le no 1434 ci-dessus.)

* Arrêt de la cour de parlement, qui ordonne la suppression de deux imprimés intitulés : Lettres pastorales de monseigneur l'évêque de Montpellier, des 20 octobre et 1er décembre 1725; l'écrit intitulé : « Protestation des Chartreux », etc.; celui intitulé : « Apologie pour les Chartreux », etc.; et celui intitulé : « Réfutation de l'Apologie », etc. Du 15 avril 1726.

(Voyez *ibidem;* et, pour les ouvrages supprimés, l'article à * après le no 1418, le 3e article à * après le no 1420, et les nos 1412, 1414 et 1415 ci-dessus.)

1440. Lettre du révérend Père général des Chartreux (Dom ANTOINE TOCQUET DE MONGEFFON) aux religieux chartreux réfugiés en Hollande à l'occasion de la constitution *Unigenitus* et du décret du chapitre général. (20 avril 1726.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Septième Lettre pastorale de monseigneur J.-JOSEPH LANGUET, évêque de Soissons, donnée à l'occasion de divers écrits...

(Voyez la division DROIT CANONIQUE; et, pour la Sixième Lettre, l'article à * après le no 1317 ci-dessus.)

1441. Consultation. On demande une réponse raisonnée qui satisfasse aux deux questions suivantes. Première question : Un prédicateur, dans les circonstances présentes, est-il obligé en conscience d'instruire les fidèles sur le fond des vérités condamnées par la bulle *Unigenitus*... (Avril 1726.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, portant suppression d'un réquisitoire du procureur général du parlement de Bretagne. Du 4 mai 1726.

(Au sujet de la « Lettre du clergé, assemblé en 1725, au roi », etc.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

1442. Lettre d'un Jésuite à monseigneur l'évêque de***. — *Paris, P. Simon, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Le permis d'imprimer est du 9 mai 1726.)

* Les Artifices des hérétiques. (Par le P. RAPIN, *1726.*)

(Traduction libre d'un livre intitulé : *De Fraudibus hæreticorum*, publié, par le P. ESTRIX, sous le nom de FRANÇOIS SIMONIS. Cette traduction, publiée d'abord en 1681, l'a été de nouveau en cette année 1726, en vue de combattre les Jansénistes.)

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, portant suppression d'un écrit imprimé sous le titre de : Requête à Son Éminence M. le cardinal de Noailles. Du 18 mai 1726.

(Voyez la division LÉGISLATION; et, pour la pièce supprimée, le no 1438 ci-dessus.)

* Instruction pastorale de monseigneur l'évêque de Montpellier (COLBERT DE CROISSY), adressée au clergé et aux fidèles de son diocèse, à l'occasion d'un écrit imprimé répandu dans le public sous le titre de : « Mandement de monseigneur l'évêque de Saintes... donné à Paris le 26 novembre 1725 ». (19 mai 1726.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1443. Suite des Lettres d'un ecclésiastique de Flandres à monseigneur l'évêque de Soissons. Quatrième (-7e Lettre. [15 février-10 juin 1726.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

(Voyez le no 1427 ci-dessus.)

1444. Réponse de M. l'abbé d'Orval à ses religieux

fugitifs et retirés en Hollande. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1445. Lettre des religieux de l'abbaye d'Orval, que la persécution excitée dans ce monastère au sujet de la bulle *Unigenitus* a obligés de se retirer en Hollande, à leur T. R. P. abbé, à l'occasion d'un libelle diffamatoire que leurs ennemis font courir contre eux sous son nom; avec divers extraits de lettres dans lesquelles M. l'abbé d'Orval désavoue de la manière la plus forte et la plus formelle ce misérable libelle intitulé : « Réponse de M. l'abbé d'Orval à ses religieux fugitifs et retirés en Hollande ». (Signé : F. M.-BERN. METZERS, etc... [22 mai 1726.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1446. Saint BASILE le Grand. Épître 303, aux moines persécutés par les Ariens. Sanctus BASILIUS magnus. Epistola 303, ad monachos ab Arianis male mulctatos. — Reverendis admodum Patribus præsidenti et definitoribus in abbatia majoris monasterii ad capitulum generale congregatis epistola. Lettre adressée aux très RR. Pères, le président et les définiteurs, assemblés, pour le chapitre général, dans l'abbaye du grand monastère. (Signé : Vos très-humbles... fils et moines bénédictins. [23 mai 1726.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1447. Mémoire dans lequel on montre le vrai point de vue d'où l'affaire de la constitution *Unigenitus* doit être envisagée par les fidèles. (1ᵉʳ juin 1726.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1448. Lettre d'un théologien à un abbé, où l'on réfute un Avis donné aux fidèles à l'occasion du miracle arrivé à Paris le trente-unième mai 1725, le jour de la grande fête de Dieu. Par le R. P. HONORÉ DE SAINTE-MARIE (BLAISE VANZELLE), carme-déchaussé. (6 juin 1726.) — *Douai, C.-L. Derbaix, 1726, in-4°. Pièce.*

1449. Lettre de nosseigneurs les archevêques, évêques, et autres députés de l'Assemblée du clergé de France, de l'année 1725, au roi. (27 octobre 1725.) — Lettre à M. de C**, sur les différentes aventures de celle de l'Assemblée du clergé au roi du 27 octobre 1725. (15 juin 1726.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1450. (Lettre du roi, pour la convocation d'une Assemblée générale extraordinaire du clergé au 25 septembre 1726, datée du 25 juin de la même année, et commençant par ces mots :) De par le roi. Très-chers et bien-amés, la résolution que nous avons prise de gouverner par nous-même... — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

1451. De la Sincérité chrétienne à l'égard de la signature du formulaire. Réponse à un écrit qui a pour titre : « Difficultés qui se sont présentées à l'esprit en lisant les Remontrances et l'Instruction pastorale de monseigneur l'évêque de Montpellier, et la Lettre de M. Du Guet à ce prélat, sur lesquelles on voudrait recevoir quelque éclaircissement; avec l'examen d'un passage de S. Augustin, tiré de sa lettre 55 à Janvier, par lequel on prétend prouver qu'on peut sans difficulté et qu'on doit signer purement et simplement le formulaire d'Alexandre VII ». (30 juin 1726.) — *(S. l.,) 1727, in-4°.*

1452. Décret de l'Université de Caen, pour la rétractation de l'appel interjeté sous son nom, le 19 novembre 1718, de la constitution *Unigenitus* au futur concile général, et pour l'acceptation de ladite constitution. (4 juillet 1726.) — *Caen, A. Cavelier, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.) — Caen, A. Cavelier, in-4°. Pièce.*

1453. Remontrance à monseigneur l'évêque d'Auxerre, au sujet de son « Ordonnance et instruction pastorale, portant condamnation de plusieurs propositions extraites des cahiers dictés au Collége d'Auxerre par le Père Le Moyne de la compagnie de Jésus ». (Par le P. OUDIN, jésuite. [25 juillet 1726.]) — *Paris, P. Simon, 1726, in-4°.*

A. — 4ᵉ éd. — *Paris, P. Simon, 1729, in-4°.*

1454. Question curieuse : Si la Remontrance des Jésuites à M. l'évêque d'Auxerre est une juste défense, comme le disent ces Pères, ou un nouvel attentat contre la saine doctrine, comme le prétend M. l'évêque d'Auxerre dans sa nouvelle instruction pastorale. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1455. Questions : Si l'on peut tourner en preuves, en faveur des appelants de la constitution *Unigenitus*, les objections tirées de l'acceptation apparente du plus grand nombre des pasteurs. (29 juillet 1726.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1456. Réponse à la question : Si les médecins peuvent ou doivent prendre part dans les affaires de l'Église. (1ᵉʳ août 1726.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Instruction pastorale de monseigneur l'évêque de Senez (JEAN SOANEN), dans laquelle, à l'occasion des bruits qui se sont répandus de sa mort, il rend son clergé et son peuple dépositaires de ses derniers sentiments sur les contestations qui agitent l'Église. (28 août 1726.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1457. Catéchisme sur l'Église, pour les temps de trouble; suivant les principes expliqués dans l'Instruction pastorale de M. l'évêque de Senez. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

(Par le P. TRANQUILLE, de Bayeux, capucin nommé OSMONT, et dans sa retraite en Hollande DU SELLIER, d'après les rédacteurs du Catalogue de 1742.)

1458. Lettre de la Mère supérieure du monastère de La Visitation de Montpellier (MARIE-FRANÇOISE DE LA CROIX DE SUEILLES) à monseigneur l'évêque, où elle réfute un libelle rempli de fausseté et de calomnies qu'on fait courir dans le public contre ce prélat et cette communauté, à l'occasion d'un sermon prêché, le jour de l'Assomption, par M. de Montpellier dans son église cathédrale, dans lequel il s'était élevé contre une pièce de théâtre que les Jésuites avaient fait jouer dans leur Collége et où ils avaient introduit des garçons habillés en filles. (28 août 1726.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1459. Les Récollets de la province de Sainte-Marie-Magdeleine accusés de jansénisme et de quénellisme et pleinement justifiés de ladite accusation. — *Lyon, P. Vialon, 1726, in-4°.*

* Arrêt de la cour de parlement, qui ordonne que le libelle intitulé : « Parallèle de la doctrine des Païens avec celle des Jésuites, et de la constitution du pape Clément XI, qui commence par ces mots : *Unigenitus Dei filius* », sera lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice. Du 29 août 1726.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour l'ouvrage condamné, le n° 1430 ci-dessus.)

* Chanson nouvelle, à l'occasion de l'Arrêt du parlement rendu contre le « Parallèle de la doctrine des Païens avec celle des Jésuites ».

(Voyez la division POÉSIE.)

1460. L'Idée d'un évêque qui cherche la vérité, par feu M. Nicole. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Réimpression de circonstance. — Composé en 1666, et inséré dans l'ouvrage de La Lane intitulé : « Réfutation de l'ouvrage du P. Annat ».)

1461. Lettre à M. Nicole, sur son principe de la plus grande autorité visible, dont il fait la vraie règle de la foi. (De la solitude de P., ce 1er de septembre 1726.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1462. Lettre écrite de Tours le 1er septembre 1726. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Contre M. de Rastignac, archevêque de Tours, à cause de son opposition à la bulle *Unigenitus*. — 1 autre exemplaire dans la Réserve, à la fin duquel on trouve deux couplets manuscrits intitulés : *Chanson sur ce qui est dit de l'archevêque de Tours dans la Lettre précédente.*)

1463. Oraison du R. P. Gourdan à Notre-Seigneur J.-Ch. pour la paix de l'Église. (6 septembre 1726.) — *Paris, imp. de J.-B. Lamesle, 1726, in-4°. Pièce.*

1464. Relation de ce qui s'est passé, tant à Rome que de la part de M. le cardinal de Noailles, sur l'affaire de la constitution depuis l'exaltation de N. S.-Père le pape Benoît XIII. (16 septembre 1726.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Ordonnance et instruction pastorale de monseigneur l'évêque de Montpellier (Colbert de Croissy), portant condamnation du livre intitulé : *Institutiones catholicæ, in modum catechesecos, in quibus quidquid ad religionis historiam et Ecclesiæ dogmata, mores, sacramenta, preces, usus et ceremonias pertinet... ex gallico idiomate in latinum sermonem translatæ... Auctore eodem et interprete Francisco-Amato Pouget... 1725.* (17 septembre 1726.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Lettre pastorale de M. l'évêque de Montpellier (Colbert de Croissy), adressée au clergé et aux fidèles de son diocèse, au sujet des calomnies répandues contre lui sur un sermon qu'il a prêché dans sa cathédrale le jour de saint Pierre de cette année 1726. (24 septembre 1726.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1465. Réflexions sur la Lettre pastorale de monseigneur de Montpellier, au sujet du sermon qu'il prêcha le jour de S. Pierre. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1466. Lettre des Chartreux retirés en Hollande au R. P. Dom de Mongeffon, prieur de la Grande-Chartreuse. — Observation sur la Septième Lettre pastorale de M. de Soissons, et, en particulier, sur ce qu'il dit des Chartreux retirés en Hollande. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez l'article à * après le n° 1440 ci-dessus.)

1467. Extrait d'une lettre écrite, vers la fin du mois de novembre 1726, au sujet des violences que l'on exerce contre les appelants. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui confirme et autorise la délibération de l'Assemblée générale du clergé de France au sujet de la somme de cinq millions de livres de don gratuit accordés à Sa Majesté. Du 3 décembre 1726.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

1468. Première Lettre de monseigneur l'évêque de Montpellier (Colbert de Croissy) à monseigneur l'évêque de Soissons, au sujet de la Septième Lettre pastorale de ce prélat. Dans laquelle on traite en particulier de la toute-puissance de Dieu sur les cœurs, et l'on montre combien la nouvelle doctrine de l'équilibre est contraire aux idées que nous en donnent les saintes Écritures. (6 novembre 1726.) *(S. l.,) 1727, in-4°. Pièce.* — Seconde Lettre de monseigneur l'évêque de Montpellier (Colbert de Croissy) à monseigneur l'évêque de Soissons, au sujet de la Septième Lettre pastorale de ce prélat. Dans laquelle on prouve que les appelants n'ont point contre eux la plus grande autorité visible, et l'on donne des règles pour connaître la vérité dans les temps de division et de trouble. (8 décembre 1726.) — *(S. l.,) 1727, in-4°. Pièce.*

(Voyez l'article à * après le n° 1440 ci-dessus.)

1469. Mémoire pour servir de réplique à la réponse que M. l'évêque de Soissons a faite, dans sa VIIe Lettre pastorale, aux trois Lettres d'un ecclésiastique de Flandre sur la séduction générale. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Précédé d'une Lettre d'envoi datée du 15 décembre 1726. — Voyez les nos 1427 et 1443 ci-dessus.)

* Lettre à l'assemblée générale des Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. Envoyée en 1723 et 1726.

(Voyez le n° 1339 ci-dessus.)

1470. Lettre à un théologien, dans laquelle, après avoir posé pour principe que la voix de l'Église se fait entendre en tout temps, on recherche comment elle se fait entendre dans le temps de trouble et de partage. (Décembre 1726.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1471. De la Connaissance des temps par rapport à la religion. — *Utrecht, C.-G. Le Febure, 1727, in-12.*

1472. Réflexions adressées à monseigneur l'évêque de Senez sur son « Instruction pastorale, dans laquelle, à l'occasion des bruits qui se sont répandus de sa mort, il rend son clergé et son peuple dépositaires de ses derniers sentiments sur les contestations qui agitent l'Église ». Ces Réflexions serviront en même temps de justification aux mandements de messeigneurs les évêques de Xaintes et de Marseille, attaqués dans ladite Instruction pastorale. — *Louvain, P. Chrétien, 1727, in-4°.*

(Voyez l'article à * après le n° 1456 ci-dessus.)

1473. Dissertations choisies sur les contestations au sujet de la bulle *Unigenitus*. Par le R. Père HONORÉ DE STE-MARIE (BLAISE VANZELLE), carme-déchaussé. (3 janvier 1727.) — *Bruxelles, F. Foppens, 1727, in-4°.*

1474. Troisième Lettre de monseigneur l'évêque de Montpellier (COLBERT DE CROISSY) à monseigneur l'évêque de Soissons, au sujet de la VIIe Lettre pastorale de ce prélat, dans laquelle il justifie ce qu'il avait avancé dans sa Lettre pastorale adressée aux fidèles de son diocèse à l'occasion du miracle opéré à Paris dans la paroisse de Sainte-Marguerite. (5 janvier 1727.) — *(S. l.,) 1727, in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 1468 ci-dessus.)

* Instruction pastorale de Son Altesse monseigneur FRANÇOIS-ARMAND DE LORRAINE, évêque de Bayeux, au clergé et aux fidèles de son diocèse. (15 janvier 1727.)

(Au sujet de la bulle *Unigenitus*.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Mandement de monseigneur l'archevêque d'Arles (DE FORBIN-JANSON), pour le jubilé, de l'année sainte 1725, à lui accordé par notre Saint-Père le pape Benoît XIII. (29 janvier 1727.)

(Contre les Jansénistes.)

(Voyez *ibidem*.)

* Instruction pastorale de monseigneur l'évêque d'Auxerre (CH.-GAB. DE CAYLUS) au sujet de la Remontrance que les Jésuites lui ont adressée pour la défense des propositions extraites des cahiers dictés au Collége d'Auxerre par le Frère Le Moyne, de leur compagnie, que ce prélat a condamnées par son Ordonnance du 18 septembre 1725. (1er mars 1727.)

(Voyez *ibidem*.)

1475. Quatrième Lettre de monseigneur l'évêque de Montpellier (COLBERT DE CROISSY) à monseigneur l'évêque de Soissons, au sujet de la VIIe Lettre pastorale de ce prélat, dans laquelle il satisfait à quelques reproches touchant la signature du formulaire. (5 mars 1727.) — *(S. l.,) 1727, in-4°. Pièce.*

(Voyez les nos 1468 et 1474 ci-dessus.)

1476. Lettre des Bénédictins de la province de Bourgogne, congrégation de S.-Maur, au T. R. P. Dom Pierre Thibault, supérieur général, et à quelques autres supérieurs majeurs, qui sollicitent les religieux qui leur sont soumis à recevoir et accepter la constitution *Unigenitus*. (15 mars 1727.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1477. Lettre d'un ancien professeur de théologie, de la congrégation de Saint-Maur, qui a révoqué son appel, à un autre professeur, de la même congrégation, qui persiste dans le sien. (Par Dom VINCENT THUILLIER. [15 mars 1727.]) — *Paris, P. Giffart, 1727, in-12.*

1478. Réponse d'un professeur de théologie, de la congrégation de S.-Maur, qui persiste dans son appel, à la Lettre d'un ancien professeur de théologie, de la même congrégation, qui a revoqué le sien. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1479. Seconde Lettre de Dom VINCENT THUILLIER, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, servant de réplique à la Réponse que lui a faite un de ses confrères qui persiste dans son appel. — *Paris, Giffart, 1727, in-12.*

A. — *1728.* — *Paris, Giffart, in-12.*

B. — *1729.* 3e éd. — *Paris, Giffart, in-12.*

1480. Dénonciation des Lettres de D. Vincent Thuillier, religieux bénédictin de la congrégation de S.-Maur, contre l'appel de la bulle *Unigenitus*. (Par Dom EDME PERRAULT.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1481. Lettre au R. P. prieur de... (18 mars 1727.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Sur l'attitude de la congrégation de S.-Maur dans l'affaire de la bulle *Unigenitus*.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne qu'avant faire droit sur la requête présentée à Sa Majesté par le sieur Simon Charuel, prêtre, chanoine de S.-Symphorien de Reims, contre le sieur Nicolas Cabrisseau, prêtre, curé de S.-Étienne de la même ville, ladite requête sera communiquée audit sieur Cabrisseau pour y répondre, et que lesdites requête et réponse seront remises ès mains du sieur Maboul, maître des requêtes, pour, sur son rapport et sur l'avis des sieurs commissaires nommés à cet effet par Sa Majesté, être ensuite ordonné ce qu'il appartiendra. Du 20 mars 1727.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

1482. Lettre de monseigneur l'évêque de Soissons (LANGUET DE GERGY) à monseigneur l'évêque de Montpellier, en réponse aux deux Lettres de ce prélat qui ont paru en mars 1727. Communiquée aux ecclésiastiques du diocèse de Soissons pour leur instruction. (25 mars 1727.) — *Paris, Ve Mazières et J.-B. Garnier, 1727, in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 1475 ci-dessus.)

1483. Réponse à une Lettre que le révérend Père Thibault, supérieur général de la congrégation de S.-Maur, a écrite à un de ses religieux pour l'engager à

accepter la bulle *Unigenitus*. (1 avril 1727.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1484. Supplément au « Journal de Trévoux » du mois de mars 1727. (2 avril.) — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

(Défense de l'ouvrage catalogué sous le n° 1427 ci-dessus.)

1485. Lettre circulaire de Dom THIBAULT, supérieur général de la congrégation de S.-Maur, à tous les prieurés de ladite congrégation. (5 avril 1727.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Accompagné de notes critiques.)

1486. Lettre d'un abbé, député du second ordre à la dernière Assemblée générale du clergé de France, à Son Altesse monseigneur l'évêque de Bayeux, au sujet de la déclaration qu'il a faite contre la délibération prise dans cette même Assemblée le mardi 18 octobre, et de la lettre pastorale qu'il a publiée pour en faire part aux fidèles de son diocèse. — *Bruges, J. Beernaerts, (s. d.,) in-4°.*

(L'Approbation est du 25 avril 1727. — Voyez le 1er article à * après le n° 1474 ci-dessus.)

1487. Révocation faite par Dom JEAN FABRE, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, de l'appel qu'il avait interjeté, au futur concile, de la constitution de notre Saint-Père le pape Clément XI, qui commence par ces mots : *Unigenitus Dei filius*, en date du 8 septembre 1713. (28 avril 1727.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

1488. Mémoire présenté par trente curés de la ville de Paris à S. É. monseigneur le cardinal de Noailles, leur archevêque, au sujet du bruit qui s'est répandu d'une prochaine acceptation de la bulle *Unigenitus*. (16 mai 1727.) — *(S. l.,) 1727, in-4°. Pièce.*

1489. Questions importantes sur les matières du temps, dans lesquelles on examine ce qu'il faut penser d'un nouveau système, qui commence à paraître, pour l'acceptation pure et simple de la bulle, et quelle conduite doivent tenir les curés, chapitres, communautés, etc., par rapport à la publication ou à l'enregistrement de ce décret. — *(S. l.,) 1727, in-4°.*

1490. Lettre écrite par monseigneur l'évêque de Chartres (CH.-FR. DE MÉRINVILLE) à monseigneur l'évêque de Montpellier. Le 26 mai 1727. Communiquée aux ecclésiastiques du diocèse de Chartres pour leur instruction. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Mandement et instruction pastorale de monseigneur l'évêque de Senez (JEAN SOANEN), au sujet du jubilé de l'année sainte. (4 juin 1727.)

(Sur le refus du jubilé aux diocèses dont les évêques avaient appelé de la constitution *Unigenitus*.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1491. Lettre d'un très-grand nombre de curés, docteurs, et autres ecclésiastiques du diocèse de Paris, à monseigneur le cardinal de Noailles, par laquelle ils adhèrent au Mémoire présenté à Son Éminence, le 16 mai de la présente année 1727, par trente curés de la ville de Paris, au sujet des bruits qui s'étaient répandus d'une prochaine acceptation de la bulle *Unigenitus* dans ce diocèse. (7 juin 1727.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 1488 ci-dessus.)

1492. Lettre d'un ecclésiastique de Tours à M. de Rastignac, son archevêque, dans laquelle il lui rend compte avec sincérité de ses propres réflexions et de celles du public sur la conduite que tient ce prélat dans le gouvernement de son diocèse. (10 juin 1727.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne la suppression d'un écrit ayant pour titre : « Mémoire présenté par trente curés de la ville de Paris à S. E. Mgr le cardinal de Noailles, leur archevêque, au sujet du bruit qui s'est répandu d'une prochaine acceptation de la bulle *Unigenitus* ». Du 14 juin 1727.

(Voyez la division LEGISLATION; et, pour le Mémoire supprimé, le n° 1488 ci-dessus.)

* Lettres patentes qui confirment la délibération de l'Assemblée générale du clergé de France, du 12 décembre 1726, concernant le nouveau département général qui doit être fait en exécution de ladite délibération. Données à Versailles le 15 juin 1727.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

1493. Recueil de pièces concernant la constitution *Unigenitus*. *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Le permis d'imprimer est du 1er juillet 1727.)

1494. Décrets de trois conciles provinciaux, tenus en 1725 et 1727, au sujet de la constitution *Unigenitus*. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1495. La Clef du sanctuaire de la bulle *Unigenitus*, ou Explication de la doctrine secrète qu'elle renferme, adressée à tous les fidèles; par les RR. PP. Jésuites. — *Pont-à-Mousson, 1727, in-8°.*

1496. Dénonciation faite à tous les évêques de l'Église de France par le corps des pasteurs et des autres ecclésiastiques du second ordre zélés pour la conservation du dépôt de la foi et l'honneur de l'épiscopat, des Jésuites et de leur doctrine. — *Paris, 1727, in-4°. Pièce.*

(Par l'abbé TROYA D'ASSIGNY, d'après Barbier.)

1497. Principes des Jésuites sur la probabilité refutés par les payens, et conformité des Jésuites modernes avec leurs premiers Pères, pour servir de preuves au « Parallèle ». — *(S. l.,) 1727, in-8°.*

(Voyez le n° 1430 ci-dessus.)

1498. Justification de la morale et de la discipline de l'Église de Rome et de toute l'Italie contre un livre anonyme qui a pour titre : La Morale des Jésuites et de la constitution *Unigenitus* comparée avec la morale des païens. Par monseigneur MATHIEU PETITDIDIER, évêque de Macra, abbé de Senone. — *Estival, Heller, 1727, in-8°.*

1499. Consultation des avocats du parlement de Paris, pour la cause de M. l'évêque de Senez. (1er juillet 1727.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du parlement, qui confirme des procédures faites par un juge de Seigneurs, sans y appeler le juge d'Église, pour raison d'un refus de sacrement. Du 19 février 1727. (4 juillet 1727.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

1500. Lettre d'un ecclésiastique à un de ses amis, sur la signature du formulaire. (Signé B. Fourgon. [7 juillet 1727.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement (de Rouen), portant suppression d'un imprimé intitulé : « Instruction pastorale de S. A. monseigneur François-Armand de Lorraine, évêque de Bayeux », etc. Du 8 juillet 1727.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour l'Instruction, le 1er article à * après le n° 1474 ci-dessus.)

1501. Relation du miracle arrivé à Avenay, diocèse de Reims, le 8 juillet 1727, sur le tombeau de M. Gérard Rousse, prêtre et chanoine d'Avenay, décédé le 9 mai 1727, en la personne d'Anne Augier, fille native et habitante de Mareuil, paralytique depuis l'espace de vingt-deux ans. — *(S. l.,) 1727, in-4°. Pièce.*

1502. Mémoire et pièces justificatives touchant le miracle arrivé à Avenay, diocèse de Rheims, le 8 juillet 1727, sur le tombeau de M. Gérard Rousse, prêtre, chanoine dudit Avenay, décédé le 9 mai de la même année, en la personne d'Anne Augier, fille native et habitant de Mareuil-sur-Ay, paralytique depuis l'espace de 22 ans. — *(S. l.,) 1728, in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi et lettres patentes qui commettent M. Hérault, lieutenant général de police, pour instruire et juger le procès en dernier ressort aux auteurs, imprimeurs et distributeurs d'un écrit imprimé intitulé : « Mémoire présenté par trente curés de la ville de Paris à S. É. monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, au sujet du bruit qui s'est répandu d'une prochaine acceptation de la bulle *Unigenitus* ». (14 juin-9 juillet 1727.)

(Voyez la division LÉGISLATION; et, pour le Mémoire supprimé, le n° 1488 ci-dessus.)

* Lettre pastorale de monseigneur l'évêque de Pamiers (jean-baptiste de Verthamon) au clergé et aux fidèles de son diocèse, dans laquelle il leur fait part de ses dernières dispositions par rapport à l'affaire de la constitution *Unigenitus*. (14 juillet 1727.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1503. Réponse de monseigneur l'évêque de Montpellier (Colbert de Croissy) à monseigneur l'évêque de Chartres. (17 juillet 1727.) — *(S. l.,) 1727, in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 1490 ci-dessus.)

1504. Réponse de monseigneur l'évêque de Montpellier (Colbert de Croissy) à monseigneur l'évêque de Soissons, au sujet d'une Lettre que ce prélat lui a adressée en date du 25 mars 1727, et qui n'est parvenue jusqu'à lui qu'au mois de juin. (28 juillet 1727.) — *(S. l.,) 1727, in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 1482 ci-dessus.)

1505. Actes d'appel de messeigneurs les évêques de Senez (jean Soanen), et de Montpellier (Colbert de Croissy), par lequel renouvelant et confirmant l'appel par eux interjeté, le 1er mars 1717, de la constitution *Unigenitus*, ils portent leurs plaintes à N. S.-P. le pape et au concile général, des violements de la paix de l'Église qui a été conclue en 1668, et qui est l'ouvrage de Clément IX, du zèle des évêques de France, et de la sagesse du feu roi de glorieuse mémoire. (15 juin et juillet 1727.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(On y a joint une estampe représentant l'assemblée tenue en Sorbonne le 5 mars 1717.)

* Instruction pastorale de monseigneur l'évêque de Senez (jean Soanen) sur l'autorité infaillible de l'Église et sur les caractères de ses jugements dogmatiques, où, par l'analyse de la foi et par les principes de la constitution de l'Église, on répond soit aux objections des prétendus réformés, soit aux difficultés des défenseurs de la bulle *Unigenitus*. (1er août 1727.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1506. Mémoire pour la cause de M. l'évêque de Senez, et recueil contenant un grand nombre de faits et de témoignages en faveur de la paix de Clément IX. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1507. Questions diverses sur le Concile indiqué pour la province d'Ambrun. — *(S. l.,) 1727, in-4°.*

1508. Extrait d'une lettre de Digne. Du 10 août 1727. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet du Concile d'Embrun.)

1509. Prima Oratio illustrissimi ac reverendissimi archiepiscopi-principis ebredunensis (Guérin de Tencin) ad RR. comprovinciales, habita in Iª congregatione generali, die 16 augusti anni 1727. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1510. Exhortation au peuple, prononcée par monseigneur l'archevêque d'Embrun (Guérin de Tencin), après l'Évangile de la messe solennelle du Saint-Esprit qu'il célébra le jour de la première session du Concile provincial. — *Grenoble, P. Faure, 1727, in-4°. Pièce.*

1511. Extrait d'une lettre d'Ambrun, du 11 août 1727. — Extrait d'une lettre de... du 16 août 1727. — Extrait d'une lettre de... du 23 août 1727. — Mandement abrégé de M. l'évêque de Senez, portant des prières pour le Concile d'Ambrun indiqué au 16 août. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Apocryphe.)

1512. Lettre circulaire de M. l'évêque de Senez (JEAN SOANEN) aux évêques de France, au sujet du Concile d'Ambrun. (27 août 1727.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-4°. Pièce.*

1513. Observations faites par un évêque du Concile d'Embrun, adressées à un prélat de ses amis, sur la « Lettre circulaire de M. l'évêque de Senez aux évêques de France ». — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1514. Extrait d'une lettre de..... du 27 août 1727. — Extrait d'une lettre de..... du 29 août 1727. — Discours de M. l'abbé HUGÉS, promoteur du Concile d'Embrun, pour dénoncer l'Instruction pastorale de M. de Senez. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1515. Principes catholiques opposés à ceux des tolérants qui reçoivent dans leur communion les ennemis de la bulle *Unigenitus*, par un religieux de l'ordre de Saint-François. Tome I. — *Avignon, J. Chastel, 1[er] septembre 1727, in-8°.*

(Par le P. ANDRÉ DE GRAZAC, d'après Barbier. — C'est tout ce qui a paru.)

1516. Réfutation de l'opinion de plusieurs catholiques de France : qu'on peut toujours communiquer licitement, quant au spirituel, avec les ennemis de la constitution *Unigenitus*, tant qu'ils sont conservés dans la juridiction et tolérés de l'Église (ainsi qu'ils le supposent) et qu'ils n'en sont pas séparés ni nommément excommuniés; par un avocat. — *(S. l.,) 1727, in-8°.*

1517. Les très-humbles Remontrances des curés de Paris qui ont présenté à Son Éminence monseigneur le cardinal de Noailles un Mémoire au sujet du bruit qui s'est répandu d'une prochaine acceptation de la bulle *Unigenitus*, lequel a été supprimé par Arrêt du Conseil d'État du roi en date du 14 juin de la présente année 1727. (7 septembre.) — *(S. l.,) 1727, in-fol. Pièce.*

A. — *1727. — (S. l.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne la suppression de deux ouvrages intitulés, l'un : « Dissertation sur la validité des ordinations des Anglais », etc.; l'autre : Défense de cette Dissertation, etc. Du 7 septembre 1727.

(Voyez la division LÉGISLATION; et, pour la Dissertation du P. Le Courayer, ainsi que pour toute la controverse y relative, la division THÉOLOGIE.)

1518. Extrait d'une lettre de... du 7 septembre. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Sur le Concile d'Embrun.)

1519. Discours prononcé par monseigneur l'archevêque d'Embrun (GUERIN DE TENCIN), dans la première session publique après l'arrivée des seigneurs évêques voisins invités à venir prendre séance au Concile, le lundi huitième septembre. — *Grenoble, P. Faure, 1727, in-4°. Pièce.*

1520. Acte que M. l'évêque de Senez (JEAN SOANEN) a fait signifier, le 11 du mois d'août de la présente année 1727, à M. l'archevêque d'Embrun, et, en sa personne, à tous les évêques de la métropole, à l'occasion du Concile indiqué dans la dite ville pour le 16 du présent mois d'août. — II. Acte que monseigneur l'évêque de Senez a lu au Concile, le 18 août 1727, par lequel il récuse pour ses juges tous et chacun en particulier de messeigneurs les archevêques et évêques de la province et du Concile d'Ambrun. — III. Acte que monseigneur l'évêque de Senez a fait signifier au Concile d'Ambrun, le 26 août 1727, par lequel, en réitérant ses actes d'incompétence et de récusations personnelles, il appelle, comme d'abus, des jugements rendus sur lesdits actes contre toutes les règles de la justice. — IV. Acte que monseigneur l'évêque de Senez a fait signifier à M. l'archevêque d'Ambrun, le 9 septembre, par lequel il se plaint de la conduite schismatique des évêques du Concile, qui n'ont pas voulu qu'il assistât avec eux à la cérémonie du *Te Deum* chanté dans l'église métropolitaine d'Ambrun, le 7 septembre, en action de grâce de l'heureuse délivrance de la reine. — V. Acte que monseigneur l'évêque de Senez a fait signifier à M. l'archevêque d'Ambrun, le 10 septembre, par lequel il confirme l'Acte précédent du 9 septembre et donne de nouvelles preuves de l'esprit et de la conduite schismatique des évêques du Concile. — VI. Acte que monseigneur l'évêque de Senez a fait signifier au Concile, le 11 septembre, par lequel, en réitérant et confirmant ses actes d'incompétence, récusations personnelles, appels, protestations et réserves ci-devant faites, il se plaint de toutes les injustices, violences, artifices, violements de toutes les lois faits au Concile d'Ambrun, récuse les évêques des provinces voisines comme venus au Concile sans vocation légitime, et, en particulier, messeigneurs les évêques de Marseille, de Gap, de Viviers, d'Apt, d'Autun, de Belley, et de Grenoble. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1521. Première Lettre de monseigneur l'évêque de Senez (JEAN SOANEN) au roi. C'est celle dont il est parlé dans les « Nouvelles » du 12 septembre 1727. (23 août 1727.) — Lettre de monseigneur l'évêque de Senez au roi, dans laquelle il se plaint à Sa Majesté des injustices et des violences commises contre lui dans le Concile d'Ambrun. (10 septembre 1727.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1522. Extrait d'une lettre de ..... Du 12 septembre. — Lettre de M. l'évêque de Senez (JEAN SOANEN) au roi, dans laquelle il se plaint à Sa Majesté des injustices et des violences commises contre lui dans le Concile d'Ambrun. (10 septembre 1727.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1523. Extrait des actes du Concile provincial d'Embrun. — Sumptum ab actis Concilii provincialis ebredunensis. (20 septembris 1727.) — *Gratianopoli, P. Faure, 1727, in-4°. Pièce.*

(Condamnation de l'évêque de Senez. — Français-latin.)

1524. Sentence rendue, dans le prétendu Concile provincial d'Embrun, contre le révérendissime seigneur Jean Soanen, évêque de Senez. (20 septembre 1727.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Réimpression de la condamnation précédente, avec notes critiques.)

1525. Réponse de monseigneur l'évêque de Senez (JEAN SOANEN) à la Sentence portée contre lui par le Concile d'Ambrun. (21 septembre 1727.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1526. Discours prononcé par monseigneur l'archevêque d'Embrun (GUÉRIN DE TENCIN) à la dernière session. — *Grenoble, P. Faure, 1727, in-4°. Pièce.*

1527. Epistola synodica Concilii ebredunensis ad reverendissimos Galliæ episcopos. — *Gratianopoli, P. Faure, 1727, in-4°. Pièce.*

(Sur ce qui s'est passé au Concile touchant la condamnation de l'évêque de Senez.)

* Concilium provinciale Ebreduni habitum ab illustrissimo et reverendissimo domino, D. PETRO DE GUERIN DE TENCIN, miseratione divina archiepiscopo-principe ebredunensi... Anno Domini 1727, mensibus augusto et septembri.

(Voyez la division CONCILES.)

* Decreta Concilii provincialis ebredunensis, Ebreduni habiti ab illustrissimo et reverendissimo domino, D. PETRO DE GUÉRIN DE TENCIN,... Anno Domini 1727, mensibus augusto et septembri.

(Voyez *ibidem.*)

1528. Relation de ce qui s'est passé dans le Concile provincial d'Embrun au sujet de la condamnation des écrits de M. l'évêque de Senez et du jugement prononcé contre la personne de ce prélat; par M. l'abbé DE MICHEL,... secrétaire du Concile. — *Paris, Vᵉ Mazières et J.-B. Garnier, 1728, in-4°.*

1529. Lettre de monseigneur l'évêque de Senez (JEAN-SOANEN) à un chanoine de sa cathédrale, son aumônier, datée d'Ambrun le 23 septembre 1727. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1530. Extrait d'une lettre de .... du 24 septembre (1727). — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Sur le Concile d'Embrun.)

1531. Extrait d'une lettre de ..... du 1 octobre 1727. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet du Concile d'Embrun.)

1532. Lettre circulaire de monseigneur l'évêque de Castres (QUIQUERAN DE BEAUJEU) à plusieurs évêques de France, au sujet du Concile d'Embrun. (9 octobre 1727.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1533. Lettre écrite à M. l'évêque de Castres. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1534. (Recueil de pièces relatives à la condamnation de l'évêque de Senez, datées du 10 septembre au 9 octobre 1727, et précédées d'un avertissement commençant par ces mots :) M. l'évêque de Senez, après avoir fait part... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1535. Lettre d'un ecclésiastique à M. l'abbé de La Mothe, grand vicaire d'Arles et théologien de M. l'évêque d'Apt, dans le temps de la tenue du Concile d'Embrun. — Réponse de M. l'abbé DE LA MOTHE. (10 octobre 1727.) — *Paris, Vᵉ Mazières et J.-B. Garnier, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne la suppression d'un écrit intitulé : « Les très-humbles Remontrances des curés de la ville de Paris qui ont présenté un Mémoire à S. É. M. le cardinal de Noailles au sujet du bruit qui s'est répandu d'une prochaine acceptation de la bulle *Unigenitus*, lequel a été supprimé par Arrêt du Conseil d'État du roi en date du 14 juin de la présente année 1727 ». Du 11 octobre 1727.

(Voyez la division LÉGISLATION; et, pour la pièce supprimée, le nº 1517 ci-dessus.)

* Mandement de M. le vicaire général (ÉTIENNE DE LA PORTE) de M. l'illustrissime et révérendissime évêque de Senez. (16 octobre 1727.)

(Au sujet de la condamnation de l'évêque par le Concile d'Embrun.

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1536. Lettre des cardinaux, archevêques et évêques, au roi, au sujet du jugement rendu à Ambrun contre M. l'évêque de Senez. (Signé : L.-A. cardinal DE NOAILLES, archevêque de Paris, etc. [18 octobre 1727.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *1728. — (S. l.,) in-4°. Pièce.*

1537. Bref de N. S.-P. le pape (BENOÎT XIII), de la propre main de S. S., à M. l'archevêque d'Embrun. (25 octobre 1727.) — *Gratianopoli, P. Faure, 1727, in-4°. Pièce.*

(Italien-français. — Au sujet du Concile d'Embrun.)

1538. Lettre de 12 évêques au roi, pour la défense de M. l'évêque de Senez condamné par le saint Concile d'Ambrun. (Signé : Le cardinal de NOAILLES, etc. [28 octobre 1727.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1539. L'Écho des montagnes des environs d'Embrun. — Brevet de la primatie de la Louisiane accordé à M. l'archevêque d'Embrun. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Prose et vers. — Au sujet du Concile d'Embrun.)

1540. Consultation de MM. les avocats du parlement de Paris, au sujet du jugement rendu à Ambrun contre M. l'évêque de Senez. (Signé : DU PERRAY, doyen de MM. les avocats du parlement de Paris, etc. [30 octobre 1727.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-4°.*

B. — *(S. d.) — (S.l.,) in-4°. Pièce.*

C. — *1728. — Paris, in-4°.* (On trouve imprimé après la page 94 : *Question nouvelle : A-t-on droit d'accuser MM. les avocats du parlement de Paris d'avoir passé leur pouvoir et d'avoir traité des matières qui ne sont pas de leur*

compétence, dans leur célèbre Consultation sur le jugement rendu à Ambrun contre M. de Senez?)

* Remerciement des Jansénistes à MM. les avocats de Paris qui ont signé la Consultation. Sur l'air de Joconde.

(Voyez la division POÉSIE.)

* Apologie de la Consultation des avocats jansénistes de Paris contre le Concile d'Ambrun. Sur l'air de : Jean-de-Vert en France, etc.

(Voyez *ibidem.*)

1541. Témoignage des révérends Pères Camaldules, de la congrégation de France, contre la constitution *Unigenitus* et la signature pure et simple du formulaire; où sont contenus divers actes par lesquels ces RR. PP. forment opposition à la réception de la constitution *Unigenitus* et à la signature du fait du formulaire, et s'unissent en cause avec nosseigneurs les évêques de Senez, de Montpellier, et tous autres qui ont été et seront inquiétés sur ce sujet. — *(S. l.,) 1727, in-4°. Pièce.*

A. — *1727. — (S. l.,) in-4°. Pièce.*

* Instruction pastorale de M. le vicaire général (ÉTIENNE DE LA PORTE) de monseigneur l'évêque de Senez. Dans laquelle il établit l'injustice et la nullité de la sentence prononcée contre ce prélat par MM. les évêques assemblés à Ambrun; et prescrit au clergé et au peuple du diocèse la conduite qu'ils doivent tenir dans les conjectures présentes. (1er novembre 1727.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1542. Lettre de monseigneur l'archevêque d'Utrecht (BARCHMAN-WUYTIERS) et de monseigneur l'évêque de Babylone (DOMINIQUE VARLET) à monseigneur l'évêque de Senez, au sujet du jugement rendu à Ambrun contre ce prélat. (12 novembre 1727.) — *(S. l.,) 1728, in-4°. Pièce.*

1543. Acte de M. de Senez (JEAN SOANEN), dans lequel il s'explique sur les fausseté et sur les calomnies atroces répandues contre lui dans plusieurs libelles, et surtout dans celui qui a pour titre : « Observations faites par un évêque du Concile d'Ambrun », qu'on a répandus partout avec profusion, et dont M. d'Embrun en a envoyé quantité d'exemplaires à Rome. (27 novembre 1727.) — Lettre de monseigneur l'évêque de Senez (JEAN SOANEN) à M. Du Perray, doyen des avocats du parlement de Paris. (23 novembre.) — Lettre de Son Altesse monseigneur l'évêque de Bayeux (FR.-ARMAND DE LORRAINE) à M. le garde des sceaux. (6 décembre.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1544. Lettre de monseigneur l'évêque de Castres (QUIQUERAN DE BEAUJEU) au roi, à l'occasion du jugement rendu à Embrun contre M. l'évêque de Senez. (8 décembre 1727.) — *(S. l.,) 1727, in-4°. Pièce.*

1545. Lettre touchant les abbayes de La Trappe et des Clairets. (18 décembre 1727.) — *Paris, Ve Mazières et J.-B. Garnier, 1728, in-4°. Pièce.*

(Au sujet de la bulle *Unigenitus.*)

1546. Réponse de M. l'évêque de Marseille (DE BELSUNCE) à un de ses amis, qui lui a écrit de Rome sur les différents bruits que l'on fait courir sur ce qu'il n'a pas voulu signer le jugement, rendu par le Concile d'Embrun, contre M. l'évêque de Senez. (24 décembre 1727.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

1547. Copie de la lettre du roi à M. l'archevêque d'Embrun. (28 décembre 1727.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL CANGÉ, *Mélanges historiques et administratifs*, boîte 7, *surintendants, etc., ministres d'État*, pièce 90, division LÉGISLATION.)

* Lettre pastorale de monseigneur l'évêque de Montpellier (COLBERT DE CROISSY) au clergé et aux fidèles de son diocèse, au sujet d'un mandement, sous le nom de M. l'évêque de Carcassonne, en date du 18 novembre 1727, portant défense de lire et garder « L'Année chrétienne » de M. Le Tourneux, « Les Heures de Port-Royal », et les « Pensées chrétiennes tirées de l'Écriture et des SS. Pères ». (31 décembre 1727.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Le Guichotisme nouveau, ou Le formulaire.

(Décembre 1727, d'après une note manuscrite contemporaine.)

(Voyez la division POÉSIE.)

1548. A Embrun, le 4 janvier 1728. Lettre de M. l'archevêque d'Embrun (GUÉRIN DE TENCIN) à M. l'évêque de Senez. — *Grenoble, P. Faure, 1728, in-4°. Pièce.*

1549. Lettre de monseigneur l'évêque de Senez (JEAN SOANEN) aux religieuses de Castellane. (10 décembre 1727.) — Lettre de monseigneur l'évêque de Senez à MM. les avocats du parlement de Paris. (5 janvier 1728.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1550. Mandement de M. le vicaire général (ÉT. DE LA PORTE) de monseigneur l'évêque de Senez, portant permission de faire usage des œufs et laitages pendant le carême de cette année 1728, et révocation d'un fait, avancé dans l'Instruction pastorale du 1 novembre 1727, qui ne s'est pas trouvé conforme à la vérité. (6 janvier 1728.) — Réponse de monseigneur l'évêque de Montpellier (COLBERT DE CROISSY) à un magistrat qui lui avait écrit sur son rétablissement. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Première Monition de M. le vicaire général (ÉT. DE LA PORTE) de monseigneur l'évêque de Senez au sieur de Salcon. (19 janvier 1728.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Instruction pastorale de monseigneur l'évêque de Montpellier (COLBERT DE CROISSY) au clergé séculier et régulier, et aux fidèles de son diocèse, au sujet du juge-

ment rendu à Ambrun contre M. l'évêque de Senez. (25 janvier 1728.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1551. Pièces décisives en faveur du Concile d'Ambrun. — *Ypres, P.-J. de Ravc, 1728, in-4°. Pièec.*

(L'Approbation est du 17 février 1728.)

1552. Histoire de la condamnation de M. l'évêque de Senez par les prélats assemblés à Embrun. (1er mars 1728.) — *(S. l.,) 1728, in-4°.*

(Rédigé, dit le P. Lelong, par CADRY, sur des mémoires de BOURRET et de BOULENNOIS, théologiens de l'évêque de Senez au Concile d'Embrun.)

A. — *1728. — (S. l.,) in-4°.*

1553. Mémoire abrégé, où l'on montre l'incompétence du Concile d'Embrun pour juger M. de Senez. (Par JEAN SOANEN.) — *(S. l.,) 1728, in-4°. Pièec.*

1554. Mémoire sur le Concile d'Embrun, où l'on fait voir la justice du jugement rendu contre M. de Senez. — *Grenoble, P. Faure, 1728, in-4°.*

1555. Lettre dogmatique, adressée au révérend Père Hongnant sur ses Mémoires, du mois de décembre, imprimés à Trévoux, 1727, page 2304, au sujet de la communion ecclésiastique avec les hérétiques et les schismatiques notoires. (1er mars 1728.) — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

1556. Lettre de Dom , prieur des Chartreux de Paris (Fr. PASCAL LE TONNELIER) au révérend Père général de l'ordre des Chartreux (4 mars 1728), et autres pièces, sur la mort du Frère Sébastien Chauvelin, convers de la Chartreuse de Paris. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Mandement de monseigneur l'évêque de Carcassonne (CHATEAUNEUF DE ROCHEBONNE, [5 mars 1728]).

(Au sujet de l'ouvrage catalogué sous le n° 1540 ci-dessus.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1557. Lettre d'un avocat de province à M. Aubri, avocat au parlement de Paris, au sujet de sa dernière Consultation en faveur de M. de Senez. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièec.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-4°. Pièee.*

1558. Seconde Lettre d'un avocat de province à M. Aubry... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-4°. Pièce.*

1559. Troisième Lettre d'un avocat de province à M. Aubry... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-4°. Pièee.*

1560. Quatrième Lettre d'un avocat de province à M. Aubry... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièee.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-4°. Pièee.*

1561. Cinquième Lettre d'un avocat de province à M. Aubry, avocat au parlement de Paris. Au sujet des trois prétendues Lettres de M. l'archevêque d'Embrun. — *(S. l n. d.,) in-4°. Pièce.*

1562. Réponse du sieur NEUTELET, maître savetier de Paris... à la Question nouvelle, savoir : Si on a droit d'accuser MM. les avocats du parlement de Paris d'avoir passé leur pouvoir et d'avoir traité des matières qui ne sont pas de leur compétence, dans leur célèbre Consultation sur le jugement rendu à Embrun contre M. de Senez. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièec.*

(Réponse à l'appendice de la dernière des éditions du n° 1540 ci-dessus.)

1563. Lettre de 32 curés de la ville, faubourgs et banlieue de Paris à S. Ém. monseigneur le cardinal de Noailles. (16 mars 1728.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1564. Lettre de M. FAVIER, ancien avocat au parlement de Paris, à monseigneur l'archevêque d'Embrun. Où il démontre principalement l'injustice du reproche de la confidence, et où il écarte sommairement les autres objections opposées au Concile d'Embrun. (17 mars 1728.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièee.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-4°. Pièee.*

1565. Mémoire qui contient les raisons qui pourraient engager MM. les évêques à adhérer au Concile provincial d'Embrun. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièee.*

1566. Copie de la réponse de M. le comte DE MAUREPAS, secrétaire d'État, à la Lettre écrite au roi, par les douze évêques, au sujet de la sentence rendue par le Concile d'Embrun contre M. l'évêque de Senez. A Versailles le 19 mars 1728. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièee.*

1567. Lettre de M. le comte DE MAUREPAS, secrétaire d'État, aux XII évêques qui ont eu l'honneur d'écrire au roi au sujet du jugement rendu à Embrun contre M. l'évêque de Senez. Avec des Remarques. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièee.*

(Même ouvrage que le n° précédent.)

1568. Lettre des évêques qui ont assisté au Concile d'Embrun au roi, au sujet de celle que quelques évêques ont écrite à S. M. contre le Concile. (4 avril 1728.) — *Grenoble, P. Faure, 1728, in-4°. Pièee.*

1569. Lettre des évêques qui ont assisté au Concile d'Ambrun au roi, au sujet de celle que quelques évêques ont écrite à S. M. contre ce Concile, telle qu'elle a couru manuscrite, avec des Remarques. (4 avril 1728.) — Lettre des évêques qui ont assisté au Concile d'Embrun au roi, au sujet de celle que quelques évêques ont écrite à S. M. contre le Concile; telle qu'elle a été imprimée chez P. Faure, imp.-lib. de l'archevêque d'Embrun, à Grenoble. Avec des Remarques. (4 avril 1728.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièee.*

1570. Liste de ceux qui ont adhéré à la Lettre que douze prélats ont écrite à Sa Majesté. (Avril 1728.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Seconde Monition de M. le vicaire général de monseigneur l'évêque de Sénez au sieur de Salcon. (Signé : E. DE LA PORTE. [19 avril 1728.])

(Voyez la division DROIT CANONIQUE; et, pour la

1re Monition, le 1er article à * après le n° 1550 ci-dessus.)

* Arrêt de la cour de parlement, qui ordonne qu'un libelle manuscrit sera lacéré et brûlé en la cour du Palais par l'exécuteur de la haute justice. Du 30 avril 1728.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

1571. La Calomnie portée au dernier excès contre les appelants par MM. de Marseille, de Cambrai, et de Beauvais. Nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée. (Avril 1728.) — *(S. l.,) 1728, in-4°. Pièce.*

1572. Témoignage du clergé de Paris, à l'occasion de la Lettre écrite à Sa Majesté par plusieurs prélats, à la tête desquels se trouve S. É. M. le cardinal de Noailles, au sujet du jugement rendu à Embrun contre M. l'évêque de Senez. (2 mai 1728.) — *(S. l.,) 1728, in-4°. Pièce.*

(Réunion sous un titre collectif des nos 1538 et 1563 ci-dessus.)

* Lettre pastorale de Mgr l'évêque de Montpellier (COLBERT DE CROISSY)... au sujet d'un écrit répandu dans le public sous le titre de : « Testament spirituel, ou Profession de foi de Mgr l'ancien évêque d'Apt »... (13 mai 1728.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1573. Au Roi. (14 mai 1728.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Requête du cardinal DE NOAILLES et de neuf évêques au sujet du Concile d'Embrun.)

1574. Recueil de pièces justificatives du miracle arrivé à Avenay, diocèse de Reims, le 16 mai, jour de la Pentecôte 1728, sur le tombeau de M. Gérard Rousse, prêtre, chanoine dudit Avenay, en la personne de mademoiselle Marie-Jeanne Gaulard, épouse de M. François Stapart, notaire royal à Épernay. Avec quelques nouvelles pièces touchant la guérison miraculeuse d'Anne Augier de Mareuil, arrivée sur le même tombeau le 8 juillet 1727. Le tout précédé d'un petit Discours sur les miracles en général, en forme de préface. — *(S. l.,) 1729, in-4°.*

(Voyez le n° 1501 ci-dessus.)

1575. Seconde Lettre écrite par Mgr l'évêque de Chartres (DE MONSTIERS DE MÉRINVILLE) à Mgr l'évêque de Montpellier, le 26 mai 1728, communiquée aux ecclésiastiques du diocèse de Chartres pour leur instruction. — *Chartres, imp. de J. Roux, 1728, in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 1489 ci-dessus.)

1576. Seconde Lettre de M. FAVIER,... à monseigneur l'archevêque d'Embrun, au sujet des trois Lettres données par extrait dans le libelle intitulé : « Suite des Nouvelles ecclésiastiques » du 14 mai dernier. (12 juin 1728.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 1564 ci-dessus.)

* Lettre pastorale de Son Éminence monseigneur le cardinal DE BISSY, évêque de Meaux... Avec une Instruction contre l'appel interjeté de la bulle *Unigenitus* au futur concile général. (14 juin 1728.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Lettre pastorale de monseigneur l'évêque et comte de Rhodez (LA VOYE DE TOUROUVRE) au clergé séculier et régulier, et aux fidèles de son diocèse, au sujet des troubles que des gens mal intentionnés tentent d'y exciter. (19 juin 1728.)

(Voyez *ibidem*.)

1577. Lettre de M. le marquis DE *** au R. P. recteur des Jésuites de Rodez. — Lettre de M. le prieur de *** au R. P. recteur des Jésuites de Rodez. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet de la Lettre pastorale de l'évêque de Rhodez.)

1578. Lettre de monseigneur l'évêque de Montpellier (COLBERT DE CROISSY) au roi. (29 juin 1728.) — *(S. l.,) 1728, in-4°. Pièce.*

1579. Lettre de M. l'évêque de Montpellier (COLBERT DE CROISSY) au roi, du 29 juin 1728, à laquelle on a joint la Lettre pastorale de M. l'évêque et comte de Rodez (LA VOYE DE TOUROUVRE) du 19 juin 1728. — *(S. l.,) 1728, in-4°.*

* Troisième Monition de M. le vicaire général (ÉTIENNE DE LA PORTE) de monseigneur l'évêque de Senez au sieur de Saléon. (1er juillet 1728.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE; et, pour la 2e Monition, le 1er article à * après le n° 1570 ci-dessus.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, rendu sur le vu de l'avis et jugement des cardinaux, archevêques et évêques assemblés extraordinairement à Paris suivant les ordres de S. M. du 9 avril dernier. Par lequel le roi ordonne la suppression de l'écrit qui a pour titre : « Consultation de MM. les avocats du parlement de Paris, au sujet du jugement rendu à Embrun contre M. l'évêque de Senez », etc. Du 3 juillet 1728.

(Voyez la division LÉGISLATION; et, pour la pièce supprimée, le n° 1540 ci-dessus.)

1580. Lettre d'un ancien docteur de Sorbonne à un de ses amis, sur la Consultation des avocats au sujet du Concile d'Embrun. (15 juillet 1728.) — *(S. l.,) 1728, in-4°.*

* Mandement de monseigneur l'évêque de Soissons (LANGUET DE GERGY), portant condamnation d'un écrit intitulé : « Consultation de MM. les avocats du parlement de Paris, au sujet du jugement rendu à Embrun contre M. l'évêque de Senez ». (25 juillet 1728.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE; et, pour l'ouvrage condamné, le n° 1540 ci-dessus.)

1581. Recueil des témoignages de différents diocèses de l'Église de France en faveur de la cause de monseigneur l'évêque de Senez, à l'occasion du jugement rendu à Ambrun contre ce prélat. Première Partie. (1er août 1728.) — *(S. l.,) 1728, in-4°. Pièce.*

1582. Mémoire sur le silence que gardent les Églises d'Allemagne et des autres États catholiques dans l'affaire de la constitution *Unigenitus*, qui fait, depuis si

longtemps, un si grand éclat dans l'Église de France. (2 août 1728.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Mandement de monseigneur l'évêque de Boulogne (JEAN-MARIE HENRIAU), portant condamnation d'un écrit intitulé : « Consultation de MM. les avocats du parlement de Paris, au sujet du jugement rendu à Embrun contre M. l'évêque de Senez ». (13 août 1728.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE; et, pour l'ouvrage condamné, le n° 1540 ci-dessus.)

1583. Déclaration de Son Éminence monseigneur le cardinal DE NOAILLES, archevêque de Paris, dans laquelle il explique le désistement qu'il a donné au sujet de son opposition au bref de Sa Sainteté, du 17 décembre 1727, confirmatif du Concile d'Embrun; et désavoue et proteste contre tout acte, mandement, inst. pastorale ou déclaration qu'on pourrait tirer de lui, et qui serait contraire à ce qui est contenu dans la Lettre des XII évêques au roi du 28 octobre 1727. Du 22 août 1728. — *(S. l.,) 1728, in-4°. Pièce.*

A. — *1728. — (S. l.,) in-4°. Pièce.*

1584. Lettre de Mgr l'évêque de Senez (JEAN SOANEN) à Mgr le Cal de Noailles, au sujet de celle que cette Éminence a écrite au roi en sa faveur. — Lettre de Mgr l'évêque de Senez aux XII évêques qui ont écrit au roi en sa faveur. (27 mars 1728.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Suivi de la Déclaration du 22 août 1728, article précédent.)

1585. Mémoire sur l'état présent des réfugiés français en Hollande au sujet de la religion. — *Paris, Ve Mazières et J.-B. Garnier, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(L'Approbation est du 24 août 1728.)

1586. Premier Mémoire sur les projets des Jansénistes. (24 août 1728.) — *Paris, Ve Mazières et J.-B. Garnier, 1728, in-4°. Pièce.*

1587. Instructions dressées par les nouveaux disciples de S. Augustin, à l'usage de la nouvelle Église. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

* Mandement de monseigneur l'archevêque-prince d'Embrun (GUERIN DE TENCIN), portant condamnation de l'écrit intitulé : « Consultation des avocats du parlement de Paris, au sujet du jugement rendu à Embrun contre M. l'évêque de Senez ». (25 août 1728.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE; et, pour l'ouvrage condamné, le n° 1540 ci-dessus.)

* Mandement de monseigneur l'évêque d'Évreux (JEAN LE NORMANT), portant condamnation d'un écrit intitulé : « Consultation de MM. les avocats du parlement de Paris, au sujet du jugement rendu à Embrun contre M. l'évêque de Senez ». (25 août 1728.)

(Voyez *ibidem.*)

* Ordonnance et instruction pastorale de monseigneur l'évêque de Luçon (DE RABUTIN DE BUSSY), portant condamnation d'un écrit imprimé qui a pour titre : « Consultation de MM. les avocats du parlement de Paris, au sujet du jugement rendu à Embrun contre M. l'évêque de Senez ». (27 août 1728.)

(Voyez *ibidem.*)

1588. Lettre de monseigneur l'évêque de Montpellier (CHARLES-JOACHIM COLBERT DE CROISSY) au roi, dans laquelle il expose à Sa Majesté l'état déplorable où les Jésuites ont réduit l'Église de France et le caractère de ceux que ces Pères ne cessent de persécuter. (29 août 1728.) — *(S. l. n. d.,) in-12.*

1589. Des Bischoffs zu Montpellier CAROLI-JOACHIM Schreiben an den König in Franckreich, Ludwig den XV, worinnen dieser Prälat sich und seine Anhänger von allen Beschuldigungen rechtfertiget, hingegen aber denen *Patribus Soc. Jesu* die schuld der seit mehr als einem *seculo* in der französischen Kirchen entstandenen unruhen beyleget... — *(S. l.,) 1729, in-4°.*

(Traduction allemande du n° précédent.)

1590. Jésus-Christ sous l'anathème. (Par GUDVER.) — *(S. l. n. d.,) in-12.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, avec notes manuscrites de Jamet.)

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-12.*
B. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-12.*
C. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-12.*

1591. Lettre à M. l'archevêque d'Ambrun, où l'on fait voir l'inutilité des actes de son Concile pour justifier la conduite qu'ont tenue les prélats assemblés à Ambrun pour la condamnation de M. l'évêque de Senez. (30 août 1728.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Mandement de monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque-comte de Noyon, pair de France (CHATEAUNEUF DE ROCHEBONNE), portant condamnation de deux imprimés, dont l'un a pour titre : « Consultation des avocats du parlement de Paris pour la cause de M. l'évêque de Senez », ce 1er juillet 1727; l'autre : « Consultation de MM. les avocats du parlement de Paris, au sujet du jugement rendu à Ambrun contre M. l'évêque de Senez », le 30 octobre 1727. (12 septembre 1728.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1592. Lettre de monseigneur l'évêque de Senez (JEAN SOANEN) à monseigneur l'archevêque d'Embrun, au sujet d'une Lettre que lui a adressée ce prélat, en date du 4 janvier de cette année, et qu'il a fait insérer dans le Recueil des pièces imprimées à la fin des actes de son Concile. (16 septembre 1728.) — *(S. l.,) 1728, in-4°.*

A. — *1729. — (S. l.,) in-4°.*
B. — *1729. — (S. l.,) in-fol. Pièce.*
C. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-fol. Pièce.*

* Ordonnance de monseigneur l'évêque d'Auxerre (CH.-GAB. DE CAYLUS), portant défense aux Jésuites de tenir dans leur Collége aucune assemblée ou congrégation pour écoliers ou autres personnes de dehors. (18 septembre 1728.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Die xxv maii, in festo S.-Gregorii VII, papæ et confessoris. Duplex. (25 septembris 1728.)

(Voyez la division LITURGIE.)

* Lettre pastorale de M. le vicaire général (ÉT. DE LA PORTE) de monseigneur l'évêque de Senez, dans laquelle il donne au clergé et aux fidèles de ce diocèse un précis de l'Instruction pastorale de monseigneur l'évêque de Senez, du 1ᵉʳ août 1727, sur l'autorité infaillible de l'Église... (1ᵉʳ octobre 1728.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1593. Quatrième Lettre à Mᵍʳ l'évêque de Soissons, sur les promesses faites à l'Église, où l'on examine si les promesses faites à l'Église doivent s'accomplir de manière que les avantages promis se trouvent tous nécessairement, et en tout temps, dans le grand nombre et même dans la totalité morale de ceux qui composent le corps de l'Église. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez pour les 3 Lettres précédentes le n° 1369 ci-dessus.)

1594. Lettre de monseigneur l'archevêque d'Utrecht (CORN.-J. ARCZ DUTZ). Au sujet d'un écrit qui paraît imprimé depuis quelques mois, intitulé : « Mémoire sur l'état présent des réfugiés français en Hollande au sujet de la religion ». (11 octobre 1728.) — *(S. l.,) 1728, in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 1585 ci-dessus.)

1595. Mandement de Son Éminence monseigneur le cardinal DE NOAILLES, archevêque de Paris, pour l'acceptation et publication de la constitution de N. S.-P. le pape Clément XI, du 8 septembre 1713, portant condamnation d'un grand nombre de propositions, etc. (11 octobre 1728.) — *Paris, F.-H. Muguet, 1728, in-4°. Pièce.*

(Apocryphe. Voyez le n° 1612 ci-après.)

1596. Second Mémoire sur les projets des Jansénistes. — *Paris, Vᵉ Mazières et J.-B. Garnier, 1728, in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 1586 ci-dessus.)

A. — *1728. — Bruxelles, T'Serstevens, in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui déclare nulle une protestation faite par quelques religieux de l'ordre de Cluni contre des décrets du dernier chapitre général dudit ordre tenu à Paris le 26 septembre dernier; et ordonne que les exemplaires imprimés de ladite protestation seront supprimés. Du 26 octobre 1728.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Lettre pastorale de monseigneur l'évêque et prince de Grenoble (JEAN DE CAULET), adressée aux archiprêtres de son diocèse. (8 novembre 1728.)

(Au sujet du Concile d'Embrun.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Mandement de monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque d'Arras (BAGLION DE LA SALLE), pour l'acceptation de la constitution *Unigenitus*. (8 nov. 1728.)

(Voyez *ibidem*.)

1597. Preuves de la liberté de l'Église de France dans l'acceptation de la constitution *Unigenitus*, ou Recueil des ordres émanés de l'autorité séculière pour y faire recevoir cette bulle. — *Amsterdam, Potgietter, 1726, in-4°.*

(Continué dans les nᵒˢ suivants.)

1598. Supplément du Recueil des ordres émanés de l'autorité souveraine... Pour les mois de juillet, août, sept., oct., et nov. 1726. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1599. Nouveau Supplément du Recueil des ordres émanés de l'autorité souveraine... Pour les mois de novembre et décembre 1726, janvier, février, mars et avril 1727. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1600. Troisième Supplément du Recueil des ordres émanés de l'autorité souveraine pour faire recevoir la constitution *Unigenitus*. Pour les mois de mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre de l'année 1727. — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

1601. Supplément aux Recueils des ordres émanés de la cour. Lettre à un ami de province, au sujet des violences que l'on exerce tous les jours contre les appelants et ceux qui leur sont attachés. (12 novembre 1728.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1602. Protestation de D. LOUVARD, bénédictin, pour être signifiée avant son interrogatoire. (17 novembre 1728.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1603. Relation abrégée de l'emprisonnement de D. Louvard, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, à laquelle on joint la Protestation qu'il a faite pour être signifiée au juge avant son interrogatoire. (17 novembre 1728.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Mandement de monseigneur l'évêque de Vence (J.-B. SURIAN), portant adhésion au Concile d'Embrun et condamnation d'un écrit intitulé : « Consultation des avocats du parlement de Paris, au sujet du jugement rendu à Embrun contre l'évêque de Senez ». (19 novembre 1728.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE; et, pour l'ouvrage condamné, le n° 1540 ci-dessus.)

1604. Lettre circulaire des religieuses de Castellane aux religieuses de La Visitation-de-Sainte-Marie. (2 décembre 1728.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet des poursuites exercées par M. de Saléon, évêque de Digne, contre la communauté.)

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-4°. Pièce.*

1605. 3ᵉ Mémoire sur les projets des Jansénistes. — *Paris, Vᵉ Mazières et J.-B. Garnier, 1728, in-4°. Pièce.*

(L'Approbation est du 10 décembre 1728. — Voyez le n° 1596 ci-dessus.)

* Mandement de Son Éminence monseigneur le cardinal DE BISSY, évêque de Meaux..., portant condamnation d'un écrit imprimé qui a pour titre : « Consultation des avocats du parlement de Paris, au sujet du jugement rendu à Embrun contre M. l'évêque de Senez ». (23 décembre 1728.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE; et, pour l'ouvrage condamné, le n° 1540 ci-dessus.)

* Mandement et instruction pastorale de monseigneur l'archevêque-duc de Cambrai (CHARLES DE S.-ALBIN), au sujet d'un écrit qui a pour titre : « Consultation de MM. les avocats du parlement de Paris, au sujet du jugement rendu à Embrun contre l'évêque de Senez ». (24 décembre 1728.)

(On trouve après la page 405 : *Extrait des témoignages de l'Église universelle en faveur de la bulle « Unigenitus ». Proposé par monseigneur l'archevêque-duc de Cambrai aux fidèles de son diocèse.*)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Lettre pastorale de monseigneur l'évêque de Montpellier (COLBERT DE CROISSY) au clergé et aux fidèles de son diocèse, au sujet d'un écrit répandu dans le public sous le titre d'«Instruction pastorale d'illustrissime et révérendissime évêque de Marseille », et condamnation d'un livre intitulé : « Morale chrétienne rapportée aux instructions que Jésus-Christ nous a données dans l'Oraison dominicale », etc. (30 décembre 1728.)

(Voyez *ibidem;* et, pour l'ouvrage condamné, la division THÉOLOGIE.)

1606. Jugement équitable sur le Mandement de Son Éminence monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, pour l'acceptation pure et simple de la constitution *Unigenitus.* (Décembre 1728.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 1595 ci-dessus.)

1607. Réflexions sur le Mandement de monseigneur le cardinal de Noailles du 11 octobre 1728. (Décembre 1728.) — *(S. l. n. d.,) in-12.*

1608. Lettre de monseigneur l'archevêque d'Embrun (GUÉRIN DE TENCIN) à monseigneur l'évêque de Senez, communiquée aux ecclésiastiques du diocèse d'Embrun pour leur instruction. (3 janvier 1729.) — *Paris, V^e Mazières et J.-B. Garnier, 1729, in-4°.*

1609. Lettre de M. PETITPIED, docteur de la maison et société de Sorbonne, à un de ses amis qui lui avait demandé quelque éclaircissement sur deux écrits qui ont été imprimés à Paris sous le titre de : « Mémoire sur l'état présent des réfugiés en Hollande au sujet de la religion » ; et le second : « Mémoire sur les projets des Jansénistes »... (19 janvier 1729.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez les n^os 1585 et 1586 ci-dessus.)

1610. Quatrième Mémoire sur les projets des Jansénistes. — *Paris, V^e Mazières et J.-B. Garnier, 1729, in-4°. Pièce.*

(L'Approbation est du 28 janvier 1729. — Voyez le n° 1605 ci-dessus.)

1611. Lettre de M. l'archevêque d'Embrun (GUÉRIN DE TENCIN) à M. le cardinal de Fleury, du 7 février 1729. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1612. Déclaration de Son Éminence monseigneur le cardinal DE NOAILLES, archevêque de Paris, dans laquelle il explique ses derniers et véritables sentiments à l'occasion d'un Mandement qui a paru sous son nom en date du 11 octobre dernier, et soutient que ce n'a jamais été son intention de recevoir la constitution *Unigenitus* purement et simplement, ni de révoquer son appel, ni de rétracter la doctrine contenue dans son Instruction pastorale du 14 janvier 1719, ni d'approuver en aucune manière le prétendu Concile d'Ambrun. Du 26 février 1729. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1613. Lettre de monseigneur l'évêque de Senez (JEAN SOANEN) au roi, au sujet de la sentence prononcée contre lui par les évêques assemblés à Embrun. (1^er mars 1729.) — *(S. l.,) 1729, in-4°. Pièce.*

1614. Lettres de S. É. M^gr. le cardinal D'ALSACE, archevêque de Malines et de MM. les évêques des Pays-Bas catholiques, à M. l'archevêque d'Embrun, au sujet du Concile d'Embrun. (12 octobre 1728-3 mars 1729.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Ordonnance de Son Éminence M^gr le cardinal DE NOAILLES, archevêque de Paris, pour lever les défenses portées par celle du 12 novembre 1716. (6 mars 1729.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Bref de notre Saint-Père le pape BENOÎT XIII, par le quel Sa Sainteté déclare que ceux qui sont séparés de la communion de l'Église, tels que sont les opposants et les appelants de la bulle *Unigenitus*, ne peuvent avoir aucune part aux grâces du jubilé. Donné le 8 mars 1729.

(Voyez *ibidem.*)

1615. Mémoire pour Rome, concernant le concile national demandé par la France. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1616. A nos Seigneurs les plénipotentiaires du congrès assemblés à Soissons, en leur adressant la dénonciation des Jésuites et de leur doctrine. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1617. Second Mémoire pour MM. les PP. Juste idée que l'on doit se former des Jésuites. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement, qui ordonne que les libelles y mentionnés seront lacérés et brûlés par l'exécuteur de la haute justice. Du 8 mars 1729.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour les ouvrages supprimés, les n^os 1516 et 1616 ci-dessus.)

1618. Réflexions sur divers endroits de quelques libelles publiés sous le titre de : Mémoires sur les projets des Jansénistes. (17 mars 1729.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 1610 ci-dessus.)

* Mandement de monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque et comte de Beauvais (POTIER DE GESVRES), portant condamnation d'un écrit intitulé : « Consultation de MM. les avocats du parlement de Paris, au sujet du jugement rendu à Embrun contre M. l'évêque de Senez ». (24 mars 1729.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE; et, pour l'ouvrage condamné, le n° 1540 ci-dessus.)

1619. Troisième Lettre de M. l'arch. d'Embrun (Guerin de Tencin) à M. l'évêque de Senez, communiquée aux ecclésiastiques du diocèse d'Embrun pour leur instruction. — *Grenoble, P. Faure, 1730, in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 1608 ci-dessus.)

1620. Lettre de monseigneur l'évêque de Montpellier (Colbert de Croissy) au roi, au sujet de l'exil du sieur Estève, curé de son diocèse. (27 mars 1729.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1621. Cinquième Mémoire sur les projets des Jansénistes. — *Paris, Vᵉ Mazières et J.-B. Garnier, 1729, in-4°. Pièce.*

(Le permis d'imprimer est du 1ᵉʳ avril 1729. — Voyez le n° 1610 ci-dessus.)

1622. Défense de la Consultation de MM. les avocats du parlement de Paris en faveur de M. l'évêque de Senez, contre l'Ordonnance et instruction pastorale de M. l'évêque de Luçon, avec des remarques sur l'avis et jugement de MM. les évêques assemblés au Louvre, et sur les mandements de M. le cardinal de Bissy et de M. l'archevêque de Cambrai, au sujet de la même Consultation. (Par Jacques Fouilloux. [1ᵉʳ mai 1729].) — *(S. l.,) 1729, in-4°.*

1623. Lettre de M. Petitpied, 1729. (15 mai.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 1, porte : *Lettre de M. Petitpied, docteur de la maison et société de Sorbonne, à l'auteur des Mémoires sur les projets des Jansénistes, dans laquelle il établit des règles sur les soupçons, sur les jugements, sur la calomnie; et celles qu'on doit suivre dans les disputes pour éclaircir la vérité.* — Voyez les nᵒˢ 1586, 1596, 1605, 1610 et 1621 ci-dessus.)

1624. Sixième Mémoire sur les projets des Jansénistes. — *Paris, Vᵉ Mazières et J.-B. Garnier, 1729, in-4°. Pièce.*

(Le permis d'imprimer est du 25 mai 1729. — Voyez le n° 1651 ci-dessus.)

1625. Prière pour monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

* Lettre pastorale de monseigneur l'évêque de Montpellier (Colbert de Croissy) au clergé et aux fidèles de son diocèse, au sujet d'un écrit répandu dans le public sous le titre de : « Codicille, ou Supplément au Testament spirituel de M. l'ancien évêque d'Apt », imprimé à Marseille chez J.-F. Brebion, 1729. (15 juin 1729.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1626. Réflexions sur l'histoire de la captivité de Babylone, où l'on donne des ouvertures pour l'intelligence de plusieurs endroits importants des prophètes, et où l'on propose des motifs de consolation et de confiance pour les grandes épreuves auxquelles Dieu permet quelquefois que son peuple se trouve exposé. Seconde édition, revue, corrigée et augmentée d'un recueil de quelques écrits propres à confirmer les vues contenues dans l'ouvrage et à en faire sentir l'étendue et l'importance. (Juin 1729.) — *(S. l.,) 1732, in-12.*

(Par le P. Boyer, d'après Barbier.)

1627. Catéchisme historique et dogmatique, sur les contestations qui divisent maintenant l'Église; où l'on montre quelle a été l'origine et le progrès des disputes présentes; et où l'on fait des réflexions qui mettent en état de discerner de quel côté est la vérité. — *La Haye, aux dépens de la Société, 1729, 2 vol. in-12.*

(Par les abbés de Fourquevaux et Troya d'Assigny, d'après Barbier.)

A. — *1733. — La Haye, aux dépens de la Société, 2 vol. in-8° reliés en 1.*

1628. Quatrième Lettre de M. l'archevêque d'Embrun (Guérin de Tencin) à M. l'évêque de Senez, communiquée aux ecclésiastiques du diocèse d'Embrun pour leur instruction. Dans laquelle il démontre que les principes contenus dans une inst. past., du 1ᵉʳ août 1727, sur l'autorité infaillible de l'Église, etc., et imprimée sous le nom de ce prélat, ruinent le principe de l'autorité visible, et réduisent les simples à la nécessité de l'examen particulier; et dans laquelle il relève en passant quelques endroits d'une Lettre, qui lui a été adressée sous le nom du même prélat, datée du 16 septembre 1728. (1ᵉʳ juillet 1729.) — *Grenoble, P. Faure, 1729, in-4°. Pièce.*

(Voyez les nᵒˢ 1608 et 1619 ci-dessus.)

* Sentence de M. le lieutenant criminel du Châtelet de Paris (gab.-jérôme de Bullion), du 14 juillet 1729, qui condamne M. Michel Morisson, prêtre, de comparaître en la chambre criminelle, en présence des juges, du sieur Loys et de douze personnes; de déclarer à haute et intelligible voix, étant nu-tête et à genoux, que, méchamment, témérairement, et mal avisé, il a interrompu avec scandale le catéchisme de la paroisse de S.-André-des-Arcs, et a accusé ledit sieur Loys mal à propos et sans raison d'enseigner la doctrine de Luther, de Calvin, et de Mahomet, qu'il lui en demande pardon; bannit ledit Morisson pour cinq années de la ville, prévôté et vicomté de Paris, le condamne en vingt livres d'amende, et en cent livres de réparation civile, etc.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

1629. Septième Mémoire sur les projets des Jansénistes. — *Paris, Vᵉ Mazières et J.-B. Garnier, 1729, in-4°. Pièce,*

(Le permis d'imprimer est du 15 juillet 1729. — Voyez le n° 1624 ci-dessus.)

* Arrêt de la cour du parlement, portant suppression d'une feuille imprimée commençant par ces mots : Le 25 mai, fête de Saint-Grégoire VII, pape et confesseur. Du 20 juillet 1729.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour la feuille supprimée, le 2ᵉ article à * après le n° 1592 ci-dessus.)

* Mandement de M. le vicaire général (ét. de La Porte) de M. l'illustrissime et révérendissime évêque

de Senez, portant défense au sieur de La Motte de faire les fonctions de vicaire général, et à tous les fidèles du diocèse de le reconnaître. (20 juillet 1729.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Mandement et instruction pastorale de monseigneur l'évêque de Bayonne (PIERRE DE LA VIEUVILLE), portant acceptation de la bulle *Unigenitus*, la condamnation du livre des Réflexions morales et des 101 propositions qui en sont extraites, l'obligation de signer le formulaire d'Alexandre VII, la condamnation de l'ouvrage intitulé : « Consultation de MM. les avocats du parlement de Paris, au sujet du jugement rendu à Embrun contre M. l'évêque de Senez » ; l'adhésion au Concile provincial d'Embrun et à la Lettre des évêques écrite au roi au sujet de la Consultation des avocats ; la condamnation des livres intitulés : « Dissertation sur la validité des ordinations des Anglais », etc. ; « Défense de la Dissertation sur la validité des ordinations des Anglais », etc. (20 juillet 1729.)

(Voyez *ibidem.*)

* Mandement de monseigneur l'évêque d'Auxerre (CH.-GAB. DE CAYLUS), qui défend de réciter l'office, imprimé sur une feuille volante, qui commence par ces mots : *Die 25 maii, in festo S. Gregorii VII, papæ et confessoris.* (24 juillet 1729.)

(Voyez *ibidem.*)

* Mandement de monseigneur l'évêque de Montpellier (COLBERT DE CROISSY), portant condamnation d'une feuille imprimée contenant un prétendu office pour la fête de Grégoire VII. (30 juillet 1729.)

(Voyez *ibidem.*)

* Instruction pastorale de monseigneur l'archevêque-prince d'Embrun (GUERIN DE TENCIN), sur les jugements définitifs de l'Église universelle et sur la signature du formulaire. (Juillet 1729.)

(Voyez *ibidem.*)

* Mandement de monseigneur l'évêque de Metz (DU CAMBOUT DE COISLIN), qui défend de réciter l'office, imprimé sur une feuille volante, commençant par ces mots : *Die 25 maii, in festo S. Gregorii VII, papæ et confessoris.* (16 août 1729.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du parlement de Bretagne, rendu sur les remontrances et conclusions de M. le procureur général du roi, qui supprime une feuille imprimée commençant par ces mots : Le 25 mai, fête de Saint-Grégoire VII, pape et confesseur... Du 17 août 1729.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Mandement de monseigneur l'évêque-comte de Verdun, prince du Saint-Empire (CH.-FRANÇ. D'HALLENCOURT, [21 août 1729]).

(Au sujet de la légende de Grégoire VII.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1630. Lettre de MM. les vicaires généraux de l'archevêché de Paris, le siége vacant, à Son Éminence monseigneur le cardinal de Fleury. (Signé : DE GONTANT, doyen, etc. [3 juillet 1729.]) — Sentence de l'officialité de Paris, le siége vacant. (1er septembre 1729.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Désaveu du bruit de la rétractation du cardinal de Noailles.)

* Arrêt du parlement de Metz, qui supprime une feuille imprimée et commençant par ces mots : Le 25 mai, fête de S. Grégoire VII, pape et confesseur... (1er septembre 1729.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

1631. Actes, lettres et discours de feu M. le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, qui montrent l'opposition qui se trouve entre les sentiments constants et uniformes qu'il a conservés jusqu'à la mort, et le Mandement d'acceptation de la bulle *Unigenitus*, du 11 octobre 1728, qui a paru sous le nom de Son Éminence. (12 septembre 1729.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du parlement de Bordeaux, portant suppression d'une feuille imprimée commençant par ces mots : *Die 25 maii, in festo S. Gregorii VII, papæ et confessoris.* Du 12 septembre 1729.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

1632. Requête d'un grand nombre de curés de la ville, faubourgs et banlieue de Paris, à monseigneur l'archevêque, dans laquelle ils lui dénoncent le nouvel office de Grégoire VII. (14 septembre 1729.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* SS. D. N., D. BENEDICTI, divina providentia papæ XIII, revocatio et annullatio ordinationum contentarum in quibusdam foliis gallico idiomate impressis sub titulo : *Mandement de monseigneur l'évêque d'Auxerre, qui défend de réciter l'office, imprimé sur une feuille volante, qui commence par ces mots :* Die 25 maii, in festo S. Gregorii VII, papæ et confessoris. *Donné à Regennes, ce 24 juillet 1729.* Cum prohibitione eorumdem foliorum. (17 septembris 1729.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1633. Lettre d'un grand nombre de curés de la ville, faubourgs et banlieue de Paris, à monseigneur l'archevêque, pour lui demander que l'opposition à la bulle *Unigenitus* ne serve pas de prétexte pour ôter les pouvoirs aux ecclésiastiques qui travaillent avec fruit dans le diocèse. (23 septembre 1729.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Lettre pastorale de monseigneur l'évêque et comte de Rodez (LA VOVE DE TOUROUVRE, [25 septembre 1729]).

(Au sujet de la bulle *Unigenitus.*)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Ordonnance et instruction pastorale de monseigneur l'archevêque de Paris (VINTIMILLE DU LUC), au sujet de la constitution *Unigenitus.* (29 septembre 1729.)

(Voyez *ibidem.*)

* Mandement et instruction pastorale de monseigneur l'évêque de Troyes (JACQ.-BÉNIGNE BOSSUET), au sujet d'un office, imprimé sur une feuille volante, qui commence par ces mots : *Die 25 maii, in festo S. Gregorii VII.* (30 septembre 1729.)

(Voyez *ibidem.*)

1634. Mémoire dressé par les députés de l'Oratoire exclus, par les ordres du roi, de l'assemblée générale de cette congrégation tenue à Paris au mois de septembre 1729, où l'on prouve la nullité des assemblées générales de l'Oratoire depuis 1723. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1635. Extrait des registres du chapitre de l'église cathédrale de Bayonne; du jeudi treizième du mois d'octobre 1729, chapitre tenu par monseigneur l'illustrissime et révérendissime messire Pierre-Guillaume de Lavieuxville, conseiller du roi en ses Conseils, évêque dudit Bayonne; MM. Bertrand de Lissalde, Pierre de Haramboure, Salvat de Hayet... chanoines présents; MM. de Guyonneau, chanoine théologal, et Jean Chollet de Bellocq, aussi chanoine, absents, tous dûment convoqués en la manière accoutumée. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1636. Requête des curés de la campagne du diocèse de Paris, adressée à monseigneur l'archevêque, au sujet de son Ordonnance et instruction pastorale du 29 septembre 1729. (16 octobre.) — *(S. l.,) 1729, in-4°. Pièce.*

A. — *1732. — (S. l.,) in-4°. Pièce.*

1637. Remontrances des fidèles du diocèse de Paris à monseigneur leur archevêque, sur son instruction pastorale du 29 septembre 1729. (16 octobre 1729.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1638. Réflexions abrégées sur l'Ordonnance de M. l'archevêque de Paris, du 29 septembre 1729, au sujet de la constitution *Unigenitus*. (15 octobre 1729.) — Suite des Réflexions abrégées... II Partie. Sur l'autorité de la bulle. (25 octobre 1729.) — Suite des Réflexions abrégées.... Troisième et dernière Partie. (9 novembre 1729.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Ordonnance de monseigneur l'évêque de Castres (QUIQUERAN DE BEAUJEU, [11 novembre 1729]).

(Condamnation de la légende de Grégoire VII.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Instruction pastorale de Son Éminence monseigneur le cardinal DE BISSY, évêque de Meaux... au sujet d'un libelle anonyme qui a pour titre : « Défense de la Consultation de MM. les avocats du parlement de Paris », etc. (12 novembre 1729.)

(Voyez *ibidem.*)

1639. Représentations justes et respectueuses à nosseigneurs les cardinaux, archevêques et évêques, assemblés extraordinairement à Paris, par les ordres du roi, pour donner à Sa Majesté leur avis et jugement sur un écrit imprimé qui a pour titre : « Consultation de MM. les avocats du parlement de Paris, au sujet du jugement rendu à Embrun contre M. l'évêque de Senez ». — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

(Voyez le n° 1540 ci-dessus.)

* Mandement de monseigneur l'archevêque-prince d'Embrun (GUERIN DE TENCIN), portant condamnation de l'écrit intitulé : « Représentations justes et respectueuses à nosseigneurs les cardinaux, archevêques et évêques, assemblés extraordinairement à Paris, par les ordres du roi, pour donner à Sa Majesté leurs avis et jugement sur un écrit imprimé qui a pour titre : Consultation de MM. les avocats du parlement de Paris, au sujet du jugement rendu à Embrun contre M. l'évêque de Senez ». (Novembre 1729.)

(Voyez la division DROIT CANONIQNE.)

* Lettre pastorale de monseigneur l'évêque de Blois (DE CAUMARTIN) au clergé régulier et séculier de son diocèse; au sujet de l'Ordonnance de monseigneur l'archevêque de Paris du 29 septembre 1729. (9 décembre 1729.)

(Voyez *ibidem.*)

1640. Lettre de M. l'évêque d'Auxerre (CH.-GAB. DE CAYLUS) au roi, au sujet du refus que lui a fait M. le garde des Sceaux d'une continuation de privilége pour l'impression des livres à l'usage de son diocèse. (12 décembre 1729.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1641. Nomina et ordo magistrorum S. Facultatis theologiæ parisiensis, juxta quorum sententiam latum est ejusdem S. Facultatis Decretum diei 15ᵉ decembris 1729; et eorum qui vel huic decreto adhæserunt, vel se constitutioni *Unigenitus* obsequentes, seu scripto, seu viva voce, professi sunt. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1642. Observations sur le Décret, du 15 décembre 1729, attribué à la Faculté de théologie de Paris. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1643. Lettre de M. l'évêque de Montpellier (COLBERT DE CROISSY) au roi, au sujet de la légende de Grégoire VII. (31 décembre 1729.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

1644. Mémoire pour les sieurs de Lattaignant, Du Sault et consorts, docteurs de la Faculté de théologie de Paris. Contre le Sʳ de Romigny, faisant, par ordre du roi, les fonctions de syndic de ladite Faculté, et consorts adhérents aux conclusions publiées sous le nom de la Faculté de théologie, du 8 novembre et 15 décembre 1729, et 2 janvier 1730. (Signé : GUILLET DE BLARU, avocat.) — *(S. l. n. d.,) 2 parties en 1 vol. in-4°.*

1645. Mémoire sur la signature du formulaire. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Mandement et ordonnance de monseigneur l'évêque d'Acqs (D'ABBADIE D'ARBOUCAVE), au sujet de la constitution *Unigenitus*. (15 janvier 1730.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1646. Lettre de M. l'évêque de Marseille (DE BEL-

SUNCE) à M. l'évêque de Montpellier, communiquée au clergé séculier et régulier du diocèse de Marseille pour leur instruction, et servant de réponse à la Lettre pastorale de M. l'évêque de Montpellier au sujet de l'Instruction pastorale de M. l'évêque de Marseille, et condamnation d'un livre intitulé : « Morale chrétienne, rapportée aux instructions que Jésus-Christ nous donne dans l'Oraison dominicale ». (15 janvier 1730.) — *Paris, Vᵉ Mazières et J.-B. Garnier, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

1647. Cinquième Lettre de M. l'arch. d'Embrun (GUÉRIN DE TENCIN) à M. l'évêque de Senez, communiquée aux ecclésiastiques du diocèse d'Embrun pour leur instruction, dans laquelle il continue de réfuter l'Instruction pastorale de ce prélat sur l'autorité infaillible de l'Église. (25 janvier 1730.) — *Grenoble, P. Faure, 1730, in-4°. Pièce.*

(Voyez les nᵒˢ 1608, 1619 et 1628 ci-dessus.)

1648. IIᵉ Lettre de M. l'évêque de Marseille (DE BELSUNCE) à M. de Montpellier, communiquée au clergé séculier et régulier du diocèse de Marseille pour leur instruction, et servant de réponse à la Lettre pastorale de M. l'évêque de Montpellier au sujet de l'Instruction pastorale de M. l'évêque de Marseille portant condamnation d'un livre intitulé : « Morale chrétienne, rapportée aux instructions que J.-C. nous a données dans l'Oraison dominicale », etc. (1 février 1730.) — *Paris, Vᵉ Mazières et J.-B. Garnier, 1730, in-4°. Pièce.*

(Voyez le nº 1646 ci-dessus.)

1649. Lettre de M. l'évêque d'Auxerre (CH.-GAB. DE CAYLUS) au roi, au sujet du bref qui condamne son Mandement sur la légende de Grégoire VII. (11 février 1730.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1650. Consultation de MM. les avocats du parlement de Paris, au sujet d'un bref de Rome contre le Mandement de M. l'évêque d'Auxerre sur la légende de Grégoire VII. (Signé : DUPERRAY, doyen de MM. les avocats du parlement de Paris, etc. [14 (*sic*, 14) février 1730.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1651. Requête de M. l'évêque d'Auxerre (CH.-GAB. DE CAYLUS), au sujet du bref qui casse, annule, etc., son Mandement sur la légende de Grégoire VII. A nosseigneurs de parlement. — Consultation de MM. les avocats du parlement de Paris, pour M. l'évêque d'Auxerre, au sujet d'un bref de N. S.-P. le pape, du 17 septembre dernier, publié à Rome contre le Mandement que ce prélat a fait à l'occasion de la légende de Grégoire VII. (14 février 1730.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Lettre pastorale de monseigneur l'évêque et comte de Rodez (LA VOVE DE TOUROUVRE, [14 février 1730]).

(Au sujet d'une lettre de soumission du R. P. de Lagorrée, provincial des Jésuites de la province de Toulouse, du 28 janvier 1730.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1652. Lettre de M. l'archevêque de Paris (VINTIMILLE DU LUC) au roi. (8 février 1730.) — Lettre du roi, écrite de la propre main de Sa Majesté, en réponse à la Lettre de M. l'archevêque de Paris. (15 février 1730.) — *Paris, P. Simon, 1730, in-4°. Pièce.*

* Jugement rendu par M. HÉRAULT, lieutenant général de police, et MM. les conseillers au siége présidial du Châtelet, commissaires du Conseil en cette partie, qui condamne le nommé Martin Baudrier, dit Des Chaises, au carcan et en trois ans de bannissement du ressort des parlements de Paris et de Rouen, pour avoir colporté sciemment des ouvrages imprimés et prohibés, au préjudice des défenses portées par l'article second de la Déclaration du roi du 10 mai 1728; et le sieur Neveu, curé de la paroisse de Notre-Dame-des-Champs, près la ville de Rouen, en cinq ans de bannissement du ressort desdits parlements, pour avoir retiré chez lui et fait colporter lesdits ouvrages. Le procureur général de la commission, demandeur et accusateur; Martin Baudrier, dit Des Chaises, conducteur de chevaux; Nicolas Huet, tenant cabaret au hameau du Château-Modole, près Rouen; Pierre Boissel, laboureur et fermier de la terre de Barnaval, près Dieppe; Catherine de Guerriau, veuve de Jean-Baptiste Dubusecq, imprimeur à Dieppe; et Marie Boucher, fille servante de ladite veuve Dubusecq; défendeurs et accusés. Le sieur Neveu, curé de la paroisse de Notre-Dame-des-Champs, près Rouen; Joseph Dubusecq, imprimeur; le frère cadet dudit Dubusecq, et deux quidams; accusés absents. (18 février 1730.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour du parlement, qui déclare abusifs quatre brefs ou décrets au sujet de la légende de Grégoire VII. Du 23 février 1730.

(Voyez *ibidem*.)

* Arrêt de la cour du parlement, qui ordonne qu'un libelle intitulé : Remontrances des fidèles du diocèse de Paris à monseigneur leur archevêque, au sujet de son Ordonnance du 29 septembre 1729, sera lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice. Du 23 février 1730.

(Voyez *ibidem;* et, pour la pièce supprimée, le nº 1637 ci-dessus.)

1653. IIIᵉ Lettre de M. l'évêque de Marseille (DE BELSUNCE) à M. de Montpellier, communiquée au clergé séculier et régulier du diocèse de Marseille pour leur instruction, et servant de réponse à la Lettre pastorale de M. l'évêque de Montpellier au sujet de l'Instruction pastorale de M. l'évêque de Marseille portant condamnation d'un livre intitulé : « Morale chrétienne, rapportée aux instructions que J.-C. nous a données dans l'Oraison dominicale », etc. (7 mars 1730.) — *Paris, Vᵉ Mazières et J.-B. Garnier, 1730, in-4°.*

(Voyez les nᵒˢ 1646 et 1648 ci-dessus.)

1654. Réponse d'un conseiller, faite au nom des catholiques du diocèse de..., à M. l'abbé de***, pour justifier leur séparation de communion d'avec leur évêque et autres communicateurs des hérétiques ou schismati-

ques notoires. (20 mars 1730.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

1655. Lettre de monseigneur l'évêque de Montpellier (COLBERT DE CROISSY) à monseigneur l'évêque de Marseille, en réponse à celle que ce prélat lui a écrite en date du 15 janvier 1730. (24 mars.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 1646 ci-dessus.)

* Déclaration du roi, par laquelle le roi explique de nouveau ses intentions sur l'exécution des bulles des papes données contre le jansénisme et sur celle de la constitution *Unigenitus*. Donnée à Versailles le 24 mars 1730.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL CANGÉ, *Mélanges historiques et administratifs*, boîte 1 (*bis*), pièce 76, division LÉGISLATION.)

1656. Mémoire sur la Déclaration du roi du 24 mars 1730. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL CANGÉ, *Mélanges historiques et administratifs*, boîte 1 *bis*, pièce 77, division LÉGISLATION.)

1657. Très-humbles Remontrances du parlement de Bretagne sur la Déclaration du 24 mars 1730. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1658. Les très-humbles Remontrances faites au roi par Son Altesse feu M. DE LORRAINE, évêque de Bayeux, au sujet de l'arrêt du Conseil, du 24 septembre 1724, qui condamne à être supprimée et lacérée une ordonnance de ce même prélat contre deux Catéchismes séditieux répandus dans son diocèse. (15 avril 1730.) — *(S. l.,) 1730, in-4°. Pièce.*

1659. Arrêtés de MM. du parlement, au sujet de la Déclaration du 24 mars 1730, et du lit de justice du 3 avril suivant. (19-24 avril.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL CANGÉ, *Mélanges historiques et administratifs*, boîte 1 *bis*, pièce 78, division LÉGISLATION.)

1660. Justification de MM. les curés de Paris, contre la Lettre de M. l'archevêque au roi en date du 8 février 1730. (Avril 1730.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Instruction pastorale de monseigneur l'archevêque-prince d'Embrun (GUÉRIN DE TENCIN), dans laquelle il réfute les fausses conséquences que les appelants prétendent tirer de la diversité des opinions sur l'expression Règle de foi, par rapport à la constitution. (2 mai 1730.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Arrêt de la cour du parlement, qui ordonne la suppression d'une thèse. Du 10 mai 1730.

(Au sujet de certaines propositions y contenues et contraires aux quatre articles de 1682.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour du parlement, qui supprime une thèse soutenue en Sorbonne le 8 mai 1730. Du 17 mai 1730.

(Même sujet.)

(Voyez *ibidem*.)

1661. Relation de ce qui s'est fait au parlement de Rouen, au sujet de la nouvelle Déclaration du roi, depuis le 28 avril jusqu'au 19 mai 1730. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1662. Seconde Lettre de monseigneur l'évêque de Montpellier (COLBERT DE CROISSY) à monseigneur l'évêque de Marseille, en réponse à celle que ce prélat lui a écrite en date du 1er février 1730. (26 mai 1730.) — — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 1648 ci-dessus.)

* Arrêt de la cour de parlement, qui ordonne la suppression d'une thèse. Du 30 mai 1730.

(Condamnation d'une thèse contraire aux déclarations sur l'autorité du pape et la supériorité des conciles généraux, soutenue, le 22 mars 1730, au Collége Louis-le-Grand.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

1663. Mémoire, ou Requête présentée à Sa Majesté. (Mai 1730.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1664. Très-humbles Supplications présentées au roi par la Faculté de théologie de Paris, au sujet d'un Arrêt rendu par le parlement le 17 mai 1730 (1er juin 1730); et la Lettre de M. le comte DE MAUREPAS, secrétaire d'État, écrite en réponse par ordre de Sa Majesté (2 juin). — *Paris, Ve Mazières et J.-B. Garnier, 1730, in-4°. Pièce.*

1665. A nos seigneurs, nos seigneurs les prélats assemblés à Paris. (Signé : GRAINDORGE, prêtre de l'Oratoire. [12 juin 1730.]) — *Caen, J. Poisson, in-4°. Pièce.*

(Rétractation de son appel de la bulle *Unigenitus*.)

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-4°. Pièce.*

1666. Sixième Lettre de M. l'archevêque d'Embrun (GUÉRIN DE TENCIN) à M. l'évêque de Senez, communiquée aux ecclésiastiques du diocèse d'Embrun pour leur instruction. (20 juin 1730.) — *Grenoble, P. Faure, 1730, in-4°. Pièce.*

(Voyez les n°s 1608, 1619, 1628 et 1647 ci-dessus.)

1667. Troisième Lettre de monseigneur l'évêque de Montpellier (COLBERT DE CROISSY) à monseigneur l'évêque de Marseille, en réponse à celle que ce prélat lui a écrite en date du 7 mars 1730. (3 juillet.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 1653 ci-dessus.)

1668. Mémoire sur les Très-humbles Supplications présentées au roi par la nouvelle Faculté de théologie de Paris, au sujet de l'Arrêt du parlement, le 17 mai 1730. (11 juillet 1730.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 1664 ci-dessus.)

1669. Mémoire pour les doyen, syndic et docteurs de la Faculté de théologie de Paris. (Signé : L. DE ROMI-

GNY, syndic.) — *Paris, Vᵉ Mazières et J.-B. Garnier, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

1670. Avis aux fidèles de l'Église de Paris, sur ce qu'ils ont à craindre de la part des confesseurs qui acceptent la constitution *Unigenitus.* (Juillet 1730.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Jugement rendu par M. HERAULT, conseiller d'État, lieutenant général de police, et MM. les conseillers au siége présidial du Châtelet, commissaires du Conseil en cette partie, qui condamne François Le Tellier, libraire et imprimeur à Mantes; Jacques-Claude Desroques, Guillaume-Joseph Namur et Antoine-Joseph Wantier, dit Bajazet, trois de ses compagnons imprimeurs, à être attachés au carcan en place de Grève, et ledit Le Tellier en trois ans de bannissement hors du ressort du parlement de Paris; pour avoir imprimé plusieurs ouvrages prohibés touchant les disputes présentes en matière de religion, au préjudice des défenses portées par l'article 2 de la Déclaration du roi du 1ᵉʳ mai 1728. Le procureur général de la commission, demandeur et accusateur. Jacques-Claude Desroques, compagnon imprimeur, compositeur; Guillaume-Joseph Namur, aussi compagnon imprimeur compositeur; Antoine-Joseph Wantier, dit Bajazet, compagnon imprimeur travaillant à la presse; Louis Morelle, apprentif imprimeur; Claude de Hansy, marchand libraire à Paris; Charles Pigeon, vendant des livres à Versailles; Jean-Baptiste Machuel, marchand libraire imprimeur à Rouen; André Morin, marchand libraire à Paris; et Jacques-Philippe-Charles Osmont, aussi marchand libraire et imprimeur à Paris; défendeurs et accusés. François Letellier, libraire et imprimeur à Mantes; Robert Machuel, libraire et imprimeur à Rouen; et les nommés Biot et Alinne, compagnons imprimeurs, accusés absents. Du 3 août 1730.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Instruction pastorale et ordonnance de monseigneur l'archevêque d'Embrun (GUÉRIN DE TENCIN), portant défense de lire et de garder divers écrits publiés sous le nom de M. l'évêque de Montpellier. (10 août 1730.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1671. Lettre de M. l'évêque d'Auxerre (CH.-GAB. DE CAYLUS) à monseigneur l'archevêque de Paris, président de l'Assemblée générale du clergé de France. (18 août 1730.) — Lettre de M. l'évêque d'Auxerre à messeigneurs les archevêques et autres députés de l'Assemblée générale du clergé de France. (18 août 1730.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1672. Quatrième Lettre de M. l'évêque de Marseille (DE BELSUNCE) à M. l'évêque de Montpellier, communiquée au clergé séculier et régulier du diocèse de Marseille pour leur instruction, et servant de réponse à la Lettre que monseigneur l'évêque de Montpellier lui a écrite en date du 24 mars 1730. (25 août 1730.) — *Paris, Vᵉ Mazières et J.-B. Garnier, 1730, in-4°. Pièce.*

(Voyez les nᵒˢ 1646, 1648 et 1653 ci-dessus.)

1673. Mémoire pour les sieurs Samson, curé d'Olivet; Coüet, curé de Darvoi; Gaucher, chanoine de Jargeau, diocèse d'Orléans; et autres ecclésiastiques de différents diocèses, appelants, comme d'abus, contre M. l'évêque d'Orléans, et autres archevêques et évêques de différents diocèses, intimés, sur l'effet des arrêts des parlements, tant provisoires que définitifs, en matière d'appel, comme d'abus, des censures ecclésiastiques. (Signé : LE ROY, etc. [27 juillet et 7 septembre 1730.]) — *Paris, imp. de P.-C. Lottin, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

1674. Très-humbles Remontrances du parlement de Toulouse au roi, sur l'évocation du procès du sieur Le Noir avec M. l'évêque de Montpellier. (11 septembre 1730.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1675. Réflexions sur un endroit important de la Harangue faite au roi à Versailles, le 17 septembre 1730, par M. l'évêque de Nîmes, pour la clôture de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris au couvent des Augustins. (1ᵉʳ octobre 1730.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez ci-après, pour la Harangue de l'évêque de Nimes, la section *Actes du clergé.*)

1676. Lettre de Son Altesse éminentissime monseigneur le cardinal DE ROHAN, évêque et prince de Strasbourg, grand aumônier de France, etc., écrite à M. de Romigny, syndic de la Faculté de théologie de Paris, portant approbation des actes que ladite Faculté a faits pour faire observer et exécuter la constitution *Unigenitus.* (2 octobre 1730.) — *Paris, Vᵉ Mazières et J.-B. Garnier, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

1677. Discours que prononça M. PARQUET dans la salle de l'archevêché le jour qu'il prit le bonnet de docteur. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Latin-français. — Contre la constitution *Unigenitus.* — Réimpression d'un Discours prononcé par l'auteur en faveur de la constitution, le 21 octobre 1730.)

1678. Lettre de monseigneur l'ancien évêque d'Apt (FORESTA DE COLONGNE) à monseigneur l'évêque de Montpellier, en réponse d'une Lettre pastorale qu'il a faite contre son Codicille. (25 octobre 1730.) — *Marseille, J.-P. Brébion, (s. d.,) in-12.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, rendu au sujet d'un écrit intitulé : « Mémoire pour les sieurs Samson, curé d'Olivet; Couët, curé de Darvoi; Gaucher, chanoine de Jargeau, diocèse d'Orléans; et autres ecclésiastiques, appelants, comme d'abus, contre M. l'évêque d'Orléans, et autres archevêques et évêques de différents diocèses, intimés, sur l'effet des arrêts des parlements, tant provisoires que définitifs, en matière d'appel, comme d'abus, des censures ecclésiastiques ». Du 30 octobre 1730.

(Voyez la division LÉGISLATION; et, pour le Mémoire, le nᵒ 1673 ci-dessus.)

1679. Requête de MM. les avocats du parlement de Paris, au sujet de l'Arrêt du Conseil d'État du roi du 30 octobre 1730. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui confirme et autorise la délibération de l'Assemblée générale du clergé de France au sujet de la somme de quatre millions de livres de don gratuit accordé à Sa Majesté. Du 12 novembre 1730.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

1680. Lettre de nosseigneurs les cardinaux DE BISSY et DE FLEURY à la Faculté de théologie de Paris. (12 novembre 1730.) — *Paris, Vᵉ Mazières et J.-B. Garnier, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Latin-français. — Félicitation à la Faculté sur son acceptation de la bulle *Unigenitus*.)

* Mandement de monseigneur l'évêque-duc de Laon (ÉT.-JOS. DE LA FARE)... sur la soumission due à la constitution *Unigenitus*, sur la fidélité indispensable des sujets envers leur souverain, et sur les droits sacrés de l'épiscopat. (13 novembre 1730.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Instruction pastorale de monseigneur l'évêque d'Évreux (JEAN LE NORMAND), au sujet de la Consultation des cinquante avocats du parlement de Paris, du 30 octobre 1727, contre le Concile d'Embrun. (15 novembre 1730.)

(Voyez *ibidem*.)

1681. Lettre de M. l'évêque de Nismes (ROUSSEAU DE LA PARISIÈRE) à Son Éminence M. le cardinal de Fleury, ministre d'État. (18 novembre 1730.) — *Paris, Vᵉ Mazières et J.-B. Garnier (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Justification de sa Harangue au roi faite au nom de l'Assemblée du clergé. — Voyez le n° 1675 ci-dessus.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, rendu au sujet d'une déclaration donnée, suivant l'Arrêt du 30 octobre dernier, par quarante avocats au parlement de Paris, etc. Du 25 novembre 1730.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Lettre pastorale de monseigneur l'évêque de Montpellier (COLBERT DE CROISSY) au clergé et aux fidèles de son diocèse, au sujet de la Lettre écrite au roi par l'Assemblée générale du clergé de France en date du 11 septembre 1730. (30 novembre 1730.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1682. Mémoire sur un endroit de la Lettre de l'Assemblée générale du clergé de France au roi, dans lequel on prétend réfuter la distinction de la double autorité de juridiction et de persuasion fondée sur la certitude de la tradition de l'Église, établie par M. l'évêque de Montpellier dans sa Lettre au roi sur la légende de Grégoire VII. (Novembre 1730.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1683. Le Triomphe des appelants sur l'autorité de l'Église. Lettre de M ** à M **. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

1684. Epistola illustrissimi et reverendissimi episcopi et comitis valentinensis, sacræ Facultatis parisiensis doctoris (ALEXANDRI MILON), ad dominum de Romigny, ejusdem sacræ Facultatis syndicum. (1 decembris 1730.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet de la révocation de l'appel interjeté par la Faculté de la constitution *Unigenitus*.)

1685. Lettre de Mʳ ** à un ami, sur la déclaration des quarante avocats au parlement de Paris rapportée dans l'Arrêt du Conseil d'État du roi du 25 novembre 1730. (2 décembre 1730.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Mandement de monseigneur l'évêque de Luçon (RABUTIN DE BUSSY), pour la publication des nouvelles conférences ecclésiastiques de son diocèse. Avec une Instruction sur la matière de l'Église. (7 décembre 1730.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1686. Sixième Lettre de M. l'évêque de Marseille (DE BELSUNCE) à M. l'évêque de Montpellier, communiquée au clergé séculier et régulier du diocèse de Marseille pour leur instruction; et servant de réponse à la Lettre que M. l'évêque de Montpellier lui a écrite en date du 3 juillet 1730. (10 décembre 1730.) — *Paris, Vᵉ Mazières et J.-B. Garnier, 1731, in-4°. Pièce.*

(Voyez les nᵒˢ 1646, 1648, 1653 et 1672 ci-dessus.)

1687. IVᵉ Lettre de monseigneur l'évêque de Montpellier (COLBERT DE CROISSY) à monseigneur l'évêque de Marseille, en réponse à celle que ce prélat lui a écrite en date du 25 août 1730. (11 décembre 1730.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 1667 ci-dessus.)

* Mandement de monseigneur l'archevêque-prince d'Embrun (GUERIN DE TENCIN), portant condamnation d'un écrit signé par 40 avocats, et intitulé : « Mémoire pour les sieurs Samson, curé d'Olivet; Coüet, curé d'Arvoi; Gaucher, chanoine de Jargeau, diocèse d'Orléans; et autres ecclésiastiques de différents diocèses, appelants, comme d'abus, contre M. l'évêque d'Orléans, et autres archevêques et évêques de différents diocèses, intimés, sur l'effet des arrêts des parlements, tant provisoires que définitifs, en matière d'appel, comme d'abus, des censures ecclésiastiques ». (16 décembre 1730.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE; et, pour le Mémoire condamné, le n° 1673 ci-dessus.)

1688. Lettre circulaire des religieuses de La Visitation-Sᵗᵉ-Marie de la ville de Castellanne, diocèse de Sénez, à tous les monastères de leur Institut. (Signé : Sœur CLAIRE-THÉRÈSE LEMORE, supérieure, etc. [28 décembre 1730.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Avis de leur retour dans leur monastère.)

* Traités de piété, composés par M. HAMON pour l'instruction et la consolation des religieuses de P.-R. à

l'occasion des différentes épreuves auxquelles elles ont été exposées. *(1730.)*

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

1689. Très-humbles Remontrances de plusieurs religieux Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur à Son Éminence monseigneur le cardinal de Bissy, à M. l'archevêque d'Embrun, et à MM. les évêques de Saint-Flour, d'Amiens, de Saint-Malo, d'Angers (M. Poncet), de Soissons (M. Languet), de Québec, de Xaintes, de Laon, d'Alet, de Saint-Pons, de Bayonne, et de Séez. Au sujet des approbations qu'ils ont données à la Seconde Lettre de D. Vincent Tuillier, dans laquelle ces quatorze prélats ont autorisé par leurs suffrages : I° une acceptation feinte, simulée et frauduleuse de la constitution *Unigenitus;* II° plusieurs erreurs contraires aux saintes Écritures et à la tradition; III° des semences et des déclarations de schisme dans l'Église de France; IV° des calomnies atroces contre des évêques et des personnes les plus respectables; V° plusieurs absurdités et contradictions. — *(S. l.,) 1731, in-4°.*

(Voyez le n° 1476 ci-dessus.)

* Ordonnance et instruction pastorale de monseigneur l'archevêque de Paris (Vintimille Du Luc), portant condamnation d'un écrit qui a pour titre : « Mémoire pour les sieurs Samson, curé d'Olivet, etc.; et autres ecclésiastiques de différents diocèses, appelants, comme d'abus ». (10 janvier 1731.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE; et, pour le Mémoire condamné, le n° 1673 ci-dessus.)

* Arrêt de la cour de parlement, qui condamne un libelle intitulé : « Avis aux fidèles de l'Église de Paris, sur ce qu'ils ont à craindre de la part des confesseurs qui acceptent la constitution *Unigenitus* », à être lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice. Du 12 janvier 1731.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour la pièce supprimée, le n° 1670 ci-dessus.)

* Instruction pastorale de monseigneur l'archevêque-prince d'Embrun (Guerin de Tencin), sur un écrit signé par 40 avocats, et intitulé : « Mémoire pour les sieurs Samson, curé d'Olivet... appelants, comme d'abus... ». (26 janvier 1731.

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Arrêt de la cour du parlement, qui condamne un imprimé intitulé : « Lettre de M. l'ancien évêque d'Apt», à être lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice; et ordonne que deux imprimés, l'un intitulé : « Instruction pastorale », et l'autre : « Mandement de M. l'archevêque d'Embrun », seront supprimés. Du 29 janvier 1731.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour les ouvrages supprimés, le n° 1678, l'article à * après le n° 1687 et le 3e article à * après le n° 1689 ci-dessus.)

1690. Lettre à M. Gilbert de Voisins, avocat général au parlement de Paris. — Remarques sur le discours de l'avocat général du parlement de Paris contre le Mandement et l'Instruction pastorale de M. l'archevêque d'Embrun. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la cour du parlement, qui condamne un libelle à être lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice. Du 31 janvier 1731.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour la pièce supprimée, le n° 1654 ci-dessus.)

1691. La Cause de l'État abandonnée par le clergé de France, ou Réflexions sur la Lettre de l'Assemblée du clergé au roi du 11 septembre 1730. (1er février 1731.) *(S. l. n. d.,) in-4°.*

1692. Arrêté du parlement de Paris (16 décembre 1730), et Remontrances au roi (9 février 1731), au sujet des évocations au Conseil, de la Déclaration du 24 mars 1730, de la Lettre de l'Assemblée du clergé à Sa Majesté, et de la Harangue de M. de Nîmes; avec la Réponse, faite au nom du roi, aux dites Remontrances, et l'Arrêté du parlement au sujet de la Réponse. — *(S. l.,) 1731, in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la cour du parlement, qui condamne plusieurs feuilles intitulées : « Nouvelles ecclésiastiques, ou Mémoires pour servir à l'histoire de la constitution », etc., à être lacérées et brûlées par l'exécuteur de la haute justice. Du 9 février 1731.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et précédemment, pour le journal supprimé, tome IV, page 457, nos 1-6.)

* Lettre pastorale de monseigneur l'évêque de Montpellier (Colbert de Croissy, [10 février 1731]).

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Arrêt de la cour de parlement, qui reçoit le procureur général du roi appelant, comme d'abus, d'un Mandement de M. l'évêque de Laon du 13 novembre 1730, et fait défenses de répandre, débiter ou autrement distribuer aucun exemplaire dudit Mandement. Du 20 février 1731.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

1693. Seconde Lettre à M. Gilbert de Voisins, avocat général au parlement de Paris, sur son plaidoyer contre le Mandement de M. l'évêque de Laon. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 1690 ci-dessus.)

* Lettre pastorale de monseigneur l'évêque-duc de Laon (Ét.-Jos. de La Fare)... au sujet de l'Arrêt du parlement, du 20 février 1731, sur son Mandement du 13 novembre 1730, aux doyens, curés, vicaires et autres prêtres, tant séculiers que réguliers, approuvés pour la confession dans son diocèse. (24 février 1731.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Arrêt de la cour de parlement, qui ordonne la

suppression d'un écrit intitulé : « Lettre pastorale de M. l'évêque de Laon, au sujet de l'Arrêt du 20 février 1731 », daté du 24 du même mois. Du 2 mars 1731.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour du parlement, qui reçoit le procureur général du roi appelant, comme d'abus, de l'Ordonnance et instruction pastorale de M. l'archevêque de Paris du 10 janvier 1731. Du 5 mars 1731.

(Voyez *ibidem.*)

* Mandement et instruction pastorale de monseigneur l'archevêque-duc de Cambray (CH. DE SAINT-ALBIN), portant condamnation d'un écrit qui a pour titre : « Mémoire pour les sieurs Samson, curé d'Olivet; Couet, curé de Darvoi... et autres ecclésiastiques de différents diocèses, intimés; sur l'effet des arrêts des parlements, tant provisoires que définitifs, en matière d'appel, comme d'abus, des censures ecclésiastiques ». (6 mars 1731.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE; et, pour le Mémoire condamné, le n° 1673 ci-dessus.)

* Arrêt rendu au Conseil d'État du roi, à l'occasion des disputes qui se sont élevées au sujet des deux puissances, etc. Du 10 mars 1731.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

1694. Difficulté proposée à Mgr l'archevêque de Paris au sujet de l'acceptation de la constitution *Unigenitus*, par un ecclésiastique du même diocèse. (12 mars 1731.) — *(S. l.,) 1731, in-4°. Pièce.*

* Jugement rendu en la chambre de la commission par M. HÉRAULT, conseiller d'État, lieutenant général de police, et MM. les conseillers au siége présidial du Châtelet de Paris, commissaires du Conseil en cette partie, qui condamne Antoine Patron et Jean-Joseph Grillot, dit La Planche, à être attachés au carcan, pour avoir, par ledit Patron, imprimé plusieurs ouvrages prohibés touchant les disputes présentes en matière de religion, au préjudice des défenses portées par la Déclaration du roi du 10 mai 1728, et ledit Grillot, dit La Planche, travaillé et contribué à l'impression desdits ouvrages; et les nommés Marie-Anne Mothron et Pierre Depréaux au blâme, pour avoir, ladite Mothron, travaillé à l'impression desdits ouvrages, et, ledit Depréaux, facilité et favorisé sciemment lesdites impressions dans une maison qu'il avait louée à cet effet rue de la Clef, faubourg Saint-Marcel. Le procureur général de la commission demandeur et accusateur; Antoine Patron, maître fourbisseur à Paris; Marie-Anne Mothron, sa femme; Jean-Joseph Grillot, dit La Planche; Charles-Pierre Depréaux; et Michel Aubert, gagne-deniers, défendeurs et accusés. La nommée Théodon et un quidam, grand homme brun, âgé d'environ quarante ans, accusés absents. Du 13 mars 1731.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Lettre pastorale de monseigneur l'évêque de Sées (JACQ.-CH.-ALEXAN. LALLEMANT) adressée aux fidèles de son diocèse. (23 mars 1731.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Huitième Lettre pastorale de monseigneur JEAN-JOSEPH LANGUET, évêque de Soissons, nommé à l'archevêché de Sens, au clergé et au peuple du diocèse de Soissons, contenant une réponse : 1° à l'Instruction pastorale de monseigneur l'évêque de Senez, sur l'autorité infaillible de l'Église, donnée en 1728; 2° à plusieurs Lettres de monseigneur l'évêque de Montpellier adressées à M. l'évêque de Soissons; 3° à la Lettre dudit seigneur évêque de Montpellier, datée du 31 décembre 1729, adressée au roi, au sujet de la légende de Grégoire VII; 4° à l'instruction pastorale du même prélat, datée du mois de novembre 1730, au sujet de la Lettre de l'Assemblée du clergé de France; et à quelques autres écrits et libelles anonymes publiés contre la constitution *Unigenitus* et contre les ouvrages de M. l'évêque de Soissons. Donnée pour la défense de ladite constitution. (25 avril [*sic*, mars] 1731.)

(Voyez *ibidem.*)

* Instruction pastorale de monseigneur l'évêque-duc de Laon, second pair de France, comte d'Anisy, etc. (ÉT.-JOS. DE LA FARE), contre les réquisitoires de M. Gilbert, avocat général, au sujet de son Mandement, de sa Lettre pastorale, et de l'Instruction pastorale de M. l'archevêque de Paris qu'il a adoptée. (1er avril 1731.)

(Voyez *ibidem.*)

1695. Réflexions sur le projet de cassation de l'arrêt du parlement rendu à l'occasion de la dame Dupleix d'Orléans. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Refus de sacrements.)

1696. Lettre de M. le coadjuteur d'Orléans (NICOLAS DE PARIS) à monseigneur le cardinal de Fleuri. Du 29 avril 1731. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1697. Mémoire pour le sieur de Rougemont, ecclésiastique, accusé; contre M. le procureur général, accusateur. (Signé : LE ROY fils, avocat.) — *Paris, imp. de P.-N. Lottin, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Distribution des « Nouvelles ecclésiastiques » et autres écrits jansénistes. — Suivi d'une Consultation en date du 21 mai 1731.)

1698. Requête en nullité de l'emprisonnement du sieur DE ROUGEMONT et à fin de décharge de son accusation. A nosseigneurs de parlement en la grand' chambre. — *(Paris,) imp. de N. Lottin, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

* Extrait des registres du Conseil d'État. (26 mai 1731.)

(Refus de sacrements.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt de la cour du parlement, qui supprime un écrit imprimé intitulé : « Lettre de M. le coadjuteur d'Orléans à monseigneur le cardinal de Fleury », le 29 avril 1731. Du 19 juin 1731.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour la Lettre supprimée, le n° 1696 ci-dessus.)

1699. Lettre de monseigneur l'évêque de Senez aux religieuses de ***. (Signé : JEAN [SOANEN], évêque de Senez, prisonnier de Jésus-Christ. [24 juin 1731.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1700. Lettre de M. **** à un de ses amis, touchant les informations qui se font à l'officialité de Paris au sujet du miracle arrivé, le 3 novembre 1730, en la personne d'Anne Lefranc. (30 juin 1731.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1701. Dissertation sur les miracles, et en particulier sur ceux qui ont été opérés au tombeau de M. de Pâris, en l'église de S.-Médard de Paris, avec la Relation et les preuves de celui qui s'est fait, le 3ᵉ novembre 1730, en la personne d'Anne Le Franc, de la paroisse de S.-Barthélemy. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *1731.* — *(S. l.,) in-4°. Pièce.*

1702. Lettre de monseigneur l'évêque de Senez à M. de Rougemont, pour lors prisonnier à la Conciergerie. En date du 1ᵉʳ juillet 1731. (Signé : JEAN [SOANEN], évêque de Senez, *vinctus Christi Jesu*, c'est-à-dire prisonnier de Jésus-Christ.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1703. Essai d'un parallèle du temps de Jésus-Christ et des nôtres; pour servir d'instruction et de consolation dans les grandes épreuves au milieu desquelles nous vivons. Première Partie. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

* Introduction abrégée à l'intelligence des prophéties de l'Écriture, par l'usage qu'en fait S. Paul dans l'épître aux Romains. Où l'on établit des principes sur les divers sens des Écritures et sur les motifs de consolation qu'on y trouve pour les temps des grandes épreuves. *(1731.)*

(Voyez la division ÉCRITURE SAINTE.)

1704. Plan d'étude au sujet des contestations importantes qui agitent aujourd'hui l'Église universelle. — *(S. l. n. d.,) in-fol. plano.*

(Texte gravé.)

1705. Lettre de plusieurs curés, chanoines, et autres ecclésiastiques du diocèse de Sens, à monseigneur leur archevêque. Du 1ᵉʳ juillet 1731. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet de divers passages d'une de ses instructions pastorales.)

1706. Lettre d'un très-grand nombre de curés, chanoines, et autres ecclésiastiques à monseigneur l'évêque d'Auxerre. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet de la Lettre cataloguée sous le n° précédent.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, concernant le refus des sacrements. Du 6 juillet 1731.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne la suppression d'un écrit ayant pour titre, d'un côté : « Lettre du parlement de Bordeaux au roi »; et de l'autre : « Réflexions sur cette Lettre », etc. Du 8 juillet 1731.

(Voyez *ibidem.*)

1707. Lettre à M. de Combabessouse, conseiller au parlement de Bordeaux. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1708. Entretien d'un magistrat du parlement de Bordeaux avec un théologien, sur une thèse soutenue aux Minimes de cette ville; et la déclaration que le parlement a exigée du soutenant à ce sujet. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1709. Lettre de M. l'archevêque d'Embrun (GUÉRIN DE TENCIN) à monseigneur le cardinal de Rohan. (9 juillet 1731.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Contre les prétentions du parlement.)

* Arrêt de la cour du parlement, qui ordonne qu'un écrit intitulé : « Seconde Lettre à M. Gilbert de Voisins, avocat général au parlement », etc., sera lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice. Du 14 juillet 1731.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour la Lettre supprimée, le n° 1693 ci-dessus.)

* Mandement de monseigneur l'archevêque de Paris (VINTIMILLE DU LUC), au sujet d'un écrit qui a pour titre : « Dissertation sur les miracles, et en particulier sur ceux qui ont été opérés au tombeau de M. de Pâris en l'église de S.-Médard de Paris... ». (15 juillet 1731.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE; et, pour la Dissertation condamnée, le n° 1701 ci-dessus.)

1710. Remontrances du parlement de Paris au roi, au sujet de la cassation de son Arrêt, du 28 avril 1731, concernant M. l'évêque d'Orléans. (24 juillet.) — *(S. l.,) 1731, in-4°. Pièce.*

1711. Lettre à M. ***, au sujet du concours qui se fait à S.-Médard, et d'un écrit intitulé : « Dissertation sur les miracles, et en particulier sur ceux qui ont été opérés au tombeau de M. de Pâris en l'église de S.-Médard de Paris... » (25 juillet 1731.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 1701 ci-dessus.)

1712. Lettre d'un théologien à son ami, au sujet du dernier Mandement de monseigneur l'archevêque. (26 juillet 1731.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le 2ᵉ article à * après le n° 1709 ci-dessus.)

* Le Remercîment et la harangue des paysans de Sarcelles à monseigneur de Vintimille, leur archevêque, avec les réflexions des mêmes paysans sur l'Arrêt du parlement d'Aix, et le brevet de Momus pour douze juges du même parlement. *(1731).*

(Voyez la division POÉSIE.)

* Histoire véritable. 1731. — Lucifer dédommagé. — Mandement du dieu MOMUS au sujet des miracles de M. de Pâris. — Catéchisme, en vers, selon la morale pratique des Jésuites, avec une Ode et deux Prophéties

où l'on peut voir les sources du molinisme, et la chute prochaine de ses puissants protecteurs.

(Voyez *ibidem.*)

1715. (Épitaphe pour le diacre Pâris, commençant par ces mots :) Satis vixit, qui, quod vixit, religioni Deoq. vixit. Hic jacet Franciscus de Pâris, diaconus parisinus... — *(S. l. n. d.,) in-fol. plano.*

(Gravé.)

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-fol. plano.*

1714. Épitaphe de M. de Pâris, diacre, mort en odeur de sainteté, le 1ᵉʳ mai 1727, âgé de 37 ans; enterré à St.-Médard à Paris. — *(S. l. n. d.,) in-fol. plano.*

(Traduction en vers du nº précédent. — Gravé. — On lit au bas : « Miracle de Mˡˡᵉ Du Boier, opéré par l'intercession du bienheureux Pâris, le 26 juillet 1731 ». — En tête, une vignette relative à ce miracle.)

1715. Épitaphe du Sʳ François de Pâris. — *(S. l. n. d.,) in-fol. plano.*

(Texte gravé. — Autre traduction de l'avant-dernier numéro.)

1716. (Recueil de 18 vignettes, gravées et numérotées, sur la vie, la mort et les miracles du diacre Pâris, avec légendes et prières; la première de ces vignettes, représentant son médaillon et ses armes avec cette légende :) Dieu lui a donné une gloire égale à celle des saints, et il l'a rendu grand et redoutable à ses ennemis. *Eccles.* 45, v. 5. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

1717. Testament de feu FRANÇOIS DE PARIS, diacre, ci-devant supérieur des clercs de la paroisse de S.-Cosme, lequel donne une juste idée de ses mœurs comme de ses dernières volontés. — *Liége, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Gravé.)

1718. Prière en l'honneur du bienheureux François de Pâris. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1719. Prière en l'honneur du bienheureux François de Pâris. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Deux Prières sous ce titre, toutes deux différentes de la précédente.)

1720. Gémissements sur la destruction de Port-Royal et sur les maux présents de l'Eglise. — Prière en l'honneur du B. Louis-Firmin Tournus. — Prière en l'honneur du bienheureux François de Pâris. — Prière en l'honneur des saints et saintes de Port-Royal. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

1721. Élévation de cœur à Dieu sur les maux de l'Église, et sur les merveilles qui s'opèrent au tombeau du bienheureux de Pâris. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* Hymnes en l'honneur du bienheureux François de Pâris, diacre du diocèse de Paris.

(Voyez la division POÉSIE.)

* In honorem divi Paridis. Hymnus. A la gloire du bienheureux Pâris. Hymne.

(Voyez *ibidem.*)

1722. Prière à Dieu par l'intercession du B. François Pâris, diacre de Paris. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-12. Pièce.*

1723. Prière d'un malade, qui demande à Dieu sa guérison par l'intercession du S. diacre M. Pâris. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

A. — *(S. d.)*... du B. François de Pâris. — *(S. l.,) in-4°. Pièce.*

* Prières extraites du règlement de vie de M. de Pâris.

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

* Instruction familière de M. DE PARIS, sur la nécessité de lire l'Écriture Sainte, dressée en faveur des enfants de la paroisse de Boissi.

(Voyez *ibidem.*)

1724. La Vie de M. de Pâris, diacre. — *Bruxelles, Foppens, M. D. CC. XXI.* (sic, *1731,*) *in-12.*

(Par DUGUET, et CHARPENTIER, curé de St-Leu, d'après la Préface du nº 1727 ci-après; et par le P. BOYER, d'après Barbier. — Le titre courant porte : *La Vie d'un parfait ecclésiastique.*)

1725. La Vie de M. François de Pâris, diacre. — *(S. l.,) 1731, in-8°.*

(Extrait du nº précédent.)

1726. Vie de M. de Pâris, diacre du diocèse de Paris. — *En France, 1731, in-12.*

(Par BARTHÉLEMY DOYEN, d'après le P. Lelong.)

A. — *1732. — En France, in-12.*
B. — *1733. — En France, in-12.*
C. — *1738. — En France, in-12.*

1727. Relation des miracles de S. Pâris, avec un Abrégé de la vie du saint, et un dialogue sur les neuvaines. Troisième édition, augmentée d'une chanson nouvelle, avec des remarques critiques, savantes et historiques, par le docteur MATHANASIUS. — *Bruxelles, à l'enseigne de la Vérité, 1731, in-8°.*

1728. Relation des miracles de M. Pâris, avec un Abrégé de sa vie, et un dialogue sur les neuvaines; seconde édition, augmentée de pièces curieuses et édifiantes, de litanies et de cantiques spirituels en l'honneur du B. diacre. — *Utrecht, à l'enseigne de la Vérité, 1732, in-8°.*

(Même ouvrage que le précédent.)

1729. L'Apothéose de l'abbé Pâris, raconté en détail par le fidèle témoin VIFVINFROS. — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

1730. Mémoire présenté au roi par l'archevêque de Paris (VINTIMILLE DU LUC), au sujet de l'Arrêt du parlement, du 5 mars 1731, qui reçoit le procureur du roi appelant, comme d'abus, de son Ordonnance et instruction pastorale du 10 janvier dernier. Avec l'Arrêt du Conseil d'État rendu en conséquence. (30 juillet 1731.) — *Paris, P. Simon, 1731, in-4°.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, par lequel Sa Majesté évoque à sa personne la connaissance de l'appel, comme d'abus, interjeté par son procureur général au parlement de Paris, et reçu par l'Arrêt du 5 mars, au

sujet de l'Ordonnance du sieur archevêque de Paris du 10 janvier dernier; et permet Sa Majesté de faire distribuer la dite Ordonnance, etc. Du 30 juillet 1731.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

1731. Remontrances du parlement de Paris au roi, au sujet de l'Arrêt du Conseil d'État, du 30 juillet 1731, qui évoque la connaissance de l'appel, comme d'abus, interjeté par M. le procureur général, de l'Ordonnance de M. l'archevêque de Paris, du 10 janvier de la même année, qui condamne le Mémoire des XL avocats. — *(S. l.,) 1731, in-4°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 1, porte : *Très-humbles et très-respectueuses Remontrances que présentent au roi... les gens tenant sa cour de parlement.*)

1732. Relation du miracle opéré sur un jeune savoyard âgé de seize ans, extraite de la lettre de M. le duc DE CHATILLON à madame ***, religieuse***. (6 août 1731.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1733. Déclaration faite par GABRIELLE GAUTIER, veuve de Pierre DE LORME, des dispositions dans lesquelles elle est allée au tombeau de M. de Pâris. (7 août 1731.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1734. Acte passé devant notaire, au sujet de Gabrielle Gautier, veuve de Pierre de Lorme, frappée de paralysie au tombeau de M. l'abbé de Pâris. (7 août 1731.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Même pièce que le n° précédent.)

1735. Requête présentée à monseigneur l'archevêque par les curés de Paris, au sujet des miracles qui s'opèrent au tombeau de M. l'abbé de Pâris. (Signé : DESMOULINS, etc. [13 août 1731.])— *Paris, 1731, in-4°. Pièce.*

1736. Réponse de M. l'archevêque aux 24 curés de Paris qui l'ont sommé de vérifier et de publier les miracles du sieur Pâris. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Pièce supposée.)

* Arrêt de la cour de parlement, qui ordonne la suppression d'une thèse soutenue en Sorbonne. Du 14 août 1731.

(Au sujet d'une thèse, du 7 août, intitulée : *Innocentiæ vindici quæstio theologica*, et considérée comme contraire aux maximes du royaume.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Lettre pastorale de monseigneur l'archevêque de Sens (LANGUET DE GERGY)... à tous les curés et autres ecclésiastiques du diocèse de Sens, à l'occasion d'une Lettre adressée à ce prélat par quelques curés de ce diocèse qui l'accusent de détruire le précepte de la charité. (15 août 1731.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE; et, pour la Lettre des curés de Sens, le n° 1705 ci-dessus.)

1737. Très-humbles et très-respectueuses Remontrances que présentent au roi, notre très-honoré souverain seigneur, les gens tenant sa cour de parlement. (17 août 1731.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1738. Seconde Lettre d'un ecclésiastique à un ami, au sujet du Mandement de M. l'archevêque de Paris du 15 juillet 1731. (18 août.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le 2ᵉ article à * après le n° 1709 ci-dessus.)

1739. Lettre de l'auteur de la « Dissertation sur les miracles » à un de ses amis, au sujet de l'objection de M. l'archevêque de Sens, contre les miracles des appelants, tirée du concert prétendu des évêques acceptants que ce prélat regarde comme faisant partie du miracle toujours subsistant de l'Église. (Août 1731.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1740. Acte d'appel au parlement, interjeté par ANNE LEFRANC, du Mandement de M. l'archevêque de Paris du 15 juillet 1731. (20 août.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Decretum. (22 augusti 1731.)

(Décret de la cour de Rome, portant condamnation de l'ouvrage catalogué sous le n° 1724 ci-dessus.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1741. Acte passé par-devant notaires, contenant plusieurs pièces au sujet du miracle opéré en la personne de mademoiselle Hardouin. (27 août 1731.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Cantique sur le miracle opéré en la personne de Mˡˡᵉ Hardoüin par l'intercession du B. F. de Pâris, diacre.

(Voyez la division POÉSIE.)

* Lettre de monseigneur l'archevêque-prince d'Embrun, etc. (GUÉRIN DE TENCIN) aux fidèles de son diocèse, en leur communiquant l'Instruction pastorale de M. l'évêque d'Évreux, du 15 novembre 1730, contre la Consultation des 50 avocats du parlement de Paris. (Août 1731.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Mandement de monseigneur l'archevêque-prince d'Embrun (GUÉRIN DE TENCIN), contre un écrit intitulé : « Arrêt du parlement de Paris, qui condamne un imprimé intitulé : Lettre de M. l'ancien évêque d'Apt, à être lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice; et ordonne que deux imprimés, l'un intitulé : Instruction pastorale; et l'autre : Mandement de M. l'archevêque d'Embrun, seront supprimés ». (Août 1731.)

(Voyez *ibidem.*)

* Instruction pastorale de monseigneur l'archevêque-prince d'Embrun (GUÉRIN DE TENCIN), dans laquelle il est prouvé que la constitution *Unigenitus* est un jugement dogmatique et irréformable de l'Église, et une règle de croyance. (Août 1731.)

(Voyez *ibidem.*)

1742. Lettre de M. l'archevêque d'Embrun (GUÉRIN DE TENCIN) à monseigneur le cardinal de Rohan, au sujet de la lettre circulaire du mois d'août 1731, adressée de la part de Sa Majesté aux évêques de France. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne la suppression de l'Instruction pastorale de M. l'évêque de Laon, etc., du 1er avril 1731. Du 2 septembre 1731.

(Voyez la division LÉGISLATION ; et, pour l'Instruction supprimée, le 4e article à * après le n° 1694.)

1743. Réflexions de monseigneur l'évêque de Laon (ÉT.-JOS. DE LA FARE) sur l'Arrêt du Conseil du 2 septembre 1731. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1744. Requête présentée au parlement par ANNE LE FRANC, appelante, comme d'abus, du Mandement de M. l'archevêque de Paris en date du 15 juillet 1731, et répondue le 3 septembre suivant. — *(Paris,) imp. de P.-N. Lottin, 1731, in-4°. Pièce.*

1745. Extrait d'une lettre d'un Chartreux de Hollande (Dom ASPAIS) à un de ses plus proches parents, au sujet des miracles qui s'opèrent journellement au tombeau de M. de Pâris. (3 septembre 1731.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, pour faire cesser toutes disputes et contestations au sujet de la constitution *Unigenitus*, du 5 septembre 1731.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

1746. Lettre d'un chirurgien de St-Cosme à un autre chirurgien de ses amis, au sujet du certificat des sieurs Petit, Guerin et Morand, joint au Mandement de M. l'archevêque de Paris sur le miracle opéré à St-Médard en la personne d'Anne Le Franc. (Signé : D. B**. [8 septembre 1731.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1747. Première Lettre de M *** à un ami de Paris. Pour lui faire part de ses réflexions sur les miracles opérés au tombeau de M. de Pâris. (10 septembre 1731.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Par l'abbé BOUCHER, d'après Barbier.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne la suppression du Mandement de M. l'archevêque d'Embrun donné à Embrun le août 1731, etc. Du 24 septembre 1731.

(Voyez la division LÉGISLATION ; et, pour le Mandement supprimé, le 3e article à * après le n° 1741 ci-dessus.)

1748. Copie de la lettre que M. le chancelier (D'AGUESSEAU) écrivit, par ordre du roi, au parlement de Bordeaux le 24 septembre 1731. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la cour du parlement, qui ordonne la suppression de deux décrets de la cour de Rome. Du 28 septembre 1731.

(Au sujet de la condamnation d'un Mandement de l'évêque de Montpellier, et de « La Vie de M. Pâris, diacre ». — Voyez le n° 1724 ci-dessus.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

1749. Acta et decreta sacræ Facultatis theologiæ parisiensis super constitutione S. D. N. papæ Clementis XI, quæ incipit *Unigenitus Dei filius*, observanda et executioni demandanda. (4 novembris 1729-1 octobris 1731.) — *Parisiis, vidua R. Mazières et J.-B. Garnier, 1730-1731, 2 partes en 1 vol. in-4°.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne la suppression de l'Instruction pastorale de M. l'archevêque d'Embrun donnée à Embrun le août 1731. Du 2 octobre 1731.

(Voyez la division LÉGISLATION ; et, pour l'Instruction supprimée, le 4e article à * après le n° 1741 ci-dessus.)

1750. Seconde Requête présentée à monseigneur l'archevêque par les curés de Paris, le 4 octobre 1731, au sujet des miracles qui s'opèrent tous les jours au tombeau de M. l'abbé de Pâris. (Signé : DESMOULINS, etc.) *(S. l.,) 1731, in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 1735 ci-dessus.)

1751. Réponse de monseigneur l'évêque de Troyes (JACQ.-BÉNIGNE BOSSUET) à monseigneur l'archevêque de Sens. (10 octobre 1731.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1752. Dissertation, où l'on montre que des miracles opérés par degrés, ou accompagnés de douleurs, n'en sont pas moins de vrais miracles, et ont été regardés comme tels dans l'antiquité. (25 octobre 1731.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1753. Dissertation physique sur les miracles de M. Pâris, dans laquelle on prouve que les guérisons qui se font à son tombeau ne sont que les effets des causes purement naturelles, et qu'elles n'ont aucun caractère des vrais miracles. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1754. Essais de physique, où l'on démontre par les règles de la nature comment se font les convulsions qui attaquent les malades au tombeau de M. Pâris et sur le chemin qui y conduit. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1755. Déclaration de madame LEMOINE, religieuse de Hautebruière, ordre de Fontevraud, au sujet de sa guérison miraculeuse, opérée au tombeau et par l'intercession de M. de Pâris, dans le cours d'une neuvaine commencée le 20 septembre 1731. Avec les certificats des médecins, chirurgiens, et autres personnes qui ont eu connaissance de sa maladie. (16 juillet-27 octobre 1731.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1756. Lettre de Mgr l'évêque-duc de Laon (É.-J. DE LA FARE) à Mgr le cardinal de Fleury. Du 1er novembre 1731. — *Sur l'imprimé répandu à Laon en 1733, in-4°. Pièce.*

1757. Lettres au sujet des choses singulières et surprenantes qui arrivent en la personne de M. l'abbé Bescherant à Saint-Médard. Des 18, 28 octobre, et 9 novembre 1731. — *(S. l.,) 1731, in-4°. Pièce.*

1758. Déclaration du sieur abbé LE FRANC, frère de la demoiselle Anne Le Franc, connue par le prétendu miracle opéré dans sa personne au tombeau du sieur de Pâris, le 3 novembre, jour de Saint-Marcel, 1730. Du 15 novembre 1731. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne la sup-

pression d'un libelle intitulé : « Réflexions de M. l'évêque de Laon sur l'Arrêt du Conseil du 2 septembre dernier ». Du 17 novembre 1731.

(Voyez la division LÉGISLATION; et, pour la pièce supprimée, le n° 1743 ci-dessus.)

1759. Lettre des curés de la ville de Troyes à M. leur évêque, au sujet de la Lettre pastorale de M. l'archevêque de Sens, du 15 août 1731, touchant la charité. (2 novembre 1731.) — Lettre des curés du diocèse de Troyes à monseigneur leur évêque sur le même sujet. (25 novembre 1731.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1760. Lettre de plusieurs curés du diocèse de Nevers à monseigneur leur évêque, à l'occasion de la Lettre des curés du diocèse de Sens à M. leur archevêque au sujet de la charité. (25 novembre 1731.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 1705 ci-dessus.)

1761. Seconde Lettre de M. l'abbé DE LISLE, sur les miracles de M. de Pâris. (27 novembre 1731.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(D'après Barbier, l'abbé DE LISLE est le pseudonyme de l'abbé BOUCHER. — Voyez le n° 1747 ci-dessus.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi sur le Mémoire des avocats au parlement. Du 1er décembre 1731.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Mandement de monseigneur l'évêque-duc de Laon, second pair de France, comte d'Anisy, etc. (ÉT.-JOS. DE LA FARE), portant condamnation de plusieurs écrits et libelles répandus dans le diocèse de Laon contre l'autorité et les décisions de l'Église et contre les bonnes mœurs. (1er décembre 1731.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1762. Le Curé acceptant désabusé par un ecclésiastique appelant, ou Questions du temps sur la bulle *Unigenitus*, discutées entre un ecclésiastique appelant et M. le curé de ***, du diocèse d'O...., envoyées par ce curé à son évêque, avec la Lettre en tête de cet ouvrage, dont il attend la réponse. (4 décembre 1731.) — *(S. l.,) 1754, in-12.*

(Le titre de départ, page 7, porte : *Précis de quelques entretiens sur la constitution « Unigenitus ».*)

* Explication abrégée des principales questions qui ont rapport aux affaires présentes, par demandes et par réponses, ou par forme d'entretien entre un ecclésiastique et un laïc.

(Par JEAN-LAURENT BOURSIER, avec figures par NICOLAS GODONESCHE, d'après Barbier.)

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

* Apologie de Cartouche, ou Le scélérat sans reproche par la grâce du Père Quesnel. (Par le Père PATOUILLET, jésuite.)

(Voyez *ibidem.*)

1763. La Femme docteur, ou La théologie tombée en quenouille, comédie. — *Liége, Ve Procureur, (s. d.,) in-8°.*

(Par le P. BOUGEANT, d'après Barbier.)

* Les Lettres philosophiques rejetées par un Jésuite, contre le sentiment d'un mauvais esprit qui les défend.

(Voyez la division POÉSIE.)

1764. Relation de la manière dont Gabrielle Gantier, veuve Delorme, a été frappée d'une paralysie subite au tombeau de M. de Pâris le 4 d'août 1731, avec un détail des circonstances les plus singulières qui ont précédé et suivi cet événement, recueillies par M. CHAULIN, prêtre, docteur en théologie de la Faculté de Paris, confesseur de la malade. (4 décembre 1731.) — *(S. l.,) 1732, in-4°. Pièce.*

(Le nom de la veuve Delorme, dont il est question dans cette Relation, est écrit Gautier dans le titre des n°s 1733 et 1734 ci-dessus.)

A. — *1732. — (S. l.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne la suppression de deux Lettres imprimées sous le nom de : Lettres de M. l'archevêque d'Embrun à M. le cardinal de Rohan. Du 9 décembre 1731.

(Voyez la division LÉGISLATION; et, pour les Lettres supprimées, les n°s 1709 et 1742 ci-dessus.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne la suppression d'un imprimé ayant pour titre : *Stephanus Josephus de La Fare, miseratione divina et Sanctæ-Sedis apostolicæ gratia episcopus-dux laudunensis*, etc. Du 9 décembre 1731.

(Voyez *ibidem.*)

1765. Sixième Lettre de monseigneur l'évêque de Montpellier (COLBERT DE CROISSY) à monseigneur l'archevêque de Sens, ci-devant évêque de Soissons. Pour servir de réponse à la VIIIe Lettre pastorale de ce prélat. (17 décembre 1731.) — *(S. l.,) 1732, in-4°. Pièce.*

(Voyez les n°s 1655, 1662, 1667 et 1687 ci-dessus.)

1766. Copie d'une lettre d'un curé du diocèse de.... à M. l'abbé de...., du mois de novembre 1731. — Copie d'une lettre de... à Me..., au sujet d'un curé d'un diocèse éloigné de Paris, qui consultait pour savoir s'il devait faire le voyage de... pour aller en pèlerinage à Saint... pour demander à Dieu, par l'intercession de M. de..., le rétablissement de ses pieds dans leur état naturel. Du 8 décembre 1731. — Réponse de M. l'abbé DU GUET. (26 décembre 1731.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1767. L'Hérésie imaginaire des avocats, ou Les Jérémies du temps. (Décembre 1731.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

1768. Extrait d'une lettre de M. PETITPIED, du 13 janvier 1732, à madame de... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet des convulsionnaires.)

1769. Lettre de M*** à un curé de ses amis, contre l'incrédulité de ceux qui nient les possessions de nos jours. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

1770. Lettre écrite au sujet de la mort surprenante du garçon chirurgien de M. Lombard, nommé Jean de La Croix. (16 janvier 1732.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1771. Réflexions sur les miracles que Dieu opère au tombeau de M. de Pâris, et, en particulier, sur la manière étonnante et extraordinaire dont il les opère depuis six mois ou environ. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Troisième Harangue des habitants de la paroisse de Sarcelles à monseigneur l'archevêque de Paris, au sujet des miracles.

(Voyez la division POÉSIE; et, pour les deux premières Harangues, le premier article à * après le n° 1712 ci-dessus.)

1773. Entretiens sur les miracles. — *Bruxelles, 1732, in-12.*

1774. Lettre d'Amolon, archevêque de Lyon, à Theutbalde, évêque de Langres, au sujet des faux miracles à Dijon, vers l'an 844. Extrait de l'«Hist. ecclésiast. » de M. Fleury, tom. X, livre XLVIII, n° 21. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Publié à l'occasion du diacre Pâris.)

1775. Règle infaillible pour discerner les vrais des faux miracles. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

1776. Discours sur les miracles, par un théologien. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1777. Troisième Lettre de M. l'abbé de L'Isle, sur les miracles de M. de Pâris, pour servir de réponse à l'écrit qui a pour titre : « Discours sur les miracles, par un théologien ». (18 janvier 1732.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez les n[os] 1747 et 1761 ci-dessus.)

1778. Les Miracles futurs de M. l'évêque d'Utrecht proposés par souscription. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

1779. Les Quakres français, ou Les nouveaux trembleurs, comédie. — *Utrecht, H. Khyrks le jeune, 1732, in-12.*

(Par le P. Bougeant, d'après Barbier.)

1780. Observations de médecine sur la maladie appelée Convulsion; par un médecin de la Faculté de Paris. — *Paris, Lambert, 1732, in-12.*

1781. Procès-verbaux de plusieurs médecins et chirurgiens, dressés par ordre de Sa Majesté, au sujet de quelques personnes soi-disantes agitées de convulsions. (11-23 janvier 1732.) — *Paris, V[e] Mazières et J.-B. Garnier, 1732, in-4°. Pièce.*

* Mandement de monseigneur l'évêque d'Amiens (pierre de Sabathier), à l'occasion du sieur Devesque et de son épouse, qui avaient des convulsions à Abbeville. (25 janvier 1732.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Ordonnance du roi, qui ordonne que la porte du petit cimetière de la paroisse de Saint-Médard sera et demeurera fermée, etc. Du 27 janvier 1732.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

1782. Réflexions sur l'Ordonnance du roi, en date du 27 janvier 1732, qui ordonne que la porte du petit cimetière de la paroisse de S.-Médard sera et demeurera fermée, etc.; sur les Procès-verbaux de plusieurs médecins et chirurgiens, qui sont le fondement de cette Ordonnance, et sur les événements dont l'exécution de l'Ordonnance a été suivie. — *(S. l.,) 1732, in-4°.*

1783. Le Saint déniché, ou La banqueroute des marchands de miracles, comédie. — *La Haye, 1732, in-12.*

(Par le P. Bougeant, d'après Barbier.)

A. — *1732. — La Haye, P. L'Orloge, in-12.*

* Compliment inespéré des Sarcellois à M. de Vent***, au sujet de leur pèlerinage à Saint-Médard.

(Voyez la division POÉSIE.)

* Mandement de monseigneur l'archevêque de Paris (Vintimille Du Luc), qui condamne trois écrits, dont le premier a pour titre : « Vie de M. de Pâris, diacre », à Bruxelles chez Foppens, à l'enseigne du S.-Esprit, 1731; le second : « Vie de M. de Pâris, diacre du diocès de Paris », en France, 1731; et le troisième : « Vie de M. de Pâris, diacre », 1731; et renouvelle les défenses portées par le Mandement du 15 juillet dernier. (30 janvier 1732.)

(Voyez la division DROIT CANONIQNE; et, pour les ouvrages condamnés, les n[os] 1724, 1725 et 1726 ci-dessus.)

1784. Déclaration de guillaume Bourdonnay, au sujet de sa guérison miraculeuse, opérée au tombeau et par l'intercession de M. de Pâris, le 16 septembre 1731; avec les certificats des chirurgiens et autres personnes qui ont eu connaissance de la maladie. (4 février 1732.) — *(S. l.,) 1732, in-4°. Pièce.*

1785. Déclaration de la guérison miraculeuse, opérée par l'intercession de M. de Pâris et à son tombeau, le 18 septembre 1731, en la personne de guillaume Bourdonnay; à laquelle sont joints les certificats des chirurgiens et autres personnes qui ont eu connaissance de la maladie. (4 février 1732.) — *(S. l.,) 1732, in-4°. Pièce.*

(Même pièce que le n° précédent.)

1786. Récit au sujet du S[r] Robert, prêtre, arrivé à Issoudun à la fin de novembre, après qu'il se fut fait mettre sur la tête de la poussière du tombeau du sieur Pâris. Extraits de diverses lettres. (1[er] décembre 1731-5 février 1732.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1787. Seconde Lettre des religieuses de La Visitation-Sainte-Marie de Castellane, diocèse de Senez, du 7 février 1732, en réponse à la Lettre de M..., docteur de Sorbonne, du 17 janvier de la même année 1732... —

Paris, Vᵉ Mazières et J.-B. Garnier, (s. d.,) in-4°. Pièce.

(Voyez le nº 1688 ci-dessus.)

* Avertissement de monseigneur l'évêque de Marseille (DE BELSUNCE, [9 février 1732]).

(Au sujet du diacre Pâris.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1788. Lettre de M. l'abbé D. G... (DU GUET) à un professeur de belles-lettres qui l'avait consulté sur plusieurs choses par sa lettre du 28 janvier 1732. (9 février 1732.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

1789. Lettre de M. l'abbé DU GUET à un professeur d'un Collége de l'Oratoire. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Même pièce que la précédente.)

1790. Quatrième Lettre de M. l'abbé DE L'ISLE sur les miracles de M. de Pâris, où l'on achève de réfuter l'écrit qui a pour titre : « Discours sur les miracles, par un théologien ». (15 février 1732.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez les nºˢ 1747, 1761 et 1777 ci-dessus.)

1791. Lettres de M. l'abbé DE L'ISLE à un ami de Paris, sur les miracles qui s'opèrent par l'intercession de M. de Pâris. Seconde édition. (10 septembre 1731-15 février 1732.) — *Utrecht, C.-G. Le Febvre, 1732, in-12.*

(Réimpression collective des nºˢ 1747, 1761, 1777 et 1790 ci-dessus.)

1792. Lettre apologétique, au sujet des miracles que Dieu opère sur le tombeau de M. de Pâris, pour servir de réponse aux difficultés que l'on objecte contre ces miracles. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Du 15 février 1732, d'après une note manuscrite contemporaine.)

1793. Déclaration de CHARLOTTE REGNAULT, faite pardevant notaires, tant au sujet de sa maladie que des convulsions qu'elle a eues au tombeau de M. de Pâris, et de sa guérison miraculeuse, opérée par l'intercession de ce saint diacre, le 8 février 1732. Avec les certificats des médecins, chirurgiens et autres personnes qui ont eu connaissance de la maladie de ladite Charlotte Regnault. (15 février 1732.) — *(S. l.,) 1733, in-4°. Pièce.*

1794. Relation du miracle opéré, par l'intercession de M. de Pâris, sur Charlotte Regnault; avec toutes les pièces nécessaires servant à le constater. (15 février 1732.) — *(S. l.,) 1732, in-4°.*

(Même pièce que le nº précédent.)

1795. Lettre du Père CHAMILLART, jésuite, au sujet du bruit qui avait couru de sa mort et de son appel de la constitution, écrite à un de ses amis de province. (15 février 1732.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1796. Réponse à tous les écrits qui ont paru contre M. l'abbé de Bescherant et les miracles qui s'opèrent à Saint-Médard. Première (-deuxième) Lettre. (14 janvier-16 février 1732.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1797. Les Convulsions d'Abbeville. (26 février 1732.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 1, porte : *Lettre de M*** à M***, sur les convulsions d'Abbeville.*)

* Lettre pastorale de monseigneur l'évêque d'Auxerre (CH.-GAB. DE CAYLUS), au sujet de la Lettre pastorale de monseigneur l'archevêque de Sens en date du 15 août 1731. (28 février 1732.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1798. Déclaration du Père TOURNEMINE, jésuite, sur des écrits supposés qui paraissent dans le IIᵉ tome des « Anecdotes sur la constitution ». (13 mars 1732.) — *Paris, Vᵉ Mazières et J.-B. Garnier, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez ci-dessus pour les « Anecdotes », page 16, nº 136.)

A. — *(S. d.) — Paris, imp. de L. Coignard, in-4°. Pièce.*

B. — *(S. d.) — Paris, imp. de L. Coignard, in-4°. Pièce.*

1799. Lettres des religieux Bénédictins de la congrégation de S.-Maur, écrites à Son Éminence monseigneur le cardinal de Fleury et à leur Père général, aux fins d'obtenir la liberté des suffrages qui leur a été ôtée dans leurs trois derniers chapitres généraux. (21 mars 1732.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1800. Seconde Lettre des curés, chanoines, et autres ecclésiastiques du diocèse de Sens, à monseigneur l'archevêque, avec un Mémoire qu'ils lui ont présenté le 22 mars 1732. Pour servir de réponse à la Lettre pastorale qu'il leur a adressée en date du 15 août 1731. — *(S. l.,) 1732, in-4°. Pièce.*

(Voyez le nº 1705 ci-dessus.)

* Mémoire contenant des difficultés sur les propositions condamnées par la bulle *Unigenitus*, qui regardent les vertus théologales, et surtout, celles où il est parlé de la charité et de l'amour de Dieu.

(Du 22 mars 1732, d'après une note manuscrite contemporaine.)

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

1801. Déclaration de madame DE MÉGRIGNY, religieuse bénédictine de l'abbaye de Notre-Dame de Troyes, au sujet de sa guérison miraculeuse, opérée par l'intercession de M. de Pâris, le 23 mars 1732. (30 mars.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1802. Lettre d'un Jésuite de Paris à un prélat, au sujet d'une calomnie atroce publiée par le gazetier janséniste contre le P. Marion, jésuite de la province de Lyon. — *Paris, Vᵉ Mazières et J.-B. Garnier, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Le permis d'imprimer est du 30 mars 1732.)

1803. Lettre au révérend Père de Tournemine, jésuite, sur une Déclaration par laquelle il désavoue des lettres qui lui sont attribuées dans le IIᵉ tome des « Anecdotes ». (1ᵉʳ avril 1732.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le nº 1798 ci-dessus.)

1804. Déclaration du révérend Père COLINET, prêtre de l'Oratoire, supérieur du Collége de Troyes; au sujet de la guérison miraculeuse de madame de Megrigny, religieuse bénédictine de l'abbaye de Notre-Dame de Troyes, obtenue par l'intercession du bienheureux François de Pâris. (2 avril 1732.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1805. Lettre au sujet du miracle opéré, en faveur d'une religieuse bénédictine de la ville de Troyes, par l'intercession du B. H. François de Pâris, à Troyes, le 2 avril 1732. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Mandement de monseigneur l'évêque-duc de Laon (ÉT.-JOS. DE LA FARE)... au sujet du miracle qu'on prétend avoir été opéré, le 21 juin 1731, en la personne du sieur Jean-Baptiste Ledoulx, demeurant alors à la communauté de S.-Hilaire à Paris. (10 avril 1732.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1806. Remontrances des fidèles de la ville de Bayeux à M. de Luynes, leur évêque. (20 avril 1732.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Jugement rendu par M. HÉRAULT, conseiller d'État, lieutenant général de police de cette ville, prévôté et vicomté de Paris, et MM. les conseillers au siége présidial du Châtelet, commissaires du Conseil en cette partie, qui condamne la nommée Marie Reaubourg en cinq ans de bannissement, et ordonne que les huit cent soixante-quinze exemplaires imprimés intitulés: « Nouvelles ecclésiastiques », qu'elle colportait et introduisait dans Paris, dont elle a été trouvée saisie, seront lacérés et brûlés, par l'exécuteur de la haute justice, en place de Grève. Le procureur général de la commission demandeur et accusateur; Marie Reaubourg, garde-malade, défenderesse et accusée. (23 avril 1732.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne que deux libelles intitulés : Seconde et Troisième Lettre de M. l'abbé De Lisle sur les miracles de M. de Pâris, seront lacérés et brûlés par l'exécuteur de la haute justice, etc. Du 24 avril 1732.

(Voyez la division LÉGISLATION; et, pour les Lettres supprimées, les nos 1761 et 1777 ci-dessus.)

* Mandement de monseigneur l'archevêque de Paris (VINTIMILLE DU LUC), portant condamnation de plusieurs libelles qui ont pour titre : « Nouvelles ecclésiastiques ». (27 avril 1732.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1807. Remontrance des curés de Rhodez à monseigneur leur évêque, contre plusieurs propositions quiétistes et autres, injurieuses aux SS. Pères, que le P. Lamejou, professeur jésuite, enseigne au séminaire de cette ville. — *(S. l.,) 1732, in-4°.*

* Mandement de monseigneur l'évêque et comte de Rhodés (LA VOYE DE TOUROUVRE), portant condamnation d'un imprimé qui a pour titre : « Très-humbles et très-respectueuses Remontrances des curés de la ville de Rhodés », etc. (27 avril 1732.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi. Du 3 mai 1732.

(Réservant au roi seul le droit de connaître de tous les faits relatifs aux prétendus miracles du diacre Pâris.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

1808. Lettre de plusieurs curés de Paris à monseigneur l'archevêque. (Signé : LABBÉ, curé de S.-André, etc. [3 mai 1732.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1809. Lettre de MM. les curés de Paris à Mgr l'archevêque, au sujet de son Mandement du 27 avril 1732. (3 mai 1732.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Même ouvrage que le n° précédent.)

1810. Lettre écrite à un curé de Paris par les fidèles de sa paroisse, au sujet du Mandement de M. l'archevêque contre les « Nouvelles ecclésiastiques ». Du 3 mai 1732. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1811. Lettre d'un docteur de Paris à un ecclésiastique de province, concernant les « Nouvelles ecclésiastiques ». — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1812. Lettre de M. l'évêque de Marseille (DE BELSUNCE) à la très-honorée Sœur Marie-Agnès de Greard, déposée du premier monastère de La Visitation-Sainte-Marie de Rouen, au sujet de la Sœur Anne-Marie-Madeleine Remusat, religieuse du même ordre, morte dans le premier monastère de Marseille en odeur de sainteté. Communiquée aux fidèles du diocèse de Marseille pour leur instruction. (10 mai 1732.) — *Marseille, imp. de J.-P. Brebion, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

1813. Lettre de monseigneur l'évêque d'Auxerre (CH.-GAB. DE CAYLUS) à M. Chaulin. (4 mai 1732.) — Lettre de monseigneur l'évêque de Senez (JEAN SOANEN) à M. Chaulin. (12 mai 1732.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet de la veuve Delorme. Voir le n° 1764 ci-dessus.)

1814. Mémoire où l'on donne une idée juste et préeise de l'affaire présente du parlement. (24 mai 1732.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-4°. Pièce.*

* Lettres patentes, données à Compiègne le 25 mai 1732, registrées en parlement le 27 mai 1732.

(Injonction aux membres du parlement de remplir les devoirs de leur charge.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Avertissement de monseigneur l'évêque de Marseille (DE BELSUNCE), au sujet du libelle qui a pour titre : « Nouvelles ecclésiastiques ». (6 juin 1732.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1815. Arrêt de la cour du parlement, concernant le Mandement de M. l'archevêque de Paris... (13 juin

1732.) — Lettre de M. l'abbé Du Guet à un professeur d'un Collége de l'Oratoire. — *Paris, P. Simon, 1732, in-4°. Pièce.*

(Au sujet des « Nouvelles ecclésiastiques ».—Voyez le n° 1789 ci-dessus.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, du 16 juin 1732.

(Cassation de l'Arrêt du parlement du 13.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

1816. Mémoire succinct sur la démarche présente de MM. du parlement. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet de la démission arrêtée par les officiers de la cour le 20 juin 1732.)

* Les nouveaux Appelants, ou La bibliothèque des damnés. Nouvelles de l'autre monde. — Édit pour la création d'une chambre ardente dans le régiment de la calotte, ensemble d'une compagnie d'archers et bas officiers d'icelle. — Déclaration du dieu Momus sur la démission des charges du parlement.

(Voyez la division POÉSIE.)

* Mandement et instruction pastorale de monseigneur l'archevêque-duc de Cambray (charles de Saint-Albin), portant condamnation de trois écrits, dont le premier a pour titre : « Vie de M. Pâris, diacre », à Bruxelles, chez Foppens, à l'enseigne du S.-Esprit, 1731; le second : « Vie de M. de Pâris, diacre du diocèse de Paris », en France, 1731; et le troisième : « Vie de M. Pâris, diacre », 1731. (23 juin 1732.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE; et, pour les trois ouvrages condamnés, les nos 1724, 1725 et 1726 ci-dessus.)

* Lettre pastorale de monseigneur l'évêque de Troyes (jacq.-bénig. Bossuet), pour faire part à son diocèse d'une Lettre qu'il a écrite à monseigneur l'évêque d'Auxerre au sujet de sa Lettre pastorale en date du 28 février 1732, et de celle de monseigneur l'archevêque de Sens en date du 15 août 1731. (1er juillet 1732.)

(Voyez *ibidem.*)

* Mandement de monseigneur l'évêque-duc de Laon (ét.-jos. de La Fare)... portant condamnation d'une feuille imprimée qui a pour titre : « Lettre de plusieurs curés de Paris à M. l'archevêque » en date du 3 mai 1732. (1er juillet 1732.)

(Voyez *ibidem;* et, pour la Lettre condamnée, le n° 1808 ci-dessus.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, et lettres patentes qui commettent M. Hérault, conseiller d'État, lieutenant général de police, pour, à la requête, poursuite et diligence de M. le procureur du roi au Châtelet de Paris, instruire le procès à l'auteur d'un livre intitulé : « La Genèse, en latin et en français, avec une explication littérale tirée de l'Écriture et de la tradition »; au sujet des falsifications et altérations qui ont été faites au manuscrit dudit livre depuis l'approbation qui a été donnée par le censeur préposé par Sa Majesté pour en faire l'examen; ensemble à ses complices, participes, fauteurs et adhérents; et iceux juger souverainement et en dernier ressort au nombre de juges requis par les ordonnances et suivant la rigueur d'icelles. Extrait des registres du Conseil d'État, du 3 août 1732.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt de la cour du parlement, qui ordonne la suppression d'un écrit portant permission de lire les livres défendus et condamnés. Du 4 août 1732.

(Contre un écrit émané du nonce, à qui le parlement conteste toute juridiction religieuse.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour du parlement, au sujet d'une thèse soutenue en Sorbonne le 18 juillet 1732. Du 11 août 1732.

(Ordre donné au syndic de la Faculté de théologie de veiller à ce qu'il ne s'y passe rien de contraire aux maximes et usages du royaume.)

(Voyez *ibidem.*)

1817. Lettres du chevalier ***, ou Entretiens sur le fond de la bulle *Unigenitus*, où l'on fait voir : d'une part, la conformité de la doctrine du Père Quesnel avec la doctrine de Luther, de Calvin et de Jansénius, frappée d'anathème par le saint Concile de Trente, et l'opposition formelle de cette doctrine avec la doctrine de l'Évangile; et de l'autre, que, suivant les propres principes des opposants à la constitution, et suivant ceux du Père Quesnel, tous les miracles prétendus qui s'opèrent en faveur de l'appel sont nécessairement faux, et opérés par le démon, s'ils sont réels. Ces Lettres servent de réfutation aux Lettres de l'abbé De L'Isle sur les miracles de M. de Pâris, et à tous les écrits de cette nature qui ont paru et qui pourront paraître dans la suite, comme aussi au système fanatique des figuristes. (7, 9 et 12 août 1732.) — *(S. l.,) 1734, 3 lettres en 1 vol. in-4°.*

1818. Mémoire touchant l'origine et l'autorité du parlement de France, appelé *Judicium Francorum.* — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Publication dirigée contre le parlement à l'occasion de ses hostilités contre les évêques acceptants. — 1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Cangé, *Mélanges historiques et administratifs*, boîte 1 *bis*, pièce 84, division LÉGISLATION.)

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-12. Pièce.*

* Arrêt de la cour du parlement, qui ordonne qu'un libelle intitulé : « Mémoire touchant l'origine et l'autorité du parlement de France, appelé *Judicium Francorum* », sera lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice, comme attentatoire à la souveraineté du roi et contraire aux lois fondamentales du royaume. Du 13 août 1732.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

1819. Accommodement entre le roi Louis XI et son parlement, sur le refus de vérifier un édit de ce prince, inique et pernicieux. Extrait de la Bibliothèque du Droit

français de BOUCHEL, sur le mot Lois. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, auquel on a joint deux pièces manuscrites, et trois lettres autographes de Joly de Fleury, relatives à cet ouvrage.)

1820. Dénonciation faite par MM. les curés de la ville de Sens à M. l'archevêque d'une thèse dédiée à ce prélat, soutenue au Collége des Jésuites par le Père Busserot, le 18 de juillet 1732. (14 août.) — *(S. l.,) 1733, in-4°. Pièce.*

A. — *In-4°. Pièce.* (Le frontispice manque.)

* Seconde Lettre pastorale de monseigneur l'archevêque de Sens (LANGUET DE GERGY), ci-devant évêque de Soissons, aux curés et autres ecclésiastiques du diocèse de Sens, à l'occasion d'une Lettre pastorale de monseigneur l'évêque d'Auxerre et d'une Seconde Lettre adressée audit seigneur archevêque de Sens par quelques curés de son diocèse. (15 août 1732.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE; et, pour la 1re Lettre pastorale, le 2e article à * après le n° 1736 ci-dessus.)

* Déclaration du roi, donnée à Marly le 18 août 1732.

(Concernant la discipline du parlement relativement aux affaires ecclésiastiques.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

1821. Observations sur la Déclaration, du 18 août 1732, envoyée au parlement pour y être enregistrée. (20 août 1732.) — *(S l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1822. Relation de la maladie et de la guérison miraculeuse de Marie-Élisabeth Giroust, opérée, par l'intercession du bienheureux François de Pâris, le 26 août 1732. (Signé : LOUIS GIROUST et MARIE-ÉLISABETH GUÉRIN, son épouse.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1823. Déclaration donnée à monseigneur l'archevêque de Paris, par le Père PINCHON, professeur en théologie de l'abbaye Sainte-Geneviève, au sujet de la thèse qu'il a fait soutenir en ladite abbaye les 5 et 8 août 1732. (27 août 1732.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne la suppression d'un ouvrage ayant pour titre : « Traité de l'amour de Dieu, tiré des livres saints ». Du 31 août 1732.

(Voyez la division LÉGISLATION; et, pour l'ouvrage supprimé, CL. LE PELLETIER, la division THÉOLOGIE.)

* Arrêt de la cour du parlement (de Provence) tenant la chambre des vacations, du 2 septembre 1732, qui ordonne qu'un libelle intitulé : « Mémoire touchant l'origine et l'autorité du parlement de France, appelé *Judicium Francorum* », sera lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice...

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour le Mémoire supprimé, le n° 1818 ci-dessus.)

1824. Très-humbles et très-respectueuses Remontrances que présentent au roi, notre très-honoré et souverain seigneur, les gens tenant la cour de son parlement (2 août 1732); avec la Déclaration du roi du 18 août, des observations sur chaque article et les deux arrêtés du parlement (20 août-4 septembre). — *(S. l.,) 1732, in 4°. Pièce.*

1825. Mandement de monseigneur l'archevêque d'Arles (DE FORBIN-JANSON), pour implorer sur le pontificat de notre Saint-Père le pape Clément XII la continuation du secours de Dieu afin de bien gouverner la sainte Église catholique. — *(S. l.,) 1732, in-4°. Pièce.*

(Précédé d'un Avertissement critique. — L'édition épiscopale du Mandement réimprimé ici avec une réfutation se trouvera dans la division DROIT CANONIQUE, à la date, qu'il porte, du 5 septembre 1732.)

A. — *1732.* Avec des notes critiques. — *(S. l.,) in-4°. Pièce.*

1826. L'Allure du Mandement de M. l'archevêque d'Arles, du 5e septembre 1732, pour la publication du jubilé de Clément XII. — *Bruxelles, 1732, in-8°. Pièce.*

(Vers et prose.)

1827. Précis du plaidoyer de M. DE GAUFRIDY, avocat général au parlement de Provence, au sujet du Mandement de M. l'archevêque d'Arles du 5 septembre 1732. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Concile d'Aix.

(Voyez la division POÉSIE.)

1828. Entretiens sur les miracles des derniers temps, ou Les Lettres de M. le chevalier ***. (25, 27, 30 août et 9 septembre 1732.) — *(S. l. n. d.,) 5 lettres en 1 vol. in-4°.*

(Suite du n° 1817 ci-dessus. — La quatrième Lettre a un titre particulier qui porte : *Imprimé en* 1734.)

1829. Lettre d'un nouveau converti à son frère, encore protestant, résidant en Angleterre, au sujet des miracles de M. de Pâris. (14 septembre 1732.) — *(S. l.,) 1732, in-4°. Pièce.*

1830. Histoire des miracles et du culte de M. Pâris. Avec les persécutions suscitées à sa mémoire et aux malades qui ont eu recours à lui. Pour servir de suite à la Vie de ce saint diacre. Ire Partie. — *(S. l.,) 1732, in-12.*

1831. Examen des vertus et des miracles de M. de Pâris, diacre, inhumé à S.-Médard, paroisse de Paris, le 3 mai 1727. Avec diverses Lettres sur le même sujet. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

1832. Lettre du R. P. recteur du Collége de Sens à monseigneur l'archevêque de Sens, au sujet de la Dénonciation qui a été faite audit seigneur archevêque, le 14 du mois d'août 1732, par quelques-uns de MM. les curés de ladite ville de Sens, d'une thèse de philosophie soutenue dans ledit Collége le 18 juillet de ladite année. (Signé : G.-L. ROBINET. [15 septembre 1732.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 1820 ci-dessus.)

1833. Liste de MM. les présidents et conseillers du

parlement, enlevés et détenus prisonniers jusqu'au milieu du mois de septembre 1732, et qui sont encore exilés à l'occasion du Mandement de M. de Vintimille Du Luc, arch. de Paris, du 27 avril dernier, qui condamne les « Nouvelles ecclésiastiques ». (20 septembre 1732.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1834. Projet de remontrances, ou Mémoire pour y servir. — *(S. l.,) 1732, in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, avec notes manuscrites.)

1835. Lettre d'un officier à l'auteur de la « Gazette ecclésiastique ». (Signé : L'Officier catholique. [1er octobre 1732.]) — *(S. l. n, d.,) in-8°. Pièce.*

* Lettre pastorale et ordonnance de monseigneur l'archevêque-prince d'Embrun (Guérin de Tencin), portant condamnation d'un écrit qui a pour titre : « Projet de remontrances, ou Mémoire pour y servir », 1732. (3 octobre 1732.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1836. Relation de la mort de Dom Maurice Roussel, chartreux profès et ancien coadjuteur de Gaillon. (31 octobre 1732.) — Relation de la mort du P. Patrice Delhaie, prêtre, chanoine régulier du monastère d'Ognies, à deux lieues de Namur. (22 novembre 1732.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1837. Observations sur les feuilles des « Nouvelles ecclésiastiques » des 29 décembre 1731 et 24 novembre 1732. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Les très-humbles Remercîments des habitants de Sarcelles au roi. Au sujet du retour du parlement de Paris. (Par Nicolas Jouin. [28 novembre 1732.])

(Voyez la division POÉSIE.)

* Arrêt de la souveraine cour de parlement, aides et finances de Dauphiné, du 12 décembre 1732, portant que le libelle imprimé ayant pour titre : « Mémoire touchant l'origine et l'autorité du parlement de France, appelé *Judicium Francorum* », sera lacéré et brûlé devant la principale porte du Palais par l'exécuteur de la haute justice.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour le Mémoire supprimé, le n° 1818 ci-dessus.)

* Remarques importantes sur le nouveau Catéchisme que M. Languet, archevêque de Sens, a donné à son diocèse.

(Par l'abbé Besoigne, d'après Barbier.)

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

* Apostilles curieuses pour être ajoutées aux Remarques importantes sur le Catéchisme de M. l'archevêque de Sens.

(Voyez *ibidem.*)

* Première Lettre d'un ami à un curé du diocèse de Sens, au sujet d'un écrit intitulé : « Apostilles curieuses pour être ajoutées aux Remarques importantes sur le Catéchisme de M. l'archevêque de Sens ». (15 décembre 1732.)

(Voyez *ibidem.*)

* Instruction théologique, en forme de catéchisme, sur les promesses faites à l'Église, où l'on traite principalement de l'obscurcissement de la vérité, et où l'on répond aux principales objections, soit des protestants, soit des partisans de la bulle *Unigenitus.*

(Par le P. Tranquille, de Bayeux, d'après Barbier.)

(Voyez *ibidem.*)

1838. Discours de saint Athanase contre ceux qui regardent le grand nombre comme la preuve de la vérité, ou qui ne jugent de la vérité que par le grand nombre. Page 561 du tome II des OEuvres de S. Athanase, Paris, 1698. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Réimpression de circonstance.)

1839. Extrait d'une lettre de monseigneur l'évêque d'Auxerre (ch.-gab. de Caylus), au sujet de la Vie de Marie-à-la-Coque, composée par M. l'archevêque de Sens. (17 décembre 1732.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez ci-après, pour l'ouvrage qui fait l'objet de cette Lettre, le chapitre Biographie, article *Alacoque.*)

1840. Decretum Universitatis, extractum e commentariis Universitatis, die 30 decembris 1732. — *(Parisiis,) C.-L. Thiboust, in-4°. Pièce.*

(A l'effet d'exclure les Jésuites de toutes fonctions dans les Colléges de l'Université.)

A. — *(S. d.)* — *Paris, C.-L. Thiboust, in-4°. Pièce.*

B. — *(S. d.)* — *Paris, C.-L. Thiboust, in-4°. Pièce.*

1841. Decretum Universitatis, extractum e commentariis Universitatis. — Décret de l'Université, extrait des registres de l'Université. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Même ouvrage que le n° précédent.)

1842. Observations sur l'origine et le progrès des convulsions qui ont commencé au cimetière de Saint-Médard. (30 décembre 1732.) — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

(Le titre de départ, page 1, porte en plus : *où l'on montre qu'elles sont des effets naturels, et que rien n'oblige de les regarder comme divines.* — L'Avis au lecteur porte la date d'octobre 1733.)

* Seconde Lettre d'un ami à un curé du diocèse de Sens, au sujet d'un écrit intitulé : « Apostilles curieuses pour être ajoutées aux Remarques importantes sur le Catéchisme de M. l'archevêque de Sens ». (31 décembre 1732.)

(Voyez la division THÉOLOGIE; et, pour la Première Lettre, le 5e article à * après le n° 1837 ci-dessus.)

1843. Prières pour l'Église, extraites de l'Écriture sainte, en forme de neuvaine. — *(S. l.,) 1732, in-12.*

1844. Abrégé historique et chronologique, dans lequel on démontre par les faits, depuis le commencement du monde jusqu'en l'année 1733, que la vraie reli-

gion a toujours été et sera toujours combattue; qu'elle a eu et qu'elle aura dans tous les temps des défenseurs; enfin qu'elle a triomphé et triomphera à jamais de ses ennemis. — *Francfort, 1732, in-18.*

(Par les frères QUESNEL, d'après Barbier.)

1845. La Vérité combattue et victorieuse dans tous les âges, ou Discours sur les évènements de tous les siècles envisagés par rapport à la religion. — *Francfort, J. Schœneberg, 1733, in-12.*

1846. La Vérité persécutée par l'erreur, ou Recueil de divers ouvrages des saints Pères sur les grandes persécutions des huit premiers siècles de l'Église, pour prémunir les fidèles contre la séduction et la violence des novateurs. — *La Haye, C. van Lom, 1733, 2 vol. in-12.*

(Par Dom TOUSTAIN, d'après Barbier.)

* Le véritable Almanach nouveau pour l'année 1733, ou Le nouveau calendrier jésuitique. Extrait de leur Martyrologe, Ménéloge et Nécrologe.

(Voyez précédemment tome IV, page 604, n° 1.)

* Science du vrai, qui contient les principaux mystères de la foi. Par M. FRANÇOIS DE PARIS, diacre.

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

1847. Lettre de M. DUMONT à M. l'abbé ***. (2 janvier 1733.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet de la « Science du vrai », ouvrage du diacre Pâris. — On lit, page 3 : *Lettre de M.* PARIS, *diacre du diocèse de Paris, écrite, en 1724, à un ami qui vivait dans la pénitence depuis quelques années.*)

* Arrêt de la cour du parlement, qui ordonne la suppression d'une thèse soutenue en Sorbonne le 31 décembre 1732. Du 5 janvier 1733.

(Citation du syndic de la Faculté de théologie, accusé d'avoir autorisé une thèse contraire aux maximes du royaume.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour du parlement, donné en exécution de celui du 5 janvier 1733. Du 7 janvier 1733.

(Injonction au syndic de la Faculté de théologie de se montrer plus circonspect à l'avenir.)

(Voyez *ibidem.*)

1848. Formulaire que M. DE BRANCAS, archevêque d'Aix, fait signer à tous les ecclésiastiques de son diocèse. — Lettre de M. LEULLIER, docteur et doyen de la Faculté de théologie de la maison de Sorbonne, à M. le P. président. (7 janvier.) — Lettre de monseigneur l'évêque de Laon (ET.-JOS. DE LA FARE) à M. Leullier, docteur et doyen de la Faculté de théologie de la maison de Sorbonne, au sujet de la Lettre précédente. (18 janvier 1733.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1849. Réponse à la Lettre de M. Dumont par M. l'abbé ***. (20 janvier 1733.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 1847 ci-dessus.)

* Instruction pastorale de monseigneur l'évêque de Montpellier (COLBERT DE CROISSY), adressée au clergé et aux fidèles de son diocèse, au sujet des miracles que Dieu fait en faveur des appelants de la bulle *Unigenitus.* (1er février 1733.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1850. Première Lettre de monseigneur l'archevêque de Sens (LANGUET DE GERGY) à monseigneur l'évêque d'Auxerre, au sujet de la Lettre pastorale de ce dernier, où il attaque la doctrine de son métropolitain. (15 août 1732.) — Seconde Lettre de monseigneur l'archevêque de Sens à monseigneur l'évêque d'Auxerre, au sujet de la Lettre pastorale de ce dernier, et d'une autre lettre du même prélat adressée à un de ses amis. (25 décembre 1732.) — Lettre de plusieurs chanoines, curés et autres ecclésiastiques, du diocèse d'Auxerre, à MM. les chanoines, curés, et autres ecclésiastiques du diocèse de Sens, souscripteurs d'une Seconde Lettre adressée à monseigneur leur archevêque. — Seconde Partie de la Lettre de plusieurs chanoines, curés, et autres ecclésiastiques du diocèse d'Auxerre, aux chanoines, curés, et autres ecclésiastiques du diocèse de Sens, etc. — Troisième Lettre de monseigneur l'archevêque de Sens à monseigneur l'évêque d'Auxerre, au sujet de la Lettre pastorale de ce dernier, où il attaque la doctrine de son métropolitain sur la charité. Avec une lettre à monseigneur l'évêque de Troyes sur la même matière. (2 février 1733.) — *Paris, Ve Mazières et J.-B. Garnier, (s. d.,) in-4°.*

1851. Extrait d'une lettre du R. P. LE SUEUR, chanoine régulier, curé de S.-Euverte, à Orléans, à un de ses amis, datée du 7 février 1733. Au sujet du miracle opéré, le 28 janvier 1733, à Orléans sur mademoiselle Richome. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, du 10 février 1733.

(Pour l'exécution de l'Arrêt, du 10 mars 1731, portant défense aux Facultés de théologie et de droit de traiter aucune question relative aux deux puissances.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne la suppression d'un écrit intitulé : « Lettre de monseigneur l'évêque-duc de Laon à monseigneur le cardinal de Fleury » du 1er novembre 1731. Du 11 février 1733.

(Voyez *ibidem ;* et, pour la Lettre supprimée, le n° 1756 ci-dessus.)

1852. Observations de l'évêque de Laon (ET.-JOS. DE LA FARE) sur l'Arrêt du Conseil, du 11 février 1733, qui supprime sa Lettre à M. le cardinal de Fleury du 2 novembre 1731. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1853. Extrait d'une lettre de monseigneur l'évêque de Senez (JEAN SOANEN). Ce 14 février 1733. — Lettre de Dom LEAUTE, bénédictin, à M. l'abbé D'Asfeld. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet du diacre Pâris. — Une note manuscrite contemporaine déclare apocryphe la 1re Lettre donnée en extrait.)

* Ordonnance du roi, contre les prétendus convulsionnaires. Du 17 février 1733.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

1854. Lettre de M. l'abbé DE BESCHERAND à M. l'abbé D'Asfeld. (12 février 1733.) — Réponse de M. l'abbé D'ASFELD à M. l'abbé de Bescherand. (21 février 1733.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet des neuvaines de l'abbé de Bescherand au tombeau du diacre Pâris.)

* Arrêt de la cour de parlement, qui ordonne la suppression d'un imprimé intitulé : « Lettre de M. Leullier à M. le premier président »; après lequel écrit est un autre, intitulé : « Lettre de monseigneur l'évêque de Laon à M. Leullier », etc.; et, sur un autre feuillet, un autre imprimé, intitulé : « Formulaire que M. de Brancas, archevêque d'Aix, fait signer à tous les ecclésiastiques de son diocèse », au pied duquel est une Addition intitulée : « Addition pour les confesseurs »; et, au revers, un autre imprimé, intitulé : « Formulaire pour les religieuses que le même prélat oblige toutes de signer ». Du 23 février 1733.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour la pièce supprimée, le n° 1848 ci-dessus.)

1855. Remontrance au roi sur l'Arrêt rendu par son parlement de Paris, le 23 février 1733, qui ordonne la suppression d'un imprimé intitulé : « Lettre de M. Leullier à M. le premier président ». — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Cette pièce, qui a été pliée sous forme de lettre, porte l'adresse manuscrite suivante : « A Son Altesse royale monseigneur le duc d'Auretéans, en cour ».)

1856. Déclaration de M. TESSIER, président au présidial de Blois, au sujet de la maladie et guérison miraculeuse d'Alexandre-Augustin Tessier sieur de Gallery, son fils. (23 février 1733.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1857. Relation faite par M. TEXIER, président au présidial de Blois, de la maladie et de la guérison miraculeuse d'Alexandre-Augustin Texier sieur de Gallery, son fils, opérée, au mois de février 1733, par l'intercession de M. de Pâris, avec les certificats des médecin, chirurgien, apothicaire, curé et confesseur du malade. Le tout déposé à Lambert, notaire de la même ville, le 23 dudit mois. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1858. Lettre de M. TEXIER, président au présidial de Blois, à mademoiselle***, au sujet de la guérison miraculeuse de son fils opérée par l'intercession de M. de Pâris, diacre du diocèse de Paris. (23 février 1733.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1859. Lettre de monseigneur l'évêque d'Auxerre (CH.-GAB. DE CAYLUS) à monseigneur l'archevêque de Paris, au sujet d'une délibération de la dernière Assemblée du clergé qui le concerne, insérée dans le procès-verbal imprimé de ladite Assemblée. (3 mars 1733.) — *(S. l.,) 1733, in-4°. Pièce.*

1860. Troisième Lettre de monseigneur l'évêque d'Auxerre (CH.-GAB. DE CAYLUS) à monseigneur l'archevêque de Sens... en réponse à celle de ce prélat en date du jour de l'Assomption 1732. (5 mars 1733.) — *(S. l.,) 1733, in-4°. Pièce.*

(Voyez le 1er article à * après le n° 1820, ci-dessus.)

1861. Réflexions sur l'Ordonnance du roi du 17 février 1733. (6 mars.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1862. Coup d'œil, en forme de lettre, sur les convulsions, où l'on examine cette œuvre dès son principe et dans les différents caractères qu'elle porte, et on éclaircit ce qui peut s'y apercevoir de désavantageux. (20 mars 1733.) — *Paris, 1733, in-12. Pièce.*

(Attribué au P. DE GENNES par les rédacteurs du Catalogue de 1742, et au P. BOYER par Barbier.)

1863. Lettre de M*** à un de ses amis de province, au sujet de l'écrit sur les convulsions intitulé : « Coup d'œil ». — *(S. l.,) 1733, in-4°. Pièce.*

1864. Remontrances respectueuses des curés, chanoines et autres ecclésiastiques de la ville et du diocèse de Sens, à monseigneur leur archevêque, au sujet de son nouveau Catéchisme. (21 mars 1733.) — *(S. l.,) 1733, in-4°. Pièce.*

1865. Lettre à un confesseur, touchant le devoir des médecins et chirurgiens au sujet des miracles et des convulsions. (25 mars 1733.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1866. Réponse de monseigneur l'archevêque de Paris (VINTIMILLE DU LUC) à la Lettre de M. l'évêque d'Auxerre du 3 mars dernier. (26 mars 1733.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 1859 ci-dessus.)

* Arrêt de la cour (de parlement de Rennes), rendu sur les remontrances et conclusions de M. le procureur général du roi, qui condamne un libelle intitulé : « Réflexions pour les évêques de France », à être lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice, comme séditieux et tendant à la révolte. Du 28 mars 1733.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour de parlement de Toulouse, qui ordonne qu'en présence du greffier d'icelle assisté de deux huissiers, l'imprimé intitulé : « Réflexions pour les évêques de France », sera lacéré et brûlé dans la cour du Palais par la main de l'exécuteur de la haute justice, etc. Du 13 avril 1733.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt de la cour du parlement, qui condamne un libelle intitulé : « Réflexions pour les évêques de France », à être lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice. Du 14 avril 1733.

(Voyez *ibidem.*)

1867. Declaratio Universitatis, qua Decretum suum, 30 decembris 1732 latum, a falsa interpretatione vindicat.

Extractum e commentariis Universitatis 14 aprilis 1733. — *(Parisiis,) cx typ. C.-L. Thiboust, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

1868. Secret du jansénisme, avec une Lettre circulaire de MM. les disciples de S. Augustin. — *(S. l.,) 1733, in-4°. Pièce.*

* Première Lettre théologique aux écrivains défenseurs des convulsions du temps. (Par DOM DE LA TASTE, prieur des Blancs-Manteaux. [15 avril 1733.])

(Voyez ci-après, pour la collection des 21 Lettres théologiques de Dom Taste, à la date du 1er mai 1740.)

* Ordonnance de monseigneur l'évêque d'Auxerre (CH.-GAB. DE CAYLUS), au sujet des entreprises de quelques Jésuites, régents du collége d'Auxerre, contre la hiérarchie et les droits des curés. (25 avril 1733.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1869. Lettre à un prêtre de l'Oratoire, au sujet de l'assemblée de cette congrégation indiquée au 12 juin 1733. (25 avril 1733.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne la suppression d'un écrit intitulé : « Instruction pastorale de M. l'évêque de Montpellier », etc. Du 25 avril 1733.

(Voyez la division LÉGISLATION; et, pour l'Instruction supprimée, l'article à * après le n° 1849 ci-dessus.)

* Arrêt de la cour du parlement, qui ordonne que les livres intitulés, l'un : « Nouvelle Défense de la constitution, où l'on montre qu'elle est règle de foi », etc., par M. Claude Le Pelletier, prêtre, docteur en théologie, chanoine de l'église de Reims, à Rouen, chez Ph.-Pierre Cabut, rue du Becq, 1729; et l'autre : « Traité de l'amour de Dieu, tiré des livres saints, dans lequel » etc., dédié au roi, par M. l'abbé Le Pelletier, chanoine de l'église de Reims, 11 vol., à Paris, chez Henry, rue S.-Jacques vis-à-vis S.-Yves, 1732; seront supprimés, etc. Du 25 avril 1733.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour les deux ouvrages supprimés, la division THÉOLOGIE.)

1870. (Diverses Lettres, en date des 8-26 avril 1733, relatives à la tenue du chapitre général de la congrégation de S.-Maur, et à l'exclusion, dans cette assemblée, des religieux appelants de la constitution *Unigenitus;* la première commençant par ces mots :) *Pax Christi.* Mon révérend Père, il a enfin plu au roi... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1871. Lettre écrite de province à Paris, par madame DE... à madame de..., sa sœur, sur les affaires du temps. (28 avril 1733.) — *(S. l.,) 1733, in-12.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, du 1er mai 1733. (Cassation de l'Arrêt du parlement du 25 avril.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, du 1er mai 1733. (Évocation au Conseil de l'affaire du curé de S.-Médard de Rouen.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt de la cour (de parlement de Rennes), rendu sur les remontrances et conclusions de M. le procureur général du roi, qui condamne un libelle qui a pour titre : « Lettre d'un docteur de Sorbonne à un évêque de province », et pour date le 8 mars 1733, à être lacéré et brûlé, par l'exécuteur de la haute justice, dans la place du Palais. Du 4 mai 1733.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

1872. Lettre de MM. les juges de Bayeux à M. le chancelier, contenant leurs très-humbles remontrances au sujet des ordres qu'ils ont reçus pour suspendre une procédure criminelle commencée contre plusieurs fanatiques de Bayeux. (4 mai 1733.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1873. Déclaration et protestation de M. NICOLAS MAILLART, prêtre, bachelier formé en théologie, et chanoine de la collégiale de Sainte-Waudru, à Mons. Au sujet d'une sentence d'excommunication portée contre lui par M. l'official de Cambrai. (6 mai 1733.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne la suppression d'une thèse dans la Faculté de droit d'Orléans. Du 9 mai 1733.

(Contre une thèse de droit canonique traitant tous les points interdits par l'Arrêt du 10 mars 1731.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Lettre pastorale et ordonnance de monseigneur l'archevêque d'Embrun (GUÉRIN DE TENCIN), portant défense de lire un écrit intitulé : « Instruction pastorale de monseigneur l'évêque de Montpellier, au sujet des miracles que Dieu fait en faveur des appelants de la bulle *Unigenitus* ». (10 mai 1733.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE; et, pour l'Instruction condamnée, l'article à * après le n° 1849 ci-dessus.)

* Mandement de monseigneur l'évêque-duc de Laon (ÉT.-JOS. DE LA FARE), contre des écrits intitulés : « Arrêt de la cour du parlement, du 25 avril 1733 » ; et : « Arrêt de la cour du parlement, du 23 février 1733 ». Donné le 10 mai 1733, et enregistré le 20 mai de la même année à l'officialité.

(Voyez *ibidem.*)

1874. Réponse à la « Lettre à un confesseur, touchant le devoir des médecins et des chirurgiens au sujet des miracles et des convulsions ». (Par PHILIPPE HECQUET. [15 mai 1733.]) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Voyez le n° 1865 ci-dessus.)

1875. Le Naturalisme des convulsions dans les maladies de l'épidémie convulsionnaire. Première Partie. *Soleure, A. Gymnicus, 1733.* — Réponse à la « Lettre à un confesseur, touchant les devoirs des médecins et des chirurgiens au sujet des miracles et des convulsions ». *(S. l. n. d.,)* — Le Naturalisme des convulsions démontré par la physique, par l'histoire naturelle et par

les événements de cette œuvre, et démontrant l'impossibilité du divin qu'on lui attribue dans une lettre sur les secours meurtriers. Seconde Partie. *Soleure, A. Gymnicus, 1733.* — Le Mélange dans les convulsions confondu par le naturalisme. Troisième Partie. *Soleure, A. Gymnicus, 1733.* — La Cause des convulsions finie. *Causa finita est. (S. l. n. d.) — Le tout en 1 vol. in-12.*

(Par PHILIPPE HECQUET, d'après Barbier.—Voyez le n° 1865 ci-dessus.)

A. — *1734. — Soleure, A. Gymnicus, in-12.*

(Réimpression des 2e et 3e Parties.)

1876. Arrêté du parlement du 6 mai 1733, avec les Remontrances au roi du 15 du même mois. Et la Réponse du roi auxdites Remontrances, et un autre Arrêté du 19 du même mois. — *(S. l.,) 1733, in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL CANGÉ, *Mélanges historiques et administratifs*, boîte 1 *bis*, pièce 92, division LÉGISLATION.)

1877. Examen de la Troisième Lettre contre les convulsions et de la théologie de son auteur sur les guérisons miraculeuses. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le 1er article à * après le n° 1868 ci-dessus.)

1878. (Lettre du comte DE SAINT-FLORENTIN aux religieux de la congrégation de Saint-Maur, pour défendre, de la part du roi, toute protestation contre la reconnaissance, faite par les supérieurs de l'ordre, de la bulle *Unigenitus;* datée du 21 mai 1733, et commençant par ces mots :) Mon très-révérend Père, le roi étant informé que certains esprits inquiets... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Suivi de la Lettre d'envoi en date du 23 mai.)

1879. Déclaration de PIERRE GAUTIER, habitant de Pézénas, au sujet de la guérison miraculeuse opérée par l'intercession de M. l'abbé Pâris, diacre du diocèse de Paris. (26 mai 1733.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1880. Relation de la mission faite à Aix en Provence, au mois de mai 1733, par les Pères Jésuites. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, du 1er juin 1733.

(Portant suppression de l'ouvrage catalogué sous le n° 1865 ci-dessus.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

1881. Jugement équitable sur les convulsions. (1er juin 1733.) — *(S. l.,) 1733, in-4°. Pièce.*

A. — *1733. — (S. l.,) in-4°. Pièce.*

1882. Mémoire touchant l'assemblée prochaine de l'Oratoire. (2 juin 1733.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement, qui ordonne qu'un libelle intitulé : « Lettre d'un docteur de Sorbonne à un évêque de province, le 8 mars 1733 », sera lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice. Du 5 juin 1733.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour de parlement, qui ordonne qu'un libelle intitulé : « Remontrance au roi sur l'Arrêt rendu par son parlement de Paris, le 23 février 1733, qui ordonne la suppression d'un imprimé intitulé : Lettre de M. Leullier à M. le premier président », sera lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice. Du 5 juin 1733.

(Voyez *ibidem;* et, pour la pièce supprimée, le n° 1855.)

* Lettre pastorale de monseigneur l'évêque de Blois (JEAN-FRANÇOIS-PAUL DE CAUMARTIN), au sujet des propositions à lui dénoncées. (7 juin 1733.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1883. Acte passé par-devant notaires, au sujet de la guérison miraculeuse de dame Marguerite Loysel, dite de Sainte-Clotilde, religieuse du Calvaire, rue de Vaugirard, opérée le 8 juin 1733. (9 juin.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1884. Journal historique des convulsions du temps. (24 juin 1733.) — *(S. l. n. d.,) 2 parties en 1 vol. in-4°.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, avec nombreuses notes manuscrites contemporaines, dont deux attribuent l'ouvrage à Mme DUGUET MOL.)

1885. Remontrances adressées aux révérends Pères supérieurs de la congrégation de Saint-Maur assemblés pour la tenue du chapitre général de 1733. (24 juin 1733.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1886. Nouvelles Observations sur les convulsions, à l'occasion d'une lettre écrite au mois de janvier en faveur des convulsions. (30 juin 1733.) — Lettre à madame ***, sur le prétendu caractère prophétique des convulsions. (24 avril 1733.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez pour les Observations le n° 1842 ci-dessus.)

* Mandement de monseigneur l'évêque-duc de Laon (ÉT.-JOS. DE LA FARE)... au sujet de quatre imprimés, dont l'un a pour titre : « Arrêté du parlement, du 6 mai 1733 »; le second : « Très-humbles et très-respectueuses Remontrances que présentent au roi, notre très-honoré et souverain seigneur, les gens de sa cour de parlement », en date du 15 du même mois; le troisième : « Arrêté du parlement, fait après le compte que M. le P. président a rendu aux chambres assemblées de la réponse du roi aux Remontrances du 19 mai 1733 »; le quatrième : « Instruction pastorale de M. l'évêque de Montpellier, adressée au clergé et aux fidèles de son diocèse, au sujet des miracles que Dieu fait en faveur des appelants de la bulle *Unigenitus,* 1733 ». (1er juillet.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE; et, pour les pièces supprimées, le n° 1876 et l'article à * après le n° 1849 ci-dessus.)

1887. Procès-verbal et déclaration d'appel, comme d'abus, interjeté par les députés exclus du chapitre des religieux de la congrégation de Saint-Maur, tenu en l'abbaye de Mairmoutier-lès-Tours le 2 juillet 1733. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1888. Lettre d'un appelant aux religieux Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur qui ont donné des marques publiques de leur opposition à la bulle *Unigenitus.* — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1889. Formulaire proposé par M. l'archevêque de

Tours (MATHIEU-ISORÉ D'HERVAULT) au chapitre général des Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, le 3 juillet 1733. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1890. Réponse générale au révérend Père Dom Louis Lataste, prieur des Blancs-Manteaux, auteur des « Lettres théologiques, adressées aux écrivains défenseurs des convulsions et autres miracles du temps ». (5 juillet 1733.) — *(S. l.,) 1733, in-4°. Pièce.*

(Voyez le 1er article à * après le n° 1868 ci-dessus.)

1891. Démonstration de la fausseté d'un miracle qu'on a publié s'être fait, par l'intercession du sieur François de Pâris, dans la personne de Marguerite Hutin. (5 juillet 1733.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire formant la pièce 62 du Recueil catalogué dans la division MÉDECINE, tome I, page 117, n° 121.)

1892. Très-humble Remontrance à monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque de Blois, au sujet de sa Lettre pastorale du 7 juin. (6 juillet 1733.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Par les curés de Blois. — Voyez le 3e article à * après le n° 1832 ci-dessus.)

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-4°. Pièce.*

1893. Actes et protestations signifiés aux religieux qui prétendent composer le chapitre général de la congrégation de S.-Maur, par plusieurs députés dudit chapitre. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne la suppression de plusieurs écrits, etc. Du 7 juillet 1733.

(Voyez la division LÉGISLATION; et, pour les écrits supprimés, les nos 1887 et 1893 ci-dessus.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, du 26 juillet 1733.

(Suppression de la pièce cataloguée sous le n° 1889 ci-dessus.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

1894. Lettre de monseigneur l'évêque de Montpellier (COLBERT DE CROISSY) au roi, au sujet de l'Arrêt du Conseil d'État, du 25 avril 1733, qui supprime l'Instruction pastorale de ce prélat, du 1er février 1733, sur les miracles que Dieu fait en faveur des appelants de la bulle *Unigenitus*. (26 juillet 1733.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne la suppression d'un ouvrage imprimé ayant pour titre : « Mémoire sur les droits du second ordre du clergé », etc. Du 29 juillet 1733.

(Voyez la division LÉGISLATION; et, pour le Mémoire supprimé, la division DROIT CANONIQUE.)

1895. Quatrième Lettre de monseigneur l'évêque d'Auxerre (CH.-GAB. DE CAYLUS) à monseigneur l'archevêque de Sens, au sujet de celle que ce prélat lui a écrite en date du 25 décembre 1732, et de l'écrit qu'il y a joint sous le titre de : « Lettre de plusieurs chanoines, curés, et autres ecclésiastiques du diocèse d'Auxerre, à MM. les chanoines, curés, et autres ecclésiastiques du diocèse de Sens, souscripteurs d'une seconde Lettre adressée à M. leur archevêque ». (2 août 1733.) — *(S. l.,) 1733, in-4°. Pièce.*

(On trouve à la suite : *Lettre pastorale de monseigneur l'évêque d'Auxerre...* [5 août 1733.] — Voyez le n° 1860 ci-dessus.)

* Instruction pastorale de monseigneur l'archevêque-prince d'Embrun (GUÉRIN DE TENCIN), dans laquelle il réfute l'ouvrage qui a paru sous ce titre : « Instruction pastorale de monseigneur l'évêque de Montpellier, adressée au clergé et aux fidèles de son diocèse, au sujet des miracles que Dieu fait en faveur des appelants de la bulle *Unigenitus* ». (5 août 1733.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE; et, pour l'Instruction censurée, l'article à * après le n° 1849 ci-dessus.)

1896. Recherche de la vérité, ou Lettres sur l'œuvre des convulsions. (5 juillet-8 août 1733.) — *(S. l.,) 1733, in-4°. Pièce.*

1897. Lettre de M. JEAN BOULOUFFE, notaire apostolique et de Sa Majesté impériale, à monseigneur l'évêque de ***. (14 août 1733.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(En lui adressant copie de son deuxième appel en date du 3 avril 1733.)

1898. Lettre de monseigneur l'évêque-comte de Toul (SCIPION-JÉRÔME BEGON), écrite à M. de La Bastie, doyen de l'église cathédrale de Metz et vicaire général, le siége vacant, au sujet des discours répandus dans les « Nouvelles ecclésiastiques » du 1er août 1733. (29 août 1733.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1899. Examen de la IVe Lettre théologique sur les miracles du temps et de la théologie de son auteur sur les miracles de punition. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Août 1733, d'après une note manuscrite contemporaine. — Voyez le 1er article à * après le n° 1868 ci-dessus.)

1900. Acte de révocation de la signature du formulaire, de PIERRE LE CLERC, sous-diacre de l'église de Rouen, où il appelle aussi de la constitution *Unigenitus*, qu'on a enveloppée avec les autres constitutions des papes pour la faire plus facilement recevoir, et dont on a exigé de lui, aussi bien que des autres ordinands, une espèce d'acceptation verbale, lorsqu'on les a fait souscrire au formulaire. (5 septembre 1733.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement, qui condamne un libelle intitulé : « Lettre d'un évêque de France au roi », datée, à la fin, avril 1733, à être lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice. Du 7 septembre 1733.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

1901. Plaidoyer de M. GILBERT, du 7 septembre 1733. Seconde édition. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Contre la « Lettre d'un évêque de France au roi ».)

1902. Réponse à la Quatrième Lettre attribuée à un religieux Bénédictin, concernant la démarche de la veuve

de Lorme au tombeau de M. de Pâris. (8 septembre 1733.) — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

(Voyez le 1er article à * après le n° 1868 ci-dessus.)

1903. Examen critique, physique et théologique des convulsions et des caractères divins qu'on croit voir dans les accidents des convulsionnaires. (Par DEBONNAIRE.) — *(S. l.,) 1733, 3 parties en 1 vol. in-4°.*

1904. Lettre de M.*** à M.***, sur l' « Examen critique, physique et théologique des convulsions ». (11 septembre 1733.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1905. Lettre d'un ecclésiastique de province à un de ses amis, où il lui donne une idée abrégée de l'œuvre des convulsions. — *(S. l.,) 1733, in-4°.*

1906. Essai d'un plan sur l'œuvre des convulsions. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1907. Réponse à l'écrit intitulé : « Plan général de l'œuvre des convulsions ». (Par DE LAN.) — *(S. l.,) 1733, in-4°. Pièce.*

1908. Plan général de l'œuvre des convulsions, avec des Réflexions d'un laïc en réfutation de la Réponse que M. l'abbé de L. a faite à ce Plan. Cette Réponse de M. l'abbé L..., que l'on réfute ici, a été imprimée chez Gissey avec permission tacite et vendue publiquement... — *(S. l.,) 1733, in-4°.*

1909. Dissertation théologique contre les convulsions, adressée au laïc auteur des Réflexions sur la Réponse au Plan général. Dans laquelle on démontre : 1° qu'il n'y a rien dans les convulsions dont on puisse conclure avec certitude que Dieu en soit l'auteur; 2° qu'il y a dans les convulsions plusieurs choses dont on doit conclure avec certitude que Dieu n'en est pas l'auteur. (Par DE LAN. [12 sept. 1733.]) — *(S. l.,) 1733, in-4°.*

1910. Remarques sur la « Dissertation théologique contre les convulsions ». — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1911. Lettre de M. l'abbé DE F*** (DE FERRANVILLE), au sujet des calomnies répandues contre lui dans le libelle intitulé : « Journal historique des convulsions du temps»... (15 septembre 1733.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1912. Lettre au sujet des miracles qui se font, en l'église de Saint-Médard, sur le tombeau de M. de Pâris. Au comte de P****. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1913. Premier Discours sur les miracles de M. de Pâris, où l'on répond à tous les prétextes qu'on allègue pour les rejeter. — *(S. l. n. d.,) 2 parties en 1 vol. in-4°.*

1914. Avis aux fidèles sur le mélange. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet du système consistant à expliquer les convulsions et leurs suites par la double influence de Dieu et du démon.)

1915. Second Avis aux fidèles. Sur l'argument spécieux tiré de l'origine des convulsions au tombeau. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1916. Troisième Avis aux fidèles. Sur l'argument de la liaison de l'œuvre des convulsions avec des guérisons miraculeuses, et sur un autre argument tiré des anciennes convulsions guérissantes aux tombeaux des saints. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1917. Discours de Mgr l'évêque-duc de Laon (ÉT.-JOS. DE LA FARE) avant l'ordination. Du 19 sept. 1733. — Après l'ordination. Du même jour. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1918. Lettre circulaire de monseigneur l'évêque de Montpellier (COLBERT DE CROISSY) aux évêques de France, au sujet du différend qui est entre lui et M. l'archevêque de Narbonne sur la bénédiction pontificale. (30 septembre 1733.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1919. Lettre du P. D. G., au sujet des convulsions. (1er octobre 1733.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1920. Observations apologétiques de l'auteur des Examens critique, physique et théologique des convulsions (DEBONNAIRE). Première et seconde Partie. (28 septembre-2 octobre 1733.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 1, porte en plus : *Sur la Lettre de M*** à M*** du 11 septembre* 1730. Voyez le n° 1904 ci-dessus.)

1921. Addition au « Journal historique des convulsions », servant de réponse à la Lettre de M. l'abbé de F... (Ferranville, [5 octobre 1733]). — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, relié avec le n° 1884 ci-dessus.)

1922. Lettre à M***, sur la nouvelle théologie des convulsionnaires. (Par JACQUES FOUILLOU. [9 octobre 1733.]) — *(S. l.,) 1734, in-4°. Pièce.*

1923. Copie d'une lettre écrite de Montpellier, le 12 octobre 1733. — *(S. l. n. d.,) Pièce.*

(Au sujet de la guérison de la femme Boissonade par l'intercession du diacre Pâris.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, rendu au sujet de deux imprimés répandus sous le nom de mandements de M. l'évêque de Laon, etc. Du 22 octobre 1733.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Lettre d'un ecclésiastique d'Avignon à un de ses amis, au sujet de la nouvelle bulle de N. S.-P. le pape Clément XII en faveur de la doctrine de S. Thomas. (22 octobre 1733.)

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

* Réflexions sur le bref *Apostolicæ providentiæ* du 2 octobre 1733. (Novembre 1733.)

(Voyez *ibidem.*)

* Dissertation dans laquelle on explique en quel sens on peut dire qu'un jugement de l'Église catholique, qui condamne plusieurs propositions de quelque écrit dogmatique sous une multitude de qualifications respectives, est une règle de foi, et en quel sens ce n'est pas une règle de foi. Par messire CHARLES (DUPLESSIS D'ARGENTRE), évêque de Tulle...

(Voyez *ibidem.*)

1924. Lettre de M. l'abbé D.... à M ***. Au sujet de ce qui est dit de lui dans le « Journal historique des convulsions du temps », première Partie, page 19. (9 novembre 1733.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1925. Lettre d'un Récollet à l'auteur des « Nouvelles ecclésiastiques ». (Signé : F. A. M., récollet. [14 novembre 1733.]) — *(S. l.,) 1733, in-4°. Pièce.*

1926. Dissertations sur les miracles. — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

1927. Lettres sceptiques, ou Considérations proposées à l'auteur des quatre Dissertations sur les miracles contre les « Lettres théologiques » de Dom La Taste. (12-16 novembre 1733.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1928. Suite des « Observations apologétiques de l'auteur des Examens critique, physique et théologique des convulsions (DEBONNAIRE) ». Troisième Partie. Sur trois nouvelles lettres sous le titre de : « Recherche de la vérité », etc. Quatrième et dernière Partie. Sur un extrait de la Dissertation de M. de L. contre ces mêmes convulsions. (2 octobre-22 novembre 1733.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 1920 ci-dessus.)

1929. Lettres de M.* à un de ses amis, sur l'œuvre des convulsions. (Par PONCET DESESSARTS. [1er septembre-27 novembre 1733.]) — *(S. l.,) 1734, in-4°. Pièce.*

1930. Sixième (-septième) Lettre sur l'œuvre des convulsions. (20 oct.-1er déc. 1733.) — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

(Voyez pour les 3 premières Lettres le n° 1896 ci dessus.)

1931. Lettre d'un D. au R. P. L. T. P. D. B. M. (au R. P. La Taste, prieur des Blancs-Manteaux, [2 décembre 1733]). — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Réponse à la « Troisième Lettre théologique ».)

1932. Relation abrégée de la vie et de la mort édifiantes du révérend Père Arnoul, prêtre et religieux camaldule, arrivée le 5 décembre 1733. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Le P. Arnoul était appelant de la bulle *Unigenitus*.)

* Mémoire justificatif des Remontrances du clergé de Sens au sujet du nouveau Catéchisme de M. l'archevêque, pour servir de réponse à la Lettre d'un curé du diocèse de Sens à un de ses confrères, signée Jean Châtelain, curé de Véron, sans date. (13 décembre 1733.)

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

* Lettre à un ecclésiastique du diocèse de Sens, où, en rendant plus sensible l'abus que M. Languet, archevêque de Sens, a fait de deux autorités du St Concile de Trente touchant la crainte des peines de l'autre vie, on éclaircit la doctrine de ce Concile sur cette matière, et l'on fait voir qu'il n'a rien décidé de contraire à l'obligation de rapporter à Dieu toutes nos actions par un mouvement actuel ou virtuel de charité.

(Voyez *ibidem*.)

1933. Réponse à la Sixième Lettre sur le parallèle des saintes mystiques avec les convulsionnaires, par un Père Capucin. (14 décembre 1733.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1934. Dialogue, sur les affaires du temps, entre un ancien marguillier de la paroisse de Saint-Médard de Paris et un prêtre de la communauté de Saint-Sulpice, dans une voiture publique. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1935. Lettre de Dom ANTOINE LEAUTÉ à M. F., au sujet de l'écrit intitulé : « Nouvelles Observations ». (19 décembre 1733.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Désaveu d'une Lettre publiée sous son nom au sujet des convulsions. — Voyez le n° 1886 ci-dessus.)

1936. Lettre à Mgr l'évêque de Montpellier, au sujet du prétendu miracle de Pezenas. (Signé : MISOPLANES. [20 décembre 1733.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1937. (Acte de rétractation d'acquiescement à la bulle *Unigenitus*, en date du 20 décembre 1733; signé à la main GUILLAUME BOIZON, et commençant par ces mots :) Au nom de la très-sainte et adorable Trinité... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Mandement de monseigneur l'évêque d'Auxerre (CH.-GAB. DE CAYLUS), à l'occasion du miracle opéré dans la ville de Seignelay, de ce diocèse, le 6 janvier 1733, jour de l'Épiphanie. (26 décembre 1733.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1938. Lettre de M. PETIT-PIED, docteur de la maison et société de Sorbonne, à M. P... (27 décembre 1733.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet des convulsions.)

1939. Lettre d'un laïque de Paris, en réponse à un de ses amis, chanoine d'une métropole, contre l'argument du prétendu corps pastoral en faveur de la constitution *Unigenitus*. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Écrite en réponse à une lettre du chanoine du 27 décembre 1733.)

1940. L'Esprit en convulsions, ou Réponses aux Lettres théologiques du R. P. P. D. B. M. (du R. P. prieur des Blancs-Manteaux [Dom La Taste]). — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

(Voyez le 1er article à * après le n° 1868 ci-dessus.)

1941. Huitième Lettre sur l'œuvre des convulsions, au sujet des écrits intitulés : « Examen critique », etc.; et « l'Esprit en convulsions ». (Par PONCET DESESSARTS. [30 décembre 1733.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez, pour les 7 Lettres précédentes le n° 1929; et, pour les écrits auxquels on répond, les n°s 1903 et 1940 ci-dessus.)

1942. Lettre d'un ecclésiastique à un évêque. (Par l'abbé D'ETEMARE.) — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

(Au sujet du diacre Pâris.)

1943. Lettres d'un Français à un catholique anglais, dans lesquelles, à l'occasion des vertus et des miracles de M. de Pâris, on combat les principes des Jésuites

sur les miracles de ce pieux abbé, et où l'on examine ceux de quelques saints de leur ordre et des autres qu'ils ont béatifiés de leur propre autorité; avec plusieurs lettres à ces RR. PP. sur la doctrine, les vertus, les travaux apostoliques, etc., des grands hommes de leur compagnie. (Juin-31 décembre 1733.) — *Bruxelles, Vᵉ Foppens, 1734, in-12.*

* Harangue des habitants de la paroisse de Sarcelles au roi. (Par NIC. JOUIN.)

(Voyez la division POÉSIE.)

* Le Porte feuille du diable, ou Suite de Philotanus, poëme dédié à madame Galpin. (Par NIC. JOUIN.)

(Voyez *ibidem*.)

1944. Entretiens d'un Jésuite avec une dame, au sujet de la constitution *Unigenitus*, ou Le pour et le contre. *(S. l.,) 1733.* — Suite pour les Entretiens d'un Jésuite avec une dame, ou Conversations entre un ecclésiastique appelant et un laïque prévenu pour la constitution *Unigenitus;* dans lesquelles sont proposées et réfutées les principales preuves des constitutionnaires, et où l'on fait valoir contre eux l'argument des miracles en faveur des appelants... *(S. l.,) 1734. — Le tout en 1 vol. in-12.*

1945. Entretiens de madame la comtesse ***, au sujet des affaires présentes par rapport à la religion. (Par le P. LALLEMANT.) — *(S. l.,) 1734, in-12.*

A. — *1734. — (S. l.,) in-12.*
B. — *1736. — (S. l.,) in-12.*
C. — *1737. — (S. l.,) in-12.*
D. — *1747. — (S. l.,) in-12.*

1946. Principes de conduite dans la défense de la vérité, par M. HAMON; avec des Règles pour les temps d'épreuve et de persécution, par M. NICOLE. — *(S. l.,) 1734, in-12.*

(Réimprimé pour la circonstance. — Voyez le nº 637 ci-dessus.)

1947. Lettre de Mᵐᵉ M*** (DUGUET-MOL) au R. P. Lenet, chanoine régulier et ancien abbé du Val-des-Écoliers, au sujet de la manière dont M. Detmar parle de M. l'abbé Du Guet, son oncle, dans sa Lettre adressée à M. l'évêque D. et intitulée : « Lettre d'un ecclésiastique à un évêque ». — *(S. l.,) 1734, in-12.*

(Voyez le nº 1942 ci-dessus.)

1948. Défense de la « Dissertation théologique contre les convulsions »; et de la « Réponse au Plan général ». — *(S. l.,) 1734, in-4°.*

(Voyez les nᵒˢ 1907 et 1909 ci-dessus.)

1949. L'Autorité des miracles des appelants dans l'Église, ou Traité dogmatique dans lequel, en examinant la matière des miracles en elle-même et montrant que S. Augustin est l'interprète de l'Église sur ce point, on fait voir l'abus que les constitutionnaires font du témoignage de ce Père; que les miracles étant la preuve des preuves, on ne peut donner atteinte à leur autorité sans ébranler les fondements de la religion; et qu'on a lieu de le craindre des principes semés dans les derniers mandements de MM. les archevêques de Paris, de Sens, de Cambray, d'Embrun, etc., auxquels on répond en réfutant toutes les autres difficultés qu'il font pour ôter créance aux miracles des appelants et cacher le secau qu'ils portent. — *(S. l.,) 1734, in-4°.*

1950. Lettre de M. LE GROS, docteur en théologie, à un de ses amis, au sujet de l'œuvre des convulsions. (8 janvier 1734.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Lettre de monseigneur l'évêque de Montpellier (COLBERT DE CROISSY) à M. le comte de Saint-Florentin, secrétaire d'État, au sujet de la Lettre circulaire du roi, qui ordonne de chanter le *Te Deum* pour remercier Dieu des bénédictions qu'il répand sur les armes de Sa Majesté. (13 janvier 1734.)

(L'évêque se plaint de ce que la Lettre du roi, au lieu de lui être adressée personnellement, lui a été remise sous cette adresse : *A nos chers et bien amés les vicaires généraux de Montpellier.*)

(Voyez précédemment tome II, page 360, nº 397.)

1951. La Vérité du miracle opéré en la personne de Marguerite Hutin, fille native de la ville de Reims, connue sous le nom de Sœur Marguerite, estropiée du bras droit pendant trente ans par une mauvaise saignée, et guérie, par l'intercession du bienheureux François de Pâris, au mois de juin 1732, en la cinquantième année de son âge. Justifiée contre les impostures et les calomnies d'un libelle intitulé : « Démonstration de la fausseté d'un miracle qu'on a publié s'être fait par l'intercession du sieur François de Pâris dans la personne de Marguerite Hutin »; et prouvée par les aveux mêmes et les contradictions sans nombre de l'auteur du libelle. — *(S. l.,) 1734, in-4°.*

(Voyez le nº 1891 ci-dessus.)

1952. Lettre d'un ecclésiastique au R. P. La Taste, prieur des Blancs-Manteaux. (15 février 1734.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Le Droit des souverains touchant l'administration de l'Église... (Par LE VAYER DE BOUTIGNY. *1734.*)

(Voyez ci-après la section *Rapports de l'Église avec l'État en France.*)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne l'exécution des arrêts du Conseil du 10 mars et du 5 septembre 1731, et la suppression de plusieurs ouvrages. Du 26 janvier 1734.

(Suppression de plusieurs écrits, et, entre autres, des écrits catalogués ci-dessus page 16, nᵒˢ 136 et 138, et de l'article à * qui précède.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

1953. Lettre de monseigneur l'évêque d'Auxerre (CH.-GAB. DE CAYLUS) à M***, dans laquelle il donne une idée de l'écrit intitulé : « Réfutation des Anecdotes, adressée à

leur auteur, par messire Pierre-François Lafiteau, évêque de Sisteron, ci-devant chargé des affaires du roi auprès du S.-Siége »; à Gray, chez François Conad, imprimeur du roi, 1734. (1[er] février 1734.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez ci-dessus page 16, n° 138.)

1954. Supplément à la « Lettre d'un ecclésiastique de province à un de ses amis, où il lui donne une idée abrégée de l'œuvre des convulsions ». (10 février 1734.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 1905 ci-dessus.)

1955. Lettre de M. Boindin de Boisbessin, par laquelle il rend compte à M*** de la manière dont Dieu l'a appelé du pyrrhonisme à la véritable religion, à l'occasion des merveilles opérées au tombeau de M. de Pâris. (12 février 1734.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Lettre pastorale et ordonnance de monseigneur l'archevêque-prince d'Embrun (Guerin de Tencin), portant condamnation de deux ouvrages, dont l'un a pour titre : « Mémoire sur les droits du second ordre du clergé, avec la tradition qui prouve les droits du second ordre »; l'autre est intitulé : « Lettres à un ecclésiastique sur la justice chrétienne et sur les moyens de la conserver ou de la réparer ». (15 février 1734.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1956. Relation de la mort de M. Jean-François Estoupan, lieutenant général de l'amirauté et subdélégué de M. l'intendant dans la ville de La Ciotad, diocèse de Marseille. (1[er] mars 1734.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Le sieur Estoupan était appelant de la bulle *Unigenitus*.)

1957. Lettre de M. D*** à M. D***, ou Addition au « Journal des convulsions ». (16 mars 1734.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 1884 ci-dessus.)

1958. Lettre d'Auxerre. Du 18 mars 1734. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 1, porte en plus : *contenant une relation fidèle de l'invention et de la publication du prétendu miracle opéré à Seignelay dans la personne d'Edmée Desvignes.*)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui confirme et autorise les délibérations de l'Assemblée générale extraordinaire du clergé de France, des 27 février et 11 mars 1734, au sujet de la somme de douze millions de livres de don gratuit accordé à Sa Majesté. Du 23 mars 1734.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne la suppression d'un écrit intitulé : « Mandement de M. l'évêque d'Auxerre », etc. Du 28 mars 1734.

(Voyez *ibidem;* et, pour le Mandement supprimé, l'article à * après le n° 1937 ci-dessus.)

1959. Courtes Réflexions d'un laïque, au sujet de l'Arrêt du Conseil contre le Mandement de M. d'Auxerre qui publie un miracle opéré dans son diocèse par l'intercession de M. de Pâris. — *(S. l.,) 1734, in-4°. Pièce.*

1960. Nouvelles Réflexions du laïque sur les convulsions. Première Partie, contenant la justification du laïque, des convulsions et des convulsionnaires, contre les reproches de l'apologiste de M. de L. On y établit des règles de jugement, de discernement et de conduite sur les convulsions. — *(S. l.,) 1734, in-4°. Pièce.*

1961. Pensées sur les prodiges de nos jours. — *En France, 1734, in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la cour du parlement, qui ordonne que les deux écrits y mentionnés seront lacérés et brûlés par l'exécuteur de la haute justice. Du 16 avril 1734.

(Suppression de l'« Instruction sur l'obéissance due aux décisions de l'Église »; et de la « Réplique aux tolérants de ce temps ».)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

1962. Lettre d'Auxerre, du 20 avril 1734, où l'on réfute celle du 18 mars au sujet du miracle de Seignelay. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1963. Réfutation des moyens de défense de M. d'Auxerre publiés par un anonyme soi-disant Auxerrois, dans une Lettre du 20 avril 1734, pour servir de réponse au Supplément du 15 mars et à la Relation du prétendu miracle de Seignelay. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Lettre pastorale de monseigneur l'évêque de Montpellier (Colbert de Croissy), adressée au clergé et aux fidèles de son diocèse, pour leur notifier un miracle opéré dans son diocèse par l'intercession de M. François de Pâris, et les prémunir contre un bref de N. S.-P. le pape en date du 3 octobre 1733, et deux écrits de M. l'archevêque d'Embrun de la même année. (21 avril 1734.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1964. Réponses de l'auteur des trois Examens (Debonnaire) aux Lettres d'un ami. (1[er] mars-23 mai 1734.) — Suite des « Réponses... ». — *(S. l. n. d.,) 5 parties en 1 vol. in-4°.*

(Voyez les n[os] 1929 et 1941 ci-dessus.)

1965. Lettre de l'auteur du « Jugement équitable » à l'auteur des lettres intitulées : « Recherche de la vérité sur l'œuvre des convulsions ». (24 mai 1734.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 1896 ci-dessus.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne la suppression d'un écrit répandu sous le nom de : Lettre pastorale et ordonnance de M. l'archevêque d'Embrun, etc. Du 25 mai 1734...

(Voyez la division LÉGISLATION; et, pour la Lettre supprimée, l'article à * après le n° 1955 ci-dessus.)

* Mandement de monseigneur l'archevêque de Sens (Languet de Gergy)... portant condamnation de l'écrit intitulé : « Mémoire justificatif des Remontrances du clergé de Sens, au sujet du nouveau Catéchisme de monseigneur

l'archevêque, pour servir de réponse à la Lettre d'un curé du diocèse de Sens à un de ses confrères ». (25 mai 1734.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE; et, pour le Mémoire condamné, la division THEOLOGIE.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne la suppression d'un libelle intitulé : « Relation de ce qui s'est passé au sujet de l'Arrêt du Conseil du 26 janvier 1734 ». Du 29 mai 1734.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

1966. Lettre des dames de la paroisse de Saint-Louis-dans-l'Ile au R. P. Lefèvre, jésuite, à l'occasion du sermon qu'il prêcha dans cette paroisse, le lundi de Pâques, où il a prétendu prouver qu'il n'était pas permis aux femmes de parler de religion, et que de leurs conversations étaient nées plusieurs hérésies. (30 mai 1734.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1967. Acte de Mme DE BERINGHEN, abbesse de Faremoutier, présenté à monseigneur le cardinal de Bissy, lors de la visite épiscopale dans la dite abbaye, au mois de juin de la présente année 1734, par lequel Acte elle révoque la signature du formulaire, et elle déclare à Son Éminence son opposition à la constitution *Unigenitus;* avec l'adhésion d'une très-grande partie de sa communauté au présent Acte. — *(S. l.,) 1734, in-4°. Pièce.*

* Lettre pastorale et ordonnance de monseigneur l'archevêque-prince d'Embrun (GUÉRIN DE TENCIN), portant condamnation d'un ouvrage qui a pour titre : « Prière pour demander à Dieu la grâce d'une véritable et parfaite conversion selon la doctrine des conciles, des Pères de l'Église, et, en particulier, de S. Augustin sur la misère de l'homme, la grâce de J.-C. et la puissance qui est en Dieu de changer et convertir nos cœurs »; à Amsterdam, 1733. (20 juin 1734.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE; et, pour la Prière condamnée, la division THÉOLOGIE.)

1968. Écrit pour engager *.*. .*.* à l'acceptation de la bulle *Unigenitus*; avec la réponse à cet Écrit, et des réflexions et notes abrégées sur les remarques de l'auteur. (3 juillet 1734.) — *(S. l.,) 1736, in-4°. Pièce.*

1969. Réponse à une question captieuse qu'on fait sur la bulle *Unigenitus;* avec les préjugés contre ce décret, tirés des principes sur l'obéissance raisonnable qui est due à l'autorité en matière de doctrine. — *(S. l.,) 1734, in-4°. Pièce.*

1970. Défense de M. Nicole sur sa maxime de la plus grande autorité visible, contre l'auteur de la Lettre à M. Nicole. — *(S. l.,) 1734, in-4°. Pièce.*

(Antidaté du 18 juin 1727. — Voyez le n° 1461 ci-dessus.)

1971. Dissertation servant de réponse aux deux lettres intitulées : « Défense de M. Nicole sur sa maxime de la plus grande autorité visible, contre l'auteur de la Lettre à M. Nicole ». — *(S. l. n. d.,) in-12.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne à tous les religieux de la congrégation de S.-Maur d'obéir aux supérieurs nommés par le chapitre général tenu en l'année 1733 et à ceux qui ont été élus depuis par les supérieurs majeurs de ladite congrégation, nonobstant toutes protestations, significations, enregistrements ou dépôts d'icelles, qui seront regardés comme nuls et de nul effet, même rayés et biffés des registres, etc. Du 11 juillet 1734.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

1972. Lettre de plusieurs archevêques et évêques au roi. (Signé : JACQUES [DE FORBIN-JANSON], archevêque d'Arles, etc.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Réclamation contre l'Arrêt du Conseil d'État, du 26 janvier, qui ordonne le silence sur la constitution *Unigenitus.* — Une des signatures porte la date du 13 juillet 1734.)

1973. Lettre de plusieurs archevêques et évêques au roi, avec une Réponse à la même Lettre. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-4°. Pièce.*

1974. Deux Problèmes à résoudre sur l'œuvre des convulsions, l'un pour la spéculation, l'autre pour la pratique : avec un recueil des autorités des Pères et des théologiens, qui réprouvent toute œuvre du genre merveilleux qui porte quelque caractère indigne de Dieu ou contraire aux bonnes règles. — *(S. l.,) 1734, in-4°.*

1975. Réfutation de la VIIe Lettre de M. P*** au sujet des convulsions. *(S. l.,) 1734.* — Suite de la Réfutation de la VIIe Lettre de M. P***, avec un examen de ses Réflexions sur l'écrit intitulé : « Deux Problèmes à résoudre », etc. — *(S. l.,) 1734, in-4°.*

(Voyez le n° 1930 ci-dessus.)

1976. Nouveau Problème sur l'œuvre des convulsions : Quel est le parti qui mérite la préférence dans la cause présente : ou de répondre et de répliquer sans fin aux écrits respectifs, ou d'en laisser plusieurs sans réponse? (15 juillet 1734.) — *(S. l.,) 1734, in-4°. Pièce.*

1977. Lettre de M. B** à M**, pour servir de réponse et d'éclaircissement aux endroits de la VIIe Lettre de M**, où il parle des convulsions de M. B** et de la guérison prétendue miraculeuse opérée sur lui. (17 juillet 1734.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1978. Lettre de M. l'abbé D'EAUBONNE, chanoine de l'église de Paris, à un de ses amis de province. Au sujet des notes que madame Mol a faites sur sa Lettre du 22 mars 1734. (1er août 1734.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne la suppression d'un écrit intitulé : Lettre de plusieurs archevêques et évêques à Sa Majesté. Du 14 août 1734.

(Voyez la division LÉGISLATION; et, pour la Lettre supprimée, le n° 1972 ci-dessus.)

1979. Très-humbles Remontrances des religieux Bénédictins de la congrégation de S.-Maur au roi, avec un Mémoire, où, après un exposé succinct de ce qui s'est passé dans le prétendu chapitre général de la congrégation de S.-Maur tenu, au mois de juillet de l'année 1733, dans l'abbaye de Marmoutier-lès-Tours, on en démontre l'irrégularité et la nullité ; on fait voir ensuite la nécessité qu'il y a de convoquer au plus tôt une assemblée plus canonique, et on en fournit les moyens les plus propres et les plus convenables ; et l'apologie ou justification desdits religieux, qui ont protesté contre le prétendu chapitre général de leur congrégation, contre les reproches et les mauvais traitements des prétendus supérieurs majeurs, etc. (21 août 1734.) — *(S. l.,) 1734, in-4°. Pièce.*

1980. Lettre de M. *** à M. ***, touchant la Septième Lettre de M. P** sur l'œuvre des convulsions, qui peut servir à donner une idée juste de celles qui ont déjà paru du même auteur, de son caractère, de sa logique, et de l'autorité que doivent avoir ses jugements et ses ouvrages. (27 août 1734.) — *(S. l.,) 1734, in-4°.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne la suppression d'un écrit intitulé : « Lettre pastorale de M. l'évêque de Montpellier », etc. Du 28 août 1734.

(Voyez la division LÉGISLATION; et pour la Lettre supprimée, l'article à * après le n° 1963 ci-dessus.)

* Censura S. Facultatis parisiensis, lata in libellum cui titulus : *Lettres à un ecclésiastique, sur la justice chrétienne et les moyens de la conserver ou de la réparer, 1733*, qui liber 4 nonas januarii præsentis anni 1734 a D. syndico delatus est ad sacram Facultatem parisiensem. (1 septembris 1734.)

(Voyez, pour cette pièce et pour les Lettres censurées, la division THÉOLOGIE.)

1981. Relation du miracle opéré en la personne de PIERRE DOUESNELLE, habitant de Chaillot, faubourg de la Conférence, malade depuis quatre années et guéri subitement de paralysie, à l'Hôtel-Dieu de Paris, le 28 août de la présente année 1734 à une heure après midi. (2 septembre 1734.) — *(S. l.,) 1734, in-4°. Pièce.*

1982. Abrégé de la vie de M. Levier, prêtre habitué de la paroisse de S.-Leu, bachelier en théologie, mort le 12 mars 1733, âgé de 56 ans. — Relation du miracle opéré, en la personne de MARIE GROGNAT, veuve de Pierre-François FOURQUIN, par l'intercession de M. Alexandre Levier, prêtre. (15 septembre 1734.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1983. Avertissement de monseigneur l'évêque-duc de Laon (ÉT.-JOS. DE LA FARE) avant l'ordination du 18 septembre 1734. Enregistré à l'officialité le 15 décembre de la même année, pour faire loi dans le diocèse. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1984. Réponse de madame M** (DUGUET-MOL) à la Lettre de M. l'abbé D'Eaubonne. (25 septembre 1734.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Voyez le n° 1978 ci-dessus.)

1985. IX^e^ Lettre au révérend Père Dom Louis La Taste, prieur des Blancs-Manteaux, pour répondre à ce que ce religieux a écrit, sur les miracles, contre la cinquième Lettre sur l'œuvre des convulsions. (Par PONCET. [29 septembre 1734.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 1941 ci-dessus.)

1986. X^e^ Lettre de M *** à un de ses amis, où, en attaquant plusieurs écrits de l'auteur des Examens, il justifie ce qu'il avait avancé contre lui dans sa Huitième Lettre. (Par PONCET DESESSARTS.) — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

1987. Lettre de monseigneur l'évêque-duc de Laon (ÉT.-JOS. DE LA FARE) à messeigneurs les archevêques et évêques de la province de Reims. (1^er^ octobre 1734.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1988. Lettre de monseigneur duc de Laon (ÉT.-JOS. DE LA FARE) au roi. (3 octobre 1734.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1989. Réponse à l'auteur d'un écrit, en date du 21 avril 1734, intitulé : « Lettre pastorale de M. l'évêque de Montpellier, adressée au clergé et aux fidèles de son diocèse, pour leur notifier un miracle opéré dans son diocèse par l'intercession de M. François de Pâris, et les prémunir contre un bref de N. S.-P. le pape du 3 octobre 1733, et deux écrits de M. l'archevêque d'Embrun de la même année ». — *(S. l.,) imprimé au mois d'octobre 1734, in-4°. Pièce.*

(Voyez l'article à * après le n° 1963 ci-dessus.)

1990. Lettre de l'abbé DES** à monseigneur l'archevêque de Sens, sur son Instruction pastorale au sujet des prétendus miracles du diacre de Saint-Médard et des convulsions arrivées à son tombeau. (15 novembre 1734.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1991. Recueil de discours de plusieurs convulsionnaires. (17 sept. 1723-26 juin 1734.) — *(S. l.,) 1734, in-4°.*

(On trouve après la page 72 : *Suite des discours de plusieurs convulsionnaires.* [19 juillet 1733-28 novembre 1734.])

* Instruction pastorale de monseigneur J.-JOSEPH LANGUET, archevêque de Sens, ci-devant évêque de Soissons ; au sujet des prétendus miracles du diacre de Saint-Médard et des convulsions arrivées à son tombeau. (25 décembre 1734.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1992. Relation de ce qui s'est passé après la mort de M. Estoupan, lieutenant général de l'amirauté et subdélégué de M. l'intendant en la ville de La Ciotat en Provence. (Décembre 1734.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 1956 ci-dessus.)

* Consultation sur la juridiction et approbation nécessaires pour confesser, renfermée en sept questions

lesquelles sont discutées exactement suivant le droit, les canons, les conciles, les synodes, les rituels, les mandements et lettres pastorales de plusieurs évêques, les canonistes, les jurisconsultes, les théologiens, les décrets, constitutions et brefs de plusieurs papes, et les décrets de la Faculté de Paris, etc. Par M*** (l'abbé Travers), prêtre du diocèse de ***.

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

1993. IIe Lettre d'un abbé, docteur en théologie, sur la bulle *Unigenitus*, règle de foi. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

1994. Troisième Lettre d'un abbé, docteur en théologie, à un de ses amis, sur les questions de fait et de droit. (1er janvier 1735.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne la suppression de deux écrits intitulés, l'un : « Lettre de M. l'évêque-duc de Laon à MM. les archevêques et évêques de la province de Reims » ; l'autre : « Lettre de M. l'évêque-duc de Laon au roi ». Du 2 janvier 1735.

(Voyez la division LÉGISLATION ; et, pour les Lettres supprimées, les nos 1987 et 1988 ci-dessus.)

* Propositiones extractæ ex libro cui titulus : *Consultation sur la juridiction et approbation nécessaires pour confesser, renfermée en sept questions, lesquelles sont discutées exactement suivant le droit, les canons, les conciles, les synodes, les rituels, les mandements et lettres pastorales de plusieurs évêques, les canonistes, les jurisconsultes, les théologiens, les décrets, constitutions et brefs de plusieurs papes, et les décrets de la Faculté de Paris, etc., par M***, prêtre du diocèse de***, 1734;* qui liber delatus est ad sacram Facultatem die quarta mensis januarii 1735.

(Voyez la division DROIT CANONIQUE ; et, pour la Consultation dénoncée, l'article à * après le n° 1992 ci-dessus.

1995. Plan de diverses questions sur un bruit répandu dans le public, qu'actuellement on fait signer une consultation contre les convulsions. — *(S. l.,) 1735, in-4°. Pièce.*

1996. Consultation sur les convulsions. (Signé : Du Sault, etc. [7 janvier 1735.]) — *(S. l.,) 1735, in-4°. Pièce.*

(Avec un carton contenant de nouvelles signatures pour les pages 29 et 30.)

1997. Examen de la Consultation au sujet des convulsions. — *(S. l.,) 1735, in-4°.*

(Malgré le millésime exprimé sur le titre, cet ouvrage contient des Suites qui vont jusqu'au 1er mars 1730.)

1998. L'Appel et les miracles du temps foudroyés par la « Consultation sur les convulsions » et par le parjure des Jansénistes. — *(S. l.,) 1735, in-4°.*

1999. Lettre d'un laïque, en réponse à celle d'un docteur, sur la communication d'un prélat avec les communicateurs des réfractaires à la bulle *Unigenitus*. (10 janvier 1735.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

2000. (Lettres de différents prélats à M. l'archevêque d'Embrun, du 20 mai 1729 au 1er novembre 1734, pour le remercier de l'envoi des Actes du Concile d'Embrun, avec un bref du pape Clément XII au même archevêque, du 15 janvier 1735 ; la première de ces pièces intitulée :) Epistola eminent. ac rev. domini, dom. cardinalis Firrao a secretis... Lettre de Son Éminence Mgr le cardinal Firrao, secrétaire d'État, à M. l'archevêque d'Embrun. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Latin-français.)

2001. Les Sophismes de M. l'archevêque de Sens, dans les deux premières parties de son Instruction pastorale sur les miracles et les convulsions. (17 janvier 1735.) — *(S. l.,) 1735, in-4°. Pièce.*

2002. Relation de la maladie et de la guérison miraculeuse de Mlle Dumoulin, opérée par l'intercession de M. de Pâris, avec les pièces justificatives des faits contenus dans ladite Relation. (20 janvier 1735.) — *(S. l.,) 1735, in-4°. Pièce.*

2003. Lettre de monseigneur l'évêque de Verdun (D'Hallencourt de Drosménil) à monseigneur l'évêque de Laon. (30 janvier 1735.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2004. Seconde Lettre de monseigneur l'évêque-duc de Laon (ét.-jos. de La Fare) à messeigneurs les archevêques et évêques de la province de Reims. Au sujet de l'Arrêt du Conseil, du 2 janvier 1735, contre sa première Lettre, du 18 octobre, aux mêmes évêques, et sa Lettre au roi du 3 du même mois. (1 février 1735.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 1987 ci-dessus.)

2005. Exposition du sentiment de plusieurs théologiens, défenseurs légitimes de l'œuvre des convulsions et des miracles, au sujet de la Consultation des docteurs du 7 janvier 1735. (18 février 1735.) — *(S. l.,) 1735, in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 1996 ci-dessus.)

2006. Réfutation d'un second écrit contre la Consultation, intitulé : « Exposition du sentiment de plusieurs théologiens, défenseurs légitimes de l'œuvre des convulsions et des miracles ». — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la cour du parlement, portant suppression d'un livre intitulé : « Instruction pastorale de M. l'archevêque de Cambray », et d'une thèse soutenue en Sorbonne le 30 octobre 1734. Du 18 février 1735.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2007. Mémoire présenté au roi par l'archevêque de Cambray (charles de Saint-Albin), au sujet de l'Arrêt du parlement de Paris, du 18 février 1735, qui a supprimé l'Instruction pastorale de ce prélat et la thèse soutenue en Sorbonne le 30 octobre 1734. — Mémoire pour les doyen, syndic, et docteurs de la Faculté de théologie de Paris. (Signé : L. de Romigny.) — *Paris, Imprimerie royale, 1735, in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-4°. Pièce.*

2008. Lettre de monseigneur l'évêque d'Auxerre (CH.-GAB. DE CAYLUS) à M. Fouillou, en date du 3 janvier 1735. — Lettre de monseigneur l'évêque de Troyes (JACQ.-BÉNIGNE BOSSUET) à M. l'abbé D'Asfeld, au sujet de la Consultation des XXX docteurs, sur les convulsions, en date du 19 février 1735. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 1996 ci dessus.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, du 20 février 1735.

(Cassation de l'Arrêt du parlement de Paris du 18 février.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

2009. Remarques sur la Consultation des trente et sur les écrits composés pour la combattre. Pour servir d'addition à la seconde partie de l'Instruction pastorale de M. l'archevêque de Sens sur les miracles prétendus et les convulsions. (Signé : J.-JOSEPH LANGUET, arch. de Sens. [25 février 1735.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez l'article à * après le n° 1991 ci-dessus.)

2010. Courte Réfutation des Remarques de M. l'archevêque de Sens sur la Consultation des trente. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2011. Nouveau Plan de réflexions sur la Consultation des docteurs contre les convulsions. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement (de Metz), qui ordonne que la feuille intitulée : « N° 10. Supplément aux nouvelles de divers endroits », imprimée à Berne le 2 février ; et celle de Francfort, le 28 janvier dernier, intitulée : « L'Avant-coureur» , seront et demeureront supprimées. Du 26 février 1735.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Mandement de monseigneur l'évêque de Saint-Papoul (JEAN-CHARLES DE SÉGUR), pour faire part à son peuple de ses sentiments sur les affaires présentes de l'Église et des raisons qui le déterminent à se démettre de son évêché. (26 février 1735.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

2012. Entretien de M^me^ la marquise de *** et de M. le chevalier de ***, au sujet du dernier Mandement de M. l'évêque de S.-Papoul. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2013. (Planche gravée, au sujet du Mandement de l'évêque de Saint-Papoul, avec cette légende au bas :)

De la grâce tel est l'effet victorieux,
Un seul de ses rayons éloigne l'imposture,
Rappelant de Ségur qu'un cœur ambitieux
Par la brigue éleva jusqu'à la prélature...

— *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

* Arrêt de la cour du parlement, qui reçoit le procureur général du roi appelant, comme d'abus, d'un bref de la cour de Rome du 19 juin 1734. Du 1^er^ mars 1735.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2014. Lettre du révérend Père DE LA BORDE, prêtre de l'Oratoire, à M. l'évêque d'Auxerre. Sur le silence de la Consultation des XXX docteurs au sujet des miracles opérés aux tombeaux des appelants. (7 mars 1735.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

2015. XII^e^ Lettre de M. *** (PONCET) à un de ses amis, au sujet de la Consultation contre les convulsions. — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

(Voyez le n° 1986 ci-dessus.)

2016. Préjugés légitimes pour les convulsions. En faveur des simples, et pour servir de supplément à l'écrit qui a pour titre : « Avis aux fidèles ». — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 1914 ci-dessus.)

2017. Troisième et dernière Lettre de monseigneur l'évêque-duc de Laon (ÉT.-JOS. DE LA FARE) à messeigneurs les archevêque et évêques de la province de Reims. (15 mars 1735.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez les n^os^ 1987 et 1988 ci-dessus.)

* Arrêt de la cour de parlement, concernant la clause de la soumission à la bulle *Unigenitus* exigée par M. l'évêque d'Orléans pour célébrer la messe dans les chapelles domestiques. Du 16 mars 1735.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2018. Lettre de monseigneur l'évêque de Saint-Papoul (JEAN-CHARLES DE SÉGUR) à monseigneur de Montpellier. (18 mars 1735.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet de sa démission.)

2019. Lettre de M. PETIT-PIED, docteur de la maison et société de Sorbonne, au sujet d'un extrait de lettre de lui imprimé, concernant les convulsions. (22 mars 1735.) — *(S. l.,) 1735, in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 1938 ci-dessus.)

2020. Réponse de monseigneur de Montpellier à la Lettre de monseigneur de Saint-Papoul. (24 mars 1735.) — *(S. l. n. d.,) in 4°. Pièce.*

(Apocryphe. — Voyez le n° 2018 ci-dessus.)

2021. Lettre de M^gr^ l'évêque d'Auxerre (CH.-GAB. DE CAYLUS) à M^gr^ l'évêque de S^t^-Papoul. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2022. Lettre de M^gr^ l'évêque de Saint-Papoul (JEAN-CH. DE SÉGUR) à M^gr^ l'évêque de Montpellier, en lui envoyant son Mandement. (18 mars 1735.) — Réponse de M^gr^ l'évêque de Montpellier, en réponse à celle de M^gr^ de Saint-Papoul. (24 mars 1735.) — Lettre de l'évêque d'Auxerre (CH.-GAB. DE CAYLUS) à M^gr^ l'évêque de Saint-Papoul. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2023. Lettre de MM. les avocats du parlement de Paris à M. l'évêque de S.-Papoul, au sujet de son Mandement. Du 26 mars 1735. (Signé : FROSLAND, au nom de l'ordre des avocats.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2024. Lettre de monseigneur l'évêque de Châlon-sur-Saône (FRANÇOIS MADOT) à monseigneur l'évêque de Laon. (30 mars 1735.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne la

suppression d'un imprimé ayant pour titre : « Mandement de M. l'évêque de S.-Papoul », etc., du 2 avril 1735.

(Voyez la division LÉGISLATION; et, pour le Mandement supprimé, le 2ᵉ article à * après le nº 2011 ci-dessus.)

2025. Parodie de l'Arrêt du Conseil, du 2 avril 1735, qui supprime le Mandement de M. de Saint-Papoul. Extrait des registres du Conseil d'État de Momus. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Mandement de M. l'évêque-duc de Laon (ÉT.-JOS. DE LA FARE), au sujet d'un imprimé qui a pour titre : « Mandement de Mᵍʳ l'évêque de S.-Papoul... ». (2 avril 1735.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Arrêt de la cour du parlement, qui ordonne la suppression d'une Lettre attribuée aux avocats de la cour. Du 2 avril 1735.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour la Lettre supprimée, le nº 2023 ci-dessus.)

* Arrêt de la cour de parlement de Toulouse, qui ordonne la suppression d'un écrit intitulé : « Mandement de Mᵍʳ l'évêque de Saint-Papoul... ». Du 5 avril 1735.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2026. Lettre de Mᵍʳ l'évêque de Saint-Papoul à Mᵍʳ l'évêque de Senez. (18 mars 1735.) — Lettre de Mᵍʳ l'évêque de Senez (JEAN SOANEN), en réponse à celle de Mᵍʳ de Saint-Papoul. (6 avril 1735.) — Lettre de Mᵍʳ l'évêque de Montpellier (COLBERT DE CROISSY), en réponse à celle de Mᵍʳ de Saint-Papoul. (30 mars 1735.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Publié postérieurement [bien qu'y faisant suite sur la pagination] à la pièce cataloguée sous le nº 2022 ci-dessus, comme l'indique une note imprimée page 8, qui déclare en même temps apocryphe la Réponse de l'évêque de Montpellier du 24 mars.)

2027. Discours sur les « Nouvelles ecclésiastiques ». (Par LE GROS. [7 avril 1735.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

(Voyez aussi précédemment tome IV, page 457, nº 6.)

2028. Réponse de madame M*** (DUGUET-MOL) à la Onzième Lettre de M. Poncet, et au Discours de M. Le Gros sur les « Nouvelles ecclésiastiques ». — *(S. l.,) 1735, in-12.*

2029. Lettre d'un docteur de la maison et société royale de Navarre à M. ***, curé de ***. (15 avril 1735.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Contre un ouvrage intitulé : « Système des tolérants de ce temps au sujet de l'unité de la foi et de la communion ecclésiastique, opposé à celui de certains intolérants, qui refusent de communiquer, en matière de religion, avec les hérétiques ou schismatiques notoires qui ne sont pas nommément dénoncés ».)

2030. Arrêt de la bazoche, qui ordonne que le Mandement de M. l'évêque de Laon, donné à Laon le 2 avril 1735, contre M. l'évêque de Saint-Papoul, sera brûlé par la main d'un décroteur, le premier rencontré, au pied du grand escalier de la cour du Palais, le 22 avril 1735. — Vers au sujet de la démission de monseigneur de Saint-Papoul. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, au sujet des écrits publiés à l'occasion d'un Mandement du Sʳ évêque de S.-Papoul. Du 24 avril 1735.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Avertissement de monseigneur l'évêque de Marseille (DE BELSUNCE), au sujet du Mandement de monseigneur l'évêque de Saint-Papoul. (25 avril 1735.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne la suppression d'une feuille imprimée sous le titre de : « Lettre de M. l'évêque de Verdun à M. l'évêque de Laon ». Du 1ᵉʳ mai 1735.

(Voyez la division LÉGISLATION; et, pour la Lettre supprimée, le nº 2003 ci-dessus.)

* Mandement de monseigneur l'archevêque de Sens (LANGUET DE GERGY)... portant condamnation de deux libelles, l'un intitulé : « Lettres à un ecclésiastique, sur la justice chrétienne et les moyens de la conserver », 1733, in-douze; l'autre intitulé : « Consultation sur la juridiction et approbation nécessaires pour confesser, renfermée en sept questions », etc., par M***, prêtre du diocèse de ***, 1734, in-quarto. (1 mai 1735.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Mandement de Mᵍʳ l'illustrissime et révérendissime évêque-comte de Châlon (FR. MADOT), portant suppression du Mandement de M. l'évêque de S.-Papoul. (2 mai 1735.)

(Voyez *ibidem*.)

2031. Lettre de M. l'abbé de..... à M. l'évêque de Châlon-sur-Saone, en réponse de sa Lettre à M. l'évêque de Laon, et de son Mandement. Du second mai 1735... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez l'article précédent et le nº 2024 ci-dessus.)

2032. Les Appelants confondus dans la personne de M. l'évêque de S.-Papoul, ou Lettre de M. **. (3 mai 1735.) — *(S. l.,) 1735, in-4°. Pièce.*

2033. Lettre de M. l'abbé de *** à un de ses amis, sur un nouveau libelle qui paraît depuis peu. (4 mai 1735.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet du « Système des tolérants de ce temps », etc.)

2034. Lettre d'un marchand de Paris au révérend Père Dom La Taste, prieur des Blancs-Manteaux, au sujet de ses Lettres théologiques sur les miracles de nos jours. (5 mai 1735.) — *(Paris,) 1735, in-4°. Pièce.*

(Voyez le 1ᵉʳ article à * après le nº 1868 ci-dessus.)

2035. Requête présentée au parlement par vingt-trois curés de la ville, faubourgs et banlieue de Paris, contre l'Instruction pastorale de M. Languet, archevêque de Sens, imprimée en 1734, au sujet des miracles opérés par l'intercession de M. de Pâris. (5 mai 1735.) — *(Paris,) imp. de P.-N. Lottin, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

2036. Requête présentée à Momus par M. l'archevêque de Sens, au sujet d'un écrit qui a pour titre : Re-

quête présentée par les curés de Paris au parlement de la même ville, contre l'Instruction pastorale dudit S[r] archevêque, du mois de mars 1734, donnée contre les miracles du sieur de Pâris...— *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, du 10 mai 1735.

(Réduisant à néant l'Arrêt rendu, le 18 février, par le parlement de Paris contre une Instruction pastorale de l'archevêque de Cambrai condamnée comme contraire aux maximes du royaume.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, du 11 mai 1735.

(Arrêt qui reçoit la déclaration du P. Barrin, jésuite, au sujet de la thèse par lui soutenue au Collége Louis-le-Grand.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne la suppression de deux écrits intitulés, l'un : « Seconde Lettre », etc.; l'autre : Troisième Lettre de M. l'évêque-duc de Laon à MM. les archevêques et évêques de la province de Reims. Du 15 mai 1735.

(Voyez *ibidem;* et, pour les Lettres supprimées, les n[os] 1988 et 2017 ci-dessus.)

* SS. D. N. D. Clementis, divina providentia papæ XII... — Bulle de notre T.-S.-P. le pape Clément XII, portant révocation et annulation des ordonnances et autres choses contenues dans certaines feuilles imprimées en français, sous le titre d'« Arrêt de la cour du parlement, portant suppression d'un livre intitulé : Instruction pastorale de M. l'archevêque de Cambray, et d'une thèse soutenue en Sorbonne le 30 octobre 1734; du 18 février 1735 »... avec prohibition de ces mêmes feuilles. (18 mai 1735.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Lettre pastorale de monseigneur l'archevêque-duc de Cambray (charles de Saint-Albin), pour faire part à ses diocésains de l'Arrêt du Conseil rendu par Sa Majesté, le 10 mai 1735, à l'occasion de celui du parlement de Paris du 18 février de la même année. (19 mai 1735.)

(Voyez *ibidem.*)

2037. Requête présentée au parlement pour Denise Regné, guérie subitement, dans les prisons de Vincennes, d'un dragon dans l'œil et d'un cancer au sein, le 13 février 1734, à la fin de la dernière de ses convulsions; accusée d'imposture, décrétée de prise de corps, et détenue au secret à la Salpêtrière dans la maison de force. (Signé : Le Queux.) — *Paris, P.-N. Lottin, 1735, in-4°. Pièce.*

(Suivi d'une Consultation signée : Le Roy, Le Roy de Vallières, de La Vigne, etc., et datée du 23 mai 1735.)

A. — *1735. — Paris, P.-N. Lottin, in-4°. Pièce.*

* Mémoire pour messire guillaume de Juliard, prêtre..., sur la plainte par lui portée au sujet d'un libelle diffamatoire publié contre la mémoire de feu madame de Mondonville, sa tante, sous le titre d'« Histoire de la congrégation des Filles de l'Enfance ». — Arrêt de la cour du parlement de Toulouse, qui condamne au feu le livre intitulé : « Histoire de la congrégation des Filles de l'Enfance »... (25 mai 1735.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour l'ouvrage condamné, ci-dessus page 69, n° 512.)

* Histoire de la congrégation des Filles de l'Enfance, contenue dans un Mémoire présenté au parlement de Toulouse par messire guillaume de Juliard, prêtre... sur la plainte par lui portée au sujet d'un libelle diffamatoire publié contre la mémoire de feu madame de Mondonville, sa tante, sous le titre d'«Histoire de la congrégation des Filles de l'Enfance ». Avec l'Arrêt du parlement de Toulouse, du 25 mai 1735, qui condamne ledit libelle au feu... On y a joint un Mémoire pour les Filles de la congrégation de l'Enfance présenté à S. A. R. M. le duc d'Orléans, régent du royaume, en 1717.

(Même ouvrage que le précédent.)

(Voyez *ibidem.*)

2038. Requête présentée au parlement par Charlotte de La Porte, dont les jambes et les pieds ont grandi et se sont formés après l'âge de cinquante ans, dans le cours de ses convulsions; accusée d'imposture, décrétée de prise de corps, et renfermée à la Salpêtrière. (Signé : Le Queux.) — *Paris, P.-N. Lottin, 1735, in-4°. Pièce.*

(Suivi d'une Consultation signée : Le Roy, Le Roy de Vallières, de La Vigne, etc., et datée du 26 mai 1735.)

2039. A Nosseigneurs de parlement. (Signé Le Queux.) — *(Paris,) P.-N. Lottin, 1735, in-4°. Pièce.*

(Même pièce que la précédente. — Suivi d'une Consultation signée : Le Roy, etc.)

2040. Lettre écrite à monseigneur l'archevêque de Sens, par un clerc de son diocèse, au sujet de sa conduite dans les affaires présentes de la religion. (29 mai 1735.) — *(S. l.,) 1735, in-4°. Pièce.*

* Mandement de monseigneur l'archevêque-prince d'Embrun (Guérin de Tencin), au sujet d'un écrit intitulé : « Mandement de M. l'évêque de S.-Papoul, pour faire part à son peuple de ses sentiments sur les affaires présentes de l'Église, et des raisons qui le déterminent à se démettre de son évêché ». (Mai 1735.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

2041. Dénonciation des erreurs de M. l'évêque de Troyes. (1[er] juin 1735.) — *Avignon, J. Chastel, 1735, in-4°. Pièce.*

2042. Lettre M[gr] l'évêque-duc de Laon (ét.-jos. de La Fare, [1[er] juin 1735]). — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 3, porte en plus : *A Nosseigneurs de l'Assemblée du clergé.*)

2043. Consultation de MM. les avocats du parlement de Bretagne, au sujet du refus des derniers sacrements fait à la damoiselle Du Rondier par le sieur Pathelin, recteur de la paroisse de Sainte-Croix de Nantes. A nos seigneurs de parlement. (Signé : Poullain, etc. [4 juin 1735.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la cour du parlement, qui supprime la Lettre pastorale de M. l'archevêque de Cambrai du 19 mai 1735. Du 13 juin 1735.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour la Lettre supprimée, le 5ᵉ article à * après le nº 2036 ci-dessus.)

2044. Requête présentée au parlement, par M. l'évêque de Montpellier, touchant le titre de très-chrétien. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Pièce supposée.)

A. — 2ᵉ éd. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.* (1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL CANGÉ, *Mélanges historiques et administratifs*, boîte 8, *rois de France, sacre*, etc., pièce 2, division LÉGISLATION.)

2045. Seconde Lettre de l'abbé *** à monseigneur l'archevêque de Sens, au sujet de la seconde partie de l'Instruction pastorale de ce prélat contre les convulsionnaires et les convulsionnistes. (15 juin 1735.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le nº 1990 ci-dessus.)

* Arrêt de la cour du parlement, qui déclare abusif un bref ou décret de la cour de Rome du 18 mai 1735. Du 17 juin 1735.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2046. Relation du miracle opéré, le 10 juin 1735, par l'intercession du B. H. François de Pâris, sur Jacques Violette, maître tapissier, demeurant rue des Gravilliers. (9-26 juin 1735.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la cour du parlement, qui ordonne qu'un libelle intitulé : « Dénonciation des erreurs de M. l'évêque de Troyes »; à Avignon, chez Joseph Castel, imprimeur du S.-Office, 1735, par permission des supérieurs, etc., sera lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice. Du 2 juillet 1735.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour la Dénonciation supprimée, le nº 2041 ci-dessus.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne la suppression d'une feuille imprimée sous le titre de : « Lettre de M. l'évêque de Châlon-sur-Saône à M. l'évêque de Laon ». Du 3 juillet 1735.

(Voyez la division LÉGISLATION; et, pour la Lettre supprimée, le nº 2024 ci-dessus.)

2047. Lettre de M. le marquis DE.... à M. de...., président à mortier au parlement de Paris. (10 juillet 1735.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet des Arrêts rendus contre l'archevêque de Cambrai.)

2048. Relation des maladies et des guérisons miraculeuses de MARIE GAULT, et surtout de la dernière, opérée par l'intercession de M. Desangins, prêtre mort à Paris en 1731, et enterré à Saint-Séverin. (12 juillet 1735.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2049. Requête présentée au parlement pour Marguerite-Catherine Turpin, dont les os se sont reformés après l'âge de vingt-sept ans, et dont les uns ont été allongés, les autres raccourcis et diminués, et les autres redressés par l'action des violents secours que ses convulsions l'ont obligée de demander; accusée d'imposture, et renfermée dans la maison de force de La Salpêtrière. (Signé : LE QUEUX.) — *Paris, P.-N. Lottin, 1735, in-4°. Pièce.*

2050. Seconde Lettre de M. l'évêque de Chalon-sur-Saône (FRANÇOIS MADOT) à M. l'évêque de Laon. (15 juillet 1735.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le nº 2024 ci-dessus.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui confirme et autorise les délibérations de l'Assemblée générale du clergé de France, des 13 juin et 5 juillet 1735, au sujet de la somme de huit millions de livres de don gratuit accordé à Sa Majesté. Du 17 juillet 1735.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne la suppression d'une feuille imprimée sous le titre de : « Lettre de monseigneur l'évêque-duc de Laon à nosseigneurs de l'Assemblée du clergé ». Du 17 juillet 1735.

(Voyez la division LÉGISLATION; et, pour la Lettre supprimée, le nº 2042 ci-dessus.)

2051. Lettre de monseigneur l'évêque-duc de Laon (ÉT.-JOS. DE LA FARE) à l'Assemblée du clergé de France. (22 juillet 1735.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2052. Lettre de M. l'abbé DE..... à M. l'évêque de Chalon-sur-Saône, en réponse de sa Lettre à M. l'évêque de Laon, et de son Mandement, du second mai 1735, portant suppression du Mandement de M. de Saint-Papoul. (24 juillet 1735.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2053. 4ᵉ Lettre d'un abbé, docteur en théologie, à un de ses amis, sur la communication avec les Jansénistes. (24 juillet 1735.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez les nºˢ 1993 et 1994 ci-dessus.)

2054. Réflexions sur la Requête de la nommée Charlote et la Consultation des avocats qui y est jointe. Où l'on examine cette curieuse question : S'il est vraisemblable que Dieu ait donné à cette convulsionnaire le don miraculeux des guérisons, comme elle le prétend dans sa Requête. (27 juillet 1735.) — *(S. l.,) 1735, in-4°. Pièce.*

(Voyez le nº 2038 ci-dessus.)

2055. Remontrances respectueuses d'un vicaire du diocèse de Sens à ceux d'entre MM. les curés de la ville de Paris et des environs qui ont présenté une Requête au parlement contre l'Instruction pastorale de M. l'archevêque de Sens au sujet des miracles. (Signé : LE DOUX. [1ᵉʳ août 1735.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le nº 2035 ci-dessus.)

2056. Mémoire pour la dame TOURNAY, poursuivie criminellement par-devant MM. les commissaires du Conseil, au sujet d'une lettre de la Sʳ Dalnaix contenant

la relation d'un miracle opéré par l'intercession de M. de Pâris. (3 août 1735.) — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

2057. Recueil des pièces principales mentionnées dans le Mémoire. — *(Paris,) P.-N. Lottin, 1735, in-4°. Pièce.*

(Impression à part des pièces justificatives qui forment les pages 51-64 du n° précédent.)

2058. Requête signifiée à nosseigneurs les commissaires du Conseil en cette partie. — *(Paris,) P.-N. Lottin, 1735, in-4°. Pièce.*

(Requête de la dame CLAUDE LANDO Ve TOURNAY.)

A. — *1735. — (Paris,) P.-N. Lottin, in-4°. Pièce.*

* Instruction pastorale de Mgr l'évêque d'Auxerre (CH.-GAB. DE CAYLUS), au sujet de quelques écrits et libelles répandus dans le public contre son Mandement, du 20 décembre 1733, à l'occasion du miracle opéré dans la ville de Seignelay, de ce diocèse. (8 août 1735.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

2059. Juste Milieu qu'il faut tenir dans les disputes de religion, ou Règles de conduite dans le temps de contestation, soit pour les théologiens qui disputent, soit pour les fidèles qui en sont spectateurs. (Par l'abbé BESOIGNE. [25 août 1735.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

A. — *1736. — (S. l.,) in-12.*

2060. Lettre à l'Assemblée générale du clergé de France. (25 août 1735.) — *Paris, 1735, in-4°. Pièce.*

2061. Requête au bienheureux diacre Pâris, par MM. les appelants défenseurs des convulsions. (Signé : Frère HELI, etc.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Août 1735, d'après une note manuscrite contemporaine.)

* Censura sacræ Facultatis parisiensis, lata in libellum cui titulus : *Consultation sur la juridiction et approbation néeessaires pour eonfesser, renfermée en sept questions, lesquelles sont diseutées exaetement suivant le droit, tes eanons, les eonciles, les synodes, les rituels, les mandements et lettres pastorales de plusieurs évêques par M ***, prêtre du dioeèse de ***, 1734;* qui liber pridie nonas januarii anni 1735 a D. syndico delatus est ad sacram Facultatem. (15 sept. 1735.)

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

2062. Lettre (1re et 2e) à M. F**, au sujet de ses Réflexions sur la Requête de Charlotte de La Porte. (24 août-16 septembre 1735.) — *(S. l.,) 1735, in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 2054 ci-dessus.)

1065. Réflexions sur la Requête de Denize ou Nizette, avec de nouvelles Remarques sur celle de Charlotte. (17 septembre 1735.) — *(S. l.,) 1735, in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 2038 ci-dessus.)

2064. Requête de CHARLOTTE DE LA PORTE au parlement, présentée en conséquence : 1° d'un mémoire en forme de plainte par elle déposé ès-mains d'un notaire; 2° d'une expédition, délivrée par un commissaire au Châtelet, de la plainte qui lui a été rendue par un procureur, au nom de ladite de La Porte, de laquelle plainte ce commissaire lui a donné acte; 3° d'une Requête par elle présentée à M. le lieutenant criminel pour avoir permission d'informer des faits contenus en sa plainte, avec l'ordonnance de M. le lieutenant criminel qui la renvoie au parlement. (16-22 septembre 1735.) — *(Paris,) P.-N. Lottin, 1735, in-4°. Pièce.*

* Sentence de M. l'official de Paris. (Signé : REGNAULD. [23 septembre 1735.])

(Acquittement du sous-diacre Caboche, accusé d'avoir enseigné des doctrines erronées en faisant le catéchisme dans la paroisse de Saint-Gervais, et défense à lui faite de remplir les fonctions de catéchiste.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

2065. Le Système du mélange dans l'œuvre des convulsions, confondu par ses ressemblances avec le système des augustinistes, et par les erreurs et les défauts qu'il renferme. — *(S. l.,) 1735, in-4°. Pièce.*

2066. Lettre de l'auteur du « Discours sur les Nouvelles ecclésiastiques » (LE GROS) à l'auteur de l'écrit intitulé : Système du mélange... confondu. (18 octobre 1735.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2067. Exposé de la manière de penser de M. l'abbé DE*** (D'ETEMARE) touchant l'événement des convulsions, où il propose des difficultés sur la Consultation des trente docteurs, et rejette les imputations de l'écrit qui vient de paraître sous le titre de : Système du mélange, etc. (18 oct. 1735.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire avec notes mss. dans la Réserve.)

2068. Lettre de monseigneur l'évêque d'Auxerre (CH.-GAB. DE CAYLUS), en réponse à celle d'un curé de Paris. (23 octobre 1735.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet de la guérison de Charlotte de La Porte.)

2069. Lettre de monseigneur l'évêque de Montpellier (COLBERT DE CROISSY) à N. S.-P. le pape Clément XII. Au sujet d'un décret de Sa Sainteté, en date du 23 mai 1735, qui condamne au feu un prétendu mandement de ce prélat du 24 mars de la même année. (4 novembre 1735.) — *(S. l.,) 1735, in-4°. Pièce.*

2070. Requête du promoteur général (NIGON DE BERTY) de l'archevêque de Paris. — Ordonnance de monseigneur l'archevêque de Paris (VINTIMILLE DU LUC), rendue sur la Requête du promoteur général de l'archevêché de Paris, au sujet des prétendus miracles attribués à l'intercession du sieur Pâris... (8 novembre 1735.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Quatrième Harangue des habitants de la paroisse de Sarcelles à Mgr l'archevêque de Paris, au sujet de son Ordonnance, du 8 novembre 1735, contre les miracles... (Par NICOLAS JOUIN.)

(Voyez la division POÉSIE; et, pour les 3 premières Harangues, le 1er article à * après le n° 1712 et l'article à * après le n° 1771 ci-dessus.)

2071. Réponse à un mémoire en forme de plainte

faite au nom de la convulsionnaire nommée Charlote. (12 novembre 1735.) — *(S. l.,) 1735, in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 2064 ci-dessus.)

2072. Lettre de M. DE ***, chevalier de Malte, à M. l'abbé de***, docteur de Sorbonne. (20 octobre 1735.) — Réponse de M. l'abbé DE ***, docteur de Sorbonne, à M. le chevalier de Malte. (16 novembre 1735.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

2073. Mémoire de M. B***, D. de la M. et S. de S., dans lequel il expose ses pensées sur la Consultation des XXX docteurs et sur l'événement des convulsions. (18 novembre 1735.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Lettre pastorale et ordonnance de monseigneur l'archevêque-prince d'Embrun (GUÉRIN DE TENCIN), portant défenses de lire un écrit intitulé : « Lettre pastorale de M. l'évêque de Montpellier, adressée au clergé et aux fidèles de son diocèse, pour leur notifier un miracle opéré dans son diocèse par l'intercession de M. François de Pâris, et les prémunir contre un bref de N. S.-P. le pape en date du 3 octobre 1733, et deux écrits de M. l'archevêque d'Embrun de la même année 1734 ». (5 décembre 1735.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE; et, pour la Lettre condamnée, l'article à * après le n° 1963 ci-dessus.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne la suppression d'un livre qui a pour titre : « Catéchisme imprimé par l'ordre de M. l'évêque d'Auxerre », etc.; et d'un écrit intitulé : « Très-humbles Remontrances de quelques curés du diocèse d'Auxerre », etc. Du 18 décembre 1735.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

2074. Troisième Lettre des cent-une dames. Lettre des dames de Sens au P. Dorival, ignatien, à l'occasion de son sermon du quatrième vendredi de carême, où il prêcha, dans la cathédrale, qu'en fait de religion, la véritable science des femmes était de n'en point avoir. « Nouvel. eccl.» du 24 juin 1734. (22 décembre 1735.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 1966 ci-dessus.)

2075. Lettre de M. L. T. (LE THIEULLIER, docteur régent de la Faculté de médecine) à M. L. N. (27 décembre 1735.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet d'un miracle prétendu opéré sur la demoiselle Mossaron par l'intercession du diacre Pâris.—1 autre exemplaire formant la pièce 67 du Recueil catalogué dans la division MÉDECINE, tome I, page 117, n° 121.)

2076. Lettre de MM. L. V. (LE VASSEUR) et C. (CLERAMBOURG) à M. L. N. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet de la guérison de la demoiselle Mossaron.)

2077. Recueil (-dixième) des miracles opérés au tombeau de M. de Pâris... — *(S. l.,) 1732 (-1735), 10 pièces en 1 vol. in-4°.*

A. — *1732.* — *(S. l.,) in-12.* (Réimpression des deux premiers Recueils.)

2078. Recueil des pièces concernant les informations juridiques faites, par ordre de Mgr Gaston-Jean-Baptiste-Louis de Noailles, évêque-comte de Châlons et pair de France, sur les miracles opérés par l'intercession de feu messire Félix Vialard, évêque-comte de Châlons, pair de France, mort en odeur de sainteté dans le mois de juin 1680. — *Nancy, J. Nicolaï, 1735, in-12.*

* Instruction pastorale de monseigneur l'évêque d'Auxerre (CH.-GAB. DE CAYLUS), au sujet d'une feuille imprimée répandue dans le public sous le titre de : « Très-humbles Remontrances de quelques curés du diocèse d'Auxerre à M. l'évêque d'Auxerre, au sujet de la doctrine du Catéchisme qu'il vient de donner à son diocèse ». (30 décembre 1735.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

2079. Examen de l'écrit intitulé : « Exposé de la manière de penser de M. l'abbé D'E... (D'Etemare) touchant l'événement des convulsions ». (31 décembre 1735.) — *(S. l.,) 1735, in-4°.*

2080. Lettre de M..... à M..... (Décembre 1735.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet des « Annales ecclésiastiques ».)

2081. Entretiens de madame la prieure***, au sujet des affaires présentes par rapport à la religion. (Par le P. LALLEMANT.) — *(S. l.,) 1736, in-12.*

(Voyez le n° 1945 ci-dessus.)

A. — *1737.* — *(S. l.,) in-12.*

B. — *1737.* — *(S. l.,) in-12.*

* Les cent-une Propositions condamnées par la constitution *Unigenitus*, avec leurs qualifications.

(Voyez la division POÉSIE.)

* Mémoire dogmatique et historique touchant les juges de la foi, où on prouve que les évêques, seuls, et indépendamment des prêtres, sont juges de la foi. (Signé : CORGNE, prêtre.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

2082. Réplique à un écrit intitulé : « Requête présentée au parlement par vingt-trois curés de la ville, faubourgs et banlieue de Paris, contre l'Instruction pastorale de M. Languet, archevêque de Sens, imprimée en 1734, au sujet des miracles opérés par l'intercession de M. Pâris ». — *(S. l.,) 1736, in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 2035 ci-dessus.)

2083. Réponse à la « Lettre d'un docteur en médecine de la Faculté de *** ». — *(S. l.,) 1736, in-12.*

2084. Apologie de l'auteur des « Problèmes » contre le vain triomphe de l'auteur de l'Examen de la Consultation. (5 janvier 1736.) — *(S. l.,) 1736, in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 1997 ci-dessus.)

2085. Requête de la veuve LEYSSENNE et de ses enfants, présentée à nosseigneurs les commissaires en cette partie, au sujet de la Dalmaix, avec un Jugement de la commission, rendu le 7 septembre (*sic*, janvier)

1736, et un Mémoire pour le sieur Pierre Leyssenne sur ces deux pièces. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2086. Examen du Mémoire de M. B..., docteur de la M. et S. de S., sur la Consultation des xxx docteurs, et sur l'événement des convulsions; pour servir de suite à l'« Examen de l'écrit intitulé : Exposé de la manière de penser de M. l'abbé D'E. » (D'Etemare, [1er février 1736]). — *(S. l.,) 1736, in-4°. Pièce.*

(Voyez les nos 2073 et 2079 ci-dessus.)

2087. Deux Lettres de monseigneur l'évêque de Senez (JEAN SOANEN), l'une à monseigneur l'évêque de Babylone (DOM.-MARIE VARLET, [22 août 1735]), avec la réponse de ce prélat (25 septembre 1735); l'autre à M. Le Gros (20 février 1736). — *(S. l.,) 1736, in-4°. Pièce.*

* Jugement rendu en la chambre de la commission par M. HÉRAULT, conseiller d'État, lieutenant général de police, et MM. les conseillers au siége présidial du Châtelet de Paris, commissaires du Conseil en cette partie, qui condamne Claude Jourdain à être attaché au carcan et au bannissement; et les nommés André de La Tour, Marcoulf de La Tour, Jean-Pierre Verquaisse, Charles Hochereau, et Hochereau le cadet, à être attachés au carcan, pour avoir imprimé plusieurs ouvrages prohibés, scandaleux et contraires à la religion et à la tranquillité publique. Le procureur général de la commission, demandeur et accusateur, contre Louis-Claude Pavillon, clerc tonsuré du diocèse de Paris; Claude Jourdain, marchand papetier; André de La Tour, compagnon imprimeur; Marcoulf de La Tour, compagnon imprimeur; Jean-Pierre Verquaisse, compagnon imprimeur; Charles Hochereau, compagnon imprimeur; défendeurs et accusés; le nommé Hochereau le cadet; un quidam ecclésiastique qui a été habitué en la paroisse S.-Médard, âgé de quarante-cinq à cinquante ans, haut d'environ cinq pieds trois pouces, portant ses cheveux noirs, le teint brun, le visage assez plein; accusés, absents et contumaces. (29 février 1736.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2088. Le Naturalisme des quatre requêtes montré dans le faux de ces pièces, dans la fausseté des requérantes et dans la physique des opérations qu'on y donne pour des miracles. (1er mars 1736.) — *(S. l. n. d.,) in-12.*

2089. Acte du dépôt par-devant notaire de la Requête présentée à feu Son Éminence M. le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, par le sieur Isoard, promoteur général de l'archevêché de Paris, tendante à faire informer des miracles attribués au sieur François de Pâris, diacre, inhumé au cimetière de Saint-Médard; avec ladite Requête et Ordonnance rendue en conséquence par Son Éminence, portant commission au sieur Thomassin, lors vice-gérant en l'officialité, pour informer des faits contenus dans ladite Requête. Ensemble l'Acte du dépôt de l'ordre de lad. Éminence adressé au sieur Thomassin pour remettre au porteur les procès-verbaux dressés par lui en exécution de l'Ordonnance, et ledit ordre. (8 mars 1736.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2090. Acte du dépôt, fait par M. Péret, de la Requête de M. Isoard et de l'Ordonnance de M. le card. de Noailles au sujet des prétendus miracles de M. Pâris, avec des réflexions sur cet Acte, et sur lesdites Requête et Ordonnance. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Jugement rendu en la chambre de la commission par M. HÉRAULT, conseiller d'État, lieutenant général de police, et MM. les conseillers au siége présidial du Châtelet de Paris, commissaires du Conseil en cette partie, qui condamne plusieurs particuliers à être attachés au carcan et au bannissement, pour avoir établi une imprimerie clandestine et y avoir imprimé plusieurs ouvrages prohibés, scandaleux et contraires à la religion et à la tranquillité publique. Le procureur général de la commission demandeur et accusateur. Henri Pons Pillier, sans profession; Jean-Joseph Rousseau, cordonnier; Jeanne Pillier, femme de Joseph Grimont, maître cordonnier; Antoine Dubois, dit Leroux, ci-devant maître d'école, et à présent sans condition; Estienne Grandin, dit Huguet, cuisinier; Joseph Leblanc, maître de latin et à écrire; Jean-François Fayel, apprentif menuisier; défendeurs et accusés. Joseph Grimont, maître cordonnier; le nommé La Chenaye; le frère dudit La Chenaye; Christian Walon; François; Dandremeuse et Duchet; accusés, absents et contumaces. (21 mars 1736.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2091. Lettre qui contient des réflexions sur un écrit qui a pour titre : « Le juste Milieu », etc. (13 mars 1736.) — Lettre sur la règle de la foi, où l'on examine ce que dit sur cette matière l'auteur de l'écrit intitulé : « Juste Milieu ». (13 mars 1736.) — Lettre sur le pouvoir miraculeux du démon, à l'occasion de ce que dit à ce sujet l'auteur du « Juste Milieu » à la page 35. (22 mars 1736.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le no 2059 ci-dessus.)

2092. Défense et justification des requêtes de Charlotte de La Porte, Denise Regné et Marguerite-Catherine Turpin, contre les Réflexions de M. F***. (30 nov. 1735-23 mars 1736.) — *(S. l.,) 1736, 3 parties en 1 vol. in-4°.*

(Voyez les nos 2037, 2038, 2049 et 2064 ci-dessus.)

* Jugement rendu en la chambre de la commission par M. HÉRAULT, conseiller d'État, lieutenant général de police, et MM. les conseillers au siége présidial du Châtelet de Paris, commissaires du Conseil en cette partie, qui condamne plusieurs particuliers à être attachés au carcan et au bannissement, pour avoir établi une imprimerie clandestine et y avoir imprimé plusieurs ouvrages prohibés, scandaleux et contraires à la religion et à la tranquillité publique. Le procureur général de la commission demandeur et accusateur. Edme Lenfant, maître fourbisseur à Paris; Nicolas Michault, compagnon imprimeur; Jeanne Parent, servante domestique dudit Edme Lenfant, défendeurs et accusés. (24 mars 1736.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2093. Les Illusions des incommuniquants. Lettre de

M***, en réponse à une demoiselle de piété, alarmée par la lecture de certains écrits où l'on soutient que toute communication *in divinis* avec les appelants de la bulle *Unigenitus* et leurs communicateurs est mortifère et damnable. (25 mars 1736.) — *(S. l.,) 1736, in-4°. Pièce.*

2094. Dissertations sur les censures *in globo*, sur l'étendue du pouvoir que l'Église a de régler le langage de la foi; et sur la nature et la force de l'autorité de la bulle *Unigenitus*. — *(S. l.,) 1736, in-12.*

* Lettre sur le nouveau Bréviaire de Paris imprimé en 1736. (25 mars 1736.)

(Voyez, pour cette pièce et pour tous autres ouvrages relatifs au Bréviaire de Paris, la division LITURGIE.)

* Mandement et instruction pastorale de monseigneur J.-JOSEPH LANGUET, archevêque de Sens, pour publier l'Ordonnance de monseigneur l'archevêque de Paris au sujet des prétendus miracles du sieur Pâris, diacre; comme aussi pour précautionner les fidèles contre un écrit intitulé : « Instruction pastorale de M. l'évêque d'Auxerre » du 8 août 1735; contre un autre écrit intitulé : « Mandement de monseigneur l'évêque de Troyes du 1 juillet 1735 »; et encore contre un autre écrit intitulé : « Requête de plusieurs curés de Paris, contre l'Instruction pastorale de monseigneur l'archevêque de Sens ». (25 mars 1736.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Mandement de monseigneur l'évêque-duc de Laon (ET.-JOS. DE LA FARE)... du 1er avril 1736, sur trois imprimés qui paraissent depuis peu dans son diocèse.

(Voyez la division DROIT CANONIQUE; et, pour les ouvrages condamnés, l'article à * après le n° 2058 et les n^os^ 2069 et 2087 ci-dessus.)

* Lettre d'un théologien à M. d'Auxerre, au sujet de sa dernière Instruction pastorale. (9 avril 1736.)

(Voyez la division THÉOLOGIE; et, pour l'Instruction à laquelle on répond, l'article à * après le n° 2078 ci-dessus.)

2095. Très-humbles et très-respectueuses Remontrances de M. l'évêque d'Auxerre (CH.-GAB. DE CAYLUS) au roi, au sujet d'un Arrêt du Conseil, en date du 18 décembre 1735, qui supprime son Catéchisme. (27 avril 1736.) — *(S. l.,) 1736, in-4°. Pièce.*

2096. Lettre de M. CHAULIN, prêtre, docteur de Sorbonne, à monseigneur l'archevêque de Paris, en réponse à l'article de son Ordonnance, du 8 novembre 1735, qui concerne le miracle de punition arrivé en la personne de la veuve de Lorme, frappée de paralysie sur le tombeau de M. de Pâris, le 4 août 1731. (1er mai 1736.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2097. Réflexions judicieuses sur les « Nouvelles ecclésiastiques » de l'année courante 1736. — *(S. l.,) 1er mai 1736, in-4°.*

2098. Le Constitutionnaire malgré lui, ou La doctrine du Père Quesnel et l'appel de la bulle *Unigenitus* condamnés par M. l'évêque d'Auxerre. Lettre de M***, servant de réponse à un écrit, en date du 30 décembre 1735, intitulé : « Instruction pastorale de monseigneur l'évêque d'Auxerre, au sujet d'une feuille imprimée répandue dans le public sous le titre de : Très-humbles Remontrances de quelques curés du diocèse d'Auxerre à M. l'évêque d'Auxerre, au sujet de la doctrine du Catéchisme qu'il vient de donner dans son diocèse ». (12 mai 1736.) — *(S. l.,) 1736, in-4°. Pièce.*

(Voyez l'article à * après le n° 2078 ci-dessus.)

2099. Lettre de monseigneur l'évêque de Babylone (VARLET) à monseigneur l'évêque de Montpellier, pour servir de réponse à l'Ordonnance de M. l'archevêque de Paris, rendue le 8 novembre 1735, au sujet des miracles opérés par l'intercession de M. de Pâris. (12 mai 1736.) — *Utrecht, aux dépens de la Compagnie, 1736, in-4°.*

2100. Lettre de M***, conseiller au présidial de Troyes, à M***, jurat de Bordeaux, au sujet de la révolte des Capucins de Troyes. (Mai 1736.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la cour du parlement, qui ordonne qu'un libelle intitulé : « Lettre sur le nouveau Bréviaire de Paris imprimé en 1736»... sera lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice. Du 8 juin 1736.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour la Lettre condamnée, le 1er article à * après le n° 2094 ci-dessus.)

2101. Lettre de monseigneur l'évêque de Senez (JEAN SOANEN), sur les erreurs avancées dans quelques nouveaux écrits. (20 juin 1736.) — *(S. l.,) 1736, in-4°.*

2102. Jugement sommaire de la Lettre de M. l'évêque de Senez... — *(S. l. n. d.,) 3 parties en 1 vol. in-4°.*

(Par DEBONNAIRE, d'après une note manuscrite contemporaine.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne la suppression de plusieurs ouvrages imprimés sous différents titres. Du 27 juin 1736.

(Suppression du Mandement de l'évêque de Laon du 1er avril 1736, et des trois écrits qu'il condamne.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

2103. Réponse raisonnée aux « Réflexions judicieuses », du 15 juillet, sur les « Nouvelles ecclésiastiques » de l'année courante 1736. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 2097 ci-dessus.)

* Lettre d'un théologien à monseigneur l'évêque de Blois, au sujet de la théologie de Poitiers que ce prélat fait enseigner dans son diocèse. (20 juillet 1736.)

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

2104. Lettre de M. à M. Au sujet de la feuille des « Nouvelles ecclésiastiques » du 14 avril 1736. (Juillet 1736.) — *(S. l.,) 1736, in-4°. Pièce.*

2105. Lettres de M*** à l'auteur des « Nouvelles ecclésiastiques ». Première (-deuxième) Lettre. (4 février-4 août 1736.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2106. Second Discours sur les miracles opérés au tombeau et par l'intercession de M. de Pâris, diacre, où l'on répond aux objections. (15 août 1736.) — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

(Voyez le n° 1913 ci-dessus.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne la suppression d'un livre qui a pour titre : « Réfutation des Anecdotes », etc. Du 19 août 1736.

(Voyez la division LÉGISLATION; et, pour le livre supprimé, page 16, n° 138 ci-dessus.)

* Remontrance, ou Seconde Lettre à monseigneur l'archevêque de Paris.

(Au sujet du nouveau Bréviaire.)

(Voyez la division LITURGIE; et, pour la 1re Lettre le 1er article à * après le n° 2094 ci-dessus.)

* Arrêt de la cour du parlement, qui ordonne qu'un libelle intitulé : « Remontrance, ou Seconde Lettre à monseigneur l'archevêque de Paris », sera lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice. Du 20 août 1736.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Les sensibles Regrets des Jésuites, au sujet de l'attachement de M. l'archevêque de Paris à soutenir son nouveau Bréviaire. Avec la Réponse de ce prélat aux Jésuites. *(1736.)*

(Voyez la division POÉSIE.)

2107. Le Système des discernants dans l'œuvre des convulsions, confondu par la doctrine des saints Pères; suite de l'écrit intitulé : « Le Système du mélange dans l'œuvre des convulsions, confondu par ses ressemblances avec le système des augustinistes, et par les erreurs et les défauts qu'il renferme ». — *(S. l.,) 1736, in-4°.*

(Voyez le n° 2065 ci-dessus.)

2108. Mémoire envoyé à M. Petitpied, D. de la M. et S. de S., par M l'abbé D'E. (D'Etemare), le 20 août 1736. Pour lui remettre sous les yeux trois exemples des calomnies répandues dans les deux écrits du « Système du mélange » et du « Système des discernants », etc., qui avaient été proposés dans la conférence que l'on avait eue avec M. PP. (Petitpied) le 12 août précédent. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2109. Seconde Lettre de l'auteur du « Discours sur les Nouvelles ecclésiastiques » (Le Gros) à l'auteur des écrits intitulés : « Système du mélange », etc., et « Système des discernants », etc. (30 août 1736.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 2066 ci-dessus.)

2110. Copie de la lettre de M. de Laon (Ét.-Jos. de La Fare) à M. l'évêque de ***, du 1er septembre 1736. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2111. Inscription en faux de l'auteur de l'« Examen de la Consultation des xxx docteurs », au sujet de l'écrit intitulé : « Réfutation de l'étrange paradoxe avancé par l'auteur de l'Examen de la Consultation : Qu'il y a des prophètes du vrai Dieu sujets à l'erreur au temps de l'inspiration et de l'énonciation prophétique ». (3 avril 1736.) — Seconde Inscription en faux de l'auteur de l'« Examen de la Consultation des xxx docteurs », au sujet de l'écrit intitulé : « Système des discernants dans l'œuvre des convulsions. » (15 septembre 1736.) — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

(Voyez pour la Réfutation, la division THÉOLOGIE; et, pour le Système des discernants, le n° 2107 ci-dessus. — 1 autre exemplaire dans la Réserve, avec additions et corrections manuscrites de l'auteur.)

2112. Réponse succincte à un écrit intitulé : « Examen de la Consultation sur les convulsions ». (4 septembre 1735-6 octobre 1736.) — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

(Voyez le n° 1997 ci-dessus.)

2113. Lettre de M. M. à M. D., au sujet des trois lettres de MM. les évêques de Babylone, de Senés, et de Montpellier. (Signé : Du Guet Mol. [Troyes, 8 octobre 1736.]) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

2114. Mémoire sur le terme d'OEuvre des convulsions, où l'on démêle les équivoques de ce terme et où l'on fixe le sens dans lequel il est légitimement appliqué à l'événement des convulsions. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2115. Examen du « Mémoire sur le terme d'OEuvre des convulsions ». (15 octobre 1736.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2116. La Suceuse convulsionnaire, ou La Psylle miraculeuse. — *(S. l.,) 1736, in-12. Pièce.*

(Par P. Hecquet, d'après Barbier.)

2117. Justes Reproches à l'auteur des « Nouvelles ecclésiastiques » sur la feuille du 20 octobre 1736, au sujet de M. Fouillou. (6 novembre 1736.) — *(S. l. n d.,) in-4°. Pièce.*

* Instruction pastorale de monseigneur l'évêque de Montpellier (Colbert de Croissy), adressée au clergé et aux fidèles de son diocèse, pour servir de réponse à l'Instruction pastorale de M. l'archevêque de Sens contre les miracles de M. Pâris. (11 novembre 1736.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne la suppression d'un libelle intitulé : « Copie de la lettre de M. de Laon à M. l'évêque de ***, du 1er septembre 1736 ». Du 8 décembre 1736.

(Voyez la division LÉGISLATION; et, pour la pièce supprimée, le n° 2110 ci-dessus.)

2118. Lettre de Mgr l'évêque de Babylone (Varlet) à Mgr l'évêque de Senez, au sujet de la Lettre de ce prélat sur les erreurs avancées dans quelques nouveaux écrits. (13 décembre 1736.) — *(S. l.,) 1737, in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 2101 ci-dessus.)

* Histoire de la nouvelle édition de St Augustin donnée par les PP. Bénédictins de la congrégation de S.-Maur.

(Par Dom Thuillier, d'après Barbier; les notes sont de l'abbé Goujet.)

(Voyez, pour cette pièce et pour tous autres ouvrages relatifs au même sujet, la division THÉOLOGIE.)

2119. Entretiens de M. le commandeur de ***, au sujet des affaires présentes par rapport à la religion. (Par le P. LALLEMANT.) — *(S. l.,) 1737, in-12.*

(Voyez les nos 1495 et 2081 ci-dessus.)

2120. Entretien d'un ecclésiastique et d'un laïc, au sujet de la constitution *Unigenitus*. (Par LE GROS.) — *Utrecht, aux dépens de la Compagnie, 1737, in-8°. Pièce.*

2121. Réflexions de la R. Mère ANGÉLIQUE-DE-S.-JEAN ARNAUD, abbesse de P.-R.-des-Champs, pour préparer ses Sœurs à la persécution, conformément aux avis que la R. Mère Agnès avait laissés sur cette matière aux religieuses de ce monastère. — *(S. l.,) 1737, in-12.*

(Imprimé pour la circonstance.)

A. — *1737. — (S. l.,) in-12.*

2122. Réponse de Mgr l'évêque de Montpellier (COLBERT DE CROISSY) à la Lettre de M. ***, du 20 octobre 1736. — Réponse de Mgr l'évêque de Montpellier à la Lettre de M***, du 11 janvier 1737. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2123. Lettre de plusieurs théologiens à MM. les évêques de Senez et de Montpellier. (6 février 1737.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2124. Lettre à un ami de province, au sujet de la Troisième Partie de l'«Instruction pastorale de monseigneur l'évêque de Montpellier ». (15 février 1737.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le 1er article à * après le n° 2117 ci-dessus.)

2125. Justification de la démarche de Dom PACOME, religieux de l'abbaye de La Trappe, appelé dans le monde GUILLAUME DARDENNE, prêtre de la Doctrine chrétienne, forcé, par les différentes persécutions de ses supérieurs, de se retirer en Hollande pour la défense de la vérité; avec son appel au futur concile. (20 février 1737.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2126. Lettre d'un théologien au R. P. de Grazac, où on examine si les hérétiques sont excommuniés de droit divin. (1er mars 1737.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Par PIERRE COLLET, d'après M. Quérard. — Voyez le n° 2175 ci-après.)

* Examen de la « Consultation au sujet des convulsions ». (1735-1er mars 1737.)

(Voyez le n° 1997 ci-dessus.)

2127. Journal de ce qui s'est passé au parlement au sujet de l'affaire de Douay. (13 février-7 mars 1737.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2128. Relation de la maladie de mademoiselle Le Juge, fille de M. Le Juge, conseiller du roi, correcteur en la chambre des comptes de Paris; et de sa guérison miraculeuse, arrivée le neuvième jour de mars, au soir, de la présente année 1737. — *(S. l.,) 1737, in-4°. Pièce.*

2129. Cinquième Lettre, ou Réponse de Mgr l'évêque d'Auxerre (CH.-GAB. DE CAYLUS) au Mandement de monseigneur l'évêque de Sens daté du 25 mars 1736. (13 mars 1737.) — *(S. l.,) 1737, in-4°. Pièce.*

(Voyez, pour la 4e Lettre, le n° 1895 ci-dessus; et, pour le Mandement auquel on répond, le 2e article à * après le n° 2094 ci-dessus.)

* Ordonnance de monseigneur l'évêque-duc de Laon... (ÉT.-JOS. DE LA FARE, [15 mars 1737]).

(Au sujet des confessions reçues par des prêtres jansénistes non autorisés.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Arrêt de la cour du parlement, qui ordonne la suppression d'une feuille imprimée intitulée : « Suite du Supplément, 15 janvier 1737 »; et d'une thèse soutenue dans la Faculté de théologie de Reims le 31 décembre 1736. Du 18 mars 1737.

(Lesdits ouvrages condamnés comme contenant des principes contraires aux maximes et usages du royaume.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2130. L'Imposture confondue. Réponse à deux libelles intitulés, le premier : « Lettre de M. l'évêque de Babylone à M. l'évêque de Montpellier, pour servir de réponse à l'Ordonnance de M. l'archevêque de Paris, rendue le 8 novembre 1735, au sujet des miracles opérés par l'intercession de M. de Pâris »; et le second : « Instruction pastorale de M. l'évêque de Montpellier, adressée au clergé et aux fidèles de son diocèse, pour servir de réponse à l'Instruction pastorale de M. l'archevêque de Sens contre les miracles de M. Pâris ». (25 mars 1737.) — *(S. l.,) 1737, in-4°. Pièce.*

(Voyez, pour la Lettre, le n° 2099 ci-dessus; et, pour l'Instruction pastorale, le 1er article à * après le n° 2117 ci-dessus.)

2131. Lettre de mademoiselle MOSSARON à monseigneur l'archevêque de Paris, au sujet de ce qui est dit dans son Ordonnance, du 8 novembre 1735, contre le miracle de sa guérison subite et une paralysie de dix-huit mois, arrivé, le 26 juin 1728, au tombeau de M. de Pâris, diacre de sainte mémoire, inhumé à S.-Médard, et vérifié, le mois suivant, par ordre de M. le cardinal de Noailles; avec le Mémoire présenté à mondit seigneur archevêque contre la Requête de M. Nigon de Berty, promoteur de l'officialité, sur laquelle est intervenue l'Ordonnance, et contre les Lettres des sieurs Le Thieullier, médecin, Le Vasseur, chirurgien, et Clerambourg, apothicaire, écrites depuis l'Ordonnance à M. le promoteur, pour favoriser sa Requête. (6 avril 1737.) — *(S. l.,) 1737, in-4°.*

2132. Remontrances du parlement au roi, sur le contenu en l'Arrêt du Conseil du 10 mai 1734, et aux mémoires qui y sont joints, au sujet de l'Instruction pastorale de M. de Cambray du 14 avril 1734, et de la thèse soutenue en Sorbonne le 30 octobre 1734, et sur l'affaire schismatique arrivée à Douai au mois de février de cette année 1737; présentées le 6 avril 1737. — *(S. l.,) 1737, in-4°. Pièce.*

2133. XIVe Lettre de M. P. (PONCET) à un de ses amis, au sujet de la Lettre à un ami de province contre la Troisième Partie de l'Instruction pastorale de M. de Montpellier. (15 avril 1737.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 2015 ci-dessus.)

* Mandement et instruction pastorale de monsei-

gneur J.-JOSEPH LANGUET, archevêque de Sens... Au sujet du nouveau Missel de Troyes. (20 avril 1737.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE; et, pour tous les ouvrages relatifs au Missel de Troyes, la division LITURGIE.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne la suppression d'un imprimé qui a pour titre : « Ordonnance de M. l'évêque-duc de Laon, 2ᵈ pair de France », etc. Du 5 mai 1737.

(Voyez la division LÉGISLATION; et, pour l'Ordonnance supprimée, le 1ᵉʳ article à * après le nº 2129 ci-dessus.)

2134. Réponse du P. PAULLOU, jésuite, recteur du Collége de Caen, à M***, sur un article des « Nouvelles ecclésiastiques », du 11 mai 1737. — *Caen, Vᵉ Godes Rudeval, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

2135. Avertissement. — Lettre de M. D'E. (D'ETEMARE) à M. PP., du dernier avril 1737. — Lettre de M. PETITPIED à M... (13 mai.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet du diacre Pâris.)

2136. Certificat de M. LE JUGE, conseiller, correcteur en la chambre des comptes, par lequel il reconnaît la vérité de tous les faits contenus dans la Relation de la guérison miraculeuse de mademoiselle sa fille. (17 mai 1737.) — *(S. l.,) 1737, in-4°. Pièce.*

(Voyez le nº 2128 ci-dessus.)

* Mandement de monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque de Troyes (JACQ.-BÉNIGNE BOSSUET) pour défendre le Mandement de M. l'archevêque de Sens en date du 20 avril... et pour enjoindre de nouveau l'usage du nouveau Missel de Troyes. (14 juin 1737.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

2137. Mémoire de monseigneur l'évêque d'Angoulême (CYP.-GAB.-BERN. DE REZAY) sur le Concile d'Ambrun. Imprimé sur l'original. — *(S. l.,) 1737, in-4°. Pièce.*

(L'Avertissement est daté du 23 juin 1737.)

2138. Lettre à monseigneur l'évêque de Troyes sur les sentiments de M. Bossuet contre le jansénisme. (9 juillet 1737.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2139. Lettre de M. l'archevêque de Sens (LANGUET DE GERGY) à M. le curé de Saint-Sulpice de Paris, son frère, au sujet du Mandement de M. l'évêque de Troyes daté du 14 juin 1737. (25 juillet.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2140. La Vérité des miracles opérés à l'intercession de M. de Pâris et autres appelants, démontrée contre M. l'archevêque de Sens. (Par DE MONTGERON.) — *(S. l.,) 1737-1741, 2 vol. in-4°.*

(Le titre du tome II porte : *Continuation des démonstrations des miracles opérés à l'intercession de M. de Pâris et autres appelants. Observations sur l'œuvre des convulsions et sur l'état des convulsionnaires.*)

A. — *1737. — Utrecht, chez les libraires de la Compagnie, in-4°.* (Réimpression du tome I. — 1 autre exemplaire dans la Réserve.)

B. — *1745-1747. — Cologne, chez les libraires de la Compagnie, 3 vol. in-4°.*

2141. La Vérité des miracles opérés à l'intercession de M. de Pâris et autres appelants, démontrée contre M. l'archevêque de Sens. Dédié au roi, et présenté à Sa Majesté le 29 juillet 1737, par M. CARRÉ DE MONTJERON, conseiller au parlement. Tome Iᵉʳ. — *(S. l.,) 1737, in-12.*

(Extrait de l'ouvrage précédent. — Ce Tome est tout ce qui a paru.)

A. — *1739. — (S. l.,) in-12.*

2142 M. de Mongeron recevant une lettre de cachet par le commissaire L'Épinay, le lundi 29 juillet 1737. — *(S. l. n. d.,) in-4°. oblong. Pièce.*

(Planche gravée avec légende en vers.)

2143. La Cause de Dieu, reconnue par les miracles chez les appelants, suivant des principes établis par le P. Lallemand, jésuite, dans ses Réflexions morales avec des notes sur le Nouveau Testament. — *(S. l.,) 1737, in-4°.*

2144. Démonstration de la vérité et de l'autorité des miracles des appelants suivant les principes de M. Pascal. (3 août 1737.) — *(S. l.,) in-4°.*

* Mandement de monseigneur l'archevêque de Paris (VINTIMILLE DU LUC), au sujet d'un écrit qui a pour titre : « Dissertation sur les miracles, et, en particulier, sur ceux qui ont été opérés au tombeau de M. Pâris en l'église de S.-Médard ». (13 août 1737.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE; et, pour la Dissertation condamnée, le nº 1701 ci-dessus.)

2145. Réflexions sur la démarche de M. de Montgeron, conseiller au parlement. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2146. Lettre à monseigneur ***, au sujet d'un petit écrit intitulé : « Réflexions sur la démarche de M. de Montgeron, conseiller au parlement ». — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2147. Lettre d'un théologien, où l'on montre ce qu'on doit penser d'un petit écrit qui a pour titre : « Réflexions sur la démarche de M. de Mongeron ». (14 août 1737.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2148. Justification et apologie de la démarche de M. Mongeron, par MM. les évêques de Senez (JEAN SOANEN) et de Montpellier (COLBERT DE CROISSY, [14 août 1737]). — *(S. l.,) 1737, in-4°. Pièce.*

2149. Réflexions en forme de lettre sur la démarche de M. de Mongeron. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Ouvrage différent du nº 2145 ci-dessus.)

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-12. Pièce.*

2150. Lettres à un magistrat, sur la démarche de M. de Mongeron. — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

2151. Prière de M. DE MONTGERON. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

2152. Effusion de cœur à Dieu au sujet des Jésuites. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

2153. Seconde Lettre à monseigneur l'évêque de Troyes sur les sentiments de M. Bossuet contre le jansénisme. (18 août 1737.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 2138 ci-dessus.)

2154. Anecdotes, aussi sûres que curieuses, touchant la conduite tyrannique et barbare qu'on a exercée sur DENYSE REGNÉ à la Bastille. (17 mars 1733-28 août 1737.) — *(S. l.,) 1760, in-12.*

2155. Relation de faits singuliers et intéressants. (Par DENYSE REGNÉ. [28 août 1737.]) — *(S. l.,) 1761, in-12.*

(Même ouvrage que le précédent.)

2156. Le Magistrat trompé, ou La victime du parti janséniste. Réponse à un écrit intitulé : « La Vérité des miracles opérés à l'intercession de M. de Pâris et autres appelants... » Lettre de M. de ***. (8 septembre 1737.) — *(S. l.,) 1737, in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 2140 ci-dessus.)

* Première Instruction pastorale de Mgr l'évêque de Troyes (JACQ.-BÉNIGNE BOSSUET), pour servir de réponse au Mandement de M. l'archevêque de Sens, du 20 avril 1737, au sujet du Missel de Troyes. (8 septembre 1737.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

2157. Lettre d'un religieux Bénédictin de l'étroite observance de l'ordre de Cluni à ses supérieurs assemblés à une diète, au sujet de plusieurs décrets des chapitres généraux de cet ordre sur la bulle *Unigenitus* et le formulaire d'Alexandre VII, et au sujet de plusieurs erreurs glissées dans leur nouveau Missel. (Signé : F. J.-BAPT. CAUBÈRE, R. B. [21 septembre 1737.]) — Lettre du même Bénédictin à M***. Pour faire voir combien il est nécessaire que la Lettre précédente soit rendue publique. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Seconde Instruction pastorale de Mgr l'évêque de Troyes (JACQ.-BÉNIGNE BOSSUET), pour servir de réponse au Mandement de M. l'archevêque de Sens, du 20 avril 1737, au sujet du Missel de Troyes. (28 sept. 1737.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

2158. Lettre de monseigneur l'archevêque d'Embrun (GUERIN DE TENCIN) à monseigneur l'évêque de Troyes, communiquée aux ecclésiastiques du diocèse d'Embrun pour leur instruction. (27 octobre 1737.) — *Paris, Vᵉ Mazières et J.-B. Garnier, 1738, in-4°. Pièce.*

2159. Copie de l'acte passé devant le notaire de Moisy, diocèse de Blois, par Louise Tremasse, guérie, au mois d'octobre 1737, par l'intercession du bienheureux Pâris. — Lettre de M. le curé de Moisy (MICHEL MALHERBE) à monseigneur l'évêque de Blois, au sujet d'un miracle opéré sur une femme de Moisy par l'intercession du bienheureux Pâris. — Réponse de monseigneur l'évêque de Blois au curé de Moisy. — Extrait d'une lettre d'un ecclésiastique de Vendôme à un religieux Bénédictin de Paris qui lui avait demandé des éclaircissements sur le miracle de Moisy... Cette lettre est datée du 10 novembre 1737. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, au sujet d'un imprimé qui a pour titre : « Instruction pastorale de M. l'évêque-duc de Laon », etc. Du 11 novembre 1737.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Mandement et instruction pastorale de monseigneur l'évêque et comte de Rodez (JEAN D'YSE DE SALEON), portant condamnation de certains écrits de théologie dictés à Rodez en 1736. (11 novembre 1737.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, au sujet d'un imprimé qui a pour titre : « Histoire de la constitution *Unigenitus* ». Du 17 novembre 1737.

(Voyez la division LÉGISLATION; et, pour l'Histoire supprimée, ci-dessus, page 16, n° 143.)

2160. Déclaration faite devant notaire, le 12 mai 1737, par JOSEPH MASSY, ci-devant luthérien, de la guérison miraculeuse d'une espèce de lèpre, demandée à Dieu, par l'intercession du B. H. François de Pâris, en signe pour connaître si la vérité est du côté des appelants; miracle qui, en guérissant son corps, a dissipé tous ses doutes, éclairé son esprit, et lui a fait prendre dès lors la résolution d'embrasser la religion catholique et d'abjurer les erreurs de sa naissance, ce qu'il a eu le bonheur de faire dans l'église de Notre-Dame de Paris, le 21 novembre 1737. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2161. Lettre à un révérend Père Bénédictin de la congrégation de S.-Maur, contenant des remarques sur la Lettre de Dom de La Taste aux docteurs consultants, et où l'on prouve, contre ce religieux, qu'il faut reconnaître les miracles attribués au bienheureux Pâris, en même temps que l'on abandonne les convulsions. (23 novembre 1737.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2162. Troisième Lettre à Mgr l'évêque de Troyes, sur les sentiments de M. Bossuet contre le jansénisme. (25 novembre 1737.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez les n°ˢ 2138 et 2153 ci-dessus.)

* Second Mandement et instruction pastorale de monseigneur J.-JOSEPH LANGUET, archevêque de Sens, primat des Gaules et de Germanie, etc., au sujet du nouveau Missel de Troyes. (8 décembre 1737.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE; et, pour le 1ᵉʳ Mandement, le 1ᵉʳ article à * après le n° 2133.)

* Arrêt de la cour du parlement, qui ordonne la suppression de quatre thèses. Du 16 décembre 1737.

(Ces thèses, soutenues les 17 août, 4 septembre, 14 et 23 novembre, sont condamnées comme contraires aux maximes et usages du royaume.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2163. Réponse au Mémoire publié par messire Guillaume de Juliard, prévôt de l'église métropolitaine de Toulouse, contre le livre qui a pour titre : « Histoire de la congrégation des Filles de l'Enfance ». (Par REBOULET.) — *Amsterdam, F. Girardi, 1737, in-12.*

(Voyez le 1ᵉʳ article à * après le n° 2037 ci-dessus.)

2164. Seconde Lettre à un révérend Père Bénédictin, où l'on réfute sommairement le système de Dom La Taste et de M. Le Rouge, qui attribuent au démon les miracles opérés par l'intercession du B. M. Pâris. (31 décembre 1737.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 2161 ci-dessus.)

* Almanach de Dieu pour l'année 1738. Dédié à M. Carré de Montgeron, conseiller au parlement de Paris.

(Voyez précédemment tome IV, page 604, n° 5.)

2165. Entretiens de monseigneur l'évêque de***, au sujet des affaires présentes par rapport à la religion. (Par le P. LALLEMANT.) — *(S. l.,) 1738, in-12.*

(Voyez les n[os] 1945, 2081 et 2119 ci dessus.)

2166. Entretiens du docteur, au sujet des affaires présentes par rapport à la religion. (Par le P. LALLEMANT.) — *(S. l.,) 1738, in-12.*

(Suite du n° précédent.)

2167. L'Antéchrist démasqué et confondu dans le parti miraculiste des appelants de la bulle *Unigenitus*, ou Continuation des traits de ressemblance que ces réfractaires ont avec la secte de l'Antéchrist. Pour servir de réfutation au livre de M. de Montgeron et à tous les libelles du parti en faveur de l'appel et des miracles du temps; pour servir aussi de supplément à un écrit intitulé : « Réflexions sur quelques passages de l'Apocalypse, où l'on fait fait voir que les opposants à la constitution *Unigenitus* sont une figure expresse de la secte damnable de l'Antéchrist, si les prétendus miracles qu'ils s'attribuent sont réels »; et pour confondre en même temps les Luthériens, les Calvinistes, les Déistes, les Athées et toutes les sectes hérétiques et schismatiques séparées de la communion de l'Église romaine. — *(S. l.,) 1738, in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la cour du parlement, qui supprime un imprimé intitulé : *Canonisatio B. Vincentii a Paulo; Parisiis, e typis Petri Simon, 1737.* Du 4 janvier 1738.

Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour l'ouvrage supprimé, le chapitre BIOGRAPHIE ci-après.)

* Arrêt de la cour du parlement, qui ordonne la suppression de quatre écrits imprimés, l'un intitulé : « Dix-neuvième Lettre théologique »; le second intitulé : « Suite de la Dix-neuvième Lettre théologique »; le troisième intitulé : « Lettres à un magistrat »; le quatrième intitulé : « Suite des Lettres à un magistrat ». Du 4 janvier 1738.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour les ouvrages supprimés, le n° 2150 ci-dessus et le n° 2229 ci-après.)

2168. Consultation de MM. les avocats du parlement de Paris, au sujet de la bulle de N. S.-P. le pape, en date du 16 juin 1737, qui a pour titre : *Canonisatio beati Vincentii a Paulo.* (Signé : LE ROY, doyen, etc. [16 janvier 1738.]) Avec l'opposition de MM. les curés de Paris qui ont présenté requête au parlement contre l'Instruction de M. l'archevêque de Sens au sujet des miracles. (22 janvier 1738.) — *(S. l.,) 1738, in-4°. Pièce.*

2169. Lettre d'un chanoine de province à un des curés de Paris opposants à l'enregistrement de toutes les lettres patentes pour la bulle qui a pour titre : *Canonisatio B. Vincentii a Paulo*, qui contient des réflexions au sujet de la Consultation de MM. les avocats du parlement et de l'acte d'opposition de vingt curés de Paris. — *(S. l.,) 1738, in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, au sujet de la bulle de canonisation de S. Vincent de Paul. Du 22 janvier 1738.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

2170. Lettre de M*** à M***, au sujet de saint Vincent de Paul, instituteur de la Mission. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la cour du parlement de Toulouse, du 17 février 1738, qui condamne au feu le livre intitulé : « Réponse au Mémoire publié par messire Guillaume de Juliard, prévôt de l'église de Toulouse, contre l'Histoire de la congrégation des Filles de l'Enfance »; avec le verbal de l'exécution.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour l'ouvrage condamné, le n° 2163 ci-dessus.)

2171. Lettre de M. B*** (BOURSIER), D. de la M. et S. de S., au sujet de ce qui est dit contre lui dans la XIX[e] Lettre théologique de Dom La Taste. (23 février 1738.) — *(S. l.,) 1738, in-4°. Pièce.*

(Voyez pour la collection des 21 Lettres théologiques de Dom La Taste, le n° 2229 ci après.)

2172. Lettre de M[gr] l'évêque de Montpellier (COLBERT DE CROISSY), au sujet de la XIX[e] Lettre du P. La T. (La Taste, [26 février 1738]). — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2173. Lettre de monseigneur l'évêque de Senez (JEAN SOANEN), au sujet de la XIX[e] Lettre théologique du P. La T*** (La Taste, [12 mars 1738]). — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, au sujet de l'Arrêt du parlement du 16 décembre 1737. Du 16 mars 1738.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

2174. Trois Consultations sur un refus de sépulture fait par un curé missionnaire au Cap-Français. Des 14 novembre 1737, 11 janvier et 28 mars 1738. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Première (-cinquième) Lettre d'un ecclésiastique du diocèse de Rodez à un ecclésiastique du diocèse d'Agen, sur l'instruction pastorale de M. de Saleon, leur évêque, du 11 novembre 1737. (10 janvier-3 avril 1738.)

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

* Seconde Partie du Second Mandement et instruction pastorale de M[gr] J.-JOSEPH LANGUET, archevêque de Sens... au sujet du nouveau Missel de Troyes. (5 avril 1738.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE; et, pour la 1[re] Partie, le 1[er] article à * après le n° 2162.)

2175. Lettres d'un théologien au R. P. A. de G. (André Grazac), où l'on examine si les hérétiques sont excommuniés de droit divin. (12 avril 1738.) — *Bruxelles, 1763, in-12.*

(Par PIERRE COLLET, d'après Quérard. — Voyez le n° 2126 ci-dessus.

2176. Justification de Frère PIERRE DE S.-JACQUES ARNOULT, religieux feuillant, contenant les raisons qui l'ont forcé de sortir, le 19 mars dernier, du monastère de Paris, rue S.-Honoré, où il était profès, pour se retirer en Hollande. 1738. — Acte de rétractation de la signature du formulaire faite par D. PIERRE DE S.-JACQUES ARNOULD,... avec son Acte d'appel au futur concile, et l'exposition de ses sentiments sur les troubles qui agitent actuellement l'Église. (25 avril 1738.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Mandement de monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque d'Arras (BAGLION DE LA SALLE), au sujet d'un miracle opéré dans l'église des RR. PP. Jésuites de cette ville, le 19 de mars 1738. (26 avril 1738.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Troisième Instruction pastorale de monseigneur l'évêque de Troyes (JACQ.-BÉNIGNE BOSSUET), pour servir de réponse au Second Mandement de M. l'archevêque de Sens, du 8 décembre 1737, au sujet du nouveau Missel de Troyes. (1 mai 1738.)

(Voyez *ibidem.*)

2177. Vains Efforts des mélangistes ou discernants dans l'œuvre des convulsions pour défendre le système du mélange. En voulant justifier les convulsionnaires de l'enthousiasme du montanisme, ils donnent atteinte aux principes de saint Augustin et de saint Thomas sur la prophétie, ils éludent par mille distinctions frivoles l'autorité des saints docteurs de l'Église, ils tombent dans l'écueil du quiétisme et de l'augustinisme, et fournissent, sans s'en apercevoir, des moyens de défense à toutes les illusions qui peuvent s'élever dans la suite des siècles. (Par l'abbé D'ASFELD.) — *(S. l.,) 1738, in-4°.*

2178. Lettre de deux amis à M. l'abbé D'Asfeld, sur l'écrit intitulé : « Vains efforts des mélangistes ». (20 mai 1738.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Mandement de Mgr l'archevêque de Paris (VINTIMILLE DU LUC), au sujet du nouveau Missel. (20 mai 1738.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, au sujet d'un imprimé intitulé : « Réflexions sur le Mandement et instruction pastorale de M. l'évêque de Rhodez », etc. Du 28 juin 1738.

(Voyez la division LÉGISLATION; et, pour les Réflexions supprimées, la division THÉOLOGIE.)

2179. Très-humbles et très-respectueuses Remontrances que présentent au roi, notre très-honoré et souverain seigneur, les gens tenant sa cour de parlement. (28 juin 1738.) — Remontrances verbales, du 4 juin 1738, dont il est parlé aux pages 118 et 119 des « Nouvelles ecclésiastiques ». — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2180. Très-humbles et très-respectueuses Remontrances des fidèles qui sont vexés par divers ecclésiastiques au sujet de la constitution *Unigenitus.* Adressées à nosseigneurs les évêques de France. — *(S. l.,) 1738, in-4°.*

2181. Lettre à une supérieure de communauté, sur la neutralité qu'elle avait promise à son confesseur au sujet de la bulle *Unigenitus* de Clément XI. — *(S. l.,) 1738, in-12.*

2182. Essai d'une dissertation, où l'on fait voir l'inutilité des nouveaux formulaires, les véritables causes des troubles de l'Église et les moyens d'y rétablir la paix. — *En France, 1738, in-4°. Pièce.*

2183. Lettres de M. D'Et*** (D'ETEMARE), à l'occasion des faits faux avancés dans la XIXe Lettre de Dom La Taste. (30 avril-31 juillet 1738.) — *(S. l.,) 1738, in-4°. Pièce.*

(Voyez, pour la collection des 21 Lettres Théologiques de Dom La Taste, le n° 2229 ci-après.)

2184. Réponse de Mme MOL à la Lettre de M. B. (Boursier) de la M. et S. de S., au sujet de ce qui est dit contre lui dans la XIXe Lettre théologique de Dom La Taste; et à la Lettre de M. D'E... (D'Etemare), à l'occasion des faits faux avancés dans la XIXe Lettre théologique de Dom La Taste. Avec des Réflexions sur trois feuilles des NN. EE. du 10 janvier 1737, du 22 avril et 12 août 1738. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

(Voyez les nos 2171 et 2183 ci-dessus.)

2185. Troisième Lettre de l'auteur des « Nouvelles difficultés » à celui des « Nouvelles ecclésiastiques », pour être jointe à la feuille du 15 juillet 1738, art. 2. (12 août 1738.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 2105 ci-dessus.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, au sujet d'un imprimé qui a pour titre : « Histoire de la constitution *Unigenitus*, etc. Tome second ». Du 16 août 1738.

(Voyez la division LÉGISLATION; et ci-dessus, pour l'Histoire supprimée, page 16, n° 143.)

2186. Lettre à M. B*** (Boursier), où on l'exhorte à lire les dernières Lettres de M. Poncet afin de se former une idée juste du caractère de cet auteur. (18 août 1738.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2187. Réponse pour l'auteur de la Tradition des problèmes à la sixième Lettre de M. P. (Poncet) et à quelques endroits de ses IVe et Ve Lettres au sujet de l'écrit intitulé : « Vains efforts ». — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 2228 ci-après.)

2188. Testament spirituel de messire JEAN-FRANÇ. PENET, prêtre, docteur en théologie de la Faculté de Paris, et curé de la paroisse de S.-Landry en la Cité de ladite ville... (10 septembre 1738.) — *(S. l.,) 1740, in-4°. Pièce.*

2189. Relation des quatre derniers chapitres généraux des religieux Camaldules de la congrégation de

France. Avec les remontrances des appelants de cette même congrégation, juridiquement signifiées au dernier chapitre général. (1725-15 septembre 1738.) — *(S. l.,) 1739, in-4°. Pièce.*

2190. Réflexions de l'auteur de l'« Examen de la Consultation des XXX docteurs », au sujet d'un écrit intitulé : « Vains efforts des mélangistes », etc. (1ᵉʳ octobre 1738.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 2177 ci-dessus.)

2191. Question nouvelle et intéressante : Si l'auteur anonyme de l'écrit intitulé : Les vains Efforts, mérite quelque créance. Mémoire pour servir à décider cette question. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2192. La Possibilité du mélange dans les œuvres surnaturelles du genre merveilleux, prouvée par l'Écriture, reconnue par les saints Pères et autres auteurs ecclésiastiques, avec l'examen de l'écrit intitulé : « Deux Problèmes », etc., et du recueil d'autorités qui se trouvent à la fin de cet écrit. — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

2193. Réflexions sur l'écrit intitulé : « Deux Problèmes à résoudre ». — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2194. Lettre à tous ceux qui ont cet esprit droit que Dieu seul donne à quiconque le demande avec ferveur et humilité. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

* Quatrième et dernière Instruction pastorale et ordonnance de monseigneur l'évêque de Troyes (JACQ.-BÉNIGNE BOSSUET), au sujet du nouveau Missel de Troyes. (15 octobre 1738.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, au sujet d'un écrit intitulé : « Lettre de M. l'évêque-duc de Laon », etc. Du 9 décembre 1738.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

2195. Réflexions importantes sur le miracle arrivé, au mois d'octobre dernier, au bourg de Moisy en Beauce, diocèse de Blois, en la personne de Louise Tremasse, veuve Mercier, par l'intercession de M. de Pâris, diacre de sainte mémoire ; et sur les événements qui ont suivi ce prodige. Avec les déclarations par-devant notaire de la veuve Mercier, de sa famille et autres, consultations d'experts et certificats, tant des témoins qui ont vu la miraculée à Moisy, que de ceux qui l'ont vue à Blois, depuis sa captivité dans l'hôpital général de cette ville ; la Lettre de M. le curé de Moisy, signée de deux de ses confrères, de M. le prieur Malherbe et autres personnes de marque, pour instruire monseigneur de Crussol, eur évêque, de la guérison miraculeuse, et la Requête, présentée audit seigneur évêque par douze curés et un vicaire de son diocèse, pour obtenir une information juridique des faits concernant cette merveille, et solliciter la révocation des lettres de cachet obtenues par ce prélat pour faire exiler leurs confrères. — *(S. l.,) 1738, in-4°.*

(Voyez le n° 2159 ci-dessus, et le n° 2251 ci-après.)

2196. Nouvelles Réflexions importantes touchant le miracle de Moisy et les événements qui l'ont suivi. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2197. Entretiens de M. l'abbé DE ***, grand vicaire, au sujet des affaires présentes par rapport à la religion. (Par le P. LALLEMANT.) — *(S. l.,) 1739, in-12.*

(Voyez les nᵒˢ 1945, 2081, 2119 et 2165 ci-dessus.)

2198. Mémoire pour l'Université, où l'on montre qu'elle ne peut ni révoquer son appel, ni recevoir la constitution *Unigenitus*. (15 janvier 1739.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Mandement et instruction pastorale de monseigneur l'archevêque de Cambrai (CH. DE SAINT-ALBIN), portant condamnation de trois écrits, dont le premier a pour titre : « Consultation de MM. les avocats du parlement de Paris, au sujet de la bulle de N. S.-P. le pape » en date du 16 juin 1737, etc.; le deuxième : « Lettre d'un chanoine de province à un des curés de Paris » ; et le troisième : « Lettre de M. *** à M. ***, au sujet de S. Vincent de Paul », etc. (16 janvier 1739.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE ; et, pour les ouvrages condamnés, les nᵒˢ 2168-2170 ci-dessus.)

2199. Dissertation sur les effets physiques, les possibilités et les conjectures dont parle M. P. (Poncet) dans sa XIIIᵉ Lettre, et dans celles contre l'auteur des « Vains Efforts ». (17 janvier 1739.) — *(S. l.,) 1739, in-4°. Pièce.*

2200. Lettre d'un ecclésiastique à un de ses amis, sur la signature du formulaire ; où l'on donne une juste idée de toute cette affaire par le récit succinct de ce qui s'est passé depuis 1650 jusqu'à notre temps. (5 février 1739.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2201. Seconde Requête présentée à M. l'évêque de Blois, à la fin de février de la présente année, par quarante-deux curés et autres ecclésiastiques de son diocèse, au sujet de la guérison miraculense opérée à Moisy, par l'intercession du B. diacre François de Pâris, en la personne de Louise Tremasse, veuve de Jean Mercier ; avec une addition aux pièces justificatives de ce miracle imprimées l'année dernière 1738 ; et de nouvelles réflexions importantes contenant la réfutation des articles de la XXᵉ Lettre de D. La Taste qui combattent cette merveille, et les preuves de la nécessité de la Seconde Requête. — *(S. l.,) 1739, in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 2195 ci-dessus.)

2202. Requêtes présentées au parlement de Bretagne et à M. l'évêque de Rennes, au sujet d'un refus de sacrements, avec la Lettre circulaire, écrite en 1731, aux évêques de France par ordre du roi. (Signé : GABRIELLE CASSARD.) — *(S. l.,) 1739, in-4°. Pièce.*

2203. Requête de la Dᵉˡˡᵉ SELLIER, sœur du feu Sʳ Sellier, chanoine d'Orléans. — *(Paris,) imp. de P.-N. Lottin, 1739, in-4°. Pièce.*

(Au sujet du refus de sacrements fait à son frère.)

2204. Lettres de plusieurs évêques sur l'obligation

de priver de l'oblation du sacrifice de la messe et des suffrages de l'Église ceux qui meurent appelants de la constitution *Unigenitus*. (30 novembre 1738-1er mars 1739.) — *Ipres, P.-J. de Rave, 1739, in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne la suppression d'un écrit qui a pour titre : « Discours sur le Concile de Florence, à l'occasion de l'Arrêt du parlement du 16 décembre 1737 ». Du 6 mars 1739.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

2205. Lettre de monseigneur l'évêque de Senez, sur la lecture des « Nouvelles ecclésiastiques ». (Signé : JEAN [SOANEN], évêque de Senez, prisonnier de Jésus-Christ. [9 mars 1739.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Mandement et instruction pastorale de monseigneur l'évêque et comte de Rodez (JEAN D'YSE DE SALÉON), portant condamnation d'un libelle qui a pour titre : « Lettres du Père Viou, religieux de l'ordre de S.-Dominique, professeur en théologie au couvent des Jacobins de Rodez », etc. (12 mars 1739.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

2206. Observations du Conseil d'État, du 6 mars 1739, qui ordonne la suppression du : « Discours sur le Concile de Florence ». — Arrêt de la cour du parlement, qui ordonne la suppression de quatre thèses. Du 16 décembre 1737. — Arrêt du Conseil d'État du roi, au sujet de l'Arrêt du parlement du 16 décembre 1737. Du 16 mars 1738. — Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne la suppression d'un écrit qui a pour titre : « Discours sur le Concile de Florence, à l'occasion de l'Arrêt du parlement du 16 décembre 1737 ». Du 16 mars 1739. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Mandement de monseigneur l'archevêque de Sens, primat des Gaules et de Germanie (LANGUET DE GERGY, [6 avril 1739]).

(Ordre itératif aux curés du diocèse d'enseigner le Catéchisme par lui rédigé.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

2207. Lettre d'un curé du diocèse de Sens à un de ses confrères appelant, comme d'abus, du Mandement de monseigneur l'archevêque. En date du 6 avril 1739. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Avis aux personnes chargées de l'instruction de la jeunesse dans le diocèse de Sens, touchant l'usage du nouveau Catéchisme.

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne la suppression d'un écrit qui a pour titre : « Mémoire pour l'Université, où l'on montre qu'elle ne peut révoquer son appel », et autres écrits. Du 11 avril 1739.

(Voyez la division LÉGISLATION ; et, pour le Mémoire supprimé, le n° 2198 ci-dessus.)

2208. Très-humbles et très-respectueuses Remontrances du parlement, présentées au roi à l'occasion tant du bref du Calvaire que des arrêts du Conseil, du 24 décembre 1738 et du 16 mars 1739, au sujet de l'Université de Paris. (11 avril 1739.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Très-humble Remontrance de M. DE MONTEMPUIS au R. P. Du Cerceau.

(Voyez la division POÉSIE.)

* Arrêt de la cour du parlement, portant suppression d'un imprimé intitulé : « Lettres de plusieurs évêques, sur l'obligation de priver de l'oblation du sacrifice de la messe et des suffrages de l'Église ceux qui meurent appelants de la constitution *Unigenitus ;* à Ypres, chez Pierre-Jacques Rave, imprimeur de monseigneur l'évêque, rue Messine, 1739. Avec approbation ». Du 22 avril 1739.

(Voyez la division JURISPRUDENCE ; et, pour la pièce supprimée, le n° 2204 ci-dessus.)

2209. Nouvelle Preuve de l'autorité des bulles contre Baïus. (1er mai 1739.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2210. Lettre de monseigneur l'évêque de Senez (JEAN SOANEN) à M. Gibert. — Discours prononcé par M. GIBERT, professeur de rhétorique au Collége Mazarin, ancien recteur, et actuellement syndic de l'Université de Paris, en son assemblée générale tenue extraordinairement, et par ordre de la cour, aux Mathurins, le lundi 11 mai 1739, pour la révocation de l'appel, interjeté par ladite Université, de la bulle *Unigenitus* au futur concile général, le 5 octobre 1718. — Traduction du même discours. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

2211. Acta et decreta præclaræ artium Facultatis parisiensis, tam super revocatione appellationis a constitutione S. D. N. papæ, Clementis XI, quæ incipit *Unigenitus*, die quinta octobris 1718, ad futurum generale concilium interjectæ, quam super obsequio eidem constitutioni exhibendo. — *Parisiis, Ve Mazières, 1739, in-4°.*

(Latin-Français. — 1 autre exemplaire dans la Réserve. Rel. en mar. bleu. dent. aux armes de France, doublé de mar. r. dent.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne la suppression des Actes signifiés à l'occasion de la conclusion de la Faculté des arts du 11 du présent mois. Du 14 mai 1739.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

2212. Consultations de MM. les avocats du parlement, au sujet de la procédure faite contre M. Villebrun, curé de Sainte-Anne de Montpellier, et du mandement de M. l'évêque de Montpellier, du 7 mars 1739, concernant la signature du formulaire d'Alexandre VII. (Signé : LE ROY DE VALLIÈRES, etc. [29 mai 1739.]) — *(S. l.) 1740, in-4°. Pièce.*

2213. Consultation de MM. les avocats du parlement de Paris, sur le pouvoir des juges séculiers de connaître des faits de schisme et de réprimer les atten-

tats des ecclésiastiques qui le fomentent par le refus des sacrements. (Signé : Deniau, ancien bâtonnier, etc. [5 juin 1739.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2214. Consultation de MM. les avocats du parlement, au sujet du Mandement de M. l'archevêque de Sens, du 6 avril 1739, qui ordonne, sous peine de suspense, d'enseigner le nouveau Catéchisme que ce prélat a donné à son diocèse. (Signé : Le Roy, doyen de l'ordre des avocats, etc. [2 août 1739.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2215. Consultation de MM. les avocats du parlement, au sujet du Mandement de M. l'archevêque de Sens, du 6 avril 1739, qui ordonne, sous peine de suspense, d'enseigner le nouveau Catéchisme que ce prélat a donné à son diocèse. (Signé : Le Roy, doyen de l'ordre des avocats, etc. [1er septembre 1739.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Consultation différente de la précédente.)

2216. Lettre de M. l'archevêque de Sens (Languet de Gergy) à M. de Combes, supérieur du séminaire des Missions-Étrangères à Paris. Au sujet d'un mémoire et d'une Consultation de douze avocats du parlement de Paris contre le Catéchisme que ce prélat a donné au diocèse de Sens. (8 septembre 1739.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

2217. Réflexions sur la Consultation des avocats contre le Mandement de monseigneur l'archevêque de Sens. (8 septembre 1739.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui interdit de ses fonctions pour trois mois le sieur Boullard, lieutenant du bailliage royal de Villeneuve-le-Roy, diocèse de Sens, et qui casse et annule la sentence par laquelle il avait enjoint à un curé d'administrer les sacrements à une personne malade... Du 8 septembre 1739.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

2218. Lettre d'un avocat du parlement de Bourgogne à un de ses amis, sur la Consultation des avocats du parlement de Paris contre M. l'archevêque de Sens. (17 septembre 1739.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 2215 ci-dessus.)

2219. Le Chaos de l'arianisme débrouillé, ou Réfutation, par l'Histoire ecclésiastique de M. l'abbé Fleury, des endroits d'un écrit intitulé : « La Vérité des miracles opérés à l'intercession de M. de Pâris et autres appelants, démontrée contre M. l'archevêque de Sens, dédié au roi, et présenté à Sa Majesté, le 29 juillet 1737, par M. Carré de Montgeron, conseiller au parlement », par où l'auteur embrouille et falsifie l'histoire de l'arianisme pour anéantir le dogme de l'infaillibilité de la plus grande autorité visible de l'Église. Lettre de M ***. — *(S. l.,) 1739, in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 2140 ci-dessus.)

2220. Seconde Lettre de M ***, où l'on continue de faire voir les faussetés, concernant les temps de l'arianisme, avancées dans le livre présenté au roi par M. Carré de Montgeron, conseiller au parlement. Suite de l'écrit intitulé : « Le Chaos de l'arianisme débrouillé », etc. (29 septembre 1739.) — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

2221. Decretum Universitatis, extractum e commentariis Universitatis, septimo novembris 1739. — *(Parisiis,) typis Thibusteis, 1739, in-4°. Pièce.*

(A l'effet d'interdire aux prêtres ayant charge d'âmes l'exercice des fonctions de préfet de Collége et de professeur.)

* Mandement de monseigneur l'archevêque de Sens, primat des Gaules et de Germanie (Languet de Gergy, [21 novembre 1739]).

(Ordre itératif aux curés du diocèse d'enseigner le Catéchisme par lui rédigé.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

2222. Relation de la captivité de la Sœur Marie Des Forges, dite des Anges, religieuse annonciade de Boulogne, morte à Paris le 11 décembre 1739. — *(S. l.,) 1741, in-8°. Pièce.*

2223. Abrégé de la vie, du culte, et des miracles du bienheureux Jean Michel, évêque d'Angers. — *(S. l.,) 1739, in-12.*

2224. Réponse au Mandement de monseigneur Berger de Charancy, évêque de Montpellier. — *Avignon, N. Martin, 1740, in-4°.*

(Le titre de départ, page 1, porte en plus : *du 7 mars* 1739.)

2225. Entretiens de M. l'abbé de ***, au sujet des affaires présentes par rapport à la religion. (Par le P. Lallemant.) — *(S. l.,) 1740, in-12.*

(Voyez les nos 1945, 2081, 2119, 2165 et 2197 ci-dessus.)

2226. Recueil de divers ouvrages, au sujet de la constitution *Unigenitus*, faits pour l'instruction et pour la consolation des fidèles qui sont touchés des maux de l'Église. — *Utrecht, aux dépens de la Compagnie, 1740, in-8°.*

(Ce Recueil se compose des ouvrages catalogués sous les nos 1371, 1944 et 1590 ci-dessus.)

2227. Traduction d'un excellent discours de S. Athanase contre ceux qui jugent de la vérité par la seule autorité de la multitude. Avec des Réflexions adressées à Dieu sur ce discours, lesquelles représentent les calamités spirituelles de notre siècle et le besoin qu'on a maintenant de renouveler les plaintes de saint Athanase, et d'imiter le zèle de ce Père. Par M. Le Roi, abbé de Hautefontaine. Augmentée d'un Extrait de la Lettre 303 de saint Basile le Grand aux moines persécutés par les Ariens; de la VIIe Lettre de saint Bernard, sur l'obéissance qu'on doit aux supérieurs; d'un Extrait des traités de piété de M. Hamon, sur la douleur qu'on doit ressentir des maux de l'Église, et de ses Réflexions sur les Lamentations de Jérémie; et de deux Prières, l'une pour demander sa conversion, et l'autre pour s'offrir et se consacrer à

Dieu, composées par M. Le Roi. — *(S. l.,) 1740, in-12.*

* Première Harangue des habitants de la paroisse de Sarcelles à monseigneur l'archevêque de Sens. Au sujet de son Mandement du 6 avril 1739. Dédié à nos seigneurs de l'Assemblée du clergé de France. (Par nicolas Jouin, *1740.*)

(Voyez la division POÉSIE.)

2228. Lettre (-VIII[e]) de M. P... (Poncet Desessarts), au sujet de l'écrit intitulé : « Vains Efforts des mélangistes ». (21 mai 1738-6 avril 1740.) — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

(Les 7[e] et 8[e] Lettres ont chacune une pagination particulière, et portent pour titre, l'une : *VII[e] Lettre de M. P. contre l'auteur des « Vains efforts »*, l'autre : *VIII[e] Lettre, ou Mémoire où l'on continue de relever les calomnies, les falsifications et les erreurs de l'auteur des « Vains efforts »*. — Voyez le n° 2177 ci-dessus.)

2229. Lettres théologiques aux écrivains défenseurs des convulsions et autres prétendus miracles du temps. (Par Dom La Taste. [15 avril 1733-1[er] mai 1740.]) — *Paris, 1740, 1 vol. in-4°, relié en 2.*

(Réserve; rel. mar. r. tr. dor. aux armes de la maison d'Orléans.)

A. — *1 vol. in-4°, relié en 2.* (Le frontispice manque.)

2230. Lettres adressées à un défenseur du mélange dans l'œuvre des convulsions. (30 novembre 1738-30 mai 1740.) — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

2231. Franciscus de Pâris, seculi nostri thaumaturgus, ad augendam verorum miraculorum gloriam, die v mensis junii, descendenti in Apostolos Spiritui sancto dicato, in Academia julia explosus. — *Helmstadii, typis P.-D. Schnozzii, 1740, in-4°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 1, porte : *Prorector Academiæ juliæ*, jo.-laurent. Moshemius, *una cum senatu, civibus suis S. D.*)

* Plan de la religion, par le B. H. diacre françois Paris. *(1740.)*

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

2232. Critique générale du livre de M. de Montgeron sur les miracles de M. l'abbé de Pâris, ou Nouvelles lettres sur les miracles, par M. Des Vœux, pasteur de l'Église française à Dublin. — *Amsterdam, H. Dusauzet, 1740, 2 tomes en 1 vol. in-8°.*

(Voyez le n° 2140 ci-dessus.)

2233. Lettre d'un ecclésiastique à un laïque, au sujet des contestations présentes. (18 juillet 1740.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Témoignage de feu M. l'archevêque de Sens (Languet de Gergy) contre le schisme, ou Lettre de ce prélat contenant ses véritables sentiments sur les refus publics de sacrements. (24 juillet 1740.)

(Voyez ci-après, dans ce même §, à l'année 1754.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui confirme la délibération du clergé pour le paiement de trois millions cinq cent mille livres de don gratuit accordé au roi. Du 10 août 1740.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Lettres patentes, portant homologation de la délibération du clergé pour le payement de trois millions cinq cent mille livres de don gratuit accordés au roi. Données à Compiègne le 14 août 1740.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt de la cour du parlement, qui ordonne la suppression d'un imprimé intitulé : « Instruction pastorale de M. l'évêque-duc de Laon ». Du 1[er] septembre 1740.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, du 6 septembre 1740.

(Cassation de l'Arrêt du parlement du 1[er] septembre.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

2234. Recueil des consultations de MM. les avocats du parlement de Paris, au sujet de la procédure extraordinaire, instruite à l'officialité de Cambrai, contre le sieur Bardon, chanoine de Leuze, sur son refus de souscrire aux bulles contre Baïus et Jansénius, et à la bulle *Unigenitus.* (6 septembre 1740.) — *(S. l.,) 1740, in-4°.*

2235. Autres Consultations de MM. les avocats du parlement de Paris, au sujet de la procédure extraordinaire, instruite à l'officialité de Cambrai, contre le sieur Bardon, chanoine de Leuze, sur son refus de souscrire aux bulles contre Baïus et Jansénius, et la bulle *Unigenitus;* 1740. — *(S. l.,) 1740, in-4°. Pièce.*

* Lettre pastorale de monseigneur l'évêque de Montpellier (Berger de Charancy), au sujet d'un écrit trouvé dans son diocèse. (24 septembre 1740.)

(Suivi de l'écrit intitulé : *Constitutions, ou Secret du jansénisme*, donné ici comme inédit, et publié d'abord, en 1654, à la suite de l'ouvrage catalogué ci dessus page 41, n° 192.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Brevet de garde des manuscrits du régiment de la calotte, en faveur de M. Berger de Charancy, évêque de Montpellier, du 26 octobre 1740.

(Voyez la division POÉSIE.)

2236. Lettre à M. de Charancy, évêque de Montpellier, en réponse à la Lettre pastorale de ce prélat au sujet d'un écrit trouvé dans son diocèse. (Par Gaultier. [15 novembre 1740.]) — *(S. l. n. d.) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-4°. Pièce.*
B. — *1741. — (S. l.,) in-4°. Pièce.*

2237. Verges d'Héliodore, ou Lettre de M. Gaultier à M. de Charancy, évêque de Montpellier, en réponse à la Lettre pastorale de ce prélat au sujet d'un écrit trouvé dans son diocèse. — *(S. l.,) 1756, in-12.*

(Même ouvrage que le précédent.)

2238. La Foi des appelants justifiée contre les calomnies contenues dans une Lettre pastorale de M. Berger de Charancy, évêque de Montpellier, en date du

24 septembre 1740. (Décembre 1740.) — *En France, 1740, in-4°. Pièce.*

2239. Testament spirituel de monseigneur JEAN SOANEN, évêque de Senez, en date du 28 mars 1735, confirmé et lu le 10 décembre 1740 en présence de toute la communauté de La Chaise-Dieu, avant qu'il reçût le saint viatique. — *(S. l. n. d.,) in-fol. plano.*

(Gravé.)

* Instruction pastorale de monseigneur l'évêque-comte de Rodez (JEAN DE VERTHAMON), sur les erreurs de Jansénius. *(1740.)*

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

2240. Réflexions sur l'Instruction pastorale de M. l'évêque de Rhodez au sujet des erreurs de Jansénius. (Décembre 1740.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2241. Plainte et protestation de JEAN GRAS, prêtre, curé de Layrargues, et de THÉODORIT MERCIER, prêtre, curé de Saint-Aunez-d'Aurous, tous deux du diocèse de Montpellier, excommuniés : le premier, par sentence de M. Berger de Charancy, évêque de Montpellier, du 5 septembre 1740 ; et, le second, par sentence de M. François Le Noir, official de l'évêché de Montpellier, du 16 du même mois et an, et dénoncés pour excommuniés aux prônes des messes de paroisse du diocèse de Montpellier par ordonnance de M. l'évêque des 10 et 28 du même mois de septembre 1740 ; à l'Église universelle, à N. Saint-Père le pape, à tous les évêques catholiques, et, notamment aux évêques de France, dont ils implorent la protection et la justice, et à tous les fidèles, à qui ils demandent le secours de leurs prières et la consolation de leur charité. (17 et 27 décembre 1740.) — *En France, 1741, in-4°. Pièce.*

2242. Tableau historique des principaux traits de la vie du bienheureux Jean Soanen, évêque de Senez, né le 10 janvier 1647, mort réappelant, à La Chaise-Dieu, le 25 décembre 1740, et enterré le 28 dans la 94ᵉ année de son âge et la 13ᵉ de son exil. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Planches et texte gravés.)

2243. Idée de la vie de Mʳᵉ Jean Soanen, évêque de Senez, et son Testament spirituel. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Texte gravé.)

2244. La Vie de messire Jean Soanen, évêque de Senez. — *Cologne, aux dépens de la Compagnie, 1750, in-12.*

(Par J.-B. GAULTIER, d'après Barbier.)

* Cinquième Harangue des habitants de la paroisse de Sarcelles à Mᵍʳ l'archevêque de Paris. Pour le remercier de ce qu'il leur a rendu M. Du Ruel, docteur de la maison et société de Sorbonne, leur ancien curé. (Par NICOLAS JOUIN.)

(Voyez la division POÉSIE ; et, pour la 4ᵉ Harangue, l'article à * après le nº 2070 ci-dessus.)

2245. Entretiens de M. le curé de ***, au sujet des affaires présentes par rapport à la religion. (Par le P. LALLEMANT.) — *(S. l.,) 1741, in-12.*

(Voyez les nᵒˢ 1945, 2081, 2119, 2165, 2197 et 2225 ci-dessus.)

2246. Principes propres à affermir et à consoler dans les épreuves présentes, et la constitution *Unigenitus* avec des réflexions succinctes et des passages de l'Écriture et de la tradition, avec chaque proposition condamnée tirée du calendrier ecclésiastique de l'année 1741. — *(S. l.,) 1741, in-12.*

* Deuxième Harangue des habitants de la paroisse de Sarcelles à monseigneur l'archevêque de Sens, au sujet de son Mandement du 6 avril 1739. (Par NICOLAS JOUIN, *1741.*)

(Voyez la division POÉSIE ; et, pour la 1ʳᵉ Harangue, l'article à * après le nº 2227 ci-dessus.)

2247. Relations de deux apparitions du prophète Élie au Frère Alexandre Ottin, la première en 1730, la seconde en 1740. — *(S. l.,) 1741, in-4°. Pièce.*

(La 2ᵉ Relation a pour titre : *Seconde Relation pour la plus grande gloire de Dieu. Relation du voyage qu'Alexandre Ottin a fait, le 31 août 1740, à Port-Royal, accompagné de son Père et de cinq Frères ; et de la faveur singulière qui a été accordée ce jour à ce Frère sur les ruines de l'église de ce lieu.* [27 *janvier* 1741.])

2248 Consultation de MM. les avocats au parlement de Paris sur les questions suivantes : 1° Si les avocats du roi peuvent plaider et consulter pour les parties dans les causes où le roi, l'Église et le public ont intérêt ; 2° Si, lorsque les avocats du roi plaident pour les parties, ils peuvent se dispenser de se placer au même barreau que les autres avocats. (Signé : LEROY, doyen, etc. [23 mars 1741.]) — *Paris, P. Dumesnil, 1741, in-4°. Pièce.*

2249. Copie de la Lettre des catholiques incommunicants du diocèse de Paris à S. É. monseigneur de Crescensi, archevêque de Nazianze, nonce apostolique en France, avec laquelle on lui a envoyé pour Sa Sainteté la réplique en manuscrit d'un théologien à la réponse de M. l'évêque de Laon au sieur Gaullier, du 1ᵉʳ février 1740, qui n'a pu être imprimée, ainsi que la Lettre dont il est parlé dans la présente. (24 avril 1741.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

2250. Troisièmes et dernières Réflexions sur le miracle opéré à Moisy. En réponse à la XXIᵉ et dernière Lettre de monseigneur l'évêque de Bethléem. (Avril 1741.) — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

(Voyez les nᵒˢ 2195, 2196 et 2229 ci-dessus.)

2251. Réflexions sur le miracle arrivé à Moisy par l'intercession de M. de Pâris ; avec les pièces qui y ont rapport. 2ᵉ éd., revue par l'auteur. — *Utrecht, 1742, in-12.*

(Réimpression collective des nᵒˢ 2195, 2196 et 2250 ci-dessus.)

2252. Relation du miracle arrivé en la personne de MARIE-ANNE POLLET, affligée depuis près de quatre années d'une complication de maux étranges, et guérie, le 4 mai de la présente année, par l'intercession de l'illustrissime seigneur Jean Soanen, de sainte mémoire, évê-

que de Senez, appelant au futur concile général de la bulle *Unigenitus* et de l'infraction de la paix de Clément IX, déposé au conciliabule d'Embrun, exilé et détenu prisonnier à La Chaise-Dieu depuis le 21 octobre 1727 jusqu'au 25 décembre 1740, jour de son décès. — *(S. l.,) 1741, in-4°. Pièce.*

* Mandement de monseigneur l'archevêque-duc de Cambray (CHARLES DE SAINT-ALBIN), portant condamnation d'un écrit qui a pour titre : « Recueil des consultations de MM. les avocats du parlement de Paris, au sujet de la procédure extraordinaire de l'official de Cambray contre le sieur Bardon, chanoine de Leuze, sur son refus de souscrire aux bulles contre Baïus et Jansénius, et à la bulle *Unigenitus* ». (25 juillet 1741.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE; et, pour le Recueil condamné, le n° 2234 ci-dessus.)

* Décret de la sacrée congrégation des éminentissimes et révérendissimes cardinaux de l'Église romaine, inquisiteurs généraux de l'hérésie dans toute la république chrétienne, portant défenses à toutes personnes, de quelque état et condition qu'elles soient, sous peine d'excommunication encourue par le seul fait, de lire et retenir un livre, imprimé en français, intitulé : « Recueil des consultations de MM. les avocats du parlement de Paris, au sujet de la procédure extraordinaire de l'official de Cambrai, contre le sieur Bardon, chanoine de Leuze, sur son refus de souscrire aux bulles contre Baïus et Jansénius, et à la bulle *Unigenitus* ». (6 décembre 1741.)

(Voyez *ibidem*.)

2253. Acte d'appel de la constitution *Unigenitus* et du nouveau Catéchisme donné par M. Languet, archevêque de Sens, au futur concile général, interjeté par plusieurs curés, chanoines, et autres ecclésiastiques de la ville et du diocèse de Sens; et mémoire justificatif, où l'on fait voir les innovations du nouveau Catéchisme par rapport à la doctrine, son opposition avec la doctrine commune des Catéchismes, la liaison de ces innovations avec la constitution *Unigenitus*, les pressants motifs qui ont obligé d'en interjeter appel, et la validité dudit appel. Tome premier. — *(S. l.,) 1742, in-4°.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui casse et annule une sentence du lieutenant particulier civil et assesseur criminel en la sénéchaussée d'Anjou et siége présidial d'Angers, commissaire en cette partie du parlement de Paris, au sujet de l'administration des sacrements, comme rendue incompétemment et par attentat sur l'autorité épiscopale. Du 5 janvier 1742.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

2254. Extrait des consultations concernant les arrêts du Conseil surpris sur les matières dont le parlement est saisi. (Signé : DUCHEMIN, etc. [16 et 19 mars 1742.]) — *Paris, L. Prault, 1752, in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, au sujet d'un arrêt rendu au parlement de Dijon le 20 décembre 1741. Du 4 mai 1742.

(Annulation d'un arrêt contre une lettre de l'évêque de Châlon-sur-Saône.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui autorise les délibérations du clergé pour l'emprunt du don gratuit de 1742. Du 12 mai 1742.

(Voyez *ibidem*.)

2255. Testament de feu M. l'évêque de Lodève (JEAN-GEORGE DE SOUILLAC, [16 mai 1742]). — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2256. Cas de conscience. (Signé : F. BERLAUT, etc. [30 mai 1742.]) — *Reims, Regnauld Florentain, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Commençant par ces mots : « Térence et Térencienne... ».)

2257. Relation de la maladie et de la guérison de Marie-Louise Marie, convulsionnaire, arrivée le dimanche 3 juin 1742. — *(S. l.,) 1742, in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui casse et annule les informations faites par Jacques Pottier, commissaire enquêteur au bailliage de Bayeux, contre le curé et le vicaire de la paroisse de Saint-Sauveur de la même ville; et qui enjoint au lieutenant criminel et aux commissaires enquêteurs audit bailliage de se conformer exactement aux dispositions des édits et déclarations concernant le privilége des ecclésiastiques en matière criminelle; et au procureur du roi d'être plus circonspect dans ses réquisitions et conclusions en pareille matière. Du 29 juin 1742.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt de la cour de parlement, qui ordonne qu'un imprimé in-4°, intitulé : « Cas de conscience », commençant par ces mots : « Térence et Térencienne », contenant quinze pages, où est à la fin la permission d'imprimer, à Reims le 31 mai 1742, signé Carbon, lieutenant général de police, et, plus bas : à Reims, chez Regnauld Florentain, imprimeur du roi; sera lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice. Du 9 août 1742.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour la pièce supprimée, le n° 2256 ci-dessus.)

2258. Lettre de plusieurs curés, bénéficiers, et autres prêtres de la ville et du diocèse de Montpellier, à monseigneur Georges Lazare Berger de Charancy, leur évêque, au sujet de son mandement, du 1er juillet 1742, pour la publication de la bulle *Unigenitus* (25 août 1742), et Mémoire apologétique pour la défense des ecclésiastiques de ce même diocèse accusés dans leur foi par monseigneur l'évêque dans ce même mandement. — *(S. l.,) 1744, in-4°.*

2259. Consultation de MM. les avocats du parlement de Paris, au sujet du synode tenu à Montpellier, le 12 juil-

let 1742, par M. Berger de Charancy, évêque de Montpellier. (28 août 1742.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, du 12 septembre 1742.

(Réformation du dispositif de l'Arrêt du parlement du 9 août.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Mandement de monseigneur l'archevêque de Sens (Languet de Gergy)... au sujet d'un miracle arrivé, en la ville de Sens, par l'intercession de S. Vincent-de-Paul. (21 septembre 1742.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

2260. Réclamation des défenseurs légitimes des convulsions et des secours contre les feuilles des « Nouvelles ecclésiastiques » du 21 janvier, 1er juillet, 30 septembre et 21 octobre 1742. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2261. Consultation de MM. les avocats du parlement de Paris, au sujet du mandement de M. Berger de Charancy, évêque de Montpellier, du 1er juillet 1742, pour l'acceptation de la bulle *Unigenitus*, publié dans le synode tenu le 12 du même mois. (5 septembre-3 novembre 1742.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2262. Lettres de M***, docteur de l'ancienne Faculté de théologie de Reims, sur le « Cas de conscience » décidé par cinq docteurs de la nouvelle Faculté de théologie de Reims, imprimé avec permission du lieutenant de police de la même ville, et brûlé à Paris, le 9 août 1742, en exécution de l'Arrêt du parlement du même jour. (15 août-3 décembre 1742.) — *(S. l.,) 1743, in-12.*

(Par Le Gros, d'après une note manuscrite contemporaine. — Voyez le n° 2256 ci-dessus.)

2263. Lettre de monseigneur l'évêque d'Auxerre (ch.-gab. de Caylus) à monseigneur l'évêque de Montpellier, à l'occasion de ce que ce prélat dit de lui dans son mandement en date du 1er juillet 1742. (29 décembre 1742.) — *(S. l.,) 1744, in-4°.*

2264. Entretiens d'un supérieur de communauté, au sujet des affaires présentes par rapport à la religion. (Par le P. Lallemant.) — *(S. l.,) 1743, in-12.*

(Voyez les nos 1945, 2081, 2119, 2165, 2197, 2225 et 2245 ci-dessus.)

2265. Recueil de divers ouvrages propres à instruire, consoler, et affermir dans les temps d'épreuves et de persécution. I La « Consolation véritable des épouses de Jésus-Christ, par M. Hamon ». II « Principes de conduite dans la défense de la vérité ». Par le même. Avec des « Règles pour les temps d'épreuves et de persécution, par M. Nicole ». III « Lettre sur la constance et le courage qu'on doit avoir pour la vérité. Par M. Le Roi, abbé de Haute-Fontaine. » IV « Principes propres à affermir et à consoler dans les épreuves présentes ». — *(S. l.,) 1743, in-12.*

(Voyez aussi les nos 301 et 946 ci-dessus.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne la suppression de deux écrits intitulés : Consultations de MM. les avocats du parlement de Paris, etc. Du 26 avril 1743.

(Voyez la division LÉGISLATION; et, pour les pièces supprimées, les nos 2259 et 2261 ci-dessus.)

2266. Mémoire théologique sur ce qu'on appelle les secours violents dans les convulsions. (Par Boursier. [2 mai 1743.]) — *(S. l.,) 1743, in-4°.*

A. — *1788.* Par M. Boursier. — *Paris, Crapart, in-12.*

2267. Lettre du R. P ***, bénédictin de l'abbaye du Bec, à M. l'abbé de B***, au sujet de la feuille des « Nouvelles ecclésiastiques » du 30 juin 1743, et d'un nouvel écrit des mélangistes. (12 août 1743.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* L'Alcoran des convulsionnistes. Ode.

(Voyez la division POÉSIE.)

* Très-humbles Remontrances des fidèles du diocèse de Troyes à monseigneur Poncet de La Rivière, leur évêque. — Épître des curés du diocèse de Blois à MM. les curés du diocèse de Troyes.

(Voyez *ibidem.*)

2268. Voie de prescription légitimement employée contre la bulle *Unigenitus*, ou Préjugés décisifs présentés contre la constitution aux évêques pacifiques de France, par les fidèles persécutés dans différents diocèses. — *(S. l.,) 1743, in-12.*

2269. L'Avocat du diable, ou Mémoires historiques et critiques sur la vie et sur la légende du pape Grégoire VII. Avec des mémoires de même goût sur la bulle de canonisation de Vincent-de-Paul, instituteur des Pères de la Mission et des Filles de la Charité. — *A Saint-Pourçain, chez Tausin pas Saint, 1743, 3 vol. in-8°.*

(Attribué à l'abbé Adam, curé de Saint-Barthélemy, d'après Barbier. — Réserve, 2 exemplaires.)

2270. Mémoire pour servir à l'histoire de M. le cardinal de Tencin jusqu'à l'année 1743. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Fontanieu, tome CCCLVII, division POLYGRAPHIE.)

2271. Projet de réponse de M. Bossuet, évêque de Troyes, à M. de Tencin, archevêque d'Embrun. Communiqué aux ecclésiastiques du diocèse de Troyes pour leur instruction. — *(S. l.,) 1744, in-4°. Pièce.*

2272. Mémoire où l'on examine si la bulle de notre Saint-Père le pape Clément XI, qui commence par ces mots : *Unigenitus Dei filius*, est acceptée dans l'Église d'un consentement vraiment unanime. — *(S. l.,) 1744, in-12.*

* Arrêt de la cour (du parlement de Rennes), rendu sur les remontrances et conclusions de M. le procureur général du roi, qui le reçoit appelant, comme d'abus,

d'un mandement du révérend évêque de Vannes du 5 juin 1744. Du 27 juin 1744.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui casse et annulle un Arrêt rendu par le parlement de Bretagne le 27 juin 1744; fait défenses à cette cour d'en rendre à l'avenir de semblables, lui enjoint de se conformer aux édits, déclarations et ordonnances du royaume, notamment aux articles 30 et 34 de l'édit du mois d'avril 1695, en ce qui concerne les matières de doctrine, de religion, et autres purement spirituelles. Du 24 juillet 1744.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, en faveur de la juridiction ecclésiastique. Casse et annulle un arrêt du parlement de Pau, du 3 juin 1744, qui avait dit y avoir abus dans une ordonnance provisoire, rendue par le vicaire général de M. l'évêque de Lescar, sur un fait de sépulture. Du 4 septembre 1744.

(Voyez *ibidem.*)

2274. Bref du pape (Benoît XIV) au roi. Du 27 novembre 1744. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2275. Recueil d'actes de soumission du diocèse de Verdun aux décrets des souverains pontifes contre les erreurs de Baïus, Jansénius et Quesnel. — *Verdun, imp. de Vᵉ Didier Fanart, 1744, in-4°. Pièce.*

* Les Pouvoirs légitimes du premier et du second ordre dans l'administration des sacrements et le gouvernement de l'Église; où il est traité de la juridiction et approbation des évêques et des curés aux prêtres inférieurs pour l'exercice de leur sacré ministère, de la juste étendue des excommunications de droit et de sentence portées, encourues ou à encourir par le seul fait, et des règles qu'on doit observer avec les excommuniés pendant la vie, à la mort et après la mort. Le tout discuté exactement suivant le droit, les canons, les conciles, les rituels, les mandements, les statuts synodaux et lettres pastorales de plusieurs évêques, les jurisconsultes, les théologiens, les décrets, constitutions et brefs de plusieurs papes, le résultat de plusieurs Assemblées du clergé de France, les ordonnances et les édits royaux. *(1744.)*

(Par Travers, d'après Barbier.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

2276. Dissertations sur la source et l'origine de toutes les brouilleries qui affligent l'Église de France, sur les matières théologiques qui la divisent, et principes sur la conduite que l'on doit tenir dans la communion des biens spirituels avec ceux qui refusent de se soumettre à la bulle *Unigenitus.* — *(S. l.,) 1745, in-12.*

2277. Mémoire apologétique des sentences rendues au bailliage et siége présidial de Reims en faveur de la demoiselle Vuiet, dans lequel on établit : 1° Que les pasteurs ne sont point en droit de refuser le saint viatique aux malades, sous prétexte qu'ils ne représentent pas un billet ou certificat de confession; 2° Que les juges royaux sont compétents pour connaître des refus injustes des sacrements. — *(S. l.,) 1745, in-12.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui casse et annulle, comme attentatoires à la juridiction de l'Église, deux sentences rendues au présidial de Reims en matières spirituelles et de sacrements, fait défenses à toutes personnes de se servir desdites sentences, et aux officiers dudit présidial d'en rendre à l'avenir de pareilles, à peine d'interdiction. Du 22 janvier 1745.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

2278. Lettre du roi au pape. Du 24 janvier 1745. — Bref du pape au roi. Du 20 février 1745. — *Paris, Imprimerie royale, 1744, in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne la suppression d'un imprimé en forme de requête adressée au parlement de Paris par les doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale du Mans, comme étant séditieux et injurieux tant à l'égard de M. l'évêque du Mans et de ses grands vicaires, que contraire au respect dû à Sa Majesté, lequel sera regardé comme non avenu, fait défenses auxdits doyen, chanoines et chapitre d'en faire de pareils à l'avenir, sous peine de punition, etc. Du 1ᵉʳ avril 1745.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui confirme et autorise les délibérations de l'Assemblée générale du clergé, des 20 février et 24 mars 1745, au sujet de la somme de quinze millions de livres de don gratuit accordé à Sa Majesté. Du 10 avril 1745.

(Voyez *ibidem.*)

2279. Supplément au « Recueil des actes de soumission du diocèse de Verdun aux décrets des souverains pontifes contre les erreurs de Baïus, Jansénius et Quesnel ». (28 avril-18 mai 1745.) — *Verdun, Vᵉ Didier Fanart, 1745, in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 2275 ci-dessus.)

2280. Lettre du Père Duplessis, de la compagnie de Jésus, au sujet des calomnies publiées contre lui par l'auteur des « Nouvelles ecclésiastiques ». (29 juin 1745.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2281. Réflexions à présenter au chapitre général des chanoines réguliers de la congrégation de France, qui doit se tenir à Paris dans l'abbaye Sᵗᵉ-Geneviève en septembre de la présente année 1745. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Propositiones extractæ ex libro cui titulus : *Les Pouvoirs légitimes du premier et du second ordre dans l'administration des sacrements et le gouvernement de l'Église... 1744;* qui liber delatus est ad sacram Facultatem die primo mensis decembris 1745.

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Arrêt de la cour de parlement de Rouen, qui or-

donne la suppression d'un acte en forme de requête ou de remontrances faites à M. l'évêque de Séez, sur son Rituel, par soixante-neuf curés de son diocèse, ledit acte déposé à Sabine, notaire à Falaise. Du 19 janvier 1746.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2282. Lettres de monseigneur l'évêque d'Auxerre (CH.-GAB. DE CAYLUS), au sujet du second tome de M. de Montgeron. (24 août 1742-25 janvier 1746.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 2140 ci-dessus.)

* Consultation de MM. les avocats du parlement. (Signé : DUCHEMIN, etc. [27 janvier 1746.]) Avec celle de MM. les curés de Paris, touchant l'obligation de garder le secret promis *(1746.)*

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

* Consultation de M. LAVERDY, avec celle de MM. les docteurs en théologie, maison et société de Navarre, sur l'obligation de garder le secret. (9-14 février 1746.)

(Voyez *ibidem.*)

2283. Mémoire sur une prétendue assemblée générale de l'Oratoire qu'on se propose de tenir au mois de septembre prochain; et sur le caractère du témoignage que l'Église attend, soit de la part des prêtres qui ont droit de députer aux assemblées générales, soit de la part des simples confrères. (Juin 1746.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2284. Lettre d'un Père de l'Oratoire à un de ses confrères, sur la soumission aux dernières décisions de l'Église, et principalement à la bulle *Unigenitus* de Clément XI. Avec une réponse à quelques difficultés nouvellement proposées. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2285. Réflexions judicieuses sur la conduite que les ministres doivent tenir à l'égard des fidèles, par rapport aux matières qui agitent l'Église de France. — *(S. l.,) 1746, in-12. Pièce.*

2286. Lettre du roi aux agents généraux du clergé de France, pour la convocation de l'Assemblée générale extraordinaire du clergé en la ville de Paris au 1ᵉʳ février 1747. (29 octobre 1746.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Suivi d'une Lettre d'envoi du comte DE MAUREPAS, du même jour.)

* Avis donné par monseigneur l'évêque d'Amiens (D'ORLÉANS DE LA MOTTE) aux curés de son diocèse, au sujet de ceux qui, n'étant pas soumis à la bulle *Unigenitus*, demandent les sacrements. (Décembre 1746.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Arrêt de la cour du parlement, qui ordonne la suppression d'un imprimé intitulé : « Avis donné par monseigneur l'évêque d'Amiens aux curés de son diocèse, au sujet de ceux qui, n'étant pas soumis à la bulle *Unigenitus*, demandent les sacrements ». Du 7 janvier 1747.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour du parlement, qui condamne deux feuilles intitulées : « Nouvelles ecclésiastiques, ou Mémoires pour servir à l'histoire de la constitution », etc., à être lacérées et brûlées par l'exécuteur de la haute justice. Du 1ᵉʳ février 1747.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, rendu au sujet de l'arrêté fait par le parlement de Paris le 17 février 1747. Du 21 février 1747.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui confirme et autorise les délibérations de l'Assemblée générale extraordinaire du clergé de France, des 13 et 28 février 1747, au sujet de la somme des onze millions de livres de don gratuit accordé à Sa Majesté. Du 7 mars 1747.

(Voyez *ibidem.*)

* Lettres de plusieurs prélats, au sujet du livre du P. P. (Père Pichon, [17 décembre 1745-1ᵉʳ juillet 1747]).

(Voyez, pour cette pièce et pour tous autres ouvrages dogmatiques relatifs au traité de « L'Esprit de J.-C. et de l'Église sur la fréquente communion », la division THÉOLOGIE.)

2287. Lettre à monseigneur l'évêque de Beziers. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet du formulaire imposé par l'évêque au clergé de son diocèse. — Une note manuscrite contemporaine porte : « Cette Lettre a paru en octobre 1747 ».)

2288. Nature du jugement qui renferme la bulle *Unigenitus.* — *(S. l.,) 1747, in-12. Pièce.*

2289. La Constitution *Unigenitus*, adressée à un laïque de province, avec quelques réflexions et l'Acte d'appel des quatre évêques dont on fait voir la canonicité et la force. — *(S. l.,) 1748, in-12.*

(Par FR.-PHIL. MESENGUY, d'après Barbier.)

2290. Lettre de monseigneur l'archevêque de Paris (CHRISTOPHE DE BEAUMONT) aux curés et aux confesseurs séculiers et réguliers de son diocèse; par laquelle il leur adresse la rétractation de l'auteur du livre intitulé : « L'Esprit de Jésus-Christ et de l'Église sur la fréquente communion »... (8 février 1748.) — *Paris, C. Simon, 1748, in-4°. Pièce.*

2291. Lettre du roi aux agents généraux du clergé de France, pour la convocation de l'Assemblée générale extraordinaire du clergé en la ville de Paris au 25 mai 1748. (4 mars 1748.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

2292. Lettre de monseigneur l'évêque d'Amiens (D'ORLÉANS DE LA MOTTE) aux curés, vicaires, et autres confesseurs de son diocèse, au sujet de la rétractation que le Père Pichon, jésuite, a faite de son livre intitulé : « L'Esprit de Jésus-Christ et de l'Église sur la fréquente communion ». (9 avril 1748.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Avertissement de monseigneur l'archevêque de Besançon (ANTOINE-PIERRE DE GRAMMONT) à tous les curés, vicaires, confesseurs et prédicateurs séculiers et réguliers de son diocèse, au sujet d'un livre qui a pour titre : « L'Esprit de Jésus-Christ et de l'Église sur la fréquente communion », par le P. Pichon de la compagnie de Jésus, imprimé à Paris, chez Hippolyte-Louis Guérin, 1745. (22 avril 1748.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, au sujet d'un écrit intitulé : « Triomphe de M. Arnaud ». Du 27 avril 1748.

(Voyez la division LÉGISLATION; et, pour l'ouvrage condamné, relatif au livre du P. Pichon, la division THÉOLOGIE.)

* Arrêt de la cour du parlement, portant suppression d'un livre intitulé : *De suprema romani Pontificis auctoritate hodierna Ecclesiæ gallicanæ doctrina; auctore ***, in regia Universitate taurinensi juris utriusque doctore, tomus primus et tomus secundus; Avenione, typis Franciscі Girard, in platea Sancti-Desiderii, 1747. Cum superiorum permissu et approbatione.* Du 25 juin 1748.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, ci-après pour le livre supprimé, la section « *Rapports de l'Église avec l'État en France*, § « Libertés de l'Église gallicane ».)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui confirme et autorise les délibérations de l'Assemblée générale extraordinaire du clergé de France, des 6 et 21 juin 1748, au sujet de la somme de seize millions de livres de don gratuit accordé à Sa Majesté. Du 25 juin 1748.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

2293. Lettres à un ami, pour servir de suite à l'écrit intitulé : « Éclaircissements des principales difficultés qu'on oppose aux appelants ». (24 mars-18 juillet 1748.) — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

* Bref de N. S.-P. le pape BENOÎT XIV au grand inquisiteur d'Espagne. (31 juillet 1748.)

(Au sujet des ouvrages du cardinal Henry Noris, mis à l'index par l'inquisition d'Espagne comme suspects de jansénisme.)

(Voyez pour cette pièce, et, pour tous autres ouvrages relatifs au même sujet, la division THÉOLOGIE.)

* Édit du roi, portant aliénation au profit du clergé, jusqu'à l'extinction totale des capitaux d'emprunts faits en 1742 et 1748, du revenu des fermes générales unies, jusqu'à concurrence de 500,000 livres par chacune année. Donné à Versailles au mois de juillet 1748.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

2294. Question nouvelle. (18 avril 1730-7 septembre 1748.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 1, porte en plus : *Le Grand Conseil a-t-il quelque supériorité sur les bailliages et sénéchaussées du ressort du parlement, même à raison des affaires qui sont attribuées au Grand Conseil? Réponse.*)

2295. Illusion faite au public par la fausse description que M. de Montgeron a faite de l'état présent des convulsionnaires. — *(S. l.,) 1749, in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 2140 ci-dessus.)

2296. Lettres apologétiques pour les Carmélites du faubourg St-Jacques de Paris. (15 août 1748-1er avril 1749.) — *(S. l.,) 1748, 5 lettres en 2 vol. in-12.*

(Par l'abbé GAULTIER, d'après Barbier.)

2297. Apologie sommaire des Carmélites du faubourg St-Jacques. — *(S. l.,) 1749, in-12.*

2298. Suffrages en faveur des deux derniers (tomes) de M. de Montgeron. Vie du Père de Genne, prêtre de l'Oratoire. Circonstances notables de la vie de Dom Rivet, bénédictin. Relations et preuves de quelques unes des nouvelles merveilles que Dieu opère journellement depuis 1748 dans l'œuvre des convulsions et des secours. — *(S. l.,) 1749, in-12.*

2299. Préservatif contre les faux principes et les maximes dangereuses établies par M. de Montgeron pour justifier les secours violents qu'on donne aux convulsionnaires. (Par HERVÉ DE LA BOISSIÈRE. [6 mai 1749.]) — *(S. l.,) 1750, in-12.*

A. — *1787.* — *Paris, Crapart, in-12.* (On trouve après la page 455 : *Lettres de M.* D'ETEMARE *et de M.* GOURLIN *à M. de La Boissière, au sujet de son Traité des miracles, suivies d'une Lettre de M.* COLLARD *sur les convulsions à grands secours et de deux autres de M.* MESANGUI *sur la même matière.*)

* Édit du roi, portant suppression du dixième établi par la déclaration du 29 août 1741; l'établissement d'une caisse générale des amortissements pour le remboursement des dettes de l'État, et la levée du vingtième, pour le produit en être versé dans ladite caisse. Donné à Marly au mois de mai 1749.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

2300. Examen pacifique de l'acceptation et du fond de la bulle *Unigenitus*. Ouvrage posthume de M. PETITPIED, docteur de la maison et société de Sorbonne. (1er juin 1749.) — *Cologne, aux dépens de la Compagnie, 1749, 2 vol. in-12.*

A. — *1749.* — *Cologne, aux dépens de la Compagnie, 3 vol. in-12.* (On lit à la fin de la Préface : « Cette seconde édition est du 30 mars 1751 ». — On a joint à l'exemplaire une *Correction nécessaire pour la Préface...* datée du 7 juillet 1751.)

B. — *1751.* — *Genève, F. Barillot, in-12.*

2301. Mémoire à consulter. (Signé : D.-C. COFFIN.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Suivi d'une consultation sans titre, datée du 2 juillet 1749, et signée : GUILLET DE BLARU, etc.)

2302. (Consultation en date du 16 juillet 1749, au sujet du refus de sacrement fait au sieur Coffin, principal du Collége de Beauvais, à Paris; signée : PRÉVOST, etc., et com-

mençant par ces mots :) Le Conseil, qui a vu le Mémoire à consulter par le neveu de M. Coffin... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2305. Mémoire à consulter. (Signé : D.-C. COFFIN.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Suivi d'une consultation sans titre, datée du 19 juillet 1749, et signée : POTHOUIN, etc.)

* Pièces et anecdotes intéressantes, savoir : les Harangues des habitants de Sarcelles; un « Dialogue des bourgeois de Paris », etc., qui n'ont pas encore été publiés; le « Philotanus », et le « Portefeuille du diable », qui en est la suite, revu et corrigé. (Novembre 1730-juillet 1749.)

(Voyez la division POÉSIE.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, rendu au sujet de quatre consultations d'avocats, etc. Du 1er août 1749.

(Suppression des nos 2301-2303 ci-dessus.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

2304. Remontrances du clergé, présentées au roi le 24 août 1749, au sujet de la levée du vingtième. — *(S. l. n. d.,) in-8° monté sur papier in-4°. Pièce.*

(Avec des remarques critiques.)

2305. Lettre du roi aux agents généraux du clergé de France, pour la convocation de l'Assemblée générale du clergé en la ville de Paris au 25 mai 1750. — Lettre M. le comte de S.-FLORENTIN aux agents généraux du clergé, jointe à celle de Sa Majesté. (2 septembre 1749.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

* Decretum sacræ congregationis eminentissimorum et reverendissimorum DD. S. R. E. cardinalium... — Décret de la sainte congrégation des éminentissimes et révérendissimes cardinaux de la sainte Église romaine, qui sont spécialement établis par N. S.-P. le pape Benoît XIV et par le Saint-Siége apostolique pour prendre connaissance des livres, pour en interdire la lecture, les faire corriger, et en donner la permission dans toute l'étendue de la chrétienté. (20 septembre 1749.)

(Contre la « Bibliothèque janséniste ».)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE; et, pour le livre condamné, ainsi que pour tous les ouvrages y relatifs, la division THÉOLOGIE.)

* Mandement de monseigneur l'archevêque de Tours (CHAPT DE RASTIGNAC), portant condamnation d'un libelle intitulé : « Lettre de M *** à un de ses amis, au sujet de l'Instruction pastorale de M. l'archevêque de Tours sur la justice chrétienne », etc. (15 novembre 1749.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE; et, pour l'ouvrage condamné, la division THÉOLOGIE.)

* Lettre pastorale de monseigneur l'évêque de Troyes (PONCET DE LA RIVIÈRE) aux communautés religieuses de son diocèse. (23 novembre 1749.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

2307. Copie du Testament de M. l'archevêque de Sens (LANGUET DE GERGY, [25 novembre 1749]). — *(S. l. n. d.,) in-8° monté sur papier in-4°. Pièce.*

* Lettre de monseigneur l'archevêque de Tours (CHAPT DE RASTIGNAC) à monseigneur l'évêque de ***, au sujet de son Instruction pastorale sur la justice chrétienne. (5 février 1750.)

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

* Lettre pastorale de monseigneur l'archevêque de Sens (LANGUET DE GERGY) au clergé séculier et régulier de son diocèse, à l'occasion du Mandement de monseigneur l'évêque d'Auxerre, portant permission de manger des œufs pendant le carême. (Samedi-Saint [28 mars] 1750.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

2308. Lettre sur la nature et les bornes du pouvoir des évêques et sur leurs devoirs. — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

2309. Lettres. *Ne repugnate vestro bono, et hanc spem, dum ad verum pervenitis, alite in animis, libenterque meliora exeipite, et opinione ae voto juvate.— Londres, 1750, in-12.*

(Par DANIEL BARGETON, d'après Barbier.)

A. — *1750.* Nouvelle édition, revue et considérablement augmentée, avec notes. — *Londres, in-12.*

B. — *1750. — Londres, in-12.* (1 autre exemplaire formant la pièce 1 du tome III du Recueil catalogué ci-dessus page 17, n° 159.)

2310. Réponse aux « Lettres » contre l'immunité des biens ecclésiastiques. — *(S. l.,) 1750, in-8°.*

(Par ANTOINE DURANTHON, d'après Barbier. — 1 autre exemplaire formant la pièce 1 du tome IV du Recueil catalogué ci-dessus page 17, n° 159.)

A. — *1750. — Amsterdam, in-8°.*

B. — *1750.* — Nouvelle édition, corrigée. — *(S. l.,) in-12.*

C. — *(S. d.) — (S. l.,) in-12.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, portant suppression d'un livre qui a pour titre : « Lettres » avec un passage latin au bas, commençant par ces mots : *Ne repugnate,* etc., à Londres, 1750. Du 1er juin 1750.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

2311. Lettre d'un imprimeur de Londres au défenseur du clergé de France, au sujet de la « Réponse aux Lettres contre l'immunité des biens ecclésiastiques ». (25 juillet 1750.) — *Londres, 1750, in-12.*

(1 autre exemplaire formant la pièce 2 du tome IV du Recueil catalogué ci-dessus page 17, n° 159.)

* Réflexions sur un écrit intitulé : « Lettre d'un imprimeur de Londres ». — *(S. l. n. d.,) in-12 monté sur papier in-4°.*

(Formant la pièce 3 du tome IV du Recueil catalogué ci-dessus page 17, n° 159.)

2312. La Voix du sage et du peuple. (Par VOLTAIRE.) — *A Amsterdam, chez le Sincère, 1750, in-12. Pièce.*

(1 autre exemplaire formant la pièce 9 du tome VIII du Recueil catalogué ci-dessus page 17, n° 159.)

A. — *1750.* — *A Amsterdam, chez le Sincère, in-12. Pièce.*

B. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-12. Pièce.*

C. — *1750.* — *A Amsterdam* (sic), *chez le Sincère, in-12. Pièce.*

D. — *1751.* — *A Amsterdam, chez le Sincère, in-12. Pièce.*

2313. La Voix du prêtre. — *A Utrech, chez Chrysostome-Misan-Mitre, à la Vérité, 1750, in-12.*

(Par l'abbé CONSTANTIN, d'après une note manuscrite contemporaine et Barbier. — 1 autre exemplaire formant la pièce 12 du tome VIII du Recueil catalogué ci-dessus page 17, n° 159.)

A. — *1750.* — *A Utrecht, chez Chrysostome Misan-Mitre, à la Vérité, 1750, in-12.*

B. — *1750.* — *A Utrecht, chez Chrysostome Misan-Mitre, in-12. Pièce.*

2314. Le B. — *(S. l.,) 1750, in-8°. Pièce.*

(Une note manuscrite contemporaine explique et complète ainsi le titre, borné à une initiale évidemment pour donner lieu, comme dans le n° suivant, à une équivoque obscène : « Le Baillon, par l'abbé CONSTANTIN. » — Le titre de départ, page 3, porte en plus : *Aux Auteurs des Lettres pour et contre les immunités du clergé.* — On y a joint un feuillet manuscrit contenant une notice sur l'auteur. — 1 autre exemplaire formant la pièce 15 du tome IX du Recueil catalogué ci-dessus page 17, n° 159.)

A. — *1750.* — *(S. l.,) in-12. Pièce.*

2315. Les Obligations indispensables du C... de payer le V... — *Avignon, 1750, in-12. Pièce.*

(1 autre exemplaire formant la pièce 16 du tome IX du Recueil catalogué ci-dessus page 17, n° 159. — Le titre de l'édition de 1755 ci-dessous porte *clergé* au lieu de C et *vingtième* au lieu de V, initiales qu'a fait employer le calcul signalé dans la note du n° précédent.)

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-12. Pièce.*

* — *1755.* — *En Pologne, in-12 monté sur papier in-4°. Pièce.* (Formant la pièce 1 du tome XI du Recueil catalogué ci-dessus page 17, n° 159.)

2316. Necesse est ut veniant scandala. — *(S. l.,) 1750, in-12. Pièce.*

A. — *1750.* — *(S. l.,) in-12. Pièce.* (1 autre exemplaire formant la pièce 7 du tome IX du Recueil catalogué ci-dessus page 17, n° 159.)

2317. La Voix du poëte et celle du lévite. — *A Genimanic, en Parisis, chez Philosilphes, à l'enseigne de la Vérité, 1750, in-12. Pièce.*

(1 autre exemplaire formant la pièce 13 du tome VIII du Recueil catalogué ci-dessus page 17, n° 159.)

2318. La Voix du fou et des femmes. — *Londres, 1750, in-12. Pièce.*

(Par M. OLIVIER, d'après une note manuscrite contemporaine. — 1 autre exemplaire formant la pièce 14 du tome VIII du Recueil catalogué ci-dessus page 17, n° 159.)

2319. Lettre d'un Turc. — *Londres, 1750, in-12. Pièce.*

(Au sujet du vingtième imposé sur les biens du clergé. — 1 autre exemplaire dans la Réserve, avec notes manuscrites de Jamet.)

2320. Lettre d'un Turc à son correspondant à Constantinople, sur les difficultés de la langue française. — *Londres, 1750, in-12. Pièce.*

(Même pièce que la précédente. — 1 autre exemplaire formant la pièce 17 du tome IX du Recueil catalogué ci-dessus page 17, n° 159.)

2321. Recueil des Voix pour et contre les immunités du clergé. — *Londres, 1750, in-12.*

(Réimpression collective des n^os^ 2312-2314 et 2317-2319 ci-dessus.)

* Discours dogmatique et politique sur l'origine, la nature, les prétendues immunités, et la véritable destination des biens ecclésiastiques. Ouvrage posthume de Fra PAOLO, traduit de l'italien. — *Avignon, A. Girard, 1750, in-12 monté sur papier in-4°.*

(Par Fra PAOLO SARPI, traduit par l'abbé DE MARSY, ex-jésuite, d'après Barbier.)

(Formant la pièce 3 du tome VII du Recueil catalogué ci-dessus page 17, n° 159.)

2322. Maximes fondamentales auxquelles les immunités des clercs ne doivent jamais donner atteinte. Tirées des réponses de Philippe-le-Bel à Boniface VIII. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Gravé. — 1 autre exemplaire dans la Réserve, imprimé sur vélin.)

2323. De qui est cette image et cette inscription? — — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Gravé. — Pour le payement du vingtième par le clergé. — Le titre est surmonté d'une vignette représentant les deux faces d'une pièce de monnaie à l'effigie de Louis XV et au millésime de 1750.)

2324. Défense de l'immunité des biens ecclésiastiques. — *Londres, 1750, in-12.*

(1 autre exemplaire formant la pièce 5 du tome VII du Recueil catalogué ci dessus page 17, n° 159.)

2325. Défense de l'immunité des biens ecclésiastiques. — *Londres, 1750, in-12.*

(Ouvrage différent du précédent.)

2326. La Voix du chrétien et de l'évêque. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

2327. Mémoires pour servir à l'histoire des immunités de l'Église, ou Les conférences ecclésiastiques de madame DE **, ou, si l'on veut encore, La voix de la femme. — *(S. l.,) 1750, in-12. Pièce.*

* — *1750.* — *(S. l.,) in-12 monté sur papier in-4°. Pièce.* (Formant la pièce 5 du tome VIII du Recueil catalogué ci-dessus page 17, n° 159.)

* Déclaration du roi, qui, en confirmant les lettres patentes du 15 juin 1727, enregistrées le 4 septembre suivant, ordonne que les bénéficiers du clergé de France seront tenus de donner dans six mois, pour tout délai,

des déclarations des biens et revenus de leurs bénéfices. Donnée à Versailles le 17 août 1750.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

2328. Discours des commissaires du roi à l'Assemblée du clergé. Du 17 août 1750. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Pour le payement du vingtième.)

* — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-4°. Pièce.* (Formant la pièce 4 du tome II du Recueil catalogué ci-dessus page 17, n° 159.)

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-12. Pièce.*

2329. Extraits des procès-verbaux du clergé, qui prouvent évidemment que les dons offerts aux rois par le clergé ont toujours été demandés, accordés et reçus comme dons gratuits, libres et volontaires. — *(S. l.,) 1750, in-4°.*

(1 autre exemplaire formant la pièce 10 du tome II du Recueil catalogué ci-dessus page 17, n° 159.)

A. — *1750.* — *(S. l.,) in-12.*

* Lettre de monseigneur l'évêque d'Angers (JEAN DE VAUGIRAULD) à MM. les curés de son diocèse. (13 octobre 1750.)

(Envoi de la censure des « Lettres *Ne repugnate* », n° 2309 ci-dessus.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

2330. Les Commentaires des Lettres *Ne repugnate*, etc., où l'on trouvera la défense desdites Lettres contre les différentes critiques qu'on en a faites. Par M. ÆRITRÆUS. — *Pékin, chez un imprimeur catholique, 1750, 2 vol. in-12 reliés en 1.*

(1 autre exemplaire du tome I formant la pièce 1 du tome V du Recueil catalogué ci-dessus page 17, n° 159.)

2331. Sixième Lettre de monseigneur l'évêque d'Auxerre (CH.-GAB. DE CAYLUS) à monseigneur l'archevêque de Sens, en réponse à celle que ce prélat lui a écrite, datée du samedi-saint 1750. (4 novembre 1750.) — *(S. l.,) 1750, in-12.*

(Voyez le n° 2129, et le 2ᵉ article à * après le n° 2307 ci-dessus.)

2332. Observations sur un écrit intitulé : « Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris, par permission du roi, au couvent des Grands-Augustins, en l'année 1750 ». — *(S. l.,) 12 novembre 1750, in-4°.*

A. — 2ᵉ éd. — *(S. l.,) 1751, in-4°.*

(Voyez ci-après, pour l'Extrait auquel on répond, la section *Actes du clergé.* — 1 autre exemplaire formant la pièce 10 du tome V du Recueil catalogué ci-dessus page 17, n° 159.)

2333. Avis sincères aux prélats ci-devant assemblés au nom du clergé. — *(S. l.,) 1750, in-12. Pièce.*

(Par M. DE LABARRE, d'après une note manuscrite contemporaine. — 1 autre exemplaire formant la pièce 11 du tome V du Recueil catalogué ci-dessus page 17, n° 159.)

A. — *1750.* — *(S. l.,) in-12. Pièce.*

2334. Supplément aux « Avis sincères aux prélats ci-devant assemblés au nom du clergé », servant aussi de réponse à quelques critiques. — *Londres, 1750, in-12.*

(1 autre exemplaire formant la pièce 12 du tome V du Recueil catalogué ci dessus page 17, n° 159.)

* Épître à MM. du clergé.

(Voyez la division POÉSIE.)

2335. Recueil de pièces concernant les affaires présentes du clergé de France, avec des Remarques préliminaires sur chacune. — *Londres, 1750, in-12.*

(1 autre exemplaire formant la pièce 11 du tome II du Recueil catalogué ci-dessus page 17, n° 159.)

* Mandement de monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque de Marseille (DE BELSUNCE), portant condamnation du libelle qui a pour titre : « Lettres », avec ces mots latins : *Ne repugnate vestro bono*, etc... à Londres, 1750. (25 novembre 1750.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE; et, pour l'ouvrage condamné, le n° 2309 ci-dessus.)

* Mandement de monseigneur l'archevêque d'Arles (CHAPELLE DE JUMILHAC DE SAINT-JEAN), portant condamnation d'un libelle intitulé : « Lettres », avec ces mots : *Ne repugnate vestro bono*, etc... à Londres, 1750. (4 décembre 1750.)

(Voyez *ibidem.*)

* Mandement de monseigneur l'évêque d'Uzès (BONAVENTURE BAUYN), portant condamnation d'un libelle intitulé : « Lettres », avec ces mots : *Ne repugnate vestro bono*, etc... à Londres, 1750. (15 décembre 1750.)

(Voyez *ibidem.*)

* Mandement de monseigneur l'archevêque d'Auch (CHASTELLARD DE MONTILLET), pour adhérer au jugement de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris, par la permission du roi, en la présente année 1750, contre un livre intitulé : « Lettres. *Ne repugnate vestro bono* », etc., à Londres 1750; et pour faire publier dans son diocèse les censures qu'elle a prononcées contre cet ouvrage. (29 décembre 1750.)

(Voyez *ibidem.*)

2336. Bref de notre S.-P. le pape (BENOÎT XIV) au roi, du 30 décembre 1750. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Bref déclarant que les indulgences du jubilé ne sont pas applicables à ceux qui refusent de recevoir la constitution *Unigenitus.*)

2337. Mémoire sur le refus des sacrements à la mort, qu'on fait à ceux qui n'acceptent pas la constitution, et une addition concernant les billets de confession. — *(S. l.,) 1750, in-12.*

(Par l'abbé GUÉRET, d'après une note manuscrite contemporaine; par l'abbé MAULTROT, d'après Barbier.)

* Mandement de monseigneur l'évêque de Belley (JEAN-ANTOINE TINSEAU, [1ᵉʳ janvier 1751]).

(Contre les Lettres *Ne repugnate*, etc., n° 2309 ci-dessus.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

2338. Réfutation d'un libelle intitulé : « La Voix du sage et du peuple ». — *(S. l.,) 1751, in-12.*

(Par l'abbé Gaultier, d'après Barbier. — Voyez, pour l'ouvrage réfuté, le n° 2312 ci-dessus. — 1 autre exemplaire formant la pièce 9 du tome VIII du Recueil catalogué ci-dessus page 17, n° 159.)

2339. Réponse critique à « La Voix du sage », ou Le prétendu sage convaincu de folie. — *Amsterdam, Z. Chatelain, 1751, in-12.*

(1 autre exemplaire formant la pièce 10 du tome VIII du Recueil catalogué ci-dessus page 17, n° 159.)

2340. Suite des Mémoires pour servir à l'histoire des immunités de l'Église, ou Les conférences ecclésiastiques de madame de **; ci-devant encore La voix de la femme. — *(S. l.,) 1751, in-12. Pièce.*

(Voyez le n° 2327 ci-dessus. — 1 autre exemplaire formant la pièce 6 du tome VIII du Recueil catalogué ci-dessus page 17, n° 159.)

2341. Examen des Observations sur l'Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue en l'année 1750. — *Bruxelles, 1751, in-8°.*

(Voyez le n° 2332 ci-dessus. — 1 autre exemplaire formant la pièce 1 du tome VII du Recueil catalogué ci-dessus page 17, n° 159.)

2342. Avis d'un docteur de Sorbonne, au sujet de la Déclaration du roi du 17 août 1750, et de la réponse du clergé de France. — *Berlin, aux dépens de la Compagnie, 1751, in-12. Pièce.*

(Par l'abbé Guéret, d'après une note manuscrite contemporaine et Barbier. — 1 autre exemplaire formant la pièce 3 du tome VIII du Recueil catalogué ci-dessus page 17, n° 159.)

A. — *1751. — Berlin, aux dépens de la Compagnie, in-12. Pièce.*

2343. Lettre. « De honore et cultu Dei atque sanctarum Ecclesiarum quæ, auctore Deo, sub ditione et tuitione regiminis nostri consistunt, Domino mediante, decernimus ut, sicut tempore beatæ recordationis domni et genitoris nostri excultæ et honoratæ atque rebus ampliatæ fuerunt, et quæ a nostra liberalitate honoratæ atque ditatæ sunt, de cetero sub integritate sui serventur, et sacerdotes atque servi Dei vigorem ecclesiasticum et debita privilegia juxta reverendam auctoritatem obtineant ». Capitula domni Karoli imperatoris apud Cariasiacum, cap. 1. capitul. tom. II, pag. 267. *(S. l.,) 1751.* — Lettre II. « Monemus ut jura Ecclesiarum, sicut a patribus divinitus inspiratis sunt ordinata, inviolata permaneant ». Capit. 3. Car. Mag., ann. 814, capit. tom. 1, pag. 529... *(S. l.,) 1751.* — Lettre III. « Ego Karolus, gratia Dei ejusque misericordia donante, rex et rector regni Francorum, et devotus sanctæ Ecclesiæ defensor humilisque adjutor... Placuit nobis vestram rogare solertiam, o pastores Ecclesiarum Christi et ductores gregis ejus, et clarissima mundi luminaria... Ideo magnæ devotionis studio admonendi et adhortandi sunt... ut firma fide et infatigabili perseverantia intra paternas sanctiones se contineant... » Præfatio domni Karol. imperat., capit. tom. 1, p. 703. *(S. l.,) 1752. — Le tout en 3 vol. in-4°.*

(Réponses aux Lettres *Ne repugnate*, etc., par Jean de Caulet, évêque de Grenoble, d'après le P. Lelong.)

2344. Image du clergé pendant tous les siècles de l'Église. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

(Le titre de départ, page 3, porte : *Extraits tirés de l'histoire et des canons de l'Église, contenant la dignité éminente de l'épiscopat, les devoirs qui y sont attachés, ses changements et le renversement de son institution divine.*)

* — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-8° monté sur papier in-4°.* (Formant la pièce 2 du tome VI du Recueil catalogué ci-dessus page 17, n° 159.)

2345. Lettre d'un théologien, sur l'exaction des certificats de confession pour administrer le saint viatique. (17 janvier 1751.) — *(S. l.,) 1751, in-12. Pièce.*

(Par Louis-Gabriel Guéret, d'après Barbier.)

2346. Réflexions sur le refus que quelques curés font des sacrements aux fidèles de leur paroisse qui ne reçoivent pas la constitution *Unigenitus*, et sur l'exaction des billets de confession dont ces curés se servent pour couvrir l'injustice de ce refus. Extraites de l'article XI du Mémoire de plusieurs chanoines, curés, et autres ecclésiastiques du diocèse de Sens, au sujet de l'appel par eux interjeté du nouveau Catéchisme du diocèse de Sens, et des mandements de M. l'archevêque de Sens qui en ordonnent l'usage. — *(S. l.,) 1751, in-12.*

A. — 1752. — *(S. l.,) in-12.*

2347. Suite du « Catéchisme historique et dogmatique ». — *Utrecht, aux dépens de la Compagnie, 1751, 2 vol. in-12.*

(Par M. Le Gros, d'après une note manuscrite contemporaine ; et par Troya d'Assigny, d'après Barbier. — Voyez le n° 1627 ci-dessus.)

* Bref de Benoît XIV, pape, portant condamnation des Lettres *Ne repugnate*, etc.; et de La Voix du peuple et du sage, etc. (27 janvier 1751.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

2348. La Voix du pape, ou Bref de notre Saint-Père le pape Benoît XIV, portant condamnation des Lettres *Ne repugnate ;* et du libelle intitulé : « La Voix du sage et du peuple ». En latin et en français. — *Rome, Imprimerie de la Chambre apostolique, 1751, in-12. Pièce.*

(Réimpression du Bref précédent avec un titre de circonstance. — 1 autre exemplaire formant la pièce 7 du tome VIII du Recueil catalogué ci-dessus page 17, n° 159.)

2349. Les Voix intervenantes; la voix du pauvre. — *La Haye, 1751, in-12. Pièce.*

(Par M. de La Barre, d'après une note manuscrite contemporaine. — 1 autre exemplaire formant la pièce 18 du tome VIII du Recueil catalogué ci-dessus page 17, n° 159.)

2350. La Voix du riche. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(1 autre exemplaire formant la pièce 17 du tome VIII du Recueil catalogué ci-dessus page 17, n° 159.)

2351. La Voix des Cap... (Capucins). — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(1 autre exemplaire formant la pièce 19 du tome VIII du Recueil catalogué ci-dessus page 17, n° 159.)

2352. Observations sur le tribut. A... P. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(1 autre exemplaire formant la pièce 8 du tome IX du Recueil catalogué ci-dessus page 17, n° 159.)

2353. Mémoire sur l'exemption des subsides et impositions involontaires prétendue par le clergé de France. — *Berlin, aux dépens de la Compagnie, 1751, in-12. Pièce.*

(1 autre exemplaire formant la pièce 1 du tome VIII du Recueil catalogué ci-dessus page 17, n° 159.)

2354. Dissertation. Si la grandeur temporelle de l'Église n'est point contraire à la loi de Dieu et aux maximes des temps apostoliques. — *(S. l.,) 1751, in-12. Pièce.*

(1 autre exemplaire formant la pièce 2 du tome VIII du Recueil catalogué ci-dessus page 17, n° 159.)

2355. Les Preuves de l'obéissance due aux lois et aux souverains. — *(S. l.,) 1751, in-12. Pièce.*

(1 autre exemplaire formant la pièce 1 du tome IX du Recueil catalogué ci-dessus page 17, n° 159.)

2356. Examen impartial des immunités ecclésiastiques, contenant les maximes du droit public, et les faits historiques qui y ont rapport. — *Londres, 1751, in-12.*

(Par l'abbé Chauvelin, d'après une note manuscrite contemporaine. — 1 autre exemplaire formant la pièce 1 du tome VI du Recueil catalogué ci-dessus page 17, n° 159.)

2357. Observations sur la nature des biens ecclésiastiques. — *Londres, 1751, in-12.*

(Par Damiens de Gomicourt, d'après Barbier. — 1 autre exemplaire formant la pièce 4 du tome VII du Recueil catalogué ci-dessus page 17, n° 159.)

2358. Essai sur le rachat des rentes et redevances foncières. — *Londres, 1751, in-12.*

(Par Toussaint, d'après Barbier. — 1 autre exemplaire formant la pièce 4 du tome VIII du Recueil catalogué ci-dessus page 17, n° 159.)

* Lettre critique, sur les devoirs d'un curé, par un ecclésiastique de province, à un curé de Paris. — *Verneuil, 1751, in-12 monté sur papier in-4°. Pièce.*

(Formant la pièce 18 du tome IX du Recueil catalogué ci-dessus page 17, n° 159.)

2359. Gercelle, allégorie, pour servir à l'histoire de ce temps-là. — *A Villemanie, chez Philarithmus, à la Justice, 1751, in-12. Pièce.*

(1 autre exemplaire formant la pièce 9 du tome IX du Recueil catalogué ci-dessus page 17, n° 159.)

2360. Lettre de M. L*** à M. B***, ou Relation circonstanciée de ce qui s'est passé au sujet du refus de sacrements fait à M. Coffin, conseiller au Châtelet, par le sieur Bouettin, curé de Saint-Étienne-du-Mont. (31 janvier 1751.) — *La Haye, aux dépens des associés, 1751, in-12.*

* Lettre de monseigneur l'évêque de Vannes (ch.-j. de Bertin), par laquelle il adhère à la condamnation du livre intitulé : « Lettres », avec ces mots : *Ne repugnate*, etc.; à Londres, 1750. (15 février 1751.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE; et, pour les Lettres condamnées, le n° 2309 ci-dessus.)

2361. Les très-humbles Remontrances du parlement, présentées au roi le 4 mars 1751. — *(S. l.,) 1751, in-12. Pièce.*

(Refus de sacrements. — 1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Fontanieu, tome CCCX, division POLYGRAPHIE.)

A. — *1751. — (S. l.,) in-12. Pièce.*

2362. Lettre d'un saint évêque à un archevêque bien intentionné. (10 mars 1751.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Au sujet de la levée du vingtième sur les biens ecclésiastiques. — 1 autre exemplaire formant la pièce 3 du tome IX du Recueil catalogué ci-dessus page 17, n° 159.)

2363. Lettre de monseigneur l'archevêque d'Auch (Chatillard de Montillet) à S. É. monseigneur le cardinal de Tencin. — *(S. l.,) 1751, in-8°. Pièce.*

(1 autre exemplaire formant la pièce 2 du tome IX du Recueil catalogué ci-dessus page 17, n° 159.)

A. — *1751. — (S. l.,) in-8°. Pièce.*

2364. Lettre d'un archevêque à un ministre d'État, sur la situation présente du clergé. — *(S. l.,) 1751, in-12. Pièce.*

2365. Lettre de M. l'archevêque de ** à un conseiller d'État. — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

(Une note manuscrite contemporaine donne les ** comme tenant la place du nom de la ville de Sens. — 1 autre exemplaire formant la pièce 1 du tome IX du Recueil catalogué ci-dessus page 17, n° 159.)

2366. Lettre de M. l'abbé de S. P. à M. de M. — *Londres, 1751, in-12. Pièce.*

(Critique du n° précédent. — 1 autre exemplaire formant la pièce 6 du tome IX du Recueil catalogué ci-dessus, page 17, n° 159.)

2367. Lettre au sujet des affaires présentes. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Mandement de monseigneur l'évêque de Saint-Malo (Fogasses de La Bastie), portant condamnation d'un libelle qui a pour titre : « Lettres », avec ces mots latins : *Ne repugnate vestro bono*, etc... (12 mars 1751.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

2368. Lettre de monseigneur l'évêque de Quimper (Farcy de Cuillé), par laquelle il adhère à la condamnation du livre intitulé : « Lettres », avec ces mots : *Ne repugnate*, etc.; à Londres 1750. (15 mars 1751.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Mandement de monseigneur l'évêque de Nantes (Mauclerc de La Muzanchère), portant condamnation d'un libelle qui a pour titre : « Lettres », avec ces mots latins : *Ne repugnate vestro bono*, etc... à Londres, 1750. (24 mars 1751.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

2369. Acte d'adhésion de monseigneur l'évêque et comte de Dol (JEAN-FRANÇ. DONDEL) à la condamnation du livre intitulé : « Lettres », avec ces mots.: *Ne repugnate*, etc., à Londres 1750. (5 avril 1751.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

* Mandement de monseigneur l'évêque-comte de Léon (GOUYON DE VAUDURANT), portant condamnation d'un livre intitulé : « Lettres », avec ces mots latins : *Ne repugnate vestro bono...* à Londres, 1750. (7 avril 1751.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

2370. (Lettre d'envoi par l'évêque de Trégnier, LE BORGUE DE KERMORVAN, de la Censure faite par l'Assemblée du clergé des « Lettres. *Ne repugnate* »; commençant par ces mots :) A Tréguier, le 9 avril 1751. Je vous envoie, M., un extrait du procès-verbal de la dernière Assemblée générale du clergé de France... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui supprime différents écrits imprimés sans privilége ni permission. Du 21 mai 1751.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

2371. Relation de la mission faite à Armes, près de Clameci, par les RR. PP. Robot, Lau et Noirot, jésuites, aux mois d'avril, mai et juin 1751. — *Bruxelles, 1752, in-8°. Pièce.*

2372. Seconde Lettre de M. l'archevêque de ** à un conseiller d'État. (2 juillet 1751.) — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

(1 autre exemplaire formant la pièce 5 du tome IX du Recueil catalogué ci-dessus page 17, n° 159. — Voyez, pour la 1re Lettre, le n° 2365 ci-dessus.)

2373. Lettres critiques sur l'« Examen impartial des immunités ecclésiastiques », adressées à l'auteur de cet ouvrage. (5 mai 1751.) Seconde édition .— *En France, 1751.* — Suite des Lettres critiques adressées à l'auteur de l'«Examen impartial des immunités ecclésiastiques ». (6 juillet-1er août 1751.) — *Bruxelles, H. Frick, 1753. — Le tout en 1 vol. in-8°.*

(2 autres exemplaires, l'un dans la Réserve, 1 autre formant les pièces 1 et 2 du tome X du Recueil catalogué ci-dessus page 17, n° 159. —Voyez, pour l'ouvrage auquel on répond, le n° 2356 ci-dessus.)

* Arrêts de la cour de parlement, portant suppression de deux imprimés. (13 août 1751.)

(Les 2 imprimés sont, le 1er : « Précis des motifs des modifications, contenues dans l'Arrêt d'enregistrement, du 20 juillet 1751, de la Déclaration du 24 mars précédent »; et le 2e : « Extrait des regislres du parlement, du 20 juillet 1751 ».)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Lettres à monseigneur l'évêque d'Angers, au sujet d'un prétendu Extrait du Catéchisme de Montpellier autorisé par ce prélat. (2 avril-30 octobre 1751.)

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

* Remarques sur une thèse soutenue en Sorbonne, le samedi 30 octobre 1751, par M. l'abbé Deloménie de Brienne, présidée par M. Buret, professeur royal en théologie.

(Par l'abbé MEY, d'après Barbier.)

(Voyez *ibidem.*)

* Decretum. Feria 4, die 24 novembris 1751.

(Mise à l'index de différents écrits relatifs aux querelles du jansénisme.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Lettres patentes, données à Versailles le 29 novembre 1751.

(Injonction à MM. du parlement de continuer l'exercice de leurs charges.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui prescrit la manière dont il sera procédé à un nouveau département général des impositions du clergé de France, et qui surseoit à la levée de l'imposition sur le pied des répartitions actuelles de la somme de 1,500,000 livres pendant cinq années, demandées à l'Assemblée dudit clergé tenue en l'année 1750. Du 23 décembre 1751.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne qu'il sera fait déduction aux propriétaires de fonds et héritages, maisons et offices compris dans les rôles arrêtés au Conseil, sur le vingtième de leurs revenus, du vingtième des rentes ou autres redevances qu'ils pourraient devoir au clergé de France. Du 23 décembre 1751.

(Voyez *ibidem.*)

2374. Défense des immunités du clergé. — *(S. l.,) 1752, in-12.*

2375. Réponse de M***, avocat au parlement, à la lettre lui reçue de M***, docteur en théologie de la Faculté de Paris, du 18..... 1752. Sur la prétention de l'Assemblée du clergé de 1750, et sur l'exaction des billets de confession à la mort sous peine de privation de sacrements. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

(Par MESTAIS, d'après Barbier. — Voyez le n° 2345 ci-dessus.)

2376. Au roi. (Signé : Me DE SERIONNE, avocat.) — *Paris, imp. de Knapen, 1752, in-4°. Pièce.*

(Requête de l'archevêque d'Aix, JEAN-BAPTISTE-ANTOINE DE BRANCAS, contre deux arrêts du parlement d'Aix des 14 et 26 mai 1751.)

2377. Réponse d'un abbé à la Lettre d'un évêque au sujet de divers arrêts de Provence qui ont jugé et condamné plusieurs mandements des évêques faits pour le gouvernement de leur diocèse. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Censura S. Facultatis parisiensis, lata in thesim majorem ordinariam... in Sorbona propugnatam... A M. Joanne-Martino de Prades... Censure de la S. Faculté de Paris, portée contre une thèse majeure ordinaire soutenue en Sorbonne, le 18 novembre 1751, par M. Jean-

Martin de Prades, prêtre de Montauban, et bachelier de ladite Faculté. (27 janvier 1752.)

(Voyez, pour cette pièce et pour tous autres ouvrages dogmatiques relatifs à la thèse de l'abbé de Prades, la division THÉOLOGIE.)

* Mandement de monseigneur l'archevêque de Paris (CHRISTOPHE DE BEAUMONT), portant condamnation d'une thèse soutenue en Sorbonne, le 18 novembre 1751, par Jean-Martin de Prades, prêtre du diocèse de Montauban... (29 janvier 1752.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Mandement de monseigneur l'évêque de Montauban (VERTHAMON DE CHAVAGNAC), portant condamnation d'une thèse soutenue en Sorbonne, le 18 novembre 1751, par Jean-Martin de Prades, prêtre de ce diocèse. (23 février 1752.)

(Voyez *ibidem.*)

* Apologie de l'abbé de Prades. A MM. les docteurs de Sorbonne. Avec une Analyse du livre intitulé : « L'Esprit des lois ».

(Voyez la division POÉSIE.)

2378. Nouveau Témoignage contre la constitution, ou Gémissement d'un Bénédictin sur son acceptation de lad. bulle et sa signature du formulaire. (Signée : Fr. M. L. M. [2 avril 1752.]) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

2379. Lettres à un ami sur la constitution *Unigenitus.* — *(S. l.,) 1752, in-12.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-12.*

2380. Dissertation dans laquelle on démontre que la bulle *Unigenitus* n'est ni loi de l'Église ni loi de l'État. — *(S. l.,) 1752-1753, 2 parties et une suite en 1 vol. in-12.*

(Par CLAUDE MEY, d'après Barbier.)

A. — *1752.* — *(S. l.,) in-12.* (Réimpression de la 1re partie.)

2381. Éclaircissements des principales difficultés qu'on oppose aux appelants, divisés en quatre parties. — *(S. l.,) 1752, in-8°.*

2382. Lettres à un ami, pour servir de suite à l'écrit intitulé : « Eclaircissements des principales difficultés qu'on oppose aux appelants ». — *(S. l. n. d.,) in-12.*

2383. Observations sur la véritable signification des mots *Summus Pontifex.* — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2384. Les très-humbles Remontrances présentées au roi. Des 4 mars 1751 et 15 avril 1752. — Du 17 avril 1752. Réponse du roi aux Remontrances de son parlement. — Arrêté de la cour. Du 18 avril 1752. — Extrait des registres de parlement. Du 18 avril 1752. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2385. Très-humbles et très-respectueuses Remontrances que présentent au roi, notre très-honoré souverain seigneur, les gens tenant sa cour de parlement. (15-18 avril 1752.) — *(S. l.,) 1752, in-4°. Pièce.*

(Au sujet des refus de sacrements.)

A. — *1752.* — *(S. l.,) in-12. Pièce.*

B. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-8°. Pièce.*

2386. Les très-humbles Remontrances du parlement, présentées au roi le 15 avril 1752. — *(S. l.,) 1752, in-4°. Pièce.*

(Même pièce que la précédente.)

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-8°. Pièce.*

2387. Remontrances du parlement, du 15 avril 1752. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Même ouvrage que les 2 nos précédents.)

* Extrait des registres de parlement, du 18 avril 1752.

(Défense à tous ecclésiastiques de faire aucun refus public de sacrements.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2388. (Planche gravée reproduisant l'arrêt précédent surmonté d'un médaillon allégorique, avec cette devise : *Custos unitatis, schismatis ultrix;* et cette légende : *Senatus-consulto Lut. Par. dato XVIII april. R. C. Maupeou. P. Præs. MDCCLII.* — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2389. (Gravure allégorique au sujet de l'arrêt du parlement du 18 avril 1752, portant en tête un médaillon qui représente le jugement de Salomon avec cette légende : *Conservatori*, et cette autre : *Altera pars numismatis dati ob S. C. 18 apr. 1752;* le texte commençant par ces mots :) Deux Femmes disputaient devant le roi... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2390. Extrait des registres du parlement de Paris. Du vendredi 9 mars 1542. Extrait des registres du parlement de Paris. Du 18 avril 1752. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Mise en opposition de deux arrêts contenant une doctrine contradictoire sur les droits de l'autorité civile en matière de religion.)

2391. Réclamation, contre l'arrêt du parlement, du 18 avril 1752, pour la bulle *Unigenitus* et les billets de confession. — *(S. l.,) 1754, in-12.*

2392. Réflexions importantes pour l'intérêt du roi et de la religion. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet de l'arrêt du 18 avril 1752.)

2393. (Mémoire sur les refus de sacrements, commençant par ces mots :) Le Parlement, par son arrêt de règlement du 18 avril 1752... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2394. Traité des deux puissances, ou Maximes sur l'abus, avec les preuves tirées du droit canonique, des principes du droit public et de l'histoire, par M. l'abbé DE FOY,... — *Paris, L. D'Houry, 1752, in-8°.*

2395. Mandement de monseigneur l'archevêque de

Paris, au sujet des affaires présentes du temps touchant la constitution *Unigenitus*. Du 22 avril 1752. — *(S. l.,) 1752, in-4°. Pièce.*

(Apocryphe.)

2396. Lettre de M. l'archevêque de *** à M ***, conseiller au parlement de Paris, au sujet des Remontrances du parlement. (25 avril 1752.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-4°. Pièce.*

2397. Réponse de M ***, conseiller au parlement de Paris, à la Lettre de M. l'archevêque de *** du 25 avril 1752. Où l'on réfute les sophismes de ce prélat, et on prouve le droit que les souverains ont d'obliger les ecclésiastiques à se conformer dans l'administration extérieure des sacrements aux canons et règlements autorisés dans leurs États. — *(S. l.,) 1752, in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, du 29 avril 1752.

(Renouvellement de la Déclaration du 24 mars 1730.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Mandement de monseigneur l'évêque de Marseille (DE BELSUNCE), qui ordonne la publication de l'Arrêt du Conseil d'État donné le 29 du mois d'avril 1752. (8 mai 1752.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

2398. Lettre à monseigneur l'évêque de ***, sur l'affaire présente du parlement au sujet du refus des sacrements. (13 mai 1752.) — *(S. l.,) 1752, in-8°. Pièce.*

A. — *1752. — (S. l.,) in-8°. Pièce.*

2399. (Série de pièces relatives aux refus de sacrements, en date du 15 avril au 14 mai 1752; précédée d'un Avis commençant par ces mots :) L'Affaire du refus des sacrements à l'article de la mort... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Instruction pastorale de monseigneur l'évêque d'Auxerre (CHL.-GAB. DE CAYLUS), sur la vérité et la sainteté de la religion méconnue et attaquée en plusieurs chefs par la thèse soutenue en Sorbonne le 18 novembre 1751. (29 mai 1752.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

2400. Lettre d'un conseiller au parlement de... à un conseiller au parlement de Paris, copiée sur l'original. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui supprime différents écrits et gravures, du 30 mai 1752.

(Voyez la division LÉGISLATION; et, pour les ouvrages supprimés, les nos 2388, 2396, 2398 et 2400 ci-dessus.)

* Extrait des registres de parlement, du 31 mai 1752.

(Suppression des ouvrages catalogués sous les nos 2396, 2398 et 2400 ci-dessus.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2401. Lettre de M. l'évêque d'Amiens (D'ORLÉANS DE LA MOTTE) au roi. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Contre l'arrêt du parlement du 18 avril. — Mai 1752, d'après une note manuscrite contemporaine.)

2402. Seconde Lettre de monseigneur l'évêque d'Amiens (D'ORLÉANS DE LA MOTTE) au roi. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2403. Troisième Lettre de monseigneur l'évêque d'Amiens (D'ORLÉANS DE LA MOTTE) au roi. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2404. Extraits des édits et déclarations qui décident que les juges laïcs ne peuvent pas connaître des matières purement spirituelles et de sacrements, et qui leur enjoignent d'en renvoyer la connaissance aux juges d'Église. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Déclaration du roi, concernant la juridiction ecclésiastique. Donnée à Versailles le 2 juin 1752.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

2405. Deuxième Lettre à monseigneur l'évêque de ***, sur l'affaire du parlement au sujet du refus des sacrements. Du 1er juin. — *Londres, 1752, in-8°. Pièce.*

(On trouve imprimé après la page 16 : *Troisième Lettre à monseigneur l'évêque de***, sur l'affaire du parlement au sujet du refus des sacrements; pour servir de réponse à la Lettre de l'archevêque de... à M. , conseiller au parlement. Du 9 juin* 1752. — Voyez le nos 2396 ci-dessus.)

2406. Extrait de l'exhortation que fit monseigneur l'évêque d'Amiens (D'ORLÉANS DE LA MOTTE) dans la cathédrale, le jour de la Fête-Dieu de la présente année 1752, communiqué aux fidèles de son diocèse. (13 juin 1752.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2407. Lettre à monseigneur l'archevêque de Sens, au sujet de la « Lettre de M. l'archevêque de *** à M ***, conseiller au parlement de Paris ». (19 juin 1752.) — *(S. l.,) 1752, in-12.*

(Par GAULTIER, d'après une note manuscrite contemporaine. — Voyez le n° 2396 ci-dessus.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, portant suppression d'un livre imprimé sans permission. Du 28 juin 1752.

(Voyez la division LÉGISLATION; et pour l'ouvrage supprimé, page 17 ci-dessus, l'article à * après le n° 148.)

2408. Remercîment à monseigneur l'archevêque de Sens par le corps des beurrières de Paris, à l'occasion de l'acquisition qu'elles viennent de faire d'une traduction latine de tous ses ouvrages. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du parlement (de Toulouse), du 30 juin 1752, portant suppression d'une thèse de théologie dédiée au chapitre de Pezenas; ordonne l'enquis, et décrète d'ajournement personnel les Pères Chaudy et David, cordeliers.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Extrait des registres du parlement, du 4 juillet 1752.

(Suppression de l'ouvrage catalogué sous le n° 2407 ci-dessus.)

(Voyez *ibidem*.)

* Extrait des registres de parlement, du 7 juillet 1752.

(Suppression de la « Lettre de monseigneur l'évêque de Marseille à monseigneur le chancelier ».)

(Voyez *ibidem*.)

2409. Extrait des registres du parlement d'Aix. Requisitoires et arrêtés. (13 juin-11 juillet 1752.) — (*S. l. n. d.,*) *in-4°. Pièce.*

(Au sujet du refus, fait par le clergé régulier et séculier de Brignoles, de rendre les derniers devoirs au sieur de Paul.)

2410. Consultation sur le refus des sacrements par rapport aux discussions de la constitution. (Signé : PRÉVOT. [13 juillet 1752.]) — *Paris, L. Prault fils, 1752, in-4°. Pièce.*

2411. Apologie de tous les jugements rendus par les tribunaux séculiers en France contre le schisme; dans laquelle on établit : 1° l'injustice et l'irrégularité des refus de sacrements, de sépulture et des autres peines qu'on prononce contre ceux qui ne sont pas soumis à la constitution *Unigenitus*; 2° la compétence des juges laïcs pour s'opposer à tous ces actes de schisme. — *En France, 1752, 2 vol. in-12.*

(La 1re partie de l'ouvrage est de l'abbé MEY; la 2e de MAULTROT, d'après Barbier.)

A. — *1752.* — (*S. l.,*) *3 vol. in-12.*

B. — *1753.* 3e éd. — (*S. l.,*) *3 vol. in-12.*

* Extrait des registres de parlement, du 15 juillet 1752.

(Suppression de l'ouvrage catalogué sous le n° précédent.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2412. Le Parlement justifié dans sa conduite. — (*S. l. n. d.,*) *in-12. Pièce.*

2413. Réponse au libelle intitulé : « Le Parlement justifié ». — (*S. l. n. d.,*) *in-12. Pièce.*

2414. Les très-humbles Remontrances du parlement de Toulouse. (17 juillet 1752.) — (*S. l. n. d.,*) *in-4°. Pièce.*

(Au sujet des refus de sacrements.)

A. — (*S. d.*) — (*S. l.,*) *in-12. Pièce.*

2415. Requête des sous-fermiers du domaine au roi, pour demander que les billets de confession soient assujettis au contrôle. — (*S. l. n. d.,*) *in-4°. Pièce.*

(Par MARCHAND, d'après Barbier.)

A. — *1752.* — (*S. l.,*) *in-12.*

B. — (*S. d.*) — (*S. l.,*) *in-12. Pièce.*

* Extrait des registres du parlement, du 22 juillet 1752.

(Suppression des ouvrages catalogués sous les nos 2405 et 2415 ci-dessus.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui supprime deux écrits imprimés sans permission. Du 25 juillet 1752.

(Voyez la division LÉGISLATION; et, pour les ouvrages supprimés, les nos 2401, 2402 et 2403 ci-dessus.)

2416. (Exhortation aux ecclésiastiques à ne point tenir compte des arrêts du parlement dans les questions de refus de sacrements, commençant par ces mots :) Ira Dei ascendit super nos... — (*S. l. n. d.,*) *in-4°. Pièce.*

A. — (*S. d.*) — (*S. l.,*) *in-4°. Pièce.* (Suivi de la traduction ayant pour titre : *Au curé et à ceux qui lui sont adjoints dans les fonctions du ministère sacré.*)

* Extrait des registres de parlement, du 29 juillet 1752.

(Suppression de l'ouvrage catalogué sous le n° précédent.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2417. Suite des réquisitoires et arrêtés du parlement de Provence pour l'affaire de Brignoles. Du 29 juillet 1752. Dans la chambre des vacations. — (*S. l. n. d.,*) *in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 2409 ci-dessus.)

2418. Requête. — (*S. l. n. d.,*) *in-4°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 1, porte : *Au roi.*— Requête de JEAN-BAPTISTE-ANTOINE DE BRANCAS, archevêque d'Aix, pour la cassation des arrêts du parlement de Provence, des 3, 28 juin, et 11 juillet 1752, au sujet de l'affaire de Brignoles.)

2419. Nouvelle Consultation sur les affaires présentes; pour servir de suite à la 1re Consultation du 13 juillet 1752. On demande si un curé ne peut pas confesser partout en conséquence de son ordination de prêtre et de sa destination au pastorat des âmes, surtout, même n'étant point dans sa résidence, par des causes de nécessité. On demande aussi avis sur les sépultures en cas d'absence ou de refus des curés. Le Conseil est de l'avis qui suit... (Signé : PRÉVOST. [31 juillet 1725.]) — *Paris, L. Prault fils, 1752, in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 2410 ci-dessus.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui supprime un écrit qui a pour titre : « Les très-humbles Remontrances du parlement de Toulouse ». Du 1er août 1752.

(Voyez la division LÉGISLATION; et, pour la pièce supprimée, le n° 2414 ci-dessus.)

* Extrait des registres de parlement. Du 1er août 1752.

(Suppression de l'ouvrage catalogué sous le n° 2407 ci-dessus.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Extrait des registres de parlement, du 1er août 1752.

(Suppression de deux thèses soutenues, les 12 et 18 juin 1752, par Vincent Besson et Honorat David, à Avignon.)

(Voyez *ibidem*.)

2420. Lettres édifiantes, écrites pour la consolation de deux religieuses persécutées. (1er août 1752.) — *En France, 1753, in-12. Pièce.*

2421. Recueil de pièces. 1752. (25 avril-1er août.) — (*S. l. n. d.,*) *in-4°. Pièce.*

2422. Quatrième Lettre à monseigneur l'évêque

de ***, au sujet de l'affaire du parlement touchant le refus des sacrements et les billets de confession. Du 2 août 1752. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez les nos 2398 et 2405 ci-dessus.)

A. — *1753. — Londres, in-12. Pièce.*

2423. Réponse à la « Requête des sous-fermiers du domaine » du roi dans laquelle ils demandent que les billets de confession soient assujettis au contrôle. (2 août 1752.) — *(S. l. n. d.) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 2415 ci-dessus.)

2424. Lettre d'un théologien aux évêques qui ont écrit au roi pour se plaindre de l'arrêté du parlement du 5 mai 1752. (16 août 1752.) — *Amsterdam, 1752, in-4°. Pièce.*

A. — *1752.* Ensemble la Lettre des évêques à laquelle elle sert de réponse. (11 juin 1752.) — *Amsterdam, in-12. Pièce.*

* Extrait des registres de parlement, du 17 août 1752.

(Suppression des ouvrages catalogués sous les nos 2397, 2402, 2403 et 2409 ci-dessus.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2425. Réflexions d'un évêque de Languedoc sur les Remontrances du parlement de Toulouse du 17 juillet 1752. — Très-humbles et très-respectueuses Remontrances que présentent au roi, notre très-honoré et souverain seigneur, les gens tenant sa cour de parlement de Toulouse. — Arrêt du parlement de Toulouse, du 17 août 1752, qui condamne à être brûlé, par l'exécuteur de la haute justice, un manuscrit intitulé : « Réponse à une Instruction importante touchant les contestations au sujet de la bulle *Unigenitus,* par un théologien *** ». — Autres Réflexions sur l'Arrêt du même parlement du 17 août 1752. — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

* Extrait des registres de parlement, du 19 août 1752.

(Arrêt contre les sieurs Brunet, vicaire; Fressinet et Meurizet, tous deux porte-dieu de la paroisse de Saint-Étienne-du-Mont à Paris, pour refus de sacrements à Claude Albert Cottin, prêtre.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Extrait des registres de parlement. Du 19 août 1752.

(Suppression de la Lettre des évêques au roi en date du 11 juin.)

(Voyez *ibidem.*)

2426. Suite des deux Consultations, des 13 et 31 juillet 1752, servant de preuves à ce qui y est annoncé. (Signé : Prévost. [20 août 1752.]) — *Paris, L. Prault fils, 1752, in-4°. Pièce.*

(Voyez les nos 2410 et 2419 ci-dessus.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, du 21 août 1752.

(Cassation de l'arrêt du parlement du 19 août.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui supprime un manuscrit. Du 21 août 1752.

(Manuscrit intitulé : *Réponse à une brochure intitulée : « Instruction importante touchant les contestations au sujet de la bulle Unigenitus ».*)

(Voyez *ibidem.*)

2427. Décision des docteurs de Sorbonne. (22 août 1752.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 1, porte en plus : *sur la question de savoir si l'Arrêt du Conseil, qui casse celui du parlement, suffit pour relever les sieurs Brunet, Fressinet et Meurizet des condamnations infamantes contre eux prononcées par l'arrêt du parlement du 19 août 1752.*)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui casse et annulle, comme attentatoire à la juridiction de l'Église, une procédure faite au bailliage de Tours en matière spirituelle et de sacrements. Du 23 août 1752.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

2428. Arrêt de la cour de parlement. Du 10 janvier 1719... — Arrêt du Conseil d'État du roi, qui casse et annulle, comme attentatoire à la jurisdiction de l'Église, une procédure faite au bailliage de Tours en matière spirituelle et de sacrements. Du 23 août 1752... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Mise en opposition de deux arrêts de jurisprudence contraire.)

2429. Réflexions sur l'Arrêt du Conseil du 23 août 1752. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2430. Lettre en réponse à l'auteur de la Requête présentée au roi par les sous-fermiers des domaines au sujet de l'assujettissement des billets de confession à la formalité du contrôle. (24 août 1752.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 2415 ci-dessus.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui supprime un écrit imprimé sans permission et sans titre. Du 27 août 1752.

(Lettre adressée par les évêques au roi en date du 11 juin.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Extrait des registres de parlement. Du 30 août 1752.

(Suppression de la Lettre adressée au roi par les évêques en date du 11 juin 1752.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Extrait des registres de parlement, du 30 août 1752.

(Arrêt contre le sieur Marc-Antoine Barré, curé de Saint-Thibault de Joigny, et contre Jacques Barré, son vicaire, pour refus de sacrements.)

(Voyez *ibidem.*)

2431. Arrêté du parlement, du 1er septembre 1752. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Mandat d'amener décerné contre le curé de Saint-Pierre-le-Puellier de Tours, pour refus de sacrements. — Apocryphe.)

2432. Oraison funèbre de très-haute, très-puissante et très-sainte princesse la bulle *Unigenitus,* prononcée dans l'église métropolitaine de S***, par M. l'évêque de M***, le 1er septembre 1752. — *A La Flèche, aux dépens de la Compagnie, 1752, in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-12. Pièce.*

* Extrait des registres du parlement. Du 2 septembre 1752.

(Suppression des ouvrages catalogués sous les nos 2429 et 2431 ci-dessus.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, du 3 septembre 1752.

(Cassation de l'arrêt du parlement du 30 août, 2e article à * après le le n° 2430 ci-dessus.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, du 3 septembre 1752.

(Cassation de l'Arrêté du parlement du 1er septembre.)

(Voyez *ibidem*.)

2433. Lettre aux révérends Pères Jésuites. (1752.) — *(S. l. n. d.) in-4°. Pièce.*

(Au sujet de la Lettre cataloguée sous le n° 2396 ci-dessus.)

* Extrait des registres du parlement, du 4 septembre 1752.

(Suppression de la Lettre cataloguée sous le n° précédent, et d'une gravure intitulée : « L'Antipathique ». — Voyez, pour cette gravure, DÉPARTEMENT DES ESTAMPES, *Histoire de France*, à la date du 27 mars 1752.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Extrait des registres de parlement, du 4 septembre 1752.

(Appel, comme d'abus, des statuts synodaux du diocèse de Sens, et défense aux ecclésiastiques de faire aucun refus public de sacrements sous prétexte de se conformer auxdits statuts.)

(Voyez *ibidem*.)

2434. Arrêté, du 6 septembre 1752. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Arrêté de délibéré sur les mesures à prendre pour obvier aux principes et aux actes contraires à l'autorité du roi sur les choses de l'Église. — Apocryphe.)

* Extrait des registres de parlement, du 6 septembre 1752.

(Arrêt contre le sieur Heyraud, vicaire de la paroisse de Saint-Amable de la ville de Riom, pour propos injurieux à l'autorité du roi et de la cour, et tendant au schisme.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2435. Seconde Lettre de M. l'archevêque de***, en réponse à la Lettre d'un conseiller du parlement. (8 septembre 1752.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 2396 ci-dessus.)

* Extrait des registres de parlement, du 9 septembre 1752.

(Suppression de l'Arrêté catalogué sous le n° 2434 ci-dessus.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui supprime un écrit anonyme. Du 15 septembre 1752.

(Voyez la division LÉGISLATION; et, pour la pièce supprimée, le n° 2427 ci-dessus.)

* Prédiction d'un jeune convulsionnaire à MM. du parlement sur les affaires présentes.

(Voyez la division POÉSIE.)

* Extrait des registres de parlement. Du 16 septembre 1752.

(Suppression de la pièce précédente et de la « Lettre en réponse à l'auteur de la Requête présentée au roi par les sous-fermiers des domaines », n° 2430 ci-dessus.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2436. A Monseigneur de Beaumont, archevêque de Paris, duc de Saint-Cloud, pair de France, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit. — Discours sur la puissance épiscopale, relatif aux affaires présentes. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2437. Discours sur la puissance épiscopale, relatif aux affaires présentes. — *Rome, 1752, in-12. Pièce.*

2438. Dénonciation du « Discours sur la puissance épiscopale », en la chambre des vacations, par M. R *** DE CH ** (ROLAND DE CHALLERANGE), conseiller. Du samedi 16 septembre 1752. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-12. Pièce.*

2439. Défense de l'autorité et des décisions des merveilles que Dieu ne cesse point de faire en France depuis un grand nombre d'années. — *(S. l.,) 1752, 2 vol. in-12.*

1re Partie. Décision de Dieu en faveur des secours violents. Récit de la vie de Gabrielle Moler, corrigé et augmenté. Récit et preuves de l'état irrémédiable où était tombée Melle Cécile d'Achon et de la guérison miraculeuse qu'elle en a obtenue, par l'intercession de Gabrielle Moler, le 26 et 27 février 1749; le tout corrigé et augmenté. Démonstration des deux miracles de guérison opérés sur Melle Guesselin, par l'intercession de Gabrielle Moler, le 26 février 1750 à 4 et 8 heures du matin.

2e Partie. Réfutation des propositions les plus erronées forgées par les auteurs du Préservatif pour tâcher d'anéantir l'autorité des miracles qui condamnent leurs préventions.

2440. Schisme de Tours, avec les pièces justificatives. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *1752.* — *(S. l.,) in-12.*

* Extrait des registres du parlement. Du 26 septembre 1752.

(Suppression de la pièce cataloguée sous le n° précédent.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2441. Consultation sur la manière de se pourvoir en cas de refus de sacrements. (Signé : PRÉVOST. [26 septembre 1752.]) — *Paris, L. Prault fils, 1752, in-4°. Pièce.*

* Extrait des registres du parlement, du 28 septembre 1752.

(Suppression de la pièce cataloguée sous le n° 2432 ci-dessus.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Extrait des registres du Conseil d'État. (30 septembre 1752.)

(Annulation d'un arrêt du parlement contre le sieur Pétard, curé de S.-Pierre-le-Puellier à Tours.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

2442. Lettres adressées à MM. les commissaires nommés par le roi pour délibérer sur l'affaire présente du parlement au sujet du refus des sacrements. (1er septembre-1er octobre 1752.) — *(S. l.,) 1752, 7 lettres en 1 vol. in-12.*

(Le titre de départ, page 7, porte : *Lettres pacifiques au sujet des contestations présentes.* — Par Le Paige, d'après Barbier.)

A. — *1752.* — *(S. l.,) in-12.*

2443. Recueil des Lettres pacifiques revues, corrigées et considérablement augmentées par l'auteur, et autres pièces relatives. — *(S. l.,) 1753, in-4°.*

2444. Suppléments et corrections à faire dans l'édition in-12 des « Lettres pacifiques », prises de l'édition in-4°. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

2445. Annonce de paix, ou Solution pacifique du problème sur lequel on a cherché à diviser en France les deux puissances. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* Extrait des registres du parlement, du 3 octobre 1752.

(Défense aux ecclésiastiques de rien changer aux usages reçus en France dans l'administration des sacrements.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2446. Bref de notre Saint-Père le pape Benoît XIV. Au Fils aîné de l'Église, et à tous les fidèles de son royaume, salut et bénédiction. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Apocryphe.)

* Extrait des registres du parlement, du 7 oct. 1752.

(Suppression de la pièce cataloguée sous le n° précédent.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2447. Consultation de quarante docteurs de Sorbonne, sur la question de savoir si les arrêts du Conseil, qui cassent ceux du parlement de Paris, suffisent pour relever les vicaires et porte-dieu de S.-Étienne-du-Mont, et le curé de S.-Pierre-le-Puellier de Tours des décrets ou autres jugements portés contre eux ou confirmés par les arrêts du parlement du 19 août et 3 octobre 1752. (7 octobre 1752.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2448. Lettre à monseigneur l'archevêque de Paris, sur la liberté de la confession. Du 7 octobre. — *Amsterdam, 1752, in-8°. Pièce.*

* Extrait des registres du parlement, du 12 oct. 1752.

(Suppression de la Lettre cataloguée sous le n° précédent.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2449. Lettre d'un théologien à un curé du diocèse de M***. (15 octobre 1752.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet des refus de sacrements.)

2450. Remercîment des colporteurs à nosseigneurs du parlement. (16 octobre 1752.) — *A Luxuropolis, de l'imprimerie de Jean-François Muet, à l'enseigne du Grand-Mogol, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

2451. Lettre à monseigneur l'archevêque de Paris. Du 19 octobre. (Signé : de V***.) — *Amsterdam, 1752, in-8°. Pièce.*

(Voyez le n° 2448 ci-dessus.)

2452. Lettre aux évêques qui ont écrit au roi pour lui demander la cassation de l'arrêt du parlement du 18 avril 1752. (20 octobre 1752.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-12. Pièce.*

2453. Extrait des registres du parlement, du samedi 21 octobre 1752. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Apocryphe.)

2454. Réponse des Jésuites à la Lettre qui leur a été écrite. (24 octobre 1752.) — *A la Chine, aux dépens de la Société jésuitique, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 2433 ci-dessus.)

2455. Consultation sur la voie d'appel, comme d'abus, contre un refus de communion publiquement fait à Amiens. (25 octobre 1752.) — *Paris, L. Prault fils, 1752, in-4°. Pièce.*

* Extrait des registres du parlement, du 25 octobre 1752.

(Arrêt de suppression d'une thèse soutenue par F. François Mairot, carme de Lyon, sous la présidence de Frère Juste Hugon.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Extrait des registres du parlement, du 26 octobre 1752.

(Suppression de la pièce cataloguée sous le n° 2453 ci-dessus.)

(Voyez *ibidem.*)

* Extrait des registres du parlement, du 26 octobre 1752.

(Suppression des ouvrages catalogués sous les nos 2395, 2447 et 2451 ci-dessus.)

(Voyez *ibidem.*)

* Sentence du Châtelet de Paris, qui condamne un écrit imprimé ayant pour titre : « Seconde Lettre de M. l'archevêque de **, en réponse à la Lettre d'un conseiller au parlement », à être lacéré et brûlé en place de Grève par l'exécuteur de la haute justice. Du 4 novembre 1752.

(Voyez *ibidem ;* et, pour la pièce supprimée, le n° 2435 ci-dessus.)

2456. Réponse de M. *** à la Lettre de M. l'archevêque de ** du 8 septembre 1752. Où l'on répond à toutes les objections futiles de M. l'archevêque de **. On y prouve

que la constitution n'étant pas une règle de foi et de créance, ceux qui refusent de s'y soumettre ne sont pas hors du sein de l'Église. On s'est contenté dans cet écrit d'examiner la constitution en magistrat et non en théologien, les matières de dogme n'ayant été que trop agitées de part et d'autre depuis 1713 jusqu'à ce jour. (5 novembre 1752.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 2435 ci-dessus.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, du 12 novembre 1752...

(Cassation de la Sentence du Châtelet du 4.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* SS. D. N. Benedicti, divina providentia papæ XIV, damnatio et prohibitio libri duobus tomis constantis, gallico idiomate absque auctoris nomine et impressionis loco in lucem editi, cui titulus : *Apologie de tous les jugements rendus par les tribunaux séculiers en France contre le schisme... En France, 1752.* (20 novembris 1752.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE; et, pour l'ouvrage condamné, le n° 2411 ci-dessus.)

* Arrêt du Conseil, qui maintient les juges royaux dans les droits de connaître des refus de sacrements pour le cas privilégié. Du 21 novembre 1752.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Monitoire. (7 décembre 1752.)

(Monitoire de l'Officialité de Paris pour la recherche des auteurs de la pièce cataloguée sous le n° 2416 ci-dessus.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

2457. Lettre. « Duo quippe sunt, imperator auguste, quibus principaliter mundus hic regitur, auctoritas sacra Pontificum, et regalis potestas. In quibus tanto gravius est pondus sacerdotum, quanto etiam pro ipsis regibus Domino in divino reddituri sunt examine rationem. Nosti etenim, Fili clementissime, quod, licet præsideas humano generi dignitate, rerum tamen præsulibus divinarum devotus colla submittis, atque ab eis causas tuæ salutis exspectas, inque sumendis cœlestibus sacramentis, eisque, ut competit, disponendis, subdi te debere cognoscis religionis ordini potius, quam præesse... » Galesius I. Epist. 8 ad Anast. imperat... (10 décembre 1752.) — *(S. l.,) 1752, in-4°.*

* Extrait des registres de parlement, du 12 décembre 1752.

(Arrêt de suppression des ouvrages catalogués sous les n[os] 2418 et 2449 ci-dessus.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2458. Discours de M. le premier président (de Maupeou) au roi. Du 21 décembre 1752. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2459. Vues proposées à l'auteur des « Lettres pacifiques », avec la Réponse. Recueil des passages tirés des ouvrages de plusieurs appelants et constitutionnaires. Jugement d'un théologien très-célèbre sur ces Vues. Réponse à l'auteur des Vues. — *(S. l.,) 1753, in-8°.*

(Par l'abbé Guidi, d'après Barbier. — Voir le n° 2442 ci-dessus.)

2460. Lettre à l'auteur des « Lettres pacifiques ». — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

2461. Première (-IIIe) Lettre adressée à l'auteur des « Lettres pacifiques ». — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2462. Mémoire concernant le clergé et la Déclaration du roi, du mois d'août 1750, pour l'imposition du vingtième du revenu des biens-fonds tant ecclésiastiques que laïques. — *(S. l.,) 1753, in-12.*

(1 autre exemplaire formant la pièce 3 du Recueil catalogué ci-dessus page 17, n° 159.)

2463. Recueil des arrêts rendus dans tous les parlements et conseils souverains du royaume au sujet de la bulle *Unigenitus* et de ses suites, depuis 1714 jusqu'à l'accommodement de 1720 inclusivement. Pour servir de suite à l'Apologie des jugements rendus... en France contre le schisme. — *(S. l.,) 1753, 3 tomes en 4 vol. in-12.*

(Voyez le n° 2411 ci-dessus.)

2464. Consultation de plusieurs canonistes et avocats de Paris, sur la compétence des juges séculiers par rapport au refus des sacrements; dans laquelle on examine particulièrement si le refus injuste et public des sacrements est un délit purement ecclésiastique, de la compétence du seul juge d'Église, même lorsqu'il est fait dans l'église, ou si c'est un cas privilégié dont le juge royal puisse connaître, du moins avant la revendication du promoteur ou le renvoi demandé par l'accusé. (Signé : D***, L***, F***, T***, H***, V***. [2 janvier 1753.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2465. Réponse à la « Consultation de plusieurs canonistes et avocats de Paris, sur la compétence des juges séculiers par rapport au refus de sacrements », etc. Du 2 janvier 1753. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2466. Discours de M. le premier président (de Maupeou) au roi, du 3 janvier 1753. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2467. Lettres d'un homme du monde, au sujet des billets de confession et de la bulle *Unigenitus*. (3 novembre 1752-12 janvier 1753.) — *(S. l.,) 1753, in-12.*

(Par l'abbé Bon, d'après Barbier.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui supprime un écrit imprimé sans permission. Du 13 janvier 1753.

(Suppression du bref catalogué sous la 2e * après le n° 2456 ci-dessus.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt de la cour du parlement de Rennes, rendu sur les remontrances et conclusions de M. le procureur général du roi. Du 24 janvier 1753.

(Défense aux ecclésiastiques du diocèse de Nantes de rien innover dans l'administration extérieure des sacrements.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2468. Consultation de quarante docteurs en droit canon, de la Faculté de Paris, sur les refus de sacrements faits aux Jansénistes, appelants et Quenellistes notoires, d'une notoriété de fait. (25 janvier 1753.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2469. Réponse à la « Consultation de quarante docteurs en droit canon, sur les refus des sacrements faits aux Jansénistes, appelants et Quenellistes notoires, d'une notoriété de fait ». — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-12.*

2470. Articles fondamentaux sur l'autorité de la bulle *Unigenitus* et sur les refus des sacrements faits aux Jansénistes et aux appelants. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

2471. Réponse aux « Articles fondamentaux ». — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* Extrait des registres du parlement. Du 26 janvier 1753.

(Arrêt qui reçoit les déclarations des Frères Juste Hugon et François Mayrot, religieux carmes au couvent de Lyon, lesquels protestent qu'ils n'ont, dans leurs thèses, entendu soutenir rien de contraire aux quatre propositions de 1682.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2472. Mémoire sur les arrêts du parlement des 25 octobre 1752 et 26 janvier 1753. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2473. Question curieuse : Si M. de Beaumont, archevêque de Paris, est schismatique; et s'il peut, en cette qualité, être jugé par les pairs du royaume? (Janvier 1753.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Extrait des registres de parlement. Du 6 février 1753.

(Arrêt de bannissement contre le sieur Boutord, curé de Plessier-Rosainvilliers, diocèse d'Amiens, pour avoir prêché contre les opposants de la bulle *Unigenitus*.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Extrait des registres de parlement. Du 13 février 1753.

(Suppression de la Consultation cataloguée sous le n° 2464 ci-dessus.)

(Voyez *ibidem*.)

2474. Réponse à un écrit intitulé : « Lettre aux évêques qui ont écrit au roi » le 11 juin 1752. (16 février 1753.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 2452 ci-dessus.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui évoque à Sa Majesté et à son Conseil la procédure, faite par les officiers du bailliage d'Amboise, contre les sieurs Fermay et Feix, curé et vicaire de la paroisse de S.-Denis en ladite ville, à l'occasion du refus des sacrements fait à la Sœur Louise Bourassé, religieuse au couvent de l'Hôtel-Dieu de la ville d'Amboise. Déclare Sa Majesté, vouloir prendre par elle-même connaissance de ladite procédure, circonstances et dépendances, et icelle interdit à toutes ses cours et juges. Du 17 février 1753.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Instruction pastorale contenant une troisième Lettre de M. l'archevêque de Sens (Languet de Gergy) à un conseiller du parlement, communiquée au clergé séculier et régulier du diocèse de Sens pour le prévenir contre les erreurs semées en plusieurs écrits. (18 février 1753.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

2475. Lettre de cachet à nos amés et féaux les gens tenant notre cour de parlement. Du vendredi 23 février 1753. — Lettres patentes. (22 février 1753.) — Extrait des registres du parlement de Paris. Du vendredi 9 mars 1542. — Extrait des registres du parlement de Paris. Du 18 avril 1752. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Question du refus des sacrements.)

2476. Réflexions sur les onze « Lettres d'un homme du monde, au sujet des billets de confession et de la bulle *Unigenitus* ». (25 février 1753.) — *(S. l.,) 1753, in-12. Pièce.*

(Voyez le n° 2467 ci-dessus.)

2477. Défense de l'usage des billets de confession pour l'administration du viatique. — *(S. l.,) 1753, in-12.*

* Arrêt de la cour du parlement, qui condamne un écrit imprimé, intitulé : « Mémoire sur les arrêts du parlement des 25 octobre 1752 et 26 janvier 1753 », à être lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice.. Du 27 février 1753.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour le Mémoire supprimé, le n° 2472 ci-dessus.)

2478. Opinio domini ***, antiqui doctoris in theologia Facultatis parisiensis, super quæstionem agitatam et positam in deliberatione prima die martii 1753. Avis de M***, ancien docteur en théologie de la Faculté de Paris, sur la question agitée et mise en délibération le premier jour de mars 1753. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2479. Le Tombeau de la Sorbonne. — *A Constantinople, 1753, in-12. Pièce.*

(Au sujet de la thèse de l'abbé de Prades. — Attribué à l'abbé de Prades lui-même, suivant Barbier.)

2480. Lettre à M***, avocat au parlement de Paris, ou Défense de la « Consultation de plusieurs canonistes et avocats de Paris, sur la compétence des juges séculiers par rapport au refus des sacrements » du 2 janvier 1753. (7 mars 1753.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 2464 ci-dessus.)

2481. Copie de la lettre de M. d'Amiens (D'Orléans de La Motte) au Père prieur des Jacobins. (8 mars 1753.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui casse et annulle toute la procédure faite au bailliage de Troyes, les 19, 20 et 21 janvier 1753, contre le sieur Simonot, curé de S.-Remi de ladite ville, et le sieur Collet, vicaire de ladite paroisse, ensemble les décrets décernés contre les dits sieurs Simonot et Collet, et tout ce qui s'en est ensuivi, au sujet du refus de l'administration des sacrements à

la nommée Charlotte Thibaut, tourière dans le couvent de la congrégation de Troyes; fait très-expresses inhibitions et défenses aux officiers dudit bailliage d'instruire de pareilles procédures, à peine d'interdiction. Du 9 mars 1753.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Extrait des registres du parlement. Du 9 mars 1753

(Suppression de la Consultation cataloguée sous le nº 2468 ci-dessus.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2482. Consultation de quarante docteurs de Paris, sur les billets de confession, dans laquelle on examine les questions suivantes : 1° S'il y a une obligation étroite et générale pour tous les fidèles de se confesser, lorsqu'ils sont en danger de mort; 2° Si les curés ont droit d'exiger des fidèles des preuves certaines de l'accomplissement de ce précepte; 3° Si l'usage d'exiger à cet effet de leur part des billets de confession, signés de leur confesseur, est ancien et autorisé par les saints canons, par la pratique de l'Église de France et celle des Églises étrangères; 4° Si cet usage est autorisé par les lois du royaume, la pratique et la jurisprudence des tribunaux séculiers et la décision des auteurs français; 5° Si l'obligation de représenter un billet de confession, ou de donner des preuves équivalentes, est tellement de rigueur dans certains diocèses qu'elle autorise les curés à refuser les sacrements aux malades qui refusent de s'y soumettre; 6° Si les troubles occasionnés par l'exaction des billets de confession la rendent abusive, suivant les maximes canoniques du royaume; 7° Si, dans les diocèses où cet usage des billets de confession n'impose aux fidèles qu'une obligation de bienséance et de déférence pour les curés, les évêques peuvent en faire une loi de rigueur sans le concours et malgré la réclamation de la puissance séculière. (15 mars 1753.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2483. Réflexions sur la Consultation donnée sous le nom de quarante docteurs de Paris, qu'on dit être délibérée le 15 mars 1753, imprimée, sans signature et sans lieu d'impression, in-4° en 21 pages. — *En France, 1753, in-4°. Pièce.*

(Le faux titre porte : *La Nécessité des billets de confession pour le viatique, détruite sans ressource dans une réponse à la Consultation de quarante docteurs de Paris, ou Réflexions, etc.*)

A. — *1753. — En France, in-12.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui casse et annulle la procédure, faite au bailliage d'Amboise, contre le sieur Fermay, curé de la paroisse de S.-Denis de ladite ville, et le sieur Feix, son vicaire, ensemble tout ce qui s'en est ensuivi, par rapport à un refus de sacrements fait à la Sœur Bourassé, religieuse au couvent de l'Hôtel-Dieu d'Amboise. Fait Sa Majesté très-expresses inhibitions et défenses aux officiers dudit bailliage d'instruire de pareilles procédures, à peine d'interdiction. Du 16 mars 1753.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

2484. Question curieuse : Si les Jansénistes et Quenellistes croient la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie, et s'ils peuvent, sans une dérision manifeste, lui adresser cette prière du centenier de l'Évangile : Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison, *Domine, non sum dignus ut intres sub tectum meum,* lorsqu'on leur porte le saint viatique en conséquence des sommations faites aux curés, ou en vertu d'une ordonnance du juge séculier. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Extrait des registres de parlement, du 16 mars 1753.

(Suppression de la Question catalognée sous le nº précédent.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, du 18 mars 1753.

(Annulation de l'ordonnance rendue par les commissaires du parlement le 15 mars 1753, et de l'enregistrement, fait sur le registre de la Faculté de théologie, des arrêts des 25 octobre 1752, 26 janvier et 27 février 1753.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui évoque à Sa Majesté et à son Conseil la connaissance du refus de sacrements fait à la demoiselle Thorin par le curé de la paroisse de S.-Aignan de la ville de Chartres, ensemble toutes les procédures faites et décrets rendus, en conséquence dudit refus, par les officiers du bailliage et siége présidial de ladite ville; fait défense auxdits officiers d'en connaître; ordonne que les grosses desdites procédures seront envoyées au greffe du Conseil à la première sommation qui en sera faite par M. l'évêque de Chartres. Du 18 mars 1753.

(Voyez *ibidem.*)

* Extrait des registres du parlement. Du 31 mars 1753.

(Injonction aux Facultés de théologie d'enseigner les quatre articles de 1682.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui casse et annulle l'arrêt rendu au parlement le 28 mars 1753 et toutes les procédures qui pourraient avoir été faites en conséquence, au sujet de la reprise des fonctions ecclésiastiques par le sieur Pétard, curé de la paroisse de S.-Pierre-le-Puellier, de la ville de Tours; fait défenses au parlement de rendre à l'avenir de pareils arrêts, et à tous juges, notamment aux officiers du bailliage de Tours, de mettre ledit arrêt du parlement à exécution, sous peine d'interdiction, ou autre peine exemplaire. Ordonne Sa Majesté que les arrêts de son Conseil des 23 août, 3 et 30 septembre 1752 seront exécutés; et que le présent Arrêt sera transcrit sur les registres du bailliage de Tours, imprimé, lu, publié et affiché partout où il appartiendra, et notamment dans la ville de Tours. Du 1[er] avril 1753.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

2485. Conclusio lata a sacra Facultate parisiensi die

secunda aprilis 1753, in comitiis generalibus, qua suis jussit describi in commentariis senatus consultum dici 31 martii ejusdem anni, quam misit ad supremum senatum, et voluit publicari. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui casse et annulle toute la procédure faite au bailliage de Chartres contre le sieur Crozat de Thorigné, curé de la paroisse de S.-Aignan de ladite ville, au sujet du refus de sacrements fait par ledit curé à la demoiselle Taurin; fait défenses aux officiers dudit bailliage d'instruire de pareilles procédures, sous peine d'interdiction; déclare nulle et de nul effet toutes appositions de scellés et saisies qui pourraient avoir été faites sur les meubles et effets dudit sieur curé; ordonne que lesdits meubles et effets lui seront rendus et restitués; à quoi faire tous gardiens et dépositaires contraints; quoi faisant, déchargés. Du 3 avril 1753.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

2486. Lettre de M. l'évêque d'Amiens (D'Orléans de La Motte) à M. le procureur général du parlement de Paris, au sujet d'une Lettre, écrite par ce prélat aux PP. Dominicains d'Amiens, sur laquelle le parlement a ordonné d'informer. (3 avril 1753.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 2481 ci-dessus.)

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-4°. Pièce.*

B. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-12. Pièce.*

2487. Très-humbles et très-respectueuses Remontrances qu'il a été arrêté en parlement, le 4 janvier 1753, de faire au roi, notre très-honoré souverain seigneur, pour être présentées à Sa Majesté suivant ses ordres. Lues, pour la dernière fois, les chambres assemblées, le 5 avril. Déposées au greffe de la cour le 9 du même mois. — *(S. l.,) 1753, in-12.*

2488. Remontrances du parlement au roi. Du 9 avril 1753. — *(S. l.,) 1753, in-12.*

(Apocryphe.)

2489. Senatus optimo principi. (9 aprilis 1753.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Médaillon et légende gravés.)

* Arrêt du parlement (de Toulouse), du 17ᵉ avril 1753, qui condamne à être brûlés par l'exécuteur de la haute justice deux écrits imprimés, dont l'un a pour titre : « Réflexions d'un évêque de Languedoc sur les Remontrances du parlement de Toulouse, du 17ᵉ juillet 1752 »; et l'autre intitulé : « Autres Réflexions sur un Arrêt du même parlement du 17ᵉ août 1752 ».

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour les Réflexions supprimées, le n° 2425 ci-dessus.)

2490. Instruction sur l'obéissance due aux décisions de l'Église. — *(S. l. n, d.,) in-8°.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-12.*

2491. Vᵉ Lettre à M. l'évêque de ***, sur l'affaire présente du parlement, dans laquelle on relève les erreurs d'une nouvelle brochure qui a pour titre : « Instruction sur l'obéissance due aux décisions de l'Église ». (18 avril 1753.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Voyez les nᵒˢ 2398, 2405 et 2422 ci-dessus.)

2492. Tradition des faits qui manifestent le système d'indépendance que les évêques ont opposé, dans les différents siècles, aux principes invariables de la justice souveraine du roi sur tous ses sujets indistinctement, et la nécessité de laisser agir les juges séculiers contre leurs entreprises, pour maintenir l'observation des lois et la tranquillité publique. — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

(Attribué à l'abbé Chauvelin, d'après Barbier. — Voyez aussi les nᵒˢ 2499 et 2500.)

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-12.*

2493. Monuments précieux de la sagesse de nos rois. — *(S. l.,) 1753, in-4°. Pièce.*

(Voyez aussi les nᵒˢ 2499 et 2500.)

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-12. Pièce.*

2494. Déclaration du roi Charles VI, du 20 avril 1402, à joindre aux « Monuments précieux de la sagesse de nos rois ». — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2495. Extrait des capitulaires de nos rois. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 3, porte : *Dispositions des capitulaires sur le sacrement de l'eucharistie.*)

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-8°. Pièce.*

2496. Dispositions des capitulaires sur le sacrement de l'eucharistie, qui prescrivent à tous les fidèles de communier certains jours, et marquent les dispositions qu'il faut avoir pour communier dignement. Il y est aussi enjoint à tous les ecclésiastiques de donner la communion à tous les malades, même aux pécheurs publics, quoiqu'ils ne fussent pas encore réconciliés, et de donner l'extrême-onction aux infirmes et aux malades. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

* Déclaration du roi, qui transfère le parlement de Paris dans la ville de Pontoise. Donnée à Versailles le 11 mai 1753.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

2497. Justitia relegata, flecti nescia. (11 maii 1753.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Médaillon et légende gravés.)

2498. Collection des différents arrêts et arrêtés du parlement, et des discours de M. le P. P. au roi, depuis le 16 décembre 1752 jusqu'à l'exil des enquêtes et requêtes. (11 mai 1753.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

2499. Les très-humbles Remontrances du parlement au roi, du 9 avril 1753; auxquelles on a joint : 1° Une Tradition de faits qui manifestent le système d'indépen-

dance que les évêques ont suivi dans tous les temps, et la nécessité d'arrêter leurs entreprises par le ministère des juges séculiers, pour suppléer au quatrième article des Remontrances; 2° Un recueil d'ordonnances des rois des trois races concernant les évocations, interdictions, etc., contraires aux lois ou à l'usage, style et règlements du parlement; 3° Une « Collection des différents arrêts et arrêtés du parlement, et des discours de M. le P. P. au roi, depuis le 16 décembre 1752, jusqu'à l'exil des enquêtes et requêtes »; 4° La Déclaration du roi qui transfère la grand'chambre en la ville de Pontoise.—*(S. l.,) 1753, in-12.*

2500. Les très-humbles Remontrances du parlement au roi, du 9 avril 1753, auxquelles on a joint : 1° Tradition des faits; 2° Monuments, ou Recueil d'ordonnances; 3° Capitulaires de nos rois; 4° Collection des arrêts et arrêtés du parlement, et des discours de M. le premier président, depuis le 16 décembre 1752 jusqu'à l'exil des enquêtes; 5° La Déclaration du roi pour la translation de la grand'chambre à Pontoise. — *(S. l.,) 1753, in-12.*

2501. Très-humbles et très-respectueuses Remontrances de la communauté des clercs du Palais, dite la Bazoche, au roi. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

2502. Lettres d'un docteur en théologie à un jeune magistrat d'un parlement de province, au sujet des affaires qui troublent l'Église depuis la fin de l'année 1750. (1ᵉʳ-15 mai 1753.) — *(S. l.,) 1753, 3 lettres en 1 vol. in-4°.*

2503. Mémoire intéressant sur les affaires du temps. — *Londres, 1753, in-12. Pièce.*

2504. Lettre d'un homme désintéressé à celui qui sera curieux de la lire. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2505. Seconde Lettre de l'homme désintéressé à celui qui osera la lire. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2506. Troisième Lettre de l'homme désintéressé à celui qui s'en amusera. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2507. Douzième Lettre d'un homme du monde. Paris, 15 mai 1753. — *(S. l.,) 1753, in-8°. Pièce.*

(Par l'abbé Bon. — Voyez le n° 2467 ci-dessus.)

* Bref de N. S.-P. le pape Benoît XIV au doyen et aux autres professeurs de la Faculté de théologie de Toulouse, qui approuve le jugement doctrinal porté par la même Faculté contre une thèse soutenue à Montpellier en 1752. Avec des observations. (16 mai 1753.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Extrait des registres du parlement d'Aix, du 21 mai 1753, toutes les chambres étant assemblées.

(Défense aux curés du Puy et de Puyricard de rien innover dans la forme de l'administration publique des sacrements.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2508. Mémoire (chambres assemblées) pour messire Jean-François Lebeau, prêtre du diocèse de Sens, curé de la paroisse de Saint-Hilaire de Sens, accusé; contre M. le procureur général, accusateur. — *(S. l.,) 1753, in-12.*

(Refus de sacrements.)

2509. Lettre à un paroissien de S.-Étienne-du-Mont de Paris. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet du refus de sacrements fait au sieur Lemère par le curé de S.-Étienne-du-Mont.)

2510. Lettre écrite au nom du chapitre de l'église de Sens au chapitre de l'église de Soissons, au sujet de la mort de monseigneur l'archevêque de Sens. (Signé : L'abbé D'Hesselin, doyen de l'église de Sens. [17 mai 1753.]) — Lettre écrite au nom du chapitre de l'église de Soissons, sur le même sujet, en réponse à celle du chapitre de l'église de Sens. (Signé : Carrelet de Rosay, doyen de l'église de Soissons. [23 mai 1753.]) — Relation de la mort de monseigneur Jean-Joseph Languet, archevêque de Sens. (Signé : Calais.) — *Soissons, imp. de P.-N. Waroquier, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui casse et annulle un arrêt du parlement de Rouen, du 17 mai 1753, et une sentence du bailliage de Verneuil, du 30 avril précédent, rendus au sujet d'un refus de sacrements fait par le sieur Lemercier, curé de La Madeleine dudit Verneuil, au sieur Fournier, prêtre; ensemble les informations et procédures qui pourraient avoir été faites, et les décrets et jugements rendus en conséquence dudit arrêt. Ordonne que ledit Lemercier pourra reprendre ses fonctions curiales, nonobstant le décret d'ajournement personnel décerné contre lui par ledit arrêt. Fait Sa Majesté défenses aux officiers du bailliage de Verneuil et à tous ses autres juges de rendre à l'avenir de pareils jugements; évoque à elle et à son Conseil les plaintes, dénonciations, poursuites, procédures et demandes formées à l'occasion dudit refus de sacrements, circonstances et dépendances; fait défenses à toutes ses cours et juges, notamment au lieutenant criminel de Verneuil et au parlement de Rouen d'en prendre connaissance, à peine de nullité et de cassation de procédures. Du 25 mai 1753.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Extrait des registres de parlement. Du lundi 28 mai 1753.

(Suppression des pièces et gravures cataloguées sous les nᵒˢ 2488, 2489 et 2497 ci-dessus.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2511. Lettre d'un de MM. les exilés à Bourges, du 30 mai 1753, à MM. de la grand'chambre à Pontoise. — Mémoire sur les propositions faites à la grand'chambre. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2512. Réponse de M. l'évêque de Marseille (de Belsunce) à une lettre de M. l'évêque de ***. (4 juin 1753.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui casse et annulle une seconde sentence rendue au bailliage de Ver-

neuil, le 6 juin 1753, par entreprise sur la juridiction ecclésiastique en matière de sacrements; fait itératives défenses aux officiers dudit bailliage d'en rendre de pareilles, à peine d'interdiction; et, dès à présent, ordonne que le sieur de Glapion, procureur de Sa Majesté audit bailliage, sera et demeurera interdit de ses fonctions. Du 13 juin 1753.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui casse un arrêt du parlement de Rouen, du 6 du présent mois, comme attentatoire à l'autorité de Sa Majesté. Du 13 juin 1753.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du parlement (de Toulouse), du 18 juin 1753, qui condamne le Frère Dezeuzes, prêtre de la compagnie de Jésus, à être admonesté, et lui fait défenses d'enseigner ni professer pendant le temps et terme de cinq années.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2513. Très-humbles Remontrances du parlement de Normandie au roi, au sujet du procès du curé de S.-Godard de Rouen, et autres pièces concernant la même affaire. (3 mai-20 juin 1753.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-12. Pièce.*

* Arrêt de règlement du parlement de Rouen, rendu sur le réquisitoire du procureur général. Du vingtième jour de juin 1753.

(Affaire du bailliage de Vernenil.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2514. Lettre du parlement de Provence au roi. (26 juin 1753.) — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

(La Lettre ne commence qu'à la page 8. Précédé de : *Arrêts du parlement d'Aix, rendus au sujet du refus des sacrements fait à M. Eymard, lieutenant général au siége de Forcalquier.* [21 mai-27 juin 1753.])

2515. Avis amical à M. de Montclar, procureur général du parlement d'Aix. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

* Arrêt du parlement de Rouen. Du deuxième jour de juillet 1753.

(Suppression de la pièce cataloguée sous le n° 2513 ci-dessus.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Extrait des registres du parlement. Du 4 juillet 1753.

(Condamnation d'une gravure in-12, intitulée : « Remontrances du parlement au roi contre le schisme... ».)

(Voyez *ibidem.*)

2516. Très-humbles et très-respectueuses Représentations que font à monseigneur le chancelier les prévôt de Paris, ses lieutenants et gens tenant le Châtelet et siége présidial de Paris. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet de l'Arrêt du Conseil du 12 novembre 1752.)

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-12. Pièce.*

* Sentence du Châtelet de Paris, portant suppression d'un imprimé ayant pour titre : « Très-humbles et très-respectueuses Représentations que font à monseigneur le chancelier les prévôt de Paris, ses lieutenants et gens tenant le Châtelet et siége présidial de Paris ». Du 10 juillet 1753.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêts du parlement d'Aix, rendus dans l'affaire du refus des sacrements fait à M. Eymard, lieutenant général au siége de Forcalquier. (21 mai-10 juillet 1753.)

(Voyez *ibidem.*)

2517. Recueil des Mémoires intéressants, au nombre de sept, que MM. des enquêtes, exilés en divers endroits, ont envoyés à MM. de grand' chambre à Pontoise, précédé d'une Lettre d'un de MM. des enquêtes, et suivi d'une Réponse d'un conseiller de grand'chambre au septième Mémoire de ce Recueil, pour servir de suite aux Remontrances du parlement de Paris du 9 avril 1753. (30 mai-13 juillet 1753.) — *Utrecht, Van der Weyde, 1753, in-4°. Pièce.*

2518. (Lettre au sujet des membres conseillers exilés du parlement, commençant par ces mots :) De Pontoise, ce 13 juillet 1753. J'ai, M., reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui casse et annulle toutes les procédures, faites au bailliage de S.-Dizier, contre le sieur Lucot, curé de Gigny, au sujet d'un refus de publication de bans de mariage, et notamment le décret de prise de corps décerné contre ledit curé; lui permet de reprendre les fonctions de sa cure et lui fait main-levée de la saisie de ses meubles et effets; fait défenses aux officiers du bailliage de S.-Dizier de faire à l'avenir de pareilles procédures, à peine d'interdiction; et, sur le refus de publication de bans de mariage, de la part dudit curé de Gigny, renvoie les parties en l'officialité de Châlons-sur-Marne. Du 20 juillet 1753.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui casse et annulle deux arrêts rendus au parlement de Provence, les 7 et 27 juin 1753, au sujet d'un refus de sacrements fait au sieur Eymard, lieutenant de Forcalquier; évoque à Sa Majesté et à son Conseil l'appel, comme d'abus, interjeté par son procureur général audit parlement, de l'ordonnance de M. l'évêque de Sisteron du 23 mai 1729, et de sa Lettre pastorale du 10 mai 1743; ensemble toute la procédure faite, tant pour raison du refus de sacrement fait audit sieur Eymard, que par rapport au procès-verbal d'examen du sieur Petit, théologal de Forcalquier, fait par M. l'évêque de Sisteron le 15 juillet 1753, circonstances et dépendances. Fait défenses au parlement de Provence d'en connaître, et au procureur général de Sa Majesté audit parlement et à tous autres de faire, pour ce, aucunes poursuites ni réquisitoires audit parlement. Du 20 juillet 1753.

(Voyez *ibidem.*)

2519. Lettre à un magistrat, sur les billets de confession. (Juillet 1753.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Sentence du Châtelet de Paris, qui condamne un écrit imprimé in-4° ayant pour titre : « Lettres d'un docteur en théologie à un jeune magistrat d'un parlement de province », etc., à être lacéré et brûlé en place de Grève par l'exécuteur de la haute justice. Du 21 juillet 1753.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour l'ouvrage supprimé, le n° 2502 ci-dessus.)

* Extrait des registres de la cour du parlement de Rouen. Du 28 juillet 1753.

(Arrêt contre l'évêque d'Évreux, au sujet du refus de sacrements fait dans la ville de Verneuil au sieur Delaunai, prêtre.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui casse et annulle deux arrêts rendus au parlement de Rouen, les 19 et 28 juillet 1753, par le premier desquels cette cour aurait ordonné qu'il serait fait injonction à M. l'évêque d'Évreux de faire cesser le scandale dans la ville de Verneuil au Perche par l'administration des sacrements au S[r] de Launay, prêtre demeurant en ladite ville; et, par le second arrêt, ledit parlement, faute par M. l'évêque d'Évreux d'avoir satisfait au premier, l'aurait condamné en 6,000 livres d'amende payables sans délais, et aurait ordonné qu'il lui serait fait pareille injonction, sous plus grande peine. Casse et annulle tant lesdits arrêts que tout ce qui pourrait s'en être ensuivi ou s'ensuivre, fait défenses audit parlement d'en rendre de pareils à l'avenir. Ordonne que, par le greffier dudit parlement, les minutes desdits arrêts et arrêtés, ensemble les mentions qui en auraient été faites sur le registre, seront rayées et biffées; et que tant le présent Arrêt que celui rendu au Conseil de Sa Majesté, le 23 juin dernier, seront par lui transcrits à la marge desdites minutes et registre; à l'effet de quoi lesdites minutes et registre seront représentés par le dépositaire d'icelles; à quoi faire lesdits greffier et dépositaire contraints par corps. Évoque à Sa Majesté et à son Conseil toutes les demandes et contestations formées et à former au sujet du refus de sacrements fait audit sieur de Launay, circonstances et dépendances, fait défenses au parlement de Rouen d'en prendre connaissance. Du 31 juillet 1753.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

2520. Observations importantes sur le refus, fait dans quelques diocèses, du saint viatique aux mourants et de la communion aux vivants, sous prétexte du jansénisme. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Juillet 1753, d'après une note manuscrite contemporaine.)

2521. Mémoire sur le refus public des sacrements au lit de la mort, qu'on fait dans plusieurs diocèses aux fidèles de l'un et de l'autre sexe qui ne reçoivent point la constitution *Unigenitus*. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2522. Lettre à un ecclésiastique de province, sur le Mémoire du refus des sacrements à la mort, qu'on fait à ceux qui n'acceptent pas la constitution. — *(S. l.,) 1753, in-12.*

2523. L'Apocalypse. *A Dæmone meridiano et cecidit super terram.* — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Juillet 1753, d'après une note manuscrite contemporaine.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui casse et annulle l'arrêté fait au parlement de Rouen, le 2 août 1753, par lequel cette cour aurait, entre autres choses, ordonné que les chambres demeureraient assemblées jusqu'à ce qu'il eût plu à Sa Majesté de répondre sur les remontrances que ledit parlement se proposait de lui faire; ordonne que la minute dudit arrêté et la mention qui en aurait été faite sur le registre seront rayées et biffées par le greffier dudit parlement, et que le présent Arrêt sera transcrit à la marge desdites minutes et registre; pour lequel effet lesdites minutes et registres seront représentées par le dépositaire d'icelles; à quoi lesdits greffier et dépositaire contraints par corps; fait de nouvelles et itératives défenses audit parlement de connaître des demandes formées et à former au sujet du refus de sacrements fait au sieur de Launay, prêtre demeurant à Verneuil au Perche, circonstances et dépendances, à peine de nullité et de cassation de procédures. Du 5 août 1753.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

2524. Arrêtés du parlement de Rouen. (2-7 août 1753.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Protestations contre les mesures prises par l'autorité royale.)

2525. Lettres de monseigneur l'évêque d*** à monseigneur l'évêque d***, sur les Remontrances du parlement de Paris. (14 juillet-14 août 1753.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

2526. Lettres sur les Remontrances du parlement. — *(S. l.,) 1753, in-12.*

2527. Observations sur les faits historiques cités par l'auteur des « Lettres sur les Remontrances du parlement ». — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

2528. Réponse à M ***, sur le jugement qu'il a porté des « Observations sur les faits historiques cités dans les Lettres du clergé contre les Remontrances du parlement ». — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-12. Pièce.*

2529. Très-humbles Remontrances du parlement de Normandie. (14 août 1753.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-12.*

2530. Examen des Remontrances du parlement de Normandie du 14 août 1753. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

2531. Réfutation des « Lettres adressées à MM. les commissaires nommés par le roi pour délibérer sur l'af-

faire présente du parlement au sujet du refus des sacrements », ou des Lettres prétendues pacifiques. (1er janvier 1753.) — Suite de la Réfutation des Lettres... (25 avril 1753.) — Deuxième Suite de la Réfutation des Lettres... (15 août 1753.) — *(S. l.,) 1753, in-12.*

(Par Dom La Taste, ou le jésuite Patouillet, d'après Barbier. — Voyez le n° 2442 ci-dessus.)

2552. Très-humbles et très-respectueuses Représentations que font à monseigneur le chancelier les officiers du bailliage de Saint-Dizier. (4 septembre 1753.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

2553. Recueil de remontrances. (17 mai 1730-4 septembre 1753.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

2554. Examen d'un libelle qui a pour titre : « Tradition des faits qui manifestent le système d'indépendance que les évêques ont opposé », etc., ou Lettres critiques adressées à M***. (6 août-10 septembre 1753.) — *(S. l.,) 1754, in-12.*

(Voyez le n° 2492 ci-dessus.)

* Lettres patentes du roi, en forme de commission, portant établissement d'une chambre des vacations dans le couvent des Grands-Augustins de Paris. Données à Versailles le 18 septembre 1753.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

2555. Le Triomphe des appelants, ou L'impossibilité de recevoir la constitution *Unigenitus*, quand même on le voudrait, géométriquement démontrée. (20 septembre 1753.) — *Leyden, 1755, in-12.*

2556. L'Impossibilité de recevoir la constitution *Unigenitus*, quand même on le voudrait, géométriquement démontrée. — *Leyden, 1753, in-12.*

(Même ouvrage que le précédent.)

2557. Le Progrès du jansénisme, par Frère La Croix. — *Quiloa, 1753, in-12.*

(Contre les convulsionnaires.)

2558. Règlement pour la chambre des vacations qui sera tenue aux Grands-Augustins. Extrait des registres de la chambre des vacations. (22 septembre 1753.) — *Paris, Imprimerie royale, 1753, in-4°. Pièce.*

2559. Réflexions sur le projet de faire enregistrer par les bailliages et sénéchaussées du ressort du parlement les Lettres d'érection de la nouvelle commission établie pour tenir la chambre des vacations. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

* Arrêt de la cour de parlement de Provence tenant la chambre des vacations. Du 24 septembre 1753.

(Suppression de l'Arrêt du Conseil du 20 juillet ci-dessus.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour de parlement (de Rouen), qui déclare un exemplaire manuscrit ayant pour titre : « Renvoi de cent-quarante lettres de cachet envoyées au parlement de Rouen, en date du 9 août 1753, portant son exil à Falaise, et motifs de remontrances que ce parlement a arrêté d'envoyer au roi », séditieux, attentatoire à l'autorité royale, et injurieux à la cour ; en conséquence, ordonne qu'il sera brûlé au bas du grand escalier du Palais par l'exécuteur de la haute justice; et fait défenses à tous imprimeurs, libraires et colporteurs de l'imprimer, vendre, garder ni débiter, sous peine de punition corporelle, etc. Du vingt-huitième jour de septembre 1753.

(Voyez *ibidem.*)

2540. Arrêté du Châtelet de Paris, du 28 septembre 1753, au sujet des « Lettres patentes du roi, en forme de commission, portant établissement d'une chambre des vacations ». — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, et lettres patentes sur icelui, données à Versailles le 30 septembre 1753, qui cassent la sentence du Châtelet de Paris du 28 septembre 1753, et déclarent nulle la délibération du Châtelet du même jour...

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt de la cour de parlement de Provence, les chambres assemblées. (2 octobre 1753.)

(Défense aux ecclésiastiques du ressort d'imposer des formules de profession de foi aux malades.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la chambre des vacations, portant enregistrement de l'Arrêt du Conseil du 30 septembre 1753 et des lettres patentes sur icelui; et commission à des députés de ladite chambre, à l'effet de se transporter au Châtelet pour y faire exécuter ledit Arrêt du Conseil, lesdites lettres patentes et Arrêt de la chambre. Du 5 octobre 1753.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt de la chambre des vacations, qui supprime un imprimé portant pour titre : « Mandement de M. l'évêque de Boulogne ». Du 5 octobre 1753.

(Voyez *ibidem.*)

2541. Exposé de ce qui s'est passé au Châtelet de Paris les 5 et 6 octobre 1753. Au sujet de l'Arrêté de MM. du 28 septembre précédent. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-12. Pièce.*

2542. (Lettre sur le différend du parlement de Provence avec l'évêque de Sisteron, au sujet du refus de sacrements fait au sieur Eymard, lieutenant général en la sénéchaussée de Forcalquier, commençant par ces mots :) D'Aix, le 10 octobre 1753. M., avant de vous rapporter ce qui s'est passé dans notre parlement depuis la rentrée après les vacances... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-8°. Pièce.*

2545. Observations sur la « Lettre du parlement de

Provence au roi » du 26 juin 1753. (20 octobre 1753.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Voyez le n° 2514 ci-dessus.)

2544. Arrêté du Châtelet, du 22 octobre 1753. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-8°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui supprime un écrit ayant pour titre : « Mandement de M. l'évêque de Montauban », etc. (26 octobre 1753.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

2545. Lettre à un duc et pair. (26 octobre 1753.) — *(S. l. n. d.,) in-12.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-12.*

2546. Arrêté du Châtelet. Du 27 octobre 1753. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

2547. Exposé de ce qui s'est passé au Châtelet de Paris les 28 septembre, 5 et 6 (22 et 27) octobre 1753. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

2548. Précis de ce qui s'est passé au Châtelet le 27 octobre 1753. — Arrêtés du même jour 27 octobre 1753. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

2549. Lettre de MM. les officiers du bailliage et siége présidial de Beauvais à Mgr le chancelier. (27 octobre 1753.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Refus d'enregistrement des Lettres patentes portant établissement d'une chambre de vacations.)

* Sentence du Châtelet de Paris, portant suppression de plusieurs écrits imprimés sans permission. Du 27 octobre 1753.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour les écrits supprimés, les nos 2540, 2541 et 2544 ci-dessus.)

2550. Représentations des bailliages de S.-Dizier, de Pontoise et d'Amiens à Mgr le chancelier. (4 septembre-31 octobre 1753.) — *(S. l.,) 1754, in-12. Pièce.*

2551. Lettre à un seigneur de la cour, sur la cessation du service arrêtée par le parlement le 5e de mai 1753. (4 novembre 1753.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

2552. Itératives Remontrances du parlement de Rouen. Au sujet de la réponse, du 2 septembre 1753, aux premières Remontrances de ce parlement. On a joint à cette édition les neuf articles ou objets qui sont l'abrégé des premières Remontrances, la réponse du 2 septembre, et les Lettres patentes, arrêtés, ou autres pièces qui ont rapport à ces Itératives Remontrances. (6 novembre 1753.) — *La Haye, 1754, in-8°.*

2553. Très-humbles Remontrances du parlement de Rouen. (6 novembre 1753.) — *(S. l. n d.,) in-12.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-12.*

B. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-12.*

2554. Conduite du clergé, justifiée par les principes et les faits établis dans les dernières Remontrances du parlement de Paris. Conduite du parlement de Paris, condamnée par les mêmes principes et les mêmes faits. — *Paris, 1753, in-4°. Pièce.*

* Sentence du Châtelet de Paris, qui supprime plusieurs écrits imprimés sans permission, et condamne un autre écrit imprimé ayant pour titre : « Conduite du clergé, justifiée par les principes et les faits établis dans les dernières Remontrances du parlement de Paris. Conduite du parlement de Paris, condamnée par les mêmes principes et les mêmes faits », à être lacéré et brûlé en place de Grève par l'exécuteur de la haute justice. Du 8 novembre 1753.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2555. Principes sur l'essence, la distinction et les limites des deux puissances, spirituelle et temporelle, ouvrage posthume du P. de La Borde, de l'Oratoire. — De l'Étendue de la puissance ecclésiastique et de la temporelle, et de leur subordination, suivant l'ordre que Dieu a établi dans le monde pour le gouvernement des hommes. Ouvrage posthume de M. Le M*** (Le Merre), avocat au parlement. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *1755.* — *(S. l.,) in-12.*

B. — *1755.* — *Paris, in-12.*

2556. Recueil de pièces dans lesquelles sont établies la distinction, l'étendue et les bornes des deux puissances, ecclésiastique et temporelle, conformément à la doctrine enseignée dans les IV articles de la Déclaration de l'Assemblée générale du clergé de France de 1682. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *1755.* — *(S. l.,) in-12.*

2557. Le véritable Usage de l'autorité séculière dans les matières qui concernent la religion. Par M. l'évêque D. P. — *Avignon, F. Girard, 1753, in-12.*

(Par l'évêque du Puy, Le Franc de Pompignan.)

A. — *1753.* — *Avignon, F. Girard, in-12.*

2558. Réponse à un écrit intitulé : « Le véritable usage de l'autorité séculière dans les matières qui concernent la religion, par M. l'évêque D. P. », à Avignon, 1753. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

2559. Lettre qui contient un récit exact de ce qui s'est passé à la commission le 30 octobre; de ce qui s'est fait au Châtelet le même jour et le 8 novembre; et de ce qui a donné lieu à l'enlèvement de M. Roger de Monthuchet, conseiller au Châtelet, le 10 novembre, pour l'enfermer à la Bastille. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-12. Pièce.*

* Lettres patentes du roi, en forme de déclaration, portant établissement d'une Chambre royale dans le château du Louvre; données à Fontainebleau, le 11 novembre 1753; registrées en ladite Chambre le 13 novembre 1753.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Lettres patentes du roi, en forme de déclaration, pour partager le service de la Chambre royale en deux chambres, l'une pour les affaires civiles et de police, l'autre pour les affaires criminelles. Données à Fontainebleau le 18 novembre 1753.

(Voyez la division LÉGISLATION.

2560. Seconde Lettre, qui contient un réeit exaet de ce qui s'est passé au Châtelet les 13, 15 et 20 novembre 1753. (27 novembre 1753.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Voyez le n° 2559 ci-dessus.)

2561. Seeond Mémoire de MM. les exilés à Bourges. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièee.*

(Voyez le n° 2511 ci-dessus.)

* Arrêt de la Chambre royale, tenue au château du Louvre, qui supprime un imprimé portant pour titre: « Seeond Mémoire de MM. les exilés à Bourges ». Du 28 novembre 1753.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Lettres patentes du roi, en forme de déclaration, qui autorisent les procureurs au parlement et leur enjoignent de faire leurs fonctions ordinaires en la Chambre royale, lorsqu'ils en seront requis par les parties. Données à Versailles le 3 déeembre 1753.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Extrait des registres du parlement de Provence. (3 décembre 1753.)

(Au sujet de 3 thèses soutenues, la 1re au couvent des Augustins réformés de la ville d'Aix, et les 2 autres au Collége des Jésuites de Marseille.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2562. Relation de ce qui s'est passé en la sénéchaussée d'Angers, au sujet de la suppression d'un imprimé sur les Remontranees du parlement de Paris. (10 décembre 1753.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Voir, pour l'ouvrage supprimé, le n° 2525 ci-dessus.)

* Arrêt de la eour de parlement de Provenee, du 19 déeembre 1753.

(Suppression des « Lettres de monseigneur l'évêque d *** à monseigneur l'évêque d *** sur les Remontrances du parlement de Paris », n° 2525 ci-dessus; de la « Réponse à M... sur la Lettre du parlement de Provence au roi »; de la « Dissertation anatomique de la Lettre du parlement de Provence au roi... »; et de la « Réponse à l'auteur de l'écrit intitulé : Lettre du parlement de Provence au roi ».)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Lettres patentes du roi, en forme de déelaration, coneernant la forme dans laquelle les procès portés au parlement, et eeux dont la eonnaissanee lui a été attribuée par des attributions générales et partieulières, doivent être continués en la Chambre royale. Données à Versailles le 22 déeembre 1753.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

2563. Lettres historiques sur les fonctions essentielles du parlement, sur le droit des pairs, et sur les lois fondamentales du royaume. — *Amsterdam, 1753-1754, 2 vol. in-4°.*

(Par Le Paige, d'après Barbier. — Querelle des parlements et des évêques.)

A. — *1753-1754. — Amsterdam, 2 vol. in-12.*
(1 autre exemplaire dans la Réserve, aux armes du duc d'Aumont.)

B. — *1753-1754. — Amsterdam, 2 vol. in-12.*

2564. Lettre de l'ancien abbé provençal à un aneien ami. (1 janvier 1754.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièee.*

2565. Lettre à un ami, où l'on réfute les cinq Lettres sur les Remontranees du parlement. (3 janvier 1754.) — *(S. l. n. d.,) in-12.*

(Voyez le n° 2526 ci-dessus.)

2566. Lettre à une personne de très-haute considération, au sujet de la cessation du serviee ordinaire résolue par le parlement, le 5 mai 1753, pour vaquer sans diseontinuation aux affaires du sehisme. — *Amsterdam, 1754, in-12.*

A. — *1754. — Amsterdam, in-12.*

2567. Lettre apologétique, critique et politique, écrite par un seigneur de la cour à M. le maréehal de ***, sur l'affaire du parlement. — *(S. l.,) 1754, in-12.*

2568. Lettre à M ***, président au parlement de Paris. — *Londres, 1754, in-12. Pièee.*

2569. Lettre à MM. de la Chambre royale. — *(S. l.,) 1754, in-12.*

A. — *1754.* Augmentée d'une Addition importante sur l'affaire du formulaire. — *Avignon, in-12.*

2570. Addition importante à la Lettre adressée à MM. de la Chambre royale. — *Avignon, 1754, in-12. Pièee.*

(Même écrit que celui qui est ajouté à la 2e édition du n° précédent.)

2571. Troisième Lettre, qui contient le récit des aetes de réelamation faits par MM. du Châtelet eontre l'établissement de la Chambre royale, pendant le mois de déeembre 1753. (6 janvier 1754.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièee.*

(Voyez les nos 2559 et 2560 ci-dessus.)

2572. Lettre qui eontient le réeit des actes de réclamation faits par MM. du Châtelet contre l'établissement de la Chambre royale, pendant le mois de décembre 1753. (6 janvier 1754.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièee.*

(Même pièce que la précédente.)

* Arrêt du parlement (de Toulouse), du 11 janvier 1754, qui supprime une édition de prétendus statuts synodaux du dioeèse de Commenges, imprimés à Toulouse, chez N. Caranove, en l'année 1752.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2573. Pièees nouvelles et eurieuses, sur l'affaire de l'abbé de Prades, savoir : 1° Une Lettre de M. l'évêque de Breslau (Philippe Gotthard) à N. S.-P. le pape Benoît XIV,

au sujet de cet abbé, en date du 5 novembre 1753; 2° Une Lettre de M. l'abbé DE PRADES à monseigneur l'évêque de Breslau, en date du 8 octobre 1753; 3° Une Lettre, du 12 décembre 1753, de N. S.-Père le pape BENOÎT XIV à monseigneur le cardinal de Tencin, dans laquelle Sa Sainteté le prie de consulter la Faculté de théologie de Paris sur l'abbé de Prades; 4° Une Lettre de Son Éminence monseigneur le cardinal DE TENCIN, du 27 décembre 1753, à M. Lefebvre, professeur de Sorbonne et syndic de la Faculté de théologie de Paris, dans laquelle Son Éminence prie M. le syndic de consulter les anciens docteurs de la Faculté de Paris et quelques autres docteurs de la Faculté; 5° Relation de ce qui s'est passé dans les assemblées de Sorbonne au sujet de l'abbé de Prades, depuis la réception des Lettres précédentes jusqu'au 15 janvier 1754. — *(S. l.,) 1754, in-8°. Pièce.*

2574. Arrêté du parlement d'Aix, du 15 janvier 1754, à l'occasion du départ de M. de Monclar, procureur général dudit parlement, mandé en cour; avec les circonstances qui ont précédé ce voyage. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

2575. Remontrances du parlement de Provence au roi. (21 janvier 1754.) — *Aix, 1754, in-12.*

A. — *1754. — Aix, in-12.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui casse et annulle les sentences rendues par le lieutenant général criminel de Saumur, les 27 janvier et 2 juillet 1753; lui enjoint et au procureur du roi dudit siége, de se conformer aux ordonnances, édits et déclarations concernant la juridiction ecclésiastique, et fait défenses aux sieur et dame Brières de s'aider et servir desdites sentences. Du 1er février 1754.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

2576. Lettre à un gentilhomme de province, contenant l'extrait d'un journal de la Chambre royale. De Paris, ce 3 février 1754. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

2577. Extractum conclusionis sacræ Facultatis parisiensis latæ die 4 febr., anno Domini 1754. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Rétractation par l'abbé HOOKE de l'approbation donnée par lui à la thèse de l'abbé de Prades.)

2578. Lettres sur l'autorité du roi, du Conseil d'État et du chancelier de France, et la dépendance des parlements à leur égard. (8 février 1754.) — *(S. l.,) 1754, in-12.*

2579. Activité des lois, ou Recueil d'arrêts rendus par le parlement en conformité des ordonnances sur les évocations illégitimes et autres ordres surpris. — *(S. l.,) 1754, in-12.*

2580. Arrêt de règlement de la cour de parlement, qui fait défenses aux maîtres des requêtes et autres officiers de mettre à exécution aucunes commissions, ni faire aucun acte de justice en vertu de lettres non vérifiées au parlement, à peine de dix mille livres d'amende et de suspension de leurs charges; aux officiers des bailliages, sénéchaussées et siéges présidiaux, de reconnaître lesdits commissaires et de leur donner entrée en leurs siéges ni les assister, à peine d'interdiction; et aux huissiers, d'exécuter leurs mandements, à peine de nullité; et qui ordonne que l'Arrêt sera lu et publié au Châtelet de Paris, auditoire des requêtes de l'hôtel, et aux bailliages et sénéchaussées du ressort. Du 15 juillet 1626. — *(S. l., 1754,) in-8°. Pièce.*

(Réimprimé pour la circonstance.)

2581. Projet de remontrances au roi. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2582. Extrait des registres du parlement d'Aix, du 8 février 1754. — Arrêté du samedi 9 février 1754. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet de la suspension des poursuites décrétées contre le lieutenant général de Marseille.)

2583. Arrêté du parlement de Provence. Du 9 février 1754. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Même Arrêté que celui mentionné dans le titre du n° précédent.)

2584. A nos Seigneurs de parlement (de Toulouse). — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(3 Requêtes de PIERRE LACROZE contre le curé et les vicaires de l'église de Saint-Étienne de Toulouse, au sujet d'un refus de sacrements; avec deux Arrêts de la cour en date des 15 et 16 février 1754.)

* Arrêt de la cour du parlement de Rouen, qui ordonne que la brochure intitulée : « Lettre à un duc et pair » et les deux imprimés intitulés : « Lettres de M. l'évêque de..... à M. l'évêque de..... sur les Remontrances des parlements de Paris et de Rouen », au nombre de treize, seront lacérés et brûlés par la main du bourreau, au pied du grand escalier du Palais; fait défenses à toutes personnes de les imprimer, vendre ou débiter; enjoint à tous ceux qui en ont des imprimés de les rapporter au greffe de la cour; et cependant ordonne qu'il sera informé extraordinairement contre les auteurs, imprimeurs ou distributeurs desdits imprimés. Du 20 février 1754.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour les Lettres supprimées, les nos 2525 et 2545 ci-dessus.)

2585. A nos Seigneurs de parlement (de Toulouse). — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(3 Requêtes de PIERRE LACROZE, contre le curé et les vicaires de Saint-Étienne de Toulouse, au sujet d'un refus de sacrements. — Suivi de l'Arrêt de la cour en date du 21 février 1754.)

* (Sentence de suppression d'une « Instruction familière sur la soumission due à la constitution *Unigenitus* », différente de la pièce cataloguée sous le n° 1067 ci-dessus; commençant par ces mots :) Du Registre aux causes de la sénéchaussée du Boulonnais a été extrait ce qui suit... Du 24 février 1754.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2586. Réquisitoire de Me MARTEAU, avocat du roi à la sénéchaussée de Boulogne-sur-Mer, avec la sentence ren-

due en conséquence contre un écrit anonyme intitulé : « Instruction familière sur la soumission due à la constitution *Unigenitus* ». (28 février 1754.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

2587. Lettre d'un évêque de France à monseigneur le cardinal Fabroni, sur la constitution *Unigenitus*. (Signé : CHARLES, évêque de....) — *Rome, chez les Frères Mineurs, 1754, in-12.*

* Satire d'un curé picard sur les vérités du temps, par le révérend Père ***, jésuite.

(Voyez la division POÉSIE.)

2588. Essai sur la vérité et la sincérité, par rapport aux affaires présentes de l'Église. — *(S. l.,) 1754, in-12.*

(Par l'abbé DE FOURQUEVAUX, d'après Barbier.)

2589. Démonstration de la cause des divisions qui règnent en France. — *Avignon, 1754, in-12.*

(Par GUIL.-MICHEL BILLARD DE LORIÈRE, d'après le P. Lelong.)

2590. Avis aux fidèles, pour les engager à prier pour l'Église dans le temps de trouble et de division. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

2591. Lettre à M. le procureur du roi du bailliage de Langres, au sujet d'une sentence, rendue sur ses conclusions, le 5 février 1754, contre les sieurs Bouvier et Baudot, prêtres, pour refus de sacrements prétendu fait à la dame veuve Lallemant. (1 mars 1754.) — *(S. l.,) 1754, in-8°. Pièce.*

2592. Réflexions sur l'injustice de priver des sacrements à la mort pour le refus de nommer son confesseur. — *En Europe, 1754, in-12. Pièce.*

2593. Traité des refus publics et secrets de la communion à la sainte Table ou en maladie. Ouvrage dont les principales preuves sont tirées des rituels des différentes églises du royaume. Avec des maximes sur la distinction et les droits des deux puissances, spirituelle et temporelle. — *Avignon, 1754, 2 vol. in-12.*

(Par SIMONEL, d'après Barbier.)

2594. Ouvertures de paix entre les deux puissances, ou Éclaircissements démonstratifs et conciliatifs sur la matière de l'autorité respective. (Signé : FRANÇOIS-GUILLAUME K***, catholique français. D. C. E. A.) — *Clair-Mont-Ferrand en Auvergne, 1754, in-12.*

2595. Maximes sur le devoir des rois et le bon usage de leur autorité. Tirées de différents auteurs. — *En France, 1754, 2 parties en 1 vol. in-12.*

(Par l'abbé BARRAL, d'après Barbier.)

2596. Manuel des souverains. — *(S. l.,) 1754, in-12.*

(Par l'abbé BARRAL, d'après Barbier.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, du 6 mars 1754.

(Au sujet d'un refus de sacrements au sieur Boudret.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

2597. Arrêt de la cour de parlement de Provence, les chambres assemblées. (2 octobre 1753.) — Extrait du registre de la sénéchaussée de Marseille expédié, après la protestation écrite à la marge par le sieur de Saint-Michel, le 4 décembre 1753. — Extrait du même registre de la sénéchaussée de Marseille, expédié après l'addition faite par le S^r^ de Saint-Michel, à la suite de sa protestation, et écrite d'une encre différente, le 9 décembre, postérieurement à l'expédition de l'Extrait ci-dessus. (9 décembre.) — Arrêté du parlement de Provence. (17 décembre.) — Arrêt du parlement de Provence. Du 18 décembre 1753. — Arrêtés du parlement de Provence. (12 et 14 janvier 1754.) — Lettre (du parlement de Provence) au roi. — (Arrêtés des 8 février et 7 mars 1754.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

* Arrêt de la cour du parlement de Bordeaux, qui ordonne que deux imprimés, l'un intitulé : « Lettres de M^gr^. l'évêque de..... à M^gr^ l'évêque de..... sur les Remontrances du parlement de Paris »; l'autre sur les Remontrances du parlement, seront lacérés et brûlés dans la cour du Palais, au pied du grand escalier, par l'exécuteur de la haute justice, etc. Du 8 mars 1754.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour les Lettres supprimées, les n^os^ 2525 et 2526 ci-dessus.)

2598. Lettres critiques et historiques, ou Examen d'un libelle qui a pour titre : « Tradition des faits qui manifestent le système d'indépendance que les évêques ont opposé, dans les différents siècles, aux principes de la justice souveraine du roi », etc. (8 février-10 mars 1754.) Seconde édition, corrigée et augmentée. — *(S. l.,) 1754, in-12.*

(Voyez le n° 2462 ci-dessus.)

* L'Enfer révolté, ou Les nouveaux appelants de l'autre monde confondus par Lucifer, et autres pièces concernant les affaires présentes. — Choregraphus, ou La réjouissance infernale; poëme, avec un recueil de pièces justificatives, au sujet des matières du temps. (10 mars 1754.)

(Voyez la division POÉSIE.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, du 10 mars 1754

(Cassation du décret d'ajournement, décerné par les officiers du Châtelet, contre le sieur de L'Écluse, curé de Saint-Nicolas-des-Champs, et les sieurs Dubertrand et Cousin, vicaires de ladite paroisse.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du parlement (de Toulouse), du douzième mars 1754, qui ordonne que l'écrit intitulé : *Mandatum illustrissimi, et reverendissimi DD. episcopi, domini biterrensis;* imprimé : *Biterris ex typis Francisci Barbut;* etc., *datum Biterris, die decima mensis januarii anni 1747;* et signé : *Josephus Bruno, episc. et dom. biterr.*, sera et demeurera supprimé.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui casse et annulle l'arrêt rendu au parlement de Toulouse, le 16 février 1754, par lequel cette cour, sur les refus de sacrements

faits au sieur de La Croze, prêtre prébendé de l'église de Saint-Étienne de ladite ville, aurait ordonné que le curé de Saint-Étienne serait sommé et requis d'administrer ou faire administrer les sacrements audit La Croze, à l'instant de la signification de l'arrêt, sous peine de mille livres d'aumône, applicable aux prisonniers de la Conciergerie du Palais, au payement de laquelle il serait contraint par saisie et vente de ses meubles à l'encan public, qui serait faite tout de suite, etc. Casse et annulle tout ce qui se serait ensuivi dudit arrêt, ou pourrait s'ensuivre; fait défense de le mettre à exécution. Du 15 mars 1754.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui casse et annulle, comme étant une entreprise sur la juridiction ecclésiastique, l'arrêt rendu au parlement de Toulouse, le 21 février 1754, par lequel cette cour, sur le refus du curé de Saint-Étienne de ladite ville, d'administrer les sacrements au sieur La Croze, prêtre prébendé de l'église métropolitaine de Toulouse et domicilié sur ladite paroisse de Saint-Étienne, aurait permis audit sieur La Croze d'inviter le chapitre de cette cathédrale de lui faire administrer les sacrements par le préposé dudit chapitre, qui remplit ordinairement cette fonction à l'égard des autres bénéficiers habitués du chœur et résidants dans le cloître; fait défenses au parlement de Toulouse, et à tous autres juges, de rendre à l'avenir de semblables arrêts. Du 15 mars 1754.

(Voyez *ibidem*.)

* Arrêt de la cour du parlement de Rouen, qui ordonne que la brochure intitulée : « Lettres sur les Remontrances du parlement de Paris, 1753 », contenant des faits faux et calomnieux, des propositions séditieuses, attentatoires à l'autorité royale et injurieuses aux magistrats, sera lacérée et brûlée, par l'exécuteur de la haute justice, au pied du grand escalier du Palais; fait défenses à toutes personnes de l'imprimer, vendre ou débiter; enjoint à tous ceux qui en ont des imprimés de les rapporter au greffe de la cour; et cependant ordonne qu'il sera informé extraordinairement contre les auteurs, imprimeurs et distributeurs dudit imprimé. Du 18 mars 1754.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour les Lettres supprimées, le n° 2526 ci-dessus.)

* Arrêt de la cour du parlement de Rouen, qui ordonne que la brochure intitulée : « Examen des Remontrances du parlement de Rouen », sera lacérée et brûlée, par l'exécuteur de la haute justice, au pied du grand escalier du Palais; fait défenses à toutes personnes de l'imprimer, vendre ou débiter; enjoint à tous ceux qui en ont des imprimés de les rapporter au greffe de la cour; et cependant ordonne qu'il sera extraordinairement informé contre tous auteurs, libraires, imprimeurs, colporteurs et distributeurs d'ouvrages anonymes, et qui se trouvent avoir été imprimés sans nom d'imprimeur et distribués sans permission. Du 18 mars 1754.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour la pièce supprimée, le n° 2530 ci-dessus.)

* Arrêt de la cour (du parlement de Bretagne), concernant la paroisse de Carnac et portant règlement. Du 21 mars 1754.

(Refus de sacrements.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2599. Relation de ce qui a été fait au bailliage de Verneuil et au parlement de Rouen au sujet des refus de sacrements faits en la ville de Verneuil, avec toutes les pièces justificatives. (Avril 1753-24 mars 1754.) — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui casse et annulle toutes les procédures faites par les officiers du présidial de Langres, les décrets par eux rendus, et la sentence intervenue sur icelles, le 5 février 1754, contre les sieurs Baudot et Bouvier, prêtres du diocèse de Langres, sur un refus de sacrements prétendu fait à la demoiselle Élisabeth Roy, veuve du S[r] Lallemant; ordonne que les sieurs Baudot et Bouvier pourront suspendre leurs fonctions, nonobstant lesdits décrets et ladite sentence; fait défenses aux officiers dudit siége d'instruire pareilles procédures et de rendre pareilles sentences, à peine d'interdiction; ordonne que dès à présent les S[rs] Barrois de Santenoge et Bizot, conseillers, comme aussi le S. Philpin, procureur du roi audit siége, seront et demeureront interdits de leurs fonctions pendant trois mois. Du 29 mars 1754.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

2600. L'Écrivain du clergé convaincu d'imposture, ou Réponses aux « Lettres sur les Remontrances du parlement ». (7 janvier-30 mars.) — *Anvers, 1754, 4 lettres en 1 vol. in-12.*

(Voyez le n° 2526 ci-dessus.)

2601. Lettre des grands vicaires de Vannes à M. le procureur général du parlement de Rennes. (Signé : DE PONTUAL, etc. [2 avril 1754.]) — Arrêt du parlement de Bretagne. (4 avril 1754.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet du refus, par les prêtres de Carnac, de célébrer, conformément à un arrêt du parlement, en date du 21 mars précédent, un service solennel en mémoire de l'abbé Le Picard, ancien recteur de la paroisse, accusé de jansénisme.)

2602. Remontrances du parlement de Provence au roi. (27 avril 1754.) — *Paris, V[e] J. David et E. David, (s. d.,) in-12. Pièce.*

2603. Mémoire contenant le détail des événements qui ont donné occasion aux dernières Remontrances du parlement d'Aix du 27 avril 1754. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Le titre de ce Mémoire est précédé d'un feuillet sur le recto duquel se trouve imprimée la note suivante : « Ce Mémoire est d'autant plus

authentique qu'il a été signé par deux avocats du parlementc de Provence ».)

* Arrêt de la cour de parlement de Provence. (4 mai 1754.)

(Au sujet du refus de sacrements, fait au sieur Garnier, par Claude Demours, curé de Sainte-Magdelaine d'Aix.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2604. Relation de tout ce qui s'est passé au Châtelet de Paris depuis le mois de novembre 1752 jusqu'au mois de mai 1754. — *Genève, imp. de Broillon, 1754, in-12.*

2605. Le Conciliateur, ou Lettres d'un ecclésiastique à un magistrat, sur les affaires présentes. (Par Turgot. [Mai 1754.]) — *Rome, 1754, in-8°.*

A. — *1754.* — *Rome, in-12.*

B. — *1788.* — Par feu M. Turgot,... — *(S. l.,) in-8°.*

C. — *1791.* 3ᵉ éd. — *Paris, imp. de Du Pont, in-8°.*

2606. Le Conciliateur redressé, ou Réponse aux Lettres d'un ecclésiastique à un magistrat sur les affaires présentes. — *En France, 1754, in-12.*

2607. Très-humbles et très-respectueuses Représentations des officiers du bailliage et siége présidial de Langres à monseigneur le chancelier. Au sujet d'un arrêt du Conseil, à eux signifié le 3 mai 1754 et rendu au Conseil du roi le 29 mars précédent. (11 juin 1754.) — *(S. l.,) 1754, in-12.*

* Mandement de monseigneur l'évêque de Montauban (Verthamon de Chavagnac), au sujet de la rétractation du sieur Jean-Martin de Prades, prêtre de son diocèse. (12 juin 1754.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Sentence du bailliage criminel de Caen, qui condamne le sieur Coespellier, prêtre, prieur de la paroisse de Clinchamps, en dix livres d'amende envers le roi, en cinquante livres d'aumône envers les pauvres de ladite paroisse de Clinchamps; pour avoir refusé publiquement le sacrement de l'eucharistie le jour de Quasimodo dernier; et qui ordonne que ladite Sentence sera lue, publiée et affichée partout où il appartiendra, aux frais dudit prieur. (17 juin 1754.).

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui casse et annulle le décret de prise de corps décerné par le bailliage de Troyes, le 8 juin 1754, contre le curé de la paroisse de Saint-Denis de ladite ville, au sujet du refus des sacrements fait à la dame Des Essarts; casse et annulle pareillement les deux sentences rendues par ledit bailliage, le même jour 8 juin, contre M. l'évêque de Troyes, sur le fait de l'administration des sacrements à ladite dame Des Essarts, et tout ce qui s'en est ensuivi; ordonne que, par le premier huissier ou sergent requis, lesdites deux sentences seront rayées et biffées sur les registres du greffe dudit bailliage. Fait Sa Majesté défense aux officiers dudit bailliage d'en rendre de semblables à l'avenir. Du 25 juin 1754.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

2608. Lettre du parlement de Provence au roi. (28 juin 1754.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

2609. Secondes Remontrances du parlement de Provence au roi. Sur l'affaire de Saint-Michel, lieutenant civil de la sénéchaussée de Marseille. (28 juin 1754.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

2610. Observations sur le refus que fait le Châtelet de reconnaître la Chambre royale. — *En France, 1754, in-4°.*

(Par l'abbé de Capmartin de Chaupy, d'après Barbier; par Dom La Taste, d'après Dom Tassin et Dom J. François, historiens de l'ordre de Saint-Benoît.)

* Arrêt de la cour du parlement de Rouen, qui ordonne que le libelle intitulé : « Observations sur le refus que fait le Châtelet de reconnaître la Chambre royale », contenant des imputations fausses et téméraires, tissu d'impostures atroces, inventé méchamment et à dessein prémédité d'en taxer les parlements, sera lacéré et brûlé, par la main de l'exécuteur de la haute justice, au pied du grand escalier du Palais, a fait et fait défenses à toutes personnes de l'imprimer, vendre et débiter; a enjoint à tous ceux qui en ont des exemplaires de les rapporter au greffe de la cour. Du 3 juillet 1754.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2611. Mémoires au sujet d'un nouvel écrit contre le parlement intitulé : « Observations sur le refus que fait le Châtelet de reconnaître la Chambre royale », etc... — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

(Par Dom La Taste, d'après l'abbé Gouget; par Le Paige, d'après d'autres bibliographes.)

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-12.*

2612. Le véritable Portrait des cardinaux Richelieu et Mazarin, pour servir de supplément aux Mémoires contre les « Observations sur le refus que fait le Châtelet de recevoir la Chambre royale ». — *(S. l.,) 1754, in-12.*

2613. Défense du livre intitulé : « Observations sur le refus que fait le Châtelet de reconnaître la Chambre royale ». Contre les Mémoires où l'on prétend réfuter cet ouvrage. — *(S. l.,) 1754, in-4°.*

2614. Quatrième Mémoire au sujet de l'écrit intitulé : Défense des Observations sur le Châtelet de Paris... contre les Mémoires où l'on prétend réfuter cet ouvrage. On y montre que cet écrit ne justifie les Observations sur aucun point. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez pour les Mémoires précédents le n° 2611 ci-dessus.)

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-12.*

2615. Examen des principes de gouvernement qu'a voulu établir l'auteur des « Observations sur le refus que fait le Châtelet de reconnaître la Chambre royale ». — *(S. l. n. d.,) in-12.*

(Par D'ALÈS DE CORBET, d'après Barbier.)

2616. Réponse des auteurs du « Journal étranger » à la feuille des « Nouvelles ecclésiastiques », du 3 juillet 1754. — *(S. l.,) 1754, in-12. Pièce.*

* Arrêt de la cour du parlement de Bordeaux, qui condamne un écrit intitulé : « Observations sur le refus que fait le Châtelet de reconnaître la Chambre royale », à être lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice, etc. Du 12 juillet 1754.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2617. Extrait des registres des arrêtés du parlement de Provence. (12 juillet 1754.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Même sujet.)

* Arrêt du parlement (de Toulouse), qui condamne au feu un écrit intitulé : « Observations sur le refus que fait le Châtelet de reconnaître la Chambre royale ». Du 24 juillet 1754.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour l'ouvrage condamné, le n° 2610 ci-dessus.)

2618. Remontrances du parlement de Normandie au roi. (25 juillet 1754.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

2619. Réflexions de l'auteur des « Lettres pacifiques » (LE PAIGE), sur les lois que les souverains sont en droit de faire pour rétablir la paix dans leurs États, quand ils sont troublés par les disputes de religion. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

2620. Lettres d'un magistrat à M. F. Morénas, dans lesquelles on examine ce que dit cet auteur dans la Continuation de son « Abrégé de l'Histoire ecclésiastique », sur ce qui s'est passé en France dans les tribunaux séculiers au sujet de la constitution *Unigenitus*. (20-27 juillet 1754.) — *(S. l.,) 1754, in-12.*

(Par le président ROLLAND, d'après Barbier.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui casse et annulle l'exécutoire décerné par le parlement de Bretagne, le 4 mai 1754, contre les grands vicaires du diocèse de Vannes, ainsi que les saisies et poursuites faites en conséquence; casse et annulle les différents décrets prononcés par cette cour tant contre les sieurs Kmoran et Erdeveu, prêtres habitués de la paroisse de Carnac, audit diocèse, que contre le sieur de la Villegouau, l'un desdits grands vicaires, et toutes saisies et exécutions faites ou à faire en conséquence desdits décrets; casse et annulle pareillement l'injonction faite à M. l'évêque de Vannes par arrêt dudit parlement, du 27 juin 1754, de faire célébrer un service pour le repos de l'âme du feu sieur René Le Picard; évoque à Sa Majesté et à son Conseil toutes les demandes et contestations qui ont pu donner lieu auxdits décrets, circonstances et dépendances, et notamment l'appel comme d'abus, décerné par l'arrêt dudit parlement du 30 mai 1754, en interdit la connaissance audit parlement et à tous autres juges. Du 27 juillet 1754.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui casse et annulle la sentence d'interdiction, rendue au bailliage de Troyes, le 9 juillet 1754, contre le sieur Meunier, premier huissier audiencier au grenier à sel de Bar-sur-Seine, lequel huissier avait fait différentes significations audit bailliage tant à la requête de M. l'évêque de Troyes qu'à celle de MM. les agents généraux du clergé; casse et annulle tout ce qui a pu s'être ensuivi de ladite sentence; relève ledit Meunier de l'interdiction portée par icelle, et le rétablit dans ses fonctions pour les exercer comme auparavant. Du 27 juillet 1754.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui casse et annulle le décret de prise de corps, décerné par les officiers du bailliage de Troyes, contre le sieur Vachon, prêtre, vicaire de la paroisse de Saint-Frobert, annexe de celle de Saint-Remy de ladite ville, et tout ce qui s'en est ensuivi; sur ce que ledit décret avait été rendu, par lesdits officiers, au préjudice de la revendication du promoteur du diocèse de Troyes, précédemment signifiée au greffe dudit bailliage; ordonne que le procès sera continué et instruit ainsi et dans la forme prescrite par les ordonnances. Du 27 juillet 1754.

(Voyez *ibidem.*)

2621. Remontrances du parlement de Normandie au roi. Du 27 juillet 1754. — *Rouen, (s. d.,) in-12. Pièce.*

(Même pièce, malgré la différence de date, que la pièce cataloguée sous le n° 2618 ci-dessus.)

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-12. Pièce.*

* Arrêt de la cour du parlement de Rouen, qui déclare Me Jean-Louis Le Caval, prêtre, professeur royal de théologie de l'Université de Caen, atteint et convaincu d'avoir dicté à ses écoliers des propositions séditieuses et contraires aux édits et déclarations du roi; lesdites propositions contenues dans les deux, trois, quatre et cinquième corollaires du cahier relié intitulé : *Tractatus theologicus de dogmaticis Ecclesiæ judiciis adversus recentiores hæreticos;* ordonne que ledit cahier sera brûlé, par l'exécuteur de la haute justice, au pied du grand escalier du Palais... Du 29 juillet 1754.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour de parlement de Rennes, du 3 août 1754.

(Injonction à l'évêque de Vannes de faire célébrer le service requis par les héritiers du recteur de la paroisse de Carnac.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui casse et annulle l'Arrêt rendu au parlement de Bretagne, le 3 août 1754, au préjudice des arrêts du Conseil, des 19 avril et 13 juillet précédents, portant défenses audit parlement de continuer les procédures commencées en cette cour sur l'affaire survenue en la paroisse de Carnac, au diocèse de Vannes; casse et annulle tout ce qui s'en serait ensuivi dudit Arrêt, et pourrait s'ensuivre; fait défenses audit parlement de faire ou continuer aucunes poursuites ni procédures sur le fait dont est question. Du 10 août 1754.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

2622. Naissance de Mgr le duc de Berry, né à Versailles le 23 août 1754, qui sert d'époque au retour du parlement. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Médaillon gravé, avec légende en vers.)

* Arrêt de la cour du parlement de Rouen, qui déclare la conclusion de la Faculté de théologie de l'Université de Caen nulle et de nul effet, affectée, attentatoire à l'autorité de l'Arrêt de la cour du 29 juillet dernier, et tendante à pallier le délit de Le Caval; ordonne que le présent Arrêt sera enregistré purement et simplement dans les registres de ladite Faculté, en marge de ladite conclusion portée sur lesdits registres. Du 28 août 1754.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Lettres patentes du roi, portant suppression de la Chambre royale, données à Versailles le 30 août 1754.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Déclaration du roi, donnée à Versailles le 2 septembre 1754.

(Injonction au parlement de Paris de reprendre ses fonctions.)

(Voyez *ibidem.*)

2623. Recueil des Remontrances du parlement faites au roi le 4 mai 1751, le 15 avril 1752, le 9 avril 1753. Tradition des faits. Monuments de la sagesse de nos rois. Capitulaires. Collection d'arrêts et arrêtés. Lettres patentes, déclarations et discours prononcés à la rentrée du parlement, le 4 septembre 1754. — *(S. l.,) 1754, in-12.*

* Le Rappel du parlement, poëme, par feu M***. *(1755.)*

(Voyez la division POÉSIE.)

2624. Le Retour du parlement. (4 septembre 1754.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Médaillon et légende gravés.)

2625. (Planche gravée, portant en tête un médaillon allégorique sur le retour du parlement, avec ces devises :)

Dum sedet alma Themis, Gallorum jura tuetur,
Te populi, o Lodoix, quis neget esse patrem?

Gallia Deo et regum optimo grates, quibus æquiores nusquam ultio, rependit ob restitutum sedi suæ senatum parisiensem. — (S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.

2626. Le Triomphe de la justice. (4 septembre 1754.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Médaillon et légende gravés.)

2627. *Te Deum* du parlement, cantique de joie adressé par les Français à Louis XV sur l'heureux retour du parlement de Paris. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Latin-français.)

2628. (Planche gravée portant en tête un médaillon avec cette inscription :) *Senatu reduce, gens tranquillata, concordia restaurata, vox legum et can. victrix, pax data, declarata, labor et opus regis optimi, 1754;* (et cette légende au-dessous :) Déclaration du roi. (5 septembre 1754.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2629. Réflexions sommaires sur l'enregistrement de la Déclaration du 2 septembre 1754. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

2630. Arrêté (du parlement de Paris), du 7 septembre 1754. — Discours de M. le premier président (de Maupeou) au roi, lors de la députation du 7 septembre 1754. — Réponse du roi. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2631. Différents Discours et compliments faits à l'occasion du retour du parlement. (2-7 septembre 1754.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2632. Discours sérieux-comique, prononcé devant MM. les chancelier, garde des sceaux, vice-chancelier, maîtres des requêtes, et autres officiers du royaume de la Basoche du Palais à Paris, à la séance du 7 septembre 1754, par M. G..., avocat général au même royaume. — *(S. l.,) 1754, in-12. Pièce.*

2633. Addition au « Recueil des Remontrances », contenant ce qui s'est passé depuis le 11 mai 1753 (jusqu'au 7 septembre 1754). — *(S. l. n. d.,) in-12.*

(Voyez le n° 2623 ci-dessus.)

* Arrêt de la cour de parlement, rendu, les chambres assemblées, portant règlement pour accélérer, pendant le temps des vacations, l'instruction des procès et instances pendantes en la cour, tant en la grand'chambre qu'aux chambres des enquêtes. Extrait des registres du parlement, du 7 septembre 1754.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2634. Mémoire expositif de ce qui s'est passé à Langres au sujet de l'administration des sacrements à M. Bouchu, ancien avocat du roi, dans sa dernière maladie, le 9 du mois de septembre 1754, et jours suivants. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2635. Quatrième et cinquième Lettres sur l'affaire du Châtelet, avec les représentations arrêtées le 29 décembre 1753. (1er juillet-16 septembre 1754.) — *(S. l. n. d.,) in-12.*

(Voyez les nos 2559, 2560 et 2571 ci-dessus.)

2636. Recueil de plusieurs pièces concernant le par-

lement de Normandie, où se trouvent: 1° Les Remontrances dudit parlement, du 14 août 1753; 2° Le Supplément auxdites Remontrances; 3° Les Itératives Remontrances du même parlement, du 6 novembre 1753, avec un recueil historique des pièces qui y ont rapport; 4° La Lettre du parlement pour demander le retour de M. Du Fossé, du mois de mars 1754; 5° Les Remontrances du même parlement, du 27 juillet 1754; 6° Les Remontrances au sujet du curé de Saint-Godard, précédées du récit historique des faits inouïs qui y ont donné lieu; 7° Pièces au sujet d'un procès entre le comte d'Eu et le bailliage d'Argentan. (14 août 1753-22 septembre 1754.) — *Amsterdam, aux dépens de la Compagnie, 1755, in-4°.*

* Arrêt de la cour de parlement, qui condamne un écrit intitulé : « Lettre de monseigneur l'archevêque d'Auch au pape », à être lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice... Du 26 septembre 1754.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Extrait des registres du parlement de Bretagne. Du 1[er] octobre 1754.

(Au sujet d'un refus de sacrements de la part de l'évêque de Nantes.)

(Voyez *ibidem.*)

2637. Acta sacræ Facultatis parisiensis circa Joannem-Martinum de Prades, adjunctis instrumentis ad deliberata decretaque pertinentibus, in duas divisa Partes : 1[a] censuram, thesim ejusque consectaria; 2[a] restitutionem personæ in album baccalaureorum exhibet. (1 decembris 1751 - 2 octobris 1754.) — *Parisiis, J.-B. Garnier, 1754, in-4°.*

* Déclaration du roi, donnée à Fontainebleau le 8 octobre 1754.

(Au sujet des refus de sacrements.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

2638. Supplément à la « Tradition des faits » qui prouve l'indépendance des rois de France vis-à-vis du pape, des archevêques et des évêques de son royaume. (17 octobre 1754.) — *Turin, 1754, in-8°.*

(Voyez le n° 2492 ci-dessus.)

* Extrait des registres du parlement de Paris. Du 25 octobre 1754.

(Appel, comme d'abus, de la délibération ou acte capitulaire du chapitre de l'église cathédrale de Sainte-Croix d'Orléans du 21 octobre.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Déclaration du roi, enregistrée au parlement de Provence. (27 octobre 1754.)

(Ampliation de la Déclaration du 8 du même mois.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

2639. Lettre du roi aux agents généraux du clergé de France, pour la convocation de l'Assemblée générale du clergé en la ville de Paris au 25 mai 1755. (29 octobre 1754.) — Lettre de M. le comte DE S.-FLORENTIN aux agents généraux du clergé, jointe à celle de Sa Majesté. (29 octobre 1754.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

2640. Relation de ce qui s'est passé au sujet du refus de sacrements fait, par le chapitre d'Orléans, à M. de Coignou, chanoine de la même église. — *En France, 1754, in-12. Pièce.*

(Ce chanoine, dont le véritable nom était Cougniou, mourut le 30 octobre 1754.)

2641. Relation circonstanciée de ce qui s'est passé au sujet du refus des sacrements fait, par le chapitre de la cathédrale d'Orléans, à M. de Cougniou, chanoine de la même église. — *(S. l.,) 1754, in-12.*

(On trouve imprimé après la page 146 : *Pièces et procédures concernant l'affaire de M. de Cougniou, sur le refus fait par son chapitre de lui administrer les sacrements.*)

* Ordonnance de MOMUS, portant défenses de rire de la conduite du chapitre d'Orléans. — Chanson nouvelle en l'honneur du chapitre de Sainte-Croix d'Orléans. — Épitaphe de M. de Cougniou.

(Voyez la division POÉSIE.)

2642. Lettre de M. l'évêque de Boulogne (PARTZ DE PRESSY) à M. le procureur général du parlement de Paris, en date du 1[er] octobre 1754. — *(S. l.,) 1754, in-4°. Pièce.*

(On trouve, page 6 : *Lettre d'un théologien sur la Lettre de M. l'évêque de Boulogne à M. le procureur général en date du 1[er] octobre 1754.* [*4 novembre* 1754.])

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-12. Pièce.* (On trouve, page 26 : *Extrait des registres du parlement*, en date du 30 décembre 1754, portant suppression de la *Lettre.*)

2643. Lettre d'un théologien sur la Lettre de M. l'évêque de Boulogne à M. le procureur général en date du 1[er] octobre 1754. (4 novembre 1754.) — *Orléans, 1754, in-8°. Pièce.*

* Déclaration du roi, qui ordonne que le silence imposé depuis tant d'années sur les matières qui ont fait l'objet des dernières divisions, soit inviolablement observé, etc. Donnée à Fontainebleau le 14 novembre 1754.

(Ampliation de la Déclaration du 8 octobre.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

2644. Consultation sur les effets des décrets de prise de corps ou d'ajournement personnel décernés contre des ecclésiastiques. (16 novembre 1754.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

2645. Lettre de M. l'évêque de Boulogne (PARTZ DE PRESSY) à M. le procureur général du parlement de Paris. (1[er] décembre 1754.) — *Boulogne, Legras, 1754, in-8°. Pièce.*

* Arrêt du parlement (de Toulouse), du 5 décembre 1754, qui condamne au feu un écrit intitulé : « Réflexions d'un évêque de Languedoc sur quelques nouveaux arrêts du parlement de Toulouse, qui pourront être mises à la suite de celles qui furent publiées en 1753 sous le même titre », etc., et qui ordonne l'enquis contre l'auteur dudit ouvrage.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour les premières Réflexions, le n° 2425 ci-dessus.)

2646. Relation des refus de sacrements faits à M. Garnier et à madame de Charleval, en la ville d'Aix en Provence; contenant un récit exact des vexations inouïes qu'ont essuyées ces deux personnes véritablement respectables de la part des promoteurs de la bulle *Unigenitus*. Tiré des pièces de la procédure. (17 février-9 décembre 1754.) — *En Europe, 1756, in-12.*

2647. Consultation sur la question : Si les ecclésiastiques, décrétés d'ajournement personnel par un juge, soit séculier, soit ecclésiastique, sont interdits de droit de leurs fonctions même ecclésiastiques. (Signé : Simonel. [18 décembre 1754.]) — *Paris, imp. de Knapen, 1755, in-4°. Pièce.*

2648. Examen de conscience des évêques, curés et autres prêtres, qui, quoique décrétés de prise de corps ou d'ajournement personnel, continuent d'exercer les fonctions de leur ministère. — *(S. l.,) 1754, in-12.*

* Mandement de monseigneur l'évêque de Troyes (Poncet de La Rivière, [27 décembre 1754]).

(Au sujet de l'administration des sacrements faite malgré l'interdiction de l'évêque.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Extrait des registres du parlement, du lundi 30 décembre 1754, du matin.

(Suppression de la Lettre cataloguée sous le n° 2645 ci-dessus.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Ordonnance de monseigneur l'évêque de Troyes (Poncet de La Rivière, [3 janvier 1755]).

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

2649. Lettre sur le Mandement de M. l'évêque de Troyes, du 27 décembre 1754, et sur son Ordonnance du 3 janvier 1755. — *En France, 1755, in-12. Pièce.*

2650. Premier Mémoire à consulter. (13 janvier 1755.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet du Mandement du 27 décembre 1754 et de l'Ordonnance du 3 janvier 1755 de l'évêque de Troyes.)

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-4°. Pièce.*

2651. Lettre à madame*** sur un point important. — Seconde Lettre. — Troisième Lettre. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Réponse à une « Consultation sur deux mandements de M. l'évêque de Troyes ».)

2652. Lettre de M. l'archevêque d'Auch (de Montillet-Grenaud) et de ses suffragants au roi. (27 janvier 1755.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2653. Réflexions sur la « Lettre de M. l'archevêque d'Auch et de ses suffragants au roi ». — *Auch, 1755, in-12.*

2654. Réflexions sur la Réponse de M. l'archevêque de Paris, du 29 janvier 1755. — *En France, 1755, in-12. Pièce.*

(Précédé de la Réponse de l'archevêque de Paris.)

2655. Lettre d'un curé de Paris à M. l'archevêque de Paris. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Une note manuscrite contemporaine sur le frontispice porte : « Attribué à M. Guéret, curé de Saint-Paul ». — Au sujet des refus de sacrements.)

* Les quatre Embarras, ou Les hommes embarrassés.

(Voyez la division POÉSIE.)

2656. Justification par les lois ecclésiastiques de l'arrêt du parlement, du 30 janvier 1755, qui a autorisé le sieur Coquelin à se faire administrer par un curé d'une paroisse voisine. — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

2657. Lettre où l'on prouve par les lois canoniques l'injustice du refus des sacrements à ceux qui n'acceptent pas la bulle *Unigenitus*. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2658. Mémoire à consulter pour M^re^ René Cerveau, prêtre du diocèse de Paris, sur la défense à lui faite, par M. l'archevêque de Paris, de s'immiscer, dans le diocèse, en aucunes fonctions curiales, notamment d'y administrer le saint viatique et l'extrême-onction. (2 février 1755.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement. Du 3 février 1755.

(Au sujet d'un refus de sacrements à la demoiselle Marie-Gabrielle Lallemand par les sieurs Meurizet et Brunet, de la paroisse de Saint-Étienne-du-Mont.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2659. Lettre de M. l'évêque de Marseille (de Belsunce) à M. l'évêque de ***, au sujet des « Nouvelles ecclésiastiques » du 31 décembre 1754. (5 février 1755.) — *Marseille, imp. de Sibié, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

2660. Preuves, par les ordonnances et les auteurs les plus célèbres, de la régularité de l'arrêt du parlement, du 6 février 1755, qui a autorisé le sieur Cerveau à administrer les derniers sacrements à Marie Breton, nonobstant les premières défenses faites par M. l'archevêque et dont M. le procureur général avait été reçu appelant comme d'abus; où l'on montre la nullité de la seconde ordonnance de M. l'archevêque qui défend, pour la seconde fois, au sieur Cerveau, de s'immiscer dans l'administration du saint viatique et de l'extrême-onction. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

2661. Mémoire sur l'obligation dans laquelle sont tous les prêtres d'administrer les sacrements dans les cas de nécessité résultant de refus injustes, et sur le droit qu'ont les juges séculiers de les y contraindre. — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

(Par Dorigny, d'après Barbier.)

2662. Très-humbles et très-respectueuses Remontrances que présentent au roi, notre très-honoré et souverain seigneur, les gens tenant sa cour de parlement de Rouen. (12 février 1755.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Au sujet de l'édit portant suppression du bailliage de Bayeux. —

1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Fontanieu, tome CCCXL, division POLYGRAPHIE.)

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-12. Pièce.*

2663. Discours de M. le premier président du parlement de Paris (de Maupeou), rapporté aux chambres le mardi 4 de février 1755. — *(Paris,) au Magasin des nouveautés, 1755, in-4°. Pièce.*

(Au sujet des refus de sacrements. — On trouve page 7 : *Réponse du roi, du 21 février* 1755.)

A. — *1755.* — *(S. l.,) in-12. Pièce.*

2664. Du Mardi 4 février 1755, du matin. M. le premier président (de Maupeou). — Réponse du roi. (21 février 1755.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Même pièce que le n° précédent.)

2665. Récit de ce qui s'est passé depuis la Réponse de M. l'archevêque de Paris, du 29 janvier 1755, jusqu'à son nouvel exil, le 21 février suivant. Pour servir de suite à l'écrit intitulé : « Réflexions sur la Réponse de M. l'archevêque de Paris ». — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Voyez le n° 2654 ci-dessus.)

2666. Lettre de M. l'évêque de Marseille (de Belsunce) à M. l'évêque de***, au sujet des « Nouvelles ecclésiastiques » du 31 décembre 1754. (5 février 1755.) — Extrait des registres du greffe de la sénéchaussée de Marseille. (21 février 1755.) — *Marseille, Sibié, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

2667. Lettre écrite à tous les curés, vicaires, et autres confesseurs de la ville et du diocèse. (Par l'évêque de Troyes, Poncet de la Rivière. [24 février 1755.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du parlement de Provence, du 1er mars 1755.

(Au sujet de la Lettre cataloguée sous le n° 2652 ci-dessus.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Extrait des registres de parlement. Du 3 mars 1755.

(Suppression de la Lettre cataloguée sous le n° 2652 ci-dessus.)

(Voyez *ibidem.*)

2668. Remontrances du parlement de Provence au roi, sur le refus de sacrements fait à M. de Joannis, ancien officier, commandant pour le roi la citadelle de Mantoue, chevalier de l'ordre militaire de S.-Louis. (4 mars 1755.) — *(S. l.,) in-12. Pièce.*

2669. Réponse d'un docteur de Paris à un prêtre du diocèse d'Auxerre, en date du 8 mars 1755. (Signé : M. De***) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement, du 8 mars 1755.

(Condamnation au bannissement de Laugier de Beaurecueil, curé de Sainte-Marguerite de Paris, au sujet d'un refus de sacrements à la femme de Perth.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Extrait des registres du parlement de Provence. (26 février-12 mars 1755.)

(Série de pièces relatives à l'affaire du sieur de Saint-Michel, lieutenant civil de la sénéchaussée de Marseille.)

(Voyez *ibidem.*)

2670. Requête de faits justificatifs et moyens d'atténuation pour le chapitre de Sainte-Croix d'Orléans, accusé; contre M. le procureur général, plaignant et accusateur. (Signé : Me Coquereau, avocat.) — *Paris, Knapen, 1755, in-8°. Pièce.*

(Au sujet du refus de sacrements fait à M. Cougniou.)

2671. Plaidoyer prononcé au parlement, les chambres assemblées, le 18 mars 1755, pour les doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Sainte-Croix d'Orléans, intimés, défendeurs et demandeurs; contre M. le procureur général du roi, appelant comme d'abus, demandeur et défendeur. (Signé : Me Coquereau, avocat.) — *Paris, Knapen, 1755, in-8°. Pièce.*

* Extrait des registres de parlement, du 18 mars 1755.

(Arrêt qui déclare recevable l'appel, comme d'abus, des délibérations ou actes capitulaires du chapitre de l'église cathédrale de Sainte-Croix d'Orléans, du 26 septembre au 14 décembre 1754.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2672. Discours sur l'origine des troubles présents de la France, dans lequel on expose les causes, les progrès et les effets de la bulle *Unigenitus*, et, où on traite de la nature de ce décret et de la fausse apparence de son autorité. — Dissertation sur les règles des jugements de l'Église et les caractères par lesquels on peut les reconnaître, ou sur la canonicité nécessaire au consentement du corps des pasteurs pour opérer un jugement de l'Église. — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

* Arrêt de la cour de parlement, portant suppression d'une brochure in-4°, intitulée : « Discours sur l'origine des troubles présents de la France », etc.; et d'un imprimé étant ensuite, intitulé : Discours sur les règles des jugements de l'Église. Du 20 mars 1755.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2673. Faits sur lesquels les curés de Paris ont été entendus. Du 20 (-24) mars 1755. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2674. Arrêté, du 21 mars 1755. — Discours de M. le premier président (de Maupeou). Du lundi 24 mars 1755. — Réponse du roi. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du parlement (de Toulouse), qui ordonne la suppression d'une feuille imprimée qui a pour titre : « Lettre de M. l'évêque et comte de Rodez, portant règlement pour les étudiants qui aspirent aux ordres, à MM. les curés de son diocèse ». (24 mars 1755.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour la Lettre supprimée, la division DROIT CANONIQUE.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, du 4 avril 1755.

(Cassation de l'arrêt du parlement du 18 mars 1755.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

2675. Lettre du chevalier de *** à M ***, conseiller du parlement, ou Réflexions sur l'arrêt du parlement

du 18 mars 1755. (6 avril 1755.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-12. Pièce.*

2676. Articles. Du 11 avril 1755. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Arrêté du parlement contenant des représentations au roi.)

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-4°. Pièce.*

2677. Réponse à M. le chevalier ***, sur sa Lettre à M. ***, conseiller au parlement, ou ses Réflexions sur l'arrêt du 18 mars 1755. (15 avril 1755.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 2675 ci-dessus.)

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-12. Pièce.*

* Extrait des registres de parlement. Du 17 avril 1755.

(Appel, comme d'abus, du Mandement de l'évêque de Troyes daté du 27 décembre 1754.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2678. Discours de M. le premier président (DE MAUPEOU), du 19 avril 1755. — Réponse du roi. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2679. Déclaration du roi. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Médaillon et légende gravés. — Dans un cartouche au bas de la pièce, on lit : « Réponse du roi au parlement, le 19 avril 1755 ».)

2680. A nosseigneurs de parlement (de Montpellier). — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Requête de dame RENÉE BONNIER, épouse d'André MOUSTELON, conseiller à la cour des comptes de Montpellier, contre le sieur Granet, curé de Notre-Dame, au sujet d'un refus de sacrements. — Suivi de l'Arrêt de la cour, en date du 21 avril 1755.)

2681. Recueil de pièces, ou Acte de sommation concernant l'affaire de madame de Moustelon avec monseigneur l'évêque de Montpellier sur le refus des sacrements. Ce Recueil contient des actes qui prouvent évidemment que l'esprit de paix et de soumission à la Déclaration du roi du 2 septembre 1754 conduit les laïcs; qu'au contraire, l'esprit d'indépendance et de révolte conduit les ecclésiastiques. — *Montpellier, 1755, in-4°. Pièce.*

2682. Lettre de M *** à un gentilhomme de Savoye, au sujet des disputes de religion dont la France est agitée. (1er mai 1755.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

2683. Indication sommaire des principes et des faits qui prouvent la compétence de la puissance séculière pour punir les évêques coupables de crimes publics, et pour les contenir dans l'obéissance qu'ils doivent aux lois, et dans la soumission qu'ils doivent au roi. — *En France, 1755, in-12.*

(Par DE MEYNIÈRES, d'après Barbier.)

2684. Discours important sur la véritable cause des maux qui règnent en France et qui affligent l'Église et l'État. On y montre que les évêques et le gouvernement y agissent contre leurs propres intérêts, et que les Jésuites seuls y gagnent. (Par BILLARD DE LORIÈRE.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Réimpression, avec additions, du Discours préliminaire de l'ouvrage catalogué sous le n° 2587 ci-dessus.)

2685. Vues sur les maux de l'Église et sur ses ressources. — *(S. l.,) 1755, in-12.*

2686. Instruction, en forme de lettre, à une personne indécise. Contenant le précis des sentiments de M. Bossuet, évêque de Meaux, par rapport aux disputes présentes. — *Bruxelles, 1755, in-4°. Pièce.*

2687. Le Molinisme et le matérialisme démasqués. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 1, porte : *Mémoire servant de clef de David, ou Le molinisme et le matérialisme démasqués, fait, en exécution des ordres du ministre et secrétaire d'État, de cinquante-une des principales questions à consulter, auxquelles, pour parvenir à un concile national composé des députés des trois états, ou plutôt à une paix générale, on peut fixer, pendant un bref délai, toutes les disputes de l'École touchant la religion et le gouvernement de l'Église...*)

2688. Réflexions d'un C. S. C. adressées à M ***, conseiller au parlement. (1er mai 1755.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2689. Lettre d'un ecclésiastique retiré du monde à un homme du monde. (2 mai 1755.) — *(S. l. n. d.,) in-12.*

2690. Nouveau Refus de sacrements, fait au doyen du présidial de Montpellier. (3 mai 1755.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Extrait des registres de parlement, du 6 mai 1755.

(Ordonnance de comparution du syndic de la Faculté de théologie de Paris devant la cour.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2691. Lettre de madame la marquise de..., en réponse à la Lettre du chevalier de... à M..., conseiller au parlement. (9 mai 1755.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 2675 ci-dessus.)

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-4°. Pièce.*

* Extrait des registres de parlement. (13 mai 1755.)

(Arrêt qui condamne au bannissement perpétuel le sieur Franque, porte-dieu de la paroisse de Sainte-Marguerite, et le sieur Duquerron, prêtre de la même paroisse, pour refus de sacrements.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Extrait des registres de parlement. Du 14 mai 1755.

(Arrêt qui condamne le sieur Dubois, diacre, aux galères, et un autre prêtre au bannissement perpétuel, pour refus de sacrements.)

(Voyez *ibidem.*)

2692. Lettre du prince CHARLES (DE LORRAINE) aux Conseils royaux des provinces respectives des Pays-Bas autrichiens, de la part de Sa Majesté l'impératrice reine. (14 mai 1755.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Injonction aux ecclésiastiques français réfugiés de s'abstenir de toutes disputes relatives à la constitution *Unigenitus.*)

2693. Extrait des conclusions de la Faculté de théo-

logie de Paris. (13 mai 1755.) — Lettre du roi à M. le chancelier, de Marly, 11 mai 1755. — Extrait des registres du parlement, du mercredi 14 (et du jeudi 15) mai 1755. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2694. (Planche gravée reproduisant l'allocution adressée par le premier président du parlement à la Faculté de théologie de Paris, le 15 mai 1755, et portant en tête un médaillon allégorique avec cette devise :) *Ossa arida, audite verbum Domini. — (S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Épîtres sur le formulaire, ou Le Quichotisme nouveau.

(Réimpression faite à l'occasion de l'Ordonnance de l'évêque d'Orléans, contre les religieuses de Saint-Charles, du 20 mai 1755.)

(Voyez la division POÉSIE.)

2695. Lettre du curé de M....., diocèse de T...., à un de ses amis à Paris, à l'occasion de l'Assemblée du clergé. (23 mai 1755.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-4°. Pièce.*

2696. Avis salutaire à nosseigneurs les archevêques, évêques, et autres ecclésiastiques de l'Assemblée du clergé. — *(S. l.,) 1755, in-12.*

* Épître d'un constitutionnaire aux évêques de France.

(Voyez la division POÉSIE.)

2697. Lettre de monseigneur l'évêque de... à nosseigneurs de l'Assemblée du clergé, sur la conduite présente des évêques de France. — *(S. l.,) 1755, in-12.*

2698. Seconde Lettre de madame la marquise DE*** à M. le chevalier ***. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Envoi d'une Lettre en date du 23 mai. — Voyez le n° 2691 ci-dessus.)

2699. Première Lettre sur les droits du roi envers la personne des ecclésiastiques, le temporel du clergé, et sa vigilance sur la discipline de l'Église gallicane, adressée à un évêque de l'Assemblée actuelle du clergé de France. A monseigneur *****. (25 mai 1755.) — *(S. l.,) 1755, in-12. Pièce.*

* Sentence de MM. les officiers du bailliage d'Auxerre, portant suppression d'une brochure qui a pour titre : « Supplément aux œuvres de messire Charles-Gabriel de Thubières de Caylus, évêque d'Auxerre » ; à Cologne, aux dépens de la Compagnie. (26 mai 1755.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2700. Lettres écrites au sujet du refus des sacrements fait à madame de Moustelon par le curé de Notre-Dame de la ville de Montpellier et par M. de Villeneuve, évêque de ladite ville, et des moyens horribles dont on s'est servi pour pouvoir la priver du saint viatique. (5-28 mai 1755.) — *La Haye, 1755, in-12. Pièce.*

2701. Relation du beau miracle arrivé à la procession du très-saint sacrement, le jeudi 29 mai 1755, jour de la grande Fête-Dieu, en la paroisse des Saints-Innocents. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du parlement, du 2 juin 1755, qui condamne au feu un écrit qui a pour titre : « Relation exacte des troubles arrivés à Montpellier à l'occasion de quelques refus de sacrements ».

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2702. Réflexions sur la notoriété de droit et de fait. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement, qui condamne un écrit intitulé : « Réflexions sur la notoriété de droit et de fait », à être lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice. Du 17 juin 1755.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Dissertations théologiques et canoniques sur l'approbation nécessaire pour administrer le sacrement de pénitence.

(Par l'abbé PELVERT, d'après Barbier.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

2703. Deuxième Lettre sur les droits du roi envers la personne des ecclésiastiques, le temporel du clergé, et sa vigilance sur la discipline de l'Église gallicane, adressée à un évêque de l'Assemblée actuelle du clergé de France. (25 juin 1755.) — *(S. l. n. d.,) in-12.*

(Voyez le n° 2699 ci-dessus.)

2704. Plaidoyer prononcé au parlement, les chambres assemblées, le 27 juin 1755, pour Jean-Baptiste Dudin, Nicolas Odigier, Charles-Louis Le Moine, Louis Sarrebourse et Pierre Hardouin, prêtres et chanoines de l'église cathédrale de Sainte-Croix d'Orléans, demandeurs ; contre les doyen, chanoines et chapitre de la même église, défendeurs, en présence de M. le procureur général. (Signé : Me DUCHASTEAU, avocat.) — *Paris, Knapen, 1755, in-fol. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui confirme et autorise la délibération de l'Assemblée générale du clergé de France, du 25 juin 1755, au sujet de la somme de seize millions de livres de don gratuit accordé à Sa Majesté. Du 25 (*sic*, 28) juin 1755. — Lettres patentes qui autorisent et confirment la délibération du clergé pour l'emprunt du don gratuit de 1755. Données à Versailles le 28 juin 1755.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du parlement (de Toulouse), du 30 juin 1755, qui condamne Me Granet, curé de la paroisse Notre-Dame-des-Tables de la ville de Montpellier, à un bannissement perpétuel.

(Affaire de la dame Moustelon.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2705. Administrations des sacrements faites en vertu des arrêts du parlement. (5 décembre 1754-4 juillet 1755.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Médaillon et légende gravés.)

2706. Événements mémorables. Déclaration du roi.

Arrêts du parlement contre le schisme. Les sacrements administrés. — *Au Législ. pacif., 1755, in-4°. Pièce.*

(Médaillon et texte gravés.)

2707. Plaidoyer prononcé au parlement, les chambres assemblées, le 4 juillet 1755, pour les doyen, chanoines et chapitre de Sainte-Croix d'Orléans; contre les sieurs Odigier, Dudin, Le Moine, Sarrebourse et Hardouin, chanoines de ladite église, et l'exécuteur du testament du sieur de Cougniou. (Signé : Me Coquereau, avocat.) — *Paris, Knapen, 1755, in-8°. Pièce.*

2708. Réplique prononcée au parlement, les chambres assemblées, le 11 juillet 1755, pour Jean-Baptiste Dudin, Nicolas Odigier, Charles-Louis Le Moine, Louis Sarrebourse et Pierre Hardouin, prêtres et chanoines de l'église cathédrale de Sainte-Croix d'Orléans, demandeurs; contre les doyen, chanoines et chapitre de la même église, défendeurs, en présence de M. le procureur général. (Signé : Me Duchasteau, avocat.) — *Paris, Knapen, 1755, in-8°. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement, qui condamne deux libelles, le premier ayant pour titre : « Réflexions d'un C. S. C., adressées à M..., conseiller au parlement »; l'autre, en deux brochures in-12, sous le titre de : « Dissertation sur le caractère essentiel à toute loi de l'Église en matière de doctrine »; à être lacérés et brûlés par l'exécuteur de la haute justice. Du 12 juillet 1755.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour les Réflexions supprimées, le n° 2688 ci-dessus.)

2709. Consultation de plusieurs avocats pour des curés du diocèse d'Auxerre. (Signé : Texier, etc. [13 juillet 1755.]) — *Paris, imp. de Grangé, 1755, in-4°.*

* Arrêt du parlement, du 14 juillet 1755, qui déclare y avoir abus dans une ordonnance de l'évêque de Montpellier du 5 avril dernier et dans une réponse dudit évêque à la signification d'un arrêt de la cour du 12 du même mois.

(Voyez *ibidem.*)

2710. Réplique prononcée au parlement, les chambres assemblées, le 18 juillet 1755, pour les doyen, chanoines et chapitre de Sainte-Croix d'Orléans. Contre les sieurs Odigier, Dudin, Le Moine, Sarrebourse et Hardouin, chanoines de ladite église. (Signé : Me Coquereau, avocat.) — *Paris, Knapen, 1755, in-8°. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement concernant l'affaire du chapitre d'Orléans. (19 juillet 1755.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2711. Lettre d'un évêque de province à l'Assemblée générale du clergé. (24 juillet 1755.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2712. Troisième Lettre à monseigneur l'évêque de ****, membre de l'Assemblée actuelle du clergé de France, sur les droits du roi envers la personne des ecclésiastiques, le temporel du clergé, et sa vigilance sur la discipline de l'Église gallicane. (25 juillet 1755.) — *En France, aux dépens de la Compagnie, 1755, in-12.*

(Voyez les nos 2699 et 2703 ci-dessus.)

* Arrêt de la cour du parlement, qui supprime une thèse soutenue en Sorbonne le 26 juillet 1755. Du 1er août 1755.

(Condamnation d'une thèse considérée comme contraire aux maximes du royaume.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2713. Remontrances des curés de la ville et faubourgs d'Auxerre à monseigneur leur évêque, au sujet de plusieurs abus qui ont été introduits dans son diocèse depuis son gouvernement et par son autorité. (Signé : Chauchet, prieur-curé de Saint-Amatre, etc. [2 août 1755.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2714. Consultation sur des faits de schisme arrivés en Sorbonne, spécialement le 5 août 1755. (Signé : Target, etc.) — *Paris, Knapen, 1755, in-8°. Pièce.*

2715. Quatrième Lettre à monseigneur l'évêque de ****, membre de l'Assemblée actuelle du clergé de France, sur les droits du roi envers la personne des ecclésiastiques, le temporel du clergé, et sa vigilance sur la discipline de l'Église gallicane. (18 août 1755.) — *En France, aux dépens de la Compagnie, 1755, in-12.*

(Voyez les nos 2699, 2703 et 2712 ci-dessus.)

2716. Principes sur le gouvernement monarchique. Dangers du despotisme. Usage légitime de l'autorité royale. Nécessité de maintenir et d'observer les lois d'un état monarchique. Obligation indispensable d'écouter les remontrances des parlements. Excellence des formes inséparables de l'usage de la législation. Avis sur le choix des amis, des ministres, sur la haine et l'aversion pour les flatteurs, etc. Tirés des meilleurs auteurs anciens et modernes. Dédié à monseigneur le prince de C***. — *Londres, J. Nourse, 1755, in-12.*

(Par le P. Barral, d'après Barbier. — Même ouvrage que le n° 2396 ci-dessus.)

2717. Lettre de M. le marquis de C. à M. le comte de ***, contenant une relation exacte du refus des sacrements fait à madame de Charleval par le curé du S.-Esprit de la ville d'Aix, et des différents événements qui l'ont suivi. (25 août 1755.) — *(S. l.,) 1755, in-12.*

2718. Lettre du prince Charles (de Lorraine) pour imposer de nouveau un silence absolu sur la bulle *Unigenitus*. Du 26 août 1755. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 2692 ci-dessus.)

*. Déclaration du roi pour proroger les séances du parlement. Donnée à Versailles le 27 août 1755.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt de la cour de parlement, du 29 août 1755.

(Condamnation du chapitre de l'église Sainte-Croix d'Orléans au sujet du décès du chanoine Cougniou, privé de sacrements.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2719. Lettre de M ***, conseiller de la grand'chambre, à M ***, président des enquêtes, sur l'intérêt que le parlement prend à la gloire du roi et au bien de la religion. (30 août 1755.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Lettre de monseigneur l'évêque de Troyes (PONCET DE LA RIVIÈRE) au clergé séculier et régulier de sa ville épiscopale. Du 8 septembre 1755.

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

2720. Observations sur une lettre anonyme et sans date, sous enveloppe à l'adresse du sieur Colin, à lui envoyée et rendue par un inconnu le 9 septembre 1755. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet d'un miracle prétendu opéré sur la personne de Jeanne-Françoise Letourneur, femme Colin. — 1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL FONTANIEU, tome CCCXLV, division POLYGRAPHIE.)

* Arrêt de la cour du parlement... du 11 sept. 1755.

(Condamnation des sieurs Neret, Juré, et autres, tant prêtres que laïques, du diocèse de Langres, au sujet de l'arrestation illégale de Françoise Regnault.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour de parlement, qui condamne un imprimé intitulé : « Lettre d'un évêque de province à l'Assemblée générale du clergé », à être lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice. Du 11 sept. 1755.

(Voyez *ibidem;* et, pour la Lettre supprimée, le n° 2711 ci-dessus.)

* Arrêt de la cour du parlement, qui condamne deux imprimés intitulés, l'un : « Lettre d'un homme désintéressé à celui qui sera curieux de la lire » ; l'autre : « Lettre de M ***, conseiller de la grand'chambre, à M ***, président des enquêtes, sur l'intérêt que le parlement prend à la gloire du roi et au bien de la religion », à être lacérés et brûlés par l'exécuteur de la haute justice... Du 18 septembre 1755.

(Voyez la division JURISPRUDENCE ; et, pour les Lettres supprimées, les nos 2504 et 2719 ci-dessus.)

2721. Lettre d'un docteur de Sorbonne à un ubiquiste, sur l'Assemblée du clergé. (20 septembre 1755.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement, qui supprime un écrit imprimé intitulé : « Remontrances des curés de la ville et faubourgs d'Auxerre à monseigneur leur évêque », etc... Du 16 octobre 1755.

(Voyez la division JURISPRUDENCE ; et, pour les Remontrances supprimées, le n° 2713 ci-dessus.)

* Arrêt de la cour du parlement... du 23 octobre 1755.

(Contre plusieurs religieux capucins de Troyes.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2722. Précis de ce qui s'est passé à l'Assemblée depuis le mercredi 28 octobre 1755 jusqu'au 31 suivant. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2723. Examen du Précis de ce qui s'est passé à l'Assemblée du clergé. — Lettre circulaire de l'Assemblée générale du clergé aux archevêques et évêques de France. — Observations sur les Lettres *Pastoralis officii* renouvelées et exécutées par les évêques de la dernière Assemblée du clergé. — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

2724. Lettre circulaire de l'Assemblée du clergé aux évêques du royaume, avec des Remarques. (4 novembre 1755.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 3, porte en plus : *contenant tout ce qui s'est passé dans l'Assemblée.*)

2725. Discours de M. le premier président (DE MAUPEOU) au roi, au sujet de la « Lettre circulaire de l'Assemblée générale du clergé aux archevêques et évêques de France ». — Réponse du roi. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2726. Réponse de M. l'archevêque d'Utrecht (PIERRE-JEAN MEINDARTZ) à la Consultation d'un ecclésiastique de France, au sujet des affaires présentes de l'Église. (4 novembre 1755.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2727. Lettre de M. l'archevêque d'Utrecht (PIERRE-JEAN MEINDARTZ) à un ecclésiastique de France, au sujet des affaires présentes de l'Église. (4 novembre 1755.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Même ouvrage que le n° précédent.)

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-12. Pièce.*

2728. Lettre de M *** à un avocat de ses amis, au sujet d'un nouveau refus de sacrements fait à Orléans. (12 novembre 1755.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

2729. Relation exacte et circonstanciée de ce qui s'est passé au sujet du refus des sacrements fait au sieur Cousin, marchand mercier, demeurant à l'Aigle d'or, grande rue du faubourg Saint-Antoine, paroisse Sainte-Marguerite, par le Sr Pierre Bonzé, desservant de cette paroisse, et par les deux porte-dieu de la même église, lequel fut administré, deux heures avant sa mort, par le Sr Jean-Élie Puisiez, prêtre, vicaire de la paroisse de Conflans-L'Archevêque. (15 novembre 1755.) — *La Haye, 1755, in-12. Pièce.*

2730. Vexation nouvelle au sujet des articles des prélats de la dernière Assemblée. Acte fait à Aix le 25 novembre 1755. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2731. Lettre d'un curé du diocèse d'Auxerre à un ami, au sujet d'un reproche qu'on fait au clergé de cette église. (27 novembre 1755.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Réponse au n° 2713 ci-dessus.)

* Extrait des registres du parlement de Dijon, du 12 décembre 1755.

(Au sujet de l'exécution des arrêts du Grand Conseil du 17 novembre.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2732. Discours du magistrat (l'abbé CHAUVELIN) qui a déféré aux chambres assemblées l'« Analyse raisonnée de Bayle », « La Christiade », l'« Histoire du peuple de Dieu », première et seconde Parties, et les différentes défenses de ce dernier livre. Du 13 décembre 1755. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2735. Lettre d'un théologien de Rome à un Français de ses amis, au sujet des Articles et de la Lettre au pape de l'Assemblée du clergé de France de l'année 1755. (15 décembre 1755.) — *Rome, 1756, in-4°. Pièce.*

(Français-italien.)

2734. Remarques sur les Articles envoyés au pape par l'Assemblée du clergé en 1755. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2735. Observations sur les deux formules d'Articles dressées par les évêques assemblés en dernier lieu et représentant le clergé de France. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2736. Lettre à madame la marquise de***, en lui envoyant des Réflexions au sujet de l'Assemblée du clergé de 1755. (Signé : J. P. D. S. P. D. S. S.) — Articles arrêtés par les évêques députés à l'Assemblée générale du clergé de 1755. — Traduction des Articles arrêtés par les évêques. — Réflexions sur l'Assemblée du clergé de 1755. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2737. Parallèle de la conduite du clergé, du parlement et du Conseil au sujet du schisme et des refus de sacrements faits par les ecclésiastiques inférieurs autorisés par les évêques, considérée seulement depuis le 23 mars 1752 jusqu'à l'exil du parlement. Partie I. — *En Europe, 1755, in-4°.*

(C'est tout ce qui a paru.)

* Arrêt de la cour du parlement, qui supprime un écrit imprimé ayant pour titre : « Parallèle de la conduite du clergé, du parlement et du Conseil », etc... Du 22 décembre 1755.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2738. La Paix de l'Église sous Clément IX et Louis XIV. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Reproduite en 1755, à l'occasion de la lutte des parlements et des évêques. — Médaillon et texte gravés.)

2739. Addition importante aux « NN. ecclésiastiques », de l'année 1755, de l'édition de France, ou Preuve succincte et décisive d'un défaut énorme et essentiel de la Paix de Clément IX. Pour servir de réclamation contre l'approbation dont l'honorent ceux des appelants qui lui sont attachés, et nommément contre celle que lui donne l'auteur des « Nouvelles eccl. » dans sa feuille du 18 décembre 1755; par l'éditeur des « Nouvelles ecclésiastiques » de Hollande. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2740. Réponse à l'auteur des « Nouvelles ecclésiastiques ». — *(S. l.,) 1756, in-12. Pièce.*

(Le titre de départ, page 5, porte en plus : *sur la censure qu'il a faite de l'ouvrage qui a pour titre : « Le Combat du molinisme contre le jansénisme ».*)

2741. Le Réformateur réformé, lettre à M ***. — *Amsterdam, Arkstée et Merkus, 1756, in-12.*

(Au sujet des biens du clergé.)

* Extrait des registres du parlement de Rennes. Du 19 (et 23) janvier 1756.

(Au sujet du service funèbre demandé aux Carmes de Nantes pour le curé de Thouarré, mort en exil.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt du parlement, du 24 janvier 1756, qui supprime un écrit intitulé : « Mandement de monseigneur l'évêque de Castres, pour ordonner de chanter le *Te Deum* en action de grâces de la naissance de monseigneur le comte de Provence ».

(Voyez *ibidem.*)

2742. Très-humbles, très-respectueuses et itératives Remontrances que présentent au roi, notre très-honoré et souverain seigneur, les gens tenant sa cour de parlement de Rouen. (25 janvier 1756.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Affaire du bailliage de Bayeux.)

2743. Dénonciation d'un livre intitulé : « Heures de la congrégation », etc., faite par plusieurs curés de la ville d'Auxerre à monseigneur leur évêque. (Signé : Chauchet, prieur-curé de Saint-Amatre; Gagne, prieur-curé de Saint-Eusèbe, etc. [26 janvier 1756.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-12. Pièce.*

* Extrait des registres du parlement de Rennes. Du 31 janvier 1756.

(Arrêt de comparution contre le Sr Olivier, curé de Rouans, et le Sr Genevoi, son vicaire, pour refus du sacrement de mariage au Sr Royne et à Jeanne Trouillard, servante de basse cour à l'abbaye de Buzay.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour du parlement de Rouen, qui ordonne que l'imprimé intitulé : « Lettre circulaire de l'Assemblée générale du clergé aux archevêques et évêques de France », sera supprimé, comme contraire aux lois et usages du royaume, et au silence prescrit par la Déclaration du roi du 14 novembre 1754; que tous dépositaires seront tenus de rapporter au greffe de la cour les exemplaires dont ils peuvent être saisis, pour y être pareillement supprimés; fait défenses à toutes personnes d'imprimer et distribuer ladite Lettre, sous les peines ou cas appartenants. Du 31 janvier 1756.

(Voyez *ibidem;* et ci-après, pour la Lettre supprimée, la section *Actes du clergé.*)

* Extrait des registres du parlement de Bretagne. Du 4 février 1756.

(Au sujet de l'abstention de la Faculté de théologie de Nantes, lors de la célébration du service pour le curé de Thouarré.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2744. Défense des droits du second ordre, au sujet du Mandement de M. l'évêque d'Auxerre du 14 février 1756. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

2745. Mémoire où l'on expose les abus et les irrégularités du Mandement de M. l'évêque d'Auxerre en date

du 23 février 1755, par lequel il défend sous les peines de droit d'enseigner, d'expliquer et de distribuer dans son diocèse d'autre Catéchisme que celui de 1725 qu'il a fait réimprimer. — *La Haye, Neaulme, 1756, in-12.*

2746. Remontrances du parlement de Toulouse au roi, au sujet des ordres notifiés au sieur Euzet par M. l'intendant de Languedoc. (23 février 1756.) — *(S. l.,) 1756, in-12. Pièce.*

2747. Entretiens d'Anselme et d'Isidore sur les affaires du temps. — *En France, 1756, in-12.*

(Par LAFITAU, évêque de Sisteron, d'après Barbier.)

* Arrêt de la cour du parlement du Rouen, qui ordonne que le libelle en deux volumes intitulé : « Entretiens d'Anselme et d'Isidore sur les affaires du temps », en France 1756, sera lacéré et brûlé par l'exécuteur des sentences criminelles, au pied du grand escalier du Palais, comme contenant des propositions fausses, pernicieuses, scandaleuses, séditieuses, attentatoires à l'autorité royale, et contraires au silence prescrit par la Déclaration du roi du 14 novembre 1754; fait défenses à toutes personnes, sous peine de punitions corporelles, de l'imprimer, vendre ou colporter; enjoint à ceux qui en ont des exemplaires de les apporter au greffe de la cour, pour y être pareillement lacérés et brûlés. Du 28 février 1756.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2748. Lettre d'un très-grand nombre de curés du diocèse d'Auxerre à monseigneur leur évêque, pour adhérer à la Dénonciation, faite par les curés de la ville épiscopale, des « Heures de la congrégation » des écoliers des Jésuites; sur plusieurs autres objets importants, et spécialement sur les missions. (Signé : ANDRÉ, curé de Fouronne, etc. [Février 1756.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 2743 ci-dessus.)

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-12. Pièce.*

2749. Consultation, en forme de lettre, au sujet du Mandement de M. de Condorcet, évêque d'Auxerre, en date du 14 février 1756. (6 mars 1756.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-12. Pièce.*

2750. Lettre de M. l'abbé *** à un ecclésiastique d'Auxerre. (13 mars 1756.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet de la Dénonciation, par les curés d'Auxerre, à leur évêque des « Heures de la congrégation » des écoliers des Jésuites.)

2751. Extrait des registres des arrêtés du parlement de Provence. (16 mars 1756.) — *Aix, V^e^ J. David et E. David, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Suppression de la « Lettre circulaire de l'Assemblée du clergé aux évêques du royaume ». — Voyez ci-après la section *Actes du clergé.*)

* Arrêt de la cour de parlement. Du 19 mars 1756.

(Condamnation par contumace du sieur Pradine, porte-dieu de la paroisse de Sainte-Marguerite, à trois années de bannissement.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2752. Deuxième Consultation, en forme de lettre, au sujet de la lettre pastorale de M. l'évêque d'Auxerre du 4 mars 1756. (4 avril 1756.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Voyez le n° 2749 ci-dessus.)

2753. Lettre intéressante pour les évêques, pour les théologiens appelants, et pour tous les fidèles. — *(S. l.,) 1756, in-12.*

2754. Seconde Lettre intéressante à l'usage des théologiens. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

2755. La vraie Loi de l'Église et de l'État relativement à la bulle *Unigenitus.* — *En France, 1756, 2 parties en 1 vol. in-12.*

2756. La Théologie suppliante aux pieds du souverain pontife pour lui demander l'intelligence et l'explication de la bulle *Unigenitus;* pour la conservation de la paix et de la liberté des Écoles; pour la défense de la pure et saine doctrine des conciles et des SS. Pères, et pour confondre à jamais les héritiques et les hommes pervers qui abusent de la condamnation indéfinie des propositions susceptibles de divers sens pour autoriser leurs erreurs et leur morale relâchée. — *Cologne, P. Marteau, 1756, in-12.*

(Traduit du latin du P. SERRY, par LE PAIGE, d'après Barbier.)

2757. Observations sur plusieurs bulles, qui ont été publiées dans le Concile de Constance, et qui ont rapport à la constitution *Unigenitus* et aux affaires présentes de l'Église. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2758. Dissertation sur le caractère essentiel à toute loi de l'Église en matière de doctrine, et touchant l'autorité et la force du témoignage de l'Écriture et de la tradition, spécialement par rapport aux points qui font l'objet des contestations présentes... *(S. l. n. d.)* — Suite de la Dissertation... *(S. l.,) 1756. — Le tout en 3 vol. in-12.*

(Par l'abbé TROYA D'ASSIGNY, d'après Barbier.)

2759. Lettre contenant la décision d'un cas de conscience, donnée par un théologien jésuite de Rome, sur les principes des plus fameux casuistes de la Société, en faveur des opposants à la bulle *Unigenitus* et contre ceux qui voudraient leur refuser les sacrements. (Rome, 6 avril 1756.) — *(S. l.,) 1758, in-12. Pièce.*

2760. Dissertations sur la notoriété requise pour autoriser la correction publique des pécheurs scandaleux et les refus de sacrements. — *(S. l.,) 1756, in-12.*

(Par MAULTROT, d'après une note manuscrite de Van Praet.)

A. — *1756. — (S. d.,) in-12.*

2761. La Consolation des mourants, ou Le droit de commettre, par les tribunaux séculiers, pour l'administration des sacrements aux mourants. — *En France, 1756, in-12.*

2762. Discours du magistrat (l'abbé CHAUVELIN), qui a déféré aux chambres assemblées l'imprimé qui a pour titre : « Instruction pastorale de M. l'évêque

de Troyes, sur le schisme ». Du 10 avril 1756. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement, qui condamne un imprimé intitulé : « Instruction pastorale de monseigneur l'évêque de Troyes, sur le schisme », etc., à être lacéré et brûlé dans la cour du Palais par l'exécuteur de la haute justice... Du 12 avril 1756.

2763. Lettre de M. l'abbé DE *** à M ***, chevalier de Malthe. — Instruction pastorale de monseigneur l'évêque de Troyes (PONCET DE LA RIVIÈRE, [Méry-sur-Seine, 23 mars 1755]). — Arrêt de la cour de parlement, qui condamne un imprimé intitulé : « Instruction pastorale de monseigneur l'évêque de Troyes, sur le schisme », etc., à être lacéré et brûlé, dans la cour du Palais, par l'exécuteur de la haute justice... Du 12 avril 1756. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

2764. Recueil des actes émanés du parlement contre l'« Histoire du peuple de Dieu ». (13 décembre 1755-13 avril 1756.) — *(S. l. n. d.,) in-12.*

(Voyez, pour l'« Histoire du peuple de Dieu » par le P. Berruyer, la division HISTOIRE GÉNÉRALE.)

2765. Extraits de la Politique sacrée de M. BOSSUET sur l'autorité. (13 avril 1756.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

2766. Juste Idée d'un bon gouvernement suivant les principes de M. Bossuet. — *En France, aux dépens des bons citoyens, 1756, in-12.*

2767. Lettre de M. l'abbé DE **, G. V. de **, à M. le doyen de ***, sur la dispute du péché mortel et du péché grave. (1er mai 1756.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet de la résistance à la bulle *Unigenitus*.)

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-12. Pièce.*

2768. Lettre écrite par M. DE *, de Rodez, à M. de *, à Toulouse, au sujet du scandale causé dans le diocèse de Rodez, et dont les auteurs sont poursuivis criminellement au sénéchal de Ville-Franche de Rouergue. 1er mai 1756.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du parlement de Provence, du 5 mai 1756.

(Au sujet de la signature d'un formulaire exigée du sieur Chiris.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2769. Lettre de monseigneur l'évêque de Troyes (PONCET DE LA RIVIÈRE) à M. le procureur général du parlement de Paris, à l'occasion de l'Arrêt rendu par ce tribunal, le 12 du mois d'avril dernier, par lequel le prélat est tenu d'avouer ou de désavouer, dans le mois, une Instruction pastorale sur le schisme, laquelle porte son nom, et que le même Arrêt condamne à être lacérée et brûlée, par l'exécuteur de la haute justice, au pied du grand escalier du Palais. (11 mai 1756.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement (de Toulouse)... Du 5 mai 1756. — Extrait des registres du parlement, du 12 mai 1756.

(Arrêt concernant le refus de sacrements fait au sieur Lagarde, conseiller au présidial de Montpellier, et mandat d'amener, à cette occasion, contre les sieurs Joyeuse et Valentin, tous deux prêtres.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2770. Réflexions d'un docteur de Sorbonne à un de ses amis, sur la compétence des tribunaux séculiers dans les matières qui concernent la religion, conformément au texte formel de saint Paul dans son Épître aux Romains, chap. XIII, et de saint Pierre, première Épître, chap. IIe, v. 13. (18 mai 1756.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

2771. Arrêt de la cour de parlement. Du 18 mai 1756. — Du 19 mai 1756. Discours de M. le premier président (MAUPEOU) à ceux de la Faculté de théologie qui se sont rendus en la cour en exécution de l'Arrêt précédent. — Procès-verbal, du 19 mai 1756. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Sentence du bailliage d'Orléans, qui condamne au bannissement pour neuf ans le sieur Pointeau, curé de Saint-Pierre-Ensentelée d'Orléans, atteint et convaincu d'être contrevenu à la Déclaration du 2 septembre 1754, en refusant les fonctions de son ministère à la demoiselle Letrosne pour les derniers sacrements. Du 19 mai 1756.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2772. Relation des refus de sacrements sous lesquels les religieuses du monastère de S.-Charles d'Orléans gémissent depuis plus de 33 ans, et celles de l'abbaye de S.-Loup depuis plus de 28. Où l'on trouvera le détail des poursuites que ces refus de sacrements ont occasionnées; le Nécrologe des religieuses mortes dans cette privation; et un Recueil de pièces justificatives qui n'ont pu être insérées dans le corps de la Relation. — *La Haye, Neaulme, 1756, in-12.*

2773. Suite de la Relation des refus de sacrements sous lesquels M. l'évêque d'Orléans continue de faire gémir les religieuses de Saint-Charles et de Saint-Loup. — *La Haye, Neaulme, 1756, in-12.*

* Arrêt de la cour de parlement, qui supprime un imprimé intitulé : « Arrêt de la cour de parlement, du 18 mai 1756 ». Extrait des registres du parlement. Du 21 mai 1756.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour l'Arrêt supprimé, le n° 2771 ci-dessus.)

2774. Extractum ex commentariis sacræ Facultatis theologiæ parisiensis. (26 maii 1756.) — Extrait des registres de la Faculté de théologie de Paris. — Extrait des registres du Conseil d'État du roi, du 25 mai 1756. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2775. CHRISTOPH.-MATTHÆI PFAFFII, s. theol. doct., Facult. theol. giessensis antecessoris et directoris, Academiæ giess. cancellarii et eccles. hass. generalis super-

intendentis, oratio inauguralis de præsenti, quæ inter parlamentum et clerum gallicanum agitatur, controversia, recitata, quum munera sua adiret Giessæ d. 28 maii anni 1756. — *Giessæ, J.-P. Krieger, 1756, in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement, qui supprime une thèse soutenue en l'Université de Toulouse le 7 du mois de mai 1756, et ordonne de plus fort l'exécution de l'édit du mois de mars 1682. Extrait des registres du parlement, du 29 mai 1756.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2776. Lettre de M. ***, conseiller au présidial de Troyes, à M. ***, jurat de Bourdeaux, au sujet de la révolte des Capucins de Troyes. (Mai 1756.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2777. Conclusio sacræ Facultatis, lata die 1 junii an. 1756. — Conclusion de la Faculté de théologie de Paris. Du 1 juin 1756. — Du mercredi 2 juin 1756, du matin, toutes les chambres assemblées. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Pièce supposée.)

* Mandement de M. l'évêque de Troyes (PONCET DE LA RIVIÈRE, [6 juin 1756]).

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

2778. Recueil de pièces authentiques contre l'Instruction pastorale de monseigneur l'évêque de Troyes, contenant : 1° le Discours tel qu'il a été prononcé par le magistrat qui a dénoncé ladite Instruction; 2° l'Arrêt du parlement qui l'a condamnée au feu; 3° la Lettre de ce prélat à M. le procureur général, avec des Remarques; 4° le Procès-verbal fait par M. le lieutenant général de Troyes en recevant la déclaration de M. l'évêque. (10 avril-9 juin 1756.) — *En France, aux dépens des amis de la paix, 1756, in-12. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement, extrait des registres du parlement. Du 9 juin 1756.

(Suppression du Mandement de l'évêque de Troyes du 6 juin.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2779. Relation de Montpellier. (3 mai-15 juin 1756.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Le titre de départ, page 3, porte : *Récit détaillé de ce qui s'est passé à Montpellier, en mai 1756, à l'occasion du refus des sacrements fait à M. de La Garde, doyen des conseillers du présidial de Montpellier.*)

* Arrêt du parlement de Provence, extrait des registres du parlement. Du 15 juin 1756.

(Condamnation de plusieurs ecclésiastiques pour refus de sacrements.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Extrait des registres du parlement de Provence. Du 28 juin 1756.

(Arrêt au sujet du formulaire de l'archevêque d'Aix.)

(Voyez *ibidem.*)

* Ordonnance et instruction pastorale de monseigneur l'évêque de Luçon (DE VERTHAMON), au sujet de l'ancien Catéchisme qu'il a fait réimprimer pour être enseigné dans son diocèse. (29 juin 1756.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Arrêt de la cour de parlement de Provence, du 30 juin 1756.

(Au sujet du formulaire de l'archevêque d'Aix.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2780. Lettre de monseigneur l'évêque d'Auch (DE MONTILLET GRENAUD) au pape. (5 juillet 1756.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Latin-français.)

* Arrêt de la cour de parlement. Extrait des registres de parlement. Du 9 juillet 1756.

(Affaire de l'évêque de Troyes.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2781. Lettre du vicomte DE*** à un de ses amis. (12 juillet 1756.) — *(S. l.,) 1756, in-4°. Pièce.*

(Au sujet de l'Arrêt du parlement de Paris contre l'évêque de Troyes.)

* Arrêt de la cour de parlement de Provence tenant la chambre des vacations, du 13 juillet 1756. Extrait des registres du parlement.

(Au sujet du formulaire de l'archevêque d'Aix.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour de parlement. Extrait des registres du parlement. Du 14 juillet 1756.

(Suppression d'un Mandement de l'évêque de Troyes du 11 juillet.)

(Voyez *ibidem.*)

2782. (Lettre de l'évêque de Troyes, PONCET DE LA RIVIÈRE, au procureur général du parlement de Paris, au sujet de l'Arrêt précédent, datée du 21 juillet 1756, et commençant par ces mots :) M., l'Arrêt que le parlement a rendu le 14 de ce mois, et qui m'a été signifié le 19, à l'occasion du Mandement que j'ai fait publier le 11... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement de Provence tenant la chambre des vacations, du 21 juillet 1756.

(Au sujet du formulaire de l'archevêque d'Aix.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour de parlement, qui condamne un imprimé intitulé : « Mandement de monseigneur l'évêque de Troyes, du 23 juillet 1756 », à être lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice. Du 30 juillet 1756.

(Voyez *ibidem.*)

* Mandement de M. l'évêque de Troyes (PONCET DE LA RIVIÈRE), pour ordonner des prières de quarante heures dans toute l'étendue de son diocèse. (23 juillet 1756.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

2785. Mémoire à consulter pour la D^lle^ Frechou.

(Signé : GILLET. [27 juillet 1756.]) — *Paris, Musier, 1756, in-8°. Pièce.*

(Au sujet de la guérison, prétendue miraculeuse, de la femme Collin qui avait été visitée par Mlle Frechou, sage-femme. — 1 autre exemplaire formant la pièce 15 du tome II du Recueil catalogué dans la division SCIENCES MÉDICALES, tome I, page 116, n° 120.)

* Arrêt de la cour de parlement, qui condamne un imprimé intitulé : « Mandement de monseigneur l'évêque de Troyes » du 23 juillet 1756, à être lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice. Extrait des registres du parlement, du 30 juillet 1756.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2784. Lettre du clergé de Paris au parlement. (6 août 1756.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement de Provence tenant la chambre des vacations, du 12 août 1756.

(Condamnation du Sr Jean-Hyacinthe Genin, curé de Montfuron, pour refus de sacrements.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Extrait des registres du parlement séant à Aix. A nosseigneurs du parlement tenant la chambre des vacations. (27 juillet 1756.) — Arrêt de la cour de parlement séant à Aix, tenant la chambre des vacations. Du 21 août 1756...

(Refus de sacrements par le Sr André Miollis, curé de Perricard.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt de la cour de parlement de Rouen, qui condamne au bannissement le Frère Maxuel, professeur de théologie au Collége des Jésuites de Rouen, et ordonne à tous supérieurs des maisons régulières, où il y a École de théologie, de tenir la main à l'exécution de l'Édit du roi du mois de mars 1682, d'empêcher qu'il ne soit rien enseigné de contraire à la Déclaration de la doctrine du clergé de France du même mois, et leur défend de permettre aucune ouverture de leçons de théologie, que celui qui en sera chargé n'ait préalablement signé sa soumission d'enseigner ladite doctrine, lesquelles soumissions seront envoyées par les supérieurs au procureur général du roi. Du 23 août 1756.

(Voyez *ibidem.*)

2785. Mémoire de M. GUILLET DE BLARU, avocat, en faveur de cent docteurs de la Faculté de théologie de Paris appelants, comme d'abus, des conclusions de cette Faculté des 8 novembre et 15 décembre 1729, et 2 janvier 1730, adopté par soixante-sept avocats du parlement de Paris. — *(S. l.,) 1756, in-12.*

2786. Première Lettre à MM. les docteurs de la Faculté de théologie, sur les droits de Dieu. (1er septembre 1756.) — *En France, 1756, in-12.*

2787. Question. (6 septembre 1756.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet de la défense faite, sous peine d'excommunication, aux religieuses hospitalières de procéder à l'élection d'une supérieure.)

* Arrêt de la cour de parlement, qui reçoit le procureur général du roi, appelant, comme d'abus, de l'Instruction pastorale et ordonnance de M. l'évêque d'Auxerre du 18 juin 1756... Du 7 septembre 1756.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2788. Lettre à S. É. monseigneur le cardinal D'Alsace, archevêque de Malines, au sujet des troubles du diocèse de Troyes. (12 septembre 1756.) — *Bruxelles, 1756, in-12.*

* Arrêt du parlement (de Toulouse), qui condamne M. Aymé, curé de la paroisse Sainte-Anne de la ville de Montpellier, à un bannissement perpétuel. Extrait des registres du parlement, du 13 septembre 1756.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Mandement et instruction pastorale de monseigneur l'archevêque de Paris (CHRISTOPHE DE BEAUMONT), touchant l'autorité de l'Église, l'enseignement de la foi, l'administration des sacrements, la soumission due à la constitution *Unigenitus*, portant défense de lire plusieurs écrits, etc. (19 septembre 1756.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Arrêt de la cour de parlement. Extrait des registres du parlement. Du 24 septembre 1756.

(Contre l'instruction pastorale de l'archevêque de Paris.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour de parlement, qui condamne un écrit intitulé : « Lettre de monseigneur l'archevêque d'Auch au pape », à être lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice. Extrait des registres du parlement. Du 24 septembre 1756.

(Voyez *ibidem;* et, pour la Lettre supprimée, le n° 2780 ci-dessus.)

2789. Conclusio sacræ Facultatis parisiensis. Die prima mensis octobris 1756. Conclusion de la Faculté de théologie de Paris. Du 1er octobre 1756. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement de Provence, du 2 octobre 1756.

(Contre l'archevêque d'Aix.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Épître à monseigneur l'illustrissime et révérendissime Mathias Poncet de La Rivière, évêque de Troyes... en son exil à l'abbaye de Murbakc en Alsace. (10 octobre 1756.)

(Voyez la division POÉSIE.)

2790. Lettre à M. l'archevêque d'Auch, par un de ses amis. (11 octobre 1756.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2791. Lettres à un ami, au sujet du Mandement que M. de Condorcet, évêque d'Auxerre, a donné pour les

missions de son diocèse. — *En Europe, aux dépens de la Compagnie, 1756, in-12.*

(La 4e et dernière Lettre est du 12 octobre 1756.)

2792. Lettre pacifique de M. l'abbé DE *** à M. Leblanc de Castillon, avocat général au parlement de Provence, au sujet de son réquisitoire, du 5 mai 1756, contre M. l'archevêque d'Aix. (12 octobre 1756.) — *(S. l.,) 1756, in-4°.*

2793. Lettre circulaire de monseigneur l'évêque de Troyes (PONCET DE LA RIVIÈRE) à nosseigneurs les cardinaux, archevêques et évêques de France. (De l'abbaye des Bénédictins de Murbac, ce 12 octobre 1756.) — *Manheim, imp de C. Fontaine, 1756, in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la cour du parlement de Toulouse, du 16 octobre 1756, qui condamne au feu un imprimé ayant pour titre : « Lettre de monseigneur l'archevêque d'Auch au pape ».

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour la Lettre supprimée, le n° 2780 ci-dessus.)

* BENEDICTUS, papa XIV, venerabilibus Fratribus nostris... — BENOIT XIV, pape, à nos vénérables Frères les cardinaux de la sainte Église romaine, les archevêques et évêques qui ont tenu la dernière Assemblée du clergé de France, salut et bénédiction apostolique. (16 octobre 1756.)

(Bref *Ex-omnibus.*)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

2794. Réponse aux prétendus zélateurs de la foi catholique, qui voient avec douleur le rétablissement de la paix dans l'Église de France et qui frémissent du règlement d'études que les cardinaux et théologiens du Collége de la Propagande doivent publier dans peu. (16 octobre 1756.) — *(S. l.,) 1758, in-4°. Pièce.*

2795. Lettre d'un saint prêtre en réponse à madame la comtesse de ***. (22 octobre 1756.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement, qui condamne un écrit intitulé : « Lettre à M. l'archevêque d'Auch, par un de ses amis », à être lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice. Extrait des registres du parlement. Du 25 octobre 1756.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour la Lettre supprimée, le n° 2790 ci-dessus.)

* Arrêt de la cour de parlement, qui condamne un imprimé intitulé : « Lettre circulaire de M. l'évêque de Troyes à nosseigneurs les cardinaux, archevêques et évêques de France », à être lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice. Extrait des registres du parlement. Du 25 octobre 1756.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour la Lettre supprimée, le n° 2793 ci-dessus.)

* Monition, signifiée de la part de monseigneur l'archevêque (CHRISTOPHE DE BEAUMONT), aux religieuses hospitalières du faubourg Saint-Marcel, le 26 octobre 1756.

(Défense de procéder à l'élection d'une supérieure.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Mandement de monseigneur l'évêque de Saint-Pons (PAUL-ALEXANDRE DE GUENET), par lequel il adopte le Mandement et instruction pastorale de monseigneur l'archevêque de Paris, par lui publiés le 19 septembre de la présente année 1756, et en ordonne l'exécution. (29 octobre 1756.)

(Voyez *ibidem.*)

* Ordonnance de monseigneur l'évêque d'Orléans (DE MONTMORENCY-LAVAL), portant interdit de l'église de Saint-Pierre-Lentin, et défense de célébrer le service ordonné par l'Arrêt du parlement du 29 août 1755. (29 octobre 1756.)

(Voyez *ibidem.*)

* Ordonnance du bailliage d'Orléans, qui donne acte à M. le procureur du roi de l'appel, comme d'abus, par lui interjeté au nom de M. le procureur général au parlement, d'une Ordonnance de M. le révérend évêque d'Orléans, du 29 octobre 1756, portant interdit de l'église paroissiale de Saint-Pierre-Lentin de ladite ville d'Orléans, et qui ordonne que l'office de ladite paroisse se fera dans la chapelle de l'officialité de ladite ville, tant et si longtemps que durera dans ladite église de Saint-Pierre-Lentin le marbre posé à la mémoire du sieur de Cougniou, chanoine, en exécution de l'Arrêt de la cour du 29 août 1755; à l'effet de quoi les vases sacrés et ornements de ladite paroisse seront transportés dans ladite chapelle; et qui fait défenses à tous curés, vicaires et autres prêtres du ressort, de publier l'Ordonnance dudit révérend évêque, et de rien innover en exécution d'icelle. Extrait des registres du greffe civil du bailliage d'Orléans. Du 30 octobre 1756.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Mandement de monseigneur l'évêque de Metz (CLAUDE DE SAINT-SIMON, [1er novembre 1756]).

(Le titre de départ, page 3, porte en plus : *par lequel il adopte le Mandement et instruction pastorale publiés par monseigneur l'archevêque de Paris le 19 septembre de la présente année 1756, et en ordonne l'exécution.*)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Mandement de M. l'évêque de Troyes (PONCET DE LA RIVIÈRE), du 1er novembre 1756.

(Voyez *ibidem.*)

* Sentence du Châtelet de Paris, qui donne acte à M. le procureur du roi de l'appel, comme d'abus, par lui interjeté, d'une ordonnance de M. l'archevêque de Paris, du 26 octobre 1756, portant sommation aux religieuses hospitalières de La Miséricorde de Jésus, établies rue Mouffetard, et admonition de se départir, dans trois jours, de différentes élections par elles précédemment faites, avec déclaration que, faute par elles d'y

obéir, il les déclarera nommément excommuniées; et qui fait défenses à tous huissiers de signifier aucuns actes émanés de M. l'archevêque tendants à exécuter les menaces portées en ladite ordonnance. Du 2 novembre 1756.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour la pièce supprimée, le 3ᵉ article à * après le nº 2795 ci-dessus.)

* Sentence du Châtelet de Paris, qui condamne un écrit imprimé ayant pour titre : « Mandement et instruction pastorale de monseigneur l'archevêque de Paris, touchant l'autorité de l'Église, l'enseignement de la foi, l'administration des sacrements, la soumission due à la constitution *Unigenitus*, portant défenses de lire plusieurs écrits », etc., à être lacéré et brûlé, en place de Grève, par l'exécuteur de la haute justice. Du jeudi 4 novembre 1756.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour le Mandement supprimé, le 2ᵉ article à * après le nº 2788 ci-dessus.)

2796. Épître aux Parisiens.— *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Sentence du Châtelet de Paris, qui condamne un écrit imprimé ayant pour titre : « Épître aux Parisiens », à être lacéré et brûlé, en la place de Grève, par l'exécuteur de la haute justice. Du vendredi 5 novembre 1756.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2797. Lettre de M. DE *** à M***, ou Réflexions sur la Lettre circulaire de M. l'évêque de Troyes datée de l'abbaye de Murbach le 12 octobre 1756. (6 novembre 1756.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le nº 2793 ci-dessus.)

* Mandement de monseigneur l'évêque d'Auxerre (CARITAT DE CONDORCET), publié, le dimanche 7 novembre (1756), dans son église cathédrale.

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

2798. Discours d'un de MM., où il rend compte aux chambres assemblées de la conduite schismatique que M. de Condorcet a persévéramment tenue depuis le moment de sa prise de possession de l'évêché d'Auxerre. Du vendredi 3 septembre 1756. — Conclusions de MM. du chapitre de S.-Étienne d'Auxerre. Du mercredi 27 octobre 1756. M. Mignot, chanoine et chantre, président. — Procès-verbal. (7 novembre 1756.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Second Mandement de monseigneur l'archevêque de Paris (CHRISTOPHE DE BEAUMONT, [7 novembre 1756]).

(Contre la Sentence du Châtelet du 4 novembre ci-dessus.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE; et, pour le 1ᵉʳ mandement, le 2ᵉ article à * après le nº 2788.)

* Sentence du bailliage d'Auxerre, du 9 novembre 1756.

(Suppression du Mandement de l'évêque d'Auxerre du 7 novembre ci-dessus.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2799. Le Style des disputes. (9 novembre 1756.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 3, porte en plus : *ou Lettre contenant des réflexions sur les Lettres à un ami au sujet du Mandement de M. de Condorcet, évêque d'Auxerre, pour les missions.*)

* Sentence du Châtelet de Paris, qui condamne un écrit imprimé ayant pour titre : « Lettre à Son Éminence monseigneur le cardinal D'Alsace, archevêque de Malines, au sujet des troubles du diocèse de Troyes », à être lacéré et brûlé, en la place de Grève, par l'exécuteur de la haute justice. Extrait des registres du Châtelet. Du mardi 9 novembre 1756.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour la Lettre supprimée, le nº 2788 ci-dessus.)

* Sentence du Châtelet de Paris, qui condamne deux écrits imprimés in-douze, sans nom d'auteur, d'imprimeur, ni permission d'imprimer; le premier ayant pour titre : « Lettres sur le péché imaginaire, au sujet du Mandement et instruction de M. l'archevêque de Paris »; et le deuxième intitulé : « Le Péché imaginaire, seconde Lettre ». Du mardi 9 novembre 1756.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour les Lettres condamnées, le nº 2812 ci-après.)

* Sentence du Châtelet de Paris, du mercredi 10 novembre 1756.

(Sentence qui condamne à l'admonestation et à la suspension le sieur Guillomet, huissier à verge au Châtelet de Paris, pour avoir fait une signification contre les dispositions du parlement.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Extrait des registres du Châtelet de Paris. Du mercredi 10 novembre 1756.

(Suppression du « Second Mandement » de l'archevêque de Paris du 7 novembre ci-dessus.)

(Voyez *ibidem*.)

2800. Lettre d'un docteur à un de ses amis de province, au sujet de l'instruction pastorale de M. l'archevêque de Paris. (10 novembre 1756.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le 2ᵉ article à * après le nº 2788 ci-dessus.)

2801. Lettre à M***, au sujet de l'instruction pastorale de monseigneur l'archevêque de Paris. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2802. Paradoxes, sophismes, déguisements, faux principes, principes dangereux pour la tranquillité de l'État, calomnies, fausses citations, qui sont contenues dans une instruction pastorale que M. l'archevêque de Paris a signée et adoptée, qu'il a lue publiquement dans l'église de Conflans, lieu de son exil, qu'il a fait imprimer à Chartres, et qu'il a distribuée dans Paris et au dehors. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

2803. Recueil de pièces importantes relatives à l'instruction pastorale de M. l'archevêque de Paris. Première Partie. — *(S. l.,) 1756, in-4°.*

(Lettres écrites au roi par 21 évêques, en 1752, publiées pour

justifier la doctrine soutenue par l'archevêque de Paris dans son instruction pastorale.)

2804. Supplément à la Première Partie des pièces importantes relatives à l'instruction pastorale de monseigneur l'archevêque de Paris. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Épître de M. DE V*** à monseigneur l'archevêque de Paris, digne apôtre de Jésus-Christ.

(Épître janséniste contre l'archevêque. — Gravé.)

(Voyez la division POÉSIE.)

* Sentence du Châtelet de Paris, qui condamne un écrit imprimé intitulé : « Épître à monseigneur l'illustrissime et révérendissime Mathias Poncet de La Rivière, évêque de Troyes », à être lacéré et brûlé, en la place de Grève, par l'exécuteur de la haute justice; et supprime deux autres écrits imprimés, ayant pour titre, l'un : « Lettre à un ami, au sujet du Mandement que M. de Condoreet, évêque d'Auxerre, a donné pour les missions »; et l'autre : « Monition, signifiée de la part de monseigneur l'archevêque aux religieuses hospitalières du faubourg Saint-Marcel, le 26 octobre 1756 ». (10 novembre 1756.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour les ouvrages supprimés, le 2[e] article à * après le n° 2789, le n° 2791 et le 3[e] article à * après le n° 2795 ci-dessus.)

* Arrêt de la cour de parlement, qui reçoit le procureur général du roi appelant, comme d'abus, du Mandement de M. l'évêque d'Auxerre du 7 novembre 1756. Extrait des registres du parlement, du 12 novembre 1756.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Mandement de M. l'évêque d'Amiens (D'ORLÉANS DE LA MOTTE), par lequel il adhère au Mandement et instruction pastorale de M. l'archevêque de Paris en date du 19 septembre 1756, et communique l'un et l'autre aux fidèles de son diocèse, avec injonction de s'y soumettre. (14 novembre 1756.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Mandement de monseigneur l'évêque d'Orléans (DE MONTMORENCY LAVAL), portant adhésion au Mandement de monseigneur l'archevêque de Paris du 19 septembre 1756. (14 novembre 1756.)

(Voyez *ibidem.*)

* Mandement de monseigneur l'évêque de Chartres (PIERRE-AUGUSTIN-BERNARDIN DE ROSSET DE FLEURY), par lequel il adopte le Mandement et l'instruction pastorale de monseigneur l'archevêque de Paris touchant l'autorité de l'Église, l'enseignement de la foi, l'administration des sacrements, la soumission due à la constitution *Unigenitus*, et fait défenses de lire plusieurs écrits, etc. (14 novembre 1756.)

(Défense relative aux arrêts des parlements et autres écrits de même nature.)

(Voyez *ibidem.*)

* Mandement de monseigneur l'archevêque de Tours (HENRI-MARIE-BERNARDIN DE ROSSET DE FLEURY), par lequel il adhère au Mandement et à l'instruction pastorale de monseigneur l'archevêque de Paris du 19 septembre 1756, et communique l'un et l'autre au clergé et aux fidèles de son diocèse, avec injonction de s'y soumettre. (14 nov. 1756.)

(Voyez *ibidem.*)

* Mandement de monseigneur l'évêque de Meaux (LA ROCHE DE FONTENILLES, [14 novembre 1756]).

(Le titre de départ, page 1, porte en plus : *par lequel il adopte l'instruction pastorale de monseigneur l'archevêque de Paris, publiée à Conflans le 19 septembre 1756, touchant l'autorité de l'Église, l'enseignement de la foi, l'administration des sacrements, la soumission due à la constitution « Unigenitus »; portant défense de lire plusieurs écrits, etc.* — Les écrits dont il s'agit ici sont les arrêts des parlements.)

(Voyez *ibidem.*)

* Sentence du bailliage de Troyes. Du 14 novembre 1756.

(Suppression du Mandement de l'évêque de Troyes qui forme le 8[e] article à * après le n° 2795 ci-dessus.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Sentence du bailliage d'Amiens, qui donne acte à M. le procureur du roi de l'appel, comme d'abus, par lui interjeté pour M. le procureur général, de la publication, faite le 14 novembre 1756, d'un Mandement dudit jour, par M. l'évêque d'Amiens, en l'église et dans la chaire de la cathédrale, et des défenses y portées, par lequel Mandement mon dit sieur évêque d'Amiens adhère au Mandement et à l'instruction pastorale de M. l'archevêque de Paris en date du 19 septembre dernier, et communique l'un et l'autre aux fidèles de son diocèse, avec injonction de s'y soumettre; et qui fait défenses à tous curés, vicaires, et autres prêtres du ressort, de publier ledit Mandement. Du 15 novembre 1756.

(Voyez *ibidem.*)

* Sentence du bailliage de Chartres, qui fait défenses d'imprimer, vendre, débiter, lire et publier le Mandement ou instruction pastorale, annoncé par M. l'évêque de Chartres le 14 novembre 1756. (Signé : CLAVIER. [15 novembre 1756.])

(Voyez *ibidem.*)

* Sentence du bailliage criminel d'Orléans, qui permet au procureur du roi d'informer du Mandement, lu au prône de la paroisse de Saint-Nicolas de la ville de Meung par monseigneur le révérend évêque d'Orléans, portant adhésion à l'instruction pastorale de monseigneur l'archevêque de Paris; qui fait défenses aux curés et à tous autres de la ville et du ressort du bailliage, de publier ledit Mandement, etc., et à tous imprimeurs de l'imprimer, vendre ou débiter. Du 16 novembre 1756.

(Voyez *ibidem.*)

* Citation canonique, en forme de sommation et de monition, faite par monseigneur l'évêque d'Orléans (DE MONTMORENCY LAVAL) à M[e] François Dueamel, curé de la

paroisse de S.-Pierre-Lentin en la ville d'Orléans. (17 novembre 1756.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* (Sentence du bailliage royal de Chinon, portant défenses à tous les ecclésiastiques du ressort de faire aucune publication de l'instruction pastorale de l'archevêque de Paris du 19 septembre 1756; datée du 18 novembre, et commençant par ces mots :) Sur ce qui a été remontré par le procureur du roi du bailliage royal de Chinon... qu'il a eu avis par la voix publique, que, dimanche dernier, 14 de ce mois...

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Sentence du Châtelet de Paris, qui condamne trois écrits imprimés ayant pour titre, le premier : « Mandement de monseigneur l'évêque de Saint-Pons »; le second : « Mandement de monseigneur l'évêque d'Auxerre »; et le troisième : « Mandement de monseigneur l'évêque de Troyes », à être lacérés et brûlés, en la place de Grève, par l'exécuteur de la haute justice. Du vendredi 19 novembre 1756.

(Voyez *ibidem;* et, pour les ouvrages supprimés, les 4ᵉ et 8ᵉ articles à * après le nº 2795 et l'article à * après le nº 5797 ci-dessus.)

* Sentence du bailliage criminel de Tours, qui permet d'informer de la publication, faite par M. l'archevêque de Tours, d'un Mandement portant adhésion à l'instruction pastorale de M. l'archevêque de Paris; et qui fait défense à tous curés de publier ledit Mandement, et à tous imprimeurs et libraires de l'imprimer, vendre et débiter. Du 21 novembre 1756.

(Voyez *ibidem.*)

2305. Lettre à un ami de province, au sujet du nouveau bref et des suites qu'il peut avoir. (22 novembre 1756.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le 2ᵉ article à * après le nº 2793 ci-dessus.)

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-12. Pièce.*

2306. Question importante : Si le bref du pape Benoît XIV, en réponse aux évêques de l'Assemblée, autorise les refus de sacrements faits aux opposants à la bulle *Unigenitus*, ou s'il les désapprouve absolument. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2307. L'Esprit du nouveau bref de N. S.-P. le pape Benoît XIV. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 3, porte en plus : *ou Observations dans lesquelles on fait voir que le nouveau bref justifie la Déclaration de 1754, et qu'il est une nouvelle preuve de la nécessité, de la sagesse et de l'importance de cette loi.*)

2308. Remarques sur le bref. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2309. Discours sur la puissance du pape. — *Paris, 1756, in-12.*

* Mandement de monseigneur l'évêque de Troyes (PONCET DE LA RIVIÈRE, [22 novembre 1756]).

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Arrêt de la cour de parlement, qui reçoit le procureur général du roi appelant, comme d'abus, du Mandement de l'évêque d'Amiens du 14 novembre 1756. Extrait des registres du parlement, du 25 nov. 1756.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour de parlement, qui reçoit le procureur général du roi appelant, comme d'abus, du Mandement de M. l'évêque de Troyes du 1ᵉʳ novembre 1756. Extrait des registres du parlement du 25 novembre 1756.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt de la cour de parlement, qui reçoit le procureur général du roi appelant, comme d'abus, d'une nouvelle ordonnance de M. l'évêque d'Orléans du 17 novembre 1756. Extrait des registres du parlement, du 25 novembre 1756.

(Au sujet du curé de Saint-Pierre-Lentin, affaire du chanoine Cougniou.)

(Voyez *ibidem.*)

2310. Lettre d'un professeur en droit canon au parlement de Paris, contenant quatre Parties; dans la première, nous traiterons du concours respectif des deux puissances, spirituelle et temporelle; dans la seconde, nous ferons l'histoire exacte de l'élection séculière de la supérieure et autres officières des religieuses hospitalières du faubourg S.-Marcel; dans la troisième, nous donnerons tous les principes nécessaires sur l'excommunication; dans la quatrième, nous traiterons de l'appel, comme d'abus, qui servira à juger si lesdites religieuses ont pu procéder légitimement à leur élection, et si les curés d'Auxerre peuvent, sans pécher mortellement, dire la sainte messe. — *Toulouse, ce 25 nov. 1756, in-12.*

2311. Nouveau Complot des Jésuites, ou Les mandements de 1756. (25 nov. 1756.) — *(S. l. n. d.,) in-12.*

* Sentence du Châtelet de Paris, qui condamne deux écrits imprimés, intitulés, l'un : « Mandement de monseigneur l'évêque d'Orléans »; et l'autre : « Mandement de monseigneur l'évêque d'Amiens », à être lacérés et brûlés, en la place de Grève, par l'exécuteur de la haute justice. Extrait des registres du Châtelet. Du vendredi 26 novembre 1756.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour les ouvrages condamnés, les 4ᵉ et 5ᵉ articles à * après le nº 2804.)

2312. Le Péché imaginaire. Lettre 1ʳᵉ (-7ᵉ [30 octobre-27 novembre 1756.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

(Chaque Lettre a paru séparément. — La 1ʳᵉ Lettre de cet exemplaire porte : *Nouvelle édition.*)

2313. Lettres sur « le Péché imaginaire », au sujet du Mandement et instruction pastorale de M. l'archevêque de Paris touchant l'autorité de l'Église, l'enseignement de la foi, l'administration des sacrements et la soumission due à la constitution *Unigenitus,* portant dé-

fenses de lire plusieurs écrits, etc., donné à Conflans le 19 septembre 1756. — *En Europe, 1756, in-12.*

(Réimpression du n° précédent.)

* De par le roi. Ordonnance. (29 novembre 1756.)

(Défense, par la chambre du Conseil du bailliage d'Amboise, d'imprimer et de distribuer le Mandement de l'archevêque de Paris du 19 septembre.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

2814. Lettre à M. L. G. P., au sujet du nouveau bref de Benoît XIV. (29 novembre 1756.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le 2e article à * après le n° 2793 ci-dessus.)

2815. Desseins pernicieux des Jésuites, où on prouve que ces Pères ont trompé le roi, le pape et les évêques, dans les affaires présentes. — *En Europe, chez les véritables amis de la Société, à la Vérité, 1756, in-12.*

(Par ANTOINE ARNAULD. — Réimpression de circonstance d'un écrit adressé, en 1668, à l'Assemblée du clergé de France. Voyez le n° 353, page 65 ci-dessus.)

2816. Les véritables Intérêts des évêques dans les contestations présentes. — *Avignon, Domergue, 1756, in-12. Pièce.*

2817. Lettre de M. DE ** à M **, contenant quelques réflexions sur l'instruction pastorale de M. l'archevêque de Paris. — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

2818. Nouvelles Réflexions sur l'instruction pastorale de M. l'archevêque de Paris et celles des prélats, ses adhérents. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Le titre de départ, page 3, porte en plus : *où l'on prouve, contre ces prélats, la compétence de l'autorité royale dans les matières ecclésiastiques.*)

2819. Lettre du clergé séculier et régulier du diocèse de Saint-Pons à monseigneur l'évêque de Saint-Pons, au sujet de son Mandement par lequel il adopte l'instruction pastorale de M. l'archevêque de Paris. (Novembre 1756.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Voyez le 4e article à * après le n° 2795 ci-dessus.)

2820. Lettre d'un ami de province sur l'événement singulier de l'exil du curé de S.-Pierre-Lentin. (2 décembre 1756.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

2821. Lettre d'un ancien docteur de Sorbonne à un magistrat. (Signé : L. N. C. [4 décembre 1756.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2822. Épître aux diocésains de Paris. — *Avignon, 1756, in-8°. Pièce.*

* Sentence du Châtelet de Paris, qui condamne quatre écrits imprimés intitulés, le premier : « Mandement de monseigneur l'évêque de Chartres » ; le second : « Mandement de monseigneur l'évêque de Meaux » ; le troisième : « Citation canonique, en forme de sommation et de monition, faite par monseigneur l'évêque d'Orléans » ; et le quatrième : « Épître aux diocésains de Paris » ; à être lacérés et brûlés, en la place de Grève, par l'exécuteur de la haute justice. Extrait des registres du Châtelet de Paris. Du mardi 7 décembre 1756.

(Voyez la division JURISPRUDENCE ; et, pour les ouvrages supprimés, les 6e, 8e et 13e articles à * après le n° 2804, et le n° 2822 ci-dessus.)

* Arrêt de la cour de parlement, à l'occasion d'un Mandement de l'évêque de Troyes contre les officiers du bailliage de Troyes. Du 7 décembre 1756.

(Voyez *ibidem.*)

* Extrait des registres de parlement, du 7 décembre 1756.

(Suppression d'un bref pontifical du 16 octobre ci-dessus.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt de la cour du parlement de Rouen, qui ordonne que l'imprimé en deux colonnes, l'une en latin, qui porte pour titre : *Benedictus, papa XIV, venerabilibus Fratribus nostris,* etc., et finit par ces mots : *Datum Romæ, apud Sanctam-Mariam-Majorem, die 16 octobris 1756, pontificatus nostri anno decimo septimo;* et l'autre française, qui porte pour titre : « Benoît XIV, pape, à nos vénérables Frères », etc., et finit par ces mots : « Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, le 16 octobre 1756, la dix-septième année de notre pontificat », demeurera supprimé, comme contraire aux libertés de l'Eglise gallicane, aux lois et maximes du royaume... fait défenses à tous imprimeurs, libraires et colporteurs, de l'imprimer, vendre, distribuer ni colporter ; enjoint à tous ceux qui en ont des exemplaires de les rapporter au greffe de la cour pour y être pareillement supprimés. Extrait des registres de la cour. Du 9 décembre 1756.

(Voyez *ibidem.*)

* Déclaration du roi, pour la discipline du parlement. Donnée à Versailles le 10 décembre 1756.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Déclaration du roi, donnée à Versailles le 10 décembre 1756. Registrée en parlement.

(Au sujet de la bulle *Unigenitus.*)

(Voyez *ibidem.*)

* Édit du roi, portant suppression de deux chambres des enquêtes et de plusieurs offices dans le parlement de Paris. Donné à Versailles au mois de décembre 1756.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt de la cour de parlement, qui reçoit le procureur général du roi appelant, comme d'abus, du Mandement de M. l'archevêque de Paris du 19 septembre 1756. Extrait des registres du parlement, du 11 décembre 1756.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2823. (Procès-verbal de ce qui s'est passé au parlement de Paris, du 12 novembre au 11 décembre 1756, dans l'affaire du refus des sacrements ; commençant par ces mots :) Du 12 novembre 1756. Ce jour, toutes les

chambres assemblées, M. le premier président a rendu compte que, le roi l'ayant mandé à Fontainebleau... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2824. Réponses du roi au parlement depuis la Déclaration du 2 septembre 1754. (7 septembre 1754-13 décembre 1756.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2825. (Démission collective des membres du parlement de Paris, datée du 13 décembre 1756, et commençant par ces mots :) Nous, présidents et conseillers au parlement, soussignés, déclarons que, dégradés et privés de nos fonctions les plus essentielles... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2826. Lettre de M***, conseiller au parlement, à M. l'évêque de ***, ou Examen impartial et du bref du pape et du véritable objet des troubles présents. (13 décembre 1756.) — *(S. l.,) 1756, in-4°. Pièce.*

2827. Procès-verbal, du jeudi 16 décembre 1756, à huit heures du soir. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Affaire du refus des sacrements.)

2828. Arrêtés depuis le 12 novembre jusqu'au 22 décembre inclusivement. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Même sujet.)

2829. Lettre à un ami au sujet du bref *Ex omnibus.* 23 décembre 1756.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le 2ᵉ article à * après le n° 2793 ci-dessus.)

2830. Renversement de la religion et des lois divines et humaines par toutes les bulles et brefs donnés depuis près de 200 ans contre Baïus, Jansénius, les v propositions, pour le formulaire, et contre le P. Quesnel, ou Recueil de toutes ces bulles accompagnées de remarques historiques et critiques et de beaucoup de pièces très-intéressantes qui forment une suite historique de ce déluge d'iniquités, de maux et de scandales de toute espèce, dont les papes, la cour de Rome et les Jésuites inondent l'Église depuis 200 ans sans aucune discontinuation, et qui l'ont réduite dans l'état le plus triste que l'on ait jamais vu. (Par Le Clerc.) — *Rome, 1756, 2 vol. in-8°.*

2831. Traité des droits de l'État et du prince sur les biens possédés par le clergé. — *Amsterdam, Arkstée et Merkus, 1755-1757, 6 vol. in-12.*

(Par Étienne Mignot, d'après une note manuscrite contemporaine. — 1 autre exemplaire formant les tome XI-XVI du Recueil catalogué ci-dessus, page 17, n° 159.)

2832. Lettre à un magistrat sur la Déclaration du 10 décembre 1756. (5 janvier 1757.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2833. Observations sur la Déclaration, du 10 décembre 1756, au sujet de l'enregistrement des lois et de la discipline essentielle du parlement. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2834. Observations sur la Déclaration, du 10 décembre 1756, au sujet de la constitution *Unigenitus.* — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2835. Représentations faites au roi par ceux de MM. de grand'chambre qui n'ont pas donné leur démission. (19 janvier 1757.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2836. Réfutation d'un écrit intitulé : « Le Style des disputes, ou Lettres contenant des réflexions sur les Lettres à un ami au sujet du Mandement de M. de Condorcet, évêque d'Auxerre, pour les missions ». (20 janvier 1757.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Voyez le n° 2799 ci-dessus.)

2837. Objets des Représentations arrêtées être faites par la grand'chambre au roi, et présentées le 19 janvier 1757, avec la Réponse du roi. (Du 23 janvier 1757.) — *(S. l. n d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement, qui supprime un écrit imprimé ayant pour titre : « Objets, etc... ». Du 29 janvier 1757.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2838. Arrêté de ceux de MM. de grand'chambre qui n'ont pas donné leur démission. — Arrêté de la grand'chambre, du 29 janvier 1757. — Réponse du roi, du 1ᵉʳ février 1757. — *(S. l. n d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement, qui condamne un écrit intitulé : Arrêtés, etc., à être lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice... Du 5 février 1757.

(Condamnation de la pièce cataloguée sous le n° précédent.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Lettre d'un solitaire sur le Mandement de M. l'archevêque de Paris, du 1ᵉʳ mars 1757.

(Voyez précédemment tome II, page 408, n° 740.)

2839. Lettres, en forme de remontrances, de plusieurs curés de la ville et des faubourgs d'Auxerre à monseigneur leur évêque, où ils lui exposent les motifs qui ne leur ont pas permis de lire au prône son Instruction pastorale et mandement en date du 26 janvier 1757. (Signé : Cauchet, prieur-curé de Saint-Amatre, etc. [20 février-2 mars 1757.]) — *(S. l. n. d.,) in-12.*

2840. Recueil de pièces concernant l'appel, comme d'abus, interjeté du Mandement de M. l'évêque d'Auxerre du 26 janvier 1757. (20 février-15 mars 1757.) — *(S. l. n. d.,) in-12.*

* Déclaration du roi, portant défenses à toutes personnes, de quelque état et condition qu'elles soient, de composer, ni faire composer, imprimer et distribuer aucuns écrits contre la règle des ordonnances, sous les peines y mentionnées. Donnée à Versailles le 16 avril 1757.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

2841. Lettre d'un vieux curé à un jeune docteur, à l'occasion du nouveau Mandement de monseigneur l'évêque de Soissons. (1ᵉʳ juin 1757.) — *Avignon, Le Sage, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

2842. Lettre de MM. les chanoines et chapitre de

l'église cathédrale d'Auxerre à monseigneur l'évêque d'Auxerre, au sujet des erreurs prêchées par le P. Pigenot, jésuite, pendant sa station de l'Avent, dans l'église cathédrale. (Signé : MIGNOT, etc. [11 juillet 1757.]) Réponse du Père AUBERT, recteur des Jésuites d'Auxerre, au chapitre sur la dénonciation des sermons de ce Père à M. l'évêque d'Auxerre. (27 juillet 1757.) — *(S. l. n. d.,) in-12.*

* Arrêt de la cour de parlement, qui condamne le nommé Muzier, libraire, à être admonesté et à aumôner trois livres au pain des prisonniers de la Conciergerie, pour avoir vendu et distribué des écrits clandestins. Extrait des registres du parlement, du 27 août 1757.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour de parlement, qui condamne le nommé Padeloup et Jean-Baptiste Duchesne à être admonestés et à aumôner chacun trois livres au pain des prisonniers de la Conciergerie, pour avoir vendu et distribué des écrits clandestins. Extrait des registres du parlement, du 27 août 1757.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt de la cour de parlement, qui condamne différents particuliers aux galères et au bannissement, et autres peines portées audit Arrêt, pour avoir composé, imprimé, débité, en contravention aux règlements de la librairie, différents écrits tendant à troubler la tranquillité de l'État. (27 août 1757.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt de la cour de parlement, qui condamne différents particuliers aux galères, au bannissement et au carcan, et autres peines portées audit Arrêt, pour avoir composé, imprimé, débité, en contravention, des vers scandaleux et des ouvrages impies et licencieux; en outre, ordonne que lesdits écrits seront brûlés, en place de Grève, par l'exécuteur de la haute justice. Extrait des registres du parlement, du 27 août 1757.

(Voyez *ibidem.*)

2843. Lettre d'un ecclésiastique à M. Le Clerc, sur son ouvrage intitulé : « Renversement », etc., à l'occasion de ce qui en est dit dans la feuille des « Nouvelles ecclésiastiques » du 15 mai 1757. (28 août 1757.) — *Amsterdam, Vᵉ Jolly, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 2830 ci-dessus.)

2844. Première Lettre de M*** à l'auteur des « Nouvelles ecclésiastiques », concernant le livre intitulé : « Renversement », etc., et le formulaire. — Deuxième Lettre de M*** au nouvelliste, au sujet de la suite des Additions aux NN. eccl. des années 1750 et 1753, pour l'année 1757. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2845. Réponse du roi. Du 29 août 1757. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Déclaration du roi interprétative de l'Édit, du mois de décembre 1756, portant suppression de deux chambres des enquêtes et de plusieurs offices du parlement de Paris, du 30 août 1757.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

2846. (Série de pièces relatives à la rentrée en fonctions du parlement de Paris, datées du 1ᵉʳ au 3 septembre 1757, et dont la première commence par ces mots :) Du 1ᵉʳ septembre 1757. Les sentiments qui animaient vos prédécesseurs ne leur auraient pas permis de faire la démarche à laquelle s'est portée la plus grande partie des officiers du parlement... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2847. Arrêté sur la Déclaration de la discipline du 10 décembre 1757 (*sic* 1756, [5 septembre 1757]). — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2848. Confirmation du silence imposé sur les disputes ecclésiastiques, ou Condamnation prononcée à Rome, le 5 septembre 1757, contre un écrit opposé à ce silence. — *Avignon, 1757, in-12. Pièce.*

A. — *1757. — Avignon, in-12. Pièce.*

2849. Remontrances du parlement de Bordeaux, du 7 septembre 1757. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

* Arrêt de la cour de parlement (de Toulouse), du 9 septembre 1757, qui condamne au feu le livre intitulé : *R. P. Herm. Busembaum, Societatis Jesu, SS. theologiæ licentiati, Theologia moralis, nunc pluribus partibus aucta a R. P. Claudio Lacroix, Soc. Jesu, theologiæ in Universitate coloniensi doctore et professore publico. Editio novissima, diligenter recognita et emendata ab uno ejusdem Societatis Jesu sacerdote theologo. Coloniæ, sumpt. fratrum de Tournes, 1757*, etc.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour le livre condamné, ainsi que pour tous les ouvrages dogmatiques y relatifs, la division THÉOLOGIE.)

2850. Lettre de M. le comte DE S.-FLORENTIN à M. le premier président du parlement de Provence. (6 novembre 1757.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

2851. Réponse du roi au Mémoire présenté par la Faculté de théologie de Paris après le refus fait par Sa Majesté d'entendre les douze docteurs députés par la Conclusion du 1ᵉʳ octobre 1756; lue et remise par M. le chancelier, le 30 novembre 1757, aux douze docteurs mandés à cet effet, pour être par eux portée à l'assemblée de ladite Faculté. Du 1ᵉʳ décembre présent mois. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement, qui condamne un imprimé ayant pour titre : « Propositions condamnées et condamnables, tirées du livre intitulé : Théologie morale du R. P. Busembaum, de la Société de Jésus », à être lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice. Extrait des registres du parlement, du 5 décembre 1757.

(Voyez *ibidem.*)

2852. Problème historique : Qui des Jésuites, ou de

Luther et Calvin, ont le plus nui à l'Église chrétienne? La solution de ce Problème découvrira la véritable cause des maux qui affligent l'Église et le royaume de France, et le seul moyen efficace qu'on puisse prendre pour les faire cesser. — *Avignon, 1757, 2 vol. in-12.*

(Par l'abbé MESNIER, d'après Barbier.)

A. — 3ᵉ éd. — *Utrecht, 1765, 2 vol. in-12.*

2353. Addition au « Problème historique : Qui, des Jésuites, ou de Luther et Calvin, ont le plus nui à l'Église chrétienne ». — *(S. l. n. d.,) in-12.*

2354. Responsio. — Réponse. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(A la question de savoir si l'on peut se renfermer, à l'égard de la constitution *Unigenitus*, dans un respectueux silence.)

2355. Lettres d'un théologien, écrites à un ami pour confondre l'auteur des quatre Doutes impies proposés aux cardinaux de la congrégation *De Propaganda* contre la lettre circulaire, adressée, par le souverain pontife Benoît XIV, aux évêques de France, etc. Par EUSÈBE ERANISTE,... où l'on donne la lettre circulaire de N. S.-P. BENOÎT XIV aux évêques de France; et l'infâme lettre qui contient les quatre iniques Doutes, pour pouvoir faire le parallèle qu'insinue l'auteur de cette excellente réponse aux iniques Doutes; avec la condamnation qu'a faite le S.-Père, et l'inquisition de Rome, de la lettre et des Doutes; ce qui, à ce sujet, forme un corps complet. (1ᵉʳ octobre-29 décembre 1757.) — *Utrecht, aux dépens de la Compagnie, 1760, in-12.*

* Extrait des registres du parlement, du 30 décembre 1757.

(Arrêt ordonnant la suppression de l'inscription placée en l'église de Saint-Pierre-Lentin d'Orléans en exécution d'un arrêt du 29 août 1755.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Lettre pastorale de monseigneur l'archevêque de Paris (CHRISTOPHE DE BEAUMONT) aux fidèles de son diocèse. (18 janvier 1758.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Arrêt de la cour de parlement de Provence. Du 28 janvier 1758.

(Portant qu'il sera fait une admonition au sieur Roux, vicaire de Saint-Sauveur à Aix, pour refus public de sacrements à la Dlle Dalmas.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2356. Lettre d'un Parisien à M. l'archevêque de Paris, en réponse à son instruction pastorale du 18 janvier 1758. (18 février 1758.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

* Arrêt de la cour du parlement de Rouen, qui ordonne que l'imprimé ayant pour titre : « Lettre N. N. au marquis N. N., ou Apologie de la Théologie morale des PP. Buzembaum et La Croix, jésuites », contre les arrêts des parlements qui ont condamné cet ouvrage, et finissant par ces mots : « A Cosmopolis, MDCCLVIII », sera lacéré et brûlé en la cour du Palais, au pied du grand escalier d'icelui, par l'exécuteur de la haute justice, comme contenant des propositions fausses, une doctrine contraire aux lois divines et humaines, attentatoire à l'autorité du roi et de la cour. Défenses à tous libraires, imprimeurs, colporteurs et autres, d'imprimer, vendre et distribuer ladite Lettre ou apologie; enjoint à ceux qui en ont des exemplaires de les apporter au greffe de la cour, pour y demeurer supprimés. Du 2 mars 1758.

(Voyez *ibidem;* et, pour la Lettre supprimée, la division THÉOLOGIE.)

* Censures de plusieurs théologiens de Rome contre l'extrait d'un sermon prêché dans l'église cathédrale d'Auxerre, pendant le carême de 1757, par le P. Aubert, recteur du Collége des Jésuites de la même ville. *(1758.)*

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

* Arrêt de la cour de parlement, qui condamne un libelle intitulé : « La Réalité du projet de Bourg-Fontaine, démontrée par l'exécution »; à Paris, chez la veuve Dupuy, quai des Augustins, à l'image S.-Jean, 1755, 2 volumes in-12. Extrait des registres du parlement, du 21 avril 1758.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour l'ouvrage supprimé, ci-dessus page 8, n° 43.)

2357. Supplément à la feuille des «NN. Eccl. », du 24 avril 1758. Pour servir de réclamation contre l'éloge que l'on y donne au bref de Benoît XIV au grand inquisiteur d'Espagne, et contre le silence par lequel on cache une foule de grands défauts que cette pièce renferme. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Requête du peuple parisien sur les maux de l'État et de l'Église; sur l'obligation du clergé de payer le vingtième établi; et, principalement, sur trois chertés de pain depuis 1751, et sur le prix excessif de denrées qui forme une sorte d'impôt tacite.

(Publié en mai 1758, d'après une note manuscrite contemporaine.)

(Voyez la division POÉSIE.)

2358. Réflexions d'un docteur en théologie de l'Université de ***, sur la Déclaration du roi du 10 décembre 1756, et sur l'état présent de la Sorbonne. Adressées à MM. de la Faculté de théologie de Paris. (21 septembre 1758.) — *(S. l. n. d.,) in-12.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui confirme et autorise les délibérations de l'Assemblée générale extraordinaire du clergé de France, des 11 et 27 octobre 1758, au sujet de la somme de seize millions de livres de don gratuit accordé à Sa Majesté. Du 11 novembre 1758.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, et lettres patentes sur icelui, registrés en parlement, qui exceptent le clergé de France de l'exécution de l'édit, du mois d'août 1758,

portant établissement des dons gratuits. Données à Versailles le 3 décembre 1758.

(Voyez *ibidem.*)

2859. Précis d'un acte de dénonciation solennelle faite à l'Église et au concile général qui la représente : 1° d'une multitude de bulles, de brefs, etc., des évêques de Rome, lesquels renversent la religion et les lois divines et humaines; 2° des évêques de Rome eux-mêmes et de leur cour, comme auteurs des maux et des scandales qui désolent tout dans le troupeau du Seigneur, dans le Temple et dans le Sanctuaire, etc., etc., etc. (Signé : PIERRE LE CLERC. [25 décembre 1758.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

(Voyez le n° 2830 ci-dessus.)

2860. Les Appelants de nouveau justifiés par la nouvelle Apologie du P. Berti, augustin italien, contre M. Languet, archevêque de Sens. — *(S. l.,) 1758, in-12.*

* Arrêt de la cour de parlement. Extrait des registres du parlement. Du 17 janvier 1759.

(Contre le sieur de L'Écluse, curé de S.-Nicolas-des-Champs, et les sieurs Thérèse, porte-dieu, Dubertrand et Cousin, vicaires de ladite paroisse, pour refus de sacrements.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour de parlement. Extrait des registres de parlement. Du 17 janvier 1759.

(Contre le sieur Bonnet, vicaire de Saint-Nicolas-des-Champs, pour refus de sacrements.)

(Voyez *ibidem.*)

2861. Sincérité des Jésuites dans leurs désaveux sur Busembaum. Avec l'Arrêt du parlement de Bretagne au sujet de ce livre et d'autres faits récents arrivés à Nantes, à Orléans, à Rouen, etc., qui constatent de plus en plus les pervers sentiments desdits Pères. — Arrêt de la cour du parlement de Bretagne, rendu sur la requête des Pères recteurs et supérieurs des Jésuites de la province, qui leur donne acte des déclarations portées en leur requête mentionnée au présent Arrêt, et ordonne l'exécution de l'édit du mois de mars 1682, etc. Du 12 janvier 1758. Extrait des registres de parlement. — Autres faits récents qui constatent de plus en plus les sentiments des Jésuites. — *(S. l. n. d.,) in-8° monté sur papier in-4°. Pièce.*

2862. Cas à consulter. (13 mai 1759.) — Réponse. (Signé : MERCIER, professeur de théologie en Sorbonne, etc. [22 mai 1759.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Sur la question de savoir S'il est permis de ne pas fréquenter sa paroisse, sous prétexte que le curé n'a pas accepté la constitution *Unigenitus.*)

2863. Lettre de PHILIPPE GRAMME, imprimeur à Liége, à l'auteur de la « Lettre sur le Nouvel abrégé de l'histoire ecclésiastique, par M. l'abbé R... », sur vingt-une lettres anonymes imprimées à Liége chez Phil. Gramme, et sur l'auteur des « Nouvelles ecclésiastiques ». — *Liége, 1759, in-12.*

(PHILIPPE GRAMME est le pseudonyme de Dom CLEMENCET, d'après Barbier.)

2864. Épître d'un colporteur à l'auteur de la Lettre sur l'Abrégé de l'histoire ecclésiastique de M. l'abbé R., etc., etc. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 3, porte en plus : *sur vingt-une lettres anonymes imprimées à Liége chez Philippe Gramme, et sur l'auteur des « Nouvelles ecclésiastiques ».*)

2865. Réponse à la Lettre d'un quakre, adressée, sous le nom de Philippe Gramme, à l'auteur des observations sur le Nouvel abrégé de l'histoire ecclésiastique, etc., et sur vingt-une lettres anonymes imprimées à Liége chez Phil. Gramme, et sur l'auteur des « Nouvelles ecclésiastiques ». (10 juin 1759.) — *(S. l.,) 1759, in-12. Pièce.*

2866. Recueil de pièces nouvelles et intéressantes. — *Avignon, 1759, in-12.*

2867. Lettre de M. l'abbé *** aux éditeurs des ouvrages de messire Antoine Arnaud, docteur de la maison et société de Sorbonne. (13 juillet 1759.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

2868. Lettre à un ami, concernant les Jésuites, avec un Postcriptum renfermant des observations sur l'Instruction pastorale de M. l'archevêque de Paris du 27 juin 1759. (28 juillet.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* Sentence du siége présidial de Nantes, qui condamne Frère Charles-Joseph-Jean-Baptiste de Dessus-le-Pont, supérieur de la maison des Jésuites, au bannissement perpétuel. (1[er] août 1759.)

(Le titre de départ, page 1, porte : *Sentence du siége présidial de Nantes, qui déclare Frère Charles-Joseph-Jean-Baptiste de Dessus-le-Pont, supérieur des Jésuites, atteint et convaincu d'avoir, contre ses propres déclarations, et au mépris des lois, montré, fait lire et loué avec affectation le livre de Busembaum...*)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2869. Lettre d'un docteur. (25 août 1759.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Le titre de départ, page 3, porte : *Lettre d'un docteur ubiquiste, hybernois, à un de ses confrères.* — Au sujet de la pièce cataloguée sous n° 2848 ci-dessus.)

2870. Lettre des Frères Ignorantins de *** à MM. les docteurs de la maison et société de Sorbonne. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Réponse au n° précédent.)

2871. Lettre d'un ecclésiastique à l'éditeur des œuvres de messire Antoine Arnauld, docteur de la maison de Sorbonne. (15 septembre 1759.) — *Paris, 1759, in-12. Pièce.*

(Par le P. PATOUILLET, jésuite, d'après Barbier.)

2872. Lettre du roi aux agents généraux du clergé de France, pour la convocation de l'Assemblée générale

du clergé en la ville de Paris au 25 mai 1760. (31 octobre 1759.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Suivi d'une Lettre des agents généraux du clergé en date du 12 novembre.)

2873. Lettre d'un docteur de Sorbonne à M ***. — *(S. l.,) 1759, in-12. Pièce.*

(Au sujet de la loi du silence.)

2874. Examen de la « Lettre d'un docteur de Sorbonne » sur la nécessité de garder le silence sur la constitution *Unigenitus.* — *(S. l. n. d.,) in-12.*

2875. Réponse à la « Lettre d'un docteur de Sorbonne à M*** ». — *(S. l. n. d.,) in-12.*

2876. Examen de la « Réponse à la Lettre d'un docteur de Sorbonne ». — *(S. l. n. d.,) in-12.*

2877. Réflexions sur l'«Examen de la Réponse à la Lettre d'un docteur de Sorbonne ». — *(S. l. n. d.,) in-12.*

2878. Justification de Mr M***, et de l'Examen qu'il a fait de la Réponse à sa Lettre. — *Nantes, chez les héritiers de la Sorbonne, 1759, in-12.*

2879. Lettres aux amis de la vérité. — *(S. l.,) 1759, in-12.*

(Le titre de départ, page 1, porte : *Lettres à l'auteur d'un imprimé intitulé : « Examen de la Réponse à la Lettre d'un docteur de Sorbonne ».*)

2880. Lettre à un docteur de Sorbonne, pour servir de réponse à son Examen des douze colonnes. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

2881. La Légitimité et la nécessité de la loi du silence, contre les Réflexions d'un (prétendu) docteur en théologie de l'Université de... sur la Déclaration qui impose le silence. — *En France, 1759, in-12.*

(Par Le Paige, d'après Barbier. — Voyez le n° 2877 ci-dessus.)

2882. Lettre à l'auteur de l'écrit intitulé : « La Légitimité et la nécessité de la loi du silence ». — *En France, 1759, in-12.*

(Par l'abbé Guidi, d'après Barbier.)

2883. Vrai Point de vue de la loi du silence, au sujet de la Lettre à l'auteur de la Légitimité et de la nécessité de la loi du silence. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

* Sentence du Châtelet de Paris, portant suppression de trois écrits imprimés ; le premier divisé en trois parties intitulées, l'une : « Lettre d'un docteur de Sorbonne à M*** » ; l'autre : « Réponse à la Lettre d'un docteur de Sorbonne » ; et l'autre : « Examen de la Lettre d'un docteur de Sorbonne sur la nécessité de garder le silence sur la constitution *Unigenitus* » ; le deuxième : « Examen de la Réponse à la Lettre d'un docteur de Sorbonne » ; et le troisième : « Vrai Point de vue de la loi du silence, au sujet de la Lettre à l'auteur de la Légitimité et de la nécessité de la loi du silence ». Extrait des registres du Châtelet, du mardi 27 novembre 1759.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Extrait des registres du parlement, du mercredi 28 novembre 1759, du matin.

(Au sujet des refus de sacrements.)

(Voyez *ibidem.*)

2884. Apologie des docteurs pacifiques, ou Observations sur plusieurs écrits publiés contre le « Cas à consulter » délibéré en Sorbonne, le 22 mai 1759, par M. le syndic, deux professeurs, et neuf autres de leurs confrères, au sujet du schisme. — *(S. l.,) 1759, in-12.*

* Arrêt de la cour de parlement, qui, sur le refus fait par le sieur Levoir, curé de la paroisse de Translay, diocèse d'Amiens, d'administrer la communion pascale au sieur Priez, son paroissien, lui fait défenses de récidiver, sous peine de punition exemplaire ; le condamne en trois cents livres de dommages et intérêts envers ledit sieur Priez ; permet audit sieur Priez de faire imprimer et afficher jusqu'à concurrence de cent cinquante exemplaires du présent Arrêt, aux frais du sieur Levoir ; et le condamne en outre en tous les dépens ; et, faisant droit sur les conclusions du procureur général du roi, condamne ledit sieur Levoir d'aumôner au pain des prisonniers de la Conciergerie du Palais à Paris la somme de trois livres. Du 15 décembre 1759.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour de parlement, qui condamne un écrit intitulé : « Lettre d'un docteur ubiquiste, hibernois, à un de ses confrères » , à être lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice. Extrait des registres du parlement, du 20 décembre 1759.

(Voyez *ibidem ;* et, pour la Lettre supprimée, le n° 2869 ci-dessus.)

2885. Droits qu'ont les curés de commettre leurs vicaires et les confesseurs dans leurs paroisses, par M. l'abbé G*** (Guéret). — *Avignon, Ve Girard, 1759, in-12.*

* — 2e éd. — *Avignon, Ve Girard, 1759, in-12 monté sur papier in-4°.* (Recueil Fontanieu, tome CCCLX, division POLYGRAPHIE.)

2886. Dissertation sur les interdits arbitraires des confesseurs, pour servir de supplément à l'écrit posthume de M. l'abbé Guéret, intitulé : Droits des curés, etc. — *(S. l.,) 1759, in-12.*

(Par le P. de Livoy, barnabite, d'après Barbier ; et par Besoigne, d'après la « Biographie universelle ».)

* — *1759. — (S. l.,) in-12 monté sur papier in-4°.* (Recueil Fontanieu, tome CCCLX, division POLYGRAPHIE.)

2887. Deux Lettres d'un laïc à un ecclésiastique, sur les interdits arbitraires, pour accompagner l'écrit posthume de M. Guéret, intitulé : « Droits qu'ont les cu-

rés », etc., et la Dissertation donnée pour y servir de supplément. — *(S. l.,) 1760, in-12. Pièce.*

* Lettres théologiques et philosophiques à un chanoine, au sujet de l'Instruction pastorale de M. l'archevêque de Paris, datée de Conflans le 19 septembre 1756, et réimprimée depuis peu en province. Avec une dissertation de logique selon la méthode des géomètres, sur les règles concernant les différentes oppositions qu'il peut y avoir entre des propositions qui ont même sujet et même attribut; et une application desdites règles aux contradictoires des 101 propositions condamnées par la bulle *Unigenitus*, accompagnées de remarques. *(1760.)*

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

2888. Lettre de M. l'archevêque de Lyon, primat de France (MALVIN DE MONTAZET), à M. l'archevêque de Paris. — *Lyon, P. Valfray, 1760, in-4°.*

(Au sujet du jugement rendu par lui dans l'affaire des hospitalières du faubourg S.-Marcel de Paris.)

A. — *1760. — Lyon, P. Valfray, in-12.*

2889. Lettre de monseigneur l'évêque de *** à N. N. de L. du C., sur la Déclaration du roi du 10 décembre 1756. (4 février 1760.) — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

2890. Projet pour les assemblées provinciales. On y a joint des observations sur ce qu'il contient. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

2891. Lettres de monseigneur l'évêque de *** à monseigneur l'archevêque de ***, au sujet du Projet, concerté par ledit archevêque, de faire arrêter cinq articles dans la prochaine assemblée du clergé. (20 janvier-28 février 1760.) — *(S. l. n. d.,) in-12.*

2892. Question importante pour tous les fidèles, sur la confession. (Février 1760.) — *En France, 1760, in-12. Pièce.*

2893. Question importante. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Même pièce que le n° précédent. — Le titre de départ, page 3, porte en plus : *qui est agitée aujourd'hui avec chaleur, et qui, néanmoins, serait aisée à résoudre, si elle était bien proposée.* — Au sujet des billets de confession.)

2894. Jugement d'un philosophe chrétien sur les écrits pour et contre la légitimité de la loi du silence. — Lettre d'un jeune ecclésiastique au Nouvelliste. (1ᵉʳ mars 1760.) — *(S. l. n. d.,) in-12.*

(Par l'abbé GUIDI, d'après Barbier.)

2895. Lettre de plusieurs curés de la ville et des faubourgs d'Auxerre à monseigneur leur évêque, au sujet de la Lettre pastorale de ce prélat en date du 26 février 1758. (30 avril 1760.) — *(S. l.,) 1760, in-12.*

2896. Addition aux « Nouvelles ecclésiastiques » du 15 mai de l'année 1757, par l'éditeur des « Nouvelles ecclésiastiques » d'Amsterdam. — *Amsterdam, Vᵉ J.-F. Jolly, 1760, in-4°.*

2897. Remarques succinctes et pacifiques sur les écrits pour et contre la loi du silence. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

(Par J. TAILHÉ, d'après Barbier.)

2898. Réflexions sur l'histoire des Maccabées comparée à celle des défenseurs de la vérité dans le dernier siècle, où l'on fait voir les grands maux que les Jésuites et leurs adhérents ont faits dans l'Église, et les services signalés que MM. de Port-Royal ont rendus à la religion — *(S. l.,) 1760, in-8°.*

* Lettres patentes, qui autorisent les délibérations du clergé pour l'emprunt du don gratuit de 1760. Données à Versailles le 24 mai 1760.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

2899. Observations sur un écrit qui a pour titre : « Question importante pour tous les fidèles, sur la confession ». Lettre à l'auteur. (Mai 1760.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Voyez le n° 2892 ci-dessus.)

2900. Observations sur un écrit qui a pour titre : « Question importante, qui est agitée aujourd'hui avec chaleur, et qui, néanmoins, serait aisée à résoudre si elle était bien proposée ». — *(S. l. n. d.,) in-12.*

(Même pièce que la précédente.)

* Le Russe à Paris. (Par VOLTAIRE.)

(Le titre de départ, page 3, porte en plus : *Petit poëme en vers alexandrins, composé à Paris au mois de mai 1760, par* M. IVAN ALETHOF, *secrétaire de l'ambassade russe.* — Particulièrement relatif aux querelles du jansénisme.)

(Voyez la division POÉSIE.)

2901. Relation de la maladie et de la guérison miraculeuse opérée par le saint sacrement, le 5 juin 1760, sur damoiselle ROSE-GENÈREUSE-MARIE JOUOT, veuve du sieur François MESNARD, sculpteur du roi de Suède, demeurant à Paris rue Neuve-Guillemain, paroisse Saint-Sulpice. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

(Relation émanant de MARIE JOUOT.)

2902. Consultation de plusieurs avocats au parlement, sur le refus de *visa* fait au sieur Rosty, prêtre du diocèse de Troyes. (Signé : BELICHON, etc. [18 juin 1760.]) — *Paris, 1761, in-12.*

2903. Anecdotes ecclésiastiques jésuitiques, qui n'ont point encore paru, par feu M. SONNES, prêtre, avec la critique du Mandement, composé par M. l'abbé Terrisse, sur la mort de M. le cardinal Saulx-Tavannes; suivies d'un simple exposé de la conduite du clergé et des grands vicaires du diocèse de Rouen. — *Rouen, 1760, in-12.*

A. — *1760. — Rouen, in-12.*

* Arrêt de la cour du parlement de Rouen, qui ordonne que la brochure intitulée : « Anecdotes ecclésiastiques jésuitiques », sera lacérée et brûlée par la main de l'exécuteur des jugements criminels, comme libelle pernicieux, calomnieux et diffamatoire... (21 juillet 1760.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour de parlement de Provence tenant la chambre des vacations, qui reçoit le procureur général appelant, comme d'abus, d'un Mandement de M. l'archevêque d'Aix, comme contenant des principes de schisme et donnant à la bulle *Unigenitus* des caractères de jugement dogmatique et irréformable de l'Église, qui lui ont été refusés dans tous les temps; lui permet d'intimer ledit archevêque pour venir en jugement au premier jour d'audience après la S. Remy. Du 12 août 1760.

(Voyez *ibidem.*)

2904. Examen des principes d'après lesquels on peut apprécier la réclamation attribuée à l'Assemblée du clergé de 1760. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

(Relativement à l'excommunication des comédiens. — Attribué à FR. RICHER, avocat, d'après Barbier.)

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-12.*

* — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-8° monté sur papier in-4°.*

(RECUEIL FONTANIEU, tome CCCLXI, division POLYGRAPHIE.)

2905. Inscription en faux contre le texte cité sous le nom de M. Bossuet, évêque de Meaux, dans la réclamation de l'Assemblée générale du clergé, en 1760, au sujet de la distinction des droits des deux puissances, ecclésiastique et séculière. Avec des éclaircissements sur chacune des propositions dont on a composé ce texte. Par un licencié en droit. — *En France, 1761, in-8°.*

(Par l'abbé DE LA PORTE, d'après Barbier.)

2906. Libertés de la France contre le pouvoir arbitraire de l'excommunication, ouvrage dont on est spécialement redevable aux sentiments généreux et supérieurs de M^lle^ CLAI **. — *Amsterdam, 1761, in-12.*

(Cet ouvrage se compose d'une Lettre de M^elle^ CLAIRON à M^e^ Huerne de La Mothe, avocat au parlement; de deux Mémoires anonymes, et d'une Consultation signée HUERNE DE LA MOTHE.)

2906 *bis.* Mémoire à consulter sur la question de l'excommunication, que l'on prétend encourue par le seul fait d'acteurs de la comédie française. — *Paris, 1761, in-8°.*

(Même ouvrage que le précédent, avec titre réimprimé et suppression des préliminaires.)

* Extrait des registres du parlement, du 22 avril 1761.

(Suppression de l'ouvrage catalogué sous l'avant-dernier numéro.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2907. Mémoire à consulter et consultation de plusieurs de MM. les avocats au parlement de Paris, sur le procès criminel, qui s'instruit à la Tournelle, contre M^e^ de La Barre, avocat au parlement de Rouen, Catherine Le Franc, Marie-Magdelaine Aise, Marie Des Marquets et Élisabeth de Barre, filles majeures, accusés. (1^er^ mai 1761.) — *(Paris,) imp. de Knapen, 1761, in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement, qui condamne Pierre de La Barre au bannissement pour neuf ans, et les nommées Élisabeth Debarre, dite Sœur Rachel, Marie-Madeleine Hesse, dite Sœur Madeleine, Catherine Le Franc, dite Sœur Félicité et Marie Des Marquets, dite Sœur Marie, à être renfermées pour trois ans à l'Hôpital général, pour avoir tenu des assemblées défendues. Du 5 mai 1761.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Sentence du Châtelet de Paris, qui bannit à perpétuité hors du royaume le nommé Germain Picquenard, desservant la cure de Montmagny, pour avoir refusé publiquement les sacrements à une dame de ses paroissiennes. Du samedi 12 septembre 1761.

(Voyez *ibidem.*)

2908. Lettre à M***. — Lettre au sujet du jugement porté par l'auteur du livre intitulé : « Querelles littéraires », etc., sur la dispute du quiétisme entre MM. Bossuet et Fénelon. (20 déc. 1761.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

2909. Apologie des « Anecdotes ecclésiastiques jésuitiques » du diocèse de Rouen, avec l'histoire des cruelles persécutions suscitées à deux bons et savants pasteurs. Suivies d'une narration de la conduite de grands vicaires, chanoines, curés, prêtres, clercs, et autres du même diocèse, qui n'ont point été données au public. — *(S. l.,) aux dépens de la Compagnie, 1761, in-12.*

(Voyez le n° 2903 ci-dessus.)

2910. Lettre du roi aux agents généraux du clergé de France, pour la convocation de l'Assemblée générale extraordinaire du clergé en la ville de Paris au 1^er^ mai 1762. (23 décembre 1761.) — Lettre de M. le comte DE S.-FLORENTIN aux agents généraux du clergé, jointe à celle de Sa Majesté. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

2911. Avis aux évêques assemblés à Paris en décembre 1761, au sujet des Jésuites. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Voyez ci-après, pour tous les ouvrages relatifs à la suppression des Jésuites en France, qui n'ont point trait à l'intervention de l'épiscopat, la section *Histoire des ordres religieux en France*, § « Jésuites ».)

2912. Moyens de récusation contre plusieurs des évêques assemblés à Paris au mois de décembre 1761, au sujet de l'affaire des Jésuites. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

2913. Questions sur lesquelles les évêques assemblés ont à répondre, avec des réflexions. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

2914. Lettre d'un évêque à un de ses confrères, assemblés à Paris, par ordre du roi, pour donner leur avis à S. M. sur quatre points concernant l'affaire des Jésuites. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

* Extrait des registres de parlement, du 2 janvier 1762.

(Annulation du décret de prise de corps rendu contre Lambert, premier vicaire de Saint-Séverin, accusé faussement de refus de sacrements.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2915. Mémoire présenté à M. de Cicé, évêque d'Auxerre, par le chapitre de son église cathédrale, sur l'état du diocèse à son arrivée au siége, et sur ce qu'y exigeait

le rétablissement de la doctrine, du bon ordre et de la paix. (Signé : MIGNOT, chantre et chanoine, etc. [19 janvier 1762.]) — *(S. l.,) 1765, in-12.*

* Arrêt de la cour du parlement de Rouen, qui ordonne que la brochure intitulée : « Apologie des Anecdotes ecclésiastiques jésuitiques », sera lacérée et brûlée, par l'exécuteur des jugements criminels, au bas du grand escalier du Palais, comme libelle diffamatoire; enjoint à tous ceux qui en ont des exemplaires de les rapporter au greffe de la cour; fait défenses à tous libraires, imprimeurs et colporteurs d'en garder et vendre, sous peine de cinq cents livres d'amende. Du 13 mars 1762.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour l'ouvrage condamné, le n° 2909 ci-dessus.)

2916. Avis des prélats consultés sur l'affaire des Jésuites. — *(S. l.,) 1762, in-8°.*

2917. Réflexions sur l'Avis des évêques au roi. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

2918. Problèmes historiques, proposés à nosseigneurs les évêques de France en général, et à plusieurs d'entre eux en particulier, sur le respect porté par les Jésuites à l'épiscopat. 1re Partie. — *(S. l.,) 1762, in-12.*

2919. Parallèle de la conduite du clergé avec celle du parlement à l'égard des Jésuites. — *(S. l.,) 1762, in-12.*

A. — *1762.* — *(S. l.,) in-12.*

* Arrêt de la cour de parlement, qui condamne une brochure intitulée : « Parallèle de la conduite du clergé avec celle du parlement à l'égard des Jésuites », etc., à être lacérée et brûlée par l'exécuteur de la haute justice. Du 27 mars 1762.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2920. Lettre écrite au roi par M. l'évêque D. P. (du Puy, [LE FRANC DE POMPIGNAN]), sur l'affaire des Jésuites. (16 avril 1762.) — *(S. l.,) 1762, in-12. Pièce.*

(Le faux-titre porte : *Lettre d'un évêque au roi.*)

A. — *(S. d.)* Par M. l'évêque du Puy. — *(S. l.,) in-12. Pièce.*

B. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-12. Pièce.*

* La Religion à l'Assemblée du clergé de France, poëme. (Par l'abbé GUIDI, *1762.*)

(Voyez la division POÉSIE.)

* Arrêt de la cour de parlement, qui condamne un libelle imprimé ayant pour titre : « La Religion à l'Assemblée du clergé de France, poëme », à être lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice. Extrait des registres du parlement, du 11 juin 1762.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui confirme et autorise les délibérations de l'Assemblée générale et extraordinaire du clergé de France, des 11 et 27 mai 1762, au sujet de la somme de sept millions cinq cent mille livres de don gratuit accordé au roi, et d'un million pour le rétablissement de sa marine. Du 13 juin 1762.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Lettre pastorale de monseigneur l'évêque de Vannes (CHARLES-JEAN DE BERTIN, [28 juin 1762]).

(Au sujet de l'« Extrait des assertions », etc.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE; et, ci-après, pour l'« Extrait », la section *Histoire des ordres religieux en France*, § « Jésuites ».)

* Arrêt de la cour de parlement de Bordeaux. Extrait des registres du parlement. Du 28 juin 1762. — Du 30 juin 1762.

(Suppression de la Lettre cataloguée sous le n° 2920 ci-dessus.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour de parlement séant à Rouen, qui ordonne que le libelle intitulé : « Lettre écrite au roi par M. l'évêque D. P., sur l'affaire des Jésuites », en 1762, sans approbation et nom d'imprimeur, sera lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice, etc. Extrait des registres du parlement. Du vendredi 2 juillet 1762.

(Voyez *ibidem.*)

* Sentence du Châtelet de Paris, qui bannit à perpétuité hors du royaume le nommé Maillet, premier vicaire de la paroisse S.-Leu-S.-Gilles, faisant les fonctions de desservant de ladite paroisse, pour avoir fait le refus schismatique, quoique sommé à différentes fois, de célébrer le service fondé par le sieur abbé Bimont et accepté par la fabrique de ladite paroisse. Du jeudi 8 juillet 1762.

(Voyez *ibidem.*)

2921. Au roi. — Mémoire pour les curés à portion congrue. — *Gratianopoli, ex typis J. Cuchet, (s. d.,) in-fol. Pièce.*

(Le permis d'imprimer est daté du 13 juillet 1762. — On a joint à l'exemplaire un feuillet manuscrit intitulé : *Copie d'une lettre écrite par M. le chancelier à M. Vallet, lieutenant de police à Grenoble;* relatif au permis d'imprimer accordé par ce dernier.)

2922. Lettre de M. l'évêque d'Uzès (BONAVENTURE BAUYN) au roi, (15 juillet 1762). — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

* Sentence du Châtelet de Paris, qui bannit à perpétuité hors du royaume le nommé Duval, vicaire de la paroisse Saint-Leu-Saint-Gilles, pour avoir fait le refus schismatique d'administrer le sacrement d'extrême-onction, quoique sommé, au sieur Leguay, prêtre, sacristain de la grande sacristie de la paroisse Saint-Leu-Saint-Gilles, habitué depuis longues années sur ladite paroisse, et lors en danger de mort. Du jeudi 22 juillet 1762.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2923. Lettre de M. l'évêque d'Uzès (BONAVENTURE BAUYN) à M. le procureur général du parlement de Toulouse, en réponse à celle que ce magistrat lui écrivit en

lui adressant le livre des Assertions, le 19 août 1762. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Voyez ci-après, pour l'« Extrait des assertions », etc, la section *Histoire des ordres religieux en France*, § « Jésuites ».)

* Extrait des registres de la chambre de police de la ville de Riom. (26 août 1762.)

(Suppression du « Triomphe du jansénisme » de l'abbé Imbert.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Sentence du Châtelet de Paris, rendue en la chambre du Conseil, la compagnie assemblée, qui condamne le nommé Leblanc, prêtre, clerc des sacrements de la paroisse Saint-Leu-Saint-Gilles, à être banni à perpétuité hors du royaume, pour avoir refusé d'annoncer et célébrer le service fondé pour le repos de l'âme du feu sieur Charpentier, décédé curé de ladite paroisse. Du 2 décembre 1762.

(Voyez *ibidem.*)

* Ordonnance et instruction pastorale de monseigneur l'évêque de Soissons (FRANÇOIS DE FITZ-JAMES), au sujet des Assertions extraites par le parlement des livres, thèses, cahiers composés, publiés et dictés par les Jésuites. (27 décembre 1762.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Arrêt de la cour de parlement, qui condamne Jacques Ringuet, prêtre du diocèse de Cambray, à faire amende honorable au-devant de la principale porte de l'église de Notre-Dame, devant celle du palais des Tuileries et devant celle de l'Hôtel-de-Ville, et à être pendu en place de Grève, pour avoir tenu des propos séditieux et fanatiques contre le roi, le parlement et l'État. Extrait des registres du parlement, du 29 décembre 1762.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Sentence du Châtelet, qui condamne deux écrits imprimés ayant pour titre, l'un : « *Reverendi Patris Nicolai Mazotta, e Societate Jesu, theologia moralis, in quinque tomos distributa... ad mentem præcipue reverendi Patris Claudi Laeroix, celeberrimi ejusdem Societatis theologi... Venetiis, MDCCLX* » ; l'autre : « Lettre pastorale de monseigneur l'évêque de Lavaur, au sujet de l'envoi qui lui a été fait par M. le procureur général, de la part du parlement de Toulouse... d'un volume in-4°... ayant pour titre : Extraits des assertions pernicieuses et dangereuses en tout genre », etc., à être lacérés et brûlés, en place de Grève, par l'exécuteur de la haute justice. Du 29 décembre 1762.

(Voyez *ibidem;* puis, pour l'ouvrage de Mazotta, la division THÉOLOGIE, et, pour la Lettre pastorale de l'évêque de Lavaur, la division DROIT CANONIQUE.)

* Discours d'un de MM. de grand'chambre à la cour de parlement, toutes les chambres assemblées, au sujet d'un écrit anonyme contre le régime de la congrégation de Saint-Maur. Du mardi 25 janvier 1763.

(Voyez ci-après, pour cette pièce et pour tous autres ouvrages relatifs aux troubles intérieurs de la congrégation de Saint-Maur, dans la dernière moitié du 18ᵉ siècle, par suite des affaires du jansénisme, la section *Histoire des ordres religieux en France*, § « Bénédictins ».)

2924. Lettre sur l'envoi du livre des Assertions à Saint-Chinian, le 9 décembre 1762. — Seconde Lettre de M. de S.-Pons (ALEXANDRE DE GUÉNET) à M. le procureur général du parlement de Toulouse. (Janvier 1763.) — *(S. l. n. d.,) in-12.*

* Arrêt de la cour du parlement de Toulouse, qui ordonne la suppression d'un imprimé intitulé : « Brefs de notre Saint-Père le pape Clément XIII, en faveur des Jésuites de France ». Extrait des registres du parlement. Du 1ᵉʳ février 1763.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour de parlement de Rouen, qui ordonne au nommé Vicaire, doyen de la Faculté de théologie de l'Université de Caen, de se rendre à la suite de la cour pour y rendre compte de sa conduite, et, jusqu'à ce, le prive des fonctions, droits et émoluments attachés à sa dignité. Du 21 février 1763.

(Voyez *ibidem.*)

* Sentence rendue en la chambre du Conseil du Châtelet de Paris, la compagnie assemblée, qui bannit à perpétuité hors du royaume le nommé Bellanger, prêtre, chapelain des Gobelins, et faisant les fonctions de desservant en la paroisse de Saint-Médard; ordonne la vente des meubles et effets saisis et annotés sur ledit Bellanger, absent et contumax, et qu'il sera plus amplement informé des faits mentionnés au procès à l'égard des nommés Hardy et Lecomte, prêtres habitués et porte-dieu de ladite paroisse, aussi absents et contumax, pour, par ledit Bellanger, avoir fait le refus d'entendre en confession la veuve Querville, paroissienne de ladite paroisse, et lesdits Hardy et Lecomte s'être absentés pour ne pas suppléer au refus dudit Bellanger. Du mardi 22 février 1763.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt de la cour du Conseil souverain de Roussillon, qui défend la publication et l'usage de la bulle *In cœna Domini*, de Paul V, du 16 des calendes de mai 1609... Du 8 mars 1763.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du parlement de Navarre, portant suppression d'un imprimé contenant trois prétendus brefs; l'un, du 9 juin dernier, adressé au roi; l'autre, du 9 juillet suivant, adressé aux évêques de France; et le troisième, sans date, adressé aux quatre cardinaux de Choiseul, de Rohan, de Bernis et de Rochechouart, etc. Du 8 mars 1763.

(Voyez *ibidem.*)

2925. Défense des droits de la charité, ou Réponse à la Lettre à un ami de province sur un traité touchant la confession. (29 mars 1763.) — *Paris, 1763, in-12.*

* Decretum Sancti-Officii... Décret du Saint-Office, du mercredi 13 avril 1763.

(Mise à l'index de l'Ordonnance de l'évêque de Soissons du 27 décembre 1762.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Instruction pastorale de monseigneur l'évêque du Puy (LE FRANC DE POMPIGNAN), sur la prétendue philosophie des incrédules modernes. (15 avril 1763.)

(Voyez *ibidem.*)

* Ordonnance et instruction pastorale de monseigneur l'évêque d'Angers (JACQUES DE GRASSE), portant condamnation de la doctrine contenue dans les « Extraits des assertions », etc. (19 avril 1763.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt de la cour du parlement, qui ordonne la suppression d'un Décret de l'inquisition de Rome, du 13 avril 1763, portant condamnation d'une Ordonnance et instruction pastorale de M. l'évêque de Soissons... Du 19 mai 1763.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour le Décret supprimé, le 1ᵉʳ article à * après le n° 2925 ci-dessus.)

2926. L'Épisode de la grande pièce, suivie, pour l'instruction du lecteur, de la Lettre d'un Parisien à un Gascon sur le réquisitoire de M. Joli de Fleuri et l'Arrêt, du 19 mai 1763, portant suppression du Décret du Saint-Office qui condamne le mandement de M. de Soissons du 27 décembre 1762. — *Bruxelles, J.-C. Merkus, (s. d.,) in-12.*

2927. Problème : Qui, de M. de Caulet, évêque de Grenoble, ou de M. de Caulet, son oncle, évêque de Pamiers, mérite mieux notre croyance dans les témoignagnes contradictoires qu'ils ont rendus sur le compte des Jésuites. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

2928. Avis de monseigneur l'évêque de Soissons, duc DE FITZ-JAMES, pair de France, donné dans l'assemblée des évêques du mois de décembre 1761, et envoyé par ce prélat au roi. Au sujet des Jésuites, et pour répondre aux quatre questions sur lesquelles S. M. demandait l'avis de ces prélats. — *Paris, 1763, in-12. Pièce.*

2929. Lettre de M. le cardinal DE CHOISEUL au pape, en réponse à son bref. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Pour se plaindre du Décret rendu par le Saint-Office contre le mandement de l'évêque de Soissons.)

* Arrêt de la cour de parlement de Navarre (21 mai 1763), qui condamne à être lacérés et brûlés par l'exécuteur de la haute justice deux libelles imprimés ayant pour titres, le premier : Lettre de M. de S.-Pons, sur l'envoi des Assertions; le second : Lettre de M. de S.-Pons à M. le procureur général du parlement de Toulouse.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour les 2 Lettres supprimées, le n° 2924 ci-dessus.)

* Arrêt de la cour du parlement de Toulouse, qui supprime un Décret de l'inquisition de Rome du 13 avril 1763... Du troisième juin 1763.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Lettre pastorale de monseigneur l'archevêque de Lyon (MALVIN DE MONTAZET) au clergé séculier et régulier, et à tous les fidèles de la ville de Lyon. (30 juin 1763.)

(Au sujet de divisions relatives à l'administration des Colléges.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Lettre pastorale de monseigneur l'évêque de Langres (MONTMORIN DE SAINT-HEREM) au clergé séculier et régulier de son diocèse. (1ᵉʳ août 1763.)

(En faveur des Jésuites.)

(Voyez *ibidem.*)

* Sentence de la sénéchaussée de Lyon, qui condamne un écrit ayant pour titre : « Observations d'un négociant de Lyon à son archevêque sur la Lettre pastorale qu'il vient d'adresser à tous les fidèles de son diocèse », à être lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice... (2 août 1763.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2930. Mémoire sur un ouvrage ayant pour titre : « Ordonnance et instruction pastorale de Mʳ l'évêque de Soissons, au sujet des Assertions extraites par le parlement des livres, thèses, cahiers composés, publiés et dictés par les Jésuites », en date du 27 décembre 1762; et sur un Mandement, en date du 21 mars 1757, ayant pour titre : « Mandement de Mʳ l'évêque de Soissons, qui ordonne qu'on chantera dans toutes les églises de son diocèse une messe solennelle et le *Te Deum* en action de grâce de la protection qu'il a plu à Dieu d'accorder à ce royaume, en préservant le roi du danger qu'a couru sa personne sacrée ». — *(S. l.,) 1763, in-8°.*

* Arrêt de la cour de parlement, qui condamne au feu un libelle imprimé intitulé : Mémoire sur une « Ordonnance et instruction pastorale de M. l'évêque de Soissons », etc... Du 23 août 1763.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour de parlement, qui condamne un imprimé in-4°, ayant pour titre : « Lettre pastorale de monseigneur l'évêque de Langres au clergé séculier et régulier de son diocèse », à être lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice. Extrait des registres du parlement, du 6 septembre 1763.

(Voyez *ibidem;* et, pour la Lettre supprimée, le 4ᵉ article à * après le n° 3929 ci-dessus.)

* Lettre pastorale de Mᵍʳ l'évêque de Langres (MONTMORIN DE SAINT-HEREM) au clergé de son diocèse. (1ᵉʳ août 1763.) — Lettre pastorale de Mᵍʳ l'évêque de Langres au clergé... de son diocèse. (12 septembre 1763.)

(En faveur des Jésuites.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Instruction pastorale de monseigneur l'archevêque

de Paris (CHRISTOPHE DE BEAUMONT), sur les atteintes données à l'autorité de l'Église par les jugements des tribunaux séculiers dans l'affaire des Jésuites. (28 octobre 1763.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

2931. Réflexions sur l'Instruction pastorale de M. de Beaumont, archevêque de Paris, du 28 octobre 1763. — — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

2932. Lettre de M. ** à M. de ***, où l'on discute ce qui est avancé dans l'Instruction pastorale de M. l'archevêque de Paris au sujet des censures visées dans l'arrêt du 6 août 1762. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

2933. Lettre de M. l'abbé HOOKE, docteur de la maison et société de Sorbonne, professeur de théologie, à monseigneur l'archevêque de Paris. (23 décembre 1763.) — *(S. l. n. d.,) in-12.*

(Au sujet de la thèse de l'abbé de Prades, par lui présidée.)

2934. Déclaration de l'Église gallicane, du 19 mars 1682, et édit du roi enregistré au parlement le 23 mars, sur l'indépendance des souverains et la supériorité des conciles, etc. — *(S. l.,) 1763, in-8°. Pièce.*

* Traité des appellations comme d'abus; que c'est un remède conforme à la loi de Dieu, lequel a donné aux rois et princes chrétiens l'Église en protection et pareillement tous les sujets qui vivent en leurs États, sans nul excepter, pour leur faire garder la loi divine, naturelle et canonique, et en rendre compte à Dieu seul, et juger souverainement de toutes sortes de faits qui peuvent naître en l'Église, comme de chose appartenante à la discipline extérieure, composé par EDMOND RICHER, ancien syndic de la Faculté de théologie de Paris, en 1625 et 1626. *(1763.)*

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Sanctissimi in Christo patris et domini CLEMENTIS, divina providentia papæ XIII, constitutio qua institutum Societatis Jesu denuo approbatur. (7 idus januarii 1764.)

(Bulle *Apostolicum.*)

(Voyez *ibidem.*)

2935. Discours d'un de MM. des enquêtes au parlement, toutes les chambres assemblées, les princes du sang et pairs de France y séants, sur l'Instruction pastorale de M. l'archevêque de Paris, et sur l'imprimé intitulé : « Nouvelles Observations », etc. Du lundi 16 janvier 1764. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Par LAMBERT, d'après le P. Lelong. — Voyez, pour l'Instruction pastorale de l'archevêque de Paris, en tête de cette même colonne, et, pour les « Nouvelles Observations », ci-après la section *Histoire des ordres religieux en France*, § « Jésuites ».)

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-12.*

* Arrêt de la cour de parlement, qui condamne deux imprimés ayant pour titre, le premier : « Nouvelles Observations », etc.; le second : « Instruction pastorale de M. l'archevêque de Paris, sur les atteintes données à l'autorité de l'Église par les jugements des tribunaux séculiers dans l'affaire des Jésuites », à Paris 1763, contenant trois cent vingt pages, à être lacérés et brûlés par l'exécuteur de la haute justice. Extrait des registres du parlement. Du 21 janvier 1764.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2936. Réflexions sur l'Arrêt, du 21 janvier 1764, contre l'Instruction pastorale de M. l'archevêque de Paris, et les Nouvelles Observations. — *Paris, 1764, in-12.*

* Lettre pastorale de monseigneur l'archevêque d'Auch (JEAN-FRANÇ. DE MONTILLET) au clergé séculier et régulier de son diocèse. (23 janvier 1764.)

(Contre l'incrédulité.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

2937. Adhésion de monseigneur l'évêque d'Amiens (D'ORLÉANS DE LA MOTTE) à l'«Instruction pastorale de monseigneur l'archevêque de Paris sur les atteintes données à l'autorité de l'Église par les jugements des tribunaux séculiers dans l'affaire des Jésuites»; communiquée à tout son diocèse. (1ᵉʳ février 1764.) — *1764, in-4°. Pièce.*

2938. Brefs de N. S.-P. le pape CLÉMENT XIII au roi de Pologne (Stanislas, duc de Lorraine) et à M. l'archevêque de Paris. (24 août 1763 et 15 février 1764.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

2939. Réflexions sur les deux nouveaux Brefs donnés par la cour de Rome sous le nom de notre Très-Saint-Père le pape Clément XIII. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

2940. Discours d'un de MM. des requêtes au parlement, toutes les chambres assemblées, les princes du sang et pairs de France y séants, sur la seconde Lettre pastorale de M. l'évêque de Langres. Du mercredi 29 février 1764. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le 3ᵉ article à * après le n° 2930 ci-dessus.)

* Arrêt de la cour du parlement, qui condamne un imprimé ayant pour titre : « Lettre pastorale de monseigneur l'évêque de Langres au clergé séculier et régulier de son diocèse », en date du 12 septembre 1763, à être lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice. Extrait des registres du parlement. Du 3 mars 1764.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2941. Arrêt du parlement, la cour suffisamment garnie de pairs, du 3 mars, et Procès-verbal de vérification des textes des Assertions citées dans l'Instruction pastorale de M. l'archevêque de Paris du 28 octob. 1763, dressé en exécution de l'arrêt de la cour du 23 janvier 1764. — *Paris, P.-G. Simon, 1764, in-4°.*

2942. Démonstration intéressante, ou Exposition d'une erreur à corriger dans le Procès-verbal de vérification, etc., publié par Arrêt du parlement de Paris du 3 mars 1764. — *(S. l. n. d.,) in-18. Pièce.*

2945. Remontrances du parlement, la cour suffisamment garnie de pairs, au sujet de la réponse du roi au parlement concernant la convocation des princes et des pairs, ordonnée à l'occasion de l'Instruction pastorale de M. l'archevêque de Paris du 28 octobre 1763. Réponse du roi à ces Remontrances, et Arrêtés du parlement. (29 février-9 mars 1764.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A — *(S. d.) — (S. l.,) in-12.*

* Arrêt de la cour de parlement, qui condamne un imprimé ayant pour titre : « Adhésion de monseigneur l'évêque d'Amiens à l'Instruction pastorale de monseigneur l'archevêque de Paris sur les atteintes données à l'autorité de l'Église par les jugements des tribunaux séculiers dans l'affaire des Jésuites; communiquée à tout son diocèse », en date du 1er février 1764, à être lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice. Extrait des registres du parlement. Du 9 mars 1764.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour la pièce supprimée, le n° 2937 ci-dessus.)

* Arrêt de la cour du parlement de Bourdeaux, les chambres assemblées, du 4 avril 1764.

(Suppression de la Lettre pastorale de l'archevêque d'Auch formant l'article à * qui suit le n° 2936 ci-dessus.)

(Voyez *ibidem.*)

2944. Lettre d'un chevalier de Malthe à M. l'évêque de ***. — Bref de notre S.-Père le pape à M. l'évêque de Grenoble. Du 4 avril 1764. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

(La Lettre d'un chevalier de Malte est de l'abbé PATOUILLET, d'après Barbier.)

2945. Brefs de notre S.-Père le pape CLÉMENT XIII, en réponse aux lettres de MM. les évêques de Montpellier, de Viviers, de Mirepoix, et de Grenoble. (9 novembre 1763-4 avril 1764.) — *(S. l.,) 1764, in-12.*

* Arrêt de la cour du parlement de Toulouse, qui condamne au feu deux imprimés, l'un ayant pour titre : « Instruction pastorale de M. l'archevêque de Paris »; et l'autre : « Lettre pastorale de M. l'archevêque d'Auch », etc.; ordonne que tous ceux qui étaient membres de la ci-devant Société se disant de Jésus, au 5 juin 1763, prêteront le serment porté au présent Arrêt, dans le délai de huitaine, et, faute de ce faire, seront tenus de sortir du royaume dans un mois. Extrait des registres du parlement. Du 9 avril 1764.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour les ouvrages condamnés, le 4e article à * après le n° 2930 et l'article à * après le n° 2937 ci-dessus.)

2946. Lettres à monseigneur l'archevêque de Paris à La Trappe (4-13 avril 1764.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

* Ordonnance et instruction pastorale de monseigneur l'évêque d'Alais (BUISSON DE BEAUTEVILLE), au sujet des Assertions extraites des livres, thèses, etc., cahiers des soi-disant Jésuites, et dénoncées aux évêques par le parlement. (16 avril 1764.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE; et ci-après, pour l'« Extrait des assertions » etc., la section *Histoire des ordres religieux en France*, § « Jésuites ».)

2947. Discours d'un de MM. des enquêtes au parlement, toutes les chambres assemblées, sur deux brefs du pape des 24 août 1763 et 15 février 1764. (18 mai.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 2938 ci-dessus.)

* Arrêt de la cour de parlement, qui supprime un imprimé ayant pour titre : « Brefs » etc., et renouvelle les défenses de recevoir, publier ou exécuter, imprimer, vendre ou distribuer aucunes bulles ou brefs de cour de Rome, sans lettres patentes du roi registrées en ladite cour. Du 1er juin 1764.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour la publication supprimée, le n° 2938 ci-dessus.)

2948. Réflexions impartiales d'un Français, papiste et royaliste, sur le réquisitoire de maître Omer Joly de Fleury, et de l'Arrêt du parlement de Paris, du 1er juin 1764, qui supprime les brefs de N. S.-P. le pape Clément XIII au roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, et à M. l'archevêque de Paris. — *Alais, N. Buisson, 12 juin 1764, in-12.*

2949. Lettre de M. l'abbé*** à monseigneur l'évêque d'Alais, au sujet de son Ordonnance et instruction pastorale du 16 avril 1764. (20 juin 1764.) — *(S. l.,) 1764, in-12.*

* Lettre pastorale de monseigneur l'archevêque d'Aix (J.-B.-ANTOINE DE BRANCAS) au clergé séculier et régulier de son diocèse. (24 juin 1764.)

(Sur le rapport des deux puissances, ecclésiastique et séculière.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

2950. Lettre de monseigneur l'archevêque d'Aix (J.-B.-ANTOINE DE BRANCAS) à monseigneur l'évêque d'Alais. (6 juin 1764.) — *Aix, A. Adibert, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet de l'Ordonnance de l'évêque du 16 avril 1764. — Suivie d'une Lettre d'envoi au clergé du diocèse, en date du 9 juillet.)

2951. Acte d'adhésion de monseigneur l'évêque de Soissons (FRANÇOIS DE FITZ-JAMES) à l'instruction pastorale de monseigneur l'évêque d'Alais du 16 avril 1764. (11 juillet 1764.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

2952. (Lettre de l'archevêque d'Aix à l'évêque d'Alais, en date du 27 juillet 1764, précédée d'une Lettre d'envoi, de la même date, au clergé de son diocèse, et commençant par ces mots :) JEAN-BAPTISTE-ANTOINE DE BRANCAS, par la permission de Dieu et l'autorité du St-Siège apostolique archevêque d'Aix, au clergé séculier et régulier de notre diocèse : salut... — *Aix, A. Adibert, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

* Arrêt de la cour du parlement de Rouen, qui ordonne que l'imprimé intitulé : « Brefs de N. S.-P. le pape » sera et demeurera supprimé, comme séditieux; et l'imprimé intitulé : « Réflexions sur les deux nouveaux Brefs », etc., comme contraire aux règlements de la librairie; enjoint à ceux qui en ont des exemplaires de les apporter au greffe de la cour. Du 21 août 1764.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour les publications supprimée, les nos 2938 et 2959 ci-dessus.)

2953. Lettres à un duc et pair, où l'on examine ce qui concerne la doctrine dans l'Instruction pastorale de M. l'archevêque de Paris, du 28 octobre 1763, en faveur des soi-disant Jésuites. Première Lettre, où l'on examine la doctrine de cette Instruction pastorale sur l'ignorance, prétendue invincible, du droit naturel. (3 juin-20 septembre 1764.) — *(S. l. n. d.,) in-12.*

2954. Les Dénonciateurs secrets dénoncés au public. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Contre les Sulpiciens de Lyon.)

2955. Lettres de monseigneur l'évêque d'Alais (Buisson de Beauteville), en réponse à celles de monseigneur l'archevêque d'Aix des 6 juin et 27 juillet 1764. (juillet-8 octobre 1764.) — *Toulouse, Dalles, 1764, in-12.*

(Voyez les nos 2950 et 2952 ci-dessus.)

2956. Bref de notre Saint-Père le pape Clément XIII à monseigneur l'évêque de Sarlat. (14 novembre 1764.) — *(S. l. n. d.,) in-24. Pièce.*

(Au sujet des Jansénistes.)

* Instruction pastorale de monseigneur l'évêque de Sarlat (henri-jacques de Montesquiou) au clergé séculier et régulier, et à tous les fidèles de son diocèse. (28 novembre 1764.)

(Défense des Jésuites.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

2957. Requête de cinquante-six curés du diocèse de Rouen, présentée à M. de La Rochefoucaud, leur archevêque, contre les ouvrages du P. Berruyer, avec plusieurs lettres du prélat et curés; ensemble Lettres d'adhésion de vingt-cinq autres curés du même diocèse, leur Mémoire apologétique; le tout suivi d'une requête de plusieurs curés du diocèse de Lisieux à M. de Condorcet, leur évêque, sur le même sujet, etc. — *En France, 1764, in-12.*

* Sentence du bailliage de Chauny, qui condamne au feu un libelle contre le roi, l'État et la religion. Du mardi 29 janvier 1765.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt du parlement de Provence, du 26 janvier 1765.

(Suppression d'un écrit intitulé : « Lettre de monseigneur l'archevêque d'Aix à monseigneur l'évêque d'Alais », en date du 1er décembre 1764; réimprimé dans le Recueil catalogué sous le n° 2970 ci-après.)

(Voyez *ibidem.*)

* Extrait des registres du parlement, du 26 janvier 1765.

(Ordre de faire lacérer par les mains du bourreau tout ouvrage contraire aux quatre articles de 1682.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt de la cour du parlement de Rouen, qui ordonne que l'imprimé contenant deux ouvrages, l'un portant pour titre : « Lettre d'un chevalier de Malthe à M. l'évêque *** » ; et l'autre, portant pour titre : «Bref de N. S.-P. le pape à M. l'évêque de Grenoble, du 4 avril 1764 », sera lacéré et brûlé, par l'exécuteur de la haute justice, au pied du grand escalier du Palais, comme injurieux au roi, à l'ordre épiscopal, à la magistrature et à la nation entière, séditieux, fanatique, tendant à exciter la révolte, et à armer la puissance ecclésiastique contre la temporelle pour faire revivre une Société justement et irrévocablement proscrite. Du 7 février 1765.

(Voyez *ibidem*; et, pour la publication supprimée, le n° 2944 ci-dessus.)

* Arrêt de la cour de parlement, qui supprime un imprimé latin et français in-12, intitulé : « Brefs » etc.; et renouvelle les défenses de recevoir, publier ou exécuter, imprimer, vendre ou distribuer aucunes bulles ou brefs de cour de Rome, sans lettres patentes du roi registrées en ladite cour... Extrait des registres du parlement, du 11 février 1765.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour de parlement, qui supprime un imprimé ayant pour titre : *Sanctissimi in Christo patris*, etc.; et renouvelle les défenses de recevoir, publier ou exécuter, imprimer, vendre ou distribuer aucunes bulles ou brefs de cour de Rome, sans lettres patentes du roi registrées en ladite cour... Extrait des registres du parlement, du 11 février 1765.

(Voyez *ibidem;* et, pour la bulle supprimée, le 2e article à * après le n° 2934 ci-dessus.)

* Arrêt de la cour du parlement, aides et finances du Dauphiné, du 21 février 1765, qui supprime un imprimé ayant pour titre : « Constitution de notre Saint-Père le pape Clément XIII, commençant par ces mots : *Apostolicum paseendi greges munus* », donné à Rome, le 7 des ides de janvier, l'an de l'Incarnation 1764; ensemble un autre imprimé contenant trois brefs, le premier intitulé : *Venerabili Fratri Joanni, episcopo gratianopolitano*; le second : *Venerabili Fratri Ludovico, episcopo alesiensi;* le troisième : *Venerabili Fratri Jacobo, episcopo andegavensi;* et fait défenses à tous libraires, imprimeurs, colporteurs, de vendre et distribuer lesdits imprimés, sous les peines y portées.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour du parlement de Toulouse, qui ordonne qu'un imprimé en français et latin, intitulé : « Brefs », etc.; et deux brochures ayant pour titre, l'une :

« Lettre d'un chevalier de Malte », etc.; l'autre: « Réflexions impartiales d'un Français, papiste et royaliste », etc., seront lacérées et brûlées par l'exécuteur de la haute justice. Extrait des registres de parlement, des 16 et 23 février 1765.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour les publications supprimées, les nos 2944 et 2948 ci-dessus.)

* Ordonnance du roi, concernant les droits à percevoir par la nation française à Lisbonne relativement à l'administration de l'église et confrairie nationale de Saint-Louis. Du 25 février 1765.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, du 28 février 1765.

(Défense d'entretenir aucune correspondance avec les membres de l'assemblée d'Utrecht.)

(Voyez *ibidem*.)

* Arrêt de la cour du parlement d'Aix, du 5 mars 1765.

(Défense d'imprimer et de vendre la bulle *Apostolicum*, 2e article à * après le n° 2934 ci-dessus.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour de parlement, qui supprime un imprimé latin et français in-12, intitulé : « Bref de notre Saint-Père le pape Clément XIII à monseigneur l'évêque de Sarlat », et renouvelle les défenses de recevoir, publier et exécuter, imprimer, vendre ou distribuer aucunes bulles ou brefs de cour de Rome, sans lettres patentes du roi registrées en ladite cour. Du 8 mars 1765.

(Voyez *ibidem*; et, pour le Bref supprimé, le n° 2956 ci-dessus.)

2958. Lettres d'un célèbre canoniste d'Italie, sur la bulle *Apostolicum*, dans lesquelles il est démontré que cette bulle est subreptice et nulle de toute nullité... Traduites de l'italien par L. D. D. N. J. — *(S. l.,) 1765, in-12.*

(Par La Bletterie, d'après une note manuscrite contemporaine.)

2959. Avis important, adressé à nosseigneurs les cardinaux, archevêques et évêques; aux seigneurs de la cour; à toute la noblesse; à MM. les magistrats des parlements et autres tribunaux supérieurs et inférieurs; aux magistrats municipaux des villes et communautés; aux ecclésiastiques séculiers et réguliers; aux religieux et religieuses; à tous les ordres et particuliers de l'État; à la nation entière. — *Bruxelles, 1765, in-12.*

2960. Lettre d'un cosmopolite sur le réquisitoire de M. Joly de Fleury et sur l'Arrêt du parlement de Paris, du 2 (*sic*, 21) janvier 1764, qui condamne au feu l'Instruction pastorale de M. l'archevêque de Paris du 28 octobre 1763. — *A Paris, chez Romain Constant, à l'image de S.-Athanase, 1765, in-12.*

(Attribué par quelques-uns à l'abbé Fardeau, par d'autres à Verlac de La Bastide, et par d'autres encore à l'abbé Dazès.)

* Arrêt du parlement (d'Aix). Du 27 mars 1765.

(Suppression des ouvrages catalogués sous les nos 2938, 2944, 2948, 2959 et 2960 ci-dessus.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2961. Édit du roi, donné à Versailles au mois de novembre 1764, concernant la Société des Jésuites. Arrêts et arrêté de la cour de parlement séant à Rouen, sur ledit Édit, sur les Brefs de notre Saint-Père le pape à MM. les évêques d'Angers et d'Alais du 19 septembre 1764, et sur la constitution *Apostolicum* du 7 janvier 1765. (27 mars 1765.) — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

2962. Extrait de deux lettres de Rome, au sujet des nouveaux Brefs envoyés aux évêques de France. De Rome, le 9 avril 1765. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

2963. Réponse de M. l'archevêque d'Aix (J.-B.-Antoine de Brancas) à M. l'évêque de ***. (24 avril 1765.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

* Instruction pastorale de nosseigneurs les archevêque et évêques de la province ecclésiastique de Tours, sur les atteintes données à la puissance spirituelle. (30 avril 1765.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

2964. Extrait du registre des délibérations du parlement (d'Aix). Du 30 avril 1765. — Requête à nosseigneurs du parlement, les chambres assemblées. — Parcelle de monitoire par addition à la requête de M. le procureur général du roi, accusateur en crime de composition, transcription et apposition de placards et affiches, pratiques et manœuvres pour empêcher l'effet du monitoire concernant les libelles condamnés par l'Arrêt du 27 mars 1765. Contre les coupables. — Parcelle de monitoire à la requête de M. le procureur général du roi, accusateur en crime de composition, impression, distribution, vente et débit de divers libelles séditieux et scandaleux. Contre les coupables. — *Aix, Ve de J. David et E. David; 1765, in-8°. Pièce.*

(Au sujet d'un placard ayant pour titre : « Avis aux fidèles. On n'est point obligé de révéler par un monitoire que l'Église décerne malgré elle ».)

A. — *1765. — Aix, Ve de J. David, et E. David, in-12. Pièce.*

* Lettre pastorale de monseigneur l'archevêque d'Aix (J.-B.-Antoine de Brancas) au clergé séculier et régulier de son diocèse. (2 mai 1765.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

2965. Lettre d'un théologien à un évêque député à la prochaine assemblée du clergé. (15 mai 1765.) — *(S. l. n. d.,) in-12.*

2966. Seconde Lettre de M. l'abbé *** à monseigneur l'évêque d'Alais. Celle-ci est au sujet des trois Lettres de ce prélat à M. l'archevêque d'Aix. — *(S. l.,) 1765, in-12.*

(Voyez les nos 2949 et 2955 ci-dessus.)

2967. Suite de la Seconde Lettre de M. l'abbé *** à monseigneur l'évêque d'Alais. Au sujet des Lettres de ce prélat à M. l'archevêque d'Aix. (20 juin 1765.) — *(S. l.,) 1765, in-12.*

2968. L'Esprit des magistrats philosophes, ou Lettres ultramontaines d'un docteur de la sapience à la Faculté de droit de l'Université de Paris. (26 février-1er juillet 1765.) — *Tivoli, 1765, in-8°.*

2969. Acte de protestation de M. l'évêque d'Alais, signifié à l'Assemblée du clergé, le 29 juillet, contre l'entreprise du bureau de juridiction au sujet de son Mandement sur le recueil des Assertions. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

2970. Recueil de pièces contenant la Constitution qui confirme l'Institut des Jésuites, les Brefs à MM. les évêques de Grenoble, d'Alais, et d'Angers, la Seconde Lettre de M. l'archevêque d'Aix à M. l'évêque d'Alais, le Précis de ce qui s'est passé à l'assemblée provinciale de Narbonne contre le Mandement de M. d'Alais, et la Protestation de ce prélat. Précédées d'un Avertissement et accompagnées de notes, pour montrer combien la Constitution, les Brefs et la Lettre de M. l'archevêque d'Aix sont contraires à la religion, à la raison, à la paix, et aux lois de l'Église et de l'État. — *(S. l.,) 1765, in-12.*

* Extrait des registres du parlement, du 4 septembre 1765.

(Arrêt qui déclare nuls les actes des Assemblées du clergé de 1760, 1762 et 1763.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2971. Discours d'un de MM. des enquêtes au parlement, chambres assemblées, sur un imprimé ayant pour titre : « Actes de l'Assemblée générale du clergé de France sur la religion », etc., et sur la lettre circulaire qui devait être adressée à tous les prélats du royaume avec ces Actes. Du 4 (et du 5) septembre 1765. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

(Voyez ci-après, pour la publication supprimée, la section *Actes du clergé.*)

* Extrait des registres du parlement, du 5 septembre 1765.

(Suppression d'un écrit commençant par ces mots : « A Paris ce 27 août 1763 », et finissant par ceux-ci : *Ad tribunal Domini fidenti animo sistemus.*)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour de parlement, qui supprime un imprimé in-4° ayant pour titre : « Instruction pastorale de nosseigneurs les archevêque et évêques de la province de Tours », etc., avec les pièces y jointes. Extrait des registres du parlement, du 7 septembre 1765.

(Voyez *ibidem ;* et, pour l'Instruction supprimée, l'article à * après le n° 2963 ci-dessus.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, du 15 septembre 1765.

(Cassation des arrêts du parlement des 4 et 5.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

2972. Lettre au sujet de l'arrêt, du 4 septembre 1765, portant suppression d'un imprimé intitulé : « Actes de l'Assemblée générale du clergé de France sur la religion », etc. (15 septembre 1765.) — *(S. l. n. d.,) in-12.*

2973. Requête d'un grand nombre de fidèles, adressée à monseigneur l'archevêque de Rheims, président de l'Assemblée générale du clergé qui se tient actuellement à Paris, pour être par lui communiquée à tous les prélats de ladite Assemblée, au sujet des Actes qu'elle a fait imprimer. (20 septembre.) — *En France, 1765, in-8°.*

A. — *1765. — En France, in-8°.*

* Lettres patentes du roi, qui confirment et autorisent les délibérations de l'Assemblée générale du clergé, des 11 juin et 2 juillet 1765, au sujet de la somme de douze millions de livres de don gratuit accordé à Sa Majesté par ladite Assemblée. Données à Fontainebleau le 21 octobre 1765.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt de la cour du parlement de Provence, du 30 octobre 1765.

(Suppression des « Actes de l'Assemblée générale du clergé de France sur la religion ».)

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et ci-après, pour l'ouvrage supprimé, la section *Actes du clergé.*)

* Arrêt du parlement (d'Aix), du 30 octobre 1765.

(Défense de contrevenir à la Déclaration du 27 octobre 1754.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour de parlement séant à Toulouse, qui renvoie au 15 février prochain la délibération concernant deux imprimés dénoncés à ladite cour; et cependant fait défenses à tous ecclésiastiques de les publier, répandre, etc.; ordonne l'exécution de la Déclaration du 20 (*sic*, 27) octobre 1754, et leur enjoint de se conformer au silence imposé par ladite Déclaration. Extrait des registres du parlement. Du 14 novembre 1765.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêts des parlements de Bordeaux et d'Aix, qui font défenses à tous prêtres, curés, et autres ecclésiastiques, en quelque ordre et dignité qu'ils soient constitués, et à tous chapitres, corps et communautés, de faire aucun usage, ni d'adhérer aux deux imprimés y mentionnés. Du 15 novembre 1765.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, portant suppression d'écrits imprimés sous les titres d'Observations, Mémoires, Remontrances, etc., au nom de curés, soit d'une

même ville et d'un même dioeèse, soit de plusieurs diocèses. Du 16 novembre 1765.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt de la eour du parlement de Rouen, qui ordonne que les deux imprimés, l'un eommençant par ces mots : « A Paris, le 27 août 1765. M., nous n'avons pu voir sans être pénétrés de la plus vive douleur »; et l'autre, commençant par ees mots : « A Paris, le 7 novembre 1765. M., e'est avee autant de satisfaetion que de eonfiance », seront laeérés par l'huissier de serviee, eomme tendant à renouveler des divisions apaisées par la Déclaration du roi du 14 novembre 1754; ordonne pareillement que l'imprimé eommençant par ces mots : « Je vous envoie, M. », sera et demeurera supprimé, eomme contraire aux dispositions de la susdite Déelaration. Du 23 novembre 1765.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2974. L'Autorité royale justifiée, eontre les fausses accusations de l'Assemblée générale du elergé de France en 1765. (25 novembre 1765.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

* Arrêt du parlement séant à Aix, qui ordonne que diverses copies d'un prétendu extrait du diseours prononcé par M. de Castillon, à la rentrée de la eour, seront déposées au greffe, ainsi que ce diseours, et qu'il sera informé, par-devant le conseiller à ee eommis, contre les auteurs, distributeurs, ete., de ee libelle manuscrit. (26 novembre 1765.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2975. Lettre d'un philosophe à M. l'archevêque-duc de Rheims, en qualité de président de l'Assemblée générale du elergé de Franee en 1765. (9 déeembre 1765.) — *(S. l. n. d.,) in-12.*

2976. Lettre de M. l'évêque de*** à monseigneur l'arehevêque de Rheims, sur les Aetes de l'Assemblée de 1765 envoyés à tous les évêques du royaume. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

2977. Les Anathèmes, ou Lettre à monseigneur l'évêque d'*** sur la publication qu'il a faite, dans son diocèse, des nouveaux Aetes du elergé avee le projet d'un eatéehisme, dressé sur le plan de la règle de foi qu'on propose par ees Aetes sous peine de privation des saeements, et les Anathèmes dont il faut que soient frappés les auteurs qui ont enseigné une doetrine eontraire. (17 déeembre 1765.) — *(S. l.,) 1766, in-16.*

2978. Préservatif contre les Aetes du elergé, ou Lettre à un euré. (19 déeembre 1765.) — *(S. l. n. d.,) in-12.*

(Par l'abbé JABINEAU, d'après Barbier.)

2979. Plaintes légitimes, ou Réclamation contre les Actes de l'Assemblée générale du elergé de Franee tenue à Paris dans l'année 1765. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

2980. Observations sur les Actes de l'Assemblée du elergé de 1765. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

(Par LE PAIGE; et la Préface par le P. VIOU, d'après Barbier.)

* Arrêt de la eour du parlement séant à Aix, par lequel, après avoir rapporté en entier le discours prononeé par M. Le Blane de Castillon, avoeat général, à la rentrée de la eour, et le prétendu extrait de ce diseours répandu dans tout le royaume, il est ordonné que l'information eontre les auteurs, imprimeurs et distributeurs de eet extrait sera eontinuée; et que cet extrait imprimé sera laeéré et brûlé par l'exéeuteur de la haute justiee, eomme eontenant des propositions téméraires, seandaleuses, et des maximes séditieuses, faussement, malieieusement et calomnieusement imputées audit M. Le Blane de Castillon. (11 janvier 1766.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2981. Cri d'un Franeais eatholique, après la leeture du réquisitoire de M. Le Blanc de Castillon sur les Aetes du clergé. — *Soleure, 1766, in-8°.*

* Arrêt de la eour du parlement de Rouen, qui ordonne que l'imprimé ayant pour titre : « Arrêt du parlement, rendu en faveur des curés, au profit des pauvres, contre les prétentions des gros déeimateurs », sera supprimé; ordonne que l'imprimé portant pour titre : « Compliment de félieitation à MM. du parlement sur ledit Arrêt », sera laeéré par l'huissier de service, et qu'il sera informé contre ceux qui l'auront distribué, etc. Du 24 janvier 1766.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la eour de parlement (de Bordeaux), toutes les chambres assemblées, qui ordonne que l'imprimé ayant pour titre : « Instruction pastorale de monseigneur l'évêque de Sarlat au clergé séeulier et régulier, et à tous les fidèles de son dioeèse », datée de Sarlat le 28 novembre 1764, sera laeéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice. Du 19 février 1766.

(Voyez *ibidem;* et, pour l'Instruction condamnée, l'article à * après le n° 2956 ei-dessus.)

* Sentenee du bailliage de Chauny, portant eondamnation de la prétendue délibération des curés du doyenné de Chauny au sujet des Actes du elergé, et qui leur fait défenses de faire à l'avenir de pareilles infractions, et leur enjoint de se eonformer aux lois de l'État... eoneernant le silenee. Du jeudi 20 février 1766.

(Voyez *ibidem.*)

* Instruetion pastorale de monseigneur l'évêque du Puy (LEFRANC DE POMPIGNAN), sur l'hérésie. Pour servir de suite à eelle du même prélat sur la prétendue philosophie des inerédules modernes. (24 février 1766.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

2982. Requête de MM. les eurés du dioeèse de Blois à monseigneur de Termont, leur évêque. (1er mars 1766.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

2983. Supplément aux diverses remarques faites sur les Actes de l'Assemblée du clergé de 1765, ou Dissertation sur trois textes de l'Écriture qui s'y trouvent ou falsifiés, ou mal cités, ou mal appliqués, adressée à M. Le Corgne de Launay, rédacteur des Actes. (19 mars 1766.) — *(S. l.,) 1766, in-12. Pièce.*

* Arrêt de la cour du parlement, aides et finances de Dauphiné, qui condamne au feu l'extrait du discours de M. de Castillon, avocat général, prononcé à la rentrée du parlement d'Aix, comme séditieux et calomnieux, etc. Du 22 mars 1766.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2984. Monitoire à publier dans la capitale de la Provence. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Contre le parlement de Provence.)

* Arrêt de la cour du parlement de Toulouse, qui ordonne que deux libelles intitulés : « Extrait du discours prononcé par M. de Castillon, avocat général, à la rentrée du parlement d'Aix »; et : « Monitoire à publier dans la capitale de la Provence », seront lacérés et brûlés au pied du grand escalier du Palais, comme calomnieux, etc... Du 5 avril 1766.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2985. Discours d'un de MM. des enquêtes au parlement, toutes les chambres assemblées, au sujet d'un écrit intitulé : « Monitoire à publier dans la capitale de la Provence ». Du 6 mars 1766. — Discours d'un de MM. des enquêtes au parlement, toutes les chambres assemblées. Du 9 avril 1766. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement, qui condamne un libelle intitulé : « Monitoire à publier dans la capitale de la Provence », à être lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice. (15 avril 1766.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2986. Réflexions sur les efforts du clergé pour empêcher l'exécution de la loi du silence au sujet de la bulle *Unigenitus*. — Mémoire sur la nécessité indispensable de garder la loi du silence. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

2987. Le Moyen sûr de mettre fin à toutes les controverses sur les points qui causent du trouble dans l'Église de France, adressé à messeigneurs les archevêques et évêques rassemblés à Paris le 2 du mois de mai 1766. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, du 24 mai 1766.

(Suppression du discours de l'avocat général Le Blanc de Castillon.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, du 24 mai 1766.

(Pour le maintien des quatre propositions de 1682.)

(Voyez *ibidem*.)

* Arrêt de la cour de parlement, portant condamnation des actes d'adhésion aux Actes de l'Assemblée du clergé de France tenue en 1765 intervenus en différents diocèses; défenses à toutes personnes de donner aucun effet auxdits actes d'adhésion ou en faire de nouveaux; injonction à tous ecclésiastiques de se conformer aux canons et aux lois, notamment aux déclarations des 2 septembre 1754, 10 décembre 1756, et arrêts d'enregistrement. Du 8 juillet 1766.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Lettre d'un docteur à M. l'évêque de ***, sur les observations de M. de Beaumont, archevêque de Paris, touchant les sermons du P. Jaubert...

(Voyez, pour cet ouvrage et pour tous autres relatifs à la même affaire, la division THÉOLOGIE.)

2988. Les Droits respectifs de l'État et de l'Église rappelés à leurs principes. — *Avignon; et Paris, Vente, 1766, in-12.*

(Par l'abbé Pichon, d'après Barbier.)

2989. De l'Autorité du clergé, et du pouvoir du magistrat politique sur l'exercice des fonctions du ministère ecclésiastique. Par M ***, avocat au parlement. — *Amsterdam, Arkstée et Merkus, 1766, 2 vol. in-8°.*

(Par fr. Richer, d'après le P. Lelong.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui supprime un ouvrage intitulé : « De l'Autorité du clergé, et du pouvoir du magistrat politique sur l'exercice des fonctions du ministère ecclésiastique ». Du 18 juillet 1766.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

2990. Remontrances du parlement au roi, du 30 août 1766. — *(S. l.,) 1766, in-12.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, du 25 novembre 1766.

(Cassation des arrêts rendus par les différents parlements du royaume contre les Actes de l'Assemblée de 1765.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

2991. Les Actes de la dernière Assemblée du clergé de France sur la religion, vengés par le clergé et par le roi des attaques de M. Le Blanc de Castillon dans son réquisitoire du 30 octobre 1765 et des jugements rendus en conséquence ou en conformité. — *(S. l.,) 1767, in-12.*

2992. Dissertation à l'occasion des Actes de l'Assemblée générale du clergé de France de 1765 sur la religion. — *(S. l.,) 1767, in-4°.*

(Par jean de Caulet, évêque de Grenoble, d'après le P Lelong.)

2993. Histoire des entreprises du clergé sur la souveraineté des rois, recueillie des ouvrages de MM. Bossuet, Fleury, Baillet et autres auteurs célèbres. — *(S. l.,) 1767, 2 parties en 1 vol. in-12.*

(Par l'abbé Tailhé, d'après Barbier.)

* Arrêt de la cour de parlement, pour l'exécution des édits d'août 1764, et mai 1765. (12 mai 1767.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour du parlement de Provence, portant suppression d'un imprimé intitulé : « Les Actes de la dernière Assemblée du clergé de France sur la religion, vengés par le clergé et par le roi des attaques de M. Le Blanc de Castillon... ». (30 mai 1767.)

(Voyez *ibidem ;* et, pour l'ouvrage supprimé, le n° 2991 ci-dessus.)

2994. Lettre (*sic,* Lettres) à M. l'évêque de ***, sur les derniers événements arrivés dans l'Église; contenant d'importantes réflexions sur le Mandement de M. l'archevêque d'Évora, les caractères de la bulle, le danger dans l'encyclique de Benoît XIV, la loi du silence et l'affaire de Samer; avec les pièces au sujet de l'affaire entre M. l'évêque de Boulogne et M. Miellet, ancien curé de Ferques, même diocèse. (15 septembre-23 décembre 1767.) — *En France, 1769, in-12.*

2995. Discussion intéressante, sur la prétention du clergé d'être le premier ordre d'un État. — *La Haye, 1767, in-12.*

(Par le marquis DE PUYSÉGUR, d'après Barbier.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, portant suppression d'un libelle intitulé : Discussion intéressante sur la prétention du clergé d'être le premier corps de l'État. Du 12 février 1768.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

2996. Dissertation à l'occasion des Actes de l'Assemblée générale du clergé de France de 1765 sur la religion. — *(S. l.,) 1768, 3 vol. in-4°,*

(Continuation du n° 2992. — Par J. DE CAULET, d'après le P. Lelong.)

* Extrait des registres du parlement, du 26 février 1768.

(Suppression du bref du 30 janvier.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2997. Mémoire à consulter, sur une contrainte à communier. (Signé : MOUTON. [1er mars 1768.]) — *(Paris,) imp. de Lebreton, 1768, in-4°. Pièce.*

(Affaire d'Adr. Mouton, exclus de l'École de Rome pour refus de communion.)

* Extrait des registres du parlement, du 3 mars 1768.

(Défense de faire aucune levée de deniers sur les ecclésiastiques, sans une ordonnance du roi.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

2998. Récit fait aux chambres assemblées, par un de MM. de la seconde des requêtes du Palais, le vendredi 19 février 1768, à l'occasion duquel est intervenu l'arrêt du règlement, du 3 mars 1768, sur l'administration des chambres diocésaines des décimes. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement de Toulouse, qui supprime un bref du pape, et ordonne que toutes bulles, brefs, provisions et autres rescrits de la cour de Rome ne pourront avoir d'exécution en France qu'après avoir été vus et visités en la cour... Du 23 mars 1768.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour de parlement, aides et finances de Dauphiné, du 21 avril 1768, qui supprime un imprimé ayant pour titre : *Sanctissimi domini nostri Clementis, papæ XIII, litteræ, in forma brevis, quibus abrogantur et cassantur, ac nulla et irrita declarantur nonnulla edicta in ducatu parmensi et placentino edita, libertati, immunitati et jurisdictioni ecclesiasticæ præjudicialia. Romæ, MDCCLXVIII, ex Typographia reverendæ Cameræ apostolicæ.*

(Voyez *ibidem.*)

* Édit du roi, concernant les portions congrues. Donné à Versailles au mois de mai 1768.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

2999. Avis aux princes catholiques, ou Mémoires de canonistes célèbres sur les moyens de se pourvoir contre les refus injustes de la cour de Rome, soit pour les bulles des prélatures, soit pour les dispenses des empêchements dirimants. Ouvrage composé en partie par ordre du Conseil de régence en 1718. — *(S. l.,) 1768, 2 vol. in-8°.*

(Publié par LOUIS-THÉODORE HÉRISSANT, d'après Barbier.)

3000. Le Cri des nations, 1769. (Par VOLTAIRE.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Contre les droits exercés en France par les souverains pontifes.)

3001. Réfutation des prétentions du pape sur Avignon et le comté Venaissin. — *Liége, chez les libraires associés, 1769, in-8°.*

3002. Requête à tous les magistrats du royaume, composée par trois avocats d'un parlement. (Par VOLTAIRE.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Contre le carême et la multiplicité des jours fériés.)

3003. Réflexions sur le despotisme des évêques et les interdits arbitraires; avec des principes pour prémunir les fidèles contre ces abus. — *Avignon, 1769, in-12.*

(Par l'abbé GUIDI, d'après Barbier.)

* Le Tocsin. (Par LOUIS DUTENS, *1769.*)

(Voyez la division PHILOSOPHIE.)

3004. Défense des Actes du clergé de France concernant la religion, publiée en l'Assemblée de 1765, par M. l'évêque du Puy (LE FRANC DE POMPIGNAN). — *Louvain, 1769, in-4°.*

3005. Très-humbles et très-respectueuses Représentations de l'archevêque de Paris au roi. (Signé : BOCQUET DE CHANTERENNE, avocat.) — *Paris, imp. de Ve Simon et fils, 1769, in-4°.*

(Au sujet des droits des fondateurs et supérieurs des petits Colléges réunis à celui de Louis-le-Grand après l'expulsion des Jésuites.)

3006. Lettre du roi aux agents généraux du clergé de France, pour la convocation de l'Assemblée générale du clergé en la ville de Paris au 14 mars 1769 (*sic,* 1770. [23 octobre 1769.]) — Lettre de M. le comte DE S.-FLORENTIN aux agents généraux du clergé, jointe à celle de Sa Majesté. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

3007. Consultation de douze avocats au parlement de Paris, du 1er février 1770, sur l'état de l'église métropolitaine d'Utrecht, la conduite qu'elle doit tenir, et l'assistance qu'elle a droit d'attendre des évêques et des souverains catholiques contre l'oppression de la cour de Rome. On y établit la nature et l'origine de la réserve au pape, de la confirmation des évêques, de la concession des dispenses, etc. On y démontre que les évêques peuvent et doivent exercer tous ces droits, par leur caractère et en vertu de l'institution de Jésus-Christ, dans tous les cas où les besoins de leurs églises l'exigent. Nouvelle édition, augmentée de l'indication des réquisitoires, où l'on trouve la doctrine du royaume sur la limite de l'autorité du pape en France. (Signé : TEXIER, etc.) — *Paris, Leclère, 1791, in-8°.*

* Lettres patentes du roi, qui confirment et autorisent les délibérations de l'Assemblée générale du clergé, des 23 mars et 27 avril 1770, au sujet de la somme de seize millions de livres de don gratuit accordé à Sa Majesté par ladite Assemblée. Données à Versailles le 10 mai 1770.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

3008. Du Droit du souverain sur les biens-fonds du clergé et des moines, et de l'usage qu'il peut faire de ces biens pour le bonheur des citoyens. — *A Naples, la présente année, in-8°.*

(Par DE CERFVOL, d'après Barbier. — Juillet 1770, suivant une note manuscrite contemporaine.)

3009. Lettres d'un archevêque à l'auteur de la brochure intitulée : « Du Droit du souverain sur les biens-fonds du clergé et des moines, et de l'usage qu'il peut faire de ces biens pour le bonheur des citoyens ». — *Cologne, 1770, in-8°.*

(Par le P. RICHARD, dominicain, d'après Barbier.)

3010. Pièces détachées, relatives au clergé séculier et régulier. — *Amsterdam, M.-M. Rey, 3 part. en 3 vol. in-8°.*

(Recueillies par DE PUYSÉGUR, d'après Barbier.)

* Déclaration du roi, portant rappel des prêtres décrétés ou bannis. Donnée à Marly le 15 juin 1771.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, et lettres patentes sur icelui, registrées en parlement le 22 janvier 1772, portant qu'il sera sursis à l'exécution de l'arrêt du parlement de Paris, du 26 février 1768, concernant les bulles, brefs et autres expéditions de cour de Rome. Du 18 janvier 1772.

(Voyez *ibidem.*)

3011. Lettre du roi aux agents généraux du clergé de France, pour la convocation de l'Assemblée générale extraordinaire du clergé en la ville de Paris au 10 juin 1772. (5 mars 1772.) — Lettre de M. le duc DE LA VRILLIÈRE aux agents généraux du clergé, jointe à celle de Sa Majesté. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

* Déclaration du roi, concernant les bulles, brefs, rescrits et autres expéditions venant de cour de Rome. Donnée à Versailles le 8 mars 1772.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Lettres patentes du roi, portant continuation au profit du clergé, jusques et compris 1771, de la somme de cinq cent mille livres par an, qui lui avait été accordée sur les fermes générales par édit de juillet 1748. Données à Versailles le 6 juillet 1772.

(Voyez *ibidem.*)

* Lettres patentes du roi, qui confirment et autorisent les délibérations de l'Assemblée générale extraordinaire du clergé, des 16 et 30 juin 1772, au sujet de la somme de dix millions de livres de don gratuit accordé à Sa Majesté par ladite Assemblée. Données à Compiègne le 13 juillet 1772.

(Voyez *ibidem.*)

* Declaratio sacræ Facultatis theologiæ parisiensis, circa scriptum cui titulus : *Déclaration de la doctrine de la Sorbonne sur l'institution et la juridiction des curés, contre les assertions du syndic du chapitre de Cahors.* (11 aug. 1772.)

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

3012. Lettre d'un gentilhomme du diocèse d'Apt à M. ****. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Au sujet de la rétractation supposée de M. de Monclar, procureur général au parlement d'Aix, mort appelant de la bulle *Unigenitus* le 12 février 1773.)

* Chansons contre la Critique du Catéchisme de M. l'archevêque de Lyon. Avec des notes. *(1773.)*

(Voyez la division POÉSIE.)

3013. Les vrais Sentiments du clergé du diocèse de Lyon, adressés, en forme de lettre, au rédacteur de M. l'archevêque ; pour servir de réplique à son Mandement, donné le 6 novembre 1772, portant condamnation d'un soi-disant libelle intitulé : « Critique du Catéchisme ». (Signé : DE HAVOTLS JAIRITIS DE BEZEC. [4 février 1774.]) — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

3014. Supplément au Rapport fait, le 13 septembre 1765, dans l'Assemblée du clergé, par M. de Brienne, archevêque de Toulouse, contre M. de Bautteville, évêque d'Alais... (15 juin 1774.) — *Utrecht, J. Schelling, 1774, in-12.*

3015. Lettre à M. de La Luzerne, évêque-duc de Langres... au sujet de son Oraison funèbre prononcée dans l'église de Notre-Dame de Paris le 7 septembre 1774. (9 octobre 1774.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Par le P. JOS. MASSILLON, d'après Barbier. — Au sujet des attaques de l'orateur contre les Jansénistes.)

3016. Mémoire sur l'état déplorable où les Jésuites ont réduit l'Église, particulièrement celle de France, et sur les moyens d'y remédier. — *(S. l.,) 1774, in-4°.*

3017. Réflexions sur une Lettre adressée à M. l'é-

vêque de Senez au sujet de son Oraison funèbre de Louis XV. Suivies d'un *Post-scriptum* contenant d'autres réflexions sur une seconde Lettre du même auteur au même prélat à l'occasion de son Discours prononcé, à l'ouverture de l'Assemblée du clergé, le 7 juillet dernier. (22 août-20 octobre 1775.) — *Louvain, 1775, in-8°.*

(Par l'abbé FERLET, d'après Barbier.)

* Lettres patentes du roi, qui confirment et autorisent les délibérations de l'Assemblée générale du clergé, des 13 juillet et 18 septembre 1775, au sujet de la somme de seize millions de livres de don gratuit accordée à Sa Majesté par ladite Assemblée. Données à Fontainebleau, le 21 octobre 1775.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Exposition de la doctrine de l'Église sur les vertus chrétiennes, contre les articles que M. l'évêque du Mans a fait signer aux PP. de l'Oratoire, et examen de la Lettre apologétique du P. Verdier, assistant du P. général de l'Oratoire. *(1775.)*

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

* Dissertation sur le formulaire, dans laquelle on établit qu'il est irrégulier, abusif, inutile, dangereux; et que la signature n'en est ordonnée par aucune loi qui soit actuellement en vigueur dans le royaume. *(1775.)*

(Par MAULTROT, d'après Barbier.)

(Voyez *ibidem.*)

* L'Accord des lois divines, ecclésiastiques et civiles, relativement à l'état du clergé; contre l'ouvrage qui a pour titre : « L'Esprit ou les principes du droit canonique ». Par le P. CH.-L. RICHARD, professeur en théologie... *(1775.)*

(Voyez, pour cet ouvrage du P. Richard, et pour «L'Esprit» etc., de Huerne de La Mothe, publié en 1760, la division DROIT CANONIQUE.)

3018. Réponse de M*** à M. l'évêque de ***, sur cette question : Y a-t-il quelque remède aux maux de l'Église de France? (24 mai-13 novembre 1776.) — *(S. l.,) 1778, in-12.*

(Par le P. JOSEPH MASSILLON, d'après Barbier.)

3019. Essais politiques sur l'autorité et les richesses que le clergé séculier et régulier ont acquises depuis leur établissement. — *(S. l.,) 1776, in-8°.*

3020. Les Droits de la puissance temporelle, défendus contre la seconde partie des Actes de l'Assemblée du clergé de 1765 concernant la religion. — *Amsterdam, 1777, in-12.*

(Par MAULTROT, d'après Barbier.)

3021. Mémoire sur la nature et l'autorité des Assemblées du clergé de France. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

(Par MAULTROT, d'après Barbier.)

* Conclusio Facultatis parisiensis, lata occasione approbati a duobus magistris libelli qui inscribitur : *Éloge de Michel de L'Hôpital, chancelier de France, discours qui a remporté le prix de l'Académie française en 1777.* (1er octobris 1777.)

(Voyez la division THÉOLOGIE; et ci-après, pour l'Éloge de L'Hôpital, le chapitre BIOGRAPHIE.)

3022. Réponse du pape à monseigneur l'archevêque de Paris qui lui avait demandé le rappel des Jésuites. — *Imprimé à Rome, ce 1er mai 1778, in-12. Pièce.*

(Signé : Le serviteur des serviteurs, Pie VI. — Apocryphe.)

* Requête des curés de France au roi sur la capitation et les portions congrues. *(1778.)*

(Voyez la division POÉSIE.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, portant suppression d'un écrit ayant pour titre : « Lettre de MM. les agents généraux du clergé à M. l'archevêque de Tours ». Du 27 novembre 1779.

(Voyez la division LÉGISLATION; et ci-après, pour la Lettre supprimée, la section *Actes du clergé.*)

3023. Requête des fidèles à nosseigneurs les évêques de l'Assemblée générale du clergé de France. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

(Par le P. LAMBERT, d'après Barbier.)

* Lettres patentes du roi, qui confirment et autorisent les délibérations de l'Assemblée générale du clergé de France, des 12 et 26 juin 1780, au sujet de la somme de trente millions de livres de don gratuit accordé à Sa Majesté par ladite Assemblée. (30 juillet 1780.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Édit du roi, portant aliénation, au profit du clergé, pendant quatorze ans, d'un million sur le produit annuel du bail des Fermes. Donné à Versailles au mois d'août 1780.

(Voyez *ibidem.*)

3024. (Circulaire adressée au nom du directeur général des finances, enjoignant aux curés du royaume d'envoyer le tableau de la population de leurs paroisses respectives pendant l'année 1779; datée du 14 décembre 1780, et commençant par ces mots :) M. le directeur général des finances, M., désire de connaître... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

3025. Essai historique sur l'origine des dîmes, pour parvenir à l'examen de la question : Si les décimateurs ont leur intention fondée en droit pour exiger la dîme des fruits nouveaux. — *(S. l.,) 1780, in-8°.*

(Par D'OUTREPONT, d'après Barbier.)

3026. Observations sur la répartition des biens ecclésiastiques, et particulièrement des dîmes; avec un plan d'administration et de répartition plus justes, pour le bien de la religion et le soulagement des peuples. — *Bruxelles, 1781, in-8°.*

3027. Lettre de l'auteur de l' « Essai historique sur l'origine des dîmes ». (19 janvier 1781.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Voyez le n° 3024 ci-dessus et la note dont il est suivi.)

* Lettres patentes du roi, qui homologuent une délibération du clergé de France, du 6 octobre 1780, pour emprunter, au denier vingt-cinq, la somme nécessaire pour rembourser le dernier emprunt de trente millions. Données à Versailles le 20 janvier 1781.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Déclaration du roi, qui renouvelle les défenses aux curés du royaume de s'assembler sans permission. Donnée à Versailles le 9 mars 1782.

(Voyez *ibidem*.)

* Lettres patentes du roi, qui confirment et autorisent les délibérations de l'Assemblée générale du clergé de France, des 18 et 28 octobre 1782, au sujet de la somme de quinze millions de don gratuit offerte au roi par cette Assemblée; et de celle d'un million accordée par elle pour être employée au soulagement des matelots blessés et des veuves et orphelins de ceux qui ont péri pendant la présente guerre. Données à Versailles le 7 novembre 1782.

(Voyez *ibidem*.)

3028. Lettres secrètes, sur l'état actuel de la religion et du clergé de France, à M. le marquis de...., ancien mestre de camp de cavalerie, retiré dans ses terres. — *(S. l.,) 1781-1785, in-12.*

(Attribuées aux abbés DE BOISMONT et MAURY, d'après Barbier.)

3029. Suite des « Lettres secrètes, sur l'état actuel de la religion et du clergé de France, à M. le marquis de ***, ancien mestre de camp de cavalerie, retiré dans ses terres ». — *(S. l.,) 1785, in-12.*

3030. Réforme du clergé, par l'auteur du C. C. — *Conclue, décidée et imprimée en Sorbonne, et agréée par le S.-P. le pape, 1785, in-8°.*

3031. Lettre à monseigneur l'archevêque de Paris. (12 avril 1784.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Sur les prédications de l'abbé Forets, ex-jésuite.)

3032. Dénonciation à M. le recteur de l'Université d'une thèse soutenue au Collége du cardinal Le Moine. (25 juin 1784.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

* Déclaration du roi, concernant les causes d'appellations comme d'abus et toutes celles de régale. Donnée à Versailles le 9 août 1784.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

3033. Lettre du roi aux agents généraux du clergé de France, pour la convocation de l'Assemblée générale du clergé en la ville de Paris au vingt-troisième mai 1785. (15 août 1784.) — Lettre de M. le baron DE BRETEUIL aux agents généraux du clergé, jointe à celle de Sa Majesté. (15 août 1784.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

3034. Défense de l'« Essai historique sur l'origine des dîmes », à M. l'abbé Ghesquière. — *Liége, 1785, in-8°.*

(Par D'Outrepont. — Voyez le n° 3024 ci-dessus.)

3035. Défense des droits du roi contre les prétentions du clergé de France, sur cette question : Les ecclésiastiques doivent-ils à Sa Majesté la foi et hommage, l'aveu et dénombrement, ou des déclarations de temporel pour les biens qu'ils possèdent dans le royaume. — *Paris, imp. de L. Cellot, 1785, in-fol.*

(Par AUGUSTE-NICOLAS DE S.-GENIS, d'après Barbier.)

3036. Lettre d'un conseiller au parlement à M. l'évêque de ***. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3037. L'Ecclésiastique citoyen, ou Lettres sur les moyens de rendre les personnes, les établissements et les biens de l'Église encore plus utiles à l'État et même à la religion. — *Londres, 1785, in-8°.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui confirme et autorise les délibérations de l'Assemblée générale du clergé de France, des 6 et 20 juin 1785, au sujet de la somme de dix-huit millions de livres de don gratuit accordé à Sa Majesté. Du 7 juillet 1785.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Déclaration du roi, concernant les causes d'appellations comme d'abus et toutes celles de régales. Donnée à Versailles le 1ᵉʳ août 1785.

(Voyez *ibidem*.)

3038. Requête des curés du diocèse d'Auch à nos seigneurs de l'Assemblée générale du clergé de France. (Signé : CENAC, curé de S.-Arroman, COUTURE, archiprêtre de Sos, députés des curés du diocèse d'Auch.) — *Auch, J.-P. Duprat, 1785, in-4°. Pièce.*

(Pour l'augmentation de la portion congrue.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui supprime un imprimé intitulé : « Requête des curés du diocèse d'Auch à nos seigneurs de l'Assemblée générale du clergé de France ». Du 4 novembre 1785.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

3039. Lettre à M. l'abbé Duvoisin, docteur de Sorbonne, au sujet des miracles opérés en faveur de l'appel. (20 juillet 1786.) — *(S. l.,) 1786, in-12. Pièce.*

(Par le P. LAMBERT, d'après Barbier.)

3040. Copie de la Lettre de M. D'ANGIVILLER, écrite à Mgr l'archevêque de Narbonne, président de l'Assemblée du clergé, le 14 août 1786. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Déclaration du roi, concernant les portions congrues. Donnée à Versailles le 2 septembre 1786.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

3041. Dénonciation du nouveau Rituel de Paris aux chambres assemblées, par M ***. Du mardi 19 décembre 1786. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Par ROBERT DE SAINT-VINCENT, d'après Barbier.)

3042. Réflexions sur l'état actuel de l'Église. — *(S. l.,) 1787, in-4°. Pièce.*

(Par le P. LAMBERT, d'après Barbier.)

3043. Traité du secours que le clergé doit au roi pour la défense et la conservation de l'État. (Signé :

L. M. A. A. L. G. C. P. [15 mars 1787.])— *Au Vatican, 1787, in-8°. Pièce.*

3044. Lettre à M. le comte de ***, ou Considérations sur le clergé. — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

A. — *1788.* Suivie d'une Seconde et nouvelle Lettre au même. — *A Rome, in-8°.* (On lit sur le titre la note manuscrite suivante : « Cette première Lettre a été imprimée d'abord en juillet 1787 ».)

3045. Lettre du roi aux agents généraux du clergé de France, pour la convocation de l'Assemblée générale extraordinaire du clergé en la ville de Paris au 1er mai 1788. (22 août 1787.) — Lettre de M. le baron DE BRETEUIL,... jointe à celle de Sa Majesté. (22 août 1787.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

3046. Connaissances politiques, utiles et nécessaires, sur l'autorité et les richesses du clergé, et sur les avantages qu'on peut en tirer sans attenter à sa propriété. — *(S. l.,) 1787, in-8°.*

(Le titre de départ, page 5, porte : *Essais politiques sur le monachisme.*)

3047. Deux Mots au discoureur, prétendu ministre patriote. (16 janvier 1788.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Réponse, en ce qui concerne le jansénisme, au « Discours à lire au Conseil, en présence du roi, par un ministre patriote (l'abbé BONNAUD) ». — Voyez ci-après, même chapitre, 2e partie, section *Histoire des Eglises protestantes de France.*)

3048. Réquisitoire ou dénonciation du premier avocat du roi au siége présidial de La Rochelle (CHARLES-JEAN-MARIE ALQUIER, [6 mars 1788]). — *La Rochelle, imp. de Mesnier, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 3, porte en plus : *Concernant le Mandement de M. l'évêque de la même ville.*)

3049. Observations sur les Remontrances du clergé du 15 juin 1788. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Voyez ci-après, pour les Remontrances, la section *Actes du clergé.*)

3050. Arrêté du chapitre général des Capucins tenu extraordinairement en juin 1788. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Arrêté supposé. — Texte gravé.)

3051. Conversation entre le révérend père en Dieu monseigneur A, et le révérend père en Dieu monseigneur B, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siége apostolique évêque de... et de... en France. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3052. Lettre d'un ecclésiastique de province à M. l'évêque de Blois, au sujet des représentations adressées au roi par le clergé assemblé en 1788. (1er juillet.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3053. Réponse du roi aux Remontrances du clergé. Le 6 juillet 1788. — *Versailles, imp. de P.-D. Pierres, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

* Lettres patentes du roi, qui confirment et homologuent les délibérations de l'Assemblée générale du clergé de France, des 2 et 15 juillet 1788, au sujet de la somme de dix-huit cent mille livres de don gratuit accordé à Sa Majesté par ladite Assemblée. (28 octobre 1788.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

3054. Mémoire adressé à un prélat du clergé de France, membre de l'Assemblée générale de 1788, par un ami de l'ordre public. — *Londres, 1788, in-8°.*

(Le faux titre porte : *Mémoire sur le clergé séculier et régulier.*)

3055. Mémoire en faveur des curés. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3056. Avis fraternel à MM. du moyen et bas clergé de toutes les provinces. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3057. Pétition, au nom des curés à portion congrue, à présenter aux États généraux, par un gros décimateur. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3058. Plan qui doit être proposé, par un recteur du diocèse de Léon, à l'Assemblée du 2 avril, et qui a été adopté d'avance par tous ceux auxquels il a pu être communiqué. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet de l'adjonction des recteurs à l'ordre de l'Église.)

3059. Réflexions sur les immunités ecclésiastiques considérées dans leur rapport avec les maximes du droit public et l'intérêt national. Par M. C*** (CHAS), avocat, et M. l'abbé DE M*** (MONTIGNOT). — *Paris, Maradan, 1788, in-8°. Pièce.*

3060. Lettre à M. D., par M. L.; ou Examen d'un ouvrage intitulé : « Réflexions sur les immunités ecclésiastiques considérées dans leur rapport avec les maximes du droit public et l'intérêt national... » — *Paris, chez les marchands de nouveautés, 1788, in-8°.*

(Voyez précédemment, pour la série des ouvrages relatifs aux affaires politiques et civiles du clergé en 1789 et 1790, tome II, pages 500-640, nos 1007, 1012-1015, 1028-1031, 1043-1066, 1155, 1210-1219, 1231, 1238-1241, 1243, 1342, 1372-1376, 1432, 1482, 1483, 1495, 1528, 1534, 1564, 1567, 1692, 1722, 1725, 1726, 1762-1766, 1808-1810, 1822, 1823, 2081, 2171-2196, 2206, 2231, 2254, 2302, 2350, 2353, 2357, 2364, 2371, 2372, 2386, 2389, 2406-2409, 2458, 2459, 2492, 2508-2523, 2535-2537, 2539, 2540, 2554-2570, 2582, 2587, 2588, 2596, 2617, 2627, 2677, 2681, 2688, 2690-2692, 2705-2707, 2780-2797, 2949-2960, 2972-2981, 3053-3056, 3080-3082, 3084, 3098, 3103, 3127-3154, 3172, 3173, 3181, 3182, 3184, 3197, 3235, 3236, 3239, 3244-3248, 3257, 3260-3264, 3289, 3311, 3322-3324, 3337, 3338, 3363-3367, 3378, 3406, 3411, 3437-3439, 3444, 3463, 3474-3475, 3480, 3481, 3494, 3505, 3518, 3519, 3579, 3580, 3614, 3615, 3620-3622, 3679, 3680, 3684, 3685, 3845, 3866, 3867, 4027, 4188, 4189, 4284, 4318-4320, 4427, 4437.)

3061. De la Religion, à l'Assemblée nationale. Discours philosophique et politique, où l'on établit les principaux caractères qu'il importe d'assigner au système re-

ligieux pour le réunir au système politique dans une même constitution... — *Paris, Le Clère, 1790, in-8°.*

(Par l'abbé JAUFFRET, d'après Barbier.)

3062. De la Religion, aux Français. Discours où l'on établit, dans la première partie, les principaux caractères que doit avoir la religion pour remplir les vues d'un bon gouvernement, et où l'on prouve, dans la seconde partie, que ces divers caractères sont ceux de la religion catholique. Quatrième édition. — *Paris, Le Clère, an X-1802, in-8°.*

(Même ouvrage que le n° précédent.)

3063. Considérations sur les limites de la puissance spirituelle et de la puissance civile, par M. l'archevêque de Toulouse (FRANÇ. DE FONTANGES), député à l'Assemblée nationale. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3064. Mémoire à consulter et consultation, sur la compétence de la puissance temporelle relativement à l'érection et suppression des siéges épiscopaux. (Signé : JABINEAU. [15 mars 1790.]) — *(Paris,) Vᵉ Desaint, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3065. Adresse des catholiques de Nismes à leurs représentants, suivie de Réflexions importantes sur la réduction des évêchés. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

3066. Consultation sur une question importante, relative à l'article 1 du Rapport du comité ecclésiastique sur la constitution du clergé. (Signé : FAURE, avocat, etc. [27 mai 1790.]) — *Paris, Froullé, 1790, in-8°. Pièce.*

(Voyez ci-après, pour le Rapport, le chapitre HISTOIRE CONSTITUTIONNELLE.)

3067. Lettre à M. Faure, avocat au parlement, sur sa Consultation du 27 mai 1790, dans laquelle il décide que l'Assemblée nationale a droit d'ériger et de supprimer les évêchés. — *Paris, Le Clère, 1790, in-8°.*

(Par MAULTROT, d'après Barbier.)

3068. Observations sur le Rapport de M. Martineau, par M. BAUDIN. — *Paris, de l'imprimerie de la Société typographique, 1790, in-8°. Pièce.*

3069. Observations d'un citoyen. — *Paris, imp. de Vᵉ Herissant, 1790, in-8°. Pièce.*

3070. Observations sur les articles IX et X du titre III du projet de décret du comité ecclésiastique sur la constitution du clergé. Par un député de l'Assemblée nationale. — *Paris, de l'imprimerie de l'Assemblée nationale, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3071. Lettre de M. l'év. de *** à M. l'arch. de ***. Au sujet du Rapport sur la constitution du clergé par MM... — *Paris, de l'imprimerie de la Société typographique, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3072. Adresse au clergé de France, par un membre de l'Église. — *A Madrid, imprimerie d'Infantino, premier imprimeur du roi d'Espagne, 1790, in-8°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 1, porte : *par l'auteur de l'Adresse au roi et celle aux Français victimes de la Révolution.*)

3073. Adresse aux paroisses des campagnes. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Contre un projet de décret pour la suppression d'un grand nombre d'églises.)

3074. Lettre de M. M*** à M. J*** (Jabineau), sur un écrit intitulé : « Opinion de M. Camus, dans la séance du 31 mai 1790, sur le plan de constitution du clergé proposé par le comité ecclésiastique ». — *Paris, Le Clère, 1790, in-8°.*

(Par MAULTROT, d'après Barbier.)

3075. Par un Député à l'Assemblée nationale. — Supplément. — *Paris, Imprimerie nationale, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Pour la fixation à Auxerre du siége de l'évêché du département de l'Yonne.)

3076. Adresse du district d'Avranches à l'Assemblée nationale. (Signé : PINOT, VOISIN, avocats, députés.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Pour la fixation du siége épiscopal à Avranches.)

3077. Observations de M. DELAUNEY sur le siége épiscopal du département du Calvados. — *(Paris,) de l'imprimerie du Journal gratuit, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3078. Lettre à M. Agier, avocat au parlement. (2 juin 1790.) — *(Paris,) imp. de Vᵉ Desaint, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Par l'abbé JABINEAU, d'après Barbier. — Le titre de départ, page 1, porte en plus : *Sur la Consultation pour M. l'abbé de Saurine.*)

3079. Insuffisance de la déclaration de M. l'évêque de Clermont, au sujet du serment civique, dans la séance du vendredi matin 9 juillet 1790, et remède pour tous les malades, surtout pour ceux de l'Assemblée. (Signé : ROUGANE, ancien curé d'Auvergne.) — *Paris, Gattey, 1790, in-8°.*

3080. Adresse à l'Assemblée nationale. (14 juillet 1790.) — *Arles, J. et G. Mesnier père et fils, 1790, in-4°. Pièce.*

(Adhésion des prêtres, séculiers et réguliers, de la ville d'Arles aux décrets de l'Assemblée.)

* Lettre pastorale de M. l'évêque de La Rochelle (JEAN-CHARLES DE COUCY, [27 juillet 1790]).

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

3081. Lettre de M. l'abbé DE CHAPT DE RASTIGNAC à notre Saint-Père le pape Pie VI. (Paris, le 12 juillet 1790.) Bref de notre Très-Saint-Père le pape (PIE VI, [4 août 1790]). — *Paris, imp. de Clousier, 1791, in-8°. Pièce.*

3082. De la Conduite des curés dans les circonstances présentes. Lettre d'un curé de campagne à son confrère, député à l'Assemblée nationale. (Signé : C...., curé de ***.) — *Paris, Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Extrait du *Journal ecclésiastique.*)

A. — *1790. — Paris, imp. de Crapart, in-8°. Pièce.*

* Lettre pastorale de M. l'archevêque de Vienne

(D'Aviau) au clergé séculier et régulier, et aux fidèles de son diocèse. (22 août 1790.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Loi sur la constitution civile du clergé et la fixation de son traitement. Donné à Paris le 24 août 1790.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Proclamation du roi, sur les décrets de l'Assemblée nationale, pour la constitution civile du clergé et la fixation de son traitement. Du 24 août 1790.

(Voyez *ibidem.*)

* Instruction pastorale de monseigneur l'évêque d'Amiens (LOUIS-CHARLES DE MACHAULT, [25 août 1790]).

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

3083. Protestation de cent cinq curés de la Bretagne contre la nouvelle organisation civile du clergé, adressée à l'Assemblée nationale. (Signé : R. HERVÉ DE LA BAUCHE, etc.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3084. Amende honorable à Jésus-Christ. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Au sujet de la constitution civile du clergé.)

A. — *1790. — Paris, J.-B.-N. Crapart, in-12. Pièce.*

* Avertissement de monseigneur l'évêque de Toulon (DE CASTELLANE MAZANGUES) aux fidèles de son diocèse. (Nice, 12 octobre 1790.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

3085. Déclaration de M. l'évêque de Soissons (HENRI-JOSEPH-CLAUDE DE BOURDEILLES), adressée à MM. les administrateurs du directoire du département de l'Aisne, en réponse à leurs lettre et acte de délibération du 8 octobre. (15 octobre 1790.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3086. Notions abrégées sur l'organisation du clergé. (Signé : Par un Père de l'Oratoire.) — Réponse de M. l'évêque de Beauvais (FRANÇ.-JOS. DE LA ROCHEFOUCAULD) à la lettre que lui ont écrite, le 16 octobre, MM. les députés du département de l'Oise à l'Assemblée nationale, à l'effet de l'inviter à se rendre à Beauvais pour concourir à la nouvelle organisation du clergé. Paris, le 17 octobre 1790. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3087. Lettre à M. Jean-François Nusse, curé, maire de Chavignon, théologien du département de l'Aisne. — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

(Au sujet de son « Mémoire en forme de réponse à la Lettre circulaire imprimée de M. l'évêque de Soissons aux curés de son diocèse en date du 8 octobre 1790 », daté du 20 octobre.)

3088. Lettres civiques pour la conversion de Jean-François Nusse, curé et maire de Chavignon, théologien du département de l'Aisne; en réponse aux lettres constitutionnelles dudit J.-F. Nusse à M. de Bourdeilles, évêque de Soissons. Par M***, citoyen actif du département de la Religion Catholique, district du Vrai Patriotisme, canton du Bon Sens, municipalité de la Franchise. — *A Aléthopolis, chez Jean le Sincère, avec permission du procureur de la commune, (s. d.,) in-8°.*

* Loi contenant des articles additionnels sur la constitution civile du clergé. Donnée à Paris le 23 octobre 1790.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Instruction pastorale de M. l'évêque de Boulogne (ASSELINE), sur l'autorité spirituelle. (24 octobre 1790.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

3089. Déclaration de M. l'évêque de Verdun (HENRI-LOUIS-RENÉ DESNOS), adressée à MM. les administrateurs du directoire du district de Verdun, en réponse à leur lettre du 30 octobre. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

3090. Exposition des principes sur la constitution du clergé, par les évêques députés à l'Assemblée nationale. (Signé : D. cardinal DE LA ROCHEFOUCAULD, etc. [30 octobre 1790.]) — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

A. — *1790. — (Paris,) imp. de Vᵉ Hérissant, in-8°.*

3091. Les prétendus Réformateurs du clergé convaincus d'imposture, par un ancien militaire. — *Paris, de l'imprimerie d'un royaliste, 1790, in-8°.*

3092. Réponse à l'«Exposition des principes sur la constitution civile du clergé, par les évêques députés à l'Assemblée nationale ». Par SIMON-E. MONNEL, curé de Valdelancourt, député de la Haute-Marne. — *Paris, Pyre, 1790, in-8°. Pièce.*

3093. Déclaration d'un curé, membre de l'Assemblée nationale, sur la constitution du clergé. (Signé : F.-X. LAURENT, curé d'Huillaux, député du département d'Allier.) — *(Paris,) Cussac, 1790, in-8°. Pièce.*

3094. Réponse à la « Déclaration d'un curé, membre de l'Assemblée nationale, sur la constitution du clergé ». (Signé : TRIDON, curé de Rongères, député du département de l'Allier.) — *Paris, Crapart, 1790, in-8°. Pièce.*

3095. Observations très-courtes sur la Réponse de M. l'abbé Tridon à la Déclaration de M. l'abbé Laurent, par M. BRIGNON, curé, député du département du Puy-de-Dôme à l'Assemblée nationale, pour servir de développement à son opinion. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3096. Un petit Mot à M. Tridon, de la part de M. LAURENT, auteur de la Déclaration. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3097. Réponse à une lettre d'un curé du diocèse de Quimper, concernant la vacance du siége épiscopal et la nomination d'un nouvel évêque. — *(Paris,) Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3098. Déclaration de MM. les prévôt, doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Soissons, adressée à MM. les administrateurs du directoire du district de Soissons... en réponse à leur notification, du 3 novembre 1790, portant intimation d'exécuter l'article 1ᵉʳ de la proclamation du directoire du département de

l'Aisne, séance du 28 octobre, présente année. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3099. Instruction pastorale de monseigneur l'évêque de Grasse (FRANÇOIS D'ESTIENNE DE SAINT-JEAN DE PRUNIÈRES) à tous les fidèles de son diocèse. (22 octobre.) — Copie de la Lettre de MM. les administrateurs du directoire du district de Grasse à MM. les curés du même diocèse. (28 octobre.)— Lettre de M. l'évêque de Grasse, écrite le 4 novembre 1790, à MM. les curés de son diocèse, et prêtres desservant les annexes et succursales. — *Aix, imp. des frères Mouret, 1790, in-4°.*

3100. Déclaration de M. l'évêque de Béziers (AYMARD-CLAUDE DE NICOLAÏ) à MM. les administrateurs du directoire du département de l'Hérault, en réponse à leur arrêté du 29 octobre 1790. (9 novembre.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3101. Arrêté du conseil général de la commune de la ville de Lisieux, qui supprime, comme attentatoire à l'autorité des lois, un libelle imprimé ayant pour titre : « Lettre pastorale de M. l'évêque de Lisieux au clergé et aux fidèles de son diocèse », etc. ; ordonne qu'il sera dénoncé au comité des recherches, et que l'Arrêté pris sur icelui sera imprimé, lu, publié et affiché aux lieux accoutumés de cette ville, etc. Du 11 novembre 1790. (Signé : LEROY, homme de loi, maire, etc.) — *Lisieux, J.-B. Mistral, 1790, in-4°. Pièce.*

3102. Déclaration de M. FRANÇOIS DE GAIN, évêque de Tarbes, adressée à MM. les administrateurs du département des Hautes-Pyrénées, en réponse à leur arrêté du 10 de ce mois et à l'arrêté du directoire du 26 octobre dernier. (12 novembre 1790.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3103. Déclaration de M. l'évêque de La Rochelle (JEAN-CHARLES DE COUCY) à MM. les administrateurs du directoire du district de La Rochelle, lorsqu'ils lui ont signifié les décrets sur l'organisation civile du clergé, le 12 novembre 1790. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

3104. Arrêté de l'assemblée générale de l'administration du département des Bouches-du-Rhône. Du 16 novembre 1790. — Adresse à l'Assemblée nationale. — *Aix, imp. de Gibelin-David et Émeric-David, 1790, in-4°. Pièce.*

(Au sujet de l'inexécution des décrets sur la constitution civile du clergé.)

3105. Extrait du registre des délibérations de la municipalité de Champdeuil. — *Paris, imp. de Laillet et Garnery, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Précédé d'une Lettre d'envoi à l'Assemblée nationale signée : MARTINOT, maire. — Demande d'un décret établissant que les paroissiens ne peuvent être obligés à recevoir un curé qu'autant qu'il a été agréé par eux.)

3106. J'en appelle au peuple, ou Précis historique de la révocation prétendue de mes pouvoirs, et des causes qui l'ont préparée. (Signé : GUITER, citoyen français.) — *Perpignan, imp. de J.-J. Reynier, 1790, in-4°. Pièce.*

* Loi qui ordonne le versement dans la caisse de l'extraordinaire d'une somme provenant du revenu des prébendes vacantes dans le chapitre de Saint-Quentin. Donnée à Paris le 17 novembre 1790.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

3107. Lettre de M. l'évêque de Lisieux (FERRON DE LA FERRONNAYE) à MM. les officiers municipaux de Lisieux, en réponse à leur Arrêté sur sa Lettre pastorale. (18 novembre 1790.) — *Paris, imp. de Laillet, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Voyez le n° 3101 ci-dessus.)

3108. Liste des évêques députés à l'Assemblée nationale qui ont signé l'« Exposition des principes sur la constitution du clergé » ; des autres ecclésiastiques députés qui ont adhéré, et des évêques qui ont envoyé leur adhésion. (19 novembre 1790.) — *Paris, Laurens jeune, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Voyez le n° 3090 ci-dessus.)

3109. Adresse aux évêques de l'Assemblée nationale qui ont signé l'Exposition. (Signé ROUGANE, ancien curé d'Auvergne.) — *(Paris,) Méquignon le jeune, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3110. Déclaration de Son Altesse sérénissime et éminentissime monseigneur le cardinal DE ROHAN, prince-évêque de Strasbourg, adressée au clergé séculier et régulier de son diocèse, sur la constitution civile du clergé décrétée par l'Assemblée nationale et publiée dans le diocèse. (Ettenheim-Münster, 20 novembre 1790.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* Mandement de M. l'évêque de Bayeux (JOSEPH-DOMINIQUE DE CHEYLUS, [20 novembre 1790]).

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

3111. Déclaration et profession de foi du chapitre de l'église cathédrale de Bayeux sur la nouvelle constitution du clergé, lors de la signification qui lui a été faite du décret portant suppression des chapitres. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3112. Réponse du chapitre de Bayeux, lorsqu'il lui a été proposé de faire l'office divin conformément à la nouvelle constitution offerte au clergé. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3113. Lettres à M. Lecoz, prêtre et principal du Collége de Quimper, ou Réfutation de son ouvrage intitulé : « Observations sur le décret de l'Assemblée nationale pour la constitution civile du clergé ». — *Paris, Crapart, 1790, in-8°.*

* Mandement de M. l'évêque de Clermont (FRANÇOIS DE BONNAL), portant adoption de l'« Instruction pastorale de M. l'évêque de Boulogne, sur l'autorité spirituelle de l'Église ». (23 novembre 1790.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE; et, pour l'Ins-

truction pastorale de l'évêque de Boulogne, le 2e article à * après le n° 3880 ci-dessus.)

* Mandement de M. l'évêque de Beauvais (FRANÇOIS-JOSEPH DE LA ROCHEFOUCAULD), portant adoption de l'« Instruction pastorale de M. l'évêque de Boulogne, sur l'autorité spirituelle de l'Église ». (23 novembre 1790.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Déclaration des vénérables doyen, dignitaires, personnats, chanoines et chapitre de l'église primatiale et métropolitaine de Sens. Du 23 novembre 1790.

(Protestation contre l'arrêt de leur suppression.)

(Voyez précédemment tome II, page 638, n° 4387.)

* Mandement de M. l'évêque de Dijon (RENÉ DE MERINVILLE), portant adoption de l'« Instruction pastorale de M. l'évêque de Boulogne, sur l'autorité spirituelle de l'Église ». (24 novembre 1790.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Loi contenant de nouveaux articles additionnels sur la constitution civile du clergé. Donnée à Paris le 24 novembre 1790.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Loi relative aux suppressions et réunions de cures. Donnée à Paris le 24 novembre 1790.)

(Voyez *ibidem*.)

3114. Déclaration des vénérables doyen, dignitaires, personnats, chanoines et chapitre de l'église primatiale et métropolitaine de Sens, du 23 novembre 1790, le chapitre assemblé en la manière accoutumée. — Arrêtés pris par MM. les doyen, chanoines et chapitre de l'église métropolitaine de Sens. Du mercredi 24 novembre 1790. — Extrait du registre des délibérations du directoire du district de Sens, du 23 novembre 1790. — Lettre de MM. les administrateurs du directoire du district de Sens, adressée à M. l'abbé de Chambertrand, à Sens. (25 novembre 1790.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

3115. Mandement de monseigneur l'archevêque, prince-électeur de Trèves (CLÉMENT-WENCESLAS DE SAXE, duc de Pologne) à son clergé. (26 novembre 1790.) Lettres de M. l'évêque de Tulle (CH.-JOS.-MARIUS DE RAFAÉLIS DE SAINT-SAUVEUR) aux curés de son diocèse et à MM. les administrateurs du département de la Corrèze. (15-18 novembre 1790.) — *Paris, J.-B.-N. Crapart, 1790, in-8°. Pièce.*

3116. Lettre de M. l'évêque d'Alais (LOUIS-FRANÇ. DE BAUSSET) à M. le curé de...., en lui envoyant l'«Instruction pastorale de M. l'évêque de Boulogne». (27 novembre 1790.) — *(Paris,) imp. de Laillet, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3117. Réplique au développement de M. Camus sur la constitution civile du clergé. — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

(Par H. JABINEAU, d'après Barbier.)

3118. L'Anti-Maury, ou Réfutation de l'opinion de M. l'abbé Maury, député de Péronne. Par M. l'abbé BOUVET, citoyen de Péronne. — *Lille, imp. de L. Danel, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Sur la constitution civile du clergé.)

3119. Réponse de M. l'archevêque d'Auch (DE LA TOUR-DU-PIN-MONTAUBAN) à M. le procureur-général-syndic du département du Gers. (28 novembre 1790.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3120. Réponse de M. l'archevêque d'Embrun (PIERRE-LOUIS DE LEYSSIN) à MM. les officiers municipaux de la même ville. — *Paris, Guerbart, (s. d.,) in-8° Pièce.*

* Instruction pastorale de... Son Altesse éminentissime monseigneur le cardinal DE ROHAN, prince-évêque de Strasbourg. (28 novembre 1790.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

3121. Déclaration unanime des doyen, dignités *(sic)*, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Dijon. Du dimanche 28 novembre 1790. — *Dijon, L.-N. Frantin, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3122. Déclaration de monseigneur l'évêque de Léon (JEAN-FRANÇOIS DE LA MARCHE, [23 octobre 1790]), suivie de celle des doyen, dignitaires, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Dijon. (28 novembre 1790.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3123. Développement du serment exigé des prêtres en fonction par l'Assemblée nationale. Extrait du « Journal ecclésiastique », n° de décembre. (Signé : BARRUEL, [28 novembre.]) — *(Paris,) Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3124. Le Plagiat du comité soi-disant ecclésiastique de l'Assemblée nationale, ou Décret de Julien l'Apostat, formant les bases de la constitution civile du clergé français, suivi des représentations de saint Grégoire de Naziance. — *A Antioche, de l'Imprimerie impériale; et se trouve à Autun, chez l'imprimeur de monseigneur l'évêque, l'an de Jésus-Christ 1790, de la liberté II, de la meilleure religion I, in-8°. Pièce.*

A. — *1790. — A Antioche, de l'Imprimerie impériale, etc., in-8°. Pièce.*

B. — *1790. — A Antioche, de l'Imprimerie impériale, etc., in-8°. Pièce.*

3125. Observations sur le décret de l'Assemblée nationale qui ordonne une nouvelle circonscription des paroisses; par M. GRÉGOIRE, curé d'Emberménil, député du département de la Meurthe. — *Paris, Belin, novembre 1790, in-8°. Pièce.*

3126. Apologie du serment civique, par un prêtre de la maison et société de Sorbonne, ami de la religion et des lois. — *Paris, Knapen, 1790, in-8°. Pièce.*

(Par l'abbé DANCEL, d'après Barbier.)

3127. Examen pacifique du serment exigé par la constitution. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3128. Réponse à l'« Examen pacifique du serment ». — *Paris, Le Clère, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3129. Suite de la « Réponse à l'Examen pacifique du serment ». — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

3130. Profession de foi d'un patriote, grand ami de la paix et ennemi juré de tous les partis extrêmes. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet de la constitution civile du clergé.)

3131. Conseils donnés à un ecclésiastique concernant sa conduite, son ministère dans les circonstances actuelles, le serment civique, etc. 4 décembre 1790. — *(Paris,) imp. de Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3132. Réponse d'un docteur à la consultation d'un curé sur le serment. — *(Paris,) Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3133. Déclaration de M. l'archevêque de Lyon, primat des Gaules (YVES-ALEXANDRE DE MARBEUF), en réponse à la proclamation du département de Rhône-et-Loire, du 15 novembre 1790, concernant l'exécution des décrets sur la constitution civile du clergé. (5 décembre.) — *(Paris,) Briand, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.) — A l'Assemblée nationale, chez Artaud, in-8°. Pièce.*

3134. (Délibération du directoire du département des Vosges, du 6 décembre 1790, qui fait défenses au sieur Humblot, vicaire perpétuel de la ville de Neufchâteau, ainsi qu'à tous curés et prêtres du ressort du département, de se pourvoir ailleurs que par-devant l'évêque du département des Vosges, séant à Saint-Dié, pour obtenir des dispenses et autres actes de juridiction épiscopale; commençant par ces mots :) Département des Vosges. Vu au directoire du département des Vosges la délibération des officiers municipaux de la ville de Neufchâteau du 23 novembre dernier... — *Épinal, Hœner, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

3135. Lettre adressée par le Conseil général du département de la Marne à M. l'évêque du siége de Reims, déterminé par la loi de l'État pour être celui du département. (1er décembre 1790.) — Réponse de M. l'évêque de Reims (ALEXANDRE-ANGÉLIQUE DE TALLEYRAND-PÉRIGORD) au Conseil général du département. (8 décembre 1790.) — *Châlons, Collignon, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.) — (Paris,) Imprimerie nationale, in-8°. Pièce.*

3136. Lettre de M. BEHIN, curé d'Hersin-Coupigny, député à l'Assemblée nationale de la ci-devant province d'Artois, à M....., sur l'écrit intitulé : Exposition des principes des évêques députés à l'Assemblée nationale sur la constitution du clergé. (9 décembre 1790.) — *Paris, Guillaume junior, 1790, in-8°. Pièce.*

(Voyez le n° 3090 ci-dessus.)

3137. Déclaration de M. l'évêque de Rennes (BAREAU DE GIRAC). Sur la nouvelle organisation du clergé. (10 décembre 1790.) — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-8°. Pièce.*

3138. Epistola summi Pontificis Pii VI ad reverendissimum et illustrissimum basileensem episcopum. Romæ, die decembris undecima 1790. Lettre du pape PIE VI à l'évêque de Basle. De Rome, le 11 décembre 1790. — *(Parisiis,) typ. J.-B.-N. Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

* (Mandement de CONSTANTIN-FRANÇOIS DE HOENSBROECK D'OOST, évêque et prince de Liége, pour la publication de son adhésion à l' Exposition des principes sur la constitution civile du clergé, daté du 11 décembre 1790, et commençant par ces mots :) CONSTANTIN FRANÇOIS, par la grâce de Dieu évêque et prince de Liége... au clergé séculier et régulier, et à tous les fidèles de la partie de notre diocèse située sous la domination française, salut et bénédiction...

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Loi qui déclare nulles toutes collations de bénéfices faites contre la disposition du décret relatif à la constitution civile du clergé. Donnée à Paris le 12 décembre 1790.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

3139. Copie de la lettre de Son Altesse électorale monseigneur l'archevêque de Mayence (FRÉD.-CH.-JOS. baron D'ERTHAL) à Son Altesse éminentissime monseigneur le cardinal de Rohan, en date de Mayence, du 14 décembre 1790. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* Loi interprétative de celle concernant le traitement du clergé actuel. Donné à Paris le 15 décembre 1790.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* (Lettre pastorale de l'évêque de Vannes, SÉBASTIEN-MICHEL AMELOT, au sujet du serment civique; commençant par ces mots :) Vannes, le 16 décembre 1790. M., plusieurs recteurs de mon diocèse...

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Loi relative au serment à prêter par les évêques, ci-devant archevêques, et autres ecclésiastiques fonctionnaires publics. Donnée à Paris le 16 décembre 1790.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

3140. Lettre d'un curé à ses commettants. (18 décembre 1790.) — *Paris, imp. de Crapart, 1791, in-8°. Pièce.*

(Contre la constitution civile du clergé.)

* Instruction pastorale de M. l'évêque de Soissons (HENRI-JOSEPH-CLAUDE DE BOURDEILLES), sur l'autorité spirituelle de l'Église. (20 décembre 1790.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

3141. Lettre de M. l'évêque de Langres (CÉSAR-GUILLAUME DE LA LUZERNE) à MM. les administrateurs du dé-

partement de la Haute-Marne, en réponse à leur délibération du 8 décembre 1790. Langres, ce 20 décembre 1790. — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

A. — *(S. d.)* — *A l'Assemblée nationale, chez Artaud, in-8°.* (On trouve, page 56 : *Déclaration de M. l'évêque de Meaux* [DE BISSY] *sur les décrets concernant la constitution civile du clergé* [21 décembre 1790]; et, page 61 : *Lettre de M. l'évêque de Meaux, en réponse à l'invitation verbale qui lui a été faite, le 29 décembre 1790, par MM. les administrateurs du district de Meaux, de procéder à la nouvelle organisation de son clergé.* [11 janvier 1791.])

3142. Déclaration de MM. les prévôt, doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale d'Arras, avec approbation de leur révérendissime évêque, en réponse à l'intimation qui leur a été faite de cesser l'office public dans ladite église. (21 déc. 1790.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3143. Arrêté du Conseil général du département du Calvados contre le libelle intitulé : « Mandement de M. l'évêque de Bayeux »... Extrait du procès-verbal des séances du Conseil général du département du Calvados. Du mardi 21 décembre 1790. — *Caen, G. Le Roy, 1790, in-4°. Pièce.*

(Voyez l'article à * après le n° 3110 ci-dessus.)

3144. Lettre de M. PAGANEL, curé de Noaillac, procureur syndic du district de Villeneuve, à MM. les curés et vicaires desservants du même district; imprimée en vertu d'un arrêté du directoire du district de Villeneuve (du 21 décembre 1790). — *Agen, Ve Noubel et fils aîné, décembre 1790, in-4°. Pièce.*

3145. Correspondance de M. GUEIDAN, curé de la ville de Saint-Trivier, député de Bourg-en-Bresse... avec la municipalité de ladite ville, sur le serment exigé par le décret du 27 novembre. (11-22 décembre 1790.) — *(Paris,) imp. de Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

* Lettre pastorale de M. l'évêque de Châlons-sur-Marne (ANNE-ANTOINE-JULES DE CLERMONT-TONNERRE)... au clergé... et aux fidèles de son diocèse... (23 déc. 1790.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

3146. Réponse de M. l'évêque de Séez (DU PLESSIS D'ARGENTRÉ) à l'arrêté de MM. les administrateurs du département de l'Orne, qui lui a été signifié, le 6 de ce mois, à la requête de M. le procureur-général-syndic. (15-24 décembre 1790.) — *Paris, Pichard, 1791, in-8°. Pièce.*

3147. Lettre de M. l'évêque d'Angoulême (D'ALBIGNAC DE CASTELNAU) à M. le procureur général du département de Charente. (24 décembre 1790.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Sur l'exécution des articles de la constitution civile du clergé.)

3148. Lettre de M. l'évêque de Blois (ALEXANDRE-AMÉDÉE DE THÉMINES) à MM. les administrateurs du département de Loir-et-Cher. — *(Paris,) imp. de Briand, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3149. Déclaration de JEAN-JOSEPH-MARIE DE GUERNES, évêque d'Aleria, dans le département de Corse. (24 déc. 1790.) Dichiarazione di GIOVANNI-GIUSEPPE-MARIA DE GUERNES, vescovo d'Aleria... — *Paris, Pain, 1791, in-8°. Pièce.* (Français-italien.)

3150. Adresse au clergé fonctionnaire, relativement au serment civique exigé par le décret du 27 novembre dernier, sanctionné par le roi le 24 décembre. (Signé : POIRÉE, curé de Cerisy-Bulleux.) — *Abbeville, imp. de I.-A. Devérité, 1790, in-8°.*

3151. Adresse du clergé de Rennes à son évêque, ou Adhésion à l'Exposé des principes par les évêques de l'Assemblée nationale, adopté en son entier par le premier pasteur du diocèse de Rennes. (24 décembre 1790.) — *(Paris,) Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3152. Adhésion motivée de plusieurs curés du Perche à l'Exposition des principes, sur la constitution du clergé, par les évêques députés à l'Assemblée nationale. — *Paris, Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

* Loi relative aux presbytères des cures dépendantes des ci-devant monastères, chapitres ou communautés. Donnée à Paris le 25 décembre 1790.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Loi qui ordonne que les évêques et les curés prêteront le serment prescrit par les décrets de l'Assemblée nationale des 12 et 24 juillet dernier, à peine de déchéance de leurs offices, et d'être poursuivis comme perturbateurs de l'ordre public; fait défense aux évêques et curés supprimés, de s'immiscer dans aucunes fonctions... Donnée à Paris le 26 décembre 1790.

(Voyez *ibidem.*)

3153. Discours de M. ROUSSINEAU, curé de la Basse-Sainte-Chapelle, électeur, prononcé à l'assemblée électorale le 28 décembre 1790, relativement à la prestation du serment civique du clergé... — Réponse de M. le président (PASTORET) à M. Roussineau. — *Paris, de l'imprimerie de l'assemblée électorale, 1791, in-8°. Pièce.*

3154. Lettre d'un ministre anglican à M. le curé de S.-Pierre de Caen. (Signé : WILLIAM WORKESBY. [28 décembre 1790.]) — *A l'Assemblée nationale, chez Artaud, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 3, porte en plus : *en réponse à son opinion sur le serment exigé par le décret de l'Assemblée nationale de France du 27 novembre 1790.*)

3155. Lettre de M. GARDIOL, curé de Callian, député à l'Assemblée nationale, à ses paroissiens, en leur adressant le certificat de la prestation de son serment civique. (28 décembre 1790.) — *Paris, Imprimerie nationale, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3156. Ultimatum d'un catholique au décret qui exige le serment relatif à la constitution prétendue civile du clergé. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* Mandement de M. l'archevêque de Paris (ANT.-

ÉLÉONOR-LÉON LE CLERC DE JUIGNÉ, [Chambéry, 31 décembre 1790]).

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

3157. De la Constitution de l'Église catholique. Par M. MAYET, curé de Rochetaillée, député de Lyon. — *(S. l.,) 1790, in-8°.*

3158. Découverte importante sur le vrai système de la constitution du clergé décrétée par l'Assemblée nationale. — *Paris, Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Par l'abbé BONNAUD, d'après Barbier.)

3159. Distinction et bornes des deux puissances par rapport à la constitution du clergé. Avec deux Corollaires sur le divorce, et sur le célibat religieux; par l'auteur de l'état des personnes en France sous les deux premières races de nos rois (l'abbé DE GOURCY). — *Paris, Girouard, 1790, in-8°.*

3160. Examen des principes sur les droits de la religion, la juridiction et le régime de l'Église catholique relativement à l'influence de l'autorité séculière dans la constitution civile du clergé. Par M. CHARRIER DE LA ROCHE, député de Lyon à l'Assemblée nationale. (Décembre.) — *Paris, Leelère, 1790, in-8°.*

* Le Chrétien instruit de sa religion, de l'Écriture sainte, et de l'histoire de l'Église, et particulièrement de l'Église de France, ou Journée d'un chrétien pour l'année 1791... (PAR SAILLANT.)

(Voyez précédemment tome IV, page 604, n° 7.)

* Lettre pastorale de l'évêque d'Aire (ROGER DE CAHUZAC DE CAUX) au clergé séculier et régulier de son diocèse. (1[er] janvier 1791.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

3161. Formule et développement du serment civique nouvellement exigé, tel qu'il peut être prêté, et non autrement, par tout ecclésiastique fonctionnaire public, qui a de l'honneur, des lumières et une conscience. (1[er] janvier 1791.) — *A Paris, de l'imprimerie d'un royaliste, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3162. Serment civique, proposé par M. l'évêque de Clermont (FRANÇOIS DE BONAL), le dimanche 2 janvier, adopté par un grand nombre de membres du clergé, et que l'Assemblée a refusé d'entendre. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* Question : Le serment offert par M. l'évêque de Clermont sous la réserve de tout ce qui tient à l'ordre spirituel est-il le même que le serment civique pur et simple, et, aujourd'hui que la constitution civile du clergé ne fait point partie de la constitution que le roi a acceptée, ne peut-on pas faire le serment purement et simplement?

(Voyez précédemment tome II, page 679, n° 5369.)

3163. La Lanterne sourde, ou La conscience de M. Bonal, ci-devant évêque de Clermont, au département du Puy-de-Dôme, éclairée par les lois de l'Église et de l'État sur l'organisation civile du clergé. — *Paris, chez M. Bourgeois, rue aux Fers, à la Tête noire, et chez les marchands de nouveautés, 1791, in-8°.*

(Par P. BRUGIÈRE, d'après Barbier.)

3164. Ne vous y fiez pas. (Signé : ROUGANE, ancien curé.) — *(Paris,) Gattey, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3165. Discours prononcé par M. REINVILLE, curé de la paroisse de Saint-Martin de la ville de Chaumont, département de l'Oise, à l'instant de la prestation de son serment civique. Extrait du registre de la municipalité de cette ville. (2 janvier 1791.) — *Beauvais, imp. de P.-C.-D. Desjardins, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

3166. Mandement de M. l'archevêque de Paris aux curés et prêtres de son diocèse, dénoncé à l'Assemblée nationale comme incendiaire. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Réserve. — Avec notes marginales manuscrites.)

3167. Réfutation de toutes les déclamations épiscopales contre le décret sur la constitution civile du clergé, par M. DE LA CROIX, docteur en théologie de la Faculté de Paris... Suivie d'une Lettre de M. l'abbé MULOT. (3 janvier 1791.) — *Paris, Desenne, 1791, in-8°.*

3168. Réponse à tous mandements, lettres pastorales, bulles, brefs, etc., tirée de l'Écriture sainte. — *Paris, Boulard, 1791, in-8°.*

(Par l'abbé LE FESSIER, d'après Barbier.)

3169. Liste de MM. les archevêques, évêques, curés, et autres membres ecclésiastiques de l'Assemblée nationale, qui, croyant ne pouvoir, par devoir de conscience, prêter le serment dans la formule qu'exigeait l'Assemblée, ont adopté, le 4 janvier, celle qui avait été proposée par M. l'évêque de Clermont le 2 du mois... — *(Paris,) imp. de Vézard et Le Normant, 1791, in-8°. Pièce.*

3170. Lettre d'un prêtre du diocèse de *** à son évêque, en réponse à sa lettre pastorale concernant la constitution civile du clergé décrétée par l'Assemblée nationale. — *Paris, imp. de Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3171. Lettre des séminaristes du diocèse de Rennes à M. Bareau, leur évêque. (4 janvier 1791.) — *(Paris,) imp. de Laillet, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Protestation de fidélité.)

3172. Lettre de MM. les curés et vicaires de la ville et faubourgs de Saintes, et du supérieur du séminaire à M. l'évêque de Saintes. — Réponse de M. l'évêque de Saintes (PIERRE-LOUIS DE LA ROCHEFOUCAULD BAYERS)... — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet de la constitution civile du clergé.)

3173. Lettre de MM. les vicaires généraux du diocèse d'Autun à MM. les officiers municipaux de cette ville, en réponse à la notification qu'ils leur ont faite de la proclamation du directoire du département de Saône-et-Loire relativement au serment. (Signé : DEMIRAMONT, etc.) — *A l'Assemblée nationale, chez Artaud, 1791, in-8°. Pièce.*

3174. Réponse des curés de Saône-et-Loire à monseigneur l'évêque d'Autun. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3175. Lettre de M. Rivière, curé de Vic, député de Bigorre, à MM. ses vicaires, au sujet du serment civique. — *(Paris,) imp. de Briand, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

* Loi relative au régime des séminaires diocésains et au traitement des supérieurs et vicaires directeurs. Donnée à Paris le 5 janvier 1791.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

3176. Déclaration des vicaires généraux de M. Éon de Cély, évêque d'Apt, adressée à MM. les administrateurs du directoire du district d'Apt, et à MM. les maire et officiers municipaux de la ville d'Apt. (Signé : Deferre, Roux, Peytavin. [5 janvier 1791.]) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3177. Lettre à M. C. (Charrier), curé d'A.... (Ainay), député à l'Assemblée nationale. (5 janv. 1791.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Par l'abbé Aimé Guillon, d'après Barbier. — Au sujet de la constitution civile du clergé.)

3178. Lettre de M. de La Marche, ancien évêque de Léon, à M. Laligne, vicaire de Saint-Louis de Brest. (Léon, 5 de l'an 1791.) — Réponse de M. Laligne,... à une Lettre de M. de La Marche, son ancien évêque. — *Brest, imp. de R. Malassis, 1791, in-8°. Pièce.*

(Sur le serment civique.)

3179. Lettre de M. le curé de Saint-Paul (Bossu) à MM. les président et commissaires de la section de l'Arsenal. (6 janvier 1791.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet de son refus de serment et de son départ.)

3180. Extrait des délibérations du directoire du département des Vosges. Séance du 6 janvier 1791, après midi. — *Épinal, Hœner, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Sur le refus de l'évêque des Vosges de considérer Neufchâteau comme faisant partie de son diocèse.)

3181. Déclaration des curés de la ville de Caen. (7 janvier 1791.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 3, porte en plus : *Au sujet du serment prescrit par le décret de l'Assemblée nationale du 27 novembre* 1790.)

3182. Déclaration des curés, vicaires, et autres prêtres du doyenné de Cinglais, diocèse de Bayeux. (Signé : J.-F. de Baudre, etc.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 3, porte en plus : *relativement aux décrets de l'Assemblée nationale, qui prescrivent le serment touchant la constitution civile du clergé.*)

3183. Résultat des conférences de quelques ecclésiastiques, au sujet du serment exigé par les décrets de l'Assemblée nationale du 27 novembre, adressé par ces prêtres patriotes à tous leurs confrères fonctionnaires publics en France. — *Bar-le-Duc, imp. de Moucheron et Duval, 1791, in-8°.*

3184. Conformité du serment à prêter par les ecclésiastiques fonctionnaires publics avec la discipline de l'Église gallicane. (Signé : Berthelot, docteur agrégé de la Faculté de droit de Paris. [7 janvier 1791.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

3185. Entretien d'un paroissien avec son curé, sur le serment exigé des ecclésiastiques fonctionnaires publics. — *Paris, Crapart, 1791, in-12.*

(Par l'abbé Hermès, d'après Barbier.)

A. — 2e éd. — *Paris, Crapart, 1791, in-12.*

3186. Première Conversation de M. Silvain, bourgeois de Paris, et M. Bon-Sens, Frère des Écoles chrétiennes, à l'occasion du serment sur la constitution civile du clergé. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3187. Seconde Conversation de M. Silvain, bourgeois de Paris, avec son curé, à l'occasion du serment sur la constitution civile du clergé. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3188. Principes d'un curé languedocien, ou Réponse aux curés de l'Assemblée nationale, sur la constitution civile du clergé. — *Paris, Desenne, 1791, in-8°. Pièce.*

3189. Réflexions d'un curé de campagne à ses confrères. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3190. Observations sur la constitution, — *(Paris,) de l'imprimerie du Patriote français, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3191. Dissertation sur l'origine, la nature et la nécessité de la juridiction dans les ministres de l'Église, où l'on prouve, par la pratique des Pères, par les discussions des conciles et par l'opinion constante de tous les théologiens anciens, que la juridiction surajoutée au pouvoir d'ordre n'est point essentielle, mais d'institution humaine. Par M. Béhin, curé d'Hersin-Coupigny, député du départ. du Pas-de-Calais... — *Paris, Onfroy, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3192. L'Apologie du serment, prône civique, par M. l'abbé Ferrand, vicaire de Montrouge. — *(Paris,) imp. de Ve D'Houry, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3193. Nouvelle Apologie des décrets de l'Assemblée nationale sur la constitution civile du clergé. (Par le P. Lalande.) — *Paris, Froullé, 1791, in-8°.*

3194. Apologie des décrets de l'Assemblée nationale sur la constitution civile du clergé, ou Lettres à M. le curé de ..... par le P. Lalande, de l'Oratoire. — *Paris, Froullé, 1791, in-8°.*

(Même ouvrage que le précédent.)

A. — 2e éd. Revue et augmentée de notes et d'une Réponse à une critique anonyme. — *Paris, Froullé, 1791, in-8°.*

3195. Lettre au révérend Père La Lande, prêtre de l'Oratoire, sur son Apologie de la constitution civile du clergé. — *Paris, Guerbart, (s. d.,) in-8°.*

(On trouve page 35 : *Seconde Lettre.*)

3196. Troisième Lettre au révérend Père Lalande, sur sa réponse aux deux premières Lettres. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3197. Le Fanatisme de l'ignorance confondu, ou Réponse à l'Apologie des décrets par le R. P. Lalande, de l'Oratoire. (Par l'abbé JABINEAU.) — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

3198. Supplément à l'Apologie des décrets, ou Lettre à l'abbé Jabineau, par le P. LALANDE, de l'Oratoire, sur un écrit anonyme intitulé : « Le Fanatisme de l'ignorance confondu ». — *Paris, Froullé, 1791, in-8°.*

3199. Nouvelle Défense de la constitution civile du clergé, contre les auteurs de l'«Exposition des principes », etc., l'Instruction pastorale de M. l'évêque de Boulogne et autres. Par SIMON-E. MONNEL, curé de Valdelancourt... député du département de la Haute-Marne. — *Paris, Pyre, 1791, in-8°. Pièce.*

3200. Légitimité du serment civique exigé des fonctionnaires ecclésiastiques. Par M. GRÉGOIRE, curé d'Emberménil, député du département de la Meurthe. — *Paris, Imprimerie nationale, 1791, in-8°. Pièce.*

A. — *1791. — Paris, Imprimerie nationale, in-8°. Pièce.*

B. — *(S. d.) — Paris, Baudouin, in-8°. Pièce.*

* Lettre pastorale de M. l'évêque de Nancy (ANNE-LOUIS-HENRI DE LA FARE), à l'occasion du serment ordonné par les décrets du 27 novembre dernier, sur la constitution du clergé. (8 janvier 1791.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Lettre pastorale de M. l'archevêque d'Auch (DE LA-TOUR DU-PIN-MONTAUBAN).

(Voyez *ibidem.*)

* Lettre pastorale de M. l'archevêque d'Embrun (PIERRE-LOUIS DE LEYSSIN) au clergé de son diocèse, au sujet du serment ordonné par l'Assemblée nationale.

(Voyez *ibidem.*)

3201. Déclaration de M. l'évêque d'Amiens (LOUIS-CHARLES DE MACHAULT), au sujet du serment civique. — *Paris, Crapart, (s. d.,) in-8°.*

3202. Extrait d'un bref adressé par le pape au roi très-chrétien, relativement à la constitution civile du clergé de France. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3203. Résumé de tout ce qui a été dit de plus fort contre le serment nouveau. Par un auteur désintéressé. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3204. Catéchisme pour le peuple, sur l'Église. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3205. Liste des curés et prêtres de Paris qui doivent prêcher demain contre le serment décrété par l'Assemblée nationale. — *(Paris,) de l'imprimerie patriotique, (s. d,) in-8°. Pièce.*

3206. Déclaration de M. le curé de la paroisse de Saint-Roch, à Paris. (Signé : MARDUEL.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3207. Paroisse Saint-Médard de Paris. Prestation de serment par le clergé de cette paroisse, le dimanche 9 janvier 1791. — *(Paris,) imp. de Cailleau, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

3208. Serment civique, prononcé par un curé de Paris (J.-M. BÉNIÈRE, curé de Chaillot), le dimanche 9 janvier 1791. — Réponse de M. PITRA, officier municipal, l'un des commissaires de la municipalité députés pour recevoir ledit serment. — *(Paris,) imp. de Vᵉ Hérissant, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3209. Profession de foi de PIERRE BERNARD, prêtre de Paris... prononcée en l'église royale et paroissiale de Saint-Paul, le dimanche 9 janvier 1791, à l'occasion du serment civique ordonné par l'Assemblée nationale aux fonctionnaires publics ecclésiastiques, imprimée d'après le vœu de MM. les paroissiens. — *Paris, imp. de J.-B. Hérault, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

* Loi relative au serment prescrit par le décret du 27 novembre dernier. Donnée à Paris le 9 janvier 1791.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Loi relative aux qualités requises pour être éligible aux évêchés et aux cures qui pourront vaquer en l'année 1791. Donnée à Paris le 9 janvier 1791.

(Voyez *ibidem.*)

3210. Réponse à quelques lettres sur l'Instruction pastorale de M. Asseline, évêque du ci-devant diocèse de Boulogne. Par M. MICHAUD, curé de Bomy, député à l'Assemblée nationale du département du Pas-de-Calais. (9 janvier 1791.) — *Paris, imp. de Momoro, 1791, in-8°. Pièce.*

(Voyez, pour l'Instruction pastorale de l'évêque de Boulogne, le 2ᵉ article à * après le nº 3088 ci-dessus.)

3211. Lettre de S. A. C. monseigneur l'évêque et prince de Liége (CÉS.-CONST.-FRANÇ. DE HOENSBROECK D'OOST) à M. Philibert, prêtre de la congrégation de la Mission, et curé de l'église paroissiale de Saint-Charles de la ville de Sédan. (10 janvier 1791.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Protestation contre la nomination du sieur Philibert au siége épiscopal des Ardennes.)

3212. Lettre de M. DURANTHON à un ecclésiastique qui a été son curé, sur le serment prescrit par la loi du 26 décembre 1790. (Bordeaux, 11 janvier 1791.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3213. Lettre de M. LAURENT, curé, député du département d'Allier, sur le serment civique. Paris, 11 janvier 1791. — *Paris, Imprimerie nationale, 1791, in-8°. Pièce.*

3214. IIᵉ Lettre de M. LAURENT, curé d'Huillaux, à ses paroissiens. Arrondissement des paroisses. (Signé : F.-X. LAURENT, député du département d'Allier, district du Donjon.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3215. Opinion impartiale et pacifique. Protestation contre le serment civique, et appel à la nation, de tout

ce qui a été déjà et pourrait être opéré dans la suite par une assemblée anticonstitutionnelle des ci-devant députés des bailliages, se disant Assemblée nationale. — *Paris, Crapart, 1791, in-8°.*

3216. Réponse de M. l'évêque de Poitiers (MARTIAL-LOUIS DE BEAUPOIL DE SAINT-AULAIRE) à la lettre de MM. les administrateurs du district de la ville de Poitiers, qui l'invitent à se joindre à eux pour la réduction, réunion et circonscription des églises et paroisses de leur district. (12 janvier 1791.) — *Paris, Crapart 1790* (sic, *1791*), *in-8°. Pièce.*

3217. (Protestation, en date du 12 janvier 1791, contre le décret, du 27 novembre 1790, relatif au serment civique, signée DUBOIS, curé de Saint-Rémy, Sainte-Madeleine, et Saint-Frobert, à Troyes, député à l'Assemblée nationale, et commençant par ces mots :) M. le président, absent par congé... — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3218. Légitimité du serment civique. (12 janvier 1791.) — *Paris, Leclère, 1791, in-8°.*

(Par M. BAILLET, ancien curé de Saint-Séverin, d'après Barbier. — Le titre de départ, page 3, porte : *Réfutation de la lettre intitulée : « Serment civique, et légitimité de ce Serment ».*)

3219. Examen sommaire des principes du sieur Berthelot. (13 janvier 1791.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Voyez le n° 3184 ci-dessus.)

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-8°. Pièce.*

3220. Réponse à la Solution d'un cas de conscience non proposé, mais gratuitement supposé. (13 janvier 1791.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Défense du serment civique par le clergé constitutionnel de Rouen.)

* Lettre de M. l'évêque de Bayeux (JOS.-DOM. DE CHEYLUS) aux curés de son diocèse. (13 janvier 1791.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

3221. Profession de foi des curés de la ville de Cambrai. Au sujet du serment civique qu'on doit demander d'eux. (Signé : A.-J. FÉREZ, etc. [13 janvier 1791.]) — *(Paris,) imp. de Briand, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3222. Abrégé des motifs qui empêchent les curés de la partie française du diocèse de Tournay de faire le serment civique. — *(S. l.,) 1791, in-4°. Pièce.*

3223. Discours de M. VENDEUVRE, maire de la ville de Caen, relativement au serment du clergé, prononcé le 13 janvier 1791 à l'assemblée de l'hôtel commun. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3224. Lettre du curé d'Aidoilles (MAUDRU) à M. Thiébaut, citoyen d'Épinal. (13 janvier 1791.) — *Épinal, Hœner, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3225. Lettre d'un curé de l'Assemblée nationale à un de ses confrères de province. (Signée : L....) — *Paris, Imprimerie nationale, 1791, in-8°. Pièce.*

(Pour la constitution civile du clergé.)

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-8°. Pièce.*

3226. Serment civique de M. l'évêque du PUY (MARIE-JOSEPH DE GALARD DE TERRAUBE, [13 janvier 1791]); suivi des Questions préalables à résoudre par MM. les électeurs du département de Rouen avant l'élection d'un évêque. — *A l'Assemblée nationale, chez Artaud, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

* Lettre pastorale de l'évêque de Dijon (RENE DESMONTIERS DE MERINVILLE, [14 janvier 1791]); suivie d'une seconde Lettre de l'évêque de Langres (CÉS.-GUILL. DE LA LUZERNE).

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

3227. Copie d'une lettre d'un curé député à ses paroissiens, sur son serment. (14 janvier 1791.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

3228. Adresse aux citoyens de Paris, sur le serment. (14 janvier 1791.) — *Paris, Crapart, 1791, in-8°. Pièce.*

3229. Extrait du « Tribut de la Société nationale des Neuf-Sœurs ». 14 janvier 1791. Opinion sur le serment civique. Par M. l'abbé d'Abbecourt (DECOULMIER), député à l'Assemblée nationale. — *(Paris,) de l'imprimerie de la Société nationale des Neuf-Sœurs, (s. d.,) in-8° Pièce.*

3230. Extrait des délibérations du directoire du département des Vosges. Séance du 14 janvier 1791, avant midi. — Copie de la Lettre de M. l'évêque de Soissons (HENRI-JOSEPH-CLAUDE DE BOURDEILLES) aux curés de son diocèse. (8 oct. 1790.) — Mémoire en forme de réponse à la Lettre circulaire imprimée de M. l'évêque de Soissons aux curés de son diocèse, en date du 8 octobre 1790, sur la nécessité de l'adhésion aux décrets concernant l'organisation du clergé, par JEAN-FRANÇOIS NUSSE, curé et maire de Chavignon... (20 octobre 1790.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3231. Projet d'adresse sur la constitution civile du clergé, par ADRIAN DUQUESNOY, député du département de la Moselle. — *Paris, Froullé, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3232. Projet d'adresse aux Bretons, par un de leurs représentants à l'Assemblée nationale. Sur le serment civique du clergé. — *Paris, imp. de Clousier, 1791, in-8°. Pièce.*

(Par Dom VERGUET, d'après une note manuscrite contemporaine.)

3233. Lettre de P.-J. LE BRETON, ci-devant prieur de Redon, député à l'Assemblée nationale, à MM. les ecclésiastiques du département du Morbihan. — *(Paris,) Imprimerie nationale, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3234. Procès-verbal de la réquisition faite à M. l'évêque de Rennes par l'abbé Expilly, élu évêque du Finistère. (11-15 janvier 1791.) — *Paris, Crapart, 1791, in-8°. Pièce.*

3235. Discours prononcé par M. l'abbé BASSE, vicaire de Saint-Jean-de-Latran, devant MM. les commissaires de la municipalité et une assemblée brillante et nombreuse, le jour de la prestation du serment civique des

fonctionnaires publics de cette paroisse. — *(Paris,) imp. de Ballard, 1791, in-8°. Pièce.*

3236. Discours, prononcé par M. JOSEPH BEHENAM, prêtre chaldéen, confesseur des étrangers, et interprète du roi dans sa Bibliothèque, dans l'église de Saint-Jacques et des Saints-Innocents, le dimanche 16 janvier 1791, à la prestation de serment des ecclésiastiques, en présence de la députation du conseil général de la commune. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3237. Serment civique sur la constitution du clergé, par M. MILLE, bachelier de Sorbonne, curé d'Évry-sur-Seine ou Petit-Bourg, district de Corbeil, le dimanche suivant la réception officielle du décret, imprimé, à la sollicitation de sa municipalité, aux frais de l'Amitié. — *(Paris,) imp. de Grangé, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3238. Discours prononcé devant le conseil général de la commune de Saint-Denis, en l'église paroissiale des trois patrons de ladite ville, par M. MINÉE, curé, de la Société des amis de la constitution, lors de la prestation de son serment, le 16 janvier de l'an II de la liberté... — *(Paris,) imp. de Vᵉ Hérissant, 1791, in-8°. Pièce.*

3239. Discours prononcé par M. SALLENTIN, curé de Mouy, à l'instant de la prestation de son serment civique, le dimanche 16 janvier, extrait du procès-verbal, et imprimé par délibération du conseil général de la commune. — *Beauvais, imp. de P.-C.-D. Desjardins, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

3240. Discours prononcé par le curé de Champigneulles, avant la prestation de son serment civique, recueilli par ses paroissiens, et imprimé par ordre de la municipalité dudit lieu. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3241. Discours de M. le curé de Coulange-La-Vineuse, proche Auxerre, prononcé lors de la prestation de son serment; avec une Réfutation sommaire. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3242. Discours d'un ecclésiastique fonctionnaire public, du district de Reims, prononcé le jour de la prestation de serment qu'il a faite dans son église paroissiale, le dimanche 16 janvier 1791. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Par M. DIOT, d'après une note manuscrite contemporaine.)

3243. Prône d'un bon curé, sur le serment civique exigé des évêques et des curés, des prêtres en fonctions. — *Paris, Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Par l'abbé BARRUEL, d'après Barbier.)

3244. Discours patriotique pour la prestation du serment civique, prononcé le 16 janvier 1791, par M. MONARD,... curé de la paroisse d'Aubervilliers... dont l'impression a été ordonnée par la commune dudit Aubervilliers. — *Paris, imp. de Gelé, 1791, in-8°. Pièce.*

3245. Avis important d'un honnête paroissien à ses concitoyens, et à tous les fidèles, ses Frères, à l'occasion d'un Discours patriotique prononcé par son curé, le jour de son serment, dans l'église de Notre-Dame-des-Vertus, près de Paris. — *Paris, Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3246. Instruction de M. ZELOTEZ, curé d'Hiéropolis, département de la Charte, faite au prône de sa paroisse le dimanche 16 janvier 1791. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3247. Détail exact de tout ce qui s'est passé hier dans les églises de Paris au sujet du serment décrété par l'Assemblée nationale; avec le nom des curés fanatiques qui ont refusé d'obéir à la loi. — *(Paris,) de l'imprimerie de la Liberté, 1791, in-8°. Pièce.*

3248. Grand Détail de toutes les dénonciations faites à l'Assemblée nationale du refus, fait par un grand nombre de prêtres, de prêter le serment civique... Par M. SAUNIER, citoyen. — *(Paris,) imp. de Langlois fils, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3249. Liste des curés et prêtres bons patriotes de Paris qui ont prêté le serment; avec le nom de ceux qui sont déchus de toutes fonctions publiques. Fuite précipitée du curé de Saint-Sulpice, et grand scandale causé par le curé de Saint-Roch. — *(Paris,) de l'imprimerie patriotique, 1791, in-8°. Pièce.*

3250. Tableau comparatif, exact et impartial, contenant les noms, offices et diocèses des ecclésiastiques de la ville de Paris qui ont prêté le serment civique les dimanches 9 et 16 janvier 1791, et de ceux qui ne l'ont pas prêté. — *Paris, imp. de Girouard, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3251. Les Aristocrates et les factieux mis en déroute par le serment du curé de Saint-Eustache. — *(Paris,) de l'imprimerie de la Liberlé, rue Percée, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3252. Le grand Sabbat des prêtres inutiles. Dialogue entre Jérôme, fort de la nouvelle halle, et Catherine Merluche, marchande de marée au marché des Quinze-Vingts. — *(S. l.,) 1791, in-8°. Pièce.*

3253. Attrapez-nous toujours de même, MM. les calotins. — *(Paris,) Froullé, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3254. Adresse à ceux d'entre les curés de Paris qui ont prêté le serment sur l'organisation du clergé. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3255. Le Clergé fidèle à la nation française. (Signé : D. A. A. A. P. D. P.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3256. Éloge des prélats et prêtres qui ont prêté le serment civique requis. Antidote contre l'illusion et la séduction pour éclairer et rassurer les consciences. Collection de préceptes évangéliques et apostoliques, avec des observations en marge du texte, afin de convaincre : 1° de la nécessité de l'union, de la charité et du détachement des richesses; 2° de la légitimité de l'emploi de celles de l'Église, de l'arrondissement territorial des diocèses et des cures, et de la prestation du serment

demandé aux prélats et prêtres, ainsi qu'à tous les patriotes, chacun relativement à ses fonctions; 3° du silence de la constitution nouvelle au sujet du dogme de la juridiction ecclésiastique. Brochure d'environ 40 pages in-4°, à double colonne; par souscription, le profit pour les pauvres, moyennant 24 sols à déposer pour chaque exemplaire à M. de Villantroys, secrétaire du roi, rue des Enfants-Rouges, n° 11, sur sa reconnaissance. — *(Paris,) imp. de Knapen et fils, 1791, in-4°. Prospectus.*

3257. Vie privée des ecclésiastiques, prélats, et autres fonctionnaires publics qui n'ont point prêté leur serment sur la constitution civile du clergé. Pour faire suite à la « Liste des nobles ». — *Paris, Garnery, l'an second de la liberté, 1791, 3 part. en 1 vol. in-8°.*

(Par DULAURE, d'après Barbier. — Voyez précédemment pour la « Liste des nobles », tome II, page 604, n°s 3594-3598.)

3258. Souscription en faveur des ecclésiastiques séculiers et réguliers, de la ville et du diocèse de Paris, qui se trouvent maintenant réduits à l'indigence. — *(Paris,) imp. de J. Girouard, (s. d.,) in-4°.*

(Prospectus.)

3259. Lettre à M. l'évêque de ***, ou Réfutation de celle qu'il a publiée dans son diocèse et du discours qu'il a prononcé pour justifier son serment civique. — *(Paris,) Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Par le P. LAMBERT, d'après Barbier.)

3260. Seconde Lettre à M. l'évêque de Viviers. — *Paris, Crapart, 1791, in-8°.*

(Suite du n° précédent.)

3261. Lettre de M***, prêtre du diocèse d'Évreux, à M. Boucher, curé de Notre-Dame-de-la-Ronde en la ville d'Évreux; ou Observations amicales sur le discours prononcé par ledit sieur curé, dans son église paroissiale, le dimanche 16 janvier 1791, lors de la prestation du serment civique. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3262. Hommage respectueux des Français catholiques-romains, adressé au clergé de l'Église gallicane, sur le refus solennel et unanime qu'il a fait d'adhérer à une nouvelle constitution civile du clergé, et de prêter, à ce sujet, le serment civique exigé, etc., etc.; terminé par un Plan projeté de souscription de bienfaisance en faveur des ecclésiastiques fonctionnaires publics qui auront refusé de prononcer leur serment civique exigé, etc., précédé d'une honorable lettre de Sa Majesté impériale Léopold, régnant, à l'auteur. Imprimé au profit des pauvres de la paroisse de l'auteur, où le pasteur ne s'est point rendu parjure. (Par l'abbé comte de L.....) — *(S. l.,) de l'imprimerie de l'Église romaine et gallicane, 1791, in-8°.*

3263. Lettre à M. le curé de S.-Roch de Paris, servant d'envoi à un exemplaire d'un ouvrage intitulé : « Hommage des Français catholiques-romains... » Cette Lettre à M. le curé de S.-Roch est suivie d'une épître de l'auteur à mesdames Adélaïde et Victoire de France, en leur faisant remettre son ouvrage quelques jours avant leur départ pour Rome. (Signé : C.-F. DE L..., dépouillé de toutes ses dignités de l'Église.) — *(S. l.,) 1791, in-8°. Pièce.*

3264. Dialogue entre Pierre et Jacques, sur le refus qu'ont fait les évêques de prêter le serment civique. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3265. M. Josse et maître Pierre. Sur le refus qu'ont fait la plupart des ecclésiastiques de prêter le serment, et sur le schisme qui doit s'ensuivre. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3266. Dialogue. Isocrate, le prêtre *testis unus*, et l'abbé Thise, par ALEXANDRE-NICOLAS COURTOIS,... citoyen de Longuyon. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3267. Liste des autorités qui condamnent le serment exigé du clergé. Liste des partisans du serment exigé du clergé. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

3268. Parallèle de la foi avec les décrets, et des autorités favorables ou défavorables au serment exigé du clergé. — *Paris, 1791, in-8°. Pièce.*

3269. Commentaire littéral sur le serment des curés de la ville d'Amiens, par eux rendu public par la voie de l'impression, par un curé de la confidence. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

3270. Lettre de M***, prêtre du diocèse d'Evreux, à un curé du même diocèse; ou Le serment considéré dans sa nature et dans ses rapports avec la constitution du clergé. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3271. Lettre de M. DELAGE, député à l'Assemblée nationale, curé de Saint-Christoli-de-Canac, en Bayois, département de la Gironde, à ses paroissiens. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3272. Lettre d'un curé à un de ses amis, dans laquelle il lui rend compte des motifs qui l'ont porté à prêter le serment auquel il lui avait d'abord paru opposé. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

3273. Discours de M. SURGET, curé de St-Martin, à ses paroissiens, dans lequel il expose les motifs qui l'ont déterminé à prêter son serment. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3274. Question proposée aux ecclésiastiques qui ont prêté le serment et à ceux qui sont dans l'intention de le prêter. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3275. Pétition des citoyens catholiques de Strasbourg, au nombre de trente mille. (Signé : WILHELM, secrétaire.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet du serment civique. — On trouve page 13 : *Lettre des catholiques de Strasbourg à notre Très-Saint-Père le pape Pie VI*, en latin et en français, et datée du 17 janvier 1791.)

3276. Réflexions d'un meûnier sur la juridiction territoriale des épiscopats. (Signé : DECAMPS neveu. [17 janvier 1791.]) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3277. Chef-d'œuvre de l'éloquence du cœur, et modèle de conduite pour toutes les municipalités du royaume, tracé par MM. les officiers de Fluz, district de Saint-Léonard, département de la Haute-Vienne, dans leur lettre à M. le procureur-syndic du district, sur le serment à prêter par M. le curé du lieu. (18 janvier 1791.) — *Paris, de l'imprimerie de l'Ami du roi, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3278. Profanation arrivée en l'église de Saint-Roch, le 18 janvier 1791. (Signé : M. l'abbé ***.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3279. Lettre de M. l'évêque de Langres (CESAR-GUILLAUME DE LA LUZERNE) à M. Becquey, procureur-général-syndic du département de la Haute-Marne. (19 janvier 1791.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* Loi relative à l'élection des évêques et des curés, et à l'élection particulière du sieur curé de Néony à l'évêché du département de la Creuse. Donnée à Paris le 19 janvier 1791.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Loi relative aux scellés apposés sur les portes du chœur de l'église de Dax. (19 janvier 1791.)

(Voyez *ibidem.*)

* Lettre pastorale de M. l'évêque et prince de Genève (JOSEPH-MARIE PUGET, [20 janvier 1791]).

(Au sujet de la constitution civile du clergé.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

3280. Lettre de Son Altesse éminentissime monseigneur le cardinal DE ROHAN, prince-évêque de Strasbourg, à MM. les administrateurs du district de la même ville, en réponse à celle qu'ils lui ont écrite sur la nouvelle circonscription des paroisses de la ville et de la campagne. (12 janvier 1791.) — Copie de la lettre de l'évêque de Verdun (HENRI-LOUIS-RENÉ DESNOT) aux officiers municipaux de la même ville. Du 21 janvier 1791. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3281. Introduction à l'Instruction pastorale décrétée par l'Assemblée nationale. — *Paris, chez les marchands de nouveautés, 1791, in-8°. Pièce.*

(Voyez ci-après, pour l'Instruction de l'Assemblée, le chapitre HISTOIRE CONSTITUTIONNELLE.)

3282. Examen de l'Instruction de l'Assemblée nationale sur l'organisation, prétendue civile, du clergé, par M. l'évêque de Langres (DE LA LUZERNE). — *Paris, au bureau de l'Ami du roi, (s. d.,) in-8°.*

A. — *(S. d.)* — *Paris, au bureau de l'Ami du roi, in-8°.*

3283. Examen de l'Instruction de l'Assemblée nationale sur la constitution du clergé. *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Par l'abbé FRANÇOIS, d'après Barbier.)

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-8°. Pièce.*

3284. Commentaire sur l'Instruction de l'Assemblée nationale sur l'organisation civile du clergé. — *(Paris,) Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3285. Apologie du clergé de France, ou Commentaire raisonné sur l'Instruction pastorale de l'Assemblée nationale concernant l'organisation civile du clergé. — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

(Par M. l'abbé BLANDIN, d'après Barbier.)

A. — 2e éd. — *Paris, imp. de Crapart, (s. d.,) in-8°.*

3286. Instruction pressante sur la constitution civile du clergé. — *(Paris,) imp. de C.-F. Perlet, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

3287. Seconde Instruction pressante sur la constitution civile du clergé. — *Paris, Froullé, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

3288. Déclaration de M. l'évêque de Bayeux (JOS.-DOM. DE CHEYLUS, [22 janvier 1791]). — *(Paris,) imp. de J. Girouard, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 1, porte en plus : *en réponse à la lettre et aux décrets qui lui ont été adressés par MM. les administrateurs composant le directoire du district de la même ville.*)

3289. Le Cri du cœur, ou Rétractation motivée de M. P...., fonctionnaire public. (22 janvier 1791.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3290. Lettre de M. l'évêque de La Rochelle (JEAN-CHARLES DE COUCY) à MM. les électeurs du département de la Charente-Inférieure. (23 janvier 1791.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

* Loi relative au prétendu bref du pape. Donnée à Paris le 23 janvier 1791.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

3291. Les Crimes du clergé. — *(S. l.,) de l'imprimerie de la Liberté, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet du faux bref pontifical dénoncé à l'Assemblée le 18 janvier 1791.)

3292. Le Pape en démence. — *(Paris,) Le Vasseur, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Même ouvrage que le précédent, sauf quelques modifications.)

3293. Relation véritable et remarquable du grand voyage du pape en paradis. — *Paris, imp. de Fiévée, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Extrait de la *Chronique de Paris.*)

3294. Voyage du pape aux enfers. — *Paris, imp. de Fiévée, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Extrait de la *Chronique de Paris.*)

3295. Fin des Voyages du pape. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3296. La Cause du pape, avec la réfutation d'un ouvrage imprimé sous le titre d'« Entretiens familiers de deux curés du département de l'Orne », etc., par M. L***. — *Paris, Froullé, 1791, in-8°. Pièce.*

3297. Lettre de M. le cardinal DE LA ROCHEFOUCAULD, archevêque de Rouen, aux électeurs du département de la Seine-Inférieure. (23 janvier 1791.) — *Paris, Crapart, 1791, in-8°. Pièce.*

3298. Extrait du serment prononcé, le 23 janvier 1791, par M. BEAUMEL, curé de La Coste, électeur du département de l'Hérault... — *Pezenas, imp. de F. Bois, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

* (Circulaire de la Société des amis de la Révolution et de la liberté, de Soissons, pour l'élection de l'évêque du département de l'Aisne, commençant par ces mots :) Soissons, ce 24 janvier 1791. MM., le vœu du peuple...

(Voyez précédemment tome II, page 770, n° 1099.)

3299. Discours sur le serment civique; par M. MATHURIN-JEAN NAVAILLE, vicaire de Lay, près de Paris. Prononcé dans l'église de ce lieu le 23 janvier 1791, et lu à l'Assemblée nationale à sa séance du soir du 25 du même mois. — *(Paris,) Imprimerie nationale, 1791, in-8°. Pièce.*

3300. Questions sur le serment exigé par l'Assemblée nationale par son décret du 27 novembre. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

A. — *(S. d.) — Paris, imp. de Cailleau, in-8°. Pièce.*

3301. Dernier Examen du curé de*** sur le serment de la constitution civile du clergé. — *Paris, imp. de Crapart, 1791, in-8°. Pièce.*

3302. Examen des Réflexions de M. R., prêtre, ci-devant R. M., sur le serment civique décrété par l'Assemblée nationale, le 27 novembre 1790, relativement à la constitution civile du clergé. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

3303. L'Apostasie décrétée, ou Le serment de maintenir la constitution civile du clergé démontré anticatholique. Par un ancien curé. Nouvelle édition, considérablement augmentée. — *Paris, Crapart, 1791, in-8°.*

(Extrait de la *Collection ecclésiastique de l'abbé Barruel.*)

3304. Preuves de l'incompétence de la puissance temporelle dans l'établissement de la constitution civile du clergé, tirées de quelques conciles des cinq premiers siècles. — *(Paris,) Leclère, (s. d.,) in-8°.*

(Par MAULTROT, d'après Barbier.)

3305. Preuve de l'incompétence de la puissance civile dans la création des évêchés, tirée d'un canon des Apôtres. — *(Paris,) Leclère, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3306. Les Principes de la foi sur le gouvernement de l'Église, en opposition avec la constitution civile du clergé, ou Réfutation du développement de l'Opinion de M. Camus, par un docteur en théologie de la Faculté de Paris. — *(S. l.,) 1791, in-8°.*

(Par l'abbé BÉRARDIER, d'après Barbier.)

A. — *1791.* 2e éd. — *(S. l.,) in-8°.*

B. — *1791.* 2e éd. — *Paris, au bureau de L'Ami du roi, in-8°.*

C. — *1791.* 5e éd. — *Paris, au bureau de L'Ami du roi, in-8°.*

D. — *1791.* 7e éd. — *Paris, au bureau de L'Ami du roi, in-8°.*

E. — *1791.* 7e éd. — *Paris, au bureau de L'Ami du roi, in-8°.*

3307. Principes sur l'origine, la nature, la souveraineté, l'étendue et l'alliance des deux puissances, la civile et l'ecclésiastique, tirés des ouvrages des théologiens de l'Église de France et particulièrement de ceux de la Faculté de Paris. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3308. Principes sur la juridiction de l'Église, à l'occasion du serment civique exigé des évêques, des curés et autres prêtres employés dans le ministère. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3309. Les vrais Principes sur le serment civique mis à la portée de tout le monde, ou Réponse à l'ouvrage de M. l'abbé Grégoire sur la Légitimité du serment exigé des fonctionnaires ecclésiastiques. (25 janvier 1791.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Voyez le n° 3200 ci-dessus.)

3310. Lettre à M. L. Grégoire, en réponse à la « Légitimité du serment civique ». — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3311. La « Légitimité du serment civique », par M***, convaincue d'erreur. (25 et 26 janvier 1791.) — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

(Par l'abbé JABINEAU, d'après Barbier. — Voyez le n° 3218 ci-dessus.)

A. — *(S. d.) — (Paris,) Dufrêne, in-8°.*

3312. Esprit des lois canoniques et politiques qui ont régi l'Église gallicane dans les quatre premiers siècles de la monarchie; ouvrage dans lequel, avec les autorités, on trouve l'étendue et les bornes de la puissance ecclésiastique; la hiérarchie et composition du clergé inférieur et des ordres religieux; la hiérarchie et la nomination des évêques, et la forme de leurs élections; l'essence et le partage de la juridiction ecclésiastique; l'origine de la propriété ecclésiastique et ses révolutions. (Par Mlle DE LEZARDIÈRE.) — *Paris, Nyon l'aîné et fils, 1791, 2 vol. in-8°.*

(Le faux titre porte : *Théorie des lois politiques de la France.* — Tirage à part des tomes IV et V de cet ouvrage, qu'on trouve ci-après au chapitre HISTOIRE CONSTITUTIONNELLE.)

* Loi relative à l'«Instruction de l'Assemblée nationale sur la constitution civile du clergé ». Donnée à Paris le 26 janvier 1791.

(Voyez la division LÉGISLATION; et, pour l'Instruction de l'Assemblée, le chapitre HISTOIRE CONSTITUTIONNELLE ci-après.)

3313. Lettre de plusieurs curés députés à l'Assemblée nationale, en réponse préliminaire à l'Exposé des principes de MM. le principal et les professeurs du Collége de Bourg-en-Bresse. (30 janvier 1791.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3514. Discours prononcé par M. le curé de Montélimar, le 30 janvier, après avoir prêté, le matin, le serment ordonné par le décret du 27 novembre 1890 (*sic*, 1790). — *Valence, P. Aurel, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3515. Anrede gehalten von dem Hr. PETRO PIGEOT,... [Discours prononcé par M. PIERRE PIGEOT, curé de Filstroff, le 30 janvier 1791, lorsqu'il prêta devant tout le conseil communal le serment décrété le 27 novembre et sanctionné le 26 décembre.] — *Saardilligen, J. Leistenschneider, 1791, in-8°. Pièce.*

3516. Problème à résoudre : Lequel doit-on croire de M. Étienne-Charles de Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse en 1765, ou de M. Étienne-Charles de Loménie de Brienne, cardinal de la sainte Église romaine, ci-devant principal ministre, ci-devant archevêque de Sens, actuellement évêque du département de l'Yonne, ayant prêté son serment, dans sa ci-devant métropole, le 30 janvier 1791. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3517. Lettre du curé de Saint-Hippolyte à ses paroissiens. (Signé : BRUTÉ. [31 janvier 1791.]) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3518. Extrait des délibérations du directoire du département des Vosges. Séance du 31 janvier 1791, avant midi. — *Épinal, Hœner, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet du serment civique exigé du clergé.)

3519. Préjugés légitimes sur la constitution civile du clergé et sur le serment exigé des fonctionnaires publics. Extrait du « Journal ecclésiast. » du n° de janvier 1791. — *Paris, Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Par l'abbé BARRUEL, d'après Barbier.)

3520. Comparaison de la réformation de France avec celle d'Angleterre sous Henri VIII. — *(Paris,) Le Clère, (s. d.,) in-8°.*

(Par MAULTROT, d'après la « Biographie universelle ».)

3521. Dernière Réclamation du clergé de France au roi. (Signé : Par un vrai Ami de la liberté, de la constitution et du roi. [Janvier.]) — *(Paris,) de l'imprimerie patriote, (s. d.,) in-8°.*

3522. Adresse à l'Assemblée nationale, par les curés, vicaires, et autres ecclésiastiques non assermentés. — — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3523. Lettre de M. l'évêque de Clermont (FRANÇOIS DE BONAL) à MM. les électeurs du département du Puy-de-Dôme. (1er février 1791.) — *Paris, Gueibart, 1791, in-8°. Pièce.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-8°. Pièce.*

3524. Lettre de M. l'évêque de Nantes (CHARLES-EUTROPE DE LA LAURENCIE) à MM. les électeurs de la Loire-Inférieure. (2 février 1791.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3525. Serment patriotique de PIERRE D'OLIVIER, curé de Mauchamp près Étampes, auteur du « Discours sur l'abus des dévotions populaires, et du vœu national ». Prononcé, le 2 février 1791, au milieu de ses paroissiens assemblés. — *Paris, de l'imprimerie de Henri IV, 1791, in-8°. Pièce.*

3526. Français, attention! On vous envoie à tous les diables. — *Paris, de l'imprimerie d'un royaliste, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3527. Avis aux vrais catholiques, ou Conduite à tenir dans les circonstances actuelles. En réponse aux cinq questions suivantes : 1° Que doivent faire les électeurs? 2° Que doit faire l'ecclésiastique élu? 3° Que doit faire le pasteur déplacé? 4° Que doivent faire les autres ecclésiastiques? 5° Que doivent faire les simples fidèles? — *Paris, Crapart, 1791, in-8°. Pièce.*

(Le faux titre porte : *Seconde édition.*)

A. — 3e éd. — *Paris, Crapart, 1791, in-8°. Pièce.*
B. — 5e éd. — *Paris, Crapart, 1791, in-8°. Pièce.*

3528. Avis aux électeurs du département de Seine-et-Marne, convoqués à Melun, sur l'élection d'un évêque. (Signé : Par les Amis de la justice, de l'honneur et de la religion.) — *(S. l. n. d.,) in 8°. Pièce.*

3529. Pièces du procès-verbal de l'assemblée électorale du département de l'Aisne. Session du mois de février 1791. (2-4 février.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Élection de l'évêque du département.)

3530. Élection de l'évêque constitutionnel de l'Aisne. (4 février 1791.) Études révolutionnaires, par ÉD. FLEURY. — *Laon, imp. de É. Fleury et A. Chevergny, (1849,) in-8°.*

* Loi relative à une délibération du département de la Somme, au sujet du remplacement des ecclésiastiques fonctionnaires publics refusant de prêter le serment. Donnée à Paris le 4 février 1791.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

3531. Breve summi Pontificis Pii VI ad dominum Thoumin Desvauspons, diœcesis dolensis vicarium generalem. Romæ, 4 nonas februarias 1791. Bref du pape PIE VI à M. Thoumin Desvauspons, vicaire général du diocèse de Dol. Rome, le 4 février 1791. — *(Paris,) J.-B.-N. Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Félicitations sur son refus de l'évêché constitutionnel de la Mayenne. — Latin-français.)

3532. Lettre de M. l'évêque d'Angoulême (D'ALBIGNAC DE CASTELNAU) à MM. les membres du département de la Haute-Charente. (4 février 1791.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet de la constitution civile du clergé.)

3533. L'Interprète infidèle des saintes Écritures, ou Analyse raisonnée du « Sermon sur l'accord de la religion et de la liberté, par Claude F..... (FAUCHET) ». — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Voyez précédemment, pour le Sermon auquel on répond, tome II, page 646, n° 4591.)

* Instruction pastorale de M. l'évêque de Verdun

(HENRI-RENÉ DESNOS), qui interdit tous les prêtres de son diocèse qui ont prêté le serment. (Trèves, 5 février 1791.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

3334. Examen sérieux et très-important de l'ouvrage qui a pour titre : « Exposition des principes sur la constitution du clergé, par les évêques députés à l'Assemblée nationale, ou apologie des décrets sur la constitution civile du clergé ». Par un prêtre, docteur catholique, apostolique et romain. Proposé par souscription. (Signé : JOSEPH BELLUGOU, curé. [5 février 1791.]) — *Beziers, J.-J. Fuzier, 1791, in-8°.*

(Voyez le n° 3090 ci-dessus.)

3335. Réponse négative à la question de M. de Folleville. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 1, porte en plus : *à la séance du samedi soir 5 février : L'exercice public de leur religion sera-t-il permis aux familles catholiques ?*)

3336. Lettre de M. l'évêque de Limoges (DU PLESSIS-D'ARGENTRÉ) à MM. les électeurs du département de la Haute-Vienne. (6 février 1791.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3337. Lettre de M. l'évêque de Luçon (MARIE-CHARLES-ISIDORE DE MERCY) à MM. les électeurs du département de la Vendée. (6 février 1791.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-8°. Pièce.* (On trouve page 21 : *Lettre de M.* LE COZ, *principal du Collége de Quimper* [2 mars 1791]; et page 23 : *Réponse de M. l'évêque de Rennes* [BAREAU DE GIRAC, 7 mars 1791.])

3338. Discours prononcé, le dimanche 6 février 1791, dans l'église paroissiale métropolitaine, par M. PASTORET, président de l'assemblée électorale, en proclamant curé de Saint-Sulpice M. Poiret, assistant général de la congrégation de l'Oratoire et supérieur de la maison de Paris. — *Paris, de l'imprimerie de l'assemblée électorale, 1791, in-8°. Pièce.*

3339. Réflexions d'un solitaire sur l'élection du Père Poiret à la cure de Saint-Sulpice. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 1, porte en plus : *et sur le discours qu'il a prononcé le 6 février, jour de sa proclamation...*)

3340. Lettre au R. P. Poiret, prêtre de l'Oratoire. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3341. Pétition des paroissiens de Saint-Sulpice à l'Assemblée nationale. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet de la constitution civile du clergé.)

* Lettre pastorale de M. l'archevêque de Paris (ANTOINE-ÉLEONORE-LEON LECLERC DE JUIGNÉ) au clergé séculier et régulier, et aux fidèles de son diocèse. (7 février 1791.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

3342. Troisième Lettre d'un ministre anglican à M. le curé de Saint-Pierre de Caen. (Signé : WILLIAM WORKESBY. [7 février 1791.]) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Voyez le n° 3154 ci-dessus.)

* Avertissement pastoral de M. l'archevêque de Lyon, primat des Gaules (YVES-ALEXANDRE DE MARBEUF, [8 février]).

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

3343. Lettre de M. l'archevêque de Narbonne (ARTHUR-RICHARD DE DILLON) à MM. les maire et officiers municipaux de la ville de Narbonne. (9 février 1791.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3344. Lettre de M. ANNE-LOUIS-HENRI DE LA FARE, évêque de Nancy, adressée à MM. les curés de la ville épiscopale, et à tout le clergé de son diocèse, sur l'Instruction de l'Assemblée nationale concernant la constitution civile du clergé. (Trèves, 9 février 1791.) — Lettre d'un curé à MM. les administrateurs du district de Lu...., en réponse à la Lettre de M. Duranthon à un ecclésiastique, qui a été son curé, sur le serment prescrit par la loi du 26 décembre 1790. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3345. Lettre de M. LANCELOT, curé, député du département de l'Ille-et-Vilaine, à un de ses confrères, au sujet du serment civique. (9 février 1791.) — *(Paris,) imp. de Le Hodey, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3346. Examen du serment des fonctionnaires publics du culte, exigé par le décret de l'Assemblée nationale du 27 novembre 1790, par M. LOISEAU,... (10 février 1791.) — *(Paris,) imp. de A.-J. Gorsas, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3347. Lettre de M. l'évêque de Blois (ALEXANDRE-AMÉDÉE DE THÉMINES) aux électeurs du département de Loir-et-Cher. (11 février 1791.) — *A l'Assemblée nationale, chez Artaud, 1791, in-8°. Pièce.*

* Réfutation de la Lettre du ci-devant archevêque de Tours adressée au directoire du district de cette ville (le 11 février 1791), relativement au serment prescrit par la loi du 26 décembre 1790. (Voyez précédemment tome II, page 771, n° 1113.)

3349. Lettre de M. GARDIOL, curé de Callian, député à l'Assemblée nationale, à M. l'évêque de Fréjus. (12 février 1791.) — *(Paris,) Imprimerie nationale, (s. d.,) in-8. Pièce.*

3350. Nevers, ce 14 février 1791. Lettre de M. l'évêque de Nevers (LOUIS-JÉROME DE SUFFREN) au clergé et à tous les fidèles de son diocèse. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3351. Apologie de la Sorbonne, ou Lettre d'un fidèle à M. de La Harpe. (14 février 1791.) — *(S. l.,) 1791, in-8°. Pièce.*

3352. Maximes de la foi sur l'autorité et le gouvernement de l'Église catholique, apostolique et romaine. — *Paris, Crapart, 1791, in-8°. Pièce.*

3353. Projet de réponse au libelle intitulé : « Maxi-

mes de la foi sur l'autorité et le gouvernement de l'Église catholique, apostolique et romaine ». Par M. l'abbé POULARD. — *Paris, imp. de Boulard, 1791, in-8°. Pièce.*

(Lu à la Société des amis du bien public le 15 février 1791, et imprimé par son ordre.)

* Lettre pastorale de M. l'évêque de Poitiers (BEAUPOIL DE SAINT-AULAIRE), adressée, le 15 février 1791, aux électeurs du département de la Vienne.

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

3354. Mandement de M. le cardinal de LOMÉNIE, évêque du département de l'Yonne, qui permet l'usage des œufs pendant le carême de l'année 1791, excepté les deux derniers jours de la semaine sainte. (16 février 1791.) — *Sens, Ve Tarbé et fils, 1791, in-4°. Pièce.*

3355. Lettre à M. le cardinal de Loménie. — *Paris, Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3356. Lettre de M. GUIRAUDEZ DE S.-MEZARD, archiprêtre de Lavardens, député d'Auch, à ses paroissiens. (16 février 1791.) — *Paris, Guerbart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3357. Extrait des délibérations du directoire du département des Vosges. Séance extraordinaire du 16 février 1791, avant midi. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Destitution de l'évêque, des vicaires généraux, et du directeur du séminaire, pour refus de prestation du serment civique.)

* Loi qui règle le traitement des curés qui, d'après les décrets de l'Assemblée nationale, seront remplacés par d'autres fonctionnaires publics. Donnée à Paris le 18 février 1791.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

3358. Lettre de M. l'évêque de Rennes (BAREAU DE GIRAC) à MM. les électeurs du département d'Isle-et-Vilaine. (18 février 1791.) — *(Paris,) imp. de Laillet, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3359. Lettre de M. l'évêque de Saintes (LOUIS DE LA ROCHEFOUCAULD-BAYERS) à MM. les électeurs du département de la Charente-Inférieure. (18 février 1791.) — *Paris, Crapart, 1791, in-8°. Pièce.*

3360. Le Directoire du département du Morbihan aux habitants des campagnes. (18 février 1791.) — *Vannes, imp. de J.-M. Galles, 1791, in-8°. Pièce.*

(Sur la constitution civile du clergé.)

3361. Le Département du Morbihan aux Français de son ressort. (Signé : Les Administrateurs et procureur-général-syndic du directoire du département du Morbihan.) — *Vannes, imp. de J.-M. Galles, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

* Instruction pastorale de M. le cardinal DE LA ROCHEFOUCAULD, archevêque de Rouen. (20 février 1791.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

3362. Procès-verbal de l'élection et proclamation de l'évêque du département de l'Oise, du juge du tribunal de cassation et de son suppléant. (20 février 1791.) — *Beauvais, imp. de P.-C.-D. Desjardins, 1791, in-4°. Pièce.*

3363. Lettre de M. l'archevêque d'Aix (RAYMOND DE BOISGELIN) à MM. les électeurs du département des Bouches-du-Rhône. (22 février 1791.) — *(Paris,) imp. de Demonville, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3364. Lettre de M. l'archevêque de Bourges (JEAN-AUGUSTE DE CHASTENET DE PUYSÉGUR) à MM. les électeurs du département du Cher. — *Paris, Lacloye, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3365. Lettre de M. l'archevêque d'Embrun (PIERRE-LOUIS DE LEYSSIN) à MM. les électeurs du département des Hautes-Alpes, assemblés à Gap pour lui nommer un successeur. Suivie de la Lettre de M. l'évêque de Toulon (ELLÉON DE CASTELLANE MAZANGUES) à MM. les curés et vicaires de son diocèse. — *Paris, Guerbart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3366. Réponse de M. l'évêque de Langres (CÉSAR-GUILLAUME DE LA LUZERNE) à la lettre de M. Becquey, procureur-général-syndic du département de la Haute-Marne, datée du 4 février 1791, et remise le 23 du même mois. — *(S. l.,) 1791, in-8°.*

3367. Lettre de M. l'évêque de Langres (DE LA LUZERNE) à MM. les électeurs du département de la Haute-Marne. — *Paris, Guerbart, 1791, in-8°. Pièce.*

3368. Lettre de M. l'évêque de Sées (DU PLESSIS D'ARGENTRÉ) à MM. les électeurs du département de l'Orne. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3369. Lettre de M. l'évêque de Séez (DU PLESSIS D'ARGENTRÉ) à MM. les électeurs du département de l'Orne. — *Paris, Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Pièce différente de la précédente.)

3370. Lettre de M. l'évêque de Troyes (CLAUDE-LOUIS-MATHIAS-JOSEPH DE BARRAL) à MM. les électeurs du département de l'Aube. — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

3371. Lettre de M. RIVIÈRE, curé de Vic, à ses paroissiens. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3372. Lettre de M. l'évêque d'Uzès (HENRI-BENOÎT JULES DE BÉTHISY), dont une copie a été lue à l'Assemblée nationale et dénoncée comme incendiaire, suivie de sa Lettre pastorale au clergé séculier et régulier, et aux fidèles de son diocèse. (24 nov. 1790 et 5 janvier 1791.) — *A l'Assemblée nationale, chez Artaud, in-8°. Pièce.*

(Publié en réponse au journal « Le Point du jour», du 23 février 1791.)

3373. Ordonnance de M. le cardinal DE LOMÉNIE, évêque du département de l'Yonne, pour la réunion des paroisses de la ville de Sens. (23 février 1791.) — *Sens, imp. de Ve Tarbé et fils, 1791, in-4°. Pièce.*

3374. Breve summi Pontificis ad E. cardinalem de Lomenie... Traduction fidèle et littérale du Bref adressé par le souverain pontife à S. É. monseigneur le cardinal

de Loménie, archevêque de Sens. (23 février 1791.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

3375. Traduction fidèle et littérale du Bref du pape à monseigneur l'archevêque de Sens. — *Paris, au bureau de L'Ami du roi, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

A. — *(S. d.) — Paris, Guerbart, in-8°. Pièce.*

3376. Observations sur le Bref du pape à M. le cardinal de Loménie. — *Paris, Froullé, 1791, in-8°. Pièce.*

3377. L'Anti-Bref, ou Examen d'un prétendu Bref du pape, adressé à l'évêque de Sens. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* Ordonnance de M. l'évêque de Soissons (HENRI-JOS.-CL. DE BOURDEILLES), portant diverses dispositions pour prévenir le schisme qui menace l'église et le diocèse de Soissons. (25 février 1791.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

3378. Lettre pastorale de M. l'évêque du Finistère (LOUIS-ALEXANDRE EXPILLY, [25 février 1791]). — *Paris, Imprimerie nationale, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

* Loi explicative du décret du 27 janvier dernier, relativement à la consécration des évêques élus. Donnée à Paris le 25 février 1791.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

3379. District de Beauvais. Procès-verbal de nomination aux cures vacantes. (27 février 1791.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

3380. A la Piété patriotique. Discours apologétique sur la constitution du clergé, en l'honneur des sermentaires ecclésiastiques, prêché, le 27 février, par FR-BD MILLE,... curé citoyen d'Evry-sur-Seine... pour justifier de toute inculpation son discours et serment civiques. — *(Paris,) Desenne frères, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3381. Discours prononcé en l'assemblée électorale de Lyon, le 28 février 1791, par le sieur PERRIN, curé de Saint-Just-en-Bas, province de Forez. — *(S. l. n. d., in-8°. Pièce.*

3382. Kanzelrede... [Sermon de M. THOMMERET, curé de Noisy-le-Sec, prononcé à l'occasion de son serment civique. Traduit du français, par un curé patriote du district de Sarrelouis (ALBERT, curé de Remling).] — *Metz, imp. de J.-B. Collignon, 1791, in-4°. Pièce.*

(Imprimé par arrêté du directoire du département de la Moselle en date du 28 février 1791.)

3383. Adresse à tous les électeurs du royaume qui ont une conscience, par M. B., électeur du canton de Monastier, département de la Haute-Loire. — *Paris, Brille, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet des élections religieuses du Puy des 27 et 28 février 1791.)

3384. Entretien d'un électeur de Paris avec un Père de l'Oratoire, sur le choix des nouveaux pasteurs. — *Paris, Crapart, 1791, in-12.*

(Par l'abbé HERMÈS, d'après Barbier.)

3385. Avis aux fidèles, ou Principes propres à diriger leurs sentiments et leur conduite dans les circonstances présentes. — *Paris, Dufresne, 1791, in-8°.*

(Par le P. LAMBERT, d'après Barbier.)

A. — *1791. — Paris, Dufresne, in-8°. Pièce.*

* Instruction pastorale de M. l'évêque de Châlons-sur-Saône (JEAN-BAPTISTE DU CHILLEAU) au clergé et aux fidèles de son diocèse, sur le schisme. (1er mars 1791.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

3386. Lettre DE M. LE COZ, principal du Collége de Quimper, avec la réponse de M. l'évêque de Rennes (FRANÇOIS BAREAU DE GIRAC, [2 mars 1791]). — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3387. Le véritable Ami des Vosges, ou Compliment patriotique, en vers et en prose, à M. Maudru, curé d'Aidoilles, sur son avénement électoral à l'évêché du département des Vosges. (Signé : GENTILLATRE.) — *A La Montagne, de l'imprimerie nationale des Amis de la constitution, 1791, in-8°. Pièce.*

3388. Discours prononcé par M. le vice-président du directoire du département des Vosges (FOURNIER), en présence de M. Maudru, nommé évêque de ce département, lors de sa première visite au directoire, le 3 mars 1791. — Discours prononcé ensuite par M. le procureur-général-syndic du même département (POULLAIN GRANDPREY). — *Épinal, Hœner, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

3389. Extrait des délibérations du directoire du district de Noyon, du 3 mars 1791. — *Noyon, Devin, 1791, in-4°. Pièce.*

(Contre les prêtres insermentés.)

* Lettre pastorale de M. l'évêque d'Amiens (LOUIS-CHARLES DE MACHAULT, [4 mars 1791]).

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Loi relative à la consécration des évêques. Donnée à Paris le 6 mars 1791.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

3390. Lettres de M. le président de l'assemblée électorale du département de la Haute-Garonne (F.-M. CAILHASSOU), et de MM. du directoire du district et de la municipalité de Toulouse, pour annoncer à M. le cardinal de Loménie son élection à la métropole du sud. (1er, 2 et 7 mars 1791.) — *Paris, Froulé, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3391. Petit Catéchisme à l'usage de M. le curé de Saint-Pierre de Caen, par M. le curé de Banneville-la-Campagne. (Signé : BLONDEL.) — *(S. l.,) 1791, in-8°. Pièce.*

3392. Lettre de M. le curé de Banneville-la-Campagne, auteur du « Petit Catéchisme ». En réponse à celle du directoire du département du Calvados, sur la

loi du serment, en date du 11 février. Nouvelle édition, revue et corrigée. (Signé : BLONDEL. [8 mars 1791.]) — *Rouen, 1791, in-8°. Pièce.*

3393. Opinion de M. le curé de Banneville-la-Campagne sur le dire de M. le curé de Vaucelles de Caen, intitulé : « Motifs pressants de prêter le serment ». (Signé : BLONDEL.) — *Caen, J. Manoury l'aîné, 1791, in-8°.*

3394. Lettre de M. l'archevêque de Rheims (ALEX.-ANGÉL. DE TALLEYRAND-PÉRIGORD) à MM. les électeurs du département de la Marne. (8 mars 1791.) — *Paris, Guerbart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

* Lettre pastorale de M. l'évêque de La Rochelle (JEAN-CH. DE COUCY) au clergé de son diocèse. (9 mars 1791.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

3395. Lettre pastorale de M. l'évêque du département de l'Aisne (CLAUDE-EUST.-FRANÇ. MAROLLE, [9 mars 1791]). — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *1794. — Paris, Imprimerie nationale, in-8°. Pièce.*

3396. Lettre à M. Claude-Eustache-François Marolles, se disant évêque du département de l'Aisne, sur le mandement distribué en son nom pour le carême. — *Paris, de l'imprimerie d'un royaliste, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3397. Déclaration de M. l'évêque de Laon (LOUIS-HECTOR-HONORÉ-MAXIME DE SABRAN, [9 mars 1791]). — *Paris, Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

* Breve summi Pontificis Pii VI ad... cardinalem de La Rochefoucault, illustriss. archiepis. aqui-sextanum, cæterosque prælatos Conventus nationalis gallicani, de constitutione civili cleri gallicani. (10 martii 1791.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

3398. Vraie Bulle du pape, littéralement traduite, concernant la constitution civile du clergé français. (10 mars 1791.) — *Paris, Girardin, 1791, in-8°. Pièce.*

(Pièce supposée.)

3399. Entretien d'un citoyen avec un théologien, sur le Bref du pape Pie VI aux évêques de l'Assemblée nationale de France. — *Paris, Crapart, 1791, in-12.*

(Par l'abbé HERMÈS, d'après Barbier.)

3400. Lettre de M. l'évêque de Bayeux (JOS.-DOM. DE CHEYLUS) à MM. les électeurs du département du Calvados. (10 mars 1791.) — *Paris, imp. de J. Girouard, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3401. Lettre d'adieu d'un curé de Paris à ses paroissiens. (10 mars 1791.) — *Paris, Laurens jeune, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3402. Dernières Paroles et adieux qu'adresse à ses paroissiens N. C..., prêtre de la congrégation de la Mission, curé de..., ancien maire de ladite paroisse, président du canton, électeur et administrateur de district. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3403. Lettre de M. RIVIÈRE, curé de Vic, à son prétendu successeur. — *(Paris,) imp. de Briand, 1791, in-8°. Pièce.*

3404. Lettre d'un curé à ses paroissiens. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Sur son refus de prêter le serment.)

3405. Mon Apologie. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Par l'abbé FRANÇOIS, lazariste, d'après Barbier.)

3406. Mon Apologie d'après le serment civique dans le vrai sens de la constitution et revêtu de tous les motifs réunis pour en justifier la prestation. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Même pièce que la précédente.)

3407. Lettre à M. l'abbé Lecoz, principal du Collége de Quimper, sur son procès contre l'Église. (10 mars 1791.) — *Paris, au bureau de L'Ami du roi, 1791, in-8°. Pièce.*

3408. La « Légitimité du serment civique » justifiée d'erreur. (10 mars 1791.) — *Paris, Leclère, 1791, in-8°.*

(Par BAILLET, d'après Barbier. — Voyez le n° 3311 ci-dessus.)

3409. Défense de l'ouvrage intitulé : « Légitimité du serment civique », par M. GRÉGOIRE, curé d'Embermenil, député du département de la Meurthe. — *Paris, Imprimerie nationale, 1791, in-8°. Pièce.*

(Voyez le n° 3200 ci-dessus.)

3410. Observations sur la Défense de l'ouvrage de M. Grégoire intitulé : « Légitimité du serment civique », par un ecclésiastique membre de l'Assemblée nationale. — *(Paris,) imp. de Briand, mars 1791, in-8°. Pièce.*

3411. Seconde Lettre de plusieurs curés députés à l'Assemblée nationale, ou Réfutation d'un ouvrage ayant pour titre : « Exposition des principes qui ont décidé MM. le principal et les professeurs du Collége de Bourg-en-Bresse à prêter le serment prescrit par la loi du 27 novembre 1790 ». (Mars 1791.) — *Paris, imp. de Crapart, 1791, in-8°.*

(Voyez, pour la première Lettre, le n° 3313 ci-dessus.)

3412. Considérations philosophiques et religieuses sur le serment du clergé. — *(Paris,) Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3413. Point de Démission; encore un mot du serment. — *(Paris,) imp. de J.-B.-N. Crapart, 1791, in-8°. Pièce.*

(Par l'abbé FRANÇOIS, supérieur du séminaire de Saint-Firmin, d'après Barbier.)

A. — *1791. — (Paris,) Mme Dufresne, in-8°. Pièce.*

3414. Sur la Constitution civile du clergé et le serment exigé de tous les fonctionnaires publics en général. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3415. De l'Élection des évêques, d'après les monu-

ments de l'histoire ecclésiastique. (11 mars 1791.) — *In-8°.*

(Par ATH.-ALEX.-CLÉMENT DE BOISSY, d'après Barbier. — Le frontispice manque.)

* Instruction pastorale de M. l'évêque de Bayeux (JOSEPH-DOM. DE CHEYLUS, [11 mars 1791]).

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

3416. Lettre de M. l'évêque du Mans (FRANÇ.-GASPARD DE JOUFFROY-GOUSSANS) à MM. les électeurs du département de la Mayenne. (12 mars 1791.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3417. Déclaration du grand chapitre de l'église cathédrale de Strasbourg sur la prétendue élection d'un nouvel évêque. (Signé : Au nom et de la part du grand chapitre de la cathédrale de Strasbourg, JOSEPH prince DE HOHENLOVE, grand écolâtre... [12 mars 1791.]) — *(S. l.,) 1791, in-8°. Pièce.*

3418. Discours prononcé, le dimanche 13 mars 1791, à l'ouverture de l'assemblée des électeurs du département de la Loire-Inférieure, pour l'élection d'un évêque, par ANNE-PIERRE COUSTARD, président... imprimé à la demande des électeurs. — *Nantes, imp. de A.-J. Malassis, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

3419. Réfutation de l'« Instruction pastorale de M. l'évêque de Boulogne, sur l'autorité spirituelle » relativement aux affaires présentes de l'Église, et des principales allégations qui ont été opposées à la constitution civile du clergé ainsi qu'à la prestation du serment exigé de ses ministres. Par M. CHARRIER DE LA ROCHE, député de Lyon à l'Assemblée nationale. — *Paris, Leclère, 1791, in-8°.*

(Voyez, pour l'Instruction pastorale de l'évêque de Boulogne, le 2e article à * après le n° 3088 ci-dessus.)

A. — 2e éd. — *Paris, Leclère, 1791, in-8°.*

3420. Lettres sur l'écrit de M. Charrier de La Roche, député de Lyon à l'Assemblée nationale, intitulé : « Réfutation de l'Instruction pastorale de M. l'évêque de Boulogne ». *Paris, imp. de Crapart.* — Suite des « Lettres sur l'écrit de M. Charrier de La Roche... ». (27 février 14 mars 1791.) *(S. l. n. d.)* — *Le tout en 1 vol. in-8°.*

* Lettre de M. l'évêque de Chartres (J.-B.-JOSEPH DE LUBERSAC) au clergé de son diocèse. (15 mars 1791.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Instruction donnée par M. l'évêque de Langres (CÉSAR-GUILLAUME DE LA LUZERNE) aux curés, vicaires, et autres ecclésiastiques de son diocèse, qui n'ont pas prêté le serment ordonné par l'Assemblée nationale. (15 mars 1791.)

(Voyez *ibidem.*)

* Mandement de M. l'évêque de Nismes (P.-M.-M. CORTOIS DE BALORE), à l'occasion des nouvelles élections d'un évêque et des curés faites dans son diocèse. (15 mars 1791.)

(Voyez *ibidem.*)

* Loi qui ordonne qu'il sera informé contre le sieur Legrand, curé de la paroisse Saint-Martin de la ville de Bergues. Donnée à Paris le 15 mars 1791.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

3421. Discours prononcé dans l'église cathédrale de Nantes, le 15 mars 1791, par ANNE-PIERRE COUSTARD, président du corps électoral, en annonçant au peuple l'élection de M. Julien Minée, évêque du département de la Loire-Inférieure. Imprimé par ordre de l'assemblée électorale. — *Nantes, imp. de Malassis, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

3422. Manifeste et déclaration solennelle de Son Altesse M. le prince-évêque de Spire (AUG.-PHIL.-CH. DE LIMBOURG-VEHLEN-STYRUM) contre la constitution civile du clergé, l'élection d'un évêque du département du Bas-Rhin, et l'usurpation de la juridiction épiscopale sur la partie du diocèse de Spire sise à la rive droite de la Queich, décrétées par l'Assemblée prétendue nationale de France ; et contre toutes innovations généralement quelconques, tant dans l'ordre du gouvernement ecclésiastique que relatives aux droits de seigneurie... qui compètent à l'évêché de Spire... (16 mars 1791.) — *(S. l.,) 1791, in-8°. Pièce.*

3423. Discours de M. DE BEAUVAIS, président de l'assemblée électorale, avant de proclamer M. Gobel, député à l'Assemblée nationale, évêque métropolitain du département de Paris. (17 mars.) — *(Paris,) imp. de Prault, 1791, in-8°. Pièce.*

3424. Lettre à Jean-Baptiste-Joseph Gobel, évêque de Lydda *in partibus*, usurpateur du siége métropolitain de Paris. — *Paris, 1791, in-8°. Pièce.*

3425. Lettre d'une dévote du Marais à M. l'évêque de Lydda, sur son acceptation du siége archiépiscopal de Paris. (Signé : M.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3426. Problème intéressant, proposé à M. l'évêque de Lydda. — *Paris, de l'imprimerie de L'Ami du roi, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3427. Au nouveau Lucius de l'église de Paris. — *Paris, 1791, in-8°. Pièce.*

3428. Mandement de M. l'évêque de Paris, relativement à sa promotion au siége métropolitain, et qui permet aux malades l'usage de la viande et des œufs, dans son diocèse, pendant le carême. Et Lettre de madame Lydda, sa première femme. — *De l'imprimerie de M. l'évêque, rue du Foin, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3429. Liste des nouveaux évêques et curés constitutionnels nommés par le peuple. — *Paris, imp. de Laurent, 1791, in-8°. Pièce.*

3430. Récréation épiscopale et constitutionnelle donnée à l'Assemblée nationale, dans la séance du jeudi

soir 17 mars 1791, par monseigneur Barthe, ci-devant professeur royal de théologie en l'Université de Toulouse, aumônier et prédicateur ordinaire des gardes nationales de ladite ville, orateur de la fédération du département de la Haute-Garonne, professeur public, casuiste juré de la constitution, membre et ex-président du club des Jacobins dans la même ville, élu évêque d'Auch à la place de M. de La Tour Du-Pin-de-Montauban; enfin sacré à Paris, le 17 mars 1791, en vertu des dimissoires de l'administration du département du Gers. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* Loi relative au serment à prêter par les ecclésiastiques fonctionnaires publics. Donnée à Paris le 18 mars 1791.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

3431. Apologie de la constitution civile du clergé décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi. (Signé : DELACROIX, prêtre. [18 mars 1791.]) — *Évreux, imp. de J.-J.-L. Ancelle, 1791, in-8°.*

3432. Question importante pour le moment. — *(Paris,) Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3433. Questions relatives à l'état actuel du culte catholique en France, par C.-P.-S. DESFEUX, prêtre, un des électeurs de Paris réunis le 14 juillet 1789. — *Paris, Varin, 1791, in-8°. Pièce.*

3434. Questions sur les affaires présentes de l'Église de France, avec des Réponses propres à tranquilliser les consciences. Par M. CHARRIER DE LA ROCHE, député de Lyon à l'Assemblée nationale. — *Paris, Leclère, 1791, in-8°.*

A. — *1791...* et élu métropolitain du département de la Seine-Inférieure. — *Paris, Leclère, in-8°.*

3435. Lettre 1re à M. Charrier de La Roche, député de Lyon à l'Assemblée nationale, auteur des : « Questions sur les affaires présentes de l'Église de France, avec des Réponses propres à tranquilliser les consciences ». *Paris,) Dufrêne, (s. d.)* — Lettre II... *Paris, Dufrêne, 1791.* — *Le tout en 1 vol. in-8°.*

(Par MAULTROT, d'après la « Biographie universelle ».)

3436. Lettre pastorale de M. l'évêque du département des Ardennes (NICOLAS PHILBERT, [19 mars 1791]). —Lettre de communion, écrite à notre Saint-Père le pape Pie VI par M. PHILBERT, élu évêque du département des Ardennes, le 26 février 1791. — *Sédan, C. Morin, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

* Loi relative au rétablissement de l'article XXII du titre II de la constitution civile du clergé. Donnée à Paris le 20 mars 1791.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Loi portant que, dans chaque département, il sera fait une liste certifiée des ecclésiastiques fonctionnaires publics qui ont prêté ou refusé de prêter le serment prescrit par la loi du 26 décembre. Donnée à Paris le 20 mars 1791.

(Voyez *ibidem.*)

* Ordonnance de M. l'archevêque de Paris (ANTOINE-ÉLÉONORE-LÉON LE CLERC DE JUIGNÉ), au sujet de l'élection faite, le 13 mars 1791, de M. l'évêque de Lydda par MM. les électeurs du département de Paris en qualité d'évêque métropolitain dudit département. (Chambéry, 21 mars 1791.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Lettre pastorale de M. l'évêque de Lisieux (FÉRON DE LA FERRONNAYE, [22 mars 1791]).

(Voyez *ibidem.*)

3437. Les premiers Efforts du schisme dans la Touraine repoussés par la voix de la vérité, ou Réponse à la Lettre circulaire, du 22 mars, de M. Suzor, curé d'Ecueillé, diocèse de Tours, élu évêque d'Indre et de Loire, à MM. les curés de Touraine. Ouvrage propre à éclairer les fidèles des différents diocèses tant sur l'intrusion des évêques constitutionnels que sur la doctrine qu'ils enseignent dans leurs mandements et leurs lettres pastorales. — *Paris, Artaud, 1791, in-8°.*

(Précédé de la Lettre de M. SUZOR, du 22 mars.)

3438. District de Chaumont. Procès-verbal de nomination aux cures vacantes. (20-23 mars 1791.) — *Beauvais, imp. de Desjardins, 1791, in-4°. Pièce.*

3439. Extrait des registres du directoire du département de la Dordogne, séance du 23 mars 1791. — *Périgueux, J.-P. Dubreuille, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Suppression de la « Lettre de M. l'évêque de Périgueux à MM. les électeurs du département de la Dordogne ».)

3440. Procès-verbal de l'assemblée électorale du district de Vervins. (Séances des 20-24 mars 1791.) — *Laon, imp. de A.-P. Courtois, 1791, in-8°.*

(Nomination aux cures.)

3441. Lettre pastorale de M. l'évêque du département de Loir-et-Cher (HENRI GRÉGOIRE, [24 mars 1791]). — *Blois, imp. de J.-P.-J. Masson, 1791, in-4°. Pièce.*

(Imprimé par arrêté des Amis de la constitution en date du 28 mars 1791.)

A. — *1791.* — *Paris, Imprimerie nationale, in-8°. Pièce.*

3442. Lettre de M. l'évêque du département de Loir-et-Cher (HENRI GRÉGOIRE) à Pie VI, souverain pontife. (24 mars 1791.) — *Blois, imp. de J.-P.-J.-M. Masson, 1791, in-4°. Pièce.*

(Pour lui annoncer son élection au siége épiscopal de Blois. — Latin-français.)

3443. Défense de « Mon Apologie », contre M. Henri Grégoire. — *Paris, Crapart, 1791, in-8°. Pièce.*

(Par l'abbé FRANÇOIS. — Voyez le n° 3405 ci-dessus.)

3444. Lettre pastorale de J.-B. MASSIEU, évêque du

département de l'Oise. (24 mars 1791.) — *Beauvais, imp. de P.-C.-D. Desjardins, 1791, in-4°. Pièce.*

(Réserve. — On a joint à cet exemplaire une réponse manuscrite signée : Mignot, curé de Songeons, et datée du 25 octobre 1791.)

A. — *1791. — Paris, Imprimerie nationale, in-8°. Pièce.*

3445. Idées de M. GERVAIS, curé de S.-Pierre de Caen et élu évêque du département du Calvados, sur la nécessité et les formes d'un concile. (24 mars 1791.) — *Caen, imp. de P. Chalopin, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* Suivies d'une Lettre à M. Thuin, curé de Dontilly, élu à l'épiscopat du département de Seine-et-Marne. Par un curé du diocèse de Meaux. — *(S. l.,) in-8°. Pièce.*

3446. Dénonciation aux Français catholiques des moyens employés par l'Assemblée nationale pour détruire en France la religion catholique. Par HENRI-ALEXANDRE AUDAINEL. (24 mars 1791.) — *Londres, Edwrad* (sic) *et Paris, chez l'auteur, 1791, in-8°.*

(AUDAINEL est l'anagramme de EMM.-L.-H. DELAUNAY comte D'ENTRAGUES.)

A. — *1791. — Londres, Edward, in-8°.*

B. — 2e éd. Par HENRI-ALEX. AUDAINEL comte D'ENTRAGUES,... suivie de la Lettre de M. le comte D'ENTRAGUES à M. le cardinal de Loménie » (10 mai); et terminée par : « Point d'accommodement ». — *Paris, chez les principaux libraires, in-8°.*

C. — 4e éd. — *Paris, chez les principaux libraires, (s. d.,) in-8°.*

3447. Développement de la constitution civile du clergé de France. — *Paris, chez les marchands de nouveautés, 1791, in-8°.*

(Le titre de départ, page 3, porte : *Les Français soi-disant catholiques, atteints et convaincus de folie par rapport à la constitution civile du clergé.*)

3448. Explication du canon XVII du Concile de Calcédoine, qui fait le principal appui de la constitution civile du clergé. — *(Paris,) Leclère, (s. d.,) in-8°.*

(Par MAULTROT, d'après la « Biographie universelle ».)

3449. Réflexions d'un solitaire, tirées de l'Écriture sainte, sur l'état actuel du clergé de France. — *Rouen, Ve P. Dumesnil, 1791, in-4°. Pièce.*

3450. Nouvelle Instruction, en forme de conférence ou de catéchisme, sur l'état actuel du clergé de France, avec un traité sur le schisme et des Règles de conduite pour les vrais fidèles. Par un prédicateur de l'Église catholique. — *Paris, Pichard, 1791, in-8°.*

3451. Catéchisme pratique, ou Instructions familières à l'usage du peuple, propres à régler sa foi et sa conduite envers l'autorité de l'Église, adopté par la majorité des évêques de France. — *Paris, Guerbart, (s. d.,) in-8°.*

3452. Catéchisme nouveau et raisonné, à l'usage de tous les catholiques français. — *En France, la seconde année de la persécution, in-8°.*

A. — *En France, la seconde année de la persécution, in-8°.*

3453. Manuel des catholiques pour les dangers du schisme actuel. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3454. Le Schisme déclaré, ou Lettres d'un curé de Cambray à ses anciens paroissiens sur les malheurs actuels de la religion, sur les suites de l'intrusion des soi-disant évêques et curés nouvellement élus. — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

3455. Préservatif contre le schisme, ou Questions relatives au décret du 27 novembre 1790. 2e édition. (Par LARRIÈRE. [25 mars 1791.]) — *Paris, Leclère, 1791, in-8°.*

A. 5e éd. Par M. LARRIÈRE. — *Paris, Leclère, 1792, in-8°.*

3456. Testament d'une bonne mère, ou ses derniers avis à ses enfants sur la situation présente de l'Église. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3457. Testament olographe de PIERRE BON-CHRÉTIEN, citoyen actif et passif de la ville de Limoges. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3458. Lettre pastorale de M. l'évêque du département des Landes (JEAN-PIERRE SAURINE, [26 mars 1791]). — *Paris, Imprimerie nationale, 1791, in-4°. Pièce.*

(Au sujet de son élection. — On trouve page 29 : *Lettre de communion, écrite au pape par M. l'évêque du département des Landes, suivant l'article 9 du titre 2 de la constitution civile du clergé.* [20 mars 1791.])

3459. Lettre de M. le cardinal DE LOMÉNIE au souverain pontife et à M. de Montmorin. (26 mars 1791.) — *(Paris,) Froullé, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Démission de son titre de cardinal.)

3460. Lettre des professeurs de cinquième et de sixième de l'Université de Paris à M. Loménie, ci-devant cardinal et archevêque de Sens. (Signé : MÉTHODIUS, président, SUPIN, secrétaire.) — *De l'imprimerie des frères Son, Sa, Ses, Leur, Leurs; et se vend chez Dufresne, au Palais, et Picard, au Luxembourg, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

* Loi relative au serment des prédicateurs. Donnée à Paris le 27 mars 1791.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

3461. Lettre pastorale de M. l'évêque du département de l'Eure (LINDET) aux fidèles de son diocèse. (27 mars 1791.) — *Imprimerie nationale, 1791, in-8°. Pièce.*

3462. Discours prononcé dans la principale paroisse de la ville de ***, le dimanche qui a précédé l'installation du curé constitutionnel; par M. ***, curé de la même paroisse depuis plus de quarante ans. Dédié à ses paroissiens, pour leur servir d'instruction sur le serment et de règle de conduite, pendant le schisme, pour tous les devoirs de la religion, notamment dans la réception des sacrements de pénitence et de mariage. — *Paris, chez les marchands de nouveautés, 1791, in-8°. Pièce.*

3463. *Attendite a falsis prophetis qui veniunt ad vos in vestimentis ovium, intrinsecus autem sunt lupi rapaces.* Math. *7, 15.* Défiez-vous de ces faux citoyens qui cherchent à vous faire accroire qu'ils sont patriotes, mais qui ne sont réellement que des méchants et maladroits aristocrates. — Mémoire des habitants de la paroisse de Lusarches, tant en réponse à celui de l'abbé Mortier que relativement aux châsses déposées dans leur église paroissiale. — *(Paris,) imp. de Vᵉ Delaguette, (s. d.,) in-4°: Pièce.*

3464. Exposition des difficultés que présente la nouvelle constitution du clergé, et réponses à ces difficultés. (15-28 mars 1791.) — *Paris, Leclère, 1791, in-8°. Pièce.*

* Avertissement et ordonnance de M. l'évêque du Mans (DE JOUFFROY-GOUSSANS), relativement à l'intrusion des nouveaux pasteurs dans son diocèse. (28 mars 1791.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

3465. Bref du pape à M. Guegan, recteur de Pontivy. (30 mars 1791.) — *(Paris,) J.-B.-N. Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Français-latin. — Réponse sur ce qu'il aurait à faire dans le cas où l'on persisterait à vouloir l'élire évêque de Vannes.)

* Lettre pastorale et ordonnance de M. le cardinal DE BERNIS, archevêque d'Alby, au clergé séculier et régulier, et à tous les fidèles de son diocèse; au sujet de l'élection faite, le 13 mars 1791, de M. Jean-Joachim Gausserand, prêtre et curé de la paroisse de Rivières, dans le diocèse d'Alby, par MM. les électeurs du département du Tarn, en qualité d'évêque dudit département. (Rome, 30 mars 1791.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

3466. Adresse des vicaires des paroisses supprimées, qui ont prêté serment, à MM. de l'Assemblée nationale. (Signé : NUSSE, curé, maire de Chavignon, district de Soissons.) — *(Paris,) imp. de Pougin, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

* Loi relative aux vicaires des églises paroissiales et succursales qui ont été ou seront supprimées. 30 mars 1791.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

3467. Le Triomphe de la vérité, ou Dialogue entre un moine apostat, un paysan et un curé. (30 mars 1791.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3468. Conversation entre deux jeunes filles de campagne, sur les affaires du temps. (Par L. DEGRENTHE le jeune.) — *(S. l.,) 1791, in-8°. Pièce.*

3469. Conversation villageoise entre Pierre La Raison et Jacques La Franchise, tous deux gens de bonne foi. (Signé : Par un Catholique-romain). — *(Paris,) imp. de Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3470. Petit Psautier, français-latin, pour un temps de guerre et de calamité publique, composé des paroles de l'Écriture sainte distribuées selon les demandes de l'Oraison dominicale; par J.-M. HORSTIUS, curé de Sainte-Marie-in-Pasculo, près Cologne, en 1644. — *Paris, imp. de Crapart, (1791,) in-8°. Pièce.*

(Réimprimé à l'occasion de la constitution civile du clergé.)

3471. Lettre à M. l'abbé Gouttes, curé d'Argilliers, près de Beziers : en réponse à celle qu'il a adressée aux ecclésiastiques fonctionnaires publics du département de Saône-et-Loire. (Signé : Plusieurs Curés du département de Saône-et-Loire. [Mars 1791.]) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3472. Doutes proposés à M. Gouttes, nommé à l'évêché du département de Saône-et-Loire, en réponse à la Lettre aux curés et autres fonctionnaires de ce département. (Signé : ***, vicaire dans le département de Saône-et-Loire.) — *Paris, Brille, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

* Ordonnance de M. l'évêque de Saintes (PIERRE-LOUIS DE LA ROCHEFOUCAULD), au sujet de l'élection faite, le 28 février 1791, de M. Robinet, curé de Saint-Savinien, diocèse de Saintes, par MM. les électeurs du département de la Charente-Inférieure, en qualité d'évêque dudit département. (1ᵉʳ avril 1791.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

3473. Consultation pour les religieuses du diocèse de Tours, au sujet de l'évêque élu dans le département de l'Indre-et-Loire. (Signé : COTTEREAU. [1ᵉʳ avril 1791.]) — *Paris, Guerbart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3474. Réponse faite par un théologien à une communauté qui consulte si elle doit recevoir le nouvel évêque. — *Paris, Leclère, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3475. Lettre d'un ecclésiastique à une supérieure de communauté, sur la conduite qu'on doit tenir à l'égard des pasteurs constitutionnels. — *Paris, Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3476. Adresse aux vierges chrétiennes et religieuses de France, par un catholique-romain (l'abbé POTTIER). — *(Paris,) imp. de Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

A. — 2ᵉ éd. Par M. POTTIER, prêtre. — *(Paris,) imp. de Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3477. Lettre de la Faculté de théologie de Paris à M. de Juigné, archevêque de Paris. (Signé : GAYET DE SANSALE, syndic. [1ᵉʳ avril 1791.]) — *Paris, imp. de Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Déclaration portant que la Faculté ne reconnaît que lui pour légitime archevêque. — Français-latin.)

3478. Lettre de JEAN-FRANÇOIS NUSSE, curé, maire de Chavignon, à un curé qui a prêté serment, sur ce que nous attendons de la régénération de l'épiscopat. Lue à l'assemblée fédérative des Amis de la vérité. (1ᵉʳ avril 1791.) — *(Paris,) de l'imprimerie du Cercle social, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3479. Adresse de M. l'abbé MOLIN, vicaire général de M. l'évêque de Lyon, et député extraordinaire du département de la Haute-Loire à l'Assemblée nationale, à ses commettants, compatriotes et autres, et à tous ses

confrères et frères de département, sur les mandements épiscopaux. (1er avril 1791.) — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

5480. Lettre de S. É. monseigneur le cardinal DE ZELADA, premier ministre du pape, aux grands vicaires du diocèse d'Autun. (Le 4 des nones d'avril 1791.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Continuation de leurs pouvoirs. — Français-latin.)

5481. Vains Efforts des défenseurs du serment, ou Réplique à M. l'abbé B. (2 avril 1791.) — *(Paris,) Dufresne, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Par MAULTROT, d'après la « Biographie universelle ».)

5482. Lettre de M. le vicomte DE MIRABEAU à M. le comte de Mirabeau, son frère, trouvée dans les papiers de ce dernier après la levée du scellé. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet de la constitution civile du clergé. Daté du Rhin 1791.)

5483. Lettre d'un représentant de la nation française à un de ses amis, sur la constitution civile du clergé décrétée par l'Assemblée nationale. (Signé : JACQUES-ANTOINE HUGUET, député du Puy-de-Dôme.) — *Paris, Imprimerie nationale, 1791, in-8°. Pièce.*

5484. Lettre de JACQUES-ANTOINE CREUZÉ-LATOUCHE, député de Chatelleraut à l'Assemblée nationale, aux municipalités, et aux habitants des campagnes du département de la Vienne. — *(Paris,) de l'imprimerie du Cercle social, (s. d.,) in-8°.*

(Sur la constitution civile du clergé.)

A. — 3e éd. — *Paris, de l'imprimerie du Cercle social, l'an IIIe de la liberté, in-8°.*

5485. Lettre de M. CREUZÉ DE LATOUCHE,... à Mme ***, ci-devant religieuse, sortie de la communauté de *** en vertu des décrets de l'Assemblée nationale. — *(Paris,) imp. de Cussac, (s. d.,) in-8°.*

* Ordonnance de M. l'évêque de Clermont (FRANÇOIS DE BONAL), au sujet de l'élection faite, le 13 février dernier, de M. Jean-François Périer, prêtre de l'Oratoire... par MM. les électeurs du département du Puy-de-Dôme, en qualité d'évêque dudit département... (3 avril 1791.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

5486. Les Fidèles du diocèse de Clermont à M. Jean-François Périer, se disant évêque du département du Puy-de-Dôme. — *(Paris,) chez les marchands de nouveautés, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

5487. Réponse d'un curé de campagne à la Lettre, soi-disant pastorale, du R. P. Périer. (Signé : ANTI-PÉRIER,...) — *Paris, J.-B.-N. Crapart, 1791, in-8°. Pièce.*

5488. Copie de la Lettre du P. PERRIER à M. D***, citoyen de Riom. — *Paris, Guerbart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(On trouve page 5 : *Réponse à la Lettre du P. Perrier par un théologien moderne.* [Signé : B***.])

* Ordonnance de M. l'évêque de Limoges (DUPLESSIS D'ARGENTRÉ), sur l'usurpation de son siége. (3 avril 1791.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

5489. Protestations des citoyens actifs de la ville de Bedarrieux. (Signé : J.-F. RICARD, etc. [3 avril 1791.]) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet de la constitution civile du clergé.)

5490. Notes sur le discours de M. l'abbé Corpel, ci-devant vicaire de Saint-Germain-l'Auxerrois, au jour de son installation. Par un de ses confrères. — *Paris, de l'imprimerie d'un catholique, (s. d.,) in-8°,*

5491. Adresse patriotique à M. Legrand, curé constitutionnel de Saint-Roch. (Signé : L. N..., au nom de sa famille et des bons citoyens.) — *(Paris,) imp. de C. Volland, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

5492. Arrivée et cérémonie de l'installation de M. Becherel, évêque du département de la Manche, décrites sur l'invitation de MM. les députés des gardes nationales des sept districts... Par P.-C.-F. MITHOIS. (1-4 avril 1791.) — *Coutances, imp. de J.-N. Agnès, 1791, in-4°. Pièce.*

* Ordonnance de M. l'archevêque de Rheims (DE TALLEYRAND-PÉRIGORD), portant diverses dispositions pour prévenir le schisme qui menace l'église et le diocèse de Rheims. (4 avril 1791.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

5493. Examen d'un écrit intitulé : « Défense des décrets de l'Assemblée nationale, contre l'Exposition des principes », etc., et publié sous le nom de M. Diot, lors curé dans le diocèse de Rheims, aujourd'hui élu à l'évêché constitutionnel de la Marne. — *Paris, imp. de Crapart, 1791, in-8°.*

5494. Lettre à M. Vandelaineourt, curé de Planrupz, soi-disant évêque du département de la Haute-Marne. (Signé : LA FRANCHISE.) — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

* Ordonnance de M. le cardinal DE LA ROCHEFOUCAULD, archevêque de Rouen, au sujet de l'élection faite, le 20 mars 1791, de M. de Charrier de La Roche, par MM. les électeurs du département de la Seine-Inférieure, en qualité d'évêque métropolitain... (5 avril 1791.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

5495. Lettre de M. JALLET, curé, membre de l'Assemblée nationale, à M. Merei, ci-devant évêque du département de la Vendée (Luçon); sur sa réponse à M. Servant, élu pour le siége épiscopal de ce département. (5 avril 1791.) — *Paris, Imprimerie nationale, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet de la constitution civile du clergé.)

* Loi relative aux ecclésiastiques fonctionnaires publics. Donnée à Paris le 6 avril 1791.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

5496. (Lettre d'envoi par les administrateurs composant le directoire du district de Beauvais d'une Lettre pastorale du nouvel évêque du département de l'Oise; commençant par ces mots :) Beauvais, ce 6 avril 1791.

Nous avons l'honneur, MM., de vous envoyer la Lettre pastorale que M. Massieu, évêque... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

3497. Discours prononcé, le 10 avril 1791, dans l'église paroissiale de la ville de Pont-l'Évêque, par M. Bourée, prêtre... lors de la prestation de son serment civique, en la présence du conseil général de la commune et du corps de la garde nationale. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3498. Observations sur la Lettre pastorale de M. l'évêque du département de l'Eure aux fidèles de son diocèse. (11 avril 1791.) — *Paris, imp. de Laillet, (s. d.,) in-8°. Pièce.*
(Voyez le n° 3461 ci-dessus.)

3499. Lettre pastorale de M. l'évêque de Rouen au département de la Seine-Inférieure, et métropolitain des côtes de la Manche (Louis Charrier de La Roche), aux fidèles de son diocèse. (11 avril 1791.) — *Paris, Leclère, 1791, in-8°.*

3500. Réponse à la Lettre, soi-disant pastorale, de M. Charrier de La Roche. Par un curé du diocèse de Rouen. — *(Paris,) imp. de Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3501. Lettre pastorale de M. l'évêque du département du Nord (claude-françois-marie Primat, [11 avril 1791]). — *Lille, imp. de C.-L. Deboubers, 1791, in-8°. Pièce.*
(A l'occasion de son élection.)

3502. Proclamation du département de Paris. Arrêté du directoire, concernant les églises paroissiales, les chapelles, et autres édifices religieux de la ville de Paris. Du 11 avril 1791. — *(Paris,) de l'imprimerie du département, 1791, in-8°. Pièce.*

3503. Municipalité de Paris. État des églises et chapelles, appartenantes à la nation, à faire fermer, au désir de l'Arrêté du directoire du département du 11 avril 1791. — État des églises et chapelles exceptées, au désir de l'Arrêté du directoire du département du 11 avril 1791. — *(Paris,) imp. de Lottin l'aîné et J.-R. Lottin, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

3504. Lettre de M. l'abbé henri Dillon à M. Volfius, évêque du département de la Côte-d'Or. (13 avril 1791.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Breve summi Pontificis Pii VI ad S. R. E. cardinales, archiepiscopos, episcopos, capitulos, clerum et populum regni Galliarum. (Romæ 13 die aprilis 1791.)
(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

3505. Observations sur deux brefs du pape en date du 10 mars et du 13 avril 1791 ; par M. Camus, ancien homme de loi, membre de l'Assemblée nationale. — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

A. — *1791. — Paris, Imprimerie nationale, in-8°.*

3506. Épître à M. Camus, homme de loi, théologien de l'Assemblée nationale, touchant ses Observations sur les deux brefs du pape. Par M. Goullard, curé de Roanne, député à l'Assemblée nationale. — *Paris, chez les marchands de nouveautés, 1791, in-8°.*

3507. Lettre à M. Camus, touchant ses Observations sur les deux brefs du pape. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3508. Réponse aux Observations de M. Camus, homme de loi, sur les deux brefs du pape en date du 10 mars et du 13 avril 1791. Par M. R***, prêtre du diocèse de Chartres. — *Paris, imp. de Crapart, 1791, in-8°.*

3509. M. Camus réfuté par lui-même. — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

3510. Véritable Idée du schisme, contre les faux principes de M. Camus et des pasteurs constitutionnels. — *Paris, Dufresne, 1791, in-8°.*
(Par Maultrot, d'après Barbier.)

3511. Preuves de l'intrusion des pasteurs constitutionnels. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

A. — *(S. d.) — Paris, Dufresne, in-8°. Pièce.*

3512. Adresse des députés gauches de l'Assemblée nationale à MM. les intrus ou évêques et curés constitutionnels du royaume de France. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3513. Les Intrus dévoilés, ou Adresse à tous les fidèles qui veulent persévérer dans la communion catholique, apostolique et romaine, imprimée particulièrement pour ceux du diocèse du Mans. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3514. Extrait fidèle de quelques ouvrages de saint Cyprien, dédié aux jureurs. — *Paris, imp. de Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3515. Avis charitables, adressés à l'auteur du Discours patriotique, par un ami de la vérité et de la religion. (Signé : Philalèthe, ami de la religion.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3516. Les Erreurs du peuple par rapport au clergé, par un Parisien plus patriote que ceux qui en usurpent le nom. — *(Paris,) imp. de Crapart, 1791, in-8°.*

3517. Le Patriote catholique. (Signé : J.-F.-B....., patriote catholique du département de l'Orne.) — *(Paris,) imp. de Laurens jeune, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3518. Une Réponse aux : Pourquoi les évêques n'ont-ils pas encore communiqué au public le bref qu'ils ont reçu du pape contre la constitution civilo-presbytérienne proposée par la majorité de l'Assemblée au clergé et aux catholiques de France? — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3519. Lettre de M. l'évêque de Gap (La Broue de Vareilles) à M. de Caseneuve, chanoine de l'église cathédrale de Gap, nommé à l'évêché des Hautes-Alpes par MM. les électeurs du département. (14 avril 1791.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* Instruction de M. l'archevêque d'Embrun (pierre-

LOUIS DE LEYSSIN), relativement au schisme dont son diocèse est menacé.

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

3520. Municipalité de Paris. Par le maire et les officiers municipaux. Extrait des registres des délibérations du corps municipal, du jeudi 14 avril 1791. Vu l'Arrêté du directoire du département, en date du 11 avril, dont la teneur suit : Arrêté du directoire, concernant les églises paroissiales, les chapelles et autres édifices religieux de la ville de Paris... — *(Paris,) imp. de Lottin l'aîné et J.-R. Lottin, 1791, in-fol. plano.*

3521. Lettre pastorale de M. l'évêque de Paris au clergé constitutionnel et aux fidèles de son diocèse. (16 avril 1791.) — *(Paris,) de l'imprimerie de l'évêché, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(L'évêque y est désigné sous le nom de Pierre-François Gobet.-Apocryphe.)

3522. OEuvres de M. CHARRIER, évêque de Rouen, et métropolitain des côtes de la Manche, réimprimées par ordre du directoire du département de la Seine-Inférieure. (16 avril 1791.) — *Rouen, imp. de L. Oursel, 1791, in-8°.*

3523. M. Charrier convaincu d'erreur. — *Paris, au Magasin des nouveautés, (s. d.,) in-8°.*

(Le titre de départ, page 3, porte en plus : *ou Examen des réponses de M. Charrier aux questions qu'il a proposées sur les affaires présentes de l'Église de France.*)

3524. A tous les Peuples de la terre, sur l'état de la religion en France. — *Paris, 1791, in-8°. Pièce.*

* Loi relative au serment à prêter par les professeurs et autres personnes chargées de l'instruction publique, et par les chapelains desservant les hôpitaux et prisons. Donnée à Paris le 17 avril 1791.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

3525. A MM. les députés de l'Assemblée nationale. Adresse d'une Sœur de l'Institution chrétienne, sur le serment exigé des personnes religieuses chargées du service des pauvres malades et de l'éducation de la jeunesse. — *(Paris,) imp. de Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3526. Discours prononcé par M. BAYEUX, procureur-général-syndic du département du Calvados, pour l'ouverture de l'assemblée électorale du département réunie dans l'église de Saint-Pierre de la ville de Caen, le dimanche 17 avril 1791, aux fins de procéder à la nomination d'un évêque du Calvados sur la démission de M. Gervais, élu dans la session du mois de mars dernier. Imprimé par ordre de l'assemblée. — *Caen, imp. de G. Le Roy, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

3527. Contrat de mariage du sieur Remi Vinchon, curé d'Herbisse, diocèse de Troies. (17 avril 1791.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3528. Lettre pastorale de l'évêque du département des Vosges (JEAN-ANTOINE MAUDRU, [18 avril 1791]). — Lettre de communion, écrite au pape par M. JEAN-ANTOINE MAUDRU, évêque du département des Vosges, suivant l'article XIX du titre II de la constitution civile du clergé. (15 avril 1791.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

3529. (Lettre pastorale de J.-B. MASSIEU, évêque du département de l'Oise, aux curés de son diocèse, sur l'envoi des vases contenant les huiles saintes, datée du 18 avril 1791, et commençant par ces mots :) M. et cher coopérateur... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

3530. Lettre à M. Gobel, évêque titulaire de Lydda et intrus de Paris. Deuxième édition. (20 avril 1791.) — *Paris, imp. de Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3531. Vœu de la nation sur la constitution civile du clergé. (20 avril 1791.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3532. Réponse à deux questions intéressantes sur l'autorité de l'Assemblée nationale. 2e édition. — *Paris, Leclère, 1791, in-8°.*

3533. Motifs et considérations sur le refus du serment exigé de tous les fonctionnaires publics. Par un homme de loi nommé à une fonction publique. — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

3534. Lettre pastorale de M. l'évêque métropolitain de Paris (J.-B. JOS. GOBEL) au clergé et aux fidèles de son diocèse. (21 avril 1791.) — *Paris, C. Simon, 1791, in-4°. Pièce.*

A. — *1791. — Paris, C. Simon, in-4°. Pièce.*

B. — *1791. — Paris, C. Simon, in-8°. Pièce.*

3535. La nouvelle Église de France, contemplée au jour de sa naissance et convaincue de n'être pas l'épouse de Jésus-Christ ; par un curé catholique-romain et vrai patriote. — *(Paris,) Mme Dufresne, la deuxième année de la persécution, 1791, in-8°. Pièce.*

3536. Réfutation rapide de la 1re Lettre pastorale de M. Gobel, évêque constitutionnel du département de Paris. Pour servir de confirmation aux principaux points de l'ouvrage intitulé : « La nouvelle Église de France, contemplée au jour de sa naissance et convaincue de n'être pas l'épouse de Jésus-Christ ». — *Paris, Brille, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3537. Baptême, ou Caractères et dénominations de la nouvelle Eglise. — *Paris, chez les marchands de nouveautés, 1791, in-8°.*

3538. C'est vous-mêmes, Patriotes outrés, qui courez à la contre-révolution, ou Les excès anticonstitutionnels et antichrétiens de MM. du directoire du département des Vosges contre le clergé et le peuple fidèles à leur religion; ouvrage applicable à bien d'autres départements, etc. ; par un curé catholique-romain du diocèse de Saint-Dié. — *Paris, Mme Dufresne, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Contre l'arrêté du directoire du 21 avril 1791.)

* Bref du pape à l'archevêque d'Avignon, aux évêques de Carpentras, de Cavaillon et de Vaison, et aux

chapitres, au clergé et au peuple de la ville d'Avignon et du comtat Venaissin. Donné à Rome le 23 avril 1791.

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

3539. Lettre de M. l'évêque de Troyes (LOUIS-MATHIAS DE BARRAL) à M. Sibille, se disant évêque du département de l'Aube. (23 avril 1791.) — *Paris, Guerbart, in-8°. Pièce.*

3540. Lettre de P. PONTARD, évêque du département de Dordogne, en réponse à l'ordonnance de M. Grossoles-Flamarens, évêque, datée de Paris le 14 avril 1791. (23 avril 1791.) — *Périgueux, de l'imprimerie des Amis de la constitution et de M. l'évêque, 1791, in-4°. Pièce.*

3541. Le Non-conformiste, ou Lettre d'un desservant de petit ruisseau à l'évêque constitutionnel d'une grande rivière. — *(S. l. n. d..) in-8°. Pièce.*

* Lettre pastorale de M. l'évêque de Saint-Malo (GABRIEL CORTOIS DE PRESSIGNY) aux fidèles de son diocèse. (24 avril 1791.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

3542. Lettre adressée à monseigneur l'évêque de Tulle par les curés et autres prêtres de son diocèse. (24 avril 1791.) — *Paris, Laurens jeune, 1791, in-8°. Pièce.*

3543. Correspondance secrète de M. GOBET (*sic*), évêque de Lydda, contenant : 1° Lettre de M. l'évêque de Lydda au chapitre de Basle, concernant les décrets de l'Assemblée nationale sur ce qui a rapport aux droits temporels et spirituels des princes, ecclésiastiques et laïques, possessionnés en Alsace. 2° Lettre de M. l'évêque de Lydda à S. A. monseigneur le prince-évêque de Basle, pour lui faire part de son élection au siége métropolitain de Paris. (15 mars.) 3° Réponse de S. A. monseigneur le prince-évêque de Basle à M. Gobet, évêque de Lydda. 4° Citation édictale contre le sieur Rengguer, neveu de M. l'évêque de Lydda, accusé et convaincu du crime de haute trahison. (25 avril 1791.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3544. Pourquoi ne jurent-ils pas, puisqu'ils savent jurer? ou Lettres de J. JALLET, curé, membre de l'Assemblée nationale, à L.-E.-J. Merci, membre de la même Assemblée, ci-devant évêque du département de la Vendée. (5-25 avril 1791.) Deuxième édition. — *Paris, de l'imprimerie du Cercle social, l'an second de la liberté, in-8°. Pièce.*

(Voyez le n° 3495 ci-dessus.)

3545. Première Lettre de M. l'évêque de La Rochelle (JEAN-CHARLES DE COUCY) aux religieuses et aux communautés séculières de son diocèse. (26 avril 1791.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

3546. Lettre d'un vieux soldat catholique-romain à l'ancien clergé, séculier et régulier, du diocèse de Paris. (Signé : Le ci-devant C^te^ DE SANOIS. [27 avril 1791.]) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Sur la constitution civile du clergé.)

* Declaratio summi Pontificis PII, papæ VI, ad archiepiscopos, episcopos, universum clerum et populum in regno Galliarum, ratione constitutionis civilis cleri. (30 aprilis 1791.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Mandement et ordonnance de M. l'évêque du Puy (GALARD DE TERRAUBE), sur le schisme. (1^er^ mai 1791.)

(Voyez *ibidem*.)

* Ordonnance de M. l'archevêque de Rheims (ALEX.-ANGÉLIQUE DE TALLEYRAND-PÉRIGORD), au sujet de l'élection faite de M. Diot, curé de Vandresse, par MM. les électeurs du département de la Marne, en qualité d'évêque métropolitain du département du Nord-Est. (2 mai 1791.)

(Voyez *ibidem*.)

3547. Lettre des évêques députés à l'Assemblée nationale, en réponse au bref du pape en date du 10 mars 1791. (3 mai.) — *Paris, Guerbart, (s. d.,) in-8°.*

A. — *1791. — Londres, imp. de A. Dulau et L. Nardini, in-8°.*

3548. Lettre pastorale de M. l'évêque du département du Cantal (ANNE-ALEXANDRE-MARIE THIBAULT, [3 mai 1791]). — Lettre de communion de l'évêque du Cantal au pape... — *Saint-Flour, G. Sardine, 1791, in-4°. Pièce.*

* Lettre pastorale de M. l'archevêque de Lyon, primat des Gaules (YVES-ALEXANDRE DE MARBEUF), sur l'usurpation de son siége. (4 mai 1791.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

3549. Développement des principes de plusieurs députés laïques. (Signé : BOUVILLE, etc. [4 mai 1791.]) — *Paris, au bureau de L'Ami du roi, 1791, in-8°. Pièce.*

(Au sujet de la constitution civile du clergé.)

3550. Rome jugée, et l'autorité législative du pape anéantie; pour servir de réponse aux bulles, passées, nouvelles et futures, du pape, etc. Par J.-P. BRISSOT, citoyen français. (4 mai 1791.) — *Paris, Buisson, 1791, in-8°.*

3551. Le Fanatisme du libertinage confondu, ou Lettres sur le célibat des ministres de l'Église, pour servir de préservatif contre les écrits modernes où cette discipline est attaquée, et, en particulier, contre une adresse à l'Assemblée nationale faite par un curé du département de l'Aube. (Par l'abbé P.-G. HERLUISON. [9 février-5 mai 1791.]) — *Paris, Leclère, 1791, in-8°.*

3552. Deux Mots au R. P. Lalande, ou Suite du Fanatisme confondu. (6 mai 1791.) — *(Paris,) Dufresne, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Par JABINEAU, d'après la « Biographie universelle ». — Voyez le n° 3197 ci-dessus.)

* Lettre pastorale de M. l'évêque d'Amiens (DE MACHAULT, [Tournay, 6 mai 1791]).

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

3553. Lettre pastorale de M. l'évêque de Rouen au

département de la Seine-Inférieure et métropolitain des côtes de la Manche (LOUIS CHARRIER DE LA ROCHE, [6 mai 1791]). — *Rouen, imp. de Oursel, 1791, in-4°. Pièce.*

(On trouve page 7 : *Lettre pastorale de M. l'évêque métropolitain de Paris* [JEAN-BAPTISTE-JOSEPH GOBEL] *au clergé et aux fidèles de son diocèse.* [21 *avril* 1791.])

3554. Inconvénients de la publicité de tous les cultes. Obligation des fidèles de faire entendre leurs réclamations. — *Paris, Leclère, 1791, in-8°. Pièce.*

(Contre le décret du 7 mai 1791.)

3555. Opinion sur les cultes religieux et sur leurs rapports avec le gouvernement. — *Paris, chez les marchands de nouveautés, 1791, in-8°. Pièce.*

3556. Réflexions d'un citoyen sur la liberté des cultes religieux, pour servir de réponse à l'Opinion de M. l'abbé Sieyes; suivies de quelques observations sur les personnes en place et sur les élections prochaines. (Signé : MOMORO.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3557. Profession de foi des curés et vicaires du district de Melun, département de Seine-et-Marne. (8 mai 1791.) — *(Paris,) Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3558. Lettre pastorale de M. l'évêque du département de la Somme (ÉLÉONORE-MARIE DESBOIS DE ROCHEFORT) au clergé et aux fidèles de son diocèse. (8 mai 1791.) — *Amiens, J.-B. Caron l'aîné, 1791, in-4°. Pièce.*

3559. Examen de la Lettre pastorale de M. Desbois de Rochefort, ci-devant curé de S.-André-des-Arts, et évêque constitutionnel du département de la Somme. Par un paroissien de Saint-André-des-Arts. — *Paris, Crapart, 1791, in-8°. Pièce.*

* Mandement de M. l'évêque de Lescar (MARC-ANTOINE DE NOÉ), au sujet de l'élection de Frère Jean-Baptiste Sanadon, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, au prétendu évêché du département des Basses-Pyrénées. (10 mai 1791.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

3560. Lettre de M. DE PANCEMONT, curé de Saint-Sulpice, à ses paroissiens. (10 mai 1791.) — *Bruxelles, imp. de Lemaire, 1791, in-8°. Pièce.*

3561. Lettre du curé de *** à ses paroissiens. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3562. Lettre de consolation d'un curé éloigné de sa paroisse à son troupeau. — *Paris, imp. de Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3563. Le Guide du catholique pendant le schisme, ou Les adieux d'un curé déplacé à ses paroissiens. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3564. Union de sentiments et de prières entre tous les vrais catholiques de France pour le salut de l'État et de la religion. — *(Paris,) imp. de Crapart, (s. d.,) in-12. Pièce.*

3565. Prière à Jésus-Christ crucifié. — *Paris, Guerbart, (s. d.,) in-12. Pièce.*

(Au sujet de la constitution civile du clergé.)

3566. HENRI-ALEXANDRE AUDAINEL (DELAUNAY comte D'ENTRAIGUES) à Étienne-Charles de Loménie, archevêque de Sens. (10 mai 1791.) — *Orléans, 1791, in-8°. Pièce.*

A. — *1791. — Orléans, in-8°. Pièce.* (Français-italien.)

3567. Avis charitable aux fidèles sincèrement attachés à la communion de l'Église catholique. Où l'on fait voir par un exemple célèbre tiré de l'histoire ecclésiastique : 1° que les simples fidèles ne courent aucun risque pour leur salut, quelque parti qu'ils prennent dans les circonstances présentes, et, à plus forte raison, en n'en prenant aucun; 2° qu'en regardant même les nouveaux pasteurs comme des intrus, on n'aurait pas un motif suffisant pour refuser de se soumettre à eux, de communiquer avec eux, et de recevoir d'eux les sacrements. (11 mai 1791.) — *Chartres, F. Durand, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3568. Discours pour tranquilliser les consciences sur les affaires du temps qui sont relatives à la religion; par PIERRE-NICOLAS TABOURIER, curé de la ci-devant paroisse de Saint-Martin réunie à la cathédrale. — *Chartres, F. Durand, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3569. Deux Mots à la Mère Duchesne sur la faiblesse de son antidote : ou Défense de mon « Discours pour tranquilliser les consciences » ; par PIERRE-NICOLAS TABOURIER, curé de la ci-devant paroisse de Saint-Martin réunie à la cathédrale. — *Chartres, F. Durand, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3570. Défense de la constitution civile du clergé, avec des Réflexions sur l'excommunication dont nous sommes menacés. Par PIERRE-NICOLAS TABOURIER, curé de Saint-Martin de Chartres. — *Chartres, F. Durand, 1791, in-8°. Pièce.*

3571. Entretiens patriotiques sur la constitution civile du clergé, où la religion et la raison vengent des outrages de l'ignorance et du fanatisme les prêtres et les citoyens qui ont juré ou qui jureront dans la suite la constitution française; démontrent : 1° les faux principes, les faux raisonnements de l' « Exposition des principes » etc., par les évêques députés à l'Assemblée nationale, de l'Instruction pastorale du ci-devant évêque de Boulogne, des écrits du ci-devant évêque de Langres, et autres; 2° la faiblesse, l'indécence, la fausseté des moyens que le pape emploie dans ses brefs contre les décrets de l'Assemblée nationale, la contradiction entre ses opinions ultramontaines et les canons de l'Église, l'esprit évangélique et les lois de l'Église gallicane; 3° que nos nouveaux évêques et nos nouveaux curés ont été institués très-canoniquement; qu'ils ont reçu tous les pouvoirs spirituels conférés par Jésus-Christ à son Église; 4° qu'ils ne sont point des intrus, comme l'imposture et l'intérêt le publient;

que l'Église gallicane, dont ils sont les ministres, ne tombe pas dans le schisme; 3° que les Français, amis de la religion catholique, apostolique et romaine, n'ont point à craindre, dans les affaires présentes, l'excommunication que le pape, dans ses brefs, menace de fulminer. Par J. Courdin,... Seconde édition. — *Béziers, Odezenne et Domergue fils, 1791, in-8°.*

3572. L'Erreur reconnue, ou Profession de foi d'un citoyen de Paris sur la constitution civile du clergé. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *Paris, Lacloye, in-8°. Pièce.*

3573. Réponse authentique d'un prêtre catholique-romain élu à la cure de Wariers, en Flandre, à MM. les électeurs du district de Douay. Extraite de « L'Ami du roi », de M. l'abbé Royou, n° 358. (12 mai 1791.) Pour servir de suite à l'ouvrage intitulé : « L'Erreur reconnue ». (Signé : F....., prêtre catholique-romain.) — *A l'Assemblée nationale, chez Artaud, in-8°. Pièce.*

3574. L'Erreur reconnue, ou Profession de foi d'un citoyen de Paris sur la constitution civile du clergé, suivie d'une Réponse authentique d'un prêtre catholique-romain élu à la cure de Wariers, en Flandre, à MM. les électeurs du district de Douay. Extraite de « L'Ami du roi », de M. l'abbé Royou, n° 358. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Réimpression des 2 n^os précédents.)

* Lettre pastorale de M. l'évêque d'Alais (Louis-François de Bausset) aux fidèles de son diocèse. (12 mai 1791.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Lettre pastorale de M. l'évêque de Condom (Alexandre-César D'Anterroches) au clergé séculier et régulier, et aux fidèles de son diocèse. (12 mai 1791.)

(Voyez *ibidem.*)

* Mandement et ordonnance de M. l'évêque de Rodez (Seignelay-Colbert de Castle-Hill), au sujet de l'élection faite, le 20 mars... de M.... de Bertier, curé de la paroisse de La Guyole, au diocèse de Rodez, par MM. les électeurs du département de l'Aveyron, en qualité d'évêque du même département. (12 mai 1791.)

(Voyez *ibidem.*)

* Ordonnance de M. l'évêque de La Rochelle (Jean-Charles de Coucy), portant diverses dispositions pour prévenir le schisme qui menace l'église et le diocèse de La Rochelle. (12 mai 1791.)

(Voyez *ibidem.*)

3575. Instruction pastorale de M. l'évêque du département de Rhône-et-Loire, métropolitain du sud-est (Adrien Lamourette) à MM. les curés, vicaires et fonctionnaires ecclésiastiques de son diocèse. (12 mai 1791.) — *Paris, imp. de A. Le Roy, 1791, in-8°. Pièce.*

3576. Lettre à M. Lamourette, sur son Instruction pastorale adressée aux fonctionnaires publics. — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

3577. Réponse à M ***, négociant de Lyon. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet de M. Lamourette, évêque constitutionnel de Lyon.)

* Cantique lyonnais en l'honneur de saint Lamourette, premier évêque constitutionnel de Lyon. — Vive les jureurs, chanson patriotique.

(Voyez la division POÉSIE.)

* Loi relative à l'Arrêté du directoire du département de Paris du 11 avril dernier. Donnée à Paris le 13 13 mai 1791.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

3578. Passion du Jésus des vrais catholiques, crucifié par les Juifs schismatiques du département et de la municipalité de Nevers, usant des pouvoirs et ordres à eux donnés par l'Assemblée prétendue et dite nationale, séante au Manége, à Paris. — *A Genève, l'an premier du schisme, avec espérance d'hérésie, in-8°. Pièce.*

3579. Article extrait du « Catéchisme national, nouveau et raisonné ». Seconde Partie, page 65 et suivantes. Par l'auteur du *Naviget Anticyras.* Excès auxquels on s'est porté pour faire adopter la constitution civile du clergé; manœuvres pour avoir des évêques et des curés jureurs. Scènes scandaleuses arrivées aux portes des églises catholiques; courage et fermeté dans la foi des Sœurs de La Charité. De la vente des biens ecclésiastiques. — *Paris, Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3580. MM. les Tolérants, ayez donc de la tolérance. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(En faveur des prêtres non assermentés.)

3581. Moyens pour les catholiques persécutés, contre les torts et les rigueurs de la persécution. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3582. Au Roi très-chrétien, sur la persécution de l'Église. — *Paris, 1791, in-8°. Pièce.*

3583. Réflexions sur le fanatisme, par un véritable ami de la Révolution française. — *(S. l.,) 1791, in-8°. Pièce.*

3584. Adresse des catholiques de N... à la municipalité, pour demander la tolérance et le libre exercice de leur religion. — *Paris, Guerbart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3585. Pétition des citoyens catholiques-romains de Paimbœuf, ville du département de la Loire-Inférieure, à MM. de l'Assemblée nationale. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

3586. M. Grégoire, député à l'Assemblée nationale et évêque constitutionnel du département de Loir-et-Cher, dénoncé à la nation comme ennemi de la constitution, infidèle à son serment, perturbateur du repos public, rénovateur du despotisme épiscopal, tyran de la liberté, etc., etc., etc., et par conséquent criminel de lèse-nation, par les habitants dudit département, ci-devant

diocèse de Blois. — *Paris, imp. de Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3587. Quel mal ont-ils donc fait? ou Réclamation sentimentale pour les prêtres du second ordre qui travaillaient au ministère dans les paroisses du royaume. — *(Paris,) imp. de Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

* Mandement de M. l'évêque de Toulon (ELLÉON DE CASTELLANE, [15 mai 1791]).

(Le titre de départ, page 3, porte en plus : *qui ordonne la publication de deux brefs du pape, l'un adressé à M. le cardinal de La Rochefoucault, M. l'archevêque d'Aix, et autres archevêques et évêques de l'Assemblée nationale, en date du 10 mars 1791; et l'autre, adressé à tous les cardinaux, archevêques et évêques, au clergé, et au peuple de France, en date du 13 avril de la même année.*)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Loi portant que le logement des évêques est à la charge de la nation. Donnée à Paris le 15 mai 1791.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Loi relative au traitement des curés supprimés. Donnée à Paris le 15 mai 1791.

(Voyez *ibidem.*)

* Loi relative aux biens, meubles et immeubles, dépendants des églises, paroissiales ou succursales, qui sont ou seront supprimées. Donnée à Paris le 15 mai 1791.

(Voyez *ibidem.*)

* Mandement de M. l'archevêque de Lyon, primat des Gaules (YVES-ALEXANDRE DE MARBEUF), pour la publication du bref de notre Saint-Père le pape, du 13 avril 1791, portant des peines et des censures au sujet du schisme opéré dans l'Église de France. (18 mai 1791.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

3588. Lettre circulaire de M. l'évêque métropolitain de Rouen (CHARRIER DE LA ROCHE) à MM. les curés et autres ecclésiastiques de son diocèse. (18 mai 1791.) — *Rouen, imp. de L. Oursel, 1791, in-4°. Pièce.*

3589. Seconde Lettre pastorale de M. l'évêque métropolitain de Rouen (CHARRIER DE LA ROCHE, [6 mai 1791]), suivie d'une Lettre circulaire adressée à MM. les curés et autres ecclésiastiques de son diocèse sur les brefs du pape, adoptée par M. l'évêque de Paris et plusieurs évêques de France. (18 mai.) — *Paris, Leclère, 1791, in-8°. Pièce.*

3590. Réponse des évêques constitutionnellement élus au pape Pie VI. (19 mai 1791.) — *Paris, 1791, in-8°. Pièce.*

(Apocryphe.)

* Lettre pastorale et ordonnance de M. l'archevêque de Toulouse (FRANÇOIS DE FONTANGES) au clergé, séculier et régulier, et à tous les fidèles de son diocèse, au sujet de l'installation dans le siége métropolitain de Toulouse du R. P. Sermet, religieux carme déchaussé de la ville de Toulouse, se disant évêque métropolitain du département de la Haute-Garonne. (20 mai 1791.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

3591. Projet de règlement pour l'organisation de la paroisse Notre-Dame et Saint-Rieul de Senlis, et pour les deux oratoires de Saint-Martin et Saint-Étienne; arrêté par le conseil général de la commune dans les séances des 16 février, 7 avril, 4, 5, 13, 19 et 21 mai 1791. — *Senlis, imp. N.-J.-F. Desrocques, (s. d.,) in-fol. Pièce.*

3592. L'Apothéose de M. Dumouchel, évêque schismatique du département du Gard par la grâce de la Révolution. Par M. BENOÎT SAUSSINE, garçon fossoyeur, carillonneur et bedeau de la paroisse Saint-Castor de Nismes. (21 mai 1791.) — *A Paris, chez M. Dumouchel, ci-devant commis à la barrière Saint-Jacques, rue des Mauvais Garçons, n° 20, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3593. M. Dumouchel, soi-disant évêque du département du Gard, et tous les autres défenseurs de la religion constitutionnelle de France, convaincus d'ignorance, de mauvaise foi et d'hérésie, par les catholiques du département du diocèse de Nîmes. — *Paris, (s. d.,) Dufresne, in-8°.*

3594. M. Pouderous, soi-disant évêque du département de l'Hérault, et tous ses adhérents, dûment atteints et convaincus d'ignorance, de schisme et d'hérésie. — *Paris, Caillot et Courcier, 1791, in-8°. Pièce.*

3595. Réponse à la Lettre de l'évêque du Tarn. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3596. Lettre à M. Brival, curé de Lapleaux, nommé à l'évêché du département de la Corrèze, à l'occasion de son Mandement. — *Paris, de l'imprimerie d'un royaliste, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3597. Grande Dénonciation des attentats commis par le sieur Royer, député à l'Assemblée nationale, et soi-disant évêque du département de l'Ain, contre la vérité, le bon sens, la justice et la religion. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3598. Exposition des principes catholiques, ou Réfutation de la Lettre, soi-disant pastorale, anticatholique de M. Jean-Julien Avoine, sacré, suivant le rit soi-disant national, évêque du département de Seine-et-Oise. Par un curé catholique du diocèse de Rouen. — *Paris, Guerbart, 1791, in-8°. Pièce.*

3599. Un Ecclésiastique à son ami, au sujet de la prétendue Lettre pastorale de M. Jean-Julien Avoine, curé de Gomecourt, évêque constitutionnel du département de Seine-et-Oise. — *Paris, Guerbart, 1791, in-8°.*

3600. Bulletin du pape. (8-22 mai 1791.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Signé : CALA ********** JO.)

3601. Qu'est-ce donc que le Pape? Par un prêtre. — *(Paris,) imp. de A. Briand, 1791, in-8°.*

(Par l'abbé NIC.-SILV. GUILLON, d'après Barbier.)

3602. Le Pape traité comme il le mérite, ou Réponse à la bulle de Pie VI. (Signé : L.-M. HENRIQUEZ, licencié en

théologie.) — *(Paris,) de l'imprimerie du Cercle social, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3603. Le Diable à confesse. (Signé : L.-M. Henriquez, garde national, auteur de la feuille intitulée : « Le Pape traité comme il le mérite », compositeur de l'imprimerie du Cercle social et membre de la Société des amis de la vérité, etc.) — *(Paris,) de l'imprimerie du Cercle social, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Vers et prose.)

3604. Pour le Pape. Réponse à un fougueux écrit, par M. L ***. — *Paris, Hartau, 1791, in-8°. Pièce.*

(Par l'auteur de « La Cause du pape ». — Voyez le n° 3296 ci-dessus.)

3605. Lettre du T.-S.-Père le pape Pie VI à l'abbé Maury, en lui envoyant le chapeau de cardinal. — *Paris, imp. de Langlois fils, l'an troisième de la liberté, in-8°. Pièce.*

(Apocryphe.)

3606. Avis aux citoyens composant maintenant la paroisse de Saint-Pierre de Beauvais. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Convocation, pour l'élection des marguilliers, au 22 mai 1791.)

3607. (Lettre circulaire de Massieu, évêque constitutionnel de Beauvais, indiquant le jour de son arrivée dans diverses paroisses pour y administrer la confirmation, et commençant par ces mots :) Beauvais, le 179 , l'an de la liberté. M. et respectable coopérateur, j'ai l'honneur de vous prévenir... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

3608. Lettre pastorale de M. l'évêque de Tours, département d'Indre-et-Loire (pierre Suzor, [23 mai 1791]). — *Tours, F. Vauquer-Lambert, 1791, in-4°. Pièce.*

3609. L'Église constitutionnelle convaincue d'erreur, de mensonge et de schisme, ou Réponse à la Lettre, dite pastorale, du 23 mai 1791, de M. Suzor, curé d'Écueillé en Touraine, se disant évêque de Tours. Par l'auteur de l'ouvrage intitulé : « Les premiers Efforts du schisme dans la Touraine repoussés par la voix de la vérité ». — *Paris, Dufresne, 1791, in-8°.*

(Voyez le n° 3437 ci-dessus.)

3610. Antidote contre le schisme, ou Le pensez-y bien des catholiques français. Ouvrage où l'on répond aux diverses objections qu'on fait le plus communément dans la classe du peuple en faveur des prêtres qui ont prêté le serment et des intrus qui ont remplacé ceux qui l'avaient refusé. Par un docteur de Sorbonne. — *En France, la seconde année de la persécution, in-8°.*

(Par l'abbé de Marambaud, secrétaire de l'évêque de Limoges, d'après Barbier.)

3611. Conclusion du bref de Rome, ou Les nouveaux élus convaincus de schisme. Conduite que doivent tenir les catholiques à l'égard des apôtres schismatiques du nouveau Testament. — *A Florence; se trouve à Paris, chez les marchands de nouveautés, 1791, in-8°. Pièce.*

3612. Les Intrus jugés au tribunal de la religion. Avec une Dissertation théologique sur la consécration des évêques, et sur l'ordination des prêtres constitutionnels. Par l'auteur du Catéchisme nouveau et raisonné. — *Paris, Pichard, 1791, in-8°.*

(Voyez le n° 3452 ci-dessus.)

A. — 2e éd. — *Paris, Pichard, 1791, in-8°. Pièce.*

3613. Histoire de saint Ignace, patriarche de Constantinople, et de Photius, usurpateur de son siége. On y voit le sort qui attend les intrus, et la conduite qu'on doit tenir à leur égard. — *Paris, Dufrene, 1791, in-8°.*

(Par Maultrot, d'après Barbier.)

3614. L'Eau à la bouche et la pelle au cul, et le déménagement et le départ imprévus du desservant intrus, histoire véritable. — *Paris, Lallemand, 1791, in-8°. Pièce.*

* Chanson. Portrait d'un jureur, fait par lui-même.

(Voyez la division POÉSIE.)

3615. Les nouveaux Pasteurs sont-ils des intrus? Par françois-michel Martin, prêtre du département de l'Ille-et-Villaine. 3e édition. — *Paris, Leclère, 1791, in-8°. Pièce.*

3616. La grande Question résolue : Tout ecclésiastique jureur devenu huguenot. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3617. La grande Question, ou Les jureurs devenus huguenots. 2e édition, revue, corrigée et notablement augmentée. — *Paris, Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3618. Le Peuple enfin éclairé, ou Le pour et le contre de la nouvelle religion. Dialogue familier entre un catholique et un constitutionnel. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Extrait de l'ouvrage catalogué sous le n° 3610 ci-dessus.)

3619. Le Peuple enfin éclairé, ou Réponses courtes et claires aux objections communes des partisans de la religion constitutionnelle. Nouvelle édition, revue et augmentée. — *Paris, imp. de Crapart, 1791, in-8°. Pièce*

(Même ouvrage que le n° précédent.)

3620. Vérités hardies, qui, heureusement, n'empêchent pas d'être bon catholique. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3621. Extrait des brefs du pape Pie VI sur la constitution du clergé. A l'usage des simples fidèles. — *Paris, Crapart, 1791, in-8°. Pièce.*

3622. Instruction à l'usage des catholiques de France. Par M. J. G. C. D. P. — *Paris, Crapart, 1791, in-12.*

3623. S. Jean Chrysostôme aux catholiques de France. — *Paris, imp. de Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3624. Adresse aux vrais catholiques de France. Par M. Pottier, auteur de l'«Adresse aux vierges chrétiennes ». — *Paris, imp. de Crapart, 1791, in-8°. Pièce.*

(Voyez le n° 3476 ci-dessus.)

3625. Catéchisme à l'usage des vrais fidèles dans les

circonstances actuelles. — *Paris, imp. de Guerbart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3626. Différence des deux religions. — Maximes de l'Église catholique, apostolique et romaine, à l'usage des fidèles pendant le temps de schisme et de persécution. — *Paris, Laurens jeune, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3627. Entretien d'un néophyte avec un missionnaire sur le schisme. (Par l'abbé HERMÈS.) — *Paris, Crapart, 1791, in-12.*

3628. Entretien d'un curé avec son paroissien sur le schisme. — *(Paris,) imp. de Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3629. Les deux Voisines, ou Conversation entre deux paroissiennes de..., Agathe et Marthe. — *(Paris,) imp. de Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3630. Petit Catéchisme sur le IXe article du symbole : *Credo sanctam Ecclesiam catholicam;* Je crois la sainte Église catholique. — *(Paris,) imp. de Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet de la constitution civile du clergé.)

3631. Le neuvième Article du symbole, ou Supplément au Catéchisme de MM. les évêques sur l'Église. Par l'auteur de l'ouvrage intitulé : « Principes pour l'acceptation de la constitution civile du clergé ». — *Troyes, Sainton, 1791, in-8°.*

(Par l'abbé LE JEUNE, d'après Barbier.)

* Instar tabulæ domesticæ, in usum cleri jure jurando regenitæ Galliæ obstricti. *(Anno III libertatis.)*

(Voyez la division POÉSIE.)

3632. Adresse de la municipalité de Mézières à l'Assemblée nationale. — *Sédan, imp. de C. Morin, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 1, porte : *Adresse à l'Assemblée nationale pour le conseil général de la commune de la ville de Mezières, chef-lieu du département des Ardennes, contre les membres du directoire de ce département.* — Contre un arrêté, du 25 mai 1791, relatif aux prêtres insermentés.)

* Instruction pastorale et ordonnance de M. l'évêque de Nancy, primat de Lorraine (ANNE-LOUIS-HENRI DE LA FARE), concernant le schisme, au clergé, séculier et régulier, et à tous les fidèles de son diocèse. (Trèves, 26 mai 1791.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

3633. Requête au roi. — *Paris, imp. de N.-H. Nyon, 1791, in-4°. Pièce.*

(Requête de l'abbé HOOKE, destitué, par le directoire du département, de sa place de bibliothécaire en chef de la Bibliothèque Mazarine pour défaut de prestation du serment civique.)

3634. Mémoire à consulter et Consultation pour le sieur CÉARD, citoyen actif, garde national, et l'un des gardes de la Bibliothèque Mazarine. — *Paris, imp. de N.-H. Nyon, 1791, in-4°. Pièce.*

(Destitué à la suite du bibliothécaire en chef, l'abbé Hooke. Voir la note du n° précédent. — La Consultation est signée : VERRIER, et datée du 26 mai 1791.)

3635. Seconde Lettre à M. Gobel, évêque titulaire de Lydda et intrus de Paris. (27 mai 1791.) — *Paris, imp. de Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Voyez le n° 3533 ci-dessus.)

* Instruction pastorale et ordonnance de M. l'évêque de Chalons-sur-Marne (ANNE-ANTOINE-JULES DE CLERMONT-TONNERRE, [28 mai 1791]).

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

3636. Serment civique, prononcé en l'église métropolitaine de Besançon, le 29 mai 1791, par P.-TÉLESPHORE JOUSSERANDOT, vicaire de M. l'évêque, discours dont le conseil général de la commune de Besançon a demandé l'impression. — *Besançon, imp. de Simard, 1791, in-8°. Pièce.*

3637. Discours patriotique, à l'occasion du renouvellement du serment civique fait par MM. les vicaires de M. l'évêque du Morbihan, dans l'église cathédrale et paroissiale de Vannes, le 29 mai 1791, par M. AUDREIN, premier vicaire, ci-devant vice-gérant du Collége des Grassins à Paris. — *Vannes, J.-M. Galles, 1791, in-8°. Pièce.*

3638. Exposition de mes sentiments sur les vérités auxquelles on prétend que la constitution civile du clergé donne atteinte, et recueil d'autorités et de réflexions qui me paraissent la favoriser. (Signé GRATIEN, prêtre.) — *Chartres, F. Durand, 1791, in-8°.*

3639. Remarques sur l'Exposition des sentiments de M. Gratien, ci-devant supérieur du grand séminaire de Chartres, relativement à l'autorité du pape. — *Chartres, F. Durand, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3640. Défense de l'« Exposition de mes sentiments », ou Réponse à M. le curé de F. (Signé : GRATIEN, vicaire. [31 mai 1791.]) — *Chartres, F. Durand, (s. d.,) in-8°.*

3641. Observations sur les écrits des nouveaux docteurs, et en particulier sur deux ouvrages de M. Gratien, prêtre. — *Paris, Dufresne, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Attribué à JABINEAU, par la « Biographie universelle » article Maultrot.)

3642. Réflexions sur le Rapport et le projet de décret de M. Massieu, évêque constitutionnel du département de l'Oise, touchant les congrégations séculières d'hommes. (Signé : ROUGANE, ancien curé d'Auvergne.) — *(Paris,) imp. de Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3643. Lettre de M. CHAMPION DE CICÉ, ci-devant garde des Sceaux, et archevêque de Bordeaux, à M. Pacareau. (St-Amand, 1er juin 1791.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet du serment civique.)

* Loi relative à la rectification des erreurs existantes dans le décret du 23 décembre 1790, sanctionné le 5 janvier suivant. Donnée à Paris le 1er juin 1791.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Loi relative aux congrégations séculières ecclésiastiques. Donnée à Paris le 3 juin 1791.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

3644. Apologie des brefs du pape Pie VI, ou Lettre adressée à M. Linguet, à l'occasion des réflexions qu'il a faites, dans le n° 166 du tome XVIII de ses Annales, sur les brefs du pape des 10 mars et 13 avril 1791. (3 juin.) — *Paris, imp. de Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3645. Troisième Lettre à M. Gobel, évêque titulaire de Lydda et intrus de Paris. (4 juin 1791.) — *Paris, imp. de Crapart, 1791, in-8°. Pièce.*

(Voyez les n^os^ 3533 et 3635 ci-dessus.)

3646. Arrêté, en forme d'instruction, du directoire du département de Saône-et-Loire aux corps administratifs, municipalités et citoyens de son ressort, sur la liberté générale des opinions religieuses et du culte. 4 juin 1791.) — *Chalon-S.-S., imp. de Delorme, 1791, in-4°. Pièce.*

3647. Plaintes à M. Burke, sur sa Lettre à M. l'archevêque d'Aix. (Signé : Rougane, ancien curé d'Auvergne.) — *(Paris,) Gattey, (s. d.,) in-8°.*

(Du 4 juin 1791, d'après une note manuscrite contemporaine. — Voyez précédemment, pour la Lettre, tome II, page 674, n° 5253.)

3648. Récit de ce qui s'est passé à Nancy lors de l'arrivée et de l'installation de M. Lalande, évêque constitutionnel du département de la Meurthe; lu à la Société des Amis de la constitution de Nancy, par M. Febvé, l'un des commissaires chargés par elle de recueillir les faits. (3-5 juin 1791.) — *Nancy, V^e^ Bachot, 1791, in -8° Pièce.*

3649. Lettre pastorale de l'évêque du Calvados (claude Fauchet, [6 juin 1791]). Et la traduction de sa Lettre de communion adressée à notre Saint-Père le pape. (26 avril.) — *Bayeux, V^e^ Nicolle, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3650. Lettre circulaire de M. l'évêque métropolitain de Paris (J.-B.-J. Gobel) à MM. les curés et autres ecclésiastiques de son diocèse. (7 juin 1791.) — *(Paris,) imp. de C. Simon, 1791, in-8°. Pièce.*

3651. Observations sur la Lettre circulaire de M. Gobel, premier évêque talleyrandiste de Paris, à ses curés en date du 9 *(sic)* juin. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3652. Lettre intéressante, curieuse et édifiante d'un évêque catholique à M. l'abbé Fau ***, se disant évêque de ***, par M. l'abbé G***. — *(Paris,) imp. de Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3653. Première Lettre sur les Observations de M. Camus contre les deux brefs du pape. (8 juin 1791.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Voyez le n° 3505 ci-dessus.)

* Extrait des minutes du greffe de la justice de paix du canton de Saint-Nicolas. (9 juin 1791.)

(Condamnation de Jean-Dominique Lhuilier, vicaire à Saint-Hilaire, au sujet d'une attaque dirigée publiquement contre Charles-Sigisbert Sonnini, juge de paix de Manoncourt.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

3654. Il est encore temps. — *Paris, M^me^ Dufresne, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Exhortation aux prêtres assermentés à rétracter leur serment.)

A. — 4^e^ éd. — *Paris, M^me^ Dufresne, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3655. Lettre à un bon ami qui m'engage à retirer mon serment civique. Par Cavoleau, curé de Peault, diocèse de la Vendée. — *Fontenay, imp. de Testard et Goichot, 1791, in-8°. Pièce.*

3656. Réponse d'un ami de la constitution à Civrai, département de la Vienne, à un réfractaire. (12 juin 1791.) — *Poitiers, imp. de M.-V. Chevrier, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3657. Union de la religion chrétienne avec la constitution française, par J.-A. Michel,... électeur et vicaire général de M. l'évêque du département de la Manche. — *Coutances, imp. de J.-N. Agnès, 1791, in-8°. Pièce.*

* Le grand Vicaire constitutionnel pris sur le fait, pot-pourri national.

(Voyez la division POÉSIE.)

3658. Nouvelle Lettre à M. Lamourette, évêque du département de Rhône-et-Loire. Du 15 juin 1791. — *Paris, imp. de Gattey, 1791, in-8°. Pièce.*

(Par l'abbé aimé Guillon, d'après Barbier.)

3659. Département de la Meurthe, district de Nancy, municipalité de Maxéville. Pétition respectueuse que les officiers municipaux de Maxéville ont l'honneur de présenter à l'Assemblée nationale et à son comité ecclésiastique, en exécution de la délibération du conseil de la commune du 16 juin 1791. — *Nancy, imp. de Leseur, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Contre la suppression de la paroisse de Maxéville.)

* Loi relative aux brefs, bulles, constitutions, rescrits, décrets, et autres expéditions de la cour de Rome. Donnée à Paris le 17 juin 1791.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

3660. Quatrième et dernière Lettre à M. Gobel, évêque titulaire de Lydda et intrus de Paris. (18 juin 1791.) — *Paris, imp. de Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Voyez les n^os^ 3533, 3635 et 3645 ci-dessus.)

* Loi portant suppression des banquiers expéditionnaires en cour de Rome. Donnée à Paris le 19 juin 1791.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Lettre pastorale de M. l'évêque de Blois (de Lauzières-Thémines, [25 juin 1791]).

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Loi relative aux anciens fonctionnaires publics

ecclésiastiques qui refusent d'obéir à la loi. Donnée à Paris le 28 juin 1791.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

3661. Lettre pastorale de M. l'évêque (LUC-FRANÇOIS LALANDE) du département de la Meurthe (Nancy), dans laquelle il prouve, d'après les auteurs ecclésiastiques, que l'Assemblée nationale, dans la constitution civile du clergé, n'a rien fait qui ne soit de son ressort et de sa compétence. (29 juin 1791.) Seconde édition. — *Paris, Leclère, 1791, in-8°.*

3662. Dénonciation aux LXXXIII départements de l'empire des Français d'un attentat aux droits de l'homme et du citoyen, commis par un maire à la face de tous les corps administratifs du département du Bas-Rhin. (Signé : RUMPLER. [1er juillet 1791.]) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3663. Adresse à l'Assemblée nationale. (Par FRANÇOIS PERUSSAULT, prêtre non conformiste.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Contre un arrêt d'expulsion, prononcé contre lui par le directoire de Châtillon-sur-Indre, en date du 2 juillet 1791.)

3664. Lettre circulaire de M. GRÉGOIRE, évêque du département de Loir-et-Cher, à ses diocésains, pour la convocation des élèves au séminaire de Blois. (7 juillet 1791.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3665. Lettre adressée à M. le président de l'assemblée électorale du district de Melun. (Signé : GEOFFROY DE MONTJAY. [8 juillet 1791.]) — *Melun, Tarbé, 1791, in-4°. Pièce.*

(Refus de concourir à l'élection des curés.)

3666. Bref du pape PIE VI au recteur et syndic général de l'Université de Caen. (9 juillet 1791.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Félicitations sur sa déclaration relative au serment civique. — Latin-français.)

3667. Épître aux vrais catholiques. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* Loi relative à divers établissements religieux existant dans la ville de Royan et dans celle de Louhans. Donnée à Paris le 10 juillet 1791.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

3668. Amende honorable à Dieu et à Sainte-Geneviève. — *(Paris,) imp. de Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3669. Le « Préservatif contre le schisme » convaincu de graves erreurs. — *Paris, Ve Desaint, 1791, in-8°.*

(Par le P. LAMBERT, d'après Barbier. — Voyez le n° 3455 ci-dessus.)

A. — 2e éd. — *Paris, Leclère, 1791, in-8°.*

3670. Le « Préservatif contre le schisme », accusé et non convaincu de graves erreurs. (12 juillet 1791.) — *(Paris,) Leclère, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Par LARRIÈRE, d'après Barbier.)

3671. L'Indépendance de la puissance spirituelle défendue contre un écrit intitulé : « Préservatif contre le schisme, ou Questions relatives au décret du 27 novembre 1790 ». — *Paris, Dufresne, (s. d.,) in-8°.*

(Par GAB.-NIC. MAULTROT, d'après Barbier.)

3672. Le Témoignage de la raison et de la foi contre la constitution civile du clergé. (Par JEAN-FRANÇOIS VAUVILLIERS.) — *Paris, Ve Desaint, 1791, in-8°.*

A. — *1791.* Par M. VAUVILLIERS. — *Paris, Ve Desaint, in-8°.*

B. — *1791.* — *Paris, Ve Dessaint* (sic), *in-8°.*

3673. Réponse à M. l'évêque de Pistoie. (12 juillet 1791.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Attribué à JABINEAU par la « Biographie universelle », article Maultrot.)

3674. La Constitution de l'Église vengée contre la Réponse de M. l'évêque de Pistoie et contre les nouvelles erreurs de l'auteur du « Préservatif contre le schisme ». — *Paris, Ve Desaint, 1791, in-8°.*

(Par le P. LAMBERT, d'après Barbier.)

3675. Lettre à l'auteur de l'écrit intitulé : « La Constitution de l'Église vengée contre la Réponse de M. l'évêque de Pistoie et contre les nouvelles erreurs de l'auteur du Préservatif contre le schisme ». — *Paris, Leclère, 1791, in-8°. Pièce.*

3676. Gros-Jean qui remontre à son curé, et les doutes d'un villageois résolus par son pasteur; suivis du parallèle de la persécution de Julien l'Apostat avec la persécution de l'Église de France des années 362-363 et 1790-1791. Par un magister de village. Ouvrage dédié aux habitants des campagnes. — *Paris, Lallemand, 1791, in-8°. Pièce.*

3677. Instruction pastorale de M. l'évêque du département de Rhône-et-Loire (ADR. LAMOURETTE), métropolitain du sud-est, au clergé et aux fidèles de son diocèse. (16 juillet 1791.) — *Lyon, imp. de A. Le Roy, 1791, in-8°.*

3678. Seconde Lettre à M. Desbois, curé de Saint-André-des-Arcs de Paris, évêque constitutionnel du département de la Somme. Par un curé catholique du diocèse d'Amiens. — *Paris, Dufresne, 1791, in-8°. Pièce.*

(On trouve p. 28 : *Du 18 juillet. Encore un petit mot à M. Desbois.*)

3679. Lettre à M. Algan, prêtre, chapelain de Couques, et exerçant les fonctions curiales dans la paroisse de Saint-Nazaire de Carcassonne. (Signé : SAMARY, curé de Saint-Nazaire. [20 juillet 1791.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

3680. Mandement de CLAUDE FAUCHET, évêque de Calvados, député à l'Assemblée nationale. (20 juillet 1791.) — Discours prononcé par CLAUDE FAUCHET, évêque du Calvados, à l'autel de la patrie, pendant la cérémonie de la fédération générale du département dans la plaine des six districts, près la ville de Caen. — *Paris, de l'imprimerie du Cercle social, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3681. Lettre de M. Meynier, curé de Chaligny, vice-chancelier de l'Université de Nancy, à M. Barail, prem. vic. épisc. du diocèse de la Meurthe. (19 juillet 1791.) — Lettre de M. l'évêque (Lalande), en réponse à la précédente. (22 juillet.) — Réponse de M. Barail,... à M. Meynier... (23 juillet.) — Avertissement de M. l'évêque. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3682. Lettre de M. Torné, évêque de la métropole du centre, à l'assemblée des électeurs du district de , écrite à Bourges le juillet 1791. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Sur les élections pour le remplacement des curés insermentés.)

3683. Adresse ou pétitions à l'Assemblée nationale, sur ses décrets au sujet de la liberté des opinions religieuses et du clergé catholique, sur la parfaite égalité ou abolition de tous priviléges quelconques entre les diverses religions, et sur l'abrogation de toute relation de leurs cérémonies avec les formalités des lois civiles, et, entre autres, de celles du mariage; par César Ripert, citoyen actif du département des Basses-Alpes. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

(Du 28 juillet 1791, d'après une note manuscrite contemporaine.)

3684. Extrait du registre aux arrêtés du directoire du département de la Somme, séance du 29 juillet 1791. — *Amiens, imp. de J.-B. Caron l'aîné, 1791, in-4°. Pièce.*

(Au sujet des églises des maisons religieuses.)

3685. L'Abbé Fauchet peint par lui-même, et ses crimes dévoilés. Par M. l'abbé de Valmeron. (Jersey, 2 août 1791.) — *A Jersey, aux frais des Catholiques réfugiés, la 3ᵉ année de la persécution, 1791, in-8°.*

(D'après la « Biographie universelle », Valmeron est le pseudonyme de l'abbé P.-Fr.-Théoph. Jarry.)

* Instruction pastorale de M. l'évêque de Boulogne (Jean-René Asseline), sur l'obligation de s'attacher aux pasteurs légitimes. (Ypres, le 8 août 1791.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

3686. Déclaration de M. l'archevêque d'Embrun (Pierre-Louis de Leyssin, [Chambéry, 10 août 1791]). — *(Paris,) Guerbart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

* Remarques historiques et critiques sur les trente-trois paroisses de Paris, d'après la nouvelle circonscription décrétée par l'Assemblée nationale le 4 février 1791; par un citoyen de la section des Lombards. (Signé : François Jacquemart. [15 août 1791.])

(Voyez ci-après le chapitre HISTOIRE LOCALE.)

3687. Détails d'une fête civique et religieuse donnée, dans la paroisse de Coulans, à M. l'évêque du département de la Sarthe. (17 août 1791.) — *Le Mans, imp. de Monnoyer fils, 1791, in-4°. Pièce.*

3688. Lettre à M. Samary, ci-devant curé de Saint-Nazaire, député à l'Assemblée nationale. (Signé : Un Laïque. [18 août 1791.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Réponse à la Lettre cataloguée sous le n° 3679 ci-dessus.)

* Lettre pastorale et ordonnance de M. l'évêque de Léon (J.-Fr. de Lamarche) au clergé séculier et régulier, et à tous les fidèles de son diocèse. (20 août 1791.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

3689. Lettre hasardée à l'auteur de la brochure intitulée : « Les Principes de la foi sur le gouvernement de l'Église », etc., au bureau de « L'Ami du roi », 1791; ou Justification de M. l'avocat Camus. (Signé : Breuvage. [20 août 1791.]) — *Paris, chez les marchands de nouveautés, 1792, in-8°. Pièce.*

(Une note manuscrite contemporaine, sur le titre, porte : « Cet ouvrage, dont je ne connais pas l'auteur, quoique je l'aie imprimé, était destiné pour le départ. du Nord. J'en ai fait passer 500 à Lille. Imprimé chez Boulard, rue Nᵉ-S.-Roch ».)

* Loi relative aux traitements et secours à payer par le Trésor public aux ci-devant employés, ecclésiastiques ou laïques, faisant fonctions relatives au service divin dans les églises des ci-devant chapitres, séculiers ou réguliers. Donnée à Paris le 26 août 1791.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

3690. Examen du décret de l'Assemblée constituante du 27 août 1791, où l'on traite la question du célibat ecclésiastique, de l'indissolubilité du mariage, etc., pour les concilier avec ce décret. Par M. Ch. D. L. R., anc. E. D. R. (Charrier de La Roche, ancien évêque de Rouen). — *Paris, Leclère, 1792, in-8°.*

3691. Réflexions d'un curé constitutionnel, sur le décret de l'Assemblée nationale concernant le mariage. — *Paris, M. Bourgeois, 1791, in-8°. Pièce.*

3692. Épître à M. Lamourette, se disant évêque de Rhône-et-Loire, métropolitain du sud-est, sur son Instruction pastorale et doctrinale du 16 juillet 1791. (31 août.) — *Paris, 1791, in-8°.*

(Par l'abbé Guillon, d'après Barbier. — Voyez le n° 3677 ci-dessus.)

3693. Observations d'un catholique sur l'Instruction pastorale de M. Lamourette en date du 16 juillet 1791. — *Paris, Guerbart, 1791, in-8°.*

3694. Propositions fausses, erronées, scandaleuses et dangereuses dans la pratique, extraites de l'Instruction de M. de Langres, de l'Avis aux fidèles et du Testament de la bonne mère. (Signé : Rougane, ancien curé d'Auvergne.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Voyez le 2ᵉ article à * après le n° 3420 et les n°ˢ 2385 et 3456 ci-dessus.)

3695. Motifs de confiance et règles de conduite pour le temps présent; ou Réponse d'un ami à son ami. (Par Pottier.) — *Paris, Crapart, 1791, in-8°. Pièce.*

A. — *1791. — Paris, Crapart, in-8°. Pièce.*

B. — *Paris, Crapart, in-8°. Pièce.*

3696. Nouveaux Motifs de confiance et nouvelles règles de conduite pour le temps présent, ouvrage indispensable aux âmes pieuses, et particulièrement à celles

qui ont lu le premier Motif de confiance. Suivis de l'Adresse aux vierges chrétiennes et religieuses de France, corrigée et augmentée. Par M. POTTIER, prêtre. — *Paris, août 1791, in-8°. Pièce.*

3697. La vraie Conspiration dévoilée. Nouvelle édition, revue et augmentée. (1 septembre 1791.) — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

(Par l'abbé JABINEAU, d'après Barbier. — Édition entièrement remaniée et augmentée, au point de vue de la question religieuse, de l'ouvrage catalogué précédemment tome II, page 617, n° 3896.)

3698. Moyens sommaires de cassation proposés contre un arrêté pris, le 2 septembre 1791, par le département de l'Orne, relativement aux prêtres qui n'ont pas prêté le serment. — *(Paris,) imp. de Vezard et Le Normant, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(On lit en marge : *Département de l'Orne. Municipalité de Sées.*)

3699. Mon petit Mot à M. Prud'homme de La Boussinière, évêque constitutionnel du département de la Sarthe. (4 septembre 1791.) — *Paris, imp. de Crapart, 1791, in-8°. Pièce.*

3700. Apologie d'un curé du Jura, adressée à ses paroissiens, pour servir de réponse à la Lettre pastorale de M. Moïse, évêque constitutionnel de ce département. *Paris, Petit, 1791, in-8°.*

3701. Accord des vrais principes de l'Église, de la morale et de la raison sur la constitution civile du clergé de France. Par les évêques des départements, membres de l'Assemblée nationale constituante. (Signé : J.-B.-J. GOBEL, évêque métropolitain de Paris, etc.) — *Paris, Desenne, 1791, in-8°.*

A. — 3ᵉ éd. — *Paris, Desenne, 1792, in-8°.*

3702. Lettre des évêques constitutionnels, membres de l'Assemblée constituante, au pape, en lui envoyant l'ouvrage fait pour la défense de la constitution civile du clergé. (Signé : J.-B.-J. GOBEL, évêque métropolitain de Paris, etc.) — *(Paris,) imp. de Desenne, 1791, in-8°. Pièce.*

3703. Rapprochements de la Lettre des évêques soi-disant constitutionnels au pape Pie VI avec les Lettres de Luther à Léon X. Extrait du « Parallèle des révolutions », par M. N.-S. GUILLON, prêtre. Seconde édition. *Paris, Crapart, 1791, in-8°. Pièce.*

(Voyez le n° 3713 ci-après.)

3704. Les vrais Principes de l'Église, de la morale et de la raison sur la constitution du clergé, renversés par les faux évêques des départements membres de l'Assemblée nationale, prétendue constituante. — *Paris, Dufrêne, 1791, in-8°.*

(Par MAULTROT, d'après la « Biographie universelle ».)

3705. L'Apêchêmie, ou Discordance entre les principes de l'Église et ceux qu'établissent les évêques constitutionnels, dans l'Accord des principes, et MM. Lamourette, Grégoire, Gobet, Lindet, Fessier, dans leurs pastorales. Par M. LITDA, militaire provençal. — *Mons, 1791, in-8°.*

3706. Vie de l'abbé Fauchet, par M. l'abbé DE VALMERON) l'abbé JARRY, [17 septembre 1791]). — *Paris, 1791, in-8°. Pièce.*

(Voyez le n° 3685 ci-dessus.)

3707. A Frère Hugues Pelletier, invaseur du siége épiscopal d'Angers, un curé catholique du même diocèse, au sujet de la Lettre pastorale de cet intrus en date du 20 septembre 1791. — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

(Par le P. LAMBERT, d'après une note manuscrite contemporaine.)

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-8°.*

3708. Actes du consistoire secret tenu par notre Saint-Père le pape Pie VI, le 26 septembre 1791, au palais Quirinal, concernant la démission qui a été faite de la dignité de cardinal par Étienne-Charles de Loménie de Brienne, l'acceptation du Saint-Père, et la création secrète d'un nouveau cardinal destiné à le remplacer dans le Sacré-Collége. — *Paris, imp. de Guerbart, 1791, in-8°. Pièce.*

3709. Acte du consistoire secret tenu par notre Saint-Père le pape Pie VI, le 26 septembre 1791, au palais Quirinal, concernant la démission qui a été faite de la dignité de cardinal par Étienne-Charles de Loménie de Brienne, l'acceptation du Saint-Père, et la création secrète d'un nouveau cardinal... — *Paris, imp. de Guerbart, 1791, in-8°.*

(Latin-français.)

* Instruction, dressée par ordre de notre Très-Saint-Père le pape Pie VI, sur quelques questions proposées par les évêques de France. (26 septembre 1791.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

3710. Lettre à M. Villard, évêque à Laval. (La Flèche, 27 septembre 1791.) — *(Paris,) imp. de Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3711. Réponse au défi du sieur Diot, évêque constitutionnel de Reims. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3712. Abrégé chronologique, pour servir à l'histoire de l'Église gallicane pendant la tenue de l'Assemblée nationale. (1ᵉʳ octobre 1791.) — *Paris, chez l'auteur, 1791, in-8°.*

3713. Parallèle des révolutions. Par MARIE-NICOLAS-SILVESTRE GUILLON, prêtre. 2ᵉ édition. — *Paris, imp. de Crapart, 1792, in-8°.*

(La 1ʳᵉ édition fait partie du tome IV de la « Collection ecclésiastique », de Barruel, publiée en 1791. Voyez ci-dessus, page 17, n° 160.)

A. — 3ᵉ éd. — *Paris, Crapart, 1792, in-8°.*

B. — 4ᵉ éd. — *Paris, chez l'auteur, 1792, in-8°.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve.)

3714. Saint Brienne, évêque constitutionnel, député à la nouvelle Législature, ou Lettre à M. le ci-devant cardinal de Loménie. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3715. Adresse des catholiques de Paris au roi. (1ᵉʳ octobre 1791.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3716. Extrait ou inventaire raisonné des pièces

produites par la municipalité de Sées au soutien de sa requête en cassation de deux arrêtés du département de l'Orne des 2 septembre et 1er octobre 1791. (Signé : DELAHOUARDIÈRE, procureur de la commune de Sées.) — *Paris, imp. de Vezard et Le Normant, 1791, in-4°. Pièce.*

(Au sujet des religieuses hospitalières de Sées.)

5717. Adresse et pétition à l'Assemblée nationale. (Signé : DELAHOUARDIÈRE, procureur de la commune de Sées.) — *(Paris,) imp. de Vézard et Le Normant, 1791, in-4°. Pièce.*

(On lit en marge du titre : *Département de l'Orne. Municipalité de Sées.*)

5718. Vme et VIme Lettre à M. Gobel, évêque titulaire de Lydda et intrus de Paris. (14 juin-2 octobre 1791.) — *Paris, imp. de Crapart, 1791, in-8°.*

(Voyez les nos 3533, 3635, 3645 et 3660 ci-dessus.)

5719. Copie de la déclaration en forme de lettre adressée par M. LE FESSIER, évêque du département de l'Orne, aux officiers municipaux de Sées, le 14 octobre 1791. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

5720. Question. L'Église constitutionnelle est-elle catholique ? — *Paris, Pichard, 1791, in-8°. Pièce.*

(On lit imprimé sur le titre la note suivante : *Le but de l'auteur était de répondre à la dernière lettre pastorale de M. Le Fessier, évêque constitutionnel du département de l'Orne, mais il a généralisé son travail par l'avis de quelques personnes éclairées à qui il l'a communiqué.*)

5721. Lettre d'un prêtre catholique à Pierre Brugière, se disant curé constitutionnel de S.-Paul. (15 octobre 1791.) — *Paris, imp. de Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

5722. Ma Patience est à bout, un mot de bon sens à MM. les dénonciateurs des prêtres non-jureurs. — *(Paris,) imp. de Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

5723. (Lettre d'envoi à l'Assemblée nationale des pièces cataloguées sous les nos 3698, 3716 et 3717 ci-dessus, signée : DELAHOUARDIÈRE, procureur de la commune de Sées, député extraordinaire, et commençant par ces mots :) Paris, ce 22 octobre 1791. M., tous les genres de despotisme sont ennemis de la constitution... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

5724. Exhortation faite au prône de la paroisse cathédrale, le dimanche 23 octobre, par M. l'évêque métropolitain (C.-B. ROUX), immédiatement avant que de lire lui-même sa Lettre pastorale. — Seconde Lettre pastorale. (17 octobre 1791.) — *Aix, Ve A. Adibert, 1791, in-4°. Pièce.*

5725. Contraste de la réformation anglicane, par Henri VIII et de la réformation gallicane, par l'Assemblée constituante, par M. GRATIEN, vicaire de la cathédrale de Chartres. — *Chartres, F. Durand, 1791, in-8°.*

5726. Mémoire à l'Assemblée nationale pour le sieur abbé GAILLETON. — *Paris, Boulard, 1791, in-8°. Pièce.*

(Contre deux arrêtés du directoire du département de Rhône-et-Loire, des 29 septembre et 29 octobre 1791, qui le privaient de sa cure.)

5727. Lettre familière d'un curé catholique du diocèse de Paris à ses paroissiens. (Octobre 1791.) — *(Paris,) imp. de Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

5728. Motifs de confiance, adressés aux fidèles de la campagne; par un catholique du département de... — *Paris, Lallemand, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

5729. Contraste entre un quaker et l'abbé Fauchet, par M. VALMERON (l'abbé JARRY, [1er novembre 1791]). — *(S. l.,) 1792, l'an troisième de la persécution, in-8°.*

(Voyez les nos 3685 et 3706 ci-dessus.)

5730. Catéchisme d'un curé intrus. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

A. — 3e éd. — *Paris, Guerbart, 1791, in-8°. Pièce.*
B. — 5e éd. — *Paris, Guerbart, 1792, in-8°. Pièce.*

5731. Suite du Catéchisme de l'intrus. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

5732. Autre Suite du Catéchisme de l'intrus. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

5733. Apologie de Mlle Gertrude, ou Dialogue entre M. Fortin, démocrate, Mlle Gertrude, dévote, et Rosalie, son écolière, sur l'écrit d'un curé constitutionnel du diocèse d'Amiens, en forme de réfutation du Catéchisme du curé intrus. — *Paris, Guerbart, 1791, in-8°. Pièce.*

(Extrait des *Loisirs d'un curé déplacé.* — Voyez précédemment tome IV, page 383, n° 634.)

5734. Confession de Lucas malade à son intrus. Seconde édition. — *Paris, Guerbart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

5735. Entretien d'une mère avec ses filles, sur les circonstances présentes. — *Paris, imp. de Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

5736. Délibération de la commune de Villiers, relative au sieur abbé Gailleton. (6 novembre 1791.) — *Paris, imp. de Boulard, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

5737. (Requête contre le sieur Le Fessier, évêque constitutionnel du département de l'Orne, signée : DELAHOUARDIÈRE, procureur de la commune de Sées; commençant par ces mots :) Du 10 novembre 1791. M., c'est avec un bien véritable regret que je me vois forcé d'appeler encore l'attention de l'auguste Assemblée sur M. l'évêque de l'Orne... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 3723 ci-dessus.)

* Lettre des professeurs en théologie de Sorbonne et de Navarre à MM. les administrateurs du directoire du département de Paris. (Signé : PAILLARD,... etc.

[16 novembre 1791.])

(Contre la fermeture des Écoles de théologie de Sorbonne et de Navarre.)

(Voyez précédemment tome II, page 688, n° 5561.)

3738. Analyse raisonnée du Rapport fait, au nom du comité de législation (le 16 novembre 1791), par M. François, de Neufchateau, d'un article additionnel au décret sur les troubles religieux. — *Paris, imp. de Crapart, 1791, in-8°. Pièce.*

3739. Ne vous y trompez pas, ou Réflexions sur le nouveau serment exigé, par le décret du 16 novembre 1791, de tous les ecclésiastiques non assermentés. — *Paris, imp. de Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3740. Le Piège découvert, ou Questions importantes sur le serment décrété le 16 novembre 1791. Par un docteur de la Faculté de théologie de Paris. — *Paris, imp. de Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

A. — 3e éd. — *(Paris,) imp. de Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3741. Conversation, sur le nouveau serment prescrit aux ecclésiastiques, entre Claude Fauchet, évêque du Calvados et député; le révérend Père Chabot, ex-capucin et député; et un prêtre réfractaire. — *Paris, chez les marchands de nouveautés, 1791, in-8°. Pièce.*

3742. Aux Français, par les curés et les vicaires non assermentés, au sujet du décret du 17 novembre 1791. — *Paris, Guerbart, 1791, in-8°. Pièce.*

3743. Adresse des prêtres non assermentés de la ville de Paris au roi. (19 novembre 1791.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3744. Épître catholique. M.-N.-S. GUILLON, prêtre, à M. M..... sur le nouveau serment. 20 novembre 1791. — *Paris, imp. de Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3745. Lettre à M. l'abbé Royou, en réponse à son opinion sur le nouveau serment exigé de tous les ecclésiastiques. (20 novembre 1791.) — *(Paris,) imp. de Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Réponse à un article publié dans « L'Ami du roi » du 19 novembre.)

3746. Lettre de M. l'évêque de *** à MM. les curés de son diocèse. — *Paris, Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet du décret du 16 novembre 1791.)

3747. Lettre de M. l'abbé DE *** à un curé de ses amis, à l'occasion du serment civique décrété le 16 novembre dernier. — *(S. l.,) 1791, in-8°. Pièce.*

3748. Lettre d'une dame à un prêtre non assermenté; suivie d'une réponse à la dame. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Sur le décret du 16 novembre 1791.)

3749. Avis abrégé sur le serment. (20 novembre 1791.) — *Paris, Laillet, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

A. — 2e éd. Suivi d'une manière de conduite conseillée par des personnes très-graves. — *Paris, Laillet, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3750. Réponse à un chanoine sur le serment civique du 16 novembre 1791. (22 novembre 1791.) — *Paris, Guerbart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3751. Suite du « Préservatif contre le schisme », ou Nouveau développement des principes qui y sont établis. Par M. LARRIÈRE. (24 novembre 1791.) — *Paris, Leclère, 1791, in-8°.*

(Voyez le n° 3455 ci-dessus.)

* Lettre pastorale de M. l'évêque de La Rochelle (JEAN-CHARLES DE COUCY) au clergé de son diocèse. (24 novembre 1791.)

(Contre le serment civique.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

3752. Motifs de confiance et règles de conduite pour le temps présent. Troisième Lettre. (25 novembre 1791.) — *(Paris,) Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Voyez les nos 3695 et 3696 ci-dessus.)

3753. Discours sur le fanatisme religieux, prononcé dans l'église paroissiale de Saint-Germain-des-Prés de Paris. Par M. POULLARD, vicaire épiscopal du département de l'Orne. (27 novembre 1791.) — *Paris, Boulard, 1792, in-8°. Pièce.*

3754. Le Publiciste chrétien, ou Notions générales sur l'Église, puisées dans la méditation de sa nature, de son établissement et de ses lois. Par M. LEJEUNE, curé de Clerey, district de Troyes. (28 novembre 1791.) — *Paris, Limodin, 1791, in-8°.*

3755. Le Magistrat prêtre. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3756. Développement du second serment, appelé civique, décrété le 16 et le 29 novembre 1791. (Signé : BARRUEL. [29 novembre 1791.]) — *Paris, Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3757. Réflexions sur le nouveau serment exigé des ecclésiastiques. (Rouen, 30 novembre 1791.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3758. Réflexions sommaires sur le décret, du mois de novembre 1791, concernant les ecclésiastiques non assermentés. — *Paris, Guerbart, 1791, in-8°. Pièce.*

(Par DULAU, archevêque d'Arles, d'après Barbier.)

3759. Observations sur le serment prescrit aux ecclésiastiques et sur le décret qui l'ordonne. Par M. l'archevêque d'Aix (JEAN-DE-DIEU-RAYMOND DE BOISGELIN). — *Paris, Guerbart, 1791, in-8°.*

3760. Examen impartial et raisonné du serment civique. — *Paris, Crapart, 1791, in-8°. Pièce.*

3761. Le Cri de la vérité sur les prêtres de la nouvelle loi. — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

3762. Point de Sanction, ou Deux mots sur le nouveau serment imposé aux ecclésiastiques par le décret du 16 et du 29 novembre 1791. — *Paris, Guerbart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3763. Lettre au roi, par un des aumôniers de Sa Majesté. (Signé : B. D. L., un de vos aumôniers, T. D. V. S. C. D. V.) — *(Paris,) imp. de Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3764. Appel au roi et à la nation du second serment, prétendu civique, ordonné aux prêtres de l'Église catholique, apostolique et romaine, décrété le 16 et le 29 novembre 1791. — *Paris, imp. de Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3765. Compte rendu au roi de la discussion, des motifs, de la teneur et des conséquences du décret de l'Assemblée législative, du mois de novembre 1791, concernant les prêtres non assermentés, considéré sous les rapports de la religion, de la constitution et de la politique. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3766. Requête adressée au roi par les prêtres détenus dans le château de Brest en vertu d'un arrêté du département du Finistère (du 29 novembre 1791). — *Paris, imp. de Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3767. Défense pour les prêtres non assermentés du département de l'Orne, en réponse à l'adresse de MM. les administrateurs de ce département. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3768. Questions importantes sur quelques opinions religieuses, présentées par CHARLES PALISSOT à l'Assemblée nationale. — *Paris, imp. de Petit jeune, 1791, in-8°. Pièce.*

(On trouve page 27 une *Lettre de l'auteur à un de ses amis*, datée du 1er décembre.)

A. — 3e éd. — *Paris, imp. de Hautbout l'aîné, an VI, in-8°.*

3769. Le Comte DUPRAT devenu théologien. — *Paris, Mme Dufresne, (s. d.,) in-8°.*

3770. Aujourd'hui y voyez-vous clair? ou Conversation entre un camusard et un catholique sur les affaires du temps. — *Paris, imp. de Crapart, 1791, in-8°.*

(Par l'abbé ANTIGNAC, d'après Barbier.)

3771. Obstacles à ma conversion constitutionnelle, exposés confidemment aux Parisiens, pour qu'ils daignent m'aider à les franchir. — *Paris, imp. de Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Par l'abbé BUÉE, d'après Barbier.)

A. — 2e éd. — *Paris, imp. de Crapart, janvier 1792, in-8°.*

3772. Lettre écrite à l'auteur de « L'Ami du roi », sur ses opinions touchant le serment décrété par l'Assemblée nationale; avec des réflexions. — *Paris, Stegmuller, décembre 1791, in-8°. Pièce.*

3773. Difficultés proposées à MM. Barruel et Fontenay, sur la manière dont ils s'expliquent l'un et l'autre, dans leurs journaux, à l'égard des jureurs et des intrus. (Signé : ROUGANE, ancien curé d'Auvergne.) — *Paris, Senneville, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3774. Lettre de M. l'abbé MOUFLE, 1er vicaire de Saint-Méry, à M. le curé de Saint-Méry, en lui envoyant la rétractation de son serment prêté le 9 janvier 1791. (9 décembre.) — *Paris, imp. de Crapart, 1791, in-8°. Pièce.*

3775. Observations sur la pétition de quelques membres du département de Paris concernant le décret de l'Assemblée nationale sur les troubles religieux. Par M. LE COZ, évêque métropolitain du nord ouest, député du département de l'Isle-et-Vilaine. (10 décembre 1791.) — *Paris, Imprimerie nationale, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Voyez aussi précédemment, pour la pétition du directoire et pour tous les autres ouvrages y relatifs, tome II, page 689, nos 5597-5601 et 5608.)

3776. Instruction conforme à la doctrine de l'Église catholique, apostolique et romaine, sur la constitution civile du clergé, rédigée par MM. MAINGUI, ancien professeur de théologie... et LANJUINAIS, ancien professeur de droit ecclésiastique... lue dans la Société des Amis de la constitution, de Rennes, le 13 décembre 1791. Imprimé par ordre de l'administration du département d'Ille-et-Vilaine. — *Rennes, imp. de J. Robiquet, (s. d.,) in-8°.*

3777. Apologie du *Veto* apposé par le roi (le 19 décembre) au décret, des 16 et 29 novembre 1791, sur le serment exigé des prêtres. — *Paris, Crapart, (s. d.,) in-8°.*

3778. Lettre de M. l'abbé MOUFLE, premier vicaire de Saint-Merry, aux paroissiens de cette église; ou Réflexions sur sa rétractation. (Du lieu de ma retraite, le 20 décembre 1791.) — *Paris, Dufresne, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3779. Seconde Lettre de M. l'évêque de La Rochelle (JEAN-CHARLES DE COUCY) aux religieuses et aux communautés séculières de son diocèse. (24 décembre 1791.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Voyez le n° 3545 ci-dessus.)

3780. Lettre à un ami, sur le nouveau serment exigé des prêtres. (27 décembre 1791.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3781. Apologie des prêtres non assermentés. Leurs persécuteurs dénoncés comme violateurs de la constitution. — *Paris, Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3782. Lettre synodale de NICOLAS, patriarche de Constantinople, à l'empereur Alexis Comnène, sur le pouvoir des empereurs relativement à l'érection des métropoles ecclésiastiques; traduite du grec par M. l'abbé DE CHAPT DE RASTIGNAC, docteur de la maison et société de Sorbonne, député en 1789 à l'Assemblée nationale. Avec des notes, des observations et la réfutation de quelques erreurs capitales soutenues dans l'écrit intitulé : « Accord des vrais principes de l'Église, de la morale et

de la raison », et signé de dix-huit évêques constitutionnels. — *Paris, Crapart, 1791, in-8°.*

(Voyez, pour l'ouvrage réfuté, le n° 3701 ci-dessus.)

A. — 2ᵉ éd. Suivie des pièces authentiques sur l'érection de Mohilow en archevêché, publiées par M. l'abbé Bossard. — *Paris, imp. de Crapart, 1792, in-8°.*

3783. La Religion de Dieu et la religion du diable, précédée du Sermon civique aux gardes nationales, par Dorfeuille,... (Décembre 1791.) — *Pau, J.-P. Vignancour, 1791, in-8°. Pièce.*

A. — *1792.* — *Pau, J.-P. Vignancour, in-8°. Pièce.*

3784. Comparaison de la morale et des maximes de l'Évangile et des Apôtres avec la conduite du clergé, depuis les premiers siècles de l'Église jusqu'à nos jours. Présenté à l'Assemblée nationale. Ouvrage destiné principalement aux habitants de la campagne, pour les éclairer sur les manœuvres des prêtres qui cherchent à les soulever contre la constitution, et pour les convaincre que ces mêmes prêtres, sous le faux prétexte de rétablir la religion, qu'ils disent détruite, ne cherchent qu'à rentrer dans leurs biens. Par le maire et le commandant de la garde nationale de Taverny. — *Paris, Gueffier, 1791, in-8°.*

(Par Dubost, d'après Barbier.)

A. — *1792.* — *Paris, Gueffier, in-8°.*

3785. Étrennes spirituelles, tirées des monuments de l'Église, et adressées au clergé et au peuple catholiques de France. — *Paris, Crapart, janvier 1792, in-8°. Pièce.*

(Par l'abbé Buée, d'après Barbier.)

* Le divin Consolateur, étrennes nécessaires aux fidèles dans les malheureux jours de schisme. *(1792.)*

(Voyez précédemment tome IV, page 604, n° 6.)

3786. L'Ange tutélaire de la France visitant ce royaume et instruisant les catholiques fidèles. Par l'auteur de « Gros-Jean qui remontre à son curé ». — *Paris, Lallemand, 1792, in-8°.*

(Voyez le n° 3676 ci-dessus.)

3787. Examen critique des anciennes « Nouvelles ecclésiastiques » pendant l'année 1790. — *Paris, Dufresne, 1792, in-8°.*

3788. La Doctrine des théologiens, ou Seconde Partie du « Témoignage de la raison et de la foi », contenant le parallèle de la doctrine de M. Larrière avec celle des protestants, et la réfutation à la suite de son Préservatif contre le schisme. Par M. Vauvilliers. — *Paris, Vᵉ Desaint, 1792, in-8°.*

(Voyez le n° 3672 ci-dessus.)

3789. L'Autorité de l'Église et de ses ministres défendue contre l'ouvrage de M. Larrière intitulé : « Suite du Préservatif contre le schisme, ou nouveau développement des principes qui y sont établis ». — *Paris, Dufresne, 1792, in-8°.*

(Par Maultrot, d'après Barbier. — Voyez le n° 3751 ci-dessus.)

3790. Examen des principes sur l'intrusion posés par M. Larrière dans son ouvrage intitulé : « Suite du Préservatif contre le schisme... ». — *Paris, Dufresne, 1792, in-8°.*

(Par Maultrot, d'après Barbier.)

3791. Examen des principes sur le schisme posés par M. Larrière dans son ouvrage intitulé : « Suite du Préservatif contre le schisme », etc. ; et nouvelle défense de la véritable idée du schisme, contre M. Larrière, et contre l'auteur des anciennes « Nouvelles ecclésiastiques ». — *Paris, Dufresne, 1792, in-8°.*

(Par Maultrot, d'après Barbier.)

3792. Réflexions critiques d'un laïque sur la « Suite du Préservatif contre le schisme » ; ou M. Larrière réfuté par lui-même. — *Paris, Guerbart, 1792, in-8°.*

3793. Supplément à l'ouvrage des évêques constitutionnels sur l'Accord de la raison et de la religion avec la constitution civile du clergé. Par un Oratorien, P. D. P. A. M. Seconde édition, corrigée et augmentée, avec une réponse à la réfutation qu'on en a faite. — *Paris, Froullé, l'an IV de la liberté, in-8°. Pièce.*

3794. Réfutation de l'écrit intitulé : « Supplément à l'ouvrage des évêques constitutionnels sur l'Accord de la raison et de la religion avec la constitution civile du clergé. Par un Oratorien, P. D. P. A. M. ». — *Paris, Dufrene, 1792, in-8°.*

3795. L'Incompétence du pouvoir civil dans les choses spirituelles, ou Réfutation des faux principes des dix-huit évêques constitutionnels, signataires de l'Accord. Par un docteur en théologie de la Faculté de Paris. — *Paris, imp. de Crapart, 1792, in-8°.*

(Par l'abbé Diesne, d'après Barbier. — Voyez le n° 3701 ci-dessus.)

3796. Incompétence de la puissance civile dans l'érection des métropoles et des évêchés, démontrée de nouveau par un capitulaire de Charlemagne. — *Paris, Dufresne, 1792, in-8°. Pièce.*

(Par Maultrot, d'après la « Biographie universelle ».)

3797. Les Évêques constitutionnels en contradiction dans leurs principes avec l'Église catholique, apostolique et romaine, dont ils prétendent renouveler la discipline. — *Paris, Barba, 1792, in-8°.*

3798. L'Église constitutionnelle confondue par elle-même. Ouvrage dans lequel on réfute : 1° l'« Accord des vrais principes de l'Église » par les dix-huit évêques constitutionnels membres de l'Assemblée constituante; ensemble un écrit du sieur Ollitrault, directeur du séminaire de Quimper, imprimé aux frais du département et répandu avec profusion dans toute la Bretagne; 2° l'« Instruction ou catéchisme sur la constitution civile du clergé », par MM. Mainguy... et Lanjuinais... 3° la « Lettre pastorale de l'évêque du département du Tarn »

enfin les principales objections répandues dans tous les autres ouvrages constitutionnels. Par une société de théologiens. — *Paris, imp. de Crapart, 1792, in-8°.*

(Par les abbés Bérardier et Blandin, d'après Barbier.)

3799. Les Préjugés légitimes contre l'Église constitutionnelle. Par l'auteur du « Catéchisme nouveau et raisonné », et des « Intrus jugés au tribunal de la religion ». — *Paris, Pichard, in-8°.*

(Voyez les nos 3452 et 3612 ci-dessus.)

3800. Le Schisme démontré, ou Les nouveaux schismatiques. — *Paris, Lallemand, 1792, in-8°.*

3801. Histoire des intrusions les plus mémorables; tirée des livres saints, de l'Histoire ecclésiastique de M. Fleury, et de la Vie des saints et martyrs traduite de l'anglais. Par le rédacteur des principes de Bossuet et de Fénelon. — *Paris, Lallemand, 1792, in-8°.*

(Par l'abbé Querbeuf, d'après Barbier.)

3802. Traité historique et critique de l'élection des évêques; par le Père ***, prêtre de l'Oratoire. — *Paris, Dufresne, 1792, 2 vol. in-8°.*

(Par Mathieu-Mathurin Tabaraud, d'après Barbier.)

3803. Tableau fidèle de la véritable Église, pour servir à l'enseignement des catéchismes ordinaires. Par l'auteur du « Manuel ou petit catéchisme de l'honnête homme ». — *(S. l.,) 1792, in-8°.*

3804. Abrégé de la foi catholique sur les sacrements, avec les règles de conduite pour les temps de schisme et quelques principes fondamentaux sur l'autorité de l'Église. Par un docteur de Sorbonne. — *Paris, imp. de Crapart, 1792, in-18.*

3805. L'Esprit du Nouveau Testament sur les affaires présentes, ou L'incompatibilité de la constitution prétendue civile du clergé avec l'Évangile, prouvée par le texte seul des saintes Écritures. Ouvrage rédigé pour être le guide infaillible et l'ancre immobile des catholiques dans les circonstances périlleuses où nous sommes. — *Paris, Dufresne, 1792, in-8°.*

3806. L'Écriture sainte arrachée à la prostitution constitutionnelle, ou Examen d'un écrit intitulé : « Réflexions d'un solitaire, tirées de l'Écriture sainte, sur l'état actuel du clergé de France ». Par M. Pottier. — *Paris, imp. de Crapart, 1792, in-8°.*

(Voyez le n° 3449 ci-dessus.)

3807. Les Français devenus protestants sans le savoir, ou Parallèle de la religion protestante et de la nouvelle religion de France. — *Paris, Lallemand, 1792, in-8°. Pièce.*

3808. Comparaison de la constitution de l'Église catholique avec la constitution de la nouvelle Église de France. Moyen de les accorder. — *Paris, Dufresne, 1792, in-8°.*

(Par Maultrot, d'après la « Biographie universelle ».)

* Mandement de M. l'évêque de Boulogne (Jean-René Asseline) pour le carême. (3 janvier 1792.)

(Contre la constitution civile du clergé.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Lettre pastorale de M. l'évêque de La Rochelle (Jean-Charles de Coucy) aux fidèles de son diocèse. (3 janvier 1792.)

(Même sujet.)

(Voyez *ibidem.*)

* Adresse au roi, et pièces produites à l'appui. (12 janvier 1792.)

(Le titre de départ, page 3, porte : *Adresse au roi, par les citoyens administrateurs des biens et revenus de la fabrique de l'église paroissiale et épiscopale de la ville de Rouen.*)

(Voyez précédemment tome II, page 693, n° 5685.)

3809. Délibération de l'administration de la fabrique de l'église paroissiale et épiscopale de la ville de Rouen, relative à l'acquit des fondations. Du 17 janvier 1792. (Signé : Fréret, etc.) — *Rouen, imp. de P. Seyer et Behourt, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

3810. Extrait des procès-verbaux de la municipalité de Nancy. Séance du 7 janvier 1792. — Copie de la lettre écrite à la municipalité de Nancy par le procureur-général-syndic du département (Le Lorrain, [10 janvier 1792]). — Réponse du corps municipal au procureur-général-syndic. (22 janvier 1792.) — Extrait du procès-verbal du 16 janvier. — *Nancy, H. Hœner, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Pièces relatives à un mariage entre J.-B. Payer-Imhoff et Anne-Charlotte-Louise D'Aubery, contracté devant la municipalité, sans l'assistance du curé.)

* Mandement de M. l'archevêque de Lyon, primat des Gaules (Yves-Alexandre de Marbeuf), pour le carême de 1792. (24 janvier.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Instruction sur les devoirs du ministère ecclésiastique dans l'état actuel de l'Église de France. Par M. l'archevêque d'Aix (Jean-de-Dieu-Raymond de Boisgelin de Cuce, *1792*).

(Voyez *ibidem.*)

3811. Essai de morale à l'usage de l'Église gallicane non assermentée, ou Questions et réponses sur la conduite des ecclésiastiques et des fidèles par rapport aux circonstances présentes. Par M. Bacth, D. de S. — *Paris, chez les libraires associés, 1792, in-8°.*

* Recueil de chansons diverses sur une partie des erreurs politiques et religieuses, pour servir d'instruction au peuple catholique et romain.

(Voyez la division POÉSIE.)

3812. La Vérité reconnue, ou Le mensonge confondu. — *Paris, Lallemant, 1792, in-8°.*

3813. Histoire de la conversion d'une dame pari-

sienne, écrite par elle-même. — *Paris, Lallemant, 1792, in-8°.*

(Par CAMILLE JORDAN, d'après Barbier.)

A. — 3e éd. — *Paris, Lallemand, 1792, in-8°. Pièce.*

3814. Avis d'un philanthrope à MM. les aristocrates, ou Anecdote constitutionnelle. (Signé : DELAUNAY, prêtre.) — *Paris, Devaux, 1792, in-8°. Pièce.*

3815. Les Visites d'un curé constitutionnel à ses paroissiens. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3816. Suite à la Vie de l'abbé Fauchet, où l'on dévoile des faits inconnus. (Signé : J.-R.-L. BONAVENTURE.) — *Paris, de l'imprimerie patriotique, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Voyez les nos 3685, 3706 et 3729 ci-dessus.)

* Claude Fauchet, l'intrus du Calvados.

(Voyez la division POÉSIE.)

3817. Dialogue, sur les affaires du temps, entre Ariste, Cléante et Eugène; ou Histoire des variations de l'abbé Lamourette. — *Paris, 1792, in-8°.*

3818. Dialogue entre M. Scrutinet, électeur; M. Leblanc, perruquier; madame Talon, cordonnière; ou Les chastes amours de M. Lamourette, évêque constitutionnel de Lyon. — *Paris, chez les marchands de nouveautés, 1792, in-8°. Pièce.*

3819. Centurie de Nostradamus, déterrée par un savant antiquaire du club d'Alençon, et présentée par un comité de dames citoyennes à très-gros et très-puissant Fessier, évêque de l'Orne, le jour de son installation. — *(S. l.,) 1792, in 8°. Pièce.*

* Hymne patriotique pour le nouveau Commun des pontifes, extraite du nouveau Bréviaire du révérendissime père en France M. Jean-Antoine Maudru, nouvel évêque de Saint-Diez, sur l'air et le refrain : Hé! bon bon bon, que le vin est bon!... — Cantique en l'honneur de saint Gobel, premier évêque constitutionnel de Paris, pour servir de pendant à celui de saint Lamourette, premier évêque constitutionnel de Lyon.

(Voyez la division POÉSIE.)

3820. Extrait des registres des délibérations du directoire du département de la Meurthe. Séance du 26 janvier 1792, neuf heures du matin. — *Naney, H. Hœner, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Annulation du mariage contracté, par Payer-Imhoff et Charlotte-Louise Daubery, devant la municipalité sans l'assistance du curé. — Voyez le n° 3810 ci-dessus.)

3821. Lettre pastorale de M. GRÉGOIRE, évêque du département de Loir-et-Cher, aux pasteurs et aux fidèles de son diocèse, sur le payement des contributions publiques. (1er février 1792.) — *Blois, imp. de J.-F. Billault, 1792, in-4°. Pièce.*

3822. Réflexions sur le Mandement de M. Thuin, évêque constitutionnel du département de Seine-et-Marne, donné à Meaux le 11 février 1792. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

3823. Est-ce ignorance, est-ce mauvaise foi? ou Réponse à une brochure intitulée : « Instruction pastorale de M. Wandelincourt, évêque du département de la Haute-Marne ». — *Paris, Guerbart, 1792, in-8°.*

3824. Encore un Mot à M. Pelletier, évêque intrus du département de Mayenne-et-Loire. — *Paris, Lallemand, 1792, in-8°. Pièce.*

3825. Histoire de mon 1er serment, et consultation sur le second. A M. Avoine, se disant évêque du département de Seine-et-Oise. (Signé : JUL. DELAUNAY.) — *Paris, Caillot et Coureier, 1792, in-8°.*

3826. Le Loup dans la bergerie, ou Examen d'un discours prononcé par M. Mercier, ci-devant chanoine régulier de la congrégation de France dite de sainte Geneviève, aujourd'hui curé constitutionnel de la ville de Ham en Picardie, le jour de la prise de possession. — *(S. l.,) 1792, in-8°. Pièce.*

3827. Instruction pastorale de M. l'évêque du département de la Meurthe (LUC-FRANÇOIS LALANDE), pour le saint temps de carême. (14 février 1792.) — *Paris, Froullé, 1792, in-8°. Pièce.*

3828. Exhortation aux vrais catholiques pour passer saintement le carême et se disposer à la pâque. (15 février 1792.) — *Paris, Crapart, 1792, in-8°. Pièce.*

(Par MAYNAUD DE PANCEMONT, d'après Barbier.)

3829. AUX Ames chrétiennes. — *Paris, Lallemand, 1792, in-8°.*

* Lettre de monseigneur l'évêque d'Évreux (FRANÇOIS DE NARBONNE-LARA) aux curés de son diocèse qui se sont rétractés de leur serment, qui les relève de la suspense qu'ils ont encourue et les rétablit dans leurs fonctions. Rome, ce 15 février 1792.

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

3830. Extrait du registre des délibérations du directoire du département de Loir-et-Cher. Séance du 15 février 1792... — *Blois, imp. de Billault, 1792, in-4°. Pièce.*

(Mesures relatives aux prêtres non assermentés.)

3831. Accord de la religion et des cultes chez une nation libre. Par CHARLES-ALEXANDRE DE MOY, député suppléant à l'Assemblée nationale. — *Paris, au presbytère de Saint-Laurent, an IV de la liberté, in-8°.*

A. — 2e éd. — *Paris, J.-B. Garnery, an IV, in-8°.*

3832. Épître dédicatoire à M. l'évêque et MM. les curés constitutionnels de Paris, et à MM. les paroissiens de Saint-Laurent, à Paris; pour servir de préface ou d'introduction à un ouvrage intitulé : Accord de la religion avec tous les cultes chez une nation libre, composé par M. l'abbé de Moy, curé de Saint-Laurent, député suppléant à l'Assemblée législative, ou du moins publié sous son nom, l'an quatre de la liberté, et mis en vente dans son presbytère. (16 février 1792.) — *(S. l. n. d., in-8°. Pièce.*

3835. Lettre à M. Gobel, métropolitain de l'église constitutionnelle de Paris, sur un ouvrage intitulé : L'« Accord de la religion et des cultes chez une nation libre. Par Charles-Alexandre de Moy », curé jureur de Saint-Laurent de la ville de Paris, député suppléant à l'Assemblée nationale, à Paris, l'an 4 de la liberté, au presbytère de Saint-Laurent. — *Paris, Guerbart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Extrait du n° XVII des *Loisirs d'un curé.*)

3834. Lettre d'un vicaire de Paris à Charles-Alexandre de Moy, ou Réflexions sur sa brochure intitulée : De l'Accord de la religion avec les cultes. — *Paris, Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3835. Réfutation du libelle de M. de Moy, curé de Saint-Laurent de Paris, intitulé : « Accord de la religion et des cultes chez une nation libre ». Par JEAN DUFFAY, vicaire de la paroisse de Saint-Germain-des-Prés. — *Paris, chez l'auteur, 1792, in-8°.*

3836. Profession de foi de Charles-Alexandre de Moy, député suppléant à l'Assemblée nationale, et curé de la paroisse de Saint-Laurent à Paris; rédigée en forme de catéchisme, et suivie d'un Entretien d'un paroissien de Saint-Laurent avec M. le curé, pour servir d'explication. Avec Approbation. A l'usage de l'Église constitutionnelle de France. — *Paris, Crapart, 1792, in-8°.*

3837. La Religion rétablie. Discours d'un chrétien à ses frères. — *Paris, Quenette, (s. d.,) in-8°.*

3838. De l'Exclusion des prêtres du gouvernement temporel. Par H.-J.-H. DEMATIGNY, jurisconsulte français. — *Paris, 1792, in-8°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 3, porte : *Hommage d'un citoyen au tribunal de cassation, sur son refus constitutionnel d'admettre les ecclésiastiques aux fonctions de la magistrature.*)

3839. Lettre à M. de Condorcet, écrite par son ordre. (Signé : ROUGANE, ancien curé d'Auvergne.) — *Paris, Seneville, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3840. Manifeste du pape à toutes les puissances catholiques, pour former une croisade contre la France. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Apocryphe.)

* Les Rivaux au cardinalat, ou La mort de l'abbé Mauri, poëme héroï-comique en trois chants, par DORAT-CUBIÈRES.

(Voyez la division POÉSIE.)

3841. Au roi. Réponse des administrateurs de la fabrique de l'église paroissiale et épiscopale de la ville de Rouen à la production que vient de faire le département de la Seine-Inférieure. (Signé : Les députés de l'administration de la fabrique... ROGER fils, VALENTIN. [18 février 1792.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 3809 ci-dessus.)

3842. Avis et maximes utiles à l'Assemblée nationale et à tout le monde, sur l'état politique et religieux de la France en l'année 1792. (Signé : Y. B.) — *Paris, Lallemand, 1792, in-8°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 3, porte en plus : *Lettre d'un curé à ses paroissiens fidèles. Du 19 février 1792.*)

3843. Instruction d'un curé à ses paroissiens, contenant les motifs de la rétractation de son serment, et des règles de conduite. — *Paris, Crapart, 1792, in-8°. Pièce.*

3844. Instruction donnée par M. l'évêque de Vivier pour les habitants de la campagne. — *Paris, Froullé, 1792, in-8°. Pièce.*

(Apocryphe. — Réponse au n° précédent.)

3845. L'heureuse Rencontre, ou Entretien d'un paysan avec son légitime curé. Par M. L. DEGRENTHE le jeune... Suivie d'une Adresse aux Français. — *Paris, Lepetit et Guillemard l'aîné, 1792, in-8°. Pièce.*

3846. Catéchisme dogmatique et pratique sur l'obéissance due à l'Église, à l'usage de ceux qui veulent conserver la foi dans les circonstances présentes; rédigé d'après les brefs authentiques de N. S.-P. le pape Pie VI, et la dernière instruction dressée par ordre de Sa Sainteté sur les questions proposées par les évêques, et conformément aux principes des lettres pastorales, instructions, mandements, ordonnances des archevêques et évêques de France. — *Paris, Devaux, 1792, in-8°.*

3847. Observations sur les censures ecclésiastiques et sur toutes les formalités de droit canonique nécessaires pour leur validité. — *Paris, imp. de Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

* Les Alarmes des évêques constitutionnels, imitation des deux premières scènes du premier acte de la tragédie d'« Héraclius » de P. Corneille.

(Voyez la division POÉSIE.)

* Proclamation du roi, qui ordonne aux administrateurs du directoire du département de la Seine-Inférieure de faire remettre aux administrateurs de la fabrique de l'église paroissiale et épiscopale de la ville de Rouen : 1° les titres concernant les biens et revenus appartenant à la fabrique de ladite église; 2° le mobilier encore existant, tant de l'église épiscopale que des douze paroisses y réunies, et l'état détaillé de celui dont les administrateurs du directoire ont pu disposer; ordonne pareillement au sieur Sevaux, ci-devant agent de la fabrique de l'église de Notre-Dame, ou tous autres qui auraient pu en régir et administrer les revenus, d'en rendre compte aux administrateurs actuels de ladite fabrique, de leur en payer le reliquat, et de leur remettre les titres, registres et papiers qui pourraient être en leur possession. Du 25 février 1792.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

3848. Lettre pastorale de M. GRÉGOIRE, évêque du département de Loir-et-Cher, aux pasteurs et aux fidèles

de son diocèse, sur la confirmation. (25 février 1792.) — *Blois, imp. de J.-F. Billault, 1792, in-4°. Pièce.*

(On trouve après la page 10 : *Observations à MM. les curés et les desservants.*)

3849. Instruction pastorale de JEAN-BAPTISTE MASSIEU, évêque du département de l'Oise. (26 février 1792.) — *Beauvais, imp. de P.-C.-D. Desjardins, 1792, in-4°. Pièce.*

3850. Examen des principes de la constitution civile du clergé ou du règlement décrété par l'Assemblée nationale de France sur les formes extérieures du culte catholique. Par M. l'évêque de Viviers (CHARLES DE SAVINES). — *Lyon, imp. de J.-B. Delamollière, 1792, in-8°.*

3851. Exhortation aux vrais catholiques pour le second dimanche de carême. (28 février 1792.) — *(Paris,) imp. de Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Par MAYNAUD DE PANCEMONT, d'après Barbier. — Voyez le n° 3828 ci-dessus.)

3852. Treize Sujets de considération proposés au clergé constitutionnel en général, et à M. Montault, évêque constitutionnel du département de la Vienne, en particulier, en réponse à sa Lettre pastorale du 6 mars 1792. — *Paris, Girouard, 1792, in-8°. Pièce.*

(Extrait des *Annales de la religion et du sentiment.*)

3853. Grande Réforme à faire dans le clergé constitutionnel. (Signé : TOLIN.) — *Paris, imp. du Postillon, (s. d.,) in-4°.*

3854. Extrait du registre des délibérations du conseil épiscopal de Loir-et-Cher, séance du 7 mars 1792. — *Blois, imp. de J.-F. Billault, 1792, in-4°. Pièce.*

(Au sujet de l'ouvrage catalogué sous le n° précédent.)

3855. Exhortation aux vrais catholiques pour le troisième dimanche de carême. — *(Paris,) imp. de Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Par MAYNAUD DE PANCEMONT, d'après Barbier. — Voyez le n° 3851.)

3856. Instruction et exhortation des prêtres non assermentés aux Français catholiques, concernant les subsistances, les troubles religieux, le payement des impôts et la tranquillité publique. — *(Paris,) Laillet, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3857. Nouveau Compte rendu au roi des sentiments des prêtres non assermentés, de leur situation et de celle des fidèles, après le refus de sanction de Sa Majesté au décret du mois de novembre et la lettre de son ministre de la justice aux tribunaux, considérées sous les rapports de l'humanité, de la nouvelle législation, et de la tranquillité publique. Par l'auteur du Compte rendu au roi du décret du mois de novembre. — *(Paris,) Laillet, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Voyez le n° 3705 ci-dessus.)

3858. Dénonciation de l'arrêté du directoire du département de la Côte-d'Or, pour le rétablissement de la tranquillité publique, du 11 mars 1792; de la part non-seulement des catholiques de ce département, mais de tous les amis de l'ordre, de la liberté, de ceux même qui, indifférents pour toutes les religions, sont attachés de bonne foi à la nouvelle constitution, croyant qu'elle peut être utile aux Français. — *(Paris,) imp. de Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3859. Plaidoyer de M. MENOUILLARD, homme de loi à Orgelet, dans la cause des sieurs Salomon et Bury, prêtres. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 1, porte : *Plaidoyer prononcé à l'audience du tribunal criminel du département du Jura, du samedi 17 mars 1792, par le sieur* MENOUILLARD,...)

3860. Exhortation aux vrais catholiques pour le quatrième dimanche de carême. — *(Paris,) imp. de Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Par MAYNAUD DE PANCEMONT, d'après Barbier. — Voyez le n° 3855.)

* Nouveau Bref monitorial de notre Très-Saint-Père le pape, adressé à tous les cardinaux, à tous les archevêques et évêques, au clergé et au peuple de France, le 19 mars dernier. Portant d'itératives monitions, particulièrement aux évêques consécrateurs ou assistants; aux faux évêques consacrés et intrus, et à leurs vicaires; aux évêques qui ont prêté le serment civique, aux curés intrus; aux vicaires et à tous les autres prêtres délégués par les prêtres intrus dans le royaume de France. Avec assignation de soixante jours pour la seconde monition et de soixante autres jours pour la troisième. Donné à Rome le 19 mars 1792.

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Recueil des rescrits de N. S.-P. le pape PIE VI, concernant les différents pouvoirs accordés aux archevêques et évêques de France à raison du schisme. (10 mai 1791-19 mars 1792.)

(Voyez *ibidem.*)

3861. Les Peuples de la campagne rappelés à l'unité de l'Église. Avec des avis conformes aux brefs et instructions du pape des 13 avril et 26 septembre 1791 et du 19 mars 1792. Par un curé du diocèse de Saint-Dié. — *Paris, Gastellier, (s. d.,) in-8°.*

3862. Le bon Catholique, contenant des preuves claires et simples de l'illégitimité des nouveaux pasteurs, une instruction sur le schisme, des prières et des lectures tirées de l'Écriture sainte et des saints Pères, relatives au temps présent; ouvrage propre à toucher en éclairant, par une société de catholiques. Nouvelle édition, revue et corrigée par la société, avec plusieurs augmentations et notamment des Brefs des 13 avril 1791 et 19 mars 1792. — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

3863. Exhortation aux vrais catholiques pour le dimanche de la Passion. — *Paris, imp. de Crapart, (s d.,) in-8°. Pièce.*

(Par MAYNAUD DE PANCEMONT, d'après Barbier. — Voyez le n° 3860.)

* Instruction pastorale de M. l'évêque de Langres (CÉSAR DE LA LUZERNE), sur le schisme. (26 mars 1792.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

3864. Consultation pour l'abbé de La Brunière. (Si-

gné : Courtin, etc. [27 mars 1792.]) — *Paris, Lallemand, 1792, in-8°. Pièce.*

3865. Exhortation aux vrais catholiques pour le dimanche des Rameaux. — *Paris, imp. de Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Par Maynaud de Pancemont, d'après Barbier. — Voyez le n° 3863.)

3866. Copie de la lettre écrite par M. Roland, ministre de la justice par intérim, à MM. les président, juges et commissaires du roi près les tribunaux criminels de départements et de districts; à Paris le 5 avril 1792... — *Paris, Imprimerie royale, 1792, in-8°. Pièce.*

(Au sujet des prêtres réfractaires.)

3867. (Adresse au sujet des prêtres non assermentés, signée : Coubé de Maynadal, et commençant par ces mots :) Mes chers Concitoyens, mes respectables commettants... — *Paris, Imprimerie nationale, 1792, in-8°. Pièce.*

3868. Exhortation d'un pasteur à ses paroissiens. (Par Gentil, curé de Longueville. [22 janvier 1792.]) — *Rouen, imp. de P. Seyer et Behourt, 1792, in-8°.*

(On trouve page 19 : *Discours prononcé, le 20 janvier 1792, lors de la bénédiction du drapeau du premier bataillon des volontaires du département de la Seine-Inférieure, par M. Goube, vicaire épiscopal, et ainsi paraphrasé et répété ensuite par M. Gentil, curé de Longueville, à tous ses paroissiens, afin qu'ils en profitent en s'y bien conformant pour l'avantage de tous;* page 29 : *Discours prononcé, le 25 janvier 1792, lors de la bénédiction du drapeau du second bataillon des volontaires du département de la Seine-Inférieure, par M. Goube, vicaire épiscopal de Rouen, et ainsi paraphrasé et répété par M. Gentil, curé de Longueville, à tous ses paroissiens, afin d'en profiter en le méditant et le suivant dans une pratique exacte pour l'avantage de tous;* page 49 : *Exhortation du curé de Longueville à tous ses frères déchus, et à ceux qu'ils ont malicieusement séduits, et qui se sont trompés eux-mêmes en désobéissant à la loi divine et constitutionnelle. A Longueville, ce 20 mars 1792*; page 84 : *Plainte en forme de supplique, pour désabuser le peuple sur la conduite et prétentions de quelques non-conformistes dans l'ordre ecclésiastique, civil, politique et divin.* [Signé : Gentil, 6 avril 1792.])

3869. Exhortation aux vrais catholiques pour le saint jour de Pâques. — *(Paris,) imp. de Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Par Maynaud de Pancemont, d'après Barbier. — Voyez le n° 3865.)

3870. Eulogies paschales, adressées aux catholiques de France par un prêtre de leur communion qui leur a déjà adressé des Étrennes spirituelles. — *Paris, imp. de Crapart, 1792, in-8°.*

(Par l'abbé Buée, d'après Barbier. — Voyez le n° 3785 ci-dessus.)

3871. La Loi et la religion vengées des violences commises aux portes des églises catholiques de Lyon (le 8 avril 1792). (Signé : Le citoyen Simon.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(D'après Barbier, Simon est le pseudonyme de cam. Jordan.)

3872. La Loi et la religion vengées, sur les troubles arrivées dans les églises de France. (Signé : Le citoyen Simon [Jordan].) — *Paris, Lallemand, 1792, in-8°. Pièce.*

(Même ouvrage que le précédent.)

3873. Mesures employées contre les prêtres réfractaires dans le département de la Meurthe. (3-13 avril 1792.) — *Nancy, Ve Bachot, 1792, in-8°. Pièce.*

3874. Nouvelle Apologie du clergé catholique de France contre les calomnies publiées dans les Rapports de MM. François, de Neufchâteau, et Français, de Nantes, sur les projets de loi relatifs aux troubles religieux, avec des observations sur les vraies causes de ces troubles et sur les moyens infaillibles de les pacifier; par M. l'abbé Roux,... vicaire général d'Apt. — *Paris, Crapart, 1792, in-8°.*

3875. La Liberté constitutionnelle du culte catholique-romain. — *Paris, Lallemand, 1792, in-8°. Pièce.*

3876. Adresse au roi, par tous les vrais catholiques de France. — *(Paris,) imp. de Crapart, 1792, in-8°. Pièce.*

3877. Exhortation à tous les prêtres et fidèles de l'Église catholique pour les temps de persécution, avec des notes essentielles sur la souveraineté des rois. Par l'auteur de la « Nouvelle Instruction, en forme de conférence ou de catéchisme, sur l'état actuel du clergé de France », et pour servir de suite à cet ouvrage. — *Paris, Pichard, 1792, in-8°.*

(Voyez le n° 3450 ci-dessus.)

3878. Explication des maximes catholiques, actes, prières et litanies. Exercices en l'honneur des sacrés cœurs de Jésus et de Marie. Le tout propre à ce temps d'affliction, pour les fidèles enfants de l'Eglise. — *Paris, Lallemand, 1792, in-12. Pièce.*

3879. Lettre d'un ami à un ami, sur les maux qui nous accablent. — *Paris, Dufresne, 1792, in-8°. Pièce.*

(2 Lettres, dont la 2e est datée du 15 avril. — Au sujet de la constitution civile du clergé.)

3880. Tableau des persécutions suscitées contre les catholiques en diverses villes et paroisses du royaume. — *Paris, Guerbart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3881. Histoire des événements arrivés sur la paroisse S.-Sulpice pendant la révolution, principalement à l'occasion du serment ecclésiastique; suivie de réflexions sur la position du clergé. — *Paris, imp. de Crapart, 1792, in-8°.*

3882. Exhortation aux vrais catholiques pour le dimanche de Quasimodo. — *(Paris,) imp. de Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Par Maynaud de Pancemont, d'après Barbier. — Voyez le n° 3869.)

A. — *(S. d.) — (Paris,) Crapart, in-8°. Pièce.*

3883. Troisième Lettre de M. l'évêque de La Rochelle (Jean-Charles de Coucy) aux religieuses et vierges chrétiennes des communautés séculières de la ville et du diocèse de La Rochelle. (18 avril 1792.) — *(Paris,) imp. de Crapart, (s. d.,) in-12. Pièce.*

(Voyez les nos 3545 et 3779 ci-dessus.)

3884. Département de l'Oise. District de Beauvais. Extrait du registre des délibérations du directoire du département de l'Oise. (18 avril 1792.) — *Beauvais, imp. de P.-C.-D. Desjardins, 1792, in-fol. Pièce.*

(Défense aux prêtres non assermentés d'exercer d'autres fonctions que celles qui leur sont permises par l'art. 1er de la loi du 13 mai 1791.)

* Nouveau Bref du pape à l'archevêque d'Avignon, aux évêques de Carpentras, Cavaillon et Vaison, au clergé, au peuple d'Avignon et du comtat Venaissin; donné à Rome le 19 avril 1792. Bref du pape aux évêques d'Aléria, d'Ajaccio, de Sagone, de Nebbia et de Mariana, donné à Rome le 4 avril 1792.

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Declaratio ulterior summi Pontificis Pii, papæ VI, ad archiepiscopos, episcopos, universum clerum, et populum in regno Galliarum, ratione constitutionis civilis cleri. (20 aprilis 1792.)

(Voyez *ibidem.*)

3885. Lettre d'un curé à ses fidèles paroissiens, écrite de Paris le 9 mars 1792; suivie de la Réponse à la critique. (20 avril.) — *Paris, Lallemand, 1792, in-8°. Pièce.*

3886. Moyens de droit contre les prétentions absurdes de l'Assemblée nationale relativement à l'organisation du clergé, ou Réfutation de l'Apologie de la constitution civile du clergé et du schisme du nouveau clergé, contenue dans une Lettre pastorale de M. Molinier, premier évêque talleyrandiste de Tarbes. Par un jurisconsulte catholique. (20 avril 1792.) — *Paris, Dufresne, 1792, in-8°.*

3887. Préservatif pour ma famille contre les dangers du schisme. — *Paris, Laurens jeune, 1792, in-8°. Pièce.*

(Réponse, sous forme d'instruction, de l'abbé LIÉVIN-BONAVENTURE PROYART, aux mandements du sieur Porion, évêque constitutionnel d'Arras.)

3888. Observations sur le Rapport calomnieux, impie et blasphématoire de M. François (*sic*), de Nantes, sur les troubles religieux, lu à l'Assemblée nationale dans la séance du 23 avril 1792, et sur le décret d'envoi aux 83 départements surpris à la religion de l'Assemblée. — *Paris, Guerbart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3889. Copie d'une lettre, envoyée de Paris au souverain pontife, le 24 avril 1792, relativement à son dernier Bref en date du 19 mars de la même année. (Signé : ROUGANE, ancien curé d'Auvergne.) — *Paris, Desenne, 1792, in-8°. Pièce.*

3890. Dialogue entre deux commères. — *Paris, chez tous les marchands de nouveautés, avril 1792, in-8°. Pièce.*

(Sur le clergé constitutionnel.)

3891. Dialogue entre un curé et une de ses paroissiennes sur les affaires présentes. — *Paris, rue des Maçons-Sorbonne, n° 35, 1792, in-8°.*

3892. Entretien d'une tante avec sa nièce et sa filleule. Par l'auteur de l'« Entretien d'une mère avec ses filles ». — *Paris, Crapart, 1792, in-8°. Pièce.*

(Voyez le n° 3735 ci-dessus.)

3893. Entretien d'une bonne veuve avec deux religieuses. Par l'auteur des Entretiens d'une mère avec ses filles et d'une tante avec sa nièce et sa filleule. — *Paris, Peequereau, 1792, in-8°. Pièce.*

(Voyez le n° précédent.)

3894. Les Soirées du village, ou Entretiens d'un maire et d'un procureur de commune. Seconde édition. — *Paris, Guerbart, 1792, in-8°. Pièce.*

3895. Les Veillées du presbytère; par M. le curé de M***. Petit ouvrage agréable et utile, pour l'instruction des habitants de la campagne. — *Paris, Froullé, 1792, in-8°. Pièce.*

3896. Le Réveil villageois, par un habitant de campagne du département de l'Eure. Du mois de mai 1792, la quatrième année de la liberté. — *Paris, Le Rouge et Cerioux, 1792, in-8°. Pièce.*

3897. Le Cri de la religion dans les affaires du temps, par M. LEFÈVRE,... curé d'Othis, et l'un des électeurs du département de Seine-et-Marne. — *Paris, Gueffier, 1792, in-8°.*

3898. Catéchisme sur la constitution civile du clergé; par M. MOLINIER, prêtre de la Doctrine chrétienne, évêque de Tarbes, département des Hautes-Pyrénées. Seconde édition. — *Paris, Leclère, 1792, in-16.*

3899. Observations patriotiques, par un soldat-citoyen de la garde nationale de Palaiseau, district de Versailles. — *Paris, Baudouin, 1792, in-8°. Pièce.*

* Mandement de M. l'archevêque de Lyon, primat des Gaules (YVES-ALEXANDRE DE MARBEUF), pour la publication du Bref de notre Saint-Père le pape Pie VI, en date du 19 mars 1792, portant d'itératives et dernières monitions canoniques. (1er mai 1792.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

3900. Plaidoyer prononcé aux audiences du tribunal de district de Rouen, les 28 avril et 2 mai 1792, en faveur de mademoiselle Hynard, et de M. Delafoy, ancien avocat au parlement de Normandie, sur l'offrande du pain à bénir. Par M. BOIELDIEU, défenseur officieux. — *(S. l.,) 1792, in-8°.*

* Mandement et ordonnance de M. l'évêque de Soissons (HENRI-JOSEPH-CLAUDE DE BOURDEILLES), pour la publication du Bref monitorial de N. S.-P. le pape du 19 mars 1792. (20 mai 1792.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

3901. Prière des catholiques de France pour le saint jour de la Pentecôte. — *Paris, imp. de Crapart, (s. d.,) in-12. Pièce.*

3902. Observations sur le décret de déportation.

(Du 27 mai 1792.) — *Paris, imp. de Guerbart, 1792, in-8°. Pièce.*

3903. Discussion du décret de déportation des ecclésiastiques non assermentés. Adressée aux directoires de districts de départements. — *Paris, imp. de Crapart, 1792, in-8°. Pièce.*

3904. Mémoire du sieur DELNEUF, receveur de l'Université de Paris, présenté, le 14 juillet 1791, au comité ecclésiastique de l'Assemblée constituante, sur la question de savoir s'il était obligé de prêter le serment des fonctionnaires publics ecclésiastiques prescrit par la loi du 22 mars 1791. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Suivi d'un avis du comité ecclésiastique, du 16 juillet 1791, et d'une délibération signée : MARTINEAU, BLONDEL, PIET, et datée du 4 juin 1792.)

3905. Mémoire à consulter pour le sieur DELNEUF, receveur de l'Université, sur la question de savoir s'il est obligé au serment prescrit par l'article III de la loi du 22 mars 1791, conçu en ces termes : « Nul agrégé, et, en général, nul individu ne sera appelé à exercer, et nul professeur ne pourra continuer aucune fonction ou remplir aucune place dans les établissements appartenant à l'instruction publique dans tout le royaume, qu'auparavant il n'ait prêté le serment civique, et, s'il est ecclésiastique, le serment des fonctionnaires publics clésiastiques ». — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

3906. Prestation du serment de JOSEPH DARBAS, prêtre, curé de la ville de Rieux, installé le 10 juin 1792. — *Toulouse, D. Desclassan, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3907. Extrait des registres du directoire du district de Grandvilliers. Liste des cures à nommer dans l'étendue du district de Grandvilliers, pour être envoyée aux municipalités de l'arrondissement en conséquence de l'article XXVII de la loi du 24 août 1790. (11 juin 1792.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

3908. Réfutation des lettres de MM. Manuel et Rœderer à l'occasion des cérémonies de la Fête-Dieu. Par F. J. M. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

3909. Lettre de M. DU BOYS, curé de La Pommeraye-sur-Loire, diocèse d'Angers, à M. Le Breton, se disant curé de la même paroisse. (17 juin 1792.) — *Paris, imp. de Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3910. Pétition individuelle des citoyens habitants et propriétaires de la ci-devant paroisse de Champdeuil, département de Seine-et-Marne, à l'Assemblée nationale. — *Paris, Imprimerie nationale, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Pour l'exécution du décret, du 8 juillet 1791, portant réunion de la paroisse de Champdeuil à celle de Crisenoy.)

* Mandement de l'archevêque de Paris (LE CLERC DE JUIGNÉ), concernant le nouveau Bref monitorial de notre Saint-Père le pape Pie VI du 19 mars dernier. (20 juin 1792.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

3911. Extrait du registre des délibérations du directoire du département de l'Oise. (6 juillet 1792.) — *Beauvais, imp. de P.-C.-D. Desjardins, 1792, in-4°. Pièce.*

(Règlement de l'indemnité due aux curés, vicaires ou desservants en fonctions, qui desservaient les cures et vicariats vacants à proximité de leur domicile.)

3912. Discours prononcés par M. le maire et par M. YSABEAU, curé de Saint-Martin de Tours, lors de son installation, le dimanche 15 juillet 1792. — *Tours, imp. de C. Billault, 1792, in-8°. Pièce.*

3913. Lettre de Mgr l'archevêque-prince d'Embrun (PIERRE-LOUIS DE LEYSSIN) aux officiers municipaux de sa métropole, qui avaient formé le projet de lui demander sa démission; imprimée sur une copie authentique envoyée à Paris par le prélat lui-même. De Chamberry, le 16 juillet 1792. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3914. Lettre de M. le curé de Vaxoncourt, diocèse de St-Diez, à sa municipalité. Erstein, le 17 juillet 1792. (Signé : KARST.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Rétractation de son serment civique.)

3915. Prône civique, prononcé par M. COURTOIS, curé de Montélimar, le 29 juillet 1792, l'an 5e de la liberté. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3916. Avis aux paroissiens de Saint-Roch. — *(Paris,) Boulard, (s. d.,) in-fol. plano.*

(Convocation pour le 30 juillet 1792.)

3917. (Délibération de l'assemblée générale des habitants de la paroisse de Saint-Roch, relativement à la réduction du nombre des cloches réclamée par le corps municipal; commençant par ces mots :) Aujourd'hui lundi 30 juillet 1792, l'an 5e de la liberté... — *(Paris,) Boulard, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

3918. Lettre d'un supérieur de religieuses à sa communauté, sur le décret de réunion. (Signé : P. V. G. D. L.) — *(Paris,) imp. de Crapart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3919. Lettre à des religieuses sorties de leurs couvents, sur la manière de se conduire dans le monde. — *(Paris,) imp. de C. Simon, 1792, in-8°. Pièce.*

* Loi qui défend aux ecclésiastiques salariés par l'État de recevoir un casuel. Du 7 septembre 1792, l'an 4e de la liberté.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Loi relative à la confection de l'inventaire des meubles, effets et ustensiles, en or et en argent, employés au service du culte. Du 10 septembre 1792, l'an quatrième de la liberté.

(Voyez *ibidem.*)

3920. A mes frères les prêtres exilés de France réfugiés dans le diocèse de Bruges et dans les autres diocèses des Pays-Bas autrichiens. (13 octobre 1792.) — *Bruges, imp. de F. van Eeck, 1792, in-8°. Pièce.*

3921. Lettre circulaire de J.-B. GRATIEN, évêque de Rouen, au clergé de son diocèse, sur l'administration des sacrements de baptême et de mariage. (19 octobre 1792.) — *(Paris,) Leclère, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3922. Lettre pastorale de l'évêque du département du Loiret (LOUIS-FRANÇOIS-ALEXANDRE JARENTE, [21 octobre 1792]). — *Orléans, imp. de Rouzeau-Montaut, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet de la loi, du 14 août 1792, prescrivant le serment civique à tous les prêtres sans exception.)

3923. Seconde Lettre pastorale de FRANÇOIS-JOSEPH-GUILLAUME BRUSLON, prêtre, curé constitutionnel des paroisses réunies de la ville de Faye-la-Vineuse... ou Réfutation du livre intitulé : « Discipline de l'Église sur le mariage des prêtres », pour servir d'addition à la première Lettre, ou Réfutation du Mandement anti-civique et inconstitutionnel de Pierre Suzor, évêque du même département, en date du 2 novembre 1792, sur le mariage des prêtres et sur le divorce. — *Tours, imp. de C. Billault, l'an II de la République française, 1793, in-8°.*

3924. La Légitimité du mariage des prêtres. Discours de P.-F. LAVAU, citoyen français et curé de Chauffour, pour la cérémonie nuptiale de Pierre Dolivier, curé de Mauchamps, suivi de l'épître en vers, du même auteur, en réponse aux couplets érotiques attribués au vicaire de Boissy. (12 novembre 1792.) — *Etampes, Dupré, 1793, in-8°. Pièce.*

3925. Pétition à la Convention nationale par des citoyens catholiques de la ville de Paris, le 18 novembre 1792. — *Paris, imp. de Vᵉ Hérissant, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet de la rétribution des ministres du culte.)

3926. La Religion à la Convention nationale. (19 novembre 1792.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3927. Réclamation de la nation, de la loi et de la raison en faveur de la religion catholique. — *Paris, Leclère, 1792, in-8°. Pièce.*

3928. Nécessité d'une religion dans un État. (Signé : REINVILLE, vic. épisc. du dép. de l'Oise.) — *Beauvais, imp. de P.-C.-D. Desjardins, 1792, in-4°. Pièce.*

3929. Suite au Mémoire à l'Assemblée nationale législative, sur l'importance de maintenir les lois qui organisent le culte catholique en France ; par le C. AUDREIN, député du département du Morbihan à la Convention nationale. — *(Paris,) Leclère, 1792, in-8°. Pièce.*

3930. Seconde Suite au Mémoire à l'Assemblée nationale législative, ou Le citoyen AUDREIN à ses commettants, sur la motion du citoyen Cambon. — *(Paris,) Leclère, 1792, in-8°. Pièce.*

* Réflexions sur le prétendu problème proposé, dit-on, par Cambon, député à la Convention nationale : Tous les croyants ne doivent-ils point payer leurs prêtres ?

(Voyez précédemment tome III, page 13, n° 182.)

3931. (Mandement de l'évêque constitutionnel de Beauvais, au sujet de la loi sur le mode de constatation de l'état civil des citoyens, daté du 26 novembre 1792; et commençant par ces mots :) JEAN-BAPTISTE MASSIEU, par la miséricorde divine et l'élection du peuple, dans la communion du S.-Siége apostolique, évêque du département de l'Oise... — *Beauvais, imp. de P.-C.-D. Desjardins, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

3932. (Instruction de LOUIS-FRANÇOIS-ALEXANDRE JARENTE, évêque du département du Loiret, sur le même sujet; commençant par ces mots :) Orléans, le 27 novembre 1792, l'an 1ᵉʳ de la République. Citoyen, la loi, du 20 septembre, qui détermine le mode de constater l'état civil des citoyens... — *Orléans, imp. de Rouzeau-Montaut, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

3933. Lettre pastorale de CLAUDE FAUCHET, évêque du Calvados, aux pasteurs et aux fidèles du diocèse. (28 novembre 1792.) — *Bayeux, Vᵉ Nicolle, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3934. Pétition présentée à la Convention nationale, par les ecclésiastiques non fonctionnaires publics de la ville de Bailleul, district d'Hazebrouck, département du Nord. — *(Paris,) imp. de Valade fils aîné, décembre 1792, in-4°. Pièce.*

(Contre la demande, faite par le district, de la déportation des prêtres non assermentés.)

3935. Quittance de souscription. Paroisse de Saint-Roch. — *(S. l. n. d.,), in-8°. Pièce.*

(Souscription pour le culte divin.)

3936. Instruction pastorale de P.-C.-F. SEGUIN, évêque du département du Doubs, pour le carême de 1793. (4 février 1793.) — *Paris, imp. de Boulard, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3937. Lettre pastorale. LEONARD GAY-VERNON, évêque du département de la Haute-Vienne, dans la communion du Sᵗ-Siége, aux citoyens pasteurs et aux citoyens fidèles du même département... (8 février 1793.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

3938. Beauvais, le 1ᵉʳ juin 1793, l'an 2ᵉ de la République française. Le procureur-syndic du district de Beauvais au citoyen , électeur du district de Beauvais. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Lettre de convocation pour les élections curiales.)

* Hommage catholique à la République française, ou Accord de la religion avec la constitution. Discours prononcé, le 15 août, dans la métropole de Paris, en actions de grâces de l'acceptation de la constitution, par le citoyen F.-BERNARD MILLE, ancien curé, vicaire métropolitain. Imprimé d'après la demande des citoyens de l'assemblée. *(1793.)*

(Voyez précédemment tome III, page 43, n° 784.)

3939. Discours du citoyen LOUIS-FRANÇOIS CLAUS, vicaire de Saint-Léger, prononcé le jour de son serment

civique, en présence des commissaires de la Convention nationale, du conseil général de la commune de Chambéry et des électeurs du département, assemblés ce jour-là pour la première fois. — *Annecy, C.-M. Durand, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

* Dialogue pour les citoyens des campagnes du département du Mont-Blanc, entre un électeur et l'un des commissaires de la Convention nationale. Sur le serment civique que la loi exige des prêtres. Par HÉRAULT.

(Voyez précédemment tome III, page 31, n° 550.)

3940. Entretien entre le maire municipal et le maître d'école d'une commune du département du Mont-Terrible, sur le départ des prêtres qui ont refusé de prêter le serment civique — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* Décret de la Convention nationale, des vingt-neuvième et trentième jours du 1er⁀ mois de l'an 2e de la République française une et indivisible, relatif aux ecclésiastiques sujets à la déportation ou à des peines corporelles.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

3941. Réflexions sur le culte et les prêtres, par RAFFRON, député de Paris... (5 nivôse an II.) — *Paris, G.-F. Galletti, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3942. De periclitante hodierno Ecclesiæ statu, præsertim in Gallia; ad hierarchas in communione potestatis ecclesiasticæ inter summos Ecclesiæ pastores pontificem et episcopos constitutos libellus. — *(S. l.,) 1795, in-8°.*

3943. Lettre d'un archevêque aux fidèles persécutés de son diocèse, en 1794. — *Lyon, Marteau, 1829, in-18. Pièce.*

3944. Histoire des religieuses Carmélites de Compiégne conduites à l'échafaud le 17 juillet 1794. Ouvrage posthume de la Sœur MARIE DE L'INCARNATION (FRANÇOISE-GENEVIÈVE PHILIPPE), carmélite du même monastère. — *Sens, T. Malvin, 1836, in-12.*

* A des Rats plus heureux que les catholiques d'une infinité de paroisses.

(Voyez la division POÉSIE.)

3945. Discours du citoyen MOULLAND, ancien curé de St-Martin de Bayeux, au conseil général de la commune, le 29 brumaire, 3e année républicaine, en demandant un certificat de civisme, et justifiant de son élargissement, ainsi qu'il avait été exigé, avant de voter sur lui. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3946. La Révolution dans les oracles divins. Par JEAN-ANTOINE GASTINEL, curé... — *Grenoble, Duclaud et Ferry, (s. d.,) in-8°.*

(Le titre de départ, page 1, porte en plus : *ouvrage patriotique, qui démontre la légitimité de l'Église soumise aux lois et la vérité de sa doctrine.*)

3947. Le Vœu de la raison sur les lois pénales portées contre les prêtres. A la Convention nationale et à la nation française. — *(Paris,) imp. de Roblot, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3948. Loi complète sur la liberté des cultes, la construction et l'ouverture des églises, la célébration des fêtes et dimanches et tout ce que les citoyens doivent observer pour n'être point troublés dans l'exercice de leur religion. Suivie d'une Proclamation aux Français sur la religion et le gouvernement le plus propre à rendre le peuple heureux. Avec deux calendriers, l'un du vieux style, l'autre du nouveau. (4 ventôse an III.) — *Paris, au dépôt général des Papiers-Nouvelles, rue Percée, (s. d.,) in-32. Pièce.*

* Cri du cœur d'un citoyen. (Signé : COURTOIS.)

(Voyez la division POÉSIE.)

3949. Nous sommes quatre contre un, ou Extrait de quatre discours sur le culte. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3950. Des Prêtres et des cultes. Toute prédication doit être réduite à la prononciation du précepte : Aimez Dieu plus que tout, et le prochain comme vous-mêmes; dans ces deux commandements sont renfermés la loi et les prophètes. — *Paris, imp. de Marchant, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3951. Recueil de pièces choisies, mandements, ordonnances et instructions pastorales, avis aux fidèles, collection de canons; publiés par les vicaires généraux, presbytère, synode de diocèse, etc., concernant le clergé et les fidèles du diocèse de Seine-et-Oise, siége de Versailles, joint à diverses pièces afférantes au rétablissement de l'organisation canonique dans les siéges vacants des départements de la République de France, conformément au décret de la Convention nationale du 3 ventôse. (2 novembre 1793-10 mars 1795.) — *Paris, chez les marchands de livres nouveaux, 1795-an III, in-8°. Pièce.*

3952. Lettre pastorale de HENRI GRÉGOIRE. (12 mars 1795-22 ventôse an III.) — *Blois; et Paris, Maradan, in-4°. Pièce.*

(Au sujet de sa rentrée dans son diocèse.)

3953. Lettre encyclique de plusieurs évêques de France à leurs frères les autres évêques et aux églises vacantes. (15 mars 1795.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — 3e éd. — *Paris, Leclère, 1795-an III, in-8°. Pièce.*

B. — 4e éd. — *Paris, imprimerie-librairie chrétienne, 1795-an III, in-8°. Pièce.*

C. — 5e éd. — *Paris, imprimerie-librairie chrétienne, 1796-an IV, in-8°. Pièce.*

3954. Sendschreiben mehrerer Bischöffe von Frankreich, an ihre Brüder, die andere Bischöffe, und an

die bischoflose Kirchen. Aus dem Französischen ins Deutsche übersetzt, von einem Pfarrer aus dem Bisthum des Oberrheins. — *Colmar, gedruckt bei Decker und sohn, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Traduction allemande du n° précédent.)

3955. Aux Citoyens maire et officiers municipaux de la commune d'Annecy... (23 floréal an III.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Rétractation faite par FERNEX, prêtre, ci-devant capucin de Thonon, de son serment constitutionnel.)

3956. Entretien d'un ministre du culte catholique avec un ci-devant curé constitutionnel. — *Amiens, Marielle, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 3, porte en plus : *en présence d'un greffier de municipalité, au moment où ils se présentaient l'un et l'autre pour faire la soumission prescrite par la loi du 11 prairial, à l'effet d'exercer leur culte respectif.*)

3957. Déclaration des prêtres insermentés du culte catholique, apostolique et romain, de la commune de Rennes, en conséquence de la proclamation du citoyen Grenot, représentant du peuple, en mission dans le département d'Ille-et-Vilaine, du 14 messidor an III de la République française... — *Rennes, V^e Vatar et Bruté, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

* La Dixme rétablie au profit du clergé, au département de Jemappes, dont les bataillons marchent sous les étendards de la République française, ou Réclamation des habitants de cinquante-neuf communes dudit département contre l'arrêté des représentants du peuple Giroust et Lefebvre (de Nantes), en date du 18 prairial, et autre du 28 messidor derniers... A la Convention nationale.

(Voyez précédemment tome III, page 132, n° 1960.)

3958. Kritik der seit der Revolution in Frankreich gemachten Religions Verordnungen... [Critique des lois religieuses faites en France depuis la Révolution; d'après les seuls principes du droit civil et du droit ecclésiastique, par F. BLAU. (28 thermidor an III.)] — *Strasbourg, J.-G. Levrault, 1797, in-8°.*

3959. Les Brefs attribués à Pie VI, convaincus de supposition, ou Lettres de JEAN-ANTOINE MAUDRU, évêque des Vôges, au citoyen Thumery, prêtre à Saint-Dié. (13 juin-27 juillet 1795.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3960. Règlement de la Société religieuse, établie en l'église de Saint-Étienne-du-Mont, pour l'exercice du culte catholique. (23 août 1795.) — *(Paris, s. d.,) in-8°. Pièce.*

3961. A nos Frères catholiques réunis aux Billettes. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Pour les frais d'organisation du culte.)

3962. Appel à la religion catholique, par DERUBIGNY-BERTEVAL, tanneur de Paris, ancienne victime des comités révolutionnaires, après l'avoir été du despotisme ministériel, premier restaurateur du culte catholique dans l'église paroissiale de Saint-Médard de Paris, où il avait été anciennement administrateur des pauvres. — *(Paris,) imp. de Du Pont, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3963. Aux Prêtres et aux fidèles de la commune et du district d . Plan de pacification religieuse. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3964. Protestation du représentant du peuple AUDREIN, contre une prétendue réunion entre les prêtres dits assermentés et les prêtres insermentés. — *Paris, Leclère, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3965. HÉKEL à M. Marchéna, sur les prêtres insermentés. (Fructidor an III.) — *Paris, Maret, 1795, in-8°. Pièce.*

3966. Lettre sur la soumission aux lois qu'on exige des prêtres. — *(S. l. n d.,) in-4°. Pièce.*

* Lettre de M^gr l'évêque de Rennes (BAREAU DE GIRAC) aux prêtres de son diocèse exilés pour la cause de la foi. (15 octobre 1795.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

3967. Lettre doctrinale de l'abbé DE CASTILLON, commissaire ecclésiastique de S. A. I. l'archiduc-électeur-archevêque de Cologne, à MM. les prêtres français réfugiés dans la ville et diocèse d'Osnabruck, leur communiquant les décisions des seigneurs évêques français au sujet du nouveau serment proposé en 95. — *(Paris,) imp. de F. Didot, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

3968. Lettre du très-honoré Frère DIDACE DE FRANCESCAS, religieux capucin, à Barthélemi-Jean-Baptiste Sanadon, premier et dernier évêque constitutionnel du département des Basses-Pyrénées; contenant la réfutation d'une lettre circulaire de cet intrus, avec quelques observations curieuses sur la pauvreté actuelle du clergé ci-devant constitutionnel. (20 novembre 1795.) — *A Oléron, chez les Honnêtes-Gens, 1796, in-8°. Pièce.*

3969. Lettre de saint BASILE, sur les intrus, écrite, l'an 376, aux prêtres de l'église de Nicopolis, suivie de quelques réflexions propres à diriger les fidèles dans les circonstances présentes. — *Toulouse, imp. de C. Duhart, 1795, in-8° Pièce.*

(On trouve imprimé après la page 14 : *Rétractation* d'ADRIEN LAMOURETTE, *dernier évêque constitutionnel de Lyon, telle qu'elle a paru dans plusieurs journaux. Datée des prisons de la Conciergerie de Paris, 7 janvier* 1794.)

3970. Causa dei vescovi costituzionali della Francia, in risposta al loro libro intitolato : « Accordo dei veri principi della Chiesa, della morale e della ragione sopra la costituzione civile del clero di Francia ». — *(S. l., 1795, in-8°.*

(Voyez le n° 3701 ci-dessus. — Réserve. Avec note manuscrite de l'abbé Grégoire, attribuant l'ouvrage à FILIPPO BECCHETTI.)

3971. Seconde Lettre encyclique de plusieurs évêques de France, réunis à Paris, à leurs frères les autres évêques et aux églises veuves, contenant un règlement

pour servir au rétablissement de la discipline de l'Église gallicane. (13 décembre 1795.) — *Paris, imprimerie-librairie chrétienne, 1795-an IV, in-8°.*

(Voyez le n° 3953 ci-dessus.)

3972. Lettre et instruction pastorale du presbytère provisoire de Lyon, adressée aux fidèles et aux ministres ecclésiastiques du département de Rhône. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(15 janvier 1796, d'après une note manuscrite contemporaine.)

3973. Avis pastoral pour le carême de 1796, IVe année républicaine. (Signé : J.-B. Flavigny, évêque du diocèse de la Haute-Saône. [21 janvier 1796.]) — *Vesoul, imp. de J.-B. Poirson, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Défense de l'Église constitutionnelle.)

3974. Extrait raisonné du plan proposé, le 27 janvier dernier, à l'assemblée générale des paroissiens de Saint-Roch, réunis dans cette église à l'effet d'y continuer le culte divin tel qu'il y a eu lieu jusqu'à présent. *(Paris,) imp. de Boulard, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

3975. Remontrance amicale et chrétienne d'un curé du diocèse du Nord à M. Gosse, vicaire général official du diocèse de Tournay. (Signé : Guyot. [6 février 1796.]) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3976. Déclaration et rétractation de françois-thérèse Panisset, évêque constitutionnel du Mont-Blanc. (22 février 1796.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* Extrait des « Annales religieuses », du samedi 4 juin 1796, n° 12. — *Toulouse, Bellegarrigue père et fils, in-8°. Pièce.*

3977. Rétractations de trois évêques constitutionnels. — Déclaration et rétractation de françois-thérèse Panisset, évêque constitutionnel du Mont-Blanc. — Déclaration et rétractation d'adrien Lamourette, évêque constitutionnel du département de Rhône-et-Loire. — Notice sur la Déclaration et rétractation de Gabrielle Deville, évêque constitutionnel du département des Pyrénées-Orientales. — *Toulouse, Bellegarrigue père et fils, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3978. Éclaircissements sur un libelle diffamatoire, publié et colporté au nom des prêtres catholiques, pour réponse à la Lettre de l'évêque métropolitain de Rheims et à celle du presbytère de la Meurthe. (Signé : Barail, vicaire épiscopal.) — *Nancy, J.-B. Vigneulle, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3979. Réflexions adressées aux soi-disant évêques, signataires de la Seconde encyclique; suivies d'une Réponse au citoyen Le Coz, évêque ci-devant constitutionnel d'Ille-et-Villaine, sur la rétractation de son confrère F.-T. Panisset. — *Paris, Leclère, 1796-an IV, in-8°.*

(Par l'abbé Boulogne, d'après Barbier, — Voyez les n°s 3971 et 3977 ci-dessus.)

3980. Lettre d'un fidèle à un fidèle. (Versailles, 25 février 1796.) — *(Paris,) imp. de Belin, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Pour la légitimité de l'érection de nouveaux évêchés, et en particulier de celui de Versailles.)

3981. Mémoire aux journalistes qui ont parlé du synode de Versailles. 11 ventôse-1er mars 1796. — *(Paris,) imp. de Belin, 1796, in-8°. Pièce.*

3982. Observations sur la résolution, du 7 ventôse, relative aux ventes des maisons religieuses faites en vertu de la loi du 13 fructidor. — *Paris, Limodin, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

3983. La Religion, l'innocence et le patriotisme vengés, ou Examen critique d'un Message du Directoire exécutif (du 18 ventôse an IV) tendant à provoquer une loi contre la sonnerie dans l'exercice du culte. (Signé : J.-F. Pilat.) — *Paris, imprimerie-librairie chrétienne, an IV, in-8°. Pièce.*

3984. Lettres sur la question qui désole l'Église de France, ou Les prétextes qu'on a allégués pour établir la division détruits et confondus. (25 mars 1796.) — *(S. l.,) an IV, in-8°. Pièce.*

3985. Lettre circulaire. Les évêques réunis à Paris à . (1er avril 1796.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet du Concile national.)

3986. Lettres circulaires adressées aux curés, vicaires et autres ecclésiastiques du diocèse de la Meurthe, par le soussigné (Barail), délégué de l'évêque métropolitain de Rheims au gouvernement spirituel du diocèse pendant la vacance du siége épiscopal. (24 avril 1796.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Envoi de la Lettre cataloguée sous le n° précédent.)

3987. Lettre du presbytère du département des Pyrénées-Orientales aux CC. curés, vicaires, desservants et à tous les prêtres en exercice du diocèse des Pyrénées-Orientales. (4 mai an IV.) — *Perpignan, imp. de J. Alzine, an IV, in-8°. Pièce.*

3988. Lettre pastorale de paul-benoît Barthe, évêque du diocèse du Gers. (9 mai an IV.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3989. J.-B. Flavigny, évêque, à ses coopérateurs dans le saint ministère, et à tous les fidèles du diocèse de la Haute-Saône. (23 mai 1796.) — *Vesoul, imp. de J.-B. Poirson, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3990. Le Cri de la justice et de l'intérêt public, sur la résolution relative aux prêtres non assermentés prise, le 17 floréal, au Conseil des Cinq-Cents, sur le rapport du représentant Druhl, ex-membre d'une congrégation religieuse. Aux membres du Conseil des Anciens. (Signé : R..... [23 prairial an IV.]) — *Paris, Guerbart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3991. Réflexions, adressées au Conseil des Anciens,

sur le projet de résolution proposé au Conseil des Cinq-Cents par Philippe Drulhe. (Signé : DRACIS.) — *(Paris,) imp. de Leclère, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(DRACIS est l'anagramme de l'abbé SICARD.)

3992. Réflexions sommaires, proposées aux deux Conseils, au Directoire, et au peuple français, sur la résolution du Conseil des Cinq-Cents contre les prêtres appelés réfractaires dans ladite résolution. (Signé : DRACIS [SICARD].) — *(Paris,) imp. de Leclère, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3993. Lettre à un membre du Conseil des Anciens, sur la résolution relative aux prêtres dits réfractaires. (Signé : DRAGOD.) — *(Paris,) imp. de Leclère, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3994. Sur la Résolution contre les prêtres réfractaires, sur les proscriptions et mesures révolutionnaires en général. Par SAINT AUBIN,... — *Paris, chez tous les marchands de nouveautés, l'an IV de la République, in-8°. Pièce.*

3995. Lettre pastorale du citoyen GRÉGOIRE, évêque de Blois, exerçant provisoirement les fonctions métropolitaines, sur la réorganisation du culte dans les diocèses de Bourges, Guéret et Moulins. (29 juin 1796.) — *(Paris,) imprimerie-librairie chrétienne, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3996. Lettre pastorale de l'évêque de Colmar (MARC-ANTOINE BERDOLET, [16 août 1796]). — Lettre de l'évêque de Colmar au Très S.-Père Pie VI. (16 août 1796.) — Tableau historique de la cérémonie du sacre de Marc-Antoine Berdolet, deuxième évêque de Colmar, faite le 15 août... 1796...—Projet proposé, le même jour 15 août, sur le soir, par les quatre évêques, aux ecclésiastiques et plusieurs laïcs réunis chez le citoyen Graff, curé de Colmar. — *Saint-Dié, imp. de Thomas fils, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3997. Abschrift des Briefs des Bischofs von Colmar... [Copie de la Lettre de l'évêque de Colmar (MARC-ANTOINE BERDOLET) à S. S. le pape Pie VI. (16 août 1796.)] — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3998. Bericht an die Pfarrer und Pfarreien des Bisthums von Kolmar. [Rapport aux curés et aux fidèles de l'évêché de Colmar.] — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

3999. Rétractation de M. SEMONT, curé d'Haulies, dans le diocèse d'Auch. (20 août 1796.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

4000. Du Maintien de la liberté des opinions religieuses et des cultes, et du système de déportation générale, ou Nouvelles observations sur la résolution, du 17 floréal de l'an IV, relative aux prêtres insermentés, et que le Conseil des Anciens, dans sa séance du 9 fructidor, a déclaré ne pouvoir adopter; par P.-C.-L. BAUDIN (des Ardennes), député au Corps Législatif et membre du Conseil des Anciens. — *Paris, Baudouin, 24 fructidor an IV de la République, in-8°. Pièce.*

4001. Réflexions sur la déclaration exigée des ministres du culte par la loi du 7 vendémiaire. — *Paris, imp. de Delance, 1796-an V, in-8°. Pièce.*

(Par DE BAUSSET, d'après Barbier.)

4002. Lettre circulaire du presbytère de Versailles, sur l'élection d'un évêque du diocèse de Seine-et-Oise. (Signé : CLÉMENT, président du presbytère de Seine-et-Oise. [4 octobre 1796.]) — *(Paris,) imprimerie-librairie chrétienne, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4003. A la plus grande Gloire de Dieu. Rétractation de M. HAMART, ci-devant curé constitutionnel de Pleurtuit, diocèse de Saint-Malo, département d'Ille-et-Villaine. (4 octobre 1796.) — *Saint-Malo, imp. de Valais, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

4004. Rétractation et sentiments de JACQUES-ÉTIENNE-FRANÇOIS POISSON, prêtre de Saint-Lo. (21 novembre 1796.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

4005. Seconde Lettre circulaire du presbytère de Versailles, sur l'élection d'un évêque du diocèse de Seine-et-Oise. (Signé : CLÉMENT, président du presbytère de Seine-et-Oise. [3 décembre 1796.]) — *(Paris,) imprimerie-librairie chrétienne, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Voyez le n° 4002 ci-dessus.)

4006. Compte rendu aux évêques réunis à Paris, par le cit. GRÉGOIRE, évêque de Blois, de la visite de son diocèse. Imprimé d'après leur avis, et suivi d'une dissertation sur l'argument du parti le plus sûr. (8 décembre 1796.) — *(Paris,) imprimerie-librairie chrétienne, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4007. Conférence d'un curé du nord avec un ancien archidiacre de la métropole de Paris, au sujet de la réunion des prêtres assermentés et non assermentés. (Signé : J.-A. GUYOT.) — *Paris, à l'imprimerie du Télégraphe, 1796, V^e année républicaine, in-8°. Pièce.*

4008. Paix intérieure de la France, ou Moyen infaillible de la rétablir. — *Paris, Levacher, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 3, porte en plus : *Présenté au souverain pontife, à la fête anniversaire de sa naissance, le 1^er jour de la 80^e année de son âge, le 27 décembre 1796, par A.-J. GUYOT.*)

4009. Projet de réconcilier tous les prêtres de France par la rétractation du serment de la constitution civile du clergé, qui n'est plus loi de l'État. — *(S. l. n. d.,) in-18. Pièce.*

4010. Recueil des protestations des maisons religieuses supprimées en la commune de Bruges, et d'autres pièces y relatives. (4 novembre 1796-7 janvier 1797.) — *(S. l.,) 1797, in-8°. Pièce.*

4011. Bref du pape, adressé à tous les catholiques de France. (6 février 1797.) — *Imprimé à Rome, et réimprimé à Paris, de l'imprimerie de Leguay, se trouve au dépôt des Papiers-Nouvelles, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Apocryphe.)

4012. Questions faites au R. évêque élu de Versailles, par son métropolitain, avant son sacre; et réponses. 12 mars 1797-22 ventôse an V. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

4013. Lettre de l'évêque de Versailles (AUGUSTIN-J.-CH. CLÉMENT) au pape. — *Paris, imprimerie-librairie chrétienne, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet de son élection.)

4014. Réponse à la lettre, prétendue pastorale, des prêtres hérétiques et schismatiques Seigle, curé de Monceaux; Jourdain, curé (intrus) de Condé-sur-Seulles; Lécuyer, curé de St-Jean de Bayeux; Anchard, curé (intrus) de St-Loup de Bayeux; Seigle, curé (intrus) de St-André de Bayeux; Bruscoté, curé de Gueron; Godefroy, curé (intrus) d'Ellon; Morel, curé de Renchy; Sally, curé (intrus) de Crouay; et Moulland, curé de St-Martin de Bayeux, se disant les administrateurs du prétendu diocèse du Calvados. (18 mars 1797.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

4015. Lettre circulaire des évêques réunis à Paris, concernant les travaux préparatoires à la tenue du Concile national. (25 mars 1797.) — *(Paris,) imprimerie-librairie chrétienne, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4016. Rapport de la congrégation chargée de la classification des travaux du Concile national de France, par le C. GRÉGOIRE, évêque de Blois. — *(Paris,) imprimerie-librairie-chrétienne, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4017. Lettre d'un docteur de la Faculté de théologie de Paris aux administrateurs du diocèse de ***. (26 mai 1797.) — *(Paris,) Guerbart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4018. Avertissement relatif à une « Lettre d'un docteur de la Faculté de théologie de Paris aux administrateurs du diocèse de *** ». — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

4019. Feierliche Gedächtniss der letztern Verfolgung der Wiederherstellung des Gottesdienstes... [Solennité commémorative de la dernière persécution et du rétablissement du culte divin en France, par les évêques réunis à Paris. (4 juin 1797.)] — *Volgenspurg, imp. de B.-C.-G. Nachotzky, l'an V de la République, in-8°. Pièce.*

4020. Fête séculaire de la fondation de l'évêché de Blois. (Signé : H. GRÉGOIRE, évêque de Blois. [11 juin 1797.]) — *(Paris,) imprimerie-librairie chrétienne, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4021. Lettre d'un curé à ses paroissiens, dans laquelle il expose les raisons qui l'engagent à leur défendre de communiquer avec les soumissionnistes. (11 juin 1797.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

4022. Lettre pastorale du citoyen évêque de Versailles (AUGUSTIN-J.-CH. CLÉMENT), portant instruction et règlement sur plusieurs objets appartenant au culte divin. (15 juin 1797.) — *(Paris,) imprimerie-librairie chrétienne, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4023. Nouvel Avis au public. (16 juin 1797.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Exhortation aux catholiques de Liége, au sujet de la loi du 7 vendémiaire an IV.)

4024. Observations sur la déclaration exigée des ministres des cultes en vertu de la loi du 7 vendémiaire an IV. Par S.-P. ERNST, curé d'Afden. — *(S. l.,) 1797, in-8°. Pièce.*

4025. Réponse aux Observations de Mr S.-P. Ernst, curé d'Afden, sur la déclaration exigée des ministres des cultes en vertu de la loi du 7 vendémiaire an 4. Par P. D. (DEDOYAR), prêtre. — *(S. l.,) 1797, in-8°.*

4026. Apologie des ministres du culte qui ont prêté la déclaration exigée par la loi du 7 vendém. an IV, contre les critiques de MM. Dédoyar et Vanhoren, les motifs de Malines et autres brochures. Par S.-P. ERNST, curé d'Afden. — *(S. l.,) an V-1797, in-8°.*

4027. Bref de notre Saint-Père le pape Pie VI, en date du 5 juillet 1796, prouvé authentique, et suivi de quelques réflexions. — *Paris, Guerbart, 1797, in-8°. Pièce.*

* Complainte sur un horrible assassinat commis par un fanatique, qui a éventré sa femme enceinte, par l'instigation des mauvais prêtres. (27 prairial an V.)

(Vers et prose.)

(Voyez précédemment tome III, page 157, n° 370.)

* Päbstliche Bulle... [Bulle pontificale. PIE VI, par la miséricorde de Dieu, vicaire de Jésus-Christ sur la terre... à tous les catholiques de France... salut et bénédiction apostolique. (5 juillet 1797.)]

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

4028. Lettre de M. l'évêque de Tarbes (FRANÇOIS GAIN DE MONTAGNAC) aux ecclésiastiques séculiers et réguliers de son diocèse qui se sont rendus coupables du crime de schisme, d'intrusion et d'apostasie. (8 juillet 1797.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

4029. Lettre pastorale de l'évêque du Haut-Rhin, MARC-ANTOINE BERDOLET,... (Aspach-le-Bas, 18 juillet 1797.) — *Volgensbourg, de l'imprimerie épiscopale, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet du Concile national.)

4030. Procès-verbal de l'assemblée synodale du diocèse de Saint-Diez, département des Vosges, tenue en l'église cathédrale le 26 juillet 1797-8 thermidor an V de la République française. — *(Paris,) imprimerie-librairie chrétienne, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4031. Les Consolations de la foi sur les malheurs de l'Église; par monseigneur de BOVET, ancien évêque de Sisteron, nommé à l'archevêché de Toulouse. — *Toulouse, A. Manavit, 1819, in-12.*

(Publié pour la 1re fois en 1797.)

4032. S. Cyprien consolant les fidèles persécutés de

l'Église catholique, convaincant de schisme l'Église constitutionnelle, traçant à ceux qui sont tombés des règles de pénitence. Par M. l'abbé DE LA HOGUE,... — *Londres, A. Dulau, 1797, in-8°.*

4033. Conduite du catholique attaché aux prêtres soumis, comparée avec celle du catholique attaché aux prêtres insoumis; discours prononcé dans l'église de Saint-Jean, à Tarbes, le 30 juillet 1797 (vieux style), par J.-F. DANTON. — *Tarbes, imp. de L.-H. Delaroy, 1797, in-8°. Pièce.*

4034. L'Aurore du *fiat lux* du chaos français; où l'on démontre : 1° que M. l'évêque d'Alais n'a pu rectifier les opérations de l'Assemblée par un serment, sans saper tout principe de morale, sans embrasser le déisme, ni reconnaître la souveraineté du peuple, sans se soustraire au domaine de Dieu, sans embrasser l'athéisme; 2° que l'abîme sans fonds où les principes destructeurs de tout ordre nous ont jetés nécessite de prier la Convention de prévenir la guerre civile par une paix prompte, de rétablir la religion catholique sans entraves, de nous donner un représentant de la Divinité revêtu de tous les pouvoirs pour régir avec justice toutes les parties de l'administration publique, sous l'empire des lois protectrices du souverain et des peuples, qui ne blessent pas l'indépendance de l'un, et ne nuisent pas à la liberté des autres. Par M. l'abbé HESPELLE,... — *Imprimé à Basle; en France et à Paris, chez les marchands de nouveautés, 1797, in-8°.*

4035. Réponse au citoyen Charles-Isidore Dumoitiez. Par ÉTIENNE CHEVALIER, cultivateur à Argenteuil. — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

(Le titre de départ, page 3, porte : *Réponse au citoyen Charles-Isidore Dumoitiez, ex-moine, ministre du culte catholique (prétendu exclusif) et réfutation des principes énoncés dans son ouvrage sur la doctrine évangélique et la légitimité des pasteurs...*)

4036. Tableau des erreurs du citoyen Charles-Isidore Dumoitiez, contenues dans la brochure intitulée : « Exposition des principes de la constitution », etc., par FRANÇOIS OZET, curé d'Argenteuil... — *Paris, imprimerie-librairie chrétienne, 1797-an V, in-8°. Pièce.*

4037. Réfutation de la trop courte instruction en bonnes preuves, et trop longue en diatribes sur le schisme prétendu de notre côté, et trop réel de la part de nos caverneux accusateurs. (Signé : Un Curé du dép. du Rhône, canton d'Anse.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

4038. Herzbrechendes Schreiben eines eidscheuen Priesters. . [Lettre touchante d'un prêtre non assermenté qui désirerait rompre les liens d'un mariage béni par un prêtre assermenté, avec la réponse du mari, qui réfute les assertions de cette Lettre, et prouve la validité de son mariage. Livré à l'impression par un bourgeois d'Ammerschwihr.] — *Folgenspurg, de l'imprimerie épiscopale du Haut-Rhin, 1797, in-8°. Pièce.*

4039. Schreiben eines hetzenden Priesters an einer Republikaner... [Lettre d'un prêtre insoumis à un républicain d'Ammerschwihr, qui réfute entièrement les nouvelles doctrines de ce saint homme.] — *Folgenspurg, de l'imprimerie épiscopale du Haut-Rhin, 1797-an V, in-8°. Pièce.*

4040. Rétractation et profession de foi de OMER-LOUIS-FRANÇOIS-ANTOINE MICHELET, prêtre et vicaire de feu Claude Fauchet, évêque constitutionnel du Calvados, du 12 août 1797. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

4041. Adresse de V.-A.-F. DE MARGUERIT, curé de S.-Amand et de S.-Laurent de Thorigny, à ses paroissiens, au sujet de sa rétractation. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

4042. Détestation de l'intrusion dans les ordres et dans le ministère; abjuration du schisme et rétractation des serments prêtés par AUGUSTIN-PIERRE LE GOUÉ, vicaire intrus de S.-Christophe-du-Jambet, diocèse du Mans. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

4043. Lettre des évêques et des prêtres assemblés à Paris en concile national à leurs frères les évêques et prêtres résidents en France. (Signé : LECOZ, président, etc. [15 août 1797.]) — *Paris, imprimerie-librairie chrétienne, an de J.-C. 1797 (an V), in-8°. Pièce.*

4044. Schreiben der in dem Kirchenrathe zu Paris versammelten Bischöfe und Priester, an ihre Mitbrüder, Bischöfe und Priester die sich wirklich in Frankreich aufhalten. — *Folgensburg, in der bischöflichen Buchdruckerei des Oberrheins, 1797 (5ten Jahr der Republik), in-8°. Pièce.*

(Traduction allemande du n° précédent.)

4045. L'Église de France, assemblée en concile national, à notre Très-Saint-Père le pape Pie VI. (Signé : LECOZ, évêque métropolitain de Rennes, présidant le Concile national de l'Église de France, etc. [25 août 1797.]) — *(Paris,) imprimerie-librairie chrétienne, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Suivi de la traduction latine.)

4046. Die in einem national-Kirchenrath versammelte französische Kirche an Seine Heiligkeit Pabst Pius VI. — *Volgenspurg, in der bischöflichen-Buchdrukerey des Oberrheins, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Traduction allemande du n° précédent.)

4047. Zweites Sendschreiben von mehrern zu Paris versammelten Bischöfen... [Deuxième Lettre de plusieurs évêques réunis à Paris à leurs frères les autres évêques, et aux églises privées de leurs pasteurs, contenant un règlement pour le rétablissement de la discipline de l'Église gallicane.] — *Folgenspurg, imp. de J.-B.-C.-T. Nacholsky, 1797-an V, in-8°. Pièce.*

4048. Tableau de mes persécutions, aux supérieurs ecclésiastiques et à l'opinion publique. (Signé : BASSET, curé de Noyers.) — *(S. l. n. d.,) 1797, in-8°.*

(On lit sur le titre de cet exemplaire la note suivante de la main de

l'auteur : « Je dois prévenir le lecteur que l'imprimeur, ignorant et jacobin, de St-Dizier, à qui j'avais confié mon manuscrit avant le 18 fructidor, n'a jamais voulu me donner une seule épreuve pour avoir le sanguinaire plaisir de laisser toutes les fautes d'orlographe (*sic*) et de français qui y fourmillent » ; et, au bas de la page 3, une autre note autographe, du même, ainsi conçue : « J'ai écris (*sic*) ma lettre 15 jours avant le 18 fructidor ».)

4049. Lettre d'un prêtre français à un de ses amis, ou Le serment, exigé par la loi du 19 fructidor an 5me, démontré licite. — *Paris ; et Liège, J.-A. Latour, 1797-an VI, in-8°. Pièce.*

4050. Observationes in juramentum, per art. XXV legis 19 fructidor, catholicæ religionis ministris præscriptum. — *Tornaci, anno VI-1797, in-8°. Pièce.*

4051. Observations sur les réflexions de Tournay et la circulaire des vicaires généraux de ce diocèse relatives à la déclaration exigée des ministres du culte religieux par le décret du 28 septembre 1795... — *Courtray, imp. de R. Gambar fils, 1797, in-8°.*

4052. Examen de la seconde Lettre du jurisconsulte français au ci-devant notaire des Pays-Bas, sur la communication, en fait de religion, avec les prêtres qui ont prêté le serment de haine, etc., par S.-P. Ernst, curé d'Afden... — *Maestricht, T. Nypels, (s. d,) in-8°. Pièce.*

4053. Première Lettre d'un incrédule à un converti. Par le citoyen Lauraguais. (20 fructidor an V.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Relative à un écrit de Laharpe contre le discours de Boulay [de la Meurthe] sur la déclaration exigée des prêtres catholiques.)

4054. Instruction du Concile national, sur le serment décrété le 19 fructidor an V de la République. (Signé : Lecoz, évêque métropolitain de Rennes, président, etc. [8 septembre 1797.]) — *(Paris,) imprimerie-librairie chrétienne, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4055. Instruzione pastorale, sopra la sommissione dovuta alla legge civile ed al governo, compilata da monsignore Le-Coz, metropolitano di Rennes, per decreto dell' ultimo Concilio nazionale di Parigi. — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

(Traduction italienne du n° précédent, par F.-GUGLIELMO Dellavalle.)

* Déclaration des sentiments du Concile national envers les autorités spirituelles et temporelles, en vaudeville. (Signé : Le Citoyen D...)

(Voyez la division POÉSIE.)

4056. Décret de pacification, proclamé, par le Concile national de France, dans l'église métropolitaine de Notre-Dame de Paris, le dimanche 24 septembre 1797. (3 vendémiaire an VI.) — *Paris, imprimerie-librairie chrétienne, 1797-an VI, in-8°. Pièce.*

4057. Considerazioni proposte ai cattolici sopra la legge del 13 vendemmiale risguardante il clero. (Signé : Gaetano Giudici.) — *Milano, G.-B. Bianchi, an VI, in-8°.*

4058. Lettre du commissaire du Directoire exécutif près l'administration du canton de Malines (A. Auger) à l'archevêque de cette ville, avec la Réponse du cardinal (de Frankenberg-Schellendorf); suivies de Réflexions sur la lettre du cardinal archevêque relativement à la soumission exigée des ecclésiastiques par la loi du 19 fructidor an IV. (3e jour complémentaire, an V-3 octobre 1797.) — *Liége, de l'imprimerie du clergé, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4059. Copie de la lettre adressée par le citoyen Fanget le jeune, desservant la paroisse de St-Pierre, commune de Saint-Chamond, département de la Loire, au citoyen Chaland, ancien curé de ladite paroisse. (21 octobre 1797.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Pour l'inviter à revenir parmi ses paroissiens.)

4060. Compte rendu, par le citoyen Grégoire, au Concile national, des travaux des évêques réunis à Paris. Imprimé par ordre du Concile national. — *Paris, imprimerie-librairie chrétienne, 1797-an VI, in-8°.*

4061. Collection des pièces imprimées par ordre du Concile national de France. — *Paris, imprimerie-librairie chrétienne, 1797-an VI, in-8°.*

4062. Collection des décrets du Concile national de France, tenu à Paris le 15 août 1797 (28 thermidor an V). Publiée par ordre du citoyen Flavigny, évêque de Vesoul... et précédée d'une Lettre pastorale contenant l'analyse historique des opérations de ce Concile. — *Vesoul, imp. de J.-B. Poirson, (s. d.,) in-8°.*

4063. Canoni e decreti del Concilio nazionale di Francia, celebratosi in Parigi l' anno dell' era cristiana 1797, cominciato ai 15 d'agosto e conchiuso ai 15 novembre dello stesso anno. Volgarizzamento di un ecclesiastico italiano dedicato ai vescovi dell' Italia — *Milano, dalla stamperia italiana e francese, a S. Zeno, anno VII republicano, in-8°.*

4064. Lettre du citoyen J.-F. de Gryse, archidiacre du diocèse de Bruges, à la municipalité de cette commune. (28 brumaire an VI, ou 18 novembre.) — Vertaeling van den brief van den burger J.-F. de Gryse,... — *Bruges, F. van Eeck, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Adhésion au serment prescrit par la loi du 7 vendémiaire an IV.)

4065. Lettre pastorale du presbytère diocésain d'Évreux au clergé et aux fidèles du département de l'Eure. (Signé : Moulis. [12 décembre 1797.]) — *(Evreux,) imp. de J.-J.-L. Ancelle, in-4°. Pièce.*

4066. Tableau du Concile national, présenté au clergé et aux fidèles du diocèse de Reims, département de la Marne. (Par François Detorcy, député au Concile par le clergé de ce diocèse.) — *Reims, Brigot, 1798, in-8°.*

(On lit imprimé au verso du titre : « Ce discours devait être prononcé dans l'église métropolitaine de Reims le dimanche 31 décembre 1797 »).

4067. Le Cn Barail, président du presbytère du diocèse de Nancy, aux Cns curés, desservants, vicaires, prêtres, etc. (12 janvier 1798.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet de la constitution définitive du presbytère du diocèse, et de l'élection de l'évêque.)

4068. Lettre du presbytère des Pyrénées-Orientales au clergé et aux fidèles du diocèse. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Convocation pour l'élection d'un évêque le 14 janvier 1798.)

4069. (Lettre circulaire du presbytère de Perpignan aux curés et aux fidèles du diocèse, pour les engager à subvenir aux frais du sacre de l'évêque constitutionnel Villa; commençant par ces mots :) Perpignan, le . Très-cher et digne coopérateur, c'est pour se conformer... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

4070. Lettre pastorale du citoyen-évêque du Mans, département de la Sarthe (JACQUES-GUILLAUME-RÉNÉ-FRANÇOIS PRUDHOMME), aux pasteurs et aux fidèles de son diocèse, pour le saint temps du carême. (30 janvier 1798.) — *Le Mans, imp. de Monnoyer, an VI, in-4°. Pièce.*

4071. Quimper, le 25 pluviose an VI. (13 février 1798.) Le presbytère provisoire du diocèse de Quimper aux pasteurs et fidèles du Finistère. (Signé : J.-L. LE COZ, vicaire épiscopal, président du presbytère provisoire, etc.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Convocation pour l'élection d'un évêque.)

4072. Responsum Facultatis theologicæ friburgensis, de veritate sacramentorum, etc., quæ jurati sacerdotes in Alsatia ministrant. (20 martii 1798.) — *(S. l.,) 1798, in-8°. Pièce.*

4073. Réponse de la Faculté théologique de Fribourg, sur la validité des sacrements, etc., administrés par les prêtres assermentés de l'Alsace. Traduite du latin. — *(Paris,) imprimerie-librairie chrétienne, (s. d.,) in-8°.*

(Suivi du texte latin.)

4074. Antwort der Universität von Freyburg über die Richtigkeit der sakramenten welche die geschwornen Priester im Elsass ertheilen. — *(S. l.,) 1798, in-8°. Pièce.*

(Traduction allemande des deux n[os] précédents.)

4075. Mémoire que présente MARIE-CATHERINE HUGUENIN au Directoire exécutif, pour la justification de son parent, Jean-Louis Jacquin, ministre du culte catholique à Beine, commune du département de l'Yonne, condamné à la déportation en vertu d'un arrêté du 6 nivôse an VI. — *Auxerre, imp. de L. Fournier, an VI, in-4°. Pièce.*

4076. Circulaire du presbytère du diocèse du Doubs, le siége vacant. A tous nos coopérateurs dans le saint ministère... — *Besançon, imp. de J.-F. Daclin, an VI, in-8°. Pièce.*

(Envoi du procès-verbal de l'élection de l'évêque, en date du 14 mai 1798.)

4077. Mandement du citoyen-évêque d'Avignon (FRANÇOIS-ESTIENNE LORRAIN, [4 messidor an VI (1798)]). — *Avignon, A. Berenguier, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Lettre aux fidèles de son diocèse pour l'élection des curés.)

4078. Lettre pastorale d'YVES-MARIE AUDREIN, évêque du Finistère, à ses coopérateurs dans le saint ministère, et à tous les fidèles de ce diocèse. (12 thermidor an VI.) — *Quimper, imp. de Y.-J.-L. Derrien, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

4079. Lettre pastorale de l'évêque du diocèse des Ardennes (JOSEPH MONIN, [23 thermidor an VI]). — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Instruction sur les atteintes portées à la religion. (Signé : DOMINIQUE cardinal DE LA ROCHEFOUCAULD, etc. [15 août 1798.])

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

4080. Exemplar epistolæ responsum dantis civi Clausse, qui pastorem ecclesiæ S.-Sulpitii titillabat, ut in locum presbyterii, circa irregularem RR. Royer electionem, deportaret se. Parisiis, die quarta mensis fructuarii, anno Reipublicæ sexto. (Signé : MAHIEU, ecclesiæ S.-Sulpitii pastor.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

4081. Seconde Lettre pastorale du citoyen FRANÇOIS-ÉTIENNE (LORRAIN), par la miséricorde divine élu et sacré canoniquement et dans la communion du S.-Siége évêque d'Avignon, à ses vénérables coopérateurs et à tous les fidèles du diocèse de Vaucluse, salut et bénédiction en Jésus-Christ; pour servir de réponse à une espèce de mandement en forme de gazette, ayant pour titre : « Les Vicaires généraux de M. Joseph Beni, évêque de Carpentras, au clergé et aux fidèles de son diocèse ». (10 fructidor an VI.) — *Avignon, A. Berenguier, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 4077 ci-dessus.)

4082. Ad episcopos, clerum, et plebem Gallorum epistola. (10 kalendas novembris 1798.) — *(S. l. n. d., in-4°. Pièce.*

(On lit à la fin la note manuscrite suivante : « Adsunt in autographo duodeviginti subscriptiones : Eustachius Degola, presbyter genuensis ».)

4083. Pétition qu'adressent au Corps Législatif et au Directoire exécutif, sous leur signature individuelle, des citoyens connus sous la désignation d'ecclésiastiques assermentés, non rétractés, et constamment soumis aux lois de la République et amis de l'ordre. (Signé : SAURINE, etc. [27 brumaire an VII.]) — *(Paris,) imprimerie-librairie de la rue Jacques, n[os] 278 et 279, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet de la loi de déportation du 19 fructidor an V.)

4084. Pétition qu'adressent au Corps Législatif et au Directoire exécutif, sous leur signature individuelle, des ecclésiastiques assermentés, non rétractés, et constamment soumis aux lois de la République. — *(Paris,) imprimerie-librairie de la rue Jacques, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Même pièce que la précédente, avec quelques différences.)

4085. Observations sur ce qu'on appelle *Reservas* en Espagne; par les évêques réunis à Paris. (Signé : J.-S. SAURINE, évêque de Dax, etc. [25 pluviôse an VII.]) — *Paris, imprimerie-librairie chrétienne, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4086. Die constitutionelle Kirche... [L'Église cons-

titutionnelle, avec les constitutions politiques et les formules de serment en usage maintenant en France et à l'étranger, ou Instruction par demandes et par réponses sur la seule et vraie Église de Jésus-Christ, pour servir de préservatif contre le schisme, l'incrédulité et l'apostasie des pasteurs et des peuples de notre temps, par PLACIDE SARTORE,... (6 avril 1799.)] — *Augsbourg, N. Doll, 1800, in-8°.*

4087. Recueil de pièces justificatives du sens doctrinal du serment, pour servir de suite à la question du serment traitée mathématiquement. — *Gand, C. de Goesin, prairial an VII, in-8°.*

(Par DE GAND, d'Alost, d'après Barbier.)

4088. Difesa delli due brevi di N. S. Pio sesto sopra il giuramento civico prescritto dalla costituzione romana contro il parere e sentimenti di un bibliotecario. — *In Roma, per il Fulgoni, 1799, 2 part. en 1 vol. in-8°.*

4089. Dissertation historique sur les libertés de l'Église gallicane et l'Assemblée du clergé de France de 1682, adressée à MM. les ecclésiastiques français. — *Londres, Deboffe, 1799, in-8°.*

(Par l'abbé LEPOINTE, d'après Barbier. — Réserve.)

A. — *1829. — Sur l'édition de Londres de 1799. Paris, chez l'éditeur, au bureau de l'Association catholique du Sacré-Cœur, in-12.*

4090. Efterretninger om Undervisningens, Literaturens og Religionsvœsenets Tilstand... [Rapports sur l'état de l'instruction, de la littérature et de la religion en France, à l'exception de Paris; recueillis dans un voyage fait dans les départements en l'année 1799 par MAGNUS-BOERGE THORLACIUS,...] — *Copenhague, C.-F. Holms Enke, 1801, in-16.*

* Des Fêtes, ou Quelques idées d'un citoyen français relativement aux fêtes publiques et à un culte national. (Par DE MOY, *an VII.*)

(Voyez précédemment tome III, page 192, n° 629.)

4091. Le Cri du chrétien contre le paganisme du XVIII^e^ siècle. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

4092. Avis aux citoyens de la commune d . — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet des Jansénistes.)

4093. Merkwürdiges geheimes Sendschreiben eines neuen französischen Bischofs... [Remarquable Missive secrète d'un nouvel évêque français, publiée sous les yeux de Bonaparte, envoyée à tout son clergé. Traduit d'un manuscrit latin en allemand par AREPSAREP AREDISDA. (Nivôse an VIII.)] — *Leipzig, G. Rein, 1801, in-8°.*

(AREPSAREP AREDISDA, anagramme de *Per aspera ad sidera*, est le pseudonyme de JEAN-NIC. MASIUS, d'après le bibliographe allemand Rassmann.)

4094. Apologie de l'usage de la langue française dans l'administration des sacrements, en exécution de l'art. III du 2^e^ décret du Concile national sur la liturgie, contre les réclamations des RR. Royer, évêque métropolitain de Paris, et Saurine, évêque de Dax. — *Paris, imprimerie-librairie chrétienne, (s. d.,) in-8°.*

(Le titre de départ, page 7, porte : *Apologie de l'usage de la langue française dans l'administration des sacrements.* F.-L. PONSIGNON,... *ancien membre et secrétaire du Concile national, à l'évêque métropolitain de Paris et aux prêtres formant son presbytère...* 22 *octobre* 1799. — On trouve, page 33 : *Observations du citoyen* PONSIGNON, *en réponse à l'Avis motivé du citoyen Saurine...* 14 *janvier* 1800.)

4095. Appel au peuple chrétien de la réclamation de M. Royer, évêque de Paris, contre l'admission de la langue française dans l'administration des sacrements. Par un des Pères du Concile national. — *Paris, Brajeux, 1800, in-8°.*

(Par PIERRE BRUGIÈRE, d'après la « Biographie universelle ».)

4096. Mémoire du révérend évêque de Versailles (A.-J.-C. CLÉMENT) au clergé de France assemblé en son prochain concile national; contre les critiques publiées sur les décrets du précédent Concile, concernant : 1° l'emploi de la langue française dans l'administration des sacrements aux fidèles; 2° les indulgences qu'accordent les évêques dans leurs propres diocèses; 3° le soin des églises vacantes. — *Versailles, imp. de Jacob, 11 ventôse an VIII-1800, in-8°.*

4097. Parallèle des principes et de la conduite des bons prêtres avec les principes et la conduite des prêtres constitutionnels. — *Paris, imprimerie-librairie chrétienne, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4098. Petit Catéchisme pour les temps présents; par un Alsacien catholique. — *(S. l.,) 1800, in-12. Pièce.*

4099. Lettre de M. l'abbé LAMBERT à M. l'abbé Barruel. (22 juillet 1800.) — *Londres, imp. de A. Dulau et C^ie^ et L. Nardini, 1800, in-8°. Pièce.*

(Au sujet du serment exigé par la loi du 19 fructidor an V.)

4100. Réflexions sur l'Instruction de M. l'évêque de Boulogne touchant la déclaration exigée des ministres du culte catholique. Par F.-XAV. DE F (FELLER). — *Liége, J.-F. Desoer, 1800, in-8°. Pièce.*

4101. Entretien du Très-Saint-Père Pie VII et du prêtre insoumis Marche-à-Terre, sur la promesse de fidélité à la République. — *Poitiers, Catineau, an VIII, in-8°. Pièce.*

4102. Actes du Concile métropolitain de Rouen, tenu en cette ville le 5 octobre 1800-13 vendémiaire an IX, et jours suivants. — *Rouen, Fouquet, 1800-an IX de la République, in-8°.*

4103. Lettre de M. l'évêque de Troyes (CLAUDE-LOUIS-MATHIAS-JOSEPH DE BARRAL) à M. Charles Butler, relative à la prétendue opinion unanime de la congrégation des cardinaux sur la promesse de fidélité à la constitution. (Londres, 29 décembre 1800.) — *Paris, Le Clère, 1801, in-8°. Pièce.*

4104. Examen des difficultés qu'on oppose à la pro-

messe de fidélité à la constitution. — *Paris, Le Clère, 1800, in-8°.*

(Par l'abbé JALABERT, d'après Barbier.)

4105. Véritable État de la question de la promesse de fidélité à la constitution demandée aux prêtres, d'après les actes authentiques et légaux des gouvernement et Corps Législatif actuels de France. — *Londres, A. Dulau, 1800, in-12. Pièce.*

(Par DE BÉTHISY, évêque d'Uzès, d'après Barbier.)

4106. Rapport général des contestations relatives à la promesse de fidélité à la constitution. — *Paris, Le Clère, 1800, in-8°.*

(Par l'abbé GODARD, d'après Barbier.)

* Almanach des catholiques, pour l'année 1801...

(Voyez précédemment tome IV, page 604, n° 8.)

4107. Zwotes merkwürdiges geheimes Sendschreiben... [Seconde remarquable Missive secrète d'un nouvel évêque français, publiée sous les yeux de Bonaparte, et envoyée à tout son clergé. Traduit en allemand d'un manuscrit latin par AREPSAREP AREDISDA. (Nivôse an IX.)] — *Leipzig, G. Rein, 1801, in-8°. Pièce.*

(Par J.-N. MASIUS. — Voyez le n° 4093 ci-dessus.)

4108. Drittes merkwürdiges geheimes Sendschreiben... [Troisième remarquable Missive secrète d'un nouvel évêque français, publiée sous les yeux de Bonaparte, et envoyée à tout son clergé. Traduit en allemand, d'un manuscrit latin par AREPSAREP AREDISDA. [Pluviôse an IX.)] — *Leipzig, G. Rein, 1801, in-8°.*

(Par J.-N. MASIUS. — Voyez les n°s 4093 et 4107 ci-dessus.)

4109. Manuel des missionnaires, ou Essai sur la conduite que peuvent se proposer de tenir les prêtres appelés à travailler au rétablissement de la religion catholique en France. Ouvrage posthume de JEAN-NOEL COSTE, curé de Haute-Fage, diocèse de Tulles, et nommé par le S.-Siége administrateur du même diocèse. Corrigé, augmenté et publié par ÉTIENNE P**, prêtre du diocèse de Saint-Flour. — *Rome, 1801, in-8°.*

4110. Essai sur la conduite que peuvent se proposer de tenir les prêtres appelés à travailler au rétablissement de la religion catholique en France. Par feu M. COSTE,... Troisième édition... — *(S. l.,) 1801, in-8°.*

(Le titre courant porte : *Essai de conduite pour les missionnaires.* — Même ouvrage que le précédent.)

4111. La Conduite de l'Église dans la réception des ministres de la religion qui reviennent de l'hérésie ou du schisme, depuis l'âge de saint Cyprien jusqu'aux derniers siècles. Seconde édition, revue et augmentée. — *Paris, Le Clère, 1801, in-8°.*

(Par EMERY, d'après Barbier.)

4112. Du Projet de charger les ecclésiastiques d'éclairer les fidèles sur leurs droits contre les entreprises du despotisme, et de propager la doctrine de la souveraineté des peuples par l'envoi de missionnaires en pays étrangers. Avec un Aperçu de l'esprit actuel de l'Église constitutionnelle par rapport à la religion et à la tranquillité publique. — *Paris, Le Clère, 1801, in-8°.*

(Par l'abbé JALABERT, d'après Barbier.)

4113. Discours pour l'ouverture du Concile national de France, prononcé, le 29 juin 1801... en l'église métropolitaine de Paris, par le citoyen GRÉGOIRE,... — *Paris, imprimerie-librairie chrétienne, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4114. Traité de l'uniformité et de l'amélioration de la liturgie. Présenté au Concile national de 1801, par le cit. GRÉGOIRE. — *Paris, imprimerie-librairie chrétienne, an X, in-8°.*

4115. Lettre d'un curé des départements réunis, déporté à l'île de Cayenne, à ses paroissiens. (Signé : N...., curé de ***. [De Synamari, le 15 juillet 1801.]) — *Bruxelles, 1802, in-8°. Pièce.*

4116. L'Esprit de Gerson et instructions catholiques touchant le Saint-Siége, où la croyance et la doctrine de l'Église sont démontrées d'une manière claire et invincible, depuis son établissement jusqu'à présent, relativement à l'autorité du pape, au droit des conciles, aux pouvoirs des évêques et des prêtres. Ouvrage nécessaire à consulter dans les circonstances présentes, et auquel on a joint une Notice historique, curieuse et intéressante, sur ce savant écrivain. Nouvelle édition, dédiée au clergé de France. — *Paris, Varin, 1801-messidor an IX, in-8°.*

(Par EUST. LE NOBLE, d'après Barbier. — Réimpression de circonstance d'un ouvrage publié en 1691. — Voyez ci-après § « Libertés de l'Église gallicane. »)

4117. Nouveau Manége du clergé fructidorien au sujet des mémoires justificatifs qu'il a présentés au S.-Siége et du silence que le S.-Siége garde sur ces mémoires. — *Paderborn, 1801, in-8°. Pièce.*

* Bref du pape. (15 août 1801.)

(Le titre de départ, page 3, porte en plus : *Aux vénérables frères archevêques et évêques des Gaules, en communion et en grâce avec le Siége apostolique.* — Pour leur demander leur démission.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

4118. Lettre synodique du Concile national de France aux pasteurs et aux fidèles, sur les moyens de rétablir la paix religieuse. (Signé : CL. LECOZ, présidant le Concile national de France, etc. [16 août 1801.]) — *(Paris,) imprimerie-librairie chrétienne, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4119. Concile national de France. (16 août 1801.) — *Paris, imprimerie-librairie chrétienne, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Déclaration de clôture.)

4120. Actes du second Concile national de France, tenu, l'an 1801 de J.-C. (an IX de la République française), dans l'église métropolitaine de Paris. — *Paris, imprimerie-librairie chrétienne, ans IX-X, 3 vol. in-8°.*

4121. Atti canoni e decreti del II° Concilio nazionale di Francia, tenuto in Parigi l'anno di G.-C. 1801, IX° della Repubblica francese. — *Genova, stamp. Frugoni, anno V, in-8°.*

(Le faux titre porte : *Secondo Concilio nazionale di Francia, traduzione dal francese. Tomo I.*)

4122. Liste générale des noms de tous les évêques du Concile national de Paris, des grands vicaires, ou curés et prêtres, des docteurs en théologie, des secrétaires, des présents ou absents, avec l'indication des rues et demeures, du numéro de leur maison dans Paris et du diocèse qu'ils sont députés, etc.; leur décret et la suite de leurs travaux, sous la protection des lois de la République française et de la surveillance des autorités constituées. (Signé : Le Coz, évêque de Rennes et président du Concile national, etc.) — *Paris, Ve Leroux, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

4123. Réponse à la lettre répandue, par un citoyen, en l'église Notre-Dame de Paris, le 29 juin, jour de l'ouverture du Concile national, pour proposer au clergé de France une démission générale de tous ses titres. (Signé : ***. [18 août 1801.]) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

4124. Conférences publiques sur le schisme de France, décrétées par le second Concile national. (13 juillet-3 septembre 1801.) — *Paris, imprimerie-librairie chrétienne, an X (1801), in-8°.*

4125. De la Nomination aux évêchés dans les circonstances actuelles, ou Recherches historiques et critiques sur les élections populaires, la Pragmatique, le Concordat. Par marie-nicolas-sylvestre Guillon. — *Paris, Laurens jeune, an IX-1801, in-8°. Pièce.*

4126. Copie de la lettre dont M. Erskine a accompagné l'envoi du Bref de Sa Sainteté. (16 septembre 1801.) — Traduction de la lettre précédente. — Venerabilibus fratribus, archiepiscopis et episcopis Galliarum, communionem et gratiam Sedis apostolicæ habentibus, Pius, P. P. VII. (15 augusti 1801.) Traduction, etc. Aux archevêques et évêques de France dans la communion et par la grâce du S.-Siége apostolique. — *(Londres,) imp. de A. Dulau et Cie et L. Nardini, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4127. Première Lettre au rédacteur du « Courrier de Londres » et au correspondant, auteur de la notice insérée dans le n° 50 de ce journal, sur le Bref du pape aux évêques français. (21-26 septembre 1801.) — *Londres, J. de Boffe, 1801, in-8°. Pièce.*

(Par de Lally-Tollendal, d'après Barbier.)

4128. Seconde Lettre au rédacteur du « Courrier de Londres », précédée d'une traduction du Bref de Sa Sainteté avec l'original à côté. (26 septembre 1801.) — *Londres, J. de Boffe, 1801, in-8°.*

4129. Lettre de M. l'archevêque d'Aix (de Boisgelin) en réponse au Bref de Sa Sainteté le pape Pie VII en date du 15 août 1801. — *Londres, A. Dulau, 1801, in-8°. Pièce.*

4130. Lettre latine adressée au pape par ceux des évêques français, résidant en Angleterre, qui refusent de donner leurs démissions; avec la traduction en français, les noms de famille des évêques signataires, et quelques réflexions de l'éditeur sur le contenu de cette Lettre. (27 sept. 1801.) — *Paris, Desenne, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4131. Troisième Lettre au rédacteur du « Courrier de Londres », sur cette question : La religion catholique est-elle à rétablir en France? (30 septembre 1801.) — *Londres, J. de Boffe, 1801, in-8°.*

(Voyez les nos 4127 et 4128 ci-dessus.)

4132. Réponse de M. Le Coz, évêque métropolitain de Rennes, à M. Spina, archevêque de Corinthe, envoyé du pape. (6 octobre 1801.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

4133. Lettre pastorale du Cen Grégoire, évêque de Blois, pour annoncer sa démission. (8 octobre 1801.) — *Paris, imprimerie-librairie chrétienne, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4134. Lettre de Mgr l'archevêque de Bordeaux (jérôme-marie Champion de Cice) à ses diocésains. (8 octobre 1801.) — *Londres, A. Dulau, 1801, in-8°. Pièce.*

(Exposé des motifs de sa démission.)

4135. Lettre de M. l'évêque de Versailles (augustin Clement) à Sa Sainteté le pape Pie VII. (21 octobre 1801.) — *(S. l.,) 1801, in-8°. Pièce.*

4136. Réflexions sur l'édit pontifical, du 24 octobre 1801, relativement aux biens nationaux aliénés dans l'État romain pendant son occupation par les Français, avec la traduction littérale dudit édit, adressées aux consuls de la République, par le citoyen Nouvel. — *Paris, Rondonneau, an X, in-8°. Pièce.*

4137. Doctrine et tradition de l'Église sur la nature, la propriété, l'usage et l'administration des biens ecclésiastiques, depuis les Apôtres jusqu'à nos jours. — *Leipzig, 1801, in-8°.*

4138. Éclaircissements demandés à M. l'archevêque d'Aix, par un prêtre catholique français. (Signé : D. C. G. [26 octobre 1801.]) — *Londres, A. Dulau, 1801, in-8°.*

(Par l'abbé D.-M. de Chateaugiron, d'après Barbier.)

A. — *1801. — Londres, A. Dulau, in-8°.*

4139. Lettre à M. de Juigné, archevêque de Paris, lors de son retour en France. (Signé : A.-J. Guyot, ancien curé de la ville métropolitaine de Cambrai.) Suivie du Discours du premier consul Bonaparte aux curés de la ville de Milan. — *Paris, Hugelet, 1801, in-8°. Pièce.*

4140. Exhortation à la paix, faite aux fidèles de Nantes à la suite d'un discours prononcé, le 1er novembre 1801, jour de la fête à tous les saints (10 brumaire an X), par le citoyen Lagain, prêtre catholique-romain. — *Nantes, Odé fils, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4141. Mémoire des évêques français résidant à Londres, qui n'ont pas donné leur démission. (Signé : arthur-richard Dillon, arch., etc. [23 décembre 1801.]) — *Londres, Prosper, 1802, in-8°.*

A. — 2e éd. — *Londres, Prosper, 1802, in-8°.*

(La mention de 2e éd. a été ajoutée au moyen d'une bande imprimée collée sur le titre.)

B. — *1802. — Londres, Prosper, in-8°.*

4142. Quatrième et dernière Lettre au rédacteur

du « Courrier de Londres », sur les trois dernières questions relatives aux affaires ecclésiastiques de France; et contenant aussi la défense des caractères contre les libelles. (16 novembre-26 décembre 1801.) — *Londres, J. de Boffe, etc., 1801, in-8°.*

(Voyez les nos 4127, 4128 et 4131 ci-dessus.)

4143. La Religion romaine en France en l'année 1801 (l'an X du style français); par J.-ESPRIT BONNET. — *Paris, Maradan, an X-1801, in-8°.*

4144. Réponse à un écrit intitulé : « Éclaircissements demandés à M. l'archevêque d'Aix, par un prêtre catholique français »... — *Londres, L. L'Homme, 1802, in-8°.*

(Par DE BARRAL, d'après Barbier. — Voyez le n° 4138 ci-dessus.)

4145. Observations d'un Français fidèle à son roi sur un point historique de la « Réponse à un écrit intitulé : Éclaircissements demandés à M. l'archevêque d'Aix », et sur quelques ouvrages du même genre. — *Londres, imp. de L. Nardini, 1802, in-8°. Pièce.*

4146. Apologie de la religion et de la monarchie française réunies : grandeur, force et majesté de ces deux puissances spirituelle et temporelle. Par un Français exilé (l'abbé DE LUBERSAC). — *Londres, Dulau, 1802, in-8°.*

4147. Seconde Lettre de M. l'évêque de Versailles (AUGUSTIN CLEMENT) à S. S. le pape Pie VII. (18 janvier 1802.) — *(S. l.,) 1802, in-8°. Pièce.*

4148. Troisième Lettre de M. l'évêque de Versailles (AUGUSTIN CLÉMENT) à S. S. le pape Pie VII. (18 janvier 1802.) — *(S. l.,) 1802, in-8°. Pièce.*

4149. Beatissimo Patri Pio septimo AUGUSTINUS (CLEMENS) episcopus olim versaliensis. Tertia Epistola. (18 januarii 1802.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Traduction latine du n° précédent.)

4150. Lettre du pape (PIE VII) à Mgr l'archevêque de Narbonne (11 novembre 1801), avec la Réponse des évêques français réfugiés à Londres, etc., etc., (21 janvier 1802). — *Londres, imp. de Cox fils et Baylis, 1802, in-8°. Pièce.*

(Italien-français.)

4151. Lettres des quatorze évêques français réfugiés à Londres, en réponse aux brefs de notre Saint-Père le pape Pie VII du 15 août et du 11 novembre 1801. (27 septembre 1801-21 janvier 1802.) — *Londres, imp. de Cox fils et Baylis, 1802, in-8°. Pièce.*

(Latin-français.)

4152. Seconde Lettre de monseigneur l'évêque de La Rochelle (JEAN-CH. DE COUCY) à notre Saint-Père le pape Pie VII. (18 février 1802.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

4153. Lettre de plusieurs évêques français retirés en Allemagne, au pape Pie VII. (Signé : LOUIS-JOSEPH cardinal DE MONTMORENCY, etc. [26 mars 1802.]) — *Imprimé en Allemagne, et réimprimé à Londres par Cox fils et Baylis, se trouve chez Prosper, 1802, in-8°.*

A. — *1802. — Imprimé en Allemagne, et réimprimé à Londres par Cox fils et Baylis, se trouve chez Prosper, in-8°.*

4154. Recueil de pièces concernant la demande faite, par notre Saint-Père le pape Pie VII, le 15 août 1801, aux évêques légitimes de France, de la démission de leurs siéges. (15 août 1801-26 mars 1802.) — *Londres, Dulau, 1802, in-8°.*

4155. Observations des fidèles à MM. les évêques de France, à l'occasion d'une indulgence plénière en forme de jubilé, adressée à tous les Français par le cardinal Caprara, en sa qualité de légat *a latere*. — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

(Par PIERRE BRUGIÈRE, d'après Barbier.)

4156. Programme officiel de la cérémonie du *Te Deum* qui sera chanté, le 28 germinal an X, dans l'église métropolitaine de Notre-Dame. — *(Paris,) de l'imprimerie du Dépôt des lois, (1802,) in-8°. Pièce.*

4157. Discours sur le rétablissement de la religion, prononcé à Notre-Dame, le jour de Pâques 1802, par M. l'archevêque de Tours (DE BOISGELIN). — *Paris, Le Clère, 1802, in-8°. Pièce.*

A. — *(S. d.) — (Paris,) imp. de Donnier, in-8°. Pièce.* (1 autre exemplaire dans la Réserve, STROMATES DE JAMET, volume intitulé : *Révolution*, etc., division POLYGRAPHIE.)

* Lettre pastorale de M. l'archevêque de Paris (JEAN-BAPTISTE DE BELLOY, [18 avril 1802]).

(Au sujet du Concordat.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

4158. Cri de la religion à l'illustre, à l'invincible, à l'immortel Bonaparte, le bras du Tout-Puissant, l'ange de la paix, le sauveur de la France, le pacificateur des nations, les délices du genre humain. — *Paris, l'an X, chez les marchands de nouveautés, in-8°. Pièce.*

---

* Le Rétablissement du culte, poëme par P.-L.-M. BAOUR-LORMIAN.

(Voyez, pour cette pièce et pour tous celles de cet entrefilet, relatives au même événement, la division POÉSIE.)

* Le double Concordat, ou Les peuples réconciliés par la valeur et l'héroïsme; par le Cen BATAILLIARD. (18 avril 1802.)

* Nouveau *Te Deum* en vers saphiques, avec des notes sur le pape, sur le légat, sur le nouvel archevêque de Paris, sur les philosophes, etc. (Par LOUIS-ABEL BEFFROY DE REIGNY, dit le cousin JACQUES.)

* Le Rétablissement du culte catholique; ode latine... par L.-F. CAUCHY, avec une traduction française.

* Ode sur le rétablissement du culte, suivie d'un dithyrambe; par M. J.-HYACINTHE GASTON.

* Le Culte rétabli. Ode à Napoléon Bonaparte, premier consul, par le citoyen LAMONTAGNE.

* Au Triomphe de la religion. Hymne latine avec sa traduction en vers français. (Par J.-B. GOURIET.)

* Éloge mémorable du Concordat, ou Les *Alleluia* et les *Amen* perpétuels des catholiques de Nevers, la grande joie du vieux Père Garnier en apprenant la mort de la Décade, et sa réconciliation avec elle, le mardi de Pâques, à Nevers, lorsqu'il sut qu'il avait encore vacance ce jour-ci, quoiqu'il eût eu vacance l'avant-veille.

* Éloge remarquable du Concordat, fait par le récit des maux passés, ou La grande majorité des Français, et surtout les campagnards, consolés en voyant leurs vœux exaucés relativement au culte.

* Le Regard de Dieu sur la France. Ode applicable aux projets du premier consul sur l'organisation du culte catholique. (Signé : Par un employé au Bureau de la Guerre.)

4159. Liste des archevêques et évêques nouvellement nommés. (3 mai 1802.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* Mandement de M. l'archevêque de Paris (JEAN-BAPTISTE DE BELLOY), concernant la circonscription des paroisses, avec les noms des curés et des desservants des succursales. (17 floréal an X.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

4160. Avis de monseigneur l'évêque de La Rochelle (JEAN-CHARLES DE COUCY) à des prêtres de son diocèse non résidant en France. (10-29 mai 1802.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

4161. Conduite des évêques constitutionnels transférés à de nouveaux siéges. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Deux lettres signées : DOMINIQUE LACOMBE, évêque d'Angoulême, et datées des 22 mai-4 juin 1802.)

4162. La Condotta de' vescovi costituzionali trasferiti a nuove sedi, in ordini alla supposta loro ritrattazione. — *(S. l.,) stamperia della libertà, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Traduction italienne du n° précédent.)

4163. Installation de M. de Noé, évêque de Troyes, et discours qui ont été prononcés pendant cette cérémonie. (15-20 prairial an X.) — *Troyes, et réimprimé à Pau, chez Daumon, an X, in-8°. Pièce.*

4164. Relation de ce qui s'est passé à Toulouse lors de l'installation de M. l'archevêque. — *Toulouse, M.-J. Dalles, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4165. Apologue adressé à M. l'archevêque de Tours, le jour de son installation, par un ami de la religion et de la paix. — *Tours, F. Corneille, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4166. Mémoire adressé au gouvernement, au nom du clergé constitutionnel du diocèse de Paris, par SÉBASTIEN-ANDRÉ SIBIRE, ci-devant curé de Saint-François d'Assise. — *Paris, imp. de Millet, messidor an X (1802), in-8°. Pièce.*

4167. Remontrances des prêtres, dits constitutionnels, du diocèse de Bayonne, au premier consul de la République française. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Satire dialoguée, entre un prêtre sermenté, de l'ordre de S^t^-Dominique, et un insermenté, de celui de S^t^-Ignace de Loyola. Par le cit. P. CORROT,...

(Voyez la division POÉSIE.)

4168. Du Gouvernement actuel des paroisses. Par le C. NONNOTE. — *Paris, Laurens jeune, an X-1802, in-8°. Pièce.*

4169. Traduction de la Lettre de M. DE THEMINES, évêque de Blois, à N. S.-Père le pape Pie VII, du 1^er^ août 1802. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

4170. Lettre de monseigneur l'évêque d'Usez (HENRI DE BETHISY) à N. S.-P. le pape Pie VII. — Adhésion à la présente Lettre par monseigneur l'évêque de Lombez (ALEXANDRE-HENRI DE CHAUVIGNY, [6 août 1802]). — *(Londres,) imp. de A. Dulau, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

4171. Le Sophisme dévoilé, ou Recueil de différentes lettres propres à faire ouvrir les yeux aux ecclésiastiques qui se sont conformés à l'Arrêté du préfet du département de Sambre-et-Meuse du 24 messidor an X. Seconde édition, augmentée de l'Arrêté du préfet, de l'Ordonnance de M. l'évêque de Namur, et d'autres pièces importantes. (Par CORNEILLE STEVENS. [19 juillet-28 août 1802.]) — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

4172. Lettre de M. l'évêque de Tarbes (FRANÇ. DE GAIN-MONTAIGNAC) à N. T.-S.-P. le pape Pie VII. (28 août 1802.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

4173. Protestation de l'évêque de****, adressée à N. S.-P. le pape Pie VII. (Signé : J.-CH., év. de... [1^er^ septembre 1802.]) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Par l'évêque de La Rochelle [JEAN CHARLES DE COUCY], d'après une note manuscrite contemporaine.)

4174. Lettre du curé de Gurcy (DUPONT) à ses paroissiens. — *Paris, Laurens jne, fructidor an X-1802, in-8°. Pièce.*

4175. Etwas über das Concordat... [Un Mot sur le Concordat entre Sa Sainteté le pape Pie VII et la République française, par un prêtre du département de la Roër.] — *Cologne, Keil, fructidor, an X, in-8°. Pièce.*

4176. Neue Organisation des Religionswesens in Frankreich... [Nouvelle Organisation du culte en France. Avec des Remarques. Par PH.-CHR. REINHARD,...] — *Cologne, Keil, fructidor an X, in-8°.*

4177. Entretien curieux et important, qui eut lieu pendant le trajet de Douvres à Calais, sur le rétablisse-

ment de la religion catholique en France, entre M. le comte et madame la comtesse de ***, émigrés français, et un missionnaire anglais. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

4178. Aux Partisans du nouveau système. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

4179. (Manifeste contre le Concordat, commençant par ces mots :) Chers Catholiques, voilà le temps... — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

4180. Lettre de monseigneur FRANÇOIS DE GAIN-MONTAIGNAC, ancien évêque de Tarbes, à notre Très-Saint-Père le pape Pie VII. (28 août 1802.) — Partie spirituelle du Testament de monseigneur PIERRE-JOSEPH DE LASTIC, ancien évêque de Rieux. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Protestation contre le Concordat.)

* Querelle de saint Roch et de saint Thomas sur l'ouverture du manoir céleste à M[lle] Chamcroy. (Par ANDRIEUX. [16 octobre 1802.])

(Voyez, pour cette pièce de vers et pour toutes autres relatives au refus de sépulture fait à cette danseuse, la division POÉSIE.)

4181. Adieux d'un curé à ses paroissiens. (Par ANDRÉ-JOSEPH GUIOT, curé de Corbeil.) — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

(Le titre de départ, page 3, porte en plus : *le dimanche veille de la Toussaint* 1802 [*an XI*].)

* Lettre pastorale de M. l'évêque de Montpellier (JEAN-LOUIS-SIMON ROLLET, [28 janvier 1803].)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

4182. Défense du jugement de l'Église sur la constitution civile du clergé. — *(S. l.,) 1803, in-8°.*

4183. Suite du sophisme dévoilé. (Par CORNEILLE STEVENS. [8 septembre 1802-7 mars 1803.]) — *(S. l. n. d.,) in-12.*

(Voyez le n° 4171 ci-dessus.)

4184. Discours prononcé par M. BOSSU, curé de S.-Eustache, le 15 mars 1803, au service solennel célébré par MM. les curés de Paris, en l'église de S.-Roch, pour MM. leurs confrères décédés depuis dix-huit ans... — *(Paris,) imp. de N. Renaudière, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4185. Traduction de la lettre latine écrite au pape par M. l'évêque de S[t]-Pol-de-Léon (JEAN-FRANÇOIS DE LA MARCHE, [15 mars 1803]). — *Londres, imp. de Cox fils et Baylis, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

4186. Lettre de monseigneur JEAN-FRANÇOIS DE LA MARCHE, évêque de Saint-Pol-de-Léon, à notre Très-Saint Père le pape Pie VII. Traduite du latin. — *Paris, 1814, in-8°. Pièce.*

(Même Lettre que la précédente.)

4187. Lettre ultérieure de M. CORNEILLE STEVENS, touchant la déclaration demandée par M[gr] l'archevêque de Malines. (18 avril 1803.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

* Ordonnance de M. l'archevêque (CLAUDE-FRANÇOIS-MARIE PRIMAT) concernant l'exercice extérieur du culte dans tout le diocèse de Toulouse. (20 avril 1803.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

4188. Lettre de M. S. FRANÇOIS (DEMANDOLX), mis en possession de l'évêché non vacant de La Rochelle, à un prêtre de ce diocèse (M. Brion, 24 avril 1803). — *Londres, imp. de Cox fils et Baylis, 1803, in-18. Pièce.*

(Suivi de la réponse.)

4189. Lettres critiques et charitables d'un habitant de Cambridge à M ****, concernant l'instruction pastorale de M. Boisgelin, archevêque de Tours, et le discours adressé à Napoléon Buonaparte par quatre cardinaux consulaires. (20 février-20 mai 1803.) — *Londres, Dulau, 1803, in-8°.*

* Le Concile œcuménique du Ciel, ou Les cultes. Poëme. (Messidor an XI.)

(Voyez la division POÉSIE.)

4190. Remarques sur les articles organiques renfermés dans la loi du 18 germinal an X de la République. — *(S. l.,) fructidor an XI-1803, in-8°.*

4191. De l'Importance d'une religion de l'État, pour servir de suite au traité de la réunion des cultes; par M. TABARAUD, censeur royal, prêtre de la ci-devant congrégation de l'Oratoire. Seconde édition, revue corrigée, et considérablement augmentée. — *Paris, A. Égron, 1814, in-8°.*

(La 1[re] édition a paru en 1803, sous le titre de : « Nécessité d'une religion de l'État ».)

4192. Avantages que peuvent et doivent retirer les fidèles de la révolution française, par un prêtre. — *Bourg, Bottier, an XII-1803, in-18.*

4193. Correspondance du C[en] JOSEPH BERNARD, curé de Notre-Dame de Vitré, avec M. DE MAILLÉ, nouvel évêque de Rennes. (18 messidor an X-11 vendémiaire an XII.) — *Vitré, chez l'auteur, 1803, in-8°.*

4194. Canonicæ et reverentissimæ Expostulationes apud SS. DD. NN. Pium... papam VII, de variis actis ad Ecclesiam gallicanam spectantibus. *Londini, Dulau, dec. 1803.* — Canonicarum... Expostulationum Continuatio. *Londini, Julien, 1803. — Le tout en 1 vol. in-8°.*

A. — 2[a] ed. — *(S. l.,) 1820, in-8°.*

4195. Traduction des Réclamations canoniques et très-respectueuses adressées par les évêques soussignés à notre Très-Saint-Père Pie VII... contre différents actes relatifs à l'Église gallicane. *Londres, Dulau, 1804.* — Traduction de la Suite des Réclamations canoniques... *Londres, Julien, 1805. — Le tout en 2 vol. in-8°.*

4196. Réclamations canoniques et très-respectueuses, adressées à notre Très-Saint-Père Pie VII.... contre différents actes relatifs à l'Église gallicane, traduites sur

l'édition latine imprimée à Londres au mois de décembre 1803. — *Bruxelles, 1804, in-8°.*

4197. Du Pape et de ses droits religieux, à l'occasion du Concordat, par M. l'abbé BARRUEL,... — *Paris, Crapart, an XII (-1803), 2 vol. in-8°.*

* Publication d'une indulgence plénière en forme de jubilé, avec le Mandement de M. l'évêque de Nantes (JEAN-BAPTISTE DUVOISIN, [29 janvier 1804]), suivie d'une Instruction, en forme de catéchisme, sur les indulgences et le jubilé; et des Prières pour la procession de l'ouverture, pour les stations, et pour la clôture du jubilé.

(A l'occasion du Concordat.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Prières pour le jubilé accordé par N. S.-P. le pape à l'occasion du Concordat, imprimées par l'autorité de S. É. M. le cardinal archevêque de Paris.

(Voyez la division LITURGIE.)

4198. Discours prononcé, dans l'église métropolitaine de Saint-Sauveur d'Aix, à l'ouverture du jubilé accordé par N. S.-P. le pape Pie VII à l'occasion du rétablissement du culte catholique en France, par M. BLANCHE, vicaire général du diocèse d'Aix. — *Aix, imp. de A. Henricy, an XIII-1804, in-4°. Pièce.*

4199. Le Système gallican atteint et convaincu d'avoir été la première et la principale cause de la révolution qui vient de décatholiciser et de dissoudre la monarchie très-chrétienne, et d'être aujourd'hui le plus grand obstacle à la contre-révolution en faveur de cette même monarchie; par M. POTTIERS, chanoine de Reims; à Francfort, 1795. Nouvelle édition, considérablement augmentée par M. H.-J.-A. PETIT,... (20 février 1804.) — *Se vend chez les principaux libraires des pays catholiques, in-12.*

4200. L'ancien Clergé constitutionnel jugé par un évêque d'Italie. — *Lausanne, 1804, in-8°. Pièce.*

4201. Mémoire apologétique de PIERRE BRUGIÈRE, curé de Saint-Paul, suivi de notes et pièces justificatives d'une Lettre à ses paroissiens pendant sa captivité, et son dernier discours, prononcé le dimanche de Quasimodo, an XI, la veille du jour où la chapelle des Filles-Sainte-Marie a été fermée aux catholiques pour être occupée par les protestants. — *Paris, 1804, in-8°.*

4202. Lettre, en date du 1er mars 1804, adressée à Mr Primat, évêque constitutionnel des départements du Nord et du Rhône, nommé à la nouvelle métropole de Toulouse. (Signé : J.-B. F.) — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

4203. Déclaration sur les droits du roi. (Signé : ARTHUR-RICHARD DILLON, archevêque de Narbonne, etc.) — *Londres, Julien, 1803, in-8°. Pièce.*

4204. Lettre de Mgr l'archevêque de Narbonne (ARTHUR-RICHARD DILLON) au Très-Saint-Père le pape Pie VII. (Londres, 15 avril 1804.) — *Londres, Julien, 1805, in-8°. Pièce.*

(Envoi des ouvrages catalogués sous les nos 4194-4196 et 4203 ci-dessus.)

4205. Lettre au cardinal Caprara, légat du pape Pie VII, en réponse à la Lettre circulaire que Son Éminence a adressée aux évêques consulaires le 9 juin 1804. (Signé : C. J. L. Q. D. L. N.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

4206. Lettre à Mr ***, sur l'ouvrage intitulé : « Du Pape et de ses droits religieux, à l'occasion du Concordat ». Seconde édition, augmentée de deux mots à M. le légat, en réponse à sa Lettre aux évêques consulaires du 9 juin 1804. — *(Paris,) Beaucé, (s. d.,) in-8°.*

(Voyez le n° 4197 ci-dessus. — Les deux mots sont intitulés : *Lettre adressée, en 1804, à S. Ém. Mgr le cardinal Caprara, légat du Saint-Siége en France. Paris, le 15 juin 1804.*)

4207. Lettre adressée à Mgr le cardinal légat. Dijon, le 2 septembre 1804. (Signé : ODÈLE DE B**, née DE SAINT-AUBIN.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* Mandement de M. l'évêque d'Orléans (ÉT.-ALEX.-J.-B.-MARIE BERNIER), qui ordonne des prières publiques pour l'heureux voyage de Sa Sainteté en France. (26 octobre 1804.)

(Voyez, pour ce Mandement et pour tous autres relatifs au voyage du pape, la division DROIT CANONIQUE.)

4208. Allocution de notre Très-Saint-Père le pape PIE VII, prononcée en consistoire secret, le lundi 29 octobre 1804. Imprimée sur l'édition originale de Rome, et traduite en français. — *Paris, A. Le Clère, 1804, in-8°. Pièce.*

(Au sujet de son voyage en France.)

* Ode à S. S. Pie VII, sur les motifs de son voyage à Paris, l'an Ier de l'Empire de Napoléon, par H. BLANC,...

(Voyez la division POÉSIE.)

* Discours prononcé à Sa Majesté l'empereur par Son Excellence M. FRANÇOIS (de Neufchâteau), président du Sénat conservateur. — Réponse de Sa Majesté. — Autre Discours adressé par... M. FRANÇOIS (de Neufchâteau) à N. S.-P. le pape. — Autre Discours adressé par le président du tribunat à... l'empereur et à Sa Sainteté.

(Voyez précédemment tome III, page 249, n° 384.)

* Summo Pontifici ecclesiam SS. Stephani et Genovefæ adeunti. (Signé : ROMANUS DUBOS. [10 jan. 1805.])

(Voyez la division POÉSIE.)

* Notice historique de ce qui s'est passé à l'Institution des Sourds-Muets et à celle des Aveugles-nés, les jours où S. S. le pape Pie VII a bien voulu visiter ces deux Institutions.

(Voyez précédemment tome III, page 252, n° 417.)

4209. Sanctissimo domino nostro Pio, papæ VII, typographiam Adriani Le Clère, typographi sui parisiensis, visitanti. Die 13 februarii 1805. — *Imprimé par*

Sa Sainteté elle-même, (s. d.,) in-fol. Pièce. Réserve.

* Adlocutio et encomia, variis linguis expressa, quæ summo Pontifici Pio VII... obtulit JOANNES-JOSEPHUS MARCEL, Typographiæ imperialis administer generalis.

(Voyez précédemment tome III, page 252, n° 415.)

* Strophes sur le rétablissement de la religion, dédiées à Sa Sainteté Pie VII, souverain pontife, par ÉTIENNE-DAVID PAIN, substitut, pour l'arrondissement d'Évreux, du procureur général impérial près la cour de justice criminelle du département de l'Eure.

(Voyez la division POÉSIE.)

* LL. MM. II. et RR. Napoléon et Joséphine et S. S. Pie VII à Châlon-sur-Saône, par VICTOR FOUQUE,...

(Voyez précédemment tome III, page 252, n° 423.)

* Lettre d'un jeune Lyonnais à un de ses amis, sur le passage de N. S.-P. le pape Pie VII à Lyon, le 19 novembre 1804, et sur son séjour dans la même ville, les 17, 18 et 19 avril 1805, à son retour de Paris...

(Voyez précédemment tome III, page 252, n° 424.)

* Précis historique-chronologique du voyage du Saint-Père le pape Pie VII en France... (Signé : J* C****.)

(Voyez précédemment tome III, page 249, n° 386.)

4210. Allocution de notre Très-Saint-Père le pape PIE VII, prononcée dans le consistoire secret tenu le 26 juin 1805. — *Paris, A. Le Clère, 1805, in-8°. Pièce.*

(Français-latin. — Au sujet de son retour.)

4211. Le Gouvernement français justifié du reproche d'inconséquence... — *Londres, imp. de Cox fils et Baylis, 1805, in-8°.*

4212. Extrait du Testament de monseigneur JEAN-RÉNÉ ASSELINE, évêque de Boulogne-sur-mer... (Hildesheim, en Basse-Saxe, le 1er janvier 1806.) — *(S. l. n. d.,) in-16. Pièce.*

4213. Dissertation sur l'article XII du Concordat. — *Londres, imp. de Cox fils et Baylis, 1806, in-8°.*

Par JEAN-FRANÇOIS DE LA MARCHE, évêque de Saint-Pol-de-Léon, d'après M. Quérard.)

4214. Hommage et gloire à Pie VII et à Napoléon-le-Grand, ou Réunion des cultes... Suivi de Napoléon en Germanie. Par ALEXANDRE-JOSEPH GUYOT,... (Mai 1806.) — *Paris, chez l'auteur, 1806, in-8°.*

4215. Extrait d'une lettre de CORNEILLE STEVENS, en date du 31 août 1806, touchant le nouveau Catéchisme. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

4216. Le véritable Esprit du Catéchisme, à l'usage de toutes les églises de l'empire français, qui vient d'être publié par M. Buonaparté; instruction familière, par demandes et par réponses, adressée aux fidèles de France. Par un prêtre français. — *Londres, imp. de Cox fils et Baylis, 1806, in-8°.*

(Par PIERRE-LOUIS BLANCHARD, d'après Barbier.)

4217. Sommaire de la lettre de CORNEILLE STEVENS, en date du 1er décembre 1806, rédigé par lui-même, auquel il a joint des réflexions ultérieures très-sérieuses. — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

4218. Détails historiques et recueil de pièces sur les divers projets de réunion de toutes les communions chrétiennes, qui ont été conçus depuis la réformation jusqu'à ce jour; compulsés, recueillis et mis en ordre par M. RABAUT le jeune, membre du Corps Législatif... — *Paris, chez l'éditeur, 1806, in-8°.*

4219. Projet de réunion de toutes les communions chrétiennes, proposé à Sa Majesté impériale et royale, par M. de BEAUFORT,... Seconde édition, revue et considérablement augmentée par l'auteur. — *Paris, chez l'auteur, 1808, in-8°.*

4220. Lettre à M. de Beaufort, jurisconsulte, sur son « Projet de réunion de toutes les communions chrétiennes, proposé à Sa Majesté impériale et royale »; par un Français catholique (CL. LECOZ, [19 avril 1807]). — *Besançon, Petit, 1807, in-8°. Pièce.*

4221. Lettre à M. de Beaufort, jurisconsulte, sur son «Projet de réunion de toutes les communions chrétiennes », ou réflexions sur l'importance et sur les vrais moyens d'opérer cette réunion; par M. l'archevêque de Besançon (CL. LECOZ). — *Paris, imp. de Delance, 1808, in-8°.*

4222. Le Catholique clair-voyant, ou Véritable point de vue d'un ouvrage de M. Rabaut le jeune, membre du Corps Législatif et de la Légion d'honneur, qui a pour titre : « Détails historiques et recueil de pièces sur les divers projets de réunion de toutes les communions chrétiennes », etc. Par l'auteur de la « Lettre à M. de Beaufort, jurisconsulte » (CL. LECOZ). — *Besançon, Petit, 1807, in-8°. Pièce.*

(Voyez les nos 4218 et 4221 ci-dessus.)

4223. Partie spirituelle du Testament de monseigneur PIERRE-JOSEPH DE LASTIC, ancien évêque de Rieux. (18 juin 1807.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Voyez aussi le n° 4180 ci-dessus.)

4224. Domaine temporel du pape. Traduit de l'italien d'après la dernière édition. — *Rome, 1807, in-8°.*

4225. Lettres, écrites des Cévennes par un ermite, sur la suprématie du monarque, la réunion des cultes, la réformation des Églises, et divers points de morale; publiées, avec des Observations, par M. DE BEAUFORT, jurisconsulte. — *Paris, chez l'éditeur, 1808, in-8°.*

4226. Lettre de M. DE BEAUFORT, jurisconsulte, à monseigneur l'archevêque de Besançon, sur la réplique de ce prélat contre le « Projet de la réunion de toutes les communions chrétiennes, proposé à Sa Majesté impériale et royale »; et contre la nécessité de reconnaître dans le

monarque le prince suprême de l'Église. — *Paris, imp. de Brasseur aîné, 1808, in-8°.*

(Voyez le n° 4219 ci-dessus.)

4227. Lettre de M. l'archevêque de Besançon (Lecoz), officier de la Légion d'honneur, aux citoyens catholiques de son diocèse, ou réflexions sur la réponse à sa lettre à M. de Beaufort. — *Besançon, C.-F. Mourgeon, 1808, in-8°.*

A. — *1808.* — *Paris, Gautier et Bretin, in-8°.*

4228. Harmonie des cultes catholique, protestant et mosaïque avec les constitutions de l'empire français. Ouvrage dans lequel on a principalement insisté sur les propositions suivantes : Le souverain est le chef suprême de tous les cultes reconnus par les lois de l'État. La religion est le supplément au Code pénal. Coup d'œil sur tous les projets de réunion des diverses croyances; moyens de les réaliser. Réfutation des projets de M. de Laroche relativement aux Israélites. Obligation qu'ont les évêques qui se sont éloignés de demander leur rentrée sur le territoire, après avoir donné la démission de leurs siéges. Nécessité d'abroger la loi du célibat des prêtres. Considérations sur le mariage et le divorce. Par M****, jurisconsulte. — *Paris, Gautier et Bretin, 1808, in-8°.*

* Université de France. Faculté de théologie protestante de Strasbourg. Histoire des projets de réunion des communautés chrétiennes tentées sous Napoléon en France. Thèse présentée à la Faculté de théologie protestante de Strasbourg et publiquement soutenue, le jeudi 11 février 1847 à 5 heures du soir, pour obtenir le grade de bachelier en théologie, par F.-JULES-AUGUSTE KROMAYER,... *(1847.)*

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

4229. Réflexions sur l'état de l'Église en France pendant le dix-huitième siècle, et sur sa situation actuelle. (Par l'abbé F. DE LA MENNAIS.) — *Paris, à la Société typographique, 1808, in-8°.*

A. — *1819.* Suivies de Mélanges religieux et philosophiques, par M. l'abbé F. DE LA MENNAIS. — *Paris, Tournachon-Molin et H. Séguin, in-8°.*

B. — *1820.* 2e éd. — *Paris, Tournachon-Molin et H. Séguin, in-8°.*

C. — *1825.* 4e éd. — *Paris, librairie classique élémentaire, in-8°.*

4230. Question importante relativement à l'état actuel de la religion en France : Les hérétiques et les schismatiques notoires conservent-ils leurs pouvoirs jusqu'à la dénonciation? Sont-ils même capables d'en recevoir de la part des supérieurs, tant qu'ils persistent dans le schisme et dans l'hérésie? Par l'auteur de la « Controverse pacifique » et de ses suites. — *Londres, chez l'auteur, 1808, in-8°.*

(Par l'abbé BLANCHARD, d'après Barbier.)

4231. Défense du clergé français résidant à Londres et dans le reste de l'Angleterre, contre l'inculpation de Mgr Jean Milner, évêque de Castabala, vicaire apostolique de Midland, district d'Angleterre, dans son Mandement du 1er juin 1808. (Signé : PIERRE-LOUIS BLANCHARD,...) — *Londres, Dulau, 1808, in-8°. Pièce.*

4232. Abus sans exemple de l'autorité ecclésiastique pour flétrir et opprimer l'innocence, dénoncé aux évêques non démis de France et à ceux d'Irlande, d'Espagne, de Portugal, etc., auxquels cet écrit sera envoyé, ou Réponse à la Lettre pastorale de monseigneur Milner, évêque de Castabala, du 10 août 1808, par laquelle ce prélat censure les ouvrages et la personne de M. P.-L. BLANCHARD. — *Londres, de La Roche, 1808, in-8°.*

4233. Réponse à une Lettre signée John Douglas, en date du 19 août 1808, portant censure contre Pierre-Louis Blanchard et la condamnation d'un de ses ouvrages intitulé : « Défense du clergé français », etc... Londres, le 22 août 1808... (Signé : PIERRE-LOUIS BLANCHARD.) — *Londres, chez l'auteur, 1808, in-8°.*

(Voyez le n° 4231 ci-dessus.)

4234. Avis fraternels aux ultramontains concordatistes. — *Londres, de La Roche, 1809, in-8°.*

4235. Déclaration finale de P.-L. BLANCHARD relativement à M. Milner, précédée de la preuve d'un second abus sans exemple de l'autorité ecclésiastique pour flétrir et opprimer l'innocence, contenu dans la suite d'une lettre pastorale (séquelle) par le rév. Jean, évêque de Castabala, etc. V. A., 7 mars 1809. — *Londres, de La Roche, 1809, in-8°.*

4236. Opposition de la déclaration des évêques catholiques d'Irlande, du 3 juillet 1809, aux faits notoires, bases nécessaires de leurs décisions, aux brefs de Pie VI, acceptés par l'Église universelle, aux Réclamations canoniques des évêques de France, dès lors aux vrais principes de l'Église catholique. Par P.-L. BLANCHARD, curé de Saint-Hippolyte. — *Londres, de La Roche, 1809, in-8°.*

(Français-anglais.)

4237. Les Évêques d'Irlande et M. Milner réfutés par le bref *Quum memoranda* de Pie VII, du 10 juin 1809. Par P.-L. BLANCHARD,... — *Londres, imp. de Vogel et Schulze, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4238. Examen du quatrième article de la Déclaration du clergé de France assemblé en 1682, auquel on a ajouté des rescrits des souverains pontifes et autres pièces relatives à cette matière, et des notes. — *Paris, chez les marchands de nouveautés, 1809, in-12.*

4239. Lettre de CORNEILLE STEVENS, autrefois vicaire général de Namur. (6 novembre 1809.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Au sujet de la réunion des États du S.-Siége à l'empire français.)

4240. Lettre pastorale de nos maîtres dans la foi,

les évêques non démis, composant la vraie Église gallicane, en date du 1er jour de l'an 1810. (Signé : SEIGNELAY, évêque de Rodez, relégué pour la foi de N. S. J.-C.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

4241. Abrégé d'un plus long commentaire sur l'Appendix au Supplément de M. Milner, du 29 novembre 1809, par P.-L. BLANCHARD.— *Londres, de La Roche, 1810, in-8°.*

4242. Lettre pastorale de l'évêque de Blois (ALEXANDRE DE LAUZIÈRES DE THÉMINES) au clergé, séculier et régulier, et à tous les fidèles de son diocèse. (1er septembre 1810.) — *Londres, imp. de T. Harper le jeune, 1811, in-8°. Pièce.*

(On trouve page 31 : *Projet de lettre commune des évêques de l'Église gallicane aux fidèles dispersés.* [6 décembre 1809.])

4243. Bref de notre Saint-Père le pape PIE VII à Son Éminence le cardinal Maury, pour lui ordonner de quitter sur-le-champ l'administration du diocèse de Paris. (5 novembre 1810.) — *Paris, imp. de J.-B. Morvonval, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4244. Les Révolutions du cardinal Maury. (Signé : P.-L. BLANCHARD.) — *Londres, imp. de Vogel et Schulze, (s. d.,) in-8°.*

4245. Essai historique sur la puissance temporelle des papes, traduit de l'italien de GUICHARDIN, édition de Fribourg in-4°, 1775, 1er vol., 4e livre. — *Paris, L'Huillier, 1810, in-8°. Pièce.*

(Publié au sujet des démêlés de l'empereur Napoléon 1er et du pape Pie VII.)

4246. Tableau historique de la politique de la cour de Rome depuis l'origine de sa puissance temporelle jusqu'à nos jours. — *Paris, A. Galland, 1810, in-8°.*

4247. Copie de la lettre adressée à M. le V. G. de T...., le 27 novembre 1810. Sans réponse. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* Lettre de N. S.-Père le pape PIE VII, concernant les élections capitulaires. (24 août 1809-4 décembre 1810.) *(1814.)*

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

4248. Déclarations exigées d'un ecclésiastique, dans le mois de décembre 1810, sous peine de déportation, avec les Motifs de son refus de signer ces Déclarations; suivies d'une courte dissertation sur le célèbre chapitre qui commence par ces mots : *Ad vitanda scandala,* fait en 1418. — *(Paris,) imp. de P.-N. Rougeron, (1816,) in-8°. Pièce.*

4249. Un Mot sur l'adresse du chapitre de Paris du 6 janvier 1811. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

4250. Déclaration du clergé de France, faite dans l'Assemblée de 1682, sur les libertés de l'Église gallicane et l'autorité ecclésiastique. Ouvrage contenant : 1° le texte du décret de l'Assemblée du clergé de 1682, ou les quatre Articles du clergé de l'Église gallicane, avec l'Édit de Louis XIV, confirmé et renouvelé par S. M. l'empereur Napoléon; 2° le Rapport lu à cette Assemblée sur les quatre Articles, rapport composé par BOSSUET dans le comité chargé de la discussion, et lu par M. de Choiseul-Praslin, évêque de Tournay; 3° la Lettre des prélats de l'Assemblée de 1682 à leurs collègues, en leur envoyant les quatre Articles; 4° le Discours de FLEURY sur les libertés de l'Église gallicane; 5° la Déclaration du chapitre métropolitain de Paris à S. M. l'empereur et roi, et les adresses d'adhésion des Églises d'Italie. — *Paris, Pillet, 1811, in-8°.*

4251. Dichiarazione del clero di Francia, fatta dall' Assemblea del 1682, intorno alle libertà della Chiesa gallicana, e all' autorità ecclesiastica. Opera che contiene : 1° il testo del decreto dell' Assemblea del clero del 1682... Traduzione dall' originale francese di NICCOLÒ DELLE PIANE, prof. giubilato di filosofia all' Università di Genova... — *Genova, Y. Gravier, 1811, in-8°.*

4252. Commentaire abrégé sur les quatre Articles de la Déclaration du clergé de France dans l'Assemblée de 1682. Par le P. B. L., ancien professeur de théologie. — *Paris, Brajeux, 1811, in-8°.*

4253. Les Gallicans ne peuvent s'accorder avec eux-mêmes dans leur système sur l'infaillibilité du pape. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* Accord du gouvernement français avec l'Évangile; pour faire suite à l'Étendue du pouvoir souverain; par A.-J. GUYOT,... *(1811.)*

(Voyez précédemment tome III, pages 263 et 267, nos 510 et 533.)

4254. Essai historique et critique sur l'institution canonique des évêques. Par M. TABARAUD, prêtre de la ci-devant congrégation de l'Oratoire. — *Paris, Michaud frères, 1811, in-8°.*

(On trouve page 189 : *Lettre de S. M. I. et R. aux évêques. Saint-Cloud, le 25 avril 1811.* — Publié à l'occasion du refus de Pie VII d'instituer les évêques nommés par l'empereur.)

4255. Liste, par ordre de préséance, des illustrissimes et révérendissimes cardinaux, archevêques et évêques réunis à Paris pour le Concile national qui doit s'ouvrir le lundi de la Fête-Dieu, 17 juin 1811.— *Paris, A. Le Clère, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

4256. Cérémonial du Concile national de Paris tenu l'an 1811; imprimé par ordre du Concile. — *Paris, A. Le Clère, juin 1811, in-8°.*

4257. Extrait du journal « Le Philanthrope », numéros 34 et 35 du tome III. Fragment historique relatif à l'interrègne. — *Paris, imp. de C. Farey, 1827, in-8°. Pièce.*

(Sur le Concile de Paris du 9 juin 1811.)

4258. Considérations politiques sur le système religieux dans la monarchie, les limites de la puissance tem-

porelle, et sur la position où s'est trouvé l'empereur vis-à-vis du pape, de l'Église de France et du Concile, remises à Bonaparte le 11 juillet 1811. Extrait du tome IX du « Journal ecclésiastique » du 5 juin, 11ᵉ et 12ᵉ livraison, et suivi de quelques notes qui ne se trouvent pas dans ce Journal. Par le comte J. T****, maréchal de camp. — *Paris, imp. de Moreau, 1828, in-8°. Pièce.*

4259. Affaires de l'Église en 1811, à propos du XLIᵉ Livre de l'«Histoire du Consulat et de l'Empire », de M. Thiers, par M. Foisset. Extrait du « Correspondant ». *Paris, C. Douniol, 1856, in-8°. Pièce.*

4260. Lettres de l'évêque de Blois (alexandre de Lauzières de Thémines, [1ᵉʳ septembre 1810-30 juin 1811]). — *Londres, imp. de T. Harper le jeune, 1811, in-8°.*

4261. Giornale ossia Memorie al Concilio nazionale convocato in Parigi, colla Circolare dell' imperatore e re Napoleone. 25 aprile 1811. (1 giugno-2 octobre 1811.) — *Venezia, co' tipi di G. Cecchini, 1844, in-8°.*

(Signé : Alberto cancº Rossetti.)

4262. Rapport impartial sur les six Lettres de M. de Thémines, évêque de Blois, ou Examen religieux, littéraire, et surtout politique de ces Lettres. — *Londres, J. Dean, 1812, in-8°.*

(Par M. pierre-louis Blanchard, d'après une note manuscrite contemporaine.)

4263. Abrégé du célèbre ouvrage de M. Bossuet, intitulé : « Défense de la Déclaration de l'Assemblée générale du clergé de France de 1682 », ou Exposition des principales preuves établies par ce savant pontife, avec la Réponse à toutes les plus imposantes objections de ses adversaires. Par M. l'abbé Coulon, ancien vicaire général du diocèse de Nevers, prédicateur ordinaire du roi. — *Londres, Dulau, 1813, in-8°.*

4264. Recueil de pièces concernant le clergé du diocèse de Gand, contenant : 1° Extrait des délibérations du chapitre de l'église cathédrale du diocèse de Gand en date du 23 juillet 1813 ; 2° Avis important du vicariat du diocèse de Gand ; 3° Arrêté de M. le préfet du département de l'Escaut, concernant le séminaire épiscopal de Gand, en date du 27 juillet 1813 ; 4° Interdit prononcé par le vicariat du diocèse de Gand en date du 16 août 1813. *Louvain, imp. de J. Meyer, (s. d.,).* — Suite du Recueil des pièces concernant le clergé du diocèse de Gand. (Septembre 1813.) *Louvain, imp. de J. Meyer, (s. d.).* — *Le tout in-8°. Pièce.*

4265. La nouvelle Église gallicane convaincue d'erreur, ou Réfutation du Catéchisme à l'usage de toutes les églises de l'empire français. — *Louvain, H. Baumans, 31 janvier 1814, in-8°.*

4266. Aliénation des biens du clergé de France, légitimée par leur origine, les besoins de l'État, par les moyens qu'il employa pour acquérir ses richesses. Par P. T..., ancien avocat au parlement de Bretagne. — *Paris, Delaunay, 1814, in-8°. Pièce.*

4267. Projet d'une loi réglementaire sur les cultes, les institutions monastiques et les congrégations, et sur les rapports religieux avec la cour de Rome. Par M. de M***, ancien magistrat. — *Paris, J.-G. Dentu, 1814, in-8°.*

4268. Sur la Liberté des cultes et sur le projet de décret relatif à l'observance des fêtes et dimanches. Extrait du « Mercure de France », septembre 1814. (Signé : michel Berr, membre de plusieurs Académies...) — *Paris, imp. de Fain, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4269. Avis à tous les négociants, fabricants, marchands de vin, limonadiers, marchands d'eau-de-vie, maîtres de billard, cochers, charretiers, étaleurs, colporteurs, ouvriers de tous métiers et professions, hommes de journée et commissionnaires, sur la défense d'ouvrir les boutiques et de travailler les dimanches et les fêtes. — *(Paris,) imp. de J. Moronval, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4270. L'Ami de la paix, véritable ami de la vérité, ou Entretiens familiers à l'occasion des prodiges, des miracles, qui démontrent la protection de Dieu sur la France... Par M. Poussard, ancien curé titulaire... — *Paris, 1814, Égron, in-8°.*

(Troisième-dixième Entretiens. Faisant suite aux deux Entretiens catalogués précédemment tome III, page 279, n° 644.)

4271. Justification pour monseigneur le cardinal Maury. — *Paris, Moronval, 1814, in-8°. Pièce.*

4272. Lettre d'un prêtre catholique à monseigneur Du Chilleau, évêque de Châlon-sur-Saône. (Signé : l'abbé de Brie.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet d'une lettre du prélat à l'évêque de Gap, en date du 28 octobre 1814, relative à la Petite-Église.)

4273. Protestation des prêtres catholiques de la province de Normandie, adressée à nosseigneurs les évêques non démis. (Signé : L'abbé Clément. [29 novembre 1814.]) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

4274. L'Erreur démasquée, ou Réponse au prétendu triomphe de la vérité, et aux observations religieuses adressées à une dame pieuse ; par un prêtre catholique. — *Orléans, imp. de Darnault-Maurant, novembre 1814, in-8°. Pièce.*

(Contre la validité des pouvoirs de l'évêque d'Orléans, Jacques Raillon.)

4275. Réponse de l'auteur de « l'Erreur démasquée » à la lettre de madame de Bradi. — *Orléans, imp. de Jacob aîné, janvier 1815, in-8°. Pièce.*

* Sur le Refus de recevoir le corps de Mˡˡᵉ Raucourt, actrice du Théâtre français, par le curé de Saint-Roch, le 17 janvier 1815. (Par Lemaire.)

(Voyez la division POÉSIE ; et ci-après, pour tous autres écrits relatifs au même sujet, le chapitre biographie.)

4276. Mémoire sur les interdits arbitraires et sur

le refus public des sacrements et de la sépulture ecclésiastique. — *Paris, imp. de A. Égron, 1815, in-12.*

4277. Réflexions théologiques sur la conduite des prêtres dans les gouvernements. (15 avril 1815.) — *Poitiers, Catineau, 1815, in-8°. Pièce.*

4278. Hommage aux principes religieux et politiques, ou Court et simple exposé de quelques vérités importantes, par C.-A. L. DE C. — *Paris, Pélicier, 1815, in-12.*

(Par LACOMBE DE CROUZET, d'après Barbier.)

A. — 2ᵉ éd. — *Paris, Pélicier, 1816, in-12.*

4279. (Lettres pour servir de suite à l'« Hommage aux principes religieux et politiques ». Par le P. LACOMBE DE CROUZET.) — *Paris, imp. de Renaudière, (s. d.,) in-12.*

(Recueil factice de Lettres anonymes publiées, la plupart sans titre, de 1817 à 1818, et décrites sous l'intitulé ci-dessus dans « La France littéraire » de M. Quérard.)

4280. Acte de réparation des excès commis contre la religion durant la Révolution, prononcé dans l'église de S.-Jean, à Strasbourg, le 24 septembre 1815; par M. BIDA, prêtre et professeur. — *Strasbourg, imp. de Levrault, (s. d.,) in-12. Pièce.*

4281. Abbitte über die Verbrechen, welche die Revolutions-Zeit hindurch wider die Religion sind ausgeübet worden; vorgetragen in der Pfarrkirche zu S^t-Johann in Strassburg, den 24^sten Herbstmonath 1815; von H^rn BIDA,... Aus dem Französischen übersetzt. — *Strassburg, gedruckt bey Levrault, (s. d.,) in-12.*

(Traduction allemande du n° précédent.)

4282. Considérations sur l'état actuel de la religion catholique en France, sur la nécessité et les moyens de la rétablir. Par M. l'abbé COTTRET,... — *Paris, A. Belin, 1815, in-8°.*

4283. Trois différents Clergés en France depuis le Concordat : les évêques et prêtres constitutionnels, condamnés, comme hérétiques et schismatiques, par Pie VI et l'Église dispersée; les évêques et prêtres concordatistes, devenus, par leur réunion avec les constitutionnels, fauteurs d'hérésie et de schisme au premier chef; les prêtres vraiment catholiques, restés constamment fidèles à la foi et au roi. Lettre de M. D. M. J. à M. W. Bew. — *Londres, imp. de Juigné, 1815, in-8°. Pièce.*

4284. Adresse aux deux Chambres en faveur du culte catholique et du clergé de France, ou Pensez-y bien : Sans religion point de gouvernement. Par l'abbé VINSON. — *Paris, imp. de J.-M. Eberhart, 1815, in-8°.*

4285. De l'Obéissance due au pape conformément aux paroles de Jésus-Christ et à la tradition de l'Église de France, ou Réfutation d'un écrit de M. Vinson intitulé : « Adresse aux deux Chambres, ou Pensez-y bien ». Par M. LÉONARD PARADIS, vicaire de Saint-Roch. — *Paris, A. Le Clère, 1815, in-8°. Pièce.*

4286. Du Droit de la primauté du souverain pontife touchant la confirmation de tous les évêques. — *Avignon, L. Aubanel, 1816, in-8°.*

4287. De l'Obligation de reconnaître les nouveaux évêques institués par notre Saint-Père le pape Pie VII, en vertu du Concordat du 15 juillet 1801, ou Entretien d'un curé avec un de ses paroissiens sur la dissidence. — *Blois, imp. de Vᵉ Jahyer, 1816, in-8°.*

4288. De la nouvelle Église de France. — *Paris, L.-G. Michaud, 1816, in-8°.*

(Par JOLY DE BÉVY, d'après M. Quérard.)

4289. De la nouvelle Église de France. — *(Paris,) imp. de Leblanc, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Réfutation de l'ouvrage précédent.)

4290. Discours sur les maux de l'Église et sur les moyens d'y remédier, prononcé dans une assemblée d'ecclésiastiques, par M. S. C. — *Lyon, Guyot frères, 1816, in-8°.*

4291. Mission d'Orléans, 1815. (25 novembre 1815-5 janvier 1816.) — *Orléans, imp. de Guyot aîné, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4292. Lettre de M. l'abbé DE RAUZAN, supérieur des Missions françaises, sur la mission qui vient d'être faite à Angers. Angers, ce 6 mars 1816. — *Metz, Pierret, (s. d.,) in-12. Pièce.*

4293. Un Mot sur le discours prononcé par M. le comte de Chateaubriand à la Chambre des pairs, dans la séance du 12 mars, sur les prêtres mariés. — *(Paris,) imp. de L.-G. Michaud, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4294. Extrait du journal intitulé : « Le fidèle Ami du roi », du vendredi 22 mars 1816. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Reproduction d'une lettre sur le Concordat, attribuée, par une note manuscrite contemporaine, à monseigneur DE BÉTHISY, évêque d'Uzès.)

4295. Rétractation de M. DE BERMONDÉ, ancien vicaire général d'Autun, et chanoine de l'église collégiale de Saint-Honoré de Paris. (18 avril 1816.) — Rétractation de M. D'AMOURETTE, prêtre, à M. le sous-préfet de Cherbourg. (30 avril 1816.) — *(Paris,) imp. de A. Clo, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4296. Le Concordat, expliqué au roi suivant la doctrine de l'Église et les Réclamations canoniques des évêques légitimes de France; suivi du précis historique de l'enlèvement de N. T.-S.-P. le pape Pie VII, de ses souffrances, de son courage, et des principaux événements de sa captivité. Par l'abbé VINSON. — *Paris, imp. de L.-G. Michaud, 1816, in-8°.*

4297. Lettre au propriétaire-rédacteur du soi-disant « Ami de la religion et du roi ». (Signé : L'abbé VINSON.) — *Paris, imp. de L.-G. Michaud, 1816, in-8°. Pièce.*

(Réponse à un compte rendu de l'ouvrage précédent, publié dans le n° du 15 mai 1816.)

* Mémoire justificatif de l'abbé Vinson, accusé, par M. le procureur du roi près le tribunal de première instance du département de la Seine jugeant en police correctionnelle, d'avoir répandu publiquement des alarmes touchant l'inviolabilité des propriétés qu'on appelle Nationales, par la publication de son ouvrage intitulé : « Le Concordat expliqué au roi ». — *(1816.)*

(Voyez précédemment tome III, page 365, n° 712.)

4298. Appel au tribunal de l'opinion publique, ou Recueil des jugements, arrêts, et autres pièces officielles relatives au procès encore existant entre M. Jacquinot de Pampelune, procureur du roi au tribunal de première instance de Paris, plaignant et demandeur, d'une part; et l'abbé Vinson,... prévenu et défendeur, d'autre part; à l'occasion d'un ouvrage intitulé : « Le Concordat expliqué au roi ». — *Paris, L.-G. Michaud, 1816, in-8°.*

4299. La Secte connue sous le nom de Petite Église, convaincue de schisme, d'erreur, de calomnie et de mauvaise foi. (27 août 1816.) — *Le Mans, Monnoyer, 1816, in-12.*

4300. Note à l'occasion du projet de loi relatif aux établissements ecclésiastiques. (Signé : léopold de Bellaing.) — *(Paris,) imp. de Doublet, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

* Projet de dotation spéciale et perpétuelle du clergé de France; par M. Martineau,..... ex-chef de division aux Cultes. — *(1816.)*

(Voyez précédemment tome III, pages 363 et 365, nos 674 et 700.)

4301. Projets de dispositions législatives pour la fixation et l'établissement des traitements des ministres des cultes chrétiens en France, et pour le maintien du prix des grains à un taux raisonnable; par jean-frédéric Hermann,... — *Paris, Foucault, 1817, in-8°. Pièce.*

4302. Réclamation en faveur de l'Église de France. Par M. l'abbé Clausel de Montals,... — *Paris, A. Égron, février 1817, in-8°.*

4303. Plantation de la croix de la mission dans la ville de Rennes, le 14 février 1817, suivi d'Extraits du « Journal d'Ille-et-Vilaine ». (Signé : A. M.) — *Rennes, Ve Frout, 1817, in-8°. Pièce.*

4304. Rapport de ce qui s'est passé de plus remarquable pendant le cours de la mission de Rennes en Bretagne. (Extrait d'une lettre écrite par un missionnaire.) — *Lyon, imp. de J.-M. Boursy, 1817, in-8°. Pièce.*

4305. De la Vente des bois appartenants au clergé, en réponse à quelques phrases des discours de MM. de St-Cricq, de Corvetto et Beugnot. (Signé : H. Gaultier de Claubry. [16 février 1817.]) — *Paris, J.-G. Dentu, février 1817, in-8°. Pièce.*

* Adieux de MM. les habitants de Bordeaux aux zélés, éloquents autant que désintéressés missionnaires, qui viennent d'y répandre avec tant d'ardeur et de fruit les semences de la parole de Dieu. (Signé : bertrand de Grassaval, avocat et homme de lettres. [24 avril 1817.]

(Voyez la division POÉSIE.)

4306. Érection de la croix de la mission à Bordeaux, le 25 avril 1817. Extrait du « Mémorial bordelais ». (Signé : j.-b.-aug. Soulié.) — *Lyon, imp. de J.-M. Boursy, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

* Prose ou chant d'allégresse, intitulé : « Amour à la religion et aux Bourbons », corrigé et augmenté, pour la clôture de la mission qui a eu lieu à Bordeaux. (Signé : Jh Péré.)

(Voyez la division POÉSIE.)

4307. Adieux de MM. les missionnaires aux habitants de Bordeaux, prononcés, dans l'église cathédrale de Saint-André, le dimanche 27 avril 1817. — *Bordeaux, J. Vinsot, (s. d.,) in-fol. Pièce.*

4308. Lettre sur la mission de Bordeaux. (30 avril 1817.) — *Montpellier, Séguin, 1817, in-8°. Pièce.*

4309. Détails sur la mission donnée à Bordeaux, pendant le carême de 1817, par MM. les missionnaires des Missions de France, auxquels se sont réunis quatre missionnaires de Toulouse, par M. Moutardier, vicaire général et chanoine de la cathédrale. — *Bordeaux, imp. de P. Beaume, 1817, in-8°.*

4310. Nouveaux Détails sur la mission donnée à Bordeaux pendant le carême de 1817. — *Montpellier, J. Martel le jeune, 1817, in-8°. Pièce.*

4311. Observations d'un ancien canoniste sur la convention conclue à Rome le 11 juin 1817. — *Paris, Brajeux, 1817, in-8°.*

(Par Tabaraud, d'après Barbier.)

4312. Question importante : La France devient-elle plus catholique par le Concordat passé, le 11 juin 1817, entre Pie VII et Louis XVIII, qu'elle ne l'a été depuis le Concordat de 1801? — *London, Creery, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4313. Testament spirituel et profession de foi de Mgr henri-benoît-jules de Béthizy, évêque d'Uzès en France, du 8 août 1817, mort à Londres. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

4314. Défense de J.-F. Mériel-Bucy, prêtre non assermenté. — *Le Mans, imp. de Renaudin, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

4315. Examen des rapports établis par la Charte entre le gouvernement et les Églises catholiques-romaines du royaume de France. (Octobre 1817.) — *(Paris,) imp. de A. Baillcul, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4316. La Puissance de Rome expliquée aux fidèles d'après les principes de la foi, ou Considérations religieuses et politiques sur la situation de la France catholique. Par Mr de Marcé. — *Paris, T. Leclerc, 1817, in-8°, Pièce.*

* Exposition de la doctrine de l'Église gallicane par rapport aux prétentions de la cour de Rome; par DU MARSAIS. Libertés de l'Église gallicane, par P. PITHOU, avec un Discours préliminaire. *(1817.)*

(Voyez ci-après la section *Rapports de l'Église avec l'État en France*, § « Libertés de l'Église gallicane ».)

4317. Réflexions sur le respect dû au pape et à ses décisions dogmatiques, par M. B..., ancien curé et supérieur de séminaire. — *Lyon, J. Bettend, 1817, in-8°.*

4318. Réflexions, soumises à la minorité restante de 1816, sur la nouvelle paix de l'Église. — *Paris, imp. de Le Normant, octobre 1817, in-8°. Pièce.*

4319. Du Concordat de 1817. Par M. l'abbé DILLON. (10 octobre 1817.) — *Paris, J.-J. Blaise, 1817, in-8°. Pièce.*

4320. Sur le Concordat de 1817. Par J.-HENRI LA SALLE. Première Vue. — *Paris, L'Huillier, 1817, in-8°.*

4321. Examen des articles organiques, publiés à la suite du Concordat de 1801, dans leurs rapports avec nos libertés, les règles générales de l'Église et la police de l'État, suivi des mêmes articles, avec des modifications puisées dans les arrêtés, décisions, décrets, lois et ordonnances qui ont paru depuis leur publication, et l'indication des changements ou suppressions dont ils peuvent être encore susceptibles. — *Paris, imp. de P. Gueffier, novembre 1817, in-8°.*

(Par M. JAUFFRET, d'après Barbier.)

4322. Encore un Concordat; notes rapides sur les articles d'une loi proposée pour l'enregistrement et la publication d'un nouveau Concordat. Par le général AUGUSTE JUBÉ,... — *Paris, F. Scherff, novembre 1817, in-8°. Pièce.*

A. — 2e éd. — *Paris, F. Scherff, décembre 1817, in-8°.*

4323. Déclaration du clergé de France, faite dans l'Assemblée de 1682, sur les libertés de l'Église gallicane et l'autorité ecclésiastique. Ouvrage contenant... l'Exposé des motifs et du projet de loi sur le Concordat, présenté au nom de S. M. à la Chambre des Députés, le 22 novembre 1817, par S. Exc. le ministre de l'intérieur... le Concordat passé entre S. S. Pie VII et S. M. Louis XVIII, roi de France et de Navarre... la bulle de confirmation du 17 juillet 1817... la seconde bulle de la nouvelle circonscription des diocèses de France, du 27 juillet 1817. Nouvelle édition. — *Paris, Pillet, etc., 1817, in-8°.*

(Voyez le n° 4250 ci-dessus.)

4324. Des Libertés de l'Église gallicane, ou La France orthodoxe; extrait raisonné des meilleurs écrits qui ont paru, sur cette matière, avant la Révolution et jusqu'à ce jour, contenant : 1° La Déclaration de l'Assemblée du clergé de France, de 1682, dressée par M. BÉNIGNE BOSSUET,... 2° Les Maximes et libertés, mises en ordre avec leurs preuves; 3° Un résumé du grand ouvrage de Bossuet intitulé : Défense de la Déclaration du clergé, etc., par M. l'abbé FLEURY,... Avec des notes et éclaircissements puisés aux sources mêmes. Publié par D. BAILLOT,... Ouvrage nécessaire à toutes les personnes qui voudront suivre les travaux des Chambres sur le nouveau Concordat. — *Paris, Barrois, 1817, in-8°.*

4325. Libertades de la Eglesia galicana, o la Francia ortodoxa... publicado por D. BAILLOT,... — *Paris, Rosa, 1827, in-12.*

(Traduction espagnole du n° précédent.)

4326. L'Éducation publique doit-elle être confiée au clergé? — *Paris, imp. de Mme Jeunehomme-Crémière, novembre 1817, in-8°. Pièce.*

4327. Du Droit du gouvernement sur l'éducation. — *Paris, Tournachon-Molin et H. Séguin, 1817, in-8°. Pièce.*

(Par l'abbé F. DE LA MENNAIS, d'après Barbier.)

4328. Lettre à un prêtre ci-devant constitutionnel, suivie de la Réponse. (25-27 décembre 1817.) — *Lyon, imp. de Pelzin, 1818, in-8°. Pièce.*

(Au sujet du Concordat.)

4329. Considérations relatives au Concordat. A MM. les membres des deux Chambres. De l'importance, de la nécessité d'une religion de l'État, et de ce qu'elle doit être. Senlis (Oise), 28 décembre 1817. (Signé : Le comte DE FRANCLIEU.) — *Paris, imp. de Renaudière, 1818, in-8°. Pièce.*

4330. Appréciation du projet de loi relatif aux trois Concordats; avec les articles du dernier Concordat, ceux du projet de loi, et une Revue des ouvrages sur les Concordats; par J.-D. LANJUINAIS,... — *Paris, Baudouin frères, 1817, in-8°.*

A. — 2e éd. — *Paris, Baudouin frères, 1817, in-8°.*

B. — 3e éd. — *Paris, Baudouin frères, 1817, in-8°.*

C. — 4e éd. — *Paris, Baudouin frères, 1817, in-8°.*

D. — 5e éd. — *Paris, Baudouin frères, 1817, in-8°.*

4331. Mission d'Arles. (29 décembre 1817.) — *Grenoble, imp. de C.-P. Baratier, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4332. Étrennes extraordinaires, curieuses, véridiques, nécessaires à tous ceux qui croient en J.-C. et à son Église, ou Mémoire justificatif de ce qu'on appelle en France la Petite-Église; par J.-F. MÉRIEL-BUCY, prêtre non assermenté de la ville du Mans, année 1818. — *Le Mans, Toutain, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4333. La Jérémiade d'un moraliste, ou Le cri des consciences sur la résurrection du Concordat de Léon X et de François 1er; terminé par des considérations morales et religieuses sur les moyens efficaces, très-efficaces, de rétablir l'empire de la religion sans étendre la puissance

sacerdotale. Par ALEXANDRE CREVEL,... — *Paris, L'Huillier, janvier 1818, in-8°.*

4334. Précis historique de la mission de 1818 à Grenoble par J.-L. B... (BRAD, [6 janvier-27 février 1818]). — *Grenoble, imp. de C. Baratier, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

A. — 2e éd. — Suivi de cantiques et de poésies faites à ce sujet par J.-L. BRAD,... — *Grenoble, imp. de C. Baratier, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4335. La Mission à Grenoble. (Signé : J.-F., de Grenoble.) — *Paris, Beaucé-Rusand, 1818, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

4336. Observations sur la brochure intitulée : « La Mission à Grenoble ». (Signé : C. S.) — *Grenoble, imp. de Ve Peyronard, (1818,) in-8°. Pièce.*

* La Mission à Grenoble. Cantiques, par J.-L. B... (BRAD, *1818*).

(Voyez la division POÉSIE.)

4337. Les Maximes de l'Église gallicane victorieuses des attaques des modernes ultramontains, ou Réponse à deux écrits imprimés à Lyon, dont l'un est intitulé : « Réflexions sur le respect dû au pape et à ses décisions dogmatiques, par M. B., ancien curé et supérieur de séminaire »; l'autre : « Précis abrégé des vérités catholiques, par M. D., ancien professeur de théologie ». Par un curé du diocèse de Lyon. — *Lyon, chez les principaux libraires, 1818, in-8°.*

(Par M. JACQUEMONT, curé de S.-Médard dans le Forez, d'après Barbier. — Voyez, pour les « Réflexions », le n° 4317 ci-dessus; et, pour le « Précis », la division THÉOLOGIE.)

4338. Les vrais Principes de l'Église gallicane sur le gouvernement ecclésiastique, la papauté, les libertés gallicanes, la promotion des évêques; les trois Concordats, et les appels comme d'abus. Suivis de Réflexions sur un écrit de M. Fiévée, par M. l'abbé FRAYSSINOUS,... — *Paris, imp. de A. Le Clère, 1818, in-8°.*

(Voyez précédemment, pour l'ouvrage de Fiévée intitulé : « Correspondance politique et administrative », tome III, page 280, n° 4.)

A. — 2e éd. — *Paris, imp. de A. Le Clère, 1818, in-8°.*

B. — 3e éd. — *Paris, imp. de A. Le Clère, 1826, in-8°.*

4339. Difficulté capitale proposée à M. l'abbé Frayssinous, au sujet de son livre intitulé : « Les vrais Principes de l'Église gallicane », etc., en ce qui concerne les quatre articles de la Déclaration de l'Assemblée du clergé de France en 1682. Par M. SILVY, ancien magistrat. (6 mars 1818.) — *Paris, A. Égron, 1818, in-8°. Pièce.*

4340. Avis important sur les nouveaux écrits des modernes ultramontains et des apologistes d'une Société renaissante, par M. S***... — *Paris, A. Égron, 1818, in-8°.*

(Par LOUIS SILVY, d'après M. Quérard. — Voyez ci-après, pour les ouvrages directement relatifs à la compagnie de Jésus, la section *Histoire des ordres religieux en France*, § « Jésuites ».)

4341. Nouveaux Éclaircissements sur quelques objections qu'on oppose au Concordat; suivis de réflexions sur un écrit de M. Fiévée. — *Paris, imp. de A. Le Clère, 1818, in-8°.*

4342. Le Concordat justifié, ou Examen des réclamations contenues dans quelques écrits qui ont paru contre le Concordat. Par M. l'abbé CLAUSEL DE MONTALS,... — *Paris, imp. de A. Égron, 1818, in-8°.*

A. — 2e éd., à laquelle on a joint la défense de cet écrit contre la réponse de M. l'abbé Dillon. — *Paris, imp. de A. Égron, 1818, in-8°.*

4343. Réponse de M. l'abbé DILLON à M. l'abbé Clausel, sur le Concordat de 1817. — *Paris, J.-J. Blaise, 1818, in-8°.*

4344. Réponse de M. l'abbé DILLON à la réplique de M. l'abbé Clausel, suivie de quelques observations sur l'ouvrage de M. l'abbé Frayssinous intitulé : « Les vrais Principes de l'Église gallicane ». (9 mars 1818.) — *Paris, imp. de Le Normant, 1818, in-8°.*

(Voyez le n° 4338 ci-dessus.)

4345. Examen du projet de loi relatif au nouveau Concordat, pour faire suite à l'Examen des articles organiques joints au Concordat de 1801. — *Paris, A. Eymery, mars 1818, in-8°.*

(Par M. JAUFFRET. — Voyez le n° 4321 ci-dessus.)

4346. Dialogue entre François I, Louis XI, Charles VII et Louis XII, sur le nouveau Concordat, avec les preuves et les éclaircissements historiques. Par D. BAILLOT,... — *Paris, Locard et Davi, 1818, in-8°.*

4347. Opinion d'un habitant des Landes sur le Concordat. — *Paris, Hubert, 1818, in-8°.*

A. — 2e éd. — *Paris, Hubert, 1818, in-8°.*

4348. Du Concordat. Article extrait de la huitième livraison de « La Minerve française ». — *Paris, imp. de Fain, (1818,) in-8°. Pièce.*

4349. Des Livres et des pamphlets sur le Concordat. — *Paris, A. Dubray, 1818, in-8°. Pièce.*

(Extrait du *Publiciste*.)

4350. Que faire du Concordat? Que faire sans Concordat? Par un député. — *(Paris,) imp. de Hacquart, (1818,) in-8°. Pièce.*

4351. Un Concordat religieux est nul sans le secours de la loi. La loi doit être le principe et non la conséquence d'un Concordat; par M. D. S., député. — *(Paris,) imp. de Hacquart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4352. De la Puissance temporelle des papes et du Concordat de 1817; par M. J. GARINET, avocat. — *Paris, J. Béchet, mars 1818, in-8°.*

4353. Relation de la mission qui a eu lieu au Mans,

pendant le carême, année 1818. (8 février-29 mars.) *Le Mans, imp. de Monnoyer, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

* La Mission du Mans. (Signé : A. H******.)

(Voyez la division POÉSIE.)

4354. Lettre sur les missionnaires, où l'on parle par occasion d'un journaliste détracteur des Manceaux. — *Le Mans, chez tous les libraires, avril 1818, in-8°. Pièce.*

4355. Mission de la paroisse de La Guillotière, l'un des faubourgs de Lyon. 1818. (1er mars-12 avril.) — *Lyon, Lambert-Gentot, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4356. Lettre de M. Jean à M. Rodet, missionnaire de France. — *Lyon, imp. de J.-M. Boursy, 1818, in-8°.*

(Défense des Jansénistes.)

4357. Mission de Clermont. 1818. (Signé : R.... c. d. l. e.) — *Clermont, Landriot, (s. d.,) in-8°.*

(La couverture imprimée sert de titre. — Le titre de départ, page 1, porte : *Sur la Mission de Clermont, mars et avril* 1818.)

* Præconibus evangelicis a Gergovia (Clermont-Ferrand) discedentibus. Proempticon. (Signé : Abel.)

(Voyez la division POÉSIE.)

4358. La Sagesse chrétienne à « La Minerve française », sur les missions de Clermont et de Riom; par un des nombreux missionnés du Puy-de-Dôme. — *Paris, Baucé-Rusand, 1818, in-8°. Pièce.*

4359. Plainte en calomnie et diffamation contre un journaliste qui se qualifie « L'Ami de la religion et du roi », où l'on éclaireit un point historique concernant le pape Grégoire VII et nos libertés gallicanes. Avec une observation sur l'importance et le fondement des quatre articles du clergé de 1682, contre le système des gallicans d'opinion. Par M. Silvy,... — *Paris, A. Égron, avril 1818, in-8°.*

4360. Qu'est-ce que le clergé dans une monarchie constitutionnelle? ou De l'Église selon la Charte; par M. le chevalier Bail,... — *Paris, L'Huillier, 1818, in-8°.*

4361. Coup d'œil sur l'Église de France, ou Observations, adressées aux catholiques, sur l'état présent de la religion dans ce royaume. Par M. l'abbé Clausel de Montals,... — *Paris, A. Le Clère, mai 1818, in-8°.*

4362. Lettre à M. le comte Lanjuinais, pair de France, sur son ouvrage intitulé : « Appréciation du projet de loi relatif aux trois Concordats ». Par un ami de la concorde. — *Paris, A. Le Clère, 1818, in-8°. Pièce.*

(Par Joseph-Éléazar-Dominique Bernardi, d'après de Manne. — Voyez le n° 4330 ci-dessus.)

4365. Réponse d'un Français catholique au terrible adversaire de M. le comte Lanjuinais; par M. Blangy, fils d'un ex-député. — *Paris, Baudouin frères, mai 1818, in-8°.*

4364. Sur le Concordat, par M. Martin, de Gray, député du département de la Haute-Saône. — *(Paris,) imp. de Haequart, mai 1818, in-8°.*

B. — 2e éd. — *Paris, Delaunay, 1818, in-8°.*

4365. Observations sur la marche suivie dans l'affaire du Concordat. — *Paris, Blaise, 1818, in-8°.*

(Attribuées au duc Matthieu de Montmorency, d'après Barbier.)

4366. Réponse aux réflexions, faites par M. Agricol Mourcau, avocat de la ville d'Avignon, sur les protestations faites par N. S.-Père le pape dans le Concordat avec le roi Louis XVIII, heureusement régnant; servant d'introduction à l'« Histoire de la Révolution d'Avignon et du Comtat », et de suite à « L'Ermite de Vaucluse », n° 3. Par Me Jean-Joseph Émeric, ancien avocat au parlement de Provence... — *Avignon, L. Aubanel, 1818, in-8°.*

4367. Lettre des évêques de France au roi. — *Montpellier, Séguin, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Extrait du *Spectateur religieux.*)

4368. Instruction sommaire sur les libertés de l'Église gallicane et les Concordats. — *Paris, Baudouin, frères, 1818, in-8°.*

4369. Observations sur la promesse d'enseigner les quatre articles de la Déclaration de 1682, exigée des professeurs de théologie par le ministre de l'intérieur. (Par l'abbé F. de La Mennais.) — *Paris, A. Le Clère, 1818, in-8°. Pièce.*

A. — 2e éd. Par M. l'abbé F. de La Mennais. — *Paris, Méquignon-Havard, 1824, in-8°. Pièce.*

B. — 2e éd. — *Paris, au bureau du Mémorial catholique, in-8°. Pièce.*

* Réflexions d'un catholique, sur les nouvelles prétentions de la commission de l'instruction publique à l'égard des Frères des Écoles chrétiennes, dits de Saint-Yon. *(1818.)*

(Voyez ci-après, pour cette pièce et pour toutes autres publiées à la même époque au sujet des Frères de la Doctrine chrétienne, la section *Histoire des ordres religieux en France.*)

4370. Lettre de M. fr. Arquillière, curé de Saint-Romain-au-Mont-d'Or, aux fidèles de sa paroisse, sur l'autorité du souverain pontife. (13 août 1818.) — *Lyon, imp. de J.-M. Barret, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

4371. Apologie du Concordat de 1801 contre les détracteurs de sa validité, ou Réfutation des faux principes, des préjugés et des prétextes allégués par les dissidents ou partisans de la nouvelle Église pour justifier leur séparation. Par un curé. — *Paris, A. Égron, septembre 1818, in-8°.*

4372. Victoire, triomphe complet de ce qu'on appelle en France la Petite-Église, par J.-F. Mériel-Bucy, prêtre non assermenté de la ville du Mans. — *Le Mans, Toutain, 1818, in-8°.*

4373. La Petite-Église, ou MM. Blanchard, Gasebet, Vinson, Buey... convaincus de schisme ; ouvrage nouveau pour la forme, mis à la portée de tous les fidèles, divisé en neuf Entretiens. Suivi des Observations critiques sur le dernier écrit de M. Mériel-Buey, intitulé : « Victoire, triomphe complet de ce qu'on appelle en France la Petite-Église ». — *Le Mans, imp. de Monnoyer, 1818, in-8°.*

4374. Observations sur le mémoire de M. Buey, intitulé : « Victoire, triomphe complet », etc. (Signé : X.) — *Le Mans, imp. de Monnoyer, 1818, in-8°. Pièce.*

4375. Adresse aux habitants de la ville du Mans, par J.-F. Mériel-Buey, prêtre non assermenté. (14 octobre 1818.) — *Le Mans, imp. de Renaudin, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

4376. Relation de la mission donnée à la ville de Briançon dans les mois d'octobre et de novembre 1818. (Signé J^H.-A^E Vacher, vicaire.) — *Grenoble, imp. de C.-P. Baratier, 1819, in-8°. Pièce.*

4377. Mission donnée à Valence, en novembre et décembre 1818, par MM. les missionnaires de France. (Signé : M. T***.) — *Valence, imp. de J. Montal, 1819, in-8°. Pièce.*

4378. Réflexions présentées à ceux de nos confrères qui se feraient encore peine de se conformer aux deux derniers Concordats. — *(Paris,) imp. de Crapelet, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4379. Le Cri de la vérité contre les vingt-sept insignes fausselés alléguées contre le clergé de France dans divers écrits des prêtres dissidents, et notamment dans celui intitulé : « Étrennes curieuses », signé Mériel Buey, ou Lettre aux prêtres dissidents. Par M. Normand, docteur en théologie... — *Tours, Letourmy, décembre 1818, in-8°.*

(Voyez le n° 4332 ci-dessus.)

4380. Condamnation de l'erreur des dissidents ou de la Petite-Église par N. S.-P. le pape Pie VII. Pièces officielles, et lettres de M. Lambert, chanoine théologal de l'église de Poitiers, supérieur de la mission. (5 janvier 1819.) — *Poitiers, F.-M. Barbier, 1819, in-8°. Pièce.*

4381. Opinions émises sur l'ouvrage intitulé : « Monuments historiques concernant les deux Pragmatiques-Sanctions de France, avec des notes, suivis d'un catéchisme sur la matière des Concordats, par M. Llorente, auteur de l'Histoire critique de l'inquisition d'Espagne ». Extrait de la « Chronique religieuse », cahier XVII, tome I, page 383. (Signé : L.....Y.) — *(Paris,) imp. de A. Bobée, (1819,) in-8°. Pièce.*

(Voyez ci-après, pour l'ouvrage de M. Llorente : « Monuments historiques », la section *Rapports de l'Eglise avec l'État en France*, § « Concordats ».)

4382. Observations sur « Les quatre Concordats » de M. de Pradt, par M. Bernardi,... — *Paris, A. Égron, 1819, in-8°.*

(Voyez ci-après, pour l'ouvrage de M. de Pradt : « Les quatre Concordats », la section *Rapports de l'Église avec l'État en France*, § « Concordats ».)

4383. Réponse aux Quatre Concordats de M. de Pradt, ancien archevêque de Malines, par M. l'abbé Clausel de Montals, prédicateur ordinaire du roi. — *Paris, imp. de A. Égron, 1819, in-8°.*

4384. De la Liberté des cultes selon la Charte, avec quelques réflexions sur la doctrine de M. de Pradt et sur les bienfaits du christianisme. Par M. l'abbé Barrande de Briges, suppléant en la Faculté de théologie de Paris. — *Paris, Le Normant, 1819, in-8°.*

4385. De la Liberté religieuse, par M. A. V. Benoît. — *Paris, Ladvocat, 1819, in-8°.*

4386. De la Libertad religiosa ; traducido del francese del señor A. V. Benoit, por don Josef Marchena. — *Mompeller, imprenta de la viuda de Picot, 1820, in-8°.*

4387. Considérations sur les discordes religieuses, adressées au rédacteur du journal se disant « L'Ami de la religion et du roi ». Par un habitant d'un village du Doubs. — *Paris, Baudouin frères, 1819, in-8°.*

4388. Les Inconséquences et les conséquences dévoilées devant le tribunal de l'opinion publique, ou Le refus de la rétractation justifié par l'appel, porté à ce tribunal, de la conduite des vicaires généraux de Strasbourg envers les prêtres dits constitutionnels de ce diocèse. Par M. Weis, ex-curé à Thann, ci-devant constitutionnel non rétracté. — *Belfort, imp. de Clerc, 1819, in-8°.*

4389. Doléances et pétitions des fidèles persécutés, dans le diocèse de Lyon, aux honorables membres de la Chambre des Pairs et de celle des Députés ; où l'on fait connaître une foule d'actes de schisme qui s'exercent, depuis quinze ans, dans un grand nombre de paroisses du diocèse de Lyon, tels que des refus continuels de communion à la sainte Table, de la bénédiction nuptiale, des cendres, des derniers sacrements et de la sépulture ecclésiastique ; en outre, des diffamations publiques, des injures et des voies de fait exercées jusque dans l'église, etc. — *Paris, A. Égron, 1819, in-8°. Pièce.*

4390. Nouvelles Plaintes des fidèles persécutés, dans le diocèse de Lyon, pour servir de suite à leurs « Doléances et pétitions ». — *Paris, imp. de A. Égron, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4391. Progrès de la persécution, dans une partie du diocèse de Lyon, sous MM. les vicaires généraux qui gouvernent en l'absence du cardinal Fesch. — *Paris, Baudouin fils, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4392. Accourons à la mission... — *Toulouse, E. Vieusseux, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

* La Mission. (Signé : Belmontet fils, étudiant.)
(Voyez la division POÉSIE.)

* La Mission vengée. A M. Belmontet fils, étudiant. (Signé : H.... DE F.... [HENRI DE FAJAC].)

(Voyez *ibidem.*)

* Le Défenseur de la mission à M. Belmontet fils, étudiant. (Signé : M. A ****, étudiant en médecine.)

(Voyez *ibidem.*)

* Belmontet vengé, à MM. les anonymes. (Signé : ABEL CHAUVET, étudiant.)

(Voyez *ibidem.*)

* La Satire des satires, ou L'hermite toulousain. (Signé : B..... V....., étudiant.)

(Voyez *ibidem.*)

* La Correction de l'hermite toulousain. (Signé : H.... de F.... [HENRI DE FAJAC].)

(Voyez *ibidem.*)

* Les pauvres Diables, ou Rencontre burlesque des quatre satiriques. (Signé : J. P. C....., étudiant.)

(Voyez *ibidem.*)

* Le Parnasse vengé, épître badine aux poètereaux de Toulouse. (Signé : P. R, Q, É, S, R, U, E, étudiant en droit.)

(Voyez *ibidem.*)

* Mon Apologie. (Signé : BELMONTET fils, étudiant.)

(Voyez *ibidem.*)

* Le Censeur. (Signé : D....)

(Voyez *ibidem.*)

* Le Jugement d'Apollon, suivi de son exécution. (Signé : P.... S....)

(Voyez *ibidem.*)

* Épître à madame ***, sur les missions. (Signé : F. P. G. D....)

(Voyez *ibidem.*)

* Un Mot sur les missions, en réponse à Mr. F. G. P. D. (Signé : D ***.)

(Voyez *ibidem.*)

* Hommage à la mission.

(Voyez *ibidem.*)

* Le Triomphe de la mission. (Signé : J. P. C....., étudiant.)

(Voyez *ibidem.*)

* La Plantation de la croix, ou Les sept péchés capitaux. (Signé : E. J. F..., étudiant.)

(Voyez *ibidem.*)

* La Mission. Épître à MM. les missionnaires. (Signé : D..., avocat.)

(Voyez *ibidem.*)

* Le Retour des missionnaires, ou L'étudiant converti. (Signé : J..... M....)

(Voyez *ibidem.*)

* A MM. les missionnaires. Strophes. (Signé : DE M*****.)

(Voyez *ibidem.*)

* Hommage rendu à MM. les missionnaires. (Signé : G.....)

(Voyez *ibidem.*)

* Épître à deux missionnaires prêts de terminer la retraite qu'ils ont donnée dans une petite paroisse de campagne. (Signé : M.....)

(Voyez *ibidem.*)

4593. Mission de Roybon (diocèse de Grenoble, [6 janvier-8 février 1819]). — *Grenoble, imp. de C.-P. Baratier, 1819, in-8°. Pièce.*

* Pour la Communion générale de la mission, qui aura lieu dimanche 14 février 1819. (Signé : R.....)

(Voyez *ibidem.*)

* Cantique pour la plantation de la croix de la mission. (Signé : R.....)

(Voyez *ibidem.*)

* Cantique à la plantation de la croix.

(Voyez *ibidem.*)

4594. Relation de la mission faite à Tarascon-sur-Rhône en janvier et février 1819. (Signé : M. P***.) — *Tarascon, imp. de E. Aubanel, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4595. Lettres sur les missions. (23-27 février 1819.) — Des Missions. — *Montpellier, imp. de J.-G. Tournel, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Deux Lettres dont la 1re est signée : PRUNET, et l'article « Des Missions » : L'abbé F. DE LA MENNAIS.)

4596. Les Missionnaires en France. (Signé : E. J.) — *Poitiers, imp. de Catineau, avril 1819, in-8°. Pièce.*

(Extrait de *La Minerve française.*)

4597. Discours historique sur la mission d'Avignon en 1819. (28 février-20 avril.) Par M. CH.-AG. FRANSOY, jurisconsulte et paroissien de Saint-Symphorien ; au profit de la croix de la mission. — *Avignon, A. Berrenguier, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4598. Relation de la mission d'Avignon en 1819. Par un philosophe chrétien ; dédiée à la jeunesse. (Signé : J***). — *Avignon, L. Aubanel, 1819, in-12.*

* Vers aux détracteurs des missions, et particulièrement sur celle d'Autun. — Sur le Panorama de Jérusalem. (Improvisé par un aveugle le 1er mai 1819.)

(Voyez la division POÉSIE.)

4599. Du Mont Valérien et des missionnaires. (3 mai 1819.) — *(Paris,) imp. de A. Boucher, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Extrait du *Conservateur.*)

A. — *(S. d.) — Bordeaux, imp. de Ve J.-B. Cavazza, in-8°. Pièce.*

4400. A MM. les missionnaires. — *Bayonne, imp. de Lamaignère, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

4401. Second Sermon du Père Guillaume. Ils sont partis! Ils sont partis, ou Les derniers cris de l'hermite, par L. D..... — *Bayonne, imp. de Lamaignère, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

* Le Missionnaire. Ode par M. le comte DE COETLOGON.

(Voyez la division POÉSIE.)

* Aux Missionnaires de l'irréligion; par P.-A. VIEILLARD,...

(Voyez *ibidem.*)

4402. Histoire miraculeuse et véritable de la grande mission de Marseille en 18**; par le révérend Père RABLOT, récollet. (28 février-20 mai 1819.) — *Paris, Delaunay, 1819, in-8°. Pièce.*

4403. Lettre à M. Rodet. Au Sablonnat, le 31 mai 1819. (Signé : L'Invalide du Sablonnat.) — *(Paris,) imp. de A. Égron, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet d'un discours, prononcé à la Chambre des Députés, par M. Rodet, contre les missionnaires.)

* Projet d'une mission à Paris. *(1819.)*

(Voyez la division POÉSIE.)

4404. Réflexions religieuses et politiques sur les maximes ultramontaines et les libertés de l'Église gallicane. Par M. BRIGAUD, notaire à Paray, département de Saône-et-Loire. — *(Lyon,) imp. de J.-M. Boursy, mai 1819, in-12. Pièce.*

4405. Réponse à l'apologiste des ultramontains qui se dit « L'Ami de la religion et du roi »; où l'on démontre, par des pièces authentiques, que l'on n'a pas cessé de maintenir au-delà des monts la doctrine contraire au premier de nos quatre articles, rempart de nos libertés gallicanes; par M. S*** (SILVY), ancien magistrat. — *Paris, A. Égron, 1819, in-8°. Pièce.*

4406. Dissertation sur les libertés de l'Église gallicane, les Pragmatiques-Sanctions et les Concordats de 1516, 1801 et 1817, par M. CRESTIN, de Gray, ancien magistrat. — *Paris, chez les marchands de nouveautés, 1819, in-8°.*

4407. Très-humbles Remontrances à tous les évêques concordatistes de France, élus depuis 1801 jusqu'à ce jour 1819, sur la demande irrégulière et trop tardive de rétractation que ces évêques et leurs grands vicaires font faire, dans tout le royaume, aux jureurs de la constitution civile du clergé, sous peine de la destitution sans forme de procès. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Par M. BLANCHARD, d'après une note manuscrite contemporaine.)

4408. Profession de foi des MM. , curés et prêtre, premier directeur du grand séminaire de Rodez, soussignés, adressée aux fidèles. (Signé : GASSELIN-DUVERGER, curé du Tronchet; FLEURY, curé de N.-D.-de Vieuvy, au Bas-Maine; POIRIER, prêtre lazariste, premier directeur du séminaire de Rodez. [16 juillet 1819.]) — *Le Mans, Pesche, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

* Rescrit du souverain pontife (PIE VII), en date du 28 septembre 1819, en faveur de l'établissement des Missions de France situé rue d'Enfer-Saint-Michel, n° 70, à Paris.

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

4409. La Petite-Église, ou La dissidence condamnée par Mgr de Thémines dans ses anciennes instructions. (Signé : HABERT, ch. hon. de l'église d'Orléans. [1er octobre 1819.]) — *Blois, imp. de P.-D. Verdier, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4410. Trois Jours d'une mission à Brest, par M. ÉD. CORBIÈRE. (24-25 octobre 1819.) — *Paris, Brissot-Thivars, novembre 1819, in-8°. Pièce.*

A. — 2e éd. — *Paris, Brissot-Thivars, novembre 1819, in-8°. Pièce.*

B. — 3e éd. — *Paris, Brissot-Thivars, novembre 1819, in-8°. Pièce.*

C. — 4e éd. — *Paris, Brissot-Thivars, novembre 1819, in-8°. Pièce.*

4411. Mission de Marsac, arrondissement d'Ambert (Puy-de-Dôme). 1819. (18 septembre-3 novembre.) — *Clermont-Ferrand, Landriot, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4412. Relation de la mission donnée à Orange, en novembre et décembre 1819, par MM. les missionnaires de France. — *Orange, J. Bouchony, 1819, in-8°. Pièce.*

4413. Première Lettre au docteur de Brysis, sur la mission de Carpentras, par A. L. V. S. (Signé à la main : LEBLANC. [14 décembre 1819.]) — *Carpentras, Proyet père, 1819, in-8°. Pièce.*

4414. Relation de la mission faite à Carpentras. — *Metz, Pierret, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Le titre de départ porte en plus : *Extrait d'une lettre particulière écrite par un missionnaire.*)

* Lettre sur l'utilité des journaux politiques publiés dans les départements, et, par occasion, sur celui qui pourrait exister à Marseille; suivie d'un mot sur les missionnaires; par ALPH. R. (ALPHONSE RABBE).

(Voyez précédemment tome III, page 396, n° 1398.)

* Réponse à la « Lettre sur l'utilité des journaux politiques publiés dans les départements, et, par occasion, sur celui qui pourrait exister à Marseille; suivie d'un mot sur les missionnaires; par Alph. R. » réfutée par le chevalier LAGET DE PODIO, ancien procureur du roi à Aix, avocat à Marseille...

(Voyez précédemment tome III, page 396, n° 1399.

4415. Quelques Observations sur un pamphlet intitulé : « Lettre sur l'utilité des journaux politiques publiés dans les départements, et, par occasion, sur celui qui pourrait exister à Marseille; suivie d'un mot sur les missionnaires, par Alphonse R. », par J.-R. M. — *Paris, Le Normant, 1820, in-8°. Pièce.*

* Lettre au « Phocéen ». A M. Alph. R., auteur d'un écrit intitulé : « Lettre sur l'utilité des journaux politiques », etc., rédacteur présumé d'un journal dit « Le Phocéen », au sujet d'un article de ce journal concernant un écrit qui a pour titre : « Quelques Observations sur un pamphlet intitulé : Lettre sur l'utilité des journaux politiques », etc. (Signé : J.-R. M.)

(Voyez précédemment tome III, page 396, n° 1400.)

4416. Réponse à la Lettre du sieur Alph. R. contre les missionnaires; renfermant des réflexions sur la peste de 1720, pour faire connaître les pieux motifs de la mission de 1820. Par MM. S. R. — *Marseille, imp. de Dubié, 1820, in-8°. Pièce.*

4417. Remarques sur les missionnaires, par F.-E. R***. — *Paris, Leeointre et Durey, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4418. Histoire des missionnaires dans le midi (et l'ouest) de la France. Lettres d'un marin à un hussard. — *Paris, Plancher, 1819-1820, 3 vol. in-8°.*

4419. De la Persécution entretenue par les ultramontains, dans plusieurs villes et communes du diocèse de Lyon, au département de la Loire, et nouvelles pétitions présentées sur ce sujet à la Chambre des Députés. — *Paris, A. Égron, 1820, in-8°. Pièce.*

4420. De l'Appel comme d'abus, suivi d'une dissertation sur les interdits arbitraires de célébrer la messe. — *Paris, A. Égron, 1820, in-8°.*

4421. Discours sur les missions, suivi d'une pièce de vers sur la bénédiction de la chapelle des Missions de France. — *Paris, Dehansy, 1820, in-8°.*

4422. Relation de la mission de Marseille. (Signé : E. C. ***.) — *Marseille, Rouchon, (s. d.,) in-8°.*

4423. Les Adieux des Marseillais aux missionnaires. (Signé : R. M. O. E. V. Z. B. S. J. Q. D. H. T. A. N. L. P. C. C. I. E. K. X. U. Y., marseillais catholique. [27 février.]) 1820 — *Marseille, imp. de Dubié, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4424. Précis historique de la mission de Marseille, en janvier et février 1820; énonçant jour par jour, et d'après les notes les plus exactes et les plus authentiques, les exercices religieux qui ont eu lieu dans cette ville. Par L.-J.-M. R. (ROBERT). — *Marseille, Masvert, (s. d.,) in-8°.*

A. — 2ᵉ éd., revue corrigée et augmentée : 1° d'une lettre autographe de Mᵍʳ l'archevêque d'Aix et d'Embrun à l'auteur de ce Précis; 2° d'une notice biographique sur les missionnaires; 3° de cinq portraits, et d'une vue du calvaire. — *Marseille, Masvert, (s. d.,) in-8°.*

4425. Hommage à la vérité adressé, par Mʳ le comte DE CHABRIÈRES, à ses concitoyens MM. les habitants de Romans, de Pisançon et de Perrin. — *Marseille, imp. de Dubié, mars 1820, in-8°. Pièce.*

(En faveur des missionnaires.)

4426. Sur la Mission donnée à Aix en 1820. Aix, le 24 avril 1820. — *Paris, imp. de A. Boucher, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4427. Lettre sur la mission d'Aix, par M. F. B***, de Montpellier, étudiant en droit. (28 avril 1820.) — *Montpellier, A. Séguin, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4428. Quelques Lettres sur la mission d'Aix. — *Marseille, J. Moisy, 1820, in-8°. Pièce.*

4429. Notice sur la mission de Cavaillon, en mars, avril, et mai 1820, par J. V. A. — *Avignon, imp. de Séguin aîné, 1820, in-8°. Pièce.*

4430. Lettres écrites de Chalon-sur-Saône, pendant la mission de cette ville, en 1820. (12 mars-17 juillet.) — *Châlon-sur-Saône, Dejussieu, 1820, in-8°.*

4431. Extrait de « La Chronique religieuse », tome V, juillet 1820. Obéissance et respect aux seigneurs des paroisses, paiement de la dîme, etc.; recommandés dans des catéchismes officiellement réimprimés depuis l'an 1814. Observations critiques sur ces éditions nouvelles. — *(Paris,) imp. de Baudouin frères, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4432. Discours prononcé à Belleville près Paris, par M. GRÉGOIRE, ancien évêque de Blois, à l'inhumation du vénérable Jean-Antoine Maudru, ancien évêque de Saint-Dié, le 15 septembre 1820. — *Paris, imp. de Baudouin frères, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Extrait de *La Chronique religieuse*, tome V.)

4433. Relation de la mission de Tournon, commencée le 3 septembre, finie le 10 octobre 1820, sous M. Aude, curé de la ville, vicaire général du diocèse de Mende. — *Valence, imp. de J. Montal, octobre 1820, in-8°. Pièce.*

4434. Notice historique de la mission donnée à Vallouise. (10 octobre-10 novembre 1820.) — *Grenoble, imp. de C.-P. Baratier, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4435. Réflexions sur la nature et sur l'étendue de la soumission due aux lois de l'Église en matière de discipline, à l'occasion d'un discours prononcé par le ministre de l'intérieur, le 21 novembre dernier, lors de la pose de la première pierre du séminaire de Sᵗ-Sulpice. Par M. l'abbé F. DE LA MENNAIS. — *Paris, à la librairie greeque-latine-allemande, rue de Seine, 12, 1820, in-8°. Pièce.*

4436. Mission de Charlieu, en novembre et décem-

bre 1820, par M. Peyrard, percepteur des contributions directes. — *Roanne, Ve Meyer, 1821, in-12.*

4437. Mission donnée à Romans en novembre et décembre 1820. — *Valence, imp. de J. Montal, mars 1821, in-8°. Pièce.*

4438. Mission de Lodève, par Lafont de Montferrier, principal du Collége de Lodève... — *Montpellier, J. Martel aîné, 1821, in-8°. Pièce.*

4439. Sur le Clergé. (Signé : Le comte de Verdalle, chev. de Charles III. [20 janvier 1821.]) — *(Paris,) imp. de A. Boucher, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4440. Expositions théo-rationo-logiques, sur divers sujets relatifs à la situation de l'Église et de l'État, aux domestiques de la foi, par l'un d'eux. — *Paris, Méquignon junior, 1821, 2 nos in-8°. Pièce.*

4441. Jugement de l'Église catholique contre les nouveaux schismatiques de France, précédé de considérations importantes sur l'utilité du Concordat de 1801, sur l'origine et les progrès du schisme des anti-concordataires, les principales erreurs qui en sont la base et leur analogie avec la plupart de celles qui ont été proscrites dans le siècle dernier; par un ancien vicaire général. — *Paris, Beaucé-Rusand, 1821, in-8°.*

4442. La Tradition de l'Église catholique puisée dans ses plus pures sources. Réponse à un écrit contre ce que l'on appelle en France la Petite-Église, composé par un ci-devant grand vicaire se qualifiant lui-même d'ex-dissident. — *Paris, imp. de Fain, 1821, in-8°.*

4443. Faits connus, principes certains, conséquences nécessaires. — *(Paris,) imp. de Pillet jeune, (1821,) in-8°. Pièce.*

4444. A MM. les administrateurs du diocèse de... — *(Paris,) imp. de Baudouin fils, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Défense du clergé constitutionnel du diocèse.)

4445. Lettre à l'auteur d'un écrit intitulé : « A MM. les administrateurs du diocèse de..... ». — *Besançon, J. Petit, 1821, in-8°.*

4446. Observations d'un laïque sur la « Lettre à l'auteur d'un écrit intitulé : A MM. les administrateurs du diocèse de... ». — *(Paris,) imp. de Baudouin fils, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4447. De la Suspension du traitement des évêques nommés. — *(Paris,) imp. de Hocquet, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4448. Sur le Pouvoir du roi de publier, par une ordonnance, le Concordat du 11 juin 1817. — *(Paris,) imp. de A. Égron, (1821,) in-8°. Pièce.*

4449. Examen de l'opinion de Son Éminence le cardinal de La Luzerne sur la publication du Concordat. — *Paris, Brajeux, 1821, in-8°. Pièce.*

(Par Tabaraud, d'après Barbier.)

4450. Les Vices communs à tous les Concordats entre les puissances séculières et le Saint-Siége. — *Paris, chez les marchands de nouveautés, 1821, in-8°.*

4451. Mission de Rheims. Janvier et février 1821. (Signé : J.-L. Grassière.) — *Rheims, Le Batard, (s. d.,) in-8°.*

4452. Recueil édifiant de quelques lettres adressées aux missionnaires en station à Montpellier, qui sera suivi des réponses que ces hommes, d'un zèle vraiment apostolique, ne manqueront pas d'y faire, lorsque leurs fonctions évangéliques n'absorberont pas entièrement tout leur temps. (Signé : Albrand, vicaire général. [9-28 mars 1821.]) — *Nismes, J.-B. Guibert, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4453. Lettres sur la mission de Coutances. (Par (C. Z. R. P. S. T. — *Coutances., P.-L. Tanquerey, 1821, 2 vol. in-12.*

* Un Mot sur un livre intitulé : « Les six derniers Mois de la vie de Joachim Murat »; suivi de quelques Réflexions sur le discours du ministre de l'intérieur (du 21 avril 1821) relatif à l'érection de douze nouveaux siéges épiscopaux, et sur le rejet du bill en faveur des catholiques par la Chambre des Pairs d'Angleterre. Par MM **** et ***...

(Voyez ci-après le chapitre biographie.)

4454. 1821. Mission de Montpellier. Souvenirs de la mission. Analyse des discours qui ont été prononcés et de toutes les cérémonies religieuses qui ont eu lieu à la cathédrale de Saint-Pierre de cette ville depuis le 11 mars jusqu'au 30 avril inclus de la présente année. Par G.-M. B. — *Montpellier, A. Séguin, (s. d.,) in-8°.*

4455. Relation de la mission de Montpellier en 1821, par un étudiant en médecine. (1er mai 1821.) — *Montpellier, J.-G. Tournel, 1821, in-8°.*

4456. Projet de deux pétitions sur les moyens de perfectionner les journaux et d'améliorer le sort des anciens prêtres; avec des observations sur les écrits de M. l'abbé de La Mennais contre les libertés de l'Église gallicane et les ministres du roi qui les maintiennent; publié à l'occasion d'articles insérés dans « L'Ami de la religion et du roi », relativement à un ouvrage de M. l'abbé Aimé Guillon intitulé : « Les Martyrs de la foi ». Par M. l'abbé de Car,... — *Paris, Pillet aîné, mai 1821, in-8°.*

4457. Observations sur le zèle que plusieurs députés, dits du côté gauche, viennent de montrer en faveur des libertés de l'Église gallicane. Pour servir de suite à un écrit récent, intitulé : Projet de pétitions, dans lequel sont défendues ces maximes. Par le même auteur (l'abbé de Car). — *Paris, Pillet aîné, mai 1821, in-8°. Pièce.*

4458. Histoire abrégée de l'inquisition religieuse en France, par M. le comte Lanjuinais; suivie de l'opinion du même pair contre le projet de loi relatif aux

pensions ecclésiastiques, autrement à l'érection de trente évêchés nouveaux. (Séance du 27 juin 1821.) — *Paris, Baudouin fils, 1821, in-8°.*

4459. Lettre au pape, sur les prétentions du sacerdoce et les dangers de revoir le diadème soumis à la tiare, par CIVIQUE DE GASTINE, citoyen français, auteur de la Liberté des peuples, etc., etc., etc. — *Londres, chez les marchands de nouveautés, 1821, in-8°.*

(D'après Barbier, GASTINE est le pseudonyme de E.-L.-J. TOULOTTE.)

4460. Ultra-catholicism in France. In a letter to the editor of the Monthly repository. (Signé : JOHN BOWRING.) — *Haekney, printed by G. Smallfield, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4461. Réflexions sur la mission militaire donnée à Versailles, par M. l'abbé Guyon, à MM. les Gardes du corps du roi (compagnie de Noailles), au premier régiment de grenadiers à cheval, au deuxième de cuirassiers et au second d'infanterie de la garde royale. Par M. le comte O'MAHONY. — *Paris, librairie grecque, latine et française, septembre 1821, in-8°. Pièce.*

4462. Les Missionnaires en opposition avec les bonnes mœurs et avec les lois de la religion, par M. LUTRIN, attaché depuis vingt-cinq ans à la paroisse St-Étienne. — *Paris, chez les marchands de nouveautés, nov. 1821, in-8°.*

(D'après M. Quérard, LUTRIN est le pseudonyme de M. RASPAIL.)

4463. Précis sur la mission de Murat. (Signé : Par un fidèle qui a gagné la mission. [28 octobre-6 décembre 1821.]) — *Aurillac, imp. de Pieut, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

* De l'Inauguration de Sainte-Geneviève. Par M. A. B*****, étudiant en droit. *(1822.)*

(Voyez ci-après le chapitre HISTOIRE LOCALE.)

4464. Relation de la mission donnée au Grand-Galargues, par M***. (13 janvier-10 février 1822.) — *Montpellier, imp. de X. Jullien, 1822, in-8°.*

4465. Relation de la mission des Vans, commencée le 1er janvier 1822 et terminée le 14 février. — *Lyon, Lambert-Gentot, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4466. Les Missionnaires à Paris. (Signé : LE BÉQUILLARD.) — *Marseille, imp. de Dubié, (1822,) in-8°. Pièce.*

4467. Les Missionnaires à Paris, par LE BÉQUILLARD; et Complainte sur l'arrestation de deux particuliers très-connus; par M. BONAVIS. — *Paris, chez tous les libraires, mars 1822, in-8°. Pièce.*

* La Mission à Paris, ou Les nouveaux triomphes de la religion catholique, poëme en cinq chants, par MARIE-JACQUES-AMAND BOÏELDIEU,... *(1823.)*

(Voyez la division POESIE.)

* Du Rétablissement des églises en France, à l'occasion de la réédification projetée de celle de S.-Martin de Tours. Par L.-V. M.-J. JACQUET-DELAHAYE-AVROUIN,... *(1822.)*

(Voyez ci-après le chapitre HISTOIRE LOCALE.)

4468. Les Désastres de l'incrédulité et du libertinage, ou La France et presque toute l'Europe bouleversée par l'impie philosophisme. Par M. CAPMAS, curé de Saint-Jacques de Montauban (Tarn-et-Garonne)... — *Toulouse, Bellegarrigue, 1822, in-8°.*

4469. Controverse entre la Petite et la Grande Église, sur les droits sacrés de Dieu, de la sainte Église, et du roi légitime; par JAC.-PIERRE FLEURY,... — *Le Mans, Pesche, 1822, in-8°.*

(Le titre de départ, page 1, porte : *Le nouveau Pensez-y bien, ou Réflexions d'un curé non assermenté adressées à M. le supérieur du nouveau séminaire du Mans, sur les discussions qu'ils ont eues ensemble et sur le Nouveau traité de l'Église dont il est l'auteur.*)

4470. Projet de conciliation avec les opposants au Concordat de 1801. — *Saint-Etienne, imp. de D. Sauret, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4471. Déclaration de quelques ecclésiastiques français résidant dans le district de Londres. (Signé : THOREL, etc...) — *Londres, imp. de Marchant, 1822, in-8°. Pièce.*

4472. Examen pacifique adressé à MM. Thorel, J.-E. Le Marinier..., signataires d'une brochure intitulée : « Déclaration de quelques ecclésiastiques français résidant dans le district de Londres ». (Signé : P.-L. BLANCHARD.) — *Londres, imp. de G. Schulze, (s. d.,) in-8°.*

4473. Correspondance apostolique des évêques légitimes français, exilés pour la foi, avec les administrateurs généraux catholiques résidant en France. Renouvellement et concession des pouvoirs. (Signé : L'abbé DE LA ROCHE-AYMON. [30 janvier 1823.]) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

4474. Le Catéchisme d'un curé dissident. — *Nantes, imp. de Hérault, (s. d.,) in-12. Pièce.*

4475. Coup d'œil sur le Concordat et les articles organiques de 1801, anti-canoniques et subversifs de la discipline de l'Église catholique... Par M. l'abbé BELY, recteur. — *Paris, E.-A. Rivals l'aîné, 1823, in-8°.*

* La Religion aux Français. Ode sur le schisme de 1791. *(1823.)*

(Voyez la division POÉSIE.)

4476. A MM. les pairs et à MM. les députés de la France. (Signé : Le comte DE MALEISSYE.) — *Paris, C.-J. Trouvé, février 1823, in-8°. Pièce.*

(Projet d'emprunt communal pour le traitement des ecclésiastiques.)

4477. Considérations sur la formation d'une garde nationale et sur les moyens à prendre pour faire un traitement honorable au clergé. Par M. l'abbé BRAS. — *Paris, A. Boucher, 1823, in-8°. Pièce.*

4478. Quelques Mots à MM. les rédacteurs des « Tablettes du clergé ». — *Clermont-Ferraud, Thibaud-Landriot, 1823, in-8°. Pièce.*

(Le titre de départ porte en plus : *Pour venger 1° M. de Maistre des fausses imputations dont on le charge dans un article inséré dans leur cahier du mois de mai* 1823, *2° MM. les jeunes ecclésiastiques, du mépris qu'on montre faire d'eux dans le même article.* — Voyez

pour l'ouvrage du comte de Maistre, intitulé : « Du Pape », la division DROIT CANONIQUE; et ci-après, pour la controverse à laquelle il a donné lieu en ce qui concerne l'Église de France, la section *Rapports de l'Église avec l'État en France*, § « Libertés de l'Église gallicane ».)

4479. Des Appels comme d'abus, et de l'usage que le Conseil d'État en a fait au sujet d'une lettre pastorale de M. le cardinal de Clermont-Tonnerre; par un ecclésiastique. — *Paris, au bureau du Mémorial catholique, 1824, in-8°. Pièce.*

(Par TABARAUD, d'après M. Quérard.)

4480. Examen impartial de l'avis du Conseil d'État touchant la lettre pastorale de M. le cardinal de Clermont-Tonnerre. — *Paris, au bureau du Mémorial catholique, 1824, in-8°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(Paris,) imp. de Lachevardière fils, in-8°. Pièce.*

* Mission de Blois en 1824. (Janvier-février.) Chant dithyrambique suivi de notes... par L. GAUDEAU, principal du Collége de Blois.

(Voyez la division POÉSIE.)

* Épître aux missionnaires. (Signé : GERARD, *1824.*)

(Voyez *ibidem.*)

4481. Les Fêtes de la mission, par L. M. D. (3 mars-22 avril 1824.) — *Dijon, Douillier, 1824, in-8°. Pièce.*

(Par LOUIS-MAYENNE DENIZOT, d'après Barbier. — La couverture imprimée porte : *Les Fêtes de la mission, dediées à M. Rauzan; suivies d'une notice sur la mission de Dijon...*)

4482. Relation des deux missions de Dijon, l'une en 1737, l'autre en 1824; par Mr * L * T., I. D. E. — *Dijon, V. Lagier, 5 mai 1824, in-8°.*

(Par GABRIEL PEIGNOT, d'après Barbier.)

A — *1824, 20 mai.* Nouvelle édition, corrigée et augmentée d'une notice sur l'origine des missions de France. — *Dijon, V. Lagier, in-12.*

4483. Précis historique de toutes les missions, tant solennelles que particulières, qui ont eu lieu à Dijon depuis 1468 jusques et y compris celle de 1824, précédé de l'origine de la croix de Jésus-Christ, de sa vénération chez les peuples chrétiens, et particulièrement dans les missions de la ville de Dijon, et suivi d'un choix des plus beaux cantiques de la mission de 1737 et de celle de 1824, des instructions pour bien faire la retraite de la sainte mission, et de la prière de l'adoration de la croix. — *Dijon, Noellat, 1824, in-12.*

4484. Relation de la mission de Rodez, commencée le 7 mars et terminée le 25 avril 1824, rédigée par M. LIABASTRES,... — *Rodez, P.-B. Carrère, 1824, in-12.*

* Les Missions. Poëme. Par L.-C. TESTU. *(1824.)*

(Voyez la division POÉSIE.)

4485. Au Roi, en son Conseil. Recours, pour cause d'abus, pour M. JACQUES-AUGUSTE GALLAIS, propriétaire, demeurant au château de la ville de Ruffec; contre M. Delasalle, desservant la cure de Ruffec. (12 mai 1824.) — *(Paris,) imp. de E. Pochard, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Refus de sacrements à la dame Gallais, propriétaire de biens nationaux.)

4486. Relation de la mission de Nantua, 1824. (25 avril-30 mai.) — *Lyon, imp. de Brunet, 1824, in-8°. Pièce.*

4487. Correspondance intérieure. A M. le rédacteur du « Mémorial catholique ». (Signé : N.) — *Avignon, imp. de L. Aubanel, (s. d.,) in-12. Pièce.*

(Extrait du *Mémorial catholique.*)

4488. Réflexions sur l'engagement exigé des professeurs de théologie d'enseigner la doctrine contenue dans la Déclaration du clergé de 1682. — *Paris, Delaunay, 1824, in-8°. Pièce.*

(Par TABARAUD, d'après Barbier.)

4489. Nouvelles Observations sur la promesse d'enseigner les quatre articles de la Déclaration de 1682, exigée des professeurs de théologie par le ministre de l'intérieur; par un rédacteur du « Mémorial catholique ». — *Paris, au bureau du Mémorial catholique, 1824, in-8°. Pièce.*

(Par LAMENNAIS. — Voyez le n° 4369 ci-dessus.)

4490. De la Concordance des doctrines du Mémorial religieux avec celles des auteurs jésuites les plus fanatiques, et de la complicité de la commission de censure dans la publication de ces doctrines; par M. GILBERT DE VOISINS, ancien député. — *Paris, chez les principaux libraires, 1824, in-8°. Pièce.*

4491. Exposé des droits, honneurs, préséances et immunités de l'ancien clergé de France; avec le dénombrement et les revenus des anciens archevêchés... chapitres, collégiales... comparés à l'état et aux revenus du clergé actuel; suivi des moyens proposés pour faire obtenir au clergé les registres de l'état civil, et une augmentation de traitement aux curés, desservants... sans qu'il soit besoin d'établir un nouvel impôt. Par un ancien hermite. — *Paris, Delaunay, 1824, in-8°.*

4492. Relation de la mission donnée à Auxerre, aux mois de novembre et décembre 1824, par MM. les missionnaires de France, en exécution de la Lettre pastorale de Son Éminence monseigneur le cardinal de La Fare, archevêque de Sens, évêque d'Auxerre, etc., etc., et en présence de monseigneur l'évêque de Samosate, son représentant. (Par l'abbé BRUCHET.) — *Auxerre, imp. de Gallot-Fournier, 1825, in-8°. Pièce.*

4493. *Christo nascenti necnon virgini Mariæ matri.* Polémies pacifiques romaines, dites gallicanes, au sujet de tout ce qui, de notre temps, est arrivé de désastreux dans l'Église gallicane, et de ce qui lui en reste, produites à l'effet d'aider à y remédier. Par un prêtre de la ci-devant congrégation de l'Oratoire de Jésus, ancien curé titulaire, en retraite, etc. (Signé : CH. POUSSARD.) — *Paris, imp. de A. Égron, 25 décembre 1824, in-16.*

4494. Le Drapeau pris. — *Paris, Pichard, décembre 1824, in-32.*

(Réponse au n° précédent.)

4495. Lettre à un habitant de Troyes, au sujet de l'enterrement extraordinaire de M. Lalobe, fait en cette ville le 23 novembre 1824. (3 janvier 1825.) — *Paris, Delaunay, janvier 1825, in-8°. Pièce.*

4496. Coup d'œil sur la situation actuelle et les vrais intérêts de l'Église catholique. — *Paris, imp. de P. Renouard, 1825, in-8°.*

4497. Avertissement charitable à tous ceux qui aiment Dieu avec droiture de cœur. (Signé : L'abbé DE LA ROCHE-AYMON. [9 février 1825.]) — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

(Le titre de départ, page 3, porte en plus : *relativement à l'interruption de la succession apostolique dans la nouvelle Église en France, et concernant la destruction des derniers restes du Saint-Empire romain, laquelle a eu lieu en* 1806.)

4498. Relation de la mission de Besançon donnée par MM. les missionnaires de France réunis à ceux de Beaupré, du 9 janvier au 27 février 1825. — *Besançou, J. Petit, 1825, in-8°. Pièce.*

4499. Mission de Besançon. Année 1825. — *Besançon, Gauthier frères, 1825, in-8°.*

4500. Réclamation, d'après les règles de l'Église et les lois de l'État, contre le refus publie des sacrements et de la sépulture ecclésiastique. — *Paris, Delaunay, février 1825, in-8°. Pièce.*

4501. Des Refus publies des sacrements et de sépulture; par M. MAUROY, avocat aux Conseils du roi... — *Paris, imp. de Lachevardière fils, 1825, in-8°.*

4502. Réfutation de l'Instruction pastorale et de l'ordonnance de S. A. Mgr l'archevêque de Rouen, primat de Normandie, pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique dans son diocèse, suivie de Pièces justificatives. Par ALEXIS DUMESNIL. — *Paris, Baudouin frères, 1825, in-8°. Pièce.*

(Avec le texte de l'Instruction datée du 19 mars 1825.)

4503. Examen critique et impartial des récriminations de plusieurs écrivains contre l'ordonnance de S. A. Mgr l'archevêque de Rouen. Par un ancien desservant de village. — *Paris, Demonville, 1825, in-8°. Pièce.*

4504. Réponse à un catholique-romain, à l'occasion de l'Instruction pastorale de monseigneur l'archevêque de Rouen et de quelques autres actes du clergé. (Signé : CAUCHOIS-LEMAIRE.) — *Paris, imp. de Gaultier-Laguionie, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4505. Relation de la mission de Sisteron (20 février-4 avril 1825), ou Lettres d'un père à son fils sur la mission de Sisteron. Par M. J. GIRAUD, professeur émérite. — *Digne, A. Guichard, 1825, in-8°. Pièce.*

4506. Lettre sur la mission donnée à Sisteron (Basses-Alpes) par MM. Bellié, supérieur; Charbonnier, Douce et Chabau, missionnaires de Valence, en 1825. — *Gap, imp. de J. Allier, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

A. — 2e éd. — *Gap, imp. de J. Allier, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

* Ode à la croix, à l'occasion de la plantation de la croix dans la ville de Metz. Par N.-F. LEGRAND. *(1825.)*

(Voyez la division POÉSIE.)

* Des Comédiens et du clergé, suivi de réflexions sur le mandement de monseigneur l'archevêque de Rouen, par le baron D'HENIN DE CUVILLERS, maréchal-de-camp... (30 avril 1825.)

(Voyez la division THÉATRE.)

4507. De la Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil; par l'abbé F. DE LA MENNAIS. — *Paris, au bureau du Mémorial catholique, 1825-1826, 2 vol. in-8°.*

A. — 2e éd. — *Paris, au bureau du Mémorial catholique, 1825, 2 vol. in-8°.*

B. — 3e éd. — *Paris, au bureau du Mémorial catholique, 1826, in-8°.*

* Épître à M. l'abbé de Lamennais, par J.-P.-G. VIENNET. *(1825.)*

(Voyez la division POÉSIE.)

4508. A M. de La Mennais. (Signé : J.-W. WURTZ, vicaire de S.-Nizier, à Lyon.) — *Lyon, imp. de J.-M. Boursy, 1825, in-8°. Pièce.*

4509. Réclamations des fidèles de Cahors, présentées à M. le maire par M. ALBOUYS, juge, membre du conseil municipal. (21 mai 1825.) — *Paris, imp. de Beausé-Rusand, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Contre une décision du conseil municipal, arrêtant la translation du calvaire de Cahors érigé, en 1822, à la suite de la mission.)

4510. Observations de plusieurs curés du diocèse de Strasbourg, sur les motifs pour lesquels on les a repoussés du ministère. — *Paris, imp. de J. Tastu, 1825, in-8°. Pièce.*

(N'a pas été mis en vente. — Réserve.)

4511. Du Culte en général et de son état, particulièrement en France; par M. KÉRATRY,... — *Paris, Bossange père, 1825, in-8°.*

A. — 2e éd., augmentée d'une réponse de l'auteur à quelques critiques. — *Paris, Bossange père, 1825, in-8°.*

* Cantique adressé à MM. les missionnaires qui ont prêché la mission à St-Rambert, département de la Loire, par L. G., agriculteur. *(1825.)*

(Voyez la division POÉSIE.)

* Cantique d'adieu adressé à MM. les missionnaires qui ont prêché la mission dans la ville de Sury, département de la Loire, par G. J., ami des arts et de la religion. *(1825.)*

(Voyez *ibidem*.)

4512. Des Évêques, ou Tradition des faits qui manifestent le système d'indépendance que les évêques ont opposé, dans les différents siècles, aux principes invaria-

bles de la justice souveraine du roi sur tous ses sujets indistinctement, et la nécessité de laisser agir les juges séculiers contre leurs entreprises, pour maintenir l'observation des lois et la tranquillité publique; avec Notes et Introduction historique. — *Paris, chez les marchands de nouveautés, 1825, in-8°.*

(Par l'abbé Chauvelin, d'après Barbier. — Réimpression de circonstance du n° 2492 ci-dessus.)

4513. Notice sur la mission de M. l'abbé Desmazure à Marseille, dans le département des Bouches-du-Rhône, dans celui du Var, à Nice et à Monaco, en 1825. Par J.-B.-F.-A. R...., médecin. — *Marseille, imp. de Achard, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

4514. Du Clergé de France en 1825. Par M. Billecocq, avocat. — *Paris, C. Gosselin, 1825, in-8°.*

* Instruction pastorale de monseigneur l'évêque de Chartres (Clausel de Montals), au sujet des attaques livrées dans ces derniers temps à la religion et à ses ministres. (Jour de Noël 1825.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Mémoire à consulter sur un système religieux et politique tendant à renverser la religion, la société et le trône; par M. le comte de Montlosier. (1ᵉʳ février 1826.)

(Voyez précédemment, pour cet ouvrage et pour toutes les discussions auxquelles il a donné lieu, tome III, pages 495-504, nᵒˢ 328-338, 436-457, 504-512.)

4515. Relation de la mission de Nismes, par le révérend Père N. (25 décembre 1825-5 février 1826.) — *Nismes, Gaude, 1826, in-12.*

4516. Extrait du « Mémorial catholique ». (Février 1826.) Sur un journal janséniste jugé par un journal libéral. (Signé : Le comte O'Mahony.) — *(Paris,) imp. de Gueffier, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4517. Die Mission von Hagenau... [La Mission de Haguenau, décrite par un témoin oculaire et auriculaire... (15 janvier-7 mars 1826.)] — *Strasbourg, imp. de L.-F. Le Roux, 1826, in-12. Pièce.*

4518. Lettre de M. l'évêque de Chartres (Clausel de Montals) à un de ses diocésains, sur l'écrit de M. l'abbé de La Mennais, intitulé : « De la Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil ». (30 mars 1826.) — *Paris, A. Le Clère, 1826, in-8°.*

(Voyez le n° 4507 ci-dessus.)

4519. Réflexions sur le dernier ouvrage de M. l'abbé de La Mennais, suivies de quelques mots sur M. Fiévée, par M. le comte O'Mahony. — *Paris, au bureau du Mémorial catholique, 1826, in-8°. Pièce.*

(Extrait du *Mémorial catholique.*)

4520. Quelques Observations sur le dernier écrit de Mʳ l'abbé de La Mennais, par un ancien grand vicaire (Clausel de Coussergues). — *Paris, A. Le Clère, 1826, in-8°. Pièce.*

4521. Nouvelles Observations sur l'ouvrage de M. l'abbé F. de La Mennais intitulé : « De la Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil », et sur diverses apologies de cet auteur, avec une courte réfutation de certains jugements portés sur le discours de M. l'évêque d'Hermopolis relatif aux affaires ecclésiastiques; par un ancien grand vicaire (Clausel de Coussergues). — *Paris, A. Le Clère, 1826, in-8°.*

4522. Dernières Observations sur le dernier ouvrage de M. de La Mennais et sur les nouveaux écrits de ses apologistes. Par un ancien grand vicaire, M. l'abbé Clausel de Coussergues,... — *Paris, A. Le Clère, 1826, in-8°.*

4523. Réflexions diverses sur les écrits de M. l'abbé F. de La Mennais et sur le « Mémorial », par un ancien grand vicaire, M. l'abbé Clausel de Coussergues,... — *Paris, A. Le Clère, 1826, in-8°.*

4524. Sur les Libertés gallicanes. Réponse à l'ouvrage de M. de La Mennais intitulé : « De la Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre civil et politique »; par un catholique gallican. — *Paris, Trouvé, 1826, in-8°.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

4525. In quatuor articulos Declarationis, anno 1682 editæ, aphorismata ad juniores theologos. Auctore F. D. L. M. (F. de La Mennais). — *Paris, au bureau du Mémorial catholique, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4526. Aphorismata opposita Aphorismatibus in quatuor articulos Declarationis, anno 1682 editæ, auctore J. L. — *Parisiis, Moutardier, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Par l'abbé jean Labouderie, d'après M Quérard.)

4527. Aphorismatibus in quatuor articulos Declarationis anno 1682 editæ, ad juniores theologos, auctore F. D. L. M., alia opponuntur Aphorismata auctore J. B. M. F. — *Paris, Gauthier, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Par l'abbé Flottes, d'après M. Quérard.)

4528. Réfutation de l'opinion de M. l'abbé de La Mennais sur l'étendue de la puissance spirituelle du pape. — *Paris, A. Le Clère, 1826, in-8°.*

4529. Antidote contre les Aphorismes de M. F. D. L. M., par un professeur de théologie, directeur de séminaire. — *Paris, A. Le Clère, 1826, in-8°.*

(Par l'abbé p.-denis Boyer, d'après M. Quérard.)

A. — 2ᵉ éd. — *Paris, A. Le Clère, 1826, in-8°.*

4530. Lettre de M. l'abbé F. de La Mennais, sur les attaques dirigées contre lui à l'occasion de son dernier ouvrage, suivie d'une Réponse à l'ouvrage intitulé : « Antidote contre les Aphorismes de M. L. M. ». (Extrait du « Mémorial catholique », juillet 1826.) — *Paris, au bureau du Mémorial catholique, 1826, in-8°. Pièce.*

4531. Lettre à M. l'abbé de La Mennais. (Signé : N. N., ami de la religion et du roi.) — *Paris, Delaforest, 1826, in-8°. Pièce.*

4532. Qu'est-ce que M. l'abbé de La Mennais? —

Paris, chez les marchands de nouveautés, 1826, in-8°. Pièce.

4535. Lettre d'un curé franc-comtois à MM. les gallicans du Rouergue et de la nouvelle Sorbonne, sur les affaires présentes. Juillet 1826. — *Paris, à la librairie classique, rue du Paon, n° 8, 1826, in-8°. Pièce.*

(Par M. l'abbé PÉLIER DE LA CROIX, d'après de Manne.)

4534. Lettres d'un anglican à un gallican. — *Paris, à la librairie classique, rue du Paon, n° 8, 1826, in-8°.*

(La couverture imprimée porte en plus : *Août* 1826.)

4535. Le Gallican ultramontain, ou Défense des ultramontains contre leurs adversaires irréfléchis ou mal intentionnés; par un Français catholique. — *Paris, L.-D. Dentu, 1826, in-8°.*

4536. Lettres de deux ultramontains, par le comte ERNEST DE BEAUFFORT. Première livraison. — *Paris, Potey, 1826, in-8°.*

(C'est tout ce qui a paru.)

* Les Libertés de l'Église gallicane, depuis l'établissement du christianisme dans les Gaules jusques vers la fin du XVIII[e] siècle, démontrées d'après les documents de l'histoire. Par BOUCHER DE COURSON,...

(Voyez ci-après, pour cet ouvrage et pour tous autres traités, composés ou réimprimés à la même époque, au sujet de la discussion soulevée entre les partisans et les adversaires de F. de La Mennais, la section *Rapports de l'Église avec l'État en France*, § « Libertés de l'Église gallicane ».)

4537. Lettre d'un membre du jeune clergé à M[gr] l'évêque de Chartres. — *Paris, à la librairie classique, rue du Paon, n° 8, 1826, in-8°.*

(La couverture imprimée porte en plus : *Août* 1826. — Réponse au n° 4518 ci-dessus.)

4538. Le *Veni-mecum* des catholiques. — *Paris, Potey, 1826, in-12. Pièce.*

4539. Commentaire d'un écrit sur notre situation religieuse, ou, ce qui revient au même, au moins dans la pensée de l'auteur, sur l'ancien et le nouveau clergé du diocèse de Langres, par un élève de philosophie. — *Langres, imp. de Laurent-Bournot, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4540. Le Fanatisme anti-catholique. (Par le marquis DE LA GERVAISAIS.) — *Paris, Pihan-Delaforest, 1826, in-8°.*

* De la Liberté religieuse en France, à l'occasion des funérailles de Talma (21 octobre 1826), et sous le rapport des conséquences politiques de cet événement. Par L.-F. LESTRADE.

(Voyez ci-après, pour cet ouvrage et pour tous autres relatifs aux funérailles de Talma, le chapitre BIOGRAPHIE.)

4541. Liberté des cultes. Sur les discours de M[r] Frayssinous, évêque d'Hermopolis, ministre des affaires ecclésiastiques, grand-maître de l'Université, prononcés à la Chambre des Députés, séances des 25 et 26 mars 1826. Libertés de l'Église gallicane, par J.-CH. BAILLEUL, ancien député de la Seine-Inférieure. — *Paris, Renard, décembre 1826, in-8°.*

4542. Lettre d'un citoyen de Saint-Étienne à un de ses amis. (15 décembre 1826.) — *Saint-Étienne, imp. de J.-P. Boyer, 1827, in-8°.*

4543. Lettre de M. G....., archiprêtre, à M. Peroncel, curé, pendant l'espace de 57 ans, de la paroisse de Primarette, pour l'engager à rétracter son serment constitutionnel; suivie de deux réponses audit archiprêtre, tous deux dans le département de l'Isère. (Publié par L.-B. GIROUD.) — *Paris, chez tous les marchands de nouveautés, 1826, in-8°. Pièce.*

4544. Croix miraculeuse, apparue à Migné, près Poitiers, le 17 décembre 1826. De la vérité et de l'importance de cette apparition. — *Paris, à la Bibliothèque catholique, 1827, in-18. Pièce.*

4545. Croix lumineuse en 1826. — *(Paris,) imp. de Gueffier, (s. d.,) in-12. Pièce.*

4546. Croix surprenante. — *Toulouse, imp. de Benichet cadet, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

* Cantique sur l'apparition de la croix de Migné. *(1827.)*

(Voyez la division POÉSIE.)

* La Vérité de Dieu, ou Le miracle du 22 décembre 1826. Par M[me] la comtesse D'OGLOU. *(1827.)*

(Voyez *ibidem*.)

4547. Rapports sur l'apparition d'une croix dans la paroisse de Migné, présentés à monseigneur l'évêque de Poitiers, et imprimés par son ordre. — *Poitiers, F.-A. Barbier, 1827, in-8°. Pièce.*

4548. Rapports et mandement sur la croix apparue à Migné, près Poitiers, le 17 décembre 1826. Nouvelle édition. — *Poitiers, F.-A. Barbier, 1829, in-12. Pièce.*

4549. Relation fidèle de l'apparition d'une croix lumineuse dans la commune de Migné, près Poitiers. — *Poitiers, Catineau, 1827, in-12. Pièce.*

4550. Récits, rapports et correspondances de la Société catholique, au sujet de l'apparition miraculeuse de la croix de Migné. — *Paris, Société catholique des bons livres, 1827, in-12. Pièce.*

4551. Réflexions sur les diverses relations de l'apparition d'une croix dans la paroisse de Migné. — *Marseille, M. Olive, 1827, in-8°. Pièce.*

* Mandement de monseigneur l'évêque de Poitiers (JEAN-BAPTISTE DE BOUILLÉ), qui ordonne qu'il sera chanté un *Te Deum* dans toutes les églises de son diocèse, à l'oc-

casion d'une croix qui a paru à Migné. (28 nov. 1827.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Tu vaincras par ce signe. Apparition d'une croix à Migné, près Poitiers, le 17 décembre 1826, au moment d'une plantation solennelle de croix pour la clôture du jubilé. — *(Paris,) lith. de Langlumé, (s. d.,) in-fol.*

(1 autre planche différente sous le même titre, portant à l'adresse : *Paris, imp. de Mantoux.* — L'une et l'autre avec légende lithographiée.)

(DÉPARTEMENT DES ESTAMPES.)

* Apparition d'une croix à Migné, près Poitiers, le 17 décembre 1826, au moment d'une plantation solennelle de croix pour la clôture du jubilé. — *Marseille, lith. de Beisson, (s. d.,) in-fol.*

(Avec légende lithographiée.)

(DÉPARTEMENT DES ESTAMPES.)

4552. Puissance de la croix. Discours prononcé à Migné le jour anniversaire de l'apparition de la croix; par M. l'abbé Lambert, prédicateur ordinaire du roi... — *Poitiers, J.-A. Barbier, 1827, in-8°. Pièce.*

4553. Le faux Miracle de Migné, près Poitiers, le 17 décembre 1826, ou L'imposture découverte, par M. l'abbé de La Neufville,... ancien vicaire général de Dax. — *Paris, Ponthieu, 1827, in-12. Pièce.*

4554. M. de La Neufville, prêtre de la Petite-Église, convaincu de mensonge et de mauvaise foi, ou Réponse à un petit écrit ayant pour titre : « Le faux Miracle de Migné, ou l'imposture découverte, par M. l'abbé de La Neufville », suivie du Mandement de Mgr l'évêque de Poitiers relatif à la croix de Migné. — *Le Mans, imp. de Dureau fils aîné, 1827, in-12. Pièce.*

(Extrait en partie de *L'Ami de la religion et du roi.*)

4555. Nouvelles Preuves contre le faux miracle de Migné approuvé à Rome, ou Réponse à M. Picot, rédacteur du journal « L'Ami de la religion et du roi », par M. l'abbé de La Neufville,... — *Paris, Delaunay, 1828, in-12.*

4556. Réponse aux quatre lettres insérées dans le n° 145 de « L'Echo de la Sarthe », relatives à la croix de Migné. Le Mans, 4 décembre 1828. (Signé : Le Quien de La Neufville, ancien vicaire général de Dax.) — *Le Mans, imp. de Fleuriot, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4557. La Croix de Migné considérée comme une continuation des plus éclatantes preuves de la divinité de l'Église romaine et comme une annonce des prochains malheurs de la France. Prospectus. — *Paris, imp. de Poussielgue-Rusand, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Prospectus du n° suivant.)

4558. La Croix de Migné vengée de l'incrédulité et de l'apathie du siècle, ou envisagée comme une nouvelle preuve de la divinité de l'Église romaine, et présentée aux vrais fidèles comme une annonce des prochains malheurs de la France, par M. l'abbé Vrindts. — *Paris, Rusand, 1829, in-8°.*

4559. Seconde Lettre de M. l'abbé de La Neufville à M. de Curzon, maire de Migné. — *Paris, Lecointe, 1829, in-8°. Pièce.*

4560. Lettre de M. de Curzon, maire de Migné, à M. l'abbé de La Neufville, prêtre dissident, en réponse à son ouvrage intitulé : « Seconde Lettre de M. l'abbé de La Neufville à M. de Curzon, maire de Migné ». (26 décembre 1829.) — *Poitiers, F.-A. Barbier, décembre 1829, in-8°. Pièce.*

4561. Vains Efforts de plusieurs évêques, et de MM. Vrindts, Picot, Lambert, Curzon, A..... G.....etc., en faveur de la jonglerie de Migné; par M. l'abbé de La Neufville,... — *Paris, Delaunay, 1830, in-8°.*

4562. Voyage à Migné, ou Recueil de faits et de témoignages concernant l'apparition miraculeuse de la croix à Migné. — *Lille, Lefort, 1830, 2 part. en 2 vol. in-18.*

A. — *1830.* — *Lille, Lefort, 2 part. en 1 vol. in-18.*
B. — *1854,* 3e éd. — *Lille, Lefort, 2 part. en 1 vol. in-18.*

4563. Ouverture du jubilé dans la ville de Nantes, dimanche 31 décembre 1826. — *Nantes, Mellinet-Malassis, (s. d.,) in-18. Pièce.*

4564. Mission du Mans pendant le jubilé de 1826 (12 novembre-31 décembre); relation des faits et analyse des discours que le P. Guyon a prononcés à la cathédrale. — *Le Mans, imp. de Fleuriot, 1827, 2 vol. in-12.*

4565. De la Mission donnée au Mans à la fin de l'année 1826, et, en particulier, du chef de cette mission; suivi d'un fragment du poëme de La Piété, par R. Renvoisé,... — *Le Mans, imp. de Fleuriot, 1827, in-8°. Pièce.*

* La Mission du Mans. (Par A. H******.)

(Voyez la division POÉSIE.)

4566. Mission de Nantes à l'occasion du jubilé 1827. (11 mars-29 avril.) — *Nantes, imp. de Mellinet-Malassis, 1827, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée porte : *Souvenir de la mission de Nantes...*)

4567. Relation de la mission de Pontarlier, donnée par MM. les missionnaires de Beaupré, du 27 mai au 24 juin de l'année sainte 1827; par H.-G. Cler, professeur de rhétorique. — *Pontarlier, Faivre, 1827, in-8°.*

4568. Relation des exercices de la mission faite à Pontarlier par MM. les missionnaires du diocèse... — *Pontarlier, Faivre, 1827, in-8°. Pièce.*

4569. Seconde Lettre d'un citoyen de Saint-Étienne à un de ses amis; réponses aux réflexions de M. L.-A. Montagny, pr. au. de la ch. — *Lyon, imp. de Coque, 1827, in-8°. Pièce.*

(Voyez le n° 4542 ci-dessus.)

4570. Réponse à la deuxième Lettre du soi-disant

citoyen de Saint-Étienne. Suite de la deuxième Partie, par L.-A. Montagny, P. A. — *Saint-Étienne, imp. de D. Sauret, 1827, in-8°. Pièce.*

4571. De la Liberté religieuse dans le service de la garde nationale. Juillet 1826. (Par M. Isambert.) — *Paris, Ladrange, 1827, in-8°. Pièce.*

(Au sujet du refus, fait par un garde national, d'accompagner une procession.)

4572. Adresse au roi, par un ancien conseiller au parlement, à l'occasion des Jésuites et des ultramontains. (Signé : G. M., ancien conseiller au parlement de Paris.) — *Paris, chez les marchands de nouveautés, 1827, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre. — Voyez ci-après, pour tous les ouvrages directement relatifs aux Jésuites, la section *Histoire des ordres religieux en France*, § « Jésuites ».)

* La Doctrine de M. l'abbé de La Mennais déférée, comme destructive du christianisme, au corps épiscopal de l'Église de France et à la cour de Rome, par M. l'abbé Paganel. *(1827.)*

(Voyez, pour cet ouvrage, et pour tous autres relatifs à l'examen purement dogmatique des doctrines de F. de La Mennais, la division THÉOLOGIE.)

4573. Doctrine de l'Église de France sur l'autorité des souverains pontifes et sur celle du pouvoir temporel, conforme à l'enseignement de l'Église catholique; avec des observations respectueuses, adressées aux rédacteurs du « Mémorial catholique », sur les lettres de Mgr C.-F. D'Aviau, archevêque de Bordeaux, publiées dans les numéros de mai et de juin 1827. Par G. Gley. — *Paris, A. Le Clère, 1827, in-8°. Pièce.*

4574. Encore un Mot sur « Le Mémorial » et ses doctrines subversives de la saine philosophie et de la foi, par M. l'abbé Clausel de Coussergues,... — *Paris, A. Le Clère, 1827, in-8°.*

4575. Le Mémorial catholique, la Société catholique et l'Encyclopédie catholique ne font qu'un, ou Justification d'un écrit intitulé : « Encore un Mot sur Le Mémorial et ses doctrines subversives de la saine philosophie et de la foi », par M. l'abbé Clausel de Coussergues,... — *Paris, A. Le Clère, 1827, in-8°.*

4576. Lettre écrite il y a quatre mois à M. le rédacteur de...., le lendemain du jour où M. l'abbé *** avait dit, en faisant entendre que c'était l'œuvre du « Mémorial catholique », qu'on allait publier un mémoire contre M. l'abbé ***. — *Paris, imp. de Decourchant, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4577. Lettres d'un théologien, catholique-romain et bon français, à un homme en place qui lui avait manifesté la peine que lui causaient les discussions qui viennent de s'élever au sujet des quatre articles de 1682, et les craintes qu'il en concevait pour l'avenir. (Signé : L'abbé de N.... V.-G.) — *Lons-le-Saunier, imp. de F. Gauthier, 1827, in-8°.*

4578. De l'Obéissance aux décisions de l'Église. — *(Paris,) imp. de Didot jeune, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4579. Toute Puissance est faible, à moins que d'être unie. Lettre sur la mission d'Avignon et sur les missionnaires. (Signé : Isambert. [18 octobre 1827.]) — *Lyon, imp. de C. Coque, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4580. (Lettre circulaire au sujet de la pièce précédente, signée : L'abbé M.-C. de P., et commençant par ces mots :) Chers Confrères, en vous adressant ces réflexions... — *Lons-le-Saunier, imp. de F. Gauthier, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4581. Propriétés religieuses inviolables et sacrées dans tous les temps, chez tous les peuples, dans toutes les religions, chez les Juifs, les Païens, et chez les Chrétiens des diverses communions. — *Paris, A. Pihan Delaforest, 1827, in-8°. Pièce.*

(Par le baron de Rouvrou, d'après M. Quérard.)

4582. Lettre à M. l'abbé Mühe, vicaire et prédicateur dominical de l'église cathédrale de Strasbourg, à l'occasion du carême, par un catholique. (Janvier 1828.) — *Strasbourg, chez les libraires, 1828, in-8°. Pièce.*

4583. De l'Université et du clergé, ou Réflexions sur l'instruction publique et l'instruction religieuse en France; par P.-F. de Calonne, professeur au Collége royal de Henri IV. — *Paris, Froment et Lequien, 1er février 1828, in-8°. Pièce.*

4584. Du Célibat des prêtres, à l'occasion d'une ordonnance rendue par M. le président du tribunal de première instance du département de la Seine, le 16 février 1828. (Par Jauffret.) — *Paris, Delaunay, 1828, in-8°.*

(Au sujet du procès Dumonteil. — Voyez les nos 4626-4628 ci-après.)

A. — 2e éd. Par M. Jauffret, maître des requêtes. — *Paris, Delaunay, 1828, in-8°.*

4585. Les vrais Principes de l'Église catholique touchant l'autorité respective du pape et du collége des évêques, ou Les principes des gallicans sur cette question délicate convaincus d'être vicieux, même en admettant les décrets des sessions IV et V du Concile de Constance, tant prônés par eux et trop légèrement rejetés par les ultramontains; par F.-J. Cadart, bachelier en théologie dans l'ancienne Université de Reims et curé de Vertus, diocèse de Châlons. — *Paris, Belin-Mandar et Devaux. 1828, in-8°.*

4586. Avis aux amis et défenseurs de nos maximes gallicanes et des quatre articles du clergé de France contenus dans la célèbre Déclaration de 1682. — *(Paris,) A.-P. Delaforest, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4587. Spectanda gallicanum inter et protestantem Concertatio. — *Avenione, F. Seguin, 1828, in-12.*

4588. Observations de l'évêque de Metz (J.-F. Besson) sur l'état de prévention de désobéissance aux lois du royaume, dans lequel le Rapport au roi, du 20 janvier

dernier, par M. le garde des sceaux, et les actes officiels publiés en conséquence, placent tous les évêques aux yeux des peuples. — *Metz, imp. de Collignon, avril 1828, in-8°. Pièce.*

4589. Lettre à monseigneur l'évêque de Metz, sur ses « Observations sur l'état de prévention de désobéissance aux lois du royaume, dans lequel le Rapport au roi, du 20 janvier dernier, par M. le garde des Sceaux, et les actes officiels publiés en conséquence, placent tous les évêques aux yeux des peuples »; par un ancien élève de l'École polytechnique. — *Paris, A. Sautelet, 1828, in-8°. Pièce.*

4590. Des Usurpations sacerdotales, ou Du clergé en opposition avec les principes actuels de la société, et du besoin de ramener le culte catholique à la religion primitive; précédé du récit de la mission du P. Farina à Ajaccio; par l'abbé Cérati, et publié par Saint-Edme. — *Paris, rue des Boucheries Saint-Germain, 38, 1828, in-8°.*

4591. Association pour la défense de la religion catholique. Prospectus. — *Avignon, imp. de L. Aubanel, (1828,) in-8°. Pièce.*

4592. Lettre de quelques habitants du département de la Meurthe à Son Excellence Mgr le ministre des affaires ecclésiastiques. (17 juin 1828.) — *Nancy, imp. de Barbier, juin 1828, in-8°. Pièce.*

4593. Le Sténographe montalbanais, ou Relation de la mission de Montauban, contenant : 1° la description détaillée des fêtes et cérémonies de la mission; 2° une analyse raisonnée de tous les discours, conférences, instructions qui ont eu lieu pendant le cours de cette mission; 3° des fragments entiers des sermons de M. Guyon, avec un portrait de ce célèbre missionnaire, par l'abbé Moxcet,... (27 avril-18 juin 1828.) — *Montauban, imp. de Ph. Crosilhes, 1828, in-8°.*

4594. Persécution de l'Église catholique, par M. Laurentie. Extrait de « La Quotidienne », mercredi 18 juin 1828. — *Montpellier, imp. de J. Tournel aîné, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4595. De la Persécution de l'Église catholique, au sujet des ordonnances sur les petits séminaires; par M. Laurentie. — *Paris, É. Bricon, 1828, in-8°.*

A. — *1828.* 2e éd. — *Paris, É. Bricon, in-8°.*

B. — *(S. d.)* — *Montpellier, imp. de J. Tournel aîné, in-8°. Pièce.*

4596. Lettre à M. Laurentie, rédacteur de « La Quotidienne », au sujet de son premier article sur les deux ordonnances du roi du 16 juin 1828. (Signé : M. Garnier. | 19 juin 1828.]) — *Paris, Dentu, juin 1828. in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

4597. Seconde Lettre à M. Laurentie, rédacteur de « La Quotidienne », au sujet de ses articles sur les deux ordonnances du roi du 16 juin 1828. (Signé : M. Garnier. [26 juin 1828.]) — *Paris, Dentu, 1828, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

4598. Réflexions d'un Français catholique-romain sur deux articles de la Charte et sur les ordonnances concernant les petits séminaires, par P.-L. Boussot,... — *Paris, imp. de Béthune, 1828, in-8°. Pièce.*

4599. Nouvelles Réflexions sur l'ordonnance, du 16 juin 1828, concernant les petits séminaires. — *Paris, imp. de F. Didot, 1828, in-8°.*

4600. Réclamation des pères de famille et autres catholiques propriétaires du département des Côtes-du-Nord, sur le contenu aux ordonnances du 16 juin 1828. — *S.-Brieuc, imp. de Prud'homme, 1828, in-8°. Pièce.*

4601. Lettre de M. l'évêque de Chartres (Clausel de Montals) à S. E. Mgr de Vatimesnil, ministre de l'instruction publique, au sujet de la formation des comités cantonnaux du département d'Eure-et-Loir. (15 juillet 1828.) — *Chartres, imp. de P.-H. Laballe, 1828, in-8°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *Lille, imp. de Reboux-Leroy, in-8°. Pièce.*

B. — *(S. d.)* Suivie de quelques réflexions et articles de journaux, et de la révélation d'une trame infernale. — *Avignon, imp. de Séguin aîné, in-12. Pièce.*

4602. Défense et développement de la Lettre de M. l'évêque de Chartres à M. de Vatimesnil; par M. l'évêque de Chartres (Clausel de Montals). — *Paris, A. Le Clère, 1828, in-8°.*

4603. Extraits de quelques articles publiés dans différents journaux à l'occasion des deux ordonnances royales rendues sur les petits séminaires. — *Besançon, imp. de Outhenin-Chalandre fils, (1828,) in-8°.*

4604. Réflexions sur les affaires ecclésiastiques. Par M. D. N. Extrait de « La Quotidienne », 28 juillet 1828. — *(Paris,) imp. de A. Boucher, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4605. Mémoire pour nosseigneurs les évêques de France contre Leurs Excellences comte Portalis et Feutrier. (Signé : Chauvin, avocat.) — *(Paris,) imp. de Poussielgue-Rusand, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

4606. Mémoire présenté au roi par les évêques de France, au sujet des ordonnances, du 16 juin 1828, relatives aux écoles secondaires ecclésiastiques. (Signé : A.-J. cardinal de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse, doyen des évêques de France, au nom de l'épiscopat français. [1er août 1828.]) — *Paris, É. Bricon, 1828, in-8°. Pièce.*

A. — *1828.* — *Paris, É. Bricon, in-32. Pièce.*

B. — *1828.* — *Paris, É. Bricon, in-32. Pièce.*

C. — *1828.* — *Paris, imp. de Poussielgue-Rusand, in-8°. Pièce.*

D. — *(1828.)* — *Besançon, Outhenin-Chalandre fils, in-8°. Pièce.*

E. — *(1828.)* — *Avignon, imp. de Séguin aîné, in-8°. Pièce.*

F. — *1828.* — *Bruxelles, Méquignon-Havard, in-8°. Pièce.*

4607. Mémoire présenté au roi par les cardinaux, archevêques et évêques de France, à l'occasion des ordonnances du 16 juin 1828. — *Marseille, M. Olive, 1828, in-8°. Pièce.*

(Même pièce que la précédente.)

4608. Des Avantages des ordonnances Portalis et Feutrier, et de leurs heureux effets; par le comte O'MAHONY. — *Paris, au bureau du Mémorial catholique, 1828, in-8°. Pièce.*

(Extrait du *Mémorial catholique*, cahier d'août 1828. — La couverture imprimée sert de titre.)

4609. Contre les Ordonnances séminaristes. (Signé : A. DE MAINVILE.) — *Paris, imp. de David, 1828, in-8°. Pièce.*

4610. Réflexions sur les déplorables conséquences des deux ordonnances du 16 juin 1828, et sur les dangers imminents de la patrie. (Signé : D. D.) — *Clermont, imp. de Thibaud-Landriot, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4611. Opinion d'un prêtre, catholique et français, sur les attaques dirigées par « La Quotidienne » contre M. l'évêque de Beauvais, ministre des affaires ecclésiastiques, au sujet des ordonnances concernant les petits séminaires. Août 1828. — *Paris, Lécluse, 1828, in-8°.*

4612. Réflexions de M. l'évêque de Chartres (CLAUSEL DE MONTALS) sur un article, inséré au « Moniteur » du 4 septembre, concernant les ordonnances du 16 juin. — *Paris, A. Le Clère, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4613. Le Ministériel dans l'embarras, par le comte O'MAHONY. — *Paris, au bureau du Mémorial catholique, 1828, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre. — Inséré dans le « Mémorial catholique », cahier de septembre 1828, en réponse à une brochure anonyme intitulée : « Nouvelles Réflexions sur l'ordonnance, du 16 juin, concernant les petits séminaires ». — Voyez le n° 4599 ci-dessus.)

4614. Les Ordonnances du 16 juin 1828 considérées dans leurs rapports avec la Charte et l'ordre légal. — — *Paris, É. Bricon, 1828, in-8°. Pièce.*

(Le faux titre porte : *Association pour la défense de la religion catholique.*)

4615. Observations sur les deux ordonnances, du 16 juin 1828, concernant les écoles ecclésiastiques secondaires. — *Saint-Brieuc, Prud'homme, 1828, in-8°. Pièce.*

4616. Un Catholique aux catholiques, sur les ordonnances du 16 juin dernier. Par M. BILLECOCQ, avocat. — *Paris, imp. de A. Pihan Delaforest, 1828, in-8°. Pièce.*

4617. Recours au roi. Par M. DE CRESSY. — *Paris, au bureau du Mémorial catholique, 1828, in-8°. Pièce.*

4618. Appel à l'opinion publique pour la justification du clergé de France et sa réconciliation avec tous les Français. (Signé : LALANNE.) — *Paris et Lyon, Rusand, 1828, in-8°.*

4619. De la Religion, de la religion de l'État, de la religion catholique considérée sous ce rapport. — *Paris, Maire-Nyon, 1828, in-8°.*

4620. Droits constitutionnels des évêques de France et véritables libertés de l'Église gallicane. Par P.-L. BOUSSOT,... — *Paris, É. Bricon, 1828, in-8°.*

4621. Question religieuse et politique, par J.-B. CONSTANTIN, avocat à la cour royale de Paris et à la cour supérieure de justice de Liége. — *Paris, imp. de Decourchant, 1828, in-8°. Pièce.*

(Le titre de départ porte en plus : *Sous l'empire de la législation française actuelle, peut-on nier l'existence ou contester la certitude des vérités révélées par les Livres saints? Résolution négative.*)

4622. L'Éducation doit-elle être libre? (Signé : C. R. [AUG.-CH. RENOUARD.]) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Extrait de la *Revue encyclopédique*, octobre et novembre 1828.)

4623. Observations où l'on examine les faits et principes exposés dans le Mémoire présenté au roi par les évêques de France : avec le Mémoire en regard. — *Paris, Delaunay, octobre 1828, in-12.*

4624. Lettre du pape CALIXTE II à Son Éminence le cardinal archevêque de Toulouse. (Des ténèbres extérieures, le 18 octobre 1828.) — *Paris, Dupont, 1828, in-8°. Pièce.*

(Au sujet du refus du cardinal d'exécuter l'ordonnance, du 16 juin 1828, relative aux petits séminaires.)

4625. Venerabili fratri Joanni-Paulo... A notre vénérable frère Jean-Paul, archevêque d'Amasie, LÉON XII, pape. (15 novembre 1828.) — *Lyon, A. Périsse, (s.-d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet de l'ordonnance, du 16 juin 1828, sur les petits séminaires.)

4626. Plaidoyer de Me DUVERNE, avocat à la cour royale de Paris, pour M. Dumonteil, sur cette question : Un prêtre peut-il contracter mariage? — *Paris, Ponthieu, 1828, in-8°.*

(Voyez le n° 4584 ci-dessus.)

4627. Plaidoyer de Me MERMILLIOD pour le sieur Dumonteil, sur la question du mariage civil des prêtres, prononcé devant la cour royale de Paris dans ses audiences solennelles des 13 et 20 décembre 1828. — *Paris, imp. de Pihan Delaforest (Morinval), 1828, in-8°.*

4628. M. l'abbé Dumonteil; sa cause devant les tribunaux; ses défenseurs; leurs plaidoyers. Mémoire pour l'Église catholique présenté à M. le premier président et à MM. les conseillers de la cour royale de Paris, les 1re et 3e chambres réunies; par G. GLEY. — *Paris, Méquignon-Havard, 1828, in-8°. Pièce.*

4629. Réflexions nouvelles sur la question de savoir si nos lois autorisent le mariage des prêtres; par un avocat à la cour royale de Paris. — *Paris, É. Bricon, 1828, in-8°.*

4630. Un Prêtre catholique peut-il, aujourd'hui, se marier civilement? Par M. J..... — *Dijon, imp. de Carion, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Tiré à 50 exemplaires. — Réserve.)

4631. Dissertation sur le célibat attaché aux ordres sacrés, par M. G., chanoine honoraire de la cathédrale de Blois. — *Le Mans, imp. de Monnoyer, 1829, in-18.*

4632. Lettre d'un prêtre marié à M. de Vatimesnil, ministre de l'instruction publique. (Signé : N.....) — *(Paris,) imp. de Pihan-Delaforest, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 3, porte en plus : *dans laquelle l'auteur démontre, tant sous le rapport religieux que sous le rapport civil, combien l'opinion qui pèse sur les prêtres mariés est injuste et immorale.*)

* Catéchisme antirévolutionnaire.

(Voyez précédemment tome III, page 529, n° 988.)

4633. Catéchisme du bon sens. — *Marseille, Camoin, 1829, in-32.*

4634. Supplément au « Catéchisme du bon sens ». — *Marseille, M. Olive, 1829, in-32.*

(Réponse au n° précédent.)

4635. Notice historique sur les ordonnances du 16 juin 1828, d'après les pièces officielles jusqu'ici inédites. Par un ancien vicaire général. (16 juin 1828-7 février 1829.) — *Lyon, J.-B. Pélagaud, 1846, in-8°.*

4636. Observations sur les missions de l'intérieur et les congrégations illégales de religieux et de religieuses, extraites de deux pétitions soumises à la Chambre des Députés dans sa session de 1829. — *Paris, Ladrange, mars 1829, in-8°. Pièce.*

(Voyez ci-après, pour les ouvrages directement relatifs aux congrégations religieuses, la section *Histoire des ordres religieux en France.*)

4637. De l'Origine, de la nature et des progrès de la puissance ecclésiastique en France. Par M. le comte de Montlosier. — *Paris, Ladvocat, 1829, in-8°.*

* Épître philosophique à mon ami B., sur les tortillements de la gent orgueilleuse, avide et bigote. Par Albus,... *(1829.)*

(Voyez la division POÉSIE.)

* Les nouveaux Martyrs, satire. Par P.-M.-L. Baour-Lormian. *(1829.)*

(Voyez *ibidem.*)

4638. Des Progrès de la révolution et de la guerre contre l'Église. Par l'abbé F. de La Mennais. — *Belin-Mandar et Devaux, 1829, in-8°.*

A. — 2e éd. — *Paris, Belin-Mandar et Devaux, 1829, in-8°.*

4639. Des Progrès de la guerre contre le sens commun, ou M. l'abbé de La Mennais jugé par les conséquences de ses principes; par l'abbé Le Roy de Chantigny. — *Paris, L'Huillier, 1829, in-8°.*

4640. Lettre de M. de Frénilly à M. de **, pair de France, sur le livre de M. l'abbé de La Mennais : « Des Progrès de la révolution et de la guerre contre l'Église ». (23 février 1829.) — *Paris, Blaise, 1829, in-8°.*

4641. Réponse de M. de ***, pair de France, à la Lettre qui lui a été adressée par M. de Frénilly au sujet du dernier ouvrage de M. l'abbé de La Mennais. — *Paris, A. Le Clère, 1829, in-8°. Pièce.*

(Par le vicomte de Bonald, d'après M. Quérard.)

4642. Observations sur la brochure de M. l'abbé F. de La Mennais intitulée : « Des Progrès de la révolution et de la guerre contre l'Église »; par M. l'abbé Flottes,... — *Montpellier, Virenque, 1829, in-8°. Pièce.*

4643. Compte rendu des « Observations » de M. l'abbé Flottes sur l'ouvrage de M. l'abbé F. de La Mennais ayant pour titre : « Des Progrès de la révolution et de la guerre contre l'Église », suivi de Réflexions sur un article de M. le comte O'Mahoni inséré dans « Le Mémorial catholique » (février); par M. C. Huart,... — *Paris, Levavasseur, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Le Compte rendu est extrait du « Véridique, journal de l'Hérault », des 17, 19, 21 et 24 mars 1829.)

4644. Observations sur l'ouvrage de l'abbé de La Mennais : Des Progrès de la révolution et de la persécution, etc. — *Carcassonne, imp. de Gardel-Teissié, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4645. Un Mot sur la conduite politique des catholiques belges, des catholiques français, et l'ouvrage de M. de La Mennais intitulé : « Des Progrès de la révolution et de la guerre contre l'Église » (par le comte F. de Mérode); suivi d'un article sur le génie de M. de La Mennais, extrait du « Catholique », publié par M. le baron D'Eckstein. — *Paris, J.-G. Dentu, 1829, in-8°.*

4646. Lettres sur la religion et la politique, adressées à M. l'abbé de La Mennais, M. le vicomte de Chateaubriand et M. le comte de Montlosier, par H.-Th. Tzschirner,... publiées après la mort de l'auteur. — *Paris, A. Mesnier, 1829, in-8°.*

4647. Première Lettre à monseigneur l'archevêque de Paris, par l'abbé F. de La Mennais. — *Paris, Belin-Mandar et Devaux, mars 1829, in-8°.*

4648. Essai historique et critique sur la suprématie temporelle du pape et de l'Église. Ouvrage dans lequel on examine l'origine, les progrès et la décadence des opinions concernant les rapports de l'autorité religieuse avec les gouvernements civils, et où l'on répond aux trois derniers écrits de M. de La Mennais : « De la religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil », 1826; « Des progrès de la révolution et de la guerre contre l'Église », 1829; « Lettre à monseigneur l'archevêque de Paris », mars 1829... Par M. l'abbé Affre,... — *Amiens, Caron-Vitet, 1829, in-8°.*

4649. Seconde Lettre à monseigneur l'archevêque

de Paris, par l'abbé F. DE LA MENNAIS. — *Paris, Belin-Mandar et Devaux, avril 1829, in-8°.*

(Voyez le n° 4647 ci-dessus.)

4650. Association pour la défense de la religion catholique. Des Capucins et de l'ordre légal. Lettres d'un père de famille sur l'instruction publique. (14 avril-6 mai 1829.) — *Paris, É. Bricon, 1829, in-8°. Pièce.*

(Les Lettres d'un père de famille sont attribuées par M. Quérard à M. D'ALBERTAS, de Toulon.)

4651. Défense de « L'Apostolique, journal religieux et ecclésiastique ». (26 août 1829.) — *Paris, au bureau de l'Association catholique du Sacré-Cœur, 1829, in-12. Pièce.*

4652. Association pour la défense de la religion catholique. 2e année. Mémoire pour les Capucins d'Aix, Gémenos et Marseille. (Signé : A..... V..... FLAYOL. [10 décembre 1829.]) — *Paris, É. Bricon, 1830, in-8°.*

4653. Lettre à M. le supérieur du grand séminaire au Mans, ou Mon dernier mot sur l'autorité de la sainte Église catholique, par M. J.-P. FLEURY, de la ville du Mans (Sarthe), curé non assermenté de la paroisse de Vieuvy (Bas-Maine). — *Paris, Garnier, 1829, in-8°.*

4654. Appel à la raison, par un proscrit. (Extrait de la « Gazette des cultes », 9 janvier 1830.) — *(Paris,) imp. de Pihan-Delaforest, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Contre la rétractation du serment constitutionnel.)

* Quelques Réflexions sur l'esprit du jeune clergé. *(1830.)*

(Voyez précédemment tome III, page 540, n° 1184.)

4655. Violation de la Charte par l'ordre légal. — *Paris, A. Le Clère, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4656. Procès du gallicanisme. — *Paris, au bureau de l'Association catholique du Sacré-Cœur, 1830, in-12.*

4657. Observations d'un chanoine de Saint-Brieuc sur une lettre des curés titulaires du même diocèse au rédacteur de la « Revue catholique », et insérée, à la prière des vicaires généraux, dans « L'Ami de la religion » du mercredi 5 mai, n° 1642. (Signé : LE SAGE, chanoine de St-Brieuc.) — *Saint-Brieuc, Ve Guyon, 1830, in-8°. Pièce.*

4658. Observations pratiques sur une décision de la sacrée Pénitencerie relative au gallicanisme. (Par l'abbé CARON.) — *Paris, au bureau du Mémorial catholique, juillet 1830, in-8°. Pièce.*

(On lit en note, page 14 : « Ces Observations sont extraites d'un ouvrage sur la théorie sociale du gallicanisme qui paraîtra prochainement ». C'est l'ouvrage catalogué sous le n° 4668 ci-après.)

* Chansons composées à l'occasion de la célèbre mission de Nogent-le-Rotrou, dédiées aux révérends Pères Menoust et De La Haye; recueillies et publiées par FILLEUL-PETIGNY. *(1830.)*

(Voyez la division POÉSIE.)

* L'Inutilité des prêtres. — Le Triomphe de la raison et de la vérité sur les abus des cultes.

(Voyez *ibidem.*)

* De la Nécessité d'un nouveau culte en France, par M.-L. BOUTTEVILLE. *(1830.)*

(Voyez précédemment tome III, page 571, n° 157.)

4659. De la Liberté religieuse en France, ou Essai sur la législation relative à l'exercice de cette liberté. Par J. NACHET,... Ouvrage couronné par la Société de la morale chrétienne. — *Paris, Landois et Bigot, 1830, in-8°.*

* — *1833.* 2e éd. — *Paris, Landois, in-8°.*
(Ne consiste que dans les titres et préliminaires, qui ont été reliés en tête de l'édition précédente.)

A. — *1833.* 2e éd. — *Paris, Landois, in-12.*

B. — *1846.* Nouv. éd. — *Paris, Cosse et N. Delamotte, in-8°.*

4660. Liberté religieuse. Culte non salarié par le gouvernement. — *(Paris,) imp. de H. Fournier, (s. d.,) 2 nos in-8°. Pièce.*

4661. Examen d'une opinion sur les traitements ecclésiastiques. Par un prêtre du diocèse de Paris. — *Paris, Rusand, 1830, in-8°. Pièce.*

4662. A M. le rédacteur du « Lycée ». (Signé : H. LACORDAIRE, aumonier-adjoint au Collége de Henri IV. [24 septembre 1830.]) — *(Paris,) imp. de Marchand Du Breuil, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet d'une lettre adressée à l'archevêque, par les aumôniers des Colléges de Paris, pour la liberté de l'enseignement.)

4663. De la Liberté de l'enseignement et des moyens de rendre l'éducation nationale. Mémoire adressé au ministre de l'instruction publique et des cultes, le 2 novembre 1830, précédé de la réponse du ministre. (8 décembre.) Par G.-F. P****** (PARDONNET), maître de pension à Reims (Marne). — *Paris, Delaunay, 1831, in-8°. Pièce.*

* Oppression des catholiques. Extrait du journal « L'Avenir » du mardi 1er février 1831.

(Voyez précédemment tome III, page 586, n° 465.)

4664. Aux Prêtres du diocèse de Lyon. (Signé : Plusieurs Prêtres du diocèse.) — *Lyon, imp. de A. Idt, (1831,) in-8°. Pièce.*

(Projet d'engagement de renoncer au budget en cas d'oppression.)

4665. Déclaration présentée au Saint-Siége par les rédacteurs de « L'Avenir ». (Signé : F. DE LA MENNAIS, etc. [2 février 1831.]) — *Paris, Agence générale pour la défense de la liberté religieuse, rue Jacob, n° 20, 1831, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

A. — *(S. d.)* — *Clermont, imp. de Thibaud-Landriot, in-8°. Pièce.*

4666. Extrait du journal « L'Avenir ». De la prière pour le roi. Premier article. — *(Marseille,) imp. de M. Olive, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4667. Réfutation de la théorie gallicane sur la souveraineté temporelle; par M. Caron,... — *Paris, Brion, 1831, in-8°.*

4668. Lettres d'un curé à un grand vicaire, sur le gouvernement de l'Église catholique. Première Lettre, dans laquelle on prouve que ce gouvernement est essentiellement représentatif. — *Uzès, L. George, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Cette 1re Lettre est tout ce qui a paru.)

4669. Le Cri de la vérité et de la justice, ou Considérations sur les rapports entre la religion catholique et la Charte, entre le clergé et la société. Par J.-B. Boegert. — *Strasbourg, imp. de L.-F. Le Roux, (s. d.,) in-12.*

4670. Essai sur la constitution divine de l'Église, offert à tous les chrétiens comme préservatif dans les circonstances présentes. Par un vicaire général. — *Nancy, Hæner, 1831, in-18.*

4671. Le Christianisme en action en face de ses persécuteurs, ou Réflexions et modèles à l'usage des chrétiens pour les temps de persécution; par A. De Mey. — *Paris, chez l'auteur, 1831, in-8°.*

4672. Pétition de cent-trente-deux habitants d'Aix, transmise par l'Agence générale pour la défense de la liberté religieuse à la Chambre des Députés. (20 février 1831.) — *Paris, Agence générale, mars 1831, in-8°. Pièce.*

4673. Lettre à M. Dupin aîné, membre de la Chambre des Députés... 26 février 1831. (Signé : G. V. D., auteur anonyme des « Étrennes françaises pour 1831 ».) — *Marseille, imp. de Rouchon, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

4674. Destruction administrative de la croix de la mission de Riom, département du Puy-de-Dôme. Mars 1831. — *Clermont, Thibaud-Landriot, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

A. — 2e éd. — *Clermont, Thibaud-Landriot, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4675. Un Prêtre à ses frères dans le sacerdoce. — *Lille, imp. de Lefort, 1831, in-12. Pièce.*

(Extrait des *Annales de philosophie chrétienne.* Avril 1831.)

4676. Examen de la question : Si les prêtres doivent recevoir un traitement de l'État, par M. frédéric ***, avocat près la cour royale de Lyon. — *Paris, Prévot, 1831, in-8°.*

* De l'Élection et de la nomination des évêques. *(1831.)*

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

4677. Association lyonnaise pour la défense de la liberté religieuse. De l'esprit de l'Association. De l'Agence générale et de ses premières opérations. — *(Lyon,) imp. de Charvin, mai 1831, in-8°. Pièce.*

4678. Derniers Moments de M. Grégoire, ancien évêque de Blois, et relation exacte de tout ce qui a eu lieu au sujet des sacrements et honneurs funèbres refusés par M. l'archevêque de Paris; suivie des lettres de ce prélat à M. Grégoire, des réponses faites par celui-ci, du Procès-verbal de M. Guillon, évêque nommé de Beauvais, et autres pièces justificatives. Par l'abbé Baradère. — *Paris, Delaunay, 1831, in-8°.*

4679. Éclaircissements sur une question importante relative à la mort de M. Grégoire, ancien évêque constitutionnel du département de Loir-et-Cher; avec les pièces justificatives. — *Paris, A. Le Clère, 1831, in-8°.*

4680. Exposé de ma conduite auprès de M. Grégoire : marie-nicolas-silvestre Guillon. — *Paris, Delaunay, juin 1831, in-8°. Pièce.*

4681. Recueil de pièces relatives aux obsèques de M. Grégoire et à la nomination de M. Guillon à l'évêché de Beauvais. Publié par l'Agence générale pour la défense de la liberté religieuse. — *Paris, au bureau de l'Agence générale, 1831, in-8°. Pièce.*

4682. Conversation sur le schisme, ou Le schisme considéré dans ses effets religieux et civils. — *Paris, Gaume frères, 1831, in-18.*

4683. Liberté de l'enseignement. Consultation. (Signé : pre Bahuaud. [18 juin 1831.]) — *Toulouse, imp. de A. Manavit, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4684. Mémoire. L'inamovibilité des fonctions pastorales vengée; l'épiscopat jugé par les lois organiques qui l'ont supprimée; vues générales sur les rapports temporels utiles à maintenir entre l'Église et l'État sous la Charte de 1830. (Signé : A.-J. Dellard, prêtre. [15 juillet 1831.]) — *Toulouse, imp. de J.-M. Corne, (s. d.,) in-8°.*

4685. Variété. Du changement qui paraît s'opérer en France dans les opinions du clergé. — *Bordeaux, imp. de N. Duviella, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4686. Réflexions sur l'intolérance de quelques ecclésiastiques. Par l'abbé de Pietri. (Août 1831.) — *(Paris,) imp. de H. Dupuy, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4687. A MM. les députés. Observations sur la liberté de l'enseignement, les moyens d'en empêcher l'abus, et d'en garantir la jouissance, et sur les réformes que réclame l'état actuel de la société française dans l'instruction et l'éducation de la jeunesse française. Publiées à l'occasion du Discours du ministre au Concours général, par J.-P. Gasc,... chef d'institution à Paris... — *Paris, L. Colas, 20 août 1831, in-8°. Pièce.*

4688. De la Liberté religieuse. — *Nantes, imp. de Busseuil, 1831, in-12. Pièce.*

* Association lyonnaise pour la défense de la liberté religieuse. Les Trappistes de Meilleray. *(Octobre 1831.)*

(Voyez ci-après, pour cette pièce et pour toutes autres relatives à l'affaire des Trappistes de Meilleray, la section *Histoire des ordres religieux en France.*)

4689. Agence générale pour la défense de la liberté religieuse, établie à Paris. Rentrée de l'Université. (Signé : H. L. [HENRI LACORDAIRE].) — *Paris, imp. de Poussielgue, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Extrait de *L'Avenir* du 12 octobre 1831.)

4690. De l'Élection populaire des prêtres et de la liberté d'enseigner; par P. MANUEL. — *Paris, chez tous les marchands de nouveautés, 1831, in-8°. Pièce.*

4691. Du Célibat sacerdotal dans l'Église catholique, et du mariage des prêtres en France; par M. BOUHIER DE L'ÉCLUSE, ancien magistrat... — *Paris, Dentu, 1831, in-8°. Pièce.*

4692. Réflexions sur la circulaire de monseigneur l'archevêque de Paris, adressée aux curés de son diocèse relativement aux obsèques de M. de Berthier, décédé ancien évêque de Rodez. (14 novembre 1831.) — *Paris, Jérôme, novembre 1831, in-8°. Pièce.*

4693. Rapport sur l'esprit de l'Association lyonnaise pour la défense de la liberté religieuse, et sur ses opérations pendant le 1er semestre de son existence. Mai-novembre. — *Lyon, Sauvignet, 1831, in-8°. Pièce.*

(Voyez le n° 4705 ci-après.)

4694. Deuxième Lettre à monseigneur l'archevêque de Paris, relative aux obsèques de MM. de Berthier et Baillet. (14 décembre 1831.) — *Paris, Jérôme, décembre 1831, in-8°. Pièce.*

(Voyez l'avant-dernier numéro.)

4695. Agence générale pour la défense de la liberté religieuse. Rapport sur les opérations du second semestre de 1831. Octobre-décembre. (Signé : Les membres du Conseil de l'Agence générale à Paris, PH. GERBET, vice-président, etc.) — *Paris, aux bureaux de l'Agence générale, etc., 1832, in-8°. Pièce.*

4696. Appel aux catholiques sur le monopole universitaire. — *Paris, É. Brieon, 1831, in-8°. Pièce.*

4697. Le Clergé de Napoléon opposé au clergé de Charles X et de Louis-Philippe, ou Défense complète de MM. Grégoire, de Berthier et Baillet, à l'auteur des deux brochures sur les refus de sépulture; par un prêtre ami de la vérité, ennemi du fanatisme et de la mauvaise foi. (14 janvier 1832.) — *Paris, Delaunay, janvier 1832, in-8°. Pièce.*

(Voyez les nos 4679-4682 ci-dessus.)

4698. Examen de la conduite schismatique de M. l'archevêque de Paris envers M. Debertier, ancien évêque de Rodez; Testament spirituel de ce dernier, suivi de quelques détails sur la mort de M. Baillet, ancien curé de Saint-Séverin. — *Paris, Jérôme, 1832, in-8°.*

4699. Extrait du « Courrier lorrain ». Nancy, le 20 janvier 1832. (Signé : D. [GUERRIER DU MAST].) — *Nancy, imp. de Richard-Durupt, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet du procès de l'École libre et du journal « L'Avenir ».)

4700. Affaire de l'enseignement libre de M. AMIC, à Grimaud (Var). — *Draguignan, imp. de H. Bernard, 2 parties in-8°. Pièce.*

4701. Réflexions sur la conduite tenue par le clergé de la cathédrale de Beauvais à l'occasion de la mort de M. Maurice. (27 janvier 1832.) — *Beauvais, imp. de A. Desjardins, 1832, in-8°. Pièce.*

4702. Lettre au clergé français, ou Conseils touchant les refus de sépulture. Par M. l'abbé JUIN,... — *Paris, à la librairie ecclésiastique, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4703. Motifs de réunion proposés à nos frères dissidents; par un ami de la vérité et des libertés de l'Église gallicane. — *Lyon, imp. de A. Idt, 1832, in-8°. Pièce.*

* Association lyonnaise pour la défense de la liberté religieuse. Réflexions sur l'enseignement donné par les Frères de la Doctrine chrétienne.

(Voyez ci-après, pour cette pièce et pour toutes autres relatives aux Frères de la Doctrine chrétienne, la section *Histoire des ordres religieux en France.*)

4704. Réfutation d'un mensonge libéral. (Extrait de « La Boussole », 8 avril 1832.) — *Lille, imp. de Reboux-Leroy, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Réponse à un article de « L'Écho du Nord », intitulé : « Vexations et intolérance des jeunes prêtres », et relatif à la bénédiction conférée de nouveau, par le curé de Lesquin, à un mariage contracté, en 1792, devant un curé constitutionnel.)

4705. Association lyonnaise pour la défense de la liberté religieuse. Rapport sur les opérations du second semestre. Novembre 1831-mai 1832. — *Lyon, imp. de Charvin, 1832, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre. — Voyez le n° 4694 ci-dessus.)

4706. Agence générale pour la défense de la liberté religieuse. Pièces relatives à une accusation contre les rédacteurs de « L'Avenir ». (10 mai 1832.) — *Paris, aux bureaux de l'Agence générale, 1832, in-8°. Pièce.*

4707. Un Mot à M. l'abbé Guillon, professeur d'éloquence sacrée, aumônier de la reine des Français, etc., en réponse à sa rétractation dans l'affaire de M. Grégoire, ancien évêque constitutionnel de Blois. — *Paris, Jérôme, 24 mai 1832, in-8°. Pièce.*

(Voyez le n° 4681 ci-dessus.)

4708. Lettres de Rocheville sur l'esprit du siècle et ses conséquences. (10 janvier-1er août 1832.) — *Paris, Gaume frères, novembre 1832, in-18.*

(Par BOISTEL D'EXAUVILLEZ, d'après de Manne.)

4709. Du Système électif étendu aux membres du

clergé, ou De la promotion aux évêchés et aux cures, telle que la comportent nos institutions. — *Paris, Levavasseur, septembre 1832, in-8°. Pièce.*

4710. Réflexions sur une lettre adressée au clergé du diocèse, en date du 27 août 1832, par M. l'abbé Combalot. (Signé : Un Prêtre du diocèse. [15 septembre 1832.]) — *Grenoble, imp. de C.-P. Baratier, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

4711. Éducation rationnelle. Pétition adressée à la Chambre des Députés, sur les réformes qu'exigent, dans l'éducation publique, l'état actuel de la civilisation et les besoins des sociétés modernes; suivi de notes, éclaircissements et pièces justificatives; par J.-P. Gasc, professeur, officier de l'Université... (30 novembre 1832.) — *Paris, Paulin, 1833, in-8°.*

4712. L'Église et l'État, par l'abbé DE PIÉTRI. — *Paris, imp. de David, 1833, in-8°. Pièce.*

4713. Le Clergé de France au dix-neuvième siècle. (Signé : AUG. ALDEBERT.) — *Paris, Meyer, 1833, in-8°. Pièce.*

4714. Du Prêtre et de son ministère dans l'état actuel de la France, par M. le C[te] de MONTLOSIER. — *Clermont-Ferrand, imp. de J. Vaissière et Perol, 1833, in-8°.*

4715. (Attaque d'un membre de la Petite-Église contre le clergé concordataire, commençant par ces mots :) C'est un fait que la constitution civile du clergé... — *Valognes, imp. de H. Gomont, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

4716. Guerre ouverte aux abus et préjugés religieux, et, par suite, suppression des traitements du clergé et des droits que perçoivent ses membres à raison des actes de leur ministère, et amélioration importante de l'état et des traitements des curés de campagne, leur utilisation au profit des habitants des communes où ils résideront, par CHARLES DUVERNEY. — *Lyon, chez les principaux libraires, 1833, in-8°.*

4717. Éducation rationnelle. Discours sur la réforme universitaire et sur la liberté d'enseignement, suivi de notes et de jugements divers en faveur de l'éducation rationnelle, par J.-P. GASC, chef d'institution... le 14 août 1833, à la suite des examens publics de ses élèves. — *Paris, Paulin, 1833, in-8°.*

4718. A M. , du quatrième arrondissement de Paris. (Signé : AUGUSTE VIGUIER. [24 août 1833.]) — *(Paris,) imp. de Sétier, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet d'une pétition pour la réouverture de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois.)

4719. Lettre encyclique et brefs de notre Saint-Père le pape GRÉGOIRE XVI. (Juillet 1832-5 octobre 1833.) Circulaire de M. l'évêque de Rennes (CLAUDE-LOUIS DE LESQUEN, [4 novembre 1833]), et Lettres de M. DE LA MENNAIS, (4 août-17 novembre 1833). — *Paris, A. Le Clère, 1833, in-8°.*

* Circulaire de M[gr] l'évêque de Cahors (PAUL-LOUIS-JOSEPH D'HAUTPOUL) au clergé de son diocèse.

(Promulgation de l'encyclique et des deux brefs de Grégoire XVI.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

4720. De l'Esprit actuel du clergé français; par M. DE PRADT, ancien archevêque de Malines. — *Clermont-Ferrand, imp. de J. Vaissière et Perol, 1833, in-8°. Pièce.*

4721. Les Débauches du clergé et les persécutions religieuses, par un avocat à la cour royale. — *Paris, chez tous les libraires, 1834, in-8°. Pièce.*

4722. Documents officiels sur l'histoire du clergé catholique, depuis 1790 jusqu'en 1834, relativement au serment constitutionnel, à l'occasion de l'appel, comme d'abus, interjeté au Conseil d'État, par MM. Weiss et Kraft, prêtres du diocèse de Strasbourg, contre M. Le Pape de Trevern, leur évêque. (Signé : ISAMBERT. [10 mars 1834.]) — *Paris, imp. de P. Dupont et Laguionie, 1834, in-8°. Pièce.*

* Extrait de « L'Ami de la religion » (n[os] 2293 et 2295). A M. le rédacteur de la « Revue européenne ». Strasbourg, le 17 juillet 1834. (Signé : RAESS, docteur en théologie...)

(Au sujet de l'enseignement de M. l'abbé Bautain.)

(Voyez, pour cette pièce et pour tous autres ouvrages relatifs à la même discussion, la division THÉOLOGIE.)

* Lettre circulaire de M. l'évêque de Chartres (CLAUSEL DE MONTALS) au clergé de son diocèse, au sujet de l'encyclique de Grégoire XVI portant condamnation des « Paroles d'un croyant ». (8 septembre 1834.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

4723. De l'Infaillibilité du pape. — *Clermont-Ferrand, imp. de J. Vaissière et Perol, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4724. Censure de cinquante-six propositions extraites de divers écrits de M. de Lamennais et de ses disciples, par plusieurs évêques de France, et Lettre des mêmes évêques au souverain pontife Grégoire XVI (23 avril 1832); le tout précédé d'une Préface où l'on donne une notice historique de cette Censure, et suivi de pièces justificatives. — *Toulouse, J.-M. Douladoure, 1833, in-8°.*

4725. Sur les Prédicateurs du carême à Paris en 1833. Lettre de lady BREW... O'CL...R à ses fils en Irlande. Traduite de l'anglais par M. H. G.....D (GAUCHERAUD, [mars 1833]). — *Paris, A. Vaton, 1833, in-8°. Pièce.*

4726. Trois Prêtres à Paris en 1833, ou Du progrès par la vérité catholique, par H. GAUCHERAUD. — *Paris, A. Vaton, 1833, in-8°.*

4727. Du Progrès social par la prédication catholique, par H. GAUCHERAUD. Deuxième édition. — *Paris, A. Vaton, 1836, in-8°.*

(Même ouvrage que le précédent. — Cette édition ne consiste que dans les titres et préliminaires.)

4728. Commentaire sur l'article 5 de la Charte, à

l'usage des catholiques de France. (Signé : L'abbé MARCELLIN.) — *Toulouse, imp. de K. Cadaux, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet des processions de la Fête-Dieu.)

4729. Entretien de deux prêtres, l'un ancien catholique, ou ce que l'on appelle de la Petite-Église, l'autre concordataire. (Signé : R.-F.-X. BEAUNIER, prêtre.) — *Paris, imp. de Pillet aîné, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4730. Testament spirituel et très-humbles remontrances de J.-J. SCELLE, ancien curé constitutionnel (non retracté) de la commune de Bricquebosq, canton des Pieux, à Mgr l'évêque de Bayeux (Mr l'abbé Dancel), ancien vicaire général du diocèse de Coutances, contenant une Lettre de M. le baron DE CHAULIEU, sous-préfet à Cherbourg, les Lettres de messeigneurs les évêques de Coutances, MM. ROUSSEAU et DUPONT-POURSAT, les Lettres de M. l'abbé DANCEL, leur vicaire général, l'Apologie du serment de 1790, par un docteur de Sorbonne; enfin l'Exposé de la conduite religieuse et politique de l'humble testateur. — *Cherbourg, imp. de Noblet, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4731. Professions de foi sincères et sans arrière-pensées de l'ancien curé constitutionnel non retracté de Bricquebosq (J.-J. SCELLE), et de MM. les curés des Pieux (GUILLEBERT), et de Flamanville (LUCAS), professant et enseignant la doctrine de l'Église réfractaire. — *Le principal dépôt de cet ouvrage, très-curieux et intéressant pour tout le pubtic, est chez M. Magnen, fripier, rue de la Fontaine, à Cherbourg, (s. d.,) in-8°.*

(Même ouvrage que le précédent augmenté. — La couverture imprimée sert de titre. — Le titre de départ, page 1, porte : *Testament spirituel et très-humble remontrance de* J.-J. SCELLE,...)

4732. Seconde Profession de foi de J.-J. SCELLE, ancien curé constitutionnel non retracté de Bricquebosq, en réponse à la deuxième Profession de foi de M. le curé de Flamanville en date du 30 septembre dernier. (20 octobre 1835.) — *Briequebosq, chez l'auteur, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4733. Lettre et réflexions adressées à M. DOUBLE, évêque de Tarbes, par un de ses diocésains, sur la conduite de M. de Quélen, archevêque de Paris, à l'égard de M. Grégoire, ancien évêque de Blois. Réponse de M. l'évêque. — *Tarbes, imp. de F. Lavigne, 1836, in-8°. Pièce.*

(Voyez les nos 4679-4682 ci-dessus.)

4734. Ueber das religiöse und kirliche Leben... [Sur la Vie religieuse et ecclésiastique en France. Essai, par le professeur B.-A. PFLANZ. (26 février 1836.)] — *Stuttgard et Tubingue, J.-G. Cotta, 1836, in-8°.*

4735. Liberté de l'enseignement, projet de loi de M. Guizot. Par J. DUBREUILH. — *Paris, Charpentier, 1836, in-8°.*

4736. Lettre encyclique à M. de Cosnac, archevêque du diocèse de Sens, sur le refus de sépulture ecclésiastique, par M. P.-TH. CORMIER, maire de la commune de Charmoy (Yonne). (22-29 juillet 1836.) — *(Auxerre,) imp. de Gallot-Fournier, (s. d.,) in-4°.*

4737. Du Refus de sépulture ecclésiastique. Réponse à la Lettre encyclique, adressée par M. P.-Th. Cormier, maire de la commune de Charmoy (Yonne), à monseigneur l'archevêque de Sens. (Signé : Le curé de Saint-Aubin-Château-Neuf, M. ANDRÉ. [29 septembre et 6 octobre 1836.]) — *Avallon, imp. de F.-N. Comynet, 1836, in-8°.*

4738. Affaires de Rome. Par M. F. DE LA MENNAIS. — *Paris, Cailleux, 1836, in-8°.*

A. — 2e éd. — *Paris, Pagnerre, 1839, 2 vol. in-16.*

4739. Première Lettre de M. l'abbé COMBALOT à M. F. de La Mennais, en réponse à son livre contre Rome intitulé : « Affaires de Rome ». (21 novembre 1836.) — *Paris, Gaume frères, 1836, in-8°.*

4740. Première Lettre de M. J.-J.-L. GOUDARD, prêtre du diocèse de Grenoble, à M. l'abbé Combalot, à l'occasion de la Première Lettre adressée par celui-ci à M. F. de La Mennais. (2 janvier 1837.) — *Paris, P. Daubrée, 1837, in-8°.*

4741. Deuxième Lettre de M. l'abbé COMBALOT à M. F. de La Mennais, en réponse à son livre intitulé : « Affaires de Rome ». (14 janvier 1837.) — *Paris, Gaume frères, 1837, in-8°.*

(Voyez l'avant-dernier numéro.)

4742. Lettre à tous les membres du clergé, à tous les fidèles, et aux auditeurs de Notre-Dame, sur la nécessité de rendre l'éloquence ecclésiastique à sa simplicité première, la rénovation des conférences de Paris, l'établissement de chaires d'enseignement et de démonstrations catholiques dans toutes les basiliques du royaume, où l'on présente les chaires sacrées comme l'arbre de la science du bien et du mal, auquel est désormais attaché le salut ou la ruine de la religion et de la monarchie, par l'auteur du « Prêtre devant le siècle » (ANTOINE MADROLLE). — *Paris, Beaujouan, (s. d.,) in-8°.*

(Avec un prospectus.)

4743. Das Christenthum in Frankreich... [Le Christianisme en France dans l'Église et hors de l'Église. Par le Dr HERMANN REUCHLIN. (14 mars 1837.)] — *Hambourg, F. Perthes, 1837, in-8°.*

* La Réaction religieuse, poëme, par M. DE LATTRE. *(Juillet 1837.)*

(Voyez la division POÉSIE.)

4744. Deux Mots en faveur de Mgr l'archevêque de Paris. (Signé : E. C.) — *Paris, A. Le Clère, 1837, in-8°. Pièce.*

(A l'occasion d'une lettre de l'archevêque sur le fronton du Panthéon.)

4745. Quelques Réflexions d'un vieux croyant catholique sur le changement des sculptures, emblèmes et figures, fait au frontispice du Panthéon, ci-devant

l'église Sainte-Geneviève. On y a joint une notice abrégée sur les divers gouvernements qui se sont succédé en France depuis 1789. — *Paris, A. Pihan De La Forest, 1838, in-8°. Pièce.*

4746. Les Gémissements et les espérances de la religion catholique en France, ou De l'état présent et de l'avenir de l'Église de France, par Mgr Tharin, ancien évêque de Strasbourg. — *Marseille, M. Olive, 1838, in-8°.*

4747. D'un Article de M. Guizot intitulé : « De la Religion dans les sociétés modernes ». Extrait de la « Revue française et étrangère », février et mars 1838. — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

4748. Des Rétractations. Deux lettres servant à éclaircir ce point de controverse, par R.-FR.-XAV. Beaunier, prêtre orthodoxe. — *Vendôme, imp. de Henrion, 1838, in-8°.*

4749. Le Livre du clergé français. Promesses du présent et de l'avenir. D.-B. (Desgraz-Bory, [10 novembre 1837-26-avril 1838]). — *Marseille, imp. des hoirs Feissat aîné et Demonchy, 1838, in-8°.*

4750. Réflexions sur la chute de M. de La Mennais, par l'abbé PH. Gerbet. — *Paris, au bureau de L'Université catholique, 1838, in-8°.*

4751. Extrait des journaux. Refus de sépulture religieuse. Réponse à la Lettre de M. le préfet de Seine-et-Oise insérée dans le « Journal des Débats » du 7 octobre dernier, et dans le « Journal des Maires » du même mois. Paris, novembre 1838. — *(Paris,) imp. de Boulé, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

4752. Rapport au Conseil d'État. — *(Paris,) lith. de Desportes, (s. d.,) in-fol. Pièce.*

(Appel, comme d'abus, contre l'évêque de Clermont dans l'affaire du comte de Montlosier.)

4753. Défense de l'évêque de Clermont, traduit, pour cause d'abus, devant les révérends Pères du Conseil d'État séant en concile œcuménique à l'hôtel Molé. Par Timon (M. de Cormenin). — *Paris, Pagnerre, 1839, in-16. Pièce.*

A. — *1839.* Suivie de l'Ordonnance royale et de sa réfutation. — *Paris, Pagnerre, in-16.*

(La couverture imprimée porte en plus : *Deuxième édition.*)

* Le Concile de Paris, poëme héroï-comique en quatre chants, par ***. *(1839.)*

(Voyez la division POÉSIE.)

4754. Un Mot sur le clergé, à l'occasion de la mort de M. de Montlosier, suivi de la Lettre adressée par l'évêque de Clermont à Timon, son défenseur; par un clerc orthodoxe. — *Clermont-Ferrand, chez tous les libraires, 1839, in-18. Pièce.*

(Vers et prose.)

4755. Observations sur le refus des prêtres de prêter leur ministère dans les sépultures. — *Châlon-sur-Saône, imp. de J. Duchesne, (s. d.,) in-32. Pièce.*

4756. De l'État actuel du clergé en France, et en particulier des curés ruraux appelés desservants, par MM. C. et A. Allignol frères, prêtres desservants. — *Paris, Debécourt, 1839, in-8°.*

4757. Dissertation sur la question de savoir si le service de la garde nationale, commandée pour assister à une procession du saint sacrement du culte catholique, est obligatoire. (Signé : Cotelle, avocat à la Cour de Cassation.) — *Paris, imp. de A.-E. Fain et E. Thunot, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(On lit au haut de la marge : *Question de la liberté religieuse. Cour de Cassation.*)

* Défense de l'Église de France contre les attaques de l'auteur de la « Dissertation sur le prêt à intérêt ». Ouvrage où l'on explique les dernières décisions de la Pénitencerie relatives à l'usure. Par M. l'abbé Boyer, recteur au séminaire Saint-Sulpice. *(1839.)*

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

4758. Considérations générales sur le mouvement religieux qui s'opère à l'époque actuelle, par J.-J.-ANATOLE Ramaugé. — *Paris, Debécourt, 1839, in-8°. Pièce.*

4759. De quelles Garanties le clergé français a-t-il besoin? Le clergé français a-t-il réservé toutes ses sympathies pour l'ancienne dynastie, sous prétexte que le système actuel répugnerait à toutes ses idées, à toutes ses habitudes, à toutes ses traditions? (Signé : victor Jacot, curé de Woippy. [4 octobre 1839-6 janvier 1840.]) — *Metz, imp. de J. Mayer Samuel, (s. d.,) in-16. Pièce.*

4760. A. M. D. G. Examen de la question du refus de la sépulture ecclésiastique dans ses rapports avec la discipline de l'Église catholique et le droit public de la France, par un prêtre du diocèse de Limoges. — *Limoges, P. Durand, 1840, in-8°. Pièce.*

(Extrait de la *Gazette du Centre.*)

4761. Quelques Réflexions sur un article du « Glaneur du Haut-Rhin » contenant des calomnies contre des prêtres catholiques. (Signé : Un Électeur campagnard, ami de la religion et de l'ordre. [16 février 1840.]) — *Colmar, imp. de Hoffmann, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4762. Dernières et nouvelles Réflexions sur quelques articles calomnieux du « Glaneur du Haut-Rhin » relatifs à des prêtres catholiques. (18 mars 1840.) — *Colmar, imp. de Hoffmann, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4763. Le Monopole universitaire dévoilé à la France libérale et à la France catholique; les doctrines, les institutions de l'Église et le sacerdoce enfin justifiés devant l'opinion du pays. Par une société d'ecclésiastiques, sous la présidence de M. l'abbé Rohrbacher. (Rédigé par M. l'abbé Garot, aumônier du Collége royal de Nancy.) — *Paris, Myot, 1840, in-8°.*

4764. De la Liberté d'enseignement et du monopole universitaire; par jules Jaquemet,... — *Paris, Mansut fils, 1840, in-8°.*

4765. Dix ans perdus!... Réflexions adressées à M. Cousin, ministre de l'instruction publique. Par ÉMILE GASC fils. — *Paris, Charpentier, mai 1840, in-8°. Pièce.*

4766. Défense de l'Église catholique contre l'hérésie constitutionnelle, qui soumet la religion au magistrat, renouvelée dans ces derniers temps; par M. BOYER, directeur au séminaire de Saint-Sulpice. — *Paris, Gaume frères, 1840, in-8°.*

4767. Coup d'œil sur l'écrit des frères Allignol touchant l'État actuel du clergé en France. Appendice à la « Défense de l'Église catholique contre l'hérésie constitutionnelle »; par M. BOYER,... — *Paris, Gaume frères, 1840, in-8°.*

(Voyez les nos 4756 et 4766 ci-dessus.)

4768. Des Succursales et des desservants, par l'abbé P., curé desservant au diocèse de B. — *Paris, Lagny frères, 1840, in-8°. Pièce.*

4769. Le Clergé français à Rome. MM. F. de La Mennais, H. Lacordaire, Jandel et Du Guerry. Les Frères prêcheurs dominicains français. Par M. GEORGES D'ALCY. Extrait de « La France littéraire ». (Juillet 1840.) — *Paris, Challamel, 1840, in-8°. Pièce.*

4770. Le Clergé français pendant les inondations de 1840. Traits de dévouement, de courage et de charité chrétienne, suivis d'une Couronne poétique avec des vers de M. DE LAMARTINE, de madame DESBORDES-VALMORE, etc. — *Paris, Maison, 1841, in-18.*

4771. Aux armes!!! L'ennemi est là. Appel au prêtre, au peuple et aux Écoles; par un soldat de J.-C. Dédié à M. de Ravignan. — *Paris, Desloges, décembre 1840, in-16. Pièce.*

(Par L. DESLOGES, d'après M. Quérard.)

4772. De la Loi sur la liberté de l'enseignement. Observations, par F. PERRON. (2 février 1841.) — *Besançon, C. Deis, 1841, in-8°.*

4773. Mémoire sur la liberté de l'enseignement, par M. JAVARY; présenté à la conférence le 9 février 1841. — *Paris, imp. de H. Fournier, 1841, in-8°. Pièce.*

4774. Protestation contre le jugement rendu, le 30 janvier dernier, par le tribunal de 1re instance d'Angers, contre M. l'évêque de cette ville. (Signé : CL.-HIP. [CLAUSEL DE MONTALS], évêque de Chartres. [27 février 1841.]) — *Chartres, imp. de Garnier, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4775. Défense de l'évêque d'Angers, par TIMON (M. DE CORMENIN). — *Angers, V. Pavie, 1841, in-16. Pièce.*

(On trouve après la page 13 : *Questions religieuses.*)

4776. Histoire de la lettre pastorale de Mgr l'évêque de Cambrai sur la soumission due aux puissances établies. (Signé : HENRI CARION, rédacteur-gérant de « L'Émancipateur ».) — *Cambrai, Lesne-Daloin et fils, (1841,) in-8°. Pièce.*

4777. Opinion de la presse catholique et royaliste de Paris sur la lettre pastorale de Mgr Belmas au sujet de la soumission due aux puissances établies. — *Cambrai, imp. de Lesne-Daloin et fils aîné, (1841,) in-8°. Pièce.*

4778. Toute la Vérité sur la lettre pastorale de feu monseigneur Belmas, évêque de Cambrai, relative à la soumission due aux puissances établies. Correspondance entre M. DELAUTRE et M. HENRI CARION, rédacteur-gérant de « L'Émancipateur ». — *Cambrai, imp. de Lesne-Daloin et fils aîné, (1841,) in-8°.*

4779. Réfutation du projet de loi de M. Villemain sur l'instruction publique; par PAUL-ÉMILE GASC,... (20 mars 1841.) — *Paris, chez les libraires du Palais-Royal, 1841, in-8°. Pièce.*

4780. Lettre de monseigneur l'évêque de Nantes (J.-FRANÇOIS DE HERCÉ) à M. le ministre de la justice et des cultes. Nantes, le 28 mars 1841. — *Nantes, imp. de Hérault, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Sur la loi relative à la liberté de l'enseignement.)

4781. Quelques Réflexions sur l'instruction publique, par T. P. (30 mars 1841.) — *Marseille, imp. de M. Olive, 1841, in-8°.*

4782. Réflexions sur le projet de loi relatif à l'enseignement secondaire, par M. l'abbé POPYS DE CASTRES,... — *Paris, H.-L. Delloye, avril 1841, in-8°. Pièce.*

4783. Protestation de l'épiscopat français contre le projet de loi sur l'instruction secondaire. Dédié aux abonnés du « Journal des villes et des campagnes ». — *Paris, au bureau du Journal des villes et des campagnes, 1841, in-8°.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

4784. Discours sur l'enseignement universitaire, par M. l'abbé TENOUGY. — *Marseille, imp. de M. Olive, 1841, in-8°.*

4785. Une Question de droit canonique, par un théologien. — *Nancy, Grimblot, Raybois et Cie, 1841, in-8°.*

4786. Lettres sur la discipline ecclésiastique, par plusieurs desservants du diocèse de Limoges et des diocèses circonvoisins. — *Limoges, imp. de Chapoulaud frères, 1841, in-8°.*

(Par J.-N. MAROUSEAU, d'après une déclaration autographe datée du 18 juillet 1841.)

4787. Exposé sommaire et véridique de la doctrine du Concile de Trente touchant la juridiction de l'épiscopat à l'égard du clergé du second ordre, ou Rappel à l'union du clergé français, en forme de mémoire, adressé à S. G. Mgr de Bonnel, évêque de Viviers, par M. l'abbé VICTOR DE LESTANG, chanoine honoraire du Puy... — *(Paris,) au bureau de la Société gratuite et distributive des bons livres, (1841,) in-8°. Pièce.*

4788. Réfutation d'une Lettre de M. l'abbé Barbier, insérée dans le numéro du 7 juillet 1841 de la « Gazette du Dauphiné » par M. Jules-Benoît Dupérier, gérant

responsable. (Signé : L'abbé VICTOR DE LESTANG. [27 juillet 1841.]) — *(Paris,) au bureau de l'Agenee gratuite-distributive des bons livres, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet de l'ouvrage précédent.)

4789. Position inconstitutionnelle du clergé de France. Juillet 1841. Par M. RAUGNON DE PARADIS. — *Paris, imp. de Moquet, 1841, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

4790. Département d , arrondissement d , ville ou canton d . A M. le président et à MM. les membres de la Chambre des Députés. — *Saint-Omer, imp. de Chanvin fils, (1841,) in-fol. Pièce.*

(Pétition en faveur de la liberté de l'enseignement.)

* Les Cancans de province. Satire. Aux amis de la liberté d'enseignement. (Signé : C.-A.-F. J., *1841.*)

(Voyez la division POÉSIE.)

* A l'Auteur des « Cancans de province ». (Signé : J.-D. BOULMIER. [13 décembre 1841.])

(Voyez *ibidem.*)

* Réponse à M. J.-D. Boulmier, surveillant au Collége royal de Poitiers. (Signé : C.-A.-F. J. [1er janvier 1842.])

(Voyez *ibidem.*)

4791. Réflexions de monseigneur l'évêque de Valence (PIERRE CHATROUSSE) à l'occasion du projet de loi, concernant l'instruction secondaire, présenté à la Chambre des Députés le 11 mars 1841. (10 février 1842.) — *Valence, imp. de A.-F. Joland aîné, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

4792. De la Liberté de l'enseignement, par J.-FÉLIX CLÉMENT. — *Paris, Debécourt, 1842, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

4793. Des Idées religieuses en France et de leur influence sur la jeunesse de nos Écoles. Par NAVIRE. — *Paris, Amyot, 1842, in-8°.*

4794. Gouvernement du pape sous la monarchie française, par M. P. BONTEMPS, de Belvès. — *Paris, librairie eneyclopédique, 1842, in-8°.*

4795. Réflexions sur les attaques dirigées par le « Journal des Débats » et « Le Constitutionnel » contre Mgr l'archevêque de Paris à l'occasion de son Discours prononcé au château des Tuileries le premier mai 1842; par Mgr THARIN, ancien évêque de Strasbourg. — *Paris, au bureau de La Revue eeclésiastique, 1842, in-8°. Pièce.*

4796. Correspondance entre M. DE BONALD, archevêque de Lyon, et un de ses diocésains, à l'occasion d'un refus de sacrements et de sépulture ecclésiastique. — *(Paris,) imp. de J.-B. Gros, (s. d.,) in-18. Pièce.*

4797. Dernier Article du Testament spirituel de J.-J. SCELLE, ancien curé constitutionnel de la commune de Bricquebosq (non rétracté). A M. le curé du canton des Pieux. — *Cherbourg, imp. de Noblet, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4798. De l'ancienne et de la nouvelle Discipline de l'Église en France, où l'on répond aux assertions du livre de MM. Allignol, etc., touchant l'état actuel de l'Église en France, et en particulier des curés ruraux appelés desservants, par l'abbé RICHAUDEAU,... — *Avignon, Séguin aîné, 1842, in-8°.*

(Voyez le n° 4756 ci-dessus.)

A. — *1845.* Nouvelle édition, augmentée d'une Lettre pastorale de Mgr l'évêque de Viviers (JOSEPH-HIPPOLYTE GUIBERT) sur les tendances dangereuses d'un parti qui se forme dans l'Eglise de France contre l'autorité épiscopale, et des Observations du même prélat sur le presbytéranisme moderne. — *Avignon, Séguin aîné, in-8°.*

4799. Entretiens de trois séminaristes sur cette question : Qu'est-ce qu'un prêtre succursaliste en France? Par M. l'abbé O.-J.-M. — *Paris, T. Igonette, 1842, in-8°.*

(Le faux titre porte : *Les Vacances de* 1841.)

4800. Les Curés de village en France, par M. le marquis de MERY-MONTFERRAND. Extrait de « La France, journal des intérêts monarchiques et religieux ». — *Paris, aux bureaux de La Franee, (1842,) in-8°. Pièce.*

4801. Discours de M. Glaire (du 12 décembre 1842), ou Les Facultés de théologie dans l'Université. — *Lyon, à la librairie ehrétienne, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4802. Des Facultés de théologie. Réponse à M. A. R.., avocat à la cour royale de Lyon. (Signé : N. D... [DESGARETS], chanoine.) — *Lyon, imp. de C. Rey jeune, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4803. L'Université, ou Appel aux gens de bien et de cœur. Par un ami de la société. (Signé : P****.) — *Lyon, F. Guyot, 1843, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

4804. Extrait de « L'Hermine » du 27 février 1843. Liberté d'enseignement. Qu'il ne peut y avoir de liberté d'enseignement en France qu'autant qu'elle sera basée sur le principe constitutionnel, comme elle l'est en Belgique. (Signé : Le Mis DE RÉGNON, père de famille.) — *Nantes, imp. de Hérault, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4805. (Lettre circulaire aux députés pour leur recommander une pétition à la Chambre en faveur des desservants; signée : L'abbé BESSET, curé démissionnaire de Marthon, et commençant par ces mots :) Paris, 28 février 1843. M. le député, sous peu de jours on présentera à la Chambre... — *(Paris,) imp. de Duecssois, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

4806. Les Curés de campagne. Petit discours à une grande assemblée, à propos des 599,000 fr. demandés aux Chambres pour le bas clergé, par ALEX. DECAMPS, jardinier, électeur et éligible. — *Paris, Rouanet, 1843, in-8°. Pièce.*

4807. Le Curé de campagne. — *Bordeaux, imp. de Balarac jeune, 1843, in-12. Pièce.*

* Epître d'un curé à un autre curé sur le casuel du clergé. (Signé : Y ***.)

(Voyez la division POÉSIE.)

4808. Réflexions sur l'administration ecclésiastique des diocèses, dédiées à Marie, reine et protectrice du clergé, et exclusivement destinées aux divers membres de l'épiscopat français, par un prêtre que sa position, avant comme après sa promotion au sacerdoce, a mis à même d'apprécier sainement tout ce qui fait la matière de cet opuscule. — *Paris, imp. de H. Vrayet de Surcy, (s. d.,) in-8°.*

4809. Aux Pères de famille. Liberté d'enseignement. (4 mars 1843.) — *Nancy, imp. de L. Vinceenot, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4810. Liberté de culte et d'enseignement. Lettre à M. le rédacteur de « L'Ami de la religion », sur la question des petits séminaires. Nantes, le 9 mars 1843. (Signé : Le Mis DE RÉGNON, père de famille.) — *Nantes, imp. de Hérault, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4811. Liberté de culte et d'enseignement. De la position actuelle de l'Église catholique. (Signé : le Mis DE RÉGNON. [21 mars 1843.]) — *Nantes, imp. de Hérault, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4812. Liberté d'enseignement. Que la liberté d'enseignement ne peut se produire que sous un seul mode, qui est celui de la Belgique, et que les propositions du journal « L'Univers » ne sont au fond que les modifications du monopole. (Signé : Le Mis DE RÉGNON. [8 avril 1843.]) — *Nantes, imp. de Hérault, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4813. Liberté d'enseignement. Discussion grave sur la liberté d'enseignement. (Signé : Le Mis DE RÉGNON. [18 avril 1843.]) — *Nantes, imp. de Hérault, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4814. M. de Montals et le corps enseignant, par un ancien élève de l'Université. (Avril 1843.) — *Bordeaux, imp. de H. Gazay, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4815. Romanism in Paris. — French catholic missions. (By M. W.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Extraits de l'*Evangelical Magazine*, février et avril 1843.)

4816. Découvertes d'un Bibliophile, ou Lettres sur différents points de morale enseignés dans quelques séminaires de France. (Par M. BUSCH. [8 mars-20 avril 1843.]) — *Strasbourg, imp. de Silberman, 1843, gr. in-8°. Pièce.* Réserve.

A. — 2e éd. — *Strasbourg, imp. de Silbermann, 1843, in 8°. Pièce.* Réserve.

4817. Les Découvertes d'un Bibliophile réduites à leur juste valeur, avec quelques cas de conscience curieux. — *Strasbourg, imp. de L.-F. Leroux, (s. d.,) in-8°.*

4818. Le Monopole universitaire destructeur de la religion et des lois, ou La Charte et la liberté de l'enseignement. (Signé : N. D., chne., anc. offic. [N. DESGARETS].) — *Lyon, librairie chrétienne, 1843, in-18.*

4819. Citations falsifiées par l'auteur du « Monopole universitaire ». (Signé : H. BOUCHITTÉ. [Mai 1843.]) — *Paris, Amyot, 1843, in-8°. Pièce.*

4820. L'Université et ses adversaires. De l'instruction secondaire en France, et du Rapport au roi de M. Villemain, grand-maître de l'Université; le clergé et l'Université; des doctrines et des tendances de l'Université; de la liberté d'enseignement et du prétendu monopole de l'Université; des études classiques de l'Université. Quelques observations sur le libelle intitulé : Le Monopole universitaire destructeur des lois et de la religion. Par LOUIS DUFAU, professeur d'histoire au Collége royal de Bordeaux. — *Paris, L. Hachette, (s. d.,) in-8°.*

4821. Des Attaques contre l'Université. — *Lyon, imp. de Marle, (1843,) in-8°. Pièce.*

4822. Observations sur la controverse élevée à l'occasion de la liberté d'enseignement, par M. l'archevêque de Paris (DENIS-AUGUSTE AFFRE). — *Paris, A. Le Clère, 1843, in-8°.*

4823. Réponse à quelques Observations de M. l'archevêque de Paris, par M. E. QUINET. (28 août 1843.) — *Paris, au comptoir des imprimeurs-unis, 1843, in-8°. Pièce.*

4824. La Liberté d'enseignement est-elle une nécessité religieuse et sociale? Par P.-J. CARLE, docteur en théologie. — *Paris, Herman frères, 1843, in-8°.*

4825. Catéchisme de l'Université, ou Un écolier des Frères Ignorantins et les professeurs universitaires; ouvrage dédié à tous les Français qui aiment leur religion et leur patrie, par un montagnard vivarois. — *Paris, G. Martin, 1843, in-18.*

A. — 2e éd. — *Paris, Martin, 1843, in-18.*

4826. Série d'articles présentés au Corps Législatif pour la défense de la liberté de l'enseignement contre le monopole de l'Université, avant et pendant la discussion de la loi à intervenir sur cette matière. Par M. ROGNIAT aîné, ancien préfet. Premier (-neuvième) article, mars (-août) 1843. — *Paris, Bohaire, 1843, in-8°.*

4827. Lettre à M. Villemain, ministre de l'instruction publique, sur la liberté d'enseignement, par LOUIS VEUILLOT,... — *Paris, au bureau de L'Univers, (1843,) in-8°.*

A. — 2e éd. — *Paris, au bureau de L'Univers, 1843, in-16.*

4828. Simple Coup d'œil sur les douleurs et les espérances de l'Eglise aux prises avec les tyrans des consciences et les vices du dix-neuvième siècle, par l'abbé VÉDRINE,... — *Paris, P. Mellier, 1843, in-8°.*

4829. Appel à l'épiscopat français pour la tenue d'un concile national, par M. le Mis DE RÉGNON,... — *Paris, Hivert, 1843, in-8°.*

4830. Observations sur la Lettre adressée par S. Ém. Mgr le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, à M. le recteur de l'Académie de Lyon, en date du 11 octobre 1843, par M. le Mis DE RÉGNON,... au nom des pères de famille catholiques. Pour faire suite à l'ouvrage du même auteur intitulé : « Appel à l'épiscopat français pour la tenue d'un concile national ». (16 octobre 1843.) — *Paris, Hivert, 1843, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre. — La pagination fait suite à celle du n° précédent.)

4831. L'Épiscopat et l'Université. (Signé : M. F.) — *Nancy, imp. de L. Vincenot, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Extrait de *L'Espérance, courrier de Nancy*, du 31 octobre 1843.)

4832. De l'Action des laïques dans la question religieuse, par LOUIS VEUILLOT. Réponse à « La Presse ». — *Paris, au bureau de L'Univers, 1843, in-8°. Pièce.*

(Extrait de *L'Univers* des 16 et 17 novembre 1843.)

4833. Du Devoir des catholiques dans la question de la liberté d'enseignement; par le comte DE MONTALEMBERT, pair de France. — *Paris, au bureau de L'Univers, novembre 1843, in-16.*

4834. Défense de l'École libre devant la Cour des Pairs. (Septembre 1831.) — Du Devoir des catholiques dans la question de la liberté d'enseignement. (Novembre 1843.) Par le comte DE MONTALEMBERT,... — *(Paris,) A. Sirou, 1844, in-18.*

* Épître à MM. les hauts dignitaires de l'ordre de Loyola, à leurs adhérents et suppôts de robe longue et de robe courte. (Signé : MALLET DE TRUMILLY. [Novembre 1843.]) *(1844.)*

(Voyez la division POÉSIE.)

4835. Un Mot de bon sens sur la liberté d'enseignement. — *Paris, imp. de Ve Dondey-Dupré, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4836. Discours prononcé à la Faculté des lettres le 29 novembre 1843, suivi d'une Lettre à M. de Lamartine sur les rapports de l'Église et de l'État, par M. CH. DE LACRETELLE,... — *Paris, A. Allouard, 1843, in-8°.*

4837. L'État, l'Église et l'enseignement. (Par M. DE LAMARTINE.) Extrait du « Bien public » des 26 et 30 novembre 1843. — *Mâcon, imp. de Chassipollet, 1843, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

A. — *1843.* Par M. DE LAMARTINE,... — *Paris, Pagnerre, in-32.*

4838. Le Problème de « La Démocratie pacifique » résolu, et « Le Courrier français » réfuté; ou l'Église de France vengée de l'accusation d'avoir altéré les saints évangiles, par J. BAILLÈS, vicaire général de monseigneur l'archevêque de Toulouse. — *Toulouse, Delsol, 30 novembre 1843, in-8°. Pièce.*

4839. Question sur le mariage des prêtres rentrés dans la vie civile. (Signé : PERNET père. [Novembre 1843.]) — *Boulogne, imp. de F. Birlé, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4840. Réponse à M. de Lamartine, à l'occasion de son écrit : « L'État, l'Église et l'enseignement », par CHAPUYS-MONTLAVILLE, député. (12 décembre 1843.) — *Paris, Pagnerre, 1844, in-32. Pièce.*

(Extrait du *Patriote de Saône-et-Loire.* — Voyez le n° 4837 ci-dessus.)

4841. Quelques Idées à propos du conflit entre l'État et le clergé. (18 décembre 1843.) — *Paris, imp. de Renouard, 1844, in-8°. Pièce.*

4842. Essai de dispositions sur l'exercice de l'enseignement public et sur l'organisation de l'instruction nationale. (Par M. COPPALLE, principal du Collége d'Alby. [Alby, 20 décembre 1843.]) — *Paris, Delalain, 1844, in-8°.*

4843. Une Pensée nationale sur l'enseignement; par un élève de l'école du progrès. — *Lyon, imp. de Rey jeune, 1843, in-8°.*

4844. Les Frères, les Jésuites, l'Université, par F. DUCROIX. — *Thiers, E. Clostre-Riffier, décembre 1843, in-8°. Pièce.*

4845. La Vérité sur les Jésuites, l'Église et les libres penseurs, ou Réponse d'un catholique à MM. Michelet et Quinet, par P.-S. VERT. — *Paris, Sagnier et Bray, 1843, in-12.*

(Voyez ci-après, pour le livre de MM. Michelet et Quinet, intitulé : « Des Jésuites », et pour toute la discussion à laquelle il a donné lieu en ce qui concerne directement cette Société, la section *Histoire des ordres religieux en France*, § « Jésuites ».)

4846. Extrait du journal « L'Écho français ». Lettre à M. de Carné sur la liberté d'enseignement, par le vicomte L. D'OSSEVILLE. (27 décembre 1843.) — *Paris, imp. de Lange-Lévy, 1843, in-8°. Pièce.*

4847. Examen de quelques questions relatives à la liberté de l'enseignement; par DANIEL GRASSET,... — *Montpellier, imp. de Boehm, 1843, in-8°.*

4848. Lettres et instruction pastorale de monseigneur l'évêque de Chartres (CLAUSEL DE MONTALS), concernant l'Université. (4 mars 1841-28 décembre 1843.) — *Avignon, Séguin aîné, 1843, in-18.*

4849. Mémoire adressé aux évêques de France et aux pères de famille, sur la guerre faite à l'Église et à la société par le monopole universitaire; par M. l'abbé COMBALOT, missionnaire apostolique. — *Paris, A. Sirou, 28 décembre 1843, in-8°.*

4850. L'Université jugée par elle-même, ou Réponse à ses défenseurs. — *Lyon, imp. de Lesne, 1843, in-8°.*

4851. L'Université jugée par le Conseil d'État dans l'affaire de Mgr l'évêque de Châlons. — *Lyon, imp. de Lesne, 1843, in-8°. Pièce.*

4852. Liberté d'enseignement, par M. LAURENTIE. — *Paris, Lagny frères, 1843, in-8°.*

4853. Liberté d'enseignement. Examen de la question au point de vue constitutionnel et social, par Mgr PARISIS, évêque de Langres. — *Paris, A. Sirou; et Langres, Laurent fils, 1843, in-8°.*

A. — *(S. d.)* — *Paris, A. Sirou; et Langres, Laurent fils, in-8°.*

4854. Réponse à quelques questions, ou Second examen sur la liberté d'enseignement au point de vue constitutionnel et social, par Mgr PARISIS, évêque de Langres. — *Langres, Laurent fils, janvier 1844, in-8°.*

4855. La Charte-vérité, ou Le monopole universitaire devant les Chambres; résumé de la question de l'enseignement au point de vue constitutionnel; par un Français ami de la Charte. — *Paris, Poussielgue-Rusand, janvier 1844, in-8°.*

4856. Devoirs des citoyens français au sujet de la liberté d'enseignement. — *Nancy, au bureau de L'Espérance, 1844, in-18.*

4857. La Vérité pratique sur la liberté d'enseignement, par M. V. N. — *Paris, Parent-Desbarres, 1844, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre — Extrait de la *Revue catholique* du 15 janvier.)

4858. Lettre de M. LEDRU-ROLLIN à M. de Lamartine sur l'État, l'Église, et l'enseignement. Réflexions du journal « La Réforme »(signées FERDINAND FLOCON), et Réponse de M. LEDRU-ROLLIN. — *Paris, Pagnerre, 1844, in-8°. Pièce.*

4859. Du Pouvoir de l'État sur l'enseignement, d'après l'ancien droit public français; par M. TROPLONG, conseiller à la Cour de Cassation... — *Paris, C. Hingray, 1844, in-8°.*

4860. L'Église, son autorité, ses institutions, et l'ordre des Jésuites, défendus contre les attaques et les calomnies de leurs ennemis; instruction pastorale, par monseigneur l'archevêque de Paris, CHRISTOPHE DE BEAUMONT; suivie des témoignages et jugements rendus en faveur des Jésuites par les papes, les évêques, le clergé, les rois, les peuples, les plus célèbres écrivains catholiques, philosophes et protestants des trois derniers siècles. Documents recueillis, annotés, augmentés d'une Introduction et d'une conclusion par un homme d'État. — *Paris, Debécourt, 1844, in-8°.*

(Par M. DE SAINT-CHÉRON, d'après « La Littérature française contemporaine », de M. Bourquelot.)

4861. Du Jésuitisme, ou Du mouvement religieux à notre époque, par CHARLES DE RIANCEY. — *Paris, rue de Grenelle Saint-Germain, 39, 1844, in-18.*

4862. La Politique de Satan au dix-neuvième siècle, rapport confidentiel adressé au diable sur les hommes, les institutions et les œuvres du catholicisme à Paris, publié par A. DE SAINT-CHÉRON. — *Paris, Sagnier et Bray, 1844, in-12.*

4863. Quelques Mots sur la liberté d'enseignement, par M. B. D'EXAUVILLEZ. — *Paris, Sagnier et Bray, 1844, in-8°. Pièce.*

4864. Quelques Considérations sur la liberté de l'enseignement; par F.-JULES POMMEZ,... — *Bordeaux, imp. de P. Faye, 1844, in-8°. Pièce.*

4865. A MM. les membres de la Chambre des Pairs. (Signé : Les Membres de la Société d'éducation, PASQUIER, etc. [1er février 1844.]) — *Lyon, imp. de Nigon, 1844, in-8°. Pièce.*

4866. Du Projet de loi présenté à la Chambre des Pairs le 2 février 1844, ou Troisième examen sur la liberté d'enseignement au point de vue constitutionnel et social, par Mgr PARISIS, évêque de Langres. — *Paris, Sirou; et Langres, Laurent fils, 1844, in-8°.*

4867. Examens sur la liberté d'enseignement considérée au point de vue constitutionnel et social, par Mgr PARISIS, évêque de Langres. Deuxième édition. — *Paris, A. Sirou; et Langres, Laurent fils, 1844, in-18.*

(Réimpression collective des nos 4853 et 4854 ci-dessus et du n° précédent. — Le faux titre porte : *Liberté de l'enseignement.*)

4868. Liberté de l'enseignement. Lettres d'un père de famille à ses concitoyens. (Signé : Hr. D'..... [2 janvier-6 février 1844.]) — *Avignon, Séguin aîné, 1844, 3 lettres in-8°. Pièce.*

4869. La grande Moquerie, ou Le projet de loi de M. Villemain sur la liberté d'enseignement, par l'auteur de « La Charte-vérité, ou le monopole universitaire devant les Chambres ». (10 février 1844.) — *Lyon, L. Lesne, 1844, in-8°.*

4870. Enseignement laïque de l'instruction morale et religieuse, pour faire suite à « Un Mot sur l'enseignement primaire », par ALEXANDRE HAHN,... (10 février 1844.) — *Paris, Duerocq, 1844, in-8°. Pièce.*

4871. Aux Députés. Exposé général des nécessités actuelles de l'éducation et de l'enseignement, suivi d'un projet de loi, par AUG. MARTIN-DELARIVIÈRE. (14 fév. 1844.) — *Louviers, imp. de Delahaye frères, 1844, in-8°. Pièce.*

4872. Lettre de l'archevêque et des évêques de la province de Reims à M. le ministre des cultes, au sujet du nouveau projet de loi sur l'instruction secondaire. (20 février 1844.) — *Reims, imp. de L. Jacquet, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

4873. Observations sur le projet de loi sur l'instruction secondaire, adressées à la Chambre des Pairs, par M. le cardinal DE BONALD, archevêque de Lyon. — *Lyon, imp. de A. Périsse, 1844, in-4°. Pièce.*

4874. Réclamation adressée au roi, à son Conseil,

et aux Chambres Législatives, par M. l'évêque de Marseille (CHARLES-JOSEPH-EUGÈNE DE MAZENOD), au sujet du projet de loi sur l'instruction secondaire. — *Marseille, imp. de M. Olive, 1844, in-4°. Pièce.*

* La Pentarchie, ou La puissance ultramontaine en cinq personnes, dans beaucoup de communes de divers diocèses : le pape, l'archevêque ou l'évêque, le grand-vicaire, le curé et sa servante; spectacle en trois tableaux. (Signé : MALLET DE TRUMILLY. [Février 1844.])

(Voyez la division POÉSIE.)

4875. Pétition à MM. les Députés, pour demander la révision de l'article 31 de la loi organique, de germinal an X, qui déclare que les curés desservants sont révocables par l'évêque. (Signé : R. GERMAIN, prêtre du diocèse de Saint-Dié. [25 février 1844.]) — *Remiremont, imp. de Vᵉ Dubiez, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4876. Origine de l'inamovibilité des curés, par un desservant. — *Paris, imp. de Lacour, 1844, in-8°. Pièce.*

4877. Cour d'assises de la Seine. Audience du 6 mars 1844. Procès de M. l'abbé Combalot. — *Paris, Waille, 1844, in-8°.*

4878. Cour d'assises de la Seine. Requisitoire et répliques de M. le procureur général HÉBERT dans le procès de M. l'abbé Combalot. Présidence de M. Poultier. Audience du 6 mars 1834 (*sic*, 1844). — *(Paris,) imp. de Panckoucke, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Extrait du *Moniteur universel* des 7 et 9 mars.)

4879. Lettre à MM. les Pairs, sur le projet de loi relatif à l'organisation de l'instruction secondaire. (Signé : Baron A. GUIRAUD. [11 mars 1844.]) — *Paris, imp. de Cosson, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4880. Mémoire adressé au roi par les évêques de la province de Paris. Lettre de M. le ministre des cultes (MARTIN, du Nord) à Mᵍʳ l'archevêque de Paris. (8 mars.) Réponse de Mᵍʳ l'archevêque de Paris (DENIS-AUG. AFFRE) au ministre des cultes. (13 mars 1844.) — *Paris, A. Le Clère, 1844, in-8°. Pièce.*

4881. Liberté d'enseignement. Du projet de loi de M. Villemain; mémoire adressé aux chambres par plusieurs pères de famille. — *Paris, imp. de H. Vrayet de Surcy, mars 1844, in-8°. Pièce.*

4882. Très-humbles Observations avec pétition au roi et aux Chambres, sur le projet de loi d'instruction secondaire; par M. BOLE,... — *Paris, imp. de Maulde, 1844, in-8°. Pièce.*

4883. De l'Organisation de la liberté d'enseignement; observations pratiques adressées à MM. les Pairs et Députés de France, par M. G. FAURE, chef d'institution. (15 mars 1844.) — *Clermont, imp. de Thibaud-Landriot, 1844, in-8°. Pièce.*

4884. Des Droits de la famille et du monopole universitaire, par M. CH. MAZERON,... — *Moulins, P.-A. Desrosiers, 1844, in-8°.*

4885. Avertissement aux catholiques. (Signé : J. SOUCHET, chanoine de Saint-Brieuc.) — *Saint-Brieuc, imp. de L. Prudhomme, 1844, in-12. Pièce.*

(Le titre de départ, page 4, porte en plus : *sur les dangers qui les menacent dans leurs enfants.*)

4886. Manifeste des catholiques, ou Pétition adressée à la Chambre des Députés, pour la suppression du ministère des cultes et l'abolition des concordats religieux, pour la suppression du ministère de l'instruction publique et l'abolition du monopole universitaire, et pour le redressement du serment politique dans l'ordre voulu par la Charte. Triple demande en revendication des droits civils des Français. — *Nantes, imp. de Hérault, (s. d.,) in-fol. Pièce.*

4887. Observations des catholiques, adressées à MM. les Pairs de France, sur le Rapport sophistique de M. le duc de Broglie au sujet du projet de loi relatif à l'instruction secondaire. (Signé : Le Mⁱˢ DE RÉGNON.) — *Nantes, imp. de Hérault, (s. d.,) in-fol. Pièce.*

4888. Le Clergé catholique devant l'État et la société, ou La question religieuse envisagée spécialement sous ses rapports sociaux et politiques, et d'après la philosophie de l'histoire, par l'abbé COUCHOUD,... — *Paris, chez l'auteur, 1844, in-8°.*

4889. Plaidoyer pour Toussaint Michel, par Mᵉ ANTÉNOR ISAMBERT, avocat à la cour royale de Paris. Question de liberté de conscience. Cour d'assises de Paris, 15 mars 1844. — *(Paris,) imp. de E. Duverger, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4890. Lettre de monseigneur l'archevêque de Paris (DENIS-AUG. AFFRE), en réponse à celle de M. le ministre des cultes du 8 mars 1844. Paris, le 13 mars 1844. — *Paris, imp. de A. Le Clère, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Précédé d'une lettre d'envoi de l'archevêque à tous les prélats de France, commençant par ces mots : « Paris, 17 mars 1844. Monseigneur, je crois devoir vous transmettre... » et de la Lettre du ministre des cultes sus mentionnée.)

4891. Lettre de monseigneur l'évêque de Digne (M.-D.-AUGUSTE SIBOUR) à monseigneur l'archevêque de Paris, contre l'interprétation qu'on a voulu donner à l'art. 4 de la loi du 18 germinal an X. (25 mars 1844.) — *Digne, imp. de Vᵉ A. Guichard, 1844, in-8°.*

4892. Lettre à Mᵍʳ le cardinal archevêque de Lyon, sur la querelle de l'Université et de l'épiscopat, et sur les *Collationes practicæ* à l'usage du séminaire de Sᵗ-Flour; par ATHANASE COQUEREL, pasteur de l'Église réformée de Paris. (Mars 1844.) — *Paris, A. Cherbuliez, 1844, in-8°. Pièce.*

(Extrait du journal *Le Lien.*)

A. — 4ᵉ éd. — *Paris, A. Cherbuliez, 1844, in-8°. Pièce.*

4893. Aux Évêques de France réclamant la liberté d'enseignement. — *Paris, Charpentier, 1844, in-8°. Pièce.*

4894. (Pétition contre les demandes du clergé dans la question de l'enseignement, signée : X. DE L. P.; et commençant par ces mots :) Le Pétitionnaire soussigné, considérant que le clergé... — *Paris, imp. de P. Dupont, (1844,) in-8°. Pièce.*

4895. Liberté d'enseignement. Lettre de Mgr l'évêque de Chartres (CLAUSEL DE MONTALS), sur la position faite au clergé dans cette question. (12 avril 1844.) — *Paris, Waille, 1844, in-8°. Pièce.*

A. — *1844. — Paris, A. Sirou, in-8°.* (La couverture imprimée sert de titre.)

4896. Liberté d'enseignement. Lettre de Mgr l'évêque de Chartres (CLAUSEL DE MONTALS), sur le Rapport de M. le duc de Broglie et le discours de M. Cousin au sujet de la liberté d'enseignement. — *Paris, A. Sirou, 1844, in-8°. Pièce.*

4897. De la Liberté d'enseignement, véritable état de la question au point de vue constitutionnel. — *Paris, Paulin, 1844, in-18. Pièce.*

4898. Réfutation du Rapport de la commission à la Chambre des Pairs sur le projet de loi de M. Villemain. Lettre à M. le duc de Broglie, par P.-E. GASC fils. (15 avril 1844.) — *Paris, A. Appert, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4899. Liberté d'enseignement. Observations sur le Rapport de M. le duc de Broglie à la Chambre des Pairs sur le projet de loi relatif à l'instruction secondaire. Lettre au rédacteur en chef du « Mémorial catholique ». (Signé : L'abbé L. MOREAU. [16 avril 1844.]) — *(Paris,) imp. de H. Vrayet de Surcy, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4900. Réfutation des assertions de M. le Cte de Montalembert dans son Manifeste catholique, et défense des articles organiques du Concordat, par M. DUPIN,... — *Paris, Videcoq père et fils, 1844, in-18.*

(Voyez ci-après, pour le discours de M. de Montalembert à la Chambre des Pairs, du 16 avril 1844, le chapitre HISTOIRE CONSTITUTIONNELLE.)

4901. Discours prononcé à la Faculté des lettres, le 17 avril 1844, par M. CH. LACRETELLE, de l'Académie française et professeur d'histoire à la Faculté des lettres, en réponse aux attaques dirigées contre l'Université. — *Paris, A. Allouard, 1844, in-8°. Pièce.*

4902. Lettres sur le clergé et sur la liberté d'enseignement, par M. LIBRI, membre de l'Institut. (1er mai 1843-20 avril 1844.) — *Paris, Paulin, 1844, in-8°.*

4903. Liberté d'enseignement. Lettre (-3e) de Mgr l'évêque de Langres (PARISIS) à M. le duc de Broglie. (19-22 avril 1844.) — *Paris, A. Sirou, 1844, 3 pièces en 1 vol. in-8°.*

(Les couvertures imprimées servent de titres.)

4904. Lettres de Mgr l'évêque de Langres (PARISIS) à M. le duc de Broglie. Deuxième édition. — *Paris, A. Sirou ; et Langres, Laurent fils, juin 1844, in-18.*

4905. Lettre (-seconde) à M. le duc de Broglie, rapporteur du projet de loi relatif à l'instruction secondaire, par M. l'abbé DUPANLOUP,... — *Paris, Poussielgue-Rusand, (s. d.,) 2 vol. in-8° reliés en 1.*

4906. Études historiques et critiques sur l'instruction secondaire considérée dans ses rapports avec l'État, l'Université, le clergé et les familles, suivies d'un projet de loi avec exposé des motifs, adressé à MM. les membres des Chambres Législatives, et de la Réfutation du Rapport de M. le duc de Broglie ; par P.-E. GASC fils. — *Paris, A. Appert, 1844, in-8°.*

4907. Deuxième Lettre adressée à M. le comte de Montalembert, pair de France, par M. le Mis DE REGNON, directeur du journal « La Liberté comme en Belgique », au nom des pères de famille constitutionnels. Nantes, le 20 avril 1844. — *Nantes, imp. de Hérault, (s. d.,) in-fol. Pièce.*

4908. Département de la Vienne. Pétition en faveur de la liberté d'enseignement. — *Poitiers, imp. de H. Oudin, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4909. Consultation sur les publications de M. Busch, dit le Bibliophile, et du « Courrier du Bas-Rhin », contre l'enseignement des séminaires. (Signé : C. AUBRY, ESCHBACH, MAYER et THIERIET. [27 avril 1844.]) 2e édition. — *Strasbourg, imp. de L.-F. Leroux, 1844, in-8°.*

(Voyez le n° 4816 ci-dessus.)

4910. Réponse du Bibliophile à la Consultation des quatre avocats du barreau de Strasbourg. (Signé : FRÉDÉRIC BUSCH.) — *Paris, Paulin, 1844, in-8°.*

4911. De l'Enseignement philosophique universitaire, et des doctrines qu'il lui faudrait substituer. Par M. l'abbé DRIOUX,... — *Paris et Lyon, Périsse frères, 1844, in-8°.*

4912. Mémoire sur l'enseignement philosophique, adressé à la Chambre des Pairs par M. l'archevêque de Paris (AFFRE). — *Paris, A. Le Clère, 1844, in-8°. Pièce.*

A. — *(S. d.) — Paris, imp. de H. Vrayet de Surcy, in-8°. Pièce.*

4913. Réponse au Mémoire de M. l'archevêque de Paris sur l'enseignement philosophique, par M. ADOL. GARNIER, l'un des professeurs de philosophie de la Faculté des lettres de Paris. — *Paris, Joubert, 1844, in-8°. Pièce.*

4914. Vérité, tolérance. Observations à M. Adolphe Garnier, professeur à la Faculté des lettres, sur sa Réponse au Mémoire de l'archevêque de Paris, par VERNIES aîné. — *Paris, chez l'auteur, 1844, in-8°. Pièce.*

4915. Lutte du catholicisme et de la philosophie, par BENJAMIN GASTINEAU. — *Paris, A. Le Gallois, 1844, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

4916. Instruction publique. Le Brahmane au journalisme, à ses organes en tout mode de l'intelligence humaine ; par PH. AUBÉ,... — *Metz, Verronnais, 1844, in-8°.*

* De la Fièvre anti-universitaire, épître à M. Ch. de Lacretelle... à l'occasion de son dernier Discours à la Sorbonne. Par M. J.-MICHEL BERTON. (3 mai 1844.)

(Voyez la division POÉSIE; et, pour le Discours de Lacretelle, le n° 4901 ci-dessus.)

* Le Siége de la Sorbonne, ou Le triomphe de l'Université; poëme héroï-comique en six chants, par un bedeau de Saint-Sulpice, et revu par PÉTRUS NOELC. (Par M. GALOPPE D'ONQUAIRE. [Mai 1844.])

(Voyez *ibidem*.)

4917. Au Roi des Français et à sa dynastie. (Signé : Au nom de tous les rédacteurs du « Bien social », l'abbé CLAVEL DE SAINT-GENIEZ, ancien curé. [6 mai 1844.]) — *(Paris,) imp. de E. Proux, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Avec cette note imprimée au-dessous du titre : *Pour provoquer l'émancipation canonique du clergé paroissial de France par l'inamovibilité de tous les curés; l'établissement d'un jury ecclésiastique qui juge les causes disciplinaires des prêtres, celui de concours théologiques pour l'obtention temporelle des cures, enfin l'élection des candidats à l'épiscopat dans les assemblées diocésaines du clergé.*)

4918. Pétition à la Chambre des Pairs. (Signé : L'abbé CLAVEL DE SAINT-GENIEZ. [6 mai 1844.]) — *(Paris,) imp. de E. Proux, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Même pièce que le n° précédent.)

4919. Quelques Réflexions sur la liberté d'enseignement, par le baron AUGUSTIN CAUCHY,... — *Paris, A. Sirou, 1844, in-8°. Pièce.*

4920. Quelques Réflexions sur l'enseignement. — *Verdun, imp. de Lipman, 1844, in-8°. Pièce.*

(Extrait du *Franc Parleur de la Meuse.*)

4921. Lettre à M. Lerminier sur l'antagonisme du clergé et de l'Université. (Signé : L'abbé J.-F. ANDRÉ. [Carpentras, 29 mai 1844.]) — *(Carpentras,) imp. de Ve Proyet, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4922. De l'Éducation par le clergé comparée à l'enseignement universitaire, par CAVAILLAC-LAGARD. — *Paris, Martinon, 1844, in-18.*

4923. M. CH. DUNOYER, conseiller d'État, membre de l'Institut. De la liberté d'enseignement. — *Paris, Guillaumin, 1844, in-8°. Pièce.*

(Extrait du n° 30 du *Journal des économistes.* — Tiré à cinquante exemplaires. Réserve.)

4924. De la Liberté de l'enseignement, lettre à un prince du Saint-Empire, par J.-M.-M. RÉDARÈS. — *Paris, Mansut, 1844, in-8°. Pièce.*

4925. Liberté d'enseignement. Lettre à tous les catholiques qui désirent conserver à leurs enfants l'intégrité de la foi. Par E. V., bachelier-ès-lettres. — *Paris, chez les marchands de nouveautés, (s. d.,) in-8°.*

4926. Liberté de l'enseignement. De l'abolition du monopole universitaire. (Signé : L'abbé J. MOUTONNET.) — *Avignon, Séguin aîné, 1844, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

4927. De la Liberté selon les doctrinaires, par C. J. — *Lyon, imp. de C. Rey jeune, 1844, in-8°.*

4928. De la Liberté. Premier Traité. Première Partie. Traité complet de la liberté d'éducation considérée dans ses rapports avec le droit naturel et social; par M. l'abbé CHANTÔME,... — *Paris, Ve Maire-Nyon, 1844, in-8°.*

4929. A MM. les Députés. Sur l'opportunité de mettre, dans un intérêt social, l'enseignement secondaire en harmonie avec l'enseignement primaire, par D.-A. JACQUEMART, professeur d'instruction primaire et d'instruction secondaire. (5 juin 1844.) — *(Paris,) imp. de Ve Dondey-Dupré, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4930. Des Bases de l'instruction secondaire. Par J. CENAC-MONCAUT. — *Toulouse, imp. de A. Chauvin, 1844, in-8°.*

4931. Le Ministre de l'instruction publique aux prises avec la liberté d'enseignement, ou Réflexions sur l'exposé des motifs du projet de loi de M. Villemain à la Chambre des Députés, séance du 10 juin 1844; par un ancien vicaire général. — *Lyon, Dumoulin, Ronet et Sibuet, 1844, in-8°.*

A. — 2e éd. Avec de nouvelles notes. — *Paris, Lagny frères, 1845, in-8°.*

4932. Lettre à M. le ministre de l'instruction publique, sur le projet de loi d'enseignement secondaire, par un provincial actuellement résidant à Paris. — *Paris, Sagnier et Bray, 1844, in-8°. Pièce.*

4933. Liberté d'enseignement. A l'occasion du projet de loi sur l'instruction secondaire, par M. LANGLOIS D'ESTAINTOT. — *Paris, au comptoir central de la librairie, 1844, in-8°.*

4934. Syllogisme sur la liberté d'enseignement, par P. BOLVERAT. — *Paris, Cauville frères, 1844, in-8°. Pièce.*

4935. Les Actes des Apôtres. (Par GÉNIN.) — *Paris, Paulin, mai-juillet 1844, 3 tomes en 1 vol. in-16.*

* Épître à MM. les libraires de France et principalement à leurs glorieux chefs de file bon nombre de MM. les libraires-éditeurs de Paris. Publiée par ordre du Saint-Père. (Signé : MALLET DE TRUMILLY. [Juillet 1844.])

(Voyez la division POÉSIE.)

4936. L'Ultramontanisme, ou L'Église romaine et la société moderne, par M. E. QUINET. (10 juillet 1844.) — *Paris, au comptoir des imprimeurs unis, 1844, in-8°.*

A. — *1844.* — *Paris, au comptoir des imprimeurs unis, in-18.*

B. — *1845.* 3e éd. — *Paris, au comptoir des imprimeurs unis, in-18.*

4937. Les Dogmes, le clergé et l'État; études religieuses, par MM. EUG. PELLETAN, AUG. COLIN, HIPP. MORVON-

NAIS et VICTOR HENNEQUIN. — *Paris, à la librairie sociétaire, 1844, in-8°.*

(Extrait de *La Démocratie pacifique.*)

4938. De la Religion, du clergé et des Jésuites, par un magistrat, ancien élève de la compagnie de Jésus (M. PHILIPPOT DE TAYAC). — *Paris, Roret, 1844, in-8°. Pièce.*

4939. A M. Thiers. Trélon (département du Nord), 17 juillet 1844. (Signé : Comte FÉLIX DE MÉRODE.) — *Avesnes, imp. de C. Viroux, 1844, in-8°. Pièce.*

4940. Liberté d'enseignement. Lettres à M. Thiers, par M. LAURENTIE. (19 juillet 1844.) — *Paris, Lagny frères, 1844, in-8°. Pièce.*

4941. Lettre à M. Thiers, à l'occasion de son Rapport sur le projet de loi relatif à l'instruction secondaire; suivie d'un discours intitulé : Du cœur et de sa part dans l'éducation, par M. l'abbé POULLET,... — *Paris, V.-A. Waille, 1844, in-18.*

(La Lettre est extraite du *Correspondant* du 25 juillet 1844.)

4942. Quelques Mots de bon sens à M. Thiers sur son Rapport à la Chambre des Députés relatif à la liberté d'enseignement. — *Paris, imp. de H. Fournier, 1844, in-12. Pièce.*

4943. Les Masques, ou Ce que c'est qu'un révolutionnaire. Réponse au discours et au Rapport de M. Thiers contre la liberté d'enseignement; par DOMINIQUE DES BRANDONS. — *Lyon, imp. de C. Rey Jne, 1844, in-8°. Pièce.*

(L'Avant-propos est signé : SIMON DE C.....)

4944. De l'Éducation publique dans ses rapports avec la famille et avec l'État, par M. H. CORNE,... — *Paris, L. Hachette, 1844, in-8°.*

4945. Importance de l'éducation au dix-neuvième siècle, par C.-J.-B. CLERC, élève de l'Université et ancien professeur. — *Paris, Sagnier et Bray, 1844, in-8°.*

4946. D'une Conférence religieuse au Collége royal de Poitiers; mémoire de M. l'abbé COCHARD,... (26 juillet 1844.) — *Poitiers, imp. de H. Oudin, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4947. Procès pour rire, ou Le chapitre de la cathédrale d'Évreux traduit devant les grandes assises du « Courrier de l'Eure ». (Signé : Un de vos lecteurs par hasard. [1er août 1844.]) — *Paris, imp. de Schneider et Langrand, 1844, in-8°. Pièce.*

4948. Du Rapport présenté à la Chambre des Députés le 2 juillet 1844, ou Quatrième examen sur la liberté d'enseignement, par Mgr PARISIS, évêque de Langres. — *Langres, Laurent fils, août 1844, in-8°.*

(Voir le n° 4866 ci-dessus.)

4949. Les Annales de la civilisation chrétienne. 1re livraison. De l'indépendance et des rapports nécessaires de l'Église, de l'État, et de l'enseignement public; par M. G.-B. BATTUR, avocat à la cour royale de Paris. — *Paris, A. Le Clère, 1844, in-8°.*

A. — 2e éd. — *Paris, A. Le Clère, 1844, in-8°.*

4950. De l'Église catholique, de son épiscopat, et de son indépendance, par RAYBAUD DE FAVAS, ancien magistrat. — *Paris, Camus, 1844, in-8°.*

4951. Comité électoral pour la défense de la liberté religieuse. Circulaire n° 1. Paris, le 31 août 1844. (Signé : Le comte DE MONTALEMBERT, président du Comité.) — *Paris, imp. de Gendré, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

4952. Prospectus des pamphlets, par M. C. GUILLAUME,... — *Dôle, imp. de Pillot, (1844,) 6 pièces en 1 vol. in-8°.*

1er Pamphlet. — Il ne faut point de sociétés dans la société.
2e Pamphlet. — Les Ultramontains ou Jésuites.
3e Pamphlet. — Des Jésuites prêtres confondus avec le clergé.
4e Pamphlet. — De la Prédication, des cérémonies et de leurs rites religieux. (3 septembre 1844.)
Publication de 50 pamphlets.

(Une note, placée à la fin de la dernière Publication, annonce que 5 pièces sont bien tout ce qui a paru jusque-là; la « Bibliographie de la France » ne renferme rien qui indique que la promesse de cinquante pamphlets ait été tenue.)

4953. Liberté d'enseignement. Les nouveaux montanistes au Collége de France. Par ANDRÉ JACOBY. — *Paris, A. Sirou, 1844, in-18.*

4954. Un Quart-d'heure de colloque entre Timon-le-Jeune et M. le ministre de l'instruction publique, suivi d'un Soliloque, par TIMONIDE. — *Paris, Hivert, 1844, in-8°. Pièce.*

4955. Sur l'Éducation dans les colléges de l'Université; vérité et conseils à tous les pères de famille; par AD. FAUDOT. — *Paris, imp. de Vrayet de Surcy, 1844, in-12. Pièce.*

4956. Le Semi-concordatisme. (Par R.-F.-X. BEAUNIER.) — *Vendôme, imp. de Henrion, (1844,) in-8°. Pièce.*

4957. Réponse à M. Garnereau, prêtre de Fontenay-le-Comte. (Signé : R.-F.-X. BEAUNIER, prêtre orthodoxe. [31 octobre 1844.]) — *Vendôme, imp. de Henrion, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4958. Réponses orthodoxes à deux écrits publiés dans la Vendée contre les personnes que la prévention ou l'ignorance appellent dissidents ou de la Petite-Église. (Signé : R.-F.-X. BEAUNIER.) — *Vendôme, imp. de Henrion, 1844, in-8°.*

4959. Lettre de Mgr l'évêque de Langres (PARISIS) à M. le comte de Montalembert, sur la part que doivent prendre aujourd'hui les laïques dans les questions relatives aux libertés de l'Église; publiée par le Comité élec-

toral pour la défense de la liberté religieuse. (11 novembre 1844.) — *Paris, J. Lecoffre, 1845, in-18. Pièce.*

A. — *Paris, imp. de A. Sirou, 1845, in-18. Pièce.*

4960. Notre Passé, notre présent, notre avenir et nos devoirs; aux catholiques, par un électeur. (19 novembre 1844.) — *Nancy, Vagner, novembre 1844, in-18.*

4961. Liberté d'enseignement. Du pétitionnement, par un pétitionnaire. (20 novembre 1844.) — *Paris, Sagnier et Bray, 1844, in-18. Pièce.*

A. — 2ᵉ éd. — *Paris, Sagnier et Bray, décembre 1844, in-18. Pièce.*

4962. Quelques Mots sur l'organisation du travail, à propos de la pétition sur le libre enseignement. — *Marseille, imp. de Senés, 1844, in-8°. Pièce.*

4963. Dialogues sur la liberté de l'enseignement, recueillis par un provincial. — *Lyon, Girard et Guyet, 1844, 9 dialogues en 1 vol. in-8°.*

* Mandement de S. É. Mᵍʳ le cardinal DE BONALD, archevêque de Lyon et de Vienne, primat des Gaules, etc., portant condamnation d'un livre intitulé : « Manuel du droit public ecclésiastique français, par M. Dupin, docteur en droit, procureur général près la cour de cassation, député de la Nièvre, » etc., Paris, 1844; et d'un écrit du même auteur intitulé : « Réfutation des assertions de M. le comte de Montalembert dans son Manifeste catholique ». (21 novembre 1844.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

4964. Réplique au discours de M. l'avocat général Belloc, par des catholiques. — *Angers, imp. de Cosnier et Lachèse, 1844, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

4965. Seconde Réplique au discours de M. l'avocat général Belloc, par des catholiques. — *Angers, imp. de Cosnier et Lachèse, 1844, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

4966. Lettre aux Jésuites d'Angers, à propos de la « Réplique au discours de M. l'avocat général Belloc », par un père de famille angevin. (25 novembre 1844.) — *Angers, Cornilleau et Maige, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Par M. EUGÈNE TALBOT, d'après M. Quérard.)

4967. Erreurs et distractions du père de famille dans sa « Lettre aux Jésuites d'Angers » à propos de la Réplique à M. Belloc, par un autre père de famille. — *Paris, imp. de Cosnier et Lachèse, 1844, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

4968. Pétitionnons. — *Nancy, imp. de Vagner, (1844,) in-8°. Pièce.*

4969. Première Lettre d'un évêque (JEAN-FRANÇOIS CROIZIER, évêque de Rodez,) à ses collègues. (9 déc. 1844.) — *Rodez, imp. de Carrère aîné, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4970. Liberté d'enseignement. Appel du Comité de Rennes, suivi d'un modèle de pétition. (12 décembre 1844.) — *Rennes, imp. de A. Jausions, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4971. Pétition pour la liberté de l'enseignement. — *Lyon, imp. de Mougin-Rusand, 1844, in-4°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre. — Le titre de départ porte : *A MM. les membres de la Chambre des Députés.*)

4972. Liberté de l'Église. Premier Examen. Des empiètements : est-ce l'Église qui empiète sur l'État? est-ce l'État qui empiète sur l'Église? Par Mᵍʳ PARISIS, évêque de Langres. — *Langres, Laurent fils, décembre 1844, in-8°.*

A. — 2ᵉ éd. — *Langres, Laurent fils, 1845, in-8°.*

4973. L'Université s'en va, mais le fondement de la vérité de Dieu en J.-C., vivant par la sainte Église catholique, reste ferme. Par l'abbé J.-G. VERDUN,... (6 août-21 décembre 1844.) — *Nancy, Thomas, 1845, in-8°.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

4974. La Réforme et la ligue universitaires. Réponse aux cinq questions de M. Thiers, avec des études critiques sur la discussion de la Chambre des Pairs. Ouvrage dédié à MM. les membres de la Chambre des Députés. Par P.-E. GASC fils. (25 décembre 1844.) — *Paris, A. Appert, 1845, in-8°.*

4975. De la Philosophie de l'État... Par A. D. L. R. DE J. — *Paris, Charpentier, 1844, in-8°.*

(Tome I. — C'est tout ce qui est annoncé dans la « Bibliographie de la France ».)

4976. Diary in France, mainly on topics concerning education and the Church. By CHRISTOPHER WORDSWORTH, D. D. canon of Stᵗ-Peters, Westminster. — *London, F. et J. Rivington, 1845, in-8°.*

4977. Lettre à M. F. Génin, par un chrétien de son village. (Signé : CHARLES CHAPIA. [1ᵉʳ janvier 1845.]) — *Nancy, Vagner, 1845, in-16.*

(Au sujet du livre de Génin intitulé : « Les Jésuites et l'Université ». — Voyez ci-après la section *Histoire des ordres religieux en France.*)

4978. Le Pamphlet d'un curé troubadour. (Signé : F. GÉNIN.) — *Paris, imp. de Schneider et Langrand, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

* Lettre pastorale de Mᵍʳ l'évêque de Viviers (JEAN-HIPPOLYTE GUIBERT) au clergé de son diocèse, sur les tendances dangereuses d'un parti qui se forme dans l'Église de France contre l'autorité épiscopale. (6 janvier 1845.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

4979. La nouvelle Émeute religieuse, par l'abbé DAUPHIN, curé de Mazerier... — *Clermont-Ferrand, imp. de Thibaud-Landriot frères, 1845, in-18. Pièce.*

4980. L'Ultrascientifisme, ou L'Église romaine et la société moderne considérées d'un point de vue autre que celui de M. Quinet, par J. CÉNAC-MONCAUT. — *Toulouse, imp. de A. de Labouisse-Rochefort, 1845, in-8°.*

(Réponse au n° 4936 ci-dessus.)

4981. Liberté d'enseignement. Réponses au Rapport de M. Thiers sur le projet de loi relatif à l'instruction secondaire, par M. le comte DE MÉRODE, Mgr l'évêque des Canaries, et Mgr l'évêque de Langres (PARISIS). — *Paris, A. Sirou, 1845, in-18.*

(Le faux titre porte : *Trois Réponses au Rapport de M. Thiers.*)

4982. Discussion du Rapport de M. Thiers sur la question de l'enseignement, suivie de Deux discours sur la même question, par M. l'abbé H. DELOR. — *Paris, Waille, 1845, in-8°.*

4983. Liberté d'enseignement. Essai sur la discussion relative au projet de loi concernant l'instruction secondaire, par J.-P. CHRESTIEN DE POLY, conseiller honoraire à la cour royale de Paris... — *Paris, A. Sirou, 1845, in-8°.*

* Lettre à MM. les électeurs du département du Gard, sur le projet de loi de l'enseignement, par M. FERDINAND BÉCHARD,... *(1845.)*

(Voyez ci-après le chapitre HISTOIRE CONSTITUTIONNELLE.)

4984. Deuxième Lettre de l'évêque de Rodez (JEAN-FRANÇOIS CROIZIER) à ses collègues. (10 janvier 1845.) — *Rodez, imp. de Carrère aîné, (s. d.,) in-8°.*

(Voyez le n° 4669 ci-dessus.)

4985. Du Prêtre, de la femme, de la famille; par J. MICHELET. (10 janvier 1845.) — *Paris, L. Hachette, 1845, in-8°.*

A. — 2e éd. — *Paris, au comptoir des imprimeurs-unis, 1845, in-18.*

B. — 4e éd. — *Paris, au comptoir des imprimeurs-unis, 1845, in-18.*

4986. Préface de la 3e édition « Du Prêtre, de la femme, de la famille », par J. MICHELET. — *Paris, au comptoir des imprimeurs-unis, 1845, in-18. Pièce.*

4987. Renaissance du voltairianisme, par M. ÉMILE SAISSET,... — *Paris, imp. de H. Fournier, 1845, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre. — Le titre de départ, page 1, porte : *Extrait de la Revue des Deux-Mondes... Renaissance du voltairianisme. Du Prêtre, de la femme et de la famille, par M. Michelet.*)

4988. Le Prêtre, la femme, la famille, et M. J. Michelet. Appréciation par N.-H. CELLIER DUFAYEL. — *Paris, au bureau du Génie des femmes, 1845, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre. — Extrait du *Génie des femmes.*)

4989. Du Prêtre, de M. Michelet et du simple bon sens, par un solitaire. Deuxième édition. — *Paris, A. Sirou, 1845, in-12.*

(Par l'abbé HIPPOLYTE BARBIER, d'après M. Quérard.)

4990. Du Prêtre, de M. Michelet et du simple bon sens, par un solitaire. — *Paris, A. Sirou, 1845, in-18. Pièce.*

(Extrait de *L'Univers.* — Compte rendu, signé L. R., de l'ouvrage sous ce titre catalogué au n° précédent.)

4991. Lettre aux catholiques du Périgord, sur la liberté de l'enseignement; par l'abbé PEYROT, chanoine honoraire de Périgueux, directeur du Prytanée d'Azerat, Dordogne (15 janvier 1845.) — *Bordeaux, T. Lafargue, 1845, in-8°.*

4992. Liberté d'enseignement. — Pétition. — *Nancy, imp. de Vagner, (s. d.,) in-fol. Pièce.*

4993. Liberté d'enseignement. Tableau des pétitions adressées aux Chambres par les départements de la Meurthe et des Vosges. Janvier 1845. — Quelques Mots à propos des pétitions. — *Nancy, imp. de Vagner, (s. d.,) in-fol. Pièce.*

(Même pièce que la précédente.)

4994. La Liberté d'enseignement demandée par tous les partis, avant et après 1830. Mémoire dédié à tous les amis de l'ordre, de la religion et des libertés. — *Marseille, imp. de M. Olive, 1845, in-8°. Pièce.*

4995. Résumé de l'opinion des plus grands publicistes sur cette question : A qui appartient le droit d'instruire et par qui doit-il être exercé? Compilation présentée à M. Thiers, rapporteur du projet de loi sur l'instruction secondaire. Par le docteur L.-V. H., petit-neveu de l'abbé Prévost. — *Douai, imp. de Crépeaux, (1845,) in-8°. Pièce.*

4996. L'Église dans l'État, par EDME VAY. Dédié à M. Eugène Sue. Et précédé d'une Lettre de l'auteur du « Juif-Errant ». (18 janvier 1845.) — *Paris, E. Garnot, (s. d.,) in-18.*

* Instruction pastorale et mandement de monseigneur l'évêque de Marseille (CH.-JOS.-EUG. DE MAZENOD), à l'occasion du carême de 1845, sur les attaques actuellement dirigées contre l'Église. (19 janvier 1845.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

4997. Deuxième Lettre aux Jésuites d'Angers, à propos de la « Seconde Réplique au discours de M. l'avocat général Belloc » et de la brochure intitulée : « Erreurs et distractions », etc., par un père de famille angevin. (20 janvier 1845.) — *Angers, Cornilleau et Maige, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Par M. EUGÈNE TALBOT. Voyez le n° 4966 ci-dessus.)

4998. L'Église et la société laïque. (Extrait du « Correspondant » du 25 janvier 1845.) Suivi d'un Discours, sur les attaques dirigées contre l'Église, prononcé à la Sorbonne, le 19 décembre 1844, par M. l'abbé H. MARET. — *Paris, V.-A. Waille, 1845, in-8°.*

4999. Choisissez! Ou la foi et la Charte, ou le monopole universitaire; par un père de famille. — *Paris, A. Le Clère, 1845, in-8°.*

(Par ARTAUD DE MONTOR, d'après M. Quérard.)

5000. Quelques Réflexions à l'appui des pétitions en faveur de la liberté d'enseignement. Réponse à diverses

objections. — *Saint-Brieuc, imp. de Prud'homme, 1845, in-18. Pièce.*

A. — 2e éd. — *Saint-Brieuc, imp. de L. Prud'homme, 1845, in-18. Pièce.*

B. — 3e éd. — *Saint-Brieuc, imp. de L. Prud'homme, 1845, in-18. Pièce.*

5001. Deux Mots de réponse au petit pamphlet publié contre moi sous la raison sociale Souchet et Cie. (Signé : Valo, maire. [29 janvier 1845.]) — *Saint-Brieuc, Guyon frères, 1845, in-16. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

5002. Critique des « Deux Mots » de M. le maire de Trédaniel. (Signé : Un Partisan de la liberté d'enseignement.) — *Saint-Brieuc, imp. de L. Prud'homme, 1845, in-16. Pièce.*

5003. Lettre d'un paysan bas-breton à un paysan bas-breton, au sujet d'une brochure de ce dernier sur la liberté d'enseignement. — *Saint-Brieuc, imp. de L. Prud'homme, 1845, in-18. Pièce.*

5004. Cour d'assises du Calvados. Audience 15 février 1845. Procès de M. l'abbé Souchet, chanoine de Saint-Brieuc. — *Paris, A. Sirou, 1845, in-18.*

A. — 2e éd. — *Paris, A. Sirou, 1845, in-18.*

5005. Documents pour servir à l'histoire de l'Église catholique en France et en Irlande, publiés par M. le Mis de Régnon, directeur-fondateur du journal « La Liberté ». — *Paris, au bureau du journal, 1845, in-8°. Pièce.*

5006. Pétitions adressées à la Chambre des Députés relativement à l'abolition immédiate du Concours général, la limitation du nombre des élèves dans les classes, la suppression de l'internat dans les collèges, et à l'abolition des droits d'examen pour les grades des Facultés, par P.-E. Gasc fils. Ces deux Pétitions ont été présentées à la Chambre, au nom de l'auteur, dans la séance du 1er mars 1845, par M. Chapuys-Montlaville. — *Paris, J. Appert, 1845, in-8°.*

* Némésis confondue, ou Satires contre Barthélemy, en réponse à sa pièce, du 2 mars 1845, intitulée : « Les Ultramontains »; par M. l'abbé Ges Ch*** (Chamayou), curé de S*** (Seilh), canton de Grenade-sur-Garonne.

(Voyez la division POÉSIE.)

* La Satire des Ultramontains à la Satire de Barthélemy!!! par un satirique. *(1845.)*

(Voyez *ibidem.*)

* Les prétendus Ultramontains à Némésis. Satire. (Signé : Un Séminariste, *1845.*)

(Voyez *ibidem.*)

* Réflexions de Timon Minimus sur quelques pamphlets modernes, et principalement sur le feuilleton du journal « Le Siècle », numéro du 2 mars 1845; dédiées aux personnes jalouses de conserver leurs biens et leur tête.

(Voyez *ibidem.*)

5007. L'État théologien. Par M. le comte Beugnot, pair de France. Publié par le Comité pour la défense de la liberté religieuse. (25 février et 7 mars 1845.) — *Paris, V.-A. Waille, 1845, in-18.*

5008. De l'Usage et de l'abus des opinions controversées entre les ultramontains et les gallicans, par M. l'archevêque de Paris (Affre). — *Paris, A. Le Clère, 1845, in-8°. Pièce.*

5009. De l'Appel comme d'abus, son origine, ses progrès et son état présent, suivi d'un écrit sur l'usage et l'abus des opinions controversées entre les gallicans et les ultramontains, par M. l'archevêque de Paris (Affre). — *Paris, A. Le Clère, 1845, in-8°.*

(Voyez le n° précédent.)

5010. Rapport au Conseil d'État par M. Vivien, conseiller d'État, vice-président du comité de législation, dans l'appel, comme d'abus, dirigé par M. le garde des Sceaux, contre le Mandement fulminé par M. le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, contre le livre de M. Dupin intitulé : « Manuel du droit public ecclésiastique français ». — *(Paris,) lith. de Thuvien, (1845,) in-4°. Pièce.*

(Suivi de l'ordonnance royale, du 9 mars 1845, portant condamnation du Mandement de l'archevêque de Lyon.)

5011. Lettre de S. É. Mgr. le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon et de Vienne, à Son Excellence M. le garde des Sceaux. Lyon, le 11 mars 1845. — *Lyon, Mothon, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet de l'arrêt du Conseil d'État rendu contre lui.)

5012. La Sentence du Conseil d'État, portée en 1845 contre S. É. le cardinal archevêque de Lyon, déjà jugée et condamnée dès 1830. (Signé : L'éditeur des « Dialogues sur la liberté de l'enseignement ». [16 mars 1845.]) — — *Paris, Poussielgue-Rusand, 1845, in-8°. Pièce.*

5013. Oui et Non, au sujet des ultramontains et des gallicans, par Timon (M. de Cormenin), qui n'est ni l'un ni l'autre. — *Paris, Pagnerre, 1845, in-32.*

A. — 3e éd. — *Paris, Pagnerre, 1845, in-32.*
B. — 4e éd. — *Paris, Pagnerre, 1845, in-32.*
C. — 5e éd. — *Paris, Pagnerre, 1845, in-32.*
D. — 6e éd. — *Paris, Pagnerre, 1845, in-32.*
E. — 7e éd. — *Paris, Pagnerre, 1845, in-32.*
F. — 8e éd. — *Paris, Pagnerre, 1845, in-32.*
G. — 9e éd. — *Paris, Pagnerre, 1845, in-32.*
H. — 11e éd. — *Paris, Pagnerre, 1845, in-32.*
I. — 12e éd. — *Paris, Pagnerre, 1845, in-32.*
J. — 13e éd. — *Paris, Pagnerre, 1845, in-32.*
K. — 14e éd. — *Paris, Pagnerre, 1845, in-32.*
L. — 16e éd. — *Paris, Pagnerre, 1845, in-32.*

5014. Très-humble Réponse aux litanies du citoyen Timon, vicomte de Cormenin, ex-impérialiste, ex-roya-

liste-ultra, ex-radical, ex-homme d'esprit, aujourd'hui ultramontain. (Signé : GEORGES DAIRNVÆLL.) — *Paris, E. Albert, 1845, in-18.*

5015. Paix! paix! Réprimande adressée par un abbé et un théologien à Timon, qui n'est ni l'un ni l'autre. — *Paris, chez les marchands de nouveautés, 1845, in-32.*

5016. Au Parlement français. Question de l'instruction publique. FORTIN D'IVRY. — *Paris, imp. de Rignoux, 1845, in-8°. Pièce.*

5017. Comité électoral pour la défense de la liberté religieuse. — *Paris, imp. de A. Sirou, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Exposé du but et de l'organisation du Comité.)

5018. Comité électoral pour la défense de la liberté religieuse. Circulaire n° 2. Paris, ce 20 mars 1845. (Signé : Le comte DE MONTALEMBERT, président du Comité; H. DE RIANCEY, secrétaire.) — *Paris, imp. de Gendré, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 4951 ci-dessus.)

5019. De la Liberté de l'Église, à propos de la liberté d'enseignement. Lettres à MM. les députés, par ANDRÉ JACOBY. (26 décembre 1844-25 mars 1845.) — *Paris, A. Sirou, 1844-1845, 4 lettres en 1 vol. in-18.*

A. — *1846.* Par G.-SYMPHOR. VAUDORÉ. — *Paris, J. Lecoffre, in-18.* (D'après la « Bibliographie de la France », VAUDORÉ est le pseudonyme d'ANDRÉ JACOBY.)

5020. Du premier Acte de M. le comte de Salvandy, nouveau ministre de l'instruction publique, ancien grand maître de l'Université. Avis d'un pétitionnaire aux autres. (25 mars 1845.) — *Paris, A. Sirou, 1845, in-18. Pièce.*

5021. Des Devoirs des évêques dans la défense de l'enseignement et de la liberté de l'Eglise contre les attaques de la puissance temporelle; instruction pastorale de CHRISTOPHE DE BEAUMONT, archevêque de Paris, suivie du Mandement qui porte condamnation de la sentence prononcée par le parlement contre cette instruction pastorale. Nouvelle édition, précédée d'une Introduction et d'une notice historique, par GUYARD DE SAINT-ÉTIENNE, avocat. (30 mars 1845.) — *Paris, Waille, 1845, in-8°.*

5022. Mémoire soumis au sérieux examen de l'épiscopat, sur la situation actuelle du clergé de France, par M. l'abbé RAYMOND,... (1er avril 1845.) — *Avignon, Séguin aîné, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

5023. Du Catholicisme et de la démocratie, ou Des anciens et des nouveaux rapports de l'Église et de l'État, par CH. STOFFELS. (1er avril 1845.) — *Paris, Sagnier et Bray, 1845, in-8°.*

5024. Des Ordonnances et décrets qui prescrivent l'enseignement de la Déclaration de 1682, par un magistrat. Extrait de « L'Université catholique », cahier d'avril 1845. — *Paris, Waille, 1845, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

5025. Remède catholique et constitutionnel à l'ultramontanisme; par le chevalier MASSIAS,... (3 avril 1845.) — *Strasbourg, chez tous les libraires, 1845, in-8°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 3, porte : *Pétition adressée à la Chambre des Députés.*)

5026. Les Ultramontains et les gallicans devant la nation, ou Nécessité pour la France de se séparer de Rome. Extrait de la « Revue indépendante », livraison du 10 avril. (Signé : F. BOUVET.) — *Paris, au bureau de La Revue indépendante, 1845, in-12.*

A. — 2e éd. — *Paris, au bureau de La Revue indépendante, 1845, in-12.*

5027. De l'Église catholique et de l'État, à l'occasion des attaques dirigées contre les articles organiques du Concordat de 1801, par M. ÉDOUARD LABOULAYE,... Avril 1845. — *Paris, au bureau de la Revue de législation et de jurisprudence, 1845, in-8°.*

(Extrait de la *Revue de législation et de jurisprudence*, avril 1845.)

5028. Die Kirche Frankreichs... [L'Église de France et la liberté de l'enseignement. Écrit de circonstance. Par le Dr L.-A. WARNKÖNIG, conseiller aulique intime et professeur public ordinaire de droit à Tubingue. (16 avril 1845.)] — *Fribourg en Brisgau, F. Wagner, 1845, in-8°.*

* Liberté de l'Église. A monseigneur l'évêque de Langres, par l'abbé BOULAY. *(1845.)*

(Voyez la division POÉSIE.)

5029. Liberté de l'Église. Deuxième Examen. Des tendances. Que demande l'Église? Que veut l'État? Par Mgr PARISIS, évêque de Langres. — *Paris, V.-A. Waille, avril 1845, in-8°.*

(Voyez le n° 4972 ci-dessus.)

A. — 2e éd. — *Paris, J. Lecoffre, 1845, in-8°.*

5030. La Liberté pour le clergé français comme pour tous. Solution du grand problème de l'époque; fin de la guerre entre l'Église et l'État; organisation. Par A.-S LODY. — *Paris, imp. de A. Appert, 1845, in-18.*

5031. Mémoire sur l'Université. (Par l'abbé LIAUTARD.) — *Lyon, Girard et Guyet, 1845, in-8°. Pièce.*

(Réimpression de circonstance d'un ouvrage publié d'abord en 1814.)

5032. Dialogues familiers sur le monopole universitaire, recueillis dans le café d'une petite ville de Provence où la pétition contre le monopole avait été déposée. Par un Marseillais. Premier Dialogue... — *Avignon, Séguin aîné, 1845, in-8°. Pièce.*

(C'est tout ce qui a paru.)

5033. Feu! Feu! Par TIMON (M. DE CORMENIN). — *Paris, Pagnerre, 1845, in-32.*

A. — 3e éd. — *Paris, Pagnerre, 1845, in-32.*

B. — 4e éd. — *Paris, Pagnerre, 1845, in-32.*

C. — 5ᵉ éd. — *Paris, Pagnerre, 1845, in-32.*
D. — 6ᵉ éd. — *Paris, Pagnerre, 1845, in-32.*
E. — 7ᵉ éd. — *Paris, Pagnerre, 1845, in-32.*
F. — 8ᵉ éd. — *Paris, Pagnerre, 1845, in-32.*
G. — 11ᵉ éd. — *Paris, Pagnerre, 1845, in-32.*
H. — 12ᵉ éd. — *Paris, Pagnerre, 1845, in-32.*
I. — 13ᵉ éd. — *Paris, Pagnerre, 1845, in-32.*
J. — 14ᵉ éd. — *Paris, Pagnerre, 1845, in-32.*
K. — 15ᵉ éd. — *Paris, Pagnerre, 1845, in-32.*
L. — 16ᵉ éd. — *Paris, Pagnerre, 1845, in-32.*
M. — 17ᵉ éd. — *Paris, Pagnerre, 1845, in-32.*

5034. Feu contre Feu. Réponse à un ultramontain, par ALEXANDRE WEILL. — *Paris, au bureau de La Revue indépendante, 1845, in-8°. Pièce.*

5035. Boulet rouge contre Timon. Feu! contre Feu. 2ᵉ édition. (Signé : VICTOR BOUTON.) — *Paris, V. Bouton, 1845, in-32.*

A. — 3ᵉ éd. — *Paris, V. Bouton, 1845, in-32.*

5036. Feu Timon. (Signé : GEORGES DAIRNVÆLL.) — *E. Albert, 1845, in-32.*

5037. A saint Cormenin, pamphlétaire et martyr. Feu Timon. Réplique à : « Feu! Feu! » dédiée à M. F. de Lamennais. (Signé : GEORGES DAIRNVÆLL.) — *Paris, E. Albert, 1845, in-32.*

(La couverture imprimée porte : *Deuxième édition.*)

5038. Dédié à la jeunesse de l'Université. La vérité sur le révérend Père Timon, par un habitant de l'Yonne. *Paris, au comptoir des imprimeurs-unis, 1845, in-8°. Pièce.*

5039. Eau sur feu, ou Réponse à Timon, par CABET. — *Paris, au bureau du Populaire, mai 1845, in-16.*

* Épître populaire à M. de Cormenin, député, sur les deux derniers pamphlets : « Oui et Non » ; et : « Feu! Feu! »... par M. E. BREBION,... *(1845.)*

(Voyez la division POESIE.)

5040. Lettre à Timon sur son pamphlet « Feu! Feu! » par J.-B. MÉGE,... — *Paris, Ébrard, 1845, in-8°. Pièce.*

5041. Cormenin. Fac-simile pour orner ses démentis adressés à « Boulet rouge » dans la 14ᵉ édition de « Feu! Feu! ». (Signé : VICTOR BOUTON.) — *Paris, V. Bouton, 1845, in-32. Pièce.*

5042. A M. le vicomte de Cormenin. Faits et raisonnements. — *Paris, F. Moreau, 1845, in-16.*

5043. A droite Conversion! Réponse à Timon, par H. JUDICIS DE MIRANDOL. — *Paris, Ledoyen, 1845, in-18.*

(D'après M. Quérard, JUDICIS DE MIRANDOL est le pseudonyme de M. PAUL LAGARDE.)

* Lettre d'un optimiste à Timon. *(1845.)*

(Voyez la division POÉSIE.)

5044. Timon et les ultramontains, ou TIMOTHÉE le biblique à Timon le papalin. — *Paris, Albert, 1845, in-32.*

(Par G.-M. DAIRNVÆLL, d'après M. Quérard.)

5045. Timon et sa logique, par un philosophe, avec une Préface, par PASCAL DUPRAT. — *Paris, J. Labitte, 1845, in-32.*

5046. Feu et flamme, par A. WEILL,... — *Paris, Michel-Lévy frères, 1845, in-32.*

5047. La Profession de foi du petit-fils de Timon. (Signé : TIMON fils.) — *Paris, L.-F. Hivert, 1845, in-18. Pièce.*

* Discours de M. ISAMBERT sur la responsabilité des fonctionnaires, et réfutation des écrits religieux et polémiques de M. Cormenin, avec une Réponse à quelques attaques. *(1845.)*

(Voyez ci-après le chapitre HISTOIRE CONSTITUTIONNELLE.)

5048. Réponse à monseigneur l'évêque de Rodez, par E. GERUZEZ, professeur suppléant d'éloquence française à la Faculté des lettres de Paris... (12 mai 1845.) — *Paris, imp. de Plon frères, 1845, in-8°. Pièce.*

5049. De la Pacification religieuse. Quelle est l'origine des querelles actuelles? Quelle en peut être l'issue? Par M. l'abbé DUPANLOUP,... — *Paris, J. Lecoffre, 1845, in-8°.*

A. — 2ᵉ éd. — *Paris, J. Lecoffre, 1845, in-8°.*

5050. Les Libertés de l'Église gallicane, celle de l'enseignement, et la nécessité d'une réforme électorale, par M. P. GILLIER,... — *Limoges, imp. de Ardillier, 1845, in-18.*

(Le faux titre porte : *Manuel sur les libertés de l'Église gallicane.* — Voyez ci-après, dans ce même chapitre, pour tous les ouvrages directement relatifs aux libertés de l'Église gallicane, la section *Rapports de l'Église avec l'État en France.*)

5051. Consultation pour M. Busch... par Mᵉ MARIE, ancien bâtonnier; suivie des adhésions de MM. PH. DUPIN et PAILLET,... (20-26 mai 1845.) — *Paris, imp. de Gratiot, 1845, in-8°.*

5052. Adresse au roi en son Conseil. (Signé : P.-T.-D. [PAUL-THÉRÈSE-DAVID D'ASTROS], archevêque de Toulouse. [26 mai 1845.]) — *Toulouse, imp. de A. Manavit, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(En faveur des Jésuites.)

* Mandement de Mᵍʳ l'archevêque de Paris (AFFRE), portant condamnation d'un recueil périodique qui a pour titre : « Le Bien social ». (26 mai 1845.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE; et précédemment, pour le journal condamné, tome IV, page 459, n° 33.)

* Épître populaire anti-jésuitique à M. Barthélemy.... sur l'interdiction du journal « Le Bien social » par M. Affre, archevêque de Paris, et le cardinal Ambroisin; sur la nécessité d'un aréopage religieux en France, etc. Par M. E. BREBION,... *(1845.)*

(Voyez la division POÉSIE.)

5053. Les Sophismes d'un prélat contemporain, ou Réfutation, phrase par phrase, du « Mandement de Mᵍʳ l'archevêque de Paris portant condamnation du journal « Le

Bien social », par un ami du droit canon. — *Paris, A. Leconte, 1845, in-8°.*

(La couverture imprimée porte : *Par l'abbé *****.*)

5054. Les Abus du haut clergé résultant de ses mandements, par l'abbé P****. — *Paris, Moreau, 1846, in-18.*

(Le titre de départ, page 5, porte : *Les Sophismes d'un prélat contemporain.* — Même ouvrage que le précédent.)

5055. Comité électoral pour la défense de la liberté religieuse. Circulaire n° 3. Paris, ce 30 mai 1845. (Signé : le comte DE MONTALEMBERT, président du Comité.) *(Paris,) imp. de Gendré, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez les n[os] 4951 et 5018 ci-dessus.)

5056. Liberté de l'Église. Un mot sur les interpellations de M. Thiers et l'ordre du jour motivé du 3 mai; par M[gr] l'évêque de Langres (PARISIS). — *Paris, Sirou, juin 1845, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

A. — *1845. — Paris, J. Leeoffre, in-8°. Pièce.*
B. — *1845. — Avignon, Séguin aîné, in-8°. Pièce.*

5057. Rome ou Paris, liberté ou servitude; choisissez! Lettre à M[gr] l'évêque de Montpellier, contre le gallicanisme développé dans sa pastorale du 1[er] mai 1845. Par M. le M[is] DE RÉGNON, directeur-fondateur du journal « La Liberté comme en Belgique ». Au nom des catholiques constitutionnels. (6 juin 1845.) — *Paris, A. Sirou, 1845, in-8°.*

5058. Le Bilan de l'Université, ou Liquidation du monopole de l'enseignement, par M. GASC fils. — *Paris, au comptoir des imprimeurs unis, 1845, in-18.*

5059. Encore un Mot sur les libertés d'enseignement et de conscience, par l'abbé MAYET,... — *Besançon, Cornu, 1845, in-24.*

5060. Lettre sur le journalisme religieux. (Signé : H. BERNIER, vicaire général. [8 juin 1845.]) — *Angers, imp. de Barassé frères, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

5061. Réponse à la Lettre de M. l'abbé Bernier, vicaire général du diocèse d'Angers, sur le journalisme religieux et « L'Union de l'ouest », par M. le comte DE QUATREBARBES. (16 juin 1845.) — *Angers, V[e] Pignet-Château, (s. d.,) in-12. Pièce.*

5062. Un Mot sur deux leçons d'un professeur d'histoire ecclésiastique à Lyon. (Signé : S. C., [CHOLETTON] chanoine, ancien vicaire général.) — *Lyon, imp. de Dumoulin, Ronet et Sibuet, 1845, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

* Lettre pastorale de monseigneur l'évêque d'Aire (FRANÇOIS-ADÉLAÏDE-ADOLPHE LANNÉLUC), à l'occasion de la condamnation d'un écrit périodique imprimé à Paris sous le titre de « Bien social ». (24 juin 1845.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE; et précédemment, pour le journal condamné, tome IV, page 459, n° 33.)

5063. Observations à M. le comte de Quatrebarbes sur sa Réponse à une Lettre sur le journalisme religieux. (Signé : H. BERNIER, v. g. [29 juin 1845.]) — *Angers, imp. de Barassé frères, (s. d.,) in-12. Pièce.*

(Voyez le n° 5061 ci-dessus.)

5064. Réponse à une consultation, par un professeur de morale. (Signé : A..., professeur de morale. [30 juin 1845.]) — *Paris, imp. de Poussielgue, 1845, in-18. Pièce.*

5065. Le seul Moyen de sortir des difficultés présentes. Par M. L.-F. GUÉRIN,... — *Paris, A. Davesne, juin 1845, in-8°. Pièce.*

5066. Quelques Réflexions sur les débats religieux et politiques du jour. (Signé : L'abbé SABATIER. [6 juillet 1845.]) — *Bordeaux, imp. de Durand, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

5067. Une Parole de foi aux catholiques de France, sur les attaques livrées à l'Église; par l'auteur de : « L'Imitation méditée ». — *Paris, J. Leeoffre, 1845, in-12.*

5068. De l'Harmonie entre l'Église et l'État, par M. l'abbé DE SAMBUCY,... — *Paris, T. Leclerc j[ne], 1845, in-12.*

5069. Les Presbytères de campagne, ou Le curé de village. Extrait du « Journal de la jeunesse ». (Signé : A. ÉGRON.) — *Paris, imp. de A. Sirou, (1845.,) in-8°. Pièce.*

5070. Lettre à M. l'abbé Dupanloup, sur cette question : Pourquoi le clergé n'est plus et ne peut plus être gallican. — *Paris, A. Le Clère, 1845, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

* Épître populaire anti-jésuitique à nosseigneurs les évêques, sur le projet épiscopal de compenser l'expulsion des Jésuites par l'asservissement de l'Université et du Collége de France; par M. E. BREBION,...

(Voyez la division POÉSIE.)

* Causerie d'un profane avec M. Thiers; par ÉDOUARD PÉCLET,... (9 juillet 1845.)

(Voyez précédemment tome III, page 777, n° 4032.)

5071. Comité électoral pour la défense de la liberté religieuse... Circulaire n° 4. Paris, ce 25 juillet 1845. (Signé : Le président du Comité, le comte DE MONTALEMBERT,...) — *(Paris,) lith. de Gendré, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez les n[os] 4951, 5018 et 5055 ci-dessus.)

5072. Réplique à Gros-Jean, au sujet de sa Réponse qui n'en est pas une. (Signé : Un Catholique normand. [30 juillet 1845.]) — *Paris, A. Sirou, 1846, in-18.*

5073. Lettres de M. DE VOLTAIRE, à l'homme aux quarante écus, et Réponses de l'homme aux quarante écus à M. de Voltaire. Publiées par ANDRÉAS CASSIUS. 1[re] livraison. Août 1845. — *Paris, imp. de Lacour, 1845, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre. — C'est tout ce qui a paru. — D'après M. Quérard, ANDRÉAS CASSIUS est le pseudonyme de M. Bellecombe.)

5074. Action électorale. Du droit électoral, de ses

conditions et de ses garanties; par CHARLES DE RIANCEY. Publié par le Comité pour la défense de la liberté religieuse. (15 septembre 1845.) — *Paris, J. Lecoffre, 1845, in-12.*

5075. Quelques Réflexions sur la manière de traiter les matières religieuses, par le comte DU COETLOSQUET. — *Paris, Waille, 1845, in-12.*

5076. Études historiques sur l'autorité de l'Église et du pouvoir civil; par P.-J. TEMPIER. — *Marseille, imp. de J. Barile, 1845, in-8°.*

5077. De l'État et des besoins religieux et moraux des populations en France. Par M. l'abbé J. BONNETAT. — *Paris, imp. de H. V. de Surcy, 1845, in-8°.*

5078. Réponse à Timon et défense de l'instruction primaire; par COCHER,... — *Paris et Lyon, chez les principaux libraires, (1845,) in-18.*

* La Chasse aux écoliers, ou Le clergé et l'Université. Petite guerre en temps de paix, par l'auteur des Anti-Guizotines (LÉON GUILLEMIN).

(Voyez la division POÉSIE.)

5079. A MM. les électeurs des cantons de Beaumetz-lez-Loges et de Pas. — Conseil général. Session de 1845. Proposition de M. LANTOINE-HARDUIN sur la liberté d'enseignement. (10 novembre.) — *Arras, imp. de J. Degeorge, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

5080. Les Réflexions d'un patriote campagnard, faites en 1845, sur la loi d'enseignement, la persécution du catholicisme et sur quelques vœux émis par le Conseil général de la Vendée. Par CHARON, paysan écrivain. — *Fontenay-le-Comte, Gaudin fils aîné, (s. d.,) in-8°.*

* M. Quinet et les étudiants de Paris. 8 décembre 1845. Par L. DE CHAUMONT (LÉON GUILLEMIN).

(Voyez la division POÉSIE.)

5081. Pour M. Quinet! Petite réponse à un ami de Timon, auteur de stances portant cette épigraphe : Grattez le philosophe et vous trouverez l'impie, par un philosophe non impie. — *Paris, chez les marchands de nouveautés, 1846, in-8°. Pièce.*

5082. Humble Supplique adressée à monseigneur l'évêque de Chartres, par M. le Mis DE RÉGNON, au nom des pères de familles constitutionnels. Nantes, le 15 décembre 1845. — *Nantes, Mazeau, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

5083. Liberté de l'Église. Troisième Examen. Du silence et de la publicité. Par Mgr PARISIS, évêque de Langres. — *Paris, A. Sirou, décembre 1845, in-8°.*

(Voyez les nos 4972 et 5029 ci-dessus.)

A. — 2e éd. — *Paris, A. Sirou, décembre 1845, in-8°.* (Les mots *deuxième édition* ne se trouvent que sur la couverture imprimée.)

B. — 3e éd. — *Paris, A. Sirou, janvier 1846, in-18.*

5084. Du Silence et de la publicité. Lettre à MM. les rédacteurs de « L'Espérance, courrier de Nancy ». Nancy, 30 décembre 1845. — *Nancy, imp. de Vagner, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

5085. Liberté d'enseignement. Recueil des actes épiscopaux relatifs au projet de loi sur l'instruction secondaire. Publié par le Comité pour la défense de la liberté religieuse. — *Paris, A. Sirou, mars 1845-janvier 1846, 4 vol. in-18.*

* Le Secret de Rome au XIXe siècle, 1° le peuple, 2° la cour, 3° l'Église. Par EUGÈNE BRIFFAULT, illustré de 200 dessins par les artistes les plus distingués. *(1846.)*

(Voyez la division HISTOIRE GÉNÉRALE.)

5086. Les nouveaux Ricochets. A-propos sur le cours de M. Lenormant. (10 janvier 1846.) Suivi de la 3e édition de : « M. Quinet et les étudiants de Paris ». Par un ami de Timon (LÉON GUILLEMIN). — *Paris, galeries de l'Odéon, 1846, in-8°. Pièce.*

5087. Liberté de l'Église, Par le duc DE VALMY, député de Toulouse.— *Paris, imp. de Proux, 1846, in-8°. Pièce.*

A. — 3e éd. — *Paris, Cabinet de correspondance générale, rue du Hasard-Richelieu, 4, 1846, in-8°. Pièce.*

5088. Cour de Cassation. Question du mariage des prêtres. Arrêt de la cour de Limoges du 27 janvier 1846. (Signé : COTELLE, avocat à la Cour de Cassation.) — *Paris, imp. de Ducessois, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

5089. Mariage des prêtres. Examen de la question : L'engagement antérieur dans les ordres sacrés constitue-t-il, dans l'état de notre législation, un empêchement prohibitif du mariage? Par DE BROUARD, avocat à la cour royale de Paris. — *Paris, L.-R. Delay, 1846, in-8°.*

* Instruction pastorale de Son Éminence monseigneur le cardinal DE BONALD, archevêque de Lyon et de Vienne, à l'occasion du carême de 1846, sur la liberté de l'Église. Publié par le Comité électoral pour la défense de la liberté religieuse. (2 février 1846.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Mandement de monseigneur l'archevêque d'Avignon (PAUL NAUDO), à l'occasion des religieuses de Saint-Joseph de cette ville. (2 février 1846.)

(Voyez *ibidem.*)

5090. Documents historiques au sujet de la liberté de l'Église de France. Protestation contre l'enseignement universitaire, contre les rapports de l'Église avec l'État, et contre la violation de la Charte par les évêques. (Signé : Mis DE RÉGNON. [2 février 1846.]) — *Nantes, imp. de Hérault, 1846, in-8°. Pièce.*

5091. Sur l'Agitation catholique à Reims. (29 janvier-13 février 1846.) — *Reims, Brissart-Binet, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

5092. Questions importantes sur l'Église et le clergé

catholiques en France. Par M. l'abbé R. A. — *Paris, A. Sirou et Desquers, 1846, in-8°.*

5093. Mémoire et projet de loi sur l'organisation de l'enseignement moyen, adressés aux Chambres législatives de France et de Belgique. Par M. P.-E. Gase, chef d'institution à Paris. (Février 1846.) — *Paris, au comptoir des imprimeurs-unis, 1846, in-8°.*

5094. Progrès en France des idées de liberté. Mars 1846. — *Nancy, imp. de Vagner, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

5095. Quelques Idées sur la nécessité de donner une direction plus populaire à la lutte des catholiques français contre la ligue de l'Université et de l'État. (Par VICTOR JOLY.) — *Paris, imp. de Poussielgue, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

5096. Principes fondamentaux d'après lesquels doivent se résoudre, au moment présent, les deux grandes questions : 1° des rapports de l'Église et de l'État, 2° de la liberté de l'organisation de l'enseignement; par M. l'abbé MOIGNO,... — *Paris, Mellier frères, 1846, in-8°.*

5097. Du Catholicisme et de l'enseignement universitaire, ouvrage contenant l'examen du livre de M. Michelet contre la confession, et la réfutation de celui de M. Aimé Martin sur l'éducation des mères de famille couronné par l'Académie française. Par le comte DE RESIE,... (1[er] mai 1846.) — *Paris, J. Lecoffre, 1846, in-12.*

5098. Comité pour la défense de la liberté religieuse. Dieu et notre droit. Note sur le projet de loi, relatif aux instituteurs communaux, présenté le 7 mai 1846. — *(Paris,) imp. de Gendré, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Lithographié.)

5099. Quelques Mots sur l'urgence et la nécessité de la tenue des conciles provinciaux et des synodes pour rendre à l'Église de France sa force et sa splendeur. Par M. L.-F. GUÉRIN,... — *Paris, Waille, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

5100. (Lettre circulaire du Comité pour la défense de la liberté religieuse, à l'occasion des élections; commençant par ces mots :) Paris, ce 20 mai 1846. M., les élections approchent... — *(Paris,) imp. de Gendré, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Lithographié.)

5101. Du Devoir des catholiques dans les élections, par le comte DE MONTALEMBERT, pair de France. Publié par le Comité électoral pour la défense de la liberté religieuse. — *Paris, J. Lecoffre, juillet 1846, in-18.*

(Extrait du *Correspondant.*)

A. — 2[e] éd. — *Paris, J. Lecoffre, juillet 1846, in-18.*

5102. Du Devoir des électeurs contre les prétentions surannées des ultramontains, par M. ISAMBERT,... en réponse à la brochure de M. de Montalembert. — *Paris, au comptoir des imprimeurs-unis, 25 juillet 1846, in-8°.*

5103. Extraits d'articles publiés par M. CUVILLIER-FLEURY dans le « Journal des Débats », et republiés pour l'usage des électeurs de la Creuse par le Comité électoral pour la défense de la liberté religieuse. — *Paris, J. Lecoffre, 1846, in-18. Pièce.*

5104. Extrait d'articles publiés par M. LOUIS ALLOURY dans le « Journal des Débats », et republiés à l'usage des électeurs de la Nièvre, par le Comité électoral pour la défense de la liberté religieuse. — *Paris, J. Lecoffre, juillet 1846, in-18. Pièce.*

5105. Dialogue sur les élections, entre un électeur de campagne et un contribuable. Publié par le Comité électoral pour la défense de la liberté religieuse. — *Paris, 1846, in-8°. Pièce.*

5106. De l'Action du clergé dans les élections, par M. l'abbé U. ONFROY-KERMOALQUIN. — *Saint-Brieuc, imp. de L. Prud'homme, 1846, in-12. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

5107. Lettre à M. de Montalembert, sur l'urgente nécessité d'unir tous les catholiques de France en les ralliant sur le terrain neutre de la Charte. Nantes, le 16 août 1846. (Signé : M[is] DE RÉGNON.) — *Nantes, imp. de C. Gailmard, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

5108. Constitution de l'enseignement. En garde contre les Jésuites et les doctrinaires, leur religion et leur politique, par PAUL RÉMOIS. — *Paris, chez tous les libraires, 1846, in-12. Pièce.*

5109. A Monseigneur l'évêque de Chartres. (5 septembre 1846.) — A M. le rédacteur de « La Quotidienne ». (6 septembre 1846.) — A M. le rédacteur de la « Gazette de l'instruction publique ». (Signé : THEIL, professeur au Collège Henri IV.) — *Paris, imp. de F. Didot frères, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet d'un discours prononcé par l'auteur à la distribution des prix du Collége Henri IV.)

* Instruction pastorale de monseigneur l'évêque de Langres (PARISIS), sur le droit divin dans l'Église. (28 octobre 1846.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

5110. Sacre de la dynastie d'Orléans. Limites du spirituel et du temporel, droit international entre la royauté papale et les États; grand apostolat diplomatique. Lettres de MM. Thiers et Michelet. Supplément à notre premier ouvrage : « La Liberté (nationale) pour le clergé français ». Conclusions des deux. Vive Pie IX! Par A.-S. BERGER. — *Lyon, imp. de Boursy fils, 1846, in-8°.*

5111. Exposé du Comité pour la défense de la liberté religieuse, organisé à Lannion le 4 novembre 1846. — *S.-Brieuc, imp. de L. Prud'homme, 1846, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

5112. La Liberté de conscience et le statut religieux, par AUGUSTE PORTALIS,... — *Paris, G. Thorel, 1846, in-8°.*

5113. De l'Antagonisme de l'Église et de l'État, par G. Pont,.... — *Paris, Waton, 1846, in-12.*

5114. L'Église et le pouvoir, par simon Granger. Société bibliophile. (1er décembre 1846.) — *Paris, Mme H. Petit-Didier, 1847, in-18.*

5115. Des Gouvernements rationalistes et de la religion révélée, à propos de l'enseignement, par monseigneur Parisis, évêque de Langres. — *Paris, A. Sirou et Desquers, décembre 1846, in-8°.*

5116. La Liberté de l'enseignement. Par A. Faudot. — *Paris, imp. de F. Didot frères, 1846, in-8°.*

5117. Défense des instituteurs laïques contre les attaques du clergé, ou Réponse 1° à la Lettre pastorale de M. l'évêque de Chartres, accusant les instituteurs de complicité morale dans l'attentat de Lecomte contre la vie du roi; 2° à la Lettre pastorale de M. l'évêque de Langres, sur le droit divin de l'Église dans l'éducation; 3° à un pamphlet de M. l'abbé Dufour intitulé : « Réflexions sur l'état actuel des écoles primaires dans les campagnes ». Par louis-arsène Meunier, ancien directeur d'école normale. Réimpression. (Mai 1846-janvier 1847.) — *Paris, au bureau de l'Écho des instituteurs, 1847, in-18.*

5118. De la Liberté d'enseignement et de ses conditions d'existence dans l'état actuel de la société, par M. S. Rousseau. (12 janvier 1847.) — *Paris, J. Renouard, 1847, in-8°.*

5119. Liberté d'enseignement. — *Saint-Brieuc, imp. de L. Prud'homme, 1847, in-18.*

5120. Du Renouvellement des pétitions en faveur de la liberté d'enseignement, de leur nécessité et de leur efficacité; par charles de Riancey. Publié par le Comité électoral pour la défense de la liberté religieuse. — *Paris, J. Lecoffre, 1847, in-18. Pièce.*

5121. Défense de M. le préfet de la Dordogne contre une entreprise fanatique et intolérante de l'évêque de Périgueux. — *Périgueux, A. Boucharie, 1847, in-18. Pièce.*

5122. Refus de sépulture... Deuxième édition. — *Paris, A. Sirou et Desquers, 1847, in-24. Pièce.*

(La couverture imprimée porte en plus : *ou Défense de M. le préfet de la Dordogne contre une entreprise fanatique et intolérante de l'évêque de Périgueux.*)

5123. La Liberté de l'enseignement primaire devant la Cour de Cassation, par henry de Riancey. Publié par le Comité électoral pour la défense de la liberté religieuse. (20 février 1847.) — *Paris, J. Lecoffre, 1847, in-18.*

(Extrait du *Correspondant.*)

5124. Un Mot sur la liberté de l'enseignement. (Par J. David.) — *Rennes, mars 1847, in-32. Pièce.*

A. — 2e éd. — *Rennes, 1847, in-32. Pièce.*
(Signé : Un père de famille.)

5125. Comment le Jésuitisme n'est pas la religion chrétienne. A propos de la brochure : « Un Mot sur la liberté de l'enseignement ». (Par J. David.) — *Nantes, imp. de V. Mangin, 1847, in-32.*

5126. De la Liberté d'enseignement. État actuel de la question. Par M. l'abbé F. Dupanloup, vicaire général du diocèse de Paris. — *Paris, imp. de A. René, 1847, in-8°. Pièce.*

A. — *1847.* Publié par le Comité électoral pour la défense de la liberté religieuse. — *Paris, J. Lecoffre, in-18.*

5127. Enseignement supérieur. Protestation adressée à MM. les membres de la Chambre des Pairs contre les projets de loi sur l'enseignement de la médecine et du droit. Publié par le Comité électoral pour la défense de la liberté religieuse. (29 mars 1847.) — *Paris, J. Lecoffre, 1847, in-12. Pièce.*

5128. De l'Éducation et de la liberté d'enseignement, et des rapports de l'Église avec l'État. Par M. pierre Pradié. — *Paris, Sagnier et Bray, 1847, in-18.*

5129. Au Pays et aux Chambres. La vérité sur la question de l'enseignement. Par M. Theil, membre de l'Université. — *Paris, P. Masgana, 1847, in-8°. Pièce.*

5130. Du nouveau Projet de loi, sur la liberté d'enseignement, présenté à la Chambre des Députés par M. le ministre de l'instruction publique, le 12 avril 1847, par M. l'abbé Dupanloup. Publié par le Comité électoral pour la défense de la liberté religieuse. — *Paris, J. Lecoffre, 1847, in-18.*

5131. Lettre de monseigneur l'évêque de Langres (Parisis) à M. le comte de Salvandy, ministre de l'instruction publique, à propos du projet de loi, sur l'instruction secondaire, présenté à la Chambre des Députés le 12 avril 1847, et de quelques autres actes analogues. — *Paris, A. Sirou et Desquers, 1847, in-8°.*

5132. Ou l'Église ou l'État. Par F. Génin,... — *Paris, Chamerot, 1847, in-8°.*

5133. De l'Éducation publique en France, par jules Bastide. — *Paris, J. Hetzel, Warnod et Cie, 1847, in-24.*

5134. L'Éducation et l'enseignement en matière d'instruction secondaire, par Timon (M. de Cormenin). — *Paris, Pagnerre, 1847, in-16.*

A. — 2e éd. — *Paris, Pagnerre, 1847, in-16.*
B. — 3e éd. — *Paris, Pagnerre, 1847, in-16.*

5135. Timon sur la sellette à propos de son pamphlet de la liberté de l'enseignement, par un logicien sans logique. — *Paris, J. Frey, 1847, in-32.*

5136. Lettres à Mgr l'archevêque de Paris sur quelques questions religieuses. (18 juin 1845-24 avril 1847.) — *Paris, Ladrange, avril 1847, in-8°.*

5137. Du Projet de loi sur la liberté d'enseignement, par M. le comte franz de Champagny. Extrait du « Corres-

pondant », numéro du 25 avril 1847. — *Paris, Sagnier et Bray, 1847, in-8°. Pièce.*

5138. Comité électoral pour la défense de la liberté religieuse. (Avril 1847.) — *Paris, imp. de A. Sirou et Desquers, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Nouvel exposé du but et de l'organisation du Comité.)

5139. Nous ne voulons d'autre roi que César! — *Nancy, imp. de Vagner, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Extrait de *L'Espérance, courrier de Nancy*, n° du 11 mai 1847. — Réponse au n° 5132 ci-dessus.)

* Lettre de monseigneur l'évêque de Langres (PARISIS) à M. le comte de Montalembert, à l'occasion du projet de loi relatif à l'institution canonique du chapitre de Saint-Denis. (21 mai 1847.)

(Voyez ci-après, pour cette pièce et pour toutes autres relatives à la même affaire, le chapitre HISTOIRE LOCALE.)

5140. Mémoire aux Chambres, concernant le projet de loi sur la liberté d'enseignement, en matière d'instruction secondaire, présenté à la Chambre des Députés par M. le ministre de l'instruction publique le 12 avril 1847; par Mgr l'archevêque de Toulouse (PAUL-HEUZÉ-DAVID D'ASTROS, [22 mai 1847]). — *Toulouse, A. Manavit, 1847, in-8°. Pièce.*

5141. Lettre à monseigneur l'évêque de Rennes, suivie d'une épître au journal de Rennes, par l'auteur de : « Un Mot sur la liberté de l'enseignement », accusé d'ingratitude. (Signé : J. DAVID. [27 mai 1847.]) — *Rennes, Nantes, dans les diverses librairies, 1847, in-32. Pièce.*

(Voyez le n° 5124 ci-dessus.)

A. — *1847. — Rennes, Nantes, dans les diverses librairies, in-32. Pièce.* (On trouve imprimés à la suite, après la page 20 : *Préliminaires de la liberté de l'enseignement. École laïque saisie par la Congrégation*; par le même auteur.)

5142. De l'Enseignement primaire. Les Frères de la Doctrine chrétienne et les instituteurs laïques. Par P.-J. CÈRE,... membre d'un comité local d'instruction primaire. — *Paris, Moquet, 1847, in-12.*

5143. Exploits de M. Mignot, maire et curé, laboureur et philosophe, tout à la fois. Extrait de « La Voix de la Vérité », numéro du 2 juin. (Signé : L'abbé REAUME.) — *Paris, imp. de Bailly, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

5144. Des Droits et des devoirs de la royauté constitutionnelle dans l'ordre de la religion; par M. l'abbé J. BONNETAT,... — *Paris, Sagnier et Bray, 1847, in-8°.*

5145. Opinion sur les religions d'État. (Signé : Cte D'ALTON-SHÉE.) — *Paris, imp. de L. Martinet, (1847,) in-8°. Pièce.*

5146. Condition civile et politique des prêtres, par N.-M. LE SENNE, avocat, docteur en droit. — *Paris, Comon, 1847, in-8°.*

5147. L'Évêque jugé par l'histoire, ou L'épiscopat considéré dans sa nature, son élection et son gouvernement, où l'on traite de l'inamovibilité et du droit casuel des prêtres. Par un prêtre succursaliste de la métropole de Bordeaux. Première Partie. — *Paris, P. Dupont, 1847, in-8°.*

5148. Mémorandum pour le temps des vacances du parlement, des tribunaux et des Écoles. — *(Paris,) imp. de A. Sirou et Decquers, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Circulaire adressée aux membres du Comité catholique pour la défense de la liberté religieuse.)

5149. Comité électoral pour la défense de la liberté religieuse. Circulaire n° 14. (Signé : Le comte DE MONTALEMBERT, président du Comité; etc. [10 août 1847.]) — *Paris, imp. de A. Sirou et Desquers, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Compte rendu de la situation du Comité.)

5150. Du Rapport de M. Liadières sur le projet de loi contre la liberté d'enseignement, par le comte DE MONTALEMBERT. Publié par le Comité électoral pour la défense de la liberté religieuse. — *Paris, J. Lecoffre, 1847, in-18.*

5151. Manifestation catholique et rationalisme chrétien. Entretien, entre un évêque et un curé, sur l'attitude de l'épiscopat envers la société et le pouvoir; les devoirs du clergé, résultant du but de la création et de celui de l'Église; la foi et la philosophie; la liberté de l'enseignement; les libertés de l'Église gallicane, la Compagnie de Jésus, etc.; par des catholiques qui ne veulent pas cesser d'être chrétiens et français, et par BÉNÉDICTE NOLDRAN. — *Paris, au comptoir des imprimeurs-unis, 1847, in-18.*

5152. La Manifestation des rationalistes chrétiens démasquée, par un étudiant. (Signé : BERNARD FAURAX.) — *Paris, J. Lecoffre, 1847, in-12. Pièce.*

5153. Extrait du « Mémorial bordelais ». A M. le directeur-gérant du « Mémorial bordelais ». (2 septembre 1847.) — *Bordeaux, imp. de Durand, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Question de la liberté d'enseignement.)

5154. Les Catholiques de France au tribunal du pape Pie IX, par M. le Mis DE REGNON,... (18 mars-8 septembre 1847.) — *Paris, Mellier frères, 1847, in-8°.*

5155. De la Situation actuelle et des devoirs qu'elle nous impose. Aux catholiques, par un électeur. (18 novembre 1847.) — *Nancy, Vagner, novembre 1847, in-12.*

5156. Du Schisme gallican, ou Lettre à Son Éminence le cardinal de Bonald, au sujet des articles organiques. Par le Mis DE REGNON,... Avec des documents officiels et les textes du Concordat et des articles organiques, entremêlés de commentaires critiques. (24 novembre 1847.) — *Paris, Mellier frères, 1848, in-8°.*

5157. Cas de conscience à propos des libertés exer-

cées ou réclamées par les catholiques, ou Accord de la doctrine catholique avec la forme des gouvernements modernes, par Mgr Parisis, évêque de Langres. — *Paris, J. Lecoffre, 1847, in-8°.*

5158. De l'Église, de l'État et de l'enseignement, par P.-F.-G. Lacuria. — *Lyon, imp. de L. Boitel, 1847, gr. in-8°.*

(Extrait de la *Revue du Lyonnais.*)

5159. A MM. les membres de la Chambre des Pairs. — *Besançon, imp. de J. Jacquin, (1847,) in-fol. Pièce.*

(Pour la liberté de l'enseignement.)

5160. Département d , commune d . A MM. les membres de la Chambre des Députés. — *Besançon, imp. de J. Jacquin, (1847,) in-fol. Pièce.*

(Même sujet.)

5161. Des Pétitions pour la liberté d'enseignement. — *Besançon, imp. de J. Jacquin, (1847,) in-8°. Pièce.*

5162. Les Maires et adjoints. — Les Pétitionnaires ultramontains. (Signé : H. Élory.) — *Dole, imp. de Pillot, (1847,) in-8°. Pièce.*

5163. Appel à l'épiscopat français et aux honnêtes gens de tous les partis sur la question nationale de la liberté d'enseignement, par M. le marquis de Beaufort, président du Cercle catholique. — *Paris, au bureau de la Revue nationale, janvier 1848, in-8°. Pièce.*

5164. Aux Gens de bonne foi et de bonne volonté. (Janvier 1848.) — *Nancy, imp. de Vagner, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(En faveur de la liberté d'enseignement.)

5165. Un Mot sur la liberté de l'enseignement, par F. J.-C. — *Vannes, imp. de N. de Lamarzelle, 1848, in-16.*

5166. A MM. les membres de la commission permanente de la presse de la droite, les rédacteurs du « Journal de Rennes, écho de la Bretagne ». — *Rennes, imp. de Mme De Caila, (1848,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet de la liberté religieuse.)

5167. Liberté religieuse. Étude sur la législation de la Russie et de la France en matière de religion, par le duc de Valmy, ancien député. — *Paris, J. Lecoffre, 1848, in-8°.*

5168. Mémorandum des libertés et des servitudes de l'Église gallicane, par M. alexandre Guillemin,... — — *Paris et Lyon, Périsse frères, (1848,) in-8°.*

5169. Extrait de la « Gazette de Lyon » du jeudi 3 février 1848. Cas de conscience, par Mgr l'évêque de Langres. Droits et devoirs du journalisme. — *Lyon, imp. de A. Mothon, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Compte rendu et extraits du n° 5157 ci-dessus.)

5170. Voix d'un catholique en février 1848, ou Réforme dans la constitution du clergé et dans la discipline ecclésiastique. Par le citoyen H. Gibon,... — *Paris, Comon, 1848, in-8°.*

5171. Observations présentées à l'Assemblée nationale par un membre du club de la Fraternité, de Lyon, sur le bref de Pie IX du 18 mars 1848. — *Lyon, imp. de Boursy, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Par M. gabriel Charavay, d'après M. Quérard.)

5172. (Lettre circulaire de M. J. Michel, principal du Collége de Sens, au sujet de la liberté de l'enseignement, commençant par ces mots :) Sens, le 20 mai 1848. Mon cher confrère, la liberté de l'enseignement... — *(Sens,) imp. de T. Malvin, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

5173. Bref de N. S.-P. le pape Pie IX. (29 mai 1848.) — *Nantes, imp. de C. Gailmard, (s. d.,) in-12. Pièce.*

(Adressé à M. le marquis de Régnon, au sujet de son livre intitulé : « Les Catholiques de France », etc.; n° 5154 ci-dessus. — Latin-français.)

5174. République française une et indivisible. Réflexions d'un républicain ami de l'ordre dans la démocratie progressive. (Signé : cl. Al.) — *Toulouse, imp. de J.-D. Lagarrigue, (1848,) in-8°. Pièce.*

(Pour la mise en vigueur du décret du 2 ventôse an III, art. 7, et de la loi du 18 germinal an X, art. 45, concernant l'exercice du culte extérieur.)

5175. Réflexions sur la liberté de l'enseignement. (Signé : nᵗʰᵉ Colombel,. .) — *Nantes, imp. de W. Busseuil, juillet 1848, in-8°. Pièce.*

5176. Observations sur la manière de traiter la question religieuse dans la future constitution. Deuxième Partie. De la conservation des chapitres. (Signé : L'abbé Falize, chanoine, vicaire général de Bayeux.) — *Soissons, imp. de E. Fossé Darcosse, (1848,) in-4°. Pièce.*

5177. Du Budget du culte catholique. Par M. de L'Étang, vicaire.... — *Paris, A. Le Clère, 1848, in-8°.*

5178. L'État et le budget des cultes. Par L. Lescœur, avocat... — *Paris, chez les marchands de nouveautés, 1848, in-18.*

5179. Projet de constitution ecclésiastique présenté à l'Assemblée nationale. (Signé : Un Chanoine. [10 août 1848.]) — *(Paris,) à la librairie sociétaire, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

5180. Considérations sur l'inamovibilité des desservants. Par l'abbé J. Bonnetat. — *Paris et Lyon, Périsse frères, (1848,) in-18.*

5181. Deux Articles de la nouvelle constitution. Aux catholiques et à tous les amis de la liberté. — *Avignon, imp. de F. Séguin aîné, (1848,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet de l'enseignement.)

5182. De la Séparation des deux puissances, considérée comme conséquence nécessaire de la liberté civile des cultes, et surtout de la liberté dogmatique professée par l'État et condamnée par le Saint-Siége. Par M. L.-F. Guérin,... (6 oct. 1848.) — *Paris, Mellier 1848, in-8°.*

5183. Bibliothèque L. Curmer. Enseignement uni-

versel. La liberté et l'égalité des cultes, par M. B. Hauréau, représentant du peuple. — *Paris, L. Curmer, 1848, in-16. Pièce.*

5184. Simples Questions adressées aux interrupteurs de M. de Montalembert; publiées par le Comité électoral de la liberté religieuse. (Signé : Un Candidat non élu. [9 octobre 1848.]) — *Paris, J. Lecoffre, 1848, in-18. Pièce.*

(Extrait de *L'Univers* des 26, 27 et 29 septembre 1848.)

5185. Périls de la doctrine catholique dans un opuscule anonyme intitulé : « L'État et les cultes ». Par l'abbé Morel. — *Angers, imp. de Cosnier et Lachèse, octobre 1848, in-8°. Pièce.*

5186. Conseil général de la Mayenne. Session de 1848. Développement d'une proposition de M. hyacinthe de Quatrebarbes sur la liberté d'enseignement. — *Laval, H. Godbert, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

5187. Attentat à la liberté des familles, des communes et des cultes, ou Projet de loi de M. Carnot sur l'instruction primaire. Extrait de « L'Alliance, journal de Nantes ». — *Nantes, bureau de L'Alliance, 1848, in-8°. Pièce.*

5188. Demande d'un concile national à l'épiscopat français, à l'effet d'assurer la liberté de l'Église catholique et la liberté d'enseignement. (Signé : H. de Régnon. [21 novembre 1848.]) — *Nantes, imp. de C. Gailmard, (s. d.,) in-12. Pièce.*

5189. Mémoire adressé à M. de Falloux, ministre de l'instruction publique et des cultes, au sujet de la liberté d'enseignement, par M. de Régnon, membre du Conseil général de la Loire-Inférieure. — *Nantes, Mazeau, janvier 1849, in-12.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

5190. Lettre sur l'organisation du clergé à MM. les représentants du comité des cultes, par M. l'abbé Forichon,... (1[er] mars 1849.) — *Paris, Société des éditeurs et libraires catholiques, 1849, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

5191. Comité catholique pour la défense de la liberté religieuse, établi à Guebwiller, en mars 1849. Dieu et notre droit. — *Guebwiller, imp. de Jung et Munsch, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Français-allemand.)

5192. La Démocratie devant l'enseignement catholique. Cas de conscience. Seconde Série. Par M[gr] Parisis,... — *Paris, J. Lecoffre, 1849, in-8°.*

(Voyez le n° 5157 ci-dessus.)

5193. La Charité chrétienne en présence du choléra. S. N. D. B. — *Le Mans, Gallienne, 1850, in-18.*

5194. Le Dévouement catholique pendant le choléra. (Par M. L.-F. Guérin.) — *Lille, L. Lefort, 1851, 2 vol. in-18.*

5195. Le Dévouement catholique pendant le choléra de 1849, ou Tableau historique du dévouement du clergé et des laïques en présence de cette épidémie; par M. L.-F. Guérin,... 2[e] édition. — *Lille, L. Lefort, 1852, in-12.*

5196. Adresse à l'épiscopat français, au sujet du projet de loi de M. de Falloux sur l'enseignement primaire et secondaire. Nantes, le 13 juillet 1849. (Signé : H. de Régnon.) — *(Nantes,) imp. de C. Gailmard, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

5197. Esquisse d'un projet de loi sur la liberté d'enseignement. Par un catholique. (Signé : A. M.-N. [1[er] août 1849.]) — *Nancy, Vagner, 1849, in-8°. Pièce.*

5198. Le Comité électoral de la liberté religieuse à ses correspondants et souscripteurs. Circulaire n° 23. (Signé : charles de Montalembert, président du Comité, etc. [1[er] août 1849.]) — *Paris, imp. de F. Didot frères, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

5199. Un dernier Mot à M. de Falloux sur les tribulations du clergé des campagnes, dont il va être parlé, et sur ce que l'instruction religieuse de la plupart des instituteurs de ces campagnes, comparée à celle de nos institutrices, laisse encore à désirer. (Signé : J. Jovenet. [Août 1849.]) — *Paris, imp. de Bailly, Divry et C[ie], (s. d.,) in-8°. Pièce.*

5200. Courtes Observations sur le nouveau projet de loi concernant l'instruction publique, par M. l'évêque de Chartres (Clausel de Montals). — *Chartres, Garnier, 1849, in-8°. Pièce.*

5201. Lettre d'un bourgeois de Paris au président de la République, touchant le projet de loi de M. de Falloux sur l'instruction publique. — *Paris, chez les marchands de nouveautés, 1849, in-18. Pièce.*

5202. De l'Instruction publique en France d'après le projet de loi de M. de Falloux. Réponse à l'imputation d'anglicanisme, et à l'objection tirée de la situation de l'enseignement en Irlande. — *Paris, A. Le Clère, 1849, in-8°. Pièce.*

5203. Appel à S. S. le pape Pie IX, au sujet du projet de loi sur la liberté d'enseignement présenté, le 18 juin 1849, à l'Assemblée législative par M. de Falloux, ministre des cultes et de l'instruction publique. Nantes, le 15 octobre 1849. (Signé : H. de Régnon.) — *Nantes, imp. de C. Gailmard, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

5204. Concile provincial de Tours (France). Très-humble supplique présentée, au nom de plusieurs catholiques et pères de famille du diocèse de Nantes, aux illustrissimes et révérendissimes Pères composant le Concile provincial de Tours, séant à Rennes. (Signé : H. de Régnon. [11 novembre 1849.]) — *Nantes, imp. de C. Gailmard, 1849, in-4°. Pièce.*

5205. Pétition adressée au pape, aux conciles, aux évêques, sur les réformes à opérer dans l'Église catholique. Cette Pétition est présentée à l'adhésion des ec-

clésiastiques et des laïques par l'abbé P. Chantome, rédacteur en chef de la « Revue des réformes et du progrès ». (11 novembre 1849.) — *Paris, burcaux de la Revue des réformes et du progrès, 1849, in-8°. Pièce.*

5206. Lettre adressée à Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, par M. l'abbé Comralot, missionnaire apostolique. Chatenay, 12 novembre 1849. — *Lyon, imp. de J-B. Pélagaud, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet de la nouvelle loi sur la liberté d'enseignement.)

5207. Liberté du culte et de l'enseignement catholique. — Lettre de M. de Régnon à M. le rédacteur de « L'Ami de la religion ». Nantes, le 14 novembre 1849. — *Nantes, imp. de C. Gailmard, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

5208. Quatrième Lettre de M. J. Jovenet sur l'instruction et la religion. A M. de Parieu, ministre de l'instruction publique et des cultes. (Fin novembre 1849.) — *(Paris,) imp. de Bailly, Divry et Cie, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

5209. Mémoire sur le projet de loi relatif à la liberté d'enseignement. (8 décembre 1849.) — *Paris, imp. de A. Le Clère, 1850, in-8°.*

(On lit imprimé sur le frontispice la note suivante : *Ce Mémoire, soumis à N.-T.-S.-P. le pape et à nosseigneurs les évêques, n'est en aucune manière destiné à la publicité.* — Réserve.)

5210. Mémoire aux évêques de France, sur la création d'une Université catholique pour la liberté d'enseignement. Par M. G. Goubier,... curé de Sainte-Perpétue de Nîmes. — *Nîmes, imp. de A. Baldy, 1849, in-4°.*

5211. Mémoire sur les Facultés de théologie catholiques adressé aux évêques de la province ecclésiastique de Paris, à l'Assemblée nationale, au président de la république et au ministre de l'instruction publique. (Signé : Glaire, professeur d'Écriture sainte, F.-J. Receveur, professeur de morale. [15 décembre 1849.]) — *Paris, imp. de J. Delalain, 1849, in-8°. Pièce.*

5212. Extrait du « Correspondant ». Des rapports de l'Église et de l'État, par M. A. de Metz-Noblat. — *Paris, imp. de De Soye, (1849,) in-8°. Pièce.*

5213. Observations sur le projet de loi de l'instruction publique présenté à l'Assemblée nationale législative par M. de Falloux le 18 juin 1849, par Eugène Moussot. — *Auch, imp. de J. Foix, 1850, in-8°. Pièce.*

5214. Lettre de M. l'évêque de Chartres (Clausel de Montals), au sujet de la loi sur l'enseignement. (21 février 1850.) — *Chartres, imp. de Garnier, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

5215. La Vérité sur la loi de l'enseignement, par Mgr Parisis,... — *Paris, J. Lecoffre, 1850, in-8°.*

5216. Liberté d'enseignement. Libertés locales. Mémoire sur cette question : Quels seraient les moyens d'éviter les périls dans lesquels on pourra tomber dans l'application de la loi sur la liberté de l'enseignement, lu dans la séance du 15 mars 1850 du Congrès des délégués des Sociétés savantes, siégeant au Luxembourg sous la direction de l'Institut des provinces. Par M. Louis de Kergorlay. — *(Paris,) imp. de Crapelet, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

5217. Défense de l'Église et de son autorité, contre un opuscule intitulé : « L'État et les cultes ». Par M. l'abbé A***, ancien professeur de séminaire. — *Paris, J. Lecoffre, 1850, in-8°. Pièce.*

5218. Seconde Lettre de monseigneur l'évêque de Langres (Parisis) à M. de Montalembert, sur la part que peuvent prendre les laïques dans les discussions relatives aux affaires de l'Église. (11 avril 1850.) — *Paris, J. Lecoffre, 1850, in-8°. Pièce.*

(Voyez le n° 4959 ci-dessus.)

5219. Lettre de monseigneur l'évêque d'Orléans (Dupanloup) à MM. les supérieur, directeurs et professeurs de son petit séminaire. (8 juin 1850.) Publié par le Comité pour la défense de la liberté religieuse. — *Paris, J. Lecoffre, 1850, in-18.*

* Lettre pastorale de monseigneur l'évêque de Chartres (Clausel de Montals) à ses fidèles diocésains. (10 juin 1850.)

(Au sujet de la loi, du 15 mars 1850, sur l'enseignement.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

5220. La Religion dans les colléges. Par M. l'abbé Collard, aumônier du Lycée d'Alençon. Ouvrage approuvé par monseigneur l'archevêque de Paris. — *Paris, J. Lecoffre, 1850, in-18.*

5221. Des Aumôniers d'établissements publics, considérations sur la position qui leur est faite par l'autorité civile en opposition avec les principes du droit ecclésiastique, par l'abbé Brouillet, aumônier de la maison centrale de Fontevrault. — *Paris, J. Lecoffre, 1850, in-8°.*

5222. Le Clergé sous le rapport pécuniaire, par M. N. Cl... (du Pas-de-Calais). Aux habitants des campagnes. — *Lille, imp. de L. Lefort, 1850, in-8°. Pièce.*

5223. Mémoire adressé à nosseigneurs les évêques de France. (Signé : Jh. de Barrande.) — *(Paris,) direction de La Catholique, rue Louis-le-Grand, 21, (1850,) in-4°. Pièce.*

(Fondation d'une société dite : « La Catholique » pour la dotation du clergé.)

5224. Lettre d'un curé cantonal sur l'inamovibilité des desservants. (Signé : Cazeaux, curé de Sufflenheim.) — *Strasbourg, autographie de C. Fasoli et Ohlmann, (1850,) in-8°. Pièce.*

5225. Réponse aux ennemis de l'inamovibilité des prêtres desservants, soumise au Concile de Lyon et au Conseil d'État. — *Lyon, Charvet, (1850,) in-12. Pièce.*

5226. Controverse de deux évêques français sur l'intervention de l'État dans la destitution des titulaires ecclésiastiques, et correspondance au sujet d'un décret du

Concile de Soissons qui réclamait le concert avec l'État pour l'érection de nouvelles cures inamovibles. — *Abbeville, autographie de Vitoux, (1850,).in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

5227. Exposition canonique des droits et des devoirs dans la hiérarchie ecclésiastique, considérés en eux-mêmes et dans leur application au régime actuel de l'Église de France, suivie d'un appendice sur les Concordats intervenus depuis 1801 entre le Saint-Siége et les divers États de l'Europe, par M. l'abbé JOUVE,... — *Paris et Lyon, Périsse frères, 1850, in-8°.*

5228. Dangers de l'intervention de l'État dans les choses ecclésiastiques et spécialement dans la question de l'inamovibilité. — *(S. l., 1850.)in-4°.*

5229. Mémoire au Concile provincial de Lyon, sur les Facultés de théologie universitaires. (Signé : S. C. [CHOLETTON], ancien vicaire général, chanoine délégué du chapitre de Lyon. [21 juin 1850.])— *Lyon, J.-B. Pélagaud, 1850, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

5230. Procès du journal « La Tribune de la Gironde », à l'occasion d'un article sur le Concile de Bordeaux. Plaidoirie de Me DELPRAT. — *Bordeaux, imp. de Lanefranque, 1850, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

* Lettre pastorale de monseigneur l'évêque de Chartres (CLAUSEL DE MONTALS), sur la gloire et les lumières qui ont distingué jusqu'à nos jours l'Église de France, et sur les périls intérieurs dont elle semble aujourd'hui menacée. (25 novembre 1850.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

5231. Appel aux savants et aux 35 millions de catholiques de France, ou Le clergé catholique n'est pas ignorant, comme l'a dit M. Victor Hugo à la séance du 20 janvier 1850, par l'abbé GREUET,... — *Paris, imp. de H. Carion père, 1851, in-8°.*

5232. Le Rapport de M. de Montalembert sur l'observation des dimanches et fêtes réservées; par ÉDOUARD TROUESSART, avocat. Extrait de la « Revue de la Manche », des 4 et 11 janvier 1851. — *Saint-Lo, imp. de C.-J. Delamare, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

* Mandement de monseigneur l'archevêque de Paris (SIBOUR), pour développer et confirmer le décret du Concile de Paris relatif à l'intervention du clergé dans les affaires politiques. (15 janvier 1851.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

5233. Lettre à M. l'archevêque de Paris, sur son Mandement contre les droits des laïques et des prêtres dans l'Église, et réfutation des doctrines théocratiques d'un directeur au séminaire Saint-Sulpice; par BORDAS DEMOULIN. — *Paris, Garnier frères, 1851, in-8°.*

5234. J. M. J. Mémoire respectueux au Saint-Siége et à l'épiscopat sur l'organisation unitaire de la discipline en France. Par l'abbé OUDOUL, curé-doyen de Buzançais... (25 janvier 1851.) — *Paris, chez les éditeurs, rue de Sèvres, 59, 1851, in-18.*

(Le faux-titre porte : *Organisation unitaire de la discipline hiérarchique canonique, liturgique, en France, par l'épiscopat et le Saint-Siége.*)

* Lettre pastorale de monseigneur l'évêque de Chartres (CLAUSEL DE MONTALS) au clergé de son diocèse, où sont présentées des observations sur le dernier Mandement de monseigneur l'archevêque de Paris. (12 mars 1851.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

5235. Lettre adressée à monseigneur l'archevêque de Paris par l'abbé COMBALOT, missionnaire apostolique, sur l'intervention du clergé dans les affaires séculières et politiques. (15 avril 1851.) — *Lyon, imp. de J.-B. Pélagaud, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

5236. De l'Intervention du clergé dans les affaires séculières politiques. Réflexions adressées à M. l'abbé Combalot, missionnaire apostolique. (Signé : F. CHABAU, prêtre. [26 mai 1851.]) — *Paris, L. Hervé, 1851, in-8°. Pièce.*

A. — 2e éd. — *Paris, L. Hervé, 1851, in-8°. Pièce.*

5237. La Fête-Dieu, son rétablissement instamment demandé par tous les genres de misère, hautement réclamé par tous les genres d'industrie, expressément revendiqué par l'année sainte du jubilé, ardemment désiré par quiconque se sent au cœur un peu de respect pour le culte de ses pères, et formellement sollicité par un bon citoyen qui, tous les jours de sa vie, se félicitera, quoi qu'il arrive, d'avoir été assez heureux pour indiquer à ses compatriotes l'heure et le lieu de dépouiller un masque impie qui donne l'apparence d'une ville hérétique à la cité de Bathilde et de saint Louis, à la capitale d'un pays où il est incontestable et incontesté que la religion catholique, apostolique et romaine est la religion nationale. (Signé : LEROY-KERANIOU.) — *Paris, Jeanne, 1851, in-8°. Pièce.*

(Prose et vers.)

* Lettre pastorale de monseigneur l'évêque de Chartres (CLAUSEL DE MONTALS) au clergé de son diocèse. (5 juin 1851.)

(Communication d'une lettre par lui adressée la veille au ministre de l'instruction publique.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

5238. Deuxième Lettre adressée à monseigneur l'archevêque de Paris à l'occasion de son Mandement sur l'intervention du clergé dans les affaires séculières et politiques, par l'abbé COMBALOT, missionnaire apostolique. (19 juin 1851.) — *Lyon, imp. de J.-B. Pélagaud, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Voyez le n° 5235 ci-dessus.)

5239. Lettre à M. l'abbé Combalot, en réponse à ses deux Lettres à monseigneur l'archevêque de Paris, par l'abbé G. Darboy,... — *Paris, Sagnier et Bray, 1851, in-8°.*

5240. Nouvelle Lettre à M. l'abbé Combalot, en réponse à sa nouvelle attaque contre NN. SS. de Paris et d'Orléans. Par M. l'abbé G. Darboy, chanoine honoraire de Paris... — *Paris, Sagnier et Bray, 1851, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

5241. Caractère et prévarication de la souveraineté temporelle, son insuffisance pour le maintien et le salut de l'ordre social, par l'abbé J. Bonnetat, curé-doyen... — *Paris, Périsse frères, 1851, in-12.*

5242. Lettre à monseigneur l'archevêque de Paris, par X... X... (25 septembre 1851.) — *Paris, A. Franck, 1851, in-8°. Pièce.*

(Au sujet du Mandement de ce prélat. Voir l'article à * après le n° 5232 ci-dessus. — Par M. serge Oubril, d'après M. Quérard.)

5243. Du Catholicisme en France. Prospérité matérielle. Décadence morale. Par edmond de Pressensé. (24 octobre 1851.) — *Paris, M. Ducloux, 1851, in-8°.*

5244. Pourquoi les hautes Classes n'entrent pas dans le sacerdoce. Réponse critique à un écrit qui a pour titre : « De la Rentrée des hautes classes de la société dans le sacerdoce ». (Signé : Un Vicaire de campagne.) — *Laval, imp. de H. Godbert, 1852, in-8°. Pièce.*

* Dieu protége la France. Chant religieux pour la réouverture de l'église Sainte-Geneviève. (Signé : L'abbé N... [3 janvier 1852.])

(Voyez la division POÉSIE.)

5245. Lettre de M. l'abbé Landriot, adressée au rédacteur de « L'Univers » à propos d'un article du 10 janvier. Charolles, le 13 janvier 1852. — Lettre de M. l'abbé Landriot, adressée au rédacteur de « L'Écho de Saone-et-Loire ». Charolles, 13 janvier 1852. — *Autun, imp. de M. Dejussieu et L. Villedey, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

5246. Motifs de l'adhésion donnée au dernier mandement de Mgr Dupanloup sur les auteurs classiques, par l'évêque de Chartres. (Signé : Clausel de Montals. [25 juillet 1852.]) — *Garnier, 1852, in-8°. Pièce.*

(Voyez, pour tous les ouvrages de pure théorie relatifs à la question des classiques, la division ÉDUCATION.)

5247. Nouvelles Observations sur les doctrines dites gallicanes et sur les doctrines dites ultramontaines. — *Paris, J. Lecoffre, 1852, in-8°.*

5248. Du Clergé et de l'Université. Considérations sur leur situation réciproque. Par un catholique membre de l'Université. — *Paris, Plon frères, 1852, in-8°.*

5249. Le Journalisme dans l'Église, mémoire adressé à l'épiscopat. — *Paris, imp. de Gratiot, (1852,) in-8°.*

(Contre le journal intitulé : « Correspondance de Rome ».)

5250. Des Intérêts catholiques au XIXe siècle; par le comte de Montalembert,... (17 septembre 1852.) — *Paris, J. Lecoffre, 1852, in-8°.*

A. — 2e éd. — *Paris, J. Lecoffre, 1852, in-8°.*

B. — 3e éd. — *Paris, J. Lecoffre, décembre 1852, in-12.*

5251. Observations sur le décret de la congrégation de l'Index du 27 septembre 1851... Par M. l'abbé Delacouture,... — *Paris, Plon frères, (1852,) in-8°.*

5252. Sur la Situation présente de l'Église gallicane relativement au droit coutumier. Mémoire adressé à l'épiscopat. — *Paris, imp. de S. Raçon, (1852,) in-8°.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

5253. Observations sur un Mémoire adressé à l'épiscopat, sous le titre : « Sur la Situation présente de l'Église gallicane relativement au droit coutumier ». (Par le cardinal Gousset.) — *Paris, J. Lecoffre, 1852, in-8°.*

5254. Réponse aux Observations sur un Mémoire adressé à l'épiscopat sur la situation présente de l'Église gallicane relativement au droit coutumier. (10 mars 1853.) — *Paris, imp. de S. Raçon, (s. d.,) in-8°.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

* Lettre de monseigneur l'évêque de Saint-Claude (pierre Mabile) à MM. les curés de son diocèse, au sujet du journalisme religieux. (18 mars 1853.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

5255. Paris, 18 mars 1853. Lettre de M. l'abbé Gaume à Son Éminence monseigneur le cardinal Gousset, archevêque de Reims. — Texte italien de la Lettre du très-révérend Père Cirino, consulteur de la S. congrégation de l'Index et consulteur général des clercs réguliers, à M. l'abbé J. Gaume, sur la question des classiques. (28 février 1853.) — Traduction de la Lettre précédente. — Lettre de S. É. Mgr le cardinal Gousset, archevêque de Reims, à M. l'abbé Gaume, ancien vicaire général de Nevers. Reims, le 20 mars 1853. — *Paris, lith. de Binoteau, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

* Lettre de Sa Sainteté le pape Pie IX aux cardinaux, archevêques et évêques de France. (21 mars 1853.)

(Suivi d'une Lettre de monseigneur Sibour, archevêque de Paris, levant les défenses portées contre le journal « L'Univers » dans son Ordonnance du 17 février 1853.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

5256. Observations sur l'encyclique du 21 mars. Suivies d'une Lettre à M. le ministre des cultes. (Signé : L'abbé J.-H.-R. Prompsault.) — *(Paris,) imp. de Pillet fils aîné, (s. d.,) in-12. Pièce.*

* Instruction pastorale de Son Éminence le cardinal archevêque de Bordeaux (ferdinand-françois-auguste Donnet), sur la part que le clergé doit prendre à l'enseignement primaire. (25 mars 1853.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

5257. Par le Principe trinitaire l'enseignement

scientifique et religieux appartient de droit au clergé; par Jʰ Bouzeran,... — *Agen, imp. de J.-B. Baillière, 1853, in-8°. Pièce.*

A. — *1854. — Bordeaux, P.-A. Ducot, in-8°. Pièce.*

5258. Le Mémoire sur le droit coutumier, jugé par le pape, les cardinaux et les évêques. (Signé : L'abbé Jules Morel. [10 janvier-26 avril 1853.]) — *Paris, J. Lecoffre, 1853, in-8°.*

(Voyez le n° 5251 ci-dessus.)

5259. Effets probables des disputes sur le gallicanisme, par monseigneur Clausel de Montals, ancien évêque de Chartres. — *Chartres, Garnier, 1853, in-8°. Pièce.*

5260. Lettres cardinales, adressées à S. É. Mgr Gousset, cardinal-archevêque de Reims, au sujet d'un projet de fusion entre les ultramontains et les gallicans. Profession de foi et première Lettre. — *Paris, imp. de H.-S. Dautreville, 1853, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre. — C'est tout ce qui a paru.)

5261. Du Siége du pouvoir ecclésiastique dans l'Église de Jésus-Christ; lettres à M. le marquis de Régnon, fondateur et rédacteur de « L'Union catholique », par J.-H.-R. Prompsault. (18 octobre 1853.) — *Paris, E. Dentu, 1853, in-18. Pièce.*

5262. L'Église gallicane et ses maximes vengées contre les attaques de M. le comte de Montalembert dans son écrit : Des Intérêts du catholicisme au dix-neuvième siècle, et de tout le parti. — *Paris, E. Dentu, 1853, in-8°.*

(Voyez le n° 5250 ci-dessus.)

5263. Études sur l'état actuel de la religion en France, sur ses causes, sur les maux qu'on doit en craindre et sur les moyens de l'améliorer, par M. D'Exauvillez,... — *Paris, aux bureaux de L'Ange Gardien, 1854, in-8°.*

5264. Considérations sur l'état actuel du clergé en France, par M. Masson, curé doyen de Saint-Jean de Vergt... — *Périgueux, imp. de Dupont, 1854, in 8°.*

5265. Coup d'œil sur la constitution de la religion catholique et sur l'état présent de cette religion dans notre France, par Mgr cl.-hip. Clausel de Montals, ancien évêque de Chartres. — *Chartres, Garnier, 1854, in-8°.*

5266. Réponse d'un ultramontain au Coup d'œil de Mgr Cl.-Hip. Clausel de Montals, ancien évêque de Chartres, sur la constitution de la religion catholique et sur l'état présent de cette religion dans notre France. (Signé :....., prêtre ultramontain. [1er novembre 1854.]) — *Paris, J. Lecoffre, 1855, in-8°. Pièce.*

5267. Portrait fidèle de l'Église gallicane, par monseigneur cl.-hip. Clausel de Montals, ancien évêque de Chartres. — *Chartres, Garnier, 1854, in-8°. Pièce.*

5268. Détails sur les fêtes qui ont eu lieu dans plusieurs villes à l'occasion du décret sur la conception immaculée de la sainte Vierge. (Signé : eugène C...) — *Angers, imp. de Cosnier et Lachèse, (1855,) in-8°. Pièce.*

5269. Parallèle des intérêts catholiques et des vérités chrétiennes. Réponse à M. le comte de Montalembert, par M. le marquis de Montagu. — *Paris, Amyot, 1855, 2 vol. in-18.*

(Voyez le n° 5250 ci-dessus.)

5270. Opuscule sur les biens du clergé en général, sur le domaine et la puissance temporelle du pape, par l'abbé eugène Latour, desservant la succursale de Mauzac, diocèse de Toulouse. — *Paris, A. Bray, 1855, in-8°.*

5271. Des Caractères de la polémique religieuse actuelle, par M. le prince albert de Broglie. Extrait du « Correspondant » du 25 janvier 1856. — *Paris, C. Douniol, 1856, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

* Le Parti catholique, ce qu'il a été, ce qu'il est devenu, par le comte de Falloux.

(Voyez précédemment tome IV, page 341, n° 343.)

* « L'Univers » jugé par lui-même, ou Études et documents sur le journal « L'Univers », de 1843 à 1855.

(Voyez précédemment tome IV, page 418, n° 1369.)

5272. (Réponse, en date du 6 août 1856, à une lettre adressée à « L'Ami de la religion » par M. l'évêque d'Arras, au sujet des discussions de ce journal avec « L'Univers »; signée : L'abbé A. Sisson, directeur de « L'Ami de la religion », et commençant par ces mots) : Mgr l'évêque d'Arras a cru devoir prendre personnellement la défense de « L'Univers »... — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

5273. A M. le rédacteur en chef du « Journal des villes et des campagnes ». « L'Univers », ses adversaires et ses apologistes. (Signé : H. Gaultier de Claubry.) — *Paris, imp. de Pillet fils aîné, (s. d.,) in-12. Pièce.*

(Extrait du *Journal des villes et des campagnes*, n° du 31 août 1856.)

5274. De la Scission du parti catholique. Lettre à M. le comte de Montalembert, par l'abbé J.-H. Michon. (9 septembre 1856.) — *Paris, E. Dentu, septembre 1856, in-16.*

5275. A M. le rédacteur du « Journal des villes et des campagnes ». (Signé : H. Gaultier de Claubry. [17 septembre 1856.]) — *Paris, imp. de Pillet fils aîné, (s. d.,) in-12. Pièce.*

(Observations relatives à la Lettre de Mgr l'évêque de Poitiers.)

5276. Rome, les évêques, les catholiques et « L'Univers », ou Affaire de M. Veuillot, présentée, dans ce qu'elle a de plus grave et de plus important, sous son vrai point de vue et avec impartialité, par M. l'abbé Vétu,... (29 septembre 1856.) — *Paris, chez les principaux libraires, 1856, in-8°. Pièce.*

5277. « L'Univers » en présence de lui-même, par

M. Gaultier de Claubry. — *Paris, De Soye et Bouchet, 1856, in-18.*

5278. Lettre de Mgr l'évêque de Perpignan (Philippe Gerbet) au rédacteur en chef de « L'Univers », suivie d'autres documents relatifs au même journal. — *Perpignan, imp. de J.-B. Alzine, 1857, in-12.*

5279. De l'Avenir du clergé catholique, par E. Colliot. — *Paris, Charlieu, 1857, in-8°.*

5280. A MM. les membres du Sénat. — *Amiens, imp. de E. Yvert, (1857,) in-4°. Pièce.*

(Pour demander que l'acte civil de mariage ne soit valable que s'il est suivi de la consécration religieuse.)

5281. La Guerre aux prêtres. — *(Paris,) imp. de W. Remquet, (1857,) in-8°. Pièce.*

5282. Mme Rosalie Dubois. Paris catholique au XIXe siècle. Tableau des progrès merveilleux de la charité contemporaine en France. (Institutions, œuvres, fondations charitables créées depuis 40 ans.) Suivi de la Vie de la Sœur Rosalie, Fille de S.-Vincent-de-Paul. — *Paris, Julien, Lanier, Cosnard et Cie, 1857, in-8°.*

SECTION II. (Ld^{5})

ACTES DU CLERGÉ DE FRANCE.

Collections des Procès-verbaux du clergé.

1. Recueil des remonstrances, edicts, contracts, et autres choses concernans le clergé de France. Augmenté en ceste seconde edition de plusieurs arrests et de l'Edict sur le reglement des decimes. — *Paris, J. Richer, 1599, in-8°.*

(L'«Edict » a un titre particulier.)

2. Recueil des remonstrances, edicts, contracts, et autres choses concernans le clergé de France. Augmenté de plusieurs edicts, contracts, memoires, et instructions qui n'avoient esté imprimez aux precedentes impressions. Avec la remonstrance, les contracts et reglements faicts en l'Assemblée generale du clergé tenuë à Paris ez années 1605 et 1606. — *Paris, J. Richer, 1606, in-8°.*

3. Recueil des remontrances, édits, contrats, et autres choses concernant le clergé de France. Dernière édition, augmentée de plusieurs remontrances, règlements, édits, contrats et arrêts; et illustrée d'une conférence sous chacun article des édits concernant les immunités et priviléges du clergé. — *Paris, J. Richer, 1615, 2 vol. in-8°.*

*— *1626. — Paris, J. Richer, 3 vol. in-8°.* (Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-8°, tomes I-III, division POLYGRAPHIE.)

4. Les Remontrances, édits, contrats, et autres choses concernant le clergé de France. Dernière édition, illustrée d'une conférence sous chacun article desdits édits, et augmentée de nouveau des édits, lettres patentes, et arrêts du Conseil d'État et du Grand Conseil, octroyés et donnés en faveur des ecclésiastiques, les années 1616, 1619, 1620 et 1621. — *Paris, J. Richer, 1621, in-8°.*

5. Des Remontrances, édits, règlements, arrêts, contrats, départements et autres choses concernant les affaires du clergé de France. Tome premier (-troisième), augmenté et mis en bon ordre de tout ce qui s'est trouvé nécessaire, tant des grandes ordonnances que des archives générales, jusques au 15 mai 1625. Par maître Pierre Peyrissac,... l'un des agents généraux dudit clergé de France. — *Paris, A. Estienne, 1625, 3 vol. in-8°.*

6. Mémoires des affaires du clergé de France, concertées et délibérées ès premiers États de Blois, 1576; et depuis ès Assemblées générales dudit clergé tenues, par permission du roi, tant en la ville de Melun qu'en l'abbaye S.-Germain-des-Prés-lès-Paris, ès années 1579, 80, 85 et 86. Le tout dressé en forme de journal, par maître Guillaume de Taix, doyen en l'église de Troyes, député esdits États.... — *Paris, 1625, 2 parties en 1 vol. in-4°.*

A. — *1625. — Paris, J. Boüillerot, 2 parties en 1 vol. in-4°.*

7. Recueil général des affaires du clergé de France... — *Paris, A. Vitray, 1656, 4 tomes en 5 vol. in-4°.*

(Réserve. — Exemplaire rel. en veau f. aux armes des frères Du Puy.)

Tome I.		Contenant les remontrances prononcées devant les rois, par l'ordre des États généraux et des Assemblées générales dudit clergé.
Tome II.	1re Partie.	Contenant les contrats passés avec le roi; les édits, contrats, arrêts et autres actes concernant les officiers dudit clergé, avec le supplément de finance, et subventions accordées au roi.
	2e Partie.	Des receveurs général, provinciaux et particuliers, et de leur devoir.
Tome III.		Contenant les pragmatiques, concordats, édits, ordonnances, lettres patentes, et cahiers répondus concernant l'ordre ecclésiastique.
Tome IV.		Contenant, sous titres particuliers, diverses matières concernant la juridiction et autorité de l'Église, libertés, franchises et priviléges des personnes et biens ecclésiastiques.

8. Actes, titres, et mémoires concernant les affaires du clergé de France, recueillis, mis en ordre, et imprimés par commandement de l'Assemblée générale tenue à Paris ès années 1645 et 1646. — *Paris, A. Vitré, 1646, 5 vol. in-fol.*

(Par Odespunc de La Mescinière, d'après le P. Lelong. — 1 autre exemplaire dans la Réserve, rel. mar. aux armes du président Séguier.)

9. Recueil des actes, titres, et mémoires concernant les affaires du clergé de France, augmenté d'un grand nombre de pièces, et mis en nouvel ordre. Le tout divisé en neuf parties, par jean Le Gentil, chanoine et vidame de l'église de Reims... suivant l'ordre qui lui en a été donné par les délibérations des dernières Assemblées générales du clergé. — *Paris, A. Vitré, 1673, 6 vol. in-fol.*

A. — *1675. — Paris, F. Léonard, 6 vol. in-fol.*

10. Recueil en abrégé des actes, titres, et mémoires concernant les affaires du clergé de France, contenus en six grands tomes selon l'édition dernière, et réduits en ce seul volume, par maître thomas Regnoust, docteur en théologie... ensemble la Relation des délibérations du clergé de France sur les constitutions de nos Saints-Pères les papes Innocent X et Alexandre VII. — *Paris, G. Josse, 1677, in-4°.*

11. Abrégé des actes, titres et mémoires concernant les affaires du clergé de France, et tout ce qui s'est fait contre les hérétiques depuis le règne de S. Louis jusques à présent. Par M. Borjon. — *Paris, F. Léonard, 1680, in-4°.*

* Mémoire présenté à messeigneurs les prélats, et autres ecclésiastiques députés du clergé de l'Église gallicane, assemblés à Saint-Germain-en-Laye l'an 1700. (Signé : Damicour.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Projet d'un Recueil historique concernant les Assemblées du clergé.)

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome I, fol. 402, division POLYGRAPHIE.)

12. Recueil des actes, titres et mémoires concernant les affaires du clergé de France, augmenté d'un grand nombre de pièces et d'observations sur la discipline présente de l'Église, divisé en xii tomes, et mis en nouvel ordre suivant la délibération de l'Assemblée générale du clergé du 29 août 1705. (Par MM. Lemerre.) — *Paris, V[e] F. Muguet, etc., 1716-1750, 12 vol. in-fol.*

Tome I. De la Foi catholique et de la doctrine de l'Église.

Tome II. Des Ministres de l'Église.

Tome III. Des Cures et des curés, et de leurs vicaires et des autres ecclésiastiques employés dans les paroisses.

Tome IV. Des Ministres de l'Église qui sont réguliers.

Tome V. Du Culte divin.

Tome VI. De la Juridiction ecclésiastique.

Tome VII. Suite de la quatrième partie qui est de la juridiction ecclésiastique volontaire, gracieuse et contentieuse, civile et criminelle.

Tome VIII. Contenant ce qui concerne les Assemblées du clergé; les différents départements; les receveurs et les bureaux des décimes; les droits et fonctions des agents généraux du clergé; et les délibérations pour la conservation de ses archives.

Tome IX. Recueil des contrats passés par le clergé avec nos rois, au sujet des impositions sur le clergé, et ses receveurs généraux, pour en faire le recouvrement.

Tome X. Dans lequel on traite: 1° des qualités requises dans les ecclésiastiques pour être pourvus des bénéfices, ce qui a donné lieu d'entrer dans le détail des gradués et de leurs droits; 2° des droits dont le pape est en possession dans la collation des bénéfices de France, tant de ceux dont il jouit dans tout le royaume que des usages particuliers de la province de Bretagne et de celles de la légation d'Avignon; 3° des droits des évêques de France, suivant les maximes et la jurisprudence de notre siècle, dans la collation, union et autres dispositions des bénéfices de leurs diocèses.

Tome XI. Dans lequel on traite des droits des rois de France dans la disposition des bénéfices ecclésiastiques de leurs États, suivant le Concordat passé entre le pape Léon X et le roi François premier; de leur droit de régale, de son origine, son étendue, ses fondements et usage en France; de leur droit de nommer à une prébende, tant pour leur joyeux avénement à la couronne qu'après qu'ils ont reçu le serment de fidélité des évêques; de l'indult qui leur a été accordé en faveur des chanceliers de France et des officiers du parlement de Paris; et des autres droits, titres et indults particuliers en exécution desquels ils disposent des bénéfices ecclésiastiques de leurs États.

Tome XII. Dans lequel on traite : 1° des collateurs et des patrons particuliers des titres ecclésiastiques; des droits utiles et honorifiques des patrons et fondateurs, de leurs charges et devoirs, etc.; 2° des qualités requises pour être pourvu des titres ecclésiastiques, suivant les saints décrets et les ordonnances du royaume;

3° des provisions des titres ecclésiastiques, obtenues soit du pape, ou de ses légats, soit des collateurs ordinaires; 4° des élections et bénéfices électifs; 5° des règles et formalités requises en ce qui regarde l'exécution des titres ecclésiastiques; 6° des procédures et instructions des procès sur le possessoire des bénéfices.

A. — *1768-1771. — Paris, G. Desprez, 12 vol. in-4°.* (On y a joint un volume d'observations manuscrites, placé dans la Réserve; un Précis du prospectus; un prospectus et un Avis de l'imprimeur annonçant 14 vol. pour cette édition. — Les tomes XIII et XIV annoncés sont catalogués sous les 2 n°s suivants.)

13. Recueil des actes, titres, et mémoires concernant les affaires du clergé de France... Contenant les cahiers présentés, et les remontrances et harangues faites aux rois et aux reines par le clergé de France, tant aux États généraux qu'aux Assemblées générales et particulières du clergé; ensemble plusieurs édits, déclarations et arrêts donnés en conséquence des cahiers et remontrances du clergé. — *Paris, P. Simon, 1740, in-fol.*

A. — *1771. — Paris, G. Desprez, in-4°.*

14. Abrégé du « Recueil des actes, titres, et mémoires concernant les affaires du clergé de France », ou Table raisonnée, en forme de précis, des matières contenues dans ce Recueil; divisé en deux parties, dont la première, qui est la plus considérable, renferme sous un même point de vue chaque matière de doctrine et de discipline, les questions, les décisions, la jurisprudence, et les différents jugements; la seconde, servant de nomenclature, rappelle les noms, et contient sommairement tout ce qui concerne : 1° plusieurs provinces du royaume, 2° les différents diocèses... (Par Du Saulzet.) — *Paris, G. Desprez, 1752, in-fol.*

A. — 2ᵉ éd. Augmentée de différents articles et d'extraits tirés des rapports de l'agence, depuis 1720 jusqu'à 1750 inclusivement. — *Paris, G. Desprez, 1764, in-fol.* (Publié par Rigoley de Juvigny.)

B. — 2ᵉ éd. — *Paris, G. Desprez, 1771, in-4°.*

15. Précis historique de toutes les délibérations contenues dans les procès-verbaux des Assemblées générales du clergé de France, depuis 1560 jusqu'à nos jours, où l'on trouve réuni sous un même titre tout ce qui a rapport à une même matière dans les différentes séances de chacune de ces Assemblées. Ouvrage qui doit tenir lieu de la Collection immense des procès-verbaux. Dessein ou prospectus de l'ouvrage. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Prospectus du n° suivant. — Réserve, avec notes mss. de l'abbé de Villiers, attribuant ce prospectus à l'abbé Duranthon.)

16. Collection des procès-verbaux des Assemblées générales du clergé de France, depuis l'année 1560 jusqu'à présent, rédigés par ordre de matières et réduits à ce qu'ils ont d'essentiel; ouvrage composé sous la direction de M. l'évêque de Mâcon, autorisé par les Assemblées de 1762 et 1765, et imprimé par ordre du clergé. — *Paris, G. Desprez, 1767-1778, 8 tom. en 9 vol. in-fol.*

(Publié par l'abbé ant. Duranthon. — Réserve. Exemplaire du Bureau de l'Agence générale du clergé de France, auquel on a joint des pièces manuscrites relatives à la Collection.)

17. Précis par ordre alphabétique, ou Table raisonnée des matières contenues dans la nouvelle Collection des procès-verbaux des Assemblées générales et particulières du clergé de France, avec une indication des articles portés dans cette Table générale. Ouvrage autorisé par les Assemblées de 1770, 1772, 1775, et imprimé par ordre du clergé. — *Paris, imp. de G. Desprez, 1780, in-fol.*

18. Avis au public, au sujet du livre intitulé : « Collection des procès-verbaux des Assemblées générales du clergé de France... ». Tome premier... (Par Goulin.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

19. Extrait du « Journal de Verdun », décembre 1768. « Collection des procès-verbaux des Assemblées générales du clergé de France... ». (Par Goulin.) — *Paris, imp. de G. Desprez, (s. d.,) in-12. Pièce.*

(Compte rendu des 2 premiers volumes.)

20. Observations sur la nouvelle Collection des procès-verbaux du clergé in-folio, dont le premier volume a paru en octobre 1768. (Mai 1769.) — *(Paris,) imp. de D'Houry, 1769, in-4°. Pièce.*

(Par l'abbé de Villiers, d'après une note manuscrite contemporaine.)

21. Remarques sur la lettre adressée à l'auteur du « Journal des beaux-arts et des sciences » au sujet des « Observations sur la nouvelle Collection des procès-verbaux du clergé ». (Mars 1770.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Par l'abbé de Villiers, d'après une note manuscrite contemporaine.)

22. Observations et remarques sur la nouvelle Collection des procès-verbaux du clergé de France. (Par l'abbé de Villiers.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Titre imprimé pour la réunion des deux pièces précédentes.)

23. La Discipline de l'Église de France, d'après ses maximes et ses décisions répandues dans la Collection des mémoires du clergé. Ce qui a pour objet tout ce qui concerne le culte divin; les ministres du premier et du second ordre; leurs droits et leurs obligations; les abbayes en commende et celles en règle; les matières bénéficiales, la juridiction ecclésiastique, etc. Ouvrage utile aux évêques, aux prélats commendataires, aux abbés réguliers, aux grands vicaires, aux officiaux, aux promoteurs, aux curés, aux chanoines, aux bénéficiers quelconques, enfin à tous les sujets attachés au service de l'Église. Par l'auteur du Dictionnaire théolo-

gique (P.-A. Alletz). — *Paris, imp. de P.-D. Pierres, 1780, in-4°.*

24. Institution aux lois ecclésiastiques de France, ou Analyse des actes et titres qui composent les mémoires du clergé, avec des extraits des questions les plus importantes recueillies dans les rapports d'agence, depuis 1715 jusqu'à présent. Par l'abbé de V*** (Verdelin), vicaire général de Cahors. — *Paris, Demonville, 1785, 3 vol. in-12.*

A. — 2e éd. Par l'abbé de Verdelin. — *Toulouse, A. Manavit, 1821, 2 vol. in-8°.*

25. Précis des rapports de l'agence du clergé de France, par ordre des matières, ou extraits raisonnés desdits rapports, concernant les principales affaires du clergé qui se sont passées depuis l'année 1660 jusqu'en l'année 1780. Avec une Table alphabétique des matières; ouvrage autorisé par l'Assemblée de 1775, et imprimé par ordre du clergé. — *Paris, imp. de G. Desprez, 1786, in-fol.*

(Avec des notes marginales manuscrites.)

Collections des Listes des députés aux Assemblées du clergé.

Assemblées ordinaires, se tenant tous les cinq ans.

26. Liste de nosseigneurs de l'Assemblée générale du clergé de France. 1655. — *(S. l. n. d.,) in-fol. plano.*

27. La Liste des seigneurs qui composent l'Assemblée générale du clergé de France qui se tient en la ville de Paris, par permission du roi, cette année 1660. — *(S. l. n. d.,) in-fol. plano.*

28. Noms de messeigneurs les archevêques, évêques, et autres députés du clergé de France pour l'Assemblée 1675. — *Paris, F. Léonard, (s. d.,) in-fol. plano.*

29. La Liste des seigneurs qui composent l'Assemblée générale du clergé de France qui se tient en la ville de Saint-Germain-en-Laye, par permission du roi... avec le lieu de leurs logements. — *Paris, imp. de F. Léonard, etc., 2 pièces reliées en 1 vol. in-4°.*

(La liste de 1685 est in-fol.)

1685. 1695.

A. — *1695.* — *Paris, imp. de F. Muguet, in-4°. Pièce.* (Réimpression de la Liste de 1695.)

30. Liste des seigneurs qui composent l'Assemblée générale du clergé de France qui se tient à Paris, dans la maison des R. Pères Augustins, par permission du roi... Avec leurs demeures. — *Paris, Ve F. Muguet, etc., in-4°.*

1705. 1735.
1725. 1740.
1730.

31. Liste de nosseigneurs les archevêques et évêques, et de MM. les députés du second ordre, qui composent l'Assemblée générale du clergé de France qui se tient à Paris, aux Grands-Augustins, en l'année 1745, et leur logement. — *Paris, P.-G. Simon, 1745, in-4°. Pièce.*

32. Liste de nosseigneurs et de MM. les députés qui composent l'Assemblée générale du clergé de France qui se tient à Paris, aux Grands-Augustins... avec leur logement. (Années 1750 et 1755.) — *Paris, G. Desprez, in-4°.*

33. Liste et demeures de nosseigneurs les archevêques et évêques, et de MM. les députés du second ordre composant l'Assemblée générale du clergé de France qui se tient à Paris, aux Grands-Augustins... (Années 1785, et 1785-1786.) — *(Paris,) imp. de G. Desprez, (s. d.,) in-4°.*

---

34. État de distribution des bureaux de messeigneurs les prélats et de MM. du second ordre, députés de l'Assemblée générale du clergé de France tenue en l'année 1725. — *Paris, P. Simon, etc., in-4°.*

Assemblées extraordinaires.

35. La Liste de MM. les députés de l'Assemblée générale du clergé de France qui se tient à Paris, par ordre du roi... (Années 1681 et 1681-82.) — *Paris, F. Léonard, (s. d.,) 2 pièces reliées en 1 vol. in-4°.*

(La Liste de 1681 est in-fol.)

A. — *(S. d.)* — *Paris, Léonard, in-fol. plano.* (Réimpression de la Liste de 1681.)

36. Liste des seigneurs qui composent l'Assemblée générale extraordinaire du clergé de France qui se tient à Paris, dans la maison des RR. PP. Augustins, par permission du roi... Avec leurs demeures. (Années 1701, 1702, 1723, 1726, 1734, 1742.) — *Paris, F. Muguet, etc., in-4°.*

(La Liste de 1702 fait partie du Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XXXIV, fol. 249, division POLYGRAPHIE. — 1 autre exemplaire de l'année 1723, dans la Réserve, Recueil Cangé, *Mélanges historiques et administratifs*, boîte 3, *Premiers ministres*, pièce 85, division LÉGISLATION.)

37. Liste de nosseigneurs les archevêques et évêques, et de MM. les députés du second ordre, qui composent l'Assemblée générale extraordinaire du clergé de France qui se tient à Paris, aux Grands-Augustins... et leur logement. (Années 1747 et 1748.) — *Paris, P.-G. Simon, etc., in-4°. Pièce.*

38. Liste de nosseigneurs et de MM. les députés qui composent l'Assemblée générale extraordinaire du clergé de France qui se tient à Paris, aux Grands-Augustins, en 1762. Avec leur logement. — *(Paris,) G. Desprez, 1762, in-4°. Pièce.*

39. Liste et demeures de nosseigneurs les archevêques et évêques, et de MM. les députés du second ordre, composant l'Assemblée générale extraordinaire du

clergé de France qui se tient à Paris, aux Grands-Augustins... (Années 1772 et 1782.) — *(Paris,) G. Desprez, in-4°. Pièce.*

---

40. État de distribution des bureaux de messeigneurs les prélats et de MM. du second ordre, députés de l'Assemblée générale extraordinaire du clergé de France... (Années 1723, 1726, 1747, 1748, 1762, 1788.) — *Paris, P. Simon, etc., in-4°.*

(Le mot « extraordinaire » ne figure pas sur le titre des années 1723 et 1726.)

Collections des circulaires de l'agence générale du clergé.

41. (Circulaires des agents généraux du clergé de France, portant avis de leur entrée en fonctions.) — *In-fol.*

42. (Circulaires des agents généraux du clergé de France, portant envoi de bulles des papes, lettres des rois, arrêts du Conseil ou des parlements, documents administratifs, etc.) — *In-fol.*

(Voyez, pour une de ces lettres, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome I, fol. 322, division POLYGRAPHIE.)

43. (Circulaires des agents généraux du clergé de France, adressées aux députés du premier et du second ordre, et relatives soit à la tenue des Assemblées générales, soit à des convocations particulières.) — *In-fol.*

(Voyez, pour une de ces lettres, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in fol., tome I, fol. 209, division POLYGRAPHIE.)

44. (Circulaires des agents généraux du clergé de France, portant invitation à des cérémonies religieuses.) *In-fol.*

45. (Circulaires des agents généraux du clergé de France, portant notification de décès.) — *In-4°.*

46. (Circulaires des agents généraux du clergé de France, relatives à la publication et à la distribution des impressions ordonnées par les Assemblées.) — *In-fol.*

47. (Circulaires des agents généraux du clergé de France, relatives à diverses questions de discipline ecclésiastique.) — *In-fol.*

48. (Circulaires des agents généraux du clergé de France, relatives à divers sujets de matière bénéficiale, tels que la juridiction ecclésiastique, les portions congrues, les foi et hommage, etc.) — *In-fol.*

49. (Circulaires des agents généraux du clergé de France, relatives à l'administration des décimes et au paiement des diverses impositions par les diocèses.) — *In-fol.*

50. (Circulaires des agents généraux du clergé de France relatives aux procès du clergé.) — *In-fol.*

51. (Circulaires des receveurs généraux du clergé.) — *In-4°.*

Collections des instruments administratifs émanés des Assemblées ou de l'agence générale du clergé.

52. (Bordereaux de distraction, accordant à certains diocèses remise d'une portion des impositions.) — *In-fol.*

(Formules en blanc.)

53. (Bordereaux de distribution de différentes sommes à partager entre les diocèses.) — *In-fol.*

(Formules en blanc.)

54. (Bordereaux des taxes et cotisations établies sur les diocèses pour le paiement du montant des impositions du clergé.) — *In-fol.*

(Formules en blanc. — Une d'elles, remplie à la main, imprimée sur vélin.)

55. (Contrats de constitution de rente sur le clergé.) — *In-fol.*

(Formules en blanc.)

56. (Ampliations des contrats de constitution de rentes créées en vertu de la délibération du 22 juillet 1700.) — *In-fol.*

(Formules remplies à la main. — Titre manuscrit.)

57. (Modèles de déclarations demandées aux diocèses par les agents généraux du clergé de France, et relatives à différents sujets.) — *In-fol.*

58. (Mandats sur les receveurs provinciaux des décimes.) — *In-fol.*

(Formules en blanc.)

59. (Modèles de procuration.) — *In-fol.*

60. (Tableaux numériques, dits Progressions, destinés à faire voir la durée du remboursement des divers emprunts contractés par le clergé.) — *In-fol.*

61. (Quittances délivrées par le receveur général du clergé de France aux receveurs diocésains, portant décharge du montant des diverses impositions du clergé.) — *In-fol.*

(Formules en blanc.)

62. (Quittances délivrées par le receveur général du clergé de France aux receveurs diocésains, portant décharge du montant des arrérages des emprunts contractés par le clergé.) — *In-fol.*

(Formules en blanc.)

63. (Quittances de remboursements de rentes du clergé.) — *In-4°.*

64. (Récépissés provisoires délivrés par le receveur général du clergé de France aux souscripteurs des emprunts.) — *In-4°.*

(Formules en blanc.)

65. (Reconnaissances d'effets de caisse donnés en paiement par le receveur général du clergé.) — *In-fol.*

66. Répartition par métropoles, sur tous les diocè-

ses du royaume, sur le pied du département de 1755, (1760, 1765 et 1770). — *Paris, imp. de G. Desprez, (s. d.,) in-fol. Pièce.*

67. (Sommations adressées aux diocèses en retard.) — *In-fol.*

(Formules en blanc.)

68. (Actes divers relatifs à l'administration des finances du clergé de France.) — *In-fol.*

(Voyez pour 2 de ces pièces, le RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome L, fol. 83 et fol. 85, division POLYGRAPHIE.)

69. (Tableaux en blanc, pour être envoyés aux bureaux diocésains, et destinés à recevoir les renseignements relatifs aux dîmes ecclésiastiques, aux curés indigents, et aux portions congrues.) — *In-fol.*

70. (Reçus des procès-verbaux des Assemblées générales du clergé et de la « Collection des procès-verbaux ».) — *In-4°. Pièce.*

(Formules en blanc.)

Détails des sessions des assemblées du clergé.

71. Extrait du proces-verbal de l'Assemblée generale de messieurs les prelats, syndics, et deputez de l'Eglise gallicane, fait à Paris par permission et ordonnance du roy. Du lundy 9e jour de fevrier 1568. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

72. Contrat de rente au denier 12 sur le clergé. Du 28 septembre 1568. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

73. Extraict du compte de l'octroy faict au roy par nostre Sainct-Pere le pape en l'an 1568. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

74. Extraict du compte de l'alienation du temporel ecclesiastique, jusques à cinquante mil escus de rente, au denier xxiiij, accordée au roy par nostre Sainct-Pere le pape en l'an 1568. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

75. Extraict des comptes des deniers extraordinairement levez sur le clergé de France, depuis le contract passé à Poissy l'an 1561 (jusqu'en 1572). — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

76. (Contrat par lequel l'Assemblée générale du clergé de France s'engage à fournir au roi, pendant douze années, une subvention de six cent mille écus; daté du 2 novembre 1572, et commençant par ces mots :) Par-devant Vincent Maupeou et Jehan Lusson, notaires du roy nostre sire, au Chastellet de Paris... — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

77. Harangue faicte au roy, par monseigneur l'illustrissime cardinal DE LORRAINE, au departement du clergé à Fontainebleau, le jeudy vingt huictieme jour de may 1573. — *Lyon, par B. Rigaud, 1573, in-8°. Pièce.*

78. Reiglement et ordonnance des syndics et deputez generaulx du clergé de France establis à Paris, pour faciliter le payement des decimes et subventions, et faire venir les deniers d'icelles à la recepte generale, à la decharge et soulagement desdits du clergé (13 avril 1576); avec la ratification du roy sur ledit Reiglement (19 avril 1576). — *Paris, par F. Morel, 1578, in-8°. Pièce.*

(On trouve page 23 : *Autre Reiglement desdicts syndics et deputez generaulx du clergé de France, pour l'acceleration des deniers des subventions par eulx accordées au roy* (17 février 1576); *avec la ratification de Sa Majesté sur ledict Reiglement* (18 avril 1576). *Extraict des registres desdicts syndics et deputez generaulx du clergé de France establis à Paris.*)

79. Extraict des comptes de la subvention et decimes, depuis l'an mil cinq cens soixante et huict jusques à l'an mil cinq cens soixante et dix-sept. — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

80. Remonstrance du clergé de France, prononcée devant le roy par l'evesque de Bazas (ARNAULD DE PONTAC), le 3 de juillet 1579. — *In-8°. Pièce.*

(La partie inférieure du titre est déchirée.)

A. — *(S. d.)* Par R. P. en Dieu messire ARNAULD DE PONTAC,... — *(S. l.,) in-8°. Pièce.*

81. Declaration du clergé de France, contenant ratification de la protestation faite par l'estat ecclesiastique en l'Assemblée des Estats generaux de Blois, et portant desadveu des contrats pretendus contre le clergé. (20 septembre 1579.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-8°. Pièce.*

82. Seconde Harangue faicte par M. l'evesque de Sainct-Brieu (NICOLAS LANGELIER) au roy. (3 octobre 1579.) — *Lyon, par M. Joue et J. Pillehotte, 1580, in-8°. Pièce.*

83. Remonstrances du clergé de France, prononcées devant le roy par le R. P. en Dieu messire ARNAULD DE PONTAC, evesque de Bazas, le 3 de juillet 1579; et, 3 octob. 1579, par R. P. en Dieu messire NICOLAS L'ANGELIER, evesque de S.-Brieu. — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

(Réimpression collective du n° 80 ci-dessus et du n° précédent.)

84. Declaration du clergé de France contre les confidentiers, pensionnaires illicites, et simoniaques. (22 décembre 1579.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

85. Contract faict et passé entre le roy et le clergé de France assemblé, par permission de Sa Majesté, ès villes de Paris et Melun le unziesme fevrier 1580. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

86. (Contrat passé entre le roi et le clergé de France, le 20 février 1580, commençant par ces mots :) A tous ceux qui ces presentes lettres verront, Anthoine Du Prat... — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

87. Contract faict et passé le vingt-sixiesme de fevrier mil cinq cens quatre vingts entre les archevesques, évesques, et deputez du clergé de France, et M. Philippe de Castille, receveur général du clergé. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Suivi des lettres de ratification du 8 avril 1580.)

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-8°. Pièce.*

88. Advertissement aux provinces et dioceses de France du contenu ès lettres patentes, conventions et reglemens accordez par le roy, comme aussi des edits et ordonnances faites par Sa Majesté pour le soulagement du clergé, ensemble de certaines choses deliberées et arrestées pour l'estat et affaires dudict clergé en l'Assemblée generale d'iceluy tenue ès villes de Melun et Paris ès années mil cinq cens soixante-dix-neuf et mil cinq cens quatre vingts, extraites au vray du proces verbal de ladicte Assemblée. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

A. — *(S. d.) —(S. l.,) in-8°. Pièce.*

89. Memoires contre les nouvelles impositions, alienations, et autres entreprinses qu'on faict contre le clergé. A messieurs du clergé de France. (Janvier 1582.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

90. Remonstrance du clergé de France, faicte au roy par messire REGNAULT DE BEAUNE, archevesque de Bourges... assisté de MM. les reverendiss. evesques de Bazas, et Noyon, et autres deputez dudict clergé, à Fontainebleau, le 17 juillet 1582. — *(S. l.,) 1582, in-4°. Pièce.*

A. — *1582. — (S. l.,) in-8°. Pièce.*
B. — *1583. — Paris, imp. de F. Morel, in-8°.*
C. — *1583. — Paris, imp. de F. Morel, in-8°.*

91. Contract du 26 juillet 1582, par lequel maistre Anthoine Fayet, bourgeois de Paris, s'est constitué caution pour maistre Philippe de Castille, receveur general du clergé, de tout le contenu au contract faict, le vingt-sixiesme fevrier 1580, entre luy et les prelats et deputez d'iceluy clergé; pour les deux dernieres années dudict Contract, commençant au premier jour de janvier 1584. — Lettres par lesquelles un diocese ou beneficier ne sera saisy et executé pour l'autre, si ce n'est pour les causes contenues en icelles; par lesquelles aussi la somme de cent mille escus est remise au clergé sur les arrerages, escheus au dernier jour de decembre 1579, pretendus par les prevost des marchands et eschevins de la ville de Paris, et encores la quarte partie des sommes ausquelles les dioceses affligez ont esté imposez pour l'alienation du temporel de l'Eglise de l'année 1576. Ensemble les restes des milions de livres levées ès années 1574 et 1575, et ce que l'on pourroit pretendre des decimes, emprunts et de toutes charges quelconques deuës par ledict clergé, jusques audict dernier jour de decembre, en payant au roi les sommes accordées par iceluy clergé. — Reiglement pour faciliter les decimes et subventions et de ce qui doit estre gardé, tant pour les receveurs particuliers des dioceses que par les sergents et huissiers commis à faire les executions, saisies et contrainctes, à la descharge et soulagement du clergé. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

92. Remonstrance du clergé de France, faite au roy, le 14 octobre 1585, par M. l'evesque et comte de Noyon, pair de France (CLAUDE D'ANGENNES), assisté de messeigneurs les illustrissimes princes et reverendissimes cardinaux de Bourbon et de Guyse, archevesques, evesques et autres deputez dudit clergé à l'Assemblée generale d'iceluy tenue en l'abbaye de Saint-Germain-des-Prez-lez-Paris audit mois d'octobre 1585. — *Paris, J. Richer, 1585, in-8°. Pièce.*

93. (Contrat passé entre le clergé de France et les sieurs Zamet et F. de Castille, daté du 22 octobre 1585, et commençant par ces mots :) A tous ceux qui ces presentes lettres verront, Antoine Du Prat, chevalier de l'ordre du roy... — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

94. Remonstrance du clergé de France, faite au roy, le 19 novembre 1585, par M. l'evesque de S.-Brieu (NICOLAS LANGELIER), assisté de monseigneur illustrissime prince et reverendissime cardinal de Bourbon, archevesques, evesques et autres deputez. — *Paris, J. Richer, 1585, in-8°. Pièce.*

A. — *1586. — Lyon, J. Pillehotte, in-8°. Pièce.*

95. Contract fait et passé, le troisiesme jour de juin 1586, entre le roy et le clergé de France assemblé, par permission de Sa Majesté, à Paris. — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

(Suivi du contrat passé entre l'Assemblée générale du clergé de France et Philippe de Castille, receveur général, daté du 18 juin 1586.)

A. — *(S. d.) — (S. l,) in-8°. Pièce.*

96. A MM. les evesque, chapitre, clergé et beneficiers du diocese de . (18 juin 1586.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Lettre circulaire de l'Assemblée du clergé de France, relative à un don d'un million demandé par le roi.)

97. Memoires contre les nouvelles impositions, alienations, et autres entreprinses qu'on voudrait faire sur le clergé, arrestez en l'Assemblée generale d'iceluy tenue en l'abbaye de Sainct-Germain-des-Prez-lez-Paris ès années 1585 et 1586. A messieurs du clergé de France. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

98. Contract passé entre MM. du clergé de France et Scipion Sardiny, pour les offices de receveurs alternatifs et deux controlleurs des decimes hereditaires en chacun diocese de ce royaume, et autres levées de deniers. (4 mars 1588.) — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

A. — *1588. — Paris, Vᵉ N. Roffet, in-8°. Pièce.*

99. La Remonstrance faite nouvellement au roy par le clergé de France. — *(S. l.,) 1588, in-8°.*

100. Memoires et instructions de ce qui s'est passé à l'Assemblée du clergé de France tenüe à Paris ès moys de janvier, fevrier et mars 1588. — *(S. l.,) 1588, in-8°. Pièce.*

A. — *1588. — (S. l.,) in-8°. Pièce.*

101. Contract faict et passé, le vingtiesme jour d'octobre mil cinq cens quatre vingt treize, entre les illustrissime cardinal de Pellevé, reverendissimes archevesques, evesques, abbez et autres deputez legitimement assemblez pour la tenue des Estatz generaux en ceste ville de Paris, representant tout le corps du clergé ge-

neral de France, et maistre Jean Le Bau, procureur en la chambre des comptes, commis à la recepte generale des decimes. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

102. Memoires et instructions contre les deux decimes extraordinaires que l'on veut estre imposées et levées sur les beneficiers et ecclesiastiques du clergé de ce royaume. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

103. Memoires. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Instructions aux députés à l'Assemblée générale du clergé.)

104. Remonstrance du clergé de France, faicte au roy, à Folambray, le 24 de janvier 1596, par M. l'evesque du Mans (CLAUDE D'ANGENNES), assisté de M. l'evesque de Sarlat et autres deputez par l'Assemblée generalle dudict clergé tenuë, audict temps, à Paris. — *(S. l.,) 1596, in-8°.*

105. Lettres envoyées aux eglises cathedrales, esquelles le spirituel, durant le siege vacant, est administré par autres que par les chapitres d'icelles. (Signé : Les Prelats et autres ecclesiastiques tenans l'Assemblée generale du clergé. [17 avril 1596.]) — Extraixt de l'unziesme article du cahier presenté au roy. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

106. Contract faict et passé entre le roy et le clergé de France assemblé, par permission de Sa Majesté, en la ville de Paris, le quatriesme jour de may 1596. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

107. Contract faict et passé, le vingt-neufiesme jour de may mil cinq cens quatre-vingts seize, entre les archevesques, evesques, et deputez du clergé de France, et M. Philippe de Castille, receveur general du clergé. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

108. 1596. Mémoires de certains poincts qui ont esté traittez et resolus en l'Assemblée generale du clergé de France tenue à Paris ès années 1595 et 1596. Dont a esté advisé de donner advertissement aux provinces et dioceses. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

109. 1596. Memoires et instructions dressées par MM. les prelats, et autres ecclesiastiques tenans, par permission du roy, l'Assemblée generalle du clergé en la ville de Paris, pour la levée de cinquante mil quatre cens quarante deux escuz quarante sept sols quatre deniers, imposez sur ledict clergé pour subvenir au payement de certaine somme pretenduë par les sieurs commandeurs de Saint-Jean-de-Jerusalem, pour raison de quoy y a proces pendant en la court de parlement de Paris, entre ledict clergé et lesdicts sieurs commandeurs, sans prejudice dudict proces. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

110. Memoires de quelques raisons principales pour lesquelles MM. du clergé de France ne peuvent ny doivent souffrir la nouvelle introduction qui se met en avant de créer des pensions sur le revenu temporel des benefices à personnes laïques. — *(S. l.,) 1597, in-8°. Pièce.*

111. Remonstrance du clergé de France, prononcée devant le roy, par messire FRANÇOIS DE LA GUESLE, archevesque de Tours, le 28 de septembre 1598. — *Paris, J. Richer, 1598, in-8°. Pièce.*

112. Remonstrance du clergé de France, faicte au roy, le 5 decembre 1605, par le reverendissime pere en Dieu messire HIEROSME DE VILLARS, archevesque et comte de Vienne, assisté de monseigneur l'illustrissime et reverendissime cardinal de Joyeuse, et de messeigneurs les archevesques, evesques, et autres deputez dudit clergé à l'Assemblée generale d'icelluy tenuë à Paris audit an 1605. — *Paris, J. Richer, 1606, in-8°. Pièce.*

113. Oratio, cleri gallici nomine ad regem habita, v. decemb. an. M.D.C.V., a reverendissimo in Christo patre HIERONIMO VILLARIO, archiepiscopo et comite viennensi... — *Parisiis, J. Richer, 1606, in-8°. Pièce.*

114. Contract fait et passé entre le clergé et les receveurs generaux provinciaux, le trentiesme jour de mars mil six cens six. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

115. Contract faict et passé, le cinquiesme jour d'avril 1606, entre les prelats et deputez du clergé de France, et maistre François de Castille, receveur general dudit clergé. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

116. Contract passé entre les prelats et deputez du clergé de France assemblez, par permission de Sa Majesté, en la ville de Paris, et les ambassadeur et agens de l'ordre S.-Jean-de-Jerusalem. Le 20 avril 1606. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

117. Reiglement des Assemblées du clergé, tant generales que particulieres. 1606. — *Paris, J. Regnoul, 1608, in-8°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-8°. Pièce.*

118. Reiglement des officialitez faict en l'Assemblée generalle du clergé de France. 1606. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

119. Statuta generalia, judiciorum ecclesiasticorum formas et actiones continentia, in conventu gallicanæ Ecclesiæ coacto Lutetiæ compacta, anno M.D.CVI. Cum pluribus aliis Statutis curiarum metropolitanarum, in conciliis provincialibus editis ab anno M.D.LXXXI. Notis JOANNIS CHENU, biturici... — *Parisiis, sumptibus R. Fouet, 1621, in-8°.*

120. Remonstrance du clergé de France, faite au roy, le 8 aoust, par reverendiss. P. en Dieu messire ANDRE FREMYOT,... archevesque de Bourges... assisté de messeigneurs les illustriss. cardinaus de Joyeuse, de Gondy, de Sourdis, Du Perron, et de La Roche-Foucault, et de messeigneurs les reverendiss. archevesques, evesques, et autres deputez à l'Assemblée dudit clergé tenuë à Paris l'an 1608. — *(Paris,) C. La Tour, 1608, in-8°. Pièce.*

121. Relatio totius Galliarum cleri nomine habita coram Dno. N. Henrico IIII, rege christianissimo, astantibus DD. cardinalibus, archiepiscopis, episcopis et aliis

regni prælatis, die VIII augusti, anno MDCVIII. — *Parisiis, R. Foüet, 1608, in-4°. Pièce.*

122. Contract passé entre les prelats et deputez du clergé general de France assemblez, par permission du roy, en la ville de Paris, et les ambassadeur et agent de l'ordre S.-Jean-de-Jerusalem, le 11 aoust 1608. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

123. Remontrance au roi contre les duels ; prononcée au nom du clergé, durant la tenue des États, le 26 janvier 1615. Par messire PIERRE DE FENOLLIET,... — *Paris, Rolin Thierry, 1615, in-8°. Pièce.*

A. — *1615. — Lyon, jouxte la copie imprimée à Paris, in-8°. Pièce.*

124. Règlement pour la convocation et tenue des Assemblées du clergé. Extrait du procès-verbal de la chambre ecclésiastique des États généraux du clergé de France tenue à Paris l'an 1614. (5 mars 1615.) — *Paris, J. Richer, 1615, in-8°. Pièce.*

125. Résolution de MM. de l'Assemblée du clergé tenue à Paris, le 7 juillet 1615, pour la réception du Concile de Trente en France. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

126. Remontrance du clergé de France, faite au roi, le huitième d'août 1615, par révérendissime père en Dieu messire FRANÇOIS DE HARLAY, archevêque d'Augustopolis, coadjuteur de monseigneur... de Joyeuse en son archevêché de Rouen, assisté de messeigneurs les... cardinaux Du Perron et de La Roche-Foucault, de monseigneur... Loys de Lorraine, archevêque et duc de Rheims... et de messeigneurs les archevêques, évêques, et autres députés du clergé en l'Assemblée générale tenue à Paris. — *Paris, J. Richer, 1615, in-4°. Pièce.*

A. — *1615. — Reims, S. de Foigny, in-8°. Pièce.*
B. — *(S. d.) — Rouen, T. Mallart, in-8°. Pièce.*

127. Cahier de remontrances du clergé de France, présenté au roi durant les États généraux du royaume tenus à Paris ès années 1614 et 1615, collationné sur l'original, par maîtres PIERRE DE BEHETY,... et ALFONSE DE BRETEVILLE,... — *Paris, 1650, in-fol.*

128. Contrat fait et passé entre le roi et le clergé de France assemblé, par permission de Sa Majesté, en la ville de Paris, le samedi huitième jour d'août 1615. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

129. Contrat fait et passé, le dixième jour d'août 1615, entre les prélats et députés du clergé de France, et maître François de Castille, receveur général dudit clergé. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

130. État et département des taxes des députés qui assisteront aux Assemblées générales du clergé de France, qui ne doivent durer qu'un mois. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

131. État et département de la somme de trente mille livres que le clergé de France a ordonné être imposée et levée par chacun an, durant dix ans, sur les diocèses de ce royaume, pour l'entretenement des ministres convertis. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-8°. Pièce.*

132. Harangue de la part du clergé, contre les simonies. Prononcée devant le roi et la reine par révérend P. en Dieu messire DENYS-SIMON DE MARQUEMONT,... archevêque-comte de Lyon et primat de France. — *(S. l.,) 1615, in-8°. Pièce.*

133. Remontrance de la part du clergé de France, faite à la reine, mère du roi, en faveur des évêques et autres ecclésiastiques de Béarn, et sur l'exécrable et détestable impiété des hérétiques de Millaud contre le saint Sacrement. Par révérend P. en Dieu messire DENYS-SIMON DE MARQUEMONT,... — *Paris, 1616, in-8°. Pièce.*

134. Harangue au roi, par révérendissime père en Dieu messire GASPAR DINET, évêque de Mascon... en présence de plusieurs princes, ducs et pairs, de MM. les chancelier, garde des Sceaux, aucuns des secrétaires d'État, et grand nombre de seigneurs et officiers de la couronne ; ledit seigneur évêque assisté de monseigneur le cardinal de Guise, et des archevêques, évêques, abbés, et autres députés ecclésiastiques en l'Assemblée du clergé de France qui se tenait aux Augustins; sur les plaintes des catholiques de Montpellier et pour le rétablissement entier de la religion catholique, apostolique et romaine, en la souveraineté de Béarn, avec la restitution des biens aux ecclésiastiques; faite et prononcée au Louvre le vendredi 2 juin 1617. Avec l'Arrêt du Conseil d'État, le roi y séant, tant sur le rétablissement entier de ladite religion catholique en Béarn que sur ladite restitution des biens aux ecclésiastiques. Donné à Fontainebleau au mois de juillet 1617. — *Paris, P. Billaine, 1617, in-8°. Pièce.*

A. — *1617. — Paris, P. Billaine, in-8°. Pièce.*
B. — *1617. — Lyon, sur la copie imprimée à Paris, in-8°. Pièce.*
C. — *1617. — Poictiers, R. Bugeant, in-8°. Pièce.*

135. Remontrance du clergé de France, faite au roi, le 18 juillet, par révérendissime père en Dieu messire PHILIPPE COSPEAU, évêque d'Ayre... assisté de messeigneurs les illustrissimes cardinaux de Sourdis et de Guise, et de messeigneurs les révérendissimes archevêques et évêques, et autres députés de l'Assemblée générale du clergé tenue à Paris l'an 1617. — *Paris, J. Richer, 1617, in-8°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL FONTANIEU, tome CLX, division POLYGRAPHIE.)

A. — *1617. — Paris, J. Richer, in-8°. Pièce.*
B. — *(S. d.) — Lyon, F. Yvrat, in-8°. Pièce.*

136. Remontrance du clergé de France, faite au roi par R. P. en Dieu messire JACQUES CAMUS DE PONTCARRÉ, évêque de Sais, assisté de MM. les cardinaux de Sourdis de La Rochefoucault et de Rets, et de messeigneurs les

archevêques et évêques, et autres députés dudit clergé à l'Assemblée générale tenue à Blois 1619, et prononcée au Plessis-lès-Tours. — *Paris, A. Estienne, 1626, in-8°. Pièce.*

137. Contrat fait et passé, le deuxième octobre 1621, entre le roi et le clergé de France assemblé, par permission de Sa Majesté, à Bourdeaux. Avec la ratification d'icelui. — *Paris, A. Estienne, 1621, in-8°. Pièce.*

A. — *1622. — Paris, A. Estienne, in-8°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Droit public et civil* in-fol., tome XVII, fol. 3, division POLYGRAPHIE.)

138. Remontrance du clergé de France, faite au roi par messire PIERRE CORNULIER, évêque de Rennes... assisté de messeigneurs les illustrissimes et révérendissimes cardinaux de Retz et de La Valette, et de messeigneurs les archevêques, évêques et autres députés dudit clergé. — *Bordeaux, 1622, in-8°. Pièce.*

139. État de ce que les diocèses imposeront et lèveront en l'an 1624, aux termes ordinaires, pour les taxes des députés de l'Assemblée générale qui se tiendra l'année suivante 1625. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

140. Déclaration de l'Assemblée générale du clergé de France, et autres archevêques et évêques étant en la ville de Paris, extraordinairement appelés, sur l'attentat commis, par maître Estienne Louytre, contre M. l'évêque de Léon, son église cathédrale et autres de son diocèse. (16 juin 1625.) — *Paris, A. Estienne, 1625, in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XXXIV, fol. 50, division POLYGRAPHIE.)

* — *1625. — Lyon, par C. Armand, dit Alphonse, in-8°. Pièce.* (RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XCIV *bis*, fol. 128, division POLYGRAPHIE.)

141. Remontrance au roi contre les duels, prononcée à Fontainebleau, au nom de l'Assemblée générale du clergé de France, le 19 juin 1625, par messire révérend père en Dieu ROLAND (HÉBERT), archevêque de Bourges... — *Paris, A. Estienne, 1625, in-8°. Pièce.*

A. — Par ROLAND (HÉBERT),... — *In-8°.* (Le frontispice manque.)

142. Contrat fait et passé, le 27 août 1625, entre le clergé de France et les receveurs généraux provinciaux anciens des décimes, pour la continuation en l'exercice de leurs charges. Avec l'Arrêt de ratification dudit Contrat. — *Paris, A. Estienne, 1626, in-8°. Pièce.*

143. Déclaration de l'Assemblée générale du clergé de France sur les entreprises des réguliers et autres personnes exemptes contre l'autorité épiscopale, sous prétexte de leurs exemptions et priviléges; sans y comprendre les églises cathédrales, collégiales et leurs dépendances, aux droits et priviléges desquelles la présente Déclaration ne pourra nuire ni préjudicier. (1[er] septembre 1625.) — *Paris, A. Estienne, 1625, in-4°. Pièce.*

144. Lettre de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris, au pape Urbain VIII, sur l'approbation du décret concernant les priviléges des exempts. Traduit du latin de M. l'évêque de Chartres (LÉONOR D'ESTAMPES) par le sieur PELLETIER. (15 octobre 1625.) — *Paris, A. Estienne, 1625, in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in 4°, tome XLIII, fol. 153, division POLYGRAPHIE.)

145. Remontrance de l'Église gallicane à notre Très-Saint-Père le pape Urbain VIII, traduite de latin en français par P. L. C. (P. LE COMTE, [15 octobre 1625]). — — *Paris, 1625, in-8°. Pièce.*

(Latin-français. — Au sujet de la canonisation de François-de-Sales.)

146. Totius cleri gallicani, Lutetiæ congregati, ad sanctissimum D., D. nostrum Urbanum VIII, Pont. maximum, epistola : de rever. in Christo P. Francisco-de-Sales, gebennensi episcopo, inter beatos collocando. — *Lutetiæ Parisiorum, A. Stephanus, 1625, in-8°. Pièce.*

147. Lettre de l'Assemblée générale du clergé de France au pape Urbain VIII, sur la désirée béatification de feu M. de Sales, évêque de Genève; traduit du latin de M. l'évêque de Chartres (LÉONOR D'ESTAMPES) par le sieur PELLETIER. — *Paris, A. Estienne, 1625, in-8°. Pièce.*

148. Cardinalium, archiepiscoporum, episcoporum, cæterorumque ecclesiasticorum in publicis cleri comitiis Lutetiæ congregatorum, de duobus libellis censura. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Censure de l'*Admonitio ad regem* et des *Mysteria politica*. — Voyez précédemment, pour ces deux ouvrages, tome I, page 554, n[os] 2357 et 2361.)

149. Cardinalium, archiepiscoporum, episcoporum, cæterorumque qui ex universis regni provinciis ecclesiasticis comitiis interfuerunt, de anonymis quibusdam et famosis libellis sententia. (Auctore : LEONORIO D'ESTAMPES. [XIII decembris 1625.]) — *Lutetiæ Parisiorum, A. Stephanus, 1625, in-4°. Pièce.*

(2 autres exemplaires dans la Réserve, dont 1 RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XIII, fol. 162, division POLYGRAPHIE.)

A. — *1626. — Lutetiæ Parisiorum, A. Stephanus, in-8°.*

150. Déclaration de MM. les cardinaux, archevêques, évêques, et autres ecclésiastiques députés en l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris, touchant certains libelles faits contre le roi et son État. Traduit du latin de M. l'évêque de Chartres (LÉONOR D'ESTAMPES) par le sieur PELLETIER. — *Paris, A. Estienne, 1625, in-4°. Pièce.*

A. — *1626. — Paris, A. Estienne, in-8°.*

151. Sentenza e terminatione de gl' illustrissimi e reverendissimi signori cardinali, arcivescovi, vescovi, ed' altri ecclesiastici deputati nella Congregatione generale di tutto il clero del regno di Francia tenuta in Parigi, intorno ad alcuni libelli senza nome contro Sua

Maestà Cristianissima ed' il suo Stato. In lingua latina composta da monsignor D'Estampes, vescovo di Cartres, e tradotta nella francese dal sig. Pelletier, et da ambi nell' italiana da ignatio Laloio. — *Parigi, A. Steffani, 1626, in-8°. Pièce.*

152. Epistola archiepiscoporum, pro convocatione conciliorum provincialium : ex consilio et deliberatione totius cleri gallicani Lutetiæ comitia habentis. (13 decembris 1625.) — *Lutetiæ Parisiorum, A. Stephanus, 1625, in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XIII, fol. 156, division POLYGRAPHIE.)

153. Lettre de MM. les archevêques touchant la convocation des conciles provinciaux, par l'avis et conseil de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris. Traduit du latin de M. l'évêque de Chartres (léonor D'Estampes), par le sieur Pelletier. — *Paris, A. Estienne, 1625, in-4°. Pièce.*

154. Avis de l'Assemblée générale du clergé de France à MM. les archevêques et évêques de ce royaume. — *Paris, imp. de A. Estienne, 1625, in-4°.*

155. Contrat fait et passé entre le clergé de France et maître Philippe D'Aguesseau seigneur de Lormaison, conseiller du roi en son Conseil d'État, et receveur général dudit clergé, le 16 décembre 1625, touchant l'imposition de cent cinquante mille livres pour la création des triannaux provinciaux et augmentation de gages aux diocésains. — *Paris, A. Estienne, 1626, in-8°. Pièce.*

156. Quittance portant entière décharge au clergé de France de toutes les prétentions des héritiers du sieur Pierre Le Clerc, moyennant le payement de soixante mille livres à eux fait par ledit clergé. (28 décembre 1625.) — *Paris, A. Estienne, 1626, in-8°. Pièce.*

157. Procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris, au couvent des Augustins, en l'année 1625. Les sieurs de Peyrissac, et de Richard, P. de Lansac, secrétaires. — *Paris, imp. de A. Estienne, 1625, in-4°.*

(Réserve. — L'impression en a été suspendue après la page 448 et presque tous les exemplaires saisis et brûlés. — L'exemplaire ici catalogué a été terminé à la main.)

158. Contrat fait et passé entre le roi et le clergé de France assemblé, par permission de Sa Majesté, en la ville de Paris, le 11 février 1626. — *Paris, imp. de R. Estienne, 1626, in-8°. Pièce.*

159. Contrat fait et passé, le quatorzième février 1626, entre le clergé de France assemblé, par permission du roi, en la ville de Paris, et maître Philippe D'Aguesseau seigneur de Lormaison, conseiller du roi en son Conseil d'État, pour la recette générale des décimes dudit clergé. — *Paris, A. Estienne, 1626, in-8°. Pièce.*

160. Règlement pour la convocation et tenue des Assemblées du clergé. Fait en l'Assemblée générale dudit clergé, à Paris, ès années mil cents (*sic*) vingt-cinq et vingt-six. — *Paris, A. Estienne, 1626, in-8°. Pièce.*

161. Præjudicium Patrum Ecclesiæ gallicanæ, utrum una provincia in duas excrescere debeat... Per petrum Demarcq, doctorem theologum, canonicum et officialem senonensem. De Patrum mandato. — *Parisiis, 1626, in-4°. Pièce.*

162. Relation des agents généraux du clergé de France à messeigneurs les archevêques et évêques de ce royaume, sur tout ce qui s'est fait et passé en la dernière Assemblée générale du clergé tenue à Paris ès années 1625 et 1626. Avec les contrats, règlements, édits, déclarations, lettres patentes, arrêts, départements faits et obtenus de nouveau pour le soulagement des ecclésiastiques. (16 mai 1626.)— *Paris, A. Estienne, 1626, in-8°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-8°. Pièce.*

163. Contrat fait et passé entre le roi et le clergé de France assemblé, par permission de Sa Majesté, en la ville de Fontenay-le-Comte, le 17ᵉ jour de juin 1628. — *Fontenay, P. Petit-Jean, 1628, in-4°. Pièce.*

A. — *1628. — Paris, J. Martin, jouxte la copie imprimée à Fontenay, in-8°. Pièce.*

B. — *1628. — Poictiers, imp. de J. Thoreau, jouxte la copie imprimée à Fontenay, in-8°. Pièce.*

164. Ratification du Contrat passé à Fontenay-le-Comte entre le roi et le clergé de France le 17 jour de juin 1628. (30 juin 1628.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

165. État et département fait en l'Assemblée générale du clergé de France tenue, par permission du roi, en la ville de Fontenay-le-Comte, des sommes de deniers qui sont à lever par chacun an sur tous les diocèses de ce royaume, à cause de la somme de cent quarante mille livres que le clergé a promis à Sa Majesté, par contrat fait avec elle le dix-septième jour du présent mois et an, d'imposer et lever par chacun an ; pour d'icelle attribuer gages et taxations à un receveur et contrôleur triennal particulier des décimes, qui sera créé et établi en chacun diocèse par édit de Sa Majesté ; et être les sommes ci-après déclarées payées par les bénéficiers desdits diocèses, aux termes de février et octobre de chacune année, aux receveurs particuliers desdits diocèses, qui les retiendront dans leur recette pour satisfaire au paiement des gages et taxations desdits receveurs et contrôleurs triennaux particuliers. Le tout à commencer au terme d'octobre prochain et à continuer à l'avenir. Et, attendu que ladite somme de cent quarante mille livres se lève pour être employée aux gages et taxations des receveurs et contrôleurs triennaux diocésains, et qu'il n'est raisonnable que les diocèses payent taxations des gages et taxations desdits receveurs, comme il a été réglé par arrêt du Conseil, du dernier décembre 1625, pour ce qui se lève pour les gages et taxations des receveurs provinciaux, l'Assemblée a fait défenses aux receveurs et con-

trôleurs diocésains en exercice et hors d'exercice de prendre taxations de ladite somme, et aux diocèses de les imposer. — *Fontenay, Petit-Jean, 1628, in-4°. Pièce.*

166. Epistola archiepiscoporum et episcoporum Parisiis nunc agentium ad archiepiscopos et episcopos regni Galliæ, super animadversione duorum libellorum quorum tituli sunt, prioris quidem : « Modesta et brevis discussio aliquarum assertionum doctoris Kellisoni in tractatu de ecclesiastica hierarchia, auctore Nicolao Smithæo »; posterioris vero : « Apologia pro modo procedendi Sanctæ-Sedis apostolicæ in regendis Angliæ catholicis tempore persecutionis, auctore Daniele a Jesu ». — *Parisiis, jussu cleri, excudebat A. Vitray, 1631, in-4°. Pièce.*

167. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée du clergé de France tenue à Paris, au couvent des Augustins, en l'année 1635. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XIII, fol 182, division POLYGRAPHIE.)

168. Lettre de l'Assemblée générale du clergé de France au sujet de la querelle des Jésuites et de l'abbé de Saint-Cyran sous le pseudonyme de Petrus Aurelius; commençant par ces mots :) Monseigneur, sur les difficultés que quelques religieux ont faites depuis peu de temps en divers diocèses de subir notre examen pour prendre la licence et approbation de prêcher et confesser... — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

169. Remontrance faite à la reine, de la part de l'Assemblée générale du clergé de France, par messire CHARLES DE MONTCHAL, archevêque de Tholose, touchant l'affaire de messire René de Rieux, évêque de Léon. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

170. Procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris, au couvent des Augustins, en l'année 1635. Les sieurs DE BERTET, prieur de Moustiers, et MOREAU, abbé de Saint-Josse, secrétaires. — *Paris, A. Vitray, 1635, in-fol.*

A. — *1635. — Paris, A. Vitray, in-fol.*

171. Règlement de l'Assemblée du clergé contre les archevêques et évêques qui entreprennent sur les diocèses des autres. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France. Du onzième janvier 1636... *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce,*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome X, fol. 383, division POLYGRAPHIE.)

172. Cahier des remontrances du clergé de France présenté au roi Louis XIII par l'Assemblée générale tenue à Paris ès années 1635 et 1636, avec les réponses faites par Sa Majesté, le 14 avril 1636. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-4°. Pièce.*

173. Remontrance du clergé de France, faite au roi par messire CHARLES DE NOAILLES, évêque de Saint-Flour, le vingtième d'avril 1636, à Chantilly. — *Paris, 1640, in-4°. Pièce.*

174. Contrat fait et passé, le vingt-quatrième avril 1636, entre le clergé de France assemblé, par permission du roi, en la ville de Paris, et maître Philippe D'Aguesseau seigneur de Lormeson, conseiller du roi en ses Conseils, maître de la garderobe de la reine : pour la recette générale dudit clergé. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

175. Epistola cardinalium, archiepiscoporum et episcoporum Parisiis nunc agentium ad cardinales, archiepiscopos et episcopos per Gallias. De damnandis duobus voluminibus quibus præfixi sunt hi tituli, uni : *Traité des droits et libertés de l'Église gallicane;* alteri : *Preuves des libertés de l'Église gallicane.* (9 februarii 1639.) — *Parisiis, excudebat A. Vitray, 1639, in-4°. Pièce.*

(Voyez ci-après, pour l'ouvrage condamné, la section *Rapports de l'Église avec l'État en France.*)

176. Traduction de la Lettre des cardinaux, archevêques et évêques qui se sont trouvés à Paris, aux cardinaux, archevêques et évêques de France, pour la condamnation de deux livres intitulés, l'un : « Traité des droits et libertés de l'Église gallicane »; l'autre : « Preuves des libertés de l'Église gallicane ». — *Paris, imp. de A. Vitray, 1639, in-4°. Pièce.*

177. Contrat fait et passé entre le roi et le clergé de France assemblé, par permission de Sa Majesté, en la ville de Mante, le 14 jour d'août 1641. — *Paris, A. Vitray, 1641, in-4°. Pièce.*

(2 autres exemplaires dans la Réserve, le 1ᵉʳ muni du Sceau royal, le 2ᵉ dans le RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XIII, fol. 203, division POLYGRAPHIE.)

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-4°. Pièce.*

178. Contrat passé à Mante, le 14 août 1641, entre le roi et le clergé de France assemblé en ladite ville, pour la subvention extraordinaire de cinq millions cinq cent mille livres accordée à Sa Majesté par ladite Assemblée de Mante, au lieu du droit d'amortissement que l'on prétendait faire payer aux ecclésiastiques. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

179. Harangue, en forme de remontrance, faite au roi par messire PIERRE SCARRON, évêque et prince de Grenoble, conseiller du roi en ses Conseils et président perpétuel des États de Dauphiné, au nom de l'Assemblée du clergé de France tenue à Mantes en l'année 1641, prononcée dans la ville d'Amiens le 30 août de la même année. — *Paris, A. Vitray, 1641, in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XIII, fol. 219, division POLYGRAPHIE.)

180. Procuration de M. de Lormaison, portant pouvoir à M. de La Morinière d'exercer la charge de receveur général du clergé de France, sous le bon plaisir toutefois des seigneurs dudit clergé. (18 septembre 1641.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

181. Lettre circulaire de messeigneurs les prélats assemblés à Paris le dimanche 29 novembre 1643. Le procès-verbal fait en ladite assemblée, et la satisfaction du P. Novet, de la compagnie de Jésus, envoyés à nosseigneurs les prélats de France. *Paris, A. Vitré, 1643.* — Epistola archiepiscoporum et episcoporum Parisiis nunc agentium ad archiepiscopos et episcopos regni Galliæ, super animadversione duorum libellorum, quorum tituli sunt, prioris quidem : « Modesta et brevis discussio aliquarum assertionum doctoris Kellisoni in tractatu de ecclesiastica hierarchia », auctore Eduardo Knotto, Jesuitarum anglorum viceprovinciali, sub ementito nomine Nicolai Smithæi; posterioris vero : « Apologia pro modo procendi Sanctæ-Sedis apostolicæ in regendis Angliæ catholicis tempore persecutionis » ; auctore Joanne Hoydo, jesuita anglo, sub falso nomine Danielis a Jesu. Jussu cleri denuo in lucem edita. *Parisiis, excudebat A. Vitray, 1643.* — *Le tout en 1 vol. in-4°.*

(Voyez le n° 166 ci-dessus. — 1 autre exemplaire de la 2e partie dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome IX, fol. 35, division POLYGRAPHIE.)

A. — *1644.* — *Paris, A. Vitré, in-4°.*

* Censura propositionum quarumdam, tum ex Hibernia delatarum cum ex duobus libris anglico sermone conscriptis in latinum bona fide conversis excerptarum, per sacram Facultatem theologiæ parisiensis facta. Jussu cleri denuo in lucem edita. *(1644.)*

(Voyez, pour cette Censure, publiée pour la 1re fois en 1631, la division THÉOLOGIE.)

182. Lettres écrites à notre Saint-Père le pape et à monseigneur le cardinal Barberin, par messeigneurs les archevêques et évêques approbateurs du livre « De la fréquente communion ». (5 avril 1644.) — *Paris, imp. de A. Vitré, 1644, in-4°. Pièce.*

(Latin-français.)

183. Déclaration de l'Assemblée générale du clergé de France sur ce qui est à observer sous la conduite de messeigneurs les évêques par les réguliers et autres exempts, sans en ce comprendre les églises cathédrales et collégiales, ni leurs dépendances véritablement exemptes. Faite en l'Assemblée générale dudit clergé, en l'année 1625, confirmée en celle de 1635, et renouvelée en celle de 1645. (1er septembre 1645.) — *Paris, A. Vitré, 1645, in-4°. Pièce.*

A. — *1645.* — *Rouen, J. Viret, in-4°. Pièce.*

B. — *1647.* Suivant la copie imprimée à Paris. — *Avranches, P. Motays, in-8°. Pièce.*

184. Procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris, au convent des Augustins, en l'année 1645. Les sieurs D'Hugues, chantre, chanoine et vicaire général d'Ambrun; et Talon, prieur de S.-Paul-aux-Bois, secrétaires. — *Paris, A. Vitré, 1645, in-fol.*

185. Lettre circulaire envoyée par messeigneurs les cardinaux, archevêques, évêques, et autres ecclésiastiques, députés de l'Assemblée générale du clergé tenue à Paris l'an 1646, à messeigneurs les archevêques et évêques de France, sur le règlement fait pour les réguliers. (15 juin 1646.) — *Paris, A. Vitré, 1646, in-4°. Pièce.*

186. Remontrance du clergé de France, faite au roi, à Fontainebleau, le 30 juillet 1646, la reine régente, mère de Sa Majesté, présente, par illustrissime et révérendissime père en Dieu jean-françois-paul de Gondy, archevêque de Corinthe et coadjuteur en l'archevêché de Paris, assisté de monseigneur l'éminentissime cardinal Mazarin et de messeigneurs les archevêques, évêques et autres députés à l'Assemblée générale dudit clergé tenue à Paris ès années 1645 et 1646. — *Paris, A. Vitré, 1646, in-4°. Pièce.*

(2 autres exemplaires dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XIII, fol. 269, et tome XXXIV, fol. 98, division POLYGRAPHIE.)

A. — *1646.* — *Paris, A. Vitré, in-4°. Pièce.*

187. Judicium episcoporum in causa illustrissimi ac reverendissimi D. Renati de Rieux, episcopi leonensis, quo priorum judicum sententia nulla et irrita declaratur, dictusque episcopus ecclesiæ leonensis administrationi restituitur et a criminibus, pœnis ac muletis ei impositis absolutus et immunis pronunciatur. (12 septembris 1646.) — *Parisiis, A. Vitré, 1646, in-4°. Pièce.*

188. Les quatre Contrats faits et passés en l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris, au convent des Augustins, ès années 1645 et 1646. — *Paris, A. Vitré, 1646, in-fol. Pièce.*

189. Venerabilibus fratribus nostris archiepiscopis et episcopis universis per Gallias constitutis, clerus gallicanus Parisiis congregatus, salutem in Domino. (Decimo quarto calendas januarii 1650.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Au sujet d'un livre du P. Bruno, récollet, intitulé : *Privilegia regularium.*)

190. A nos vénérables frères archevêques et évêques qui sont en toute la France, le clergé de France assemblé à Paris, salut en Notre-Seigneur. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Traduction de la pièce précédente.)

191. Règlements du clergé, rendus entre M. l'archevêque de Sens et M. de Paris. (24 octobre 1625-15 janvier 1650.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

192. Lettre de l'Assemblée générale du clergé de France, envoyée par son ordre aux évêques dans toutes les provinces, sur le différend de feu monseigneur l'illustrissime et révérendissime Louis Henry de Gondrin, d'heureuse mémoire, archevêque de Sens, avec les Jésuites de son diocèse. (18 août 1650.) Extraite du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé tenue à Paris en l'année 1650. — Forma facultatis tum concionandi tum sacramenti pœnitentiæ administrandi regu-

laribus ab episcopis concedendæ, decreta in comitiis generalibus cleri gallicani Parisiis habitis, anno Domini millesimo sexcentesimo quinquagesimo. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-4°. Pièce.* (1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LXXV, fol. 97, division POLYGRAPHIE.)

193. Lettre circulaire du clergé de France assemblé à Paris. — *(S. l.,) 1650, in-fol. Pièce.*

(Même pièce que le n° précédent, suivie d'une lettre d'envoi des agents généraux du clergé de France, du 6 septembre 1650.)

194. Epistola illustrissimorum archiepiscoporum, episcoporum, abbatum et totius cleri gallicani, in comitis generalibus decreta, ad sanctissimum dominum ac Patrem nostrum Innocentium X. (23 septembris 1650.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Latin-français.)

195. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris, au convent des Augustins, en l'année 1650. (14 octobre-16 novembre 1650.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

196. Censura illustrissimorum ac reverendissimorum in Christo patrum DD. archiepiscoporum, episcoporum, aliorumque cleri gallicani deputatorum in comitiis generalibus Lutetiæ habitis, anno Domini MDCL, lata adversus librum cui titulus est : « Privilegia regularium; auctore P. F. B. C., ordinis Minorum ». (Signé : L. Destampes, archiepiscopus dux remensis, præses, etc. [10 decembris 1650.]) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

197. Censure de nos seigneurs les illustrissimes et révérendissimes archevêques, évêques, et autres députés du clergé de France assemblés à Paris en l'an 1650, contre le livre intitulé : « Les Priviléges des réguliers, composé par P. F. B. C., de l'ordre des Récollets ». (10 décembre 1650.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

198. (Lettre circulaire de l'Assemblée du clergé de France, au sujet du même ouvrage, datée du 19 décembre 1650, et commençant par ces mots :) Universis per Gallias episcopis, cœtus Ecclesiæ gallicanæ, S. Prisca lex Ecclesiarum ac religiosa consuetudo est... — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

199. Procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris, au convent des Augustins, en l'année 1650. Le sieur Tubeuf, abbé de l'abbaye de Saint-Urbain, prieur des prieurés de S.-Jean de Dampmartin, et de Saint-Malo de Dinan, secrétaire. — *Paris, A. Vitré, 1650, in-fol.*

200. Censure du livre intitulé : « Remontrances faites au roi, sur le pouvoir et l'autorité que Sa Majesté a sur le temporel de l'État ecclésiastique ». Les archevêques, évêques, et autres ecclésiastiques députés en l'Assemblée générale du clergé tenue à Paris l'an 1651; et encore tous les archevêques et évêques étant en cette ville de Paris, extraordinairement mandés, aux archevêques, évêques et autres ecclésiastiques du royaume de France; charité et union en notre Seigneur. (23 janvier 1651.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-4°. Pièce.*

201. Reverendissimis fratribus archiepiscopis ac episcopis universis per Gallias constitutis, Cœtus Ecclesiæ gallicanæ Parisiis congregatus, salutem in Domino. (Pridie calendas februarii 1651.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet de la possession du siége épiscopal de Léon.)

* Remontrance du clergé de France, faite au roi, la reine régente sa mère présente, par révérend père en Dieu messire Gillebert de Choyseul Du Plessy-Praslain, évêque de Comenge, assisté de messeigneurs les archevêques, évêques et autres députés de l'Assemblée générale. (11 avril 1651.)

(Voyez précédemment tome II, page 116, n° 1790.)

202. (Lettre de l'Assemblée générale du clergé de France au pape, pour l'engager à se prononcer sur les cinq propositions de Jansénius; datée du 7 des calendes de mai 1651 [25 avril], et commençant par ces mots :) Beatissime Pater, quamvis, Apostolo teste, posuerit nos Spiritus sanctus episcopos regere Ecclesiam Dei quam acquisivit sanguine suo... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

203. Remontrance du clergé de France, faite au roi, la reine régente sa mère présente, par révérend père en Dieu messire Antoine Godeau, évêque de Grasse et Vence, assisté de monseigneur le prince de Conty, et de messeigneurs les archevêques et évêques qui se sont trouvés à Paris. (7 août 1651.) — *Paris, A. Vitré, 1651, in-4°. Pièce.*

(2 autres exemplaires dans la Réserve, le 1[er] relié à la suite du n° 206 ci-après, et le 2[e] dans le Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XIII, fol. 326, division POLYGRAPHIE.)

204. Discours fait en l'Assemblée dernière du clergé, sur le sujet d'un établissement proposé pour instruire et former des prédicateurs. Par le sieur de Cambolas, tolosain, prêtre, docteur en théologie et chanoine de Saint-Sernin. — *Paris, S. Feugé, 1651, in-12.*

205. Actes, titres, et mémoires concernant les affaires du clergé de France, contenant ce qui a été fait depuis l'Assemblée générale du clergé tenue à Paris ès années 1645 et 1646; avec ce qui s'est aussi fait ou obtenu pendant l'Assemblée générale tenue en l'année 1650 et 1651. — *Paris, A. Vitré, 1652, in-4°.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, rel. v. f. aux armes des frères Du Puy.)

206. Extraits de quelques résolutions portant règlement, qui sont au procès-verbal de l'Assemblée générale tenue à Paris ès années 1650 et 1651.

207. (Lettre circulaire de l'Assemblée du clergé de France, sur la querelle de l'archevêque de Sens avec les Capucins de cette ville au sujet de l'administration des sacrements; datée du 3 avril 1653, et commençant par ces mots :) M., l'estime que nous faisons de l'état monastique... — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome X, fol. 3, division POLYGRAPHIE.)

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-4°. Pièce.* (On trouve page 15 : *Extrait des registres du Conseil privé du roi.* [6 mai 1631.] — 1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LXXV, fol. 108, division POLYGRAPHIE.)

208. (Lettre circulaire de l'Assemblée du clergé de France, pour l'acceptation de la bulle de condamnation des cinq propositions de Jansénius; datée du 14 juillet 1653; et commençant par ces mots :) M., le sujet qui nous oblige de vous écrire cette lettre... — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

209. Formulaire de mandement. (15 juillet 1653.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Envoyé aux évêques par l'Assemblée du clergé.)

210. Sanctissimo-Patri Innocentio X, summo Pontifici. (Signé : Devotissimi et addictissimi Sanctitatis Vestræ filii cardinales, archiepiscopi et episcopi Galliæ in parisiensi urbe congregati, JULIUS card. MAZARINUS, episc. metensis electus, etc. [15 julii 1653.]) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

211. Lettre circulaire. (15 juillet 1653.) — Formulaire de mandement. (26 juillet 1653.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. plano.*

(Malgré la différence de date, cette pièce est la réunion des n°ˢ 209 et 210 ci-dessus.)

212. Remontrance du clergé de France, faite au roi, la reine sa mère présente, le 31 août 1653, sur un édit nouveau contre les duels, par révérend père en Dieu messire GEORGES DAUBUSSON, archevêque et prince d'Ambrun, assisté de monseigneur le cardinal Mazarin et de messeigneurs les archevêques et évêques qui se sont trouvés à Paris. — *Paris, A. Vitré, 1653, in-4°. Pièce.*

213. Sanctissimo-Patri Innocentio X, Pontifici maximo. (Signé : JULIUS card. MAZARINUS, præses, etc. [28 martii 1654.]) — *(Parisiis,) A. Vitré, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Lettre de l'Assemblée du clergé de France au sujet de la condamnation des cinq propositions de Jansénius.)

214. Lettre écrite à notre S.-P. le pape, par les prélats du royaume de France assemblés à Paris, sur le sujet des cinq propositions condamnées par Sa Sainteté, traduite de latin en français. (Signé : Le cardinal MAZARINI, président, etc. [28 mars 1654.]) — *Paris, A. Vitré, (s. d.,) in-fol. Pièce.*

(Latin-français.)

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-fol. Pièce.*

215. Reverendissimis ac religiosisimis DD. archiepiscopis et episcopis per Gallias fratribus observandissimis cardinales, archiepiscopi et episcopi Parisiis agentes, salutem in Christo et felicitatem. (28 martii 1654.) — *(Parisiis,) ex typis A. Vitré, (s. d.,) in-fol. Pièce.*

(Au sujet de la condamnation des cinq propositions de Jansénius.)

216. Lettre écrite à tous les prélats du royaume de France, par les cardinaux, archevêques et évêques qui se sont trouvés à Paris, sur le sujet des cinq propositions... Traduite de latin en français. (28 mars 1654.) — *Orléans, imp. de G. Hotot, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Latin-français.)

217. Lettre envoyée à monseigneur l'illustrᵐᵉ et religiosissime archevêque de Rouen, primat de Normandie, en date du 28 avril 1654, par les agents généraux du clergé, touchant quelques difficultés qui regardent la constitution de notre S.-Père le pape Innocent X sur les cinq propositions de Jansénius. Décret de l'Assemblée de nosseigneurs du clergé sur les mêmes propositions. Lettre écrite à Sa Sainteté, par ladite Assemblée, sur le même sujet. Lettre du roi à monseigneur l'illustrissime et religiosissime archevêque de Rouen, par laquelle Sa Majesté le convie de joindre l'autorité de l'Église à l'autorité royale pour arrêter le cours des duels. Lettre de nosseigneurs les archevêques et évêques à mondit seigneur, sur les moyens qu'ils ont choisis pour les empêcher. Formulaire du mandement que l'Assemblée des cardinaux, archevêques et évêques qui se sont trouvés à Paris, a jugé pouvoir être envoyé à tous les curés, vicaires, et autres prêtres claustraux et non claustraux, sur le même sujet des duels. Observations sur la minute de l'ordonnance contre les duellistes. Ordre de mondit seigneur l'archevêque de Rouen à son promoteur général de faire lire et enregistrer en sa cour toutes les Lettres et pièces contenues ci-dessus. (28 février-16 mai 1654.) — *Rouen, imp. de L. Maurry, 1654, in-4°. Pièce.*

A. — *In-4°. Pièce.* (La partie inférieure du titre est déchirée.)

* Remontrance faite au roi, en la ville de Rheims, le 8 juin 1654, par révérend père en Dieu messire PIERRE DE BERTIER, évêque et seigneur de Montauban, assisté de messeigneurs les archevêques et évêques invités par Sa Majesté à la cérémonie de son sacre.

(Voyez précédemment tome II, page 195, n° 3218.)

218. Harangue de M. l'abbé DE SAINTE HELEINE, député de la province de Rouen, prononcée en présence de nosseigneurs de l'Assemblée du clergé, le 9 de novembre, pour monseigneur l'archevêque de Rouen. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Démêlés de l'archevêque de Rouen avec l'évêque de Coutances.)

219. Procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris, au convent des Augustins, ès années 1655 et 1656. MM. les abbés DE VILLARS, chanoine et capiscot de l'église cathédrale et métropolitaine de

Vienne, et DE CARBON, abbé du Mas-d'Azil, et escolain de Dougat, diocèse de Conserans, secrétaires. — *Paris, A. Vitré, 1655, in-fol.*

220. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris, ès années 1655 et 1656, imprimé à Paris chez Antoine Vitré, imprimeur ordinaire du roi et dudit clergé... (14 mars 1656.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

221. Censura perversæ cujusdam doctrinæ Fratrum quorumdam Mendicantium... Censure de la mauvaise doctrine de quelques Frères Mendiants de la ville d'Angers, faite par messeigneurs les illustrissimes et révérendissimes pères en Dieu les archevêques, évêques, et autres députés de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris en l'année 1656, et autres évêques étant à Paris convoqués extraordinairement, contre le libelle intitulé : « Très-humble Remontrance faite par les religieux à un grand prélat de France », etc. (Signé : C. DE REBÉ, etc. [1er avril 1656.]) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Voyez ci-après, pour la « Très-humble Remontrance », le chapitre HISTOIRE LOCALE, section *Histoire des diocèses.*)

222. Articles contenant les principales erreurs condamnées par l'Assemblée générale du clergé dans un libelle intitulé : « Très-humble Remontrance faite par les religieux à un grand prélat de France », présenté à M. l'évêque d'Angers, par Frère Mathias, prieur des Carmes d'Angers, assisté de Frère Louis Charles, prieur des Augustins; Frère Juste D'Auberivière, prieur des Jacobins; Frère Jean Des Roches, gardien des Cordeliers; et Frère Bernardin Loyan, gardien des Récollets de la même ville. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

223. Remontrance du clergé de France, faite au roi, la reine sa mère présente, par monseigneur l'illustrissime et révérendissime LOUIS-HENRY DE GONDRIN, archevêque de Sens, assisté de monseigneur le cardinal Mazarin et de tous messeigneurs les archevêques, évêques et députés de l'Assemblée générale. (2 avril 1656.) — *Paris, A. Vitré, 1656, in-4°. Pièce.*

A. — *1656. — Sur l'imprimé à Paris chez A. Vitré, in-4°. Pièce.*

B. — *(S. d.) — (S. l.,) in-8°.*

224. (Lettre de l'Assemblée générale du clergé de France à l'évêque d'Angers, au sujet de son différend avec les religieux de cette ville; datée du 23 mai 1656, et commençant par ces mots :) M., la lettre que vous nous avez écrite, vos ordonnances que nous avons lues... — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

225. Relation des délibérations du clergé de France sur la constitution et sur le bref de N. S.-P. le pape Innocent X, par laquelle sont déclarées et définies cinq propositions en matière de foi. Avec les brefs de Sa Sainteté au roi et aux archevêques et évêques de ce royaume. Ensemble les déclarations du roi, et les lettres des cardinaux, archevêques et évêques au pape et aux évêques du royaume sur le sujet desdites propositions. — *Paris, A. Vitré, 1656, in-fol.*

(La lettre d'envoi est datée du 1er septembre 1656.)

226. (Harangue adressée, au nom du clergé de France, à la reine Christine de Suède, à l'occasion de son arrivée à Paris, commençant par ces mots :) Madame, le clergé de France tient la rencontre de son Assemblée... — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(9 septembre 1656, d'après une note manuscrite de Thoisy. — 1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières historiques* in-fol., tome VII, fol. 222, division POLYGRAPHIE.)

227. (Lettre circulaire de l'Assemblée générale du clergé de France, datée du 18 novembre 1656, au sujet d'un abus de pouvoir reproché aux curés de Saint-Roch et de Saint-Innocent; suivi d'une lettre d'envoi, et commençant par ces mots :) M., vous pouvez avoir déjà su... — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

228. Remontrance du clergé de France, faite au roi par monseigneur l'illustrissime et révérendissime FRANÇOIS DE BOSQUET, évêque de Montpellier, assisté de messeigneurs les archevêque de Bourges, évêques de Vannes, de Sisteron, d'Ayre, de Sées, de Riez et de Valence, et autres députés. (23 novembre 1656.) — *Paris, A. Vitré, 1656, in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XIII, fol. 476, division POLYGRAPHIE.)

229. Deuxième Chef des quatre sur lesquels messeigneurs du clergé demandent quelque éclaircissement au Père Bagot. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet de son livre intitulé : « Défense du droit épiscopal ». — Voyez ci-après la section *Histoire des ordres religieux en France.*)

230. Défauts pour lesquels la déclaration de quelques curés sur l'anonyme ne peut point être reçue par messeigneurs de l'Assemblée du clergé de France. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet du livre intitulé : « De l'Obligation des fidèles de se confesser à leur curé ». — Voyez ci-après la section *Histoire des ordres religieux en France.*)

231. Contrat fait et passé entre le roi et le clergé de France assemblé, par permission de Sa Majesté, en la ville de Paris, le 12 janvier 1657. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

232. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris, au grand convent des Augustins, en l'année 1657. (14-17 mars 1657.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-4°. Pièce.*

B. — *(S. d.) — Clermont, N. Jacquard, in-4°. Pièce.*

233. Contrat fait et passé entre le clergé de France assemblé, par permission du roi, en la ville de Paris, et messire Adrian de Hanyvel seigneur de Manevilette, conseiller du roi en ses Conseils, receveur général du clergé, le 30 avril 1657, pour la recette générale des décimes dudit clergé. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Délibérations de MM. de l'Assemblée générale du clergé de France en faveur d'Alexandre de Coriolis sieur de La Bastide, conseiller du roi en ses Conseils et en son parlement de Provence, prieur du prieuré de Saint-Jean Dazerac, diocèse de Saint-Floux, contre messire Philippes de Beaufort de Cavillac sieur et vicomte de Dienne. (4 avril 1656-1er mai 1657.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome 1, fol. 152, division POLYGRAPHIE.)

234. Remontrance du clergé de France, faite au roi, la reine sa mère présente, par monseigneur l'illustrissime et révérendissime henry de Béthune, archevêque de Bordeaux, primat d'Aquitaine, assisté de monseigneur le cardinal Mazarin, et de tous messeigneurs les archevêques, évêques et députés de l'Assemblée générale. (5 mai 1657.) — *Paris, A. Vitré, 1657, in-4°. Pièce.*

235. Trois Discours prononcés par messire alexandre de Sève, conseiller ordinaire du roi en ses Conseils et prévôt des marchands, en l'Assemblée du clergé de France convoquée à Paris au mois d'octobre 1655. (5 janvier 1656-9 mai 1657.) — *Paris, P. Rocolet, 1657, in-4°. Pièce.*

236. Contrat fait et passé entre le clergé de France assemblé, par permission du roi, en la ville de Paris, et messire Adrian de Hanyvel seigneur de Manevilette, conseiller du roi en ses Conseils, receveur général du clergé, le 18 mai 1657. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

237. Contrat fait et passé entre le roi et le clergé de France assemblé, par permission de Sa Majesté, en la ville de Paris, le 19 mai 1657. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-4°. Pièce.*

238. La Raison certaine de terminer les différends de la religion entre les catholiques et les protestants, adressée aux ministres qui sont dans Paris pour être appelés sur ce sujet à une conférence amiable, par l'ordre du roi, suivant la recommandation que l'Assemblée générale du clergé en a faite à monseigneur le cardinal. Imprimé par l'ordre de l'Assemblée générale du clergé. (Signé : La Milletière.) — *Paris, imp. de A. Vitré, 1657, in 4°.*

239. Copies de deux extraits du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France (4 septembre 1656-26 février 1657) concernant le statut du chapitre de Beauvais pour l'observation de la constitution du pape Innocent X du 31 mai 1653 et de son bref du 29 septembre 1654. Lettre du roi au chapitre, portant ordre de faire un second statut pour l'exécution de la bulle de N. S.-P. le pape Alexandre VII (21 janvier 1658). — *Paris, 1659, in-4°. Pièce.*

240. (Rapport, en date du 31 mars 1658, par les commissaires de l'Assemblée des évêques de France, sur la réconciliation de l'évêque du Mans et de l'archidiacre Le Vayer; signé de Grignan, archevêque d'Arles, etc., et commençant par ces mots :) L'Assemblée de messeigneurs les évêques... — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

241. Raisons et moyens pour justifier la députation faite, par la province de Reims, de la personne de M. Jean Le Gentil, prêtre, chanoine et vidame de l'église de Reims, official ordinaire et métropolitain dudit Reims, pour l'Assemblée générale du clergé de France convoquée au 25 mai 1660. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XXVII, fol. 403, division POLYGRAPHIE.)

242. Recueil des édits, déclarations et arrêts obtenus en faveur du clergé de France pendant l'agence de MM. les abbés de Roquespine et Thoreau, depuis l'année 1655 jusques en l'année 1660. — *Paris, imp. de A. Vitré, 1660, in-8°.*

243. Epistola eminentissimorum cardinalium, illustrissimorum ac reverendissimorum archiepiscoporum, episcoporum, totiusque cœtus cleri gallicani in comitiis generalibus Lutetiæ Parisiorum, anno 1661, congregati nomine scripta ad sanctissimum in Christo patrem ac dominum Alexandrum VII, Pontificem maximum, super editione Missalis rom. e latino in vernaculam linguam gallicam conversi, ejusdemque prohibitione. (Signé : fr. [françois de Harlay], arch. rothomagensis, præses. [7 jan. 1661.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

244. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris en l'année 1660. (29 novembre-7 décembre.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Avec deux lettres d'envoi datées du 11 janvier 1661. — 1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome I, fol. 167, division POLYGRAPHIE.)

245. Formule de la profession de foi délibérée et dressée par l'Assemblée générale du clergé, le 17 mars 1657, et confirmée, le 1er jour de février 1661, par l'Assemblée générale suivante. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet des cinq propositions de Jansénius.)

246. Les Délibérations de l'Assemblée générale du clergé de France tenue ès années 1660 et 1661. Et ce qui s'est passé sur le sujet du corps du Missel romain, qui a été traduit en français par le sieur Voisin et autres. (24 janvier-25 février 1661.) — *Paris, A. Vitré, 1661, in-fol. Pièce.*

A. — *1661. — Rouen, imp. de J. et E. Viret, in-4°. Pièce.*

247. Les Délibérations de l'Assemblée générale du clergé de France tenue ès années 1660 et 1661. Avec ce qui s'est passé sur le sujet des cinq propositions de Jansénius, qui ont été condamnées par les papes Innocent X et Alexandre VII. (13 décembre 1660-26 avril 1661.) — *Paris, A Vitré, 1661, in-fol. Pièce.*

A. — *1661. — Rouen, imp. de J. et E. Viret, in-fol. Pièce.*

248. Extraits du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris en 1660 et 1661. Au sujet des injures faites à MM. les évêques de Laon et de Soissons par les religieux des abbayes de S.-Martin de Laon et du Val-Chrétien, de l'ordre de Prémontré, et du livre du P. Norbert Calieu, prieur de l'abbaye de Prémontré. Du vendredi 27e jour de mai à huit heures du matin... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

249. Contrat fait et passé entre le clergé de France assemblé, par permission du roi, en la ville de Paris, et messire Adrian de Hanyvel seigneur de Manevilette, conseiller du roi en ses Conseils, receveur général du clergé, le 17 juin 1661, pour raison des avances par lui faites. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

250. Contrat fait et passé entre le roi et le clergé de France assemblé, par permission de Sa Majesté, en la ville de Paris, le 17 juin 1661. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

251. Procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France commencée à Pontoise, au convent des Cordeliers et continuée à Paris, au convent des Augustins, ès années 1660 et 1661, M. l'abbé Thoreau, doyen de Poictiers, secrétaire. — *Paris, A. Vitré, 1660, in-fol.*

252. Relation des délibérations du clergé de France sur les constitutions de nos SS. PP. les papes Innocent X et Alexandre VII, par lesquelles sont déclarées et définies cinq propositions en matière de foi, avec les brefs et les lettres de Sa Sainteté au roi et aux archevêques et évêques de ce royaume, ensemble les déclarations de Sa Majesté, et les lettres des cardinaux, archevêques et évêques au pape et aux évêques du royaume; avec celles de l'Assemblée de 1661 à Sa Sainteté sur le sujet desdites propositions, et les délibérations, arrêt du Conseil, et généralement tout ce qui s'est passé sur le sujet des traductions du corps du Missel romain en français. — *Paris, A. Vitré, 1661, in-4°.*

A. — 2e éd. — *Paris, G. Josse, 1677, in-4°.*

B. — 2e éd. — *Paris, G. Josse, 1677, in-4°.*

253. Délibération de l'Assemblée des évêques, qui se sont trouvés à Paris, tenue aux Augustins le mardi 2e jour d'octobre, pour la réception du bref de notre Très-Saint-Père le pape Alexandre VII sur le sujet des cinq propositions de Jansénius. Avec les Lettres patentes du roi (10 octobre 1663) pour l'exécution dudit bref, la Lettre au pape, et celle écrite à tous les évêques de France. (2 octobre 1663.) — *Paris, A. Vitré, in-fol. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-4°. Pièce.*

254. La Procuration que les sieurs abbé de La Lane et Girard ont mise entre les mains de monseigneur l'évêque de Comenge, pour se soumettre aux constitutions de NN. SS. PP. les papes Innocent X et Alexandre VII qui condamnent les cinq propositions de Jansénius. (7 juin 1663.) — La Déclaration, présentée au roi, de la soumission que les sieurs de La Lane et Girard font aux constitutions d'Innocent X et Alexandre VII qui condamnent les cinq propositions de Jansénius. (24 septembre 1663.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Suivi d'une lettre d'envoi des agents généraux du clergé de France, en date du 3 novembre 1663, et publié par leurs soins.)

255. Moyens pour justifier la députation faite, par la province de Reims, de MM. les évêques de Soissons et d'Amiens, et du sieur abbé de Fontaines, pour l'Assemblée générale du clergé de France convoquée au 25 mai 1665. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

256. Remontrance du clergé de France, faite au roi par monseigneur l'illustrissime et révérendissime Jacques Adhémar de Monteil de Grignan, évêque et comte d'Uzès, conseiller du roi en ses Conseils, abbé des abbayes de Fondouce et S.-Georges, assisté de tous messeigneurs les archevêques, évêques, et autres députés de l'Assemblée générale qui se tient présentement à Paris. (6 octobre 1665.) — *Paris, A. Vitré, 1665, in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XIV, fol. 81 *bis*, division POLYGRAPHIE.)

257. Règlements concernant le gouvernement des personnes régulières, exemptes et non exemptes de la juridiction des ordinaires. Déclaration de l'Assemblée générale du clergé de France sur ce qui est à observer, sous la conduite de messeigneurs les évêques, par les réguliers et autres exempts; faite en l'Assemblée générale dudit clergé en l'année 1625, confirmée en celle de 1635, renouvelée en celle de 1645, 1655 et 1665. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

258. (Lettre écrite, au nom du clergé de France, par Louis-Henri de Gondrin, archevêque de Sens, au sujet du différend soulevé par quelques réguliers du diocèse d'Agen; commençant par ces mots :) M., la sainte correspondance... — *(S l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclesiastiques* in-4°, tome LXXVI, fol. 54, division POLYGRAPHIE.)

259. Remontrance du clergé de France, faite au roi par monseigneur l'illustrissime et révérendissime François Faure, évêque d'Amiens, conseiller du roi en ses Conseils; assisté de messeigneurs les archevêques, évêques, et autres députés de l'Assemblée générale et de tous les prélats qui se sont trouvés à Paris. (12 janvier 1666.) — *Paris, A. Vitré, 1666, in-4°. Pièce.*

260. Contrat fait et passé entre le roi et le clergé de France assemblé, par permission de Sa Majesté, en la ville de Paris, le 2e jour de mars 1666. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

261. Contrat fait et passé entre le roi et le clergé de France assemblé, par permission de Sa Majesté, en la ville de Paris, le 16 jour d'avril 1666, pour le don accordé à Sa Majesté. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XIV, fol 95, division POLYGRAPHIE.)

262. Contrat fait et passé entre le clergé de France

assemblé, par permission du roi, en la ville de Paris, et messire Adrien de Hannyvel, chevalier, seigneur de Manevilette, conseiller du roi en tous ses Conseils, trésorier et receveur général dudit clergé, le 16 jour d'avril 1666, pour les avances par lui faites. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Remontrance du clergé de France, faite au roi, à Saint-Germain-en-Laye, le 17 avril 1666, par M. l'illustrissime et révérendissime DANIEL DE COSNAC, évêque et comte de Valence et de Die, premier aumônier de Monsieur, frère unique du roi; assisté de messeigneurs les archevêques, évêques, et autres députés de l'Assemblée générale tenue à Paris ès années 1665 et 1666. — *Paris, A. Vitré, 1666, in-4°. Pièce.*

(RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XIV, fol. 105 et tome XXXIV, fol. 112, division POLYGRAPHIE.)

263. Contrat fait et passé entre le clergé de France assemblé, par permission du roi, en la ville de Paris, et messire Adrien de Hannyvel, chevalier, seigneur de Manevilette, conseiller du roi en tous ses Conseils, trésorier et receveur général dudit clergé, le 22 jour d'avril 1666, pour la recette générale. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

264. Procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France commencée à Pontoise, au convent des Cordeliers, et continuée à Paris, au convent des Augustins, ès années 1665 et 1666. MM. les abbés DE FAGET, conseiller du roi en ses Conseils, prieur des prieurés de Launac, au diocèse de Thoulouze, et de Sainte-Foy de Morlas; et LONGUET, chanoine de l'église cathédrale d'Avranches et de l'église Notre-Dame de Paris, secrétaires. — *Paris, A. Vitré, 1666, in-fol.*

265. Remontrance du clergé de France, faite au roi par monseigneur l'illustrissime et révérendissime JACQUES ADHÉMAR DE MONTEIL DE GRIGNAN, évêque et comte d'Uzès... assisté de tous messeigneurs les archevêques, évêques, et autres députés de l'Assemblée générale qui se tient présentement à Pontoise. (8 septembre 1670.) — *Paris, A. Vitré, 1670, in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XIV, fol. 250, division POLYGRAPHIE.)

266. Remontrance de l'Assemblée générale du clergé de France, faite au roi par monseigneur l'archevêque coadjuteur de Reims (CHARLES-MAURICE LE TELLIER). — *Paris, F. Léonard, 1670, in-fol. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-fol, tome I, fol. 214, division POLYGRAPHIE.)

A. — *1670. — Paris, Léonard, in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XIV, fol. 244, division POLYGRAPHIE.)

267. Contrat fait et passé entre le roi et le clergé de France assemblé, par permission de Sa Majesté, en la ville de Pontoise, pour le don de la somme de deux millions deux cent mille livres accordé à Sadite Majesté, le 13[e] jour de novembre 1670. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XIV, fol. 260, division POLYGRAPHIE.)

268. Délibération de l'Assemblée générale du clergé de France, qui convie tous les évêques du royaume à établir dans leurs diocèses l'Arbitre charitable et les remèdes des pauvres, sur le certificat des évêques qui l'ont établi dans leurs diocèses, qui assurent que cela produit de grands biens au spirituel et au temporel. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Pontoise, au convent des Cordeliers en 1670. Du 17 novembre à huit heures du matin... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

269. Procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Pontoise, au convent des Cordeliers, en l'année 1670. M. l'abbé DE LESSEINS, secrétaire. — *Paris, A. Vitré, 1671, in-fol.*

270. Règlement fait par l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Pontoise, au convent des Cordeliers, en l'année 1670, sur le fait des ministres et proposants convertis et autres gratifiés par le clergé, employés sur l'état que ladite Assemblée en a arrêté le . — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LVIII, fol. 254, division POLYGRAPHIE.)

271. Trois Traités pour les affaires du clergé de France, le premier : De l'Origine des affaires dudit clergé, et des prétentions de l'Hôtel-de-ville de Paris; le deuxième : Des Assemblées du clergé; et le troisième : De la Juridiction ecclésiastique en ce qui concerne les décimes, par M[e] NICOLAS PINETTE,... — *(S. l, 1672,) in-4°.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XXXIV, fol. 70, division POLYGRAPHIE.)

272. L'Origine des affaires du clergé de France et des prétentions de l'Hôtel-de-ville de Paris, par M[e] NICOLAS PINETTE,... — *Paris, F. Léonard, 1680, in-4°. Pièce.*

(Réimpression de la 1[re] partie du n° précédent.)

273. Contrat fait et passé entre le roi et le clergé de France, pour le paiement des rentes de l'Hôtel-de-ville de Paris, le neuvième jour d'août 1675. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

274. Remontrance du clergé de France, faite au roi par monseigneur l'illustrissime et révérendissime JEAN-BAPTISTE ADHÉMAR DE MONTEIL DE GRIGNAN, archevêque de Claudiopolis, coadjuteur de l'archevêché d'Arles, conseiller du roi en ses Conseils, assisté de tous messeigneurs les archevêques, évêques, et autres députés de l'Assemblée générale, qui se tient présentement à Saint-Germain-en-Laye. (17 août 1675.) — *Paris, F. Léonard, 1675, in-4°. Pièce.*

(2 autres exemplaires dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ec-*

clésiastiques in-4°, tome XIV, fol. 360 et tome XXXIV, fol. 135, division POLYGRAPHIE.)

275. Contrat fait et passé entre le roi et le clergé de France assemblé, par permission de Sa Majesté, à Saint-Germain-en-Laye, pour le don de la somme de quatre millions cinq cent mille livres accordé à Sa Majesté, l'onzième jour de septembre 1675. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-4°. Pièce.*

276. Contrat fait et passé entre le clergé de France assemblé, par permission du roi, à Saint-Germain-en-Laye, et messire Pierre-Louis de Reich seigneur de Pennautier, conseiller du roi, trésorier et receveur général dudit clergé, le onzième jour de septembre 1675. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

277. Remontrance du clergé de France, faite au roi, à Versailles, le 14 septembre 1675, par monseigneur l'illustrissime et révérendissime FRANÇOIS DE CLERMONT, évêque-comte de Noyon, pair de France, assisté de messeigneurs les archevêques, évêques, et autres députés de l'Assemblée générale du clergé, en prenant congé de Sa Majesté. — *Paris, F. Léonard, 1675, in-4°. Pièce.*

278. Du onzième octobre, à huit heures du matin. Monseigneur l'archevêque de Toulouse, président. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Procès-verbal de la séance du 11 octobre 1675 de l'Assemblée du clergé, relativement à la proposition du Sr de Pennautier sur le mode de recouvrement du secours extraordinaire accordé au roi pendant la guerre.)

279. Procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à S.-Germain-en-Laye, au château neuf, en l'année 1675. MM. les abbés DE LA HOGUETTE, ancien agent du clergé, et nommé à l'évêché de Saint-Brieux; et DE SUZE, nommé à l'évêché de Tarbes, secrétaires. — *Paris, F. Léonard, 1678, in-fol.*

A. — *1678. — Paris, F. Léonard, in-fol.*

280. Harangues faites en l'Assemblée du clergé, en 1675, suivant l'ordre du roi, prononcées par M. PONCET, conseiller d'État ordinaire et au Conseil royal des finances, l'un des commissaires députés à cet effet par Sa Majesté. Omises dans le procès-verbal qui en a été dressé. — *Paris, S. Cramoisy, 1679, in-4°. Pièce.*

281. Recueil des édits et déclarations du roi, arrêts de son Conseil, et autres jugements rendus en faveur du clergé pendant l'agence de M. l'abbé de La Hoguette, nommé à l'évêché de S.-Brieu; et de M. l'abbé de Grammont, nommé à l'évêché de S.-Papoul. Divisé en deux parties, qui contiennent, la première : les arrêts et autres jugements rendus contre les prétendus réformés en exécution et conséquence de l'édit de Nantes; la seconde : les édits, déclarations du roi, et arrêts de son Conseil, par lesquels le clergé a été maintenu en ses droits, exemptions et priviléges. — *Paris, F. Léonard, 1676, in-8°.*

282. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Saint-Germain-en-Laye l'année présente 1680. Du mercredi vingt-sixième juin 1680, à neuf heures du matin. . — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

283. Contrat passé entre le clergé de France assemblé, par permission du roi, à S.-Germain-en-Laye, et messire Pierre-Louis Reich de Pennautier, trésorier et receveur général dudit clergé, le cinquième juillet 1680, pour les avances par lui faites. — *Paris, F. Léonard, 1680, in-4°. Pièce.*

284. Lettre écrite au roi par nosseigneurs les archevêques, évêques, et autres ecclésiastiques députés du clergé de France, assemblés à S.-Germain-en-Laye, sur le dernier bref du pape, au sujet de la régale. (10 juillet 1680.) — *Paris, F. Léonard, 1680, in-4°. Pièce.*

(3 autres exemplaires dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome XIII, fol. 124; et *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XIV, fol. 418 et tome XLI, fol. 90, division POLYGRAPHIE. — Voyez aussi le recueil catalogué sous le n° 300 ci-après.)

285. Remontrance du clergé de France assemblé à Saint-Germain-en-Laye en l'année 1680, faite au roi, le 10 juillet, par monseigneur l'illustrissime et révérendissime JEAN-BAPTISTE ADHÉMAR DE MONTEIL DE GRIGNAN, archevêque de Claudiopolis, assisté de messeigneurs les archevêques, évêques et autres députés de l'Assemblée générale du clergé, en prenant congé de Sa Majesté. — *Paris, F. Léonard, 1680, in-4°. Pièce.*

286. Contrat passé entre le roi et le clergé de France assemblé, par permission de Sa Majesté, à Saint-Germain-en-Laye, pour le don de la somme de trois millions de livres accordé à Sa Majesté, le 10 juillet 1680. — *Paris, F. Léonard, 1680, in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XIV, fol 410, division POLYGRAPHIE.)

A. — *1715. — Paris, Ve F. Muguet, in-fol. Pièce.*

287. Procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à S.-Germain-en-Laye, au château neuf, en l'année 1680; M. l'abbé DE GRIGNAN, ancien agent du clergé, et nommé à l'évêché d'Évreux, secrétaire. — *Paris, F. Léonard, 1684, in-fol.*

288. Procès-verbal de l'Assemblée extraordinaire de messeigneurs les archevêques et évêques tenue en l'archevêché de Paris, au mois de mars et de mai 1681. Avec les brefs de N. S.-Père le pape Innocent XI et quelques arrêts de parlement nécessaires pour l'intelligence du présent Procès-verbal. — *Paris, F. Léonard, 1681, in-4°.*

(3 autres exemplaires dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome VII, fol. 1; tome XLI, fol. 111; et tome XCIV *bis*, fol. 44, division POLYGRAPHIE. — Voyez aussi le recueil catalogué sous le n° 300 ci-après.)

A. — *1681. — Paris, F. Léonard, in-4°.*
B. — *1681. — Paris, F. Léonard, in-4°.*
C. — *1681. — Paris, F. Léonard, in-12.*

289. Sermon prêché à l'ouverture de l'Assemblée générale du clergé de France, le 9 novembre 1681, à la messe solennelle du Saint-Esprit, dans l'église des Grands-Augustins, par Mre JACQUES-BÉNIGNE BOSSUET, évêque de Meaux... Imprimé par ordre de la même Assemblée. — *Paris, F. Léonard, 1682, in-4°.*

(3 autres exemplaires dans la Réserve, l'un avec envoi manuscrit de l'auteur, les 2 autres dans le RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XV, fol. 3 et tome XLI, fol. 200, division POLYGRAPHIE. — Voyez aussi le recueil catalogué sous le n° 300 ci-après.)

A. — *1682. Paris, F. Léonard, in-4°.*

290. Sermon sur l'unité de l'Église, prêché à l'ouverture de l'Assemblée du clergé de France, 1681, par messire JACQUES-BÉNIGNE BOSSUET, évêque de Meaux, etc. — *Paris, Delusseux, 1726, in-4°. Pièce.*

* Propositiones examinandæ. — *(S. l. n. d.) in-4°. Pièce.*

(RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome IX, fol. 323, division POLYGRAPHIE. — Voyez aussi le recueil catalogué sous le n° 300 ci-après.)

291. Epistola cleri gallicani, Parisiis congregati, ad sanctissimum dominum, dominum nostrum Innocentium, papam undecimum. (3 nonas februarii 1682.) — *Parisiis, F. Léonard, 1682, in-4°. Pièce.*

(On trouve page 25 : *Acte du consentement du clergé à l'extension de la régale.* — 1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLI, fol. 298, division POLYGRAPHIE. — Voyez aussi le recueil catalogué sous le n° 300 ci-après.)

A. — *1682. — Paris, F. Léonard, in-4°. Pièce.*

292. Lettre du clergé de France assemblé à Paris à notre Très-Saint-Père le pape Innocent onzième. (3 février 1682.) — *Paris, F. Léonard, 1682, in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome VI, fol. 265, division POLYGRAPHIE. — Voyez aussi le recueil catalogué sous le n° 300 ci-après.)

293. Epistola conventus cleri gallicani ad universos Ecclesiæ gallicanæ præsules. (14 kalend. april. 1682.) — *Parisiis, F. Léonard, 1682, in-4°. Pièce.*

(On trouve page 11 : *Cleri gallicani de ecclesiastica potestate declaratio. Die* 19 *martii* 1682; et page 19 : *Édit du roi sur la Déclaration faite par le clergé de France de ses sentiments touchant la puissance ecclesiastique. Registré en parlement le* 23 *mars* 1682. — 1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLI, fol. 347, division POLYGRAPHIE. — Voyez aussi le recueil catalogué sous le n° 300 ci-après.)

294. Lettre de l'Assemblée du clergé de France à messeigneurs les prélats du royaume, pour leur adresser des formules différentes dressées en conséquence de l'Édit, du mois de janvier dernier, concernant l'usage de la régale, vérifié le 24 du même mois. (19 mars 1682.) — *Paris, F. Léonard, 1682.*

(Voyez aussi le recueil catalogué sous le n° 300 ci-après.)

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-4°. Pièce.* (Sans titre. Commence par ces mots : « M., comme nous sommes principalement assemblés pour les affaires de la régale... ».)

295. Cleri gallicani de ecclesiastica potestate declaratio. Die 19 martii 1682. (Signé : FRANCISCUS, archiepiscopus parisiensis, præses, etc.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XV, fol. 44, division POLYGRAPHIE.)

296. Avertissement pastoral de l'Église gallicane assemblée à Paris, par l'autorité du roi, à ceux de la religion prétendue réformée, pour les porter à se convertir et à se réconcilier avec l'Église. (1 juillet 1682.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-4°. Pièce.*

297. Actes de l'Assemblée générale du clergé de France de 1682, sur l'affaire de Toulouse et de Pamiez, et sur celle de Charonne. — *Paris, F. Léonard, 1682, in-4°.*

(Voyez aussi le recueil catalogué sous le n° 300 ci-après.)

A. — *1682. — Suivant la copie imprimée à Paris chez F. Léonard, in-12.*

298. Actes de l'Assemblée générale du clergé de France de 1682, concernant la religion. — *Paris, F. Léonard, 1682, in-4°.*

(Un second titre porte : *Epistola cœtus Ecclesiæ gallicanæ ad universos per Gallias episcopos.* On trouve page 25 : *Mémoire contenant les différentes méthodes dont on peut se servir très-utilement pour la conversion de ceux qui font profession de la religion prétendue réformée*; et page 45 : *Lettre de Sa Majesté aux archevêques et évêques du royaume;* et page 47 : *Lettre de Sa Majesté aux commissaires départis dans les provinces.* — 1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLI, fol. 392, division POLYGRAPHIE. — Voyez aussi le recueil catalogué sous le n° 300 ci-après.)

299. Actes de l'Assemblée générale du clergé de France de 1682, concernant la religion. — *Paris, F. Léonard, 1682, in-4°.*

(Même recueil que le précédent, mais avec la traduction française des deux premières pièces. — 1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matieres ecclésiastiques* in-4°, tome XLI, fol. 404, division POLYGRAPHIE. — Voyez aussi le recueil catalogué sous le n° suivant.)

300. Actes de l'Assemblée générale du clergé de France de 1681 et 1682, concernant la régale. — *Paris, F. Léonard, 1682, in-4°.*

(Titre et table imprimés pour la réunion collective des pièces cataloguées sous les nos 288, 289, 291-294, 297 et 298 ci-dessus et des pièces suivantes : 1° *Édit du roi, concernant l'usage de la régale, registré en parlement le* 24 *janvier* 1682. 2° *Édit du roi sur la Déclaration, faite par le clergé de France de ses sentiments touchant la puissance ecclésiastique. Registré en parlement le* 23 *mars* 1682.)

A. — *1682. — Paris, F. Léonard, in-4°.*

(Recueil sans frontispice, mais avec table générale, différent du précédent, et contenant, outre les ouvrages mentionnés dans ce dernier, les pièces cataloguées sous les nos 35 et 222 et sous l'* qui suit le n° 228 ci-dessus.)

301. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée géné-

rale du clergé de France tenue à Saint-Germain-en-Laye en l'année 1685. Du samedi septième juillet à huit heures du matin... — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

302. Harangue faite au roi, à Versailles, le quatorzième juillet 1685, par monseigneur l'illustrissime et révérendissime DANIEL DE COSNAC, évêque et comte de Valence et Die, assisté de messeigneurs les archevêques, évêques, et autres députés de l'Assemblée générale tenue à Saint-Germain-en-Laye en ladite année 1685. — *Paris, F. Léonard, 1685, in-4°. Pièce.*

303. Plainte de l'Assemblée générale du clergé de France contre les calomnies, injures et faussetés, que les prétendus réformés ont répandues et répandent tous les jours, dans leurs livres et dans leurs prêches, contre la doctrine de l'Église, portée au roi par le clergé en corps le 14 juillet 1685. — *Paris, F. Léonard, 1685, in-4°.*

(Le faux titre porte : *Actes de l'Assemblée générale du clergé de France de* 1685, *concernant la religion.*)

304. Harangue faite au roi, à Versailles, le 21 juillet 1685, par monseigneur l'illustrissime et révérendissime JACQUES-NICOLAS COLBERT, archevêque et primat de Carthage... assisté de messeigneurs les archevêques, évêques, et autres députés de l'Assemblée générale tenue à Saint-Germain-en-Laye en ladite année 1685, en prenant congé de Sa Majesté. — *Paris, imp. de F. Léonard, 1685, in-4°. Pièce.*

305. Contrat fait et passé entre le roi et le clergé de France assemblé, par permission de Sa Majesté, à Saint-Germain-en-Laye, pour le don de la somme de trois millions de livres accordé à Sa Majesté le vingt-unième jour de juillet 1685. — *Paris, V^e^ F. Muguet, 1715, in-fol. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-4°. Pièce.*

306. Contrat fait et passé entre le roi et le clergé de France, pour le paiement des rentes de l'Hôtel-de-ville de Paris, le vingt-unième jour de juillet 1685. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

307. Contrat fait et passé entre le clergé de France assemblé, par permission du roi, à Saint-Germain-en-Laye, et messire Pierre-Louis de Reich, seigneur de Pennautier, conseiller du roi, trésorier et receveur général dudit clergé, le vingt-troisième jour de juillet 1685. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

308. Procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Saint-Germain-en-Laye, au château neuf, en l'année 1685. MM. les abbés DE BESONS, ancien agent, et HENNEQUIN, secrétaires. — *Paris, F. Léonard, 1690, in-fol.*

(2 autres exemplaires dans la Réserve; un avec des notes marginales manuscrites.)

309. Actes de l'Assemblée générale du clergé de France de 1682 et de celle de 1685, concernant la religion. *Paris, F. Léonard, 1685.* — Arrêt du parlement et ordonnances de monseigneur l'archevêque de Paris, portant défense et suppression des livres hérétiques; avec l'édit du roi portant défenses de faire aucun exercice de la R. P. R. dans son royaume. Registré en parlement en la chambre des vacations, le 22 octobre 1685. *Paris, F. Léonard, 1685. — Le tout en 1 vol. in-12.*

A. — *1686. — Paris, F. Léonard, in-12.*

310. Procès-verbal de l'Assemblée de messeigneurs les archevêques et évêques qui se sont trouvés à Paris pour les affaires de leurs diocèses, tenue, par ordre du roi, dans l'archevêché, le jeudi trentième du mois de septembre 1688. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *1688. — Paris, F. Léonard, in-4°. Pièce.* (Le faux titre porte : *Actes de l'Assemblée ..* — 2 autres exemplaires dans la Réserve; le premier RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLII, fol. 295; le second RECUEIL FONTANIEU, tome CCCLXVI, division POLYGRAPHIE.)

311. Délibération de l'Assemblée générale du clergé de France, pour l'emprunt de cinq millions cinq cent mille livres faisant partie de douze millions de don gratuit accordé au roi en l'Assemblée tenue, par permission de Sa Majesté, à Saint-Germain-en-Laye, en 1690. Ensemble l'Arrêt du Conseil d'État et la Déclaration de Sa Majesté, qui confirment l'emprunt. Donné à Versailles le 20 juin 1690. — *(Paris,) imp. de F. Léonard, 1690, in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XV, fol. 141, division POLYGRAPHIE.)

A. — *1690. — Paris, F. Muguet, in-4°. Pièce.*

312. Contrat passé entre le clergé et le sieur de Pennautier, receveur général, le treizième juillet 1690. — *Paris, F. Muguet, 1690, in-4°. Pièce.*

313. Contrat passé entre le roi et le clergé de France assemblé, par permission de Sa Majesté, à S.-Germain-en-Laye, pour le don gratuit de la somme de douze millions de livres accordé à Sa Majesté, le dix-septième jour de juillet 1690. — *Paris, F. Muguet, 1690, in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-4°. Pièce.*

B. — *1715. — Paris, V^e^ Muguet, in-fol. Pièce.*

314. Délibération de l'Assemblée générale du clergé de France, portant ratification des emprunts faits, en 1686, pour la dépense des missions faites dans les diocèses pour la conversion et instruction des nouveaux convertis, et pour les pensions des ministres aussi convertis; ensemble l'Arrêt du Conseil d'État et la Déclaration de Sa Majesté, qui confirment ladite Délibération. Donné à Versailles le 29 juillet 1690... — *Paris, F. Muguet, 1691, in-4°. Pièce.*

315. Procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Saint-Germain-en-Laye, au château neuf, en l'année 1690. M. l'abbé PHELYPEAUX, ancien agent du clergé, secrétaire. — *Paris, F. Muguet, 1695, in-fol.*

316. Délibération de l'Assemblée générale du clergé de France, portant que les officiers des décimes et acquéreurs de gages paieront, par augmentation de finance et sans augmentation de gages, la somme de 1,295,659 liv. 8 s. 7 den. pour réduire leurs gages; savoir : les receveurs et contrôleurs provinciaux et acquéreurs, sur lesdites recettes, au denier 18 de leur finance; et ceux des officiers diocésains et acquéreurs, au denier 17 et demi. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France du lundi 21 décembre 1693... — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

317. Délibération de l'Assemblée générale du clergé de France, du vingt-deuxième décembre 1693, pour l'emprunt de deux millions sept cent mille livres faisant partie de quatre millions de livres accordés au roi en l'Assemblée tenue, par permission de Sa Majesté, à Paris, en 1693. Ensemble l'Arrêt du Conseil d'État et la Déclaration de Sa Majesté, qui confirment l'emprunt... — *Paris, F. Muguet, 1694, in-4°. Pièce.*

318. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France. Du trentième décembre 1693. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

319. Harangue faite au roi, à Versailles, le dernier jour de décembre mil six cent quatre-vingt-treize, par monseigneur l'illustrissime et révérendissime JEAN-BAPTISTE ADHÉMAR DE MONTEIL DE GRIGNAN, archevêque d'Arles, primat et prince, conseiller du roi en ses Conseils; assisté de messeigneurs les archevêques, évêques, et autres députés de l'Assemblée générale du clergé de France convoquée extraordinairement à Paris, en prenant congé de Sa Majesté. — *Paris, F. Muguet, 1694, in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XV, fol. 184, division POLYGRAPHIE.)

320. Procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue extraordinairement à Paris, au convent des Augustins, en l'année 1693. M. l'abbé DE BOURLEMONT, agent du clergé, secrétaire. — *Paris, F. Muguet, 1696, in-fol.*

321. Délibération de l'Assemblée générale du clergé de France, portant règlement des sommes payées et à payer par M. de Pennautier, receveur général du clergé de France, suivant les ordres de l'Assemblée, montant à cinq cent quarante mille livres, dont est pourvu à son remboursement par imposition sur les diocèses, de ladite somme payables aux termes de février et octobre 1694. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France du samedi second janvier 1694... — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

322. Harangue faite au roi par monseigneur l'archevêque de Paris (FRANÇOIS DE HARLAY DE CHANVALLON). — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

* Harangue prononcée devant le roi d'Angleterre par monseigneur l'évêque de Soissons (FABIO BRULART DE SILLERY), à Saint-Germain-en-Laye, le 4 juin 1695.

(Voyez précédemment tome II, page 281, n° 4048.)

* Harangue prononcée devant la reine d'Angleterre par monseigneur l'évêque de Nîmes (ESPRIT FLÉCHIER), à S.-Germain-en-Laye, le 4 juin 1695.

(Voyez précédemment tome II, page 281, n° 4049.)

323. Délibération de l'Assemblée générale du clergé de France, du trentième juin 1695, pour l'emprunt de trois millions cinq cent mille livres faisant partie des dix millions de livres accordés au roi en l'Assemblée tenue, par permission de Sa Majesté, à Saint-Germain-en-Laye, en 1695. Ensemble l'Arrêt du Conseil d'État et la Déclaration de Sa Majesté, qui confirment l'emprunt. Donné à Versailles au mois de juillet 1695... — *Paris, F. Muguet, 1695, in-fol. Pièce.*

324. Délibération de l'Assemblée générale du clergé de France, du huitième juillet 1695, portant ratification des contrats passés par monseigneur l'archevêque de Paris et MM. les agents généraux du clergé, en 1694 et 1695, montant à la somme de deux cent seize mille trois cent quinze livres, pour remboursement des taxes des bois payées par les ecclésiastiques, et permet de passer pareils contrats au denier dix-huit, à d'autres ecclésiastiques et aux mêmes fins, pour cent vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-cinq livres, et de passer de nouveaux contrats au même denier à ceux qui se présenteront pour rembourser les rentes constituées par les contrats passés et à passer. Ensemble l'Arrêt du Conseil d'État et la Déclaration de Sa Majesté, qui confirme ladite Délibération. Donné à Versailles au mois de juillet 1695... — *Paris, F. Muguet, 1695, in-fol. Pièce.*

325. Harangue du clergé de France assemblé à S.-Germain-en-Laye, faite au roi, à Trianon, le 26 juillet 1695, par monseigneur l'illustrissime et révérendissime FRANÇOIS DE CLERMONT, évêque-comte de Noyon, pair de France, conseiller ordinaire du roi en son Conseil d'État, assisté de messeigneurs les archevêques, évêques, et autres députés de l'Assemblée générale du clergé, en prenant congé de Sa Majesté. — *Paris, F. Muguet, 1695, in-4°. Pièce.*

326. Contrat fait et passé entre le roi et le clergé de France, le 26 juillet 1695, pour le paiement de la somme de quatre millions de livres de secours extraordinaire accordé à Sa Majesté au lieu et place de la capitation, pour lui être payé pendant que la présente guerre durera, à commencer du premier janvier 1696. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

327. Contrat fait et passé entre le roi et le clergé de France, pour le paiement des rentes de l'Hôtel-de-ville, le 26 juillet 1695. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

328. Délibération de l'Assemblée générale du clergé de France, du trentième juin 1695, pour l'emprunt de trois millions cinq cent mille livres faisant partie des dix millions de livres accordés au roi en l'Assemblée tenue

à Saint-Germain-en-Laye. 1695. Ensemble l'Arrêt du Conseil d'État et la Déclaration de Sa Majesté, qui confirment l'emprunt. Donné à Versailles au mois de juillet 1695... — Délibération de l'Assemblée générale du clergé de France, du huitième juillet 1695, portant ratification des contrats passés par monseigneur l'archevêque de Paris et MM. les agents généraux du clergé en 1694 et 1695... — Contrat fait et passé entre le roi et le clergé de France assemblé, par permission de Sa Majesté, à S.-Germain-en-Laye, le 26 juillet 1695, pour le paiement de la somme de dix millions de livres de don gratuit accordé à Sa Majesté par ledit clergé. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Réimpression collective des nos 324-326 ci-dessus.)

329. Contrat fait et passé entre le clergé de France assemblé, par permission du roi, à Saint-Germain-en-Laye, et messire Pierre-Louis Reich de Pennautier, conseiller du roi, trésorier et receveur général dudit clergé, le vingt-septième juillet 1695. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

330. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Saint-Germain-en-Laye en l'année 1695. Du mardi deuxième jour du mois d'août à huit heures du matin... — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

331. Délibération de l'Assemblée générale du clergé de France, du onzième août 1695, qui nomme, au lieu et place de feu monseigneur l'archevêque de Paris et de MM. les agents généraux du clergé, lesdits sieurs agents généraux seuls et leurs successeurs pour signer et passer les contrats des emprunts à faire par le clergé. Ensemble l'Arrêt du Conseil d'État du 16 dudit mois d'août 1695 et la Déclaration de Sa Majesté, qui confirme et autorise ladite Délibération. Donné à Versailles au mois d'août audit an 1695. — *Paris, F. Muguet, 1695, in-fol. Pièce.*

332. Extrait du procès-verbal de nosseigneurs les commissaires nommés par l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Saint-Germain-en-Laye en l'année 1695, assemblés à Paris, aux Grands-Augustins. Du onzième octobre à huit heures du matin... — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

333. Procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Saint-Germain-en-Laye, au château neuf, en l'année 1695. MM. les abbés DE BOURLEMONT, ancien agent, et DE BROGLIO, secrétaires. *Paris, F. Muguet, 1696.* — Procès-verbal de l'Assemblée tenue à Paris, aux Augustins, par messeigneurs les députés nommés par l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Saint-Germain-en-Laye en l'année 1695. MM. les abbés DE BOURLEMONT, ancien agent, et DE BROGLIO, secrétaires. *Paris, F. Muguet, 1697. — Le tout en 1 vol. in-fol.*

334. Harangue faite au roi, à Versailles, le 11 de juin 1700, par monseigneur l'archevêque-duc de Reims (CHARLES-MAURICE LE TELLIER), président de l'Assemblée générale du clergé, à l'ouverture de cette Assemblée qu'on tient actuellement à Saint-Germain-en-Laye. — *Paris, F. Muguet, 1700, in-4°. Pièce.*

335. Harangue faite au roi d'Angleterre, à Saint-Germain-en-Laye, le 15 juin 1700, par monseigneur l'évêque de Montauban (HENRI DE NESMOND), au nom de l'Assemblée générale du clergé de France. — *Paris, F. Muguet, 1700, in-4°. Pièce.*

336. Harangue faite à la reine d'Angleterre, à Saint-Germain-en-Laye, le 15 juin 1700, par monseigneur l'évêque de Troyes (DENIS-FRANÇOIS BOUTHILLIER DE CHAVIGNY), au nom de l'Assemblée générale du clergé de France. — *Paris, F. Muguet, 1700, in-4°. Pièce.*

337. Extrait de la délibération prise dans l'Assemblée du clergé de 1700, le mardi huitième du mois de juin à huit heures du matin. — Formules des procurations-susdites. Procuration d'un diocèse à un député du diocèse pour assister à l'assemblée provinciale. — Procuration de monseigneur l'évêque à une personne pour assister à l'assemblée provinciale. — Procuration pour MM. les députés à l'Assemblée générale. (3 juillet 1700.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

338. (Lettre circulaire de l'Assemblée du clergé relativement aux procurations envoyées des provinces, datée du 3 juillet 1700, et commençant par ces mots :) M., la présente Assemblée... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

339. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé convoquée, par permission du roi, à Saint-Germain-en-Laye, en l'année 1700. Du lundi dix-neuvième juillet à huit heures du matin... — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

340. Délibérations de l'Assemblée générale du clergé de France, des 30 juin et 22 juillet 1700, portant pouvoir de prendre à constitution de rente, ou fournir des nouvelles quittances d'augmentations de gages au denier vingt jusques à la somme de sept millions trois cent quatre-vingt quatorze mille six cent cinquante livres, pour employer à rembourser les anciennes augmentations de gages attribuées aux officiers des décimes en 1675, 1690 et 1695, même celles attribuées en ladite année, à cause des taxes sur eux faites en 1693. Ensemble l'Arrêt du Conseil d'État et la Déclaration de Sa Majesté, qui confirme lesdites Délibérations. Donné à Marly au mois d'août 1700... — *Paris, F. Muguet, 1700, in-fol. Pièce.*

341. Relation des actes et délibérations concernant la constitution en forme de bref de N. S.-P. le pape Innocent XII, du douzième mars 1699, portant condamnation et prohibition du livre intitulé : « Explication des maximes des saints sur la vie intérieure » par messire François de Salignac Fénelon, archevêque de Cambrai, etc.,

avec la Délibération prise sur ce sujet, le 23 juillet 1700, dans l'Assemblée générale du clergé de France, à Saint-Germain-en-Laye. — *Paris, F. Muguet, 1700, in-4°.*

342. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé convoquée, par permission du roi, à Saint-Germain-en-Laye, en l'année 1700. Du samedi vingt-quatrième juillet à huit heures du matin... — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

343. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé convoquée à Saint-Germain-en-Laye, par permission du roi, en l'année 1700. Du samedi trente-unième juillet à huit heures du matin... — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

344. Mémoire instructif pour MM. les syndics du clergé des diocèses du royaume, au sujet du remboursement des augmentations de gages : ledit Mémoire fait par nosseigneurs les députés de l'Assemblée générale du clergé de France tenue, par permission du roi, à Saint-Germain-en-Laye, en l'année 1700. (6 août.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Suivi du modèle de l'acte d'avertissement à adresser aux officiers et acquéreurs de gages des décimes.)

345. Condamnation, par nosseigneurs de l'Assemblée du clergé, des propositions extraites de la requête signifiée, au nom du chapitre de Chartres, à monseigneur l'évêque de Chartres, le 15 mai 1700, en l'instance pendante au Conseil, et depuis désavouées par le corps dudit chapitre. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France convoquée, par permission du roi, à Saint-Germain-en-Laye, en l'année 1700. Du samedi septième d'août à trois heures de relevée... — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

346. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé convoquée, par permission du roi, à Saint-Germain-en-Laye, en l'année 1700. Du mercredi dix-huitième d'août à huit heures du matin... — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

347. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé convoquée, par permission du roi, à Saint-Germain-en-Laye, en l'année 1700. Du samedi vingt-unième d'août à huit heures du matin... — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

348. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé convoquée, par permission du roi, à Saint-Germain-en-Laye, en l'année 1700. Du samedi vingt-unième d'août à trois heures de relevée... — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

349. Contrat fait et passé entre le roi et le clergé de France assemblé, par permission de Sa Majesté, à Saint-Germain-en-Laye, le 24 août 1700, pour le paiement de la somme de trois millions cinq cent mille livres de don gratuit accordé à Sa Majesté par ledit clergé. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

350. Censura et declaratio conventus generalis cleri gallicani, congregati in palatio regio San-Germano, anno millesimo septingentesimo, in materia fidei et morum; ejusdem generalis conventus jussu publicata et typis edita. (4 septembris 1700.) — *Parisiis, excudebat F. Muguet, 1700, in-4°.*

(1 exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome VI, fol. 62, division POLYGRAPHIE.)

351. Délibération de l'Assemblée générale du clergé de France, du 10 septembre 1700, qui ordonne le remboursement de cent cinquante mille livres dues à M. de Pennautier, receveur général, pour les avances par lui faites pour les frais de l'Assemblée. Ensemble les Lettres patentes qui autorisent ladite Délibération et permettent l'imposition de ladite somme de cent cinquante mille livres. Donné à Versailles le 21 septembre 1700... — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

352. Cardinales, archiepiscopi, episcopi, aliique ecclesiastici viri, permissione regia in regio palatio San-Germano congregati, cardinalibus, archiepiscopis, episcopis, et universo clero per Gallias consistenti, salutem in Christo. (Signé : L. A. card. de Noailles, arch. parisiensis, etc. [15 kal. octobris 1700.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome VI, fol. 89, division POLYGRAPHIE.)

353. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Saint-Germain-en-Laye, au château neuf, en l'année 1700. Du samedi dix-huitième septembre à huit heures du matin... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet de la publication des Mémoires du clergé.)

354. Harangue faite au roi, à Versailles, le 20 septembre 1700, par monseigneur l'évêque de Montauban (henri de Nesmond), pour la clôture de l'Assemblée générale du clergé de France. — *Paris, F. Muguet, 1700, in-4°. Pièce.*

355. Procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Saint-Germain-en-Laye, au château neuf, en l'année 1700. M. l'abbé Desmarets, présentement évêque de Saint-Malo, ancien agent du clergé, secrétaire. — *Paris, F.-H. Muguet, 1703, in-fol.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, rel. aux armes de Phelypeaux, seigneur de Montlhéry.)

356. Harangue faite au roi, à Versailles, le 19 juin 1701, par Son Éminence monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris..., président de l'Assemblée générale extraordinaire du clergé de France. — *Paris, F. Muguet, 1701, in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) imp. de N. Denoux, in-4°. Pièce.*

357. Commissions distribuées et établies par Son Éminence monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris... président de l'Assemblée générale ex-

traordinaire du clergé de France qui se tient à Paris en l'année 1701. — *Paris, imp. de F. Muguet, 1701, in-4°. Pièce.*

358. Délibération de l'Assemblée générale du clergé de France, du neuvième juillet 1701, pour l'emprunt de quatorze cent mille livres, pour achever de payer les trois millions cinq cent mille livres de don gratuit accordés au roi en l'Assemblée tenue, par permission de Sa Majesté, à Saint-Germain-en-Laye, en 1700. Ensemble la Déclaration de Sa Majesté qui confirme l'emprunt. Donnée à Versailles au mois d'août 1701... — *Paris, F. Muguet, 1701, in-fol. Pièce.*

359. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du clergé de France tenue à Paris au mois de juin 1701. Du samedi neuvième juillet à huit heures du matin... — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

360. Harangue faite au roi, à Trianon, le 10 juillet 1701, par monseigneur l'archevêque d'Alby (HENRI DE NESMOND), pour la clôture de l'Assemblée générale extraordinaire du clergé de France. — *Paris, F. Muguet, 1701, in-4°. Pièce.*

361. Contrat fait et passé entre le roi et le clergé de France, le 11 juillet 1701, pour le paiement des sommes accordées à Sa Majesté pour le secours extraordinaire au lieu et place de la capitation. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

362. Procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue extraordinairement à Paris, au convent des Augustins, en l'année 1701. M. l'abbé DE COSNAC, nommé à l'évêché de Die, agent du clergé, secrétaire. — *Paris, V[e] F. Muguet, 1702, in-fol.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, rel. aux armes de Phelypeaux, seigneur de Montlhéry.)

363. Harangue faite au roi, à Versailles, le 31 mai 1702, par Son Éminence le cardinal DE NOAILLES,... président de l'Assemblée extraordinaire du clergé de France. — *Paris, V[e] F. Muguet, 1702, in-4°. Pièce.*

364. Harangue faite au roi, à Versailles, le 28 de juin 1702, par monseigneur l'évêque de Toulon (ARMAND-LOUIS LE BONNIN DE CHALUCET), pour la clôture de l'Assemblée générale extraordinaire du clergé de France. — *Paris, V[e] F. Muguet, 1702, in-4°. Pièce.*

365. Contrat fait et passé entre le roi et le clergé de France, le 2 juillet 1702, pour la renonciation à la faculté de rentrer en possession et jouissance des biens ecclésiastiques qui ont été aliénés pour cause de subvention. — *(S. l. n. d.,) in-.fol. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome I, fol. 404 et tome L, fol. 98, division POLYGRAPHIE.)

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-4°. Pièce.*

366. Procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue extraordinairement à Paris, au convent des Augustins, en l'année 1702. M. l'abbé DE COSNAC, nommé à l'évêché de Die, agent du clergé, secrétaire. — *Paris, V[e] F. Muguet, 1702, in-fol.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, rel. aux armes de Phelypeaux, seigneur de Montlhéry.)

367. Harangue faite au roi, à Versailles, le 3 juin 1705, par Son Éminence monseigneur le cardinal DE NOAILLES, archevêque de Paris... président de l'Assemblée générale du clergé de France. — *Paris, V[e] F. Muguet, 1705, in-4°. Pièce.*

368. Commissions distribuées et établies par Son Éminence monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris... président de l'Assemblée générale du clergé de France qui se tient à Paris en l'année 1705. — *Paris, imp. de V[e] F. Muguet, 1705, in-4°. Pièce.*

369. Délibération de l'Assemblée générale du clergé de France, du 31 juillet 1705, portant pouvoir d'emprunter quatre millions deux cent mille livres à constitution de rente au denier seize. Ensemble l'Arrêt du Conseil d'État et la Déclaration de Sa Majesté qui confirme et autorise ladite Délibération. Donné à Marly le 25 août 1705... — *Paris, V[e] F. Muguet, 1705, in-fol. Pièce.*

370. Extraits du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris en l'année 1705. (3-22 août.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-4°. Pièce.*

371. (Lettre des cardinaux, archevêques, évêques et prêtres composant l'Assemblée générale du clergé de France, au pape Clément V, au sujet de la bulle *Vineam Domini;* commençant par ces mots :) Beatissime Pater, quantum nobis metuendum... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

372. (Modèle d'adhésion à la bulle *Vineam Domini*, proposé par l'Assemblée générale du clergé de France; commençant par ces mots :) Nous avons vu avec une véritable douleur les efforts que des esprits inquiets ont faits... — *(S. l. n. d.,) in 4°. Pièce.*

373. Harangue faite au roi, à Versailles, le 9 septembre 1705, par monseigneur l'archevêque d'Alby (HENRI DE NESMOND), pour la clôture de l'Assemblée générale du clergé de France. — *Paris, V[e] F. Muguet, 1705, in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XXXIV, fol. 159, division POLYGRAPHIE.)

374. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris en l'année 1705. Du jeudi dixième septembre 1705... — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

375. Contrat fait et passé entre le roi et le clergé de France, le 12 septembre 1705, pour le paiement de la somme de six millions de livres accordées à Sa Majesté par ledit clergé. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

376. Contrat fait et passé entre le roi et le clergé de France, pour le paiement des rentes de l'Hôtel-de-ville de Paris, le 12 septembre 1705. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome I, fol. 408, division POLYGRAPHIE.)

377. (Lettre circulaire de l'Assemblée générale du clergé de France, au sujet de la bulle *Vineam Domini*, datée du 14 septembre 1705, et commençant par ces mots :) M., l'union qui doit être dans l'épiscopat... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

378. Contrat fait et passé entre le clergé de France assemblé, par permission du roi, en la ville de Paris, et messire Pierre-Louis Reich de Pennautier, conseiller du roi, trésorier et receveur général dudit clergé, le 15 septembre 1705. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

379. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée de 1705. (17-19 septembre.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

380. (Procuration délivrée par le sieur de Pennautier, receveur général du clergé, au sieur Pierre Crozat, pour contracter, au nom du clergé, un emprunt de quatre millions deux cent mille livres, datée du 12 octobre 1705, et commençant par ces mots :) Par-devant les conseillers du roi, notaires garde-notes et garde-scels de Sa Majesté au Châtelet de Paris, soussignés... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

381. Procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris, au convent des Grands-Augustins, en l'année 1705. MM. les abbés DE PHELYPEAUX, ancien agent, et DE ROQUETTE, secrétaires. *Paris, V^e F. Muguet, 1706.* — Rapport de MM. les anciens agents généraux du clergé de France, fait dans l'Assemblée générale tenue à Paris, au convent des Grands-Augustins, en l'année 1705; avec les pièces justificatives. Tome II. *Paris, V^e F. Muguet, 1710. — Le tout en 2 vol. in-fol.*

(Le Rapport est de CHARLES ANDRAULT DE LANGERON MAULEVRIER, abbé de S.-Pierre de Châlons, et de BERNARD DE POUDENX, chanoine et archidiacre de Tarbes, d'après le Père Lelong. — 2 autres exemplaires du tome II dans la Réserve, l'un aux armes de Huet; l'autre aux armes de Phelypeaux, seigneur de Montlhéry.)

382. Harangue faite au roi, à Versailles, le 23 mars 1707, par Son Éminence monseigneur le cardinal DE NOAILLES, archevêque de Paris... président de l'Assemblée générale extraordinaire du clergé de France. — *Paris, V^e F. Muguet, 1707, in-4°. Pièce.*

383. Délibération de l'Assemblée générale du clergé de France, du cinquième avril 1707, portant pouvoir d'emprunter trente-trois millions de livres, et d'en recevoir la valeur en billets de monnaie. Ensemble l'Arrêt du Conseil d'État et la Déclaration de Sa Majesté, qui confirme et autorise ladite Délibération, et en ordonne l'exécution. Donnée à Versailles le 30 avril 1707. Registrée en parlement.. — *Paris, V^e F. Muguet, 1707, in-fol. Pièce.*

384. Contrat fait et passé entre le roi et le clergé de France, le 13 avril 1707, par lequel le roi aliéne au clergé le fonds de la ferme des postes jusqu'à la concurrence de trente-trois millions de livres, dont la valeur doit être payée en billets de monnaie par le moyen des constitutions de rentes au denier vingt-deux que le clergé passera à ceux qui fourniront lesdits billets. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

385. Harangue faite au roi, à Versailles, le 13 avril 1707, par monseigneur l'évêque d'Auxerre (CH.-GAB. DE CAYLUS), pour la clôture de l'Assemblée générale extraordinaire du clergé de France. — *Paris, V^e F. Muguet, 1707, in-4°. Pièce.*

386. Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du clergé de France tenue à Paris, au convent des Grands-Augustins, en l'année 1707. M. l'abbé DE POUDENX, agent et secrétaire. — *Paris, V^e F. Muguet, 1707, in-fol.*

387. Explication des maximes établies, au sujet de l'acceptation de la constitution de N. S.-P. le pape Clément XI, dans les séances des vendredi et samedi 21 et 22 août 1705. (10 mars 1710.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

388. Harangue faite au roi, à Versailles, le 19 mars 1710, par Son Éminence monseigneur le cardinal DE NOAILLES, archevêque de Paris... président de l'Assemblée générale du clergé de France. — *Paris, V^e F. Muguet, 1710, in-4°. Pièce.*

A. — *1710. — Paris, V^e F. Muguet, in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XXXIV, fol. 455, division POLYGRAPHIE.)

389. Extraits du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris en l'année 1710... (7-26 avril.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

390. Délibération de l'Assemblée du clergé de France, du 11 avril 1710, portant pouvoir d'emprunter vingt-quatre millions de livres pour le rachat et affranchissement à perpétuité des quatre millions de livres de subvention ou secours extraordinaire tenant lieu de capitation, à commencer au premier janvier de la présente année 1710. Ensemble l'Arrêt du Conseil d'État et les lettres patentes de Sa Majesté, qui confirment et autorisent ladite Délibération, données à Versailles le 12 avril 1710... — *Paris, V^e F. Muguet, 1710, in-fol. Pièce.*

391. Harangue faite au roi, à Versailles, le 20 juin 1710, par monseigneur l'évêque de Troyes (DENIS-FRANÇOIS LE BOUTHILLIER DE CHAVIGNY), pour la clôture de l'Assemblée générale du clergé de France. — *Paris, V^e F. Muguet, 1710, in-4°. Pièce.*

392. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris en l'année 1710. Du vendredi 4 juillet à trois heures de relevée... — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

393. Contrat fait et passé entre le roi et le clergé de France, le 5 juillet 1710, pour le paiement de la somme

de vingt-quatre millions de livres accordées à Sa Majesté par ledit clergé. — *Paris, V^e F. Muguet, 1710, in-fol. Pièce.*

394. Procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris, au convent des Grands-Augustins, en l'année 1710. M. l'abbé TURGOT, présentement évêque de Séez, ancien agent du clergé, secrétaire. — *Paris, V^e F. Muguet, 1711, in-fol.*

(2 autres exemplaires dans la Réserve : l'un rel. en mar. r., aux armes de Phelypeaux comte de Pontchartrain ; l'autre, avec notes manuscrites de Desgranges, maître des cérémonies de France. On a joint à ce dernier volume la copie manuscrite d'un mémoire de Desgranges concernant le procès-verbal de l'Assemblée de 1711.)

395. Rapport et pièces justificatives du procès-verbal de l'agence de M. l'abbé de Maulevrier, de l'année 1710. — *Paris, V^e F. Muguet, 1716, in-fol.*

396. Harangue faite au roi, à Marly, le 17 juin 1711, par Son Éminence monseigneur le cardinal DE NOAILLES, archevêque de Paris... président de l'Assemblée générale extraordinaire du clergé de France. — *Paris, V^e F. Muguet, 1711, in-4°. Pièce.*

397. Harangues faites au roi, à monseigneur le Dauphin et à madame la Dauphine, à Marly, le 17 juin 1711, par Son Éminence monseigneur le cardinal DE NOAILLES, archevêque de Paris... président de l'Assemblée générale extraordinaire du clergé de France. — *Toulouse, J. Loyau, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

398. Délibération de l'Assemblée générale du clergé de France, du 11 juillet 1711, portant pouvoir d'emprunter huit millions de livres accordés au roi en l'Assemblée générale extraordinaire tenue, par permission du roi, en 1711. Ensemble l'Arrêt du Conseil d'État et les Lettres patentes de Sa Majesté, qui confirment et autorisent ladite Délibération, données à Fontainebleau le 30 juillet 1711... — *Paris, V^e F. Muguet, 1711, in-fol. Pièce.*

399. Harangue faite au roi, à Marly, le 12 juillet 1711, par monseigneur l'archevêque d'Alby (HENRY DE NESMOND), pour la clôture de l'Assemblée générale extraordinaire du clergé de France. — *Paris, V^e F. Muguet, 1711, in-4°. Pièce.*

400. Contrat fait et passé entre le roi et le clergé de France, le 13 juillet 1711, pour le paiement de la somme de huit millions de livres accordées à Sa Majesté par ledit clergé. — *Paris, V^e F. Muguet, 1711, in-fol. Pièce.*

401. Mémoire avec le modèle d'extrait de quittance de remboursement que les diocèses doivent envoyer à l'Assemblée générale du clergé. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

402. Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du clergé de France tenue à Paris, au convent des Grands-Augustins, en l'année 1711. M. l'abbé DU CAMBOUT, agent et secrétaire. — *Paris, V^e F. Muguet, 1712, in-fol.*

(2 autres exemplaires dans la Réserve, reliés avec les exemplaires de la Réserve du n° 394 ci-dessus.)

403. Instruction pastorale de nosseigneurs les cardinaux, archevêques et évêques de l'Assemblée de 1714. Pour l'acceptation de la constitution *Unigenitus*. (5 février 1714.)

404. Instruction pastorale approuvée par l'Assemblée de messeigneurs les cardinaux, archevêques et évêques; et proposée à messeigneurs les prélats absents. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

405. Procès-verbal de l'Assemblée des cardinaux, archevêques et évêques tenue à Paris, dans l'archevêché, en l'année 1713 et 1714. M. l'abbé DE BROGLIE, agent général du clergé, secrétaire. — *Paris, V^e F. Muguet, 1714, in-fol.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, grand papier.)

406. Délibérations de l'Assemblée des cardinaux, archevêques et évêques tenue à Paris, en l'année 1713 et 1714, sur l'acceptation de la constitution en forme de bulle de notre Saint-Père le pape Clément XI, portant condamnation de plusieurs propositions extraites d'un livre imprimé en français et divisé en plusieurs tomes, intitulé : « Le Nouveau Testament en français, avec des Réflexions morales sur chaque verset », à Paris, 1699; et autrement : « Abrégé de la morale de l'Évangile et des épîtres de saint Paul, des épîtres canoniques, etc., ou pensées chrétiennes sur le texte de ces livres sacrés », à Paris, 1693 et 1694, etc. Avec la même constitution en latin et en français et plusieurs autres actes concernant son exécution et sa publication. — *Paris, V^e F. Muguet, 1714, in-4°.*

A. — *1714. — Rouen, in-4°.*
B. — *1714. — (S. l.,) in-12.*

407. Harangue faite au roi, à Versailles, le lundi 3 juin 1715, pour l'ouverture de l'Assemblée générale du clergé, par monseigneur l'archevêque d'Alby (HENRI DE NESMOND). — *Paris, V^e F. Muguet, 1715, in-4°. Pièce.*

408. Commissions distribuées par monseigneur l'archevêque primat de Narbonne, président de l'Assemblée générale du clergé de France qui se tient à Paris en l'année 1715. — *Paris, imp. de V^e F. Muguet, 1715, in-4°. Pièce.*

409. Délibération de l'Assemblée générale du clergé de France. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris en l'année 1715. Du lundi premier juillet 1715. — *Paris, V^e F. Muguet, 1715, in-fol. Pièce.*

410. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris en l'année 1715. Du 2 juillet 1715... — *Paris, V^e F. Muguet, 1715, in-fol. Pièce.*

411. Délibération de l'Assemblée générale du clergé de France, du 2 juillet 1715, portant pouvoir d'emprunter douze millions de livres accordés au roi en l'Assemblée générale tenue, par permission du roi, à Paris, en

l'année 1715. Ensemble l'Arrêt du Conseil d'État et les Lettres patentes de Sa Majesté, qui confirment et autorisent ladite Délibération, données à Marly le 9 juillet 1715... — *Paris, V^e F. Muguet, 1715, in-fol. Pièce.*

412. Mémoire instructif au sujet du don de douze millions de livres accordés au roi par le clergé. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

413. Mémoire instructif touchant les états et départements arrêtés en l'Assemblée générale du clergé tenue en 1715, dont les Extraits ont été envoyés aux diocèses par MM. les agents généraux. Le présent Mémoire contenant aussi le bordereau tant des sommes qui reviennent auxdits diocèses que de celles qu'ils doivent payer aux termes d'octobre et de Noël 1715. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

414. N° 2. Extrait du recueil des pièces contenues dans le procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé tenue en l'année 1715. F° 123. Mémoire avec le modèle d'extrait de quittance de remboursement que les diocèses doivent envoyer à l'Assemblée générale du clergé. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

415. État des différentes natures des dettes qu'un diocèse peut avoir contractées pour acquérir les charges des officiers des décimes; pour les différents emprunts qu'il peut avoir faits, tant pour être déchargé d'apporter à la recette générale, ou à la recette provinciale, les impositions destinées pour le paiement des augmentations de gages attribués auxdits officiers, que pour être pareillement déchargé de porter, en tout ou en partie, les impositions destinées pour le paiement des rentes constituées; pour payer les dons gratuits et autres secours donnés au roi depuis 1636 jusques et compris l'année 1715; et pour les différents emprunts qu'il peut avoir faits pour ses affaires particulières. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

416. Réflexions sur de nouvelles protestations du clergé, qu'il prétend devoir servir de titre unique au rentier pour être payé à l'avenir de sa rente. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

417. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris en 1715. Du mardi 23 juillet à huit heures et demie du matin... — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

418. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé tenue à Paris en 1715. Du vendredi 2 août à huit heures et demie du matin... — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

419. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé tenue à Paris en l'année 1715. Du vendredi 23 août à huit heures et demie du matin... — *Paris, V^e F. Muguet, 1715, in-fol. Pièce.*

* Harangue faite au roi, sur son avénement à la couronne et sur la mort du roi son bisaïeul, par monseigneur l'archevêque de Narbonne (CHARLES LE GOUX DE LA BERCHÈRE), président de l'Assemblée générale du clergé, à Versailles, le mardi 3 septembre 1715.

(Voyez précédemment tome II, page 325, n° 62.)

* Harangue faite à Son Altesse royale monseigneur le duc d'Orléans, sur sa qualité de régent du royaume, par monseigneur l'évêque d'Angers (PONCET DE LA RIVIÈRE), accompagné des autres députés de l'Assemblée générale du clergé, à Versailles, le mardi 3 septembre 1715.

(Voyez précédemment tome II, page 325, n° 63.)

420. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris en l'année 1715. Du lundi 14 octobre 1715 à huit heures du matin... — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

421. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris en l'année 1715. Du samedi 26 octobre à trois heures de relevée... — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

422. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris en l'année 1715. Du 1715... — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

423. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris en l'année 1715... (25-29 octobre.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

424. Harangue faite au roi par monseigneur l'évêque d'Auxerre (CHARLES-GABRIEL DE CAYLUS), pour la clôture de l'Assemblée générale du clergé, à Vincennes, le 30 octobre 1715. — *Paris, V^e F. Muguet, 1715, in-4°. Pièce.*

425. Contrat fait et passé entre le roi et le clergé de France, le 31 d'octobre 1715, pour le paiement de la somme de douze millions de livres accordés à Sa Majesté par ledit clergé. — *Paris, V^e F. Muguet, 1716, in-fol. Pièce.*

426. Contrat fait et passé entre le roi et le clergé de France, le 31 d'octobre 1715, pour le paiement des rentes de l'Hôtel-de-ville de Paris. — *Paris, V^e F. Muguet, 1716, in-fol. Pièce.*

427. Contrat fait et passé entre le clergé de France, le 31 octobre 1715, et messire Pierre-François Ogier, conseiller du roi en ses Conseils, grand audiencier de France, trésorier et receveur général dudit clergé. — *Paris, V^e F. Muguet, 1716, in-fol. Pièce.*

428. Procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris, au convent des Grands-Augustins, en l'année 1715, MM. DE BROGLIE, abbé de Baume, et DES VAUX DE SERNAY, ancien agent, et DE MACHECO DE PREMEAUX, abbé de Saint-Paul de Narbonne et de Sainte-Marguerite, secrétaires. — *Paris, P. Simon, 1725, in-fol.*

429. Rapport de MM. les anciens agents, contenant

les principales affaires du clergé qui se sont passées depuis l'Assemblée de 1710 jusqu'à celle de 1715, fait par M. l'abbé Du Cambout, ancien agent et promoteur, et depuis évêque de Tarbes, dans l'Assemblée générale du clergé tenue à Paris en l'année 1715. Avec les pièces justificatives dudit Rapport. — *Paris, P. Simon, 1725, in-fol.*

430. Harangue faite au roi, à Versailles, le 2 juin 1723, par monseigneur l'archevêque d'Aix (Vintimille Du Luc), président de l'Assemblée générale du clergé de France. — *Paris, P. Simon, 1725, in-4°. Pièce.*

431. Délibération de l'Assemblée générale du clergé de France, du 7 juillet 1723, pour le paiement du don gratuit de huit millions de livres accordé au roi par ladite Assemblée tenue à Paris, au couvent des Grands-Augustins, par permission de Sa Majesté. — *Paris, P. Simon, 1725, in-fol. Pièce.*

432. Mémoire d'instruction sur le don gratuit de huit millions accordés au roi dans la présente Assemblée de 1723. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

433. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé tenue en l'année 1723. (24 juillet-4 août.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

434. Harangue faite au roi, à Versailles, le dimanche 29 août 1723, par monseigneur l'archevêque de Sens (denis-françois Bouthillier de Chavigny), pour la clôture de l'Assemblée générale du clergé de France. — *Paris, P. Simon, 1723, in-4°. Pièce.*

435. Contrat fait et passé entre le roi et le clergé de France, le 29 août 1723, pour le paiement de la somme de huit millions de livres accordée à Sa Majesté par ledit clergé. — *Paris, P. Simon, 1724, in-fol. Pièce.*

436. Procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris, au convent des Grands-Augustins, en l'année 1723. M. l'abbé de Brancas, agent général du clergé de France, secrétaire. — *Paris, P. Simon, 1724, in-fol.*

437. Avis aux rentiers du clergé. — *Paris, P. Simon, 1724, in-fol. plano.*

438. Mémoire d'instruction, pour servir au paiement des arrérages des anciennes rentes de l'Hôtel-de-ville de Paris assignées sur le clergé de France. — *Paris, P. Simon, 1724, in-fol. plano.*

439. Harangue faite au roi, à Versailles, le dimanche 3 juin 1725, par monseigneur l'archevêque de Toulouse (henri de Nesmond), président de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris en l'année 1725. — *Paris, P. Simon, 1725, in-4°. Pièce.*

440. Cahier présenté au roi par les archevêques, évêques et autres ecclésiastiques assemblés, par permission de Sa Majesté, en la ville de Paris, en l'année 1725, contenant les articles qui concernent les biens temporels de leurs bénéfices, et qu'ils supplient très-humblement Sa Majesté de leur accorder. — *Paris, P. Simon, 1726, in-4°. Pièce.*

441. Cahier présenté à Sa Majesté par les archevêques, évêques et autres ecclésiastiques assemblés, par permission de Sa Majesté, en la ville de Paris, en l'année 1725, contenant les articles qui concernent la juridiction ecclésiastique, qu'ils supplient très-humblement Sa Majesté leur vouloir accorder. — *Paris, P. Simon, 1726, in-4°. Pièce.*

442. Rapport fait à nosseigneurs de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris en l'année 1725, par le sieur Brunet de Molan, du travail dont il a été chargé par délibération de l'Assemblée générale du clergé du premier septembre 1723. — Réponse de M. Ogier, receveur général du clergé, au Rapport fait par M. Molan, receveur des décimes du diocèse de Paris, le 2 juillet 1725. — *Paris, P. Simon, 1725, in-fol. Pièce.*

443. Mémoire du receveur général du clergé (Ogier), pour répondre aux objections formées sur ses comptes du rétablissement des rentes du clergé. — *Paris, P. Simon, 1725, in-fol. Pièce.*

* Harangue faite au roi, à Fontainebleau, le 10 septembre 1725, par monseigneur l'évêque de Luçon (michel-celse-roger de Bussy).

(Voyez précédemment tome II, page 349, n° 270.)

* Harangue faite à la reine, à Fontainebleau, le 10 septembre 1725, par monseigneur l'évêque d'Angers (Poncet de La Rivière).

(Voyez précédemment tome II, page 349, n° 271.)

* Harangue faite au roi, à Fontainebleau, le 20 octobre 1725, par monseigneur l'évêque de Langres (pierre de Pardaillan de Gondrin d'Antin).

(Voyez précédemment tome II, page 349, n° 276.)

444. Délibération de l'Assemblée du clergé de France, du 27 octobre 1725, pour l'emprunt de huit cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent quarante-neuf livres sept sols deux deniers, au denier vingt, pour parfaire le restant de la somme de huit millions de livres accordés au roi par l'Assemblée de 1723. — *Paris, P. Simon, 1725, in-fol. Pièce.*

445. Procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris, au convent des Grands-Augustins, en l'année 1725, MM. de Macheco de Premeaux, abbé de Saint-Paul de Narbonne et de Sainte-Marguerite, ancien agent, et de Caulet, aumônier du roi, abbé de Chatrices, secrétaires. — *Paris, P. Simon, 1726, in-fol.*

446. Rapport de l'agence, contenant les principales affaires du clergé qui se sont passées depuis l'année 1720 jusqu'en l'année 1725, fait par M. l'abbé de Brancas, aumônier du roi, ancien agent général du clergé et promoteur, à présent évêque de La Rochelle, dans l'Assemblée

générale du clergé tenue à Paris en l'année 1725. Avec les pièces justificatives dudit Rapport. — *Paris, P. Simon, 1726, in-fol.*

447. (Lettre du contrôleur général Dodun aux agents généraux du clergé, pour le paiement des rentes sur le clergé par provision et pour une année seulement; commençant par ces mots :) A Versailles, le premier mai 1726. Les receveurs diocésains et les commis aux recettes provinciales, MM., n'ayant point remis au receveur général du clergé les fonds... — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

448. Avis aux anciens rentiers du clergé. — *Paris, P. Simon, 1726, gr. in-fol. plano.*

(Pour le paiement du dernier semestre de 1725.)

449. Harangues faites au roi et à la reine, à Fontainebleau, le jeudi 3 octobre 1726, par monseigneur l'archevêque d'Aix (Vintimille Du Luc), président de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris en l'année 1726. — *Paris, P. Simon, 1726, in-4°. Pièce.*

450. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris en l'année 1726. Du mardi 5 novembre à huit heures du matin... — *Paris, P. Simon, (s. d.,) in-fol. Pièce.*

451. Délibération de l'Assemblée générale du clergé de France, du 19 novembre 1726, pour le paiement du don gratuit de cinq millions de livres accordé au roi par ladite Assemblée tenue à Paris, au convent des Grands-Augustins, par permission de Sa Majesté. — *Paris, P. Simon, 1726, in-fol. Pièce.*

452. Extrait de la Délibération de l'Assemblée générale du clergé de France, du 19 novembre 1726, au sujet de la somme de cinq millions de livres accordée au roi par ladite Assemblée. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

453. Lettre écrite au roi par l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris, au convent des Grands-Augustins, en l'année 1726, avec la Réponse de Sa Majesté. (18-21 novembre 1726.) — *Paris, P. Simon, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

454. Harangue faite au roi, à Versailles, le dimanche 8 décembre 1726, par monseigneur l'archevêque de Tours (Chapt de Rastignac), pour la clôture de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris en l'année 1726. — *Paris, P. Simon, 1726, in-4°. Pièce.*

455. Contrat fait et passé entre le roi et le clergé de France, le 8 décembre 1726, pour le paiement du don gratuit accordé à Sa Majesté par ladite Assemblée. — *Paris, P. Simon, 1727, in-fol. Pièce.*

456. Contrat fait et passé entre le roi et le clergé de France, le 8 décembre 1726, pour le paiement des rentes de l'Hôtel-de-ville de Paris prétendues assignées sur le clergé. — *Paris, P. Simon, 1727, in-fol. Pièce.*

457. Transaction faite et passée, le 11 décembre 1726, entre le clergé de France et messire Pierre-François Ogier, conseiller du roi en ses Conseils, grand audiencier de France, ci-devant receveur général du clergé. — *Paris, P. Simon, 1727, in-fol. Pièce.*

458. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris en l'année 1726. Du jeudi 12 décembre à huit heures du matin... — *Paris, P. Simon, (s. d.,) in-fol. Pièce.*

A. — *1750.* — *Paris, P. Prault, in-4°. Pièce.*

459. Contrat fait et passé, le 12 décembre 1726, entre le clergé de France et messire François Ollivier de Senozan, chevalier de l'ordre du roi, seigneur du marquisat de Rosny et du comté de Senozan, baron de L'Honneur Du Hommet La Rivière, et autres lieux, conseiller du roi en ses Conseils, intendant général des affaires temporelles dudit clergé. — Acte de cautionnement de M. de Senozan. — *Paris, P. Simon, 1727, in-fol. Pièce.*

460. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris en l'année 1726. Du vendredi 13 décembre à huit heures du matin... — *Paris, P. Simon, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

461. (Lettre circulaire de l'Assemblée générale du clergé de France, au sujet des entreprises du curé d'Antibes contre les droits de l'évêque de Grasse, datée du 16 décembre 1726, et commençant par ces mots :) M., les plaintes que M. l'abbé D'Antelmy, nommé par le roi à l'évêché de Grasse... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

462. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris en l'année 1726. Du mardi 17 décembre à huit heures du matin... — *Paris, P. Simon, (s. d.,) in-fol. Pièce.*

463. (Lettre circulaire de l'Assemblée générale du clergé de France, au sujet du conflit de juridiction entre Frère Charles-Louis Hugo, abbé d'Estival, et l'évêque de Toul, datée du 19 décembre 1726, et commençant par ces mots :) M., l'unité de l'épiscopat n'a pu que nous rendre vivement sensibles à des entreprises qui troublent M. l'évêque de Toul dans sa juridiction... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

464. Procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue extraordinairement à Paris, au convent des Grands-Augustins, en l'année 1726. M. l'abbé de Maugiron, comte de Lyon, agent général du clergé de France et secrétaire. *Paris, P. Simon, 1727.* — Recueil des pièces concernant le Procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris, au convent des Grands-Augustins, en l'année 1726. *Paris, P. Simon, 1727. — Le tout formant 2 tomes reliés en 1 vol. in-fol.*

465. Censure des livres de Frère Pierre-François Le Courayer, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, intitulés : « Dissertation sur la validité des ordinations des Anglais », et « Défense de la Dissertation sur la validité des ordinations des Anglais », etc., par les cardinaux, archevêques et évêques assemblés extraordinairement à

Paris. (22 août 1727.) — *Paris, Ve Mazières et J.-B. Garnier, 1727, in 4°. Pièce.*

466. Avis et observations sur la manière dont les déclarations doivent être fournies par messeigneurs les archevêques et évêques, MM. les abbés, prieurs et autres bénéficiers, les communautés, séculières et régulières, de l'un et de l'autre sexe, et généralement par tous les contribuables aux impositions du clergé, payant et non payant décimes, des biens et revenus fixes ou casuels dépendants de leurs bénéfices ou de leurs communautés, en exécution de la délibération de l'Assemblée générale du clergé de France, du 12 décembre 1726, confirmée et autorisée par lettres patentes du , registrées au parlement le ; avec les modèles des déclarations. — *Paris, P. Simon, 1727, in-fol. Pièce.*

467. Extrait des Avis et observations données par l'Assemblée générale du clergé de France de 1726, sur la manière dont les déclarations doivent être fournies par nosseigneurs les archevêques et évêques, MM. les abbés, prieurs et autres bénéficiers, par les communautés, séculières et régulières, de l'un et de l'autre sexe, et généralement par tous les contribuables aux impositions du clergé, payant et non payant décimes, des biens et revenus fixes ou casuels dépendants de leurs bénéfices ou de leurs communautés, en exécution de la délibération de ladite Assemblée, du 12 décembre 1726, autorisée par arrêt du Conseil d'État du roi du 3 mai 1727, et Lettres patentes obtenues sur icelui le 15 juin suivant, registrées au parlement le 4 septembre de la même année. — *(Paris,) imp. de P. Simon, 1727, in-fol. Pièce.*

468. Lettre des cardinaux, archevêques et évêques assemblés extraordinairement à Paris, par les ordres du roi, pour donner à Sa Majesté leur avis et jugement sur un écrit imprimé qui a pour titre : « Consultation de MM. les avocats du parlement de Paris, au sujet du jugement rendu à Embrun contre M. l'évêque de Senez ». (4 mai 1728.) — *Paris, Imprimerie royale, 1728, in-4°.*

A. — *1728. — Paris, Ve Mazières et J.-B. Garnier, in-4°.*

469. Harangue faite au roi, à Versailles, le 7 juin 1730, par monseigneur l'archevêque de Paris (Vintimille Du Luc), président de l'Assemblée générale du clergé de France. — *Paris, imp. de P. Simon, 1730, in-4°. Pièce.*

(On lit page 6 : *Harangue faite à la reine, par mondit sieur l'archevêque;* et page 8 : *Harangue faite à monseigneur le Dauphin, par mondit seigneur l'archevêque.*)

470. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris en l'année 1730. Du vendredi 7 juillet 1730 à 8 heures du matin... — *Paris, P. Simon, 1730, in-fol. Pièce.*

471. Lettre écrite au roi par l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris, au couvent des Grands-Augustins, en l'année 1730. (11 septembre.) — *Paris, P. Simon, 1730, in-4°. Pièce.*

472. Harangue faite au roi, à Versailles, le 17 septembre 1730, par monseigneur l'évêque de Nismes (jean-césar Rousseau de La Parisière), pour la clôture de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris, au grand convent des Augustins. — *Paris, P. Simon, 1730, in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-4°. Pièce.*

473. Contrat fait et passé entre le roi et le clergé de France, le 17 septembre 1730, pour le paiement de la somme de quatre millions de livres de don gratuit accordé à Sa Majesté par l'Assemblée générale du clergé de France tenue en l'année 1730. — *Paris, P. Simon, 1730, in-fol. Pièce.*

474. Cahier présenté au roi par les archevêques, évêques, et autres ecclésiastiques assemblés, par permission de Sa Majesté, en la ville de Paris, en l'année 1730, contenant les articles qui concernent la juridiction ecclésiastique, qu'ils supplient très-humblement Sa Majesté de vouloir leur accorder. (19 septembre 1730.) — *Paris, P. Simon, 1730, in-4°. Pièce.*

475. Cahier présenté au roi par les archevêques, évêques, et autres ecclésiastiques assemblés, par permission de Sa Majesté, en la ville de Paris, en l'année 1730, contenant les articles qui concernent les biens temporels dépendant de leurs bénéfices, et qu'ils supplient très-humblement Sa Majesté de leur accorder. (19 septembre 1730.) — *Paris, P. Simon, 1730, in-4°. Pièce.*

476. Procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris, au convent des Grands-Augustins, en l'année 1730. M. l'abbé de Valras, agent général du clergé de France, secrétaire. *Paris, P. Simon, 1730.* — Recueil des pièces concernant le Procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris, au convent des Grands-Augustins, en l'année 1730. *Paris, P. Simon, 1731. — Le tout formant 2 tomes reliés en 1 vol. in-fol.*

477. Rapport de l'agence, contenant les principales affaires du clergé qui se sont passées depuis l'année 1725 jusqu'en l'année 1730. Fait par M. l'abbé de Maugiron, comte de Lyon, abbé d'Ambournay, et par M. l'abbé de Valras, abbé de Paimpont et de Valmont, agents généraux du clergé de France. Avec les pièces justificatives dudit Rapport. — *Paris, P. Simon, 1731, in-fol.*

478. Harangue faite au roi, à Marly, le 24 février 1734, par monseigneur l'archevêque de Paris (Vintimille Du Luc), président de l'Assemblée... du clergé de France. — *Paris, P. Simon, 1734, in-4°. Pièce.*

(On lit page 6 : *Harangue faite à la reine, par mondit seigneur l'archevêque;* et page 8 : *Harangue faite à monseigneur le Dauphin, par mondit seigneur l'archevêque.*)

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-4°. Pièce.*

479. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du clergé de France tenue à Paris

en l'année 1734. Du jeudi 11 mars 1734 à 8 heures du matin... — *Paris, P. Simon, in-fol. Pièce.*

480. Harangue faite au roi, à Versailles, le 19 mars 1734, par monseigneur l'archevêque de Tours (Chapt de Rastignac), pour la clôture de l'Assemblée générale extraordinaire du clergé de France. — *Paris, P. Simon, 1734, in-4°. Pièce.*

481. Contrat fait et passé entre le roi et le clergé de France, le 19 mars 1734, pour le paiement de la somme de douze millions de livres de don gratuit accordé à Sa Majesté par l'Assemblée générale du clergé de France tenue en l'année 1734. — *Paris, P. Simon, 1734, in-fol. Pièce.*

482. Procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue extraordinairement à Paris, au convent des Grands-Augustins, en l'année 1734. M. l'abbé de Cossé de Brissac, agent général du clergé de France et secrétaire. *Paris, P. Simon, 1734.* — Recueil des pièces concernant le Procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue extraordinairement à Paris, au convent des Grands-Augustins, en l'année 1734. *Paris, P. Simon, 1734.* — *Le tout formant 2 tomes reliés en 1 vol. in-fol.*

483. Harangue faite au roi, à Versailles, le 5 juin 1735, par monseigneur l'archevêque de Toulouse (jean-louis Balbis de Berton de Crillon), pour l'ouverture de l'Assemblée générale du clergé. — *Paris, P. Simon, 1735, in-4°. Pièce.*

484. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris en l'année 1735. Du mardi 5 juillet 1735 à 8 heures du matin... — *Paris, P. Simon, 1735, in-fol. Pièce.*

485. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris en l'année 1735. Du mardi 30 août 1735 à 8 heures du matin... — *Paris, P. Simon, 1735, in-fol. Pièce.*

486. Harangue faite au roi, à Versailles, le 14 septembre 1735, par monseigneur l'évêque-comte de Valence (alexandre Milon), pour la clôture de l'Assemblée générale du clergé. — *Paris, P. Simon, 1735, in-4°. Pièce.*

487. Contrat fait et passé entre le roi et le clergé de France, le 14 septembre 1735, pour le paiement de la somme de dix millions de livres de don gratuit accordé à Sa Majesté par l'Assemblée générale du clergé de France tenue en l'année 1735. — *Paris, P. Simon, 1735, in-fol. Pièce.*

488. Cahier présenté au roi par les cardinaux, archevêques, évêques, et autres ecclésiastiques assemblés, par permission de Sa Majesté, en la ville de Paris, en l'année 1735, contenant les articles qui concernent la juridiction ecclésiastique, qu'ils supplient très-humblement Sa Majesté leur vouloir accorder. (15 décembre 1735.) — *Paris, P. Simon, 1735, in-4°. Pièce.*

489. Cahier présenté au roi par les cardinaux, archevêques, évêques, et autres ecclésiastiques assemblés, par permission de Sa Majesté, en la ville de Paris, en l'année 1735, contenant les articles qui concernent les biens temporels de leurs bénéfices, et qu'ils supplient très-humblement Sa Majesté de leur accorder. — *Paris, P. Simon, 1735, in-4°. Pièce.*

490. Procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris, au convent des Grands-Augustins, en l'année 1735. M. l'abbé de Chabannes, ancien agent et secrétaire. *Paris, P. Simon, 1735.* — Recueil des pièces concernant le Procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris, au convent des Grands-Augustins, en l'année 1735. *Paris, P. Simon, 1735.* — *Le tout formant 2 tomes reliés en 1 vol. in-fol.*

491. Rapport de MM. les anciens agents, contenant les principales affaires du clergé qui se sont passées depuis l'Assemblée de 1730 jusqu'en celle de 1735. Fait par M. l'abbé de Cossé de Brissac,... avec les pièces justificatives dudit Rapport. — *Paris, P. Simon, 1736, in-fol.*

492. Harangue faite au roi, à Versailles, le 7 juin 1740, par monseigneur l'archevêque de Toulouse (charles-antonin de La Roche-Aymon), pour l'ouverture de l'Assemblée générale du clergé de France. — *Paris, P. Simon et P.-G. Simon fils, 1740, in-4°. Pièce.*

493. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris en l'année 1740. Du jeudi 30 juin à 8 heures du matin... — *Paris, P. Simon et P.-G. Simon, 1740, in-fol. Pièce.*

494. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris en l'année 1740. Du 2 juillet 1740 à 8 heures du matin... — *Paris, P. Simon et P.-G. Simon, 1740, in-fol. Pièce.*

495. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris, aux Grands-Augustins, en l'année 1740. Du mardi 26 juillet à 8 heures du matin... — *Paris, P. Simon et P.-G. Simon, 1740, in-fol. Pièce.*

496. Harangue faite au roi, à Compiègne, le jeudi 18 août 1740, par monseigneur l'évêque de Lescar (Hardouin de Chalons), pour la clôture de l'Assemblée générale du clergé de France. — *Paris, P. Simon et P.-G. Simon fils, 1740, in-4°. Pièce.*

497. Contrat fait et passé entre le roi et le clergé de France, le 18 août 1740, pour le paiement de la somme de trois millions cinq cent mille livres de don gratuit accordé à Sa Majesté par l'Assemblée générale du clergé de France tenue en l'année 1740. — *Paris, P. Simon et P.-G. Simon, 1740, in-fol. Pièce.*

498. Cahier présenté à Sa Majesté par les archevêques, évêques, et autres ecclésiastiques assemblés, par permission de Sa Majesté, en la ville de Paris, en l'année

1740, contenant les articles qui concernent la juridiction ecclésiastique, qu'ils supplient très-humblement Sa Majesté de vouloir leur accorder. — *Paris, P. Simon et P.-G. Simon fils, 1741, in-4°. Pièce.*

499. Cahier présenté au roi par les archevêques et évêques, et autres ecclésiastiques assemblés, par permission de Sa Majesté, en la ville de Paris, en l'année 1740, contenant les articles qui concernent les biens temporels de leurs bénéfices, et qu'ils supplient très-humblement Sa Majesté de leur accorder. — *Paris, P. Simon et P.-G. Simon fils, 1741, in-4°. Pièce.*

500. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris en l'année 1740. Du mardi 30 août à 8 heures du matin... — *Paris, P. Simon et P.-G. Simon, 1740, in-fol. Pièce.*

501. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris en l'année 1740. Du vendredi 2 septembre à 8 heures du matin... — *Paris, P. Simon et P.-G. Simon, 1740, in-fol. Pièce.*

502. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris, aux Grands-Augustins, en l'année 1740... (1er juillet — 5 septembre.) — *Paris, P. Simon et P.-G. Simon, 1740, in-fol. Pièce.*

503. Procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris, au convent des Grands-Augustins, en l'année 1740. M. l'abbé Du Vivier de Lansac, comte de Lyon, ancien agent général et secrétaire. *Paris, P. Simon et P.-G. Simon fils, 1741.* — Recueil des pièces concernant le Procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris, au convent des Grands-Augustins, en l'année 1740. *Paris, P. Simon et P.-G. Simon fils, 1741. — Le tout formant 2 tomes reliés en 1 vol. in-fol.*

504. Rapport de MM. les anciens agents, contenant les principales affaires du clergé qui se sont passées depuis l'Assemblée de 1735 jusqu'en celle de 1740. Fait par M. l'abbé Foucquet, ancien agent général du clergé... et par M. l'abbé Du Vivier de Lansac,... ancien agent général du clergé. Avec les pièces justificatives dudit Rapport. — *Paris, P.-G. Simon, 1741, in-fol.*

505. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du clergé de France tenue à Paris en l'année 1742. Du lundi 7 mai à 8 heures du matin... — *Paris, P.-G. Simon, 1742, in-fol. Pièce.*

506. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du clergé de France tenue à Paris en l'année 1742. Du mercredi 9 mai 1742 à 8 heures du matin... — *Paris, P.-G Simon, 1742, in-fol. Pièce.*

507. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du clergé de France tenue à Paris en l'année 1742. Du mercredi 9 mai 1742 à 8 heures du matin... — *Paris, P.-G. Simon, 1742, in-fol. Pièce.* (Pièce différente de la précédente.)

508. Contrat fait et passé entre le roi et le clergé de France, le 27 mai 1742, pour le paiement de la somme de douze millions de livres de don gratuit accordé à Sa Majesté par l'Assemblée générale du clergé de France tenue en l'année 1742. — *Paris, P.-G. Simon, 1742, in-fol. Pièce.*

509. Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du clergé de France tenue à Paris au convent des Grands-Augustins, en l'année 1742. M. l'abbé Fogasses de La Bastie, agent général et secrétaire. *Paris, P.-G. Simon, 1742.* — Recueil de pièces concernant le Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du clergé de France tenue à Paris, au convent des Grands-Augustins, en l'année 1742. *Paris, P.-G. Simon, 1742. — Le tout formant 2 tomes reliés en 1 vol. in-fol.*

510. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris en l'année 1745. Du vendredi cinquième mars à 8 heures et demie du matin... — *Paris, P.-G. Simon, 1745, in-fol. Pièce.*

511. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris en l'année 1745. Du mercredi vingt-quatrième mars 1745 avant midi... — *Paris, P.-G. Simon, 1745, in-fol. Pièce.*

512. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris, aux Grands-Augustins, en l'année 1745. Du mercredi cinquième mai à 8 heures et demie du matin... — *Paris, P.-G. Simon, 1745, in-fol. Pièce.*

513. Contrat fait et passé entre le roi et le clergé de France, le 2 juillet 1745, pour le paiement de la somme de quinze millions de livres de don gratuit accordé à Sa Majesté par l'Assemblée générale du clergé de France tenue en l'année 1745. — *Paris, P.-G. Simon, 1745, in-fol. Pièce.*

514. Contrat fait et passé entre le roi et le clergé de France, le 2 juillet 1745, pour le paiement des rentes des Hôtels-de-ville de Paris et de Toulouse prétendues assignées sur ledit clergé de France. — *Paris, P.-G. Simon, 1745, in-fol. Pièce.*

515. Contrat fait et passé entre nosseigneurs du clergé de France et M. de Saint-Jullien, le 2 juillet 1745. — *Paris, P.-G. Simon, 1745, in-fol. Pièce.*

516. Précis de la réponse du clergé aux mémoires des sous-fermiers des domaines et droits y joints de la province de Normandie, au sujet du droit de centième denier par eux prétendu dans le cas des unions de bénéfices et biens en dépendants. — *Paris, P.-G. Simon, 1745, in-fol. Pièce.*

517. Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris, aux Grands-Augustins, en l'année 1745. Du mardi sixième juillet à

8 heures et demie du matin... — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

518. Procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris, au convent des Grands-Augustins, en l'année 1745. M. l'abbé DE CHAPT DE RASTIGNAC, agent général du clergé de France et secrétaire. *Paris, P.-G. Simon, 1745.* — Recueil des pièces concernant le Procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris, au convent des Grands-Augustins, en l'année 1745. *Paris, P.-G. Simon, 1746. — Le tout formant 2 tomes reliés en 1 vol. in-fol.*

519. Rapport de MM. les anciens agents, contenant les principales affaires du clergé qui se sont passées depuis l'Assemblée de 1740 jusques en celle de 1745. Fait par M. l'abbé DE RASTIGNAC et par M. DE LA BASTIE, anciens agents généraux du clergé. Avec les pièces justificatives dudit Rapport. — *Paris, P.-G. Simon, 1745, in-fol.*

520. Éclaircissements sur l'opération qui a été faite en conséquence de la délibération de l'Assemblée générale du clergé du 10 juin 1745, pour parvenir à connaître au juste, et d'un coup d'œil, la quote-part des diocèses dans chaque nature des impositions du clergé. (Signé : BRICOGNE, calculateur du clergé.) — *Paris, P.-G. Simon, 1746, in-fol. Pièce.*

521. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du clergé de France tenue à Paris en l'année 1747. Du mardi 28 février 1747 avant midi... — *Paris, G. Desprez, 1747, in-fol. Pièce.*

(Deux exemplaires d'épreuves reliés ensemble.)

522. Contrat fait et passé entre le roi et le clergé de France, le 12 mars 1747, pour le paiement de la somme de onze millions de livres de don gratuit accordé à Sa Majesté par l'Assemblée générale du clergé de France tenue en l'année 1747. — *Paris, G. Desprez, 1747, in-fol. Pièce.*

523. Mémoire sur les avantages que l'on peut retirer d'un nouveau pouillé général du royaume, outre ceux qui sont rapportés dans le Procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de 1740. — *Paris, G. Desprez, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Exemplaire d'épreuve. Le bon à tirer est du 3 juin 1747.)

524. Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du clergé de France tenue à Paris, au couvent des Grands-Augustins, en l'année 1747. M. l'abbé DE BRETEUIL, agent général et secrétaire. — *Paris, G. Desprez, 1747, in-fol.*

525. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du clergé de France tenue à Paris en l'année 1748. Du 21 juin 1748... — *Paris, G. Desprez, in-fol. Pièce.*

(Deux exemplaires d'épreuves reliés ensemble.)

526. Contrat fait et passé entre le roi et le clergé de France, le 30 juin 1748, pour le paiement de la somme de seize millions de livres de don gratuit accordé à Sa Majesté par l'Assemblée générale du clergé de France tenue en l'année 1748. — *Paris, G. Desprez, (s. d.,) in-fol. Pièce.*

527. Projet de délibération. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du clergé de France tenue à Paris en l'année 1748. Du juin 1748... — *Paris, G. Desprez, (s. d.,) in-fol. Pièce.*

528. Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du clergé de France tenue à Paris, au couvent des Grands-Augustins, en l'année 1748. M. l'abbé DE NICOLAY, agent général et secrétaire. — *Paris, G. Desprez, 1748, in-fol.*

529. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris en l'année 1726, du jeudi 12 décembre à 8 heures du matin, contenant la délibération, l'avis et les modèles des déclarations qui doivent être faites des revenus des biens ecclésiastiques, confirmés et autorisés par Arrêt du Conseil du 3 mai, et Lettres patentes du 15 juin 1727, registrées en parlement le 4 septembre audit an, dont l'exécution est ordonnée par l'article IV de la Déclaration du 17 août 1750... — *Paris, P. Prault, 1750, in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire formant la pièce 5 du tome II du Recueil catalogué ci-dessus page 17, n° 159.)

530. Rapport de monseigneur l'archevêque de Sens (LANGUET DE GERGY), fait à l'Assemblée générale du clergé de France, au sujet du livre intitulé : « Lettres », avec ces mots : *Ne repugnate*, etc... Londres, 1750. — Les Cardinaux, archevêques, évêques, et autres députés tenant l'Assemblée générale du clergé de France, aux archevêques et évêques de France, charité et union en notre Seigneur Jésus-Christ. — Censure du livre intitulé : « Lettres », avec ces mots latins : *Ne repugnate vestro bono*, etc... à Londres 1750. (14 septembre 1750.) — *Paris, G. Desprez, 1750, in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-4°. Pièce.*

531. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris, par permission du roi, au couvent des Grands-Augustins, en l'année 1750. (17 août-19 septembre.) — *Paris, G. Desprez, 1750, in-4°.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-4°. Pièce.*
B. — *1750. — Avignon, C. Danet, in-12.*
C. — *1750. — Londres, in-12.*
D. — *(S. d.) — (S. l.,) in-12.*

532. Procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris, au couvent des Grands-Augustins, en l'année 1750. M. l'abbé DE NICOLAY, ancien agent général du clergé de France, secrétaire de l'Assemblée,

et depuis évêque de Verdun. — *Paris, G. Desprez, 1761, in-fol.*

533. Rapport de l'agence, contenant les principales affaires du clergé qui se sont passées depuis l'année 1745 jusqu'en l'année 1750. Fait par M. l'abbé DE NICOLAY et par M. l'abbé DE BRETEUIL, anciens agents généraux du clergé de France. Avec les pièces justificatives dudit Rapport. — *Paris, G. Desprez, 1750, in-fol.*

534. Mémoire pour servir d'instruction sur la manière dont les bénéficiers et communautés ecclésiastiques doivent entendre et exécuter l'Arrêt du Conseil, du 11 avril 1752, concernant le contrôle des baux des biens et revenus ecclésiastiques. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

535. (Lettre de l'Assemblée générale du clergé au roi, au sujet de l'Arrêt du parlement rendu contre les refus publics de sacrements; datée du 11 juin 1752, et commençant par ces mots) : Sire, le silence que nous avons gardé jusqu'à présent sur les maux qui nous affligent... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

536. (Lettre de l'Assemblée générale du clergé au roi, au sujet de l'Arrêté du parlement, du 5 mars 1752, contre l'archevêque de Paris; datée du 11 juin de la même année et commençant par ces mots :) Sire, nous ne pouvons exprimer à Votre Majesté quelles ont été et quelles sont encore les alarmes des vrais fidèles... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-4°. Pièce.*

537. Copies des observations et des lettres écrites aux agents généraux du clergé de France par M. le garde des Sceaux (MACHAULT) et par M. CHAUVELIN, intendant des finances, pour servir d'interprétation à l'Arrêt du Conseil, du 11 avril 1752, concernant le contrôle des baux des biens et revenus ecclésiastiques. (4 juin-4 octobre 1752.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

538. Procès-verbal de l'Assemblée de nosseigneurs les prélats qui se sont trouvés à Paris, tenue à Conflans lundi 3 décembre 1753. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

539. Procès-verbal de l'Assemblée de nosseigneurs les prélats qui se sont trouvés à Paris, tenue à Paris le jeudi 13 décembre 1753. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

540. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris en l'année 1755. Du jeudi 19 juin à huit heures du matin... — *(Paris,) imp. de G. Desprez, (s. d.,) in-fol. Pièce.*

541. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris en l'année 1755. Du mercredi vingt-cinquième juin 1755... — *(Paris,) imp. de G. Desprez, (s. d.,) in-fol. Pièce.*

542. Contrat fait et passé entre le roi et le clergé de France, le 26 octobre 1755, pour le paiement de la somme de 16 millions de livres de don gratuit accordé à Sa Majesté par l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris en l'année 1755. — *(Paris,) imp. de G. Desprez, (s. d.,) in-fol. Pièce.*

543. Contrat fait et passé entre le roi et le clergé de France, le 26 octobre 1755, pour le paiement des rentes des Hôtels-de-ville de Paris et de Toulouse prétendues assignées sur ledit clergé de France. — *(Paris,) imp. de G. Desprez, (s. d.,) in-fol. Pièce.*

544. Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris en l'année 1755. Du mercredi 29 octobre 1755. — *(Paris,) imp. de G. Desprez, (s. d.,) in-fol. Pièce.*

545. Contrat fait et passé entre nosseigneurs du clergé de France et M. Bollioud de Saint-Jullien, receveur général dudit clergé de France, le 31 octobre 1755. — *(Paris,) imp. de G. Desprez, (s. d.,) in-fol. Pièce.*

546. Lettre circulaire de l'Assemblée générale du clergé aux archevêques et évêques de France. (31 octobre 1755.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

547. Procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris, au couvent des Grands-Augustins, en l'année 1755. M. l'abbé DE CORIOLIS,... secrétaire de l'Assemblée. — *Paris, G. Desprez, 1764, in-fol.*

548. Rapport de l'agence, contenant les principales affaires du clergé qui se sont passées depuis l'année 1750 jusqu'en l'année 1755. Fait par M. l'abbé DE CASTRIES et par M. l'abbé DE CORIOLIS, anciens agents généraux du clergé de France. Avec les pièces justificatives dudit Rapport. — *Paris, G. Desprez, 1765, in-fol.*

549. Cahier présenté au roi par les cardinaux, archevêques et évêques, et autres ecclésiastiques assemblés, par la permission de Sa Majesté, en la ville de Paris, en l'année 1755, contenant les articles qui concernent la juridiction ecclésiastique, qu'ils supplient très-humblement Sa Majesté de vouloir bien leur accorder. (30 décembre 1756.) — *(Paris,) imp. de G. Desprez, 1757, in-4°. Pièce.*

550. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du clergé de France tenue à Paris en l'année 1758. Du 27 octobre 1758... — *(Paris,) imp. de G. Desprez, 1758, in-fol. Pièce.*

551. Contrat fait et passé entre le roi et le clergé de France, le 21 novembre 1758, pour le paiement de la somme de seize millions de livres de don gratuit accordé à Sa Majesté par l'Assemblée générale du clergé de France tenue en l'année 1758. — *(Paris,) imp. de G. Desprez, (s. d.,) in-fol. Pièce.*

552. Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du clergé de France tenue à Paris, au couvent des Grands-Augustins, en l'année 1758. M. l'abbé DE JUMILHAC, agent général, secrétaire de l'Assemblée... — *Paris, G. Desprez, 1765, in-fol.*

553. Réclamation de l'Assemblée générale du clergé de France. (12 juillet 1760.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

554. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris en 1760. (12 juillet.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

555. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris, par permission du roi, aux Grands-Augustins, en l'année 1760. — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

556. Procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris, au couvent des Grands-Augustins, en l'année 1760. M. l'abbé DE JUMILHAC,... secrétaire de l'Assemblée... — *Paris, G. Desprez, 1766, in-fol.*

557. Rapport de l'agence, contenant les principales affaires du clergé qui se sont passées depuis l'année 1755 jusqu'en l'année 1760. Par M. l'abbé DE JUMILHAC DE CUBJAC, ancien agent général du clergé... et par M. l'abbé DE CRILLON, aussi ancien agent général du clergé. Avec les pièces justificatives dudit Rapport. — *Paris, G. Desprez, 1767, in-fol.*

558. Avis des évêques de France sur l'utilité, la doctrine, la conduite et le régime des Jésuites de France. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

559. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du clergé de France tenue à Paris en l'année 1762. Du jeudi 27 mai 1762... — *(Paris,) imp. de G. Desprez, (s. d.,) in-fol. Pièce.*

560. Projet de la délibération sur le don gratuit des huit millions cinq cent mille livres de 1762. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du clergé de France tenue à Paris en l'année 1762. Du mai 1762... — *(Paris,) imp. de G. Desprez, (s. d.,) in-fol. Pièce.*

561. (Délibération de l'Assemblée du clergé autorisant un emprunt de huit millions cinq cent mille livres, commençant par ces mots :) Monseigneur l'archevêque d'Arles a dit que l'Assemblée ayant accordé au roi, par sa délibération du 11 de ce mois... — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

562. Contrat fait et passé entre le roi et le clergé de France, le 27 juin 1762, pour le paiement de la somme de huit millions cinq cent mille livres de don gratuit accordé à Sa Majesté par l'Assemblée générale du clergé de France tenue en l'année 1762. — *(Paris,) imp. de G. Desprez, (s. d.,) in-fol. Pièce.*

563. Cahier présenté au roi par les cardinaux, archevêques et évêques, et autres ecclésiastiques assemblés, par la permission de Sa Majesté, en la ville de Paris, en l'année 1760, contenant les articles qui concernent la juridiction ecclésiastique, qu'ils supplient très-humblement Sa Majesté de vouloir bien leur accorder. (28 juin 1762.) — Cahier présenté au roi par les archevêques et évêques, et autres ecclésiastiques assemblés, par la permission de Sa Majesté, en la ville de Paris, en l'année 1762, contenant les articles qui concernent les biens temporels de leurs bénéfices, qu'ils supplient très-humblement Sa Majesté de vouloir bien leur accorder. (28 juin 1762.) — *(Paris,) imp. de G. Desprez, 1762, in-4°. Pièce.*

564. Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du clergé de France tenue à Paris, au couvent des Grands-Augustins, en l'année 1762. M. l'abbé DE BROGLIE,... secrétaire de l'Assemblée... — *Paris, imp. de G. Desprez, 1768, in-fol.*

565. Actes de l'Assemblée générale du clergé de France sur la religion, extraits du procès-verbal de ladite Assemblée tenue à Paris, par permission du roi, au couvent des Grands-Augustins, en 1765. — *Paris, imp. de G. Desprez, 1765, in-4°.*

A. — *1765. — Paris, imp. de G. Desprez, in-12.*
B. — *1765. — Paris, imp. de G. Desprez, in-12.*
C. — *1765. — Paris, imp. de G. Desprez, in-12.*
D. — *1765. — (S. l.) in-12.*
E. — *1765. — (S. l.,) in-8°.*

566. Lettre circulaire de l'Assemblée générale du clergé aux archevêques et évêques du royaume en leur envoyant les Actes faits sur la religion. A Paris le 27 août 1765. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

567. (Lettre de l'Assemblée générale du clergé, au sujet des attaques dirigées contre l'Église, et commençant par ces mots :) A Paris, le 27 août 1765. M., nous n'avons pu voir sans être pénétrés de la plus vive douleur... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

568. Rapport de l'agence, contenant les principales affaires du clergé qui se sont passées depuis l'année 1760 jusqu'en l'année 1765. Par M. l'abbé DE BROGLIE, ancien agent général du clergé... Avec les pièces justificatives dudit Rapport. — *Paris, G. Desprez, 1775, in-fol.*

569. (Lettre circulaire de l'Assemblée générale du clergé, pour l'uniformité dans la discipline et dans l'administration spirituelle des diocèses, commençant par ces mots :) A Paris, le 30 juin 1766. M., l'uniformité dans la discipline... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

570. Procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris, au couvent des Grands-Augustins, en l'année 1765, et continuée en l'année 1766. M. l'abbé DE BAUSSET, ancien agent général, secrétaire de l'Assemblée... — *Paris, imp. de G. Desprez, 1775, in-fol.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, aux armes du chancelier Maupeou.)

571. Avertissement du clergé de France assemblé à Paris, par permission du roi, aux fidèles du royaume, sur les dangers de l'incrédulité. — *Paris, imp. de G. Desprez, 1770, in-4°.*

A. — *1770. — Paris, imp. de G. Desprez, in-8°.*
B. — *1770. — Paris, imp. de G. Desprez, in-12.*

572. (Circulaire de l'Assemblée générale du clergé, au sujet de l'Avertissement précédent, commençant par ces mots :) A Paris, le 17 août 1770. M., nous avons, dès nos premières séances, porté aux pieds du trône les supplications les plus pressantes et les plus respectueuses... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

573. (Lettre-prospectus de l'imprimeur Desprez, au sujet du même ouvrage; commençant par ces mots :) A Paris, ce 29 août 1770. Monseigneur, l'Assemblée générale du clergé qui se tient actuellement en cette ville a fait imprimer un ouvrage... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

574. Rapports de l'agence, contenant les principales affaires du clergé qui se sont passées depuis l'année 1765 jusqu'en l'année 1770. Par M. l'abbé de La Luzerne, ancien agent général du clergé... et M. l'abbé de Cicé, ancien agent général du clergé... Avec les pièces justificatives desdits Rapports. — *Paris, G. Desprez, 1774, in-fol.*

575. Procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris, au couvent des Grands-Augustins, en l'année 1770. M. l'abbé de Cicé,... secrétaire de l'Assemblée... — *Paris. G. Desprez, 1776, in-fol.*

576. Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du clergé de France tenue à Paris, au couvent des Grands-Augustins, en l'année 1772. M. l'abbé Du Lau, agent général, secrétaire de l'Assemblée, et nommé à l'archevêché d'Arles. — *Paris, G. Desprez, 1775, in-fol.*

(Le nom de l'abbé de Vogué a été substitué, à la main, à celui de l'abbé Du Lau.)

577. Avertissement de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris, par permission du roi, en 1775, aux fidèles de ce royaume, sur les avantages de la religion chrétienne, et les effets pernicieux de l'inérédulité. (21 novembre 1775.) — *Paris, imp. de G. Desprez, 1775, in-4°.*

A. — *1776. — Paris; et Louvain, J.-P.-G. Michel, in-8°.*

578. Procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris, au couvent des Grands-Augustins, en l'année 1775; M. l'abbé Du Lau, ancien agent général, secrétaire de l'Assemblée... — *Paris, G. Desprez, 1777, in-fol.*

579. Rapport de l'agence, contenant les principales affaires du clergé qui se sont passées depuis l'année 1770 jusqu'en l'année 1775. Par M. l'abbé Du Lau, ancien agent général du clergé... et M. l'abbé de Vogué, ancien agent général du clergé... Avec les pièces justificatives dudit Rapport. — *Paris, G. Desprez, 1780, in-fol.*

(Avec carton du dernier feuillet.)

580. (Circulaire de la commission du clergé instituée par l'Assemblée de 1775 pour réunir et faire valoir les documents relatifs à l'affaire des foi et hommages, commençant par ces mots :) Paris, 7 mai 1778. Monseigneur, l'Assemblée de 1775 se fit rendre compte dès l'ouverture de ses séances... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

581. Mémoire sur les entreprises des protestants; présenté au roi par l'Assemblée du clergé de France en 1780, tiré du procès-verbal de cette Assemblée. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

582. Procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris, au couvent des Grands-Augustins, en l'année 1780. M. l'abbé de La Rochefoucauld, agent général, secrétaire de l'Assemblée... — *Paris, imp. de G. Desprez, 1782, in-fol.*

583. Rapport de l'agence, contenant les principales affaires du clergé qui se sont passées depuis l'année 1775 jusqu'en l'année 1780. Par M. l'abbé de La Rochefoucauld, ancien agent général du clergé... et M. l'abbé de Jarente, ancien agent général du clergé... Avec les pièces justificatives dudit Rapport. — *Paris, G. Desprez, 1785, in-fol.*

584. Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du clergé de France tenue à Paris, au couvent des Grands-Augustins, en l'année 1782. M. l'abbé de Boisgelin, agent général, secrétaire de l'Assemblée. — *Paris, G. Desprez, 1783, in-fol.*

585. Assemblée de 1782. Emprunts de 1780 et 1782. Progression faite en conséquence de la délibération prise, le 28 octobre 1782, par l'Assemblée générale extraordinaire du clergé de France de la même année, qui démontre en combien d'années le clergé aura entièrement remboursé tant les vingt-sept millions sept cent quarante-neuf mille neuf cents livres de capitaux qui restent dus sur l'emprunt de 1780, que les seize millions de l'emprunt de 1782, réunis sur la susdite délibération; ce qui compose une masse totale de quarante-trois millions sept cent quarante-neuf mille neuf cents livres. — *(Paris,) imp. de G. Desprez, 1782, in-fol. Pièce.*

586. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris en l'année 1785. Du lundi 20 juin 1785... — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

587. Projet de délibération sur le don gratuit de dix-huit millions de 1785. Du 1785... — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

588. Contrat fait et passé entre le roi et le clergé de France, le 16 septembre 1785, pour le paiement de la somme de dix-huit millions de livres de don gra-

tuit accordé à Sa Majesté par l'Assemblée générale du clergé de France tenue en l'année 1785. — *(Paris,) imp. de G. Desprez, (s. d.,) in-fol. Pièce.*

589. Contrat fait et passé entre le roi et le clergé de France, le 16 septembre 1785, pour le paiement des rentes des Hôtels-de-ville de Paris et de Toulouse prétendues assignées sur ledit clergé de France. — *(Paris,) imp. de G. Desprez, (s. d.,) in-fol. Pièce.*

(Avec un carton de la 1re feuille.)

590. Instruction dressée par la commission du clergé sur la demande, faite aux bénéficiers, des foi et hommage, aveux et dénombrements. — *Paris, imp. de G. Desprez, 1785, in-4°.*

591. Instruction pour les communautés religieuses, dressée par ordre de l'Assemblée de 1785. — *Paris, G. Desprez, 1785, in-4°. Pièce.*

592. Mémoires pour le clergé de France dans l'affaire des foi et hommages, et réponse de l'inspecteur du domaine. — *Paris, imp. de G. Desprez, 1785, in-fol.*

593. Rapport de l'agence, contenant les principales affaires du clergé depuis 1780 jusqu'en 1785. Par M. l'abbé DE PÉRIGORD, et M. l'abbé DE BOISGELIN, anciens agents généraux du clergé. — *Paris, F.-A. Didot l'aîné, 1788, in-fol.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, rel. mar. r. aux armes de Boisgelin.)

594. Mémoire sur l'affaire des foi et hommages, par M. l'abbé PARENT, docteur de la maison et société de Sorbonne... — *(S. l. n. d.,) in-fol.*

(Paginé XV-CCLXXVI. — Tirage à part de la 2e des pièces justificatives du Rapport de l'agence catalogué sous le n° précédent.)

595. (Treize Questions proposées par l'Assemblée du clergé au sujet de l'immunité des biens ecclésiastiques, commençant ainsi :) Première Question. Quels sont les moyens sur lesquels le clergé général peut fonder son exemption...? — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

596. Précis des conférences des commissaires du clergé avec les commissaires du Conseil concernant la demande, faite aux bénéficiers, de la prestation des foi et hommages, aveux et dénombrements, pour les fiefs dépendants des bénéfices dans la mouvance du roi. — *Paris, imp. de G. Desprez, 1786, in-4°.*

(Par DE BOISGELIN, archevêque d'Aix, d'après Barbier.)

597. Observations sur les justices possédées par l'Église. — *Paris, imp. de G. Desprez, 1786, in-4°. Pièce.*

(Extrait du Rapport fait à l'Assemblée générale du clergé, le 11 août 1786, par l'archevêque d'Aix [DE BOISGELIN].)

598. Procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris, au couvent des Grands-Augustins, en l'année 1785, et continuée en l'année 1786. M. l'abbé DE PÉRIGORD, ancien agent général, secrétaire de l'Assemblée... — *Paris, G. Desprez, 1789, in-fol.*

599. Remontrances du clergé, présentées au roi le dimanche 15 juin 1788. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

600. Remontrances du clergé assemblé en 1788. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

601. Remontrances du clergé de France, assemblé en 1788, au roi, sur l'édit du mois de novembre 1787, concernant les non-catholiques. — *Paris, 1788, in-8°. Pièce.*

A. — *1788. — Paris, G. Desprez, in-8°. Pièce.*

602. Mémoire du clergé au roi. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

603. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du clergé de France tenue à Paris, au couvent des Grands-Augustins, en l'année 1788. Du mardi 15 juillet 1788... — *(Paris,) imp. de G. Desprez, (s. d.,) in-fol. Pièce.*

604. Discours au roi, prononcé à Versailles, par M. l'archevêque de Narbonne (ARTHUR RICHARD DE DILLON), à la clôture de l'Assemblée du clergé, le dimanche 27 juillet 1788, suivi de la réponse du roi. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

605. Projet de délibération sur le don gratuit de dix-huit cent mille livres de 1788. Du 1788... — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

606. Rapport, fait à l'Assemblée du clergé de 1788, sur les moyens de parvenir à un nouveau département exact des impositions ecclésiastiques. (Par l'abbé GRUMET.) — *(S. l.,) 1788, in-8°.*

A. — *1788. — Paris, imp. de G. Desprez, in-8°.*

607. Rapport du bureau des moyens, sur la vérification des biens ecclésiastiques. — *Paris, G. Desprez, 1788, in-8°.*

(Par l'abbé BOURLIER, d'après une note manuscrite contemporaine.)

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-8°. Pièce.*

SECTION III.

RAPPORTS DE L'ÉGLISE AVEC L'ÉTAT EN FRANCE.

§ 1. (Ld^{6})

Généralités.

1. Commentarius ad edictum Henrici secundi contra parvas datas et abusus curiæ romanæ, et in antiqua edicta et senatusconsulta Franciæ contra annatarum et id genus abusus, multas novas decisiones juris et praxis continens. Auctore CAROLO MOLINÆO, jurisconsulto parisiensi, et in supremo Parisiorum senatu advocato consultissimo. Opus nunc primum natum et editum, omnibus, tam in schola, quam in foro, quam in aula, re-

busque gerendis versantibus utilissimum. — *Lugduni, A. Vincentius, 1552, in-4°.*

A. — *1552.* — *Lugduni, A. Vincentius, in-4°.*

B. — *1552, 15 cal. novembr.* — *Basiliæ, J. Parcus excudebat, in-4°.*

C. — *1552.* — *(S. l.,) in-8°.*

2. CAROLI MOLINÆI, jurisconsulti parisiensis, et in supremo Galliarum senatu advocati consultissimi, opuscula lectu dignissima. I. Commentarius ad edictum Henrici II contra parvas datas et abusus curiæ romanæ, et in antiqua edicta et senatusconsulta Franciæ contra annatarum et id genus abusus, multas novas decisiones juris et praxis continens. II. De tridentini Concilii decretis consilium. III. Consilium super commodis vel incommodis novæ sectæ seu factitiæ religionis Jesuitarum. Postrema editio. — *(S. l.,) J. Le Preux, 1605, in-8°.*

A. — *1609...* IV. de Monarchia Francorum tractatus nunc primum ex gallico in latinum sermonem conversus. — *(S. l.,) J. Le Preux, in-8°.*

3. Commentaire sur l'edit du roi Henri second contre les petites dates et abus de la cour de Romme. Ensemble sur les anciens edits et arrests de France contre les annates et telles autres manieres d'abus. N'agueres composé et mis en lumiere par M. CHARLES DU MOLIN, avocat de grand renom en la cour de parlement à Paris. Et depuis traduit de latin en françois. — *Lyon, par J. Robichon, 1554, in-4°.*

4. Abus des petites dates, reservations, preventions, annates, et autres usurpations et exactions de la cour de Rome contre les edictz et ordonnances des roys de France, par messire CHARLES DU MOULIN *(sic)*, jadis en latin, et par luy mesme mis en françois, et augmentez de nouveau. — *Lyon, pour ledit Du Molin, 1564, in-4°.*

5. De la Puissance royalle et sacerdotale. Opuscule politique. (Par FRANÇ. GRIMAUDET.) — *(S. l.,) 1579, in-8°.*

6. De l'Office et préséance de l'ecclésiastique et du magistrat. — *(S. l.,) 1591, in-8°.*

7. Extraict d'un Traicté de la grandeur, droicts, preeminences et prerogatives des roys et du royaume de France. — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

(Par FRANÇOIS PITHOU, d'après le P. Lelong. — 1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL FONTANIEU, tome CLXXIII. — Voyez, pour le « Traicté », précédemment tome I^er, page 312, n° 323.)

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-8°.*

8. La Police royale sur les personnes et choses ecclésiastiques. Au roi. Par JACQUES DU HAMEL, procureur de Sa Majesté en la cour ecclésiastique de Rouen. — *Paris, J. Berjon, 1612, in-8°.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, rel. vélin, aux armes des frères Du Puy.)

* Arrêt de la cour de parlement, du 2 janvier 1615, touchant la souveraineté du roi au temporel, et contre la pernicieuse doctrine d'attenter aux personnes sacrées des rois.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et ci-dessus, pour tous les ouvrages publiés sur le même sujet à l'occasion de l'article 1^er du cahier général du tiers-état de 1614, page 32, n^os 99 et suivants.)

9. De la Puissance royale sur la police de l'Église. — *Paris, P. Durand, 1625, in-8°.*

(Par N. SIETE, chanoine d'Angers, d'après une note manuscrite; ou par JACQUES BOUTREUX-DETIAUX, d'après une autre note manuscrite et le P. Lelong. — Le titre de départ, page 1, porte en plus : *Contre les maximes tenues par M. l'évêque d'Angers, en la controverse d'entre lui et le chapitre de l'église cathédrale.* — 1 autre exemplaire dans la Réserve, rel. vélin aux armes des frères Du Puy, relié à la suite de l'exemplaire de Réserve du n° précédent.)

A. — *1625.* — *Paris, P. Durand, in-8°.*

10. Della sovrana Giuridittione de' re sopra la politia della Chiesa. Contro le massime tenute da mons. vescovo d'Angiers, nella controversia trà lui ed' il capitolo della chiesa cattedrale. Dal francese tradotto nell'italiano. — *Parigi, dalla stamperia di P. Durando, 1625, in-8°.*

(Traduction italienne du n° précédent.)

11. Istravaganze nuovamente seguite nel christianissimo regno di Francia, overo eccessi del policismo; colla regolatione di Lodovico nono di Francia, e d'Enrico secondo d'Inghilterra. Modernamente impugnate dall' asserto parlamento di Parigi nel libro intitolato : « Della sovrana Giuridittione de' re sopra la politia della Chiesa », colle contrarisposte, del cavalier PIETRO-PAOLO TORELLI, da Urbino. Alla sincera pietà di chiunque governa. — *Colonia, per G. Tinchio, 1646, in-4°.*

(Réserve, relié au chiffre de Gaston d'Orléans. — D'après le P. Lelong, TORELLI est le pseudonyme de XANTE MARIALÈS, dominicain.)

* Regia Majestas sacro-sancta, interprete JOANNE FILESACO, theologo parisiensi.

(Voyez ci-dessus, pour cet ouvrage et pour tous autres relatifs au même sujet, publiés à l'occasion du livre de Santarelli, page 35, n^os 135 et suivants.)

12. Specimen juris ecclesiastici apud Gallos recepti, quo pragmaticæ sanctiones, concordata, indultorum genera varia, legatorum pontificiorum mandata eorumque modus, summa juris regaliæ, cæterorumque jurium regiorum; aliaque continentur.... Opera JOANNIS DOUJAT,... regii sacrorum canonum professoris... — *Parisiis, Æ. Alliot, (s. d.,) in-12.*

A. — *1674.* 2ª ed. — *Parisiis, Æ. Alliot, 2 parties en 1 vol. in-12.*

B. — *1678.* 3ª ed. — *Parisiis, Langlois, 3 parties en 1 vol. in-12.* (La 3^e partie porte la date de 1677.)

C. — *1680.* 3ª ed. — *Parisiis, J. Cusson, 4 parties en 2 vol. in-12.* (Le titre du tome II porte : *Specimen... quo continetur* JOANNIS CORASII, *tholosatis... in universam sacerdotiorum materiam Paraphrasis. Adjunguntur in fine flosculi beneficiales a* D. M. RAVAULT,... *collecti. Quibus accessit compendium de alienatione*

rerum ecclesiasticarum cum Tractatu de exemptionibus ecclesiasticis, auctore JOANNE LOMEDE,..... *Opera* J. D. A. P.)

D. — *1684.* 2ª ed. — *Parisiis, J.-F. Dubois, 4 parties en 2 vol. in-12.*

13. Maximes du droit canonique de France, par feu M. DUBOIS, célèbre avocat au parlement, enrichies de plusieurs observations tirées des conciles et des principaux points de critique, de l'histoire ecclésiastique et des libertés de l'Église gallicane, par Mᵉ DENIS SIMON, conseiller au présidial et assesseur en la maréchaussée de Beauvais. Seconde édition, revue et augmentée. — *Paris, J. Guignard, 1681-1684, 2 vol. in-12.*

(Publié d'abord en 1678 sans nom d'auteur et sous le titre de : « Introduction au droit ecclésiastique de France... ». Voyez, pour cette 1re édition, la division DROIT CANONIQUE. — Le tome II de la 2e édition porte : *Maximes du droit canonique de France, par M.* DENIS SIMON, sans chiffre d'édition.)

A. — 3e éd. — *Paris, J. et M. Guignard, 1686, 2 vol. in-8°.*

B. — 5e éd. — *Paris, J. et M. Guignard, 1703, 2 vol. in-12.*

14. Dissertations sur l'autorité légitime des rois en matière de régale. Par M. L. V. M. D. R. (LE VAYER, maître des requêtes). — *Cologne, P. Marteau, 1682, in-12.*

15. Traité de l'autorité des rois touchant l'administration de l'Église. Par M. TALON, ci-devant avocat général... Avec quelques pièces qui ont du rapport à la matière. — *Amsterdam, D. Pain, 1700, in-8°.*

(Même ouvrage que le précédent.)

A. — *1700.* — *Amsterdam, D. Pain, in-12.*

B. — *1700.* Augmenté du discours de M. D'AGUESSEAU,... — *Amsterdam, D. Pain, in-12.*

16. Le Droit des souverains touchant l'administration de l'Église, où l'on traite : 1° de la conduite de l'Église en général, et de son partage entre les puissances temporelles et spirituelles; 2° de l'autorité du roi touchant l'administration de la foi; 3° de l'autorité du roi dans la discipline qui concerne le culte ecclésiastique; 4° de l'autorité du roi touchant les personnages ecclésiastiques. — *Paris, 1754, in-4°.*

(Même ouvrage que les 2 précédents. — Édition attribuée à DELPECH DE MÉRINVILLE.)

17. Traité des bornes de la puissance ecclésiastique et de la puissance civile, avec un sommaire chronologique des entreprises des papes pour étendre la puissance spirituelle, et des suites que ces entreprises ont eues, surtout en France, comme aussi des faits concernant les disputes du temps; par un conseiller de grand'chambre. — *Amsterdam, F. Changuion, 1754, in-8°.*

(Même ouvrage que les 3 précédents.)

18. Dissertation sur le droit des souverains touchant l'administration de l'Église. — *Londres, (s. d.,) in-12.*

(Même ouvrage que les 4 précédents.)

A. — *1750.* — *Avignon, imp. de A. Giraud, in-12.*

19. Traité de l'autorité des rois touchant l'administration de l'Église; par M. LE VAYER DE BOUTIGNY, maître des requêtes. Nouvelle édition, revue et corrigée pour la première fois sur le manuscrit de l'auteur. — *Londres, 1753, in-12.*

(Même ouvrage que les 5 précédents.)

20. Suite du « Traité de l'autorité des rois touchant l'administration de l'Église », de M. LE VAYER DE BOUTIGNY, contenant un Supplément de pièces importantes. — *Londres, 1756, in-12.*

(Suite du n° précédent.)

21. Histoire du droit public ecclésiastique français, où l'on traite de sa nature, de son établissement, de ses variations, et des causes de sa décadence; on y a joint quelques dissertations sur les articles les plus importants et les plus contestés. Par Mr. D. B. — *Londres, S. Harding, 1737, 2 vol. in-12.*

(Par DU BOULAY, d'après le P. Lelong. — On trouve imprimé après la page 340 du tome II : *Vies des papes Alexandre VI et Léon X, par Mr* D. B.)

A. — *1740.* — *Londres, S. Harding, 2 vol. in-12.*

B. — *1740.* — *Londres, S. Harding, 2 vol. in-12.*

C. — *(S. d.)* — *Londres, 2 vol. in-4°.* (Le titre du tome II porte : *Histoire du droit canonique et du gouvernement de l'Église, avec une Dissertation sur le droit des souverains, pour servir à l'« Histoire du droit public ecclésiastique français ».*)

* Principes sur l'essence, la distinction et les limites des deux puissances, spirituelle et temporelle, ouvrage posthume du P. DE LA BORDE, de l'Oratoire. — De l'Étendue de la puissance ecclésiastique et de la temporelle, et de leur subordination, suivant l'ordre que Dieu a établi dans le monde pour le gouvernement des hommes. Ouvrage posthume de M. LE M*** (LE MERRE), avocat au parlement. *(1753.)*

(Voyez ci-dessus page 237, n° 2555.)

* Recueil de pièces dans lesquelles sont établies la distinction, l'étendue et les bornes des deux puissances, ecclésiastique et temporelle, conformément à la doctrine enseignée dans les IV articles de la Déclaration de l'Assemblée générale du clergé de France de 1682. *(1753.)*

(Voyez ci-dessus page 237, n° 2556.)

* Le véritable Usage de l'autorité séculière dans les matières qui concernent la religion. Par M. l'évêque D. P. (l'évêque du Puy, [LE FRANC DE POMPIGNAN,] *1753.)*

(Voyez ci-dessus, pour l'ouvrage et la Réponse, page 237, nos 2557 et 2558.)

* Ouvertures de paix entre les deux puissances, ou Éclaircissements démonstratifs et conciliatifs sur la matière de l'autorité respective. *(1754.)*

(Voyez ci-dessus page 240, n° 2594.)

* Indication sommaire des principes et des faits

qui prouvent la compétence de la puissance séculière pour punir les évêques coupables de crimes publics, et pour les contenir dans l'obéissance qu'ils doivent aux lois, et dans la soumission qu'ils doivent au roi. (Par DE MEYNIÈRES, *1755.*)

(Voyez ci-dessus page 248, n° 2683.)

* Première (-quatrième) Lettre sur les droits du roi envers la personne des ecclésiastiques, le temporel du clergé, et sa vigilance sur la discipline de l'Église gallicane, adressée à un évêque de l'Assemblée actuelle du clergé de France... (25 mai-18 août 1755.)

(Voyez ci-dessus pages 249-250, n^{os} 2699, 2703, 2712 et 2715.)

* Inscription en faux contre le texte cité sous le nom de M. Bossuet, évêque de Meaux, dans la réclamation de l'Assemblée générale du clergé, en 1760, au sujet de la distinction des deux puissances, ecclésiastique et séculière. Avec des éclaircissements sur chacune des propositions dont on a composé ce texte. Par un licencié en droit (l'abbé DE LA PORTE, *1761*).

(Voyez ci-dessus page 268, n^{os} 2905.)

* Les Droits respectifs de l'État et de l'Église rappelés à leurs principes. (Par l'abbé PICHON, *1766.*)

(Voyez ci-dessus page 278, n° 2988.)

* De l'Autorité du clergé et du pouvoir du magistrat politique sur l'exercice des fonctions du ministère ecclésiastique. Par M*** (FRANÇOIS RICHER), avocat au parlement. *(1766.)*

(Voyez ci-dessus page 278, n° 2989.)

* Les Droits de la puissance temporelle défendus contre la seconde Partie des Actes de l'Assemblée du clergé de 1765 concernant la religion. (Par MAULTROT, *1777.*)

(Voyez ci-dessus page 281, n° 3020.)

22. De l'Autorité des deux puissances. (Par l'abbé PEY.) — *Strasbourg et Liége, 1781, 3 vol. in-8°.*

23. Compendio de la obra intitulada : « La Autoridad de las dos potestades », sacado de la que escribio en francès el señor abate PEY, canonigo de N^{tra}-S^{ra} de Paris, lo da à luz un amigo del orden y bien público. — *Bayona, de la imprenta de M. Cluzeau, 1822, 2 tomes en 1 vol. in-8°.*

* Considérations sur les limites de la puissance spirituelle et de la puissance civile, par M. l'archevêque de Toulouse (FRANÇ. DE FONTANGES), député à l'Assemblée nationale. *(1790.)*

(Voyez ci-dessus, pour cet ouvrage et pour tous autres relatifs au même sujet, publiés à l'occasion de la constitution civile du clergé, pages 284 et suivantes, n^{os} 3063 et suivants, *passim.*)

* Examen des rapports établis par la Charte entre le gouvernement et les églises catholiques-romaines du royaume de France. (Octobre 1817.)

(Voyez ci-dessus page 352, n° 4315.)

24. Sur les Droits des deux puissances, leur origine, leur distinction, leur légitimité et leur inviolabilité. Où l'on verra combien il est dangereux de confondre les deux puissances, de donner à l'une ce qui appartient à l'autre, conséquemment : 1° d'attribuer aux souverains une autorité divine qu'ils n'ont pas; 2° de ne pas leur attribuer celle qu'ils ont; 3° de ne pas parler des droits souverains dans nos instructions. Second prospectus que nous soumettons très-cordialement à l'Église. (Signé : Par l'auteur de l'Origine des sociétés, du Magasin des âmes pieuses, etc.) — *Paris, A. Égron, 1825, in-8°. Pièce.*

* De la Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil; par l'abbé F. DE LA MENNAIS. *(1825-1826.)*

(Voyez ci-dessus, pour cet ouvrage et pour la discussion à laquelle il a donné lieu, pages 363 et 364, n^{os} 4507-4532.)

25. Manuel du droit public ecclésiastique français, contenant : les Libertés de l'Église gallicane en 83 articles, avec un commentaire; la Déclaration du clergé, de 1682, sur les limites de la puissance ecclésiastique; le Concordat et sa Loi organique, précédés des Rapports de M. PORTALIS; avec une Exposition des principes sur les appels comme d'abus, les congrégations, les séminaires et l'enseignement public; le texte des principales lois relatives à la police et au régime des cultes, aux biens ecclésiastiques, aux fabriques, aux inhumations, etc.; une Chronologie des papes et des rois de France et le Catalogue raisonné des principaux ouvrages sur le droit canonique; par M. DUPIN,... — *Paris, Videcoq père et fils, 1844, in-18.*

A. — 2^{e} éd. — *Paris, Videcoq père et fils, 1844, in-18.*

B. — 3^{e} éd. — *Paris, Videcoq père et fils, avril 1845, in-18.* — (On y a joint un appendice relatif à la mise à l'Index de l'ouvrage.)

C. — 4^{e} éd. — *Paris, Videcoq père et fils, mai 1845, in-18.*

§ 2. (Ld^{7})

Pragmatiques et Concordats : — Généralités; — Pragmatique de saint Louis; — Pragmatique de Charles VII; — Concordat de François 1er; — Concordat de 1801; — Concordat de 1813; — Concordat de 1817.

1. Précis historique et analytique des pragmatiques, concordats, déclaration, constitution, convention, et au-

tres actes relatifs à la discipline de l'Église en France, depuis saint Louis jusqu'à Louis XVIII, par GABRIEL PEIGNOT. — *Paris, A.-A. Renouard, 1817, in-8°.*

2. Monuments historiques concernant les deux Pragmatiques-Sanctions de France, avec des notes, suivis d'un Catéchisme sur la matière des concordats. Par M. LLORENTE,... — *Paris, imp. de A. Bobée, 1818, in-8°.*

3. Les quatre Concordats, suivis de considérations sur le gouvernement de l'Église en général, et sur l'Église de France en particulier, depuis 1515; par M. DE PRADT, ancien archevêque de Malines. *Paris, F. Béchet, 1818, 3 vol.* — Suite des Quatre Concordats... *Paris, Béchet ainé, 1820. — Le tout formant 4 tomes reliés en 3 vol. in-8°.*

4. OEuvres politiques de M. de PRADT, ancien archevêque de Malines. Les quatre Concordats, suivis de considérations sur le gouvernement de l'Église en général, et sur l'Église de France en particulier, depuis 1515. — *Paris, Pichon et Didier, 1828, 3 vol. in-8°.*

5. Le grand Travail de l'abbé de Pradt sur les quatre Concordats; corrigé et amendé par M. l'abbé ÉNARD,... *Paris, imp. de A. Le Clère, 1819, in-8°.*

---

6. Sancti LUDOVICI, Francorum regis christianissimi, Pragmatica-Sanctio, et in eam historica præfatio et commentarius; in quibus illud evincitur, reges Franciæ, romanæ Ecclesiæ primogenitos filios, necnon Sedi apotolicæ devotissimos, præ cæteris, christiani orbis principibus, aulæ romanæ curialium acrius obstitisse conatibus, quibus, vel Ecclesiæ gallicanæ jura invadere, vel regni privilegia evertere studuerunt. Opus quidem tum rei beneficiariæ tractandæ utilissimum, tum et libertatum Ecclesiæ gallicanæ tutelæ convenientissimum publici juris faciebat FRANCISCUS PINSSONIUS, bituricus, parisiensis advocatus. — *Parisiis, F. Muguet, 1665, in-4°.*

7. Risposta all' autore del « Giornale ecclesiastico » di Roma, num. XXXVI, XXXVII e XXXVIII, dell' anno 1788, art. I, II e III. Contro a tutto quello, che ha oggi censurato nell' opusculo intitolato : « La Prammatica-Sanzione di S. Luigi, re di Francia, proposta ai reformatori dell' ecclesiastica disciplina, lettera di un canonista a un ministro ». — *(S. l.,) 1788, in-8°.*

---

8. Pragmatica-Sanctio, una cum repertorio ingeniose secundum alphabeticum ordinem compilato ad glosarum materias facilius inveniendas. (Au verso du feuillet CCV :) Finiunt decreta basiliensia necnon bituricensia, quæ Pragmatica-Sanctio intitulantur, glosata subtiliter et profunde per magistrum COSMAM GUYMIER, utriusque juris licentiatum. Una cum repertorio noviter per ordinem alphabeti desuper compilato per PETRUM CAMBAFORT, licentiatum in decretis. — *Impressaque Parisiis per Philippum Pigouchet : impensis Johannis Parvi bibliopolæ parisiensis... Anno Domini M.CCCCC iij, die vero prima aprilis, ante Pascha, in-8°.*

(Caract. goth. — La marque typographique du titre porte : *Dieu gart le roy et la noble cité d'Angiers et l'Université;* et au milieu un monogramme avec la légende : *Debovgne.*— Suivant plusieurs, GUYMIER n'est point l'auteur du commentaire qui porte son nom et qu'ils attribuent à l'avocat JACQUES MARÉCHAL.)

9. Pragmatica-Sanctio. Continet tabula amplissima materias plures hic delitentes. Omnes glosæ nunc primum exordia situmque longe aptius quam prius habent. Sedulam glosematis emendationem lectio ipsa indicabit. Manuum appositio notatu dignas signat sententias. Annotatiunculæ glosis applicatæ ipsas non parum elucidant. Subtilis ex annotationibus index in promptu petita exhibebit.

GUYMIER ad notulas sex associando priores,
Codicis interpres cognitus hujus erit.

— (Au v° du fol. CCV :) *Impressa Parisius, per magistrum Andream Bocard, impensis Johannis Parvi et G. Eustachii, anno Domini M.CCCCCIV, die ix augusti, in-8°.*

(Caract. goth. — Réserve. Imprimé sur vélin.)

A. — *1510.* — (Au v° du fol. CCV :) *Impressa Parisius per Philippum Pigouchet, impensis Johannis Parvi et dicti Philippi Pigouchet, bibliopolarum parisiensium... in-8°.* (Caract. goth. — Une bande imprimée, collée au bas du titre, porte : *On en trouvera ches Clement Alexandre, libraire de l'Université d'Angiers, demourant vis-à-vis Sainct-Pierre, à l'enseigne du chef Sainct-Jehan.* — Réserve. AV. notes mss.)

B. — *1514.* — (Au v° du fol. CCV :) *Impressa Parisius per Joannem Barbier, impensis Johanis Parvi... in-8°.* (Le frontispice manque. — Caract. goth.)

10. Pragmatica-Sanctio a jurium studiosis plane desiderata : omnem materiam canonicam partim et civilem continens... pervigili cura nuper recognita et velut e sordibus eruta in lucem prodiit; addito duplici Indice seu repertorio... Habes insuper sanctissima Concordata una cum summariis et additionibus in margine appositis non spernendis. — (A la fin :) *Finis huic opusculo impositus est opera Eustachii Marechali et Johannis Damoysel, impressorum in urbe tolosana... 1528, in-4°.*

(Caract. goth. — Le *Concordata* a un titre spécial et une pagination particulière.)

11. Pragmatica-Sanctio; cum glossis egregii eminentisque scientiæ viri domini COSMÆ GUIMIER, parisini... Quibus accesserunt ad cujuslibet decreti parraphos summaria, suisque in locis Concordatorum concordia et illorum dissonantia; necnon glossæ ac additiones his signis † (★) et P... introclusæ opera aut labore D. PHILIPPI PROBI, biturici. Non desunt indices alphabetici... — *Parisiis, Galeotus a Prato, 1546, in-8°.*

A. — *1554.* 2ª ed. — *Parisiis, Galeotus a Prato, 2 tomes en 1 vol. in-8°.*

B. — *1555.* 2ª ed. — *Parisiis, Galeotus a Prato, 2 tomes en 1 vol. in-8°.*

C. — *1556.* — *Parisiis, Galeotus a Prato, in-8°.* (Réimpression du tome II. On lit au v° du dernier feuillet la date de 1554.)

12. Sanctio-Pragmatica, cum glossis D. COSMÆ GUIMIER,... Quibus accesserunt... summaria; necnon glossæ opera D. PHILIPPI PROBI,... cum Indicibus... — *Parisiis, S. Cramoisy, 1621, in-4°.*

13. CAROLI septimi, Francorum regis, Pragmatica-Sanctio, cum glossis D. COSMÆ GUYMIER, parisini, supremæ Galliarum curiæ senatoris et inquisitionum præsidis, et additionibus PHILIPPI PROBI, biturici, ad Pragmaticæ-Sanctionis et Concordatorum dissidia componenda. Accedunt historia Pragmaticæ-Sanctionis et Concordatorum annotationes marginales; et veterum instrumentorum supplementa, opera et studio FRANCISCI PINSSONII, biturici, advocati parisiensis. — *Parisiis, F. Clousier, 1666, in-fol.*

* Les Ordonnances royaulx des feux roys CHARLES VII et VIII... avecques le texte de la Pragmatique-Sanxion...

(Voyez la division LÉGISLATION.)

14. La Pragmatique-Sanction en françoys, avec GUILLERMUS PARALDI de la pluralité des benefices. (A la fin :) Cy fine la Pracmatique Sanction et le Traicté de GUILLERMUS PARALDI. *Nouvellement imprimé à Paris, par Gaspard Philippe. Le xii jour d'avril mil cinq cens et huit. Pour Marti Alixandre et ses consors. — In-8°.*

(Caract. goth. — Réserve. 2 exemplaires, dont un imprimé sur vélin. — Le Traité de G. Paraldi a une pagination particulière.)

A. — *1513.* — *Paris, Michel Le Noir, in-8°.* (Caract. goth. — Réserve.)

15. La Pragmatique-Sanction, contenant les decrets du Concile national de l'Eglise gallicane assemblée en la ville de Bourges, au resgne du roy Charles septiesme. Avec le Concordat d'icelle entre le très-chrestien roy François, premier de ce nom, et le pape Leon dixiesme. — *Paris, V. Sertenas, 1561, in-8°.*

A. — *1561.* — *Paris, R. Le Mangnier, in-8°.*

B. — *1561.* — *Paris, G. Corrozet, in-8°.*

16. Textus Pragmaticæ-Sanctionis sub Carolo VIII (*sic*, VII) Bituris editæ (7ma die julii 1438), et Concordati inter Franciscum primum et Sedem apostolicam sub Leone X Pontifice initi (XIV calend. januarii 1516). — *Parisiis, G. Alliot, 1628, in-24.*

A. — *1660.* — *Divione, A. Grangier, in-12.*

B. — *In-24.* (Le frontispice manque.)

17. GUILLELMI DE MONSERRAT, in decretis licentiati, perutile commentum super Pragmatica-Sanctione, quinque partes continens. Prima Pars : De potestate generalis Concilii etiam basiliensis, et unde et qualiter episcopatuum electiones et eorum institutiones et provisiones originem habuerunt; secunda Pars : Qualiter intelligenda sit regula basiliensis Concilii, qua cavetur ut electiones sine impedimento aut obstaculo omnino fiant; tertia Pars : Quæ sunt reservationes in corpore juris clausæ, et qualiter differant jus commune et privilegium corpore juris clausum; quarta Pars : Quando dicatur reservatio per papam, et magna rationabili et evidenti causa facta et in litteris apostolicis nominatim expressa, et quis erit modus remittendi harum qualitatum liquidationem et declarationem ad Sedem apostolicam, vel quando sit locus appellationi ad eamdem Sedem; quinta Pars : Quæ et qualis sit regis prærogativa in electivis dignitatibus, etiam pontificalibus, et quando dicantur benignæ atque benevolæ regis preces, et quæ sunt personæ bene meritæ zelantes bonum reipublicæ regni et delphinatus. — (A la fin :)... *Arte impressoria præstantis viri magistri Johannis de Prato, almæ Universitatis parisiensis librarii jurati, millesimo quingentesimo primo, quarto calendas julias, in-4°.*

(Caract. goth. — 1 autre exemplaire dans la Réserve, imprimé sur vélin.)

18. Litteræ claræ memoriæ LUDOVICI XI, Francorum regis christianissimi, super abrogatione Pragmaticæ-Sanctionis, in quarta sessione sacrosancti lateranensis Concilii publice lectæ et recitatæ. (27 novembris 1461.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Caractères gothiques.)

---

19. Concordata inter sanctissimum dominum nostrum papam LEONEM decimum et christianissimum dominum nostrum regem FRANCISCUM, hujus nominis primum, lecta, publicata et registrata in suprema parlementi curia, vigesima secunda mensis martii, anno Domini millesimo quingentesimo decimo septimo. Cum Privilegio. — (A la fin :) *Impressa autem Parisius... impensis Durandi Gerlier... anno Domini millesimo quingentesimo decimo octavo, prima die junii, in-4°.*

(Caractères gothiques.)

A. — *(S. d.)* Quibus fuere addita quæ sequuntur : primo declaratio et designatio primi mensis post publicationem in quo beneficia vacantia sunt debita et affecta graduatis simpliciter, ex cujus mensis declaratione ordo et computatio sequentium mensium fiet; secundo Litteræ quibus dominus noster rex constituitur protector ac defensor hujusmodi Concordati; tertio prorogatio ad consentiendum Concordato per prælatos. — (A la fin :) *Imprimé à Paris pour Durand Gerlier, libraire demourant rue des Mathurins, in-8°.* (Caractères gothiques.)

B. — *(S. d.)* — (A la fin :) *Imprimé à Paris, pour A. Girault, libraire juré de l'Université de Paris, in-8°.* (Caractères gothiques.)

C. — *(S. d.)* — *Imprimé à Paris par Françoys Regnault, in-8°.* (Caractères gothiques.)

D. — *(S. d.)* Cum subtili Defensorio domini Helie, quondam turonensis archiepiscopi. — *Impressum Parisius pro magistro Durando Gerlier, bibliopola commoranti in vieo Maturinorum in inter signio nuncupato Lestrille Fauveau, in-8°.* (Caract. gothiques. — Le *Defensorium* a un titre et une pagination particulière. — Le Privilége, donné pour 2 ans, est daté du 5 mars 1520.)

E. — *(S. d.)* — (A la fin :) *Absolutum est hoc opus Parisiis per Franeiscum Regnault pro Durando Gerlier... in-8°.* (Réserve. — Caract. goth. à longues lignes.)

20. Concordata inter sanctissimum dominum nostrum papam Leonem decimum et christianissimum dominum nostrum regem Franciscum, hujus nominis primum, in suprema parlamenti curia. Parisius, vigesima secunda mensis martii, anno Domini millesimo quingentesimo decimo septimo, ac deinde Tholosæ, Burdegalæ, Rhotomagi, Divione et Gratinopoli lecta, publicata et registrata, recenter et demum mendis omnibus et erratis extersa et amussim emuncta : titulis novis et quotationibus insertis. Cum subtili et præclaro reverendi in Christo patris et domini, domini Heliæ, turonensis quondam archiepiscopi, libello Pragmaticæ-Sanctionis confutativo et cis Alpes caracteribus impressoriis antehac nusquam redacto; adjectis præterea utriusque tractatus seorsum et divisim Indicibus alphebetariis... — *Exaratum Tholosæ per J. Magni-Joannis, (s. d.,) in-4°.*

(Caract. goth. — Réserve. 2 exemplaires imprimés sur vélin.)

21. Concordata vicem seu locum Pragmaticæ-Sanctionis habentia, inter sanctissimum papam Leonem decimum et christianissimum Franciæ regem Franciscum, hujus nominis primum, inita... — (A la fin :) *Tholosæ impressa per Jaeobum Colomies... anno salutis millesimo quingentesimo xxiii, et die xiii mensis martii, in-4°.*

(Caractères gothiques.)

22. Concordata inter sanctissimum dominum nostrum papam Leonem decimum et christianissimum dominum nostrum regem Franciscum, hujus nominis primum. Pragmatica-Sanctio. Facultates legati. — *Lutetiæ, A. Augerellus, 1532, in-8°.*

(Caractères gothiques.)

23. Concordata inter sanctissimum dominum nostrum papam Leonem decimum et christianissimum dominum nostrum regem Franciscum, hujus nominis primum... Una cum Joannis Dayma, baionensis... commentariolis et aliis additionibus compluseulis... — (Fol. 240 v° : *Lugduni... exeusa in ædibns honesti viri Jaeobi Myt, ealcographi... anno M.CCCCCXXXV, expensis vero Guilelmi de Guelques, in-8°.*

(Caractères gothiques.)

24. Concordata inter sanctiss. dominum nostrum papam Leonem X et Sedem apostolicam, ac christianissimum do. nostrum regem Franciscum, hujus nominis primum, et regnum. Cum interpretationibus egregii viri D. petri Rebuffi de Montepessulano, jurium doctoris, et comitis, in parisiensi decretorum Facultate professoris, necnon in supremo senatu advocati. Item ejusdem D. Rebuffi tractatus nominationum omnem earum notitiam brevi perstringens, ut in principio ejusdem videre licet, ad faciliorem Concordatorum elucidationem additur, in hoc regno maxime necessarius. Accessit insuper oppido quam utilis, ab eodem auctore, tractatus de pacificis possessoribus, tam in hoc regno quam in aliis frequentissimus; cum indice alphabetico. — *J. Parvus, 1536, in-8°.*

A. — 2ª ed. — *J. Parvus, 1538, in-4°.*

B. — 3ª ed. — *Parisiis, J. Parvus, 1539, in-4°.*

C. — 5ª ed. — *Parisiis, Galeotus a Prato, 1551, 2 vol. in-8°.*

D. — 6ª éd. — *Parisiis, Galeotus a Prato, 1555, 2 tom. en 1 vol. in-8°.*

25. In hoc libello contenta : Concordata inter Leonem X, Pont. maximum, et Franciscum I, Francorum regem christianissimum, super sacerdotiorum gallicorum negotio. Textus Pragmaticæ-Sanctionis, opera M. cosmæ Guymier emendatus, et marginalibus scholiis illustratus. Regulæ, ordinationes et constitutiones cancellariæ romanæ curiæ communes et generales. Sacrosancti œcumenici Concilii tridentini sessionis primæ, secundæ, tertiæ, quartæ, quintæ et sextæ decreta. Omnia recens diligenter et accurate emendata. Cum indice alphabetico. — *Parisiis, Galeotus a Prato, 1551, in-8°.*

26. Le Concordat entre nostre Sainct-Pere le pape Leon, dixiesme de ce nom, et le tres-chrestien roy Francoys, premier de ce nom. Translaté de latin en francoys. — *Imprimé à Paris pour Durant Gerlier, libraire... 15 jour de juillet 1521, in-4°. Pièce.*

27. La véritable Explication du Concordat qui fait voir que le roi a droit de nommer à un très-grand nombre de prieurés où Sa Majesté ne nommait pas. Par jean Chastain, prêtre. — *Paris, G. Meturas, 1678, in-12.*

28. Observations sur le Concordat fait entre Léon X et François I, autorisées par les conciles, constitutions canoniques, ordonnances et arrêts. Par M. michel Du Perray, ancien bâtonnier de MM. les avocats. — *Paris, D. Beugnié, 1722, in-12.*

29. Questions sur le Concordat fait entre Léon X et François I, décidées par les conciles, constitutions canoniques, ordonnances, arrêts et autorités des docteurs. Par M. michel Du Perray, ancien bâtonnier de MM. les avocats. — *Paris, D. Beugnié, 1723, 2 vol. in-12.*

---

30. Convention entre le gouvernement français et Sa Sainteté Pie VII, échangée le 23 fructidor an IX (10

septembre 1801), et les Articles organiques de la convention du 26 messidor an IX. — *Brest, imp. de Michel, an X, in-8°. Pièce.*

31. Convenzione tra il governo francese e S. S. Pio VII; bolle, discorsi, leggi, decreti, giuramenti, proclami, etc., relativi ai culti in Francia. — *Genova, stamperia della Libertà, 1802, V. della Rep. Ligure, in-8°.*

32. Concordat, et recueil des bulles et brefs de N. S.-P. le pape Pie VII, sur les affaires actuelles de l'Église de France. Décret pour la nouvelle circonscription des archevêchés et évêchés; publication du jubilé et indult pour la réduction des fêtes. — *Paris, Le Normant, an X (1802), in-8°.*

(Latin-français.)

A. — *1802.* Publiés par S. É. monseigneur le cardinal Caprara, légat *a latere*. — *Paris, Le Clère, in-8°.* (1 autre exemplaire dans la Réserve, Stromates de Jamet, volume intitulé : *Révolution*, etc., division POLYGRAPHIE.)

B. — *1802.* — *Paris, Le Clère, in-8°.*

33. Sanctissimi domini nostri Pii papæ allocutio habita in consistorio secreto die XXIV maii MDCCCII. Item conventio, et litteræ apostolicæ, tam sub plumbo quam in forma brevis, super præsentibus Galliarum negotiis ecclesiasticis. Alia denique monumenta eadem ecclesiastica negotia respicientia. — *Romæ, Lazarinus, 1802, in-8°.*

34. Organisation des cultes. Discours du C. Portalis, orateur du gouvernement, au Corps législatif. Projet de loi. Convention entre le gouvernement français et le pape. Articles organiques de la Convention. Articles organiques des cultes protestants. Rapport du C. Portalis sur les Articles organiques de la Convention. Rapport du C. Portalis sur les Articles organiques des cultes protestants. — *(Paris,) Imprimerie de la République, (s. d.,) in-8°.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, Stromates de Jamet, volume intitulé : *Révolution*, etc., division POLYGRAPHIE.)

35. Recueil complet des pièces officielles relatives au rétablissement des cultes en France, extrait littéralement du « Moniteur », et conforme aux pièces authentiques; contenant les actes du gouvernement, le Concordat avec le pape, les séances du Corps législatif et du Tribunat, les bulles émanées de la cour de Rome, en latin et français, le bref d'indulgence et l'indult pour la réduction des fêtes, etc., etc. — *Bruxelles, J.-L. de Boubers, an X, in-12.*

36. Répertoire ecclésiastique, ou Recueil complet des lois, arrêtés et décisions du gouvernement concernant la religion et ses ministres, à dater du 15 vendémiaire an X de la République. — *Paris, Ve Nyon, an XII-1804, in-12.*

37. Discours, rapports et travaux inédits sur le Concordat de 1801 (26 messidor an IX), les Articles organiques publiés en même temps que ce Concordat (loi du 15 germinal an X-8 avril 1802) et sur diverses questions de droit public concernant la liberté des cultes, la protection qui leur est due, leur établissement dans l'État, et leur police extérieure, les associations religieuses, l'instruction et les écoles publiques. Par Jean-Étienne-Marie Portalis,... publiés et précédés d'une Introduction par le vicomte Frédéric Portalis,... — *Paris, Joubert, 1845, in-8°.*

38. Encyclopédie du XIXe siècle, 23e livraison, 15e volume. Concordat, par M. le Vte de Cormenin. — *Paris, rue Jacob, n° 25, 1846, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

39. La Constitution civile du clergé; le Discours prononcé par M. Portalis en présentant le Concordat de 1801 au Corps législatif; le Concordat; la Loi organique et le Commentaire du même M. Portalis, réunis et annotés par M***. — *Douai, imp. de Adam D'Aubers, juillet 1848, in-8°.*

---

40. Concordat entre Sa Majesté l'empereur et roi Napoléon et Sa Sainteté Pius VII. Signé à Fontainebleau le 25 janvier 1813. Concordaat tusschen Zijne Majesteit den Keiser en Koning Napoleon en Zijne Heiligheid Pius VII... — *Zoon, E. Lion, 1813, in-8°. Pièce.*

(Français-flamand.)

---

41. Sanctissimi domini nostri Pii, divina providentia papæ septimi, allocutio habita in consistorio secreto, die XXVIII julii MDCCCXVII. Item Conventio inter Sanctitatem Suam et regem christianissimum inita, necnon litteræ apostolicæ, quibus eadem Conventio confirmatur, aliaque monumenta ecclesiastica Galliarum negotia respicientia. — *Romæ, ex Typis. rev. Cameræ apostolicæ, 1817, in-8°. Pièce.*

42. Concordat entre notre Saint-Père le pape et le roi très-chrétien, signé à Rome le 11 juin 1817; avec les bulles et pièces qui y sont relatives, en latin et en français, et la liste des évêques de France. Imprimé sur l'édition originale de Rome. — *Paris, A. Le Clère, 1817, in-8°.*

43. Convention entre le souverain pontife Pie VII et Sa Majesté Louis XVIII, roi de France et de Navarre. — *Brest, imp. de Michel, 1817, in-8°. Pièce.*

(Extrait de la *Bibliothèque religieuse.*)

44. Pièces relatives au Concordat entre le souverain pontife Pie VII et S. M. T. C. Louis XVIII, roi de France et de Navarre, en date du 11 juin 1817. — *Brest, Michel, décembre 1817, in-8°. Pièce.*

45. Pièces nouvelles et intéressantes pour servir de suite au Concordat de 1817. — *Montpellier, Séguin, (1819,) in-8°. Pièce.*

46. Sanctissimi domini nostri Pii, divina providentia papæ septimi, allocutio habita in consistorio secreto,

die XXIII augusti M. DCCCXIX. — *Romæ, Typis rev. Cameræ apostolicæ, 1819, in-4°. Pièce.*

§ 3. (Ld⁸)

Indults : — accordés au roi; — au parlement; — à des particuliers.

1. Recueil des indults accordés au roi, par les papes Alexandre VII et Clément IX, pour la disposition des bénéfices consistoriaux, et autres, situés dans l'étendue des pays cédés à Sa Majesté depuis le Concordat fait entre le pape Léon X et le roi François I. — *Paris, S. Mabre-Cramoisy, 1670, in-fol.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome XIV, fol. 74, division POLYGRAPHIE.)

2. Notes sommaires sur les indults accordés au roi ou à d'autres, à sa recommandation, par les derniers papes Alexandre VII et Clément IX. Avec une Préface historique et plusieurs autres pièces, édits et déclarations du roi et arrêts pour l'intelligence plus prompte du texte. Par les soins de M. françois Pinsson, de Bourges, avocat en la cour. — *Paris, C. de Sercy, 1675, 2 vol. in-12.*

3. Indults accordés au roi, par le pape Innocent XI, pour la nomination aux évêchés de Saint-Omer et d'Ypres et aux autres bénéfices consistoriaux des pays cédés à Sa Majesté par le traité de Nimègue. (20 mai 1686.) — *Paris, S. Mabre-Cramoisy, 1686, in-fol. Pièce.*

4. Indults, en forme de brefs, accordés au roi, par notre Saint-Père le pape Innocent XI, pour la nomination aux évêchés d'Ypres et S.-Omer, abbayes et autres bénéfices situés au comté de Bourgogne, et dans les villes, places et pays de la Flandre cédés à Sa Majesté par le traité de Nimègue. (20 mai 1686.) — *Paris, F. Léonard, 1686, in-4°. Pièce.*

5. Indults de notre S.-Père le pape Innocent XIII, des 29 et 31 août 1722, qui donnent au roi, pendant sa vie, le droit de nommer aux bénéfices consistoriaux dans les Pays-Bas français et dans la Franche-Comté (29 et 31 août 1722). Enregistrés au Grand Conseil du roi; ensemble les Lettres d'attache sur iceux, le 15 septembre 1723. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

---

6. Questions et réponse sur l'indult accordé en faveur des officiers de la cour de parlement de Paris, pour remédier aux abus qui se commettent par icelui. — *(S. l.,) 1626, in-8°. Pièce.*

7. Raisons des États du pays et duché de Bretagne pour justifier que l'indult du parlement de Paris et nomination des gradués ne doivent avoir lieu en ladite province. — *(S. l.,) 1638, in-8°.*

A. — *1659.* Imprimées suivant l'ordonnance de nosseigneurs desdits États. — *Rennes, P. Coupard, in-12.*

8. Copia indulti (Clementis IX) in gratiam DD. cancellarii, præsidentium, et aliorum officialium supremæ curiæ parlamenti parisiensis. (6 aprilis 1667.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

9. Traité de l'indult accordé à MM. les chancelier de France et officiers du parlement de Paris. Composé par feu messire claude Regnauldin, conseiller du roi en tous ses Conseils, et son procureur général au Grand Conseil. Donné au public par Me claude Chevallot de La Magdelaine, avocat au parlement. — *Paris, C. Barbin, 1679, in-12.*

A. — 2e éd. — *Paris, J. Collombat, 1712, in-12.*

10. Mémoire sur l'indult de MM. du parlement à l'égard de la Bretagne. (Signé : Aubry.) — *(S. l., 1695,) in-4°. Pièce.*

11. Traité de l'indult du parlement de Paris, ou Du droit que le chancelier de France, les présidents, maîtres des requêtes, conseillers, et autres officiers du parlement, ont sur les prélatures, séculières et régulières, du royaume en vertu des indults accordés par les papes Eugène IV, Paul III et Clément IX aux rois Charles VII, François I, et Louis-le-Grand. (Par Cochet de Saint-Valier.) — *Paris, J. et M. Guignard, 1705, 2 vol. in-12.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, rel. mar. r. aux armes de Condé.)

A. — 1747. — Par feu M. le P. Cochet de Saint-Valier. — *Paris, Didot, 3 vol. in-4°.*

12. Dissertation sur l'indult du parlement, contenant les expédients sûrs d'en rendre la jouissance prompte et utile, avec les moyens de réformer les abus du dévolut. Dédié à M. le garde des Sceaux, par M. l'abbé Richard,... — *Paris, Ve Le Febvre, 1723, in-8°.*

13. Analyse d'une « Dissertation sur l'indult par M. l'abbé Richard... ». — *(S. l n. d.,) in-4°. Pièce.*

---

* Bref de dispense accordée à Louis de Lorraine duc de Joyeuse. (10 janvier 1646.)

(Faculté, accordée par Innocent X, d'avoir, quoique marié, des pensions sur les archevêchés et évêchés.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* (Bref accordant au cardinal de Vendôme la faculté de nommer aux bénéfices dépendants de ses abbayes, en date du 11 août 1667, et commençant par ces mots :) Clemens, papa IX. Dilecte fili, salutem et apostolicam benedictionem. Ut erga personas idoneas tibi gratas et acceptas beneficium exhibere possis...

(Voyez *ibidem.*)

14. Indult de notre S.-Père le pape Clément IX, en faveur de messire Charles-Maurice Le Tellier, conseiller

du roi... pour conférer de règle en commande les bénéfices dépendants de ses abbayes de Saint-Étienne de Caen, Saint-Bénigne de Dijon, Notre-Dame de Breteuil, Saint-Pierre de Lagny, et du prieuré de Saint-Arnoul de Crespy en Valois, avec l'enregistrement au Grand Conseil. (26 novembre 1667-16 janvier 1668.) — *Paris, imp. de F. Léonard, 1668, in-4°. Pièce.*

* Bref de dispense (de CLÉMENT IX) accordé à M. le duc de Verneuil, pour posséder jusqu'à cent mille livres de pension sur des évêchés et archevêchés, et autres bénéfices, vérifié au Grand Conseil. (11 août 1668.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Bulle de Notre S.-Père le pape CLÉMENT X, accordée à S. A. É. monseigneur le cardinal de Bouillon, grand aumônier de France, pour la nomination aux bénéfices dépendants de ses abbayes. (30 mai 1670.)

(Voyez *ibidem.*)

15. Breve dispensationis (CLEMENTIS X) pro illustrissimo D. Henrico de Bourbon, comite claromontano, in secundo suæ ætatis anno, ut quæcumque beneficia, etiam monasteria, in administrationem, donec clericali caractere insignitus fuerit, et pensiones annuas super fructibus mensarum archiepiscopalium et episcopalium percipere valeat. (11 augusti 1673.) — Lettre du roi de la nomination du seigneur prince Henri de Bourbon, comte de Clermont, à l'abbaye de Bonport, de l'ordre de Cîteaux, du diocèse d'Évreux. (9 septembre 1673.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

16. Pictaviensis et aliarum indultum. (IV kalendas septembris 1691.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Indult accordé à Auguste Servient, abbé commendataire des monastères de Saint-Jouin-sur-Marne, du Perreneuf et du prieuré de Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers.)

§ 4. (Ld^{9})

Régale.

1. Opera egregii et eminentis scientiæ viri, utriusque censuræ professoris, domini ARNULPHI RUZEI, in alma Universitate aurelianensi doctoris regentis... Tractatus juris regaliorum. Tractatus de mandatis apostolicis. Tractatus de sublimi archipræsulum statu et conditione, deque singulari in suffraganeos jurisdictione, et metropoliticæ sedis prærogativa. Cum suis indicibus seu repertoriis. — *(Parisiis,) Galeotus a Prato, 1534, in-4°.*

A. — 2ª ed. — *(Parisiis,) Galeotus a Prato, 1542, in-4°.*

2. Tractatus juris regaliæ per egregium virum Do. ARNULPHUM RUZÆUM, in suprema parisien. curia consiliarium, editus : cui supplementum (63 quæstiones continens) fuit junctum. Opera quidem Do. PHILIPPI PROBI, biturici, sacrorum canonum doctoris, et in ea suprema curia advocati. Etiam tractatus duo ad ejusdem juris regaliæ cognitionem non minus utiles quam necessarii fuerunt additi : primus altercationem ratione jurisdictionum inter Do. Ecclesiæ gallicanæ prælatos et Do. regni Franciæ temporales ortam, ac coram rege per magistrum Petrum de Cugneriis, parte dictorum Do. temporalium propositam, Do. Petro Bertrandi pro ipsis dominis prælatis respondente, continet; secundus ipsarum jurisdictionum originem amplectitur, unaque, an alteri subsit. — *Parisiis, Galeotus a Prato, 1551, in-8°.*

(Les 63 *quæstiones* ont un titre particulier.)

3. Regalium Franciæ libri duo, jura omnia et dignitates christianiss. Galliæ regum continentes, CAROLO DEGRASSALIO, carcassonensi, auctore. — *Lugduni, apud hæredes S. Vincentii, 1538, in-8°.*

A. — *1545.* — *(Parisiis,) Galeotus Pratensis, in-8°.*

B. — *1545.* — Item Tractatus jura, seu privilegia aliqua, regni Franciæ continens, per JOANNEM FERRAULT,... editus — *(Parisiis,) Poncetus Le Preux, in-8°.*

4. Discours au roi sur son droit de régale. Présenté à Sa Majesté par maître ARNAULT DE BANIDE, bachelier en droit canon, chapelain ordinaire de la reine, pourvu en régale d'une chanoinie et prébende en l'église métropolitaine de S.-Étienne de Tholose. — *Paris, 1619, in-8°. Pièce.*

5. Belle et curieuse Recherche, traitant de la juridiction souveraine de la chambre des comptes de Bretagne sur le fait de la régale, ouverture et clôture d'icelle, prestation de serment de fidélité des prélats nouvellement pourvus, audition de comptes, et fournissement d'aveux du temporel des évêchés, abbayes, et autres bénéfices situés audit pays sujets au droit de régale. Pour servir à l'histoire de Bretagne, et à MM. des États dudit pays, en l'intervention qu'ils font à l'instance pendante au Conseil du roi contre certains pourvus en régale de bénéfices dudit pays (déjà remplis par des pourvus à l'ordinaire), prétendant ladite régale n'être point close que par les serments de fidélité des prélats, faits, ou enregistrés en la chambre des comptes de Paris. Livre très-utile non-seulement à mesdits sieurs de la chambre et des États, mais aussi à tous juges, avocats, bénéficiers, et ecclésiastiques séculiers et réguliers. Par noble homme ALBERT PADIOLEAU sieur DE LAUNAY, conseiller du roi... — *Nantes, S. de Heuqueville, 1631, in-4°.*

(Un 2e titre porte : *Traité de la juridiction souveraine de la chambre des comptes de Bretagne... pour servir à MM. des États dudit pays...*)

6. Remarques particulières sur les droits de régale et de nomination aux bénéfices de fondation royale, où est montré que le roi a droit de régale dans toutes les églises cathédrales et collégiales, et dans les abbayes qui sont à sa nomination. Par maître PIERRE DELALANDE, prêtre... — *(S. l.,) 1642, in-4°.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, interfolié avec de nombreuses notes manuscrites, et la copie d'un arrêt sur la régale en date du 19 mars 1643.)

7. Considérations sur la régale et autres droits des

souveraineté à l'égard des coadjuteurs. — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

(Par MATHIAS PONCET DE LA RIVIÈRE, d'après le P. Lelong.)

8. Suite méthodique de l'usage de la régale depuis Clovis, premier roi chrétien, jusques à présent. — *(S. l., n. d.,) in-fol. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques*, in-4°, tome XXXVII, fol. 245, division POLYGRAPHIE.)

* Déclaration du roi, par laquelle Sa Majesté déclare que le droit de régale lui appartient universellement sur tous les archevêchés et évêchés de son royaume, à la réserve seulement de ceux qui en sont exempts à titre onéreux. (10 février 1673.) Registrée le 18 avril 1673.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Déclaration du roi en interprétation de celle, du dixième février 1673, concernant la régale. (2 avril 1673.)

(Voyez *ibidem.*)

9. Dissertation historique de la régale sur les archevêchés et évêchés de France, et pour savoir si elle peut et doit être étendue sur les abbayes. Par Me FRANÇOIS PINSSON, avocat au parlement. — *Paris, C. de Sercy, 1676, in-fol. Pièce.*

(On trouve imprimé après la page 9 : *Mémoire sommaire et instructif du droit de roi de collation des bénéfices dépendants des abbayes dont le titre est supprimé, Clérac et autres, et particulièrement de l'abbaye de Saint-Michel-en-L'Herm... pour messire Emmanuel de Froutlay... contre Dom Henri Groué... Frère François Herbet... Philippe-Charles de Froutlay... maître Claude Champagne de Séricourt...* [Signé : PINSSON.])

* Anciens Droits et usages de la régale, confirmés par arrêt solennellement rendu au parlement de Paris le quinzième mars 1677...

(Voyez ci-dessus, pour cet ouvrage et pour tous autres relatifs aux affaires de la régale entre Innocent XI et Louis XIV, pages 65-68, nos 476-497 *passim.*)

10. De la Régale. Par le sieur AUBERY, avocat au parlement et aux Conseils du roi. — *Paris, S. Mabre-Cramoisy, 1678, in-4°.*

11. Traité de la régale. Imprimé par l'ordre de M. l'évêque de Pamiés (FRANÇ. DE CAULET) pour la défense des droits de son église. — *(S. l.,) 1680, in-4°.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XXXVII, fol. 250, division POLYGRAPHIE.)

A. — *1680. — Cologne, N. Schouten, in-12.*
B. — *1681.* 3e éd. — *Cologne, N. Schouten, in-12.*

12. Traité de la régale. — *(S. l.,) 1681, in-4°.*

(Même ouvrage que le précédent, refondu.)

13. Trattato della regalia, stampatosi d' ordine di monsig. vescovo di Pamies per la difesa de' diritti della di lui chiesa, et aggiuntivisi alcuni atti, decreti e lettere sopra l' istessa materia... — *(S. l.,) 1680, in-4°.*

14. Traité général de la régale. (Par FRANÇ. DE CAULET.) — *(S. l.,) 1681, in-4°.*

15. Trattato generale della regalia, tradotto dal francese. — *(S. l.,) 1682, in-4°.*

(Traduction du n° précédent.)

16. Tractatus generalis de regalia, in quatuor libros distributus, qui primum gallico sermone prodiit, nunc, latino donatus, auctior et correctior editur. Cum aliis opusculis ad eamdem materiam spectantibus. (Auctore FRANÇ. DE CAULET.) — *(S. l.,) 1689, in-4°.*

(Autre traduction de l'avant dernier numéro.)

* Édit du roi sur l'usage de la régale. (Janvier 1682.) Vérifié en parlement le 24 janvier 1682.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* La Régale universelle, par le sieur CATHERINOT. *(1683.)*

(Voyez « Opuscules », du même, division POLYGRAPHIE.)

17. Histoire de l'origine et du progrès des revenus ecclésiastiques, où il est traité, selon l'ancien et le nouveau droit, de tout ce qui regarde les matières bénéficiales, de la régale, des investitures, des nominations et autres droits attribués aux princes, par JÉROME A COSTA,... — *Francfort, F. Arnaud, 1684, in-12.*

(JÉROME A COSTA est le pseudonyme de RICHARD SIMON.)

A. — *1691.* 2e éd. — *Francfort, F. Arnaud, in-12.*
B. — *1697. — Utrech, L. Boxtel, in-12*
C. — *1703.* 3e éd. — *Francfort, F. Arnaud, in-12.*
D. — *1706. — Bâle, P. Richter, 2 vol. in-12.*

18. Istoria dell' origine e del progresso delle rendite ecclesiastiche, nella quale si tratta, secondo il gius antico e moderno, di tutto quello che concerne le materie beneficiarie, della regalia, delle investiture, delle nomine, e degli altri diritti attribuiti a' principi, di GIROLAMO A COSTA,... traduzione dal francese. — *Venezia, appresso G. Zerletti, 1768, in-8°.*

19. Nouveau Traité de la régale, où l'on prouve invinciblement le droit que nos rois ont toujours eu de pourvoir aux églises vacantes. Par feu M. DE LARROQUE. — *Rotterdam, R. Leers, 1685, in-12.*

20. Causa regaliæ penitus explicata, seu responsio ad dissertationem R. P. F. Natalis Alexandri de jure regaliæ, quæ habetur inter ejus selecta historiæ ecclesiasticæ capita ad sæculum XIII et XIV, parte 3, a pagina 44 usque ad pag. 275. Auctore M. C. (ANTONIO CHARLAS), S. theologiæ doctore. — *Leodii, H. Foppin, 1685, in-4°.*

21. Traité singulier des régales ou des droits du roi sur les bénéfices ecclésiastiques : ensemble la conférence sur l'édit du contrôle, et la déclaration des insinuations ecclésiastiques, avec plusieurs autres instructions sur les matières bénéficiales. Par Me FRANÇOIS PINSSON, ancien avocat en parlement. Tome premier. *Paris, J. Guignard, 1688.* — Inventaire des indults, pièces, titres et mémoires employés et servant de preuves au « Traité singulier des régales ou des droits du roi sur les bénéfices ecclé-

siastiques », par Me FRANÇOIS PINSSON,... Tome second. *Paris, J. Guignard, 1688. — Le tout en 2 vol. in-4°.*

22. Ludovico magno, christianissimo Francorum regi, victori, triumphatori, semper augusto, JOANNES DAURIOL, salutem. Origo regaliæ. (7 kalendas decembris 1694.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

23. Origine de la grandeur de la cour de Rome et de la nomination aux évêchés et aux abbayes de France, par M. l'abbé DE VERTOT. — *La Haye, J. Neaulme, 1737, in-12.*

A. — *1753. Lausanne, M.-M. Bousquet, in-12.*

* Déclaration du roi, qui règle les fonctions à observer par les archevêques ou évêques qui jouissent de l'exemption du droit de régale. Donnée à Versailles le 28 décembre 1749.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

24. Notice des titres et des textes justificatifs de la possession de nos rois de la première, seconde et troisième races, de nommer aux évêchés et aux abbayes de leurs États. (Signé : Me BOUQUET, avocat.) — *(Paris,) imp. de Chardon, 1764, in-4°.*

§ 5. (Ld^{10})

Libertés de l'Église gallicane.

* Les Remonstrances faictes au roy Loys unziesme, sur les privileges de l'Eglise gallicane... *(1560.)*

(Voyez ci-dessus page 21, nos 4 et 5.)

* Memoire et advis de M. JEAN DU TILLET, protenotaire et secretaire du roi tres-chrestien, greffier de sa cour de parlement. Faict en l'an 1551, sur les libertez de l'Eglise gallicane. *(1594.)*

(Voyez ci-dessus, page 25, n° 24.)

* Les Libertes de l'Eglise gallicane. (Par PIERRE PITHOU, *1594.)*

(Voyez ci-dessus page 25, n° 25.)

* De la Liberté ancienne et canonique de l'Église gallicane; aux cours souveraines de France, par JACQUES LESCHASSIER,...

(Voyez ci-dessus, page 26, n° 38.)

1. Traicté des libertez de l'Eglise gallicane, laquelle composition monstre la pure et sincere intelligence de ces libertez. — *Paris, G. Robinot, 1608, in-12.*

(Par ANTOINE HOTMAN, d'après une note manuscrite contemporaine; par LANIER DE L'EFFRETIER, d'après le P. Lelong et Barbier.)

2. Traictez des droicts et libertez de l'Eglise gallicane. — *Paris, P. Chevalier, 1609, in-4°.*

(Publié par JACQUES GILLOT, d'après le P. Lelong.)

A. — *1612. — Paris, P. Chevalier, in-4°.*

3. Tyrannomanie étrangère, ou Plainte libellée au roi pour la conservation des saints décrets, des Concordats de France et de la nation germanique; de l'autorité et majesté du roi; des droits du royaume, et des saintes libertés de l'Église gallicane. Par messire ANDRÉ VALLADIER, docteur en théologie... Le tout avec révérence, et sous la correction et jugement du Saint-Siége apostolique. — *Paris, P. Chevalier, 1626, in-4°.*

(On trouve imprimé à la suite : *Extrait du Plaidoyé de M.* SERVIN, *avocat général... pour servir icelui Plaidoyé à la justification de narré de la « Tyrannomanie étrangère... ».*)

4. Le Droit de la couronne de France, contre les prétentions que le pape croit avoir sur elle au préjudice des libertés de l'Église gallicane. — *(S. l.,) 1633, in-8°.*

5. De la Puissance du pape et des libertés de l'Église gallicane. Par MARC DE VULSON, conseiller du roi en la cour de parlement de Dauphiné. — *Genève, J. de Tournes et J. De La Pierre, 1635, in-4°.*

6. Inscription en faux, par messire GABRIEL MARTIN, abbé de Clausone, contre le livre intitulé : « De la Puissance du pape et des libertés de l'Église gallicane », mis en lumière par le Sr Marc Vulson, jadis conseiller en la chambre de l'édit de Grenoble. — *Grenoble, P. Verdier, 1640, in-12.*

7. Traités des droits et libertés de l'Église gallicane. *(S. l.,) 1639.* — Preuves des libertés de l'Église gallicane. *(S. l.,) 1639. — Le tout en 2 vol. in-fol.*

(Par PIERRE DU PUY. Réserve. — Exemplaire des frères DU PUY.)

A. — 2e éd. — *Paris, S. et G. Cramoisy, 1651, 2 vol. in-fol.* (Réserve. Exempl. des frères DU PUY. — Cette 2e édition, qui ne se compose que de la 2e partie, porte sur le titre : *Preuves des libertés de l'Église gallicane. Seconde édition, revue et augmentée d'un grand nombre d'actes, et illustrée de plusieurs nouvelles observations, divisée en 2 tomes.*)

B. — 3e éd. — *(S. l.,) 1731, 4 vol. in-fol.* (Le chiffre de l'édition n'est indiqué que sur les deux volumes des Preuves. — Une note manuscrite contemporaine sur la garde du tome I porte : « Édition faite à Paris, avec permission tacite ».)

* De Concordia sacerdotii et imperii, seu de libertatibus Ecclesiæ gallicanæ, dissertationum libri quatuor. Auctore PETRO DE MARCA,... — *(1641.)*

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

8. (Apologie de l'ouvrage précédent, commençant par ces mots) : On est en peine de savoir les motifs de la censure qui a été faite à Rome du livre *De Concordia sacerdotii et imperii.... — (S. l., 1665,) in-4°. Pièce.*

9. Lettre de M. BALUZE à monseigneur l'évêque de Tulle, touchant les dissertations que M. l'abbé Faget a fait imprimer sous le nom de feu monseigneur de Marca, archevêque de Paris. (7 juillet 1668). Ensemble deux Lettres écrites sur le même sujet à M. de Marca, président au parlement de Pau. (22 avril-27 mai 1668.) — *(S. l.,) 1668, in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XIV, fol. 201, division POLYGRAPHIE.)

10. De la Liberté de l'Église gallicane. Par M. I. Bedé sieur de La Gormandière,... — *Saumur, I. Desbordes, 1646, in-8°. Pièce.*

11. OEuvres posthumes, excellents et curieux de M. Guy Coquille sieur de Romenay, nouvellement recouvrés et mis en lumière. Ensemble trois autres petits ouvrages de divers auteurs. De tous lesquels le catalogue se voit en la page suivante. — *Paris, V^e J. Guillemot, 1650, in-4°.*

(On lit au v° du titre la liste des ouvrages suivants, dont chacun a une pagination spéciale : *Dialogue sur les causes des misères de la France, entre un catholique ancien, un catholique zélé, et un palatin, fait en l'année* 1590.

Mémoires pour la réformation de l'état ecclésiastique, faits en l'année 1592.

Traité des libertés de l'Église de France, et des droits et autorité que la couronne de France a ès affaires de l'Église dudit royaume par bonne et sainte union avec ladite Église, fait en l'année 1594.

Consultation de M. A. L. A. E. P. sur la réception du Concile de Trente en France, faite en l'année 1596.

Extraits d'aucuns articles du Concile de Trente, qui semblent être contre et au préjudice de la justice royale et libertés de l'Église gallicane, faits par MM. de l'Assemblée tenue à Paris en avril 1593.

Observations de Philalète *sur un libelle intitulé :* Optatus Gallus, *et publié en l'an* 1640, *en ce qui regarde le livre des libertés de l'Église gallicane, imprimé en l'année* 1639.)

12. Commentaire sur le traité des libertés de l'Église gallicane de maître Pierre Pithou, avocat en la cour du parlement. Ensemble trois autres traités. I. De l'Origine et du progrès des interdits ecclésiastiques. II. Des Informations de vie et mœurs des nommés aux évêchés par le roi. III. Histoire de l'origine de la Pragmatique-Sanction faite par le roi Charles VII l'an 1439, et des Concordats faits l'an 1515. — *Paris, S. et G. Cramoisy, 1652, in-4°.*

(Par pierre Du Puy, d'après le P. Lelong. — L'ouvrage a été publié par jacques Du Puy, et Pithou lui-même aurait eu, selon Grosley, une grande part à ce Commentaire. — Exemplaire relié aux armes des frères Du Puy. Réserve. — Voyez ci-dessus, pour l'ouvrage de Pithou, page 25, n° 25.)

A. — *1715.* Nouvelle édition, revue corrigée et augmentée de notes et d'une préface historique, dans laquelle on donne la manière d'étudier le droit canonique, par rapport aux usages du royaume, et l'on fait connaître les livres les plus nécessaires pour cette science. Avec un recueil de preuves qui contient les Pragmatiques et le Concordat; les édits, déclarations et ordonnances des rois de France sur la discipline ecclésiastique. (Publié par l'abbé Lenglet du Fresnoy.) — *Paris, J. Musier, 2 vol. in-4°.* (1 autre exemplaire dans la Réserve, imprimé sur grand papier et avec notes de l'éditeur.)

13. Apologia pro Joanne Gersonio, pro suprema Ecclesiæ et Concilii generalis auctoritate atque independentia regiæ potestatis ab alio quam a solo Deo : adversus Scholæ parisiensis et ejusdem doctoris christianissimi obtrectatores. Per E. R. D. T. P. (edm. Richerium, doctorem theologum parisiensem). — *Lugduni Batavorum, P. Moriaen, 1676, in-4°.*

14. Déclaration du clergé de France de 1682, rédigée par J.-B. Bossuet, et suivie des édits d'Henri IV, de Louis XV, de la bulle de Clément XIV, etc., contre les Jésuites, et de leur histoire abrégée, par Diderot. — *Paris, Ponthieu et Brière, 1826, in-32.*

A. — 2^e éd. — *Paris, Brière et Ponthieu, 1826, in-32.*

B. — 3^e éd. — *Paris, Brière et Ponthieu, 1826, in-32.*

C. — 4^e éd. — *Paris, Brière et Ponthieu, 1826, in-32.*

D. — 7^e éd. — *Paris, Brière, mars 1826, in-32.*

E. — 8^e éd. — *Paris, Brière, avril 1826, in-32.*

F. — 9^e éd. — *Paris, Brière, 1826, in-32.*

G. — 10^e éd. — *Paris, Brière, 1826, in-32.*

* La Déclaration de l'Assemblée générale du clergé français de 1682, ou Les quatre propositions. Thèse historique publiquement soutenue à la Faculté de théologie protestante de Montauban, en mars 1852, par J.-L. Runel,...

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

15. Ad illustrissimos et reverendissimos Galliæ episcopos disquisitio theologico-juridica, super Declaratione cleri gallicani facta Parisiis 19 martii 1682. Per quemdam S. th. professorem. — *Leodii, H. Houyoux, (s. d.,) in-4°.*

(Par nicolas Du Bois, d'après le P. Lelong.)

16. Antigraphum ad clerici gallicani de ecclesiastica potestate Declarationem optimo, maximo, summoque Pontifici, Christi vicario, Innocentio XI, urbis et orbis domino, cœlorum, terrarum, inferorumque janitori unico, fideique oraculo infallibili, humiliter dicat, consecrat, præsentat nicolaus Cevoli ex marchionibus Carretto, comes Ceuli in Hetruria, patricius romanus, etc. — *Coloniæ Agrippinæ, typis G. Keirbergh, (s. d.,) in-12.*

17. Extractus ex tractatu IX œcumenici tridentini Concilii adversus hæreticos vindicati, super articulis cleri gallicani nomine circa œcumenicam romani Pontificis auctoritatem editis. Auctore reverendissimo et illustrissimo S. R. I. principe ac domino D. augustino Reding Aberegg, exempti monasterii einsidlensis ordinis S.-Benedicti abbate, etc., SS. theologiæ doctore, etc. Cum facultate superiorum. — *Typis monasterii einsidlensis, per J. Reymann, 1682, in-12. Pièce.*

18. Eurythimia pontificalis adversus euroclydam cleri gallicani de ecclesiastica potestate Declarationem. Simulque canonica dissertatio super cap. unam sanctam de majorit. et obedient. Utrum summus Pontifex, tanquam Christi vicarius, omnibus et in omnibus, sive

temporalibus sive spiritualibus, dominetur et præsit? Per manus eminent[mi] ac excell[mi] principis D. D. Savi Millini, archiepiscopi cæsariensis, pro SS. D. N. papa Innocentio XI, apud catholicum Hispaniorum regem Carolum II apostolici nuntii, legati a latere, ejusque reverendæ Cameræ generalis collectoris, S. R. E. cardinalis, etc.; pedibus SS. D. N. Innocentii XI dicata et oblata. Auctore R[mo] P. M. F[r]. FRANCISCO DE SEQUEYROS ET SOTO MAYOR,... — *In officina F.-G. Fernandez, typographi Universitatis complutensis, 1683, in-4°.*

19. Responsio historico-theologica ad cleri gallicani de potestate ecclesiastica Declarationem, ex summorum Pontificum documentis, decretis ac gestis excerpta, per quemdam S. theologiæ professorem. — *Coloniæ Agrippinæ, typis J. Kinckii, 1683, in-8°.*

(Par NICOLAS DU BOIS, d'après Barbier.)

20. Vindiciæ doctrinæ majorum Scholæ parisiensis, seu constans et perpetua Scholæ parisiensis doctrina de auctoritate et infallibilitate Ecclesiæ in rebus fidei et morum, contra defensores monarchiæ universalis et absolutæ curiæ romanæ. Auctore EDMUNDO RICHERIO, doctore ac socio sorbonico. Accesserunt notæ in censuram hungaricam quatuor propositionum cleri gallicani; accessit etiam summa eorum quæ acta sunt Parisiis in disputationibus capituli generalis Dominicanorum die 26 maii 1611. — *Coloniæ, B. Egmond, 1683, 2 vol. in-4°.*

(On trouve imprimé à la suite du tome I : EDMUNDI RICHERII,... *testamentum. — Typis editum Parisiis, impensis auctoris*, 1630. — Le titre du tome II porte en plus : *Liber tertius, continens scripta cardinalis* ALLIACENI *et* JOANNIS GERSONII; et le titre du tome III : *Liber quartus, continens scripta* JACOBI ALMAINI *et* JOANNIS MAJORIS; *accesserunt aliquæ censuræ ejusdem Scholæ parisiensis, necnon defensio magri* EDMUNDI RICHERII *adversus aliquos ejus calumniatores, et epilogus Apologiæ pro Joanne Gersonio...*)

21. Tractatus de libertatibus Ecclesiæ gallicanæ, continens amplam discussionem Declarationis factæ ab illustrissimis archiepiscopis et episcopis Parisiis mandato regio congregatis anno 1682... auctore M. C. s. (CHARLAS), theol. doctore. — *Leodii, M. Hovius, 1684, in-4°.*

22. Tractatus de libertatibus Ecclesiæ gallicanæ... auctore ANTONIO CHARLAS, sacræ theologiæ doctore. Editio tertia, ex autographo auctoris locupletior et emendatior... *Romæ, typis sacræ congregationis de propaganda Fide, 1720, 2 vol.* — Appendix ad Tractatum de libertatibus Ecclesiæ gallicanæ, auctore ANTONIO CHARLAS,... complectens opuscula quatuor, antehac seorsum evulgata, quorum primum est : De primatu jurisdictionis romani Pontificis adversus L.-E. Dupinum; secundum : De concilio œcumenico, adversus auctorem responsionis ad posteriores theses Steyaertii; tertium inscribitur : Observationes in epistolam Gilberti, episcopi tornacensis, ad Martinum Steyaertium : Paræsnesis ad epistolam Felicis Descamps. *Romæ, typis sacræ congregationis de propaganda Fide, 1720. — Le tout en 3 vol. in-4°.*

23. Traduction de deux lettres touchant le livre intitulé : *Tractatus de libertatibus Ecclesiæ gallicanæ*, écrites, l'une par un ecclésiastique de Rome, et l'autre par l'auteur du même livre. — *(S. l.,) 1686, in-8°.*

24. Gallia vindicata, in qua testimoniis exemplisque gallicanæ præsertim Ecclesiæ, quæ pro regalia ac quatuor parisiensibus propositionibus a Ludovico Maimburgo, aliisque producta sunt, refutantur. Auctore R. P. CŒLESTINO SFONDRATI. — *Typis monasterii S.-Galli, anno 1687, in-12.*

A. — *1688. — (S. l.,) in-4°.* (Sans nom d'auteur.)
B. — *1702.* 2[a] ed. — *S.-Galli, per J. Muller, in-4°.* (Sans nom d'auteur.)

25. Epistola illustrissimi ac reverendissimi GILBERTI DE CHOYSEUL DU PLESSY-PRASLAIN, episcopi tornacensis, ad eximium ac reverendum admodum D[num], D. Martinum Steyaert.. de potestate ecclesiastica. (30 novembris 1687.) — *Insulis, typ. F. Fievet, 1688, in-4°. Pièce.*

26. Epistola D.-FELICIS DESCHAMPS,.. ad... D[num], D. Martinum Steyaert.. de summo Pontifice ejusque auctoritate. (27 feb. 1688.) — *Insulis, typ. F. Fievet, 1688, in-4°.*

27. Du Concile général, pour la justification de ce qui est dit, dans le Traité des libertés de l'Église gallicane, touchant l'autorité du Concile de Bâle; contre ce que l'auteur de la Réponse aux Positions ultérieures de M. Steyaert y oppose. Par M. C. s. (CHARLAS), doct. en théol. — *Liége, M. Hovius, 1688, in-4°.*

28. L'Esprit de Gerson. — *(S. l.,) 1691, in-12.*

(Le titre de départ, p. 1, et le frontispice de l'édition de 1710 portent en plus : *ou Instructions catholiques touchant le Saint-Siége.* — Par LE NORLE, d'après le P. Lelong. Attribué aussi par quelques-uns à CL. DE SAINT-GEORGES, archevêque de Lyon.)

A. — *1692. — (S. l.,) in-12.*
B. — *1692. — (S. l.,) in-12.*
C. — *1710. — Londres, in-12.*

29. Le Bouclier de la France, ou Les sentiments de Gerson et des canonistes touchant les différends des rois de France avec les papes. — *Cologne, J. Sambix le jeune, 1691, in-12.*

(Même ouvrage que le précédent.)

A. — *1691. — Cologne, J. Sambix le jeune, in-12.*
B. — *1692. — Cologne, J. Sambix le jeune, in-12.*

30. L'Esprit d'Ive de Chartres dans la conduite de son diocèse; et dans les cours de France et de Rome. — *Paris, Anisson, 1701, in-12.*

(Par VARILLAS, d'après le P. Lelong.)

31. L'État présent de la Faculté de théologie de Louvain; où l'on traite de la conduite de quelques-uns de ses théologiens et de leurs sentiments contre la souveraineté et la sûreté des rois et contre les IV articles du clergé de France, en trois lettres... — *Trévoux, E. Ganne, 1701, in-8°.*

32. M. PETRI ZORNII, S. theol. baccal., tractatus de li-

bertatibus Ecclesiæ gallicanæ, antiquæ et hodiernæ, in quo agitur tum de capitibus libertatum Ecclesiæ illius tum de scriptoribus gallis, antiquis et recentissimis, qui vel libertates Ecclesiæ suæ defenderunt vel oppugnarunt, commemoratis passim præcipius curiæ et Fac. parisiensis decretis huc spectantibus, ex prælectionibus academicis, in quibus Galliam schismaticam exhibuit. Accedit appendix, in qua auctor se defendit contra objectiones nuperrimas Joh. Fabricii... — *Rostochii, typis J. Wepplingi, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

33. Traité de la puissance ecclésiastique et temporelle. (Par ELLIES DUPIN.) — *(S. l.,) 1707, in-8°.*

(Le titre de départ, page 1, et le titre courant portent : *Preuves des propositions de la Déclaration de l'Assemblée du clergé de* 1682, *avec les réponses aux objections.*)

* Du Renversement des libertés de l'Église gallicane dans l'affaire de la constitution *Unigenitus*. (Par NICOLAS LE GROS, *1716.*)

(Voyez ci-dessus, pourc et ouvrage et pour tous autres relatifs au même sujet, publiés à l'occasion de la controverse sur la bulle *Unigenitus*, pages 95-272, nos 808, 809, 880, 881, 2905, 2976, 2977.)

34. Defensio Declarationis celeberrimæ, quam de potestate ecclesiastica sanxit clerus gallicanus, XIX martii MDCLXXXII, ab illustr. ac reverend. JACOBO-BENIGNO BOSSUET, meldensi episcopo, ex speciali jussu Ludovici Magni, christianissimi regis, scripta et elaborata. Nunc primum in lucem edita, summoque studio ad fidem autographi codicis exacta... — *Luxemburgi, A. Chevalier, 1730, 2 tom. en 1 vol. in-4°.*

35. Defensio Declarationis conventus cleri gallicani an. 1682 de ecclesiastica potestate. Auctore illustrissimo ac reverendissimo D. JACOBO-BENIGNO BOSSUET,... cum nonnullis notis. — *Amstelodami, sumptibus Societatis, 1745, 2 vol. in-fol.*

36. Défense de la Déclaration de l'Assemblée générale du clergé de France de 1682 touchant la puissance ecclésiastique; composée en latin par messire JACQUES-BÉNIGNE BOSSUET, évêque de Meaux... Traduite en français, avec des notes historiques, critiques, théologiques, et une Dissertation réfutative des quatre tomes in-4° du cardinal Orsi contre ladite Défense, par M*** (CH.-FR. LEROY). Nouvelle édition, considérablement corrigée, à laquelle on a joint une Table raisonnée des matières... — *Paris, L. Cellot, 1774, 2 vol. in-4°.*

37. Défense de l'Église gallicane par BOSSEUT, publiée par M. DE GENOUDE. — *Paris, de Perrodil, 1845, in-12.*

38. Abrégé historique des libertés de l'Église gallicane. — *En France, 1753, in-12.*

39. De Suprema romani Pontificis auctoritate hodierna Ecclesiæ gallicanæ doctrina. Auctore *** (VICT.-AMAD. SOARDI), in regia Universitate taurinensi juris utriusque doctore. — *Avenione, typis F. Girard, 1747, 2 tomes en 1 vol. in-4°.*

A. — *1747.* — *Avenione, typ. F. Girard, 2 tomes en 1 vol. in-4°.*

B. — *1793.* Auctore VICTORIO-AMADEO SOARDI,... editio emendatior et correctior, curante ac præfante GASWINO-JOSEPHO DE BUININGK,... — *Heidelbergæ, J. Wiesen, 2 tomes en 1 vol. in-4°.*

40. Neuvième Discours de M. l'abbé FLEURY sur les libertés de l'Église gallicane. — *(S. l.,) 1753, in-12.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-12.*

(Voyez, pour la collection des « Discours sur l'Histoire ecclésiastique », de l'abbé Fleury, la division HISTOIRE GÉNÉRALE, chapitre HISTOIRE RELIGIEUSE.)

41. Discours sur les libertés de l'Église gallicane. Par l'abbé FLEURY. — *Paris, L. Paris, 1826, in-8°.*

42. Discours sur les libertés de l'Église gallicane, par M. l'abbé FLEURY, prieur d'Argenteuil... avec un commentaire par M. l'abbé DE C*** DE L*** (CHINIAC DE LA BASTIDE). — *Au delà des monts, à l'enseigne de la Vérité, 1765, in-12.*

43. Nouveau Commentaire sur le Discours de M. l'abbé Fleury touchant les libertés de l'Église gallicane, mis à l'index, sans aucune qualification, par un décret du Saint-Office, *feria tertia, die 13 februarii 1725.* On y a joint un Catalogue des livres les plus nécessaires pour étudier, dans les sources, les libertés de l'Église gallicane. Par Me PIERRE DE CHINIAC DE LA BASTIDE DU CLAUX, avocat au parlement de Paris. — *Paris, Delalain, 1767, 3 parties en 3 vol. in-12.*

44. Réflexions importantes et apologiques sur le « Nouveau Commentaire du Discours de M. l'abbé Fleury... touchant les libertés de l'Église gallicane » donné en 1765, fondées sur l'Écriture sainte, sur les décisions des conciles, sur l'unanimité des Pères et des docteurs de l'Église et sur le consentement des meilleurs théologiens... Avec une Lettre à l'auteur des « Nouvelles ecclésiastiques ». Par l'auteur du Commentaire (PIERRE DE CHINIAC DE LA BASTIDE DU CLAUX), avocat au parlement. — *Paris, Desaint, 1766, in-12.*

45. L'Auteur malgré lui à l'auteur volontaire, en réponse à l'écrit intitulé : « Réflexions importantes et apologiques sur le Nouveau Commentaire du Discours de M. l'abbé Fleury... touchant les libertés de l'Église gallicane », etc. — *(S. l.,) 1767, in-12.*

(Par l'abbé DUHAMEL, d'après Barbier.)

46. Mémoire sur les libertés de l'Église gallicane. — *Amsterdam, Arkstée et Merkus, 1755, in-12.*

(Par l'abbé MIGNOT, d'après le P. Lelong.)

47. Maximes et libertés gallicanes, rassemblées et mises en ordre, avec leurs preuves. Mémoire sur les libertés de l'Église gallicane, trouvé parmi les papiers d'un grand prince. Discours de M. l'abbé FLEURY sur les libertés gallicanes. — *La Haie, 1755, in-12.*

48. Exposition de la doctrine de l'Église gallicane par rapport aux prétentions de la cour de Rome. (Par Du Marsais.) — *Genève, Kramer, 1757, 3 vol. in-12.*

49. Exposition de la doctrine de l'Église gallicane par rapport aux prétentions de la cour de Rome; par Du Marsais. Liberté de l'Église gallicane, par P. Pithou, avec un Discours préliminaire. — *Paris, Duponcet, 1817, in-8°.*

50. Abrégé des libertés de l'Église gallicane, avec des réflexions et des preuves qui en démontrent la pratique et la justice. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

(La dédicace est signée : F. J. B**. — Par le P. Brunet, d'après le P. Lelong.)

51. Traité de l'autorité ecclésiastique et de la puissance temporelle, conformément à la Déclaration du clergé de France en 1682, à l'Édit de Louis XIV, même année, et à l'arrêt du Conseil d'État du roi en 1766; à l'usage de ceux qui enseignent et qui étudient dans les Universités, dans les colléges et les séminaires de l'Église gallicane. Ouvrage de M. Dupin, revu et augmenté par M. l'abbé Dinouart, chanoine de l'église collégiale de S.-Benoît. — *Paris, Desaint, 1768, 3 vol. in-12.*

(Voyez le n° 33 ci-dessus.)

52. Les Libertés de l'Église gallicane, prouvées et commentées suivant l'ordre et la disposition des articles dressés par M. Pierre Pithou, et sur les recueils de M. Pierre Dupuy, conseiller d'État. Par M. Durand de Maillane, avocat au parlement. — *Lyon, P. Bruyset Ponthus, 1771, 5 vol. in-4°.*

(2 autres exemplaires, dans la Réserve : le 1er rel. mar. r. tr. d. aux armes de Marie-Antoinette; le 2e, rel. mar. bl. tr. d. aux armes de madame Élisabeth.)

* Dissertation historique sur les libertés de l'Église gallicane et l'Assemblée du clergé de France de 1682, adressée à MM. les ecclésiastiques français. *(1799.)*

(Voyez ci-dessus page 340, n° 4089.)

53. Lettres sur les quatre articles du clergé de France, par le cardinal Litta; nouvelle édition, avec des notes. — *Paris, bureau du Mémorial catholique, 1826, in-12.*

(La 1re édition a paru sans nom d'auteur, sous le titre de : « Lettres diverses et intéressantes... par un professeur en théologie... ».)

A. — *1828.* Nouv. éd., d'après la 3e de Rome... Avec un Discours préliminaire par M. Robiano de Borsbeek. — *Avignon, Séguin aîné, in-12.*

* Examen du quatrième article de la Déclaration du clergé de France assemblé en 1682, auquel on a ajouté des rescrits des souverains pontifes et autres pièces relatives à cette matière et des notes. *(1809.)*

(Voyez ci-dessus, pour cet ouvrage et pour tous autres publiés sur le même sujet à l'occasion du différend de l'empereur Napoléon I avec le souverain pontife, pages 348-350, nos 4238, 4250-4253 et 4263.)

54. Défense des libertés de l'Église gallicane et de l'Assemblée du clergé de France tenue en 1682; ou Réfutation de plusieurs ouvrages publiés récemment en Angleterre sur l'infaillibilité du pape; ouvrage posthume de M. louis-mathias de Barral, successivement agent général du clergé, évêque de Troyes, de Meaux, et archevêque de Tours (mort le 6 juin 1816); précédée d'une Notice sur sa vie publique et sur ses écrits par l'abbé de Barral, son frère. — *Paris, A. Égron, 1817, in-4°.*

* Des Libertés de l'Église gallicane, ou la France orthodoxe. *(1817.)*

(Voyez ci-dessus, pour cet ouvrage et pour tous autres relatifs au même sujet, publiés à l'occasion du Concordat et des écrits de Lamennais, pages 353-355, 358-364, 367, nos 4321, 4323-4325, 4337-4340, 4359, 4368, 4369, 4404-4407 4524, 4585-4587, 4621 et 4656.)

55. Essai historique sur les libertés de l'Église gallicane et des autres Églises de la catholicité, pendant les deux derniers siècles. Par M. Grégoire, ancien évêque de Blois, etc. — *Paris, au bureau du Censeur, 1818, in-8°.*

A. — *1820.* — *Paris, A. Comte, in-8°.*

B. — *1826.* — *Paris, Brissot-Thivars, in-8°.* (Ne consiste que dans le titre.)

56. Ensayo histórico sobre las libertades de la Iglesia galicâna y de las otras del catolicismo, durante los dos últimos siglos; por M. Grégoire, antiguo obispo de Blois, etc. Con tres cartas autógraphas, y aumentado con primera y última respuesta a los libelistas y noticia sobre una asociacion de oraciones el último dia de cada mes; traducido al castellano por D. M. V. M. — *Paris, Rosa, 1827, 2 vol. in-12.*

57. Origine, progrès et limites de la puissance des papes, ou Éclaircissements sur les quatre articles du clergé de France et sur les libertés de l'Église gallicane. — *Paris, Baudouin fils, 1821, in-8°.*

58. Sur la Déclaration de l'Assemblée du clergé de France en 1682. Par S. É. Mgr le cardinal de La Luzerne. — *Paris, Potey, 1821, in-8°.*

A. — *1843.* — *Paris, Méquignon junior, in-8°.*

59. De l'Église gallicane dans son rapport avec le souverain pontife, pour servir de suite à l'ouvrage intitulé « Du Pape »; par l'auteur des « Considérations sur la France » (le comte de Maistre). — *Lyon, Rusand, 1821, in-8°.*

A. — *1838.* Par M. le comte de Maistre. — *Lyon, Pélagaud et Lesne, in-8°.*

B. — *1844.* — *Lyon, L. Lesne, in-8°.*

C. — *1845.* — *Lyon, J.-B. Pélagaud, in-8°.*

D. — *1850.* — *Lyon, J.-B. Pélagaud, in-8°.*

E. — *1852.* — *Lyon, J.-B. Pélagaud, in-8°.*

F. — *1855.* — *Lyon, J.-B. Pélagaud, in-8°.*

G. — *1857.* — *Lyon, J.-B. Pélagaud, in-8°.*

60. Réclamations pour l'Église de France et pour la vérité, contre l'ouvrage de M. le comte de Maistre inti-

tulé : « Du Pape », et contre la suite, ayant pour titre : « De l'Église gallicane dans son rapport avec le souverain pontife »; par M. l'abbé Baston,... — *Paris, chez l'éditeur, septembre 1821-février 1824, 2 vol. in-8°.*

(Publié par l'abbé aimé Guillon, d'après M. Quérard. — Avec prospectus.)

61. Réclamations pour l'Église de France et pour la vérité, contre l'ouvrage de M. le comte de Maistre intitulé : « Du Pape », etc., par M. l'abbé Baston... (Tome Ier, imprimé en septembre 1821.) — *Lyon, Rusand, 1822, in-8°. Pièce.*

(Compte rendu.)

* Réflexions sur l'engagement exigé des professeurs de théologie d'enseigner la doctrine contenue dans la Déclaration du clergé de 1682. (Par Tabaraud, *1824.*)

(Voyez ci-dessus page 362, nos 4488-4489.)

62. Libertés de l'Église gallicane, suivies de la Déclaration de 1682, avec une Introduction et des notes, par M. Dupin,... — *Paris, Baudouin frères, 1824, in-12.*

A. — 2e éd. — *Paris, Baudouin frères, 1826, in-18.*

63. Précis des maximes du droit ecclésiastique, en rapport avec les maximes de l'Église gallicane, par J.-B. St-Marc,... — *Mont-de-Marsan, Delaroy, 1824, in-8°.*

(La couverture imprimée porte : *Précis élémentaire...*)

64. Histoire critique de l'Assemblée générale du clergé de France en 1682 et de la Déclaration des quatre articles qui y furent adoptés, suivie du Discours de M. l'abbé Fleury sur les libertés de l'Église gallicane; avec des notes. Par M. Tabaraud. — *Paris, Baudouin frères, 1826, in-8°.*

65. Les Libertés de l'Église gallicane, depuis l'établissement du christianisme dans les Gaules jusque vers la fin du XVIIIe siècle, démontrées d'après les documents de l'histoire; par Boucher de Courson,... — *Paris, Petit, 1826, in-8°.*

* Réfutation de la théorie gallicane sur la souveraineté temporelle; par M. Caron,... *(1831.)*

(Voyez ci-dessus page 372, n° 4667.)

* Triomphe des libertés gallicanes, ou Traité historique sur les prérogatives et les pouvoirs de l'Église de Rome et de ses évêques. (Par le P. Maimbourg.) Nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée par M. de Roquefeuil, curé desservant de la commune de Marsy. *(1831.)*

(Voyez, pour cet ouvrage, publié pour la première fois en 1685 sous le titre de : « Traité historique de l'établissement et des prérogatives de l'Église de Rome », la division DROIT CANONIQUE.)

66. De quodam Gerberti opusculo et de gallicanarum doctrinarum originibus. (Auctore petro-josepho Varin.) — *Parisiis, e typis Crapelet, 1838, in-8°. Pièce.*

67. Des Libertés de l'Église gallicane, par M. ch. Giraud,... — *Paris, Videcoq, 1845, in-8°.*

68. Libertés gallicanes expliquées. Par M. l'abbé de Foucauld. — *Paris, imp. de Plon frères, 1845, in-12.*

(Voyez aussi ci-dessus, pour tous les ouvrages de circonstance publiés sur le même sujet à l'occasion de la controverse sur la liberté de l'enseignement, pages 388-391, 395 et 396, nos 5009, 5013, 5025, 5026, 5050, 5070, 5156 et 5168.)

69. La France et le pape, ou Dévouement de la France au siége apostolique; discussion sur l'Assemblée de 1682 et sur la Déclaration du clergé de France. Le tout suivi de pièces importantes relatives à cette matière. Par M. l'abbé ***, ancien vicaire général. — *Paris, chez l'éditeur, 1849, in-8°.*

(L'Avertissement de l'éditeur est signé : L'abbé André.)

* Nouvelles Observations sur les doctrines dites gallicanes et sur les doctrines dites ultramontaines. *(1852.)*

(Voyez ci-dessus page 400, n° 5247.)

SECTION IV. (Ld[11])

ÉTAT DU CLERGÉ EN FRANCE.

* Dissertation sur le pouvoir de ceux que le roi nomme aux bénéfices et aux abbayes, qui leur est attribué par l'éditeur des nouveaux mémoires du clergé de France. (Par l'abbé de Saléon, *1728.*)

(Voyez, pour cet ouvrage et pour tous les autres relatifs aux droits des sujets nommés et non institués, la division DROIT CANONIQUE.)

* Mémoire sur les droits du second ordre du clergé; avec la tradition qui prouve les droits du second ordre. (Par l'abbé Legros, *1755.*)

(Voyez, pour cet ouvrage et pour tous autres relatifs au rang des curés et autres prêtres dans la hiérarchie ecclésiastique, *ibidem.*)

* Traité des droits de l'État et du prince sur les biens possédés par le clergé. (Par étienne Mignot, *1755-1757.*)

(Voyez ci-dessus, page 262, n° 2831; et, pour toute la discussion soulevée sur le même sujet, en 1750 et années suivantes, à l'occasion de l'impôt du vingtième sur les biens ecclésiastiques, pages 217-222, *passim.*)

1. Mémoire pour les curés à portion congrue, par M. Le Clerc,... — *Caen, G. Le Roi, 1765, in-4°.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, avec une lettre ms. du duc de Choiseul, relative à la suppression de ce Mémoire. — Voyez aussi précédemment page 269, n° 2921, et page 282, n° 3038.)

2. Mémoires sur la religion, avec des tableaux de la discipline et des mœurs du temps présent dans les différentes communions. Premier Mémoire. Des officialités anciennes et nouvelles. Par M. le comte Lanjuinais, pair de France. — *Paris, Baudouin fils, juillet 1821, in-8°.*

(Le titre de départ, page 1, porte : *Des Officialités anciennes et nouvelles, ou Thèses d'histoire, de droit public, de morale chrétienne, et de langue française, en réponse à deux patrons anonymes du rétablissement des officialités : comme évêques, rétablir les officialités, c'est mal faire et mal dire.*)

3. Des nouvelles Officialités, ou Réfutation d'un écrit de M. le comte Lanjuinais, pair de France, contre une ordonnance de M[gr] l'évêque de Metz qui rétablit, quant au spirituel, l'officialité diocésaine. Par l'auteur des « Mémoires historiques sur les affaires ecclésiastiques de France » (le comte JAUFFRET). — *Paris, Méquignon fils aîné, 1821, in-8°.*

4. De la Juridiction épiscopale, ou Observations sur un nouvel écrit de M. le comte Lanjuinais, pair de France, ayant pour titre : « Des Officialités anciennes et nouvelles ». (Par le comte JAUFFRET.) — *Toulouse, imp. de Tislet, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

5. De la Juridiction épiscopale, à l'occasion d'un écrit de feu M. le comte Lanjuinais, pair de France, contre les nouvelles officialités. Nouvelle édition, par M. JAUFFRET, maître des requêtes; à laquelle on a joint quelques réflexions sur la décision de l'officialité diocésaine de Paris, du 22 juillet 1826, qui déclare un mariage nul. — *Paris, A. Le Clère, 1827, in-8°.*

6. De l'Inamovibilité des pasteurs du second ordre, par l'auteur du traité « De l'Appel comme d'abus... ». — *Paris, Brajeux, 1821, in-8°.*

(Par TABARAUD, d'après Barbier.)

7. Supplément au traité « De l'Inamovibilité des pasteurs du second ordre ». — *Paris, Brajeux, 1822, in-8°.*

8. Des Prêtres et des curés desservants. Par M. D***. — *Paris, A. Égron, 1825, in-8°.*

* Plaidoyer de M. DUVERNE, avocat à la cour royale de Paris, pour M. Dumonteil, sur cette question : Un prêtre peut-il contracter mariage? *(1828.)*

(Voyez ci-dessus, pour cet ouvrage et pour tous autres publiés, à de semblables occasions, sur le célibat ecclésiastique dans ses rapports avec la loi française, pages 367, 369, 370, 373 et 392, n[os] 4584, 4626-4632, 4691, 5088 et 5089.)

9. Dissertation sur la loi organique du Concordat en ce qui concerne l'amovibilité des desservants ou recteurs succursaux; par M. J. D., prêtre, professeur émérite. — *Paris, Delaunay, 1829, in-8°.*

* Mémoire. L'inamovabilité des fonctions pastorales vengée; l'épiscopat jugé par les lois organiques qui l'ont supprimé; vues générales sur les rapports temporels utiles à maintenir entre l'Église et l'État sous la Charte de 1830. (Signé : A.-J. DELLAR, prêtre. [15 juillet 1831.])

(Voyez ci-dessus, page 372, n° 4684; et, pour tous les ouvrages et pétitions publiés à l'occasion de l'ouvrage des frères Allignol, catalogué page 376 sous le n° 4756, voyez pages 391, 395 et 399, n[os] 5069, 5146 et 5228.)

10. Observations sur l'ordonnance publiée le 6 mai dernier par monseigneur l'archevêque de Paris. Par un curé de Paris. — *Paris, Léautey, 1848, in-4°. Pièce.*

(Ordonnance en faveur des prêtres administrateurs.)

11. Examen canonique du droit des évêques touchant la répartition du casuel entre les prêtres de leur diocèse. — *Paris, A. Le Clère, 1848, in-8°. Pièce.*

12. Examen canonique du droit des évêques touchant la répartition du casuel entre les prêtres de leur diocèse. — *Paris, A. Le Clère, 1848, in-8°. Pièce.*

(Abrégé du n° précédent.)

13. A Monseigneur Sibour, archevêque de Paris. (Signé : A. LACOUDRAIS. [23 avril 1849.]) — *Paris, imp. de L. Martinet, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet des pensions de retraite des prêtres.)

14. Questions sur l'état actuel des chanoines et des chapitres en France; ce qu'ils sont, ce qu'ils doivent être d'après le droit. Par une réunion de chanoines. — *Paris, J. Lecoffre, 1855, in-12. Pièce.*

(Voyez, pour tous les ouvrages directement relatifs aux droits des chanoines et des chapitres, la division DROIT CANONIQUE.)

15. Humble Exposé de la question des prêtres en disgrâce, par M. l'abbé E. GROSSE, du clergé de Paris, chanoine honoraire... — *Vaugirard, A. Choisnet, mai 1857, in-8°.*

(Avec un prospectus.)

16. Du Rétablissement des tribunaux ecclésiastiques. Par M. l'abbé FABRE, docteur en théologie, chanoine honoraire de Paris, etc. — *Paris, A. Le Clère, 1857, in-8°.*

17. De la Nécessité de venir en aide aux curés de campagne et de l'insuffisance de leurs revenus; par M. l'abbé MULLOIS. Articles extraits du « Messager de la charité ». — *Paris, C. Dillet, 1857, in-18. Pièce.*

SECTION V.

HISTOIRE DES ORDRES RELIGIEUX EN FRANCE.

§ 1. (Ld[12])

Géographie monastique générale de France.

1. Pouillé général des abbayes de France, et bénéfices qui en dépendent. — *Paris, Gervais Alliot, 1626, in-8°.*

2. L'Alphabet des abbayes de la France, pour savoir de quel ordre elles sont, et en quel diocèse. — *Paris, N. Langlois, 1658, in-12. Pièce.*

(Par PIERRE DUVAL, d'après le P. Lelong.)

§ 2. (Ld[13])

Histoire monastique générale de France : — Ouvrages d'ensemble; — Détails.

1. Essai historique sur la destruction des ordres religieux en France au dix-huitième siècle. Par le P. J.-M. Prat, S. J. — *Paris, Poussielgue-Rusand, 1845, in-8°.*

2. Histoire des corporations religieuses en France, par M. E. Dutilleul,... — *Paris, Amyot, 1846, in-8°.*

* Dictionnaire des abbayes et monastères... Suivi d'un Appendice renfermant... quelques souvenirs de la Gaule monastique, par M. de Montrond,... *(1856.)*

(Formant le tome XVI de : « Troisième et dernière Encyclopédie théologique... » publiée par M. l'abbé Migne... division THÉOLOGIE.)

3. Histoire des congrégations religieuses d'origine poitevine, par ch. de Chergé, membre de la commission archéologique diocésaine de Poitiers, etc. — *Poitiers, A. Dupré, 1856, in-18.*

---

* Lutte entre l'Université et les religieux Mendiants au XIII[e] siècle. Thèse publiquement soutenue dans la Faculté de théologie protestante de Montauban, le mars 1851, par Bazille (gustave-p.-f.), de Lunel (Hérault)... pour obtenir le grade de bachelier en théologie. *(1851.)*

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

* Priviléges généraux de François 1[er] donnés en faveur de tous les religieux Mendiants et religieuses de Sainte-Claire, de France, pour leur franc-sallé. (31 janvier 1516.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Le Tombeau de la superstition, adressé aux moines qui font vœu de pauvreté, de célibat et d'obédience. *(1619.)*

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

* Bref de notre Saint-Père le pape Grégoire XV à monseigneur le cardinal de La Rochefoucault, pour la visite et réformation des monastères de religieux des ordres de Saint-Augustin, Saint-Benoît, Clugny et Cîteaus. (8 avril 1622.) Avec les Lettres patentes du roi pour l'exécution dudit Bref. (15 juillet 1622.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

4. Articles faits par l'ordonnance de monseigneur le cardinal de La Rochefoucault, grand aumônier de France, pour le rétablissement de l'observance régulière ès monastères qui en ont besoin ès ordres de Saint-Augustin, S.-Benoît, Clugny et Cîteaux. (11 mars 1623.) — *Paris, imp. de F. Julliot, 1623, in-8°. Pièce.*

5. Règlement pour la réception à l'habit et à la profession ès ordres de S.-Benoît, Cluny, S.-Augustin et Cîteaus. (Signé : françois cardinal de La Rochefoucauld. [12 octobre 1623.]) — *Paris, imp. de F. Julliot, 1623, in-8°. Pièce.*

(On trouve après la page 11 : 1° *Commission pour la visite des monastères de l'ordre de S.-Benoît en la province de Paris* [15 janvier 1624]; 2° *Commission pour la visite des monastères de l'ordre de S.-Benoît en la province de Sens* [15 janvier 1624]; 3° *Commission pour la visite des monastères de l'ordre de S.-Benoît en la province de Reims* [15 janvier 1624]; 4° *Commission pour la visite des monastères de l'ordre de S.-Benoît en la province de Rouen* [15 janvier 1624].)

* Lettres patentes du roi, pour l'exécution des Règlements faits pour les ordres S.-Benoît, S.-Augustin, Cîteaus et Cluny. (22 octobre 1623.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Lettres patentes du roi, portant mandement aux juges des lieux d'enregistrer les Bref, Lettres patentes, Articles et Règlements faits par monseigneur le cardinal de La Rochefoucauld pour la réformation des ordres de S.-Benoît, Cluny, S.-Augustin et Cîteaus. (17 juillet 1624.)

(Voyez *ibidem.*)

6. Lettre d'avis à nosseigneurs de l'Assemblée générale du clergé, touchant une certaine supplique présentée à N. S.-P. le pape Urbain VIII par tout le corps des réguliers. (Signé : Episcopofile.) — *Paris, 1625, in-8°. Pièce.*

7. Annotations sur un petit livre intitulé : «Déclaration de l'Assemblée générale du clergé de France, sur les entreprises des réguliers et autres personnes exemptes contre l'autorité épiscopale, sous prétexte de leurs exemptions et priviléges, sans comprendre les églises cathédrales et collégiales et leurs dépendances, aux droits et priviléges desquelles la présente déclaration ne pourra nuire ni préjudicier »; imprimé à Paris par Anthoine Estienne, imprimeur ordinaire du roi, rue S.-Jacques, à l'Olivier, 1625, avec privilége de Sa Majesté. Es Annotations les droits et autorité des papes et des congrégations des cardinaux, en la police ecclésiastique seulement, sont défendus; 2° les usurpations d'autorité faites par le clergé de France sont montrées; 3° les impositions faites aux réguliers, par le même clergé de France, sont confutées. Dédié à N. S.-P. le pape Urbain VIII, par R. P. Ponce Estienne, de Lambesc, religieux observantin de la province de S.-Louis. — *Aix, J. Roize, 1626, in-4°. Pièce.*

(Voyez ci-dessus, pour la « Déclaration » à laquelle on répond, page 411, n° 143.)

8. Remontrance au roi sur le calomnieux libelle intitulé : « Libre Discours », calomniant le S.-Siége apostolique, le feu cardinal Du Perron, et les religieux docteurs des quatre Mendiants. — *(S. l.,) 1626, in-8°. Pièce.*

9. Très-humbles Remontrances à nosseigneurs de

la cour de parlement, sur les différends des réguliers. — *S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement, sur ce qui s'est passé entre les docteurs régents de Sorbonne et les religieux docteurs des quatre Mendiants. Le 6 et 24 juillet et 1 août 1626.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêts du Conseil, rendus le dix-huitième de juillet et deuxième de novembre 1626, touchant le nombre de docteurs que les religieux Mendiants peuvent avoir aux assemblées de la Faculté de théologie de Paris.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

10. Lettre de monseigneur l'éminentissime cardinal duc DE RICHELIEU à M. l'évêque de Bellay, sur le sujet des religieux. (11 avril 1632.) Avec la réponse dudit sieur évêque de Bellay (JEAN-PIERRE CAMUS, [15 avril 1632]). Ensemble la Lettre des religieux à monseigneur le cardinal. (26 avril 1632.) — *Paris, S. Cramoisy, 1633, in-4°. Pièce.*

(Au sujet des attaques de l'évêque de Belley contre l'état religieux.)

A. — *1633. — Paris, S. Cramoisy, in-8°. Pièce.*

* (Bref du pape URBAIN VIII, en date du 10 septembre 1632, portant confirmation des pouvoirs conférés au cardinal de La Rochefoucauld par le pape Grégoire XV, le 8 avril 1622, pour procéder à la réformation, en France, des ordres de Saint-Augustin, de Saint-Benoît, de Cîteaux et de Cluny; commençant par ces mots :) URBANUS, PP. VIII. Dilecte fili noster, salutem et apostolicam benedictionem. Alias a felicis recordationis Gregorio, papa XV, prædecessore nostro, emanarunt litteræ tenoris subsequentis...

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Arrêt du parlement de Rouen, donné en la chambre des vacations, le septième jour d'octobre 1632, par lequel est ordonné que le livre intitulé : *Hermani Lœmelii spongia,* sera lacéré et brûlé dans la cour du Palais. Publié en l'audience et exécuté le huitième dudit mois.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour le livre publié par le jésuite anglais John Floyd sous le pseudonyme de Hermannus Lœmelius, ainsi que pour la controverse à laquelle il se rattache, en ce qui concerne les droits du clergé régulier, la division DROIT CANONIQUE.)

11. Déclaration et désaveu des Pères Jésuites. (Signé : LOUIS DE LA SALLE, etc. [23 mars 1633.]) Déclaration des religieux. (19 février.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet de l'immunité, prétendue par les réguliers, de la juridiction de l'ordinaire.)

* Arrêt du Conseil privé du roi, donné contre le livre intitulé : « De l'Ouvrage des moines », etc. (14 juillet 1633.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Extrait des registres de parlement. (1er août 1626.) — Extrait des registres du Conseil privé du roi. (14 juillet 1633 et 20 janvier 1634.)

(3 arrêts contre J.-P. Camus, évêque de Belley; le 3e portant établissement d'une commission pour l'examen de ses livres de « La Pauvreté évangélique », « La Désappropriation claustrale », « Le Rabat-joie du triomphe monacat ».

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour les ouvrages déférés à la commission, la division THÉOLOGIE.)

12. Lettre de monseigneur l'éminentissime cardinal duc DE RICHELIEU à monseigneur l'illustrissime et révérendissime archevêque de Rouen, primat de Normandie, sur le sujet des religieux. (31 janvier 1634.) — Réponse de monseigneur l'archevêque de Rouen (FRANÇOIS DE HARLAY) à monseigneur l'éminentissime cardinal duc de Richelieu. (5 février 1634.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Voyez le n° 10 ci-dessus.)

13. Avis doctrinal de M. DE SPONDE, évêque de Pamiers, sur le livre « De l'Ouvrage des moines, ensemble quelques pièces de S. Thomas et S. Bonaventure sur le même sujet, le tout rendu en notre langue, et assorti de réflexions, par J.-P. Camus, évêque de Belley ». — Avis doctrinal du P. Dom EUSTACHE DE S.-PAUL, docteur de Sorbonne, feuillentin, sur le livre « De l'Ouvrage des moines... ». (18 avril 1632.) — Avis doctrinal des sieurs DU VAL, LECLERC, YSAMBERT, CHARTON et LESCOT, docteurs de Sorbonne, sur le « Traité de la pauvreté évangélique », « Traité de la désappropriation claustrale », et sur « Le Rabat-joie du triomphe monacal ». (9 février 1634.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Jugement de la commission créée en vertu de l'arrêt du 20 janvier 1634 ci-dessus.)

14. (Requête, latine et française, des religieux de France au pape contre J.-P. Camus, évêque de Belley, au sujet des attaques du prélat contre le clergé régulier et particulièrement de ses livres intitulés : « Pétronille », « Le Directeur désintéressé », « De l'Ouvrage des moines », « La Pauvreté évangélique », « La Désappropriation claustrale », « Le Rabat-joie du triomphe monacal », et « Réponse aux Entretiens curieux d'Hermodore »; commençant par ces mots :) Sanctissime Pater, quæ calamitatum... Très-Saint-Père, les continuelles oppressions que les réguliers de France souffrent... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez, pour « Pétronille », la division ROMANS; et, pour les autres ouvrages mentionnés, la division THÉOLOGIE.)

15. Au Roi, et à nosseigneurs de son Conseil. (Janvier 1635.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Requête des mêmes, pour le même sujet.)

* Extrait des registres du Conseil privé du roi. (12 janvier 1635.)

(Arrêt de suppression du tome II du « Rabat-joie du triomphe monacal », et de la « Réponse aux Entretiens curieux d'Hermodore », de J.-P. Camus, évêque de Belley. — Suivi d'une lettre d'envoi, en date du 31 janvier, du même arrêt et de la requête cataloguée sous le n° précédent.)

(Voyez la division LÉGISLATION; et, pour les ouvrages supprimés, la division THÉOLOGIE.)

16. Remontrance à la reine régente, par FRANÇOIS cardinal DE LA ROCHEFOUCAULT, sur l'exécution des Sentences données par ledit cardinal, commis par Brefs des papes Grégoire XV et Urbain VIII, séant à présent, à l'instance du feu roi, d'heureuse mémoire, Louis XIII, pour le rétablissement de l'observance régulière ès monastères qui en auraient besoin des ordres de S.-Benoît, S.-Augustin, Cluny et Cîteaux. — *Paris, P. de Bresche, 1643, in-4°. Pièce.*

17. Relations de ce qui s'est passé aux assemblées de la Faculté de théologie de Paris les premiers septembre et octobre et 4 novembre 1648. Pour servir de réponse aux instructions, procès-verbaux et requête que Mes Raymond de Roux et Louis de Saint-Amour ont fait imprimer contre l'honneur qu'ils doivent à la Faculté de théologie de Paris. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

18. Éclaircissement des différends mus en la Faculté de théologie de l'Université de Paris, touchant le nombre des bacheliers que les quatre ordres des Mendiants peuvent mettre en chaque licence; et celui des docteurs qu'ils ont pouvoir de députer aux assemblées de la même Faculté. Extrait de l'histoire de leur réception en icelle, des règlements et arrêts intervenus à leur sujet et de plusieurs autres pièces authentiques; avec une épître à M. le premier président contenant les motifs de la publication de cet ouvrage et la justification du procédé de ceux qui poursuivent l'exécution de ces arrêts et règlements. — *Paris, imp. de J. Jacquin, 1649, 2 parties en 1 vol. in-4°.*

* Extrait des registres de parlement. (11 août 1648.)

(Exécution des Arrêts, du 24 juillet et 1er août 1626, relatifs au nombre des docteurs à députer par les ordres Mendiants aux assemblées de Sorbonne.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Extrait des registres de parlement. (3 septembre 1648.)

(Même sujet.)

(Voyez *ibidem*.)

* Arrêt de nosseigneurs du Grand Conseil du roi, par lequel les religieux sont maintenus et gardés dans leur possession d'avoir voix active et passive dans les Assemblées du clergé, même de pouvoir être députés aux États généraux de France. (26 février 1654.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

19. Nosseigneurs les prélats de l'Assemblée ayant désiré que j'éclaircisse quelques propositions de mon livre qui a pour titre : « La Défense du droit épiscopal », etc., j'ai fait le suivant écrit sur ces quatre articles, qu'ils ont jugé être les principaux, pour leur donner satisfaction et leur témoigner le respect et la soumission que je leur dois. (Signé : JEAN BAGOT. [3 janvier 1657.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez, pour « La Défense du droit épiscopal et de la liberté des fidèles touchant les messes et les confessions d'obligation », etc., publié en 1655, et, en général pour tous les ouvrages de pure discussion, publiés à la même époque sur les différends du clergé régulier avec le clergé séculier, la division DROIT CANONIQUE.)

20. Sommaire des déclarations des curés de Paris sur le vrai sens des onze propositions extraites et objectées contre le livre intitulé : « De l'Obligation des fidèles de se confesser à leur curé », contenant au fond la définition, les qualités et fonctions du propre prêtre, par M. JEAN ROUSSE,... — *(S. l.) 1657, in-4°. Pièce.*

(Adressé à l'Assemblée du clergé en réponse à la déclaration précédente du P. Bagot, et en vertu d'une délibération des curés du 8 janvier 1657. — 1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LXXV, division POLYGRAPHIE. — Voyez, pour le livre « De l'Obligation des fidèles » et pour tous les ouvrages de pure discussion y relatifs, la division DROIT CANONIQUE.)

21. Extrait de l'interprétation et vrai sens que les curés de Paris donnent sur les propositions contenues dans le livre anonyme intitulé : « L'Obligation des fidèles de se confesser à leur curé ». — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

22. A Messeigneurs de l'Assemblée du clergé, sur la proposition suivante du P. Bagot, au chap. 26 : Il ne faut pas se persuader que la charge de curé précisément lui donne plus de droit, ou de grâce gratuite et de bénédiction pour la direction de ses paroissiens en la vie chrétienne et spirituelle. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Défense du P. Bagot. — Par le P. JOSSELIN DES DÉSERTS, de la compagnie de Jésus, d'après une note manuscrite contemporaine.)

* Lettre de l'auteur des « Règles très-importantes », etc., à monseigneur de Marca, archevêque de Toulouse. Pour servir de réponse à la plainte qu'il a faite de cet écrit, en l'Assemblée du clergé, le premier février 1657. *(1658.)*

(Voyez, pour cette « Lettre » et pour les « Règles très-importantes » relatives au livre du P. Bagot, la division DROIT CANONIQUE.)

* Déclaration du roi, portant défenses d'établir aucunes maisons régulières et autres communautés sans la permission des évêques diocésains, lettres patentes de Sa Majesté, et sans le consentement des villes et seigneurs des lieux. (7 juin 1659.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

23. Epistola ad illustris. et reverendis. utriusque ordinis Ecclesiæ gallicanæ Patres, ad comitia generalia anni MDCLX Parisiis congregatos, in qua fit discussio privilegii illius quo quibusdam monasteriis facultas per quemcumque voluerint episcopum ordines sacros recipiendi concessa est. — *Parisiis, 1660, in-4°. Pièce.*

* Édit du roi, contenant les formalités nécessaires pour l'établissement des maisons religieuses et autres communautés. (Décembre 1666.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt de la cour de parlement, ordonnant qu'il sera procédé à la réforme des quatre ordres de reli-

gieux ordinairement appelés Mendiants, et faisant défenses aux supérieurs et supérieures de tous les monastères de recevoir aucunes choses pour la réception des novices à l'habit ou à la profession, etc. Du quatrième avril 1667.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

24. (Lettre d'envoi, en date du 10 avril 1667, de l'Édit de décembre 1666; signée à la main : DE HARLAY, et commençant par ces mots :) M. le procureur , je vous envoie une déclaration du roi touchant les formalités nécessaires... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

25. Réflexion sur l'Édit touchant la réformation des monastères. — *(S. l.,) 1667, in-12.*

(Par LE VAYER DE BOUTIGNY, d'après Barbier. — 1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLIII, fol. 41, division POLYGRAPHIE.)

* Arrêt de la cour du parlement, pour faire signifier l'Arrêt du 4 avril dernier aux monastères des quatre Mendiants. (19 avril 1667.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour de parlement pour la réformation des ordres des religieux Mendiants, et pour la réduction des religieuses de chacun monastère à un nombre certain, etc. Du vingt-deuxième juin 1667.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt de la cour de parlement de Dauphiné, par lequel elle ordonne qu'il sera procédé à la réforme des quatre ordres des religieux appelés Mendiants; et défenses aux supérieurs et supérieures de tous les monastères de recevoir aucunes choses pour la réception des novices à l'habit ou à la profession. Du 25 de juin 1667.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt de la cour de parlement, portant que toutes les communautés régulières établies depuis trente ans seront tenues de représenter les lettres patentes confirmatives de leurs établissements par-devant les lieutenants généraux des bailliages où elles sont situées, en présence des substituts du procureur général du roi, suivant la déclaration du roi du mois de décembre 1666; à faute de quoi elles y seront contraintes par saisie de leur revenu temporel. (30 décembre 1667.)

(Voyez *ibidem.*)

* Ordonnance de M. le prévôt de Paris, ou son lieutenant civil, portant que toutes les communautés des religieux et religieuses représenteront les titres de leur établissement depuis trente ans, dans huit jours pour tout délai. (Le dernier jour de février 1668.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du parlement de Bordeaux, concernant les ordres religieux des quatre Mendiants. Avec l'arrêt du Conseil d'État et commission de Sa Majesté, portant que le dit Arrêt du parlement de Bordeaux sera exécuté selon sa forme et teneur. Ensemble l'arrêt d'enregistrement du vingt-deuxième juin 1668.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Brefs de notre S.-Père le pape CLÉMENT IX (28 septembre et 15 octobre 1668,) et lettres patentes du roi (15 décembre,) pour la réforme de tous les monastères de France des quatre ordres de religieux Mendiants. Vérifiés en parlement le septième janvier 1669.

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

26. De l'Autorité du roi touchant l'âge nécessaire à la profession solennelle des religieux. (Par LE VAYER DE BOUTIGNY.) — *Paris, J. Cottin, 1669, in-12.*

A. — *1751.* Par M. LE VAYER DE BOUTIGNI. Nouvelle édition, conforme à celle de Jacques Cottin de 1669... — *Amsterdam, in-12.*
(On trouve page 173 : *Réflexion sur l'Édit touchant la réformation des monastères.*)

27. Contre la nouvelle Apparition de Luther et de Calvin sous les Réflexions faites sur l'Édit touchant la réformation des monastères. Avec un échantillon des faussetés et des erreurs contenues dans le traité de la puissance politique touchant l'âge nécessaire à la profession solennelle des religieux. — *(S. l.,) 1669, in-12.*

(Par le P. BERNARD GUYARD, de l'ordre de S.-Dominique, d'après le P. Lelong et une note manuscrite contemporaine.)

* Arrêt de la cour de parlement, donné en la chambre des vacations, portant défenses de publier la prétendue bulle du pape donnée en faveur des réguliers contre le droit des évêques et des curés. (11 septembre 1670.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Déclaration du roi, concernant la réforme des maisons religieuses. Vérifiée en parlement (le 26 juin 1671).

(Voyez la division LÉGISLATION.)

28. Mémoire touchant la réponse que les réguliers doivent faire à nosseigneurs les évêques, s'ils veulent faire la visite de leurs églises. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome VII, fol. 202, division POLYGRAPHIE.)

* — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-4°. Pièce.* (RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLIII, fol. 157, division POLYGRAPHIE.)

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-4°. Pièce.*

B. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-4°. Pièce.*

C. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-4°. Pièce.*

29. Le Moine sécularisé. — *Cologne, P. Du Marteau, 1675, in-12.*

(Attribué à l'abbé DU PRÉ, d'après Barbier.)

* Ordonnance de monseigneur l'archevêque de Paris (FRANÇOIS DE HARLAY), pour faire retirer les religieuses qui n'ont point d'établissement à Paris dans leurs monastères de profession. (4 août 1677.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Extrait des registres du Conseil d'État. (19 décembre 1678.)

(Pour le rétablissement de la discipline dans les ordres de Saint-Benoît, Cluny, Cîteaux et Prémontré.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Déclaration du roi sur le rétablissement des conventualités. (6 mai 1680.)

(Voyez *ibidem.*)

* Extrait des registres de parlement (de Bourgogne). Du 28 juillet 1703.

(Suppression de rescrits adressés, par la congrégation romaine des réguliers, aux évêques de la province, comme émanant d'un tribunal non reconnu par l'Église gallicane.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

30. (Lettres de M. de Chamillard au cardinal de Noailles, au sujet d'une surséance de paiement accordée aux communautés de filles et aux fabriques; datées des 19 et 30 juin 1705, la première commençant par ces mots :) Monseigneur, le roi ayant reçu des plaintes de tous les monastères de filles... — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

31. Le Point de vue, ou Le jugement réformé. — *(S. l.,) 1712, in-12. Pièce.*

(Au sujet de la réforme du clergé régulier.)

* Déclaration du roi, concernant les religieux Mendiants. Donnée à Paris le 25 janvier 1717.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Édit du roi, concernant les bénéfices possédés par les religieux de plusieurs communautés. Donné à Paris au mois de novembre 1719. Registré en parlement.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui nomme des commissaires pour examiner les expédients les plus convenables à l'effet de procurer aux communautés de filles religieuses du royaume les secours dont elles peuvent avoir besoin. Du 19 avril 1727.

(Voyez *ibidem.*)

* Déclaration du roi, concernant les maisons religieuses. Donnée à Versailles le 10 février 1742.

(Pour le maintien du droit de juridiction des évêques relativement à la clôture et à l'examen des novices.)

(Voyez *ibidem.*)

32. Moyen de rendre nos religieuses utiles et de nous exempter des dots qu'elles exigent, par M. ****. — *(S. l.,) 1750, in-8°.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, Stromates de Jamet, volume intitulé : *Papisme, monachisme...* division POLYGRAPHIE. — Par l'abbé Huel, curé de Noueux-Neufchâteau, diocèse de Toul, d'après deux notes manuscrites de Jamet et de Falconnet.)

33. Mémoire sur la nécessité de diminuer le nombre et de changer le système des maisons religieuses. — *(S. l.,) 1755, in-12. Pièce.*

(Par le P. Arcère, de l'Oratoire, d'après Barbier. — 1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Fontanieu, tome CCCXLII, division POLYGRAPHIE.)

34. Réponse au « Mémoire sur la nécessité de diminuer le nombre et de changer le système des maisons religieuses ». — *(S. l. n. d.,) in-12.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Fontanieu, tome CCCXLII, division POLYGRAPHIE.)

35. Question importante : Est-il plus avantageux à l'État et à la religion de protéger les communautés religieuses que de les anéantir ? — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

36. Question politique où l'on examine si les religieux rentés sont utiles ou nuisibles à l'État. Par D. B. G. — *(S. l.,) 1762, in-12.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, du 23 mai 1766.

(Convocation d'une assemblée pour la réforme des ordres religieux de France.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, du 31 juillet 1766.

(Pour l'exécution de l'Arrêt précédent.)

(Voyez *ibidem.*)

37. Trop est trop. Capitulation de la France avec ses moines et religieuses de toutes les livrées. Avec la revue générale de leurs patriarches. (Par Maubert de Gouvest.) — *La Haye, aux dépens de la Compagnie, 1767, in-12.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve.)

38. Histoire de l'établissement des moines Mendiants, où on traite de l'origine des moines, de leur première ferveur, de leur relâchement, de leur décadence, de leurs différentes réformes jusqu'à S. Dominique et S. François ; des progrès rapides des deux ordres que ces saints établirent, du relâchement qu'ils occasionnèrent dans la discipline, et des troubles qu'ils ont causés dans l'Église et dans l'État... — *Avignon, chez les libraires associés, 1767, in-12.*

(Attribué à d'Alembert. D'après Barbier, cet ouvrage serait plutôt de Poullin de Lumina, sous le nom duquel il est donné dans la « France littéraire » de 1769. — 1 autre exemplaire dans la Réserve, Stromates de Jamet, volume intitulé : *Papisme, monachisme...* division POLYGRAPHIE.)

39. Examen du libelle intitulé : « Histoire de l'établissement des moines Mendiants, où on traite de l'origine des moines, de leur première ferveur, de leur relâchement, de leur décadence, de leurs différentes réformes jusqu'à S. Dominique et S. François... ». — *Avignon, 1767, in-12.*

(Par le P. Richard, d'après Barbier.)

40. Idées d'un citoyen sur le projet de réunion des maisons religieuses, ou Lettre à M. le duc de ***, à ce sujet. (10 juin 1767.) — *(S. l.,) 1767, in-8°. Pièce.*

41. Mémoire à présenter à MM. les commissaires préposés par le roi pour procéder à la réformation des ordres religieux. — *(S. l.,) 1767, in-12.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, Stromates de Jamet, volume intitulé : *Papisme, monachisme*, etc., division POLYGRAPHIE.)

42. Cas de conscience sur la commission établie pour

réformer les corps réguliers. On demande si nosseigneurs les archevêques commis à la réforme des réguliers sont compétents pour cet œuvre, et si les religieux sont obligés de leur obéir en tout ce qu'ils jugeront à propos d'ordonner à cet égard. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

(Par D. Clémencet, d'après Barbier.)

43. Lettre à l'auteur du « Cas de conscience sur la commission établie pour la réforme des corps réguliers ». — *(S. l.,) 1767, in-12.*

(Par l'abbé Riballier, d'après Barbier.)

44. Réflexions sur un Cas de conscience, proposé et décidé par de soi-disant théologiens et canonistes, au sujet de la commission royale établie par Arrêt du Conseil d'État, du 31 juillet 1766, en exécution de celui du 23 mai précédent pour l'examen des réguliers. — *Londres, 1767, in-12.*

45. Observations sur le Cas de conscience concernant la réforme des religieux. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

(Par Chiniac de La Bastide, d'après Barbier.)

46. Jugement pacifique entre l'auteur du Cas de conscience concernant la réforme des religieux, et les auteurs des Réflexions et des Observations sur le même Cas, etc. — *Avignon, 1768, in-12.*

(Par C.-L. Richard, d'après Barbier.)

47. Idées réfléchies sur la commission établie par Arrêt du Conseil d'État du roi, du 23 mai 1766, pour l'examen des corps réguliers... — *Amsterdam, 1768, in-12.*

48. Autorité légitime des évêques et des souverains pour procéder à la réformation des réguliers sans le concours de l'autorité du pape. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

49. Lettres d'un religieux à son supérieur général, sur la réforme des communautés religieuses. — *(S. l.,) 1767-1768, 3 parties en 1 vol. in-12.*

50. Observations sur les deux Lettres adressées à un supérieur général, par un religieux de son ordre, à l'occasion de la réforme des réguliers. — *Avignon, 1768, in-12.*

51. L'Importance et l'étendue des obligations de la vie monastique, son utilité dans l'Église et dans l'État. Pour servir de préservatif aux moines et de réponse aux ennemis de l'ordre monastique. — *En France, 1768, 2 vol. in-12.*

(Par Dom Deforis, d'après Barbier.)

52. Nécessité de conserver l'état religieux, prouvée par les avantages de la vie solitaire, par l'autorité des Pères et des conciles, par les grands services que les religieux ont toujours rendus à l'Église et à l'État, et par les ordonnances de nos rois. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

53. Le Cœnobitophile, ou Lettres d'un religieux français à un laïc son ami, sur les préjugés publics contre l'état monastique. — *Au Mont-Cassin, et se trouve à Paris chez Valleyre l'aîné, 1768, in-12.*

(Par Dom Rousseau, d'après Barbier.)

* Édit du roi, concernant les ordres religieux. Donné à Versailles au mois de mars 1768.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

54. Formalités que l'on doit suivre pour parvenir à l'extinction et suppression des monastères de filles religieuses, à l'union de leurs biens à d'autres maisons et communautés de filles du même diocèse. — *Paris, Imprimerie royale, 1768, in-fol. Pièce.*

55. Essai historique et critique sur les priviléges et exemptions des réguliers. — *Venise; et Paris, Desaint, 1769, in-12.*

(Par l'abbé Riballier, d'après Barbier.)

56. Dialogues sur l'utilité des moines rentés. (Par Dom Ansart.) — *Amsterdam; et Paris, Des Ventes de Ladoué, 1769, in-12.*

A. — *1769.* — Par Dom André-Joseph Ansart, religieux bénédictin... — *Paris, Des Ventes de Ladoué, etc., in-12.*

57. L'utile Emploi des religieux et des communalistes, ou Mémoire politique à l'avantage des habitants de la campagne. — *Amsterdam, M.-M. Rey, 1770, in-8°.*

(Par Faiguet de Villeneuve, d'après Barbier. — Réserve.)

58. Projet de réformation pour les religieux des ordres Mendiants du royaume, auquel on a joint un nouveau plan d'élection par la voie complexe du choix et du sort, et un nouveau projet pour l'institution de la jeunesse dans les villes où il n'y a point de colléges de plein cours. — *(S. l.,) 1771, in-12. Pièce.*

59. Dissertation sur les vœux en général et sur les vœux solennels des religieux et des religieuses en particulier; avec les Lettres de N. S.-P. le pape Clément XIV, touchant la prise d'habit de madame Louise-Marie de France; et la réfutation de l'ouvrage intitulé : « Essai historique et critique sur les priviléges et exemptions des réguliers ». — *Paris, Butard, 1771, in-12.*

(Par le P. Richard, d'après Barbier. — Voyez le n° 55 ci-dessus.)

* Édit du roi, concernant les réguliers. Donné à Versailles au mois de février 1773.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

60. Mémoire sur l'usage qu'il conviendrait de faire du revenu des abbayes qui sont en commende. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

61. Essai philosophique sur le monachisme. Par Mr L. — *Paris, 1773, in-8°.*

(Par Linguet, d'après Barbier.)

* — *1773.* — *Paris, in-8°.* (Stromates de Jamet, volume intitulé : *Papisme, monachisme...* division POLYGRAPHIE.)

A. — *1776.* — *Paris, in-8°.*

62. Dissertation dans laquelle on prouve que les

ordres religieux sont très-utiles à l'Église et à l'État. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

(Par le P. Lambert, d'après Barbier. — Mai 1778, d'après une note manuscrite contemporaine.)

63. Dissertation sur l'exaction des dots. — *Paris, Vᵉ Méquignon et fils, 1779, in-12.*

* Lettres patentes du roi, qui ordonnent l'exécution des articles 1ᵉʳ et 11 de l'Édit, de mars 1768, concernant les ordres religieux. Données à Versailles le 17 janvier 1779.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui décharge les commissaires nommés pour l'exécution de l'Arrêt du Conseil, du 23 mai 1766, concernant les ordres religieux, de l'exécution dudit Arrêt. Du 19 mars 1780.

(Voyez *ibidem.*)

64. Mémoire sur l'état religieux et sur la commission établie pour les réguliers. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

(Par l'abbé Mey, d'après Barbier.)

65. Essai sur un nouveau plan de réforme concernant les ordres religieux. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Par Adamoli, d'après une note manuscrite contemporaine.)

* Déclaration du roi, qui étend aux prieurés et abbayes sécularisés les dispositions de celle du 30 août 1735. Donnée à Versailles le 3 septembre 1780.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

66. Mémoire en faveur des ordres religieux. — *(S. l.,) 1781, in-12.*

(Le titre de départ porte : *Mémoire contenant des observations sur ce qu'il semble que le bien de l'Église et celui de l'État exigent que l'on fasse pour conserver les ordres religieux et les relever de leur décadence actuelle. A nosseigneurs les évêques, archevêques, ministres et conseillers d'État, et par eux, à S. M. Très-Chrétienne.*)

67. Essais sur l'exemption des monastères et sur la juridiction ecclésiastique. — *Paris, Vᵉ Hérissant, 1783, in-8°. Pièce.*

68. De l'État religieux. Chap. I. Son Esprit. Chap. II. Son Établissement et ses progrès. Chap. III. Services qu'il a rendus à l'Église. Chap. IV. Services qu'il a rendus à la société. Chap. V. Son Utilité actuelle. Chap. VI. Des Biens des religieux. Chap. VII. De la Réforme des ordres monastiques. Par M. l'abbé de B*** et M. l'abbé B. de B***, avocat en parlement. — *Paris, Vᵉ Hérissant, 1784, in-12.*

(Par les abbés de Bonnefoy et de Bernard, d'après Barbier.)

* Essai sur l'histoire naturelle de quelques espèces de moines décrits à la manière de Linné. Ouvrage traduit du latin et orné de figures, par M. jean D'Antimoine, naturaliste du Grand-Lama, etc., etc. *(1784.)*

(jean D'Antimoine est le pseudonyme de Broussonet. — L'ouvrage latin est du baron de Born. — Réimpression de circonstance.)

(Voyez la division HISTOIRE GÉNÉRALE, histoire religieuse.)

69. A mes Concitoyens, ou Réflexions patriotiques d'un Français, sur la sécularisation des religieux et l'extinction de la mendicité. — *Genève, 1787, in-8°.*

70. Confidence monacale sur le temps présent. (Signé : M. L. D. A.) — *Kell, 1787, in-8°. Pièce.*

71. Considérations sur l'état présent des ordres religieux en France et sur les moyens de les rendre utiles. — *Amsterdam, 1788, in-8°.*

* Règlement, fait par le roi, pour la composition d'un comité pour la distribution des fonds affectés au soulagement des communautés des filles religieuses, ainsi que de ceux destinés à la restauration des églises et édifices sacrés. Du 28 août 1788.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

72. Observations utiles dans les circonstances. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Sur les congrégations religieuses consacrées à l'enseignement.)

73. Mémoire présenté au roi et aux États généraux, en faveur des corps réguliers, qui en démontre l'utilité et qui donne des moyens de réforme pour les communautés religieuses. (Signé : F***, religieux.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

74. Lettre d'un Bénédictin aux abbés réguliers et aux moines de Flandre, Artois, Hainaut, et Cambrésis. Au sujet de la demande qu'ils font, dans leurs doléances, de se charger des colléges de ces provinces. (Signé : Dom ***. [20 mai 1789.]) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Voyez précédemment, pour tous les ouvrages directement relatifs à la suppression des ordres religieux en France, en 1789 et 1790, tome II, pages 501-629, nᵒˢ 1045, 1046, 1057, 1396, 2195, 2406-2409, 2459, 2681, 2690, 2691, 2756, 2958-2960, 2972-2977, 2979, 3152, 3236, 3257, 3311 3614, 3615, 4027, 4188, 4189.)

* Lettres patentes du roi, portant sanction du décret de l'Assemblée nationale concernant l'émission des vœux dans tous les monastères de l'un et l'autre sexe. Du 1ᵉʳ novembre 1789.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Lettres patentes du roi, sur un décret de l'Assemblée nationale, du 13 février, qui prohibent en France les vœux monastiques de l'un et l'autre sexe. Données à Paris le 19 février 1790.

(Voyez *ibidem.*)

* Lettres patentes du roi, sur les décrets de l'Assemblée nationale, qui fixent le traitement des religieux qui sortiront de leurs maisons. Données à Paris le 26 février 1790.

(Voyez *ibidem.*)

* Lettre de M. l'archevêque d'Auch (La Tour Du Pin Montauban) aux religieuses de son diocèse. (19 mars 1790.)

(Voyez précédemment tome II, page 584, nº 3103.)

* Lettres patentes du roi, sur un décret de l'Assem-

blée nationale concernant les religieux. Données à Paris, le 26 mars 1790.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Réponse de la prieure de *** au directoire du district faisant exécuter, dans son couvent, les décrets de l'Assemblée nationale.

(Voyez précédemment tome II, page 586, n° 3149.)

* Proclamation du roi, sur le décret de l'Assemblée nationale, du 10 septembre 1790, portant suppression de diverses rentes, indemnités, secours, traitements, et de la commission établie pour le soulagement des maisons religieuses. Du 21 septembre 1790.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

75. Lettre à une religieuse sortie de son couvent, et qui a prétendu justifier sa sortie par le décret de l'Assemblée nationale sur l'état religieux. (22 septembre 1790.) — *Auxerre, imp. de L. Fournier, (s. d.,) in-12. Pièce.*

76. Crime d'apostasie. Lettre d'un religieux à un de ses amis. — *Artois, Flandres et Cambrésis, 1790, in-8°. Pièce.*

77. Le Crime d'apostasie démontré chimérique, ou Réponse à la Lettre écrite par un religieux des provinces belgiques à son confrère sur le crime d'apostasie. — *Paris, Lecomte, 1790, in-8°. Pièce.*

* Loi concernant les religieux, les religieuses, et les chanoinesses séculières et régulières. Donnée à Saint-Cloud le 14 octobre 1790.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

78. La Voix de la conscience et de la vertu, ou Lettre à une religieuse sur certains décrets de l'Assemblée nationale. (15 novembre 1790.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* Loi qui ordonne que les Sœurs converses donneront leurs voix dans les élections comme les Sœurs choristes, et qu'il en sera de même des religieux convers. Donné à Paris le 12 décembre 1790.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Loi portant que les chanoinesses qui se marieront seront privées de leur traitement. Donnée à Paris le 19 janvier 1791.

(Voyez *ibidem.*)

* Loi provisoire relative aux ci-devant religieux qui voudront continuer de vivre en commun. Donnée à Paris le 20 mars 1791.

(Voyez *ibidem.*)

* Loi relative aux secours annuels qui doivent être accordés à des maisons de religieuses en conséquence de l'article v du titre II de la loi du 14 octobre dernier. Donnée à Paris le 27 mars 1791.

(Voyez *ibidem.*)

* Loi concernant les maisons de retraite à désigner aux ci-devant religieux du département du Nord qui voudront continuer de vivre en commun. Donnée à Paris le 25 mai 1791.

(Voyez *ibidem.*)

* Réflexions sur le Rapport et le projet de décret de M. Massieu, évêque constitutionnel du département de l'Oise, touchant les congrégations séculières d'hommes. (Signé : ROUGANE, ancien curé d'Auvergne.)

(Voyez ci-dessus page 315, n° 3642.)

* Loi relative aux religieux des différentes maisons situées dans le département du Bas-Rhin. Donnée à Paris le 27 juillet 1791.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Loi portant que les chanoinesses qui se marieront conserveront leur traitement. Donnée à Paris le 12 septembre 1791.

(Voyez *ibidem.*)

* Loi relative aux rentes constituées au profit des religieux et religieuses, ou acquises avec le produit de leur pécule. Donnée à Paris le 16 octobre 1791.

(Voyez *ibidem.*)

* Première (-troisième) Lettre de M. l'évêque de La Rochelle (JEAN-CHARLES DE COUCY) aux religieuses et aux communautés séculières de son diocèse. (26 avril 1791-18 avril 1792.)

(Voyez ci-dessus pages 310, 322 et 328, n°s 3545, 3779 et 3883.)

* Loi donnée à Paris le 17 août 1792, l'an quatrième de la liberté.

(Pour l'évacuation des maisons occupées par des religieuses ou des religieux.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Loi relative aux biens des abbayes et communautés étrangères. Du 30 août 1792, l'an IV[e] de la liberté.

(Voyez *ibidem.*)

79. Réclamation en faveur des religieuses. — *(Paris,) imp. de Le Normant, (1818) in-4°. Pièce.*

(Pensions des religieuses dépossédées par la révolution.)

80. Pétition à la Chambre des Députés, par dix-huit mille religieuses, presque toutes âgées de plus de soixante ans, dispersées sur le sol de la France, sans asile, sans pain et sans secours. — *(Paris,) imp. de Le Normant, 1818, in-4°. Pièce.*

81. Requête à MM. les membres d'un comité cantonal de province. (Signé : LÉON DE CHANLAIRE.) — *Paris, imp. de A. Bobée, 1824, in-8°. Pièce.*

(Contre l'enseignement primaire donné par les maisons religieuses.)

82. Du Projet de loi sur les congrégations religieuses de femmes, présenté à la Chambre des Pairs par M[gr] l'évêque d'Hermopolis le 4 janvier 1825. Par M. l'abbé

F. DE LA MENNAIS. — *Paris, au bureau du Mémorial catholique, 1825, in-8°. Pièce.*

83. Observations sur le projet de loi, concernant les congrégations religieuses de femmes, présenté à la Chambre des Pairs. (20 janvier 1825.) — *Paris, C.-J. Trouvé, 1825, in-8°. Pièce.*

84. Examen du nouveau projet des ministres pour faire admettre légalement, par la seule autorité exécutive, les soixante-quatre maisons chefs d'ordre de religieuses, et des milliers tant de nouveaux chefs d'ordre que de nouvelles maisons affiliées. Deuxième édition. — *Paris, Baudouin frères, 1825, in-8°. Pièce.*

85. Les Religieuses de Poitiers. Épisode historique, par M. A. DULAURE, auteur de l'« Histoire de Paris ». — *Paris, Baudouin frères, 1825, in-8°. Pièce.*

(Réimpression de circonstance.)

86. Des Congrégations religieuses. Discours de FLEURY,... accompagné de notes historiques et continué jusqu'à nos jours par ***, avocat. — *Paris, Sautelet, 1826, in-8°.*

(Réimpression de circonstance.)

87. Du Rétablissement des communautés religieuses. Par M. G..... G..... — *Paris, Delaunay, décembre 1826, in-8°. Pièce.*

88. Le Religieux. — *Marseille, imp. de Baudillon, (1828,) in-8°. Pièce.*

* Observations sur les missions de l'intérieur et les congrégations illégales de religieux et de religieuses, extraites de deux pétitions soumises à la Chambre des Députés dans sa session de 1829.

(Voyez ci-dessus page 370, n° 4636.)

89. A MM. les Députés des départements de la France. Du Mont-Pila, le 20 janvier 1830. (Signé : Un ancien sergent de grenadiers.) — *Lyon, imp. de G. Rossary, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet d'un article de la « Gazette de Lyon », du 14 janvier, intitulé : « De la Charte et des ordres religieux ».)

* Souscription catholique pour soutenir le procès des Trappistes de Meilleray, ouverte à Marseille par l'Agence générale pour la défense de la liberté religieuse. (Signé : Le comte CH. de MONTALEMBERT, etc. [26 octobre 1831.])

(Voyez ci-après, pour cet ouvrage et pour tous autres où se trouve traitée la question générale, mais néanmoins spécialement relatifs aux Trappistes de Meilleray : *Ordre de S.-Bernard* « Bernardins de la congrégation de La Trappe ».)

90. (Lettre sur les votes des Conseils généraux de départements, au sujet des associations religieuses; commençant par ces mots :) Montbrison, 1839. Pour se faire une juste idée de la manie des innovations... — *Paris, imp. de Poussielgue, (s. d.,) in-18. Pièce.*

91. Coup d'œil impartial sur cette question : Un gouvernement, quel qu'il soit, peut-il à son gré chasser des religieux de leur monastère et s'emparer de leurs biens ? — *Paris, imp. de Pillet aîné, (1841,) in-8°. Pièce.*

92. Extrait d'une consultation de M. DE VATIMESNIL, sur les associations religieuses. (8 avril 1842.) — *Paris, imp. de P. Renouard, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

93. Lettre à M. Isambert sur les congrégations religieuses. Par MARTIN-DOISY. (30 juin 1842.) 2e édition. — *Paris, G.-A. Dentu, 1842, in-18.*

94. Jurisprudence des congrégations religieuses. (Chapitre extrait du « Guide des curés » par M. DIEULIN, vicaire général de Nancy, deuxième édition.) — *Nancy, imp. de Raybois, (1842,) in-8°. Pièce.*

* Monachologia figuris ligno incisis illustrata. Monacologie illustrée de figures sur bois. (Par le baron DE BORN, *1844.*)

(Réimpression de circonstance.)

(Voyez la division HISTOIRE GÉNÉRALE, HISTOIRE RELIGIEUSE.)

95. Considérations sur les ordres religieux, adressées aux amis des sciences, par le baron AUGUSTIN CAUCHY,... — *Paris, Poussielgue-Rusand, 1844, in-8°.*

A. — *1849.* — *Paris, Poussielgue-Rusand, in-12. Pièce.*

B. — *1850.* — *Paris, rue des Postes, 52, in-12. Pièce.*

C. — *1850.* — *Paris, rue des Postes, 52, in-12. Pièce.*

96. Mémoire à consulter, adressé aux membres des deux Chambres. Par le baron AUGUSTIN CAUCHY,... — *Paris, A. Sirou, 1844, in-8°. Pièce.*

(En faveur des ordres religieux, au sujet du droit d'enseigner.)

97. Appel à la France en faveur des ordres religieux, par F.-M.-F. G***, ancien professeur de philosophie. — *Paris, Sagnier et Bray, 1844, in-8°.*

98. Des Associations religieuses dans le catholicisme, de leur esprit, de leur histoire et de leur avenir, par CH. LENORMANT,... — *Paris, V.-A. Waille, 1845, in-8°.*

(Voyez aussi : « Dictionnaire des abbayes et monastères par M. de Montrond », formant le tome XVI de : « Troisième et dernière Encyclopédie théologique, » publiée par M. l'abbé Migne ; division THÉOLOGIE.)

99. Des Associations religieuses. Véritable état de la question. (Par l'abbé DUPANLOUP.) — *Paris, J. Lecoffre, 1845, in-8°.*

A. — 2e éd. — *Paris, J. Lecoffre, 1845, in-8°.*

100. Des Compagnies religieuses et de la publicité de l'instruction publique. Par G. DE MOLINARI. — *Paris, F. Prévost, 1845, in-32.*

101. Un Mot de Bertrand Du Guesclin aux gens de loi, de robe et d'épée, par un académicien. — *Paris, A. Sirou, 1845, in-18. Pièce.*

(Contre la dissolution projetée des congrégations religieuses.)

102. Consultation sur les mesures annoncées contre les associations religieuses. (Signé : H. DE VATIMESNIL, etc. [3 juin 1845.]) — *Paris, Poussielgue-Rusand, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

103. De la Police des associations religieuses. Par M. F. BÉCHARD,... — *Paris, V.-A. Waille, 1845, in-8°.*

* Les Couvents, par LOUIS LURINE et ALP. BROT, illustrés par MM. TONY JOHANNOT, BARON, FRANÇAIS et CÉLESTIN NANTEUIL. *(1846.)*

(Voyez la division HISTOIRE GÉNÉRALE, HISTOIRE RELIGIEUSE.)

104. Exposé sommaire de la situation législative, pratique et parlementaire des congrégations d'hommes et de femmes en 1847, et moyen de la régulariser. (Signé : MARTIN-DOISY,... [12 novembre 1847.]) — *Paris, imp. de Boulé, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

105. Simple Exposé sur la situation des communautés religieuses de Paris considérées dans leur rapport avec le droit d'association, la liberté de conscience, l'intérêt de l'État, des travailleurs et des familles; par l'archevêque de Paris (DENIS-AUGUSTE AFFRE). — *Paris, A. Le Clère, 1848, in-8°. Pièce.*

106. De la Liberté des associations religieuses, ou Atteintes portées, à leur sujet, aux droits de l'homme et du citoyen dans les départements du Rhône et de Vaucluse. Par un ami sincère de la liberté pour tous. — *Avignon, Séguin aîné, 1848, in-8°.*

HISTOIRE DES CONGRÉGATIONS D'HOMMES EN FRANCE, PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

§ 3. (Ld [14])

Ordre de Saint-Antoine.

1. Recueil ou extrait des bulles de nos SS.-Pères les papes et des lettres patentes des rois, contenant les privilèges, droits, libertés et franchises par eux octroyées en faveur de l'ordre de Saint-Antoine de Viennois, et partie des constitutions et décrets du chapitre général dudit ordre. — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

2. (Série de pièces, en date de novembre 1618 à novembre 1625, relatives à la constitution de l'ordre de Saint-Antoine en France, la première ayant pour titre :) Lettres patentes du roi, portant évocation générale au Grand Conseil, pour le possessoire des bénéfices de l'ordre de Saint-Antoine... — *(Paris,) imp. de G. Sassier, 1644, in-4°. Pièce.*

3. Mémoires sur quelques différends survenus en l'ordre de S.-Antoine touchant l'élection d'un général audit ordre. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

4. Factum pour les grand prieur, définiteurs, visiteur, procureurs généraux, supérieurs, et religieux de l'ordre et congrégation réformée de S.-Antoine de Viennois, et des communautés de Paris, Rome, Lyon, Rouen, Tholose, Marseille, La Lande, et autres dudit ordre, demandeurs, suivant les fins de leur requête présentée au Conseil le onzième janvier 1636. Contre Frère François Marchier, religieux dudit ordre, soi-disant abbé et chef général d'icelui. (Signé : BERNARD.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

5. Moyens et raisons de messire FRANÇOIS MARCHIER, abbé de Saint-Antoine de Viennois, chef et général de l'ordre et congrégation réformée dudit Saint-Antoine, pour obtenir les conclusions de maintenue définitive et autres par lui prises en l'instance pendante au Conseil du roi entre ledit abbé, défendeur en requête, et le Père Jean Chastaing, grand prieur, avec quelques autres religieux de l'ordre, nommés au procès, demandeurs. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Droit public et civil* in-fol., tome XXIII, fol. 219, division POLYGRAPHIE.)

* Extrait des registres du Conseil privé du roi. (19 août 1636.)

(Arrêt cassant l'élection faite du P. François Marchier comme supérieur général de l'ordre de Saint-Antoine.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

6. Mémoire sur les affaires de l'ordre de Saint-Antoine, présenté à Sa Sainteté, de la part du roi, par monseigneur le maréchal D'ESTRÉE, ambassadeur extraordinaire à Rome, l'an 1637, contre les desseins de F. François Marchier, religieux dudit ordre. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

7. Factum pour le sieur abbé général, supérieurs et religieux de l'ordre et congrégation réformée de S.-Antoine. Contre Frère François Marchier, soi-disant abbé dudit ordre, bien que débouté de ses prétentions pour ce regard par divers jugements souverains... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

8. Mémoire sur les troubles et désordres advenus en la maison de Saint-Antoine de Rome par l'invasion de Frère François Marchier, faite le onzième août 1644. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

9. Articuli, ex antiquis ordinis antoniani statutis desumpti, quibus (præterquam abbati generali) interdicitur universis et singulis ad quos spectare posset, ne quem ad habitum dicti ordinis admittant absque expressa dicti domini abbatis licentia. Mens. febr. anni millesimi quadringentesimi septuagesimi septimi. — *Paris, imp. de G. Sassier, 1644, in-4°. Pièce.*

(On trouve imprimés à la suite plusieurs bulles, brefs, etc., relatifs, pour la plupart, à la réformation de l'ordre de S.-Antoine.)

* Arrêt du Grand Conseil. (27 avril 1645.)

(Convocation du chapitre général de l'ordre de Saint-Antoine de Viennois à Paris, à l'effet de procéder à l'élection d'un supérieur à la place du Père Chastain.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

10. L'Appel, comme d'abus, interjeté, par les religieux et convent de la congrégation réformée de la maison de Paris, contre le chapitre général prétendu avoir été canoniquement tenu au monastère Saint-Antoine de Viennois au mois de mai dernier, est fondé. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Lettres patentes du roi, du mois d'août 1645, portant révocation et cassation de celles qui avaient été données en faveur de la triennalité touchant la charge et dignité du général de l'ordre de Saint-Antoine, du mois d'octobre l'an de grâce 1636. Et de la vérification d'icelles et de tout ce qui s'en est ensuivi au Grand Conseil.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

11. Factum pour messire HENRI DE VILLARS, archevêque et comte de Vienne... demandeur. Contre messire Jean Rasse, abbé de Saint-Antoine de Viennois, défendeur. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Conflit de juridiction.)

* Réponse au libelle diffamatoire, auquel on a donné le titre : « État de l'ordre de Saint-Antoine ». (Signé : Me GUEHERRY.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome XXIII, fol. 228, division POLYGRAPHIE.)

* Arrêt du Grand Conseil, du douzième février 1706, qui ordonne que les bénéfices unis à la congrégation réformée de l'ordre de Saint-Antoine ne peuvent être impétrés en cour de Rome, et les maintient dans la possession et jouissance des fruits et revenus de tous les bénéfices supprimés et unis à ladite congrégation.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

12. Mémoire important sur la question de savoir : Si les religieux de Saint-Antoine sont chanoines réguliers. — Pièces et extraits des bulles, lettres patentes et arrêts rapportés dans ce Mémoire. — Addition au Mémoire important des chanoines réguliers de la congrégation de France, contre les religieux de S.-Antoine, se prétendant chanoines réguliers. Réfutation du Mémoire des religieux de S.-Antoine. (Signé : Me LE PAIGE, avocat.) — *Paris, imp. de Ve A. Lambin, 1723, in-fol.*

* Arrêt du Grand Conseil du roi, qui maintient et garde les religieux de l'ordre de Saint-Antoine dans le droit et qualité de chanoines réguliers de Saint-Augustin, congrégation et ordre de S.-Antoine. Du 24 mars 1723.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

13. Mémoire, où l'on établit le droit des abbés généraux de S.-Antoine de présider aux États de la province de Dauphiné, en l'absence de M. l'évêque de Grenoble, et de siéger au parlement de la même province, en qualité de conseillers nés; et où l'on trouve une idée générale et abrégée de l'origine de l'ordre de S.-Antoine, de ses progrès, et des grands hommes qu'il a donnés à l'Église et à l'État. — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

(Une note manuscrite contemporaine, sur le titre, porte : *Donné à la Bibliothèque du roi par l'auteur*, CLAUDE BOUDET, *chanoine régulier, procureur général de l'ordre de S.-Antoine. Imprimé à Lyon en* 1746.)

14. Mémoire signifié pour Mre Étienne Galland, abbé, supérieur général de l'ordre, et le chapitre canonial de l'abbaye S.-Antoine, demandeurs. Contre les prieur, syndic et religieux Carmes de Beauvoir en Dauphiné, défendeurs. (Signé : Me GIRODAT, avocat.) — *(Paris,) imp. de A. Boudet, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Conflit au sujet du privilége de l'ordre de ne pouvoir être jugé que par le Grand Conseil. — On lit en tête de la pièce la note manuscrite contemporaine suivante : « Cette affaire sera rapportée au Conseil du 3 décembre 1759, par M. de Mortfontaine ».)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui indique la tenue du chapitre ordinaire des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Antoine au 24 octobre prochain. Du 1er février 1774.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

§ 4. (Ld[15])

Ordre de Saint-Augustin.

1° Ermites Augustins : — Généralités de l'histoire; — Constitutions; — Détails de l'histoire.

1. Felix Augustinensium communitatis bituricensis exordium ac progressus in provincia Franciæ : ab anno Dom. 1594 ad 1620. Auctore R. P. CHRISTINO FRANCÆO, super eamdem communitatem V. provinciali. — *Parisiis, Giffart, 1620, in-12.*

---

2. Statuta Fratrum eremitarum discalceatorum ordinis Sancti-Augustini. Per Galliam. — *Parisiis, C. Morlot, 1631, in-32.*

3. Constitutiones Fratrum eremitarum discalceatorum ordinis sancti P. Augustini, congregationis Galliarum. — *Lugdini, ex typographia Væ C. Rigaud, 1642, in-8°.*

A. — *1642. — Lugduni, ex typ. Væ C. Rigaud, in-8°.*

4. Liber ceremoniarum Fratrum discalceatorum ordinis eremitarum S. Patris Augustini, congregationis Galliarum. — *Lugduni, G. Jullieron, 1642, in-8°.*

5. Regula Sancti-Augustini et constitutiones Fratrum

eremitarum reformatorum ordinis Sancti-Augustini, congregationis Galliarum, a summo Pontifice Clemente XIV approbatæ. — *Parisiis, typis P.-G. Simon, 1773, in-12.*

---

* Arrêt du Conseil d'État, contenant divers règlements pour la réformation des religieux hermites déchaussés de S.-Augustin de la province de France. (8 décembre 1606.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

6. Constitutions pour les congrégations de religieux qui seront établies en l'ordre de Saint-Augustin. (9-23 juillet 1623.) — *Paris, imp. de F. Julliot, 1623, in-8°. Pièce.*

* Breve sanctissimi papæ URBANI VIII, quo antiqua provincia Fratrum eremitarum ordinis S.-Augustini dividitur in duas provincias. (10 septembris 1625.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Bref de notre Saint-Père le pape (URBAIN VIII [19 janvier 1636]), et Lettres patentes de Sa Majesté (25 juin) sur icelui, pour la réformation de l'ordre de Saint-Augustin, etc. 1636.

(Voyez *ibidem.*)

7. Défense prompte de la vie monastique du grand S. Augustin, et qu'elle est de perfection, ou Factum pour la cause de ses enfants hérémitains contre certain intimant, et autres opposants. LE NOIR, pour les intimés. Aux frais et par le soin du sieur DE DAMPIERRE. (29 décembre 1633.) — *Paris, S. Lefebvre, 1634, in-4°.*

8. Lettre des Pères BÉRAULT et REVERDY, adressée à tous les religieux de la congrégation de Bourges, dans laquelle est justifiée la désunion de cette congrégation et que de tout temps ils ont été et sont rebelles au R. P. général. (Du grand convent des Augustins de Paris, ce 1639.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

9. Litteræ reverendissimi P. generalis totius ord. erem. S.-Augustini (HIPPOLYTI MONTII), missæ ad majorem conventum parisinum Augustinensium... (5 maii 1642.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Nomination d'inspecteurs pour visiter les communautés de son obédience.)

10. A Nosseigneurs de parlement. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Requête des religieux Augustins du grand couvent de Paris contre ceux de la province de Bourges.)

11. A Nosseigneurs du parlement. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Même sujet. — Pièce différente de la précédente.)

12. Avis touchant l'entrée, expulsion et rétablissement des Pères Augustins réformés de la communauté de Bourges dans le grand convent des Augustins de Paris. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

13. Récit véritable de ce qui s'est fait et passé dans le grand couvent des PP. Augustins de Paris depuis le 5 du mois d'août 1642. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Refus du prieur d'admettre les commissaires délégués par le général de l'ordre pour visiter le couvent.)

14. Factum pour les Augustins réformés de la province et communauté d'Arles, demandeurs. Contre les Pères déchaussés sous la règle de S.-Augustin, de la congrégation de France, défendeurs. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Factum sommaire pour les Pères Augustins de la province de France, demandeurs en homologation d'un bref contradictoire de notre S.-P. le pape, intimés, et défendeurs. Contre les Pères Augustins de la province de Bourges ou de S.-Guillaume, opposants et appelants comme d'abus. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Pour la restitution à la province de France du couvent d'Amiens.)

(RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLV, fol. 241, division POLYGRAPHIE.)

15. (Série de pièces, en date du 10 septembre 1625 au 7 avril 1648, relatives à l'affaire du couvent d'Amiens, entre les Pères Augustins de la province de France et ceux de la province de Bourges; la première ayant pour titre :) Breve sanctissimi papæ URBANI VIII, quo antiqua provincia Franciæ Fratrum eremitarum ordinis S.-Augustini dividitur in duas provincias. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

16. (Autre série de pièces, en date du 6 juillet 1648 au 17 novembre 1650, relatives à l'affaire du couvent d'Amiens, entre les Pères Augustins de la province de Bourges et ceux de la province de France; la première ayant pour titre :) Litteræ R. P. SALVATORIS, vicarii apostolici, generalis ordinis S.-Augustini, quibus citat provinciam Franciæ, ejusdem ordinis, Romam, pro causa conventus ambianensis judicanda. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

17. (Autre série de pièces, en date du 20 mai au 20 décembre 1650, relatives à l'affaire du couvent d'Amiens, entre les Pères Augustins de la province de Bourges et ceux de la province de France; la première ayant pour titre :) Litteræ reverendissimi P. generalis ord. S.-August., quibus jubet P. provinciali provinciæ biturícensis seu Sancti-Guillelmi restituere conventum ambianensem Patribus provinciæ Franciæ juxta breve apostolicum Innocentii X... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

18. Factum où l'on fait voir la nullité d'une nomination de bacheliers faite dans le grand convent des Augustins (en juin 1657), et qui fera voir la fausseté des raisons du contraire. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLV, fol. 261, division POLYGRAPHIE.)

* Mag. F. PAULUS LUCHINUS, pisaurensis, totius ordinis FF. eremitarum S. P. Augustini prior generalis, atque in visitatione provinciæ Narboniæ et Burgundiæ simulque communitatis bitterrensis ejusdem ordinis commissarius

apostolicus. (25 nov. 1660.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(DÉPARTEMENT DES MANUSCRITS, SUPPLÉMENT FRANÇAIS, n° $\frac{540}{10}$, tome II, fol. 358.)

* (Acte royal, portant qu'aucun décret du général des Augustins ne sera reçu en France sans lettre d'attache et permission du roi, daté du 27 octobre 1661, et commençant par ces mots :) Sur ce qui a été représenté au roi étant en son Conseil...

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Bref du pape (CLÉMENT IX), qui commet le R. P. général de l'ordre des Frères hermites de Saint-Augustin, pour, en qualité de commissaire apostolique, visiter et réformer les convents de son ordre en France. (28 septembre 1668.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

19. Version française des lettres latines envoyées de Rome. (23 octobre-2 décembre 1675.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Série de pièces relatives aux divisions survenues dans l'ordre des ermites de S.-Augustin à Paris.)

20. Transumptum epistolæ reverendissimi P. generalis totius ord. erem. S.-Augustini (NICOLAI OLIVA), sic inscriptæ : RR. Patribus Josepho Chossier et Bartholomæo Milet, ordinis eremitarum Sancti-Augustini, Parisios ad majorem conventum Sancti-Augustini. (7 januarii 1676.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet du refus du Père Breuillé, provincial, de reconnaître l'autorité du général de l'ordre.)

21. Briève Instruction sur le différend des Augustins réformés de la province de Saint-Guillaume, dite la communauté de Bourges, de l'ordre de Saint-Augustin. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

22. Réponse au libelle diffamatoire, imprimé sans le nom de l'auteur, intitulé : « Abrégé des moyens des Augustins réformés de la province de Saint-Guillaume, dite communauté de Bourges, contre le décret, du 31 mars, portant cassation de leurs derniers chapitres tenus à Montmorillon et à Moulins ». — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, du septième mai 1676. Donné à la poursuite du Père Amignon et autres religieux, en exécution d'un autre arrêt, du 19 mars dernier, par lequel les Pères Ange Proust et Bruno Sauvé sont déclarés déchus de toutes préséances par eux prétendues; lequel Arrêt casse la sentence rendue par le Père Breuillé, provincial élu des Augustins de la communauté de Bourges, en faveur dudit P. Bruno Sauvé.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Extrait des registres du Conseil d'État. (12 novembre 1676.)

(Arrêt qui approuve la sentence de l'archevêque de Paris pour le règlement des différends survenus entre les Frères Augustins de la province de Bourges.)

(Voyez *ibidem.*)

23. Recueil de diverses pièces imprimées, pour la réception du bref de Sa Sainteté, du 3 juillet 1670, qui supprime également les priviléges des docteurs et des ex-provinciaux des religieux Augustins réformés de la province de Saint-Guillaume, dite communauté de Bourges. Contre les prétentions des Pères Ange Proust, Gilles Breuillé, Bruno Sauvé et leurs adhérents qui combattaient ledit bref. Par lesquelles il est justifié avec combien de zèle, justice et raison, les révérends Pères Joseph Chossier, Barthélemy Milet, Antoine Amignon, et autres bien intentionnés, ont agi pour la réception dudit bref et la conservation de l'autorité du révérendissime Père général. (12 décembre 1670-4 juin 1677.) — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

* Magister F. DOMINICUS VALVASORIUS, mediolanensis, totius ordinis eremitarum S. P. Augustini vicarius generalis apostolicus, reverendis ac venerabilibus in Christo patribus ac fratribus provinciæ nostræ S.-Guillelmi, alias communitatis bituricensis ejusdem ordinis, salutem in Domino. (22 martii 1679.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Arrêt du Conseil d'État, confirmant et autorisant les priviléges des religieux Augustins docteurs en théologie de la Faculté de Paris. (17 février 1694.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

24. Au Roi, et à nosseigneurs de son Conseil. — *(S. l., n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Requête de Frère VINCENT LADET, provincial des Augustins de la province de Narbonne-Bourgogne, au sujet de la formation en province indépendante demandée par les monastères de Bourgogne.)

25. Au Roi, et à nosseigneurs de son Conseil. (Signé : DE BLANCHANS.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Deuxième requête de Frère VINCENT LADET, en réponse à celle des religieux Augustins des monastères de Bourgogne du 13 avril 1696.)

26. Au Roi, et à nosseigneurs de son Conseil. (Signé : DE BLANCHANS.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Troisième requête de Frère VINCENT LADET, en réponse à celle des religieux Augustins des monastères de Bourgogne du 6 juillet 1696.)

27. Au Roi, et à nosseigneurs de son Conseil. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Quatrième requête de Frère VINCENT LADET, en réponse à celle des religieux Augustins des monastères de Bourgogne du 26 juillet, et aux contredits des mêmes du 28 juillet 1696.)

28. Mémoire pour Frère Vincent Ladet, docteur de Sorbonne, provincial des Augustins de la province de Narbonne-Bourgogne et communauté de Béziers, défendeur et demandeur. Contre quelques religieux mécontents et rebelles de la même province, demandeurs et défendeurs. (Signé : DE BLANCHANS, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

29. (Lettre circulaire pour la convocation dans la ville de Lyon du chapitre des Augustins de la province de Narbonne et de Bourgogne, datée de juillet 1697, et commençant par ces mots :) In nomine Christi, amen.

Reverendi Patres, Fratresque carissimi, vagientis Ecclesiæ non prius constructa cunabula... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

30. Elogium funebre RR. Patrum ac Fratrum augustinianæ provinciæ Sancti-Guillelmi parisinæ, qui ab ultimo capitulo provinciali, Monmorillii habito anno 1709, ad capitulum sequens, Pictavii habitum anno 1712, diem suum obierunt. Pronuntiabat in templo Augustinianorum pictaviensium R. P. F. PETRUS PREVOST, ejusdem provinciæ alumnus... die 26 aprilis anni 1712. — *Ambiani, typ. J.-B. Morgan, 1712, in-8°. Pièce.*

* Extrait des registres de parlement. (7 mai 1720.)

(Suspension de l'arrêt, du 24 avril, rendu dans la contestation pendante entre les religieux Augustins de la province de Toulouse et Guyenne, d'une part, et ceux du grand couvent et Collége de Paris, et des provinces de France, Provence et Lyon, d'autre part, au sujet du droit, prétendu par les premiers, d'occuper quatre des seize places de conventuels et affiliés dudit couvent.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

31. Au Roi. (Signé : Me DE BEAULIEU, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Requête des prieur et religieux Augustins du grand couvent et Collége de Paris, et des religieux Augustins des trois provinces de France, Provence et Lyon, en conséquence de l'évocation faite au Conseil d'État, par arrêt du 19 avril 1722, de la contestation pendante entre eux et les religieux Augustins de la province de Toulouse.)

32. Au Roi, et à nosseigneurs les commissaires généraux du Conseil, députés en cette partie. (Signé : Me VIDAL, avocat.) — *(Paris,) imp. de J.-F. Knapen, (s. d.,) in-fol. Pièce.*

(Requête des religieux Augustins de la province de Toulouse et Guyenne, sur le même sujet. — Signifié le 21 novembre 1722.)

33. Au Roi. (Signé : Me BEAULIEU, avocat.) — *(Paris,) imp. de J. Vincent, (s. d.,) in-fol. Pièce.*

(Requête des prieur et religieux Augustins du grand couvent et Collége de Paris, et des religieux Augustins des trois provinces de France, Provence et Lyon, en réponse à la précédente.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, rendu en faveur des Augustins de la province de Toulouse et Guyenne, contre les Augustins du grand couvent et Collége de Paris, et les Augustins des provinces de France, Provence et Lyon. Donné à Meudon le 26 juin 1723.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

34. Mémoire des prieur et religieux des Grands-Augustins de la maison de Paris, pour montrer qu'on ne peut leur opposer le chapitre *Quia propter de electione*, au sujet de l'élection de trois affiliés, du 18 novembre 1723. (Signé : DOREMIEU, avocat.) — *Paris, Ve Saugrain et P. Prault, 1724, in-fol. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, concernant les religieux Augustins. Du 21 juin 1769.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Déclaration du roi, concernant les bénéfices à charge d'âmes de l'ordre de Saint-Augustin. Donnée à Compiègne le 22 août 1770.

(Voyez *ibidem.*)

* Déclaration du roi, interprétative de celle du 22 août 1770, concernant les bénéfices à charge d'âmes de l'ordre de Saint-Augustin. Donnée à Compiègne le 6 août 1774.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne que le chapitre général ordinaire de la congrégation des Augustins réformés se tiendra au couvent de la place des Victoires à Paris. Du 14 juin 1778.

(Voyez *ibidem.*)

2° Chanoines réguliers Augustins de la congrégation de Chancelade.

35. Au Roi. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Requête des abbés et chanoines réguliers de S.-Augustin de la réforme de Chancelade, demandeurs aux fins d'être érigés en congrégation indépendante, contre les chanoines réguliers de la congrégation de France.

36. En l'Instance pendante devant monseigneur l'illustrissime évêque et comte de Châlons, pair de France, commissaire délégué par N. S.-P. le pape. Entre le seigneur évêque de Cahors, comme abbé régulier du monastère de Chancelade, et les religieux d'icelui, et autres religieux du même monastère établis en ceux de La Couronne, Sablonceaux et S.-Gérard, de l'ordre des chanoines réguliers de S.-Augustin, appelants de certaines sentences rendues par feu monseigneur l'éminentissime cardinal de La Rochefoucauld, commissaire apostolique, d'une part, et le supérieur général et religieux de la congrégation de Paris du même ordre appelés, d'autre. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Sentence rendue par M. l'official de Beauvais (GUILLAUME CARDINAL), commissaire apostolique, entre révérend père en Dieu messire Alain de Solminihac, évêque de Cahors et abbé régulier de l'abbaye de Notre-Dame-de-Chancelade, de l'ordre des chanoines réguliers de St-Augustin, et les religieux prieur et convent réformés dudit Chancelade, établis tant en ladite abbaye, qu'en celles de Sablonceaux, La Couronne, et au prieuré de St-Gérard, appelants des sentences rendues par feu monseigneur le cardinal de La Rochefoucauld, le vingt-huitième mars 1635 et vingt-quatrième octobre 1637, d'une part; et le révérend Père abbé de Sainte-Geneviève-du-Mont de Paris, supérieur général des religieux dudit ordre, de la congrégation de Paris, et le procureur général de la même congrégation, intimés; et les religieux de l'abbaye de La Couronne et prieuré de Saint-Gérard, requérants être reçus parties, intervenants, d'autre part. (5 mai 1649.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

37. Les Raisons ou motifs qui ont poussé M. Cardinal, official de Beauvais à rendre la Sentence entre les

religieux de Chancelade et de Sainte-Geneviève-du-Mont de Paris. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

38. Au Roi, et à nosseigneurs de son Conseil. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Autre requête des Chanoines réguliers de S.-Augustin de la réforme de Chancelade contre les chanoines réguliers de la congrégation de France.)

39. Réponse à une requête imprimée, présentée au roi par deux religieux de l'abbaye de Chancelade, contre la congrégation de France des chanoines réguliers, établie par feu monseigneur le cardinal de La Rochefoucaut sous l'autorité d'un seul supérieur général, qui est abbé de Sainte-Geneviève. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

3° Chanoines réguliers Augustins de la congrégation de France, ou de Sainte-Geneviève : — Généralités de l'histoire; — Constitutions; — Décrets des chapitres et des diètes; — Détails de l'histoire.

40. Necrologium canonicorum regularium congregationis gallicanæ ac ejusdem benefactorum, ab anno 1623 ad finem anni 1680. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

41. Nomina et cognomina canonicorum regularium congreg. gallic. qui vota emiserunt... — Nomina et cognomina canonicorum regularium congr. gallic. qui obierunt... — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

1713.	1725.
1718.	1726.
1722.	1729.
1724.	1739.

---

42. Regulæ canonicorum regularium congregat. gallicanæ de studiis philosophiæ et theologiæ. — *Parisiis, typis C. Cramoisy, 1661, in-8°.*

43. Regula beati Augustini, episcopi et Ecclesiæ doctoris. *Parisiis, ex typographia Æ. Blaizot, 1676.* — Constitutiones canonicorum regularium S.-Augustini congregationis gallicanæ. *(S. l.,) 1676.* — Regulæ canonicorum regularium congregationis gallicanæ de studiis philosophiæ et theologiæ. *Parisiis, ex typographia Æ. Blaizot, 1676.* — Décrets des chapitres généraux des chanoines réguliers de la congrégation de France. Revus et confirmés par le chapitre général tenu en l'année 1675. *Paris, imp. de G. Blaizot, 1676. — Le tout en 1 vol. in-8°.*

---

44. Décrets des chapitres généraux des chanoines réguliers de la congrégation de France, tenus en l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris ès années 1637, 1644, 1647, 1650, 1653, 1656, 1659. — *Paris, C. Cramoisy, 1660, in-8°.*

45. Décrets des chapitres généraux des chanoines réguliers de la congrégation de France. Revus et confirmés par le chapitre général tenu en l'année 1694. — *Paris, imp. de S. Langlois, 1694, in-8°.*

46. Avis du chapitre général de l'année 1697, pour être observés comme statuts et décrets dans la congrégation. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

47. Avis du chapitre général de l'année 1706, pour être observés comme statuts et décrets dans la congrégation. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

48. Décret du chapitre général de l'année 1706. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

49. Décrets du chapitre général de l'année 1709. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

50. Décrets du chapitre général des chanoines réguliers de la congrégation de France tenu en l'année 1712. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

51. Décrets du chapitre général de l'année 1712, sur les règles des curés. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

52. Règlements de la diète de l'année 1714. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

53. Avis et décrets du chapitre général des chanoines réguliers de la congrégation de France tenu en l'année 1715. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

54. Règlements de l'assemblée de la diète de l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris. 1716. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

55. Extrait des résolutions de la diète. 1717. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

56. Décrets du chapitre général de l'année 1721. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

---

57. Examen d'une apologie pour les chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, imprimée à Reims chez Nicolas Constant, à la Couronne d'or, 1623, sans le nom de l'auteur. Fait par un de l'ordre de S.-Augustin. — *Paris, imp. de F. Julliot, 1624, in-8°. Pièce.*

(L'Approbation des docteurs est du 12 décembre 1623.)

* (Rapport de l'abbé de Sainte-Geneviève, concernant les affaires de la congrégation, daté du 28 janvier 1661, et commençant par ces mots :) *Deo gratias.* Mes RR. Pères et très-aimés Frères, *superemineat charitas.* Si le caractère d'un véritable chrétien... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XXIX, fol. 250, division POLYGRAPHIE.)

* Extrait des décrets du chapitre général des chanoines réguliers de la congrégation de France, en l'année 1678.

(Confirmation des statuts dressés dans les chapitres généraux des an-

nées 1650 et 1653, portant défense à tous les religieux de la congrégation de lire Jansénius.)

(Voyez ci-dessus page 66, n° 481.)

* Arrêts du Conseil d'État du roi et lettres patentes de Sa Majesté; portant que les chanoines réguliers de la congrégation de France, pourvus de bénéfices, pourront être révoqués par leur supérieur général, du consentement des évêques, et qu'aucun chanoine de la même congrégation ne pourra accepter de bénéfices, sans l'attestation de vie et mœurs, et le consentement par écrit du supérieur général. (5-6 déc. 1679.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Bref de notre S.-P. le pape (INNOCENT XI), qui confirme les articles des statuts des chapitres généraux de la congrégation de France. *De non acceptandis beneficiis et dimittendis ad libitum superioris generalis.* (15 mai 1680.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

58. Relation de ce qui s'est passé en la congrégation des chanoines réguliers de France... — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

1686. 1687.

(L'année 1686 ne se trouve que dans le RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XIX, fol. 254, division POLYGRAPHIE. — 1 autre exemplaire de l'année 1687 dans le même tome, fol. 258.)

59. Aux révérends Pères les chanoines réguliers de S.-Augustin de la congrégation de France. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(En faveur d'une réforme de l'ordre.)

* Arrêt du Grand Conseil, concernant la visite des maisons et églises des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, congrégation de France, etc. Du 14 novembre 1718. — Arrêt du Grand Conseil, concernant l'apposition et la levée des scellés, après le décès des prieurs-curés réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, congrégation de France, etc. Du 17 novembre 1718.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

60. Titres concernant la révocabilité des chanoines réguliers de la congrégation de France de leurs bénéfices. — *Paris, imp. de P.-G. Le Mercier fils, 1731, in-4°. Pièce.*

* Arrêts du Grand Conseil du roi, qui jugent qu'un chanoine régulier de la congrégation de France ne peut accepter ni prendre possession d'un bénéfice à charge d'âmes sans avoir obtenu auparavant le consentement par écrit de son supérieur général, soit qu'il soit nommé et présenté par un patron ecclésiastique, soit qu'il soit nommé par un patron laïc. Des 8 mars 1703 et 19 juin 1739.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Déclaration du roi, qui enjoint aux chanoines réguliers de la congrégation de France, qui seront à l'avenir pourvus de bénéfices, de satisfaire aux formalités prescrites par l'édit du mois de novembre 1719, et par la déclaration du premier février 1720. Donnée à Versailles le 25 avril 1752.

(Voyez *ibidem.*)

61. Liste générale des supérieurs des chanoines réguliers de la congrégation de France, élus et nommés dans le chapitre général assemblé en 1766... — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, concernant la congrégation de France, du 2 juillet 1769.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, pour la liquidation des dettes des chanoines réguliers de la congrégation de France. Du 27 avril 1779.

(Voyez *ibidem.*)

62. Lettre du révérendissime abbé de Sainte-Geneviève (DE GÉRY), supérieur général de la congrégation de France, aux chanoines réguliers de ladite congrégation. (1[er] mai 1782.) — *Paris, imp. de P.-D. Pierres, 1782, in-4°. Pièce.*

4° Chanoines réguliers Augustins de la congrégation de Prémontré : — Chapitres de l'ordre; — Détails de l'histoire.

63. Capitulum generale ordinis præmonstratensis Præmonstrati celebratum, anno Domini 1686, præsidente reverendissimo dom., D. Michaele Colbert, abbate Præmonstrati et totius ejusdem ordinis præmonstratensis generali. — *Parisiis, F. Leonard, 1686, in-4°. Pièce.*

---

64. Litteræ executoriales trium sententiarum rotalium conformium in favorem communitatis antiqui rigoris ordinis præmonstratensis concessæ. — *(S. l. n.d.,) in-4°.*

65. Breves Annotationes ad articulos prætensæ reformationis communitatis antiqui rigoris ordinis præmonstratensis, quam quidam vocant congregationem antiqui rigoris Sancti-Norberti, alii congregationem Sancti-Norberti, nonnulli congregationem strictioris observantiæ, alii denique congregationem Sanctæ-Mariæ-Mussipontanæ. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

66. Copia litterarum RR. PP. abbatum provinciarum belgicarum ad eminentissimum ac reverendissimum cardinalem Spada, ordinis præmonstratensis protectorem, quibus declarant se nolle nec posse Patrem Simonem Raguet in abbatem generalem agnoscere. (11 martii 1644.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

67. Copia libelli supplicis a patrono romano, nomine archicœnobii præmonstratensis, eminentissimo cardinali Spada oblati; contra Fratrem Simonem Raguet, sua prætensa electione Romæ nulla declarata, jus providendi eidem archicœnobio Sedi apostolicæ devolutum esse contra jura regni Franciæ sustinentem. Laudunensis juris eligendi. (9 aprilis 1664.) — Responsio facta ab

agentibus Romæ P. Simonis Raguetii libello supplici eminentissimo cardinali Spada, ordinis præmonstratensis protectori, a patrono romano totius ejusdem ordinis oblato, qua probare conantur, electione prætensa dicti P. Raguetii in abbatem archicœnobii præmont. et generalem ordinis a commissariis apostolicis cassata et pro nulla habita, jus providendi eidem archicœnobio contra regni Franciæ jura devolvi ad Sanctam-Sedem. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement de Paris, pour le maintien de la juridiction des évêques sur les prieurs-curés de l'ordre de Prémontré. (7 mai 1646.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

68. Factum pour Fr. Louis Soppite, abbé régulier de Notre-Dame d'Albecourt et syndic général de tout l'ordre de Prémontré, intimé. Contre Fr. Augustin Le Scellier, abbé de Prémontré, prétendu général dudit ordre, procédant sous le nom de Fr. Hiérosme Firmin, son religieux profès, appelant. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

69. Sentence contradictoire de M. l'official de Paris, comme commissaire de N. S.-Père le pape Innocent X, de l'avis de MM. Rousse et Bail, docteurs de Sorbonne, Cholet et Humbelot, anciens avocats au parlement de Paris, pris pour assesseurs et collègues, qui infirme la sentence du sieur Augustin Le Sellier, général de l'ordre de Prémontré, de destitution du sieur Soppite en l'abbaye d'Albecourt, et au syndicat général dudit ordre, et celle du sieur David, ci-devant abbé de Marcheroux, comme pareillement plusieurs articles des relictums des dits sieurs général et abbé de Marcheroux des visites qu'ils ont faites dans ladite abbaye d'Albecourt. (17 juillet 1654.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

70. Capituli laudunensis ecclesiæ jus apertum in monasteria Præmonstratensium diœcesis. Per JOANNEM LAUNOIUM,... — *Parisiis, E. Martinus, 1659, in-8°. Pièce.*

71. Responsio ad inquisitionem Launoii, parisiensis theologi, in privilegia præmonstratensis ordinis. Per R. P. F.-NORBERTUM CAILLIEU,... archimonasterii præmonstratensis priorem. — *Parisiis, F. Leonard, 1661, in-8°.*

72. Articuli propositi a reverendissimo Patre Augustino Le Scellier, abbate præmonstratensi, totius ordinis generali, et aliis infra scriptis reverendis dominis prælatis a capitulo generali ejusdem ordinis, anno millesimo sexcentesimo sexagesimo deputatis; et, ex altera parte, a reverendis dominis prælatis, et aliis Patribus a communitate antiqui rigoris ejusdem ordinis, et infra scriptis, pro formanda unione et uniformitate totius ordinis et sopiendis isto unico principali medio omnibus litibus et difficultatibus quæ a tot annis inter reverendissimum dominum generalem, capitulum generale, et dictam communitatem, cum magnis expensis et fraternæ charitatis lædendæ periculo deductæ sunt et adhuc dum deducuntur et agitantur. (14 julii 1661.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Lettres patentes confirmatives des priviléges de l'ordre de Prémontré. (Décembre 1661.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

73. Consultation de MM. les docteurs en théologie et avocats célèbres. (1-8 mars 1667.) — Lettre d'un ancien docteur de Sorbonne à M. le général de Prémontré. (9 mars 1667.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet de la démission donnée par le P. Augustin Le Scellier, général de l'ordre.)

74. Dissertation sur le sujet de la démission faite par le révérend Père Augustin Le Scellier, abbé et chef de l'ordre de Prémontré, de l'abbaye de Prémontré, entre les mains des électeurs, les 23 juin 1665 et 1[er] de février 1666. Pour servir de réponse à un écrit intitulé : « Consultation de MM. les docteurs en théologie et avocats célèbres ». (Signé : D'AIGREVILLE.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(La Délibération du conseil est datée du 10 août 1667. — 1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLVIII, fol. 358, division POLYGRAPHIE.)

* Avis de MM. les docteurs. (Signé : CHAMILLARD, etc. [1[er] septembre 1667.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLVIII, fol. 380, division POLYGRAPHIE.)

* Decretum sacræ congregationis, quo declaratur, per cessionem reverendissimi Patris Augustini Le Scellier, nec vacasse nec vacare potuisse præmonstratensem ecclesiam; secutam electionem nec validam esse nec confirmabilem; atque adeo eumdem R. Patrem integre restituendum esse. Præmonstratensis electionis. (12 maii 1668.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

75. Signification et déclaration d'appel. Du 27 août 1668. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet de la démission du P. Augustin Le Scellier.)

76. Très-humbles Remontrances, présentées par l'abbé de S[te]-Marie du Pont-à-Mousson (NICOLAS GUINET), vicaire général de la congrégation de l'étroite observance de l'ordre de Prémontré, pour l'établissement et le progrès de la réforme en quelques maisons de l'ordre où elle pourrait être facilement reçue. A monseigneur et révérendissime Michel Colbert, abbé de Prémontré, chef et général de l'ordre. — *Nancy, C. Charlot, 1672, in-4°. Pièce.*

77. Réponses faites à certaines inhibitions sous peine d'excommunication *ipso facto* de la part du révérendissime général de l'ordre de Prémontré, contre le vicaire général de la congrégation de l'étroite observance dudit ordre et les religieux d'icelle. Pour servir de manifeste des nullités notoires de droit et de fait desdites inhibitions et censures, et pour faire voir que l'on n'est pas obligé d'y déférer. ([Signé : NICOLAS GUINET. 8 février 1672.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

78. Sollicitation raccourcie envers MM. les commissaires nommés par le roi (14 mars 1672) pour juger le différend qui est entre les Prémontrés réformés, complaignants, et M. l'abbé de Prémontré, général de l'ordre, qui a fait le trouble. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

79. Actes d'opposition, appellation et récusation de la part des vicaire général (NICOLAS GUINET), joint le substitut du procureur-syndic, abbés, définiteurs, supérieurs, religieux et convents de la congrégation de l'étroite observance de l'ordre de Prémontré, contre certaines ordonnances du révérendissime général dudit ordre, entreprises et innovations qui vont à la ruine de ladite observance et de tous ses droits établis du consentement de tous ses prédécesseurs, cimentés par les bulles et brefs des papes, par arrêts contradictoirement rendus, et transactions solennelles, et fortifiés d'une possession qui n'a jamais été interrompue. Avec quelques raisons et principaux motifs desdites oppositions, appellations et récusations, et particulièrement pour faire connaître aux religieux de la congrégation qu'ils sont tous obligés de s'y opposer en particulier comme en général et de n'avoir aucun égard aux censures comminées *ipso facto*, puisque, depuis l'appel interjeté au chapitre général au nom de toute la congrégation, elles ne peuvent avoir aucun effet; mais de redouter plutôt celles qui sont contenues dans les exécutoriales du S.-Siége enregistrées au Grand Conseil, qui ont été signifiées au révérendissime général, et qui le seront pareillement dans tous les monastères de ladite congrégation et communauté. (13 mai 1672.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

80. Factum touchant le pouvoir du révérendissime général de l'ordre de Prémontré sur la congrégation de l'étroite observance dudit ordre, pour faire connaître les nullités des dispositions, changements et institutions que sa révérendissime Paternité aurait faits depuis peu au préjudice du régime de ladite congrégation. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

81. Lettre circulaire du général de l'ordre de Prémontré (MICHEL COLBERT) à tous les religieux de la communauté de l'antique rigueur du même ordre, pour servir de réponse au libelle intitulé : « Factum touchant le pouvoir du révérendissime général de l'ordre de Prémontré sur la congrégation de l'étroite observance dudit ordre, pour faire connaître les nullités des dispositions, changements et institutions que sa révérendissime Paternité aurait faits depuis peu au préjudice du régime de ladite congrégation ». — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLVIII, fol. 390, division POLYGRAPHIE.)

82. Réponse très-humble à la « Lettre circulaire » ci-jointe, par le vicaire général de l'étroite observance de Prémontré (NICOLAS GUINET), au nom de tous les religieux qui en sont profès. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(On trouve, page 31, la reproduction de la « Lettre circulaire » précédente; et, en regard, imprimé à mi-page : *Second Factum de l'étroite observance de l'ordre de Prémontré, pour la justification du premier.*)

83. Mémoire abrégé et instructif. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

84. Mémoire premier, abrégé et instructif, touchant la célébration du chapitre. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Même pièce que la précédente.)

85. Mémoire second, abrégé instructif, pour faire voir que les séparations des provinces, prétendues faites par le révérendissime général de l'ordre de Prémontré en l'étroite observance dudit ordre, ne sont aucunement soutenables. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

86. Mémoire troisième, abrégé instructif, pour connaître les nullités de droit et de fait de l'interdit du vicaire général de la congrégation de l'étroite observance de l'ordre de Prémontré, par le révérendissime général dudit ordre, il faut considérer l'office; la personne qui en est revêtue, les circonstances de la procédure exorbitante. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

87. Mémoire quatrième, abrégé instructif. Du pouvoir du révér[ime] général de l'ordre de Prémontré et de celui du chapitre annuel et du vicaire général en la congrégation de l'étroite observance dudit ordre. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

88. Factum pour le révérend Père général de l'ordre de Prémontré. Contre son vicaire en la province de Lorraine. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

89. Mémoire cinquième, abrégé instructif, pour montrer la continuation des surprises des conseillers du révérendissime général de l'ordre de Prémontré dans le Factum qu'ils intitulent : Pour le R[d] Père général de l'ordre de Prémontré, contre son vicaire en la province de Lorraine. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez les n[os] 83-87 ci-dessus.)

90. Avis important aux religieux de la communauté de l'antique rigueur, ordre de Prémontré, en la province de Normandie, touchant la séparation de leur Circarie d'avec les autres qui composent ladite communauté. Pour réponse à un écrit qui a pour titre : « Le Vicaire général de l'étroite observance de l'ordre de Prémontré à ses confrères ». Par un religieux de la province de Normandie. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

91. Réponse à l'Avis important du révérend Père N., religieux de Normandie, de l'étroite observance de l'ordre de Prémontré; par un religieux du même pays et de la même observance. (Signé : F. S. E. N.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

92. Actes de la conférence tenue en l'abbaye de Prémontré, le 18 d'octobre 1673, entre les abbés, supérieurs, et religieux députés des provinces de France, Normandie et Lorraine, de la communauté de l'étroite observance de l'ordre de Prémontré, en présence du ré-

vérendissime Père Michel Colbert, abbé de ladite abbaye de Prémontré... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

93. Mémoire sixième. Relation de l'abbé de Sainte-Marie (NICOLAS GUINET) aux révérends abbés, supérieurs, religieux, et convents de l'étroite observance de l'ordre de Prémontré, de ce qu'il a fait avec les révérends abbés de Jovilliers, de Rangeval, d'Estival et Salival, et les Pères prieurs de Saint-Paul et de Belval, en la conférence tenue à Prémontré le 18 octobre et jours suivants 1673. — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

(Voyez le n° 89 ci-dessus.)

94. Mémoire septième. Avis salutaire, pour servir de réponse à un certain quidam, soi-disant religieux de Normandie, auteur inconnu de l'Avis prétendu important, etc. — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

(Voyez le n° 90 ci-dessus.)

95. Mémoire huitième. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

96. Réflexions sur les règlements qu'ont proposés et demandés à monseigneur et révérendissime Père Michel Colbert, abbé de Prémontré, chef et réformateur général de tout ledit ordre de Prémontré, les révérends Pères députés des provinces de France et de Normandie, pour terminer les différends qui se rencontrent dans les monastères de leur communauté de l'antique rigueur dudit ordre de Prémontré, adressées à MM. les religieux de ladite communauté des provinces de France et de Normandie. (Signé : I. F. D. M. P.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLVIII, fol. 382, division POLYGRAPHIE.)

97. Réponse aux Réflexions sur les règlements proposés dans la dernière assemblée de Prémontré, adressée à l'auteur de ces Réflexions. (Signé : F. E. D.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

98. Mémoire dixième. Remarques de l'abbé de Sainte-Marie (NICOLAS GUINET) sur la « Réponse aux Réflexions » par F. E. D. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez les n[os] 93-95 ci-dessus.)

* Reverendissimi D. generalis præmonstratensis (MICH. COLBERT), in capitulo provinciali habito in ecclesia Gaudii-Vallis, die tertia junii et sequentibus anni quarti et septuagesimi supra millesimum sexcentesimum, ordinationes et decreta circa regularem observantiam.

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

99. Homologation de la transaction passée entre messire Michel Colbert, abbé de Prémontré, chef et général de tout l'ordre, et le R. P. Guinet, abbé de Sainte-Marie, son vicaire général dans la congrégation ou communauté de l'étroite observance dudit ordre. (2 juillet 1674.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

100. A Monseigneur révérendissime Père Michel Colbert, abbé de Prémontré, chef et général de tout l'ordre, président au chapitre de la congrégation ou communauté de l'étroite observance dudit ordre de Prémontré, et aux révérends Pères abbés, supérieurs et conventuels représentant ledit chapitre assemblé dans l'abbaye de Cuissy le 2 jour de septembre 1674. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Demande de confirmation de la séparation des monastères de Normandie.)

101. Reverendis admodum in Christo patribus ac dominis, D. abbatibus Bonifageti, Justimontis, Rengis-Vallis et Stagni, cæterisque reverendis Patribus prioribus ac superioribus monasteriorum congregationis antiqui rigoris ordinis præmonstratensis. (Signé : F. NICOLAUS GUINET, abbas S.-Mariæ, F. E. LOUYS, abbas Stivagii, F. HIERONIMUS JEANNOT, prior Sanctæ-Mariæ... [23 septembris 1675.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Sur la conduite à tenir dans la question du jansénisme.)

102. Très-humbles Remontrances à monseigneur et révérendissime Michel Colbert, abbé de Prémontré, chef et général dudit ordre, et à tous les révérends abbés, prieurs, supérieurs, et autres religieux, faisant le chapitre annuel de la communauté, dit de l'ancienne rigueur, du même ordre, par un religieux de la même communauté, pour obtenir qu'il soit mis en pratique qu'une même personne, autre que le R. P. vicaire général, ne puisse être continuée deux ans de suite dans le définitoire du chapitre annuel. (Signé : F. I. I.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Avec une apostille de MICHEL COLBERT, général de l'ordre, en date du 24 mars 1677.)

103. Au Roi, et à nosseigneurs de son Conseil. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Requête de MICHEL COLBERT, abbé de Prémontré, au sujet de la révocabilité des curés de l'ordre. — RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLVIII, fol. 351, division POLYGRAPHIE.)

* Arrêt du Conseil d'État, servant de règlement pour la révocation des curés de l'ordre de Prémontré. (12 septembre 1678.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

104. La Visite de l'abbaye de Sainte-Marie du Pontamousson, de la congrégation de l'étroite observance de l'ordre de Prémontré, faite par le vicaire général de ladite congrégation, les 19, 20, 21 et 22 d'août 1683. Avec un éclaircissement des droits honoraires appartenant audit vicaire général, qui lui ont été refusés pendant cette visite. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

105. Dissertatio de regimine abbatiarum commendatarum ordinis præmonstratensis. — Altera Pars, quæ gesta sunt in causa P. Hugonis Gallien, canonici regularis archicœnobii præmonstratensis, antehac prioris claustralis abbatiæ viromandensis, ejusdem ordinis præmonstratensis, diocesis noviomensis. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

106. Mémoire XVI. Les griefs d'appel. Pour les abbés de la congrégation de l'étroite observance de l'ordre de Prémontré, appelants de l'élection des prieurs défini-

teurs en plus grand nombre que d'abbés, et de l'élection d'un prieur pour vicaire général de ladite congrégation, à leur exclusion, au chapitre dernier tenu au monastère d'Ardène en Normandie, le second et suivants jours de mai de l'an 1683. — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

(Voyez le n° 98 ci-dessus.)

107. Congregationis sive communitatis antiqui rigoris ordinis præmonstratensis jus vindicatum. — *Parisiis, 1686, in-4°. Pièce.*

(Réponse au Mémoire précédent.)

108. Éclaircissement sur les contestations qui sont dans la réforme de l'ordre de Prémontré. — *(S. l., 1688,) in-4°. Pièce.*

109. Requête à nosseigneurs les commissaires nommés par le roi pour examiner les affaires des États de Bourgogne, présentée par les religieux Bénédictins de la même province. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

110. Au Roi, et à nosseigneurs les commissaires nommés par Sa Majesté pour examiner les affaires des États de la province de Bourgogne. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Requête des chanoines réguliers pour la préséance dans les États.)

111. Au Roi, et à nosseigneurs les commissaires nommés par Sa Majesté pour examiner les affaires des États de la province de Bourgogne. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Requête des religieux de la congrégation de Saint-Maur, pour le même sujet.)

112. Précis de la défense des religieux Bénédictins de la province de Bourgogne contre les chanoines réguliers de la même province, touchant la préséance dans les États. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce*

113. Exposition sommaire du droit des chanoines réguliers de la province de Bourgogne. Contre les religieux Bénédictins de la même province, touchant la préséance dans les États. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

114. Réponse des religieux Bénédictins de la province de Bourgogne à un écrit des chanoines réguliers de la même province, touchant la préséance dans les États. — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

(Par Dom JEAN MABILLON, d'après le P. Lelong.)

115. Réponse des chanoines réguliers de la province de Bourgogne à un écrit des religieux Bénédictins de la même province, touchant la préséance dans les États. — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

(Par JEAN-BAPTISTE D'ANTECOURT, d'après le P. Lelong.)

116. Réplique des religieux Bénédictins de la province de Bourgogne au second écrit des chanoines réguliers de la même province. — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

(Par Dom MABILLON, d'après le P. Lelong. — 1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XXI, fol. 259, division POLYGRAPHIE.)

117. Mémoire pour M. l'évêque de Séez et ses archidiacres, défendeurs. Contre les Prémontrés réformés de la province de Normandie, demandeurs. (Signé : BRUNET, procureur.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Au sujet du droit de déport, prétendu par l'évêque sur les cures possédées par les Prémontrés dans son diocèse.)

118. Addition au Mémoire pour M. l'évêque de Séez. Contre les Prémontrés réformés de son diocèse. (Signé : BRUNET, procureur.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

119. Mémoire pour les abbés et religieux Bénédictins des monastères de Lorraine, contre les prétentions des abbés et religieux chanoines réguliers du même pays, touchant la préséance dans les cérémonies publiques, tant ecclésiastiques que civiles, sur lesdits abbés et religieux Bénédictins. (Par Dom MATTHIEU PETIT-DIDIER.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

120. Réponse des chanoines réguliers de Lorraine au Mémoire des abbés et religieux Bénédictins des mêmes États, touchant la préséance dans les cérémonies publiques, tant ecclésiastiques que civiles. (Par le P. HUGO.) — *(S. l.,) 1699, in-4°.*

121. Réplique des abbés et religieux Bénédictins de Lorraine et Barrois aux Réponses des chanoines réguliers des mêmes pays. Au sujet de la préséance dans les assemblées tant ecclésiastiques que civiles. — (Par Dom PETIT-DIDIER.) — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

122. Réponse des chanoines réguliers de Lorraine à la Réplique des RR. PP. Bénédictins, touchant la préséance dans les cérémonies tant ecclésiastiques que civiles. (Par le P. HUGO.) — *(S. l. n. d,,) in-fol. Pièce.*

123. Apostilles sur la dernière Réponse des chanoines réguliers à la Réplique des RR. PP. Bénédictins. (Par Dom PETIT-DIDIER.) — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

124. Réponse des chanoines réguliers de Lorraine aux Apostilles des RR. PP. Bénédictins, touchant la préséance. Ce 15 octobre 1700. (Par le P. HUGO.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Lettres patentes du roi, pour obliger les religieux Prémontrés de quitter leurs bénéfices, pour fautes par eux commises. Données à Versailles le 9 août 1700.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Fr. MICHEL COLBERT, par la grâce de Dieu et du Saint-Siége apostolique, abbé de Prémontré, chef et général du même ordre, à tous les religieux dudit ordre, salut. (25 février 1701.)

(Pour la réforme des abus introduits dans l'ordre.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

125. Mémoire pour Frère Nicolas Le Juge, prêtre, chanoine régulier de Saint-Augustin, ordre de Prémontré, procureur général du même ordre, demandeur et défendeur. Contre les marguilliers et les habitants de la paroisse de Saint-Germain de la ville d'Amiens, défen-

deurs et demandeurs. (Signé : Me Leroy, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Conflit au sujet du privilége de l'ordre de ne pouvoir être jugé que par le Grand Conseil.)

126. Copie du décret extrait des actes du chapitre annuel de la congrégation des Prémontrés réformés, tenu en l'abbaye de Belval les derniers jours du mois d'avril et premier du mois de mai 1727. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Suivi d'une lettre des agents généraux du clergé de France, en date du 17 mai 1727.)

* Arrêt du Grand Conseil du roi, qui maintient les chanoines réguliers de l'ordre de Prémontré dans le droit et possession d'administrer les sacrements de pénitence, d'eucharistie et d'extrême-onction à toutes les personnes qui sont et demeurent dans les enclos des abbayes dudit ordre, et donner la sépulture à toutes les personnes qui décèdent dans les enclos desdites abbayes. Du 23 mai 1730.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

127. Priviléges de l'ordre de Prémontré. — *(Paris,) imp. de A. Knapen, 1730, in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, pour la tenue du chapitre de l'ordre de Prémontré. Du 25 mai 1770.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

5° Chanoines réguliers Augustins de la congrégation de Saint-Ruf.

* Lettres patentes d'évocation générale au Grand Conseil du roi de tous les procès et différends concernant l'ordre de Saint-Ruf. Du 14 avril 1730.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Lettres patentes, portant que les chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Ruf pourvus de cures, vicairies perpétuelles ou prieurés-cures, pourront être rappelés au cloître du consentement des ordinaires; comme aussi, qu'aucun chanoine régulier dudit ordre ne pourra obtenir ni accepter des provisions d'aucune cure, vicairie perpétuelle, ni d'aucun prieuré-cure dudit ordre, et pareillement d'aucuns prieurés conventuels, sans avoir l'attestation de ses vie et mœurs et le consentement par écrit de l'abbé, chef et supérieur général dudit ordre. Données à Versailles le 3 juillet 1738.

(Voyez *ibidem.*)

128. Requête présentée au roi par les syndics généraux de l'ordre de Saint-Ruf, demandeurs en rapport des Lettres patentes du 3 juillet 1738. Pour faire voir que les deux chefs des Lettres patentes de 1738, obtenues et enregistrées à l'insu de l'ordre, sont absolument contraires : 1° aux statuts, règlements et constitutions propres à la congrégation de Saint-Ruf; 2° aux droits incontestables des chanoines réguliers de cette congrégation; 3° aux Lettres patentes des années 1714 et 1730, accordées aux vœux de l'ordre entier. (Signé : Bocquet de Chanterenne, avocat.) — *(Paris,) imp. de P. Prault, 1743, in-fol. Pièce.*

129. Août 1744. Précis pour les syndics généraux de l'ordre de Saint-Ruf, demandeurs en rapport des Lettres patentes du 3 juillet 1738. Contre M. l'abbé de Saint-Ruf, défendeur. (Signé : Bocquet de Chanterenne, avocat.) — *Paris, imp. de P. Prault, 1744, in-4°. Pièce.*

* Lettre écrite à M. , religieux et chanoine de Saint-Ruf, à Valence en Dauphiné. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet du projet de sécularisation, formé par quelques membres de la congrégation de Saint-Ruf.)

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-fol, tome XXIII, fol. 307, division POLYGRAPHIE.)

130. Mémoire à consulter. (Signé : Terrasson, etc. [10 février 1762.]) *(Paris,) imp. de J.-T. Hérissant, 1769.* — Concordat entre les ordres de S.-Lazare et de S.-Ruf. (5 janvier 1760.) *(S. l. n. d.)* — Brevet qui permet aux chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Ruf de poursuivre en cour de Rome leur sécularisation et l'union des biens et revenus dudit ordre à celui de Saint-Lazare. (12 octobre 1760.) *(S. l. n. d.)* — Articuli pro ordinibus Sancti-Lazari et Sancti-Rufi. — Articuli pro episcopo valentinensi et præsulibus illi adhærentibus. *(S. l. n. d.)* — Informatio, acta de consensu regio, ab illustrissimo et reverendissimo domino de La Marthonie de Caussade, episcopo meldensi, anno 1766. Super sæcularisatione congregationis Sancti-Rufi, ordinis Sancti-Augustini, et unione ordinibus regalibus, militaribus et hospitalaribus B.-M.-V.-de-Monte-Carmelo et Sancti-Lazari-Hierosolymitani. *(Paris,) J.-T. Hérissant, 1771. — Le tout en 1 vol. in-4°.*

* Breve suppressionis, extinctionis, ac sæcularisationis ordinis canonicorum regularium congregationis Sancti-Rufi, cum illius bonorum et redditum unione et applicatione in favorem ordinum regalium militarium et hospitalium Sancti-Lazari-Hierosolimitani et Beatæ-Mariæ-de-Monte-Carmelo. Venerabili fratri episcopo antissiodorensi. (1 julii 1771).

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

131. Observations impartiales sur le Bref de sécularisation de la congrégation de Saint-Ruf. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, concernant l'ordre de Saint-Ruf. Du 10 décembre 1773.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

6° Chanoines réguliers Augustins de la congrégation de Saint-Victor.

132. Éclaircissement sur le sujet des poursuites de F. charles Faure contre les religieux de Saint-Victor. — *(S. l.,) 1643, in-4°.*

133. Justes Défenses pour les religieux de S.-Victor, contre les injustes prétentions de F. Ch. Faure. — *(S. l.,) 1643, in-4°. Pièce.*

7° Chanoines réguliers Augustins de la congrégation de Sainte-Croix.

134. Au Roi. — *(S. l.,) imp. de C. Robustel, (s. d.,) in-fol. Pièce.*

(Requête des chanoines réguliers Augustins de la congrégation de Sainte-Croix, contre les chanoines réguliers du même ordre de la congrégation de France.)

§ 5. (Ld[16])

Ordre de Saint-Benoît.

1° Bénédictins proprement dits : — Généralités de l'histoire ; — Constitutions ; — Détails de l'histoire.

* Origines benedictinæ, sive illustrium cœnobiorum ord. S.-Benedicti, nigrorum monachorum, per Italiam, Hispaniam, Galliam, Germaniam, Poloniam, Belgiam, Britanniam, aliasque provincias, exordia ac progressus. AUBERTUS MIRÆUS,... S. theologiæ licentiatus, canonicus et sigillifer antuerp. eruendo publicabat. *(1614.)*

(Voyez la division HISTOIRE GÉNÉRALE, HISTOIRE RELIGIEUSE.)

1. De Ordinis S.-Benedicti gallicana propagatione liber unicus. In quo benedictinæ regulæ per Gallias omnes progressus sæculis septimo, octavo, nonoque explicantur; sancti Columbanii regula benedictinæ, per modum appendicis et modi cujusdam, unita ratione et auctoritate probatur; nullas regulas a benedictina distinctas per Galliam et Germaniam septimo et octavo sæculo vulgatissimas fuisse demonstratur; multiplicem fuisse, non unicum, monachorum ordinem ostenditur; benedictinam regulam aliarum perfectissimam, suaque sola perfectione longe lateque pervagatam esse monstratur; dissertatio de antiqua ordinis S.-Benedicti propagatione novis typis mandatur. Quibus omnibus dissertatiuncula de antiquis chartarum subscriptionibus additur. Auctore domno PHILIPPO BASTIDE,... monacho benedictino. — *Autissiodori, typ. F. Garnier, 1683, in-4°.*

---

2. Statuta et decreta reformationis congregationis Benedictinorum nationis gallicanæ, recognita in ejusdem capitulis generalibus, approbata a S.-Sede apostolica, necnon roborata auctoritate regia et senatusconsultis secret. et Magni regis Consilii. Præside D. Francisco Rolle, doctore theologo, Academiæ parisien. et camerario de regula. Huic 2ᵉ editioni quædam apposite accesserunt ex sacris summorum Pontificum decretis et bullis nondum impressis, opere et industria R. P. I. DARNALT, procuratoris generalis præfatæ congregationis. — *Parisiis, F. Jacquin, 1605, in-8°.*

3. Statuts de la congrégation des Bénédictins de France, revus, augmentés et confirmés en la royale abbaye de S.-Ouen de Rouen, l'an 1643, y présidant révérend père en Dieu Dom Claude de Baudry de Piencourt, abbé de La-Croix-de-Saint-Leuffroy et général de ladite congrégation. — *Rouen, imp. de D. Du Petit Val, 1645, in-4°.*

---

4. Remonstrance au tres-chrestien roy de France et de Navarre Henry IIII. Sur la reformation necessaire et jà ordonnée par Sa Majesté estre faite en l'ordre Sainct-Benoist. Par Frere ISAYE JAUNAY, general dudict ordre... — *Paris, par É. Prevosteau, 1605, in-8°. Pièce.*

(Voyez aussi le n° 6 ci-après.)

5. Placitum Magni Consilii pro gallicana Benedictinorum congregatione. Adversus Majoris-Monasterii monachos. — *Parisiis, R. Thiery, 1606, in-8°.*

(Publié par JEAN DARNALT, syndic des chanoines de la congrégation de France.)

6. Avis à MM. des États. Pour rétablir l'ordre de Saint-Benoît en France. Avec une Remontrance faite au feu roi Henry IV sur la réformation de l'ordre de Saint-Benoît. — *Paris, imp. de R. Giffart, 1614, in-8°. Pièce.*

(La Remontrance est une réimpression de l'avant dernier numéro.)

7. L'Anatipophile bénédictin aux pieds du roi et de la reine. Pour la réformation de l'ordre de Saint-Benoît, nécessaire en ce royaume. Dédié à monseigneur le chancelier. Par un Père d'un noviciat de l'observance bénédictine. (Signé : Fr. C. C. P. B. C. de deçà les monts. [15 janvier 1615.]) — *Paris, C. Chastellain, 1615, in-12.*

8. Remerciement des Bénédictins au roi très-chrétien Louis XIII, roi de France et de Navarre. Sur la proposition, faite par Sa Majesté en l'assemblée de Rouen, de remettre les abbayes en régularité. Avec l'éloge bénédictin dedié à Sa Majesté. Par Dom LAURENT BENARD, religieux bénédictin... — *Paris, B. Martin, 1618, in-8°. Pièce.*

9. Avis aux révérends Pères les religieux de l'ordre S.-Benoît, pour répondre, en particulier et en général, à MM. les évêques et commissaires qui seront envoyés pour l'exécution des articles faits à Paris, à l'hôtel abbatial de Sainte-Geneviève, l'onzième mars 1623, par monseigneur le cardinal de La Roche-Foucault, et autres, pour le rétablissement dudit ordre. — *Paris, 1623, in-8°. Pièce.*

* Commission pour la visite des monastères de l'ordre de S.-Benoît en la province de Paris. (Signé : FRANÇOIS cardinal DE LA ROCHEFOUCAULT. [15 janvier 1624.])

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Commission pour la visite des monastères de l'ordre de S.-Benoît en la province de Reims. (Signé : FRAN-

çois cardinal de La Rochefoucault. [15 janvier 1624.])
(Voyez *ibidem*.)

* Commission pour la visite des monastères de l'ordre de S.-Benoît en la province de Rouen. (Signé : françois cardinal de La Rochefoucault. [15 janvier 1624.])
(Voyez *ibidem*.)

* Commission pour la visite des monastères de l'ordre de S.-Benoît en la province de Sens. (Signé : françois cardinal de La Rochefoucault. [15 janvier 1624.])
(Voyez *ibidem*.)

* Commission pour la visite des monastères de l'ordre de S.-Benoît en la province de Paris. (Signé : françois cardinal de La Rochefoucault. [5 juillet 1624.])
(Voyez *ibidem*.)

* Commission au R. Père le P. Berthelemy Robin, pour la visite des monastères de l'ordre de S.-Benoît en la province de Reims. (Signé : françois cardinal de La Rochefoucault. [5 juillet 1624.])
(Voyez *ibidem*.)

* Commission au R. Père le P. Claude de La Haye, pour la visite des monastères de l'ordre de S.-Benoît en la province de Rouen. (Signé : françois cardinal de La Rochefoucault,... [5 juillet 1624.])
(Voyez *ibidem*.)

10. Simplicii, monachi, de senio et inclinatione ordinis S.-Benedicti in Galliis et ipsius speranda in integrum restitutione, et juventutis renovatione, dialogorum libri III... — *Gratianopoli, P. Marniolles, 1627, in-12.*

11. Examen philosophique de la règle de Saint-Benoît. — *Avignon, aux dépens de la Compagnie, 1767, in-8°.*

(Par Dom Cajot, bénédictin, d'après Barbier. — 1 autre exemplaire dans la Réserve, Stromates de Jamet, volume intitulé: *Papisme, monachisme*, etc., division POLYGRAPHIE.)

* Discours d'un abbé Bénedictin. *(1790.)*

(Voyez précédemment tome II, page 582, n° 3056.)

* Lettre de Sa Sainteté Pie IX à Son Éminence le cardinal Gousset, archevêque de Rheims, concernant la congrégation française de l'ordre de Saint-Benoît (31 juillet 1851), et Lettre pastorale de Son Éminence (thomas-marie-joseph Gousset) à son clergé sur le même sujet. (10 septembre 1851.)
(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

2° Bénédictins de la congrégation des Camaldules.

* Relation des quatre derniers chapitres généraux des religieux Camaldules de la congrégation de France. Avec les remontrances des appelants de cette même congrégation, juridiquement signifiées au dernier chapitre général. (1725-15 septembre 1738.)

(Voyez ci-dessus, page 206, n° 2189, et page 155, n° 1541.)

3° Bénédictins de la congrégation de Saint-Célestin : — Généralités de l'histoire ; — Constitutions ; — Détails de l'histoire.

12. Gallicæ Cœlestinorum congregationis, ordinis S.-Benedicti, monasteriorum fundationes virorumque vita aut scriptis illustrium et elogia historica... (Auctore ant. Becquet.) — *Parisiis, F. Delaulne, 1719, in-4°.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, rel. mar. r. avec envoi ms. de l'auteur à l'abbé Legendre.)

13. Supplément et remarques critiques sur le xxiii[e] chapitre du sixième tome de l'«Histoire des ordres monastiques et militaires», où il est parlé de l'ordre des Pères Célestins. Par F. antoine Becquet,... — *(S. l.,) 1726, in-4°. Pièce.*

---

14. Constitutiones Fratrum Cœlestinorum provinciæ franco-gallicanæ. — *Parisiis, A. Blaizot, 1670, in-12.*

---

15. La Vérité pour les Pères Célestins. — *Paris, 1615, in-12.*

* Factum pour les religieux Célestins sur la requête présentée au roi le 26 novembre 1668. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet des réformes à introduire dans le gouvernement de l'ordre.)
(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LII, fol. 236, division POLYGRAPHIE.)

* *O ambitio ambitiosorum crux.* S. Ber. Lettre à MM. les commissaires nommés par le roi pour réformer les supérieurs des religieux Célestins qui se perpétuent, et qui se transmettent successivement les uns aux autres les premières dignités par la confidence. (27 avril 1669.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LII, fol. 258, division POLYGRAPHIE.)

* Le Provincial de la congrégation des Célestins de France ayant envoyé à monseigneur le duc D'Estrées, ambassadeur de France à Rome, un Mémorial contenant en peu de mots les raisons de l'exemption de cette congrégation, en France, des visites du R[me] général de l'ordre, et ce Mémorial ayant été communiqué audit général, il y a répondu. Sa réponse ayant été donnée à monseigneur le cardinal duc D'Estrées, Son Éminence a eu la bonté de l'envoyer aux Célestins de France, et l'un deux y a répliqué comme s'ensuit. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LII, fol. 223, division POLYGRAPHIE.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, concernant le Célestins. Du 21 mars 1771.
(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Lettres patentes du roi, concernant l'ordre

des Célestins. Données à Versailles le 3 avril 1773.

(Voyez *ibidem.*)

* Lettres patentes du roi, concernant l'ordre des Célestins. Données à Versailles le 5 avril 1778.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui assigne le monastère de Marcoussis pour retraite à ceux des religieux Célestins de son royaume qui voudront continuer de vivre dans une maison dudit ordre. Du 4 juillet 1778.

(Voyez *ibidem.*)

* Lettres patentes du roi, confirmatives des brefs de suppression des maisons de Célestins. Données à Marly le 13 mai 1779.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne que les biens des maisons des Célestins du diocèse de Paris, dont la régie est confiée au sieur de Saint-Julien, receveur général du clergé, seront administrées à l'avenir sous l'inspection du sieur archevêque de Paris; et règle la manière dont il sera pourvu au remboursement des capitaux des dettes, ainsi qu'à l'acquit annuel des rentes et pensions viagères dont sont tenus lesdits biens. Du 5 mars 1785.

(Voyez *ibidem.*)

4° Bénédictins de la congrégation de Chesal-Benoît.

* Arrêt du privé Conseil du roi, par lequel les religieux de la congrégation de Chesalbenoît sont déclarés déchus des droits d'élection de leurs abbés, donné le 28 août 1634.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

16. Transaction faite par les Pères visiteur et abbés de Chesalbenoît, pour le paiement de trente mille livres de pensions par eux accordée à M. le cardinal de Richelieu, du 21 février 1635. — Ratification du traité ci-dessus, faite par le chapitre général de la congrégation de Chesalbenoît, du 7 mai 1635, et distribution des trente mille livres de pension sur les cinq abbayes. (14 mai 1635.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, portant l'union de la congrégation de Chesalbenoît à la congrégation de Saint-Benoît réformée en France, du 2 mai 1636.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

17. Cas posé touchant l'union de la congrégation de Chesalbenoît à la congrégation de S.-Benoît en France, dite de Cluny et de S.-Maur. Et résolution de MM. les docteurs de Sorbonne et de droit canon. (12 janvier 1644.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Lettres patentes du roi Louis XIV, pour la confirmation de l'union des abbayes et monastères de la congrégation de Chesal-Benoît à la congrégation de S.-Maur, registrées au parlement de Paris le cinquième septembre 1650. — Arrêt du parlement de Paris, portant homologation desdites Lettres patentes. (5 septembre 1650.) — Arrêt du Grand Conseil du roi, portant homologation desdites Lettres patentes. (23 décembre 1650.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Extrait des registres du Conseil d'État. (18 février 1677.)

(Ordre au supérieur de la congrégation de Saint-Maur de remettre entre les mains du sieur de Bezons les titres établissant le droit d'élection, prétendu contre le roi par les abbayes de Chesal-Benoît, Saint-Vincent du Mans, Saint-Sulpice de Bourges, Saint-Allire de Clermont et Saint-Martin de Sées, composant la congrégation dite de Chesal-Benoît.)

(Voyez *ibidem.*)

18. Au Roi, et à nosseigneurs de son Conseil. (Signé : Me Le Gaigneur.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Requête du supérieur général de la congrégation de Saint-Maur, au sujet des droits d'élection contestés aux cinq abbayes de la congrégation de Chesal-Benoît. — 2 autres exemplaires dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-fol, tome XXV, fol. 7 et 31, division POLYGRAPHIE.)

19. Mémoire pour montrer, par le simple récit du fait, que le roi a droit de nommer aux abbayes de Chezal-Benoît, S.-Sulpice de Bourges, S.-Alire de Clermont, S.-Vincent du Mans, et S.-Martin de Séez. — *(S. l. n. d.,) in-fol.*

(Signifié le 8 janvier 1680.)

20. Réponse (par le supérieur général de la congrégation de Saint-Maur) à l'écrit intitulé : « Mémoire pour montrer, par le simple récit du fait, que le roi a droit de nommer aux abbayes de Chezal-Benoît, S.-Sulpice de Bourges, S.-Alire de Clermont, S.-Vincent du Mans, et S.-Martin de Séez ». — *(S. l. n. d.,) in-fol.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome IX, fol. 380, et tome XXV, fol. 37, division POLYGRAPHIE. — On lit à la fin de l'exemplaire de la Réserve la note manuscrite suivante : « M. Nouet, avocat en parlement, mon ami, en est l'auteur; il me l'a donné le 25 février 1682 ».)

* Réponse décisive du droit de nomination de Sa Majesté aux cinq abbayes dites de Chezalbenoît, contre toutes les prétentions du supérieur général de la congrégation de Saint-Maur, notamment contre sa dernière production signifiée le 19 janvier (*sic,* février) de la présente année 1682. (Par ch.-fr. Richer.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Réponse au n° précédent.)

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome XXV, fol. 63, division POLYGRAPHIE.)

21. Au Roi, et à nosseigneurs de son Conseil. (Signé: de Falentin. [1er juillet 1682.]) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Requête du supérieur général de la congrégation de Saint-Maur, en réponse à celle de Charles Richer du 19 février.)

22. Vérités décisives de la contestation touchant l'élection triennale des cinq abbayes de Chesal-Benoît, Saint-Sulpice de Bourges, Saint-Alire de Clermont, Saint-Vincent du Mans et Saint-Martin de Sées, prouvées

par les pièces que le supérieur général de la congrégation de Saint-Maur a remises, par l'ordre de Sa Majesté, entre les mains de M. de Bezons, conseiller d'État. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome XXV, fol. 81, division POLYGRAPHIE.)

23. Mémoire qui justifie le droit de nomination du roi aux abbayes de Chesalbenoît, de Saint-Vincent du Mans, de Saint-Alire de Clermont, de Saint-Martin de Sées, et de Saint-Sulpice de Bourges, contre le supérieur général des religieux de la congrégation de Saint-Maur. Pour servir en l'instance qui est à juger devant Sa Majesté, par l'avis de monseigneur l'archevêque de Paris, du révérend Père de La Chaise, confesseur du roi, de MM. Poncet, de Bezons, et Pommereu, conseillers d'État ordinaires. (Signé : Me antoine Vaillant.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome IX, fol. 34, et tome XXV, fol. 96; division POLYGRAPHIE.)

24. Réflexions sommaires sur le Mémoire, qui prouvent que les cinq abbayes de Chesal-Benoît, Saint-Vincent du Mans, Saint-Alire de Clermont, Saint-Martin de Sées, et Saint-Sulpice de Bourges, sont électives triennales, et que c'est le chapitre général de la congrégation de Saint-Maur qui a droit d'élire les abbés : pour faire connaître à Sa Majesté que les titres d'élection triennale des cinq abbayes, remis par le supérieur général de la congrégation de Saint-Maur entre les mains de M. de Bezons, en conséquence de l'arrêt du Conseil d'État du 18 février 1677, ne peuvent recevoir d'atteinte, et que le droit de cette élection dans le chapitre général de la congrégation de Saint-Maur est incontestable. (Signé : Le Gaigneur, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-fol.*

25. Au Roi. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Requête du supérieur général de la congrégation de Saint-Maur, en réponse à celle de Charles Richer du 27 juillet 1682.)

26. Avis de Me C. B., avocat au parlement, sur l'état des cinq abbayes, dites communément de Chezal-Benoît. — *(S. l. n. d.,) in-fol.*

(Publié par charles Richer.)

27. Au Roi, et à nosseigneurs de son Conseil. (Signé : De Fallentin.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Réponse à un plaidoyer de Ch. Richer, en date du 20 décembre 1682, au sujet du droit de nomination, prétendu par le roi sur les cinq abbayes de Chesal-Benoît. — 1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome XXV, fol. 83, division POLYGRAPHIE.)

28. Extrait des pièces produites dans l'affaire des cinq abbayes de la congrégation de Chesal-Benoît par le supérieur général de la congrégation de S.-Maur, où l'on peut voir aisément la justice de sa cause. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

29. Première Démonstration par pièces produites au nom du supérieur général de la congrégation de Saint-Maur : 1° Que la congrégation de Chezal-Benoît était établie avant le Concordat, du 19 décembre 1516, fait entre Léon X et François premier; 2° Que nos rois avaient approuvé l'institution des abbés triennaux de titre et de régime, suivant les statuts de Dom Pierre Du Mas, conformes aux SS. décrets et à la règle de S-Benoît. Pour servir de réponse aux plaidoyers du sieur Richer. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

30. Seconde Démonstration par pièces que le supérieur général de la congrégation de Saint-Maur a produites : 1° Que la bulle de Léon X, du premier décembre 1516, a été obtenue sans surprise, et que l'obligation qui y est contenue de payer l'annate au pape n'est point un droit nouveau; 2° Qu'elle a été exécutée de l'exprès vouloir du roi, avant et depuis le Concordat; 3°. Que le statut de triennalité n'est nullement contraire aux SS. décrets, ni à la règle de S.-Benoît, ni au droit de prière accordé par la Pragmatique-Sanction au roi; 4° Que les cinq abbayes ont été exceptées du Concordat, sur la réquisition du roi; 5° Que les déclarations et arrêts, de 1542, pour la révocation de la triennalité des abbés de Chezal-Benoît, sont coups d'autorité d'un cardinal ministre, qui ont été réparés par lui-même et par plusieurs bulles et lettres patentes portant rétablissement des abbés triennaux dans la congrégation de Chezal-Benoît. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

31. Troisième Démonstration par pièces produites sous le nom du supérieur général de la congrégation de Saint-Maur : 1° Que le droit d'élire les abbés triennaux dans les chapitres généraux a été conservé aux cinq abbayes par les papes, les rois, et cours supérieures, à perpétuité et sans restriction; 2° Que le Grand Conseil, en 1518, et le commissaire député, en 1558, n'ont pu et dû, contre le respect qu'ils devaient aux volontés de leurs souverains, opposer une condition irritante; 3° Que la peine apposée à la déchéance, dont il est fait mention dans l'arrêt du cardinal de Luxembourg de 1517 est une preuve que l'observance régulière subsistait en 1633; 4° Que la déchéance de 1634 est un prétexte pour parvenir à la qualité d'abbé, chef et général administrateur de la congrégation de Chezal-Benoît, et à dix mille écus de pension, puisque six mois après le roi rétablit les religieux dans le droit d'élire. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

32. Première Démonstration du droit de nomination aux cinq abbayes, dites de Chezal-Benoît. Au roi, et à nosseigneurs de son Conseil. De Paris, aux Jacobins de la rue Saint-Honoré, le 10 janvier 1683. (Par Dom F.-F. Chappe.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

33. Second Éclaircissement du droit de Sa Majesté sur les cinq abbayes de Chezal-Benoît. Au roi. (Signé : F.-F. C. [Chappe] M. B.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

34. Au Roi, et à nosseigneurs de son Conseil. — *(S. l. n. d.,) in fol. Pièce.*

(Nouvelle requête du supérieur général de la congrégation de Saint-Maur, en réponse à celle de Ch. Richer du 31 mars 1683. — 1 autre

exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome XXV, fol. 89, division POLYGRAPHIE.)

* Remarques et observations sur l'établissement des élections triennales des cinq abbayes de la congrégation de Chesal-Benoît, continuées dans la congrégation de Saint-Maur. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome XXV, fol. 118, division POLYGRAPHIE.)

35. Addition aux «Remarques et observations sur l'établissement des élections triennales des cinq abbayes de la congrégation de Chesal-Benoît continuées dans la congrégation de S.-Maur ». — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

36. La Réalité de l'abbé de régime, pour terminer les différends des cinq abbayes. Au roi, et à nosseigneurs de son Conseil. (Signé : F.-F. Chappe, M. B. [Aux Jacobins réformés, rue Saint-Honoré, ce 25 du mois d'avril 1683.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

37. Mémoire pour les abbés, prieurs et religieux des abbayes de Saint-Vincent du Mans, de Saint-Martin de Séez, de Saint-Sulpice de Bourges, de Saint-Alire de Clermont, et de Saint-Augustin de Limoges. (Signé : Me Mey, avocat.) — *Paris, imp. de M. Lambert, 1764, in-4°.*

38. Mémoire pour M. l'archevêque de Lyon, M. l'évêque d'Orléans, commandeur des ordres du roi, M. l'abbé Le Noir, conseiller en la cour, le sieur abbé de Very, auditeur de Rote, et le sieur abbé de Foy, nommés par le roi aux abbayes de Saint-Alire de Clermont, de Saint-Vincent du Mans, de Saint-Sulpice de Bourges, de Saint-Augustin de Limoges, et de Saint-Martin de Séez. Avec pièces justificatives. (Signé : Me Laget-Bardelin, avocat.) — *Paris, imp. de Chardon, 1764, in-4°.*

39. Précis pour les brévetaires du roi sur les abbayes de Saint-Alire de Clermont, Saint-Vincent du Mans, Saint-Sulpice de Bourges, Saint-Martin de Séez, et Saint-Augustin de Limoges. Contre les soi-disant abbés réguliers et les religieux desdites abbayes. (Signé : Me Laget-Bardelin, avocat.) — *(Paris,) imp. de Chardon, 1764, in-4°. Pièce.*

40. Réponse sommaire au Mémoire des brévetaires nommés aux abbayes de S.-Sulpice de Bourges, etc. — (Signé : Me Mey, avocat.) — *(Paris,) imp. de M. Lambert, 1764, in-4°.*

41. Notice des titres et des textes justificatifs de la possession de nos rois de la première, seconde et troisième races, de nommer aux évêchés et aux abbayes de leurs États. (Signé : Me Bouquet, avocat.) — *(Paris,) imp. de Chardon, 1764, in-4°. Pièce.*

42. Réflexions dans la cause des abbayes de Chezal-Benoît, sur la nature et l'origine du droit du roi de nommer aux prélatures de son royaume. (Signé : Me Gerbier, avocat.) — *Paris, imp. de L. Cellot, 1764, in-4°. Pièce.*

43. Observations dans la cause des abbayes de Chesal-Benoît, sur les nominations royales. *(Paris,) imp. de M. Lambert, 1764.* — Suite des « Observations dans la cause des abbayes de Chesal-Benoît ». (Signé : Mes Mey, Cochin, Legoude, avocats.) *(Paris,) imp. de M. Lambert, 1764.* — *Le tout in-4°. Pièce.*

44. Pièces et titres concernant les abbayes de Chezal-Benoît. — *Paris, imp. de M. Lambert, 1764, in-4°.*

45. Vérités décisives dans la contestation qui concerne les abbayes de Chesal-Benoît, incorporées à la congrégation de S.-Maur, et l'abbaye de S.-Augustin de Limoges. Elles sont prouvées par les pièces produites au procès. — *Paris, imp. de M. Lambert, 1764, in-4°. Pièce.*

46. Nouvelle Réponse à la congrégation de S.-Maur. (Signé : Me Gerbier, avocat.) — *(Paris,) imp. de L. Cellot, 1764, in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Grand Conseil du roi... 18 juillet 1764.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt de la cour de parlement, qui juge que les abbayes de Saint-Vincent du Mans, Saint-Sulpice de Bourges, Saint-Martin de Séez, Saint-Alire de Clermont, et Saint-Augustin de Limoges, ordre de S.-Benoît, sont à la nomination du roi, ainsi que les autres prélatures de son royaume; et qui, en conséquence, maintient MM. les nommés par le roi auxdites abbayes dans la possession d'icelles. Du 1er septembre 1764.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Déclaration du roi, qui ordonne qu'il sera sursis pendant trois ans à toutes espèces d'impétration de prieurés ou bénéfices dépendants des abbayes y dénommées, unis ou non unis aux manses d'icelles vacants de telle manière que ce puisse être. Donnée à Versailles le 4 septembre 1764.

(Abbayes de St-Vincent du Mans, de St-Sulpice de Bourges, de St-Martin de Sées, de Saint-Alire de Clermont, de St-Augustin de Limoges.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Lettres patentes du roi, concernant la disposition des revenus de l'abbaye de Chezal-Benoît. Données à Versailles le 17 février 1765.

(Voyez *ibidem.*)

5° Bénédictins de la congrégation de Cluny : — Géographie; — Généralités de l'histoire; — Convocations des chapitres; — Actes des chapitres; — Convocations des diètes; — Actes des diètes; — Actes des définitoires; — Constitutions; — Détails de l'histoire.

47. Sequitur numerus abbatiarum, prioratuum et decanatuum mediate et immediate ecclesiæ cluniacensi subditorum, per provincias; et numerus monachorum qui debet in eis esse ab antiquo, et etiam quot missæ consueverint celebrari ante magnam mortalitatem in quo-

libet prædictorum, et quibus diebus debeat fieri eleemosyna. — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

---

48. Bibliotheca cluniacensis, in qua SS. Patrum abb. clun. vitæ, miracula, scripta, statuta, privilegia, chronologiaque duplex, item catalogus abbatiarum, prioratuum, decanatuum, cellarum, et eccles. a clun. cœnobio dependentium, una cum chartis et diplomat. donationum earumdem. Omnia nunc primum ex ms. codd. collegerunt dominus MARTINUS MARRIER, monast. S.-Martini-a-Campis paris. monachus professus, et ANDREAS QUERCETANUS, turo. qui eadem disposuit ac notis illustravit. — *Lutetiæ-Parisiorum, R. Fouet, 1614, in-fol.*

---

49. Publicatio capituli generalis ordinis cluniacensis. (21 martii 1676.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

50. Indictio capituli generalis anni 1685. — Capitulum generale ordinis cluniacensis, anno Domini MDCLXXXV. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

51. Indictio capituli generalis ordinis cluniacensis... — *Parisiis, P. Simon, etc., in-4°.*

1728. 1750.
1735.

---

52. Chapitres généraux de l'ordre de Cluny, enregistrés sur lettres patentes confirmatives de ses priviléges et statuts : avec plusieurs arrêts du Conseil d'État, du parlement et du Grand Conseil ; et autres actes pour l'ordre de Cluny. — *Paris, imp. de J. Quillau, 1717, in-4°.*

53. Capitulum generale sacri ordinis cluniacensis... — *Parisiis, P. de Bats, in-4°.*

1676. 1728.
1678. 1756.
1693. 1759.
1717. 1762.

(1 autre exemplaire des années 1676 et 1678 dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLVI, fol. 245 et 269, division POLYGRAPHIE.)

54. Actes du chapitre général de l'ordre de Cluny... — *Avignon, C. Giroud, etc., in-4°.*

1725. 1759.
1728. 1762.
1753. 1765.
1756.

55. Actus capituli generalis cluniacensis anni 1626. Ejusdem in annum quemlibet, ac primum 1627, ad diem solitum dominicæ tertiæ post Pascha vetus, peremptorie repetita, indictio. (9 maii 1626.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

56. Capitula generalia sacri ordinis cluniacensis, habita annis 1685 et 1693, sub serenissimo principe ac eminentissimo cardinale Bullionio, abbate, etc. — *Parisiis, excudebat T. Muguet, 1694, in-4°.*

57. Capitula generalia ordinis cluniacensis, habita annis 1685, 1693, 1697, 1701 et 1704, sub serenissimo principe ac eminentissimo cardinale Bullionio, Sacri-Collegii decano, abbate necnon superiore generali abbatiæ et totius ordinis cluniacensis, ipso præsidente et capitula tenente. Accesserunt quædam alia instrumenta. — *Parisiis, ex typographia S. Langlois, 1704, in-4°.*

(Voyez aussi le n° 106 ci-après.)

58. Actes concernant ce qui s'est passé au chapitre général de l'ordre de Cluny assemblé le 7 octobre de l'an 1708. — *Paris, imp. de Imbert de Bats, 1709, in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLVI, fol. 354, division POLYGRAPHIE.)

59. Verbal du chapitre général de tout l'ordre de Cluny tenu dans l'abbaye de Cluny le septième jour du présent mois d'octobre de l'année 1708, sous le pontificat du pape Clément XI ; très-haut et très-puissant prince, monseigneur Emmanuel-Théodose de La Tour d'Auvergne, cardinal de Bouillon, doyen du Sacré Collége, abbé, chef et supérieur général de l'abbaye et de tout l'ordre de Cluny, présidant audit chapitre ; lequel il avait convoqué, par son ordonnance du 12 mai dernier, en la manière ordinaire. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

60. Procès-verbal du chapitre général de l'ordre de Cluny ; ouvert dans l'abbaye de Cluny, et commencé le dimanche 7 octobre 1708, l'an neuvième du pontificat de N. S.-Père le pape Clément XI ; indiqué premièrement, par le chapitre général tenu en ladite abbaye, au mois d'avril 1704, pour être tenu en ladite abbaye au dimanche *Jubilate* de l'année dernière 1707, en la manière accoutumée, et depuis remis par deux arrêts du Conseil d'État du 14 avril 1707 et 17 juillet de la même année ; au préjudice desquels il a été encore remis par un mandement de monseigneur le cardinal de Bouillon, donné à Rouen le 9 mai dernier, au dimanche 7 du présent mois d'octobre. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLVI, fol. 360, division POLYGRAPHIE.)

61. Procès-verbal du chapitre général de tout l'ordre de Cluny, tenu en l'abbaye de Cluny le dimanche dix-huitième avril 1717, indiqué par le chapitre général de l'année 1714, où a présidé très-haut et très-puissant prince Henry Oswald de La Tour d'Auvergne, abbé, chef, supérieur général et perpétuel administrateur de l'abbaye et de tout l'ordre de Cluny, et, en cette qualité, conseiller d'honneur né au parlement de Paris. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

62. Procès-verbal du chapitre général de l'ordre de Cluny, tenu au Collége de Cluny à Paris, le 26 septembre 1728, par le mandement de très-haut et puissant prince Henri Oswald de La Tour d'Auvergne, archevêque de Vienne, abbé, chef, supérieur général et perpétuel administrateur de l'abbaye et de tout l'ordre de

Cluny, président audit chapitre. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

---

63. Indictio diætæ strictæ observantiæ ordinis cluniacensis. — *(S. l.,) in-4°.*

1754. 1763.
1755. 1764.
1757. 1766.
1758. 1769.
1760.

---

64. Acta diætæ anni 1715. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

65. Diæta, seu congregatio generalis strictioris observantiæ ordinis cluniacensis, anni Domini M. D. CCXXI. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

66. Acta diætæ strictioris observantiæ ordinis cluniacensis... — *(Paris,) imp. de C. Hérissant, etc., in-4°.*

1754. 1761.
1755. 1763.
1757. 1764.
1758. 1766.
1760. 1767.

---

67. Juxta dispositiones arresti Magni Consilii, anno millesimo septingentesimo quinto, die trigesima mensis martii dati, quod voluit executioni mandari rex per arrestum anni millesimi septingentesimi octavi diei decimæ quartæ aprilis, capitulo generali die dominica post Pentecosten decima nona, septima octobris, solemniter aperto, factæ fuerunt definitiones sequentes in camera definitorii monasterii cluniacensis, et fuerunt definitores ii qui sequuntur, auctoritate apostolica via scrutinii secreti electi et deputati. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLVI, fol. 366, division POLYGRAPHIE.)

68. Procès-verbal du définitoire de l'étroite observance de l'ordre de Cluny tenu en l'abbaye de Cluny le 24 avril 1768 et jours suivants. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

---

69. Statuts et règlements pour l'ordre de Cluny faits par monseigneur l'éminentissime cardinal duc de Richelieu, pair de France, abbé, chef et général administrateur de l'abbaye de Cluny. (31 mars 1633.) — *Paris, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

A. — *1670. Paris, N. Bessin, in-12. Pièce.*

70. Regula sanctissimi Patris Benedicti, cum declarationibus et constitutionibus prout servantur in ordine sacro cluniacensi a Patribus strictioris observantiæ. — *Lugduni, sumptibus P. Rigaud, 1655, in-24.*

71. Statuta sacri ordinis cluniacensis. — *(S. l.,) 1676, in-4°.*

72. Statuta et consuetudines sacri ordinis cluniacensis, cum constitutionibus pro regulari, seu stricta observantia, in duas partes distributa. — *(S. l. n. d.) in-4°.*

---

73. Articles des très-humbles requêtes présentés au roi par messire claude de Guise, abbé de Cluny. (4 juin 1594-23 novembre 1595.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement. (19 juillet 1612.)

(Au sujet de l'appel, comme d'abus, de Frère Jean Le Paige, à l'occasion de l'élection de Frère Pierre Du Rieu comme coadjuteur et successeur de l'abbé de Cluny.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

74. Union entre l'ordre de Cluny, premier chef entre les chefs d'ordre de France, et la congrégation de S.-Maur. Où se voit comme l'ordre de Cluny se remet en l'ancienne et étroite observance de la règle de S.-Benoît. — *Paris, S. Huré, 1625, in-8°. Pièce.*

75. Articles particuliers pour l'ordre de Cluny et la congrégation de Saint-Maur. (26 juin-7 juillet 1623.) — *Paris, imp. de F. Julliot, 1625, in-8°. Pièce.*

(Rédigés par l'autorité du cardinal de La Rochefoucauld, commissaire député par les deux puissances pour la réforme des ordres religieux en France.)

76. Articles portant nouveau établissement pour l'ordre de Cluny, accordés à la poursuite des Pères de la congrégation de Saint-Vannes en Lorraine, sous certains prétextes pour entrer dans ledit ordre de Cluny. (15 décembre 1631.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Réponses aux Articles que les Bénédictins de la congrégation de Saint-Vannes en Lorraine ont fait signer sous faux entendre à monseigneur l'éminentissime cardinal de Richelieu, abbé et général de l'ordre de Cluny pour entrer dans ledit ordre, à la suppression des statuts, stables et très-célèbres, d'icelui, et y introduire les leurs de Saint-Vannes, incertains et controversés par eux-mêmes. (Signé : de Chervières. [Mai 1632.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLVI, fol. 108, division POLYGRAPHIE.)

77. Concordat fait entre monseigneur l'éminentissime cardinal duc de Richelieu et de Fronsac, pair de France, abbé, chef et général administrateur de l'abbaye et de tout l'ordre de Cluny, et les supérieurs dudit ordre de Cluny et de la congrégation de S.-Maur. Pour l'union desdits ordre et congrégation en un même corps sous le titre de la congrégation de S.-Benoît en France, autrement de Cluny et de S.-Maur (9 septembre 1634). Avec les Lettres patentes du roi confirmatives dudit Concordat (9 février 1636); et l'Arrêt du Grand Conseil portant l'enregistrement du même Concordat, et desdites Lettres patentes de Sa Majesté (9 février 1636). — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Grand Conseil, portant défense d'exécuter l'ordonnance de Dom Grégoire Tarisse, supérieur de

la congrégation de Cluny et Saint-Maur, décernée contre Dom Philibert L'Emperière, prieur du prieuré du Collège de Cluny. (11 juillet 1642.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

78. Factum pour Dom Germain Espiart... abbé élu, chef, et général administrateur de l'abbaye et ordre de Cluny, et les Pères général, supérieurs et religieux de ladite congrégation à lui joints, demandeurs, d'une part. Contre messire Armand de Bourbon, prince de Conti, soi-disant postulé à ladite abbaye, aussi demandeur, d'autre. Pour montrer que le droit d'élection de l'abbé de Cluny appartient aux seuls religieux réformés de ladite congrégation. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Succession du cardinal de Richelieu, dernier abbé de l'ordre, mort le 4 décembre 1642.)

* Arrêt du Conseil d'État, portant homologation du Concordat fait en faveur de l'ordre de Cluny. (29 octobre 1644.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Lettres patentes du roi, confirmatives des privilèges de l'ordre de Cluny et de l'évocation générale au Grand Conseil. (14 juin 1645)

(Voyez *ibidem.*)

79. (Lettre du P. Des Brosses, au sujet du chapitre général de l'ordre de Cluny convoqué à Vendôme; datée du 17 juin 1645, et commençant par ces mots :) Mes révérends Pères, ayant eu avis... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

80. Copie d'une lettre adressée à une religieuse par son frère religieux de Cluny, le 18 juillet 1645. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Justification de la réforme de l'ordre de Cluny.)

* Règlement général de monseigneur le sérénissime prince de Conti, pour l'instruction des jeunes religieux de son ordre de Cluny. (4 septembre 1646.) Avec les Lettres patentes confirmatives dudit règlement et l'Arrêt d'homologation du Grand Conseil. (8 novembre 1646.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Règlement général de monseigneur le sérénissime prince de Conty, pour le rétablissement de la discipline régulière dans les monastères de son ordre de Cluny. (31 juillet 1647.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du Conseil privé du roi pour monseigneur le prince de Conti, portant confirmation de la dignité d'abbé, chef supérieur et général administrateur de l'abbaye et de tout l'ordre de Cluny; et que les ordonnances et institutions par lui décernées en ladite qualité seront exécutées selon leur forme et teneur, demandeur contre Frère Claude Cambrai, religieux de Corbie, Jean Antoine, Adrien Benoists et autres, défendeurs. (Octobre 1648.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* (Ordonnance par laquelle armand de Bourbon prince de Conti, supérieur général de l'ordre de Cluny, nomme le sieur Lemoine son vicaire général; datée du 15 février 1650, et commençant par ces mots :) armand de Bourbon prince de Conty, prince du sang... à tous qu'il appartiendra, salut..

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

81. Factum servant d'éclaircissement en la cause d'entre monseigneur le prince de Conty, abbé et général de l'ordre de Cluny, et le sieur abbé de Chesy, intervenants avec Dom Paul Vuillaume, vicaire général dudit ordre de Cluny en Allemagne, prieur des prieurés de S.-Valentin de Ruffach, et S.-Jacques de Veldbach, et Dom Benoît Schwaller, prieur de Saint-Morand dudit ordre, défendeurs. Contre les recteurs des trois Colléges de Jésuites de Selestat, Ensisheim et Fribourg en Brisgau, demandeurs. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt mémorable rendu au Conseil privé du roi, entre monseigneur le cardinal Mazarin, abbé et général de l'ordre de Cluny, et messire François de Nesmond, abbé de Chesy, intervenant avec D. Paul Willaume et D. Benoît Schuvaller, religieux bénédictins, contre les Pères Jésuites d'Allemagne, pour trois prieurés situés en Alsace. (4 août 1654.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Lettres patentes du roi, obtenues par monseigneur le cardinal Mazarini, abbé, chef, supérieur, et général administrateur perpétuel de l'abbaye et de tout l'ordre de Cluny. Portant confirmation des privilèges dudit ordre et de l'évocation générale du Grand Conseil, du 24 jour de novembre 1654, vérifiées audit Grand Conseil le 7 décembre audit an.

(Voyez *ibidem.*)

* Bref de N. S.-P. le pape Alexandre VII (11 juin 1757), et Lettres patentes du roi vérifiées au Grand Conseil, obtenues par monseigneur le cardinal Mazarini, abbé, chef, supérieur général et administrateur perpétuel de l'abbaye et de tout l'ordre de Cluny, pour la réformation dudit ordre. (25 septembre 1657.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

82. Nullités en l'élection, ou Postulation que quelques religieux de l'abbaye de Cluny prétendent faire, par précipitation, d'un abbé et général de l'ordre. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Élection du successeur du cardinal Mazarin, différée jusqu'en janvier 1662 par arrêt du Conseil d'État du 26 août 1661. — 1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome XXV, fol. 231, division POLYGRAPHIE.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, Sa Majesté y séant, portant que les religieux de l'abbaye de Cluny jouiront de tous ses revenus échus pendant la vacance de ladite abbaye. Du 16 décembre 1661.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, Sa Majesté y séant, portant cassation du concordat fait et passé entre feu M. le cardinal Mazarini, abbé, chef et général de l'abbaye et de tout l'ordre de Cluny et de tous les religieux de la congrégation de S.-Vannes et S.-Hydulphe, au mois d'avril 1659. Du 16 décembre 1661.

(Voyez *ibidem.*)

* Lettres patentes du roi, obtenues par monseigneur le prince cardinal D'Este... abbé, chef, supérieur et général administrateur perpétuel de l'abbaye et de tout l'ordre de Cluny... Portant confirmation des privilèges dudit ordre de Cluny, et évocation générale au Grand Conseil de toutes ses causes. Du 18 juillet 1663.

(Voyez *ibidem.*)

83. Des-Unions de l'ordre de Cluny avec les congrégations de Saint-Maur et de Saint-Vanne, et des mauvais effets qu'elles ont produits audit ordre. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Les Pères de la voulte et chapitre de l'abbaye de Cluny, aux vénérables religieux de notredit ordre et abbaye. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Conflit de juridiction avec le grand prieur Dom Du Laurens, au sujet du gouvernement de l'ordre pendant la vacance du siége.)

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques,* in-fol., tome XXV, fol. 1, division POLYGRAPHIE.)

84. Traité du droit d'élection de l'abbaye de Cluny. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

85. Factum pour Dom pierre Du Laurens, docteur de Sorbonne, prieur du prieuré-collége de Cluny, grand prieur de l'abbaye et de tout l'ordre de Cluny, et vicaire général né au spirituel et temporel desdites abbaye et ordre, contre les religieux abstinents dudit ordre. *(S. l. n. d.)* — Factum. Seconde Partie, contenant les réponses. *(S. l. n. d.)* — Factum. Troisième Partie, contre les abstinents. *(S. l. n. d.,)* — *Le tout in-fol. Pièce.*

* Extrait des registres du Conseil d'État. (18 mars 1673.)

(Défense aux abstinents de l'ordre de Cluny de tenir aucune assemblée particulière.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Dom pierre Du Laurens, prêtre, religieux profès, prieur du prieuré et Collége de Cluny de Paris, docteur en théologie de la Faculté de Paris et maison de Sorbonne, abbé de Notre-Dame, grand prieur de l'abbaye et de tout l'ordre de Cluny, vicaire général né au spirituel et temporel desdits abbaye et ordre, à nos chers confrères les abbés, doyens et prieurs en titre et claustraux et religieux du même ordre de Cluny, salut en notre Seigneur. (1er juin 1673.)

(Pour obliger les religieux de Cluny résidant à Paris, à y vivre dans l'une des trois maisons de l'ordre.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

86. Placet présenté au roi par deux religieux abstinents, au nom de la voulte ou communauté de l'abbaye de Cluny. — Deux Lettres écrites par lesd. deux abstinents (au pape Clément X et au cardinal Altieri, [19 février 1674]). — Observations sur ledit Placet et Lettres. (Par Dom pierre Dulaurens.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

87. Réponse de Dom pierre Dulaurens, grand prieur et vicaire général né au spirituel et temporel de l'abbaye et de tout l'ordre de Cluny... au mémoire imprimé et intitulé : « Pour justifier que la juridiction et administration de l'abbaye et de tout l'odre de Cluny appartient pendant la vacance du siége aux Pères senieurs et officiers de la voulte de Cluny, et que la collation et présentation des bénéfices dépendants de ladite abbaye leur appartient durant ladite vacance ». — *(S. l. n. d,) in-4°. Pièce.*

* (Acte royal, portant confirmation du chapitre général de Cluny du 16 mai 1672, en ce qui concerne les monastères de l'étroite observance en l'Ile de France et les pays adjacents; daté du 19 avril 1675, et commençant par ces mots :) Le Roi étant en son Conseil, sans s'arrêter aux appellations comme d'abus...

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Extrait des registres du Conseil d'Etat. (20 mars 1676.)

(Pour l'observation des statuts de 1458 par les religieux de Cluny.)

(Voyez *ibidem.*)

88. Réflexions sur l'arrêt du Conseil d'État, du vingtième mars 1676, qui ordonne la tenue d'un chapitre général de l'ordre de Cluny. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

89. Factum de la différence et changement des régimes de l'ancienne et nouvelle observance de l'ordre de Cluny. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Publié par les religieux de l'étroite observance au sujet de la réunion décrétée par le chapitre assemblé le 16 août 1676.)

90. Factum pour montrer que l'observance de Cluny est bien établie et suffisamment approuvée, et qu'on n'y peut faire aucun changement. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

91. Réponse à trois imprimés des abstinents de Cluny. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Réponse aux 3 nos précédents.)

* Extrait des registres du Conseil d'État. (23 juin 1676.)

(Au sujet de la nomination aux bénéfices de l'ordre de Cluny.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

92. Confirmation des statuts, règlements et privilèges accordés à la congrégation et ordre de Cluny. (Septembre 1676.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Extrait des registres du Grand Conseil du roi. (27 novembre 1676.) — Extrait des registres du Conseil

d'État. (16 mars 1677.) Extrait des registres du Grand Conseil du roi. (16 mars 1677.)

(Au sujet de la nomination aux bénéfices de l'ordre de Cluny.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Déclaration pour la confirmation des statuts et règlements du chapitre général de Cluny, tenu à Paris au mois de novembre dernier 1678. (Avril 1679.)

(Voyez *ibidem.*)

* Extrait des registres du Conseil d'État. (17 juillet 1679.) — Extrait des registres du Grand Conseil du roi. (29 décembre 1679.)

(Pour la visite et réparation des bâtiments dépendants des abbayes de l'ordre de Cluny.)

(Voyez *ibidem.*)

93. (Instruction relative à l'exécution de l'arrêt précédent, commençant par ces mots :) Pour l'exécution de l'arrêt... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Lettres patentes, portant évocation générale au Grand Conseil de toutes les affaires de monseigneur le prince cardinal de Bouillon, grand aumônier de France, élu abbé, chef et supérieur général et administrateur perpétuel de tout l'ordre de Cluni. (8 mars 1684.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Avertissement pour Dom Claude Dufresne, religieux profès et procureur général de l'ancienne observance de l'ordre de Cluny, et Dom Jean Goutelle, aussi religieux profès, et procureur général de l'étroite observance du même ordre; demandeurs. Contre les supérieurs, religieux et convents de l'abbaye de Beaulieu en Argonne, du Collége de S.-Jérôme de la ville de Dole, et des prieurés de Ledon-le-Saulnier, de Joux, de Montrolland, de Chasteau-sur-Salins, de Moustiers-Hautepierre, de Vaucluse, de Vaux-sur-Poligny, et de Morteau, situés dans le comté de Bourgogne, du même ordre de Cluny, défendeurs. Et encore contre Dom Pierre Ringaud, religieux, supérieur et président de la congrégation réformée de S.-Vanne, et de S.-Hidulphe, ordre de S.-Benoît, tant pour lui que pour les autres supérieurs de ladite congrégation; pareillement défendeurs. Pour montrer qu'il y a lieu d'ordonner que les supérieurs et religieux desdits monastères reconnaîtront et se soumettront aux supérieurs, chapitres généraux, statuts et pratique de l'étroite observance dudit ordre de Cluny... (Signé : M. Évrard.) — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLVI, fol. 138, division POLYGRAPHIE.)

* Contredits de productions, et salvations de contredits, pour Dom Claude Du Fresne, et Dom Jean Goutelle, procureurs généraux de l'ordre de Cluny; demandeurs, appelant comme d'abus, et opposants. Contre les supérieurs religieux et convents de l'abbaye de Beaulieu en Argonne, du Collége de S.-Jérôme de Dole, et des prieurés de Ledon-le-Saulnier, de Joüe, de Mont-Rolland, de Chasteau-sur-Salins, de Moustiers-Hautepierre, de Vaucluse, de Vaux-sur-Poligny, et de Morteau, situés dans le comté de Bourgogne, ordre de Cluny; défendeurs. Et encore contre Dom Pierre Ringault, président de la congrégation de S.-Vanne, tant pour lui que pour les autres supérieurs, pareillement défendeurs et intimés... (Signé : Me Évrard.) — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLVI, fol. 160, division POLYGRAPHIE.)

94. A nos Seigneurs du Grand Conseil. (Signé : Me Louis Le Barbier, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

(Requête de la congrégation de Saint-Vanne contre la demande en adjonction, faite par l'ordre de Cluny, des abbaye et prieurés de Beaulieu en Argonne, Vaucluse, Moutier-Hautepierre, etc. Signifiée le 12 août 1684.)

* A nos Seigneurs du Grand Conseil. (Signé : Me Évrard.) — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

(Requête de l'ordre de Cluny en réponse à la précédente.)

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLVI, fol. 189, division POLYGRAPHIE.)

* Arrêt du Grand Conseil, du 12 septembre 1684, ordonnant la réunion à l'ordre de Cluny de sept monastères situés en Franche-Comté, ci-devant occupés par les Pères de la congrégation de Saint-Vanne.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

95. Écritures qui ont servi de factum au procès jugé, au Grand Conseil du roi, en faveur de l'ordre de Cluny contre la congrégation de S.-Vanne, par Arrêt du 12 septembre 1684, qui ordonne la réunion à l'ordre de Cluny du Collége de S.-Jérôme de la ville de Dole, des prieurés Chasteau, de Morteau, de Moustiers-Hautepierre, de Vaucluse... (Signé : Me Évrard, avocat.) — *(S. l. n. d,.) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLVI, fol. 136, division POLYGRAPHIE.)

* Sentence rendue à Rome pour le règlement des différends de la congrégation de S.-Vanne avec l'ordre de Cluny, en date du 21 juin 1686.

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

96. Factum pour les supérieurs et religieux de la congrégation de S.-Vanne, demandeurs au principal, et incidemment défendeurs; contre les supérieurs et religieux de l'ordre de Cluny, défendeurs, et demandeurs en requête incidente. (21 juillet 1688.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

* Bref de N. S.-Père le pape Innocent XII, accordé à monseigneur le cardinal de Bouillon, grand aumônier de France, abbé, chef et supérieur général de l'abbaye et de tout l'ordre de Cluny, pour visiter et réformer les monastères dudit ordre. (27 octobre 1691.) Et les lettres patentes du roi pour l'exécution dudit Bref, enregistrées au Grand Conseil. (13 mars 1692.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

97. (Requête, adressée au pape par le chapitre de Cluny, pour demander la confirmation de l'élection faite d'Henri-Oswald de La Tour D'Auvergne comme coadjuteur et futur successeur de son oncle le cardinal de Bouillon; datée du 26 avril 1697, et commençant par ces mots) : In nomine Domini. Amen. Per hoc publicum instrumentum cunctis pateat et innotescat... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome XXV, fol. 318, division POLYGRAPHIE.)

98. Oratio in comitiis generalibus Cluniacensium habita, die vigesima octava mensis aprilis anni millesimi sexcentesimi nonagesimi septimi, præsidente serenissimo principe Emmanuele-Theodosio a Turre Arverniæ episcopo cardinale Bullionio, abbate cluniacensi... oratore domno HYERONIMO D'OGERDIAS, monacho cluniacensi... — *Parisiis, excudebat T. Muguet, 1697, in-4°. Pièce.*

99. Decretum totius ordinis cluniacensis. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Pour l'envoi d'une lettre au pape, à l'effet d'obtenir la confirmation de l'élection indiquée dans l'avant-dernier numéro. — Suivi de la teneur de la lettre, en date des calendes de mai 1697. — 1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome XXV, fol. 327, division POLYGRAPHIE.)

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-4°. Pièce.*

100. Mémoire des religieux de l'ordre de Cluny, contre les entreprises de M. le cardinal de Bouillon, leur abbé commendataire. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

101. Mémoire pour messire Henri-Oswald de La Tour D'Auvergne, docteur de Sorbonne, coadjuteur de l'abbaye de Cluni, intimé; contre Dom Pierre Boulzan, religieux de l'ordre de Cluni, mansionnaire du prieuré de S.-Pierre-le-Moustier, appelant comme d'abus; et encore contre Dom Jacques de La Motte, soi-disant avoir des pouvoirs particuliers de quelques communautés de l'ordre de Cluni, intervenant. (Signé : Me ANTOINE LE VAILLANT.) — *(S. l.,) imp. de L. Colin, (s. d.,) in-4°.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome XXV, fol. 260, division POLYGRAPHIE.)

102. Réflexions sur les moyens proposés par quelques communautés particulières de la soi-disante étroite observance de l'ordre de Cluny pour appuyer le schisme excité dans l'ordre de Cluny par Claude Rabusson, cidevant procureur général de l'ordre de Cluny. Pour faire connaître que la contestation formée sur l'exercice de la juridiction de M. le cardinal de Bouillon dans l'ordre de Cluny est très-mal fondée. (Signé : Me ANTOINE LE VAILLANT, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

103. Très-humble Remontrance à nos seigneurs du Grand Conseil, sur le procès de la juridiction entre les religieux de l'étroite observance de Cluny et messire Emmanuel-Théodose de La Tour D'Auvergne cardinal de Bouillon, doyen du Sacré-Collége, abbé commendataire dudit Cluny; où l'on répond au Mémoire et aux Réflexions de M. Le Vaillant. (Signé : Me BAUDOIN, avocat.) — *(Paris,) imp. de Imbert de Bats, 1705, in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-8°. Pièce.*

* Arrêt du Grand Conseil, du 30 mars 1705, portant règlement entre les religieux de l'étroite observance de l'ordre de Cluny et messire Emmanuel-Théodose de La Tour D'Auvergne cardinal de Bouillon, abbé commendataire de l'abbaye de Cluny, etc., concernant la prétendue juridiction du sieur cardinal sur lesdits religieux.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

104. Au roi, et à nosseigneurs de son Conseil. — *(S. l. n. d.) in-fol. Pièce.*

(Contre la demande en cassation faite par le cardinal de Bouillon de l'Arrêt du 30 mars 1705.)

105. Apologie de l'Arrêt rendu, le 30 mars 1705, par nos seigneurs du Grand Conseil, sur le procès de la juridiction entre les religieux de l'étroite observance de Cluni et messire Emmanuel-Théodose de La Tour D'Auvergne cardinal de Bouillon, doyen du Sacré-Collége, abbé commendataire dudit Cluni. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

106. Mémoire servant pour l'exercice de la juridiction de M. le cardinal de Bouillon, doyen du Sacré-Collége, abbé, chef et supérieur général de l'abbaye et de tout l'ordre de Cluny. Composé par M. ANTOINE LE VAILLANT, ancien avocat. Avec tous les chapitres généraux dudit ordre de Cluny, lettres patentes, brefs du pape, arrêts du Grand Conseil, qui confirment l'exercice de ladite juridiction sur tous les religieux dudit ordre. — *Paris, S. Langlois, 1705, in-4°.*

(Réserve. Relié mar. r. aux armes et au chiffre des Colbert.)

107. Mémoire pour montrer que M. le cardinal de Bouillon est incapable de la juridiction régulière, et que ses bulles en commende, ni sa dignité de cardinal ne le relèvent pas de cette incapacité. (Signé : SADOURNY, avocat.) — *(Paris,) imp. de J. Bouillerot, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

108. Mémoire pour messire Emmanuel-Théodose de La Tour D'Auvergne cardinal de Bouillon, doyen du Sacré-Collége, abbé, chef et supérieur général de l'abbaye et de tout l'ordre de Cluny. Pour justifier que ledit seigneur cardinal de Bouillon est en droit et possession d'exercer sa juridiction, dans tout l'ordre de Cluny, sur tous les religieux dépendants dudit ordre de Cluny, tant de l'ancienne que de la nouvelle observance. (Signé : ANTOINE LE VAILLANT, avocat.) — *Paris, imp. de S. Langlois, 1705, in-4°.*

* Extrait des registres du Conseil d'État. (9 juin 1705.)

(Au sujet du différend entre le cardinal de Bouillon et les religieux de l'ordre de Cluny.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Extrait des registres du Conseil d'État du roi. (4 août 1705.)

(Cassation de l'Arrêt, du 30 mars 1705, rendu contre le cardinal de Bouillon.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

109. Mémoire pour servir à l'établissement de la juridiction des abbés généraux de Cluni sur tout l'ordre de Cluni. Avec le recueil des titres et pièces justificatives de l'exercice de cette juridiction. — *Paris, imp. de V^e L. Vaugon, 1706, in-fol.*

(Par CHEVALIER, avocat, d'après une note manuscrite contemporaine; par ANTOINE LE VAILLANT, d'après le P. Lelong.)

* Extrait des registres du Conseil d'État. (11 avril 1707.)

(Ajournement du chapitre général de l'ordre de Cluny, à la requête du cardinal de Bouillon.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

110. Mémoire contre la juridiction régulière et monastique que M. le cardinal de Bouillon, abbé commendataire de Cluny, prétend exercer sur tous les monastères et religieux de l'ordre de Cluny. Où l'on répond au Mémoire qui sert à l'établissement de la juridiction des abbés généraux de Cluny sur tout l'ordre de Cluny. — *Paris, F.-H. Muguet, 1707, in-fol.*

(Par ROLLAND DU BOURG, d'après le P. Lelong. — Signifié le 17 mai 1707. — Réponse au n° 109 ci-dessus.)

111. Mémoires pour les supérieurs, et religieux Bénédictins de l'étroite observance de Cluny. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Réponse au Mémoire précédent. — 1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY. *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome XXV, fol. 134, division POLYGRAPHIE.)

* Arrêt du Grand Conseil du roi, du quinzième novembre 1707, rendu au profit de M. le cardinal de Bouillon, abbé, chef et supérieur général de tout l'ordre de Cluni, et de Dom Gentil, procureur général de l'étroite observance dudit ordre de Cluni. Contre les communautés de ladite étroite observance.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le 14 avril 1708, qui confirme celui rendu au Grand Conseil le 30 mars 1705, portant règlement entre les religieux de l'étroite observance de l'ordre de Cluny, et messire Emmanuel-Théodose de La Tour D'Auvergne cardinal de Bouillon, abbé commendataire de l'abbaye de Cluny, etc.

(Voyez *ibidem*.)

* Ordonnance de Son Altesse éminentissime monseigneur le cardinal de BOUILLON, abbé général de Cluny. (10 octobre 1708.)

(Annulation de l'élection des définiteurs nommés dans le chapitre du 7.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

112. Placet de M. le cardinal DE BOUILLON, adressé à M. le marquis de La Vrillière, secrétaire d'État, pour être présenté à Sa Majesté. (10 octobre 1708.) — Réponse de M. le marquis DE LA VRILLIÈRE à M. le cardinal de Bouillon sur ce Placet. (16 octobre 1708.) — *Lyon, A. Laurens, (s. d.,) in-fol. Pièce.*

* Ordonnance de Son Altesse éminentissime monseigneur le cardinal de BOUILLON,... (16 octobre 1708.)

(Interdiction des définiteurs nommés dans le chapitre du 7, pour contravention à l'ordonnance du 10 du même mois.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

113. (Série de pièces relatives à l'élection des définiteurs nommés dans le chapitre général de Cluny du 7 octobre, datées des 11 septembre-24 octobre 1708 et dont la première commence par ces mots :) Avertissement. Il y a dans l'ordre de Cluny deux observances... — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

114. (Série d'arrêts du Grand Conseil intervenus sur l'appel, comme d'abus, interjeté par les définiteurs du chapitre général pour l'ancienne et nouvelle observance de l'ordre de Cluny, contre la nomination de nouveaux définiteurs; datés des 27 octobre-12 novembre 1708, et dont le premier commence par ces mots :) Louis, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut... — *Paris, C. Huguier, (s. d.,) in-fol. Pièce.*

115. Diète ou assemblée particulière de l'étroite observance de l'ordre de Cluni, tenue à Cluni, le 18 de novembre 1708, en conséquence de la dissolution du chapitre général de l'ordre. — *Paris, C. Huguier, 1709, in-fol. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État. Du 3 décembre 1708.

(Renvoi, devant la cour de parlement, de l'examen des contestations survenues entre les religieux de Cluny et le cardinal de Bouillon.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

116. Mémoire sur les contestations présentes de l'ordre de Cluni. — *Paris, C. Huguier, 1709, in-fol. Pièce.*

117. Précis qui sert à montrer quelles ont été les vues de M. le cardinal de Bouillon dans le dernier chapitre de l'ordre de Cluny. Pour les supérieurs, religieux et communautés de l'étroite observance de l'ordre de Cluny, défendeurs. Contre Dom Charles de Goüé et autres religieux (de l'ancienne observance), demandeurs. Et contre M. le cardinal de Bouillon, intervenant, et adhérents. (Signé : M^e SADOURNY, avocat.) — *(Paris,) imp. de J. Bouillerot, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

118. Mémoire pour les supérieurs et religieux de l'étroite observance de l'ordre de Cluny, intimés, appelants comme d'abus, et défendeurs; contre Dom Charles de Goué et autres anciens diffiniteurs de l'ancienne observance, appelants comme d'abus et intimés... (Signé : M^e SADOURNY, avocat.) — *(Paris,) imp. de J. Bouillerot, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

119. Mémorial présenté, l'an 1686, à notre Saint-Père le pape Innocent XI par Frère ANTOINE THEVENIN, alors

procureur général, en cour de Rome, de la congrégation réformée de Clugny. — Memoriale presentato, l'anno 1686, a nostro signore papa Innocentio XI... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Français-italien.)

120. A Nosseigneurs de parlement. (Signé : Me Chevallier, avocat.) — *(Paris,) imp. de C. Huguier, (1709,) in-fol. Pièce.*

(Requête du cardinal de Bouillon contre l'authenticité de 3 actes en date du 9 octobre 1708, produits dans l'instance par les définiteurs nommés au dernier chapitre.)

121. Réponse à la requête de M. le cardinal de Bouillon, signifiée le 6 février dernier, par laquelle il prétend faire passer trois actes, faits à la réquisition des définiteurs de l'étroite observance, pour falsifiés et fabriqués après coup. — *(Paris,) imp. de Muguet, (1709,) in-fol. Pièce.*

(Réponse au n° précédent.)

122. Requête civile contre l'arrêt du Grand Conseil du trentième mars 1705. (27 mars 1709.) — *Paris, C. Huguier, 1709, in-fol. Pièce.*

(Pour le cardinal de Bouillon.)

123. Mémoire pour régler les contestations qui sont survenues au dernier chapitre général de l'ordre de Cluny, entre monseigneur le cardinal de Bouillon, doyen du Sacré Collége, abbé commendataire de Cluny, etc., et les religieux de l'étroite observance du même ordre, sur l'exécution de l'Arrêt du Grand Conseil du 30 mars 1705, confirmé par celui du Conseil d'État du 14 avril 1708. — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

124. Mémoire, sur la provision, pour les supérieurs, religieux et communautés de l'étroite observance de l'ordre de Cluny, défendeurs et demandeurs; contre Dom Charles de Goué et autres religieux de l'ancienne observance, Dom Idelfonse Sarrazin, Dom Joseph Gentil et Dom Conssion, religieux de l'étroite, demandeurs et défendeurs; et encore contre M. le cardinal de Bouillon, intervenant et adhérant. (Signé : Sadourny, avocat.) — *Paris, imp. de J. Bouillerot, (s. d.,) in-fol. Pièce.*

125. Requête servant de mémoire au sujet de la provision à nosseigneurs de parlement. (Signé : Chevallier, avocat.) — *Paris, C. Huguier, 1709, in-fol. Pièce.*

(Pour le cardinal de Bouillon, à l'effet d'obtenir l'exécution provisoire du procès-verbal du 9 octobre 1708 et des résolutions de la diète tenue en conséquence le 18 novembre suivant.)

126. Requête au sujet de la provision, servant de mémoire et de réponse à celle de M. le cardinal de Bouillon, doyen du Sacré-Collége, abbé commendataire de l'abbaye de Cluny. Pour les supérieurs et communautés de l'étroite observance de l'ordre de Cluny. — *(Paris,) imp. de F.-H. Muguet, 1709, in-fol. Pièce.*

127. Mémoire sur la provision, servant de réfutation de la Requête que les prétendus supérieurs de la réforme ont signifiée, au sujet de la même provision, le douzième décembre, et de leurs autres imprimés. (Signé : Me Chevallier, avocat.) — *Paris, C. Huguier, 1710, in-fol. Pièce.*

128. Sommaire sur la provision demandée par M. le cardinal de Boüillon, abbé, et les définiteurs, et supérieurs majeurs de l'ordre de Cluni, contre quelques supérieurs et communautés de la nouvelle observance du même ordre. (Signé : Me Chevallier, avocat.) — *(Paris,) imp. de C. Huguier, (s. d.,) in-fol. Pièce.*

129. Sommaire sur la provision, où l'on répond à la Requête, du quatrième janvier, présentée par M. le cardinal de Boüillon, doyen de Sacré-Collége, abbé commandataire de Cluny, et par ses adhérents. — *(Paris,) imp. de F.-H. Muguet, 1710, in-fol. Pièce.*

130. Précis pour la provision. Pour M. le cardinal de Bouillon et consorts. Contre quelques prétendus supérieurs de la réforme de Cluny. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement pour les religieux de l'étroite observance de l'ordre de Cluny. (18 mars 1710.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

131. Mémoire pour l'étroite contre l'ancienne observance de Cluny. Sur la question : Si, aux termes de la déclaration du mois de juin 1671, la réforme de Cluny ne peut, sans lettres patentes, s'introduire dans une maison de l'ordre. (Signé : Begon.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

132. Au Roi. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Requête des religieux de l'étoite observance de Cluny, pour le même objet.)

133. Procès-verbal du chapitre général de tout l'ordre de Cluny, tenu en l'abbaye de Cluny le dimanche dix-huitième avril 1717, indiqué par le chapitre général de l'année 1714, où a présidé très-haut et très-puissant prince Henri-Oswald de La Tour d'Auvergne, abbé, chef, supérieur général et perpétuel administrateur de l'abbaye et de tout l'ordre de Cluny, et, en cette qualité, conseiller d'honneur né au parlement de Paris. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

134. Lettre circulaire pour la mort du R. P. Dom Paul Rabusson, ci-devant supérieur général de l'étroite observance de l'ordre de Cluny. (23 octobre 1717.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Lettres patentes de confirmation des priviléges de l'ordre de Cluny et d'évocation générale au Grand Conseil. (27 août 1718.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

135. Mémoire instructif pour se servir des Lettres patentes d'évocation générale (du 27 août 1718) accordées à l'ordre de Cluny. — *(Paris,) imp. de J. Bouillerot, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

* Édit du roi, concernant les religieux de l'étroite observance de Clugny. Donné à Paris au mois d'avril 1721.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

136. Modèle du compte général de chaque monastère, que doit rendre, chacun an, le procureur, suivant l'ordonnance de la diète de 1721. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

137. Mémoires contre la coadjutorerie du grand prieuré de l'abbaye de Cluny. 1723. — *(Paris,) imp. de J. Quillau, (s. d.,) in-fol. Pièce.*

(2 pièces signées : Me Thorel, avocat; et datées des 17 et 24 juillet 1723.)

138. Au Roi, et à nosseigneurs les commissaires nommés par l'Arrêt du 17 juin 1723. (Signé : Me Thorel, avocat. [31 mai 1724.]) — *(Paris,) imp. de J. Quillau, 1724, in-fol. Pièce.*

139. Arrêt du 17 juin 1723. Notes. (Signé : Me Thorel, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in fol. Pièce.*

140. De l'Origine de la réforme de Cluny, et de ses établissements avant l'édit de juin 1671. (Signé : Me Thorel, avocat.) — *(Paris,) imp. de J. Quillau, 1724, in-fol. Pièce.*

141. Des Établissements de la réforme de Cluny sans lettres patentes, depuis l'édit de 1671 jusqu'à celui du mois d'avril 1721. (Signé : Me Thorel, avocat.) — *(Paris,) imp. de J. Quillau, 1724, in-fol. Pièce.*

142. Mémoires, requêtes et pièces au sujet de l'Édit du mois d'avril 1721. — *Paris, imp. de J. Quillau, 1724, in-fol.*

(9 pièces, en date des 4 juin 1723-31 mai 1724, toutes signées : Me Thorel, avocat; et précédées du texte de l'Édit du 28 avril 1721.

143. Mémoires concernant le Collége de Cluny. 1723, 1724. — *(Paris,) imp. de J. Quillau, 1724, in-fol. Pièce.*

(2 suites de pièces, en date des 20 décembre 1723, 31 mai-et 20 août 1724; la dernière signée : Me Thorel, avocat.)

* Extrait des registres du Conseil d'État. (25 novembre 1724.)

(Arrêt de maintenue des religieux de l'étroite observance de Cluny dans l'établissement de leur réforme, la jouissance de leurs maisons, et leur droit d'admission au Collége mixte de Cluny; et convocation d'un chapitre général de l'ordre au prieuré de S.-Martin-des-Champs pour le 3e dimanche après Pâques de l'année 1725.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, au sujet du chapitre général de l'ordre de Cluny tenu au prieuré de S.-Martin-des-Champs le 22 avril 1725. (11 juin 1725.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, concernant les réparations utiles et nécessaires aux bâtiments qui sont dans l'enclos et enceinte du Collége de Cluny. Du 9 novembre 1726.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, au sujet du partage des maisons de l'ordre de Cluny entre les deux observances dudit ordre. Du 15 octobre 1727.

(Voyez *ibidem.*)

144. Au Roi, et à nosseigneurs les commissaires députés par Sa Majesté pour l'ordre de Cluny. (Signé : Pinaul, avocat.) — *(Paris,) imp. de P. Simon, 1727, in-4°. Pièce.*

145. Mémoire pour les supérieurs et religieux de l'étroite observance de l'ordre de Cluny. Contenant leurs moyens d'opposition à l'obtention des lettres patentes que M. l'archevêque de Vienne, abbé commendataire de l'abbaye de Cluny, demande sur un Bref délégatoire qu'il prétend avoir obtenu du pape Benoît XIII pour visiter, réformer et gouverner tout l'ordre de Cluny. (Signé : Nouet, de La Vigne, etc. [28 novembre 1727.]) — *(Paris,) imp. de J. Quillau, in-fol. Pièce.*

146. Bref du pape (Benoît XIII) dont on demande l'enregistrement. (20 mars 1727.) — Mémoire pour M. l'archevêque de Vienne, abbé, chef et supérieur général de l'abbaye et de tout l'ordre de Cluny. Servant de réponse aux moyens d'opposition que les supérieurs de l'étroite observance prétendent avoir contre l'obtention des lettres patentes sur le Bref de délégation que N. S.-P. le pape Benoît XIII lui a accordé pour l'ordre de Cluny. (Signé : Pinault, avocat.) — Consultation de MM. Duhamel, Guillet de Blaru, Chevalier, Aubry, Cochin, de Laverdy, sur l'enregistrement du Bref de délégation. — *Paris, P. Simon, 1728, in-4°.*

147. Requête du procureur général de l'ordre de Cluny (de Buissy Dumesnil), présentée à MM. les commissaires du roi le 2 mai 1727, au sujet des offices claustraux de l'abbaye de Cluny. — Requête sur la profession religieuse et le vœu de stabilité des religieux de Cluny, présentée, le 17 mai 1727, au roi et à nosseigneurs les commissaires députés pour les affaires de l'ordre de Cluny. — Réponse du procureur général de tout l'ordre de Cluny à la Requête du procureur général de l'étroite observance, sur les formalités prétendues nécessaires pour passer de l'étroite observance à l'ancienne. (Signé : Pinault, avocat.) — *Paris, imp. de P. Simon, 1728, in-4°. Pièce.*

148. Réponse pour les supérieurs et religieux de l'étroite observance de l'ordre de Cluny au Mémoire de M. l'archevêque de Vienne, abbé commendataire de l'abbaye de Cluny, sur son Bref délégatoire, et à la Requête du procureur général de l'observance mitigée, sur le même sujet. (Signé : Me Thorel, avocat. [Février 1728.]) — *(Paris,) imp. de J. Quillau, 1728, in-fol. Pièce.*

149. Observations de M. l'archevêque de Vienne, abbé, chef et supérieur général de tout l'ordre de Cluny, sur la Réponse que les supérieurs des réformés de Cluny ont faite à son Mémoire sur son Bref de délégation. (Signé : Pinault, avocat. [5 mars 1728.]) — *Paris, P. Simon, 1728, in-4°.*

* Arrêt du Conseil d'Etat, sur la coadjutorerie du grand prieuré de Cluny. Du 15 mars 1728.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Extrait des registres du Conseil d'État. (22 septembre 1728.)

(Au sujet des troubles de l'ordre de Cluny.)

(Voyez *ibidem.*)

150. Lettre du R. P. Lebrun, prêtre de l'Oratoire, à monseigneur l'archevêque de Vienne, abbé général de Cluny. (2 octobre 1728.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet du nouveau Missel de Cluny.)

151. Définitions et ordonnances du chapitre général de l'ordre de Cluny tenu au Collége dudit ordre à Paris le 26 septembre et jours suivants de l'année 1728, faites dans le petit définitoire par les définiteurs réservés par ledit chapitre général, au Collége de Cluny à Paris. Du 12 octobre 1728. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui déclare nulle une protestation, faite par quelques religieux de l'ordre de Cluny, contre des décrets du dernier chapitre général dudit ordre tenu à Paris le 26 septembre dernier; et ordonne que les exemplaires imprimés de ladite protestation seront supprimés. Du 26 octobre 1728.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

152. Observations sur le Bref du pape qui établit M. le cardinal de Bissy et M. l'archevêque de Rouen, commissaires apostoliques pour le gouvernement et la réformation de l'ordre de Cluny. — *(S. l.,) 1731, in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne que l'imprimé qui a pour titre : « Observations sur le Bref du pape qui établit M. le cardinal de Bissy et M. l'archevêque de Rouen commissaires apostoliques pour le gouvernement et la réformation de l'ordre de Cluny », 1731, sera et demeurera supprimé. Du 10 mai 1731.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

153. Mémoire pour les supérieurs et la province de l'étroite observance de Cluny en Franche-Comté. Contre Dom Frère et Dom Lety, religieux de la même province. (Signé : Dom anselme Lambert, prieur de Vaux, député des supérieurs et de la province de l'étroite observance de Cluny en Franche-Comté.) — *(Paris,) imp. de C. Robustel, 1736, in-fol.*

154. Recueil des pièces produites par les supérieurs et la province de l'étroite observance de Cluny en Franche-Comté, dans la contestation qu'ils ont avec Dom Frère et Dom Lety, religieux de la même province. (Signé : D. anselme Lambert, prieur de Vaux, député des supérieurs et de la province de Franche-Comté, de l'ordre et étroite observance de Cluny.) — *(Paris,) imp. de C. Robustel, 1736, in-fol. Pièce.*

155. Mémoire pour Dom Augustin Lety, Dom Antoine Frère, et autres religieux de l'étroite observance de Cluny, résidants dans les maisons de cet ordre situées en Franche-Comté. Contre les supérieurs desdites communautés. (Signé : Dom augustin Lety et Dom antoine Frere; Me Amiens, avocat.) — *(Paris,) imp. de Quillau, (s. d.,) in-4°.*

156. Mémoire pour Dom Augustin Lety, Dom Antoine Frère, D. Pierre-Louis Marie, D. Athanase Sergent, D. Joseph Bornet, D. Célestin De La Tour, D. Placide Frère, D. Colomban Frère, D. Hilarion Billefod, D. Adalbert Faverot, D. Basile Frère, D. Henri Bardenet, D. Constance Simonot, D. Valbert Jantot, D. Boniface Perrey, D. Hubert Jantot, D. Augustin Bornet, D. Pierre Molard, D. Nicolas Gupillotte, D. Anselme Gupillotte, D. Jean-Baptiste Gouillardet, D. Maur L'Homme, D. Aimé Ledoux, D. Simon Perrot, D. Hyacinthe Pigeot, D. Emmanuel Guyot, D. Théophile Pèlerin, D. Dominique Toitot, D. Bernardin Matherot de Preigney, tous religieux de l'étroite observance de Cluny, résidants dans les maisons de cet ordre situées en Franche-Comté, appelants comme d'abus. Contre les supérieurs comtois desdites maisons, intimés; M. l'archevêque de Vienne, abbé de l'ordre de Cluny, intimé; et les supérieurs majeurs de l'étroite observance de l'ordre de Cluni, intimés. (Signé : Dom augustin Lety, Dom antoine Frère, tant en leurs noms que comme ayant charge des religieux comtois ci-devant nommés.) — *(Paris,) imp. de Quillau, 1737, in-4°.*

* Lettre d'un religieux Bénédictin de l'étroite observance de l'ordre de Cluni à ses supérieurs assemblés à une diète, au sujet de plusieurs décrets des chapitres généraux de cet ordre sur la bulle *Unigenitus* et le formulaire d'Alexandre VII, et au sujet de plusieurs erreurs glissées dans leur nouveau Missel. (Signé : F. j.-bapt. Caubère, R. B. [21 septembre 1737.]) — Lettre du même Bénédictin à M***. Pour faire voir combien il est nécessaire que la Lettre précédente soit rendue publique.

(Voyez ci-dessus page 204, n° 2157.)

157. Éclaircissement sur le régime de l'ordre de Cluny, son unité et son opposition à celui des maisons dudit ordre situées en Franche-Comté. — *(Paris,) imp. de Quillau, 1738, in-4°. Pièce.*

* Ordonnance du vicaire général (jacques de La Porte) de monseigneur l'évêque de Mâcon. (6 avril 1739.)

(Conflit de juridiction entre l'évêque de Mâcon et l'abbé de Cluny.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Mandement du vicaire général (jacques de La Porte) de monseigneur l'évêque de Mâcon, au sujet du mandement de M. l'abbé de Cluny en date du 29 mars 1739. (13 avril 1739.)

(Même sujet.

(Voyez *ibidem.*)

158. Jugement de nosseigneurs les commissaires généraux du Conseil députés par le roi, portant règlement pour les sept monastères de l'étroite observance de Cluny situés en Franche-Comté et celui de Thierbak en Alsace, du 8 juin 1739. Et Lettres patentes, du 23 du même mois, données du propre mouvement du roi, et

enregistrées au Grand Conseil le 3 juillet suivant. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Mandement et instruction pastorale de monseigneur l'évêque de Mâcon (DE LORT DE SÉRIGNAN), au sujet de sa juridiction épiscopale sur la ville et les bans de Cluny. (14 août 1739.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

159. Lettre de M. l'évêque de Mâcon (DE LORT DE SÉRIGNAN) à MM. les évêques, en leur envoyant son « Mandement et instruction pastorale au sujet de sa juridiction épiscopale sur la ville et les bans de Cluny ». (15 septembre 1739.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

160. Au Roi. (Signé : Le cardinal D'AUVERGNE; Me BOCQUET DE CHANTRENNE, avocat, etc.) — *Paris, P. Simon, 1739, in-fol. Pièce.*

161. Mémoire pour M. le cardinal D'Auvergne, abbé de Cluny, contre M. l'évêque de Mâcon, au sujet de la juridiction épiscopale sur la ville et les bans de Cluny. (Signé : Me BOCQUET DE CHANTRENNE, avocat.) — *Paris, imp. de P. Simon, 1739, in-fol.*

162. Au Roi. (Signé : H.-C. [HENRI-CONSTANCE DE LORT DE SÉRIGNAN,] évêque de Mâcon, PUY DE ROSNY, SONNOIS, DE LARGENTIÈRE, avocats.) — *Paris, P. Simon, 1739, in-fol. Pièce.*

(Même sujet.)

163. Mémoire pour M. l'évêque de Mâcon. Contre M. le cardinal D'Auvergne, en sa qualité d'abbé commendataire de l'abbaye de Cluny. (Signé : Me PUY DE ROSNY, avocat.) — *Paris, imp. de P. Simon, 1740, in-fol.*

164. Au Roi. (Signé : L'abbé FOUCQUET, l'abbé DU VIVIER DE LANSAC; Me DE LA CLEF, avocat.) — *Paris, P. Simon, 1740, in-fol. Pièce.*

(Requête des agents généraux du clergé contre l'abbé de Cluny.)

* Mandement et instruction pastorale de monseigneur l'évêque de Mâcon (DE LORT DE SÉRIGNAN), au sujet de sa juridiction épiscopale sur la ville et bans de Cluny. (26 mars 1740.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

165. Lettre d'un Bénédictin de l'abbaye de Cluny à M...., prêtre de la congrégation de... (8 mai 1740.) — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

(Même sujet.)

* Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris, aux Grands-Augustins, en l'année 1740. (1er juillet-5 septembre.)

(Même sujet.)

(Voyez ci-dessus page 435, n° 502.)

166. Second Mémoire pour M. le cardinal D'Auvergne, abbé général de l'abbaye et de l'ordre de Cluny. Contre M. l'évêque de Mâcon, au sujet de la juridiction épiscopale sur la ville et bans de Cluny. (Signé : Me BOCQUET DE CHANTERENNE, avocat.) — *Paris, P.-G. Simon, 1742, in-fol.*

167. Recueil de pièces qui établissent l'exemption et la juridiction de l'abbaye de Cluny sur la ville et bans de Cluny. — *(S. l. n. d.,) in-fol.*

168. Mémoire pour les agents généraux du clergé de France. Contre M. le cardinal D'Auvergne, abbé de Cluny. (Signé : L'abbé DE RASTIGNAC, l'abbé DE LA BASTIE.) — *Paris, P.-G. Simon, 1743, in-fol.*

169. Précis pour MM. les agents généraux du clergé et pour M. l'évêque de Mâcon. — *Paris, P.-G. Simon, 1744, in-fol. Pièce.*

170. Précis pour M. le cardinal D'Auvergne et l'abbaye de Cluny. (Signé : BOCQUET DE CHANTERENNE, avocat.) — *Paris, P.-G. Simon, 1744, in-fol. Pièce.*

171. 1744. Précis pour M. le cardinal D'Auvergne, abbé de Cluny contre M. l'évêque de Mâcon, au sujet de la fondation, exemption et juridiction de l'abbaye de Cluny immédiatement soumise au Saint-Siége. (Signé : BOCQUET DE CHANTERENNE, avocat.) — *Paris, P.-G. Simon, 1744, in-4°. Pièce.*

172. Vérité, authenticité et canonicité du privilége de l'abbaye de Cluny, prouvées par l'unanimité de trois conciles : Concile de Châlons, en 1062, suivi de la bulle de Grégoire VII; Concile de Reims, en 1119, suivi de la bulle de Callixte II; Concile de Trente, en 1563, suivi de la bulle de Pie IV. (Signé : Me BOCQUET DE CHANTERENNE, avocat.) — *(Paris,) imp. de P. Prault, 1744, in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, contradictoirement rendu entre le sieur évêque de Mâcon, les sieurs agents généraux du clergé, intervenants, et le sieur abbé de Cluny et l'archidiacre de ladite abbaye : qui maintient et garde le sieur évêque de Mâcon dans le pouvoir d'exercer toute juridiction dans la ville et territoire de Cluny, et qui fait défenses audit sieur abbé de Cluny, à l'archidiacre de ladite abbaye, et à tous autres, de l'y troubler à l'avenir. Du 25 avril 1744.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Grand Conseil du roi, qui déclare nuls différents actes faits par les religieux de l'ancienne observance de l'ordre de Cluny en faveur de leurs parents. Du 4 février 1747.

(Voyez *ibidem.*)

* Lettres patentes de confirmation des priviléges de l'ordre Cluny, et d'évocation générale au Grand Conseil. (25 mai 1749.)

(Voyez *ibidem.*)

173. Lettre de D. L. C. R. D. C. A. O. à M. le procureur général de l'ordre de Cluny de l'ancienne observance. — *(S. l. n. d.,) in-4.° Pièce.*

(Au sujet du projet de suppresion de la conventualité dans le Collége de Cluny.)

* Arrêt du Grand Conseil du roi, pour les supérieurs de l'étroite observance de l'ordre de Cluny. Du 6 septembre 1754.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

174. Domnus CAROLUS BOUCHÉ, superior vicarius generalis strictioris observantiæ ordinis cluniacensis, omnibus prioribus, administratoribus, dilectisque Fratribus eorumdem ordinis et observantiæ, salutem. (30 aprilis 1757.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet de la mort du cardinal de La Rochefoucauld, abbé général de Cluny, décédé la veille.)

* Arrêt du Grand Conseil, portant règlement pour les religieux de l'étroite observance de l'ordre de Cluny pourvus de bénéfices. Du 17 février 1758.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

175. Modèle de l'état que les communautés doivent envoyer aux chapitres généraux. Extrait du procès-verbal du chapitre général de l'ordre de Cluny tenu en l'année 1759. Du samedi 12 mai... — *Paris, P.-G. Simon, 1761, in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement, contradictoire entre les supérieurs de l'étroite observance de l'ordre de Cluny et un religieux de la même observance, titulaire d'un bénéfice, portant règlement intervenu sur les conclusions et le réquisitoire du ministère public pour ladite étroite observance... Du 11 août 1767.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Loi pour l'administration des biens des monastères, et notamment de ceux de l'abbaye de Cluny. Donnée à Saint-Cloud le 23 octobre 1790.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

6° Bénédictins de la congrégation des Exempts.

176. Benedictinorum Exemptorum et a Sancta-Sede apostolica et romana immediate dependentium, sub capitulis generalibus, ex Concilii tridentini et christianissimi regis Henrici III in comitiis trium ordinum Blœsiis decreto coactorum, reformationis primordia : et acta ex vulgari sermone in latinam linguam versa. (1580-1581.) — *Parisiis, 1582, in-4°. Pièce.*

* Lettres patentes du roi, qui dispensent les religieux de la congrégation des Exempts de l'exécution des articles 5, 7 et 10 de l'édit, du mois de mars 1768, concernant les ordres monastiques. Du 25 mars 1770.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

7° Bénédictins de la congrégation de Fontevrauld : — Généralités de l'histoire ; — Constitutions ; — Détails de l'histoire.

177. Baston de deffence, et mirouer des professeurs de la vie reguliere de l'abbaye et ordre de Fontevrault dont l'érection et propagation sera recitée au présent volume, avec la tres-saincte conversation du législateur d'iceluy... Mis en lumiere pour la tres-illustre et reverende Mere abbesse, religieux et religieuses de l'abbaye et ordre de Fontevrault. (Signé : Frere YVES MAGISTRI, de Laval.) — *A Angers, par Anthoine Hernault, 1586, in-4°.*

178. Fontis-Ebraldi exordium, complectens opuscula duo, cum notationibus de vita B. Roberti de Arbresello, fontebraldensis ordinis institutoris, et quæstionibus aliquot de potestate abbatissæ. Studio et opera MICHAELIS COSNIER, sacerdotis pictavensis, in eodem loco parochi. — *Flexiæ, G. Griveau, 1641, in-4°.*

179. Histoire de l'ordre de Font-Evraud. (Par : HONORAT NICQUET.) — *Paris, M. Soly, 1642, in-4°.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, rel. v. fauve, au chiffre de Gaston d'Orléans.)

180. Dissertationes in epistolam contra B. Robertum de Arbrissello, ordinis font-ebraldensis fundatorem... scelerate confictam a Roscelino, hæretico, sub nomine Goffridi, vindocinensis abbatis, tomo autem decimo quinto magnæ Patrum Bibliothecæ inconsulte relatam, pag. 534. col. 2. (Auctore JOANNE DE LA MAINFERME.) — *Salmurii, ex officina F. Ernou, 1682, in-8°.*

---

181. Regula ordinis Fontis-Ebraldi. La Règle de l'ordre de Font-Evrauld. Imprimée par l'ordonnance de très-illustre et religieuse princesse madame Jeanne-Baptiste de Bourbon, fille L. de France, abbesse chef, et générale dudit ordre. — *Paris, A. Vitray, 1642, in-12.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, rel. aux armes de Rochechouart-Mortemart.)

---

182. Épître narrative de l'entreprise faite dans l'ordre de Fontevrauld (en 1627) par un certain religieux d'un autre ordre, adressée par un docteur célèbre à un évêque de France, et mise en lumière par le commandement dudit évêque. (Signé : G. DE M.) — *Paris, chez N. N. (s. d.,) in-8°. Pièce.*

183. Notes sur la règle de Marie de Bretagne, et causes pour lesquelles l'ordre de Fontvrault est en un si grand désordre. — *(S. l.,) 1656, in-8°.*

184. Factum du procès, pendant au Grand Conseil, pour être jugé en l'audience, entre dame Jeanne-Baptiste de Bourbon, légitimée de France, abbesse, chef et supérieure de l'ordre de Fontevrault, demanderesse. Contre le Père général des Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur et le prieur de Saint-Pharon, près de Meaux, défendeurs. (Signé : DU BURG, avocat.) — *(S. l. n d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet de la réception, dans la congrégation de Saint-Maur, de six religieux transfuges de l'ordre de Fontevrauld.)

* (Acte royal, en date du 2 novembre 1640, et arrêt du Conseil d'État, du 12 avril 1641, pour la nomination de commissaires chargés de juger les différends survenus

entre l'abbesse de Fontevrault et les religieux de son ordre; et commençant par ces mots :) Louis,... les sieurs archevêque de Bourges, Fremiot, évêque de Lisieux...

(Voyez la division LÉGISLATION.)

185. Factum pour les religieux de Fontevrault, touchant les différends dudit ordre. — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LII, fol. 1., division POLYGRAPHIE.)

186. La Réponse d'un ecclésiastique à la lettre d'une dame religieuse de l'ordre de Fontevraud, sur un libelle imprimé sous ce titre: « Factum pour les religieux de Fontevraud, touchant les différends dudit ordre ». (Signé : françois Chrestien. [15 juin 1641.]) — *Paris, M. Soly, 1641, in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LII, fol. 110, division POLYGRAPHIE.)

A. — 2e éd. — *Paris, M. Soly, 1641, in-4°. Pièce.*

187. Remarques, en forme de réponse, sur un libelle diffamatoire de l'ordre de Fontevraud, qui court par les provinces, sous le titre de Factum pour les religieux dudit ordre. — *(S. l.,) 1641, in-8°.*

(On lit imprimé à la fin la note suivante: « Fait le 25 juin par nicolas Picard pour tous les couvents de l'ordre de Fontevraud et particulièrement pour ceux de la province de Gascogne ».)

188. Mémoires touchant l'Institut de l'ordre de Fontevrauld, présentés au roi par la dame abbesse dudit ordre (jeanne de Bourbon). — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclesiastiques* in-4°, tome LII, fol. 181, division POLYGRAPHIE.)

* — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-4°. Pièce.*

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XCIV *bis*, fol. 277, division POLYGRAPHIE.)

* Arrêt du Conseil d'État, le roi y séant, sur les troubles et différends mus et excités en l'ordre de Fontevrault, suivant l'avis des commissaires députés par Sa Majesté pour en connaître. (6 septembre-18 novembre 1641.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

189. Factum, en façon de lettre narrative, touchant les différends mus jusques à présent entre les religieux de l'ordre de Fontevrault et mad. l'abb., par le P. Ganlotin. — *Lyon, Reviré Tonag, 1644, in-4°. Pièce.*

8° Bénédictins de la congrégation de Saint-Denis.

190. Statuts pour les religieux de l'ordre de S.-Benoît dépendants immédiatement du Saint-Siége apostolique, et autres dudit ordre, qui se sont volontairement associés sous la congrégation du sacré et royal monastère de S.-Denys en France. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

9° Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur : — Géographie; — Généralités de l'histoire; — Constitutions; — Détails de l'histoire.

191. Catalogue alphabétique des abbayes et monastères de la congrégation de S.-Maur, et départ des courriers de Paris pour les provinces. — *Paris, imp. de P.-D. Pierres, 1782, in-4°. Pièce.*

---

192. Matricula monachorum professorum congregationis S.-Mauri in Gallia, ordinis sancti Patris Benedicti. Ab initio ejusdem congregationis usque ad annum 1666 (*sic*, 1669). *Parisiis, 1669.* — Matricula Fratrum conversorum professorum congregationis Sancti-Mauri in Gallia, ordinis S. P. Benedicti. *Parisiis, 1669.* — Matricula commissorum stabilitorum congregationis Sancti-Mauri in Gallia, ordinis S. P. Benedicti. *Parisiis, 1669.* — *Le tout en 1 vol. in-fol.* Réserve.

(Avec des dates de décès manuscrites.)

193. Matricula monachorum in congregatione S.-Mauri, ab ultimo capitulo generali anni 1714 professorum. (9 maii 1714-11 maii 1717.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

194. Apologie de la mission de S.-Maur, apôtre des Bénédictins en France. Avec une addition touchant saint Placide, premier martyr de l'ordre de S.-Benoît. Par Dom thierry Ruinart,... — *Paris, P. de Bats, 1702, in-8°.*

* Bibliotheca benedictino-mauriana, seu de ortu, vitis, et scriptis Patrum Benedictinorum e celeberrima congregatione S.-Mauri in Francia. Libri II, auctore R. D. P. bernardo Pez, benedictino... *(1716.)*

(Voyez la division BIBLIOGRAPHIE.)

* Bibliothèque historique et critique des auteurs de la congrégation de St-Maur. Où l'on fait voir quel a été leur caractère particulier, ce qu'ils ont fait de plus remarquable : et où l'on donne un catalogue exact de leurs ouvrages... Par D. filipe Le Cerf de La Viéville, *(1726.)*

(Voyez *ibidem.*)

* Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur, ordre de Saint-Benoît, où l'on trouve la vie et les travaux des auteurs qu'elle a produits depuis son origine, en 1618, jusqu'à présent : avec les titres, l'énumération, l'analyse, les différentes éditions des livres qu'il ont donnés au public, et le jugement que les savants en ont porté : ensemble la notice de beaucoup d'ouvrages manuscrits, composés par des Bénédictins du même corps. *(1770.)*

(Par Dom René-prosper Tassin, d'après le P. Lelong.)

(Voyez *ibidem.*)

* Histoire de D. Mabillon et de la congrégation de Saint-Maur, par M. émile Chavin de Malan. *(1843.)*

(Voyez ci-après le chapitre biographie.)

---

195. Constitutiones congregationis S.-Benedicti, alias

cluniacensis et Sancti-Mauri. — *Parisiis, D. Langlæus, 1657, in-8°.*

196. Regula sanctissimi Patris Benedicti, cum declarationibus congregationis Sancti-Mauri. Jussu et auctoritate capituli generalis ejusdem congregationis. — *(S. l.,) 1646, in-8°.*

A. — *1663.* — *(S. l.,) in-8°.*

197. Regula S. P. Benedicti, et constitutiones congregationis Sancti-Mauri. — *Parisiis, typis G. Desprez, 1770, in-8°.*

(3 autres exemplaires dans la Réserve, papier de Hollande, rel. mar. r., dont un aux armes du comte de Toulouse, et un autre avec dent., aux armes de Jean-Armand de Bessuejouls de Roquelaure, archevêque de Malines.)

---

* Erectio congregationis S.-Mauri ordinis Sancti-Benedicti. (17 maii 1621.)

(Bulle de Grégoire XV.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Union entre l'ordre de Cluni, premier chef entre les chefs d'ordre de France, et la congrégation de S.-Maur. Où se voit comme l'ordre de Cluni se remet en l'ancienne et étroite observance de la règle de S.-Benoît.

(Voyez le n° 74 ci-dessus.)

* Articles particuliers pour l'ordre de Cluny et la congrégation de Saint-Maur. (26 juin-7 juillet 1623.)

(Voyez le n° 75 ci-dessus.)

* Confirmatio erectionis congregationis Sancti-Mauri, cum ampliatione gratiarum, ab Urbano VIII, Pont. max. XII cal. febr. MDCXXVII.

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

198. Indulgences plénières de la congrégation de Saint-Maur de l'ordre de S.-Benoît. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Permission de les publier en chaire, dans la ville et le diocèse de Meaux, donnée par le vicaire général de l'évêque, en date du 22 septembre 1628.)

199. Fulminatio, seu publicatio bullæ confirmationis congregationis Sancti-Mauri ordinis Sancti-Benedicti. (16 maii 1629.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

200. Quæritur quid magis expediat congregationi Sancti-Mauri in Gallia, ordinis Sancti-Benedicti : Habere suum superiorem generalem absolute perpetuum; aut triennalem cum facultate eum in eadem superioritate generali continuandi, quoties id utile vel necessarium pro bono congregationis capitulum generale judicaverit; aut annalem, prout hactenus factum est; aut absolute triennalem. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Suivi de 8 réponses au cas proposé, la 1re datée du 12 mars 1630.)

201. (Consultation sur la question de savoir si le chapitre général de la congrégation de S.-Maur peut changer les statuts de l'ordre sans le consentement du Saint-Siége et des autres religieux; datée du 2 mai 1635, et commençant par ces mots :) Quærunt PP. congregationis Sancti-Mauri... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Suivi, page 19, de la réponse de la Faculté de théologie de Paris, en date du 23 mai 1635.)

202. (Autre consultation sur le même sujet, commençant par ces mots :) Quærunt monachi congregationis Sancti-Mauri, utrum constitutiones seu instituta congregationis... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

203. Hic agitatur utrum, in capitulo generali congregationis Sancti-Mauri, institutum auctoritate apostolica in illa receptum, et a monachis ejusdem congregationis juramento confirmatum, possit abrogari sine expresso consensu monachorum præfatæ congregationis inconsultoque Pontifice romano, vel non. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

204. Consultatio doctorum romanæ curiæ circa bullas erectionis et confirmationis Sancti-Mauri in Gallia. (Mart. 1637.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Extrait des registres de parlement de Toulouse, du 28 novembre 1631; de Bordeaux, du 3 mai 1632; de Paris, du 21 mars 1633; de Sémur, du 13 juillet 1637; Rennes, du 17 de avril 1638; d'Aix, du 16 décembre 1638; de Rouen, du 26 janvier 1640. Homologation des bulle et lettres patentes portant érection de la congrégation de Saint-Maur.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

205. Copie de lettre écrite par le Sr de La Benchardière au R. P. supérieur général de la congrégation de S.-Maur; par laquelle il se rend partie formelle contre ladite congrégation, disant être obligé en conscience de pourvoir au salut des âmes d'icelle, et de faire obéir aux intentions du pape contenues au bref (c'est un faux bref très-injurieux) duquel il fait la poursuite en cour de Rome. Du 22 mai 1643. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

206. Factum narratif de ce qui s'est passé en l'abrogation des constitutions anciennes de la congrégation de Saint-N. et l'institution des nouvelles, avec quelques raisons sur le sujet de cette innovation. — Abrogatio nonnullorum statutorum cum novis statutis. — *(S. l., 1643,) in-4°. Pièce.*

207. Requête de Dom Faron de Challus, par laquelle il reconnaît avoir supposé, fait imprimer et distribué un faux bref; et demande pardon et pénitence pour son crime, avec promesse de vivre désormais en bon religieux, en date du 2 août 1644, au très-R. P. Dom Grégoire Tarisse, supérieur général de la congrégation de Saint-Maur. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

208. Factum narratif de ce qui s'est passé en l'abrogation de l'institut qui avait été reçu et pratiqué, par autorité apostolique, plusieurs années en la congrégation de Saint-Maur, et à l'observance duquel les religieux profès d'icelle s'étaient personnellement obligés par leurs

vœux et serments solennels après leur an de probation; et des moyens dont le R. P. Dom Grégoire Tarisse et ses adhérents se sont servis pour y en subroger un autre contraire; avec quelques raisons et autorités pour faire connaître que cette innovation n'a pu ni dû être introduite et pratiquée en ladite congrégation sans l'expresse permission et confirmation de notre Très-Saint-Père le pape et le consentement exprès des religieux qui avaient fait profession en ladite congrégation. (Par Dom Faron de Challus.) — *(S. l., 1645,) in-4°.*

209. Quelques Remarques sur les innovations introduites en la congrégation de Saint-Maur, depuis quinze ans, par cinq ou six supérieurs d'icelle; et des maux et abus qui s'en sont ensuivis, à la ruine spirituelle et temporelle de ladite congrégation. (Par Dom Faron de Challus. [21 juillet 1645.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

210. Brièves Remarques entre les innovations, faites et pratiquées depuis l'an 1630 jusqu'à présent, en ce qui touche la célébration des chapitres généraux et la direction de la congrégation de S.-Maur, et ce qui est ordonné par les instituts de la première et seconde partie des congrégations du Mont-Cassin et de S.-Vanne pour la conduite d'icelle; et quelques répliques aux imprimés faits par le R. P. Dom Grégoire Tarisse et consorts pour appuyer lesdites innovations et abrogations. (Par Dom Faron de Challus.) — *(S. l., 1645,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, donné en faveur de Dom Faron de Chalus et autres religieux de la congrégation de Saint-Maur joints avec lui, appelants au Saint-Siége de plusieurs abus et dérèglements qui se sont glissés dans le gouvernement de ladite congrégation, au préjudice de la discipline régulière d'icelle, sous l'autorité du Père Dom Grégoire Tarisse, soi-disant supérieur général de ladite congrégation, et autres ses adhérents. (23 septembre 1645.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

211. Réponse à certains libelles diffamatoires et faux bref, publiés par un religieux anonyme, sur le sujet des prétendus changements faits en la congrégation de Saint-Maur en France, ordre de Saint-Benoît. Contenant le récit véritable de ce qui s'est passé jusques à présent touchant le régime d'icelle. *(S. l. n. d.)* — Seconde Partie, concernant la faculté et pouvoir que la congrégation de Saint-Maur en France a de faire des statuts et des règlements pour son gouvernement. *(S. l. n. d.)* — *Le tout en 1 vol. in-4°.*

212. Répliques à un imprimé qui s'intitule : Réponse à un libelle, etc. (Par Dom Faron de Challus.) — *(S. l., 1645,) in-4°. Pièce.*

213. Ad eminentissimum cardinalem Alphonsum-Ludovic. Du Plessis de Richelieu, archiepiscopum et comitem lugdunensem, Galliarum primatem, ordinis ecclesiastici majoribus in comitiis dynastam... epistola. Quanti sint momenti statuta gallicanæ reformationis benedictinæ, quantique referat ut ascetis Benedictinis, maxime primævæ institutionis, quos vulgo vocitant anteriores seu antecessores, plana fiant atque manifesta, demonstratur. (Signé : De La Dangie de Renchy, cadomensis abbatiæ cellerarius...) — *Cadomi, J. Massienne, (1645,) in-4°. Pièce.*

214. Consultatio, facta anno 1647, circa bullam Gregorii XV pro erectione congregationis Sancti-Mauri in Gallia. (Cal. februar. 1647.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* (Bulle pontificale, du 9 novembre 1647, confirmative du droit des chapitres et supérieurs de la congrégation de Saint-Maur, contre les oppositions de Dom Placide Duchemin, Dom Barthélemy Corbelin, et Dom Faron de Challus; commençant par ces mots :) Innocentius, papa X. Ad futuram rei memoriam. Onerosa pastoralis officii cura...

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Decretum S. congregationis regularium pro congregatione Sancti-Mauri. Romæ 22 novemb. 1647.

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Sommaire du régime de la congrégation de Saint-Maur en France, ordre de Saint-Benoît. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLVI, fol. 100, division POLYGRAPHIE.)

* (Circulaire de F. calliste Adam sur la mort de Dom Grégoire Tarisse, supérieur général de la congrégation de S.-Maur; datée du 22 décembre 1648, et commençant par ces mots) : *Pax Christi.* Mes révérends Pères et très-chers confrères, puisque c'est une loi...

(Voyez ci-après le chapitre biographie.)

215. Avis touchant les religieux qu'on veut employer pour enseigner les séculiers dans les séminaires de la congrégation de S.-Maur. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(De 1668, d'après une note manuscrite du temps.)

* (Circulaire du F. simon Bougis, relative à la mort de Dom Vincent Marsolle, supérieur général de la congrégation des Bénédictins; datée du 12 septembre 1681, et commençant par ces mots :) *Pax Christi.* Mon révérend Père, il n'est pas possible que la triste nouvelle...

(Voyez ci-après le chapitre biographie.)

* (Circulaire de Dom Fr. george Louvel au sujet de la mort de Dom Benoît Brachet, supérieur général de la congrégation de Saint-Maur; datée de Paris, à S.-Germain-des-Prés, le 18 janvier 1687, et commençant par ces mots :) *Pax Christi.* Mes révérends Pères et très-chers confrères, le très-révérend Père Dom Benoît Brachet..

(Voyez *ibidem.*

216. (Circulaire de Dom claude Boistard aux supérieurs de la congrégation de S.-Maur, portant invitation de n'entreprendre ni poursuivre aucun procès sans lui en avoir donné préalablement avis; datée de juillet 1687, et commençant par ces mots :) *Pax Christi.* Mon révé-

rend Père, si nous avons tout sujet... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

217. (Modèles de déclarations de biens à faire aux commissaires royaux, adressés aux supérieurs de la congrégation de Saint-Maur par Dom LOUIS BOUDAN, et commençant par ces mots :) C'est le dénombrement et déclaration des maisons... — *(S. l., 1687,) in-4°. Pièce.*

218. Lettre adressée aux supérieurs majeurs de la congrégation de S.-Maur, assemblés en l'abbaye de S.-Germain-des-Prés, à Paris, le 18 mai 1697. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Pour la réélection triennale des supérieurs.)

219. (Liste des membres du chapitre de la congrégation des Bénédictins de Saint-Maur, nommés dans l'assemblée tenue près de Tours le 14 juin 1699, commençant par ces mots :) In nomine Domini nostri Jesu Christi. Amen. Anno a nativitate... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in 4°, tome XLVI, fol. 104, division POLYGRAPHIE.)

* Breve apostolicum (INNOCENTII XII), quo prohibetur monachis congregationis S.-Mauri in Gallia per annum jubilæi sine licentia superioris generalis Romam adire. (28 julii 1699.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

220. Lettre de M. l'abbé de Notre-Dame de... à M. l'abbé de S.-Pierre de..., où l'on examine quelles gens ce sont que les convers de la congrégation de S.-Maur, ou quelle est leur condition. (21 mars 1700.) — *(S. l.) 1700, in-12.*

221. (Circulaire de Dom GEORGES LOUVEL aux abbés, prieurs, etc., sur le retrait des biens aliénés du clergé; datée de septembre 1702, et commençant par ces mots :) Mon révérend Père, par le contrat de la dernière Assemblée.... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

222. Mémoire au sujet des bénéfices possédés par les religieux Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. Composé par M. l'abbé DE SAINT-PIERRE en 1704. — *Luxembourg, A. Chevalier, 1705, in-4°. Pièce.*

223. Breve Sanctissimi-Patris ac domini nostri, domini CLEMENTIS, papæ XI.. . Bref de notre Saint-Père le pape CLÉMENT XI. A notre cher fils le supérieur général de la congrégation de Saint-Maur, ordre de Saint-Benoît, CLÉMENT XI, pape. (19 avril 1706.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. plano.*

(Félicitations au sujet des travaux littéraires de la congrégation.)

224. Breve apostolicum SS. papæ CLEMENTIS XI ad superiorem generalem congregationis S.-Mauri. (Die 19 aprilis 1706.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Même pièce que la précédente.)

* Lettres patentes du roi, du 4 mai 1711, enregistrées au parlement de Paris par arrêt du 20[me] du même mois, au sujet des bénéfices possédés par les religieux de la congrégation de Saint-Maur.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

225. Erectio congregationis Sancti-Mauri, ordinis Sancti-Benedicti. (6 decembris 1630.) — Confirmatio erectionis congregationis Sancti-Mauri, cum ampliatione gratiarum ab Urbano VIII, Pont. max., XII cal. febr. M.DC.XXVIII. — Fulminatio, seu publicatio bullæ confirmationis congregationis Sancti-Mauri ordini Sancti-Benedicti. — Lettres patentes, données à S.-Germain-en-Laye le 15 juin 1631. — Extrait des registres des lettres royaux. (21 mars 1633.) — *Paris, V[e]. F. Muguet, 1711, in-4°. Pièce.*

226. A Son Altesse royale madame l'abbesse de Chelles. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Défense de la congrégation de Saint-Maur, au sujet de l'Édit de novembre 1719. Voyez ci-dessus, page 462, le 2[e] article à * après le n° 31.)

227. (Lettre circulaire de Dom DU PRÉ, supérieur général de la congrégation de Saint-Maur, au sujet des formalités à suivre pour la déclaration du revenu de chaque prieuré appartenant à la congrégation; datée du 25 janvier 1720, et commençant par ces mots :) *P. C.* Mon révérend Père, quoiqu'on espère une déclaration du roi... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Lettre sur la mort du T. R. Père D. Denis-de-S[te]-Marthe, supérieur général de la congrégation de Saint-Maur. (Signé : Fr. JOSEPH CASTEL. M. B. [25 avril 1725.])

(Voyez ci-après le chapitre BIOGRAPHIE.)

228. (Série de pièces relatives à la tenue du chapitre général de la congrégation de Saint-Maur; datées des 8-26 avril 1733, et dont la première commence par ces mots :) *Pax Christi.* Mon révérend Père, il a enfin plu au roi d'écouter nos très-humbles remontrances... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Lettre sur la mort du T. R. Père D. Jean-Baptiste Alaydon, supérieur général de la congrégation de Saint-Maur. (Signé : FRANÇOIS DELVILLE. [1 octobre 1733.])

(Voyez ci-après le chapitre BIOGRAPHIE.)

229. Questions proposées aux XIV capitulants du prétendu chapitre général des Bénédictins tenu dans l'abbaye de Marmoutier en 1733, pour servir de supplément au mémoire joint aux remontrances au roi sur la nullité de ce prétendu chapitre. (14 octobre 1734.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

230. Réponse à la lettre du R. P. Sarazin, visiteur de la congrégation de Saint-Maur dans la province de Bourgogne, sur le prétendu chapitre général des quatorze, où l'on fait voir les impostures des quatorze, les nullités et les irrégularités de leur chapitre. — *(Paris,) 1735, in-4°. Pièce.*

231. (Lettre du comte DE MAUREPAS, écrite au nom du roi, à Dom Du Pré, vicaire général de la congrégation de Saint-Maur, portant révocation des exclusions précédemment ordonnées, et commençant par ces mots :) A Versailles, le 14 mars 1736. Le roi informé, mon

révérend Père, par des écrits séditieux et publics... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Suivi d'une circulaire du vicaire général de l'ordre, en date du 15 mars.)

* Ad reverendum Patrem Claudium Dupré, ordinis Sancti-Benedicti, congregationis Sancti-Mauri, unanimi cœtus suffragio electum in præfectum generalem meritissimum, die 26 maii 1736, carmen gratulatorium. — Ad reverendum Patrem Claudium Dupré, præfectum generalem congregationis Sancti-Mauri, acrostichis-iconica. (Signé : Thiboust.)

(Voyez la division POÉSIE.)

* Histoire de la constitution *Unigenitus* en ce qui regarde la congrégation de Saint-Maur. *(1756.)*

(Voyez ci-dessus, pour cet ouvrage et pour tous autres relatifs à la part prise par la congrégation de Saint-Maur à l'affaire de la bulle *Unigenitus*, page 16, nos 141-142, et pages 91-191, nos 757, 759, 1278, 1337, 1339, 1446, 1476-1481, 1483, 1485, 1602-1603, 1689, 1799, 1870, 1878, 1885, 1887-1889, 1893, 1979.)

* Lettre sur la mort du T. R. Père D. Claude Dupré, supérieur général de la congrégation de Saint-Maur. (Signé : Fr. françois Delville. [1er mai 1737.])

(Voyez ci-après le chapitre biographie.)

232. Sommaire. Pour Dom René L'Aneau, supérieur général de la congrégation de Saint-Maur, et les prieurs et religieux de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, appelants comme d'abus. Contre Dom Pierre Carpentier, religieux de la même congrégation, intimé. (Signé : Me Mannory, avocat.) — *(Paris,) imp. de Montalant, 1741, in-4°. Pièce.*

(Au sujet d'un bref du pape portant autorisation à l'intimé de passer de la congrégation de Saint-Maur dans l'ordre de Cluny sans le consentement de ses supérieurs immédiats.)

233. Mémoire pour Dom René L'Aneau, supérieur général de la congrégation de Saint-Maur, et les prieur et religieux de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, appelants comme d'abus. Contre Dom Pierre Carpentier, religieux de la même congrégation, intimé. (Signé : Me Mannory, avocat.) — *(Paris,) imp. de Montalant, 1741, in-4°. Pièce.*

* Breve apostolicum Clementis, papæ X, quo prohibetur monachis congregationis Sancti-Mauri, ne ad âlios ordines seu congregationes quocumque prætextu transire præsumant. (19 septembris 1672.) — Breve alterum, datum ab Innocentio XI, confirmativum præcedentis. (17 augusti 1683.) — Lettres patentes du roi, sur le Bref d'Innocent XI donné en confirmation et pour l'exécution de celui de Clément X, qui défend aux religieux de la congrégation de Saint-Maur de passer dans un autre ordre sous prétexte d'un vie plus austère. (29 septembre 1683.) — Extrait des registres du Grand Conseil du roi. (9 novembre 1683.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

234. (Circulaire de Dom René L'Aneau, supérieur général de la congrégation de S.-Maur, pour annoncer la translation des reliques de S. Maur dans l'église de Saint-Germain-des-Prés; datée du 3 septembre 1750, et commençant par ces mots :) *Pax Christi.* Mon révérend Père, les intérêts de la congrégation vous sont si chers et vous touchent si sensiblement que je ne crois pas devoir vous laisser ignorer plus longtemps un événement qui la comble de gloire... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Lettre au sujet de la mort du très-révérend Père Dom René Laneau, supérieur général de la congrégation de Saint-Maur. (Signé : Fr. joseph Delrue, secrét. [19 avril 1754.])

(Voyez ci-après le chapitre biographie.)

235. *Benedicite.* Idée d'un plan général, tendant à réformer les abus que le relâchement a introduits dans la congrégation de St-Maur, présenté par un jeune prieur d'icelle à tous les chefs et membres; spécialement aux supérieurs majeurs et députés qui s'assembleront dans l'abbaye de Marmoutier-lès-Tours, le jeudi de la quatrième semaine d'après Pâques, pour la célébration du chapitre général de 1754. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

236. (Lettre d'envoi par F. pierre Thibaut de modèles de procuration et de déclaration à l'usage des religieux de la congrégation de Saint-Maur titulaires de bénéfices; datée ce 175 , et commençant par ces mots :) *P.C.* Mon révérend Père, nous venons d'essuyer un procès considérable sur complainte en dévolut portée au Grand Conseil... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

237. Lettre d'un religieux Bénédictin de la congrégation de S.-Maur à un magistrat, sur la triennalité des supérieurs de cette congrégation. (Signé : Fr.***. [8 septembre 1762.]) — *En France, (s. d.,) in-12.*

238. Seconde Lettre d'un religieux Bénédictin de la congrégation de S.-Maur à un magistrat, sur la triennalité des supérieurs de cette même congrégation. (Signé : Fr.***. [8 décembre 1762.]) — *En France, (s. d.,) in-12. Pièce.*

239. Discours d'un de MM. de grand' chambre à la cour de parlement, toutes les chambres assemblées, au sujet d'un écrit anonyme contre le régime de la congrégation de Saint-Maur. Du mardi 25 janvier 1763. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Contre l'ouvrage catalogué sous l'avant dernier n°.)

* Arrêt de la cour de parlement, qui condamne un imprimé ayant pour titre : « Lettre d'un religieux Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur à un magistrat, sur la triennalité des supérieurs de cette même congrégation », à être lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice. Extrait des registres du parlement. Du premier février 1763.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour la Lettre supprimée, le n° 237 ci-dessus.)

*. Arrêt du parlement de Bordeaux, qui ordonne qu'un imprimé anonyme contre le régime de la congrégation de Saint-Maur sera brûlé par l'exécuteur de la haute justice. Extrait des registres de parlement. Du 28 mars 1763.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour l'ouvrage supprimé, le n° 237 ci-dessus.)

240. Mémoire sur les supériorités dans la congrégation de Saint-Maur. (Signé : LEMERRE, L'HERMINIER, COCHIN, MEY. [29 mars 1763.]) — *Paris, imp. de M. Lambert, 1763, in-4°.*

* Arrêt de la cour du parlement de Toulouse, du 8 avril 1763, qui ordonne qu'un écrit intitulé : « Lettre d'un religieux Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur à un magistrat, sur la triennalité des supérieurs de cette même congrégation », sera lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

241. Consultation sur les innovations abusives introduites dans le régime de la congrégation de Saint-Maur. — *Bordeaux, chez les frères Labottière, 1764, in-8°.*

242. Mémoire pour Dom JOSEPH DELRUE, supérieur général de la congrégation de Saint-Maur. Contre un écrit intitulé : « Consultation sur les innovations abusives introduites dans le régime de la congrégation de Saint-Maur », en date du 31 juillet 1764. — *Bordeaux, imp. des frères Labottière, 1764, in-4°.*

243. Lettre de monseigneur le comte DE SAINT-FLORENTIN, ministre et secrétaire d'État, au supérieur général de la congrégation de S.-Maur. (2 juillet 1765.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Précédée d'une lettre circulaire de Dom FRANÇOIS-JOSEPH DELRUE, supérieur général de la congrégation, datée du 3 juillet 1765, et commençant par ces mots : « *Pax Christi.* Mon révérend Père, j'ai à vous recommander... ».)

244. Mémoire pour Dom JEAN FAURE, prêtre, religieux bénédictin de la congrégation de S.-Maur, appelant comme d'abus, tant en son nom qu'à celui des religieux adhérents, contre Dom Joseph Delrue, supérieur général de la même congrégation; Dom Philippe Lebel, visiteur de la province de Gascogne, et Dom Jacques Cruvellier, prieur du monastère de S.-André-lès-Avignon, intimés. (Signé : M[e] VERNY, avocat.) — *Toulouse, imp. de V[e] J.-P. Robert, 1765, in-4°.*

(Au sujet des modifications introduites dans le régime de la congrégation.)

245. Mémoire pour les religieux Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, appelants, comme d'abus, du régime actuel de ladite congrégation, et demandant une provision de 10,000 liv. et l'apport des primitives constitutions, et autres titres de l'ordre. Contre Dom Joseph Delrue, supérieur général de ladite congrégation. (Signé : JAMMES, avocat.) — *(S. l. n. d.,) 1765, in-8°.*

246. Justification de l'appel comme d'abus, relevé par les religieux Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, contre le régime actuel de cette même congrégation. Par Dom EMMANUEL-MARIE LIMAIRAC,... — *Bordeaux, J. Chappuis, (s. d.,) in-12.*

247. Observations à MM. les commissaires nommés par Sa Majesté pour examiner les appels comme d'abus interjetés par quelques religieux de la congrégation de Saint-Maur. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

248. Idée sommaire des demandes évoquées au Conseil, et formées contre le général de la congrégation de Saint-Maur par Dom Faure et les religieux qui se sont joints à lui. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

249. Parallèle du régime actuel de la congrégation de Saint-Maur avec celui qui lui fut imposé par l'Église et par l'État sur l'élection des supérieurs majeurs et locaux, sur leur institution et destitution, et sur l'institution et destitution des officiers des maisons. Par Dom MASSANES, religieux bénédictin de la même congrégation... — *(S. l., 1765,) in-fol. plano.*

250. Théorie du gouvernement domestique de la congrégation de S.-Maur. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

251. Apologie des constitutions de la congrégation de Saint-Maur. — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

(Le titre de départ, page 1, porte en plus : *par M.* DE LACROIX, *avocat au parlement de Toulouse.*)

252. Défense du R. P. Dom Grégoire Tarisse, supérieur général de la congrégation de S.-Maur, contre les fausses imputations des Faronites renouvelées depuis peu dans quelques libelles. — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

253. Requête présentée au roi par le supérieur général, le régime et la plus nombreuse partie de la congrégation de Saint-Maur, contre l'entreprise de vingt-huit religieux de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés; 23 juillet 1765. (Signé : Fr.-Jos. DELRUE, supérieur général, etc. — *Paris, Vallat La Chapelle, 1765, in-4°.*

(Pour le maintien des statuts de l'ordre.)

254. (Lettre de Dom JOSEPH DELRUE, supérieur général de la congrégation de Saint-Maur, au sujet de la réforme introduite dans cette congrégation; datée du 6 août 1765, et commençant par ces mots :) *Pax Christi.* Mon révérend Père, quelle a été votre surprise... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne qu'il sera convoqué un chapitre général et extraordinaire de la congrégation de Saint-Maur, lequel s'assemblera en l'abbaye royale de Saint-Denys, le 24 avril prochain, en présence des commissaires de Sa Majesté. Du 31 janvier 1766.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, concernant la députation qui sera faite des religieux de la congrégation de Saint-Maur au chapitre général que Sa Majesté a or-

donné être tenu en l'abbaye royale de Saint-Denys. Du 19 février 1766.

(Voyez *ibidem.*)

255. Lettre de Dom M..... à Dom D....., son ami. (12 avril 1766.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet des troubles de la congrégation de Saint-Maur.)

256. Lettre de Dom *** à un religieux de l'abbaye royale de S.-Denis. (Signé : F.-H. Angely.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne la séparation du chapitre général et extraordinaire de la congrégation de Saint-Maur assemblé en l'abbaye royale de Saint-Denis par ordre de Sa Majesté. Du 9 mai 1766.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

257. (Circulaire des commissaires du roi pour l'exécution de l'arrêt de son Conseil, du 23 mai 1766, au sujet de la réforme à introduire dans la congrégation de Saint-Maur, commençant par ces mots :) Nous vous envoyons, M., les arrêts du Conseil qui viennent d'être rendus... — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui confirme les bulles et lettres patentes d'érection de la congrégation de Saint-Maur, et qui ordonne l'exécution provisoire des déclarations sur la règle, et des constitutions de ladite congrégation. Du 6 juillet 1766.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêts du Conseil d'État du roi, du 3 avril 1767.

(Au sujet de la tenue des chapitres généraux des ordres religieux du royaume et notamment de la congrégation de S.-Maur.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, du 6 avril 1767.

(Au sujet de la tenue du chapitre général de la congrégation de S.-Maur.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, pour la rédaction des constitutions de la congrégation de Saint-Maur. Du 16 septembre 1768.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, pour l'acquit des dettes de la congrégation de Saint-Maur. Du 16 septembre 1768.

(Voyez *ibidem.*)

258. Précis des faits, des monuments et des autorités, qui intéressent le chapitre général que la congrégation de Saint-Maur doit tenir dans l'abbaye de Marmoutier le 27 avril 1769. — *Londres, 1769, in-4°.*

259. Observations de Dom Précieux et de Dom Poirier, abbés *in partibus* de l'ancien ordre de Saint-Benoît, sur le mémoire de Dom Boudier, supérieur général de la congrégation de Saint-Maur. (Signé : Me Courtin, avocat.) — *(Paris,) imp. de C.-E. Chenault, 1772, in-4°. Pièce.*

* Déclaration du roi, portant règlement pour les religieux de la congrégation de Saint-Maur qui seront chargés de la desserte des colléges. Donnée à Fontainebleau le 31 octobre 1776.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, concernant l'assemblée prochaine du chapitre général de la congrégation de Saint-Maur. Du 27 février 1778.

(Voyez *ibidem.*)

260. Consultation. (Signé : Babille, etc. [20 juin 1781.]) — *Paris, P.-G. Simon, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet du chapitre général de la congrégation de St-Maur, et de la diète de la province de Normandie.)

261. Addition aux pièces et mémoires sur lesquels a été donné l'avis, du 11 mai 1781, relativement aux opérations de la diète tenue par les religieux de la congrégation de Saint-Maur en l'abbaye du Bec. (27 juin 1781.) — *Paris, P.-G. Simon, 1781, in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, pour la convocation d'un chapitre extraordinaire de la congrégation de Saint-Maur à Saint-Denys. Du 21 juin 1783.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

262. Représentations du parlement sur l'arrêt du Conseil du 21 juin 1783. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

263. Très-humbles et très-respectueuses Représentations du supérieur général de la congrégation de S.-Maur (Fr. Jean-Pierre Mousso) et de ses deux assistants au roi. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne la suppression de quatre imprimés concernant la congrégation de Saint-Maur. Du 12 juillet 1783.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

264. Mémoire à consulter et consultation au sujet du chapitre général de la congrégation de Saint-Maur. (Signé : Camus, Babille, Doutremont, etc. [19 août 1783.]) — *(Paris,) imp. de Grangé, 1783, in-4°.*

265. Extrait des registres du procès-verbal des séances du chapitre général de la congrégation de Saint-Maur assemblé à Saint-Denis. Du 9 septembre 1783. (Signé : F. Chevreux, président.) — *Paris, imp. de Prault, 1783, in-4°. Pièce.*

266. Précis pour les supérieurs majeurs de la congrégation de Saint-Maur, un très-grand nombre de supérieurs locaux et de religieux appelants, comme d'abus, de l'assemblée tenue à Saint-Denis le 9 septembre 1783. (Signé : Jabineau de Santer, avocat.) — *Paris, J.-C. Desaint, 1783, in-4°. Pièce.*

267. Consultation. (Signé : Piales, avocat. [11 septembre 1783.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

268. Pièces justificatives pour le régime de la congrégation de S.-Maur. (6-20 septembre 1783.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

269. Mémoire à consulter et consultation pour la congrégation de Saint-Maur, et singulièrement pour les supérieurs majeurs, les principaux officiers et les supérieurs locaux, établis par le chapitre général de 1781. (Signé : Piales, Jabineau. [20 septembre 1783.]) — *(Paris,) imp. de Lottin, 1783, in-4°. Pièce.*

270. Observations et consultation en réponse à un imprimé qui a pour titre : « Mémoire à consulter et consultation au sujet du chapitre général de la congrégation de Saint-Maur ». (Signé : Piales, avocat. [27 septembre 1783.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 264 ci-dessus.)

271. Extrait du procès-verbal des séances du chapitre général de la congrégation de Saint-Maur assemblé à Saint-Denis. (9 septembre-1er octobre 1783.) — *Paris, imp. de P.-D. Pierre, 1783, in-4°.*

272. Lettre des supérieurs majeurs aux religieux de la congrégation de S.-Maur. (10 octobre 1783.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

273. Appel, comme d'abus, des élections faites par l'assemblée de Saint-Denis au préjudice des supérieurs légitimes. Arrêt qui reçoit cet Appel, signification de cet Arrêt, consultation. (Signé : Piales. [15 octobre 1783.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

274. Examen des délibérations de l'assemblée des religieux de la congrégation de St-Maur tenue dans l'abbaye de S.-Denis, par ordre du roi, depuis le 9 septembre jusqu'au 7 octobre, et consultation. (Signé : Piales avocat. [27 octobre 1783.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

275. Quatrième et cinquième Appels, comme d'abus, des opérations de l'assemblée tenue dans l'abbaye de S.-Denis le 9 septembre 1783 jusqu'au 7 octobre. Requête et arrêts du 2 janvier 1784, et consultation sur la nécessité de conserver et protéger la congrégation de S.-Maur. (Signé : Piales, avocat.) — *(Paris,) imp. de J.-C. Desaint, 1784, in-4°. Pièce.*

276. Consultation, en réponse à un imprimé qui a pour titre : « Mémoire à consulter et consultation pour le régime actuel de la congrégation de S.-Maur, contre les appelants, comme d'abus, des élections faites au chapitre de l'abbaye de Saint-Denis en 1783 ». (Signé : Piales, avocat. [10 janvier 1784.]) — *(Paris,) imp. de J.-C. Desaint, 1724, in-4°. Pièce.*

277. Mémoire à consulter et consultation au sujet du chapitre général de la congrégation de Saint-Maur assemblé à Saint-Denis au mois de septembre 1783. (Signé : Camus, D'Outremont, Babille, etc. [17 janvier 1784.]) — *Paris, P.-G. Simon, 1784, in-4°.*

278. Remontrances lues et arrêtées aux chambres assemblées le mardi 10 février 1784. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Au sujet de l'Arrêt du 21 juin 1783 ci-dessus.)

279. Supplément au Précis pour les supérieurs majeurs appelants, comme d'abus, de l'assemblée tenue à Saint-Denis en septembre 1783. En réponse à un Mémoire à consulter et consultation, du 17 janvier 1784, au sujet du chapitre général de la congrégation de Saint-Maur. (14 février 1784.) — *(Paris,) imp. de J.-C. Desaint, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 266 ci-dessus.)

280. Examen de la diète de Normandie de 1781, et du chapitre qui l'a suivi. (Signé : Jabineau de Santer.) — *Paris, imp. de J.-C. Desaint, 1784, in-4°. Pièce.*

281. Consultation, en réponse à deux imprimés intitulés, l'un : « Mémoire à consulter et consultation, au sujet du chapitre général de la congrégation de Saint-Maur assemblé à Saint-Denis au mois de septembre 1783, en date du 17 janvier dernier »; l'autre : « Réponse à la Consultation de M. Piales du 10 janvier 1783 ». (Signé : Piales, etc. [9 mars 1784.]) — *(Paris,) imp. de L. Jorry, 1784, in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 277 ci-dessus.)

282. Réflexions et consultation, sur les effets funestes de la conduite odieuse et tyrannique des intrus, par l'assemblée de Saint-Denis, dans les supériorités et offices de la congrégation de Saint-Maur. Sixième et septième Appels comme d'abus. (Signé : Piales. [4 mai 1784.]) — *Paris, imp. de L. Jorry, 1784, in-4°.*

283. Consultation concernant l'entreprise des intrus dans la supériorité et offices de la congrégation de Saint-Maur, par l'assemblée de Saint-Denis, tenue dans les mois de septembre et octobre 1783, de produire les divers écrits imprimés pour la défense des supérieurs légitimes, dans la vue de faire envisager comme contradictoire l'arrêt à intervenir au Conseil du roi. (Signé : Piales. [17 mai 1784.]) — *(Paris,) L. Jorry, 1784, in-4°. Pièce.*

284. Mémoire et consultation, sur les vrais principes de toute société, appliqués à l'état actuel de la congrégation de S.-Maur. Suite de la conduite tyrannique des intrus. Nécessité absolue de la faire cesser et de remédier aux abus qui en résultent. Huitième Appel comme d'abus. (Signé : Piales. [28 juin 1784.]) — *Paris, L. Lorry, 1784, in-4°.*

285. Consultation en réponse à quelques plaintes des intrus dans les supériorités majeures de la congrégation de Saint-Maur. (Signé : Piales. [27 octobre 1784.]) — *(Paris,) L. Jorry, 1784, in-4°. Pièce.*

286. Progrès des entreprises des intrus dans les supériorités de la congrégation de Saint-Maur. Consultation. (Signé : Piales. [30 novembre 1784.]) — *(Paris,) L. Jorry, 1784, in-4°.*

287. Craintes et espérances également fondées des vrais religieux de la congrégation de Saint-Maur. Excès énormes de la plupart des intrus dans les supériorités et offices de la congrégation dans l'administration, tant spirituelle que temporelle, des maisons. Consultation. Onzième Appel comme d'abus. (Signé : Piales. [24 décembre 1784.]) — *(Paris,) L. Jorry, (s. d.,) in-4°.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, concernant la congrégation de Saint-Maur. Du 8 janvier 1785.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

288. Question importante, concernant les élections des intrus faites par l'assemblée de Saint-Denis. Suite des vexations et de la mauvaise conduite des intrus. Consultation. Douzième Appel comme d'abus. (Signé : Piales. [24 janvier 1785.]) — *(Paris,) imp. de L. Jorry, (s. d.,) in-4°.*

289. Réponse d'un prieur de la congrégation de Saint-Maur au T.R.P.D. Chevreux, sup. gén. (3 février 1785.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Précédé d'une circulaire de Dom Chevreux, supérieur général de la congrégation de Saint-Maur, au sujet des troubles de la congrégation, commençant par ces mots : « *Pax.* Paris, 13 janvier 1785. Nos révérends Pères, si dans les circonstances affligeantes où se trouve la congrégation... ».)

290. Troisièmes Remontrances, lues et arrêtés aux chambres assemblées le mardi premier février 1785, présentées au roi le dimanche 13 du même mois. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Voyez les nos 263 et 279 ci-dessus.)

291. Représentations du parlement sur l'Arrêt du Conseil du 21 juin 1783, arrêtées le 14 août 1783, et portées au roi le 21 du même mois. — Remontrances, du parlement au roi. Du 4 septembre 1784. — Itératives Remontrances lues et arrêtées aux chambres assemblées, le mardi 10 février 1784. — Troisièmes Remontrances lues et arrêtées aux chambres assemblées le mardi premier février 1785, présentées au roi le dimanche 13 du même mois. — *(S. l. n. d,) in-4°. Pièce.*

(Réimpression des nos 262, 278 et 290 ci-dessus.)

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-12. Pièce.*

292. Mémoire sur la nécessité pressante de remédier sans délai aux abus énormes introduits par l'assemblée de Saint-Denis dans la congrégation de Saint-Maur, si l'on veut empêcher sa ruine entière. Treizième, quatorzième et quinzième Appels comme d'abus. (Signé : Jabineau de Santer.) Consultation. (Signé : Piales. [15 mars 1785.] — *Paris, imp. de L. Jorry, (s. d.,) in-4° Pièce.*

293. Discussion de plusieurs sophismes auxquels les intrus de la congrégation de Saint-Maur ont recours pour la défense de leur cause. Consultation. Seizième Appel comme d'abus. (Signé : Piales. [24 avril 1785.]) — *(Paris,) imp. de L. Jorry, 1785, in-4°. Pièce.*

294. Consultation sur la nécessité où l'on s'est trouvé de multiplier les Appels, comme d'abus, des opérations de l'assemblée de Saint-Denis et de ses suites, qui tendaient à la dissolution de la congrégation de Saint-Maur. Dix-septième et dix-huitième Appels comme d'abus, (Signé : Piales. [2 juin 1785.]) — *Paris, imp. de L. Jorry, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

295. Mémoire pour la congrégation de Saint-Maur, présenté à l'Assemblée du clergé. — Consultation. (Signé : Jabineau de Santer, Piales. [13 juin 1785.]) — *(Paris,) imp. de C. Desaint, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.,) — (S. l.) in-4°. Pièce.*

296. Nouvelles Entreprises et vexations des intrus, Appels comme d'abus qu'elles ont nécessités. Consultation sur l'esprit et la conduite de D. Chevreux. (Signé : Piales. [30 juin 1785.]) — *Paris, imp. de L. Jorry, 1785, in-4°.*

* Bref du pape Pie VI, du 24 juillet 1787, qui prescrit la forme et la tenue de diètes dans chacune des provinces de la congrégation de Saint-Maur, ainsi que du prochain chapitre général de ladite congrégation.

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Lettres patentes du roi, qui confirment un Bref du pape du 24 juillet 1787; en ordonnent l'exécution et prescrivent la forme et la tenue des diètes dans chacune des provinces de la congrégation de Saint-Maur, ainsi que du prochain chapitre général de ladite congrégation. Données à Versailles le 21 février 1788.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, concernant la tenue des diètes provinciales et du chapitre prochain de la congrégation de Saint-Maur, en conformité du Bref du pape du 24 juillet 1787. Du 18 avril 1788.

(Voyez *ibidem.*)

297. Lettre de Dom Devienne au chapitre général de la congrégation de Saint-Maur convoqué, par ordre du roi, dans l'abbaye de Saint-Denis, le 3 août 1788. (1er août.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

298. Troisième Mémoire sur les moyens de terminer les troubles de la congrégation de Saint-Maur. (Signé : Dom Devienne.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Voyez, pour les 2 premiers Mémoires, les nos 292 et 295 ci-dessus.)

299. Liste des capitulants du chapitre général de la congrégation de S.-Maur, ordre de S.-Benoît, assemblé en l'abbaye royale de S.-Denis en France, le 3 août 1788, suivant l'ordre de leur profession. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

300. Règlements faits au chapitre général de la congrégation de Saint-Maur assemblé en l'abbaye de Saint-Denis en France le 3 août 1788. — *(S. l. n. d.,) in 4°. Pièce.*

301. Requête à nosseigneurs les évêques de France. (Par les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur.) — *A Paris, chez tous les libraires, 1788, in-8°.*

302. Plan d'institution pour les candidats, novices et jeunes profès de la congrégation de Saint-Maur. — *Paris, imp. de P.-D. Pierres, 1789, in-4°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 1, porte en plus : *et pour les élèves, tant des écoles militaires que des colléges de la congrégation, fait en conséquence des délibérations du bureau des études, du réquisitoire des conservateurs, et conformément au vœu du définitoire du chapitre général de* 1788, *pour être exécuté provisoirement, et pour servir comme d'essai au plan qui pourra être arrêté au chapitre général prochain.*)

10° Bénédictins de la congrégation de Saint-Vannes et de Saint-Hydulphe : — Constitutions ; — Détails de l'histoire.

303. Regula sanctissimi Patris Benedicti. Cum declarationibus et constitutionibus congregationis S.-Justinæ de Padua, prout nunc servantur in congregatione SS. Vitoni et Hydulphi : quibus addita est Vita ejusdem Patris. — *Virduni, J. Wapy, 1610, in-16.*

304. La Règle de saint Benoit, avec les déclarations qui se gardent en la congrégation de S.-Vanne et S.-Hidulphe. — *Toul, imp. de J. et A. Les Laurents, 1679, in-8°.*

305. Regula sanctissimi Patris Benedicti, ad usum congregationis SS. Vitoni et Hydulphi accommodata. — *Parisiis, typis G. Desprez, 1769, in-12.*

---

* Articles portant nouveau établissement pour l'ordre de Cluny, accordés à la poursuite des Pères de la congrégation de Saint-Vannes en Lorraine, sous certains prétextes pour entrer dans ledit ordre de Cluny. (15 décembre 1631.)

(Voyez, pour cet ouvrage et pour la Réponse qu'y ont faite les Bénédictins de Cluny, le n° 76 ci-dessus, et l'article à * qui le suit.)

* Bulla Innocentii XI, papæ maximi, in gratiam congregationis reformatæ sanctorum Vitoni et Hydulphi, ordinis Sancti-Benedicti, edita. (26 junii 1679.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* A Nosseigneurs du Grand Conseil. (Signé : Me Louis Le Barbier, avocat.)

(Requête de la congrégation de Saint-Vannes contre la demande en adjudication, faite par l'ordre de Cluny, des abbayes et prieurés de Beaulieu en Argonne, Vaucluse, Montier-Haute-Pierre, etc. — Signifiée le 12 août 1684.)

(Voyez, pour cette pièce et pour toutes autres relatives à l'affaire des sept monastères de Franche-Comté entre les congrégations de Cluny et de Saint-Vannes, les nos 94-96 ci-dessus.)

306. Éclaircissement des droits de la congrégation de Saint-Vanne et Saint-Hidulphe sur les monastères qu'elle possède dans la Franche-Comté. — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

(Au sujet de l'assemblée tenue à Faverney, le 6 avril 1686, par les religieux dissidents, à l'effet d'être compris dans l'annexion ordonnée, par Arrêt du Grand Conseil du 12 septembre 1684, de sept des neuf monastères francs-comtois de la congrégation de Saint-Vannes à l'ordre de Cluny.)

* Mémoire pour les religieux de la congrégation de Saint-Vanne, sur le privilége de leur évocation générale au Grand Conseil. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome LII, fol. 458, division POLYGRAPHIE.)

* Mémoire pour les abbés et religieux Bénédictins des monastères de Lorraine, contre les prétentions des abbés et religieux chanoines réguliers du même pays, touchant la préséance dans les cérémonies publiques, tant ecclésiastiques que civiles, sur lesdits abbés et religieux Bénédictins.

(Voyez ci-dessus, pour cette pièce et pour toutes autres relatives à la même question de préséance entre les Bénédictins et les Prémontrés, les nos 119-124 page 477.)

307. Lettre d'un jeune religieux de la congrégation de St-Vanne et St-Hidulfe à un ancien supérieur de cette congrégation (26 octobre 1719); et Réponse de cet ancien supérieur à ce jeune religieux, sur l'habileté des religieux de la même congrégation à posséder en titre perpétuel les abbayes, prieurés et autres bénéfices qui dépendent de leurs monastères. (25 novembre 1719.) — *(S. l. n. d.,) in-12.*

308. Mémoire à consulter, pour plusieurs abbés, prieurs et religieux de la congrégation de Saint-Vanne. — *Paris, imp. de Ve. A. Knapen, 1741, in-4°. Pièce.*

(Appel, comme d'abus, des décrets du chapitre général de 1740. — Suivi d'une consultation datée du 21 août 1741, et signée : Le Merre, Durand et Martin.)

309. Mémoire au sujet d'un Bref concernant le gouvernement des religieux Bénédictins de la congrégation de S.-Vanne et de S.-Hydulphe. — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

310. Mémoire pour servir de réponse au Mémoire imprimé par ordre des supérieurs majeurs de la congrégation de Saint-Vanne, assemblés à la diète tenue en l'abbaye de Saint-Urbain le 20 septembre 1741. — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

311. Mémoire pour les religieux Bénédictins de la congrégation de S.-Vanne, contre les supérieurs majeurs de la même congrégation. (Signé : Me Faroard, avocat.) *(Paris,) Ve A. Knapen, 1742, in-4°.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, portant règlement pour la congrégation de Saint-Vanne. Du 21 février 1744.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Lettres patentes, portant règlement pour les religieux de la congrégation de Saint-Vanne. Données à Versailles le 9 mars 1744.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne que le chapitre ordinaire de la congrégation de Saint-Vanne, qui doit s'assembler la quatrième semaine après Pâques de l'année prochaine 1771, sera tenu dans l'abbaye de Montiers-en-Der. Du 18 août 1770.

(Voyez *ibidem.*)

§ 6. (Ld[17])

Ordre de Saint-Bernard.

1° Bernardins de la congrégation de Cîteaux : — Généralités de l'histoire; — Constitutions; — Priviléges; — Traités des chapitres; — Convocation des chapitres; — Actes des chapitres; — Détails de l'histoire.

1. Du premier Esprit de l'ordre de Cîteaux, où sont traitées plusieurs choses nécessaires pour la connaissance et le rétablissement du gouvernement et des mœurs des instituteurs de cet ordre et pour l'intelligence de la règle de Saint-Benoît, par le R. P. Dom JULIEN PARIS, docteur en théologie de la Faculté de Paris et abbé du monastère de Foncarmont, de l'étroite observance du même ordre de Cîteaux. Seconde édition, revue et augmentée de deux parties par l'auteur. — *Paris, V^e Gervais Alliot et G. Alliot, 1664, 4 parties en 1 vol. in-4°.*

A. — *1670. — Paris, S. Mabre-Cramoisy, 4 parties en 1 vol. in-4°.*

2. Histoire générale de la réforme de l'ordre de Cîteaux en France. Tome I^er, qui contient ce qui s'y est passé de plus curieux et de plus intéressant depuis son origine jusqu'en l'année 1726... — *Avignon, 1746, in-4°.*

(Par Dom FRANÇOIS-ARMAND GERVAISE, d'après Barbier. — Ce tome I^er est tout ce qui a paru. — On a joint à l'exemplaire une lettre manuscrite du lieutenant de police BERRYER, adressée à l'abbé Sallier et relative à l'ouvrage. — Réserve.)

A. — *1749. — Avignon, in-4°.*

(Voyez, pour tous les ouvrages relatifs à l'ordre de Cîteaux en général, la division HISTOIRE GÉNÉRALE, HISTOIRE RELIGIEUSE.)

---

* Liber usuum cisterciensis ordinis non modo ipsius ordinis communitati, sed et singulis quibusque ejusdem ordinis personis pernecessarius. *(1628.)*

(Voyez la division HISTOIRE GÉNÉRALE, HISTOIRE RELIGIEUSE.)

* Regula sanctissimi Patris nostri BENEDICTI, abbatis, cum constitutionibus et declarationibus congregationis monacorum reformatorum Sancti-Bernardi ordinis cisterc. auctoritate capituli generalis anni 1667 recognitis et emendatis. *(1668.)*

(Voyez *ibidem.*)

---

3. Liber quorumdam privilegiorum sacro ordini cisterciensi per summos Pontifices concessorum, necnon per quosdam Galliæ reges, novissime per Ludovicum decimum tertium, Franciæ et Navarræ regem, confirmatorum. — *Parisiis, A. Blaisot, 1620, in-8°.*

4. Liber privilegiorum sacro ordini cisterciensi per summos Pontifices concessorum et per christianissimos nostros Franciæ et Navarræ reges. — *Parisiis, S. Cramoisy et S. Mabre-Cramoisy, 1666, in-4°.*

5. Priviléges de l'ordre de Cîteaux, recueillis et compilés de l'autorité du chapitre général et par son ordre exprès, divisés en deux parties contenant les bulles des papes et les lettres patentes des rois et leurs règlements. (Par Dom LOUIS MÉCHET, abbé de La Charité.) — *Paris, D. Mariette, 1715, in-4°.*

6. Éclaircissement des Priviléges de l'ordre de Cîteaux, sur la compilation imprimée à Paris, en 1713, par les soins de Dom Louis Mechet, abbé de La Charité, qui n'a pas été examinée, approuvée, confirmée, ni autorisée par le chapitre général. Divisé en deux parties contenant les lois fondamentales, brefs, arrêts qui expliquent le gouvernement et régime de l'ordre, et les lettres patentes des rois et priviléges ou grâces accordées par les papes. — *Liége, 1714, in-4°.*

---

7. La Manière de tenir le chapitre général de l'ordre de Cîteaux. — *Paris, F. Léonard, 1683, in-4°.*

(Par Dom LOUIS MÉCHET, d'après le P. Lelong.)

8. Traité historique du chapitre général de l'ordre de Cîteaux, par lequel on fait voir quelle est son autorité et sa véritable discipline. — *(S. l.,) 1737, in-4°.*

---

9. Indictio capituli generalis sacri ordinis cisterciensis... celebrandi apud Cistercium. — *(Paris,) imp. de F. Léonard, in-4°.*

1683. 1734.
1689.

---

10. Capitulum generale apud Cistercium celebratum anno Domini 1667, die 9 maii et sequentibus, a SS. DD. NN. Clemente, papa IX, approbatum et confirmatum. — *Lutetiæ Parisiorum, S. Mabre-Cramoisy, 1669, in-4°. Pièce.*

11. Capitulum generale ordinis cisterciensis apud Cistercium celebratum anno Domini M. D.C.LXXXIII, die XVII et sequentibus usque ad XXX maii inclusive. — *Lutetiæ Parisiorum, F. Leonard, 1683, in-4°.*

---

12. Articles particuliers pour l'ordre de Cîteaux. (11 mars 1623.) — *Paris, imp. de F. Julliot, 1623, in-8°. Pièce.*

(Rédigés par l'autorité du cardinal de La Rochefoucauld, commissaire député par les deux puissances pour la réforme des ordres religieux en France.)

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-8°. Pièce.*

13. Raisons et moyens proposés au roi par les religieux de l'abbaye de Clervaux et autres convents de ce royaume dépendants de la filiation de l'abbaye de Clervaux. Contre les monopoles de quelques particuliers religieux directement contre l'autorité de Sa Majesté, et

qui vont à la ruine et subversion de l'ordre de Cîteaux. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet de la cassation, par le chapitre de l'ordre de Cîteaux tenu au mois de mai 1623, des « Articles » précédents.)

14. Remontrances très-humbles au roi par les religieux de l'abbaye de Clervaux. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Contre l'élection de Dom Claude Largentier. — 1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLIX, fol. 232, division POLYGRAPHIE.)

15. Remontrance très-humble faite au roi par Dom Claude Largentier, abbé désigné de l'abbaye de Clairvaux. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* A M. le révérend abbé de S.-Sulpice Dom P. Nivelle docteur en la sacrée Faculté de théologie de Paris. Les témoignages plus humbles de la joie que tout l'ordre de Cîteaux a reçu de son élection au gouvernement de la généralité d'icelui. (Signé : F. magd. Theullier.)

(Voyez la division POÉSIE.)

16. Des Droits et prérogatives des supérieurs de l'ordre de Cîteaux. — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

(Factum pour les quatre premiers Pères de l'ordre contre l'abbé Dom P. Nivelle.)

17. Sommaire des remarques chronologiques touchant la supériorité, prééminence et autorité du révérendissime abbé de Cîteaux, chef et supérieur général de son ordre dit de Cîteaux. — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

18. Extrait des procès-verbaux des assemblées tenues en l'hôtel de monseigneur le cardinal, pour la réformation de l'ordre de Cîteaux. (15 novembre 1633-5 mai 1634.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Ordonnance générale de Mgr le cardinal de La Rochefoucault, commissaire apostolique, pour la réformation de l'ordre de Cîteaux en France. (27 juillet 1634.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

19. Apologie pour l'abbé de Fouearmont (J. Pelletier), ou Brief état du gouvernement du Collége des Bernardins à Paris, duquel il est proviseur, envoyée aux révérends abbés de l'ordre de Cîteaux, gardant l'abstinence dans le Collége des Bons-Enfants aud. Paris, près la porte S.-Victor, le 8 décembre 1634. — *Paris, 1634, in-4°.*

20. Projet de sentence pour le rétablissement de l'observance régulière en l'ordre de Cîteaux; et Motifs pour ledit Projet envoyés au roi par François cardinal de La Rochefoucault, commis par Bref du pape et Lettres patentes de Sa Majesté pour ce sujet. — *Paris, P. de Bresche, 1634, in-4°. Pièce.*

21. Apologie pour l'ordre de Cîteaux, contre un « Projet de sentence pour le rétablissement de l'observance régulière ». (28 décembre 1634.) — *Paris, 1635, in-4°.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLIX, fol. 256, division POLYGRAPHIE.)

22. Réponse des abbés et religieux de l'étroite observance de l'ordre de Cîteaux à l'Apologie du révérend abbé de Foucarmont, proviseur du Collége des Bernardins à Paris. — *Paris, J. Bessin, 1635, in-4°.*

23. Réponses au « Projet de sentence » et articles y contenus. — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

24. Remontrances très-humbles, par les religieux de l'ordre de Cîteaux, au roi. — Requête de l'abbé de Cîteaux, général de son ordre, et des abbés de La Ferté, Pontigny, Clervaux et Morimond, au roi. — Réponses aux Motifs du Projet de sentence, etc. — Articles présentés à M. le cardinal de La Rochefoucaut, le 5 mai 1634, par l'abbé de Cîteaux, et les quatre premiers abbés de l'ordre. — Acte d'appel à Sa Sainteté de l'exécution d'un Bref par elle adressé à M. le cardinal de La Rochefoucault : ensemble de la récusation faite de la personne dudit sieur pour les causes y contenues. Du 2 août 1634. — Articles particuliers pour l'ordre de Cîteaux, dressés le 11 mars 1623, et cassés au mois de mai suivant. — Commission au R. abbé de La Charmoye pour la visite de quelques monastères de l'ordre de Cîteaux. — Décret du chapitre général de l'ordre de Cîteaux tenu au mois de mai 1623. — Extrait des registres de parlement. 25 avril 1625. — Confirmation des priviléges de l'ordre de Cîteaux par nos rois François I, Henri II, Henri IV, et Louis XIII, à présent régnant. (2 août 1556-mai 1620.) — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

* Ordonnance particulière de monseigneur le cardinal de La Rochefoucaud, commissaire apostolique pour la réformation de l'ordre de Cîteaux en France. (20 août 1635.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

25. Cistercienſium Monachorum provocatio ad Sanctam-Sedem apostolicam, contra Fratres qui se dicunt reformatos. (2 jan. 1643.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(2 autres exemplaires dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLIX, fol. 362 et 364, division POLYGRAPHIE.)

26. Griefs et moyens d'appel proposés par-devant nosseigneurs les illustrissimes archevêque de Sens, évêques d'Auxerre et d'Uzès, juges délégués de Sa Sainteté, et déduits par les religieux de l'abbaye de Cîteaux distingués par la qualité d'anciens de ceux qui se sont donné celle de réformés, appelants tant du prétendu « Projet de sentence » dressé par monseigneur le cardinal de La Rochefoucault, l'année 1634, comme commis de Sa même Sainteté, que de tout le procédé fait, les années 1636, 37 et autres, sous l'autorité de M. le cardinal de Richelieu, concernant leur expulsion dudit Cîteaux, l'introduction dedans la même abbaye desdits soi-disant réformés, intimés, la réception des novices, et leur admission à la profession audit Cîteaux, et appelants généralement de tout ce qui s'en est ensuivi. — *Dijon, G.-A. Guyot, 1643, in-4°.*

(Par nicolas de Chevanes, d'après la « Bibliothèque des auteurs de Bourgogne ». — 2 autres exemplaires dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiatiques* in-4°, tome XXI, fol. 424, et tome XLIX, fol. 286, division POLYGRAPHIE.)

27. Soutènement des Griefs des religieux de Cîteaux. Tiré de l'évidente contrariété de leur Institut avec le projet de la nouvelle réforme, et du sentiment de quelques auteurs très-célèbres, hors d'intérêt et de passion, lesquels ont défendu leur cause en des thèses ou hypothèses entièrement semblables. — *Dijon, imp. de G.-A. Guyot, 1643, in-4°.*

(Par NIC. DE CHEVANES. Voyez la note du n° précédent. — 1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XXI, fol. 452 et tome XLIX, fol. 318, division POLYGRAPHIE.)

28. Défense de la sentence rendue, pour la réformation de l'ordre de Cîteaux, par monseigneur l'éminentissime cardinal de La Rochefoucault, protecteur dudit ordre, et commissaire apostolique pour la réformation d'icelui, en vertu des Brefs des papes Grégoire XV et Urbain VIII, obtenus à l'instance du feu roi Louis XIII, de glorieuse mémoire, et autorisés de ses Lettres patentes. Contre les appellations des anciens religieux de Cîteaux. — *Paris, J. Bessin, 1643, in-4°.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome L, fol. 1, division POLYGRAPHIE.)

29. Réplique à la Défense du Projet de sentence dressé par monseigneur l'éminentissime cardinal de La Rochefoucaut pour la réformation de l'ordre de Cîteaux, etc. Pour les religieux profès de l'abbaye de Cîteaux, mère de l'ordre, appelants, contre les soi-disant réformés, intimés. *(S. l. n. d.,) in-4°.*

(Par NIC. DE CHEVANES. Voyez la note du n° 26 ci-dessus.)

30. Éclaircissement des principales difficultés entre les religieux de Cîteaux de la commune observance et les nouveaux qui se disent de l'étroite observance. Ensemble la réponse aux raisons de leur factum intitulé : « Défense de la sentence rendue, pour la réformation de l'ordre de Cîteaux », etc. — *Paris, G. Alliot, 1644, in-4°.*

31. Griefs et moyens d'appel que propose et déduit par-devant vous, nosseigneurs les illustrissimes et révérendissimes archevêque de Sens, et évêques d'Usez et d'Auxerre, juges délégués par Sa Sainteté, Frère PLACIDE PETIT, procureur général des abbés et religieux de l'étroite observance de l'ordre de Cîteaux, et encore procureur spécial en cette cause tant desdits abbés et religieux de l'étroite observance que du révérend abbé Des Pierres, prieur de Cîteaux, et, en cette qualité, vicaire général né de tout l'ordre pendant la vacance, et des autres religieux réformés de ladite abbaye de Cîteaux et composant la communauté d'icelle, appelant de la prétendue élection du R. P. D. Mathieu de Mesgrigny, abbé de Quincy, à la charge et dignité d'abbé de Pontigny. Contre ledit abbé de Quincy, prétendu élu de Pontigny, intimé. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

32. Réponse des religieux de l'étroite observance, profès du monastère de Cîteaux, aux « Griefs et moyens d'appel » proposés par-devant nosseigneurs les illustrissimes archevêque de Sens, évêques d'Uzès et d'Auxerre, juges délégués de Sa Sainteté, par les anciens religieux dudit Cîteaux, appellants de la sentence rendue par monseigneur l'éminentissime cardinal de La Rochefoucault, commissaire apostolique pour la réformation de l'ordre de Cîteaux et des règlements faits par M[gr] le cardinal de Richelieu, en qualité d'abbé de Cîteaux, pour ladite réformation. — *(S. l.,) 1644, in-4°.*

33. Brève Réfutation du livre intitulé : La Réponse aux Griefs et moyens d'appel, etc. Pour les religieux de Cîteaux, appellants. Contre les religieux de l'abstinence de l'ordre dudit Cîteaux, intimés. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Par NIC. DE CHEVANES. Voyez la note du n° 26 ci-dessus.)

34. Cruautés exercées sur Dom PIERRE GRUMEL, religieux de Cîteaux, par les religieux prétendus réformés dudit ordre. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

35. Pièces et emblèmes divers des affaires qui se sont passées au sujet de la généralité de l'ordre de Cîteaux, et particulièrement de la joie que tous les religieux dudit ordre ont de la jouissance paisible de monseigneur Dom Claude Vaussin, leur révérendissime général; par un religieux dudit ordre. (Signé : M. THEULLIER.) — *Paris, S. et G. Cramoisy, 1646, in-fol.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome L, fol. 46, division POLYGRAPHIE.)

36. Traduction d'une excellente lettre d'ÉTIENNE (D'ORLÉANS), évêque de Tournay, écrite à Robert, prieur de Pontigny, pour justifier et encourager quelques religieux de l'ordre de Grammont qui étaient entrés dans l'ordre de Cîteaux. Avec une édition de la lettre latine, plus exacte et plus correcte qu'elle n'a été jusques ici. — *Paris, 1652, in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome L, fol. 93, division POLYGRAPHIE.)

37. Preuves sommaires des abus qui se rencontrent dans la prétendue élection et confirmation du révérend Père Dom Claude Vaussin à l'abbaye de Cîteaux. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

38. Factum sur les différends de l'ordre de Cîteaux entre les réformés, soi-disant de l'étroite observance, et ceux de l'observance commune. Savoir lesquels doivent être reconnus pour vrais Cisterciens et vrais observateurs de la règle. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

39. Quæritur utrum ritus vivendi abstinentium monachorum exactior et rigidior sit ritu antiquorum Cistercii professorum? — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

40. Quæritur utrum prætensa abstinentium reformatio cum D. Benedicti regula et primævis majorum Cisterciensium institutis per omnia consentiat? — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

41. Brève Réponse à quelques raisons d'État mises en lumière par les abstinents de l'ordre de Cîteaux. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

42. Bref du pape INNOCENT X, décisif du procès pen-

dant au parlement entre le chapitre général de l'ordre de Cîteaux et les particuliers abbés, et religieux abstinents d'icelui. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

43. Défense des règlements faits par les cardinaux, archevêques et évêques, pour la réformation de l'ordre de Cîteaux, par commission des papes, à l'instance du roi, par les abbés et religieux de l'étroite observance du même ordre. — *Paris, J. Bessin, 1656, in-4°.*

(Précédé d'une lettre d'envoi adressée : « A nosseigneurs, nosseigneurs de l'Assemblée générale du clergé de France ». — Le titre de départ, page 1, porte : *Réponse des abbés, prieurs et religieux de l'étroite observance de l'ordre de Cîteaux aux prétendus moyens d'abus allégués par les premiers abbés du même ordre, contre tous les règlements, faits d'autorité apostolique et royale, pour la réformation de cet ordre dans ce dernier siècle...* — 1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLIX, fol. 1, division POLYGRAPHIE.)

44. Factum pour les abbés, prieurs et religieux de l'étroite observance de l'ordre de Cîteaux. Contre Dom Pierre Viart et Dom Jean Tedenat, soi-disant commissaires du chapitre général du même ordre, appelants, comme d'abus, des règlements de réformation de monseigneur le cardinal de La Rochefoucaud, commissaire de N. S.-P. le pape, du 27 juillet 1634 et du 20 août 1635; et de la sentence contradictoire de nosseigneurs l'archevêque de Sens et les évêques d'Usez et d'Auxerre, juges délégués de Sa Sainteté, du 13 juin 1644. Et les RR. abbés de Cîteaux, La Ferté, Pontigny, Clervaux et Morimond, joints avec lesdits appelants. — *(S. l., 1658,) in-4°.*

* Le seul Fait au vrai et en abrégé du procès. Pour le chapitre général de l'ordre de Cîteaux contre les abstinents du même ordre. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(DÉPARTEMENT DES MANUSCRITS, Supplément Français, n° $\frac{540}{10}$, tome II, fol. 218.)

45. Requête des abbés et religieux de l'ordre de Cîteaux des pays étrangers à nosseigneurs du parlement. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Reçus parties intervenantes le 9 février 1660.)

46. Alexander, papa VII. Ad futuram rei memoriam. — A Nosseigneurs du parlement. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Bref, du 10 novembre 1657, produit par les commissaires du chapitre général de l'ordre de Cîteaux; et requête en contredit, de février 1660, des abbés, prieurs et religieux de l'étroite observance du même ordre.)

47. Déclaration des abbés et religieux de l'observance de l'ordre de Cîteaux contre les prétentions présentes des premiers abbés du même ordre. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

48. Réponse à une prétendue raison d'État qu'on propos ecentre les règlements, faits d'autorité apostolique, pour la réformation des monastères de l'ordre de Cîteaux du royaume de France, et confirmés par un arrêt solennel rendu contradictoirement au parlement de Paris le vingt-deuxième juin 1660. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome L, fol. 270, division POLYGRAPHIE.)

* Lettres patentes du roi, adressées au parlement de Paris, pour l'enregistrement des ordonnances de réformation rendues par monseigneur le cardinal de La Rochefoucaud, commissaire apostolique pour l'ordre de Cîteaux en France. (3 juillet 1660.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt de la cour de parlement de Paris, pour la confirmation des règlements faits par monseigneur le cardinal de La Rochefoucaud, commissaire apostolique pour la réformation de l'ordre de Cîteaux en France. (3 juillet 1660.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Ordre du roi, portant députation de commissaires pour ouïr les plaintes des procureurs généraux de l'ordre de Cîteaux contre un Arrêt du parlement de Paris du troisième de juillet 1660, en faire le rapport à Sa Majesté, pour donner leur avis pour y être fait droit, ainsi qu'il appartiendra, par Sa Majesté. (12 novembre 1660.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

49. Abrégé des sentences, rendues d'autorité apostolique, pour la réforme de l'ordre de Cîteaux, et de tout le procès qui s'en est ensuivi. L'appel, comme d'abus, interjeté par les députés du chapitre général et par les premiers abbés de l'ordre de Cîteaux, de trois sentences, dont les deux premières ont été rendues par monseigneur le cardinal de La Rochefoucaud, commissaire apostolique, et la troisième par les évêques juges délégués de Sa Sainteté. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

50. Raisons pour lesquelles le R. abbé du Pin, visiteur et supérieur ordinaire de l'étroite observance de l'ordre de Cîteaux, demande d'être reçu partie intervenante dans les instances pendantes au Conseil. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

51. A Nosseigneurs du parlement. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Requête des religieux de l'étroite observance de Cîteaux contre l'arrêt du Conseil obtenu, le 30 décembre 1660, par D. Pierre Viart et D. Jean Tedenat, commissaires du chapitre général de l'ordre.)

* Défense des règlements de réformation de l'ordre de Cîteaux, confirmés par l'Arrêt contradictoire du parlement du 3 juillet 1660. Contre la surséance portée par l'arrêt du Conseil d'État du 30 décembre suivant. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(DÉPARTEMENT DES MANUSCRITS, Supplément Français, n° $\frac{540}{10}$, tome II, fol. 17.)

* Extrait des registres du parlement. (26 janvier 1661.)

(Pour l'exécution de l'Arrêt du 3 juillet 1660, et des remontrances à faire au roi au sujet d'un arrêt contraire du Conseil, du 30 décembre

1660, obtenu par Dom Viart et Dom Tedenat, commissaires du chapitre général de Cîteaux.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, prononcé de la bouche de Sa Majesté le dix-huitième juin 1661, confirmatif de l'Arrêt du parlement de Paris, du troisième juillet 1660, rendu pour la réformation de l'ordre de Cîteaux.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

52. Requête présentée au roi par l'abbé général de Cîteaux, pour la réformation de son ordre, sous l'autorité du siége, conformément aux brefs apostoliques. Contre les desseins particuliers de l'abbé de Prières, qui veut être auteur et supérieur d'une réforme, sans avoir union, subordination et dépendance de Sa Sainteté. (Signé : Frère CLAUDE [VAUSSIN], abbé général de Cîteaux.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-fol. Pièce.*

* (Bref, en date du 16 janvier 1662, confirmatif des règlements du chapitre général de l'ordre de Cîteaux, et, entre autres, de l'article qui annule toutes les dispenses du vœu de pauvreté accordées auparavant; commençant par ces mots :) ALEXANDER, papa VII. Ad futuram rei memoriam...

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

53. Requête présentée au roi par les abbés et religieux de l'étroite observance de l'ordre de Cîteaux, au sujet d'un bref subrepticement obtenu à Rome, par le R. abbé de Cîteaux, le 16 janvier 1662, contre les sentences rendues, pour la réforme dudit ordre, par l'éminentissime cardinal de La Rochefoucaud. — *Paris, N. Bessin, 1662, in-4°.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tomes XXXI, fol. 380 et tome L, fol. 177, division POLYGRAPHIE.)

54. Réflexions sur la Requête, présentée au roi sous le nom des abbés et religieux de l'étroite observance de l'ordre de Cîteaux, contre le bref de Sa Sainteté rendu pour la réformation générale de l'ordre de Cîteaux. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

55. Les Nullités et abus contenus dans un prétendu bref obtenu subrepticement à Rome par le R. abbé de Cîteaux, contre les sentences rendues pour la réformation de l'ordre de Cîteaux en France, en exécution des brefs des papes Grégoire XV et Urbain VIII, par l'éminentissime cardinal de La Rochefoucaud, confirmées par Arrêt contradictoire du parlement du 3 juillet 1660, et par Arrêt du Conseil d'État, prononcé par la bouche de Sa Majesté, à Fontainebleau, le 18 juin 1661. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

56. Défense du bref de notre S.-Père le pape, par lequel il a terminé les différends de l'ordre de Cîteaux, et ordonné que, par Sa Sainteté même, il sera procédé à la réformation générale, servant de réponse aux objections de l'écrivain des abstinents du même ordre. Faite au nom du chapitre général d'icelui. — *Paris, 1662, in-4°.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome L, fol. 217, division POLYGRAPHIE.)

57. Lettre du révérendissime abbé de Cîteaux (CLAUDE VAUSSIN), chef et supérieur général de son ordre, à tous les abbés, abbesses, supérieurs et communautés dudit ordre, sur ce qu'il a fait auprès de Sa Sainteté en son voyage de Rome, suivant les intentions du roi très-chrétien, pour la réformation du même ordre. (15 mai 1662.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

58. Réflexions sur la Lettre circulaire du révérend Père abbé de Cîteaux adressée à tous les abbés, abbesses, supérieurs et communautés de son ordre. (Par JEAN JOUANT, abbé de Prières.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome L, fol. 278, division POLYGRAPHIE.)

59. Lettre du révérendissime abbé général de Cîteaux (CLAUDE VAUSSIN) à tous les abbés, prieurs, abbesses, prieures, religieux et religieuses de son ordre. Pour déclarer la justice de sa conduite, la sincérité de ses intentions, et l'équité de ses desseins. Contre un libelle diffamatoire, composé par l'abbé de Prières... intitulé : « Réflexions sur la Lettre circulaire du révérend abbé de Cîteaux ». (21 août 1662.) — *(S. l. n d.,) in-4°.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLV, fol. 260, division POLYGRAPHIE.)

60. Le Fait et la question agitée présentement devant le roi, touchant la réforme de l'ordre de Cîteaux. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

61. Réponse aux objections qui se font contre l'Arrêt du parlement de Paris, du troisième juillet 1660, rendu contradictoirement sur les appellations, comme d'abus, interjetées des règlements faits, d'autorité du pape et du roi, pour la réformation des monastères de l'ordre de Cîteaux en France. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

62. Au Roi. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Requête des religieux de l'étroite observance de Cîteaux, pour l'exécution du bref pontifical du 21 novembre 1661, et le renvoi des parties devant le parlement.)

63. Au Roi. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Requête des religieux de l'étroite observance de Cîteaux, contre le choix des commissaires nommés par arrêt du Conseil du 26 avril 1664.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, prononcé de la bouche de Sa Majesté, le 3 juillet 1664, suspensif de l'exécution de l'Arrêt du parlement de Paris du 3 juillet 1660, et de l'Arrêt du Conseil d'État, du 18 juin 1661, confirmatif du bref de N. Saint-Père le pape, du 16 janvier 1662, donné sur les différends et la réformation générale de l'ordre de Cîteaux dans toutes les souverainetés chrétiennes.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Breve sanctissimi domini nostri Alexandri, papæ VII, pro generali ordinis cisterciensis reformatione. (19 aprilis 1666.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

64. Les Surprises faites à la religion de N. S.-P. le pape Alexandre VII, contenues en son Bref, du XIX avril 1666, sur le sujet de la réforme de l'ordre de Cîteaux. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, prononcé de la bouche de Sa Majesté, le 14 juillet 1666, par lequel, sans avoir égard aux arrêts du parlement de Paris du 3 juillet 1660, et du Conseil du 18 juin 1661 et 11 décembre 1665, l'exécution du Bref de Sa Sainteté, du 19 avril 1666, contenant la décision des différends de l'ordre de Cîteaux et les articles de la réformation générale d'icelui, est ordonnée.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État et lettres patentes du roi, du 14 juillet 1666, qui ont reçu et autorisé le Bref du pape Alexandre VII, donné, pour la réformation générale de l'ordre de Cîteaux, le 19 avril 1666. Ensemble l'Arrêt d'enregistrement au Grand Conseil, tant dudit Bref que desdits Arrêt et lettres patentes, pour être exécutés selon leur forme et teneur. Du 6 août 1666.

(Voyez *ibidem.*)

65. Au Roi, et à nosseigneurs les commissaires députés par Sa Majesté par arrêt du 20 novembre 1671. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Requête de l'abbé général de l'ordre de Cîteaux contre Dom Charles Louvet, proviseur du Collége des Bernardins de Paris.)

66. Factum pour Dom Charles Louvet, docteur en théologie de la Faculté de Paris, visiteur et vicaire général de l'ordre de Cîteaux en l'île de France, proviseur de l'ordre des Bernardins, contre M. le révérendissime abbé de Cîteaux. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

67. Factum pour les quatre premiers Pères de l'ordre de Cîteaux appelants, comme d'abus, du prétendu chapitre général de 1672, tenu à Cîteaux; contre le révérend abbé de Cîteaux. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

68. Factum pour Dom Pierre Boucbu, abbé de La Ferté; Dom Jacques de La Varendé, abbé de Pontigny; Dom Pierre Henry, abbé de Clairvaux; et Dom François de Machaud, abbé de Morimond; premiers Pères et supérieurs majeurs de l'ordre de Cîteaux, intimés et demandeurs. Contre Dom Jean Petit, abbé de Cîteaux, défendeur, et les abbés et religieux de l'étroite observance dudit ordre de Cîteaux, appelants, comme d'abus, de l'exécution du bref du pape Clément X, et de tout ce qui s'en est ensuivi dans le prétendu chapitre général tenu à Cîteaux au mois de mai dernier. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

69. Factum pour Dom Jean Petit, abbé de Cîteaux, chef et supérieur général de l'ordre dudit Cîteaux, défendeur et intimé; contre les abbés de Cadouin, de Foulcarmont, du Pin, de Prières, et autres, demandeurs et appelants, comme d'abus, d'un bref de N. S.-P. le pape Clément X. — *Paris, S. Mabre-Cramoisy, 1673, in-4°.*

70. Abrégé des principaux moyens d'appel comme d'abus contre le prétendu chapitre général de l'an 1672. Pour les quatre premiers Pères de l'ordre de Cîteaux, pour servir de réponse au Factum du révérend abbé de Cîteaux. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

71. Examen du chapitre général tenu en l'abbaye de Cîteaux le seizième mai 1672. Pour servir au procès, pendant au Grand Conseil, entre les abbés prieurs et religieux de l'étroite observance de l'ordre de Cîteaux, opposants et appelants comme d'abus; et le R[me] abbé de Cîteaux et les quatre premiers abbés du même ordre, défendeurs et intimés. — *Paris, J. Langlois, 1673, in-4°.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome L, fol. 302, division POLYGRAPHIE.)

72. Requête présentée au roi par les abbés, prieurs et religieux de l'étroite observance de l'ordre de Cîteaux. — Extrait des registres du Conseil d'État. (27 septembre 1673.) — *Paris, J. Langlois fils, 1673, in-4°. Pièce.*

* Plaise à M. , conseiller au Grand Conseil, protéger en justice le bon droit des abbés, prieurs et religieux de l'étroite observance de l'ordre de Cîteaux, opposants et appelants comme d'abus, contre le R[me] abbé de Cîteaux et les quatre premiers abbés de l'ordre, défendeurs et intimés. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome L, fol. 359, division POLYGRAPHIE.)

73. Factum pour les abbés, prieurs, et religieux de l'étroite observance de l'ordre de Cîteaux, demandeurs en exécution du Bref du pape Alexandre VII, du 19 avril 1666, registré au Grand Conseil en vertu des Lettres patentes de Sa Majesté. Contre les RR. abbés de Cîteaux, de La Ferté, de Pontigny, de Clairvaux et de Morimond, défendeurs. — *Paris, imp. de J.-B. Coignard, 1674, in-4°. Pièce.*

74. Éclaircissement sur l'état présent de l'ordre de Cîteaux. — *Paris, imp. de J.-B. Coignard, 1674, in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LI, fol. 1, division POLYGRAPHIE.)

75. Éclaircissement sur les différends qui concernent la réforme de l'ordre de Cîteaux, avec les véritables moyens de la maintenir. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

76. Mémoire pour la conservation des abbayes de l'ordre de Cîteaux en règle. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LI, fol. 93, division POLYGRAPHIE.)

* Arrêt célèbre de la cour de parlement. Du deuxième juin 1674. Au profit de l'abbaye de Clairvaux, chef d'ordre et de tous les religieux Bernardins. Portant

exemption de toutes sortes de dîmes pour les terres à eux appartenantes, soit qu'ils les cultivent par leurs mains, ou qu'ils les donnent à ferme,

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

77. Sommaire des moyens d'abus de Dom Pierre Henry, abbé de Clairvaux, l'un des premiers Pères et supérieurs majeurs de l'ordre de Cîteaux, visiteur et réformateur de l'abbaye de Cîteaux; contre Dom Jean Petit, abbé de Cîteaux, intimé. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Appel, comme d'abus, de deux ordonnances des 14 juillet et 24 décembre 1674.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, Sa Majesté y étant, pour le maintien de l'autorité de l'abbé chef et supérieur général de l'ordre de Cîteaux, rendu contradictoirement contre les réformés et autres abbés et religieux dudit ordre. Du 19 avril 1675.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

78. Transaction sur les différends d'entre l'abbé général et les quatre premiers abbés de l'ordre de Cîteaux. Du 4 de septembre 1675. — *Paris, F. Léonard, 1685 (sic, 1675), in-4°. Pièce.*

79. Le véritable Gouvernement de l'ordre de Cîteaux, pour servir de réponse à plusieurs libelles et factums qui ont été donnés au public contre la vérité du régime de cet ordre, et au préjudice de la juridiction de l'abbé de Cîteaux, qui en est le père, le chef et le supérieur général. — *Paris, S. Mabre-Cramoisy, 1678, in-4°.*

(Par Dom LOUIS MESCHET, d'après le P. Lelong.)

80. Réponse au livre qui porte pour titre : « Le véritable Gouvernement de l'ordre de Cîteaux », composé par l'ordre du R. abbé de Cîteaux. — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

81. L'Autorité de l'abbé de Cîteaux et des quatre premiers Pères de l'ordre sur les monastères de leurs dépendances. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

82. Observations sommaires, sur les droits des abbés de La Ferté, Pontigny, Clairvaux et Morimond, premiers Pères et supérieurs majeurs de l'ordre de Cîteaux, contre Dom Jean Petit, abbé de Cîteaux. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

83. Principes de décision, pour servir en l'instance, qui est à juger par Sa Majesté au rapport de M. de Fieubet, conseiller d'État, par l'avis de monseigneur l'archevêque de Paris, et de MM. Poncet, de Marillac, Voisin, Bénard-de-Rezé, conseillers d'État ordinaires, commissaires députés; entre les quatre premiers Pères, supérieurs majeurs, de l'ordre de Cîteaux, et l'abbé de Cîteaux. (Signé : M[e] ANTOINE VAILLANT, avocat.) — *Paris, J. Langlois, 1679, in-4°.*

84. La Charte de charité, avec son prologue, conforme à l'extrait authentique et collationné sur l'original de Cîteaux en l'an 1522, et produit en l'instance pendante devant Sa Majesté. Les titres, chapitres et paragraphes, divisés selon le nomasticon. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tom XLIX, fol. 252, division POLYGRAPHIE.)

85. Réponse aux dernières objections des premiers abbés de l'ordre de Cîteaux. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome L, fol 272, division POLYGRAPHIE.)

86. Requête présentée au roi, et à nosseigneurs les commissaires, par l'abbé de L'Étoille (JEAN BERNARD), pour maintenir la liberté des Bernardins de Paris, et les droits que tous les abbés de l'ordre y ont de prendre le rang et la place d'abbé. Contre les abbés de La Ferté, de Pontigny, de Clairvaux et de Morimond, communément appelés les quatre premiers abbés dudit ordre. (24 janvier 1679.) — *Paris, F. Léonard, 1679, in-4°. Pièce.*

87. Lettre écrite à un abbé de Liége sur le différend des affaires de l'ordre de Cîteaux. (Signé : F. G. R. A. D. L.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LI, fol. 115, division POLYGRAPHIE. — Une note manuscrite de l'exemplaire de Réserve porte : « Cette Lettre a été écrite, en 1680, par M. GRILLET, avocat en parlement, qui me l'a donnée le 20 janvier 1681 ».)

88. Seconde Lettre écrite à un abbé de Liége sur le différend des affaires de l'ordre de Cîteaux, où l'on montre que l'abbé de Cîteaux n'est pas d'accord avec lui-même dans les propositions qu'il a avancées, et qu'il n'est pas vrai que l'abbaye de Cîteaux et celles qui ont été fondées avant l'an 1119 ont été exemptes de la juridiction épiscopale et dans la dépendance de l'abbé de Cîteaux. — *Paris, imp. de S. Mabre-Cramoisy, 1681, in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LI, fol. 127, division POLYGRAPHIE. — Une note manuscrite de l'exemplaire de Réserve porte : *Dono domni* GRILLET, *amici, causarum patroni, auctoris,* 29 *maii.*)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, Sa Majesté y étant, rendu en faveur des abbés, prieur, et convent de Clairvaux, et des religieux de l'ordre de Cîteaux. Donné à Fontainebleau le 16 août 1681.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, par lequel l'abbé de Cîteaux est maintenu dans ses droits et dans ses prérogatives de chef et de supérieur général de l'ordre de Cîteaux. Contre les prétentions des quatre premiers et de quelques autres abbés dudit ordre. Du 19 septembre 1681.

(Voyez *ibidem.*)

89. (Sommations aux quatre premiers abbés de l'ordre de Cîteaux d'avoir à choisir des arbitres pour prononcer sur leur différend avec l'abbé général de l'ordre; signifiées les 4 mars et 9 mai 1682, et dont la première commence par ces mots :) A la Requête du révérendissime père en Dieu Dom Jean Petit, abbé de Cîteaux... soit signifié te

déclaré à MM. les abbés de ses quatre premières filles La Ferté, Pontigny, Clairvaux et Morimond... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

90. Mémoire sur l'affaire du procureur général de l'ordre de Cîteaux en cour de Rome. Pour M. l'abbé de Cîteaux... défendeur. Contre MM. les quatre premiers abbés, demandeurs. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Sentence arbitrale de monseigneur l'éminentissime cardinal D'Estrées, rendue sur les différends de l'ordre de Cîteaux, à Rome, le 2 décembre 1684.

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Brefs du pape (Innocent XI, [5 mai 1683 et 10 mai 1685]), Lettres patentes du roi (18 juillet 1685) et arrêt d'enregistrement au Grand Conseil (13 août 1685), pour la confirmation des chapitres généraux de l'ordre de Cîteaux des années 1672 et 1683...

(Voyez *ibidem.*)

91. Factum pour l'abbé de La Charité, au nom et comme procureur général de l'ordre de Cîteaux, défendeur et intimé. Contre les religieux, abbé et convent de l'abbaye de Clairvaux, dudit ordre, demandeurs et appelants, comme d'abus, de deux décrets des deux derniers chapitres généraux dudit ordre des années 1683 et 1686. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Signifié aux parties le de juillet 1686. — 1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in 4°, tome LI, fol. 72, division POLYGRAPHIE.)

* Mémoire pour M. l'abbé de Cîteaux, touchant l'impression des livres de son ordre. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Au sujet des impressions faites par Mabre-Cramoisy, nonobstant le transfert de son privilége à F. Léonard.)

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome XLVII, fol. 90, et *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LI, fol. 70, division POLYGRAPHIE.)

92. Preuves du droit qu'a l'évêque de Châlons d'exiger de l'abbé de Cîteaux le serment d'obéissance, lors de sa bénédiction. — *(S. l.,) 1692, in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome XLIX, fol. 33, division POLYGRAPHIE.)

93. Mémoire sur un conflit de juridiction. Pour M. l'abbé général de Cîteaux, contre les religieux de l'abbaye de Grandselve. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet du Collége des Bernardins de Toulouse.)

94. Pour les Religieux, prieur et convent de l'abbaye de Grand-Selve, ordre de Cîteaux, filiation de Clairvaux; contre M. le R[ime] abbé de Cîteaux. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

95. Mémoire servant d'avertissement et de production au procès concernant le Collége de Saint-Bernard de Toulouse. Pour M. l'abbé... de Cîteaux, défendeur et intimé. Contre les religieux, prieur et convent de l'abbaye de Grand-Selve... — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

(Réponse à la requête des religieux du 8 novembre 1694.)

96. Réponse au « Mémoire servant d'avertissement et de production au procès concernant le Collége de S.-Bernard de Toulouse », pour les religieux... de l'abbaye de Grand-Selve... demandeurs, appelants comme d'abus, intimés et défendeurs; contre M. le révérendissime abbé de Cîteaux,... (Signé : M[e] Évrard.) — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

97. Principes décisifs du procès concernant le Collége de S.-Bernard de Toulouse, pour M. l'abbé chef et général de Cîteaux, contre les religieux de l'abbaye de Granselve. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Observations pour le très-révérend abbé de Clairvaux, père immédiat de l'abbaye de Hautecombe, sur le factum de messire Jean-Baptiste Marelly, abbé commendataire de cette abbaye, touchant le choix et l'institution du prieur claustral. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LI, fol. 307, division POLYGRAPHIE.)

* Mémoire pour MM. les évêques de la province de Bourgogne. Contre M. l'abbé de Cîteaux. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques*, in-4°, tome XLV, fol. 155, division POLYGRAPHIE.)

98. Mémoire pour M. l'abbé général de l'ordre de Cîteaux, touchant sa séance aux États de Bourgogne. Contre M. l'évêque d'Autun, et autres lui adhérant. — *Paris, imp. de V[e] E. Chardon, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

99. Mémoire contre la prétendue possession où M. de Cîteaux dit être, d'avoir aux États un siége pareil à celui de MM. les évêques. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

100. Mémoire par lequel on justifie que M. l'abbé de Cîteaux n'est pas fondé en droit d'avoir aux États un siége pareil à celui des évêques. — *Paris, imp. de V[e] L. Rondet, (s. d.,) in-fol. Pièce.*

101. Mémoires des pièces justificatives de la manière que les abbés de Cîteaux ont siége aux États de la province de Bourgogne. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

102. Propositions avancées par M. l'abbé de Cîteaux, dans l'acte qu'il a fait signifier à M. l'évêque de Châlon-sur-Saône, le 7 d'avril 1696, et dans les écritures. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

103. Abrégé de l'instance pendante au Conseil d'État, pour MM. les évêques de la province de Bourgogne, défendeurs; contre M. l'abbé de Cîteaux, demandeur. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

104. (Pièce produite, par les abbés de la province de Bourgogne, dans la contestation entre l'abbé de Cîteaux et les évêques de la province, commençant par ces mots :) Dans l'instance pendante au Conseil, où il s'agit de savoir si M. l'abbé de Cîteaux aura, aux États de Bourgogne, un fauteuil entièrement égal à ceux que MM. les évêques y occupent... — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

105. Au Roi. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Requête des évêques de Bourgogne contre l'abbé de Cîteaux.)

106. Factum pour MM. les évêques qui ont entrée aux États de la province de Bourgogne, défendeurs; contre M. l'abbé de Cîteaux, demandeur. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

107. Réponse au factum de M. l'évêque d'Autun, pour y servir de contredits. Au sujet de l'enquête faite touchant la séance de M. l'abbé général de Cîteaux aux États de Bourgogne. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

108. Mémoire sur l'enquête de M. l'abbé de Cîteaux. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

109. Réponse à la déposition de chacun des témoins ouïs en l'enquête de M. l'abbé de Cîteaux, et à sa réplique auxdites réponses. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

110. Mémoire pour l'abbé, chef et supérieur général de l'ordre de Cîteaux, demandeur en cassation d'arrêt du Grand Conseil du 25 juin 1698. Contre le sieur abbé de Morimond, défendeur. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Mémoire pour l'abbé de Morimond, l'un des premiers Pères de l'ordre de Cîteaux... défendeur. Contre le sieur abbé de Cîteaux, demandeur. (Signé : Me Messanger.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LI, fol. 200, division POLYGRAPHIE.)

111. Observations sur les contredits fournis par M. l'abbé de Cîteaux à l'arrêt du parlement de Paris du 13 juin 1698. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Conflit de juridiction entre l'abbé de Cîteaux et l'abbesse de Fontevrauld, d'une part, et les évêques, de l'autre.)

112. Mémoire pour servir dans l'instance, pendante au Conseil du roi, entre les religieuses, abbesse et convent de l'abbaye de Sainte-Croix, de l'ordre de Cîteaux, en la ville d'Apt, défenderesses, et M. l'évêque d'Apt, demandeur en cassation d'arrêt contradictoire du parlement de Provence, du 9 avril 1699. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Même sujet. — 1 autre exemplaire dans la Réserve, signé à la main : Me Lauthier, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LI, fol. 223, division POLYGRAPHIE.)

113. Mémoire instructif, pour M. l'évêque d'Apt, demandeur en cassation d'un arrêt rendu au parlement de Provence, le 9 avril 1699, en faveur des dames religieuses de l'abbaye de Sainte-Croix, ordre de Cîteaux, appelantes, comme d'abus, de 4 articles de son ordonnance synodale publiée le 20 avril 1697. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LI, fol. 235, division POLYGRAPHIE.)

* Supplément au « Mémoire instructif » de M. l'évêque d'Apt. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LI, fol. 247, division POLYGRAPHIE.)

* Second Supplément au « Mémoire instructif ». — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LI, fol. 251, division POLYGRAPHIE.)

114. Au Roi. (Septembre 1701.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Requête de l'abbé de Cîteaux, dans son affaire contre les évêques.)

115. Sommaire pour l'abbé général de l'ordre de Cîteaux. Contre la prétention de MM. les évêques. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

116. Réponse de M. l'abbé, chef et général de l'ordre de Cîteaux, aux deux Mémoires de MM. les évêques concernant le pouvoir qu'ils prétendent, sur les religieuses exemptes, touchant la sortie de la clôture et l'examen des novices. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LI, fol. 278, division POLYGRAPHIE.)

117. Réponse pour madame l'abbesse de Fontevraud, contre la prétention de MM. les évêques touchant la sortie des religieuses et l'examen des novices. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

118. Examen du troisième mémoire de MM. les évêques, qui a pour titre : « Observations sur le Mémoire de M. l'abbé de Cîteaux », etc. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LI, fol. 299, division POLYGRAPHIE.)

119. Mémoire pour M. l'abbé général de l'ordre de Cîteaux. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

120. Mémoire pour madame l'abbesse de Font-Evraud, touchant les sorties des religieuses et l'examen des novices de son ordre. Contre les prétentions de MM. les évêques. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LI, fol. 272, division POLYGRAPHIE.)

121. Réponse aux Mémoires de M. l'abbé de Cîteaux et madame l'abbesse de Font-Evraud, concernant l'obligation des évêques de veiller sur la clôture des monastères des religieuses, et leur pouvoir de juger des causes légitimes de permettre aux religieuses d'en sortir. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

122. Réponse au nouveau mémoire de MM. les évêques, qui a pour titre : « Réponse aux Mémoires de M. l'abbé de Cîteaux et de madame l'abbesse de Fontevraud... » — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LI, division POLYGRAPHIE.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui confirme l'évocation de l'ordre de Cîteaux au Grand Conseil pour le maintien de ses privilèges. Du 10 août 1705.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

125. Mémoire pour M. l'abbé, chef général de l'ordre de Cîteaux, appelant comme d'abus et défendeur; con-

tre M. Félix, évêque de Châlon-sur-Saône, intimé et demandeur. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

* Arrêt du Grand Conseil du roi, qui déclare abusives les ordonnances rendues par M. l'évêque de Châlon-sur-Saône, et maintient l'ordre de Cîteaux dans ses priviléges concernant l'administration des sacrements. Du 25 janvier 1706.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

124. Éclaircissement sur l'origine et la fondation de l'ordre de Cîteaux, et sur deux des principaux points de son origine. — *(Paris,) imp. de Léonard, 1710, in-4°.*

125. Preuves de l'usage et de la possession où sont les abbés de Cîteaux depuis le commencement de l'ordre, en conformité des statuts, d'en visiter tous les monastères et de juger et connaître de tous leurs procès et différends, même, selon les cas, en première instance. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Le bon à tirer est daté du 28 juin 1710.)

126. Réponse au mémoire qui porte pour titre : « Preuves de l'usage et de la possession où sont les abbés de Cîteaux depuis le commencement de l'ordre... d'en visiter tous les monastères... ». — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

* Lettres patentes du roi en confirmation des priviléges de l'ordre de Cîteaux, avec attribution de juridiction au Grand Conseil. Données à Versailles au mois de décembre 1711.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

127. Bref du pape Alexandre VII, pour la réformation générale de l'ordre de Cîteaux, autorisé par arrêt du Conseil du roi .. avec les autres brefs, arrêts et lettres patentes pour l'exécution et explication d'icelui. (19 avril 1666-13 août 1685.) — *Paris, imp. de F. Léonard, 1712, in-4°.*

* Lettres patentes du roi en confirmation des priviléges de l'ordre de Cîteaux, avec attribution de juridiction au Grand Conseil. Données à Paris au mois de mars 1719.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

128. Mémoire au roi pour l'abbé de Cîteaux... et les abbés de La Ferté, Pontigny, Clairvaux et Morimont, premiers Pères dudit ordre, défendeurs, contre les députés et procureur général, syndic des États de Bretagne, demandeurs. Servant de réponse à la requête des députés des États du 26 août 1724. (Signé : Me de Laborde, avocat.) — *(Paris,) J. Quillau, 1724, in-fol. Pièce.*

(Conflit au sujet du privilége de l'ordre de ne pouvoir être jugé que par le Grand Conseil.)

129. Mémoire signifié, servant de réponse à celui de M. l'abbé général de Cîteaux intitulé : « État de la contestation pendante au Grand Conseil », au sujet d'une ordonnance que l'abbé de Cîteaux a faite en faveur du Collége de S.-Bernard de Toulouse, et dont les abbés de La Ferté, Pontigny et Clairvaux se sont rendus appelants comme d'abus. Pour les abbés de La Ferté, Pontigny et Clairvaux, premiers Pères de l'ordre de Cîteaux. — *(Paris,) imp. de J. Bullot, 1732, in-4°. Pièce.*

130. Analyse de l'arrêt du Conseil d'État du roi du 9 (*sic*, 19) septembre 1681. (Signé : Me Brunet, avocat.) — *(Paris,) imp. de C. Robustel, 1732, in-4°. Pièce.*

131. Sommaire du gouvernement de l'ordre de Cîteaux. — *(Paris,) imp. de Ve Knapen, 1732, in-4°. Pièce.*

132. Examen du factum intitulé : « Sommaire du gouvernement de l'ordre de Cîteaux », distribué par les trois abbés de La Ferté, Pontigny et Clairvaux dans l'instance, actuellement pendante au Grand Conseil, entre eux et l'abbé général de Cîteaux. — *(Paris,) imp. de J.-B. Delespine, 1732, in-4°.*

133. Réfutation d'un écrit qui a pour titre : Examen du Sommaire du gouvernement de l'ordre de Cîteaux. — *(Paris,) imp. de J.-B. Lamesle, 1732, in-4°.*

134. Mémoire pour les abbés de La Ferté, de Pontigny et de Clairvaux, trois des quatre premiers Pères de l'ordre de Cîteaux, appelants comme d'abus, contre M. l'abbé de Cîteaux, intimé. (Signé : Me Aubry, avocat.) — *(Paris,) imp. de P.-A. Le Mercier père, 1733, in-fol. Pièce.*

135. Mémoire pour M. l'abbé général de l'ordre de Cîteaux, intimé et défendeur. Contre les abbés de La Ferté, de Pontigny et de Clairvaux, appelants comme d'abus et demandeurs. — (Signé : Me Brunet, avocat.) — *(Paris,) imp. de C. Robustel, (s. d.,) in-4°.*

136. Mémoire pour M. l'abbé général de Cîteaux, intimé, contre les sieurs abbés de La Ferté, Pontigny et Clairvaux, appelants comme d'abus. — (Signé : Me de Laverdy, avocat.) — *(Paris,) imp. de Paulus-Du-Mesnil, 1733, in-4°.*

137. Sommaire pour M. l'abbé général de Cîteaux. Contre les sieurs abbés de La Ferté, Pontigny et Clairvaux, appelants comme d'abus. (Signé : Me Cochin, avocat.) — *(Paris,) imp. de C. Robustel, 1733, in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Grand Conseil du roi, qui ordonne la suppression d'un livre intitulé : *Elenchus privilegiorum regularium tam mendicantium quam non-mendicantium, maxime Cisterciensium, etc., congestus a P. Raphaele, Kondig,* etc. *Coloniæ Munatianæ,* et *Parerga,* imprimé à Lyon en 1729. Du 17 mars 1733.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

138. Mémoire signifié pour M. l'abbé général de Cîteaux. Contre M. le procureur-syndic des États de Bourgogne; et encore contre M. Le Bault, conseiller au parlement de Dijon, et consorts. En présence des abbé, prieur et religieux de Mezières, ordre de Cîteaux, et de M. le marquis de Clermont-Montoison. (Signé : Me Thorel, avocat.) — *Paris, P. Simon, 1734, in-fol. Pièce.*

(Conflit au sujet du privilége de l'ordre de ne pouvoir être jugé que par le Grand Conseil.)

139. Mémoire pour les agents généraux du clergé de

France, contre M. l'abbé général de l'ordre de Cîteaux. (Signé : L'abbé DE BRETEUIL, l'abbé DE NICOLAY, agents généraux du clergé de France.) — *Paris, P.-G. Simon, 1747, in-fol. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, rendu entre le clergé et l'ordre de Cîteaux, sur la prétention des religieux dudit ordre d'administrer les sacrements aux domestiques et fermiers dépendants de leurs monastères. Du 19 mai 1747.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

140. Mémoire à consulter pour les quatre premiers Pères ou abbés de l'ordre de Cîteaux. — Consultation pour les quatre premiers Pères ou abbés de l'ordre de Cîteaux, contre l'abbé de Cîteaux. (Signé : MEY, PIALES. [3 mai 1760.]) — *(Paris,) imp. de Butard, mai 1760, in-4°.*

141. Au Roi, et à nosseigneurs de son Conseil. (Signé : Me DROU, avocat.) — *(Paris,) imp. de J. Chardon, 1761, in-4°.*

(Requête pour l'abbé de Cîteaux, contre les abbés de La Ferté, de Pontigny, de Clairvaux et de Morimond.)

142. Réponse à la requête que l'abbé de Cîteaux a présentée au roi pour obtenir la cassation de l'arrêt du Grand Conseil du 14 mars 1761. — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

143. Mémoire pour M. l'abbé de Cîteaux, contre les abbés de La Ferté, Pontigny, Clairvaux et Morimond. On établira, en premier lieu, quelle est l'autorité de M. l'abbé de Cîteaux, comme seul chef, général, supérieur et père de tout l'ordre; 2° que les quatre premiers Pères sont non recevables et mal fondés dans leurs appels comme d'abus; 3° qu'ils doivent être déboutés de leurs différents chefs de demande. (Signé : Me BOULLÉ, avocat.) — *(Paris,) imp. de J. Chardon, 1761, in-4°. Pièce.*

144. Second Mémoire pour M. l'abbé général de Cîteaux, intimé, défendeur et demandeur. Contre Dom Couthaud, religieux profès de l'abbaye de Cîteaux, abbé de Chaloché, et autres abbés réguliers, au nombre de dix : Dom François Le Clerc, prieur claustral de l'abbaye du Mont-Sainte-Marie, et autres prieurs claustraux; Dom Quartier, religieux de l'abbaye de Pré-Benoît, et autres religieux de l'ordre de Cîteaux, intervenants, appelants comme d'abus, demandeurs et défendeurs; et contre les abbés de La Ferté, Pontigny, Clairvaux et Morimond, adhérents aux appels comme d'abus et demandes des intervenants. (Signé : Me LAGET-BARDELIN, avocat.) — *(Paris,) imp. de J. Chardon, 1761, in-4°. Pièce.*

145. Mémoire pour M. l'abbé général de Cîteaux, intimé, défendeur et demandeur. Contre les sieurs abbés de La Ferté, Pontigny, Clairvaux et Morimond, appelants comme d'abus, demandeurs et défendeurs. (Signé : Me LAGET-BARDELIN, avocat.) — *(Paris,) imp. de J. Chardon, 1761, in-4°.*

146. Mémoire pour les abbés de La Ferté, Pontigny, Clairvaux et Morimond, premiers Pères de l'ordre de Cîteaux. Contre Dom François Trouvé, abbé général du même ordre. En présence des abbés de Foucarmont, Beaubec, Chaloché, et autres abbés ou prieurs, parties intervenantes. (Signé : Me VULPIAN, avocat.) — *(Paris,) imp. de Knapen, 1761, in-4°.*

147. Mémoire pour Charles Du Sausset Dumas, abbé de l'abbaye de Beaubec; Louis Dequesne, abbé de l'abbaye de Foucarmont, de l'étroite observance, tous deux Pères immédiats dans l'ordre de Cîteaux; Bernard de Cairon, abbé de Notre-Dame-de-Barbery, et autres abbés réguliers du même ordre; Joseph Mayeur, prieur titulaire des Rosiers; Jean-Claude de Clugny, prieur de l'abbaye des Trois-Fontaines; et autres prieurs claustraux, dont plusieurs procèdent avec les religieux des abbayes, intervenants, appelants comme d'abus et demandeurs. Contre M. l'abbé de Cîteaux, intimé, défendeur et demandeur. En présence des abbés de La Ferté, de Pontigny, de Clairvaux et de Morimond, premiers Pères de l'ordre de Cîteaux. (Signé : Me DOULCET fils, avocat.) — *(Paris,) imp. de Butard, mars 1761, in-4°.*

148. Consultation pour l'abbé de Cîteaux. (Signé : GILLET, MALLARD, GERBIER. [1er septembre 1761.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Réserve. Exemplaire avec notes manuscrites.)

149. Mémoire pour l'abbé général de Cîteaux, sur sa demande en cassation. (Signé : BOULLÉ, LAGET-BARDELIN. [24 février 1762.]) — *(Paris,) imp. de J. Chardon, 1762, in 4°.*

(Réserve. Exemplaire avec notes manuscrites.)

150. Addition pour l'abbé de Cîteaux, demandeur en cassation. (Signé : BOULLÉ. [23 décembre 1763.]) — *(Paris,) imp. de J. Chardon, 1763, in-4°.*

(Réserve. Exemplaire avec notes manuscrites.)

151. Observations pour l'abbé de Cîteaux. (Signé : BOULLÉ. [15 septembre 1764.]) — *Paris, imp. de J. Chardon, 1764, in-4°. Pièce.*

152. Mémoire contenant des questions et réponses sur différents décrets du chapitre général tenu à Cîteaux en 1738. (Signé : MEY. [14 février 1765.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

153. Aveux de l'autorité exclusive du définitoire comme tribunal unique du chapitre général. Extraits : 1° des livres composés sous les yeux et par les ordres des abbés de Cîteaux... 2° des mémoires produits par M. l'abbé actuel de Cîteaux et par son prédécesseur, M. Pernot, dans le cours de différents procès contre les premiers Pères de l'ordre, tant au Grand Conseil qu'au Conseil d'État. — *Dijon, imp. de Ve P. Desaint, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

154. Consultations pour les abbés de La Ferté, Pontigny, Clairvaux et Morimond, premiers Pères de l'ordre de Cîteaux et définiteurs nécessaires du chapitre

général. Contre M. l'abbé général du même ordre. (Signé : Mey, etc. [25 août 1765.]) — *Dijon, Causse 1765, in-4°.*

(Suivi d'une adhésion signée : Bullier, et datée du 2 octobre 1765.)

155. Au Roi, et à nosseigneurs du Conseil. (Signé : Me Greban, avocat.) — *(Paris,) imp. de Regnard, 1766, in-4°.*

(Requête des quatre premiers Pères de l'ordre de Cîteaux contre l'abbé général.)

156. Plaidoyer prononcé par M. de Morveau, avocat général, à l'audience publique du parlement de Bourgogne, les 11, 13 et 17 mars 1766, dans la cause d'entre les abbés de La Ferté, Pontigny, Clairvaux et Morimond, premiers Pères de l'ordre de Cîteaux, et autres abbés du même ordre, intervenants et adhérants, appelants, comme d'abus, des décrets du chapitre général tenu à Cîteaux le 6 mai 1765 et jours suivants, et M. l'abbé de Cîteaux, chef et supérieur général de l'ordre, intimé, et les abbés de Salem, d'Hauterive, et autres intervenants et adhérants. — *(Paris,) imp. de Butard, août 1766, in-4°.*

157. Mémoire pour les abbés de La Ferté, Pontigny, Clairvaux et Morimond, premiers Pères de l'ordre de Cîteaux, appelants, comme d'abus, des décrets formés dans l'assemblée générale tenue à Cîteaux au mois de mai 1765. Contre M. l'abbé, chef et supérieur de l'ordre de Cîteaux, intimé; et encore contre les abbés de Salem, d'Hauterive, et autres intervenants, adhérants à M. de Cîteaux. (Signé : Bernard, avocat.) — *Dijon, Causse, 1766, in-4°.*

158. Mémoire pour Constantin Ilowiecky, abbé de Landa, vicaire général de la congrégation de Pologne et de Lithuanie; Florien Cotartoursky, abbé de Cirice en Pologne, et coadjuteur de Péplin; Joseph Harlés, abbé du Val-Saint-Lambert au pays de Liége... tous étrangers et définiteurs; Dorothée Jalloutz, abbé de Notre Dame du saint lieu vulgairement appelé Sept-Fonts, diocèse d'Autun, de l'étroite observance; Martial Morice, abbé de La Charmoie, de l'étroite observance, diocèse de Châlons-sur-Marne, et vicaire général... Avec l'adhésion du chapitre national de la congrégation de Pologne et de Lithuanie; intervenants, appelants comme d'abus et demandeurs. Contre M. l'abbé général de Cîteaux, intimé et défendeur; et contre les abbés de Vaucelles, Hauterive, Salem, et autres intervenants, intimés et défendeurs. (Signé : Virely, conseil.) — *Dijon, Causse, 1766, in-4°.*

159. Sommaire pour les quatre premiers Pères de l'ordre de Cîteaux, et les abbés qui se sont unis à eux. Contre M. l'abbé général du même ordre et ses adhérents. (Signé : Virly, avocat.) — *Dijon, imp. de Ve P. Desaint, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

160. Observations sur les écrits de M. l'abbé général de Cîteaux et des abbés qui lui sont joints, signifiés aux quatre premiers Pères, appelants comme d'abus, et aux abbés adhérants à cette appellation. (Signé : Bullier, conseil.) — *Dijon, Causse, 1766, in-4°. Pièce.*

161. Recueil de tout ce que contiennent les lois et règlements de l'ordre de Cîteaux relativement aux chapitres généraux, avec quelques observations nécessaires pour en bien prendre le sens On y a joint le relevé des procès-verbaux des chapitres généraux déposés au greffe en exécution de l'arrêt du 2 décembre 1765, pour constater quelle a été la manière de les tenir. — *Dijon, Causse, 1766, in-4°.*

162. Précis pour les premiers Pères et autres abbés de l'ordre de Cîteaux, demandeurs en cassation d'un arrêt rendu par le parlement de Bourgogne le 18 mars 1766. (Signé : Me Greban, avocat.) — *(Paris,) imp. de Regnard, 1767, in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, du 15 juillet 1768.

(Ordre de remettre entre les mains des commissaires royaux les motifs de l'arrêt du parlement de Dijon du 18 mars 1766, ainsi que les requêtes et pièces des parties.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, concernant les délibérations du chapitre de l'ordre de Cîteaux, dont l'assemblée sera tenue au lieu et en la manière accoutumée, le 2 septembre 1771. Du 4 avril 1771.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, concernant l'ordre de Cîteaux. Du 19 octobre 1771.

(Voyez *ibidem.*)

165. Mémoire à consulter (30 novembre 1775) et consultations (2 décembre 1775) pour les quatre premiers Pères de l'ordre des Cîteaux. — *Paris, imp. de Demonville, 1775, in-4°.*

(Le titre de départ, page 1, porte : *Mémoire à consulter sur les principaux chefs du régime de l'ordre de Cîteaux, où l'on discute les réponses fournies, de la part de M. l'abbé général, contre les observations faites, pour les quatre premiers Pères, sur les rédactions des statuts et constitutions de leur ordre.*)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, concernant l'ordre de Cîteaux. Du 31 août 1781.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

2° Bernardins de la congrégation des Feuillants.

164. Privilegia congregationis B. Mariæ fuliensis, ord. cisterciensis, per diversos summos Pontifices concessa. — *Parisiis, sumpt. monasterii S.-Bernardi ejusdem congregationis, 1628, in-8°.*

165. Compendium privilegiorum et gratiarum congregationi B. Mariæ fuliensis, ex ordine cisterciensis, a summis Pontificibus Concessorum, a R. F. Marcellino a Sancto-Benedicto, ejusdem congregationis monacho, collectum. — *Parisiis, C. Hulpeau, 1628, in-8°.*

* (Bref pontifical pour la prolongation des pouvoirs et la réélection des anciens supérieurs de la congréga-

tion des Feuillants de France, daté du 4 janvier 1731, et commençant par ces mots :) CLEMENS, PP. XII. Ad futuram rei memoriam. Exponi nobis nuper fecerunt dilecti filii Josephus a Sancto-Martiale, superior generalis congregationis B. Mariæ fuliensis in Gallia, necnon seniores assistentes dictæ congregationis ordinis cisterciensis...

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

3° Bernardins de la congrégation de La Trappe ; — Généralités de l'histoire ; — Constitutions ; — Détails de l'histoire.

166. Relations de la mort de quelques religieux de l'abbaye de La Trappe.—*Paris, E. Michallet, 1678, in-12.*

(Par ARMAND-JEAN LE BOUTHILLIER DE RANCÉ, d'après le P. Lelong.)

A. — *1678.* 2e éd. — *Paris, E. Michallet, in-12.*

B. — *1683.* 3e éd. — *Paris, E. Michallet, in-12.*
(1 autre exemplaire dans la Réserve, mar. v. doublé de mar. r. avec ancres.)

C. — *1691.* — *Paris, E. Michallet, in-12.* (On trouve imprimé à la fin du volume : *Instruction sur la mort de Dom Muce.*)

D. — *1696.* — *Paris, F. et P. Delaulne, 4 vol. in-12.*
(1 autre exemplaire dans la Réserve.)

E. — *1755.* Nouv. éd., augmentée de plusieurs Vies avec une Description abrégée de cette abbaye. — *Paris, G. Desprez, 5 vol. in-12.* (La « Description » est d'ANDRÉ FÉLIBIEN et la « Relation d'un voyage fait à la Trappe... », qui est à la suite, du P. TOUSSAINT DESMARES.)

167 I Prodigi della grazia. Espressi nella conversione di alcuni grandi peccatori, morti da veri penitenti nel monastero della Trappa della stretta osservanza cisterciense. Opera trasportata della lingua franzese nell' italiana da un monaco di Buonsollazzo e dedicata a' peccatori. — *In Firenze, nella stamperia di S. A. R., per J. Guidueci e Santi-Franchi, 1715, 2 vol. in-12.*

(Traduction italienne du n° précédent.)

168. Histoire civile, religieuse et littéraire de l'abbaye de La Trappe et des autres monastères de la même observance qui se sont établis, tant en France que dans les pays étrangers, avant et depuis la révolution de 1789, et notamment de l'abbaye de Mellerai, suivie de chartes et d'autres pièces justificatives, la plupart inédites ; par M. L. D. B..... — *Paris, Raynal, 1824, in-8°.*

(Par LOUIS DUBOIS, d'après Barbier.)

169. Histoire de La Trappe, ou Précis exact des règles, des usages, des austérités, de la vie et de la mort des religieux de cet ordre célèbre, par M. DE GRANDMAISON Y BRUNO. — *Poitiers, Fradet, 1839, in-12.*

A. — 3e éd. — *Paris, J. Lecoffre, 1852, in-12.*

* Notice sur le couvent de La Trappe du Val-Sainte-Marie, dans le diocèse de Besançon, avec l'histoire abrégée de l'ordre des Trappistes. *(1840.)*

(Voyez ci-après le chapitre HISTOIRE LOCALE, section *Histoire des monastères.*)

170. La Trappe dévoilée, par CHARLES LYS. — *Paris, Ledoyen, 1841, in-24.*

171. 1841. Nouveauté, vie, costume, nourriture, breuvage, travail, prière et silence des religieux trappistes, en France, par GUYOT-NEUVILLE. — *Paris, chez l'auteur, 1841, in-24. Pièce.*

* Histoire des Trappistes du Val-Sainte-Marie, diocèse de Besançon, avec des notices... sur les autres monastères de La Trappe... 4e édition. *(1843.)*

(Voyez ci-après le chapitre HISTOIRE LOCALE, section *Histoire des monastères.*)

172. Les Trappistes, ou L'ordre de Cîteaux au XIXe siècle. Histoire de La Trappe depuis sa fondation jusqu'à nos jours. 1140-1844. Par M. CASIMIR GAILLARDIN,... — *Paris, au comptoir des imprimeurs unis, 1844, 2 vol. in-8°.*

* — *1853.* — *Paris, L. Maison, 2 vol. in 8°.*
(Ne consiste que dans les titres reliés en tête de l'édition précédente.)

173. Courte Notice sur La Trappe. — *Avignon, L. Aubanel, 1845, in-12. Pièce.*

(Le titre de départ, page 1, porte en plus : *spécialement sur ce qui concerne les religieuses de cet ordre ; par M.* LACAS, *prêtre* — La couverture imprimée sert de titre.)

* Notices topographiques et historiques sur les monastères de l'ordre de La Trappe en France, en Algérie, en Belgique, dans le royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et en Amérique ; avec une carte spéciale pour chaque monastère, par TALON (CLÉMENT)... *(1855.)*

(Voyez la division HISTOIRE GÉNÉRALE, HISTOIRE RELIGIEUSE.)

---

174. Constitutions de l'abbaye de La Trappe. — *Paris, M. Lepetit, 1671, in-12.*

175. Les Règlements de l'abbaye de Notre-Dame-de-La-Trappe, en forme de constitutions. — *Paris, E. Michallet, 1690, in-12.*

176. Règlements généraux pour l'abbaye de N.-D.-de-La-Trappe. Par le R. P. Dom ARMAND-JEAN BOUTHILLIER DE RANCÉ, abbé régulier et réformateur du monastère de La Trappe, de l'étroite observance de Cîteaux. — *Paris, F. Muguet, 1701, 2 vol. in-12.*

177. Règlements de l'abbaye de Notre-Dame-de-La-Trappe, en forme de constitutions. Avec des réflexions, et la carte de visite faite à N.-D.-des-Clairets, par le R. P. abbé de la Trappe (ARM.-JEAN LE BOUTHILLIER DE RANCÉ). — *Paris, F. Delaulne, 1718, in-12.*

178. Constitutions de l'abbaye de La Trappe, suivies de réflexions sur les mêmes Constitutions. Nouvelle édi-

tion, revue et corrigée par le R. Père JEAN-BAPT. DE MARTRES,... — *Bordeaux, imp. de H. Faye fils, (s. d.,) in-12.*

179. Règlements des religieux de chœur de la congrégation cistercienne de N.-D.-de-La-Trappe en France, rédigés par le chapitre général. — *Paris, imp. de Béthune et Plon, 1837, in-8°.*

180. Règlements des Frères convers de La Trappe, revus par le chapitre général de la congrégation. — *Clermont, à la librairie catholique, 1850, in-8°.*

181. Us de la congrégation cistercienne de Notre-Dame-de-La-Trappe, primitive observance; rédigés par le chapitre général. — *L'Aigle, imp. de P.-E. Brédif, 1852, in-12.*

182. Us des Frères convers de la congrégation cistercienne de N.-D.-de-La-Trappe, primitive observance, rédigés par le chapitre général de 1851. — *L'Aigle, imp. de P.-E. Brédif, 1852, in-12.*

---

183. Requête présentée au roi par le révérend abbé de La Trappe. — Requête présentée au roi par les abbés, prieurs et religieux de l'étroite observance de l'ordre de Cîteaux. — Extrait des registres du Conseil d'État. (27 septembre 1673.) — *Paris, J. Langlois fils, 1673, in-4°. Pièce.*

(2 autres exemplaires dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLV, fol 167 et tome LI, fol. 108, division POLYGRAPHIE.)

184. Lettre de F. G. A. D. E. au révérend abbé de La Trappe sur sa Requête présentée au roi. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

185. Lettre d'un abbé de l'ordre de Cîteaux au R. abbé de La Trappe. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

186. Déclaration des religieux et des FF. convers de l'abbaye de La Trappe, sur les faux bruits, qu'on a répandus dans le monde, du prétendu relâchement de leur vie. (14 septembre 1694.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* Lettre touchant les abbayes de La Trappe et des Clairets. (18 décembre 1727.)

(Au sujet de la bulle *Unigenitus.*)

(Voyez ci-dessus page 153, n° 1545.)

* Lettres écrites de La Trappe par un novice, mises au jour par M*** (NIC.-JOS. SELIS).

(Voyez précédemment tome II, page 379, n° 2978.)

187. Les nouveaux Trappistes, ou Recueil de pièces intéressantes au sujet des Trappistes de La Valsainte; et des établissements de Trappistes qui viennent de se former en Angleterre, en Piémont, etc. On trouve dans ce Recueil le récit de la mort édifiante de M. Tassin, directeur du séminaire de Saint-Sulpice de Paris, qui s'était retiré à La Valsainte; son discours sur l'amour de Dieu, et une Amende honorable au Sacré-Cœur à l'occasion des abominations commises de toutes parts en France. — *Paris, Pichard, 1797, in-8°.*

188. Tableau de la journée des RR. PP. de La Trappe réfugiés à La Valsainte, ancienne Chartreuse, située sur les montagnes du canton de Fribourg, en Suisse, et à neuf lieues de cette ville, précédé de quelques réflexions sur la vie religieuse et pénitente. (Extrait des « Annales de la religion ».) — *(Paris,) imp. de J. Girouard, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

189. Considérations morales et politiques sur l'établissement des Trappistes en France, et précis exact de leurs institutions. Par H. BESNIER, avocat. Avec gravure. — *Paris, Stahl, 1828, in-8°. Pièce.*

190. Souscription catholique pour soutenir le procès des Trappistes de Meilleray, ouverte à Marseille par l'Agence générale pour la défense de la liberté religieuse. (Signé : Le comte CH. DE MONTALEMBERT, etc. [26 octobre 1831.]) — *Marseille, imp. de M. Olive, 1831, in-8°. Pièce.*

191. Association lyonnaise pour la défense de la liberté religieuse. Les Trappistes de Meilleray. — *Lyon, Sauvignet, octobre 1831, in-8°. Pièce.*

192. A MM. les députés des départements. Pièces relatives au procès de l'abbaye de Meilleray. (Signé : SAULNIER DE BEAUREGARD. [14 novembre 1831.]) — *Paris, aux bureaux de l'Agence générale pour la défense de la liberté religieuse, 1831, in-8°. Pièce.*

193. Relation des événements qui ont précédé et suivi l'expulsion de 78 Anglais, dits Trappistes de Meilleraye, du 8 au 15 novembre 1831. Par M. DE RÉGNON, témoin oculaire. — *Nantes, aux frais et au profit de l'Agence générale pour la liberté religieuse, 19 novembre 1831, in-8°.*

194. Nouveaux Renseignements sur l'expulsion et la déportation des Trappistes anglais de Meilleraye en novembre 1831. Par M. DE RÉGNON,... — *Paris, aux bureaux de l'Agence générale, décembre 1831, in-8°.*

195. Melleray, 21 novembre 1831. Au rédacteur de « L'Ami de l'ordre ». (Signé : SAULNIER DE BEAUREGARD.) — *Nantes, imp. de C. Merson, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Remercîment aux Nantais pour les secours par eux donnés aux Trappistes expulsés.)

196. Melleray. A MM. les membres de la Chambre des Députés. (Signé : Les membres du conseil de l'Agence : PH. GERBET, etc.) — *Paris, aux bureaux de l'Agence générale pour la défense de la liberté religieuse, rue Saint-Germain-des-Près, n° 10 bis, 1831, in-8°. Pièce.*

(Au sujet du Rapport fait à la Chambre, le 23 décembre 1831, par M. Bérenger, au sujet de l'expulsion des Trappistes.)

197. Premier Bulletin de l'Agence générale pour la défense de la liberté religieuse. (Pièces relatives au procès de l'abbaye de Melleray. Nouvelles et pièces diverses. 5 décembre.) — *Paris, aux bureaux de l'Agence générale pour la défense de la liberté religieuse, 1831, in-8°.*

198. Agence générale pour la défense de la liberté

religieuse. Procès de l'abbaye de Melleray. Plaidoirie de M. E. Janvier, avocat... devant le tribunal civil de Nantes. (13-20 janvier 1832.) — *Paris, aux bureaux de l'Agence générale pour la défense de la liberté religieuse, 1832, in-8°.*

199. Affaire des Trappistes de Meilleraye. — *Nantes, imp. de Busseuil, (1832,) in-8°. Pièce.*

(Compte rendu de la plaidoirie de Me Janvier.)

200. Des Droits civils et religieux des Trappistes dispersés de Melleraye. Par le Père André, trappiste, et M. H. de Regnon. — *Paris, Brieon, 1834, in-8°. Pièce.*

201. Mémoire adressé à N. S. les évêques de France par le chapitre général de la congrégation de La Trappe. (Signé : F. Joseph-Marie, abbé de La Grande-Trappe, etc. [3 octobre 1830.]) — *L'Aigle, imp. de P.-E. Brédif, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Différend de l'abbé de La Trappe d'Aiguebelle avec le reste de la congrégation.)

§ 7. (Ld[18])

Ordre de Saint-Bruno, ou des Chartreux.

* Arrêt contradictoire du Conseil d'État, confirmatif des priviléges accordés à l'ordre des Chartreux, concernant la faculté d'user et disposer de leur bois pour l'utilité de leurs maisons, sans pouvoir, pour raison de ce, être inquiétés par les officiers de Sa Majesté. (5 juillet 1717.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Lettre du révérend Père général de l'ordre des Chartreux à Dom Antoine Hudelet, chartreux, revenu d'Utrecht et rentré dans son ordre. (Signé : F. Antoine, prieur de Chartreuse. [5 mars 1729.])

(Voyez ci-dessus, pour cette pièce et pour toutes autres relatives à la part prise par les Chartreux de France aux affaires de la bulle *Unigenitus*, pages 124-149, nos 1136, 1398, 1412-1416, 1436, 1440, 1466.)

* Grand Détail du combat des Chartreux patriotes avec les Chartreux aristocrates. *(1790.)*

(Voyez précédemment tome II, page 615, n° 3845.)

§ 8. (Ld[19])

Ordre du Mont-Carmel : — Généralités de l'histoire; — Constitutions ; — Détails de l'histoire.

1. Delineatio observantiæ Carmelitarum rhedonensis in provincia turonensi. In qua carmeliticæ historiæ compendium, turonensis provinciæ status, conventuum fundationes et instaurationes designantur — *Lutetiæ Parisiorum, ex typ. J. Guillemot, 1645, in-4°.*

A. — *1646. — Parisiis, F. Lambertus, in-4°.*

2. Necrologium Carmelitarum discalceatorum provinciæ parisiensis; in quo reperitur nomen religionis et seculi, nativitatis locus, ætas, professionis et obitus dies et locus, omnium professorum et novitiorum hujusce provinciæ, proto-parentum qui ex Italia ad fudendam provinciam advenere, et religiosorum alterius provinciæ Parisiis decessorum, a monasteriorum fundatione in Galliis ad annum 1718. Insuper Necrologia monialium provinciæ parisiensis Lotharingia, generalium congregationis S.-Eliæ et episcoporum ordinis. Cum duplici indice, altero per menses distributo, alphabetico altero. — *Parisiis, J.-B. Coignard, 1718, in-12.*

A. — *1718. — Parisiis, J.-B. Coignard, in-12.*

(Réserve. — Avec notes et additions mss.)

---

3. Constitutiones et articuli pro reformatione et reunione generali omnium conventuum Galliæ ordinis Fratrum beatæ Mariæ de monte Carmeli, editi et dispositi per reverendos Patres S. T. D. Hieronymum Aleotum et Joannem Stephanum Chizzolam, dum commissariorum apostolicorum et generalium munus in Galliis obirent, anno Domini 1589. (11 decembris 1589.) — *Parisiis, excudebat J. Le Blanc, 1590, in-4°.*

4. Statuta Fratrum beatæ Dei genetricis et Virginis Mariæ de monte Carmeli. Pro conventibus reformatis provinciæ turonensis. — *Parisiis, J. Guillemot, 1639, in-4°.*

5. Regula et constitutiones Fratrum beatæ Dei genitricis et Virginis Mariæ de monte Carmeli. Pro conventibus reformationis gallicæ in provincia turonensi. — *Nullo exemplari apud typographum relicto, in-4°.*

---

* Le Triumphe des Carmes. 1311. Poëme du XIVe siècle. — Publié, avec des notes et des éclaircissements, par MM. aimé Leroy, bibliothécaire, et arthur Dinaux,... *(1834.)*

(Voyez la division POÉSIE.)

6. Factum pour les religieux Carmes des provinces de France. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Contre l'arrêt, du 30 août 1585, rendu en faveur des monastères dits de la congrégation d'Alby.)

* (Bref pontifical, portant nomination du cardinal nonce Barberini comme visiteur général de l'ordre des Carmes en France, daté du 14 mars 1620, et commençant par ces mots :) Paulus, PP. V. Ad futuram rei memoriam. Alias a nobis emanarunt litteræ tenoris subsequentis...

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Défense des Pères Carmes déchaussés, sur deux propositions censurées par MM. de la Sorbonne, lesquelles leurs adversaires tâchent de leur attribuer. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Les propositions avaient été désavouées le 12 mai 1621. — Au sujet des immunités des réguliers.)

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLVIII, fol. 31, division POLYGRAPHIE. — Voyez, pour tous les ouvrages directement relatifs à la même question, la division DROIT CANONIQUE.)

* (Acte royal, portant exemption d'impôt en faveur des Carmes déchaussés de France, daté du 3 juillet 1635, et commençant par ces mots :) Louis, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut. Nos chers et bien-aimés orateurs et religieux Mendiants de l'ordre des Carmes déchaussés et réformés, établis en notre royaume nous ont fait humblement remontrer...

(Voyez la division LÉGISLATION.)

7. Privilegia ordinis Fratrum Carmelitarum discalceatorum. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

8. Succincte Relation de ce qui s'est passé en la réforme du grand Collége des Carmes de Paris. (Novembre 1635-26 juin 1636.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

9. Factum pour les Pères Carmes déchaussés soutenant les élections faites au chapitre provincial tenu à Charenton, contre celles qui ont été faites à Rome. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Contre les élections faites au définitoire tenu à Paris, en janvier 1650, par l'ordre du définitoire général de Rome.)

10. Factum pour les Pères Carmes déchaussés soutenant les élections faites au chapitre provincial tenu au convent de Charenton contre celles qui ont été faites hors le royaume. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(2 autres exemplaires dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLVIII, fol. 35 et tome XCIV *bis*, fol. 247, division POLYGRAPHIE.)

11. Plaise à M. , conseiller en parlement, avoir pour recommandé en justice le bon droit des prieur, sous-prieur, religieux et convent des Carmes déchaussés de Paris, et autres supérieurs et religieux de la province de Paris, intimés, d'une part, et appelants de l'autre, demandeurs. — *(S. l. n. d.,) in-4°. oblong. Pièce.*

12. Plaise à M. , avoir pour recommandé en justice le bon droit des prieur, sous-prieur et Pères capitulaires des Carmes déchaussés de la maison de Paris, et autres supérieurs, et de plus de cent religieux de la province de France, intimés, d'une part, et appelants, de l'autre. Contre le Père Maurice de La Croix, soi-disant provincial élu à Rome, et six Pères capitulaires du convent de Paris, et quelques autres étrangers, qui ont appelé des élections légitimes du chapitre provincial, se sont adressés hors le royaume pour se faire élire supérieurs, veulent renverser les règles et les statuts de l'ordre, et n'ont jamais voulu se soumettre aux conseils, non pas même aux arrêts de la cour, et ont méprisé les avis de tous ceux qui ne favorisaient pas leurs desseins... — *(S. l. n. d.,) in-4°. oblong. Pièce.*

13. La Cour est très-humblement suppliée de remarquer que ce placet, présenté par un petit nombre de Carmes déchaussés appelants, comme d'abus, du chapitre général, contient presque autant d'impostures et de fausselés que de mots; ce qui se vérifie par les apostilles suivantes... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Reproduction du placet précédent, avec apostilles en marge.)

14. Plaise à M. , conseiller en parlement, d'avoir pour recommandé en justice le bon droit des provincial, supérieurs, et presque de tous les religieux de la province des Carmes déchaussés de Paris, intimés et défendeurs. Contre trois demandes de dix-huit religieux de diverses nations, qui ont appelé, comme d'abus, des décrets de leur chapitre général; et qui, de plus, ne veulent pas se soumettre aux avis des commissaires réguliers nommés par MM. les gens du roi, après avoir été accordés par les parties, et après y avoir été exhortés l'espace de deux jours par M. le procureur général. — *(S. l. n. d.,) in-4° oblong. Pièce.*

15. Plaise à M. , conseiller en parlement, avoir pour recommandé en justice le bon droit des provincial, supérieurs et religieux de la province des Carmes déchaussés de Paris, intimés et demandeurs, à ce que les appelants comme d'abus soient déclarés non recevables... — *(S. l. n. d.,) in-4° oblong. Pièce.*

16. (Motifs de décision, adressés au parlement par les religieux Carmes de la province de Paris opposants à l'appel de leurs confrères, commençant par ces mots :) I. Ce qu'il faut représenter à MM. du parlement pour le R. P. provincial des Carmes... — *(S. l. n. d.,) in-4° oblong. Pièce.*

17. Liste des pièces sur lesquelles sont fondées les raisons des Carmes déchaussés qui demandent l'exécution des décrets du chapitre général, qui s'opposent à la division de la province, et ne veulent point de vicaire général en France. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

18. Touchant la demande, que font les Carmes déchaussés appelants comme d'abus, pour avoir un vicaire général en France. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

19. Mémoire sur les différends des Carmes déchaussés de la province de Paris, touchant la résistance que font quelques religieux aux décrets du chapitre général. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

20. Récit véritable de ce qui s'est passé touchant la lettre de cachet adressée au Père Macaire, Carme déchaussé, pour sortir du convent de Paris, et s'en aller en la province de Lyon. (17 novembre 1650.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Plaise à M. , conseiller du roi, avoir en justice le bon droit pour recommandé des pauvres religieux conventuels profès du grand convent des Carmes de la place Maubert à Paris, appelants comme d'abus et demandeurs en requête contre F. François de Cantilhac, prieur dudit convent, et les religieux écoliers

étudiants retirés en ladite maison, intimés et défendeurs. (Signé : LAMBIN, avocat des appelants.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. plano.*

(RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLVIII, fol. 27, division POLYGRAPHIE.)

21. Factum pour les religieux conventuels du grand convent des Carmes de la place Maubert, appelants et demandeurs. Contre les religieux étudiants des Carmes dudit convent, intimés et défendeurs, et encore contre F. François de Cantilhac, soi-prétendant prieur audit convent, intimé et défendeur. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(2 autres exemplaires dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLVIII, fol. 3 et 20, division POLYGRAPHIE.)

22. Description des déserts des Carmes déchaussés, par le R. P. CYPRIEN-DE-LA-NATIVITÉ-DE-LA-VIERGE, religieux du même ordre. — *Paris, J. Roger, 1651, in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLVIII, fol. 116, division POLYGRAPHIE.)

* Lettres patentes, données aux Carmes déchaussés, pour l'établissement d'un désert en France, dont le roi se rend fondateur, et qui est la première fondation royale que Sa Majesté fait en son royaume. (Mai 1656.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

23. A la Reine. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Requête de plusieurs religieux du couvent des Carmes de la place Maubert contre le P. Michel Potier.)

* Factum pour les religieux conventuels Carmes prisonniers et accusés. Contre Frère Michel Potier, soi-disant supérieur du grand et ancien convent dudit ordre de cette ville de Paris. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLVIII, fol. 14, division POLYGRAPHIE.)

24. Excommunicatio lata a reverendissimo Patre generali FFr. Carmelitarum (MARIO VENTURINO) in Fr. P. M. Potier. (Datum die 17 maii, significatum 27 julii 1657.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Lettre d'excommunication du révérendissime Père général de l'ordre des Carmes (MARIUS VENTURINI) contre Frère Michel Potier, religieux du même ordre. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLVIII, fol. 7, division POLYGRAPHIE.)

25. Moyens et raisons que baillent par-devant vous, MM., maîtres Henry de Refuge, et Jean Lesné, conseillers du roi en sa cour de parlement; maîtres Nicolas Cornet, Martin Grandin, Pierre Guischard et François Joisel, docteurs en la Faculté de théologie de Paris; RR. PP. Mathias-de-S.-Jean, provincial des Carmes de la province de Touraine, et Benoît Brachet, assistant du R. P. général de la congrégation de S.-Maur, tous commissaires nommés par la cour de parlement, suivant les arrêts des huit juillet 1656, sept septembre, audit an, et trentième mai 1657; les religieux docteurs, bacheliers et autres étudiants du grand convent et Collége des Carmes de cette ville de Paris, demandeurs et défendeurs; contre les religieux profès du même monastère, défendeurs et demandeurs. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

26. Factum servant de réponse pour les religieux étudiants du grand convent et Collége des Carmes de la place Maubert à Paris, intimés et défendeurs. Contre les religieux dudit monastère, soi-disant conventuels, appelants, comme d'abus, des ordonnances faites par tout l'ordre assemblé au chapitre général tenu à Rome la fête de la Trinité 1654 et autres jours suivants; et demandeurs en requête par eux présentée à la cour le jour d'août audit an 1654. (Signé : DE GOMONT, avocat des intimés.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

27. Fondation ou donation de la maison des Carmes de la place Maubert, faite à leur ordre par Philippe-le-Bel, roi de France, qui les a transférés, en l'année 1309, du lieu où sont maintenant les Célestins, dans celui qu'ils occupent à présent dans l'Université, par laquelle donation il appert que ladite maison doit être un séminaire de piété et de doctrine, servant à la seule utilité des étudiants de toutes les provinces dudit ordre, même étrangères. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Extrait des registres de parlement. (8 août 1658.) — Déclaration du R. P. général des Carmes (MARIUS VENTURINI) en faveur du R. P. Potier contre ses calomniateurs, fidèlement traduite. (29 juillet 1658.)

(Arrêt qui déclare abusive et met à néant l'excommunication portée contre Michel Potier, prieur du grand couvent et Collége des Carmes de Paris, cataloguée sous le n° 24 ci-dessus.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

28. Déclaration et protestation des religieux Carmes de l'observance de Rennes sur l'état présent des affaires de leur province de Touraine. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

29. Factum pour les religieux Carmes de la distinction de France dans la province de Touraine, demandeurs en renvoi. Contre les religieux Carmes de la distinction de Bretagne en la même province, défendeurs, dans lequel est la réponse au manifeste intitulé : Déclaration et protestation des religieux Carmes de l'observance de Rennes sur l'état présent des affaires de ladite province. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

30. Le Gouvernement ancien et moderne de la province de Touraine, ordre des Carmes, et l'état présent de ses affaires. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

31. Le Droit du Père Valentin, provincial, des définiteurs, et autres supérieurs et religieux de la province des Carmes de Touraine, contre quelques-uns de leurs Frères. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

32. Le Trouble excité par le Père Marc dans la

province des Carmes de Touraine. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

33. Les premiers Préjugés contre les oppositions du P. Marc à l'autorité du provincial et à l'intégrité des constitutions de la réforme des Carmes de la province de Touraine. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

34. Écrit sommaire contenant les défenses du provincial, des définiteurs de dix-huit couvents et de près de quatre cents religieux Carmes réformés de la province de Touraine et observance de Rennes. Contre le P. Marc-de-La-Nativité-de-la-Vierge et ses adhérents, appelants par abus et autrement : I du dernier chapitre provincial tenu à Nantes le dix-septième mai 1658, et des élections qui y ont été faites; II de la confirmation du R. P. Valentin de S.-Armel en la charge de provincial de ladite province et observance; III du décret de la congrégation des éminentissimes cardinaux commis aux affaires des réguliers, rendu contradictoirement entre les parties le 8 août 1659; IV du bref de Sa Sainteté du premier septembre audit an 1659, confirmatif dudit décret; V de la conclusion du chapitre général de tout l'ordre desdits religieux Carmes, qui condamne l'alternative et les entreprises nommément du P. Marc et du P. Hugues de Saint-François, etc. — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

35. Sincera et compendiosa Narratio controversiæ PP. Carmelitarum reformatorum provinciæ Turoniæ. Adversus quatuor libellos famosos typis editos, et a R. A. P. Leone contra R. P. Marcum et seniores reformationis Patres evulgatos. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Bref du pape (Clément IX), qui commet le R. P. général de l'ordre de Notre-Dame-de-Mont-Carmel, pour, en qualité de commissaire apostolique, visiter et réformer les couvents de son ordre en France. (28 septembre 1668.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

36. (Série de pièces produites en faveur du P. Marc, datées du 13 mars au 16 août 1669, et dont la première porte le titre suivant :) Litteræ patentes (matthæi Orlandi), quibus R. A. P. Marcus a Nativitate B. M. V. instituitur commissarius generalis et visitator apostolicus subdelegatus in provinciis Narbonæ et Vasconiæ ordinis Carmelitarum in Galliis. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

37. Factum pour le procureur des convents réformés de Clermont, Châlon et Dijon, de la province de Narbonne en France, ordre de la B. V. Marie-du-Mont-Carmel, contenant les moyens de faux, contre certaines lettres patentes prétendues du P. Cyrille More, provincial de ladite province, en date du 22 mars 1670. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Sententia reverendissimi Patris matthæi Orlandi S. T. M., prioris generalis totius ordinis Carmelitarum, qua in executionem provisionalem decretorum R. adm. Patris Marci, commissarii apostolici subdelegati, instituit vicarium provincialem ad regendos conventus reformatos provinciæ Narbonæ. (7 octobris 1670.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Extrait des registres du Conseil privé du roi. (20 janvier 1671.)

(Renvoi devant la cour de Rome de l'affaire du P. Cyrille Morel.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Sentence contradictoire rendue par Mgr l'archevêque de Paris (françois de Harlay), juge délégué par Sa Sainteté, concernant l'appel interjeté par le Père Cyrille Morel, ci-devant provincial des Pères Carmes de la province de Narbonne, des décrets, statuts, et ordonnances faites par le Père Marc-de-La-Nativité, visiteur apostolique, subdélégué, par le Père général de l'ordre des Carmes, pour la réforme de ladite province de Narbonne : portant confirmation desdits décrets. (6 septembre 1673.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Reverendis admodum Patribus gremialibus in capitulo N. generali congregatis... — *(S. l., 1683,) in-4°. Pièce.*

(Contre la division demandée de la province de Paris.)

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLVIII, fol. 57, division POLYGRAPHIE.)

38. Mémoire instructif des différends des religieux Carmes déchaussés de la province de Paris. — *(S. l., 1683,) in-4°. Pièce.*

(2 autres exemplaires dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLVIII, fol. 67 et tome XCIV *bis*, fol. 263, division POLYGRAPHIE.)

39. Placet présenté au roi par les religieux Carmes déchaussés parisiens de la province de Paris, et par plusieurs autres religieux de la même province unis avec eux. — *(S. l., 1683,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLVIII, fol. 81, division POLYGRAPHIE.)

40. Réponse pour les religieux Carmes au livre intitulé : « Les Moines empruntés ». (Signé : F. P. du S. S., R. C.) — *Cologne, É. Etmuler, 1697, in-12.*

(Par le P. jean Devau-du-S.-Sacrement, d'après Barbier. — Voyez, pour « Les Moines empruntés », de P.-Jos. de Haitze, la division HISTOIRE GÉNÉRALE, histoire religieuse.)

* Lettres patentes du roi, concernant les Frères Mineurs de l'ordre de la Vierge du mont Carmel, appelés Carmes déchaussés. Données à Versailles le 4 mai 1772.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne que le chapitre des Grands-Carmes de la province de Toulouse, qui devait s'assembler au mois de mai, ne se tiendra qu'au mois de septembre prochain... Du 15 mars 1776.

(Voyez *ibidem*.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui fixe la tenue

du chapitre des Carmes déchaussés de Provence au 13 juin prochain, dans le couvent de Montpellier. Du 27 février 1778.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

41. Règlements de la compagnie des Frères Carmelins disciplinés sous le titre de Notre-Dame-du-Mont-Carmel. — *(S. l. n. d.,) gr. in-4°. Pièce.*

(Lithographié.)

§ 9. (Ld[20])

Institut des Clercs séculiers vivant en communauté.

1. De la Vie commune dans le clergé paroissial; études sur les règles et constitutions de l'Institut des Clercs séculiers vivant en communauté; par M. l'abbé Gaduel,... — *Orléans, A. Jacob, 1853, in-8°. Pièce.*

§ 10. (Ld[21])

Congrégation des Pères de la Doctrine chrétienne, ou Doctrinaires : — Généralités de l'histoire; — Constitutions; — Détails de l'histoire.

1. (Recueil de pièces, tant imprimées que manuscrites, concernant les Pères de la Doctrine chrétienne.) — *In-fol.*

(Réserve. — Recueil factice, dont chaque pièce imprimée sera décrite en son lieu.)

---

2. Constitutiones congregationis Patrum Doctrinæ christianæ, in capitulo generali, Parisiis habito a die decimaquinta mensis junii ad undecimam usque julii sequentis, anno millesimo sexcentesimo septuagesimo tertio, revisæ, approbatæ et receptæ. — *Parisiis, G. Josse, 1673, in-12.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, avec notes manuscrites.)

3. Constitutiones congregationis clericorum secularium Doctrinæ christianæ, anno M. DCC. XXXIII, in comitiis generalibus Lutetiæ Parisiorum habitis, recognitæ, approbatæ et receptæ. — *Parisiis, ex typis P. Prault, 1734, in-12.*

4. Constitutiones congregationis Doctrinæ christianæ in comitiis generalibus Lutetiæ Parisiorum habitis, anno M. DCC. LXXXII, recognitæ, approbatæ, et receptæ. — *Parisiis, typis J.-C. Desaint, 1783, in-12.* Réserve.

---

* (Bulle d'érection de la congrégation de la Doctrine chrétienne, datée du 23 décembre 1597, et commençant par ces mots :) Clemens, papa VIII. Ad perpetuam rei memoriam. Exposcit debitum nostri pastoralis officii...

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Lettres patentes pour la réception des Pères de la Doctrine chrétienne en France en l'année 1610. (2 octobre 1610.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Lettres patentes sur le bref de l'union des Pères de la Doctrine chrétienne avec les Somasques en 1617. (Août 1617.)

(Voyez *ibidem.*)

5. Recueil des nullités survenues dans l'institution, prétendue régulière, de la congrégation de la Doctrine chrétienne en France. Dédié à nosseigneurs de l'Assemblée générale du clergé de France, par G. de Tregouin S[r] de Ricardelle, prêtre... — *Paris, J. Gaillard, 1645, in-4°.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LII, fol. 268, division POLYGRAPHIE.)

6. Abrégé des abus et nullités commises dans l'institution de l'ordre prétendu des Pères de la Doctrine chrétienne en France. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement, en faveur des religieux de la Doctrine chrétienne, contre ceux qui appelant, comme d'abus, de leur bulle de religion, et soutenant qu'ils n'étaient pas religieux, s'opposaient à la vérification de leurs Lettres patentes. Ensemble le plaidoyer de M. Tallon, premier avocat général. (18 mai 1645.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

7. Véritable État des affaires de la congrégation de la Doctrine chrétienne en France touchant l'union qu'elle a faite avec la congrégation régulière des religieux Sommasques en Italie. — *Paris, imp. de G. Sassier, (1646,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil de Sa Majesté, portant la désunion de la congrégation des Pères de la Doctrine chrétienne d'avec les Sommasques d'Italie. (22 mai 1646.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

8. Lettre de nosseigneurs l'archevêque de Narbonne (C. de Rebé) et l'évêque d'Alet (nicolas Pavillon) au roi, touchant ce qui s'est passé dans le chapitre général des religieux de la Doctrine chrétienne tenu à Narbonne, au mois de septembre dernier, auquel ils ont assisté et présidé de la part de Sa Majesté. (24 septembre 1646.) Avec l'Arrêt du Conseil qui s'en est ensuivi. (22 octobre 1646.) — *Paris, J. Roger, 1646, in-4°. Pièce.*

* Sanctissimi D. N., D. Innocentii, divina providentia papæ X, breve super separatione congregationis Doctrinæ christianæ regni Franciæ a congregatione clericorum regularium de Somascha, illiusque in pristinum statum secularem sudobedientia ordinariorum restitutione. (30 julii 1647.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Bref de N. S.-Père le pape INNOCENT X, par lequel il est déclaré que messire René de Quelen, sieur de Chateaufur, n'est pas compris dans le Bref, du 30 juillet 1647, obtenu par les prêtres de la congrégation séculière de la Doctrine chrétienne, qu'il est libre et séculier et son mariage valable. (31 août 1648.)

(Voyez *ibidem;* et, pour toutes les autres pièces relatives au même procès, la division JURISPRUDENCE.)

9. Apologie des Pères de la Doctrine chrétienne qui ont défendu le Bref de notre Saint-Père, par lequel il remet leur congrégation dans son premier état séculier. Dédiée à nosseigneurs les prélats. — *Paris, G. Sassier, 1650, in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LII, fol. 401, division POLYGRAPHIE.)

* Bulle de notre S.-Père le pape INNOCENT X, pour la confirmation de la religion de la Doctrine chrétienne de France. (6 des kalendes de février 1651.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* S^mi D. N., D. INNOCENTII, divina providentia papæ X, breve circa statum congregationis secularis Doctrinæ christianæ regni Franciæ. (30 augusti 1652.)

(Voyez *ibidem.*)

* Bref de notre Saint-Père le pape Innocent X, portant confirmation et exécution de deux autres Brefs donnés en 1647 et 1652 pour le rétablissement de la congrégation de la Doctrine chrétienne en son premier état séculier, sous l'obéissance immédiate des évêques, selon l'institution de son fondateur, approuvée par le pape Clément VIII en l'an 1597, et reçue en France, par Lettres patentes du roi, de l'avis du clergé, en l'année 1610... Obtenu par les Pères Thouret et Daulmois, procureurs des Pères Sauret, Marcassus, Andrieu, Gibron, Beauvais, et autres prêtres de ladite congrégation de la Doctrine chrétienne, leurs consorts, en conséquence de l'arrêt interlocutoire du 6 septembre 1653... (21 mars 1654.)

(Voyez *ibidem.*)

* Bref de N. S.-P. le pape INNOCENT X, portant nouvelle confirmation de l'état séculier de la congrégation de la Doctrine chrétienne. Obtenu par les PP. Sauret, Thouret, Marcassus et consorts sur un arrêt du parlement de Paris, du 6 septembre 1653, qui avait renvoyé les parties en cour de Rome. (16 novembre 1654.)

(Voyez *ibidem.*)

10. Extrait de la requête présentée au roi et à son Conseil, par les PP. ANTOINE SAURET, DAULMOY, THOURET, MARCASSUS et consorts, prêtres de la congrégation de la Doctrine chrétienne, opposants à l'exécution d'un arrêt du Conseil du 5 février 1655. Contre les PP. Debreux et Trelot, prétendus supérieur et procureur généraux de ladite congrégation, demandeurs en requête aux fins d'évocation. (1 avril 1655.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Briève Instruction sur l'état et affaires des prêtres de la Doctrine chrétienne. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tomes XXI, fol. 558, et LII, fol. 266, division POLYGRAPHIE.)

11. Factum pour les Pères de la Doctrine chrétienne, opposants à la vérification des Lettres patentes du roi concernant l'établissement de leur congrégation en qualité de religion, appelants et intimés; et pour M. l'archevêque de Paris, intervenant en cause avec lesdits opposants. Contre ceux de la même congrégation qui poursuivent ladite vérification en la cour de parlement, défendeurs, intimés et appelants. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Bref de N. S.-P. le pape ALEXANDRE VII, ordonnant tout ce qu'il faut observer pour assembler le chapitre général de la congrégation séculière de la Doctrine chrétienne en la ville d'Avignon; et portant défenses de la réunir avec celle des Sommasques, et de demander l'état régulier au S.-Siége en quelque manière que ce puisse être. (5 mars 1657.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

12. Extrait des actes du vénérable chapitre général des Pères de la Doctrine chrétienne tenu à Avignon, le 23 de juin 1657, par monseigneur l'éminentissime cardinal Grimaldi, archevêque d'Aix, délégué par notre Saint-Père le pape Alexandre VII par son Bref en date du 5 mars 1657, par lequel Bref Sa Sainteté ordonne la convocation d'un chapitre général à Avignon pour l'élection du Père général, des officiers majeurs et de tous les supérieurs locaux de ladite congrégation, et faire ordonner et établir tout ce qu'il jugerait nécessaire et à propos pour le bon et heureux gouvernement de ladite congrégation, avec défense seulement aux vocaux dudit chapitre de parler de retourner à l'état régulier, confirmant d'ailleurs en tout le Bref d'Innocent X de l'année 1647. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

13. Dilecto filio nostro Hieronymo, tituli Sanctissimæ-Trinitatis-in-Monte-Pincio, S. R. E. presbytero, cardinali Grimaldo nuncupato, ecclesiæ acquensis ex concessione et dispensatione apostolica præsuli, ALEXANDER, PP. VII. (5 martii 1657.) — Extrait des actes du chapitre général des Pères de la Doctrine chrétienne, convoqué par monseigneur le cardinal Grimaldi, comme commissaire apostolique, ès mois de juin et de juillet 1657. Du jeudi cinquième juillet après midi. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

14. Raisons tirées des conciles et des décrets des papes, pour montrer que les prêtres de la Doctrine chrétienne des maisons de S.-Charles et de S.-Julien de Paris ont encouru l'excommunication. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* (Bref pontifical, portant que les membres de la congrégation de la Doctrine chrétienne ajouteront aux trois vœux simples de pauvreté, de chasteté et d'obéis-

sance le serment de ne point quitter la congrégation, daté du 26 septembre 1659, et commençant par ces mots :) Alexander, papa VII. 1659. Ad perpetuam rei memoriam. Sacro-sancti apostolatus officium...

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* (Acte royal, portant confirmation de deux Brefs, des 30 juillet 1647 et 26 septembre 1659, au sujet de la congrégation des Pères de la Doctrine chrétienne, daté de décembre 1659, et commençant par ces mots :) Louis, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir salut...

(Voyez la division LÉGISLATION.)

15. (Actes pour la publication du bref pontifical du 26 septembre 1659 et des lettres patentes de confirmation du mois de décembre de la même année; le premier daté du 14 janvier 1660, et commençant par ces mots :) A tous ceux qui ces présentes lettres verront, jean-baptiste de Contes, prêtre, docteur ès droits, doyen et chanoine de l'église de Paris... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

16. Fulmination du bref de 1659 pour les vœux simples et le jurement de stabilité, par M. de Contes, doyen de Notre-Dame de Paris, député par monseigneur l'archevêque d'Avignon commissaire du Saint-Siége. (14 janvier 1660.) — Conclusions de M. le procureur général du parlement de Paris sur les lettres patentes pour les brefs d'Innocent X de 1647 et d'Alexandre VII de 1659. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* (Bref pontifical, portant confirmation du chapitre général de la congrégation de la Doctrine chrétienne tenu à Avignon en mai 1660, daté du 20 juillet de la même année, et commençant par ces mots :) Alexander, papa VII. Ad perpetuam rei memoriam... Exponi siquidem nobis nuper fecit dilectus filius Franciscus Aujas...

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Bref d'Alexandre VII, de 1664, pour le règlement des chapitres généraux et provinciaux des Pères de la Doctrine chrétienne. (25 juin 1664.)

(Voyez *ibidem.*)

17. Mémoire pour le cher Père Cazes. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Instructions rédigées par le P. Gardey, recteur des Pères de la Doctrine chrétienne du Collége de Vitry, à l'usage du P. Cazes, Père du même Collége, retournant dans la province de Guyenne. Le tout paraît dirigé contre les Pères de la province de Paris, en vue des élections à faire au prochain chapitre, et publié par eux.)

18. Avis d'un évêque aux maisons des PP. de la Doctrine chrétienne. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

19. Réponse à un écrit intitulé : Mémoire pour justifier la soumission que les Pères de la Doctrine chrétienne doivent et veulent rendre à nosseigneurs les évêques, et les avantages qu'en recevra cette congrégation, et même toute l'Église de France. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

20. Second Mémoire pour justifier la soumission que les PP. de la Doctrine chrétienne doivent et veulent rendre à nosseigneurs les évêques. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

21. Réponse à un écrit portant pour titre : « Second Mémoire pour justifier la soumission que les Pères de la Doctrine chrétienne doivent et veulent rendre à nosseigneurs les évêques ». — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

22. Réponse à un écrit intitulé : « Troisième Mémoire servant de réponse à un écrit qui a pour titre : État de la congrégation de la Doctrine chrétienne ». — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

23. Éclaircissement sur les affaires présentes de la congrégation de la Doctrine chrétienne. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

24. Cinquième Mémoire, ou Observations sur quatre imprimés, dont le premier est intitulé : « Éclaircissement sur les affaires présentes de la congrégation de la Doctrine chrétienne », et les trois autres : Réponse au 1, 2 et 3 Mémoire. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

25. Sixième Mémoire concernant les différents pouvoirs qu'ont sur les Pères de la Doctrine chrétienne les supérieurs de ce corps et les évêques des lieux où ils sont établis. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

26. Instruction sur l'état de la congrégation des Pères de la Doctrine chrétienne, réglé et fixé par le Bref du pape Innocent X, rendu en 1647, confirmé par tous ceux qui ont été donnés ensuite. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

27. État des contestations qui partagent la congrégation de la Doctrine chrétienne. Pour servir de réponse à un écrit qui a pour titre : « Instruction sur l'état », etc. — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

28. Examen de quelques propositions nouvelles, très-contraires à l'autorité des évêques, et très-injurieuses à tout leur ordre sacré, contenues dans un écrit qui a pour titre : « Instruction sur l'état de la congrégation des Pères de la Doctrine chrétienne », etc. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

29. Le Différend des Doctrinaires, décidé par le S.-Siége en faveur des hiérarchiques. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

30. (Série de pièces, en date du 23 décembre 1597 au 26 septembre 1659, tendant à prouver que la congrégation de la Doctrine chrétienne est soumise à la juridiction de l'ordinaire, et dont la première commence par ces mots :) Clemens, papa VIII. Ce Bref, de 1597, contient l'origine de cette congrégation... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

31. Réponse aux nouvelles difficultés et demandes

faites par quelques particuliers de la congrégation de la Doctrine chrétienne soi-disant hiérarchiques. Contre l'état présent de la même congrégation réglé par les brefs du Saint-Siége. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

32. Septième Mémoire. Preuves invincibles de l'extrême attachement qu'ont eu plusieurs Pères de la Doctrine chrétienne à la vie religieuse ou plutôt à l'exemption qui y est d'ordinaire attachée, nonobstant les brefs donnés par les papes en 47 et depuis, qui l'ont rendue séculière et dépendante. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

33. Huitième Mémoire, ou Lettre à un Père de la Doct. chrétienne du Collége de Narbonne. Pour servir de réfutation à sa Réponse au VI Mémoire des hiérarchiques de la même congrégation. (Signé : N., vrai hiérarchique de la Doctrine chrétienne.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

34. Au Roi. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Requête des Pères dits hiérarchiques, contre les Pères dits indépendants, de la congrégation de la Doctrine chrétienne.)

* Extrait des registres du Conseil d'État. (6 juin 1672.)

(Arrêt portant renvoi devant des commissaires de la contestation pendante entre les Pères de la Doctrine sur leur exemption de la juridiction de l'ordinaire.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

35. Factum pour les prêtres et clercs de la congrégation séculière de la Doctrine chrétienne, MM. les archevêques, évêques et agents généraux du clergé de France intervenants, contre le Père Hyacinthe Le Bigot, soi-disant procureur général de ladite congrégation, et quelques autres ses adhérents. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet de l'exemption de la juridiction de l'ordinaire, prétendue par les défendeurs.)

36. Cas de droit, dans lesquels les évêques, en leurs diocèses, peuvent connaître du gouvernement des maisons, de l'administration spirituelle et temporelle, des fautes des personnes, des ordonnances et des sentences des supérieurs généraux de la congrégation de la Doctrine chrétienne. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

37. Contraventions perpétuelles des prétendus indépendants de la congrégation de la Doctrine chrétienne à tous les brefs émanés du S.-Siége, depuis l'an 1647 jusques en 1672. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Extrait des registres du Conseil d'État. (18 septembre 1672.)

(Arrêt qui déclare la congrégation de la Doctrine chrétienne soumise à la juridiction de l'ordinaire.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* BARTHOLOMÆUS L'HOSPITAL, præpositus generalis congregationis Doctrinæ christianæ, omnibus, maxime sacerdotibus et clericis, ejusdem congregationis, salutem in Domino. (10 calendas januarii 1701.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* *B. D.* Lettre du R. P. G**, provincial des R. P. de la Doctrine chrétienne de la province de Paris, au R. P. B***, assistant général de la même province. (28 décembre 1711.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet du différend entre les Pères de la Doctrine chrétienne de la province de Paris et le supérieur général de la congrégation.)

(RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome XXIII, fol. 139, division POLYGRAPHIE.)

38. Mémoire concernant les contestations qui sont entre les Pères de la Doctrine chrétienne de la province de Paris et le révérend Père général. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome XXIII, fol. 145, division POLYGRAPHIE.)

39. Réponse à deux écrits imprimés, dont l'un porte pour titre : « Lettre du révérend Père G., provincial des RR. Pères de la Doctrine chrétienne de la province de Paris, au R. Père B., assistant général de la même province (du 28 décembre 1711) » ; et l'autre : « Mémoire concernant les contestations qui sont entre les Pères de la Doctrine chrétienne de la province de Paris et le R. Père général (du 12 mai 1712) ». (Signé : LAUTHIER, avocat.) — *Paris, imp. de Huguier, (s. d.,) in-fol. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, formant la pièce 5 du Recueil catalogué sous le n° 1 ci-dessus.)

40. Exposition simple du différend qui est entre les Pères de la Doctrine chrétienne de la province de Paris avec le supérieur général de cette congrégation. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome XXIII, fol. 133, division POLYGRAPHIE.)

* Raisons qu'apporte le Père général de la Doctrine chrétienne pour montrer l'incompétence du tribunal de S. É. monseigneur de Noailles, archevêque de Paris, dans l'appel interjeté devant lui (le 2 avril 1712) par le Père Pierre Grenan, prêtre de la même congrégation. (Signé : JOUSSE.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Formant la pièce 6 du Recueil catalogué sous le n° 1 ci-dessus.)

41. Mémoire pour les Pères de la congrégation de la Doctrine chrétienne de la province de Paris, où l'on répond à un écrit intitulé : Raisons qu'allègue le Père général de la Doctrine chrétienne pour montrer l'incompétence du tribunal de Son Éminence monseigneur l'archevêque de Paris, etc. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(2 autres exemplaires dans la Réserve, le 1[er] formant la pièce 11 du Recueil catalogué sous le n° 1 ci-dessus ; le 2[e] RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome XXIII, fol. 149, division POLYGRAPHIE.)

42. Au Roi, et à nosseigneurs les commissaires députés par arrêt du Conseil d'État du 24 octobre 1712. (Signé : BOUILLIADE, supérieur général, et LAUTHIER, son avocat.) — *(Paris,) imp. de C. Huguier, 1715, in-fol. Pièce.*

(Signifié le 30 janvier 1713. — 1 autre exemplaire dans la Réserve, formant la pièce 3 du Recueil catalogué sous le n° 1 ci-dessus.)

45. Au Roi, et à nosseigneurs les commissaires députés par Sa Majesté par arrêt du 24 octobre 1712. (Signé : Baizé.) — *(Paris,) imp. de Vᵉ Colin, (s. d.,) in-fol. Pièce.*

(Requête des Pères de la congrégation de la Doctrine chrétienne de la province de Paris en réponse à la précédente. — Signifié le 27 avril 1713. — 2 autres exemplaires dans la Réserve, le 1ᵉʳ formant la pièce 17 du Recueil catalogué sous le nº 1 ci-dessus ; le 2ᵉ Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome XXIII, fol. 173, division POLYGRAPHIE.)

* Au Roi, et à nosseigneurs les commissaires députés par Sa Majesté par arrêt du 24 octobre 1712. (Signé : Mᵉ Escolvettes. [Mai 1713.]) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Requête de pierre Grenan, prêtre de la congrégation de la Doctrine chrétienne de la province de Paris, contre le supérieur général de la même congrégation.)

(Formant la pièce 14 du Recueil catalogué sous le nº 1 ci-dessus. — 1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome XXIII, fol. 166, division POLYGRAPHIE.)

44. Réflexions sur la requête, présentée sous le nom des Pères de la province de Paris de la Doctrine chrétienne par quelques particuliers de la même province, à nosseigneurs les commissaires députés par Sa Majesté par arrêt du Conseil d'État du 24 octobre 1712. (Signé : Lauthier, avocat.) — *Paris, imp. de L. Sevestre, (s. d.,) in-fol. Pièce.*

(Signifié le 8 juin 1713. — 2 autres exemplaires dans la Réserve, le 1ᵉʳ formant la pièce 16 du Recueil catalogué sous le nº 1 ci-dessus ; le 2ᵉ Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-fol, tome XXIII, fol. 195, division POLYGRAPHIE.)

* Au Roi, et à nosseigneurs les commissaires députés par Sa Majesté par arrêt du 24 octobre 1712. (Signé : Baizé.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Requête des Pères de la congrégation de la Doctrine chrétienne de la province de Paris, en réponse aux Réflexions précédentes. — Signifié le 14 juillet 1713.)

(Formant la pièce 15 du Recueil catalogué sous le nº 1 ci-dessus. — 1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-fol, tome XXIII, fol. 186, division POLYGRAPHIE.)

45. Au Roi, et à nosseigneurs les commissaires députés par arrêt du Conseil d'État du 24 octobre 1712, (Signé : Mᵉ Lauthier, avocat. [Juillet 1713.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Autre requête de françois Boulhade contre le P. Grenan. — 1 autre exemplaire dans la Réserve, formant la pièce 4 du Recueil catalogué sous le nº 1 ci dessus.)

46. Résolution de quelques questions, pour servir d'entier éclaircissement aux difficultés, formées contre les priviléges de la congrégation de la Doctrine chrétienne et les droits du Père général par le père Grenan, prêtre de la même congrégation, au sujet du refus de confirmation qui lui a été fait à la charge de provincial de la province de Paris. (Signé : Mᵉ Lauthier, avocat.) — *Paris, imp. de J. Quillau, (s. d.,) in-fol. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, formant la pièce 2 du Recueil catalogué sous le nº 1 ci-dessus.)

* Liste des prêtres et clercs de la congrégation séculière de la Doctrine chrétienne qui s'opposent au projet formé par le P. général de la congrégation. — *(S. l.,) imp. de J. Quillau, 1724, in-fol. Pièce.*

(Formant la pièce 13 du Recueil catalogué sous le nº 1 ci-dessus.)

* A Nosseigneurs du clergé. — Mémoire présenté à nosseigneurs du clergé, contre le projet formé par le P. général de la congrégation séculière de la Doctrine chrétienne, présenté à nosseigneurs les commissaire nommés par Sa Majesté pour constater l'état de leur congrégation. (Signé : Mᵉ Berger, avocat.) — *(Paris,) imp. de J. Quillau, 1725, in-fol. Pièce.*

(Formant la pièce 12 du Recueil catalogué sous le nº 1 ci-dessus.)

47. (Circulaire du définitoire de la Doctrine chrétienne aux Pères de la congrégation, en réponse à la lettre d'un opposant, datée du 10 juillet 1725, et commençant par ces mots :) Le zèle que nous devons avoir pour la tranquillité et pour le bon ordre du corps... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

48. Mémoire. (Signé : Griffon, supérieur général, etc. [12 septembre 1725.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Sur la question de savoir si les religieux de la congrégation de la Doctrine chrétienne peuvent accepter des bénéfices à résidence sans la permission des supérieurs.)

49. Mémoire historique, didactique et polémique, présenté à nosseigneurs les commissaires nommés par Sa Majesté pour donner leur avis sur les contestations concernant l'état et les droits des prêtres et des clercs séculiers de la congrégation de la Doctrine chrétienne. Contre le projet formé par le Père général et par son conseil. — *(Paris,) P.-A. Paulus-du-Mesnil, (s. d.,) in-fol. Pièce.*

(Signé à la main : Mᵉ Lescre, avocat.)

50. Observations sur un Mémoire intitulé : « Mémoire historique, didactique, polémique, présenté à nosseigneurs les commissaires nommés par Sa Majesté pour donner leur avis sur les contestations concernant l'état et les droits des prêtres et des clercs séculiers de la congrégation de la Doctrine chrétienne. Contre le projet formé par le Père général et par son conseil ». (25 février 1726.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, formant la pièce 1 du Recueil catalogué sous le nº 1 ci-dessus.)

* Lettres patentes, en forme d'édit, concernant les Pères de la Doctrine chrétienne. Données à Fontainebleau au mois de septembre 1726.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

51. (Circulaire des supérieurs de la Doctrine chrétienne, dressée en suite des Lettres patentes de septembre 1726, et en réfutation des moyens d'abus proposés contre les brefs et les vœux de la congrégation, commençant par ces mots :) Mes révérends et très-chers Pères, quoique l'affaire qui nous a portés à donner nos précédents Mémoires... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

52. Observations sur les actes capitulaires du chapitre général des Pères de la Doctrine chrétienne, assemblé à Paris, dans leur maison de S.-Charles, le 25 mai 1750. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

53. Mémoire à consulter et consultation pour MM. Moulis et Devèze, ci-devant Pères de la Doctrine chrétienne. (Signé : MEY, L'HERMINIER, GILLET, etc. [29 janvier 1763.]) — *Paris, imp. de P.-G. Simon, 1763, in-12.*

(Sur l'état des Pères ayant quitté la congrégation.)

* Lettres patentes du roi, portant que les prêtres qui entreront à l'avenir dans la congrégation de la Doctrine chrétienne seront réputés capables de recueillir toutes successions directes ou collatérales. Données à Versailles le 28 juin 1778.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

§ 11. (Ld[22])

Ordre de Saint-Dominique, ou des Frères Prêcheurs : — Géographie ; — Détails de l'histoire.

1. Catalogus conventuum et Fratrum S. ordinis Prædicatorum provinciæ Franciæ. — *Parisiis, ex typis W. Remquet, (1858,) in-16. Pièce.*

---

2. Congratulation au cardinal de Vaudemont, touchant la vie nompareille en austérité, que meinent les religieux que l'abbé de Feuillence a amené au roy nouvellement, lesquels il a mis en l'abbaye qu'il a fait bastir ès faux bourgs S.-Honoré pres les Capuchins. — *Paris, P. Ménier, 1587, in-8°. Pièce.*

3. Le Debat d'un Jacopin et d'un Cordelier, à qui aura sa religion meilleure, appoincté par nostre maistre, maistre FRANÇOIS PICARD, docteur de Paris. — *Chabri, par P. Latu, 1606, in-12.*

* Légende dorée, ou Sommaire de l'histoire des Frères Mendiants de l'ordre de Dominique et de François, comprenant brièvement et véritablement l'origine, le progrès, la doctrine et les combats d'iceux tant contre l'Église gallicane principalement que contre les papes et entre eux-mêmes depuis quatre cents ans. (Par NICOLAS VIGNIER fils, *1608.*)

(Voyez la division HISTOIRE GÉNÉRALE, HISTOIRE RELIGIEUSE.)

4. Description des choses plus remarquables qui se sont passées en l'assemblée du chapitre général des Frères Prêcheurs, en leur convent de Paris, le 20 du mois de mai 1611. — *Paris, R. Thierry, 1611, in-8°. Pièce.*

(Précédé d'un sonnet signé : MAIGNART.)

5. Récit véritable de ce qui s'est passé à Paris, en la dispute publique du chapitre général des religieux de l'ordre de S.-Dominique, le vendredi 27 de mai 1611. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

6. Agematologie, c'est-à-dire Discours de l'assemblée du chapitre provincial de la province de France de l'ordre des Frères Prêcheurs, célébrée au convent de S.-Jacques à Chartres. Dressé par F. NICOLAS LEFEBURE,... religieux du même convent. — *Angers, A. Hernault, 1625, in-8°.*

* Bref de notre Saint-Père le pape URBAIN huitième, portant défenses de recevoir en France à l'avenir les novices à l'habit et profession dans l'ordre de S.-Dominique, que dans les convents de l'étroite observance dudit ordre. (22 août 1629.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

7. (Série de pièces relatives à la reconnaissance du P. Julien Joubert comme pro-vicaire-général des Frères Prêcheurs de la congrégation gallicane, datées des 22 mai-4 octobre 1636, et dont la 1re commence par ces mots :) LOUIS, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, à tous les Frères religieux de l'ordre des Frères Prêcheurs de la congrégation gallicane, salut. De la part du Père général de tout votre ordre... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

8. Vérités importantes touchant la réforme. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Requête des Jacobins du couvent d'Amiens au Conseil, contre la translation de leur monastère de la province de France à la congrégation réformée dite de Saint-Louis. — 1642, d'après une note manuscrite contemporaine.)

9. Factum contenant les raisons principales pour lesquelles les FF. Prêcheurs réformés du convent de L'Annonciade, sis rue Neuve-S.-Honoré de Paris, demandent unanimement la séparation dudit couvent d'avec ceux du Languedoc et autres provinces étrangères. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

10. Raisons de nullité d'une prétendue sentence surprise à Rome, le 20 mai (1644), par le Père Cochet, soi-disant vicaire général de la congrégation gallicane, ordre des Frères Prêcheurs, et dont l'exécution est empêchée par autorité apostolique. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

11. Factum contenant les raisons de nullité de l'excommunication prononcée par le R. P. Frère Claude Cochet, soi-disant vicaire général de la congrégation gallicane des Frères Prêcheurs, contre les révérends Pères prieur, sous-prieur, régents, et bacheliers en théologie du grand convent de Paris, du même ordre. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLIV, fol. 66, division POLYGRAPHIE.)

12. La Vérité pour le révérend P. Cochet, vicaire général de la congrégation gallicane de l'ordre des Frères Prêcheurs. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

13. Apologie pour la défense des Pères Jacobins du grand convent de S.-Jacques, contre un libelle diffamatoire intitulé : Vérités pour le Père Cochet. — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

14. Considérations importantes présentées à nosseigneurs du parlement. Touchant l'affaire du noviciat du faubourg Saint-Germain de l'ordre de Saint-Dominique. — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

15. Actes justificatifs de l'établissement du noviciat général des Frères Prêcheurs du faubourg Saint-Germain, et de la procédure tenue pour la manutention d'icelui, suivant les ordonnances des Pères généraux de l'ordre, chapitres généraux, et l'intention des PP. provinciaux des cinq provinces de France, Paris, Toulouse, Languedoc et Provence, du même ordre. (14 août 1632-7 mars 1651.) — *Paris, G. Sassier, 1651, in-4°. Pièce.*

16. Confirmatio novitiatus a RR. PP. Gravina et Candido, vicariis generalibus ordinis a Sede apostolica deputatis. — Catalogue des religieux clercs qui ont pris l'habit et fait profession au noviciat, et les convents où ils sont affiliés. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

17. Décret du chapitre général de l'ordre des FF. Prêcheurs, tenu l'an 1644, fait pour le noviciat général du même ordre du faubourg S.-Germain de Paris, avec l'attestation des provinciaux et définiteurs des provinces de France que ce Décret a été donné contradictoirement, parties ouïes. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du privé Conseil du roi, du 16 mai 1651, qui déboute les religieux du noviciat général de l'ordre des Frères Prêcheurs du faubourg S.-Germain de leur requête, par laquelle ils demandaient l'union dudit noviciat à la congrégation de S.-Louis, le droit d'affiliation et d'élection d'un prieur, contre son institut et fondation; et a ledit Conseil cassé l'avis des commissaires, donné sans ouïr les principales parties, et renvoyé lesdits religieux au parlement sur les appellations, comme d'abus, par eux interjetées, pour y procéder sur les derniers errements.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

18. Plaise à monseigneur , président, avoir pour recommandé en justice le bon droit en la cause, pour les PP. provinciaux des cinq provinces de France de l'ordre des FF. Prêcheurs, et FF. Pierre Pigeon, et Thomas Rougeon, prieur, et sous-prieur du noviciat général dudit ordre du faubourg S.-Germain, intimés, et la dame duchesse D'Aiguillon, et religieux, intervenants. Contre aucuns religieux dudit noviciat, appelants, comme d'abus, des décrets et ordonnances de trois généraux, et de trois chapitres généraux consécutifs dudit ordre; et quelques religieux du convent de S.-Honoré de la congrégation de Saint-Louis, intervenants. (Signé : Robert, avocat desdits Pigeon et Rougeon; Bluet, avocat des cinq provinces; Langlois, avocat de la dame duchesse D'Aiguillon; Montholon, avocat des religieux intervenants.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

19. Plaise à nosseigneurs de la cour de parlement avoir pour recommandé en justice le bon droit de la cause pour les religieux Jacobins réformés du faubourg S.-Germain, demandeurs et défendeurs, les religieux du même ordre, de la rue Neuve-Saint-Honoré, et de toute la compagnie de S.-Louis, intervenante et jointe en cause; et encore les parents desdits religieux du faubourg S.-Germain qui ont fait bâtir et construire ledit convent et donné jusques à la somme de soixante-mille livres, aussi intervenants. Contre le P. Jean-Baptiste Carré, Frère Bernard Bosside, convers, et autres religieux de la province toulousaine demeurant au grand convent de S.-Jacques, défendeurs et demandeurs. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

20. Factum pour les religieux Jacobins réformés du convent du faubourg Saint-Germain, contre le R.-P. Bernard Guyard, religieux du grand convent de la rue Saint-Jacques. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Factum pour les religieux Jacobins réformés du faubourg Saint-Germain, et les religieux du même ordre de la rue Neuve-S.-Honoré, intervenants. Contre le R. P. Jean-Baptiste Carré, le F. Bernard Bosside, et autres religieux de la province de Gascogne, demeurant au grand convent de S.-Jacques. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLIV, fol. 112, division POLYGRAPHIE.)

* Réflexion sur le Factum des plaignants du noviciat. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLIV, fol. 96, division POLYGRAPHIE.)

* Institution d'agent et procureur-syndic du noviciat général de l'ordre des FF. Prêcheurs au Frère Bernard Bossyde, par le Père général dudit ordre, accepté par les religieux dudit noviciat. (13 juillet 1654.) — Procuration des religieux du noviciat général de l'ordre des FF. Prêcheurs au Fr. Bernard Bossyde, sur la teneur de son Institution par le Père général. (16 septembre 1654.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLIV, fol. 94, division POLYGRAPHIE.)

* Pour les Sous-prieurs. — Pour le Syndic. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Preuves du droit du général de l'ordre de créer des sous-prieurs et des syndics dans le noviciat.)

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLIV, fol. 103, division POLYGRAPHIE.)

* Sur l'Affaire du noviciat des FF. Prêcheurs, som-

maire et renvoi aux preuves. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLIV, fol. 100, division POLYGRAPHIE.)

* Réponse à un libelle intitulé : « Moyens de nullité de la prétendue patente du révérendissime Père général des Jacobins, par laquelle les Pères Jacobins gascons, aidés du Père Carré, prétendent se rendre maîtres du convent des Pères Jacobins réformés de la rue Neuve-S.-Honoré ». — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLIV, fol. 75, division POLYGRAPHIE.)

* Réponse aux Moyens de nullité prétendue en la patente du révérendissime Père général de l'ordre des Frères Prêcheurs, en décision du différend mû entre les Pères de la congrégation de Saint-Louis, pour le fait de la séparation des convents qui sont deçà la Loire, d'avec ceux qui sont delà. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLIV, fol. 88, division POLYGRAPHIE.)

* Factum pour les religieux du grand convent et Collége de Saint-Jacques, opposants, par le R. Père de Reval, présenté de la licence et secrétaire du conseil dudit convent, appelants, comme d'abus, d'une élection de prieur faite, le 26 de novembre 1654, audit convent par le R. Père Bredon, vicaire, et ses adhérents. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(DÉPARTEMENT DES MANUSCRITS, Supplément Français, n° $\frac{540}{10}$, tome I, fol. 272.)

21. Fidelis Narratio eorum quæ spectant electionem et confirmationem prioris Sancti-Jacobi parisiensis in persona P. F. Balthazaris Langlois factam. (25 maii 1655.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

22. Articles concertés et résolus entre le R. P. M. Blondel, provincial de la province de Paris, et le R. P. Le Fée, bach. en théol., d'une part, et les RR. Pères Balthasar Langlois, docteur et prieur de Paris, et de Reval, licencié en théologie, de l'autre part, pour le bien de la paix et l'entier assoupissement de toutes les divisions tant de la province que du convent de S.-Jacques de Paris; étant assemblés en la ville de Mantes ce 29 janvier 1657. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* In Dei filio sibi dilecto R. A. P. M. F. Balthazari Langlois, provinciæ parisiensis ordinis Fratrum Prædicatorum, Fr Joannes-Baptista de Marinis, sacræ theologiæ professor, ejusdemque ordinis humilis magister generalis et servus, salutem et regularis disciplinæ zelum. (24 decembris 1658.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Avis de sa nomination de vicaire général, en remplacement du Frère Blondel suspendu de ses fonctions.)

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLIV, fol. 98, division POLYGRAPHIE.)

23. Harangue du Père Nicolay, jacobin, au roi. — Harangue du Père Nicolay, jacobin, à la reine mère. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Requête contre l'arrêt de la chambre des vacations qui enlevait à l'ordre le droit de suffrage dans les assemblées de la Faculté de théologie.)

24. Défense pour les écoles publiques de l'ordre des Frères Prêcheurs. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Extrait des registres du Conseil d'État du roi. (4 avril 1662.)

(Pour l'exécution du décret du général de l'ordre des Frères Prêcheurs, du 13 de juin 1661, portant annulation de l'élection du P. Le Fée comme prieur du convent de Rouen.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Extrait des registres du Conseil d'État. (18 juin 1666.)

(Arrêt qui ordonne l'union du convent des Frères Prêcheurs de la ville de Rouen à la congrégation de Saint-Louis.)

(Voyez *ibidem*.)

* Bulle du sérénissime prince monseigneur le cardinal de Vendosme, légat *a latere* du Saint-Siége; par laquelle, à l'instance de Sa Majesté très-chrétienne, il érige la congrégation de Saint-Louis, de l'ordre des Frères Prêcheurs, en province. (5 avril 1668.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

25. Éclaircissement et pièces contre la prétendue érection de la congrégation de S.-Louis, de l'ordre des FF. Prêcheurs, en province et l'institution du P. Nicolas Du Bois pour provincial. (Avril 1668.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

26. Actes d'opposition et procurations des convents de la congrégation de S.-Louis, contre son érection en province et l'institution de F. Nicolas Du Bois pour premier provincial. (12 avril-12 mai 1668.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

27. Mémoire des prieurs et religieux de la congrégation réformée de S.-Louis de l'ordre des FF. Prêcheurs, contenant sommairement les raisons qui justifient que la Bulle du 5 avril 1668 a été surprise de monseigneur le cardinal de Vendôme, légat *a latere*, et qu'il est impossible de l'exécuter, qu'en ruinant la réforme, et supprimant par la même suite la vie régulière dans la plupart des convents de cet ordre en France. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État pour l'exécution des décrets, ordonnances, et règlements faits et à faire par le R. P. Le Pul, de l'ordre des Frères Prêcheurs, commissaire apostolique. Du 12 avril 1669.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État, qui ordonne que les Pères Mousset, Faure, et Lepul, commissaires apostoliques en France pour la réforme de l'ordre des Frères Prêcheurs, seront reconnus en cette qualité, chacun dans le district qui lui a été désigné par le feu Père Jean-Baptiste de Marinis, supérieur général dudit ordre, pour en faire

les fonctions, avec le même pouvoir et autorité qu'ils faisaient avant le décès dudit général. Du 4 juin 1669.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Bref de N. S.-P. le pape Clément IX, qui ordonne que les Pères Mousset, Le Pul et Faure, commissaires apostoliques en France pour la réforme de l'ordre des FF. Prêcheurs, seront reconnus en cette qualité, chacun dans leur district qui lui a été désigné par le feu Père Jean-Baptiste de Marinis, supérieur général dudit ordre, pour en faire les fonctions avec le même pouvoir et autorité qu'ils faisaient avant le décès dudit général. Du 16 juillet 1669.

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Ordinationes reverendi admodum P. F. joannis Le Pul, provinciæ tolosanæ ordinis Fratrum Prædicatorum, visitatoris et commissarii apostolici, factæ in et pro conventu S.-Jacobi parisiensi, ejusdem ordinis, die 27 julii anni 1669.

(Voyez *ibidem*.)

28. Réflexions sur les décrets que le révérend Père Jean Le Pul, ci-devant commissaire apostolique, subdélégué du révérendissime Père général, a faits pour le grand convent des Jacobins. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Bref de notre Saint-Père le pape (Clément X [20 juin 1672]), et Arrêt de Sa Majesté pour son exécution (17 août). Donné en faveur du grand convent des Jacobins de Paris.

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Sententia a R. P. francisco Guillory, in sacra Facultate parisiensi doctore, necnon provinciæ parisiensis ordinis FF. Prædicatorum priore provinciali, contra R. P. F. Marcum de Dreuille, doctorem theologum et priorem conventus Sancti-Jacobi parisiensis ejusdem ordinis. (5 septembris 1676.)

(Voyez *ibidem*.)

* Extrait des registres du Conseil d'État. (30 sept. 1676.)

(Évocation des différends entre F. Marc de Dreuille, prieur des Jacobins du grand couvent rue Saint-Jacques, et quelques-uns de ses religieux.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Breve SS. domini nostri Innocentii, papæ XI, pro stabilienda, restaurandaque observantia regulari in majori conventu S.-Jacobi parisiensi, ordinis Fratrum Prædicatorum. (30 martii 1677.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

29. In Dei filio sibi dilectis RR. PP. Fratribus ac Sororibus universi ordinis Fratrum Prædicatorum Fr. antoninus Cloche, sacræ theologiæ professor, ac ejusdem ordinis humilis magister, generalis et servus, salutem, pias lacrymas, animi gratitudinem, et mortis recordationem. (6 martii 1700.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Sur la mort du cardinal Casanate.)

* Lettres du R[me] Père général de l'ordre des Frères Prêcheurs (antonin Cloche) au R. P. Thomas Melchior Lhermitte, religieux du même ordre, ex-provincial de la province toulousaine. — Au révérend Père Fejacq, provincial de la province de S.-Louis. (13 septembre 1701.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLIV, fol. 111, division POLYGRAPHIE.)

30. n nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Patris, et Filii, et Spiritus Sancti. Amen. Ad gloriam et honorem ordinis nostri regularisque observantiæ restaurationem sequuntur : Acta capituli aurelianensis provinciæ Franciæ ordinis Fratrum Prædicatorum celebrati a die secunda maii ad nonam ejusdem mensis ann. 1708. (Signé : joannes Duclot, provincialis, etc.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

* Lettres d'attache sur la patente d'union des missions des Frères Prêcheurs établies dans les îles françaises de l'Amérique à la province de Toulouse. Données à Paris au mois de septembre 1721.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Sanctissimi in Christo patris et domini nostri Clementis XII, Pont. max., constitutio, qua ordini Fratrum Prædicatorum privilegium conceditur ut secularibus adolescentibus, theologicæ Facultati in eorum studiis, scholis, gymnasiis et collegiis triennalem operam dantibus lauream doctoratus seu magisterii et gradus in sacra theologia, iis pares conferre possit qui in publicis studiorum Universitatibus solemni cæremonia conferuntur. (5 calendas septembris 1733.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

31. Consultation de MM. les avocats du parlement de Paris pour le Père Viou, dominicain. Où l'on déduit les moyens qui l'autorisent à appeler, comme d'abus, de deux décrets lancés par le général de l'ordre de S.-Dominique contre ce religieux, pour l'exclure de son ordre à perpétuité et sans espérance de retour. Avec un Mémoire où l'on expose les faits qui ont précédé et suivi ces décrets. (Signé : Denyau, etc. [6 juin 1744.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

32. In Dei filio sibi dilectis Patribus, Fratribus, ac Sororibus ordinis Fratrum Prædicatorum Fr. vincentius-maria Ferretti, sacræ theologiæ professor et ejusdem ordinis humilis vicarius et procurator generalis ac servus, salutem et mortis recordationem. (25 junii 1755.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Avis de la mort du P. Antoine Brémond, général de tout l'ordre.)

* Lettres patentes du roi, pour le couvent et Collége des Frères Prêcheurs de la rue Saint-Jacques à Paris. Données à Versailles le 3 avril 1773.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

33. Mémoire pour le rétablissement en France de

l'ordre des Frères Prêcheurs; par M. l'abbé H. LACORDAIRE,... — *Paris, Debécourt, 1839, in-8°.*

34. Mémoire pour la restauration des Frères prêcheurs dans la chrétienté, présenté par le R. P. H.-DOMINIQUE LACORDAIRE, provincial de France, à la commission de réforme instituée par la sacrée congrégation des évêques et réguliers, l'an 1852. (21 mai.) — *Dijon, imp. de Loireau-Feuchot, 1852, in-4°. Pièce.*

35. In nomine sanctissimæ et individuæ Trinitatis, Patris et Filii et Spiritus Sancti, beatæ Mariæ virginis et sancti Patris nostri Dominici. Acta capituli provincialis provinciæ Franciæ celebrati in conventu S.-Dominici flaviniacensi, die sexta septembris, anno 1854. Definientibus : A. R. P. Fr. HENRICO-DOMINICO LACORDAIRE, provinciali; A. R. P. Fr. MARCOLINO HUE, priore nanceiensi; A. R. P. Fr. BERNARDO ROUSSOT, priore calesiensi; A. R. P. Fr. ANTONIO DANZAS, priore flaviniacensi; A. R. P. Fr. LUDOVICO AUSSANT, priore parisiensi. — *Parisiis, ex typis W. Remquet, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

§ 12. (Ld[23])

Ordre de Saint-Étienne, ou de Grandmont : — Généralités de l'histoire; — Constitutions; — Chapitres; — Détails de l'histoire.

1. Annales ordinis Grandimontis. Nunc primum editi et in hanc epitomen redacti. Auctore et collectore utrorumque F. JOANNE LEVESQUE, trecensi, priore villamediano. — *Trecis, E. Regnault, 1662, in-8°.*

---

2. Regula sancti Stephani, confessoris, auctoris et fundatoris ordinis grandimontensis. — *Divione, P. Palliot, 1645, in-8°.*

A. — *1671. — Rothomagi, E. Viret, in-12.*

---

3. Capitulum generale ordinis grandimontensis in abbatia Grandimontis anno Domini 1643 celebratum. Jussu reverendissimi abbatis et opera R. P. Alexandri Fremon, superioris de Haya bonorum hominum et definitoris capituli impressum. (26 aprilis-3 maii.) — *Parisiis, P. de Bresche, 1643, in-18.*

---

4. Lettre critique d'un religieux de Grandmont à un de ses confrères, sur le livre intitulé : « Les Moines empruntés ». (1 juillet 1696.) — *(S. l.,) 1697, in-8°. Pièce.*

(Par l'abbé général HENRI DE LA MARCHE DE PARNAC, d'après le P. Lelong. — Voyez, pour « Les Moines empruntés » de P.-Jos. de Haitze, la division HISTOIRE GÉNÉRALE, HISTOIRE RELIGIEUSE.)

* Arrêt du Grand Conseil, en forme de règlement, qui décharge M. l'abbé de Grandmont de faire célébrer le service dans la chapelle de La Meilleraye, et dans toutes les annexes tant de l'abbaye de Grandmont que des trente-neuf prieurés mentionnés dans la bulle de Jean XXII. Du 6 mars 1736.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Lettres patentes du roi, qui dispensent les religieux de l'ancienne observance de l'ordre de Grammont de l'exécution des articles v, vii et x de l'édit, du mois de mars 1768, concernant les ordres religieux. Données à Versailles le 24 février 1769.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, concernant l'ordre de Grandmont. Du 22 juin 1771.

(Voyez *ibidem.*)

* Décret d'union de l'abbaye et mense conventuelle de Grandmont à l'évêché de Limoges. (27 juin 1781.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

§ 13. (Ld[24])

Ordre de Saint-François d'Assise, ou des Frères Mineurs.

1° Franciscains Capucins : — Généralités de l'histoire; — Détails de l'histoire.

1. Notice historique sur l'ordre des Frères Mineurs Capucins de Saint-François d'Assise, par un prêtre. — *Versailles, Beau jeune, 1855, in-18. Pièce.*

* Notice sur le couvent des Capucins de Vire, suivie de l'abrégé de la vie de Jean Halbout, son fondateur, et précédé d'un précis historique sur l'ordre des Capucins, par F. C. *(1855.)*

(Voyez ci-après le chapitre HISTOIRE LOCALE, section *Histoire des monastères.*)

* Les Capucins. Fragments sur S. François d'Assise et les Capucins, empruntés à plusieurs écrivains catholiques et mis en ordre par M. l'abbé ALEXANDRE THOMAS,... *(1856.)*

(Voyez la division HISTOIRE GÉNÉRALE, HISTOIRE RELIGIEUSE.)

---

2. Lettre que les Pères Capucins ont écrite à M. Fermanet. — *Paris, J. Nigaut, 1615, in-8°. Pièce.*

* Pouvoirs et facultés concédées du Saint-Office aux Pères Capucins en mission, d'entendre les confessions de toutes sortes des fidèles de l'un et de l'autre sexe où il n'y a point d'évêques ou de curés, ou bien avec leur licence où ils sont, d'absoudre d'hérésie, d'apostasie de la foi et de schisme.

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

3. Le Capucin défendu contre les calomnies de

Me Pierre Du Moulin, ministre; ou Traité apologétique contenant les justes raisons pour lesquelles le parlement de Bordeaux a fait brûler par les mains de l'exécuteur des sentences criminelles le libelle diffamatoire contre les Capucins, composé et mis en lumière à Sedan par ce ministre, et épandu dans ce royaume contre la teneur des édits de pacification. Avec la réfutation sommaire des calomnies et impiétés qui y sont contenues. Par maître GUILLAUME CACHERAT, avocat... — *Paris, A. Vitray, 1642, in-8°.*

4. Défense de l'humilité séraphique, ou Apologie pour le droit de voix active et passive qu'ont les religieux laïcs Frères Mineurs Capucins en toutes les élections de leur ordre. Par le R. P. PAULIN, de Beauvais.... — *Imprimé à Paris par ordre de Sa Majesté très-chrétienne, 1642, in-8°.*

* Extrait des registres de parlement. (31 mars 1650-14 octobre 1651.)

(Arrêt qui admet l'opposition formée par les religieux Capucins de la province de Touraine contre l'exécution de deux brefs obtenus par le général de l'ordre.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

5. Bulle de PAUL V, défendant au général des Capucins de ne rien innover dans les provinces de France, sans le chapitre provincial, contre laquelle a agi le P. général. (29 octobre 1613.) — Lettre de la reine au révérend Père général. (9 octobre 1650.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Extrait des registres de parlement. (31 mars-29 avril 1651.)

(Au sujet de l'élection du ministre général des Capucins.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* (Bref d'INNOCENT X, en date du 23 mars 1652, portant rappel du P. Fortunat de Cadore, maître général des Capucins, et cassation de toutes les ordonnances par lui faites dans sa visite des provinces françaises de l'ordre, comme contraires aux décrets du chapitre général de 1650; commençant par ces mots :) INNOCENTIUS, papa X. Dilecte fili, salutem et apostolicam benedictionem. Innotuit nobis nuper quod quum in capitulo generali...

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

6. Discours véritable de ce qui s'est passé en l'assemblée du chapitre provincial des Capucins de la province de Touraine, convoqué à Orléans, le 19 avril 1652, par le mandement du révérend Père général dudit ordre. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* In Nomine Domini, amen. Factum controversiæ inter Patres Capucinos provinciarum turonensis et Britanniæ ab aliquot annis motæ, causam et seriem diversosque procedendi modos, quos ad eam terminandam legitimi religionis superiores hactenus observarunt, sincere et fideliter exponens. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(DÉPARTEMENT DES MANUSCRITS, SUPPLÉMENT FRANÇAIS, n° 840/10, tome I, fol. 140.)

7. (Série de pièces relatives au différend survenu entre les religieux Capucins des provinces de Touraine et de Bretagne, datées du 13 janvier 1652-1er septembre 1653, et dont la première a pour titre :) Acte passé à Poitiers par le T. R. P. général, en présence des prélats et seigneurs députés par Sa Majesté. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Bulla INNOCENTII, papæ decimi. (22 januarii 1654.)

(Pour le règlement des différends des religieux Capucins des provinces de Touraine et de Bretagne.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

8. Résolution sur un bref d'Innocent X, du 20 janvier 1654, touchant l'affaire des Pères Capucins de la province de Touraine, qui commence : *Pastoralis officii.* — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

9. Raisons pour montrer que le bref prétendu expédié en la chancellerie de Rome, du 20 janvier 1654, contre les Capucins de Touraine, ne doit être exécuté. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

10. Instruction de l'affaire des Capucins de Touraine. — Très-humble Supplique au roi. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

11. Au Roi, et à nosseigneurs de son Conseil. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Requête des Capucins de la province de Touraine, contre la Bulle du 22 janvier 1654.)

12. Factum en forme de réflexions, pour les Capucins de la province de Touraine, touchant l'affaire qu'ils ont pendante par-devant nosseigneurs les commissaires députés par Sa Majesté sur icelle. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

13. Apologie de la province de Touraine, pour réponse à l'Apologie du P. Henry, de Calais. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

14. La Lumière de l'innocence sous les ténèbres de la calomnie, pour la défense des Capucins de la province de Touraine. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

15. Copie d'une lettre d'un Père de province, répondant à quelques propositions à lui faites, sur l'exil du R. P. Jean-François Sevin, procuré par des Capucins de la province de Paris. (Signé : F. P. D. P.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Decretum capituli seu diffinitionis generalis Capucinorum, pro complenda executione brevis Innocentii, papæ X, in provincia turonensi. (17 junii 1656.) — Décret du chapitre ou diffinitoire général des Capucins, pour achever l'exécution du bref de notre S.-P. le pape Innocent X, d'heureuse mémoire, du 20 janvier 1654. (17 juin 1656.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

16. Acte de déclaration de récusation et de protestation, et offres faites par le R. P. JEAN-FRANÇOIS SEVIN, ex-

provincial des Capucins de la province de Paris, contre la prétendue commission surprise par les PP. Nicolas, d'Amiens, et Pacifique Potel, du T. R. P. général dudit ordre pour informer contre ledit P. Sevin, des causes pour lesquelles il n'est pas allé à Arles ni à Lion. (17 juillet 1657.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

17. Traité de la conduite du Père Sevin, ex-provincial des Capucins des provinces de Paris et de Touraine, du mauvais traitement qui lui a été injustement fait, et de son innocence reconnue par nosseigneurs les évêques de La Rochelle, de Rhodez et d'Amiens, à ce commis par le roi. Ensemble de leur résolution donnée à Sa Majesté par écrit et de celle, aussi donnée par écrit, par MM. les docteurs de Sorbonne. Le tout communiqué au public par aucuns des amis dudit Père Sevin, intéressés en son honneur, pour faire voir les outrages que l'on lui fait sans cause et lever le scandale que cela a produit dans les esprits de ceux qui, n'ayant point de connaissance de la vérité, se sont laissé surprendre aux mauvaises impressions que l'on leur a données contre ce Père. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

18. Réflexions sur la vanité outrée des Pères Capucins qui sont au Louvre gravés dans un laboratoire et insérés dans le « Mercure galant ». (Signé : ALITHON.) — *(S. l.,) 1679, in-12. Pièce.*

(Réserve, avec notes manuscrites de Jamet.)

* (Arrêt du Conseil d'État, en date du 7 avril 1685, renvoyant au définitoire de la province de Bretagne l'examen du différend entre le Père Clément, de Ploërmel, vicaire provincial des Capucins de cette province, et les Pères Tranquille, d'Orléans, et Henry de Montbazon, religieux du même ordre; et commençant par ces mots :) Vu par le roi, étant en son Conseil, la lettre de cachet, du 14 janvier dernier, au sieur de Pontchartrain...

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Reverendis admodum Patribus in comitiis generalibus Capucinorum Romæ congregatis. (25 maii 1685.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Requête des Pères TRANQUILLE, d'Orléans, et HENRY DE MONTBAZON, capucins de la province de Bretagne, au sujet de leur différend avec le Père Clément, de Ploërmel, vicaire provincial du même ordre.)

(RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome XXVI, fol. 95, division POLYGRAPHIE.)

* Lettres patentes du roi, portant confirmation des privilèges des Pères Capucins du royaume. Données à Paris au mois de juillet 1716.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

19. Requête contenant inventaire de pièces. Au roi. (Signé : DELAMET.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Pour les Pères Capucins de la province de Paris, missionnaires en Grèce, contre les Pères Jésuites français, aussi missionnaires en Grèce. Au sujet de la possession de la chapellenie du vice-consulat de Scio, disputée aux PP. Capucins par les Jésuites.)

20. Précis pour les RR. PP. Capucins de la province de Paris, missionnaires en Grèce, contre les RR. PP. Jésuites français, aussi missionnaires en Grèce. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

21. Mémoire pour les Pères Capucins de la province de Paris, missionnaires en Grèce. Contre les révérends Pères Jésuites français, aussi missionnaires en Grèce. (Signé : DELAMET, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

22. Second Mémoire pour les Pères Capucins de la province de Paris, missionnaires en Grèce. Servant de réponse au mémoire des révérends Pères Jésuites français, aussi missionnaires en Grèce. (Signé : HYACINTHE [FRANÇOIS], de Paris, capucin... et DELAMET, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

23. Troisième Mémoire pour les Pères Capucins de la province de Paris, missionnaires en Grèce, servant de réplique au nouveau mémoire des R. P. Jésuites français, aussi missionnaires en Grèce. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Indulgentiæ a sanctissimo domino nostro BENEDICTO, PP. XII, provinciis et missionibus Galliæ ordinis Minorum S.-Francisci Capucinorum ex speciali gratia concessæ. (9 maii 1728.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

24. La Guerre séraphique, ou Histoire des périls qu'a courus la barbe des Capucins par les violentes attaques des Cordeliers. On y a joint une Dissertation sur l'inscription du grand portail de l'église des Cordeliers de Rheims : *Deo homini et beato Francisco, utrique crucifixo. — La Haye, P. de Hondt, 1740, in-12.*

(Le faux titre de la Dissertation porte : *Par le sieur* DE SAINT-SAUVEUR [l'abbé JEAN-BAPTISTE THIERS].)

25. Au Roi. (Signé : Me CALVEL, avocat.) — *Paris, D'Houry père, 1748, in-4°. Pièce.*

(Requête du procureur général des religieux Capucins de France, en réclamation des immunités accordées à son ordre.)

26. Mémoire pour le Frère Athanase et consorts, religieux capucins de la province de Paris. Contre le Frère Dorothée, provincial. — *(Paris,) imp. de L. Cellot, 1765, in-4°.*

27. Mémoire signifié pour Frère Clément de Rhétel et consorts, laïcs, prêtres et clercs, Capucins de la province de Paris; Frère Pacifique, de Lyon, et consorts, laïcs, prêtres et clercs, tous Frères Mineurs Capucins des provinces de Lyon, Guyenne, Normandie, Tours et Provence; tous intervenants et réclamants au nombre de 119. Contre Frère Dorothée, provincial des Capucins de la province de Paris. (Signé : Me OUDET, avocat. [Juillet 1763.]) — *(Paris,) imp. de Knapen, 1763, in-4°. Pièce.*

28. Sommaire sur l'opposition à la tenue du chapitre. Pour Frère Clément de Rhétel et consorts, capucins, opposants. Contre Frère Dorothée, de Paris, ministre des Capucins de la province de Paris. (Signé :

Me Oudet, avocat. [26 août 1763.]) — *(Paris), imp. de Knapen, 1763, in-4°. Pièce.*

29. Précis pour le Frère Clément de Rhétel, capucin laïc, et consorts, réclamants. Contre les entreprises du Frère Dorothée, du Frère Grégoire, et de leurs adhérents. (Signé : Oudet, avocat. [Septembre 1764.]) — *(Paris,) imp. de Knapen, 1764, in-4°. Pièce.*

30. Supplément signifié pour F. Clément Rhétel et consorts, laïcs, prêtres et clercs, Capucins de la province de Paris; J. Pacifique, de Lyon, et consorts, laïcs, prêtres et clercs, tous Frères Mineurs Capucins des provinces de Lyon, Guyenne, Normandie, Champagne, Touraine, Tours, Provence, Avignon et Lorraine; tous intervenants au nombre de plus de deux cents, réclamants, ainsi que le F. Athanase et ses consorts au nombre de cent quarante-six. Contre le F. Dorothée, provincial des Capucins de la province de Paris; Grégoire, de Montreuil; Remi, de Reims; Henry et Léandre, de Paris; et Georges, d'Amiens; et quelques autres Capucins leurs adhérents. (Signé : Me Oudet, avocat. [18 août 1764.]) — *(Paris,) imp. de Knapen, 1764, in-4°. Pièce.*

31. Copie de la lettre du Père général des Capucins (F. Erhard), adressée à M. le baron de Breteuil, ministre et secrétaire d'État, ayant le département de la province de Normandie. (20 août 1787.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet de la destitution du Père Romain, de Vire, provincial de Normandie, et du Père Clément, de Valognes.)

* Arrêté du chapitre général des Capucins tenu extraordinairement en juin 1788.

(Voyez ci-dessus page 283, n° 3050.)

* Réflexions sommaires sur les religieux en général, et doléances que les Capucins, en particulier, présentent aux États généraux.

(Voyez précédemment tome II, page 519, n° 1534.)

* Consultation pour la portion des religieux Capucins désignés dans leur ordre sous le nom de Frères lais ou laïcs, au sujet des décrets de l'Assemblée nationale, du 19 et 20 février 1790, sur le traitement des religieux qui sortiront de leurs maisons. (Par Linguet. [28 mai 1790.])

(Voyez précédemment tome II, page 599, n° 3474.)

* Les Capucins vont revenir!!! (Signé : A. Jomain, *1841.)*

(Voyez la division POÉSIE.)

32. Fondation d'un noviciat de Franciscains en France. (Signé : Poujoulat. [Juillet 1852.]) — *Paris, C. Douniol, 1852, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

2° Franciscains proprement dits, ou Cordeliers : — Généralités de l'histoire; — Constitutions; — Priviléges; — Détails de l'histoire.

33. Narration historique et topographique des convents de l'ordre S.-François et monastères S.-Claire érigés en la province anciennement appelée de Bourgongne, à présent de S.-Bonaventure... Le tout autant exactement que fidèlement recueilli des anciens documents. Par R. P. F. Jacques Foderé,... — *Lyon, P. Rigaud, 1619, in-4°.*

---

34. Abbreviatio statutorum, tam papalium quam generalium, auctoritate apostolica facta in conventu Divi-Bonaventuræ civitatis lugdunensis, provinciæ ejusdem Sancti-Bonaventuræ, in capitulo generali totius ordinis Sancti-Francisci, anno Domini M. D. XVIII, prima die mensis julii, ibidem celebrato. Cum Ordinario romano et cerimoniis missæ. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Constitutiones apostolicæ pro Partibus citramontanis, per reverendum Patrem Fratrem Gabrielem Castagnam, totius ordinis Minorum S.-Francisci visitatorem apostolicum, a SS. D. nostro papa Gregorio XIII specialiter delegatum, in perpetuum (juvante Deo) duraturæ. *(1584.)*

(Voyez la division HISTOIRE GÉNÉRALE, histoire religieuse.)

35. Statuta generalia barchinonensia regularis observantiæ, seraphici S. P. N. Francisci pro ejus cismontana familia novissime in comitiis generalibus intermediis Segoviæ habitis, anno Domini 1621, sub R. P. F. Benigno a Genua, totius ordinis generali ministro, accuratius revisa et faciliori methodo disposita, summo Patrum consensu recepta et approbata, tandem in hac secunda editione jussu ejusdem R. P., provinciis gallicis accommodata, ablatis nonnullis, paucis tamen, quæ earumdem praxi et vivendi modo non congruebant. — *Parisiis, L. Sonnius, 1622, in-8°.*

36. Statuta almæ provinciæ Turoniæ ordinis Fratrum Minorum sancti Patris Francisci reformatorum. Recognita et aucta in capitulo provinciali Pictavi celebrato, in feriis Pentecostes, anno Domini 1630. Publicata unanimi omnium vocalium suffragio, ac communibus votis accepta et approbata. — *Nannetis, ex officina P. Doriou, 1631, in-12.*

37. Directoire uniforme, ou Journal commun des officiers inférieurs de chaque convent des religieux Cordeliers réformés des quatre grandes provinces de France, mis en lumière du commun accord des RR.PP. provinciaux desdites provinces, assemblés au grand convent de Paris avec le R. P. gardien du même convent, l'an 1668. — *Paris, J. Piot, 1668, in-12.*

38. Statuta municipalia Fratrum Minorum missio-

nariorum de observantia provinciæ Galliæ. — *Ambiani, ex typis Caron et Lambert, (1856,) in-8°.*

---

39. Priviléges concédés par les rois et confirmés par Sa Majesté aux Pères général et provinciaux de tout l'ordre de S.-François pour les convents et monastères des religieux et religieuses de leur ordre dans toutes les terres et pays de l'obéissance de Sa Majesté : vérifiés en ses cours de parlement et des aides. Portant exemptions de toutes les impositions, entrées de ville, subsides, péages, ports, pontages, passages et chaussées, et généralement de tous droits mis et à mettre sur toutes les denrées nécessaires à leur vie et subsistance. — *Paris, E. Pepingué, 1663, in-4°. Pièce.*

(Réserve. Imprimé sur vélin.)

---

40. Defensorium elucidativum observantiæ regularis Fratrum Minorum, editum a reverendo P. Bonifacio, provinciæ Franciæ ministro. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Postérieur à 1515, et dédié aux Pères du Concile de Latran, clos le 16 mars 1517.)

* Bulla (Clementis VIII) reformatorum Sancti-Francisci. (26 martii 1601.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

41. Reverendissimo Patri ministro generali totius ordinis Sancti-Francisci tam humilem quam devotam obedientiam præstant humiles Fratres reformati provinciarum Galliæ. (3 martii 1604.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

42. Responsio Fratrum Minorum observantiæ regularis ad conquæstiones Fratrum Recollectorum apud reverendissimum Patrem Franciscum a Sosa, generalem totius ordinis, eorum ministrum. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

43. (Lettre circulaire du maître général de l'ordre au visiteur et aux supérieurs des monastères des Frères Mineurs de l'observance réunis en chapitre à Paris, relativement aux modifications à apporter à la règle, datée du 19 mars 1604, et commençant par ces mots :) Frater franciscus a Sosa, totius ordinis Fratrum Minorum de observantia minister generalis... — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* Le Debat d'un Jacopin et d'un Cordelier, à qui aura sa religion meilleure, appoincté par nostre maistre, maistre François Picard, docteur de Paris. *(1606.)*

(Voyez ci-dessus page 529, n° 3.)

44. Response de Gaultier Garguille aux révélations fantastiques de maistre Guillaume. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* (Bref pontifical en faveur des Frères Mineurs réformés de l'observance de France, daté du 11 mars 1611, et commençant par ces mots :) Paulus, PP. V. Ad futuram rei memoriam. Onerosa pastoralis officii cura...

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Lettres patentes du roi, portant privilége et exemption à tous les religieux et religieuses de l'ordre de Saint-François et de Sainte-Claire de tous droits de subsides, impositions de gabelles, entrées de villes, et de tous autres droits généralement quelconques. (Juillet 1612.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

45. Accord fait entre les Pères Observantins de la province de Saint-Bonaventure et les Pères Récollets de la custodie de Saint-Antoine en Dauphiné. (2 novembre 1612-11 juin 1618.) — *Lyon, C. Morillon, 1618, in-8°. Pièce.*

46. Réponse d'un religieux de Saint-François à un sien ami, bourgeois de Lyon, touchant la diversité de son ordre et les différends arrivés en icelui. (14 juillet 1618.) — *Lyon, C. Cayne, 1618, in-8°. Pièce.*

47. Discours véritable de ce qui s'est passé en la réformation des PP. Cordeliers et de la rumeur advenue au grand convent de Paris à l'occasion d'icelle, le 26 jour de février 1622. Par P. P. M. — *Paris, 1622, in-4°. Pièce.*

A. — *1622. — Paris, in-4°. Pièce.*

48. Le grand Convent des Cordeliers de Paris à genoux aux pieds de la cour, suppliant pour le rétablissement de leur Père gardien. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

49. L'Innocence des Pères Cordeliers du grand convent de Paris aux pieds du roi. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

50. Très-humble Remontrance à Sa Majesté sur ce qui se passe en la réforme des Pères Cordeliers de son royaume. — *(S. l.,) 1622, in-8°. Pièce.*

51. Très-humble Remontrance au roi sur ce qui s'est passé en la réforme des Cordeliers de sa ville de Paris. Faite au nom de toute la communauté, par F. M. M. et E. P. etc. — *(S. l.,) 1622, in-8°. Pièce.*

52. Réponse à la Remontrance présentée au roi sur le fait de la réforme des Cordeliers. Par les zélateurs de l'observance régulière. Au roi. — *(S. l.,) 1622, in-8°. Pièce.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-8°. Pièce.*

53. Manifeste pour justifier l'intégrité des desseins du révérendissime Père Bénigne de Gennes, général de tout l'ordre Saint-François, et convaincre les désobéissants de rébellion. — *(S. l.,) 1622, in-8°. Pièce.*

54. Responsio ad quoddam scriptum anonymum, seu potius libellum famosum, editum in favorem Patrum conventualium ordinis Minorum contra Observantes ejusdem ordinis, et peculiariter contra magnum con-

ventum parisiensem dictæ observantiæ, cui titulus est : *Factum pour les Pères Cordeliers conventuels,* sine nomine auctoris, loci, vel typographi ; in qua omnes sancti et celebres doctores ac scriptores ord. Minorum suis Observantibus vindicantur; contra Observantes adducta clare refelluntur; et plura puncta, eaque præcipua, ad regulæ Minorum veram observantiam spectantia explicantur. Per Fr. HUGONEM CAVELLUM,... — *Parisiis, 1622, in-8°.*

55. Bref Discours, en forme de question, tiré d'un plus ample, auquel est montré la province des Frères Mineurs de France, le convent de Paris et tous autres religieux de S.-François qui ont voué absolument et sans limitation sa règle, ne pouvoir user licitement des statuts qu'on nomme de Jules II, mais être obligés aux Statuts de Barcelonne, desquels ont usé tous les Frères Mineurs, dits de l'observance, depuis l'union faite par Léon X. Avec licence des supérieurs, et approbation de deux docteurs de la Faculté. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

56. Discursus brevis, ex alio fusiori extractus, quo ostenditur provinciam Franciæ et conventum parisiensem omnesque alios Observantes, qui regulam S.-Francisci absolute et sine limitatione, qua utuntur conventuales, vovent, non posse uti statutis quæ dicuntur Julii II, sed teneri ad Statuta barchinonensia, quibus totum corpus Observantium utitur... — *(S. l.,) 1622, in-8°. Pièce.*

(Traduction du n° précédent.)

57. Raisons pour la nécessité de la visite annuelle au grand convent des Cordeliers de Paris par le P. provincial de la province de France. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement, donné sur les lettres patentes du roi (du 25 octobre 1622) obtenues par Frère Ange de Aversa, général de l'ordre S.-François, portant permission audit Frère Ange de Aversa d'exercer sa charge de général dans ce royaume, aux conditions portées par icelles lettres, et sur la requête présentée par icelui Frère Ange de Aversa, afin de lui entériner lesdites lettres, communiquées au procureur général du roi, lequel avait donné ses conclusions.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

58. Discours, en forme d'apologie succinte, pour les Pères Cordeliers et autres religieux Mendiants. Dédié à monseigneur de Mets. — *Paris, A. Saugrain, 1622, in-8°. Pièce.*

59. Recueil d'aucuns brefs et bulles des SS.-Pères, lettres patentes et closes des rois très-chrétiens, arrêts, et autres titres concernant la réformation de l'ordre de S.-François en France, et nommément en la province de Guyenne et convents de Tolose et Bordeaux. — *Paris, E. Martin, 1629, in-8°.*

60. Lettre du R. Père F. FRANÇOIS COUVREUR, religieux cordelier de l'ordre de S[t]-François, curé de S.-Martin de Ré, et bachelier en théologie, au S[r] Vincent, ministre de l'Église prétendue réformée, à La Rochelle, sur la comparaison qu'il a faite de son ordre avec l'Église romaine, et des RR. PP. Capucins avec l'Église prétendue réformée, page 170 de son livre. — *La Rochelle, imp. de E. Du Rosne, 1632, in-8°. Pièce.*

61. Vetus diploma Ecclesiæ gallicanæ. Depromptum ex archivis archiepiscopalis palatii rothomagensis. — *Rothomagi, L. Maurry, 1634, in-fol. Pièce.*

(Deux actes de l'archevêque GUILLAUME DE FLAVACOURT, de 1282 et 1285, contre les Frères Mineurs.)

* Triumphalis FF. Mendicantium unionis inseparabilis applausus, comprobatio DD. vitæ apostolicæ. *(1634.)*

(On lit au verso du dernier feuillet : *Jussu R. P. F. Claudii Le Petit, conventus FF. Minorum paris. guardiani, accinebat F.* BERNARDUS CHANCEREL.)

(Voyez la division POÉSIE.)

62. Epistola exhortatoria reverendissimi Patris Fr. JOANNIS-BAPTISTAE A CAMPANEA, ministri generalis totius ordinis seraphici Patris sancti Francisci, ad Patres et Fratres utriusque familiæ sibi subditos. (4 septembris 1634.) — *Parisiis, C. Sonnius, 1635, in-8°. Pièce.*

63. (Bref pontifical, du 5 juin 1638, portant nomination d'Ignace Legault comme vicaire général en France de l'ordre de S.-François, commençant par ces mots :) URBANUS, PP. VIII. Ad futuram rei memoriam. Alias nos ut multis... — Lettres patentes de Sa Majesté en exécution du second bref déclaratif de la volonté de Sa Sainteté sur la charge du vicaire général de l'ordre de Saint-François en France. (20 janvier 1640.) — Promesse et consentement. (Signé : F. IGNACE LE GAULT. [20 janvier 1640.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Pro Fratribus Minoribus ordinis S.-Francisci de observantia et reformatis regni Franciæ. Declaratio circa facultatem dandi secularibus habitum Tertiariorum.

(Deux brefs du pape URBAIN VIII, en date des 25 janvier et 20 février 1642.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Pro assignandis Conventibus, in provinciis Galliæ Fratrum Minorum de observantia, Fratribus reformationem amplexantibus.

(Bref du pape URBAIN VIII, en date du 22 mars 1642.)

(Voyez *ibidem.*)

* (Bref pontifical, portant annulation des élections faites, au couvent de Boulogne, par les Frères Mineurs de l'ordre de Saint-François de la province de Paris, daté du 20 mars 1643, et commençant par ces mots :) URBANUS, papa octavus. Ad futuram rei memoriam. Exponi nobis nuper... fecit Ludovicus Le Mercier...

(Voyez *ibidem.*)

64. Discours véritable de tout ce qui s'est passé de-

puis le commencement de la réforme des Frères Mineurs de l'observance de S.-François de la grande province de Touraine, et des différends que les religieux réformés d'icelle ont eus et ont encore, depuis l'année 1636, avec le provincial et autres supérieurs Cordeliers non réformés de ladite province, auquel on verra l'ordre qu'on a tenu tant en cour de Rome qu'au Conseil privé du roi, suivant les brefs, décrets, arrêts et autres pièces y contenus. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

65. Manifeste du différend pendant devant nosseigneurs les commissaires, députés du roi pour en juger, entre les PP. Cordeliers de la province de Bretagne et les Recollets de la custodie en la même province. A quoi interviennent le général, le vicaire général de l'ordre en France, le commissaire, et religieux de la même province qui ont pris la réforme. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* (Bref du pape, en date du 2 mars 1644, au sujet des différends survenus entre les Frères Mineurs de la province de Tours et ceux de la province de Rennes, commençant par ces mots :) Urbanus, papa VIII. Ad futuram rei memoriam. Exponi nobis nuper fecit...

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

66. Sommaire factum des raisons que fournissent les PP. Cordeliers réformés du convent de Rennes, et autres de la grande et ancienne province de Touraine de l'ordre de Saint-François. Contre les Pères Malart, Théophile Ferey, Blondeau et autres Recollets Clémentins, usurpateurs de leurdit convent. 1644. (Dressé par le R. P. Guillou, docteur en théologie, custode de Bretagne.) — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

(On trouve imprimé après la page 18 : *Extrait des registres du parlement*, des 1er et 15 mars 1644, relatif à la même affaire.)

* Arrêt du parlement de Bretagne. Du jeudi dix-septième jour de mars 1644. — Autres Arrêts confirmatifs du précédent. (21 mars-8 avril 1644.)

(Maintien des Cordeliers réformés de la custodie de Bretagne en la possession du couvent de Saint-François de Rennes, contre les Récollets.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

67. Factum de l'instance pendante, devant nosseigneurs du Conseil, entre les religieux de l'étroite observance de Saint-François, dits Recollets, de la province de Bretagne, demandeurs en réception d'une bulle, et les Cordeliers de la même province, défendeurs. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

68. Récit véritable de ce qui s'est passé, au convent de S.-François de Rennes, entre les religieux réformés de l'ordre de S.-François de la province de Touraine, et les Pères Cordeliers non réformés, de la même province, sur le fait de la célébration du chapitre provincial et de l'établissement de la réforme, par monseigneur l'évêque de Rennes, suivant les brefs et décrets de Sa Sainteté, homologués par arrêts et lettres patentes de Sa Majesté et enregistrés au parlement dudit Rennes. (2 juillet 1636-27 avril 1644.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

69. Défense contre un imprimé intitulé le « Récit véritable », etc. — *(S. l., 1644,) in-4°. Pièce.*

(Contestation entre les religieux réformés de l'ordre de S.-François de la province de Touraine, et des Cordeliers non réformés de la même province, au sujet de la tenue du chapitre et de l'établissement de la réforme.)

70. Les justes Plaintes des pauvres Cordeliers réformés de la ville de Rennes, sur les procédures faites contre eux par messire Henry de La Mothe Houdancour, évêque de Rennes, et Me Jacques Dreux, son grand vicaire : où chacun pourra clairement connaître les nullités de leurs censures, interdits et excommunications; et, en conséquence, qu'il n'y a aucun péril d'entendre la messe, la prédication, le service, et d'assister aux processions qui se font tous les jours dans leur église; comme aussi personne ne doit faire scrupule de recevoir les saints sacrements de pénitence et d'eucharistie par leur administration. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

71. Conviction des injustes Plaintes des Cordeliers prétendus réformés de la ville de Rennes, contenues au libelle diffamatoire par eux publié contre les procédures légitimes de monseigneur l'illustrissime et révérendissime Henry de La Mothe Houdancour, évêque de Rennes, et M. Dreux, son grand vicaire : où chacun pourra connaître la justice et validité des censures, interdits et excommunications fulminées contre lesdits Cordeliers; et, en conséquence, qu'il y a péril tout certain d'entendre la messe, la prédication, le service, et d'assister aux processions qu'ils font dans l'église de S.-François; comme aussi personne ne se peut ni doit exposer à recevoir les saints sacrements de pénitence et d'eucharistie par leur administration, à peine de participer à leur excommunication. — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

* Arrêt donné au Conseil d'État du roi, la reine régente sa mère présente. Par lequel est ordonné que les religieux réformés de Saint-François, de la custodie de la Très-Sainte-Trinité, établie par le sieur évêque de Rennes, commissaire apostolique, qui auraient été chassés du convent de Rennes par les Cordeliers, y seront rétablis, que les Cordeliers en sortiront, et demanderont l'absolution audit sieur évêque, etc. (11 août 1644.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

72. Discursus duo elucidatorii privilegiorum specialium almæ provinciæ Franciæ et aliarum ei confœderatarum, antiquiorum Galliæ provinciarum ordinis Fratrum Minorum, scilicet Turoniæ, Divi-Bonaventuræ et Aquitaniæ rec., quorum prior est de privilegio commissariatus in illarum ministris, posterior de privilegio in communi, etc. In lucem editi ex communi consensu, ordinatione et auctoritate Patrum diffinitorii almæ provinciæ Franciæ præfatæ... — *Remis, F. Bernard, 1646, in-8°.*

73. Réponse au Discours justificatif des priviléges des PP. Cordeliers des quatre grandes provinces de France de l'ordre de Saint-François . Par Frère BERTRAND PINAULT,... gardien du grand convent des PP. Cordeliers de Paris. Pour et au nom du révérendissime Père général et de plus de cent provinces du même ordre. — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

74. Au Roi, et à nosseigneurs de son Conseil. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Requête des religieux Cordeliers réformés, contre la nomination du P. François Bastide aux fonctions de vicaire général.)

75. Second Défaut obtenu par les religieux de S.-François de Rennes, contenant les déclinatoires des Clémentins. (7 novembre 1647.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

76. Jugement rendu par monseigneur l'évêque et comte de Léon (ROBERT CUPIF), commissaire apostolique, au profit des religieux de Saint-François de Rennes, contre les Clémentins. (18 novembre 1647.) — *Rennes, M. Hellot, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

77. Responsiones Fratrum Minorum conventus bajocensis de observantia et aliorum provinciæ Franciæ, factæ cuidam libello sub nomine Fratris Petri Damille-ville Cadomi impresso 12 novembris 1647. Quibus summorum Pontificum bullæ et ordinis Sancti-Francisci statuta contra infractores per viam charitatis sustinentur et vindicantur. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

78. Factum celebrationis capituli provincialis, 10 februarii 1650, in provincia S.-Michaelis ordinis FF. Minorum. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

79. Factum pro provincia Sancti-Michaelis ordinis Fratrum Minorum, in quo series ejus negotii exponitur. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

80. Factum oppositioni juridicæ contra nominationem RR. PP. Silverii Rhem. in provincialem, Ludovici Camp. et Claudii Bit. in custodes provinciæ S.-Michaelis ordinis Fratrum Minorum. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

81. Apologia pro Galliarum provinciis quæ accedere ad capitulum generale prohibitæ sunt. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Question régulière. Savoir s'il est licite de continuer les Pères gardiens en leurs offices, plus longtemps que trois ans, dans les convents des Frères Mineurs Cordeliers de la grande province de France, nonobstant une bulle du pape Paul IV, émanée de Sa Sainteté l'an 1559, et quelque statut général de l'ordre, qui semblent le défendre pour toutes les provinces de l'observance de S.-François. De laquelle Question la résolution et conclusion affirmative, avec les preuves et les réponses aux allégations contraires, serviront d'apologie et défense pour les supérieurs et autres principaux officiers et religieux de ladite province, contre un libelle diffamatoire intitulé : « Raisons pressantes et convaincantes, tirées des statuts, bulles, sentences », etc. Question pareillement adressée à M. l'official de Paris. — *(S. l.,) 1650, in-4°. Pièce.*

(RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLVII, fol. 61, division POLYGRAPHIE.)

82. Commissio reverendiss. Patris vicarii generalis totius ordinis S.-Francisci, DANIELIS A DONGO, qua nonnulli Patres ordinis in judices, pro lite dirimenda in magna provincia Franciæ orta, deputantur. (17 maii 1651.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Sententia diffinitiva reverendissimi Patris vicarii generalis totius ordinis S.-Francisci, lata in P. Antonium Vallier super immediata et scandalosa illius reelectione in ministrum provincialem provinciæ S.-Bonaventuræ, Romæ die 14 aprilis 1651. Item commissio ejusdem ad reverendum P. Le Fort pro executione Sententiæ, cum patentibus regiis et verificatione supremi parisiensis senatus tum Sententiæ supradictæ tum commissionis. (14 aprilis-30 augusti 1651.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

83. Plaise à M., conseiller en la cour de parlement, avoir pour recommandé en justice le bon droit de Frères Guillaume Le Goupil, Jean Aubourg, et consorts, tous religieux de l'ordre de S.-François de l'observance en la province de France, intimés, d'une part. Contre Frère Gilles Hubert, soi-disant provincial de ladite province de France, appelant, comme d'abus, de l'exécution des rescrits de cour de Rome et commission du vicaire général de l'ordre des 28 septembre et 25 octobre 1649 et 5 décembre 1650, et de toute procédure faite en suite par-devant les sieurs officiaux de Paris et Soissons; et Frère Noël Le Mercier, d'autre part. (Signé : LANGLOIS, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Réfutation des raisons justificatives d'une prétendue sentence de M. l'official de Paris, rendue contre le R. P. provincial et autres supérieurs des Pères Cordeliers de la grande province de France. A tous les supérieurs et inférieurs de ladite province, Frère ANTOINE DU FEU, salut. — *(S. l., 1652,) in-8°.*

(RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLVII, fol. 83, division POLYGRAPHIE.)

* Sentence de M. l'official de Paris, juge apostolique (24 octobre 1651), et Arrêt du parlement de Paris, confirmatif d'icelle. Contre Frère Gilles Hubert, destitué de l'office de provincial de la grande province de France. (20 mars 1653.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Arrêt donné à l'audience de la grand'chambre du parlement de Paris, le 4 septembre 1653, dont les plaidoyers contiennent l'histoire abrégée des troubles faits par les PP. Vallier, Ricaud et Bonal avec leurs adhérents, dans la province de S.-Bonaventure, composée de tous les convents tant des religieux Cordeliers que des religieuses de Sainte-Claire des provinces de Bourgo-

gne, de Masconnais, de Champagne, de Lyonnais, de Bourbonnais, d'Auvergne, de Forests, de Beaujolais, de Dauphiné, du Vivarets, de Bresse, de Veromey, de Bugey, de Savoye et de la Franche-Comté. Et par lequel a été jugé, entreautres choses : 1° Que le défaut d'acceptation, dans les six mois, de la charge de ministre provincial est une renonciation tacite, laquelle vaut autant comme l'expresse; 2° Qu'il n'est point au pouvoir du ministre général de l'ordre d'envoyer des recteurs de provinces *ad libitum* dans la vacance du ministériat provincial, et que telles commissions sont abusives; 3° Qu'il ne peut aussi absoudre et réhabiliter les vocaux d'une province, pour tenir un nouveau chapitre, lorsque lui ou son prédécesseur les ont déclarés par sentence avoir encouru l'excommunication pour une mauvaise élection de provincial, et qu'il n'appartient qu'au pape d'y toucher.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Factum pour les provincial, diffinitoire et chapitre des religieux de l'observance de S.-François de l'ancienne Aquitaine, contre les Pères Léonard Galtery et Gabriel Malartic avec quelques jeunes écoliers, leurs adhérents, révoltés au convent de Bourdeaux de même ordre. — *(S. l., 1656,) in-4°. Pièce.*

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLVII, fol. 146, division POLYGRAPHIE.)

* Sentence de monseigneur l'illustrissime... évêque de Condom, juge apostolique (jean D'Estrades), du 13 juillet 1656, conforme à autre sentence de monseigr. l'illustrissime et révérendme évêque d'Ax, aussi juge apostolique, du 5 du même mois et an, et qui confirme les sentences de M. l'official de Bordeaux, aussi juge apostolique, données ès années 1635, 1636, 1655 et 1656. Contre Frère François Bonal, déclaré excommunié et irrégulier depuis ladite année 1635. Avec défenses, sous peine d'excommunication, de le reconnaître en la qualité de ministre provincial qu'il prétend dedans la province d'Aquitaine l'ancienne de l'observance de S.-François, ni en autre fonction spirituelle. Avec la cassation des Pères de province, conformément au bref d'Urbain VIII du 23 juillet 1639.

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

34. A Nosseigneurs de parlement. (19 septembre 1657.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Requête du P. françois Hospes, élu ministre provincial de la province de Saint-Bonaventure, contre l'exécution de l'arrêt obtenu, le 18 août, par le P. Antoine Vallier, opposant à son élection.)

35. Observations sur les différends, mus et pendants au Conseil du roi, entre les religieux réformés de l'ordre de Saint-François de la province de Touraine pictavienne, d'une part; et les prétendus Père provincial, Pères de province, définiteurs, custode, et autres supérieurs non réformés de la même province, d'autre part. — Propositions d'accommodement qu'avaient baillées, afin de satisfaire à ce qui était désiré d'eux, les religieux réformés de l'ordre de S.-François de la province de Touraine pictavienne, contre le R. P. Guillaume Leclerc, prétendu provincial, et les autres officiers et religieux non réformés de la même province; sauf aux religieux réformés, tandis que les choses seraient en leur entier, de les changer et d'y ajouter, ou d'en retrancher ce qui pourrait être trouvé à propos. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* (Acte, en date du 7 novembre 1659, par lequel les religieux réformés de l'ordre de Saint-François de la province de Touraine, font sommation aux religieux non réformés de la même province, d'avoir à reconnaître la validité des opérations de la congrégation tenue à Précigné [Signé F. G. Nublé, Tournier], et commençant par ces mots :) A la Requête des religieux reformés de l'ordre de S.-François...

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

36. Observations sommaires pour les religieux réformés de l'ordre de S.-François, de la province de Touraine pictavienne, des convents réformés de Cliçon, Amboise, Precigné, Sully, Memg et La Rochelle. Contre le Père provincial, et les autres religieux non réformés de la même province. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt contradictoire du Conseil privé du roi, sur les différends d'entre les religieux réformés de l'ordre de S.-François de la province de Touraine pictavienne, d'une part, et les religieux non réformés de la même province, d'autre. (2 avril 1661.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

37. Consultation des docteurs régents de la Faculté de droit de l'Université d'Angers. (Signé : I. Herriat, etc. [3 juin 1661.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet des censures portées par le P. Porthais, provincial de la province de Touraine contre plusieurs religieux réformés de la même province.)

38. Consultations des docteurs régents en l'un et l'autre droit de quelques Universités, sur la difficulté que fait le P. Porthais, provincial de la province de Touraine pictavienne de l'ordre de S.-François, de lever d'office, suivant l'avis des commissaires ecclésiastiques et réguliers que le roi avait députés, et l'arrêt du Conseil du roi, du deuxième avril 1661, par lequel ledit avis a été homologué, les prétendues censures que le P. Le Clerc, son prédécesseur, le P. Jourdain et lui, ont respectivement décernées contre quelques religieux réformés de la même province. (17 septembre-18 décembre 1661.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

39. Ordinationes desumptæ ex statutis magni conventus parisiensis ordinis Minorum, et ad indispensabilem observantiam revocatæ a reverendissimo Patre Fratre michaele-angelo de Sambuca, totius ordinis Minorum seraphici Patris nostri Francisci ministro generali, tempore visitationis, anno a nativitate Christi 1662. (22 februarii.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Bref de notre S.-Père le pape Alexandre VII, du

23 avril 1663, confirmatif des articles arrêtés entre les religieux réformés de l'ordre de S.-François de la province de Touraine pictavienne, en faveur de ladite réforme, avec les Lettres patentes du roi expédiées sur ledit Bref...

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

90. Lettre d'avis, adressée aux Pères du conseil du grand convent des Cordeliers de Paris, sur le sujet d'une commission de procureur de cour que le R. P. confesseur de la reine mère a reçue et veut exercer en France, par un religieux du même ordre, jadis discret audit grand convent, en date du 19 juillet 1663. (Signé : F. A. B. C.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Factum et défense pour les gardien et conseil des Cordeliers du grand convent de Paris. Contre deux commissions de leur général (des 20 février 1662 et 24 août 1663), obtenues par quelques particuliers religieux dudit convent. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLVII, fol. 158, division POLYGRAPHIE.)

91. In maximorum qui inter Minores Franciscanos, parisiensi in domo præ cæteris floruerint, virorum laudem oratio. Habita Parisiis, apud ejusdem ordinis Patres, in capitulo, die Veneris 22 februarii, anno Domini 1664, ad solemnem candidatorum pro more laudabili postmodum ad doctoratus gradum promovendorum commendationem. (Signé : Bureau.) — *Parisiis, ex typis V. Dumoutier, 1664, in-4°. Pièce.*

* Reverendis Patribus ac Fratribus provinciæ S.-Bonaventuræ ordinis Minorum regularis observantiæ, F. bonaventura Brun, humilis minister, salutem in Domino. (20 novembris 1665.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(DÉPARTEMENT DES MANUSCRITS, Supplément Français, n° $\frac{540}{10}$, tome I, fol. 250.)

* Extrait des registres de parlement. (19 juillet 1666.)

(Arrêt du parlement de Bordeaux, qui permet aux religieux des couvents de l'observance Saint-François d'Agen, Marmande et Villeneuve, de faire la quête des blés, vins et autres fruits pendant la moisson et les vendanges.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

92. (Circulaire du procureur du provincial des Cordeliers de la province de France, au sujet des attaques dirigées contre tout l'ordre dans le « Factum pour les religieuses de Sainte-Catherine-lès-Provins contre les Pères Cordeliers », datée du grand couvent des Cordeliers de Paris le 22 mars 1667, et commençant par ces mots :) *Pax Christi.* Mon révérend Père, je suis venu à Paris par les ordres et avec procuration du R. P. Le Fort... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez, pour le Factum des religieuses de Sainte-Catherine, ci-après le chapitre HISTOIRE LOCALE.)

* Sentence du bailliage de Rouen, du 24 février dernier (1668), qui condamne le nommé Bertelin, libraire, pour avoir vendu et débité le Factum calomnieux contre l'honneur de l'ordre des religieux Cordeliers.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* (Ordonnance du cardinal de Vendôme, légat du pape, portant annexion à la custodie réformée de la Très-Sainte-Trinité de la province de Touraine, des monastères de Bourges, Loches et Issoudun, en échange de ceux de Rennes, Vannes et Quimper, datée du 5 juin 1668, et commençant par ces mots :) Ad futuram rei memoriam. ludovicus, Sanctæ-Mariæ in Portieu diaconus-cardinalis, de Vendosme nuncupatus...

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

93. A Nosseigneurs les conseillers d'État, commissaires députés par Sa Majesté. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Requête de Frère Ange Guichon, religieux de l'ordre des Frères Mineurs de l'observance, au sujet de deux lettres de cachet, la première, du 16 juillet 1668, portant bannissement contre lui pour cause d'opposition à la réforme de son ordre; la seconde, du 18 août, portant surséance de la tenue du chapitre de la province de Saint-Bonaventure.)

94. MM. et révérends Pères, vous êtes suppliés de donner vos avis sur le suivant exposé. — Avis sur un certain exposé touchant un provincial en France, qui a convoqué son chapitre, fondé en commission de son général, lettres patentes du roi, et arrêt d'homologation. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Extrait des registres du Conseil d'État. (24 septembre 1668.)

(Arrêt de règlement des différends survenus entre les PP. Le Brun et Peyrelongue, au sujet de la convocation du chapitre provincial des Cordeliers de la province de Saint-Bonaventure et de l'exercice des fonctions de commissaire.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Bref du pape (Clément IX), qui commet le R. P. général de l'ordre des Frères Mineurs conventuels de S.-François, pour, en qualité de commissaire apostolique, visiter et réformer les convents de son ordre en France. (28 septembre 1668.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Arrêt de la cour de parlement, portant homologation de l'Avis des commissaires ecclésiastiques et réguliers, qu'elle avait députés pour l'examen de quelques difficultés qui s'étaient mues en exécution de la commission ci-devant adressée, par le révérendissime Père général de l'ordre de Saint-François, au P. Joseph Le Balleur, religieux du même ordre, pour la réformation du grand convent des Pères Cordeliers de Paris. (22 avril 1670.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

95. Factum, sive quæstiones elucidatoriæ, pro defensione privilegiorum seu libertatum quatuor magnarum provinciarum, Franciæ, Turoniæ, Sancti-Bonaventuræ, Aquitaniæ recentioris, et magni conventus et Collegii generalis parisiensis. Circa reditus annuos, usum bonorum immobilium et cippos sive truncos in ecclesiis.

Quibus responsio ad Discursum de privilegiis istarum provinciarum funditus evertitur, et obligatio omnium congregationum sub regula Sancti-Francisci militantium circa usum quorumcumque bonorum, sive mobilium sive immobilium, dilucide explicatur et probatur. — *Parisiis, 1671, in-8°.*

96. Avis sur les projets qui ont été dressés des divers actes qui seraient à faire, non-seulement pour l'abdication que les religieux de l'observance de S.-François sont obligés de faire de tous les fonds et de toutes les rentes en la possession desquels il se trouveraient, mais encore pour la translation que les magistrats en peuvent faire au domaine de quelques communautés, à la charge d'en employer les revenus suivant les intentions des fondateurs. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Règlements du R. P. général de l'ordre de S.-François (FRANÇOIS-MARIE RUINI DE POLIZZI), pour la réformation de tous les convents et monastères du royaume de France qui sont sous sa juridiction. (6 juillet 1671.) Avec l'Arrêt de la cour de parlement portant homologation des règlements du R. P. général de l'ordre de S.-François et de l'avis des commissaires ecclésiastiques et réguliers députés pour les examiner. (21 août 1671.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Arrêt de la cour de parlement, portant homologation des Règlements du R. P. général de l'ordre de S.-François et de l'avis des commissaires ecclésiastiques et réguliers députés pour les examiner. (2 septembre 1672.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

97. Commission apostolique, adressée au R. P. général de l'ordre de Saint-François, pour la réformation de tous les convents et monastères du royaume de France qui sont sous sa juridiction. — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

(Série de pièces, en date du 5 juin 1670-2 septembre 1672, relatives à la réforme de l'ordre.)

98. Au Roi. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Requête des Frères Mineurs réformés des provinces de Touraine pictavienne, France, et Aquitaine récente, pour le maintien de l'Arrêt du parlement, du 2 septembre 1672, portant établissement de custodies réformées.)

99. Procédé des révérends Pères provincial et diffiniteurs de la province des Cordeliers dite de Touraine pour y établir la réforme, par le moyen d'une custodie réformée, suivant les bulles de Clément VIII du 26 mars 1601 et 22 du même mois 1642, et l'Arrêt du parlement du 2 septembre 1672. (Signé : Frère VELLU, ministre provincial, etc. [11 mai 1673.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

100. Avis de plusieurs anciens avocats du parlement de Paris sur le bref de notre S.-P. le pape confirmatif du décret par lequel M. le cardinal protecteur de l'ordre de S.-François avait maintenu les religieux des quatre grandes provinces de France en la possession de l'usage simple de fait des immeubles, des revenus annuels et des troncs, etc. (28 septembre 1673.) — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

(2 autres exemplaires dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLVII, fol. 396 et tome XCIV *bis*, fol. 358, division POLYGRAPHIE.)

101. Procès-verbal de monseigneur l'évêque de La Rochelle (HENRI DE LAVAL) de l'érection d'une custodie réformée en la province de Touraine pictavienne. (17 août 1673.) Confirmation par le provincial du custode. (31 août 1673.) Et Arrêt d'homologation de nos seigneurs de parlement. (9 décembre 1673.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

102. Au Nom de notre Seigneur Jésus-Christ. Avis très-important pour éclaircir la cause des religieux de S.-François, réformés et non réformés, de la province de Touraine. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

103. Au Nom de notre Seigneur Jésus-Christ. Plaise à M. avoir égard aux motifs et raisons des religieux de S.-François de la custodie réformée de la Très-Sainte-Trinité en la province de Touraine, demandeurs en l'homologation du bref donné à la légation, en faveur de leur réforme, le 5 juin 1668. Contre Frère Hilaire Lorin, nommé provincial de ladite province, défendeur. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

104. Éclaircissement sur les motifs et raisons des religieux réformés de la custodie de la Très-Sainte-Trinité dans la province des Cordeliers de Touraine. Contre les oppositions des Cordeliers non réformés de la même province. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Érection de la custodie réformée de S.-Pierre de l'ordre de S.-François dans la grande province de France, de l'autorité de monseigneur l'évêque de Beauvais, homologuée par arrêt de nos seigneurs de parlement du 19 jour de février 1674. Extrait des registres du parlement. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLVII, fol. 254, division POLYGRAPHIE.)

105. Sommaire de ce qui s'est passé à l'égard de la réformation des religieux de l'ordre de Saint-François depuis l'année 1517. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

106. Réponse des religieux réformés au Sommaire du différend entre les provinciaux et les religieux Cordeliers des provinces de France, et consorts, demandeurs. Contre les religieux des custodies réformées érigées dans les provinces de France, de Touraine, Touraine pictavienne, et Aquitaine la récente, défendeurs. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

107. Au Roi. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Supplique du Frère GABRIEL LE BRET, religieux cordelier de l'observance, au sujet de son expulsion du monastère de Pontoise par les opposants à la réforme.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, portant règlement pour la réformation des VII provinces de l'observance

de S.-François qui sont en ce royaume, et sur l'exécution des Règlements du R. P. général de l'ordre de Saint-François. (30 septembre 1675.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

108. Articles proposés par le Père Le Chauve, vicaire provincial de la grande province de France. Et les réponses du Père Meurisse, commissaire en ladite province, sur les différends survenus entre eux, pour l'établissement de la réforme, en exécution de l'Arrêt du Conseil d'État du 30 septembre 1675. (22 mai 1676.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

109. Réponse à la « Lettre d'un religieux Observantin, au sujet du convent de S.-Bonaventure ». — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

110. Au Roi. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Requête de Frère joseph-amaty de Massafra, général des Cordeliers, contre le Père Paul Andiol, provincial de la province de Saint-Louis, le Père Pagy, et leurs adhérents.)

111. Au Roi. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Requête de Frère joseph-amaty de Massafra, général des Cordeliers, en réponse à celle du P. Paul Andiol du 4 février 1682.)

* Au Roi. — *Paris, juillet 1685, in-fol. Pièce.*

(Requête des supérieurs des Cordeliers de l'observance contre la nomination d'un Père Récollet comme commissaire national de France.)

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome XXVI, fol. 59, division POLYGRAPHIE.)

112. Raisons qui prouvent tant la nullité du chapitre de la province de la grande observance en Guyenne, tenu à Rabastens, le 27 de mai dernier, que la nécessité d'un règlement. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

113. Au Roi. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Requête des Frères denis Lagrange et joseph Possel, anciens gardiens, et de leurs adhérents, contre le chapitre tenu à Sommières, en janvier 1690, par le Père Ange Malaval, ex-provincial de la province du Languedoc.)

* Sentiments pacifiques, touchant le commissaire qui doit gouverner la province. (6 août 1692.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet de l'élection du P. Macaire, devenu aveugle.)

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLVII, fol. 438, division POLYGRAPHIE.)

* Sentence définitive de monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque de Vabres (louis de Baradat), commissaire apostolique, en la cause du révérend Père Bonaventure Cavanac, ancien lecteur et custode de la province d'Aquitaine l'ancienne de l'observance de S.-François, appelant devant Sa Sainteté d'une prétendue sentence rendue, le 21 novembre 1690, par le révérend Père Jean-Bapt. Laulnet, alors visiteur de lad. province. (22 novembre 1694.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

114. Patentes du général de tout l'ordre de Saint-François (mathieu de Saint-Étienne) à tous les provinciaux des Cordeliers, Recolets et du tiers-ordre, dits Picpus, de tout le royaume de France. (16 juin 1699.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Invitation à fournir la liste des religieux qui désirent passer en Orient.)

115. Récit de l'affaire du Père Jacopin, licencié de Sorbonne et vicaire provincial des religieux Cordeliers de la grande province de France. — *(S. l., 1700,) in-fol. Pièce.*

116. Litteræ apostolicæ et aliæ, quibus comprobatur conventum parisiensem FF. Minorum ex primæva sui institutione et per trecentos annos subjectum fuisse regimini ministri provincialis provinciæ Franciæ, et multa alia ad statum ejusdem conventus olim spectantia. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* Raisons qui empêchent les religieux de l'ordre de Saint-François d'adhérer à l'appel de S. É. M. le cardinal de Noailles.

(Voyez ci-dessus page 108, n° 978.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne que les statuts du grand couvent des Cordeliers de Paris y seront observés. Du 19 avril 1727.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

117. Lettre du P. Poisson, provincial des RR. PP. Cordeliers de la grande province de France, aux convents, abbayes et monastères de sadite province. (6 juillet 1735.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne la tenue du chapitre provincial des religieux Cordeliers conventuels de la province de Touraine au couvent de Tours. Du 4 juin 1778.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui fixe l'ouverture du chapitre ordinaire des Cordeliers de la province de France au 18 juin prochain. Du 10 mars 1787.

(Voyez *ibidem*.)

3° Franciscains Récollets : — Généralités de l'histoire; — Constitutions; — Détails de l'histoire.

118. Provincia Sancti-Dionysii Fratrum Minorum Recollectorum in Gallia. A venerando Patre placido Gallemant, ejusdem provinciæ diffinitore. — *Catalauni, H. Geoffroy, 1649, in-8°.*

119. Histoire chronologique de la province des Récollets de Paris sous le titre de Saint-Denys-en-France, depuis 1612, qu'elle fut érigée, jusqu'en l'année 1676. Composée par le très-révérend Père hyacinthe Le Febvre, Père de la province des Récollets d'Artois, des custodies de Flandres, et provincial de la province de Paris.... — *Paris, D. Thierry, 1677, in-4°.*

(On trouve imprimé après la page 172 : 1°*Addition à l'* « *Histoire chronologique...* » *depuis l'année* 1676 *jusques à l'année* 1686. 2° *Se-*

conde Addition à l'« Histoire chronologique...» depuis l'année 1686 *jusques à l'année* 1688.)

120. Historica descriptio conventuum Fratrum Minorum Recollectorum provinciæ S.-Francisci in Gallia... Opus fideliter decerptum... cura et labore F. JUVENALIS,... Accedunt ad finem brevis chronologia custodum et provincialium, ab origine provinciæ usque ad præsentem diem... — *Avenione, I. Duperier, 1678, in-8°.*

---

121. Constitutiones et statuta Fratrum Minorum Recollectorum provinciæ S.-Francisci in Gallia. — *Lugduni, J.-A. Candy, 1630, in-4°.*

122. Statuta generalia, ex Barcinonensibus, Segoviensibus, aliisve cismontanis, nationalia Fr. Minorum Recollectorum regni Galliæ. In congregatione nationali nivernensi, in festo Pentecostes, anno D. 1640 probata et publicata. — *Parisiis, 1641, in-8°.*

123. Statuts pour les Frères Mineurs Récollets de la province de S.-Denis en France. Arrêtés par un commun consentement de tous les vocaux de la province assemblés au chapitre provincial tenu à Paris, au mois d'octobre, en l'an 1644, et imprimés par le commandement du révérend Père Philippe Cordier, à présent provincial. — *Paris, N. Jacquard, 1649, in-8°.*

124. Les Statuts généraux de Barcelone, pour la famille cismontaine de l'ordre de notre Père séraphique S. François. Revus, reçus et approuvés en la congrégation générale tenue à Ségovie, l'an 1621, sous le R^me^ Père Benin, de Gênes, pour toute ladite famille. Traduits de latin en français, et accommodés à l'étroite observance et aux usages des Récollets de la province de Saint-Denis en France, du consentement de toute la même province, donné par tous ses vocaux en plusieurs de ses chapitres, et tout de nouveau en celui de Saint-Denis de l'an 1660. — *Rouen, J. Machuel, 1663, in-8°.*

(Le faux titre porte : *Les Statuts des Récollets de la province de Saint-Denis en France.*)

125. Les Statuts des Récollets de la province de S.-Denys en France. Vus, reçus et approuvés, du consentement de toute la province, par les vocaux du chapitre provincial célébré au convent royal de Saint-Germain-en-Laye le 26 de septembre 1683. — *Paris, D. Thierry, 1684, in-4°.*

126. Statuts des Frères Mineurs Récollets de la province de S.-Denis en France, reçus et approuvés par le chapitre provincial assemblé à Paris la présente année 1698. — *Paris, E. Couterot, 1698, in-12.*

127. Statuts des Frères Mineurs Récollets de la province de Saint-Denis en France, reçus et approuvés par le chapitre provincial assemblé à Paris le 17 octobre 1710. — *Paris, J.-F. Moreau, 1715, in-12.*

128. Constitutiones generales Recollectorum totius regni Galliæ, in congregatione nationali Versaliis indicta, die quinta septembris anni 1770, factæ et approbatæ. — *Parisiis, A.-M. Lottin, 1773, in-18.*

(On trouve à la suite : *Extrait des registres du parlement de Bretagne*, daté du 20 décembre 1773, et portant approbation des constitutions.)

---

129. Pro tuenda atque augenda reformatione Fratrum Minorum reformatorum, seu Recollectorum strictioris observantiæ regni Franciæ, ad sanctissimum ac beatissimum dominum N. Paulum V, Pontificem maximum, humilis supplicatio, ex parte ac nomine totius custodiæ Recollectorum provinciæ Aquitanæ antiquioris. (Auctore PETRO CHAMBORESTO.) — *Burdigalæ, S. Millangius, 1613, in-4°.*

130. Bullæ ac rescripta summorum Pontificum romanorum Clementis VII, Gregorii XIII, Clementis VIII et Pauli V, in favorem Fratrum Minorum reformatorum, seu Recollectorum strictioris observantiæ. — *(S. l.,) 1613, in-4°.*

131. Sentence définitive de la sacrée congrégation des cardinaux, pour les réguliers, par laquelle est imposé silence perpétuel aux Frères laïcs Récollets de France, pour ne jamais demander ou prétendre droit de voix passive ès élections. (4 août 1625.) — Jugement du chapitre général de tout l'ordre, de l'an 1625, contre la requête des Frères laïcs Récollets de France prétendant la voix passive, envoyée à la sacrée congrégation des réguliers. (24 mai 1625.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* Sententia judicis apostolici (DELATOUR), qua discreti vocales in provincia Recollectorum Aquitaniæ supprimuntur. [6 martii 1629.])

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

132. Commissio reverendissimi Patris totius ordinis seraphici generalis, pro visitatione provinciæ Fratrum Minorum Recollectorum Aquitaniæ et pro celebratione capituli provincialis ejusdem provinciæ. (Signé : BERNARDINUS DE SENIS. [14 junii 1631.]) — Commissionis supra positæ confirmatio a reverendissimo Patre totius ordinis Sancti-Francisci generali vicario (PETRO JOVER) facta. (13 nov. 1631.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

133. La Validité des chapitres provinciaux de l'ordre de S.-François célébrés sans discrets, et spécialement de celui des P. Récollets de Guyenne tenu à Bourdeaux, le dernier de janvier, l'an 1632. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

134. Les Brefs et autres pièces justificatives du juste procédé qui a été tenu en la célébration du chapitre provincial des Frères Mineurs Récollets de Guyenne à Bourdeaux le dernier janvier 1632. — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

135. Le véritable Répondant aux indiscrétions d'un libelle fameux fait contre les discrets. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

136. Conclusion théologique en faveur des religieux Récollets de la province de Guienne adhérant au révé-

rend Père Silvestre Grandis, leur légitime provincial. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

137. Compendiosa Enarratio omnium jurium et rationum, quæ pro utraque parte in controversia exorta super celebratione capituli provincialis provinciæ Recollectorum Immaculatæ-Conceptionis-B.-Mariæ absque discretis singulorum locorum sacræ congregationi regularium sæpius præsentatæ et expositæ fuerunt. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* (Bref pontifical, portant confirmation des décrets du définitoire provincial des Récollets de la province de France, daté du 7 janvier 1634, et commençant par ces mots :) URBANUS, PP. VIII. Ad futuram rei memoriam. Nuper pro parte dilectorum filiorum Fratrum diffinitorii provincialis ordinis Minorum Sancti-Francisci...

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

138. Bullæ ac rescripta summorum Pontificum CLEMENTIS octavi, PAULI quinti, GREGORII decimi quinti et URBANI octavi, in favorem Fratrum Minorum Recollectorum regni Galliæ. — *Parisiis, 1637, in-8°. Pièce.*

* Revocatio brevis et decreti dati in favorem R. P. I. Coetelets, provincialis PP. Cordigerorum Britanniæ, et confirmatio R. P. J. Allarii in custodem Recollectorum.

(Bref du pape URBAIN VIII, en date du 16 juillet 1637.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* (Bref pontifical en faveur d'Ignace Le Gault, provincial des Récollets de Paris, daté du 18 août 1637, et commençant par ces mots :) URBANUS, PP. VIII. Ad futuram rei memoriam. Religiosos viros qui obliti populum suum et domum patris sui semetipsos abnegarunt...

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt, évoquant au Conseil tout ce qui est émané du P. Didace de Cea, cordelier espagnol, commissaire de cour à Rome, par usurpation de juridiction sur les Récollets de France. Extrait des registres du Conseil privé du roi. (1 septembre 1637.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

139. Articles arrêtés pour être mis en suite des statuts, du commun consentement de tous les PP. vocaux, tant du deffinitoire que du discretoire, assemblés au chapitre provincial, au convent de L'Annonciade des Récollets à Paris, le trentième avril 1638 et jours suivants, présidant en icelui le révérendissime Père Ignace Le Gault, vicaire général et commissaire apostolique sur tout l'ordre S.-François en France. (10 mai 1638.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* Pro Fratribus Recollectis regni Galliæ, ne observantes eorum habitum aut consimilem gestent.

(Bref du pape URBAIN VIII, en date du 21 mars 1642.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

140. Eminentissimo principi Francisco cardinali Barberino, S. R. E. vice-cancellario, et ordinis seraphici protectori, pro definitoribus provinciæ S.-Bernardini FF. Min. Recollectorum in Gallia, P. BENIGNUS, commissarius generalis, dicat quid sentiat una cum Patre Sanctorio. (22 novembris 1642.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* Décret de l'éminentissime cardinal protecteur (FRANÇ. BARBERIN), pour décision des questions, émues en la province, touchant l'élection du R. P. vicaire provincial et validité des congrégations de Saint-Denis 1642 et de Paris 1643. (6 février 1644.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

141. A Nosseigneurs les commissaires. (Signé : VINCENT MORET, vicaire provincial.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Requête du vicaire provincial des Récollets de la province de Paris, contre les Pères Anthonin Baudron et Bernard Le Grand.)

142. Narré véritable des troubles émus et suscités dans la province des Pères Récollets de S.-Denys, dite de Paris, par les Pères Anthonin Baudron, ex-provincial, Bernard Le Grand et Augustin Audru, diffiniteurs de la même province, depuis le mois de juin 1642 jusqu'à la présente année 1644. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Manifeste du différend pendant devant nosseigneurs les commissaires députés du roi pour en juger les RR. Cordeliers de la province de Bretagne, et les Récollets de la custodie en la même province. A quoi interviennent le général, le vicaire général de l'ordre en France, le commissaire et religieux de la même province qui ont pris la réforme...

(Voyez le n° 65 ci-dessus.)

* Factum de l'instance, pendante devant nosseigneurs du Conseil, entre les religieux de l'étroite observance de Saint-François, dits Récollets, de la province de Bretagne, demandeurs en réception d'une bulle, et les Cordeliers de la même province, défendeurs.

(Voyez le n° 67 ci-dessus.)

143. Décret du R^me^ P. général (JEAN DE NAPLES), du sentiment et avis de monseigneur le nonce, président de la part de N. S.-Père le pape, en l'assemblée et chapitre général des PP. députés de tout l'ordre de S.-François tenu à Tolède, au jour de la Pentecôte, l'an 1645. Par lequel il est défendu aux Pères Clémentins de recevoir des novices, et leur est commandé de désister de toutes leurs chicanes, et de se contenter de leurs trois convents, Vatan, Château-Renault et Aysné-le-Château ; ce qui a été confirmé par Sa Sainteté, qui a remis tous les différends à vider entre les mains du révérendissime Père général. (8 juin 1645.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Signifié aux parties le 17 mai 1646.)

* Arrêt de la cour du parlement de Bordeaux, faisant défenses à tous évêques de faire emprisonner le R. P. Bruno ni procéder contre l'ordre des Récollets en conséquence de leurs ordonnances et lettre circulaire. (31 mars 1651.) — Arrêt de la cour de parlement de

Bordeaux, portant pouvoir d'informer contre le curé de Juillac en Limosin, et contenant inhibitions et défenses, tant à lui qu'à tous autres, d'empêcher les quêtes ordinaires des religieux Récollets. (10 avril 1651.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

144. Extrait d'une lettre écrite par le R. P. JOSEPH JAVANEAU à monseigneur l'évêque d'Aulonne. (13 mars 1652.) — *(S. l. n. d.,), in-4°. Pièce.*

145. (Acte de récusation contre le P. Javaneau, nommé commissaire pour la tenue du chapitre de la province des Récollets de Saint-Denis, daté du 3 avril 1653, et commençant par ces mots :) *In nomine Domini, Amen.* Nous soussignés, religieux profès de la province des Récollets de Saint-Denys... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

146. Causes de récusation du R. Père Joseph Javaneau et nullité de toutes les procédures qu'il a fait depuis ladite récusation. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

147. Les Noms et qualités des religieux Récollets de la province de S.-Denis en France, ou de Paris, qui s'opposent à la réception du R. P. Joseph Javaneau pour leur commissaire pour les raisons portées en l'acte de récusation à lui signifié juridiquement par Me Pierre Ferrand, prêtre, curé de S.-Pierre de Nevers, le 27 avril 1653, desquels nous avons les actes en forme. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

148. Pour les Gardiens, Père de province, définiteur et autres religieux Récollets, tant du convent de Paris que des autres communautés de la province de S.-Denis en France, ou de Paris, demandeurs en récusation. Contre le R. P. Joseph Javaneau, définiteur des Récollets de la province de Lyon, soi-disant commissaire visiteur sur la province de Paris, défendeur. Ensemble contre le R. P. Raphaël Le Gault, provincial de ladite province de Paris, aussi défendeur. — *(S. l., 1653,) in-4°. Pièce.*

149. (Acte par lequel les Récollets de Paris signifient au Père Raphaël Le Gault qu'ils refusent de le reconaître pour leur provincial, daté du 14 août 1653, et commençant par ces mots :) Soit signifié au R. Père Raphaël Le Gault, ci-devant provincial des Récollets... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

150. Répliques aux réponses du Père Joseph Javaneau, commissaire juge sur la province de Saint-Denis en France. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Extrait des registres du parlement. (13 septembre 1653.)

(Arrêt de la chambre des vacations, rendu entre les Récollets de Paris et le Père Raphaël Le Gault.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

151. La Justification des Pères du définitoire de la province de Sainte-Marie-Magdeleine Récollets. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

152. Propositions tirées de quelques livres composés par des Récollets de la province d'Avignon, appelée de Saint-Bernardin, condamnées par quarante-six docteurs de Sorbonne. (26 mai — 11 août 1696.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Extrait des registres de l'assemblée du définitoire de la province des Récollets de Sainte-Marie-Magdeleine, convoquée par le très-révérend Père Épiphane Micaud, lecteur de théologie, premier Père de province des Récollets de Lyon et commissaire général sur cette province, dans le couvent d'Angers, le 26 du mois de novembre de l'année 1723; fol. 63. (26 novembre-1er décembre 1723.)

(Voyez ci-dessus page 140, n° 1355.)

* Les Récollets de la province de Sainte-Marie-Magdeleine accusés de jansénisme et de quénellisme, et pleinement justifiés de ladite accusation. *(1726.)*

(Voyez ci-dessus page 149, n° 1459.)

153. Decretum factum tempore capituli generalis Fratrum Minorum de observantia et Fratrum Recollectorum, seu reformatorum, celebrati Toleti in Hispania, die 7 junii 1658, concernens erectionem custodiæ Sancti-Nicolai in Lotharingia dictorum Fratrum Recollectorum. — *(S. l. n. d.,), in-4°. Pièce.*

154. Lettres d'attache sur les statuts des Récollets de la province de Saint-Nicolas en Lorraine. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Le permis d'imprimer est du 8 juin 1764.)

155. In nomine Domini nostri Jesu-Christi. Amen. Hæc est tabula capituli provincialis hujus almæ provinciæ Sancti-Dionysii in Francia Fratrum Minorum Recollectorum, legitime celebrati in conventu nostro regio versalliensi, die quinta mensis maii anni currentis millesimi septingentesimi septuagesimi... — *Parisiis, typis A.-M. Lottin, 1770, in-fol. Plano.*

4° Franciscains du tiers-ordre, ou Pénitents : — Généralités de l'histoire; — Détails de l'histoire.

156. Statuta, constitutiones et decreta generalia congregationis gallicanæ Fratrum et Sororum tertii ordinis Sancti-Francisci, de Pœnitentia nuncupati, strictioris observantiæ, a sanctissimo D. N. Paulo, PP. V, approbata et confirmata. Ex decreto cap. gen. Parisiis an. Dom. 1613 celebrati recepta, publicata et impressa. *Lugduni, C. Morillon, 1614.* — Collectio et compilatio privilegiorum apostolicorum Fratrum et Sororum de Pœnitentia sacri tertii-ordinis sancti Patris nostri Francisci, tam regularis quam strictioris observantiæ. A R. P. Fr. ELZEARIO DOMBARIENSI, reverendissimi Patris Vincentii Mussart, parisini ordinis ejusdem strictioris observantiæ Visitationis generalis socio a secretis, ad utilitatem et commodum dictæ congregationis edita. *Lugduni, C. Morillon, 1614. — Le tout en 1 vol. in-4°.*

157. Constitutiones generales Fratrum tertii-ordinis Sancti-Francisci, de Pœnitentia nuncupati, congregationis gallicanæ strictæ observantiæ. In capitulo generali Parisiis anno Domini 1625 celebrato confectæ et receptæ. A sanctissimo domino N. Urbano, PP. VIII, approbatæ et confirmatæ. — *Rothomagi, R. Feron, 1627, in-4°.*

158. Regula et constitutiones Fratrum Pœnitentium tertii-ordinis Sancti-Francisci congregationis gallicanæ strictæ observantiæ, a Sancta Sede apostolica approbatæ et confirmatæ. — *Parisiis, A.-M. Lottin, 1775, in-12.*

159. Règle du tiers-ordre de La Pénitence de Saint-François-d'Assise. — *Cahors, imp. de J.-G. Plantade, (1858,) in-12. Pièce.*

---

160. Vérité découverte par un sérieux Démocrite sorti de nouveau du fond du puits, contre les abusés et abuseurs Pénitents. — *(S. l.,) 1626, in-8°. Pièce.*

161. Recueil de témoignages apostoliques mis en lumière pour la défense des religieux et religieuses du troisième ordre du séraphique Père saint François, contre ceux qui les calomnient et persécutent; dédié à l'Altesse du très-illustre et sérénissime prince monseigneur le cardinal de Lorraine. (Par Frère Thomas, de Rouen.) — *Nancy, A. Charlot, 1629, in-4°.*

* Sentence rendue par les supérieurs et diffiniteurs du tiers-ordre de S.-François tenant le diffinitoire de la province de France dudit ordre, sur la requête à eux présentée par plusieurs religieux du même ordre et province pour la division d'icelle province. (6 juillet 1639.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

162. Résolutions des principaux supérieurs et docteurs réguliers Mendiants et non Mendiants de Paris, sur les décrets et sentences rendues par les supérieurs et diffiniteurs du tiers-ordre S.-François de la congrégation de l'étroite observance tenant le diffinitoire de la province de France. Contre les religieux du même ordre et province demandant la division et séparation d'icelle province. (24 août 1639.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Extrait des registres du Conseil privé du roi. (1er octobre 1639.)

(Division de la province de France des religieux du tiers-ordre de Saint-François en deux provinces nouvelles, dites de France et de Normandie, ou de Saint-François et de Saint-Yves.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

163. Lettre écrite par Sa Majesté à M. le maréchal D'Estrée, son ambassadeur extraordinaire à Rome; à ce qu'il assiste efficacement les Pères provincial, deffiniteurs et provincial absous de la province de France du tiers-ordre de S.-François, dans les poursuites qu'ils font à Rome, afin d'obtenir un bref de Sa Sainteté pour l'exécution de l'arrêt du Conseil de Sadite Majesté donné sur le sujet de la division de la susdite province. (30 janvier 1640.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Bref de Sa Sainteté (Urbain VIII), du 2 (*sic*, 11) avril de l'année 1640, par lequel elle nomme et députe le R. P. Jean de La Haye, religieux du premier ordre de S.-François, président, juge et commissaire, pour, en son nom et du S.-Siége, présider au chapitre général des religieux du tiers-ordre de S.-François de la congrégation gallicane, diviser leurs provinces, établir et régler les districts et limites d'icelles, corriger leurs statuts, faire les élections de leurs supérieurs et diffiniteurs, juger et terminer tous leurs différends et affaires, et faire toutes les autres choses requises et nécessaires. Avec recommandation particulière à Sa Majesté pour faire exécuter et observer ce qui aura été jugé et réglé par ledit commissaire de Sa Sainteté.

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Extrait des registres du Conseil privé du roi. (11 mai 1640.)

(Défense aux religieux du couvent de Picpus de faire aucune poursuite, au préjudice des arrêts des 16 juillet, 1er octobre, 18 et 29 novembre 1639, pour raison de la division de la province de France du tiers-ordre de Saint-François.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* (Série de pièces, en date des 16 juillet 1639 au 12 mai 1640, relatives à la division de la province de France du tiers-ordre de Saint-François en deux provinces nouvelles, dites de Saint-François et de Saint-Yves, et dont la première a pour titre :) Extrait des registres du Conseil privé du roi. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Recueil Troisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLVII, fol. 264, division POLYGRAPHIE.)

* Extrait des registres du Conseil privé du roi. (28 juin 1640.)

(Arrêt d'exécution du Bref du 11 avril, pour la division de la province de France du tiers-ordre de Saint-François.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Extrait des registres du Conseil privé du roi. (7 juillet 1640.)

(Arrêt pour l'exécution des décrets du chapitre du tiers-ordre de Saint-François, pour la division de la province de France.)

(Voyez *ibidem*.)

* Frère Jean-Chrysostome de Saint-Lo, ministre provincial des religieux et religieuses du tiers-ordre de S.-François de la congrégation de l'étroite observance en la province de S.-Yves. A nos très-chères et dévotes sœurs en Jésus-Christ, les révérendes Mère supérieure et vénérables Mères discrètes et religieuses du monastère de Sainte Élisabeth de notre même ordre et province fondé à Paris près le Temple. (12 juillet 1640.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Lettre d'envoi des règlements des religieux et religieuses du tiers-ordre de S.-François.)

(Recueil Troisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLVII, fol. 298, division POLYGRAPHIE.)

* Lettre écrite par Sa Majesté à M. le maréchal D'Estrée, son ambassadeur extraordinaire à Rome; pour impétrer du S.-Siége l'approbation et confirmation de tout ce qui a été jugé et ordonné par le commissaire de Sa Sainteté, et autorisé par les patentes et arrêts du Conseil de Sadite Majesté, touchant la division des provinces, règlement du visiteur, et autres affaires et différends des Pères du tiers-ordre de Saint-François. (15 juillet 1640.) — Autre Lettre, écrite par Sadite Majesté, à même fin que la précédente, à l'éminentissime cardinal Bichy, comprotecteur des affaires de France en cour de Rome. (30 juillet 1640.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLVII, fol. 303, division POLYGRAPHIE.)

* Procès-verbal dressé par le susdit commissaire de Sa Sainteté (jean de La Haye) de tout son procédé en suite et exécution du susdit Bref de Sadite Sainteté pour la célébration du chapitre général, division des provinces, règlements de l'office et autorité du Père visiteur général, correction des statuts, et jugement de tous les différends dudit tiers-ordre de S.-François. (9 août 1640.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLVII, fol. 299, division POLYGRAPHIE.)

* Seconde Lettre du roi à l'éminentissime cardinal Bichy, comprotecteur des affaires de France en cour de Rome; pour obtenir de Sa Sainteté son approbation et confirmation de tout ce qui a été jugé et réglé, par son commissaire apostolique, au dernier chapitre général des Pères du tiers-ordre S.-François et renvoyer en France les religieux du même ordre allés à Rome pour traverser ladite approbation et confirmation. (19 octobre 1640.) — Seconde Lettre de Sa Majesté à M. le maréchal D'Estrée, son ambassadeur extraordinaire à Rome, pour le même sujet. (20 octobre 1640.) — Lettres de Sa dite Majesté à MM. le comte D'Alez, le duc de Lesdiguières, et D'Alincourt, ses gouverneurs et lieutenants généraux en ses provinces de Provence, Dauphiné, Lyonnais, Forest et Beaujolais : pour empêcher que lesdits religieux sortent le royaume sans due obédience du commissaire de Sa Sainteté. (20 octobre 1640.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLVII, fol. 305, division POLYGRAPHIE.)

* (Bref pontifical, portant confirmation des décrets du chapitre général du tiers-ordre de la congrégation de France pour la division de la province, daté du 22 janvier 1641, et commençant par ces mots :) Urbanus, papa VIII. Ad perpetuam rei memoriam. Alias pro parte dilecti filii Cœlestini suessionensis...

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Les Religieux du tiers-ordre de S.-François de la province de France justifient comme rien n'a été réglé à Rome à leur préjudice contradictoirement en faveur de la province de Normandie. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLVII, fol. 491, division POLYGRAPHIE.)

* (Bref pontifical, portant commission aux archevêques de Lyon et de Paris et à l'évêque de Beauvais pour prononcer sur les différends soulevés entre les deux provinces de France et de Normandie, au sujet de l'annexion à cette dernière des couvents de Nazareth et de Mouy, daté du 7 des calendes de mars 1640 [*sic*, 1641], et commençant par ces mots :) Urbanus, episcopus, servus servorum Dei. Veneralibus fratribus lugdunensi et parisiensi archiepiscopis...

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Extrait des registres du Conseil privé du roi. (26 mars 1641.)

(Arrêt en faveur des religieuses du monastère de Sainte-Élisabeth, au sujet des prétentions contraires des Pères du tiers-ordre des deux provinces de Saint-François et de Saint-Yves.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* (Requête du P. antoine de Séest au cardinal Barberin, protecteur de tout l'ordre de Saint-François, pour le dépôt entre ses mains d'une copie authentique de toutes les pièces produites dans l'affaire réglée par le bref du 22 janvier 1641, suivie d'une ordonnance de dépôt du 2 mars, et d'un certificat de conformité du 15 avril de la même année; le tout commençant par ces mots :) Eminentissime et reverendissime domine, sanctissimus D. N. per litteras suas in forma brevis... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLVII, fol. 311, division POLYGRAPHIE.)

* Extrait des registres du Conseil privé du roi. (3 mai 1641.)

(Arrêt portant défense aux religieux du tiers-ordre de la province Saint-François de troubler ceux de la province Saint-Yves en la possession des maisons, quêtes, quartiers et limites que leur ont été ordonnés.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* (Acte royal, du 9 mai 1641, pour la confirmation des bref et bulle des 22 janvier et 7 mars et des décrets du chapitre du tiers-ordre de Saint-François, relatifs à l'érection de la province Saint-Yves, démembrée de l'ancienne province de France, commençant par ces mots :) Louis, par la grâce de Dieu roi de France, à tous présents et avenir, salut. Nos chers et bien-aimés orateurs, les Pères provincial, diffiniteurs et autres supérieurs du tiers-ordre Saint-François en France...

(Voyez *ibidem*.)

* (Acte royal, du 19 juillet 1641, portant répartition de monastères et fixation de limites entre les deux provinces de Saint-François et de Saint-Yves du tiers-ordre de Saint-François, commençant par ces mots :)

Louis, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre... comme le jour et date des présentes...

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Extrait des registres du Conseil privé du roi. (6 mars 1643.)

(Décharge, en faveur des religieux du tiers-ordre de la province de Saint-Yves, de l'assignation à eux donnée en cour de parlement, par ceux de la province de Saint-François, aux fins de cassation des règlements intervenus entre eux pour la division des deux provinces.)

(Voyez *ibidem*.)

164. Plaise à nosseigneurs de parlement avoir pour recommandé en justice le bon droit de la cause en l'audience pour les provincial, diffiniteurs et autres supérieurs et religieux du tiers-ordre de S.-François de la province de S.-Yves et du convent de Nazareth à Paris près le Temple, des mêmes ordre et province, défendeurs et demandeurs en requête du 25 mai 1650. Contre les provincial, diffiniteurs, et autres religieux dudit ordre de la province de S.-François, et les gardien, religieux et convent desd. ordre et province établi à Picquepucelès-Paris, demandeurs en requête des 6 et 10 mai 1650, et défendeurs et encore demandeurs en requête civile du 30 avril, signifiée le neuvième juin seulement audit an. (Signé : M. DE MONTHOLON, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

165. Factum pour les religieux du tiers-ordre de S.-François de la province de France et convent de Picpuce, demandeurs en requête civile aux fins de réunion du convent de Nazareth près le Temple et du revenu affecté pour l'établissement d'un convent à Mouy en Beauvoisin à leurdite province, et de règlement de son district. Contre les religieux du même ordre de la province de Normandie, défendeurs et détenteurs par une usurpation autant injuste qu'elle est nouvelle. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLVII, fol. 193, division POLYGRAPHIE.)

166. Plaise à nosseigneurs de parlement avoir pour recommandé en justice le bon droit de la cause en l'audience pour les provincial, diffiniteurs et autres supérieurs et religieux du tiers-ordre S.-François de la province de S.-Yves et du convent de Nazareth à Paris, défendeurs en requête civile. Contre les provincial, diffiniteurs et autres religieux dudit ordre de la province de S.-François, et les gardien, religieux, et convent établi à Picpuce-lès-Paris, demandeurs en ladite requête civile du 30 avril, signifiée le 9 juin 1650. (Signé : DE MONTHOLON, avocat des défendeurs; MARTINET, avocat des demandeurs.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

167. Factum pour les provincial, diffiniteurs et autres supérieurs et religieux du tiers-ordre de S.-François de la province de S.-Yves et du convent de Nazareth à Paris, des mêmes ordre et province, défendeurs et demandeurs en requête du 25 mai 1650. Contre les provincial, diffiniteurs et autres religieux dudit ordre de la province de S.-François, et les gardien, religieux et convent desdits ordre et province établi à Picpuce-lès-Paris, demandeurs en requêtes des 6 et 10 mai 1650 et défendeurs. Et encore demandeurs en requête civile du 30 avril, signifiée le 9 juin, audit an, seulement. (Signé : DE MONTHOLON, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

168. Exemples de grande quantité de convents de diverses provinces, d'un même ordre et institut, dans une même ville, en une infinité de lieux de la chrétienté; extraits des attestations et certificats authentiques des supérieurs et principaux officiers de tous les ordres Mendiants de l'Église, dont les Pères de la province de S.-Yves et du convent de Nazareth du tiers-ordre S.-François à Paris près le Temple sont porteurs. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

169. Plaise à nosseigneurs de parlement avoir pour recommandé en justice le bon droit des religieux du tiers-ordre de S.-François de la province de France et convent de Picpuce, demand. en requête civile et défend. Contre les religieux du même ordre de la province de Normandie, défendeurs et demandeurs en requête, et les religieuses de S^te^-Élisabeth, parties intervenantes. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Signé à la main : MARTINET, avocat.)

170. Factum pour les supérieure, religieuses et convent du monastère de S^te^-Élisabeth de la province de S.-Yves du tiers-ordre de S.-François fondées à Paris devant le Temple, reçues parties intervenantes au procès d'entre les supérieurs et religieux de la même province de S.-Yves et du convent de Nazareth à Paris près le Temple, proche ledit monastère, défenderesses et demanderesses en requête du 30 mai 1650. Contre les provincial, diffiniteurs et religieux dudit ordre de la province S.-François, et les gardien, religieux et convent des mêmes ordre et province établis à Picpuce-lès-Paris, demandeurs en requêtes des 6 et 10 mai 1650 et défendeurs; et encore demandeurs en requête civile du 30 avril, signifiée le 9 juin, audit an, seulement. (Signé : BATAILLE, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

171. Raisons pour lesquelles, divisant la province, lors dite de France, du tiers-ordre de S.-François en celles de S.-François et de S.-Yves, l'on a, avec très-grande justice et équité, ordonné que le monastère des religieuses de S^te^-Élizabeth, le convent de Nazareth à Paris et celui de Mouy, seront et demeureront à ladite province de S.-Yves. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

172. Raisons et moyens des religieux du tiers-ordre S.-François de la province de France et convent de Picpuce, pour la réunion des convents usurpés sur eux par les religieux du même ordre de la province de Normandie. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

173. Réponses à ce que lesdits supérieurs et religieux des provinces de Saint-François et convent de Picquepuce disent communément contre les partage et division,

faits et exécutés de tous points il y a plus de dix ou onze ans, de la province, lors dite de France, en celles à présent dites de Saint-François et de Saint-Yves. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

174. Réfutation des raisons et moyens dont les religieux du tiers-ordre S.-François de la province de Normandie colorent leur usurpation de deux convents de la province de France du même ordre, l'un dans Paris, l'autre en Beauvoisin. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

175. Bref et véritable Narré des choses principales qui se sont passées en la division de la province, lors dite de France, des Pères du tiers-ordre de S.-François. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

176. Réponses aux protestations secrètes faites par les Pères Célestin, de Soissons, Antonin, de Noyon, et autres, contre le concordat fait entre eux et tous les autres supérieurs majeurs et diffiniteurs du tiers-ordre de S.-François, et à ce que ledit Père Antonin prétend avoir été renvoyé de Rome et mal traité par quelques gouverneurs ou officiers du Dauphiné. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

177. Très-véritable et sincère Narré de l'institution, destitution et suppression entière du prétendu office de visiteur ou vicaire général du tiers-ordre de S.-François en France. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

178. Brefs ou bulles de nos Très-Saints-Pères les papes Paul VIII (*sic*, V), d'heureuse mémoire, et Alexandre VII, à présent séant, et décrets des sacrées congrégations de nosseigneurs les éminentissimes cardinaux, interprètes du Concile de Trente et préposés pour les affaires des évêques et réguliers, obtenus par les supérieurs du tiers-ordre de Saint-François pour la réception et direction des personnes séculières de leur ordre, à l'exclusion des Pères Capucins; ensemble les Lettres patentes du roi, obtenues par lesdits supérieurs, pour l'approbation, confirmation, et exécution desdits Brefs et décrets; avec l'acte de signification qui en a été faite auxdits Pères Capucins, leurs réponses et quelques remarques qu'il convient de faire sur ces choses. (14 mars 1613-27 novembre 1636.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

179. Plusieurs Décrets de la sacrée congrégation des émin. cardinaux, et brefs de nos SS. PP. les papes Urbain VIII, Innocent X et Alexandre VII, tant en faveur des Frères laïcs du tiers-ordre de S.-François de la congrégation de France que pour l'admission des Frères servants à l'état laïcal qui étaient dans l'ordre en 1641. — *Paris, G. Targa, (s. d.,) in-24.*

180. Réponse au libelle intitulé : « Avis charitable aux Pères Pénitents ». — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

181. Briève Déclaration touchant certain libelle diffamatoire fait contre les Pères Pénitents du tiers-ordre de Saint-François. Bulle du pape Urbain VIII, confirmative des décrets des commissaires apostoliques, y insérés, sur la validité des vœux et professions desdits religieux et religieuses du tiers-ordre de S.-François de la réforme et congrégation de France. Abrégé de l'antiquité, fondation et réforme de quelques anciens convents desdits religieux Pénitents du tiers-ordre de S.-François en Normandie. — *Paris, imp. de P. Rocolet, 1657, in-4°. Pièce.*

(La Déclaration est de Roland Hébert, archevêque de Bourges, et relative à l'ouvrage catalogué sous le n° 160 ci-dessus. — Le permis d'imprimer est du 5 mars 1657.)

182. Factum pour les religieux Pénitents du tiers-ordre de S.-François, du convent de Nazareth à Paris, de la province de S.-Yves en France, demandeurs à fin de vérification de lettres patentes du roi de décembre 1657. Contre les religieux du même ordre des convents de Picpuce et Franconville, de la province de S.-François, opposants. (Signé : de Montholon, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Au Roi. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Requête des religieux du tiers-ordre Pénitents de la province de France et du couvent de Picpus, pour la nomination de commissaires à l'effet de prononcer sur leur différend avec ceux de la province de Normandie et du couvent de Nazareth.)

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome XXVI, fol. 118, division POLYGRAPHIE.)

* Au Roi. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Requête de Pères provincial, définiteurs, gardiens et religieux du tiers-ordre de S.-François du couvent de Nazareth, contre les Pères du même ordre du couvent de Picpus, au sujet de la demande faite par ces derniers de commissaires pour la révision des décisions antérieures.)

* Au Roi. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Requête des religieux du tiers-ordre de la province de France et du convent de Picpus, portant itérative demande de nomination de commissaires.)

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome XXVI, fol. 122, division POLYGRAPHIE.)

* Discours contenant en abrégé la naissance et le fond des différends ci-devant excités par quatre religieux de la province de France du tiers-ordre de Saint-François contre leur Père provincial; avec l'anatomie et dissection d'un acte sous la forme de sentence (du 31 mars 1672) composé par trois religieux d'autres ordres, au sujet desdits différends. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLVII, fol. 465, division POLYGRAPHIE.)

183. Factum, ou La vérité en son jour, concernant la naissance, la procédure et les jugements rendus sur certains différends ci-devant excités par quatre religieux particuliers de la province de France du tiers-ordre Saint-François contre leur Père provincial. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(On trouve imprimé après la page 12 : *La Déclaration du R. P.* [Joachim de Tallar] *commissaire du révérendissime P. général, chef et président du tribunal dont est question.* — 1 autre exemplaire de cette « Déclaration » dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLVII, fol. 499, division POLYGRAPHIE.)

* Délibération de huit célèbres avocats du parlement de Paris, pour montrer qu'aucun des titres et jugements des religieux de Normandie du tiers-ordre de S.-François n'est soutenable... (Signé : Lambin, etc. [15 décembre 1676.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome XXVI, fol. 126, division POLYGRAPHIE.)

* Autre Délibération de célèbres avocats du Conseil, pour montrer qu'aucun des titres et jugements des religieux de Normandie du tiers-ordre Saint-François n'est soutenable... (Signé : Sicres, etc. [21 janvier 1677.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome XXVI, fol. 129, division POLYGRAPHIE.)

§ 14. (Ld[25])

Ordre de Saint-François-de-Paule, ou des Frères Minimes : — Priviléges; — Détails de l'histoire.

1. Priviléges concédés et octroyés tant à S. François-de-Paule, fondateur et instituteur de l'ordre des Minimes, qu'aux convents et religieux de son ordre, par les rois de France. Vérifiés et émologués par les cour de parlement, cour des aides, chambre des comptes, et autres lieux où besoin a été, avec les arrêts donnés en conséquence d'iceux. (18 avril 1488-septembre 1643.) — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLIV, fol. 1, division POLYGRAPHIE.)

---

* Bref de N. S.-Père le pape Pie V, par lequel est déclaré que les Minimes sont compris sous le nom de Mendiants, et que, comme tels, ils doivent jouir de toutes les grâces et priviléges concédés à iceux. (9 nov. 1567.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* R. P. francisci Ripariani, ordinis Minimorum per Galliam vicarii generalis, declaratio in gratiam nepotum S. Patris Francisci-a-Paula ex ejus sorore Brigitta. (4 junii 1621.)

(1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLIV, fol. 13, division POLYGRAPHIE.)

(Voyez *ibidem.*)

2. A MM. le prévôt de Paris, ou son lieutenant civil. (29 décembre 1622.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Requête des descendants de la sœur de S. François-de-Paule contre le P. Du Vivier, religieux minime, au sujet de l'ouvrage intitulé : « La Vie et miracles de S. François-de-Paule ». — 1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLIV, fol. 21, division POLYGRAPHIE.)

* (Sentence du garde de la prévôté de Paris contre le Père Claude Du Vivier, datée du 11 janvier 1623 et commençant par ces mots :) A tous ceux que ces présentes lettres verront, louis Séguier,...

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Corrections à faire par le libraire-imprimeur. (Signé : claude Du Vivier. [13 janvier 1623.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLIV, fol. 27, division POLYGRAPHIE.)

* (Deux certificats, le premier du P. gilles Camart, provincial des Minimes de Touraine; le second des correcteur, vicaire et religieux du couvent du Plessis-lès-Tours, attestant la non-existence des textes allégués par le P. Du Vivier, datés des 14 et 18 mars 1623; le premier commençant par ces mots :) Ego Frater ægidius Camart,... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLIV, fol. 29, division POLYGRAPHIE.)

* Généalogie des neveux et nièces du glorieux Père saint François-de-Paule, instituteur et fondateur de l'ordre des Frères Minimes, selon et ainsi qu'elle est justifiée par titres originaux et authentiques qu'ont en leurs mains ceux qui demeurent en France. 1623. — *(S. l. n. d.,) in-fol. plano.*

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLIV, fol. 30, division POLYGRAPHIE.)

3. Defensio contra epistolam apologeticam P. Claudii Du Vivier, qua S. Franciscum de Paula, sacri ordinis Minimorum patriarcham, sororem habuisse probatur et nepotes, et rationes in oppositum refutantur. In favorem nepotum prænominati sancti. Opera et labore F. I. C. M. B. — *Parisiis, R. Stephanus, 1628, in-4°. Pièce.*

4. Discours au roi, en faveur des R. Pères Minimes français du couvent de La Trinité-du-Mont à Rome, pour la conservation des priviléges de la nation. Composé par F. Ogier. — *Paris, T. du Bray, 1629, in-4°.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XL, fol. 69 et tome XLIV, fol. 35, division POLYGRAPHIE.)

5. Lettres présentées par les religieux Minimes, le 4 de juillet 1641, pour être restitués contre un acte capitulaire par eux fait le 24 d'août 1624. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

6. Au Roi. — —*(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Requête des religieux Minimes contre l'édit, d'août 1717, portant révocation de leurs priviléges.)

7. Mémoire abrégé et prouvé, qui doit servir au factum, pour les supérieurs, communautés et religieux Minimes de la province de Touraine, défendeurs opposants à l'homologation des lettres patentes du défunt roi, surprises sur un prétendu règlement de leur dernier général, qui tend à établir une alternative pour les premières charges de la province entre les religieux du diocèse de Tours et ceux des autres diocèses; et encore appelants,

comme d'abus, de tout ce qui se serait fait sur ladite alternative, et dudit prétendu règlement, d'une part. Contre certains religieux de la même province, demandeurs en homologation desdites lettres patentes, et intimés, d'autre part. (Juin 1719.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

8. Mémoire signifié pour Frère JEAN GAUDIN, ex-provincial des Minimes de la province de Lyon, et autres religieux du même ordre et de la même province, intimés, défendeurs et demandeurs. Contre les Frères Claude Pain, Jean-François Ravinel, Louis de La Cour, et Claude Rozier, religieux minimes de la même province, appelants comme d'abus, demandeurs et défendeurs. Servant de réponse aux mémoires, requêtes, imprimés et autres écritures de ces derniers. — *(Paris,) imp. de J.-A. Grangé, 1756, in-fol.*

9. Précis par un Minime du couvent de la Place-Royale. 1790. L'ordre des Minimes n'est pas un ordre Mendiant. — *(Paris,) imp. de Buisson et Chaudé, 1790, in-8°. Pièce.*

§ 15. (Ld[26])

Frères de la Croix.

1. Prospectus de la congrégation des Frères de la Croix, à S[t]-Germain-en-Laye, rue de Noailles, n° 17. (Signé : L'abbé POIRRIER, supérieur général de la congrégation. [11 juillet 1825.]) — *Paris, imp. de J.-M. Eberhart, 1825, in-8°. Pièce.*

§ 16. (Ld[27])

Frères de la Doctrine chrétienne de Sion-Vaudémont.

1. (Collection de lettres circulaires des Frères de la Doctrine chrétienne de Sion-Vaudémont.) — *In-8°.*

2. *Spes mea Deus.* Réponse de M. l'abbé LÉOPOLD BAILLARD à la lettre de M[gr] l'évêque de Nancy et de Toul à NN. SS. les archevêques et évêques, concernant les affaires de la congrégation des Frères de la Doctrine chrétienne dits Frères de Sion-Vaudémont, en date du 27 novembre 1847... Paris le 30 décembre 1847. — *Paris, imp. de H. Vrayet de Surcy, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

3. *Spes mea Deus.* Réponse de M. l'abbé LÉOPOLD BAILLARD à la circulaire adressée aux Frères de la Doctrine chrétienne du diocèse de Nancy, en date du 30 janvier 1848, par M. Gridel, vicaire général, supérieur de cette congrégation, adressée aux mêmes Frères. (20 février.) — *(Paris,) imp. de H. V. de Surcy, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

§ 17. (Ld[28])

Frères des Écoles chrétiennes ou du B. H. de La Salle, dits aussi de Saint-Yon : — Généralités de l'histoire; — Constitutions; — Détails de l'histoire.

1. (Collection de lettres circulaires émanées des différentes maisons des Frères des Écoles chrétiennes en France.) — *In-4°.*

2. Notice sur l'institut des Frères des Écoles chrétiennes fondé par l'abbé de La Salle. — *Paris, imp. de Poussielgue, 1837, in-8°. Pièce.*

3. Liste des aspirants aux vœux pour l'année 1850. — *Paris, imp. de E. et V. Penaud frères, (s. d.,) in-fol. Pièce.*

★ Le véritable Ami de l'enfance, ou Abrégé de la vie et des vertus du vénérable serviteur de Dieu J.-B. de La Salle, instituteur des Frères des Écoles chrétiennes; suivi d'une notice sur cette congrégation. *(1855.)*

(Voyez ci-après le chapitre BIOGRAPHIE.)

---

4. Règle du gouvernement de l'institut des Frères des Écoles chrétiennes. Approuvée par le chapitre général de 1844. — *Paris, imp. de Poussielgue, 1845, 2 parties en 1 vol. in-12.*

---

5. Question importante. Les Frères des Écoles chrétiennes peuvent-ils adopter la méthode d'enseigner connue sous le nom de Lancaster, ou méthode d'enseignement mutuel; et, s'ils pouvaient l'adopter, serait-il avantageux pour le public qu'ils le fissent? Par M. DUBOIS, théologal de l'église d'Orléans. — *Orléans, imp. de Darnault-Maurant, juillet 1817, in-8°. Pièce.*

6. L'Institut des Frères des Écoles chrétiennes et les nouvelles écoles à la Lancaster, cités au tribunal de l'opinion publique, ou Lettre d'un catholique, père de famille, membre d'un comité cantonal pour la surveillance et l'amélioration des Écoles primaires, à M. le comte Chabrol de Volvic, préfet de la Seine. — *Paris, A. Le Clère, août 1817, in-8°. Pièce.*

A. — 2[e] éd. — *Paris, Le Normant, 1817, in-8°. Pièce.*

7. Sur les Écoles chrétiennes, par M[gr] le cardinal DE LA LUZERNE. — *Paris, imp. de A. Égron, (1818,) in-8°. Pièce.*

8. Second Écrit sur les Écoles chrétiennes, par M[gr] le cardinal DE LA LUZERNE. — *Paris, imp. de A. Égron, 1818, in-8°. Pièce.*

9. Réponse des défenseurs des Frères des Écoles

chrétiennes à un long article, relatif à l'instruction publique, inséré dans « Le Moniteur » du 13 janvier 1818. Ouvrage dans lequel on prouve, par l'aveu formel des premiers fondateurs des nouvelles écoles, qu'en les établissant ils se sont proposé un but moral tout à fait étranger à l'enseignement des enfants. Par M. l'abbé Dubois,... — *Orléans, Monceau, avril 1818, in-8°. Pièce.*

10. Réflexions d'un catholique sur les nouvelles prétentions de la commission de l'instruction publique à l'égard des Frères des Écoles chrétiennes dits de Saint-Yon. — *(Paris,) Testu, (1818,) in-8°. Pièce.*

A. — 2e éd. Suivi de la réponse d'un publiciste à MM. Alex. Laborde et comp. sur leur critique d'un dernier écrit de S. Ém. Mgr le cardinal de La Luzerne... — *Paris, Le Clère et Picard-Dubois, 30 septembre 1818, in-8°. Pièce.*

11. Réflexions d'un honnête homme et d'un bon citoyen, sur les « Réflexions d'un catholique », etc., etc., au sujet de l'enseignement mutuel, et de la réponse de M. le Cte Alexandre de Laborde à l'écrit de Mgr le cardinal de La Luzerne. — *Paris, L. Colas, 1818, in-8°. Pièce.*

12. Aux Frères des Écoles chrétiennes, la patrie reconnaissante. — *(Paris,) imp. de A. Boucher, (1818,) in-8°. Pièce.*

(Extrait de *La Quotidienne.*)

13. Écrits remarquables de divers grands personnages en faveur des Écoles chrétiennes. Aux Frères des Écoles chrétiennes, la France reconnaissante. — *Montpellier, J. Martel le jeune, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Extrait du *Journal des débats* du 12 septembre 1818.)

14. Un Mot de réponse à la dernière brochure de M. l'abbé Dubois, théologal de l'église d'Orléans. (Signé : L'un des souscripteurs pour l'enseignement mutuel.) — *Orléans, imp. de Ve Huet-Perdoux, (1819,) in-8°. Pièce.*

(Voyez le n° 9 ci-dessus.)

15. De l'Association en général, et spécialement de l'association charitable des Frères des Écoles chrétiennes, par M. Rendu,... Deuxième édition. — *Paris, E. Tétu, 1845, in-8°.*

(La 1re édition a paru en 1819.)

16. Du Mandement de monseigneur l'évêque de Carcassonne. (Signé : A. G.) — *Toulouse, imp. de Bénichet aîné, (1820,) in-8°. Pièce.*

17. Notice sur l'écrit intitulé : « Du Mandement de Mgr l'évêque de Carcassonne ». — *Castelnaudary, imp. de G.-P. Labadie, 1820, in-8°. Pièce.*

18. Essai sur l'action du philosophisme et sur celle du christianisme, par L.-F. de Robiano de Borsbeek. (20 mai 1820.) — *Paris, A. Le Clère, 1820, in-8°.*

(Au sujet des Frères de la Doctrine chrétienne.)

19. Observations du Frère Agathon (joseph Gontieu), supérieur général des Frères des Écoles chrétiennes, sur les répétitions publiques qui se font à la fin de l'année scolastique, dans différentes maisons de l'institut. — *Paris, J. Moronval, 1826, in-8°.*

20. Basile, ou Une éducation primaire au dix-neuvième siècle... — *Paris, et, dans les départements, chez les principaux marchands de nouveautés, 1832, in-8°. Pièce.*

21. Examen de la Conduite des Écoles chrétiennes. Extrait du « Messager de Marseille ». — *Marseille, imp. de Mille et Senés, 1835, in-8°. Pièce.*

22. Sur les Frères de la Doctrine chrétienne, par G.-F. de Grandmaison y Bruno. — *Paris, imp. de Poussielgue, 1835, in-8°. Pièce.*

23. Appel aux amis de la religion et de l'ordre social en faveur des Frères des Écoles chrétiennes. — *Angers, imp. de V. Pavie, 1837, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée porte en plus : *Par l'abbé* Leconte,... *membre de l'Association et au nom de ladite Association.*)

24. OEuvre pour la fondation et l'entretien du noviciat préparatoire des Frères des Écoles chrétiennes. — *Paris, imp. de Poussielgue, (1837,) in-8°. Pièce.*

25. Conseil de l'OEuvre pour la fondation et l'entretien du noviciat préparatoire des Frères des Écoles chrétiennes. Extrait du compte rendu dans l'assemblée générale du 7 mars 1838. — *Paris, imp. de Poussielgue, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

26. Réflexions sur la propagation des écoles des Frères de la Doctrine chrétienne, et sur leurs tristes résultats pour l'instruction du peuple, par J. Rozès,... — *Dax, imp. de G. Bonnebaigt, (1841,) in-8°. Pièce.*

27. Les Frères des Écoles chrétiennes et le fondateur de leur institut. De l'éducation des enfants dans les campagnes, par M. le vicomte félix de Conny. — *Paris, au bureau de correspondance générale, 1846, in-18.*

28. De l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes. Lettre à l'Assemblée nationale, par B. Lunel. — *Paris, imp. de P. Cosse et J. Dumaine, 1848, in-8°. Pièce.*

29. Les Frères devant la loi. Par louis-arsène Meunier,... — *Paris, imp. de E. Proux, (1848,) in-8°. Pièce.*

30. Enseignement primaire. L'instituteur. Le Frère, par eugène Cordier,... — *Paris, Meyrueis, 1856, in-12. Pièce.*

31. Réflexion chrétienne et morale sur la société, précédé d'un petit tableau sur les écoles des Frères ; par Deloffre, médecin à La-Ventie. — *Béthune, imp. de Ve De Savary, (1857,) in-12. Pièce.*

§ 18. (Ld[29])

Frères des Écoles chrétiennes du faubourg Saint-Antoine.

1. Université royale de France. Extrait des statuts et règlements de la Société des Écoles chrétiennes du faubourg Saint-Antoine fondée en 1713. — *Paris, imp. de J.-M. Eberhart, (1821,) in-8°. Pièce.*

2. Université royale de France. Extrait de la règle des écoles tenues par les Frères de la Société des Écoles chrétiennes de Saint-Antoine. — *Paris, imp. de Eberhart, (1821,) in-8°. Pièce.*

§ 19. (Ld[30])

Frères de Saint-François-d'Assise, ou Frères Agriculteurs.

1. Règlement et Recueil de prières à l'usage de la Société des Frères de Saint-François-d'Assise dits Frères Agriculteurs. — *Saintes, Hus, 1853, in-12.*

§ 20. (Ld[31])

Frères de l'Instruction chrétienne ou de Lamennais.

1. (Collection de lettres circulaires émanées de l'institut des Frères de l'instruction chrétienne.) — *In-12.*

2. Bref du souverain pontife Pie IX à M. l'abbé J.-M. de Lamennais, fondateur des Frères de l'Instruction chrétienne. (1er février 1851.) — *Vannes, imp. de G. de Lamarzelle, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3. Premier Chapitre général des Frères de l'Instruction chrétienne de Saint-Gabriel. (20 mai 1857.) — *Cholet, imp. de F. Lainé, 1857, in-18.*

§ 21. (Ld[32])

Frères de l'Instruction chrétienne des Sacrés-Cœurs.

1. Règles générales et communes de l'institut des Frères de l'Instruction chrétienne des SS.-CC. — *Lyon, imp. de L. Perrin, 1850, in-8°.*

§ 22. (Ld[33])

Frères de Nazareth.

1. Prospectus (de la congrégation des Frères de Nazareth). (Signé : Tabourez, supérieur.) — *Paris, imp. de De Soye, (1849,) in-8°. Pièce.*

§ 23. (Ld[34])

Frères de la Sainte-Famille.

1. (Collection de lettres circulaires émanées de la l'institut des Frères de la Sainte-Famille.) — *In-8°.*

§ 24. (Ld[35])

Frères de Sainte-Marie de Tinchebray.

1. Projet d'établissement à Tinchebray (Orne). Fondation d'un noviciat de Frères instituteurs pour les diocèses de Séez et de Bayeux. charles-frédéric Rousselet, évêque de Séez, au clergé et aux fidèles de son diocèse. (9 janvier 1851.) — Prospectus. (Signé : C.-A. Duguey. [10 janvier 1851.]) — *Domfront, Montauzé et Moreau-Leroy, (s. d.,) in 8°. Pièce.*

2. Évêché de Bayeux. Le 20 août 1852. (Signé : L.-F. [Robin], év. de Bayeux.) — Noviciat des Frères de Sainte-Marie de Tinchebray pour les diocèses de Bayeux et de Séez. — *Vimoutiers, imp. de Crigy, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3. Souscription générale ordonnée et recommandée par NN. SS. les évêques de Séez et de Bayeux. But de la souscription : 1° fonder un noviciat de Frères instituteurs spécialement destinés aux campagnes; 2° fonder une maison de missionnaires pour donner des retraites aux ecclésiastiques et aux laïques; 3° élever une chapelle sous le vocable de l'Immaculée-Conception-de-la-Sainte-Vierge. — *Paris, imp. de S. Raçon, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

4. Noviciat des Frères de Sainte-Marie de Tinchebray (Orne), fondé par NN. SS. les évêques de Séez et de Bayeux. — *Paris, imp. de S. Raçon, (1857,) in-8°. Pièce.*
(Témoignages en faveur de l'œuvre.)

§ 25. (Ld[36])

Ordre de Saint-Guillaume.

1. Plaidoyer de M. louis Servin, conseiller du roi... en la cause d'entre Frère Étienne Lœmel, provincial de l'ordre de S.-Guillaume en la province de France; Edme Guyart, bachelier en théologie... et Frère Antoine Begard... aussi bachelier en théologie; Regnauld de La Salle; Jean Goyet... Paul Rolé; René Galois... appelants,

comme d'abus, de la nouvelle aggrégation d'aucuns de leurs Frères et de leur maison des Blancs-Manteaux sise à Paris à la congrégation des Bénédictins réformés de S.-Vannes de Verdun, le 3 de septembre 1618... d'une part; et les religieux de la congrégation des Bénédictins réformés de S.-Vannes de Verdun... d'autre part. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

2. (Requête des religieux de l'ordre de S.-Guillaume, au sujet de la prise de possession de leur couvent par les Bénédictins, signée : Baignault, et commençant par ces mots :) Le Provincial et tous les religieux de l'ordre S.-Guillaume, dit à Paris vulgairement les Blancs-Manteaux... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

3. Summa controversiæ ordinis Fr. Gulielmitarum, contra Benedictinos in curia parlamenti paris. Prior et religiosi ordinis divi Guilielmi, ab Albis-Mantellis Parisiis vocati, non potuerunt se suamque domum submittere et jungere alteri ordini, inaudito superiore ejusdem ordinis, summo Pontifici immediate subjecto. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

4. En la Cause appelée entre Frère Étienne Leomel, provincial et supérieur de l'ordre des religieux ermites S.-Guillaume, appelant comme d'abus, demandeur en réintégrande, opposant à l'entérinement de lettres, et encore appelant, tant comme de juge incompétent qu'autrement, du prévôt de Paris, ou son lieutenant civil. Contre les religieux Bénédictins, soi-disant réformés, de la congrégation de S.-Vannes de Verdun, intimés, demandeurs en lettres et défendeurs. (Par Le Feron, avocat.) — *(S. l., 1619,) in-4°. Pièce.*

(Contre l'incorporation du monastère des Blancs-Manteaux, de l'ordre de S.-Guillaume, à la congrégation de Saint-Vannes.)

§ 26. (Ld[37])

Prêtres de Saint-Hyacinthe.

1. Société de prêtres auxiliaires, dits Prêtres de S[t]-Hyacinthe, pour le diocèse de Paris. — *(Paris,) imp. de C.-J. Trouvé, (1824,) in-fol. Pièce.*

(Demande de secours pour la Société.)

§ 27. (Ld[38])

Ordre de Saint-Jean-de-Dieu, ou de la Charité : — Constitutions; — Détails de l'histoire.

1. Règlements que doivent observer les postulants et les novices de l'ordre de la Charité en leurs diverses fonctions de l'hospitalité. — *Paris, 1764, in-18.*

---

2. La Fondation et établissement en France des Frères de La Charité, religieux de l'ordre du bienheureux Jean-de-Dieu. — *Paris, V[e] H. Velut, 1618, in-8°. Pièce.*

A. — *1623. — Paris, P. Massan, in-8°. Pièce.*

3. Apologie et réfutation du libelle diffamatoire imprimé sous le nom d'un nommé Ferrand, soi-disant religieux, prêtre et procureur de l'Hôpital de La Charité, et autres ses sectaires, contre l'ordre et supérieurs d'icelui. — *(S. l.,) 1621, in-8°.*

* Extrait des registres de parlement. (12 mars 1633.)

(Arrêt portant défense aux Frères de Saint-Jean-de-Dieu de faire des quêtes.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

4. Factum pour les pauvres malades, à monseigneur l'éminentissime cardinal duc de Richelieu, père spirituel et protecteur de l'ordre de la Charité du bienheureux Jean-de-Dieu en France. — *Paris, imp. de N. Charles, 1655, in-4°. Pièce.*

5. Sommaire du pieux institut des religieux de la Charité de l'ordre du bienheureux Jean-de-Dieu, érigé pour le secours corporel et spirituel des pauvres malades membres de notre Seigneur Jésus-Christ. — *Paris, M. Le Prest, 1656, in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LXII, division POLYGRAPHIE.)

6. Priviléges concédés par les rois, tant à l'Hôpital de La Charité de Paris, de l'ordre du B. Jean-de-Dieu, qu'à tous les autres hôpitaux dudit ordre de ce royaume semblables à ceux des hôpitaux de fondation royale et ceux des Mendiants dudit Paris; particulièrement de l'exemption de tous péages, impositions et droits d'entrées, tant par eau que par terre, les *(sic)* blés, vins, sels, huiles, cidres, bières, chairs, poissons, bois, charbons, et toutes autres denrées et marchandises, généralement quelconques, nécessaires aux religieux, aux malades et aux serviteurs desdits hôpitaux. (19 janvier 1617-14 mai 1664.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LXII, division POLYGRAPHIE.)

* Sanctissimi domini nostri, D. Innocentii, divina providentia papæ XII, exemptio Fratrum ordinis S.-Joannis-Dei a quibuscumque processionibus publicis. (20 maii 1693.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* (Ordonnance de nomination du P. Denis Berry comme provincial et vicaire général de l'ordre de Saint-Jean-de-Dieu en France, datée du 24 juin 1709, et commençant par ces mots :) F. joseph-antonius a Sancto-Benedicto,... — F. joseph-antoine de Saint-Benoist, le plus petit serviteur, prieur général de la religion Saint-Jean-de-Dieu...

(Voyez *ibidem.*)

* Sentence du Châtelet de Paris, qui ordonne l'exécution des lettres patentes et arrêts concernant l'établis-

sement des religieux de la Charité... (30 août 1721.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Mémoire pour le premier chirurgien du roi, contre les Frères de La Charité. (Signé : Me Leyridon, avocat, *1757.*)

(Voyez, pour cet ouvrage et pour tous autres relatifs à la contestation entre les chirurgiens du roi et les Frères de la Charité, le Catalogue des SCIENCES MÉDICALES, tome I, pages 125-128; nos 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 187.)

* Déclaration du roi, concernant l'exercice de la chirurgie dans les maisons de l'ordre de la Charité. Donnée à Marly le 20 juin 1761.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Adresse à l'Assemblée nationale, par le supérieur général de l'ordre de la Charité (F. clément Yves, *1790*).

(Voyez précédemment tome II, page 585, n° 128.)

7. Observations sur l'ordre hospitalier de Saint-Jean-de-Dieu, dit en France de la Charité. — *(S. l. 1790,) in-8°. Pièce.*

8. Ordre hospitalier des religieux de la Charité de St-Jean-de-Dieu, sous la règle de Saint-Augustin. — *Lille, imp. de L. Lefort, (1825,) in-8°. Pièce.*

(Conditions d'admission.)

9. Religieux hospitaliers de la Charité de l'ordre de Saint-Jean-de-Dieu. — *Lille, imp. de L. Lefort, (1825,) in-8°. Pièce.*

(Appel de fonds pour le soutien de l'œuvre.)

10. Prospectus des religieux hospitaliers de la Charité de l'ordre de Saint-Jean-de-Dieu. — *Lyon, imp. de L. Perrin, (1827,) in-8°. Pièce.*

11. Dieu est charité. Maisons hospitalières de Saint-Jean-de-Dieu pour les aliénés, dont le nombre toujours croissant et l'infortune si déplorable excitent l'intérêt général. — *(Paris,) imp. de E. Proux, (1839,) in-8°. Pièce.*

12. Cri de l'humanité souffrante contre les Frères de Saint-Jean-de-Dieu. (Signé : C. D.) — *Lyon, imp. de L. Boitel, (1840,) in-8°. Pièce.*

13. Exposé de M. Le Dolledec aîné, prêtre hospitalier de St-Jean-de-Dieu par convention, écrite en 1837, entre le R. P. Félix Masson, provincial, et lui, reçu et agrégé la même année, nommé Père J.-Baptiste par le R. P. Jean-de-Dieu de Magalon, prieur; agrégation et dénomination sanctionnées à Rome, en 1838, par le très-révérendissime P. général de l'ordre et le souverain pontife, et consignées dans les brefs et rescrits authentiques. — *Lyon, imp. de L. Perrin, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

14. Lettre écrite par le P. hilarion Tissot à monseigneur l'archevêque de Lyon. — *Lyon, imp. de Chavin et Nigon, (1841,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet des contestations survenues entre les PP. Félix Massot et J.-B. Le Dolledec.)

15. Rapport fait à l'assemblée générale des hospitaliers, tenue le jour de l'Ascension, 16 mai 1844. — *Lyon, imp. de Nigon, 1844, in-8°. Pièce.*

16. De l'Ordre de la Charité de Saint-Jean-de-Dieu et de ses établissements en France; par émile Leguay,... — *Paris, Sagnier et Bray, 1854, in-8°.*

§ 28. (Ld[39])

Compagnie de Jésus : — Généralités de l'histoire; — Détails de l'histoire.

1. Catalogus personarum et officiorum provinciæ Franciæ Societatis Jesu. — *(S. l.,) in-8°.*

1752.	1758.
1753.	1759.
1754.	1760.
1755.	1761.
1756.	1858.
1757.	

2. Catalogus sociorum et officiorum provinciæ lugdunensis Societatis Jesu... — *Lugduni, typis A. Perisse, etc., in-8°.*

1848.	1854.
1849.	1855.
1850.	1856.
1851.	1857.
1852.	1858.
1853.	

3. Catalogus sociorum et officiorum provinciæ tolosanæ Societatis Jesu... — *Tolosæ, typis Væ Dieulafoy, in-8°.*

1854.	1856.
1855.	

4. Litteræ annuæ provinciæ lugdunensis Societatis Jesu. — *Lyon, imp. de Nigon, (1855,) in-fol. Pièce.*

5. Litteræ annuæ provinciæ tolosanæ S. J. — *Toulouse, imp. de Ve Dieulafoy, (1856,) in-4°.*

---

* Complaincte de l'Université de Paris, contre aucuns estrangers, nouvellement venus, surnommez Jesuites. *(1564.)*

(Voyez la division POÉSIE.)

* Complaincte des escolliers contre les nouveaux violateurs des lois surnommez Jesuites. *(1565.)*

(Voyez *ibidem*.)

6. Le premier Livre des explications catholiques du

seigneur DIEGHO PAYVA, gentilhomme portugais, qui est une apologie pour ceux de la Compagnie de Jesus contre certains ministres predicans d'Alemaigne et aultres. — *Lyon, par M. Jove, 1565, in-8°. Pièce.*

7. Response à une epistre liminaire de Pierre Viret, ministre des reformez de Lyon, en faveur de ceux de la Compagnie de Jesus, communement appelez Jesuites. En laquelle est un beau discours et histoire de l'estat, source, progrès et maniere de vie d'iceux; par le translateur du livre du seigneur Diegho, portugais... — *Lyon, M. Jove, 1565, in-8°.*

8. Quædam ex Constitutionibus Societatis Jesu excerpta. — *Ex typographia Collegii virdunensis Societatis Jesu; ex liberalitate sui fondatoris, R. D. episcopi ac comitis ejusdem urbis, per M. Mercatorem, ejusdem R. episcopi typographum, 1572, in-8°. Pièce.*

9. De la Puissance paternelle, contre ceux qui, sous couleur de religion, vollent les enfants à leurs peres et meres. Par PIERRE AYRAULT, lieutenant criminel au siege presidial d'Angers. Edition seconde. — *Tours, J. Mettayer, 1593, in-8°.*

(La 1re édition, qui porte seulement au titre : *De la Puissance paternelle*, a parn chez le même libraire en 1589.)

10. P. ÆRODII, quæsitoris Andegavi, de patrio jure, ad filium pseudojesuitam. — *Parisiis, J. Perier, 1594, in-8°.*

(Traduction du n° précédent.)

11. Morologie des Jesuites. Morologie des faux prophetes Manticores Jesuites, soy disans faussement de la Compagnie de Jesus, ou Description de plusieurs et diverses heresies, erreurs, faussetez, folles et sottes paroles remplies de calomnies et faux blasmes, pour faire paroistre nombre de faussetez, sur lesquelles leur maudite religion et superstition est fondée, qui est aussi une antilipsie et deffense pour respondre aux calumnies et menteries impudentes mises n'agueres en avant contre M. Estienne de Malescot, amateur et serviteur de la parole de Dieu, par des libelles diffamatoires par eux semes sous main, et sans estre imprimez. Faite et composée par JESSEN comte DE MALTE, seigneur des Touches, Paradis et La Leuf. — *Caen, J. Le Bas, 1593, in-8°.*

12. Defenses de ceux du College de Clermont. Contre les requestes et plaidoyés contre eux cy devant imprimés et publiés. — *(S. l.,) 1594, in-8°.*

A. — *1594.* Ensemble les Lettres pattentes du roy. — *(S. l.,) in-8°.*

13. Defenses des Jesuites contre les requestes et plaidoyés naguères imprimées à l'encontre d'eux. (Signé : PIERRE BARNY,... procureur des prestres, regens et escholiers du College de Clermont. [12 mai 1594.]) — *Lyon, Guichard Jullieron, 1594, in-8°.*

14. JACOBI AMBOSII, Academiæ rectoris amplissimi, et regii medici, orationes duæ in senatu habitæ, pro universis Academiæ ordinibus, in Claromontenses qui se Jesuitas dicunt, XII maii et XIII jul. M. D. LXXXXIIII. — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier, 1594, in-8°. Pièce.*

A. — *1595.* — *Paris, J. Mettayer et P. L'Huillier, in-8°. Pièce.*

15. Plaidoyé de M. ANTOINE ARNAULD, advocat en parlement, et cy devant conseiller et procureur general de la defunte royne mere des roys, pour l'Université de Paris, demanderesse, contre les Jesuites, defendeurs. Des 12 et 13 juillet 1594. — *Paris, par M. Patisson, 1594, in-8°. Pièce.*

A. — *1594.* — *Paris, par M. Patisson, in-8°.* (Réserve. Rel. vél. aux armes des frères Du Puy.)

B. — *1594.* — *Lyon, par T. Aneelin, in-12.*

16. Plaidoyé de M. L. DOLLÉ, advocat en la cour de parlement, pour les curez de la ville de Paris, demandeurs contre les Jesuites, defendeurs, des 13 et 16 juillet 1594. Avec les arrests de la cour de parlement contre les dicts Jesuites. — *Paris, par M. Patisson, 1595, in-8°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, relié avec le n° précédent.)

17. Le Plaidoyé de M. PASQUIER pour l'Université de Paris, deffenderesse, contre les Jesuites, demandeurs en requeste. — *Paris, A. L'Angelier, 1594, in-8°.*

18. Plaidoyé de feu maistre PIERRE VERSORIS, advocat en parlement, pour les prebstres et escoliers du College de Clermont, fondé en l'Université de Paris, demandeurs. Contre ladicte Université, deffenderesse. — *(S. l.,) 1594, in-8°. Pièce.*

19. Plaidoyé de feu M. l'advocat DU MESNIL, en la cause de l'Université de Paris et des Jesuites. — *Paris, A. L'Angellier, 1594, in-8°.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-8°, tome VIII, fol. 316, division POLYGRAPHIE.)

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-8°. Pièce.*

20. Sensuivent les principales requestes de celles qui ont esté cy-devant alleguées. Les autres, comme celles de Bourges, Eu, Billom et villes d'Auvergne, ont esté omises par briefveté. (30 août 1594.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

21. Determination de la Faculté de theologie de Paris concluc, le premier jour de decembre 1554, apres quatre assemblées generales sur les deux bulles des papes Paul II et Jules III, presentées par les Jesuites dont est faicte mention és plaidoyé, advis et lettres precedentes. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* Trompette portant l'exil et passeport des Jesuites.

(Voyez la division POÉSIE.)

* Le dernier Adieu des Jesuites et leur sortie hors du royaume de France. (Par JEAN GODARD, *1595.*)

(Voyez *ibidem.*)

22. La Verité defendue pour la religion catholique

en la cause des Jesuites, contre le Plaidoyé d'Antoine Arnaud, par FRANÇOIS DES MONTAIGNES. — *Franefort, V. der Sclaffer, 1595, in-8°.*

(Par LOUIS RICHEOME, d'après Baillet.)

A. — *1595. — Tolose, Vᵉ S. Colomier, in-8°.*
B. — *1595. — Avignon, J. Bramereau, in-8°.*
C. — *1596. — Liège, H. Hovius, in-8°.*
D. — *1615. — Turin, par M. Gaillard, in-8°.*

25. Apologia FRANCISCI MONTANI pro Societate Jesu in Gallia, contra Antonii Arnaldi, advocati parisiensis, philippicam. Ex gallico in latinum translata. Accessit Appendix ex historia de facto Joannis Schattelii, studiosi parisiensis. — *Ingolstadii, ex typ. Sarlorii, 1596, in-8°.*

(Traduction du n° précédent.)

* Arrest de la cour de parlement, portant defenses à toutes personnes de recevoir aucuns Jesuites pour tenir escholes publiques ou privées, ou autrement, souz pretexte d'abjuration par eux faicte de leur profession. (21 août 1597.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

24. Plaidoyé sur lequel a esté donné contre les Jesuites l'arrest, du 16 octobre 1597, inséré à la fin d'iceluy. (Par MARION.) — *Paris, par M. Palisson, 1597, in-8°. Pièce.*

* — *1597. — Paris, par M. Patisson, in-8°. Pièce.* (Réserve. Relié avec le n° 15 ci-dessus.)
* — *1597. — Paris, par M. Patisson, in-8° monté sur papier in-4°. Pièce.* (RECUEIL FONTANIEU, tome CLVII, division POLYGRAPHIE.)

* La Conspiration faite par les Peres Jesuites de Douay pour assassiner le prince Maurice d'Orange conte de Nassau. Avec le portrait racourcy du cousteau à quatre trenchans de l'invention jesuitique. (22 juin 1598.)

(Voyez, pour cette pièce et pour tous autres ouvrages relatifs au même sujet, la division HISTOIRE DE HOLLANDE.)

* Arrest de la cour de parlement, du 18 aoust 1598, contre le sieur de Tournon. Contenant aussi defenses à toutes personnes d'envoyer escholiers aux colleges des Jesuites, en quelques lieux et endroicts qu'ils soyent, pour y estre instruits.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

25. Tres-humble Remonstrance et requeste des religieux de la Compagnie de Jesus. Au tres-chrestien roy de France et de Navarre Henry IIII. — *Bourdeaus, par S. Millanges, 1598, in-8°.*

(Par LOUIS RICHEOME, d'après Barbier.)

A. — *1598. — Bourdeaus, S.-Millanges, in-8°.*
B. — *1599. — Jouxte la copie imprimée à Bordeaux par S. Millanges, in-12.*
C. — *1599. — Limoges, par H. Barbou, in-16.*

26. Responce de RENÉ DE LAFON, pour les religieux de la Compagnie de Jesus, au playdoyé de Simon Marion en l'arrest donné contre iceux le 16 d'octobre 1597. Avec quelques notes sur le Playdoyé et autres subjects des Recherches d'Estienne Pasquier. A nosseigneurs de la court de parlement de Paris. — *Ville-Franche, G. Grenier, 1599, in-8°.*

(Par LOUIS RICHEOME, d'après Barbier. — 1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in 8°, tome VIII, fol. 358, division POLYGRAPHIE.)

27. Introductio in artem jesuiticam, in eorum gratiam qui ejus artis mysteriis aut jam initiati, aut propediem initiandi sunt, conscripta a GABRIELE BARIACO, lermeo, nobili volca. Ad venerandos Patres Turnoni eam artem facientes. — *(S. l.,) 1599, in-8°.*

28. Instructions et Mémoires pour l'Université de Caors. — *Caors, imp. de C. Rousseau, 1600, in-12.*

29. Apologetique par PIERRE COTON, foresien, de la Compagnie de Jesus, tant sur les faux bruits dont il a été chargé qu'autres signalez incidents et rencontres. — *Avignon, imp. de J. Bramereau, 1600, in-12.*

30. Le Catéchisme des Jésuites, ou Examen de leur doctrine. (Par ÉTIENNE PASQUIER.) — *Villefranche, G. Grenier, 1602, in-8°.*

31. Le Catéchisme des Jésuites, ou Le mystère d'iniquité révélé par ses suppôts, par l'examen de leur doctrine, même selon la croyance de l'Église romaine. — *Villefranche, G. Grenier, 1677, 2 vol. in-12.*

(Même ouvrage que le précédent.)

A. — *1677. — Villefranche, G. Grenier, in-12.*

32. La Chasse du renard Pasquin, découvert et pris en sa tannière du libelle diffamatoire faux-marqué « Le Catéchisme des Jésuites », par le sieur FÉLIX DE LA GRACE, gentilhomme français, seigneur dudit lieu. — *Villefranche, H. Le Pelletier, 1602, in-12.*

(FÉLIX DE LA GRACE est le pseudonyme de LOUIS RICHEOME. — 1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-8°, tome IX, fol. 1, division POLYGRAPHIE.)

A. — *1603. — Jouxte la copie imprimée à Ville-Franche, chez Hubert Le Pelletier, in-8°.*

33. Le franc et véritable Discours au roy : sur le restablissement qui luy est demandé pour les Jesuites. — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

(Par ANTOINE ARNAULD, d'après Barbier.)

A. — *1602. — (S. l.,) in-8°.*
B. — *1602. — (S. l.,) in-12.* (1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL FONTANIEU, tome CLXXXIX, division POLYGRAPHIE.)
C. — *1603. — (S. l.,) in-12.*
D. — *1610. — Jouxte la copie imprimée en l'an 1602.* — (1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-8°, tome IX, fol. 125, division POLYGRAPHIE.)
E. — *(S. d.) — (S. l.,) in-8°.*

F. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-8°.*
G. — *1762.* — *(S. l.,) in-12.*

34. Ingenua et vera Oratio ad regem christianissimum perscripta, de eo quod postulatur, ut Jesuitæ restituantur in regno Galliæ. — *Lugduni, 1602, in-4°.*

(Traduction du n° précédent.)

A. — 2ª ed. — *Lugduni Batavorum, 1603, in-8°.*
B. — 2ª ed. — *Hanoviæ, 1603, in-8°.*

35. Plainte apologetique au roy tres chrestien de France et de Navarre pour la Compagnie de Jesus. Contre le libelle de l'aucteur sans nom, intitulé : « Le franc et veritable Discours » etc; avec quelques notes sur un autre libelle dict « Le Catéchisme des Jésuites ». Par LOUIS RICHEOME, provençal, religieux d'icelle Compagnie. — *Bourdeaus, par S. Millanges, 1602, in-8°.*

(Suivi de la « Tres-humble Remonstrance » cataloguée sous le n° 25 ci-dessus. — 1 autre exemplaire sans la Remontrance dans la Réserve, titre enluminé or et couleurs, rel. mal. r., fil., aux armes et chiffre de Henri IV, exemplaire de dédicace.)

A. — *1603. Jouxte la copie imprimée.* — *(S. l.,) in-8°.*
B. — *1603.* — *Jouxte la copie imprimée à Bordeaux par S. Millanges, in-12.*

36. Expostulatio apologetica ad Henricum IV, Francorum et Nav. regem christianissimum, pro Societate Jesu. In famosum libellum, qui « Ingenua et vera Oratio », et in alterum qui Catechismus Jesuitarum inscribitur. Tum a R. P. LUD. RICHEOMO, provinciali, Soc. ejusdem gallice data, cum a P. ANDREA VALLADERIO, foresiensi, ex eadem Societate Jesu sacerdote, theologo, latine facta. — *Lugduni, H. Cardon, 1606, in-8°.*

* La Sibille françoise, ou Derniere remonstrance au roy. Où sont briefvement discouruës les plus importantes raisons qui peuvent mouvoir Sa Majesté à se résoudre sur le restablissement des Jesuites. (Signé : M. CASSANDRE, *1602.*)

(Voyez la division POÉSIE.)

37. *Furius ater Cobalus,* ou Le triomphe de l'ignorance et de l'hypocrisie. — Prophétie de la nymphe PYRÈNE. — Q. M. V. B. O. R. Q. P. L. C. Flavius Crispinus et Novius Topanta Mixothrix estans coss. pour la seconde fois. — Les justes Plaintes de l'Université de Paris. — — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

(Prose et vers. — Contre les Jésuites. — 1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-8°, tome IX, fol. 97, division POLYGRAPHIE.)

38. Lettre mistique. Responce, replique. Mars jouë son rolle en la premiere; en la seconde, la bande et le chœur de l'Estat; la troisieme figure l'amour de Polypheme Galathée et des sept pasteurs. L'ouverture de la cabale amplifiée, l'Index d'Espagne examiné, le desespoir de l'ombre achevé... Par M. D. L. F. — *Leiden, 1603, in-8°.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, rel. mar. bleu aux armes de Henri IV.)

39. Au Roy. Du soing que Sa Majesté doit avoir de la conservation de sa vie. — *Amsterdam, 1603, in-8°.*

(Contre les Jésuites.)

* Édit du roi, contenant les articles de l'établissement des Jésuites en France. (Septembre 1603.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

40. Remonstrance faite au roy Henry-le-Grand, par MM. de la cour de parlement de Paris, le 24 décembre 1603, pour le dissuader de l'Édict par lequel les Jesuites ont esté depuis rappelez et restablis en France. — *(S. l.,) 1610, in-8°. Pièce.*

(Voyez aussi la pièce 5 du Recueil catalogué précédemment tome III, page 538, n° 1153.)

A. — *1610.* — *(S. l.,) in-8°. Pièce.*

41. CAROLI MOLINÆI, Franciæ et Germaniæ J. C., et in supremo Parisiorum senatu antiqui advocati, consilium super commodis vel incommodis novæ sectæ seu factitiæ religionis Jesuitarum. Accessit fragmentum epistolæ pii cujusdam episcopi : quo pseudo-jesuitæ Caroli et ejus congerronum maledicta depellit. — *Hanoviæ, T. Vilerianus, 1604, in-8°.*

42. De Fratribus Jesuitis eorumque discipulis consultatio gemella. Altera consultissimi D. CAROLI MOLINÆI, antiqui advocati supremi senatus parisiensis. Altera gravissimi D. PONTI TYARDÆI, bissiani catholici, episcopi cabilonensis, etc. Pro admonendis junioribus. — *Denuo impressa typis Rostochensibus, 1605, in-8°.*

* CAROLI MOLINÆI, jurisconsulti parisiensis, et in supremo Galliarum senatu advocati consultissimi, opuscula lectu dignissima... Consilium super commodis vel incommodis novæ sectæ seu factitiæ religionis Jesuitarum. Postrema editio. *(1605* et *1609.)*

(Voyez ci-dessus page 441, n° 2, et encore page 22, n° 9.)

43. Consultation de Mᵉ CHARLES DUMOULIN, célèbre jurisconsulte... et ancien avocat au parlement de Paris. Sur l'utilité ou les inconvénients de la nouvelle secte ou espèce d'ordre religieux des Jésuites. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Latin-français.)

44. Declaration et protestation des doctes du treschrestien royaume de France, touchant le fonds de toutes les affaires d'Estat d'iceluy et de toute la chrestienté; en laquelle est demonstré que toute icelle chrestienté est en un point de decadence totalement intolerable, et que la principale cause de ce gist en ce que les dominateurs de l'Estat d'Espagne et les Jesuites leurs prophetes font et operent en toute icelle chrestienté, mesme jusque dans ce royaume, qui en est le principal

membre, un changement de toute sa police et justice anciennes en la tyrannie vulgairement appelée l'Inquisition... — *(S. l.,) 1605, in-8°.*

* Sur la Ruine de la pyramide de Chastel, disciple des Jesuites, ruinée pour le restablissement des Jesuites en France, à la ruine de la France. Presage de l'assassinat commis en la personne du grand roy Henry IV, pratiqué par la doctrine des Jesuites. (Signé : N. R.)

(Voyez la division POÉSIE.)

45. Prosopopée de la pyramide du Palais. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-8°. Pièce.*

46. Complainte au roy sur la pyramide. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-8°. Pièce.*

* Source et origine apostolique des Jesuistes, monstrant comment ils peuvent estre avortons de quelque apostre, ensemble leur vie et saincteté.

(Voyez la division POÉSIE.)

47. Le Passe-partout des Peres Jesuites, apporté d'Italie, par le docteur DE PALESTINE, gentilhomme romain, et nouvellement traduit de l'italien imprimé à Rome. — *(S. l.,) 1606, in-8°.*

(Le docteur DE PALESTINE est le pseudonyme de CÉSAR DE PLAIX, d'après Barbier.)

A. — *1606. — (S. l.,) in-8°.*

B. — *1607. — (S. l.,) in-12.*

C. — *1607.* 2e éd. — *(S. l.,) in-8°.*

D. — *1607.* Ensemble l'A banni du françois. — *(S. l.,) in-8°.*

48. L'A bany du françois, et le Passe-partout des Peres Jesuites. Le tout apporté d'Italie, par le docteur DE PALESTINE, gentilhomme romain, et nouvellement traduit de l'italien imprimé à Rome. — *(S. l.,) 1607, in-8°.*

49. Conviction veritable du recit fabuleux, divulgué touchant la representation exhibée en face de toute la ville de Lyon, au College de la Compagnie de Jesus, le 7 d'aoust de la presente année 1607. A MM. le prevost des marchands, et eschevins de ladite ville. (Signé : ANDRÉ DE GAULE.) — *Lyon, A. Cloquemin, 1607, in-8°. Pièce.*

50. Factum où est clairement exposé le differend qui est entre M. l'evesque d'Engoulesme et les Peres Jesuites, touchant l'eglise nouvellement bastie en leur College, dressé en forme de lettre responsive aux objections qu'a faites le promoteur dudit seigneur evesque. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

51. La Defence des Peres Jesuites, ou Reponce aux medisances d'une lettre composée contre leur ordre. (Par FRANÇOIS DE HARLAY, abbé de Saint-Victor.) — *Paris, en la boutique de Nivelle, chez S. Cramoisy, 1609, in-8°.*

* Lettre déclaratoire de la doctrine des Pères Jésuites conforme aux décrets du Concile de Constance, adressée à la reine, mère du roi, régente en France. Par le P. COTON, de la Compagnie de Jesus... *(1610.)*

(Voyez ci-dessus, pour cette pièce et pour toutes autres relatives, en ce qui concerne les Jésuites, aux débats sur la doctrine du tyrannicide à l'occasion de l'assassinat d'Henri IV, pages 27-33, nos 42-111 *passim.*)

52. A la Reine régente, et à nosseigneurs les princes et seigneurs du Conseil. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Requête de l'Université de Paris, à l'effet d'interdire l'enseignement aux Jésuites. — 1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-8°, tome IX, fol. 171, division POLYGRAPHIE.)

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-8°. Pièce.*

B. — *(S. d.) — (S. l.,) in-8°. Pièce.*

53. Der weitherühmten Universität zu Paris trewhertzige Eriennerung... [Appel loyal de la très-célèbre Université de Paris à la veuve du roi et régente, aux princes du sang royal et aux autres seigneurs et conseillers de la couronne de France, relatif aux Jésuites et à leur doctrine. Fidèlement traduit en allemand d'après l'exemplaire imprimé.] — *(S. l.,) 1610, in-4°. Pièce.*

54. Remontrance très-humble à MM. de la cour de parlement, en recommandation du bon droit que poursuivent les Pères Jésuites, sur leur rétablissement en l'Université de Paris, nonobstant les calomnies qu'on sème aujourd'hui contre eux. (Signé : PELLETIER.) — *Paris, 1610, in-8°. Pièce.*

A. — *1610. — Paris, in-8°. Pièce.*

55. Prosopopée, de l'Université de Paris, sur l'issue de son procès. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-8°. Pièce.*

* — *1610. — (S. l.,) in-8°. Pièce.* (RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-8°, tome IX, fol. 175, division POLYGRAPHIE.)

56. Discours véritable de ce qui s'est passé en la ville de Troyes, sur les poursuites faites par les Jésuites pour s'y établir, depuis l'an 1603 jusques au mois de juillet 1611. — *Troyes, 1612, in-8°.*

A. — *1612. — Jouxte la copie imprimée à Troyes, in-8°.*

B. — *1622.* Avec un recueil des raisons pour lesquelles on refuse à Troyes de recevoir la Société des Jésuites... — *(S. l.,) in-8°. Pièce.*

57. Copie de lettre écrite par messire ARNAULD DE PONTAT, depuis évêque de Bazas, à M. Lange, conseiller du roi en sa cour de parlement de Bourdeaux, sur l'établissement du Collége des Jésuites en ladite ville. — *(S. l.,) 1611, in-8°. Pièce.*

58. Remontrance à MM. de l'Université de Paris. — *Paris, 1611, in-8°. Pièce.*

(Au sujet de leurs contestations avec les Jésuites.)

A. — *1611. — Paris, in-8°. Pièce.*

59. Plaidoyer de Me PIERRE DE LA MARTELIÈRE, avoeat en la cour, fait en parlement, assisté de Mes Antoine Loisel, Denis Boutillier, Omer Tallon, anciens avoeats, les grand chambre, tournelle, et de l'édit assemblées, les dix-septième et dix-neuvième déeembre 1611, pour le reeteur et Université de Paris, défendeurs et opposants. Contre les Jésuites, demandeurs et réquérant l'entérinement des lettres patentes, par eux obtenues, de pouvoir lire et enseigner en ladite Université. — *Paris, J. Petit-Pas, 1612, in-4°.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LIV, fol. 78, division POLYGRAPHIE.)

A. — *1612. — Paris, J. Petit-Pas, in-8°.*

B. — *1612. — Paris, J. Petit-Pas, in-8°.*

C. — *1612. — (S. l.,) jouxte la copie imprimée à Paris par J. Petit-Pas, in-8°.* (1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-8°, tome IX, fol. 298, division POLYGRAPHIE.)

60. Plaidoyer de Me JACQUES DE MONTHOLON, avoeat en la eour, fait en parlement, les 17 et 20 décembre 1611, pour les Pères Jésuites, demandeurs et requérant l'entérinement des lettres patentes, à eux oetroyées par Sa Majesté, de pouvoir enseigner toute sorte de seienees, selon leur institut, en l'Université de Paris. Contre les opposants de l'Université, et pour réponse au Plaidoyer de maître Pierre de La Martelière, leur avoeat. — *Paris, J. Cottereau, 1612, in-8°.*

(Réserve. — Deux exemplaires, rel. mar. r. dent.; le 1er aux armes de Louis XIII, semé de fleurs de lis; le 2e semé de fleurs de lis aux armes et au chiffre de Marie de Médicis.)

61. PETRI HARDIVILERII, parisini, Academiæ rectoris, actio pro Academia adversus presbyteros et scholasticos Collegii claromontani, habita in senatu parisiensi. Anno Domini 1611, die 22 decembris. — *Parisiis, J. Petit-Pas, 1612, in-8°. Pièce.*

62. Harangue de M. PIERRE HARDIVILLIER, recteur de l'Université de Paris, prononcée par lui au parlement, pour l'Université, contre les Pères et écoliers du Collége de Clermont, le 22 de déeembre 1611. Traduite de latin en français. P. F. R. P. — *Paris, M. Gadouleau et J. Petit-Pas, 1612, in-8°. Pièce.*

A. — *1612. — Paris, M. Gadouleau et J. Petit-Pas, in-8°. Pièce.*

B. — *1612. — Paris, M. Gadouleau, in-8°. Pièce.*

C. — *1612. — (S. l.,) suivant la copie imprimée à Paris par J. Petit-Pas, in-8°. Pièce.*

D. — *(S. d.) — Rouen, jouxte la copie imprimée à Paris, in-8°. Pièce.*

* Arrêt intervenu sur la plaidoirie. (22 décembre 1611.)

(Au sujet du Plaidoyer de La Martelière contre les Jésuites.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

63. Articles de rétablissement et rappel des Jésuites en France, en l'an 1603, avec l'arrêt contre eux rendu par la eour le vingt-troisième décembre 1611. — *Paris, par C. Percheron, 1611, in-8°.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, rel. aux armes des frères Du Puy.)

A. — *1611. — Paris, par C. Percheron, in-8°. Pièce.*

B. — *1612. — (S. l.,) jouxte la copie imprimée à Paris par C. Percheron, in-8°. Pièce.*

64. Réponse aux invectives eontenues en un livre intitulé : « Le grand Colisée, bâti d'injures eontre les camarades et compagnons de Jésus-Christ », imprimé à Saint-Gervais en elmetienté en l'an 1611. Par M. D. L. (Signé : G. BAILE, de la Compagnie de Jésus.) — *(S. l.,) imprimé pour la troisième fois, (s. d.,) in-8°.*

* Centuplum fœnus in gratiam Societatis Jesu. (Signé : C. B.)

(Voyez la division POÉSIE.)

65. Reeueil des lettres patentes oetroyées aux Jésuites par les rois Henry IV et Louis XIII, eoncernant leurs rétablissements. Avee la remontranee du parlement, les oppositions de la Faculté de théologie et de l'Université, les plaidoyers et arrêts sur ee intervenus. Ensemble l'oraison du reeteur et les aetions de grâces faites au parlement par l'Université de Paris. — *Paris, J. Petit-Pas, 1612, in-4°.*

A. — *1612. — Paris, J. Petit-Pas, in-8°.*

66. Avis sur le Plaidoyer de Me Pierre de La Martelière, avoeat en la eour, fait en parlement les 17 et 20 de déeembre 1611, pour le recteur et opposants de l'Université de Paris, contre les Pères Jésuites, demandeurs en lettres, à eux octroyées par Sa Majesté, de pouvoir enseigner toutes sortes de seienees en l'Université de Paris. Par PAUL DE GIMONT Sr D'ESCLAVOLLES. (31 août 1612.) — *Paris, F. Théophile, 1612, in-8°.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecsiastiques* in-8°, tome IX, fol. 348, division POLYGRAPHIE.)

67. Contrat d'assoeiation des Jésuites au trafic de Canada. Pour apprendre à Paul de Gimont, l'un des donneurs d'Avis pour les Jésuites contre le reeteur de l'Université de Paris, et à ses semblables, pourquoi les Jésuites sont depuis peu arrivés en Canada. — *(S. l.,) 1613, in-4°. Pièce.*

68. Causes d'opposition fournies par M. EUSTACHE DU BELLAY, évêque de Paris, en l'an 1564, contre les Jésuites, pour opposer à l'examen fait par Louys Richeome, jésuite, du Plaidoyer de M. Pierre de La Martelière, avocat au parlement de Paris. — *(S. l.,) 1613, in-4°. Pièce.*

69. Causes d'opposition de M. l'évêque de Paris contre les Jésuites. — Détermination de la Faculté de théologie de Paris, eonclue le premier jour de décembre 1554, après quatre assemblées générales, sur les deux bulles des papes Paul III et Jules III. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

70. Opposition formée, au nom de M. l'archevêque et du chapitre de l'église de Toulouse, à l'édification d'une maison et église de Jésuites profès, entreprise par les Jésuites en ladite ville de Toulouse; et la consultation faite sur ladite Opposition par quatre célèbres docteurs de l'Université de Toulouse, Mes G. Maran, Bertier, J. Costa, De La Croix. (8 janvier 1613.) — *(S. l.,) 1613, in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LIV, fol. 138, division POLYGRAPHIE.)

71. Commission du grand Sceau, obtenue par le syndic de l'église métropolitaine de Toulouse, pour assigner au Conseil privé du roi le syndic du Collége des Jésuites dudit lieu, afin de procéder sur l'Opposition des parties. (23 janvier 1613.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

72. Epistola monitoria ad Academiæ parisiensis perturbatores. P. C. P. A. pro reponenda academicis concordia et pace. — *Cadomi, 1614, in-8°.*

73. Mémoires et avis pour rendre les Jésuites utiles en France. Où sont découvertes plusieurs choses de leur institut jusques à présent cachées. — *(S. l.,) 1614, in-8°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-8°, tome X, fol. 1, division POLYGRAPHIE.)

A. — *1614.* — *(S. l.,) in-8°. Pièce.*
B. — *1614.* — *(S. l.,) in-8°. Pièce.*

74. théophile Eugène au très-chrétien roi de France et de Navarre Louis XIII. Pour la réformation des Jésuites en France. — *(S. l.,) 1614, in-8°.*

(théophile Eugène est le pseudonyme de guill. Pasquelin.)

75. Protocatastasis, seu prima Societatis Jesu institutio restauranda summo Pontifici latino-gallica expostulatione proponitur, theophili Eugeni (guill. Pasquelin) zelo... Patrum Societatis voto... — *(S. l.,) 1614, in-8°.*

A. — *1614.* — *(S. l.,) in-8°.* (1 autre exemplaire dans la Réserve.)

76. Recueil des articles qui sont proposés, par théophile Eugène (guill. Pasquelin), au roi très-chrétien pour la réformation des Jésuites en France. — *(S. l.,) 1615, in-8°.*

77. Avis de ce qu'il y a à réformer en la Compagnie des Jésuites, présenté au pape et à la congrégation générale par le Père hernando de Mendoça, du même ordre. Ensemble plusieurs lettres des Indes orientales, écrites par des Pères Jésuites et autres de l'ordre de S.-François, traduites du portugais. — *(S. l.,) 1615, in-8°.*

(2 autres exemplaires dans la Réserve : l'un relié à la suite du n° 63; ci-dessus; l'autre, dans le Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-8°, tome X, fol. 310, division POLYGRAPHIE.)

A. — *1615.* — *(S. l.,) in-8°.*

78. Déclaration de l'institut de la Compagnie de Jésus, en laquelle sont contenues, par déduction, les réponses aux principales objections faites jusques à présent contre les Jésuites. (Par françois Tacon, de la Compagnie de Jésus.) — *Paris, C. Chappelet, 1615, in-8°.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-8°, tome X, fol. 41, division POLYGRAPHIE.)

79. L'Université en chemise. L'homme de lettres. L'écolier. Dialogue. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

80. Prosecutio, continuatio, et innovatio omnium et singularium intercessionum in hunc usque diem factarum ab Universitate parisiensi adversus admissionem Jesuitarum, die 17 martii 1615. — *(S. l.,) 1615, in-8°. Pièce.*

81. Continuation et renouvellement de plusieurs oppositions ci-devant formées par l'Université de Paris contre l'établissement des Jésuites. Du 17 mars 1615. — *(S. l.,) 1615, in-8°. Pièce.*

82. Remontrance très-humble présentée au roi au nom des Français catholiques; pour réponse à la lettre adressée par les ministres à Sa Majesté sur la dispute du Père Arnoulx. (Signé : j.-bapt. de Crosilles.) — *Paris, P.-L. Février, 1617, in-8°.*

83. L'Innocence défendue contre la calomnie des ministres de Charenton en leur épître adressée au roi sur la proposition du P. Arnoux. Par le sieur Pitard,... — *Imprimé à Paris, pour l'auteur, 1617, in-8°.*

84. La Conférence des ministres de Charenton, avec la doctrine des hérétiques des siècles passés, sur le sujet du livre par eux publié contre le Père Arnoux, jésuite, recueillie par M. J. C., docteur en théologie et chanoine théologal de l'église de Nantes. — *Paris, imp. de A. Du Brueil, 1617, in-8°. Pièce,*

85. Ἀντίῤῥοπον ou contre-poids aux Jésuites et aux ministres de la religion prétendue réformée. — *(S. l.,) 1617, in-8°. Pièce.*

(Par mathieu de Morgues, d'après une note manuscrite contemporaine. — 1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-8°, tome XI, fol. 106, division POLYGRAPHIE.)

* Arrêt et commission du Conseil privé du roi, du 15 février 1618, sur le rétablissement des lectures publiques au Collége des Jésuites à Paris.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

86. Remerciement. Avec une enseigne de treize pierres précieuses présentée au très-chrétien roi de France et de Navarre Louys treizième, pour avoir rétabli le Collége de Clermont, de la Compagnie de Jésus, à Paris. Par louis Richeome, provençal, jésuite, au nom d'icelle Compagnie. — *Bourdeaus, par S. Millanges, 1618, in-12.*

87. Avis au roi, touchant la permission octroyée par Sa Majesté aux Pères Jésuites d'enseigner la jeunesse en la capitale ville de son royaume. — *(S. l.,) 1618, in-8°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-8°, tome XI, fol. 118, division POLYGRAPHIE.)

88. Avertissement au roi par le naturel français,

eontre les conspirateurs de l'État et eouronne de France. — *(S. l.,) pour l'auteur, 1618, in-8°. Pièce.*

89. L'Homme d'État, ou Vrai eatholique français. Au roi. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 3, porte : *Considérations d'État sur le livre publié depuis quelques mois sous le titre d'« Avertissement au roi ».*)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, par lequel il easse et révoque tous déerets eontraires à son Arrêt du rétablissement des leetures publiques au Collége de Clermont. (26 avril 1618.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt de bannissement, donné eontre les Jésuites de Prague et de tout le royaume de Bohême. Prononeé par les trois ordres des États d'Allemagne, et à eux signifié le 2 juin 1618. Traduit de l'allemand en français.

(Voyez la division HISTOIRE D'ALLEMAGNE.)

* Stanees pour les Pères de la Compagnie de Jésus. Avec la réponse par les mêmes rimes. *(1618.)*

(Voyez la division POÉSIE.)

90. Copie de la lettre écrite à M. D'Eseures par le Père L'Allemand, jésuite, sur le sujet d'une rue par eux promise au publie lors de leur établissement en la ville d'Orléans; ledit sieur D'Eseures stipulant pour le publie, auquel ils ont manqué de promesse. (20 avril 1619.) Avee la réponse de M. D'Escures. — *(S. l.,) 1619, in-8°. Pièce.*

(La réponse, qui a un frontispice et une pagination particulière, n'est autre chose que le n° suivant.)

A. — *1619.* — *(S. l.,), in-8°. Pièce.* (La réponse, sans titre particulier, forme les pages 7-11.)

91. Plainte de M. Descures, envoyée au Père Allemand, jésuite, où il déerit la ruse et tromperie qu'ils lui ont faite en leur établissement à Orléans. De S.-Germain-en-Laye, le 28 avril 1619. — *(S. l.,) 1619, in-8°. Pièce.*

* Diseours véritable de ee qui s'est passé en Moravie, touehant le bannissement des Jésuites et brûlement de la ville de Brin, advenu par eux, le 15 de mai 1619.

(Voyez la division HISTOIRE D'ALLEMAGNE.)

92. Les Défenses et justifications des Pères Jésuites, eontre les crimes à eux imposés par ceux de la religion prétendue réformée, sur le brûlement des bâtiments de la ville de Brin, le 15 mai 1619. — *Paris, I. Mesnier, 1619, in-8°. Pièce.*

* Bannissement fait eontre les Jésuites au royaume de Hongrie. Traduit d'allemand en français. (26 octobre 1619.)

(Voyez la division HISTOIRE D'ALLEMAGNE.)

* Arrêt du Conseil d'État et Lettres patentes du roi, par lesquelles il est défendu aux gouverneurs et habitants des villes de sûreté d'empêcher les Pères Jésuites de prêeher en icelles. (10 novembre 1617.) Avec la lettre du roi, portant même eommandement au gouverneur et habitants de Leetoure. (20 mars 1618.) Et les arrêts des eours de parlement de Bourdeaus et Thoulouse : l'un donné eontre le gouverneur et habitants de S.-Jean d'Angely, l'autre, eontre l'arrêté de l'Assemblée de Loudun. (22 novembre 1619.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* La Cabale des Jésuites, ou Derniers subterfuges et retranchements où ils se jettent, quand on les presse par la parole de Dieu... Par Ch. de Raineval. *(1619.)*

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

93. Avertissement aux prinees de la façon que se gouvernent les Pères Jésuites, fait par un religieux vuidé de passion. Traduit d'italien en français. — *(S. l.,) 1619, in-8°. Pièce.*

94. Instruction aux princes de la ehrétienté de la manière de laquelle se gouvernent les Jésuites; faite par un homme religieux et du tout sans passion; imprimée à Rome, et depuis à Milan l'an 1617; traduite de l'italien en notre langue française de mot à mot, l'an de grâee 1620, par un gentilhomme romain, mais français d'affection. — *(S. l.,) 1620, in-8°. Pièce.*

95. L'Anti-ministre, ou Apologie pour les R. Pères Jésuites. Dédié à Loys-le-Juste, roi de Franee et de Navarre. Contre un « Avertissement aux princes de la façon que se gouvernent les Jésuites », fait par un ministre se disant religieux vuidé de passion. (Signé : Guerson.) — *Paris, S. Lefebvre, 1620, in-8°. Pièce.*

A. — *1620. — Lyon, jouxte la copie imprimée à Paris, in-8°. Pièce.*

96. La Religion maintient les rois en leur autorité. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(En faveur des Jésuites. Adressé à la duchesse de Luynes.)

97. La Finesse des Jésuites découverte. — *(S. l.,) 1620, in-8°. Pièce.*

98. L'Avarice des Jésuites opposée au mépris qu'ont fait des riehesses J.-C., les Apôtres et les premiers religieux. — *(S. l.,) 1620, in-8°. Pièce.*

99. Réfutation d'un libelle diffamatoire intitulé : « L'Avarice des Jésuites ». Opuseule consacré à la mémoire du bienheureux P. Xavier de nouveau béatifié par notre Saint-Père le pape. — *Paris, P.-L. Février, 1620, in-8°. Pièce.*

100. Le Guet des bons Pères Jésuites pour épier les aetions des rois et prinees chrétiens, sous prétexte d'avaneer la religion eatholique-romaine, en faveur et avaneement de la maison d'Autriche. Où se voient les menées, eomplots, machinations, guerres, meurtres, bouleversements d'États et assassinements des rois. — *(S. l.,) 1621, in-8°.*

101. L'Innocence des Jésuites, eontre les calomnies

et fausses imputations de l'Assemblée de La Rochelle. — *Paris, imp. de F. Huby, 1621, in-8°. Pièce.*

102. Copie d'une lettre écrite par feu monseigneur l'illustrissime cardinal DE JOYEUSE, vivant archevêque de Roüen et primat de Normandie, à M. maître Guillaume Maran, docteur et doyen ès Facultés des droits en l'Université de Tholose, sur la résolution donnée par ledit sieur Maran à la consultation qui lui fut faite par MM. du chapitre de Tholose, en l'an 1613, contre les prétentions des Pères Jésuites : avec les réponses d'icelui sieur MARAN aux lettres de mondit seigneur le cardinal. — *(S. l.,) 1621, in-4°. Pièce.*

A — *In-8°. Pièce.* (Le frontispice manque.)

103. Déclaration et manifeste de maître GUILLAUME MARAN, docteur régent et doyen des Facultés des droits en l'Université de Tolose, du cinquième mai 1621, sur l'impression faite à son déçu, au mois d'avril 1621, de deux siennes missives à feu monseigneur le cardinal de Joyeuse, et sur certains autres siens écrits touchant les RR. PP. Jésuites. — *Toulouse, par la V^e de J. Colomiez, 1621, in-4°. Pièce.*

* Lettres patentes du roi, sur l'établissement des Pères Jésuites en la ville d'Aix en Provence. (6 février 1621.) Avec l'arrêt de vérification de la cour de parlement dudit pays, du 14 mai 1621.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

104. La Légende des Jésuites, ou Sommaire recueil des raisons pour lesquelles le peuple de Troyes refuse de recevoir la Société des Jésuites, extraites des décrets de la Sorbonne, des remontrances faites au roi par son parlement de Paris, des édits et arrêts, des histoires de divers royaumes et de plusieurs bons auteurs. — *(S. l.,) 1622, in-8°. Pièce.*

105. Contrebatterie et réponse à « La Légende des Jésuites ». La réfutation de toutes ses calomnies, et la connaissance de la vérité sur ce sujet. — *Paris, V^e Du Carroy, 1622, in-8°. Pièce.*

106. Les Mystères des Pères Jésuites, par interrogations et réponses extraites fidèlement des écrits par eux publiés. Pour précaution, en ce temps, au public et au particulier. — *A Villefranche, par Eleuthère Philalèthe 1622, in-8°.*

A. — *1624. — A Villefranche, par Eleuthère Philalèthe, in-8°.* (1 autre exemplaire dans la Réserve, relié à la suite du n°. 63 ci-dessus.)

107. Réponse de la république de Venise à M. le marquis de Cœuvres touchant le rétablissement des Jésuites. — *(S. l.,) 1622, in-8°. Pièce.*

108. Le Manifeste des Pères Jésuites. — *(S. l.,) 1623, in-8°. Pièce.*

A. — *1623. — (S. l.,) in-8°. Pièce.*

109. Avertissement de l'abbé DU BOIS aux Pères Jésuites envoyé de Rome le 14 de mai 1623. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

110. Discours apologétique en faveur des PP. Jésuites, où sont amplement réfutées toutes les calomnies et impertinences à eux imposées tant par les religionnaires que machiavélistes de ce temps. Dédié au roi par le sieur AUVRAY. — *Rouen, imp. de D. Ferrand, (s. d.,) in-8°.*

* Arrêt du parlement de Tholoze, donné en faveur des Universités de Valence, Tholoze et Cahors, contre les Jésuites et Collége de Tournon. (19 juillet 1623.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

111. Raisons sur lesquelles est intervenu l'arrêt du Conseil du roi contre les Pères Jésuites, demandeurs en cassation d'Arrêt du parlement de Toulouse, par lequel défenses leur sont faites de prendre le nom, titre et qualité d'Université, et de bailler aucun degré en aucune faculté ni aucune nomination aux bénéfices. — *Paris, 1623, in-8°. Pièce.*

112. Lettre du Père FRANÇOIS GARASSUS, de la Compagnie de Jésus, à M. Ogier, touchant leur réconciliation (4 février 1624), et Réponse du sieur OGIER, sur le même sujet (7 février). — *Paris, S. Chappelet, 1624, in-12.*

(A la suite de leurs débats sur le livre de « La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps », écrit par le P. Garasse. — Voyez, pour cet ouvrage et pour la partie dogmatique de la controverse à laquelle il a donné lieu, la division THÉOLOGIE.)

113. Défense pour Estienne Pasquier... contre les impostures et calomnies de François Garasse. (Par ANTOINE REMY.) — *Paris, T. de La Ruelle, 1624, in-8°.*

(Réponse à l'ouvrage du P. Garasse intitulé : « Les Recherches des Recherches », catalogué précédemment tome I, page 114, n° 2.)

A. — *1624. — Paris, in-8°.*

114. L'Anti-Garasse, divisé en cinq livres. I. Le bouffon. II. L'imposteur. III. Le pédant. IV. L'injurieux. V. L'impie. — *Paris, Rollin-Baragnes, 1627, in-8°.*

(Même ouvrage que le précédent.)

A. — *1630. — Paris, Rollin-Baragnes, in-8°.*

115. Réponse de GARASSE aux médisants. — *(S. l.,) 1624, in-8°. Pièce.*

116. Remontrance. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(En faveur des Jésuites.)

117. Avertissement pour les Universités de France, contre les Pères Jésuites, au roi, et à nosseigneurs de son Conseil. (Par GASP. FROMENT.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *1624. — Paris, in-8°. Pièce.*
B. — *1624. — Paris, in-8°. Pièce.*
C. — *1624. — Paris, in-8°. Pièce.*
D. — *1624.* Par M. GASP. FROMENT, docteur régent de l'Université de Valence. — *Paris, in-8°. Pièce.*

E. — *1624. — Paris, in-8°. Pièce.* (1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-8°, tome VIII, fol. 300, division POLYGRAPHIE.)

* — *1624. — Troyes, par P. Chevillot, in-8°. Pièce.* (Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-8°, tome XI, fol. 150, division POLYGRAPHIE.)

119. Pour les Universités de France jointes en cause pendante au Conseil. Contre les Jésuites, demandeurs en cassation d'Arrêt du parlement de Toulouse, par lequel défenses leur sont faites de prendre le nom, titre et qualité d'Université, et de bailler aucun degré en aucune faculté ni nomination aux bénéfices. — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

(Un second titre porte : *Bulles de N. S. Paul III, Pie IV, et Grégoire XIII; Lettres patentes de nos rois; Arrêts et remontrances des parlements; Résolution du clergé de France, assemblé à Poissy en MDLXI; Avis de M^re^ eustache Du Bellay, évêque de Paris; Conclusions de la Sorbonne; Raisons de l'Université de Louvain; Décret pour l'Université de Padoue; et autres actes touchant l'origine et progrès des Jésuites, la plupart non encore imprimés..*, — 1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-8°, tome VIII, fol. 1, division POLYGRAPHIE.)

120. Le Manifeste du syndic de l'Université de Cahors contre les Pères Jésuites pour être vu devant messieurs du Conseil privé du roi. — *(S. l.,) 1624, in-8°. Pièce.*

121. Mémoires du syndic de l'Université de Cahors contre les Pères Jésuites. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

122. Mémoire pour les recteurs, doyens et suppôts des Universités de Paris, de Bourges, de Bordeaux, de Poitiers, d'Angers, de Reims, d'Orléans, de Caen et d'Aix, intervenants et joints en cause avec les recteurs, doyens et suppôts des Universités de Toulouse, Cahors et Valence, défendeurs. Contre messire Just-Henry de Tournon, seigneur et baron dudit lieu, demandeur en évocation de la cause pendante au parlement de Toulouse entre le syndic des Jésuites dudit lieu de Tournon, demandeur en lettres, en forme de requête civile, datées du 26 de septembre 1624, contre un Arrêt donné au parlement de Toulouse le 17 de juillet 1623 et lesdits recteurs et suppôts des Universités de Toulouse, Cahors et Valence, défendeurs. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

123. La Société en duel contre les Universités de France. — *(S. l.,) 1624, in-8°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-8°, tome XI, fol. 186, division POLYGRAPHIE.)

A. — *1625. — (S. l.,) in-8°. Pièce.*

124. Pour les Universités de Tolose, Caors et Valence, contre les Jésuites de Tournon. — *Paris, 1625, in-8°. Pièce.*

125. Réplique pour les Universités de Toulouse, Cahors et Valence, à la réponse des Jésuites du Collége de Tournon. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

126. Arrêt de la cour de parlement, du 25 d'octobre 1625, par lequel défenses sont faites aux Jésuites et à M. l'évêque du Mans d'exécuter leur Contrat de vente du Collége et chapelle du Mans pour le prix de trente-trois mille livres entre autres conditions. Avec le désistement dudit Contrat fait ensuite et exécution dudit Arrêt par lesdits Jésuites et évêque du Mans, et l'acte de signification d'icelui faite à la requête des Jésuites à l'Université. Et plusieurs actes pour défendre l'Université contre l'entreprise faite, le 8 de ce mois de novembre, par les Jésuites, et contre ce qu'ils en ont fait imprimer et publier le 14 ensuivant. — *(S. l.,) 1625, in-8°. Pièce.*

127. Les Prophéties anciennes. Pour servir de miroir aux Pères Jésuites et à tous les gens de bien. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

128. Discours du P. jean Mariana, jésuite espagnol. Des grands défants qui sont en la forme du gouvernement des Jésuites. Traduit d'espagnol en français. — *(S. l.,) 1625, in-12.*

(Traduit par jean de Cordes ou Auger de Mauléon, d'après Barbier. — 1 autre exemplaire dans la Réserve, relié avec le n° 136 ci-après.)

129. Apologie ou défense pour les Pères Jésuites, contre les calomnies de leurs ennemis, par le sieur Pelletier. — *Paris, S. Cramoisy, 1626, in-8°. Pièce.*

(A paru pour la 1^re^ fois en 1625. — 1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-8°, tome XI, fol. 341, division POLYGRAPHIE.)

130. Examen de l'Apologie du sieur Peletier pour les Pères Jésuites. — *Paris, par J. Bouillerot, 1625, in-8°.*

(Cet Examen est du sieur Du Ferrier, selon le « Mercure français ».)

131. Notes sur le livre intitulé : « Apologie ou défense pour les Pères Jésuites, par le S^r^ Pelletier », imprimé à Paris, chez Cramoisy, 1625; faites de la part des Universités de France, en continuant leur défense contre les Jésuites. Imprimé par le mandement de M. le recteur. — *Paris, P. Durand, 1626, in-8°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-8°, tome XI, fol. 357, division POLYGRAPHIE.)

132. Arrêt du Grand Conseil, donné le 19 de sept. 1625, pour l'Université de Paris, contre les Jésuites; et autres pièces, la plupart non encore imprimées et les autres revues et augmentées. Par lesquelles il se voit que les Jésuites n'entreprennent pas seulement sur les Universités, mais aussi sur MM. les archevêques et évêques et tous autres prêtres et clercs séculiers... Imprimé par le mandement de M. le recteur. — *Paris, P. Durand, 1626, in-8°.*

(Recueil avec table générale contenant, outre l'Arrêt mentionné dans le titre ci-dessus, les pièces suivantes dont chacune a une pagination spéciale : *Contrat des Jésuites avec le maire d'Angoulesme, par lequel il appert comme ils usurpent les titres et droits des Universités, et ôtent aux clercs sécutiers les moyens d'enseigner et d'être enseignés.*

Requête de l'Université de Paris, à fin d'intervention en la cause contre les Jésuites, demandeurs en cassation d'Arrêt du parlement de Thoulouse, et les Universités de Thoulouse, Valence et Cahors,

en date du 17 juin 1624. Au roi, et à nosseigneurs de son Conseil.

Arrêt du Conseil privé du roi, donné le 27 de sept. 1624, pour les Universités de France, jointes en cause, contre les Jésuites, demandeurs en cassation d'Arrêt du parlement de Toulouse, par lequel défenses leur sont faites de prendre le nom, titre et qualité d'Université, et de bailler degrés en aucune faculté, ni nomination aux bénéfices.

Pour les Universités de France jointes en cause pendante au Conseil. Contre les Jésuites, demandeurs en cassation d'Arrêt du parlement de Toulouse, par lequel défenses leur sont faites de prendre le nom, titre et qualité d'Université, et de bailler aucun degré en aucune faculté ni nomination aux bénéfices.

Avertissement sur ces défenses des Universités, contre les Jésuites.

Contrat des Jésuites avec les maire et échevins de la ville de Sens, par lequel il appert comme ils veulent avoir seuls le pouvoir et l'autorité d'enseigner, et en priver à perpétuité les séculiers. [20 septembre 1623.] — 1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-8°, tome XI, fol. 214, division POLYGRAPHIE.)

135. Avis notable et consultation des six plus fameux avocats du parlement de Paris, contre les Frères, eux-disant Jésuites ou de la Société de Jésus, pris sur la minute signée desdits avocats. (Signé : Pasquier, Robert-A. Dechappe, J. Canaye, Du Vair, Dumesnil, et A. de Thou. [24 mars 1564.]) — *(S. l.,) 1626, in-8°.*

(Réimpression de circonstance. — 1 autre exemplaire dans la Réserve, relié à la suite du n° 63 ci-dessus.)

* Le Tableau satyrique des Pères de la Société.

(Voyez la division POÉSIE.)

* Satira in quæstiones quodlibeticas F. Garassi, auctoritate supremi senatus lacceratas et combustas xvii januarii 1626. (Signé : D. D. D. P. P. P.)

(Voyez *ibidem.*)

134. Très-humble Remontrance des Pères Jésuites au roi en son Conseil. (Signé : P. Coton. [16 janvier 1626.]) — Au Roi. (Signé : J. Tarin, recteur. [18 janvier 1626.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-8°. Pièce.*

* Interrogatoire des Jésuites devant MM. du parlement, avec leurs réponses.

(Formant la pièce 3 du Recueil catalogué précédemment tome III, page 538, n° 1153.)

135. La Découverte des équivoques et échappatoires des Jésuites sur leur prétendu bannissement. — *(S. l.,) 1626, in-8°. Pièce.*

(1 autre exemplaire formant la pièce 1 du Recueil catalogué précédemment tome III, page 538, n° 1153.)

* Désaveu des Jésuites, présenté au roi et à MM. de la cour de parlement, à Fontaine-Bleau. (16 et 17 février 1626.)

(Voyez ci-dessus, pour cette pièce et pour toutes autres relatives, en ce qui concerne les Jésuites, aux débats soulevés sur la question des deux puissances par le livre de Santarelli et autres, pages 34-36, n°s 121-151 *passim.*)

* Arrêt de la cour de parlement de Paris, contre les PP. Jésuites du Collége de Clermont, le 17 mars 1626.

(Formant la pièce 4 du Recueil catalogué précédemment tome III, page 538, n° 1153.)

* Arrêt du Conseil privé du roi, donné le 27 de mars 1626, pour les Universités de France, jointes en cause, contre le sieur de Tournon, demandeur en évocation du parlement de Toulouse, et les Jésuites joints. Imprimé pour les Universités.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Deux Arrêts du parlement de Tolose, pour le syndic des Universités de Tolose, Cahors et Valence. Contre le syndic des Jésuites du Collége de Tournon, et messire Just-Henri de Tournon, sieur et baron dudit lieu. (19 juillet 1623-29 août 1626.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

136. Le Mercure jésuite, ou Recueil des pièces concernant le progrès des Jésuites, leurs écrits et différends, depuis l'an 1620 jusqu'à la présente année 1626. Le tout fidèlement rapporté, par pièces publiques et actes authentiques, selon l'ordre des temps. *Genève, P. Aubert, 1626.* — Second Tome du Mercure jésuite, auquel sont contenues plusieurs pièces touchant : I les défauts de leur gouvernement; II leurs différends avec des personnes de haute réputation III et Universités, IV concernant les causes de la haine publique où ils sont tombés. — *Genève, P. Aubert, 1630. — Le tout en 2 vol. in-8°.*

(Par Jacques Godefroy, d'après Barbier. — 1 autre exemplaire dans la Réserve, rel. vélin aux armes des frères Du Puy.)

A. — 2e éd. — *Genève, P. Aubert, 1631, in-8°.*

(Réimpression du tome I.)

* Censure de la sacrée Faculté de théologie de Paris contre un livre intitulé : « La Somme théologique des vérités capitales de la religion chrétienne, par le R. P. François Garassus », etc. (1er septembre 1626.)

(Voyez, pour cette Censure, pour l'ouvrage qui en est l'objet, et pour la partie dogmatique de la discussion à laquelle il a donné lieu, la division THÉOLOGIE.)

137. Anti-Garasse, touchant sa Somme théologique. A tous amateurs de la vérité. — *(S. l.,) 1626, in-8°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 1, porte : *Avis à tous les savants et amateurs de la vérité touchant la réfutation de la Somme théologique du Père François Garasse, de la Compagnie de Jésus.*)

138. Avis à tous les savants et amateurs de la vérité, touchant la réfutation de la Somme théologique du Père François Garasse, de la Compagnie de Jésus. — *(S. l.,) 1626, in-8°. Pièce.*

(Même ouvrage que le précédent.)

139. La Fuite du Père Garasse. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Le titre de départ porte en plus : *ou Lettre à lui envoyée, sur le sujet de son absence.*)

140. Le Testament du Père Garasse. — *(S. l. n. d.,) 1626, in-8°. Pièce.*

141. Apologie pour le révérend Père Garasse, contre les libertins de ce temps. — *(S. l.,) 1626, in-8°. Pièce.*

A. — *1626. — Se vendent au Palais, in-8°. Pièce.*

142. Avis de charité au censeur anonyme des écrits du Père François Garasse, de la Compagnie de Jésus. — *(S. l.,) 1627, in-8°. Pièce.*

143. Summo viro Joanni Armando eminentissimo cardinali duci de Richelieu, rector et Universitas studii parisiensis. (15 novembris 1631.) — Amplissimo et illustrissimo viro procancellario Galliarum, rector et Universitas studii parisiensis. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet de l'achat du Collége du Mans par les Jésuites.)

144. Viris venerandis, decano, canonicis, capitulo insignis ecclesiæ Cenomanum, rector et Universitas studii paris. (13 decembris 1631.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Même sujet.)

145. Cenomanica. Ex Harcuriano, XVI cal. novem. 1632. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Même sujet.)

146. Contrat entre R. P. Charles de Beaumanoir, évêque du Mans, et les Jésuites du Collége de Clermont, par lequel une chapelle et un collége, fondé par l'éminentissime cardinal de Luxembourg pour entretenir des pauvres boursiers en l'Université de Paris, sont vendus et achetés à prix d'argent. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Contrat du 11 octobre 1625, suivi de pièces justificatives des 22 novembre 1625-8 novembre 1632, et publié au sujet de la même affaire.)

147. Jesuitica prima. (Auctore MICHAELE GIRARD.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-8°. Pièce.*

148. Jesuitica secunda. Universitas studii parisiensis sociis et amicis Universitatibus studiorum. (Auctore MICHAELE GIRARD. [15 novembris.]) — *(S. l.,) 1632, in-8°. Pièce.*

149. Notes sur le factum de M. de Beaumanoir, évêque du Mans, et des Jésuites, intitulé : « Raisons pour lesquelles M. l'évêque du Mans a uni le Collége du Mans au Collége des PP. Jésuites de Paris ». — *Paris, imprimé par le mandement de M. le recteur, 1632, in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LXVI, fol. 479, division POLYGRAPHIE.)

A. — *(S. d.)* — *Paris, imprimé, par le mandement de M. le recteur, sur l'imprimé de 1632, in-4°. Pièce.*

150. Acta et decreta celeberrimæ pictaviensis Academiæ adversus Patres Societatis Jesu, Collegii Sammarthani pictaviensis gymnasiarchas. A die decima mensis maii ad diem decimam quartam julii ejusdem anni præsentis 1633. — *Pictavii, J. Thoreau, 1633, in-8°. Pièce.*

151. Confutatio collectionis locorum, quos Jesuitæ compilarunt, tanquam sibi contumeliosos et injurios, ex defensione epistolæ illustrissimorum et reverendissimorum Galliæ episcoporum et censuræ sacræ theologiæ Facultatis parisiensis a Petro Aurelio edita. — *(S. l.,) 1633, in-8°.*

* Extrait des registres du Conseil privé du roi. (4 janvier 1639.)

(Arrêt rendu en faveur des Jésuites de Guyenne contre l'évêque de Périgueux.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

152. Deux Déclarations solennelles données par les Jésuites à messeigneurs les prélats : l'une, sur le sujet des livres d'Angleterre contre la hiérarchie et le sacrement de confirmation; et l'autre, touchant la nécessité que les religieux ont d'être approuvés par les évêques pour confesser et pour prêcher. Avec les contraventions publiques qu'ils y ont faites. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Voyez ci-dessus page 459, n° 11.)

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-8°. Pièce.*

153. Observations importantes sur la requête présentée au Conseil du roi par les Jésuites, le 11 de mars 1643, tendante à l'usurpation des priviléges de l'Université de Paris. — *Paris, 1643, in-8°.*

(Par GODEFROY HERMANT, d'après le P. Lelong.)

A. — *1643. — Paris, in-8°.*

154. Visite faite par le recteur de l'Université de Paris, assisté de M[e] Michel Charles, commissaire au Châtelet, le 8 avril 1643. Par laquelle se voient les profanations et ruptures d'autels faites en l'église du Collége de Mair-Montier, ainsi que les désordres qui sont en icelui Collége depuis qu'il a été usurpé par les soi-disant Pères Jésuites. — *Paris, 1643, in-8°. Pièce.*

A. — *1643. — Paris, in-8°. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement, portant défenses à toutes personnes d'user d'aucunes mauvaises paroles et voies de fait contre les Pères Jésuites, leur méfaire, ni médire en quelque sorte que ce soit, sur peine de punition. (27 avril 1643.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.

* Censura librorum qui superioribus annis in lucem prodierunt, auctoribus Michaele Rabardeo, Francisco Bauny et Francisco Celot, e Societate Jesu. (18 martii-29 maii 1643.)

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

155. Acte fait à la diligence de M. le recteur de l'Université de Paris, pour découvrir et faire condamner une doctrine préjudiciable à la vie d'un chacun, et particulièrement des rois et princes souverains, enseignée au Collége des Jésuites à Paris. (21 août 1643.) — *(S. l.,) 1643, in-8°. Pièce.*

156. Censure de la Compagnie des Jésuites par la

Faculté de théologie de Paris, assemblée en Sorbonne à la réquisition de la cour de parlement. Extraite des registres et décrets de la Faculté, et mise en français afin que tout le monde l'entende. (1[er] décembre 1554.) — *Paris, 1643, in-8°. Pièce.*

(Réimpression de circonstance.)

157. Apologie pour l'Université de Paris, contre le discours d'un Jésuite, par une personne affectionnée au bien public. — *(S. l.,) 1643, in-4°. Pièce.*

(Par GODEFROY HERMANT, d'après le P. Lelong. — 1 autre exemplaire, dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-8°, tome XII, fol. 56, division POLYGRAPHIE.)

A. — 2[e] éd. — *(S. l.,) 1643, in-8°.*
B. — 3[e] éd. — *(S. l.,) 1643, in-8°.*
C. — 3[e] éd. — *(S. l.,) 1643, in-8°.*

158. Réponse au livre intitulé : « Apologie pour l'Université de Paris, contre le discours d'un Jésuite ». — *Paris, 1643, in-8°.*

(Par le P. JACQUES DE LA HAYE, jésuite, d'après le P. Lelong.)

159. Seconde Apologie pour l'Université de Paris; imprimée par le mandement de M. le recteur donné en Sorbonne, le sixième octobre 1643, contre le livre fait par les Jésuites pour réponse à la première Apologie, publié par eux dedans et dehors le royaume et vendu chez Sonnius, à la rue Saint-Jacques, au Compas d'or. — *Paris, 1643, 2 parties en 1 vol. in-8°.*

(Par GODEFROY HERMANT, d'après le P. Lelong.)

A. — *1644. — Paris, 2 parties en 1 vol. in-8°.*

160. Vérités académiques, ou Réfutation des préjugés populaires dont se servent les Jésuites contre l'Université de Paris. — *Paris, 1643, in-8°.*

(Par GODEFROY HERMANT, d'après le P. Lelong.)

161. Traités pour la défense de l'Université de Paris, contre les Jésuites. — *Paris, 1643, in-12.*

(Recueil factice avec table imprimée contenant les ouvrages catalogués sous les n[os] 153, 154, 157 et 160 du présent §, et ci-dessus page 36 n° 151.)

162. Avertissement contre une doctrine préjudiciable à la vie de tous les hommes, et particulièrement des rois et princes souverains, enseignée à Paris au Collége de Clairmont occupé par les Jésuites. — *(S. l.,) 1643, in-8°.*

(Par GODEFROY HERMANT, d'après le P. Lelong.)

A. — *1644. — (S. l.,) in-8°.*

163. Second Avertissement contre une doctrine préjudiciable à la vie des hommes, enseignée dans le Collége de Clairmont... — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

(Par GODEFROY HERMANT, d'après le P. Lelong.)

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-8°.*

164. Requête présentée à nosseigneurs de la cour de parlement par l'Université de Paris, suivant la conclusion faite en son assemblée ordinaire au Collége des Cholets, le 5[e] de décembre 1643. Touchant une doctrine pernicieuse, enseignée au Collége de Clairmont à Paris. (Signé : DU MONSTIER, recteur.) — *(S. l.,) 1644, in-8°.*

165. Requête, procès-verbaux et avertissements faits à la diligence de M. le recteur et par l'ordre de l'Université. Pour faire condamner une doctrine pernicieuse et préjudiciable à la société humaine, et particulièrement à la vie des rois, enseignée au Collége de Clairmont... — *Paris, J. Jacquin, 1644, in-8°.*

(Réunion sous un titre collectif des ouvrages catalogués sous les n[os] 155, 162, 163 et 164 ci-dessus.)

A. — *1644. — Paris, J. Jacquin, 1644, in-8°.*
B. — *1644. — Paris, jouxte les copies imprimées à Paris chez J. Jacquin, in-8°.*

166. Seconde Requête présentée à MM. du parlement de Paris, par l'Université, contre les Jésuites, pour joindre à celle du cinquième de mars dernier. (Signé : DU MONTIER, recteur.) — *(S. l.,) 1644, in-8°. Pièce.*

(Voyez le n° 164 ci-dessus.)

167. Seconde Requête présentée à nosseigneurs de la cour de parlement par l'Université de Paris, pour joindre à celle du 5 mars. — *(S. l.,) 1644, in-8°.*

(Même ouvrage que le n° précédent.)

168. Requête présentée à nosseigneurs de la cour de parlement par l'Université de Paris, pour joindre à celle du 5 mars. — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

(Même ouvrage que les 2 n[os] précédents.)

* Théologie morale des Jésuites, extraite fidèlement de leurs livres, contre la morale chrétienne en général.

(Par A. ARNAULD, d'après Falconet.)

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

* Arrêt de la cour de parlement (de Bordeaux), la grand' chambre et tournelle assemblées, contre le libelle intitulé : la « Théologie morale des Jésuites ». (2 septembre 1644.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Réponse d'EUSÈBE au théologien de courte robe, sur le sujet du libelle diffamatoire intitulé : « Théologie morale des Jésuites »... *(1644.)*

(Par le P. PINTHEREAU, d'après Barbier.)

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

* Les Impostures et les ignorances du libelle intitulé : la « Théologie morale des Jésuites », par M. l'abbé DE BOISIC (le P. PINTHEREAU). *(1644.)*

(Voyez *ibidem.*)

* Réponse au libelle intitulé : la « Théologie morale des Jésuites »... Par le Père NICOLAS CAUSSIN,... *(1644.)*

(Voyez *ibidem.*)

* Le Libelle intitulé : « Théologie morale des Jésuites », contredit et convaincu en tous ses chefs par un P. théologien de la Compagnie de Jésus. *(1644.)*

(Par le P. FRANÇ. ANNAT, d'après une note manuscrite contemporaine.)

(Voyez *ibidem.*)

* Manifeste apologétique pour la doctrine des religieux de la Compagnie de Jésus. Contre une prétendue Théologie morale et d'autres libelles diffamatoires publiés

par leurs ennemis. Par le P. PIERRE LEMOINE, de la même Compagnie. *(1644.)*

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

170. Apologie pour les religieux de la Compagnie de Jésus. A la reine régente. Par le P. NICOLAS CAUSSIN, de la même Compagnie. — *Paris, 1644, in-8°.*

A. — *1644.* 2e éd. — *Paris, in-18.* (1 autre exemplaire dans la Réserve, rel. vél. semé de fleurs de lis, au chiffre de Gaston d'Orléans.)

B. — *1644. — Rouen, in-8°.*

171. IIIe Requête de l'Université de Paris, présentée à la cour de parlement, le 7 de décembre 1644, contre les libelles que les Jésuites ont publiés sous le titre d'Apologie par le P. Caussin, et de Manifeste apologétique par le P. Le Moine, et autres semblables, avec les répliques qu'icelle Université emploie pour servir tant au jugement de cette Requête que des deux précédentes imprimées par l'ordre de l'Université. (Signé : DU MONSTIER, recteur. [7 décembre 1644.]) — *Paris, 1644, in-8°.*

(Les répliques ont un titre particulier qui porte : *Réponse de l'Université de Paris à l'Apologie pour les Jésuites, qu'ils ont mise au jour sous le nom du Père Caussin...* — Cette Réponse est de GODEFROY HERMANT, d'après le P. Lelong.)

A. — 2e éd. — *Paris, 1644, in-8°.*

172. Récit véritable du procédé tenu par monseigneur l'illustrissime évêque d'Amiens sur quelques sermons du P. Le Juge, jésuite, avec les procès-verbaux et autres pièces justificatives, pour servir de défenses aux sieurs de Labadie, prêtre, chanoine en l'église de S.-Nicolas d'Amiens, et Me Dabillon, prêtre et docteur en théologie. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

173. Véritable Déclaration des faussetés contenues dans un imprimé, que l'on fait courir par tout le diocèse d'Amiens et ailleurs, intitulé : Récit véritable du procédé tenu par Mgr d'Amiens sur quelques sermons prêchés par le P. Le Juge, jésuite. — *(S. l.,) 1644, in-8°. Pièce.*

* Bref de notre Saint-Père le pape INNOCENT X, en faveur des recteur et Jésuites du Collége d'Amiens, sur l'appel, comme de juge incompétent, des procédures faites par devant l'official de monseigneur l'évêque d'Amiens contre les nommés Antoine Feuquière et Christophe Le Juge, jésuites, appelants, accusés de schisme et scandale public causé dans ledit diocèse d'Amiens, et d'être fauteurs, complices et distributeurs du libelle diffamatoire intitulé : Déclaration des faussetés, etc. (23 déc. 1644.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

174. Lettre d'un écolier, étudiant en droit à l'Université de Caen, à un avocat de Rouen. (Signé : C. M. R. L. [3 décembre 1644.]) — Doctrine simoniaque enseignée par le Père Érade Bile, professeur ès cas de conscience des Jésuites dans leur Collége du Mont en la ville de Caen, l'an 1644. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

175. Doctrine hérétique, schismatique et contraire aux lois du royaume, touchant la primauté du pape, enseignée par les Jésuites, dans leur Collége de Caen, l'an 1644. Avec les écrits qu'ils ont dictés sur cette matière, dont on a plusieurs originaux. — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

(Attribué à PIERRE DE CALLY, d'après Barbier. — Précédé d'une *Lettre d'un bachelier de Caen à un docteur de Paris, sur le sujet de cette Doctrine*, datée du 21 juin 1645.)

176. Oratio contra doctrinam simoniacam, præter alios adversus romanam Sedem errores, publice traditam atque defensam anno 1644, dictatis lectionibus, thesibusque disputatis a lectore moralis theologiæ Collegii cadomensis Societatis Jesu, habita in plenis comitiis Universitatis cadomensis postridie Dionysialiorum ejusdem anni, ad solennem scholarum reserationem, a M. JACOBO DUPRÉ,... — *(S. l.,) 1645, in-4°. Pièce.*

177. JACOBI DUPRÉ,... altera Oratio in Erardum Billium, jesuitam, theologiæ moralis Cadomi, in scholis jesuiticis, professorem, post propugnatam publice et ex cathedra simoniam, jam S. Petri principatum et ecclesiasticam monarchiam oppugnantem, habita in majoribus comitiis, anno 1645, ad solennem scholarum instaurationem, in qua Jesuitæ errores, falsimonia et calumniæ in concilia œcumenica, romanos Pontifices et cæteros hierarchicorum ordinum pastores, explicantur ac refelluntur. — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

178. Lettre justificative d'un Père Jésuite, professeur dans l'Université de Caen, calomnié d'avoir enseigné l'anarchie dans l'Église, et que la juridiction du pape était de droit humain, adressée à un docteur de Paris. (Signé : ERARD BILLE. [25 août 1645.]) — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

* Factum de ce qui s'est passé à S.-Macaire, pendant l'avent de 1644 et le carême de 1645, entre monseigneur l'archevêque de Bourdeaux et les PP. Jésuites, les jurats et habitants de S.-Macaire. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LV, fol. 144, division POLYGRAPHIE.)

179. Lettre écrite par un Père Jésuite à un grand prélat, sur le sujet de la procédure faite par les officiers de monseigneur l'évêque d'Amiens contre les Pères Jésuites de la même ville. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* Arrêt donné au Conseil privé du roi, sur la requête des agents généraux du clergé de France, contre le syndic des PP. Jésuites de la ville de Bourdeaux, sur le sujet des ordonnances décernées, par le feu seigneur archevêque dudit lieu, à l'encontre desdits PP. Jésuites, touchant l'interdit fait par lui au P. Maria de prêcher et confesser au prieuré de S.-Macaire, uni au Collége des dits PP. Jésuites de Bourdeaux, et autres églises dudit diocèse. (16 mars 1646.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil privé du roi, donné à la requête des agents généraux du clergé, par lequel le P. Deidon, supérieur des Frères Prêcheurs de Bourdeaux, les PP. Babon et Rousseau, jésuites, et le Père Damase, récollet,

sont renvoyés par-devant Sa Sainteté pour leur être, suivant les concordats et lois du royaume, pourvu de juges sur les appellations, par eux interjetées, des interdictions contre eux données, et le refus d'approbations, tant par le feu seigneur archevêque de Bourdeaux que par ses vicaires généraux. (16 mars 1646.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du Conseil privé du roi, par lequel Sa Majesté ordonne que son procureur général au parlement de Bourdeaux envoiera les motifs de l'arrêt rendu audit parlement, à la requête des PP. Jésuites, en la province de Guyenne, contre une ordonnance décernée par le feu seigneur archevêque de Bourdeaux : faisant Sa Majesté défenses de mettre ledit arrêt dudit parlement de Bourdeaux à exécution, jusqu'à ce qu'autrement en ait été ordonné. (16 mars 1646.)

(Voyez *ibidem.*)

180. La Tyrannomanie jésuitique, dédiée à monseigneur le baillif d'Yverdon, par A. Du Voyer G. B. — *Villefranche, G. Bontemps, 1648, in-8°.*

181. Les Jésuites mis sur l'échafaud pour plusieurs crimes capitaux par eux commis dans la province de Guiene. Avec la Réponse aux calomnies de Jacques Beaufés. Par le sieur pierre Jarrige,... — *Leide, chez les héritiers de J. Nicolas à Dorp, 1649, in-8°.*

A. — *1677.* — *(S. l.,) in-12.*

182. Jesuita in ferali pegmate ob nefanda crimina in provincia Guienna perpetrata, a petro Jarrigio,... e gallico latinitate donatus... — *Lugduni Batavorum excusus, 1665, in-12.*

183. Quelle Estime les Jésuites veulent que l'on fasse des décrets de l'Inquisition de Rome? — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Procédures faites contre les PP. Jésuites de la ville et diocèse de Sens, et Ordonnance de monseigneur l'archevêque, portant défenses auxdits Pères d'administrer le sacrement de pénitence sans permission et approbation signée dudit seigneur... *(1650.)*

(Voyez ci-après, pour cette pièce et pour toutes autres relatives au différend des Jésuites de Sens avec l'archevêque, le chapitre histoire locale, section *Histoire des dioecèses.*)

184. Acte d'opposition du chapitre de l'église de Toulouse, siége vacant, tant au nom de M. l'archevêque à venir que d'icelui chapitre, du vingtième mars 1612, pour empêcher l'établissement d'une maison et église des Pères Jésuites profès mendiants. Où sont déduits les notables intérêts du clergé et des monastères. Ensemble la Consultation faite, sur ladite opposition, par quatre célèbres jurisconsultes, docteurs aux droits canon et civil, le 8 janvier 1613, plus la Bulle du pape Clément VIII sur l'érection des nouveaux monastères et maisons de religion. — *(S. l.,) 1651, in-4°. Pièce.*

(Réimpression de circonstance.)

* Lettre d'un ecclésiastique à un magistrat, où il est parlé d'une nouvelle poursuite que les Jésuites font à la cour, touchant les disputes de la grâce, pour empêcher qu'on ne réponde à leurs écrits et qu'on ne réfute leurs erreurs. (Signé : D. L. V. [15 janvier 1651.])

(Voyez ci-dessus, pour cette pièce et pour toutes autres relatives à la part prise par les Jésuites aux débats soulevés par le livre de Jansénius, pages 39-83, nos 179-669, *passim.*)

* Extrait des registres de la cour des aides. (15 mai 1653.)

(Enregistrement des lettres patentes qui accordent aux Jésuites du Collége de Clermont l'exemption de tous les droits mis sur les denrées.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

185. Lettre d'un avocat de la cour à un conseiller du parlement de Rouen, sur ce qui s'est passé dans l'église de Saint-Paul, le 12 du mois d'avril 1654. (28 avril.) — *(S. l, n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Querelle entre le curé de S.-Paul et le P. de Lingendes, jésuite.)

186. Réponse d'un paroissien de S.-Paul à un conseiller du parlement de Rouen, sur ce qui s'est passé dans l'église de S.-Paul le douzième avril. (18 mai 1654.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(2 autres exemplaires dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome VIII, fol. 94, et tome LXXV, fol. 144, division POLYGRAPHIE.)

187. Réponse au libelle intitulé : « Dom Pacifique d'Avranches », rempli d'erreurs et de calomnies contre la sainte mémoire de feu monseigneur l'évêque de Belley et contre tous les curés de Paris, composé et distribué par les Jésuites en l'an 1654. (15 juillet.) — *(S. l.,) 1654, in-4°.*

* Extrait des registres du Conseil d'État. (28 juin 1656.)

(Exemption d'impositions accordée aux Jésuites.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Deux Histoires mémorables : où l'on voit le procédé artificieux et violent des Jésuites d'Allemagne pour enlever aux religieux de S.-Benoît de Cîteaux et autres, et à des religieuses de S.-Bernard, des abbayes de leurs ordres que l'empereur Ferdinand II avait retirées des mains des protestants d'Allemagne. *(1659.)*

(Voyez la division HISTOIRE D'ALLEMAGNE.)

188. Lettre de l'illustrissime jean de Palafox de Mendoza, évêque d'Angelopolis, dans l'Amérique, et doyen du Conseil des Indes, au pape Innocent X, contenant diverses plaintes de cet évêque contre les entreprises et les violences des Jésuites, et leur manière peu évangélique de prêcher l'Évangile dans les Indes. Du 8 janvier 1649, traduit sur l'original latin. — *(S. l.,) 1659, in-4°. Pièce.*

(Publié pour la circonstance.)

189. Fausselés et impostures d'un cahier qui a pour titre : Lettre de l'illustrissime Jean de Palafox de Mendoza, évêque d'Angelopoli, au pape Innocent X. Par le R. P. FRANÇOIS ANNAT, de la Compagnie de Jésus. — *Paris, F. Lambert, 1659, in-4°. Pièce.*

190. Extrait des actes et sentences données pour la condamnation de la doctrine des biens ecclésiastiques enseignée par le F. Jean Garnier, et pour la suspension du F. Charles Guyet. Ensemble les actes, lettres patentes, et arrêt de l'établissement des Jésuites en France et dans le Collége de Bourges pour prouver sur eux la juridiction de monseigneur l'archevêque. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Conclusio, unanimi consensu tum rectoris tum omnium doctorum celeberrimæ Remorum Universitatis facta, adversus novæ domus erectionem Jesuitarum intra urbis mœnia. (Signé : PETRUS NEUFVILLE, ad id commissus. [4 nov. 1660.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome XLIII, fol. 254, division POLYGRAPHIE.)

191. Réponse de Me THOMAS LE MERCIER, prêtre, docteur en théologie et recteur de l'Université de Reims, à la requête contre lui présentée au Conseil privé du roi, par les Jésuites de ladite ville de Reims, le 21 juillet 1662. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome XLIII, fol. 259, division POLYGRAPHIE.)

* Mémoire pour l'Université de Reims, contre les Jésuites touchant leur prétendue et imaginaire incorporation à ladite Université. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Contre l'arrêt, du 11 décembre 1663, pour l'admission des écoliers des Jésuites aux grades de l'Université.)

(RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome XLIII, fol. 244, division POLYGRAPHIE.)

192. Décret de l'Inquisition contre l'arrêt du parlement (9 nov. 1609). Lettre de M. PAUL, touchant ledit Décret (Caen, 20 déc. 1663), avec la Prophétie de Sorbonne, etc. (1er déc. 1554.) — *(S. l.,) 1664, in-4°. Pièce.*

(Contre les Jésuites.)

193. Plainte de la ville d'Amiens contre une entreprise des Jésuites de la même ville. (8 mars 1664.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LVI, fol. 17, division POLYGRAPHIE.)

194. (Série de pièces, relatives au procès de l'Université de Reims contre les Jésuites, en date des 26 mars 1606 à 13 mars 1664; la première ayant pour titre :) Requête de l'Université de Reims contre les Jésuites. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome XLIII, fol. 245, division POLYGRAPHIE.)

195. Au Roi. Plaise à Votre Majesté, sans avoir égard aux arrêts de votre Conseil, obtenus par surprise par les Jésuites du Collége de Reims, les 31 octobre et 11 décembre 1663, 29 avril et 8 juillet 1664, renvoyer les parties en votre parlement de Paris, pour y procéder sur l'appel, comme d'abus, interjeté par l'Université de Reims, de la prétendue union et incorporation des Jésuites au corps de ladite Université. (Juillet 1664.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. plano.)*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome XLIII, fol. 265 et 285, division POLYGRAPHIE.)

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-4°. Pièce.*

* Au Roi. — *(S. l. n. d.,) in-fol. plano.*

(Requête de l'Université de Reims contre les Jésuites, touchant leur incorporation prétendue à ladite Université.)

(RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome XLIII, fol. 266, division POLYGRAPHIE.)

196. Au Roi. (Signé : T. LE MERCIER, procureur général et député de l'Université de Reims.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Même sujet. — 1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésastiques* in-fol., tome XLIII, fol. 267, division POLYGRAPHIE.)

197. Au Roi. (Signé : T. LE MERCIER,...) — *(S. l., 1664,) in-4°. Pièce.*

(Même sujet.)

198. Au Roi. (Signé : T. LE MERCIER,...) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Même sujet. — Réponse à la requête des Jésuites du 22 décembre 1664. 1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome XLIII, fol. 273, division POLYGRAPHIE.)

199. Avis important. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Facétie contre les Jésuites, au sujet de l'arrêt du parlement, du 26 février 1665, contre le livre d'Amadæus Guimenius.)

200. Thèse des Jésuites de Poitiers, en faveur de la probabilité, censurée par l'Université de la même ville (21-23 juin 1665). Avec ce qui s'est passé sur ce sujet. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

201. Réponse chrétienne à l'auteur inconnu d'une lettre ou libelle diffamatoire contre les docteurs de la Faculté de théologie de Poitiers; à l'occasion d'une censure par elle faite d'une proposition touchant la probabilité, contenue dans les thèses d'un professeur de philosophie du Collége de Ste-Marthe, de la Compagnie du nom de Jésus, de la même ville de Poitiers, le 21 juin 1665... — *Poitiers, par J. Fleuriau, 1665, in-4°. Pièce.*

202. Procès-verbal où est inséré le dire de maître Jean Palosse, prêtre. Contre les Loyolains, soi-disant Pères Jésuites. (Signé : AMELOT GOURNAY. [10 décembre 1665.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

203. Lettre d'un théologien, pour servir de réplique à un second libelle, publié par les Jésuites sous le titre de : Réponse chrétienne et théologique, etc... (1er mars 1666.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez le n° 201 ci-dessus.)

204. Factum contenant les nullités de la sentence d'excommunication fulminée par monseigneur l'évêque de Pamiez contre trois Jésuites, au préjudice d'un appel juridique signifié dans les formes. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LXXV, fol. 118, division POLYGRAPHIE.)

205. Réponse à un écrit intitulé : Nullités de la sentence d'excommunication fulminée par Mgr l'évêque de Pamiez contre trois Jésuites... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LXXV, fol. 130, division POLYGRAPHIE.)

* Ordonnance de monseigneur l'illustrissime et révérendissime archevêque de Sens, primat des Gaules et de Germanie (Louis-Henri de Gondrin), contre l'entreprise des Jésuites sur le Collége de Provins. (2 février 1668.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

206. Lettre d'un ecclésiastique de Provins à un de ses amis de Paris, sur l'Ordonnance de monseigneur l'archevêque de Sens. (27 février 1668.) — *Sens, L. Pressurot, 1668, in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome IX, division POLYGRAPHIE.)

207. Requête présentée au roi par les Jésuites, le 29 de février 1668, contre l'Ordonnance de M. l'archevêque de Sens du second jour du même mois. — *(S. l.,) 1668, in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome IX, division POLYGRAPHIE.)

208. La Morale pratique des Jésuites... — *Cologne, G. Quentel, 1669-1695, 8 vol. in-12.*

(Les tomes I et II sont de sébastien-joseph Du Cambout de Pontchateau; et les suivants d'ant. Arnauld. — 1 autre exemplaire des tomes I et II dans la Réserve. — A partir du tome IV, l'intitulé général et la tomaison ne se trouvent plus que sur le faux titre, et chacun des volumes a un titre particulier :)

(Tome I.) ... Représentée en plusieurs histoires arrivées dans toutes les parties du monde. Extraite ou de livres très-autorisés et fidèlement traduits, ou de mémoires très-sûrs et indubitables.

Tome II. ... Divisé en sept parties, où l'on représente leur conduite dans la Chine, dans le Japon, dans l'Amérique et dans l'Éthiopie; le tout tiré de livres très-autorisés ou de pièces très-authentiques.

Tome III. ... Contenant la Justification des deux premiers volumes de cette Morale, contre le livre intitulé : Défense des nouveaux chrétiens et des missionnaires de la Chine, du Japon et des Indes. Avec la Réponse à la 2e partie de cette Défense qui vient de paraître.

Tome IV. Histoire de Dom Jean de Palafox, évêque d'Angélopolis et depuis d'Osme, et des différends qu'il a eus avec les PP. Jésuites. — *1690.*

Tome V. Histoire de la persécution de deux saints évêques par les Jésuites, l'un, Dom Bernardin de Cardenas, évêque du Paraguay... l'autre, Dom Philippe Pardo, archevêque de l'église de Manile, métropolitaine des îles Philippines... — *1691.*

Tome VI. Histoire des différends entre les missionnaires Jésuites, d'une part, et ceux de l'ordre de St-Dominique, de l'autre, touchant le culte que les Chinois rendent à leur maître Confucius, à leurs ancêtres et à leur idole Chin-Hoan. — *1692.*

Tome VII. Suite de l'Histoire des différends... — *1695.*

Tome VIII. De la Calomnie, ou Instruction du procès entre les Jésuites et leurs adversaires sur la matière de la calomnie. — *1695.*

A. — *1689-1695. — Cologne, G. Quentel, in-12.* (Réimpression des tomes I, III, V-VIII.)

B. — *1716.* 2e éd. — *(S. l.,) in-12.* (Réimpression du tome VIII.)

* Sentence par laquelle le livre intitulé : « Morale pratique des Jésuites », est condamné à être lacéré et brûlé par la main de l'exécuteur de la haute justice. (10 septembre 1669.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

209. Les Secrets des Jésuites, traduits de l'italien. — *Cologne, P. Du Marteau, 1669, in-12.*

210. Le Cabinet jésuitique, contenant plusieurs pièces très-curieuses des R. Pères Jésuites; avec un recueil des mystères de l'Église romaine... — *A Cologne, chez Jean Le Blanc, 1674, in-12.* Réserve.

A. — *1678. — A Cologne, chez Jean Le Blanc, in-12.*

* Extrait des registres du Conseil du roi. (3 mars 1674.)

(Confirmation du droit d'évocation au Conseil, accordé aux Jésuites par les lettres patentes du 13 septembre 1633 et celles du 11 mars 1655.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

211. Factum pour la Faculté de théologie de Poitiers, contre les Pères Jésuites de la même ville. (19 novembre 1676.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

212. Réponse des Pères Jésuites du Collége de Poitiers au Factum de la Faculté de théologie de la même ville. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(2 autres exemplaires dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ec-*

clésiastiques in-fol., tome XXVIII, fol. 334, et in-4°, tome LVI, fol. 218, division POLYGRAPHIE.)

213. Le Rappel des Jésuites en France. — *A Cologne, chez Jean Le Blanc, 1678, in-12.*

* La Morale des Jésuites justement condamnée dans le livre du P. Moya, jésuite, sous le nom d'Amadeus Guimenius, etc., par la bulle de notre Saint-Père Innocent XI. *(1681.)*

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

* (Acte royal, par lequel le roi se déclare fondateur du Collége des Jésuites à Paris, et concède audit Collége les priviléges, franchises, dont jouissent les autres établissements de fondation royale, daté de novembre 1682, et commençant par ces mots :) Louis, par la grâce de Dieu roi de France et de Navare... salut. Le Collège des Pères Jésuites...

(Voyez la division LÉGISLATION.)

214. Le Jésuite sécularisé. (Signé : Roxelias Umeau.) — *Cologne, J. Vilebard, 1685, in-12.*

(Satire contre les Jésuites, au sujet de la sécularisation du Père Louis Maimbourg.)

215. Critique du « Jésuite sécularisé ». — *Cologne, E. Delpeuck, 1685, in-12.*

(Le titre de départ, page 1, porte en plus : *Apologie pour M. Maimbourg, ou Critique...*)

216. Avis aux RR. PP. Jésuites, sur leur procession de Luxembourg du 20 mai 1685. (28 juin 1685.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-12. Pièce.*

217. Avis aux révérends Pères Jésuites d'Aix en Provence, sur un imprimé qui a pour titre : « Ballet dansé à la réception de M. l'archevêque d'Aix ». — *Cologne, P. Le Blanc, 1686, in-12.*

(Par pierre Adibert, d'après Barbier.)

A. — *1687.* — *Cologne, P. Le Blanc, in-12.*

218. Avis aux RR. PP. Jésuites sur leur procession de Luxembourg et sur leur Ballet dansé à Aix à la reception de M. de La Berchère, évêque de Lavaur, nommé à l'archevêché d'Aix et depuis à celui d'Alby. — *Cologne, P. Du Blanc, 1687, in-12.*

(Par antoine Arnauld, d'après le P. Lelong.)

219. La Politique des Jésuites. — *Londres, 1688, in-12.*

(Par louis de Monpersan, d'après Barbier. — On trouve, page 409, avec un titre particulier : *La Décadence de l'empire papal, par laquelle il est menacé d'une prochaine ruine, pour faire place à la Réformation. Eclogue tirée des papiers de* J. B. M. R. A. H. — *Amsterdam, D. Dufresne,* 1689.)

A. — *1762.* — *Amsterdam, in-12.*

220. Le véritable Test des Jésuites, ou L'esprit de la Société infidèle à Dieu, au roi et à son prochain. — *Cologne, P. Forgeur, 1688, in-12.*

221. Entretien entre monseigneur l'archevêque de Rheims et le P. recteur des Jésuites de la même ville, le 9 juin 1689, sur divers sujets. — *Mons, G. Migeot, (s. d.,) in-12. Pièce.*

222. Lettre de M. Arnauld, docteur de Sorbonne, à monseigneur l'évêque de Malaga, au sujet de sa plainte catholique adressée à N. S.-Père le pape Innocent XI. — *(S. l.,) 1689, in-8°. Pièce.*

(A propos du livre de « La Morale pratique des Jésuites ». — Voyez le n° 208 ci-dessus.)

A. — *1690.* — *Bruxelles, L. Marchant, in-12.*

* Nouvelle Hérésie dans la morale, dénoncée au pape et aux évêques, aux princes et aux magistrats. *(1689.)*

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

* Décret de notre Saint-Père le pape Alexandre VIII, contre deux thèses ou propositions des Jésuites. (24 août 1690.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Sentiment des Jésuites touchant le péché philosophique. *(1690.)*

(Voyez, pour cet ouvrage du P. Bouhours et pour tous autres relatifs au même sujet, la division THÉOLOGIE.)

223. Doctrine meurtrière des Jésuites, prêchée par le Père de Hollande. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

A. — 2e éd. — *Bruges, J. Le Noir, 1691, in-12.*

224. L'Horoscope des Jésuites, où l'on découvre combien ils doivent durer et de quelle manière ils doivent cependant tourmenter les hommes. — *Amsterdam, sur la copie imprimée à Londres chez H. Hills, 1691, in-12.*

(Par Carré, d'après Barbier.)

225. Le Philosophisme des Jésuites de Marseille, en deux parties : la I contient les intrigues, injustices, surprises, etc., qu'ils ont employées pour s'y faire fonder trois chaires de théologie en octobre 1689; la II, comment le philosophisme y a été introduit dès le mois suivant, renouvelé au commencement de 1691 et frauduleusement rétracté, le 25 juin de la même année, par le P. Beon, leur professeur en théologie. — *Avignon, J. Le Noir, 1692, in-8°.*

226. Lettre du célèbre docteur Arias Montanus,... au roi d'Espagne Philippe II. Touchant la conduite que le gouverneur des Pays-Bas pour S. M. devait garder envers les Jésuites (18 février 1571). Avec un abrégé de la vie de ce docteur, tiré du supplément de la Bibliothèque ecclésiastique d'Aubert Le Mire, doyen de l'église cathédrale d'Anvers, et le jugement de deux saints évêques de France sur ces Pères. — *(S. l.,) 1692, in-12. Pièce.*

A. — *1701.* — *(S. l.,) in-4°. Pièce.*

227. Bête à sept têtes, ou Bête jésuitique, conférences entre Théophile et Dorothée, dans lesquelles on fait voir quelle est la politique ou l'esprit des Jésuites, et l'union inséparable qu'il y a entre les maximes de morale qu'ils ont soutenues et leur grâce suffisante donnée à tout le

monde sans exception, qui est le principe d'erreur d'où ils les ont fait naître... — *Cologne, 1693-1694, 2 vol. in-12.*

(Par l'abbé PIERRE BILLARD, d'après Barbier.)

* Mandement de monseigneur l'archevêque-duc de Reims... (CHARLES-MAURICE LE TELLIER), commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, etc., pour la publication des indulgences accordées par notre Saint-Père le pape Innocent XII aux religieux de la Compagnie de Jésus, par son bref du 3 de septembre 1692. (16 octobre 1694.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

228. Actes de la donation que M. l'évêque d'Avranches a faite de sa bibliothèque à la maison professe des révérends Pères Jésuites de Paris. (18 avril 1691-30 août 1695.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

229. A Nosseigneurs de parlement. (Signé : CHARLES-MAURICE LE TELLIER, archevêque-duc de Reims.) — *(S. l.,) imp. de J. Anisson, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Requête au sujet de deux thèses soutenues dans le Collége des Jésuites de Reims les 5 et 17 décembre 1696.)

* Ordonnance de monseigneur l'archevêque-duc de Reims, premier pair de France, etc., (CHARLES-MAURICE LE TELLIER [15 juillet 1697]), en forme d'instruction, pour la Faculté de théologie de l'Université de Reims, à l'occasion de deux thèses de théologie soutenues, dans le Collége des Jésuites de la même ville, les 5 et 17 de décembre 1696.

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

230. Remontrance à monseigneur l'archevêque de Reims, sur son Ordonnance, du quinzième de juillet 1697, à l'occasion de deux thèses de théologie soutenues, dans le Collége des Jésuites de la même ville, les 5 et 17 de décembre 1696. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Par le P. GABRIEL DANIEL, d'après le P. Lelong.)

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-8°. Pièce.*

B. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-8°. Pièce.*

C. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-12. Pièce.*

* Lettre à un docteur de Sorbonne (le P. Alexandre), sur la dispute de la probabilité et sur les erreurs d'une thèse de théologie soutenue par les Jésuites, dans leur Collége de Lyon, le 26 d'août 1697. (8 septembre 1697.)

(Voyez, pour la série des Lettres au P. Alexandre et pour les réponses auxquelles elles ont donné lieu, la division THÉOLOGIE.)

* Lettre d'une dame de qualité à une autre dame savante. *(1697.)*

(Même sujet.)

(Voyez *ibidem*.)

231. Requête présentée au parlement par monseigneur l'archevêque-duc de Reims, premier pair de France (CHARLES-MAURICE LE TELLIER), le 10 janvier 1698, contre la Remontrance publiée par les Jésuites sur son Ordonnance du 15 juillet 1697. Avec la satisfaction faite à cet archevêque par le provincial de la province de France, accompagné des trois supérieurs des maisons de Paris. — *(S. l.,) 1698, in-12. Pièce.*

A. — *1698.* — *(S. l.,) in-12. Pièce.*

(Voyez le n° 230 ci-dessus.)

232. Requête présentée au parlement par M. l'archevêque de Reims (CHARLES-MAURICE LE TELLIER), au mois de janvier 1698, contre un libelle intitulé : « Remontrances », etc., publié par les Jésuites avec l'Acte de la satisfaction qu'ils ont faite à ce prélat. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-4°. Pièce.*

233. Histoire du procès gagné depuis peu par M. l'arch. de Reims contre les Jésuites. — *Utrecht, 1698, in-8°. Pièce.*

* Nouvelle hérésie des Molinistes devenus Nestoriens, ou Éclaircissement historique et dogmatique sur le fait et le droit d'une thèse soutenue chez les Jésuites de Reims, le premier août de la présente année 1698.

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

234. Acte présenté à monseigneur l'archevêque-duc de Reims, le vingt-unième août 1698, par le Père ROBERT-FRANÇOIS DE-Y DE SÉRAUCOURT, recteur du Collége de Reims de la Compagnie de Jésus, et par le Père PIERRE FLAVET, préfet des hautes études et professeur en théologie dans le même Collége, à l'occasion d'une thèse de théologie soutenue dans ledit Collége le 1er août 1698. — *Reims, N. Pottier, 1698, in-4°. Pièce.*

235. Acte dressé par monseigneur l'archevêque-duc de Reims (MICHEL LE TELLIER), accepté et signé par le Père ROBERT-FRANÇOIS DE-Y DE SÉRAUCOURT, recteur du Collége de Reims de la Compagnie de Jésus, et par le Père PIERRE FLAVET, préfet des hautes études et professeur en théologie dans le même Collége, en faveur d'une thèse de théologie soutenue dans ledit Collége le premier du mois d'août 1698, et commenté pour l'intelligence du sens dans lequel ces Pères l'ont signé. (21 août.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

236. Mémoire instructif pour l'Université de Paris, contre les Jésuites. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

237. Médaille du Père De La Chaize, jésuite, confesseur du roi très-chrétien, avec des réflexions. — *Cologne, P. Marteau, 1698, in-8°. Pièce.*

238. Lettre d'un théologien à un de ses amis, sur le tabarinage des Jésuites en matière de religion. (Signé : E. M. D. L. [28 mars 1699.]) — *(S. l.,) 1709, in-8°. Pièce.*

239. Parallèle des Jésuites avec l'empire romain. (Signé : A. A.) — *(S. l. n. d.,) in-12.*

240. Réflexions critiques sur une ode composée par le Père Étienne Macheret, de la Compagnie de Jésus. — *Cologne, P. Groth, 1699, in-12. Pièce.*

(Au sujet d'une comparaison entre Jésus-Christ et Louis XIV.)

241. Factum ou mémoire instructif pour l'éclair-

cissement des propositions présentées à MM. les illustres et révérends haut-doyen, chanoines et chapitre de l'illustre église métropolitaine de Besançon, administrateurs de l'archevêché, le siége vacant. (Signé : Wille-menot, curé de Saint-Pierre; etc. [15 octobre 1699.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

242. Lettre à monseigneur l'archevêque de Besançon par les ecclésiastiques de son diocèse. Au sujet des poursuites que les PP. Jésuites ont faites pour avoir la direction de son séminaire. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-12. Pièce.*

243. Pièces importantes concernant les Jésuites de Besançon. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

244. Jugement canonique des évêques de France contre les entreprises des Pères de la Société. — *Cologne, P. Laverdof, 1700, 2 vol. in-12.*

245. Declaratio data illustrissimo archiepiscopo parisiensi a theologo Societatis Jesu germano Beschefer, rectore Collegii parisiensis, offerente, novitiatus quoque rectore præsente, ut offensioni ex thesi publica obortæ fieret satis. (3 aprilis 1700.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

246. Acte de protestation signifié aux sieurs syndic, doyen, et docteurs de la Faculté de théologie de Paris, le dix-huitième jour d'octobre 1700, par le Père Le Gobien, de la Compagnie de Jésus, tant en son nom que comme se faisant fort du Père Louis Le Comte, de la même Compagnie. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

247. Réponse aux remarques de M*** sur la protestation du Père Le Gobien. — *(S. l.,) 1700, in-12. Pièce.*

* Critique d'une pièce de théâtre représentée à Reims, dans le Collége de la Compagnie de Jésus, le 21 et 22 juin 1701, et qui a pour titre : La Mort de Thyrsis, ou la mort du bon pasteur. Tragédie pastorale allégorique.

(Voyez la division POÉSIE.)

248. Requête des RR. PP. Jésuites au roi. — Réponse de M. l'archevêque de Rouen (jacq.-nicolas Colbert) à ladite Requête. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

(Au sujet de l'opposition formée par l'archevêque de Rouen à l'ouverture d'un cours de théologie au Collége des Jésuites de Rouen. — Décembre 1701, d'après une note manuscrite contemporaine.)

* Apologie pour la doctrine des Jésuites, envoyée à monseigneur d'Arras à l'occasion de la censure qu'il a faite (le 5 mai 1703) du livre d'un casuiste allemand. *(1705.)*

(Voyez, pour cet ouvrage et pour tous autres relatifs au même sujet, la division THÉOLOGIE.)

249. Instructions secrètes des Jésuites. — *A Cologne, chez Ignace le Sincère, 1704, in-8°.*

250. Lettre du Père D*** (Daniel), jésuite, au T. R. P. Antonin Cloche, général de l'ordre de S.-Dominique, touchant le livre du Père Serry, contre le sieur Launoy, et touchant une lettre imprimée contre les Jésuites, attribuée à ce religieux. (22 février 1705.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

251. Lettre du R. P. Serry, docteur de la Faculté de Paris et premier professeur en théologie dans l'Université de Padoue, au R. P. Daniel, jésuite, pour servir de réponse à la Lettre de ce Père adressée au très-R. P. général de l'ordre de Saint-Dominique en date du 22 février 1705. (3 avril 1705.) — *Cologne, N. Schouten, 1705, in-8°.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Fontanieu, tome CCCXXXVI, division POLYGRAPHIE.)

A. — *1705. — Cologne, N. Schouten, in-12.*

252. Réponse du P*** D*** (Daniel) à la Lettre que le R. P. Serry, ... premier professeur en théologie dans l'Université de Padoue, lui a écrite. — *(S. l.,) 1705, in-12.*

253. Remarques sur la comédie du Janséniste malgré lui, donnée par le R. P. Daniel dans sa première Lettre au R. P. Serry. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

254. Seconde Lettre du P. D..... (Daniel) au R. P. Serry, touchant un nouveau libelle d'un de ses confrères contre les Jésuites. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

255. Troisième Lettre du P. D..... (Daniel) au R. P. Serry. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

256. Lettre de l'abbé Blache à madame de Maintenon, contre le Père La Chaise, confesseur de Sa Majesté (18 mars 1709), qui doit faire bannir les Jésuites hors du royaume pour la seconde et dernière fois pour le même fait qui les fit bannir par arrêt du parlement de Paris du 29 décembre 1594. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.* Réserve.

* Apologie de l'équivoque.

(Voyez la division POÉSIE.)

257. Tuba magna mirum clangens sonum ad sanctissimum D. N. papam Clementem XI, imperatorem, reges, principes, magistratus omnes, orbemque universum, de necessitate longe maxima reformandi Societatem Jesu. Per eruditissimum dominum liberium Candidum, S. theologiæ L. L. — *Argentinæ, 1712, in-12.*

(liberius Candidus est le pseudonyme de henri de Saint-Ignace, carme, d'après Barbier.)

A. — 3ª ed. — *Argentinæ, 1717, 2 vol. in-12.*

B. — 4ª ed. — *Argentinæ, 1760, 2 vol. in-12.*

258. Tuba altera majorem clangens sonum... Per... D. liberium Candidum,... — *Argentinæ, 1714, in-12.*

(Même ouvrage que le précédent.)

259. Lettre à M. le procureur général du roi : où on lui dénonce l'Histoire des Jésuites composée par le P. Jouvenci, jésuite français, qui entreprend d'y justifier leur P. Guignard, exécuté à mort comme convaincu d'avoir fait des écrits parricides contre la vie des rois et

contre la tranquillité des États. — Suite de la Lettre à M. le procureur général du roi, ou Recueil des interrogatoires et des arrêts de condamnation de Jean Châtel et de Jean Guignard, jésuite. — *(S. l.,) 1713, in-8°.*

(Voyez, pour le livre du P. Jouvency, la division HISTOIRE GÉNÉRALE, HISTOIRE RELIGIEUSE.)

260. Recueil de pièces touchant l'Histoire de la Compagnie de Jésus, composée par le Père Joseph Jouvenci, jésuite, et supprimée par arrêt du parlement de Paris du 24 mars 1713. — *Liége, 1713, in-8°.*

(Par NICOLAS PETITPIED, d'après Barbier.)

A. — 2[e] éd. — *Liége, 1716, in-12.*

261. Recueil de pièces secrètes touchant le livre du P. Jouvenci, jésuite. Contenant tout ce qui s'est passé entre le roi, le parlement et les Jésuites, au sujet de la condamnation de cet ouvrage, qui contient une approbation de la doctrine pratique de la Société sur le meurtre des rois. — *En France, 1761, in-12.*

262. Mémoire pour les PP. Jésuites, au sujet de la déclaration de leurs biens, qu'on leur demande, avant 1641. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

* Déclaration du roi, concernant les Jésuites, donnée à Marly le 16 juillet 1715.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt de la cour de parlement, pour l'enregistrement de la Déclaration concernant les Jésuites. Du 2 août 1715.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

263. L'Art oratoire prétendu réformé, ou Petit catéchisme à l'usage des disciples du vénérable Pejore. — *(S. l.,) 1716, in-12.*

(Par DU HAMEL, d'après Barbier. — Contre l'Oraison funèbre de Louis XIV, composée par le P. Porée, et contre la Société des Jésuites.)

264. Réflexions critiques sur l'éloge funèbre du roi prononcé par le R. P. P**** (Porée), J. — *(S. l.,) 1716, in-12.*

(Par GUÉRIN, d'après Barbier.)

265. Lettre à M. Grenan, régent de seconde au Collége d'Harcourt, auteur de l'Oraison funèbre prononcée en Sorbonne le 11 décembre 1715. — *(S. l.,) 1716, in-12. Pièce.*

(Par l'abbé LE MASSON, d'après Barbier. — Au sujet de ses attaques contre le P. Porée.)

266. Lettre du R. P. PORÉE à M. Grenan, au sujet de l'Oraison funèbre du roi qu'il a prononcée en Sorbonne le 11 décembre 1715. — *(S. l.,) 1716, in-12. Pièce.*

(On trouve page 7 : *Réponse de l'auteur de l'Oraison funèbre du roi à la Lettre du P. Porée, jésuite.*)

267. Ordonnance des grands vicaires de l'archevêque de Tours (BRUNET, T. LOPPIN et DAGUERDEAU), contre le P. Hervieux, jésuite. (8 août 1716.) — Relation de ce qui s'est passé à Tours en conséquence de cette Ordonnance. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Extrait d'un écrit intitulé : « Les bons Mots du petit Père André ».

(Formant la pièce 6 du Recueil catalogué précédemment tome III, page 538, n° 1153.)

268. Mémoire concernant la Déclaration, du seizième juillet 1715, rendue en faveur des Jésuites congédiés. — *(S. l.,) 1717, in-12. Pièce.*

* Réflexions sur un panégyrique de Louis XV prononcé, dans le Collége de Louis XIV, par un orateur de la Société, le 24 février 1717. — *(S. l.,) 1717, in-8°. Pièce.*

(RECUEIL THOISY, *Matières historiques* in-8°, tome III, fol. 265, division POLYGRAPHIE.)

* Satire. Vœux des Jésuites, à l'usage des princes. *(1717.)*

(Voyez la division POÉSIE.)

269. Le Renversement des projets de Loyola. — *Genesvre, Brosher, mars 1717, in-8°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XVIII, fol. 79, division POLYGRAPHIE.)

270. L'Union désunie, ou Les Jésuites dépouillés de la prévôté de Pignans qu'ils avaient usurpée. On montre aussi, en plusieurs endroits de cet ouvrage, la nécessité qu'il y a de remettre ces religieux dans la subordination de leur état et surtout de modérer leur ardeur excessive pour les bénéfices. — *(S. l.,) 1717, in-12.*

271. Les Intrigues secrètes des Jésuites, traduites du *Monita secreta;* où l'on a joint l'extrait de la Faculté de théologie de Paris de l'an 1554, et la prophétie de sainte Hildegarde, morte en 1181. — *Turin, J. Daniel, 1718, in-12.*

272. Les Passe-temps des Jésuites, ou Les entretiens des PP. Bouhours et Ménestrier sur les défauts de leur Compagnie. — *Pampelune, chez les frères Ignace, 1721, 3 vol. in-8°.*

(Réimpression des 3 derniers volumes de l'ouvrage catalogué ci-dessus page 120, n° 1102.)

A. — *1721. — Pampelune, chez les frères Ignace, 3 vol. in-8°.*

275. Actes concernant l'Université de Caen et les Jésuites de la même ville. (22 novembre-12 décembre 1721.) — *Caen, A. Cavelier, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêts du Conseil d'État du roi, des 13 décembre 1721 et 18 août 1722, qui ordonnent que, par grâce et sans tirer à conséquence pour les autres maisons, les Pères Jésuites de la maison professe de Saint-Louis jouiront, pour toutes les provisions nécessaires à ladite maison, à commencer du premier octobre 1721, de l'exemption des droits appartenant tant au roi qu'à la ville de Paris, etc.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Lettres patentes données à Versailles, le 11 février 1723, qui confirment les priviléges et exemptions accordés aux RR. PP. Jésuites de la maison professe de S.-Louis.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

274. Certificats sur les faux bruits répandus contre le Collége de La Flèche. (30 octobre 1723.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt rendu au sujet d'un vol de plusieurs millions attribué aux Pères Jésuites de Brest. (30 décembre 1723.)

(Voyez, pour cette pièce et pour toutes autres relatives aux procédures faites en Bretagne au sujet de la succession d'Ambroise Guis, la division JURISPRUDENCE.)

275. Mémoire pour l'Université de Paris, contre les Pères Jésuites. (Par DAGOUMER.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

276. Addition au Mémoire de l'Université de Paris contre les PP. Jésuites. (Signé : DAGOUMER, recteur.) — *(Paris,) imp. de C.-L. Thiboust, (s. d.,) in-fol. Pièce.*

277. Requêtes au roi, mémoires et décrets des Universités de Paris et de Reims contre les Jésuites, où, à l'occasion des entreprises de ces Pères contre les Universités, on développe les vices de leur institut, leurs violements de toutes les conditions auxquelles ils ont été reçus et rappelés en France, l'étendue de leurs projets, les moyens qu'ils emploient pour les exécuter, et les maux qui en résulteraient pour l'Église et pour les États. On a terminé ce recueil par un mémoire qui fut présenté aux plénipotentiaires des congrès de Soissons, et qui est comme un précis de tout ce qui est prouvé dans les autres pièces contre les Jésuites. — *(S. l.,) 1761, 2 vol. in-12.*

278. Extraits des lettres et ambassade de messire PHILIPPE CANAYE, seigneur de Fresne, conseiller du roi en son Conseil d'État. A Paris, E. Richer, 1636, tome III, livre 5. (28 juin 1606-24 janvier 1607.) — Extrait des Annales d'Irlande, par JACQUES VARÆUS, réimprimées à Dublin en 1705, page 162. C'est une prophétie que GEORGE BROUNE, archevêque de Dublin, prêcha vers l'an 1558. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Pour l'expulsion des Jésuites. — 1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XIII, fol. 190, division POLYGRAPHIE.)

279. Lettre à monseigneur l'évêque de Montpellier. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet d'une représentation, chez les R. P. Jésuites, où avaient figuré des jeunes gens vêtus en jeunes filles. — 1726, d'après une note manuscrite contemporaine.)

* A Nosseigneurs les plénipotentiaires du congrès assemblés à Soissons, en leur adressant la dénonciation des Jésuites et de leur doctrine.

(Voyez ci-dessus page 160, nos 1616 et 1617.)

280. Lettre d'un magistrat désintéressé à un de ses amis, au sujet du procès intenté contre le P. Girard, jésuite. — *La Haye, Dhondt, 1731, in-fol. Pièce.*

281. Relation de ce qui s'est passé au parlement d'Aix, dans le jugement de l'affaire de mademoiselle Cadière et du Père Girard, le 10 octobre 1731. — *Aix, imp. de J. David, 1731, in-fol. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-fol. Pièce.*

282. Anatomie de l'arrêt rendu par le parlement de Provence, le 10 octobre 1731, sur l'affaire de la demoiselle Cadière et du R. P. J.-B. Girard. Adressée à M. L. B. par un magistrat d'un autre parlement. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(La lettre d'envoi est datée du 8 novembre 1731.)

283. Lettre du P. préfet du Collége des Jésuites de Dôle au R. P. Tribolet, recteur de la maison du noviciat de Nancy, au sujet de la mort du Père Girard. (4 juillet 1733.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-4°. Pièce.*

284. Éloge funèbre du RR. PP. Girard, par les RR. PP. Jésuites de Dole, avec les notes d'un J. de Paris. — *En Franche-Comté, 1733, in-4°. Pièce.*

(Le titre de départ porte : *Lettre du P. préfet du Collége des Jésuites de Dole au R. P. Tribolet, recteur de la maison du noviciat de Nancy, au sujet de la mort du P. Girard, de sainte et glorieuse mémoire.*)

(Voyez, pour toutes les pièces judiciaires publiées dans le procès du P. Girard, la division JURISPRUDENCE.)

285. Recueil de plusieurs pièces, contenant les secrets les plus cachés des Jésuites. — *Cologne, C. Marteau, 1733, in-8°.*

286. Mémoire où l'on dévoile les fourberies des révérends PP. Jésuites dans l'affaire d'Ambroise Guis, mort à Bretz chez lesdits Pères. Avec le recueil de toutes les pièces concernant cette affaire. — *(S. l.,) 1733, in-4°. Pièce.*

287. Portrait des Jésuites dont les traits sont tirés de la constitution *Unigenitus*, adressé à Son Éminence monseigneur le cardinal de Fleury, premier ministre de France. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Avril 1733, d'après une note manuscrite contemporaine.)

288. Discours au roi Henri IV par M. ARNAULD, procureur général de la reine Catherine de Médicis, et la consultation de Me CHARLES DUMOULIN, célèbre jurisconsulte de France et d'Allemagne et ancien avocat au parlement de Paris, sur l'utilité ou les inconvénients de la nouvelle secte ou espèce d'ordre religieux des Jésuites, adressée à MM. les maire et échevins de la ville de Laon. Sur l'imprimé de 1603. — *(S. l.,) 1733, in-4°. Pièce.*

(Réimpression de circonstance. — Voyez les nos 33 et 43 ci-dessus.)

289. Arrêt du Conseil d'État du roi, qui condamne tous les Jésuites du royaume solidairement à rendre aux héritiers d'Ambroise Guys les effets en nature de sa succession, ou à leur payer, par forme de restitution, la

somme de huit millions de livres... Du 11 février 1736. — *(S. l . n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Arrêt apocryphe, condamné par sentence du 30 mars 1750.)

290. Remontrances des bourgeois et habitants de la ville de Laon, adressées au roi et à N. S. du Conseil des dépêches, le 24 mai 1736. Par lesquelles, après avoir exposé les surprises et les voies de fait employées contre eux, depuis 1725 jusqu'à présent, par M. de La Fare, leur évêque, pour les forcer à consentir l'établissement des R. P. Jésuites dans leur ville, on dévoile toutes les pratiques sourdes qu'ils ont mises en usage pour se rendre maîtres du Collége contre la disposition précise des lettres patentes du roi obtenues à l'occasion de la fondation dudit Collége par le corps de ville et qui leur en accorde à toujours la propriété, même à l'exclusion de l'évêque. On finit par supplier Sa Majesté de permettre l'assemblée générale de tous les habitants suivant la parole solennellement donnée par M. le cardinal au mois de juillet 1735. — *(S. l.,) 1736, in-4°. Pièce.*

291. Cruauté inouie commise en la ville de Munau par les RR. PP. Jésuites de Liège, avec l'Arrêt rendu contre eux à ce sujet par la cour souveraine de Bouillon. (6 septembre 1734.) — *En France, 1736, in-4°. Pièce.*

(Réimpression de circonstance.)

292. Chanson d'un inconnu, nouvellement découverte et mise au jour avec des Remarques critiques, historiques, philosophiques, théologiques, instructives et amusantes, par M. le docteur CHRYSOSTOME MATHANASIUS, sur l'air des Pendus, ou Histoire véritable et remarquable arrivée à l'endroit d'un R. P. de la Compagnie de Jésus. — *A Turin, chez Alithophile, rue où étaient ci-devant les Jésuites, à la Vérité, 1757, in-12.*

(Par NICOLAS JOUIN, d'après Barbier. — Voyez, pour une 2e édition publiée en 1827 et dont le faux titre porte : *Étrennes nouvelles aux Jésuites*, précédemment tome IV, page 604, n° 12.)

293. Le Testament des Jésuites, ou L'esprit de la Société infidèle à Dieu, au roi et à son prince. — *Londres, 1758, in-12.*

* Lettres d'évocation au Grand Conseil, en faveur des Pères de la Compagnie de Jésus. Données à Versailles le 30 mai 1739.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

294. Anecdotes jésuitiques, ou Le Philotanus moderne. — *La Haye, 1740, aux dépens de la Compagnie, 3 vol. in-12.*

(Attribué au Père LAMBERT, d'après Barbier, et par NIC. JOUIN d'après la « Biographie universelle ».)

* Histoire des religieux de la Compagnie de Jésus. Contenant ce qui s'est passé dans cet ordre depuis son établissement jusqu'à présent. Pour servir de supplément à l'Histoire ecclésiastique des XVI, XVII et XVIIIe siècles. *(1740.)*

(Par l'abbé QUESNEL, d'après le P. Lelong.)

(Voyez la division HISTOIRE GÉNÉRALE, HISTOIRE RELIGIEUSE.)

* Les Jésuites convaincus d'obstination à permettre l'idolâtrie dans la Chine. Lettres. (10 janvier-8 septembre 1743.) — *(1744.)*

(Voyez la division HISTOIRE DE LA CHINE.)

* Lettre de M. DE V*** (VOLTAIRE) au révérend Père De La Tour, principal du Collége de Louis-le-Grand. (7 février 1746.) — *(S. l.,) 1746, in-4°. Pièce.*

(RECUEIL FONTANIEU, tome CCCXLII, division POLYGRAPHIE.)

* Réponse du R. P. DE LA TOUR à M. de Voltaire. — *(S. l. n, d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez *ibidem*.)

295. Mémoires pour servir de supplément aux « Antiquités ecclésiastiques du diocèse de Troyes par M. N. Camuzat ». — *(S. l.,) 1750, in-12.*

(Recueil de pièces relatives aux Jésuites, publié par GROSLEY, d'après le P. Lelong.)

A. — 2e éd. — *(S. l.,) 1757, in-12.*

296. Procès contre les Jésuites, pour servir de suite aux Causes célèbres. — *Brest, 1750, in-12.*

(Par NICOLAS JOUIN, d'après le P. Lelong.)

A. — *1761. — Douai, in-12.*

297. Procès pour la succession d'Ambroise Guys ; on y a joint les affaires des Jésuites de Liége, de Fontenay-le-Comte, de Châlons, de Muneau, de Brest, de Bruxelles, avec la prophétie de GEORGES BRONSVEL. — *Brest, (s. d.,) in-8° monté sur papier in-4°.*

(Même ouvrage que le n° précédent.)

298. Affaire des cent-un tableaux. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

299. Lettre (-seconde) du doge de la république des Apistes au général des Solipses, pour lui demander du secours dans une guerre qui intéresse les deux nations. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

(Par Dom CLÉMENCET, d'après Barbier.)

300. Critique du ballet moral dansé au Collége des Jésuites de Rouen au mois d'août 1750. (20 novembre 1750.) — *(S. l.,) 1751, in-12.*

(Par l'abbé GAULTIER, d'après Barbier.)

301. L'Inutilité des Jésuites démontrée aux évêques. — *En France, 1752, in-8°.*

302. Lettre d'une demoiselle de considération, dévote des Jésuites, à un de ses amis, copiée sur l'original. 22 avril 1754. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

303. Juste Idée que l'on doit se former des Jésuites,

et leur vrai caractère; avec un recueil de pièces concernant leur bannissement du royaume pour avoir enseigné et fait mettre en pratique qu'on peut tuer les rois, etc. — *Utrecht, aux dépens de la Compagnie, 1755, in-12.*

(Le titre de départ, page 1, porte : *Mémoire pour MM. les plénipotentiaires du congrès de Soissons.* — Par NICOLAS PETITPIED, d'après le P. Lelong.)

A. — *1761. — Utrecht, aux dépens de la Compagnie, in-12.*

304. Lettre écrite de Paris à un ami de province, sur l'éducation des jeunes gens dans les colléges des Jésuites, par un homme de qualité. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

305. Procès-verbal de transport du conseiller commissaire en la maison professe des Jésuites, et arrêt de la cour de parlement, qui donne acte de la déclaration du Frère Berruyer, au sujet de la première et seconde partie de son livre intitulé : « Histoire du peuple de Dieu », etc. (12 avril 1756.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez, pour l'« Histoire du peuple de Dieu », la division HISTOIRE GÉNÉRALE, HISTOIRE RELIGIEUSE.)

* Lettre du roi de Sardaigne à M. D'Astezan, premier président du Sénat de Savoye, au sujet d'une thèse soutenue au Collége royal de Chambéry. (Signé : CHARLES EMMANUEL. [10 mars 1756.])

(Le titre de départ, page 3, porte : *Lettre de M. DE *** à M. le président de ***, au sujet des troubles que les Jésuites excitent en Savoye.* [26 juillet 1756.])

(Voyez la division HISTOIRE D'ITALIE.)

306. Lettre. — Délibération et procuration de MM. les étudiants, du 17 août 1756. — Requête de MM. les étudiants. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Revendication, en ce qui concerne les pièces représentées chez les Jésuites de Rennes, du privilége des 13 places gratuites acquises aux étudiants en droit pour tous les spectacles payants et autorisés.)

307. Préservatif contre les livres et les sermons des Jésuites. (25 novembre 1757.) — *(S. l. n. d.,) in-8° monté sur papier in-4°. Pièce.*

* Réflexions sur l'attentat commis, le 3 septembre 1758, contre la vie du roi de Portugal.

(Voyez, pour cette pièce et pour tous autres ouvrages relatifs aux procédures intentées contre les Jésuites à la même occasion, la division HISTOIRE DE PORTUGAL.)

308. Les Jésuites criminels de lèse-majesté dans la théorie et dans la pratique. — *La Haye, chez les frères Vaillant, 1758, in-12.*

A. — 3[e] éd. — *La Haye, chez les frères Vaillant, 1759, in-12.*

B. — 5[e] éd. — *La Haye, chez les frères Vaillant, 1760, in-12.*

* Lettre à M. l'abbé Prévôt, auteur de l'Histoire des voyages, pour servir d'addition aux relations et autres pièces concernant les missions du Paraguay. (Par l'abbé ANDRÉ. [1[er] octobre 1758.])

(Voyez, pour cette pièce et pour tous autres ouvrages relatifs aux affaires des Jésuites au Paraguay, la division HISTOIRE D'AMÉRIQUE.)

309. Relation d'une conspiration tramée par les nègres dans l'île de S.-Domingue; défense que fait le Jésuite confesseur, aux nègres qu'on supplicie, de révéler leurs fauteurs et complices. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

310. Mémoire signifié, pour messire Samuel-Guillaume de Verthamon, évêque de Luçon. Contre les Jésuites, ci-devant directeurs, professeurs et régents du grand et petit séminaire de Luçon. En présence des sieurs de Létrange et Gaborit, syndics du clergé du diocèse de Luçon, et des régents actuels du séminaire. (Signé : M[e] DOUTREMONT, avocat.) — *Paris, P.-G. Simon, 1758, in-4°. Pièce.*

311. Relation de l'affaire de M. l'évêque de Luçon avec les Jésuites, au sujet de son séminaire. — *(S. l.,) 1758, in-12.*

312. Lettre aux Jésuites. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

313. Plaintes de l'*Unigenitus* à la Société, sa mère, au sujet de son désastre en Portugal. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

314. Question importante touchant les Jésuites. La Société mérite-t-elle les égards qu'on a pour elle à Rome et en France, relativement à l'affaire du Portugal? — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

315. Lettre d'un avocat à un ami. A Rennes, ce 20 mars 1759. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Défense des Jésuites.)

316. Les Jésuites atteints et convaincus de ladrerie. (27 mars 1759.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Par AUGIER-DUFOT, d'après Barbier.)

317. Anti-Ladrerie des Jésuites de France, ou Lettre de M*** à M***, sur le silence des Jésuites. — *(S. l. n. d.,) in-12 monté sur papier in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, du 30 mars 1759.

(Suppression du faux Arrêt du Conseil catalogué sous le n° 289 ci-dessus.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

318. Mémoire des Pères Jésuites. 1759. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

(Le titre de départ, page 1, porte : *Mémoire des Pères de la Compagnie de Jésus, directeurs du séminaire royal de la marine, et des aumôniers dudit séminaire, établi à Brest. Pour servir de réponse au réquisitoire de M. le procureur général, du 7 mars 1718, touchant l'affaire d'Ambroise Guis.*)

* Arrêt de la cour de parlement de Rouen, qui déclare la matière de vers, dictée par le Frère Mamachi, aux écoliers de troisième du Collége des Jésuites de cette ville, le samedi 3 mars dernier, contenue en un cahier

déposé par un des témoins lors de l'information, contenant ces mots : *Heroas faciunt quandoque crimina fortunata; felix crimen desinit esse crimen : quem Gallia probroso nomine appellat prædonem, appellabit Alexandrum, modo fortuna sit felix. Ad arbitrium fortuna sontes facit et absolvit; prospera dat pretium crimini, adversa redimit*, pernicieuse, séditieuse, détestable, capable d'induire aux plus grands attentats ; et, comme telle, la condamne à être lacérée et brûlée, par l'exécuteur de la haute justice, au pied du grand escalier du Palais, dont procès-verbal sera dressé : a licencié ledit Frère Mamachi du décret contre lui prononcé ; et cependant l'a déclaré incapable d'exercer la préfecture, ni aucunes fonctions qui aient rapport à l'instruction et à l'éducation de la jeunesse, dans aucun collége et séminaire du royaume. Du 2 avril 1759.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

319. Arrêt de la cour d'Apollon, qui déclare le P. François-Xavier Mamachi, préfet des classes au Collége de Rouen, atteint et convaincu du crime de plagiat ; et, comme tel, le suspend à perpétuité de l'exercice et pouvoir d'enseigner la jeunesse dans toutes les Académies du ressort. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Le titre de départ, page 3, porte en plus : *Extrait du registre du Parnasse, du 7 avril* 1759.)

320. Conversation intéressante dénoncée par un espion de la Société à l'auteur de la Ladrerie prétendue des Jésuites français, où l'on trouve des faits graves, des reproches fondés, des avis salutaires pour et contre les bons Pères Jésuites. (31 juillet 1759.) — *(S. l. n. d.,) in-12.*

321. Motifs pressants et déterminants qui obligent en conscience les deux puissances, ecclésiastique et séculière, à anéantir la Société des Jésuites. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

322. Addition aux Motifs pressants et déterminants d'anéantir la Société des Jésuites. (1[er] septembre 1759.) — *(S. l. n. d.,) in-12.*

323. Réfutation d'un écrit mal nommé : « Addition aux Motifs pressants et déterminants d'anéantir la Société des Jésuites »... — *(S. l. n. d.,) in-12.*

* Discours aux grands de Pologne sur la nécessité de bannir les Jésuites hors du royaume, avec des pièces relatives au même sujet et des notes qui confirment et éclaircissent les faits. *(1759.)*

(Voyez la division HISTOIRE DE POLOGNE.)

324. L'Apparition de la comète. Preuve astronomique contre les Jésuites. — *(S. l.,) 1759, in-12. Pièce.*

325. Réponse de l'auteur de la Ladrerie à L'Espion des Jésuites. (30 septembre 1759.) — *(S. l.,) 1759, in-12. Pièce.*

(Voyez le n° 320 ci-dessus.)

326. Les Jésuites marchands, usuriers, usurpateurs, et leurs cruautés dans l'ancien et le nouveau continent. — *La Haye, chez les frères Vaillant, 1759, in-12.*

327. Les Jésuites démasqués, ou Annales historiques de la Société. — *Cologne, 1759, in-24.*

(Par Roussel, d'après Barbier. — Le faux titre porte : *Étrennes jésuitiques pour l'année* 1761.)

328. Authenticité des pièces du procès criminel de religion et d'État qui s'instruit contre les Jésuites depuis deux cents ans ; démontrée contre un libelle intitulé : Addition aux « Motifs pressants et déterminants qui obligent en conscience les deux puissances, ecclésiastique et séculière, à anéantir la Société des Jésuites ». — *(S. l.,) 1760, in-12.*

(Par Dom Clémencet, d'après Barbier. — Voyez le n° 322 ci-dessus.)

329. Abrégé chronologique de l'histoire de la Société de Jésus, sa naissance, ses progrès, sa décadence, et autres principaux événements qui affectent la Société, avec des notes et des anecdotes. Pour servir d'instruction au procès que le public fait aux Jésuites et à la justification des édits du roi de Portugal contre ces Pères. — *En France, 1760, in-12.*

(Par l'abbé jacques Tailhé, d'après le P. Lelong.)

A. — *1760.* Nouv. éd. — *En France, in-12.*

330. Additions importantes et nécessaires, pour servir de supplément à la première édition de l'Abrégé de l'histoire de la Société de Jésus. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

331. L'Apparition du cardinal Bellarmin au révérend Père Ricci, général des Jésuites, la nuit du 5 janvier 1760. Ouvrage traduit de l'italien. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

332. Procès-verbal contre les Jésuites, dans lequel on établit qu'ils n'ont jamais été reçus en France comme religieux, et que leur réception comme collége est nulle de plein droit, etc. (10 décembre 1665.) — *(S. l., 1760,) in-12. Pièce.*

(Réimpression de circonstance du n° 202 ci-dessus.)

333. Avis paternels d'un militaire à son fils, jésuite, ou Lettres dans lesquelles on développe les vices de la constitution de la Compagnie de Jésus, qui la rendent également pernicieuse à l'Église et à l'État, et fournissent les motifs et les moyens de la détruire... — *(S. l.,) 1760, in-12.*

(Par joseph-adrien Le Large de Lignac, d'après le P. Lelong.)

334. Relation de la maladie, de la confession, de la mort et de l'apparition du jésuite Bertier. (Par Voltaire.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

A. — *1760.* Avec la Relation du voyage de Frère Garassise, et ce qui s'ensuit, en attendant ce qui s'ensuivra. — *(S. l.,) in-8°.*

* Sentence des juges et consuls de Paris, du 30 janvier 1760, qui condamne tous les Jésuites de France solidairement à payer la somme de trente mille livres, dues en vertu d'une lettre de change tirée par le Père La Valette, supérieur des Missions aux îles du Vent, avec les profits et intérêts depuis l'échéance de ladite lettre, et tous les dépens, du jour de la demande.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

335. Lettres sur les opérations du P. de Lavalette, jésuite, et supérieur général des Missions des îles françaises du Vent de l'Amérique, nécessaires aux négociants. (5 août 1759-30 mars 1760.) — *En Europe, 1760, in-12.*

336. Lettre de CHARLES GOUJU à ses frères. (Par VOLTAIRE.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

A. — *(S. d.)*... Au sujet des RR. PP. Jésuites. — *(S. l.,) in-8°. Pièce.*

* Recueil de toutes les pièces et nouvelles qui ont paru sur les affaires des Jésuites, principalement dans l'Amérique méridionale et dans le royaume de Portugal.

(Voyez la division HISTOIRE DE PORTUGAL.)

* Le Moine marchand, ou Traité contre le commerce des religieux, composé en latin par RENATUS A VALLE et nouvellement traduit en français. (1761.)

(Réimpression de circonstance. — RENATUS A VALLE est le pseudonyme de THÉOPHILE RAYNAUD.)

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

337. Mémoire à consulter, pour Jean Lioncy, créancier et syndic de la masse de la raison de commerce établie à Marseille sous le nom de Lioncy frères et Gouffre, contre le corps et société des PP. Jésuites. (Signé : LALOURCÉ, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-12.*

338. Mémoire à consulter et consultation pour Jean Lioncy, créancier et syndic de la masse de la raison de commerce établie à Marseille sous le nom de Lioncy frères et Gouffre. Contre le corps et société des PP. Jésuites. (Signé : Me LALOURCÉ, avocat, etc.) — *(Paris,) imp. de P.-A. Leprieur, 1761, in-12.*

339. Mémoire sur les demandes formées contre le général et la Société des Jésuites, au sujet des engagements qu'elle a contractés par le ministère du Père de La Valette. — *Paris, 1761, in-12.*

(Le titre de départ, page 3, porte : *Mémoire pour le sieur Cazotte, commissaire général de la marine, et pour la demoiselle Fouque; contre le général et la Société des Jésuites.* — On lit à la fin : « Cette édition est faite sur l'édition in-4° signée de MM. ROUHETTE et TARGET fils, avocats au parlement ».)

340. Second Mémoire pour le sieur Cazotte et la demoiselle Fouque, contre le général et la Société des Jésuites. (Signé : ROUHETTE et TARGET fils, avocats.) — *(S. l. n. d.,) in-12.*

341. Mémoire à consulter et consultation pour les Jésuites de France. (Signé : LHERMINIER, GILLET, MAILLARD, etc. [10 mars 1761.]) — *Paris, imp. de L. Cellot, 1761, in-4°.*

A. — *1761. — (S. l.,) in-12.*

342. Précis pour les Jésuites de France, sur l'appel, par eux interjeté, des sentences des juges et consuls de Paris, qui les condamnent solidairement au payement des lettres de change tirées par le Père de La Valette, procureur de la maison de Saint-Pierre de la Martinique. — *(Paris,) imp. de H.-L. Guérin et L.-F. Delatour, 1761, in-4°. Pièce.*

343. Mémoire pour les Jésuites des provinces de Champagne, Guyenne, Toulouse et Lyon, opposants et défendeurs, contre le syndic des créanciers Lioncy et Gouffre, défendeur à l'opposition et demandeur. Et encore contre les sieurs Lioncy et Gouffre, intervenants et demandeurs en présence des Jésuites de la province de France. (Signé : LAGET-BARDELIN, avocat.) — *Paris, imp. de J. Chardon, 1761, in-4°. Pièce.*

A. — *1761. — Paris, J. Chardon, in-12.*

344. Réponse au Mémoire intitulé : « Mémoire sur les demandes formées contre le général et la Société des Jésuites, au sujet des engagements qu'elle a contractés par le ministère du Père de La Valette ». — *Paris, imp. de H.-L. Guérin et L.-F. Delatour, 1761, in-12.*

345. Plaidoyer pour le syndic des créanciers des sieurs Lioncy frères et Gouffre, négociants à Marseille, contre le général et la Société des Jésuites. (Signé : LEGOUVÉ, avocat.) — *(S. l.,) 1761, in-12.*

346. Plaidoyer pour les Jésuites de France. (Signé : Me THEVENOT D'ESSAULE, avocat.) — *(Paris,) imp. de L. Cellot, 1761, in-8°.*

(Le titre de départ, page 3, porte en plus : *Contre le syndic des créanciers des sieurs Lioncy et Gouffre, et les sieurs Lioncy et Gouffre.*)

* Arrêt de la cour du parlement, qui condamne le supérieur général et, en sa personne, le corps et société des Jésuites, à acquitter pour 1,502,266 liv. 2 sols 2 den. de lettres de change tirées par le Frère de La Valette sur les Lioncy frères et Gouffre, négociants à Marseille, en 50,000 livres de dommages et intérêts, et à tous les frais dépens; fait défenses au Frère de La Valette, jésuite, et à tous autres, sous telles peines qu'il appartiendra, de s'immiscer directement dans aucun genre de trafic, etc... Du 8 mai 1761.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Remontrances au parlement, avec des notes, et orné de figures.

(Le titre de départ, page 3, porte en plus : *Sur l'Arrêt rendu le 8 mai 1761.*)

(Voyez la division POÉSIE.)

* La France au parlement.

(Voyez *ibidem*.)

347. Secret du gouvernement jésuitique, ou Abrégé

des Constitutions de la Société de Jésus. Lettre de M. le duc DE**. (3 juillet 1761.) — *(S. l.,) 1761, in-12.*

(Par JOLIVET, d'après Barbier.)

A. — *1761. — (S. l.,) in-12.*

* Arrêt de la cour du parlement, qui condamne deux écrits, l'un in-4° ayant pour titre : « Remontrances au parlement, avec des notes, et orné de figures »; l'autre in-8° ayant pour titre : « La France au parlement », à être lacérés et brûlés par l'exécuteur de la haute justice. Du 18 juillet 1761.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et pour les 2 pièces supprimées, les 2e et 3e articles à * après le n° 346 ci-dessus.)

* Déclaration du roi, qui ordonne que, dans six mois pour tout délai, les supérieurs de chacune des maisons de la Société des Jésuites seront tenus de remettre au greffe du Conseil les titres de leurs établissements en France. Donnée à Versailles le 2 août 1761.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt de la cour du parlement. Extrait des registres du parlement. Du 6 août 1761.

(Autorisation au procureur général d'assigner les Jésuites devant la cour pour y rendre compte des Constitutions de leur institut.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour de parlement. Du 6 août 1761.

(Condamnation au feu de différents ouvrages d'auteurs Jésuites.)

(Voyez *ibidem.*)

348. (Planche gravée portant en tête deux médaillons dont l'un représente les livres des Jésuites, brûlés par la main du bourreau, avec cette devise : *Impietatis ultrix justitia, combustis libris,* VI *die augusti 1761;* et l'autre des écoliers quittant leur Collége, avec cette devise : *Errorum fautores evitat, perversis tandem deletis scholiis,* 1761; et cette légende au bas :) Par Arrêt du 6 août 1761, la cour, toutes les chambres assemblées, a ordonné que les ouvrages de Busembaum, Escobar, Suarez, Mariana et autres, seront brûlés et lacérés... — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

349. Les Larmes de saint Ignace, ou Dialogue entre St Thomas et St Ignace, l'an de la destruction du colosse de Rhodes 9999. Par un cousin du prophète Malagrida. — *Sur la copie à Arevalo en Castille, chez Dom J. Velasco, (s. d.,) in-12. Pièce.*

A. — *(S. d.) — Sur la copie à Arevalo en Castille, J. Velasco, in-12. Pièce.*

* Élégie sur l'arrêt rendu contre les Jésuites.

(Voyez la division POÉSIE.)

* Les Jésuitiques, enrichies de notes curieuses pour servir à l'intelligence de cet ouvrage. (Par l'abbé DU LAURENS et GROUBENTALL DE LINIÈRE, *1761.*)

(Voyez *ibidem.*)

350. Coup d'œil sur l'arrêt du parlement de Paris, du 6 août 1761, concernant l'Institut des Jésuites imprimé à Prague en 1757. — *Avignon, J. Chambeau, 1 septembre (-1 novembre) 1761, 2 parties en 1 vol. in-8°.*

(Par les PP. DE MÉNOUX et GRIFFET, d'après Barbier.)

A. — *(S. d.) Avignon, J. Chambeau, 2 parties en 1 vol. in-12.*

351. Observations sur les moyens d'abus proposés au parlement de Paris, contre l'Institut des Jésuites, et sur lesquels est intervenu l'arrêt de cette cour du 6 août 1761. — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

352. Textes des Jésuites condamnés au feu, par arrêt du 6 août 1761, pour leur doctrine meurtrière et régicide; ou Maximes des Jésuites attentatoires à l'autorité et à la vie des rois, recueillies en forme de tradition. — *(S. l.,) 1761, in-12.*

353. Arrêtés de la cour de parlement, du 6 août 1761. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

354. (Série de pièces sur la condamnation des Jésuites, datées des 2-6 août 1761, et dont la première porte le titre suivant :) Déclaration du roi, qui ordonne que, dans six mois pour tout délai, les supérieurs de chacune des maisons de la Société des Jésuites seront tenus de remettre au greffe du Conseil les titres de leurs établissements en France... — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

* Arrêt de la cour du parlement, qui supprime un imprimé intitulé : « Arrêtés de la cour de parlement du 6 août 1761 »... Du 7 août 1761.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Lettre d'un théologien, où il est démontré que l'on calomnie grossièrement saint Thomas quand on l'accuse d'avoir enseigné qu'il est parfois permis de tuer un tyran et d'avoir posé des principes contraires à l'indépendance des rois. (10 août 1761.)

(Par le P. DUFOUR, d'après Barbier.)

(Voyez, pour cet ouvrage et pour tous autres relatifs à la même question, publiés à l'occasion des Jésuites, la division THÉOLOGIE.)

355. Lettre de M. l'évêque de *** à M. l'évêque de ***, au sujet des arrêts rendus par le parlement le 6 du mois d'août 1761. (28 août.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

* Lettres patentes du roi, pour suspendre l'exécution des arrêts du parlement du 6 de ce mois. Données à Versailles au mois d'août 1761.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt de la cour de parlement. Du 3 septembre 1761.

(Suppression de l'*Historiæ sacræ et profanæ epitome ab Horatio Turcellino contexta. Editio nova,* etc.)

(Voyez pour cet Arrêt, la division JURISPRUDENCE; et, pour le livre de Turcellini, la division HISTOIRE GÉNÉRALE.)

356. Comptes rendus, par un magistrat et par

MM. les gens du roi, au parlement, toutes les chambres assemblées, les 17 avril, 3, 4, 6, 7 et 8 juillet 1761, au sujet des Constitutions, de la doctrine et de la conduite des Jésuites. Extrait des assertions soutenues par les auteurs de la Société condamnés par l'arrêt du 6 août août et autres; présenté au roi, par M. le premier président, en exécution de l'arrêté du 31 août 1761. — *(S. l. n. d.,) 4 parties en 1 vol. in-4°.*

A. — *1763. — Paris, 4 parties en 1 vol. in-4°.*
B. — *(S. d.) — (S l.,) 4 parties en 1 vol. in-12.*

357. Lettre de monseigneur l'évêque de *** à monseigneur l'archevêque de ***. 8 septembre 1761. — *Avignon, L. Chambeau, 1762, in-12.*

(Défense des Jésuites.)

358. Première Lettre d'un ecclésiastique à M. ***, sur l'institut des Jésuites. — Seconde Lettre d'un ecclésiastique à M. ***, sur la doctrine des PP. Jésuites. — Troisième Lettre d'un ecclésiastique à M. ***, sur la succession des PP. Jésuites. — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

359. Observations sur l'institut de la Société des Jésuites. — *Avignon, A. Giroud, 1761, in-12.*

(Attribué au P. CHARLES FREY DE NEUVILLE, ou au P. CLAUDE DE NEUVILLE, son frère.)

* Extrait des registres du parlement (de Toulouse), du mardi 15 septembre 1761.

(Injonction aux Jésuites de remettre à la cour un exemplaire de leurs Constitutions, notamment de l'édition imprimée à Prague en 1757.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Relation de l'auto-da-fé de Lisbonne. (21 septbre 1761.)

(Exécution du jésuite Malagrida.)

(Voyez, pour cet ouvrage et pour tous autres relatifs au même sujet, la division HISTOIRE DE PORTUGAL.)

360. L'Apocalypse d'un Jésuite, ou Relation véritable d'un voyage merveilleux du T. R. P. B** à Lisbonne; par lui-même. — *La Flèche, chez Ignace-Xavier Xiple, imprimeur ordinaire du Collége et de la Société, 1761, aux dépens de la Compagnie, in-8°. Pièce.*

361. Corps de bataille ou État des forces jésuitiques répandues par toute la terre en septembre 1761. — *(S. l. n. d.,) in-fol. plano.*

362. Carte de l'assistance de France, divisée en cinq grandes provinces, où sont compris tous les colléges, noviciats, séminaires, maisons professes, missions et résidences de la Compagnie de Jésus, et ce qui s'enseigne dans chacune de ces maisons. Avec une note des missions qui dépendent de la dite assistance dans les quatre parties du monde. — *(S. l. n. d.,) in-fol.-plano.*

(On lit au bas du titre : *Cette Carte a été dressée et gravée, en* 1706, *par* J.-B. NOLIN, *géographe du roi, sur les mémoires de la Compagnie qui lui ont été fournis par les RR. PP. de La Chaize et Ménestrier. Il leur a donné cette planche; ce qui rend les épreuves très-rares. On a ajouté à cette nouvelle Carte les maisons qui se sont établies depuis cette époque, dont on a eu connaissance.*)

363. Lettre d'un théologien français à un théologien des Pays-Bas, sur l'état présent des Jésuites. (4 octobre 1761.) — *(S. l.,) sur l'imprimé à Utrecht chez Wanderveide, (s. d.,) in-12. Pièce.*

(Par l'abbé D'ETTEMARE, d'après Barbier.)

364. Lettre du chevalier DE **** aux Jésuites de Paris. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

365. Lettre écrite de Rome par le révérendissime Père général des Jésuites à Clemente Paoli, chef des mécontents de Corse. (1er octobre 1761.) Réponse de CLEMENTE PAOLI (15 octobre 1761), et apothéose du Père Malagrida, jésuite, un des conspirateurs de Portugal, poëme par il signor JEAN-LUC POGGI,... le tout traduit de l'italien. — *Gênes, J. Gravier, l'an des proscriptions, in-12. Pièce.*

(Lettres supposées.)

366. Manifeste qu'IGNACE DE LOYOLA, confesseur, de son vivant instituteur de la Compagnie soi-disante de Jésus, adresse aux pontifes, aux rois, aux ministres, aux gens d'épée et de robe, aux femmes, aux filles, aux veuves, aux orphelins, aux justes, aux pécheurs, aux chrétiens, aux idolâtres, à tous les états, à toutes les conditions du monde entier, aux Jésuites eux-mêmes, pour désavouer tous les forfaits que cette infâme Société a eu l'impudence de commettre. — *Imprimé avec permission à Bourg-Fontaine, 12 nov. 1761, in-8°. Pièce.*

(On lit page 13 : « Fait en paradis le 6 novembre 1761 ». [Signé : IGNACE DE LOYOLA ;] et, plus bas : [DUVERGER DE HAURANNE, autrefois abbé de S.-Cyran]; et page 14 ; « Élégie de la Compagnie de Jésus ». — 1 autre exemplaire dans la Réserve, avec notes manuscrites de Jamet.)

367. Idée générale des vices principaux de l'institut des Jésuites, tirée de leurs Constitutions et des autres titres de leur Société, et leur état en France. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

(Par l'abbé COUDRETTE, d'après Barbier.)

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-12.*

368. Réponse à un libelle intitulé : « Idée générale des vices principaux de l'institut des Jésuites, tirée de leurs Constitutions et des autres titres de leur Société ». — *Avignon, L. Chambeau, 1761, in-12.*

(Par le P. LOMBARD, d'après Barbier et une note manuscrite contemporaine.)

369. Le Jésuite mal défendu, à M. l'abbé Platel. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

(Le titre de départ, page 1, porte en plus: *ou Dispute entre M. Brokter, docteur en théologie, et M. l'abbé Tusselein, prieur de R***, au sujet de la Réponse des RR. Pères Jésuites à l'ouvrage intitulé : « Idée générale des vices principaux de l'institut des Jésuites ».*)

370. Réplique aux apologies des Jésuites. — *(S. l.,) 1761-1762, 3 parties en 1 vol. in-12.*

A. — *1762. — (S. l.,) in-12.* (Réimpression de la 1re partie.)

371. Dix principaux Chefs d'accusation contre les Jésuites. Lisez, prononcez. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

372. Les Jésuites convaincus par leurs propres ou-

vrages d'être toujours les mêmes. — *Rome, 1761, in-12. Pièce.*

375. Très-graves Accusations contre les Jésuites, tirées d'un ouvrage imprimé au Louvre en 1617. — *Rome, 1761, in-12. Pièce.*

374. Édit du roi, pour le bannissement des Jésuites. Extrait des registres du parlement de Rouen (cote C), contenant les enregistrements des édits, déclarations et lettres patentes, depuis le 8 juillet 1586 jusqu'au 9 juillet 1609. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Document publié à l'occasion de la procédure des parlements contre les Jésuites.)

375. Édit du roi HENRY IV, pour le bannissement des Jésuites, du 7 janvier 1595. Avec les arrêts d'enregistrement de cet Édit dans les classes du parlement séant à Dijon et à Rennes. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Même pièce que la précédente, avec additions.)

376. Extraits des lettres de M. ARNAUD, docteur de Sorbonne, concernant les Jésuites. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

377. Dénonciation à nosseigneurs les cardinaux, archevêques et évêques du royaume, de quelques propositions extraites des ouvrages de monseigneur Louis-Jacques de Rastignac, archevêque de Tours, et de monseigneur François de Fitz-James, évêque de Soissons. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Donné comme une réimpression de circonstance; contre les Jésuites.)

378. Pièces envoyées d'Italie, qui peuvent servir à l'instruction du procès des Jésuites. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

379. Instruction aux princes, sur la manière dont se gouvernent les Jésuites; par un religieux désintéressé. Traduite de l'italien. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

* Avis aux évêques assemblés à Paris en décembre 1761, au sujet des Jésuites.

(Voyez ci-dessus, pour cette pièce et pour toutes autres relatives à la part prise par l'Église de France à l'affaire des Jésuites, pages 268-281, nos 2911-3022 *passim*.)

380. Mémoire dans lequel on prouve, par l'institut et la conduite des Jésuites, qu'ils ont toujours été les ennemis des évêques et de l'épiscopat. (Décembre 1761.) — *(S. l. n. d.) in-8°.*

381. Jugement porté sur les Jésuites par les grands hommes de l'Église et de l'État; ou Portrait des Jésuites fait d'après nature par les plus illustres catholiques, depuis l'an 1540, époque de leur établissement, jusqu'en l'année 1650; c'est-à-dire, avant les disputes qui se sont élevées sur le livre de Jansénius. — *Lisbonne, 1761, in-12.*

(Par OLIVIER PINAULT, avocat, d'après le P. Lelong. — Le faux titre porte : *Portrait des Jésuites;* et le titre de départ, page 1 : *Portrait de la Compagnie de S.-Ignace de Loyola...* — Voyez aussi la pièce 7 du Recueil catalogué précédemment tome III, page 538, n° 1153.)

382. Mémoires pour servir à l'histoire générale des Jésuites, ou Extraits de l'Histoire universelle de M. DE THOU; dans lesquels on voit à quels excès cette Société s'est portée dès sa naissance; combien elle a alarmé tous les ordres de l'Église et de l'État; ses attentats dans tous les royaumes où elle s'est répandue, etc. (Par l'abbé COUDRETTE.) — *Paris, 1761, 2 parties en 1 vol. in-12.*

(Formant aussi le tome V, dans l'édition de 1764, de l'« Histoire de la naissance et des progrès de la Compagnie de Jésus... » par le même, division HISTOIRE GÉNÉRALE, HISTOIRE RELIGIEUSE.)

383. Plaidoyers contre les Jésuites, discours de M. l'avocat général et arrêts de la cour de parlement. — *(S. l.,) 1761, in-12.*

(Réimpression de circonstance.)

384. Consultes tenues au Collége de Louis-le-Grand, pendant la visite du Père provincial, pour la réformation de la maison de Clermont, en l'année 1708. On y a joint : Les Moines, comédie en musique composée et représentée par les RR. PP. Jésuites en leur maison de Mont-Louis. — *Lisbonne, 1761, 5 parties en 2 vol. in-12.*

(L'ouvrage intitulé : « Les Moines », attribué par Barbier à l'abbé P. DE VILLIERS, a un titre particulier qui porte l'adresse suivante : *Bergop-zoom, Habacuc Strelits,* 1709.)

385. Compte rendu des Constitutions des Jésuites. Par M. LOUIS-RENÉ DE CARADEUC DE LA CHALOTAIS, procureur général du roi au parlement de Bretagne, les 1, 3, 4 et 5 décembre 1761, en exécution de l'arrêt de la cour du 17 août précédent. — *(S. l.,) 1762, in-4°.*

A. — *1762.* — *(S. l.,) in-12.*
B. — *1762.* Nouvelle édition, revue et corrigée sur une copie plus exacte. — *(S. l.,) in-12.*
C. — *1762.* — *(S. l.,) in-12.*
D. — *1763.* 18e éd. — *(S. l.,) in-12.*
E. — *1826.* — *Paris, J.-B. Dentu, in-8°.*
F. — *1826.* — *Paris, Dauthereau, in-32.*

386. Réquisitoire de M. le procureur général du parlement de Bretagne (CARADEUC DE LA CHALOTAIS). Du 7 décembre 1761. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

387. Réponse aux objections publiées contre l'institut des Jésuites; avec une Lettre de M. DE CONDORCET, évêque de Lisieux, adressée à M. l'archevêque de Paris, et une de M. de Lodève (JEAN-FÉLIX-HENRI DE FUMEL) à M. le chancelier. — *(S. l.,) 1761, in-12.*

* Jugement de la sénéchaussée de Lyon, qui supprime une brochure ayant pour titre : « Réponse aux objections publiées contre l'institut des Jésuites », etc., 1761, comme séditieuse et attentatoire à l'honneur et à l'autorité de la magistrature. Du 17 décembre 1761. (Signé : PUPIL, etc.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

388. Lettre d'un ami de la vérité à ceux qui ne haïssent pas la lumière; ou Réflexions critiques sur les reproches faits à la Société de Jésus relativement à la doctrine. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

(Par le P. CHARLES DE NEUVILLE, d'après Barbier.)

* Arrêt du parlement de Bretagne. Du 23 décembre 1761.

(Condamnation de plusieurs ouvrages des Jésuites.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

389. Réponse d'un jeune Jésuite à la lettre d'un de ses amis qui le pressait d'abandonner la Société. — *Avignon, 1762, in-12. Pièce.*

(2e édition. D'après l'avis au lecteur, la 1re a été imprimée à la fin de décembre 1761, sous la rubrique de Nice.)

390. Lettres aux RR. Pères Jésuites, au sujet de leur Réponse aux objections publiées contre leur institut et de deux Lettres apologétiques de la Société par MM. les évêques de L*** (Lisieux) et de L*** (Lodève). (20 décembre 176-2 janvier 1762.) — *Paris, chez les Externes, aux dépens des Nôtres, 1762, in-12.*

(Voyez le n° 387 ci-dessus.)

391. Analyse des Réponses à toutes les apologies des Jésuites et des principaux griefs contre la Société. — *En France, (s. d.,) in-12.*

392. Supplément à l'Idée générale des Jésuites, tiré de leurs Constitutions, édition de Prague 1757. Ouvrage utile à ceux qui sont attachés à l'Église et à l'État. — *En France, 1762, in-12. Pièce.*

(Le titre de départ, page 3, porte : *Préservatif contre la séduction et les systèmes captieux des Jésuites, qui, par un plan de réforme assorti à leurs manéges, cherchent à détruire, ou du moins à énerver les sages dispositions du deuxième arrêt du parlement du 6 septembre* 1761. — Voyez le n° 367 ci-dessus.)

* Constitutions des Jésuites, avec les déclarations, traduites sur l'édition de Prague. *(1762.)*

(Traduit par Sabourreux de La Bonneterie, d'après Barbier.)

(Voyez la division HISTOIRE GÉNÉRALE, HISTOIRE RELIGIEUSE.)

393. Mémoire sur un nouvel artifice des Jésuites, dans lequel, pour faire voir que les Jésuites donnent en vain une édition de leurs Constitutions séparées du reste de l'Institut, on prouve : 1° que les Constitutions ne sont qu'une portion de l'Institut; 2° que presque tous les vices de l'Institut se trouvent dans les Constitutions. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

394. Réponse à un imprimé qui a pour titre : « Mémoire sur un nouvel artifice des Jésuites ». (Par le traducteur des « Constitutions » [Sabourreux de La Bonneterie].) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

395. Comptes des Constitutions et de la doctrine de la Société se disant de Jésus, rendus au parlement de Normandie... les 16, 18, 19, 21, 22 et 23 janvier 1762. Par M. Charles. — *(S. l.,) 1762, in-12.*

396. Dénonciation faite à MM.... de plusieurs auteurs Jésuites, différents de ceux que le parlement de Paris a flétris par son Arrêt de 1761, 8 (*sic*, 6) août. — *(S. l., 1762,) in-12. Pièce.*

397. Lettre à M***, dans laquelle on rapporte le jugement que portaient sur les Jésuites trois grands évêques de France du dernier siècle : M. le cardinal Le Camus, évêque de Grenoble; M. Le Tellier, archevêque de Reims; et M. Bossuet, évêque de Meaux; auxquels on ajoute M. le cardinal de Bérule... pour servir de première suite du livre intitulé : « Jugement porté », etc. (10 février 1762.) — *(S. l. n. d.,) in-12.*

(Voyez le n° 381 ci-dessus.)

* Arrêt de la cour du parlement de Rouen, qui condamne les deux volumes de l'Institut des soi-disant Jésuites à être lacérés et brûlés par l'exécuteur de la haute justice, en ce qu'ils contiennent les Constitutions et règlements de la Société; dissout ladite Société, et enjoint à chacun de ses membres de vider les maisons avant le premier juillet prochain. Extrait des registres du parlement, du 12 février 1762.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Extrait des registres du parlement. Du 16 février 1762.

(Ordre aux Jésuites de se conformer à la Déclaration du 2 août 1761.)

(Voyez *ibidem.*)

398. Le Médiateur d'une grande querelle. (23 février 1762.) — *Genève, 1762, in-12.*

* Extrait des registres du parlement séant à Rouen. (1er mars 1762.)

(Suppression de l' « Idée véridique, du R. P. Gabriel de Malagrida... ».)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour de parlement. Extrait des registres du parlement. Du 2 mars 1762.

(Au sujet du Collége de Compiègne.)

(Voyez *ibidem.*)

399. Extraits des assertions dangereuses et pernicieuses en tout genre que les soi-disant Jésuites ont, dans tous les temps et persévéramment, soutenues, enseignées et publiées dans leurs livres avec l'approbation de leurs supérieurs et généraux; vérifiés et collationnés par les commissaires du parlement, en exécution de l'arrêté de la cour du 31 août 1761 et arrêt du 3 septembre suivant, sur les livres, thèses, cahiers, composés, dictés et publiés par les soi-disant Jésuites, et autres actes authentiques. Déposés au greffe de la cour par arrêts des 3 septembre 1761, 5, 17, 18, 26 février et 5 mars 1762. — *Paris, P.-G. Simon, 1762, in-4°.*

(Voyez ci-après, pour une réimpression de circonstance faite en 1826, page 613, n° 682.)

A. — *1762. — Paris, P.-G. Simon, 4 vol. in-12.*

400. Maximes de la morale des Jésuites prouvées par les Extraits de leurs livres déposés au greffe du parlement, ou Table analytique des Assertions dangereuses... présentées au roi... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Par Roussel de La Tour et les abbés Minard et Gouget, d'après Barbier.)

* Arrêt de la cour du parlement séant à Rouen, qui décrète de prise de corps Me Le Roux, ci-devant de la

Société des soi-disant Jésuites, et professeur de théologie au Collége de la Société à Caen, pour avoir dicté, en 1760, à ses écoliers des propositions contraires à la loi du silence et à la Déclaration du clergé de France de 1682, au préjudice de ses déclarations et soumissions, envoyées à la cour, d'enseigner les quatre articles de la même Déclaration; et décrète Me Mauduit, recteur dudit Collége lors desdites dictées, d'ajournement personnel... Du 6 mars 1762.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt du parlement de Provence. Du 6 mars 1762.

(Injonction au recteur de la maison des Jésuites de remettre au greffe un exemplaire de leurs Constitutions, et notamment de l'édition faite à Prague en 1757.)

(Voyez *ibidem.*)

401. Copie fidèle de la déclaration des Jésuites de toutes leurs maisons de Toulouse, envoyée au roi, et que les Jésuites de toutes les autres maisons de leur province ont également envoyée au roi. — Réflexions sur la dernière déclaration des RR. PP. Jésuites. — Lettre d'un citoyen à un citoyen, sur la déclaration des Jésuites de Toulouse. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

* Extrait des registres du parlement séant à Bordeaux. (8 et 12 mars 1762.)

(Injonction aux Pères Jésuites des trois maisons de Bordeaux de remettre au greffe civil de la cour un exemplaire imprimé de leurs Constitutions, notamment de la dernière édition imprimée à Prague en 1757.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

402. Très-humbles et très-respectueuses Remontrances du parlement séant à Dijon. (16 mars 1762.) — *(S. l. n. d.,) in-12.*

403. Arrêté du conseil souverain de Perpignan, au sujet de l'édit du roi, donné à Versailles au mois de mars 1762, tendant à modifier l'institut des Jésuites et à fixer leur état, s'il était possible. Du 17 mars 1762. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

* Extraits des registres des parlements de Metz et de Grenoble. (1, 4, 13 et 20 mars 1762.)

(Injonction aux Pères Jésuites de remettre, dans trois jours, au greffe civil des deux cours un exemplaire imprimé de leurs Constitutions, notamment de la dernière édition imprimée à Prague en 1757.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour de parlement séant à Rouen, rendu, toutes les chambres assemblées, au sujet des lettres patentes, en forme d'édit, données à Versailles au mois de mars 1762, tendant au rétablissement de ceux qui se disaient ci-devant de la Compagnie de Jésus. Extrait des registres du parlement. Du samedi 27 mars 1762.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du parlement de Besançon, concernant la Société des Jésuites. Du 27 mars 1762.

(Voyez *ibidem.*)

404. Mémoire pour les Jésuites de Franche-Comté. — *Besançon, 1762, in-12.*

* Pièces concernant la conduite des Jésuites en Pologne. (4 janvier 1761-27 mars 1762.)

(Voyez la division HISTOIRE DE POLOGNE.)

* Extrait des registres du parlement de Provence, et arrêtés des parlements de Paris et de Bretagne. (15-30 mars 1762.)

(Au sujet de l'édit, du même mois, relatif aux Jésuites.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Les Gadouards. Épître. (31 mars 1762.)

(Voyez la division POÉSIE.)

405. Instructions secrètes et dispositions particulières des provinciaux des cinq provinces des Jésuites de France, des recteurs et des personnes graves de la Société, adressées aux catholiques français. *Ad majorem Dei gloriam.* (31 mars 1762.) — *A Dolésie, 1762, in-8°. Pièce.*

406. Discours d'un de MM. des requêtes du Palais (le président Rolland), toutes les chambres assemblées, sur les Jésuites vivant dans le monde en habits séculiers. Du 2 avril 1762. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-12. Pièce.*

* Ordonnance rendue par MM. les officiers du bailliage et siége présidial de Tours. Extrait des registres de la sénéchaussée de Lyon. Extrait des registres du conseil souverain de Roussillon. (31 mars-3 avril 1762.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt du conseil provincial et supérieur d'Artois, du 5 avril 1762.

(Au sujet de l'Édit du roi du mois de mars.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

407. Lettre d'un Dominicain de la Martinique à un de ses supérieurs en France; contenant le récit de la persécution que le Père de Lavalette, jésuite, a excitée aux missionnaires de cet ordre, pour avoir refusé de livrer leur église aux Anglais, comme il leur avait livré celle de la paroisse qu'il desservait. (5 avril 1762.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

* Ordonnance rendue par MM. les officiers du bailliage et siége présidial de Tours. Du mercredi 7 avril 1762.

(Attribution aux Oratoriens de l'enseignement de la philosophie enlevé aux Jésuites.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

408. Dénonciation à la très-célèbre Université de Caen de plusieurs propositions extraites des thèses et cahiers des Jésuites du Collége du Mont, renouvelant la doctrine déjà condamnée par cette Université. — *(S. l.,) 1762, in-12. Pièce.*

409. Dénonciation à monseigneur Pierre-Jules-César

de Rochechouart, évêque de Bayeux, de la doctrine enseignée par les Jésuites de Caen dans leurs thèses, cahiers, prédications, etc. — *(S. l.,) 1762, in-8°.*

410. Dénonciation des Jésuites et de leur doctrine, faite à tous les évêques de l'Église de France par le corps des pasteurs et des autres ecclésiastiques du second ordre, zélés pour la conservation du dépôt de la foi et l'honneur de l'épiscopat. Nouvelle édition. — *Paris, 1762, in-8°.*

(Par l'abbé Trova d'Assigny. — Réimpression de circonstance de l'ouvrage catalogué ci-dessus page 151, n° 1496.)

411. Dénonciation des crimes et attentats des soi-disant Jésuites dans toutes les parties du monde, adressée aux empereurs, rois, princes, républiques, pontifes romains, patriarches, archevêques, évêques, pasteurs, magistrats de l'Europe; ou Abrégé chronologique des stratagèmes, friponneries, conjurations, guerres, tyrannies, révoltes, persécutions, calomnies, impostures, sacriléges, meurtres de rois, etc., commis par les Ignaciens depuis 1540, époque de leur établissement, jusqu'en 1760. — *(S. l.,) 1762, 3 parties en 1 vol. in-12.*

412. Histoire du Collége de Douay, à laquelle on a joint la Politique des Jésuites anglais. Ouvrages traduits de la langue anglaise. — *Londres, 1762, in-12.*

(La seconde partie a un titre particulier, qui porte : *La Politique secrète des Jésuites anglais, ou Lettres écrites au provincial des Jésuites anglais, pour servir de preuves aux faits contenus dans l'« Histoire du Collége de Douay ».*)

413. Divers Écrits des curés de Paris, Rouen, Nevers, Amiens, Évreux et Lisieux, contre la morale des Jésuites, publiés pendant les années 1656, 1657, 1658 et 1659, pour servir de suite aux Lettres provinciales. — *(S. l.,) 1762, in-12.*

(Publié par l'abbé Minard, d'après Barbier. — Le faux titre porte : *Avis des curés de Paris sur la morale des Jésuites.* — Réimpression de circonstance.)

414. Les Jésuites assassins, ou Anecdotes pour servir à la continuation des Lettres édifiantes du révérend Père Patouillet et associés. — *Leyden, Lusac jeune, 1762, in-12. Pièce.*

415. Mémoire sur un projet au sujet des Jésuites. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

(Concernant leur suppression.)

416. Mes Doutes sur l'affaire présente des Jésuites. — *En France, 1762, in-16.*

417. Les Pourquoi, ou Questions sur une grande affaire pour ceux qui n'ont que trois minutes à y donner. — *(S. l.,) 1762, in-8°. Pièce.*

418. Questions sur une grande affaire pour ceux qui n'ont que trois minutes à y donner. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Même pièce que la précédente.)

419. Balance égale. (Par Voltaire.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

420. Tout le Monde a tort, ou Jugement impartial d'une dame philosophe sur l'affaire présente des Jésuites, — *En France, 1762, in-12.*

(Par le P. Abrassevin, d'après Barbier.)

421. Témoins à entendre dans la cause des Jésuites. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

422. Témoignages remarquables. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

(Le titre de départ, page 1, porte en plus : *dans la cause des Jésuites.*)

423. Dialogue des morts. Prix du port : huit sols, à cause de l'éloignement et de la rareté des retours de ce monde à celui-ci. — *A Élizéopolis, 1762, in-12.*

424. Recueil de lettres sur la doctrine et l'institut des Jésuites. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

425. Lettres d'un ecclésiastique à M. ***, sur la doctrine et la succession des PP. Jésuites, avec le nom des auteurs qui ont écrit, avant leur existence, sur le tyrannicide, l'homicide et le pouvoir temporel des papes. — *Avignon, A. Giroud, 1762, in-8°. Pièce.*

426. Lettre d'un ecclésiastique à un magistrat, sur le pouvoir du général des Jésuites, et sur les effets de ce pouvoir considéré relativement à l'esprit de l'Évangile. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

427. Les Jésuites justifiés par les parlements. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

428. L'Ami des Jésuites, ou Éloge de la Société, avec un Précis de sa justification. Par M. L***, ex-jésuite. — *(S. l.,) 1762, in-8°.*

429. Acceptation du défi hasardé par l'auteur d'un libelle intitulé : « Réplique aux apologies des Jésuites ». — *Avignon, aux dépens des libraires, 1762, in-8°.*

(Voyez le n° 370 ci-dessus.)

430. Appel à la raison des écrits et libelles publiés par la passion contre les Jésuites de France. — *Bruxelles, Vandenberghen, 15 avril 1762, in-12.*

(Par l'abbé Novi de Caveyrac et les PP. de Neuville et Patouillet, d'après le P. Lelong; par le P. Balbani, d'après Barbier.)

A. — *1762.* — 2e éd. — *Bruxelles, Vandenberghen, in-12.*

B. — *1762.* Augmentée de plusieurs choses intéressantes, parmi lesquelles sont deux extraits de lettres de M. le cardinal Fleury. — *Bruxelles, Vandenberghen, in-12.*

C. — *1762.* — *Bruxelles, Vandenberghen, in-12.*

431. L'Avocat du diable, ou Les Jésuites condamnés, malgré l' « Appel à la raison ». — *Au Tartare, 1762, in-12.*

432. Questions proposées à l'auteur de l'« Appel à la raison ». — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

* Arrêt de la cour du Parnasse, pour les Jésuites. Poëme avec notes et figures. (Par Cauvin. [18 avril 1762.])

(Voyez la division POÉSIE.)

433. Compte rendu de l'Institut et Constitutions des soi-disant Jésuites, par M. de Salelles, conseiller, sous-doyen du conseil souverain de Roussillon, en conséquence de l'arrêt de la cour du 20 mars 1762. (21 avril.) — *Perpignan, J.-B. Reynier, 1762, in-12.*

434. Mémoires adressés au parlement de Normandie par l'Université de Caen : le premier, au sujet de lettres de maître-ès-arts de Bourges vendues par ceux qui se disaient ci-devant Jésuites dans le Collége du Mont à Caen (28 février 1762); le second, sur l'usurpation, faite par les mêmes, du Collége du Mont en ladite ville de Caen, sur leurs différents égarements et entreprises, et sur la manière de les remplacer. (22 avril 1762.) — *(S. l.,) 1762, in-12.*

435. Dénonciation, faite à nosseigneurs du parlement de Normandie, de la conduite que les Jésuites ont tenue depuis leur entrée dans cette province jusqu'à présent, où ils sont convaincus d'excès en tous genres, d'usurpations, calomnies, persécutions envers leurs bienfaiteurs; de blasphèmes, d'outrages envers les évêques; d'être corrupteurs de la jeunesse; criminels de lèse-majesté divine et humaine, etc., avec les pièces justificatives. — *En France, 1762, in-12.*

(Les pièces justificatives ont un titre particulier qui porte : *Recueil de pièces non imprimées, extraites des registres du parlement de Rouen et de l'Hôtel-de-ville de Caen, pour prouver que les Jésuites sont coupables de toutes sortes d'excès, notamment du crime de lèze-majesté, dont ils sont accusés dans la Dénonciation faite au parlement de Normandie.*)

* Extrait des registres du parlement. Du 23 avril 1762.

(Arrêt ordonnant que les créanciers des colléges tenus auparavant par les Jésuites joindront leurs poursuites à celles des autres créanciers de la Société.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

436. Remarques sur un écrit intitulé : « Compte rendu des Constitutions des Jésuites, par M. Louis-René de Caradeuc de La Chalotais... ». — *(S. l. n. d.,) in-12.*

(Attribué au P. Griffet, d'après le P. Lelong. — Voyez le n° 385 ci-dessus.)

437. Lettres de M. de *** à M. de ***. Au sujet des « Remarques sur un écrit intitulé : Compte rendu des Constitutions des Jésuites, par M. Louis-René de Caradeuc de La Chalotais, procureur général au parlement de Rennes ». — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

* Extrait des registres du parlement, qui condamne un imprimé qui a pour titre : « Remarques », etc., à être lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice. Du 24 avril 1762.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour (du parlement de Bretagne), rendu sur les remontrances et conclusions de M. l'avocat général du roi, qui ordonne qu'une brochure qui porte pour titre : « Remarques sur un écrit intitulé : Compte rendu des Constitutions des Jésuites, par M. Louis-René de Caradeuc de La Chalotais », procureur général du roi, sera lacérée et brûlée par l'exécuteur de la haute justice. Du 27 avril 1762.

(Voyez *ibidem.*)

* Extrait des registres du parlement de Bretagne. Du 27 avril 1762.

(Pour la vente des biens des Jésuites.)

(Voyez *ibidem.*)

* Extrait des registres du parlement. Du 30 avril 1762.

(Nomination du sieur Bronod le jeune aux fonctions d'économe-séquestre des biens des Jésuites situés dans la vicomté de Paris.)

(Voyez *ibidem.*)

438. Extrait d'une lettre de Tours, du 30 avril 1762. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

439. Compte rendu des Constitutions des Jésuites, par M. le procureur général du roi au parlement de Toulouse (de Catilhon), les 24, 30 avril et 4 mai 1762, en exécution des arrêts de la cour des 15 septembre et 14 novembre 1761. — *Toulouse, Dalles, 1762, in-12.*

* Extrait des registres du parlement. Du 5 mai 1762.

(Ordre à tous les dépositaires de biens ou effets appartenant aux Jésuites d'en faire la déclaration.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour du parlement de Rouen, rendu toutes les chambres assemblées. Du 6 mai 1762.

(Pour le dépôt au greffe des titres concernant les biens possédés par les Jésuites dans le ressort de la cour.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt de la cour du parlement de Rouen, qui ordonne que le libelle intitulé : « Remarques sur un écrit intitulé : Compte rendu des Constitutions des Jésuites, par M. Louis-René de Caradeuc de La Chalotais », procureur général du roi au parlement de Bretagne, imprimé in-12, sera lacéré et brûlé en la cour du Palais, au pied du grand escalier, par l'exécuteur de la haute justice, comme injurieux, calomnieux, contraire au respect dû à la magistrature, attentatoire à l'ordre public, et tendant à séduire et à en imposer. Enjoint à tous ceux qui en ont des exemplaires de les apporter au greffe de la cour pour y être supprimés. Fait très-expresses inhibitions et défenses à tous libraires d'imprimer, vendre et débiter ledit libelle; et, à tous colporteurs, distributeurs ou autres, de le colporter ou distribuer, à peine d'être poursuivis extraordinairement et punis suivant la rigueur des ordonnances, etc. Du 6 mai 1762.

(Voyez *ibidem;* et, pour les « Remarques » supprimées, le n° 436 ci-dessus.)

440. Arrêtés du parlement de Pau, des 15 mars,

23 avril et 4 mai 1762; et Arrêt du parlement de Rouen, du 6 mai 1762. — *(S. l. n. d.,)) in-8°. Pièce.*

441. Comptes rendus au parlement séant à Toulouse, toutes les chambres assemblées, par deux d'entre MM. les commissaires, au sujet des Constitutions et de la doctrine des soi-disant Jésuites, les 7, 9, 10 et 11 mai 1762, et déposés au greffe dudit parlement en conséquence de l'arrêté du 16 juin de la même année. — *(S. l.,) 1762, in-12.*

442. Très-humbles Supplications envoyées au roi, en faveur des soi-disant Jésuites du Collége de Pau, en conséquence de l'arrêté d'une assemblée des États de la province du Béarn, du 12 mai 1762. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement. Extrait des registres du parlement, du 19 mai 1762.

(Injonction au conseil provincial et supérieur d'Artois d'exécuter les arrêts de la cour relatifs aux Jésuites.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

443. Second Compte rendu sur l'appel, comme d'abus, des Constitutions des Jésuites, par M. LOUIS-RENÉ DE CARADEUC DE LA CHALOTAIS, procureur général du roi au parlement de Bretagne, les 21, 22 et 24 mai 1762. — *(S. l.,) 1762, in-12.*

(Voyez le n° 385 ci-dessus.)

A. — *1762. — (S. l.,) in-12.*

444. Comptes rendus des Constitutions des Jésuites, par M. LOUIS-RENÉ DE CARADEUC DE LA CHALOTAIS,... avec des Notes latines explicatives; précédés d'une Introduction, et ornés d'un portrait. — *Paris, Langlois fils, 1826, in-8°.*

(Réimpression collective des n°s 385 et 443 ci-dessus.)

445. Comptes rendus des Constitutions et de la doctrine des soi-disant Jésuites, par les conseillers-commissaires au parlement séant à Metz, chambres assemblées, les 24 et 25 mai 1762. — *(S. l.,) 1762, in-12.*

(Le titre de départ, page 3, porte : *Compte rendu des Constitutions des soi-disant Jésuites, par M.* BERTRAND,... — On trouve imprimé après la page 140 : *Compte rendu de la doctrine des soi-disant Jésuites par M.* MICHELET DE VATIMONT,...)

446. Lettre d'un curé de campagne aux Jésuites de Bordeaux. Pour servir de réplique aux mémoire, précis et réflexions qu'ils viennent de distribuer à leurs juges. — *(S. l.,) 1762, in-12.*

447. Arrêtés du parlement séant à Bordeaux, extraits des registres du parlement. Du mercredi 28 avril (-mercredi 26 mai) 1762. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

* Arrêt du parlement de Bordeaux. Du 26 mai 1762.

(Pour la fermeture des maisons d'éducation tenues par les Jésuites.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

448. Compte rendu des Constitutions des Jésuites; par M. PIERRE-JULES DUDON, avocat général du roi au parlement de Bordeaux, les 13 et 14 mai 1762, avec l'Arrêt rendu, sur ledit Compte, chambres assemblées, le 26 dudit mois. — *(S. l.,) 1762, in-12.*

449. Mémoire concernant l'institut, la doctrine et l'établissement des Jésuites en France, nouvelle édition... — *Rennes, N.-P. Vatar, 1762, in-12.*

(Par le P. GRIFFET, d'après le P. Lelong.)

A. — *1762. — Rennes, N.-P. Vatar, in-12.*

* Arrêt de la cour de parlement, rendu chambres et semestres assemblés. Du 28 mai 1762.

(Condamnation du livre du P. Busembaum, et des pages 351 et 352 du « Mémoire » catalogué sous le n° précédent.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

450. Arrêt du parlement de Bretagne, qui juge l'appel, comme d'abus, interjeté par M. le procureur général du roi, des brefs, bulles, constitutions, etc., concernant les soi-disant Jésuites. Du 27 mai 1762. — Arrêté du parlement séant à Rennes. Extrait des registres du parlement, du 28 mai 1762. — *Rennes, G. Vatar, (s. d.,) in-12. Pièce.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-12. Pièce.*

451. Arrêtés et arrêt du parlement séant à Rouen. Extrait des registres du parlement. Du vendredi 2 (-20) avril 1762. — Arrêt de la cour du parlement de Rouen, toutes les chambres assemblées, du 28 mai 1762. — *Rouen, J.-J. Le Boullenger, 1762, in-12. Pièce.*

(Pour l'envoi aux évêques et archevêques du ressort des « Extraits des assertions », etc. — Voyez le n° 399 ci-dessus.)

452. Réquisitoire de M. le procureur général du parlement de Metz (LE GOULLON DE CHAMPEL), au sujet des soi-disant Jésuites, à MM. de parlement. — Arrêt de la cour de parlement, rendu chambres et semestres assemblés. Du 28 mai 1762. — *Metz, J. Collignon, in-12. Pièce.*

* Arrêt du conseil provincial et supérieur d'Artois. Du 29 mai 1762.

(Défense aux officiers du ressort d'exécuter les arrêts du parlement de Paris contre les Jésuites, et notamment celui du 19.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

453. Compte rendu des Constitutions des Jésuites, par M. JEAN-PIERRE-FRANÇOIS DE RIPERT DE MONCLAR, procureur général du roi au parlement de Provence, les 28 mai, 3 et 4 juin 1762, en exécution de l'arrêt de la cour du 15 mars précédent. — *(S. l.,) 1763, in-12.*

* Arrêt du parlement de Toulouse. Extrait des registres de parlement. Du 5 juin 1762.

(Mesures provisoires prises à l'égard des Jésuites jusqu'à ce qu'il ait été statué sur l'appel comme d'abus interjeté par le procureur général.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

454. Journal de ce qui s'est passé dans l'affaire des Jésuites depuis le 15 septembre 1761 jusqu'au 5 juin 1762. Extrait des registres du parlement séant à Toulouse. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

* Arrêt du parlement de Provence. Du 5 juin 1762.

(Mesures provisoires prises à l'égard des Jésuites, jusqu'à ce qu'il ait été statué sur l'appel comme d'abus interjeté par le procureur général.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

455. Observations sur l'Arrêt du parlement de Provence, du 5 juin 1762, concernant l'Institut des Jésuites imprimé à Prague en 1757. — *(S. l.,) 1762, in-12.*

* Arrêt de la cour du conseil souverain de Roussillon. Du 12 juin 1762.

(Suppression des Jésuites dans le ressort du conseil.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour de parlement de Provence. Extrait des registres du parlement. Du 14 juin 1762.

(Pour ordonner une enquête sur les biens possédés par les Jésuites dans le ressort, et leur enjoindre de remettre au greffe la pancarte intitulée : « Sommaire des indulgences »; et le livre intitulé : « Règles, prières, indulgences et offices des congrégations... ».)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt de la cour de parlement de Rouen, toutes les chambres assemblées, sur le remplacement des ci-devant soi-disant Jésuites dans le Collége de Rouen. Du 15 juin 1762.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt de la cour de parlement de Toulouse. Extrait des registres du parlement. Du 16 juin 1762. — Arrêt de la cour du parlement de Toulouse, qui défend de dévoluter les bénéfices unis à des maisons de la Société dite des Jésuites, jusqu'à ce que l'appel, comme d'abus, relevé de leur Institut et Constitutions, soit jugé définitivement... 19 juin 1762. — Arrêt de la cour du parlement séant à Toulouse. Extrait des registres du parlement. Du 19 juin 1762.

(Voyez *ibidem.*)

* Extrait des registres du parlement de Provence, du 19 juin 1762.

(Arrêté portant que les membres de la cour qui font partie de la Compagnie des Congréganistes, ne pourront avoir voix délibérative dans l'affaire des Jésuites.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt de la cour du parlement de Rouen, toutes les chambres assemblées, sur le remplacement des ci-devant soi-disant Jésuites dans le Collége d'Alençon... Du 18 juin 1762. — Arrêt de la cour du parlement de Rouen, toutes les chambres assemblées. Du 21 juin 1762.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt de la cour du parlement de Bordeaux. Extrait des registres de parlement. Du 23 juin 1762.

(Défense d'imprimer et de vendre certains ouvrages composés par les Jésuites; instructions aux économes-séquestres nommés pour régir leurs biens.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du parlement de Bretagne, rendu chambres assemblées, qui règle les honoraires des principaux, sous-principaux et professeurs des Colléges de Rennes, Vannes et Quimper... Du 23 juin 1762.

(Voyez *ibidem.*)

456. Relation de ce qui s'est passé au parlement d'Aix dans l'affaire des Jésuites. (Signé : M.) — *(S. l. n. d.,) in-12.*

* Arrêt de la cour de parlement de Provence, du 28 juin 1762.

(Suppression de la Relation cataloguée sous le n° précédent.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour du parlement de Rouen, toutes les chambres assemblées. Extrait des registres de la cour. Du 26 juin 1672. — Arrêt du parlement de Rouen, toutes les chambres assemblés. Extrait des registres de parlement. Du 26 juin 1762. — Arrêt de la cour du parlement de Rouen, toutes les chambres assemblées, qui ordonne que les écoles du Collége de cette ville seront ouvertes jeudi prochain, premier juillet, auquel jour il est enjoint aux pères, mères, curateurs, maîtres de pension, supérieurs de séminaires, et autres ayant charge de l'éducation de la jeunesse, d'envoyer exactement, sous les peines aux cas appartenants, ledit jour premier juillet prochain, leurs enfants, ou autres confiés à leurs soins, aux écoles publiques du Collége de cette ville, à l'heure ordinaire et accoutumée, etc. Extrait des registres de la cour. Du 28 juin 1762. — Arrêt de la cour du parlement de Rouen, toutes les chambres assemblées... Du 28 juin 1762.

(Voyez *ibidem.*)

457. Extrait du registre secret du conseil souverain de Roussillon, du 12 juin 1762. — Copie de la requête présentée à la cour par PIERRE LACOMBE, ci-devant principal du Collége de Pi, le 19 juin 1762. — Extrait des registres du conseil souverain de Roussillon. Serment à prêter par les ci-devant Jésuites. (21 juin 1762.) — Extrait des registres du conseil souverain de Roussillon, du 1[er] juillet 1762. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* Arrêt du parlement de Toulouse. Du 10 juillet 1762.

(Pour l'exécution des arrêts rendus par la cour les 15 et 19 juin.)

(Voyez *ibidem.*)

458. Post-scriptum de la Seconde Lettre de M. l'évêque de *** à M. l'archevêque de ***, du 15 juillet 1762. — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

(Défense des Jésuites.)

* Arrêt de la cour du parlement de Rouen, toutes les chambres assemblées. Du 20 juillet 1762. — Arrêt de la cour de parlement de Rouen, toutes les chambres assemblées, sur le remplacement des ci-devant soi-disant Jésuites dans le Collége de Caen. Du 8 juillet 1762.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

459. Arrêts et arrêtés de la cour du parlement séant à Rouen, des 12, 16 et 20 juillet 1762. — *Rouen, J.-J. Le Boulenger, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

* Arrêt du parlement de Bretagne, rendu sur les conclusions de M. le procureur général du roi, qui ordonne que les vacances du Collége de Rennes commenceront le 22 juillet du présent mois; et que l'ouverture des classes se fera le jour Saint-Luc, suivant l'usage ordinaire. Du 19 juillet 1762. — Arrêt du parlement de Bretagne, rendu, chambres assemblées, sur les conclusions de M. le procureur général du roi, qui fixe les sommes qui seront payées aux ci-devant se disant Jésuites, qui ont passé l'âge de 33 ans, pour vestiaire, secours, etc. Du 21 juillet 1762.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour du parlement de Bordeaux, extrait des registres du parlement. Du 23 juillet 1762.

(Règlement des frais de voyage affectés aux ex-Jésuites.)

(Voyez *ibidem.*)

* Extrait des registres du parlement séant à Rouen, du samedi 24 juillet 1762.

(Arrêt qui autorise le sieur Pierre-Antoine-Laurent Flemy, ex-jésuite, à jouir de tous ses droits de citoyen et de prêtre.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt de la cour de parlement, qui juge l'appel, comme d'abus, interjeté par M. le procureur général, des bulles, brefs, Constitutions et autres règlements de la Société se disant de Jésus; fait défenses aux soi-disant Jésuites, et à tous autres, de porter l'habit de la Société, de vivre sous l'obéissance au général et aux Constitutions de ladite Société, et d'entretenir aucune correspondance, directe ou indirecte, avec le général et les supérieurs de cette Société, ou autres par eux préposés; enjoint aux soi-disant Jésuites de vider les maisons de la dite Société; leur fait défenses de vivre en commun, réservant d'accorder à chacun d'eux, sur leur requête, les pensions alimentaires nécessaires, etc. Du 6 août 1762.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt de la cour de parlement... Du 6 août 1762.

(Au sujet des biens séquestrés appartenant aux Jésuites.)

(Voyez *ibidem.*)

* Extrait des registres du parlement. Du 6 août 1762.

(Condamnation d'un grand nombre d'écrits d'auteurs Jésuites.)

(Voyez *ibidem.*)

* Extrait des registres de parlement. Du 11 août 1762.

(Au sujet de la garde des objets mobiliers des églises et chapelles des Jésuites.)

(Voyez *ibidem.*)

* Remercîment de la France au parlement.

(Voyez la division POÉSIE.)

* Stances sur le sort des Jésuites.

(Voyez *ibidem.*)

* Le Citoyen aux soi-disant Jésuites. Poëme. *(1762.)*

(Voyez *ibidem.*)

460. Esquisse du portrait des Pères Jésuites. Rabat-Joie. L'Adieu aux Jésuites et Avis à nosseigneurs les évêques apologistes des Jésuites. — *Rome, imp. de Pagliarini, 1762, in-8°. Pièce.*

461. Mes Doutes sur la mort des Jésuites. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

* Extrait des registres du parlement. Du 13 août 1762.

(Suppression de la pièce cataloguée sous le n° précédent.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Extrait des registres du parlement, du 13 août 1762.

(Arrêt ordonnant que les décimes dus par les Jésuites, à raison de leurs biens, seront payés par privilége sur toute autre créance)

(Voyez *ibidem.*)

* Extrait des registres du parlement, du 13 août 1762.

(Au sujet de l'administration des biens des Jésuites.)

(Voyez *ibidem.*)

* Extrait des registres de parlement, du 13 août 1762.

(Au sujet des vases sacrés, linges et ornements des chapelles des Jésuites.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt de la cour du parlement de Bordeaux, concernant les colléges, bénéfices, unions et biens possédés ci-devant par les ci-devant Jésuites, etc. Extrait des registres de parlement. Du vendredi 13 août 1762.

(Voyez *ibidem.*)

462. Du Lundi 16 août 1762, au Palais à Perpignan, à deux heures de relevée. — Extrait des registres du conseil souverain de Roussillon, du 16 août 1762. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet de l'envoi, fait à Paris, d'un exemplaire des « Extraits des assertions », etc. — Voyez le n° 399 ci-dessus.)

463. Compte rendu, par un de MM. les commissaires (Simon), nommés par le parlement de Besançon pour l'examen de l'affaire des Jésuites, sur l'Institut et les Constitutions desdits Jésuites, au parlement, toutes les chambres assemblées, des 17 et 18 août 1762. — *(S. l.,) 1762, in-12.*

* Extrait des registres de parlement, du 18 août 1762.

(Rectification de l'arrêt du 6, dans lequel, en parlant des priviléges accordés aux Jésuites pour l'administration des sacrements, on avait imprimé : « même le jour de Pâques », au lieu de : « excepté le jour de Pâques ».)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour du parlement de Bordeaux, concernant le serment que doivent faire les ci-devant Jésuites, relativement à l'arrêt du 26 mai dernier. Du mercredi 18 août 1762.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt de la cour du parlement de Rouen, rendu toutes les chambres assemblées. Du 18 août 1762.

(Mesures pour le remplacement des Jésuites dans le Collége du Mont.)

(Voyez *ibidem.*)

464. Journal de ce qui s'est passé au parlement de Besançon, depuis le 17 jusqu'au 23 août 1762, dans l'affaire des soi-disant Jésuites. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* Sentence de la sénéchaussée de Brest, rendue sur la plainte de M. le procureur du roi, qui déclare le Frère D'Ambrin, prêtre, de la ci-devant Société soi-disant de Jésus, atteint et convaincu d'avoir prêché des discours séditieux, scandaleux, attentatoires à l'autorité des rois et des souverains; pour réparation de quoi, le condamne à faire amende honorable, et à être pendu. (26 août 1762.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt du conseil souverain de Roussillon. Des 24 et 28 août 1762.

(Pour ordonner qu'il soit rendu compte par le procureur général, du livre des « Extraits des assertions » et des livres de morale des Jésuites, et enjoindre à tous les créanciers de la Société de déposer leurs titres à la cour.)

(Voyez *ibidem;* et, pour les « Extraits », le n° 399 ci-dessus.)

* Extrait du registre des arrêtés du parlement de Franche-Comté, à la séance du matin du 28 août 1762.

(Renvoi au 1er décembre de la délibération relative aux Jésuites.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt du conseil souverain de Roussillon, qui accorde main-levée des biens et revenus du séminaire ci-devant occupé par les soi-disant Jésuites au supérieur nommé par M. l'évêque; ordonne l'exécution des fondations faites en faveur dudit séminaire, et de l'arrêt de la cour du 12 juin dernier. Du premier septembre 1762.

(Voyez *ibidem.*)

* Extrait des registres du parlement, du 3 septembre 1762.

(Ordre aux Universités du ressort d'envoyer à la cour des mémoires sur les meilleurs réglements à donner aux colléges, notamment à ceux tenus par les ci-devant Jésuites.)

(Voyez *ibidem.*)

* Extrait des registres de parlement. Du 7 septembre 1762.

(Exclusion des Jésuites de toutes fonctions ecclésiastiques dans le ressort de la cour.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du conseil souverain de Roussillon, portant des règlements provisoires pour l'administration des fonds et revenus du Collége de Perpignan, ci-devant occupé par les soi-disant Jésuites, pour la nomination de nouveaux maîtres, et l'instruction et enseignement de la jeunesse. Du 9 septembre 1762.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt de la cour du parlement de Toulouse, qui pourvoit à l'enseignement dans le Collége de Toulouse, ci-devant confié aux soi-disant Jésuites. Du 11 septembre 1762.

(Voyez *ibidem.*)

465. Lettre aux Jésuites de Besançon. (18 septembre 1762.) — *(S. l.,) 1762, in-12. Pièce.*

466. Demande en profit de défaut de M. le procureur général du parlement de Metz (Le Goullon de Champel), sur l'appel, comme d'abus, des Constitutions, etc., de la Société se disant de Jésus. (1er octobre 1762.) — *Metz, J. Collignon, MDCCLII (*sic, *1762), in-12.*

467. Tout se dira, ou L'esprit des magistrats destructeurs analysé dans la Demande en profit de défaut de M. Le Goullon, procureur général du parlement de Metz. — *In-12.*

(Le frontispice manque. — Le titre ci-dessus est le titre de départ.)

468. Motifs déduits au parlement d'Aix, les chambres assemblées, le 2 octobre 1762, par M. de Coriolis, conseiller, de l'opposition qu'il a laissée sur le bureau, avec l'adhésion de M. le conseiller de Thorame, à l'arrêté du 19 juin précédent qui déclare suspects, dans la cause des soi-disant Jésuites, ceux des juges qui sont actuellement congréganistes et fréquentant la congrégation dite des Messieurs. — Réquisitoire de MM. les gens du roi, sur l'opposition de MM. de Coriolis et de Thorame, conseillers. Du 4 octobre 1762. — Du 6 octobre 1762, M. le conseiller de Thorame se trouvant présent à l'assemblée des chambres, il a été fait lecture, par le greffier, du registre du 4 du présent mois. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

469. Journal des arrêts et arrêtés du parlement de Provence. (Du 5 juin au 6 octobre 1762.) — *(S. l. n. d.,) in-12.*

470. Motifs des arrêts et arrêtés du parlement de Provence des 5, 19 et 30 juin, 2, 4, 6 et 7 octobre, concernant l'affaire des soi-disant Jésuites. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

471. Mémoires présentés au roi par deux magistrats du parlement d'Aix (D'Eguilles et de Montvallon) contre les arrêts et arrêtés de leur compagnie. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Le second et dernier Mémoire est daté du 22 octobre 1762.)

472. Mémoires présentés au roi par M. D'Éguilles, président du parlement d'Aix contre les arrêts et arrêtés de sa compagnie dans l'affaire des Jésuites. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Imprimé sur 2 colonnes, avec notes et réflexions critiques. — On trouve, page 17 : *Reflexions d'un avocat au parlement de Provence,*

sur le premier Mémoire présenté au roi par M. le président D'Éguilles.)

475. Nouvel Appel à la raison, des écrits et libelles publiés par la passion contre les Jésuites de France. — *Bruxelles, Vandenberghen, 1762, in-8°.*

(Par l'abbé Novi de Caveyrac, d'après Barbier. — Voyez le n° 430 ci-dessus.)

* Sentence du Châtelet, qui condamne deux écrits imprimés ayant pour titre, l'un : « Appel à la raison » ; l'autre : « Nouvel Appel à la raison, des écrits et libelles publiés par la passion contre les Jésuites de France », à être lacérés et brûlés en place de Grève par l'exécuteur de la haute justice, etc. Du 18 novembre 1762.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et pour les deux pièces supprimées, les n[os] 430 et 473 ci-dessus.)

* Extrait des registres du parlement d'Aix, au sujet du Mémoire de M. le président D'Éguilles. Du 22 nov. 1762...

(Voyez *ibidem.*)

474. Arrêts, arrêtés et autres pièces concernant l'affaire des Jésuites pendante au parlement de Provence. (22 octobre, 12, 22, et 23 novembre 1762.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

* Extrait des registres du parlement. Du 24 novembre 1762.

(Pour la vérification des passages cités dans les « Extraits des assertions ».)

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour les « Extraits », le n° 399 ci-dessus.)

* Arrêt de la cour du parlement de Bordeaux qui, nonobstant l'opposition des syndics de l'union des créanciers des ci-devant se disant Jésuites, autorise le sieur Lassus, économe proposé à la régie des biens desdits ci-devant Jésuites, à payer les réparations, frais d'établissements, appointements des nouveaux maîtres destinés par la cour pour le remplacement des colléges, etc., sauf à être pourvu, lesdits prélèvements faits, et sur les deniers restants, à l'intérêt des créanciers de ladite Société, ainsi et comme il appartiendra. Extrait des registres du parlement. Du 3 décembre 1762.

(Voyez *ibidem.*)

475. Suite du « Journal des arrêts et arrêtés du parlement de Provence », concernant l'affaire des soi-disant Jésuites. (4 octobre-10 décembre 1762.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Voyez le n° 469 ci-dessus.)

476. Arrêté du parlement séant à Besançon en partage de voix. Extrait des registres du parlement. A la séance du mercredi matin premier décembre 1762. — Extrait des registres du Conseil d'État du roi. Du 10 décembre 1762. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* Ordonnance du bailliage et siége présidial de Langres. Du 11 décembre 1762.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt du conseil supérieur du Cap-Français, île Saint-Domingue, qui condamne la morale et doctrine des soi-disant Jésuites, etc. Du 13 décembre 1762.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt de la cour du parlement, qui condamne un imprimé ayant pour titre : « Mémoires présentés au roi par deux magistrats du parlement d'Aix contre des arrêts et arrêtés de leur compagnie », à être lacérés et brûlés par l'exécuteur de la haute justice. Extrait des registres du parlement, du 17 décembre 1762.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour les « Mémoires » supprimés, le n° 471 ci-dessus.)

* Arrêt du parlement de Bretagne, rendu sur les remontrances et conclusions de M. procureur général du roi, en interprétation des arrêts de la cour, des 27 mai et 27 novembre 1762, concernant les ci-devant se-disant Jésuites. Du 18 décembre 1762.

(Voyez *ibidem.*)

* Extrait des registres du parlement de Bretagne, du 20 décembre 1762, toutes les chambres assemblées.

(Suppression des deux pièces cataloguées sous les n[os] 430 et 473 ci-dessus.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt de la cour du parlement de Bordeaux, qui homologue le traité passé, le 18 septembre 1762, par les différents corps de la ville d'Agen, et de l'avis de M. l'évêque, avec les religieux Dominicains, pour le remplacement du Collége de cette ville, ci-devant tenu par les ci-devant soi-disant Jésuites. Extrait des registres du parlement. Du 22 décembre 1762.

(Voyez *ibidem.*)

477. Relation de ce qui s'est passé au parlement d'Aix, dans l'affaire des Jésuites, depuis le 6 mars 1762 et de ce qui a été statué par le roi, sur cette affaire, le 23 décembre. — *(S. l.,) 1763, in-12.*

A. — *1763.* Corrigé et augmenté. — *(S. l.,) in-12.*

* Arrêt du parlement de Bretagne, rendu sur les remontrances et conclusions de M. l'avocat général du roi, qui ordonne que deux libelles ayant pour titre, l'un : « Appel à la raison »; et l'autre : « Nouvel Appel à la raison, des écrits et libelles publiés par la passion contre les Jésuites de France », seront lacérés et brûlés par l'exécuteur de la haute justice. Extrait des registres de parlement. Du 24 décembre 1762.

(Voyez la division JURISPRUDENCE; et, pour les deux pièces supprimées, les n[os] 430 et 473 ci-dessus.)

478. Plaidoyer de M. de Ripert de Monclar, procureur général du roi au parlement de Provence, dans l'af-

faire des soi-disant Jésuites. (4 janvier 1763.) — *(S. l. n. d.,) in-12.*

* Arrêt de la cour du parlement de Flandre, toutes les chambres assemblées. (5 janvier 1763.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

479. (Série de pièces relatives au procès des Jésuites de Dôle devant le parlement d'Aix, en date des 6 septembre 1762-7 janvier 1763, et dont la première est intitulée :) Procuration du Frère Garnier, du 6 septembre 1762. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

* Extrait des registres du conseil souverain de Roussillon, du 8 janvier 1763.

(Dénonciation à la cour, par le conseiller DE SALLELES, des « Mémoires » catalogués sous le n° 471, ci-dessus.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Extrait des registres du conseil souverain de Roussillon, du onzième janvier 1763. — Arrêt de la cour du conseil souverain de Roussillon, qui ordonne que l'imprimé intitulé : « Mémoires présentés au roi par deux magistrats du parlement d'Aix contre des arrêts et arrêtés de leur compagnie », sera lacéré et brûlé, au pied de l'escalier du Palais, par l'exécuteur de la haute justice, comme calomnieux, fanatique, factieux et injurieux à tous les corps de la magistrature, tendant à rendre nulle l'autorité du roi dans ses cours, qui en sont le plus ferme appui, et à exciter la sédition et la révolte; enjoint à tous ceux qui ont des exemplaires de les apporter au greffe de la cour pour y être supprimés, etc. Du 11 janvier 1763.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt de la cour du conseil souverain de Roussillon, qui ordonne que les Mémoires traduits en langue espagnole, seront et demeureront déposés au greffe de la cour, pour y être soigneusement gardés, jusqu'à ce qu'il en sera autrement ordonné, etc. Du 11 janvier 1763.

(Voyez *ibidem.*)

* Extrait des registres du parlement séant à Besançon. Du 12 janvier 1763. — Arrêt de la cour du parlement à Besançon, qui condamne un imprimé ayant pour titre : « Mémoires présentés au roi par deux magistrats du parlement d'Aix contre des arrêts et des arrêtés de leur compagnie », à être lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice... Du 15 janvier 1763.

(Voyez *ibidem.*)

* Extrait des registres du parlement. Arrêt qui donne acte au procureur général du roi qu'il ne prétend rien pour Sa Majesté dans la propriété des terrains et bâtiments appartenant aux ci-devant soi-disant Jésuites, rue Saint-Jacques, rue Saint-Antoine, rue du Pot-de-Fer, à Gentilly, à Mont-Louis et à Mont-Rouge. Des 14 et 18 janvier 1763.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Extrait des registres du parlement. Du 18 janvier 1763.

(Au sujet des demandes formées à titre de revendication mobilière ou immobilière sur les biens des Jésuites.)

(Voyez *ibidem.*)

* Extrait des registres du parlement. Du 18 janvier 1763.

(Ordre de procéder à la vente du mobilier superflu des églises des ci-devant Jésuites.)

(Voyez *ibidem.*)

* Extrait des registres du parlement. Du 18 janvier 1763.

(Ordre aux économes et séquestres des biens des ci-devant Jésuite de communiquer leurs comptes au greffe des dépôts civils de la cour.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt de la cour du parlement de Provence, du 21 janvier 1763.

(Suppression de la « Relation » cataloguée sous le n° 477 ci-dessus.)

(Voyez *ibidem.*)

* Extrait des registres du parlement. Du 21 janvier 1763.

(Saisie du restant des livres composant la bibliothèque des Jésuites de la rue S.-Antoine à Paris.)

(Voyez *ibidem.*)

480. Lettre à un magistrat, au sujet du compte rendu par M. de Faget-Poms, avocat général du parlement de Navarre, aux chambres assemblées, les 10, 13, 14 décembre 1762. (25 janvier 1763.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

481. Arrêté du parlement de Provence, au sujet de l'édit, donné à Versailles au mois de mars 1762, concernant les ci-devant se disant Jésuites. Du 28 janvier 1763. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

482. Arrêté du parlement de Provence. Du 28 janvier 1763. — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

* Arrêt du parlement de Provence. Qui juge l'appel, comme d'abus, interjeté par M. le procureur général, des bulles, brefs, Constitutions et autres règlements de la Société se disant de Jésus; fait défenses aux soi-disant Jésuites, et à tous autres, de porter l'habit de ladite Société, de vivre sous l'obéissance au général et aux Constitutions de ladite Société, et d'entretenir aucune correspondance, directe ou indirecte, avec le général et les supérieurs de cette Société, ou autres par eux préposés; enjoint aux soi-disant Jésuites de vider les maisons de ladite Société; leur fait défense de vivre en commun, réservant d'accorder à chacun d'eux les pensions alimentaires nécessaires, etc. Du 28 janvier 1763.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt du parlement de Provence, qui ordonne la continuation de la régie par gardiens et séquestres des biens des ci-devant soi-disant Jésuites, prescrit la sépa-

ration des bâtiments et terrains des colléges; pourvoit au traitement des malades, au récolement des vases sacrés, linge et ornements des chapelles, au revenu des colléges, à la fixation des biens des colléges, union des bénéfices, fondations, créanciers, pensions alimentaires, vente et revendication du mobilier, itinéraires et provisions alimentaires; fixe les effets que chacun des ci-devant soi-disant Jésuites pourra emporter en se retirant, etc. Du 28 janvier 1763.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

485. III[e] Suite du Journal des arrêts et arrêtés du parlement de Provence concernant l'affaire des soi-disant Jésuites. (23 novembre 1762-29 janvier 1763.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Voyez les n[os] 465 et 479 ci-dessus.)

* Arrêt de la cour de parlement de Rouen, qui ordonne qu'il sera provisoirement, sous le bon plaisir du roi, établi un bureau d'administration dans une des salles du Collége royal de cette ville. Du 31 janvier 1763.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour du parlement de Bretagne, rendu sur les remontrances et conclusions de M. le procureur général du roi, qui ordonne que les Mémoires de M. D'Eguilles, président du parlement d'Aix, contre les arrêts et arrêtés de sa compagnie dans l'affaire des Jésuites, seront lacérés et brûlés par l'exécuteur de la haute justice... Du 31 janvier 1763.

(Voyez *ibidem;* et pour les « Mémoires » supprimés, le n° 471 ci-dessus.)

* Lettres patentes du roi, pour l'abréviation des procédures et la diminution des frais dans la discussion des biens des Jésuites. Données à Versailles le 2 février 1763.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Lettres patentes du roi, concernant l'administration d'une portion des biens de la compagnie, et société des Jésuites. Données à Versailles le 2 février 1763.

(Voyez *ibidem.*)

* Édit du roi, portant règlement pour les colléges qui ne dépendent pas des Universités. Donné à Versailles au mois de février 1763.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt de la cour du parlement de Rouen, qui ordonne que la maison dite du Noviciat, tous les biens et revenus y attachés, circonstances et dépendances, seront et demeureront réunis au Collége royal de cette ville, pour être régis et administrés ainsi et de la même manière que les autres revenus dudit Collége... Du 5 février 1763.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt du parlement de Dauphiné, du 12 février 1763, qui condamne l'imprimé ayant pour titre : « Mémoires présentés au roi par deux magistrats du parlement d'Aix contre des arrêts et arrêtés de leur compagnie », à être lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice...

(Voyez *ibidem;* et, pour les « Mémoires » supprimés, le n° 471 ci-dessus.)

484. Plaidoyer de M. le procureur général du roi au parlement de Toulouse (DE CATILHON), dans les audiences des 8, 11 et 17 février 1763, sur l'appel, comme d'abus, par lui relevé de l'Institut et Constitutions des soi-disant Jésuites. — *Toulouse, imp. de V[e] B. Pijon, 1763, in-12.*

* Arrêt de la cour du parlement, qui statue sur les requêtes présentées, par plusieurs des ci-devant soi-disant Jésuites, aux chambres assemblées, à fin de pensions annuelles et alimentaires. (22 février 1763.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Extrait des registres du parlement, du 23 février 1763.

(Ordre d'exécution de l'édit enregistré.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du parlement de Provence. Du 26 février 1763.

(Voyez *ibidem.*)

(Nouvelle suppression de la « Relation » cataloguée sous le n° 477 ci-dessus.)

* Arrêt de la cour du parlement de Toulouse, qui juge l'appel, comme d'abus, relevé par le procureur général du roi, de l'Institut de la Société se disant de Jésus : fait défenses aux soi-disant Jésuites, et à tous autres, de porter l'habit de ladite Société; de vivre sous les lois de l'Institut de ladite Société; d'entretenir aucune correspondance, directe ou indirecte, avec le général et les supérieurs de ladite Société, ou autres par eux préposés : enjoint aux soi-disant Jésuites de vider les maisons de ladite Société dans quinzaine, etc. Du 26 février 1763.

(Voyez *ibidem.*)

485. Suite du Journal des arrêts et arrêtés du parlement de Toulouse concernant l'affaire des soi-disant Jésuites, depuis le 5 juin 1762 (-26 février 1763.) — *(S. l. n. d.,) in 12.*

(Voyez le n° 454 ci-dessus.)

* Arrêt de la cour de parlement de Bretagne, qui fait défenses aux écoliers du Collége de Rennes qui n'ont pas satisfait à l'arrêt du 22 janvier dernier de se présenter audit Collége jusqu'après l'avoir fait... Du 28 février 1763.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour de parlement de Rouen, qui ordonne que tous les prêtres et écoliers de la ci-devant Société qui se disait de Jésus, tant ceux sortis des maisons du ressort que ceux qui seraient venus d'ailleurs, seront tenus dans quinzaine, à compter du jour de la publication du présent Arrêt, et, à l'avenir, dans quinzaine

du jour de leur habitation dans le ressort de la cour, de faire en personne, toute équivoque et subterfuge cessant, par-devant le sieur de Saint-Just, conseiller-commissaire à ce député, ou par-devant le juge royal des lieux, le serment, ordonné par ladite cour, d'être inviolablement fidèles au roi, de tenir et observer les quatre propositions de l'Assemblée du clergé de France de 1682, et les libertés de l'Église gallicane, etc... Ordonne que les deux libelles intitulés : « Mémoires présentés au roi », etc., ensemble la traduction espagnole desdits libelles, seront lacérés et brûlés au pied du grand escalier du Palais, par l'exécuteur de la haute justice, comme séditieux, factieux, injurieux au roi, calomnieux envers le corps entier de la magistrature, et comme étant un témoignage et le fruit des cabales, intrigues et menées des ci-devant soi-disant Jésuites, etc. Du 3 mars 1763.

(Voyez *ibidem.*)

486. Arrêt et arrêté du parlement séant à Rouen, au sujet d'un libelle intitulé : « Mémoires présentés au roi par deux magistrats du parlement d'Aix », etc., et d'un autre libelle contenant la traduction en langue espagnole des mêmes Mémoires avec des notes exécrables et séditieuses. (2 et 3 mars 1763.) — *Rouen, imp. de R. Lallemand, 1763, in-12. Pièce.*

(Voyez le n° 471 ci-dessus.)

* Arrêt du parlement de Toulouse, qui règle le vestiaire, itinéraire et pensions viagères, qui seront payées aux ci-devant soi-disant Jésuites... Du 4 mars 1763.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour de parlement de Rouen, du 2 mars 1763. — Arrêt de la cour de parlement de Rouen, qui ordonne que le Collége Dumont sera et demeurera restitué et réuni au corps de l'Université de Caen, comme collége en dépendant. Du 5 mars 1763.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du parlement de Navarre, du 8 mars 1763, qui condamne à être lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice un libelle intitulé : Lettre à un magistrat, au sujet du compte rendu par M. de Faget de Pomps, avocat général au parlement de Navarre, les 10, 13, 14 décembre 1762.

(Voyez *ibidem;* et, pour la « Lettre » supprimée, le n° 480 ci-dessus.)

* Extrait des registres du parlement de Dijon. (8 mars 1763.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Injonction aux Jésuites de remettre au greffe de la cour un exemplaire imprimé de leurs Constitutions, et notamment de l'édition imprimée à Prague en 1757.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt du parlement de Bordeaux, qui ordonne que les créanciers des ci-devant Jésuites des trois maisons de Bordeaux s'uniront dans la personne d'un syndic. Extrait des registres du parlement, du 9 mars 1763.

(Voyez *ibidem.*)

487. Arrêté du parlement de Toulouse au sujet de l'édit, donné à Versailles au mois de mars 1762, concernant les ci-devant se disant Jésuites. Du 28 février 1763. — Arrêt de la cour du parlement de Toulouse, du 9 mars 1763, concernant les chaires de la Faculté des arts... — Arrêté du parlement de Toulouse... du 12 mars 1763. — *Toulouse, imp. de Ve B. Pijon, 1763, in-12. Pièce.*

* Arrêt de la cour du parlement de Flandres, toutes les chambres assemblées. Extrait des registres du parlement. Du 14 mars 1763.

(Nomination d'économes pour régir les colléges du ressort ayant appartenu aux Jésuites.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour du parlement de Toulouse; du 16 mars 1763.

(Suppression de la « Lettre de M. de Saint-Pons à M. le procureur général du parlement de Toulouse », et des « Mémoires » catalogués sous le n° 471 ci-dessus.)

(Voyez *ibidem.*)

* Extrait des registres du parlement de Dijon, du 18 mars 1763.

(Pour l'exécution de l'arrêt du 8.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du parlement de Bourgogne, qui ordonne que l'imprimé intitulé : « Mémoires présentés au roi par deux magistrats du parlement d'Aix contre des arrêts et arrêtés de leur compagnie », sera lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice. Du 18 mars 1763.

(Voyez *ibidem;* et, pour les « Mémoires » supprimés, le n° 471 ci-dessus.)

* Extrait des registres du parlement. Du 19 mars 1763.

(Ordre d'étendre l'exécution de l'arrêt du 24 novembre 1762 aux trois maisons des ex-Jésuites à Paris.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du parlement de Dauphiné rendu, toutes les chambres assemblées, le 21 mars 1763.

(Mesures relatives au séquestre et à l'inventaire des papiers et des biens des Jésuites.)

(Voyez *ibidem.*)

488. Arrêté du parlement de Dauphiné, du 21 mars 1763, au sujet de l'édit donné à Versailles au mois de mars 1762. — *Grenoble, imp. de A. Giroud, 1763, in-12. Pièce.*

* Arrêt de la cour des comptes, aides et finances de Provence. (18 février 1763.) — Arrêt de la cour des comptes, aides et finances de Provence... Du 23 mars 1763.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Lettres patentes du roi, arrêt et arrêté du parlement de Rouen, du 24 mars 1763.

(Suspension des poursuites exercées contre les Jésuites pour refus de serment.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Extrait des registres du parlement, du 24 mars 1763.

(Au sujet des colléges tenus par les Jésuites.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Difficultés proposées à M. de Caradeuc de La Chalotais, procureur général au parlement de Bretagne, sur le mémoire intitulé : « Essai d'éducation nationale, ou plan d'études pour la jeunesse », présenté au parlement le 24 mars 1763. *(1763.)*

(Par CRÉVIER, d'après Barbier.)

(Voyez ci-après, pour cet ouvrage et pour tous autres relatifs au même sujet, le chapitre HISTOIRE ADMINISTRATIVE.)

* Sentence de la sénéchaussée de Lyon, qui condamne une brochure imprimée, ayant pour titre : « L'Observateur français, sur le livre intitulé : Extraits des assertions dangereuses », etc. MDCCLXIII, à être lacérée et brûlée, au bas de l'escalier du Palais, par l'exécuteur de la haute justice, etc. Extrait des registres de la sénéchaussée de Lyon... Du 12 (-26) mars 1763.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour du parlement de Bordeaux, du 29 mars 1763.

(Suppression des « Mémoires » catalogués sous le n° 471 ci-dessus.)

(Voyez *ibidem*.)

* Lamentations des Jésuites. 1763.

(Voyez la division POÉSIE.)

* Malagrida, tragédie en trois actes et en vers ; traduite du portugais. (Par l'abbé P. DE LONCHAMPS, *1763.*)

(Voyez *ibidem*.)

* Lettres de jussion pour enregistrer sans délai les lettres patentes du 21 mars dernier. Données à Versailles le 8 avril 1763.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt de la cour du parlement de Provence. (21 janvier 1763.) — Arrêt de la cour du parlement de Provence, qui supprime les exemplaires, affiches et placards de l'Arrêt rendu par la cour des comptes, aides et finances, le 23 mars 1763, et fait défenses à tous les imprimeurs d'imprimer, et à toutes personnes d'afficher aucun acte contraire à ladite suppression, à peine de punition exemplaire. (16 avril 1763.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

489. Comptes, arrêts et arrêtés du conseil souverain de Roussillon. (15 novembre 1762-18 avril 1763.) — *(S. l.,) 1763, in-12.*

* Arrêt du parlement de Dauphiné, du 19 avril 1763, qui autorise le conseiller-commissaire député par la cour à prendre le serment des congréganistes, et à interroger les agrégés aux trois congrégations établies chez les Jésuites.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

490. Articles de très-humbles et très-respectueuses représentations du parlement de Bretagne. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 3, porte : *Articles de très-humbles et très-respectueuses représentations que présentent au roi, leur souverain seigneur, les gens tenant sa cour de parlement séant en Bretagne. Sur l'édit, du mois de février dernier, portant règlement pour les colléges qui ne dépendent pas de l'Université, et sur les lettres patentes, du 2 du même mois, concernant les bénéfices réunis à la Société des ci-devant Jésuites. Du 20 avril* 1763.)

* Arrêt de la cour du parlement de Navarre. Du 28 avril 1763.

(Déclaration de nullité de tous les vœux, secrets ou publics, faits dans l'institut des Jésuites et exclusion des membres de la Compagnie du Collége de la ville de Pau et des autres lieux du ressort de la cour.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

491. Compte rendu de l'institut des ci-devant soi-disant Jésuites, des titres de leur établissement à Pau, et de l'édit du mois de mars 1762, par MM. DE BELLOC et DE MOSQUEROS le fils, conseillers au parlement, commissaires à ce députés, à la suite duquel se trouvent les Notes d'après lesquelles les vérifications ont été faites par le parlement, toutes les chambres assemblées. — *Pau, imp. de J.-P. Vignancourt, (s. d.,) in-12.*

(On trouve imprimé après la page 111 : *Notes d'après lesquelles ont été faites, par les chambres assemblées du parlement de Pau, les vérifications du Compte rendu par MM. de Belloc et de Mosqueros, auxquelles il a été procédé dans les séances des* 15, 16, 18, 19, 20, 21, 22 *et* 23 *avril ;* et, page 66 des Notes : *Arrêt de la cour du parlement de Navarre. Extrait des registres de la cour, du* 28 *avril* 1763.)

* Lettre à M. l'abbé***, sur cette question : Les gens de communauté sont-ils aussi propres à l'éducation publique que les particuliers ? (30 avril 1763.)

(Voyez ci-après le chapitre HISTOIRE ADMINISTRATIVE.)

492. Consultation. (Signé : MALLARD, etc. [8 mai 1763.]) — *(Paris,) imp. de Vᵉ Lamesle, 1763, in-4°. Pièce.*

(Au sujet de la bibliothèque de Huet léguée aux Jésuites.)

493. Précis sur délibéré pour le sieur abbé Piedou de Charsigné. Contre les syndics et directeurs des créanciers des ci-devant soi-disant Jésuites. (Signé : DECOUSTART, avocat.) — *(Paris,) imp. de Vᵉ Lamesle, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Même sujet.)

* Arrêt de la cour du parlement de Provence, qui condamne un imprimé contenant deux Mémoires, le premier ayant pour titre : « Premier Mémoire, présenté au roi par M. le président D'Éguilles » ; le second ayant pour titre : « Second Mémoire, présenté au roi par M. le président D'Éguilles », à être lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice. Du 17 mai 1763.

(Voyez la division JURISPRUDENCE ; et, pour les « Mémoires » supprimés, le n° 471 ci-dessus.)

* Arrêt de la cour du parlement de Provence rendu,

les chambres assemblées, sur la procédure en mercuriale, contre M. le président D'Éguilles, M. l'abbé de Montvalon et autres. Du 17 mai 1763.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt de la cour du parlement de Navarre, du 20 mai 1763, qui casse la signification, faite à M. le procureur général du roi, d'un arrêté des États.

(Voyez *ibidem.*)

494. Mémoire pour JEAN-AUGUSTIN GRANGÉ, imprimeur libraire, accusé. Contre M. le procureur du roi, accusateur. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet de l'impression des « Appels » catalogués sous les n[os] 430 et 473 ci-dessus.)

* Lettres patentes du roi, concernant la poursuite des biens de la société et compagnie des Jésuites qui sont dans les colonies françaises. Données à Versailles le 3 juin 1763.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Lettres patentes du roi, concernant la poursuite des biens vacants de la société et compagnie des Jésuites. Données à Versailles le 14 juin 1763.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt de la cour de parlement, qui supprime un imprimé portant pour titre : Très-humbles et très-respectueuses Représentations faites à monseigneur le chancelier, et envoyées au parlement par les officiers de la cour des monnaies, sénéchaussée et présidial de Lyon. (18 juin 1763.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt du parlement de Bourgogne, qui expulse de son ressort les soi-disant Jésuites. Du 11 juillet 1763.

(Voyez *ibidem.*)

495. Comptes rendus des établissements, de l'institut et de la doctrine des soi-disant Jésuites, par les conseillers commissaires au parlement séant à Dijon (FEVRET DE FONTETTE, COTTIN DE JONCY et BUREAU DE SAINT-PIERRE), chambres assemblées, les 4, 5 et 6 juillet 1763. Et Arrêt définitif, du 11 juillet 1763. — *(S. l.,) 1763, in-12.*

496. Lettre écrite de Dijon, le 12 juillet 1763. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement, qui ordonne qu'il sera dressé un état alphabétique de tous ceux des soi-disant Jésuites des maisons du ressort compris dans les différents états et procès-verbaux, dressés en exécution des arrêts de la cour, qui n'ont point présenté leur requêtes à la cour, toutes les chambres assemblées, à fin de pensions annuelles et alimentaires, avant le 4 février dernier; et en outre, qu'il sera dressé un état alphabétique général, contenant les noms de tous les ci-devant soi-disant Jésuites compris dans l'état du 22 février dernier et dans le susdit second état, avec indication des pages de ces deux états où ils se trouveront. (22 juillet 1763.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Extrait des registres de parlement. Du 22 juillet 1763.

(Au sujet des colléges des Jésuites.)

(Voyez *ibidem.*)

* Extrait des registres du parlement de Bordeaux, du 23 juillet 1763.

(En faveur du droit du recteur de l'Université de Bordeaux de visiter le Collége de Guyenne.)

(Voyez *ibidem.*)

497. Lettres à M. ***, conseiller au parlement de Paris, où on lui rend compte de quelques entretiens dans lesquels un docteur en théologie découvre par quels moyens le livre des Assertions a surpris la sagesse des magistrats. (1[er]-31 juillet 1763.) — *(S. l.,) 1763, in-8°.*

498. Nouvelles Observations sur les jugements rendus contre les Jésuites. — *Bordeaux, 1763, in-8°.*

499. Question. Le parlement peut-il défendre aux Jésuites de prêcher et confesser sans entreprendre sur l'autorité des évêques? — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

* Extrait des registres du parlement. Du jeudi 4 août 1763.

(Suppression des exemplaires du « Compte rendu » à la cour le 5 juillet 1763, relatif au Collége des Jésuites de La Flèche, comme non conformes à la minute.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Extrait des registres du parlement. Du 5 août 1763.

(Au sujet des créanciers des Jésuites.)

(Voyez *ibidem.*)

* Extrait des registres du parlement, du 5 août 1763.

(Mesures pour le recouvrement des sommes dues aux Jésuites.)

(Voyez *ibidem.*)

500. Réponse du provincial. (Auxerre, 10 août 1763.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la cour du parlement, qui ordonne l'exécution de l'arrêt, du 22 juillet précédent, concernant les missions, et de celui, du 5 août, concernant la liquidation des créanciers personnels des colléges qui étaient occupés par les ci-devant soi-disant Jésuites dans les lieux où il n'y a point de bureau d'administration... Du 19 août 1763.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour du parlement, qui règle la forme de procéder à la liquidation des biens des colléges qui étaient occupés par les ci-devant soi-disant Jésuites. Du 19 août 1763.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt de la cour du parlement de Toulouse. Du 23 août 1763.

(Voyez *ibidem.*)

* Lettres patentes du roi, confirmatives du Collége de la ville de Mâcon. Données à Versailles le 28 août 1763.

(Remplacement des Jésuites par les Dominicains.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du parlement de Dauphiné, du 29 août 1763, qui juge l'appel, comme d'abus, interjeté par M. le procureur général, des bulles, brefs, Constitutions et autres réglements de la Société de Jésus; fait défenses aux Jésuites, et à tous autres, de porter l'habit de ladite Société, de vivre sous l'obéissance au général et aux Constitutions de ladite Société, et d'entretenir aucune correspondance, directe ou indirecte, avec le général et les supérieurs de cette Société, ou autres par eux préposés; enjoint auxdits Jésuites de vider les maisons de ladite Société; leur fait défenses de vivre en commun; réservant d'accorder à chacun d'eux les pensions alimentaires nécessaires; comme aussi ordonne à tous ceux desdits Jésuites nés sous une domination étrangère de sortir du royaume au premier octobre prochain, etc., etc., etc.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Extrait des registres du conseil supérieur de La Martinique.

(Le titre de départ, page 1, porte en plus : *Entre le procureur général du roi en la cour, agissant de son office, demandeur en opposition à l'etablissement fait dans cette île par la Société de Jésus, et appelant, comme d'abus, de leurs Constitutions, d'une part; et le Frère Prêtrel, supérieur de ladite Société, tant pour lui que ses religieux, défendeurs à ladite opposition, et intimés sur ledit appel comme d'abus, d'autre part. Du* 18 *octobre* 1763.)

(Voyez *ibidem*.)

501. Pièces du procès instruit contradictoirement au conseil supérieur de La Martinique, entre le procureur général, d'une part; et la Société des Jésuites, d'autre. Contenant les plaidoyers du procureur général (Rampont), celui des Jésuites, et l'arrêt intervenu contre eux, le 18 octobre 1763, qui dissout ladite Société. — *(S. l.,) 1763, in-12.*

502. Comptes rendus aux chambres assemblées, par MM. les commissaires nommés par les arrêts des 6 août 1762 et 24 mars 1763, des différents colléges du ressort qui n'étaient pas occupés par les ci-devant soi-disant Jésuites. (12 novembre 1763.) — *Paris, P.-G. Simon, 1763, in-4°.*

* Lettres patentes du roi, portant règlement au sujet des prétentions respectives entre les administrateurs des colléges ci-devant desservis par la compagnie et société des Jésuites, et les syndics des créanciers de ladite Société. Données à Versailles le 21 novembre 1763.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Lettres patentes du roi, portant règlement sur les réparations des bâtiments et lieux dépendants des bénéfices unis aux colléges ou autres établissements qui étaient desservis par la compagnie et société des Jésuites. Données à Versailles le 21 novembre 1763.

(Voyez *ibidem*.)

503. Apologie générale de l'institut et de la doctrine des Jésuites. (Par Cérutti.) Seconde édition. — *Soleure, J.-P. Schaerer, 1763, in-8°.*

(2 exemplaires dans la Réserve : le 1[er] sur grand papier in-4°; et le second, rel. mar. rouge aux armes de Fontanieu.)

A. — *1763.* 2[e] éd. — *Soleure, A. Giroud, in-8°.*

B. — *1763.* 2[e] éd. — *Lausanne, F. Grasset, 2 parties en 1 vol. in-12.*

C. — *1824.* Par Joseph-Antoine-Joachim Cérutti, jésuite, précédée d'une Introduction par E. de P. — *Paris, C.-J. Trouvé, in-8°.*

504. Apologie de l'institut des Jésuites. Nouvelle édition, revue et corrigée. (Par Cérutti.) — *(S. l.,) 1763, 2 tomes en 1 vol. in-12.*

A. — *1822.* — *Avignon, Séguin aîné, in-12.*

B. — *1828.* Avec un Supplément contenant les bulles et lettres des papes, les actes du clergé de France, et les témoignages de plusieurs hommes célèbres en faveur des Jésuites. — *Avignon, Séguin aîné, in-12.*

* Sentence du bailliage de Beauvais, qui condamne un écrit ayant pour titre : « Apologie générale de l'institut et de la doctrine des Jésuites », etc., MDCC LXIII, à être lacéré et brûlé, devant le Palais de justice, par l'exécuteur des sentences criminelles. Extrait des minutes du greffe du bailliage et siége présidial de Beauvais. Du 28 décembre 1763.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

505. L'Apologie des Jésuites convaincue d'attentat contre les lois divines et humaines. — *(S. l.,) 1763, 3 parties en 1 vol. in-12.*

(Par l'abbé Guyon, d'après le P. Lelong.)

506. Annales de la Société des soi-disant Jésuites, ou Recueil historique-chronologique de tous les actes, écrits, dénonciations, avis doctrinaux, requêtes, ordonnances, mandements, instructions pastorales, décrets, censures, bulles, brefs, édits, arrêts, sentences, jugements émanés des tribunaux, ecclésiastiques et séculiers, contre la doctrine, l'enseignement, les entreprises et les forfaits des soi-disant Jésuites, depuis 1552, époque de leur naissance en France, jusqu'en 1763. — *Paris, 1764-1769, 4 vol. in-4°.*

(Par l'abbé Jean-Antoine Gazaignes, qui se cachait sous le pseudonyme d'Emmanuel-Robert Philibert. — L'ouvrage devait avoir neuf volumes. D'après Barbier, il en aurait paru cinq.)

507. Réponse au livre intitulé : « Extraits des assertions dangereuses et pernicieuses en tout genre, que les soi-disant Jésuites ont, dans tous les temps et persévéramment, soutenues, enseignées et publiées dans leurs livres, avec l'approbation des supérieurs et généraux; vérifiés et collationnés par les commissaires du

parlement », etc. Première (-3e) Partie. — *(S. l.,) 1763-1765, 4 vol. in-4°.*

(Rédigé principalement par le P. Grou, sous la direction du P. Sauvage. — Voyez le n° 399 ci-dessus.)

* La Doctrine de saint Augustin et de saint Thomas, victorieuse de celle de Molina et des Jésuites par les armes que présente M. l'archevêque de Paris dans son instruction pastorale, du 28 octobre 1763, pour la défense de ces derniers. *(1764.)*

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

* Constitution de notre très-saint père en Jésus-Christ Clément, par la providence divine pape XIII du nom, par laquelle il approuve de nouveau l'institut de la Compagnie de Jésus. (7 janvier 1764.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

508. Empire des Solipses, divisé en cinq assistances et subdivisé par provinces. — *Paris, Denis, 1764, in-16 oblong.*

(Recueil de 45 cartes gravées.)

* Arrêt de la cour du parlement de Provence, concernant les ci-devant Jésuites qui se trouvent dans le ressort. Extrait des registres du parlement. Du 18 janvier 1764.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Lettres patentes du roi, concernant le recouvrement des revenus des bénéfices unis aux établissements de la compagnie et société des Jésuites. Données à Versailles le 8 février 1764.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Lettres patentes du roi, concernant la vente et la discussion des biens meubles et immeubles de la compagnie et société des Jésuites en la colonie de La Louisiane. Données à Versailles le 11 de février 1764.

(Voyez *ibidem.*)

* Extrait des registres du parlement. Du 22 février 1764.

(Au sujet du serment à prêter par les ex-Jésuites.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour de parlement, qui condamne quatre imprimés intitulés, le premier : « Lettre d'un docteur de Sorbonne », etc.; le second : « Il est temps de parler », etc.; le troisième : « Tout se dira », etc.; le quatrième et dernier : « Examen du mandement portant condamnation de trois parties de l'Histoire du peuple de Dieu », etc., à être lacérés et brûlés par l'exécuteur de la haute justice; ordonne une information sur la distribution de l'écrit intitulé : Instruction pastorale, etc., faite depuis l'arrêt du 21 janvier 1764; et ordonne, dans huitaine, la prestation d'un serment à tous les membres de la ci-devant Société se disant de Jésus étant actuellement dans le ressort de la cour. Extrait des registres du parlement. Du 22 février 1764.

(Voyez *ibidem.*)

509. Lettre d'un magistrat du parlement de Bourgogne à M***, au sujet de l'édit, donné par le roi Henri IV, pour l'expulsion des Jésuites. (23 février 1764.) — *(S. l.,) 1764, in-12. Pièce.*

510. Mémoires historiques sur l'orbilianisme et les correcteurs des Jésuites; avec la Relation d'un meurtre tout à fait singulier, commis depuis peu dans un des colléges de Paris, et quelques autres anecdotes, etc. — *(S. l.,) 1764, in-12.* Réserve.

* Arrêt du parlement... du 3 mars 1764, et procès-verbal de vérification des textes des Assertions cités dans l'instruction pastorale de M. l'archevêque de Paris du 28 octobre 1763...

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour de parlement. Extrait des registres du parlement, du 9 mars 1764.

(Contre des Jésuites refusant le serment prescrit le 22 février.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt de la cour du parlement de Rouen, qui ordonne que, dans un mois... tous les prêtres et écoliers de la ci-devant Société, qui se disait de Jésus, seront tenus de sortir du royaume, à peine d'être poursuivis extraordinairement, si ce n'est qu'ils justifiassent avoir quitté ladite ci-devant Société avant le 12 février 1762, etc. Extrait des registres de la cour, du 22 mars 1764.

(Voyez *ibidem.*)

511. Discours d'un de MM. des enquêtes au parlement séant à Rouen, toutes les chambres assemblées; et Arrêt du parlement, du jeudi 22 mars 1764. Extrait des registres du parlement. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

512. Lettre de madame la *** *** aux Jésuites de France. (25 mars 1764.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Sur l'arrêt du parlement du 9 mars.)

513. Lettre de Mme la présidente de L** aux Jésuites de France. (25 mars 1764.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Même Lettre que la précédente.)

* Lettres patentes du roi, interprétatives de celles des 14 juin et 21 novembre 1763, concernant les biens dépendant des colléges et établissements qui étaient desservis par la compagnie et société des Jésuites. Données à Versailles le 30 mars 1764.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Déclaration du roi, concernant la subsistance des Jésuites. Donnée à Versailles le 2 avril 1764.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt de la cour du parlement de Navarre, du 13 avril 1764.

(Pour le bannissement des Jésuites se refusant à prêter le serment.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

514. Apologie des jeunes ex-Jésuites qui ont signé le serment prescrit par arrêt du 6 février 1764. — *(S. l.,) 1764, in-8°.*

(Par Thiébault, d'après Barbier.)

515. Séance du parlement de Besançon, chambres assemblées. Du 7 mai 1764, au sujet de l'affaire des Jésuites. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

* Arrêt de la cour du parlement de Flandre, toutes les chambres assemblées. Du 10 mai 1764.

(Mesures pour la régie des biens ayant appartenu aux Jésuites.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Lettres patentes du roi, qui permettent aux syndics généraux des créanciers de la compagnie et société des Jésuites de disposer par transport ou reconstitution de toutes les rentes appartenantes à ladite société. Données à Versailles le 29 mai 1764.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Extrait des registres du parlement, qui ordonne l'apport au greffe de la cour et des bailliages et sénéchaussées, des livres contenus dans les Assertions et trouvés dans la bibliothèque des ci-devant soi-disant Jésuites. Du premier juin 1764.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

516. Causa Societatis Jesu, contra novum magistratum ad gubernationem provinciarum Galliæ petitum. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

(Latin-français. — Imprimé d'abord d'après le manuscrit, daté de 1689, saisi le 24 décembre 1762 dans la maison professe des Jésuites de Bordeaux, et condamné par Arrêt, reproduit pages 277 et suivantes du volume, et dont l'édition officielle fait l'objet de l'article suivant.)

* Arrêt de la cour du parlement de Bordeaux, qui ordonne qu'un manuscrit intitulé : *Causa Societatis Jesu, contra novum magistratum ad gubernationem provinciarum Galliæ petitum, anno 1689*, et trouvé par MM. les commissaires de la cour dans la bibliothèque de la maison que les ci-devant soi-disant Jésuites occupaient sous le nom de maison professe, demeurera déposé au greffe de la cour, pour y servir de preuve perpétuelle des vices de l'institut et des constitutions de la ci-devant Société se disant de Jésus, etc. Du 6 juin 1764.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

517. Avis de M. le procureur général du conseil souverain de Castille (Don PEDRO RODRIGUEZ CAMPOMANÈS), sur l'asile demandé en Espagne par les Jésuites chassés de France. (11 juillet 1764.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* Lettres patentes du roi, portant confirmation et règlement pour le Collége de la ville d'Eu. Données à Compiègne le 21 juillet 1764.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Lettres patentes du roi, portant règlement pour les biens des Jésuites situés dans les colonies. Données à Compiègne le premier août 1764.

(Voyez *ibidem.*)

* Lettres patentes du roi, qui confirment les unions de bénéfices faites au Collége de Louis-le-Grand, et la concession de différents priviléges, exemptions et prérogatives qui lui ont été accordés. Données à Versailles le 16 août 1764.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt de la cour de parlement, qui ordonne que le nom du sieur de Lurienne, prêtre, sera rayé de l'état annexé à l'arrêt de la cour du 22 juillet 1763; et l'admet à prêter le serment prescrit par l'arrêt de la cour du 6 août 1762; avec la Requête par lui préalablement présentée à la cour, toutes les chambres assemblées, et l'expédition, y annexée, déposée au greffe de la cour, des lettres que ledit sieur de Lurienne avait écrites à son père, au général, à un assistant du général, à un provincial de la ci-devant Société se disant de Jésus, et des réponses de ce provincial : pour prouver que ledit sieur de Lurienne est sorti de ladite Société au commencement du mois de juin 1761, aussitôt que le procès intenté par les Lioney lui eut ouvert les yeux sur la nature de l'institut, sur l'esprit et la conduite du régime d'icelle. (28 août 1764.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Lettres patentes du roi, portant suppression du Collége ci-devant desservi par les Jésuites en la ville de Reims, et union de tous ses biens-fonds au Collége des Bons-Enfants de ladite ville. Données à Versailles le quatrième septembre 1764.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt de la cour de parlement, portant envoi en possession du Collége d'Orléans des biens qui lui appartiennent, en exécution des lettres patentes des 14 juin, 21 novembre 1763, et 30 mars 1764. Extrait des registres du parlement. Du 4 septembre 1764.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Lettres patentes du roi, concernant la vente des biens des Jésuites à Saint-Domingue, le recouvrement et la distribution des deniers en provenant. Données à Fontainebleau le 27 octobre 1764.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Édit du roi, concernant la Société des Jésuites. Donné à Versailles au mois de novembre 1764.

(Voyez *ibidem.*)

* Extrait des registres du parlement. Du premier décembre 1764.

(Conditions auxquelles les Jésuites, après leur dissolution, pourront résider en France.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour du parlement de Douay, extrait des registres du parlement. Du 13 décembre 1764.

(Mesures pour l'administration des colléges du ressort ayant appartenu aux Jésuites.)

(Voyez *ibidem.*)

* Extrait des registres du parlement, qui fixe les frais des procureurs et autres officiers qui ont occupé

pour les ci-devant soi-disant Jésuites, qui sont à la charge des colléges ou qui doivent être payés par l'union. Du 20 décembre 1764.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêts des parlements de Toulouse et de Provence, des 19 octobre et 22 décembre 1764...

(Pour l'exécution de l'édit de novembre prononçant la dissolution des Jésuites.)

(Voyez *ibidem.*)

* Supplément au recueil de pièces qui sont émanées contradictoirement dans l'affaire du parlement de Bretagne. (7 novembre 1764-5 janvier 1765.)

(Au sujet de la procédure entamée contre La Chalotais.)

(Voyez précédemment, pour cette pièce et pour la discussion sur les franchises de la province de Bretagne auxquelles la même affaire a donné lieu, tome II, pages 423 et 424, nos 971, 982 et 983.)

518. Très-humbles et très respectueuses Remontrances présentées au roi par le parlement de Franche-Comté, au sujet de l'édit, du mois de novembre 1764, concernant les Jésuites. Arrêtées dans l'assemblée des chambres tenue le 12 janvier 1765. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

519. Remontrances du parlement de Besançon, au sujet de l'édit, du mois de novembre 1764, concernant les Jésuites. — *(S. l.,) 1765, in-8°. Pièce.*

* Arrêt de la cour du parlement de Besançon, qui ordonne l'enregistrement de l'édit, du mois de novembre dernier, concernant la Société des Jésuites. Registré le 26 janvier 1765. — Extrait des registres du parlement. (29 janvier 1765.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

520. Lettre d'un théologien de Rome à un évêque de France, sur la bulle *Apostolicum.* (30 janvier 1765.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

521. Recueil de pièces, contenant les brefs au roi de France, aux cardinaux, aux évêques et celui à l'évêque de Nôle, la Lettre du général des Jésuites en leur envoyant la bulle *Apostolicum,* des observations sur cette bulle et les brefs, six autres pièces traduites de l'espagnol, où il est prouvé que les trois martyrs dont parle la bulle n'étaient point Jésuites; une Lettre du ministre de France à Trèves à l'ambassadeur de la même cour à Rome au sujet de la thèse du P. Kreins, jésuite. — *En France, 1765, in-12.*

522. Le Jésuitisme, hérésie universelle, ou Histoire abrégée des hérésies formées dans l'Église depuis son établissement. — *En France, 1765, in-12.*

* Thèses soutenues à Lisbonne. De l'indépendance et de l'autorité suprême des rois, même sur le clergé. *(1765.)*

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

523. Comptes rendus aux chambres assemblées, par MM. les commissaires, des différents établissements des ci-devant soi-disant Jésuites. (25 janvier 1763-11 février 1765.) — *Paris, P.-G. Simon, 1764, 2 vol. in-4°.*

524. Compte rendu au public des Comptes rendus aux divers parlements et autres cours supérieures; précédé d'une réponse décisive aux imputations dont on a chargé les Jésuites, leur régime et leur institut. — *Paris, chez les libraires associés, 1765, 2 vol. in-8°.*

(Par l'abbé Dazès, d'après le P. Lelong.)

* Lettres patentes du roi, concernant les colléges des provinces de Flandres, etc. Des 16 et 25 février 1765.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt de la cour du parlement de Toulouse, qui condamne une brochure intitulée: « Lettre d'un écolier des soi-disant » etc., à être lacérée et brûlée; et ordonne l'enquis contre les auteurs, imprimeurs, distributeurs de ladite brochure. Extrait des registres du parlement. Du 6 mars 1765.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour de parlement de Flandre, qui ordonne aux Jésuites de vider les colléges et maisons de son ressort, en exécution de l'édit du mois de novembre dernier; règle ce qui concerne leur subsistance et l'état des pensions qui leur sont accordées, ensemble l'installation des nouveaux maîtres et professeurs qui doivent les remplacer, le récolement des inventaires, la levée des scellés apposés en vertu des arrêts de la cour, la reddition du compte final de chacun des receveurs-économes, la conservation et réintégration des biens et revenus appartenants à ces colléges; et ordonne à tous créanciers et débiteurs d'iceux de déclarer le montant de leurs créances et de leurs dettes. Extrait des registres du parlement. Du 19 mars 1765.

(Voyez *ibidem.*)

525. Arrêté, du 28 mars 1765. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Pour des remontrances à faire au roi sur la nécessité d'exiger un serment de fidélité aux lois du royaume, des Jésuites qui veulent rester en France.)

526. Sur la Destruction des Jésuites en France. Par un auteur désintéressé (D'Alembert). — *(S. l.,) 1765, in-12.*

(Voyez aussi, pour une réimpression de circonstance dans le siècle suivant, le n° 659 ci-après.)

A. — *1767.* — *(S. l.,) in-12.*

527. Lettre à M. ***, chevalier de l'ordre de Malte, touchant un écrit « Sur la Destruction des Jésuites en France ». (Signé: V.... [6 avril 1765.]) — *En France, 1765, in-12.*

528. Le Philosophe redressé, ou Critique impartiale du livre intitulé : « Sur la Destruction des Jésuites en

France ». — *Au-Bois-Valon, chez les Frères-unis, 1765, in-12.*

(Par le P. Mirasson, d'après le P. Lelong.)

* Arrêt de la cour de parlement, qui autorise le notaire-séquestre, nommé par l'arrêt du 30 avril 1762, à faire liquider les contrats des établissements qu'occupaient les ci-devant soi-disant Jésuites, et qui n'ont pas encore été envoyés en possession des biens en dépendants. Extrait des registres du parlement. Du 21 mai 1765.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Lettres patentes du roi, pour régler la forme de vendre les biens des Jésuites à La Martinique et à La Guadeloupe. Données à Compiègne le 20 juillet 1765.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Lettre du parlement de Bourgogne au roi, sur le rétablissement de celui de Bretagne tel qu'il était avant l'édit de novembre 1765 et sur le rappel des exilés.

(Voyez précédemment, pour cette pièce et pour toutes autres relatives à la part prise par les différents parlements de France aux débats soulevés, entre la couronne et le parlement de Bretagne, au sujet de l'affaire de La Chalotais et aux lits de justice tenus en conséquence, tome II, pages 424-431, nos 985, 995, 1004, 1031, 1044, 1051, 1053.)

529. Remontrances du parlement de Flandres au roi, au sujet de la cassation de ses arrêts, des 14 août 1765 et 5 février 1766, concernant les pensions des Jésuites. — *(S. l.,) 1766, in-8°. Pièce.*

530. Mémoires de M. de La Chalotais, procureur général au parlement de Bretagne. (15 janvier et 17 février 1766.) — *Rennes, 1766, in-8°.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-12.*

B. — *(S. d.) — (S. l.,) in-12.* (On trouve, page 69 : *Addition au second Mémoire...*)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne que les procédures, faites au parlement de Paris en exécution des lettres patentes du 18 juillet 1765, et les pièces servant à conviction seront envoyées au greffe criminel du parlement de Bretagne, en exécution des lettres patentes des 16 novembre 1765 et 14 février 1766. Du 22 mars 1766...

(Voyez la division LÉGISLATION.)

531. Lettre à l'auteur de l'article « Jésuite » dans le « Dictionnaire encyclopédique », ou Compte rendu de cet article à son auteur. (Signé : ***. [1er avril 1766.]) — *(S. l.,) 1766, in-12.*

532. Lettre écrite au roi par M. de Caradeuc de La Chalotais, son procureur général au parlement de Bretagne, le... avril 1766. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

533. Lettre de M. de La Chalotais à M. le comte de Saint-Florentin. (18 juin 1766.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(On trouve, page 30 : *Lettre écrite au roi par M.* de Caradeuc de La Chalotais, *son procureur général au parlement de Bretagne, le.. avril* 1766. — 1 autre exemplaire dans la Réserve, formant la pièce 10 du Recueil catalogué sous le n° 569 ci-après.)

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-12. Pièce.*

534. Lettre de M. Charrette de La Collinière, conseiller au parlement de Bretagne, prisonnier au château de S.-Malo, au roi. (19 juin 1766.) — Lettre d'envoi à M. le comte de Saint-Florentin, ministre et secrétaire d'État. (19 juin 1766.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, formant la pièce 11 du Recueil catalogué sous le n° 569 ci-après.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, du 28 juin 1766...

(Suppression d'un Mémoire en faveur de La Chalotais...)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Cédule évocatoire signifiée (le 26 juin 1766), et consultations d'avocats aux parlements de Paris et de Bretagne. (Par louis-rené Caradeuc de La Chalotais et jacques-anne-raoul Caradeuc. [2-5 juillet 1766.]) — *Paris, P.-G. Simon, 1766, in-4°.*

(Formant la pièce 14 du Recueil catalogué sous le n° 569 ci-après.)

* Extrait des registres des délibérations de la cour souveraine de Lorraine et Barrois, du 5 août 1766.

(Demande au roi de faire connaître ses intentions sur le remplacement des Jésuites dans les maisons d'éducation.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

535. Mémoire présenté au roi, par M. de Calonne, maître des requêtes. (1er septembre 1766.) — *Paris, Imprimerie royale, 1766, in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, formant la pièce 2 du Recueil catalogué sous le n° 569 ci-après.)

536. Mémoires historiques sur les affaires des Jésuites avec le Saint-Siége, où l'on verra que le roi de Portugal, en proscrivant de toutes les terres de sa domination ces religieux révoltés, et le roi de France, voulant qu'à l'avenir leur Société n'ait plus lieu dans ses États, n'ont fait qu'exécuter le projet déjà formé par plusieurs grands papes de la supprimer dans toute l'Église. Ouvrage dédié à Sa Majesté très-fidèle; par M. l'abbé C.-P. Platel, ci-devant missionnaire apostolique et procureur général des Missions étrangères de France en cour de Rome, avec les approbations les plus amples et les plus distinguées de tous les tribunaux ecclésiastiques et séculiers de Lisbonne. — *Lisbonne, F.-L. Ameno, 1766, 7 vol. in-4°.*

(Platel est le pseudonyme de pierre Parisot, plus connu sous le nom du P. Norbert.)

537. Lettre de l'auteur des « Mémoires historiques sur les affaires des Jésuites avec le S.-Siége... » à MM. les souscripteurs. (Signé l'abbé : Platel. [Octobre 1766.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Tableau chronologique des lettres de cachet distribuées, et des actes violents de pouvoir absolu exécutés en Bretagne, depuis la signature de l'acte des démissions des officiers du parlement, du 22 mai 1765 (— 2 novembre 1766).

(Voyez précédemment tome II, page 427, n° 997.)

538. Objets de très-humbles représentations arrêtées au parlement le 19 décembre 1766. Au sujet de la réponse que le roi avait donnée, le 14, aux remontrances qui lui avaient été présentées le 8 contre l'arrêt du Conseil, du 22 novembre, par lequel Sa Majesté évoque à soi et à son Conseil le jugement du procès intenté à six magistrats de Bretagne. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

539. De l'Affaire générale de Bretagne. — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

(Le titre de départ, page 3, porte en plus : *Depuis l'origine des difficultés jusqu'à la clôture des États ouverts en cette province le 29 décembre 1766.*)

540. Dénonciation de la doctrine des ci-devant soi-disant Jésuites, tant sur le dogme que sur la morale, à nosseigneurs les archevêques et évêques de l'Église de France. — *(S. l.,) 1767, in-12.*

541. Discours d'un de MM. de grand'chambre au parlement, toutes les chambres assemblées. Du mercredi 29 avril 1767. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Par l'abbé Chauvelin, d'après le P. Lelong. — Au sujet d'un décret d'expulsion des Jésuites rendu par le roi d'Espagne.)

* Arrêt de la cour du parlement, du 9 mai 1767. Extrait des registres du parlement.

(Arrêt qui déclare les Jésuites déchus des bénéfices à eux accordés par l'édit de novembre 1764, et leur enjoint de quitter le royaume.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

542. Recueil des délibérations, arrêtés, remontrances et représentations du parlement sur les affaires de Bretagne. (12 mars 1765-12 mai 1767.) — *(S. l.,) 1767, in-12.*

* Arrêt de la cour du parlement... Du 15 mai 1767.

(Au sujet des Jésuites malades, hors d'état de se retirer du royaume.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

543. Discours, arrêtés et arrêt du parlement de Normandie, concernant les ci-devant soi-disant Jésuites. Des 14 et 19 mai 1767. — *(S. l.,) imp. de R. Lallemand, 1767, in-12. Pièce.*

* Arrêt de la cour du parlement de Provence, du 30 mai 1767.

(Le titre de départ, page 3, porte en plus : *qui ordonne que les ci-devant soi-disant Jésuites, qui étaient membres de la Société à l'époque du 5 juin 1762, seront tenus de se retirer hors du royaume, dans quinzaine, à l'exception de ceux qui auraient prêté les serments ordonnés par les arrêts des 28 janvier 1763 et 18 janvier 1764 et de ceux qui n'avaient point atteint l'âge de trente-trois ans le 28 janvier 1763, et qui prêteront le serment ordonné par l'arrêt dudit jour.*)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

544. Lettre à M. ***, conseiller au parlement de *****. Pour servir de supplément à l'ouvrage qui est dédié à ce même magistrat, et qui a pour titre : « Sur la Destruction des Jésuites en France, par un auteur désintéressé ». (Par D'Alembert.) — *(S. l.,) 1767, in-12.*

(Voyez le n° 526 ci-dessus.)

545. Seconde Lettre à M. ****, conseiller au parlement de*****. Sur l'édit du roi d'Espagne pour l'expulsion des Jésuites. (Par D'Alembert. [15 juillet 1767.]) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

* Arrêt de la cour du parlement de Toulouse. Du premier août 1767.

(Sur les conditions de résidence en France des Jésuites.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Lettres patentes du roi, portant prorogation de délai pour la remise des titres de créance contre les Jésuites. Données à Versailles le 31 août 1767.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

546. Délibération des syndics généraux des créanciers des ci-devant soi-disant Jésuites, homologuée par arrêt du parlement, du 16 janvier 1768, qui dispense du cautionnement les créanciers hypothécaires colloqués jusqu'au dernier avril 1761, pour la première distribution d'un quart, et les créanciers chirographaires, sans exception, pour celle d'un dixième; et qui établit une seconde distribution d'une autre quart sans caution, en faveur des créanciers hypothécaires colloqués jusqu'au dernier décembre 1758. — *Paris, P.-G. Simon, 1768, in-4°. Pièce.*

547. Précis pour l'abbaye d'Anchin. (Signé : M[e] Boutoux, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet du Collége d'Anchin, contre le bureau d'administration, formé à Douai, pour la régie des biens des Jésuites.)

548. Pièces servant à la cause concernant la propriété du Collége dit de Clermont, situé dans la rue S.-Jacques, entre M. le procureur général et les syndics et directeurs des créanciers des ci-devant soi-disant Jésuites. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Lettres patentes du roi, concernant la vente et discussion des biens de la compagnie et société des Jésuites dans les colonies. Données à Versailles le 14 février 1768.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

549. Lettre à un docteur en théologie, par un de ses amis, au sujet de l'emprisonnement de M. Blache. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

(Par l'abbé Blache lui-même. — Lettre datée du 8 août 1709, mais publiée seulement en 1768, et qui fait l'objet du Compte rendu suivant.

550. Compte rendu de l'histoire de Blache et des pièces trouvées par les commissaires du parlement au Collége de Louis-le-Grand. En 1763. (Par le président Rolland. [27 février 1768.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

551. Lettre d'un gentilhomme breton à un noble espagnol, où l'on découvre les vrais auteurs des troubles et des autres maux qui affligent la Bretagne. (26 mars 1768.) — *(Rennes,) imp. de F. Vatar, 1768, in-12.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-12.*

* Très-humbles et très-respectueuses Représentations de l'ordre de la noblesse, ou additions faites par elle aux représentations arrêtées par les trois ordres des États de Bretagne extraordinairement assemblés à Saint-Brieuc en 1768...

(Voyez précédemment tome II, page 427, n° 1005.)

552. Deuxième Lettre d'un gentilhomme breton à un noble espagnol, où l'on continue l'exposé des prévarications commises par le prétendu parlement de Rennes, dans le procès criminel commencé le 29 mai 1767, à l'occasion de l'imprimé qui a pour titre : « Tableau des assemblées clandestines des Jésuites et de leurs affiliés à Rennes »; et jugé définitivement par l'arrêt du 5 mai 1768. — *(S. l.,) 1768, in-12.*

* Arrêt de la cour du parlement, du 6 mai 1768...

(Au sujet de l'exécution de l'arrêt, du 9 mai 1767, concernant les Jésuites.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Compte rendu aux chambres assemblées, par M. Rolland, des différents mémoires envoyés par les Universités sises dans le ressort de la cour, en exécution de l'arrêt des chambres assemblées, du 3 septembre 1762, relativement au plan d'étude à suivre dans les colléges non dépendants des Universités, et à la correspondance à établir entre les colléges et les Universités. Du 13 mai 1768.

(Voyez ci-après le chapitre HISTOIRE ADMINISTRATIVE.)

553. Réponse instructive à l'Extrait de la lettre de Rennes, du 18 mai 1768. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

554. Compte rendu aux chambres assemblées, par M. de L'Averdy (M. l'abbé Terray, M. Rolland, M. Roussel de La Tour), de plusieurs colléges de provinces situés dans le ressort du parlement qui n'étaient pas desservis par les ci-devant soi-disant Jésuites. Du 26 août 1763. (6 avril 1764, 15 janvier 1765, 26 août 1768.) — *4 parties en 1 vol. in-4°.*

(Le frontispice manque.)

* Lettres écrites par M. le duc D'Aiguillon, depuis sa destitution du commandement en Bretagne. (8 septembre et 6 octobre 1768.)

(Voyez précédemment tome II, page 429, n° 1033.)

555. Mémoire de M. de La Chalotais. — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

556. Procès instruit extraordinairement contre MM. de Caradeuc de La Chalotais et de Caradeuc, procureurs généraux, Charette de La Gacherie, Picquet de Montreuil, Euzenou de Kerzalaun, du Bourgblanc, Charette de La Colinière, conseillers au parlement de Bretagne... — *Caen, Manoury, 1768, 3 vol. in-12.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, avec une lettre autographe de La Chalotais.)

A. — *1770.* Nouvelle édition, revue, corrigée, et augmentée d'un grand nombre de pièces recouvrées depuis 1767. — *(S. l.,) 3 vol. in-12.*

557. Histoire impartiale des Jésuites. Depuis leur établissement jusqu'à leur première expulsion. — *(S. l.,) 1768, 2 vol. in-12.*

(Par Linguet, d'après Barbier.)

* Les Victimes, poëme héroï-comique en quatre chants. *(1768.)*

(Par Alexis Maton, de Lille, d'après une note manuscrite contemporaine.)

(Voyez la division POÉSIE.)

* Recueil chronologique et analytique de tout ce qu'a fait en Portugal la Société dite de Jésus, depuis son entrée dans ce royaume, en 1540, jusqu'à son expulsion en 1759. Mis au jour par ordre de Sa Majesté très-fidèle, et composé par le docteur Joseph de Seabra da Sylva, conseiller de la chambre des requêtes et procureur général. *(1769.)*

(Voyez la division HISTOIRE DE PORTUGAL.)

558. Troisième Lettre d'un gentilhomme breton à un noble espagnol, où l'on rend compte de quelques arrêts rendus par le prétendu parlement de Bretagne, non moins iniques que celui du 5 mai, au sujet des assemblées clandestines des Jésuites et de leurs affiliés, etc. Avec un exposé fidèle des différents actes de cette Compagnie pour obtenir du roi le rappel de l'universalité de ses membres, et pour s'y opposer. (2 janvier 1769.) — *(S. l.,) 1768, in-12. Pièce.*

559. Procédure de Bretagne. — *(S. l.,) 1769, in-4°.*

(Un second titre porte : *Procédure de Bretagne, ou Procès extraordinaire instruit et jugé au sujet d'assemblées illicites, discours injurieux, subornation de témoins, complot de poison et incident de calomnie à requête de Me Pierre-Michel Gault, substitut de M. le procureur général du roi, demandeur et accusateur, contre les auteurs et distributeurs de l'imprimé anonyme intitulé : « Tableau des assemblées », etc.; les ci-devant soi-disant Jésuites et leurs affiliés, le sieur Michel Ferraud Des Fourneaux, lieutenant au régiment d'Autichamps, dragons; le sieur Jean Canon, procureur à la cour; dame Julie-Angélique de Bédée, veuve du Sr. Jean-François Moreau; le sieur Jean-François Moreau, vivant syndic de la ville de Rennes; le sieur Annibal Moreau, leur fils; et le sieur Jean René Clémenceau, ex-jésuite, prêtre, gardien de l'Hôpital de Saint-Méen, défendeurs et accusés.*)

560. Mémoire à consulter pour le sieur Clémenceau, prêtre, supérieur de l'Hôpital Saint-Meen de Rennes. Contre la dame Moreau et son fils. (Signé : Gillet, Rigault, bâtonnier, Cellier, etc. [10 juillet 1769.]) — *(Paris,) imp. de Le Breton, 1769, in-4°.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, formant la pièce 20 du Recueil catalogué sous le n° 569 ci-après.)

561. Recueil sur la Bretagne. (26 novembre 1765-18 novembre 1769.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

* Arrêt de parlement de Bretagne, qui ordonne que tous les ci-devant soi-disant Jésuites nés hors de la province se retireront du ressort de la cour dans quinzaine de la publication du présent Arrêt. Que tous les ci-devant soi-disant Jésuites, originaires bretons, résidant sous le ressort de la cour, prêteront, dans le délai de huitaine, le serment dans la forme requise par l'arrêt du 27 mai 1762, sous les peines portées au présent Arrêt. Du 2 mars 1770.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

562. Mémoire à consulter et consultation, pour M. le duc D'Aiguillon. (Signé : Gillet, Cellier, etc. [18 mai 1770.]) — *(Paris,) imp. de Le Breton, 1770, in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, formant la pièce 24 du Recueil catalogué sous le n° 569 ci-après.)

* Arrêt de la cour de parlement, qui condamne un imprimé ayant pour titre : « Extrait de l'information faite en exécution d'arrêt du parlement rendu, toutes les chambres assemblées, le 3 mars 1770, à la requête de M. l'avocat général du roi faisant actuellement les fonctions de procureur général, demandeur en exécution dudit arrêt », à être lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice. Extrait des registres du parlement. Du 26 mai 1770.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

563. Mémoire à consulter et Consultation, pour M. de La Chalotais et M. de Caradeuc, procureurs généraux au parlement de Bretagne. (Signé Maultrot, Viard, Mey. [13 juin 1770.]) — *Paris, imp. de L. Cellot, 1770, in-4°.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, formant la pièce 25 du Recueil catalogué sous le n° 569 ci-après.)

564. Mémoire à consulter et Consultation, pour M. le duc D'Aiguillon, pair de France, etc. (Signé : Gillet, Cellier, Boucher D'Argis, etc. [16 juin 1770.]) — *(Paris,) imp. de Quillau, in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, formant la pièce 26 du Recueil catalogué sous le n° 569 ci-après.)

565. Consultation servant de réponse à la consultation donnée pour MM. de La Chalotais et de Caradeuc. Pour M. le duc D'Aiguillon, pair de France, etc. (Signé : Gillet, Cellier, Boucher D'Argis, etc. [23 juin 1770.]) — *(Paris,) imp. de Quillau, 1770, in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, formant la pièce 27 du Recueil catalogué sous le n° 569 ci-après.)

566. Mémoire pour M. le duc D'Aiguillon. (Signé : Me Linguet, avocat.) — *Paris, imp. de Quillau, 1770, in-4°.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, formant la pièce 21 du Recueil catalogué sous le n° 569 ci-après.)

567. Procédures faites en Bretagne et devant la cour des Pairs en 1770; avec des observations. — *(S. l.,) 1770, in-4°.*

(Affaire Clémenceau et consorts.)

A. — *1770. — (S. l.,) 2 tomes en 1 vol. in-12.*

* Lettre des États de Bretagne assemblés à Rennes, en 1770, au roi. (25 octobre.)

(Voyez précédemment tome II, page 431, n° 1032.)

568. Observations sur l'imprimé intitulé : « Réponse des États de Bretagne au Mémoire du duc D'Aiguillon », par simon-nicolas-henri Linguet. — *Paris, Le Jay, 1771, in-4°.*

A. — *1771. — Paris, Le Jay, in-12.* (1 autre exemplaire dans la Réserve, avec notes manuscrites de Jamet, composé seulement des préliminaires et des pages 511-534.)

569. (Recueil de pièces, imprimées et manuscrites, sur l'affaire du duc D'Aiguillon et de La Chalotais.) — *In-4°.* Réserve.

(Recueil factice de pièces dont chaque pièce imprimée a été décrite en son lieu.)

570. Le Point de vue, ou Lettres de M. le prés.... à M. le duc de N.... (25 fév.-9 mars 1772.) — *(S. l.,) 1772, in-12.*

571. L'Accomplissement des prophéties. Pour servir de suite à l'ouvrage intitulé : « Le Point de vue ». Écrit intéressant pour la maison de Bourbon. — *(S. l.,) 1772, in-12. Pièce.*

572. Mémoire à consulter et consultation pour M. l'évêque de Verdun (henri-louis Desnos). — *Paris, P.-G. Simon, 1772, in-4°. Pièce.*

(Au sujet de l'argenterie laissée en dépôt par les Jésuites de Rennes lors de leur suppression. — La consultation, délibérée à Paris le 11 août 1772, est signée : Gillet, etc.)

573. Réponse de M. l'évêque de Rennes (françois Bareau de Girac) aux éclaircissements et au Mémoire de M. l'évêque de Verdun. — Consultation. (Signé : Maultrot, etc. [14 septembre 1772.]) — *Paris, imp. de M. Lambert, 1772, in-4°.*

574. Au Roi. (Signé : françois [Bareau de Girac], évêque de Rennes, et Me Perin, avocat.) — *(Paris,) imp. de M. Lambert, 1773, in-4°. Pièce.*

* Bref de N. S.-P. le pape Clément XIV, en date du 21 juillet 1773, portant suppression de l'ordre régulier dit Société de Jésus.

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Lamentations de la Société jésuitique, imitées du prophète Jérémie, où l'on pleure les malheurs présents et futurs dont les Jésuites se sont rendus dignes par leurs excès. (1773.)

(Voyez la division POÉSIE.)

575. Confession d'un Jésuite, ou Anecdotes historiques de la Compagnie de Jésus depuis sa naissance, 1521, jusqu'à sa destruction, 1773. — *Rome, 1773, in-8°.*

576. Lettres à un ami sur la destruction des Jésuites. — *(S. l.,) 1774, in-12.*

(2 Lettres, la 1re datée du 3 novembre 1773, la 2e non datée.)

577. Lettre d'un ecclésiastique, sur le prétendu rétablissement des Jésuites dans Paris. (20 mars 1774.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

578. Lettre de M.... à un ami de province, au sujet de plusieurs Jésuites prisonniers à Rome, nouvellement élargis par ordre du pape. (Par l'abbé Massillon. [30 août 1775.])— *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

579. Réponse de l'ami de province à la Lettre de M*** du 30 août 1775. (9 novembre 1775.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

580. Le Oui et le non, ou Lettres sur la procédure faite contre les Jésuites au château Saint-Ange. — *Paris, J.-V. Le Petit, 1777, in-12.*

581. (Compte rendu au parlement de Paris, par M. Angran, président aux enquêtes, des efforts tentés par les ex-Jésuites pour le rétablissement de leur Société, en 1777 ; commençant par ces mots :) Vendredi 28 février, les chambres furent assemblées, sur la demande de MM. de la troisième chambre des enquêtes... — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* Édit du roi, concernant les sujets du roi qui étaient engagés dans la société et compagnie des Jésuites. Donné à Versailles au mois de mai 1777.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Déclaration du roi, concernant les ecclésiastiques qui ont été ci-devant dans la Société des Jésuites. Donnée à Versailles le 7 juin 1777.

(Voyez *ibidem.*)

582. Explication de l'emblème symbolique de la Société et de ses projets de rétablissement. (25 septembre 1777.) —*(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

583. Histoire de la chute des Jésuites au XVIIIe siècle (1750-1782), par le Cte Alexis de Saint-Priest, pair de France. — *Paris, Amyot, 1844, in-8°.*

A. — *1846. — Paris, Amyot, in-18.*

584. Pourquoi, par qui et comment l'ordre des Jésuites fut proscrit au XVIIIe siècle en Portugal, en France, en Espagne et en Italie, d'après M. le comte Alexis de St-Priest. — *Paris, Waille, 1844, in-12.*

585. Histoire de la chute des Jésuites au XVIIIe siècle; réponse à M. le comte Alexis de Saint-Priest, pair de France, par M. paul Lamache, docteur en droit... — *Paris, V.-A. Waille, 1845, in-18.*

586. Histoire critique et générale de la suppression des Jésuites au XVIIIe siècle, par F.-Z. Collombet. — *Lyon, Périsse frères, 1846, 2 vol. in-8°.*

587. Le Sr Calonne dénoncé à la nation française et à la postérité et pris à partie par l'ombre de feu M. de La Chalotais, procureur général du parlement de Bretagne. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Le titre de départ porte : *Réédition de détails et d'éclaircissements sur la conduite de M. de Calonne à Versailles, à Rennes et à S.-Malo, en* 1765 *et* 1766 ; *détails qui parurent en* 1766, *sous le titre d'* « *Addition au second Mémoire de M. de La Chalotais* ». Voyez le n° 530 ci-dessus.)

588. Sixième Développement de la requête qu'a fait imprimer M. de Calonne, ex-ministre, réfugié en Angleterre; ou Le Sr Calonne, ex-procureur général de Douay, maître des requêtes et procureur général de la commission extraordinaire érigée, en 1765 et 1766, à Rennes et à S.-Malo, dénoncé à la nation Française et à la postérité et pris à partie par l'ombre de feu M. de La Chalotais, procureur général du parlement de Bretagne. — *London, J. Foxhunter, 1787, in-8°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 1, porte : *Mémoire de M.* de La Chalotais.)

589. Discours à prononcer par un des membres des États généraux. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Pour le rétablissement des Jésuites en France.)

590. Mémoire à l'Assemblée nationale, pour les créanciers des Jésuites. (Signé : jean-baptiste Desenne, citoyen de La Martinique.) — *Paris, N.-H. Nyon, 1790, in-4°. Pièce.*

591. Mémoire à l'Assemblée nationale, pour les syndics généraux des créanciers des Jésuites. (Signé de La Rivière, Théaulon, Graffin, syndics généraux; Me Roubette, avocat.) — *Paris, N.-H. Nyon, 1790, in-4°.*

592. Coup d'œil philosophique, politique et religieux sur cette société fameuse qui se nommait Compagnie de Jésus, par un ex-Jésuite, ex-directeur des ingénieurs attachés à l'intendance de Corse, aujourd'hui instituteur rue St-Claude-au-Marais. — *Paris, Desenne, germinal an XI (1803), in-4°. Pièce.*

(Signé à la main : Vuilliers.)

593. L'Auteur du Coup-d'œil sur la Compagnie de Jésus (Vuilliers) au rédacteur du « Journal des arts, des sciences et de littérature ». Avant-propos. — *(Paris,) Desenne, (an XI,) in-4°. Pièce.*

(Réponse à un article critique de Dusaulchoy, inséré dans le n° du Journal du 25 floréal.)

594. Du Pape et des Jésuites. — *Paris, Delaunay, novembre 1814, in-8°.*

(Par Tabaraud, d'après Barbier.)

595. Du Pape et des Jésuites, ou Exposé de quelques événements du pontificat de Pie VII; de la conduite des Jésuites depuis leur introduction en France jusqu'à leur expulsion, des causes de leur suppression et de celles qui s'opposent à leur rétablissement. 2e édition... — *Paris, A. Égron, février 1815, in-8°.*

(Même ouvrage que le n° précédent.)

596. Les Jésuites tels qu'il ont été dans l'ordre politique, religieux et moral; contre le système d'un livre

intitulé : « Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le dix-huitième siècle », ouvrage dont on prépare une nouvelle édition; par M. S***..., ancien magistrat. — *Paris, imp. de A. Égron, mars 1815, in-8°.*

(Par LOUIS SILVY, d'après Barbier. — Voyez, pour les Mémoires de Picot, la division HISTOIRE GÉNÉRALE, HISTOIRE RELIGIEUSE.)

597. Éclaircissement au sujet des dépêches du prince régent du Portugal, concernant les Jésuites, envoyées à son ministre à Rome, et relatées dans les journaux de la fin de mars dernier, avec un tableau abrégé de plusieurs faits très-importants, relatifs à l'histoire de ces religieux, et deux mots de réponse aux lettres de M. D... insérées dans le « Mémorial religieux », par M. S**, ancien magistrat. — *Paris, A. Égron, 1816, in-8°.*

(Par LOUIS SILVY, d'après Barbier.)

598. Du Rétablissement des Jésuites en France. — *(Paris,) imp. de A. Égron, (1816,) in-8°. Pièce.*

(Par LOUIS SILVY, d'après Barbier.)

A. — 2e éd. Par M. S***, ancien magistrat. — *Paris, imp. de A. Égron, 1816, in-8°.*

599. Nouvelles Considérations philosophiques et critiques sur la Société des Jésuites, sur les causes et les suites de sa destruction. — *Versailles, imp. de J.-A. Lebel, 1817, in-8°.*

(Par J. THARIN, évêque de Strasbourg, d'après de Manne.)

600. Nouvelle Conspiration contre les Jésuites, dévoilée et brièvement expliquée. Avec un précis de leur institut, et des observations sur le danger des systèmes d'éducation indépendants de la religion, par ROBERT-CHARLES DALLAS, écuyer. Traduit de l'anglais par M. DESVAUX,... — *Paris, F. Louis, 1817, in-8°.*

601. Henri IV et les Jésuites. On a joint à cet écrit une Dissertation sur la foi qui est due au témoignage de Pascal dans ses Lettres provinciales. Avec des notes et pièces justificatives sur des faits intéressants, dont quelques-unes inédites ou peu connues... — *Paris, imp. de A. Égron, 1818, in-8°.*

(Par LOUIS SILVY, d'après Barbier.)

602. Réponse à « L'Ami de la religion » des Jésuites, où l'on expose les causes véritables de leur suppression d'après le bref de Clément XIV, qui les a abolis, et d'après une lettre officielle du cardinal de Bernis, que l'on oppose à la bulle de Pie VII, qui les a rétablis; par M. S***, ancien magistrat. — *Paris, A. Égron, 1819, in-8°.*

(Par LOUIS SILVY, d'après M. Quérard.)

603. Considérations sur les Jésuites, par L. MAGNIER. — *Paris, Brissot-Thivars. 1819, in-8°.*

604. Du Rétablissement des Jésuites en France sous le nom de Pères de la foi. Par M. G., avocat. — *Paris, Planeher, 1819, in-8°. Pièce.*

605. Histoire abrégée des Jésuites, et des missionnaires Pères de la foi, où il est prouvé que ces religieux, et toutes corporations ecclésiastiques régies par l'Institut de la Société de Jésus, ne sont tolérables chez aucunes nations policées; suivie d'observations faites au roi et aux deux Chambres sur cet important sujet. — *Paris, Delaunay, 1820, 2 vol. in-8°.*

(Par GOUBEAU DE LA BILLENNERIE, d'après M. Quérard.)

606. Précis de l'histoire des Jésuites, suivi de la bulle qui supprime cette Société et de la constitution qui la rétablit dans tout l'univers, avec des notes sur Ignace de Loyola, fondateur de cet ordre, sur l'institut des Jésuites et sur la morale qu'ils enseignaient; par G.-J. CHARVILHAC. Accompagné d'une estampe du tableau trouvé dans l'église des ci-devant soi-disant Jésuites du Collége de Billom... l'an 1762... — *Paris, L'Huillier, 1820, in-8°.*

607. Opuscule sur les dangers de rétablir en France l'ordre des Jésuites, dédié au peuple français régénéré, par J. PASLOM, propriétaire en Médoc. — *Bordeaux, imp. de Moreau, 1821, in-8°. Pièce.*

608. Procédure contre l'Institut et les Constitutions des Jésuites, suivie au parlement de Paris sur l'appel, comme d'abus, interjeté par le procureur général du roi, recueillie par un membre du parlement et publiée par M. GILBERT DE VOISINS, membre de la Chambre des Députés. — *Paris, Ponthieu, 1823, in-8°.*

609. Nouvelles Pièces pour servir de complément à la Procédure contre les Jésuites; publiées par M. GILBERT DE VOISINS, ancien député. — *Paris, Ponthieu, 1824, in-8°.*

610. Expulsion des Jésuites. Arrêts rendus par divers parlements, sur les réquisitoires de MM. les gens du roi, postérieurement à la Procédure, instruite par-devant le parlement de Paris, concernant l'Institut et les Constitutions des Jésuites (récemment publiée par M. Gilbert de Voisins). Recueillis par un avocat à la cour royale. — *Paris, chez tous les marchands de nouveautés, 1824, in-8°. Pièce.*

611. Histoire impartiale des Jésuites. — *Paris, Delongchamps, 1824, in-18.*

A. — 2e éd. — *Paris, Delongchamps, 1826, in-18.*

612. Précis de l'histoire générale de la Compagnie de Jésus, suivi des *Monita secreta;* par ARNOLD SCHEFFER. — *Paris, Hesse, 1824, in-18.*

613. Instructions secrètes des Jésuites, ou *Monita secreta Societatis Jesus. — Paris, Ponthieu, 1824, in-18.*

(Réimpression de circonstance. Voyez le n° 249 ci-dessus.)

614. Instructions secrètes des Jésuites, suivies du Rapport de M. DE PORTALIS et du projet d'arrêt du Conseil d'État sur les ecclésiastiques qui s'établissent en France sous le titre des Pères de la foi, sous le nom de Sacré-Cœur de Jésus, et autres semblables. Seconde édition. — *Paris, Ponthieu, 1826, in-32.*

(A partir de la 5e édition le titre porte en plus : *Première livraison de la « Bibliothèque économique ».*)

A. — 3e éd. — *Paris, Ponthieu, 1826, in-32.*
B. — 4e éd. — *Paris, Ponthieu, 1826, in-32.*
C. — 5e éd. — *Paris, Ponthieu, 1826, in-32.*
D. — 6e éd. — *Paris, Ponthieu, (s. d.,) in-32.*
E. — 7e éd. — *Paris, Ponthieu, (s. d.,) in-32.*
F. — 8e éd. — *Paris, Ponthieu, (s. d.,) in-32.*

615. La Monarchie des Solipses, par JULES-CLÉMENT SCOTTI, jésuite, sous le nom emprunté de MELCHIOR INCHOFER; traduite de l'original latin, par PIERRE RESTAUT, avocat au Conseil du roi, accompagnée de notes, de remarques et de pièces, précédée d'un Discours préliminaire. Publiée par le baron D'HÉNIN DE CUVILLERS,... (Juin 1824.) — *Paris, Barrois ainé, 1824, in-8°.*

(Tirage à part du Discours préliminaire de l'ouvrage qui parut la même année sous le même titre. — Voyez, pour cet ouvrage publié pour la 1re fois en 1645, la division HISTOIRE GÉNÉRALE, HISTOIRE RELIGIEUSE.)

616. De quelques Attaques contre les Jésuites. (Signé : HENRI DE BONALD.) — *Avignon, imp. de L. Aubanel, (1824,) in-12. Pièce.*

(Extrait du *Mémorial catholique.*)

617. Les Jésuites marchands, usuriers et usurpateurs. Par G ****** DE N ****, volontaire royal en 1815. — *Paris, chez les marchands de nouveautés, 1824, in-8°.*

618. Un Jésuite par jour. — *Paris, chez les marchands de nouveautés, 1825, in-24.*

619. La Vérité défendue et prouvée par les faits contre les calomnies anciennes et nouvelles. Seconde édition. — *Avignon, L. Aubanel, 1825, in-12.*

620. Les Jésuites remis en cause, ou Entretiens des vivants et des morts, partisans et adversaires, à la frontière des deux mondes; drame théologique en cinq journées, par M. COLLIN DE PLANCY,... — *Paris, Dondey-Dupré, 1825, in-8°.* Réserve.

621. Les Jésuites, entretiens des vivants et des morts, à la frontière des deux mondes, par J. COLLIN DE PLANCY. 4e éd. — *Planey, Société de Saint-Victor, 1853, in-18.*

622. Les Jésuites peints par Henri IV, et jugés par Montesquieu, Voltaire, Raynal, Buffon, etc., avec des notes et des observations par MM. P* et A**. — *Paris, Mme Pieard, 1825, in-8°.*

623. Des Jésuites en France. — *Paris, V. Lagier, 1825, in-8°.*

624. Réponse à de nouvelles attaques contre une Société célèbre, adressée aux hommes de bonne foi de tous les partis; par M. HENRI DE BONALD. — *Paris, C.-J. Trouvé, 1825, in-8°.*

625. Les Jésuites et leur doctrine. — *Paris, Pélicier, 1825, in-8°.*

626. Résumé de l'histoire des Jésuites, par M. CHARLES LISKENNE. — *Paris, J. Brianchon, 1825, in-8°.*

627. Nouvelles Lettres provinciales, ou L'observateur des Jésuites au dix-neuvième siècle, par M. S***. (8 janvier-1er avril 1825.) — *Paris, Renaudière, 1825, in-8°.*

628. Histoire des conspirations des Jésuites contre la maison de Bourbon en France; par MM. EUGÈNE DE MONGLAVE et PROSPER CHALAS. — *Paris, au bureau de commission, rue Pierre-Leseot, n° 11, 1825, in-8°.*

629. Du Jésuitisme ancien et moderne; par M. DE PRADT, ancien archevêque de Malines. — *Paris, Béchet ainé, 1825, in-8°.*

A. — 2e éd. — *Paris, A. Leroux et C. Chantpie, 1826, in-8°.*

630. Le Mensonge détruit par la vérité, ou Réfutation des erreurs politiques et religieuses contenues dans l'ouvrage intitulé le « Jésuitisme », de M. de Pradt. Par J.-P.-P. DE MONTFLEURY, chevalier de Saint-Louis... — *Paris, Demonville, 1826, in-8°.*

631. Les Jésuites en miniature, ou Le livre « Du Jésuitisme » analysé, avec quelques mots sur des réflexions nouvelles de M. l'abbé de La Mennais, et sur la vie de Scipion de Ricci, évêque de Pistoie; par le comte LANJUINAIS. — *Paris, Baudouin frères, 1826, in-18.*

* Étrennes aux Jésuites, pour l'édification des personnes pieuses affectionnées à la Société, contenant : l'exposé de leurs doctrines, un calendrier où sont consignés, jour par jour, les crimes qu'ils honorent comme des vertus et proposent comme des modèles, un abrégé de l'histoire de l'ordre depuis son institution jusqu'à nos jours, et enfin, des pièces justificatives, la plupart inconnues aujourd'hui. Par M. THOMAS (SALGUES, *1826.*).

(Voyez précédemment, tome IV, page 604, n° 10.)

632. Précis de l'histoire générale des Jésuites depuis la fondation de leur ordre, le 7 septembre 1540, jusqu'en 1826. Par A. J. B., membre des ancienne et nouvelle Universités de France... — *Paris, A. Payen, 1826, 2 vol. in-18.*

633. Quelques Réflexions sur les Jésuites, par M. D'OUTRELIGNE, ancien professeur. — *Perpignan, A. Tastu, (1826,) in-8°. Pièce.*

634. Réflexions sur les avantages que peut procurer le rétablissement des Jésuites en France. Par un avocat. — *Caen, A. Le Roy, 1826, in-8°.*

* Les Jésuites. Épître à M. le président Séguier, par MÉRY et BARTHÉLEMY,... *(1826.)*

(Voyez la division POÉSIE.)

635. Coup d'œil dans l'intérieur de Saint-Acheul, ou De l'éducation que donnent les Jésuites modernes à la jeunesse française; par N. HYACINTHE. — *Paris, chez les libraires du Palais-Royal, 1826, in-8°. Pièce.*

636. Le petit Jésuite, par RABAN. — *Paris, chez les marchands de nouveautés, 1826, in-32. Pièce.*

A. — 2e éd. — *Paris, chez les marchands de nouveautés, 1826, in-32. Pièce.*

B. — 2e. éd. — *Paris, chez les marchands de nouveautés, 1826, in-32. Pièce.*

637. Résumé des Constitutions des Jésuites, par La Chalotais,... — *Paris, chez les libraires, 1826, in-32.*

(Réimpression de circonstance. — La couverture imprimée porte en plus : *Petite Bibliothèque d'ouvrages curieux...* 1re *livraison*)

638. Résumé de la doctrine des Jésuites; par La Chalotais; suivi de l'Histoire des Jésuites au Paraguay. — *Paris, chez tous les libraires, 1826, 2 livraisons en 1 vol. in-32.*

(Réimpression de circonstance. — La couverture imprimée porte en plus : *Petite Bibliothèque d'ouvrages curieux...* 2e *livraison.*)

* Le Miroir des Jésuites. (Signé : hippolyte D...., étudiant, *1826.)*

(Voyez la division POÉSIE.)

* Les Jésuites vengés. Satire en vers français, par H. Fleury. *(1826.)*

(Voyez *ibidem.*)

* Voltaire et un Jésuite. Dialogue en vers, par constant Taillard. *(1826.)*

(Voyez *ibidem.*)

639. Les Jésuites peints par Voltaire. Première Partie. Esquisses générales. Tome premier. — *Paris, chez tous les libraires, 1826, in-32. Pièce.*

(Ce tome premier est tout ce qui se trouve mentionné, comme ayant paru, dans la « Bibliographie de la France ».)

640. Maximes et pensées des Jésuites, ou Moyens commodes et utiles pour faire son salut au milieu des délices du monde; par les révérends Pères Escobar, Bauny, Sanchez, etc. — *Paris, chez les marchands de nouveautés, 1826, in-32. Pièce.*

A. — 2e éd. — *Paris, chez les marchands de nouveautés, 1826, in-32. Pièce.*

641. De la Conspiration des Jésuites dévoilée par M. le comte de Montlosier. — *Paris, chez tous les marchands de nouveautés, 1826, in-32. Pièce.*

A. — 2e éd. — *Paris, chez les marchands de nouveautés, 1826, in-32. Pièce.*

(Voyez précédemment, pour le « Mémoire à consulter », de Montlosier, et pour la discussion générale à laquelle il a donné lieu, tome III, page 495, nos 328-336.)

642. La Galère jésuitique, ou Notice explicative d'un tableau allégorique enlevé, en 1762, par ordre du parlement de Paris, de l'église du Collége des Jésuites, à Billom en Auvergne, et transporté au greffe; cité par M. de Montlosier dans les pièces justificatives de son « Mémoire à consulter », précédée d'une estampe de ce tableau et de réflexions sur la renaissance du jésuitisme. — *Paris, L'Huillier, 1826, in-8°. Pièce.*

A. — 2e éd. — *Paris, L'Huillier, 1826, in-8°. Pièce.*

643. Un Mot sur le procès intenté, par la famille La Chalotais, contre le journal « L'Étoile »; par un ancien avocat du barreau de Rennes (Gomer). — *Paris, chez les marchands de nouveautés, 1826, in-8°. Pièce.*

644. Cause célèbre. Plainte en diffamation des petits-fils de La Chalotais, contre l'éditeur de « L'Étoile ». Plaidoirie de Me Hennequin, avocat à la cour royale de Paris, telle qu'elle a été prononcée à l'audience. (15 avril 1826.) — *Paris, Ponthieu, 1826, in-8°.*

645. Plaidoyer de Me Hennequin, dans l'affaire de « L'Étoile », devant le tribunal de 1re instance (6e chambre), suivi de pièces justificatives. Édition officielle. — *Paris, Méquignon-Havard, 1826, in-8°.*

A. — 2e éd. officielle. — *Paris, Méquignon-Havard, 1826, in-8°.*

646. Plaidoyer de M. Berryer fils pour M. le comte de La Fruglaye, MM. Boissard et de Kernier; contre l'éditeur responsable du journal de « L'Étoile »... — *Paris, B. Warée oncle, 1826, in-8°. Pièce.*

647. Plaidoyer de M. Bernard, avocat à la cour royale de Rennes, pour M. le marquis de Caradeuc de La Chalotais..., la demoiselle de Caradeuc de La Chalotais, sa sœur, M. de Kermarec..., M. le comte de Mont-Bourcher, petit-fils, petite-fille, arrière-petite-fille de messire de Caradeuc de La Chalotais, ancien procureur général au parlement de Bretagne; contre M. Aubry, éditeur responsable du journal dit « L'Étoile ». Édition revue et seule avouée par l'auteur, suivie d'une Consultation rédigée par plusieurs avocats du barreau de Rennes, et de Notes explicatives et historiques. — *Paris, B. Warée oncle, 1826, in-8°.*

648. Plaidoyer de M. Bernard, avocat à la cour royale de Rennes, dans le procès en diffamation intenté par les héritiers de M. de La Chalotais contre le journal dit « L'Étoile ». Édition faite d'après celle avouée par l'auteur. — *Paris, B. Warée oncle, 1826, in-32.*

649. Recueil complet du procès intenté par les héritiers de M. de La Chalotais, ancien procureur général au parlement de Bretagne, contre les éditeurs du journal dit « L'Étoile ». Première Partie, contenant les observations de M. Menjot de Dammartin, avocat du roi; les plaidoyers de MM. Berryer et Bernard, et la Consultation des avocats de Rennes... — *Paris, B. Warée oncle, 1826, in-8°.*

(C'est tout ce qui a paru.)

650. Instruction adressée aux princes, touchant la manière dont les Jésuites se gouvernent, rédigée par une personne religieuse et tout à fait impartiale. Cet écrit, traduit de l'italien, a été imprimé à Milan, en 1617, par Pandolfo Malatesta, et réimprimé à Rome, en 1618, par Antonio Brugiotti, avec des corrections nouvelles et la permission des supérieurs. — *Paris, Peyticux, avril 1826, in-32.*

(Réimpression de circonstance. Voyez les nos 93 et 94 ci-dessus.)

A. — 2e éd. — *Paris, Peyticux, mai 1826, in-32.*

* Épître sur les Jésuites, adressée et dédiée aux citoyens français par un étudiant en médecine. (Signé : F. D., *1826.*)

(Voyez la division POÉSIE.)

651. Des Jésuites et de la cour de Rome, par le chancelier BACON. — *Paris, Ponthieu, 1826, in-8°. Pièce.*

(Morceaux extraits et traduits, pour la circonstance, des Œuvres de Bacon.)

652. Biographie pittoresque des Jésuites, ou Notices abrégées, théologiques et historiques sur tous les Jésuites célèbres, par M. COLLIN DE PLANCY. — *Paris, Brière, 1826, in-32.*

653. L'Argus des Jésuites, avis aux princes, dédié aux mânes de Henri IV. — *Paris, chez les marchands de nouveautés, 1826, in-32.*

(On lit en haut du frontispice : *Au profit des Grecs.*)

A. — 2[e] éd. — *Paris, chez les marchands de nouveautés, 1826, in-32.*

654. Lettres de saint CHARLES BORROMÉE, archevêque de Milan, cardinal de Sainte-Praxède, écrites en 1579, 80, 81 et 82, contre les Jésuites; traduites de l'italien sur les originaux. — *Paris, Lerouge, 1826, in-18.*

655. Halte-là! ou La terreur à Mont-Rouge, à l'occasion de la bataille des Jésuites, perdue, à Paris par l'abbé La Mennais, en avril 1826. — *Paris, H. Langlois fils, 1826, in-32. Pièce.*

* Trois Jésuitiques publiées en 1761. (Par l'abbé DU LAURENS et GROUBENTALL DE LINIÈRE, *1826.*)

(Réimpression de circonstance du 2[e] article à * après le n° 350 ci-dessus.)

(Voyez la division POÉSIE.)

* Les hauts Faits des Jésuites, leurs droits à la reconnaissance des Français. Dialogue en manière d'instructions données par le poëte Beuglant à son ami Cadet-Roussel; suivi de la Doctrine des RR. PP. *(1826.)*

(Voyez *ibidem.*)

656. Les Jésuites peints par eux-mêmes, faisant suite aux *Monita secreta*, suivis des arrêts de la cour royale dans le procès du « Constitutionnel » et du « Courrier Français ». — *Paris, chez tous les libraires marchands de nouveautés, 1826, in-32.*

657. Extrait des pièces du procès des Jésuites, ou quelques-unes des assertions tirées de leurs ouvrages, thèses, cahiers et autres actes authentiques qui ont motivé leur condamnation en parlement de Paris, et la disposition de l'édit de Louis XV, du 26 novembre 1764, par laquelle ce prince a confirmé la dissolution de la Compagnie de Jésus, publié par un avocat. — *Paris, chez les marchands de nouveautés, 1826, in-8°. Pièce.*

658. Collection de lettres écrites, en 1761, en faveur des Jésuites; précédée d'un Avertissement, par M. D. D. — *Clermont, imp. de Thibaud-Landriot, (1826,) in-8°. Pièce.*

659. Questions à consulter. (Signé : Le P. LAMY, de la Compagnie de Jésus. [25 mai 1826.]) — Réponse au « Mémoire à consulter », d'un membre de la Compagnie de Jésus. (Signé : B., avocat.) — *Toulouse, A. Manavit, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Extrait du *Drapeau blanc.* — Sur l'existence légale des Jésuites en France.)

* Épître à M. Hoffman du « Journal des débats », en faveur des Jésuites, par M. VIENNET, pénitent noir de la ville de Béziers. *(1826.)*

(Voyez la division POÉSIE.)

660. De la Destruction des Jésuites en France, par un ancien magistrat; dédié aux ministres présents et à venir. — *Paris, chez tous les libraires, mai 1826, in-32.*

(Voyez le n° 526 ci dessus.)

661. Le Jésuitisme dévoilé, par M. l'abbé HENRY LEMAIRE (de Trois-Villes). — *Paris, Ponthieu, 1826, in-8°.*

662. Grande Mascarade jésuitique en 1647, ou La religion, les évêques et les prêtres tournés en dérision par les Jésuites. — *Paris, chez les marchands de nouveautés, 1826, in-32. Pièce.*

663. Dénonciation des crimes et attentats commis par les Jésuites dans toutes les parties du monde, publiée par C. LISKENNE. — *Paris, chez les marchands de nouveautés, 1826, in-32.*

A. — 2[e] éd. — *Paris, chez les marchands de nouveautés, 1826, in-32.*

664. Extrait de S[t]-ÉVREMOND. Conversation du maréchal D'Hoquincourt et du Père Canaye, jésuite, suivie de la Conversation de M. D'Aubigny avec M. de Saint-Évremond. — *Paris, Leeaudey, 1826, in-32. Pièce.*

* Un Jésuite et Sophie Arnould, poëme dialogué dédié aux divinités de l'Opéra, par CONSTANT TAILLARD. *(1826.)*

(Voyez la division POÉSIE.)

* Le Jésuitisme en action et mis à nu, ou L'Évangile vengé, poëme en seize chants, avec les notes du vieillard de La Croix-Rousse à Lyon, ancien jésuite, converti depuis peu à la morale, à la religion, à la vraie philosophie; par le centenaire CANDIDALMA (le chev. TH. PRINCETEAU, *1826*).

(Voyez *ibidem.*)

665. Les Jésuites en goguette, ou Une scène à Montrouge, rondeau bachico-monastico-politique, suivi de notes historiques et de réflexions orthodoxes, par E.-C. PITON. — *Paris, chez les marchands de nouveautés, 1826, in-32.*

666. Histoire des Jésuites, en 82 couplets, sur de beaux airs de complaintes, avec des notes instructives, depuis la naissance de saint Ignace, en 1492, jusqu'à cet an de grâce 1826; par JEAN DE SEPTCHÊNES,... — *Paris, chez tous les libraires, 1826, in-32.*

(D'après M. Quérard, SEPTCHÊNES est le pseudonyme de M. COLLIN DE PLANCY.)

667. Petite Histoire des Jésuites, à l'usage des personnes qui ne les connaissent pas bien. — *Paris, chez les marchands de nouveautés, 1826, in-32.*

668. L'Ombre d'Escobar, par T. Dinocourt, auteur du Camisard, du Ligueur, etc. — *Paris, chez les marchands de nouveautés, 1826, in-32.*

669. La Femme Jésuite; histoire véritable, écrite par une victime du jésuitisme, et publiée par Raban. — *Paris, au Palais-Royal, chez les marchands de nouveautés, 1826, in-32. Pièce.*

(Désavoué par Raban, d'après M. Quérard.)

670. L'Acquetta, ou Anecdotes sur le pape Ganganelli et sur le conclave qui suivit sa mort. — *Paris, chez les marchands de nouveautés, 1826, in-32.*

671. Pourquoi nous ne voulons pas des Jésuites. — *Paris, chez les marchands de nouveautés, 1826, in-32. Pièce.*

672. Histoire de l'Inquisition, suivie de documents sur l'Inquisition de Goa, établie par les Jésuites; par Gilles de Witte, curé de Malines. — *Paris, Carpentier, 1826, in-32.*

(Réimpression de circonstance d'un « Mémoire historique sur l'Inquisition » qui se trouve à la suite de « Idée de la vie et des écrits de M. G. de Wille... », Rome, 1756, in-12.)

673. Discours d'une huître à son retour de Saint-Acheul. — *Se vend à Paris, au profit de l'avocat Patelin, chez tous les marchands de nouveautés, 1826, in-32. Pièce.*

* Fameuse Complainte chantée à Paris, en 1595, après l'expulsion des Jésuites, avec des notes en beau style. 2e édition. *(Juillet 1826.)*

(Voyez la division POÉSIE.)

674. Les Jésuites athées, ou La France en danger, par J.-B.-H.-B. Mattmieu. 1re édition. — *Paris, chez tous les marchands de nouveautés, 1826, in-8°. Pièce.*

675. Un petit Mot à M. le rédacteur du « Constitutionnel » sur les jésuites Guéret et Guignard. (Signé : Psaume. [18 juillet 1826.]) — *Paris, Mme Lévi, juillet 1826, in-8°. Pièce.*

* Acrostiche anti-jésuitique. (Signé : Par un Français, M. P. de C....., *1826.)*

(Voyez la division POÉSIE.)

* Contre l'Obscurantisme, ou Le jésuitisme. Fable. Le nuage et le soleil. (Signé : Par jean Tétard, *1826.)*

(Voyez *ibidem.*)

676. Extraits de la morale théorique et pratique des Jésuites. Par alphonse Jardin. — *Paris, chez les marchands de nouveautés, 1826, in-12.*

677. Des Jésuites, de M. de Montlosier, et de l'arrêt de la cour royale. — *Paris, imp. de Béthune, 1826, in-18.*

A. — *1827. — Carcassonne, Gadrat, in-18.*

678. Les Jésuites modernes, pour faire suite au « Mémoire » de M. le comte de Montlosier, par M. l'abbé martial Marcet de La Roche-Arnaud. — *Paris, A. Dupont, 1826, in-8°.*

A. — 2e éd. — *Paris, A. Dupont, 1826, in-8°.*

679. L'Anti-Montlosier, ou Les Jésuites défendus, justifiés et vengés des attaques de leurs ennemis, par A.-P.-N. Birotteau, avocat à la cour royale d'Aix... — *Paris, Rusand, novembre 1826, in-8°.*

680. Lettre aux écrivains du temps présent, dont l'esprit, les lumières et les talents sont connus; par ch. G.***. — *Paris, Dondey-Dupré, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Contre les Jésuites et leur Collége de Roye. — Sans doute par Gavet, auquel s'adresse la Satire imprimée à la suite.)

681. Les Jésuites exilés du Paraguay; précédé de : Guillaume et Fénelon, ou les deux évêques. — *Paris, Lamy, 1826, in-32.*

682. Résumé de la doctrine des Jésuites, ou Extraits des assertions dangereuses et pernicieuses soutenues par les Jésuites dans leurs ouvrages dogmatiques; recueillies et imprimées par ordre du parlement en 1762. — *Paris, Bourgeois, 1826, in-18.*

(Réimpression de circonstance du n° 399 ci-dessus.)

A. — 2e éd. — *Paris, A. Dupont, 1828, in-18.*

683. Esprit de la Compagnie de Jésus, tiré des bibliothèques de Montrouge et de Saint-Acheul, pour servir de complément au livre intitulé : « Origine, progrès et limites de la puissance des papes »... par l'auteur de ce dernier ouvrage... — *Paris, Baudouin frères, 1826, in-8°.*

684. Les Jésuites cités au tribunal de la raison, ou Opinions de nos plus célèbres écrivains et autres personnages illustres sur la Compagnie de Jésus. Suivi des passages les plus remarquables du « Compte rendu des Constitutions des Jésuites par M. Ripert de Montclar,... ». — *Paris, F. Denn, 1826, in-32.*

685. Siéges de Troyes par les Jésuites, ou Mémoires et pièces pour servir à l'histoire de Troyes pendant le 17me siècle, précédés du Discours de jean Passerat, troyen, prononcé au Collége royal de Paris en 1594. — *Paris, chez les marchands de nouveautés, 1826, in-12.*

(Réimpression de circonstance, faite par M. Gadan, de l'ouvrage catalogué ci-dessus page 579, n° 295.)

* Le Siége de Mont-Rouge, ou Le jésuitisme détruit, poëme héroï-comique... par ch.-franç. Bertu. *(1826.)*

(Voyez la division POÉSIE.)

* Chanson d'un inconnu, nouvellement découverte et mise au jour avec des remarques critiques, historiques, philosophiques, théologiques, instructives et amusantes, par M. le docteur chrysostome Mathanasius, ou Histoire véritable et remarquable arrivée à l'endroit d'un R. P. de la Compagnie de Jésus. Deuxième édition, imprimée sur celle de 1737... *(1827.)*

(Voyez précédemment tome IV, page 604, n° 12; et ci-dessus page 579, n° 292.)

* Le Féroce à Mont-Rouge, dialogue satirique. Par M. CHARLES CHABOT. *(1827.)*

(Voyez la division POÉSIE.)

686. L'Antidote de Mont-Rouge, ou Six questions adressées à Mgr l'évêque d'Hermopolis sur le projet de rétablir ou de tolérer les Jésuites, et suivies de l'examen de leurs modernes apologistes, MM. Tharin, de Bonald, etc., etc. Par M. J.-B. SALGUES,... — *Paris, Moutardier, 1827, in-8°.*

A. — *1827.* 2e éd. — *Paris, Moutardier, in-8°.*

B. — *1845.* Avec une préface explicative sur l'état actuel de la Compagnie de Jésus, par J.-B. BOUCHÉ, de Cluny. — *Paris, Martinon, in-8°.*

687. De la Tolérance arbitraire et coupable du ministère à l'égard des Jésuites; de leur rétablissement légal, ou de leur expulsion selon les lois du royaume. Considérations politiques, par A.-S. SAINT-VALRY. — *Paris, Sautelet, janvier 1827, in-8°.*

688. Les trois Procès dans un, ou La religion et la royauté poursuivies dans les Jésuites. (Par BELLEMARE.) — *Paris, J.-G. Dentu, avril 1827, in-8°.*

A. — 2e. éd. — *Paris, J.-G. Dentu, 1827, in-8°.*

B. — 3e. éd. — *Paris, J.-G. Dentu, 1828, in-18.*

* Encore une Jésuitique, ou Mon dernier mot sur les révérends Pères, satire par HIPPOLYTE FLEURY. *(1827.)*

(Voyez la division POÉSIE.)

689. Petit Catéchisme des Jésuites, à l'usage des écoles, colléges, noviciats, petits séminaires et congrégations dirigées par la Compagnie, par le R. P. PICOTIN, de la Société de Jésus. — *Paris, Moutardier, 1827, in-18.*

(D'après M. Quérard, PICOTIN est le pseudonyme de SALGUES. — Pamphlet contre la Société.)

690. Le Collége de mon fils. Par J.-F. BELLEMARE,... — *Paris, J.-G. Dentu, 1827, in-8°.*

A. — 2e éd. — *Paris, J.-G. Dentu, 1828, in-8°.*

691. Le Conseiller des Jésuites, par l'auteur des « Trois procès dans un » (BELLEMARE). — *Paris, J.-G. Dentu, 1827, in-8°.*

A. — 2e éd. Par M. BELLEMARE. — *Paris, J.-G. Dentu, 1828, in-18.*

692. De l'Institut des Jésuites, par l'abbé PIANI, curé de La Falaise. — *Paris, J.-G. Dentu, 1827, in-8°.*

693. Des Jésuites, par M. le baron D'ECKSTEIN, directeur du « Catholique ». — *Paris, A. Sautelet, 1827, in-8°.*

694. Documents historiques, critiques, apologétiques, concernant la Compagnie de Jésus. — *Paris, Mme Carié de La Charie, 1827 — 1830, 2 vol. in-8°.*

(Titre général imprimé pour les pièces suivantes :)

Tome I n° 1. Destruction des Jésuites en France, anecdote politique et intéressante, trouvée dans les papiers d'un homme bien instruit des intrigues du temps; publiée à Londres en 1766.

n° 2. Actes du clergé de France et du pape Clément XIII, en faveur des Jésuites, de 1761 à 1764. Première Partie.

n° 3. Précis pour servir de réponse aux accusations faites contre les Jésuites. Mes Doutes sur l'affaire présente des Jésuites. 1762.

n° 4. Le Rédacteur véridique. 1762.

nos 5-6. Des Jésuites ligueurs et complices de Barrière et de Jean Châtel. 1765. Première (-deuxième) Partie.

nos 7-8. De la Vérité ou de la supposition de l'édit de bannissement des Jésuites rendu par Henri IV en 1595. Première (-deuxième) partie.

n° 9. Du Rappel des Jésuites.

n° 10. Conspiration des poudres.

Tome II nos 11-13. Réponse aux Lettres provinciales, ou Extraits des entretiens d'Eudoxe et de Cléandre. Première (-troisième) Partie.

n° 14. Discours préliminaire de la réponse au recueil intitulé : « Extraits des assertions dangereuses et pernicieuses en tout genre que les soi-disant Jésuites ont, dans tous les temps et persévéramment, soutenues, enseignées et publiées dans leurs livres, avec l'approbation de leurs supérieurs et généraux »; suivi d'une Table raisonnée des falsifications contenues dans ce libelle.

n° 15. Lettres de MM. les évêques d'Uzès (BAUYN) et de Castres (DE BARRAL) à M. le procureur général au parlement de Toulouse, concernant le libelle intitulé : « Extraits des assertions » etc., et de M. l'évêque de Lodève (DE FUMEL) à M. le chancelier. Actes du clergé de France en faveur des Jésuites. (Deuxième Partie.)

n° 16. De la Doctrine du tyrannicide.

n° 17. *Monita secreta Societatis Jesu.* Instructions secrètes de la Société de Jésus.

nos 18.-19. Instruction pastorale de monseigneur CHRISTOPHE DE BEAUMONT, archevêque de Paris, sur les atteintes portées à l'autorité

de l'Église par le jugement des tribunaux séculiers dans l'affaire des Jésuites. 1763.

n° 20. Remarques sur un écrit intitulé : « Compte rendu des Constitutions des Jésuites, par M. Louis-René de Caradeuc de La Chalotais... ». (Par le P. Griffet.) Suivies de Cent et quelques contradictions extraites des écrits publiés contre les Jésuites; par M. Ripert de Montclar...

695. Lettre adressée à MM. les rédacteurs des « Débats », du « Courrier » et du « Constitutionnel ». (Signé : L'un des éditeurs des « Documents historiques, critiques, apologétiques, concernant la Compagnie de Jésus ». [15 janvier 1828.]) — *(Paris,) imp. de J. Pinard, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Lettre d'envoi des « Documents ».)

696. Relation de ce qui s'est passé entre l'un des éditeurs des « Documents historiques, critiques, apologétiques, concernant la Compagnie de Jésus », et MM. les rédacteurs du « Journal des débats » ; publiée par cet éditeur. — *Paris, M^elle Carié de La Charie, 1828, in-8°. Pièce.*

* L'An 1830, ou Le rêve du marquis de Carabas dans son château de Montrouge, publié par Librousky. *(1828.)*

(Voyez la division POÉSIE.)

697. La Fin des Jésuites et de bien d'autres. Par M. Bellemare,... — *Paris, J.-G. Dentu, 1828, in-8°.*

A. — 2^e. éd. — *Paris, J.-G. Dentu, 1828, in-8°.*

698. Les Jésuites, la Charte, les Ignorantins, l'Enseignement mutuel, tout peut vivre quoi qu'on en dise. (Signé : Le comte félix de Merode.) — *Paris, J.-G. Dentu, 1828, in-8°. Pièce.*

699. Aux Amis de la vérité, du pape et des Bourbons, sur la destruction de la Compagnie de Jésus. — *Paris, imp. de C. Farcy, 5 février 1828, in-8°. Pièce.*

700. Les Jésuites en présence des deux Chambres. — *Paris, J.-G. Dentu, 1828, in-8°.*

(Par Bellemare, d'après M. Quérard.)

A. — 2^e éd. — *Paris, Dentu, 1828, in-8°.*

701. Le Cri d'alarme, ou La France aux prises avec l'hydre jésuitique. Par Joannes Desmalis,... — *Paris, chez les marchands de nouveautés, 1828, in-8°. Pièce.*

702. Les Jésuites ennemis de l'ordre social, de la morale et de la religion, par leur probabilisme, leur doctrine régicide et leur conduite dans les missions et leur système de calomnie; le tout prouvé par des pièces authentiques et par des lettres originales déposées aux archives du Vatican. On réfute, à cette occasion, l'apologie que monseigneur d'Hermopolis a faite des Jésuites, l'an passé, à la Chambre des Pairs. — *Paris, Delaunay, 1828, in-8°.*

703. Des Jésuites ligueurs; des Jésuites accusés de complicité dans l'attentat de Barrière; de l'attentat de Jean Châtel, et du bannissement des Jésuites; par l'abbé Dazès. 1765. — *Avignon, Séguin aîné, 1828, in-12.*

(Extrait de l'ouvrage catalogué sous le n° 524 ci-dessus. — Voyez aussi les pièces 5 et 6 du recueil catalogué sous le n° 694 ci-dessus, et ci-après l'édition de 1828 de « La Vie du P. Edmond Auger », par le P. Jean Dorigny, chapitre biographie.)

704. Supplément à l'Apologie de l'institut des Jésuites, ou Bulles et lettres des papes, actes du clergé de France, et témoignages de plusieurs hommes célèbres en faveur des Jésuites. — *Avignon, Séguin aîné, 1828, in-12.*

705. Observation sur le vœu spécial d'obéissance que font au pape les Jésuites profès des quatre vœux. — *Paris, A. Pihan-Delaforest, (1828,) in-8°. Pièce.*

706. Lettre à M. le directeur du journal « Le Globe », sur l'existence des Jésuites en France; par le baron Massias. — *Paris, F. Didot, 1828, in-8°. Pièce.*

707. Adresse au roi en faveur des Jésuites; par M. l'abbé geoffroy de Montreuil, aumônier du 2^e hussards. — *Épinal, imp. de Pellerin, (1828,) in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

708. Les Jésuites sauvés, ou La vérité demandée par le roi. — *Paris, J.-G. Dentu, 1828, in-8°.*

709. Mémoires d'un jeune Jésuite, ou Conjuration de Mont-Rouge développée par des faits, par l'abbé Marcet de La Roche-Arnaud, auteur des « Jésuites modernes ». — *Paris, A. Dupont, 1828, in-8°.*

A. — 2^e éd. — *Paris, A. Dupont, 1828, in-8°.*

B. — 3^e éd. Ornée du fac-simile des deux certificats délivrés à l'auteur par les PP. Richardot et Chauchon. — *Paris, A. Dupont, 1828, in-8°.*

C. — 4^e éd. — *Paris, A. Dupont, 1828, in-8°.*

710. Memorias de un Jesuita joven, o conjuracion de Mont-Rouge, puesta de manifiesto por los hechos, por el abate marcial Marcet De La Roche-Arnaud, autor de Los Jesuitas modernos; traducidas en castellano sobre la cuarta edicion, por P**. — *Paris, imp. de P. Renouard, 1829, 2 vol. in-12.*

711. De la Jésuiticophobie, suivie d'une lettre à M. Martial Marcet soi-disant de La Roche-Arnaud, par l'abbé de La Chasse. — *Paris, Demonville, 1828, in-8°. Pièce.*

712. Lettre à monseigneur l'archevêque de Paris, concernant les Jésuites. (Signé : R. [24 mai 1828.]) — *(Paris,) imp. de Everat, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

713. Les Jésuites et l'Université. Lettres adressées à M. D..... Par P.-F. de Calonne, professeur au Collége royal de Henri IV. — *Paris, Sautelet, mai 1828, in-8°.*

714. Les Jésuites en action sous le ministère Villèle, par M. Santo-Domingo,... — *Paris, Ponthieu, 1828, in-8°.*

715. Scènes historiques, ou Les Jésuites en action sous le ministère Villèle, par M. Santo-Domingo, .. — *Paris, Ponthieu, 1828, in-8°.*

A. — 2e éd. — *Paris, Ponthieu, 1828, in-8°.*

716. L'Intérieur de Saint-Acheul, peint par le comte de ***, l'un de ses anciens élèves. — *Paris, Delangle frères, 1828, in-8°.*

A. — 3e éd. — *Paris, Delangle, 1828, in-8°.*

717. Examen impartial du jésuitisme ancien et moderne, par un ami sincère de la religion et du roi. — *Lyon, imp. de C. Coque, 1828, in-8°.*

718. De l'Opinion de l'ancienne magistrature française sur la Société des Jésuites et des conséquences que l'on veut tirer des édits et arrêts rendus contre cette Société dans les trente années qui ont annoncé la Révolution ; par un ancien magistrat. — *Paris, imp. de Poussielgue-Rusand, 7 juin 1828, in-8°. Pièce.*

719. Opinion d'un bon catholique sur le rétablissement des Jésuites en France, par théodore Giberton. — *Paris, Delaunay, 1828, in-8°. Pièce.*

720. Pétition sur l'exécution des lois ecclésiastiques relatives à la Compagnie de Jésus, présentée à la Chambre des Députés par M. J.-B. Salgues. — *Paris, A. Dupont, 14 juin 1828, in-8°. Pièce.*

721. Essai historique et critique sur l'état des Jésuites en France depuis leur arrivée dans le royaume jusqu'au temps présent; par M. Tabaraud. Deuxième édition. — *Paris, N. Pichard, 1828, in-8°.*

722. Les Jésuites en présence du roi et des Chambres. — *Paris, imp. de Fain, mai et juin 1828, in-32. Pièce.*

723. Décalogue jésuitique; par l'auteur du « Décalogue constitutionnel » (Ferlus). — *Paris, imp. de G. Doyen, 1828, in-fol. plano.*

* Le Jésuitisme enchaîné, ou Le triomphe de la religion sur le fanatisme; tableau historique, satirique et national, sur la chute et la dissolution des congrégations... Par un ami de la religion, de son pays, de son prince et des lois. *(1828.)*

(Voyez la division POÉSIE.)

* Mont-Rouge peint par lui-même, ou Les trois derniers conseils de guerre tenus, les 17, 18 et 26 juin 1828, par les RR. PP. Jésuites de la province de France. (Signé : Par [anagramme] E. Morisse, rue d'Ulm, *1828.)*

(Voyez *ibidem.*)

* La Veille des vacances. Élégie. Par E. T***, ancien officier. *(1828.)*

(Voyez *ibidem.*)

* Le Diable philosophe, ou Adieux aux Jésuites. Par ch. Massas. *(1828.)*

(Voyez *ibidem.*)

724. Le Siècle de fer des Jésuites, ou Les persécutions après décès. — *Paris, J.-G. Dentu, 1828, in-8°.*

725. Persécution des disciples de Jésus. — *Montpellier, imp. de A. Ricard, (1828,) in-8°. Pièce.*

726. (Déclaration d'anciens élèves des petits séminaires confiés à la direction des Jésuites, en faveur de leurs maîtres, datée du 8 juillet 1828, et commençant par ces mots :) Réunis à Paris, les soussignés... — *Paris, imp. de Poussielgue-Rusand, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

727. (Déclaration des anciens élèves du Collége de St-Acheul, en faveur de leurs professeurs, commençant par ces mots :) Réunis hors les murs de Saint-Acheul... *Paris, imp. de Poussielgue-Rusand, (1828,) in-4°. Pièce.*

728. Fragments de quelques lettres de plusieurs élèves des Jésuites, partant pour Fribourg ou entrant dans les colléges de l'Université, confiés, à leur passage à Paris, à jehanno Doleina, leur condisciple, et adressés par lui à l'impartialité de leur pays. — *Paris, J.-G. Dentu, (1828,) in-8°. Pièce.*

729. Nouveau Mémoire à consulter du jeune Jésuite, sur l'état actuel des Jésuites en France, des évêques et des prêtres; suivi de sa Pétition à la Chambre des Députés; par l'abbé martial Marcet de La Roche-Arnaud,... — *Paris, E. Delaroque, 1829, in-8°.*

730. Les Jésuites et leurs adversaires jugés par une femme, ou Tout le monde a tort. — *Marseille, chez les principaux libraires, mai 1829, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée porte en plus : *Opuscule servant de réfutation à certains Catéchismes très-modernes.*)

731. Réflexions d'un ami de la vérité sur un point de notre législation actuelle. — *(Paris,) imp. de A. Le Clère, (1829,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet de l'article de l'ordonnance, du 16 juin 1828, portant interdiction de l'enseignement à tout membre d'une congrégation religieuse non reconnue par la loi.)

* Rêve d'un Jésuite, épître à une Éminence, par jules Lapotaire. *(1829.)*

(Contre les Jésuites.)

(Voyez la division POÉSIE.)

732. Confession du nouveau cadeau jésuitique, ou Résurrection du ministère Villèle, pot-pourri, par ch. Le Page. — *Paris, chez les marchands de nouveautés, 1829, in-32. Pièce.*

733. Le Quartier général des Jésuites, ou La ligue à Marseille et à Aix. — *Paris, Denain, 1829, in-8°. Pièce.*

* Le Conseil d'Ignace, ou Le triomphe des éteignoirs. *(1829.)*

(Voyez la division POÉSIE.)

734. Les sept Bêtes de Montrouge, prophétie et apocalypse; manuscrit trouvé dans le noviciat des Jésuites de Paris; publié et commenté par M. martial Mar-

CET DE LA ROCHE-ARNAUD, avec des notes critiques d'un franc Gaulois. — *Paris, L'Huillier, 1829, in-8°.*

A. — 2e éd. — *Paris, L'Huillier, 1829, in-8°.*

735. Les Jésuites dévoilés à leurs amis et à leurs ennemis. Par M***. — *Lyon, F. Guyot, 1829, in-8°.*

736. Derniers Efforts du jésuitisme expirant; ses infamies, ses crimes et ses complots; définition de ce qu'on appelle la Congrégation; du danger qu'il y aurait si une liberté malentendue empêchait qu'on réprimât ses nouvelles tentatives. (Signé : PIERRE COLAU.) — *Paris, J.-L. Bellemain, 1830, in-8°. Pièce.*

* Pièces historiques rares ou inédites, pour servir à l'instruction du temps présent.

(Voyez précédemment tome III, page 538, n° 1153.)

737. Galerie des Jésuites modernes, ou Revue historique des membres influents de la Congrégation avec leurs portraits. — *Paris, chez l'éditeur, rue de l'Arbresec, n° 9, 1830, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée porte en plus : 1re *livraison.* — C'est tout ce qui a paru.)

738. Histoire criminelle des Jésuites, assassins de Henri III, de Henri IV, banqueroutiers, apologétistes du vol et du libertinage... — *(Paris,) imp. de Chassaignon, (1831,) in-12. Pièce.*

739. Le Secret des Jésuites, ou La politique de la Restauration; par B. M. — *Paris, Garnier, 1831, in-8°.*

740. Les Jésuites anciens et nouveaux, ou Tableau historique de l'ancienne et de la nouvelle Compagnie de Jésus, depuis sa création par Ignace de Loyola, son fondateur, approuvée par bulle du pape Paul III, en l'année 1540, jusqu'en l'année 1830; les arrêts, censures, interdits et expulsion de cette Société des différents États de l'Europe; ainsi qu'un extrait de ses Constitutions, ses Avis secrets, les noms de ses généraux, les nouvelles associations jésuitiques, etc., et autres renseignements peu connus. Par M. F.-L. SIMON. — *Paris, Dondey-Dupré père et fils, 1832, in-8°.*

741. Notices historiques sur l'instruction secondaire. (Signé : FRANÇOIS-XAVIER SCHNEIDER. [22 mars 1837.]) — *Paris, Delaunay, 1837, in-8°.*

(Un second titre porte : *Les Amours du révérend Père Jacques Marell, de la Compagnie de Jésus; extraits des documents trouvés dans les archives de la susdite Compagnie à Munich, par* CHARLES-HENRI DE LANG,... *traduit du latin, d'après l'édition de* 1815. — Latin-français.)

742. Invasion des Jésuites à Strasbourg. 1839. (Colmar, le 28 août 1839.) — *Mulhouse, imp. de J.-P. Risler, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 3, porte : *Nouvelles Lettres provinciales. Lettre première.*)

743. A MM. les Jésuites de 1843. — *Paris, Carle et Jager, 1843, in-32. Pièce.*

* Épître aux Jésuites. 1843. Par J.-F. B ******.

(Voyez la division POÉSIE.)

744. Des Jésuites, par MM. MICHELET et QUINET. — *Paris, Hachette, 1843, in-8°.*

A. — *1843. — Paris, au comptoir des imprimeurs-unis, 1843, in-18.*

B. — 2e éd. — *Paris, au comptoir des imprimeurs-unis, 1843, in-18.*

C. — 4e éd. — *Paris, au comptoir des imprimeurs-unis, 1843, in-18.*

D. — 5e éd — *Paris, au comptoir des imprimeurs-unis, 1843, in-18.*

E. — 6e éd. — *Paris, au comptoir des imprimeurs-unis, 1844, in-18.*

F. — 7e éd. — *Paris, au comptoir des imprimeurs-unis, 1845, in-18.*

745. La Croisade de MM. Michelet et Quinet contre les Jésuites expliquée à ceux qui veulent voir clair. (Signé : E.-J. DE MOUZENS. [8 août 1843.]) — *Paris, Poussielgue-Rusand, 1843, in-24.*

746. Les Jésuites, par un solitaire. Réponse à MM. Michelet et Quinet. — *Paris, A. Appert, 1843, in-8°.*

(Par l'abbé HIPPOLYTE BARBIER, d'après M. Quérard.)

747. Quelques Mots sur les Jésuites, adressés à MM. Michelet et Quinet, par M. J. A., membre de l'Université. — *Paris, A. René, 1843, in-12.*

748. Des Jésuites, par un Jésuite (le Père CAHOUR). — *Paris, Poussielgue-Rusand, 1843-1844, 2 parties en 2 vol. in-18.*

A. — 2e éd. — *Paris, Poussielgue-Rusand, 1844, in-18.* (Réimpression de la 1re partie.)

749. Destruction des Jésuites en France, anecdote politique et intéressante, trouvée dans les papiers d'un homme bien instruit des intrigues du temps; publiée à Londres en 1766. — *Paris, Waille, 1843, in-8°. Pièce.*

750. Les Jésuitiques, à MM. Michelet et Quinet. Par E.-A. GIRAUDEAU,.. — *Paris, Desloges, 1844, in-18. Pièce.*

751. Les Jésuites montrés à la France. — *Lyon, Guyot père et fils, 1844, in-8°.*

752. De l'Existence et de l'institut des Jésuites, par le R. P. DE RAVIGNAN, de la Compagnie de Jésus. Seconde édition. — *Paris, Poussielgue-Rusand, 1844, in-8°.*

(Les 3e et 4e éditions sont suivies du *Mémoire de M.* DE VATIMESNIL *sur les associations religieuses non autorisées.*)

A. — 3e éd. — *Paris, Poussielgue-Rusand, 1844, in-18.*

B. — 4e éd. — *Paris, Poussielgue-Rusand, 1844, in-18.*

C. — 5e éd. — *Paris, Poussielgue-Rusand, 1845, in-18.*

D. — 6e éd. — *Paris, Poussielgue-Rusand, 1847, in-18.*

E. — 7e éd. — *Paris, Julien, Lanier et Cie, 1853, in-18.*

755. Lettre de M. DE VATIMESNIL au R. P. de Ravignan, suivie d'un Mémoire sur l'état légal en France des associations religieuses non autorisées. — *Paris, Poussielgue-Rusand, 1844, in-8°.*

(Publié par le P. X. DE RAVIGNAN.)

A. — 2e éd. — *Paris, Poussielgue-Rusaud, 1844, in-8°.*

754. Réponse au livre de M. de Ravignan intitulé : « De l'Existence et de l'institut des Jésuites », par URBAIN D. — *Paris, chez tous les marchands de nouveautés, 1844, in-8°. Pièce.*

755. Physiologie du Jésuite. — *Paris, Martinon, 1844, in-16.*

756. Les Jésuites et l'Université. Par F. GENIN, professeur à la Faculté des lettres de Strasbourg. — *Paris, Paulin, 1844, in-8°.*

A. — 2e éd. — *Paris, Paulin, 1844, in-18.*

757. La Vérité sur les Jésuites et sur leur doctrine. Réfutation des écrits de MM. Michelet, Quinet, Libri, Dupin, Lacretelle, Alloury, et des articles du « Journal des débats, » du « National » de la « Revue des Deux-Mondes » et du « Courrier français »... — *Paris, au comptoir des imprimeurs-unis, 1844, in-12.*

758. Quelques Mots à propos de « La Vérité sur les Jésuites ». (Signé : A. M.) — *Paris, chez tous les libraires, janvier 1844, in-8°. Pièce.*

759. Les Jésuites célèbres, par un capitaine de dragons. St-Ignace de Loyola. — *Paris, Desloges, 1844, in-18. Pièce.*

760. Le grand Réformateur du seizième siècle opposé au prétendu réformateur. Traduit d'un journal allemand : *Historiesh-politische Blaetter, von* PHILLIPS *und* GOERRES. *München 10 Band.* (Signé : FÉLIX MERTIAN.) — *Paris, imp. de Schneider et Langrand, 1844, in-8°. Pièce.*

(Apologie, par GOERRES, d'Ignace de Loyola par opposition à Luther.)

* La Déconfiture des Jésuites, tragi-comédie par RACINE-ARISTOPHANE (M. CHANTREL), suivi de notes explicatives et justificatives. *(1844.)*

(Voyez la division POÉSIE.)

761. Doctrines morales et politiques, cas de conscience et aphorismes des Jésuites, textuellement extraits et traduits des écrivains de la Compagnie de Jésus. — *Paris, J. Labitte, 1844, in-8°.*

762. Protestation des anciens élèves des Jésuites. — *Besançon, imp. de Outhenin-Chalandre fils, (1844,) in-4°. Pièce.*

* Lettre aux Jésuites d'Angers, à propos de la « Réplique au discours de M. l'avocat général Belloc », par un père de famille angevin (M. EUG. TALBOT, [25 nov. 1844]).

(Voyez ci-dessus, pour cette pièce et pour la réponse à laquelle elle a donné lieu, page 386, nos 4966 et 4967.)

763. Étrennes jésuitiques. Les Jésuites démasqués, ou Annales historiques de la Société. Nouvelle édition. — *Nancy, imp. de Hinzelin, 1845, in-8°. Pièce.*

764. Lettres adressées à MM. les rédacteurs du journal « L'Union », à l'occasion de leurs articles sur la Compagnie de Jésus. (Signé : X. [12 janvier 1845.]) — *La Rochelle, imp. de F. Boutet, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

765. Encore un Mot sur Pascal, les Jésuites et l'enseignement, à l'occasion d'un Rapport de M. Cousin à l'Académie française et de quelques écrits récents; par M. V. DE BONALD. — *Avignon, Séguin aîné, 1845, in-12.*

* Histoire dramatique et pittoresque des Jésuites, depuis la fondation de l'ordre jusqu'à nos jours, par ADOLPHE BOUCHER, illustrée de 30 magnifiques dessins par THÉOPHILE FRAGONARD. *(1845-1846.)*

(Voyez la division HISTOIRE GÉNÉRALE, HISTOIRE RELIGIEUSE.)

766. Code des Jésuites, d'après plus de trois cents ouvrages des casuistes Jésuites, complément indispensable aux œuvres de MM. Michelet et Quinet. Mars 1845. (Par GEORGES DAIRNWÆLL.) — *Paris, en vente, rue de Richelieu, 55, 1845, in-18.*

A. — 4e éd. — *Paris, chez tous les libraires, 1845, in-18.*

B. — 5e éd. (Signé : GEORGES DAIRNWÆLL.) — *Paris, E. Albert, 1846, in-16.*

(Les 4e et 5e éditions portent en tête du titre : *Compendium.*)

767. Instructions secrètes des Jésuites, ou *Monita secreta Societatis Jesu,* précédées de l'histoire et de la morale des Jésuites depuis la fondation de leur Société jusqu'à nos jours. — *Blois, Groubental, 1845, in-18.*

768. Les Jésuites peints par eux-mêmes. — *Paris, Leriche, 1845, in-18.*

769. Un Mot d'impartialité sur les Jésuites, par un jeune père de famille. — *(Paris,) au comptoir des imprimeurs-unis, 1845, in-18. Pièce.*

770. A la France, à tout Français impartial. Protestation des anciens élèves des Jésuites. (Avril 1845.) — *Versailles, imp. de Despart, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

771. Le Collége de Maynooth et les Jésuites. (Signé : BATTUR.) — *Paris, imp. de Poussielgue, (1845,) in-8°. Pièce.*

772. Les Jésuites en justice. Arrêts des parlements, édits, déclarations, lois et arrêts de cours royales contre la Société de Jésus; par EDME VAY. — *Paris, au comptoir des imprimeurs-unis, 1845, in-8°.*

773. La Loi et les Jésuites, par HENRI DE RIANCEY, avocat à la cour royale de Paris. — *Paris, Poussielgue-Rusand, 2 mai 1845, in-8°.*

A. — 2e édit. — *Paris, Poussielgue-Rusand, 1845, in-8°.*

774. Réponse d'un catholique à l'auteur anonyme de l'article intitulé : « Coup d'œil sur l'histoire et la

moralité des Jésuites »; et suivi de la réimpression du pamphlet calomnieux connu sous le titre de : *Monita secreta Societatis Jesu.* (Signé : EUG. G. [5 mai 1845.]) — *Blois, chez tous les libraires, 1845, in-12. Pièce.*

* Aux Jésuites. Dédié à mon ami Bévalet. (Signé : EUGÈNE RUY-BLAS [M. EUG. LEBEAU], *1845.*)

(Voyez la division POÉSIE.)

775. La Guerre des Jésuites, par BENJAMIN GASTINEAU. — *Paris, Bordenave, 1845, in 18. Pièce.*

776. Expulsion des Jésuites, avec les documents et discours de MM. THIERS, DUPIN, BERRYER, LAMARTINE, HÉBERT et MARTIN (du Nord). — *Paris, E. Albert, 1845, in-12. Pièce.*

* Le Vieillard exilé. (Signé : Par M. l'abbé A. R***. *1845.*)

(Voyez la division POÉSIE.)

777. Histoire du « Juif-Errant », ou Eugène Sue et les Jésuites dévoilés. — *Paris, chez tous les libraires, 1845, in-18. Pièce.*

(Extrait d'« Eugène Sue et le Juif-Errant à la recherche des horreurs sociales... par MARANCOURT ».)

778. Mémoire à consulter sur le rétablissement légal des Jésuites en France, par M. MARTIAL MARCET DE LA ROCHE-ARNAUD. — *Paris, J. Laisné, 1845, in-18.*

779. Conseils de Satan aux Jésuites traqués par MM. Michelet et Quinet. Ouvrage illustré d'une foule de notes historiques et d'un prélude par M. DE BEELZEBUTH, membre actif de toutes les Sociétés savantes, littéraires et philanthropiques, et orné du véritable portrait et de la griffe de l'auteur. — *Paris, se vend au profit de la Congrégation, chez Gal et Cie, éditeurs de tous les diables, rue Richelieu, 81; dans tous les dépôts de pittoresques, et chez tous les libraires qui n'appartiennent pas à la Compagnie de Jésus, 1845, in-18.*

(Par M. MANUEL DE CUENDIAS et Mme SUBERWICK, d'après M. Quérard.)

* Conseils d'un Jésuite à un prophète de nos jours. *(1845.)*

(Voyez la divion POÉSIE.)

780. Lehren eines alten Jesuiten an seinen Sohn. [Conseils d'un vieux Jésuite à son fils. (Signé : Par un Suisse et un Français.)] — *Mulhouse, imp. de P. Baret, (1845,) in-8°. Pièce.*

781. Les Jésuites, ou Réponse aux 3 lettres insérées au « Courrier de Nantes » les 24, 28 et 29 mai 1845. Par D. L. — *Nantes, imp. de W. Busseuil, juin 1845, in-8°.*

782. Le Jésuitisme vaincu et anéanti par le socialisme, ou Les Constitutions des Jésuites et leurs Instructions secrètes en parallèle avec un projet d'organisation du travail, par TH. DEZAMY, auteur du « Code de l'organisation sociale ». Le projet ci-dessus, conforme aux principes glorifiés dans « Le Juif-Errant », a obtenu, en des termes très-approbatifs, le suffrage de M. Eugène Sue. — *Paris, chez tous les libraires, 1845, in-8°.*

* Des Jésuites. (Signé : APHE BRACHELET. [5 juillet 1845.])

(Voyez la division POÉSIE.)

* Apologie des Jésuites, par un de leur amis. (Signé : G. H., *1845.*)

(Voyez *ibidem.*)

* Les révérends Pères, satire, par AUGUSTE SALIÈRES. *(1845.)*

(Voyez *ibidem.*

785. Le Confessionnal des Jésuites. — *Paris, Paulin, 1845, in-12.*

* Almanach des Jésuites, contenant un crime ou une sottise pour chaque jour de l'année. *(1846.)*

(Voyez précédemment tome IV, page 605, n° 24.)

* Les Jésuites, depuis leur origine jusqu'à nos jours; histoire, types, mœurs, mystères, par M. A. ARNOULD, édition illustrée par TONY JOHANNOT,... etc. *(1846.)*

(Voyez la division HISTOIRE GÉNÉRALE, HISTOIRE RELIGIEUSE.)

784. Petite Bibliothèque concernant les Jésuites. Tome premier, contenant l'apologie de l'Institut de la doctrine des Jésuites, par CERUTTI. — *Boussac, imp. de P. Leroux, 1846, in-8°.*

785. Ignorance dévoilée ! ! Réfutation du « Code des Jésuites », ou Explication de textes théologiques cités sans être compris; par un élève de l'Université. — *Paris, Pourreau, (1846,) in-18.*

(Voyez le n° 766 ci-dessus.)

786. Défense des ordres religieux en général, et des Jésuites en particulier, contre l'intolérance et les préjugés modernes, suivie de Paul, petit roman religieux; par M. PIERRE PRADIÉ,... — *Paris, Sagnier et Bray, 1846, in-12.*

787. Note pour un supplément aux Provinciales de Pascal. (Signé : AMEDÉE PICHOT.) — *Paris, Amyot, (1848,) in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

788. Conjuration des Jésuites, publication authentique du plan secret de l'ordre, par l'abbé LÉONE. — *Paris, à la librairie sociétaire, 1848, in-8°.*

A. — *1848.* — *Paris, à la librairie sociétaire, in-18.*

789. Armes des Jésuites, ou Allégories suscitées par les forfaits de tous genres dont ils se sont couverts. — *Lyon, imp. de Ve Ayné, (1848,) in-fol. Pièce.*

790. Adresse à Pie IX, rédigée et colportée à Lyon par les Jésuites. — *Lyon, imp. de Boursy, (1848,) in-8°. Pièce.*

791. Les Jésuites au bagne, par LÉON AUBINEAU. — *Paris, Gaume frères, 1850, in-18.*

(Mission de Toulon.)

792. Les Jésuites au bagne, par LÉON AUBINEAU. Mission de Brest. — *Paris, Gaume frères, 1850, in-18.*

* Le Jésuitisme et le catholicisme comparés. *(1850.)* (Voyez la division THÉOLOGIE.)

793. Lettres sur la Compagnie de Jésus, adressées à un représentant du peuple, à l'occasion de la discussion de la nouvelle loi sur l'enseignement, par M. A. CAUCHY,... — *Moulins, imp. de Desrosiers, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

794. Les Jésuites jugés au grand jury de toutes les nations de l'univers, par Voltaire; l'Assemblée constituante (en 1790); J.-J. Rousseau; Raynal; Diderot... — *Clermont-Ferrand, à la librairie catholique, 1851, in-12. Pièce.*

795. Décadence et dangers du jésuitisme moderne, ou de son influence funeste sur l'éducation, l'épiscopat et la royauté. Par le comte ALOIS DE ROBIANO. Nouvelle édition. — *Bruxelles, chez l'auteur et les principaux libraires de la Belgique, 1855, in-8°.*

796. Lettre de N. T. R. P. général au R. P. provincial de Lyon. Rome, 14 janvier 1854. (Signé : PIERRE BECKX, gén[l]. d. l. C[ie] de J.) — *Lyon, imp. de Nigon, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet de la mesure prise par le gouvernement contre les Pères Jésuites du Collége de Saint-Étienne.)

797. (Circulaire au sujet des affaires du Collége des Jésuites de S[t]-Étienne, commençant par ces mots :) Lyon, le 15 janvier 1854. Mon révérend Père, un coup que rien ne pouvait nous faire pressentir... — *Lyon, lith. de Nigon, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

798. Les Pères de la Compagnie de Jésus à Constantinople et dans la Crimée, ou L'Évangile prêché dans le Levant... (Signé : J.-D.) — *Clermont-Ferrand, à la librairie catholique, etc., 1855, in-8°.*

(*Bibliothèque catholique pour distributions de prix.*)

799. Les Jésuites et leurs ennemis. Études historiques, par M. MARCHAL,... — *Paris, C. Guyot et Roidot, 1857, in-16.*

§ 29. (Ld40)

Société de Saint-Joseph : — Généralités de l'histoire; — Constitutions.

1. (Collection de lettres circulaires émanées de la société de Saint-Joseph.) — *In-8°.*

---

2. Règles particulières aux Frères Joséphites de N.-D. de Sainte-Croix du Mans. A l'usage des capitulants majeurs, mineurs et de tous les profès. — *Le Mans, Gallienne, 1852, in-18.*

3. Constitutions particulières à la Société des Frères Joséphites du Mans. A l'usage des capitulants majeurs et mineurs. — *Le Mans, imp. de Gallienne, 1853, in-18.*

4. Règles particulières aux Joséphites, à l'usage des profès... — *Le Mans, Gallienne, 1854, in-18.*

5. Regles particulières aux Joséphites, à l'usage des novices... — *Le Mans, Gallienne, 1854, in-18.*

§ 30. (Ld41)

Société des Marianites.

1. De la Religion dans ses rapports avec la civilisation de la France; avec un petit mot sur les Marianites à Sion (Meurthe), par le colonel B[on] PUTON. — *Mirecourt, Humbert, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

2. Quelques Mots sur deux opuscules publiés par un baron plus ou moins gentilhomme. (Signé : Un Citoyen de Mirecourt.) — *Mirecourt, V[e] Frieadel-Dubiez, 1857, in-8°. Pièce.*

(Réponse aux attaques dirigées contre les Marianites, par l'auteur de l'ouvrage catalogué sous le n° précédent.)

§ 31. (Ld42)

Société de Marie, ou Maristes : — Généralités de l'histoire; — Constitutions.

1. (Collection de lettres circulaires émanées de la Société de Marie.) — *In-4°.*

---

2. Constitutions de la Société de Marie. — *Besançon, imp. de D'Outhenin-Chalondre fils, 1847, in-12.*

3. J. M. J. Regulæ fundamentales Societatis Mariæ. (26 julii 1857.) — *Lugduni, typ. J.-B. Pelagaud, 1857, in-8°.*

§ 32. (Ld43)

Ordre des Mathurins, ou de la Sainte-Trinité et Rédemption des captifs : — Priviléges; — Processions; — Détails de l'histoire.

1. La sainte Confrérie du Rédempteur sous le titre du sacré ordre de la S[te]-Trinité et rédemption des captifs, avec les priviléges et indulgences octroyés par nos SS.-Pères les papes, et confirmés de nouveau par Urbain VIII, à présent séant. (Par F. CLAUDE RALLE, ministre du Fay.) — *Paris, J. Petit-Pas, 1628, in-16.*

2. Priviléges et indulgences donnés et octroyés par nos SS. PP. les papes aux religieux, confrères et sœurs de la Sainte-Trinité pour la rédemption des captifs. — *Troyes, F. Jacquard, 1672, in-32.*

5. Ordre de la procession des esclaves rachetés au royaume d'Alger par les religieux de la Trinité et rédemption des captifs dits Mathurins. — *Paris, imp de C.-L. Thiboust, etc., in-4°.*

(Recueil factice, classé par ordre chronologique, contenant également les processions des esclaves rachetés au royaume de Maroc.)

4. Ordre de la procession des captifs français rachetés en la ville de Constantinople en 1731 par les religieux Mathurins de l'ordre de la Sainte-Trinité, qui se fera le mardi 15 janvier 1732... — Liste des esclaves chrétiens rachetés à Constantinople par le R. P. Guillaume Jehannot... — *Paris, imp. de Ve Delormel, 1732, in-4°. Pièce.*

5. Tableau historique et chronologique de toutes les rédemptions qui ont été faites par MM. les chanoines réguliers de la Sainte-Trinité, dits Mathurins, depuis leur origine jusqu'à nos jours. Avec un précis sur saint Jean de Matha et saint Félix de Valois, leurs fondateurs, et les détails de chaque genre de supplice qu'on a coutume d'employer contre les chrétiens en Barbarie. Dédié aux amis de l'humanité. — *Paris, Leroy, 1785, in-4°. Pièce.*

---

* Breve apostolicum sanctiss. D. nostri Clementis, papæ octavi, pro approbatione et confirmatione reformationis ordinis Sanctissimæ-Trinitatis redemptionis captivorum. (31 martii 1601.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Arrêt de parlement, pour le général de tout l'ordre de la Sainte-Trinité et rédemption des captifs, dit des Mathurins, contre les religieux du même ordre se disant réformés, sur leur prétendu établissement en la ville de Paris. (7 juin 1617.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

6. (Factum pour les religieux Mathurins, contre l'opposition formée, le 25 juillet 1624, par les religieux réformés du même ordre, à l'enregistrement d'une commission pontificale du 4 mai, commençant par ces mots :) L'ordre de la Sainte-Trinité pour la rédemption des captifs, ordre dit en France les Mathurins... — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* Vivæ vocis oraculum S. D. N. Urbani, papæ VIII, et litteræ apostolicæ Sanctitatis Suæ, in forma brevis expeditæ, pro erectione unius congregationis Fratrum reformatorum et discalceatorum ordinis Sanctissimæ-Trinitatis redemptionis captivorum in regno Franciæ; cum confirmatione executionis earumdem litterarum apostolicarum. (28 februarii 1631.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

7. Septimum generale capitulum reverendissimi domini, domini Ludovici, majoris ac generalis ministri totius ordinis Sanctissimæ-Trinitatis et redemptionis captivorum. — *(S. l.,) 1635, in-4°. Pièce.*

8. Défense pour le révérendissime Père général de tout l'ordre de la Sainte-Trinité et rédemption des captifs et les révérends Pères ministres des provinces dudit ordre. Contre la conjuration de Frère Simon Chambellan et ses adhérents, sous le nom de réformés audit ordre. 1636. — *(S. l.,) 1636, in-4°.*

A. — *1636.* — *(S. l.,) in-4°.*

9. Factum pour les provincial, commandeurs, et religieux de l'ordre de Notre-Dame de la Merci et rédemption des captifs fondé en ce royaume, défendeurs et demandeurs. Contre le R. P. Frère Louis Petit, ministre général de la Sainte-Trinité, dit Mathurins, demandeur et défendeur. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

10. Factum pour les général, ministres et religieux de l'ordre de la Très-Sainte-Trinité, dits Mathurins, fondé en France pour la rédemption des captifs, demandeurs. Contre les provincial, religieux et couvents de la Merci fondés en Aragon, défendeurs. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Sur le droit de quête en France.)

11. Requête présentée depuis le Factum ci-devant écrit, par les provincial, commandeurs et religieux de l'ordre de Notre-Dame de la Merci et rédemption des captifs, pour servir de contredits à la production de Frère Louis Petit, ministre général de la Sainte-Trinité, dit Mathurins, demandeur et défendeur. Au roi, et à nos seigneurs de son Conseil. (Signé : Le Meusnier.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Signifié le 10 mars 1638.)

12. Requête présentée depuis le Factum ci-devant écrit, par les général, ministres et religieux de l'ordre de la Sainte-Trinité et rédemption des captifs, servant de réponse et salutations à la Requête d'emploi pour contredits baillée par les religieux de Notre-Dame de la Merci le neuvième mars 1638. Au roi, et à nos seigneurs de son Conseil. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

13. Pour les provincial, religieux, commandeurs et convents de l'ordre Notre-Dame de la Merci et rédemption des captifs fondés en ce royaume, défendeurs et demandeurs. Contre les général, ministres, religieux et convents de la Sainte-Trinité et rédemption des captifs, dits Mathurins, demandeurs et défendeurs. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

14. Bref de notre Saint-Père le pape Urbain VIII (25 octobre 1635) avec les Lettres patentes du roi à monseigneur l'éminentissime cardinal de La Rochefoucault, pour la réformation des monastères de l'ordre de la Très-Sainte-Trinité et rédemption des captifs en France (17 septembre 1637), et autres pièces sur ce sujet. — *Paris, E. Martin, 1638, in-4°. Pièce.*

15. Humble Remontrance à monseigneur l'éminentissime cardinal de La Rochefoucault, commissaire apostolique, et autres nosseigneurs et Pères de son conseil,

pour la réformation des monastères de l'ordre de la Très-Sainte-Trinité et rédemption des captifs en France. Par les religieux réformés dudit ordre de la province de France. — (*S. l. n. d.,*) *in-4°. Pièce.*

16. La Congrégation affligée de l'ordre de la Sainte-Trinité et rédemption des captifs aux pieds de monseigneur le cardinal La Roche-Foucault, commissaire apostolique pour la réformation universelle dudit ordre en France. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

17. A Monseigneur l'éminentissime cardinal de La Rochefoucault, député par notre S.-Père le pape et autorisé par le roi pour la réformation de tout l'ordre de la Sainte-Trinité et rédemption des captifs en France. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Requête du F. IGNACE GORY contre le P. Louis Petit, général de l'ordre.)

* Sentence et règlement de monseigneur l'éminentissime cardinal DE LA ROCHEFOUCAULT (FRANÇOIS), commissaire apostolique, pour le rétablissement de l'observance régulière ès monastères de l'ordre de la Très-Sainte-Trinité et rédemption des captifs dans le royaume de France. (1[er] juin 1638.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Arrêt du Conseil d'État, confirmatif de la « Sentence et règlement de monseigneur l'éminentissime cardinal de La Rochefoucault, commissaire apostolique, pour le rétablissement de l'observance régulière ès monastères de l'ordre de la Très-Sainte-Trinité et rédemption des captifs dans le royaume de France ». (23 novembre 1638.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

18. La célèbre Rédemption de XLI chrétiens captifs, faite de l'autorité du révérendissime P. général de tout l'ordre de la Sainte-Trinité et rédemption des captifs, en la ville de Salé au royaume de Mauritanie, arrivés et reçus au convent des Mathurins de Paris le vingt-deuxième décembre 1642. — *Paris, J. Jacquin, 1643, in-8°. Pièce.*

19. Les Larmes et clameurs des chrétiens, français de nation, captifs en la ville d'Alger en Barbarie, adressées à la reine régente, mère de Louis XIV, roi de France et de Navarre. Par le R. P. LUCIEN HÉRAUT, religieux de la congrégation réformée de l'ordre de la S[te]-Trinité et rédemption des captifs, et procureur desdits esclaves. — *Paris, D. Houssaye, 1643, in-8°.*

* Lettres patentes du roi, par lesquelles Sa Majesté évoque à soi et envoie en la cour de parlement de Paris tous les procès et instances indécises en autres jurisdictions *(sic)* et cours de parlement, concernant la règle et discipline de l'ordre de la Très-Sainte-Trinité pour la rédemption des captifs, comme aussi toutes les instances à mouvoir par F. Louis Petit, général de cet ordre, touchant la même règle et discipline... (12 janvier 1644.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Extrait des registres du Conseil privé du roi. (4 avril 1645.)

(Arrêt ordonnant aux Frères quêteurs de l'ordre des Mathurins de se pourvoir d'une autorisation du supérieur général de l'ordre.)

(Voyez *ibidem.*)

20. Sanctissimi domini nostri papæ GREGORII XIII, felicissimæ recordationis, bulla institutionem, erectionem et incorporationem continens domus S.-Michaelis-ad-Pontisaram ordini Sanctissimæ-Trinitatis redemptionis captivorum sub regula Sancti-Augustini, ad instar aliarum ejusdem ordinis domorum, ita quod quicumque ibidem pro tempore degentes, se regularibus institutis ipsius ordinis per omnia confirmare teneantur sub obedientia, superioritate, jurisdictione ac correctione superiorum ejusdem ordinis sicut aliæ domus et personnæ; contra cujus Bullæ ordinem atque auctoritatem homines nuperrimi Fratres, in dicta domo Sancti-Michaëlis, se reformatos passim publice dicunt ac nuncupant... (Idibus martii 1578.) — *(S. l. n. d.) in-4°. Pièce.*

(Le collationné est daté du 20 mai 1650.)

21. Octavum Capitulum generale reverendissimi Patris ac domini, D. Ludovici, majoris ac generalis ministri totius ordinis Sanctissimæ-Trinitatis et redemptionis captivorum. (16 maii 1651.) — *(S. l.,) 1651, in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLIV, fol. 388, division POLYGRAPHIE.)

22. Fratris PETRI MERCIER, domus Fontis-Regalis ordinis SS[mæ]-Trinitatis de redemptione captivorum prope Soudeyum ministri, oratio, Parisiis apud Divum-Mathurinum habita, in comitiis generalibus pro eligendo majore ac generali ejusdem ordinis ministro, XV decemb. ann. MDCLII. — *Parisiis, typis J. Jacquin, 1652, in-4°. Pièce.*

23. L'heureuse Alliance de la grâce et du mérite qui immortalisent la mémoire et le nom de monseigneur le révérendissime Père Louis Petit, docteur ès SS. décrets, général et grand ministre de tout l'ordre de la S[te]-Trinité et rédemption des captifs, conseiller et aumônier du roi. Dédié à monseigneur et R[me] Père Claude Ralle... ministre du convent des Mathurins...; par le R. P. NAZARE ANROUX, ministre du convent de la Sainte-Trinité de la ville d'Estampes... (16 décembre 1652.) — *Paris, imp. de J. Jacquin, 1652, in-4°. Pièce.*

24. Factum de l'établissement de la congrégation réformée de l'ordre de la Très-Sainte-Trinité et rédemption des captifs et du différend renouvelé contre elle par le révérend Père général dudit ordre, au mois d'avril dernier 1657. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* (Ordonnance, en date du 3 juillet 1663, par laquelle Pierre Mercier, général de l'ordre de la Sainte-Trinité et rédemption des captifs, donne pouvoir au P. Étienne Doyneau de faire des quêtes par tout le royaume,

commençant par ces mots :) Nous Frère PIERRE MERCIER,...

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Lettre de M. l'illustrissime abbé MICHEL-ANGE RICCI, secrétaire de la sacrée congrégation des Indulgences, écrite de Rome à M. le révérendissime Père Pierre Mercier, général de tout l'ordre de la Sainte-Trinité et rédemption des captifs, dit des Mathurins, pour servir d'éclaircissement au pénultième article du décret de ladite congrégation donné à Rome, le 7 mars dernier, touchant le sommaire des indulgences de la confrérie, tant de cet ordre que de celles de six autres y dénommés. (2 juillet 1678.) — *Paris, F. Muguet, 1678, in-4°. Pièce.*

(RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome VIII, fol. 267, division POLYGRAPHIE.)

25. Moyens généraux pour la défense de l'ordre de la Sainte-Trinité et rédemption des captifs. Contre les sieurs chevaliers de S.-Lazare. (Signé : RAGOULLEAU, avocat.) — *Paris, G. Méturas, 1678, in-4°. Pièce.*

(Au sujet des maisons de l'ordre réclamées par les chevaliers de Saint-Lazare.)

* Extrait des registres de parlement. (11 février 1688.)

(Arrêt qui enjoint à tous les religieux de l'ordre de la Sainte-Trinité de reconnaître le F. Eustache Teissier pour leur supérieur.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

26. Avis au public touchant la rédemption des captifs du royaume de Maroc. (Octobre 1723.) — *Paris, imp. de A. Coustelier, (s. d.,) in-fol. plano.*

§ 33. (Ld^{44})

Ordre de Notre-Dame de la Merci : — Généralités de l'histoire ; — Rachats de captifs ; — Détails de l'histoire.

1. Récit de la fondation de l'ordre de N.-Dame de la Merci... — *Aix, J.-B. et E. Roize, 1660, in-16.*

2. Histoire de l'ordre de N.-Dame de la Mercy, institué pour la rédemption des captifs, depuis sa fondation jusqu'à présent, contenant le gouvernement de ses généraux, ses priviléges accordés par les papes et par les rois, les principaux événements des rédemptions et le nombre des captifs rachetés par les religieux du même ordre. — *Paris, A. Warin, 1691, in-12.*

---

3. Les Noms et qualités de quatre-vingt-dix-sept chrétiens captifs rachetés cette année par les religieux de l'ordre de Notre-Dame de la Merci. — *Paris, au bureau d'adresse, 1634, in-8°. Pièce.*

4. Le véritable Récit de la rédemption faite en Alger, l'année passée 1644, par les religieux de l'ordre de Notre-Dame de la Merci et rédemption des captifs. Dedié à la reine régente. Par le R. P. FRANÇOIS FAVRE,... — *Paris, L. Feugé, 1645, in-4°. Pièce.*

* Catalogne des esclaves que l'ordre royal et militaire de Notre-Dame de la Merci, rédemption des captifs, du royaume de France, a rachetés de la ville d'Algers en Afrique, pour l'accomplissement de son S. et sacré institut, en cette année présente 1655... — *Marseille, C. Garcin, 1655, in-fol. plano.*

(DÉPARTEMENT DES MANUSCRITS, SUPPLÉMENT FRANÇAIS n° $\frac{540}{10}$, tome II, fol. 466.)

5. Le Miroir de la charité chrétienne, ou Relation du voyage que les religieux de l'ordre de Notre-Dame de la Mercy du royaume de France ont fait, l'année dernière 1662, en la ville d'Alger d'où ils ont ramené environ une centaine de chrétiens esclaves. Ouvrage composé par l'un des Pères rédempteurs du même ordre. — *Aix, J.-B. et E. Roize, 1663, in-8°.*

6. Catalogue des esclaveschrétiens rachetés, l'année 1662, au mois d'octobre, en la ville d'Alger en Barbarie, par les Pères de la Mercy du royaume de France partis, pour s'acquitter de leur quatrième vœu solennel, de leurs convents des villes de Paris et de Bordeaux. — *Paris, G. Sassier, 1663, in-4°. Pièce.*

* Récit véritable de ce qui est arrivé dans le rachat des captifs qu'ont fait les religieux de l'ordre de Notre-Dame de la Mercy en la ville d'Alger, pendant les mois de mars et avril 1675. Composé par un révérend Père qui a recouvré la liberté en cette rédemption, après avoir demeuré quelque temps en esclavage. — *Paris, E. Couterot, 1675, in-4°. Pièce.*

(RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XIV, fol. 350, division POLYGRAPHIE.)

7. Récit véritable de ce qui est arrivé dans le rachat des captifs qu'ont fait les religieux de l'ordre de Notre-Dame de la Merci, en la ville d'Alger en Barbarie, pendant les mois d'avril et mai 1678. — *Paris, C. Journel, 1678, in-4°. Pièce.*

8. Relation nouvelle et particulière du voyage des RR. PP. de la Merci aux royaumes de Fez et de Maroc pour la rédemption des captifs chrétiens, négocié, en l'année 1681, avec Moule Ismaël, roi de Fez et de Maroc, régnant aujourd'hui. Par L. DESMAY. — *Paris, V^e^ G. Clousier, 1682, in-12.*

---

* Factum pour les général, ministres et religieux de l'ordre de la Très-Sainte-Trinité, dits Mathurins, fondé en France pour la rédemption des captifs, demandeurs. Contre les provincial, religieux et couvents de la Mercy fondés en Aragon, défendeurs.

(Voyez ci-dessus, pour cette pièce et pour toutes autres relatives au différend des religieux de la Merci avec l'ordre des Mathurins, page 621, n^os^ 8-13.)

9. Factum pour les Pères SÉRAPION, GILLOT et FRANÇOIS

Brussin, religieux français parisiens de l'ordre de Notre-dame de la Mercy, rédemption des captifs, défendeurs, intimés et opposants : monseigneur de Lhospital, maréchal de France, et les sieurs de Bracque, fondateurs dudit convent de Paris ; le sieur de Chenoise, fondateur du convent de Chenoise; et les parents desdits religieux français, intervenants ; contre le Père Pierre Castaing, religieux gascon, soi-disant provincial dudit ordre; et Nicolas Valette, aussi religieux gascon, soi-disant commandeur audit convent de Paris, appelants comme d'abus, opposants et défendeurs. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Pour la séparation des provinces.)

10. (Lettres d'érection en congrégation particulière, indépendante de la province de France, des monastères et Collége de Paris, et monastère de Chenoise, de l'ordre de la Merci, sous le nom de congrégation de Paris, datées des ides de juin 1688, et commençant par ces mots :) Ludovicus Sanctæ-Mariæ-in-Porticu, cardinalis de Vendosme nuncupatus, ad serenissimum dominum, dominum Ludovicum, Franciæ et Navarræ regem christianissimum... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

11. (Série de pièces relatives à l'érection de la congrégation, dite de Paris, de l'ordre de la Merci, datées du 26 novembre 1672 au 14 mars 1673, et dont la première commence par ces mots :) Clemens, papa X. Ad perpetuam rei memoriam. Inter gravissimas apostolicæ servitutis curas... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Extrait des registres du Conseil d'État. (16 déc. 1724.)

(Arrêt portant confirmation de la congrégation de Paris de l'ordre de la Merci, comme congrégation indépendante.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne la suppression de différentes maisons de l'ordre de la Merci de l'ancienne province de France, ensemble l'exécution provisoire du procès-verbal de visite du vicaire général, en ce qui concerne les affiliations ; et indique le chapitre de ladite province au 22 janvier 1775. Du 29 juillet 1774.

(Voyez *ibidem.*)

§ 34. (Ld[45])

Congrégation de la Mission de Saint-Vincent de Paul, ou des Lazaristes : — Géographie ; — Généralités de l'histoire ; — Constitutions ; — Détails de l'histoire.

1. Catalogue des maisons et du personnel de la congrégation de la Mission au 1er janvier 1855. — *Paris, imp. de A. Le Clère, (s. d.,) in-16.*

2. (Collection de lettres circulaires émanées des supérieurs généraux de la congrégation de la Mission.) *In-4°.*

3. Directoire des Missions, suivi des Règles des consulteurs. — *Paris, A. Le Clère, 1850, in-18.*

4. Direttorio delle Missioni. — *Parigi, A. Le Clère, 1850, in-18.*

5. Directoire à l'usage des séminaires confiés aux prêtres de la Mission, suivi de diverses Règles. — *Paris, A. Le Clère, 1850, in-18.*

(Paginé 77-282, pour faire suite à l'avant-dernier numéro.)

6. Regulæ officiorum congregationis Missionis, a conventu generali vigesimo revisæ et approbatæ — *Parisiis, A. Le Clère, 1850, 3 vol. in-18.*

7. Regulæ scholasticorum congregationis Missionis. — *Paris, imp. de A. Le Clère, (1850,) in-12. Pièce.*

8. Regulæ seu constitutiones communes congregationis Missionis. — *Parisiis, A. Le Clère, 1855, in-16.*

9. Règles ou constitutions communes de la congrégation de la Mission. — *Paris, A. Le Clere, 1856, in-24.*

* Breve (Alexandri VIII) super emissione votorum Patrum congregationis Missionis, et super eorum exemptione omnimodo ab ordinariis locorum. (22 septembris 1655.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

10. Extractum ex libro conclusionum Societatis sorbonicæ. — Certificat de M. Almeras, général de la congrégation de la Mission. (10 janvier 1669.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Certificat constatant que le sieur Du Mas n'est pas dans le cas prévu par la décision qui déclare exclus de la Sorbonne les membres des congrégations séculières.)

11. Mémoire touchant la prétention qu'ont quelques sujets de la congrégation de la Mission d'obtenir la dispense ou la commutation de leurs vœux d'autres que du pape ou du supérieur général de ladite congrégation, à qui Sa Sainteté a donné le pouvoir d'en dispenser. (Signé : N. Gobillon, curé de S.-Laurens, etc. [1er mars 1695.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Relation de ce qui s'est passé dans l'assemblée générale de la congrégation de la Mission tenue à Paris le 1er août 1724.

(Voyez ci-dessus, pour cette pièce et pour la part prise par la congrégation de la Mission aux affaires de la bulle *Unigenitus*, page 141, nos 1376 et 1377.)

12. Pétition individuelle à l'Assemblée nationale pour les Frères coadjuteurs de la congrégation de la

Mission dite de Saint-Lazare. (7 janvier 1792.) — *(Paris,) imp. de Tremblay, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(A l'effet de jouir de la même pension que les autres membres de la congrégation.)

13. Acte par lequel la congrégation de la Mission renouvelle sa consécration à la sainte Vierge le jour de son immaculée Conception. (Décret de l'assemblée générale de 1843.) — *Paris, imp. de A. Le Clère, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

14. (Lettre de l'abbé J.-B. Nozo, lazariste, par laquelle il sollicite une mesure décisive au sujet de son éloignement de la congrégation, commençant par ces mots :) Paris, 1er mars 1853. M. le supérieur général, ayant déjà tenté tous les moyens et épuisé tous les termes dans le but de rétablir les rapports... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

§ 35. (Ld[46])

Missionnaires de Beaupré.

1. Histoire de la communauté des prêtres Missionnaires de Beaupré et des missions faites en Franche-Comté depuis 1676 jusqu'en 1850. Pour servir de supplément à l'histoire des diocèses de Besançon, Saint-Claude, Langres, Dijon, Bâle et Strasbourg; par M. l'abbé J.-B. Bergier, missionnaire de Beaupré. — *Besançon, Monnot, 1853, in-18.*

§ 36. (Ld[47])

Missionnaires de la Compagnie de Marie, ou du vénérable Montfort.

1. Notice historique sur l'approbation des deux congrégations fondées par le vén. Montfort. — *Nantes, imp. de V. Forest, 1854, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre. — Les 2 congrégations ici mentionnées sont les Missionnaires de la Compagnie de Marie et les Filles de la sagesse.)

§ 37. (Ld[48])

Missionnaires de N.-D. de Sainte-Garde.

1. Documenta ad congregationem presbyterorum secularium Missionariorum Nostræ-Dominæ a Sancta-Custodia spectantia. — *Avenione, typis L. Aubanel, 1850, in-4°. Pièce.*

§ 38. (Ld[49])

Missionnaires du T.-S.-Cœur de Marie.

1. Règle provisoire des Missionnaires du Très-Saint-Cœur de Marie. — *Amiens, imp. de Duval et Herment, 1845, in-18.*

§ 39. (Ld[50])

Missionnaires du T.-S.-Sacrement.

1. Factum touchant l'état présent des prêtres assemblés par défunt messire Christophe Authier Desisgaud, évêque de Bethléem, dans les villes de Marseille, de Brignolle, de Valence, de Thiers et de Senlis, sous le nom de prêtres Missionnaires de la congrégation du Très-Saint-Sacrement. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Contre les actes de l'assemblée générale tenue à Thiers le 25 avril 1676.)

2. Sommaire de l'institution, fins et progrès de la congrégation des prêtres Missionnaires du Très-Saint-Sacrement. — *(S. l., 1688,) in-4°. Pièce.*

§ 40. (Ld[51])

Missionnaires Oblats de Marie Immaculée.

1. Notice sur la congrégation des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée. (Signé : Vincens, provincial, O. M. J.) — *Marseille, imp. de Ve M. Olive, 1857, in-8°. Pièce.*

§ 41. (Ld[52])

Congrégation des Missions de France.

1. Les Missionnaires et leurs travaux apostoliques, ou Histoire complète des Missions de France, depuis la Restauration. — *(Paris,) Mme Jeunehomme-Crémière, (1820,) in-8°.*

(Prospectus. — C'est tout ce qui est annoncé dans la « Bibliographie de la France ». — Voyez ci-dessus, pour le détail des différentes missions données en France par la Congrégation, pages 351-366, nos 4291-4568 *passim*; et ci-après, pour tous les ouvrages relatifs à la vie de l'abbé de Ranzan, son fondateur, le chapitre Biographie.)

§ 42. (Ld[53])

Congrégation des Missions-Étrangères.

1. Actes primitifs concernant l'établissement du séminaire des Missions-Étrangères, sa constitution et la

forme de son gouvernement. Contre les prétentions nouvelles de M. de Martilliat, évêque d'Ecrinée. — *(Paris,) imp. de P.-G. Simon, 1750, in-fol. Pièce.*

2. Mémoire pour les évêques français, vicaires apostoliques dans les royaumes de Siam, Tonquin, Cochinchine, etc., leurs coadjuteurs et missionnaires français en ces royaumes. Contre les directeurs du séminaire des Missions-Étrangères, établi à Paris, rue du Bacq, faubourg Saint-Germain. (Signé : Me DES-NOYERS DES-GRANGES, avocat.) — *(Paris,) imp. de Lamesle, 1751, in-4°.*

3. Lettres à Mgr l'évêque de Langres, sur la congrégation des Missions-Étrangères, par J.-F.-O. LUQUET, prêtre. — *Paris, Gaume frères, 1842, in-8°.*

§ 43. (Ld[54])

Congrégation de l'Oratoire.

1. Acte fait en l'assemblée de Sorbonne du 1er juillet 1613. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Sur la question de savoir si les docteurs appartenant à la congrégation de l'Oratoire conserveraient leurs titres et priviléges.)

2. Recueil de plusieurs actes remarquables pour l'histoire de ce temps... — *(S. l.,) 1615, in-4°. Pièce.*

(Même sujet.)

3. Avis touchant les prêtres de l'Oratoire, par un prêtre qui a demeuré quelque temps avec eux. — *(S. l.,) 1625, in-8°. Pièce.*

4. Jugement sur la congrégation de l'Oratoire de Jésus, par un prêtre qui en est sorti depuis peu de temps. (1er mai 1626.) — *Paris, P. Mettayer, 1626, in-8°. Pièce.*

5. Articles concernant la congrégation de l'Oratoire en France. Aux illustrissimes et révérendissimes cardinaux, archevêques, évêques de l'Assemblée du clergé. (Signé : PHILIPPE MOREL et JACQUES LE FEBVRE.) — *(S. l.,) 1626, in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLIV, fol. 60, division POLYGRAPHIE.)

A. — *1626. — (S. l.,) in-8°. Pièce.*

B. — *(S. d.) — (S. l.,) in-8°. Pièce.*

6. Epistola de instituto congregationis oratoriæ. Ad Nicol. Borbonium, ejusdem socium presbyterum. (Signé : RO. B.) — *Parisiis, J. Bessin, 1627, in-8°. Pièce.*

7. L'Oratoire de Jésus. Panégyrique à monseigneur l'illustrissime et révérendissime cardinal de Bérulle, chef et supérieur de la congrégation des prêtres de l'Oratoire de Jésus Nstre Sauveur. Par JACQUES CORBIN,... (5 janvier 1628.) — *Paris, P. Billaine, 1628, in-4°. Pièce.*

8. *Jesus. Maria.* Extrait des principaux chefs de la bulle qui contient et l'état et l'esprit de la congrégation de l'Oratoire de Jésus-Christ. — *(S. l. n. d.,) in-fol. plano.*

9. *Jesus. Maria.* Extrait des assemblées générales 3e, 4e, 5e de la congrégation de l'Oratoire de Jésus-Christ N. S., adressé à toutes nos maisons. (25 mars 1644.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

10. *Jesus. Maria.* Au nom de la très-sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit. Recueil des sept assemblées par chapitres. — *Paris, imp. de A. Vitré, 1654, in-4°.*

11. Déclaration que le P. JEAN MORIN, prêtre de la congrégation de Jésus-Christ, notre Seigneur, fait aux RR. PP. de la même congrégation tenant leur assemblée générale à Orléans, ce mois de septembre 1654, par laquelle il désavoue certaines propositions résolues en leurs dernières assemblées, leur rend raison de son désaveu, et proteste que tant s'en faut qu'il ait jamais eu intention de les approuver, qu'il leur déclare et signifie, par le présent écrit, les avoir toujours eues, et les avoir encore, maintenant plus que jamais, en horreur et en exécration. Il y examine aussi et y compare plusieurs statuts selon lesquels la même congrégation est gouvernée, avec les canons, les lois, et les coutumes de l'Église. (5 septembre 1654.) — *Paris, imp. de P. Variquet, (s. d.,) in-8°.*

(Réserve. Avec de nombreuses notes manuscrites.)

12. Mémoire pour l'Université, contre la ville de Provins. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(2 autres exemplaires dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclesiastiques* in-4°, tome LXVII, fol. 224, et tome LXXIII, fol. 45, division POLYGRAPHIE.)

13. Lettre d'un provincial à un de ses amis, au sujet du premier Mémoire de l'Université de Paris touchant le Collége de Provins. (8 juillet 1670.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

14. Lettre d'un religieux de l'Oratoire, pour justifier la conduite de la compagnie dans l'affaire de Provins. — Seconde Lettre d'un religieux de l'Oratoire, pour justifier la conduite de la compagnie dans l'affaire de Provins. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

15. Factum, ou Second Mémoire de l'Université de Paris touchant le Collége de Provins. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Extrait des registres du Conseil d'État. (29 avril 1673.) — Lettres patentes du roi, portant confirmation d'évocation générale en faveur des prêtres de l'Oratoire. (29 avril 1673.) — Extrait des registres du Grand Conseil du roi. (19 juin 1673.)

(Voyez la division LEGISLATION.)

* (Bulle d'indulgences accordées par CLÉMENT X aux prêtres de l'Oratoire, datée du 5 octobre 1674, et commençant par ces mots :) Universis Christi fidelibus præsentes has inspecturis, salutem et apostolicam benedictionem...

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

16. *Jesus. Maria.* Copie de la lettre écrite au roi par

l'assemblée générale de l'Oratoire, en date du 23 septembre 1678. — Extrait des actes de la seizième assemblée générale de la congrégation de l'Oratoire de Jésus-Christ, Notre Seigneur, tenue à Paris en la maison de l'Oratoire, proche le château du Louvre, au mois de septembre 1678. Du vendredi 16 après-midi, session 6. — Ordre de l'assemblée générale, pour être envoyé dans toutes les maisons de l'Oratoire. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

17. *Jesus. Maria.* Extrait des registres des ordres et délibérations du conseil de notre révérend Père général. Du 8 janvier 1685. (Signé : A.-L. DE SAINTE-MARTHE, etc.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

18. Lettre au révérend Père de Latour, général de la congrégation de l'Oratoire. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Au sujet des Oratoriens jansénistes, et particulièrement du P. Juennin.)

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-12. Pièce.* (On trouve page 18 : *Seconde Lettre au révérend Père de La Tour...*)

* Copie de la lettre des Pères de l'Oratoire de Nantes à monseigneur le cardinal de Noailles. (19 janvier 1717.)

(Voyez ci-dessus, pour cette pièce et pour toutes autres relatives à la part prise par la congrégation de l'Oratoire aux affaires de la bulle *Unigenitus*, pages 101-215, nos 889, 1634, 1869, 1882, 2283 et 2824.)

19. Lettre anonyme adressée au général de la congrégation de l'Oratoire. (18 juillet 1738.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet de l'enlèvement, fait à la congrégation, du séminaire de Langres.)

20. Lettre au révérend Père N..., prêtre de la congrégation de l'Oratoire. Au sujet de l'assemblée de cette congrégation qui doit se tenir au mois de septembre 1746. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

21. Mémoire pour le R. P. Moisset, supérieur général de la congrégation de l'Oratoire; contre le sieur Brun, ci-devant prêtre de la même congrégation. (Signé : Me COURTIN, avocat.) — *Paris, imp. de Grangé, 1786, in-4°.*

22. Addition importante pour le R. P. Moisset, supérieur général de l'Oratoire, contre le sieur Brun. — *(S. l., 1786,) in-4°. Pièce.*

23. A tous les Membres de l'Oratoire. (Signé : BARET, prêtre de l'Orat., etc.) — *Paris, imp. de C. Volland, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet de la création d'un comité de 15 membres, chargé de représenter la congrégation auprès de l'Assemblée nationale.)

24. Réclamation pour les Frères de l'Oratoire. — *Paris, de l'Imprimerie des bâtiments du roi, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

25. Mémoire touchant le traitement à faire aux membres de la ci-devant congrégation de l'Oratoire. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

26. Mémoire pour les membres de l'Oratoire. — *Meaux, imp. de F. Enguin, 1791, in-8°. Pièce.*

27. Mémoire pour le rétablissement de la congrégation de l'Oratoire. (Signé : E. DE GENOUDE. [Décembre 1839.]) — *Paris, imp. de F. Didot frères, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

28. Mémoire pour le rétablissement de l'ordre de l'Oratoire en France, présenté à Sa Sainteté le pape Grégoire XVI, par E. DE GENOUDE, prêtre. — *Paris, imp. de F. Didot frères, (1839,) in-4°. Pièce.*

29. Ministère de la justice et des cultes. Mémoire pour le rétablissement de la congrégation de l'Oratoire. A Son Excellence M. le garde des Sceaux, ministre de la justice et des cultes. (Signé : E. DE GENOUDE. [1er décembre 1839.]) — *(Paris,) imp. de F. Didot frères, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

30. Pétition à la Chambre des Députés, pour le rétablissement de l'Oratoire. (Par DE GENOUDE.) — *(Paris,) imp. de Sapia, (1843,) in-8°. Pièce.*

* L'Oratoire et les Oratoriens. Pierre de Bérulle. Sa Vie, par J.-FÉLIX NOURRISSON. (Extrait du « Correspondant », des 25 février et 25 mars 1855.)

(Voyez ci-après le chapitre BIOGRAPHIE.)

31. Notice sur l'Oratoire de l'Immaculée Conception. — *Paris, imp. de W. Remquet, (1856,) in-8°. Pièce.*

32. Œuvre de la chapelle de l'Oratoire, rue du Regard, 11. — *Paris, imp. de W. Remquet, (1856,) in-16. Pièce.*

§ 44. (Ld^{55})

Ordre de Saint-Paul, ou des Barnabites.

1. Abrégé de la naissance, règles et statuts de la congrégation des clercs réguliers de S.-Paul, surnommés les Barnabites, sous la faveur de Louis XII, roi de France, en la duché de Milan. Son établissement par le feu roi Henri-le-Grand en ce royaume, et progrès sous la protection du roi très-chrétien Louis-le-Juste. — *Paris, S. Huré, 1622, in-8°. Pièce.*

§ 45. (Ld^{56})

Institut des Petits-Frères de Marie : — Constitutions; — Détails de l'histoire.

1. Règle des Petits-Frères de Marie. — *Lyon, F. Guyot, 1837, in-18.*

2. Règles communes de l'institut des Petits-Frères de Marie. — *Lyon, imp. de A. Périsse, 1852, in-12.*

3. Constitutions et règle du gouvernement de l'institut des Petits-Frères de Marie. — *Lyon, imp. de A. Périsse, 1854, in-12.*

4. Mémoire sur la congrégation des Petits-Frères de Marie, à l'appui de leur demande d'approbation par le Saint-Siége. (Signé : Le supérieur général des Petits-Frères de Marie, Frère François. [22 décembre 1857.] — *Lyon, imp. de A. Périsse, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

§ 46. (Ld[57])

Société de Picpus, ou des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie et de l'Adoration perpétuelle du T.-S.-Sacrement de l'Autel.

1. Notice sur la congrégation des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie et de l'Adoration perpétuelle du Très-Saint-Sacrement de l'Autel, connue sous le nom de Société de Picpus. — *Paris, imp. de Schneider et Langrand, (1843,) in-4°. Pièce.*

2. Coup d'œil rapide sur la réforme projetée par monseigneur de Calcédoine, de 1837 à 1853, par l'abbé Caupert,... — *Paris, imp. de W. Remquet, janvier 1855, in-8°.*

3. Notice historique sur la congrégation des Sacrés-Cœurs de Jesus et de Marie depuis sa fondation jusqu'à nos jours, par M. l'abbé dorothée Cartier. — *Paris, imp. de Schiller aîné, 1856, in-8°.*

4. Picpus et les constitutions de ses fondateurs, par le R. P. remi Leriche,... — *Paris, chez l'auteur, 1856, in-18.*

§ 47. (Ld[58])

Congrégation de Saint-Pierre-ès-liens.

1. Regola di Santo-Agostino, vescovo et dottore di S. Chiesa, seguita delle Costituzioni per i religiosi della Società di S.-Pietro. — *Marsiglia, stamperia di Senès, 1852, in-8°.*

2. Règle de Saint-Augustin, évêque et docteur de l'Église, suivie des Constitutions pour les religieux de la Société de Saint-Pierre-ès-Liens. — *Marseille, imp. de Ve M. Olive, 1854, in-8°.*

§ 48. (Ld[59])

Congrégation de la Providence.

1. Regulæ, seu constitutiones communes congregationis Providentiæ. — *Castri-Novi-Arrii, ex typis G.-P. Labadie, 1835, in-16.*

§ 49. (Ld[60])

Congrégation de la Résurrection.

1. Speciminis causa. Regula Fratrum Resurrectionis Domini nostri Jesu-Christi. — *Parisiis, typ. L. Martinet, 1857, in-8°.*

§ 50. (Ld[61])

Congrégation du Saint-Esprit : — Généralités de l'histoire ; — Constitutions.

1. Notice sur la congrégation du Saint-Esprit. — *Paris, imp. de Vrayet de Surey, (1846,) in-12. Pièce.*

2. Notice sur la congrégation du Saint-Esprit et de l'Immaculé-Cœur de Marie et sur ses œuvres. — *Paris, F. Didot frères, (1850,) in-8°. Pièce.*

3. Notice sur la congrégation du Saint-Esprit et de l'Immaculé-Cœur de Marie et sur ses œuvres. — *Paris, F. Didot frères, (1855,) in-8°. Pièce.*
(Notice différente de la précédente.)

4. Regulæ et constitutiones sodalitii et seminarii Sancti-Spiritus, sub immaculatæ Virginis tutela. — *Paris, imp. de Bailly, 1848, in-16.*

5. Regulæ congregationis Sancti-Spiritus, sub tutela immaculati cordis beatissimæ Virginis Mariæ. — *Parisiis, F. Didot fratres, 1856, in-12.*

§ 51. (Ld[62])

Association de N.-D. de Sainte-Croix : — Généralités de l'histoire ; — Constitutions ; — Détails de l'histoire.

1. (Collection de lettres circulaires émanées de l'association de Sainte-Croix, formée des trois congrégations des Frères Joséphites, des prêtres Salvatoristes et des Sœurs Marianites.) — *In-8°.*

2. Constitutions communes aux trois sociétés composant l'association de Sainte-Croix, à l'usage des capitulants généraux et majeurs. — *Tours, A. Mame, 1850, in-12.*

3. Établissement de Notre-Dame de Sainte-Croix, à Sainte-Croix-lès-Le-Mans (Sarthe). — *Le Mans, imp. de C. Richelet, (1844,) in-8°. Pièce.*
(Prospectus.)

§ 52. (Ld[63])

Congrégation des Salvatoristes de N.-D.-de-Sainte-Croix.

1. Règles particulières aux prêtres Salvatoristes de N.-D. de Sainte-Croix du Mans. A l'usage des capitulants majeurs, mineurs et de tous les profès. — *Le Mans, Gallienne, 1852, in-18.*

2. Société des Salvatoristes. Règles communes et particulières. — *Le Mans, Gallienne, 1858, in-18.*

§ 53. (Ld[64])

Congrégation du Sauveur, ou du B. H. Pierre Fourier.

1. Règles et constitutions de la congrégation du Sauveur et des filles de la Très-Sainte-Vierge. — *Limoges, Barbou frères, 1841, in-18.*

§ 54. (Ld[65])

Congrégation de Saint-Sulpice.

1. Paralelo de la Sociedad de S.-Sulpicio de Paris con la casa de Misericordia de la ciudad de Victoria, destinado para leer en las juntas generales que celebrò en Vergara la real Sociedad Bascongada el año de 1779. — *(S. l. n d.,) in-8°. Pièce.*

§ 55. (Ld[66])

Ordre des Théatins.

1. Lettre d'un gentilhomme à une dame de condition, sur les mœurs et doctrine des RR. PP. Théatins nouvellement arrivés à Paris. Avec quelques fragments de leurs prédications. (Signé : HENRY ESTIENE sieur DES FOSSEZ.) — *Paris, A. Estiene, 1645, in-8°.*

§ 56. (Ld[67])

Société du Verbe-Divin.

1. Notice sur la Société du Verbe-Divin, congrégation destinée à l'œuvre des études et de l'enseignement, surtout pour les missions étrangères. — *Paris, A. Sirou, 1845, in-8°. Pièce.*

HISTOIRE DES CONGRÉGATIONS DE FEMMES EN FRANCE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

§ 57. (Ld[68])

Sœurs de Saint-Aignan.

1. Constitution et règles de la congrégation des Sœurs de S.-Aignan d'Orléans. — *Orléans, autographie de A. Jacob, (1857,) in-8°.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

§ 58. (Ld[69])

Sœurs de Saint-André, ou de la Congrégation de la Croix.

1. Sur la Congrégation des Sœurs de Saint-André. (Signé : Le chevalier DE FONVIELLE.) — *Paris, imp. de A. Boucher, (1820,) in-8°. Pièce.*

(Extrait du *Mercure royal*, 5e livraison du tome II.)

2. Notice sur les Filles de la Croix dites Sœurs de Saint-André. Avril 1843. — *Paris, imp. de A. Le Clère, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

§ 59. (Ld[70])

Sœurs hospitalières de Saint-Augustin, ou de la Charité-Notre-Dame.

* Constitutions des religieuses hospitalières de la Charité-Notre-Dame, de l'ordre de Saint-Augustin, établies à Paris par l'autorité de monseigneur l'illustrissime et révérendissime messire Jean-François de Gondy, archevêque de Paris. *(1655.)*

(Voyez ci-après le chapitre HISTOIRE LOCALE, section *Histoire des monastères.*)

1. Règle de la congrégation des Sœurs de Saint-Augustin de Meaux. — *Meaux, imp. de A. Dubois, 1856, in-18.*

§ 60. (Ld[71])

Congrégation des Béates.

1. Notice sur les Béates de la Haute-Loire, diocèse du Puy. (Signé : DUNGLAS.) — *Paris, imp. de P. Dupont, (1854,) in-8°. Pièce.*

A. — *(1855.)* — *Paris, imp. de P. Dupont, in-8°. Pièce.*

§ 61. (Ld[72])

Institut des Béguines.

1. Du Rétablissement de l'institut des Béguines en France. — *Toulouse, imp. de Calmettes, 1857, in-8°. Pièce.*

§ 62. (Ld[73])

Sœurs Bénédictines de l'institut de l'Adoration perpétuelle du T.-S.-Sacrement : — Généralités de l'histoire; — Constitutions.

1. (Collection de lettres circulaires émanant des divers monastères des religieuses Bénédictines en France.) — *In-fol.*

---

2. Les Constitutions des religieuses Bénédictines de l'institut de l'Adoration perpétuelle du Très-S.-Sacrement de l'Autel. — *Paris, (s. d.,) in-16.*

3. Constitutions sur la règle de Saint-Benoît pour les religieuses Bénédictines de l'Adoration perpétuelle du Très-S.-Sacrement, confirmées et approuvées par N.-S.-P. le pape Clément XI. — *Rouen, Mégard, 1829, in-12.*

A. — 4e éd. — *Paris, Périsse frères, 1851, in-12.*

§ 63. (Ld[74])

Sœurs Bénédictines de la congrégation de Fontevrauld.

1. (Collection de lettres circulaires émanant des divers monastères des religieuses Bénédictines de la congrégation de Fontevrauld en France.) — *In-8°.*

2. Avis donné au roi par MM. les commissaires députés par Sa Majesté pour connaître les différends mus, depuis quelque temps, en l'ordre de Fontevrault sur les appellations comme d'abus interjetées par les religieuses, prieurs et convents dudit ordre de Fontevrault, tout ce qui s'en est ensuivi, et d'un bref de notre S.-P. le pape Urbain VIII, à présent séant, du 25 juin 1636, pour l'attribution des convents et prieurés de La Puye, Orsan et L'Encloistre en Gironde, aux religieux dudit ordre; et translation des religieuses d'iceux en autres monastères. Avec l'arrêt du Conseil privé de Sa Majesté, le roi y séant, donné sur ledit Avis. (6 septembre et 8 octobre 1641.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

3. A Nosseigneurs du Grand Conseil. Pour les religieuses, prieures et convents de Fontaines en France, Collinences, Variville, Haute-Bruyère, Le Charme et Longueau, de l'ordre de Fontevrauld, intervenantes, appelantes comme d'abus, et demanderesses en complainte. Contre madame Jeanne-Baptiste de Bourbon, fille légitimée de France, abbesse, chef et générale de l'abbaye et ordre de Fontevrauld, intimée et défenderesse. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

4. Sommaire du procès d'entre madame Jeanne-Baptiste de Bourbon, fille L. de France, abbesse, chef et générale de l'ordre de Font-Evrauld, intimée et défenderesse; et les religieuses, prieures et convent des Filles-Dieu de Paris, Fontaines en France, Wariville, Haute-Bruyère, Le Charme, Longueau et Collinance, membres dépendants dudit ordre, appelantes, comme d'abus, de ses ordonnances, et demanderesses. — *(S. l., 1645,) in-4°. Pièce.*

* (Ordonnances de l'abbesse, chef et générale de l'abbaye et ordre de Fontevrault, GABRIELLE DE ROCHECHOUART DE MORTEMART, lues et publiées au chapitre général de l'ordre, le 2 juin 1687, et commençant par ces mots :) Chères filles et bien aimées religieuses...

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Mémoire pour servir dans l'instance, pendante au Conseil du roi, entre les religieuses, abbesses et couvent de l'abbaye de Sainte-Croix, de l'ordre de Cîteaux en la ville d'Apt, défenderesses, et M. l'évêque d'Apt, demandeur en cassation d'arrêt contradictoire du parlement de Provence du 9 avril 1699.

(Signé à la main : Me LAUTHIER.)

(Voyez ci-dessus, pour cette pièce et pour toutes autres relatives à la part prise par les religieuses de Fontevrauld au conflit de juridiction soulevé entre les évêques et l'abbé de Cîteaux, page 514, nos 112, 117, 120 et 122.)

§ 64. (Ld[75])

Sœurs de Saint-Bernard.

1. Statuts des Sœurs de Saint-Bernard. (Signé : L'abbé VETU, chan. hon. [1er novembre 1850.]) — *Paris, imp. de Bailly, Divry et Cie, 1850, in-8°. Pièce.*

§ 65. (Ld[76])

Sœurs de la Bien-Heureuse-Vierge-Marie Adoratrices perpétuelles du S.-Sacrement.

1. Règles et constitutions des Sœurs de la Bienheureuse-Vierge-Marie Adoratrices perpétuelles du St-Sacrement, établies, sous la règle de St-Augustin, à St-Laurent d'Olt (Aveyron). — *Lyon, F. Guyot, 1842, in-18.*

(Le faux titre porte : *Constitutions des Sœurs de la Bienheureuse-Vierge-Marie pour la réparation.*)

§ 66. (Ld[77])

Dames du Bon-Pasteur ; — Généralités de l'histoire ; — Constitutions.

1. (Collection de lettres circulaires émanées des divers monastères des religieuses du Bon-Pasteur de France.) — *In-4°.*

---

2. Règle de saint Augustin, conforme à la traduction italienne des ermites de St-Augustin de Rome, 1845, et à celle qui a été approuvée pour les Dames du Bon-Pasteur. — *Paris, imp. de W. Remquet, 1854, in-18. Pièce.*

§ 67. (Ld[78])

Filles du Bon-Sauveur.

1. Règles et constitutions, données par monseigneur l'illustrissime et révérendissime paul d'Albert de Luynes aux Filles du Bon-Sauveur de Caen, approuvées de nouveau par monseigneur l'illustrissime et révérendissime Charles Brault, évêque de Bayeux. Seconde édition. — *Caen, imp. de F. Poisson, 1822, in-8°.*

§ 68. (Ld[79])

Dames et Sœurs du Calvaire : — Généralités de l'histoire ; — Constitutions ; — Détails de l'histoire.

1. Notice sur la congrégation des Sœurs du Calvaire, consacrée à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, destinée à l'enseignement et aux œuvres de charité dans les missions étrangères. Extrait d'une notice sur une congrégation ecclésiastique destinée au même but, et dont la congrégation des Sœurs doit dépendre. (Par l'abbé Chantôme.) — *Paris, A. Sirou, 1845, in-8°. Pièce.*

A. — *1846. — Paris, A. Sirou, in-8°. Pièce.*

---

2. Règlements et ordonnances pour tous les noviciaux des monastères des religieuses de la congrégation de Notre-Dame du Calvaire, renouvelés et approuvés des RR. supérieurs majeurs et des RR. MM. assistantes et prieures, l'an M.DC. LXIX. — Règlement journalier pour les Sœurs converses de la congrégation du Calvaire, qu'elles seront fidèles de garder exactement. — *Nantes, imp. de C. Gailmard, (1846,) in-8°.*

---

* Bref de N. S.-Père le pape Clément XII, qui établit et délègue l'archevêque de Paris visiteur et commissaire apostolique des monastères des religieuses de la congrégation du Calvaire établis à Paris. (1er août 1738.

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

3. Lettre à une religieuse de la congrégation du Calvaire, au sujet du Bref de notre S.-Père le pape Clément XII. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

4. Lettre de S. É. le cardinal de Fleury aux Dames religieuses du Calvaire. A Versailles, le 24 décembre 1738. — *(S. l. n. d.,) in 4°. Pièce.*

5. Pièces concernant le Bref de N. S.-Père le pape Clément XII, qui établit et délègue l'archevêque de Paris visiteur et commissaire apostolique des monastères des religieuses de la congrégation du Calvaire établis à Paris. — *(S. l.,) 1739, in-4°. Pièce.*

6. Suite du recueil de pièces concernant l'affaire des religieuses du Calvaire. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*
(Suite du n° précédent.)

7. Mémoire pour les religieuses de la congrégation du Calvaire. (Signé : Leroy, doyen de l'ordre des avocats. [2 septembre 1740.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

§ 69. (Ld[80])

Sœurs de Saint-Camille.

1. Institution des garde-malades, ou Congrégation des Sœurs de l'ordre de Saint-Camille. (Signé : rene Maunoir, supérieure générale de l'ordre de Saint-Camille.) — *Paris, imp. de Huzard-Courcier, (1821,) in-8°. Pièce.*

* Le Dévouement des médecins français et des Sœurs de Saint-Camille dans la peste de Barcelone, par Mlle delphine Gay,...

(Voyez, pour ce poëme et pour tous les autres publiés sur le même sujet, la division POÉSIE.)

2. A MM. les Députés, Maunoir, supérieure des Sœurs Saint-Camille. (10 juillet 1828.) — (*Paris,*) *imp. de David. (s. d.,) in-8°. Pièce.*

§ 70. (Ld[81])

Sœurs Capucines, ou Filles de la Passion.

1. Sommaire Narration du premier establissement qui a esté faict en France de l'ordre des Capucines dites Filles de la Passion. Fidellement rapportée par M. antoine Malet, bachelier en théologie... — *Paris, 1609, in-4°. Pièce.*

§ 71. (Ld[82])

Sœurs Carmélites : — Généralités de l'histoire; — Détails de l'histoire.

1. (Collection de lettres circulaires émanant des divers monastères des religieuses Carmélites en France.) — *In-4°.*

2. De l'Institut des Carmélites réformées par Ste Thérèse. Ouvrage très-utile à toutes les communautés de filles, pour y maintenir l'esprit de prière et de recueillement. (Par l'abbé D'Hauteserre.) — *Bar-le-Duc, B. Briflot, 1759, in-12.*

3. Chroniques de l'ordre des Carmélites de la réforme de Sainte-Thérèse depuis leur introduction en France. — *Troyes, imp. de Anner-André, 1846, in-8°.*

(Tome I. — C'est tout ce qui est annoncé dans la « Bibliographie de la France ».)

---

4. Règle et constitutions des religieuses de l'ordre de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, selon la réformation de Sainte-Thérèse pour les monastères de son ordre en France. — *Toulouse, imp. de A. Manavit, réimprimé sur l'édition de 1704, 1834, in-16.*

A. — *1854. — Montpellier, imp. de J. Martel aîné, in-32.*

5. Régularités, ou Point d'exaction tiré de celui que les Mères espagnoles ont apporté en France du cérémonial de l'ordre et des enseignements de nos premières Mères et fondatrices des monastères de France. — *Toulouse, imp. de Bonnal et Gibrac, 1855, in-8°.*

6. Règles et constitutions des Sœurs de N.-D.-du Mont-Carmel. — *Avranches, imp. de H. Tribouillard, (1855,) in-18.*

---

* (Bulle d'érection de la congrégation des Carmélites de France, datée du 6 janvier 1603, et commençant par ces mots :) Clemens (VIII), episcopus, servus servorum Dei. Ad perpetuam rei memoriam. In supremo militantis Ecclesiæ solio...

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Érection et institution de l'ordre des religieuses de Notre-Dame-du-Mont-Carmel de la première règle, selon la réformation de la bienheureuse Therèse-de-Jésus, au royaume de France, et du premier monastère du même ordre à Paris, par notre S.-Père le pape Clément VIII. — *Paris, imp. de C. Hulpeau, 1620, in-8°. Pièce.*

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLVIII, fol. 86, division POLYGRAPHIE.)

7. Le Différend qui est aujourd'hui, pour raison de la conduite, gouvernement et supériorité sur les monastères des Carmelines, procède de ce que les Pères Carmes déchaussés prétendent que cette conduite, supériorité et toute autorité sur lesdits monastères leur appartient, et non pas à ceux qui y sont commis, et allèguent à cette fin plusieurs raisons qui sont ici rapportées avec des réponses sommaires à côté d'icelles, à la suite desquelles est un discours de tout ce qui s'est passé pour cette affaire et de l'état d'icelle. — *(S. l., 1620,) in-4°.*

8. *Jesus. Maria.* Avis salutaire sur un certain quatrième vœu de religion, composé par un bon ecclésiastique, et introduit dans un ordre d'autorité propre et privée. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Vœu introduit par le cardinal de Bérulle dans l'ordre des Carmélites.)

9. Rever. Domini philippi Cospeani, Nannetensium episcopi, ad illustrissimum cardinalem Bentivolium, Galliarum protectorem, pro reverendo Patre Berullio epistola apologetica. — *Parisiis, A. Stephanus, 1622, in-8°. Pièce.*

10. Récapitulation des injures, calomnies et ignorances contenues dans une épître imprimée à faux titre, ainsi que l'on doit croire, sous le nom de monseigneur le révérendissime évêque de Nantes, dédiée au même révérendissime seigneur. Par l'ami de vérité. — *Jouxte la copie imprimée à Paris, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

11. Le Disciple de vérité à l'ami de vérité; ou La réfutation d'un libelle fait contre l'honneur de la doctrine d'un grand prélat par certains religieux; par F. G., serviteur du même prélat, étudiant en Sorbonne, sous MM. de Gamaches et Isambert. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* Par un certain serviteur du même prélat... — *(S. l.,) in-8°. Pièce.*

12. Véritable Narration de l'état de l'affaire des Carmelines, avec les raisons canoniques des censures jetées sur les religieuses et convent de Saint-Joseph de Bourdeaus par M. Miard, chanoine et archidiacre de Cernez, en l'église métropolitaine de Saint-André, vicaire général de monseigneur le cardinal de Sourdis en son archevêché de Bourdeaus, concernant l'exécution du bref de Sa Sainteté, du mois de janvier 1622, contre l'écrit intitulé : « Avis des principaux docteurs de Sorbonne, sur la procédure dudit sieur vicaire général ». — *(S. l.,) 1622, in-8°.*

13. Défense pour certains convents de France des religieuses déchaussées de l'ordre de Notre-Dame-du-Mont-Carmel selon la réforme de la B. Mère Thérèse-de-Jésus. — *(S. l., n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLVIII, fol. 136, division POLYGRAPHIE.)

* Jugement rendu par notre S.-Père le pape Grégoire XV, sur l'opposition formée, par les religieuses de quelques monastères de l'ordre de Notre-Dame-du-Mont-Carmel selon la réformation de Sainte-Thérèse en France,

à l'exécution d'un autre jugement donné par Sa Sainteté, le XX jour de mars M.DC.XXI, sur le différend mu devant le S.-Siége apostolique, pour raison du gouvernement, administration, supériorité, juridiction et visite des monastères de religieuses dudit ordre. (12 septembre 1622.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

14. De l'Érection et institution de l'ordre des religieuses de Notre-Dame du Mont-Carmel selon la réformation de Sainte-Thérèse de France; des troubles et différends excités en cet ordre; et du jugement rendu par notre Saint-Père le pape sur iceux. A messeigneurs les illustrissimes et révérendissimes cardinaux de La Rochefoucaud et de Retz. Par messire MICHEL DE MARILLAC, conseiller du roi en son Conseil d'État. — *Paris, E. Martin, 1622, in-8°.*

15. Réponse à la demande de M. de Marillac, conseiller du roi en ses Conseils d'État et privé, par un très-docte Père et professeur en théologie de la Compagnie de Jésus, suivant le commandement de son supérieur, sur le fait des Carmelines de Bourges. — *(S. l.,) 1623, in-4°. Pièce.*

16. Discours sommaire de l'établissement de l'ordre des religieuses de Notre-Dame du Mont-Carmel selon la réformation de Sainte-Thérèse en France, des différends mus devant le Saint-Siége apostolique pour raison de la conduite, visite et supériorité de cet ordre, des jugements donnés sur ces différends par nos SS. Pères les papes Paul V et Grégoire XV, à présent séant, et de l'exécution de ces jugements faite au monastère du même ordre en la ville de Bourges. — *Paris, E. Martin, 1623, in-8°.*

17. Jugement rendu par notre S.-Père le pape URBAIN VIII, par lequel, après avoir ouï les procureurs des parties et mûrement considéré les droits par elles prétendus, il a ordonné que le jugement donné par son prédécesseur le page Grégoire XV sur le différend mû pour raison de gouvernement et visite des religieuses Carmelines de l'ordre de Sainte-Thérèse en France, et opposition formée, par aucunes religieuses de quelques monastères dudit ordre, contre l'exécution d'un autre jugement auparavant donné par Sa Sainteté, serait mis à pleine et entière exécution, nonobstant toutes choses à ce contraires. (20 décembre 1623.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

18. Plainte et département du voyage de vingt-six religieuses Carmelines, sorties de leurs monastères de Bourdeaux et retirées en la ville de Nancy. — *Jouxte la copie imprimée à Nancy par J. Garnich, 1625, in-8°. Pièce.*

19. Sujet du département et voyage de vingt-six religieuses Carmelines, sorties de leurs monastères de Bourdeaux et retirées en la ville de Nancy. — *Jouxte la copie imprimée à Nancy par J. Garnich, 1626, in-8°. Pièce.*

20. Bref Éclaircissement des difficultés mues touchant la visite et le gouvernement de l'ordre des religieuses Carmélites de la réformation de Sainte-Thérèse du royaume de France. Pour réponse à un cahier manuscrit intitulé : L'établissement des supérieurs de l'ordre des Carmélites de la réforme de Sainte-Thérèse en France. — *(S. l.,) 17 août 1659, in-4°.*

21. Instruction historique et apologétique pour servir de défense aux trois supérieurs généraux des Carmélites de France et du comté de Bourgogne, et aux monastères qui soutiennent leur autorité suivant le premier établissement de l'ordre. Contre les écrits publiés au préjudice de leur pouvoir légitime. Divisé en trois Parties. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XLVIII, fol. 169, division POLYGRAPHIE.)

* Bref de N. S.-P. le pape ALEXANDRE VII, par lequel il déclare, règle et établit le pouvoir des visiteurs de l'ordre des religieuses Carmélites déchaussées du royaume de France. Du deuxième octobre 1659.

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Bref de N. S.-P. le pape ALEXANDRE VII, donné, parties ouïes, le 13 janvier 1661, en confirmation d'un précédent Bref de Sa Sainteté, du 2 octobre 1659, par lequel il a déclaré, réglé et établi le pouvoir des visiteurs de l'ordre des religieuses Carmélites déchaussées du royaume de France.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, avec les lettres et les ordres de Sa Majesté, pour l'exécution des brefs du pape, qui règlent le pouvoir des visiteurs des religieuses Carmélites déchaussées de France. (18 février 1661.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Bref de N. S.-P. le pape ALEXANDRE VII, du 11 avril 1661. Par lequel Sa Sainteté casse et annulle une prétendue élection et confirmation d'un troisième recteur et administrateur de l'ordre des Carmélites déchaussées du royaume de France, et en établit un autre d'autorité apostolique. Avec quelques autres règlements pour ledit ordre.

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Bref de N. S.-P. le pape ALEXANDRE VII, par lequel Sa Sainteté juge et termine définitivement les différends, mus en l'ordre des religieuses Carmélites déchaussées du royaume de France, sur la prétention, qu'avaient eue les administrateurs ou supérieurs dudit ordre, de visiter les monastères d'icelui, et fait plusieurs autres règlements pour l'heureuse conduite et la parfaite régularité du même ordre. Du 26 septembre 1661.

(Voyez *ibidem.*)

* Bref de N. S.-P. le pape CLÉMENT IX; par lequel Sa Sainteté confirme le Bref de N. S.-P. le pape Alexandre VII, d'heureuse mémoire, du 26 septembre 1661, et y ajoute quelques nouveaux règlements pour établir une paix solide dans l'ordre des religieuses Car-

mélites déchaussées du royaume de France. Du 26 septembre 1667.

(Voyez *ibidem.*)

22. Continuation du droit de *Committimus*, pour toutes les religieuses Carmélites de la réformation de Sainte-Thérèse établies et à établir en France. (Juillet 1671.)—*(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

23. Adresse à l'Assemblée nationale de la part des Carmélites de France de la réforme de Sainte-Thérèse. — *Paris, Imprimerie nationale, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Pour le maintien de leur ordre.)

§ 72. (Ld[83])

Sœurs de la charité ou de Saint-Vincent-de-Paul.

1. (Collection de lettres circulaires émanées des différentes maisons des Sœurs de la Charité de France.) — *In-4°.*

2. Histoire des Dames, Sœurs et Filles de la Charité. Par A.-H... P...., auteur du Jeune Converti, des Enfants martyrs, etc.—*Paris, Delaunay, 1824, in-8°.*

3. Les Sœurs de la Charité, ou Beautés de l'histoire des Dames, Sœurs et Filles de la Charité. — *Paris, L. Janet, (1825,) in-18.*

4. Abrégé de l'histoire des Sœurs de la Charité, extrait de la Vie de saint Vincent-de-Paul. Par M. Collet,... Edition augmentée de plusieurs nouveaux traits historiques — *Paris, Delarue, (1827,) in-18.*

(*Petite Bibliothèque du catholique.*)

* Conférences spirituelles tenues, pour les Filles de la Charité, par saint Vincent-de-Paul, leur instituteur; recueillies de mémoire par quelques Sœurs présentes, et revues par un prêtre de la congrégation de la Mission. Tome I[er]. Nouvelle édition. — Circulaire des supérieurs généraux et des Sœurs supérieures aux Filles de la Charité, et remarques ou notices sur les Sœurs défuntes de la communauté. Tome II[e]. — Conférences de divers supérieurs et directeurs de la communauté des Filles de la Charité. Tome III[e]. *(1845-1846.)*

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

5. Les Sœurs de Charité en Orient, par l'auteur du « Siége de Sébastopol ».— *Lille, L. Lefort, 1857, in-12.*

§ 73. (Ld[84])

Sœurs de la Charité d'Évron : — Généralités de l'histoire; — Constitutions.

1. (Collection de lettres circulaires émanées de la congrégation des Sœurs de la Charité d'Évron.) — *In-4°.*

2. Constitutions et règlements pour les Sœurs de la Société de Sillé-le-Guillaume, connues maintenant sous le nom de Sœurs de la Charité d'Évron.— *Le Mans, imp. de Monnoyer, 1838, in-12.*

§ 74. (Ld[85])

Sœurs de la Charité de Saint-Louis.

1. Règles communes extraites des Constitutions de l'ordre des Sœurs de la Charité de Saint-Louis. — *Vannes, imp. de J.-M. Galles, 1857, in-16.*

§ 75. (Ld[86])

Sœurs de la Charité de Sainte-Marie.

1. Constitutions et règles pour la congrégation des Sœurs de la Charité de Sainte-Marie. — *Angers, imp. de Lainé frères, 1855, in-18.*

2. Directoire des maîtresses de classes de la congrégation des Sœurs de la Charité de Sainte-Marie. — *Angers, imp. de Lainé frères, 1855, in-18.*

§ 76. (Ld[87])

Sœurs de Saint-Charles : — Généralités de l'histoire; — Constitutions; — Détails de l'histoire.

1. Précis historique de la congrégation des religieuses de Saint-Charles, autrement dite de la communauté de la Sainte-Famille de Jésus-Marie-Joseph, fondée à Nancy en 1652.— *Nancy, imp. de Vagner, 1845, in-12.*

2. Coutumier et cérémonial des Sœurs de la Charité de Saint-Charles de Nancy. — *Nancy, Grimblot, Raybois et C[ie], 1844, in-18.*

3. Règles et constitutions des Sœurs de la Charité de Saint-Charles. — *Nancy, Vagner, 1845, in-18.*

* Mandement de M[gr] François de Camilly, évêque et comte de Toul. (13 septembre 1713.) *(1845.)*

(Adressé aux Sœurs de Saint-Charles.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

4. Au Roi, en son Conseil d'État. Mémoire pour la congrégation des Sœurs de la Charité de S[t]-Charles de Nancy, en réponse à divers mémoires présentés contre ladite congrégation dans l'affaire du legs Vatimont. (Signé : Leroux, exécuteur testamentaire.) — *Paris, imp. de E. Proux, (1855,) in-4°. Pièce.*

5. Précieux Souvenir pour la congrégation de Saint-Charles. — *Nancy, Grimblot, Ve Raybois, 1857, in-16.*

(Recueil de notes de la Mère LIDUVINE BARRE; précédé d'une exhortation adressée à la communauté par M. l'abbé MASLATS, la veille de l'enterrement de cette religieuse.)

A. — *1858. — Nancy, Ve Raybois, in-18.*

§ 77. (Ld[88])

Sœurs de Sainte-Claire : — Constitutions; — Détails de l'histoire.

1. La première Règle des religieuses de Sainte-Claire, laquelle leur fut donnée par le Père SAINT-FRANÇOIS et confirmée par le pape Innocent IV. Imprimée de nouveau en faveur des religieuses Recollettes du monastère de Paris du même ordre. — *Paris, A. Vitré, (s. d.,) in-32.*

A. — *1695. — Paris, E. Foucault, in-12.*

2. La première Règle des pauvres Dames religieuses de Sainte-Claire, donnée par le B. Père SAINT-FRANÇOIS, et approuvée par le pape Innocent IV, avec les Constitutions qu'on observe dans les monastères de cet ordre, la confirmation de ces mêmes Constitutions, le Testament et la Bénédiction de cette sainte. Le tout nouvellement traduit par un religieux de l'ordre des FF. Mineurs, confesseur du monastère de Sainte-Claire de Rouen. — *Arras, imp. de A. Tierny, 1845, in-16.*

3. Règle de Sainte-Claire. Constitutions de Sainte-Colette et Concorde de la Règle et des Constitutions. — *Lyon, Maillet, Girard et Josserand, 1852, in-32.*

(Traduit du latin par le R. P. AUDOUARD.)

---

* Arrêt du parlement de Paris, rendu en l'audience de la grande chambre, touchant l'élection des abbesses en l'ordre de S.-François. (13 mars 1642.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Extrait des registres du Conseil d'État. (25 avril 1673.)

(Prorogation de six mois du délai donné à la Sœur Elisabeth d'Esbly, nommée par le roi à l'abbaye de Nogent-l'Arlault, pour obtenir des bulles et provisions apostoliques.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Au Roi. *(S. l. n. d.) in-fol. plano.*

(Requête des religieuses Urbanistes de l'ordre de S.-François et de Sainte-Claire, au sujet de leur différend avec la dame de Biscarat, religieuse de S.-Benoît, abbesse nommée par le roi pour l'abbaye du Moncel.)

(RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome III, fol. 323, division POLYGRAPHIE.)

4. Au Roi. (Signé : DUEULLAND, avocat.) — *(S. l, 1675,) in-fol. Pièce.*

(Requête des religieuses du monastère de Longchamp, contre l'arrêt du Conseil, du 18 décembre 1674, portant ordre aux religieuses des monastères de Saint-François, dites Urbanistes, de mettre entre les mains des commissaires nommés à cet effet les titres du droit d'élection de leurs abbesses prétendu par elles.)

* Au Roi, et à nosseigneurs de son Conseil d'État, commissaires députés par Sa Majesté pour l'exécution de son arrêt du 18 décembre 1674. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Requête des religieuses de Sainte-Claire, de Nogent l'Artault, contre Sœur Elisabeth Charlet, religieuse professe du même monastère, au sujet du renvoi de l'abbesse nommée par le roi.)

(RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome I, fol. 235, division POLYGRAPHIE.)

5. Au Roi, et à nosseigneurs les commissaires députés par Sa Majesté pour l'exécution de l'arrêt de son Conseil d'État du 18 décembre 1674. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Autre requête des mêmes, pour le même sujet. — 2 autres exemplaires dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome I, fol. 231 ; et tome III, fol. 326, division POLYGRAPHIE.)

6. Inventaire de titres et pièces que mettent et produisent par-devant vous, nosseigneurs les commissaires députés par le roi par arrêt du Conseil du 18 décembre 1674, l'abbesse et les religieuses du monastère de Longchamp, ordre de Saint-François, dites Urbanistes. (Signé : D'HEULLAND, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

7. Memoriale pro Sororibus Minoribus inclusis monasteriorum Galliæ, ordinis Sancti-Francisci, ab Urbano, papa IV, institutis in regno Franciæ. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(2 autres exemplaires dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome XXVII, fol. 181; et *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XXI, fol. 229, division POLYGRAPHIE.)

8. Considérations sur l'avis donné au roi, que Sa Majesté a droit de nomination sur toutes les abbayes et prieurés conventuels des moniales, même de S.-François, Sainte-Claire, Sainte-Colette, Urbanistes, et de l'ordre de Saint-Dominique. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(2 autres exemplaires dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome XIII, fol. 342, et tome XXVII, fol. 48, division POLYGRAPHIE.)

9. Réflexions sommaires sur tout ce qui a été dit touchant le droit que l'on prétend attribuer au roi pour nommer aux abbayes des Urbanistes. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclesiastiques* in-fol., tome XXVII, fol. 31, division POLYGRAPHIE.)

10. Principes incontestables de fait et de droit. Pour les religieuses de Sainte-Claire Urbanistes. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome III, fol. 324, division POLYGRAPHIE.)

11. Mémoire pour établir le droit du roi sur les monastères des religieuses de Sainte Claire dites Urbanistes; et pour servir à la dame de Biscaras, nommée par Sa Majesté à l'abbaye du Moncel. Contre les re-

ligieuses de ladite abbaye. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(2 autres exemplaires dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome XXVII, fol. 106, et *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XCIV *bis*, fol. 232, division POLYGRAPHIE.)

12. Au Roi. —*(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Requête des supérieures et religieuses de Sainte-Claire Urbanistes de l'abbaye de Moncel, en réponse à celles de la dame de Biscarat des 27 juillet et 4 septembre 1676.)

13. Factum ou Examen des IX articles dont sont composés les contredits fournis contre les religieuses de Sainte-Claire Urbanistes. — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

* Extrait des registres du Conseil d'État. (11 décembre 1677.)

(Installation d'office des abbesses de nomination royale dans les monastères des religieuses de Sainte-Claire.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

14. Plaidoyer d'Olivier Patru, conseiller du roi en ses Conseils et avocat au parlement, pour dame Claire-Charlotte de Rotondis de Biscaras, religieuse de Saint-Pierre de Rheims, de l'ordre de Saint-Benoist, nommée par le roi à l'abbaye de Saint-Jean-Baptiste du Montcel, de l'ordre des Urbanistes de Sainte-Claire, au diocèse de Beauvais; contre la communauté des religieuses, opposantes à l'exécution du brevet de Sa Majesté, et contre les dames religieuses de Longchamp et autres communautés du même ordre. — *Paris, L. Billaine, 1678, in-4°.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome XXVII, fol. 116, division POLYGRAPHIE.)

15. Bref de notre S.-Père le pape Innocent XI au roi très-chrétien, touchant les Urbanistes. (19 juin 1679.)— *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

§ 78. (Ld[89])

Filles du Cœur de Marie.

1. Statuts des Filles du Cœur de Marie. — *Paris, imp. de Poussielgue-Rusand, 1828, in-18.*

2. Constitutions des Filles du Cœur de Marie. — *Paris, imp. de Schneider et Langrand, 1841, in-18.*

3. Directoire à l'usage des supérieures des Filles du Cœur de Marie. — *Paris, C. Douniol, 1856, in-18.*

§ 79. (Ld[90])

Religieuses de la Crèche.

* Arrêt du Conseil d'État, portant que les religieuses de la Crèche, et autres, nouvellement établies à Paris, rapporteront leurs lettres d'établissement à M. le Chancelier. (10 août 1677.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

§ 80. (Ld[91])

Religieuses de la Croix : — Constitutions; — Détails de l'histoire.

1. Constitutions des Sœurs de la congrégation de la Croix, imprimées, par ordre de monseigneur l'archevêque de Paris, pour les communautés de Paris, cul-de-sac Guéménée, et de Ruel, près Paris. — *Paris, imp. de C. Simon, 1775, in-12.*

2. Règles et Constitutions de la congrégation des Sœurs de la Croix, établie dans le diocèse du Puy par Mgr Armand de Béthune, et confirmée par ses successeurs; imprimées par ordre de Mgr... Louis-Jacques-Maurice de Bonald, évêque du Puy. — *Le Puy, imp. de P. Pasquet, 1835, in-18.*

3. Constitutions des Filles de la congrégation de la Croix, établies à Guingamp, diocèse de St-Brieuc. — *Vannes, imp. de N. de Lamazelle, 1846, in-18.*

(On trouve imprimé après la page 138 : *Directoire pour les Sœurs de la congrégation de la Croix établies à Guingamp, diocèse de St-Brieuc.*)

4. Règles des religieuses de la Croix. — *Paris, imp. de Poussielgue, 1847, in-18.*

5. Règlement pour les novices des Sœurs de la congrégation de la Croix — *Paris, imp. de De Soye et Bouchet, 1857, in-18.*

---

6. (Acte royal, de juillet 1642, et ordonnance archiépiscopale, du 27 avril 1640, pour l'établissement des religieuses de la Croix dans le diocèse de Paris, commençant par ces mots :) Louis, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre. A tous présents et à venir, salut. Sur ce qui nous a été remontré que notre amé et féal conseiller en nos Conseils, le sieur archevêque de Paris... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-4°. Pièce.* (DÉPARTEMENT DES MANUSCRITS, Supplément Français, n° $\frac{540}{10}$, tome II, fol. 426.)

7. Établissement de charité. Notice sur le rétablissement de la maison des Filles de la Croix... — *(Paris,) imp. de Le Blanc, (1816,) in-8°. Pièce.*

§ 81. (Ld[92])

Sœurs de la Doctrine chrétienne de Bordeaux.

1. Constitutions générales des Sœurs de la Doctrine chrétienne. *Bordeaux, imp. de H. Faye, janvier 1832.* — Avis aux Sœurs de la Doctrine chrétienne, touchant les devoirs de leur état, soit envers Dieu, soit envers le

prochain. *Bordeaux, imp. de H. Faye, janvier 1832.* — *Le tout en 1 vol. in-12.*

§ 82. (Ld[93])

Sœurs de la Doctrine chrétienne de Digne.

1. (Collection de lettres circulaires émanées de la congrégation des Sœurs de la Doctrine chrétienne de Digne.) — *In-4°.*

§ 83. (Ld[94])

Sœurs de la Doctrine chrétienne de Nancy, ou Sœurs Vatelotes : — Généralités de l'histoire; — Constitutions.

1. (Collection de lettres circulaires émanées de la congrégation des Sœurs de la Doctrine chrétienne de Nancy, dites aussi Sœurs Vatelotes.) — *In-8°.*

---

2. Constitutions et directoire spirituel des Sœurs de la Doctrine chrétienne, suivis des principales vertus qu'elles doivent spécialement pratiquer. — *Nancy, Maison-mère de la Doctrine chrétienne, 1844, in-18.*

§ 84. (Ld[95])

Sœurs du Tiers-Ordre de Saint-Dominique.

1. Règle des Sœurs du tiers-ordre de Saint-Dominique, nouvelle édition, conforme à celle de 1817, et augmentée de la Vie de S[t]-Dominique. — *Saint-Flour, Vidal, 1835, in-12.*

A. — 2[e] éd. (Publiée par l'abbé CHAUMEIL.) — *Saint-Flour, chez l'éditeur, au couvent de S.-Joseph, 1835, in-12.*

2. Règles et Constitutions des Sœurs du tiers-ordre de Saint-Dominique de la congrégation de Sainte-Catherine-de-Sienne. — *Lyon, imp. de A. Vingtrinier, (1858,) in-32.*

§ 85. (Ld[96])

Sœurs des Écoles chrétiennes.

1. Règles et constitutions des Sœurs des Écoles chrétiennes et charitables du diocèse d'Évreux. — *Paris, imp. de Poussielgue, 1839, in-18.*

§ 86. (Ld[97])

Filles de l'Enfance de N. S. J.-C.

1. Storia della soppressione dell' istituto delle Figlie dell' Infanzia, eseguita per gli artifizi e le violenze dei PP. Gesuiti. — *Parigi, 1764, in-8°. Pièce.*

(Voyez aussi ci-dessus, pour les ouvrages relatifs à l'histoire des Filles de l'Enfance dans ses rapports avec la bulle *Unigenitus*, page 69, n[os] 508-512, et page 204, n° 2163.)

§ 87. (Ld[98])

Filles de l'Enfant Jésus.

1. Constitutions et règles de la congrégation des Filles de l'Enfant Jésus, données par monseigneur l'évêque de Cambrai (LOUIS BELMAS, [6 décembre 1836]). — *Lille, L. Lefort, 1837, in-18.*

§ 88. (Ld[99])

Sœurs de l'Institution chrétienne.

* A MM. les Députés de l'Assemblée nationale. Adresse d'une Sœur de l'Institution chrétienne, sur le serment exigé des personnes religieuses chargées du service des pauvres malades et de l'éducation de la jeunesse.

(Voyez ci-dessus page 309, n° 3525.)

§ 89. (Ld[100])

Sœurs de l'Instruction charitable de l'Enfant-Jésus : — Généralités de l'histoire; — Constitutions.

1. (Collection de lettres circulaires émanées de la congrégation des Sœurs de l'Instruction de l'Enfant Jésus.) — *In-4°.*

---

2. Constitutions des Sœurs de l'Instruction charitable dites du Saint-Enfant-Jésus. — *Paris, Égron, 1818, in-18.*

3. Règles des religieuses de l'Instruction de l'Enfant-Jésus établies au Puy. — *Clermont-Ferrand, à la librairie catholique, 1853, in-18.*

§ 90. (Ld[101])

Sœurs de l'Instruction chrétienne.

1. Règle des Sœurs de travail de la congrégation de

l'Instruction chrétienne. — *Vannes, imp. de N. de Lamarzelle, 1842, in-18.*

2. Règlements de Frères attachés à la communauté des Sœurs de l'Instruction chrétienne. — *Vannes, imp. de N. de Lamarzelle, 1842, in-18.*

3. Règle des Sœurs de l'Instruction chrétienne établies à Saint-Gildas-des-Bois, diocèse de Nantes. — *Nantes, imp. de Masseaux et Bourgeois, 1856, in-12.*

§ 91. (Ld[102])

Filles de Jésus.

1. Constitutions de la congrégation des Filles de Jésus. — *Vannes, imp. de J.-M. Galles, (1850,) in-16.*

§ 92. (Ld[103])

Petite Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph : — Généralités de l'histoire; — Constitutions.

1. (Collection de lettres circulaires émanées de divers monastères des religieuses de Saint-Joseph en France.)— *In-4°.*

---

2. Constitutions pour la petite congrégation des Sœurs de Saint-Joseph, approuvées par monseigneur Louis-Jacques-Maurice de Bonald, évêque du Puy. — *Le Puy, imp. de Pasquet père, 1824, in-18.*

A. — *1827.* — *Lyon, Rusand, in-18.*
B. — *1837.* — *Lyon, J.-B. Pélagaud, Lesne et Crozet, in-18.*
C. — *1847.* — *Lyon, J.-B. Pélagaud, in-18.*
D. — *1849.* — *Lyon, J.-B. Pélagaud, in-18.*
E. — *1853.* — *Bordeaux, imp. de J. Dupuy, in-18.*
F. — *1857.* — *Lyon, J. B. Pélagaud, in-18.*

§ 93. (Ld[104])

Sœurs hospitalières de Saint-Joseph.

1. Règles et constitutions pour les religieuses hospitalières de Saint-Joseph. — *Autun, B. La Mothe-Tort, 1686, in-32.*

2. Directoire pour les religieuses hospitalières de Saint-Joseph. — *Le Mans, imp. de Monnoyer, 1839, in-18.*

3. Coutumier et petites règles des religieuses hospitalières de la congrégation de Saint-Joseph. (Complet.) — *La Flèche, imp. de E. Jourdain, 1850, in-8°.*

§ 94. (Ld[105])

Sœurs de Saint-Joseph de Cluny.

1. Règle de la congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny.—*Autun, M. Dejussieu, 1853, in-18.*

2. Directoire de la congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny. — *(S. l., 1853,) in-18.*

§ 95. (Ld[106])

Sœurs de Saint-Joseph-des-Vans.

1. Règlement pour les Sœurs rurales de la communauté de Saint-Joseph-des-Vans. — *Lyon, J.-B. Pélagaud, 1852, in-18.*

§ 96. (Ld[107])

Sœurs de Saint-Joseph dites Filles de Marie conçue sans péché.

1. Statuts et règlements des Sœurs de S[t]-Joseph dites Filles de Marie conçue sans péché, établies à La Besse, canton de Salles-Curan (Aveyron), approuvés par M[gr] l'évêque de Rodez. — *Rodez, imp. de Carrère aîné, 1856, in-18.*

§ 97. (Ld[108])

Sœurs de Saint-Joseph ou de la Providence.

1. Factum contenant les preuves justificatives de l'établissement des Sœurs de S.-Joseph, instituées au faubourg Saint-Germain sous la conduite et direction de l'ordinaire, pour subvenir à l'éducation, nourriture et entretien des filles d'honnête naissance délaissées sans instruction, pauvres et orphelines. (Signé : Guy, procureur. [21 juin 1675.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

§ 98. (Ld[109])

Sœurs de Sainte-Madeleine.

1. Vive Jésus et Marie! Règles et constitutions pour la congrégation de S[te]-Madeleine. — *Lyon, Pélagaud, Lesne et Crozet, 1837, in-32.*

2. Règlement de la congrégation des Filles de Sainte-Madeleine. — *Toulouse, imp. de P. Montaubin, 1847, in-18.*

3. Règlement et directoire spirituel des Sœurs Magdelaines instituées à Montpellier... — *Montpellier, imp. de P. Grollier, 1854, in-32.*

§ 99. (Ld[110])

Sœurs Marianites.

1. Règles particulières aux Sœurs Marianites de N.-D.-de-Sainte-Croix du Mans, à l'usage des capitulantes majeures, mineures, et de toutes les professes. — *Le Mans, Gallienne, 1852, in-18.*

2. J. M. J. Directoire contenant les exercices, les prières et les cérémonies de la Société des Sœurs Marianites de N.-D.-de-Sainte-Croix. (Par B.-A.-M. Moreau.) — *Le Mans, Gallienne, 1852, in-18.*

A. — *1855. — Le Mans, Gallienne, in-18.*

3. Constitutions particulières à la Société des Sœurs Marianites du Mans. A l'usage des capitulantes majeures et mineures. — *Le Mans, Gallienne, 1853, in-32.*

4. Règles particulières aux Marianites, à l'usage des professes. Édition approuvée par le chapitre. — *Le Mans, Gallienne, 1854, in-18.*

5. Règles particulières aux Marianites, à l'usage des novices. — *Le Mans, Gallienne, 1854, in-18.*

§ 100. (Ld[111])

Dames de la Retraite de la Société de Marie.

1. Règles des Dames de la Retraite, de la Société de Marie. — *Angers, L. Pavie, 1826, in-18.*

§ 101. (Ld[112])

Sœurs de Marie-Joseph, ou des Prisons.

1. Constitutions pour les Sœurs des Prisons de la congrégation de Marie-Joseph. — *Limoges, Barbou frères, 1851, in-18.*

§ 102. (Ld[113])

Sœurs de Sainte-Marthe.

1. Instructions et règlements pour celles qui désirent servir Dieu en la communauté des pauvres Filles, dites Sainte-Marthe, fondée à Reims par damoiselle barbe Martin, veuve du feu sieur de Magneux. — *Reims, Ve F. Bernard, 1651, in-12.*

2. Mémoire concernant la communauté de Ste-Marthe de Paris. — *(Paris,) imp. de Moquet et Hauquelin, (1842) in-4°. Pièce.*

§ 103. (Ld[114])

Sœurs de Sainte-Marthe de Romans.

1. Règles des supérieures locales et des Sœurs visiteuses de l'institut de Sainte-Marthe de Romans. — *Valence, imp. de A.-F. Joland aîné, 1846, in-12. Pièce.*

2. Règles, constitutions et directoire spirituel des Sœurs de la congrégation de Sainte-Marthe, publiés par ordre de monseigneur Pierre Chatrousse, évêque de Valence. — *Valence, imp. de Chenevier et Charet, 1851, in-12.*

§ 104. (Ld[115])

Sœurs de la Mère de Dieu.

1. Règles et constitutions de la congrégation de la Mère de Dieu; suivies de la Règle de Saint-Augustin. — *Versailles, imp. de Despart, 1845, in-18.*

§ 105. (Ld[116])

Sœurs hospitalières de la Miséricorde de Jésus.

1. Constitutions de la congrégation des religieuses hospitalières de la Miséricorde de Jésus, de l'ordre de Saint-Augustin. — *(S. l., 1666,) in-12.*

2. Recueil tiré des Constitutions de la congrégation des religieuses hospitalières de la Miséricorde de Jésus, de l'ordre de Saint-Augustin. M. D. C. LXVI. — *Morlaix, réimprimé chez V. Guilmer, 1853, in-18.*

§ 106. (Ld[117])

Sœurs de la Miséricorde de Bordeaux.

1. Constitutions données aux directrices de la maison de la Miséricorde fondée par marie-thérèse-charlotte de Lamouroux, première supérieure de cet établissement. — *Bordeaux, imp. de J. Delmas, 1856, in-8°.*

§ 107. (Ld[118])

Sœurs de la Miséricorde.

1. Règles et constitutions des Sœurs de La Miséricorde de Caen. — *Caen, imp. de A. Hardel, 1848, in-12.*

§ 108. (Ld[119])

Sœurs de la Miséricorde de Séez : — Généralités de l'histoire ; — Constitutions ; — Détails de l'histoire.

1. Congrégation des Sœurs de la Miséricorde de Séez, Orne. Notice historique. (Signé : Durand, chan. hon. directeur.) — *Séez, J. Valin, (1854,) in-18. Pièce.*

---

2. Directoire pour les novices de la congrégation de la Miséricorde. — *Clermont-Ferrand, à la librairie catholique, rue du Terrail, 1853, in-18.*

3. Règles et constitutions des Sœurs de la Miséricorde. — *Clermont-Ferrand, imp. de P. Hubler, 1857, in-12.*

---

* Les Sœurs de la Miséricorde à Bayeux. (Signé : georges Garnier. [Décembre 1857.])

(Voyez la division POÉSIE.)

§ 109. (Ld[120])

Sœurs de la Nativité de la Vierge.

1. Règles de Saint-Augustin ; constitutions des Sœurs religieuses de la Nativité de la Sainte-Vierge. — *Versailles, Vitry, 1827, in-12.*

(Précédé d'un *Avis aux Sœurs...* signé : « Pourchon, chanoine honoraire de Versailles, supérieur de la congrégation de la Nativité de la Sainte-Vierge ».)

§ 110. (Ld[121])

Sœurs de la Nativité de Notre-Seigneur : — Constitutions ; — Détails de l'histoire.

1. Règles et constitutions pour les Sœurs de la Nativité et Filles du Sacré-Cœur. — *Valence, imp. de J. Montal, 1820, in-12.*

A. — *1830. — Valence, L. Borel, in-12.*

2. Directoire spirituel des religieuses de la Nativité de Notre Seigneur, et Filles des Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie. — *Tournon, imp. de P.-R. Guillet, (1832,) in-18.*

(Paginé 161-340. — Ainsi déposé, et décrit sous cette forme dans la « Bibliographie de la France ».)

3. Constitutions de la congrégation des Sœurs de la Nativité de N. S. J., et Filles des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie. — *Romans, E. Bossan, 1844, in-12.*

---

4. Protestation contre Sœur Marie-Antonie Trollet, ex-supérieure g[ale] de la Nativité. (Signé : Le Père Enfantin, missionnaire apostolique, supérieur général fondateur. [9 janvier 1848.]) — *Lyon, imp. de Rey-Sézanne, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet de l'administration de l'ex-supérieure générale.)

5. II[e] Lettre ayant trait au Catéchisme des Sœurs de la Nativité de N. S. Sur leur existence et le mode de leur existence civile et religieuse. (Signé : Père Enfantin, missionnaire apostolique. [18 janvier 1848.]) — *Lyon, imp. de Rey-Sézanne, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

§ 111. (Ld[122])

Religieuses de la congrégation de Notre-Dame, ou du B. H. Pierre Fourier : — Généralités de l'histoire ; — Constitutions.

1. (Collection de lettres circulaires émanées des divers monastères des religieuses de la congrégation de Notre-Dame en France.) — *In-4°.*

2. Conduite de la providence dans l'établissement de la congrégation de Notre-Dame, qui a pour son instituteur le bienheureux Père Pierre Fourier, dit vulgairement de Mataincour, supérieur général et réformateur des chanoines réguliers de la congrégation de Notre-Sauveur... (Par louis-gaspard Bernard.) — *Toul, C. Vincent, 1732, 2 vol. in-4°.*

---

3. Sommaire des constitutions des religieuses de la congrégation de Notre-Dame, fidèlement extrait du corps desdites constitutions, sans rien changer en leur substance. — *(S. l.,) 1649, in-16.*

4. Règle de S.-Augustin à l'usage des religieuses de la congrégation N.-Dame, approuvée par monseigneur l'ill. et rév. Charles-Maurice Le Tellier, ar.-duc de Reims. — *Reims, N. Pottier, 1673, in-12.*

5. Usages des religieuses de la congrégation de Notre-Dame, servant d'éclaircissement à la constitution du R. P. Pierre Fourier, curé de Mataincourt, leur instituteur, tirés de ses écrits. Avec la Règle de S.-Augustin. Imprimés par ordre de monseigneur l'illustr. et révér. Louis-Ant. de Noailles, évêque-comte de Chaalons, pair de France. — *Chaalons, J. Seneuze, 1690, in-12.*

6. Esprit de la Congrégation de Notre-Dame, traduit du B. P. Fourier, de Mataincourt, son instituteur. Par M. Camuset, curé de l'Hôtel-Dieu de Chaalons-sur-Marne. — *Paris, Guillot, 1786, in-18.*

7. Règles et méthodes dédiées aux religieuses de Notre-Dame. — *Clermont-Ferrand, imprimerie de la librairie catholique, rue Barbançon, 2, 1844, in-12.*

§ 112. (Ld[123])

Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, fondée à Bordeaux par Mme de Lestonnac.

1. Considérations critiques pour servir à l'histoire de l'ordre de Notre-Dame et à la vie de Mme de Lestonnac, sa fondatrice; par l'abbé Sabatier,... — *Bordeaux, imp. de Lavigne, 1843, in-8°.*

§ 113. (Ld[124])

Sœurs du tiers-ordre de Notre-Dame.

1. Règles communes des Sœurs du tiers-ordre de la congrégation de Notre-Dame de Moulins (Allier), destinées à l'instruction chrétienne de la jeunesse et au soin des malades... — *Moulins, autographie de M. Place, (1854,) in-16.*

§ 114. (Ld[125])

Sœurs gardes-malades de Notre-Dame-Auxiliatrice.

1. Constitutions, statuts et règlements pour la congrégation des Sœurs gardes-malades de Notre-Dame-Auxiliatrice. — *Montpellier, imp. de Grollier, 1854, in-18.*

A. — *1858. — Montpellier, imp. de Grollier, in-4°.*

§ 115. (Ld[126])

Sœurs de Notre-Dame-de-Charité.

1. Règles communes de la congrégation des Sœurs de Notre-Dame-de-Charité de la ville de Rouen. — *Rouen, imp. de Mégard, (1850,) in-18.*

§ 116. (Ld[127])

Sœurs de Notre-Dame de Chartres.

1. Assemblée générale de l'œuvre des Sœurs de Notre-Dame de Chartres, tenue le 26 janvier 1858, et présidée par monseigneur l'évêque de Chartres. Rapport de M. l'abbé Teyssier, directeur de l'œuvre. — *Chartres, Garnier, 1858, in-8°. Pièce.*

§ 117. (Ld[128])

Sœurs de Notre-Dame de la Compassion.

1. Institut des religieuses de Notre-Dame de la Compassion. — *Fréjus, imp. de E. Perreymond, 1857, 2 vol. in-18.*

§ 118. (Ld[129])

Sœurs de Notre-Dame-de-Grâce.

1. Constitutions des règles communes pour les hospitalières de S.-Thomas-de-Villeneuve, adoptées par les religieuses hospitalières de Notre-Dame-de-Grâce. — *Aix, A. Pontier, (s. d.,) in-12.*

§ 119. (Ld[130])

Sœurs de Notre-Dame de l'Immaculée-Conception.

1. Règles et constitutions de la congrégation des Sœurs de Notre-Dame de l'Immaculée-Conception. — *Castres, imp. de V. Abeilhou, 1853, in-18.*

§ 120. (Ld[131])

Sœurs de Notre-Dame de la Miséricorde.

1. Règles et constitutions pour les religieuses de Notre-Dame de la Miséricorde, de l'ordre de S.-Augustin. — *Paris, J. Boullard, 1661, in-32.*

2. Notices historiques sur les fondateurs de l'ordre de Notre-Dame de la Miséricorde, précédées de quelques réflexions sur la vie religieuse. — *Paris, A. Le Clère, 1849, in-8°. Pièce.*

§ 121. (Ld[132])

Sœurs de Notre-Dame de la Présentation : — Généralités de l'histoire ; — Constitutions.

1. (Collection de lettres circulaires émanées des divers monastères des religieuses de Notre-Dame de la Présentation.) — *In-8°.*

2. Les Fondateurs de la congrégation de N.-D. de la Présentation de Manosque... — *Avignon, Aubanel frères, in-8°.*

(A commencé à paraître en 1858. — En cours de publication.)

---

3. Dieu seul. Règle, constitutions, directoire et coutumier, pour les religieuses de Notre-Dame de la Présentation de Manosque. — *Digne, imp. de Ve A. Guichard, 1849, in-12.*

§ 122. (Ld[133])

Sœurs de Notre-Dame-des-Anges.

1. Notices sur la restauration de l'abbaye de Puypéroux et la fondation de la congrégation des Sœurs de

Notre-Dame-des-Anges (diocèse d'Angoulême), par M. l'abbé J.-H. Michon, premier supérieur de cette congrégation... — *Paris, imp. de Cosse et J. Dumaine, 1843, in-12. Pièce.*

A. — *1844.* — *Paris, imp. de Ducessois, in-12. Pièce.*

B. — *1845.* — *Paris, Deraehe, in-24. Pièce.*

§ 123. (Ld[134])

Sœurs de Notre-Dame du Refuge.

1. Déclaration de l'institut de la congrégation de Notre-Dame du Refuge. — *Paris, G. Sassier, 1657, in-12.*

§ 124. (Ld[135])

Congrégation des Nouvelles-Catholiques.

1. Constitutions pour la maison des Nouvelles-Catholiques de Paris. — *Paris, F. Muguet, 1675, in-12.*

§ 125. (Ld[136])

Sœurs aveugles de Saint-Paul.

1. Maison des Sœurs aveugles de Saint-Paul, 24, rue des Postes. — *Paris, imp. de Lacour, (1852,) in-8°. Prospectus.*

§ 126. (Ld[137])

Petites-Sœurs-des-Pauvres.

1. Règle et constitutions des Petites-Sœurs-des-Pauvres. — *Lille, imp. de L. Lefort, (1853,) in-12.*

2. Extrait de « L'Alliance » du 12 juin 1849, numéro 425. Les Sœurs-des-Pauvres. — *Paris, imp. de Pollet, (1849,) in-8°. Pièce.*

A. — *(1850.)* — *Paris, imp. de Bailly, Divry et Cie, in-8°. Pièce.*

B. — *(1851.)* — *Paris, imp. de E. Duverger, in-8°. Pièce.*

3. Les Petites-Sœurs-des-Pauvres. — *Nancy, imp. de Vagner, (1850,) in-8°. Pièce.*

4. Histoire des Petites-Sœurs-des-Pauvres. Extrait du journal « L'Univers ». (Signé : Léon Aubineau.) — *Paris, imp. de Bailly, Divry et Cie, 1852, in-12. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

A. — *1852.* — *Paris, L. Lefort, in-12. Pièce.*

B. — *1852.* — *Nancy, Grimblot et Ve Raybois, in-18.*

B. — *1853.* — *Nancy, Vagner, in-18.*

5. Geschichte der Kleinen-Schwestern der armen... [Histoire des Petites-Sœurs-des-Pauvres, ou Le véritable amour chrétien de nos jours, à communiquer pour l'instruction des riches et des pauvres, particulièrement de la classe inférieure.] — *Colmar, imp. de Hoffmann, (1852,) in-fol. Pièce.*

(Traduction du n° précédent.)

6. La Maison des Petites-Sœurs à Rouen. (Signé : Adolphe Archier.) — *Rouen, Fleury, 1852, in-18. Pièce.*

7. Les Petites-Sœurs-des-Pauvres à Bar-le-Duc. (Signé : A. Thirion.) — *Bar-le-Duc, imp. de N. Rolin, (s. d.,) in-12. Pièce.*

(Extrait de *L'Écho de l'Est*, du 21 décembre 1852.)

8. Les Petites-Sœurs-des-Pauvres à Lyon. (Signé : L'abbé Aug. Coudour.) — *Lyon, imp. de Girard et Josserand, 1852, in-18. Pièce.*

A. — *1853, novembre.* — *Lyon, imp. de Perrin, in-12. Pièce.*

9. Les Petites-Sœurs-des-Pauvres. Asile pour les vieillards, hommes et femmes, établi au Hâvre, rue de Ste-Adresse, en face des bains et lavoir. — *Le Hâvre, imp. de H. Brindeau, 1854, in-18. Pièce.*

(Extrait des notices de MM. Léon Aubineau et Adolphe Archier.)

10. Les Petites-Sœurs-des-Pauvres à Bordeaux, trait de mœurs, par Auguste Geoffroy. — *Bordeaux, imp. de Ve Crugy, 1854, in-8°. Pièce.*

11. Les Petites-Sœurs-des-Pauvres au Mans. Avril 1854. — *Le Mans, imp. de Gallienne, 1854, in-8°. Pièce.*

12. Les Petites-Sœurs-des-Pauvres à Strasbourg. (Signé : L***, membre de la Société de Saint-Vincent-de-Paul.) — *Strasbourg, imp. de L.-F. Le Roux, 1856, in-12. Pièce.*

13. Die Kleinen-Schwestern der Armen in Strassburg. — *Strasbourg, imp. de L.-F. Le Roux, (1856,) in-12. Pièce.*

(Traduction allemande du n° précédent.)

14. Les Petites-Sœurs-des-Pauvres à Perpignan. — *Perpignan, J.-B. Alzine, 1856, in-8°. Pièce.*

15. L'Institution des Petites-Sœurs-des-Pauvres (maison de retraite pour les vieillards), par Félix Ribeyre,... — *Saint-Quentin, imp de A. Moureau, 1857, in-8°. Pièce.*

16. Les Petites Sœurs-des-Pauvres à Brest. — *Brest, J.-B. et A. Lefournier, 1857, in-8°. Pièce.*

§ 127. (Ld[138])

Dames de la Propagation.

1. Idée de la communauté des Dames de La Propagation. — *Tours, P. Masson, 1684, in-12.*

§ 128. (Ld[139])

Sœurs de la Providence établies par le P. Moye.

1. Statuts des Sœurs de la Providence, instituées par M. Moye, prêtre, missionnaire apostolique. — *Saint-Diez, Trotot, 1826, in-18.*

2. Statuts et constitutions des Sœurs de la Providence du diocèse de Gap. Imprimé par ordre de Mgr Depéry, évêque de Gap. — *Auch, Brun, 1849, in-12.*

§ 129. (Ld[140])

Sœurs de la Providence de Ruillé-sur-Loir.

1. Constitutions et règles des Sœurs de la Providence de Ruillé-sur-Loir, diocèse du Mans, approuvées par Mgr Jean-Baptiste Bouvier, évêque du Mans. — *Le Mans, imp. de Monnoyer, 1835, in-12.*

§ 130. (Ld[141])

Sœurs de la Providence du diocèse de Dijon.

1. Constitutions et règlement des Sœurs de la Providence, établies dans le diocèse de Dijon le 31 mars 1835. — *Dijon, imp. de E. Frantin, 1844, in-12.*

§ 131. (Ld[142])

Filles de la Providence, établies par l'abbé de La Mennais.

1. Règle des Filles de la Providence établies à Saint-Brieuc, par M. l'abbé J.-M. de La Mennais, supérieur et fondateur de cette congrégation. — *Rennes, imp. de J.-M. Vatar, 1846, in-32.*

§ 132. (Ld[143])

Sœurs hospitalières de la Providence.

1. Règle et coutumier de l'institut des religieuses hospitalières de la Providence de Nantes, approuvé par le souverain pontife Pie VII, le 19 décembre 1817, et autorisé par un décret du gouvernement, le 8 novembre 1810. — *Nantes, imp. de C. Merson, 1834, in-18.*

§ 133. (Ld[144])

Institut de la Providence du diocèse de Grenoble.

1. Règles et constitutions des Sœurs de la Providence du diocèse de Grenoble. — *Grenoble, imp. de Maisonville, 1835, in-4°.*

§ 134. (Ld[145])

Sœurs de la Providence ou de Saint-André.

1. Statuts et règlements de la congrégation des Sœurs de la Providence de Forbach. — *Metz, Collignon, 1828, in-12. Pièce.*

§ 135. (Ld[146])

Sœurs de la Providence, dites de Sainte-Thérèse.

1. Constitutions et règles de la congrégation des Filles de la Providence, dites de Sainte-Thérèse, données par monseigneur l'évêque de Cambrai (Louis Belmas, [1er septembre 1838]). — *Lille, Lefort, 1838, in-12.*

§ 136. (Ld[147])

Sœurs de Saint-Régis.

1. Constitutions pour la congrégation des Sœurs de Saint-Régis d'Aubenas, diocèse de Viviers. — *Lyon, J.-B. Pélagaud, (1855,) in-8°.*

§ 137. (Ld[148])

Dames du Sacré-Cœur de Jésus.

1. Règles des Dames du Sacré-Cœur de Jésus. — *Paris, imp. de Poussielgue-Rusand, 1828, 2 vol. in-12.*

2. Constitutions et Règles de la Société du Sacré-Cœur de Jésus. — *Lyon, J.-B. Pélagaud, 1852, in-12.*

A. — *1852. — Lyon, J.-B. Pélagaud, in-18.*

§ 138. (Ld[149])

Sœurs du Sacré-Cœur de Jésus.

1. Règlement des Filles du Sacré-Cœur de Jésus établies à Saint-Sauveur en Rue, le 29 septembre 1747, avec l'approbation des révérendissimes archevêques de

Lyon et de Vienne. — *Lyon, imp. de Dumoulin et Ronet, 1848, in-8°.*

2. Règles et constitutions des Sœurs du Sacré-Cœur de Jésus. — *Coutances, imp. de J.-J. Salettes, 1855, in-8°.*

§ 139. (Ld[150])

Filles du Sacré-Cœur de Jésus et de Marie.

1. Constitutions pour les Filles du Sacré-Cœur de Jésus et de Marie. — *Lyon, imp. de M.-P. Rusaud, 1850, in-18.*

2. Constitutions et règles de la congrégation des Filles du Sacré-Cœur de Jésus et du Saint-Cœur de Marie. — *Lyon, imp. de Girard et Josserand, 1857, in-18.*

§ 140. (Ld[151])

Sœurs du Sacré-Cœur de Marie.

1. Règles et constitutions des religieuses hospitalières du Sacré-Cœur de Marie sous la règle de S.-Augustin. — *Angers, Barassé frères, 1847, in-16.*

2. Coutumier, ou Supplément aux Règles et aux constitutions des religieuses hospitalières du Sacré-Cœur de Marie, sous la règle de Saint-Augustin. — *Angers, Barassé frères, 1847, in-16.*

§ 141. (Ld[152])

Filles des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie, dites de Louvencourt : — Constitutions ; — Détails de l'histoire.

1. Règles et constitutions des Filles des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie, dites de Louvencourt. — *Amiens, imp. de Duval et Herment, 1846, in-18.*

---

2. Consultation pour les Dames des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie, dites de Louvencourt. (Signé : Battur, avocat à la cour royale de Paris. [15 septembre 1847.]) — *Dunkerque, imp. de Vanderest, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

§ 142. (Ld[153])

Filles de la Sagesse, ou du vénérable Montfort.

1. Note sur l'institut des Filles de la Sagesse à Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée), et sur l'admission des sujets au noviciat. — *Nantes, imp. de Mersou, (1845,) in-8°. Pièce.*

* Notice historique sur l'approbation des deux congrégations fondées par le vén. Montfort. *(1854.)*

(Les 2 congrégations mentionnées sont les Missionnaires de la Compagnie de Marie et les Filles de la Sagesse.)

(Voyez ci-dessus page 625, n° 1.)

---

2. Règle et constitutions des Filles de la Sagesse. — *Nantes, imp. de V. Forest, 1845, in-8°.*

A. — *1845. — Nantes, imp. de V. Forest, in-8°.*
(On y a joint un vol. contenant un grand nombre de cartons imprimés pour cette édition.)

3. Extraits de la troisième Partie des constitutions des Filles de la Sagesse, à l'usage particulier des supérieures locales. — *Nantes, imp. de V. Forest, 1845, in-8°. Pièce.*

§ 143. (Ld[154])

Sœurs du Saint-Cœur de Marie.

1. Règles et constitutions des religieuses Augustines du Saint-Cœur de Marie. — *Paris, imp. de A. Le Clère, 1858, in-18.*

§ 144. (Ld[155])

Filles du Saint-Esprit.

1. Constitutions et règles de la congrégation des Filles du Saint-Esprit. — *Saint-Brieuc, L. Prudhomme, 1857, in-18.*

§ 145. (Ld[156])

Sœurs du Saint-Sacrement.

1. Relation sur l'établissement des Filles du Saint-Sacrement et sur le chapelet secret. — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

2. Extrait des observances de la congrégation des Sœurs du S[t]-Sacrement. — *Romans, imp. de E. Bossan, (1858,) in-18.*

§ 146. (Ld[157])

Sœurs chanoinesses du Saint-Sépulcre.

1. (Collection de lettres circulaires émanées des divers monastères des chanoinesses du Saint-Sépulcre. — *In-4°.*

§ 147. (Ld[158])

Filles de la Sainte-Enfance de Jésus.

1. Règles de la congrégation de la Sainte-Enfance de Jésus. — *Versailles, imp. de Beau jeune, 1850, in-18.*

§ 148. (Ld[159])

Sœurs de la Sainte-Famille.

1. Règles des Sœurs de la Sainte-Famille, dites Dames de la Sainte-Famille. — *Bordeaux, T. Lafargue, 1841, in-18.*

2. Règles générales des Sœurs de la Sainte-Famille, ou de la Soeiété de Marie. — *Bordeaux, T. Lafargue, 1844, in-8°.*

3. Formule des vœux (des Sœurs de la Sainte-Famille). — *Bordeaux, T. Lafargue, 1852, in-4°. Pièce.*

4. Règles des Sœurs de la Sainte-Famille dites Sœurs de l'Espérance. — *Bordeaux, imp. de J. Dupuy, 1855, in-18.*

5. Règles des Sœurs de la Sainte-Famille dites Sœurs de Sainte-Marthe ou Sœurs Servantes. — *Bordeaux, imp. de J. Dupuy, 1857, in-18.*

6. Règles des Sœurs de la Sainte-Famille, dites Sœurs Agrieoles. — *Bordeaux, imp. de J. Delmas, 1858, in-12.*

§ 149. (Ld[160])

Sœurs de la Sainte-Famille de Nazareth.

1. Règles et constitutions des Sœurs ou Filles de la Sainte-Famille à Lyon. — *Lyon, imp. de Pélagaud et Lesne, 1839, in-12.*

A. — *1852.* — *Lyon, imp. de A. Pévisse, in-12.*

§ 150. (Ld[161])

Sœurs de Sainte-Marie.

1. Règles et eonstitutions de la eongrégation de Sainte-Marie, suivies de la règle de Saint-Augustin. — *Paris, imp. de S. Raçon, (1856,) in-18.*

§ 151. (Ld[162])

Sœurs de Sainte-Marie-de-Lorette.

1. Assistance à donner aux âmes du Purgatoire. Souseription pour l'aehat d'une maison destinée aux religieuses de S[te]-Marie-de-Lorette de Paris, lesquelles, en exéeution de leurs constitutions, se eonsaerent d'une manière toute particulière au soulagement et à la délivranee des âmes du Purgatoire. Diocèse de... Livret de M... demeurant à... (Signé : A. Surat, ehanoine titulaire du ehapitre métropolitain de Paris. [7 et 8 avril 1847.]) — *Paris, imp. de V[e] Bouchard-Huzard, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

2. Assistance à donner aux âmes du Purgatoire. Union de prières avee la eommunauté de Sainte-Marie-de-Lorette. — *Paris, imp. de A. Le Clère, (1847,) in-4°. Prospectus.*

§ 152. (Ld[163])

Dames de la Sainte-Union.

1. Constitutions et règles données aux Dames de la Sainte-Union par leur fondateur et direeteur général (J.-B. Debrabant), approuvées par Son Éminence le cardinal Giraud, arehevêque de Cambrai. Nouvelle édition, eontenant quelques modifications et quelques additions explicatives demandées par la eongrégation des évêques et des religieux chargés par le souverain pontife Pie IX de l'examen des présentes règles et Constitutions; suivies des Statuts présentés au gouvernement et des deux décrets qui approuvent les Statuts et la eongrégation des Dames de la Sainte-Union à la supérieure générale, etc., ete. — *Lille, imp. de L. Danel, 1850, in-16.*

§ 153. (Ld[164])

Filles de la Sainte-Vierge.

1. Règles et eonstitutions des Filles de la Sainte-Vierge établies à Rennes. — *Rennes, imp. de H. Vatar, (1856,) in-32.*

§ 154. (Ld[165])

Filles des Saints-Cœurs de Marie et de Joseph.

1. Appel aux âmes généreuses. — *Bordeaux, imp. de G.-M. de Moulins, (1852,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet de la fondation d'une communauté de Sœurs gardes-malades des pauvres prenant le titre de Servantes des pauvres, ou de Filles des Saints-Cœurs de Marie et de Joseph.)

§ 155. (Ld166)

Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie.

1. Règles et constitutions de la congrégation des religieuses des SS.-Noms de Jésus et de Marie. — *Digne, Repos, 1841, in-12.*

A. — *1857.* — *Lyon, imp. de A. Périsse frères, in-12.*

B. — *1857.* — *Lyon, imp. de A. Périsse, in-32.*

§ 156. (Ld167)

Sœurs hospitalières de Saint-Thomas-de-Villeneuve.

1. Acte de la congrégation des hospitalières de Saint-Thomas-de-Villeneuve établie en France, en Bretagne et autres provinces du royaume par lettres patentes de Sa Majesté, tenu en leur maison de Paris, rue de Sèvres... pour l'élection de la Mère générale et des assistantes, le mercredi 2 janvier 1828. — *Paris, imp. de Poussielgue-Rusand, (s. d.,) in-fol. Pièce.*

(Le faux titre porte : *Procès-verbal d'élection du mercredi 2 janvier* 1828.)

2. Acte de la congrégation des hospitalières de Saint-Thomas-de-Villeneuve, fait en leur maison de Paris, rue de Sèvres... pour l'élection de la supérieure générale et des assistantes, le mardi 20 décembre 1836. — *Paris, imp. de Poussielgue, (S. d.,) in-fol. Pièce.*

3. Conseil d'État. Comité de législation. M. Reverchon, rapporteur. Note pour les Dames hospitalières de Saint-Thomas-de-Villeneuve. (Signé : Maulde, avocat au Conseil du roi et à la Cour de Cassation.) — *(Paris,) imp. de Moquet et Hauquelin, (1842,) in-8°. Pièce.*

§ 157. (Ld168)

Sœurs Trappistines.

* Courte Notice sur La Trappe. *(1845.)*

(Le titre de départ, page 1, porte en plus : *Spécialement sur ce qui concerne les religieuses de cet ordre, par M.* Lacas, *prêtre.*)

(Voyez ci-dessus page 518, n° 173.)

1. Ouvrage dédié aux dames du monde. Les femmes à La Trappe, par l'abbé Cazes (amédée), prêtre. Deuxième édition. — *Toulouse, imp. de Troyes, 1857, in-18.*

§ 158. (Ld169)

Sœurs du Très-Saint-Cœur de Marie.

1. Règle de Saint-Benoît, et constitutions de la congrégation du Très-Saint-Cœur de Marie fondée à Pradines, diocèse de Lyon. — *Lyon, J.-B. Pelagaud, 1853, in-18.*

2. Règle de Saint-Benoît, et constitutions de la congrégation du Très-Saint-Cœur de Marie. Texte de la révérende Mère abbesse thérèse de Bavoz, fondatrice. — *Lyon, imp. de Barret, 1857, in-18.*

§ 159. (Ld170)

Sœurs du Très-Saint-Sacrement.

1. Règlements des offices religieux du Très-Saint-Sacrement, par la vénérable Mère Mectilde-du-Saint-Sacrement, institutrice de l'adoration perpétuelle. — *Lille, L. Lefort, 1859, in-18.*

§ 160. (Ld171)

Sœurs de la Très-Sainte-Trinité.

* Vie de la révérende Mère Marie-de-la-Croix, fondatrice de la congrégation de la Très-Sainte-Trinité, contenant l'histoire de cette congrégation avec des notices biographiques sur les premières religieuses qui l'ont établie... Par marie-léandre Badiche,... *(1856.)*

(Voyez ci-après le chapitre biographie.)

1. Règles et constitutions de la congrégation des Sœurs Trinitaires, hospitalières et institutrices, de Valence. — *Valence, imp. de J. Montal, 1822, in-12.*

2. Règles, constitutions et directoire spirituel pour les Sœurs Trinitaires, hospitalières et institutrices. Nouvelle édition, publiée par ordre de monseigneur Pierre Chatrousse, évêque de Valence. — *Valence, imp. de Chenevier et Chavet, 1847, in-12.*

§ 161. (Ld172)

Sœurs Ursulines : — Généralités de l'histoire ; — Constitutions ; — Détails de l'histoire.

1. (Collection de lettres circulaires émanées des divers monastères des religieuses Ursulines en France.) — *In-4°.*

2. Lettres de la vénérable Mère Marie-de-l'Incarnation (marie Guyart), première supérieure des Ursulines

de la Nouvelle-France, divisées en deux Parties. — *Paris, L. Billaine, 1681, in-4°.*

(Publié par Dom CLAUDE MARTIN, son fils.)

5. Choix des lettres historiques de la vénérable Mère MARIE-DE-L'INCARNATION (MARIE GUYART), première supérieure des Ursulines de Québec en Canada... (3 mai 1633-1670.) — *Clermont-Ferrand, imp. de F. Thibaud, 1857, in-18.*

* Vies des premières Ursulines de France, tirées des chroniques de l'ordre, par M. Charles Sainte-Foi. *(1856.)*

(Voyez ci-après le chapitre BIOGRAPHIE.)

---

4. Règle de notre Père Saint-Augustin. *Paris, J. Henault, 1657.* — Les Constitutions des religieuses de Sainte-Ursule de la congrégation de Paris. Divisée en trois Parties. *Paris, G. Blaizot, 1640.* — *Le tout en 1 vol. in-32.*

A. — *1646.* — *Paris, G. Blaizot, in-32.*
B. — *1685.* — *Paris, G. et L. Josse, in-32.*
C. — *1840.* — *Clermont, imp. de Thibaud-Landriot, in-32.*

5. Statuts des religieuses Ursulines de la ville et diocèse de Tours. — *Paris, 1661, in-18.*

6. Constitutions des Filles de la Vierge, religieuses de Sainte-Ursule, établies au diocèse de Chaalons... — *Chaalons, J. Seneuze, 1695, in-12.*

7. Règlements des religieuses Ursulines de la congrégation de Paris. Divisés en trois Parties. — *Paris, L. Josse, 1705, 2 vol. in-12.*

A — *1485.* — *Clermont, imp. de Thibaud-Landriot frères, 3 vol. in-12.*

8. La Règle de S.-Augustin et constitutions à l'usage des religieuses de Ste-Ursule. — *Avignon, P. Chaillot jeune, 1818, in-18.*

9. La Règle de Saint-Augustin, à l'usage des religieuses de Sainte-Ursule. — *Orléans, imp. de Guyot aîné, 1819, in-12.*

10. Directoire pour les novices de l'ordre de Sainte-Ursule de la congrégation de Paris. — *Lille, L. Lefort, 1826, in-18.*

A. — *1839.* — *Clermont, Thibaud-Landriot, in-18.*
B. — *1843.* — *Clermont, Thibaud-Landriot, 2 vol. in-18.*

11. Règle de Saint-Augustin, constitutions des religieuses de Sainte-Ursule, règles communes et des novices. — *Digne, au couvent des religieuses de Sainte-Ursule, 1836, in-18.*

12. Constitutions religieuses des Ursulines du Sacré-Cœur de Pons. — *Lille, imp. de L. Lefort, 1857, in-8°.*

---

* Bulle de N. S.-P. le pape PAUL V, confirmant l'institution des religieuses de Sainte-Ursule. (5 février 1618.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

§ 162. (Ld[173])

Sœurs de la Visitation-de-Sainte-Marie : — Généralités de l'histoire; — Détails de l'histoire.

1. Projet de l'histoire de l'ordre de la Visitation-de-Sainte-Marie, présenté aux religieuses de cet ordre. Par le P. CLAUDE-FRANÇOIS MENESTRIER, de la Compagnie de Jésus. — *Anneci, Fontaine, 1701, in-4°. Pièce.*

2. (Collection de lettres circulaires émanées des religieuses de la Visitation-Sainte-Marie des différents monastères de France, ou à elles adressées de France ou de l'étranger; rangées entre elles par ordre alphabétique de monastères, et, dans chaque monastère, par ordre chronologique.) — *In-4°.*

Tome	Tome
1. Abbeville.	35. Castellane.
2. Agen.	36. Chaillot.
3. Aix. (1er monastère.)	37. Chartres.
4. Aix. (2e monastère.)	38. Châlon-sur-Saône.
5. Alby.	39. Chambéry.
6. Alençon.	40. Charolle.
7. Alzano.	41. Clermont.
8. Amiens.	42. Compiègne.
9. Angers.	43. Condrieu.
10. Annecy. (1er monastère.)	44. Coulommiers.
11. Annecy. (2e monastère.)	45. Cracovie.
12. Aoste.	46. Crémieu.
13. Apt.	47. Cret (Crest).
14. Arona.	48. Dieppe.
15. Aurillac.	49. Digne.
16. Autun.	50. Dijon.
17. Auxerre.	51. Dole.
18. Avalon.	52. Draguignan.
19. Avignon.	53. Embrun.
20. Bayonne.	54. Forcalquier.
21. Beaune.	55. Fribourg.
22. Bellay.	56. Gleink. (Autriche.)
23. Besançon.	57. Grasse.
24. Blois.	58. Gray.
25. Bordeaux.	59. Grenoble. (1er monastère.)
26. Boulogne-sur-Mer.	60. Grenoble. (2e monastère.)
27. Bourbon-Lancy.	61. Issoudun.
28. Bourg-en-Bresse.	62. La Flèche.
29. Bourg-Saint-Andéol.	63. Langres.
30. Bourges.	64. La Rochefoucaud.
31. Brioude.	65. Le Mans.
32. Bruxelles.	66. Le Puy.
33. Caen.	67. Limoges.
34. Carpentras.	68. Loudun.

Tome.
69. Lyon. (1er monastère.)
70. Lyon. (2e monastère.)
71. Lyon. (3e monastère.)
72. Lyon. (sans indication du nº du monastère.)
73. Mâcon.
74. Madrid.
75. Mamers.
76. Mantoue.
77. Marseille. (1er monastère.)
78. Marseille. (2e monastère.)
79. Massa.
80. Maubuisson.
81. Meaux.
82. Melun.
83. Metz.
84. Miasin.
85. Milan.
86. Modène.
87. Mons.
88. Montargis.
89. Montbrison.
90. Montélimar.
91. Montferrand.
92. Montluel.
93. Montpellier.
94. Moulins.
95. Munich.
96. Nancy.
97. Nantes.
98. Naples.
99. Nevers.
100. Nice.
101. Orléans.
102. Ornans.
103. Paray.
Tome.
104. Paris. (1er monastère.)
105. Paris. (2e monastère.)
106. Paris. (3e monastère.)
107. Périgueux.
108. Pesena.
109. Pignerol.
110. Poitiers.
111. Pont-à-Mousson.
112. Reims.
113. Remiremont.
114. Rennes. (1er monastère.)
115. Rennes. (2e monastère.)
116. Romans.
117. Rome.
118. Rouen. (1er monastère.)
119. Rouen. (2e monastère.)
120. Rumilly.
121. Saint-Amour.
122. Saint-Céré.
123. Saint-Denis.
124. Saint-Esprit.
125. Saint-Etienne.
126. Saint-Georges.
127. Saint-Marcellin.
128. Saint-Vito.
129. S.-Colombe-lès-Vienne.
130. Salins.
131. San-Remo.
132. Saumur.
133. Semur-en-Auxois.
134. Sisteron.
135. Soleure.
136. Squillace en Calabre.
137. Strasbourg.
138. Taraseon-sur-Rhône.
139. Thonon.
Tome.
140. Toulon.
141. Toulouse.
142. Tours.
143. Troyes.
144. Tulle.
145. Turin.
146. Valence.
147. Vannes.
148. Varsovie.
149. Venise.
150. Vennes.
151. Verceil.
152. Vienne. (Autriche.)
Tome.
153. Villefranche-en-Beaujolais.
154. — en-Rouergne.
155. Vilna.
156. Monastères non désignés. (Ce dernier volume ne contient que des circulaires annonçant des décès de Sœurs; la plupart de ces circulaires contiennent l'annonce de plusieurs décès. Les pièces sont rangées dans l'ordre alphabétique au premier nom exprimé.)

---

3. Règles de Saint-Augustin, et constitutions pour les Sœurs religieuses de la Visitation-Sainte-Marie. — *Lyon, V. de Cœursillys, 1645, in-32.*

A. — *1855. — Paris, Béthune, in-32.*

4. Règles de S.-Augustin, constitutions et directoire pour les Sœurs religieuses de la Visitation. — *Paris, Beaucé-Rusand, 1818, in-24.*

A. — *1855. — Lyon, Sauvignet, in-24.*

---

5. Lettre du roi aux supérieures des quatre maisons de la Visitation-Sainte-Marie de Paris. (28 octobre 1676.) — *Paris, F. Muguet, 1676, in-4°. Pièce.*

6. A nos chères Sœurs en Jésus-Christ fils de Dieu les religieuses de la Visitation-Sainte-Marie et à toutes les personnes qui demeurent dans leurs monastères : nous, Frère ALEXANDRE-VINCENT JANDEL, professeur de la saerée théologie, indigne maître général de l'ordre des Frères Prêcheurs, salut et parfaite communion des saints. (9 janvier 1855.) — *Dijon, imp. de Loireau-Feuhot, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

SECONDE PARTIE.

CULTES NON CATHOLIQUES.

SECTION I.

HISTOIRE DES ÉGLISES PROTESTANTES DE FRANCE.

§ 1. (Ld[174])

Géographie et statistique générales des Églises protestantes de France.

1. Stastistique des églises réformées de France. Suivie des lois, arrêtés, ordonnances, circulaires et instructions qui les concernent; de l'indication des sociétés religieuses et des écoles; avec un Tableau général. Par A. SOULIER, ancien pasteur. — *Paris, H. Servier, 1828, in-8°.*

2. Note de statistique administrative sur les cultes non catholiques reconnus en France et en Algérie, par M. CHARLES READ,... (Extrait du « Journal des économistes... », livraison d'août 1851.) — *Paris, Grassart, 1851, in-8°. Pièce.*

3. (Circulaire de M. CHARLES READ, chef du service des cultes non catholiques au ministère de l'instruction publique et des cultes, aux pasteurs de l'Église réformée, pour les engager à ouvrir une souscription à la Carte de France protestante, commençant par ces mots :) Paris, le 15 septembre 1851. M. le pasteur, j'ai eu occasion maintes fois dans l'exercice de mes fonctions... — *(Paris,) imp. de Bénard, (s. d.) in-8°. Pièce.*

4. Carte de la France protestante. (1re Partie. Églises réformées.) Édition nouvelle, entièrement refondue, et rendue conforme au décret, du 10 novembre 1852, sur les circonscriptions consistoriales des églises protestantes... Par M. CHARLES READ,... — *Paris, Grassart, (1854,) in-4°. Pièce.*

(Prospectus. — La Carte se trouve au DÉPARTEMENT DES CARTES ET PLANS.)

§ 2. (Ld[175])

Histoire générale des Églises vaudoises et des Églises protestantes de France des diverses confessions.

1. Histoire ecclesiastique des eglises reformées au royaume de France, en laquelle est descrite au vray la renaissance et accroissement d'icelles depuis l'an MD.XXI jusques en l'année MDLXIII, leur reiglement ou discipline, synodes, persecutions tant generales que particulieres, noms et labeurs de ceux qui ont heureusement travaillé, villes et lieux où elles ont esté dressées, avec le discours des premiers troubles ou guerres civiles, desquelles la vraye cause est aussi declarée. Divisée en trois Tomes ayans chasque tome leurs Tables. (Par THÉODORE DE BÈZE.) — *Anvers, imp. de J.-Remy, 1580, 3 vol. in-8°.*

2. Histoire ecclésiastique des églises réformées au royaume de France, par THÉODORE DE BÈZE. — *Lille, imp. de Leleux, 1841-1842, 3 vol. in-8°.*

3. Conference des edicts de pacification des troubles esmeus au royaume de France pour le faict de la religion; et traittez ou reglemens faicts par les rois Charles IX et Henri III et de la declaration d'iceux du roy Henri IV de France et de Navarre, publiée en parlement le 25 fevrier 1599. Avec l'explication du contenu en chascun article par l'histoire ecclesiastique et profane, droicts civil et canonique, ordonnances et coustumes de ce royaume, par Mre PIERRE DE BELOY,... — *Paris, P. L'Huillier et J. Mettayer, 1600, in-8°.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, rel. vélin, aux armes de Henri IV.)

A. — *1659. — Grenoble, J. Nicolas, in-8°.*

4. La Guyenne, de M. ANT. L'OISEL, qui sont huict remonstrances faictes en la chambre de justice de Guyenne sur le subject des edicts de pacification. Plus une autre remontrance sur la reduction de la ville et restablissement du parlement de Paris. Avec l'Extraict

d'un plaidoyé de l'Université. — *Paris, A. L'Angelier, 1605, in-8°.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve rel. v. f. aux armes des frères Du Puy.)

5. V. C. Jacobi Auberii pro Merindoliis ac Caprariensibus actio. — *Lugduni Batavorum, ex officina J. Marci, 1619, in-fol. Pièce.*

(Voyez aussi précédemment tome I, page 238, n° 105.)

6. Historia hæresis in Gallia ortæ et oppugnatæ sùb postremis Valesiæ stirpis regibus.... Auctore P. benedicto Bonnefoy, e Societate Jesu. Editio secunda. — *Tolosæ, excudebat J. Boude, 1667, 2 vol. in-4°.*

* Décisions catholiques, ou Recueil général des arrêts rendus, en toutes les cours souveraines de France, en exécution ou interprétation des édits qui concernent l'exercice de la religion prét. réformée. Avec les raisons fondamentales desdits arrêts... Par messire jean Filleau,... *(1668.)*

(Voyez, pour ce recueil et pour tous autres de même nature relatifs à l'état des protestants en France, la division LÉGISLATION.)

7. Franckrycks Kerckliicke en Wereeldliicke Staet... [État ecclésiastique et politique de la France sous tous ses rois, depuis l'année 402 jusqu'en l'année 1684 de l'ère chrétienne. Présentant dans un ordre commode le récit historique des principaux faits remarquables; contenant particulièrement les persécutions continuelles des papistes contre les réformés depuis l'époque des Vaudois, et, ensuite, depuis le temps de la Réforme jusqu'à présent. Avec un appendice traitant de la liberté de l'Église de France relativement à la papauté... Par simon de Vries.] — *Amsterdam, J. ten Hoorn, 1684, in-8°.*

8. Histoire du calvinisme, contenant sa naissance, son progrès, sa décadence et sa fin en France. Par M. Soulier, prêtre. — *Paris, E. Couterot, 1686, in-4°.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, exemplaire de distribution de prix du Collége des Jésuites à La Flèche.)

9. Synodicon in Gallia reformata; or the acts, decisions, decrees, and canons of those famous national councils of the reformed churches in France... The whole collected and composed out of original manuscript acts of those renowned synods. A work never before extant in any language. By john Quick,... — *London, printed for T. Parkhurst and J. Robinson, 1692, 2 vol. in-fol.*

* Remarks upon the ecclesiastical History of the antient Churches of the Albigenses. By peter Allix, D. D.... *(1692.)*

(Voyez la division HISTOIRE GÉNÉRALE, histoire religieuse.)

10. Origine, progressi e ruina del calvinismo nella Francia, ragguaglio istorico di D. casimiro Freschot,... — *In Parma, appresso A. Pazzoni e P. Monti, 1695, in-4°.*

11. Istoria dell' origine, progressi e ruina del calvinismo nella Francia, di D. casimiro Freschot,... Aggiuntovi un centone in idioma latino, che contiene nascita, vita e morte del mentovato empio eresiarca Calvino, composto dal signor andrea Benincasa,... — *In Napoli, nella stampa di D.-A. Parrino, 1698, in-4°.*

12. Histoire de l'édit de Nantes, contenant les choses les plus remarquables qui se sont passées en France, avant et après sa publication, à l'occasion de la diversité des religions; et principalement les contraventions, inexécutions, chicanes, artifices, violences, et autres injustices que les réformés se plaignent d'y avoir souffertes jusques à l'édit de révocation en octobre 1685, avec ce qui a suivi ce nouvel édit jusques à présent. (Par élie Benoit.) — *Delft, A. Berman, 1693-1695, 3 tomes en 5 vol. in-4°.*

13. Histoire de la persécution faite à l'église de Rouen sur la fin du dernier siècle. (Par philippe Le Gendre.) — *Rotterdam, J. Malherbe, 1704, in-8°.*

(On trouve page 155 : *Sermons de M.* Le Gendre *sur divers textes qui ont du rapport à la matière contenue dans cet ouvrage.*)

14. Histoire des évêques de Nismes, où l'on voit ce qui s'est passé de plus mémorable dans cette ville pendant leur épiscopat, par rapport à la religion. Par M. Menard,... — *La Haye, P. Gosse, 1737, 2 vol. in-12.*

15. Éclaircissements historiques sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes et sur l'état des protestants en France depuis le commencement du règne de Louis XIV jusqu'à nos jours. Tirés des différentes archives du gouvernement. (Par claude-carloman de Rulhière.) — *(S. l.,) 1788, 2 vol. in-8°.*

A. — *1788. — (S. l.,) 2 parties en 1 vol. in-12.*

16. Geschichte der Reformation.... [Histoire de la réforme dans la ci-devant ville impériale de Colmar et de ses suites jusqu'en 1632.] — *(S. l.,) 1790, in-8°.*

17. Dissertatio historico-juridica de edicto nannetensi, protestantibus ab Henrico IV dato, a Ludovico XIV rursus erepto, quam... sub præsidio V. Cl. henrici-constantini Cras,... juris naturalis et gentium et civilis... professoris, ad publicam disceptationem proponit cornelius-carolus Six,... Ad diem Mercurii 23 maii MDCCXCII... — *Amstelædami, G. Dufour, (s. d.,) in-4°.*

18. Recueil de discours ou fragments de discours relatifs à diverses circonstances de l'État; prononcés par J.-A. Blachon, en sa qualité de pasteur de l'Église réformée, à Bordeaux, puis à Anduze; on y a joint un mémoire du même auteur sur l'état de la religion chrétienne en France à la fin du dix-huitième siècle. — *Nîmes, J.-A. Texier, an XII-1804, in-8°.*

* Histoire de France pendant les guerres de religion, par CHARLES LACRETELLE,... *(1814-1816.)*

(Voyez précédemment, pour cet ouvrage et pour tous autres relatifs à l'histoire générale des guerres de religion en France, tome I, pages 140-154 *passim.*)

19. Geschichte der Reformation in Strassburg... [Histoire de la réforme religieuse à Strasbourg, par JEAN-JACQUES BECK,... Souvenir du troisième jubilé. 1817.] — *Strasbourg, Treuttel et Wurtz, (s. d.,) in-8°.*

20. Geschichte der Kirchenverbesserung zu Mühlhausen... [Histoire de la réforme à Mulhouse en Alsace, par MATHIAS GRAF, pasteur évangélique de cette ville...] — *Strasbourg, imp. de G.-L. Schuler, 1818, in-8°. Pièce.*

21. Mémoire historique sur l'état ecclésiastique des protestants français depuis François I[er] jusqu'à Louis XVIII... Par M. MARTIN ROLLIN,... — *Paris, Pasehoud, 1818, in-8°.*

22. De l'État des protestants en France depuis le XVI[e] siècle jusqu'à nos jours, avec des notes et éclaircissements historiques; par M. AIGNAN,... — *Paris, A. Eymery, 1818, in-8°.*

A. — 2[e] éd. — *Paris, A. Eymery, 1818, in-8°.*

23. Journal de JEAN MIGAULT, ou Malheurs d'une famille protestante du Poitou à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes. D'après un manuscrit trouvé entre les mains d'un des descendants de l'auteur. — *Paris, H. Servier, 1823, in-12.*

A. — *1840.* — Avec des notes, par D. DE BRAY,... — *Niort, Robin, in-12.*

B. — *1854.* — *Paris, Grassart, in-18.*

24. Petite Histoire de la réformation en France... — *Paris, J.-J. Risler, 1830, in-48.*

N° 1. Les Placards de 1534, ou Les commencements de la réformation en France.

N° 2. Premiers Travaux littéraires des réformés français.

N° 3. Députation des Vaudois de la Provence et du Dauphiné aux protestants de Suisse et d'Allemagne.

N° 4. Martyre d'un Barbe à Avignon et d'un curé à Douay.

25. Geschichte der Reformation im Elsass... [Histoire de la réforme en Alsace, et principalement à Strasbourg, composée d'après des documents contemporains, par TIMOTHÉE-GUILLAUME RÖHRICH, pasteur à Fürdenheim et à Handschuhheim.] — *Strasbourg, F.-C. Heitz, 1830-1832, 3 parties en 4 vol. in-12.*

26. Histoire du calvinisme en France, par M. SAVAGNER,... — *Paris, au bureau de l'Encyclopédie, (1834,) in-18.* (*Bibliothèque portative.*)

27. Geschichte der reformirten Gemeinde zu Strasburg... [Histoire de l'église réformée de Strasbourg. Extrait du « Journal de l'Église et de l'École », juin et juillet 1834.] — *Strasbourg, imp. de F.-G. Levrault, 1834, in-8°. Pièce.*

* Université de France. Faculté de théologie de Strasbourg. Essai historique sur les Facultés de théologie de Saumur et de Sédan. Thèse... par LOUIS AUZIÈRE,... *(1836.)*

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

* Université de France. Faculté de théologie de Strasbourg. Précis de l'histoire ecclésiastique d'Uzès. Thèse historique... par J.-D. BASTIDE,... *(1836.)*

(Voyez *ibidem.*)

* Université de France. Faculté de théologie de Strasbourg. Introduction de la réformation dans les Cévennes. Thèse... par J.-CYPRIEN BROUSSOUS,... *(1836.)*

(Voyez *ibidem.*)

28. A Memoir of Felix Neef, pastor of the High-Alps, and of his labours among the French protestants of Dauphiné, a remnant of the primitive christians of Gaul. By WILLIAM-STEPHEN GILLY,... Fourth edition, enlarged. — *London, J.-G. and F. Rivington, 1836, in-16.*

29. Histoire du protestantisme en France, et principalement à Nîmes et dans le Bas-Languedoc, depuis son origine jusqu'à nos jours, contenant un essai sur l'esprit du calvinisme et sur les mœurs politiques et religieuses des habitants de Nîmes, et la dissertation sur la S.-Barthélemy de l'abbé DE CAVEYRAC, et précédée de la Réfutation d'un libelle de M. E. B. D. Frossard, pasteur à Nîmes, intitulé : Événements de Nîmes depuis le 27 juillet 1830 jusqu'au 2 septembre suivant; par M. ROISSELET ***** (DE SAUCLIÈRES) fils. — *Nîmes, V[e] Gaude, etc., 1836-1839, 4 vol. in-8°.*

* Origines Evangelii in Gallia restaurati. Pars prima (et secunda) quam, pro licentia summos in SS. theologia honores rite obtinendi, virorum doctorum examini subjicit JOANNES-GUILLELMUS BAUM,... *(1838.)*

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

* Université de France. Faculté de théologie protestante de Strasbourg. Aperçu sur l'état politique des protestants en France depuis le XVI[e] siècle jusqu'à la mort de Louis XIV. Thèse... par MÉLITHÉE VERGÉ,... *(1838.)*

(Voyez *ibidem.*)

30. History of the huguenots, from 1598 to 1838. By W.-S. BROWNING. — *London, W. Pickering; Paris, printed by M[me] Dondey-Dupré, 1839, in-8°.*

* Université de France. Faculté de théologie protestante de Strasbourg. Essai historique sur les Vaudois de Provence. Thèse... par PAULIN ROMAN, de Lourmarin. *(1839.)*

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

* Considérations historiques sur le développement

du droit ecclésiastique protestant en France. Thèse... par ÉDOUARD CUNITZ. *(1840.)*

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

* De l'Évêché de Vabres, et de ses rapports avec les protestants du Rouergue. Par le Dr P. GÉRAUD,... *(1840.)*

(Voyez ci-après le chapitre HISTOIRE LOCALE, section *Histoire des diocèses.*)

* Histoire de la réformation à Wissembourg, précédée d'une Notice historique sur cette ville jusqu'au seizième siècle. Thèse... par JEAN-FRÉDERIC JUNG,... *(1841.)*

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

* Aperçu historique sur la réformation en France jusqu'à la mort de Henri II. Thèse... par JACQUES-EMMANUEL PAUR,... *(1841.)*

(Voyez *ibidem.*)

31. An historical Sketch of the protestant Church of France, from its origin to the present times, with parallel notices of the Church of Scotland during the same period. By the rev. JOHN-G. LORIMER,... — *Edinburgh, J. Johnstone, 1841, in-8°.*

32. Précis historique de la réformation et des églises protestantes dans l'ancien comté de Montbéliard et ses dépendances. (Par P. GOGUEL.) — *Paris, M. Aurel frères, 1841, in-12.*

33. Histoire des églises du désert chez les protestants de France depuis la fin du règne de Louis XIV jusqu'à la Révolution française, par CHARLES COQUEREL,... — *Paris, A. Cherbuliez, 1841, 2 vol. in-8°.*

34. Histoire des pasteurs du désert depuis la révocation de l'édit de Nantes jusqu'à la Révolution française, 1685-1789. Par NAP. PEYRAT. — *Paris, M. Aurel frères, 1842, 2 vol. in-8°.*

* Histoire de la réformation dans la ci-devant seigneurie de Ribeaupierre, précédée d'une Notice historique sur cette seigneurie avant le seizième siècle. Thèse... par FRÉDÉRIC-AUGUSTE ORTLIEB, de Ribeauvillé... *(1842.)*

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

35. Annales administratives des églises chrétiennes évangéliques de France, par D. DE BRAY, pasteur. — *Niort, imp. de Morisset, 1842, in-8°.*

(1re livraison de 6 feuilles. — L'ouvrage devait avoir 2 volumes. — C'est tout ce qui a paru.)

36. Der Protestantismus in Frankreich... [Le Protestantisme en France, histoire, constitution, doctrine, usages et établissement de l'Église réformée française, rédigé d'après l'exposition d'Em. Frossard, de Nîmes, par GEORGE-STEINBEIS.] — *Heilbronn, Drechsler, 1843, in-16.*

* Histoire de la réformation et de l'École littéraire à Selestadt... Thèse... par CH.-FR. WALTHER,... *(1843.)*

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

37. Coup d'œil sur l'histoire du calvinisme en France. Par M. ROISSELET DE SAUCLIÈRES. — *Paris, bureaux de La Quotidienne, juin 1844, in-8°.*

38. Coup d'œil sur l'histoire du calvinisme en France et sur l'esprit politique de cette secte; contenant une dissertation sur la journée de la Saint-Barthélemy, sur la conjuration d'Amboise, sur le massacre de Vassy et sur le sauf-conduit accordé à Jean Hus; un précis de l'histoire du viclésisme en Angleterre et du hussisme en Bohême; une exposition des causes qui ont donné naissance au luthéranisme en Saxe et au calvinisme en France; une notice sur les principaux massacres commis par les Calvinistes de Nîmes en 1567, 1569 et 1790... enfin l'édit de Nantes, rendu par Henri IV en faveur des Calvinistes, en 1598, et le Règlement de l'assemblée de La Rochelle, en 1621, pour l'établissement d'une république en France. Par M. ROISSELET DE SAUCLIÈRES. — *Paris, P. Mellier, 1844, in-8°.*

(Même ouvrage que le précédent, avec additions.)

39. Histoire de l'église chrétienne réformée de Nîmes, depuis son origine jusqu'à nos jours; par A. BORREL, l'un des pasteurs de cette église. — *Nîmes, Bianquis-Gignoux, 1844, in-8°.*

40. Histoire de l'église réformée de Nîmes, depuis son origine, en 1533, jusqu'à la loi organique du 18 germinal an X (7 avril 1802), par A. BORREL, pasteur. Deuxième édition, entièrement refaite. — *Toulouse, Société des livres religieux, 1856, in-12.*

41. Die einst evangelischen Rheindörfer... [Des Villages du Rhin jadis évangéliques; mémoire instructif pour servir à l'histoire religieuse de l'Alsace.] — *Strasbourg, imp. de G.-L. Schuler, 1844, in-8°. Pièce.*

42. Evangelische Märtyrer... [Les Martyrs évangéliques de l'Alsace.] — *Strasbourg, imp. de G. Silbermann, 1845, in-8°. Pièce.*

43. Die Reformation in Straszburg..... [La Réforme à Strasbourg. Racontée, pour le peuple et pour la jeunesse, d'après des documents historiques, par CHRÉTIEN HACKENSCHMIDT.] — *Strasbourg, Ve Levrault, 1846, in-18.*

44. Unsere Kirche vor hundert Jahren. [Notre Église il y a cent ans.] — *Strasbourg, imp. de G. Silbermann, 1846, in-8°. Pièce.*

45. Petite Chronique protestante de France, ou Documents historiques sur les églises réformées de ce royaume, recueillis, mis en ordre et publiés par A. CROTTET. XVIe siècle. — *Paris, A. Cherbuliez, 1846, in-8°.*

46. La France protestante, ou Vies des protestants français qui se sont fait un nom dans l'histoire depuis les premiers temps de la réformation jusqu'à la reconnaissance du principe de la liberté des cultes par l'Assemblée nationale; ouvrage précédé d'une Notice his-

torique sur le protestantisme en France, suivi de Pièces justificatives et rédigé sur des documents en grande partie inédits; par MM. EUG. et ÉM. HAAG. — *Paris, J. Cherbuliez, in-8°.*

(A commencé à paraître en 1846. — En cours de publication.)

47. Die protestantische Kirche Frankreichs... von 1787 bis 1846... [L'Église protestante de France depuis 1787 jusqu'à 1846. Publié par le Dr J.-C.-L. GIESELER.] — *Leipzig, Breitkopf et Hartel, 1848, 2 vol. in-8°.*

(GIESELER est le pseudonyme de A. MAEDER.)

* Les Vaudois de Provence, par LOUIS FROSSARD. *(1848.)*

(Voyez précédemment tome I, page 132, n° 14.)

* République française. — Université de France. Faculté de théologie protestante de Strasbourg. Des causes qui se sont opposées à l'établissement de la réforme en France sous le règne de François Ier. Thèse... par ÉVARISTE MARTIN, de Sauve (Gard)... *(1849.)*

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

48. Les Témoins du Seigneur et la justice humaine. Histoire de l'établissement des Vaudois du Piémont en Provence, et de la terrible persécution qu'ils durent subir en 1545. — *Paris, M. Ducloux, 1849, in-12. Pièce.*

(Le titre de départ, page 3, porte : *Histoire des Vaudois de Provence. Mérindol et Cabrière.* [*De* 1530 *à* 1550.])

49. Les Parfums de l'hysope, ou La foi dans les solitudes. Histoire des églises vaudoises des Hautes-Alpes. — *Paris, imp. de M. Ducloux, 1849, in-12. Pièce.*

50. Les Vallées vaudoises sous la domination française. — *Paris, M. Ducloux, 1850, in-12.*

* République française. Université de France. Faculté de théologie de Strasbourg. Essai sur l'influence de la réformation du XVIe siècle en France. Thèse... par DANIEL WEIBEL, de Mulhouse... *(1850.)*

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

51. Histoire des protestants de France, depuis l'origine de la réformation jusqu'au temps présent, par G. DE FÉLICE. — *Paris, à la librairie protestante, 1850, in-8°.*

A. — 2e éd. — *Lausanne, G. Bridel, 1851, in-8°.*

B. — 3e éd. — *Paris, J. Cherbuliez, 1856, in-18.*

52. Geschichte der protestanten Frankreichs seit dem Anfang der Reformation bis zur Gegenwart von G. DE FELICE. Aus dem Französischen übertragen von Dr KARL-THEODOR PABST,... — *Leipzig, F. Fleischer, 1855, in-8°.*

(Traduction allemande du n° précédent.)

* Essai historique sur la réforme et la ligue à Châlons-sur-Marne... par M. ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY, inspecteur des monuments historiques de la Meuse... Juillet 1851.

(Voyez ci-après, pour cet ouvrage et pour tous autres relatifs à l'histoire des guerres de religion dans les provinces, diocèses, départements et villes de France, le chapitre HISTOIRE LOCALE.)

53. Le Calvinisme à Vitré, par A. DE LA BORDERIE. — *Rennes, imp. de C. Catel, 1851, in-16.*

* Université de France. Faculté de théologie protestante de Strasbourg. Études historiques sur l'église protestante de Strasbourg considérée dans ses rapports avec l'Église catholique. 1681-1727. Thèse... Par CHARLES-FRÉDÉRIC BŒGNER, de Strasbourg... *(1851.)*

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

54. Evangelische Gedenktage... [Anniversaires évangéliques de l'Alsace.] — *Strasbourg, imp. de Ve Berger-Levrault, 1851, in-8°. Pièce.*

55. Histoire ecclésiastique de Bretagne depuis la réformation jusqu'à l'édit de Nantes, par PHILIPPE LE NOIR sieur DE CREVAIN, pasteur de l'église réformée de Blain (Loire-Inférieure). Ouvrage publié pour la première fois d'après le manuscrit de la Bibliothèque de Rennes avec une préface, une biographie et des notes, par B. VAURIGAUD, président du consistoire et pasteur de l'église réformée de Nantes. — *Paris, Grassart; Nantes, L. et A. Guéraud, 1851, in-8°.*

56. Examen critique de l'Histoire du protestantisme en Bretagne de Le Noir de Crevain, et des additions de M. B. Vaurigaud... Par un catholique breton. (Signé : EUG. DE LA GOURNERIE.) — *Nantes, chez les principaux libraires, 1852, in-8°. Pièce.*

57. Informations historiques et statistiques sur l'église protestante d'Orange. (Signé GAITTE, pasteur-président.) — *Orange, imp. de Raphael fils, 1852, in-12.*

(La couverture porte : *Notice sur l'église protestante d'Orange.*)

58. Catholiques et protestants. Parallèle entre la conduite de ceux de Nîmes (Gard), depuis les premiers temps de la réforme jusqu'à nos jours. Par E.-D. DUFOUR. — *Paris et Lyon, T. Pitrat et fils, 1852, in-18.*

* Biographie de Claude Brousson... suivie de la Liste de tous les pasteurs qui ont desservi l'église de Nîmes depuis sa fondation en 1550. Par A. BORREL, pasteur. *(1852.)*

(Voyez ci-après le chapitre BIOGRAPHIE.)

59. Extrait du compte rendu de l'Académie des sciences morales et politiques rédigé par M. Charles Vergé, livraison de janvier 1852. Mémoire sur les protestants de France au 17e siècle par M. CH. WEISS. IV. Des principales Industries dont le refuge a doté l'Angleterre. — *(Paris,) imp. de Panckoucke, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Paginé 151-166. — Malgré les chiffres qu'ils portent et leur pagination, cet article et le suivant sont les seuls que mentionne la « Bibliographie de la France ».)

60. Extrait du compte rendu de l'Académie des sciences morales et politiques rédigé par M. Charles Vergé. Livraison de février 1852. Mémoire sur les protestants de France au 17e siècle par M. CH. WEISS.

V. De la Constitution religieuse et politique du parti protestant en France depuis la promulgation de l'édit de Nantes jusqu'à la prise de La Rochelle. — *(Paris), imp. de Panckoucke, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Paginé 167-173.)

* Université de France. Faculté de théologie protestante de Strasbourg. Essai sur l'esprit national du protestantisme français au XVI[e] et au XVII[e] siècle. Thèse... par ERNEST ALBARIC. *(1855.)*

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

* L'Histoire du protestantisme présentée aux hommes de bonne foi... par M. l'abbé ORSE. 2[e] Partie. (France et Angleterre.) *(1855.)*

(Formant la 4[e] livraison de la « Bibliothèque de la famille », division POLYGRAPHIE.)

61. Histoire des réfugiés protestants de France depuis la révocation de l'édit de Nantes jusqu'à nos jours, par M. CH. WEISS,... — *Paris, Charpentier, 1853, 2 vol. in-18.*

62. Le Protestantisme à Bellême et à Montgoubert, depuis sa naissance jusqu'à son extinction, par le docteur JOUSSET,... — *Mortagne, imp. de Loncin et Daupeley, 1854, in-8°. Pièce.*

* Histoire de la colonie française en Prusse, par C. REYER, professeur à l'Hospice français, traduit de l'allemand par PHILIPPE CORBIÈRE, pasteur. *(1855.)*

(Voyez la division HISTOIRE D'ALLEMAGNE.)

63. Geschichte des Protestantismus in Frankreich... [Histoire du protestantisme en France jusqu'à la mort de Charles IX. Par le docteur GUILLAUME-THÉOPHILE SOLDAN.] — *Leipzig, F.-A. Brockhaus, 1855, 2 vol. in-8°.*

64. Histoire chronologique de l'Église protestante de France jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, par CHARLES DRION,... — *Paris, V[e] Berger-Levrault et fils, 1855, 2 vol in-12.*

* Université de France. Faculté de théologie protestante de Strasbourg. Établissement de la réforme dans le ci-devant comté de Saarwerden et le bailliage d'Herbitzheim. Thèse... par FRÉDÉRIC-CHR. BOSS, de Burbach (Bas-Rhin). *(1855.)*

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

65. La Réforme dans le Cambrésis au XVI[e] siècle (1566), manuscrit publié pour la première fois et annoté par CHARLES-L. FROSSARD,... — *Paris, Grassart, 1855, in-8°. Pièce.*

(Extrait du *Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français*, 3[e] année, n[os] 5-11, septembre 1854 à mars 1855.)

66. Mittheilungen aus der Geschichte der evangelischen Kirche des Elsasses... [Documents pour l'histoire de l'église évangélique de l'Alsace. Par THIMOTHÉE-GUILLAUME RÖHRICH,...] — *Strasbourg, Treuttel et Würtz, 1855, 3 vol. in-8°.*

67. État civil de l'église réformée de Montpellier, de 1560 à 1792, par PHILIPPE CORBIÈRE. — *Paris, imp. de C. Meyrueis, 1856, in-8°. Pièce.*

(Extrait du *Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français*, numéros de novembre et décembre 1855. — La couverture imprimée sert de titre.)

68. Der Uebertritt König Heinrichs des vierten... [La Conversion du roi Henri IV de France à l'Église catholique-romaine, et l'influence de ce souverain sur le sort de la réforme française depuis la S[t]-Barthélemy jusqu'à la publication de l'édit de Nantes; étude sur l'histoire de la réforme par ERNEST STAHELIN.] — *Bâle, Schweighauser, 1856, in-8°.*

69. Histoire des protestants et des églises réformées du Poitou. Par AUGUSTE LIÈVRE, pasteur. — *Paris, Grassart, in-8°.*

(A commencé à paraître en 1856. — En cours de publication.)

70. Histoire des églises réformées du pays de Gex; par THÉODORE CLAPARÈDE, ministre du saint Évangile. — *Genève, J. Cherbuliez, 1856, in-8°.*

71. Histoire de l'établissement du protestantisme à Strasbourg et en Alsace, d'après des documents inédits; par le vicomte M.-TH. DE BUSSIERRE. — *Paris, A. Vaton, 1856, in-8°.*

72. Geschichte der Einführung der Reformation in der ehemaligen freien Reichstadt Colmar... [Histoire de l'introduction de la réformation dans l'ancienne ville libre et impériale de Colmar, et de ses suites jusqu'en 1632; par FRANÇOIS LERSE,...] — *Colmar, chez tous les libraires de l'Alsace, 1856, in-8°.*

73. Geschichte der Reformation der ehemaligen Reichstadt Colmar... [Histoire de la réformation dans l'ancienne ville impériale de Colmar, et de ses suites jusqu'en 1632. Par FRANÇOIS LERSE. 2[e] édition.] — *Mulhouse, J.-P. Rissler, 1856, in-8°.*

74. Paul Chevalier, 1564; par C.-L. FROSSARD, pasteur de l'église réformée de Lille. — *Paris, Grassart, 1856, in-8°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 3, porte : *Chronique de l'église réformée de Lille.*)

75. L'Église sous la croix pendant la domination espagnole, chronique de l'église réformée de Lille, par CHARLES-LOUIS FROSSARD, P[r]. — *Paris, Grassart, 1857, in-8°.*

76. Aperçu sur l'histoire de la réformation dans la Flandre française, avec deux épisodes de martyrs de 1556 et 1566, suivis d'une note sur l'état actuel de l'église réformée de Lille. Par C.-L. FROSSARD, pasteur. — *Paris; Grassart, 1857, in-8°. Pièce.*

(Extrait du *Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français*, 5[e] année, n° 12, avril 1857.)

77. Papiers de COURT DE GÉBELIN, mis en ordre et publiés par C.-L. FROSSARD, pasteur. Les Granges du

Béarn. 1778. — *Paris, imp. de C. Meyreuis, 1857, in-8°. Pièce.*

(Extrait du *Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français*, 5me année [1856-1857], pag. 412-423. — Tiré à cent exemplaires. — Réserve.)

78. Skizzen aus Ph.-Gottfr. Geisel's Leben und Wirken... [Esquisse de la vie et des travaux de Ph.-Gottfr. Geisel dans l'église réformée de Bischweiler, de 1708 à 1726. Document pour l'histoire des Piétistes et des inspirés d'Alsace et du duché de Deux-Ponts (1712-1722). Par l'auteur de l'« Histoire de Bischweiler ».] — *Strasbourg, J. Kräuter, 1857, in-8°.*

* Université de France. Faculté de théologie protestante de Strasbourg. Situation intérieure de l'église évang.-luthérienne de Strasbourg, sous la direction de J. Marbach, président de convent ecclésiastique (1552-1581). Thèse... par A. Trensz, de Strasbourg. *(1857.)*

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

79. Les Protestants à Beaune. Étude historique, par charles Aubertin. — *Beaune, autographie de Cottelot, (1857,) in-4°. Pièce.*

80. Histoire de la réformation française; par Puaux. — *Paris, Grassart, 1857, in-8°.*

(En cours de publication.)

81. Résumé historique et statistique concernant les développements du culte protestant dans la ville de Nantes de 1804 à 1856 inclusivement. — *Nantes, imp. de V. Forest, 1858, in-8°.*

§ 3. (Ld[176])

Détails de l'histoire des Églises protestantes de France.

1. Catherine Sauve. Éclaircissement relatif à un fait spécial d'hérésie survenu à Montpellier au commencement du XVe siècle; par A. Germain,... — *Montpellier, Boehm, 1855, in-4°. Pièce.*

* La Translation en françoys de la bulle decernée par nostre Sainct-Pere le pape (Clément VII) a la requeste du roy tres-chrestien pour extirper l'heresie lutherienne et autres sectes pullulans en ce royaume. (30 août 1533.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Arrest de la court de parlement touchant le faict et estat des imprimeurs et libraires, et contre les livres contenantz doctrines nouvelles et heretiques. Les admonitions decernées, tant par l'inquisiteur de la foi que de l'official de Paris, contre tous ceulx qui soutiennent et cellent aucuns suspects de la nouvelle religion, et qui ont livres censurez. (8 juillet 1542.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Edict du roy sur les articles faictz par la Faculté de theologie de l'Université de Paris, concernans nostre foy et religion chrestienne, et forme de prescher : confirmez par le roy, suyvant son edict et ordonnance sur le faict des heretiques : par lequel Edict, il est enjoinct à tous curez et vicaires, les declairer en leurs prosnes, par chacun dimenche. Autre Edict touchant la juridiction des prelatz et inquisiteurs de la foy, alencontre des personnes layes et ecclesiastiques chargées ou accusées d'heresie. (23 juillet 1543.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrest notable donné, le quatriesme jour d'octobre l'an mil cinq cent quarante-six, par la chambre, ordonné par le roi, au temps de vacations, contre grand nombre d'heretiques et blasphemateurs du grand marché de Meaulx : avec la forme de l'execution d'icelluy Arrest.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Ordonnance du roy François contre les imitateurs de la secte lutherienne, et recelateurs d'iceux. (29 avril 1551.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Les Articles de la Faculté de theologie de Paris, touchant et concernant nostre foy et religion chrestienne (10 mars 1542), confirmez par le roy, suyvant son Edict et ordonnance, sur le faict des heretiques, faict le vingt-septiesme jour de juing mil cinq cens cinquante-un, par lequel Edict il est enjoinct à tous curez et vicaires les declarer en leurs prosnes, par chascun dimenche...

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

2. Correspondance inédite des cinq étudiants martyrs (martial Alba, de Montauban; pierre Escrivain, de Boulogne; bernard Seguin, de La Réole; charles Faure, de Blanzac et pierre Navihères, de Limoges) brûlés à Lyon en 1553, retrouvée dans la bibliothèque de Vadian, à Saint-Gall, et, suivie d'un cantique attribué à pierre Bergier. — *Genève, E. Beroud, 1854, in-12.*

3. De justa hæreticorum punitione libri III, F. alfonso a Castro, zamorensis, ordinis Minorum regularis observantiæ provinciæ Sancti-Jacobi auctore, nunc recens accurate recogniti. His rerum præcipuarum accessit Index locupletissimus. — *Lugduni, S.-B. Honorati, 1556, in-8°.*

* Edict du roy, portant la peine contre les perseverans en leurs mauvaises opinions contre la foy. (24 juillet 1557.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Edict du roy, portant reiglement pour le pouvoir des inquisiteurs de la foy. (24 juillet 1557.)

(Voyez *ibidem.*)

* Ordonnance et arrest de la court de parlement, que tous marchans, libraires, messagers et autres apportans livres, lettres et paquetz de Genefve, ou autres

villes suspectes d'heresie, soit en balles, tonnes et valises, seront tenuz les deployer en la premiere bonne ville, en la presence des officiers royaulx, sur peine de confiscation de corps et de biens. (25 octobre 1557.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

4. Remonstrance aux roys et princes chrestiens. — *In-8°.*

(1558. — Le frontispice manque. — Le titre ci-dessus est le titre de départ.)

5. Pro extirpandis hæresibus, ad Henricum secundum, christianissimum Gallorum regem, JO. VACQUERII, Societatis sorbonicæ doctoris, oratio. — *Rhemis, excudebat N. Bacnetius, 1559, in-8°.*

* Mandement du roy au prevost de Paris, par lequel est defendu à tous prelatz quelzconques de ne laisser prescher aucuns es lieux subjectz à leurs benefices sans leur congé et commandement expres. (13 juillet 1559.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Edict du roy sur la prohibition et défense de faire conventicules, et rasement des maisons où se feront les dictz conventicules et assemblées. (4 septembre 1559.)

(Voyez *ibidem.*)

* Edict du roy sur la punition et peine de mort à ceux qui seront trouvez avoir conversé en la convention des sacramentaires, ou leur avoir en ce donné faveur ou support. (Novembre 1559.)

(Voyez *ibidem.*)

* De F. II. Lettres patentes et mandement du roy, à l'encontre des conventicules et assemblées des heretiques. Avec l'exemption et don aux denonciateurs desdictz conventicules et assemblées. (13 novembre 1559.)

(Voyez *ibidem.*)

* Lettres patentes et mandement du roy à messieurs de parlement et prevost de Paris ou ses lieutenans, pour la brieve expedition et punition des heretiques. (14 novembre 1559.)

(Voyez *ibidem.*)

* Le Martyr évangélique Anne Du Bourg. Thèse présentée à la Faculté de théologie de Strasbourg, par J.-G. HOFFMANN,... (*1841.*)

(Voyez la division THÉOLOGIE; et aussi précédemment tome I, page 249, nos 7-9.)

* Epistre envoyée à la royne mere du roy au commencement du regne de treschrestien roy François second. En laquelle est sommairement respondu aux calomnies desquelles on a par cy-devant chargé malicieusement ceux qui font profession de l'Évangile. *(1561.)*

(Voyez précédemment tome I, page 248, n° 6.)

* Lettres patentes, en forme d'edict, sur la diligente inquisition et justice de ceux qui font conventicules et assemblées illicites et punition des juges négligents de ce faire. (Février 1559 [1560].)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Edict du roy, contenant la grâce et pardon pour ceux qui par cy devant ont mal senty de la foy. (11 mars 1559 [1560].)

(Voyez *ibidem.*)

* Edict du roy, sur la residence des eveques et autres prelats ecclesiastiques et de la correction des heretiques à eux baillée par ledict seigneur. (Mai 1560.)

(Voyez *ibidem.*)

* Declaration faicte par le roy, de ceux qui ont à cognoistre des proces des heretiques. (6 août 1560.)

(Voyez *ibidem.*)

* Deux Requestes de la part des fideles de France, qui desirent vivre selon la reformation de l'Evangile, données pour presenter au Conseil tenu à Fontainebleau au mois d'aoust 1560.

(Voyez précédemment tome I, page 250, n° 21.)

6. Juste Complainte des fideles de France, contre leurs adversaires papistes et autres, sur l'affliction et faux crimes dont on les charge à grand tort. Ensemble les inconveniens qui en pourroyent finalement avenir à ceux qui leur font la guerre. — *En Avignon, chez Trophime Des Rives, 1560, in-8°. Pièce.*

7. Remontrance a tous Estats, par laquelle est en brief demontrée la foy et innocence des vrais chrestiens; les abus ausquels sont detenus leurs ennemis et persecuteurs et le jugement que Dieu en fera. — *Paris, 1560, in-8°. Pièce.*

(Réserve. Avec notes manuscrites de Jamet.)

* Response à quelque Apologie que les heretiques, ces jours passés, ont mis en avant sous ce titre : « Apologie ou deffense des bons chrestiens contre les ennemis de l'Eglise catholique ». Auteur ANTOINE DE MONCHI surnommé DEMOCHARES, docteur en theologie... *(1560.)*

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

* Lettre du roy, par laquelle est mandé que tous ceulx qui seront detenuz prisonniers pour le faict de la religion soyent mis hors des prisons. Car tel est le bon vouloir dudict sieur. (28 janvier 1560 [1561].)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Edict du roy, par lequel il defend à toutes personnes d'entrer en debat, de prendre querelles et de se reprocher aucunes choses les uns aux autres pour le faict de la religion, sur peine de la vie. (31 janvier 1560 [1561].)

(Voyez *ibidem.*)

* Lettres missives du roy CHARLES, neufviesme de ce nom, contenantes certaines deffenses pour le faict de la religion. (15 février 1560 [1561].)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrest de la court de parlement, sur le faict de la prohibition des conventicules, assemblées illicites, et predications que l'on sest ingeré faire en ceste ville et faulxbourgs. (Publié à Paris le dernier jour de mars 1560 [1561].)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Lettres patentes du roy CHARLES, neufviesme de ce nom, contenantes reiterées et plus amples deffenses touchant le faict de la religion. (3 avril 1561.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* De C. IX. Lettres du roy, touchant les predicants, conventicules et assemblées illicites. (1[er] mai 1561.) Publiées à Paris le mercredy XXI may M. D. LXI.

(Voyez *ibidem*.)

9. Brieve Response a quelque remonstrance faicte a la roine mère du roy par ceux qui se disent persecutez pour la parolle de Dieu. 1561. Par RENÉ BENOIST, angevin, docteur en theologie à Paris. A messieurs les reverendissimes prelatz de France assemblez à Poëssy pour la religion. (15 juillet 1561.) — *Paris, G. Guillard, 1561, in-8°. Pièce.*

A — 2[e] éd. — *Paris, G. Guillard, 1561, in-8°. Pièce.*

* Université de France. Faculté de théologie de Strasbourg. Essai sur le colloque de Poissy. Thèse présentée... par PIERRE ATGER,... *(1856.)*

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

10. L'Estrille de Nicolas Durant dict le chevallier de Villegaignon. — *(S. l.,) 1561, in-8°. Pièce.*

(Voyez aussi précédemment tome I, pages 251 et 252, n[os] 10-15, 18-21, 23, 25-28.)

* Edict du roy, sur le faict de la religion, publié en la court de parlement à Paris, le dernier jour de juillet 1561.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Les Lettres patentes du roy, sur le faict de la religion. (16 août 1561.)

(Voyez *ibidem*.)

11. De Officio pii ac publicæ tranquillitatis vere amantis viri in hoc religionis dissidio... (Auctore GEORGIO CASSANDRO.) — *(S. l.,) 1561, mense augusto, in-4°. Pièce.*

A. — *1562.* — *Lutetiæ Parisiorum, Hercules Franciscus, in-4°. Pièce.*

B. — *1607.* Auctore G. CASSANDRO,... — *(S. l.,) in-8°. Pièce.*

12. Response a un canteleux et rusé moyenneur qui, souz couleur d'appaiser les troubles touchant le fact de la religion, a tenté tous les moyens d'empescher et rompre le cours de l'Evangile par la France. — *(S. l.,) 1561, in-8°.*

13. Ad illustrissimos cardinales, reverendissimos episcopos, religiosos abbates, circumspectos diœcesum legatos, ad Poyssiacum coadunatos, consilium. — *Parisiis, C. Fremy, 1561, in-8°. Pièce.*

(Une note manuscrite contemporaine porte : « *Auctore* J. DE PRUETIS ». — Voyez précédemment, pour les actes du colloque de Poissy, tome I, page 253, n[os] 29-40.)

* Edict de monseigneur DE MONTPENSIER, pair de France, souverain de Dombes, sur le faict de la religion, et reiglement de sa justice audict pays. (15 septembre 1561.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

14. Ad edicta veterum principum de licentia sectarum in christiana religione. Item, methodus contra sectas, quam secuti sunt primi catholici imperatores. Ad illustrissimum cardinalem a Lotharingia. Per F. CLAUDIUM DE SAINCTES,... — *Parisiis, C. Fremy, 1561, in-8°.*

15. Discours sur les moyens anciennement practiquez par les princes catholiques contre les sectes. Par F. CLAUDE DE SAINCTES, théologien à Paris. — *Paris, C. Frémy, 1563, in-8°.*

16. Traité du devoir des princes touchant la reformation des abuz qui sont en l'Eglise. — *(S. l.,) 1561, in-8°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 2, porte : *Assavoir si les princes se doivent entremettre et entreprendre de corriger les abuz qui sont en l'Eglise, quand les evesques, ou autres à qui il appartient, ne s'en soucient.*)

17. Traicté de la justice de Dieu, et horrible vengeance contre les meurtres commis par les princes et potentats de la terre. — *(S. l.,) 1562, in-8°. Pièce.*

* Lettres patentes de declaration du roy, sur l'edict faict par Sa Majesté, au moys de janvier dernier, pour donner repos a ses subjects, et les tenir en paix et tranquillité, appaiser et faire cesser les seditions et tumultes qui adviennent pour la diversité des opinions qui regnent en la religion. (11 avril 1562.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Requeste des habitans de Paris, qui sont soubs la protection du roy, suyvant son edict publié en la court de parlement le VI jour de mars M. D. L. XI, desirent estre maintenuz es exercices de la religion reformée selon l'Evangile. (18 avril 1562.)

(Voyez précédemment tome I, page 256, n° 72.)

* Epistre au roy pour l'église de Lion. *(1562.)*

(Voyez précédemment tome I, page 256, n° 76.)

* Le Proces verbal, faict par ordonnance de la court de parlement, de l'execution de l'arrest donné, le sixiesme jour de juin dernier passé, touchant les articles et la profession de foy d'icelle court. *(1562.)*

(Voyez précédemment tome I, page 257, n° 84.)

* Arrest et ordonnance de la court de parlement,

sur l'injunction à tous officiers royaux et autres, de faire profession de leur foy et religion catholique (13 juillet 1562.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrest de la court de parlement sur l'emprisonnement et punition de tous predicans, ministres et autres officiers de la nouvelle secte : et defense à toutes personnes de les receller. (17 juillet 1562.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrest de la court, contenant l'injonction faicte a toutes personnes qui ont par cy devant suivy et assisté aux presches : de assister aux jours de festes et dimenches aux messes et vespres parrochiales de leurs parroisses. Avec les deffences a toutes personnes de saccager maisons et eglises, sur les peines cy apres declarées. (22 août 1562.)

(Voyez *ibidem.*)

18. Les miraculeuses Punitions divines advenues sus aucuns meschans et malheureux Lutheriens (a present nommez Huguenotz) ennemis de nostre mere saincte Eglise, a cause des cas enormes commis par yceulx contre la divinité. Et les merveilleux signes advenuz en Allemaigne. Par le chevalier chrestien, aux amateurs de l'Eglise catholique, hors laquelle n'y a nul salut. — *Paris, G. de Nyverd, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Le privilége est daté du 4 septembre 1562.)

* Histoire veritable de la mutinerie, tumulte et sedition faite par les prestres Sainct-Medard contre les fideles, le samedy XXVII jour de decembre 1562.

(Voyez précédemment tome I, page 254, n° 41.)

19. Defense premiere de la religion et du roi contre les pernicieuses factions et entreprises de Calvin, Beze et autres leurs complices, conjurés et rebelles. A la cour de parlement et au peuple de Paris, par J.-V. DE SAINT-AMOUR. — *Paris, G. Merlin, 1562, in-8°.*

(Voyez aussi précédemment tome I, pages 254 et 255, n°s 46 et 59.)

20. Apologie de M. CHARLES DU MOULIN, contre un livret intitulé : « La Defense civile et militaire des innocents et de l'Eglise de Christ », a laquelle est ajoutée l'ordonnance de monseigneur DE SOUBIZE, chevalier de l'ordre du roi, sur ledit livre : ensemble la censure du ministre de la parole de Dieu en cette ville de Lyon. — *Lyon, J. de Tournes, 1563, in-8°. Pièce.*

(Réserve. Avec notes manuscrites de Jamet.)

* Arrest de la court de parlement, sur la charge donnée aux capitaines des dizaines de Paris, pour la recherche des sectateurs de la nouvelle doctrine et opinion en la religion, et mal sentans de la foy, de quelque estat, qualité ou dignité qu'ilz soyent. (8 janvier 1562 [1563].)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Ordonnance du roy, par laquelle il est deffendu à tous ceulx de la religion qu'on dict reformée, et autres, de besongner de leurs mestiers et arts à huis et bouticques ouverts, les jours des festes commandées par l'Eglise catholicque romaine, sur peine de punition corporelle. (14 juin 1563.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Declaration du roy, par laquelle il deffend de ne faire presche, assemblées, ny administrations de sacrementz de la nouvelle religion, pretendue reformée, en sa court ne suitte, ny es maisons de Sa Majesté. (19 juin 1563.)

(Voyez *ibidem.*)

* Ordonnance faicte par monseigneur DE VIEILLEVILLE, mareschal de France et lieutenant général pour le roy es pais de Lyonnois, Dauphiné, Provence et Languedoc, touchant la reduction des temples. (24 juin 1563.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Lettres du roy à M. le comte de Sault, chevalier de l'ordre dudict seigneur, gouverneur, etc., pour faire joyr ceulx du clergé de Lyonnois, estans de la religion reformée, du revenu de leurs benefices. (8 septembre 1563.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

21. Epistre a madame la duchesse de Lorraine madame Claude de France, pour la defense des fideles serviteurs de nostre Seigneur Jesus-Christ, en l'Eglise de Sainct-Nicolas, contre leurs calomniateurs en la cause de l'Evangile. Par LOUIS DES-MASURES, tournisien. — *Lyon, J. de Tournes, 1564, in-8°.*

22. Discours sur le faict de la reformation de l'Eglise, par FRANÇOIS BALDUIN et par luy envoyé à un grand seigneur de France, avec la response dudit seigneur. — *(S. l.,) 1564, in-8°. Pièce.*

23. ANTONII GUAERINII epistola ad Franc. Balduinum, apostatam ecebolium, de christiani jurisconsulti officio. — *(S. l.,) 1564, in-8°.*

* Discours, en forme de complainte, d'un ministre de la parole de Dieu, faicte, luy estant prisonnier pour l'Evangile. *(1565.)*

(Voyez la division POÉSIE.)

* Lettres patentes du roy, contenant inhibitions et deffenses à ceux de la religion pretendue reformée de tenir ou faire tenir escolles publicques pour instruyre en leur religion les jeunes enfans des villes, bourgz, bourgades, et villaiges de ce pays de Normendye. Publiez à Rouen, en parlement, le septiesme jour de may mil cinq cens soixante six. (15 mars 1566.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

24. Apologie des eglises de France, contre les fausses accusations de Villequier, ambassadeur nouvellement envoyé par le roy vers les tres-illustres princes d'Alemagne. — *(S. l.,) 1567, in-8°. Pièce.*

25. Apologia gallicarum ecclesiarum simplex et

vera : adversus ea quæ nuper Villequerius, regis legatus, Germaniæ illustrissimis principibus exposuit. — *(S. l.,) 1577, in-8°. Pièce.*

* Lettres patentes et declaration du roy, concernans les officiers de judicature et leur religion. (8 novembre 1567.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

26. La Prophetie de S. Jehan l'evangeliste aujourd'huy accomplie par les faux prophetes, envoyée à treschrestien et invincible pilier de la saincte foy chrestienne Charles IX, roy de France, par JAQUES GREMOND, de Chatel-Charlon en Bourgongne, prebstre. — *(Paris,) imp. de T. Richard, 1567, in-8°. Pièce.*

27. La Consolation chrestienne, pour fortifier les bons catholiques qui sont affligez et persecutez par la tyrannie des sectaires et desvoyez heretiques de nostre temps. Par F. GABRIEL DUPUIHERBAULT, de l'ordre de Font-Evrauld. — *Paris, par M. de Roigny, 1568, in-8°.*

28. Sentence contre les briseurs d'images et les hérétiques de Tourcoing. (13 mai 1568.) Par M. ROUSSEL-DEFONTAINE. Extrait de la « Revue du nord de la France ». — *Lille, Ve Vanackère, 1856, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

* Lettres du roy, par lesquelles il veult et ordonne que ceulx de la religion pretendue reformée soyent receus a faire leurs plainctes et doleances, et droict leur estre faict sur icelles : prenant iceulx en sa protection et sauvegarde. (29 août 1568.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Edict du roy, contenant interdiction et deffence de toute presche, assemblée et exercice d'autre religion que de la catholique, apostolicque et romaine. (Septembre 1568.)

(Voyez *ibidem.*)

* Lettres patentes du roy, pour faire saisir et mettre en ses mains tout le revenu temporel des benefices de son royaume, et pays de son obeissance, possedez par gens desvoyez de la religion catholique, apostolique et romaine, et deserteurs d'icelle. (6-13 octobre 1568.)

(Voyez *ibidem.*)

* Copie de lettres patentes contenant que le roy declare ne vouloir que ceux de la nouvelle opinion soyent admis en aucunes charges publiques. (23 novembre 1568.)

(Voyez *ibidem.*)

* Lettres patentes du roy, contenants declaration de son Edict, du XXV septembre dernier passé, pour la suppression de tous et chascuns les estats et offices tant de judicature, de finance, que autres, de present tenus et exercez par personnages estants de la nouvelle pretendue religion. (11 décembre 1568.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêts de la court de parlement, pour la pollice et recherche de ceux qui sont de la religion pretendue reformée. (23 décembre 1568.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrest de la court de parlement, contenant les formes que tous les officiers du roy demourans au dedans du ressort d'icelle doibvent tenir pour les professions de foy y mentionnées. (31 décembre 1568.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt et ordonnance de la court de parlement, contenant injunction à tous estrangiers qui sont diffamez, nottez, et suspects de la pretenduë nouvelle religion, de vuyder ceste ville et faulx-bourgs de Paris : et pollitieque pour le regard des autres de ladicte prétendue religion. (22 janvier 1569.)

(Voyez *ibidem.*)

29. Recueil des lettres et mandemens du roy, envoyées en sa court de parlement de Rouen, et arrestz intervenuz de ladite court, les roolles des noms, sur-noms, offices et estats de ceux qui sont de la nouvelle pretendue religion, lesquelz roolles ont esté publiez par le commandement de monseigneur de Cossé, comte de Sigondigny, mareschal de France et lieutenant general pour le roy en Normandie et Picardie. (15 novembre 1568-18 avril 1569.) — *Paris, imp. de G. de Nyverd, (s. d.,) in-8°.*

* Arrest de la court de parlement, conformement à la volonté du roy, contenüe en son Edict, du moys de septembre dernier passé, par lequel il veut et entend que tous ses officiers et subjects soient de la religion catholique, apostolique et romaine. (6 mai 1569.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Lettres patentes du roy, declaratives pour la vendition des biens meubles, et revenu des immeubles, de ceux de la nouvelle pretenduë religion. Plus l'arrest de la court de parlement sur icelle declaration intervenu. (25 mai 1569.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrest de la court de parlement, de declaration des arrestz qu'elle a par cy-devant donnez sur les estatz et offices de ceux de la pretendüe religion : et enjoint ladicte court à tous les prevotz, maires et eschevins des villes, de faire informer contre les officiers de ville, temporelz ou perpetuelz, qui ne sont de la religion catholique, apostolique et romaine. (5 juillet 1569.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrest de la court de parlement, par lequel est ordonné qu'aucuns ne seront receuz en estatz, ayans leurs femmes ou enfans, famille et serviteurs, de la nouvelle pretenduë religion ; et enjoinct à toutes personnes de chasser leurs serviteurs et servantes, si aucuns ils ont, d'icelle. (26 septembre 1569.)

(Voyez *ibidem.*)

* Ordonnance du roy sur les defences de tenir escolles, principaultez, colleges : ny lire en quelque art ou science que ce soit, en public, privé ou en chambre, s'ilz ne sont congneuz et approuvez estre de la religion catholique et romaine. Avec l'arrest de la court de parlement. (1 octobre 1570.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

30. Oraison à nostre Seigneur Jesus-Christ, pour la paix de l'Église. — *Paris, imp. de Martin le jeune, 1570, in-8°. Pièce.*

* Les Articles generaulx presentez au roy par ceulx de la religion reformée, lesquels ont esté veuz et responduz par Sa Majesté, seant en son Conseil privé. (1571.)

(Voyez précédemment tome I, page 280, n° 302.)

31. Remontrance adressée aux prelats de l'Eglise gallicane, contenant un beau discours touchant la pacification du schisme regnant et de la reformation des mœurs. Par R. P. GUILLAUME LINDAN, evesque alleman, et tradnit en nostre langue françoise par JEHAN DE LAVARDIN, abbé de l'Estoille. — *Paris, G. Chaudière, 1572, in-8°.*

(Voyez aussi précédemment tome I, page 279, n[os] 291-294.)

* Université de France. Faculté de théologie de Strasbourg. Essai sur les événements qui ont précédé et amené la Saint-Barthélemy. Thèse soutenue publiquement le 5 mai 1838... par J.-J. FAURIEL,...

(Voyez la division THÉOLOGIE; et précédemment, pour tous les ouvrages relatifs à la Saint-Barthélemy, tome I, pages 281-284, n[os] 305-336.

* Université de France. Faculté de théologie de Strasbourg. Études sur Catherine de Médicis. Thèse... soutenue publiquement le mercredi 2 mai 1838... par BENJAMIN FAVRE,...

(Voyez *ibidem*.)

* Advertissement et reiglement par monseigneur l'evesque de Paris (PIERRE DE GONDY) aux curez de son diocese, touchant la reception et reconciliation de ceux qui ont erré en la foy catholique et desirent de retourner et estre reuniz en l'Eglise catholique, apostolique et romaine. (26 septembre 1572.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

32. Forme d'abjuration d'heresie, et confession de foy que doivent faire les desvoyez de la foy pretendans estre receuz en l'Eglise. — *Paris, N. Roffet, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Le privilége est du 1[er] octobre 1572.)

* Ordonnance du roy de Navarre, par laquelle il veut que la religion catholicque, apostolicque et romaine soit remise en tous les endroictz de ses pays et royaume, et que les ministres de la nouvelle opinion ayent a vnider hors sesdictz royaume et pays, s'ils ne se veulent reduire à la dicte religion catholisque, apostolisque et romaine, et abjurent leurs erreurs. Ensemble que tous les evesques, prelatz, abbez... rentrent en l'entiere possession et jouissance de leurs benefices. (16 octobre 1572.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Articles contenans la requeste presentée au roy par les deputez des eglises reformées du païs de Languedoc et autres lieux circonvoisins, assemblez par le commandement de Sa Majesté...

(Voyez précédemment tome I, page 285, n° 356.)

33. Confession et recognoissance de HUGUES SUREAU, dict DU ROSIER, touchant sa cheute en la papauté, et les horribles scandales par luy commis. Servant d'exemple a tout le monde de la fragilité et perversité de l'homme abandonné a soy, et de l'infinie misericorde et ferme vérité de Dieu envers ses esleus... — *Basle, M. Cousin, 1574, in-8°. Pièce.*

* La Singerie des huguenots, marmots et guenons de la nouvelle derision theodobeszienne; contenant leur arrêt et sentence par jugement de raison naturelle. Composé par M. ARTUS DÉSIRÉ. *(1574.)*

(Voyez la division POÉSIE.)

34. Ordonnance du roy sur le faict de ceux de la nouvelle opinion et leurs associez. Avec la lettre de monseigneur le duc DE MONTMORENCY à M. le prevost de Paris pour faire proceder à l'execution de ladicte Ordonnance suivant l'intention du roy. (30 janvier et 7 février 1577.) — *Paris, F. Morel, 1577, in-8°. Pièce.*

A. — *1577.— (S. l.,) fait jouxte la forme et exemplaire imprimé à Paris par F. Morel, in-8°. Pièce.*

35. Defence de Matthieu de Launoy et d'Henry Pennetier, n'agueres ministres de la pretenduë religion reformée, et maintenant retournez au giron de l'Eglise chrétienne et catholique. Contre les fausses accusations et perverses calomnies des ministres de Paris, de Sedan, et autres épars és provinces adjacentes, où il est traicté de la fidélité, humanité et saincteté d'iceux et des persecutions par eux dressées contre les accusez, par M. DE LAUNOY,...Reveu et corrigé par l'autheur. — *Paris, G. de La Noue, 1578, in-8°.*

36. Forme de profession de foy, que le roy veult et entend etre faicte par tous ses subjects qui ont esté cy devant de la nouvelle opinion et qui se veulent reduire suivant son edict du mois de juillet dernier. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* (Ordonnance, du 25 janvier 1586, portant injonction aux protestants de faire connaître leur résidence, commençant par ces mots :) De par le roy et M. le prevost de Paris, ou son lieutenant civil. Il est enjoinct à toutes personnes de la religion pretendue reformée qui se sont absentez depuis l'edict du moys de juillet 1585 dernier...

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Mandement du roy, touchant l'execution de ses edicts precedens contre ceux de la nouvelle opinion. (20 mai 1586.)

(Voyez *ibidem.*)

* Edict et ordonnance de CHARLES, par la grace de Dieu duc de Calabre, Lorraine, Bar... Pour le faict de ceux de la nouvelle religion. Donné en nostre ville de Nancy le vingt-deuziesme jour du moys de mars 1587.

(Voyez *ibidem.*)

37. Apologie de M. ANTOINE DEPEYRUSSE, jugemaige de Quercy, contre la preface de la responce de ceux de la nouvelle opinion à la profession de foy publiée à Bourdeaux d'auctorité de M. l'archevesque. (1[er] juillet 1587.) — *Caors, par J. Rousseau, 1587, in-4°.*

* Le Formulaire des prieres extraordinaires pour estre dictes et celebrées tant es oratoires ordonnez par les eglises de ceste ville et fauxbourgs de Paris qu'es eglises du diocese par les champs, pour l'extirpation des heresies et pour la reunion de tous les subjects de ce royaume en unité de la foy et religion catholique, apostolique et romaine. Par l'ordonnance de reverend pere en Dieu messire Pierre de Gondy, evesque de Paris. (11 juillet 1587.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

38. Oraison à nostre Seigneur Jesus-Christ pour la paix de l'Eglise. Avec un advertissement à tous vrays catholiques pour se maintenir en icelle. — *Paris, pour M. Buffet, 1589, in-8°. Pièce.*

* Extraict des registres de la court de parlement. (21 juillet 1589.)

(Défense de vendre aucun livre de religion sans l'approbation de deux docteurs en théologie.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrest du conseil general de la saincte union. Par lequel est ordonné que les biens des heretiques de Paris et leurs adherans seront venduz, et l'argent employé au remboursement des rançons et recompense des veufves et enfans des massacrez le jour de Toussaincts dernier. (20 novembre 1589.)

Voyez précédemment tome I, page 358, n° 153.)

* Arrest de la cour de parlement de Bourdeaus, par lequel il est deffendu à tous ceux du ressort d'icelle d'exercer, ès lieux catholiques, autre religion que la catholique, apostolique et romaine. (20 décembre 1589.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

39. Advertissement aux fidelles sur la deposition du sieur Cahier du S. ministere de l'Evangile et sur sa revolte. (Par le pasteur DE LAUBERAN, sieur DE MONTIGNY.) — *(S. l.,) 1595, in-8°. Pièce.*

A. — *1596. — (S. l.,) in-8°. Pièce.*

* Declaration du roy, pour l'establissement d'une chambre de l'edict au parlement. (24 janvier 1596.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrest de la cour de parlement, de reiglement sur les evocations en la chambre de l'edict. (4 septembre 1597.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

40. La Cabale des reformez, tirée nouvellement du puits de Democrite. Par I. D. C. *A Mompeiller, chez Le Libertin, imprimeur juré de la saincte Reformation.* — Apologie de REBOUL sur la Cabale des reformez. *(S. l.,) 1597. — Le tout en 1 vol. in-8°.*

(Par GUILLAUME DE REBOUL.)

A. — *1597. — A Mompeiller, chez Le Libertin, imprimeur juré de la saincte Reformation, in-8°.*

B. — *1598. — In-8°.* (Réimpression de la 2[e] partie.)

C. — *1599. — A Mompeiller, chez Le Libertin, imprimeur juré de la saincte Reformation, in-8°.*

D. — *1600. — A Mompellier, chez Le Libertin, imprimeur juré de la saincte Reformation, in-8°.*

41. Les Salmonées du sieur DE REBOUL : le premier, contre les ministres de Nismes; le second, contre les ministres du Languedoc. — *Lyon, J. Roussin, 1597, in-12.*

A. — *1600. — Arras, imp. de G. de La Rivière, in-12.*

42. Celebre Conversion de la personne et famille de M. Geofroy de Vaux, jadis de l'ordre de S.-François, breton de nation et du diocese de Triguier, apres avoir esté ministre de la doctrine calvinienne és pays de Daupliné. Faict à Tolozes devant monseigneur l'illustriss. et rever. cardinal de Joyeuse, cinq ou six evesques, tout le clergé et bien dix mil personnes ou davantage, en la grande place S. Estienne, ce dimanche 19 janvier 1597, apres la grand messe de parroisse et predication. — *Paris, J. Le Blanc, jouxte la copie imprimée à Tolose par R. Colomiez, 1597, in-8°. Pièce.*

43. Brevet accordé par HENRY le Grand à ses sujets de la religion pretenduë reformée, le 30 avril 1598. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Articles particuliers, extraicts des generaux, que le roy a accordez à ceux de la religion pretendue reformée; lesquels Sa Majesté n'a voulu estre comprins esdits generaux, ny en l'edict, qui a esté fait et dressé sur iceux, donné à Nantes, au mois d'avril 1598, et neantmoins a accordé Sa dite Majesté qu'ils seront entierement accomplis et observez, tout ainsi que le contenu audit edict. (2 mai 1598.)

(Voyez précédemment tome I, page 401, n° 727.)

44. Response aux injustes plaintes publiées sous le nom des pretendues eglises reformées. Edition derniere. Avec les Cimitieres sacrez de HENRY DE SPONDE. — *Lyon, J. Pillehotte, 1598, in-12.*

45. Les Actes du Synode universel de la saincte re-

formation tenu à Mompelier le quinziesme de may 1598. Satyre Menippæe. — *A Mompelier, chez Le Libertin, imprimeur juré de la saincte Reformation, et se vendent au coing de la Loge, 1599, in-8°.*

(Par GUILLAUME DE REBOUL, d'après le P. Lelong.)

A. — *1600.* — *A Mompelier, chez Le Libertin, imprimeur juré de la saincte Reformation, et se vendent au coing de la Loge, in-8°.*

B. — *1600.* — *A Mompelier, chez Le Libertin, imprimeur juré de la saincte Reformation, et se vendent au coing de la Loge, in-12.*

C. — *1600.* — *A Mompelier, chez Le Libertin, imprimeur juré de la saincte Reformation, et se vendent au coing de la Loge, in-12.*

46. L'Anti-Huguenot. Pour responce à un bref discours, par lequel on tache d'esclaircir un chacun des justes procedures de ceux de la pretendue religion. Edition troisiesme. — *(S. l.,) 1600, in-12.*

(Par GUILLAUME DE REBOUL, d'après le P. Lelong.)

* Copie de la lettre envoyée à la Majesté du roy par M. l'evesque d'Évreux (JACQUES DAVY DU PERRON, [28 mars 1600]).

(Voyez ci-dessus, pour cette pièce et pour toutes autres relatives à la conférence de Fontainebleau, pages 25-26, nos 28-33.)

* Arrest de la cour de parlement, du 26 aoust 1600. Contenant defences à tous ceulx de la religion pretendüe reformée d'enterrer ou faire enterrer leurs corps morts dans les eglises, cimetieres, et aultres lieux sacrez.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* (Défense de toutes querelles et disputes au sujet de la religion, datée du 2 avril 1601, et commençant par ces mots :) De par le roi et MM. les commissaires deputés pour l'execution de son edit de Nantes, et declaration sur les precedents edits de pacification en sa province de Bretagne...

(Voyez la division LÉGISLATION.)

47. Extraict d'aucuns articles du cayer presenté au roy par ses subjects faisans profession de la religion pretendue reformée, respondu au Conseil de Sa Majesté tenu à Paris le dernier jour d'aoust mil six cens deux. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

48. Les Plaidoyez de REBOUL, en la chambre mipartie de Castres, contre les ministres. — *Lyon, J. Bertrand, 1604, in-8°.*

* Remonstrance de l'eglise reformée de Sedan aux eglises reformées du royaume de France. *(1606.)*

(Voyez précédemment tome I, page 408, n° 822.)

49. Remonstrance faite au roy tres-chrestien pour la reunion des religions à la foy catholique, par JACQUES D'ILLAIRE, sieur de Iouyac en Vivarez, avec le discours veritable des propositions par luy du despuis faictes sur ce subject en plain colloque des ministres à Meisse, en septembre dernier, d'où s'est ensuyvie sa catholization, et de plusieurs autres; adressé à ceux de la pretendue religion. (26 février 1607.) — *Tournon, par C. Michel, 1607, in-8°.*

A. — *1608.* — *Paris, C. Chappelet, in-12.*

* Discours au roy pour la paix de l'Eglise. (Par P. I. D. S., *1607.*)

(Voyez précédemment tome I, page 409, n° 835)

* Henri IV et le ministre Daniel Chamier, d'après un journal inédit du voyage de ce dernier à la cour en 1607, fragment d'histoire lu à l'Académie des sciences morales et politiques, le 25 mai 1854, par M. CHARLES READ,...

(Voyez précédemment tome I, page 409, n° 832.)

50. Brevets accordés par HENRI le Grand à ses sujets de la religion P. R. les 3 et 30 avril 1598, 21 août 1599, 4 août 1605. Avec le brevet de confirmation par LOUIS XIII, du 22 mai 1610. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Articles particuliers accordés à ceux de la religion prétendue réformée, sur l'édit de pacification donné à Nantes, vérifiés en la cour de parlement de Rouen, les cinquième d'août mil six cent neuf, et vingt-septième d'août 1610. (15 juillet.)

(Voyez précédemment, tome I, page 434, n° 97.)

* Les Mémoires du duc DE ROHAN. — Véritable discours de ce qui s'est passé en l'assemblée politique des églises réformées de France tenue à Saumur, par la permission du roi, l'an 1611, servant de supplément aux Mémoires du duc de Rohan.

(Voyez précédemment, pour cet ouvrage et pour tous autres relatifs à l'assemblée de Saumur, tome I, page 428, n° 26, et page 436, nos 120-129.)

* Proposition et avis d'un certain moyen de réduire les Français qui sont de la religion P. R. à la foi catholique, sans peine, dépense, ni violence. Dédié à la reine. Par PIERRE BURÉE DRUIDE,... *(1611.)*

(Voyez précédemment tome I, page 436, nos 130 et 131.)

51. La Conversion de dix notables personnes à la foi et religion catholique, apostolique et romaine, en la ville de Grasse en Provence, confirmée par un évident miracle. — *Paris, J. Le Roy, 1612, in-8°. Pièce.*

52. (Acte royal, ratifiant la subvention accordée par Henri IV aux églises réformées de France, daté du 27 avril 1612, et commençant par ces mots :) Le roi s'étant fait représenter l'état de la distribution faite au Synode national des églises P. réformées de France... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Le Magot genevois, découvert ès arrêts du Synode

national des ministres réformés tenu à Privas l'an 1612. (16 août.) *(1613.)*

(Voyez précédemment tome I, page 438, n° 160.)

53. Émotion arrivée en la ville de Nîmes en Languedoc le quinzième de juillet de l'an 1613. Envoyée par les sieurs consuls dudit Nîmes aux sieurs députés généraux des églises réformées de France résidents près Leurs Majestés. Avec l'excommunication de M. Jérémie Ferrier, telle qu'elle a été prononcée en l'église de Nîmes le dimanche 14 de juillet 1613. — *(S. l.,) 1613, in-8°. Pièce.*

(Voyez aussi précédemment tome I, page 440, nos 187 et 190.)

54. Copie d'une lettre écrite par un gentilhomme de la religion à MM. de l'église réformée de Nismes. (8 août 1613.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet de l'émotion populaire du 15 juillet.)

55. Histoire mémorable et merveilleuse, advenue à Villeneufve-de-Berc en Vivarets, au mois d'octobre 1613, d'un homme de la religion prétendue réformée blasphémant contre l'Église catholique, apostolique et romaine; contenant tout ce qui s'est passé durant sa vie et après sa mort. — *Paris, par F. Bourriquant, jouxte la copie imprimée au Puy en Auvergne, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

56. L'Anti-Joseph, ou Bien plaisant et fidèle narré d'un ministre de la religion prétendue, vendu publiquement à Clérac, ville d'Agenois, ayant été enfermé dans un coffre par une honnête dame de ladite ville, à laquelle il faisait l'amour. — *Suivant la copie imprimée à Agen, 1615, in-8°. Pièce.*

A. — *1615. — Suivant la copie imprimée à Agen, in-8°. Pièce.*

57. Avis à MM. les députés des États, d'un moyen qu'ils ont, paisible et bien aisé, de faire qu'il n'y ait plus de diversité d'Église en ce royaume. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* Déclaration des églises réformées de France, assemblées en synode national à Privas. (1er juin 1615.)

(Voyez précédemment tome I, page 438, n° 156.)

* Première Lettre de MM. de l'assemblée de Grenoble, envoyée au roi par les députés, et seconde au roi et à la reine. (10 août 1615.)

(Voyez précédemment, pour cette pièce et pour toutes autres relatives à l'assemblée de Grenoble, tome I, pages 457-458, nos 505-507, 549, 550, 553, et page 469, n° 770.)

* Conclusion de la dernière assemblée faite par ceux de la religion prétendue réformée, dans la ville de Montauban, au pays de Quercy, où est contenu la généreuse réponse de M. de Vic, conseiller d'État, y député par Sa Majesté; avec deux prédictions qui nous assurent de la ruine de l'empire des Turcs en l'année 1616, moyennant une bonne intelligence entre les princes chrétiens; par M. C. D. (D'Agreigne)... *(1615.)*

Voyez précédemment tome I, page 465, n° 676.)

* Arrêt du parlement de Thoulouse, contre la prétendue déclaration et confession de foi de M. de Candales. (4 février 1616.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Le Partisan royal, sur la conférence de Loudun. Au roi. (13 février 1616.)

(Voyez précédemment, pour cette pièce et pour toutes autres relatives à l'assemblée de Loudun, tome I, pages 471-472, nos 789, 805-806, et 812-824.)

58. Lettre des députés de l'assemblée générale de Nismes à MM. du conseil des églises de l'Ile de France, Picardie, Champagne, et pays chartrain. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Voyez aussi précédemment tome I, pages 469-470, nos 756, 757, 771, et 772.)

* Recueil des patentes et déclarations portant confirmation des affaires des églises réformées de Béarn, depuis l'année 1569 jusqu'à l'an présent 1616. Contre la mainlevée des biens ecclésiastiques poursuivie par les évêques d'Oloron, et de L'Escar, avec un extrait de l'acte fait, en l'assemblée de La Rochelle, sur l'union des églises de Béarn à celles de ce royaume. (7 avril 1616.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

59. Plaidoyer et arrêt de la cour de parlement de Bourdeaus en l'audience de la grand' chambre, les lundi et mardi 4 et 5 juillet 1616, en la cause d'entre maître Élie de Saintangel, avocat en ladite cour, demandeur en excès, et autrement en requête, d'une part : et maître Jean Cameron, ministre de la religion prétendue réformée, Jean Thibaut, référendaire en la chancellerie, Daniel Manial, avocat en ladite cour et Bataillier, bourgeois et marchand de Bourdeaus, accusés et défendeurs. — *Bourdeaus, par S. Millanges, 1616, in-8°.*

A. *1616. — Paris, jouxte la copie imprimée à Bourdeaux par S. Millanges, in-8°. Pièce.*

* Résultat de l'assemblée synodale des églises réformées de France à Saint-Maixant ce mois de juillet 1616.

(Voyez précédemment tome I, page 475, n° 866.)

60. Déclaration de henri-marc de Gouffier marquis de Bonivet,... faite, au consistoire de La Rochelle, en présence des pasteurs et anciens de ladite ville, et encore des sieurs de La Violette et Thevenot, pasteurs des églises de Marans et Benet, le mercredi troisième août 1616. Et depuis a eté faite la même protestation, par ledit sieur marquis, en présence de toute l'église de La Rochelle, le dimanche 7 dudit mois, après le prêche du matin, au grand temple. — *La Rochelle, imp. de H. Haultin, par C. Hertman, 1616, in-8°. Pièce.*

61. (Opposition signifiée aux commissaires royaux par les députés des églises réformées du Béarn, au cahier présenté au roi par les évêques d'Oloron et de L'Escar et le sieur de Lagoo, au nom des catholiques de la même

province, commençant par ces mots :) Par-devant vous, MM. de Chasteauneuf... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

62. Les Mémoires de JEAN-PAUL DE LESCUN, écuyer, seigneur de Piets, conseiller du roi... Sur les oppositions aux poursuites des évêques d'Oloron et de Lescar, et les demandes faites, par les églises réformées de la souveraineté de Béarn, par-devant le roi en son Conseil. Avec ce qui s'en est ensuivi de plus remarquable, depuis le premier de juin 1616 jusqu'au 13 d'avril 1617... — *Paris, imprimé pour l'auteur, 1617, in-8°.*

(Voyez aussi précédemment tome I, page 477, nos 917-918, pages 489-491, nos 1115, 1124-1130, 1156-1158, page 496, n° 1258, et page 511, nos 1547-1549.)

63. Actes de ce qui s'est passé en l'assemblée des pasteurs députés par le Synode provincial de Xainctonge tenu à La Rochelle, au mois de mai 1616, pour examiner les écrits de Jean de Prantignac à Thors, le 28 février et suivants de 1617. — *La Rochelle, 1618, in-8°. Pièce.*

* Déclaration des plus importantes et principales raisons qui font reconnaître la nécessité d'une assemblée générale des églises réformées en la ville de La Rochelle, pour le service du roi et conservation desdites églises. *(1617.)*

(Voyez précédemment tome I, page 479, n° 955.)

* Harangue faite au roi par les députés du Synode national des églises réformées de France, avec la réponse de Sa Majesté, le 27 mai 1617.

(Voyez précédemment tome I, page 486, n° 1068.)

64. Réponse au discours du sieur Jurieu, ministre de Chatillon-sur-Loin, en laquelle est découverte et déclarée quelque partie des iniques menées, pratiques malicieuses, et artifices turbulents et irréligieux de certains huguenots à l'encontre des catholiques convertis. Avec quelques remèdes à tels maux; par le sieur BOURGUIGNON, ci-devant ministre des églises prétendues réformées. — *Paris, R. Giffart, 1617, in-8°. Pièce.*

65. Réponse à la harangue de Gaspar Dinet, évêque de Mâcon, prononcée devant le roi, contre les habitants de la ville de Montpellier et ceux du pays de Béarn. — *Orthez, par G. Du Bois, 1617, in-8°. Pièce.*

* Le Protestant français. Contre les faux titres qui sont imposés aux protestants de France par les ennemis de la vérité de leur religion. Au roi. *(1617.)*

(Voyez précédemment tome I, page 488, n° 1094.)

66. Défense de la confession des églises réformées de France, contre les accusations du sieur Arnould, jésuite, déduites en un sermon fait en la présence du roi, à Fontainebleau, par lesquelles il soutient que les passages cotés en marge de notre confession sont faux et inutiles. (Signé : MONTIGNI, DURAND, DU MOULIN, MESTREZAT.) — *Charenton, J.-A. Joallin, 1617, in-8°. Pièce.*

(Voyez aussi ci-dessus pages 563, nos 82-85.)

A. — *1617.* — *Charenton, N. Bourdin, in-8°.*

B. — *1617.* Dernière édition, revue et corrigée. — *La Rochelle et Charenton, par S. Petit, in-8°.*

C. — *1826.* — *Paris, H. Servier, in-8°. Pièce.*

67. La Réponse aux injustes plaintes des ministres de Charenton. Ensemble l'arrêt du privé Conseil donné sur le sujet de leur livre intitulé : « Défense de la confession de foi des églises prétendues de France ». Par C. DE R. (CHARLES DE RAYMOND), abbé de La Frenade. — *Imprimé à Paris pour l'auteur, 1617, in-8°.*

68. Réponse à l'épître des quatre ministres de Charenton, par eux adressée au roi, contre le Père Arnoux, jésuite, où sont clairement démontrées leurs impostures et calomnies contre la vérité tant de l'Écriture sainte que du service de Sa Majesté. Par C. M., senonais. — *Paris, jouxte la copie imprimée à Rouen, 1617, in-8°. Pièce.*

* Réfutation de la lettre écrite au roi par les quatre ministres de Charenton. *(1617.)*

(Voyez précédemment tome I, page 488, n° 1093.)

69. Les quatre Ministres de Charenton baillonnés par quatre propositions faites au sieur baron de L'Espicelière, de la religion prétendue. Présentée le jour Saint-Martin dernier au sieur Du Moulin, en sa maison, et depuis aux sieurs Durant et Mestrezat. Ensemble la réponse au livre intitulé : « La Cabale des Jésuites ». (Signé : I. R. P.) Seconde édition. — *Paris, J. Cottereau, 1618, in-8°. Pièce.*

* Lettres patentes du roi, portant très-expresses inhibitions et défenses à tous ses sujets de la religion prétendue réformée de faire aucunes assemblées illicites, sur les peines y contenues... (21 mai 1618.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt de la cour de parlement, portant défenses d'inhumer aux églises et cimetières d'icelles les corps des décédés en la religion prétendue réformée. (20 août 1618.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

70. Les Plaintes du sieur Du Moulin, ministre de Charenton, présentées au roi. Ensemble la cause et l'injustice d'icelles. (Signé : HONORAT DE MEYNIER, provençal.) — *Paris, N. Rousset, 1618, in-8°. Pièce.*

71. Le Moulin de Charenton sans farine, ou Discours contre les thrasonismes, impudences et hérésies de Pierre Du Moulin, ministre du village de Charenton, contenues en son libelle des fuites et évasions du P. Arnoux. (Signé : FRIZON. [18 novembre 1618.]) — *Paris, J. Mesnier, 1618, in-8°. Pièce.*

72. Le Songe du ministre Du Moulin expliqué par un cordonnier. — *Paris, 1619, in-8°. Pièce.*

73. Les Rencontres et imaginations de Rablais *(sic)*, contre le Moulin et les Moulinets de Charanton. — *Pa-*

ris, jouxte la copie imprimée à Bruxelle par Christofle Girard, 1619, in-8°. Pièce.

(Prose et vers.)

* Lettre des quatre ministres de La Rochelle, envoyée au roi ce 14 de mars 1619.

(Voyez précédemment tome I, page 493, n° 1194.)

* Protestation des églises prétendues réformées du Bas-Languedoc, sur les présents mouvements. (17 mars 1619.)

(Voyez précédemment tome I, page 494, n° 1198.)

* Déclaration du roi, en faveur de ses sujets de la religion prétendue réformée qui se sont trouvés en quelques assemblées tenues tant à Castel-Jaloux, Ortès, que La Rochelle. (24 mai.) Publiée en parlement le cinquième juillet 1619.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Opposition générale de l'Université de Paris contre l'établissement du Collége de Charanton, et ce qui s'est passé sur ce en l'hôtel de monseigneur le comte de Soissons. (30 juillet 1619.)

(Voyez précédemment tome I, page 497, n° 1262.)

* Requête adressée au roi contre la procédure du sieur Du Moulin, ministre; et publication de ses livres, faite contre la teneur de l'édit; par G. D. S. D. S. (2 août 1619.)

(Voyez précédemment tome I, page 497, n° 1263.

* Libre Discours sur l'état présent des églises réformées en France, auquel est premièrement traité en général des remèdes propres à composer les différends en la religion à leur naissance, puis ensuite de ceux qui sont propres pour éteindre le schisme qui est aujourd'hui entre les Français, tant en ce qui concerne la religion que la police. (Par D'Aubigné, *1619.*)

(Voyez précédemment tome I, page 497, n° 1264.)

74. Modeste Déclaration de la sincérité et vérité des églises réformées de France, opposée aux invectives de MM. l'évêque de Luçon; Vialar, prieur de Beu; Raconis, professeur en théologie; Pitard, chanoine de Saintes, etc, par David Blondel, ministre de la parole de Dieu en l'église réformée de Houdan. — *Sédan, imp. de J. Jannon, 1619, in-8°.*

* Lettre d'un gentilhomme de la religion à un sien ami député en l'assemblée générale des églises réformées de France à Loudun, contenant avis sur les principales propositions qui y seront faites. (25 août 1619.)

(Voyez précédemment, pour cette pièce et pour toutes autres relatives à l'assemblée de Loudun de 1619 et 1620, tome I, pages 497-502, n[os] 1267, 1285, 1290, 1321, 1322, 1329-1333, 1349, 1353, 1354, 1357-1367.)

* Arrêt de la cour de parlement de Bourdeaux, contre les habitants de la ville de Castelmoron de la religion prétendue réformée. Pour avoir rompu et brisé l'image d'un crucifix étant sur le siége de l'auditoire royal de ladite ville. Ensemble comme par ledit Arrêt il est défendu à ceux de ladite religion de mettre en leurs actes publics simplement le mot de religion, ains religion prétendue réformée. Le tout selon les édits et ordonnances des rois. (14 octobre 1619.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

75. La Conversion publique de quatre personnes de qualité faite en l'église Saint-André-des-Arts, en présence de plus de quatre mille assistants, le dimanche 17 novembre. — *Paris, N. Alexandre, 1619, in-8°. Pièce.*

76. Miracle nouvellement arrivé à la conversion de deux ministres et de vingt-deux personnes de qualité, convertis à la foi catholique, apostolique et romaine, par le moyen des doctes enseignements du R. P. Jaques Martineau, de la Compagnie de Jésus, en la ville de Nerac, le dimanche 22 de mars 1620. — *Paris, I. Mesnier, jouxte la copie imprimée à Bordeaux par A. Barre, 1620, in-8°. Pièce.*

77. Conversions signalées, survenues depuis peu de jours, par l'entremise des Pères Capucins de la mission du Poictou, d'un des plus anciens ministres et autres notables personnes de la religion prétendue réformée; ensuite de l'heureux succès du voyage de Sa Majesté dans la province de Béarn. Avec les actes mémorables de la piété du roi étant en Béarn. (Signé : Métayer.) — *Paris, N. Rousset, jouxte la copie imprimée à Poictiers par J. Taureau, (1620,) in-8°.*

* Remontrance à MM. de la religion prétendue réformée, sur les plaintes par eux faites à M. le garde des sceaux, par L. R. P. A. D. (le R. P. ange de Raconis). *(1620.)*

(Voyez précédemment tome I, page 500, n° 1336.)

* Raisons déduites par un des premiers magistrats de Paris, contre les assemblées secrètes tenues en plusieurs convents de Paris, ès mois de janvier, février et mars, l'an du jubilé 1620, pour aviser aux moyens d'extirper les hérétiques de France sans endommager les catholiques.

(Voyez précédemment tome I, page 502, n° 1368.)

78. Étranges Prophéties sur les affaires de la religion prétendue réformée, recueillies par le sieur Bourguignon, ci-devant l'un des doctes ministres de ladite religion. — *Paris, suivant la copie imprimée à Poictiers par J. Thoreau, 1620, in-8°. Pièce.*

* Déclaration de MM. de la religion prétendue réformée au roi, faite à Sa Majesté par les députés de leurs assemblées, le 15 juillet 1620.

(Voyez précédemment tome I, page 505, n° 1434.)

* Humble Remontrance au roi, sur la vérification des édits et déclarations de Sa Majesté touchant ceux de

la religion prétendue réformée, par M. de Chezac,... *(1620.)*

(Voyez précédemment tome I, page 507, n° 1477.)

* Arrêts de la cour de parlement, portant défenses d'inhumer aux églises et cimetières d'icelles les corps des décédés en la religion prétendue réformée. (9 octobre 1603-1 août 1620.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

79. Actes de la conférence de Pau, publiés par P. Charles, pasteur en l'église et professeur en théologie en l'Académie royale d'Orthès. — *Orthès, par A. Rouyer, 1620, in-12.*

* Les Procédures du ministre Du Moulin, depuis son départ de Paris, contre la teneur de la déclaration du roi. *(1620.)*

(Voyez précédemment tome I, page 511, n° 1537.)

80. Canon des églises réformées de France, conclu et arrêté au Synode national tenu à Alez ès Cevenes, le 6 d'octobre 1620, avec le serment d'approbation. — *(S. l.,) 1621, in-8°. Pièce.*

81. Le Rétablissement de la religion catholique au pays de Béarn, avec l'arrêt de main-levée des biens ecclésiastiques... — *Paris, N. Fremiot, 1620, in-8°. Pièce.*

(Voyez aussi précédemment tome I, page 509, n° 1506.)

82. Le Jeûne de novembre, nouvellement indict et superstitieusement observé par les églises prétendues réformées en Poictou, avec les vraies causes, raisons et motifs d'icelui, le tout découvert. — *(S. l.,) 1620, in-8°. Pièce.*

* Procès-verbal contre l'assemblée tenue à La Rochelle, au mois de novembre l'an 1620, par ceux de la religion prétendue réformée, sans le consentement et permission du roi; avec les articles et ordonnances des rois portant défense de la teneur desdites assemblées sans l'expresse permission de Leurs Majestés.

(Voyez précédemment, pour cette pièce et pour toutes autres relatives à l'assemblée de La Rochelle de 1620 et 1621, tome I, pages 510-516, n°s 1532-1536, 1546, 1557-1560, 1562-1572, 1576, 1590, 1599-1606, 1624, 1633-1636 et 1638.)

* Lettres patentes du roi, portant que, pour obvier aux abûs, les cessions qui se feront à l'avenir en ce pays de Provence par ses sujets catholiques à aucuns faisant profession de la religion prétendue réformée, les cessionnaires useront du droit de leurs cédants, sans pouvoir évoquer les parties à la chambre de l'édit. (18 mars 1621.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* L'heureuse Conversion des plus notables bourgeois et habitants de la ville de La Rochelle, convertis à la foi catholique, apostolique et romaine par le révérend Père Jean-Baptiste, prédicateur capucin, le dimanche 21 mars 1621; ensemble ce qui s'est passé à ce sujet en la ville de Fontenay-le-Comte.

(Voyez précédemment tome I, page 513, n° 1577.)

* Les Actes de l'assemblée nouvellement tenue à Nîmes par les députés des églises réformées du Languedoc... contre M. de Chastillon. (20 novembre 1621.)

(Voyez précédemment tome I, page 524, n° 1783.)

83. Plaidoyer, fait en la sénéchaussée de Tholose, par l'un des avocats du roi, sur la question : Si les enfants impubères, élevés par la mère catholique en sa religion contre la volonté du père défunt, qui était de la religion prétendue réformée, peuvent être cotisés pour le paiement des gages du ministre du lieu où ils sont résidents, et s'il peut être défendu à la mère de les instruire à la religion catholique. — *Paris, R. Foüet, 1621, in-8°.*

* Arrêt pour l'instruction des enfants en la religion catholique, apostolique et romaine, nonobstant que le père soit de la religion prétendue réformée. (22 décembre 1621.) Avec le plaidoyer de M. Servin, avocat général du roi.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

84. Discours véritable de l'exécution de six ministres de la religion prétendue reformée, en la ville de Privas, par le commandement de Sa Majesté très-chrétienne. Ensemble comment les ecclésiastiques ont été rétablis en leurs biens dans ladite ville de Privas, avec libre fonction et exercice de leurs charges, par l'exprès commandement de Sadite Majesté très-chétienne. — *Suivant la copie imprimée à Paris chez N. Devin, 1621, in-8°. Pièce.*

(Voyez aussi précédemment tome I, page 512, n° 1561.)

85. Lettre consolatoire et méditation sur l'état présent de l'Église. — *(S. l.,) 1621, in-8°. Pièce.*

86. Méditation, pour les églises réformées de France, sur les afflictions de ce dernier temps. Par samuel Durant, ministre de la parole de Dieu. — *Sedan, par J. Jannon, 1622, in-12.*

A. — *1622. — Sedan, in-12.*

87. Lettre consolatoire de M. Durant, ministre de l'église réformée de Paris. Envoyée à un sien ami, ancien de ladite église, en suite de ses Méditations. (28 juin 1622.) — *Sedan, 1622, in-8°. Pièce.*

88. Pieuse Remontrance de Chamier, ministre de Montauban, à ses frères en Christ. — *Jouxte la copie imprimée à Nimes; Paris, M. Hénault, 1622, in-8°. Pièce.*

89. Considérations sur les canon et serment des églises réformées, conclu et arrêté au Synode national d'Alez ès Cevennes, le 6 d'octobre 1620, pour l'approbation des canons du Synode tenu à Dordrecht, en Hollande, les ans 1618 et 1619. — *(S. l.,) 1622, in-8°.*

90. Considérations sur le formulaire du serment, dressé au Synode national d'Alez, touchant les canons du Synode de Dordrecht. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* Le Congé donné par le roi à ses serviteurs et domestiques de la religion prétendue réformée : avec les causes et motifs de cette résolution. *(1622.)*

(Voyez précédemment tome I, page 531, n° 1924.)

91. Réponse de monseigneur le connétable (DE LESDIGUIÈRES) aux remontrances et articles à lui proposés par les ministres du Dauphiné sur le sujet de sa conversion. — *(S. l.,) 1622, in-8°. Pièce.*

(Voyez aussi précédemment tome I, page 536, nos 2018-2023.)

92. L'heureuse Conversion de tous les prétendus religionnaires de la ville de Foix. Avec la fuite honteuse du ministre. Par le V. P. VILLATE,... — *Bourdeaus, par S. Millanges, 1622, in-8°. Pièce.*

93. L'heureuse Conversion de tous les prétendus religionnaires de la ville de Foix. Avec les noms et qualités desdits religionnaires, qui sont en nombre de cent vingt-deux. Ensemble la fuite honteuse du ministre, et de la démolition et rasement du temple des huguenots d'icelle. Par le R. P. VILLATTE,... — *Imprimée à Bourdeaux par S. Milanges, et à Paris, chez N. Alexandre, 1622, in-8°. Pièce.*

94. Avis salutaire à ceux de la religion prétendue réformée, sur la bénédiction du temple de Vizile, et de la première messe qui y a été célébrée par le R. Père gardien des Capucins de Grenoble, le 7 d'août, premier dimanche dudit mois, par le commandement de monseigneur le connétable, seigneur de Vizile. (Signé : C. C. D. M. F.) — *Paris, pour N. Rousset, jouxte la copie imprimée à Lyon, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

95. Avis salutaire à ceux de la religion prétendue réformée, sur la bénédiction du temple de Vizille, et de la première messe qui y a été dite, le premier dimanche d'août 1622, par le commandement de monseigneur le connétable, seigneur de Vizille. — *Paris, D. Langlois, 1622, in-8°. Pièce.*

(Même pièce que la précédente.)

96. Nouveau Prodige arrivé en la ville de Metz, où trois coqs de ministres se sont convertis en poules. — *Jouxte la copie imprimée à Metz, chez A. Jacob, 1622, in-8°. Pièce.*

* Avis au roi, touchant l'assemblée tenue en Guyenne par ceux de la religion prétendue réformée... *(1623.)*

(Voyez précédemment tome I, page 543, nos 2151 et 2152.)

* Harangue faite au roi par les députés généraux des églises réformées de France. *(1623.)*

(Voyez précédemment tome I, page 543, nos 2153 et 2154.)

* Déclaration du roi, par laquelle est pourvu à ce qu'aux assemblées qui seront tenues par ses sujets de la religion prétendue reformée concernant les règlements de la discipline de leur dite religion, il ne s'y traite et propose autres affaires que celles qui leur sont permises par les édits. (17 avril 1623.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

97. Récit véritable des processions générales faites en la ville de Pons en Xainctonge au mois d'août dernier. Ensemble la conversion de cinquante-huit de la religion prétendue réformée par les prédications des révérends Pères Récollets dudit Pons, faictes aux prières des quarante heures pour Sa Majesté. — *Paris, N. Alexandre, et imprimé sur la copie imprimée à Saintes par I. Bichon, 1623, in-8°. Pièce.*

* Articles arrêtés au Synode national des églises réformées de France, tenu à Charenton-lès-Paris, au mois de septembre mil six cent vingt-trois, qu'il ordonne être inviolablement gardés en toutes les églises et Académies de ce royaume. *(1623.)*

(Voyez précédemment tome I, page 546, n° 2200.)

* Déclaration de la volonté du roi envers ses sujets de la religion prétendue réformée. (10 novembre.) Vérifiée en parlement, le 27 novembre 1623.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Harangue faite au roi par les députés généraux des églises réformées de France. *(1624.)*

(Voyez précédemment tome I, page 546, n° 2213.)

98. Juste Plainte du sieur TABARIN, contre l'un des ministres de Charenton. — *Paris, imp. de C. Hulpeau, 1624, in-8°. Pièce.*

(Au sujet de la controverse soulevée entre François Véron et le ministre Mestrezat, relativement au livre de ce dernier intitulé : « De la Communion à J.-C. dans le sacrement de l'Eucharistie ». — Voyez pour cet ouvrage, pour la réfutation de Véron intitulée : « La Corneille de Charenton... », pour la réponse de Mestrezat intitulée : « Le Hibou des Jésuites opposé à la Corneille de Charenton », et pour la réplique de Véron intitulée : « Réponse au Hibou de Charenton », la division THÉOLOGIE.)

99. L'Hérésie suspecte à la monarchie. Discours en forme de remontrance à MM. de la religion prétendue réformée. Dédié au roi. P. L. S. D. (Par le sieur DE) CROSILLES. — *Paris, T. Du Bray, 1624, in-8°.*

(Réserve. Exemplaire de dédicace.)

* Désaveu des députés généraux des églises prétendues réformées de France. (21 janvier 1625.)

(Voyez précédemment tome I, page 549, n° 2275.)

* Harangue des députés de La Rochelle au roi, prononcée par le sieur DE LA GOUTE, l'un d'iceux, à Saint-Germain-en-Laye, le 26 novembre 1625; ensemble la réponse de Sa Majesté, et le renvoi des députés à monseigneur le chancelier.

(Voyez précédemment tome I, page 557, n° 2400.)

* Harangue des députés généraux de ceux de la

religion, présentée par M. de Maniald présentant au roi les députés envoyés pour l'acceptation de la paix générale ci-devant accordée par Sa Majesté; avec la réponse du roi. (13 décembre 1625.)

(Voyez précédemment tome I, page 557, n° 2404.)

* Lettres patentes du roi, portant exemption aux ecclésiastiques de procéder, pour raison du possessoire et autres biens annexés aux bénéfices, par-devant les juges de la religion prétendue réformée. (2 janvier 1626.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

100. Censure de l'« Examen de l'Apologie des Pères Jésuites », en ce qui touche les ministres convertis à la religion catholique. — *(S. l.,) 1626, in-8°. Pièce.*

(Voyez ci-dessus page 566 n° 130.)

101. Le grand Miracle arrivé à Strasbourg dans le temple de MM. de la religion prétendue réformée, et approuvé par eux-mêmes, le 6 septembre 1626, avec la conversion de plusieurs de la religion. — *Paris, M. Leblanc, 1626, in-8°. Pièce.*

102. Harangue des sieurs Blondel et de Bauterne, députés, par le Synode national tenu à Castres, vers le roi pour lui présenter la nomination, faite au dit Synode, des députés généraux. Prononcée devant Sa Majesté, à S.-Germain-en-Laye, le 22 novembre 1626. Avec la réponse du roi. — *(S. l.,) 1626, in-8°.*

(Voyez aussi précédemment tome I, page 562, n° 2502.)

103. Le juste Effet du jugement de Dieu arrivé à Clerac, ville huguenote en Guyenne, à l'ouverture du tombeau d'un P. Jésuite, martyrisé à la trahison dernière, porté à Agen le 2 janvier 1627. — *Paris, 1627, in-8°. Pièce.*

A. — *1627. — (S. l.,) jouxte la copie imprimée à Paris, in-8°. Pièce.*

* Déclaration du roi, sur les interventions et évocations des procès en la chambre de l'édit par ses sujets de la religion prétendue réformée. (22 juillet 1627.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

104. Lettre aux nouveaux convertis de la ville d'Aubenas. (Signé : A. Dubreton. [4 avril 1628.]) — *Paris, 1628, in-8°. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement, par lequel il est ordonné que les juges ne prendront adjoint de la religion prétendue réformée, si ce n'est aux procès qui seront jugés prévôtablement. (3 août 1629.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

105. Discours, en forme de dialogue, entre un père et son fils, sur la question si on peut faire son salut en allant à la messe pour éviter la persécution, par Josué de La Place. — *Saumur, C. Girard, 1629, in-8°.*

106. Missive Des Kercken-raedts van de Stadt Orange... [Missive du Conseil ecclésiastique de la ville d'Orange, écrite en français, à Son Altesse, concernant ce qui s'est passé, dans cette ville, les 12 et 13 juin dernier, avec l'assentiment de M. de Valckenbourg, gouverneur au nom de Son Altesse. Avec la traduction en flamand.] — *La Haye, Ve H.-J. van Wouw, 1630, in-4°. Pièce.*

107. La Conversion de M. Poylevé, ci-devant premier arboutant (*sic*) de la religion prétendue réformée de Limoges, converti à la foi catholique, apostolique et romaine. Envoyée à monseigneur le vicomte de Rochechoüart baron de Saint-Germain et autres places..... (Signé : Bertrand. 20 août.]) — *Paris, R. Guenet, 1630, in-8°. Pièce.*

108. Lettre du sieur Drelincourt à M. Du Moulin, sur l'imposture découverte du prétendu ministre Villeneuve. (30 septembre 1630.) — *Sedan, imp. de J. Jannon, 1630, in-8°.*

109. Lettre du Synode national des églises réformées de France, présentée au roi. Ensemble la Harangue faite à Sa Majesté, à Compiègne, le 16 septembre 1631, par les sieurs Amyraut et de Vilars, députés dudit Synode. Avec la Réponse et la Lettre de Sadite Majesté. — *(S. l.,) 1631, in-8°. Pièce.*

* Déclaration de MM. de la religion prétendue réformée à monseigneur le duc D'Halluyn, à son établissement du gouvernement de la province de Languedoc. *(1633.)*

(Voyez précédemment tome I, page 592, n° 2947.)

110. Avis à messeigneurs du clergé, sur le sujet des ministres convertis. — *(S. l. n. d.,) 1633, in-4°.*

111. Le grand Miracle nouvellement arrivé au temple de Charanton. — *Paris, M. Colombel, 1633, in-8°. Pièce.*

112. Lettre de M. Aubertin à un sien ami. — *(S. l.,) 1633, in-4°. Pièce.*

(Au sujet des poursuites exercées contre Aubertin pour avoir pris le titre de : « Ministre de la religion réformée », au lieu de : « prétendue réformée » et pour avoir appelé les catholiques : « adversaires de l'Église ».)

113. Seconde Lettre de M. Aubertin A. U. S. A. (à un sien ami). — *(S. l.), 1633, in-8°. Pièce.*

114. Défense des ministres de Normandie, contre les fausses allégations et calomnies de Me Guillaume Cacherat, qu'il a exposées au factum qu'il a publié et présenté au Conseil du roi. — *(S. l.,) 1634, in-8°.*

* Arrêt de la cour de parlement, portant défenses à tous sujets du roi de la religion prétendue réformée de faire choix d'étrangers pour faire la charge de leur ministre; avec injonction à ceux qui se trouveront de cette condition d'en quitter l'exercice. (6 mars 1634.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêts du Conseil privé du roi, touchant les ministres de Normandie. (21 mars-5 mai 1634.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil privé du roi. Donné contre les ministres de la religion prétendue réformée de la province de Poitou. (20 juin 1634.)

(Voyez *ibidem.*)

115. La grande Désolation de la religion prétendue réformée, sur l'approbation et mort épouvantable du ministre de la ville de Nîmes, ayant eu le col tors dedans la chaise par un grand éclat de tonnerre, élevé en l'air, et rendu invisible, au grand étonnement des auditeurs, en leur prêchant le contraire de la vraie foi catholique, apostolique et romaine. A Nîmes, le 6 août 1634. — *Paris, J. Brunet, jouxte la copie imprimée à Montpellier par J. Pech, 1634, in-8°. Pièce.*

* Arrêt de nosseigneurs de la cour, tenant la juridiction des Grands-Jours à Poictiers. Contre les entreprises de ceux de la religion prétendue réformée et contraventions par eux faites aux édits de pacification. (16 septembre 1634.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour des Grands-Jours de Poictiers. Pour le rétablissement du service divin, et réparation des églises démolies. (22 septembre 1634.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt notable de la cour des Grands-Jours de Poictiers, donné entre M. l'archevêque de Tours et ceux de la religion prétendue réformée de la ville de Sainct-Maixant, pour la démolition, dans huitaine, du temple bâti dans ladite ville. Avec les raisons qui ont été alléguées de part et d'autre à ce sujet.

(Rendu sur plaidoyer du 26 octobre 1634.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt de la cour des Grands-Jours de Poictiers. Faisant défenses à ceux de la religion prétendue réformée de la ville de Civray de tenir audit lieu des petites écoles, avec injonction de justifier à la cour en vertu de quoi ils ont fait construire un lieu public pour l'exercice de ladite religion prétendue réformée. (30 octobre 1634.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt de la cour des Grands-Jours de Poictiers. Par lequel défenses sont faites au sieur Daubanie, faisant profession de la religion prétendue réformée, qui n'a haute justice, de souffrir qu'il soit fait prêche en ladite maison Daubanie, et à tous ministres d'y prêcher. (30 octobre 1634.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt de la cour des Grands-Jours de Poictiers. Par lequel défenses sont faites de faire aucun exercice de la religion prétendue réformée ès maisons nobles de Bresay-Vilaine et Marcounay, sinon ès termes des articles sept et huit de l'édit de Nantes, avec pareilles défenses d'enterrer leurs corps morts ès cimetières des catholiques. (29 novembre 1634.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt de la cour des Grands-Jours de Poictiers. Faisant défenses de continuer l'exercice de la religion prétendue réformée au bourg de Chebetoune, et d'apporter aucune violence à la liberté des consciences, et de troubler les curés en la fonction de leurs charges, et d'enterrer leurs morts ailleurs qu'en la place à eux désignée par le commissaire. (29 novembre 1634.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt de la cour des Grands-Jours de Poictiers. Faisant défenses à ceux de la religion prétendue réformée de continuer leurs exercices au lieu de Cherveux, attendu la proximité de l'église dudit lieu, ensemble d'enterrer leurs morts ès cimetières des catholiques. (29 novembre 1634.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt de la cour des Grands-Jours de Poictiers. Par lequel défenses sont faites à ceux de la religion prétendue réformée de Couhé, d'enterrer leurs morts aux cimetières des catholiques, nonobstant le consentement du curé et des catholiques dudit Couhé : ensemble de faire à l'avenir aucun exercice de collége et écoles audit lieu de Couhé, sans permission du roi vérifiée en la cour, et aux ministre et prétendus régents, de s'immiscer en l'instruction de la jeunesse. (29 novembre 1634.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt de la cour des Grands-Jours de Poictiers. Portant défenses à ceux de la religion prétendue réformée de Genoulié d'enterrer leurs morts ès cimetières des catholiques dudit Genoulié, sur les peines portées par l'arrêt du seizième septembre dernier, avec injonction de se servir de la place qui leur a été désignée. (29 novembre 1634.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt de la cour des Grand-Jours de Poictiers. Faisant défenses aux habitants de la religion prétendue réformée de La Mothe-Saint-Heraye d'enterrer leurs morts dans le cimetière des catholiques, et ailleurs que dans le jardin et pièce de terre à eux ci-devant laissée. (29 novembre 1634.)

(Voyez *ibidem.*

* Arrêt de la cour des Grands-Jours de Poictiers. Par lequel défenses sont faites à ceux de la religion prétendue réformée de La Trimouille d'enterrer leurs morts aux cimetières des catholiques dudit lieu. Et que le service divin sera rétabli en la chapelle de Saint-Martin occupée par le sieur de La Rivière. (29 novembre 1634.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt de la cour des Grands-Jours de Poictiers. Faisant défenses à ceux de la religion prétendue ré-

formée de Luzignan d'enterrer leurs morts aux cimetières des catholiques. (29 novembre 1634.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour des Grands-Jours de Poictiers. Donné contre ceux de la religion prétendue réformée de Ruffec, La Faye, Rays, Corcosme, Villefaignant et Limalonge, pour l'observance des fêtes, ouvertures des boutiques èsdits jours, exposition de viande au temps de carême et autres jours défendus par l'Église, fréquentation de tavernes durant le service divin, avec injonction d'ôter le chapeau lorsqu'on portera le S. Sacrement par les rues; et de souffrir que les officiers des lieux fassent tendre la tapisserie devant leurs maisons aux jours et octave du S.-Sacrement. (29 novembre 1634.)

(Voyez *ibidem*.)

* Arrêt de la cour des Grands-Jours de Poictiers. Faisant défenses à ceux de la religion prétendue réformée du vieil Ruffec d'enterrer leurs morts dans le cimetière des catholiques, et ailleurs que dans la place désignée par sentence des présidiaux d'Angoulême. (29 novembre 1634.)

(Voyez *ibidem*.)

* Arrêt de la cour des Grands-Jours de Poictiers. Confirmatif de la sentence du lieutenant général de Poictiers, faisant défenses à ceux de la religion prétendue réformée de continuer leurs exercices au lieu de Saint-Chrystofle, et à Chaussepied, d'y faire la fonction de ministre, comme aussi d'enterrer leurs morts aux cimetières des catholiques, à peine d'être déclarés perturbateurs du repos public, infracteurs des édits et rebelles au roi et à justice. (29 novembre 1634.)

(Voyez *ibidem*.)

* Arrêt de la cour des Grands-Jours de Poictiers. Faisant défenses à ceux de la religion prétendue réformée de S.-Maixant et lieux circonvoisins d'enterrer leurs morts ès cimetières des catholiques, sur les peines indictes par les édits et arrêts. (29 novembre 1634.)

(Voyez *ibidem*.)

* Arrêt de la cour des Grands-Jours de Poictiers. Faisant défenses à ceux de la religion prétendue réformée du Vigean de faire faire le prêche audit lieu, sinon en la présence du seigneur du Vigean. (29 novembre 1634.)

(Voyez *ibidem*.)

* Arrêt de la cour des Grands-Jours de Poictiers. Par lequel il est ordonné que le bâtiment du temple que ceux de la religion prétendue réformée ont fait construire dans la ville de Saint-Maixant, sera démoli et abattu dans huitaine.

(Voyez *ibidem*.)

* Arrêt de la cour des Grands-Jours de Poictiers. Par lequel défenses sont faites de faire aucun exercice de la religion prétendue réformée en la ville de Vivosne et en la maison de La Planche. Avec injonction au ministre de Lusignan de se contenir au lieu de son établissement sans aller faire le prêche ailleurs. (29 novembre 1634.)

(Voyez *ibidem*.)

* Déclaration du roi, portant défenses aux ministres de la religion prétendue réformée de prêcher aux lieux qu'ils appellent annexes. (11 décembre 1634.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt de la cour des Grands-Jours de Poictiers. Par lequel est ordonné que les habitants de la religion prétendue réformée de la ville de Montoire représenteront les titres en vertu desquels ils prétendent avoir droit de faire leur exercice en ladite ville de Montoire et lieux circonvoisins, avec défenses d'enterrer leurs corps morts ès cimetière des catholiques. (16 décembre 1634.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour des Grands-Jours de Poictiers. Par lequel défenses sont faites à toutes sortes de personnes de jurer et blasphémer le S. nom de Dieu, travailler les jours de dimanches et fêtes, et aux hôteliers et cabaretiers de bailler à boire et à manger èsdits jours pendant le service divin, comme aussi de donner de la viande aux jours défendus par l'Église. Est aussi enjoint à ceux de la religion prétendue réformée de porter honneur et respect au S. Sacrement, et ôter le chapeau de dessus leur tête lorsqu'il sera porté par les rues, sur les peines y contenues. (23 décembre 1634.)

(Voyez *ibidem*.)

* Arrêt de la cour des Grands-Jours de Poictiers. Par lequel est ordonné que la grange où ceux de la religion prétendue réformée d'Exodun font leurs exercices sera démolie dans huitaine, ensemble la muraille servant de clôture à la chapelle de l'église dudit lieu, en laquelle le service divin sera rétabli, avec défenses au sieur de Boissec de faire enterrer aucun des siens ni autre de ladite religion prétendue réformée en ladite chapelle et au cimetière des catholiques; avec injonction audit sieur de Boissec de comparoir en personne en la cour. (29 décembre 1634.)

(Voyez *ibidem*.)

* Arrêt de la cour des Grands-Jours de Poictiers. Ordonnant l'exécution de point en point des ordonnances rendues par les commissaires faisant la visite des temples et cimetières de ceux de la religion prétendue réformée. Avec l'Extrait desdites ordonnances. (5 janvier 1635.)

(Voyez *ibidem*.)

* Arrêt de la cour des Grands-Jours de Poictiers. Défendant à ceux de la religion prétendue réformée d'enterrer leurs morts dans les cimetières des catholiques, sur peine de mille livres d'amende, et commandant aux ministres de Saint-Gilles, Saint-Fulgens et autres, de porter leurs titres à la cour. (5 janvier 1635.)

(Voyez *ibidem*.)

*. Arrêt notable du Conseil privé du roi, donné pour règlement général entre les ministres de la religion prétendue réformée en France et sur leur poursuite pour le serment de fidélité qu'ils sont tenus et doivent rendre devant les juges des lieux avant qu'ils y puissent faire aucune fonction de leur ministère. (16 janvier 1635.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil privé du roi. Portant défenses à tous ceux de la religion prétendue réformée de ne faire leurs prêches ni aucunes autres fonctions et exercices de leur religion dans les villes, faubourgs, et terres appartenantes aux ecclésiastiques. Obtenu par les soins et diligence du sieur prieur de Paroy-le-Monial en Charollois. (9 mars 1635.)

(Voyez *ibidem.*)

116. Lettre aux réformés de France, contre le scandale des révoltes. (10 avril 1635.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

117. Jugement de M. DE VILLEMONTÉE, en interprétation de l'arrêt, du 6 juin 1631, qui défendait aux ministres de prêcher hors le lieu de leur demeure. (Fait à La Rochelle le 22 juin 1635.) —*(S. l.,) 1635, in-8°. Pièce.*

118. Naissances, qualités, mœurs et humeurs des hérétiques de ce temps, leurs ruses à séduire, les violences par lesquelles ils ont établi l'hérésie et les étranges désolations qui s'en sont ensuivies, par LÉONARD THEVENOT, ci-devant ministre de Clam et Blois en Xaintonge, à présent converti à la foi catholique. — *Paris, J. Martin, 1635, in-8°.*

119. Accusation faite par-devant nosseigneurs de l'Assemblée générale du clergé contre Daillé, ministre de Charenton, prédicant d'une tierce religion abolissante toutes les autres, Mestrezat, complice; par FRANÇOIS VERON, prédicateur du roi pour les controverses. — *Paris, C. Morlot, 1635, in-8°.*

120. Lettre de JEAN DAILLÉ, ministre du saint Évangile, à un sien ami, sur les plaintes faites contre lui et ses collègues. — *Charenton, 1636, in-8°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil privé du roi. Portant défenses à tous ceux de la religion prétendue réformée de ne plus faire leurs prêches, ni aucunes autres fonctions et exercices de leur religion, dans les villes, faubourgs, et terres appartenantes aux ecclésiastiques. (18 mars 1636.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêts du Conseil privé du roi, contenant plusieurs règlements faits pour les prétendus réformés... (16 mai 1636-28 avril 1637.)

(Voyez *ibidem.*)

* Décret de la sacrée Faculté de théologie de Paris. Contre François Cupif, angevin, promu autrefois au degré de doctorat, maintenant déserteur de la vraie foi. Traduit de latin en français. (1er juillet 1637.)

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

121. Déclaration faite par le sieur de LA MILLETIÈRE à MM. les pasteurs, anciens et consistoire de son église. Sur le sujet de l'acte dressé par le Synode national assemblé, par permission du roi, à Alençon, le 28 de mai et autres jours suivants, et de la lettre dudit Synode audit sieur de La Milletière, du 6 juillet 1637, concernant son livre intitulé : « Le Moyen de la paix chrétienne ». — *Paris, 1637, in-8°.*

122. Réponse de M. BIGOT à M. de La Milletière, rendue le 24 octobre 1637. —*(S. l.,) 1637, in-8°. Pièce.*

123. Lettre du roi à M. de Villemontée, conseiller en mes Conseils, maître des requêtes ordinaire de mon hôtel, intendant de la justice, police, et des finances, etc., donnée en faveur de MM. de la religion. (17 avril 1638.) —*Paris, jouxte la copie imprimée à Fontenay par B. Blanchet, 1638, in-8°. Pièce.*

* Édit et déclaration faite par monseigneur (le duc DE BOUILLON), en l'Hôtel-de-ville, en l'assemblée générale de tous les corps de l'État, pour entretenir l'union, paix et concorde qui a toujours été et veut être gardée entre tous ses sujets d'une et d'autre religion, le 10 septembre 1638.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt de la cour de parlement en la chambre de l'édit, par lequel il a été jugé qu'un prêtre ayant fait profession de la religion prétendue réformée ne peut contracter mariage à peine de nullité et de punition exemplaire. (Du 22 août 1640.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Extrait des registres du Conseil privé du roi. (29 janvier 1641.)

(Arrêt qui décharge René Allain, ministre de la religion réformée, des tailles à lui imposées en l'année 1640.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Déclaration du roi, en faveur de ses sujets de la religion prétendue réformée, confirmative des édits de pacification, déclarations, règlements et articles à eux ci-devant accordés. (8 juillet 1643.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt de la cour de parlement et chambre de l'édit, portant défenses à tous ceux de la religion prétendue réformée de troubler les catholiques au service divin et dans leurs dévotions au temps des indulgences, à peine de cinq cents livres d'amende et de punition exemplaire; avec condamnation de restitution des amendes. (24 juillet 1643.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt notable de la cour de parlement. Par lequel il est enjoint à ceux de la religion prétendue réformée

de démolir les temples bâtis contre les églises; avec défenses d'y continuer l'exercice de leur religion et autres cas contenus audit Arrêt. (7 septembre 1643.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

124. Harangue à monseigneur le duc de Longueville, faite, le neuvième novembre 1643, au nom de ceux de la religion reformée de l'église de Roüen. — *(S. l.,) 1643, in-8°. Pièce.*

125. Factum du procès pendant au Conseil privé du roi. Entre M. René Malherbe, ministre de la religion prétendue réformée au lieu de Surgères, André Maron, Étienne Le Bouc, Thimothée Chain, Isaac Boümin et Jean Foüet, tant pour eux qu'autres habitants dudit lieu faisant profession de ladite religion, défendeurs. Contre dame Hélène de Fonsecques dame de La Réolle et de Surgères, demanderesse en requête du 18 novembre 1643. (Signé : Loride Desgallesnières, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

126. Factum pour les habitants de la ville de Gignac, faisant profession de la religion prétendue réformée, demand. Contre le syndic des religieux du monastère S.-Sauveur d'Anianne, prieurs dudit Gignac, défendeurs. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Appel de l'arrêt du Conseil, du 23 décembre 1643, portant renvoi des parties devant le parlement de Toulouse.)

* Arrêt notable du Conseil d'État du roi, donné en faveur des catholiques, contre ceux de la religion prétendue réformée. (7 avril 1644.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du parlement de Grenoble, portant que le livre intitulé : « Marseille sans miracles », composé par Hugues Rolin, soi-disant pasteur de l'église réformée de Veynes, imprimé à Die, avec les approbations des ministres Bouteroux et Murat, ministres de Grenoble; Cherler, ministre de Gap; Blanc et Dize, professeurs à Die; sera brûlé par la main du bourreau, en la place publique, pour les causes mentionnées audit Arrêt. Imprimé par ordre de MM. les agents généraux du clergé. (28 juillet 1644.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Factum du procès mû entre MM. les gens du roi du parlement de Bourdeaux, demandeurs en réparation de l'honneur de la sainte Vierge, mère de Dieu et la protectrice de la France, et pendant en la chambre de l'édit de Paris; et Me Jean Sauvage, ministre de Bergerac en Périgord, défendeur. — *(S. l., 1644,) in-4°. Pièce.*

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome VIII, fol. 65, division POLYGRAPHIE.)

127. Plaise à M. , conseiller du roi en sa cour de parlement, avoir pour recommandé en justice le bon droit pour François Gastelier, faisant profession de la religion prét. réformée, appelant et intimé. Contre M. le procureur général, prenant la cause pour son substitut à Clermont, intimé et appelant *a minima.* — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

128. Sermon sur les paroles du second chapitre de l'Apocalypse, v. 4-5, prononcé à Charenton, le huitième jour de l'an 1645, en la présence du Synode national qui y était convoqué par permission du roi. Par J.-M. de L'Angle. — *Charenton, N. Bourdin, 1645, in-12.*

129. Au Roi, et à nosseigneurs de son Conseil. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Requête de François Véron, curé de Charenton-Saint-Maurice, contre la demande, faite par les protestants, d'une déclaration royale, afin d'obtenir un établissement régulier dans ce bourg.)

* Retour des huguenots de leur temple. *(1645.)*

(Le titre de départ porte : *Retour du voyage de Quevilly.*)

(Voyez la division POÉSIE.)

* Arrêts du Conseil d'État du roi, en faveur de ses sujets de la religion prétendue réformée, pour continuer leurs exercices ès bourgs de S.-Silvin et de Mareuil, conformément à l'édit de Nantes, et déclarations intervenues en conséquence. Du 29 janvier 1646.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du privé Conseil du roi, qui casse celui, rendu au parlement de Bordeaux, portant défenses au défunt seigneur évêque de Bazas d'informer de la doctrine concernant le fait de la religion prêchée dans son diocèse par le sieur de Labadie. Avec défenses audit parlement de Bordeaux, et autres cours et juges, d'empêcher les prélats de ce royaume d'informer de la doctrine qui aura été prêchée dans leurs diocèses par quelques ecclésiastiques que ce soit, tant séculiers que réguliers. (16 mars 1646.)

(Voyez *ibidem.*)

130. Discours sur l'arrêt rendu au Conseil d'État, le 31 janvier de la présente année 1647, au sujet de l'honneur que MM. de la communion de Rome prétendent être dû à leur sacrement. Par charles Drelincourt. — *La Ferté au col, par F. Chayer, 1647, in-8°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, avec notes mss. de Jamet.)

* (Arrêt rendu au parlement de Rouen, en la chambre de l'édit, qui décharge le sieur Pierre de La Tasserie, faisant profession de la religion prétendue réformée, de la taxe mise sur lui pour la reconstruction du presbytère de Cailly, daté du 13 mars 1647, et commençant par ces mots :) Louis, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces lettres verront, salut : savoir faisons que, ce jourd'hui la cause offrant en notre cour de parlement, entre Pierre de La Tasserie...

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Factum pour les pauvres catholiques, apostoliques et romains de la ville de Sancerre en Berry, défendeurs en lettres, du 16 septembre de l'année 1647, contre ceux de la religion prétendue réformée de la même

ville de Sancerre, demandeurs èsdites lettres. (Signé : Me Mignon.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LXI, fol. 220, division POLYGRAPHIE.)

131. Sommaire du différend d'entre les habitants de la ville de Sancerre faisant profession de la religion prétendue réformée, demandeurs, d'une part; et les habitants de ladite ville faisant profession de la religion catholique, apostolique et romaine, défendeurs, d'autre part. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt notable en l'audience de la grand'chambre du parlement, par lequel il a été jugé que les seigneurs des terres ayant droit de patronage laïque ne peuvent user de ce droit en l'église, ni présenter aux bénéfices, pendant qu'ils font profession de la religion prétendue réformée. (6 février 1648.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

132. La Conversion de M. Jarrige, ci-devant jésuite, confesseur et père spirituel de la maison des Jésuites à La Rochelle, admoniteur du recteur, et prédicateur ordinaire. (24 nov. 1647-16 mai 1648.) — *Jouxte la copie imprimée à Saumur, et se vend à Charenton par L. Vendosme, 1648, in-8°. Pièce.*

A. — *1648. — Jouxte la copie imprimée à Saumur, et se vend à Charenton par L. Vendosme, in-8°. Pièce.*

133. La Réponse aux calomnies de Jacques Beaufès, par le sieur pierre Jarrige, ci-devant jésuite... — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

134. Lettre d'un catholique à MM. de la Savoie, touchant le défroquement de deux religieux qui ont depuis peu abjuré la foi catholique dans leur prêche à Londres, le sieur de Breval y faisant l'office de prédicant. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, du 10 septembre 1648, contradictoirement rendu contre les échevins et habitants de Romorantin et Jacob Brun, ministre de la religion prétendue réformée, demeurant audit Romorantin : portant que, sans s'arrêter aux arrêts dudit Conseil du 18 avril et 17 novembre 1646, 16 janvier et 11 août 1647, obtenus sur requêtes, ledit Jacob Brun, ministre, demeurera imposé aux rôles des tailles et subsistances de ladite ville de Romorantin, à raison de ses immeubles, conformément à l'arrêt dudit Conseil du 17 juillet 1624.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

135. Inventaire sommaire des pièces et titres desquels les habitants de l'île de Ré faisant profession de la religion prétendue réformée se servent pour justifier que, depuis l'an 1563 jusques en l'année 1630, ils ont joui paisiblement, sans aucune interruption, de l'exercice entier et public de leurdite religion ès bourgs de Saint-Martin, La Flotte et Ars; et ce, conformément aux édits et déclarations des rois Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII, d'heureuse et glorieuse mémoire, et que même ils ont été mis en possession de leursdits exercices èsdits lieux par les commissaires qu'il a plu à tous les susdits rois députer pour cet effet. (24 septembre 1648.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

136. Raisons et motifs pour faire voir que les habitants faisant profession de la religion prétendue réformée en l'île de Ré n'ont aucun droit d'y faire exercice public de leur religion. (9 octobre 1648.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

137. Réponse aux Raisons et motifs du clergé d'Aunix, pour faire voir que les habitants de l'île de Ré faisant profession de la religion prétendue réformée n'ont pas droit d'y faire le prêche, quoiqu'ils y fussent bien fondés par les anciens édits : et laquelle Réponse est faite sans toutefois approuver ledit clergé, ni son prétendu syndic, à partie recevable dans cette cause, de laquelle la poursuite ne peut appartenir qu'à M. le procureur général ou ses substituts. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêts du Conseil d'État du roi, qui ordonnent que ceux de la religion prét. réformée ne seront troublés en la possession de leurs temples en laquelle ils étaient lors du décès du feu roi, et Sa Majesté en retient la connaissance en son Conseil. (23 décembre 1649.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêts du Conseil d'État du roi, portant renvoi des causes de ses sujets de la religion prétendue réformée aux chambres de l'édit, et qu'ils demeureront en possession de leurs temples, et en toutes autres concessions à eux accordées par les édits et déclarations donnés en leur faveur; et que les ministres de ladite religion seront exempts de toutes tailles, taillon, taxes d'aisez, subsistances, emprunts, charges de villes, et déchargés de prendre lettres de naturalité. (30 janvier 1645-22 avril 1650.)

(Voyez *ibidem.*)

* Sentence de M. le prévôt de Paris ou de son lieutenant civil. Du sixième mai dernier (1650). Donnée au profit des enfants huguenots qui se convertissent à la foi catholique, apostolique et romaine; obtenue par Mre A. Bobie, conseiller, aumônier et prédicateur ordinaire du roi, en faveur et au profit de Aaron Baron contre maître Aaron Baron, son père.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

138. Le Désespoir des ministres de Charenton dans le retour de leurs enfants à l'Église catholique... par M. A. Bobye, prêtre... — *Paris, S. Huré fils, 1650, in-4°. Pièce.*

139. Harangue sur quelques sentiments de M. Amyraut, prononcée au Synode assemblé à Uzès, le 12 de mai 1650, par M. Ducroi, pasteur en l'église de Beziers. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

140. Pièces justificatives de la sédition excitée à

Nîmes, le quatrième septembre, par le ministre Baudan. — *Paris, G. Sassier, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, relié avec le n° 205, page 415 ci-dessus.)

* — *(S. d.)* — *Paris, G. Sassier, in-fol. Pièce.* (Recueil Thoisy, *Matières historiques* in-fol., tome VII, fol. 46, division POLYGRAPHIE.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, portant que le sénéchal de Quintin catholique sera rétabli en sa charge, et défenses à celui de la religion prétendue réformée, pourvu par le sieur de La Moussaye, de s'ingérer en l'exercice d'icelle. (19 octobre 1650.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

141. Factum pour Michelle Regnaut, pauvre fille faisant profession de la religion prétendue réformée, défenderesse, contre les jurées maîtresses lingères du faubourg S.-Germain, demanderesses en requête suivant l'arrêt du Conseil intervenu sur icelle le 21 avril 1651. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil privé du roi, qui ordonne, conformément à l'article troisième des articles particuliers de l'édit de pacification fait à Nantes, que ceux de la religion prétendue réformée ne seront contraints de tendre et parer le devant de leurs maisons aux jours des fêtes ordonnées pour ce faire : mais seulement souffrir qu'il soit tendu, et par l'autorité des officiers des lieux; sans que ceux de ladite religion contribuent aucune chose pour ce regard. (9 mai 1651.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

142. Sermon d'Alexandre de Vinay, ministre du S[t] Évangile à Annonay, prononcé à l'ouverture du Synode de Vivaretz, tenu à Privas au 15 d'août de l'année 1651, sur les paroles du chap. 2. de la 1 Épitre de S. Pierre, vers. 17 : Craignez Dieu, honorez le roi. — *(S. l.,) 1651, in-8°. Pièce.*

143. Extrait du cahier des plaintes et remontrances faites au roi par le député général de ses sujets de la religion prétendue réformée, assisté des députés des églises des provinces du Haut et Bas-Languedoc, Haute-Guyenne, Foix, Sévenes, Gevaudan et Vivarez. (Signé : de Fourques, député de Montpellier, etc. [17 mai 1652.]) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* Déclaration du roi, portant confirmation des privilèges accordés aux sujets de Sa Majesté faisant profession de la religion prétendue réformée. Donnée à Saint-Germain-en-Laye le 21 mai 1652.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

144. Extrait des registres du Conseil d'État. (21 mai 1652.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Arrêt qui permet aux ministres d'exercer leur ministère en plusieurs lieux à la fois.)

145. Moyens des habitants de Saint-Afrique faisant profession de la religion prétendue réformée, requérant leur être fait droit sur la requête par eux présentée au Conseil le 4 juin 1652. Contre les habitants de la religion catholique, apostolique et romaine de ladite ville, empêchant l'effet de ladite requête. (Signé : Loride, avocat.) *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

146. Acte du Synode provincial des églises réformées du Bas-Languedoc, tenu à Montpelier le 29 avril 1654 et jours suivants. — Brève Apologie du Synode de Montpelier. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

147. A MM. MM. les pasteurs, les diacres et les anciens des églises réformées du Bas-Languedoc. (Signé : De Croi.) — *(S. l. n. d.,) in-18. Pièce.*

(Apologie au sujet de contradictions, prétendues par ses adversaires, entre deux discours par lui prononcés à Uzès, l'un dans le Synode de 1650, l'autre dans le dernier Synode.)

148. Instruction de M. de Fabry S[r] de Roquairols, procureur général en la chambre de l'édit de Castres, à présent conseiller d'État ordinaire, pour être présentée à messeigneurs les commissaires dudit édit de ladite assemblée, dont le rapport leur en sera fait par monseigneur de Montauban, sur l'état du travail qu'il doit remettre aux archives du clergé en suite de la délibération de l'Assemblée tenue, par vingt-deux prélats, à Paris le 4 mai 1654. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Projet d'un recueil de documents relatifs aux protestants.)

149. Extrait du cahier des plaintes et remontrances faites au roi par le député général de ses sujets de la religion prétendue réformée (Ruvigni), assisté du sieur de Thorond, ministre de Sainte-Foy, et député des églises de la province de Basse-Guyenne. (28 mai 1654.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* Extrait des registres du Conseil d'État. (17 août 1654.)

(Arrêt du Conseil autorisant les protestants de Paray-le-Monial à bâtir un temple au champ dit de la Justice, situé au village de La Loge.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Extrait des registres du Conseil d'État. (10 décembre 1654.)

(Arrêt du Conseil ordonnant qu'il sera levé, pendant 10 ans, dans les diocèses d'Uzès, Viviers, Nismes et Mende, deux deniers par chaque livre de chair vendue, pour la reconstruction des églises catholiques démolies par les protestants.)

(Voyez *ibidem*.)

150. Le vrai Rang des fidèles ministres de Jésus-Christ en son Église, ou Sermon sur le chapitre quatrième, verset 4 du Cantique de Salomon, prononcé à Tonnay-Charente, le dimanche 6 de juin 1655, durant la tenue du Synode provincial des églises réformées de Xainetonge, d'Angoulmois et d'Aulnix, par Jacques Gaultier. — *Charenton, L. Vendosme, 1655, in-8°. Pièce.*

151. Actes authentiques des Églises réformées de France, Germanie, Grande-Bretagne, Pologne, Hongrie, Pays-Bas, etc., touchant la paix et charité paternelle,

que tous les serviteurs de Dieu doivent saintement entretenir avec les protestants qui ont quelque diversité, soit d'expressions, soit de méthode, soit même de sentiment; rassemblés en un pour la consolation et confirmation des âmes pieuses et pour l'instruction de la postérité, par DAVID BLONDEL. — *Amsterdam, J. Blaeu, 1655, in-4°.*

152. Réponse à la remontrance du clergé de France faite au roi, le 2e jour d'avril 1656, par l'archevêque de Sens. — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

* Arrêts du Conseil du roi, des chambres de l'édit de Paris et de Castres. Sur la vénération que Sa Majesté veut être rendue au saint Sacrement de l'autel par ceux de la religion prétendue réformée de son royaume. Imprimés par le commandement de nosseigneurs de l'Assemblée générale du clergé. (23 octobre 1640-28 avril 1656.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

153. Extrait d'une lettre de M. le marquis DE RUVIGNY au sieur de Fauquembergue, du 12 juin 1656. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet du différend entre les ministres réformés de Paris et le sieur de Fauquembergue.)

* Déclaration du roi, portant que l'édit de Nantes, et autres édits, déclarations, arrêts et règlements donnés en conséquence seront gardés et observés selon leur forme et teneur; Sa Majesté n'entendant avoir rien ordonné, par sa déclaration du 26 mai 1652, au préjudice de ce qui est porté par lesdits édits : et que deux commissaires seront envoyés dans les provinces pour y remettre les choses dans le bon ordre qu'elles doivent être, conformément auxdits édits. (18 juillet 1656.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

154. Moyens de l'instance, pendante au Conseil du roi, pour maître Jacques Regnier, procureur et certificateur de criées au siége royal de Saint-Jean-d'Angely, demandeur aux fins des lettres du 10 août 1656. Contre maître Claude Philippe, conseiller du roi audit siége, et maître Pierre Sablon, procureur postulant en icelui, défendeurs. (Signé : LORIDE, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet d'un converti retourné au protestantisme.)

155. Lettre d'un habitant de Paris à un de ses amis de la campagne, sur la remontrance du clergé de France faite au roi par monseigneur l'archevêque de Sens. (Signé : PHILALETHE. [Août 1656.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

(PHILALETHE est le pseudonyme de CH. DRELINCOURT, d'après Barbier.)

156. Seconde Lettre sur la remontrance du clergé de France faite au roi par M. l'archevêque de Sens. (Signé : PHILALETHE [CH. DRELINCOURT], 1er octobre 1656.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

157. Très-humbles et très-véritables Remontrances à Sa Majesté par les officiers de la R. P. R. de la chambre de l'édit de Guyenne, sur le sujet de la dernière déclaration de 1656. — *Montauban, imp. de P. Bertié, 1657, in-4°.*

158. Apologie des églises réformées du Languedoc, où sont contenues leurs justes plaintes sur le sujet des troubles qu'on leur suscite et des maux qu'on leur fait souffrir au préjudice des édits de nos rois. — *(S. l., 1657,) in-4°. Pièce.*

159. Factum pour les habitants de Pamiés faisant profession de la religion P. R., chassés de leur maison, et autres du pays de Foix. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

160. Mémoire sommaire pour les catholiques de la ville de Pamiez, contre le rétablissement prétendu par les religionnaires. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État, par lequel le roi fait très-expresses défenses aux ministres de la religion prétendue réformée de prêcher en plus d'un lieu, sous quelque prétexte que ce soit, à peine de désobéissance. Avec injonction aux gouverneurs et lieutenants généraux des provinces, intendants de justice, baillifs, sénéchaux, prévôts et autres juges de tenir la main à l'exécution. (2 janvier 1657.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État, par lequel Sa Majesté ordonne que les temples établis par les hauts justiciers seront démolis lorsque le seigneur ou ses successeurs en la terre seront catholiques; que ceux de la religion prétendue réformée ne pourront établir aucuns prêches aux lieux qui leur seront adjugés, sous prétexte de la haute justice comprise dans lesdites adjudications, etc. (2 janvier 1657.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du Conseil d'État, par lequel le roi, sans s'arrêter à l'ordonnance du 22 avril 1655, à la requête du 23 juin ensuivant et au partage intervenu en la chambre de l'édit de Castres, le 22 mai 1649, a déchargé les habitants catholiques de Réalmont de la demande à eux faite, par ceux de la religion prétendue réformée, pour entrer en la jouissance de leur église, avec défenses d'y troubler lesdits catholiques, ni de se plus pourvoir au Conseil pour le fait dont est question dans ledit Arrêt, circonstances et dépendances. (2 janvier 1657.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du Conseil d'État, contenant plusieurs règlements sur les entreprises de ceux de la religion prétendue réformée : particulièrement sur la qualité que prennent leurs ministres; sur le sujet des tentures au devant de leurs maisons aux processions de la Fête-Dieu; sur leurs assemblées consistoriales; sur les levées de deniers qu'ils font entre eux; sur le sujet des psaumes qu'ils prétendent chanter dans les places publiques lors des feux de joie et des exécutions des criminels de ladite

R. P. R.; et sur le sujet des enterrements de leurs morts. (2 janvier 1657.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du Conseil d'État, portant renvoi des proeès mus et à mouvoir entre les eatholiques et eeux de la religion prétendue réformée de la Haute-Guyenne, généralités de Thoulouze, de Montauban et pays de Foix, au parlement de Bordeaux; et ceux des dioeèses de la généralité de Montpellier au parlement d'Aix, pour le temps qui reste à expirer de l'évoeation générale portée par l'arrêt du 18 août 1655, avec défenses aux parlements de Thoulouse, de Grenoble et à tous autres d'en connaître, à peine de nullité et eassation des proeédures. (13 janvier 1657.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

161. Factum du procès pendant à la cour entre les sieurs Mestrezat, Daillé, Mettaier, Le Sueur et de La Motte, et le sieur DE FAUQUEMBERGUE, déduit au plaidoyer par lui fourni, contre ledit Mestrezat, le 31 janvier 1657. Louis de Fauquembergue, écuyer, sieur dudit lieu, ministre de la religion prétendue réformée à Senlis et Bethizy, demandeur. Contre Jean Mestrezat, ministre de ladite religion à Charenton, défendeur. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil privé, par lequel le roi, sans s'arrêter à l'arrêt de partage intervenu, en la ehambre de l'édit de Castres, le 10 février 1654, et à tout ee qui s'en est ensuivi a maintenu et gardé les habitants de la ville de Bedarrieux au droit d'oeuper toutes les eharges de consuls et conseillers politiques de ladite ville, à l'exclusion des habitants de la religion prétendue réformée; auxquels Sa Majesté fait défenses de troubler les habitants eatholiques en la fonetion desdites charges, ni de s'immiscer en la fonetion d'ieelles, à peine de quinze cents livres d'amende. (27 mars 1657.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

162. Lettre circulaire du sieur DE FAUQUEMBERGUE, ministre à Senlis, à ceux qui sont de la même religion, particulièrement dans Paris. Avec le Factum du proeès où il a été tiré à la eour pour sa justifieation. (29 mars 1657.) — *(S. l.,) 1657, in-8°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État, par lequel le roi a déehargé les ministres eonvertis tant du paiement des tailles que du logement des gens de guerre. Avee défenses à tous maires et échevins de délivrer aneuns bulletins pour loger ehez lesdits ministres; et aux asséeurs et colleeteurs de les eomprendre sur le rôle des tailles. (19 mai 1657.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

163. Seconde Lettre eireulaire du sieur DE FAUQUEMBERGUE, ministre à Senlis. (17 avril 1658.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

164. Le Pasteur fidèle, ou Sermon sur les Aetes des Apôtres... prononeé en l'église réformée de Gien, le 27 oetobre 1658, par CHARLES DRELINCOURT, avee les diseours qu'il a faits et la prière qu'il a prononcée en imposant les mains à Henri Drelineourt, son fils. — *Charenton, L. Vendosme, 1658, in-8°.*

165. Quatrième Liste, eontenant les eonversions qui se sont faites, à S.-Jacques et ailleurs, en l'année 1658. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

166. Lettre d'un provincial à un de ses amis de Paris. Avee une instruction de l'état présent des affaires de l'église réformée de Saumur. — *(S. l.,) 1658, in-4°.*

167. Sommaire de ce qui s'est passé dans l'église réformée de Saumur, depuis l'année 1653 jusqu'à présent. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

168. Pièees authentiques et décisives de la question A qui doivent être imputés les troubles de l'église réformée de Saumur. Imprimées par le soin du eonsistoire de ladite église. — *Saumur, I. Desbordes, 1659, in-4°.*

169. Réponse de ceux qui ont embrassé les intérêts de M. Dhuisseau à la lettre que M. Amyrault, sous le nom du eonsistoire de l'église de Saumur, a éerite à MM. les pasteurs et aneiens des églises réformées de Franee. (20 janvier 1659.) — *Saumur, F. Ernou, (s. d.,) in-4°. Pièee.*

(On trouve imprimé après la page 38 : *Lettre de M.* DHUISSEAU *à MM. les pasteurs et anciens de l'église réformée de Poitiers.* [25 janvier 1659.])

170. Règlements de la diseipline et des synodes nationaux et provinciaux, violés par M. Amyraut et ses adhérents en l'affaire qui eoncerne M. D'Huisseau. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièee.*

171. Relation des ehoses qui se sont passées pendant le Synode des prétendus réformés en la ville de Caussade, où sont aussi rapportés les prêehes des ministres et la réfutation qui en a été faite par l'ordre de monseigneur l'évêque de Caors. Par N. D. Seconde édition. — *Cahors, J. Bonnet, 1659, in-8°.*

* Arrêt du Conseil privé du roi, portant défenses à tous eeux de la religion prétendue réformée de ehanter leurs psaumes en français, tant dans leurs maisons, boutiques et ehambres, ni dans les rues, à voix si haute qu'elle soit ouïe publiquement. (6 mai 1659.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du parlement de Tholose à la requête de M. le proeureur général du roi, portant condamnation à mort eontre François Sauvage, ministre de la religion prétendue réformée de la ville de Florae au pays des Sévenes, et ses compliees, tant à raison de ses prédications insolentes contre notre S.-Père le pape que de l'entreprise sur la vie des révérends Pères Capucins dudit Florae. Avee l'arrêt du Conseil et lettres de eachet du roi pour la eonfirmation d'ieelui. (9, 13 et 25 juin 1659.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

172. Lettre écrite à Sa Majesté par le Synode national convoqué à Loudun le 10 novembre 1659 (18 novembre 1659), avec la Réponse de Sadite Majesté (30 novembre 1659). Ensemble les harangues faites par MM. EUSTACHE et DE MIRABEL, députés à Sa Majesté par ledit Synode. — *Paris, L. Vendosme, 1660, in-8°.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LXI, fol. 29, division POLYGRAPHIE.)

173. La cinquième Liste contenant les conversions qui se sont faites, à S.-Jacques et ailleurs, en l'année dernière 1659. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Voyez le n° 165 ci-dessus.)

174. Harangue faite au roi étant à Aix en Provence par MM. DIZE, pasteur de l'église de Grenoble, et DE FOISSAC, ancien de l'église d'Usez, députés du Synode national tenu à Loudun. Prononcée le 25 février 1660. — *Paris, par O. de Varennes le jeune, 1660, in-8°. Pièce.*

175. Recueil des actes touchant l'affaire d'entre les Pères Capucins de la mission royale de Florac, et François Sauvage, ministre de la religion prétendue réformée, et autres habitants de ladite ville de Florac. Avec les arrêts du Conseil d'État intervenus sur ladite affaire. (17 juillet 1658-18 mars 1660.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

176. Lettre écrite à M. Le Coq sieur de La Talonnière, sur le changement de religion de M. Cottiby; avec la Lettre de M. COTTIBY envoyée, le 25 de mars, aux pasteurs et anciens de l'église réformée de Poictiers. — *Se vend à Charenton, par L. Vendosme, demeurant à Paris, 1660, in-8°.*

(Suivi d'une réponse signée F. INGRAND.)

177. La Conversion du sieur de Cotiby, ministre de Poitiers, faite entre les mains de monseigneur l'évêque de Poitiers, le jeudi de la semaine sainte. Ensemble la conversion de plusieurs autres personnes de la R. P. R. qui ont suivi son exemple. (26-27 mars 1660.) — *Paris, imp. de E. Maucroy, 1660, in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement. Donné contre ceux de la religion prétendue réformée touchant leurs hôpitaux. (10 juin 1660.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

178. Factum pour maître Jean Agassi, ministre de la religion prétendue réformée du lieu de Saigne, Jean Gourlon, Jean Guillard, Antoine Maisonnet, anciens, et autres habitants de ladite religion dudit lieu, défendeurs. Contre les sieurs agents généraux du clergé de France, demandeurs aux fins de la requête sur laquelle est intervenu arrêt au Conseil le 23 juillet 1660. (Signé : LORIDE, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

179. Les Syncopes de l'huguenotisme. (Signé : F. ANT. ANNONIM, dominicain indigne. [27 juillet 1660.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Conversion de M[me] D'Herval à Arles.)

180. Lettre du sieur MARAS, ministre de Castel-Sacrat, écrite à M. Dastros, curé de Roubillon, lui donnant avis de la manière qu'il faut tenir pour convertir tous ceux de la religion prétendue réformée. (4 août 1660.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

181. Factum pour les habitants de la religion prétendue réformée de la ville d'Allaiz, intimés. Contre maître Gaillard Maurin, député du clergé et des habitants catholiques de la même ville, appelants. (Signé : LORIDE, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Appel de deux ordonnances de l'intendant du Languedoc, des 4 mai 1658 et 7 août 1660.)

182. Factum pour les habitants de la religion P. réformée de la ville d'Allez, défendeurs. Contre les habitants catholiques de la même ville, demandeurs. Pour la seconde place du consulat. (Signé : LORIDE, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Pour le renvoi de la contestation par-devant les commissaires royaux.)

183. Les Devoirs et qualités des ministres de Christ exposés en un sermon sur les deux premiers versets du chap. 4 de la I[re] aux Cor., au sujet de l'établissement, par l'imposition des mains, du S[r] Jacques Gautier en la charge de pasteur en l'église réformée de Gien, prononcé à Gien, le dimanche 28 août 1660. Avec la prière et discours faits à cette occasion par JACQUES ROUVEAU, pasteur en ladite église. — *Saumur, J. Lesnier, 1665, in-8°.*

* A Nosseigneurs de l'Assemblée générale du clergé de France séant à Pontoise. — *(S. l., 1660,) in-4°. Pièce.*

(Requête du syndic du chapitre de Saint-Gilles contre l'exercice du culte réformé dans la même ville.)

(RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome XIX, fol. 299, division POLYGRAPHIE.)

* Requête et plainte présentée par M[e] FRANÇOIS CHESNEAU, prêtre, bachelier en théologie et doyen de l'église collégiale du diocèse de Luçon en la ville de Montaigu, à nosseigneurs les prélats du clergé de France. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet des violences exercées contre lui par les religionnaires du lieu.)

(RECUEIL THOISY, *Droit public et civil* in-4°, tome XII, fol. 121, division POLYGRAPHIE.)

* Arrêt de la cour de parlement de Bordeaux, portant condamnation à mort contre plusieurs habitants de la ville d'Aymet faisant profession de la religion prétendue réformée, pour avoir fait une procession avec un âne habillé en prêtre et profané les divins mystères du saint sacrifice de la messe et du saint Sacrement de l'autel, publiquement et scandaleusement au milieu de la place de la ville d'Aymet; et le ministre défaillant, après avoir été trompeté et assigné à trois briefs jours. Du septième septembre 1660.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

184. Requête servant de factum pour plusieurs ha-

bitants de la ville d'Aymet faisant profession de la religion prét. réf. Au roi, et à nosseigneurs de son Conseil. (Signé : Loride, avocat.) — *(S. l., 1661,) in-fol. Pièce.*

* Arrêt du Conseil privé du roi, à la requête des archevêques, évêques et autres députés du clergé assemblés, par permission du roi, en la ville de Paris, portant condamnation tant contre M. Frédéric Guib, professeur en l'Académie de Nîmes, que contre ses adhérents. Avec l'exécution faite dudit Arrêt en ladite ville de Nîmes. (20 janvier 1661.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

185. Factum pour maître Étienne Roussillon, ministre de la religion P. réf. au lieu de Pignan en Languedoc, demandeur en lettres du 11 octobre 1660, et en requête verbale insérée dans l'appointement signé le 27 janvier 1661, et défendeur. Contre le syndic du clergé de Montpellier, défendeur, et demandeur aux fins de la requête verbale par lui formée dans ledit appointement. (Signé : Loride, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* (Ordonnance enjoignant aux protestants de fermer leurs boutiques les dimanches et les jours fériés, datée du 18 février 1661, et commençant par ces mots :) Le prince de Conti, prince du sang, pair de France, gouverneur et lieutenant général pour le roi en sa province de Languedoc.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

186. Factum pour les habitants de la ville de Roche-Choüard faisant profession de la religion prét. réf., défendeurs et demandeurs en requête, contre messire Jean de Pompadour, marquis dudit lieu, seigneur de Roche-Chouard et autres places, demandeur et défendeur. (Signé : Tarneau, avocat, et daniel de La Chaumette, député desdits habitants de Roche-Chouard.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Factum pour les habitants de la ville de Rochechouard faisant profession de la religion prét. réformée, défendeurs. Contre messire Jean marquis de Pompadour, vicomte dudit Rochechouart, demandeur. — — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LXI, fol. 208, division POLYGRAPHIE.)

* Factum pour les habitants de la ville de Rochechouard faisant profession de la religion prétendue réformée, défendeurs. Contre messire Jean marquis de Pompadour, vicomte dudit Rochechouard, demandeur. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Pièce différente de la précédente.)

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LXI, fol. 212, division POLYGRAPHIE.)

* Arrêt de la cour de parlement, donné en la chambre de l'édit de Paris, en faveur des habitants de la ville de Rochechoüard et lieux en dépendants faisant profession de la religion prét. réformée. Contre messire Jean marquis de Pompadour, vicomte de Rochechouard, syndic du clergé de Limoges, et le curé dudit Rochechouard, intervenants. (26 février 1661.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt du Conseil d'État, par lequel le roi fait défense à tous ses sujets de la religion prétendue réformée de chanter leurs psaumes dans les rues, dans les places publiques, aux promenades, ni même dans leurs maisons, qu'à voix si basse qu'ils ne puissent point être entendus des passants et des voisins; et aux ministres, de prendre autre qualité que celle de ministres de la R. P. R. et de prêcher en plus d'un lieu, à peine de punition et de mille livres d'amende. (17 mars 1661.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

187. Maximes à observer au jugement des partages faits par MM. les commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes. (Signé : Bernard.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

188. Réponse au livret intitulé : « Maximes à observer au jugement des partages faits par MM. les commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes ». (Signé : Loride Desgallesnières, avocat. [15 avril 1661.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

189. Mémoires pour examiner les infractions faites aux édits et déclarations du roi par ceux de la R. P. R. — *Paris, A. Vitré, 1661, in-4°. Pièce.*

A — *1661. — Paris, A. Vitré, in-4°. Pièce.*

190. Factum ou défenses de ceux de la religion prétendue réformée. Contre les Mémoires envoyés dans les provinces par les sieurs agents généraux du clergé de France pour examiner les infractions qu'ils disent avoir été faites aux édits et déclarations du roi par ceux de ladite religion. — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

* Sommaire des procès, différends et contestations qui arrivent ordinairement dans l'exécution des édits de pacification. Contenant les moyens de ceux de la religion prét. réformée, par Me pierre Loride. — *Se vend à Charenton, 1661, in-8°.*

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-8°, tome XV, fol. 194, division POLYGRAPHIE.)

* Arrêt du Conseil d'État, par lequel le roi fait défenses aux ministres, consuls et habitants de la religion prétendue réformée de Castres de faire aucunes assemblées pour imposition de deniers, qu'en présence et par l'autorité du juge royal de ladite ville, à peine de concussion et d'être punis comme infracteurs de l'édit de Nantes et perturbateurs du repos public. (30 avril 1661.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt de la cour des aides, portant défenses à tous ministres de la religion prétendue réformée de prendre la qualité de docteur en théologie. Du sixième mai 1661.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

191. Au Roi. (Signé : LORIDE DESGALLESNIÈRES, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Requête des protestants du Barrois et du ban de Tilly contre l'ordonnance, du 2 juin 1661, qui leur enjoignait de quitter le diocèse de Verdun.)

* Extrait des registres du Conseil d'État du roi. (19 juin 1661.)

(Au sujet de la dévastation d'un temple près de Rennes.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État, par lequel le roi casse les trois délibérations faites dans le Synode d'Anduz, et ordonne qu'elles seront tirées des actes dudit Synode pour être envoyées à Sa Majesté, qui a cependant interdit le ministre Rozel, modérateur dudit Synode, de sa fonction de ministre, avec commandement de se retirer de la province de Languedoc, dans deux mois après la signification du présent Arrêt. (30 septembre 1661.)

(Voyez *ibidem.*)

192. Moyens des habitants de la ville de Pontdevelle en Bresse faisant profession de la religion P. réformée. Contre les habitants de la religion catholique, apostolique et romaine dudit lieu. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Appel de l'arrêt du Conseil, du 16 janvier 1662, portant suppression de leur temple.)

193. Addition aux Moyens de ceux de la religion P. R. du Pontdevelle. Contre les cath. A. et R. dudit lieu. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

194. Sommaire des droits de ceux de la religion P. réformée de Pontdevelle en Bresse, concernant notamment l'établissement de leur exercice de religion, le temple, la cloche, le collége et l'hôpital, au préjudice desquels M. Bouchu, conseiller du roi, maître des requêtes ordinaires de son hôpital, a rendu ses ordonnances. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

195. Raisons principales qui établissent positivement les droits de ceux de la religion P. réf. du Pontdevelle en Bresse, contestés, mal à propos, par les catholiques A. romains dudit lieu, touchant le droit d'exercice de ladite religion dans ledit Pontdevelle. — *(S. l., 1662,) in-4°. Pièce.*

196. État de ce qui s'est passé en exécution de l'acte du Synode national des églises réformées de France, convoqué, par permission du roi, en la ville de Loudun, le 19 novembre 1659, et autres jours suivants, dont la teneur s'ensuit. (Janvier 1662.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, par lequel Sa Majesté défend aux ministres de la R. P. R. de prêcher en plusieurs lieux sous prétexte d'annexes ou autrement, à peine d'être procédé contre eux comme perturbateurs du repos public. (6 février 1662.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

197. Affaires de ceux de la religion P. réformée. Celle des annexes. (Signé : LORIDE DESGALLESNIÈRES, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Contre l'arrêt, du 11 janvier 1657, et autres rendus en conséquence, portant défense aux ministres d'exercer dans plus d'un lieu.)

* Divers Arrêts du Conseil privé du roi et des souveraines cours de parlement de Paris, Toloze, Bourdeaux et autres, rendus depuis peu sur plusieurs abus, usurpations, exactions et horribles sacriléges contre ceux de la religion prétendue réformée. (16 mai 1659-13 février 1662.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

198. Factum pour les habitants de Saint-Bauzille faisant profession de la religion P. réformée, appelant d'une taxe et exécutoire de dépens du 3 mars 1662, contre messire François Du Bosquet, conseiller du roi en ses Conseils d'État et privé, évêque de Montpellier, intimé. (Signé : LORIDE, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, Sa Majesté y étant, du 15 avril 1662. Donné en faveur de ceux de la religion prétendue réformée.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du parlement de Pau, par lequel défenses sont faites aux ministres d'Oloron, Jasses et tous autres ministres, de faire le prêche et autres exercices de la R. P. R. au lieu de Lucq, à peine d'être punis comme perturbateurs du repos public. (21 juillet 1662.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, par lequel Sa Majesté, vidant le partage fait le 22 juin 1662, a ordonné que ceux de la R. P. R. prouveront seulement par actes que l'exercice de ladite religion s'est fait, aux lieux où ils le demandent, durant les années requises par l'édit de Nantes et conformément à icelui sans qu'ils puissent être reçus à le prouver par témoins. (7 août 1662.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État, par lequel Sa Majesté, vidant le partage fait sur le quatrième article du cahier présenté aux commissaires députés en Languedoc pour l'exécution de l'édit de Nantes, ordonne que les enterrements de ceux de la P. R. R. se feront le matin à la pointe du jour, ou le soir à l'entrée de la nuit, sans qu'il leur soit permis de le faire à autres heures. (7 août 1662.)

(Voyez *ibidem.*)

199. Sentence du collégue (*sic*, colloque) des églises réformées de l'Isle de France, tenu à Charenton, par permission du roi, le 10 jour d'août 1662, concernant le sieur Morus. Sententie van't Colegie der Gereformeerde Kercken van l'Isle de France, ghehonden tot Charenton... — *(S. l.,) 1662, in-4°. Pièce.*

(Français et flamand.)

200. Factum pour Ambroise de Leyris sieur de Ver-

nissac; Paul de Leyris, son frère; et les habitants de la religion P. réformée des diocèses de Montpellier, Nismes Usez et Mande, demandeurs aux fins des requêtes sur lesquelles sont intervenus les arrêts des 30 septembre 1661, 8 août 1662, et en requête verbale insérée au procès-verbal du 30 août audit an, contre damoiselle Marie-Felice de Budos, marquise de Portes, défenderesse. (Signé : LORIDE, avocat). — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État, par lequel le roi ordonne que, conformément à celui du 11 novembre 1661 et à l'ordonnance du sieur Colbert de Terron, les nommés Touvet, Bernon, et tous autres faisant profession de la religion prétendue réformée, sortiront incessamment, avec leurs familles, de la ville, faubourgs et banlieue de La Rochelle, nonobstant tous arrêts qui pourraient être donnés au contraire. (16 octobre 1662.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne que les enterrements des morts de ceux de la R. P. R. ne pourront être faits dans toutes les villes, même dans celles où l'exercice de ladite R. P. R. se fait publiquement, que dès le matin à la pointe du jour, ou le soir à l'entrée de la nuit. (13 novembre 1662.)

(Voyez *ibidem.*)

201. Affaires de ceux de la religion P. réformée. Celle des enterrements. (Signé : LORIDE, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Appel de deux Arrêts du Conseil des 7 août et 13 novembre 1662.)

202. Projet présenté à MM. de la religion prétendue réformée de la ville et souveraineté de Sédan qui ont témoigné, durant la vie de monseigneur le maréchal de Fabert, de grandes dispositions à rentrer dans l'Église catholique, apostolique et romaine. Dedié au roi; par le P. JEAN ADAM, de la Compagnie de Jésus. (30 novembre 1662.) — *Paris, F. Muguet, 1663, in-4°. Pièce.*

203. Avis au roi. (Par le sieur DE ROQUEYROLZ.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Proposition de différentes mesures à adopter au sujet des réclamations des réformés.)

204. De l'Exécution de l'édit de Nantes et le moyen de terminer, dans chaque province, le grand différend et ses principales suites par les actes des synodes de la religion prétendue réformée, par lesquels l'on fait voir à nosseigneurs les commissaires exécuteurs de l'édit dans tout le gouvernement de Languedoc et pays de Foix, que, dans le seul diocèse de Nismes, les prétendus réformés ont maintenant plus de lieux d'exercice qu'ils n'en avaient dans ces trois provinces, Bas-Languedoc, Sevennes et Vivarez, quand l'édit de Nantes fut publié; et qu'après la publication du même édit, et contre les défenses qui y sont faites, ils ont établi l'exercice public de leur créance en plus de deux cents lieux où, par conséquent, il doit être condamné. Par le P. BERNARD MEYNIER, de la Compagnie de Jésus. — *Pezenas, imp. de J. Martel, 1662, in-4°.*

205. La Vérité de ce qui s'est passé sur le fait de l'exercice de la religion prétendue réformée au pays de Gex. Avec l'Arrêt contradictoire obtenu à la poursuite de monseigneur l'évêque et prince de Genève, qui ordonne la démolition de vingt-trois temples dans le pays de Gex. — *Paris, A. Vitré, 1662, in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LIX, fol. 182, division POLYGRAPHIE.)

206. État de l'affaire, pendante aux Conseils du roi, entre les habitants du bailliage de Gex faisant profession de la religion P. réformée et les ecclésiastiques dudit pays. Par Me PIERRE LORIDE, avocat aux Conseils d'État et privé du roi. — *Paris, imp. de J. Le Gentil, 1662, in-8°.*

207. Contredits de production, que mettent et baillent, par devers le roi et nosseigneurs de son Conseil, les habitants du bailliage de Gex faisant profession de la religion pr. réf., en la qualité qu'ils agissent : contre les ecclésiastiques dudit pays, en la qualité qu'ils procèdent. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Réponse aux moyens des habitants du bailliage de Gex faisant profession de la religion prétendue réformée contenus dans un imprimé qu'ils ont fait contre les curés et catholiques dudit pays. — *(S. l., 1662,) in-4°. Pièce.*

(RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-fol, tome XXX, fol. 211, division POLYGRAPHIE.)

208. Affaires de ceux de la religion P. réformée. Celle de Gex. (Signé : LORIDE, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État, par lequel le roi décharge les nouveaux convertis à la religion catholique, apostolique et romaine du paiement des dettes de ceux de la religion prétendue réformée. (11 janvier 1663.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

209. Affaires de ceux de la religion pr. réformée. Celle de Thoulon, dépendante de celle des enterrements. (Signé : LORIDE, avocat.) — *(S. l, n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Affaire renvoyée au Conseil par ordonnance du 19 janvier 1663.)

210. Affaires de ceux de la religion pr. réformée. Celle de maître David de Rodon, professeur en philosophie à Nîmes. (Signé : LORIDE DESGALESNIÈRES, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Appel de l'arrêt du Conseil, du 21 janvier 1663, portant peine de bannissement contre l'accusé.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne que les enfants dont les pères sont catholiques et les mères de la religion prétendue réformée, seront baptisés à l'église catholique et non ailleurs. (26 février 1663.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État, portant défenses aux ministres de la religion prétendue réformée de prendre la qualité de ministres de la parole de Dieu, et à tous ceux de ladite prétendue religion de chanter leurs psaumes

à haute voix dans leurs maisons ni ailleurs d'où ils puissent être entendus sur les peines portées par ledit Arrêt. (26 février 1663.)

(Voyez *ibidem.*)

* Extrait des registres du Conseil d'État. (9 mars 1663.)

(Arrêt ordonnant la démolition du temple d'Aubusson.)

(Voyez *ibidem.*)

* Déclaration du roi, portant défenses très-expresses à tous ceux qui, après avoir fait abjuration de la religion prétendue réformée, auraient embrassé la catholique, apostolique et romaine, de retourner à ladite religion prétendue réformée; comme aussi à tous prêtres et religieux et engagés dans les ordres sacrés, de quitter la religion catholique pour prendre ladite religion prétendue réformée. (Avril 1663.)

(Voyez *ibidem.*)

211. Affaires de ceux de la religion pr. réformée. Celles des églises de Provence. (Signé : LORIDE DESGALESNIÈRES, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

212. État des églises de la religion pr. réformée de Provence. (Signé : LORIDE, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

213. Remarques qu'il faut faire pour les églises de la religion P. réf. de Provence. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

214. Factum contenant les moyens pour appuyer la requête présentée au Conseil par les habitants de la Provence faisant profession de la religion P. réformée. (Signé : LORIDE DESGALESNIÈRES, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

215. Factum pour les syndics du clergé au diocèse d'Aix, demandeurs en requête. Contre les ministres et habitants faisant profession de la religion prétendue réformée des lieux de Leurmarin, Merindol, Cabrières et La Motte d'Aigués, défendeurs. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

216. Factum pour les ministres et habitants de la religion pr. réf. de Merindol, Lourmarin, Cabrières, La Mothe-Pepin et S.-Martin, défendeurs. Contre les syndics du clergé d'Aix en Provence, demandeurs en requête, sur laquelle est intervenu arrêt le 2 mars 1660. (Signé : LORIDE, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

217. Addition au Factum pour les ministres et habitants de la religion P. réformée de Merindol, Lourmarin, Cabrières, La Motte-Pepin et Saint-Martin, en la qualité qu'ils procèdent. Et encore pour les ministres et habitants des églises de ladite religion des lieux de La Coste, Gordes, Jocquas, Liouz, La Roque, Saint-Étienne, Gignac, Saint-Quentin, Ongle, Seyne, La Breaule, Salonnet, Souliers, Lorgues, Le Luc, Manosque, Remoules et Eyguières. Contre les syndics du clergé de Provence, aussi en la qualité qu'ils procèdent. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État, portant que les temples de la religion prétendue réformée des lieux de Lourmarin, Cabrières et Lamotte-Pepin du pays de Provence, seront démolis suivant les ordres de M. Saron de Champigny, intendant de justice des généralités de Lyon et Dauphiné; et l'exercice public de la R. P. R. interdit èsdits lieux. (4 mai 1663.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

218. Remarques qu'il faut faire pour vérifier par preuves incontestables que ceux de la religion prét. réformée sont en possession de l'exercice de leur religion au lieu de La Coste dans les années portées par l'édit. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, portant que les temples de la religion prétendue réformée de Lants, Lacoste, Gignac, d'Ongles, d'Oppedettes, Signargues, Joucquars, Gordes, La Bastide des Gros, La Breoule et Souliers, du pays de Provence, seront démolis suivant les ordres de M. de Saron Champigni, intendant de justice des généralités de Lyon et Dauphiné; et l'exercice public de la religion prétendue réformée interdite èsdits lieux. Du 4e jour de mai 1663.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Extrait des registres du Conseil d'État. (19-20 mai 1663.)

(Arrêt qui ordonne la démolition du temple protestant bâti à Metz sur le fonds du couvent de S.-Vincent, et sa reconstruction dans le retranchement de ladite ville.)

(Voyez *ibidem.*)

219. Factum pour les habitants de la ville de Boulieu en Vivarets faisant profession de la religion P. réformée, demandeurs en lettres de règlement de juges. Contre les habitants de la religion cath., apost. et romaine, défendeurs. (Signé : LORIDE DESGALESNIÈRES, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Appel d'un arrêt du parlement de Toulouse, du 3 juin 1663.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, portant renvoi en la grand'chambre du parlement de Rouen, pour y donner règlement sur le nombre des médecins de la religion prétendue réformée qui peuvent être agrégés au Collége de ladite ville. (15 mai 1663.) Ensemble l'Arrêt de règlement donné en ladite grand'chambre, par lequel il est dit que le nombre des médecins de ladite religion prétendue réformée qui pourront être ci-après agrégés audit Collége, sera réduit à deux. Et enjoint aux médecins de ladite religion P. R. étant agrégés de suivre et observer ponctuellement ce qui leur est ordonné par le statut dudit Collége touchant les avis qu'ils doivent donner aux malades catholiques pour l'assurance de leurs consciences. (5 juin 1663.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

220. Factum pour le syndic du clergé du diocèse de Condom, demandeur. Contre les prétendus réformés de Montagnac, défendeurs. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

221. Affaires de ceux de la religion P. réformée. Celle de Montagnac. (Signé : Loride, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil privé du roi, portant que le temple de ceux de la R. P. R. de la ville de Montagnac en Languedoc, au diocèse d'Agde, sera démoli, dans un mois du jour de la signification du présent Arrêt, à leurs dépens; et qu'ils pourront en bâtir un autre dans les faubourgs de ladite ville. (15 juin 1663.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

222. Affaires de la religion P. réformée. Factum pour maître Daniel de Lerpinière, ministre de la religion P. réformée à Montoire, maître Jacques Bigot, avocat, et autres habitants de ladite religion dudit lieu, défendeurs. Contre messire Philbert-Emmanuel de Beaumanoir, conseiller du roi en ses Conseils, et évêque du Mans; et le syndic du clergé dudit diocèse, demandeurs en requête, suivant l'arrêt du Conseil du 20 mars 1663. (Signé : Loride, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* De par le Roi. Ordonnance de monseigneur de Fortias, intendant de justice ès généralités d'Orléans et Bourges, assisté du S[r] Bellay, commissaire en cette partie, obtenue par M. Moreau, prêtre, curé de S.-Laurent de Montoire en Vendômois. Contre ceux de la religion prétendue réformée, touchant les entreprises qu'ils ont faites au préjudice de l'édit de Nantes et des autres arrêts et déclarations de Sa Majesté. (3 juillet 1663.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

223. Factum ou moyens de la plainte faite au roi par demoiselle Élisabeth de Lanfernat, femme d'Adrien de Mailloc, écuyer, sieur de Franc-Val. (Signé : Loride Desgallesnières, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Demande en cassation de deux jugements du lieutenant général en la vicomté d'Orbec en Normandie, des 3 et 4 juillet 1663.)

* Jugement souverain donné par M. Pellot, intendant de la justice... Contre les habitants de la religion prétendue réformée de la ville de Millau. (5 juillet 1663.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt du Conseil d'État, par lequel le roi a cassé la délibération prise au Synode de Saint-André de Valborgne en Languedoc, avec défenses aux ministres et anciens qui assisteront aux synodes de prendre à l'avenir telles délibérations. (9 juillet 1663.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État, qui ordonne que les nommés La Croix et La Coste, faisant profession de la R. P. R., second et quatrième consuls de la ville de Milhau, remettront leurs chaperons et livrées consulaires en la Maison-de-ville. Avec défenses aux habitants de plus élire à l'avenir aucuns consuls faisant profession de ladite R. P. R. (30 juillet 1663.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt de la cour de parlement, donné en faveur des tissutiers rubaniers de la religion P. réformée. (17 août 1663.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Les Deloiremont d'in oncien des huguenots de Chondené, apré la rouïne do préche. Sur tout ce qui s'est fait et passé pendant la démolition du temple, le treizième septembre 1663.

(Voyez la division POÉSIE.)

* Arrêt du Conseil d'État, qui ordonne que le procès d'entre M. Benoît Gros, curé de Clerensac, et les habitants de la R. P. R. dudit lieu, sera instruit par-devant le présidial de Nîmes, avec défenses à la chambre de l'édit de Castres d'en prendre aucune connaissance, à peine de nullité et cassation de procédures. (15 septembre 1663.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Extrait des registres du Conseil d'État. (28 septembre 1663.)

(Au sujet des enfants protestants enlevés dans un but de conversion.)

(Voyez *ibidem.*)

224. Affaires de ceux de la religion P. réformée de Languedoc. Celle concernant les cimetières. (Signé : Loride Desgalesnières, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

225. Affaires de ceux de la religion P. réformée du Languedoc. Celle des écoles publiques. (Signé : Loride Desgallesnières, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

226. Affaires de ceux de la religion P. réformée de Languedoc. Celle concernant l'exemption des artisans de la religion P. réformée de contribuer aux droits de confrérie. (Signé : Loride Desgallesnières, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

227. Affaires de ceux de la religion P. réformée de Languedoc. Celle concernant les impositions pour les convents des religieux et religieuses. (Signé : Loride Desgalesnières, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

228. Affaires de ceux de la religion P. réformée de Languedoc. Celle concernant les impressions. (Signé : Loride Desgallesnières, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

229. Affaires de ceux de la religion P. réformée de Languedoc. Celle concernant la juridiction des chambres de l'édit. (Signé : Loride Desgallinières, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

230. Factum pour ceux de la religion P. R. de Languedoc. Sur la question du jugement des compétences des procès pour cas prévotaux, faits à ceux de la R. P. R. domiciliés, par autres juges que les prévots des ma-

réchaux, qui connaissent pareillement des cas prévôtaux en dernier ressort. (Signé : Loride Desgallenières, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

231. Affaires de ceux de la religion P. réformée du Languedoc. Celle concernant les maisons consulaires. (Signé : Loride Desgallesnières, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

232. Affaires de la religion P. réformée de la province de Languedoc. Celle concernant le maintien de l'exercice de ladite religion en tous lieux où il se trouve à présent être fait dans la province de Languedoc, comme n'étant qu'une continuation du même exercice qui était fait, et qui a dû y être conservé conformément aux édits des années 1577 et 1598, laquelle continuation est non-seulement pendant plus de trente ans, mais aussi, en quelques lieux, de plus de soixante, le tout de possession paisible : pendant lesquels temps il y a eu plusieurs commissaires députés pour l'exécution des édits de pacification en ladite province, qui ont confirmé les habitants de ladite religion audit droit d'exercice; ce qui les exempte à présent de toutes autres charges de représenter les titres et autres preuves du droit qu'ils ont de continuer l'exercice èsdits lieux. Concernant aussi le rétablissement du même exercice ès lieux où ceux de ladite R. prét. réf. ont constamment droit de l'avoir conformément aux édits, et desquels ils n'ont été évincés que depuis quelques années, soit par violence, soit par des jugements contraires aux dispositions de l'édit. (Signé : Loride Desgallesnières, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

233. Sommaire du factum de ceux de la religion P. réformée de Languedoc, au sujet du maintien de l'exercice de ladite religion en divers lieux qui depuis peu de temps leur ont été contestés sans raison. Pour servir à la décision des contestations formées devant MM. les commissaires députés par Sa Majesté en la province de Languedoc pour informer des contraventions aux édits de Nantes, et de l'an 1629. (Signé : Loride Desgallesnières.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

234. Factum ou preuve par les actes des synodes nationaux des prétendus réformés de France, que, dans ces trois provinces, Bas-Languedoc, Sevennes et Vivarez, l'exercice public de la R. P. R. a été établi de nouveau, après et contre l'édit de Nantes, en près de deux cents bourgs ou villages; et par conséquent qu'il y doit être défendu par nosseigneurs les commissaires exécuteurs du même édit. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

235. Sommaire des contredits, contenant les défenses des consuls et habitants des villes de Nîmes, Uzez, Sauve, Le Vigan, Anduze, Alez, Saint-Ambroix, et autres lieux de la province de Bas-Languedoc et Sévenes, faisant profession de la religion P. réformée, défendeurs, contre le marquis de Perault, demandeur. (Signé : Loride Desgallesnières.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

236. Factum pour ceux de la religion pr. réf. de la province du Languedoc. Au sujet de l'affaire concernant l'établissement des deux lieux de bailliage et sénéchaussée, accordés par l'édit de Nantes aux habitants de la religion pr. réf. de la province de Languedoc. (Signé : Loride, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

237. Affaires de ceux de la religion P. réformée de Languedoc. Celle concernant la réception aux offices et charges publiques tant de justice que de police. (Signé : Loride Desgallesnières, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

238. Factum pour ceux de la religion prétendue réformée de la province de Languedoc. Au sujet de l'affaire concernant la libre jouissance, par ceux qu'il a plu au roi de pourvoir d'offices, de tous les honneurs qui en dépendent, sans aucune restriction non plus pour la préséance que pour les choses en dépendantes. (Signé : Loride Desgalesnières, avocat.) — *(S. l. n. d.) in-4°. Pièce.*

239. Affaires de ceux de la religion P. réformée du Languedoc. Celle concernant la tenue des colloques. (Signé : Loride Desgallesnières, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

240. Affaires de ceux de la religion P. réformée de Languedoc. Celle concernant la voix surnuméraire demandée par messire Antoine-Denis de Cohon, évêque de Nîmes, dans le conseil politique de ladite ville. — (Signé : Loride Desgallesnières, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État, rendu sur les partages de MM. les commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes en la province de Languedoc, qui ordonne la démolition de quatre-vingt-neuf temples dans les diocèses de Nîmes, Usez et Meude. Du 5 octobre 1663.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État, portant la démolition de vingt temples dans les diocèses de Nîmes et d'Usez en Languedoc. Du 5 octobre 1663.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du Conseil d'État, rendu sur les partages des commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes en la province de Languedoc, portant la démolition de douze temples dans les diocèses de Nîmes et d'Usez. Du 5 octobre 1663.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du Conseil d'État, rendu sur les partages de MM. les commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes, qui ordonne la démolition de quatre temples dans les diocèses de Nîmes, Usez et Mande. (5 octobre 1663.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du Conseil d'État, qui ordonne la démolition des temples des lieux de Bouysset, Saint-Martin de Camp-

celade, Taraux, et Fontarèches dans les diocèses de Nîmes, d'Usez et de Mende. Du 5 octobre 1663.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État, interlocutoire en plusieurs chefs, portant défenses aux habitants de Saint-Cosme, Geneyrac et Ribantes, de faire aucun exercice de la religion prétendue réformée; avec injonction de fermer les temples desdits lieux. Du 5 octobre 1663.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du Conseil d'État, portant défenses aux habitants de S.-Julien-de-la-Nef, S.-Jean-de-Roques, La Rouvière et La Bruguiere, dans les diocèses de Nîmes et d'Usez, de faire aucun exercice de la R. P. R. sous quelque prétexte que ce soit, à peine de désobéissance. Du 5 octobre 1663.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du Conseil d'État, portant règlement pour les officiers politiques de plusieurs villes de la religion prétendue réformée de Languedoc; avec défenses aux ministres de prêcher en autres lieux qu'en ceux de leur demeure ordinaire. Du 5 octobre 1663.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, portant règlement à cause de plusieurs entreprises faites, par ceux de la religion prétendue réformée, au préjudice des choses qui leur avaient été accordées par les édits et déclarations du roi. (5 octobre 1663.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du Conseil d'État, contenant plusieurs règlements sur les synodes de ceux de la religion prétendue réformée. (5 octobre 1663.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du Conseil d'État, rendu sur les partages de MM. les commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes, contenant règlement sur le consulat et conseil politique des villes du Vigan... (5 octobre 1663.)

(Voyez *ibidem.*)

241. Extrait de l'arrêt du Conseil d'État rendu sur les partages intervenus entre MM. de Besons et de Peyremales, commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes en Languedoc et Foix, sur le cahier à eux présenté tant par les syndics du clergé des diocèses de Nîmes et Usez que par les habitants de la R. P. R. desdites villes de Nîmes, Usez, Montpellier et autres. (5 octobre 1663.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

242. Observations nécessaires à la décision de 56 partages d'opinions des sieurs commissaires députés par Sa Majesté pour connaître des contraventions de l'édit de Nantes en Languedoc. (Signé : Loride Desgallenières, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

243. Partage d'opinions à juger, concernant une portion du Collége de Nîmes Extrait des pièces produites ou employées par les consuls et habitants de la ville de Nîmes faisant profession de la rel. prét. réformée. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

244. Affaires de ceux de la religion P. réformée de Languedoc. Celle concernant l'Académie de Nîmes, en laquelle sont enseignés les proposants ou écoliers qui étudient pour être reçus ministres de la R. pr. R. (Signé : Loride Desgallesnières, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

245. Factum pour ceux de la religion P. réformée de Languedoc; au sujet de l'affaire concernant le Collége de Nîmes. (Signé : Loride Desgallenières, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

246. Factum pour les consuls et habitants de la religion pr. réformée de la ville de Nîmes en Languedoc. Concernant une portion du Collége établi dans ladite ville. — *(S. l. n. d., in-4°. Pièce.*

(Signé à la main : Loride, avocat; Pelatan, député.)

247. Factum pour les Pères Jésuites du Collége royal de la ville de Nîmes, demandeurs, et pour MM. les syndics de la province de Languedoc, du clergé du diocèse de Nîmes, et les consuls catholiques de ladite ville, intervenants. Contre les consuls et habitants de ladite ville de Nîmes faisant profession de la religion prétendue réformée, défendeurs. Servant de réponse à leur Factum touchant le Collége de ladite ville de Nîmes. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

248. Addition au Factum des consuls et habitants de la religion P. réformée de la ville de Nîmes, servant de réponse à celui que les PP. Jésuites ont donné, tant sous leurs noms qu'en celui des syndics de la province de Languedoc, du clergé et des consuls catholiques de Nîmes, concernant la portion du Collége appartenant à ceux de ladite religion P. réformée. (Signé : Loride Desgallesnières, avocat, Pelatan, député.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

249. Factum pour les habitants de la ville de Nîmes faisant profession de la religion P. réformée. Contre le syndic des Jésuites de ladite ville, concernant le petit temple de Nîmes. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

250. Factum pour les Pères Jésuites du Collége royal de la ville de Nîmes, demandeurs, et pour les syndics de la province de Languedoc, et du clergé du diocèse de Nîmes, et les consuls catholiques de ladite ville, intervenants. Contre les consuls et habitants de ladite ville de Nîmes faisant profession de la religion prétendue réformée, défendeurs. Servant de réponse à leur Factum concernant le petit temple de Nîmes. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

251. Addition au Factum des consuls et habitants de la religion P. réformée de la ville de Nîmes, défendeurs, servant de réponse à celui que les PP. Jésuites ont donné, tant sous leurs noms qu'en celui du syndic

de la province de Languedoc, du syndic du clergé du diocèse de Nîmes, et des consuls catholiques de ladite ville, concernant le petit temple de Nîmes. (Signé : Loride Desgallesnières, avocat, Pelatan, député.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État, qui supprime la charge de commis collecteur des vigueries du Vigan, Anduse et Sauve, et leur défend de plus s'assembler, et rien imposer. (27 octobre 1663.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, du 29e jour de novembre 1663, portant permission aux habitants de la religion P. réformée de la ville d'Aubusson d'avoir une petite école dans l'une des maisons qui leur appartiennent dans le faubourg de Bat, où ils pourront faire instruire leurs enfants par tel maître d'école que bon leur semblera.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du parlement de Pau, portant défenses à tous habitants de la R. P. R. de former aucun corps d'église ou consistoire, et d'y faire exercice et prières publiques par le ministère d'un diacre, comme chef du consistoire, à peine d'être procédé contre eux comme perturbateurs du repos public. (17 décembre 1663.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, par lequel Sa Majesté fait défenses au ministre Baillehache, et à tous autres ministres, d'enterrer les corps morts de ceux de la religion prétendue réformée, sinon à la pointe du jour, ou à l'entrée de la nuit, sans qu'il puisse assister plus de dix personnes auxdits enterrements. (20 février 1664.)

Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil privé du roi, portant défenses tant à Reboulet, ministre, qu'à tous autres ministres de la R. P. R., de faire le prêche en plusieurs lieux, à peine d'être déclarés perturbateurs du repos public. (22 février 1664.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt de la chambre de l'édit de Rouen, portant défenses à ceux de la religion prétendue réformée de faire aucune pompe ni cérémonie funèbre à leurs enterrements. Du 22 février 1664.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, portant défenses à toutes personnes faisant profession de la R. P. R. de demeurer ni faire aucun exercice de ladite R. P. R. dans la ville de Privas ni dans son terroir, et mandement à peine de mille livres d'amende. (22 février 1664.)

(Voyez *ibidem.*)

252. Factum pour les habitants de la ville de Privas qui font profession de la religion P. réformée. — Addition. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Réclamations contre l'Arrêt du 22 février 1664.)

253. Affaires de la religion P. réformée. Factum pour les habitants de la religion P. R. de la ville de Privas, sur le sujet de l'Arrêt rendu au Conseil d'État du roi, le 22 février 1664, qui, ordonnant l'exécution d'une déclaration de Sa Majesté, du mois de juin 1629, faite pendant les derniers troubles pour la religion, les chasse des maisons qu'ils possèdent, et auxquelles ils faisaient leurs demeures en la ville de Privas depuis plus de trente ans. (Signé : Loride Desgalesnières, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

254. Factum pour les habitants catholiques de la ville de Vitré, demandeurs. Contre ceux de la religion prétendue réformée de ladite ville, défendeurs. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(En réponse à la requête des défendeurs, du 22 février 1664.)

255. Réplique, pour les catholiques de la ville de Vitré, au Factum des habitants de ladite ville faisant profession de la R. P. R. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Sentence rendue par M. le bailli de Saint-Éloy à l'encontre de Henri Annet, ouvrier en soie, pour les blasphèmes et attentats commis à l'image et représentation de la très-sainte Vierge. Confirmée par nosseiseigneurs de la cour de parlement en la chambre de l'édit, le 7 mars 1664, et exécutée le 12 du même mois.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

256. Affaires de la R. P. R. Requête servant de factum pour les habitants de la religion P. réformée d'Authon. Au roi, et à nosseigneurs de son Conseil. Signé : Loride Desgallesnières, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Appel d'une ordonnance, du 18 mars 1664, portant fermeture provisoire de leur temple.)

257. Affaires de religion. Requête servant de factum pour les habitants de la religion prétendue réformée de Realmont en Languedoc. Au roi, et à nosseigneurs de son Conseil. (Signé : Loride Desgallesnières, avocat.) — *(S. l., 1664,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la chambre de l'édit de Castres, qui fait défenses à tous ministres et sujets du roi faisant profession de la religion prétendue réformée de chanter dans leurs temples pendant que les processions, auxquelles le saint Sacrement sera porté, passeront devant lesdits temples, à peine de mille livres d'amende. (17 juin 1664.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt du Conseil privé du roi, par lequel Sa Majesté casse le testament du nommé De Portes, fait au profit des anciens du consistoire de Béziers de la R. P. R., et fait défenses à ceux de ladite R. P. R. de faire de semblables testaments, et auxdits anciens de leur consis-

toire de les accepter, à peine de nullité. (17 juin 1664.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État, qui fait défenses aux ministres de la R. P. R. de porter des soutanes, des robes à manches; et de paraître en habit long ailleurs que dans les temples de la R. P. R., à peine de trois cents livres d'amende. (30 juin 1664.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du parlement de Rouen, donné en conséquence de l'arrêt du Conseil privé du roi, portant défenses aux maîtres de l'état de mercier-grossier de recevoir aucune personne de la religion prétendue réformée jusques à ce que le nombre en soit réduit à la quinzième partie de ceux qui composent ledit nombre. Du quinzième juillet 1664.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt du Conseil d'État, qui ordonne que toutes les lettres de maîtrise où la clause de la religion catholique, apostolique et romaine n'aura point été mise, demeureront nulles. (21 juillet 1664.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil privé du roi, qui ordonne que les habitants de Privas et les forains du mandement de ladite ville de Privas seront payés des sommes à eux adjugées, et ce, sur les biens de ceux de la R. P. R. de ladite ville, suivant les arrêts de la chambre de l'édit de Paris et de Montpellier. (29 juillet 1664.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du Conseil privé, portant que les églises qui sont à l'entour de la ville de Privas, seront rétablies sur la confiscation des biens des religionnaires rebelles de la ladite ville. (29 juillet 1664.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du Conseil privé du roi, qui ordonne que le nommé à Corat, ministre de Privas, sera assigné à comparoir en personne, dans deux mois, audit Conseil, et cependant l'interdit de toutes ses fonctions. (29 juillet 1664.)

(Voyez *ibidem.*)

258. Observations pour maître Daniel Abrenethée, ministre, sur le procès d'aubaine qui lui a été intenté par les PP. Jésuites du Collége de Nîmes, et qui est pendant au Conseil du roi. — *(S. l., 1664,) in-4°. Pièce.*

259. Factum pour Jean et Marc-Henri Chabrol, maîtres potiers d'étain à Lyon, intimés, contre Jean-Baptiste Gonnin et Durand Rodez, jurés de l'art de maîtres potiers d'étain de ladite ville, en l'année 1664, appelants des ordonnances et jugements rendus par le lieutenant général de Lyon, les 15 mai, 12 et 14 août audit an, qui ont ordonné la réception des intimés audit art de potier d'étain, et de tout ce qui s'en est ensuivi. (Signé : Loride Desgalesnières, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État, du cinquième septembre 1664, portant règlement général pour l'instruction et le rapport de toutes les requêtes et instances concernantes l'exécution de l'édit de Nantes.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État, portant règlements généraux sur le partage intervenu entre MM. les commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes en Dauphiné. Du 18 septembre 1664.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, du dix-huitième jour de septembre 1664, par lequel très-expresses inhibitions et défenses ont été faites de faire aucune recherche contre ceux de la religion P. réformée, qui, après l'avoir abjurée pour faire profession de la cath., apost. et romaine, y sont retournés avant la vérification dans les parlements de la déclaration du roi, du mois d'avril 1663, au sujet des changements de religion, sous prétexte d'accusation d'être relaps ou apostats.

(Voyez *ibidem.*)

260. Affaires de la religion P. réformée. Factum pour les habitants de la religion P. réformée des villes, bourgs et lieux de la généralité de Soissons. Contre le clergé du diocèse de Laon. (Signé : Loride, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État, portant règlement sur plusieurs entreprises de ceux de la religion prétendue réformée dans la généralité de Soissons et diocèse de Laon. Du 22 jour de septembre 1664.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État, qui ordonne que les habitants de Privas faisant profession de la religion prétendue réformée sortiront incessamment de ladite ville et taillabilité, sans qu'ils y puissent habiter, ni au lieu de Tournon, sur les peines portées par le présent Arrêt. Du 30 septembre 1664.

(Voyez *ibidem.*)

* Au Roi. — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

(Requête des réformés d'Alençon pour le maintien de l'exercice de leur culte.)

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LXI, fol. 110, division POLYGRAPHIE.)

261. Réponse des habitants catholiques de la ville d'Alençon aux pièces produites par ceux de la R. P. R. de ladite ville. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

262. Raisons des catholiques, pour la démolition du temple d'Alençon. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

263. Sommaire de l'affaire du temple d'Alençon. — *(S. l., 1664,) in-4°. Pièce.*

264. Affaires de ceux de la religion pr. réformée. Celle du temple d'Alençon. (Signé : Loride Desgalinières, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État, portant que le temple de ceux de la religion prétendue réformée de la ville d'Alençon sera démoli à leurs frais et dépens, et la place vendue. Du 20 octobre 1664.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Plaise à nosseigneurs du Conseil du roi, avoir pour recommandé en justice la cause pour les PP. Jésuites du Collége royal d'Alençon contre les habitants de la R. P. R. de la même ville. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LVII, fol. 54, division POLYGRAPHIE.)

265. Mémoire pour les catholiques de Montauban. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Contre les réformés de la même ville.)

266. Plaintes des habitants catholiques de Montauban. Contre les habitants de la R. P. R. de la même ville. Au roi. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

267. Factum pour le syndic et habitants de la religion P. réformée de Montauban, défendeurs. Contre maître Flottard Perrin et Bernard Roussel, prêtres, se disant chapelains d'une église et chapelle appelée de Lautier, les syndics du clergé de l'Hôpital et des catholiques de ladite ville, demandeurs. Concernant un temple de ladite ville de Montauban. (Signé : Loride Desgallesnières, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet du partage d'avis formé entre les commissaires royaux, le 4 octobre 1664.)

* Arrêt du Conseil d'État, qui ordonne que le temple neuf de ceux de la religion prétendue réformée de la ville de Montauban sera démoli de fonds en comble, à leurs frais et dépens, deux mois après la signification du présent Arrêt, et que l'Hôpital de Lautier demeurera aux catholiques et administrateurs d'icelui, avec toutes les maisons qui le composent. (29 octobre 1664.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État, qui défend à ceux de la religion prétendue réformée de suborner ni exciter les catholiques à se rendre de ladite religion prétendue réformée, sous quelque prétexte que ce soit, et aux catholiques qui se rendent de ladite R. P. R. de se marier, que six mois après leur changement, à peine d'être punis suivant la rigueur des ordonnances. (3 novembre 1664.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du Conseil d'État, qui ordonne que les pères et mères des enfants de la religion prétendue réformée âgés, les garçons de quatorze ans, et les filles de douze, qui se convertiront à la foi catholique, seront contraints de les nourrir dans leurs maisons ou de leur donner pension. Du 3 de novembre 1664.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du Conseil d'État, qui ordonne que les procès qui concernent le général des villes et des communautés de son royaume, dans lesquels les consuls sont parties en ladite qualité, quoique le consulat soit catholique ou mi-parti, ne pourront être attirés aux chambres de l'édit. (17 novembre 1664.)

(Voyez *ibidem.*)

268. Factum pour les consuls et habitants de la ville de Castres faisant profession de la religion P. réformée. Contre les habitants catholiques de la même ville, défendeurs, concernant le Collége, greffier, syndic, surposés à la police, et portiers de Castres. (Signé : Loride Desgalesnières.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Appel de l'Arrêt du Conseil du 17 novembre 1664.)

269. Sommaire de l'instance pendante au Conseil, pour raison du Collége de la ville de Castres, entre les consuls et habitants de ladite ville, défendeurs, et quelques particuliers habitants de la religion prétendue réformée, demandeurs. (Signé : Bernard.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

270. Procès-verbal de M. Courtin, conseiller du roi... et de M. de Miennay, maréchal des camps et armées de Sa Majesté, commissaires départis par Sadite Majesté en la généralité et diocèse d'Amiens, touchant les entreprises et contraventions faites à l'édit de Nantes par ceux de la R. P. R. (20 novembre 1664.) — *Paris, 1665, in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État, qui ordonne qu'il sera informé par le présidial de Valence contre les auteurs de la rébellion faite au sujet de la démolition du temple de ceux de la religion prétendue réformée du village de Sainte-Croix, pour être leur procès jugé souverainement par ledit présidial. Du 1[er] décembre 1664.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

271. Observations pour la décision du partage d'opinions formé en la chambre de l'édit de Castres, le dix-septième jour de janvier 1665, au sujet de la requête présentée par Magdeleine D'Albigez, accusée d'avoir contrevenu à la déclaration du roi, du mois d'avril 1663, sur les changements de religion. (Signé : Loride, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

272. Factum pour ceux de la religion prétendue réformée de la ville de Blain, concernant l'exercice de leur religion audit lieu. Au sujet du partage d'opinions formé entre les sieurs commissaires députés par Sa Majesté pour informer des contraventions à l'édit de Nantes. (Signé : Loride Desgalesnières, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

273. Factum pour les habitants de la religion P. réformée de Sion. Au sujet du partage d'opinions formé entre les sieurs commissaires députés par Sa Majesté pour informer des contraventions à l'édit de Nantes en la province de Bretagne, dont l'un, savoir : M. Dargouges... commissaire catholique, a été d'avis qu'il fallait raser le temple; l'autre, savoir : le sieur marquis Du Bordage, commissaire de la religion P. réformée, a été d'avis de

conserver ceux de ladite religion de Sion au droit d'exercice qu'ils ont audit lieu, et du temple qu'ils ont bâti à cet effet, conformément aux articles IX et X de l'édit de Nantes, et VIII de celui de 1577, et encore à l'article XVI de l'édit de Nantes. (Signé : LORIDE DESGALLESNIÈRES, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

274. Factum pour les habitants de la religion prétendue réformée du Croisic. Au sujet du partage d'opinions entre les sieurs commissaires nommés par Sa Majesté pour l'exécution de l'édit de Nantes en Bretagne, en l'année 1664, dont l'un, savoir M. D'Argouges... a été d'avis qu'il n'y devait avoir aucun exercice ni aux environs; l'autre, savoir le sieur marquis Du Bordage, que ledit exercice doit être rétabli dans un lieu proche de ladite île, comme lieu de bailliage de la sénéchaussée de Guerande. (Signé : LORIDE DESGALLESNIERES, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

275. Factum pour les habitants de la religion P. réformée de La Roche-Bernard. Au sujet du partage d'opinions formé entre les commissaires députés par Sa Majesté pour informer des contraventions à l'édit de Nantes en la province de Bretagne : dont l'un, savoir Me Dargouges... commissaire catholique, a été d'avis que défenses fussent faites de prêcher à La Roche-Bernard; l'autre, savoir le sieur marquis Du Bordage, commissaire de la religion P. réformée, a été d'avis que l'exercice de ladite religion fût rétabli en ladite ville de La Roche-Bernard. (Signé : LORIDE DESGALLESNIÈRES, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, sur les partages des commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes en Bretagne, portant défenses de l'exercice de la religion prétendue réformée aux lieux de Sion, Croisic, La Roche-Bernard, Ploer, Saint-Malo et autres; et la démolition des temples de Ploer, Syon et Blain. Du 19 janvier 1665.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

276. Factum pour M. l'évêque d'Amiens, contenant les preuves de ses principales demandes contre ceux de la religion prétendue réformée, à cause des infractions qu'ils ont faites aux édits du roi, déclarations et arrêts dans le diocèse d'Amiens. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

277. Observations faites par ceux de la religion P. réformée, pour la décision des partages d'opinions formés entre les sieurs commissaires députés par Sa Majesté pour informer des contraventions à l'édit de Nantes en la généralité d'Amiens. (Signé : LORIDE DESGALLESNIÈRES, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

278. Factum pour ceux de la religion prétendue réformée de la généralité d'Amiens, contre M. l'évêque d'Amiens et les ecclésiastiques de son diocèse, au sujet du partage d'opinions formé entre les sieurs commissaires députés par Sa Majesté pour informer des contraventions à l'édit de Nantes. (Signé : FAVRE, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-4°. Pièce.* (RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-fol. tome XXXIII, fol. 284, division POLYGRAPHIE.)

279. (Signification à Me Pierre Charlot, avocat de l'évêque d'Amiens, par Me Pierre Loride, avocat des réformés de la généralité, du désaveu fait par lui et ses clients du Factum de Me Favre; commençant par ces mots :) A la requête de maître PIERRE LORIDE,... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

280. Réponse au libelle signifié à Me Pierre Charlot, avocat aux Conseils d'État et privé du roi, à la requête de Me Pierre Loride, aussi avocat auxdits Conseils. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

281. Examen de l'imprimé intitulé : Réponse au libelle imprimé et signifié à maître Pierre Charlot, avocat aux Conseils d'État et privé du roi, à la requête de Me PIERRE LORIDE, aussi avocat auxdits Conseils. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, pour l'exécution des partages de MM. les commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes dans la généralité et diocèse d'Amiens. Du 27 janvier 1665.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

282. Factum pour les habitants de la religion P. réformée du Mesnil-Imbert en Normandie. Au sujet du partage d'opinions formé entre M. Favier, conseiller du roi en ses Conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, départi pour le service de sa Majesté en Normandie, généralité d'Alençon, commissaire catholique; et messire André de Cailloué, chevalier, seigneur du Coudray, commissaire de la religion P. réformée, députés par Sa Majesté pour informer des contraventions à l'édit de Nantes. (Signé : LORIDE DESGALLESNIÈRES, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, sur les partages des commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes à Alençon, portant que le temple bâti au Mesnil-Imbert sera démoli par ceux de la religion prétendue réformée dudit lieu. Du 23 avril 1665.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, du 24 avril 1665, portant défenses à toutes personnes d'enlever les enfants de ceux de la religion P. réformée, ni les induire ou leur faire faire aucune déclaration de changement de religion; et que tous ceux qui en ont enlevé seront contraints par les voies ordinaires et accoutumées de les rendre à leurs parents.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, du 24 avril 1665, portant permission aux ministres de la religion P. ré-

formée de faire leur demeure et résidence avec leurs familles en telles des villes, bourgs ou villages voisins des lieux de leur établissement qu'ils voudront choisir; à la charge de ne faire audit lieu, où ils résideront, aucun prêche, prières publiques, ni autres fonctions de leur ministère.

(Voyez *ibidem*.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, du 24 avril 1665, portant renvoi par-devant les sieurs commissaires députés dans les provinces pour informer des contraventions à l'édit de Nantes, de toutes les affaires concernantes le fait de la religion P. réformée, exercice d'icelle, temples, cimetières, et observation de l'édit de Nantes; et, par appel au Conseil, avec interdiction à tous parlements, chambres de l'édit, et autres cours d'en prendre connaissance.

(Voyez *ibidem*.)

285. Plaise à nosseigneurs du Conseil avoir pour recommandé en justice le bon droit pour Pierre Delpuech, marchand, domicilié au village de Lavaissette, paroisse de Lauresse en Quercy, faisant profession de la religion P. réformée, demandeur. Contre Guillaume Deday, procureur du roi en la sénéchaussée de Figeac, défendeur. (Signé : Raince, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Appel des arrêts des 21 février 1664 et 29 avril 1665.)

* Sentence rendue par le présidial de Vitry-le-Français, qui ordonne que le livre intitulé : « Abrégé des controverses ou sommaire des erreurs de l'Église romaine », etc., par Charles Drelincourt, etc., sera brûlé par les mains du bourreau. (9 mai 1665.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Déclaration du roi, du 20 juin 1665, portant défenses très-expresses à tous ceux qui, après avoir fait abjuration de la religion prétendue réformée, auraient embrassé la catholique, apostolique et romaine, de retourner à ladite religion prétendue réformée : comme aussi à tous prêtres et religieux... de quitter la religion catholique pour prendre ladite religion prétendue réformée.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

284. Factum pour les habitants de la ville de Negrepelisse faisant profession de la religion P. réformée, défendeurs. Contre le syndic du clergé de Cahors, demandeur. — Inventaire sommaire des pièces que remettent devers le roi et nosseigneurs de son Conseil les habitants de Negrepelisse faisant profession de la religion P. réformée, pour le jugement du partage fait (le 25 juin 1665) entre M. Pellot, et le sieur de Sigoniac, commissaires pour informer des contraventions à l'édit de Nantes. Contre le syndic du clergé de Cahors. (Signé : Loride, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

285. Factum pour les habitants d'Albias, faisant profession de la religion prét. réformée. Contre le syndic du clergé de Cahors. (Signé : Loride Desgalesnières, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

286. Factum pour les habitants de la religion pr. réformée de Cardalhiac. Contre le syndic du clergé de Cahors en Quercy. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

287. Factum pour les habitants de la religion P. réformée de la ville de Salaignac en Périgord. Contre le syndic du diocèse de Cahors. (Signé : Loride Degalesnières, av.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt rendu au Conseil d'État du roi, Sa Majesté présente, le 28 juin 1665, concernant la réception de ceux de la religion P. réformée aux arts et métiers.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

288. Factum pour Pierre Colas, maître tailleur d'habits, demeurant à Blois, appelant d'une sentence rendue par le bailli de Blois, ou son lieutenant criminel, le 3 août 1665, contre M. le procureur général, prenant le fait et cause pour son substitut au bailliage de Blois, intimé. (Signé : Loride Desgallesnières, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

289. De l'Exécution de l'édit de Nantes en Guienne et en Poitou. Par le R. Père Meynier, de la Compagnie de Jésus. — *Caors, par P. Dalvy, 1665, in-8°.*

290. De l'Exécution de l'édit de Nantes dans les provinces de Guyenne, Poitou, Angoumois, Xaintonge et Aunis; et dans les îles de Marennes, d'Oléron et de Ré. Par le R. P. Meynier, de la Compagnie de Jésus. Deuxième édition, revue et augmentée par l'auteur. — *Poitiers, imp. de J. Fleuriau, 1665, in-8°.*

291. Réponse pour les églises P. réformées de Poitou, par Me pierre Loride Sr Desgalesnières, avocat... au livre intitulé : « De l'Exécution de l'édit de Nantes dans les provinces de Guyenne, Angoumois, Xainetonge et Aunis.... Par le R. P. Meynier, de la Compagnie de Jésus »... — *(S. l.,) 1665, in-4°.*

292. Factum général pour les églises P. réformées de Poietou : ou Questions générales sur lesquelles sont fondés la plupart des partages intervenus entre MM. les commissaires députés par Sa Majesté pour informer des contraventions et innovations faites à l'édit de Nantes, à celui de 1629, et autres édits et déclarations rendues en conséquence en la généralité de Poietiers, sur les titres produits par ceux de la religion P. réformée de ladite généralité. (Signé : P. Moussyau de La Pouzaire, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

293. Factum pour les syndics des diocèses de Poitiers, Luçon et La Rochelle, au détroit de Maillezais. Contre les députés généraux de ceux de la religion prétendue réformée de la généralité de Poitiers. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

294. Observations sur le procès-verbal de MM. de

Parabère et Langlois, commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes en 1599. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(En réponse au syndic du clergé du diocèse de Poitiers.)

295. Factum pour les habitants d'Aigre et Marcillac faisant profession de la religion P. réformée. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

296. Factum pour les habitants d'Aulnay faisant profession de la religion P. réformée. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

297. Factum pour ceux de la religion P. réformée de Belabre. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

298. Factum pour les habitants de Belle-Ville et Poiré faisant profession de la religion P. réformée. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

299. Factum pour les habitants de la religion P. réformée du bourg de Benets, appellants de l'ordonnance de MM. les commissaires du roi en Poictou pour informer des contraventions faites à l'édit de Nantes, contre le syndic du clergé du diocèse de La Rochelle, au détroit de Maillezay, intimé. — *(S. l. n. d.,) in-4° Pièce.*

300. Factum pour les habitants de la religion P. réformée de Bennay qui s'assemblent à Courteilles. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

301. Factum pour les habitants de Cezay faisant profession de la religion P. réformée. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

302. Factum pour les habitants de Champagne-Mouton faisant profession de la religion P. réformée. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

303. Factum pour les habitants de Chastelleraut faisant profession de la religion P. réformée. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

304. Factum pour les habitants de Chef-Boutonne faisant profession de la religion P. réformée. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

305. Factum pour les habitants de la religion P. réformée du bourg de Cherveux. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

306. Factum pour les habitants de Chizé faisant profession de la religion P. réformée. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

307. Factum pour les habitants de Civray faisant profession de la religion P. réformée. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

308. Factum pour les habitants de Couhé faisant profession de la religion P. réformée. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

309. Au Roi. (Signé : Lorde, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Requête des réformés d'Exoudun pour le maintien de l'exercice de leur culte.)

310. Factum pour les habitants de la religion prétendue réformée du bourg d'Exoudun. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

311. Factum pour les habitants de Fontenay faisant profession de la religion P. réformée. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

312. Factum pour les habitants de la religion P. réformée de Foussay et La Buardière. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

313. Factum pour les habitants de La Chastagneraye, qui s'assemblent à La Brossardière, faisant profession de la religion prét. réformée. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

314. Factum pour ceux de la religion P. réformée de La Chaume. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-4°. Pièce.*

315. Factum pour le seigneur baron de La Forest-sur-Seyvre, faisant profession de la religion P. réformée. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

316. Factum pour la dame de La Gastevine, faisant profession de la religion P. réformée. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

317. Factum pour le seigneur de La Grève en Némylois, faisant profession de la religion prét. réformée. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

318. Factum pour les habitants de La Jaudouynière faisant profession de la religion prétendue réformée. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

319. Factum pour les habitants de la religion P. réformée de La-Mothe-S.-Heraye. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

320. Factum pour le seigneur de La Roche-Breuil, faisant profession de la religion P. réformée. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

321. Factum pour le seigneur de Lande-Blanche, faisant profession de la religion P. réformée. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

322. Factum pour les habitants du Boupère faisant profession de la religion P. réformée. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

323. Factum pour les habitants du Puy-Beliard et Chantonay faisant profession de la religion P. réformée. (Signé : P.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

324. Factum pour les habitants de la religion P. réformée du Vigean. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

325. Factum pour les habitants de Luzignan faisant profession de la religion P. réformée. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

326. Factum. Affaires de la religion P. réf., pour maîtres Jean Courraut, Louis de Rocas et Louis Bernardeau, ministres de la religion P. réformée de Marcil-

lac, La Chatagneraye et Mouilleron, et autres ministres de la dite religion en Poictou, appelants. Contre maître Jean Filleau, conseiller et avocat du roi au présidial de Poictiers, intimé. (Signé : Loride Desgallenières, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

327. Factum pour les habitants de la religion pr. réformée de Mareuil. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

328. Factum pour les habitants de la ville de Melle qui font profession de la religion pr. réformée. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

329. Factum pour les seigneur et dame de Montaigu, faisant profession de la religion P. réformée. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

330. Factum pour les habitants de la religion pr. réformée du bourg de Mougon. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

331. Factum pour les habitants de la religion pr. réformée de Mouilleron. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

332. Factum pour les habitants de Moulchamp faisant profession de la religion P. réformée. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

333. Factum pour le syndic du clergé du diocèse de Poictiers, appelant, et pour les catholiques de la ville de Niort en Poictou, intervenants et adhérants audit appel. Contre les habitants de ladite ville faisant profession de la religion prétendue réformée, intimés. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

334. Factum pour les catholiques de Niort en Poictou, par lequel ils font voir que la disposition des édits, l'importance de leur ville et les contraventions faites à tous les édits par les prétendus réformés, sont tout autant de langues qui demandent la destruction du temple situé et bâti en fonds d'église dans l'enceinte de la ville de Niort. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

335. Factum pour les habitants de la religion P. réformée de la ville de Nyort, intimés. Contre le syndic du clergé du diocèse de Poictiers, appelant de l'ordonnance de MM. les commissaires du roi pour informer des contraventions de l'édit de Nantes en Poictou, en date du 10 mars 1665. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

336. Factum pour les habitants de Parthenay faisant profession de la religion P. réformée. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

337. Factum pour les habitants de la religion P. réformée du bourg de Paysay-le-Chat. — *(S. l. n. d.,) in 4°. Pièce.*

338. Factum pour les habitants de Poictiers faisant profession de la religion P. réformée. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

339. Factum pour les habitants de Pouzauge faisant profession de la religion P. réformée. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

340. Factum pour les habitants de Pugny faisant profession de la religion P. réformée. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

341. Factum pour les habitants de S.-Benoît faisant profession de la religion P. réformée. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

342. Factum pour les habitants de Saint-Fulgent faisant profession de la religion P. réformée. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

343. Factum pour les habitants de la religion prétendue réformée du bourg de S.-Gelays. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

344. Factum pour les habitants de Saint-Gille-sur-Vye faisant profession de la religion P. réformée. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

345. Factum pour les habitants de Saint-Hilaire-sur-Lautize faisant profession de la rel. prét. réf. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

346. Factum pour les habitants de Saint-Jouin-de-Milly et Vaudoré faisant profession de la religion P. réformée. — *(S. l. n. d.,) in 4°. Pièce.*

347. Factum pour les habitants de Saint-Maixant faisant profession de la religion prétendue réformée. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

348. Factum pour les habitants de Saint-Maxire et Coulonge-les-Reaulx faisant profession de la religion prét. réformée. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

349. Factum pour les habitants de Sainte-Hermine faisant profess on de la religion P. réformée. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

350. Factum pour les habitants de Sauzé faisant profession de la religion prétendue réformée. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

351. Factum pour les habitants de la religion pr. réformée de Talmond. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

352. Factum pour ceux de la religion prétendue réformée de la ville de Thoüars, contre le syndic du clergé de la province de Poictou, sur le partage des avis de MM. les commissaires députés par Sa Majesté pour l'exécution des édits de pacification en la même province. (Signé : Loride Des Galesnières, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt notable du Conseil d'État, par lequel le roi, vidant les partages d'entre M. Colbert, conseiller de Sa Majesté... et M. De La Noue, seigneur de Montreuil-Bonnin, gentilhomme de la religion prétendue réformée, commissaires nommés pour informer des contraventions faites à l'édit de Nantes en la généralité de Poitiers, ordonne que les temples de La Châtaigneraie, Mouilleron, Parthenay, Foussay, Cezay, Mareuil, Chauvigny, Exoudun, Saint-Gelais et autres dénommés dans le présent Arrêt,

au nombre de trente-huit, seront démolis. Du 5 août 1665.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt notable du Conseil d'État, Sa Majesté y étant, par lequel l'abjuration de Jean Labat, âgé de dix à onze ans, fils de défunt Me Jean Labat, ministre de la religion P. R. en la ville de Montoire, et de damoiselle Marie de La Ferrière, et sa conversion à la religion catholique, apostolique et romaine, ont été confirmées; et ladite damoiselle sa mère déclarée non recevable en la demande par elle faite dudit Jean Labat, son fils. (11 septembre 1665.)

(Voyez *ibidem*.)

* Déclaration du roi, portant permission aux enfants de la religion prétendue réformée, ayant abjuré leur religion, de retourner en la maison de leur père et mère, pour y être nourris et entretenus, ou de leur donner pension suivant leur condition. (14 octobre 1665.)

(Voyez *ibidem*.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi rendu, Sa Majesté présente, le dernier octobre 1665, au sujet des notaires, procureurs, postulants, huissiers et sergents royaux de la religion P. réformée qui ont été ou seront conservés pour la dispense de l'obtention des lettres de provision.

(Voyez *ibidem*.)

* Le troisième Arrêt du Conseil d'État du roi, du dixième novembre 1665. Pour la réception de ceux de la religion P. réformée aux arts et métiers en la forme ordinaire. Avec défenses à tous les maîtres gardes et jurés de contrevenir au présent Arrêt et aux autres auparavant rendus, à peine de trois mille livres d'amende.

(Voyez *ibidem*.)

* Extrait des registres du Conseil privé du roi. (4 décembre 1665.)

(Arrêt qui décharge le Sr Trabit, les habitants de Tonnay-Charente et autres de la religion réformée de toutes recherches pour changement de religion.)

(Voyez *ibidem*.)

* Extrait des registres du Conseil d'État. (7 décembre 1665.)

(Arrêt qui renvoie Pierre Bouniot, ministre de la religion réformée, devant les commissaires de la province de Saintonge.)

(Voyez *ibidem*.)

* Arrêt notable rendu, à la requête de M. le procureur général du roi, en la cour des Grands-Jours d'Auvergne, le 7 janvier 1666, contre le nommé Charles de Duran, baron de Senagas, sa femme et enfants, faisant profession de la religion prétendue réformée, et autres ses complices, convaincus de crimes, de sacrilége, pour avoir fait démolir de leur autorité, par force, violence et mépris, une chapelle de la Vierge, et de s'être emparés des revenus de l'église, de crime de péculat, assassinats et meurtres, de pillages, rançonnements, de calomnies et autres faussetés.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

353. Factum pour Pierre Dansais sieur du Trueil, et autre Pierre Dansais sieur de Raize, demandeurs en requête présentée au Conseil, sur laquelle est intervenu arrêt le 19 février 1666. Contre Jean Reverdy sieur de Laubouinière, défendeur. Question célèbre de droit à décider : Si des accusés ayant été, une fois, par jugement prévôtal et en dernier ressort, condamnés à une peine qu'ils ont exécutée, ils peuvent être de rechef poursuivis à la requête de la même partie accusatrice, afin d'être condamnés, pour le même fait, en une plus griève que celle qu'ils ont supportée. (Signé : Loride et Payelle, avocats.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

354. Partage à juger au Conseil. Factum pour les habitants du lieu de Lussan faisant profession de la religion P. réformée. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

355. Factum du syndic du clergé du diocèse d'Uzès, contre les habitants de la religion prétendue réformée des lieux de Lussan et de Valerargues. (Signé : Bernard.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

356. Explication sommaire des articles IX et X de l'édit de Nantes. (Signé : Bernard.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État, pour l'exécution des partages de MM. les commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes en Languedoc et pays de Foix, sur la démolition de plusieurs temples dans le diocèse d'Uzès. Du 6 mars 1666.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État, portant défenses à ceux de la religion prétendue réformée de tenir académies pour les exercices de la noblesse. Du 2e jour d'avril 1666.

(Voyez *ibidem*.)

* Déclaration du roi, qui évoque les affaires des convertis à la religion catholique, de la chambre de l'édit de Castres en celle de Grenoble. (2 avril 1666.)

(Voyez *ibidem*.)

* Déclaration du roi, du 2 avril 1666, qui règle les choses que doivent observer ceux de la religion prétendue réformée.

(Voyez *ibidem*.)

* Déclaration du roi, contre les relaps et blasphémateurs. (2 avril 1666.)

(Voyez *ibidem*.)

357. Observations sur les deux Déclarations du roi, données à S.-Germain-en-Laye, le 2 d'avril 1666 : l'une, qui concerne les affaires de ceux de la religion prétendue réformée; l'autre, qui est intitulée : Contre les relaps et les blasphémateurs. — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ec-*

clésiastiques in-4°, tome LIX, fol. 303, division POLYGRAPHIE.)

* Arrêt du Conseil d'État, portant défenses à ceux de la religion prétendue réformée de récuser aucuns juges, sans expression de cause, si ce n'est lorsque leurs procès seront jugés souverainement par les présidiaux. Du 12e jour d'avril 1666.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État, qui défend aux procureurs fiscaux ou juridictionnels de la religion prétendue réformée d'assister à l'audition et clôture des comptes des fabriques des églises. Du 12e jour d'avril 1666.

(Voyez *ibidem.*)

* Extrait des registres de la cour de parlement. Donné à Rouen le vingt-sixième jour de mai 1666.

(Arrêt qui casse une sentence, rendue contre Lemperière, boucher, de la religion réformée, au sujet de sa maîtrise.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour de parlement en la chambre de l'édit, pour la réception de Jean et Marc-Henry Chabrol en la maîtrise de potier d'étain de la ville de Lion, du 26 juin 1666.

(Voyez *ibidem.*)

358. Relation succincte de l'état où sont maintenant les églises réformées de France. 1666. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(S. l.,) in-8°. Pièce.*

359. Moyen pour empêcher l'exercice de la religion prétendue réformée en France. Présenté au roi. (Signé : D.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

360. Mémoire touchant les moyens dont se servent les religieuses hospitalières, envoyées depuis peu à Charenton par monseigneur l'archevêque de Paris, pour empêcher que ceux de la religion prétendue réformée ne continuent d'y pervertir les catholiques; et la nécessité qu'elles ont d'être assistées pour réussir dans ce dessein. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, classé à la date de 1667 dans le RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LIX, fol. 380, division POLYGRAPHIE.)

* Factum pour Barthélemy Canac, syndic du consistoire des habitants de Saint-Affrique, défendeur, contre maître Pierre Cabrol, prêtre, curé de l'église collégiale de Saint-Affrique, demandeur. (Signé : Me TURPIN.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet d'un partage survenu dans la chambre de l'édit de Languedoc le 2 août 1667.)

(RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LXI, fol. 98, division POLYGRAPHIE.)

* Arrêt de nosseigneurs de la cour de parlement, prononcé dans la chambre de l'édit, contre les ministres et autres faisant profession de la religion prétendue réformée, leur faisant défenses, à peine de punition, de suborner ceux qui se sont convertis à la foi catholique. Avec les plaidoyers des avocats. (2 septembre 1667.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour de parlement, donné contre deux hérétiques du bourg de Charenton, pour avoir blasphémé contre le très-saint Sacrement de l'autel. (5 septembre 1667.)

(Voyez *ibidem.*)

361. (Résolution prise dans le consistoire de Charenton, sur les registres de baptêmes, mariages et sépultures, et commençant par ces mots :) Aujourd'hui dimanche, onzième jour de décembre 1667, au consistoire tenu à Charenton... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Factum pour les ministres et anciens de la religion prétendue réformée, qui ont leur exercice à Charanton, appelants. Contre Auguste Bretonneau... et encore contre Jean-Louis, Pierre et Madeleine Les Mallets, héritiers de Pierre Bosquillon sieur de L'Étoille, intimés. (Signé : LARDEAU.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Appel d'une sentence du Châtelet du 10 janvier 1668.)

(RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LXI, fol. 188, division POLYGRAPHIE.)

362. Factum en la cause d'audience, pour les ministres et anciens de la religion prétendue réformée qui ont leur exercice à Charenton-Saint-Maurice, appelants d'une sentence rendue par le prévôt de Paris ou son lieutenant civil, le 10 janvier 1668, contre Auguste Bretonneau, marchand horlogier de cette ville de Paris, et maître Jean Mallet, avocat en parlement; Louis Mallet, lieutenant civil de la prévôté de Mondidier; maître Pierre Mallet; et damoiselle Magdelaine Mallet; héritiers de Pierre Bosquillon sieur de Lestoille, intimés. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

363. Factum pour les ministres et anciens de la religion P. réformée de la ville de Paris qui ont son exercice à Charenton, et ceux du Plessis-Marly, intervenants. Contre Jean Garrault, écuyer, sieur de Blainville; messire Jean D'Illiers, chevalier, seigneur de Vimay; damoiselle Thérèse Garrault, tous légataires de défunte dame Suzanne Garrault, vivante femme de Charles de La Haye, écuyer, sieur de La Juric; Jacques Du Candal, écuyer, sieur de Fontenaille; dame Magdeleine Du Candal, veuve de défunt maître Jacques Bigot, vivant contrôleur général de l'extraordinaire des guerres; et dame Françoise Du Candal, veuve de défunt M. maître Claude Sarrau, vivant conseiller au parlement, tous légataires universels de défunt Pierre de Launay, écuyer, sieur de La Mothe; Claude Garrault, écuyer, sieur de Vauferlan; François Garrault sieur de Chasteaux; dame Anne Garrault, veuve de défunt Lancelot Du Lac, vivant chevalier, seigr de Montizambert, défendeurs en ladite intervention. (Signé : LORIDE, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

364. Au Roi. (Signé : D. HILAIRE MARTIN.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Requête du clergé de Béarn, contre l'extension aux protestants de la province du bénéfice de l'édit de Nantes.)

365. Au Roi, et à nosseigneurs de son Conseil. (Signé : LORIDE DESGALLESNIÈRES.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Requête des réformés du Béarn, pour l'établissement d'une chambre mi-partie.)

366. Extrait du contenu en propres termes dans les édits et déclarations, arrêts et autres actes, cotés à la marge de la requête présentée au roi par ses sujets de la province de Béarn faisant profession de la religion P. réformée, et qui y ont été attachés. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

367. Raisons sur lesquelles sont fondées les conclusions prises dans la requête présentée au Conseil par les sujets de Sa Majesté de la province de Béarn faisant profession de la religion P. réformée. (Signé : LORIDE DESGALLESNIÈRES, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Edit du roi, portant règlement général sur les différends survenus entre le parlement de Pau, le clergé de Béarn, et les sujets de Sa Majesté de la religion prétendue réformée dudit pays. Donné à St-Germain-en-Laye au mois d'avril 1668.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Au Roi. (Signé : D'OLLON, de l'isle du Gath, JORDAN, député, Me LORIDE DESGALESNIÈRES, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Pour le renvoi, devant la chambre de l'édit de Grenoble, de l'affaire du P. Duhan, cordelier, accusé d'avoir excité une émeute le 19 juin 1667, contre les membres du Synode réformé de Vaux-Jaucourt.)

(RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-fol, tome XXXIII, fol. 314, division POLYGRAPHIE.)

368. Factum pour les ministres, anciens et habitants de la religion prétendue réformée du lieu du Vaux-Jaucourt, en Bourgogne, et autres; demandeurs en requête présentée au Conseil. Contre Frère Du Han, cordelier au couvent de Vezelay en Bourgogne, et autres ses complices; défendeurs. (Signé : LORIDE DESGALESNIÈRES, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Relation véritable de ce qui se passa au Vaux, proche Avalon, entre les catholiques et ceux de la religion prétendue réformée, le 19 du mois de juin 1667. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LIX, fol. 61, division POLYGRAPHIE.)

* Ce qui s'est passé au Vau, dans la province de Bourgogne, entre Avalon et Vezelay, pendant la tenue du Synode de MM. de la religion prétendue réformée, en juin 1667. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LXI, fol. 45, division POLYGRAPHIE.)

369. Ce que les Ministres de la religion prétendue réformée, assemblés en leur Synode, au Vau-de-Lugny, en Bourgogne, ont prêché. Avec ce qui a été prêché par les religieux qui les ont ouïs. Et l'Arrêt rendu par monseigneur BOUCHU, intendant de Bourgogne, Bresse, etc., contre ceux qui ont voulu y tuer le P. Duhan, religieux cordelier, prêtre, prédicateur et gardien du convent de Vezelay, étant en chaire. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* Arrêt de M. l'intendant de Bourgogne (BOUCHU), obtenu par le P. Duhan... contre plusieurs de la religion prétendue réformée, qui l'ont voulu tuer pendant qu'il prêchait. (30 juillet 1668.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

370. Relation des différends et chefs principaux décidés par le roi, les 9 mars et 6 juillet 1668, pour la province de Béarn, contre ceux de la prétendue religion réformée, en faveur de messeigneurs les évêques et leurs clergés, auquels D. HILAIRE MARTIN, religieux barnabite, leur député, en rend compte par la lettre suivante. (2 août 1668.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

371. Factum pour le syndic du clergé du diocèse d'Angers, demandeur. Contre les ministres, les anciens du consistoire, les régents et les professeurs de l'Académie de Saumur, défendeurs. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Factum pour le syndic du Collége et Académie de la R. P. R. de Saumur, défendeur; contre le syndic du clergé du diocèse d'Anjou, demandeur. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Contre la demande de suppression faite par le clergé d'Anjou, le 4 août 1668.)

(RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome XXXIII, fol. 353, division POLYGRAPHIE.)

* Factum pour le syndic du Collége et Académie de ceux de la R. P. R. de Saumur, défendeur, contre le syndic du clergé du diocèse d'Anjou, demandeur. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Même sujet.)

(RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome XXXIII, fol. 357, division POLYGRAPHIE.)

372. Factum pour les habitants de la religion P. réformée de Saumur, défendeurs, contre le syndic du clergé du diocèse d'Anjou, demandeur. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

373. Factum pour les églises P. réformées de Blois, Mer et Remorantin. Pour la décision du partage d'opinions formé entre les commissaires députés par Sa Majesté pour informer des contraventions à l'édit de Nantes en la généralité d'Orléans, au sujet de l'exercice de la religion P. réformée èsdites trois villes. (Signé : LORIDE DESGALESNIÈRES, avocat.) — Addition au Factum des églises P. réformées de Blois, Mer et Remorantin. (Signé : LORIDE DESGALESNIÈRES, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, portant cassation et démolition des prêches de Mer et Romorantin, avec défenses aux habitants de la R. P. R. desdites villes, d'y faire aucun exercice, à peine de désobéissance. Du 17 décembre 1668.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Édit du roi, portant suppression des chambres de l'édit des parlements de Paris et de Rouen. (Janvier 1669.)

(Voyez *ibidem.*)

374. Requête servant de factum pour les habitants de la R. P. R. de la ville de Bergerac, intimés. Contre le syndic du clergé du diocèse de Périgueux, appelant d'un jugement contradictoirement rendu par les sieurs Pelot et Gignard, commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes, et autres édits et déclarations donnés en conséquence le 29 janvier 1669, par lequel ils ont maintenu lesdits habitants de continuer leur exercice de ladite religion, comme réel et de possession dans ladite ville et dans le temple qui est dans icelle où ledit exercice se fait. Au roi, et à nosseigneurs de son Conseil. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

* Déclaration du roi, portant révocation de celle du 2 avril 1666, et règlement des choses qui doivent être observées pour le regard des affaires de la religion prétendue réformée. (1er février 1669.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

375. Recueil de quelques pièces ci-devant publiées en faveur de ceux de la religion réformée en France, avec la déclaration du roi du 28 mai 1669. Contenant ce qui doit être observé par ses sujets de la religion réformée. — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

* Arrêt de la cour de parlement, donné contre ceux de la religion prétendue réformée, du 16 juillet 1669.

(Défense d'avoir des apprentis catholiques.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, contre ceux de la religion prétendue réformée, qui leur défend d'habiter en divers lieux. (5 août 1669.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt de la cour du parlement, du 29 août 1669, obtenu par Pierre Sirot, Isaac Louis et Abraham Briant, brasseurs en la ville de Chaalons, faisant profession de la religion P. réformée, contre Élie Sary, Jean Martinet et Pierre Sary, jurés et doyen dudit métier de brasseur à Chaalons, portant permission audit Sirot et à ses consorts de continuer l'exercice et métier de brasserie en ladite ville, faubourgs et banlieue dudit Chaalons, comme maîtres dudit métier, en faisant acte d'expérience et chefs-d'œuvre.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

376. Factum pour ANTOINE LIEUTAUD, maître chirurgien de la ville d'Aix en Provence, faisant profession de la R. P. R., accusé. Contre M. le procureur général du parlement dudit Aix et les autres maîtres chirurgiens de ladite ville, instigateurs. — *(S. l., 1669,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LXI, fol. 100, division POLYGRAPHIE.)

* Factum pour Abraham Ganeron, maître brodeur à Paris, et Magdelaine Berny, sa femme, appelants de la sentence rendue, par le prévôt de Paris ou son lieutenant criminel, le 15 septembre 1669, et défendeurs. Contre Philibert Natier, aussi maître brodeur à Paris, intimé, et les maîtres jurés de la communauté des brodeurs de ladite ville, faisant profession de la religion catholique, apostolique et romaine, demandeurs en intervention suivant leur requête du 18 mai 1669. (Signé : Me LORIDE DESGALLESNIÈRES.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LXI, fol. 198, division POLYGRAPHIE.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, du 23 décembre 1669, par lequel Sa Majesté ordonne l'exécution de l'article II des particuliers de l'édit de Nantes, qui décharge ceux de la religion P. réf. de contribuer aux réparations des églises, chapelles et presbytères, et à l'achat des ornements sacerdotaux, luminaires, fontes de cloches, droits de confrérie, louages de maisons pour la demeure des prêtres et religieux, sinon qu'ils y fussent obligés par fondation, dotation ou autres dispositions faites par eux, ou leurs auteurs et prédécesseurs; et de l'article XXXVI de la déclaration du premier février 1669 : casse l'arrêt du parlement de Thoulouse, du 10 octobre audit an, qui avait été rendu au contraire, décharge ceux de ladite religion de toutes les condamnations de dépens à cet égard, en quelques juridictions qu'elles puissent être rendues : fait défenses au parlement de Thoulouse et tous autres de prendre aucune connaissance, ni de contrevenir à ladite déclaration du roi du premier février 1669, sauf aux parties à se pourvoir pour raison de ce aux chambres de l'édit.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Sentence notable du présidial de Reims, portant défenses de faire le prêche à Saint-Loup-aux-Bois. (4 mars 1670.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêts par lesquels il est ordonné que les maîtres et gardes des six corps des marchands de la ville de Paris délivreront incessamment le brevet d'apprentissage et petites lettres à Pierre Le Blanc, faisant profession de la religion prétendue réformée. Du 25 janvier, 15 février, 26 mars et 29 avril 1670.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

377. Factum pour Jean-David Chesneau, huissier, demeurant à Château-Renard, appelant de la sentence rendue par le juge dudit lieu de Château-Renard, le

10 mai 1670, contre Jacques Clauset, docteur en théologie de la Faculté de Paris, se disant envoyé par M. l'archevêque de Sens pour annoncer la parole de Dieu audit lieu de Château-Renard, et député par MM. du clergé de France, avec autorité de Sa Majesté pour les controverses et conversion (dit-il) des hérétiques; intimé. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, portant règlement général sur les différends survenus entre le gouverneur de la province de Béarn, les États dudit pays, le parlement de Pau, et les sujets de Sa Majesté de la R. P. R. de ladite province. Donné à Saint-Germain-en-Laye, en présence de Sa Majesté, le quinzième septembre 1670.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Plaise à monseigneur le président, avoir pour recommandé en justice le bon droit au procès pour Jacques Patriarche sieur de La Boissière et damoiselle Esmée Dinchet, sa femme, appelants de la sentence rendue par les officiers du bailliage de Dreux, le 27 septembre 1670, contre M. le procureur général prenant le fait et cause de son substitut audit bailliage, intimé. (Signé : Me Decohemon.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. plano.*

(Au sujet de l'exercice de la religion réformée.)

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome XXXIII, fol. 415, division POLYGRAPHIE.)

* Plaise à M. , conseiller du roi en sa cour de parlement, avoir pour recommandé en justice le bon droit au procès pour Jacques Patriarche sieur de La Boissière et damoiselle Esmée Dinchet, sa femme, appelants de la sentence rendue par les officiers du bailliage de Dreux, le 27 septembre 1670, contre M. le procureur général prenant le fait et cause de son substitut audit bailliage, intimé. (Signé : Me Decohemon.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Recueil Thoisy, *Droit public et civil* in-fol., tome XXIV, fol. 181, division POLYGRAPHIE.)

* Factum pour Jacques Patriarche sieur de La Boissière, archer de la connétablie et maréchaussée de France des camps et armées du roi, et damoiselle Esmée Dinchet, sa femme, appelants et demandeurs en prise à partie; contre maîtres Jullien Fernand, lieutenant général au bailliage de Dreux, et Claude Chaillou, substitut de M. le procureur général audit lieu, intimés et assignés en leurs propres et privés noms, et défendeurs; et maître Gilles Londant, prêtre, curé de Mezières, intimé. (Signé : Me Decohemon.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Appel de la même sentence du 27 septembre 1670.)

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome XXXIII, fol. 416, et *Droit public et civil* in-fol., tome XXIV, fol. 182, division POLYGRAPHIE.)

* Factum pour daniel Sebille, ministre de la religion P. réformée du lieu de Fontaine, et consorts au nombre de quarante-deux, tous de ladite religion, appelants; contre les officiers du bailliage de Dreux et maître Gilles Londean, curé de Mezières, intimés en leurs noms. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Appel de la même sentence du 27 septembre 1670.)

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-fol, tome XXXIII, fol. 422, division POLYGRAPHIE.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, portant défenses à ceux de la religion prétendue réformée d'assembler plus de douze personnes à leurs cérémonies de noces et baptêmes, y compris les parents qui y assisteront. Du 9 novembre 1670.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

378. Factum contenant l'état des partages intervenus entre MM. les commissaires députés par le roi pour l'exécution des édits de pacification au diocèse de Montpelier. — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

379. L'État des partages intervenus entre MM. les commissaires députés par le roi pour l'exécution de l'édit de Nantes dans le diocèse de Montpelier, donné en la poursuite du jugement au Conseil par le syndic du clergé dudit diocèse, et les arrêts donnés sur lesdits partages par Sa Majesté, étant en son Conseil, le 18 novembre 1670. — *Paris, L. Rolland, 1670, in-4°.*

380. De l'Édit de Nantes exécuté selon les intentions de Henri-le-Grand, en ce qui concerne l'établissement d'exercice public de la religion prétendue réformée, et selon les ordres qu'il a donnés sur ce sujet, trouvés dans les manuscrits de la Bibliothèque du roi, avec les articles secrets de l'édit du 17 septembre 1577, par le P. bernard Meynier,... — *Paris, A. Vitré, 1670, in-8°.*

381. Récit de ce qui s'est passé dans l'affaire de la condamnation de M. Dhuisseau, au sujet du livre de la réunion du christianisme, pour lui servir de factum contre le consistoire de Saumur et le conseil de l'Académie dudit lieu. — *(S. l.,) 1670, in-4°. Pièce.*

382. Apologie du sieur D. Crespin, où il fait voir les véritables motifs de sa condamnation au Synode d'Anjou tenu à Saumur l'an 1670. Avec quelques éclaircissements de l'affaire de M. Dhuisseau. — *(S. l.,) 1671, in-8°.*

383. Factums sur chacun des partages intervenus, sur le fait de l'exercice de la R. P. R. au pays d'Aulnix, entre MM. les commissaires députés par le roi pour informer des contraventions faites à l'édit de Nantes audit pays d'Aulnix. 1671.— *(S. l. n. d.,) in-4°.*

(Recueil factice, avec titre général, des Factums relatifs aux lieux suivants :)

1° La Rochelle.
2° Marans.
3° Saint-Martin de Ré.
4° La Flotte de Ré.
5° Ars de Ré.
6° Mauzé.
7° La Jarrie.
8° Ciré.
9° Rochefort.
10° Surgères.
11° Bourneuf.
12° Salles.
13° Thairé.
14° Nieuil.
15° Marsilly.
16° Angoulins.

* Arrêt de la cour de parlement, portant défenses aux ministres de la religion prétendue réformée de donner des approbations aux livres qu'ils auront permission de faire imprimer, mais seulement de simples attestations; et de prendre d'autre qualité que celle de ministre de la religion prétendue réformée. Du cinquième février 1671.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, portant interdiction de l'exercice de la religion prétendue réformée dans la ville de Grenoble, et que le temple sera démoli jusqu'aux fondements; avec divers règlements qui doivent être observés par ceux de ladite R. P. R. Du premier jour d'août 1671.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

384. Factum pour maître Jean de Barny, prêtre, curé de Meure, diocèse de Troyes, demandeur, contre Antoine de Cormont, écuyer, seigneur des Bordes, faisant profession de la religion prétendue réformée, défendeur. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Pour l'exécution des arrêts, des 30 mars et 15 juin 1672, qui condamnaient le défendeur à reconstruire, dans un délai de trois mois, la chapelle du château des Bordes et l'Hôtel-Dieu de Meure, détruits par ses ancêtres.)

385. Lettre d'un catholique de Marmande à un gentilhomme de la religion prétendue réformée, sur l'accident arrivé en ladite ville de Marmande-sur-Garonne, diocèse d'Agen, le 17 juin 1672. (Signé : S. T. R.) — *Bordeaux, G. de La Court, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

386. Factum pour le consistoire et habitants de la ville d'Issigeac faisant profession de la religion P. réformée, en la qualité qu'ils procèdent. Contre le sieur évêque de Sarlat, doyen du chapitre d'Issigeac et le syndic dudit diocèse, aussi ès qualités qu'ils procèdent. (Signé : LORIDE DESGALLESNIÈRES, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Jugement souverain de M. D'AGUESSEAU, intendant de justice dans la province de Guyenne, donné avec le présidial de Libourne, qui condamne les ministres des villes d'Issigeac, La Bastide, de Gours, et autres particuliers de la religion prétendue réformée, à faire amende honorable et les bannit à perpétuité hors du royaume, pour avoir prêché, avec attroupement et port d'armes, sur les ruines des temples qui avaient été démolis en vertu des arrêts du Conseil d'État; et qui ordonne la démolition du temple dudit Issigeac, diocèse de Sarlat. Du 21 juin 1672. Exécuté le 22 dudit mois.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Factum du procès de maître Thomas Scorbiac, conseiller en la chambre de l'édit de Languedoc, demandeur. Contre le syndic du consistoire de ceux de la R. P. R. de Montauban, subsidiairement contre M. le duc de Sully, et les héritiers de Nicolas Libert. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LXI, fol. 222, division POLYGRAPHIE.)

387. Au Roi. (Signé : VERDIER, député des suppliants.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Requête des réformés de Montauban, pour leur rétablissement dans le consulat de la ville.)

388. Réponse aux motifs que le sieur commissaire faisant profession de R. P. R. donne au roi et à nos seigneurs de son Conseil, de son avis sur la demande des sieurs syndics. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

389. De l'Exécution de l'édit de Nantes dans l'Agenois. Pour les sieurs syndics du clergé des diocèses d'Agen et de Condom, soutenant que les prétendus réformés, qu'ils ont fait assigner par-devant nosseigneurs les commissaires exécuteurs du même édit ès généralités de Guyenne, ne peuvent point être reçus à la preuve des années 1596 et 1597, mais seulement à celle du 17 septembre 1577. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêts du Conseil d'État du roi, portant interdiction de l'exercice de la religion prétendue réformée et la démolition de huit temples de ceux de ladite R. P. R. dans le diocèse d'Agen. (3 février 1673.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Factum pour le syndic du clergé de Bazas, demandeur. Contre les prétendus réformés de ladite ville, défendeurs. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LXI, fol. 186, division POLYGRAPHIE.)

* Arrêt notable de la cour de parlement, rendu contre ceux de la religion prétendue réformée. (27 avril 1674.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

390. (Plan de renseignements à fournir sur tous les objets relatifs au culte réformé dans les différents diocèses, commençant par ce préambule :) Plusieurs personnes sans doute seront curieux de savoir pourquoi cette recherche se fait, auxquelles présentement je ne peux répondre : quoique je les puisse assurer que mon dessein n'est autre que de travailler de toutes mes forces à faire que MM. de la religion prétendue réformée ne soient pas criminels de lèze-majesté divine et humaine, en contrevenant à la volonté de Dieu et à la loi de leur souverain. — *(S. l. n. d.), in-4°. Pièce.*

391. Factum pour les habitants de la religion réformée des lieux de Beaune, Paray-le-Monial, Couches, Le Vaujaucourt, et des lieux circonvoisins de Landreville et Bar-sur-Seine, en la province de Bourgogne. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Instance portée au Conseil en vertu d'un arrêt du 30 juillet 1674.)

* Preuves sans contredit. (Signé : Me L'Oride Desgallesnières.) —*(S. l. n. d.,) in-fol. oblong. Pièce.*

(Au sujet du droit des soldats du culte réformé admis aux Invalides d'y recevoir la visite des ministres de leur culte.)

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome XXXIII, fol. 283, division POLYGRAPHIE.)

* Sommaire des plaintes et très-humbles remontrances que font au roi, et à nosseigneurs de son Conseil, les habitants de la ville de Sédan faisant profession de la religion prétendue réformée. —*(S. l. n. d.,) in fol. Pièce.*

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome XXXIII, fol. 351, division POLYGRAPHIE.)

* Arrêt du Conseil d'État, qui réforme plusieurs abus et entreprises des ministres de Sedan, et ce, conformément aux édits et déclarations du roi. Du 21 août 1676.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État, pour régler la conduite des Filles de la Propagation de la foi de Sedan dans la réception des filles des religionnaires en leur maison. Du 28 août 1676.

(Voyez *ibidem.*)

392. Sermon sur les deux premiers versets du chapitre quatrième de la seconde Épître de S. Paul à Timothée. Prononcé par René Bertheau, ministre à Montpelier, à l'imposition des mains de M. Albus. — *Charenton, O. de Varennes, 1676, in-8°.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, du 23 juillet 1677, portant surséance à l'arrêt dudit Conseil, du 9 février 1614, concernant l'entrée des ministres des fiefs aux synodes.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, du 23 juillet 1677, portant confirmation des arrêts dudit Conseil des 28 juin et 18 septembre 1665; ensemble de l'article xxx de la déclaration du roi du premier de février 1669, en faveur de trois maîtres orfèvres de Dieppe, faisant profession de la R. P. R.

(Voyez *ibidem.*)

393. Discours prononcé à l'ouverture du Synode des églises P. R. de la Haute-Guyenne et Haut-Languedoc, assemblé en la ville de Caussade, par permission du roi, et en conséquence de l'ordre de monseigneur le duc de Roquelaure, gouverneur de la province de Guyenne, le 4 novembre 1677. Par M. Dacier père, avocat en la chambre de l'édit de Languedoc, commissaire nommé par Sa Majesté. — *Paris, L. Roulland, 1678, in-4°. Pièce.*

394. Onze Temples usurpés dans la vallée de Queyras, qui n'a que 8 lieues et 8 paroisses. Au roi. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Déclaration du roi, portant peine d'amende honorable et de confiscation de biens contre les relaps. (13 mars 1679.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

395. Factum pour le syndic du clergé du diocèse de Périgueux, demandeur. Contre les prétendus réformés du Flex, défendeurs. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Discussion des titres produits par les défendeurs en vertu de l'arrêt du Conseil du 13 mars 1679.)

* Extrait des registres du Conseil d'État. (26 novembre 1677 et 30 mai 1679.)

(Sur la conservation du tiers de la régale temporelle destiné à la subsistance des nouveaux convertis.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Édit du roi, donné à S.-Germain, au mois de juillet 1679, contenant la suppression de la chambre de l'édit établie à Grenoble.

(Voyez *ibidem.*)

* Édit du roi, portant suppression de la chambre de l'édit séant à Castelnaudary et incorporation des officiers au parlement (Juillet 1679). Avec l'arrêt du registre du parlement du 4 août 1679.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du Conseil d'État, qui ordonne que ceux de la religion prétendue réformée rapporteront les pièces et titres de l'exercice public de leur religion au faubourg de Carantan, depuis douze ans. Du 2 octobre 1679.

(Voyez *ibidem.*)

* Déclaration du roi, portant défenses à ceux de la religion prétendue réformée de tenir synodes sans permission de Sa Majesté et sans l'assistance d'un commissaire qui sera nommé par le roi, ou de la religion catholique, apostolique et romaine, ou de la prétendue réformée. (10 octobre 1679.)

(Voyez *ibidem.*)

* Déclaration du roi, portant que les actes d'abjuration seront mis ès mains du procureur du roi du siége royal où est situé le siége de l'archevêché ou évêché où l'abjuration sera faite. (10 octobre 1679.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du Conseil d'État, portant défenses à tous seigneurs hauts-justiciers d'établir dans leurs terres des officiers autres que de catholiques. Du sixième novembre 1679.

(Voyez *ibidem.*)

* Au Roi, et à nos seigneurs de son Conseil. — De l'article vii de l'édit de Nantes et qu'il ne permet point l'exercice de la religion prétendue réformée ès maisons de haute justice ou de plein fief de haubert que les prétendus réformés ont acquises, particulièrement des catholiques, depuis la publication de l'édit de Nantes. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Une note manuscrite, au bas du recto du 1er feuillet, porte: « Du 17 9bre 79. Tiré cent copies sur cette requête qui contient quatre feuilles de gros romain ».)

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome

XXXIII, fol. 298, et in-4°, tome LVIII, fol. 152, division POLYGRAPHIE.)

* Arrêt du Conseil d'État, sur une question d'exercice de la R. P. R. dans un fief de haubert qui ne relève pas du roi. (20 novembre 1679.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Factum pour les habitants de la R. P. R. de Bayeux, défendeurs Contre le syndic du clergé du diocèse de Bayeux, demandeur; et encore contre les habitants de Treviers faisant profession de la R. P. R. (Signé : Me Turpin.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LXI, fol. 184, division POLYGRAPHIE.)

396. Factum pour ceux de la religion P. R. de Caen, défendeurs. Contre M. l'évêque de Bayeux et les syndics du clergé de son diocèse, demandeurs, sans demeurer d'accord que lesdits sieurs ecclésiastiques soient parties légitimes en cette instance. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Factum pour les habitants de Coulombières, faisant profession de la R. P. R., défendeurs. Contre le syndic du clergé du diocèse de Bayeux, demandeur. (Signé : Turpin, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LXI, fol. 194, division POLYGRAPHIE.)

* Factum pour les habitants de la R. P. R. du lieu de Fresne, défendeurs. Contre le syndic du clergé du diocèse de Bayeux, demandeur. (Signé : Turpin, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LXI, fol. 196, division POLYGRAPHIE.)

* Factum pour les habitants du bourg St-Silvin faisant profession de la R. P. R., défendeurs. Contre la dame abbesse d'Almenesche, le sieur curé de St-Silvin et le syndic du clergé du diocèse de Bayeux, demandeurs. (Signé : Turpin, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LXI, fol. 228, division POLYGRAPHIE.)

* Factum pour les habitants de la R. P. R. du lieu de Sainte-Mère-Église, défendeurs. Contre le syndic du clergé du diocèse de Bayeux, demandeur. (Signé : Turpin, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LXI, fol. 204, division POLYGRAPHIE.)

* Factum pour les habitants de la paroisse de Bally faisant profession de la R. P. R., défendeurs. Contre le syndic du diocèse de Bayeux, demandeur. (Signé : Turpin, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LXI, fol. 148, division POLYGRAPHIE.)

397. Histoire de la suppression du prêche de Basly. En deux lettres écrites sur ce sujet. Par Mre guill. Marcel, prêtre... curé dudit lieu... *(S. l.,) 1680.* — Suite de l'Histoire de la suppression du prêche de Basly, ou Manifeste et avant-factum pour le sieur curé dudit lieu... (Signé : Marcel.) *(S. l.,) 1680. — Le tout en 1 vol. in-8°.*

* (Ordonnance de messire jean Le Camus, lieutenant civil, portant injonction aux curés et ministres protestants de la vicomté de Paris de remettre au greffe du Châtelet un registre des actes de l'état civil reçus par eux, datée du 2 janvier 1680, et commençant par ces mots :) De par le roi, M. le prévôt de Paris ou M. le lieutenant civil. Sur ce qui nous a été remontré...

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt de la cour de parlement, portant défenses à tous seigneurs ayant justice, soit qu'ils soient catholiques ou de la religion prétendue réformée, d'établir dans leurs terres aucuns officiers de ladite R. P. R. Du 11 janvier 1680.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Déclaration du roi, portant défenses à ceux de la religion prétendue réformée de faire les fonctions de sages-femmes. Du vingtième février 1680.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt de règlement de la cour de parlement de Tolouse, concernant les ministres et pédagogues de la R. P. R. Donné le 16 mars 1680.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

398. Argument. Huguenots. Médecins... — Projet. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LXX, fol. 223, division POLYGRAPHIE.)

399. Huguenots. Juges, avocats, procureurs et autres ministres de justice de la R. P. R... — Au roi. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

400. Fait le mois de mai 1680. Huguenots. Que les édits ne permettent point aux catholiques d'embrasser l'hérésie. — Au roi... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

401. Fait le mois de juin 1680. Huguenots. Riches. Qualifiés. 1. Qu'on peut en ramener un grand nombre en peu de temps. 2. Qu'on le peut sans rien ordonner contre les édits de pacification. Au roi. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

402. Fait le mois de juin 1680. Mariages des catholiques avec ceux de la R. P. R. Au roi. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

403. Consistoires huguenots... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Requête au roi, en date de juin 1680, à l'effet d'obtenir qu'un commissaire catholique assiste aux consistoires huguenots.)

404. Fait l'an 1680. Huguenots. Pour faire que, dans six mois, ils viendront déclarer au greffe du Conseil leurs temples usurpés et en consentir la démolition... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Édit du roi, portant défenses aux catholiques de quitter leur religion pour professer la prétendue réformée. Registré en parlement le 25 juin 1680.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

405. Requête présentée au roi par MM. de la religion P. réf. — *Jouxte sur l'imprimé à S.-Omer, 1680, in-8°. Pièce.*

A. — *1680. — Jouxte sur l'imprimé à S.-Omer, in-4°. Pièce.*

B. — *1681. — (S. l.,) in-4°.*

406. Lettre d'un ecclésiastique à un de ses amis, contenant quelques réflexions sur le libelle intitulé : « Requête présentée au roi par MM. de la religion prétendue réformée », publiée dans Paris jouxte la copie imprimée à Saint-Omer. (Signé : R. F. G. [10 août 1680.]) — *Bruxelles, F. Foppens, 1680, in-4°. Pièce.*

* Arrêt de la cour de parlement, du 23 août 1680, rendu sur les conclusions de M. le procureur général, qui ordonne la destitution des officiers des justices subalternes faisant profession de la religion prétendue réformée.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt du Conseil d'Etat du roi, qui accorde à tous ceux de la religion prétendue réformée, qui ont fait ou feront ci-après abjuration de ladite religion, terme et délai de trois ans pour le paiement du capital de leurs dettes. Du 18 novembre 1680.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Déclaration du roi, portant que les juges ordinaires iront chez ceux de la religion prétendue réformée qui seront malades, pour savoir s'ils veulent mourir en ladite religion. (19 novembre 1680.)

(Voyez *ibidem.*)

* Édit du roi, portant défenses aux catholiques de contracter mariage avec ceux de la religion prétendue réformée. (Novembre 1680.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt de la cour de parlement, qui enjoint aux greffiers, notaires, procureurs et sergents de la religion prétendue réformée dans les justices des seigneurs hauts justiciers de se défaire de leurs charges. Du deuxième décembre 1680.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

407. Jésus-Christ dans l'assemblée des fidèles, ou Sermon sur le verset 20 du chap. xviii de l'évangile de S. Matthieu : Là où il y a deux ou trois assemblés en mon nom, je serai au milieu d'eux, prononcé au Luc, pendant la tenue du Synode. (Signé : Bernard.) — *Genève, I.-H. Widerhord, 1680, in-8°.*

408. Fait à Paris l'an 1681. Huguenots. Factum d'un missionnaire qui travaille à la conversion des hérétiques, pour être consulté. A MM. les docteurs de Sorbonne. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

409. Fait l'an 1681. En faveur des hérétiques convertis et pauvres nobles catholiques... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

410. Fait l'an 1681. Hérétique converti, qui est aveugle, qui meurt de faim et de désespoir... Au roi. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Requête en faveur de Pierre Langlade.)

411. Fait l'an 1681. Maîtres ouvriers hérétiques. 1° Leurs contraventions aux édits. Leurs vexations à l'endroit des catholiques de leur profession. Le remède 2° Qu'il y a plus de 7 à 800 mille catholiques qui servent les hérétiques en France, qu'ils se pervertissent, ou deviennent des athées ou libertins qui se damnent. Le moyen d'y remédier. Au roi. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Requête au roi au sujet des maîtres ouvriers, et projet touchant les médecins hérétiques.)

* Arrêt du Conseil d'État, qui interdit l'exercice de la religion prétendue réformée dans le faubourg de Carentan. Du 24 février 1681.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Factum pour les habitants de Pontorson faisant profession de la R. P. R., qui en ont l'exercice à Cormeray, défendeurs. Contre le syndic du clergé du diocèse d'Avranches, demandeur. (Signé : Turpin, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LXI, fol. 206, division POLYGRAPHIE.)

412. Factum pour Me Antoine Gaulde, prêtre, docteur de la maison et société de Sorbonne, grand archidiacre et chanoine en l'église cathédrale de Rouen, syndic du clergé de la province de Normandie, demandeur. Contre les ministres, anciens et autres de la R. P. R., défendeurs des temples et exercices publics de ladite religion faits dans les temples d'Hougerville, Maupertus, Bacqueville, Luneray, Lintot, Cricquetot, Senitot, Boisroger et de Quilbeuf. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

413. Factum pour le syndic du clergé du diocèse de Rouen, demandeur; contre les prétendus réformés de Luneray et Bacqueville, défendeurs. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

414. Factum pour le syndic du clergé du diocèse de Rouen, demandeur, contre les prétendus réformés de Senitot ou Beviller, défendeurs. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Factum pour les habitants de la religion P. réformée du lieu de Baqueville en Normandie, et lieux circonvoisins, touchant l'exercice de leurdite religion. Contre maître Anthoine Gaude, syndic du clergé de ladite province. (Signé : Turpin, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LXI, fol. 170, division POLYGRAPHIE.)

* Factum pour les habitants de Bolbec et lieux circonvoisins, faisant profession de la R. P. R., qui en ont l'exercice à L'Intot, et droit de l'avoir au Monteriquet, défendeurs. Contre les syndics du clergé du diocèse de Rouen, demandeurs. (Signé : TURPIN, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LXI, fol. 192, division POLYGRAPHIE.)

* Factum pour les habitants de la religion P. réformée de Criquetot en Normandie, touchant l'exercice de ladite religion audit lieu. Contre maître Anthoine Gaude, syndic du clergé de ladite province. (Signé : TURPIN, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LXI, fol. 178, division POLYGRAPHIE.)

* Factum pour les habitants de la R. P. R. de Fecam et lieux circonvoisins, touchant leur exercice à Maupertus et à Hougerville, défendeurs. Contre le syndic du clergé du diocèse de Rouen, demandeur. (Signé : TURPIN, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LXI, fol. 182, division POLYGRAPHIE.)

* Factum pour les habitants de Harfleur, Montivillier et paroisses circonvoisines, faisant profession de la religion P. réformée, touchant l'exercice de leurdite religion à Senitot, autrement Bevillier, en Normandie. Contre maître Anthoine Gaude, syndic du clergé de ladite province. (Signé : Me TURPIN.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LXI, fol. 162, division POLYGRAPHIE.)

* Factum pour les habitants du Roumois et Quillebœuf en Normandie, faisant profession de la religion prétendue réformée, touchant l'exercice de ladite religion au Bosroger, pour ledit lieu de Roumois, et à Henricarville ou Quillebœuf. Contre maître Antoine Gaude, syndic du clergé de ladite province de Normandie. (Signé : TURPIN, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LXI, fol. 150, division POLYGRAPHIE.)

* Factum pour les habitants de la religion P. réformée de Luneray en Normandie, touchant l'exercice de ladite religion audit lieu. Contre maître Anthoine Gaude, syndic du clergé de ladite province. (Signé : TURPIN, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LXI, fol. 166, division POLYGRAPHIE.)

* Factum pour les habitants de la religion P. réformée de Maupertus et Hougerville en Normandie, touchant l'exercice de leurdite religion auxdits lieux. Contre maître Anthoine Gaude, syndic du clergé de ladite province. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LXI, fol. 174, division POLYGRAPHIE.)

415. Factum pour les habitants de la religion P. réformée de Monteriquet et de Lintot en Normandie, touchant l'exercice de leur religion èsdits lieux. Contre maître Antoine Gaude, syndic du clergé de ladite province. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LXI, fol. 156, division POLYGRAPHIE.)

* Arrêt de la cour de parlement; contre un particulier de la religion prétendue réformée, pour avoir blasphémé contre le saint Sacrement, les saints, et contre la religion catholique, apostolique et romaine; lequel a été condamné à faire amende honorable, nu en chemise, tenant entre ses mains une torche ardente du poids de deux livres. (11 mars 1681.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Déclaration du roi, portant que, dans les lieux où il n'y aura point de juges résidents, les syndics ou marguillers iront chez les malades de la religion prétendue réformée, pour savoir s'ils veulent mourir en ladite religion. (7 avril 1681.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Déclaration du roi, portant que les compétences de procès prévôtaux des gens de la religion prétendue réformée domiciliés seront jugés aux présidiaux. Du dixième avril 1681.

(Voyez *ibidem.*)

* Sentence et règlement de police, portant défense à aucun maître artisan de la religion prétendue réformée de faire aucun apprenti de ladite religion, même d'en prendre de la religion catholique, apostolique et romaine, sous les peines portées audit règlement. (13 mai 1681.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Ordonnance portant défenses à tous ceux de la religion prétendue réformée de chanter leurs psaumes sur la rivière et grands chemins, allant et venant de Charenton et autres lieux, etc. (29 mai 1681.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Sentence rendue par M. le bailli de Charenton (NICOLAS FROMONT) contre ceux de la religion prétendue réformée, pour avoir par eux contrevenu à l'article XIII de l'édit de Nantes et aux arrêts du Conseil rendus en conséquence, leur fait défense de s'assembler ni chanter leurs psaumes en public, ni ailleurs que dans les lieux où ils font l'exercice de leur religion. Du troisième juin 1681.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui défend aux ministres et anciens de la R. P. R. d'user d'aucunes menaces, intimidations, ou voie de fait, pour empêcher la conversion de ceux de ladite religion. Du seizième juin 1681.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Déclaration du roi, portant que les enfants de la

religion prétendue réformée pourront se convertir à l'âge de sept ans, et défenses à ceux de ladite religion de faire élever leurs enfants dans les pays étrangers. (17 juin 1681.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

416. Considérations sur la Déclaration du roi donnée à Versailles le 17 juin 1681 et enregistrée en parlement le 8 juillet suivant. — *(S. l.,) 1681, in-12.*

* Arrêt de la cour de parlement, qui enjoint aux greffiers, notaires, procureurs et sergents de la religion prétendue réformée dans les justices des seigneurs haut-justiciers de se défaire de leurs charges. Du deuxième décembre 1680. — Arrêt du Conseil d'État, portant que les notaires, procureurs postulants, huissiers et sergents de la R. P. R. se déferont de leurs offices en faveur des catholiques. Du 28 juin 1681.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt du Conseil d'État, concernant les notaires, procureurs postulants, huissiers et sergents de la religion prétendue réformée. Du 28 juin 1681.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État, qui ordonne qu'il sera informé, par les intendants et commissaires départis dans ses provinces et généralités, contre les ministres de la religion prétendue réformée qui ont mal interprété l'arrêt du 19 mai dernier. Du 4 juillet 1681.

(Voyez *ibidem.*)

417. Factums pour le syndic du clergé du diocèse de Saintes, contre les prétendus réformés de Saintonge, sur le sujet des temples et des exercices publics de leur religion qu'ils ont établis dans le diocèse de Saintes par contravention aux édits. — *(S. l., 1681,) in-4°.*

(Recueil factice, avec titre et préliminaires généraux, des factums relatifs aux lieux suivants :)

1° Marennes.
2° Saint-Just.
3° Arvert.
4° La Tremblade.
5° Moise.
6° Soubise.
7° Mornac.
8° Saint-Jehan-d'Angle.
9° Frontenay-l'-Abattu.
10° Mont-Lieu.
11° Mortagne sur-Gironde.
12° Saint-Seurin.
13° Saint-Fort.
14° Gemosac.
15° Saint-Germain du Sudre.
16° Bois ou Plassac.
17° Mirembeau.
18° Vaux.
19° Barbezieux.
20° Jarnac.
21° Bourg-Charente.
22° Seconzac.
23° Lignières.
24° Saint-Mesme.
25° Saint-Savinien.
26° Tonnay-Boutonne.
27° Saintes.
28° Taillebourg.
29° Tonnay-Charente.
30° Tors.
31° Saint-Jean-d'Angély.
32° Baignè ou Montausier.
33° Coses.
34° Meschers.
35° Savion ou Chebouché.
36° Chalais.
37° La Roche-Chalais.
38° Mont-Guion.
39° Ozillac.
40° Fontaines d'Ozillac.
41° L'île d'Oléron.

* Plaise à M. Boucherat, conseiller du roi en ses Conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, avoir pour recommandé en justice le bon droit pour les habitants du bourg de Baigne en Xainctonge; contre le syndic du diocèse de Xainctes. — *(S. l. n. d.,) in-fol. plano.*

(Au sujet du droit d'exercice du culte réformé.)

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome XXXIII, fol 350, division POLYGRAPHIE.)

418. Factum pour les habitants de la R. P. R. de Coses, défendeurs. Contre le sieur syndic du clergé du diocèse de Xaintes, demandeur. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez aussi une édition différente formant la pièce 33 du n° 417 ci-dessus.)

419. Factum pour les habitants de la R. P. R. de Linières, défendeurs. Contre le sieur syndic du clergé du diocèse de Xaintes, demandeur. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez aussi une édition différente formant la pièce 23 du n° 417 ci-dessus.)

420. Montandre. Factum pour le syndic du clergé du diocèse de Saintes, demandeur; contre les prétendus réformés de Montandre, défendeurs. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

421. L'Ile d'Oléron. Factum pour le syndic du clergé de Saintes, défendeur. Contre les prétendus réformés de l'île d'Oléron, demandeurs. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez aussi une édition différente formant la pièce 41 du n° 417 ci-dessus.)

422. Factum pour les habitants de la R. P. R. de Segonsac, défendeurs. Contre le sieur syndic du clergé du diocèse de Xaintes, demandeur. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Voyez aussi une édition différente formant la pièce 22 du n° 417 ci-dessus.)

423. Requête présentée au roi par MM. de la R. P. R. au mois de juillet 1681. — *(S. l. n. d.,) 1681, in 4°. Pièce.*

424. Allerunterthänigste und demühtigste Supplic und Bittschrift... [Très-humble et très-respectueuse Supplique et requête adressée à Sa très-chrétienne Majesté le roi de France, par des sujets français qui professent la religion prétendue réformée, pour faire abroger et révoquer la déclaration, du 17 juillet, au sujet des enfants de 7 ans. Traduit du français en allemand.] — — *(S. l.,) 1681, in-4°. Pièce.*

(Traduction de la pièce cataloguée sous le n° précédent.)

425. Lettre écrite à un gentilhomme de la religion prétendue réformée, sur la requête que ceux de sa communion ont présentée au roi. Par le sieur Cotherel, ministre converti... — *Bordeaux, V^e P. Du Coq, 1681, in-4°. Pièce.*

426. Confession de foi faite d'un commun accord par les églises réformées du royaume de France. — *(S. l., 1681,) in-4°. Pièce.*

427. Discours sur les moyens de faciliter et perfectionner la conversion de ceux qui sont séparés de l'Église catholique, et de rendre la noblesse capable de se bien acquitter de ce qu'elle doit à l'Église, au roi et à l'État. — *(S. l., 1681,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État, pour l'extinction et suppression du Collége ou Académie de ceux de la religion prétendue réformée établis à Sédan. Du 9 juillet 1681.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

428. Factum pour le syndic du clergé du diocèse de Lodève, demandeur (en date du 30 août 1681). Contre les ministre et anciens du consistoire du bourg de Saint-André, défendeurs. (Signé : SOULIER, pour le syndic.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Ordonnance de M. le bailli de Charenton (NICOLAS FROMONT), portant défenses à tous ceux de la religion prétendue réformée de proférer aucun des termes injurieux ci-énoncés contre la religion catholique, apostolique et romaine, ses saints mystères et cérémonies, notre S.-Père le pape, prélats et autres ecclésiastiques; à eux enjoint de se mettre en état de respect, lorsqu'ils rencontreront le très-saint Sacrement, à peine de punition et amende; comme aussi défense à eux de se servir à l'avenir des livres de prières et autres, où sont énoncés plusieurs termes injurieux et superstitieux, à peine de confiscation et d'amende, et aux libraires d'en exposer ni vendre, sur plus grandes peines. (2 octobre 1681.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

429. Réflexion sur la sentence rendue par M. le bailli de Charenton (le 2 octobre 1681), qui fait défense à ceux faisant profession de la religion prétendue réformée de se servir d'aucuns termes injurieux contre l'Église catholique, apostolique et romaine, ses saints mystères, ses cérémonies, notre S.-Père le pape, prélats et ecclésiastiques. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LVIII, fol. 301, division POLYGRAPHIE.)

* Arrêt du Conseil d'État, concernant la nomination, établissement et suppression, le cas y échéant, des ministres de ceux de la religion prétendue réformée. (24 novembre 1681.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

430. Mémoire pour M^re^ Jean-Louis de Rouverié de Cabrières, prieur de Saint-Geniès de Malgoires, diocèse d'Usèz, demandeur. Contre les habitants de la religion prétendue réformée dudit lieu, et colloque de Nîmes et Usez, défendeurs. (Signé : TURPIN, PAYELLE.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Au sujet de l'avis de partage des commissaires royaux du 22 décembre 1681.)

* Factum pour les habitants de Saint-Geniez de la R. P. R., défendeurs, contre messire Jean-Louis de Rouverié de Tremont de Cabrières, prieur de Saint-Geniez, demandeur. (Signé : TURPIN, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LXI, fol. 202, division POLYGRAPHIE.)

431. Les Lettres sincères d'un gentilhomme français, fait par le sieur L. E. N. L. V. N. J. — *Cologne, etc., 1681-1682, 3 vol. in-12.*

(Par GÉDÉON FLOURNOIS, d'après une note manuscrite de Falconet et d'après Barbier.)

A. — *1681.* Revues, corrigées et augmentées par l'auteur. — *Cologne, P. Marteau, in-12.* (Réimpression du tome I.)

432. La Politique du clergé de France, ou Entretiens curieux de deux catholiques romains, l'un parisien et l'autre provincial, sur les moyens dont on se sert aujourd'hui pour détruire la religion protestante dans ce royaume. — *(S. l.,) 1681, in-24.*

(Par PIERRE JURIEU, d'après une note manuscrite de Huet.)

A. — *1681.* Deuxième édition, revue, corrigée et augmentée de plusieurs lettres sur le même sujet, et principalement de celle de M. SPON au P. La Chèze. — *La Haye, A. Arondeus, in-12.*

B. — *1681.* — *Cologne, P. Marteau, in-12.*

C. — *1682.* — *La Haye, Barent Beeck, in-24.*

D. — *1682.* — *Amsterdam, D. Du Fresne, in-24.*

433. Apologie pour les catholiques contre les faussetés et les calomnies d'un livre intitulé : « La Politique du clergé de France », fait premièrement en français et puis traduit en flamand. I^re^ Partie. Sur ce qui regarde la fidélité que les sujets doivent à leurs princes; où l'on trouvera une ample justification des catholiques à l'égard de la prétendue conspiration d'Angleterre, par les procès mêmes de ceux qu'on a fait mourir pour ce sujet. (Par ANTOINE ARNAULD.) — *Liége, V^e^ Bronckart, 1681, in-12.*

A. — *1682.* — *Liége, V^e^ Bronckart, 2 vol. in-12.*

434. Les injustes Plaintes des Calvinistes contenues en leur requête de l'an 1680. — *Paris, 1682, in-4°.*

435. Dispense céleste sur la déclaration du roi T. C., du mois de janvier 1681, qui défend à ses sujets de la religion réformée de recevoir les catholiques romains qui veulent se ranger à leur communion. Avec une courte relation des violences faites, à Bergerac et à Montpellier, à ceux de ladite religion, sous prétexte qu'ils ont reçu des relaps à la S. Cène. — *Paris, 1682, in-12.*

436. Réponses généreuses et chrétiennes de quatre gentils-hommes protestants; avec quelques entretiens sur les affaires de ceux de la religion réformée qui sont en France. — *Cologne, P. Marteau, (s. d.,) in-12.*

(Par GÉDÉON FLOURNOIS, d'après Barbier.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, Sa Majesté y étant, du 19 janvier 1682, qui interdit pour toujours l'exercice de la religion prétendue réformée dans la ville de Turenne; et fait défense à toutes personnes de l'y faire à l'avenir, à peine de désobéissance.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Déclaration du roi, portant que les enfants bâtards de la religion prétendue réformée seront élevés en la religion catholique, apostolique et romaine. (31 janvier 1682.)

(Voyez *ibidem*.)

* Déclaration du roi, portant défenses aux gens de mer et de métier de la R. P. R. d'aller s'établir dans les pays étrangers. (18 mai 1682.)

(Voyez *ibidem*.)

* Édit du roi, qui ôte aux huguenots des ressorts des parlements de Bretagne, Dijon et Aix, la liberté qu'ils avaient de procéder à Paris et à Grenoble. Publié en parlement, à Vennes, le 1[er] juin 1682.

(Voyez *ibidem*.)

* Déclaration du roi, pour exclure ceux de la religion prétendue réformée d'exercer les offices de notaires, procureurs, huissiers et sergents. (15 juin 1682.)

(Voyez *ibidem*.)

437. Factum pour les habitants des vallées de Pragela, Cesane et Oulx faisant profession de la R. P. R., défendeurs en requête du mois de septembre 1680. Contre messire Simon Roude, prieur de Mantoules, syndic de la prévôté de S.-Laurens d'Oulx... demandeur. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

438. Factum pour les habitants des vallées de Cluson ou Pragela, Césanne et Oulx, faisant profession de la religion prétendue réformée, défendeurs en requête du mois de septembre 1680. Contre messire Simon Roude, prieur de Mentoules... demandeur. — *(S. l. n. d.,) in-4°.*

439. Raisons du syndic de la prévôté Saint-Laurens d'Oulxs pour demander au roi la confirmation du jugement de partage donné par MM. D'Herbigny et D'Arzilliers, commissaires en cette partie députés par Sa Majesté, conformément au sentiment et avis de M. D'Herbigny portant interdiction de l'exercice de la religion prétendue réformée dans lad. vallée et démolition de tous les temples qui y sont bâtis, suivant l'art. 14 de l'édit de Nantes, et ce, sans s'arrêter à l'avis contraire de M. D'Arzilliers. (Signé : SIMON ROUDE, prieur de Mentoulles, syndic.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

440. Sommaire des raisons du syndic de la prévôté de S.-Laurens d'Oulxs pour demander au roi l'interdiction de l'exercice de la religion prétendue réformée dans la vallée de Pragelas, et la démolition de tous les temples qui y sont bâtis, jusques aux fondements. (Signé : SIMON ROUDE, prieur de Mentoulles, syndic.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

441. Réponse des habitants de la R. P. R. des vallées de Cluson ou Pragela, Cesane et Oulx, défendeurs en requête. Contre messire Roude, prieur de Mentoules, demandeur. (Signé : DE LANGES.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(On lit en tête de la pièce l'attestation manuscrite suivante : « Jay coppié ce 2[e] juillet 1682. SIMON ROUDE ».)

* Factum pour le syndic du clergé du diocèse de Sens, demandeur. Contre les prétendus réformés de Fontainebleau qui vont au temple et au prêche de Bois-le-Roy, défendeurs. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LXI, fol. 226, division POLYGRAPHIE.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne la démolition du temple de Bois-le-Roi près Fontainebleau. Donné à Versailles le sixième juillet 1682.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, faisant défenses au sieur de La Mézangère de faire faire dorénavant aucun exercice de la R. P. R. dans sa terre de La Mézangère. Du treizième juillet 1682.

(Voyez *ibidem*.)

* Édit du roi, concernant les dispositions des biens de ceux de la R. P. R. (14 juillet 1682.)

(Voyez *ibidem*.)

442. Factum pour le syndic du clergé du diocèse de Chartres, demandeur, contre les ministres, anciens de consistoire et habitants de la ville d'Authon au Perche, faisant profession de la R. P. R., et contre Louis Sonchay sieur de Gandelion, propriétaire de la métairie de Courtermé, défendeurs. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

443. Affaires de la religion P. réformée. Pour les habitants de la religion P. réformée de Châteaudun, défendeurs. Contre maître Jean Édeline, syndic et député du diocèse de Chartres, demandeur. Celle concernant le temple de Châteaudun. (Signé : LORIDE DESGALESNIÈRES, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

444. Factum pour ceux de la religion P. R. de Châteaudun, défendeurs, contre le syndic du diocèse de Chartres, demandeur. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

445. Factum pour le syndic du clergé du diocèse de Chartres, demandeur. Contre les habitants de Châteaudun faisant profession de la religion prétendue réformée, défendeurs. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

446. Factum pour le syndic du clergé du diocèse de Chartres, contre les habitants de Dangeau faisant profession de la religion prétendue réformée. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

447. Affaires de la religion P. réformée. Factum pour les habitants de la religion P. réformée de Marchenoir, défendeurs. Contre maître Jean Édeline, syndic

et député du diocèse de Chartres, demandeur. Celle concernant le temple de Marchenoir. (Signé : LORIDE DESGALLESNIÈRES, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

448. Factum pour le syndic du clergé du diocèse de Chartres, défendeur. Contre Pierre de Chartres sieur de Villeray, demandeur. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

449. Factum pour Pierre de Chartres, écuyer, sieur de Villeray, demandeur. Contre le syndic du clergé du diocèse de Chartres, défendeur. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet du droit d'exercice du culte réformé dans le château de Villeray.)

* Déclaration du roi, portant défenses à ceux de la R. P. R. de s'assembler, si ce n'est dans leurs temples et en présence des ministres... (30 août 1682.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

450. Discours fait à l'ouverture du Synode tenu à Quevilly le 2 septembre 1682, par M. DE TIERCEVILLE, gouverneur de Dieppe, commissaire pour le roi audit Synode. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

451. (Sentence du présidial de La Rochelle, rendue contre plusieurs convertis relaps, datée du 9 septembre 1682, et commençant par ces mots :) HONORÉ-LUCAS CHEVALLIER, seigneur de Demuin et de Courselles... — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

452. Sommaire sur la démolition du temple d'Usez à cause de la proximité de l'église paroissiale de S.-Julien. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État, concernant les temples des villes de Montpelier, Nîmes, Usez, Castres et Montauban, et autres lieux appartenant aux ecclésiastiques. (18 septembre 1682.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

453. Extrait du procès-verbal fait à Charenton, concernant la signification de l'avertissement pastoral. (20 septembre 1682.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

454. Relation de tout ce qui s'est fait à Charenton, dans le consistoire de MM. de la religion P. réf., sur la signification des Actes de l'Assemblée du clergé. (16-20 septembre 1682.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

455. Actes de l'Assemblée générale du clergé de France de 1682, concernant la religion. Avec la relation de ce qui s'est passé au consistoire de Charenton à la signification desdits Actes; et des considérations faites par un particulier. — *(S. l.,) 1683, in-12.*

* Arrêt du Conseil d'État, portant que les officiers pourvus des offices y dénommés, faisant profession de la religion prétendue réformée, seront tenus de se défaire de leursdits offices en faveur des catholiques, dans trois mois pour tous délais, à peine de perte de leursdits offices. Du 29 septembre 1682.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Factum, portant plainte contre MM. de la religion prétendue réformée d'Hubant. (Par JEAN-ANGELIQUE VALLIN, curé du lieu. [8 décembre 1672 — octobre 1682.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LXI, fol. 84, division POLYGRAPHIE.)

456. Réponse de M. GANTOIS, ministre de la religion P. réf. de la ville de Sédan, au nom du consistoire, sur la signification des Actes de l'Assemblée du clergé, faite à M. le lieutenant général subdélégué. Du 15 novembre 1682. — Discours dudit sieur GANTOIS, fait après la signification dudit acte. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

457. Récit de ce qui s'est passé, à la lecture et publication faites de l'avertissement pastoral de l'Église gallicane, dans le temple de MM. de la religion prétendue réformée de Montauban. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

458. Réflexions sur l'écrit de MM. de l'Assemblée du clergé de France qu'ils nomment Avertissement pastoral. — *Cologne, P. Du Marteau, 1682, in-12.*

459. Réflexions solides sur le monitoire de l'Assemblée du clergé de France. Adressé aux protestants du royaume. Et sur les lettres du roi très-chrétien aux évêques et aux intendants, sur le même sujet. (Par JEAN CLAUDE.) — *Paris, 1682, in-12. Pièce.*

460. Conférences des protestants opposées aux XVII méthodes du clergé de France. — *Paris, 1682, in-12.*

461. Factum pour le syndic du clergé du diocèse de Sarlat, demandeur. Contre les prétendus réformés de Lenquais et de Badefou, défendeurs. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

462. Factum pour le syndic du clergé du diocèse de Périgueux, demandeur. Contre les ministres et anciens de Pomport, de Mombazaillac, Lamonzie, de Gardonne et de Cours, défendeurs. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Le nom de Périgueux a été rayé à la main sur le titre, et remplacé par celui de Sarlat.)

463. Factum pour le syndic du clergé du diocèse de Luçon et le seigneur haut justicier de Pousauges, demandeurs. Contre les prétendus réformés de Pousauges, défendeurs. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

464. Affaires de ceux de la religion P. réformée. Celle de Genoüillac et des habitants de la religion P. réf. des quatre diocèses de Montpellier, Nîmes, Usez et Mande. (Signé : LORIDE, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Appel d'un arrêt du Conseil du 18 décembre 1682.)

465. Les derniers Efforts de l'innocence affligée (Par PIERRE JURIEU.) — *La Haye, A. Arondeus, 1682, in-12.*

466. Suite de « La Politique du clergé de France », ou Les derniers efforts de l'innocence affligée. Troisième édition, revue, corrigée et augmentée de la Muse lugubre, élégie à madame la marquise de ***. (Par P. JURIEU.) — *La Haye, Barent Beek, 1682, in-24.*

467. Lettres curieuses touchant la religion. — *Cologne, par P. Du Marteau, 1682, in-12.*

468. Entretien d'un père et de son fils, sur le changement de religion, par JOSUÉ DE LA PLACE, pasteur et professeur en théologie en l'Académie de Saumur. — *La Haye, C. de Graaf, 1682, in-12.*

469. Le Janséniste convaincu de vaine sophistiquerie, ou Examen des Réflexions de M. Arnaud sur le Préservatif contre le changement de religion. (Par P. JURIEU.) — *Amsterdam, H. Desbordes, 1683, in-12.*

470. Dialogues sur les matières du temps, concernant la religion. — *Amsterdam, A. Wolfgang, 1683, in-8°.*

A. — 2e éd. Avec une suite contenant la bulle *In cœna Domini*, et quelques autres pièces curieuses touchant la foi violée à Jean Hus au Concile de Constance; avec le décret qui annulle, en ce cas, la foi promise aux hérétiques. — *Amsterdam, D. Pain, 1700, in-8°.*

471. Les Entretiens des voyageurs sur la mer. (Par GÉDÉON FLOURNOIS.) — *Cologne, P. Marteau, 1683, 2 vol. in-12.*

(Le titre du second volume porte en plus : *Seconde Partie, dans laquelle on traite de plusieurs affaires concernant l'État et la religion.*)

A. — *1715. — Cologne, P. Marteau, 4 tomes en 2 vol. in-12.*

472. Lettre sur l'état présent des églises réformées de France. — *Au Désert, chez Pierre Le Sincère, 1683, in-12.*

473. Avis salutaire aux églises réformées de France. — *Amsterdam, J.-P. Parent, 1683, in-12.*

474. Apologie pour les réformés, où on voit la juste idée des guerres civiles de France, et les vrais fondements de l'édit de Nantes. Entretiens curieux, entre un protestant et un catholique. — *La Haye, A. Arondeus, 1683, in-12.*

(Par PAUL FÉTIZON, d'après le P. Lelong. — 1 autre exemplaire dans la Réserve, rel. au chiffre et aux armes du duc de Montausier.)

475. Réponse apologétique à MM. du clergé de France, sur les Actes de leur Assemblée de 1682, touchant la religion. — *Amsterdam, H. Desbordes, 1683, in-12.*

476. Remarques sur les Actes de la dernière Assemblée générale du clergé de France, ou Examen de l'avertissement pastoral et des méthodes de ce clergé, traduit de l'anglais de M. BURNET par M. DE ROSEMOND. — *Londres, R. Bentley, 1683, in-12.*

477. Considérations sur les lettres circulaires de l'Assemblée du clergé de France de l'année 1682. — *La Haye, A. Arondeus, 1683, in-12.*

(Par J. CLAUDE, d'après Barbier.)

A. — *In-12.* (Le frontispice manque.)

478. Remarques sur le livre d'un protestant, intitulé : « Considérations sur les lettres circulaires de l'Assemblée du clergé de France de l'année 1682 », avec un examen de trois endroits importants du livre de M. Burnet, protestant anglais, sur le même sujet. — *Paris, A. Dezallier, 1683, in-12.*

(Par J.-B. D'ANTECOURT, d'après Barbier.)

479. L'Explication de l'édit de Nantes, de M. BERNARD. Avec de nouvelles observations, et les nouveaux édits, déclarations et arrêts donnés jusqu'à présent touchant la religion prétendue réformée. Par M. SOULIER, prêtre. — *Paris, A. Dezallier, 1683, in-8°.*

480. Fait l'an 1683. Huguenots. Hosties consacrées par eux outragées; à eux portées par des serviteurs catholiques devenus hérétiques secrets, comme les juifs secrets en Espagne. A monseigneur le chancelier. — Projet de l'arrêt. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Déclaration du roi, portant que les mahométans et idolâtres qui voudront se faire chrétiens ne pourront être instruits que dans la religion catholique. (25 janvier 1683.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Déclaration du roi, pour réunir aux hôpitaux les biens légués aux pauvres de la R. P. R. Registrée en parlement le 27 janvier 1683.

(Voyez *ibidem.*)

481. (Procès-verbal d'une visite au ministre et aux anciens du consistoire de Bienne, faite, par l'intendant de justice de la généralité d'Orléans et deux ecclésiastiques du diocèse, pour les engager à rentrer dans le sein de l'Église, commençant par ces mots :) L'an 1683, le dimanche 31 janvier... — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* Jugement souverain rendu par monseigneur DE LA MOIGNON,... portant condamnation d'amende honorable et bannissement perpétuel contre les relaps, interdiction contre le ministre, et démolition du temple Saint-Hilaire-sur-Lautize. (23 février 1683.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

482. Factum pour le syndic du clergé du diocèse de Séez, contre les prétendus réformés de Crocy et de Fontaines, défendeurs. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Factum pour les habitants de la ville de Bellesme au Perche faisant profession de la R. P. R., défendeurs. Contre le sieur procureur du roi en la commission du sieur de Marle, ci-devant commissaire départi en la généralité d'Allençon. Le sieur curé de la paroisse et faubourg S.-Pierre de Bellesme, et le sieur syndic du clergé du diocèse de Séez, demandeurs. (Signé : TURPIN, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LXI, fol. 190, division POLYGRAPHIE.)

* Arrêt du Conseil d'État, qui ordonne à tous offi-

ciers faisant profession de la religion prétendue réformée, ayant charge dans la maison du roi, dans celles de la reine, de madame la Dauphine, de Monsieur duc d'Orléans, de Madame, et de M. le prince de Condé, et autres officiers jouissant des priviléges des commensaux, de se démettre de leurs charges, dans deux mois du jour du présent Arrêt pour toutes préfixions et délais. Du 4 mars 1683.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Édit du roi, portant peine d'amende honorable et bannissement perpétuel contre les ministres qui recevront des catholiques à faire profession et exercice de la R. P. R. (Mars 1683.)

(Voyez *ibidem*.)

483. Factum pour Mes ISAAC DARROYA et JEAN CONQUERÉ LACAVE, ministres, PONS DUFFAUR, écuyer, Srs PIERRE RIGAUD et ISAAC BRIAN, anciens de ceux de la R. P. R. de Ste-Foy, accusés. Contre M. le procureur général. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

484. Relation de ce qui s'est passé touchant la conversion de deux ministres considérables de la religion prétendue réformée, qui ont fait leur abjuration entre les mains de monseigneur l'évêque d'Angers. — *Angers, O. Avril, 1683, in-4°. Pièce.*

(Conversion du sieur David Gilly, ministre de Baugé, et du sieur David Courdil, ministre de Château-du-Loir.)

485. Remercîment au roi pour tous les ministres convertis du royaume. (22 avril 1683.) — *Sur la copie imprimée à Paris chez la Ve Duchesne, Caen, G. Langlois, 1683, in-4°. Pièce.*

(Le frontispice manque.)

A. — *(S. d.) — Chartres, imp. de E. Massot, in-4°. Pièce.*

B. — *(S. d.) — Tours, P. Masson, in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, portant défenses aux ministres de la R. P. R. de faire leur demeure aux lieux où l'exercice de leur religion aura été interdit, à peine d'être privés de la fonction de leur ministère. Du 17 mai 1683.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Déclaration du roi, portant que, dans les temples de ceux de la religion prétendue réformée, il y aura un lieu marqué où pourront se mettre les catholiques. (22 mai 1683.)

(Voyez *ibidem*.)

486. Acte d'abjuration de l'hérésie de Calvin, faite par Ambroise Pointié, le 23 juillet 1683. — Observation sur le présent Acte d'abjuration. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Factum pour Jean Bompard, ministre de la rel. prét. réf. à Châtillon-sur-Loire, appelant et intimé. Contre le substitut de M. le procureur général à Orléans, intimé et appelant. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Au sujet de l'appel *a minima*, interjeté par le procureur général d'Orléans, d'une sentence du lieutenant criminel de la même ville, du 6 août 1683, portant bannissement du plaignant hors du ressort du bailliage.)

(RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome XXXIII, fol. 342, division POLYGRAPHIE.)

* Plaise à M. , conseiller du roi en sa cour de parlement, avoir pour recommandé en justice le bon droit pour Théophile Tardif et Jean Bompart, ministres de la religion prétendue réformée à Châtillon-sur-Loire, et Paul Gaude et Pierre Fuzon, anciens au même lieu, défendeurs et accusés. Contre M. le procureur général, demandeur. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LXI, fol. 230, division POLYGRAPHIE.)

* Arrêt du Conseil d'État, qui ordonne à toutes personnes qui ont les registres de baptêmes, mariages et mortuaires des lieux où l'exercice de la R. P. R. a été interdit, de les mettre aux greffes des bailliages et sénéchaussées dans le ressort desquelles sont situés lesdits lieux. Du neuvième août 1683.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

487. Factum pour le syndic du clergé du diocèse de Die, demandeur. Contre les prétendus réformés de Salles, défendeurs. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Factum pour M. Samuel Mettayer, ministre de la R. P. R. de S.-Quentin, défendeur, accusé et appelant. Contre les doyen, chanoines et chapitre de l'église dudit S.-Quentin, demandeurs, parties civiles, intimés. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Appel de la sentence, du 10 décembre 1683, portant suppression du temple de Laucourt.)

(RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LXI, fol. 268, division POLYGRAPHIE.)

488. Factum pour les doyen, chanoines et chapitre de l'église royale et pro-épiscopale de Saint-Quentin, intimés. Contre Samuel Mestayer, ministre de la R. P. R., Élizabeth Bossu, veuve de Jacques Léger; et Pierre de Noyelle, de la même religion, appelants. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Pour le maintien de la sentence, du 10 décembre 1683, portant suppression du temple de Laucourt. — 2 autres exemplaires dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LXI, fol. 142 et 272, division POLYGRAPHIE.)

489. Factum pour les vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'église royale et pro-épiscopale de Saint-Quentin, demandeurs et parties civiles. Contre Samuel Metayer, ministre de L'Haucour, Élisabeth Bossu, veuve de feu Jacques Leger, et Marie Tetard, femme du Sr Vilette, etc., accusés et défendeurs. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

490. Preuves que l'abjuration de la religion catho-

lique n'est ni nécessaire, ni en usage pour faire profession de la religion prétendue réformée. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Produit par le chapitre de Saint-Quentin dans son affaire contre le ministre Metayer.)

* Sentence rendue au siége du bailliage criminel de la ville de Saint-Quentin.

(Contre le ministre Metayer.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

491. Relation fidèle des dernières affaires du Dauphiné au sujet de la religion. — *Berne, 1685, in-12.*

* Noms de ceux et celles qui ont fait abjuration de l'hérésie, au pays d'Aunix, diocèse de la Rochelle, ès années 1680, 1681, 1682 et 1683. Extrait du secrétariat de l'évêché de La Rochelle. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(DÉPARTEMENT DES MANUSCRITS, Collection Delamare, tome LXXIX, fol. 27.)

492. Examen des méthodes proposées par MM. de l'Assemblée du clergé de France en l'année 1682. — *Cologne, P. Marteau, 1684, in-12.*

(Par jacques Basnage, d'après Barbier.)

493. Entretiens de Philalèthe et de Philerène, où sont examinées les propositions contenues dans la Déclaration du clergé du mois de mars 1682, et dans la thèse du Père Buhi, carmélite, soutenue au mois de novembre 1681, et où sont proposés les moyens justes et efficaces pour ramener dans le sein de l'Église catholique ceux qui en sont séparés. — *Cologne, P. Du Marteau, 1684, 2 parties en 1 vol. in-12.*

(Par de Vigne, d'après Barbier.)

494. Les prétendus Réformés convaincus de schisme. Pour servir de réponse à un écrit intitulé : « Considérations sur les lettres circulaires de l'Assemblée du clergé de France de l'année 1682 ». (Par P. Nicole.) — *Paris, G. Desprez, 1684, in-12.* Réserve.

A. — 2e éd. — *Bruxelles, E.-H. Frix, 1684, in-12.*

495. Factum pour le syndic du diocèse de Reims contre les P. R. d'Aï, et l'arrêt du Conseil d'État du roi pour la démolition du temple et interdiction de l'exercice public de la R. P. R. audit lieu. Du 21 février 1684. — *Paris, imp. de F. Léonard, 1684, in-4°. Pièce.*

496. Factum pour le syndic du clergé de Chaalons, demandeur, contre les prétendus réformés de Chaalons, défendeurs. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

497. Lettre écrite aux fidèles de l'église réformée de Cheylar en Vivarez. Par jean Cluzel, ci-devant leur ministre, qui, pour éviter la mort, avait abjuré sa religion. (1er mars 1684.) — *Au Désert, chez Pierre Le Sincère, 1685, in-8°.*

* Déclaration du roi, pour la punition de ceux de la R. P. R. qui s'assemblent ailleurs que dans les temples et hors la présence des ministres... (26 juin 1684.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Déclaration du roi, touchant les récusations de juges par ceux de la religion prétendue réformée. (26 juin 1684.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du parlement du Dauphiné, portant la démolition du temple des habitants de la R. P. R. de Montélimar et interdiction à perpétuité de l'exercice de ladite religion dans ladite ville et sa juridiction. 12 juillet 1684.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Déclaration du roi, portant que ceux de la R. P. R. ne pourront tenir consistoire que tous les quinze jours, en présence d'un juge royal, qui sera commis par Sa Majesté. (21 août 1684.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Déclaration du roi, portant défenses de nommer des experts de la R. P. R... (21 août 1684.)

(Voyez *ibidem.*)

* Déclaration du roi, concernant les biens des consistoires... (21 août 1684.)

(Voyez *ibidem.*)

498. Factum pour le syndic du clergé du diocèse de Vabre, demandeur. Contre le ministre et les anciens du consistoire de Saint-Jean du Breuil, ou de Roquefeuil, défendeurs. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Édit du roi, portant que les ministres de la R. P. R. ne pourront faire leurs fonctions plus de trois ans dans un même lieu. (Août 1684.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Déclaration du roi, concernant la qualité des personnes qui peuvent être admises à l'exercice de la R. P. R. dans les maisons des seigneurs ayant hautes justices, ou des fiefs de haubert. (4 septembre 1684.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du Conseil d'État, portant défenses aux particuliers de recevoir en leurs maisons les pauvres malades de la religion prétendue réformée. Du quatrième septembre 1684.

(Voyez *ibidem.*)

499. Factum pour le syndic du diocèse de Die, demandeur. Contre les professeurs de l'Académie ou Collége des prétendus réformés de ladite ville, défendeurs. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce*

500. Raisons du syndic du clergé du diocèse de Dye, pour faire établir le principal et les régents catholiques au Collége de la ville de Dye, et pour en faire ôter ceux de la religion prétendue réformée. (Signé : Bernard.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

501. Le Calvinisme de Berry; par le Sr Catherinot. (15 novembre 1684.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.* Réserve.

(Voyez aussi : « Opuscules de N. Catherinot, » division POLYGRAPHIE.)

* Arrêt du Conseil d'État, portant défenses à ceux de la R. P. R. de faire aucunes impositions sans la permission expresse de Sa Majesté, à peine d'être punis selon la rigueur des ordonnances. (11 décembre 1684.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Déclaration du roi, portant défenses de faire exercice public de la R. P. R. dans les lieux où il y aura moins de dix familles. (26 décembre 1684.)

(Voyez *ibidem.*)

502. Lettre à l'auteur du « Mercure galant », sur la conversion du sieur Vignes, ministre de Grenoble. (9 décembre 1684.) — Seconde Lettre à l'auteur du « Mercure galant », sur l'abjuration du sieur Vignes, ci-devant ministre de Grenoble. (20 décembre 1684.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Par Allard, d'après une note manuscrite contemporaine.)

503. Avertissement aux protestants des provinces qui ont fait prêcher sur les masures de leurs temples nonobstant les défenses de Sa Majesté. Avec l'Apologie pour lesdits protestants du Dauphiné et autres provinces, contenant les raisons pour lesquelles ils ont fait continuer les prêches malgré les défenses du roi, et allés armés dans leurs assemblées. — *Cologne, P. Marteau, 1684, in-12.*

504. Tableau naïf des persécutions qu'on fait en France à ceux de la religion réformée, avec une apologie pour le mouvement arrivé dans le Dauphiné, Vivarets et Cevennes, à l'occasion du projet et de ceux qui l'ont suivi. — *Cologne, P. Barsselon, 1684, in-12.*

505. État des réformés en France, où l'on fait voir que les édits de pacification sont irrévocables, que néanmoins on les renverse entièrement, et que par là on ôte aux réformés tous les moyens de vivre et de subsister. Première (-seconde) Partie. *Cologne, P. Du Marteau, 1684.* — Apologie du projet des réformés de France, fait au mois de mai 1683, pour la conservation de la liberté de conscience et de l'exercice public de la religion que les édits et traités de pacification leur accordent. Contenant la suite de l'« État des Réformés... ». *Cologne, P. Du Marteau, 1684. — Le tout en 3 vol. in-12.*

(Par claude Brousson, d'après le P. Lelong.)

A. — *1685. — La Haye, Barent Beeck, 3 parties en 1 vol. in-12.*

506. Remarques sur l'avertissement pastoral, avec une relation de ce qui se passa au consistoire d'Orléans, assemblé à Bionne, quand il y fut signifié; une lettre de l'auteur à MM. du clergé de France; et une réponse à quelques difficultés que l'on fait ordinairement aux protestants, par claude Pajon. — *Amsterdam, H. Desbordes, 1685, in-12.*

507. Dialogue de bonne foi entre deux amis, l'un Catholique et l'autre Calviniste, au sujet de l'état où se trouve à présent la religion prétendue réformée en France. — *Rouen, L. Besongne, 1685, in-12.*

508. Conformité de la conduite de l'Église de France, pour ramener les protestants, avec celle de l'Église d'Afrique pour ramener les Donatistes à l'Église catholique. — *Paris, J.-B. Coignard, 1685, in-12.*

(Par Goibaud-Dubois, d'après Barbier. — Deux autres exemplaires dans la Réserve, rel. mar. r. dont l'un aux armes du Dauphin, et l'autre provenant de la Bibliothèque du duc D'Orléans.)

509. Dialogues entre Photin et Irénée, sur le dessein de la réunion des religions et sur la question Si l'on doit employer les peines et les récompenses pour convertir les hérétiques. — *Mayence, J. Leblanc, 1685, 2 vol. in-12.*

(Par François Gaultier, d'après Barbier.)

510. Réflexions sur la cruelle persécution que souffre l'Église réformée de France et sur la conduite et les actes de la dernière Assemblée du clergé de ce royaume. Avec un examen des prétendues calomnies dont le clergé se plaint au roi, dans sa profession de foi à deux colonnes, que les réformés ont répandues dans leurs ouvrages contre l'Église romaine. Le tout pour faire voir à ceux qui sont exposés à la tentation de révolte quelle est la religion qu'on les force ou qu'on les veut forcer d'embrasser. — *(S. l.,) 1685, in-12.*

(Par P. Jurieu, d'après Barbier.)

A. — *1685.* 2e éd., corrigée et augmentée de divers faits considérables; du dernier édit pour l'anéantissement des édits de Nantes et de Nimes, avec quelques remarques... — *(S. l.,) in-12.*

B. — *1686.* 2e éd. — *(S. l.,) 2 parties en 1 vol. in-12.*

511. Schreiben aus Franckreich... [Écrit venu de France, concernant la persécution tyrannique exercée dans ce royaume contre les réformés.] — *(S. l.,) 1685, in-4°. Pièce.*

512. Factum sur le sujet de l'exemption des tailles des ministres de la religion P. réformée. (Signé : Loride, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État, portant que tous les ministres de la R. P. R. seront compris et employés dans les rôles des tailles à proportion des biens qu'ils possèdent. Du huitième janvier 1685.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* A Nosseigneurs de parlement. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Appel par les ministres jacques de Tandebaratz, daniel-henry de Layzement et théodore Blanc, d'une sentence, du 12 septembre 1684, portant suppression du temple de La Rochelle.)

(Recueil Thoisy, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome XXXIII, fol. 401, division POLYGRAPHIE.)

* Arrêt de la cour de parlement, portant condamnation de la démolition du temple de la ville de La Rochelle et jugement des ministres, relaps et autres y dénommés. Du 18 janvier 1685.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

513. Factum pour le syndic du clergé du diocèse de Noyon, demandeur, contre les prétendus réformés de la ville de Chauny, défendeurs. (Signé : MALAQUIN, syndic du clergé du diocèse de Noyon.) — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

514. Factum pour les habitants de la religion P. réformée de Saint-Quentin et Chaulny, en la qualité qu'ils procèdent. Contre messire François de Clermont de Tonnerre, comte et évêque de Noyon, aussi en la qualité qu'il procède. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Déclaration du roi, concernant les affaires dont les conseillers de la R. P. R. pourront connaître. (20 janvier 1685.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État, qui fait défenses de recevoir aucuns maîtres apothicaires-épiciers de la religion prétendue réformée. Du 22 janvier 1685.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du Conseil d'État, portant défenses aux seigneurs de la R. P. R. d'admettre à l'exercice de leur religion dans leurs maisons ou châteaux aucunes personnes qu'ils n'aient fait un an entier de domicile dans l'étendue des justices ou fiefs de haubert. Du cinquième février 1685.

(Voyez *ibidem.*)

* Déclaration du roi, pour la punition des ministres de la R. P. R. qui souffrent dans les temples des personnes que le roi a défendu d'y admettre, et pour l'interdiction desdits temples. (Février 1685.)

(Voyez *ibidem.*)

515. Lettre à l'auteur du « Mercure galant », concernant le temple de Grenoble. (Signé : **. [7 avril 1685.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Par ALLARD, d'après une note manuscrite contemporaine.)

*. Factum pour DANIEL DU TENS et JEAN LOMBARD, ministres de la R. P. R. à Angers, appelants et accusés : contre le substitut de M. le procureur général, intimé. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Appel de la sentence du lieutenant criminel d'Angers, du 12 avril 1685, portant suppression du temple de Sorges.)

(RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome XXXIII, fol. 397, division POLYGRAPHIE.)

516. Contredits de production que fournit et baille par-devant vous, nosseigneurs les commissaires députés par Sa Majesté pour l'exécution de l'édit de Nantes, autres édits, déclarations et arrêts du Conseil, le syndic du clergé du diocèse de Bourges, demandeur, d'une part. Contre les habitants de la ville de Sancerre faisant profession de la R. P. R., défendeurs, d'autre. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Signifié le 14 avril 1685.)

* (Acte royal, portant règlement pour l'exercice du culte réformé à bord des vaisseaux, daté du 14 avril 1685, et commençant par ces mots :) De par le roi. Sa Majesté étant informée que plusieurs capitaines de vaisseaux marchands, de la religion prétendue réformée, ont fait faire les prières aux catholiques embarqués sur leurs bords...

(Voyez la division LÉGISLATION.)

517. Lettre à l'auteur du « Mercure galant », sur le pronostic du sieur de La Rivière, médecin du roi Henri IV, concernant la religion protestante en France. (Signé : **. [28 avril 1685.]) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Par ALLARD, d'après une note manuscrite contemporaine.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, portant défenses aux ministres et proposants de la R. P. R. de faire l'exercice de leur religion dans les lieux où les temples auront été démolis. Du 30 avril 1685.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

518. Factum pour le syndic du clergé du diocèse de Bourges, demandeur. Contre les habitants de la ville de Sancerre faisant profession de la R. P. R., défendeurs. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Réplique à la réponse des défendeurs, du 2 mai 1685.)

* Requête servant de factum à nosseigneurs de parlement en la chambre de la Tournelle. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Appel, par le ministre FRANÇ. DU VIDAL, les anciens du consistoire et les membres de l'église réformée de Tours, de la sentence du lieutenant général, du 16 mai 1685, portant suppression du temple de la Butte.)

(RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome XXXIII, fol. 389, division POLYGRAPHIE.)

519. Lettre de quelques protestants pacifiques, au sujet de la réunion des religions, à MM. du clergé de France, qui se doit tenir à S.-Germain-en-Laye le du mois de mai 1685. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

(Par P. JURIEU, d'après « La France protestante » de MM. Haag.)

* Déclaration du roi, portant commutation de la peine de mort en celle des galères contre ceux qui s'habituent dans les pays étrangers sans permission du roi. (31 mai 1685.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Jugements souverains rendus par monseigneur DE LAMOIGNON, intendant en Poitou, pour la démolition des temples de Poitiers et de Mougon. (8 et 10 juin 1685.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Déclaration du roi, pour empêcher les mariages des sujets du roi en pays étranger. (16 juin 1685.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Déclaration du roi, portant que les temples où il sera célébré des mariages entre catholiques et des gens de la R. P. R., et ceux où, dans les prêches, il sera tenu des discours séditieux, seront démolis. (18 juin 1685.)

(Voyez *ibidem.*)

520. Première (-sixième) Lettre au clergé de France, envoyée au même clergé et à la cour, au mois de juillet 1685, pendant qu'ils délibéraient sur les moyens de détruire entièrement les églises réformées. (28 mai-29 juin 1685.) — *(S. l. n. d.,) in-12.*

521. Seconde Addition pour la première partie de l' « Apologie pour les catholiques », ou Éclaircissement d'un endroit de cette « Apologie », dans lequel l'auteur s'est trompé en parlant de M. Southwell, secrétaire du Conseil de Sa Majesté britannique. (30 juin 1685.) — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Voyez le n° 433 ci-dessus.)

522. Relation de la conversion générale des habitants de la religion prétendue réformée de Montauban et des autres villes voisines. — *Caen, J. Cavelier, 1685, in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État, qui interdit pour toujours l'exercice de la R. P. R. en la ville de Sédan, et la démolition des temples dans les lieux de Raucourt et Givonne. Du deuxième juillet 1685.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Déclaration du roi, portant défenses à ceux de la R. P. R. d'avoir des domestiques catholiques. (9 juillet 1685.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du Conseil d'État, portant défenses à ceux de la R. P. R. d'avoir des cimetières dans les villes, bourgs et lieux du royaume où il n'y a plus d'exercice de ladite R. P. R. Du neuvième juillet 1685.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du Conseil d'État, qui défend à tous les ecclésiastiques du royaume de donner à ferme leurs biens ecclésiastiques à aucuns de la religion prétendue réformée, ni les recevoir pour cautions de leurs fermes. Du neuvième juillet 1685.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du Conseil d'État, qui fait très-expresses inhibitions et défenses à tous libraires et imprimeurs faisant profession de la R. P. R. de faire à l'avenir aucunes fonctions de libraires et imprimeurs, à commencer du jour de la publication du présent Arrêt. Du neuvième juillet 1685.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne que, dans les provinces et généralités du royaume où les tailles sont réelles, ceux de la R. P. R. seront tenus de contribuer à la réédification et réparation des églises paroissiales et maisons curiales, à proportion des biens qu'ils possèdent dans les paroisses. Du neuvième juillet 1685.

(Voyez *ibidem.*)

* Déclaration du roi, portant défenses aux juges, avocats et autres, d'avoir des clercs de la R. P. R. (10 juillet 1685.)

(Voyez *ibidem.*)

* Déclaration du roi, pour exclure les juges dont les femmes font profession de la religion prétendue réformée, de la connaissance des procès où les ecclésiastiques auront intérêt. (11 juillet 1685.)

(Voyez *ibidem.*)

* Déclaration du roi, portant qu'il ne sera plus reçu d'avocats de la R. P. R. (11 juillet 1685.)

(Voyez *ibidem.*)

* Déclaration du roi, portant que les enfants dont les pères seront morts dans la R. P. R. et dont les mères seront catholiques, seront élevés en la R. C., avec défenses de leur donner des tuteurs de la R. P. R. (12 juillet 1685.)

(Voyez *ibidem.*)

* Déclaration du roi, portant que les ministres des châteaux et maisons des seigneurs ne pourront exercer leur ministère plus de trois ans dans un même lieu. (13 juillet 1685.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du Conseil d'État, qui déclare toutes veuves d'officiers de la maison de Sa Majesté et des maisons royales, lesquelles font profession de la religion prétendue réformée, déchues dès à présent de tous les privilèges attribués aux charges dont leurs maris étaient pourvus, et leur fait défenses de s'en servir. Du 13 juillet 1685.

(Voyez *ibidem.*)

* Déclaration du roi, portant que ceux de la R. P. R. ne pourront aller aux exercices aux temples hors des bailliages où ils seront demeurants. (25 juillet 1685.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du Conseil d'État, par lequel Sa Majesté interdit l'exercice de la religion prétendue réformée dans toutes les villes épiscopales, faubourgs desdites villes, et à une lieue à la ronde. Ordonne à cette fin que les temples qui y sont construits seront incessamment démolis. Du trentième juillet 1685.

(Voyez *ibidem.*)

* Déclaration du roi, portant défenses aux ministres et proposants de la R. P. R. de demeurer plus près que de six lieues des endroits où l'exercice de ladite religion aura été interdit. (6 août 1685.)

(Voyez *ibidem.*)

* Déclaration du roi, portant qu'il ne sera plus reçu de médecins de la R. P. R. (6 août 1685.)

(Voyez *ibidem.*)

* Déclaration du roi, portant qu'il ne sera point donné de tuteurs de la religion prétendue réformée aux enfants des pères et mères de ladite religion. (14 août 1685.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Factum pour PIERRE MARCHANT, ministre de la religion P. R. à Baugé, JACQUES BELHOMME, avocat en parlement, et doyen des avocats de la sénéchaussée et juridictions royales dudit Baugé, et ancien du consistoire de ladite religion dudit lieu, damoiselles JEANNE CHALOPIN, veuve maître JACQUES LE ROYER, et ÉLIZABETH LE ROYER, tous prisonniers en la Conciergerie du Palais, appelants d'une sentence rendue par le lieutenant criminel de Baugé le 17 août 1685. Contre le substitut de M. le procureur général audit Baugé, intimé. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome XXXIII, fol. 346, division POLYGRAPHIE.)

* Déclaration du roi, portant que la moitié des biens de ceux de la religion prétendue réformée qui sortiront du royaume, seront donnés aux dénonciateurs. (20 août 1685.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Édit du roi, qui défend aux ministres et à toutes personnes de la R. P. R. de prêcher et de composer aucuns livres contre la foi et la doctrine de l'Église, ni de se servir de termes injurieux ou tendant à la calomnie, en imputant aux catholiques des dogmes qu'ils condamnent; et de parler directement ni indirectement de la religion catholique... (23 août 1685.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du Conseil d'État, concernant les baptêmes et les mariages de ceux de la R. P. R. Du 15 septembre 1685.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du Conseil d'État, portant défenses à tous chirurgiens et apothicaires faisant profession de la religion P. R. de faire aucun exercice de leur art. Du 15 septembre 1685.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du Conseil d'État, portant que les gentilshommes nouvellement convertis à la religion catholique reprendront dans les églises les mêmes places que leurs ancêtres y avaient avant leur perversion. (23 septembre 1685.)

(Voyez *ibidem.*)

* Ordonnance du roi, contre les gens de la religion prétendue réformée non habitués dans la ville et faubourgs de Paris. (15 octobre 1685.)

(Voyez *ibidem.*)

* Mandement de monseigneur l'évêque de Boulogne (CLAUDE LE TONNELIER DE BRETEUIL), au sujet des missions qu'il doit faire dans son diocèse pour la conversion de ceux de la religion prétendue réformée. (15 octobre 1685.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Édit du roi, portant défenses de faire aucun exercice public de la R. P. R. dans son royaume. Registré en la chambre des vacations le 22 octobre 1685.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

---

* Ludovico-Magno, Ecclesiæ vindici, ob extinctam in toto regno hæresim. Epigramma. (Auctore D. A. B. F.)

(Voyez, pour cette pièce et pour toutes celles de cet entrefilet, relatives à la révocation de l'édit de Nantes, la division POÉSIE.)

* L'Église au roi. Poëme chrétien. (Signé : DU JARRY.)

* Le Triomphe de la foi. Par M. LE CLERC,... *(1686.)*

* Charanton, ou L'hérésie détruite, poëme héroïque, par M. LE NOBLE. (1686.)

* Invicto religionis defensori Ludovico-Magno. Ode. (Auctore : ALEXANDRO DE PREPETIT DE GRAMMONT, *1690.*

* Ad Ludovicum-Magnum, triumphatorem hostium simul et templorum restitutorem. Epigramma. (Auctore : G. PYRON.)

* Églogue à la louange du roi, sur la destruction de l'hérésie. Composée par JEAN ROUSSEAU, et par lui mise en musique.

* Ad Paulum Pellissonium Fontanerium. Ode. De Ludovico-Magno religionis avitæ vindice et assertore. (Auctore SANTOLIO.)

* Traduction d'une ode latine à la louange de Louis-le-Grand, défenseur et protecteur de la religion catholique, à M. Pellisson.

* Trionfi di Parnaso per l'eresia flagellata dalla destra insuperabile di Ludovico XIV, il grande monarca delle Gallie, raccolti... Dal Co. ANDREA ZABARELLA,... *(1692.)*

* Pour le Roi. Sur la défaite de l'hérésie. Rondeau.

* Le Tombeau du calvinisme. Sonnet.

---

525. Panegyricus Ludovico-Magno, regi christianissimo, pro extincta hæresi calviniana, dictus Burdigalæ, in Colleg. Soc. Jesu, a P. JOANNE-JOSEPHO GUIBERT, ejusdem Societatis, XIV calen. decem. M. DCXLXXXV. — *Burdigalæ, J. Mongiro-Millangius, (s. d.,) in-12.*

524. Copie d'une lettre écrite de Rome, du 30 avril 1686. (Signé : N. N.) — *Toulouse, J. Boude le jeune, 1686, in-4°. Pièce.*

(Au sujet de la révocation de l'édit de Nantes.)

525. Roma festeggiante nel monte Pincio negli applausi alle glorie della pietà del cristianissimo Lodovico-il-Grande, in occasione della da lui estirpata eresia, mediante l'editto di Fontanablo 1685... celebrati dall' eminentissimo e reverendissimo principe il signor cardinal D'Estrées... publicati dal Padre Maestro Coronelli,... (12 maggio 1686.) — *(S. l. n. d.,) in-fol.*

526. Explication de l'appareil pour la harangue qui se doit prononcer à l'honneur du roi sur la destruction de l'hérésie, au Collége de Louis-le-Grand des Pères de la Compagnie de Jésus, le 17 décembre 1686. — *Paris, G. Martin, 1686, in-4°. Pièce.*

527. Ludovico-Magno, pro extincta hæresi, panegyricus, dictus Parisiis in regio Ludovici-Magni Collegio Societ. Jesu, a PHILIBERTO QUARTIER,... decimo-sexto cal. jan. an. M. DC. LXXXVII. — *Parisiis, G. Martinus, 1687, in-12.*

528. Panégyrique de Louis-le-Grand : où il est parlé particulièrement de la conduite que Sa Majesté a tenue dans la réunion des protestants à l'Église catholique; pour servir de réponse aux invectives des apologistes du calvinisme. Prononcé dans l'Hôtel-de-ville de Lyon, le jour de S. Thomas, apôtre (21 décembre) 1686. Par M. P. L. L. DE VALLEMONT, prêtre et docteur en théologie. Imprimé par ordre de MM. de Ville. — *Lyon, A. Jullieron, 1687, in-4°. Pièce.*

529. Le Triomphe du roi sur l'hérésie, discours qui a remporté le prix de l'éloquence, au jugement de l'Académie royale d'Angers, par M. l'abbé D'ARNOYE,... — *Paris, R.-J.-B. de La Caille, 1687, in-12. Pièce.*

(Le permis d'imprimer est du 10 juin 1687.)

530. Le Triomphe de la religion sous Louis-le-Grand, représenté par des inscriptions et des devises, avec une explication en vers latins et français. (Par le P. LE JAY, de la Compagnie de Jésus.) — *Paris, G. Martin, 1687, in-12.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, mar. r., aux armes de France.)

---

531. Précis historique sur l'édit de Nantes et sa révocation. — *(S. l., 1746,) in-8°.*

532. Lettres à M. l'abbé Raynal, sur l'histoire de la révocation de l'édit de Nantes qu'il se propose de publier. (16 avril 1782). — *(S. l.,) 1782, in-8°.*

533. Lettres sur la révocation de l'édit de Nantes. A madame de***. — *(S. l.,) 1788, in-8°.*

(Ouvrage attribué à MALESHERBES par Barbier, sur la foi d'une note manuscrite de Sautreau de Marsy.)

534. Précis historique sur l'édit de Nantes et sa révocation; suivi d'un discours en vers relatif à cet événement. Episode extrait du chant VIII des Fastes du commerce, avec des notes; par M. T. ROUSSEAU. — *Londres, 1788, in-8°. Pièce.*

535. The Suppression of the reformation in France : as exhibited in DE RULHIÈRE's historical elucidations, and various other documents. Compiled, translated, and edited by DAVID-DUNDAS SCOTT. — *London, R.-B. Seeley and W. Burnside, 1840, in-12.*

(Voyez ci-dessus, pour l'ouvrage de Rulhières, page 650, n° 15.)

536. Études historiques sur la révocation de l'édit de Nantes, et sur Robert d'Arbrissel, fondateur de l'ordre de Fontevrault; à propos de la réimpression des Recherches sur l'Anjou, de Bodin. Réplique à M. Godard-Faultrier. Par M. EUGÈNE TALBOT, membre titulaire de la Société industrielle d'Angers. — *Angers, imp. de Cosnier et Lachèse, 1846, in-8°.*

* Thèse historique sur la révocation de l'édit de Nantes, publiquement soutenue dans la Faculté de théologie protestante de Montauban, le janvier 1847, par RIBARD (LOUIS-CLÉMENT), du Vigan (Gard), bachelier-ès-lettres, pour obtenir le grade de bachelier en théologie.

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

* Université de France. Faculté de théologie protestante de Strasbourg. Du rôle que le clergé catholique de France a joué dans la révocation de l'édit de Nantes. Thèse... par AUGUSTE-FRANÇOIS LIÉVRE,... *(1855.)*

(Voyez *ibidem.*)

537. La Carte à payer d'une dragonnade normande en 1685. Récit avec pièces justificatives; par LOUIS LACOUR. — *Paris, Poulet-Malassis et de Broise, 1857, in-8°. Pièce.*

---

538. Copie de l'édit de révocation de l'édit de Nantes, tel qu'il avait été dressé par le conseil de conscience et envoyé à feu M. le chancelier pour le sceller; lequel obligea le roi de le faire examiner de nouveau dans le Conseil et de le réformer de la manière qu'il paraît aujourd'hui. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

539. (Formule d'abjuration et de profession de foi à signer par les nouveaux convertis, commençant par ces mots :) Je crois de ferme foi... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Manière d'absoudre de l'hérésie, et comme elle se pratique dans les maisons des nouveaux et nouvelles catholiques. Avec les preuves des articles de la profession de foi. *(1685.)*

(Par le P. HERMAN KRATTMAN, de l'ordre des FF. Prêcheurs, d'après une note manuscrite contemporaine.)

(Voyez la division LITURGIE.)

* Ordonnances du roi, qui interdisent l'exercice de la religion prétendue réformée sur les vaisseaux de guerre de Sa Majesté et sur ceux des marchands; et défendent à toutes personnes de contribuer directement ou indirectement à l'évasion des religionnaires qui voudraient sortir du royaume. Du 25 octobre et du 5 novembre 1685.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État, portant que la surséance

accordée aux nouveaux convertis par l'arrêt dudit Conseil, du 18 novembre 1680, n'aura lieu pour les lettres et billets de change, ni pour les affaires que les marchands français pourraient avoir avec les étrangers pour raison de leur commerce. Du 5 novembre 1685.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État, qui défend à tous avocats faisant actuellement profession de la religion prétendue réformée, de faire aucunes fonctions d'avocat en quelque cour de juridiction que ce puisse être. Du 5 novembre 1685.

(Voyez *ibidem.*)

* Déclaration du roi, portant que ceux de la religion prétendue réformée qui reviendront dans le royaume, déclareront leur retour aux juges. (12 novembre 1685.)

(Voyez *ibidem.*)

* Déclaration du roi, pour interdire les fonctions d'avocats à ceux de la religion prétendue réformée. (17 novembre 1685.)

(Voyez *ibidem.*)

* Extrait des registres du Conseil d'État. (23 novembre 1685.)

(Ordre aux conseillers du parlement de Paris professant la religion réformée, de résigner leurs offices dans le délai de quinze jours.)

(Voyez *ibidem.*)

* Mandement de monseigneur l'archevêque (FRANÇOIS DE HARLAY), touchant les nouveaux convertis. (26 novembre 1685.)

(Voyez *ibidem.*)

* Ordonnance contre les assemblées et exercice des personnes qui se disent encore de la religion prétendue réformée. Du troisième décembre 1685.

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du Conseil d'État, portant défenses à tous médecins de la R. P. R. de faire aucun exercice de la médecine dans le royaume. (10 décembre 1685.)

(Voyez *ibidem.*)

* Déclaration du roi, pour établir la preuve du jour du décès de ceux de la religion prétendue réformée. (11 décembre 1685.)

(Voyez *ibidem.*)

* Lettre pastorale de monseigneur l'évêque d'Agde (LOUIS FOUQUET) à son diocèse, sur la conversion de ceux de la religion prétendue réformée. (12 décembre 1685.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Déclaration du roi, portant permission aux nouveaux convertis de rentrer dans leurs biens vendus ou affermés depuis six mois... (10 janvier 1686.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Déclaration du roi, concernant les domestiques dont les prétendus réformés et les nouveaux convertis peuvent se servir... (11 janvier 1686.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du Conseil d'État, en faveur des étrangers protestants, de quelque religion qu'ils soient. Du 11 janvier 1686.

(Voyez *ibidem.*)

* Édit du roi, concernant l'éducation des enfants de ceux de la R. P. R. (12 janvier 1686.)

(Voyez *ibidem.*)

* Discipline de l'église et diocèse de Noyon, pour régler la conduite des pasteurs, des anciens catholiques, et des nouveaux convertis. (Signé : FRANÇOIS DE CLERMONT, évêque de Noyon. [12 janvier 1686.])

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Nouvelle Méthode pour instruire les nouveaux convertis et pour convertir ceux qui restent encore dans le schisme. Suite des controverses familières. *(1686.)*

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

340. Mémoire d'un R. P. Jésuite, pour la conversion de la ville de Strasbourg. 1686. — *Paris, J. Cherbuliez, 1854, in-8°. Pièce.*

(Publié par C. SCHMIDT. — Extrait du *Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français.* [Mai et juin 1854.])

* Édit du roi, concernant les femmes et les veuves de la R. P. R. (25 janvier 1686.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Lettre pastorale de monseigneur l'évêque d'Amiens (FRANÇOIS FAURE). Pour régler les actions de grâces que l'on doit à Dieu et au roi pour avoir délivré ce diocèse de l'hérésie, et les instructions qu'on doit faire aux nouveaux convertis. (1[er] février 1686.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

341. Ce que c'est que la France toute catholique sous le règne de Louis-le-Grand. — *Saint-Omer, Jean Pierre, l'ami marchand libraire, 1686, in-12.*

342. Réflexions politiques, par lesquelles on fait voir que la persécution des réformés est contre les véritables intérêts de la France. — *Cologne, P. Marteau, 1686, in-12.*

(Par CHARLES ANCILLON, d'après le P. LELONG.)

* Commentaire philosophique sur ces paroles de Jésus-Christ : Contrains-les d'entrer; où l'on prouve par plusieurs raisons démonstratives qu'il n'y a rien de plus abominable que de faire des conversions par la contrainte; et l'on réfute tous les sophismes des convertisseurs à contrainte et l'apologie que S. Augustin a faite des persécutions. Traduit de l'anglais du sieur JEAN FOX DE BRUGGS, par J.-F.

(D'après Barbier, FOX DE BRUGGS est le pseudonyme de P. BAYLE.)

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

543. La Balance du sanctuaire, où sont pesées les afflictions présentes de l'Église avec les avantages qui lui en reviennent. Pour la consolation de tant de personnes qui sont pénétrées de douleur par la persécution présente que souffre l'Église. — *La Haye, A. Troyel, 1686, in-12.*

(La dédicace est signée : JURIEU.)

544. Die unter denen Französischen Lilien hundert jährig-blühend-und verblühende Blut-und Myrrhen-trieffende Aloes... [L'Aloès que chaque siècle voit fleurir et défleurir, dégouttant de sang et de myrrhe sous les lis français. Persécution de la foi et de la conscience des huguenots; avec une relation détaillée de l'effroyable massacre qui a été exercé sur eux à Paris le 11 août 1572, jour de la Saint-Barthélemy, et l'explication d'une question de conscience et de politique : à savoir si un souverain... a le droit, dans son pays, en vertu de son pouvoir, de décider selon son bon plaisir dans les questions religieuses. Sumature D. Ivium Pilsiensem.]— *Imprimé l'an 1686, in-4°.*

545. Les Plaintes des protestants cruellement opprimés dans le royaume de France. (Par le ministre CLAUDE.) — *Cologne, P. Marteau, 1686, in-12.*

A. — *1707.* — *Londres, F. Delage, in-12.*

B. — *1715.* Par M. CLAUDE. Nouvelle édition, augmentée d'une préface, contenant des réflexions sur la durée de la persécution et sur l'état présent des réformés en France. — *Cologne, P. Marteau, in-8°.*

546. Réponse aux Plaintes des protestants contre les moyens que l'on emploie en France pour les réunir à l'Église. Où l'on réfute les calomnies qui sont contenues dans le livre intitulé : « La Politique du clergé de France », et dans les autres libelles de cette nature. Par M. BRUEYS, de Montpellier. — *Paris, S. Mabre-Cramoisy, 1686, in-12.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve.)

547. Parallèle de l'hérésie des Albigeois et de celle du calvinisme. Dans lequel on fait voir que Louis-le-Grand n'a rien fait qui n'eût été pratiqué par saint Louis. Avec l'histoire de la dernière révolte des Calvinistes du Vivarais. Par M. DE LA VALETTE. — *Paris, L. Roulland, 1686, in-4°.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome VII, fol 41, division POLYGRAPHIE.)

548. Dissertation de la conduite qu'on observe aujourd'hui pour la conversion des Calvinistes. — *Rouen, J. Oursel, 1686, in-12.*

(Par le P. JACQUES DE S.-DOMINIQUE, de l'ordre des Frères Prêcheurs, d'après une note manuscrite contemporaine.)

549. Lettres pastorales adressées aux fidèles de France qui gémissent sous la captivité de Babylon, où sont dissipées les illusions que M. de Meaux et les autres convertisseurs emploient pour séduire. Et où l'on trouvera aussi les principaux événements de la présente persécution. (Par PIERRE JURIEU.) Seconde édition. — *Rotterdam, A. Acher, 1686, in-12.*

A. — 3e éd. — *Rotterdam, A. Acher, 1688, 3 vol. in-12.*

550. Lettre d'un docteur catholique aux nouveaux convertis, pour servir de réponse à celle qui a pour titre : « Lettre pastorale aux protestants de France qui sont tombés par la force des tourments ». — *Paris, S. Mabre-Cramoisy, 1686, in-8°. Pièce.*

(Le permis d'imprimer est daté du 21 février 1686.)

551. Lettre d'un avocat nouvellement réuni à l'Église catholique, qui contient l'examen de l'écrit d'un ministre intitulé : « Lettre pastorale », etc. — *Paris, N. Pepingué, 1686, in-4°. Pièce.*

552. Réponse à un écrit intitulé : « Lettre pastorale aux protestants de France tombés par la force des tourments ». — *Paris, D. Horthemels, 1686, in-4°. Pièce.*

553. Réponse des nouveaux convertis de France à la Lettre pastorale d'un ministre de la religion prétendue réformée. — *Paris, S. Mabre-Cramoisy, 1686, in-4°. Pièce.*

A. — *1686.* — *Sur l'imprimé à Paris, Caen, J. Cavelier, in-8°. Pièce.*

554. Réponse fraternelle, au nom des nouveaux catholiques de France, à une Lettre prétendue pastorale attribuée au ministre Claude. — *Paris, C. de Sercy, 1686, in-4°. Pièce.*

(Le permis d'imprimer est du 23 février 1686.)

* Ihrer Königl. Maytt. in Engeland Edict... [Édit de Sa Majesté le roi d'Angleterre, concernant la réception des réformés français réfugiés en Angleterre, et les collectes ordonnées pour leur entretien. (5 mars 1686.)]

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Lettre pastorale de monseigneur l'évêque de Meaux (JACQUES-BÉNIGNE BOSSUET) aux nouveaux catholiques de son diocèse, pour les exhorter à faire leurs pâques, et leur donner les avertissements nécessaires contre les fausses lettres pastorales des ministres. (24 mars 1686.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* (Acte royal, portant permission aux marchands et autres étrangers protestants de circuler librement dans le royaume, daté du 11 avril 1686, et commençant par ces mots :) De par le roi. Extrait des registres du Conseil d'État. Le roi ayant été informé...

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Déclaration du roi, contre ceux qui, s'étant convertis, refuseront dedans leurs maladies de recevoir les sacrements. (29 avril 1686.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt de la cour, rendu sur la remontrance de M. le procureur général du roi, qui fait commandement

aux juges de la province de procéder contre ceux de la R. P. R. qui se seront retirés du royaume et n'y seront pas revenus dans les quatre mois portés par l'édit de révocation de celui de Nantes. (29 avril 1686.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

555. Lettre du roi, écrite à M. le chevalier marquis de Ménars... intendant de la généralité de Paris, pour faire savoir aux nouveaux catholiques que l'intention de Sa Majesté est qu'ils envoient leurs enfants aux écoles et aux instructions et catéchismes qui se font dans leurs paroisses. (2 mai 1686.) — *Paris, F. Muguet, 1686, in-4°. Pièce.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-4°, tome LVIII, fol. 415, division POLYGRAPHIE.)

* Déclaration du roi, contre ceux qui, s'étant convertis, sortiront du royaume sans permission du roi. (7 mai 1686.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

556. (Lettre du roi à M. de Menars, contenant des instructions relatives aux enfants des protestants nouvellement convertis ou sortis du royaume, datée du 15 mai 1686, et commençant par ces mots :) M. de Menars, je vous ai fait savoir... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État, qui permet aux étrangers, de quelque qualité, condition et religion qu'ils soient, d'entrer dans le royaume et en sortir quand bon leur semblera. Du 28 juin 1686.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Déclaration du roi, concernant la religion prétendue réformée. (1er juillet 1686.)

(Voyez *ibidem*.)

* Déclaration du roi, portant règlement pour les mariages des enfants de ceux de la R. P. R. qui sont sortis du royaume. Du 6 juillet 1686.

(Voyez *ibidem*.)

* (Acte royal, prescrivant des mesures pour empêcher les religionnaires et nouveaux convertis de sortir du royaume sans sa permission, daté du 7 juillet 1686, et commençant par ces mots :) De par le roi. Sa Majesté étant informée qu'au préjudice de ses défenses réitérées...

(Voyez *ibidem*.)

557. Lettre du roi, écrite à M. le procureur général. (26 juillet 1686.) — *Paris, F. Muguet, 1686, in-4°. Pièce.*

(Contre ceux qui auraient contribué à l'évasion des protestants.)

558. Copie d'une lettre de cachet du roi, adressée à M. de La Hamaide, conseiller de Sa Majesté en ses Conseils et son procureur au parlement de Tournay. (26 juillet 1686.) — *Tournay, imp. de J. Coulon, 1686, in-fol. plano.*

(Au sujet des billets souscrits par les protestants fugitifs.)

* Déclaration du roi, concernant les formalités nécessaires pour les mariages des mineurs dont les pères, mères et tuteurs, faisant profession de la religion prétendue réformée, sont absents. (6 août 1686.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

559. Avis charitable, pour soulager la conscience de ceux qui sont obligés de se conformer au culte de l'Église catholique-romaine, tiré d'une lettre d'un particulier à quelques-uns de ses amis en France. (14 novembre 1686.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

560. Lettre de consolation à l'église de Ganges en Cévènes. (Signé : A. D. V., P. de l'égl. d. G.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

561. Lettre de quelques nouveaux convertis de France à M. Jurieu, sur ses Lettres pastorales. (15 mars 1687.) — *Franefort, F. Arnaud, 1687, in-8°. Pièce.*

* Factum pour Magdeleine Royer, veuve Jean Cerval, Hiérémie Hornus Masson, Suzanne Hornus, sa fille, Jean Changnion, et Marguerite Changnion, sa fille, appelants. Contre M. le procureur général, intimé. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Appel d'une sentence du lieutenant criminel de Vassy, du 30 juin 1687, portant peine de mort contre les appelants, pour assemblées illicites.)

(RECUEIL THOISY, *Matières ecclésiastiques* in-fol., tome XXXIII, fol. 306, division POLYGRAPHIE.)

562. Lettre aux catholiques romains. Première Partie, contenant des réflexions sur les grands maux qu'on fait souffrir aux réformés : avec une naïve exposition des dogmes, du culte, du régime ecclésiastique et de la morale de la religion réformée, en forme de confession de foi, adressée, par une épître particulière, à Louis-le-Grand, roi de France et de Navarre. (10 mars-1 septembre 1687.) — *Au Désert, 1687, in-12.*

(Par CLAUDE BROUSSON, d'après Barbier.)

563. Examen de l'oppression des réformés en France; où l'on justifie l'innocence de leur religion, etc., adressé à madame de ***. Par Mr B. DE DAILLON. — *Amsterdam, P. Mortier, 1687, in-12.*

564. Historie von den grausamen Verfolgung und Tyranneyen... [Histoire des cruelles persécutions et des actes de tyrannie qui ont été exercés contre les réformés de France, où l'on présente sommairement les mauvais traitements qu'ils ont eu à subir de la part des dragons; la tyrannie qu'ils ont endurée, et la mort qu'ils ont soufferte; et enfin la démolition de leurs temples. Avec le récit de l'admission des fugitifs en Allemagne, en Brandebourg et en Hollande, et la mention des priviléges ou libertés dont on les a gratifiés.] — *(S. l.,) 1687, in-18.*

565. Pensées diverses sur l'esprit persécuteur de l'Antechrist. — *(S. l.,) 1687, in-12.*

566. Traités du martyre, de la consolation des martyrs, et de la chute des saints. Composés en latin par M. HEIDEGGER, professeur en théologie à Zurich, et mis en

français par M. DE SAINT-AMANT. — *Genève, S. de Tournes, 1687, in-8°.*

567. Les Feuilles de figuier, ou Vanité des excuses de ceux qui ont succombé sous la persécution. — *La Haye, A. Troyel, 1687, in-12.*

(Par le ministre MATHURIN, d'après les « Mémoires de Jean Rou ». — Le titre courant porte : *Adam sous le figuier.*)

568. Instructions pour les Nicodémites, où, après avoir convaincu ceux qui sont tombés de la grandeur de leur crime, on fait voir qu'aucune violence ne peut dispenser les hommes de l'obligation de professer la vérité. Par J. G. P. — *Amsterdam, A. Wolfgang, 1687, in-12.*

569. Les justes Raisons que les protestants de France ont eues de se réunir à l'Église romaine sous le règne de Louis-le-Grand. Par M. FORESTIER,... — *Paris, L. Roulland, 1687, in-12.*

(Le faux titre porte : *Apologie pour les réunis.*)

570. Traité de la liberté de conscience, ou De l'autorité des souverains sur la religion des peuples, opposé aux maximes impies de Hobbes et de Spinosa, adoptées par le sieur Jurieu dans son Histoire du papisme et dans son Système de l'Église. (Par NOEL AUBERT DE VERSÉ.) — *Cologne, P. Martcau, 1687, in-12.*

* Déclaration du roi, pour changer la peine de galères en celle de mort contre ceux qui favoriseront l'évasion des nouveaux catholiques hors du royaume. (12 octobre 1687.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

571. Lettre de monseigneur le cardinal LE CAMUS, évêque et prince de Grenoble, aux curés de son diocèse, touchant la conduite qu'ils doivent tenir à l'égard des nouveaux convertis. (28 avril 1687.) — Bref de notre S.-Père le pape INNOCENT XI à M. le cardinal Le Camus. (18 octobre 1687.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *1687. — Grenoble, A. Giroud, in-4°. Pièce.*

B. — *(S. d.) — (S. l.,) in-12. Pièce.*

572. Les Devoirs des fidèles réfugiés, par JEAN BARBIN, ministre réfugié à Harlem. — *Amsterdam, P. Savouret, 1688, in-8°.*

573. La Récompense du fidèle et la condamnation des apostats, ou Sermon sur saint Matth., chap. 10, vers. 32-33. Avec la dernière exhortation que feu M. CLAUDE fit à Charenton... — *Rotterdam, A. Acher, 1688, in-12.*

574. Apologie des réfugiés, par A.-R.D. L. — *La Haye, Meidnert Nitwerf, 1688, in-12.*

(Par ANTOINE-ROTHOLP DE LA DEVÈZE, d'après Barbier.)

575. Sentiments désintéressés sur la retraite des pasteurs de France, ou Examen d'un livre qui a pour titre : « Histoire et apologie de la retraite des pasteurs à cause de la persécution de France ». — *Deventer, chez les héritiers de P. Hamel, 1688, in-12.*

(Par GABRIEL D'ARTIS, d'après Barbier.)

576. Défense de l'Apologie pour les pasteurs de France, contre le livre intitulé : « Sentiments désintéressés sur la retraite des pasteurs », etc. (Par ÉLIE BENOIST.) — *Francfurt, J. Corneille, 1688, in-12.*

577. Histoire apologétique, ou Défense des libertés des églises réformées de France. Avec un Recueil de plusieurs édits, déclarations et arrêts, et de quelques autres pièces qui servent à justifier les principaux faits qu'on avance dans le corps de l'ouvrage. — *Mayence, J. Le Blanc, 1688, 3 vol. in-8°.*

(L'épître dédicatoire est signée : S. B. — Par FR. DE GAULTIER sieur DE SAINT-BLANCARD, d'après Barbier. — Le « Recueil », sans tomaison, forme le tome III, et porte la date de 1687.)

578. L'Irrévocabilité de l'édit de Nantes, prouvée par les principes du droit et de la politique. Par C. A., docteur en droit, et juge de la nation française à... — — *Amsterdam, H. Desbordes, 1688, in-12.*

(Par CHARLES ANCILLON, d'après le P. Lelong.)

579. Le Convertisseur sans dragons, ou Réponse aux Entretiens de deux catholiques-romains. — *Rotterdam, A. Acher, 1688, in-12.*

580. Les Larmes de JACQUES PINETON DE CHAMBRUN, pasteur de la maison de Son Altesse sérénissime d'Orange... qui contiennent les persécutions arrivées aux églises de la principauté d'Orange depuis l'an 1660, la chute et le relèvement de l'auteur, avec le rétablissement de saint Pierre en son apostolat, ou sermon sur les paroles de Notre Seigneur Jésus-Christ, selon saint Jean... — *La Haye, H. van Bulderen, 1688, in-12.*

A. — *1854.* Réimpression d'après l'édition originale, annotée par AD. SCHAEFFER,... — *Paris, Charpentier, in-18.*

581. Baume de Galaad, ou Le véritable moyen d'obtenir la paix de Sion et de hâter la délivrance de l'Église. Divisé en deux parties... — *Francfort, J. Henri, 1688, in-12.*

582. Réponse aux plaintes des protestants touchant la prétendue persécution de France. Où l'on expose le sentiment de Calvin et de tous les plus célèbres ministres sur les peines dues aux hérétiques; on découvre aussi plusieurs particularités dignes d'être sues, touchant la réformation et les réformateurs. (Par F. DENIS DE SAINTE-MARTHE.) — *Paris, A. Seneuse, 1688, in-12.*

* Édit du roi, pour la réunion au domaine des biens des consistoires et de ceux de la R. P. R. qui sont sortis du royaume; du mois de janvier 1688. Ensemble l'arrêt du Conseil d'État, pour l'exécution dudit Édit, du dernier mars 1688.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

583. État des rentes, biens et revenus ayant appartenu aux consistoires de la généralité de Caen. — *(S. l. n. d.,) in-fol. plano.*

584. Avis important touchant l'établissement d'une

espèce de séminaire pour la formation des maîtres d'école, et pour faire un utile emploi des biens des huguenots fugitifs. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* Ordonnance du roi, portant défenses aux nouveaux convertis de retenir chez eux des mousquets, fusils, mousquetons et autres armes offensives, de quelque nature que ce soit, à peine des galères. Du seizième octobre 1688.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne qu'il sera à l'avenir arrêté au Conseil, de quartier en quartier, des états des pensions des nouveaux convertis, sur les témoignages que MM. les intendants rendront de leur conduite, pour être le payement desdites pensions fait aux nouveaux convertis, chacun dans les provinces où ils sont domiciliés, par les receveurs généraux des domaines desdites provinces. Du huitième janvier 1689.

(Voyez *ibidem.*)

* Ordonnance du roi, portant que les sujets de Sa Majesté qui sont sortis du royaume à l'occasion de la révocation de l'édit de Nantes, lesquels iront servir dans les troupes du roi de Danemark, ou se retireront à Hambourg, jouiront de la moitié des revenus des biens qu'ils ont dans les États de Sa Majesté. (12 mars 1689.)

(Voyez *ibidem.*)

* Ordonnance du roi, pour empêcher les assemblées des nouveaux convertis dans les provinces de son royaume. Du 12 mars 1689.

(Voyez *ibidem.*)

* Édit du roi, concernant la disposition des biens des religionnaires fugitifs. (Décembre 1689.)

(Voyez *ibidem.*)

385. Lettre à M. Bl..., sur l'action extraordinaire d'un prêtre de l'Église romaine qui a embrassé la religion protestante. (12 décembre 1689.) — *(S. l.,) 1689, in-4°. Pièce.*

386. L'impiété des communions forcées, avec quelques réflexions sur la peine qu'on inflige à ceux qui refusent d'y participer, en particulier sur les outrages faits aux cadavres. — *Deventer, 1689, in-12.*

387. Les Protestantes réfugiées, ou Entretiens de Pauline et d'Agate, dans lesquels ceux qui souffrent persécution pour l'Évangile pourront trouver des règles d'une bonne conduite, dans les lieux où la providence de Dieu les appellera. — *(S. l.,) 1689, in-12.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne que, dans quinzaine, ceux qui ont fait la régie ou affermé les biens immeubles délaissés par les religionnaires, qui n'ont pas été réclamés jusques à présent, seront tenus d'en compter par-devant MM. les intendants et commissaires départis dans les provinces, pour être les deniers qui proviendront tant du prix desdits baux que la régie desdits biens, payés au sieur Monnerot. Donné à Fontainebleau le 24 octobre 1690.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

388. Avis important aux réfugiés, sur leur prochain retour en France, donné pour étrennes à l'un d'eux en 1690. Par M. C. L. A. A. P. D. P. — *A Amsterdam, chez Jaques le Censeur, 1690, in-12.*

(Par Bayle, bien qu'attribué par les uns à Pélisson et par d'autres à daniel de Larroque.)

A. — *1692. — Paris, V^e G. Martin, in-12.*
B. — *1692. — Paris, V^e G. Martin, in-12.*

389. Cabale chimérique, ou Réfutation de l'histoire fabuleuse qu'on vient de publier malicieusement touchant un certain projet de paix dans l'examen d'un libelle, etc., intitulé : « Avis important aux réfugiés, sur leur prochain retour en France ». (Par pierre Bayle.) — *Rotterdam, R. Leers, 1691, in-12.*

A. — *1691.* 2^e éd. — *Rotterdam, R. Leers, in-12.*
B. — *1691. — Cologne, P. Marteau, in-12.*

390. Examen d'un libelle contre la religion, contre l'État et contre la révolution d'Angleterre, intitulé : « Avis important aux réfugiés, sur leur prochain retour en France ». — *La Haye, A. Troyel, 1691, in-12.*

(Par Jurieu, d'après Barbier.)

* Ordonnance du roi, portant défense de rendre les armes aux nouveaux convertis. Du quinzième janvier 1691.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

391. Lettre d'un Français, réfugié à La Haye, à un nouveau converti des Cevennes. (23 avril 1691.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

392. Les Héros de la ligue, ou La procession monacale, conduite par Louis XIV, pour la conversion des protestants de son royaume. — *A Paris, chez Père Peters, à l'enseigne de Louis-le-Grand, 1691, in-4°.*

(Réserve. — Suite de 24 portraits satiriques gravés à la manière noire, représentant le roi et différents personnages ayant joué un rôle important dans l'affaire de la révocation de l'édit de Nantes.)

393. Factum selon les formes, ou Disposition des preuves contre l'auteur de l'«Avis aux réfugiés », selon les règles du barreau, qui font voir que, sur de telles preuves, dans les crimes capitaux, on condamne un criminel accusé. — *(S. l.,) 1692, in-8°.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne qu'en faveur des nouveaux convertis, il sera incessamment procédé au recouvrement du tiers des revenus des bénéfices vacants destiné pour leur subsistance par Sa Majesté. Du 1 août 1694.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

394. Des Devoirs des pasteurs et des peuples par rap-

port à la persécution et au martyre. — *Rotterdam, A. Acher, 1695, 2 tomes en 1 vol. in-8°.*

(Par Du Vidal, d'après Barbier.)

595. Au Roi. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

(Requête des réformés de France, adressée à Louis XIV pendant les négociations du traité de Ryswick.)

596. Requête présentée au roi de France par les protestants qui sont dans son royaume, que l'on a contraints ci-devant d'embrasser la religion romaine. — *Suivant la copie imprimée à Paris; La Haye, F. L'Honoré, 1697, in-4°. Pièce.*

597. La Balance de la religion et de la politique, ou Réflexions par lesquelles on fait voir que les réformés de France ont droit de prétendre d'être compris favorablement, par la médiation des puissances protestantes, dans le traité de paix qui terminera la présente guerre. — *Philadelphie, Henri le Sincère, 1697, in-12.*

* Déclaration du roi, portant défenses à ses sujets de s'établir à Orange et d'y faire exercice de la R. P. R... Donnée à Versailles le 23 novembre 1697.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Déclaration du roi, sur ce qui doit être observé par les nouveaux convertis qui iront à Orange pour leur commerce. Donnée à Versailles le 13 janvier 1698.

(Voyez *ibidem.*)

* Déclaration du roi, portant permission à ceux qui sont sortis hors du royaume au préjudice des défenses d'y revenir dans six mois, à la charge d'y faire profession et exercice de la religion catholique, apostolique et romaine. Donnée à Versailles le 10 février 1698.

(Voyez *ibidem.*)

598. Requêtes au roi de France, dressées par les protestants de son royaume, au sujet de la persécution qui s'y est renouvelée contre eux depuis la paix générale. (15 mars-23 avril 1698.) — *La Haye, A. Troyel, 1698, in-12.*

599. Exhortation aux protestants de France exposés à une nouvelle persécution. — *Rotterdam, A. Acher, 1698, in-12.*

600. Histoire de divers événements, contenant en abrégé les persécutions exercées en France, les moyens diaboliques dont on s'est servi pour détruire les protestants, plusieurs jugements de Dieu sur quelques-uns des persécuteurs, des faits nouveaux fort curieux; les moyens de faux contre le pape, les Jésuites, les moines, les religieuses et l'Église romaine, avec une ardente prière pour les persécutés; divisée en sept livres, par Étienne Cambolive,... — *Amsterdam, I. Du Main, 1698, in-12.*

* Lettre circulaire de monseigneur l'évêque-comte de Noyon (François de Clermont)... aux doyens ruraux, vice-gérants et curés de son diocèse, pour lui rendre compte de l'état et de la conduite des nouveaux convertis qui sont dans l'étendue de leurs paroisses. (27 mai 1698.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

601. Lettres à MM. les prélats de l'Église gallicane. Lettre première (-cinquième). — *(S. l. n. d.,) in-12.*

(Par Isaac Jaquelot, d'après « la France protestante », de MM. Haag.)

602. Avis sincères à MM. les prélats de France, sur les Lettres qui leur sont adressées sous le titre de prélats de l'Église gallicane. (1-22 juillet 1698.) — *(S. l. n. d.,) in-12.*

(Par Élie Benoist, d'après Barbier.)

603. Lettres sur les Avis sincères aux prélats de France. — *La Haye, F. L'Honoré, 1698, in-12.*

(Le titre de départ, page 3, porte : *A M. Jaquelot, sur les Avis qui ont été publiés contre ses Lettres aux prélats de France.*)

604. L'Esprit du clergé de France. Avec quelques observations sur les Lettres à MM. les prélats de l'Église gallicane. — *Cologne, P. Marteau, 1698, in-12.*

(Achevé d'imprimer le 13 septembre 1698.)

* (Sentence du présidial de Montpellier, qui condamne Claude Brousson, ministre protestant, au supplice de la roue, datée du 4 novembre 1698, et commençant par ces mots :) Nicolas de Lamoignon, chevalier, comte de Launay Courson...

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

605. Lettre pastorale aux fidèles du Languedoc et autres provinces du voisinage, sur le sujet du glorieux martyre de M. Brousson. — *La Haye, A. Troyel, 1699, in-8°. Pièce.*

* Déclaration du roi, qui ordonne l'exécution de l'édit de révocation de celui de Nantes, pourvoit à l'instruction de ceux qui sont rentrés dans le sein de l'Église catholique, et de leurs enfants, et les maintient dans leurs biens, en satisfaisant aux devoirs de la religion. Donnée à Versailles le 13 décembre 1698.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Déclaration du roi, qui permet à ceux de ses sujets qui sont sortis du royaume pour la religion prétendue réformée et qui y reviendront, de rentrer dans leurs biens, en satisfaisant par eux aux dispositions contenues en ladite Déclaration. Donnée à Versailles le 29 décembre 1698.

(Voyez *ibidem.*)

606. (Lettre d'envoi de la Déclaration précédente signée : L'abbé de Montréal, vicaire général de Bourges, et commençant par ces mots:) A Bourges, le 12 janvier 1699... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

607. Formule de profession de la foi catholique, apostolique et romaine. — *Paris, Muguet, 1699, in-4°. Pièce.*

(Formule pour les protestants convertis.)

608. Lettre d'un réfugié à un gentilhomme de Poitou. Contenant les deux mémoires que le roi de France

a envoyés aux évêques et aux intendants pour leur servir d'instruction sur la manière dont ils doivent agir avec les nouveaux convertis, c'est-à-dire, sur les moyens qu'ils doivent employer pour achever d'extirper la religion réformée dans le royaume. Avec des considérations sur ces mémoires. — *(S. l.,) 1699, in-4°.*

* Le Panégyrique de Louis-le-Grand, contenu dans le mandement du chapitre de l'église royale et proépiscopale de Saint-Quentin en Vermandois, au sujet de la Déclaration, du 13 décembre 1698, contre les protestants; avec une paraphrase pour une plus grande intelligence du texte. *(1699.)*

(Voyez précédemment tome II, page 287, n° 4120.)

609. La Loi du talion, ou Moyen juste et infaillible pour arrêter le cours de la cruelle et barbare persécution des protestants de France. — *Suivant la copie imprimée à Londres chez Pierre de La Vérité, 1699, in-12.*

610. Nouvelle Découverte dans l'Apocalypse de ce qui est arrivé aux réformés de France et aux Vaudois, de la chute prochaine du papisme et des Jésuites; de la victoire des Quiétistes et des Jansénistes. — *Amsterdam, J. Dufresne, 1699, in-8°.*

* Déclaration du roi, portant défenses aux nouveaux convertis de sortir du royaume, ni de transporter leur domicile d'une province à une autre sans permission. Du 11 février 1699.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Lettre pastorale de monseigneur l'archevêque de Paris (LOUIS-ANTOINE DE NOAILLES) aux nouveaux réunis de son diocèse. (10 mars 1699.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Lettre pastorale de monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque-comte de Châlons, pair de France (GASTON-JEAN-BAPTISTE-LOUIS DE NOAILLES), au sujet des déclarations du roi des 13, 15, 16 et 29 décembre 1698. (15 avril 1699.)

(Voyez *ibidem.*)

* Déclaration du roi, concernant ce qui doit être observé dans la vente et disposition des biens de ceux qui ont fait profession de la religion prétendue réformée. Donnée à Versailles le 5 mai 1699.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Déclaration du roi, en faveur des nouveaux convertis, pour passer sûrement avec tous les autres sujets de Sa Majesté les contrats de vente et d'échange qu'ils jugeront convenables à leurs intérêts. Du cinquième de mai 1699.

(Voyez *ibidem.*)

* Lettre pastorale de monseigneur l'archevêque de Rouen (JACQUES-NICOLAS COLBERT) aux curés de son diocèse, au sujet des nouveaux réunis. (5 juillet 1699.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Lettre pastorale de monseigneur l'évêque de Montauban (HENRI DE NESMOND) aux nouveaux catholiques de son diocèse. (15 juillet 1699.)

(Voyez *ibidem.*)

* Courte Instruction pour les nouveaux catholiques, imprimée par l'ordre de monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque de Metz, prince du Saint-Empire. *(1699.)*

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

611. Discours sur le mariage des nouveaux réunis, par M. l'abbé DE *******, docteur de Sorbonne. Nouvelle édition. — *Toulouse, imp. de Ve J. Pech, G. et A. Pech, 1699, in-12.*

(Réserve. Avec notes manuscrites de Jamet.)

612. Lettre à leurs Nobles Puissances messeigneurs les députés conseillers de la province de Hollande, pour servir d'apologie au Sr AUGUSTE DE GABILLON, ci-devant prédicateur et confesseur de l'ordre des Théatins et à présent prosélyte de la religion réformée. Contre certaines lettres anonymes répandues depuis quelque temps dans le public pour noircir sa réputation. (3 août 1699.) — *La Haye, A. Troyel, 1699, in-4°. Pièce.*

613. Lettre écrite de Hollande à un réfugié en Angleterre, sur le sujet du Sr Gabillon. — *(S. l.,) 1699, in-4°. Pièce.*

614. Instruction pour servir de réponse à l'apologie du Sr Gabillon, ci-devant religieux théatin. — *La Haye, F. L'Honoré, 1699, in-4°. Pièce.*

* Déclaration du roi, portant peine de galères contre ceux de la R. P. R. ou réunis à l'Église, qui sortiront du royaume sans permission. Donnée à Fontainebleau le 13 septembre 1699.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Lettre pastorale de monseigneur l'évêque de Gap (CHARLES-BÉNIGNE HERVÉ) aux nouveaux catholiques de son diocèse. (12 novembre 1699.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Déclaration du roi, portant défenses aux capitaines de vaisseaux d'embarquer des nouveaux catholiques. Donnée à Versailles le 5 décembre 1699.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

615. Lettre à MM. les nouveaux réunis à la religion catholique qui sont en France, par le sieur COTHEREL, ministre converti. — *Paris, Ve R. Chevillon, 1699, in-4°. Pièce.*

616. Rome convaincue d'avoir usurpé tous les droits qu'elle s'attribue injustement sur l'Église chrétienne. Lettres écrites à M. l'archevêque de Paris, pour servir de réponse à la Lettre pastorale qu'il a adressée aux nouveaux réunis de son diocèse au mois de mars 1699. (Par DAVID MARTIN.) — *Utrecht, G. a Poolsum, 1700, in-12.*

* Déclaration du roi, portant que, dans les lieux où la confiscation n'a lieu, il sera prononcé des amendes qui ne pourront être moindres que la moitié de la valeur des biens des condamnés pour la R. P. R. Donnée à Versailles le 30 janvier 1700...

(Voyez la division LÉGISLATION.)

617. Lettres à MM. les prélats de l'Église gallicane, par Mr J. (JAQUELOT, [23 avril 1698-23 mars 1700]). — *La Haye, F. L'Honoré, 1700, in-4°.*

(28 Lettres. Les cinq premières sont la réimpression du n° 601 ci-dessus.)

* Instructions pour confirmer les nouveaux convertis dans la foi de l'Église, par Mre JACQUES LEFÈVRE, prêtre, docteur en théologie de la Faculté de Paris. Imprimées par l'ordre de monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque de Metz, prince du Saint-Empire. *(1700.)*

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, concernant les biens saisis ou confisqués sur les sujets de Sa Majesté de la religion prétendue réformée, ou nouveaux convertis, qui ont contrevenu à ses édits et déclarations. Du 20 juillet 1700.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Déclaration du roi, qui confirme l'article x de la Déclaration de Sa Majesté, du 13 décembre 1698, concernant l'éducation des enfants de la religion prétendue réformée. Donnée à Fontainebleau le 16 octobre 1700.

(Voyez *ibidem.*)

618. Première (-vingt-deuxième) Lettre provinciale d'un marchand, écrite à Mr ***, secrétaire de M***, à Paris... (20 janvier 1699-21 octobre 1700.) — *(S. l., 1700,) in-4°.*

619. Traités des préjugés faux et légitimes, ou Réponse aux lettres et instructions pastorales de quatre prélats : M. de Noailles, cardinal, archevêque de Paris; Colbert, archevêque de Rouen; Bossuet, évêque de Meaux; et Nesmond, évêque de Montauban. Divisé en trois tomes. (Par JACQUES BASNAGE.) — *Delft, imp. de A. Beman, 1701, 3 vol. in-8°.*

620. Les Désirs de Philothée, ou Le jubilé des captifs et le retour des rançonnés. Exhortations à l'Église persécutée qui est dans le désert, spécialement à l'Église réformée de France; à ce que, s'avançant et persévérant dans le bien, elle ait part à la délivrance prochaine. — *Amsterdam, J. de La Pierre, 1701, in-8°.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui ordonne que toutes les sommes qui se trouveront dues par les comptes rendus par ceux qui ont été ci-devant commis, dans les provinces et généralités du royaume, à la recette des biens saisis et confisqués sur les sujets de Sa Majesté de la R. P. R., ou nouveaux convertis, qui ont contrevenu à ses édits et déclarations, seront payées au sieur Boucher. Du 5 février 1701.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Lettre pastorale de monseigneur l'évêque de Lavaur (VICTOR-AUGUSTIN DE MAILLY) aux nouveaux réunis de son diocèse. (10 mai 1701.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Seconde Lettre pastorale de monseigneur l'évêque de Lavaur (VICTOR-AUGUSTIN DE MAILLY) aux nouveaux réunis de son diocèse. (1 juin 1702.)

(Voyez *ibidem.*)

621. Lettre pastorale aux fidèles des Sévennes. — — *La Haye, A. Troyel, 1702, in-8°. Pièce.*

* Première (-troisième) Lettre pastorale de monseigneur l'évêque de Mirepoix (PIERRE DE LA BROUE) aux nouveaux réunis de son diocèse. (10 septembre 1701-3 juillet 1703.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, portant ce qui doit être observé par ceux qui prétendent des droits sur les biens saisis ou confisqués pour fait de religion. Du 8 décembre 1703.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

622. Mémoire de ce qui doit être observé pour l'exécution de l'Arrêt du Conseil, du 8 décembre 1703, rendu au sujet de ceux qui prétendent des droits sur les biens saisis ou confisqués pour fait de religion. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Déclaration du roi, qui révoque les défenses ci-devant faites à tous les sujets de Sa Majesté d'aller s'établir à Orange. Donnée à Versailles le 1er mars 1704.

(Voyez division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, concernant la régie et administration des biens de ceux de la religion prétendue réformée qui sont sortis du royaume par permission du roi, et qui n'y ont point laissé d'enfants. Du 2 août 1704.

(Voyez *ibidem.*)

* Déclaration du roi, qui fait défenses à ceux qui ont fait profession de la R. P. R. de vendre, durant le temps de trois ans, les biens immeubles qui leur appartiennent ou l'universalité de leurs meubles et effets mobiliers, sans en avoir obtenu la permission du roi. Donnée à Versailles le 9 juin 1705.

(Voyez *ibidem.*)

623. Réponse au mémoire inséré dans les journaux d'Hollande contre le feu Père Louis Thomassin, prêtre de l'Oratoire, auteur du Traité dogmatique et historique des édits et autres moyens, spirituels et temporels, dont on s'est servi dans tous les temps pour établir et pour maintenir l'unité de l'Église catholique, et contre le Sup-

plément d'un autre prêtre, de la même congrégation, qui a répondu à divers écrits séditieux des prétendus réformés, et particulièrement à l'Histoire de l'édit de Nantes, comprenant les huit derniers règnes de nos rois. — *Paris, Imprimerie royale, 1706, in-4°. Pièce.*

(Voyez, pour le Traité du P. Thomassin, et pour le Supplément du P. Desbordes, la division DROIT CANONIQUE.)

624. Mémoire concernant les biens des ministres de la R. P. R. et les autres particuliers de la même religion qui sont sortis du royaume avec permission du roi. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

625. Mémoires pour montrer que les réformés français qui se sont retirés de France à cause de la religion ne doivent pas être privés de la jouissance de leurs biens. — *La Haye, T. Johnson, 1707, in-4°. Pièce.*

* Acte de notoriété donné par M. le lieutenant civil (JEAN LE CAMUS) que, depuis que l'exercice de la religion prétendue réformée a été défendu à ceux qui en faisaient profession, et qui sont morts sans se réunir à l'Église catholique, apostolique-romaine, n'ont pas été enterrés en terre sainte, mais que leurs proches parents les ont fait enterrer, la nuit, sans éclat, dans des lieux par eux choisis, sans qu'il en ait été dressé aucuns procès-verbaux, ni tenu aucun registre public ni particulier. Du 20 décembre 1707.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Déclaration du roi, qui fait défenses à ceux qui ont fait profession de la religion prétendue réformée de vendre, pendant le temps de trois ans, leurs biens et effets mobiliaires sans en avoir obtenu la permission. Donnée à Versailles le 14 mai 1708.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

626. Mémoire du duc DE BOURGOGNE, Dauphin de France, petit-fils de Louis XIV, père de Louis XV. (1708.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet des protestants. — Tiré de la « Vie du Dauphin, père de Louis XV, par l'abbé Proyart ».)

627. Réponse à l'«Avis aux réfugiés», par M. D. L. R. — *Rotterdam, ReinierLeers, 1709, in-12.*

(Par DE LARREY, d'après Barbier.)

* Extrait des registres de la cour des aides. (18 mars 1710.)

(Au sujet de la profession de foi exigée des officiers ministériels sous la dépendance de la cour.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Déclaration du roi, qui fait défenses à ceux qui ont fait profession de la R. P. R. de vendre, durant le temps de trois ans, les biens immeubles qui leur appartiennent, et l'universalité de leurs meubles, sans en avoir obtenu la permission. Donnée à Marly le 17 mai 1711.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

628. Mémoires sur l'état de la religion réformée en France : contenant les plaintes du traitement injuste qui a été fait à ceux qui la professent, et une déduction abrégée du droit qu'ils ont de demander leur rétablissement, au prochain traité de paix. — *La Haye, T. Johnson, 1712, in-4°. Pièce.*

629. Mémoire abrégé, ou Considérations générales touchant le rétablissement de la religion réformée en France par le prochain traité de paix. Avec une réfutation de ceux qui prétendent que la religion est une affaire domestique dont un prince étranger n'est pas en droit de se mêler. Et un Mémoire touchant le droit, la possession et l'obligation particulière où est la couronne de la Grande-Bretagne de protéger la religion réformée en France et de maintenir ses priviléges. — *La Haye, T. Johnson, 1712, in-4°. Pièce.*

* Ordonnance du roi, portant défenses à ses sujets nouveaux convertis de passer dans les pays étrangers; et, aux réfugiés, de venir en France sans sa permission. A Fontainebleau, le 18 septembre 1713.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Déclaration du roi, qui proroge pour trois ans les défenses faites aux nouveaux catholiques de vendre leurs biens sans permission. Donnée à Versailles le 12 mars 1714.

(Voyez *ibidem.*)

* Déclaration du roi, qui ordonne que ceux qui auront déclaré qu'ils veulent persister et mourir dans la religion prétendue réformée, soit qu'ils aient fait abjuration, ou non, seront réputés relaps. Donnée à Versailles le 8 mars 1715.

(Voyez *ibidem.*)

* Lettres patentes du roi, du mois de mars 1715.

(Confiscation des biens de Henry de Massüe de Ruvigny [lord Galloway], réfugié protestant.)

(Voyez *ibidem.*)

630. (Lettre au sujet du mariage des protestants nouvellement convertis, commençant par ces mots :) A Valence, ce 3 décembre 1716. J'apprends, M., que l'autorité temporelle se prépare à punir sévèrement le concubinage de ces nouveaux réunis qui vivent avec leurs fiancées, sans que l'Église ait jamais eu aucune part à leur prétendu mariage... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Déclaration du roi, qui continue les défenses aux nouveaux convertis de vendre leurs biens immeubles et l'universalité de leurs meubles, pendant trois ans. Donnée à Paris le 16 février 1717.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

631. Mémoire des cas auxquels les biens des gens de la religion prétendue réformée, ou nouveaux convertis, réfractaires aux ordres du roi, doivent être confisqués ou simplement saisis et sequestrés, suivant les édits, déclarations, ordonnances et arrêts du Conseil rendus sur le fait de la religion protestante. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

632. Mémoire contenant la manière dont les commis

et préposés de Pierre Duchesne, fermier et régisseur général des biens des religionnaires réfractaires aux ordres du roi, doivent s'y prendre pour faire faire la visite et estimation des réparations qui sont à faire aux maisons et bâtiments dépendants des biens qui sont actuellement en régie. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

635. Mémoire et instruction de ce qu'il faut faire pour l'exploitation du bail, passé par Sa Majesté à Pierre Duchesne, du revenu des biens saisis et confisqués sur ses sujets de la religion prétendue réformée, ou nouveaux convertis, qui ont contrevenu ou qui contreviendront à ses édits et déclarations, et pour l'exécution de l'arrêt du Conseil, du 6 septembre 1717, qui a confirmé ledit bail. — *(S. l. n. d.,) in-fol. Pièce.*

* Déclaration du roi, concernant les biens des religionnaires fugitifs. Donnée à Paris le 21 mars 1718.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Déclaration du roi, qui renouvelle les défenses à ceux qui ont été de la religion prétendue réformée de vendre leurs biens meubles et immeubles, pendant trois ans, sans permission. Donnée à Paris le 13 février 1720.

(Voyez *ibidem.*)

634. Lettre d'un théologien de Hollande à un nouveau converti de France, au sujet du baptême des enfants. — *(S. l.,) 1722, in-8°. Pièce.*

* Déclaration du roi, qui défend aux sujets de la religion prétendue réformée de vendre aucuns biens, sans permission de Sa Majesté, pendant le temps de trois ans. Donnée à Versailles le 18 février 1723.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Lettre pastorale de monseigneur l'évêque de Blois (Le Fèvre de Caumartin) aux nouveaux convertis de son diocèse, qui porte approbation du livre de M. Papin, et qui en recommande la lecture. (28 mars 1723.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

635. Instruction contenant l'ordre et la règle qui doit être observée dans l'administration et recouvrement des revenus et droits des biens des religionnaires, saisis ou confisqués pour fait de religion, lesquels sont ou seront régis par les ordres de Sa Majesté. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Déclaration du roi, concernant la religion. Donnée à Versailles le 14 mai 1724.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

636. Lettres à un protestant français, touchant la Déclaration du roi, concernant la religion, donnée à Versailles le 14 mai 1724. — *Londres, chez Thomas L'Étonné, 1725, 2 tomes en 1 vol. in-8°.*

(Par marc Guiton, d'après le P. Lelong.)

637. A Fontainebleau, le 27 août 1725. Lettre de S. A. S. monseigneur le duc (L.-H. de Bourbon) à M. l'archevêque de Rouen. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Touchant les pensions faites aux convertis, et les faux certificats d'abjuration.)

* Déclaration du roi, en interprétation de celle, du 29 décembre 1698, concernant les religionnaires fugitifs qui rentreront dans le royaume. Donnée à Fontainebleau le 27 octobre 1725.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

638. L'État du christianisme en France, divisé en trois parties, ou Lettres adressées aux catholiques-romains, aux protestants temporiseurs et aux déistes. Par jacques Saurin. — *La Haye, P. Husson, 1725, in-8°.*

639. Réflexions critiques sur l'ouvrage de M. Jacques Saurin intitulé : « L'État du christianisme en France », etc. — *Paris; et La Haye, J. van Duren, 1726, in-8°.*

* Déclaration du roi, qui défend aux sujets de la religion prétendue réformée de vendre aucuns biens, sans permission du roi, pendant le temps de trois ans. Donnée à Versailles le 7 février 1726.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, qui permet aux nouveaux convertis de rentrer dans leurs biens, conformément à la déclaration du roi du 29 décembre 1698. Du 19 octobre 1726.

(Voyez *ibidem.*)

* Extrait des registres du Conseil de S. A. S. monseigneur le duc D'Orléans, premier prince du sang, qui nomme le sieur Plessart, régisseur général des biens des religionnaires réfractaires aux ordres du roi dans l'étendue du royaume, pour régir dans son apanage les biens desdits religionnaires qui sont ou seront saisis et confisqués pour fait de religion. (8 août 1727.)

(Voyez *ibidem.*)

* Arrêt du Conseil d'État du roi, concernant les biens des religionnaires fugitifs. Du 4 décembre 1727.

(Voyez *ibidem.*)

640. Instruction pour l'exécution des arrêts du Conseil d'État, des 26 août et 4 décembre 1727, qui règle les formalités qui doivent être observées dans l'adjudication qui sera faite à l'avenir des baux, des biens des religionnaires en régie et qui y entreront; et qui fixe les sommes qui doivent être employées aux réparations desdits biens. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

* Déclaration du roi, concernant les personnes de la religion prétendue réformée. Donnée à Marly le 6 février 1729.

(Voyez *ibidem.*)

* Déclaration du roi, concernant les personnes de la religion prétendue réformée. Donnée à Versailles le 19 janvier 1732.

(Voyez *ibidem.*)

641. Eines berühmten frantzösischen Scribentens merckwürdige Vorher-Verkündigung... [Prophétie mémorable d'un célèbre écrivain français sur la conversion unanime et complète du royaume de France à la vraie religion évangélique, hors de laquelle il n'y a point de salut, qui aura lieu dans ce siècle, et par laquelle doit commencer la destruction complète de l'Antechrist romain. Offert à l'admiration de ceux qui désirent de tout leur cœur la plus grande propagation de la vraie religion, avec quelques réflexions à ce sujet, par MIRAMANDO.] — *Francfort, Nuremberg, Augsbourg et Hambourg, 1733, in-4°. Pièce.*

* Arrêt du Conseil d'État du roi, concernant la régie des biens des religionnaires. Du 1er janvier 1734.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Déclaration du roi, qui renouvelle les défenses faites aux nouveaux convertis de vendre leurs biens, pendant le temps de trois ans. Donnée à Versailles le 3 février 1738.

(Voyez *ibidem.*)

* Déclaration du roi, qui renouvelle les défenses faites aux nouveaux convertis de vendre leurs biens, pendant le temps de trois ans. Donnée à Versailles le 31 janvier 1741.

(Voyez *ibidem.*)

* Déclaration du roi, concernant les biens des religionnaires. Donnée à Versailles le 22 février 1744.

(Voyez *ibidem.*)

642. Étrennes aux protestants pour l'année 1746. (Signé : T. N. M. D. P.) — *Genève, chez les libraires associés, 1746, in-12.*

(Un second titre porte en plus : *ou Nouvelles prophéties contre la religion catholique, en faveur de la religion protestante, démenties par les événements. — Bâle, par les libraires associés de Genève,* 1746.)

* Déclaration du roi, portant défenses aux nouveaux convertis de vendre leurs biens sans permission de Sa Majesté. Donnée à Versailles le 20 février 1747.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Déclaration du roi, portant défenses aux nouveaux convertis de vendre leurs biens sans permission. Donnée à Versailles le 10 février 1750.

(Voyez *ibidem.*)

643. Lettre de M. l'évêque d'Agen (DE CHABANNES) à M. le contrôleur général, contre la tolérance des huguenots dans le royaume. (1er mai 1751.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *1751.* — *(S. l.,) in-8°. Pièce.* (Réserve, avec notes manuscrites de Jamet. — 1 autre exemplaire formant la pièce 9 du tome V du Recueil catalogué ci-dessus page 17, nº 159.)

644. Lettre de feu M. DE CHABANNE, évêque d'Agen, à M. le contrôleur général, contre la tolérance des huguenots dans le royaume. (1er mai 1751.) — *(S. l.,) in-4°. Pièce.*

645. Lettre du curé de L*** à M. l'évêque d'Agen, au sujet de celle que ce prélat a écrite à M. le contrôleur général contre la tolérance des huguenots dans le royaume. (1er juin 1751.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

646. Ferme générale et régie des biens des religionnaires fugitifs, réfractaires aux ordres du roi. Instruction pour servir aux préposés qui sont ou seront établis par le fermier et régisseur général. Septembre 1751. — *Paris, P. Prault, 1751, in-4°. Pièce.*

(On lit en marge en tête de la pièce : *Bail de Nicolas Robelot.*)

647. Lettre curieuse et intéressante aux catholiques-romains et aux protestants. (20 mai 1752.) — *Saint-Quentin, J.-F. Devin, 1757, in-8°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 7, porte : *Lettre de M.* MOLINES, *dit* FLÉCHIER, *autrefois ministre protestant, à un de ses amis.* — Au sujet de sa condamnation à mort pour exercice de la religion réformée, et de sa conversion.)

648. Le Patriote français et impartial, ou Réponse à la Lettre de M. l'évêque d'Agen à M. le contrôleur général contre la tolérance des huguenots, en date du 1er mai 1751. Nouvelle édition. — *Villefranche, F. Chrétien, 1753, 2 vol. in-12.*

(Par COURT et COURT DE GÉBELIN, son fils, d'après Barbier.)

649. L'Accord parfait de la nature, de la raison, de la révélation et de la politique; ou Traité dans lequel on établit que les voies de rigueur, en matière de religion, blessent les droits de l'humanité, et sont également contraires aux lumières de la raison, à la morale évangélique et au véritable intérêt de l'État. Par un gentilhomme de Normandie, ancien capitaine de cavalerie au service de S. M. — *Cologne, P. Marteau, 1753, 2 tomes en 1 vol. in-12.*

(Par le chevalier DE BEAUMONT, d'après Barbier.)

650. Liberté de conscience resserrée dans des bornes légitimes. — *Londres, 1754, 3 parties en 3 vol. in-8°.*

(Par l'abbé YVON, d'après Barbier.)

651. Mémoire théologique et politique au sujet des mariages clandestins des protestants de France, où l'on fait voir qu'il est de l'intérêt de l'Église et de l'État de faire cesser ces sortes de mariages, en établissant, pour les protestants, une nouvelle forme de se marier, qui ne blesse point leur conscience, et qui n'intéresse point celle des évêques et des curés. — *(S. l.) 1755, in-8°.*

(La partie politique est de RIPERT DE MONCLAR, et la partie théologique, de l'abbé QUESNEL, d'après Barbier.)

A. — *1756.* 2e édition. — *(S. l.,) in-8°.*

B. — *1756.* — *(S. l.,) in-12.*

652. Dissertation sur la tolérance des protestants, ou Réponse à deux ouvrages dont l'un est intitulé : « L'Accord parfait », et l'autre : Mémoire au sujet des mariages clandestins des protestants de France. — *En France, (s. d.,) in-12.*

653. Réponse à une Dissertation contre les mariages clandestins des protestants de France, ou Lettre à l'auteur d'un écrit intitulé : « Dissertation sur la tolérance des protestants, ou réponse à deux ouvrages dont l'un a pour titre : L'Accord parfait; et l'autre : Mémoire au sujet des mariages clandestins des protestants de France ». (2 juin 1756.) — *(S. l.,) 1756, in-12. Pièce.*

(Attribué à l'abbé Besoigne, d'après Barbier.)

654. Mémoire politico-critique, où l'on examine s'il est de l'intérêt de l'Église et de l'État d'établir pour les Calvinistes du royaume une nouvelle forme de se marier, et où l'on réfute l'écrit qui a pour titre : Mémoire théologique et politique sur les mariages clandestins des protestants de France. — *(S. l.,) 1756, in-8°.*

(Par l'abbé de Caveirac, d'après Barbier.)

655. La Voix du vrai patriote catholique, opposée à celle des faux patriotes tolérants. — *(S. l.,) 1756, in-8°.*

(Par l'abbé de Montégut, d'après Barbier.)

656. Seconde Réponse à des Dissertations contre la tolérance pour les mariages des protestants, ou Lettre à l'auteur de deux mémoires, l'un intitulé : « Mémoire politico-critique », etc.; et l'autre : « La Voix du vrai patriote catholique », etc. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Attribué à l'abbé Besoigne. Voyez le n° 653 ci-dessus.)

657. La Vérité vengée; ou Réponse à la « Dissertation sur la tolérance des protestants », par l'auteur de « L'Accord parfait » (le chevalier de Beaumont). — *(S. l.,) 1756, in-12.*

(On trouve, après la p. 97 : *Lettre à l'auteur de la « Dissertation sur la tolérance des protestants », dans laquelle on revendique les preuves de la distinction du mariage et du sacrement de mariage, combattues dans le septième chapitre de cette Dissertation.* — Cette Lettre est de l'abbé Besoigne, d'après Barbier.)

658. Sentiments des catholiques de France sur le Mémoire au sujet des mariages clandestins des protestants. — *(S. l.,) 1756, in-8°. Pièce.*

(Par l'abbé de Villiers, d'après Barbier.)

659. Réponse d'un bon chrétien aux prétendus « Sentiments des catholiques de France sur le Mémoire au sujet des mariages clandestins des protestants ». — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

660. Petit Écrit sur une matière intéressante. — *Toulouse, chez Pierre L'Agneau, rue de L'Inquisition, à l'image de saint Dominique, 1756, in-8°.*

(Par l'abbé Morellet, d'après Barbier. — 1 autre exemplaire dans la Réserve, avec notes manuscrites de Jamet.)

661. Essai de réunion des protestants aux catholiques-romains. Par M. P. D. R... (Rouvière), avocat au parlement de Paris. — *Paris, C. Hérissant, 1756, in-12.*

662. Lettre d'un patriote sur la tolérance civile des protestants de France et sur les avantages qui en résulteraient pour le royaume. — *(S. l.,) 1756, in-8°.*

(Par ant. Court, d'après « la France protestante », de MM. Haag.)

A. — *1756.* — *(S. l.,) in-8°.*

* Lettres patentes, portant défenses aux personnes qui ont fait profession de la religion prétendue réformée de vendre leurs biens et l'universalité de leurs meubles, sans la permission du roi. Données à Versailles le 1er mai 1757.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Au Roi. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Placet des protestants du ressort du parlement de Bordeaux, au sujet d'un arrêt du 21 novembre 1757. — On lit imprimé au bas de la page 1 : « Il a été adressé par la poste, le 3 janvier 1758, à MM. les ministres des copies du placet ».)

(Recueil Fontanieu, tome CCCLI, division POLYGRAPHIE.)

* Mémoire pour Jacques Basquet, âgé de soixante-quatorze ans; Jacques Labene, dit Saffin, maçon; Pierre Moulinié, dit Montaran, métayer; Antoine Dupont; Pierre Landier; Pierre Mazères, tailleur d'habits; Jean Faye, tisserand; Paul Ducasse; Pierre Lerisson et Jean Père... habitants de la sénéchaussée de Nérac, prisonniers détenus à la Conciergerie de la cour : les huit premiers, appelants et demandeurs en cassation des procédures instruites contre eux audit sénéchal, ensemble des sentences qui les condamnent respectivement à diverses peines, comme contrevenant aux édits donnés par Sa Majesté touchant la religion prétendue réformée; et les deux derniers, intimés sur l'appel *a minima*, fait par le procureur du roi de Nérac, de la sentence qui met hors de cour sur l'accusation intentée contre eux, et qui ordonne leur ampliation. (Signé : Me Lamothe fils, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Recueil Fontanieu, tome CCCLI, division POLYGRAPHIE.)

663. Questions sur la tolérance; où l'on examine si les maximes de la persécution ne sont pas contraires au droit des gens, à la religion, à la morale, à l'intérêt des souverains et du clergé... — *Genève, H.-A. Gosse, 1758, 2 parties en 1 vol. in-8°.*

(Par l'abbé Tailhé et Maultrot, d'après Barbier.)

664. Apologie de Louis XIV et de son Conseil, sur la révocation de l'édit de Nantes, pour servir de réponse à la « Lettre d'un patriote sur la tolérance civile des protestants de France », avec une Dissertation sur la journée de la S.-Barthélemi. (Par l'abbé de Caveirac.) — *(S. l.,) 1758, in-8°.*

A. — *1758.* — *(S. l.,) in-8°.*

665. Paradoxes intéressants sur la cause et les effets de la révocation de l'édit de Nantes; la dépopulation et repopulation du royaume, l'intolérance civile et rigoureuse d'un gouvernement; pour servir de réponse à la « Lettre d'un patriote sur la tolérance civile des protestants de France », avec une Dissertation sur la journée de la S.-Barthélemi. — *(S. l.,) 1758, in-8°.*

(Même ouvrage que le précédent.)

666. L'Esprit de Jésus-Christ sur la tolérance; pour

servir de réponse à plusieurs écrits de ce temps sur la même matière, et particulièrement à l'Apologie de Louis XIV sur la révocation de l'édit de Nantes, et à la Dissertation sur le massacre de la Saint-Barthélemy. — *(S. l.,) 1760, in-8°.*

(Par DE LA BROUE, d'après Barbier.)

* Déclaration du roi, portant défenses aux nouveaux convertis d'aliéner leurs biens sans permission. Donnée à Versailles le 8 avril 1760.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

667. Essai sur la tolérance chrétienne. Divisé en deux Parties. — *En France, 1760, in-8°.*

(Par l'abbé TAILHÉ et MAULTROT, d'après Barbier. — Même ouvrage que le n° 663 ci-dessus, pour lequel on a réimprimé des titres et les premiers feuillets de chaque partie.)

668. L'Accord de la religion et de l'humanité sur l'intolérance. — *(S. l.,) 1762, in-12.*

(Par l'abbé DE CAVEIRAC, d'après Barbier. — L'abbé Hébrail, auteur de la « France littéraire », de 1769, attribue cet ouvrage à l'abbé DE MALVAUX.)

* Arrêt de la cour de parlement, qui condamne le nommé Rochette, prédicant, à être pendu, et les trois frères Grenier, gentilshommes verriers, à être décapités. Extrait des registres de la cour de parlement, du 18 février 1762.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

669. La Calomnie confondue, ou Mémoire dans lequel on réfute une nouvelle accusation intentée aux protestants de la province du Languedoc à l'occasion de l'affaire du S[r] Calas, détenu dans les prisons de Toulouse. — *Au Désert, 1762, in-4°. Pièce.*

670. Zeer ootmoedig en zeer onderdanig request... [Requête très-pieuse et très-humble, ou Pétition présentée au roi par les protestants de la province du Languedoc, avec une lettre pastorale écrite aux réformés du temple de Nîmes, par MM. PAUL RABAUT et PAUL VINCENT,...] — *La Haye, P. Servaas, 1762, in-8°. Pièce.*

671. Les Toulousaines, ou Lettres historiques et apologétiques en faveur de la religion réformée et de divers protestants condamnés dans ces derniers temps par le parlement de Toulouse, ou dans le Haut-Languedoc. — *Édimbourg, 1763, in-12.*

(Par COURT DE GÉBELIN, d'après Barbier.)

* Déclaration du roi, portant défenses aux nouveaux convertis d'aliéner leurs biens sans permission. Donnée à Versailles le 12 mars 1763.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

672. Traité sur la tolérance. (Par VOLTAIRE.) — *(S. l.,) 1763, in-8°.*

(Le titre de départ, page 1, porte en plus : *à l'occasion de la mort de Jean Calas.*)

A. — *1764.* — *(S. l.,) in-8°.*

B. — *(S. d.)* Par M. DE VOLTAIRE. — *(S. l.,) in-8°.*

673. Principes politiques sur le rappel des protestants en France; par M ***. — *Paris, Valleyre fils, 1764, 2 parties en 1 vol. in-12.*

(Par TURMEAU DE LA MORANDIÈRE, d'après Barbier.)

A. — *1764.* — *Paris, Valleyre fils, 2 parties en 1 vol. in-12.*

674. Question sur la légitimité du mariage des protestants français célébré hors du royaume. — *(Paris,) imp. de L. Cellot, 1764, in-4°.*

(Le titre de départ, page 1, porte : *Mémoire pour les sieurs et demoiselles Potin, neveux et nièces de la dame de Maincy et ses héritiers aux meubles et acquêts et propres paternels. Contre la dame et la demoiselle Des Jardins.* [Signé : ÉLIE DE BEAUMONT, avocat.] — Suivi de Consultations délibérées du 9 avril-9 mars 1764.)

675. Lettres théologiques, historiques et politiques sur la forme des mariages. Ouvrage dans lequel on examine la nouvelle forme de mariage proposée en faveur des protestants de France, et où l'on prouve l'inséparabilité du contrat civil d'avec le sacrement de mariage; pour servir de réponse à différents écrits sur cette matière et particulièrement à l'Examen des questions sur le mariage, in-4°, 1753; au « Mémoire théologique et politique », in-8°, 1755; et à « L'Esprit de Jésus-Christ sur la tolérance », in-8°, 1760. — *Paris, 1765, in-12.*

A. — *1766.* — *Avignon, in-12.* (Réserve. Avec notes manuscrites de Jamet.)

* Déclaration du roi, portant défenses à ceux qui ont fait profession de la religion prétendue réformée d'aliéner leurs biens sans permission. Donnée à Versailles le 15 avril 1766.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Déclaration du roi, portant défenses aux nouveaux convertis d'aliéner leurs biens sans permission. Donnée à Versailles le 3 avril 1769.

(Voyez *ibidem.*)

676. Mémoire à consulter et consultation pour un mari dont la femme s'est remariée en pays protestant, et qui demande s'il peut se remarier de même en France. (Signé : LINGUET. [16 août 1771.]) — *Paris, imp. de L. Cellot, 1771, in-12.*

677. Mémoire à consulter. (Signé : MARTHE CAMP DE BOMBELLES), et Consultation sur la validité d'un mariage contracté en France suivant les usages des protestants. (Signé : LINGUET. [12 novembre 1771.]) — *Paris, imp. de L. Cellot, 1771, in-12.*

(Le titre de départ, page 3, porte : *Mémoire... pour dame Marthe Camp, vicomtesse de Bombelles.*)

678. Réponse au Mémoire et à la Consultation de M. Linguet, touchant l'indissolubilité du mariage. (Signé : B***, doct. de Sorbonne. [21 janvier 1772.]) — *Paris, imp. de M. Lambert, 1772, in-12.*

(Affaire Simon Sommer.)

679. Plaidoyer pour demoiselle Antoïnette-Louise-Angélique-Charlotte de Bombelles, procédant sous l'au-

torité d'Antoine Maugis, son tuteur *ad hoc*. Contre Charles-Frédéric vicomte de Bombelles, et demoiselle Marie-Françoise de Carvoisin. En présence de demoiselle Marthe Camp, vicomtesse de Bombelles. (Signé : LINGUET, avocat.) — *Paris, imp. de Cellot, 1772, in-12.*

* Déclaration du roi, portant défenses aux nouveaux convertis d'aliéner leurs biens sans permission. Donnée à Versailles le 15 mars 1772.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

680. Essai sur l'état actuel des protestants en France. — *Amsterdam, (1772,) in-12.*

681. Discours de M. MAZER, avocat du roi au présidial de Nîmes. Dans la cause du sieur et de la dame Roux. — *Nîmes, 1774, in-8°. Pièce.*

(Séparation de deux époux pour cause de religion.)

682. Lettre à un Cévénol. — *Liége, Plomteux, 1774, in-8°. Pièce.*

(Au sujet de la validité des mariages des protestants.)

683. Réponse au libelle qui a pour titre : « Lettre à un Cévénol ». — *Carévae, Yvon, 1774, in-12. Pièce.*

* Déclaration du roi, portant défenses aux nouveaux convertis d'aliéner leurs biens sans permission. Donnée à Versailles le 1[er] mars 1775.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

684. Dialogue entre un évêque et un curé, sur les mariages protestants. (Paris, 1[er] août 1775.) — *(S. l.,) 1775, in-12.*

(Par l'abbé GUIDI, d'après Barbier. — Le titre de départ, page 5, porte : *Dialogue entre un évêque de l'Assemblée et un curé de Paris.*)

A. — *1775. — (S. l.,) in-12. Pièce.*

A. — *1775. — (S. l.,) in-12. Pièce.*

685. Les Protestants déboutés de leurs prétentions par les principes et les paroles mêmes du curé, leur apologiste, dans son Dialogue avec un évêque sur leurs mariages. — *Bruxelles; et Paris, Morin, 1776, in-12.*

(Par le P. RICHARD, d'après Barbier.)

A. — 2[e] éd. — *Bruxelles; et Paris, Morin, 1776, in-12.*

686. Suite du Dialogue sur les mariages des protestants, ou Réponse de M. le curé de ** à l'auteur d'une brochure intitulée : « Les Protestants déboutés de leurs prétentions ». (Par l'abbé GUIDI. [28 mai 1776.]) — *(S. l.,) 1776, in-12.*

687. L'Intolérance éclairée, ou Lettres critiques d'un vicaire à l'auteur de la brochure intitulée : « Les Protestants déboutés de leurs prétentions ». — *(S. l.,) 1777, in-12.*

* Déclaration du roi, portant défenses aux nouveaux convertis d'aliéner leurs biens sans permission. Donnée à Versailles le 14 février 1778.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

688. Dialogue sur l'état civil des protestants en France. — *En France, 1778, in-12.*

(Par l'abbé GUIDI, d'après une note manuscrite contemporaine.)

689. Dissertation sur la tolérance civile et religieuse en Angleterre et en France à l'égard des non conformistes à la religion dominante. — *Genève; et Paris, Knapen et fils, 1778, in-8°.*

(Par ÉMILIEN PETIT, d'après Barbier.)

690. Réflexions d'un citoyen catholique sur les lois de France relatives aux protestants. — *(S. l.,) 1778, in-12.*

(Par CONDORCET, d'après Barbier, malgré la mention formelle du nom de Voltaire sur l'édition de Maestricht.)

A. — *1778. — (S. l.,) in-8°.*

B. — *1778.* Par M. DE VOLTAIRE. — *Maestricht, in-8°.*

691. Lettres de deux curés des Cevènes, sur la validité des mariages des protestants et sur leur existence légale en France. — *Londres, 1779, 2 parties en 1 vol. in-8°.*

(Par GACON DE LOUANCY, d'après Barbier.)

692. La Vérité rendue sensible à Louis XVI, par un admirateur de M. Necker. — *Londres, J. Peterson, 1782, 2 tomes en 1 vol. in-8°.*

693. Réflexions tirées des lois du royaume et de la jurisprudence unanime des cours sur l'état actuel des protestants en France. — *Genève, 1783, in-12.*

694. La Tolérance chrétienne opposée au tolérantisme philosophique, ou Lettres d'un patriote au soi-disant curé, sur son Dialogue au sujet des protestants. — *Fribourg, chez les libraires associés, 1784, in-8°.*

(Par l'abbé PEY, d'après Barbier.)

A. — *1785. — Fribourg; et Malines, P.-J. Hanieq, in-8°.*

695. Relation de la conversion et de la mort de M. Bouguer, membre de l'Académie royale des sciences, par le R. P. LABERTHONIE,... — *Paris, 1784, in-12.*

696. Mémoire sur le mariage des protestants, en 1785. — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

(Par MALESHERBES, d'après Barbier.)

697. Second Mémoire sur le mariage des protestants. — *Londres, 1787, in-8°.*

(Par MALESHERBES, d'après Barbier.)

698. Du 9 février 1787. Aux Chambres assemblées. — *(S. l. n. d.,) in-12.*

(Au sujet de l'état civil des protestants.)

699. Réclamation du parlement en faveur des protestants de France. Par M. DE SAINT-VINCENT. — *(S. l.,) 1787, in-8°. Pièce.*

700. Non-catholiques en France. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

701. Lettre de KIRLING, quaker, ou membre de la primitive Église, à l'archevêque de Narbonne sur son discours à l'Assemblée des notables. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

702. Réflexions impartiales d'un philanthrope, sur la situation présente des protestants et sur les moyens de la changer. — *(S. l.,) 1787, in-8°.*

703. Lettre d'un bon catholique, en réponse aux « Réflexions impartiales d'un philanthrope, sur la situation présente des protestants et sur les moyens de la changer », ou danger qu'il y aurait d'adopter les susdits moyens. — *Rome, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

704. Justice et nécessité d'assurer en France un état légal aux protestants. — *A Ausbourg, l'an du rappel, in-8°.*

705. Mémoires sur les moyens de donner aux protestants un état civil en France. Composé de l'ordre du roi Louis XV. Par feu M. Gilbert de Voisins,... — *(S. l., 1787,) in-8°.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, avec une longue note d'une écriture du temps.)

706. Observations d'un magistrat sur un Mémoire récemment publié concernant l'état civil à donner aux protestants en France. — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

707. Lettre d'un magistrat, dans laquelle on examine également ce que la justice du roi doit aux protestants et ce que l'intérêt de son peuple ne lui permet pas de leur accorder. — *Avignon; et Paris, Gattey, 1787, in-8°.*

(Par Moreau, d'après Barbier.)

708. Le Secret révélé, ou Lettre à un magistrat de province sur les protestants. (Signé : C***, avocat.) — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

709. Discours à lire au Conseil en présence du roi, par un ministre patriote. Sur le projet d'accorder l'état civil aux protestants. (Par l'abbé Bonnaud.) — *(S. l.) 1787, in-8°.*

A. — *1787. — (S. l.,) 2 parties en 1 vol. in-8°.*
B. — *1827. — Paris, Rusand, in-8°.*

* Édit du roi, concernant ceux qui ne font pas profession de la religion catholique. Donné à Versailles au mois de novembre 1787. Registré en parlement le 29 janvier 1788.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Ode sur l'état civil accordé aux protestants par Louis XVI. (Signé : Le chev. de Bonnard.)

(Voyez la division POÉSIE.)

* Poëme sur l'Édit en faveur des non catholiques, pièce qui a remporté le prix au jugement de l'Académie française en 1789. Par M. de Fontanes. *(1789.)*

(Voyez *ibidem.*)

* Épître d'un vieillard protestant à un Français refugié en Allemagne, au sujet de l'Édit en faveur des non catholiques donné à Versailles au mois de novembre 1788. Pièce qui a obtenu la mention honorable au jugement de l'Académie française. Par M. l'abbé Noel,...

(Voyez *ibidem.*)

710. Considérations sur l'Édit au sujet des protestants. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

711. Lettre (-seconde) à un magistrat du parlement de Paris, au sujet de l'Édit sur l'état civil des protestants. — *Avignon, Mérande, 1787, in-8°. Pièce.*

(Par l'abbé Proyart, d'après Barbier.)

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-8°. Pièce.*

712. Réponse à la « Lettre à un magistrat ». — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

713. Moyen de constater l'état civil des protestants. Droits et devoirs des curés à leur égard. Par M. Du Closel D'Arnery,... — *Genève, chez les M'anyet, 15 décembre 1787, in-8°. Pièce.*

714. Lettre de M. * à M. l'abbé A., censeur et approbateur du libelle intitulé : « Discours à lire au Conseil, en présence du roi, par un ministre patriote ». (20 décembre 1787.) — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

(Par le P. Lambert, d'après Barbier. — Adressé à l'abbé Asseline.)

715. L'État civil pour les non catholiques de France justifié, ou Observations sur les Mémoires de M. Gilbert de Voisins... concernant les moyens de donner aux protestants un état civil en France. — *(S. l.,) 1788, in-8°.*

716. Conférence entre le Frère Pancrace, capucin ; le docteur Hoth-Man, ministre protestant, et Me Robino, avocat au parlement de Paris. Sur la question : Est-il avantageux à la France de donner l'état civil aux protestants? considérée par rapport à la religion, à la tranquillité de l'État et à l'intérêt politique. — *Fribourg, 1788, in-8°.*

717. Le bon Père des clairvoyants et des aveugles, ou Lettre d'un citoyen clairvoyant à M. de M***, ministre d'État, sur le rappel des protestants. — *Nantes, Imprimerie royale d'Henri IV, 1788, in-8°. Pièce.*

718. Vues sur l'intolérance et le rapport essentiel qu'ont toutes les sectes ou religions avec les religions chrétienne et naturelle. Par M. Du Closel D'Arnery,... avocat au parlement. — *Bruxelles, 1788, in-8°.*

719. M. Turgot réfuté par lui-même sur la tolérance civile. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

720. Du Mariage des chrétiens, ou La nouvelle loi sur l'état civil des non-catholiques en France justifiée aux yeux de la religion et de la politique ; par un avocat au parlement de Paris. — *(S. l.,) 1788, in-12.*

721. Lettre d'un magistrat de province à M***. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Par H. Jabineau, d'après Barbier. — Au sujet de l'Édit en faveur des protestants.)

722. Lettre impartiale, sur l'Édit des protestants, à M. le comte de ***. (Paris, le 8 janvier 1788.) — *(S. l. n. d.,) in-8°.*

723. Conférences de jurisprudence sur l'Édit concernant ceux qui ne font pas profession de la religion

catholique. Par M. Cairol, avocat au parlement de Paris... — *Paris, chez l'auteur, 1788, in-8°.*

724. Arrêté, du 11 janvier 1788. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet des droits civils des protestants.)

725. Remontrances du parlement de Paris, concernant les non-catholiques, arrêtées le 18 janvier 1788. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

A. — *(S. d.) — (S. l.,) in-8°. Pièce.*

726. Réponse du roi, du 27 janvier 1788. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

727. Lettre de l'archevêque de Novogorod à l'évêque de La Rochelle. (Signé : anne-raphael, votre bon confrère l'archevêque de Novogorod.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

728. Lettre d'un théologien, à MM. les curés de La R..... — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

729. Seconde Lettre d'un théologien à l'évêque de La R....., sur l'ordonnance de ce prélat du 26 février 1788. (5 mars.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

730. Déclaration du roi, qui lève la modification insérée par le parlement de Toulouse dans l'enregistrement de l'Édit, du mois de novembre 1787, concernant ceux qui ne font pas profession de la religion catholique. Du 7 mars 1788. — Arrêté de la cour du parlement, du 17 mars 1788... — Très-humbles et très-respectueuses Remontrances que présentent au roi les gens tenant sa cour de parlement de Toulouse, au sujet de la Déclaration, du 7 mars 1788, qui lève la modification mise à l'Édit, du mois de novembre 1787, concernant ceux qui ne font pas profession de la religion catholique. (1er avril 1788.) — Note finale. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

731. Recueil de pièces intéressantes sur les protestants. — *Paris, Lami, 1788, 2 vol. in-8°.*

* Déclaration du roi, concernant les non-catholiques, qui proroge jusqu'au premier janvier 1790 le délai d'un an prescrit par l'art. xxi de l'Édit de novembre 1787. Donnée à Versailles le 21 janvier 1789.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

732. Mémoire en réclamation contre les lettres de convocation, le résultat du Conseil, et les assemblées par sénéchaussées et bailliages, adressé au roi par les protestants du royaume, rédigé et présenté à Sa Majesté, signé par un catholique. — *Le Havre-de-Grâce, Faure, 1789, in-8°.*

733. Réflexions sur la question de savoir si les protestants peuvent être électeurs et éligibles pour les États généraux. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

734. Lettre d'un protestant à M. l'abbé Cérutti. (14 avril 1789.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Par P.-H. Marron, d'après Barbier.)

735. Discussion de cette proposition de M. de Custine : La liberté de l'exercice publie de toutes les religions doit être prononcée dans l'Assemblée nationale ; par son codéputé, M. Thiébaut, curé de Sainte-Croix à Metz. — *Metz, Collignon, 1789, in-8°.*

736. L'Unité du culte public, principe social chez tous les peuples. — *Paris, Le Clère, 1789, in-8°. Pièce.*

(Par Roux de Laborie, d'après Barbier.)

737. pierre Romain aux catholiques de Nîmes. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Contre l'admission des protestants aux charges publiques.)

738. charles Sincère à Pierre Romain. (22 novembre 1789.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* Lettres patentes du roi, qui prorogent jusqu'au premier janvier 1791 le délai prescrit par l'article xxi de l'Édit du mois de novembre 1787. Données à Paris le 13 décembre 1789.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Lettres patentes du roi sur le décret de l'Assemblée nationale pour l'admission des non-catholiques dans l'administration et dans tous les emplois civils et militaires. Données à Paris au mois de décembre 1789.

(Voyez *ibidem.*)

739. Réflexions sur la liberté du culte. — *Paris, Mérigot le jeune, 1790, in-8°. Pièce.*

740. Mémoire pour les communautés protestantes des trois villes mixtes, ci-devant libres et impériales, de Colmar, Wissembourg et Landau en Alsace. (Signé : Sandherr le jeune... député extraordinaire des communautés protestantes des villes mixtes de Colmar, Wissembourg et Landau.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

741. Observations sur le projet de décret du comité des domaines pour la restitution des biens des religionnaires fugitifs. (Par nicolas Costard.) — *(Paris,) imp. de Knapen et fils, 1790, in-8°. Pièce.*

* Proclamation du roi, concernant les biens des religionnaires fugitifs. Du 18 juillet 1790.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

742. Gespräch zwischen Meister Wahrlieb und Vetter Merks-Marx... [Conversation entre maître Wahrlieb et le cousin Merks-Marx, sur la motion de M. Matthieu, procureur-syndic du district de Strasbourg, concernant les protestants de l'ancienne Alsace, tenue le 8 novembre 1790.] — *Strasbourg, J.-H. Heitz, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

743. Très-humble et très-respectueuse Adresse présentée à l'Assemblée nationale par les citoyens de la confession d'Augsbourg habitant les quatre terres de Blamont, Clémont, Héricourt et Châtelot, départements du Doubs et de la Haute-Saône. (Signé : Kilg, ministre, pasteur de Blamont, représentant extraordinaire des quatre terres de Blamont, Clémont, Héricourt et Châtelot.) —

Paris, imprimerie de la Société typographique, (1790,) in-8°. Pièce.

744. Très-humble et très-respectueuse Adresse présentée à l'Assemblée nationale par les habitants de la confession d'Ausbourg des villes de Strasbourg, Colmar, Wissembourg, Landau et Munster en Alsace. (Signé : Koch, député extraordinaire de la communauté protestante de Strasbourg ; Sandherr le jeune, député extraordinaire des communautés protestantes des villes de Colmar, Wissembourg, Landau et Munster.) — *Paris, imprimerie de la Société typographique, (1790,) in-8°. Pièce.*

* Loi relative aux biens actuellement possédés par les protestants des deux confessions d'Ausbourg et Helvétique, et qui les excepte de la vente ordonnée pour les biens nationaux. Donnée à Paris le 10 décembre 1790.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

745. Lettre adressée à M. Bergasse, avocat, député à l'Assemblée nationale. — *(Paris,) imp. de Valleyre, (1790,) in-8°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 3, porte : *Lettre adressée par M.* Boyer, *substitut du procureur de la commune et député du corps municipal de Nîmes à Paris...* — Contre les protestants au sujet de l'ouvrage suivant.)

* Calas, ou Le fanatisme, drame en quatre actes, en prose ; par M. Lemierre D'Argy. Représenté pour la première fois à Paris, sur le théâtre du Palais-Royal, le 17 décembre 1790.

(Voyez la division THÉATRE.)

746. Adresse de l'Université protestante de Strasbourg au comité d'instruction publique de l'Assemblée nationale. (Signé : Les Professeurs de l'Université protestante de Strasbourg. [27 avril 1792.]) — *Strasbourg, à la librairie académique, 1792, in-8°. Pièce.*

* Loi relative aux biens des religionnaires fugitifs. Du 20 septembre 1792.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

747. Lettre d'un protestant français émigré à tous les protestants du royaume, par M. de La***, capitaine de cavalerie. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

748. Observations sur la résolution, du 11 ventôse an VII, concernant la vente des biens affectés au culte et à l'enseignement des protestants. (Signé : Schweighœuser fils.) — *(Paris,) Imprimerie nationale, ventôse an VII, in-8°. Pièce.*

749. Réponse de frédéric Hermann, homme de loi, membre du Conseil des Cinq-Cents, député par le département du Bas-Rhin, au citoyen André, membre du même Conseil et de la même députation. (11 germinal an VII.) — *(Paris,) Baudouin, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet de la suppression du culte protestant.)

750. Discours sur le rétablissement de la religion, prononcé dans le temple des protestants de Paris, le dimanche 5 floréal an X (25 avril 1802), pour un service solennel d'actions de grâces, à l'occasion du retour de la paix politique et religieuse, par paul-henri Marron, ministre du saint Évangile et pasteur des protestants de Paris. — *(Paris,) imp. de H.-J. Jansen, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

751. Discours prononcé, le 26 octobre, dans la chapelle des Dames Bénédictines de l'Adoration perpétuelle du saint Sacrement, rue Neuve-Sainte-Geneviève, le jour où M^me^ Michon, née Dijon de Monteton, abjura les erreurs de Calvin, par M. l'abbé Séguret,... — *(S. l., 1814,) in-8°. Pièce.*

752. De la Réunion des Églises chrétiennes considérée comme un principe d'amélioration politique, sociale et religieuse. Examen de la question si cette réunion est possible, moyens seuls capables de l'opérer ; par Dubroca. — *Paris, chez l'auteur, 1815, in-8°.*

753. La Boîte à Perrette des protestants et des israélites. (Signé : B. D...t. [30 mai 1815.]) — *(Paris,) imp. de J.-M. Éberhart, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

754. A MM. les président et membres de la Chambre des Députés des départements, les présidents des consistoires de l'Église réformée et de celle de la confession d'Augsbourg à Paris. (Signé : Marron, Goepp. [3 février 1816.]) — *(Paris,) imp. de D'Hautel, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

755. Relation de la conversion de M. Jayet, protestant, en 1817. (Signé : L'abbé de Gualy. [28 janvier 1817.]) — *Montpellier, A. Séguin, 1817, in-8°. Pièce.*

756. Discours prononcé par M. l'abbé Labouderie, dans la chapelle du Collége royal des Écossais, pour l'abjuration de Jean-Jacques-Frédéric Boenke, le dimanche 11 mai 1817. — *Paris, Demonville, 1817, in-8°. Pièce.*

757. Discours prononcé par M. l'abbé Labouderie, pour l'abjuration de madame Louise-Françoise C***, dans la chapelle du Collége des Écossais, le 19 juin 1817. — *(Paris,) imp. de Demonville, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

758. Discours prononcé par M. l'abbé Labouderie, ancien vicaire de Notre-Dame. — *(Paris,) imp. de J. Gratiot, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 3, porte en plus : *dans la chapelle du Collége royal des Écossais, pour l'abjuration de J.-F. B., calviniste du canton de Vaud, le 27 novembre* 1817.)

759. Éclaircissements historiques, en réponse aux calomnies dont les protestants du Gard sont l'objet, et précis des agitations et des troubles de ce département, depuis 1790 jusqu'à nos jours, par P.-J. Lauze de Peret,... (1^er^-3^e^ livraisons.) — *Paris, imp. de J.-B. Poulet, 1818, 3 parties reliées en 1 vol. in-8°.*

760. Causes et précis des troubles, des crimes, des désordres, dans le département du Gard et dans d'autres lieux du midi de la France, en 1815 et en 1816, faisant suite aux « Éclaircissements historiques... », par P.-J.

LAUZE DE PERET,... — *Paris, imp. de J.-B. Poulet, 1819, in-8°.*

(Publié avec des couvertures de livraisons, continuant jusqu'au chiffre 6 la numérotation de celles de l'ouvrage catalogué sous le n° précédent.)

761. Considérations sur les rapports entre l'Église et l'État et sur la meilleure forme de gouvernement ecclésiastique; suivies d'un sermon pour l'ouverture du Synode provincial, prononcé à Berlin, dans le temple de la Frédéricstadt, le 17 août 1819; par J. HENRY, pasteur de l'Église réfugiée de Berlin. — *Paris, F. Scherff, 1820, in-8°.*

762. Lettre de M. HENRI DE SÉGUR à M. Henri de Bonald. (11 août 1821.) — *Paris, imp. de A. Belin, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet d'un article contre les protestants.)

763. Pétition à la Chambre des Pairs, par M. DOUGLAS LOVEDAY, anglais et protestant; se plaignant du rapt de séduction opéré sur ses deux filles et sur sa nièce dans une maison d'éducation où il les avait placées à Paris, et où l'on a abusé de la crédulité de ces jeunes personnes, à l'aide de terreurs superstitieuses, d'obsessions et de faux miracles, pour les convertir subitement au catholicisme, en l'absence, à l'insu et contre le vœu de leurs parents. — *Paris, imp. de Baudouin fils, 1821, in-8°. Pièce.*

764. Pétition à la Chambre des Députés, par M. DOUGLAS LOVEDAY, anglais et protestant; se plaignant du rapt de séduction opéré sur ses deux filles et sur sa nièce... Deuxième édition. — *Paris, Corréard, 1822, in-8°. Pièce.*

(Même pièce que la précédente.)

765. Bittschrift an die Deputierten-Kammer, von Hrn. DOUGLAS LOVEDAY,... — *Strasbourg, J.-H. Heitz, 1822, in-8°. Pièce.*

(Traduction allemande du n° précédent.)

766. Réponse à la Pétition de M. Douglas Loveday; par un des rédacteurs de « La Quotidienne ». — *Paris, Ponthieu, 1822, in-8°. Pièce.*

767. Réflexions sur la Réponse d'un rédacteur de « La Quotidienne » à la Pétition de M. Douglas Loveday. — *Paris, Corréard, janvier 1822, in-8°. Pièce.*

768. Lettre du major LOVEDAY, gouverneur de Benarès, à son frère Douglas Loveday, se plaignant du rapt de séduction opéré sur ses deux filles et sur sa nièce dans une maison d'éducation où il les avait placées à Paris, etc. — *Paris, Demonville, 1822, in-8°. Pièce.*

769. Lettre de sir WILLIAMS C..... à M. Douglas Loveday, se plaignant du rapt de séduction opéré sur ses deux filles et sur sa nièce, etc. — *Paris, Plancher, 1822, in-8°. Pièce.*

(Avec une lettre d'envoi à l'éditeur, signée : MICHEL, rue des Postes, n° 12.)

770. Lettre d'un ministre protestant à un ministre de la même religion habitant en France, à l'occasion de la Pétition de M. Douglas Loveday. Sensation qu'a produite en Angleterre l'affaire de M. Douglas, et résultats qu'elle peut avoir dans ce pays par rapport à l'état politique des catholiques en général, et particulièrement de ceux d'Irlande. (Signé : A. N. DE M***.) — *Paris, Plancher, 1822, in-8°. Pièce.*

771. Examen d'une Pétition présentée aux Chambres par M. Douglas Loveday, anglais et protestant, se plaignant d'un rapt de séduction opéré sur ses deux filles et sur sa nièce. Dans lequel on démontre qu'il n'y a dans la Pétition ni vérité dans les faits, ni justice dans les réclamations... — *Paris, Dentu, 1822, in-8°. Pièce.*

A. — 2e éd. — *Paris, Delaunay, 1822, in-8°. Pièce.*

B. — 3e éd. — *Paris, Delaunay, 1822, in-8°. Pièce.*

772. Considérations à l'appui de la Pétition présentée à la Chambre des Pairs par M. Douglas-Loveday. Par MICHEL (du Var). — *Paris, Delaunay, 1822, in-8°. Pièce.*

773. Beweisstücke und Bemerkungen zu der Bittschrift... [Documents et remarques sur la Pétition adressée à la Chambre des Députés par M. Douglas Loveday, anglais et protestant, se plaignant du rapt de séduction opéré sur ses deux filles et sur sa nièce... Traduit du français.] — *Strasbourg, J.-H. Heitz, (1822,) in-8°.*

774. Réponse de miss EMILY LOVEDAY à la Pétition présentée, au nom de son père, à la Chambre des Pairs. — *Paris, Delaunay, 1822, in-8°. Pièce.*

775. Réponse de Mlle REBOUL aux imputations dirigées contre elle dans une Pétition présentée aux deux Chambres par M. Loveday. (Signé : ERNESTINE REBOUL, institutrice; BILLECOCQ, avocat, HENNEQUIN, avocat.) — *Paris, Lamy, 1822, in-8°. Pièce.*

776. Réfutation du mémoire justificatif de Mlle Ernestine Reboul, suivie de considérations sur l'abus du prosélytisme; terminée par les discours de MM. les comtes DARU, LANJUINAIS, SÉGUR, LALLY-TOLLENDAL, BARANTE, prononcés à la Chambre des Pairs. Par M. FERDINAND S**** L****. — *Paris, Plancher, 1822, in-8°. Pièce.*

777. Le bon Sens, ou Entretien d'un fermier avec ses enfants, sur miss Emily Loveday; par M. FERDINAND S.-L. Orné du portrait de miss Loveday. — *Paris, Plancher, 1822, in-8°. Pièce.*

778. Instruction paternelle du docteur D****, ministre de la religion anglicane, à miss Emily Loveday; traduit de l'anglais par CHARLES LAUM*** (LAUMIER), auteur de l'Histoire de la guerre d'Espagne en 1820. — *Paris, chez l'éditeur, 1822, in-8°. Pièce.*

779. Réflexions préjudicielles sur la Pétition du sieur Loveday, par M. DE BONALD, député de l'Aveyron. — *Paris, A. Égron, mars 1822, in-8°. Pièce.*

780. Pétition ampliative à la Chambre des Députés,

par M. DOUGLAS LOVEDAY, anglais et protestant; avec les pièces justificatives de son contenu, et des observations additionnelles. — *Paris, Baudouin frères, 1822, in-8°.*

781. Réponse des ministres de la religion catholique à la Pétition ampliative de M. Douglas Loveday à la Chambre des Députés. — *Paris, chez tous les marchands de nouveautés, 1822, in-8°.*

782. Nouvelle Réponse de Mlle REBOUL, provoquée par la Pétition ampliative de M. Loveday. (Signé : ERNESTINE REBOUL, institutrice; BILLECOCQ, avocat, HENNEQUIN, avocat.) — *Paris, Lamy, 1822, in-8°. Pièce.*

783. Quelques Mots clairs et distincts adressés à Mlle Reboul par M. LOVEDAY fils, protestant éclairé à l'âge de dix-sept ans. — *Paris, Delaunay, 1822, in-8°. Pièce.*

784. Pétition à la Chambre des Députés, par P.-J. RAYNAUD, protestant, instituteur de 1er degré à Paris, 12e arrondissement, se plaignant d'avoir été obligé par l'autorité de renoncer à son établissement, sous prétexte qu'il ne pouvait point recevoir des élèves catholiques. — *Paris, imp. de Plassan, 1822, in-8°. Pièce.*

785. État religieux et légal des protestants en France, ou Recueil contenant l'ancienne discipline, la loi organique du 18 germinal an X, celles qui s'y rapportent, le nom des églises et de leurs pasteurs, etc. — *Valence, M. Aurel, (1822,) in-8°.*

786. Lettre de M. HENRY-PHILIPPE DE SÉGUR à M. le Cte de L....., à L... — *Paris, imp. de A. Belin, (1822,) in-8°. Pièce.*

(Contre les mariages mixtes, à propos d'une captation de testament.)

787. Notice sur la conversion à la communion évangélique réformée de M. Henhofer, curé de la paroisse de Mulhausen, et de la majorité de ses paroissiens. Extrait des « Archives du christianisme au XIXe siècle », 6e année, 6e livraison. — *Paris, H. Servier, 1825, in-8°. Pièce.*

A. — 3e éd. — *Paris, H. Servier, 1825, in-12. Pièce.*

788. Notice sur la conversion à la foi évangélique protestante et sur les derniers moments de J.-A. Cadiot, ancien curé de Gurat et de Vaux (Charente). — *Paris, H. Servier, 1825, in-12. Pièce.*

(Extrait des *Archives du christianisme.* Septembre 1825.)

789. Derniers Moments et dernières paroles de J.-A. Cadiot, ci-devant curé de Gurat et de Vaux (Charente), rédigés par A. SOULIER, pasteur de l'église d'Anduze... — *Paris, H. Servier, 1826, in-18.*

790. Lettre adressée au rédacteur de la « Revue protestante », sur la consécration de M. Gardes, pasteur. (Signé : L. M., pasteur. [16 octobre 1825.]) — *(Paris,) imp. de Dondey-Dupré, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

791 Précis historique des faits qui ont eu lieu lors de la conversion de Son Altesse le prince de Salm-Salm de la religion catholique-romaine au culte chrétien évangélique de la confession d'Augsbourg, le 17 mai 1826; suivi des motifs de ce changement de communion. — *Paris, imp. de Crapelet, 1826, in-8°.*

A. — *1826.* — *Paris, Servier, in-8°.*

792. Extrait des « Archives du christianisme ». (Août 1826.) Lettre à MM. les rédacteurs des « Archives du christianisme », sur la conversion à la foi évangélique protestante de S. A. le prince Constantin de Salm-Salm. (Signé : Un de vos abonnés.) — *(Paris,) imp. de J. Smith, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

793. Cour de Cassation. Section criminelle. Audience du 3 août 1826. Plaidoyer de Me ISAMBERT pour les piétistes de Bischwiller. — *(Paris,) imp. de J. Tastu, (s. d.,) in-8°.*

794. Lettre adressée à MM. les rédacteurs des « Archives du christianisme », par Me ISAMBERT,... sur le système de la liberté des cultes, tel qu'il est fondé par la Charte. Extrait des « Archives du christianisme ». (Septembre 1826.) — *(Paris,) imp. de J. Smith, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

795. Mémoire en faveur de la liberté des cultes; ouvrage qui a obtenu le prix dans le concours ouvert par la Société de la morale chrétienne; par ALEXANDRE VINET. — *Paris, H. Servier, 1826, in-8°.*

796. Mémoire en faveur de la liberté des cultes, par AUGUSTE PORTALIS, avocat à la cour royale de Paris. — *Paris, imp. de A. Guyot, 1826, in-8°. Pièce.*

797. L'Examen par excellence, ou L'indispensable question; sermon pour la consécration au ministère évangélique de M. J.-E.-A. Maraval fils aîné, sur ces paroles : Simon, fils de Jona, m'aimes-tu? Jean XXI-16. Prononcé dans le chef-lieu de l'église réformée consistoriale d'Aigues-Vives; par J. MARAVAL père, pasteur de ladite église, le 2 novembre 1826. Imprimé au profit des missions chez les païens. — *Uzès, imp. de George, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

798. Relation de la consécration au ministère évangélique de M. J.-E.-A. Maraval fils aîné, qui eut lieu à Aigues-Vives le 2 novembre 1826, par J.-M.-F. ROUX, pasteur président de l'église réformée d'Uzès. — *Uzès, L. George, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

* Carolo X, Galliæ regi, qui anno 1826 reditum muneri pastorum protestantium attributum auxit. — (Signé : GODOFREDUS DURRBACH.)

(Voyez la division POÉSIE.)

799. Les trois Édits : Henri IV, Nantes, 1598; Louis XIV, Fontainebleau, 1685; Louis XVI, Versailles, 1787. Les lois intermédiaires et la Charte, sur la liberté de conscience. — *Paris, Touquet, 1826, in-32.*

800. Lyon, le 11 mars 1828. Aux hommes éclairés,

amis de la justice et de la vérité. (Signé : MOLLARD-LEFÈVRE.) — *Lyon, imp. de C. Coque, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Affaire de controverse.)

301. A MM. les rédacteurs du « Journal de Genève ». 14 mars 1828. (Signé : Un de vos abonnés le plus dévoués.) — *Lyon, imp. de J.-M. Boursy, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet de la conversion de M. Amand Saintes au protestantisme.)

302. Consécration au saint ministère d'un ecclésiastique romain (M. Amand Saintes), converti au protestantisme, et discours prononcé à cette occasion, le 24 mars 1828, par B. BOUVIER, pasteur de l'église de Genève. — *Paris, Ponthieu, 1828, in-8°. Pièce.*

303. Lettres adressées à M. Ch. Grawitz, candidat au saint ministère, à l'occasion de sa consécration. (Signé : F. MONOD fils, pasteur. [9 janvier-29 mars 1828.]) — *Paris, H. Servier, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

304. Discours pour la consécration de MM. Lavondès, Jalabert et Amphoux au saint ministère, prononcé à Nîmes, le 14 août 1828, par F. FONTANÈS, pasteur. — *Nîmes, Bianquis-Gignoux, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

305. Sermon prononcé dans l'église chrétienne réformée de Nancy, le 17 août 1828, par R. CUVIER, pasteur de cette église et président de l'église consistoriale de Metz, pour la consécration au saint ministère de Charles-Frédéric Schmidt, de Nancy, suivi du formulaire de consécration. — *Nancy, imp. de C.-J. Hissette, 1828, in-8°. Pièce.*

306. Vues sur le protestantisme en France; par J.-L.-S. VINCENT,... — *Nîmes, Bianquis-Gignoux, 1829, 2 vol. in-8°.*

307. Du Ministère évangélique dans ses rapports avec l'état actuel des églises réformées de France. Sermon prononcé à Montivillers, le 16 septembre 1832, pour la consécration de M. Jean Sohier, par M. G. DE FÉLICE, pasteur de l'église réformée de Bolbec. — *Paris, J.-J. Risler, 1832, in-8°.*

308. Deux Discours sur l'état religieux, les maux et les besoins de notre époque; par ANTOINE VERMEIL, l'un des pasteurs de l'église réformée de Bordeaux. — *Bordeaux, C. Lawalle neveu, 1832, in-8°.*

* Les sept Sacrements offerts à la majorité des Français, ou Épîtres d'un ancien curé à son évêque, par J. VIGUIER, prêtre réformé. *(1832.)*

(Voyez la division POÉSIE.)

309. Dernières Paroles de feu J.... M....., recueillies par DAVID CASTEL, ministre du saint Évangile. — *Toulouse, imp. de J.-M. Corne, 1835, in-8°. Pièce.*

310. Du libre Exercice des cultes sous l'empire de la Charte de 1830, ou Compte rendu du procès de M. Oster, ministre de l'Église chrétienne de la confession d'Augsbourg, devant la Cour de Cassation... — *Paris, J.-J. Risler, 1836, in-8°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 1, porte : *Procès de M. Oster... Mémoire pour M. Philippe-Jean Oster...* [Signé : NACHET.])

311. (Lettre circulaire de l'abbé DEPERY, vicaire général de Belley, relative à la fondation par souscription, dans le diocèse, d'une maison de refuge destinée aux jeunes protestantes converties; commençant par ces mots :) Paris, le 28 février 1836. Au nom de Sa Sainteté le pape Grégoire XVI... — *Paris, imp. de E. Proux, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

312. Quelques Considérations sur les avantages que présente l'établissement d'une Faculté de théologie protestante à Paris. — *Paris, A. Cherbuliez, 1836, in-8°. Pièce.*

313. Réponse au libelle intitulé : « Quelques Considérations sur les avantages que présente l'établissement d'une Faculté de théologie protestante à Paris ». (Signé : PER DEBIA. [11 mai 1836.]) — *Montauban, Lapie-Fontanel, mai 1836, in-8°. Pièce.*

314. De la Faculté de Montauban et du projet de la transférer à Paris, ou Examen de cette question : Que faut-il pour constituer une bonne Faculté de théologie, quant au doyen, quant aux professeurs, quant aux études et quant au lieu? Par BOURGADE, pasteur à Sainte-Foy (Gironde). — *Montauban, Rhétoré, 1836, in-8°. Pièce.*

315. Lettres à un homme d'État sur une Faculté et un institut de hautes études de théologie protestante à Paris, par A. MŒDER. (7 juin 1836-18 juin 1837.) — *Paris, Treuttel et Würtz, 1848, in-8°. Pièce.*

316. Examen du projet d'établir une Faculté de théologie protestante à Paris; publié par M. MICHEL, pasteur-président du consistoire de Montpellier, et par quelques-uns de ses amis. — *Paris, A. Cherbuliez, 1837, in-8°.*

317. Opinion de la conférence pastorale de Strasbourg (1837) sur le projet d'établir à Paris une Faculté nouvelle de théologie protestante, ou une Faculté de hautes études, destinée en même temps aux réformés et aux Luthériens. — *Strasbourg, imp. de F.-C. Heitz, 1838, in-8°.*

318. Aux Consistoires et à MM. les pasteurs de l'Église réformée de France. (Signé : P.-G. ANDRÉ, d'Orléans, pasteur.) — *Valence, imp. de M. Aurel frères, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Circulaire de souscription à l'ouvrage catalogué sous le n° suivant.)

319. Procès du sieur Masson, se disant évangéliste. Avec une Introduction, une Notice historique et un Commentaire. Par P.-G. ANDRÉ, d'Orléans, pasteur. — *Valence, Charvin, 1837, in-8°.*

320. Relation de la visite pastorale de Mgr l'évêque de Montpellier à Ganges, et réponse à la lettre adressée à ce prélat par M. Jullien, protestant de la même ville.

suivies de quelques Pensées détachées sur le protestantisme. — *Montpellier, imp. de J. Tournel, 1838, in-12.*

821. Sermon pour la consécration au ministère évangélique de M. Antoine Pellenc, prononcé à Die, le 1er juillet 1838, par M. SCIPION RAOUX, pasteur. — *Valence, M. Aurel frères, 1839, in-8°. Pièce.*

822. Les Devoirs du ministère. Sermon prononcé à Nîmes, le 23 août 1838, à l'occasion de la consécration au saint ministère de MM. Le Bas, Hocart et Rostan, par C. COOK, ministre du saint Évangile. — *Paris, L.-R. Delay, 1841, in-8°. Pièce.*

823. Lettre à M. Guizot, membre du consistoire de l'église réformée de Paris, sur son article de la « Revue française », intitulé : « Du Catholicisme, du protestantisme et de la philosophie en France ». Par ATHANASE COQUEREL, ministre du saint Évangile, et l'un des pasteurs de cette église. — *Paris, A. Cherbuliez, 1838, in-8°. Pièce.*

824. De l'Avenir du protestantisme en France. Lettre à M. le ministre de l'instruction publique, faisant suite à la brochure : « Saint Paul et le méthodisme », du même auteur, par M. POUPOT, aumônier protestant... — *Paris, A. Cherbuliez, 1840, in-8°.*

(Voyez, pour « Saint Paul et le méthodisme », la division THÉOLOGIE.)

825. La Religion de plus ou la religion de moins. Lettre à MM. les membres protestants de la Chambre des Pairs et de la Chambre des Députés, par M. POUPOT, pasteur... (8 mai 1841.) — *Paris, A. Cherbuliez, 1841, in-8°.*

826. Drei Monate in Paris... [Trois Mois à Paris. Lettres d'un idiot à un ancien frère d'armes. (6 juillet 1841.)] — *Dresde, J. Naumann, 1841, in-12.*

(Sur l'état du protestantisme en France.)

827. Les Temples protestants et les processions catholiques devant la loi, ou Réclamations adressées à deux journaux, par le pasteur de l'oratoire protestant de Dijon. (Signé : ALPH. DE FRONTIN. [15 avril 1842.]) — *Dijon, Décailly, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

828. Essai sur la manifestation des convictions religieuses, et sur la séparation de l'Église et de l'État envisagée comme conséquence nécessaire et comme garantie du principe, par A. VINET. — *Paris, Paulin, 1842, in-8°.*

829. Réflexions suggérées par la lecture de l'ouvrage de M. A. Vinet sur la séparation de l'Église et de l'État, par J.-H. GRANDPIERRE. — *Paris, L.-R. Delay, 1843, in-8°.*

830. Déclaration. (Signé : BRUCH, doyen de la Faculté de théologie protestante de Strasbourg, etc. [9 mai 1842.]) — *Strasbourg, imp. de G.-L. Schuler, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Protestation des professeurs en théologie et pasteurs protestants de Strasbourg contre les actes de la Société des intérêts généraux du protestantisme français.)

831. Lettre de M. le pasteur ATHANASE COQUEREL à M. le pasteur Juillerat, président du consistoire de l'église réformée de Paris, sur les circonstances présentes du protestantisme en France. (Juin 1842.) — *Paris, M. Aurel frères, 1842, in-8°. Pièce.*

A. — 2e éd. — *Paris, M. Aurel frères, 1842, in-8°. Pièce.*

832. Réponse de M. le pasteur JUILLERAT à la Lettre de M. le pasteur A. Coquerel, son collègue, sur les circonstances présentes du protestantisme en France. (Juillet 1842.) — *Paris, L.-R. Delay, 1842, in-8°. Pièce.*

833. Question protestante en France, lettre à M. Casimir, docteur médecin, membre du consistoire de l'église réformée de La Rochelle, avec une note en réponse à M. Juillerat, président du consistoire de l'église réformée de Paris, par M. POUPOT, pasteur suffragant à Sorèze. — *Montauban, imp. de J. Renous, 1842, in-8°.*

834. De la Lutte engagée dans les Églises protestantes de France; par FERD. FONTANÈS, pasteur à Nîmes. — *Valence, M. Aurel frères, 1842, in-8°. Pièce.*

* Quelques Réflexions sur la nécessité d'une union dans l'Église protestante, thèse présentée à la Faculté de théologie protestante de Strasbourg, par CHRETIEN-AUGUSTE JŒGER,.. *(1842.)*

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

835. Sermon sur le séparatisme, prêché dans les Cévennes; par THÉOPHILE DARDIER, pasteur d'Aulas. — *Montpellier, imp. de Boehm, 1842, in-8°. Pièce.*

836. « Le Lien » dévoilé, ou Lettre aux réformés de l'église de Sauve, sur les dangers du rationalisme, par CHARLES FRAISSINET, pasteur de cette église. — *Nîmes, imp. de Ballivet et Fabre, 1842, in-8°. Pièce.*

837. Liberté religieuse. Compte rendu du procès fait aux réunions des protestants de Vienne, jugé, en première instance, par le tribunal correctionnel de cette ville, et, en appel, par la cour royale de Grenoble. (27 août 1842.) — *Vienne, imp. de J.-C. Timon, 1842, in-8°.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

838. Consécration au saint ministère de M. Théophile Barrau, dans le temple de Mazamet, le 12 janvier 1843. — *Toulouse, imp. de J.-P. Froment, 1843, in-8°. Pièce.*

839. Justification personnelle. Lettre à M. Guizot, ministre des affaires étrangères, par M. POUPOT, pasteur suffragant à Sorèze. (22 janvier 1843.) — *Montauban, imp. de J. Renous, 1843, in-8°. Pièce.*

840. Liberté des cultes. Affaire des protestants de Senneville. — *(Paris,) imp. de F. Loequin, (1843,) in-4°. Pièce.*

841. Le Viatique, ou Procès en matières religieuses, intenté par M. Roman, desservant de la commune de Champselas (Hautes-Alpes), contre M. Jean-André Du-

ran, pasteur à Freyssinières... Suivi d'une dissertation sur la transsubstantiation et la messe. Par M. DURAN. — *Paris, L.-R. Delay, 1843, in-8°.*

842. Un Mariage mixte, ou Différend entre un curé et un pasteur protestant. — *Castres, C. Martel et C. Cantié, 1843, in-8°.*

843. Réponse aux quelques mots de M. Frossard, pasteur du consistoire d'Avignon, au sujet de l'abjuration de deux protestants. (Signé : Un associé de la Foi.) — *Avignon, L. Aubanel, 1843, in-8°. Pièce.*

844. La Liberté et l'Évangile, offerts au peuple en dépit des Jésuites, par un grain de sénevé chrétien, M. BRUITTE (ÉDOUARD)... à l'occasion de M. Louis Jouard, ouvrier, libéré par le tribunal de Vienne après une incarcération subie pour la cause du Christ. — *Lyon, Denis, 1843, in-8°. Pièce.*

845. L'Église et l'État, à propos de l'ouvrage de M. Vinet sur la Manifestation des convictions religieuses, et sur la séparation de l'Église et de l'État. — *Paris, Delay, 1843, in-8°.*

(Extrait de *L'Espérance, journal du protestantisme évangélique.*)

846. Intérêts généraux du protestantisme français ; par le comte AGÉNOR DE GASPARIN. — *Paris, Delay, 1843, in-8°.*

847. Société des intérêts généraux du protestantisme français. (Signé : Le secrétaire, A. DE GASPARIN. [20 avril 1843.]) — *(Paris,) imp. de Schneider et Langrand, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

848. Lettre de M. le comte AGÉNOR DE GASPARIN, membre de la Chambre des Députés, sur une question soulevée par « L'Espérance ». (27 novembre 1843.) — *Paris, imp. de C.-H. Lambert, 1843, in-8°. Pièce.*

(Au sujet de la Société des intérêts généraux du protestantisme français. — La couverture imprimée sert de titre.)

849. Premier (-septième) Rapport de la Société des intérêts généraux du protestantisme français. — *Paris, imp. de C.-H. Lambert, etc., 1843-1849, 7 vol. in-8°.*

850. Discours prononcé, dans le temple national de Luneray, par M. PUAUX,... ministre du saint Évangile, le 10 décembre 1843, jour de son installation dans les fonctions de pasteur suffragant par M. le pasteur Paumier... — *Paris, Delay, 1844, in-8°. Pièce.*

851. Dissidents de Luneray. Extrait des « Archives du christianisme ». (10 février 1844.) — *(Paris,) imp. de F. Locquin, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

852. Recueil de documents sur la question protestante. Mars 1844. — *Paris, imp. de J. Smith, (s. d.,) in-8°.*

(Le titre de départ, page 1, porte : *Discussion sur la pétition protestante à la Chambre des Pairs*, 11 *mai* 1843.)

853. Un des fruits de la dissidence de Luneray. Deux discours prononcés par MM. les pasteurs PUAUX et DE COUTOULY, dans le temple de Luneray, le 10 novembre 1844, et publiés à la demande du consistoire sectionnaire. — *Paris, Delay, 1844, in-8°. Pièce.*

854. Souvenir de la consécration de MM. A. Coquerel et C. Dardier. — *Montpellier, imp. de Boehm, 1844, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

855. Abjuration de M. Chardavoine, ancien curé de Migron, diocèse de La Rochelle. Épisode du mouvement religieux de la Saintonge en 1845. — *La Rochelle, imp. de G. Mareschal, 1845, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

856. Un Prêtre aux prises avec son évêque, ou Réponse aux attaques de M. l'évêque de La Rochelle, par J. CHARDAVOINE, ex-curé de Migron, converti à l'Évangile. — *Paris, Delay, 1845, in-8°.*

857. Fragments pour servir à l'histoire d'une apostasie. — *Dijon, imp. de Loireau-Feuchot, 1845, in-12. Pièce.*

(Relatif à l'abbé Trivier.)

858. Nouveaux Fragments pour servir à l'histoire d'une apostasie. — *Dijon, imp. de Loireau-Feuchot, 1845, in-12. Pièce.*

859. Pourrai-je être enterré dans le cimetière de ma commune, si je meurs protestant? — *La Rochelle, imp. de G. Maréchal, 1845, in-18. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

860. Le Procès de Reims. Affaire de liberté religieuse, plaidée par Me DE BRONARD, devant la cour d'assises de la Marne, séante à Reims. Droit de controverse. — *Paris, L.-R. Delay, 1845, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

861. Conférences à Luneray. 1845. Extrait de « L'Espérance », du vendredi 14 et du mardi 25 novembre 1845. — *Paris, imp. de Schneider et Langrand, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

862. Conférences pastorales de Luneray. Extrait des « Archives du christianisme ». 24 janvier 1846. — *(Paris,) imp. de A. Bailly, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

863. Aux Hommes d'intelligence et de religion. Mémoire sur un intérêt pressant du protestantisme, par PH. BOUCHER,... — *Paris, Delay, (1846,) in-8°. Pièce.*

864. Deux Nécessités du protestantisme en France. Discours prononcé par M. GUSTAVE DE CLAUSONNE,... à la séance publique anniversaire de la Société biblique, le 5 avril 1846, suivi d'un Appendice contenant quelques réflexions sur les rapports du protestantisme en France avec le gouvernement et avec l'Église romaine. (20 avril.) — *Nîmes, imp. de Ballivet et Fabre, avril 1846, in-8°.*

(La couverture imprimée sert de titre. — N° 8 d'une série de brochures protestantes publiées à Nîmes, et dont chacune sera décrite dans la division à laquelle elle appartient.)

865. Œuvre des diaconesses. Correspondance de MM. les pasteurs A. Coquerel et A. Vermeil. (12 février-23 avril 1846.) — *(Paris), imp. de P. Renouard, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

* Chanson nouvelle, à l'occasion de plusieurs habitants d'Aluy qui se sont faits protestants, chantée par Bertrand et ses amis. *(1846.)*

(Voyez la division POÉSIE.)

* Mansle protestant, satire par eugène Grellier. *(1846.)*

(Voyez *ibidem.*)

866. Société centrale protestante de France établie à Paris. Le comité constituant aux membres des églises protestantes de France. Paris, 17 février 1847. — *(Paris,) imp. de P. Renouard, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Compte rendu.)

867. Liberté des cultes. Procès de Mansle. Tribunal d'Angoulême, chambre des appels de police correctionnelle. Compte rendu des audiences des 26 décembre 1846, 1er et 20 février 1847. — *Angoulême, Humbert, etc., 1847, in-8°.*

868. Le Procès des Baptistes de l'Aisne. Affaire de liberté des cultes jugée en appel par la cour royale d'Amiens. — *Paris, L.-R. Delay, 1847, in-8°.*

869. Liberté des cultes. École protestante de Saint-Sauvant. (Signé : Poupot. [20 mars 1847.]) — *Poitiers, imp. de Dépierris, 1847, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre. — Compte rendu de la situation financière de l'établissement.)

870. Lettre de M. l'abbé Beaujard, curé de Sornay, à M. de Watteville de Portes, président de la Société évangelique de Genève. — *Louhans, imp. de Poinet, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre. — Au sujet des protestants de Sornay.)

871. Réponse à la Lettre de M. l'abbé Beaujard sur le protestantisme à Sornay, par J.-J. Charpiot, ministre du saint Évangile. — *La Croix-Rousse (Lyon), imp. de T. Lépagnez, 1847, in-8°. Pièce.*

872. Société centrale protestante de France. Le comité général aux membres des églises protestantes de France. Paris, le 30 août 1847. — *(Paris,) P. Renouard, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Compte rendu des travaux de la Société.)

873. Projet de discipline des églises unies. — *Paris, Delay, 1847, in-8°. Pièce.*

874. Société des intérêts généraux du protestantisme français. Procès relatifs à la liberté religieuse. — *Paris, imp. de P. Renouard, novembre 1847, in-8°.*

875. Aux Croyants. Février 1848. (Signé : alex.-adol. Legrand.) — *(Paris,) imp. de Dondey-Dupré, in-8°. Pièce.*

876. La Vérité à tous. Par M. philippe Barthou. Dédié aux églises réformées et aux églises chrétiennes évangéliques. — *Strasbourg, imp. de Ve Berger-Levrault, 1848, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

877. Liberté religieuse absolue. Séparation de l'Église et de l'État... Publié par la Société pour l'application du christianisme aux questions sociales. III. — *Paris, imp. de M. Ducloux, 1848, in-8°. Pièce.*

878. A M. Morelle, curé à Verberie (Oise). (Signé : J.-B. Cretin. [13 avril 1849.]) — *Compiègne, imp. de J. Escuyer, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Pour demander une conférence.)

879. Un Enterrement protestant à Montrouge près Paris. Épisode du choléra. — *Paris, imp. de Gratiot, (1849,) in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre. — Extrait du *Disciple de Jésus-Christ.*)

880. Union des églises évangéliques de France. Constitution. (Signé : fréd. Monod, pasteur, président du Synode, etc. [8 septembre 1849.]) — *Paris, imp. de M. Ducloux, in-8°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(Paris,) imp. de M. Ducloux, in-8°. Pièce.*

881. Derniers Moments de François Salavert, qui s'est endormi au Seigneur le 9 septembre 1849. — *Saintes, imp. de Chavignaud, 1850, in-8°. Pièce.*

882. Union des églises évangéliques de France. Synode constituant. 1849. Notice historique. Constitution. Exposé des motifs. (Signé : Les membres de la commission exécutive, frédéric Monod, président; charles Meyrueis,... louis Bridel, etc. [1er décembre 1849.]) — *Paris, à la librairie protestante, janvier 1850, in-8°.*

* République française. Université de France. Faculté de théologie protestante de Strasbourg. Quelques considérations sur le réveil religieux en France. Thèse... par vincent Arnoux, de Montmeyran (Drôme)... *(1849.)*

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

883. Observations relatives à l'exécution de la loi sur l'enseignement, du 15 mars 1850, adressées à MM. les pasteurs des églises protestantes de France. — *Paris, imp. de Mme Smith, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

884. Église réformée de Nîmes. Consistoire de Nîmes. Examen du projet de loi organique des églises protestantes de France. (Signé : Le président du consistoire, D. Tachard, etc. [7 juin 1850.]) — *Nîmes, imp. de Ballivet et Fabre, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

885. La Mont-Carmel à Gommecourt en 1850. Inauguration d'un temple. Prédication protestante. (Signé : P.-M. Cosson, desservant.) — *Vernon, imp. de Barbarot, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

886. Le Protestantisme de Gommecourt (Seine-et-

Oise). (Signé : P.-M. Cosson, desservant.) — *Paris, imp. de Bailly, Divry et C^ie, (1854,) in-8°. Pièce.*
(Paginé 37-63.)

887. Société pour l'encouragement de l'instruction primaire parmi les protestants de France. Observations relatives à l'exécution de la loi sur l'enseignement, du 15 mars 1850. N° 2. 1^er juillet 1851. — *Paris, imp. de M^me Smith, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

* République française. Université de France. Faculté de théologie protestante de Strasbourg. Appréciation des principaux arguments présentés en faveur de la séparation de l'Église et de l'État. Thèse... par FR.-ADOLPHE BÜHLMANN. *(1851.)*
(Voyez la division THÉOLOGIE.)

888. Les Mouvements religieux au sein des populations catholiques-romaines et les églises protestantes de France. Sermon prononcé à l'Oratoire Saint-Honoré, le 28 septembre 1851, par J.-H. GRANDPIERRE, pasteur suffragant de l'église réformée de Paris. — *Paris, Grassart, 1851, in-8°. Pièce.*

889. Union des églises évangéliques de France. Troisième Synode. Synode de Paris. 1852. Notice historique. — *Paris, M. Dueloux, mars 1852, in-8°.*

890. Une Histoire du temps passé à l'usage des temps présents, ou Conversion du marquis de Langalleric du catholicisme au protestantisme. Avec des notes, par PUAUX. (15 septembre 1852.) — *La Rochelle, imp. de A. Siret, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

891. La véritable Paix de l'Église, sermon prêché dans le temple de Pantemont, le 28 novembre 1852, par ATHANASE COQUEREL,... — *Paris, J. Cherbuliez, 1852, in-12. Pièce.*

892. Cour impériale de Paris. Chambre des appels de police correctionnelle. Audience du samedi 8 janvier 1853. Liberté des cultes. Affaire du culte protestant à Estissac (Aube). P. MM. Recordon, pasteur protestant, à la résidence de Troyes, pour le département de l'Aube; Dugand, pasteur suffragant à Estissac; Solay, propriétaire du local loué pour le culte protestant à Estissac, appelants du jugement du tribunal de police correctionnelle de Troyes, du 17 août 1852, qui les condamne en 16 francs d'amende pour délit d'association illicite. (Signé : E. BERTHELIN, avocat.) — *Troyes, imp. de Cardon, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

893. Liberté des cultes. Procès de M. le pasteur Porchat devant la Cour de Cassation. Plaidoyer de M. JULES DELABORDE, réquisitoire de M. l'avocat général PLOUGOULM. Arrêt rendu par la Cour de Cassation. — *Paris, C. Meyrueis, 1853, in-8°.*

894. Liberté religieuse. Mémoires et plaidoyers, par JULES DELABORDE,... — *Paris, C. Meyrueis, 1854, in-8°.*

895. De la Sépulture des protestants. — *Paris, imp. de Smith, (1854,) in-8°. Pièce.*

896. Les Galériens protestants, par M. TH. MURET. — *Paris, imp. de C. Meyrueis, 1854, in-18.*

897. Mémoires pouvant servir à l'histoire du réveil religieux des églises protestantes de la Suisse et de la France, et à l'intelligence des principales questions théologiques et ecclésiastiques du jour, par A. BOST. — *Paris, C. Meyrueis, 1854-1855, 3 vol. in-8°.*

898. Assemblée de chrétiens évangéliques de tous pays réunie à Paris en août 1855. Invitation à la prière pour l'Église et pour le monde, adressée à tous les chrétiens par l'Assemblée de Paris. — *Paris, imp. de C. Meyrueis, 1855, in-4°. Pièce.*
(On y a joint une affiche in-folio.)

899. Union des églises évangéliques de France. Quatrième Synode. Synode de Mazamet. 1855. — *Paris, C. Meyrueis, 1856, in-8°.*

900. Liste (1^re-4^e) des sommes reçues directement par M. VALLETTE, pasteur à Paris, en réponse à son appel du mois de novembre 1854, pour l'envoi d'aumôniers aux soldats chrétiens protestants de l'armée d'Orient. — *Paris, imp. de M^me Smith, (1855,) in-8°. Pièce.*

901. Églises protestantes du Poitou. — *Paris, imp. de M^me Smith, (1856,) in-8°. Pièce.*
(Appel en faveur des salles d'asile et des écoles du Poitou.)

902. Procès du capitaine Goetschy devant le tribunal civil d'Orléans. Plaidoyer de M^e BETHMONT,... — *Paris, Grassart, 1856, in-8°.*

903. Une Assemblée protestante dans la prairie d'Alais. (Signé : JULES SALLES. [10 septembre 1856.]) — *Paris, imp. de F. Didot frères, fils et C^ie, (s. d.,) in-fol. Pièce.*
(Extrait de *L'Illustration.*)

904. Union des églises évangéliques de France. Paris, le 12 novembre 1856. — *Paris, imp. de C. Meyrueis, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

905. Union des églises évangéliques de France. Cinquième Synode. Synode de Clairac. 1856. Notice historique. — *Paris, C. Meyrueis, 1856, in-8°.*

906. Liberté des cultes. Procès de Saint-Bel. Réquisitoire de M. l'avocat impérial, plaidoirie de M^e BETHMONT, jugement. Extrait des « Archives du christianisme », n° du 13 décembre 1856. — *Paris, C. Meyrueis, 1857, in-8°. Pièce.*

907. Le Rocher était Christ. Discours prononcé à Montauban, le 31 août 1856, pour la consécration au ministère évangélique de M. Léonce Coyne, et le 26 avril 1857, pour la consécration de M. Louis Mazauric, par J. CRUVELLIÉ, l'un des pasteurs de l'église réformée de Montauban. — *Paris, J. Cherbuliez, 1857, in-8°. Pièce.*
(La couverture imprimée sert de titre.)

908. Liberté des cultes. Procès de Jonsac. Extrait des « Archives du christianisme », n° du 23 mai 1857. — *Paris, C. Meyrueis, 1857, in-8°. Pièce.*
(La couverture imprimée sert de titre.)

909. Installation de M. Charles Waddington, professeur de philosophie au Séminaire de la Confession d'Augsbourg (Ancienne Académie protestante). Allocution de M. Matter, vice-directeur de l'administration du Séminaire, et discours d'ouverture de M. Waddington. Imprimé par ordre du Séminaire. — *Paris, Grassart, 1857, in-8°. Pièce.*

910. Grand Scandale, ou Plainte portée au tribunal des révérends pasteurs des églises réformées par quelques fidèles du même culte. Ouvrage dédié aux respectables épouses desdits pasteurs. — *Lyon et Paris, J.-B. Pélagaud, 1857, in-18.*

911. De l'État actuel du protestantisme en France, par J.-J. Clamageran, docteur en droit... — *Paris, J. Cherbuliez, 1857, in-18.*

912. A summary Account of the religions state and progress of protestantism in France, by emilien Frossard,... — *Pau, Lauga, 1857, in-8°. Pièce.*

913. De l'État religieux de la France en 1857. Rapport lu au congrès évangélique de Berlin par G. Fisch. — *Paris, imp. de C. Meyrueis, 1858, in-8°. Pièce.*

914. Rapport sur la situation intérieure du protestantisme en France, lu, le 12 septembre 1857, dans l'assemblée des conférences évangéliques de Berlin, par J.-H. Grandpierre. — *Paris, Grassart, 1858, in-8°. Pièce.*

915. Union des églises évangéliques de France. Commission synodale. (17 octobre 1857.) — *Paris, imp. de C. Meyrueis, 1857, in-4°. Pièce.*

916. Résumé historique de la mission des aumôniers chrétiens protestants à l'armée d'Orient en 1854, 1855 et 1856. Comptes rendus aux donateurs, par la commission mixte composée de membres des deux consistoires de Paris, Église réformée et Église évangélique d'Augsbourg. (Signé : La commission mixte : Le pasteur Juillerat,... etc.) — *Paris, imp. de M^me^ Smith, 1858, in-8°.*

§ 4. (Ld[177])

Détails de l'histoire particulière des Églises protestantes de France, dites réformées ou Calvinistes, sous le régime de la liberté des cultes.

* Université de France. Faculté de théologie protestante de Strasbourg. Essai historique sur la réorganisation de l'Église réformée de France. Thèse... soutenue publiquement le 1838, par adrien Hours-Marchand,...

(Voyez la division THÉOLOGIE.)

1. Avis du consistoire d'Orléans, sur un projet d'ordonnance portant règlement et administration pour les églises réformées et sur les modifications proposées par le comité de législation du Conseil d'État. — *Orléans, imp. de Danicourt-Huet, (1840,) in-4°. Pièce.*

2. Lettre d'un laïque à un pasteur, sur le projet d'ordonnance portant règlement d'administration pour les eglises réformées. (Signé : henri Lutteroth.) — *Paris, J.-J. Risler, 1840, in-8°. Pièce.*

3. Lettre à un pasteur, sur le projet d'ordonnance portant règlement d'administration pour les églises réformées, par athanase Coquerel,... — *Paris, A. Cherbuliez, 1840, in-8°. Pièce.*

4. Lettre à M. Athanase Coquerel, l'un des pasteurs de l'église réformée de Paris, sur le projet d'ordonnance portant règlement d'administration pour les églises réformées, par le C^te^ agénor de Gasparin, maître des requêtes au Conseil d'État. (21 mars 1840.) — *Paris, imp. de A. René, 1840, in-8°. Pièce.*

5. Projet. Église réformée de France. Règlement d'organisation et d'administration consistoriale. — *(S. l.,) 1841, in-8°. Pièce.*

(Règlement pour les consistoires des départements du Nord et du Pas-de-Calais.)

6. De l'État actuel de l'Église réformée en France, par edmond Scherer,... — *Paris, L.-R. Delay, 1844, in-8°.*

7. La Commission de la conférence consistoriale du Gard à MM. les présidents, pasteurs, anciens et diacres des consistoires des églises protestantes de France. (Signé : D. Tachard, pasteur, président du consistoire de Nîmes; G. de Clausonne, ancien. [24 mars 1848.]) — *Nîmes, imp. de Ballivet et Fabre, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

8. Le Consistoire de l'église réformée de Nérac, Lot-et-Garonne, à MM. les pasteurs, les anciens et les diacres, et à tous les membres de l'Église réformée de France. Nérac, le 17 avril 1848. — *Nérac, imp. de Villeneuve, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet de la réorganisation des églises protestantes.)

9. Assemblée des délégués des églises réformées de France, tenue à Paris au mois de mai 1848. Compte rendu. — *Paris, à la librairie protestante, 1848, in-8°.*

10. Rapport adressé au consistoire réformé de Strasbourg, sur l'assemblée des délégués des églises réformées de France tenue à Paris au mois de mai 1848. Par A. Mæder. — *Paris, Treuttel et Wurtz, 1848, in-8°. Pièce.*

11. Examen sommaire du projet d'organisation des églises réformées présenté au consistoire général, dans sa séance du 8 juillet 1848, par émile Arnal, ministre de l'Évangile à Bréau (Gard). — *Vigan, imp. de Argelliés, (1850,) in-8°. Pièce.*

12. Deux Lettres sur la nécessité d'une profession de foi évangélique pour l'Église de France procédant à sa réorganisation. Par J.-J. Villaret,... Extrait des « Archives du christianisme ». Août 1848. — *Paris, imp. de M. Ducloux, 1848, in-8°. Pièce.*

13. Troisième Lettre sur la nécessité d'une profession de foi évangélique pour l'Église réformée de France procédant à sa réorganisation. Par J.-J. Villaret,... Extrait des « Archives du christianisme ». Septembre 1848. — *Paris, imp. de M. Ducloux, 1848, in-8°. Pièce.*

14. La Réorganisation des églises réformées de France. Projet présenté aux membres de l'assemblée générale des églises réformées de France, convoquée pour le 9 septembre 1848. (Signé : Culmann, pasteur.) — *Paris, à la librairie protestante, 1848, in-8°. Pièce.*

15. Les Sentiers des siècles passés. Discours prononcé à Paris, dans le temple de l'Oratoire, par frédéric Monod, pasteur, le dimanche 10 septembre 1848, veille de l'ouverture du Synode constituant des églises réformées de France. — *Paris, à la librairie protestante, 1848, in-8°. Pièce.*

16. L'Assemblée générale des députés des églises réformées de France aux membres de ces églises. Paris, le 27 septembre 1848. (Signé : Au nom de l'assemblée, les membres du bureau, Buisson, pasteur-président, etc.) — *(Paris,) imp. de Bénard, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Compte rendu des travaux de l'assemblée.)

17. Projet de loi organique des églises réformées de France. (27 septembre 1848.) — *Paris, imp. de Bénard, 1848, in-4°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre. — Le faux titre porte : *Assemblée générale des députés des églises réformées de France tenue à Paris en septembre 1848. Adresse aux églises. Projet de loi organique, avec exposé des motifs.*)

18. Historique de l'assemblée générale des églises réformées de France, tenue à Paris au mois de septembre 1848. Publié par « Le Disciple de Jésus-Christ ». (Par M. A.-L. Montandon.) — *Paris, aux librairies protestantes, 1850, in-8°.*

19. Adresse aux membres des églises réformées de France. (Signé : A. de Gasparin, frédéric Monod, pasteur. [20 octobre 1848.]) — *Paris, imp. de M. Ducloux, 1848, in-8°. Pièce.*

(Au sujet du refus du Synode de publier une profession de foi.)

20. Lettre d'un laïque à un pasteur. — *Montauban, imp. de C. Forestié fils, octobre 1848, in-8°. Pièce.*

21. Le Synode réformé de 1848; par deux témoins. Histoire critique, par MM. E. de Pressensé et léon Pilatte. — *Paris, à la librairie protestante, 1848, in-8°.*

22. Compte rendu de la répartition du fonds commun, faite par la commission administrative de l'assemblée générale des députés des églises réformées de France tenue à Paris en septembre 1848. — *Paris, imp. de Ve Smith, 1849, in-4°. Pièce.*

23. Pourquoi je demeure dans l'Église établie; par adolphe Monod, pasteur suffragant de l'église réformée de Paris. — *Paris, à la librairie protestante, 1849, in-8°.*

24. Examen de l'écrit de M. Adolphe Monod, pasteur suffragant de l'église réformée de Paris, intitulé : « Pourquoi je demeure dans l'Église établie ». Extrait du « Lien, journal des églises réformées de France ». — *Paris, J. Cherbuliez, 1849, in-8°. Pièce.*

25. Adresse aux membres des consistoires des églises réformées de France. Révision du Projet de loi organique préparé par les députés des églises de 1848. (Signé : Le pasteur-président, F.-G. Culmann, etc. [17 juin 1850.]) — *Strasbourg, J. Krœuter, 1850, in-8°. Pièce.*

26. De l'Organisation et de la discipline des églises réformées de France. Par M. Lecerf, ancien membre du consistoire de l'église de Caen... — *Caen, E. Poisson, 1850, in-8°.*

27. Vues sur la nécessité de la réorganisation de l'Église réformée et sur les moyens d'y parvenir, adressées au gouvernement et aux consistoires par Mtin Rollin, ancien pasteur, président de l'église consistoriale de Caen. — *Paris, J. Cherbuliez, 1850, in-8°.*

28. A MM. les pasteurs et les anciens, membres des consistoires des églises réformées de France. Paris, le 8 juillet 1850. (Signé : A.-L. Montandon, pasteur-adjoint.) — *Paris, imp. de G. Gratiot, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Remerciement au sujet de son élection comme membre du Conseil supérieur de l'instruction publique.)

29. Synode des cinq églises consistoriales de la Drôme. 1850. — *Valence, J.-M. Aurel, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

30. Observations générales du consistoire de Caen sur le Projet de loi pour la réorganisation des églises réformées de France. — *Caen, imp. de E. Poisson, (1851,) in-8°. Pièce.*

31. Lettre du consistoire de l'église réformée de Nîmes à MM. les présidents, pasteurs et anciens des consistoires des églises réformées de France. (Signé : D. Tachard, pasteur, président; G. de Clausonne, ancien, secrétaire. [18 et 23 août 1851.]) — *Nîmes, imp. de Ballivet et Fabre, 1851, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

32. Ma Tentative de réforme et ma défense anticipée devant le consistoire de S.-Jean-du-Gard, par paul Laune, pasteur. — *Alais, imp. de Ve Veirun, 1851, in-8°. Pièce.*

33. Les Membres du bureau du Synode de Die à MM. les pasteurs des églises réformées de la Drôme. (Signé : Au nom du Synode, les membres du bureau, Arnaud, président, etc. [2 décembre 1851.]) — *Valence, imp. de J.-M. Aurel, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(On lit en marge : *Département de la Drôme. Synode de 1851. Adresse.*)

34. Synode des cinq églises consistoriales de la Drôme. 1851. — *Valence, J.-M. Aurel, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

35. Nouvelle Organisation de l'Église réformée de

France. — *Montpellier, imp. de Boehm, (1852,) in-8°. Pièce.*

36. Des Décrets, du 26 mars 1852, sur l'organisation des églises réformées de France, par M. Lecerf,... membre du consistoire de l'église de Caen. — *Caen, imp. de E. Poisson, 1852, in-8°. Pièce.*

37. Le Décret du 26 mars 1852, par charles Buob, pasteur à Reitwiller. — *Strasbourg, imp. de G. Silbermann, 1852, in-8°. Pièce.*

38. De l'Autorité dans les églises réformées de France, avant et depuis le décret du 26 mars 1852, par M. E. Buisson, pasteur... — *Lyon, imp. de L. Boitel, 1852, in-8°. Pièce.*

39. Vues particulières d'un ancien pasteur sur le décret relatif à l'organisation des églises réformées. (Signé : M^tre Rollin. [Paris, 1^er mai 1852.]) — *Paris, J. Cherbuliez, 1852, in-8°. Pièce.*

40. Le Consistoire de l'église réformée de Nîmes à M. le ministre de l'instruction publique et des cultes. (Signé : david Tachard, pasteur-président; G. de Clausonne, ancien, secrétaire. [19 juin 1852.]) — *Nîmes, imp. de Ballivet et Fabre, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet du décret du 26 mars 1852.)

41. Auszug aus dem dekret... [Extrait du décret du 26 mars 1852 et du règlement exécutif du 10 septembre 1852, avec les décisions de l'autorité ecclésiastique centrale relatives à la nouvelle formation des presbytères et des consistoires de l'Église réformée en France...] — *Strasbourg, imp. de G. Silbermann, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

42. Synode des églises réformées de la Drôme. 1852. — *Valence, imp. de J.-M. Aurel, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

43. Conseil central et Synodes des églises réformées de France. Lettre à un pasteur du Midi, par M. Poupot, pasteur à Poitiers. — *Poitiers, imp. de Bernard, 1853, in-8°.*

44. Le Méthodisme dans le département de la Vienne. Lettre à un membre de l'église réformée de Rouillé, par M. Poupot, pasteur à Poitiers. — *Poitiers, imp. de Bernard, 1854, in-8°.*

(Suite de l'ouvrage porté sous le n° précédent.)

45. Le Méthodisme en Poitou, suite au « Méthodisme dans le département de la Vienne », par M. Poupot, pasteur à Poitiers. — *Poitiers, imp. de Bernard, 1856, in-8°.*

46. Rapport lu à la conférence pastorale du Gard, le 8 juin 1854, par J.-P. Hugues, pasteur à Anduze, sur cette question : A l'aide des articles du Concordat concernant tous les cultes, de la loi de germinal, des décrets de mars 1852, des usages généralement acceptés dans nos églises, déterminer la discipline aujourd'hui en vigueur, et la comparer dans ses principales dispositions avec notre discipline historique... — *Alais, imp. de V^e Veirun, 1854, in-8°.*

§ 5. (Ld[178])

Détails de l'histoire des diverses circonscriptions particulières des Églises protestantes de France, dites réformées ou Calvinistes, par ordre alphabétique de localités en France, — aux Colonies.

1. (Circulaire relative à des conversions au protestantisme, signée : antoine Carénou, pasteur de l'église réformée d'Agen, et commençant par ces mots :) M., je viens, au nom du conseil presbytéral de l'église réformée d'Agen... — *Paris, imp. de De Soye et Bouchet, (1853,) in-8°. Pièce.*

2. Observations sur une délibération prise par le vénérable consistoire d'Aiguesvives pour la nomination des diacres de son ressort. (Signé : Pasteurs : MM. J.-P. Hugues, Fraissinet, anciens; MM. Armand, Arnaud, etc.) — *Nîmes, imp. de Ballivet et Fabre, (1844,) in-8°. Pièce.*

3. Mes Adieux à l'église d'Alais. Discours prononcé, le 3 mai 1857, par ernest Dhombres, pasteur... — *Montpellier, imp. de Boehm, 1857, in-8°. Pièce.*

4. Église réformée d'Amiens. Installation des anciens du consistoire. (29 septembre 1844.) — *Amiens, imp. de Duval et Herment, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

* Église réformée de France. Inauguration du temple d'Amiens. *(1845.)*

(Voyez la division POÉSIE.)

5. Les Jugements de Dieu contre ceux qui ne croient pas en Jésus-Christ, ou La condamnation de ceux qui n'ont point de Sauveur. Sermon pour la dédicace du temple d'Anduze, faite le 19 octobre 1823; suivi de notes historiques, mêlées de réflexions chrétiennes, par A. Soulier, pasteur-président. — *Nîmes, Guide, 1824, in-8°.*

6. Progrès de l'Évangile dans l'ouest de la France. Appel à tous les chrétiens de France et de l'étranger en faveur l'église réformée d'Angers, Maine-et-Loire. (Septembre 1845.) — *(Paris,) imp. de A. Bailly, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

7. Discours d'installation du conseil presbytérial de l'église d'Aulas, prononcé le premier dimanche de février 1853, par L. Viguier,... — *Montpellier, imp. de Boehm, 1853, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

8. Les Paroles de l'alliance, ou Les devoirs du pasteur et du troupeau, discours d'entrée prononcé dans les temples d'Avèze et de Molière, près Le Vigan, le 1^er et le 2 juillet 1838, par ferd. Petit, pasteur. — *Paris, M. Aurel frères, décembre 1839, in-8°. Pièce.*

9. Nouveau Recensement de la population protestante d'Avignon. Année 1851. — *Avignon, imp. de Peyri, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

10. Les Consistoires ont-ils le droit de déplacer à leur gré le champ de travail assigné à leurs pasteurs? A mon troupeau. Par B. Pozzy, l'un des pasteurs de l'église réformée de Bergerac. — *Paris, L.-R. Delay, 1847, in-8°. Pièce.*

(Extrait des *Archives du christianisme.*)

11. L'Église du Dieu vivant, colonne et appui de la vérité. Adieux à mon troupeau. Discours par B. Pozzy, pasteur de l'Église réformée évangélique. (15 juillet 1849.) — *Paris, à la librairie protestante, 1849, in-8°. Pièce.*

12. Sermon prononcé à Besançon le jeudi 28 avril 1842, jour de la dédicace du temple du Saint-Esprit, par M. Miroglio, pasteur et président du consistoire de l'église réformée de cette ville. — *Besançon, imp. de Bintot, 1842, in-8°. Pièce.*

13. Discours prononcé par le préfet du département de la Seine-Inférieure (Beugnot) pour l'inauguration de l'église consistoriale de Blosseville, dit Bon-Secours-lès-Rouen. — *Rouen, imp. de P. Périaux, (1802,) in-8°. Pièce.*

14. L'Unité de l'Église. Sermon de consécration prononcé dans l'église réformée de Bolbec, le 5 mars 1854, par édouard Verny, deuxième pasteur de l'église de La Rédemption à Paris. Publié par décision du consistoire de Bolbec. — *Paris, C. Meyrueis, 1854, in-8°. Pièce.*

15. Avertissement du consistoire de l'église réformée de Bordeaux aux fidèles de son ressort. (Signé : Le président, Maillard, pasteur, etc. [27 novembre 1852.]) — *Bordeaux, imp. de J. Dupuy, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet de l'élection des membres du consistoire.)

16. A M. le préfet du département de la Gironde. (Signé : Ve Gérard, Ve Pruès, L. Barbier.) — *Bordeaux, imp. de Métreau, (1856,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet de l'agrandissement projeté du cimetière de l'église réformée de Bordeaux.)

17. Mémoire présenté à M. le préfet de la Gironde par M. Barbier et Mmes Gérard et Pruès, contre le projet d'agrandissement du cimetière protestant par la voie de l'expropriation pour cause d'utilité publique. — *Bordeaux, imp. de Métreau, 1856, in-4°. Pièce.*

18. Réponse du consistoire de l'église réformée de Bordeaux au Mémoire présenté à M. le préfet de la Gironde par M. Barbier et Mmes Gérard et Pruès. (Signé : Pour le consistoire de l'église réformée de Bordeaux, Maillard, pasteur, président; charles Faure, secrétaire.) — *Bordeaux, imp. de J. Dupuy, 1856, in-4°. Pièce.*

19. Consécration du temple de Brouzet au culte chrétien par les fidèles de cette église, le 4 novembre 1838. Par M. P.-D.-G. Encontre, pasteur à Saint-Jean-de-Marvéjols. — *Valence, M. Aurel frères, 1839, in-8°. Pièce.*

20. Le Temple protestant. Sermon pour la dédicace du temple de Campagne, prononcé le 19 août 1852, par p.-junior Devèze, pasteur de Saussins (Hérault). — *Montpellier, imp. de Boehm, 1852, in-8°. Pièce.*

21. Règlement de l'oratoire réformé de Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme. (Signé : J. Vigier, pasteur, président, etc. [22 juillet 1839.]) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

22. Rapport sur l'état de l'église réformée de Clermont-Ferrand, présenté au consistoire par le pasteur-président le 12 janvier 1840. (Signé : J. Vigier.) — *Clermont, imp. de A. Veysset, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

23. Dijon, le 19 novembre 1852. A MM. les membres de l'église réformée de Dijon. (Signé : Pertuzon, pasteur.) — *Dijon, imp. de Mme Noëllat, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Convocation pour le renouvellement du consistoire.)

24. Église réformée de Dunkerque. Temple protestant, ou chapelle évangélique, rue des Sœurs-Blanches. — *In-8°.*

(Recueil factice de pancartes indiquant l'ordre des services.)

25. Aux Membres de l'église évangélique française. — Compte du trésorier de l'église... — *In-4°.*

(Recueil factice de comptes émanant du trésorier de l'église de Dunkerque, classés par ordre chronologique.)

26. La Maison de Dieu, maison de prière. Sermon pour la dédicace du temple de Faugères, prononcé le 31 décembre 1837, par M. le pasteur Massé. — *Montpellier, imp. de Boehm, 1838, in-8°. Pièce.*

27. Mes Rapports avec le consistoire de l'église réformée de Ganges. (Signé : ph. Cazalet, étudiant en théologie.) — *Le Vigan, imp. de Argelliés, (1850,) in-4°. Pièce.*

28. Souvenirs de la dédicace du temple de Graissesac; par raimond Triol, pasteur à Graissesac. — *Montpellier, imp. de Boehm, 1843, in-8°.*

29. Mémoire sur le *simultaneum* au temple de Hanhofen, annexe de la ville de Bischwiller. (Signé : Les membres du conseil presbytérial des églises réformées de Bischwiller, D. Grimm, pasteur, etc. [28 mai 1856.]) — *Strasbourg, imp. de G. Silbermann, 1856, in-12. Pièce.*

30. Predigt über Psalm cxv... [Sermon sur le psaume 115, v. 1, prononcé le 14 décembre 1819, à l'occasion de l'inauguration de l'orgue nouvellement construit dans le temple réformé d'Illzach, par samuel Cleemann,...] — *Mulhouse, J. Risler, 1819, in-8°. Pièce.*

31. Appeal for building a Church at La Chapelle-aux Naux near Tours. — *Pau, imp. de Véronèse, (1856,) in-8°. Pièce.*

32. Discours évangélique prononcé, le dimanche 24 août 1823, pour la dédicace du temple de La Tremblade, sur ces paroles de saint Jean : L'heure vient; elle est maintenant, où les vrais adorateurs adoreront le Père en esprit et en vérité. (S.-Jean, ch. iv, 23.) Par M. le pasteur Dyvorne. — *Paris, H. Servier, 1823, in-8°. Pièce.*

35. Discours prononcé à l'ouverture de la chapelle évangélique du Havre. Par M. G. DE FÉLICE, pasteur de l'église réformée de Bolbec. — Précédé de quelques détails sur l'ouverture de la chapelle. — *Paris, J.-J. Risler, 1854, in-8°. Pièce.*

34. Mes Adieux à l'église protestante du Havre. Discours prononcé dans le temple protestant du Havre, le 29 juin 1856, par M. POULAIN, pasteur. — *Le Havre, imp. de H. Brindeau, 1856, in-8°. Pièce.*

35. Aux Membres de l'église protestante du Havre. (Signé : Un membre du troupeau.) — *Nantes, imp. de V. Forest, (1856,) in-8°. Pièce.*

(Relativement au successeur à donner au pasteur Poulain.)

36. Relation de la solennité pour la dédicace du temple du Mas-d'Azil (département de l'Ariége), précédé de quelques réflexions sur la charité. — *Toulouse, imp. de J.-M. Corne, 1824, in-8°. Pièce.*

37. Rapport au consistoire du Vigan. (Signé : Le président, F.-A. COLOMBIER, etc.) — *Montpellier, imp. de Boehm, (1857,) in-8°. Pièce.*

(Propositions à l'effet de faire nommer pasteurs honoraires les pasteurs âgés de 60 ans et ayant 30 ans de service.)

38. Église réformée de France. Consistoriale de Lille. Extrait des registres des délibérations. Séance du 30 mai 1854, présidence de M. C. Devisme. — *Lille, imp. de Lefebvre-Ducrocq, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Règlement.)

39. Lettre pastorale adressée par les président, pasteurs et anciens de l'église consistoriale de Lourmarin, département de Vaucluse, à tous les fidèles de la même église. (Signé : Au nom du consistoire, LOURDE-LAPLACE, pasteur, président; AILHAUD, ancien, secrétaire. [19 février 1816.]) — *Avignon, imp. de F. Séguin, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

40. Les Parvis de l'Éternel. Sermon prononcé à la dédicace du temple de Lunel, par ARISTE VIGUIÉ,... Avec une relation de cette fête religieuse. — *Nîmes, Peyrot-Tinel, 1857, in-8°. Pièce.*

41. Lettre du consistoire de l'église réformée de Lyon aux divers consistoires des églises réformées de France. (19 novembre 1826.) — *Lyon, imp. de C. Coque, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Sur les obstacles opposés à la célébration du culte protestant dans plusieurs communes rurales du département du Rhône.)

42. Lyon, le avril 1830. Le consistoire de l'église réformée de Lyon à M... (Signé : ÉLYZÉE DEVILLAS, vice-président laïque, etc.) — *Lyon, imp. de L. Perrin, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Compte rendu de l'administration du consistoire.)

43. Arrêté du consistoire relativement à l'organisation du diaconat, suivi du règlement approuvé. — *Lyon, imp. de L. Perrin, 1833, in-8°. Pièce.*

44. Consistoire de l'église réformée de Lyon. Rapport sur la question des pensions de retraite pour les pasteurs. (29 octobre 1857.) — *Lyon, imp. de A. Vingtrinier, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

45. Abschiedswort... [Mot d'adieu, sur la 1re aux Corinthiens, 3, 9, adressé, le 6 avril 1856, à la commune évangélique réformée de Sainte-Marie-aux-Mines (Marienkirch), par K. WENNAGEL.] — *Mulhouse, imp. de J.-P. Rissler, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

46. Église réformée de Marseille. Deuxième compte rendu du consistoire. Janvier 1851. (Signé : Pour le consistoire et en son nom, Le secrétaire, LÉON ROUSSEL; le président, HORACE MONOD, pasteur. [20 janvier 1851.]) — *Marseille, imp. de M. Olive, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

* La Séparation, poëme élégiaque dédié à un pasteur démissionnaire de l'église réformée de Marseille, par ÉDOUARD GRUET. *(1856.)*

(Voyez la division POÉSIE.)

47. Le vénérable Consistoire de Meaux aux églises de son ressort. (9 février 1857.) — *Meaux, imp. de A. Carro, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

48. Église chrétienne réformée. Consistoriale de Metz. Le consistoire aux fidèles. (Signé : O. CUVIER, pasteur. [31 janvier 1850.]) — *Metz, imp. de Nouviau, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

49. Église chrétienne réformée de Metz. A tous les membres de l'Église. (Signé : O. CUVIER, pasteur. [18 janvier 1858.]) — *Metz, imp. de F. Blanc, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

50. Consistoire de l'église réformée de Montauban. Rapport présenté au consistoire, au nom de la commission d'assistance, par M. ÉDOUARD RAYNAUD. — *Montauban, imp. de Forestié neveu, 1851, in-8°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 3, porte : *Extrait du registre des délibérations du consistoire de l'église réformée de Montauban. Séance du 19 février 1851.*)

51. Faculté de théologie protestante de Montauban. Discours d'inauguration prononcé par M. le professeur E. BONIFAS-LACONDAMINE, le 20 novembre 1856, dans le temple de la Faculté. — *Montauban, Lapie-Fontanel, 1856, in-8°.*

52. Les Rapports du pasteur et du troupeau. Discours d'installation prononcé à Montauban, dans le temple des Carmes, le 18 janvier 1857, par M. CRUVELLIÉ, pasteur. — *Montauban, imp. de Forestié neveu, 1857, in-8°. Pièce.*

53. Discours prononcés par M. ROSSEL, docteur en droit, premier adjoint laïque de l'inspection de Montbéliard, à l'assemblée tenue le 3 avril 1827, sous sa présidence, pour la nomination d'un inspecteur ecclésiastique, en remplacement de M. J.-G. Surleau, décédé. — *Montbéliard, imp. de Deckherr, 1827, in-8°. Pièce.*

54. Projet d'agrandissement du cimetière protestant. Exposé de la question. — *Montpellier, imp. de Boehm, (1858,) in-4°. Pièce.*

55. Zwei Predigten bei Veranlassung... [Deux Sermons, à l'occasion de l'anniversaire de l'entrée en fonction de M. Pierre Rissler, président et prédicateur de l'église consistoriale de Mulhouse, prononcés, le 25 mai 1811, par GRAF et RISSLER, avec une pièce de vers de CLEEMANN.] — *Mulhouse, imp. de J. Rissler, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

56. Predigt gehalten Sonntags den 11 heumonat 1813... [Sermon prononcé par GRAF, ministre protestant, à l'installation de M. François-Chrétien Joseph, quatrième ministre protestant à Mulhouse, le 11 août 1813.] — *Mulhouse, imp. de J. Rissler, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

57. Predigt über Hiob XXIX, 12... [Sermon sur Job, 29, 12, à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle maison d'orphelins, prononcé le dimanche 19 septembre 1819, dans le temple réformé de Mulhouse; par FRANÇOIS-CHRÉTIEN JOSEPH,...] — *Mulhouse, J. Rissler, 1819, in-8°. Pièce.*

58. Discours d'adieux adressé à l'église française de Mulhouse, par ALPHONSE PETITPIERRE, le 2 juin 1839. — *Mulhouse, imp. de J.-P. Rissler, 1839, in-8°. Pièce.*

59. Einführungsrede des Herrn Pfarrer Joseph... [Discours pour l'installation de M. Joseph, ministre protestant.. et sermon d'entrée en fonctions dans le temple des réformés de Mulhouse, le dimanche 27 avril 1856, prononcé par CHARLES WENNAGEL,...] — *Mulhouse, imp. de J.-P. Rissler, 1856, in-8°. Pièce.*

60. Lettre de quelques membres du consistoire de l'église réformée de Nantes, adressée à M. Wilson, pasteur. Avec la réponse. — *Nantes, imp. de Forest, (1852,) in-8°. Pièce.*

(Pour provoquer sa retraite.)

61. Église réformée. Conseil presbytéral de la consistoriale de Nantes (Loire-Inférieure). — *Nantes, imp. de V. Forest, in-4°. Pièce.*

(Circulaire aux conseils presbytéraux, du 2 janvier 1855.)

62. Églises réformées de France. Consistoire général de Nantes (Loire-Inférieure). Rapport présenté et discuté en assemblée générale du consistoire de Nantes, dans la séance du 9 juillet 1857, sur la question des retraites des pasteurs. (Signé : Le membre du consistoire, rapporteur délégué... GUÉRARD.) — *Nantes, imp. de V. Forest, (1857,) in-4°. Pièce.*

63. Nouvelle Station protestante de Neuville (Vienne). Notice sur cet établissement, par M. POUPOT,... — *Poitiers, imp. de N. Bernard, 1857, in-8°. Pièce.*

64. Correspondance pastorale. (Signé : F. FONTANÈS, pasteur. [Mars 1843-octobre 1847.]) — *Montpellier, imp. de J. Geniès, (s. d.,) in-4°. 9 pièces.*

(Église réformée de Nîmes.)

65. Extrait de la délibération du consistoire de Nîmes dans sa séance du 28 avril 1852. — *Paris, imp. de G. Gratiot, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet des élections consistoriales.)

66. Consistoire de l'église réformée de Nîmes. Rapport de la commission nommée pour l'examen de la question des retraites des pasteurs. (Signé : Le secrétaire-rapporteur, G. DE CLAUSONNE. [16 décembre 1857.]) — *Nîmes, imp. de Ballivet, 1858, in-8°. Pièce.*

67. Tableau des membres de l'église réformée consistoriale du département de la Seine, au 31 décembre 1821. — *Paris, 1822, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

68. Règlement intérieur du diaconat de l'Église chrétienne réformée de Paris. — *(Paris,) imp. de A. Belin, 1823, in-8°. Pièce.*

69. Liste des membres du consistoire, et des autres établissements de l'église réformée de Paris... — *In-8°.*

(Recueil factice de Listes publiées annuellement, classées par ordre chronologique.)

70. Diaconat de l'église réformée de Paris. Règlement pour la distribution des secours. 1839. — *(Paris,) imp. de F. Loequin, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

A. — *1843. — Paris, imp. de F. Malteste, in-8°. Pièce.*

B. — *1850. — Paris, imp. de Smith, in-8°. Pièce.*

71. Tableau des services religieux de l'église évangélique réformée de Paris. — *In-8°.*

(Recueil factice de Tableaux publiés annuellement, classés par ordre chronologique.)

72. Discours de M. le pasteur JUILLERAT, président du consistoire, et de M. le pasteur A. VERMEIL, prononcés à l'occasion de l'installation de ce dernier, le dimanche 31 mai 1840, dans le temple de l'Oratoire, à Paris. — *Paris, Delay, 1840, in-8°. Pièce.*

73. Le Consistoire de l'église réformée de la Seine aux membres de cette église. Paris, le 7 avril 1845. — *(Paris,) imp. de F. Malteste, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(On lit en marge : *Circulaire pour les frais du culte.*)

74. Mes Adieux à mon troupeau. Discours prononcé à Paris, dans le temple de l'Oratoire, le 22 avril 1849, par FRÉDÉRIC MONOD, pasteur. — *Paris, à la librairie protestante, 1849, in-8°. Pièce.*

75. Déclaration de MM. les pasteurs ATH. COQUEREL, MARTIN, A.-L. MONTANDON et NELSON VORS. — *Paris, imp. de De Soye, (1849,) in-fol. Pièce.*

(Contre l'élection de M. Adolphe Monod comme pasteur de l'église réformée de Paris.)

76. Opinion sur la tendance exclusive dans les nominations consistoriales d'anciens et de pasteurs, textuellement prononcée dans la séance du consistoire de l'église réformée de Paris, le vendredi 20 avril 1849, par A.-L. MONTANDON, pasteur adjoint... Imprimé à vingt-trois exemplaires pour les vingt-trois membres du consistoire. 23 avril 1849. — *Paris, imp. de G. Gratiot, (s. d.,) in-8°. Pièce.* Réserve.

77. Opinion sur la tendance exclusive dans les nominations consistoriales d'anciens et de pasteurs. Par A. L. Montandon, pasteur adjoint. (12 mai 1849.) — *Paris, imp. de G. Gratiot, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

78. Circulaire pour les frais du culte. Église chrétienne réformée de Paris. Le consistoire aux fidèles. Paris, le 10 juin 1849. (Signé : Juillerat, président, pasteur; ch. Vernes, secrétaire.) — *Paris, imp. de F. Malteste, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

79. Diaconat. Règlement constitutif. — *Paris, imp. de Smith, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre : — Le titre de départ, page 1, porte : *Règlement constitutif du diaconat de Paris, approuvé par le consistoire dans ses séances des 4 avril, 16 mai et 7 novembre* 1851.)

80. Diaconat de l'église réformée de Paris. Règlement pour le service intérieur des temples. 1852. — *Paris, imp. de F. Malteste, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

81. Diaconat de l'église réformée de Paris. Nouveau règlement du service médical. 1852. — *Paris, imp. de F. Malteste, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

82. (Lettre circulaire, relative aux élections des membres du consistoire de Paris, signée : athanase Coquerel, etc., commençant par ces mots :) Paris, 24 novembre 1852. M., l'Église réformée de France entre dans une ère nouvelle... — *Paris, imp. de G. Gratiot, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

83. Paris, 30 novembre 1852. A MM. les électeurs de l'église réformée de Paris. (Signé : A.-L. Montandon.) — *Paris, imp. de G. Gratiot, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Circulaire relative à l'élection des membres du conseil presbytéral.)

84. A MM. les électeurs de l'église réformée de Paris. Paris, le 3 décembre 1852. — *(Paris,) imp. de N. Chaix, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Circulaire relative à l'élection de sept membres du consistoire de Paris.)

85. A MM. les électeurs de l'église réformée de Paris. (Signé : ath. Coquerel, etc. [17 décembre 1852.]) — *Paris, imp. de G. Gratiot, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Circulaire relative à l'élection de quatre membres du consistoire de Paris.)

86. Église réformée de Paris. Élections pour le consistoire. (5 et 6 janvier 1853.) — *(Paris,) imp. de G. Gratiot, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Liste des candidats.)

87. Liste des membres actuels du consistoire dont la réélection comme membres du conseil presbytéral est proposée par MM. les pasteurs Juillerat, Vermeil, Ad. Monod, Grandpierre et H. Paumier, et appuyée par une réunion de lecteurs laïques. — *(Paris,) imp. de Bénard, (1852,) in-8°. Pièce.*

88. Liste de conciliation. Candidats au conseil presbytéral. — *(Paris,) imp. de J. Juteau, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

89. Liste de conciliation proposée aux électeurs par MM. les pasteurs Athanase Coquerel, Martin, Montandon, Rouville et Ath. Coquerel fils, et la majorité de MM. les diacres. — *(Paris,) imp. de J. Juteau, (s. d.,) in-12. Pièce.*

90. Lettre de M. alexandre-adolphe Legrand, ancien vice-président du diaconat de l'église réformée de Paris, à ses anciens collègues non démissionnaires. — *Paris, imp. de G. Gratiot, (1853,) in-8°. Pièce.*

(Pour leur faire connaître le motif de sa démission.)

91. Services religieux le dimanche 2 septembre. — *Paris, imp. de C. Meyrueis, 1855, in-8°. Pièce.*

92. Installation de M. le pasteur Grandpierre dans l'église réformée de l'Oratoire Saint-Honoré, le 15 juin 1856. — *Paris, Grassart, 1856, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

93. (Lettre d'adieux et de remerciements adressée par M. C. Cailliatte à ses anciens paroissiens, datée du 25 janvier 1857, et commençant par ces mots :) Mes chers paroissiens, je ne me suis pas senti la force de vous adresser un sermon d'adieu... — *Paris, imp. de C. Meyrueis, 1857, in-8°. Pièce.*

94. Église chrétienne réformée de Paris. Paroisse de Paris. Le conseil presbytéral aux fidèles. Paris, le 8 avril 1857. (Signé : Pour le conseil presbytéral : Juillerat, pasteur, président; charles D'Aldebert, secrétaire.) — *Paris, imp. de Mme Smith, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

95. Les Besoins du culte de l'église réformée de Paris. — *Paris, imp. de Mme Smith, (1857,) in-8°. Pièce.*

96. Le IVe Dimanche d'octobre dans le temple de l'Oratoire et dans l'église de Notre-Dame-des-Victoires, par athanase Coquerel,... (Extrait du « Lien, journal des églises réformées de France ».) — *Paris, J. Cherbuliez, 1857, in-12. Pièce.*

97. Le Temple de Pau et l'Église réformée de France, mémoire suivi des actes de Toulouse et de Londres réglant l'usage de cet édifice. (Signé : Le Consistoire de l'église réformée d'Orthez.) — *Toulouse, imp. de A. Chaurin, 1857, in-8°. Pièce.*

98. Bericht über die Einweihung der protestantischen Kirche in Rixheim. [Rapport sur l'inauguration de l'église protestante à Rixheim.] *Mulhouse, imp. de J.-P. Rissler, 1851, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

99. Circulaire consistoriale. Rouen 1827. (4 mars 1827.) — *Paris, imp. de N. Périaux jeune, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 3, porte : *Le Consistoire de l'église réformée de Rouen à tous les protestants domiciliés dans la circonscription de ladite église.*)

100. Rapport fait au consistoire de l'église réformée de Rouen, par M. L.-D. PAUMIER, pasteur-président de ladite église. — *Rouen, imp. de Péron, 1856, in-8°. Pièce.*

101. Rapport à MM. les membres du conseil presbytéral et à MM. les diacres, sur l'état matériel et religieux de la paroisse réformée de Royan pendant l'année 1856. (Signé: Les membres du conseil presbytéral, le président, J.-N. MAFFRE; le secrétaire, NOLLET, etc. [30 mars 1857.]) — *Saintes, imp. de A. Hus, 1857, in-12. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

102. Relation de la fête religieuse qui eut lieu à Saint-Hippolyte-du-Fort à l'occasion de l'inauguration du temple que cette église vient de consacrer à Dieu, par F. ROUX, pasteur président du consistoire de l'église réformée d'Uzès. — *Nîmes, Gaude, 1822, in-8°. Pièce.*

103. Consistoire de S.-Hippolyte-du-Fort (Gard). Consécration de M. É. Dussaut au saint ministère évangélique. (28 janvier 1847.) — *Montpellier, imp. de Boehm, 1847, in-8°. Pièce.*

104. Discours prononcé à l'inauguration du temple de Saint-Jean-du-Gard, le 29 avril 1827, par M. GÉNIÉS,... président du consistoire. — *Nîmes, Gaude, 1827, in-8°. Pièce.*

105. Compte rendu de l'emploi des fonds qui ont été confiés au pasteur CLAVEL en faveur de l'église réformée de Saint-Laurent-du-Cros (Hautes-Alpes. [1er septembre 1844.]) — *Châlon-sur-Saône, imp. de J. Duchesne, 1844, in-8°. Pièce.*

106. A M. le ministre des cultes. Ma justification, ou Mémoire contre l'arrêté du général Cavaignac, du 1er septembre 1848, prononçant la révocation de M. RIBARD, pasteur de l'église réformée de Saint-Sauvant (Vienne). — *Poitiers, imp. de H. Oudin, 1849, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

107. Réfutation d'un Mémoire signé Ribard, pasteur. (Signé : SOUCHE, président du consistoire de l'église réformée de la Vienne; POUPOT, pasteur à Poitiers.) — *Poitiers, imp. de Coignard et Bernard, 1849, in-8°.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

108. Mémoire justificatif pour JACQ.-PAUL-FRÉD. GUILLOT, ex-pasteur de l'église consistoriale de Saintes; contre les différents membres du consistoire de la même église. — *Paris, imp. de Mme Jeunehomme-Crémière, 1820, in-4°.*

109. Le Salut par grâce, sermon de dédicace, prêché à Saumur, le 18 mai 1843, au service d'inauguration du nouveau temple de cette ville, par J.-H. GRANDPIERRE, D.-T., directeur de l'institut des missions évangéliques de Paris. — *Paris, L.-R. Delay, 1843, in-8°. Pièce.*

110. A nos coreligionnaires de Sauve et de ses environs. (Signé : CLAUZEL, maire; BRÈS fils, adjoint, DEVÈZE-CRÈS, F. BLANC.) — *Nîmes, imp. de Ballivet et Fabre, 1845, in-8°. Pièce.*

(Justification de leur conduite.)

111. Notice historique sur la paroisse réformée de Strasbourg et recueil de pièces probantes, par A. MEDER. — *Strasbourg, Treuttel et Würtz, 1853, in-8°.*

* — *1853.* — *Paris, Ve Berger-Levrault et fils, in-8°.*

(Ne consiste que dans le titre et la couverture imprimée, reliés en tête de l'édition précédente.)

112. Tableau indicateur des services divins ordinaires de l'église réformée de Strasbourg, rue du Bouclier, 4... — *In-4°.*

(Recueil factice de Tableaux annuels, classés chronologiquement.)

113. Les Membres du conseil presbytéral de l'église chrétienne réformée de Toulouse aux fidèles de cette église. (Signé : Les membres laïques du conseil presbytéral, LOUIS MARIE, etc., [25 avril 1857.]) — *Toulouse, imp. de A. Chauvin, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Compte rendu des recettes et des dépenses de l'administration de cette église pour l'année 1856.)

114. Le Consistoire de Versailles aux protestants du département de Seine-et-Oise. — *Paris, imp. de Everat, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet de l'installation de M. Nelson Vors comme pasteur de l'église réformée de Versailles, le 9 juin 1834.)

115. Les Membres du conseil presbytéral de l'église évangélique de Vesoul (Section de l'église consistoriale d'Héricourt) aux chrétiens protestants de toutes les communions. (Signé : Le conseil presbytéral de la communauté évangélique de Vesoul, M. CHARLES MARTIN, L. MOREL, etc.) — *Strasbourg, imp. de Ve Berger-Levrault, (1857,) in-4°. Pièce.*

(Demande de fonds.)

---

116. Lettres officielles au sujet de la destitution de M. le pasteur André, d'Orléans, suivies d'une lettre à M. Read, chef du service des cultes non catholiques, et du Discours prononcé par M. POXS, dans la séance du consistoire d'Oran, en date du 18 mars 1853. — *Paris, E. Dentu, 1856, in-8°. Pièce.*

§ 6. (Ld[179])

Détails de l'histoire particulière des Églises protestantes de France, dites réformées-évangéliques ou non salariées; — Ouvrages relatifs à l'ensemble; — Ouvrages relatifs aux diverses circonscriptions, par ordre alphabétique de localités.

1. De la Situation actuelle en droit et en fait des cultes protestants non reconnus par l'État. Discours prononcé par M. HENRI LUTTEROTH, un des délégués de ces cultes, le 14 avril 1858, à l'ouverture de la vingt-cinquième assemblée annuelle de la Société évangélique de

France. — *Paris, imp. de C. Meyrueis, 1858, in-8°. Pièce.*

---

2. Société évangélique de France. Inauguration de la chapelle d'Alençon, le 25 septembre 1853. Rapport de la députation du comité. — *Paris, imp. de C. Meyrueis, 1853, in-8°. Pièce.*

(Français et anglais.)

3. Quelle est cette nouvelle doctrine? Discours prononcé à l'ouverture du temple de l'église réformée évangélique de Bergerac, le 27 mars 1851, par B. Pozzy, pasteur de cette église. — *Paris, à la librairie protestante, 1851, in-8°. Pièce.*

4. Chapelle évangélique de Boulogne-sur-mer. (Signé : T.-J. Poulain, pasteur. [6 juin 1856.]) — *Paris, imp. de C. Meyrueis, 1856, in-4°. Pièce.*

5. Appel pour l'érection d'une chapelle évangélique aux Eaux-Bonnes (Basses-Pyrénées). (Signé : J. Lourde-Rocheblave, secrétaire de la commission chargée de la direction de la Société d'évangélisation du Béarn et des Pyrénées. [Mai 1858.]) — *Toulouse, imp. de A. Chauvin, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

6. Chapelle évangélique. Fontainebleau, rue du Cimetière... — *In-16.*

(Recueil factice de pièces indiquant l'ordre des services, classées chronologiquement.)

7. Appel aux chrétiens de France et de l'étranger en faveur de l'église évangélique de Lyon, par Adolphe Monod, ministre de l'Évangile. — *Paris, imp. de J. Smith, avril 1853, in-8°. Pièce.*

8. Traduit de l'anglais. Lettre d'un Anglais à une de ses compatriotes de la secte des Méthodistes qui avait cherché à faire des prosélytes dans un village du canton de Vaud. — *Lyon, imp. de Charvin, 1853, in-8°. Pièce.*

9. Notice sur l'église évangélique de Lyon en 1845. (Signé : Au nom du comité d'évangélisation, Ces Fisch, pasteur.) — *La Croix-Rousse, imp. de Lépagnez, 1845, in-8°. Pièce.*

10. The evangelical Church of Lyons. Brief notice of its progress and present state; by the rev. G. Fisch, pastr. — *Croix-Rousse, printed by Lépagnez, 1845, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre. — Traduction du n° précédent.)

11. Quelques Mots sur les vues de frères en Christ qui se réunissent pour le culte simplement comme frères. — *La Croix-Rousse, imp. de Lépagnez, (1846,) in-8°. Pièce.*

12. Les Momiers anglais de Lyon, ou Les piéges de la nouvelle hérésie démasqués, par une société d'ouvriers. — *Lyon, Girard, 1848, in-8°.*

13. Rapport du comité d'évangélisation de l'église évangélique de Lyon, adressé à ses amis. (Signé : Ces Fisch.) — *In-fol.*

(Recueil factice de Rapports de ce comité, classés chronologiquement.

14. Quelques Mots d'explication sur les faits qui viennent de se passer dans la chapelle évangélique de Lyon, adressés aux frères qui, disant la vérité dans l'amour, savent pleurer avec ceux qui pleurent, et qui, dans ces jours d'épreuves, m'ont assisté de leurs prières... Par pierre Laugt, ministre du saint Évangile. — *Lyon, chez l'auteur, septembre 1851, in-12. Pièce.*

15. Le Méthodisme à Lyon, d'après le Rapport du pasteur Fisch. Récits et assertions rectifiés par un ancien vicaire général. — *Lyon, Girard et Josserand, 1854, in-8°. Pièce.*

16. Église évangélique de Lyon. (Signé : Au nom du conseil des anciens de l'église évangélique de Lyon, C.-A. Cordès, ph.-j. Cazalet. [Juin 1857.]) — *Lyon, imp. de T. Lépagnez, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Lettre d'invitation pour l'inauguration d'un nouveau temple.)

17. L'Église évangélique. Sa base, sa doctrine, son culte. Sérieux entretien entre deux amis. — *Lyon, Denis, 1857, in-12.*

(La couverture imprimée porte en plus : *Suivi d'une notice historique sur l'église réformée de Lyon.*)

* Église évangélique de Lyon. Cantique d'inauguration de la chapelle de la rue Lanterne. 5 juillet 1857.

(Voyez la division POÉSIE.)

(Le titre de départ, au verso du faux titre, porte en plus : *Paroles de M.* S. Descombaz, *musique de M.* S. Blanc.)

18. Société évangélique de France. Rapport au comité par la députation chargée d'assister à la consécration de la chapelle de Mamers, et chargée de visiter la station d'Alençon. Paris, le 23 octobre 1851. — *Paris, imp. de M. Ducloux, 1851, in-8°. Pièce.*

19. Projet de constitution de l'église réformée évangélique de Paris. — *Paris, imp. de M. Ducloux, (1849,) in-8°. Pièce.*

(Réserve. Tiré en épreuve seulement pour l'usage exclusif des membres de l'église appelés à en délibérer.)

20. Église réformée évangélique de Paris. Constitution. (25 novembre 1849.) — *Paris, à la librairie protestante, 1849, in-8°. Pièce.*

A. — *1850. — Paris, à la librairie protestante, in-8°. Pièce.*

21. Église réformée évangélique de Paris. Services religieux. — *In-16.*

(Recueil factice de pièces indiquant l'ordre des services, classées chronologiquement.)

22. (Recueil de lettres de convocation annuelle de M. Frèd. Monod à ses catéchumènes.) — *In-8°.*

(Recueil factice, classé chronologiquement.)

23. (Recueil de lettres de convocation annuelle de M. V. de Pressensé à ses catéchumènes.) — *In-8°.*

(Recueil factice, classé chronologiquement.)

24. Église réformée évangélique de Paris. (Signé : Pour le presbytère, Frèd. Monod, pasteur, président, etc.) — *Paris, imp. de C. Meyrueis, 1855, in-8°. Pièce.*

(Demande de souscriptions.)

25. Union des églises évangéliques de France. Église réformée évangélique de Paris. Services religieux. — *In-16.*

(Recueil factice de pièces indiquant l'ordre des services, classées chronologiquement.)

26. Culte évangélique (en français)... Congregational Worship (in English)... — *In-4°.*

(Recueil factice de pièces indiquant l'ordre des services, classées chronologiquement.)

27. Liste des membres de l'église réformée évangélique de Paris. Octobre 1857. — *Paris, imp. de C. Meyrueis, 1857, in-8°. Pièce.*

28. Entrée gratuite. Rue de L'Oursine, 28. (Près de la rue Mouffetard.) Culte évangélique. — *In-16.*

(Recueil factice de pièces indiquant l'ordre des services, classées chronologiquement.)

29. Evangelical protestant Chapel. N° 17, rue de La Madeleine, or, n° 30, Faubourg Saint-Honoré. — *In-4°.*

(Recueil factice de pièces indiquant l'ordre des services, classées chronologiquement.)

30. Culte évangélique à l'ancienne mairie du 11e arrondissement. Entrée par la rue Servandoni, n° 11. — *In-16.*

(Recueil factice de pièces indiquant l'ordre des services, classées chronologiquement.)

31. (Lettre d'invitation aux membres des églises évangéliques de Paris, signée au nom des membres de la chapelle Servandoni : G. Fisch, pasteur, etc., et commençant par ces mots :) Paris, le 22 juillet 1856. M. et cher . Vous êtes prié... — *Paris, imp. de C. Meyrueis, 1856, in-12. Pièce.*

32. Chapelle évangélique du Luxembourg, rue Madame. (Février 1857.) — *Paris, imp. de C. Meyrueis, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Demande de souscriptions.)

33. (Lettre d'invitation à l'inauguration de la chapelle évangélique du Luxembourg, en date du 2 avril 1857, signée, au nom de l'église, R. Saint-Hilaire, etc., et commençant par ces mots :) M., les membres de la chapelle... — *Paris, C. Meyrueis, 1857, in-8°. Pièce.*

34. Inauguration de la chapelle évangélique du Luxembourg, rue Madame, 36, à Paris, samedi 11 avril 1857. — *Paris, imp. de C. Meyrueis, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

35. La Chambre haute et le Temple. Actes II, 1-4. Discours d'inauguration de la chapelle du Luxembourg, prêché le samedi 11 avril, par E. de Pressensé, pasteur de l'église Taitbout. — *Paris, C. Meyrueis, 1857, in-8°. Pièce.*

36. Culte évangélique. Chapelle du Luxembourg, rue Madame, 36. — *In-16.*

(Recueil factice de pièces indiquant l'ordre des services, classées chronologiquement.)

37. Culte évangélique au passage Saint-Bernard, 159, rue du Faubourg-Saint-Antoine, dans la maison des écoles. — *In-16.*

(Recueil factice de pièces indiquant l'ordre des services, classées chronologiquement.)

38. Constitution de l'église évangélique qui se rassemble dans la chapelle du passage Saint-Bernard, 159, rue du faubourg Saint-Antoine, à Paris. (Janvier 1858.) — *Paris, imp. de C. Meyrueis, 1858, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

39. Noms et adresses des membres composant l'église évangélique, rue Saint-Maur, 142, à Paris. — *Paris, imp. de Christophe, (1857,) in-4°. Pièce.*

40. Église évangélique du culte réformé de la chapelle Taitbout et des établissements qui s'y rattachent. — *In-4°.*

(Recueil factice de circulaires de souscription pour les frais du culte, classées chronologiquement.)

41. Comité d'administration de la chapelle Taitbout, rue de Provence, n° 44 bis. Paris, le 7 avril 1849. — *Paris, imp. de M. Ducloux, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

42. Église évangélique se réunissant chapelle Taitbout, rue de Provence, 44. Commission des finances. — *In-4°.*

(Recueil factice de circulaires, classées chronologiquement.)

43. Constitution de l'église évangélique dont les réunions ont lieu à la chapelle Taitbout... 1849. — *Paris, imp. de M. Ducloux, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

44. Église Taitbout. Reconstruction de la chapelle incendiée. Paris, le 26 octobre 1854. (Signé : V. de Pressensé.) — *Paris, imp. de C. Meyrueis, 1854, in-4°. Pièce.*

45. Chapelle Taitbout, rue de Provence, 54. — *In-32.*

(Recueil factice de pièces indiquant l'ordre des services, classées chronologiquement.)

46. Église évangélique se réunissant chapelle Taitbout, rue de Provence, 54. — *Paris, imp. de C. Meyrueis, 1856, in-8°. Pièce.*

(Lettre d'avis adressée aux collecteurs de service.)

47. Conférences de 1857, à la chapelle Taitbout. — *Paris, imp. de C. Meyrueis, 1857, in-8°. Pièce.*

(Ordre des conférences.)

48. Aux Chrétiens évangéliques de l'arrondissement de Poligny. (Signé : H. Maubert. [27 décembre 1855.]) — *Besançon, imp. de Vallue jeune, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Sur la situation du culte réformé évangélique dans l'arrondissement de Poligny.)

49. Appel de l'église évangélique de St-Étienne (Loire) à tous les chrétiens qui s'intéressent à l'évangélisation. (Signé : jean Vernon, évangéliste, Labarthe. [24 octobre 1850.]) — *La Croix-Rousse, imp. de T. Lépagnez, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Pour une souscription destinée à payer les dettes de cette église.)

30. Comité d'évangélisation du départ de la Loire. St-Étienne, le 1er février 1858. (Signé : Pour le comité d'évangélisation du départ de la Loire, L. GRUNER, président, etc.) — *Lyon, imp. de T. Lépagnez, (1858,) in-4°. Pièce.*

(Compte rendu de la position du comité et demande de secours.)

31. (Circulaire, en date du 31 décembre 1853, pour la construction d'un temple et d'une école du culte réformé évangélique à Thiers, signée : J.-B. DELHORBE, pasteur, et commençant par ces mots :) M., permettez-moi de vous entretenir de la petite église... — *Paris, imp. de C. Meyrueis, 1854, in-8°. Pièce.*

§ 7. (Ld[180])

Détails de l'histoire particulière des Églises protestantes de France, dites de la Confession d'Augsbourg ou Luthériennes, sous le régime de la liberté des cultes.

1. Circulaire du directoire du consistoire général de la confession d'Augsbourg, dans les départements du Haut-Rhin, Bas-Rhin et autres, concernant la célébration du troisième jubilé de la réformation. (Signé : KERN, président du consistoire général et du directoire, etc. [3 septembre 1817.]) — *Strasbourg, imp. de J.-H. Heitz, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

2. Geschichte und Veranlassung zu der Bitte... [Histoire et motif de la demande de GOTTLIEB-GUILLAUME HOFFMANN, notaire royal et maire de Leonberg, pour obtenir la permission de fonder et d'établir des communes religieuses indépendantes du consistoire. Accompagné des résolutions qui en sont résultées, du plan d'organisation, et du *Credo* desdites communes.] — *(S. t.,) 1818, in-8°.*

3. Verfassung der Evangelischen Kirche... [Organisation de l'Église évangélique de la confession d'Augsbourg en France, et de l'Église réformée dans les deux départements rhénans, pendant l'année 1824. Publié par JONAS BÖCKEL, pasteur...] — *Strasbourg, J.-H. Heitz, (s. d.,) in-8°.*

4. Projet de règlement à présenter au consistoire général, quand il sera nouvellement organisé. — *Strasbourg, imp. de F.-G. Levrault, (1831,) in-8°. Pièce.*

5. Projet de loi sur l'organisation de l'Église protestante de la confession d'Augsbourg en France. — *Strasbourg, imp. de F.-G. Levrault, (1831,) in-8°. Pièce.*

6. Observations sur l'égalité des droits qui existent entre les pasteurs et les administrateurs laïques des églises de la confession d'Augsbourg en France. Présentées à MM. les délégués de la conférence solennelle de Strasbourg du 5 décembre 1831, par JEAN-DANIEL BRUNNER, pasteur... — *Strasbourg, imp. de F.-G. Levrault, 1832, in-8°. Pièce.*

7. Freimüthige Gedanken.. [Libres Pensées, sur la proposition d'une constitution provisoire pour l'Église protestante de France ; développées par JEAN-DANIEL BRUNNER,...] *Strasbourg, imp. de F.-G. Levrault, 1832, in-8°. Pièce.*

8. Bericht über die Verhandlungen... [Rapport sur les délibérations de la conférence pastorale de Strasbourg, qui ont eu lieu les 15 et 16 juin 1841 (Extrait du « Journal protestant des Églises et des Écoles », livraison d'août 1841). (Signé : Les Membres de la commission de la conférence.)] — *Strasbourg, imp. de G.-L. Schuler, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

9. Propositions du consistoire de Saar-Union sur les trois questions soumises à la délibération des assemblées inspectorales par décision ministérielle du 26 mars 1844. — *Strasbourg, imp. de G. Silbermann, in-8°. Pièce.*

10. Quelques Mots sur les prochaines assemblées des inspections de l'Église évangélique de la confession d'Augsbourg. (Signé : EDEL, inspecteur ecclésiastique. [24 mai 1844.]) — *Strasbourg, imp. de F.-C. Heitz, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

11. Observations sur plusieurs questions d'organisation de l'Église protestante, et sur la solution qui leur a été donnée par le très-vénérable consistoire général, dans ses séances du 7 au 10 octobre 1844, par M. CH. DRION,... — *Strasbourg, Treuttel et Würtz, 1845, in-8°.*

12. Rapport sur les attributions des assemblées des inspections de l'Église protestante, fait au consistoire de Saarunion, le 12 février 1845, par CH.-PH. KIMNACH, pasteur à Altwiller. Imprimé par ordre du consistoire. — *Strasbourg, imp. de G. Silbermann, 1845, in-8°. Pièce.*

13. Observations sur le projet de loi organique de l'Église protestante de la confession d'Augsbourg en France, élaboré par la commission directoriale provisoire pour être soumis à l'assemblée des délégués ; par CH.-H. SCHATTENMANN,... (18 septembre 1848.) — *Strasbourg, imp. de G. Silbermann, (s. d.,) in-fol. Pièce.*

14. Discours pour l'ouverture de l'assemblée des délégués de l'Église de la confession d'Augsbourg, prononcé à Strasbourg, dans l'église de St-Thomas, le 18 septembre 1848, par M. le pasteur R. CUVIER, président du consistoire de l'église consistoriale de Paris. Imprimé par décision de l'assemblée. — *Strasbourg, imp. de F.-C. Heitz, 1848, in-8°. Pièce.*

15. Discours pour la clôture de l'assemblée des délégués de l'Église de la confession d'Augsbourg, prononcé à Strasbourg, dans l'église de St-Thomas, le 29 septembre 1848, par M. LODS, pasteur à Héricourt. Imprimé par décision de l'assemblée. — *Strasbourg, imp. de F.-C. Heitz, 1848, in-8°. Pièce.*

16. Exposé motivé du nouveau projet de loi orga-

nique élaboré par la commission directoriale. — *Strasbourg, imp. de F.-C. Heitz, (1849,) in-4°. Pièce.*

17. Sollen die lutherischen Christen des Elsasses.. [Les Chrétiens luthériens de l'Alsace doivent-ils continuer à soutenir la mission de Bâle?] — *Strasbourg, imp. de Ve Berger-Levrault, (1849,) in-8°. Pièce.*

18. Appel à tous les membres de l'Église protestante en faveur des œuvres d'évangélisation entreprises par l'Église de la confession d'Augsbourg à Paris. (Signé : Bruch, doyen de la Faculté de théologie protestante, etc. [25 octobre 1850.]) — *Strasbourg, imp. de Ve Berger-Levrault, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

19. Rapport fait au consistoire de Mulhouse, au nom de la commission chargée de l'examen du projet de loi organique élaboré par le Synode de septembre 1848. (Signé : Au nom de la commission... Le secrétaire de la commission, L.-C. Burckardt, pasteur.) — *Guebwiller, imp. de J.-B. Jung, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(On lit à la fin : « Dans sa séance du 13 novembre 1850, le consistoire a adopté à l'unanimité les motifs et les conclusions de ce Rapport et en a ordonné l'impression ».)

20. Bericht über die Amtsbefugnisse... [Rapport sur la compétence des inspecteurs ecclésiastiques, présenté à la conférence pastorale de Strasbourg, le 18 juin 1851. (Signé : Braunwald, Dr Cunitz.)] — *Strasbourg, imp. de F.-C. Heitz, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

21. Une Lacune dans le nouveau projet d'organisation élaboré par le consistoire général de l'Église chrétienne de la confession d'Augsbourg en France, par l'auteur de la brochure : « Un Mot », etc. — *Strasbourg, Schmidt, 1851, in-8°. Pièce.*

22. L'Inspecteur ecclésiastique J.-F. Bruch à MM. les présidents des consistoires et pasteurs de l'inspection de S.-Thomas et S.-Nicolas. (11 décembre 1851.) — *Strasbourg, imp. de F.-C. Heitz, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

23. Pastoral-Conferenz... [Conférence pastorale de Strasbourg. Strasbourg, le 31 mai 1852. (Signé : Au nom de la commission de la conférence, le président Bruch.)] — *Strasbourg, imp. de F.-C. Heitz, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Lettre de convocation.)

24. (Lettre de convocation des membres de la commission de la conférence pastorale, pour les 21 et 22 septembre 1852, commençant par ces mots :) Strasburg, den 23 august 1852... [Strasbourg, le 23 août 1852. M. et très-honoré confrère, vous avez vu...] — *Strasbourg, imp. de F.-C. Heitz, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

25. Der Kirchliche inspector Bruch... [L'Inspecteur ecclésiastique Bruch présente à la commune de... ses salutations amicales. (10 novembre 1852.)] — *Strasbourg, imp. de F.-C. Heitz, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Circulaire pour l'élection des membres du consistoire.)

26. (Lettre de convocation pour les 14 et 15 juin 1853, adressée aux pasteurs par le consistoire, commençant par ces mots :) Strasburg, den 20 Mai 1853. Geehr tester Herr und Amtsbruder... [Strasbourg, le 20 mai 1853. Très-honoré M. et confrère...] — *Strasbourg, imp. de F.-C. Heitz, 1853, in-8°. Pièce.*

§ 8. (Ld[181])

Détails de l'histoire des diverses circonscriptions particulières des Églises protestantes de France, dites de la Confession d'Augsbourg ou Luthériennes, par ordre alphabétique de localités en France, — aux Colonies.

1. Geschichtlicher Bericht... [Rapport historique sur la restitution de la paroisse et de l'école d'Altweyer, Haut-Rhin, au service commun des confessions d'Augsbourg et d'Helvétie...] — *Strasbourg, imp. de F.-C. Heitz, 1829, in-8°. Pièce.*

2. Installations-Predigt... [Sermon d'installation prononcé à Barr, le 1er octobre 1848, par charles-ferdinand Nessler, sur saint Jean, VI, 6, 68.] — *Strasbourg, imp. de G. Silbermann, 1848, in-8°. Pièce.*

3. Die Einweihung der evangelisch-christlichen Kirche zu Barr... [L'Inauguration de l'église évangélique chrétienne de Barr, le 28 mars 1852. Avec quelques notices historiques sur la vieille église... (Signé : C.-F. N.)] — *Strasbourg, Berger-Levrault et fils, 1852, in-8°.*

4. Historische Nachweisung... [Renseignements historiques sur la propriété et l'administration des biens appartenant à la fabrique de l'église protestante de Bofzheim. (Signé : K....)] — *Strasbourg, imp. de G. Silbermann, (1845,) in-8°. Pièce.*

5. Mémoire pour la fabrique de l'église protestante de Bofftzheim, poursuites et diligences de M. Emanuel Muller, pasteur à Bofftzheim, président du consistoire local de Sundhausen, appelant, contre la fabrique de l'église catholique de la commune de Rhinau, se disant agir dans la cause comme administrateur des biens de l'église catholique de Bofftzheim... (Signé : MMes Sandherr, père, Sandherr, fils, avocats, etc.) — *Colmar, imp. de Ve Decker, (1846,) in-4°.*

6. I. Des Charges de l'hospice civil de Bouxwiller, au profit du culte protestant. — *Strasbourg, imp. de Ve Berger-Levrault, 1849, in-8°.*

7. II. Situation de la fabrique protestante de Bouxwiller. — *Strasbourg, imp. de Ve Berger-Levrault, 1849, in-8°. Pièce.*

8. Profession de foi et engagements d'un jeune ministre, à l'occasion de sa consécration au saint ministère; discours prononcé dans l'église évangélique de Col-

mar, le 28 novembre 1830, par J.-J. Hosemann. — *Paris, J.-J. Risler, 1831, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

9. Antritts-Predigt... [Sermon d'installation prononcé, le 29 décembre 1839, dans le temple évangélique de Colmar, par J.-W. Schaller,...] — *Colmar, imp. de Ve Decker, 1840, in-8°. Pièce.*

10. Antritts-Predigt... [Sermon d'installation, prononcé, le 6 septembre 1840, dans le temple évangélique de Colmar, par chrétien-charles Krieger,...] — *Colmar, imp. de Ve Decker, 1840, in-8°. Pièce.*

11. Antritts-Predigt... [Sermon d'installation, prononcé dans le temple évangélique de Colmar par L.-F. Rauscher,...] — *Strasbourg, imp. de G. Silbermann, (1840,) in-8°. Pièce.*

(Extrait des *Neuv. christliche Mittheilungen...* [*Nouvelles Communications chrétiennes... publiées par* C.-W. Krafft,...].)

12. Einführungsrede... [Discours d'installation, prononcés, le 6 novembre 1842, dans le temple évangélique de Colmar, lors de l'entrée en fonctions de M. H.-W. Kienlen,...] — *Colmar, imp. de Ve Decker, 1842, in-8°. Pièce.*

(Discours d'installation de M. F.-A. Schaller, suivi du sermon d'entrée en fonctions de M. H.-W. Kienlen.)

13. Consistorium der evangelisch-protestantischen Kirche zu Colmar... — [Consistoire de l'église de la confession d'Augsbourg à Colmar. Avis. (Signé : Au nom du consistoire, le président Schaller. (24 octobre 1852.)] — *Colmar, imp. de Ve Decker, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Allemand-français. — Lettre de convocation pour l'élection du conseil presbytéral.)

14. Rapport présenté au consistoire de l'église de la confession d'Augsbourg de Colmar. (Signé : Pour la commission consistoriale, le rapporteur, Akiess. [Mai 1854.]) — *Colmar, autographie de Ve Decker, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet des conditions pour l'inscription au registre paroissial.)

15. Abschieds predigt...|Sermon d'adieu, prononcé, le 25 mai 1856, dans l'église évangélique de Colmar, par charles Heintz,...] — *Colmar, Held-Balzinger et Abry, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

16. Discours prononcé à l'installation de M. le pasteur Blanck à l'église de Colmar, le 20 juillet 1856. — *Colmar, imp. de C. Decker, (s. d.,) in-16. Pièce.*

17. Le triple Principe de l'Église protestante. Discours par J.-J. Hosemann, pasteur... — *Paris, imp. de Schneider, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre. — Le titre de départ, page 1, porte en plus : *Prononcé à l'occasion de l'inauguration de l'église de Corbeil, le dimanche 1er juin* 1851.)

18. Les Diaconesses et l'institution de Keiserswerth, par madame J.-J. S., née van W. (Juillet 1844.) — *Paris, L.-R. Delay, 1845, in-18. Pièce.*

19. Predigt gehalten bei der Installation in's Pfarramt... [Sermon prononcé dans l'église de Lampertsloch, le 4 décembre 1842... par ernest-albert Schuler,... lors de son installation comme pasteur dans les communes de Preuschdorf et de Lampertsloch.] — *Strasbourg, imp. de G.-L. Schuler, 1843, in-8°. Pièce.*

20. Discours prononcé à l'assemblée de l'inspection ecclésiastique de Montbéliard, réunie, le 5 mai 1828, pour la nomination d'un adjoint laïque, par M. Duvernoy, insp. ecclés. — *Montbéliard, imp. de Deckherr, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

21. Appel pour la construction d'une église protestante et de deux écoles à Montmartre et à La Chapelle. (Signé : victor Goguel, pasteur. [18 mars 1857.]) — *Paris, imp. de Mme Smith, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

* Lieder zur Einweihung... [Cantiques pour l'inauguration de l'église évangélique de la commune du Neuhof et du Neudorf, et pour l'installation de son premier pasteur, le dimanche 14 septembre 1851.]

(Voyez la division POÉSIE.)

22. Die evangelische Kirche... [L'Église évangélique au Neuhof, près Strasbourg, comme témoignage en faveur de la mission intérieure.] — *Strasbourg, imp. de Ve Berger-Levrault, 1852, in-8°. Pièce.*

* Einweihung des evangelischen Kirche zu Ostheim... [Inauguration de l'église évangélique d'Ostheim, le 25 juin 1854.]

(Voyez la division POÉSIE.)

23. Église évangélique de la confession d'Augsbourg à Paris. Tableau des offices. — *In-8°.*

(Recueil factice de Tableaux publiés annuellement, classés chronologiquement.)

24. Evangelische Kirche Augsburgischer confession zu Paris... Verzeichnisiss der Gottesdienste. — *In-8°.*

(Traduction allemande du n° précédent.)

25. Mémoire adressé au consistoire de l'église évangélique luthérienne de Paris, sur une institution pieuse qui peut devenir de la plus grande utilité pour l'État, pour la société et pour la moralité publique; par M. Wurtz, docteur en médecine... (10 juillet 1810.) — *Paris, Treuttel et Würtz, 1811, in-8°.*

26. Célébration de la troisième fête séculaire de la réformation dans l'église chrétienne consistoriale de la confession d'Augsbourg à Paris, les 1 et 2 novembre 1817. — *Paris, imp. de J.-M. Eberhart, 1817, in-8°.*

27. Sermon prononcé dans le temple des chrétiens de la confession d'Augsbourg à Paris, à l'occasion de la onzième fête anniversaire de son inauguration, le dimanche 26 novembre 1820; par le pasteur Boissard,... — *Paris, imp. de J. Smith, 1820, in-8°. Pièce.*

28. Église consistoriale des chrétiens de la confession

d'Augsbourg à Paris. Le consistoire aux fidèles de la même communion. — *In-4°.*

(Recueil factice de circulaires consistoriales publiées annuellement en français et en allemand pour la célébration de l'anniversaire de l'établissement à Paris du culte de la confession d'Augsbourg, classées chronologiquement.)

29. Installation de M. le pasteur Rodolphe Cuvier à l'église de la confession d'Augsbourg à Paris, le dimanche 26 décembre 1830. — *Paris, imp. de J. Smith, 1831, in-8°. Pièce.*

30. Inauguration de l'église évangélique de La Rédemption à Paris, 25 juin 1843. — *Paris, imp. de J. Smith, 1843, in-8°. Pièce.*

31. Église évangélique de la confession d'Augsbourg à Paris. Le consistoire aux fidèles de cette église. — *In-4°.*

(Recueil factice de circulaires pour demandes de souscriptions, classées chronologiquement.)

32. Église évangélique de la confession d'Augsbourg à Paris. Règlement de la commission de secours, adopté par le consistoire dans sa séance du 25 juillet 1851. — *Paris, imp. de Duverger, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

33. Note. (24 juin 1853.) — *Paris, imp. de J. Smith, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Demande, par le consistoire de l'Église de la confession d'Augsbourg, des fonds nécessaires à la création de deux écoles protestantes dans le 8e arrondissement.)

34. Du Ministère évangélique. Discours d'installation, prononcé dans l'église des Billettes, le 28 janvier 1855. Par J.-J. Hosemann, pasteur. — *Paris, C. Meyrueis, 1855, in-8°. Pièce.*

35. Reden beim Abschied vom... Kirchhof... [Discours prononcés à l'occasion de la clôture de l'ancien cimetière de Preuschdorf et de la consécration du nouveau, le 22e dimanche après la Trinité, 12 novembre 1854, par ernest-albert Schuler,... avec des renseignements succincts sur l'histoire de la paroisse...] — *Strasbourg, imp. de F.-C. Heitz, 1855, in-8°. Pièce.*

36. Predigt gehalten von joannes Böckel,... [Sermon prononcé le dimanche de la Sainte-Trinité, 6 juin 1819, par jean Böckel, à l'occasion de son installation comme instituteur évangélique de Scharrachbergheim et d'Irmstett, faite par M. l'inspecteur C.-M. Fritz.] — *Strasbourg, imp. de J.-B. Silbermann, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

37. Bericht über die feierliche Einführung... [Rapport sur l'installation solennelle du premier pasteur de l'Évangile à Schelestadt. (Signé : J.-W. Edel.) Avec son sermon d'introduction et son allocution à la commune de Benfeld. (Signé : A. Kroh.)] — *Strasbourg, imp. de F.-C. Heitz, 1850, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

38. Feier des installation des herrn Lange... [Installation solennelle de M. Lange, pasteur évangélique de Schiltigheim, le dimanche 11 mars 1855.] — *Strasbourg, imp. de F.-C. Heitz, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

39. Établissement des diaconesses de Strasbourg. Rapport annuel. (I.-XV. 1843-1857.) — *Strasbourg, imp. de Ve Berger-Levrault, in-8°.*

40. Diakonissen-Anstalt in Strasburg. (I.-XV. Jahresbericht. 1843-1857.) — *Strasbourg, imp. de Ve Berger-Levrault, in-8°.*

(Traduction allemande du n° précédent.)

41. Antritts-Rede... [Discours d'installation, prononcé dans le Temple Neuf, le dimanche de *Judica* 1826. (Par J.-J. Rieder.) — *Strasbourg, J.-H. Heitz, 1827, in-12. Pièce.*

(N'a pas été mis en vente.)

42. Église du Temple-Neuf à Strasbourg... Tableau des offices célébrés les dimanches et jours de fête... — *In-4°.*

(Recueil factice, classé chronologiquement.)

43. Die evangelische Kapelle in Strasbourg... [La Chapelle évangélique de Strasbourg et son nouveau livre de cantiques. (Signé : J.-B.)] — *Strasbourg, imp. de F.-G. Levrault, in-8°. Pièce.*

(Extrait du *Protestantisches Kirchen-und Schulblatt fü das Elsass.* [*Feuille de l'église et de l'école protestante en Alsace,*] mai et juin 1836.)

44. Jubel Predigt... [Sermon jubilaire, prononcé le 15 septembre 1839, par georges-frédéric Gerhardt, pasteur du temple de Saint-Guillaume à Strasbourg, le jour anniversaire de la cinquantième année de son entrée en fonction.] — *Strasbourg, imp. de G.-L. Schuler, 1843, in-8°. Pièce.*

45. Das Amt der Diakonissen... [Du Rôle des diaconesses dans l'Église évangélique, et particulièrement de l'établissement des diaconesses de Strasbourg ; discours prononcé dans le temple de Saint-Martin de Bâle, par F. Harter,...] — *Strasbourg, imp. de Ve Berger-Levrault, 1842, in-8°. Pièce.*

46. Véritable Cause de la levée de boucliers de Saint-Thomas. (Signé : Do...z.) — *Strasbourg, imp. de L.-F. Leroux, (1843,) in-8°. Pièce.*

47. Antritts-Predigt... [Discours d'entrée, prononcé le 25 février 1844, dans l'église évangélique, autrefois Saint-Pierre, à Strasbourg, par c.-th. Fuchs ; avec le discours d'installation prononcé à l'occasion de cette fête par M. Bockel,...] — *Strasbourg, imp. de G. Silberman, 1844, in-8°. Pièce.*

* Gluckwunsch dem ehrwurdigen Jubelgreise M. Johannes Müller.... [Compliment de félicitation en l'honneur du vénérable vieillard M. Jean Müller, le plus ancien pasteur de Saint-Thomas ; présenté après cinquante années de fidèles services, avec un calice d'honneur... le 25 mai 1833, au nom de la paroisse de Saint-Thomas, par le consistoire de cette église.... *(1847.)*]

(Voyez la division POÉSIE.)

48. Antritts predigt... [Sermon d'installation, prononcé le 12 août 1849, dans le temple évangélique de Saint-Pierre-le-Vieux de Strasbourg; par CHRÉTIEN-CHARLES KRIEGER; avec les discours tenus, à l'occasion de cette solennité, par M. SCHMIDT,... et M. FUCHS,...] — *Strasbourg, imp. de Ve Berger-Levrault, 1850, in-8°. Pièce.*

49. Predigt am 2. Advent 1851... [Sermon prononcé le 2e dimanche de l'avent 1851, dans le temple de Saint-Nicolas de Strasbourg, à l'occasion du centième anniversaire de la naissance du docteur Haffner... par le docteur JEAN-FRÉDÉRIC BRUCH,...] — *Strasbourg, Treuttel et Würtz, 1851, in-8°. Pièce.*

50. Mémoire à Son Altesse Mgr le prince Louis-Napoléon, président de la république française, sur l'illégalité flagrante et authentique des fondations et établissements protestants de Saint-Thomas de Strasbourg, par L. SCHAUER, de Marckolsheim... (25 août 1852.) — *Paris, imp. de Wittersheim, 1852, in-8°. Pièce.*

51. Ein Paar Worte an's Volk... [Quelques Mots au peuple sur l'église de Saint-Thomas, par AUGUSTE-GUILLAUME HEINHOLD,...] — *Strasbourg, Schmitt, (1852-1853,) 2 parties in-16. Pièce.*

* Cantiques pour le jour de l'installation d'un pasteur au Temple-Neuf, dimanche 24 avril 1853.

(Voyez la division POÉSIE.)

52. Observations à l'appui de la pétition au conseil municipal de Strasbourg, relativement à la revendication des biens connus sous les noms de Fondation de Saint-Thomas, Haute-École, etc., etc... (Signé : Un contribuable inscrit au rôle de la commune.) — *Strasbourg, autographie de Mainberger, (1853,) in-4°. Pièce.*

53. Lettre sur les Fondations de Saint-Thomas, adressée à M. Coulaux, maire de Strasbourg et député de Saverne, par le baron ALFRED RENOUARD DE BUSSIERRE, député de Strasbourg... (10 juillet 1854.) — *Paris, imp. de C. Meyrueis, 1854, in-8°. Pièce.*

54. An die Mitglieder der Neu-Kirch-Gemeinde... [Aux Membres de la communauté du Temple-Neuf à Strasbourg. Traduit du français. (Signé : PH.-J. BLÖCHEL, etc. 21 juillet 1854.)] — *Strasbourg, F.-C. Heitz, 1854, in-8°. Pièce.*

(Exposé du budget de la fabrique, en réponse aux attaques dirigées contre l'administration des biens de la communauté.)

55. Notice sur les fondations administrées par le séminaire protestant de Strasbourg. — *Strasbourg, F.-C. Heitz, 1854, in-8°.*

56. Qu'en est-il des affaires de Saint-Thomas? Simple exposé par TH. KUGLER,... — *Strasbourg, imp. de G. Silbermann, 1854, in-8°. Pièce.*

A. — 2e tirage. — *Strasbourg, imp. de G. Silbermann, 1854, in-8°. Pièce.*

57. Wie verhält es sich mit dem Thomasstift. Einfache darstellung von TH. KUGLER... Aus dem französischen. — *Strasbourg, imp. de G. Silbermann, 1854, in-8°. Pièce.*

(Traduction allemande du n° précédent.)

58. Les Biens protestants de la confession d'Augsbourg et les attaques dont ils sont l'objet. Note par THÉODORE BRAUN, président du consistoire supérieur et du directoire de l'Église de la confession d'Augsbourg. — *Paris, imp. de C. Meyrueis, 1854, in-8°. Pièce.*

59. Einige Worte über die Güter der Protestanten... von TH. BRAUN,... — *Strasbourg, imp. de G. Silbermann, 1854, in-8°. Pièce.*

(Traduction allemande du n° précédent.)

60. Précis pour la ville de Strasbourg, contre le séminaire protestant de Strasbourg. (Par MM. ERNEST FRIGNET et J. DUFAURE.) — *Paris, imp. de Le Normant, (1854,) in-8°. Pièce.*

A. — *Strasbourg, imp. de Huder, 1855, in-8°.*

61. Observations du séminaire protestant de la confession d'Augsbourg sur la demande portée, par M. le maire de Strasbourg, devant le conseil de préfecture du Bas-Rhin à l'effet d'être autorisé à plaider contre ledit séminaire, pour revendiquer, au nom de la ville, les biens connus sous les dénominations de Fondations de Saint-Thomas, de la Haute-École, de Saint-Guillaume et du Corps-des-Pensions; et avis des avocats consultés par le séminaire. — *Paris, imp. de C. Meyrueis, 1855, in-4°.*

62. Réponse aux notes sur d'anciennes fondations de Strasbourg, publiées par M. le baron de Schauenburg comme ayant été recueillies aux archives de la ville. (Signé : A. JUNG,...) — *Paris, imp. de C. Meyrueis, 1855, in-8°. Pièce.*

63. Demande en autorisation de la ville de Strasbourg, pour la revendication des biens administrés par le séminaire protestant. Décision du conseil de préfecture. (Signé : MICHAUD-BELLAIRE, etc. [17 novembre 1855.]) — *Strasbourg, imp. de E. Huder, 1855, in-8°. Pièce.*

64. Observations à l'appui de la demande d'autorisation du maire de Strasbourg pour se pourvoir au Conseil d'État contre l'arrêté du conseil de préfecture du Bas-Rhin pris le 17 novembre 1855. Deuxième Partie. — *Strasbourg, imp. de Huder, 1856, in-8°.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

65. Revendication des biens détenus par les fondations protestantes. Rapport lu par M. COULAUX, maire de Strasbourg, au conseil municipal dans la séance du 14 décembre 1855. — *Strasbourg, imp. de E. Huder, 1855, in-8°. Pièce.*

66. Vindication der unter der Benennung St-Thomas, Hochschul, St-Wilhelmerstifte und *Corpus Pensionum* bekannten, vom protestantischen Seminar vorenthaltenen güter. — *Strasbourg, imp. de E. Huder, 1856, in-8°. Pièce.*

(Traduction allemande du n° précédent.)

67. Revendication, par la ville de Strasbourg, des biens détenus par le séminaire protestant de cette ville. 1° Précis pour la ville de Strasbourg, de MM. Dufaure et Frignet, contre le séminaire protestant de Strasbourg; 2° Rapport du maire à la commission municipale; 3° Rapport du 3e comité de la commission municipale. — *Strasbourg, imp. de Huder, 1855, in-8°.*

68. A M. le maire de la ville de Strasbourg. — *Strasbourg, imp. de E. Simon, (1856,) in-8°. Pièce.*

69. Mémoire historique sur l'ancienne école paroissiale du Temple-Neuf, rédigé en 1851, par l'archiviste de la ville de Strasbourg, sur les ordres de l'administration municipale, et ayant spécialement pour objet d'exposer les obligations qui étaient à la charge des fondations protestantes au sujet de l'entretien de la dite école. (Signé : L. Schneegans. [24 juin 1856.]) — *Strasbourg, imp. de Huder, 1856, in-8°.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

70. (Circulaire de M. Berger, pasteur à Strasbourg, datée du 15 janvier 1857, et commençant par ces mots :) M., un appel vous a été adressé en faveur des pauvres de notre paroisse... — *Strasbourg, imp. de Ve Berger-Levrault, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

71. Inauguration du temple de Wesserling. 16 août 1855. — *Strasbourg, imp. de Ve Berger-Levrault, 1855, in-8°. Pièce.*

---

72. Bericht über die religiösen Zustände Algeriens... [Rapport sur la situation religieuse de l'Algérie, et particulièrement des communes évangéliques: lu le 3 septembre 1856, à Brême, dans l'assemblée générale de la Société de Gustave-Adolphe. Par T.-J. Dürr,...] — *Strasbourg, imp. de Berger-Levrault, 1856, in-8°. Pièce.*

(Tirage à part du *Weser-Zeitung* [Journal du Weser].)

§ 9. (Ld[182])

Détails de l'histoire des différentes branches secondaires du Protestantisme en France.

1. Les Cérémonies observées au baptême d'un anabaptiste converti à la foi catholique et romaine, baptisé par monseigneur l'archevêque de Paris, en l'église de Notre-Dame, le lundi 16 juillet 1635. — *Paris, J. Martin, 1635, in-8°. Pièce.*

2. Notice sur le culte chrétien des Piétistes. — *Paris, imp. de E. Duverger, (1826,) in-8°. Pièce.*

3. A correct Statement of the correspondence recently alluded to, and partially inserted in « The Album newspaper », and of the unprovoked and virulent attack of that paper upon the character and conduct of a respectable inhabitant of Boulogne; with strictures upon the anglo-gallican press at that place, and observations upon the recent conduct of the editor and his committee. By a true churchman. (Dr tufton-c. Scott). — *Paris, A. and W. Galignani, 1826, in-8°.*

(Sur l'établissement d'une chapelle anglicane à Boulogne-sur-Mer.)

4. Speech in defence of the committee of management of the british episcopal chapels, Boulogne-sur-mer, addressed by Dr Atkinson (a member of the commitee), to the general meeting of subscribers, held on the 10th october 1842, sir A Kamsay Bart, in the chair. Printed by order ofthe committee. — *Boulogne, printed by F. Birlé, 1842, in-8°. Pièce.*

5. The Balance sheet presented by an ex-chapel warden to his minister, with a few words of explanation adressed to the public. (Signé : geo. Manley.) — *Boulogne-sur-Mer, printed by F. Birlé, 1847, in-8°.*

6. Deuxième Conférence méthodiste française. — *Paris, imp. de C. Meyrueis, (1855,) in-8°. Pièce.*

(Ordre des services publics.)

7. Société des missions Méthodiste Wesleyenne. Services annuels, à Paris, rue Royale-S.-Honoré, 23. — *In-8°.*

(Recueil factice de pièces indiquant l'ordre des services, classées chronologiquement.)

8. Anniversary of the Paris Wesleyan Methodist Missionary Society. — *In-8°.*

(Traduction du n° précédent.)

9. Wesleyan Chapel, 23, rue Royale, Paris. — *In-8°.*

(Recueil de comptes rendus annuels de recettes et de dépenses, classés chronologiquement.)

SECTION II.

HISTOIRE DE LA SYNAGOGUE EN FRANCE.

§ 1. (Ld[183])

Généralités de l'histoire de la Synagogue en France.

1. Recueil des lois, coutumes et usages observés par les juifs de Metz, en ce qui concerne leurs contrats de mariage, tutelles, curatelles, majorités, successions, testaments, etc., rédigé et translaté en français, en exécution des lettres patentes du 20 août 1742, enregistrées au parlement de Metz le 30 du même mois, etc. Auquel on a joint l'extrait qui en a été fait par feu M. Lançon, chevalier, conseiller d'honneur au parlement de Metz et maître-échevin de la même ville. — *Metz, Ve Antoine et fils, 1786, in-12.*

2. État des juifs en France, en Espagne et en Italie, depuis le commencement du cinquième siècle de l'ère vulgaire jusqu'à la fin du seizième, sous les divers rapports du droit civil, du commerce et de la littérature. Ouvrage qui a concouru au prix décerné par l'Académie

des inscriptions et belles-lettres de l'Institut de France, dans le mois de juillet 1823. Par le chevalier Bail,... — *Paris, A. Eymery, 1823, in-8°.*

3. Les Juifs d'Occident, ou Recherches sur l'état civil, le commerce et la littérature des juifs, en France, en Espagne et en Italie, pendant la durée du moyen âge; par arthur Beugnot,... — *Paris, F.-G. Levrault, 1824, in-8°.*

4. Lettre au rédacteur de « L'Argus », sur l'ouvrage intitulé : « Les Juifs d'Occident ». (Signé : michel Berr. [14-15 avril 1824.]) — *(Paris,) imp. de Sétier, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

5. Des Juifs en France. De leur état moral et politique depuis les premiers temps de la monarchie jusqu'à nos jours. Par M. théophile Hallez,... — *Paris, Dentu, 1845, in-8°.*

* — 3e éd. — *Paris, E. Dentu, 1852, in-8°.*
(Ne consiste que dans le titre. — Relié à la suite de l'édition de 1845.)

6. Quelques Vérités à M. Théophile Hallez, à l'occasion de son ouvrage : Des Juifs en France, et de leur état moral et politique. Par f.-henri Avigdor. — *Paris, au bureau des Archives israélites de France, 1845, in-8°.*

7. Les Juifs, leur histoire, leurs mœurs, par A. Cerfberr de Medelsheim. — *Paris, Albert frères, 1847, in-18.*

8. Histoire des israélites de Bordeaux, par Ad Detcheverry, archiviste de la mairie de Bordeaux. — *Bordeaux, imp. de Balarac jeune, 1850, in-8°.*

9. Lois des juifs. Usages observés par les juifs de Metz. Extrait du cahier par eux représenté, le 11 mars 1743, en exécution des lettres patentes du 20 août précédent. — *Colmar, imp. de C.-M. Hofmann, 1853, in-8°. Pièce.*

§ 2. (Ld[184])

Détails de l'histoire de la Synagogue en France.

1. Dissertation sur le temps de l'établissement des juifs en France, où on examine ce que M. Basnage a écrit sur cette matière, et l'on défend saint Ambroise et saint Césaire contre les fausses accusations de ce ministre. A M. J. M. D. — *Paris, C. Huguier, 1708, in-12.*
(Par Dom jean Liron, d'après le P. Lelong.)

* Lettres patentes du roi, portant commandement à tous juifs et autres faisant profession et exercice de judaïsme de vider le royaume, pays et terres de son obéissance, à peine de la vie et de confiscation de leurs biens. Vérifiées en parlement le 18 mai 1615.
(Voyez la division LÉGISLATION.)

2. Relation de l'heureuse conversion d'une jeune fille juive, arrivée à Metz entre la fête de Pâques et celle de la Pentecôte de la présente année 1642. — *Metz, J. Antoine, 25 juin 1642, in-8°. Pièce.*

3. La Conversion d'un juif, baptisé à Metz, en l'église cathédrale de S.-Étienne, le dimanche de Quasimodo, 20 avril 1664. — *Metz, imp. de J. Antoine, 21 avril 1664, in-4°. Pièce.*

4. Abrégé du procès fait aux juifs de Metz. Avec trois arrêts du parlement qui les déclarent convaincus de plusieurs crimes, et particulièrement Raphaël Lévi d'avoir enlevé, sur le grand chemin de Metz à Boulay, un enfant chrétien âgé de trois ans : pour réparation de quoi il a été brûlé vif le 17 janvier 1670. — *Paris, F. Léonard, 1670, in-12.*
(Par Amelot de La Houssaye, d'après le P. Lelong.)

5. Factum servant de réponse au livre intitulé : « Abrégé du procès fait aux juifs de Metz ». — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*
(Par richard Simon, d'après le P. Lelong.)

6. La Conversion et le baptême d'Alexandre de St-Avold, juif de naissance, rabbin de la synagogue de Metz, et ci-devant rabbin supérieur de celle de Carpentras, tenu sur les fonts de baptême au nom de monseigneur et de madame la duchesse de Bourgogne. — — *Paris, imp. de Ve H. Lambin, 1699, in-4°. Pièce.*

* Arrêt du parlement de Metz, qui condamne les marchands et négociants juifs de la ville de Metz en l'amende, faute par eux d'avoir tenu leurs registres en papier timbré, et les oblige à en tenir à l'avenir. Du 22 juin 1708.
(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt de la cour du parlement, qui fait défenses aux juifs de s'établir à La Rochelle à perpétuité ou pour un temps. Du 22 août 1729.
(Voyez *ibidem.*)

7. Exhortation faite, en l'église de S.-Benoît, le 2 février 1741, au baptême d'un juif nommé Abraham Passe, par M. Brute, curé de ladite église. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

8. Actes et pièces servant de mémoire à consulter. (13 mai 1752.) *(S. l. n. d.)* — Consultation. (Signé : Pothouin d'Huillet, Travers. [15 mai.]) *(S. l. n. d.,)* — *Le tout en 1 vol. in-4°.*
(Au sujet du refus de baptême fait au juif Borach Lévy.)

9. (Série de pièces relatives aux poursuites ordonnées contre le curé de Montmagny, à l'occasion du baptême du juif Borach Lévy, et dont la première a pour titre :) Acte de baptême de Borach Lévy, juif d'Haguenau, par M. Pierre Le Soudier, curé de Montmagny, diocèse de Paris. Extrait des registres de baptême de la paroisse de Montmagny, diocèse de Paris. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

10. Consultation sur le mariage du juif Borach Lévi.

(Signé : Le Ridant. [28 décembre 1757.]) — *Paris, V^e P. Du Mesnil, 1758, in-4°.*

11. Mémoire à consulter et consultation de M^es Pothouin D'Huillet et Travers, avocats au parlement. Sur l'appel, comme d'abus, interjeté par Lévy, de deux sentences par l'officialité de Soissons, qui l'ont déclaré non recevable dans sa demande tendant à contracter, dans le christianisme, un nouveau mariage du vivant de la femme qu'il avait épousée dans le judaïsme. (30 décembre 1757.) — *Paris, V^e P. Du Mesnil, 1757, in-4°.*

12. Mémoire pour le sieur Dage, curé de Villeneuve-sur-Bellot, intimé. Contre Joseph-Jean-François-Élie Levi, appelant, comme d'abus, de deux sentences de l'officialité de Soissons. (Signé : M^e Serieux, avocat.) — *(Paris,) imp. de V^e Lottin, 1757, in-4°.*

13. Mémoire pour Joseph-Jean-François-Élie Levi, bourgeois de Villeneuve-sur-Bellot, appelant. Contre M. François duc de Fitz-Jam, évêque de Soissons, prenant le fait et cause de son promoteur; et le sieur Louis Daage, curé de Villeneuve-sur-Bellot, intimés. (Signé : M^e Legras, avocat.) — *(Paris,) imp. de V^e P. Du Mesnil, 1757, in-4°.*

14. Plaidoyer pour M. l'évêque de Soissons, pair de France, intimé. Contre Joseph-Jean-François-Élie Levy, ci-devant Borach Levy, appelant comme d'abus. (Signé : M^e Moreau, avocat.) — *Paris, imp. de P.-A. Le Prieur, 1758, in-4°.*

15. Recueil important sur la question de savoir : Si un juif, marié dans sa religion, peut se remarier après son baptême, lorsque sa femme juive refuse de le suivre et d'habiter avec lui. — *Amsterdam ; et Paris, Cellot, 1759, 2 vol. in-12.*

* Lettres patentes en faveur des juifs ou nouveaux chrétiens avignonais établis à Bordeaux. Données à Versailles au mois de mai 1759...

(Voyez la division LÉGISLATION.)

16. Requête des marchands et négociants de Paris contre l'admission des juifs. — *(Paris,) imp. de P.-A. Le Prieur, 1767, in-4°. Pièce.*

17. Lettre, ou Réflexions d'un milord à son correspondant à Paris; au sujet de la Requête des marchands des six-corps contre l'admission des juifs aux brevets, etc. (Signé : J. B. D. V. S. J. D. R. [23 septembre 1767.]) — *Londres, 1767, in-12.*

(Par Israel Bernard de Valabrègue, d'après M. Quérard.)

18. Extrait des registres du greffe de la cour souveraine, du 18 août 1775. — Arrêt du Conseil d'État du roi, qui porte règlement pour la communauté des juifs et fixe le nombre des familles, du 26 janvier 1753. — Arrêt de la cour souveraine de Lorraine et Barrois, concernant les juifs, du 22 avril 1762. — État général, contenant les noms et demeures des cent quatre-vingt familles juives dont Sa Majesté veut bien tolérer la résidence dans ses États de Lorraine et Barrois en conformité de l'Arrêt de son Conseil d'État du 26 janvier 1753, pour ne composer à l'avenir qu'une seule et même communauté. — *Nancy, V^e Charlot, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

* Lettres patentes du roi, confirmatives des priviléges dont les juifs espagnols et portugais jouissent en France depuis 1550, enregistrées au parlement de Paris le 22 décembre de la même année, et confirmées par S. M. Louis XVI au mois de juin 1776, dûment enregistrées.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

19. Copie d'une lettre, dont l'original et l'enveloppe, qui la contenait, ont été déposés à M^e Giraudeau, notaire, à Paris, le 18 novembre 1777, écrite le 15 du même mois par M. Lenoir,... lieutenant général de police... au sieur Pereire, pensionnaire du roi, secrétaire-interprète de S. M., de la Société royale de Londres, agent de la nation juive portugaise à Paris; portant règlement pour les juifs portugais. Paris, le 15 novembre 1777. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

20. Réflexions critiques sur le premier chapitre du VII^e tome des OEuvres de M. de Voltaire, au sujet des juifs. — *(S. l. n. d.,) in-12. Pièce.*

(Par de Pinto, d'après Barbier.)

21. Observations d'un Alsacien sur l'affaire présente des juifs d'Alsace. — *Francfort, 1779, in-8°.*

(Par Hell, d'après Barbier.)

* Arrêt de la cour de parlement, portant règlement pour l'exécution d'un jugement rendu par les rabbin, syndics et élus de la communauté des juifs de cette ville, contre le nommé Moyse Mayence, ainsi que de tous autres jugements qui seront rendus par eux à l'avenir, de juif à juif, en matière civile et de police. Du 21 décembre 1782.

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Édit du roi, portant exemption des droits de péage corporels sur les juifs. Du mois de janvier 1784. Enregistré le 17 du même mois. — Königliches edict, welches die juden von den Leibzoll-Gebühren befreyet...

(Voyez la division LÉGISLATION.)

22. Mémoire pour les héritiers d'Abraham Vidal, juif portugais, négociant à Paris; contre M. le procureur général. (Signé : M^e Martineau, avocat.) — *Paris, P.-G. Simon et N.-H. Nyon, 1784, in-4°. Pièce.*

* (Arrêt du parlement de Paris, portant qu'il n'y a pas lieu à l'exercice du droit d'aubaine sur la succession d'Abraham Vidal, juif portugais, daté du 18 février 1784, et commençant par ces mots :) Louis, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, au premier huissier de notre cour du parlement, ou autre, notre huissier ou sergent sur ce requis, savoir faisons : qu'entre Mirian Vidal...

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Extrait des registres du conseil souverain d'Alsace. Du 1er septembre 1784. — Auzsug aus des Hoben Elsassischen Raths-Protocoll...

(Sur le dénombrement des juifs.)

(Voyez la division JURISPRUDENCE.)

* Arrêt du parlement de Navarre, qui fait défenses de troubler les juifs portugais dans l'exercice de leur commerce. Du 27 août 1787.

(Voyez *ibidem*.)

23 Sur Moses Mendelssohn, sur la réforme politique des juifs : et en particulier sur la révolution tentée en leur faveur, en 1753, dans la Grande-Bretagne. Par le comte DE MIRABEAU. — *Londres, 1787, in-8°.*

(1 autre exemplaire dans la Réserve, STROMATES DE JAMET, volume intitulé : *Quelques Opuscules de Mirabeau*, division POLYGRAPHIE.)

24. Sur la Réforme politique des juifs, par le comte DE MIRABEAU. — *Bruxelles et Paris, Buisson, 1788, in-8°.*

(Le titre de départ, page 1, porte : *Sur Moses Mendelssohn, sur la réforme politique des juifs, et en particulier sur la révolution tentée en leur faveur* [*en* 1753] *dans la Grande-Bretagne.*)

25. Essai sur la régénération physique, morale et politique des juifs : ouvrage couronné par la Société royale des sciences et des arts de Metz, le 23 août 1788, par M. GRÉGOIRE, curé du diocèse de Metz, actuellement de la même Société. — *Metz, Devilly, 1789, in-8°.*

26. Apologie des juifs en réponse à la question : Est-il des moyens de rendre les juifs plus heureux et plus utiles en France? Ouvrage couronné par la Société royale des arts et des sciences de Metz. Par M. ZALKIND HOURWITZ, juif polonais. — *Paris, Gattey, 1789, in-8°.*

27. Requête à nosseigneurs les États généraux, en faveur des juifs. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

28. Motion en faveur des juifs. Par M. GRÉGOIRE, curé d'Emberménil, député de Nancy; précédée d'une Notice historique sur les persécutions qu'ils viennent d'essuyer en divers lieux, notamment en Alsace, et sur l'admission de leurs députés à la barre de l'Assemblée nationale. — *Paris, Belin, 1789, in-8°.*

29. Lettre adressée à M. Grégoire, curé d'Emberménil, député de Nancy, par les députés de la nation juive portugaise de Bordeaux. (Signé : FURTADO-LAINE, etc. [14 août 1789.]) — *Versailles, Baudouin, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

30. Adresse présentée à l'Assemblée nationale, le 24 août 1789, par les juifs résidants à Paris. — *(Paris,) imp. de Prault, 1789, in-8°. Pièce.*

31. Dissertation sur la demande des juifs de Paris tendante à être admis au rang de citoyens actifs : lue à l'assemblée de la commune de Paris le . Par M. VIEILLARD, ancien consul de France à la Chine, commissaire du comité de Saint-Roch. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

32. Adresse présentée à l'Assemblée nationale, le 31 août 1789, par les députés réunis des juifs établis à Metz, dans les trois évêchés, en Alsace et en Lorraine. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

33. Discours des députés des juifs des provinces des évêchés d'Alsace et de Lorraine, prononcé à la barre de l'Assemblée nationale, par le sieur BERR-ISAAC BERR, l'un des députés de la Lorraine, et l'extrait du procès-verbal de l'Assemblée nationale y relatif. — *Paris, Belin, 1789, in-8°. Pièce.*

34. Mémoire particulier pour la communauté des juifs établis à Metz, rédigé par ISAAC BER-BING, l'un des membres de cette communauté. (Signé : GOUDCHAU-MAYER-CAHEN, LOUIS WOLFF, députés de la communauté.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

35. Mémoire pour les juifs de Lunéville et de Sarguemines. A nosseigneurs de l'Assemblée nationale. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

36. Nouvelle Adresse des juifs à l'Assemblée nationale, 24 décembre 1789. — *Paris, imp. de Prault, 1789, in-4°. Pièce.*

37. Pétition des juifs établis en France, adressée à l'Assemblée nationale, le 28 janvier 1790, sur l'ajournement du 24 décembre 1789. — *Paris, imp. de Prault, 1790, in-8°.*

(Par GODARD, d'après Barbier. — La Pétition est précédée d'une lettre au président de l'Assemblée, signée : MAYER-MAX, BER-ISAAC BERR, etc., députés, CERF-BEER, ci-devant syndic général des juifs.)

38. Recueil de pièces relatives à l'admission des juifs à l'état civil. (28-30 janvier 1790.) — *(Paris,) imp. de Lottin l'aîné et Lottin de Saint-Germain, 1790, in-8°. Pièce.*

39. Observations sur l'état civil des juifs, adressées à l'Assemblée nationale, par M. l'abbé L***. — *Paris, Belin, 1790, in-8°. Pièce.*

40. Mémoire à l'Assemblée nationale, pour démontrer aux Français les raisons qui doivent les déterminer à admettre les juifs indistinctement aux droits de citoyens. (Signé : La baronne DE VASSE, anglaise.) — *Paris, Baudouin, 1790, in-8°. Pièce.*

41. Nouveau Mémoire pour les juifs de Lunéville et de Sarguemines; présenté à l'Assemblée nationale, le 26 février 1790. — *(Paris,) imp. de Lottin l'aîné et Lottin de Saint-Germain, 1790, in-8°. Pièce.*

(Voyez le n° 35 ci-dessus.)

42. Adresse des juifs alsaciens au peuple d'Alsace. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet de leur émancipation.)

43. Réflexions sur les juifs d'Alsace, par M. PFLIEGER, député de cette province à l'Assemblée nationale. — *(Paris,) imp. de Devaux, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

44. Très-humble et très-respectueuse Adresse que présente à l'Assemblée nationale la commune tout en-

tière de la ville de Strasbourg. (Signé : DIETRICH, maire, etc.) — *(Paris,) imp. de Moutard, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Contre l'admission des juifs au droit de cité.)

45. Réponse des juifs de la province de Lorraine à l'Adresse présentée à l'Assemblée nationale par la commune tout entière de la ville de Strasbourg. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

46. Rapport lu à l'assemblée de la Société des amis de la constitution, le 27 février 1790, sur la question de l'état civil des juifs d'Alsace. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

* Proclamation du roi, sur un décret de l'Assemblée nationale concernant les juifs. (18 avril 1790.)

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* (Mandement de l'évêque de Spire, comte de LIMBOURG STIRUM, aux curés de la partie alsacienne de son diocèse, pour la publication au prône de la Proclamation royale conférant aux juifs en France le droit de cité; daté du 4 mai 1790, et commençant par ces mots :) AUGUSTE par la grâce de Dieu, prince-évêque de Spire...

(Voyez la division DROIT CANONIQUE.)

47. Observation intéressante relative à la demande du droit de citoyens actifs faite au nom des juifs d'Alsace. (14 mai 1790.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

48. Les Juifs d'Alsace doivent-ils être admis au droit de citoyens actifs? Lisez et jugez. — *(S. l.,) 1790, in-8°.*

49. Lettre au comité de constitution sur l'affaire des juifs, par M. DE BOURGE, représentant de la commune de Paris. — *Paris, de l'imprimerie du Patriote français, 19 mai 1790, in-8°. Pièce.*

50. Adresse présentée à l'Assemblée nationale, par le député des juifs espagnols et portugais établis au bourg Saint-Esprit-lès-Bayonne. (Signé : D. SYLVEYRA, agent et député.) — *(Paris,) imp. de Ve D'Houry et De Bure, 1790, in-4°. Pièce.*

51. Décision du comité de constitution, requise par DAVID D. SYLVEYRA, syndic, agent des juifs français patentés. (28 octobre 1790.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

52. Adresse présentée à l'Assemblée nationale par les juifs domiciliés à Paris. (Signé : MARDOCHÉ ÉLIE, député, DAVID SILVEYRA, agent.) — *(Paris,) imp. de Momoro, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

53. Municipalité de Paris. Par le maire et les officiers municipaux. Extrait du registre des délibérations du corps municipal, du 26 mai 1791. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet de l'Adresse précédente.)

54. Mémoire pour les juifs de Metz, concernant une redevance de 20,000 livres qu'ils payent annuellement au duc de Brancas sous le titre d'habitation, protection et tolérance. (Signé : LOUIS WOLFF, député des juifs de Metz et des trois évêchés.) — *(Paris,) imp. de P. de Lormel, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

55. Lettre d'un citoyen, membre de la ci-devant communauté des juifs de Lorraine, à ses confrères, à l'occasion du droit de citoyen actif rendu aux juifs par le décret du 28 septembre 1791. (Signé : ***, juif, citoyen actif.) — *Nancy, H. Hœner, 1791, in-8°. Pièce.*

* Loi relative aux juifs, donnée à Paris le 13 novembre 1791.

(Voyez la division LÉGISLATION.)

* Loi relative aux juifs de la ci-devant province d'Alsace. Donnée à Paris le 13 novembre 1791.

(Voyez *ibidem*.)

56. Stato costituzionale degli ebrei in Francia e suo esame. (Giugno 1792.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

57. Pétition à la Convention nationale, pour les ci-devant syndics et élus de la ci-devant communauté de Metz. Objet de la Pétition. Les pétitionnaires demandent que les lois qui ont déclaré dettes nationales celles des communes, communautés et autres corporations politiques soient exécutées à l'égard de la ci-devant communauté des juifs de Metz. (Signé : GOUDCHAU, MAYER-CAHEN, fondé de pouvoirs.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

58. Sommaire. (Signé : GODCHAUX-MAYER.) — *(Paris,) imp. de Moreaux, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Même sujet.)

59. Observations pour les juifs d'Avignon à la Convention nationale. (Signé : AARON RAVEL, chargé de pouvoirs, AARON VIDAL, MILHAUD. [3 vendémiaire an III.]) — *(Paris,) imp. de Prault, l'an III de la république, in-8°. Pièce.*

60. Nouvelles Observations pour les juifs d'Avignon. (Signé : AARON RAVEL, etc. [24 brumaire an III.]) — *(Paris,) imp. de Prault aîné, l'an III de la république, in-8°. Pièce.*

61. Encore un Mot pour les créanciers des juifs de Metz. (Signé : PUYPROUX aîné, un des créanciers.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(En réponse au Rapport fait au Conseil des Cinq-Cents le 4 frimaire an V.)

62. De la Régénération définitive des juifs. (Signé : JUSTIN LAMOUREUX.) — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Extrait de la *Revue philosophique, littéraire et politique*, n° 20, 11 juillet 1806.)

63. Réflexions sur la régénération complète des juifs en France; par BERR-ISAAC BERR,... député de la Meurthe à l'assemblée des juifs... — *(Paris,) imp. de Giguet et Michaud, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

64. Quelques Observations concernant les juifs en général et plus particulièrement ceux d'Alsace, pour fixer l'attention du gouvernement sur la législation des différents peuples à leur égard, sur leurs mœurs et habi-

tudes, et sur les mesures qui pourraient être convenables d'adopter dans la circonstance actuelle. (Signé : POUJOL, défenseur, avoué près la cour d'appel séant à Paris.) — *Paris, imp. de Migneret, 1806, in-8°.*

65. Observations nouvelles sur les juifs, et spécialement sur ceux d'Allemagne. (Signé : GRÉGOIRE.) — *(S. l., 1806,) in-8°. Pièce.*

66. Lettre du sieur BERR-ISAAC BERR, manufacturier, membre du conseil municipal de Nancy, à M. Grégoire, sénateur, à Paris. — *Nancy, imp. de P. Barbier, 1806, in-8°. Pièce.*

(Au sujet de l'ouvrage précédent.)

67. Lettre du S. I. B. B. (ISAÏE BERR-BING), juif de Metz, à l'auteur anonyme d'un écrit intitulé : Le Cri du citoyen contre les juifs. — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

(Réimpression de circonstance d'une lettre écrite en 1788 au sujet de la question mise au concours par l'Académie de Metz.)

68. Bijdragen betrekkelijk de verbetering van den maatschappelijken staat der joden... [Documents relatifs à l'amélioration de l'état social des juifs. N° 1 (-3), du lundi 11 août (-vendredi 22 août) 1806.] — *La Haye, Belinfante, 1806, in-8°. Pièce.*

69. Les premiers Pas de la nation juive vers son bonheur sous les auspices du grand monarque Napoléon. Annoncés aux amis de l'humanité, par C., ami de M. B. Schottlaender... Distribué gratis. — *Paris, de l'imprimerie du Musée des Aveugles, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

70. Discours du Sr ISAAC BERR, fabricant de tabac, membre du conseil municipal de Nancy, député à l'assemblée des Français professant la religion juive, convoquée par décret impérial du 30 mai dernier. — *(Paris,) imp. de Porthmann, (1806,) in-8°. Pièce.*

71. Motion faite par WOLF BERMANN, de Mayence, département de Rhin et Moselle, dans la séance de l'assemblée des israélites, du 24 novembre 1806, convoquée à Paris, sur les articles XXII, XXIII, XXIV et XXV du projet de règlement du culte judaïque proposé à son adoption. — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

72. Procès-verbal des séances de l'assemblée des députés français professant la religion juive. Imprimé d'après le manuscrit communiqué par M. le président. — *Paris, Desenne, 1806, in-8°.*

73. Collection des écrits et des actes relatifs au dernier état des individus professant la religion hébraïque; par M. DIOGÈNE TAMA. Tome premier. — *Paris, imp. de Le Normant, 1806, 12 livraisons en 1 vol. in-8°.*

(Avec prospectus.)

74. Collection des actes de l'assemblée des israélites de France et du royaume d'Italie, convoquée à Paris, par décret de Sa Majesté impériale et royale du 30 mai 1806. Publiée par M. DIOGÈNE TAMA. — *Paris, chez l'éditeur, 12 livraisons en 1 vol. in-8°.*

(Même ouvrage que le précédent.)

75. Prière des membres du sanhédrin, récitée dans leur assemblée convoquée à Paris, le 1er jour d'adar de l'année 5567 (9 février 1807). — *Paris, Imprimerie impériale, 1807, in-8°. Pièce.*

(Français-hébreu.)

76. Discorso pronunziato nella grande sinagoga di Parigi, all' occasione dell' apertura del gran sanedrin, dal signor ABRAMO COLOGNA,... — Discours prononcé à la grande synagogue de Paris, à l'occasion de l'ouverture du grand sanhédrin, par ABRAHAM COLOGNA,... Traduit en français par M. le président FURTADO. — *Paris, imp. de Levrault, 1807, in-8°. Pièce.*

(Italien-français.)

77. Liste des membres composant le grand sanhédrin. — *Paris, Dabin, 1807, in-8°. Pièce.*

78. Discours prononcé par le chef du grand sanhédrin, à la clôture des séances de cette assemblée, le 9 mars 1807. — *(Paris,) imp. de Porthmann, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

79. Collection des procès-verbaux et décisions du grand sanhédrin, convoqué à Paris, par ordre de Sa Majesté l'empereur et roi, dans les mois de février et mars 1807 : publiée par M. DIOGÈNE TAMA. — *Paris, chez l'éditeur, 1807, 5 livraisons en 1 vol. in-8°.*

80. Extrait de la « Revue philosophique, littéraire et politique ». Observations nouvelles sur les juifs, et spécialement sur ceux d'Amsterdam et de Francfort; par M. GRÉGOIRE, ancien évêque de Blois, sénateur, etc. — *(S. l., 1807,) in-8°. Pièce.*

81. Nieuwe bedenkingen over de joden, en bijzonderlijk over die van Amsterdam en Frankfort, door den heer GREGOIRE, oud bisschop van Blois, sénateur, enz. Uit het Fransch vertaald. — *In den Haag, bij Belinfante, 1807, in-8°. Pièce.*

(Traduction hollandaise du n° précédent.)

82. Mémoire sur les projets de décrets présentés au Conseil d'État concernant les israélites. (Signé : FURTADO, ex-président.) — *(Paris,) imp. de Plassan, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

83. Organisation civile et religieuse des israélites de France et du royaume d'Italie, décrétée par Sa Majesté l'empereur et roi le 17 mars 1808; suivie de la collection des actes de l'assemblée des israélites de France et du royaume d'Italie, convoquée à Paris en 1806; et de celle des procès-verbaux et décisions du grand sanhédrin convoqué en 1807, lesquelles ont servi de base à cette Organisation. — *Paris, Treuttel et Würtz, 1808, in-8°.*

84. Commentaire sur le décret impérial, du 17 mars 1808, concernant les droits et les devoirs des juifs; précédé d'une notice historique sur l'existence civile et politique de la nation juive depuis sa dispersion jusqu'à

nos jours. Par ANTOINE-TOUSSAINT DESQUIRON,... — *Mayence, T. Zabern, (s. d.,) in-8°.*

85. Considérations sur l'existence civile et politique des israélites, par M. DESQUIRON, jurisconsulte... — *Mayence, imp. de T. Zabern, (s. d.,) in-8°.*

86. Lettre à M. V*** (Vivien), avocat à la cour d'appel de Metz, auteur de l'écrit intitulé : « Recherches historiques, pour servir d'appendice aux réflexions sur l'application du décret impérial, du 17 mars 1807, concernant les créances des juifs ». (Signé : J. A.) — *(S. l.,) 26 janvier 1809, in-8°. Pièce.*

87. Procès-verbal de l'installation suivie, le jour 25 mai 1809, du consistoire départemental des israélites établi à Casal en exécution des décrets impériaux, des 19 octobre 1808 et 13 avril 1809, par l'autorité de M. le sous-préfet de Casal, spécialement délégué à cet objet par M. le préfet de Marengo, et discours prononcés à cette occasion par M. le sous-préfet (FAUZON) et par M. le grand rabin (TREVES-MICHEL VITTA). — *Casal, L. Maffei, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

88. Consistoire central des israélites. Extrait des registres des délibérations, séance du 30 août 1809. — *(Paris,) imp. de Sétier fils, (s. d.,) in-fol. plano.*

(Règlement au sujet de la prière à réciter pour l'empereur.)

89. Nancy, le 28 mars 1810. Le consistoire israélite de la circonscription de Nancy à MM. les commissaires par lui délégués dans le département de la Meurthe. (Signé : JACOB SCHWEICH, grand rabin, etc.) — Copie d'une lettre écrite par M. le préfet du département de la Meurthe au consistoire de la synagogue de la circonscription de Nancy, et datée du 30 janvier 1810. (Signé : Pour M. le préfet absent, le conseiller de préfecture délégué, ANTHOINET.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet du règlement, du 10 décembre 1806, relatif à l'état civil des israélites.)

90. Décisions doctrinales du grand sanhédrin qui s'est tenu à Paris au mois d'adar premier, l'an de la création 5567 (février 1807), sous les auspices de Napoléon-le-Grand, avec la traduction littérale du texte français en hébreu. (Signé : Les membres du consistoire central séant à Paris, DAVID SINTZHEIM, président, etc.) — *Paris, imp. de L.-P. Sétier fils, 1812, in-4°.*

91. Réflexions relatives à un acte de notre législation politique. — *Paris, chez les marchands de nouveautés, avril 1815, in-8°. Pièce.*

(Pour l'inscription du culte israélite au budget de l'État.)

92. Consultation sur le décret, du 17 mars 1808, concernant les juifs... (Signé : GUICHARD. [3 janvier 1816.]) — *(Paris,) imp. de Porthmann, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

93. Des Juifs au dix-neuvième siècle, ou considérations sur leur état civil et politique en Europe, suivies de la notice biographique des juifs, anciens et modernes, qui se sont illustrés dans les sciences et les arts; par M. BAIL,... — *Paris, Treuttel et Würtz, 1816, in-8°.*

A. — 2e éd. — *Paris, Treuttel et Würtz, 1816, in-8°.*

94. Lettre à M***, conseiller de S. M. le roi de Saxe, relativement à l'ouvrage intitulé : « Des Juifs au XIXe siècle ». Par M. le Bon S. DE S. ([SILVESTRE DE SACY). 10 février 1817.) — *Paris, De Bure frères, 1817, in-8°. Pièce.*

95. Discours prononcés à Notre-Dame, le 7 mars 1817, à l'occasion du baptême, du mariage, de la première communion du sieur Alphonse-Jean-Sébastien-Louis Jacob, juif converti, par M. l'abbé LABOUDERIE. — *Paris, Demonville, 1817, in-8°. Pièce.*

96. Lettre à M. le baron S. de S., en réponse à celle qu'il a publiée relativement à l'ouvrage de M. Bail ayant pour titre : Des Juifs au XIXe siècle. Par M. M.-D. (MATHIS MAYER-DALMBERT. [20 mars 1817.]) — *Paris, Delaunay, 1817, in-8°. Pièce.*

(Voyez le n° 94 ci-dessus.)

97. Réflexions adressées à M. le baron S. de S... sur sa « Lettre à M***, conseiller de S. M. le roi de Saxe, relativement à l'ouvrage intitulé : Des Juifs au XIXe siècle ». Par M. DE COLOGNA,... — *Paris, imp. de L.-P. Sétier, 1817, in-8°. Pièce.*

98. Quelques Observations sur la deuxième édition de l'ouvrage intitulé : « Des Juifs au XIXe siècle, de M. Bail... », par M. DE COLOGNA,... grand rabbin et président du consistoire central des israélites de France. — *Paris, imp. de L.-P. Sétier, 1817, in-8°. Pièce.*

99. Réplique et commentaire de M. BAIL,... aux Observations de M. de Cologna... grand rabbin et président du consistoire central des israélites de France, sur la deuxième édition : « Des Juifs au XIXe siècle ». — *Paris, Treuttel et Würtz, 1817, in-8°. Pièce.*

100. Observations sur les vœux émis par les Conseils généraux des départements du Haut et Bas-Rhin relativement aux mesures à prendre contre les juifs par suite du décret du 17 mars 1808. (Signé : ALPHONSE-THÉODORE CERFBERR, capitaine au corps royal de l'artillerie. [Novembre 1817.]) — *(Paris,) imp. de Porthmann, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

101. Réponse à la Lettre imprimée de M. Michel Berr, adressée à M. Villenave, contre l'ouvrage intitulé : « L'Israélite français ». (Signé : Les rédacteurs de « L'Israélite français ».) — *Paris, Delaunay, 1818, in-8°. Pièce.*

102. Discours pour le baptême d'Ange-Alexandre-Bernard-Jean Mayer, juif converti, prononcé à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, le 23 avril 1818, par M. l'abbé LABOUDERIE. — *Paris, Demonville, 1818, in-8°. Pièce.*

103. Lettre pastorale, adressée par le consistoire central des israélites de France aux consistoires dans la circonscription desquels il se trouve un ou plusieurs des départements qui viennent d'être affranchis des dispositions du décret du 17 mars 1808. (Signé : Les membres

du consistoire central, DE COLOGNA, etc. [29 avril 1818.]) — *Paris, imp. de Sétier, 1818, in-4°. Pièce.*

104. Requête adressée au roi par le consistoire central des israélites, contre la prorogation du décret, du 17 mars 1808, qui soumet les juifs à une législation spéciale. — *Paris, imp. de G. Ballard, 1818, in-4°. Pièce.*

105. Discours pour le baptême de Joseph-Marie-Louis-Jean Wolf, juif converti, prononcé à Saint-Eustache, le 23 mai 1818, par M. l'abbé LABOUDERIE. — *Paris, Demonville, 1818, in-8°. Pièce.*

106. Geschichte der Bekehrung einigen Israeliten. — [Histoire de la conversion de quelques juifs.] — *Strasbourg, imprimé aux frais de la Société des traités, 1818, in-8°. Pièce.*

107. Mémoires sur l'état des israélites, dédiés et présentés à Leurs Majestés impériales et royales réunies au congrès d'Aix-la-Chapelle. — *Paris, imp. de F. Didot, 1819, in-8°.*

108. De l'Incompatibilité entre le judaïsme et l'exercice des droits de cité, et des moyens de rendre les juifs citoyens dans les gouvernements représentatifs. Par M. MOUREAU (de Vaucluse), avocat à la cour royale de Paris. — *Paris, Crochard, 1819, in-8°.*

109. Des quatre Concordats, de M. de Pradt, ou Observations sur un passage de cet ouvrage; par MICHEL BERR,... — *Paris, Plancher, 1819, in-8°. Pièce.*

(Voyez ci-dessus page 444, n° 3.)

110. A MM. les membres de la Chambre des Députés des départements. (Mai 1819.) — *(Paris,) imp. de Hocquet, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Requête de quelques israélites contre les consistoires central et particuliers.)

111. Des Consistoires israélites de France. Par M. SINGER. — *Paris, Delaunay, février 1820, in-8°.*

112. Première Lettre d'un israélite français à ses coreligionnaires, sur l'urgente nécessité de célébrer l'office en français, le jour de dimanche, à l'usage des israélites qui ne peuvent assister à l'office asiatique de la veille, comme unique moyen de rendre désormais l'éducation religieuse possible en France. (Signé : TSARPHATI. 1[er] janvier 1821.]) — *Paris, Bachelier, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(TSARPHATI est le pseudonyme d'OLRY TERQUEM, d'après M. Quérard.)

113. Réponse à un écrit intitulé : « Première Lettre d'un israélite français à ses coreligionnaires ». Par J. LAZARE aîné. — *(Paris,) imp. de V[e] Cussac, 1821, in-8°. Pièce.*

114. Projet de règlement concernant la circoncision, suivi d'observations sur une lettre pastorale du grand rabbin de Metz et sur un écrit de M. Lazare aîné. Par M. TSARPHATI (OLRY TERQUEM). — *Paris, imp. de A. Béraud, (1821,) in-8°. Pièce.*

115. Réflexions d'un jeune israélite français sur les deux brochures de M. Tsarphati. Par GODECHEAUX BARUCH-WEIL. — *Paris, chez l'auteur, 1821, in-8°. Pièce.*

116. Sur les deux premières Lettres de Tsarphati, et sur la brochure publiée sous le nom de Gaudechaux Baruch-Weil. — *(Paris,) imp. de V[e] Scherff, (1821,) in-8°. Pièce.*

117. Impôts et budget. Communautés israélites. Mémoire à l'appui de la pétition adressée à la Chambre des Députés par les israélites soumis au paiement des dettes des anciennes communautés juives du Comtat Venaissin, tendant : 1° à fournir tous les renseignements propres à justifier le rejet fait par la Chambre, dans sa séance du 6 juillet 1820, de la proposition d'ordonner le recouvrement administratif des dettes de ces communautés; 2° à démontrer que ces dettes sont, en vertu des lois existantes et appliquées auxdites communautés, une charge du trésor public. (Signé : Les commissaires-répartiteurs nommés pour l'exécution de l'ordonnance du 2 avril 1816, au nom de tous les contribuables soumis au paiement des dettes de l'ancienne communauté israélite de Carpentras, ISAAC ALPHANDERY, CADET NAQUET, M. MONTEUX, JOHANAN LISBONNE, et ABRAHAM DIGNE.) — *Aix, D.-F. Chevalier, 1821, in-4°. Pièce.*

118. Notice sur l'état des israélites en France, en réponse à des questions proposées par un savant étranger. (Signé : E. C. M.) — *Paris, imp. de Pillet aîné, 1821, in-8°.*

(Par COQUEBERT DE MONTBRET fils, d'après Barbier.)

A. — *1821. — Paris, imp. de Pillet aîné, in-8°.*

119. Observations sur un article du second volume de la « Nouvelle Biographie des contemporains», par MICHEL BERR,... — *Paris, Blanchard, 1821, in-8°. Pièce.*

(Réfutation de quelques assertions sur les Juifs, contenues dans l'article biographique consacré à Michel Berr lui-même.)

120. Troisième Lettre d'un israélite français à ses coreligionnaires (Signé : TSARPHATI [OLRY TERQUEM].) — *Paris, imp. de A. Béraud, (1822,) in-8°. Pièce.*

(Voyez les n[os] 112 et 114 ci-dessus.)

121. Quatrième Lettre d'un israélite français à ses coreligionnaires, sur les changements importants qu'a subi l'Almanach israélite de 5584, approuvés par M. le grand rabbin, président du consistoire central. (Signé : TSARPHATI [OLRY TERQUEM].) — *Paris, imp. de A. Béraud, 1825, in-8°. Pièce.*

(Daté : « Ce 1[er] tisri 5584, année défective, qui n'a que 383 jours (excusez du peu), de l'ère lunatique de quelques juifs, 6 septembre 1823 de l'ère européenne ».)

122. Cinquième Lettre d'un israélite français à ses coreligionnaires; sur l'article 21, concernant les fonctions rabbiniques, du règlement de 1806. (Signé : TSARPHATI [OLRY TERQUEM]. 1[er] mars 1824.) — *Paris, imp. de A. Béraud, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

123. Considérations sur l'état des juifs dans la société chrétienne, et particulièrement en Alsace; par

M. Betting de Lancastel,... — *Strasbourg, imp. de F.-G. Levrault, 1824, in-8°.*

124. Lettre au rédacteur de « L'Argus », sur le programme d'un sujet de prix, relatif aux moyens d'améliorer l'état des juifs de l'Alsace, proposé par la Société académique de Strasbourg; par michel Berr,... — *Paris, imp. de Sétier, (1824,) in-8°. Pièce.*

125. Discours de M. l'abbé Girod, vicaire de la métropole à Paris et chanoine d'Avignon, pour le baptême de M. Isidore Reichenbach, négociant, juif converti... — *Paris, Demonville, 1824, in-8°. Pièce.*

126. Sixième Lettre d'un israélite français à ses coreligionnaires, sur l'établissement d'une école de théologie à Paris et sur la suppression des écoles talmudiques en province; suivie d'une bonne nouvelle. (Signé : Tsarphati [olry Terquem].) — *Paris, imp. de A. Béraud, (1824,) in-8°. Pièce.*

(Voyez le n° 122 ci-dessus.)

127. Au Pseudonyme Tzarphati malgré lui, israélite français malgré tout le monde. (Signé : Calman, de Metz.) — *(Paris,) imp. de Carpentier-Méricourt, (1824,) in-8°. Pièce.*

128. La Vérité aux israélites français, ou Réponse à un calomniateur anonyme. (Par E. Mayer-Dalmbert.) — *(Paris,) imp. de Cordier fils, (1824,) in-8°. Pièce.*

(Sur la non-réélection de son frère S. Mayer-Dalmbert au consistoire central, le 25 octobre 1824.)

129. Discours sur les juifs d'Alsace. Par M. Tourette, du Bas-Rhin. — *Strasbourg, imp. de F.-G. Levrault, 1825, in-8°. Pièce.*

130. Mémoire sur les moyens de hâter la régénération des israélites de l'Alsace, par prosper Wittersheim. Ouvrage présenté au concours ouvert par la Société des sciences, agriculture et arts de Strasbourg... — *Paris, Levrault, 1825, in-8°.*

131. Septième Lettre d'un israélite français à ses coreligionnaires, sur un ouvrage intitulé : « Calcul des mois pour l'année de joie et de bénédiction selon le petit comput ou almanach, à l'usage des israélites, pour l'année du monde 5586 », etc. Paris, 1825. (Signé : Tsarphati [olry Terquem]. Septembre 1825.) — *Paris, imp. de A. Béraud, 1825, in-8°. Pièce.*

(Voyez le n° 126 ci-dessus.)

132. Lettre sur les israélites et le judaïsme, au directeur du « Panorama des nouveautés parisiennes »; avec quelques notes. Par michel Berr,... — *(Paris,) au cabinet de lecture de M^lle Clémence, 1825, in-8°. Pièce.*

(Extrait du *Panorama des nouveautés parisiennes*. — La couverture imprimée sert de titre.)

133. Lettre d'adieux aux israélites français, par M. le chevalier de Cologna, grand rabbin, président du consistoire central des israélites de France, démissionnaire. (14 déc. 1826.) — *Paris, Dondey-Dupré, 1826, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

134. Relation de la conversion de M. Hyacinthe Deutz, baptisé à Rome le 3 février 1828. Précédée de quelques considérations sur le retour d'Israël dans l'Église de Dieu, par P.-L.-B. Drach. — *Paris, chez l'auteur, 1828, in-8°. Pièce.*

135. Extrait du « Corsaire », du 8 mars 1828. (Signé : J. Raphael, de Lyon.) — *(Paris,) imp. de A. Coniam, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(En faveur des israélites français.)

136. Extrait du « Corsaire », du 24 juillet 1828. (Signé : michel Berr.) — *(Paris,) imp. de A. Coniam, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet d'une disposition législative sur le recouvrement des frais du culte israélite.)

137. Extrait du « Corsaire », du 4 août 1828. (Signé : michel Berr.) — *(Paris,) imp. de A. Coniam, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

138. Le Consistoire central des israélites de France à MM. les membres de la Chambre des Députés. (30 novembre 1830.) — *Paris, imp. de Doudey-Dupré, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet du projet de loi sur le salaire des ministres du culte israélite.)

139. Sur la Proposition de M. le ministre de l'instruction publique, relativement au culte israélite. Considérations soumises aux deux Chambres par un fils de pair. — *Paris, Delaunay, 1830, in-8°. Pièce.*

140. Du Rabbinisme et des traditions juives, pour faire suite à l'article « Christianisme », de Benjamin Constant, et à l'article « Judaïsme », de M. de Kératry, dans l'« Encyclopédie moderne ». Avec un avant-propos et des notes. Par michel Berr,... (de Turique)... — *Paris, Sétier, 1832, in-8°.*

141. Lettre sur divers intérêts moraux et philosophiques, au rédacteur du « Journal de La Meurthe ». (Signé : michel Berr. [Nancy, 29 juillet 1834.]) — *Nancy, Grimblot, 1834, in-8°. Pièce.*

142. Souscription. Conspiration universelle du judaïsme entièrement dévoilée, dédiée à tous les souverains de l'Europe, à leurs ministres, aux hommes d'État, et généralement à toutes les classes de la société menacées de ses perfides projets. Par Renault-Bécourt,... — *Nancy, imp. de F.-A. Bachot, (1835,) in-8°. Pièce.*

(Prospectus signé : Thomas, jurisconsulte, éditeur. C'est tout ce qui est annoncé dans la « Bibliographie de la France ».)

143. Die Bekehrungsgeschichten der drei ehemaligen Israelitischen Advokaten... [Histoire de la conversion des trois avocats israélites, aujourd'hui prêtres catholiques : Théodore Ratisbonne, Isidore Göschler et Jules Lewel; traduit du français par paul Roustan,...] — *Strasbourg, 1835, in-8°.*

144. Ueber die Bekehrungs-Geschichten der herren T. Ratisbonne... [Sur l'Histoire des conversions de MM. T. Ratisbonne, J. Göschler et J. Lewel, par SIMON BLOCH. Premier cahier.] — *Strasbourg, imp. de G.-L. Schuler, 1835, in-8°.*

145. Huitième Lettre d'un israélite français à ses coreligionnaires, sur la religion des riches au XIX[e] siècle, en forme de dialogue entre un riche et un autre israélite. (Signé : TSARPHATI [OLRY TERQUEM]. Septembre 1836.) — *Paris, imp. de D'Urtubie, Worms et C[ie], 1836, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée porte : *Lettres tsarphatiques.* — Voyez le n° 131 ci-dessus.)

146. Neuvième Lettre d'un israélite français à ses coreligionnaires, sur la tolérance de l'Église et sur la tolérance de la Synagogue, comparées; et sur le système de M. Munck. (Signé : TSARPHATI [OLRY TERQUEM]. Septembre 1837.) — *Paris, imp. de D'Urtubie, Worms et C[ie], 1837, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée porte : *Lettres tsarphatiques.* — Il n'a paru séparément de ces Lettres que les neuf qui viennent d'être catalogées. Les subséquentes, notamment celles dont il est fait mention aux n[os] 154 et 156 ci-après, n'ont paru que dans des recueils périodiques.)

147. Sur les Lettres tsarphatiques. (Signé : S. CAHEN. [31 octobre 1837.]) — *(Paris,) imp. de Wittersheim, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

148. Consistoire central. Projet d'ordonnance. Nouvelle organisation du culte israélite, 1839. — *Metz, imp. de Verronnais, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

149. Nancy, le 21 novembre 1839. Le grand rabbin de la circonscription israélite de Nancy (B. GOUGUENHEIM) à MM. les membres du consistoire central à Paris. — *Nancy, imp. de Hinzelin, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Protestation contre les changements proposés par le consistoire.)

150. Coup d'œil sur les dernières Lettres tsarphatiques. Lettre au rédacteur du « Courrier de la Moselle », par S. CAHEN,... (25 novembre 1839.) — *Paris, chez l'auteur, 1839, in-8°. Pièce.*

151. Réflexions générales sur un Projet d'ordonnance relatif à une nouvelle organisation du culte israélite. (Signé : Le grand rabbin de la circonscription de Metz, L.-M. LAMBERT. [26 novembre 1839.]) — *Metz, imp. de Verronnais, (s. d.,) in-fol. Pièce.*

152. Suite des adhésions à la protestation de M. le grand rabbin de la circonscription de Metz contre le Projet d'ordonnance relatif à une nouvelle organisation du culte israélite. — *Metz, imp. de Verronais, 1839, in-8°. Pièce.*

153. Deuxième Supplément des adhésions à la protestation de M. le grand rabbin de la circonscription de Metz contre le Projet d'ordonnance relatif à une nouvelle organisation du culte israélite. — *Metz, imp. de Verronnais, 1839, in-8°. Pièce.*

154. La Sentinelle juive. Réponse à la XVII[e] Lettre de la correspondance, dite israélite, de Tsarphati; par A. CRÉHANGE,... — *Paris, chez l'auteur, 1839, in-8°. Pièce.*

155. La Sentinelle juive. Réponse au « Coup-d'œil », de M. S. Cahen, traducteur de la Bible. Mes adieux aux Tsarphatistes, par A. CRÉHANGE,... 2[e] livraison. — *Paris, chez l'auteur, 1839, in-12. Pièce.*

156. La Sentinelle juive. Lettre aux « Archives israélites de France » sur la réforme, suivie de quelques réflexions sur la XXI[e] Lettre de la correspondance, dite israélite, de Tsarphati, par A. CRÉHANGE,... 3[e] livraison. — *Paris, chez l'auteur, 1840, in-12. Pièce.*

157. La Sentinelle juive. Lettres sur la réforme tsarphatique, précédées du compte rendu d'une grande députation au consistoire israélite de la circonscription de Paris, et suivies d'une dernière Lettre aux « Archives israélites de France », par A. CRÉHANGE,... — *Paris, chez l'auteur, 1840, in-12.*

(Réimpression collective des trois n[os] précédents.)

158. Extrait des « Archives israélites de France », juillet et août 1840. Consistoire central. Rapport lu dans la séance du 28 avril 1840, par M. CRÉMIEUX, vice-président. — *(Paris,) imp. de Wittersheim, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

159. La Vengeance d'Israël. Guerre! Guerre ouverte et à outrance, pour venger les mânes de Rabbi Israël-Cohen-Hhèzir contre Tsarphati, le diffamateur, qui l'a outragé dans « Le Courrier de la Moselle » (numéro du 7 mai 1839). Guerre déclarée par MOÏSE-ISRAEL BIDING,... Traduit de l'hébreu par L.-*****. — *Metz, chez l'auteur, rue de l'Arsenal, 31, fin d'avril 1840, in-8°.*

160. A M. Terquem. (Signé : JEAN-JEAN, conscrit réformé. [14 mai 1840.]) — *Paris, imp. de M[me] de Lacombe, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

161. Des Persécutions contre les juifs, par ERNEST ALBY. — *Paris, Désessart, mai 1840, in-8°.*

* Conversion de M. Ratisbonne. (20 janvier 1842.)
(Voyez ci-après le chapitre BIOGRAPHIE.)

162. Des Réformes religieuses et du judaïsme, par un habitant de Metz. — *Metz, Gerson-Lévy et Alean, 1842, in-8°. Pièce.*

163. Le Rabbinat français au dix-neuvième siècle; sermon prononcé dans le temple consistorial israélite de Paris, le 16 mars 1843, par L. WOGUE,... Publié par le consistoire israélite de la circonscription de la Seine. — *Paris, imp. de Wittersheim, 1843, in-8°. Pièce.*

164. Ce que sont les Juifs de France. Par A. CERFBERR DE MÉDELSHEIM. — *Paris, Mansut, 1844, in-18.*

165. Serment dit *More judaïco.* Déclarations de MM. les grands rabbins des consistoires israélites de France. — *Paris, imp. de Wittersheim, 1844, in-4°. Pièce.*

166. Observations sur le serment *More judaïco* dé-

féré aux juifs d'Alsace en matière civile, comme serment litis-décisoire. — *Colmar, autographie de C.-M. Hoffmann, (1844,) in-4°.*

(Affaire de Lazare Cerf et d'Isaïe Gougenheim.)

167. Organisation du culte israélite. Rapport du ministre des cultes au roi, et ordonnance royale. (25 mai 1844.) Extrait du « Moniteur universel », n° du 28 mai 1844. — *Metz, Gerson-Lévy et Alcan, 1844, in-8°. Pièce.*

168. Extrait des « Archives israélites de France », numéro de juin 1844. 5e année. Réorganisation du culte israélite en France. Rapport au roi. — *(Paris,) imp. de Wittersheim, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Même pièce que la précédente.)

169. Extrait de « L'Univers israélite ». Réflexions sur l'état et l'avenir du culte israélite en France, par le rabbin Dreyfus, soumises à l'appréciation de tous les rabbins et de tous les israélites de France. (Suite.) Prédication. — *(Paris,) imp. de Ve Dondey-Dupré, (1844,) in-8°. Pièce.*

170. Réponse à la deuxième lettre de M. Samuel Dreyfus, rabbin à Mulhouse. (Signé : benj. Wahl. [25 novembre 1844.]) — *Altkirch, imp. de Götschy, (1845,) in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

171. Compte rendu de la réunion préparatoire israélite qui s'est tenue à Paris le 1er décembre 1844. — *(Paris,) imp. de Ve Dondey-Dupré, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

172. Discours de M. Créhange, prononcé dans la réunion préparatoire des israélites de Paris, le 1er décembre 1844. — *(Paris,) imp. de Ve Dondey-Dupré, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Sur l'élection d'un grand rabbin consistorial.)

173. Extrait des « Archives israélites de France », numéro de février 1845. (Signé : Terquem, ancien pharmacien. [Décembre 1844.]) — *(Paris,) imp. de Wittersheim, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Discussion sur la réforme religieuse au sujet de la réédification de la synagogue de Metz.)

174. Quelques Réflexions à propos d'une lettre. (Signé : O. Terquem.) — *Metz, imp. de J. Mayer-Samuel, (1845,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet de l'ouvrage catalogué sous le n° précédent.)

175. Extrait des « Archives israélites de France », numéro de février. Réponse au « Courrier du Bas-Rhin ». (Par M. Hemerdinger.) Réimpression demandée par plusieurs notables israélites de Colmar. — *(Paris,) imp. de Wittersheim, (1845,) in-8°. Pièce.*

176. Extrait des « Archives israélites de France », numéro de mars 1845. Un mot réfléchi à propos d'un mot inconsidéré. (Signé : Gerson-Lévy.) — *(Paris,) imp. de Wittersheim, (1845,) in-8°. Pièce.*

177. Extrait des « Archives israélites de France », numéro de juin 1845. Lettre à M. l'abbé Ratisbonne, chanoine honoraire. (Signé : O. Terquem, professeur. [13 mai 1845.]) — *(Paris,) imp. de Wittersheim, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet de la conversion de M. Terquem, frère de l'auteur.)

178. Extrait des « Archives israélites de France », 6me année, numéro de juin 1845. Du Prosélytisme. (Signé : E. H.) — *(Paris,) imp. de Wittersheim, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

179. Des Réformateurs et des changements qu'ils proposent d'introduire dans le culte israélite. — *Paris, Desforges, 1845, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

180. A MM. les notables israélites de la circonscription de Paris. (Signé : Bolviller.) — *Paris, imp. de Wittersheim, 1845, in-8°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 3, porte en plus : *Situation du culte extérieur des israélites de la communauté de Paris sous l'administration des soi-disant conservateurs.* — Réponse au n° précédent.)

181. Extrait des « Archives israélites de France », numéro de novembre 1846. La Schoule, la Synagogue et le Temple. A MM. les membres du consistoire israélite de Paris. (Signé : G. Ben-Lévi. [30 octobre 1846.]) — *Paris, imp. de Wittersheim, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

182. Discours prononcé dans le temple, par M. Cerfberr, président du consistoire central des israélites, à l'occasion de l'installation de M. le grand rabbin, le lundi 30 novembre 1846. — *Paris, imp. de Wittersheim, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

183. Discours prononcé dans le temple, par M. le grand rabbin (Marchand Ennery), le lundi 30 novembre 1846. — *Paris, imp. de Wittersheim, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet de sa nomination.)

184. Importantes Révélations sur la lutte engagée par les Jésuites contre les juifs, par un farfadet humanitaire. — *Paris, chez tous les marchands de nouveautés, 1846, in-8°. Pièce.*

185. Consistoire central des israélites de France. Paris, le 14 juillet 1847. A Son Excellence M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes. — *Paris, imp. de Dondey-Dupré, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Demande d'une subvention pour l'école centrale rabbinique de Metz.)

186. Extrait des « Archives israélites de France », numéro d'août 1847. 8e année. Note biblique à l'occasion de l'événement du jour. — *(Paris,) imp. de Wittersheim, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

187. Extrait des « Archives israélites de France », numéro de septembre 1847. 8e année. Deuxième Lettre au consistoire de Paris. La Charité officielle. (Signé : G. Ben-Lévi. [31 août 1847.]) — *Paris, imp. de Wittersheim, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Voyez le n° 181 ci-dessus.)

188. Du Préjugé vulgaire qui se rattache au mot

Juif. Par J. N. dit LAZARE. — *Paris, Bernard, 1850, in-8°. Pièce.*

189. Les Israélites jugés par un chrétien au XIX[e] siècle, par M. FRANÇOIS BRAIT,... — *Toulon, imp. de J.-M. Baume, 1850, in-8°.*

190. Le Judaïsme et le socialisme, par S. BLOCH. Extrait de « L'Univers israélite ». Première Partie. — *Paris, rue des Marais-Saint-Martin, 48, 1850, in-8°.*

(C'est tout ce qui est annoncé dans la « Bibliographie de la France ».)

191. Extrait du journal « L'Univers israélite ». (Signé : B. G. [27 juin 1850.]) — *Paris, imp. de Dondey-Dupré, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 3, porte : *Des Consistoires israélites.* — Contre l'application du suffrage universel à l'élection des membres des consistoires israélites.)

192. Élection d'un membre du consistoire central et de six membres du consistoire de la circonscription de Paris. Paris, le 2 août 1850. — *Paris, imp. de Wittersheim, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

193. (Circulaire de M. E. PEREIRE, au sujet de l'élection d'un membre du consistoire central de Paris, datée de Bordeaux le 23 août 1850, et commençant par ces mots :) M., cédant aux sollicitations qui m'avaient été faites... — *Bordeaux, imp. de J. Delmas, 1850, in-8°. Pièce.*

194. A nos Coreligionnaires de la Gironde. (Signé : ERNEST VIDAL, etc.) — *Bordeaux, lith. de Amic, (1850,) in-4°. Pièce.*

(Lettre circulaire en faveur de l'élection de M. Isaac Raynal comme membre du consistoire central israélite.)

195. Extrait de « L'Univers israélite ». Des lois organiques. (Signé : B. GRADIS.) — *Paris, imp. de V[e] Dondey-Dupré, (1850,) in-8°. Pièce.*

196. Extrait du journal « L'Univers israélite ». De la Nécessité d'un congrès israélite. (Signé : CARVALLO. [Bordeaux, le 6 février 1851.]) — *Paris, imp. de V[e] Dondey-Dupré, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

197. De la Révision des lois organiques du culte israélite. (Signé : B[in] GRADIS. [Septembre 1851.]) — *(Bordeaux,) lith. de Mayer, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

198. Observations sur le projet de loi organique présenté par le consistoire israélite. (Signé : B[in] GRADIS. [30 septembre 1851.]) — *Bordeaux, lith. de Mayer, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

199. (Lettre au consistoire central israélite sur les modifications à faire à l'ordonnance royale de 1844, commençant par ces mots :) Bordeaux, le 16 décembre 1851. MM., comme nous avons appris que le consistoire central... — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

200. (Circulaire du comité israélite du Haut-Rhin, en faveur de la candidature du sieur Javal au consistoire central de France, commençant par ces mots :) Horbourg, le 16 janvier 1852. M., vous allez déposer votre bulletin dans l'urne électorale pour la nomination d'un représentant du Haut-Rhin au consistoire central israélite de France... — *Colmar, imp. de V[e] Decker, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

201. Mémoire de M. XAVIER CHAUFFOUR, ancien avocat à la cour d'appel de Colmar... (29 février 1852.) — *Mulhouse, imp. de P. Baret, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet du serment *More judaico.*)

202. Note sur la position et les titres des israélites français expulsés du territoire de Bâle et Bâle-Campagne (Suisse). — *(Paris,) imp. de Maulde et Renou, (1852,) in-4°. Pièce.*

* Cantate pour l'installation du grand rabbin du consistoire central de France, paroles de MOYSE ALCAN, musique d'ERNEST CAHEN. *(1853.)*

(Voyez la division POÉSIE.)

203. Les Conférences des grands rabbins à Paris. — *Paris, imp. de V[e] Dondey-Dupré, 1856, in-8°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 3, porte : *Extrait du « Jeschurun », journal publié par M. le grand rabbin* HIRSCH *à Francfort-sur-le-Mein, n° de juin* 1856.)

204. Hommage aux dames patronesses de l'ouvroir de la maison de charité de S.-Jacques, en souvenir du baptême conféré, le 10 novembre 1856, par monseigneur l'évêque d'Amiens, à une famille juive préparée par les Sœurs de Charité de la paroisse... Abjuration d'une famille juive à l'église Saint-Jacques. (Extrait de « l'Ami de l'ordre », du 11 novembre 1856.) (Signé : L'abbé JULES CORBLET.) — *Amiens, imp. de E. Yvert, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

205. A Son Excellence M. le ministre de l'instruction publique et des cultes. (Juin 1857.) — *Mulhouse, imp. de P. Baret, (s. d.,) in-fol. Pièce.*

(Observations des membres de la communauté consistoriale du Haut-Rhin sur le projet de réorganisation du culte israélite.)

§ 3. (Ld[185])

Détails de l'histoire des diverses circonscriptions consistoriales de la Synagogue, par ordre alphabétique de localités en France, — aux Colonies.

1. Discours de M. KLEIN, grand rabbin du consistoire israélite de Colmar, prononcé à l'occasion de l'inauguration de la synagogue de Belfort, le 1[er] nissan 5617 (26 mars 1857). — *Belfort, imp. de J.-B. Clere, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

A. — *1857. — Paris, imp. de Guiraudet et Jouaust, in-8°. Pièce.*

2. Discours de M. le grand rabbin (BARUCH GOUGENHEIM) de la circonscription consistoriale israélite de

Nancy à ses coreligionnaires de Besançon, le 13 mai 1825. — *Besançon, imp. de C. Deis, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

3. Sermon prononcé à la cérémonie de l'initiation religieuse célébrée dans le temple israélite de Blamont, le 5 septembre 1846 (שבח פ' כי תצא 5606), par L. Klotz, rabbin à Lunéville. — *Saint-Nicolas-de-Port, imp. de P. Trenel, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

4. A nos Coreligionnaires. (Signé : Les choristes démissionnaires volontaires, A. Oxeda aîné, etc. [4 juillet 1851.]) — *Bordeaux, autographie de Mayer, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

5. Réfutation, par un israélite du Haut-Rhin, de plusieurs articles calomnieux publiés contre le consistoire israélite de Colmar. — *Strasbourg, imp. de G. Silbermann, 1841, in-8°.*

6. Discours prononcé en allemand par M. Seligmann-Goudcheaux, grand rabbin, le 15 septembre 1843, à l'occasion de l'inauguration du temple israélite à Colmar. Rede bei der Einweihung des israelitischen Tempels zu Colmar... — *Colmar, imp. de Ve Decker, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Français-allemand.)

7. Rapport fait par M. ab. Meyer, commissaire-administrateur du temple et président de la commission. Séance de la commission administrative du temple israélite de Colmar, tenue le 7 novembre 1846. — *Colmar, imp. de Ve Decker, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

8. Département du Haut-Rhin. Consistoire israélite. Circonscription de Colmar. (7 17-octobre 1850.) — *Colmar, imp. de Ve Decker, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet des attributions des rabbins.)

9. רדיא Lettre pastorale de M. S. Klein, grand rabbin, président du consistoire israélite de la conscription de Colmar, à MM. les rabbins de la circonscription consistoriale de Colmar. (2 juin 1851.) — *Colmar, imp. de Ve Decker, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

10. Consistoire Israélite. Circonscription de Colmar. Extrait des registres des arrêtés. (Signé : Les membres du consistoire, S. Klein, grand rabbin, président, etc. [20 juillet 1851.]) — *Colmar, imp. de Ve Decker, (s. d.,) in-fol. Pièce.*

11. Colmar, le 18 mars 1853. A MM. les rabbins et commissaires-administrateurs. (Signé : Les membres du consistoire, S. Klein, grand rabbin, président, etc.) — *Colmar, imp. de Ve Decker, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(On lit en marge : *Département du Haut-Rhin. Consistoire israélite. Circonscription de Colmar. Circulaire.* — Contre les pratiques usuraires.)

12. (Circulaire pour l'élection des membres du consistoire israélite, signée : Les membres du consistoire, S. Klein, grand rabbin, etc., et commençant par ces mots :) רדיא קאלמאר יום א' ד' מרחשון תרטו לפ"ק Colmar, le 25 octobre 1854. MM. Les électeurs, dans quelques jours les électeurs auront à compléter le consistoire...] — *Colmar, imp. de Ve Decker, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(En allemand écrit en caractères hébreux.)

13. Compte rendu par M. moïse Bloch, trésorier de la communauté israélite de Colmar, des recettes et des dépenses par lui faites des deniers de la synagogue, depuis le 1er septembre 1854 jusqu'au 31 décembre 1855, vérifié et approuvé par les membres de la commission administrative le 31 janvier 1856. — *Colmar, imp. de C. Decker, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

14. רדיא Lettre pastorale adressée aux israélites de la circonscription consistoriale de Colmar, par le grand rabbin président du consistoire de cette circonscription. (Signé : S. Klein. [7 octobre 1856.]) — *(Colmar,) imp. de C. Decker, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

15. Prière composée par M. mardoché Roque-Martine, grand rabbin, de la circonscription de Marseille, pour être récitée à l'occasion de l'inauguration du nouveau temple israélite de la ville de Lyon (en mars 1813) administré par M. Isaac Helft, commissaire délégué de la synagogue consistoriale de Marseille, traduite en français par M. élie Halévy,... — *Paris, imp. de L.-P. Sétier fils, 1813, in-4°. Pièce.*

(Hébreu-français.)

16. Décision prise, en 1807, dans le grand sanhédrin convoqué à Paris par l'empereur Napoléon, et règlement du temple et du bureau de bienfaisance des israélites à Lyon. — *Lyon, imp. de L. Boitel, 1840, in-8°.*

17. Compte rendu de l'administration de la communauté israélite de Lyon. — *Lyon, imp. de Boursy fils, (1842,) in-8°. Pièce.*

18. Second Coup d'œil sur l'administration de M. Heyman, commissaire surveillant de la communauté israélite de Lyon, délégué du consistoire de Marseille. Par S. Lévy. — *Lyon, rue de la Préfecture, 8, 1842, in-8°. Pièce.*

19. Extrait des « Archives israélites ». (Août 1850.) Initiation religieuse à Marseille. — *Paris, imp. de Wittersheim, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

20. Programme de l'initiation religieuse des filles israélites, adopté par le consistoire israélite de Marseille. — *Marseille, imp. de Ve M. Olive, 1852, in-18. Pièce.*

21. Consistoire israélite de la circonscription de Marseille. Rapport fait par M. M.-D. Cahen, grand rabbin, dans la séance consistoriale du 6 juin 1855 (5615). Compte rendu et répartition des fonds recueillis dans les quêtes triennales en faveur des quatre communautés de la Terre-Sainte, de 5602 à 5612 : de 1842 à 1852. — *Marseille, imp. de A. Gravière, 1855, in-8°. Pièce.*

22. Rite et règlement pour le culte israélite français de Metz. — *Pont-à-Mousson, imp. de A. Simon, 1842, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

23. Rôle de répartition pour l'extinction des dettes de l'ancienne communauté des Juifs de Metz. Année 1842. — *Metz, imp. de J. Mayer-Samuel, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

24. Compte rendu par le grand rabbin de la circonscription de Metz (L.-M. Lambert) sur sa gestion du budget des synagogues de cette ville depuis le 22 février 1841 jusqu'au 22 février 1842. — *Metz, imp. de H. Salomon, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

25. A mes Coreligionnaires de la campagne habitant la circonscription consistoriale israélite de la Moselle. (Signé : Le grand rabbin de la circonscription de Metz, L.-M. Lambert. [14 février 1843.]) — *Metz, imp. de J. Mayer-Samuel, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Pour engager les israélites à envoyer leurs enfants aux écoles publiques.)

26. La Commission de liquidation des dettes de l'ancienne communauté juive de Metz à M. . Metz, le 24 juillet 1843. (Signé : Au nom de la commission, le président, lion Goudchaux.) — *Metz, imp. de J. Mayer-Samuel, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

27. Extrait des « Archives israélites de France ». Numéro d'août 1844. Concussions, avanies, dettes. Les ducs de Brancas et les juifs de Metz. (Signé : O. Terquem.) — *(Paris,) imp. de Wittersheim, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

28. Rapport au conseil municipal de Metz, sur la demande d'un secours faite par le consistoire israélite de cette ville pour aider à la réédification de la synagogue. (Par M. Dommanget.) 13 février 1845. — *Metz, imp. de J. Mayer-Samuel, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

29. Mémoire présenté par M. le préfet de la Moselle en exécution de l'article 6 de l'ordonnance royale du 1er juin 1828; à l'effet de revendiquer, pour la juridiction administrative, l'examen des réclamations portées devant le tribunal civil de Sarreguemines, par divers israélites de Frauenberg, contre leurs cotisations au rôle dressé, en 1842, pour le paiement des dettes de l'ancienne communauté juive de Metz. Metz, le 30 juin 1845. (Signé : Germeau.) — *Metz, imp. de J. Mayer-Samuel, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

30. Élection de deux membres du consistoire de Metz. (Signé : P., électeur de la Moselle. [13 août 1850.]) — *Metz, imp. de Toussaint, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

31. Cérémonie de l'inauguration de la synagogue consistoriale de Metz. Programme. — *Metz, imp. de J. Mayer-Samuel, (1850,) in-4°. Pièce.*

32. Inauguration de la synagogue consistoriale de Metz. 30 août 1850. — *Metz, imp. de J. Mayer-Samuel, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

33. A mes Coreligionnaires de cette ville. (Signé : Le rabbin consistorial de la circonscription de Metz, L.-M. Lambert. [21 décembre, l'an du monde 5612.]) — *Metz, imp. de J. Mayer-Samuel, (1852,) in-4°. Pièce.*

(Au sujet de quelques abus introduits dans le culte.)

34. Liquidation des dettes de l'ancienne communauté juive de Metz. Mise en recouvrement du rôle de 1853. Compte de l'emploi du produit du rôle de 1843. Copie du rôle de 1853. — *Metz, imp. de J. Mayer-Samuel, (1853,) in-8°.*

35. Consistoire israélite de le janvier 1854. Renseignements demandés par la commission de liquidation des dettes de l'ancienne communauté juive de Metz. Le président du consistoire israélite de à M. . — *Metz, imp. de J. Mayer-Samuel, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

36. An die Herren israelitische Notablen des oberrheinischen Departements... [A MM. les notables israélites du département du Haut-Rhin. (Par lehmann Raphael,... 1er janvier 1845.)] — *Mulhouse, J.-P. Rissler, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre. — Au sujet d'améliorations à introduire dans différentes parties de l'administration religieuse israélite.)

37. Discours prononcé par M. le rabbin de Mulhouse (Dreyfuss), à l'occasion de l'inauguration du nouveau temple israélite, le 13 décembre 1849. Publié par les soins de la commission administrative, au profit de l'école de travail israélite. — *Mulhouse, imp. de P. Baret, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

38. Consistoire israélite. Circonscription de Nancy. Instruction pour les commissaires surveillants près les synagogues (temples) des communes de la circonscription de Nancy. (Signé : Les membres du consistoire israélite de la circonscription de Nancy, godefroy Gompel, président, etc. [24 octobre 1825.]) — *Nancy, Hissette, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

39. Lettre pastorale du grand rabbin du consistoire israélite de Nancy. (Signé : S. Ulmann. [22 avril 1844.]) — *Nancy, imp. de J. Troup, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

40. Administration consistoriale de la circonscription de Nancy. Commission administrative du temple israélite de Nancy. Attribution des places aux propriétaires, en remplacement de celles qu'ils possédaient avant la reconstruction du temple en 1844. Extrait des délibérations du consistoire israélite de la circonscription de Nancy. Séance du premier septembre 1844 (et du 1er septembre 1845). — *Nancy, lith. de L. Christophe, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

41. Consistoire israélite de Nancy. Rapport sur la situation du cours religieux israélite de Nancy, fait par

M. SYLVAIN MAY, membre du comité, le samedi 18 décembre 1846. A l'occasion de la distribution des prix. — *Nancy, imp. de Hinzelin, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

42. Consistoire israélite de Nancy. Le grand rabbin à ses frères de la communauté israélite de Nancy. (Signé : S. ULMANN. [1er février 1847.]) — *Nancy, imp. de Hinzelin, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Souscription en faveur des israélites indigents.)

43. (Circulaire aux israélites de la circonscription de Nancy, relative à l'élection de trois membres du consistoire, et commençant par ces mots :) Nancy, le 14 mai 1850. M. et cher coreligionnaire, les israélites de la circonscription de Nancy... — *Nancy, imp. de Nicolas, (s. d.,) in 4°. Pièce.*

44. Sermon prononcé, le samedi 17 septembre 1853, dans le temple israélite de Nancy, par M. S. ULMANN, grand rabbin, la veille de son départ. — *Paris, imp. de Wittersheim, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

45. Discours d'installation de M. LIBERMANN, grand rabbin de Nancy, prononcé dans le temple consistorial de Nancy le 1er juin 1854. — *Paris, imp. de Ve Dondey-Dupré, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

46. A MM. les rabbins et les commissaires administrateurs de la circonscription du consistoire israélite de Nancy. (Signé : Le grand rabbin, J. LIBERMANN. [10 juillet 1854.]) — *St-Nicolas (Meurthe), imp. de P. Trenel, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Pour le renouvellement, par les officiants, de leur brevet d'aptitude.)

47. Appel du grand rabbin aux israélites de Nancy en faveur de l'école religieuse de cette ville. (Signé : J. LIBERMANN. [11 juillet 1854.]) — *Saint-Nicolas, imp. de P. Trenel, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

48. Lettre pastorale, adressée par le grand rabbin du consistoire israélite de Nancy (J. LIBERMANN) à MM. les rabbins, communaux et ses coreligionnaires de la circonscription. (12 juillet 1854.) — *Saint-Nicolas, près Nancy, imp. de P. Trenel, 1854, in-8°. Pièce.*

49. Rapport présenté par le président de la commission administrative à la communauté israélite de Nîmes. (Signé : C. VIDAL-NAQUET. [15 mai 1857.]) — *Nîmes, imp. de Soustelle, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

50. Discours prononcé à l'occasion de l'inauguration du nouveau temple israélite de Paris, célébrée le 12 adar 5582 (5 mars 1822), par M. DE COLOGNA, grand rabbin, président du consistoire central... — *Paris, imp. de Sétier, 1822, in-4°. Pièce.*

* Ode hébraïque, sur l'inauguration du nouveau temple israélite de Paris, célébrée le 12 adar 5582 (5 mars 1822), par M. DE COLOGNA,...

(Voyez la division POÉSIE.)

51. Souscription pour la Vue perspective du temple israélite de Paris, dessinée et lithographiée par MM. MOÏSE-BARUCH WEIL et RAPHAEL JÉROMEC,... — *(Paris,) imp. de Dondey-Dupré, (1826,) in-8°. Pièce.*

52. Règlement pour le Collége des notables israélites de la circonscription de Paris; arrêté dans la séance tenue par MM. les notables, le 17 avril 1826. — *Paris, Dondey-Dupré père et fils, 1826, in-8°. Pièce.*

53. Discours de S. DE COLOGNA, prononcé le 11 août 1838, à Paris, dans le temple israélite, par Adolphe Crémieux, à l'occasion de sa majorité religieuse. — *(Paris,) imp. de A. Éverat, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

54. Discours prononcé, le 24 juin 1839, dans la séance du consistoire israélite du département de la Seine; par M. CRÉHANGE, secrétaire de la Société de bienfaisance et de secours mutuels israélite dite des Amis de l'humanité, en faveur des réunions religieuses des sociétés de secours israélites de Paris... — *Paris, chez tous les délégués, 1839, in-8°. Pièce.*

55. Aux Israélites de Paris. (Signé : A. CRÉHANGE, M. BOLVILLER.) — *(Paris,) imp. de Ve Dondey-Dupré, (1841,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet de changements proposés pour le cimetière Montmartre.

56. A M. le pair de France, préfet du département de la Seine. — *(Paris,) imp. de Wittersheim, (1841,) in-4°. Pièce.*

(Réclamation des israélites de Paris au sujet de la reprise des terrains dans les cimetières affectés à leur culte.)

57. Consistoire israélite de la circonscription de Paris. A MM. les membres du consistoire central des israélites de France à Paris. (Signé : Dr CAHEN, président, etc. [25 janvier 1846.]) — *Paris, imp. de Wittersheim, 1846, in-8°. Pièce.*

(Sur l'exercice de la boucherie israélite.)

58. A MM. les notables israélites de la circonscription de Paris. Rapport de la commission consistoriale pour la préparation de l'élection du grand rabbin. (Signé : La commission, MM. CAHEN, président, etc. [4 novembre 1847.]) — *(Paris,) imp. de Wittersheim, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

59. Aux notables israélites de la circonscription de la Seine. (Signé : Plusieurs notables de la circonscription de Paris.)—*Paris, imp. de Wittersheim, (1847,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet de l'élection du grand rabbin.)

60. Réponses de M. le rabbin CHARLEVILLE aux questions de la commission consistoriale, publiées à la demande d'un grand nombre de notables. — *(Paris,) imp. de Wittersheim, (1847,) in-8°. Pièce.*

61. Le grand Rabbin du consistoire israélite de Paris (L. ISIDOR) aux fidèles de sa circonscription. (26 elul 5608 [24 septembre 1848].) — *Paris, imp. de Wittersheim, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

62. Élections consistoriales 1856. (Signé : CAHEN.) — *Paris, imp. de Dubois et Vert, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(En faveur de la candidature de M. Oulry jeune.)

63. Élections consistoriales de la Seine. Paris, le 7 décembre 1857. (Signé : ABRAHAM LANGE.) — *(Paris,) imp. de A. Godchaux, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Circulaire et bulletin de vote.)

64. Discours prononcé, le 18 décembre 1846, par M. S. MARX, grand rabbin de Saint-Esprit, à l'occasion de son installation. — *Bayonne, imp. de P. Lespès, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

65. Relation de l'initiation religieuse de M. E. Werth, à Sainte-Marie-aux-Mines. — *Strasbourg, imp. de G. Silbermann, 1842, in-8°. Pièce.*

66. Programme et discours à l'occasion de l'initiation religieuse de neuf jeunes filles israélites de Sarrebourg, célébrée le 27 août 1842 (Samedi פ' כי תבא 5602), dans la synagogue de cette ville, par M. L. ISIDOR,... — *Strasbourg, imp. de P.-A. Dannbach, 1843, in-8°. Pièce.*

67. Consistoire israélite. Circonscription de Strasbourg. Instructions à MM. les commissaires surveillants près les synagogues et à MM. les membres des commissions d'administration des communautés israélites du département du Bas-Rhin. Israelitisches Consistorium. Circonscription von Strassburg... — *Strasbourg, imp. de G. Silbermann, (1843,) in-8°. Pièce.*

68. Élection consistoriale du Bas-Rhin. Strasbourg, le 14 août 1850. — *Strasbourg, imp. de Huder, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

69. Service funèbre célébré dans la synagogue des juifs de Thionville, le 22 janvier 1807, en l'honneur de feu M. Dondeine, maire de cette ville, décédé le janvier mil huit cent sept. Traduit de l'hébreu. — *Metz, Pierret, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

70. Discours prononcé par M. B. GOUGUENHEIM, grand rabin de la circonscription consistoriale de Nancy, lors de l'inauguration d'une nouvelle synagogue pour les israélites de Toul. — *Nancy, imp. de Barbier, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

71. A Son Excellence monseigneur le ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur. — *Colmar, J.-H. Decker, 1824, in-4°. Pièce.*

(Pétition du consistoire et des notables israélites de la circonscription de Wintzenheim en faveur de leurs coreligionnaires accusés d'usure.)

---

72. Inauguration de la synagogue de Mostaganem. Rapport au consistoire algérien. Sermon de M. MICHEL-A. WEILL, grand rabbin de l'Algérie. — *Paris, imp. de Guiraudet et Jouaust, 1857, in-8°. Pièce.*

73. Quelques Mots, à propos d'un article de « L'Univers israélite », du mois de mars 1856, sur la synagogue Lasry à Oran. (Signé : ISAAC BEN HAIM.) — *Marseille, imp. de Arnaud, 1856, in-8°. Pièce.*

SECTION III.

CULTES DIVERS.

§ 1. (Ld[186])

Généralités.

1. Extraits du « Courrier lorrain ». — *Nancy, Richard-Durupt, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Sur les Templiers, l'abbé Châtel, Saint-Simon.)

2. Petite Revue de trois sectes modernes et de leur avenir en France, en présence du catholicisme, de la politique et de la civilisation de ce temps; par M. PROGIN, curé de Montrèt... — *Louhans, imp. de Poinet, 1833, in-8°. Pièce.*

3. Histoire critique des prétendues réformes des sieurs Châtel, Auzou, Fabré Palapra et Roch, suivie d'une notice sur les schismatiques actuels des Églises anglicane et protestante. — *Paris; chez les principaux libraires de France et de Belgique, 1834, in-12.*

(1re et 2me livraisons, formant les pages 1-96. — C'est tout ce qui est annoncé dans la « Bibliographie de la France ».)

4. Scènes historiques des prétendus réformateurs Châtel, Auzou, Fabré-Palapra et Roch; par P.-E. H..... T, R.... X, F..... N. — *Paris, A. Jeanthon, 1834, in-12.*

5. Les Travers et les folies de notre époque, ou L'histoire des Templiers modernes et de quelques autres charlatans; par M.-J.-A. JUIN D'ALLAS. — *Paris, au bureau de L'Époque, 1835, in-8°. Pièce.*

* Études sur les réformateurs contemporains ou socialistes modernes, Saint-Simon, Charles Fourier, Robert Owen. Par M. LOUIS REYBAUD. *(1840.)*

(Voyez la division PHILOSOPHIE.)

6. La France mistique. Tablau des excentricités religieuses de ce tems, par ALEXANDRE ERDAN. — *Paris, Coulon-Pineau, (1855,) 2 vol. in-8°.* Réserve.

(L'auteur a suivi une orthographe systématique que l'on a conservée dans le titre ci-dessus.)

§ 2. (Ld[187])

Cultes révolutionnaires.

* Les Mystères de la Mère de Dieu dévoilés. Troisième volume des « Causes secrètes de la révolution du 9 au 10 thermidor ». Par VILATE, ex-juré au tribunal révolutionnaire de Paris, détenu.

(Voyez précédemment tome III, page 93, n° 1152.)

1. Extraits d'un manuscrit intitulé : « Le Culte des adorateurs », contenant des fragments de leurs différents livres sur l'institution du culte, les observances religieuses, l'instruction, les préceptes et l'adoration. —

Paris, de l'imprimerie du Cercle social, l'an IV de la République, in-8°.

(Par DAUBERMENIL, d'après Barbier.)

§ 3. (Ld[188])

Théophilanthropes : — Histoire générale; — Constitution religieuse; — Détails de l'histoire.

* Journal des théophilanthropes, ou Recueil de morale universelle à l'usage des hommes de toutes les religions, de tous les pays, de tous les états et métiers. (10 germinal an VI.)

(Voyez précédemment tome IV, page 399, n° 995.)

1. Geschichte des Theophilanthropismus von seinem Ursprunge bis zu seiner Erlöschung. Von GREGOIRE, ehemaligen Bischofe von Blois, jetzt senator des franzosischen Reichs zu Paris. Aus dem Französischen. — *Hannover, bey den Gebrüdern Hahn, 1806, in-8°.*

(Traduction allemande, faite sur manuscrit, du chapitre intitulé : « Histoire de la théophilanthropie, depuis sa naissance jusqu'à son extinction » dans l'« Histoire des sectes religieuses » du même auteur publiée seulement en 1810.)

---

2. Manuel des théophilanthropes ou adorateurs de Dieu et amis des hommes; contenant l'exposition de leurs dogmes, de leur morale et de leurs pratiques religieuses, avec une instruction sur l'organisation et la célébration du culte; rédigé par C*** (CHEMIN-DUPONTÈS), et adopté par les sociétés théophilanthropiques établies à Paris. Seconde édition. — *Paris, au bureau de L'Abeille politique et du Courrier de la librairie, an V-1797, in-32.*

A. — *An VI-1798. — Paris, au bureau des ouvrages de la théophilanthropie, rue de La Harpe, 307, in-32.*

3. Manuale dei teofilantropi, ossia dei veri adoratori di Dio ed amici degli uomini; concernente l'esposizione dei loro dogmi, della loro morale e delle loro pratiche religiose, con un' istruzione sull' organizzazione e celebrazione del culto; opera del citt° J.-B. CHEMIN stata adottata dalla società teofilantropica di Parigi. Già prima d'ora tradotta in italiano, riveduta, ed aumentata dal cittadino G. DEGREGORI, uomo di legge... — *Torino, presso M.-A. Morano, anno VII repubblicano, in-18.*

4. Instruction élémentaire sur la morale religieuse, par demandes et par réponses, rédigée par l'auteur du « Manuel des théophilanthropes ou adorateurs de Dieu et amis des hommes », et enseignée dans les temples théophilanthropiques établis en France. — *Paris, au bureau du Courrier de la librairie, an V-1797, in-18. Pièce.*

A. — *An VI.* Rédigée par J.-B. CHEMIN,... — *Paris, chez l'auteur, in-18. Pièce.*

5. Année religieuse des théophilanthropes ou adorateurs de Dieu et amis des hommes; recueil de discours et extraits sur la religion et la morale universelles, pour être lus, pendant le cours de l'année, soit dans les temples publics, soit dans les familles. Publié par l'auteur du « Manuel des théophilanthropes » (CHEMIN-DUPONTÈS). — *Paris, au bureau des ouvrages de la théophilanthropie, an VI-1797, 4 vol. in-12.*

A. — *1798. — Amsterdam, J. van Gulik, 4 tomes en 2 vol. in-12.*

6. Rituel des théophilanthropes, contenant l'ordre de leurs différents exercices, et le recueil des cantiques, hymnes et odes adoptés dans les différents temples, tant de Paris que des départements; rédigé, quant à la partie des invocations et formules; publié et distribué, quant à la partie des chants, par J.-B. CHEMIN, auteur des livres élémentaires de la théophilanthropie. — *Paris, chez l'éditeur, rue de La Harpe, n° 307, an VI, in-18.*

7. Gottesverehrungen der Neufranken; oder Ritualbuch der Theophilantropen einer unlängst zu Paris entstandenen religiosen Gesellschaft. Aus dem Franzosischen nach der zweyten Auflage. — *Leipzig, im Verlage der Dytischen Buchhandlung, 1798, in-8°.*

(Traduction allemande du n° précédent.)

8. Recueil de cantiques, hymnes et odes, pour les fêtes religieuses et morales des théophilanthropes ou adorateurs de Dieu et amis des hommes; précédé des invocations et formules qu'ils récitent dans lesdites fêtes. — *Paris, au bureau des ouvrages de la théophilanthropie, rue de La Harpe, n° 307, an VI-1798, in-18.*

---

9. Détail de l'événement arrivé à madame Angot, en sortant d'une société de théophilanthropes. Sa grande colère à ce sujet. (Signé : HAYARD.) — *(Paris,) imp. de P.-A. Allut, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

* Conte. Vers adressés au citoyen Hauy, instituteur des aveugles-nés, et l'un des plus zélés apôtres de la secte des théophilanthropes.

(Voyez la division POÉSIE.)

10. Le Théophilanthrope dévoilé. (Signé : Par FR. J***.) — *(Paris,) imprimerie des Amis réunis, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Par NIC.-FRANÇ. JACQUEMART, d'après Barbier.)

11. Manifeste des catholiques contre les sociétés des théophilanthropes. (Signé : LUQUES.) — *(Paris, s. d.,) in-8°. Pièce.*

12. Les Crimes des philanthropes dévoilés par les catholiques. (Signé : DENIS.) — *(Paris,) Allut, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

13. Grande Discussion entre les catholiques et les théophilanthropes, sur l'abolition des dimanches. Dialogue sur les religions par des ministres des deux cultes. — *Paris, imp. de C.-J. Gelé, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

14. Les Catholiques et les philanthropes traités comme

ils le méritent. (Signé : Denis.) — *(Paris,) imp. de P.-A. Allut, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Même pièce que la précédente, à quelques différences près.)

* Dispute du diable entre monsieur Dimanche, la citoyenne Décade, le curé de la paroisse des Innocents, le curé des théophilanthropes...

(Voyez précédemment tome III, page 155, n° 324.)

15. Porte-feuille du concile catholique, trouvé par un théophilanthrope. (Signé : Denis.) — *(Paris,) Allut, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

16. La Pelle au cul, donnée aux théophilanthropes par les catholiques... Dialogue entre un catholique et un théophilanthrope. — *(Paris,) imp. de Leguay, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

17. Les Catholiques et philanthropes dévoilés aux yeux de la France et de l'Europe entière; moralité des chefs des institutions théophilanthropiques. Noms des églises où siégera le vrai culte. — *(Paris,) imp. de Gelé, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

18. Liberté de la presse. Catholiques, fermez vos portes, les théophilanthropes ont vos clefs. (Signé : pierre C. [Colau].) — *(Paris,) imp. de Desseinferjeux, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

19. Liberté de la presse. Déclaration du général Buonaparte aux Sociétés théophilanthropes. (Signé : Luques.) — *(Paris,) imp. de Desseinferjeux, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

20. Relation de ce qui s'est passé dans plusieurs villages entre les catholiques et les théophilanthropes. (30 frimaire an VI.) — *Paris, citoyenne Prévost, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

21. Détail exact de la conspiration découverte des philanthropes. Noms de tous ceux qui ont été arrêtés cette nuit et conduits au Temple, où il se trouve plusieurs ex-députés chefs de la conspiration. (Signé : Luques.) — *(Paris,) imp. de Desseinferjeux, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

22. Les Théophilanthropes soutenus par Bonaparte, son discours sur la religion, et sa prière à l'Éternel. — *(Paris,) imp. de Augustin, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

23. Crimes et forfaits des théophilanthropes, ou Les torts de toutes les factions réconciliées en présence de Buonaparte. Fêtes à ce sujet. Serment d'oublier toutes les horreurs commises dans la Révolution. Peine portée contre celui qui oserait rappeler les qualifications propres à réveiller l'esprit de parti. — *(Paris,) citoyenne Prévost, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

24. Vatan, que je prene ta place, ou Le théophilantrope démasqué, conférance antre un prêtre et un théophilantrope. — *(Paris,) citoyenne Prevost, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Même pièce que la précédente, sauf quelques modifications.)

25. Discours sur l'anniversaire de la théophilanthropie, prononcé le 20 nivôse an 6 de l'ère républicaine, dans plusieurs temples du département de la Seine. — *Paris, imp. de Leguay, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 3, porte : *Discours sur l'anniversaire de la théophilanthropie. Par* J.-F. Dubroca.)

26. La Paix et l'union entre les Français, ou La tiare illustrée, ouvrage suivi de trente-quatre notes curieuses et intéressantes, dont deux, fort amples, contenant environ soixante pages, établissent les principes et présentent une saine critique de la nouvelle religion qui s'élève actuellement dans Paris sous le nom de théophilanthropie. Par A.-J. Guyot. — *Paris, Levacher, an V de la République, in 8°.*

(Le titre de départ, page 1, porte : *La Paix et l'union entre les Français... Vœu offert au pape Pie VI dans la vingt-troisième année de son pontificat...*)

27. L'Origine du culte romain et de la théophilanthropie, avec une dissertation sur l'Apocalypse de saint Jean, qui a prédit tous les événements actuels, par L.-L. Pélissard. — *Paris, chez l'auteur, l'an VI, in-8°. Pièce.*

28. La Queue des prêtres et le poil follet des théophilanthropes; par un arrière-neveu de Rabelais du côté des femmes. — *Paris, L'Enfant, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

29. Rapport fait au Corps législatif par L. Bonaparte et François (de Nantes), au nom de la commission des Onze, concernant le triomphe de la religion catholique : la mort des théophilanthropes ou leurs fourberies dévoilées aux yeux de la France et du Corps législatif. — *(Paris,) Dumaka, in-8°. Pièce.*

* La Mort des théophilanthropes, ou Leurs fourberies secrètes dévoilées aux yeux de la France et de l'Europe entière. Par N. M. D***, prêtre catholique.

(Voyez précédemment tome III, page 196, n° 711.)

30. Lettre écrite par les théophilanthropes avant de mourir. (5 messidor an VII.) — *Paris, imp. de Pellier, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

* Dialogue entre La Réveillère et Treillard.

(Voyez la division POÉSIE.)

31. O! pour le coup le bon Dieu est assommé! Voilà la résurrection des théophilanthropes et leur manifeste foudroyant aux partisans de la religion de nos pères. (Signé : pierre Colau.) — *(Paris,) imp. de J. Philippe, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

32. Ordre des fêtes religieuses et morales qui doivent être célébrées, pendant l'an IX, par la Société de religion naturelle du temple de la Victoire (Sulpice). Suivi du règlement d'organisation de cette Société. (17 floréal an VIII.) — *Paris, au vestiaire du temple, l'an IX, in-8°. Pièce.*

33. Lettre du ministre de la police générale de la république, qui fait défenses aux théophilanthropes de s'assembler davantage dans les endroits ci-dessus indi-

qués, par ordre du gouvernement. (Signé : Fouché.) — *(Paris,) imp. de Ve Leroux, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

34. Sur l'Interdiction du culte de la religion naturelle dit théophilanthropie. (21 ventose an X.) — *(Paris,) se trouve à la librairie classique, pont Saint-Michel, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

§ 4. (Ld[189])

Église chrétienne primitive de Fabré-Palaprat; — Nouveaux Templiers, du même.

1. Courte Notice sur l'état du monde religieux, recommandée à l'attention sérieuse du clergé et de tous les chrétiens. — *Paris, imp. de Migneret, (1824,) in-8°. Pièce.*

2. Le Triomphe de la vérité en Jésus-Christ. Décembre 1827. — *Paris, Delaunay, 1829, in-8°. Pièce.*

3. Un Trait de lumière venu à propos. Au temps et à la vérité. Vrais disciples du Sauveur, réjouissez-vous, le règne de votre père arrive. Septembre 1829. (Signé : Par l'auteur du « Triomphe de la vérité en Jésus-Christ ».) — *Paris, Delaunay, 1829, in-8°. Pièce.*

4. Lévitikon, ou Exposé des principes fondamentaux de la doctrine des chrétiens-catholiques-primitifs; suivi de leurs évangiles, d'un extrait de la Table d'or, et du Rituel cérémoniaire pour le service religieux, etc. Et précédé du statut sur le gouvernement de l'Église et la hiérarchie lévitique. (Par Fabré-Palaprat.) — *Paris, librairie des chrétiens-primitifs, 1831, in-8°.*

5. Épître du souverain pontife et patriarche de la religion chrétienne-catholique-primitive (Fabré-Palaprat) à M. l'archevêque de Paris. (Donné en la chapelle pontificale et patriarchale, le 29 du mois de juillet, an de N. S. J. le C. 1831, vingt-septième de mon pontificat, sous le scel apostolique-patriarchal et le contre-seing du secrétaire patriarchal.) — *Paris, Ladvocat, 1831, in-8°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 3, porte : *N° 1314. Extrait des « Actes des Apôtres », an* 1831. *Epistola* bernardi-raymundi, *apostoli, ad Hyacinthum.* bernard-raymond, *par la grâce de Dieu et les suffrages de mes Frères, souverain pontife et patriarche de la sainte Église chrétienne, catholique et apostolique, successeur du Très-Saint-Père et apôtre, souverain pontife et patriarche Jean, à mon très-cher Frère Hyacinthe, archevêque du diocèse de Paris dans la communion de l'Église catholique-romaine, salut et bénédiction en notre Seigneur Jésus le Christ.*)

6. Église chrétienne-primitive. Lettre pastorale de M. l'évêque de Nancy, primat-coadjuteur de Lorraine. (En notre église de Nancy, le 1er mars, an de N.-S. Jésus le Christ 1832. F. jean-baptiste L'Hote. Par mandement de M. l'évêque, Didelot.) — *Paris, imp. de Dueessois, 1832, in-8°. Pièce.*

7. Discours sur l'histoire civile et religieuse de l'ordre du Temple, prononcé, le 13 janvier 1833, pour l'inauguration solennelle du local consacré au culte des chrétiens-primitifs, par F. A. Barginet (de Grenoble). — *Paris, A. Guyot et Scribe, 1833, in-8°.*

8. De l'Église chrétienne-primitive et du catholicisme romain de nos jours, par une réunion d'ecclésiastiques. (Par Fabré-Palaprat.) — *Paris, Houdaille, 1833, in-8°.*

9. Jérusalem et Rome. Débats entre les journalistes protecteurs du catholicisme romain de nos jours et les conservateurs du christianisme de l'Église primitive, pour faire suite au livre : « De l'Église chrétienne-primitive et du catholicisme romain de nos jours ». (Par Fabré-Palaprat.) — *Paris, au bureau central d'imprimerie et de librairie, 1834, in-8°.*

10. Anniversaire du martyre de Jean le Précurseur. Discours prononcé, le 26 juin 1834, à l'église des Chrétiens-primitifs, par julien Rebière. — *Paris, au secrétariat du Temple, 1834, in-8°. Pièce.*

11. L'Ordre du domicile, du temple et du tabernacle vivants de Dieu, qui sont son Verbe fait homme, personnellement et collectivement, dont je manifeste, par sa faveur spéciale, l'expression visible, salutaire, harmonieuse, couronnée de gloire et pleine de bonheur, comme mon Église. — *Paris, imp. de Bourgogne et Martinet, (1834,) in-8°. Pièce.*

* L'Ordre de la résurrection simple ou de la perfection de notre père céleste, tel que Dieu le demande pour son bonheur inaltérable, tel qu'il le manifesta dans la quarantaine glorieuse de son Christ revécu; pour être aujourd'hui l'expression merveilleuse de son immortalité, qui reste en communication, dans son triple rapport, comme un levain splendide qui fait fermenter son ample sujet; au profit de la Sion permanente. *(1834.)*

(Voyez la division POÉSIE.)

12. Recherches historiques sur les Templiers et sur leurs croyances religieuses. Par J. P....., ancien élève de l'École polytechnique. — *Paris, Dentu, 1835, in-8°.*

(Par Fabré-Palaprat, grand-maître des Templiers, d'après M. Quérard.)

13. Catéchisme philosophique des chrétiens-primitifs de France, ou Exposé véridique de la révélation, faite par Jésus le Christ à Jean l'évangéliste, de la doctrine secrète des anciennes initiations, source de diverses religions et particulièrement de celle chrétienne-primitive. A l'usage des fidèles de cette Église. — *Paris, chez l'auteur, 1837, in-8°.*

14. Catéchisme à l'usage de l'Église chrétienne-primitive. — *Paris, imp. de Maistrasse, 1850, in-8°.*

15. Église chrétienne-primitive. Lettre pastorale pour la pâque de 1851. A nos Frères et à nos Sœurs, et à tous les hommes de progrès et de fraternité. (Signé : Vollée, ministre, Dampierre, président d'office.) — *Paris, imp. de Guillois, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

16. Église chrétienne-primitive. Lettre pastorale. Les anciens administrateurs de l'Église chrétienne-primitive aux fidèles. (Signé : Au nom du comité ecclésiastique, le secrétaire, VOLLÉE, ministre; au nom de l'ancien conseil d'administration, le président, G. MOULIN.) — *Paris, imp. de Guillois, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Notification du refus, en date du 8 mai 1852, de l'autorisation de continuer l'exercice de leur culte dans le local de la rue du Faubourg-Saint-Martin, 129.)

---

17. Ministère de la secrétairerie magistrale. — *In-4°.*

(Recueil factice de lettres de convocation de l'ordre du Temple classées chronologiquement.)

18. Ordre du Temple. (Signé : Le ministre de l'ordre, grand précepteur. [6 aab 702.] 17 juillet 1820.) — *(S. l. n. d.,) in-4°. Pièce.*

(Lettre d'envoi d'un Décret magistral. — On lit en marge : *Secrétairerie magistrale.*)

19. Manuel des chevaliers de l'ordre du Temple. — *Paris, chez le chevalier A. Guyot, 707-1825, in-18.*

20. Discours prononcé à Paris, dans une séance extraordinaire de l'ordre des Templiers, le 3 thebeth 708 (2 décembre 1826), par le baron D'HÉNIN DE CUVILLIERS,... — *Paris, Delaunay, 1826, in-8°. Pièce.*

21. Ordre du Temple. Déclaration individuelle. (Signé : HUOT. [8 août 1827.]) — *Paris, imp. de Decourchant, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

22. Histoire de la condamnation d'un Templier en 1832. (Signé : F. JEAN DE NORD-AMÉRIQUE. [3 janvier 1833.]) — *Paris, Delaunay, 1833, in-8°.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

23. Doctrine de la haute initiation du Temple, révélée dans une série de leçons faites au grand convent métropolitain de l'ordre. Par M. l'évêque du Nivernais, précepteur du grand convent. (18 avril 1833.) — *Paris, imp. de H. Tilliard, 1833, in-8°. Pièce.*

24. *Militia Templi. Ad majorem Dei gloriam.* Rapport ministériel au grand-maître. (Signé : Le ministre de l'ordre et du grand-maître, en titre de grand-connétable, F. JULES D'HELVÉTIE, etc. [Magistropolis, le 11 nissan 715.]) — *Magistropolis (Lutetiæ Parisiorum), ex typis militiæ Templi, DCCXV-1833, in-8°.*

(On lit à la fin : *imp. de A. Moessard.*)

25. Réflexions d'un ancien Templier. — *Paris, imp. de E. Duverger, 1836, in-8°.*

26. Histoire curieuse de la démission d'un grand-chancelier de l'ordre du Temple, grand-comte ministre de l'ordre, et vénérable doyen de la maison métropolitaine d'initiation, en l'an de l'ordre DCCXVIII, et de notre seigneur Jésus le Christ MDCCCXXXVI. — *Ex typis militiæ Templi, schebat 718 (janvier 1837), in-8°.*

(On lit au v° du faux titre : *imp. de A. Moessard.*)

27. Ordre du Temple. Manifeste du grand convent central et primitif de l'ordre. Déclarations et décrets (17-19 mars 1837.) — *Paris, imp. de A. Moessard et Jousset, 718-1837, in-4°. Pièce.*

28. Ordre du Temple. — *Paris, imp. de Chassaignon, 1837, in-8°. Pièce.*

(Adresse du conseil de l'ordre, en date du 8 avril 1837; suivie d'un Rapport du grand sénéchal EUGÈNE DE FRANCE, daté du 31 mars 1837, et relatif à l'ouvrage catalogué sous le n° précédent.)

29. Actes du convent général de l'ordre du Temple, tenu à Paris en 1836 et 1837. — *Paris, imp. de Chassaignon, 1837, in-18.*

30. Lettre aux soi-disant membres du conseil général de l'ordre du Temple, faisant suite à l'Histoire curieuse de la démission d'un chancelier de cet ordre en 1836. (Signé : Le commandeur, THÉODORE DE TULLE. [Paris, le 11 sivan 718, 16 mai 1837.]) — *Paris, imprimerie de l'ordre du Temple, 1837, in-8°. Pièce.*

(On lit à la fin : *imp. de A. Moëssard et Jousset.* — Au sujet de la secte Johanniste au sein de l'ordre. — Voyez le n° 26 ci-dessus.)

31. Ordre du Temple. A la plus grande gloire de Dieu. Lettre du G. M. à M. le chevalier Jules de Chab... imprimée par ordre de S. A. le prince délégué, pour être envoyée à tous les membres de l'ordre. (Signé : F. BERNARD-RAYMOND [FABRÉ-PALAPRAT]. 5 octobre 1837.) — *Paris, imp. de Chassaignon, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

32. Ordre du Temple. A la plus grande gloire de Dieu. Rapport fait au conseil d'administration générale de l'ordre, par M. le grand sénéchal (EUGÈNE DE FRANCE), au sujet des bulletins publiés par la faction dissidente. Imprimé, par ordre de S. A. le prince délégué du G. M., pour être envoyé à toutes les maisons et légations de l'ordre. (1er novembre 1837, 719e de l'ordre.) — Ordre du Temple. Convent métropolitain de la langue d'Aquitaine à S. A. le prince délégué du G. M. (12 oct. 1837.) — *Paris, imp. de Chassaignon, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

33. Ordre du Temple. A la plus grande gloire de Dieu. BERNARD-RAYMOND (FABRÉ-PALAPRAT), par la grâce de Dieu et le suffrage des Frères, grand maître de l'ordre du Temple et patriarche, à tous ceux qui ces présentes verront, salut. (30 du mois de décembre de l'an de N. S. J.-C. 1837, 719e de l'ordre.) — *(Paris,) imp. de Chassaignon, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

(Décret contre la commission exécutive d'un grand couvent central et primitif de l'ordre, administrant la milice au nom et par l'empêchement du grand maître.)

34. Ordre du Temple. A la plus grande gloire de Dieu. Grand convent magistral pour la commémoration du martyre, et la cérémonie funèbre en l'honneur du G. M. Bernard-Raymond. Procès-verbal de la séance du 8 juin de l'an de N. S. J. le C. 1838. (Pour copie conforme le G. précepteur, chargé de la secrétairerie magistrale, F. RENÉ-LÉON DE SUD-EUROPE.) — *Paris, imp. de Chassaignon, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

35. Ordre du Temple. *A. M. D. G.* Bulletin de l'or-

dre du Temple. Publié par ordre de la commission exécutive administrant la milice au nom et pour l'empêchement de S. A. E. monseigneur le grand maître Bernard-Raymond; contenant les actes souverains, arrêts, édits, etc., des autorités de l'ordre. (Livr. I-VI, 20 mai 1837-22 août 1838.) — *Paris, imprimerie de l'ordre du Temple, rue de Furstemberg, 8bis, an de l'ordre 719, de N. S. J.-C. 1837, in-4°.*

(N'a pas été continué.)

36. Ordre du Temple. A la plus grande gloire de Dieu. Circulaire de l'administration générale, adressée aux membres réguliers de l'ordre du Temple. (Signé : JOSEPH DE NORD-EUROPE; F. LAURENT DE NORD-ASIE; etc. [7 septembre 1838.]) — *Paris, imp. de Chassaignon, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

37. Statuts généraux de l'ordre du Temple, votés et décrétés par le convent général assemblé en 1838 et 1839. — *Magistropolis (Paris), an de l'ordre 722 (ère vulgaire 1840), gr. in-8°. Pièce.*

38. Convent général de l'ordre du Temple. (Signé : F. JEAN-MARIE [RAOUL], régent de l'ordre, présidant la séance, etc. [15 janvier 1841.]) — *Paris, imp. de Ve Dondey-Dupré, (s. d.,) gr. in-8°. Pièce.*

39. Ordre du Temple. Proclamation. (A Paris, en la résidence magistrale, l'an de N. S. J. le C. 1841, le trentième jour de mars; an de l'ordre 722. [Signé : F. JEAN-MARIE (RAOUL), régent, etc.]) — *Paris, imp. de Ve Dondey-Dupré, (s. d.,) gr. in-8°. Pièce.*

40. Ordre du Temple. (Signé : Le président du convent général, régent de l'ordre, JEAN-MARIE RAOUL, le secrétaire du convent général, grand précepteur de l'ordre JOSEPH BUROS. [25 mai 1841.]) — *Paris, imp. de Mme Ve Dondey-Dupré, (s. d.,) gr. in-8°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 1, porte en plus : *Ad majorem Dei gloriam. Convent général, cinquième séance.* — La couverture imprimée sert de titre.)

§ 5. (Ld190)

Saint-Simoniens.

* Bibliographie saint-simonienne, par HENRI FOURNEL, de 1802 au 31 décembre 1832. *(1833.)*

(Voyez la division BIBLIOGRAPHIE.)

---

1. Nouveau Christianisme, dialogues entre un conservateur et un novateur. (Par HENRI SAINT-SIMON.) Premier Dialogue. — *Paris, Bossange père, 1825, in-8°.*

(Voyez, pour tous les ouvrages antérieurs et purement économiques de Saint-Simon, la division SCIENCES PHILOSOPHIQUES.)

2. Doctrine de Saint-Simon. Exposition. Première année. 1829. Seconde édition. — *Paris au bureau de L'Organisateur, 1830, in-8°.*

(Par M. E. BARRAULT, d'après la « Bibliographie saint-simonienne ».)

3. Aux Artistes. Du Passé et de l'avenir des beaux-arts. (Doctrine de Saint-Simon.) — *Paris, A. Mesnier, 1830, in-8°.*

4. Extrait de « L'Organisateur ». Correspondance. (Signé : CH. D. [CHARLES DUVEYRIER].) — *(Paris,) imp. de Everat, (1830,) in-8°. Pièce.*

(On lit au bas de la page 1 : « Cette Lettre à tous les hommes qui, ayant déjà reconnu, dans la doctrine de Saint-Simon, un système philosophique ou politique plus avancé que tous ceux qui ont été proposés jusqu'à ce jour, n'y voient pas encore les bases de l'ordre religieux de l'avenir ».)

5. A un Catholique, sur la vie et le caractère de St-Simon. Extrait de « L'Organisateur », du 19 mai 1830. — *(Paris,) imp. de Everat, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Par M. GUST. D'EICHTHAL, d'après la « Bibliographie saint-simonienne ».)

6. De « L'Organisateur ». Lettre aux disciples de Saint-Simon. (Signé : X... [28 mai 1830.]) — *Besançon, imp. de C. Deis, 1830, in-8°. Pièce.*

7. Lettre du Père (ENFANTIN) à Charles Duveyrier, sur la vie éternelle. (Juin 1830.) — *Paris, A. Johanneau, 1834, in-8°. Pièce.*

8. De la Religion st-simonienne. Aux élèves de l'École polytechnique. (Par M. AREL TRANSON. [16 mai-11 juillet 1830.]) — *Paris, A. Mesnier, 1830, in-8°.*

9. Pétition importante à la Chambre des Pairs, avis aux Saint-Simoniens. Par M. DESTRAVAULT. (6 août 1830.) — *Paris, chez l'auteur, 1830, in-8°. Pièce.*

10. Religion saint-simonienne. La Marseillaise. (Extrait de « L'Organisateur », du 11 septembre 1830.) — *(Paris,) imp. de Everat, (1832,) in-8°. Pièce.*

(Par M. MICHEL CHEVALIER, d'après la « Bibliographie saint-simonienne ».)

11. Religion saint-simonienne. Lettre à M. le président de la Chambre des Députés. (Signé : BAZARD, ENFANTIN, chefs de la religion saint-simonienne. [1er octobre 1830.]) — *(Paris,) imp. de Everat, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

12. Doctrine saint-simonienne. Résumé général de l'exposition faite en 1829 et 1830. Extrait de la « Revue encyclopédique ». (Novembre 1830.) Deuxième édition. — *Paris, au bureau de L'Organisateur et du Globe, 1831, in-8°. Pièce.*

(Par M. HIP. CARNOT, d'après la « Bibliographie saint-simonienne ».)

A. — 3e éd. — *Paris, au bureau du Globe, 1831, in-8°. Pièce.*

* Saint-Simon, ode. Par LÉON HALÉVY. *(1831.)*

(Voyez la division POÉSIE.)

13. Doctrine des Saints-Simoniens en langage intelligible, vieux manuscrit trouvé à la Bibliothèque royale, par DIDIER. Première Partie, où l'on voit la vie de Saint-

Simon et tout ce qu'il a fait de curieux et d'intéressant. — *Paris, chez l'auteur, (1831,) in-4°. Pièce.*

(C'est tout ce qui a paru.)

14. Exposé historique et philosophique placé en regard de la doctrine saint-simonienne, par ALEX. GORDON, ex-officier de la marine française. — *Paris, A. Désauges, 1831, in-8°. Pièce.*

15. Lettres sur la religion et la politique, 1829; suivies de l'Éducation du genre humain, traduit de l'allemand de LESSING. (Par EUGÈNE RODRIGUES.) — *Paris, au bureau de L'Organisateur, 1831, in-8°.*

(Le faux titre porte : *Doctrine de Saint-Simon.*)

16. Religion saint-simonienne. Enseignement central. Extrait de « L'Organisateur ». Premiers temps du christianisme. Premiers temps de la religion saint-simonienne. Parallèle des deux époques. (Par M. J. LECHEVALIER.) — *Paris, imp. de Éverat, (1831,) in-8°. Pièce.*

17. Religion saint-simonienne. Enseignement central. Extrait de « L'Organisateur ». (Par M. HIPPOLYTE CARNOT.) — *Paris, imp. de Éverat, 1831, in-8°.*

18. Religion saint-simonienne. Prédication. L'Art. (Par M. E. BARRAULT.) — *Paris, au bureau du Globe et de L'Organisateur, 1831, in-8°. Pièce.*

(Extrait du *Globe*, du 2 mai 1831. — Le titre de départ, page 3, porte : *Prédication. L'Art. Paganisme, christianisme, saint-simonisme.*)

19. Lettre à MM. les disciples de Saint-Simon, sur quelques points de leur doctrine; par H. HOLLARD, docteur en médecine. — *Paris, Delaunay, (1831,) in-8°. Pièce.*

20. Science nouvelle. Lettre d'un disciple de la Science nouvelle aux religionnaires, prétendus Saint-Simoniens, de « L'Organisateur » et du « Globe », par P.-C. R.....x (PROSPER-CHARLES ROUX). — *Paris, rue de Choiseul, n° 2 bis, 1831, in-8°.*

21. Mission saint-simonienne. (Profession de foi des Saint-Simoniens, adressée aux habitants de Rouen. Mai 1831.) Pourquoi nous venons. Ce que nous apportons. Comment nous prétendons réussir. (Signé : Au nom de nos Pères, Bazard, Enfantin, chefs de la religion saint-simonienne, JULES LECHEVALIER, membre du Collége.) — *Strasbourg, imp. de Ve Silbermann, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

22. Religion saint-simonienne. Aux femmes, sur leur mission religieuse dans la crise actuelle. — *Rouen, imp. de D. Brière, (1831,) in-8°. Pièce.*

(On lit au bas de la page 1 : « Ce morceau, extrait du journal « L'Organisateur » [du 26 février 1831], a été écrit par une jeune personne appartenant à la famille saint-simonienne ». — Par Mlle PALMYRE BAZARD, d'après la « Bibliographie saint-simonienne ». — Réimprimé à l'occasion de la mission de Rouen. [Mai 1831.])

23. Entretiens sur les Saint-Simoniens et le saint-simonisme, ou Les oreilles d'âne de Saint-Simon. Par FERDINAND JOUA, de Rouen. — *Rouen, imp. de G.-B. Delamare, 1831, in-8°. Pièce.*

24. Religion saint-simonienne. Prédication sur la constitution de la propriété. Extrait de « L'Organisateur ». (Par M. JEAN REYNAUD.) — *Paris, au bureau de L'Organisateur, 1831, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre. — Le titre de départ, page 1, porte : *Religion saint-simonienne. Missions saint-simoniennes... Mission du Midi.*)

25. Les Saint-Simoniens à Lyon. — *Lyon, Sauvignet, 1831, in-12. Pièce.*

26. Doctrine des Saint-Simoniens. — *Lyon, Sauvignet, 1831, in-12. Pièce.*

27. Les Saint-Simoniens. Article publié dans la « Revue provinciale », sous le pseudonyme de JULES RAIMBAULT, par ALPHONSE DE B..... (BOISSIEU). — *Lyon, imp. de G. Rossary, 1831, in-8°. Pièce.*

28. Doctrine de Saint-Simon, mise à la portée de tout le monde. — *Lyon, L. Babeuf, 1831, in-18.*

29. Notice sur l'impossibilité d'établir une religion nouvelle, en réponse à la foi nouvelle des Simoniens sans mission légitime ni authentique. — *Lyon, imp. de A. Idt, (1831,) in-8°. Pièce.*

30. Essai contre les S.-Simoniens. — *Metz, imp. de Collignon, 1831, in-8°. Pièce.*

31. La Religion saint-simonienne et ses prêtres. (Par M. CHAVARD.) — *(Paris,) imp. de Carpentier-Méricourt, (1831,) in-8°. Pièce.*

32. Mission saint-simonienne. (Extrait de « L'Organisateur ».) Réponse à quelques objections sur le principe fondamental de la politique saint-simonienne : A chacun, suivant sa capacité; à chaque capacité, selon ses œuvres. — *Strasbourg, imp. de Ve Silbermann, (1831,) in-8°. Pièce.*

33. Religion saint-simonienne. Communion générale de la famille saint-simonienne. Extrait de « L'Organisateur ». (8 juillet 1831.) — *Paris, au bureau de L'Organisateur, 1831, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

34. Lettre aux prédicateurs de la doctrine dite saint-simonienne. Mission de l'Est. (9 juillet 1831.) — *Paris, Bricon, 1831, in-8°.*

35. Religion saint-simonienne. La Presse. Articles extraits du « Globe, journal de la doctrine de Saint-Simon ». (1-11 juillet 1831.) — *Paris, au bureau du Globe et de L'Organisateur, 1831, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre. — Par M. MICHEL CHEVALIER, d'après la « Bibliographie saint-simonienne ».)

36. Religion saint-simonienne. Économie politique et politique. Articles extraits du « Globe ». (Par M. ENFANTIN. [28 novembre 1830-18 juin 1831.]) — *Paris, au bureau du Globe, juillet 1831, in-8°.*

A. — 2e éd. — *Paris, au bureau du Globe, mars 1832, in-8°.*

37. Religion saint-simonienne. Lettre du Père Enfantin à Charles Duveyrier. (Juin 1830.) Lettre du Père Enfantin à François et à Peiffer, chefs de l'église de Lyon. (Juillet 1831.) Le prêtre. L'homme et la femme. Extrait du « Globe » du 18 juin 1831. — *Paris, imp. de Éverat, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

38. Religion saint-simonienne. Aux ouvriers, par un ouvrier. — *(Paris,) imp. de Éverat, (1831,) in-8°. Pièce.*

(Par M. Haspott, d'après la « Bibliographie saint-simonienne ».)

39. Encore un Mot sur la religion saint-simonienne. (Signé : Chavard. [1er août 1831.]) — *(Paris,) imp. de David, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

40. Lettre sur l'hérédité, à MM. les disciples de Saint-Simon; par le baron Massias,... (1er août 1831.) — *Paris, F. Didot frères, 1831, in-8°. Pièce.*

41. Extraits du « Globe ». Articles sur l'hérédité de la propriété, par henri Fournel, membre du Collége de la religion saint-simonienne, ingénieur au corps royal des Mines, ex-directeur des mines, forges et fonderies du Creusot. (26 juin-27 septembre 1831.) — *Paris, au bureau du Globe et de L'Organisateur, 1831, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre. — Le faux titre porte : *Réponse à une brochure intitulée : « Questions sur le droit d'hérédité spécialement considéré dans la monarchie et dans la pairie; par M. le baron Massias ».*)

42. Société de la morale chrétienne. Programme d'un prix de 500 francs pour la meilleure réfutation de la doctrine saint-simonienne considérée dans ce qu'elle a de contraire à la morale chrétienne. — *Paris, imp. de Selligue, (1831,) in-8°. Pièce.*

43. Religion saint-simonienne. Ouverture d'une bibliothèque de la doctrine saint-simonienne à Perpignan. Pourquoi nous venons. Ce que nous apportons. Comment nous prétendons réussir. (Signé : Au nom de nos Pères, Bazard, Enfantin, chefs de la religion saint-simonienne, jules Lechevalier, membre du Collége.) — *Perpignan, imp. de J. Alzine, 1831, in-8°. Pièce.*

44. Religion saint-simonienne. Église de Toulouse. Enseignement de l'Athénée. Avenir de la femme. — *Toulouse, imp. de A. Hénault, 1831, in-8°. Pièce.*

45. Aux Industriels. Lettres sur la législation dans ses rapports avec l'industrie et la propriété, dans lesquelles on fait connaître les causes de la crise actuelle et les moyens de la faire cesser. Par A. Decourdemanche, avocat. Extrait du « Globe ». (22 novembre 1830-24 octobre 1831.) — *Paris, au bureau du Globe, 1831, 2 parties en 1 vol. in-8°.*

46. Religion saint-simonienne. Politique européenne. Articles extraits du « Globe ». (Par M. michel Chevalier. [17 décembre 1830-10 novembre 1831.]) — *Paris, au bureau du Globe, 1832, in-8°.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

47. Parallèle du S.-Simonien et du républicain. Lettre adressée par jules Sambuc au président de la réunion des Amis de l'égalité de Grenoble. — *(Paris,) imp. de J.-L. Barnel, 1831, in-8°. Pièce.*

48. Religion saint-simonienne. Réunion générale de la famille. Séances des 19 et 21 novembre. Note sur le mariage et le divorce, lue au Collége de la religion saint-simonienne, le 17 octobre, par le Père Rodrigues. — *Paris, imp. de Éverat, 1831, in-8°.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

49. Religion saint-simonienne. Événements de Lyon. (31 octobre — 30 novembre 1831.) — *(Paris,) imp. de Éverat, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Publié par M. michel Chevalier, d'après une note imprimée au verso du faux titre.)

50. Religion saint-simonienne. Toulouse, le 9 décembre, 1831. (Signé : J. Resseguier, etc.) — *Toulouse, imp. de A. Henault, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

51. Religion saint-simonienne. Enseignement des ouvriers. Séance du dimanche 18 décembre 1831. — *Paris, au bureau du Globe, 1831, in-8°. Pièce.*

52. Aux Saint-Simoniens. Lettre sur la division survenue dans l'association saint-simonienne, par jules Lechevalier. (20 décembre 1831.) — *Paris, imp. de Éverat, in-8°.*

(Le titre de départ, page 11, porte en plus : *A Curie, apôtre saint-simonien, à Mulhouse.* — L'avant-propos est daté du 24 décembre.)

53. Religion saint-simonienne. Enseignement des ouvriers. Séance du dimanche 25 décembre 1831. — *Paris, au bureau du Globe, 1832, in-8°. Pièce.*

54. Religion saint-simonienne. Discussions morales, politiques et religieuses qui ont amené la séparation qui s'est effectuée, au mois de novembre 1831, dans le sein de la Société saint-simonienne. Première Partie. Relations des hommes et des femmes. Mariage. Divorce. (Signé : Bazard, l'un des deux chefs de l'ancienne hiérarchie saint-simonienne, chef de la hiérarchie nouvelle.) — *Paris, rue des Saints-Pères, n° 26, janvier 1832, in-8°. Pièce.*

55. Religion saint-simonienne. Affranchissement des femmes. Prédication du 1er janvier 1832, par abel Transon. — *Paris, au bureau du Globe, 1832, in-8°. Pièce.*

56. Religion saint-simonienne. Morale du jour. La fille du peuple. — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

(Extrait du n° précédent.)

57. Sur la Religion saint-simonienne. — *Nancy, imp. de Dard, 1832, in-8°.*

58. Première Lettre à un Saint-Simonien, par M. T. Cabuchet,... (12 janvier 1832.) — *Lyon, L. Babeuf, 1832, in-8°. Pièce.*

59. Emprunt saint-simonien. (28 déc. 1831-16 janvier 1832.) — *Paris, imp. de Éverat, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

60. Religion saint-simonienne. Poursuites dirigées contre notre Père suprême Enfantin, et contre notre Père Olinde Rodrigues. (Signé : M. C. [MICHEL CHEVALIER] — *(Paris) imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

(Extrait du *Globe*, du lundi 23 janvier.)

61. Est-ce légalement que le gouvernement a fait suspendre l'exercice du culte saint-simonien? Questions à poser au jury. (Signé : DECOURDEMANCHE.) — *Paris, imp. de Éverat, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Extrait du *Globe*, du 26 janvier 1832.)

62. Des Saint-Simoniens et de l'impuissance du gouvernement à réprimer leurs doctrines. — *Paris, G.-A. Dentu, 1832, in-8°. Pièce.*

63. Le Dieu malgré lui, ou Le club sous un clocher. Par DE LÉPINE,... Histoire de Saint-Simon. Histoire des Saint-Simoniens. Saint-Simonisme réfuté par lui-même. — *Brignolles, imp. de Perreymont-Dufort, 1832, in-8°.*

64. Examen critique de la doctrine dite religion saint-simonienne. Par N. VAGNER, bachelier ès-lettres — *Nancy, chez l'auteur, février 1832, in-8°. Pièce.*

65. Exposition de la religion saint-simonienne. Par P. CURIE, D. M., membre de la hiérarchie saint-simonienne. — *Mulhausen, imp. de Risler, 1832, in-8°. Pièce.*

66. Religion saint-simonienne. Aperçu des vues morales et industrielles des Saint-Simoniens. (Signé : GUSTAVE BIARD.) — *Blois, imp. de Dézairs, 1832, in-8°. Pièce.*

67. Religion saint-simonienne. Politique industrielle. Système de la Méditerranée, par MICHEL CHEVALIER. Articles extraits du « Globe ». (20 janvier-12 février 1832.) — *Paris, aux bureaux du Globe, 1832, in-8°.*

68. Paris, le 12 février 1832. A M. Enfantin, rue Monsigny, n° 6. (Signé : TOUSSAINT, de Belgique.) — *Paris, imp. de Lachevardière, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

69. OLINDE RODRIGUES aux Saint-Simoniens. (13 février 1832.) — Bases de la loi morale proposées à l'acceptation des femmes. — *(Paris,) imp. de Éverat, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

70. Le Disciple de Saint-Simon aux Saint-Simoniens et au public. (Signé : OLINDE RODRIGUES, chef de la religion saint-simonienne. [13 février-1er mars 1832.]) — *Paris, imp. de Éverat, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(On trouve page 21 : *Bases de la loi morale proposées à l'acceptation des femmes.*)

* Offrande aux Saint-Simoniens. Le Nain mystérieux, proverbe dramatique; par le petit BALTHAZAR (MONTHEROT), ex-travailleur du culte. (12 mars 1832.)

(Voyez la division THÉATRE.)

71. Religion saint-simonienne. OLINDE RODRIGUES à M. Michel Chevalier... (12-18 mars 1832.) — *(Paris,) imp. de Lachevardière, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

72. Religion saint-simonienne. L'armée guerrière et l'armée pacifique. — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

73. Religion saint-simonienne. Immense utilité des chemins de fer pour améliorer le sort des nations. — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

74. Religion saint-simonienne. Les Lanciers du préfet de police. — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

(Par M. MACHEREAU, d'après la « Bibliographie saint-simonienne ».)

75. Religion saint-simonienne. Sujet de méditation pour les peuples et pour les rois. (Par M. MICHEL CHEVALIER.) — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in 8°. Pièce.*

76. Religion saint-simonienne. Qu'est-ce qu'un prêtre Saint-Simonien? — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

77. Religion saint-simonienne. Napoléon, ou L'homme-peuple. La guerre et l'industrie. — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

78. Religion saint-simonienne. La dévote et la grande dame. L'aumône et le travail. — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

79. Religion saint-simonienne. Recueil de prédications. Tome 1er. — *Paris, aux bureaux du Globe, 1832, in-8°.*

(La dédicace est signée E. BARRAULT et porte la date du 26 mars. — Ce tome 1er est tout ce qui est entré à la Bibliothèque par le dépôt.)

80. Religion saint-simonienne. Morale. Réunion générale de la famille. Enseignements du Père suprême. (Par M. ENFANTIN.) Les trois familles. (Par M. OLINDE RODRIGUES.) — *Paris, à la librairie saint-simonienne, avril 1832, in-8°.*

81. SAINT-SIMON. Son premier écrit; Lettres d'un habitant de Genève à ses contemporains, 1809; sa Parabole politique, 1819; le Nouveau Christianisme, 1825; précédés de Fragments de l'histoire de sa vie écrite par lui-même, publiés par OLINDE RODRIGUES, son disciple, chef de la religion saint-simonienne. *Paris, à la librairie saint-simonienne, 1832.* — Catéchisme politique des industriels. 1824. Vues sur la propriété et la législation. 1818. Seconde livraison. *Paris, A. Naquet, 1832.* — *Le tout en 1 vol. in-8°.*

(La couverture imprimée de la seconde livraison porte : *Œuvres complètes de* SAINT-SIMON,...)

82. Religion saint-simonienne. Comment le peuple peut s'élever. (Signé : CAMAYOU.) — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

83. Religion saint-simonienne. Moyen de donner du travail aux ouvriers et la paix à tout le monde. Le chemin de fer du Hâvre à Marseille. (Signé : CHARLES DUVEYRIER.) — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

84. Religion saint-simonienne. Du bon et du mau-

vais prêtre catholique. Du prêtre saint-simonien. (Signé : MACHEREAU, fils de portier, membre du deuxième degré de la hiérarchie saint-simonienne.) — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

85. Religion saint-simonienne. Un bon gouvernement. (Signé : CHARLES BÉRANGER, ouvrier horloger.) — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

86. Religion saint-simonienne. La propreté. (Signé : CH. BÉRANGER, ancien ouvrier en horlogerie, fonctionnaire saint-simonien.) — *(Paris), imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

87. Religion saint-simonienne. — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

(Deux lettres signées MICHEL CHEVALIER, en date des 9 et 12 avril 1832, mettant à la disposition du procureur du roi et du maire du 11e arrondissement les salles Taitbout et de l'Athénée, pour le service du choléra.)

88. Procès des Saint-Simoniens. — *(Paris,) imp. de Pihan Delaforest, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 1, porte : *Extrait de la « Gazette des tribunaux », du 13 avril 1832.*)

89. Religion saint-simonienne. Au roi. Extrait du « Globe », du 13 avril 1832. (Signé : HENRI FOURNEL, apôtre...) — *(Paris,) imp. de Éverat, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *Paris, imp. de Éverat, in-8°. Pièce.*

90. Religion saint-simonienne. Napoléon. (Signé : C. BÉRANGER,...) — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(Paris,) imp. de Éverat, in-8°. Pièce.*

91. Religion saint-simonienne. Discours prononcé par M. THOUVENEL, membre de la Chambre des Députés, sur les poursuites exercées contre les Saint-Simoniens. — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in-8° Pièce.*

92. Religion saint-simonienne. Le Saint-Simonien et les coups de poing. (Signé : MACHEREAU, fils de portier, membre du 2e degré de la hiérarchie saint-simonienne.) — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

93. Religion saint-simonienne. Qu'est-ce qu'un travailleur ? (Signé : MACHEREAU.) — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

94. Religion saint-simonienne. L'ouvrier. Le propriétaire. Le Saint-Simonien. (Signé : BÉRANGER.) — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

95. Religion saint-simonienne. Nos Chances. — Les trois Ducs. (Signé : MICHEL CHEVALIER.) — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

96. Religion saint-simonienne. Nécessités des formules politiques. Les nôtres. (Signé : MICHEL CHEVALIER.) — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

97. Religion saint-simonienne. Du saint-simonisme. — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

(Extrait de la « Gazette d'Augsbourg ».)

98. Religion saint-simonienne. Les prêteurs à la petite semaine. Les banquiers. Les banques saint-simoniennes. (Signé : BÉRANGER.) — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

99. Religion saint-simonienne. L'Hôtel-Dieu. (Signé : ÉMILE HASPOTT, sous-directeur de la seconde section du degré des industriels saint-simoniens, ex-forgeron.) — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

100. Religion saint-simonienne. Mesures prises contre le choléra-morbus. Mesures à prendre pour assurer l'existence des travailleurs. (Signé : CH. BÉRANGER.) — De l'Émancipation successive des peuples. (Signé : A. SURBLED.) — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

101. Religion saint-simonienne. Le choléra-morbus. (Signé : MICHEL CHEVALIER.) — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

102. Religion saint-simonienne. Le choléra. Assainissement de Paris. (Signé : STÉPHANE FLACHAT, membre du Collége de la religion saint-simonienne, chef de fonction du degré des industriels.) — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

103. Religion saint-simonienne. Le tailleur et le fermier. Parabole de Saint-Simon. (Signé : MACHEREAU.) — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

104. Religion saint-simonienne. L'armée. La concurrence. (Signé : CH. BÉRANGER.) — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

105. Religion saint-simonienne. Projet de charte. — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

106. Religion saint-simonienne. Anglais et Français. — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

107. Religion saint-simonienne. Comment il serait possible d'améliorer prodigieusement le sort des nations. (Signé : MICHEL CHEVALIER.) — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

108. Religion saint-simonienne. L'École polytechnique et les Saints-Simoniens. — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

109. Religion saint-simonienne. La guerre et l'industrie. Grands travaux à établir. (Signé : MICHEL CHEVALIER.) — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

110. Religion saint-simonienne. Les Saint-Simoniens. Ce qu'ils ont fait. Ce qu'ils veulent. (Signé : CH. BÉRANGER.) — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

111. Religion saint-simonienne. Au roi. (Signé : HENRI FOURNEL.) — Religion saint-simonienne. Les empoison-

nements. La violence. (Signé : CH. BERANGER.) — Religion saint-simonienne. Fin du choléra par un coup d'État. (Signé : MICHEL CHEVALIER.) — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

112. Religion saint-simonienne. La Femme du peuple. (Signé : DELAGOUTTE, fonctionnaire saint-simonien.) — Les Chiffonniers. (Signé : CH. BERANGER.) — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

113. Religion saint-simonienne. Le choléra à Paris. (Signé : STÉPHANE FLACHAT.) — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

114. Religion saint-simonienne. Capitaux nécessaires. Nouvel emploi de l'amortissement. (Signé : MICHEL CHEVALIER.) — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

115. Religion saint-simonienne. Politique industrielle et système de la Méditerranée. (20 janvier-20 avril 1832.) — *Paris, rue Monsigny, n° 6, 1832, in-8°.*

(Extraits du *Globe*, signés : MICHEL CHEVALIER, STÉPHANE FLACHAT, CHARLES DUVEYRIER et HENRI FOURNEL.)

116. Religion saint-simonienne. Travaux publics. Fêtes. (Signé : CH. DUVEYRIER.) — Les Maîtrises. Organisation d'une armée pacifique. (Signé : CH. BÉRANGER.) — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

117. Religion saint-simonienne. Les cochers. La concurrence. Histoire d'un travailleur. (Signé : CH. BÉRANGER.) — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

118. Religion saint-simonienne. Le temps perdu. (Signé : BÉRANGER.) — *(Paris,) imp. de (Éverat,) 1832, in-8°. Pièce.*

119. Religion saint-simonienne. Le choléra. Napoléon. L'ordre légal. (Signé : CH. BÉRANGER.) — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

120. Religion saint-simonienne. La concurrence. Les machines et les ouvriers. Les associations. (Signé : ALEXIS PETIT.) — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

121. Religion saint-simonienne. Les manœuvres à maçons et les pompiers. (Signé : CH. BÉRANGER.) — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

122. Religion saint-simonienne. L'instruction du peuple. La presse. (Signé : CH. BÉRANGER.) — Religion saint-simonienne. Les bonnes intentions ne suffisent pas pour gouverner. (Signé : CH. BÉRANGER.) — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

123. Religion saint-simonienne. Ce que faisait Napoléon pour exciter l'enthousiasme du peuple. (Signé : MASCHEREAU.) — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

124. Religion saint-simonienne. Le peuple français. (Signé : CH. BÉRANGER.) — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

125. Religion saint-simonienne. Le jardin des Tuileries. Paris, 27 mai 1832. (Signé : CHARLES LEMONNIER.) — *(Paris,) imp. de Éverat, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

126. Religion saint-simonienne. Les médecins. (Signé : EMILE HASPOT.) — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

127. Religion saint-simonienne. L'égalité devant la loi. (Signé : CH. BÉRANGER.) — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

128. Religion saint-simonienne. Le but d'un gouvernement. (Signé : CH. BÉRANGER.) — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

129. Religion saint-simonienne. L'article suivant est extrait de l'« Économie politique » de notre Père suprême ENFANTIN. Organisation industrielle. Mairie, banque, budget, administration. — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

130. Religion saint-simonienne. La Vendée. La presse. Paris, 30 mai. (Signé : CH. LEMONNIER.) — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

131. Religion saint-simonienne. Église de Castelnaudary. Enseignement populaire. — *Castelnaudary, imp. de L. Groe, juin 1832, in-8°. Pièce.*

132. Religion saint-simonienne. A chacun selon son mérite. A chacun selon son travail. Quel but se proposent les Saint-Simoniens? (Signé : CH. LEMONNIER.) *Castelnaudary, imp. de L. Groe, (1832,) in-8°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *(Paris,) imp. de Éverat, in-8°. Pièce.*

133. Religion saint-simonienne. La prophétie. Articles extraits du « Globe ». Du 19 février au 20 avril 1832. Ménilmontant, le 1er juin 1832. — *Paris, imp. de Éverat, (s. d.,) in-8°.*

134. Religion saint-simonienne. La concurrence. (Signé : CH. BÉRANGER.) — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

135. Religion saint-simonienne. La révolution. La réforme. Le peuple français. (Signé : CH. BÉRANGER.) — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

136. Religion saint-simonienne. La tribune. Ode à Louvel. Paris, ce 1er juin. (Signé : CH. LEMONNIER.) — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

137. Religion saint-simonienne. La mairie. Le mariage. 2 juin 1832. (Signé : CH. BÉRANGER.) — *(Paris,) imp. de Éverat, (s. d.,) in-8°.*

138. Retraite de Ménilmontant. (6 juin 1832.) — *(Paris,) imp. de Éverat, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

139. Les Saint-Simoniens !!! Paris, 7 juin 1832. (Signé : CHARLES LEMONNIER.) — *(Paris,) imp. de Éverat, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

A. — *(S. d.)* — *Paris, imp. de Éverat, in-8°. Pièce.*

140. Religion saint-simonienne. Le bourgeois. Le révélateur. (Signé : MICHEL CHEVALIER.) — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

141. Religion saint-simonienne. L'émeute. 7 juin 1832. (Signé : CH. BÉRANGER,...) — *(Paris,) imp. de Éverat, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

142. Religion saint-simonienne. Événements d'hier. Ordonnance de M. de Montalivet. Jeudi 7 juin 1832. (Signé : CH. LEMONNIER.) — *(Paris,) imp. de Éverat, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

143. Religion saint-simonienne. Des républicains et du juste milieu. (Signé : A. SURBLED.) — Parallèle. (Signé : CH. BÉRANGER.) — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

144. — Religion saint-simonienne. L'émeute, le travail. 9 juin 1832. (Signé : BÉRANGER.) — *(Paris,) imp. de Éverat, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

145. Religion saint-simonienne. Avenir des partis. (Signé : CH. LEMONNIER.) — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

146. Religion saint-simonienne. La prostituée. (Signé : L. V. H.) — *(Paris,) imp. de Éverat, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

147. Religion saint-simonienne. Le roi présidant le Conseil des ministres. (Signé : CH. BÉRANGER.) — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

148. Religion saint-simonienne. Progrès des communications entre les peuples. (Signé : A. SURBLED.) — *(S. l., 1832,) in-8°. Pièce.*

149. Religion saint-simonienne. Ce qu'il faut pour être roi. La légalité. (Signé : BÉRANGER.) — *(S. l., 1832,) in-8°. Pièce.*

150. Religion saint-simonienne. Organisation industrielle de l'armée. (Signé : MICHEL CHEVALIER.) — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

151. Religion saint-simonienne. La guerre détruit tout commerce et toute industrie. (Signé : CH. BÉRANGER.) — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

152. Religion saint-simonienne. De l'élection. (Signé : A. SURBLED.) — *(Paris,) imp. de Éverat, (1832,) in-8°. Pièce.*

153. Religion saint-simonienne. La voix de Dieu. 21 juillet (*sic*, 21 juin) 1832. (Signé : CH. BÉRANGER.) — *(Paris,) imp. de Éverat, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

154. Retraite de Ménilmontant. Cérémonie du dimanche 1er juillet, et récit de ce qui s'est passé les jours suivants. Ouverture des travaux du temple. (8-11 juillet 1832.) — *(Paris,) imp. de Éverat, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

155. Mort de Talabot. (16 juillet 1832.) — *(Paris,) imp. de Éverat, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 3, porte : *Ménilmontant. Mort de Talabot, apôtre.*)

156. Le Père (ENFANTIN) à Fournel, apôtre. Ménilmontant, 18 juillet 1832. — Au Père, FOURNEL, apôtre. — *(Paris,) imp. de Éverat, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

157. Religion saint-simonienne. Les apôtres à Ménilmontant. (Signé : COGNAT. [Lyon, 19 juillet 1832.]) — *Lyon, imp. de Charvin, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

158. Les Saint-Simoniens!!! (Signé : COGNAT. [7 août 1832.]) — *Lyon, imp. de Charvin, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

159. Procès complet des Saint-Simoniens, avec les portraits des accusés. (27-28 août 1832.) — *Paris, B. Warée aîné, 1832, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre. — Le titre de départ, page 1, porte : *Procès contre les Saint-Simoniens. Cour d'assises de la Seine. Première section. Présidence de M. Naudin.*)

160. Dialogues d'un Saint-Simonien sur la religion saint-simonienne, les femmes libres Saint-Simoniennes, et grande dispute sur les inconvénients et les agréments de la religion de Saint-Simon; triomphe de la femme!!! (Signé : NEVEUX.) — *Paris, Adolphe R..., (1832,) in-16. Pièce.*

(Prose et vers.)

161. Nouvelle Armée des femmes Saint-Simoniennes, organisée en corps mobile. Proclamation adressée par le général de ce nouveau régiment à ses compatriotes. Marche guerrière sur ce sujet. — *Paris, Garson, (1832,) in-fol. plano.*

162. La Mort du diable jésuitique. Procès des apôtres de Saint-Simon, condamnés par la cour d'assises de la Seine. Discours prononcé par le Père ENFANTIN, les questions qui leur ont été faites et leurs réponses. Dissolution complète de l'association saint-simonienne, et défense qui lui a été faite de se réunir sous aucun prétexte. — *(Paris,) imp. de Chassaignon, (1832,) in-fol. plano.*

163. Des Saint-Simoniens. Enfantin rétribué suivant sa capacité et selon ses œuvres. (Signé : S. L. B.) — *Paris, chez les marchands de nouveautés, 1832, in-8°. Pièce.*

164. Religion saint-simonienne. Procès en police correctionnelle, le 19 octobre 1832. Avec le portrait du Père, d'après un médaillon de M. Caunois, et celui de H. Fournel, d'après M. Decaine. — *Paris, à la librairie saint-simonienne, 1832, in-8°.*

165. Ménilmontant, le 9 novembre 1832. Le Père (ENFANTIN) à la reine des Français. — *(Paris,) imp. de Éverat, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

166. Ménilmontant, le 23 novembre 1832. A Lyon! — *(Paris,) imp. de E. Duverger, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

167. Barrière du Trône. 15 décembre 1832. A Paris! — *(Paris,) imp. de E. Duverger, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

A. — *(1833.) — Avignon, imp. de A. Chambeau, in-8°. Pièce.*

* Calendrier S.-S. (saint-simonien). *(1833.)*

(Voyez précédemment tome IV, page 597, n° 107.)

168. 1833, ou L'année de la Mère. Mission du Midi. — *Lyon, M^me^ Durval, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

169. Pensées politiques et religieuses du Saint-Simonien, par DESESSART. Sa profession de foi. — *Paris, Johanneau, 1833, in-18. Pièce.*

170. Chants saint-simoniens. — *Grenoble, imp. de J.-L. Barnel, (1833,) in-8°. Pièce.*

(Vers et prose.)

171. Dialogues saint-simoniens, ou Réponse aux accusations portées contre la religion saint-simonienne et ses apôtres. Enseignement populaire. Premier Dialogue. Le prolétaire et le bourgeois. (Signé : T.) — *Bordeaux, imp. de P. Coudert, 1833, in-8°. Pièce.*

172. Foi nouvelle. — Chansons religieuses. — *Nantes, imp. de V. Mangin, 1833, in-12. Pièce.*

173. Explication de la religion saint-simonienne. — *Nantes, imp. de V. Mangin, 1833, in-12. Pièce.*

174. Explication de la doctrine saint-simonienne Premier (-deuxième) Bulletin. — *Toulon, imp. de L. Laurent, (1833,) in-8°. Pièce.*

175. Ménilmontant, ou Examen de la religion saint-simonienne, mise en rapport avec plusieurs sectes de l'antiquité et de l'état moderne. Dédié à mon père. — *Angers, imp. de E. Le Sourd, 1833, in-8°. Pièce.*

176. (Proclamation signée : Pour tous les compagnons de la femme, E. BARRAULT, et commençant par ces mots :) Lyon, le 6 février 1833. Au nom de Dieu, père et mère de tous les hommes... — *Lyon, imp. de Perret, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

177. Sur Rade de Toulon, 24 février 1833, jour de la Mère. A la Corse. (Signé : C. CAYOL, chef de la mission d'Égypte.) — *Toulon, imp. de Baume, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

178. Appel d'une femme au peuple, sur l'affranchissement de la femme, par CLAIRE DÉMAR. — *Paris, chez l'auteur, 1833, in-8°. Pièce.*

179. Association de femmes. Société du Progrès. (Signé : Au nom du comité de la Société du Progrès, Femme VOINIER, femme LEFÈVRE.) — Règlement de la Société du Progrès. — *Paris, imp. de A. Mie, (1833,) in-8°. Pièce.*

* Aux Compagnons de la femme. Chant. Paroles de VINÇARD. *(1833.)*

(Voyez la division POÉSIE.)

180. Parole du Père (ENFANTIN) à la cour d'assises, 8 avril 1833. — *Paris, Johanneau, 1833, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

A. — *(S. d.,)* — *Paris, Johanneau, in-16. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

181. MONFRAY, à ceux qui veulent l'entendre. — *Lyon, imp. de Perret, (1833,) in-8°. Pièce.*

182. Prophéties, ordonnances, proclamations et discours du roi de l'intelligence humaine. (Signé : MONFRAY. [7-9 avril 1833.]) — *Lyon, M^me^ Durval, 1833, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

183. Le Roi de l'intelligence humaine aux Français. (Signé : MONFRAY.) — *Lyon, imp. de Perret, (1833,) in-8°. Pièce.*

184. A la Prostituée. (Signé : MONFRAY, roi de l'intelligence humaine.) — *Lyon, imp. de Perret, (1833,) in-8°. Pièce.*

185. Au Peuple de Montpellier. (Signé : VIDAL, apôtre, compagnon de la femme. [12 avril 1833.]) — *Castelnaudary, L. Groc, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

186. Au Peuple. (Signé : VIDAL, apôtre, compagnon de la femme. [Castelnaudary, 12 avril 1833.]) — *Castelnaudary, L. Groc, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

187. Observations sur l'appel au peuple du sieur Vidal, se disant apôtre saint-simonien, compagnon de la femme. (Signé : H. D.) — *Béziers, imp. de J.-J. Fuzier, (1833,) in-8°. Pièce.*

188. Réponse aux Observations de M. H. D. sur l'appel au peuple du sieur Vidal, se disant apôtre saint-simonien, compagnon de la femme; par LOUIS MOLINIÉ. — *St-Pons, imp. de J. Franc, 1833, in-8°.*

189. VIDAL, apôtre, compagnon de la femme, en prison. — *Béziers, V^e^ Bory, 1833, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

A. — *1833.* — *Béziers, V^e^ Bory, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre. — On lit en tête de l'*Errata* la note suivante : « Sur la couverture on a oublié de mettre : Deuxième édition, corrigée et augmentée ».)

190. Il y a dix-huit siècles que le Fils de l'homme, le divin libérateur des esclaves, est mort sur une croix. L'année que Dieu nous envoie verra célébrer miraculeusement cette commémoration séculaire. (Signé : CHARLES DUGUET, apôtre, ancien chef de la correspondance du « Globe ». [Ménilmontant, 17 avril 1833.]) — *(Paris,) imp. de E. Duverger, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

191. Salut au nouveau monde. (Signé : CHARLES DUGUET. [Avril 1833.]) — *(Paris,) imp. de E. Duverger, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Même pièce que la précédente.)

192. A mes Sœurs et Frères de Paris, de Lyon, de Grenoble, etc. (Signé : G. B. [20 avril 1833.]) — *Paris, imp. de Sétier, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

193. Invocation du peuple à Dieu. (Signé : G. B. [Prison d'Angers, 20 avril 1833.]) — *Paris, imp. de Sétier, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

194. Adieux à l'ancien monde. (Signé : CHARLES DU-

GUET, chevalier de la Mère, croyant à l'égalité des sexes, des races et des mondes. [Mai 1833.]) — *Paris, imp. de E. Duverger, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

195. Tout pour les femmes. Strasbourg, 5 mai 1833. (Signé : A. ROUSSEAU, croyant à l'égalité de l'homme et de la femme.) — *Strasbourg, imp. de Ve Silbermann, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

196. L'Homme nouveau, ou Le messager du bonheur. 1re (-4e) livraison. 14 juillet (-août). — *Lyon, Mme Durval, 1833, in-8°. Pièce.*

197. Aux Femmes juives, et à toutes celles qui liront cette parole, salut, au nom de Dieu père et mère. Juillet 1833. (Signé : AUGUSTE COLIN, compagnon de la femme.) — *Lyon, Mme Durval, (s. d.,) in-32. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

198. Liberté, femmes !!!... par POL JUSTUS. — *Lyon, Mme Durval, 1833, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

199. Pensées religieuses, par un Saint-Simonien, croyant à l'égalité de l'homme et de la femme. — *Angers, imp. de E. Le Sourd, juillet 1833, in-8°.*

200. Pour paraître le dimanche 4 août 1833. Amour à tous! Journal de la religion saint-simonienne. Exposition de la doctrine saint-simonienne. Chants et enseignements. Propagation saint-simonienne. Chronique saint-simonienne. Littérature. Poésie. Théâtre. Question sociale. Industrie. — *Toulon, imp. de Baume, (s. d.,) in-4°.*

(Prospectus. — C'est tout ce qui a paru.)

201. RENÉ-EUGÈNE. Adieux à la famille de Paris. Lettres aux Mayennais. (6 juillet-17 août 1833.) — *Paris, Johanneau, 1834, in-8°. Pièce.*

202. Bazard-D'Eichthal, jour de Noël, décembre 1833. POL JUSTUS, apôtre, artiste de l'individualité, à Hoart et Brunau-Desloges, Rousseau, Rogé et Massol. — *Lyon, imp. de G. Rossary, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

* Foi nouvelle. Chants de VINÇARD, 1831, 1832, 1833.

(Voyez la division POÉSIE.)

203. La Femme est la famille, par Mme E. A. C... (27 juillet.) — *Paris, Gautier, 1834, in-8°. Pièce.*

204. Proclamation aux femmes sur la nécessité de fonder une société des droits de la femme, par madame ADÈLE DE SAINT-AMAND. — *(Paris,) imp. de Fournier, (1834,) in-4°. Pièce.*

* Foi nouvelle. Chants et chansons de BARRAULT, VINÇARD, BRIOUS, J. MERCIER, LAGACHE, CORRÉARD, ROUSSEAU, F. MAYNARD. 1831 à 1834.

(Voyez la division POÉSIE.)

* Les St-Simoniens, comédie burlesque, en trois actes et en prose, représentée dans une réunion particulière le 2 janvier 1833; par M. C. C., licencié en droit. *(1833.)*

(Voyez la division THÉATRE.)

* L'Avenir est là. Chant d'espoir, offert à Barrault et à Duguet, par VINÇARD. Ile Saint-Denis, dimanche 5 juillet 1835, 3me anniversaire de l'ouverture des travaux du Temple.

(Voyez la division POÉSIE.)

205. De l'Allemagne. (4 janvier 1836.) — *Paris, imp. de E. Duverger, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Publication, par M. DUGUET, d'une réponse du Père ENFANTIN à M. Heine, qui lui avait dédié son livre « De l'Allemagne ».)

* Appel. A mon ami Julien Gallé. (Signé : VINÇARD.) — Foi nouvelle. 1760-1836. 17 octobre. Chant d'anniversaire. (Signé : M. L.)

(Voyez la division POÉSIE.)

206. Aux Saint-Simoniens et aux Saint-Simoniennes. Sur la nécessité et la possibilité de rallier la doctrine de Saint-Simon à la foi chrétienne et au christianisme temporel annoncé dans les Écritures. — *Paris, imp. de Éverat, juillet 1837, in-8°.*

(Le faux titre porte : *Le Christianisme temporel.* — La Préface est signée : MARIE-FÉLIX.)

207. Le Christianisme temporel, adressé aux Saint-Simoniens et aux Saint-Simoniennes, par C.-F. BOURGEOIS, architecte... Troisième édition, revue et corrigée, augmentée d'une note sur l'Église selon saint Jean ou réalisante. — *Paris, imp. de Éverat, 1838, in-8°.*

208. MONFRAY à ceux qui veulent l'entendre, ou Mémoire d'un ex-prisonnier d'un hospice d'aliénés, où il a été détenu deux mois sous la prévention d'outrages à la raison publique. — *Lyon, imp. de Marle aîné, 1844, in-8°. Pièce.*

209. Une Réhabilitation, ou Justification d'un prisonnier libéré de l'hospice de l'antiquaille (Lyon), faussement accusé d'outrage à la raison publique. (Par MONFRAY.) — *Lyon, imp. de Nigon, (1844,) in-8°. Pièce.*

210. Abrégé de la vie des Saints-Simoniens. Extrait textuellement d'un volume publié, en 1832, à la librairie saint-simonienne, sous ce titre : Procès à la cour d'assises de la Seine. — *Paris, imp. de Proux, 1845, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

211. Doctrine saint-simonienne. Exposition. — *Paris, à la librairie nouvelle, 1854, in-18.*

212. Réponse au R. P. Félix sur les 4e, 5e, et 6e conférences de Notre-Dame (14, 21 et 28 mars 1858). Par P. ENFANTIN. — *Paris, Capelle, 1858, in-8°.*

A. — 2e éd., corrigée. — *Paris, Capelle, 1858, in-8°.*

213. De l'Idolatrie de la chair, lettre au Père Enfantin, à propos de sa prétendue Réponse au R. P. Félix, par ALEXANDRE DE SAINT-ALBIN,... — *Paris, E. Dentu, 1858, in-8°.*

214. I. H. B. M. V. D. Un dernier Mot au P. Enfantin sur sa Réponse au R. P. Félix, par MARIUS LAMBERT. — *Paris, librairie Saint-Joseph, 1858, in-8°. Pièce.*

§ 6. (Ld[191])

Église catholique-française de l'abbé Châtel; — Église évangélique-française de l'abbé Auzou, 1er démembrement de la précédente; — Église chrétienne-française de l'abbé Bandelier, 2e démembrement de la première.

1. Sermon de M. l'abbé Chatel, à l'ouverture de la nouvelle église française, rue de la Sourdière, n° 23. Recueilli par le tachygraphe professeur, breveté de la reine... (23 janvier 1831.) — *Paris, Barba, 1831, in-8°. Pièce.*

2. Histoire d'une grande imposture, ou Chatel n'est pas évêque. (Signé : M***.) — *Paris, imp. de Béthune, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

3. Souscription à domicile. — *Paris, imp. de G. Doyen, (1831,) in-8°. Pièce.*

(Pour la fondation d'un établissement de bienfaisance sous la direction du clergé de l'Église catholique-française.)

4. Lettre d'un villageois, catholique-romain, à une dame sollicitée d'embrasser le culte prétendu catholique-français. (1er août 1832.) — *Paris, imp. de Lebègue, (1831,) in-4°. Pièce.*

5. Notice historique sur l'Église catholique et apostolique française de Clichy-la-Garenne; publiée à l'occasion de l'ouverture de la chapelle succursale de cette église, établie à Paris, rue Basse-Porte-Saint-Denis, le 9 août 1832. — *Paris, à l'église, rue Basse-Porte-Saint-Denis, 1832, in-8°. Pièce.*

6. Discours sur les usurpations sacerdotales, prononcé dans l'église catholique et apostolique française succursale de Clichy, par l'abbé Auzou, le 12 août 1832. — *Paris, à l'église, rue Basse-Porte-Saint-Denis, 1832, in-8°. Pièce.*

7. Deuxième Lettre d'un villageois, catholique-romain, à une dame sollicitée d'embrasser le culte prétendu catholique-français. (22 août 1832.) — *Paris, imp. de Lebègue, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

8. Réponse à la question : Pourquoi allez-vous à l'église catholique-française de la rue du Faubourg-Saint-Martin, n° 59, à Paris. (Signé : Le colonel Harriot, irlandais.) — *(Paris,) imp. de A. Auffray, (1832,) in-8°. Pièce.*

9. Des faux Prophètes, à l'occasion d'une lettre consultative sur la doctrine de l'abbé Châtel et celle des Saint-Simoniens, par un solitaire; avec une exhortation chrétienne sur l'imminence du choléra, où sont indiqués les remèdes spirituels dont il faut user pour n'avoir point à redouter les suites du fléau; par le révérendissime Mgr Wittmann, alors coadjuteur, actuellement évêque de Ratisbonne; avec deux gravures; la première représentant l'Église et les faux prophètes, la seconde, retraçant les traits du digne et vénérable évêque de Ratisbonne. Le tout pour la plus grande gloire de Dieu et la conversion des pécheurs. — *Paris, Depelafol, 1832, in-8°.*

10. Conséquences et développements de la profession de foi de l'Église catholique-française; suivis de la constitution et des costumes des ecclésiastiques de ladite Église. Mercredi 5 décembre 1832. — *Paris, église catholique française, faubourg Saint-Martin, n° 59, 1832, in-8°. Pièce.*

11. La Persuasion, ou Conversion d'un catholique-romain à la religion du Christ, dédiée à l'Église catholique-française. — *Paris, imp. de A. Auffray, 1832-1833, 5 dialogues, en 1 vol. in-8°.*

12. (Lettre de convocation de l'Église catholique-française primatiale, pour le jeudi 17 janvier (*sic*, février) 1833, à un service funèbre « en l'honneur de Molière, de Raucourt, de Talma, de Philippe et de tous les artistes à qui l'Église romaine a refusé la sépulture ecclésiastique », signée : Dufour, administrateur, et commençant par ces mots :) M., vous êtes invité à assister au service funèbre... — *(S. l. n. d.,) in-8°. Pièce.*

13. Discours contre les excommunications, prononcé par M. l'abbé Chatel, évêque par élection du peuple et du clergé, à l'église catholique française primatiale, Faubourg-Saint-Martin, n° 59, le jour de l'anniversaire de la mort de Molière (17 février). — *Paris, imp. de A. Mie, (1833,) in-8°. Pièce.*

14. Extrait d'une lettre de M. Chatel, fondateur de l'Église française, écrite à un ecclésiastique protestant du Doubs, à la fin de février 1833. — *Montbéliard, imp. de Deckherr frères, (s. d.,) in-12. Pièce.*

15. Notice sur l'abbé Châtel et sur sa réforme, par un ecclésiastique protestant du Doubs. — *Montbéliard, imp. de Deckherr frères, (1833,) in-8°. Pièce.*

16. L'abbé Châtel et sa réforme, nouvelle Notice; faite par le même ecclésiastique protestant du Doubs. — *Montbéliard, imp. de Deckherr, (1833,) in-12. Pièce.*

(Le titre de départ, page 3, porte : *Nouvelle Notice sur l'abbé Châtel et sur sa réforme.*)

17. Discours sur les spectacles. — *(Paris,) à la sacristie de l'église catholique-française, rue du Faubourg-Saint-Martin, n° 59, (1833,) in-8°. Pièce.*

(Le titre de départ, page 3, porte en plus : *Prononcé par M. l'abbé* Chatel, *évêque primat par élection du peuple et du clergé, à l'église catholique-française primatiale, faubourg Saint-Martin, en présence des artistes des théâtres de la capitale.*)

18. Discours sur l'unité de Dieu, prononcé par M. l'abbé Chatel, évêque primat par élection du peuple et du clergé, à l'église catholique-française primatiale, faubourg Saint-Martin. — *(Paris,) à la sacristie de l'église*

catholique-française, rue du Faubourg-Saint-Martin, n° 59, (1833,) in-8°. Pièce.

19. Consultation sur les deux questions suivantes, proposées par cinq communes : 1° La liberté religieuse est-elle reconnue par les lois? 2° Une commune peut-elle disposer de son église pour y suivre le culte de sa religion? (Signé : FRANQUE, avocat. [25 mars.]) Suivie des adhésions de MM. ROUTHIER, LANVIN et SAUNIÈRE, avocats... (27-30 avril.) — *Paris, Prévôt, 1833, in-4°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

20. Profession de foi de l'Église catholique-française. (Signé : Le primat, FERDINAND-FRANÇOIS CHATEL, par mandement de M. l'évêque primat, JOURNIAC, prêtre catholique-français.) — *Paris, églises catholiques-françaises, rue Saint-Honoré, n° 359, et Faubourg-Saint-Martin, n° 59, 1833, in-8°. Pièce.*

21. Catéchisme à l'usage de l'Église catholique-française, par M. l'abbé CHATEL. — *Paris, églises catholiques-françaises, rue Saint-Honoré, 359, et Faubourg-Saint-Martin, 59, 1833, in-8°.*

A. — *1837.* — *Paris, église catholique-française, rue du Faubourg-Saint-Martin, 59, in-16. Pièce.*

B. — *1840.* — *Paris, église catholique-française, rue du Faubourg-Saint-Martin, 59, in-12. Pièce.*

22. Discours sur les abus de la confession, prononcé par M. l'abbé CHATEL, évêque primat par élection du peuple et du clergé, aux églises catholiques-françaises. — *(Paris,) aux églises catholiques-françaises, rue Saint-Honoré, n° 359, et rue du Faubourg-Saint-Martin, n° 59, (1833,) in-8°. Pièce.*

23. Église catholique-française. Profession de foi. (Signé : MM. CALLAND [VIRGILE], et LE ROUSSEAU [JULIEN], vicaires généraux de l'Église catholique-française.) — *Nantes, V. Mangin et W. Busseuil, 1er février 1834, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

A. — *1834.* — *Rennes, imp. de A. Marteville, in-8°. Pièce.* (La couverture imprimée sert de titre.)

24. Réforme radicale. Nouvel Eucologe à l'usage de l'Église catholique-française. Par A.-B. SAINT-ESTÈVE. — *Paris, au temple catholique-français primatial, 1834, in-18.*

25. Notice sur l'abbé Châtel (Ferdinand-François), et sur l'Église catholique-française. — *(Paris,) Frossard, (1834,) in-fol. plano.*

26. Éclaircissements, ou Dialogues entre un industriel et un ouvrier, sur la nouvelle Église dite catholique-française. — *Nantes, imp. de Merson, octobre 1834, in-12.*

A. — 2e éd. — *Nantes, imp. de Merson, octobre 1834, in-18.*

27. Quelques Observations sur l'Église catholique française et M. Châtel, son fondateur. — *Paris, imp. de A. Belin, 1834, in-8°. Pièce.*

28. Discours sur l'amour de la patrie; par M. l'abbé CHATEL. 1834. — *Paris, imp. de A. Éverat, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

29. Discours de réforme, par VIRGILE CALLAND, ministre de l'Église française. — *Paris, église française du faubourg saint-Martin, n° 59, 1833, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

30. Discours de réforme. Prééminence de la loi naturelle sur la révélation; par M. ROBERT (du Var), ministre de l'Église française. — *Paris, Prévot, 1833, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

31. Construction d'une nouvelle église française dans le faubourg du Temple. (7 février 1833.) — *(Paris,) imp. de A. Pinard, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

32. Réponse à la question : Pourquoi allez-vous à l'église française? (Signé : H. [HARRIOT].) — *Paris, Prévôt, 1833, in-8°. Pièce.*

(Voyez le n° 8 ci-dessus.)

33. Réponse d'un prêtre catholique-français à un article des troisièmes Mélanges de M. l'abbé de Lamennais. — *Paris, à l'église française du faubourg Saint-Martin, n° 59, 1833, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

34. Discours sur la vérité; par M. ROBERT (du Var), ministre de l'Église française. — *Paris, église catholique-française, 1833, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

35. Discours sur la religion selon l'Église française; par M. ROBERT (du Var), ministre de l'Église française. — *(Paris,) à l'église française, rue du Faubourg-Saint-Martin, (1833,) in-8°. Pièce.*

36. Discours prononcés à l'église française par M. GARNIER, auteur des Annales françaises, etc., etc. — *Paris, L. Rosier, 1833, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

37. Un Mot sur l'abbé François Noireaut, par un partisan de la réforme. — *Nantes, imp. de Forest, 1833, in-8°. Pièce.*

(L'abbé Noireaut, mort à Nantes le 4 juin 1833, était ministre de l'Église française.)

38. Institution de jeunes demoiselles sous la protection de l'Église catholique française, rue Albouy, n° 20. — *Paris, imp. de A. Pinard, (1833,) in-8°. Prospectus.*

39. Lettre scientifique aux protestants, dédiée à ceux de Lausanne, ou Le mystère de l'Eucharistie et du psaume 111 expliqué; par un catholique du diocèse de Lausanne. Chute inopinée de la fausse messe française de l'abbé Châtel. Première livraison. — *Paris, Jeanthon, (1833,) in-8°. Pièce.*

40. Lettre historique d'un catholique français à ses Frères les catholiques-romains; par F.-H. Bentz. — *Paris, à l'église française, rue du Faubourg-Saint-Martin, n° 59, (1835,) in-8°. Pièce.*

★ Almanach de l'Église catholique française... publié d'après l'autorisation de M. l'évêque primat et du conseil primatial.

(Voyez précédemment tome IV, page 605, n° 32.)

41. Discours sur les dangers de l'indifférence religieuse; par M. Chatel, évêque primat. Janvier 1836. — — *Paris, Prévot, 1836, in-8°. Pièce.*

42. Lettre pastorale pour la pâque de 1836. (Signé : F.-F. Chatel. [11 février 1836.]) — *Paris, imp. de A. Pinard, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

43. Discours sur le sacerdoce; par M. Robert (du Var), ministre de l'Église française. — *Paris, imp. de A. Pinard, (1836,) in-8°. Pièce.*

44. Discours sur l'amour de Dieu, par M. alexandre Bonnet, ministre de l'Église française. — *Paris, Prévot, 1836,) in-8°. Pièce.*

45. Discours sur la chute inévitable du catholicisme romain. Par virgile Calland. — *Paris, Prévot, et aux églises françaises, rue du Faubourg-Saint-Martin, n° 59, et rue Saint-Maur, n° 47, faubourg du Temple, 1836, in-8°. Pièce.*

46. La Religion naturelle surgit en France des lumières et de la raison du siècle. — *Paris, Prevot, (1836,) in-8°. Pièce.*

47. (Circulaire de démission adressée aux membres de l'Église française au sujet de la fermeture de l'église Montyon [Signé : virgile Calland, ex-vicaire primatial de l'Église française], et commençant par ces mots :) Catholiques-français, parmi les prêtres qui jusqu'ici se sont dévoués à la réforme, il n'en est aucun qui ait embrassé sa défense avec plus de chaleur et de désintéressement que M. Palais... — *(Paris,) imp. de Ve Bellemain, (1836,) in-8°. Pièce.*

48. Variations continuelles et immuabilité opiniâtre de l'Église dite de la majorité : examen de ses doctrines, sa discipline, ses rites et coutumes... Principes éternels de l'Église protestante ou de la réforme : aperçu historique depuis les premiers siècles de l'ère chrétienne jusqu'en 1837, par G. Goguel. Tome premier. Premier cahier. — Correspondance religieuse. Pièces relatives à l'entreprise de MM. Châtel et Auzou, pour faire suite à : « Variations continuelles et immuabilité opiniâtre de l'Église dite de la majorité. Principes éternels de l'Église protestante ou de la réforme », par G. Goguel. Tome second. Premier cahier. — *Strasbourg, imp. de F.-C. Heitz, 1836, in-8°. Pièce.*

49. Lettre pastorale pour la pâque de 1837. (Signé : F.-F. Chatel. [7 février 1837.]) — *(Paris,) imp. de J.-R. Merrel, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

50. Discours contre les abus de l'Église romaine, par M. Sandron, ministre de l'Église française. — *Nantes, à l'église française, février 1837, in-12. Pièce.*

51. Discours sur la vocation de la femme. — *Nantes, église française, mars 1837, in-12. Pièce.*

52. Discours sur le pauvre; par M. Robert (du Var), ministre de l'Église française. — *Paris, imp. de J.-R. Mevrel, 1837, in-8°. Pièce.*

53. Discours sur le déisme, ou La véritable religion; par M. Chatel, évêque primat. — *Paris, à l'église française, rue du Faubourg-Saint-Martin, 59, 1837, in-8°. Pièce.*

54. Discours sur la nécessité d'une religion; par M. l'abbé Chatel. — *Paris, imp. de Gaultier-Laguionie, (1837,) in-8°. Pièce.*

55. Discours sur l'excellence de la loi naturelle; par M. l'abbé Chatel. — *Paris, imp. de Gaultier-Laguionie, (1837,) in-8°. Pièce.*

56. Discours sur la vocation de la femme, par M. Chatel, évêque primat. — *Paris, à l'église française, rue du Faubourg-Saint-Martin, 59, 1837, in-8°. Pièce.*

A. — *1841. — Paris, à l'église française, rue du Faubourg-Saint-Martin, 59, in-8°. Pièce.* (La couverture imprimée sert de titre).

57. Discours sur l'amour de la patrie; par P.-L.-A. Bonnet, min. de l'Église française. — *Nantes, à l'église française, 1837, in-8°. Pièce.*

58. Lettre pastorale pour la pâque de 1838. (Signé : F.-F. Chatel. [14 février 1838.]) — *(Paris,) imp. de Cosse et Gaultier-Laguionie, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

59. Discours sur l'éducation du jour; par M. Chatel, évêque primat. — *Paris, à l'église française, rue du Faubourg-Saint-Martin, 59, 1838, in-8°. Pièce.*

60. Discours sur l'éducation antisociale des séminaires, des Frères Ignorantins et des couvents, par M. Chatel, évêque primat, 1838. — *Paris, imp. de A. Éverat, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

61. Le Code de l'humanité, ou L'humanité ramenée à la connaissance du vrai Dieu et au véritable socialisme, par l'abbé Chatel, primat de l'Église française. — *Paris, chez l'auteur, 1838, in-8°.*

62. Dialogue entre un Illinois et un savant, sur quelques mystères de la Ste Eglise catholique-romaine; par M. Gauche, ministre de l'Église française. — *Nantes, au dépôt de l'église française, septembre 1838, in-12. Pièce.*

63. L'Église française à MM. V. Mangin, Reyneau, M. Picart, Legrand, C. de La Haye, de Bedeau, Le Bon fils et Solande, par julien Le Rousseau, év. vice-primat. — *Nantes, à l'église française et chez les principaux libraires, août 1839, in-8°. Pièce.*

(Le titre de départ porte : *De nos Principes sur les points de dissidence.*)

64. Extraits du « Philophane à tous ». Le Philophane et l'Église française. (Signé : La Société du Philophane.) — *Nantes, au bureau du National de l'Ouest, 1839, in-8°. Pièce.*

65. Discours sur le célibat des prêtres, par M. l'abbé CHATEL. 1833 et 1839. — *(Paris,) imp. de A. Éverat, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

66. Discours sur la mission du prêtre chrétien selon l'Église française, par M. l'abbé BANDELIER, vicaire général de l'Église française. 1839. — *Paris, imp. de Appert, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

67. Épître aux catholiques-français (Signé : C. M.) — *Paris, à la librairie pittoresque, rue du Faubourg-S.-Martin, 51, (1839,) in-8°. Pièce.*

68. Église catholique-définitive. Formulaire de foi. Par JULIEN LE ROUSSEAU, év. vice-primat. — *Dépôt dans toutes les églises et chez les principaux libraires, Nantes, imp. de Forest, janvier 1840, in-8°. Pièce.*

69. Église catholique-définitive. Théorie de l'immortalité, par JULIEN LE ROUSSEAU, vice-primat, et E. LODIN DE LALAIRE, ministre. — *Dépôt dans toutes les églises et chez les principaux libraires, Nantes, imp. de Forest, janvier 1840, in-8°. Pièce.*

70. Les saintes Gens de l'Église catholique, apostolique et romaine. Par JULIEN LE ROUSSEAU. — *Nantes, imp. de V. Mangin et W. Busseuil, 1840, in-8°. Pièce.*

71. Lettre pastorale de M. l'abbé CHATEL, évêque primat de l'Église française, pour la pâque de 1840. (10 février 1840.) — *(Paris,) chez M. l'abbé Châtel, rue du Faubourg-Saint-Martin, 55, à son église, même rue, 59, et à toutes les églises françaises, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

72. Discours sur le culte des grands hommes, par M. l'abbé CHATEL, primat de l'Église française, janvier 1841. — *Paris, imp. de E. Proux, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

73. Éloge de Napoléon, par M. l'abbé CHATEL. — *Paris, à l'église française, rue du Faubourg-Saint-Martin, 59, 1841, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

74. Lettre pastorale de M. l'abbé CHATEL, primat de l'Église française, pour la pâque de 1841. (29 février 1841.) — *(Paris,) imp. de A. Appert, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

75. Discours sur l'immortalité, par M. l'abbé CHATEL, primat de l'Église française. — *Paris, à l'église française, rue du Faubourg-Saint-Martin, 59, 1841, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre. — Le titre de départ, page 1, porte en plus : *Mars* 1841.)

76. Discours sur les droits de la femme, par P.-L.-A. BONNET, ministre de l'Église française. — *Nantes, à l'église française, octobre 1841, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

77. Discours sur les enseignements des hommes et les enseignements de Dieu, par M. l'abbé CHATEL, primat de l'Église française. — *Paris, à l'église française, rue du Faubourg-Saint-Martin, 59, 1841, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

78. Discours sur l'apostasie, par M. l'abbé CHATEL. — *Paris, à l'église française, rue du Faubourg-Saint-Martin, 59, 1841, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre. — Le titre de départ, page 1, porte en plus : *Octobre* 1841.)

79. Lettre pastorale de M. l'abbé CHATEL, primat de l'Église française, pour la pâque de 1842. (21 janvier 1842.) — *Paris, imp. de Pollet, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

80. Appel aux catholiques-français. (Signé : LEPLAT, etc.) — *Paris, imp. de Guillois, (1842,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet de l'apposition des scellés sur leur église, le 28 novembre 1842.)

81. Aux Catholiques-français. (Signé : CHATEL, primat, etc.) — *(Paris,) imp. de Guillois, (1842,) in-8°. Pièce.*

(Même sujet.)

82. A la Chambre des Députés, FERDINAND-FRANÇOIS CHATEL, fondateur de l'Église unitaire, dite l'Église française... — *Paris, imp. de Guillois, (1843,) in-fol. Pièce.*

(Protestation contre l'apposition des scellés sur son église.)

83. Lettre pastorale de M. l'abbé CHATEL, primat de l'Église française, pour la pâque de 1843. (25 février 1843.) — *Paris, imp. de Pollet, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

84. Précis historique de la prétendue Église française dans les communes de Pouillé et Petosse (Vendée)... Par LOUIS-PIERRE CHARON,... — *Paris, chez les libraires marchands de nouveautés, 1843, in-18.*

85. Réplique à la première épître de M. Guicheteau, écrite à l'auteur du « Précis historique de la prétendue Église française ». Par LOUIS-PIERRE CHARON, paysan vendéen. (5 décembre 1843.) — *Fontenay, Nairière-Fontaine et Gaudin fils, 1843, in-8°. Pièce.*

86. Lettre pastorale de M. l'abbé CHATEL, fondateur de l'Église française, pour la pâque de 1845. (12 février 1845.) — *(Paris,) imp. de Pollet, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

87. Discours sur l'hypocrisie, par M. l'abbé CHATEL, primat de l'Église française, publié par le docteur J.-B. MÈGE, de l'Académie royale de médecine, au bénéfice de l'auteur, malheureux et malade. — *Paris, chez l'auteur, rue de Fleurus, n° 5, avril 1846, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

88. Discours sur la cène fraternelle, par M. l'abbé CHATEL, primat de l'Église française; publié par le docteur J.-B. MÈGE, de l'Académie royale de médecine, au bénéfice de l'auteur, malheureux et malade. — *Paris, chez l'auteur, rue de Fleurus, n° 5, avril 1846, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

89. Discours sur la charité, par M. l'abbé CHATEL, primat de l'Église française, publié par le docteur

J.-B. Mège, de l'Académie royale de médecine, au bénéfice de l'auteur, malheureux et malade. — *Paris, chez l'auteur, rue de Fleurus, n° 5, avril 1846, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

90. Lettre pastorale et profession de foi sociale, politique et religieuse de l'Église démocratique, radicale-française, opposée aux enseignements de l'Église romaine. Théocratie ou despotisme de l'Église papiste, catholique-romaine. Démocratie ou républicanisme de l'Église radicale-française. (Signé : Le fondateur de l'Église française, Chatel. [13 avril 1848.]) — *(Paris,) imp. de Pollet, (s. d.,) in-fol. plano.*

91. Loi du culte selon l'Église française et la loi sociale nouvelle, par le citoyen Chatel ; extrait d'un ouvrage intitulé : « Théories de l'Église française » par le même. — *Paris, au siège provisoire de l'église, rue de Fleurus, 5, 1848, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

---

92. Observations sur une lettre de M. l'abbé Châtel, en date du 11 mai, présent mois, et distribuée par son ordre. (Signé : L'abbé Auzou, curé de Clichy par élection du peuple. [19 mai 1832.]) — *(Paris,) imp. de Bellemain, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

93. Profession de foi de l'Église française, catholique et apostolique de Clichy. 15 janvier 1833. (Signé : l'abbé Auzou, curé de Clichy.) — *Clichy, à la librairie de l'Église française, et à Paris, à l'église succursale, rue Basse-Porte-Saint-Denis, 20, 1833, in-8°. Pièce.*

94. Profession de foi de l'église française de Lèves. (Signé : L'abbé Ledru. [20 janvier 1833.]) — *Chartres, Laudry fils, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

95. Lettre du curé de Mainvilliers, près Chartres, à M. Ledru, fondateur de l'église française de Lèves, en réponse à la Profession de foi de l'Église française. (Signé : ph. Lambert. [30 janvier 1833.]) — *Chartres, imp. de P.-H. Labalte, 1833, in-8°. Pièce.*

96. Lettre du curé de Voves, en réponse à l'appel aux prêtres consciencieux fait par M. Ledru, fondateur de l'église française de Lèves, adressée au même M. Ledru par l'auteur. (Signé : Timon. [12 février 1833.]) — *Chartres, imp. de P.-H. Labalte, 1833, in-8°. Pièce.*

97. Lettre d'un habitant de Lèves, près Chartres, à M. l'abbé Ledru, ci-devant prêtre catholique-apostolique-romain et maintenant curé catholique-français. (Signé : T. S. [18 février 1833.]) — *Chartres, imp. de P.-H. Labalte, 1833, in-8°. Pièce.*

98. Lettre d'un paroissien de Lèves à son curé. (Signé : A. [21 février 1833.]) — *Chartres, imp. de P.-H. Labalte, 1833, in-8°. Pièce.*

99. Réponse à l'appel de M. l'abbé Ledru, ci-devant curé de Lèves, relativement à sa Profession de foi, par une ancienne connaissance. (Signé : A.) — *Chartres, imp. de P.-H. Labalte, 1833, in-8°. Pièce.*

100. Réponse de l'Église française aux attaques de l'Église romaine. (Signé : Pour les membres du clergé de l'Église française, le président du comité central, L'abbé Auzou, curé de Clichy par la volonté des habitants ; le secrétaire, l'abbé Laverdet.) — *Chartres, imp. de Garnier fils, 1833, in-8°. Pièce.*

101. Lettre du curé de Mainvilliers aux prêtres de Clichy. Réplique aux invectives de l'Église française. (Signé : P.-H. Lambert, [15 avril 1833.]) — *Chartres, imp. de P.-H. Labalte, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

* La Léviade, poëme catholique français, apostolique romain, en deux chants. (Par Meliot, *1833.*)

(Voyez la division POÉSIE.)

102. Discours prononcés dans la cathédrale de Chartres, au sujet du schisme de Lèves. — *Paris, imp. de A. Le Clère, 1833, in-8°. Pièce.*

103. Discours sur les plaisirs populaires, les bals et les spectacles, prononcé dans l'église française (première succursale de Clichy) sise à Paris, boulevard Saint-Denis, n° 10, par l'abbé Auzou, curé de Clichy par élection du peuple et président de l'Église française. — *Paris, au secrétariat de l'église française, boulevard Saint-Denis, n° 10, 1834, in-8°. Pièce.*

104. Réfutation de la doctrine de M. l'archevêque de Paris sur l'obéissance, discours par l'abbé Auzou. — *Paris, au secrétariat de l'église évangélique-française, boulevard Saint-Denis, 10, 1836, in-8°. Pièce.*

105. Réponse à M. l'archevêque de Paris, sur sa religion de la Croix, discours par l'abbé Auzou. Suivi d'un extrait de la conférence faite par l'abbé Auzou et M. l'abbé *** sur la forme et le dispositif du mandement. — *Paris, au secrétariat de l'église évangélique-française, boulevard Saint-Denis, 10, 1836, in-8°. Pièce.*

106. Lettre pastorale de M. l'abbé Auzou, pour le temps de l'avent 1836. (18 novembre 1836.) — *Paris, imp. de C. Thomas, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

107. Eglise évangélique-française, boulevard St-Denis, 10. Lettre pastorale de M. l'abbé Auzou, pour le temps du carême 1837. (29 janvier 1837.) — *(Paris,) imp. de Chassaignon, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

108. Conférence sur les Jésuites, par l'abbé Auzou. Pour les Jésuites, M. Hugot ; contre les Jésuites, l'abbé Auzou. — Résumé de la Profession de foi de l'Église française de M. l'abbé Auzou. — *Paris, au secrétariat de l'église évangélique-française, 1837, in-8°. Pièce.*

109. Procès de l'Église évangélique-française, à l'occasion de la fermeture de la chapelle de Senneville, près Mantes, le 12 mars 1837. Affaire de l'abbé Laverdet. (13 et 20 avril 1837.) — *Paris, église évangélique-française, boulevard Saint-Denis, 10, 1837, in-8°.*

110. Aux Fidèles de l'Église évangélique-française (Signé : L'abbé Laverdet. [10 septembre 1839.]) — *Belleville, imp. de Galban, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet de l'abjuration de M. l'abbé Auzou.).

111. Église évangélique-française. Lettre pastorale pour l'avent de 1839. (Signé : L'abbé Laverdet, premier pasteur de l'Église évangélique-française. [8 décembre 1839.]) — *(Paris,) au siége de l'église évangélique-française, rue du Caire, n° 24, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

112. Église évangélique-française. Lettre pastorale pour la pâque de 1840 et la publication de la Profession de foi. (Signé : L'abbé Laverdet, premier pasteur de l'Église évangélique-française.) — *(Paris,) au siége provisoire de l'église évangélique-française, rue du Caire, 24, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

114. Profession de foi de l'Église évangélique-française, publiée par l'abbé Laverdet, premier pasteur. (Paris, le saint jour de Pâques de l'année 1840.) — *Paris, au siége provisoire de l'église évangélique-française, rue du Caire, 24, 1840, in-8°.*

115. Liberté religieuse. Église évangélique-française. A MM. les Députés des départements. (Signé : Laverdet, premier pasteur de l'Église évangélique-française, rue du Caire, 24. [22 avril 1843.]) — *Belleville, imp. de Galban, 1843, in-8°. Pièce.*

115. Église évangélique-française. 1830-1846. Lettre pastorale pour l'avent 1846. (Signé : l'abbé Laverdet, premier pasteur. [15 novembre 1846.]) — *Belleville, imp. de Galban, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

---

116. Le Conseil d'administration aux catholiques-français. (Signé Penot, etc. [10 février 1843.]) — *Paris, imp. de Guillois, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(Au sujet de la rupture entre le conseil et l'abbé Châtel.)

117. Le Clergé de l'Église française aux catholiques-français. Lettre pastorale pour la pâque de 1843. (Signé : Bandelier, ministre de l'Eglise française, Durand, Billaut, Levasseur, lévites.) — *(Paris,) imp. de Guillois, (s. d.,) in-4°. Pièce.*

118. Église chrétienne-française. Profession de foi. (Signé : Le président, A.-H. Cohendet, etc. [10 décembre 1843.]) — *Paris, imp. de Guillois, 1843, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre. — Le titre de départ, page 1, porte : *Le Conseil d'administration et les ministres de l'Église française à tous les fidèles.*)

A. — *1844, décembre. — Paris, imp. de Guillois, in-8°. Pièce.* (La couverture imprimée sert de titre.)

119. Église chrétienne-française. Lettre pastorale pour la pâque de 1844. (Signé : Par mandement du conseil ecclésiastique, Billant (*sic*, Billaut), président, Durand, secrétaire. Approuvé par le conseil d'administration, A.-H. Cohendet, président, Moulin, secrétaire.) — *Paris, imp. de Guillois, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

120. Esprit de la Profession de foi de l'Église chrétienne-française. (Signé : J. Q., lévite.) — *Paris, imp. de Guillois, (1844,) in-8°. Pièce.*

121. Église chrétienne-française. (Pour copie conforme, le président du conseil administratif, A.-H. Cohendet.) — Hymne pour le service anniversaire des ministres de l'Église chrétienne-française. (Signé : Mlle Mignard, de Nantes.) — *(Paris,) imp. de Guillois, in-16. Pièce.*

122 Église chrétienne-française. Lettre pastorale pour la pâque de 1845. Les ministres de l'Église chrétienne-française aux fidèles. (Signé : Par commandement du conseil ecclésiastique, B. Vavasseur, secrétaire. Approuvé par le conseil d'administration, A.-H. Cohendet, président.) — *(Paris,) imp. de Guillois, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

125. Église chrétienne-française. Lettre pastorale pour la pâque de 1846. Les ministres de l'Église chrétienne-française aux fidèles. (Signé : Par commandement du conseil ecclésiastique, G.-F. Moulin, secrétaire. Approuvé par le conseil d'administration, A.-H. Cohendet, président.) — *(Paris,) imp. de Guillois, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

124. Le vrai Christianisme et le vieux catholicisme en présence de la démocratie française. — *Paris, chez le pasteur Bandelier, rue du Faubourg-Saint-Martin, 155, 31 décembre 1849, in-12. Pièce.*

§ 7. (Ld[192])

Église constitutionnelle-française de l'abbé Roch.

1. Profession de foi de l'Église constitutionnelle de France. — *Paris, au secrétariat de l'église constitutionnelle de France, place Sorbonne, n° 2, 1832, in-8°. Pièce.*

(Le titre départ, page 3, porte : Roch, *apôtre de l'Évangile, à tous ceux qui liront la présente manifestation de notre foi, salut, paix, lumière, et bonheur dans notre Seigneur Jésus... Donné en notre chapelle apostolique le 8 octobre* 1832.)

§ 8. (Ld[193])

Œuvre de la Miséricorde d'Eugène (dit Pierre-Michel) Vintras.

1. Tilly-sur-Seulles (Calvados), mai 1842. Les témoins des prodiges concernant l'Œuvre de la régénération spirituelle révélée à Pierre-Michel Vintras, sous le nom sacré de la Miséricorde. Aux premiers pasteurs de l'Église. — *Caen, imp. de C. Woinez, 1844, in-8°. Pièce.*

2. La Voix de la septaine. A la gloire du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et à la gloire de la Vierge immaculée, pure et sans tache. (Août 1842-1845.) — *Tilly-sur-Seulles, (s. d.,) 4 vol. in-8°.*

A. — 2e éd. — *Tilly-sur-Seulles, 1844, in-8°.*
(Réimpression du tome I.)

3. Appel à tous. (Signé : Athzérael, président du conseil de publication, le secrétaire Jehorael. [Tilly, juillet 1845.]) — *Caen, imp. de C. Woinez, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

(D'après M. Quérard, Athzérael est le pseudonyme de M. Bérard, de Pont-Lieu, avocat à Paris.)

4. Manifeste ou vue générale sur l'OEuvre de Miséricorde prophétisée en France. (Signé : B., prêtre. [17 février 1846.]) — *Tilly-sur-Seulles, 1846, in-8e. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

5. Les Saints de Tilly-sur-Seulle. (Signé : A. Gozzoli. [30 juillet 1846.]) — *Caen, juillet 1846, in-8°. Pièce.*

6. Encore un Mot aux Saints de Tilly-sur-Seulle, par l'auteur de la brochure portant ce titre, avec l'épigraphe suivante : Ils ont élevé un autel au démon de l'impureté, et ils en ont fait leur dieu. (Signé : A. Gozzoli. [Octobre 1846.]) — *Caen, octobre 1846, in-8°. Pièce.*

7. Les Aveux de l'abbé Charvoz et les Saints de Tilly-sur-Seulle. Par l'auteur des brochures portant cette épigraphe : Ils ont élevé un autel au démon de l'impureté, et ils en ont fait leur dieu. (Signé : A. Gozzoli. [30 janvier 1847.]) — *Caen, février 1847, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

8. Lettre à un croyant en l'OEuvre de la Miséricorde, par l'auteur des brochures intitulées : « Les Saints de Tilly-sur-Seulle »... (Signé A. Gozzoli. [18 novembre 1847.]) — *Caen, novembre 1847, in-8°. Pièce.*

9. Antidote contre le livre des Prisons d'un prophète, ou Pierre-Michel dévoilé. — *Montpellier, imp. de P. Grollier, 1847, in-12. Pièce.*

10. Le Livre d'or, révélations de l'archange saint Michel. (Du 6 août 1839 au 10 juin 1840.) Publié par M. alexandre Ch. (Charvoz) l'un des nombreux témoins. — *Paris, Ledoyen, 1849, in-8°.*

11. Le Précurseur de l'avénement intermédiaire de Jésus-Christ, par M. l'abbé Hery. — *Paris, imp. de J.-B. Gros, 1849, in-8°.*

12. L'OEuvre de la Miséricorde, ou La nouvelle secte dévoilée, par M. l'abbé Bouix. — *Paris, A. Lcelère, 1849, in-8°.*

13. Réponse de P.-M.-E. Vintras à l'abbé Caillau. — *Paris, Ledoyen, 1849, in-8°.*

14. La Vérité sur une OEuvre divine, ou Dialogue entre le vicaire général de.... et un ancien capitaine. — *Paris, imp. de J.-B. Gros, 1849, in-12. Pièce.*

15. Les Erreurs du Concile synodal de Paris, en son 3e décret contre l'OEuvre révélée de la Miséricorde, par M. Charvoz et plusieurs théologiens. — *Paris, Ledoyen, décembre 1849, in-8°. Pièce.*

(La couverture imprimée sert de titre.)

16. Lettre de M. léopold Baillard à M. le curé de Vézelise. (4 novembre 1850.) — Réponse de M. le curé de Vézelise (Klein) à M. L. Baillard. (4 novembre 1850.) — *Nancy, imp. de Vagner, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

17. A M. le directeur de « La Gazette de France ». — Les Merveilles de Tilly, source de toutes les autres. (Signé : L'auteur de la Législation générale de la providence... [antoine Madrolle].) — *Paris, imp. de J.-B. Gros, (1851,) in-8°. Pièce.*

18. Les Merveilles de l'OEuvre de la Miséricorde devenues plus éclatantes que jamais par l'aveuglement et les malédictions mêmes de leurs dénégateurs, ou Bref contre bref, par l'auteur du « Mandement du ciel » et de « La grande Apostasie dans le lieu saint »... (Signé : L'auteur de la Législation générale de la Providence... [antoine Madrolle].) — *Paris, imp. de J.-B. Gros, (1851,) in-8°. Pièce.*

19. Les Merveilles et les vertus exemplaires de Tilly et de Sion devenues plus éclatantes que jamais par l'aveuglement, les mensonges, les malédictions et l'apostasie mêmes de leurs dénégateurs, ou Bref contre bref, à cette fin de faire trembler à jamais les chargés du salut du monde... (Signé : L'auteur de la Législation générale de la providence... [antoine Madrolle].) — *Paris, imp. de J.-B. Gros, (1851,) in-8°. Pièce.*

A. — *(1851.) — Paris, imp. de J.-B. Gros, in-8°. Pièce.*

* Mandement de S. Ém. monseigneur le cardinal de Bonald (louis-jacques-maurice), archevêque de Lyon et de Vienne, portant condamnation d'un livre intitulé : L'Avenir prochain de la France, etc., par M. l'abbé Nicod, curé de La Croix-Rousse. (2 février 1851.)

(Voyez la division DROIT CANONIQUE ; et précédemment pour l'ouvrage condamné, tome IV, page 259, n° 1836.)

20. A notre vénérable Frère Alexis, évêque de Nancy et de Toul, le pape Pie IX. (10 février 1851.) — *Nancy, imp. de Vagner, in-4°. Pièce.*

21. Le Prophète Vintras et les Saints de Tilly-sur-Seulle. Un nouveau témoin de leurs turpitudes obscènes. Par l'auteur des brochures publiées, en 1846 et 1847, avec cette épigraphe : Ils ont élevé un autel au démon de l'impureté, et ils en ont fait leur dieu. (Signé : A. Gozzoli. [9 avril 1851.]) — *Caen, avril 1851, in-8°.*

§ 9. (Ld[194])

Église catholique-primitive d'Orient.

1. Confession de foi de l'Église catholique-primitive en France. — *Paris, imp. de P. Renouard, (1845,) in-8°.*

2. Confession de foi de l'Église catholique-primitive d'Orient en France, par le très-révérend Père Alexandre. (22 novembre 1846.) — *Paris, imp. de Guiraudet et Jouaust, (s. d.,) in-8°. Pièce.*

§ 10. (Ld[195])

Mormons.

1. Aux Amis de la vérité religieuse. Récit abrégé du commencement, des progrès, de l'établissement, des persécutions, de la foi et de la doctrine de l'Église de Jésus-Christ des saints des derniers jours. Par John Taylor, elder, venant de la ville au grand lac Salé, état de Déseret, Haute-Californie. — *Paris, imp. de M. Ducloux, 1850, in-8°. Pièce.*

(Circulaire annonçant l'établissement des Mormons en France.)

A. — *1851.* — *Paris, imp. de M. Ducloux, in-8°. Pièce.*

B. — *(1852.)* — *Paris, imp. de M. Ducloux, in-8°. Pièce.*

2. Étoile du Déseret, organe de l'Église de Jésus-Christ des saints des derniers jours. — *Paris, Trouvé, 1851-1852, 12 livraisons en 1 vol. in-8°.*

TABLE DES DIVISIONS

DE CE VOLUME.

CHAPITRE CINQUIÈME.

HISTOIRE RELIGIEUSE DE FRANCE.

PREMIÈRE PARTIE.

CULTE CATHOLIQUE.

SECTION I.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE FRANCE.

(Ld¹) § 1. — Géographie ecclésiastique de France . . . . . 1.

(Ld²) § 2. — Généralités de l'histoire ecclésiastique de France. . . . . 3.

(Ld³) § 3. — Histoire ecclésiastique de France par époques :

Généralités de l'histoire de l'établissement du christianisme dans les Gaules, nos 1-21 . . . . . 6.

Généralités de l'histoire ecclésiastique de France sous les deux premières races, nos 22-28 . . . . . 7.

— sous la féodalité, no 29. . . . . 7.

Généralités de l'histoire des hérésies nées ou répandues en France au moyen âge, nos 30-34 . . . . . 7.

Généralités de l'histoire ecclésiastique de France pendant le schisme d'Occident, nos 35 et 36 . . . . . 8.

— au XVIe siècle, no 37. . . . . 8.

Généralités de l'histoire de la réception en France du Concile de Trente, nos 38-40. . . . . 8.

Généralités de l'histoire ecclésiastique de France à partir de Louis XIV, nos 41 et 42 . . . . . 8.

Généralités de l'histoire du premier Jansénisme en France, nos 43-66. . . 8.

Généralités de l'histoire des discussions relatives à la Régale en France, no 67. 10.

Généralités de l'histoire ecclésiastique de France à partir de la Déclaration de 1682, nos 68-70 . . . . . 10.
Généralités de l'histoire du Quiétisme en France, nos 71-77. . . . . 11.
Généralités de l'histoire des discussions sur les cérémonies Chinoises. . . . 11.
Généralités de l'histoire du Cas de conscience, n° 78 . . . . . 11.
Généralités de l'histoire des luttes et de la destruction de Port-Royal, nos 79-119. . . . . 11.
Généralités de l'histoire du différend du cardinal de Noailles avec les évêques de Luçon et de La Rochelle, nos 120 et 121 . . . . . 15.
Généralités de l'histoire de la bulle *Unigenitus* en France, nos 122-158. 15.
Généralités de l'histoire du vingtième imposé sur les biens du clergé de France, n° 159. . . . . 17.
Généralités de l'histoire ecclésiastique de France pendant la Révolution, nos 160-197 . . . . . 17.
— sous l'Empire, nos 198-201. . . . . 20.
— sous la Restauration, n° 202 . . . . . 20.
— sous la Royauté de juillet, n° 203. . . . . 20.
(Ld⁴) § 4. — Détails de l'histoire ecclésiastique de France. . . . . 20.

SECTION II.

(Ld⁵) ACTES DU CLERGÉ DE FRANCE.

Collections des Procès-verbaux du clergé, nos 1-25. . . . . 402.
Collections des Listes des députés aux Assemblées du clergé :
Assemblées ordinaires se tenant tous les cinq ans, nos 26-34. . . . . 405.
Assemblées extraordinaires, nos 35-40. . . . . 405.
Collections des Circulaires de l'agence générale du clergé, nos 41-51 . . . . . 406.
Collections des Instruments administratifs émanés des Assemblées ou de l'agence générale du clergé, nos 52-70. . . . . 406.
Détails des sessions des Assemblées du clergé, nos 71-607 . . . . . 407.

SECTION III.

RAPPORTS DE L'ÉGLISE AVEC L'ÉTAT EN FRANCE.

(Ld⁶) § 1. — Généralités . . . . . 440.
(Ld⁷) § 2. — Pragmatiques et Concordats :
Généralités, nos 1-5. . . . . 443.
Pragmatique de St Louis, nos 6 et 7 . . . . . 444.
Pragmatique de Charles VII, nos 8-18 . . . . . 444.
Concordat de François Ier, nos 19-29. . . . . 445.
Concordat de 1801, nos 30-39. . . . . 446.
Concordat de 1813, n° 40. . . . . 447.
Concordat de 1817, nos 41-46. . . . . 447.

(Ld[8]) § 3. — Indults accordés au roi, nos 1-5. . . . . 448.
au parlement, nos 6-13 . . . . . 448.
à des particuliers, nos 14-16 . . . . . 448.
(Ld[9]) § 4. — Régale . . . . . 449.
(Ld[10]) § 5. — Libertés de l'Église gallicane. . . . . 451.

SECTION IV.

(Ld[11]) ÉTAT DU CLERGÉ EN FRANCE. . . . . 456.

SECTION V.

HISTOIRE DES ORDRES RELIGIEUX EN FRANCE.

(Ld[12]) § 1. — Géographie monastique générale de France. . . . . 457.
(Ld[13]) § 2. — Histoire monastique générale de France : Ouvrages d'ensemble, nos 1-3. . . . 458.
Détails, nos 4-106 . . . . . 458.

HISTOIRE DES CONGRÉGATIONS D'HOMMES EN FRANCE, PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

(Ld[14]) § 3. — Ordre de saint ANTOINE. . . . . 467.
(Ld[15]) § 4. — Ordre de saint AUGUSTIN :
1° Ermites Augustins :
Généralités de l'histoire, n° 1. . . . . 468.
Constitutions, nos 2-5. . . . . 468.
Détails de l'histoire, nos 6-34. . . . . 469.
2° Chanoines réguliers Augustins de la congrégation de Chancelade, nos 35-39. . . . . 471.
3° Chanoines réguliers Augustins de la congrégation de France, ou de Sainte-Geneviève :
Généralités de l'histoire, nos 40 et 41. . . . . 472.
Constitutions, nos 42 et 43. . . . . 472.
Décrets des chapitres et des diètes, nos 44-56 . . . . . 472.
Détails de l'histoire, nos 57-62. . . . . 472.
4° Chanoines réguliers Augustins de la congrégation de Prémontré :
Chapitres de l'ordre, n° 63. . . . . 473.
Détails de l'histoire, nos 64-127. . . . . 473.
5° Chanoines réguliers Augustins de la congrégation de Saint-Ruf, nos 128-131. . . . . 478.
6° Chanoines réguliers Augustins de la congrégation de Saint-Victor, nos 132 et 133. . . . . 478.
7° Chanoines réguliers Augustins de la congrégation de Sainte-Croix, n° 134 . . . . . 479.

(Ld[16]) § 5. — Ordre de saint BENOIT :
1° Bénédictins proprement dits :
Généralités de l'histoire, n° 1 . . . . . 479.
Constitutions, nos 2 et 3 . . . . . 479.
Détails de l'histoire, nos 4-11 . . . . . 479.
2° Bénédictins de la congrégation des Camaldules. . . . . 480.
3° Bénédictins de la congrégation de Saint-Célestin :
Généralités de l'histoire, nos 12 et 13 . . . . . 480.
Constitutions, n° 14 . . . . . 480.
Détails de l'histoire n° 15. . . . . 480.
4° Bénédictins de la congrégation de Chesal-Benoît, nos 16-46 . . . . . 481.
5° Bénédictins de la congrégation de Cluny :
Géographie, n° 47. . . . . 483.
Généralités de l'histoire, n° 48. . . . . 484.
Convocations des chapitres, nos 49-51. . . . . 484.
Actes des chapitres, nos 52-62 484
Convocations des diètes, n° 63 . . . . . 485.
Actes des diètes, nos 64-66 . . . . . 485.
Actes des définitoires, nos 67 et 68 . . . . . 485.
Constitutions, nos 69-72 . . . . . 485.
Détails de l'histoire, nos 73-175. . . . . 485.
6° Bénédictins de la congrégation des Exempts, n° 176. . . . . 495.
7° Bénédictins de la congrégation de Fontevrauld :
Généralités de l'histoire, nos 177-180. . . . . 495.
Constitutions, n° 181 . . . . . 495.
Détails de l'histoire, nos 182-189 . . . . . 495.
8° Bénédictins de la congrégation de Saint-Denis, n° 190. . . . . 496.
9° Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur :
Géographie, n° 191 . . . . . 496.
Généralités de l'histoire, nos 192-194. . . . . 496.
Constitutions, nos 195-197. . . . . 496.
Détails de l'histoire, nos 198-302. . . . . 497.
10° Bénédictins de la congrégation de Saint-Vannes et de Saint-Hidulphe :
Constitutions, nos 303-305. . . . . 505.
Détails de l'histoire, nos 306-311. . . . . 505.
(Ld[17]) § 6. — Ordre de saint BERNARD.
1° Bernardins de la congrégation de Cîteaux :
Généralités de l'histoire, nos 1 et 2. . . . . 506.
Constitutions et Priviléges, nos 3-6. . . . . 505.
Traités des chapitres, nos 7 et 8. . . . . 506.
Convocation des chapitres, n° 9 . . . . . 506.
Actes des chapitres, nos 10 et 11 . . . . . 506.
Détails de l'histoire, nos 12-163. . . . . 506.
2° Bernardins de la congrégation des Feuillants, nos 164-165. . . . . 517.

3° Bernardins de la congrégation de La Trappe :
Généralités de l'histoire, nos 166-173 . . . . . 518.
Constitutions, nos 174-182. . . . . 518.
Détails de l'histoire, nos 183- 201. . . . . 519.
(Ld[18]) § 7. — Ordre de saint BRUNO, ou des Chartreux . . . . . 520.
(Ld[19]) § 8. — Ordre des CARMES, ou du Mont-Carmel :
Généralités de l'histoire, nos 1 et 2 . . . . . 520.
Constitutions, nos 3-5 . . . . . 520.
Détails de l'histoire, nos 6-41. . . . . 520.
(Ld[20]) § 9. — Institut des CLERCS séculiers vivant en communauté. . . . . 524.
(Ld[21]) § 10. — Congrégation des Pères de la DOCTRINE CHRÉTIENNE, ou Doctrinaires :
Généralités de l'histoire, n° 1 . . . . . 524.
Constitutions, nos 2-4 . . . . . 524.
Détails de l'histoire, nos 5-53 . . . . . 524.
(Ld[22]) § 11. — Ordre de saint DOMINIQUE, ou des Frères Prêcheurs :
Géographie, n° 1 . . . . . 529.
Détails de l'histoire, nos 2-35 . . . . . 529.
(Ld[23]) § 12. — Ordre de saint ÉTIENNE, ou de Grandmont :
Généralités de l'histoire, n° 1 . . . . . 533.
Constitutions, n° 2 . . . . . 533.
Chapitres, n° 3 . . . . . 533.
Détails de l'histoire, n° 4. . . . . 533.
(Ld[24]) § 13. — Ordre de saint FRANÇOIS-D'ASSISE, ou des Frères Mineurs :
1° Franciscains Capucins :
Généralités de l'histoire, n° 1. . . . . 533.
Détails de l'histoire, nos 2-32. . . . . 533.
2° Franciscains proprement dits, ou Cordeliers :
Généralités de l'histoire, n° 33. . . . . 536.
Constitutions, nos 34-38. . . . . 536.
Priviléges, n° 39. . . . . 537.
Détails de l'histoire, nos 40-117 . . . . . 537.
3° Franciscains Récollets :
Généralités de l'histoire, nos 118-120 . . . . . 544.
Constitutions, nos 121-128. . . . . 545.
Détails de l'histoire, nos 129-155. . . . . 545.
4° Franciscains du tiers-ordre, ou Pénitents :
Généralités de l'histoire, nos 156-159. . . . . 547.
Détails de l'histoire, nos 160-183. . . . . 548.
(Ld[25]) § 14. — Ordre de saint FRANÇOIS-DE-PAULE, ou des Frères Minimes :
Priviléges, n° 1. . . . . 552.
Détails de l'histoire, nos 2-9 . . . . . 552.
(Ld[26]) § 15. — FRÈRES de la Croix. . . . . 553.
(Ld[27]) § 16. — FRÈRES de la Doctrine chrétienne de Sion-Vaudémont . . . . . 553.

(Ld[28]) § 17. — FRÈRES des Écoles chrétiennes ou du B. H. de La Salle, dits aussi de saint Yon : 535.
Généralités de l'histoire, nos 1-3. . . . . 553.
Constitutions, no 4. . . . . 553.
Détails de l'histoire, nos 5-31. . . . . 553.
(Ld[29]) § 18. — FRÈRES des Écoles chrétiennes du faubourg Saint-Antoine . . . . . 555.
(Ld[30]) § 19. — FRÈRES de saint François-d'Assise, ou Frères Agriculteurs. . . . . 555.
(Ld[31]) § 20. — FRÈRES de l'Instruction chrétienne, ou de Lamennais. . . . . 555.
(Ld[32]) § 21. — FRÈRES de l'Instruction chrétienne, des Sacrés-Cœurs. . . . . 555.
(Ld[33]) § 22. — FRÈRES de Nazareth. . . . . 555.
(Ld[34]) § 23. — FRÈRES de la Sainte-Famille. . . . . 555.
(Ld[35]) § 24. — FRÈRES de Sainte Marie de Tinchebray. . . . . 555.
(Ld[36]) § 25. — Ordre de saint GUILLAUME. . . . . 555.
(Ld[37]) § 26. — Prêtres de saint HYACINTHE. . . . . 556.
(Ld[38]) § 27. — Ordre de saint JEAN-DE-DIEU, ou de la Charité :
Constitutions, no 1. . . . . 556.
Détails de l'histoire, nos 2-16. . . . . 556.
(Ld[39]) § 28. — Compagnie de JÉSUS :
Généralités de l'histoire, nos 1-5. . . . . 557.
Détails de l'histoire, nos 6-799. . . . . 557.
(Ld[40]) § 29. — Société de saint JOSEPH :
Généralités de l'histoire, no 1. . . . . 620.
Constitutions, nos 2-5. . . . . 620.
(Ld[41]) § 30. — Société des MARIANITES. . . . . 620.
(Ld[42]) § 31. — Société de MARIE, ou Maristes :
Généralités de l'histoire, no 1. . . . . 620.
Constitutions, nos 2-3. . . . . 620.
(Ld[43]) § 32. — Société des MATHURINS, ou de la Sainte-Trinité et Rédemption des captifs :
Priviléges, nos 1 et 2. . . . . 620.
Processions, nos 3-5. . . . . 621.
Détails de l'histoire, nos 6-26. . . . . 621.
(Ld[44]) § 33. — Ordre de Notre-Dame de la MERCI :
Généralités de l'histoire, nos 1 et 2. . . . . 623.
Rachats des captifs, nos 3-8. . . . . 623.
Détails de l'histoire, nos 9-11. . . . . 623.
(Ld[45]) § 34. — Congrégation de la MISSION de Saint-Vincent de Paul, ou des Lazaristes :
Généralités de l'histoire, nos 1 et 2 . . . . . 624.
Constitutions, nos 3-9. . . . . 624.
Détails de l'histoire, nos 10-14 . . . . . 624.
(Ld[46]) § 35. — MISSIONNAIRES de Beaupré. . . . . 625.
(Ld[47]) § 36. — MISSIONNAIRES de la Compagnie de Marie, ou du vénérable Montfort. . . . . 625.
(Ld[48]) § 37. — MISSIONNAIRES de N.-D. de Sainte-Garde. . . . . 625.
(Ld[49]) § 38. — MISSIONNAIRES du T.-S.-Cœur de Marie. . . . . 625.
(Ld[50]) § 39. — MISSIONNAIRES du T.-S.-Sacrement. . . . . 625.
(Ld[51]) § 40. — MISSIONNAIRES Oblats de Marie Immaculée. . . . . 625.

(Ld[52]) § 41. — Congrégation des MISSIONS de France. . . . . 625.
(Ld[53]) § 42. — Congrégation des MISSIONS-Étrangères. . . . . 625.
(Ld[54]) § 43. — Congrégation de l'ORATOIRE . . . . . 626.
(Ld[55]) § 44. — Ordre de saint PAUL, ou des Barnabites. . . . . 627.
(Ld[56]) § 45. — Institut des PETITS-FRÈRES de Marie :
Constitutions, n[os] 1-3. . . . . 627.
Détails de l'histoire, n° 4 . . . . . 628.
(Ld[57]) § 46. — Société de PICPUS, ou des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie et de l'Adoration perpétuelle du T.-S.-Sacrement de l'Autel. . . . . 628.
(Ld[58]) § 47. — Congrégation de Saint PIERRE-ÈS-LIENS . . . . . 628.
(Ld[59]) § 48. — Congrégation de la PROVIDENCE. . . . . 628.
(Ld[60]) § 49. — Congrégation de la RÉSURRECTION. . . . . 628.
(Ld[61]) § 50. — Congrégation du SAINT-ESPRIT :
Généralités de l'histoire, n[os] 1-3. . . . . 628.
Constitutions, n[os] 4 et 5 . . . . . 628.
(Ld[62]) § 51. — Association de N.-D. de SAINTE-CROIX :
Généralités de l'histoire, n° 1 . . . . . 628.
Constitutions, n° 2. . . . . 628.
Détails de l'histoire, n° 3. . . . . 628.
(Ld[63]) § 52. — Congrégation des SALVATORISTES de N.-D.-de-Sainte-Croix. . . . . 629.
(Ld[64]) § 53. — Congrégation du SAUVEUR, ou du B. H. Pierre Fourier . . . . . 629.
(Ld[65]) § 54. — Congrégation de saint SULPICE . . . . . 629.
(Ld[66]) § 55. — Ordre des THÉATINS. . . . . 629.
(Ld[67]) § 56. — Société du VERBE-DIVIN. . . . . 629.

HISTOIRE DES CONGRÉGATIONS DE FEMMES EN FRANCE, PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

(Ld[68]) § 57. — Sœurs de saint AIGNAN. . . . . 629.
(Ld[69]) § 58. — Sœurs de saint ANDRÉ, ou de la Congrégation de la Croix. . . . . 629.
(Ld[70]) § 59. — Sœurs hospitalières de saint AUGUSTIN, ou de la Charité-Notre-Dame. . . . . 629.
(Ld[71]) § 60. — Congrégation des BÉATES. . . . . 629.
(Ld[72]) § 61. — Institut des BÉGUINES. . . . . 630.
(Ld[73]) § 62. — Sœurs BÉNÉDICTINES de l'institut de l'Adoration perpétuelle du T.-S.-Sacrement :
Généralités de l'histoire, n° 1 . . . . . 630.
Constitutions, n[os] 2 et 3. . . . . 630.
(Ld[74]) § 63. — Sœurs BÉNÉDICTINES de la congrégation de Fontevrauld . . . . . 630.
(Ld[75]) § 64. — Sœurs de saint BERNARD. . . . . 630.
(Ld[76]) § 65. — Sœurs de la BIENHEUREUSE-VIERGE-MARIE, Adoratrices perpétuelles du S.-Sacrement. . . . . 630.
(Ld[77]) § 66. — Dames du BON-PASTEUR . . . . . 631.
(Ld[78]) § 67. — Filles du BON-SAUVEUR. . . . . 631.
(Ld[79]) § 68. — Dames et Sœurs du CALVAIRE. . . . . 631.
(Ld[80]) § 69. — Sœurs de saint CAMILLE. . . . . 631.

(Ld[81]) § 70. — Sœurs CAPUCINES, ou Filles de la Passion . . . . . 631.
(Ld[82]) § 71. — Sœurs CARMÉLITES :
Généralités de l'histoire, nos 1-3. . . . . 632.
Constitutions, nos 4-6 . . . . . 632.
Détails de l'histoire, nos 7-23. . . . . 632.
(Ld[83]) § 72. — Sœurs de la CHARITÉ, ou de Saint-Vincent-de-Paul. . . . . 634.
(Ld[84]) § 73. — Sœurs de la CHARITÉ d'Évron :
Généralités de l'histoire, n° 1. . . . . 634.
Constitutions, n° 2. . . . . 634.
(Ld[85]) § 74. — Sœurs de la CHARITÉ de Saint-Louis. . . . . 634.
(Ld[86]) § 75. — Sœurs de la CHARITÉ de Sainte-Marie. . . . . 634.
(Ld[87]) § 76. — Sœurs de saint CHARLES :
Généralités de l'histoire, n° 1 . . . . . 634.
Constitutions, nos 2 et 3. . . . . 634.
Détails de l'histoire, nos 4 et 5. . . . . 634.
(Ld[88]) § 77. — Sœurs de sainte CLAIRE :
Constitutions, nos 1-3 . . . . . 635.
Détails de l'histoire, nos 4-15. . . . . 635.
(Ld[89]) § 78. — Filles du CŒUR-DE-MARIE. . . . . 636.
(Ld[90]) § 79. — Religieuses de la CRÈCHE. . . . . 636.
(Ld[91]) § 80. — Religieuses de la CROIX :
Constitutions, nos 1-5. 636
Détails de l'histoire, nos 6 et 7. . . . . 636.
(Ld[92]) § 81. — Sœurs de la DOCTRINE CHRÉTIENNE de Bordeaux. . . . . 636.
(Ld[93]) § 82. — Sœurs de la DOCTRINE CHRÉTIENNE de Digne. . . . . 637.
(Ld[94]) § 83. — Sœurs de la DOCTRINE CHRÉTIENNE de Nancy, ou Sœurs Vatelotes :
Généralités de l'histoire, n° 1. . . . . 637.
Constitutions, n° 2. . . . . 637.
(Ld[95]) § 84. — Sœurs du tiers-ordre de saint DOMINIQUE. . . . . 637.
(Ld[96]) § 85. — Sœurs des ÉCOLES CHRÉTIENNES. . . . . 637.
(Ld[97]) § 86. — Filles de l'ENFANCE DE N.-S. J.-C. . . . . 637.
(Ld[98]) § 87. — Filles de l'ENFANT-JÉSUS. . . . . 637.
(Ld[99]) § 88. — Sœurs de l'INSTITUTION CHRÉTIENNE . . . . . 637.
(Ld[100]) § 89. — Sœurs de L'INSTRUCTION CHARITABLE de l'Enfant-Jésus :
Généralités de l'histoire, n° 1. . . . . 637.
Constitutions, nos 2 et 3 . . . . . 637.
(Ld[101]) § 90. — Sœurs de L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. . . . . 637.
(Ld[102]) § 91. — Filles de JÉSUS. . . . . 638.
(Ld[103]) § 92. — Petite Congrégation des Sœurs de saint JOSEPH :
Généralités de l'histoire, n° 1. . . . . 638.
Constitutions, n° 2. . . . . 638.
(Ld[104]) § 93. — Sœurs hospitalières de saint JOSEPH. . . . . 638.
(Ld[105]) § 94. — Sœurs de saint JOSEPH de Cluny . . . . . 638.
(Ld[106]) § 95. — Sœurs de saint JOSEPH-des-Vans. . . . . 638.

(Ld[107]) § 96. — Sœurs de saint JOSEPH dites Filles de Marie conçue sans péché. . . . . 638.
(Ld[108]) § 97. — Sœurs de saint JOSEPH, ou de la Providence. . . . . 638.
(Ld[109]) § 98. — Sœurs de sainte MADELEINE. . . . . 638.
(Ld[110]) § 99. — Sœurs MARIANITES. . . . . 639.
(Ld[111]) § 100. — Dames de la Retraite de la Société de MARIE. . . . . 639.
(Ld[112]) § 101. — Sœurs de MARIE-JOSEPH, ou des Prisons. . . . . 639.
(Ld[113]) § 102. — Sœurs de sainte MARTHE . . . . . 639.
(Ld[114]) § 103. — Sœurs de sainte MARTHE de Romans. . . . . 639.
(Ld[115]) § 104. — Sœurs de la MÈRE DE DIEU. . . . . 639.
(Ld[116]) § 105. — Sœurs hospitalières de la MISÉRICORDE de Jésus. . . . . 639.
(Ld[117]) § 106. — Sœurs de la MISÉRICORDE de Bordeaux. . . . . 639.
(Ld[118]) § 107. — Sœurs de la MISÉRICORDE de Caen. . . . . 639.
(Ld[119]) § 108. — Sœurs de la MISÉRICORDE de Sées :
Généralités de l'histoire, n° 1. . . . . 640.
Constitutions, n[os] 2 et 3. . . . . 640.
Détails de l'histoire. . . . . 640.
(Ld[120]) § 109. — Sœurs de la NATIVITÉ de la Vierge. . . . . 640.
(Ld[121]) § 110. — Sœurs de la NATIVITÉ de Notre-Seigneur :
Constitutions, n[os] 1-3 . . . . . 640.
Détails de l'histoire, n[os] 4 et 5. . . . . 640.
(Ld[122]) § 111. — Religieuses de la congrégation de NOTRE-DAME, ou du B. H. Pierre Fourrier :
Généralités de l'histoire, n[os] 1 et 2. . . . . 640.
Détails de l'histoire, n[os] 3-7. . . . . 640.
(Ld[123]) § 112. — Sœurs de la congrégation de NOTRE-DAME fondée à Bordeaux par M[me] de Lestonnac. . . . . 641.
(Ld[124]) § 113. — Sœurs du tiers-ordre de NOTRE-DAME. . . . . 641.
(Ld[125]) § 114. — Sœurs gardes-malades de NOTRE-DAME Auxiliatrice. . . . . 641.
(Ld[126]) § 115. — Sœurs de NOTRE-DAME de Charité. . . . . 641.
(Ld[127]) § 116. — Sœurs de NOTRE-DAME de Chartres. . . . . 641.
(Ld[128]) § 117. — Sœurs de NOTRE-DAME de la Compassion. . . . . 641.
(Ld[129]) § 118. — Sœurs de NOTRE-DAME de Grâce. . . . . 641.
(Ld[130]) § 119. — Sœurs de NOTRE-DAME de l'Immaculée-Conception. . . . . 641.
(Ld[131]) § 120. — Sœurs de NOTRE-DAME de la Miséricorde. . . . . 641.
(Ld[132]) § 121. — Sœurs de NOTRE-DAME de la Présentation. . . . . 641.
Généralités de l'histoire, n[os] 1 et 2. . . . . 641.
Constitutions, n° 3 . . . . . 641.
(Ld[133]) § 122. — Sœurs de NOTRE-DAME des Anges. . . . . 641.
(Ld[134]) § 123. — Sœurs de NOTRE-DAME du Refuge. . . . . 642.
(Ld[135]) § 124. — Congrégation des NOUVELLES CATHOLIQUES. . . . . 642.
(Ld[136]) § 125. — Sœurs aveugles de saint PAUL. . . . . 642.
(Ld[137]) § 126. — Petites-Sœurs-des-PAUVRES. . . . . 642.
(Ld[138]) § 127. — Dames de la PROPAGATION. . . . . 642.
(Ld[139]) § 128. — Sœurs de la PROVIDENCE établies par le P. Moye. . . . . 643.
(Ld[140]) § 129. — Sœurs de la PROVIDENCE de Ruillé-sur-Loir. . . . . 643.

(Ld[141]) § 130. — Sœurs de la PROVIDENCE du diocèse de Dijon. . . . . 643.
(Ld[142]) § 131. — Filles de la PROVIDENCE, établies par l'abbé de La Mennais. . . . . 643.
(Ld[143]) § 132. — Sœurs hospitalières de la PROVIDENCE. . . . . 643.
(Ld[144]) § 133. — Institut de la PROVIDENCE du diocèse de Grenoble. . . . . 643.
(Ld[145]) § 134. — Sœurs de la PROVIDENCE, ou de Saint-André. . . . . 643.
(Ld[146]) § 135. — Sœurs de la PROVIDENCE, dites de Sainte-Thérèse. . . . . 643.
(Ld[147]) § 136. — Sœurs de saint RÉGIS. . . . . 643.
(Ld[148]) § 137. — Dames du SACRÉ-COEUR de Jésus. . . . . 643.
(Ld[149]) § 138. — Sœurs du SACRÉ-COEUR de Jésus. . . . . 643.
(Ld[150]) § 139. — Filles du SACRÉ-COEUR de Jésus et de Marie. . . . . 644.
(Ld[151]) § 140. — Sœurs du SACRÉ-COEUR de Marie. . . . . 644.
(Ld[152]) § 141. — Filles des SACRÉS-COEURS de Jésus et de Marie, dites de Louvencourt :
Constitutions, n° 1. . . . . 644.
Détails de l'histoire, n° 2. . . . . 644.
(Ld[153]) § 142. — Filles de la SAGESSE, ou du vénérable Montfort :
Généralités de l'histoire, n° 1 . . . . . 644.
Constitutions, n[os] 2-3. . . . . 644.
(Ld[154]) § 143. — Sœurs du SAINT-COEUR de Marie. . . . . 644.
(Ld[155]) § 144. — Filles du SAINT-ESPRIT. . . . . 644.
(Ld[156]) § 145. — Sœurs du SAINT-SACREMENT. . . . . 644.
(Ld[157]) § 146. — Sœurs chanoinesse du SAINT-SÉPULCRE. . . . . 644.
(Ld[158]) § 147. — Filles de la SAINTE-ENFANCE de Jésus . . . . . 645.
(Ld[159]) § 148. — Sœurs de la SAINTE-FAMILLE. . . . . 645.
(Ld[160]) § 149. — Sœurs de la SAINTE-FAMILLE de Nazareth. . . . . 645.
(Ld[161]) § 150. — Sœurs de SAINTE-MARIE. . . . . 645.
(Ld[162]) § 151. — Sœurs de SAINTE-MARIE de Lorette . . . . . 645.
(Ld[163]) § 152. — Dames de la SAINTE-UNION. . . . . 645.
(Ld[164]) § 153. — Filles de la SAINTE-VIERGE . . . . . 645.
(Ld[165]) § 154. — Filles des SAINTS-COEURS de Marie et de Joseph. . . . . 645.
(Ld[166]) § 155. — Sœurs des SAINTS-NOMS de Jésus et de Marie . . . . . 646.
(Ld[167]) § 156. — Sœurs hospitalières de saint THOMAS de Villeneuve . . . . . 646.
(Ld[168]) § 157. — Sœurs TRAPPISTINES . . . . . 646.
(Ld[169]) § 158. — Sœurs du TRÈS-SAINT-COEUR de Marie. . . . . 646.
(Ld[170]) § 159. — Sœurs du TRÈS-SAINT-SACREMENT . . . . . 646.
(Ld[171]) § 160. — Sœurs de la TRÈS-SAINTE-TRINITÉ. . . . . 646.
(Ld[172]) § 161. — Sœurs URSULINES :
Généralités de l'histoire, n[os] 1-3 . . . . . 646.
Constitutions, n[os] 4-12. . . . . 647.
Détails de l'histoire. . . . . 647.
(Ld[173]) § 162. — Sœurs de la VISITATION de Sainte-Marie :
Généralités de l'histoire, n[os] 1 et 2. . . . . 647.
Constitutions, n[os] 3 et 4. . . . . 648.
Détails de l'histoire, n[os] 5 et 6. . . . . 648.

SECONDE PARTIE.

CULTES NON CATHOLIQUES.

SECTION I.

HISTOIRE DES ÉGLISES PROTESTANTES DE FRANCE.

(Ld[174]) § 1. — Géographie et statistique générales des Églises protestantes de France. . . . 649.
(Ld[175]) § 2. — Histoire des Églises vaudoises et des Églises protestantes de France des diverses confessions. . . . 649.
(Ld[176]) § 3. — Détails de l'histoire des Églises protestantes de France. . . . 655.
(Ld[177]) § 4. — Détails de l'histoire particulière des Églises protestantes de France, dites réformées ou Calvinistes, sous le régime de la liberté des cultes. . . . 738.
(Ld[178]) § 5. — Détails de l'histoire des diverses circonscriptions particulières des Églises protestantes de France, dites réformées ou Calvinistes, par ordre alphabétique de localités en France, nos 1-115 . . . 740.
aux Colonies, n° 116. . . . 745.
(Ld[179]) § 6. — Détails de l'histoire particulière des Églises protestantes de France, dites réformées-évangéliques ou non-salariées :
Ouvrages relatifs à l'ensemble, n° 1 . . . 745.
Ouvrages relatifs aux diverses circonscriptions, par ordre alphabétique de localités, nos 2-51. . . . 746.
(Ld[180]) § 7. — Détails de l'histoire particulière des Églises protestantes de France, dites de la Confession d'Augsbourg ou Luthériennes, sous le régime de la liberté des cultes . . . 748.
(Ld[181]) § 8. — Détails de l'histoire des diverses circonscriptions particulières des Églises protestantes de France dites de la Confession d'Augsbourg ou Luthériennes, par ordre alphabétique de localités en France, nos 1-71. . . . 749.
aux Colonies, n° 72. . . . 753.
(Ld[182]) § 9. — Détails de l'histoire des diverses branches secondaires du protestantisme en France. . . . 753.

SECTION II.

HISTOIRE DE LA SYNAGOGUE EN FRANCE.

(Ld[183]) § 1. — Généralités de l'histoire de la Synagogue en France . . . 753.
(Ld[184]) § 2. — Détails de l'histoire de la Synagogue en France. . . . 754.
(Ld[185]) § 3. — Détails de l'histoire des diverses circonscriptions consistoriales de la Synagogue, par ordre alphabétique de localités en France, nos 1-71 . . . 764.
aux Colonies, n° 72 et 73 . . . 768.

SECTION III.

CULTES DIVERS.

(Ld[186]) § 1. — Généralités. . . . . 768.
(Ld[187]) § 2. — Cultes révolutionnaires . . . . . 768.
(Ld[188]) § 3. — Théophilanthropes : Histoire générale, n° 1. . . . . 769.
Constitution religieuse, n[os] 2-8 . . . . . 769.
Détails de l'histoire, n[os] 9-34 . . . . . 769.
(Ld[189]) § 4. — Église chrétienne primitive de Fabré-Palaprat, n[os] 1-16 . . . . . 771.
Nouveaux Templiers du même, n[os] 17-40. . . . . 772.
(Ld[190]) § 5. — Saint-Simoniens. . . . . 773.
(Ld[191]) § 6. — Église catholique française de l'abbé Châtel, n[os] 1-91. . . . . 782.
Église évangélique-française de l'abbé Auzou, 1[er] démembrement de la précédente, n[os] 92-115. . . . . 786.
Église chrétienne-française de l'abbé Bandelier, 2[e] démembrement de la première, n[os] 116-124 . . . . . 787.
(Ld[192]) § 7. — Église constitutionnelle-française de l'abbé Roch. . . . . 787.
(Ld[193]) § 8. — OEuvre de la Miséricorde d'Eugène (dit Pierre-Michel) Vintras. . . . . 787.
(Ld[194]) § 9. — Église catholique-primitive d'Orient. . . . . 789.
(Ld[195]) § 10. — Mormons. . . . . 789.

FIN DU TOME CINQUIÈME DU CATALOGUE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

FAUTES RELEVÉES PENDANT L'IMPRESSION DU TOME V.

(Un *Errata* général devant être placé à la fin du dernier volume du Catalogue de l'Histoire de France, le relevé qui suit n'est que provisoire, et il devra être supprimé quand le travail sera complété et entièrement publié.)

Page 15, Ld[3], 132. B. — Lisez : 26 *vol.* au lieu de 16 *vol.*

Page 30, Ld[4], 74*. — Voyez la division DROIT CANONIQUE — Voyez la division THÉOLOGIE.

Page 37, Ld[4], 164*. — Arrêt de la cour de parlement (de Bordeaux)...

Page 42, Ld[4], 209*. — 20 octobre — 10 octobre.

Page 57, Ld[4], 372*. — 29 avril 1664 — 19 avril 1664.

Page 73, Ld[4], 565, 3e*. — du 28 (*sic*, 18) octobre 1695.

Page 76, Ld[4], 594, 2e*. — Contenant la décision d'un Cas de conscience, signée...

Page 82, Ld[4], 640. Supprimez le mot *Pièce.*

Page 86, Ld[4], 700. Lisez 1754 au lieu de 1714.

Page 110, Ld[4], 1000, 2e*. — 2 décembre — 20 décembre. (Cet article aurait dû être placé immédiatement avant le n° 999.)

Page 127, Ld[4], 1162. A. — *in*-4° — *in*-12.

Page 158, Ld[4], 1592. C. — *in*-4° — *in-fol.*

Page 160, Ld[4], 1605, 2e*. — On trouve après la page 196 — On trouve après la page 405.

Page 197, Ld[4], 2058*. — 26 décembre — 20 décembre.

Page 239, Ld[4], 2585*. — 28 février — 24 février.

Page 241, Ld[4], 2599*. — Pourront reprendre — pourront suspendre...

Page 250, Ld[4], 2709*. — Arrêt du parlement (de Toulouse)...

Page 252, Ld[4], 2741, 2e*. — Arrêt du parlement (de Toulouse)...

Page 254, Ld[4], 2762 *. Ajoutez à la suite de l'article : (Voyez la division JURISPRUDENCE.)

Page 255, Ld[4], 2775 *. — Arrêt de la cour de parlement (de Toulouse)...

Page 271, Ld[4], 2930, 1re *. — Arrêt de la cour de parlement (de Toulouse)...

Page 273, Ld[4], 2945 *. — 5 juin 1762 — 5 juin 1763.

Page 288, Ld[4], 3138, 1re *. — 13 décembre — 11 décembre.

Page 288, Ld[4], 3139, 3e *. — 26 décembre — 16 décembre.

Page 341, Ld[4], 4107. Retranchez le mot *Pièce.*

Page 349, Ld[4], 4247 *. Lisez : Lettres au lieu de Lettre.

Page 350, Ld[4], 4275 *. — Sur le refus de recevoir à l'Église...

Page 379, Ld[4], 4812 et 4813. — Liberté de culte et d'enseignement — Liberté d'enseignement.

Page 386, Ld[4], 4978 *. — JOSEPH-HIPPOLYTE — JEAN-HIPPOLYTE.

Page 413, Ld[5], 174. Cet article, catalogué ici par erreur, fait partie d'un autre ouvrage.

Page 450, Ld[9], 8, 2e *. Lisez : 2 avril 1675 au lieu de 2 avril 1673...

Page 454, Ld[10], 37. — BOSSUET — BOSSEUT.

Page 459, Ld[13], 10. Retranchez le mot *Pièce.*

Page 528, Ld[21], 45. Lisez : (*Paris,*) *imp. de C. Huguier* au lieu de (*S. l.*).

Page 552, Ld[25], 4. — 2 autres exemplaires dans la Réserve — 1 autre exemplaire dans la Réserve.

Page 584, Ld[39], 356. B. — 4 *parties en* 2 *vol.* — 4 *parties en* 1 *vol.*

Page 624, Ld[44], après le n° 11. Supprimez les mots : (Voyez la division JURISPRUDENCE.)

00

CE

Ce volume doit être rendu à la dernière
date indiquée ci-dessous.

Les Reliures Caron & Létourneau Ltée.
TEL.: (819) 686-2059 113 RUE DE LA GARE, LABELLE,
(INTL.) 001-7360 COMTÉ LABELLE, P.Q. J0T 1H0

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 10 08 01 14 15 4